

<i>ABADIE (François), sénateur (Hautes-Pyrénées) RDSE.....</i>	<i>12</i>
<i>ABOUT (Nicolas), sénateur (Yvelines) RI-A.....</i>	<i>12</i>
<i>ADNOT (Philippe), sénateur (Aube) NI.....</i>	<i>13</i>
<i>ALLÈGRE (Claude), ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.....</i>	<i>14</i>
<i>ALLOUCHE (Guy), sénateur (Nord) SOC.....</i>	<i>16</i>
<i>ALTHAPÉ (Louis), sénateur (Pyrénées-Atlantiques) RPR.....</i>	<i>19</i>
<i>AMOUDRY (Jean-Paul), sénateur (Haute-Savoie) UC.....</i>	<i>19</i>
<i>ANDRÉ (Pierre), sénateur (Aisne) RPR.....</i>	<i>21</i>
<i>ANGELS (Bernard), sénateur (Val-d'Oise) SOC.....</i>	<i>21</i>
<i>ARNAUD (Philippe), sénateur (Charente) UC.....</i>	<i>24</i>
<i>ARTHUIS (Jean), sénateur (Mayenne) président du groupe UC.....</i>	<i>26</i>
<i>ATTILIO (Henri d'), sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC.....</i>	<i>28</i>
<i>AUBAN (Bertrand), sénateur (Haute-Garonne) SOC.....</i>	<i>28</i>
<i>AUBRY (Martine), ministre de l'emploi et de la solidarité.....</i>	<i>28</i>
<i>AUTAIN (François), sénateur (Loire-Atlantique) SOC.....</i>	<i>36</i>
<i>BADINTER (Robert), sénateur (Hauts-de-Seine) SOC.....</i>	<i>39</i>
<i>BADRÉ (Denis), sénateur (Hauts-de-Seine) UC.....</i>	<i>41</i>
<i>BALARELLO (José), sénateur (Alpes-Maritimes) RI.....</i>	<i>43</i>
<i>BALLAYER (René), sénateur (Mayenne) UC.....</i>	<i>44</i>
<i>BARDOU (Janine), sénateur (Lozère) RI.....</i>	<i>44</i>
<i>BARNIER (Michel), sénateur (Savoie) RPR.....</i>	<i>47</i>
<i>BARRAUX (Bernard), sénateur (Allier) UC.....</i>	<i>48</i>
<i>BARTOLONE (Claude), ministre délégué à la ville, auprès du ministre de l'emploi et de la solidarité.....</i>	<i>49</i>
<i>BATAILLE (Jean-Paul), sénateur (Nord) RI.....</i>	<i>50</i>
<i>BAUDOT (Jacques), sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC.....</i>	<i>50</i>
<i>BAYLET (Jean-Michel), sénateur (Tarn-et-Garonne) RDSE.....</i>	<i>50</i>
<i>BEAUDEAU (Marie-Claude), sénateur (Val-d'Oise) CRC.....</i>	<i>51</i>
<i>BÉCART (Jean-Luc), sénateur (Pas-de-Calais) CRC.....</i>	<i>56</i>
<i>BÉCOT (Michel), sénateur (Deux-Sèvres) UC.....</i>	<i>58</i>
<i>BEL (Jean-Pierre), sénateur (Ariège) SOC.....</i>	<i>58</i>
<i>BELLANGER (Jacques), sénateur (Yvelines) SOC.....</i>	<i>59</i>
<i>BELOT (Claude), sénateur (Charente-Maritime) UC-R.....</i>	<i>62</i>
<i>BERCHET (Georges), sénateur (Haute-Marne) RDSE.....</i>	<i>64</i>
<i>BERGÉ-LAVIGNE (Maryse), sénateur (Haute-Garonne) SOC.....</i>	<i>64</i>
<i>BERNADAUX (Jean), sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC.....</i>	<i>64</i>
<i>BERNARD (Jean), sénateur (Marne) RPR.....</i>	<i>65</i>

<i>BERNARDET (Daniel), sénateur (Indre) UC.....</i>	<i>65</i>
<i>BESSE (Roger), sénateur (Cantal) RPR.....</i>	<i>65</i>
<i>BESSON (Jean), sénateur (Drôme) SOC.....</i>	<i>66</i>
<i>BESSON (Louis), secrétaire d'Etat au logement, auprès du ministre de l'équipement, des transports et du logement.....</i>	<i>67</i>
<i>BIARNÈS (Pierre), sénateur (Français établis hors de France) SOC.....</i>	<i>68</i>
<i>BIDARD-REYDET (Danielle), sénateur (Seine-Saint-Denis) CRC.....</i>	<i>68</i>
<i>BIMBENET (Jacques), sénateur (Loir-et-Cher) RDSE.....</i>	<i>70</i>
<i>BIZET (Jean), sénateur (Manche) RPR.....</i>	<i>71</i>
<i>BLANC (Paul), sénateur (Pyrénées-Orientales) RPR.....</i>	<i>73</i>
<i>BLIN (Maurice), sénateur (Ardennes) UC.....</i>	<i>74</i>
<i>BOCANDÉ (Annick), sénateur (Seine-Maritime) UC.....</i>	<i>75</i>
<i>BOHL (André), sénateur (Moselle) UC.....</i>	<i>76</i>
<i>BONNET (Christian), sénateur (Morbihan) RI.....</i>	<i>77</i>
<i>BONY (Marcel), sénateur (Puy-de-Dôme) SOC.....</i>	<i>79</i>
<i>BORDAS (James), sénateur (Indre-et-Loire) RI.....</i>	<i>79</i>
<i>BOROTRA (Didier), sénateur (Pyrénées-Atlantiques) UC.....</i>	<i>81</i>
<i>BORVO (Nicole), sénateur (Paris) CRC.....</i>	<i>81</i>
<i>BOURDIN (Joël), sénateur (Eure) RI.....</i>	<i>85</i>
<i>BOYER (André), sénateur (Lot) RDSE.....</i>	<i>88</i>
<i>BOYER (Jean), sénateur (Isère) RI.....</i>	<i>89</i>
<i>BOYER (Louis), sénateur (Loiret) RI.....</i>	<i>90</i>
<i>BOYER (Yolande), sénateur (Finistère) SOC.....</i>	<i>91</i>
<i>BRANGER (Jean-Guy), sénateur (Charente-Maritime) UC.....</i>	<i>92</i>
<i>BRAUN (Gérard), sénateur (Vosges) RPR-A.....</i>	<i>92</i>
<i>BRAYE (Dominique), sénateur (Yvelines) RPR-A.....</i>	<i>93</i>
<i>BRET (Robert), sénateur (Bouches-du-Rhône) CRC.....</i>	<i>96</i>
<i>BRISEPIERRE (Paulette), sénateur (Français établis hors de France) RPR.....</i>	<i>103</i>
<i>BROISSIA (Louis de), sénateur (Côte-d'Or) RPR.....</i>	<i>104</i>
<i>BUFFET (Marie-George), ministre de la jeunesse et des sports.....</i>	<i>105</i>
<i>CABANEL (Guy), sénateur (Isère) président du groupe RDSE.....</i>	<i>107</i>
<i>CALDAGUÈS (Michel), sénateur (Paris) RPR.....</i>	<i>108</i>
<i>CALMÉJANE (Robert), sénateur (Seine-Saint-Denis) RPR.....</i>	<i>109</i>
<i>CANTEGRIT (Jean-Pierre), sénateur (Français établis hors de France) UC-R.....</i>	<i>109</i>
<i>CARLE (Jean-Claude), sénateur (Haute-Savoie) RI.....</i>	<i>110</i>
<i>CARRÈRE (Jean-Louis), sénateur (Landes) SOC.....</i>	<i>111</i>
<i>CAZALET (Auguste), sénateur (Pyrénées-Atlantiques) RPR.....</i>	<i>112</i>

CAZEAU (Bernard), sénateur (Dordogne) SOC.....	113
CECCALDI-RAYNAUD (Charles), sénateur (Hauts-de-Seine) RPR.....	114
CERISIER-ben GUIGA (Monique), sénateur (Français établis hors de France) SOC.....	114
CÉSAR (Gérard), sénateur (Gironde) RPR.....	115
CHABROUX (Gilbert), sénateur (Rhône) SOC.....	118
CHARASSE (Michel), sénateur (Puy-de-Dôme) SOC.....	118
CHARMANT (Marcel), sénateur (Nièvre) SOC.....	123
CHARZAT (Michel), sénateur (Paris) SOC.....	123
CHAUMONT (Jacques), sénateur (Sarthe) RPR.....	124
CHÉRIOUX (Jean), sénateur (Paris) RPR.....	124
CHEVÈNEMENT (Jean-Pierre), ministre de l'intérieur.....	128
CLÉACH (Marcel-Pierre), sénateur (Sarthe) RI-R.....	138
CLOUET (Jean), sénateur (Val-de-Marne) RI.....	139
COLLIN (Yvon), sénateur (Tarn-et-Garonne) RDSE.....	139
COLLOMB (Gérard), sénateur (Rhône) SOC.....	140
CORNU (Gérard), sénateur (Eure-et-Loir) RPR.....	141
COSSÉ-BRISSAC (Charles-Henri de), sénateur (Loire-Atlantique) RI.....	143
COURRIÈRE (Raymond), sénateur (Aude) SOC.....	143
COURTEAU (Roland), sénateur (Aude) SOC.....	144
COURTOIS (Jean-Patrick), sénateur (Saône-et-Loire) RPR.....	144
CUTTOLI (Charles de), sénateur (Français établis hors de France) RPR.....	147
DARCOS (Xavier), sénateur (Dordogne) RPR-R.....	148
DARNICHE (Philippe), sénateur (Vendée) NI.....	148
DEBARGE (Marcel), sénateur (Seine-Saint-Denis) SOC.....	149
DEBAVELAERE (Désiré), sénateur (Pas-de-Calais) RPR-A.....	149
DEJOIE (Luc), sénateur (Loire-Atlantique) RPR.....	149
DELANEAU (Jean), sénateur (Indre-et-Loire) RI.....	151
DELANOË (Bertrand), sénateur (Paris) SOC.....	153
DELEVOYE (Jean-Paul), sénateur (Pas-de-Calais) RPR.....	154
DELFAU (Gérard), sénateur (Hérault) NI puis RDSE.....	156
DELONG (Jacques-Richard), sénateur (Haute-Marne) RPR.....	158
DEL PICCHIA (Robert), sénateur (Français établis hors de France) RPR-R.....	159
DEMERLIAT (Jean-Pierre), sénateur (Haute-Vienne) SOC.....	160
DEMESSINE (Michelle), secrétaire d'Etat au tourisme, auprès du ministre de l'équipement, des transports et du logement.....	160
DEMILLY (Fernand), sénateur (Somme) RDSE.....	162
DEMUYNCK (Christian), sénateur (Seine-Saint-Denis) RPR-R.....	162

<i>DENEUX (Marcel), sénateur (Somme) UC.....</i>	<i>163</i>
<i>DERIOT (Gérard), sénateur (Allier) UC.....</i>	<i>166</i>
<i>DERYCKE (Dinah), sénateur (Nord) SOC.....</i>	<i>166</i>
<i>DESCOURS (Charles), sénateur (Isère) RPR.....</i>	<i>170</i>
<i>DÉSIRÉ (Rodolphe), sénateur (Martinique) SOC-A.....</i>	<i>179</i>
<i>DIEULANGARD (Marie-Madeleine), sénateur (Loire-Atlantique) SOC.....</i>	<i>180</i>
<i>DILIGENT (André), sénateur (Nord) UC.....</i>	<i>183</i>
<i>DOMEIZEL (Claude), sénateur (Alpes de Haute-Provence) SOC.....</i>	<i>183</i>
<i>DOMINATI (Jacques), sénateur (Paris) RI.....</i>	<i>185</i>
<i>DONDOUX (Jacques), secrétaire d'Etat au commerce extérieur, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.....</i>	<i>185</i>
<i>DONNAY (Jacques), sénateur (Nord) NI.....</i>	<i>185</i>
<i>DOUBLET (Michel), sénateur (Charente-Maritime) RPR.....</i>	<i>185</i>
<i>DREYFUS-SCHMIDT (Michel), sénateur (Territoire de Belfort) SOC.....</i>	<i>185</i>
<i>DUBRULE (Paul), sénateur (Savoie) NI puis RPR-R.....</i>	<i>190</i>
<i>DUFAUT (Alain), sénateur (Vaucluse) RPR.....</i>	<i>190</i>
<i>DUFFOUR (Michel), sénateur (Hauts-de-Seine) CRC.....</i>	<i>190</i>
<i>DUGOIN (Xavier), sénateur (Essonne) RPR.....</i>	<i>193</i>
<i>DULAIT (André), sénateur (Deux-Sèvres) UC.....</i>	<i>193</i>
<i>DUPONT (Ambroise), sénateur (Calvados) RI.....</i>	<i>195</i>
<i>DUPONT (Jean-Léonce), sénateur (Calvados) RI.....</i>	<i>196</i>
<i>DURAND-CHASTEL (Hubert), sénateur (Français établis hors de France) NI.....</i>	<i>196</i>
<i>DURRIEU (Josette), sénateur (Hautes-Pyrénées) SOC.....</i>	<i>198</i>
<i>DUSSAUT (Bernard), sénateur (Gironde) SOC.....</i>	<i>199</i>
<i>ECKENSPIELLER (Daniel), sénateur (Haut-Rhin) RPR-A.....</i>	<i>200</i>
<i>ÉMIN (Jean-Paul), sénateur (Ain) RI.....</i>	<i>200</i>
<i>EMORINE (Jean-Paul), sénateur (Saône-et-Loire) RI.....</i>	<i>201</i>
<i>ESNEU (Michel), sénateur (Ille-et-Vilaine) RPR.....</i>	<i>202</i>
<i>ESTIER (Claude), sénateur (Paris) président du groupe SOC.....</i>	<i>202</i>
<i>FALCO (Hubert), sénateur (Var) RI.....</i>	<i>205</i>
<i>FATOUS (Léon), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.....</i>	<i>205</i>
<i>FAUCHON (Pierre), sénateur (Loir-et-Cher) UC.....</i>	<i>205</i>
<i>FAURE (Jean), sénateur (Isère) UC.....</i>	<i>209</i>
<i>FERRAND (André), sénateur (Français établis hors de France) RI.....</i>	<i>210</i>
<i>FISCHER (Guy), sénateur (Rhône) CRC.....</i>	<i>210</i>
<i>FLANDRE (Hilaire), sénateur (Ardennes) RPR.....</i>	<i>216</i>
<i>FLOSSE (Gaston), sénateur (Polynésie française) RPR.....</i>	<i>217</i>

<i>FOUCAUD (Thierry), sénateur (Seine-Maritime) CRC.</i>	218
<i>FOURCADE (Jean-Pierre), sénateur (Hauts-de-Seine) RDSE.</i>	221
<i>FOURNIER (Bernard), sénateur (Loire) RPR.</i>	223
<i>FOY (Alfred), sénateur (Nord) NI.</i>	224
<i>FRANCHIS (Serge), sénateur (Yonne) UC.</i>	224
<i>FRANÇOIS (Philippe), sénateur (Seine-et-Marne) RPR.</i>	225
<i>FRANÇOIS-PONCET (Jean), sénateur (Lot-et-Garonne) RDSE.</i>	226
<i>FRÉVILLE (Yves), sénateur (Ille-et-Vilaine) UC.</i>	228
<i>GAILLARD (Yann), sénateur (Aube) RPR-A.</i>	234
<i>GARREC (René), sénateur (Calvados) RI.</i>	236
<i>GAUDIN (Jean-Claude), sénateur (Bouches-du-Rhône) RI.</i>	238
<i>GAULLE (Philippe de), sénateur (Paris) RPR.</i>	239
<i>GAYSSOT (Jean-Claude), ministre de l'équipement, des transports et du logement.</i>	239
<i>GÉLARD (Patrice), sénateur (Seine-Maritime) RPR.</i>	244
<i>GÉRARD (Alain), sénateur (Finistère) RPR.</i>	248
<i>GERBAUD (François), sénateur (Indre) RPR.</i>	249
<i>GILLOT (Dominique), secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, auprès du ministre de l'emploi et de la solidarité.</i>	250
<i>GINESY (Charles), sénateur (Alpes-Maritimes) RPR.</i>	252
<i>GIRAUD (Francis), sénateur (Bouches-du-Rhône) RPR.</i>	253
<i>GIROD (Paul), sénateur (Aisne) RDSE.</i>	253
<i>GLAVANY (Jean), ministre de l'agriculture et de la pêche.</i>	257
<i>GODARD (Serge), sénateur (Puy-de-Dôme) SOC.</i>	269
<i>GOULET (Daniel), sénateur (Orne) RPR.</i>	269
<i>GOURNAC (Alain), sénateur (Yvelines) RPR.</i>	270
<i>GOUTEYRON (Adrien), sénateur (Haute-Loire) RPR.</i>	271
<i>GRIGNON (Francis), sénateur (Bas-Rhin) UC.</i>	273
<i>GRILLOT (Louis), sénateur (Côte-d'Or) RI.</i>	274
<i>GRUILLOT (Georges), sénateur (Doubs) RPR.</i>	274
<i>GUERINI (Jean-Noël), sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC.</i>	275
<i>GUIGOU (Elisabeth), garde des sceaux, ministre de la justice.</i>	275
<i>HAENEL (Hubert), sénateur (Haut-Rhin) RPR.</i>	287
<i>HAMEL (Emmanuel), sénateur (Rhône) RPR.</i>	289
<i>HAUT (Claude), sénateur (Vaucluse) SOC.</i>	291
<i>HEINIS (Anne), sénateur (Manche) RI.</i>	291
<i>HENRY (Marcel), sénateur (Mayotte) UC.</i>	293
<i>HÉRISSON (Pierre), sénateur (Haute-Savoie) UC.</i>	293

<i>HERMENT (Rémi), sénateur (Meuse) UC.....</i>	<i>296</i>
<i>HESLING (Roger), sénateur (Moselle) SOC.</i>	<i>297</i>
<i>HOEFFEL (Daniel), sénateur (Bas-Rhin) UC.....</i>	<i>297</i>
<i>HUCHON (Jean), sénateur (Maine-et-Loire) UC.....</i>	<i>305</i>
<i>HUGOT (Jean-Paul), sénateur (Maine-et-Loire) RPR.....</i>	<i>306</i>
<i>HUGUET (Roland), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.</i>	<i>307</i>
<i>HUMBERT (Jean-François), sénateur (Doubs) RI.....</i>	<i>307</i>
<i>HURIET (Claude), sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC.....</i>	<i>307</i>
<i>HUSSON (Roger), sénateur (Moselle) RPR.....</i>	<i>312</i>
<i>HUWART (François), secrétaire d'Etat au commerce extérieur, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.</i>	<i>313</i>
<i>HYEST (Jean-Jacques), sénateur (Seine-et-Marne) UC.....</i>	<i>314</i>
<i>JARLIER (Pierre), sénateur (Cantal) UC.....</i>	<i>326</i>
<i>JEAMBRUN (Pierre), sénateur (Jura) RDSE.</i>	<i>326</i>
<i>JOLIBOIS (Charles), sénateur (Maine-et-Loire) RI.....</i>	<i>326</i>
<i>JOLY (Bernard), sénateur (Haute-Saône) RDSE.....</i>	<i>331</i>
<i>JOSPIN (Lionel), premier ministre.....</i>	<i>333</i>
<i>JOSSELIN (Charles), ministre délégué à la coopération et à la francophonie.....</i>	<i>337</i>
<i>JOURDAIN (André), sénateur (Jura) RPR.....</i>	<i>341</i>
<i>JOURNET (Alain), sénateur (Gard) SOC.....</i>	<i>341</i>
<i>JOXE (Pierre), Premier président de la Cour des comptes.....</i>	<i>341</i>
<i>JOYANDET (Alain), sénateur (Haute-Saône) RPR.</i>	<i>341</i>
<i>KAROUTCHI (Roger), sénateur (Hauts-de-Seine) NI, puis RPR.....</i>	<i>343</i>
<i>KOUCHNER (Bernard), secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, auprès du ministre de l'emploi et de la solidarité.....</i>	<i>343</i>
<i>LABEYRIE (Philippe), sénateur (Landes) SOC.</i>	<i>350</i>
<i>LACHENAUD (Jean-Philippe), sénateur (Val-d'Oise) RI.....</i>	<i>350</i>
<i>LAFFITTE (Pierre), sénateur (Alpes-Maritimes) RDSE.</i>	<i>351</i>
<i>LAGAUCHE (Serge), sénateur (Val-de-Marne) SOC.....</i>	<i>353</i>
<i>LAGORSSE (Roger), sénateur (Tarn) SOC.....</i>	<i>355</i>
<i>LA MALÈNE (Christian de), sénateur (Paris) RPR.....</i>	<i>356</i>
<i>LAMBERT (Alain), sénateur (Orne) UC.....</i>	<i>357</i>
<i>LAMBERT (Christiane), Rapporteur de la section de l'agriculture et de l'alimentation du Conseil économique et social.....</i>	<i>360</i>
<i>LANIER (Lucien), sénateur (Val-de-Marne) RPR.....</i>	<i>360</i>
<i>LARCHÉ (Jacques), sénateur (Seine-et-Marne) RI.....</i>	<i>362</i>
<i>LARCHER (Gérard), sénateur (Yvelines) RPR.....</i>	<i>367</i>

<i>LARIFLA (Dominique), sénateur (Guadeloupe) SOC-A.</i>	377
<i>LASSOURD (Patrick), sénateur (Ille-et-Vilaine) RPR.</i>	377
<i>LAUFOAULU (Robert), sénateur (Iles Wallis-et-Futuna) RPR-R.</i>	379
<i>LAURET (Edmond), sénateur (La Réunion) RPR.</i>	380
<i>LAURIN (René-Georges), sénateur (Var) RPR.</i>	380
<i>LEBRANCHU (Marylise), secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.</i>	381
<i>LE BRETON (Henri), sénateur (Morbihan) UC.</i>	382
<i>LE CAM (Gérard), sénateur (Côtes-d'Armor) CRC.</i>	383
<i>LECLERC (Dominique), sénateur (Indre-et-Loire) RPR.</i>	389
<i>LEFEBVRE (Pierre), sénateur (Nord) CRC.</i>	391
<i>LEGENDRE (Jacques), sénateur (Nord) RPR.</i>	395
<i>LE GRAND (Jean-François), sénateur (Manche) RPR.</i>	396
<i>LEJEUNE (André), sénateur (Creuse) SOC.</i>	398
<i>LEMAIRE (Guy), sénateur (Loire-Atlantique) RPR.</i>	400
<i>LEPELTIER (Serge), sénateur (Cher) RPR.</i>	400
<i>LE PENSEC (Louis), sénateur (Finistère) SOC.</i>	400
<i>LESBROS (Marcel), sénateur (Hautes-Alpes) UC.</i>	400
<i>LISE (Claude), sénateur (Martinique) SOC-A.</i>	401
<i>LORIDANT (Paul), sénateur (Essonne) CRC.</i>	402
<i>LORRAIN (Jean-Louis), sénateur (Haut-Rhin) UC.</i>	404
<i>LOUECKHOTE (Simon), sénateur (Nouvelle-Calédonie) RPR.</i>	408
<i>LUART (Roland du), sénateur (Sarthe) RI.</i>	409
<i>LUC (Hélène), sénateur (Val-de-Marne) présidente du groupe CRC.</i>	411
<i>MACHET (Jacques), sénateur (Marne) UC.</i>	415
<i>MADRELLE (Philippe), sénateur (Gironde) SOC.</i>	416
<i>MAHÉAS (Jacques), sénateur (Seine-Saint-Denis) SOC.</i>	416
<i>MALÉCOT (Kléber), sénateur (Loiret) UC.</i>	418
<i>MAMAN (André), sénateur (Français établis hors de France) UC-R.</i>	418
<i>MARC (François), sénateur (Finistère) SOC.</i>	419
<i>MARINI (Philippe), sénateur (Oise) RPR.</i>	419
<i>MARQUÈS (René), sénateur (Pyrénées-Orientales) UC.</i>	439
<i>MARTIN (Pierre), sénateur (Somme) RPR.</i>	439
<i>MASSERET (Jean-Pierre), secrétaire d'Etat aux anciens combattants, auprès du ministre de la défense.</i>	440
<i>MASSION (Marc), sénateur (Seine-Maritime) SOC.</i>	442
<i>MASSON (Paul), sénateur (Loiret) RPR.</i>	443

<i>MATHIEU (Serge), sénateur (Rhône) RI.....</i>	<i>444</i>
<i>MAUROY (Pierre), sénateur (Nord) SOC.</i>	<i>445</i>
<i>MÉLENCHON (Jean-Luc), sénateur (Essonne) SOC.....</i>	<i>445</i>
<i>MERCIER (Louis), sénateur (Loire) UC.....</i>	<i>447</i>
<i>MERCIER (Michel), sénateur (Rhône) UC.....</i>	<i>447</i>
<i>MICHAUX-CHEVRY (Lucette), sénateur (Guadeloupe) RPR.</i>	<i>452</i>
<i>MIQUEL (Gérard), sénateur (Lot) SOC.....</i>	<i>453</i>
<i>MIRAUX (Jean-Luc), sénateur (Eure) RPR.</i>	<i>454</i>
<i>MOINARD (Louis), sénateur (Vendée) UC.....</i>	<i>454</i>
<i>MONORY (René), sénateur (Vienne) UC.....</i>	<i>454</i>
<i>MONTESQUIOU (Aymeri de), sénateur (Gers) RDSE.....</i>	<i>455</i>
<i>MOREIGNE (Michel), sénateur (Creuse) SOC.</i>	<i>457</i>
<i>MOSCOVICI (Pierre), ministre délégué, auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.</i>	<i>457</i>
<i>MOULY (Georges), sénateur (Corrèze) RDSE.....</i>	<i>459</i>
<i>MURAT (Bernard), sénateur (Corrèze) RPR.</i>	<i>459</i>
<i>NACHBAR (Philippe), sénateur (Meurthe-et-Moselle) RI.....</i>	<i>462</i>
<i>NATALI (Paul), sénateur (Haute-Corse) RPR.....</i>	<i>463</i>
<i>NEUWIRTH (Lucien), sénateur (Loire) RPR.....</i>	<i>463</i>
<i>NOGRIX (Philippe), sénateur (Ille-et-Vilaine) UC.....</i>	<i>464</i>
<i>OLIN (Nelly), sénateur (Val-d'Oise) RPR.</i>	<i>466</i>
<i>ORNANO (Paul d'), sénateur (Français établis hors de France) RPR.....</i>	<i>466</i>
<i>OSTERMANN (Joseph), sénateur (Bas-Rhin) RPR.....</i>	<i>466</i>
<i>OTHILY (Georges), sénateur (Guyane) RDSE.....</i>	<i>468</i>
<i>OUDIN (Jacques), sénateur (Vendée) RPR.....</i>	<i>470</i>
<i>PASQUA (Charles), sénateur (Hauts-de-Seine) RPR.....</i>	<i>476</i>
<i>PASTOR (Jean-Marc), sénateur (Tarn) SOC.....</i>	<i>476</i>
<i>PAYET (Lylia), sénateur (La Réunion) RDSE.</i>	<i>479</i>
<i>PELCHAT (Michel), sénateur (Essonne) RI.....</i>	<i>479</i>
<i>PELLETIER (Jacques), sénateur (Aisne) RDSE.....</i>	<i>480</i>
<i>PENNE (Guy), sénateur (Français établis hors de France) SOC.....</i>	<i>482</i>
<i>PÉPIN (Jean), sénateur (Ain) RI.....</i>	<i>483</i>
<i>PERCHERON (Daniel), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.</i>	<i>483</i>
<i>PERY (Nicole), secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, auprès du ministre de l'emploi et de la solidarité.....</i>	<i>484</i>
<i>PEYRAT (Jacques), sénateur (Alpes-Maritimes) RPR.</i>	<i>487</i>
<i>PEYREFITTE (Alain), sénateur (Seine-et-Marne) RPR.....</i>	<i>487</i>

<i>PEYRONNET (Jean-Claude), sénateur (Haute-Vienne) SOC.....</i>	<i>488</i>
<i>PICHERAL (Jean-François), sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC.....</i>	<i>490</i>
<i>PIERRET (Christian), secrétaire d'Etat à l'industrie, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.....</i>	<i>490</i>
<i>PINTAT (Xavier), sénateur (Gironde) RI.....</i>	<i>504</i>
<i>PIRAS (Bernard), sénateur (Drôme) SOC.....</i>	<i>505</i>
<i>PLANCADE (Jean-Pierre), sénateur (Haute-Garonne) SOC.....</i>	<i>506</i>
<i>PLASAIT (Bernard), sénateur (Paris) RI.....</i>	<i>507</i>
<i>POIRIER (Jean-Marie), sénateur (Val-de-Marne) UC.....</i>	<i>508</i>
<i>POIRIEUX (Guy), sénateur (Loire) RI.....</i>	<i>509</i>
<i>PONCELET (Christian), sénateur (Vosges) RPR.....</i>	<i>509</i>
<i>PONIATOWSKI (Ladislas), sénateur (Eure) RI.....</i>	<i>510</i>
<i>POURNY (André), sénateur (Saône-et-Loire) RI-R.....</i>	<i>511</i>
<i>POURTAUD (Danièle), sénateur (Paris) SOC.....</i>	<i>511</i>
<i>PRINTZ (Gisèle), sénateur (Moselle) SOC.....</i>	<i>512</i>
<i>PUECH (Jean), sénateur (Aveyron) RI.....</i>	<i>514</i>
<i>QUEYRANNE (Jean-Jack), secrétaire d'Etat à l'outre-mer, auprès du ministère de l'intérieur... </i>	<i>515</i>
<i>RAFFARIN (Jean-Pierre), sénateur (Vienne) RI.....</i>	<i>527</i>
<i>RAINCOURT (Henri de), sénateur (Yonne) président du groupe RI.....</i>	<i>529</i>
<i>RALITE (Jack), sénateur (Seine-Saint-Denis) CRC.....</i>	<i>530</i>
<i>RAOULT (Paul), sénateur (Nord) SOC.....</i>	<i>530</i>
<i>RAUSCH (Jean-Marie), sénateur (Moselle) RDSE-R.....</i>	<i>531</i>
<i>RENAR (Ivan), sénateur (Nord) CRC.....</i>	<i>532</i>
<i>REUX (Victor), sénateur (Saint-Pierre-et-Miquelon) RPR.....</i>	<i>534</i>
<i>REVET (Charles), sénateur (Seine-Maritime) RI.....</i>	<i>534</i>
<i>REVOL (Henri), sénateur (Côte-d'Or) RI.....</i>	<i>536</i>
<i>RICHARD (Alain), ministre de la défense.....</i>	<i>542</i>
<i>RICHEMONT (Henri de), sénateur (Charente) RPR.....</i>	<i>545</i>
<i>RICHERT (Philippe), sénateur (Bas-Rhin) UC.....</i>	<i>546</i>
<i>RINCHET (Roger), sénateur (Savoie) SOC.....</i>	<i>547</i>
<i>RISPAT (Yves), sénateur (Gers) RPR-R.....</i>	<i>548</i>
<i>ROBERT (Jean-Jacques), sénateur (Essonne) RPR.....</i>	<i>548</i>
<i>ROCCA SERRA (Louis-Ferdinand de), sénateur (Corse-du-Sud) RI.....</i>	<i>548</i>
<i>ROHAN (Josselin de), sénateur (Morbihan) président du groupe RPR.....</i>	<i>549</i>
<i>ROUJAS (Gérard), sénateur (Haute-Garonne) SOC.....</i>	<i>550</i>
<i>ROUVIÈRE (André), sénateur (Gard) SOC.....</i>	<i>550</i>
<i>ROYAL (Ségolène), ministre délégué, auprès du ministre de l'éducation nationale, de la recherche</i>	

<i>et de la technologie, chargé de l'enseignement scolaire</i>	551
<i>RUFIN (Michel), sénateur (Meuse) RPR</i>	552
<i>SAUNIER (Claude), sénateur (Côtes-d'Armor) SOC</i>	553
<i>SAUTTER (Christian), secrétaire d'Etat au budget, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie</i>	553
<i>SCHOSTECK (Jean-Pierre), sénateur (Hauts-de-Seine) RPR</i>	558
<i>SEILLIER (Bernard), sénateur (Aveyron) NI</i>	559
<i>SERGENT (Michel), sénateur (Pas-de-Calais) SOC</i>	559
<i>SÉRUSCLAT (Franck), sénateur (Rhône) SOC</i>	560
<i>SIGNÉ (René-Pierre), sénateur (Nièvre) SOC</i>	561
<i>SOUCARET (Raymond), sénateur (Lot-et-Garonne) RDSE</i>	562
<i>SOUPLET (Michel), sénateur (Oise) UC</i>	562
<i>SOUVET (Louis), sénateur (Doubs) RPR</i>	574
<i>STRAUSS-KAHN (Dominique), ministre de l'économie, des finances et de l'industrie</i>	578
<i>SUTOUR (Simon), sénateur (Gard) SOC</i>	583
<i>TAUGOURDEAU (Martial), sénateur (Eure-et-Loir) RPR</i>	585
<i>TERRADE (Odette), sénateur (Val-de-Marne) CRC</i>	585
<i>TESTON (Michel), sénateur (Ardèche) SOC</i>	588
<i>TORRE (Henri), sénateur (Ardèche) RI</i>	589
<i>TRAUTMANN (Catherine), ministre de la culture et de la communication</i>	589
<i>TRÉGOUËT (René), sénateur (Rhône) RPR</i>	592
<i>TRÉMEL (Pierre-Yvon), sénateur (Côtes-d'Armor) SOC</i>	594
<i>TRUCY (François), sénateur (Var) RI</i>	595
<i>TÜRK (Alex), sénateur (Nord) NI</i>	597
<i>ULRICH (Maurice), sénateur (Paris) RPR</i>	598
<i>VAILLANT (Daniel), ministre des relations avec le Parlement</i>	599
<i>VALADE (Jacques), sénateur (Gironde) RPR</i>	600
<i>VALLET (André), sénateur (Bouches-du-Rhône) RDSE</i>	602
<i>VASSELLE (Alain), sénateur (Oise) RPR</i>	603
<i>VECTEN (Albert), sénateur (Marne) UC</i>	612
<i>VÉDRINE (Hubert), ministre des affaires étrangères</i>	613
<i>VERGÈS (Paul), sénateur (La Réunion) CRC</i>	617
<i>VÉZINHET (André), sénateur (Hérault) SOC</i>	617
<i>VIAL (Jean-Pierre), sénateur (Savoie) NI puis RPR</i>	618
<i>VIDAL (Marcel), sénateur (Hérault) SOC</i>	618
<i>VILLEPIN (Xavier de), sénateur (Français établis hors de France) UC</i>	618
<i>VINÇON (Serge), sénateur (Cher) RPR</i>	620

<i>VISSAC (Guy), sénateur (Haute-Loire) RPR.....</i>	<i>623</i>
<i>VOYNET (Dominique), ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.....</i>	<i>623</i>
<i>WEBER (Henri), sénateur (Seine-Maritime) SOC.</i>	<i>634</i>
<i>ZUCCARELLI (Emile), ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.....</i>	<i>636</i>

A

ABADIE (François), sénateur (Hautes-Pyrénées) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

ABOUT (Nicolas), sénateur (Yvelines) RI-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Secrétaire de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne; nouvelle nomination en tant que secrétaire (JO Lois et décrets du 7 octobre 1999).

Délégué titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi visant à remplacer la procédure de divorce pour faute par une procédure de divorce pour cause objective [n° 266 (98-99)] (16 mars 1999) - **Divorce ou séparation de corps**.

Proposition de loi portant création d'une délégation parlementaire dénommée Délégation parlementaire du renseignement [n° 492 (98-99)] (15 septembre 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Parlement**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 416 (98-99)], adoptée par l'Assemblée nationale, portant sur diverses professions relevant du ministère de la justice, la procédure civile et le droit comptable [n° 57 (1999-2000)] (9 novembre 1999) - **Professions libérales**.

Proposition de loi visant à instaurer un système de remplaçants provisoires en cas de vacance de siège d'un conseiller régional, d'un conseiller général ou d'un maire, ainsi qu'une parité hommes-femmes entre les candidats et leurs remplaçants [n° 100 (1999-2000)] (29 novembre 1999) - **Elus locaux**.

Proposition de loi constitutionnelle visant à rendre incompatible la fonction de membre du Gouvernement avec l'exercice de tout mandat électoral [n° 98 (1999-2000)] (29 novembre 1999) - **Constitution**.

Proposition de loi organique visant à instaurer un système de remplaçants provisoires en cas de vacance de siège d'un député ou d'un sénateur, ainsi qu'une parité hommes-femmes

entre les candidats et leurs remplaçants [n° 99 (1999-2000)] (29 novembre 1999) - **Parlement**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi [n° 79 (98-99)], tendant à renforcer le dispositif pénal à l'encontre des associations ou groupements à caractère sectaire qui constituent, par leurs agissements délictueux, un trouble à l'ordre public ou un péril majeur pour la personne humaine ou la sûreté de l'Etat [n° 131 (1999-2000)] (14 décembre 1999) - **Ordre public**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 168 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3224) - Ministère : Jeunesse - *Dopage et Tour de France* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3224) - **Drogues et stupéfiants**

n° 247 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7698) - Ministère : Industrie - *Avenir de France Télécom* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7699) - **France Télécom**

Questions orales sans débat :

n° 390 (JO Débats du 3 décembre 1998) (p. 5656) - Ministère : Economie - *Mise en oeuvre de l'instruction budgétaire et comptable M 14* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 25) - **Comptabilité publique**

n° 551 (JO Débats du 26 mai 1999) (p. 3324) - Ministère : Anciens combattants - *Projet de fermeture de la maison de retraite de Ville-Lebrun* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4548) - **Maisons de retraite et foyers logements**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)]** - (11 février 1999) - **Discussion générale** (p. 414, 415) : grèves dans le secteur des transports publics. Droit de grève. Responsabilité de l'Etat. Opinion publique. Autres pays de l'Union européenne. Notion de service minimum. Obligation de négocier. Préavis de grève. Dépôt par le Gouvernement d'un rapport faisant le bilan des grèves dans les services publics et des négociations prévues par cette proposition de loi. Le groupe des Républicains et Indépendants votera ce texte.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1574) : votera l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil). (p. 1597) : attribution de l'acte de notoriété.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 21 (création des établissements publics de coopération intercommunale)** (p. 2297) : se déclare opposé à l'amendement n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés). (p. 2300, 2301) : son amendement n° 4 : renforcement de la majorité qualifiée retenue pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale ; adopté - **Art. 22 (organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale)** (p. 2307) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 80 de la commission et n° 474 de M. Alain Vasselle (élection du plus âgé en cas d'égalité des suffrages pour l'élection des délégués communautaires).

(p.2311, 2313) : ses amendements n° 1 : exclusion de l'aménagement de l'espace communautaire des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI ; n° 2 : exclusion de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI ; et n° 3 : exclusion de la politique de la ville des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI ; adoptés.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 0416 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p.5857, 5858) : article unique de la proposition de loi de M. Gouzes supprimé par l'Assemblée nationale et remplacé par un ensemble de mesures diverses. Rétablissement de la perception par les huissiers d'un droit proportionnel de recouvrement à la charge des créanciers ; perception limitée aux recouvrements et aux encaissements ; plafond diminué ; exonération des personnes morales de droit public, des organismes d'assurance sociale, des créances prud'homales ou alimentaires ; prise en compte des difficultés rencontrées par les huissiers. Défavorable au recours à la procédure de validation. La commission des lois propose l'adoption sans modification de cette proposition de loi.

- **Proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisir [n° 0267 (98-99)]** - (16 décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p.7683) : responsabilité de l'Etat. Votera ce texte.

- **Proposition de loi tendant à renforcer le dispositif pénal à l'encontre des associations ou groupements à caractère sectaire qui constituent, par leurs agissements délictueux, un trouble à l'ordre public ou un péril majeur pour la personne humaine ou la sûreté de l'Etat [n° 0079 (98-99)]** - (16 décembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p.7689, 7690) : libertés de croyance et d'association. Indices déterminés par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale de 1995 pour la qualification d'une secte. Importance de l'arsenal pénal. Renforcement du contrôle de l'obligation scolaire. Nomination dans chaque parquet général d'un magistrat "correspondant-sectes". Question de la dissolution des sectes. Responsabilité pénale des personnes morales. Complément à la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées. Responsabilité des personnes morales en matière d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie - **Explications de vote sur l'ensemble** (p.7697) : remerciements. Besoin de prévention.

ADNOT (Philippe), sénateur (Aube) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)]

adopté par l'Assemblée nationale - Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 5] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 99 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1130) - Ministère : Industrie - *Restructuration du secteur automobile à l'échelle mondiale* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1130) - **Industrie automobile**

n° 146 (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2557) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 30 avril 1999 (p. 2557) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art.L. 331-3 du code rural*) (p. 143) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), intervient sur le sous-amendement de M. Gérard César n° 164 (transformation du CTE en contrat d'entreprise) - **Après l'art. 4** (p. 188) : intervient sur l'amendement n° 414 de M. Marcel Deneux (maintien de la déduction fiscale en cas de transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur) - **Après l'art. 7 bis** (p. 206) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (dénéigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Problème des transports scolaires en cas de chute de neige. Exemple du département de l'Aube : absence de contestation des entrepreneurs contre les accords passés avec les agriculteurs. Problème du secours en cas d'accident.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 294) : caractère anti-démocratique des quotas, du scrutin proportionnel et de la mainmise dans la vie politique des partis politiques.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1120, 1121) : seuil financier nécessaire à la création d'un fonds d'amorçage régional. Rigidité des règles encadrant le fonctionnement des futurs incubateurs. Evolution nécessaire des mentalités - **Après l'art. 3** (p. 1158, 1159) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de la commission saisie pour avis (renforcement de la transparence du mécanisme des stock-options).

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1302) : risque de mise en place de quotas et du scrutin proportionnel en cas d'application du texte adopté par l'Assemblée nationale. Ne prendra pas part au vote sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4308) : partage arguments exposés par le rapporteur. Opposé à une augmentation du nombre de départements relevant du système proportionnel et favorable à une évolution du nombre des grands électeurs.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4580) : réforme bâclée. Suppression du ticket modérateur : inflation de la dépense. Réforme au franc le franc : manque à gagner pour les départements. Injustice

de ce dispositif. Règlement local. (p.4590) : exemple du contingent d'aide sociale dû par les communes de son département de l'Aube. (p.4595) : ne votera pas cet article : suppression du ticket modérateur, réforme au franc le franc, augmentation de la dépendance des collectivités territoriales par rapport aux dotations de l'Etat.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2** (*régime des heures supplémentaires*) (p.5676) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 10 de la commission. Maintien de gens formés grâce aux heures supplémentaires. Question de l'application de la loi en cas de fusion de deux entreprises appliquant une durée différente du temps de travail.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5950, 5951) : intérêt de l'examen du problème de la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES et de l'opportunité d'accélérer son désendettement. Absurdité économique du financement par l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, de l'allègement des charges nouvelles des entreprises consécutives aux 35 heures. Votera la suppression de l'article 4 qui détourne les écotaxes de leur objet.

- **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Art. 4** (*extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6017) : son amendement de suppression n° 103 ; adopté.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 465 (97-98)] visant à généraliser l'interdiction des candidatures multiples aux élections ; 2° [n° 482 (97-98)] portant diverses dispositions relatives aux élections municipales, cantonales et législatives ; 3° [n° 493 (97-98)] tendant à interdire les candidatures multiples aux élections cantonales ; 4° [n° 494 (97-98)] relative à l'élection des députés et à l'élection des conseillers généraux et 5° [n° 548 (97-98)] relative aux conditions d'éligibilité des candidats aux élections cantonales et aux déclarations de candidatures au deuxième tour des élections cantonales et législatives [n° 0062 (1999-2000)]** - (23 novembre 1999) - **Après l'art. 1er** (p. 6202) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Louis de Broissia (élection d'un suppléant en même temps que celle du conseiller général).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6896, 6897) : budget en hausse. Explosion des dépenses de fonctionnement et stagnation des dépenses d'investissement. Augmentation des effectifs de l'administration centrale. Absence d'efforts sur la recherche. Actions contre le phénomène d'appropriation privée du patrimoine environnemental. Effort en faveur de la prévention des risques. Rééquilibrage de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Actions de péréquation et de solidarité dans le secteur de l'eau : création d'un fonds national de solidarité pour l'eau, FNSE. Renforcement du réseau de protection des zones naturelles et sensibles : augmentation des crédits du fonds de gestion des milieux naturels. Poursuite de Natura 2000. Propose le rejet de ce projet de budget - **Etat C - Titre VI** (p. 6922) : accepte l'amendement n° II-13 du Gouvernement (majoration des autorisations de programme de trois cent millions de francs). Assimilation entre les effluents agricoles et les boues des stations d'épuration.

ALLÈGRE (Claude), ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 79 de M. Jean-Paul Hugot : **Conflits du travail** (*Mouvements de grèves dans l'éducation nationale*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 785).

n° 93 de M. Jean-Claude Carle : **Education (ministère de l')** (*Réformes de l'éducation nationale*) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1126).

n° 153 de M. Jean Bizet : **Education (ministère de l')** (*Conclusions de la commission d'enquête sénatoriale sur les personnels de l'éducation nationale*) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2811).

n° 184 de M. Yvon Collin : **Recherche** (*Etat des connaissances sur les organismes génétiquement modifiés*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4371).

n° 191 de M. Jean-Claude Carle : **Enseignement** (*Déroulement de la rentrée scolaire*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4969).

n° 198 de M. Charles Ceccaldi-Raynaud : **Enseignement** (*Déroulement de la rentrée scolaire*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4975).

n° 201 de M. André Ferrand : **Enseignement** (*Déroulement de la rentrée scolaire dans les établissements d'enseignement français à l'étranger*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4977).

n° 215 de M. Paul Loridant : **Recherche** (*Projet "Soleil" de synchrotron*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5709).

Questions orales sans débat :

n° 429 de Mme Hélène Luc : **Enseignement technique et professionnel** (*Evolution de l'enseignement professionnel*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1901).

n° 454 de M. André Vallet : **Finances locales** (*Financement des équipements sportifs communaux*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1902).

n° 471 de M. Dominique Leclerc : **Enseignement supérieur** (*Conséquences de l'intégration de l'école d'ingénieurs de Tours au sein de l'université François-Rabelais*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1904).

n° 569 de M. Bernard Fournier : **Déchets** (*Implantation d'un centre d'enfouissement de déchets ultimes à Sury-le-Comtal*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5039).

n° 578 de M. Jacques Legendre : **Recherche** (*Construction d'un nouveau synchrotron*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5043).

n° 589 de M. Paul Girod : **Contrats de plan** (*Crédits affectés à la Picardie*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5039).

n° 593 de Mme Hélène Luc : **Lycées** (*Plan d'urgence pour les lycées*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5042).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1104, 1105) : croissance incitée par la politique en faveur de l'innovation. Recherche, moteur de l'innovation. Décalage entre la qualité de la recherche scientifique et technique et la faiblesse du transfert de connaissances du monde de la recherche vers l'emploi et la création de richesses. Concentration des aides publiques à la recherche. Manque de capitaux disponibles. Souhait de favoriser la diffusion de l'innovation du monde de la recherche vers celui de l'entreprise et de multiplier la création d'entreprises innovantes. Augmentation des crédits de la recherche. Concomitance de la découverte fondamentale et de l'application pratique. (p. 1106, 1107) : collaborations entre les personnels de la recherche et les entreprises. Statut des fonctionnaires et règles imposées aux personnels de recherche. Mesures pour favoriser la création d'entreprises valorisant les travaux des chercheurs. Relations entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises. Mesures pour faciliter la gestion des structures de coopération et des contrats entre les établissements de recherche et les entreprises. Création au sein des établissements d'enseignement supérieur de structures professionnelles chargées de la valorisation des activités de recherche. Création d'"incubateurs" destinés à accueillir et à soutenir les créateurs d'entreprises de haute technologie. Missions de valorisation des lycées technologiques et professionnels. (p. 1108, 1109) : mesures tendant à organiser l'ouverture de la recherche publique. Disposition fiscale concernant l'extension du dispositif des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises. Problèmes concrets abordés par ce projet de loi. (p. 1135, 1139) : projet de loi élaboré en concertation avec le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, CSRT, et le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, CNESER, les directeurs d'organismes, les présidents d'universités et les syndicats. Problème des brevets. Evaluation périodique de la loi. Prise en compte dans le domaine de la recherche appliquée des brevets et du travail de valorisation. Prise en compte dans la carrière des chercheurs de l'évaluation du travail collectif, du travail de valorisation et de transfert. Dynamique régionale. Mode de fonctionnement des troisièmes cycles. Rapprochement entre les institutions scientifiques, les grandes écoles, d'une part, et les écoles de gestion, les facultés de gestion et d'économie, d'autre part. Nécessaire rénovation de la voie scientifique de l'enseignement secondaire. Problème du financement et exemple du Massachusetts Institute of technology, MIT. Fonds d'amorçage régionaux. Evolution des structures consécutive à l'évolution de la technique. Priorité de la recherche fondamentale pour le Gouvernement. Favorable au dépôt par le Gouvernement de rapports au Parlement. Place de la France en matière de génomique. Travail en équipe. Séjour d'enseignants dans les entreprises. Dynamisme des chercheurs québécois. Utilisation des fonds de pension pour l'investissement innovant. Evolution souhaitable du crédit d'impôt-recherche. Assurance contre le risque. Opposé à la réintroduction du volet consacré aux stock-options. Caractère fondamental de l'aménagement de la fiscalité en faveur de l'innovation. Question de la réinjection du bénéfice des entreprises se consacrant à l'innovation. Problème des "business angels" - **Avant l'art. 1er** (p. 1139, 1140) : demande le retrait de l'amendement n° 25 de M. Ivan Renar (création d'une agence de l'innovation et de la recherche composée de représentants issus des secteurs de l'entreprise, de la communauté scientifique et universitaire et de représentants de l'Etat) - **Art. 1er** (actualisation de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France) (p. 1142, 1143) : ses amendements n° 42 : détermination par décret des conditions dans lesquelles les établissements publics de recherche sont autorisés à transiger ; n° 49 : suppression de la deuxième phrase du second alinéa du I de l'article 1er prévoyant l'attribution annuelle de moyens par l'Etat ; et n° 43 : dérogations au régime financier des établissements publics à

caractère scientifique et technologique, EPST, pour la création des services d'activités industrielles et commerciales ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 26 de M. Ivan Renar (suppression du paragraphe I de l'article permettant aux établissements publics à caractère scientifique et technologique de conclure des contrats pluriannuels avec l'Etat) au profit de son amendement n° 49 précité. (p. 1144) : sur l'amendement n° 1 de la commission qu'il accepte (possibilité d'autorisation tacite), son sous-amendement de coordination n° 44 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 27 de M. Ivan Renar (proposition de soumettre l'ensemble des conventions pouvant être conclues entre les établissements d'enseignement supérieur ou les organismes de recherche et des entreprises à l'avis conforme des conseils d'administration desdits établissements ou organismes). (p. 1145) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (création par les établissements publics de recherche d'incubateurs) et le sous-amendement n° 24 de M. Serge Lagauche déposé sur ce dernier - **Art. 25-1 de la loi du 15 juillet 1982** (participation d'un fonctionnaire en qualité d'associé à la création d'une entreprise de valorisation) (p. 1146, 1147) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (allègement de la procédure d'octroi de l'autorisation) ainsi que le sous-amendement n° 37 de M. Ivan Renar (information de l'autorité par le conseil d'administration) déposé sur celui-ci - **Art. 25-2 de la loi du 15 juillet 1982** (concours scientifique apporté par un fonctionnaire à une entreprise de valorisation) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (clarification de la rédaction de l'article 25-2) - **Art. 25-3 de la loi du 15 juillet 1982** (participation d'un fonctionnaire au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société anonyme) (p. 1148) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (clarification de la rédaction) et s'oppose au sous-amendement n° 38 de M. Ivan Renar (avis conforme du conseil d'administration) déposé sur ce dernier - **Art. 2** (actualisation de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur) (p. 1150, 1151) : accepte les amendements de la commission n° 6 (rattachement des dispositions prévues par le projet de loi à l'article de la loi de 1984 définissant le rôle du service public de l'enseignement supérieur en matière de valorisation de la recherche) et n° 7 (harmonisation de la rédaction et de la présentation des dispositions applicables aux établissements publics à caractère scientifique et culturel avec celles applicables aux EPST). S'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 39 de M. Ivan Renar (avis conforme du conseil d'administration), déposé sur l'amendement de la commission n° 6 précité. S'oppose à l'amendement n° 31 de M. Ivan Renar (suppression des services d'activités industrielles et commerciales). Ses amendements n° 45 : possibilité pour les universités de transiger ; et n° 46 : possibilité pour plusieurs universités de se grouper pour créer un service d'activités industrielles et commerciales ; adoptés - **Art. 3** (extension du champ d'application des bons de souscription des parts de créateur d'entreprise) (p. 1152, 1153) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (élargissement du bénéfice des dispositions de l'article aux jeunes sociétés par actions de moins de quinze ans, extension du dispositif aux dirigeants non salariés, abaissement du seuil de détention du capital et prolongation du dispositif jusqu'en 2001), ainsi que pour le sous-amendement n° 50 de la commission saisi pour avis (substitution à la dénomination actuelle de "bons de souscription de parts de créateur d'entreprise", de "bons de créateur d'entreprise" et suppression de la discrimination entre les salariés selon leur ancienneté) - **Après l'art. 3** (p. 1154, 1155) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 9 (modification du régime de report d'imposition des plus-values en cas de réemploi dans des PME nouvelles afin d'en élargir le champ d'application) et demande le retrait du n° 10 (assurance pour la protection juridique des droits attachés aux brevets et aux licences). (p. 1156, 1167) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission saisi pour avis (renforcement de la transparence du mécanisme des stock-options), ainsi qu'au sous-amendement n° 48 de la commission (obligation de transparence pour les bons de créateurs d'entreprises), destiné à le modifier, et aux amendements n° 13 (réduction de cinq à trois ans du délai d'indisponibilité fiscale), n° 14 (taux

d'imposition aggravé de 30 % réservé aux cas où les titres sont cédés moins d'un an après la levée de l'option), n° 15 (exonération de cotisations sociales), n° 16 (amélioration de la chaîne de financement des entreprises innovantes), n° 17 (possibilité pour les FCPI de placer leurs investissements au niveau de la société mère holding), n° 18 (alignement des plafonds de versement sur ceux donnant droit à la réduction d'impôt pour souscription de parts de FCPI) et n° 19 (possibilité pour les redevables de l'ISF de réduire leur cotisation à proportion de 20 % de leurs investissements dans les sociétés innovantes) de la commission saisie pour avis. S'oppose à l'amendement n° 41 de M. Jacques Oudin (abaissement du délai de réponse de l'administration fiscale au projet de crédit d'impôt-recherche) - **Après l'art. 5** (p. 1168) : accepte l'amendement n° 35 de M. Ivan Renar (modulation du crédit d'impôt-recherche) - **Art. 6** (*contribution des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels à la diffusion d'innovations technologiques*) : son amendement n° 47 : extension à tous les enseignants de la possibilité d'exercer leur compétence auprès des entreprises ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 1169) : accepte l'amendement n° 23 de M. Serge Lagache (présentation par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur l'application de la loi trois ans après sa promulgation) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1172) : remerciements. Préférence pour les termes "options de participation" à ceux de "stock-options". Risque de retard consécutif à la discussion sur les stock-options pour l'adoption de la loi sur l'innovation.

Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)] - (30 juin 1999)
Discussion générale (p. 4711, 4712) : enrichissement du texte au cours de la discussion parlementaire. Objectif d'encouragement à la création d'entreprises innovantes en quatre volets : mobilité des chercheurs dans l'entreprise, relations entre les organismes de recherche ou les universités et les entreprises par la création des incubateurs, volet fiscal et volet consacré au droit des sociétés. Retard de la France en matière de créations d'entreprises à partir de la recherche publique. Nécessité de poursuivre la réorganisation de la recherche fondamentale. Demande le vote conforme du projet de loi. Accord du Gouvernement pour un réexamen du problème des stock options. (p. 4717) : engagement, au nom du Gouvernement, d'un débat au Sénat sur les stock-options lors de la discussion du prochain projet de loi de finances. Favorable à la proposition de M. Pierre Laffitte concernant l'assurance. Coopération entre recherche publique et recherche privée. Demande le vote conforme de ce projet de loi. Engagement pour un bilan de l'application de la loi au bout d'un an - **Art. 3 quater (par priorité)** (*renforcement de la transparence des plans d'option sur actions - art. 208-1, 208-3 et 339-5 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4719, 4720) : réaffirme l'engagement du Gouvernement de venir débattre du problème devant le Sénat et demande le retrait de l'amendement n° 3 de la commission saisie pour avis (instauration de la transparence du régime des stock-options) - **Art. 1er** (*actualisation de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France*) (p. 4724) : engagement du Gouvernement sur les bons de participation.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 1999) (p. 6995, 6997) : valeur de l'enseignement supérieur français. Suppression des dépenses inutiles. Créations d'emplois et politique de recrutement massive. Mesures en faveur du plan social étudiant. Logement étudiant. Attribution des bourses. Intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement. Passerelle entre les grandes écoles et les universités. Etudiants étrangers. Mise en place de la licence professionnalisée. Moyens de l'agence Edufrance. (p. 6998, 7000) : plan "Université du

troisième millénaire", U3M. Enseignement continu et enseignement à distance. Taux de réussite à l'université. Tassement de la filière des sciences et techniques des activités physiques et sportives. Mesures en faveur des bibliothèques. Attention du Gouvernement au programme relatif à la Guyane et aux DOM-TOM. Principe de gratuité de l'enseignement universitaire - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7001) : objectif d'harmonisation à l'échelle mondiale.

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) (p. 7016, 7017) : priorité de la répartition des crédits sur le montant du budget global dans le domaine de la recherche. Réorientation de l'affectation des fonds publics. Financement par des grands groupes de programmes relatifs à la génomique, aux recherches sur les matériaux et aux sciences et technologies de l'information et de la communication. Création d'incubateurs d'entreprises. Vieillesse de l'appareil de recherche. Création de deux fonds d'intervention. Rapprochement entre universités et organismes dans le cadre de la réforme du CNRS. Augmentation des crédits des laboratoires de recherche. Choix en faveur des gros équipements européens. Problème de l'emploi scientifique. (p. 7018, 7020) : souhait d'une coopération européenne. Situation du CEA et du CNES. Problème des relations entre la science et la société. Mesures en faveur de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, INRIA. Situation de l'INSERM. Procédure Eureka. Pistes d'action dans le domaine du multimédia. Coopération avec les pays européens dans le domaine des grands équipements.

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) (p. 7476) : nie l'existence de mises à disposition de personnels de l'éducation nationale évoquée par M. Jean-Claude Carle. (p. 7488, 7491) : qualité du système français d'enseignement. Exercice du droit syndical. Baisse des effectifs d'élèves. Disparition des surnumbers budgétaires. Déconcentration du mouvement de personnel. Gestion des moyens de remplacement. Modernisation de l'école. Lutte contre la violence. Emplois-jeune aides-éducateurs. Recrutement des personnels de direction et d'inspection. Rénovation des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM. Formation tout au long de la vie. Utilisation des crédits de mise en sécurité des écoles. Actions en faveur des départements d'outre-mer. (p. 7492, 7493) : enseignement français à l'étranger et enseignement international en France. Compétence du ministère des affaires étrangères pour l'attribution de bourses aux étudiants étrangers. Tutelle de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, AEFÉ.

ALLOUCHE (Guy), sénateur (Nord) SOC.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 20, 21, 26 janvier ; 2, 9, 11, 18 février ; 17, 18, 30 mars ; 6, 8 avril ; 5, 12, 18, 20, 27 mai ; 3, 22 juin ; 5, 6, 7, 14, 26 octobre ; 4, 10, 17, 18, 29 novembre ; 1er, 2, 3, 6, 9, 16 et 20 décembre 1999.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 114 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1583) - Ministère : Justice - *Cour de justice de la République* - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1583) - **Cours et tribunaux**

n° 238 (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7226) - Ministère : Santé - *Mesures en faveur des exclus* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7227) - **Aide sociale**

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 176) : propose une harmonisation rédactionnelle entre les amendements par le service de la séance.

- **Rappel au règlement** - (9 février 1999) (p. 824) : prend acte du rappel au règlement de M. Claude Estier.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Cuba** - (3 juin 1999) (p. 3628).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Viêt-nam** - (22 juin 1999) (p. 4220).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation d'étudiants chinois** - (26 octobre 1999) (p. 5433).

- En qualité de sénateur

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)]** - (3 février 1999) - **Art. 4** (*signes identitaires*) (p. 652) : intervient sur l'amendement n° 234 de M. Simon Loueckhote (remplacement des mots "signes identitaires" par les mots "signes distinctifs"). Identification préférable à distinction - **Art. 75** (*fonctionnement de la commission permanente*) (p. 686) : se déclare opposé à l'amendement n° 82 de la commission (suppression du dernier alinéa de cet article prévoyant la publicité des débats de la commission permanente). Inadaptation de la jurisprudence récente du Conseil constitutionnel sur les conseils régionaux à ce projet de loi - **Art. 96** (*saisine du Conseil constitutionnel*) (p. 692) : intervient sur l'amendement n° 277 du Gouvernement (nécessité d'une deuxième délibération du congrès pour soumettre les lois du pays au Conseil constitutionnel). Risque de création de deux

catégories de lois : celles déferées au Conseil constitutionnel après deuxième délibération et les autres - **Art. 144** (*composition du Conseil économique et social*) (p. 708) : son amendement n° 265 : désignation de neuf personnalités représentatives de la Nouvelle-Calédonie, après avis des présidents des assemblées de province ; adopté - **Art. 165** (*documents annuels transmis par le président à l'assemblée de province*) (p. 716) : son amendement n° 266 : communication par le président de l'assemblée de province d'un rapport sur l'activité des services publics avec gestion déléguée ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (4 février 1999) - **Art. 170** (*fixation du montant des dotations versées aux provinces*) (p. 728) : son amendement n° 267 : adoption à la majorité des trois cinquièmes de la répartition de la dotation de fonctionnement et de la dotation d'équipement versées aux provinces par la Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Art. 173** (*vote du budget de la province - motion de renvoi*) (p. 730) : estime préférable d'introduire dans le projet de loi ordinaire le dispositif prévu à cet article - **Avant l'art. 198** (p. 747) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 205 de la commission (institution de deux chambres territoriales des comptes distinctes pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française). Faiblesse actuelle du nombre de magistrats en Nouvelle-Calédonie. Souhait de la population de deux chambres distinctes - **Art. 203** (*création d'un comité consultatif de l'environnement*) (p. 750) : son amendement n° 268 : ajout de représentants des provinces et des communes à la composition initiale de ce comité consultatif ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 761, 762) : remerciements au rapporteur ainsi qu'aux administratrices de la commission des lois. Nécessité d'un accord lors de la réunion de la commission mixte paritaire. Le groupe socialiste votera sans aucune réserve ce projet de loi organique.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0202 (98-99)] - (16 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 201 (98-99)** (p. 967, 969) : importance du rôle du Parlement dans l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie. Qualité du travail accompli par le Sénat. Succès de la méthode du Gouvernement. Avenir de l'outre-mer français. Vote positif du groupe socialiste sur ces deux projets de loi organique et ordinaire.

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0201 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 202 (98-99)** - Voir intervention sous la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 202 (98-99) (p. 967, 969).

- **Projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale [n° 0302 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2576, 2579) : ambition d'un progrès collectif fondamental dans la lutte contre l'impunité et la sanction des violations des droits de l'homme. Achèvement de la tâche historique qu'est la création d'une "cour criminelle internationale". Instrument de sanction et de prévention des crimes. Actualité du débat éclairée par la tragédie du Kosovo. Historique d'une juridiction chargée de sanctionner pénalement les crimes de guerre. Lutte contre l'impunité et pour la répression des grands responsables de crimes contre l'humanité. Compétence subsidiaire à celle des juridictions nationales. Concrétisation des droits universels. Faculté de dérogation accordée à chaque Etat. Limitation de l'autonomie de la Cour pénale internationale par les pouvoirs accordés au Conseil de sécurité. Mise en place d'une chambre préliminaire de juges à la demande de la France. Conciliation des principes d'imprescriptibilité des crimes et de non-rétroactivité. Rôle actif de la France lors des travaux du comité préparatoire des Nations unies. Inscription dans la Constitution d'une formule générale reconnaissant la juridiction de la Cour pénale internationale et rendant

compatibles les dispositions du traité avec la Constitution. Le groupe socialiste votera ce projet de loi constitutionnelle. Renforcement de la position de leader de la France en termes de défense des droits de l'homme et des libertés sur la scène internationale.

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 0345 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Demande de discussion immédiate** (p. 3172) : se déclare favorable à la demande de discussion immédiate de cette proposition de résolution - **Discussion générale** (p. 3173, 3175) : gravité des faits : assassinat du préfet Claude Erignac ; incendie d'une paillotte en Corse. Incarcération du préfet Bernard Bonnet. Traitement normal par l'institution judiciaire d'une affaire d'Etat. Efforts du Gouvernement pour répondre aux interrogations des parlementaires. Progression en France de l'Etat de droit depuis juin 1997. Indépendance de la justice. Négociations de deux ministres de l'intérieur de droite avec les nationalistes. (p. 3176, 3178) : manifestations au lendemain de l'assassinat du préfet Erignac. Bilan de l'action du Gouvernement en Corse. Attitude de l'opposition de droite. Monopole de proposition de la majorité sénatoriale en termes de commission d'enquête. Demande un élargissement du champ temporel d'investigation de cette commission. Se déclare favorable à la création de cette commission d'enquête mais son vote final dépendra du sort réservé à l'amendement qu'il soutiendra - **Art. unique** (p. 3182) : soutient l'amendement n° 1 de M. Claude Estier (élargissement du champ temporel de cette commission). Nécessité de préciser dans la résolution la période couverte par la commission. Obligation de prendre en considération les six années précédentes pour connaître la cause des dysfonctionnements - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3184) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de cette proposition de résolution.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4312, 4314) : révision du scrutin sénatorial, commencement d'une série de réformes relatives au Sénat. Attachement au bicamérisme. Règles électorales en vigueur entraînant des distorsions dans la représentation. Alternance impossible au Sénat. Sénat éloigné des évolutions politiques. Jugement sévère porté par les citoyens sur le Sénat consécutif au refus de celui-ci de prendre en considération les résultats des élections. Projets de réforme du groupe socialiste visant à rénover le Sénat depuis 1989. Nécessité pour une assemblée parlementaire moderne d'être attentive aux préoccupations des Français et d'anticiper les grands mouvements de société. (p. 4315, 4317) : obstacle créé par le Sénat à la rénovation de la vie publique française. Altération de l'image politique renvoyée par le Sénat. Argument de la droite sénatoriale de la mission spécifique de représentation des collectivités territoriales par le Sénat. Rôle de la représentation des collectivités territoriales lors de l'élection des sénateurs. Représentation par le Sénat de la nation en tant qu'ensemble indivisible de citoyens égaux et juridiquement identiques. Absence de fondement juridique de la notion de territoire. Absence de disposition particulière prévue par la Constitution en faveur du Sénat pour l'examen de textes relatifs aux collectivités territoriales. Aspects positifs de l'élection indirecte. Logique de la seconde chambre induisant le système de la représentation proportionnelle. Avantages de la représentation proportionnelle sur le scrutin majoritaire. (p. 4318, 4320) : représentation inchangée pour 35 000 communes par ce projet de loi. Acceptation du principe de l'abaissement du seuil d'application de la proportionnelle. Avec l'ensemble du groupe socialiste, approuve la réforme du collège électoral et l'abaissement du seuil d'application de la proportionnelle. Rapport du groupe de travail de la commission des lois en 1996 sur la réforme du mode de scrutin régional. Favorable avec le groupe socialiste, à l'abaissement de l'âge de l'éligibilité.

- **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Art. 1er (délégués des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral)** (p. 4343) : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de Mme Hélène Luc (amélioration de l'adéquation entre la représentation

sénatoriale et la réalité démographique des grandes collectivités territoriales, en proposant de désigner un grand électeur pour 300 habitants) et opposé à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la disposition tendant à fixer la représentation des communes à un délégué pour 500 habitants). Respect du principe constitutionnel de l'égalité du suffrage par le projet de loi. (p. 4344) : souhait de prendre en compte les données démographiques pour l'élection des sénateurs - **Après l'art. 1er** (p. 4346) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (mise en place de délégués supplémentaires des conseils municipaux dans les communes d'au moins 9 000 habitants) - **Art. 5 (champ d'application du mode de scrutin majoritaire - art. L. 294 du code électoral)** (p. 4349) : distinction nécessaire entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Favorable à la proportionnelle. (p. 4350) : proportionnelle significative même pour l'élection de deux sénateurs. (p. 4351) : inconstitutionnalité des inégalités d'élections entre les sénateurs. Favorable à un seul mode de scrutin pour l'élection d'une assemblée parlementaire - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4361, 4362) : climat positif du débat. Avec le groupe socialiste, ne votera pas le texte de la majorité sénatoriale. Nécessité du bicamérisme dans une démocratie. Impossibilité de refuser pour des raisons opposées le même type de scrutin dans deux assemblées.

- **Rappel au règlement** - (30 juin 1999) (p. 4668, 4669) : non-respect des décisions prises par la conférence des présidents.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 0425 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5063, 5064) : accroissement de l'autonomie de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie. Interprétations divergentes de la composition du corps électoral en Nouvelle-Calédonie. Décision du Conseil constitutionnel. Respect de l'accord de Nouméa. Ambiguïté levée par ce texte. Evolution statutaire de la Polynésie française. (p. 5065, 5066) : pays d'outre-mer. Blocs de constitutionnalité. Chambre territoriale des comptes. Le groupe socialiste approuvera ce texte.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0424 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5075) : banalisation du recours à la procédure des ordonnances. Priorité à l'adaptation du droit de l'outre-mer. Le groupe socialiste votera ce projet de loi d'habilitation. Mesures techniques. Pouvoir de contrôle du Parlement exercé au moment de la ratification.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 256 (98-99)** (p. 5233, 5237) relations entre l'élu et l'électeur. Limitation du cumul consubstantiel à la décentralisation. Place des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI. Objectifs de revalorisation du Parlement, de disponibilité et de renouvellement des élus et de réduction des conflits d'intérêts - **Art. 1er (incompatibilité entre un mandat de parlementaire national et le mandat de parlementaire européen - art. L.O. 137-1 du code électoral)** (p. 5246) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (interdiction pour le parlementaire national élu au Parlement européen de siéger à l'Assemblée nationale ou au Sénat pendant la durée du contentieux électoral). (p. 5257) : confusion entre mandat et fonction. Division de la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 255 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité (p. 5233, 5237) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5286) : le groupe socialiste vote contre ce projet de loi.

- **Proposition de loi organique tendant à améliorer le régime électoral applicable à la formation de l'Assemblée de la Polynésie française [n° 0471 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6191, 6193) : initiative parlementaire légitime de M. Gaston Flosse. Caractère prématuré de cette proposition de loi organique. Ordre du jour du Congrès du 24 janvier 2000 portant sur le statut d'autonomie renforcée de la Polynésie française. Nécessité d'une vaste concertation. Inadaptation de ce texte aux critères retenus par la jurisprudence du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat. Augmentation disproportionnée du nombre de sièges des îles du Vent. Spécificité polynésienne. Situation actuelle de l'Assemblée du territoire. Proposition de loi de M. Emile Vernaudeau. Finalité politique de ce texte. Sa proposition d'affecter à l'archipel des îles du Vent trente-six sièges. Interrogation sur le vote de ce texte par les députés. Le groupe socialiste se déterminera en fonction des réponses apportées à sa proposition - **Art. unique** (p. 6194) : représentation des archipels. Inscription de ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Non-prise en compte par le rapporteur de la proposition du groupe socialiste. Souhait de faire aboutir rapidement cette réforme. S'abstiendra sur l'ensemble du texte.

ALTHAPÉ (Louis), sénateur (Pyrénées-Atlantiques) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **109** (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1311) - Ministère : Santé - *Dépénalisation des drogues douces* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1311) - **Drogues et stupéfiants**

n° **163** (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3219) - Ministère : Aménagement du territoire - *Natura 2000* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3219) - **Environnement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Après l'art. 13 bis** (p. 2285, 2286) : soutient l'amendement n° 411 de Mme Janine Bardou (simplification de la carte syndicale - schéma départemental d'harmonisation de la coopération syndicale) - **Art. 17** (*absence de création d'une nouvelle personne morale en cas de transformation d'un établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2290) : soutient l'amendement n° 412 de Mme Janine Bardou (extension du champ d'application de cet article à la transformation, à périmètre inchangé, d'un syndicat intercommunal à vocation multiple en une communauté de communes).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 67** (p. 2663, 2664) : soutient l'amendement n° 422 de Mme Janine Bardou (modification de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale, dite de péréquation). Inscription de cet amendement dans la logique de l'aménagement du territoire.

AMOUDRY (Jean-Paul), sénateur (Haute-Savoie) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire de la Commission d'accès aux documents administratifs (JO Lois et décrets du 12 mars 1999).
Membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 27 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 153 (98-99)] relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° **248 (98-99)**] (3 mars 1999) - **Administrations (relations avec le public)**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 391 (98-99)], modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° **1 (1999-2000)**] (6 octobre 1999) - **Administration (relations avec le public)**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 267 (98-99)], présenté par M. Jean Faure, visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisir [n° **31 (1999-2000)**] (27 octobre 1999) - **Communes**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **216** (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5709) - Ministère : Economie - *Conséquences des fusions dans le secteur de la grande distribution* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5710) - **Distribution**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Art. 1er bis** (*représentation des syndicats agricoles dans différents organismes*) (p. 115) : son amendement n° 420 : suppression de la nécessité d'une représentativité nationale pour les syndicats participant aux organes délibérant des comités interprofessionnels ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 1er ter** (*rapport sur la revalorisation des retraites agricoles*) (p. 134, 135) : son amendement n° 436 : alignement du minimum des retraites agricoles sur le minimum vieillesse au plus tard en 2002 ; devenu sans objet - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural*) (p. 149) : ses amendements n° 424 : possibilité pour les groupements de personnes physiques ou morales de souscrire un contrat territorial d'exploitation ; et n° 425 : prise en compte de l'exploitation des parcelles de terrains situées à l'intérieur des périmètres d'associations foncières pastorales autorisées dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation ; devenus sans objet. "Loi pastorale" de 1972 : organisation collective indispensable. Nécessité d'inclure de vastes étendues du territoire gérées par les groupements pastoraux dans le domaine d'application des CTE.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Après l'art. 31** (p. 380) : son amendement n° 421 : mise en place d'un

contrôle systématique des coopératives agricoles ayant perdu toute activité économique afin qu'il soit procédé à leur dissolution ; adopté. (p.381) : son amendement n° 422 : réaffectation ou réinvestissement dans le secteur productif agricole des actifs nets de coopératives agricoles dissoutes - création du fonds coopératif départemental ; rejeté - **Art. 33** (*statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles*) - **Art. L. 632-1 du code rural** (*statut des organisations interprofessionnelles*) (p. 389) : son amendement n° 423 : respect des accords adoptés par les organisations interprofessionnelles à compétence nationale pour les produits "bio" ou portant la dénomination "montagne" ; retiré.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 0153 (98-99)]** - (10 mars 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1386, 1388) : renforcement des droits des citoyens. Domaine réglementaire. Moyens financiers. Mesures issues du projet de loi, déjà examiné par le Sénat, relatif à l'amélioration des relations entre les administrations et le public. Création de maisons des services publics. Risque de nouveaux transferts de charges. Respect de la concurrence à l'intérieur de ces nouveaux établissements. Amélioration de la transparence financière. Objectif d'un accès simple aux règles de droit. Objectif de codification de textes législatifs. Obligation de consultation systématique du public sur les opérations de travaux publics. Obligation de consultation du public par le maître de l'ouvrage prévue à l'article 5. La commission des lois propose d'adopter les modifications qu'elle a apportées sur ce texte - **Art. 2** (*obligation d'organiser un accès simple aux règles de droit*) (p. 1397) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. 3 et annexe** (*codification des textes législatifs*) (p. 1399) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - **Intitulé du chapitre Ier (précédemment réservé p. 1397)** (*dispositions relatives à l'accès aux règles de droit*) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté - **Art. 4** (*personnalisation des relations entre les agents des services publics et le public*) (p. 1401) : son amendement n° 5 : extension de la levée de l'anonymat des agents des autorités administratives à tout organisme chargé d'une mission de service public ; adopté - **Art. 5** (*consultation du public par le maître de l'ouvrage préalablement à une opération d'aménagement ou d'infrastructure*) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Après l'art. 5** (p. 1403, 1404) : sur l'amendement n° 40 de M. Pierre Hérisson qu'il accepte (obligation pour une association de sauvegarde de l'environnement de consigner une somme fixée par le juge lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme), son sous-amendement n° 48 ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Pierre Hérisson n° 39 (obligation d'agrément pour les associations de défense de l'environnement qui forment un recours contre un permis de construire) et n° 41 (peines d'amende en cas de recours abusif devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et le Conseil d'Etat) - **Art. 6** (*modifications de la loi "informatique et libertés". Accès des tiers aux données dites "nominatives"*) (p. 1405) : ses amendements rédactionnels n° 7, n° 8 et n° 9 ; adoptés - **Art. 7** (*peines applicables à la conservation et au traitement irréguliers des informations nominatives*) : son amendement rédactionnel n° 10 ; adopté - **Art. 8** (*définition de la notion de document administratif et régime applicable à la communication de ces documents, attributions de la commission d'accès aux documents administratifs, CADA*) (p. 1407, 1409) : ses amendements rédactionnels n° 11 et n° 12 ; adoptés. Ses amendements n° 13 : suppression de la seconde phrase du troisième alinéa du texte présenté par le 5° de cet article relatif au contenu du rapport établi par la commission ; et n° 14 : suppression des deux derniers alinéas de cet article relatifs aux documents non communicables ; adoptés - **Art. 10** (*consultation par le public des comptes des autorités administratives et organismes aidés ou subventionnés*) (p. 1410) : son amendement n° 15 : dépôt à la préfecture du département où se situe le siège de l'association du bilan et du compte de résultat ; adopté - **Art. 11** (*contrôle de la Cour des comptes sur les organismes habilités à recevoir des taxes parafiscales, ou à percevoir des versements libératoires d'une obligation légale de faire*)

(p. 1412) : accepte l'amendement n° 44 de M. Yves Fréville (extension du champ d'application de cet article aux impositions de toute nature visées dans l'annexe "voies et moyens" des lois de finances) - **Art. 12** (*échanges d'informations entre les juridictions judiciaires et financières*) : ses amendements rédactionnels n° 16, n° 17 et n° 18 ; adoptés - **Art. 13** (*extension de certaines dispositions aux territoires d'outre-mer et à Mayotte*) (p. 1413, 1414) : ses amendements rédactionnels n° 19, n° 21 et n° 23 et de précision n° 20 et n° 22 ; adoptés - **Art. 1er (précédemment réservé p. 1397)** (*définition des autorités administratives*) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Avant le chapitre Ier du titre II** (p. 1415) : son amendement n° 24 : définition des autorités administratives ; adopté - **Art. 14** (*modalités de transmission d'une demande de l'administration*) : son amendement rédactionnel n° 25 ; adopté - **Avant l'art. 16** (p. 1416) : son amendement n° 26 : identification de l'auteur d'une décision ; adopté - **Art. 16** (*définition de "demande" au sens du présent chapitre*) : son amendement de coordination n° 27 ; adopté - **Art. 17** (*accusé de réception*) (p. 1417) : ses amendements rédactionnels n° 28 et n° 29 ; adoptés - **Art. 21** (*retrait pour illégalité*) (p. 1418) : son amendement n° 30 : possibilité reconnue à l'administration de retirer une décision, à la demande d'un tiers lésé, si des mesures de publicité n'ont pas été mises en oeuvre ; adopté - **Art. 23** (*délégués du médiateur et compétences du médiateur de la République*) (p. 1420) : ses amendements n° 31 : possibilité offerte au médiateur européen et aux homologues étrangers du médiateur de la République de saisir directement ce dernier, sans passer par l'intermédiaire d'un parlementaire français ; et n° 32 rédactionnel ; adoptés - **Art. 24** (*maisons des services publics*) (p. 1421) : son amendement rédactionnel n° 33 ; adopté - **Art. 25** (*groupements d'intérêt public*) (p. 1422) : son amendement rédactionnel n° 34 ; adopté - **Art. 26** (*conventions conclues par une personne morale chargée d'une mission de service public*) (p. 1423) : son amendement de coordination n° 35 ; adopté - **Art. 27** (*application de certaines dispositions en Nouvelle-Calédonie et dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte*) : son amendement n° 36 : nouvelle rédaction ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1426, 1427) : justifie la suppression du premier article de ce texte relatif à la définition des autorités administratives et celle des articles 2 et 3.

Deuxième lecture [n° 0391 (98-99)] - (13 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5097, 5099) : texte issu des travaux du Sénat en première lecture. Levée de l'anonymat des agents des services publics. Mise à disposition des comptes des autorités administratives. Entreprises privées. Renforcement des droits des tiers. Amélioration des relations entre les autorités administratives et leurs interlocuteurs. Cadre législatif applicable aux maisons des services publics. Cas des associations de sauvegarde de l'environnement. Points de désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Transparence administrative et financière. Article 3 relatif à la codification des textes législatifs. Refus par l'Assemblée nationale de la proposition du Sénat d'inclure les services publics industriels et commerciaux dans le champ de l'article 4 prévoyant la levée de l'anonymat des agents des services publics. Accès aux documents administratifs et aux archives. Principe de la communication des documents administratifs par les autorités qui les détiennent. Transparence financière. Lutte contre les recours abusifs. Art. 5 bis relatif à la consignation d'une somme d'argent par les associations de sauvegarde de l'environnement déposant un recours devant la juridiction administrative. Procédures administratives et régime des décisions. Maisons des services publics. Articles additionnels adoptés par l'Assemblée nationale. Jurisprudence "Berkani" relative à la notion d'agent de droit public. Fonction publique territoriale. Notion de contrat de droit public à durée indéterminée. Réforme du régime du cumul d'activités et de rémunérations pour les agents publics. Régime juridique applicable aux "recrutés locaux". Sous réserve de l'adoption de ses amendements, la commission propose au Sénat d'adopter en deuxième lecture ce projet de loi - **Art. 2** (*obligation d'organiser un accès simple aux règles de droit*) (p. 5105) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté. Absence de caractère normatif - **Art. 3** (*codification des*

textes législatifs) (p. 5106) : son amendement n° 2 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 4** (*personnalisation des relations entre les agents des services publics et les citoyens*) (p. 5107) : son amendement n° 3 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 5108) : accepte l'amendement n° 30 de M. Robert Bret (modification de l'article L. 252-1 du code rural qui détermine les conditions d'agrément en rendant le retrait de celui-ci systématique dès que l'association ne répond plus au but d'intérêt général qui lui a permis d'en bénéficier) - **Art. 5 bis** (*consignation d'une somme d'argent par les associations de sauvegarde de l'environnement déposant un recours devant la juridiction administrative*) (p. 5110) : son amendement n° 4 : rétablissement et extension à l'ensemble des associations de l'obligation faite aux associations exerçant un recours en matière d'urbanisme devant la juridiction administrative, de disposer d'une somme consignée au greffe du tribunal, afin de lutter contre les recours abusifs ; adopté - **Art. 8** (*définition de la notion de document administratif, régime applicable à la communication de ces documents, attributions de la commission d'accès aux documents administratifs*) (p. 5112, 5114) : ses amendements n° 5 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; n° 6, rédactionnel ; n° 7 de précision ; n° 8 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; n° 9 : mention de l'article L. 2121-26 du code général des collectivités territoriales ; n° 10 : limitation des cas dans lesquels la saisine de la commission d'accès aux documents administratifs devient un préalable indispensable avant tout recours contentieux ; et n° 11 : suppression du sixième alinéa du 6° de cet article afin de préserver la spécificité des mesures de transparence fiscale inscrites à l'article L. 111 du livre des procédures fiscales ; adoptés - **Art. 8 bis** (*rapports de vérification et avis des comités départementaux et régionaux d'examen des comptes des organismes de sécurité sociale*) (p. 5115) : son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté. - **Art. 10** (*consultation par le public des comptes des autorités administratives et organismes aidés ou subventionnés*) : son amendement n° 13 : extension aux établissements publics à caractère industriel et commercial de l'obligation de mise à disposition des comptes ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 38 du Gouvernement (mise à disposition des comptes des autorités administratives mentionnées à l'article 1er et dotées de personnalité morale) - **Art. 13 bis** (*exercice par le contribuable des actions appartenant au département et à la région*) (p. 5116) : son amendement rédactionnel n° 14 ; adopté - **Art. 13 ter** (*exercice par le contribuable des actions appartenant à la région*) (p. 5117) : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - **Art. 14** (*modalités de transmission d'une demande à l'administration*) : son amendement n° 16 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté. (p. 5118) : son amendement n° 17 : maintien de la spécificité de procédure régie par le code des marchés publics en matière de date limite de transmission de documents à l'administration ; adopté - **Art. 16 A** (*identification de l'auteur d'une décision*) : son amendement n° 18 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 20** (*décisions implicites d'acceptation*) (p. 5119) : son amendement n° 19 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 21** (*retrait pour illégalité d'une décision implicite d'acceptation*) : son amendement n° 20 : limitation à quatre mois du délai pendant lequel l'administration, à la demande d'un tiers dont les intérêts sont lésés, peut retirer pour illégalité une décision implicite d'acceptation n'ayant fait l'objet d'aucune mesure de publicité ; adopté - **Art. 22** (*observations de l'intéressé préalables à la décision*) (p. 5120) : son amendement n° 21 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 22 bis** (*procédure contradictoire en cas de reversement de prestations sociales indûment perçues*) : son amendement n° 22 : déclenchement de la procédure contradictoire permettant à un assuré ayant perçu des prestations sociales indues de présenter ses observations après la notification de l'ordre de reversement ; adopté - **Art. 24** (*maisons des services publics*) (p. 5121) : son amendement rédactionnel n° 23 ; adopté - **Art. 25**

(*maison des services publics constituée en groupement d'intérêt public*) (p. 5123) : son amendement de coordination n° 24 ; adopté - **Art. 26** (*conventions conclues par une personne morale chargée d'une mission de service public*) : son amendement rédactionnel n° 25 ; adopté - **Art. 26 bis** (*changement de dénomination des secrétaires généraux des communes*) (p. 5124) : son amendement n° 26 : limitation à un an du délai pendant lequel les deux dénominations "secrétaire général" et "directeur général des services" seront concurremment applicables ; retiré - **Art. 26 quater** (*conséquences de la jurisprudence "Berkani" du Tribunal des conflits pour les agents non titulaires de l'Etat*) (p. 5126) : son amendement de suppression n° 27 ; adopté. Précisions attendues du Gouvernement - **Art. 26 quinquies** (*conséquences de la jurisprudence "Berkani" du Tribunal des conflits pour les agents non titulaires des collectivités territoriales*) (p. 5128) : son amendement de suppression n° 28 ; adopté - **Art. 27** (*application de certaines dispositions en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte*) : son amendement de précision et de coordination n° 29 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5131) : conciliation entre les travaux de l'Assemblée nationale, du Gouvernement et du Sénat. Démarche constructive de la commission des lois.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Après l'art. 13 bis** (p. 6052, 6053) : son amendement n° 65 : validation des périodes accomplies pendant la guerre d'Algérie pour les personnes n'ayant jamais bénéficié de la qualité d'assuré social avant la date de leur incorporation ; adopté.

- **Proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisir [n° 0267 (98-99)]** - (16 décembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 7672, 7674) : proposition déposée par M. Jean Faure. Accroissement des interventions de secours. Principe historique de la gratuité des secours. Assouplissement de ce principe par la jurisprudence. Loi du 9 janvier 1985 autorisant les communes à réclamer le remboursement des frais consécutifs à la pratique de sports déterminés par décret : application aux seuls ski alpin et ski nordique. Proposition ouvrant la faculté aux communes de demander une participation aux frais de secours. Extension à toutes les activités sportives et de loisirs. Souscription d'une assurance pour les activités à risques. Maintien du non-remboursement des dépenses engagées par l'Etat. Responsabilisation de l'usager. Réponse du ministre de l'intérieur à une question de M. Bernard Charles indiquant la nécessité d'un débat sur le sujet à l'Assemblée nationale.

ANDRÉ (Pierre), sénateur (Aisne) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre titulaire du comité de liaison pour le transport des personnes handicapées.

ANGELS (Bernard), sénateur (Val-d'Oise) SOC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de directive du Conseil visant à garantir un minimum d'imposition effective des revenus de l'épargne sous forme d'intérêts à l'intérieur de la Communauté (n°E-1105) [n° 271 (98-99)] (17 mars 1999) - **Union européenne**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et industrie - I - Economie, finances et industrie [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 11] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 2742) : énumération des missions d'intérêt général. Mise en oeuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions. Financement des projets d'économie sociale et locale ou contribuant à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire. Différences par rapport aux autres secteurs financiers. (p. 2746, 2747) : son amendement n° 126 : affectation des excédents d'exploitation des caisses d'épargne et de prévoyance au financement de projets d'économie locale et sociale ainsi que des projets contribuant à la protection de l'environnement et au développement du territoire ; devenu sans objet ; et n° 127 rédactionnel ; rejeté - **Art. 5** (*les organes dirigeants des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2756) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 128 : fixation du nombre de représentants des salariés et des collectivités locales ; rejeté - **Art. 6** (*l'affectation des résultats*) (p. 2760) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (détermination des sommes affectées au financement des projets d'économie locale et sociale). Répartition justifiée des résultats.

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 10** (*le statut de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2787) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (suppression du paragraphe relatif à la composition du conseil de surveillance) - **Art. 15** (*la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2791) : son amendement n° 134 : désignation du président de la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance parmi les présidents des conseils d'orientation et de surveillance ; adopté. Voix prépondérante du président - **Art. 17** (*l'exercice du droit d'opposition*) (p. 2794) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 135 : possibilité d'adoption des accords collectifs par référendum ; devenu sans objet - **Art. 21** (*les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2817) : son amendement n° 136 : avis du ministre chargé de l'économie pour la fixation du montant nominal des parts sociales des caisses d'épargne et de prévoyance ; adopté. (p. 2819) : ses amendements portant sur le même objet n° 137, n° 138 et n° 139 : allongement de la période de placement des parts sociales des caisses d'épargne et de prévoyance de quatre à cinq ans ; devenus sans objet -

Art. 25 (*la mise en place des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2831) : son amendement n° 143 : avis du conseil d'orientation et de surveillance ; devenu sans objet - **Art. 30** (*les dispositions relatives aux dirigeants*) (p. 2837, 2838) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 146 : décalage de deux ans entre la promulgation de la loi et la désignation des membres du directoire et du conseil d'orientation et de surveillance de chaque caisse d'épargne ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Après l'art. 41** (p. 2959) : sur l'amendement de la commission n° 45 (transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des entreprises d'assurance), ses sous-amendements, soutenus par M. Michel Sergent, n° 149 et n° 195 ; adoptés. (p. 2961) : sur l'amendement de la commission n° 48 (transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des institutions de prévoyance), son sous-amendement, soutenu par M. Michel Sergent, n° 151 ; rejeté - **Art. 49** (*fonds de garantie des assurés*) - **Art. L. 423-8 du code des assurances** (*conditions d'application*) (p. 2983, 2984) : ses amendements, soutenus par M. Marc Massion, n° 153 : distinction pour l'indemnisation des clients, selon la nature du contrat, prévoyance ou épargne ; retiré ; et n° 154 : critère de solvabilité ; adopté - **Art. 62** (*actif des sociétés de crédit foncier*) (p. 3016) : son amendement, soutenu par M. Michel Sergent, n° 155 : application des mêmes règles à tous les prêts cautionnés concernant des biens de l'Espace économique européen ; retiré. (p. 3017) : son amendement, soutenu par M. Michel Sergent, n° 156 : application de la quotité de financement aux prêts cautionnés ; adopté - **Art. 65** (*privilège reconnu à certains créanciers des sociétés de crédit foncier*) (p. 3027) : son amendement, soutenu par M. Michel Sergent, n° 157 : préservation des intérêts des salariés en cas de défaillance face au superprivilège des obligataires ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 109 de la commission - **Art. 65 bis** (*modalités de gestion des prêts et obligations foncières*) (p. 3028) : son amendement de rectification, soutenu par M. Michel Sergent, n° 158 ; adopté - **Art. 78** (*adaptation du fonctionnement du marché hypothécaire*) (p. 3034) : son amendement de coordination n° 159, soutenu par M. Michel Sergent ; adopté - **Après l'art. 78** (p. 3035) : son amendement, soutenu par M. Michel Sergent, n° 160 : affectation prioritaire des paiements effectués par un débiteur au règlement principal de la dette ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0399 (98-99)] - (9 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3779, 3780) : rémunération des parts sociales du secteur coopératif. Opportunité d'une deuxième délibération en cas de saisine du fonds de garantie des assurés. Règlement du dossier Mutua-Equipement. Pénalités en cas de remboursement anticipé d'emprunt - **Art. 15** (*la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3794) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 43 : présence de deux représentants des conseils d'orientation et de surveillance au sein de la fédération ; adopté - **Art. 25** (*la mise en place des sociétés locales d'épargne*) (p. 3801) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 44 : avis du conseil d'orientation et de surveillance pour le plan de création de sociétés locales d'épargne ; devenu sans objet - **Art. 30** (*les dispositions relatives aux dirigeants*) (p. 3804) : son amendement, soutenu par M. Jean-Louis Carrère, n° 45 : désignation des membres du directoire et du conseil d'orientation et de surveillance au plus tard dix-huit mois après la publication de la loi ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4240, 4243) : caractère satisfaisant du rythme de progression de la croissance. Renforcement du pouvoir d'achat des ménages. Diminution du ratio dette/PIB. Stabilisation des prélèvements obligatoires. Situation de l'emploi. Caractère raisonnable des objectifs budgétaires du Gouvernement. Nécessité de mettre en oeuvre une réforme fiscale équilibrée tenant compte des équilibres nationaux et des obligations de redistribution. Nature de l'impôt. Effets sur les entreprises des mesures prises en faveur des ménages. Caractère prioritaire de la

poursuite de l'effort de simplification et de la recherche d'une plus grande justice en matière fiscale. Protection de l'environnement et du cadre de vie : souhait d'une mise en place rapide de l'écotaxe. Nécessité d'être volontariste en matière fiscale dans le cadre de l'Union européenne.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6306, 6311) : bilan positif de la politique gouvernementale. Croissance de l'économie française. Environnement international. Effets favorables de l'euro. Développement des nouvelles technologies de la communication. Restauration de la confiance des Français. Relance de l'investissement. Eléments chiffrés relatifs à l'emploi. Réduction des déficits publics. Stabilisation des dépenses publiques. Prélèvements obligatoires. Baisse d'impôt. Réforme à prévoir de la taxe d'habitation. Harmonisation fiscale européenne. Adoption par les ministres européens d'un code de bonne conduite pour l'application d'un "paquet fiscal" réglant la fiscalité des entreprises et la fiscalité de l'épargne. Soutien du groupe socialiste au Gouvernement lors de l'examen de ce projet de loi de finances pour 2000.

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6369, 6370) : soutient l'amendement de M. Gérard Miquel n° I-86 (aménagement du dispositif fiscal relatif aux sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique, SOFICA) - **Après l'art. 3** (p. 6423) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Demerliat, n° I-88 : extension de l'application du taux réduit de la TVA aux bois de chauffage à usage domestique, même utilisés par des réseaux de chaleur ; retiré. (p. 6438, 6439) : son amendement n° I-91 : application du taux réduit de la TVA aux abonnements aux réseaux de chaleur ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 7** (p. 6492) : se déclare favorable à l'amendement n° I-142 de M. Michel Charasse (application de dispositions fiscales favorables lors de la cession de stock-options sous condition de communication à l'assemblée générale des actionnaires et au comité d'entreprise de la liste des bénéficiaires, du nombre de titres cédés et de leurs montants). Nécessité d'instaurer une transparence des stock-options - **Après l'art. 7 bis** (p. 6504, 6505) : son amendement n° I-96 : renforcement de l'avantage fiscal consenti en matière de frais d'hospitalisation de long séjour pour certains cas déterminés ; retiré. Réduction d'impôt consentie aux personnes invalides employant du personnel de maison - **Après l'art. 12 bis** (p. 6531) : son amendement, soutenu par M. Marc Massion, n° I-97 : exclusion de l'exonération d'impôt des sociétés nouvelles détenues directement ou indirectement, pour plus de 50 %, par une personne physique qui a dirigé personnellement ou par l'intermédiaire de tiers au moins deux sociétés ayant déposé leur bilan dans le même secteur ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 35** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6590, 6592) : premier budget de la nouvelle programmation financière. Souci de modération budgétaire. Elargissement de l'Union européenne. Tendance à la baisse du taux de chômage communautaire. Place de la politique agricole commune, PAC : création du deuxième pilier. Reconstruction du Kosovo et aide aux pays des Balkans. Mise en oeuvre de l'Europe de la liberté, de la sécurité et de la justice avec la mise en place d'Eurojust. Présidence française à l'Union européenne au cours du second semestre 2000. Le groupe socialiste votera cet article - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6618) : taxe Tobin intéressante mais inapplicable. Acceptation de l'idée de la lutte contre la spéculation. Le groupe socialiste dans sa majorité s'abstiendra sur l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations

portant sur les devises) - **Art. 24 quinquies** (*dépôt d'un rapport d'information*) (p. 6623) : contrôle des capitaux spéculatifs. Détermination du taux de change par le comportement des marchés. Inadaptation du système international de paiement aux besoins de croissance des économies. Régulation indispensable au bénéfice des pays en voie de développement. Lutte contre la spéculation internationale. (p. 6624, 6625) : son amendement n° I-145 : présentation dans le rapport des différentes pistes de lutte contre la spéculation internationale ; devenu sans objet - **Après l'art. 31 bis** (p. 6657) : son amendement n° I-102 : instauration d'une contribution pour l'élimination des documents publicitaires et journaux gratuits non adressés ; retiré. Application du principe pollueur-payeur - **Avant l'art. 34 ou après l'art. 34** (p. 6661) : se déclare opposé à l'amendement n° I-55 de la commission (majoration de la fraction du taux de croissance prise en compte dans le calcul de l'enveloppe normée). Pacte de stabilité imposé par M. Alain Juppé aux collectivités locales. Proposition d'un contrat de croissance et de solidarité.

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - I - Economie, finances et industrie (et consommation)

- (7 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7038, 7039) : moyens des services traditionnels du ministère de l'économie et des finances. Evolution des crédits. Crédits de personnel. Charges de pensions. Modernisation du ministère. Contrats pluriannuels. Engagements pris par la Direction générale des impôts. Création d'une direction des grandes entreprises et suppression des directions régionales des impôts. Fonction de contrôle et d'évaluation du Parlement. Réactivation de la pratique conventionnelle qui lie le Sénat à la Direction de la prévision et à l'INSEE. Apport de la Cour des comptes aux travaux du Sénat. La commission des finances propose de rejeter les crédits du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie pour 2000.

Articles de totalisation des crédits :

- (13 décembre 1999) - **Art. 42** (*budgets annexes - services votés*) (p. 7538) : le groupe socialiste votera cet article.

Articles non rattachés :

- **Art. 57** (*modification des règles d'opposabilité du secret professionnel à l'administration fiscale*) (p. 7561) : jurisprudence du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation en matière de secret professionnel. Unification des obligations des contribuables exerçant des professions libérales. Renforcement des moyens de contrôle fiscal. Exclusion des renseignements sur la nature des prestations fournies. Le groupe socialiste votera contre les amendements identiques n° II-44 de la commission et n° II-17 de M. Jean Arthuis (suppression de l'autorisation donnée à l'administration fiscale d'accéder aux informations relatives à l'identité des clients).

Vote sur l'ensemble :

- (14 décembre 1999) (p. 7626, 7627) : politique gouvernementale. Croissance française. Le groupe socialiste soutient le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement. Propositions du Sénat. Allègements d'impôts. 35 heures. Maîtrise des dépenses publiques. Budget de la défense. Crédits alloués aux collectivités territoriales. Le groupe socialiste ne votera pas la version adoptée par le Sénat.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7783, 7784) : évolution de la conjoncture économique. Gestion maîtrisée des comptes publics. Baisse des déficits publics. Ouvertures de crédits. Mise en jeu de la garantie

d'Etat au profit de l'UNEDIC. Recettes supérieures aux prévisions initiales. Plus-values fiscales. Le groupe socialiste soutient le projet de loi de finances rectificative pour 1999 - **Art. 21 septies** (*fonds de compensation des nuisances aéroportuaires*) (p. 7853) : trafic et nuisances sonores induits par l'aéroport de Roissy. Elus du Val-d'Oise. Se déclare favorable à cet article. - **Art. 21 septdecies** (*compensation de la réforme de la taxe professionnelle des communes membres de groupements sans fiscalité propre qui se transforment en établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle*) (p. 7863) : son amendement, soutenu par M. Marc Massion, n° 17 : possibilité pour le groupement de percevoir directement la compensation ; retiré.

Nouvelle lecture [n° 0152 (1999-2000)] - (22 décembre 1999) - **Question préalable** (p. 7942) : se déclare opposé à la motion n° 1 de la commission, tendant à opposer la question préalable. Poursuite de la politique gouvernementale.

ARNAUD (Philippe), sénateur (Charente) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 180 (*JO Débats* du 25 juin 1999) (p. 4367) - Ministère : Emploi - *Mise en oeuvre des 35 heures* - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4368) - **Travail (durée du)**

Questions orales sans débat :

n° 540 (*JO Débats* du 12 mai 1999) (p. 2941) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Aides aux commerçants en zone rurale* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3713) - **Commerce et artisanat**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles - Deuxième lecture [n° 0512 (97-98)]** - (9 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 831) : atteinte au principe fondamental de la liberté d'expression. Votera contre l'ensemble de ce texte.

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)]** - (11 février 1999) - **Discussion générale** (p. 918, 920) : droit de grève et continuité du service public. Banalisation de la grève. Opinion publique. Dépôt quotidien de préavis successifs. Nouvelle pratique de dialogue social. Prévention des conflits. Exemples de la RATP et d'EDF. Totale adhésion à ce texte, modifié par la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 929) : risque de cassure entre la société civile et les services publics. Votera ce texte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1746) : ses amendements, soutenu par M. Michel Souplet, n° 113 : mention de l'importance des zones de revitalisation rurale et de la nécessité de favoriser leur développement économique ; et, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 114 : introduction d'un neuvième schéma relatif

aux services publics locaux ; devenus sans objet - **Art. 9 (par priorité)** (*remplacement des schémas sectoriels par les schémas de services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1759) : son amendement, soutenu par M. Michel Souplet, n° 117 : consultation des départements ; retiré au profit du sous-amendement n° 248 de Mme Janine Bardou (consultation du département sur ces schémas) déposé sur l'amendement n° 41 de la commission spéciale (adoption par le Parlement des schémas directeurs d'équipements et de services et du schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels sous la forme d'un rapport annexé).

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 10** (*schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1803) : son amendement, soutenu par M. Louis Mercier, n° 118 : création d'universités thématiques ou de collèges universitaires dans les villes moyennes ; devenu sans objet - **Art. 15** (*schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1833) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 120 : création d'un fonds de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant aux zones de revitalisation rurale de bénéficier des effets du développement des nouvelles technologies ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1911) : ses amendements n° 124 : suppression du mot "conforme" relatif à l'avis des conférences régionales et départementales de l'aménagement et du développement du territoire sur la formation du pays ; et n° 125 : avis de la commission départementale de coopération intercommunale sur la formation du pays ; devenus sans objet - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1925) : son amendement n° 126 : association du département et de la région à l'élaboration du projet d'agglomération ; adopté. (p. 1932) : soutient l'amendement n° 238 de M. Daniel Hoeffel (suppression des conditions de seuils de population liées à la constitution de l'établissement public de coopération intercommunale).

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 20 (suite)** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1981) : son amendement n° 127 : dépôt dans un délai de dix-huit mois, d'un projet de loi complétant les mesures en faveur des zones de revitalisation rurale ; retiré (précédemment réservé le 24 mars 1999, p. 1729). - **Art. 16 (précédemment réservé le 23 mars 1999, p. 1703)** (*des schémas multimodaux de services collectifs de transports*) (p. 2016) : son amendement, soutenu par M. Pierre Jarlier, n° 122 : desserte des zones rurales les plus fragiles ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2092, 2094) : simplification de la coopération intercommunale. Manque de lisibilité du texte. Déclaration d'urgence. Solidarité territoriale. Décentralisation. Fiscalité des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI. Mode de calcul du coefficient d'intégration fiscale, CIF. Services d'incendie et de secours, SDIS. Services d'ordures ménagères. Exemples de compétences. Possibilité de discussion entre les collectivités locales et le préfet. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Souhaite une évolution de ce texte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2138) : vision volontariste de l'aménagement du territoire. Hommage au président de la commission spéciale et aux trois rapporteurs. Amélioration et rééquilibrage de ce texte. Le

groupe de l'Union centriste votera ce projet de loi amendé par la Haute Assemblée.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (régime juridique des communautés d'agglomération)** - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2208, 2209) : intervient sur l'amendement n° 502 du Gouvernement (définition de la notion d'intérêt communautaire) - **Après l'art. 11 bis** (p. 2254) : son amendement n° 457 : avis du représentant de l'Etat dans le département sur les projets de transferts de compétences entre communes et communautés de communes ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 22 (organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale)** (p. 2310) : soutient l'amendement n° 459 de M. Yves Fréville (possibilité pour le président de déléguer l'administration de l'EPCI à des membres de l'organe délibérant de cet EPCI) - **Art. 26 (démocratisation et transparence)** (p. 2330) : votera l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités). - **Avant l'art. 42** (p. 2361, 2362) : son amendement n° 460 : intervention du préfet auprès de l'autorité communale ou intercommunale afin d'attirer son attention sur un acte qui pourrait être entaché d'illégalité avant de saisir le tribunal administratif ; retiré puis repris par M. Alain Vasselle. Devoir d'information des préfets.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 65** (p. 2610, 2611) : son amendement n° 470 : rétablissement de l'éligibilité à la dotation globale d'équipement pour les communes regroupées en établissements publics de coopération intercommunale dépassant 20 000 habitants ; adopté - **Art. 66 (précédemment réservé p. 2611) (attribution de la dotation globale de fonctionnement)** - **Art. L. 5211-30 du code général des collectivités territoriales** (*calcul des attributions de DGF à chacun des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre*) (p. 2656) : son amendement n° 405 : calcul du coefficient d'intégration fiscale, CIF ; devenu sans objet - **Art. 67 (garantie de la dotation des groupements)** (p. 2662) : son amendement n° 468 : garantie de progression forfaitaire de DGF aux groupements dont le CIF est supérieur de 20 % au CIF moyen de l'ensemble des groupements de communes ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5606, 5607) : déclaration d'urgence sur ce texte. Son expérience de chef d'une petite entreprise. Appel à plus de souplesse. Prise en compte de la diversité des situations des entreprises et des salariés. Complexité du financement de la réforme. Opposition au recours à l'écotaxe. Remise en cause du financement des retraites par répartition.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2 (régime des heures supplémentaires)** (p. 5672) : son amendement de suppression n° 50 ; retiré - **Art. 4 (réduction de la durée du travail organisée sous forme de jours ou demi-journées de repos)** (p. 5695) : son amendement n° 51 : assouplissement du dispositif ; retiré. Soutient l'amendement n° 52 de Mme Annick Bocandé (globalisation des heures de récupération en journées ou demi-journées de repos).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Avant l'art. 5** (p. 6020) : son amendement n° 96 : taxation des boissons constituées par un mélange d'alcool et de boissons non alcoolisées ; adopté - **Après l'art. 5** (p. 6023) : son amendement n° 97 : modification de l'équilibre entre la taxation des alcools forts et celle du vin ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 3** (p. 6432, 6433) : soutient les amendements de M. Pierre Hérisson n° I-79 (fixation d'un taux particulier de TVA de 14 % pour la fourniture de repas par les entreprises du secteur de la restauration traditionnelle et consommés sur place) et n° I-81 de repli. Ses amendements n° I-80 : application d'un taux de TVA de 5,5 % pour l'ensemble des denrées alimentaires dès lors qu'il y a prestations ; et n° I-82 : application d'un taux de TVA de 14 % aux prestations effectuées par les traiteurs ; retirés. (p. 6436) : qualification de principal ou d'accessoire pour un produit de restauration.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 24 bis** (p. 6611) : se déclare favorable à l'amendement n° I-283 de M. Jean Arthuis (réduction de l'intérêt mensuel de retard prévu pour les sommes dues par les contribuables de bonne foi subissant un redressement fiscal) - **Art. 24 ter (comptabilisation des stocks de spiritueux)** (p. 6612) : remerciements au Gouvernement. Fiscalité des stocks à rotation lente - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6622) : s'abstiendra sur l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises) - **Art. 31 (institution du prélèvement de solidarité pour l'eau et modifications du compte d'affectation spéciale n° 902-00)** (p. 6647) : soutient l'amendement n° I-285 de M. Michel Souplet (couverture des conséquences dommageables sur le long terme de l'épandage des boues par le fonds national de solidarité pour l'eau) - **Avant l'art. 34** (p. 6664) : son amendement n° I-212 : prise en compte du potentiel fiscal communautaire pour l'éligibilité à la dotation globale d'équipement, DGE ; adopté.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (3 décembre 1999) (p. 6784, 6786) : insuffisance des crédits affectés aux délégations régionales de tourisme, à Maison de la France, à l'Agence française de l'ingénierie touristique et au service d'aide et d'aménagement touristique de la montagne. Action positive en matière de promotion du tourisme et du droit aux vacances pour tous. Contrats de plan. Rigidité des chèques-vacances. Tourisme rural. Revitalisation des stations de sports d'hiver. Attente du décret d'application relatif à la réhabilitation de l'immobilier de loisirs. Evolution du statut des saisonniers. Développement des aides au tourisme thermal. Le groupe de l'Union centriste votera contre ce projet de budget.

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) (p. 6800, 6801) : gestion des documents d'urbanisme et des autorisations de construire insuffisamment confiée aux collectivités locales. Encouragement à l'élaboration de plans d'occupation des sols. Application de la loi "montagne". Mise en oeuvre de la loi relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ; pouvoirs des architectes des Bâtiments de France. Développement du contentieux du droit de l'urbanisme. Futur projet de loi relatif à la modernisation de l'urbanisme.

Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) (p. 6831, 6832) : différence entre autorisations de programme et exécutions effectives. Insuffisance des crédits. Accroissement exponentiel du trafic routier. Insécurité routière. Le groupe de l'Union centriste rejette ce projet de budget.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (4 décembre 1999) (p. 6888, 6889) : opposition de l'urbain au rural. Rôle péréquateur de l'Etat. Nouveaux zonages pour la prime d'aménagement du territoire, PAT. Affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux 35 heures.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7338) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 41 : éligibilité à la dotation globale d'équipement, DGE, des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel fiscal moyen de l'ensemble des EPCI ; retiré. (p. 7340) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 40 : suppression des règles de liaison des taux des impositions directes locales en cas de création d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI, lorsqu'une des communes de l'EPCI déduit ses taux de l'année précédente des taux votés par l'établissement ; retiré.

ARTHUIS (Jean), sénateur (Mayenne) président du groupe UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les membres du Groupe de l'Union centriste, visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 218 (98-99)] (11 février 1999) - **Retraites**.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Guy Cabanel, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan, tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 342 (98-99)] (6 mai 1999) - **Corse**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Guy Cabanel, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan, relative à la famille [n° 396 (98-99)] (2 juin 1999) - **Famille**.

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe de l'Union centriste, relative au développement du partenariat social [n° 87 (1999-2000)] (24 novembre 1999) - **Actionnaires et actionariat**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 138 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2377) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 16 avril 1999 (p. 2379) - **Politique internationale**

n° 144 (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2556) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 30 avril 1999 (p. 2557) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Après l'art. 3** (p. 1160, 1161) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de la commission saisie pour avis (renforcement de la transparence du mécanisme des stock-options). Introduction de transparence. (p. 1162) : stock-options.

- **Rappel au règlement** - (27 avril 1999) (p. 2415) : sur le rappel au règlement de M. Josselin de Rohan, demande des éclaircissements sur la mise en cause d'un officier supérieur de la gendarmerie suite à l'incendie d'un restaurant de plage en Corse. Nécessaire respect de l'état de droit.

- **Rappel au règlement** - (4 mai 1999) (p. 2620, 2622) : au nom des membres de la majorité sénatoriale, après le déroulement d'une affaire d'Etat en Corse, demande une suspension de séance. Placement en garde à vue d'un préfet et de son directeur de cabinet. Mise en cause de la gendarmerie et du corps préfectoral. Cabinets des ministres de l'intérieur, de la défense et de la justice.

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 0345 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Demande de discussion immédiate** (p. 3171, 3172) : en application de l'article 30, alinéas 1 et 4 du règlement du Sénat, demande la discussion immédiate de cette proposition de résolution. S'exprime au nom des groupes de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants et du Rassemblement démocratique et social européen. Dysfonctionnements dans l'organisation et la coordination des services publics de sécurité en Corse. Création du groupement de pelotons de sécurité, GPS. Nécessité de constituer d'urgence une commission d'enquête. Demande que le Sénat se prononce par scrutin public sur l'inscription immédiate à l'ordre du jour de cette proposition - **Discussion générale** (p. 3178, 3179) : remerciements au président et au rapporteur de la commission des lois. Caractère confus de la situation en Corse. Organisation spécifique des pouvoirs publics contribuant à la sécurité. Souhaite comprendre les raisons de ces dysfonctionnements.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (8 juin 1999) (p. 3724) : espoir de paix par la signature d'un accord au sein du G8. Mise en oeuvre du plan de paix par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, ONU. Rôle de la France dans le règlement de la question balkanique. Retour des réfugiés. Ère nouvelle dans la construction européenne diplomatique, militaire et humanitaire.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4365) : qualité du débat dans un climat serein. Votera le texte issu des débats du Sénat. Troubles consécutifs à la remise en cause des engagements pris devant l'Assemblée nationale par le Premier ministre à quelques jours du Congrès. (p. 4366) : ambiguïté de l'expression : texte n'existant "pas encore".

- **Rappel au règlement** - (30 juin 1999) (p. 4707) : possibilité pour l'Assemblée nationale de voter le PACS en ultime lecture.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche - Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Art. 3 quater (par priorité) (renforcement de la transparence des plans d'action sur actions - art. 208-1, 208-3 et 339-5 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 4719) : mise en application rapide du dispositif relatif à l'innovation indissociable du volet "options de participation". Engagement du ministre de l'éducation nationale au nom du ministre de l'économie. Dispositif de l'amendement n° 3 de la commission saisie pour avis (instauration de la transparence du régime des stock-options) relevant de la loi sur les sociétés commerciales de 1966 et non de la loi de finances. Présentation indispensable d'un texte sur les options d'achats,

d'un texte prévoyant des dispositions financières et fiscales et également des modifications du droit des sociétés commerciales - **Art. 1er** (*actualisation de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France*) (p. 4723, 4724) : hommage à la position du Président de la commission des finances. Souhaite obtenir une confirmation de la part du Gouvernement de la présentation dès le début de la session prochaine d'un volet spécifique consacré aux options de participation et au droit des sociétés commerciales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4728) : votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 13** (*statut du service autonome gestionnaire du réseau de transport d'électricité*) (p. 4895) : soutient l'amendement n° 232 de M. Pierre Hérisson (filialisation de la fonction de transport d'électricité). (p. 4897) : admiration du groupe de l'Union centriste pour EDF et pour les compétences du GRT. Mise en place de la filialisation. (p. 4898) : maintien l'amendement n° 232 précité.

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 44** (*séparation comptable des prestations invalidité, vieillesse et décès au sein d'EDF*) (p. 4997) : son amendement, soutenu par M. Pierre Hérisson, n° 236 : amélioration de la transparence de la gestion du régime de retraite des agents d'EDF ; retiré.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2° [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5182, 5183) : remerciements au ministre de l'économie et des finances et aux rapporteurs. Situation de la loi dite "loi Thomas" : ni appliquée ni abrogée. Interroge le Gouvernement sur le fonds de réserve pour les retraites. Impossibilité pour les salariés des PME d'adhérer à un dispositif d'épargne retraite. Absence de remise en cause des systèmes par répartition. Son amendement sur l'exonération des abondements. Caractéristiques de la réforme proposée : priorité à la négociation collective, possibilité d'adhésion individuelle, gestion de l'épargne retraite par des organismes extérieurs, dispositions attrayantes en termes d'exonérations de cotisations et de déductions fiscales. Renforcement des fonds propres des entreprises. Souligne l'initiative du Sénat dans ce domaine. (p. 5193) : actions d'entreprises publiques. EDF - **Question préalable** (p. 5200, 5201) : le groupe de l'Union centriste votera contre la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable. Renforcement de l'égalité : possibilité pour les salariés des entreprises d'adhérer à un système d'épargne retraite. Attachement au système par répartition. Prélèvements sur les régimes de sécurité sociale. Dettes de retraite d'Electricité de France. Divergence entre le Gouvernement et sa composante communiste sur le projet de loi à venir - **Après l'art. 3** (p. 5203) : soutient l'amendement n° 17 de M. Jean-Pierre Cantegrit (élargissement de ce dispositif aux Français établis hors de France) - **Art. 10** (*limitation à l'exonération de cotisations sociales*) (p. 5207, 5208) : nécessité, lors de la deuxième lecture, d'étendre le dispositif voté à l'article 9 aux entreprises individuelles et aux sociétés soumises à l'impôt sur le revenu. Son amendement n° 18 : exclusion de l'abondement de l'employeur de l'assiette des cotisations sociales dans une certaine limite ; retiré. Système de retraite par capitalisation de certaines entreprises appelées "retraite chapeaux" - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5217) : amélioration par les amendements de cette proposition de loi. Principe de solidarité. Circonstances de la discussion du projet de loi sur l'innovation et la recherche. Egalité de traitement entre les membres de la fonction publique et les salariés des entreprises. Le groupe de l'Union centriste votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5556, 5558) : situation des finances

de la sécurité sociale et de l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, UNEDIC, en mars 1993. Singularité française concernant la réduction du temps de travail par rapport à ses partenaires européens. Exacerbation des contraintes : complexité de ce projet, renforcement des contrôles de l'administration. Marginalisation du dialogue social. Part de la croissance et de l'effet d'aubaine. Financement de la loi : suppression de la contribution de la sécurité sociale et de l'UNEDIC. Aggravation de la cherté du travail. Engagement sur les générations futures. Mise en péril du système de retraite par répartition. Calendrier d'application à la fonction publique. Préoccupations du groupe de l'Union centriste : respect de la négociation, baisse du coût du travail, mise en place d'un authentique partenariat social. Soutiendra les orientations proposées par la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2 bis** (*durée du travail hebdomadaire maximale*) (p. 5683, 5684) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 11 de la commission. Reconnaissance de l'entreprise comme un lieu de partenariat.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 7** (p. 6486) : son amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° I-75 : simplification et allègement du dispositif de taxation des stock-options ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 24 bis** (p. 6608, 6610) : son amendement n° I-283 : réduction de l'intérêt mensuel de retard prévu pour les sommes dues par les contribuables de bonne foi subissant un redressement fiscal ; adopté. Taux obsolète. (p. 6611) : son amendement de repli n° I-284 ; retiré.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7337) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 44 : règlement du cas des communes à taxe professionnelle de zone qui, faisant partie d'une communauté de communes, ont bénéficié du partage de la taxe professionnelle ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2000 (suite)**

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Art. 57** (*modification des règles d'opposabilité du secret professionnel à l'administration fiscale*) (p. 7555) : ses amendements, soutenus par M. Claude Huriet, de suppression n° II-16 ; retiré ; et n° II-17 : suppression de l'autorisation donnée à l'administration fiscale d'accéder aux informations relatives à l'identité des clients ; adopté.

Vote sur l'ensemble :

- (14 décembre 1999) (p. 7617, 7618) : recettes fiscales. Croissance économique. Taux record de prélèvements obligatoires. Dette publique. Déficit budgétaire. Financement des retraites de la fonction publique. Conséquences prévisibles du passage aux 35 heures dans la sphère publique. Les membres du groupe de l'Union centriste voteront le projet de loi de finances amendé par le Sénat. Pertinence des règles qui organisent la discussion budgétaire. Réforme de la comptabilité publique. Rôle du Sénat.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 52 (1999-2000)] tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; 2° [n° 87 (1999-2000)] relative au développement du partenariat social [n° 118 (1999-2000)]**

- (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7722, 7723) : se réjouit de la discussion de ces deux propositions de loi. Le groupe de l'Union centriste votera les propositions de la commission des affaires sociales. Possibilité pour l'ensemble des salariés de bénéficier des options de souscription d'actions. Objectif de transparence. Son rapport en 1994 en collaboration avec MM. Philippe Marini et Paul Loridant sur la pratique des options d'achat et de souscription d'actions. Remerciements aux rapporteurs. Aurait aimé présenter des amendements sur les propositions de la commission des finances. Eventualité d'améliorer la rédaction de ce texte en deuxième lecture - **Art. 1er** (*réserve aux salariés de 5 % des actions émises à l'occasion de toute augmentation de capital*) (p. 7728, 7729) : votera cet article. Options de souscription offertes à l'ensemble des salariés d'un groupe. Décote de 50 % - **Art. 5** (*actionnariat salarié issu de l'attribution d'options sur actions*) (p. 7731) : discussion simultanée des options de souscription et de l'actionnariat salarié. Le groupe de l'Union centriste votera les amendements de la commission saisie pour avis n° 5 rédactionnel, n° 6 et n° 7 (suppression des paragraphes III et IV relatifs à l'exonération de prélèvements fiscaux et sociaux de la décote accordée au moment de l'achat de l'action) - **Art. 11** (*amélioration de la possibilité de représentation des salariés actionnaires au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société*) (p. 7733) : s'abstiendra lors du vote de cet article - **Après l'art. 21** (p. 7738, 7740) : sur l'amendement n° 12 de la commission saisie pour avis (obligation prévue par la loi de communiquer à l'assemblée générale ordinaire l'information sur les attributions nominatives d'options consenties aux dirigeants, gérants et administrateurs de la société ainsi qu'aux dix salariés les plus avantagés), son sous-amendement n° 17 : intégration de cette information dans le rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes et publication de cette information en annexe du rapport de gestion annuel et en annexe du bilan social ; adopté. Votera les amendements de la commission saisie pour avis n° 13 (réduction de cinq ans à trois ans du délai d'indisponibilité fiscale entre l'attribution et la cession des actions) et n° 14 (instauration à l'intérieur de ce délai d'indisponibilité fiscale d'un délai de portage d'un an) - **Intitulé de la proposition de loi** (p. 7741) : caractère un peu restrictif du nouvel intitulé : "Proposition de loi tendant à favoriser le partenariat social par le développement de l'actionnariat salarié". Le votera quand même - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7742) : le groupe de l'Union centriste votera ce texte. Convergence des deux propositions de loi discutées. Remerciements aux deux rapporteurs. Amélioration de la répartition des actifs.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Après l'art. 21 octies** (p. 7857) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 2 : détermination du potentiel fiscal d'une commune à taxe professionnelle de zone en tenant compte de la correction appliquée l'année précédant l'institution de la taxe ; adopté.

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 0142 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7931) : les membres du groupe de l'Union centriste voteront cette proposition de loi. Remerciements au Président Christian Poncelet, ainsi qu'à M. René Monory. Contrôle parlementaire. Nécessité de donner à La Chaîne Parlementaire tous les moyens financiers pour sa réussite.

ATTILIO (Henri d'), sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

AUBAN (Bertrand), sénateur (Haute-Garonne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **98** (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1129) - Ministère : Défense - *Fusion Aérospatiale-Matra* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1130) - **Industrie aéronautique**

Questions orales sans débat :

n° **425** (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 67) - Ministère : Equipement - *Travaux de déviation sur la RN 125* - Réponse le 17 février 1999 (p. 944) - **Routes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République italienne, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant création de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) (ensemble quatre annexes) [n° 0487 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5815, 5817) : politique européenne de sécurité et de défense. Industries de l'armement. Baisse du budget allemand de la défense. Favorable à la proposition française d'instituer des critères budgétaires pour une défense crédible au niveau européen. Importance de la convention portant création de l'Organisation de coopération conjointe en matière d'armement, OCCAR. Contenu de la charte signée par la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis fixant des programmes communs d'armement. Ouverture du marché de défense des Etats-Unis à la technologie et aux produits européens. Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

AUBRY (Martine), ministre de l'emploi et de la solidarité.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **128** de M. Philippe Darniche : **Hôpitaux** (*Réorganisation du système hospitalier en Vendée*) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2074).

n° **172** de M. François Autain : **Sécurité sociale** (*Déficit de la sécurité sociale*) (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3659).

n° **180** de M. Philippe Arnaud : **Travail (durée du)** (*Mise en oeuvre des 35 heures*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4368).

n° **185** de M. Thierry Foucaud : **Travail (durée du)** (*Mise en oeuvre des 35 heures*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4372).

n° **187** de M. Philippe Marini : **Travail (durée du)** (*Mise en oeuvre des 35 heures*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4374).

n° **218** de Mme Marie-Madeleine Dieulangard : **Chômage** (*Diminution du nombre des chômeurs*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5712).

n° 231 de Mme Yolande Boyer : **Contraception** (*Campagne d'information sur la contraception*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6274).

n° 251 de M. Thierry Foucaud : **Hôpitaux** (*Situation dans les hôpitaux*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7702).

n° 252 de M. Claude Estier : **Politique sociale** (*Attitude du MEDEF à l'égard du ministre de l'emploi et de la solidarité*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7703).

n° 253 de M. Charles Descours : **Contraception** (*Pilule du lendemain*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7704).

n° 254 de M. Jacques Mahéas : **Villes** (*Projets de ville*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7705).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3449, 3450) : droit à la protection de la santé. Inégalité devant la prévention et les soins. Renoncement aux soins d'un Français sur quatre pour raisons financières. Variation de l'espérance de vie en fonction des critères socioprofessionnels. Droit à la sécurité sociale pour tous. Bénéfice des prestations du régime général sur simple justification de sa résidence régulière en France. Affiliation immédiate et automatique. A partir de 3500 francs par mois pour un célibataire, cotisation proportionnelle au revenu. Insuffisance de l'aide médicale gérée par les départements pour l'accès aux soins. Ouverture d'un droit à une couverture complémentaire pour six millions de personnes. Remboursement des prothèses dentaires et de l'optique. Bénéfice systématique du tiers payant. (p. 3451, 3452) : effet de seuil. Prise en charge de la couverture complémentaire par l'Etat au sein d'un fonds spécifique et par une cotisation des organismes complémentaires. Absence de conséquences pour la sécurité sociale. Débat à prévoir sur la proposition de la commission des affaires sociales : aide personnalisée à la santé. Avancée sociale majeure de ce projet de loi. (p. 3491, 3493) : estimation réaliste du coût de la couverture maladie universelle, CMU. Evaluation à partir d'échantillons d'assurés sociaux. Accord du Gouvernement sur un bilan annuel. Intégration de tous au système de protection sociale. Absence de conditions de ressources pour le remboursement. Maintien du monopole des organismes de sécurité sociale. Effet de seuil comme pour le RMI. Egalité des citoyens des différents départements devant l'accès aux soins. Instauration d'une prestation de solidarité selon l'avis des conseils généraux. Aide à la prise de responsabilités plutôt qu'assistance. Possibilité pour les bénéficiaires de la CMU d'opter pour la caisse primaire d'assurance maladie. (p. 3494, 3496) : accompagnement social de la mise en place de la CMU : moyens d'information. Modalité de financement des départements vers l'Etat. Avenir des contingents communaux d'aide sociale : engagement du Gouvernement pour une prochaine réforme ; réunion des associations d'élus par le ministre de l'intérieur. Impossibilité d'attribuer la CMU aux Français de l'étranger. Interrogations sur le coût de la création de l'aide personnalisée à la santé. Souhait d'avancer dans la lutte contre l'exclusion.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 3** (*nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation*) (p. 3513, 3515) : s'oppose aux amendements n° 164 de Mme Nicole Borvo (affiliation au régime de base sur le critère de résidence durable), n° 2 de la commission (possibilité offerte aux personnes résidant en France, affiliées à la caisse des Français de l'étranger de conserver cette affiliation) et identiques n° 123 de M. Michel Doublet et n° 155 de M. Gérard César (définition par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles le régime agricole peut assurer la couverture des personnes cessant de bénéficier d'un droit aux prestations en nature de l'assurance maladie auprès de ce régime) - **Art. 4** (*immédiateté et automaticité du droit à l'accès aux soins*) (p. 3516) : s'oppose aux amendements

n° 165 de cohérence de Mme Nicole Borvo et n° 3 de la commission (possibilité donnée au régime général de sécurité sociale d'obtenir le remboursement des prestations servies aux personnes relevant d'un autre régime) - **Art. 6** (*accès aux soins sans restriction financière*) (p. 3517, 3518) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (extension à l'ensemble des régimes de la possibilité de suspendre les prestations en cas de mauvaise foi des assurés) et s'oppose à l'amendement n° 156 de M. Alain Gournac (substitution d'une cotisation proportionnelle aux revenus professionnels à la cotisation minimale forfaitaire) - **Art. 7** (*régime applicable aux ayants droit des personnes affiliées au régime général*) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (prestations perçues par l'ayant droit d'un assuré en nature et non en espèces) - **Après l'art. 8** (p. 3519) : s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Bernard Fournier (prise en charge par le régime général de sécurité sociale du forfait hospitalier dû par les assurés sociaux victimes de pathologies graves) - **Art. 9** (*incidences financières sur le fonds de solidarité vieillesse*) (p. 3520, 3521) : compensation de la perte de cotisation d'assurance personnelle par un transfert financier vers la Caisse nationale d'assurance maladie, CNAM. Désaccord du Gouvernement avec le dispositif simplifié proposé par la commission des affaires sociales. S'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (suppression de l'affectation à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS, d'une fraction des droits sur les alcools actuellement perçue par le fonds de solidarité vieillesse, FSV) - **Art. 10** (*incidences financières de la mise en place de la couverture obligatoire sur la branche famille*) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (subvention de l'Etat au Fonds national des prestations familiales géré par la Caisse nationale des allocations familiales, correspondant à 40 % des sommes versées au titre de l'allocation de parent isolé, API) - **Art. 11** (*énumération des ressources complémentaires des régimes obligatoires de base*) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (majoration du prélèvement sur les tabacs opéré au profit de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) - **Art. 12** (*modification de l'affectation de la cotisation due par les personnes assurant des véhicules terrestres à moteur*) (p. 3522) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 124 de M. Michel Doublet et accepte l'amendement de précision n° 9 de la commission - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 3526, 3528) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 111 de M. Jean Chérioux (exclusion de l'assiette du prélèvement de la dotation générale de décentralisation des départements, des dépenses correspondantes à l'aide médicale en faveur des bénéficiaires ayant des ressources supérieures à 3500 francs) et demande le retrait des amendements n° 166 de Mme Nicole Borvo (correction des inégalités relatives au mode de répartition des recettes du fonds de solidarité pour l'action sociale créé par l'Etat) et n° 150 de M. Yves Fréville (compensation, au niveau du calcul des contingents communaux d'aide sociale, des conséquences de la diminution des dépenses d'aide sociale des départements due à la mise en place de la couverture maladie universelle, CMU). Poursuite de la réflexion sur la péréquation des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Négociations en cours sur l'avenir des contingents communaux d'aide sociale : conclusion prochaine d'un accord avec l'ensemble des représentants des collectivités locales et le ministre de l'intérieur. (p. 3529, 3532) : s'oppose aux amendements n° 112 de la commission saisie pour avis (entrée en vigueur du transfert de dotation globale de décentralisation à compter de l'extinction des droits à l'admission à l'aide sociale) et n° 149 de M. Yves Fréville (fixation à 6 % du plafond d'augmentation des contingents communaux d'aide sociale) ; et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 128 de M. Alain Vasselle (compensation au sein de la dotation générale de décentralisation du coût de formation à un nouvel emploi des personnels départementaux affectés à la gestion de l'aide médicale). - **Après l'art. 13** (p. 3533, 3534) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 113 de la commission saisie pour avis (présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement sur les conséquences de l'adoption de la loi portant création d'une couverture maladie universelle, CMU, sur les contingents communaux d'aide sociale) et sur celui-ci au sous-amendement n° 218 de

M. Bernard Cazeau (présentation dans le rapport du Gouvernement d'une simulation d'un abattement en faveur des communes défavorisées par la répartition des contingents). S'oppose à l'amendement n° 148 de M. Yves Fréville (méthode de suppression du contingent avec possibilité pour tout conseil général de voter la disparition définitive des participations communales aux dépenses d'aide sociale obligatoire du département) - **Art. 14** (*exécution des recouvrements forcés de cotisations dues par les non-salariés non agricoles et les agriculteurs*) (p. 3537, 3538) : lutte contre la fraude. Huissiers de justice. Déconnexion entre le paiement des cotisations et le versement des prestations, dans ce projet de loi. Amélioration de l'articulation entre la phase de contestation de la créance et celle de recouvrement par une action à tiers détenteur. Respect du droit de la défense et des redevables. Protection des professions libérales. (p. 3539, 3541) : s'oppose aux amendements n° 162 de M. Bernard Murat (suppression du paragraphe II de cet article, octroyant aux organismes d'assurance maladie et vieillesse des non-salariés la possibilité de recouvrer immédiatement les cotisations impayées), n° 130 de M. Serge Franchis (renforcement de l'efficacité de la procédure d'opposition à tiers détenteur mise en oeuvre par les organismes sociaux), n° 125 et n° 126 de M. Michel Doublet (suppression des paragraphes VI et IX de cet article : maintien de la procédure d'opposition à tiers détenteur prévue par le code rural) et n° 10 de la commission (signification par acte d'huissier de justice de la contrainte décernée au titre de cet article) - **Art. 16** (*maintien des régimes actuellement applicables aux étudiants et aux ministres des cultes*) (p. 3542) : accepte l'amendement rédactionnel n° 221 de la commission - **Après l'art. 18** (p. 3543, 3544) : déclare que l'amendement n° 102 de M. Daniel Eckenspieller est déjà satisfait par le projet de loi (modalités de résiliation de l'assurance personnelle française pour les travailleurs frontaliers occupés en Suisse). Liberté pour les travailleurs frontaliers en Suisse d'adhérer à une assurance privée ou au régime suisse - **Art. 19** (*possibilité de maintien de certaines personnes dans le régime général à titre temporaire et dans le régime agricole à titre définitif*) (p. 3545) : accepte l'amendement n° 127 de M. Michel Doublet (possibilité reconnue au régime agricole de servir les prestations et de procéder au recouvrement des cotisations dans le cadre de la gestion de la couverture maladie universelle, CMU) - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) (p. 3548) : absence de discrimination en-dessous du seuil fixé dans ce texte. Rappel de la situation des personnes handicapées déjà prises en charge à 100 %. Aide aux personnes âgées assurée par les caisses d'action sociale de l'assurance vieillesse. (p. 3549, 3551) : avis défavorable du Gouvernement sur la création de l'allocation personnalisée à la santé, APS : suppression du choix entre les régimes obligatoires et la gestion par les organismes complémentaires ; distinction entre les RMistes et les autres ; définition inacceptable du panier de soins ; paiement obligatoire d'une contribution ; recul pour les anciens bénéficiaires d'une carte de santé gratuite. Interrogation sur le montant de la contribution et le barème prévus par la commission des affaires sociales. Référence pour ce projet de loi au deuxième rapport remis au Premier ministre par M. Jean-Claude Boulard. Souhaite obtenir des informations sur le financement du contre-projet présenté par le rapporteur. S'oppose aux amendements complémentaires n° 11 et n° 12 (substitution à la protection complémentaire en matière de santé d'une allocation personnalisée à la santé) de la commission. (p. 3552, 3555) : s'oppose aux amendements de la commission n° 13 (caractère dégressif en fonction des revenus de l'allocation personnalisée à la santé), n° 15 et n° 16 (définition de la notion de personnes à charge de façon effective et permanente) ; de cohérence n° 14 et n° 17 ; n° 18 (attribution automatique aux bénéficiaires du RMI du montant maximal de l'allocation personnalisée à la santé avec accès gratuit à la protection complémentaire) et n° 19 (suppression de la différenciation entre les plafonds de ressources prévus pour la couverture de base et pour la couverture complémentaire) ; ainsi qu'aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 167 (gratuité des soins pour les personnes ayant des ressources inférieures au seuil de pauvreté, tel que défini par les organismes internationaux et

indexé sur l'évolution du SMIC), n° 168 (possibilité pour les personnes ayant des ressources au-delà du seuil de pauvreté d'obtenir des tarifs préférentiels auprès des mutuelles) et n° 169 (extension de la couverture maladie universelle à l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux). Accepte l'amendement n° 110 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (prise en compte des sommes versées au titre de pension alimentaire par le demandeur pour l'établissement de son droit à la couverture maladie universelle). (p. 3556, 3560) : maintien de la distinction entre le régime de base et le régime complémentaire. S'oppose aux amendements de la commission n° 20 (engagement des organismes complémentaires à proposer aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé une couverture complémentaire complète) et n° 23 (détermination du panier de soins correspondant à l'allocation personnalisée à la santé, par convention conclue entre les partenaires des organismes de base et complémentaires, préalable à la publication de l'arrêté ministériel), et sur celui-ci, au sous-amendement n° 157 de M. Francis Giraud (prise en compte de la spécificité des personnes handicapées dans la fixation du panier de soins). Définition des biens pris en compte par la sécurité sociale au titre de la couverture maladie universelle, CMU : prérogative du Parlement et du Gouvernement. Consultation des organismes concernés. Clauses d'ordre public. Traitement parallèle de la situation des personnes handicapées. Rôle de l'Etat : définition des droits minima fondamentaux des citoyens. Etat protecteur. S'oppose aux amendements de cohérence n° 21 et n° 22 de la commission. (p. 3561, 3562) : s'oppose à l'amendement n° 171 de Mme Nicole Borvo (suppression du lien entre la dispense d'avance de frais et le choix du médecin référent) et aux amendements de la commission n° 24 (suppression du dispositif accordant le tiers payant au patient consultant un médecin spécialiste correspondant de son médecin référent), n° 25 (suppression de la possibilité de choix donnée au bénéficiaire de la couverture maladie universelle de s'adresser aux organismes d'assurance maladie ou aux organismes de protection complémentaire), n° 26 (possibilité pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé dans des conditions de droit commun d'adhérer aux sections d'assurance complémentaire de la MSA) et n° 27 (accès gratuit pour les bénéficiaires du RMI à la couverture complémentaire gérée par le régime général). (p. 3563, 3567) : s'oppose aux amendements de la commission n° 28 de cohérence, n° 29 (élargissement de la liste des institutions habilitées à aider les demandeurs à accomplir leurs démarches auprès des organismes complémentaires), n° 30 (attribution de l'allocation personnalisée à la santé pour une période de deux mois en cas d'urgence médicale), n° 31 (exonération de l'allocation personnalisée à la santé, de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale et de l'impôt sur le revenu), n° 32 (versement de l'allocation personnalisée à la santé en contrepartie du versement d'une cotisation ou d'une prime à un organisme de protection complémentaire ou, pour les bénéficiaires du RMI, à la caisse primaire d'assurance maladie), n° 33 de cohérence, n° 34 (attribution aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé d'une couverture complémentaire dans les délais de droit commun), et n° 35 (concours de l'administration fiscale pour le contrôle des ressources des demandeurs). S'oppose à l'amendement n° 170 de Mme Nicole Borvo (possibilité pour le bénéficiaire de la couverture maladie universelle de saisir la commission départementale de l'aide sociale, en cas de litige). Cas exceptionnels d'urgence médicale : prise en charge et interruption, inscription d'une nouvelle rédaction en nouvelle lecture. Obtention de la couverture maladie universelle sur la base d'un système déclaratif. Contrôle par les caisses primaires d'assurance maladie - **Art. 20 bis** (*obligation de négociation annuelle des modalités d'établissement d'un régime de prévoyance maladie pour les salariés non couverts*) (p. 3568) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 36 de la commission et n° 114 de la commission saisie pour avis. Obligation de négocier sans obligation de conclure - **Art. 20 ter** (*modalités d'extension des conventions de branche et régime de prévoyance maladie*) (p. 3569) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 37 de la commission et n° 115 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 20 ter** : s'oppose

à l'amendement n° 116 de la commission saisie pour avis (réduction de 8 % à 6 % du taux de la taxe sur les contrats de prévoyance) - **Art. 21** (*prolongation de la couverture des bénéficiaires de la CMU couverts par un organisme complémentaire*) (p. 3570, 3572) : s'oppose aux amendements de la commission n° 38 (prise en compte de l'obtention de la couverture complémentaire, pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé, dans des conditions de droit commun), n° 39 et n° 40 (maintien pendant un an des mêmes tarifs et prestations en cas de perte du bénéfice de l'allocation personnalisée à la santé), n° 41 (maintien pendant un an des droits des anciens bénéficiaires du revenu minimum d'insertion) et de cohérence n° 42 et n° 43. Gestion de la sortie de la couverture maladie universelle : tarif préférentiel proposé par les mutuelles et les assurances - **Art. 22** (*tarifs pratiqués par les médecins conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU*) (p. 3573) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 44 de la commission - **Art. 23** (*accords entre les organismes d'assurance maladie, les organismes complémentaires et les distributeurs de dispositifs médicaux à usage individuel*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 45 de la commission - **Art. 24** (*tarifs pratiqués par les chirurgiens-dentistes conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU*) (p. 3574) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 46 de la commission - **Art. 25** (*création de fonds de financement de la protection complémentaire*) (p. 3575, 3576) : s'oppose aux amendements de la commission n° 47 (création d'un fonds pour la protection complémentaire maladie chargé de servir l'allocation personnalisée à la santé à ses bénéficiaires), n° 48 (fonds pour la protection complémentaire maladie : établissement public national à caractère administratif), n° 49 (participation de tous les partenaires de la protection complémentaire au conseil d'administration du fonds de financement de la protection complémentaire maladie et suppression de son conseil de surveillance), n° 50 (suppression du fonds d'accompagnement chargé d'atténuer l'effet de seuil) et n° 51 de cohérence. (p. 3581) : sur les amendements de Mme Nicole Borvo, demande le retrait du n° 176 (création d'une cotisation sociale sur les revenus financiers des entreprises pour élargir les ressources du fonds de financement de la protection complémentaire) et s'oppose au n° 175 (modulation de la contribution des organismes complémentaires en fonction du niveau de leurs réserves facultatives). S'oppose aux amendements de la commission n° 52 de conséquence, n° 53 (redéfinition de l'assiette de la taxe de 1,75 % sur les organismes d'assurance complémentaire), n° 55 (montant de la contribution remboursée aux mutuelles et aux organismes complémentaires, calculé au franc le franc), n° 56 (remboursement intégral des dépenses des organismes de sécurité sociale non couvertes par les cotisations et primes versées par les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé) et, de cohérence, n° 57 à n° 59. Sur les amendements de la commission saisie pour avis, s'oppose aux n° 117 (institution d'un crédit d'impôt pour les entreprises redevables de la taxe sur les contrats d'assurance afin d'éviter une double imposition, à ce titre, du produit de la contribution de 1,75 %) et n° 119 (exclusion de l'assiette de l'impôt sur les sociétés des sommes reçues du fonds de financement de la protection complémentaire), ainsi que sur l'amendement n° 55 précité de la commission, au sous-amendement n° 118 - **Art. 30** (*transfert de compétences des départements à l'Etat en matière d'aide médicale*) (p. 3583, 3584) : accepte les amendements de Mme Nicole Borvo, n° 178 (droit à l'aide médicale à titre préventif) et n° 179 (prise en charge de la vaccination des bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat) - **Après l'art 31** (p. 3586) : accord sur la présentation devant le Parlement d'un rapport d'évaluation sur la création de la couverture maladie universelle. Compte tenu de leur rédaction, s'oppose aux amendements de la commission n° 61 (rapport d'application de la loi et identification, au sein des comptes du régime général, des recettes et des dépenses relatives à la couverture maladie universelle) et n° 60 (insertion d'une nouvelle division ainsi rédigée : Titre III bis - Contrôle et évaluation de la loi) - **Art. 1er (précédemment réservé p. 3512)** (*création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis*) (p. 3589) : accepte

les amendements n° 163 de Mme Nicole Borvo (égal accès à la prévention et aux soins : impératif national et priorité des politiques sociales), n° 161 de M. Victor Reux (maintien du régime spécifique de couverture maladie de Saint-Pierre-et-Miquelon) et s'oppose aux amendements n° 1 de la commission (protection complémentaire assurée par la création d'une allocation personnalisée à la santé) et n° 121 de M. Hubert Durand-Chastel (extension aux Français de l'étranger du droit à la couverture maladie universelle).

- **Rappel au règlement** - (2 juin 1999) (p. 3577) : rappel au règlement de M. Henri de Raincourt. Décès d'un agent de la RATP, victime d'une agression. Au nom du Gouvernement, présente ses condoléances à la famille.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Après l'art. 37** **tervicies** (p. 3673) : son amendement n° 220 : aménagement du régime de sécurité sociale des cultes, notamment par la fusion des deux caisses d'assurance maladie et d'assurance vieillesse; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3679, 3680) : adhésion de tous les orateurs à l'objectif du Gouvernement : accès de tous aux soins, lutte contre l'exclusion. Rappel de la demande des départements d'un transfert au niveau national de leur propre système d'aide sociale. Divergences du dispositif gouvernemental avec le contre-projet de la majorité sénatoriale : couverture sociale intégrale sans contribution, choix entre le recours à une caisse de sécurité sociale ou à un organisme complémentaire, traitement des RMIstes identique aux autres, fixation par le Gouvernement du panier de soins pour le remboursement. Développement favorable de la prévoyance maladie dans les branches et les entreprises. Règlement de la question des contingents communaux d'aide sociale. Aboutissement souhaitable de la négociation. Qualité de ce débat. Remerciements aux sénateurs du groupe socialiste et du groupe communiste républicain et citoyen. Avancée sociale représentée par ce projet de loi. Remerciements au président de la commission des affaires sociales ainsi qu'aux rapporteurs et aux sénateurs.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5539, 5541) : ses excuses pour les reports successifs de séance. Actions prioritaires du Gouvernement : l'emploi, la baisse des charges patronales. Bilan positif sur l'emploi de la première loi sur la réduction du temps de travail. Nouvel équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle : temps pour soi et temps pour les autres. Grand mouvement de négociation sociale. Réduction de la durée du travail des cadres. Accords "Robien". Contre-projet de la majorité sénatoriale en contradiction avec des mesures votées par le passé. Négociation préalable sur les 35 heures pour les entreprises voulant s'engager dans un plan de licenciements. Travail précaire et travail à temps partiel choisis ou subis. Création de conditions de financement favorables à l'emploi. Bilan national de l'application de la loi à présenter à la Commission nationale de la négociation collective. Projet de loi de mise en place d'un droit à la formation tout au long de la vie. (p. 5542, 5543) : dispositions spécifiques pour les petites et moyennes entreprises. Progression de la rémunération des salariés payés au SMIC et maintien du salaire des autres salariés. Aide structurelle couvrant le coût de la réduction de la durée du travail. Financement de la réforme : annulation de la contribution des employeurs et des salariés à travers l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, UNEDIC.

- **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Discussion générale (suite)** (p. 5610, 5612) : ampleur du mouvement des négociations. Résultats en matière d'emplois. Mesure de l'effet d'aubaine. Comparaison du taux de réduction du chômage avec l'Allemagne et certains pays du G7. Effet de la croissance sur ce taux. (p. 5613, 5618) : place de la France dans le monde pour les investissements étrangers. Aspirations des cadres. Cas de la fonction publique, en particulier du secteur hospitalier. Exemple des heures supplémentaires. Accord d'un grand nombre de chefs d'entreprises sur ce projet de loi : avis de M. Delmas,

président de l'Union professionnelle artisanale, UPA. Respect des accords déjà passés. Etude du problème de l'habillage et du déshabillage. Question de la modulation. Problèmes de l'application de la réduction du travail dans les petites entreprises et de la pénurie de main-d'oeuvre dans certains secteurs d'activité. Application de la loi à l'agriculture. Abaissement des charges sociales sur les bas salaires. (p. 5619, 5620) : double langage de la majorité sénatoriale : exemples. Financement du fonds de solidarité vieillesse. Activation des dépenses passives. Occupation du temps libre - **Avant l'art. 1er** (p. 5621) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (tenue d'une conférence nationale sur le développement de la négociation collective). Existence de la commission nationale de la négociation collective. (p. 5624, 5625) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (validation des accords conclus en application de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998) et sur celui-ci au sous-amendement de M. Alain Gournac n° 58 (suppression du délai de cinq ans pour une renégociation des accords). Prise en compte du temps d'habillage et de déshabillage. Modulations du travail en cycle. Dépassement de la durée maximale du travail. Nécessité de reprendre les négociations dans la métallurgie. (p. 5627) : stricte lecture de l'accord par rapport à la loi. Non-remise en cause de l'équilibre des accords - **Art. 1er (nouvelle durée légale du travail)** (p. 5632, 5633) : réponse à M. Alain Vasselle sur son intervention concernant l'application de la loi à la fonction publique. Défense des fonctionnaires. Nécessité d'engager le mouvement de la réduction du temps de travail dans la fonction publique : consultations de M. Emile Zuccarelli. Réduction du temps de travail avec créations d'emplois dans le secteur hospitalier. (p. 5636, 5637) : s'oppose aux amendements n° 3 de la commission (suppression des dispositions relatives à l'abaissement de la durée légale du travail et au dispositif dénommé "amendement Michelin") et n° 79 de M. Jacques Machet (non-obligation de réduction du temps de travail à 35 heures pour les entreprises de neuf salariés ou moins). (p. 5640) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Guy Fischer (intervention des représentants des salariés en cas de désaccord sur la pertinence du motif économique invoqué par l'employeur pour un licenciement économique collectif). Existence d'autres voies de recours - **Avant l'art. 1er bis** (p. 5641) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (validation de l'accord du 8 avril 1999 sur le mandatement). (p. 5642) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (dispositions particulières applicables aux établissements soumis à la procédure de l'agrément). Droits de ces établissements à l'aide maximale prévue par la première loi. (p. 5643) : cas de la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée, FEHAP. Prise en compte de la date des accords - **Art. 1er bis (aménagement du temps de travail et contreparties pour le salarié)** (p. 5644) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de la commission. Suppression par la commission de l'idée de contrepartie en cas de souplesse d'horaire. Préférence pour une prévision de contreparties là où elles sont justifiées plutôt que l'inscription d'un principe général - **Art. 1er ter (définition du temps de travail effectif)** (p. 5647) : jurisprudence sur les pauses et les temps de repas. Traitement général du temps d'habillage et de déshabillage. Nécessité de prendre en compte la diversité des cas par une législation ou par des conventions. (p. 5650) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (fixation de la rémunération des temps d'habillage et de déshabillage par conventions ou accords collectifs de travail) et sur celui-ci au sous-amendement de M. Jean Chérioux n° 148 (application au temps d'habillage et de déshabillage sur le lieu de travail) - **Art. 1er quater (horaire d'équivalence et définition du travail effectif)** (p. 5653) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (possibilité de prévoir une durée d'équivalence par dérogation par une convention, un accord de branche ou un accord d'entreprise) et, sur celui-ci, aux sous-amendements identiques n° 71 de M. Michel Mercier et n° 91 de M. Jean Chérioux - **Art. 1er quinquies (définition du régime des astreintes)** (p. 5656) : nécessité d'inscrire les astreintes dans la loi. S'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (nouvelle rédaction de cet article se limitant à la définition de l'astreinte et à la prévision du principe d'une compensation financière ou d'un repos compensateur) et, sur celui-ci, au sous-amendement de M. Jean Chérioux n° 149 (application aux établissements du secteur sanitaire et social

à but non lucratif). Existence d'une procédure applicable à l'UNIFED.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2 (régime des heures supplémentaires)** (p. 5674, 5675) : s'oppose aux amendements de suppression n° 10 de la commission et n° 50 de M. Philippe Arnaud, aux amendements de M. Guy Fischer n° 95 (suppression des dispositions autorisant le travail par cycle par des accords d'entreprise ou d'établissement), n° 96 (reprise de la législation actuelle en matière de majoration des heures supplémentaires), n° 97 (suppression de la contribution de 10 % sur les quatre premières heures supplémentaires dans les entreprises encore à 39 heures) et n° 98 de cohérence ainsi qu'à l'amendement n° 81 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (suppression de la disposition prévoyant une bonification sous forme de repos à défaut de convention ou d'accord) - **Après l'art. 2** (p. 5678) : demande le retrait de l'amendement n° 82 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (récapitulation des heures supplémentaires sur le bulletin de paie). Engagement du Gouvernement sur ce point : domaine réglementaire - **Art. 2 bis (durée du travail hebdomadaire maximale)** (p. 5679, 5681) : s'oppose aux amendements de la commission n° 11 de suppression et de M. Guy Fischer n° 107 (durée maximale hebdomadaire de travail ramenée de 44 à 42 heures). Dérogations par décret en fonction de la nature de l'activité : exemple des secteurs du sucre et de la conserverie. Acceptation du caractère démocratique des débats - **Après l'art. 2 bis** (p. 5685) : s'oppose à l'amendement n° 108 de M. Guy Fischer (modification de la durée hebdomadaire maximale du travail) - **Art. 2 ter (repos hebdomadaire de 35 heures consécutives)** (p. 5686) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (instauration d'un repos minimal de 24 heures sous certaines conditions). Dérogations prévues dans le code du travail - **Intitulé du chapitre 1er (précédemment réservé le 3 novembre 1999 p. 5627)** : s'oppose à l'amendement n° 144 de la commission (nouvel intitulé : développement de la négociation collective et temps de travail) - **Art. 3 (régime unique de modulation)** (p. 5690, 5692) : s'oppose aux amendements n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de cet article modifiant certaines dispositions contraignantes) et de M. Guy Fischer n° 109 (amplitude horaire du travail hebdomadaire fixée entre 30 et 40 heures), n° 110 (possibilité de dérogation accordée par l'inspecteur du travail) et n° 111 (fixation d'un plancher de cinq jours minimum). Souci de transparence. Part de la négociation collective. Réponse aux propos de M. Alain Vasselle sur l'article 2 ter. Cas du surcroît d'activités - **Art. 4 (réduction de la durée du travail organisée sous forme de jours ou demi-journées de repos)** (p. 5695, 5696) : intérêt des salariés. S'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (nouvelle rédaction de cet article facilitant le recours à ce dispositif conventionnel) et aux amendements de M. Guy Fischer n° 112 (suppression des dispositions prévoyant la réalisation de la réduction du temps de travail par journées ou demi-journées), n° 113 (création d'un dispositif de congé réduction du temps de travail au mois au lieu de l'année), n° 114 (prise en compte du choix du salarié pour 70 % des jours de repos) et n° 115 (impossibilité de réduire le délai de 7 jours pour la notification au salarié des modifications de ses dates de repos) - **Art. 4 bis (contrôle du repos dominical)** (p. 5698, 5699) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 15 de la commission. Tradition du repos dominical en France. Procédure du référé dominical. - **Art. 5 (réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants)** (p. 5724, 5726) : exemple des cadres de la société Thomson. Contrôle effectif de la durée du travail des cadres. Trois catégories de cadres : cadre dirigeant, cadre faisant partie d'une équipe de travail avec un horaire collectif, catégorie intermédiaire avec application d'une convention de forfait. Nécessité pour l'employeur de définir un mode de calcul des horaires pour les forfaits annuels. Existence d'un forfait en jours : attribution de jours de congé supplémentaires. Réglementation applicable et sanctionnable en cas de non-application. S'oppose aux amendements, de la commission n° 16 (définition d'un régime des cadres par la voie de la négociation collective), de M. Guy Fischer n° 117 (précisions sur la notion de cadre dirigeant), n° 118 (réintroduction dans l'article L. 212-15-3 du code du travail de la référence aux

durées maximales journalières ou hebdomadaires du temps de travail), n° 119 (introduction dans la loi d'une référence horaire lorsque le temps de travail est décompté en jours), n° 120 (référence aux "cadres itinérants" plutôt qu'aux "salariés itinérants") et n° 121 (réintroduction des maxima journaliers et hebdomadaires même dans le cadre du calcul forfaitaire), de Mme Marie-Madeleine Dieulangard n° 84 (fixation d'une limite maximale hebdomadaire), n° 142 (introduction dans la loi d'une référence horaire lorsque le temps de travail est décompté en jours), n° 86 (limitation des cas de salariés itinérants aux représentants de commerce et attachés commerciaux) et n° 85 (fixation de la limite hebdomadaire de droit commun au temps de travail des cadres calculé au forfait en jours), de M. Jean-Luc Mélenchon n° 136 (formulation amplifiant la référence aux maxima horaires dans la semaine ou dans la journée), n° 137 (référence à des variations plutôt qu'à des limites journalières et hebdomadaires), n° 139 (suppression des mots "se substituant à celles prévues au deuxième alinéa des articles L. 212-1 et L. 212-7"), n° 138 (respect des durées maxima quotidiennes et hebdomadaires du travail), n° 140 (globalisation ramenée à un nombre d'heures) et de Mme Danièle Pourtaud n° 83 (définition de la qualité de cadre dirigeant) - **Art. 6 (travail à temps partiel)** (p. 5730, 5731) : s'oppose aux amendements n° 17 de la commission (exclusion des jours fériés du décompte du temps de travail annuel des salariés à temps partiel) et de M. Serge Franchis n° 53 (suppression des dispositions prévoyant une contrepartie en cas de modification de la répartition des temps de travail). (p. 5732) : s'oppose aux amendements de la commission n° 19 (suppression d'une disposition permettant au salarié à temps partiel de refuser une modification des heures complémentaires dans la limite des heures prévues par son contrat de travail) et n° 20 (limitation des cas de refus de modification de la répartition des horaires de travail aux multi-salariés) et demande le retrait de l'amendement n° 122 de M. Guy Fischer (possibilité pour le salarié de refuser d'accomplir des heures complémentaires pour des raisons familiales, scolaires et universitaires). Respect du délai de prévenance. Souhaite en deuxième lecture l'examen d'une nouvelle formulation pour l'amendement n° 122 précité. (p. 5733) : s'oppose aux amendements, de M. Guy Fischer n° 123 (suppression de la possibilité de déroger par accord de branche à la durée du délai de prévenance), de M. Alain Gournac n° 61 (possibilité pour toutes les entreprises de déroger à la durée du délai de prévenance suite à un accord d'entreprise) et n° 78 de conséquence et de la commission n° 21 (suppression de la référence aux contreparties dont doit bénéficier le salarié en cas de réduction du délai de prévenance). (p. 5734, 5736) : s'oppose aux amendements, de la commission n° 22 (suppression de la majoration automatique de la rémunération des heures complémentaires) et de M. Alain Gournac portant sur le même objet n° 63, n° 64 et n° 65 (possibilité de régler des interruptions d'activité par accord collectif d'entreprise ou d'établissement). S'oppose aux amendements, de M. Guy Fischer n° 124 (suppression de la disposition autorisant une modulation sur l'année de l'horaire à temps partiel), de la commission n° 23 (suppression de la référence au droit d'opposition des syndicats à un accord prévoyant une modulation du travail à temps partiel) et de M. Alain Gournac n° 66 (suppression d'une disposition encadrant les possibilités de modification des limites à l'intérieur desquelles le temps de travail peut varier), n° 62 (possibilité de déroger au délai de prévenance par convention ou accord d'entreprise ou d'établissement) et n° 67 (fixation d'un seuil moyen hebdomadaire de dépassement des horaires pour une modification automatique du contrat de travail). (p. 5737) : s'oppose aux amendements, de M. Alain Gournac n° 68 rédactionnel, et de la commission n° 24 (suppression du paragraphe détaillant les modalités de passage du temps complet au temps partiel) - **Art. 6 bis (suppression de l'abattement de 30 % des cotisations sociales pour les salariés à temps partiel)** (p. 5738) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 25 de la commission - **Art. 11 (allègement de cotisations sociales et réduction du temps de travail)** (p. 5754, 5756) : s'oppose aux amendements de la commission n° 30 (suppression des dispositions relatives aux allègements des cotisations sociales) et n° 32 de coordination. Son amendement, identique à l'amendement n° 31 de la commission, n° 74 :

suppression de la contribution des organismes de protection sociale ; devenu sans objet - **Après l'art. 11** (p. 5757) : s'oppose à l'amendement n° 131 de M. Guy Fischer (élargissement du droit d'opposition). Améliorations à apporter dans les mois à venir - **Art. 11 bis (allègement de cotisations sociales pour les entreprises créées postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi)** (p. 5758) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 33 de la commission - **Art. 12 (allègement de cotisations sociales)** (p. 5759) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 34 de la commission - **Art. 12 ter (réduction anticipée de la durée du travail dans les entreprises de vingt salariés au plus)** (p. 5760) : s'oppose à l'amendement n° 35 de la commission (suppression de la référence à la durée maximale légale du travail). Disposition demandée par l'union professionnelle artisanale, UPA - **Art. 12 quater (allègement des formalités administratives des entreprises de vingt salariés ou moins pour bénéficiaire de l'aide financière à la réduction du temps de travail dans le cadre d'un accord offensif)** (p. 5761) : s'oppose à l'amendement n° 36 de la commission (application de cet article dans le cadre d'un accord défensif de réduction du temps de travail) - **Art. 12 quinquiés (adaptation de certaines dispositions du projet de loi à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 37 de la commission - **Art. 13 (dispositions relatives aux accords inter-entreprises et aux groupements d'employeurs)** (p. 5762) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de la commission (maintien de la possibilité pour une personne morale possédant plusieurs établissements d'appartenir à plusieurs groupements au titre de chacun des établissements) - **Intitulé du chapitre VIII (développement de la négociation des allègements de cotisations sociales)** : s'oppose à l'amendement n° 145 de la commission (nouvel intitulé : adaptation de la loi du 13 juin 1998) - **Art. 14 (sécurisation juridique des conventions ou accords conclus en application de la loi du 13 juin 1998)** (p. 5763) : s'oppose aux amendements de suppression, de la commission n° 39 et de M. Claude Huriet n° 54 ainsi qu'à l'amendement n° 55 de M. Serge Franchis (allongement à deux ans du délai pendant lequel les accords passés à la suite de la première loi sur les 35 heures peuvent continuer à produire leurs effets après l'entrée en vigueur de la deuxième loi) - **Après l'art. 14** (p. 5764) : accepte l'amendement n° 93 de M. Jean Chérioux (validation législative du dispositif conventionnel d'équivalence contesté par la Cour de cassation) - **Art. 15 (licenciement d'un salarié refusant les conséquences sur son contrat de travail de l'application d'un accord de réduction du temps de travail)** (p. 5768) : sécurité juridique pour l'employeur. Possibilité pour le salarié de faire valoir ses droits à un licenciement avec indemnités. Accepte l'amendement n° 90 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (remplacement du mot "réputé" par le mot "présumé") et s'oppose aux amendements identiques de M. Guy Fischer n° 132 et de M. Jean-Luc Mélenchon n° 141 (suppression de la disposition concernant le licenciement individuel pour cause réelle et sérieuse du salarié refusant la modification de son contrat de travail) ainsi qu'à l'amendement n° 40 de la commission (type de licenciement différent d'un licenciement pour motif économique) - **Art. 15 bis (exemption de la "contribution Delalande")** (p. 5770) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission - **Art. 16 (salaire minimum de croissance et complément différentiel de salaire)** (p. 5772, 5773) : application aux salariés à temps partiel. S'oppose aux amendements n° 42 de suppression de la commission et de M. Guy Fischer n° 133 et n° 134 portant sur le même objet (précision concernant les majorations pour heures supplémentaires), ainsi qu'au n° 135 (application aux salariés à temps partiel). Amélioration du texte de cet article en nouvelle lecture concernant la question de la majoration des heures supplémentaires - **Chapitre X (rémunération)** : s'oppose à l'amendement n° 146 de la commission (suppression de cette division et de son intitulé) - **Art. 17 (durée légale du travail effectif des salariés agricoles)** (p. 5774) : s'oppose aux amendements n° 43 de suppression de la commission et de M. Raymond Soucaret n° 77 (non-application des 35 heures aux saisonniers agricoles) - **Après l'art. 17** (p. 5776, 5777) : son amendement n° 143 : intégration dans le code rural des dispositions prévues dans ce projet de loi ; rejeté - **Art. 18 (suppression de la**

présomption d'activité indépendante pour les personnes immatriculées au registre du commerce) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 44 de la commission - **Art. 19** (*information du comité d'entreprise*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 45 de la commission - **Chapitre XI** (*application dans les professions agricoles*) : s'oppose à l'amendement n° 147 de la commission (suppression de cette division et de son intitulé) - **Art. 20** (*rapport sur l'allègement de cotisations sociales prévu à l'article L. 241-13-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 5778) : s'oppose à l'amendement n° 46 de la commission (rapport sur l'évaluation comptable de la loi).

- **Hommage aux victimes des inondations** - (16 novembre 1999) (p. 5914) : s'associe à l'hommage rendu par M. le président du Sénat aux victimes des inondations dans les départements du Sud de la France. Assure la mobilisation sans faille du Gouvernement.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5915, 5916) : caractère fondamental du droit à la santé et de l'accès à des soins de qualité pour tous. Equilibre financier, condition d'une sécurité sociale efficace et protectrice. Déficit prévu pour 1999. Explication de l'origine de l'importante réduction du déficit depuis 1997. Raisons du dépassement de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Déficit du régime général mais excédent des autres régimes. Prévisions du régime général et perspective d'un excédent en 2000. Poursuite des politiques structurelles. Dépenses de santé. Rôle de la CNAM. Souhait d'un engagement des médecins pour maîtriser les prescriptions. Politique du médicament. (p. 5917, 5918) : programme de réévaluation des médicaments par la commission de la transparence. Adaptation du système hospitalier aux besoins de la population. Rôle de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES. Réduction des inégalités dans l'accès aux soins. Réduction des inégalités entre les régions et au sein d'une même région. Révision des schémas régionaux d'organisation sanitaire, SROS. Prise en compte des évolutions technologiques. Souhait d'un débat annuel au Parlement sur les grandes orientations de santé publique. Mise en place de réformes structurelles équilibrant la sécurité sociale. Droits des malades. Qualité des soins. Modernisation de l'assurance maladie. (p. 5919, 5920) : avenir des retraites. Dotation allouée au fonds de réserve pour les retraites. Revalorisation des retraites. Prise en charge des maladies professionnelles. Rénovation de la politique familiale. Financement de la protection sociale. Réforme des charges sociales. Effet bénéfique du financement de la sécurité sociale par les revenus financiers des profits. Financement des 35 heures. (p. 5921) : affectation des excédents.

- **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Discussion générale (suite)** (p. 5981, 5982) : constat par le rapporteur du rôle de la demande intérieure dans la croissance. Prudence des prévisions de croissance pour 2000. Effet positif de la croissance sur les allègements des charges sociales et sur l'emploi. Accroissement des dépenses de santé parallèlement à la richesse nationale. Utilité de fixer des objectifs. Souci du Gouvernement de respecter l'objectif fixé par le Parlement. Recherche d'une amélioration de la prise en charge des soins mal remboursés et de la prise en compte des besoins nouveaux. Dispositifs de régulation concernant les biens médicaux et les médicaments. (p. 5983, 5984) : souci de rassurer les professionnels de santé. Absence de propositions concrètes de la commission des affaires sociales. Possibilité donnée à la CNAM de faire respecter l'ONDAM. Possibilité pour les professionnels de la médecine de ville de négocier avec les caisses. Souhait d'un débat annuel sur les grands objectifs de santé publique. Signature d'accords concernant les honoraires des médecins. Responsabilité de la CNAM pour renforcer le dialogue conventionnel dans le cadre du plan stratégique. Mesures en faveur du thermalisme. Problème consécutif à l'absence de demande de remboursement de médicaments par les laboratoires. Prix des pilules de troisième génération. (p. 5985, 5986) : désapprobation des propositions de politique hospitalière de la CNAM. Nécessité d'assurer la qualité et la sécurité des

soins, la réduction des inégalités et d'adapter l'hôpital aux besoins. Schémas régionaux d'organisation sanitaire, SROS. Incohérence entre les discours et les actes de l'opposition en ce qui concerne la réforme des cotisations patronales. Rapport au Parlement sur l'utilisation de l'argent public et les résultats en matière d'emploi. (p. 5987, 5989) : contribution indirecte de la sécurité sociale au fonds de réserve pour les retraites contrairement à la conception de l'opposition. Affirmation de l'absence de prélèvement nouveau global sur les entreprises et les ménages. Mise au point relative à l'affirmation de l'opposition de la mise en place de douze nouveaux prélèvements depuis 1997. Exigence de justice et de solidarité de la politique familiale. Rappel de l'équilibre des comptes de la famille. Nécessité d'une réforme des systèmes de retraite. Constitution, financement et fonctionnement du fonds de réserve pour les retraites. Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL. Augmentation du pouvoir d'achat des retraités. Volonté de consolider la retraite par répartition. Réflexion sur la possibilité de mettre en place des fonds d'épargne salariale différents de ceux prévus par la loi Thomas - **Après l'art. 1er** (p. 5992, 5995) : s'oppose aux amendements de la commission n° 1 (modification du fonctionnement de la commission des comptes de la sécurité sociale), n° 2 (transmission au Parlement de l'avis du Conseil d'Etat sur les projets de loi de financement de la sécurité sociale) et n° 3 (accélération des délais de remise des comptes sociaux et harmonisation des plans comptables des organismes de sécurité sociale) - **Avant l'art. 2** (p. 5997, 5998) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 110 (coût de recouvrement des cotisations dues par les entreprises) et n° 111 (individualisation de la contribution de chaque entreprise au financement de la protection sociale) - **Art. 2** (*création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale*) (p. 6005) : s'oppose aux amendements de suppression n° 4 de la commission, n° 75 de M. Jean-Louis Lorrain et n° 90 de M. Louis Boyer ainsi qu'à l'amendement n° 113 de Mme Nicole Borvo (substitution d'une contribution sur les revenus financiers des entreprises à celle assise sur le recours aux heures supplémentaires) - **Art. 3** (*institution d'une contribution sociale sur les bénéfices des sociétés, CSB*) (p. 6007, 6008) : s'oppose à l'amendement n° 114 de Mme Nicole Borvo (majoration du taux de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises assujetties) ainsi qu'aux amendements de suppression n° 5 de la commission et n° 91 de M. Louis Boyer - **Après l'art. 5 bis** (p. 6024, 6026) : son amendement n° 84 : harmonisation à la baisse des assiettes forfaitaires du début d'activité et allègement des cotisations dues au titre des deux premiers exercices ; adopté. Progressivité de la fiscalité et proportionnalité au revenu des cotisations sociales - **Avant l'art. 6** (p. 6028, 6029) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (affectation des résultats comptables des branches du régime général). Pérennisation de l'allocation de rentrée scolaire - **Art. 6** (*prévisions de recettes*) (p. 6031) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (diminution des prélèvements correspondant à la suppression de la contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés, CSB, de l'affectation de la TGAP majorée et de la taxation des heures supplémentaires liées au financement des 35 heures) et déclare réel le problème soulevé par l'amendement n° 115 de Mme Nicole Borvo (majoration des prévisions de recettes de la branche accidents du travail par une augmentation correspondante du taux de cotisation des employeurs à cette branche) - **Art. 7** (*revalorisation des prestations familiales*) (p. 6034) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 116 et n° 117 de Mme Nicole Borvo (indexation des prestations familiales sur l'évolution du salaire moyen) - **Après l'art. 7** (p. 6035, 6036) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 119 (versement des allocations familiales dès le premier enfant) et n° 120 (maintien du bénéfice de l'allocation familiale aux familles dont l'un des enfants atteint 20 ans) - **Art. 8** (*relèvement de l'âge limite d'ouverture du droit au complément familial et aux aides au logement*) (p. 6037) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (suppression de l'abrogation de l'article 22 de la loi du 25 juillet 1994 relative à la famille et prolongement de son application jusqu'au 31 décembre 2002). Nécessité d'une simplification de l'ensemble des prestations - **Art. 9** (*garantie*

de ressources pour la branche famille) (p. 6038) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 11 et n° 12 (décalage d'un an de la garantie de ressources de la branche famille) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 13 de précision - **Art. 10** (*affectations au fonds de réserve pour les retraites*) (p. 6039, 6040) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 14 de la commission. Nécessité de constituer des réserves pour régler le problème des retraites.

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Art. 17** (*régulation des soins de ville par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés - art. L. 162-1-8, L. 162-5-2 à L. 162-5-8, L. 162-5-9, L. 162-5-11, L. 162-9, L. 162-12-2 à L. 162-12-5 à L. 162-12-7, art. L. 162-12-3 et L. 162-12-4 nouveaux, art. L. 162-12-9 à L. 162-12-12, L. 162-14-1 à L. 162-14-4, art. L. 162-12-17 et L. 162-12-18, L. 162-14, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-3 nouveaux, art. L. 227-1, L. 322-5-4 et L. 322-5-5, L. 645-2 et L. 645-2-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6074, 6079) : souhait d'attribuer à la CNAM une autonomie sur la régulation des dépenses de ville par la voie conventionnelle. Respect de l'ONDAM. Publication de trois bilans annuels des dépenses de santé par la CNAM. Accord négocié et signé par l'ensemble des syndicats de pharmaciens - **Art. 18** (*motivation médicale apportée aux arrêts de travail et aux transports sanitaires - art. L. 162-4-1 nouveau et L. 321-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6080) : s'oppose aux amendements n° 29 de la commission (respect par les médecins hospitaliers des règles prévues par l'article 18 précité) et n° 123 de suppression de Mme Nicole Borvo - **Art. 19** (*contrôle des grands consommateurs de soins médicaux - art. L. 315-2-1 nouveau et art. L. 615-13 du code de la sécurité sociale, art. L. 1106-2 du code rural*) (p. 6082) : s'oppose aux amendements de suppression n° 30 de la commission, n° 78 de M. Claude Huriet et n° 124 de Mme Nicole Borvo - **Après l'art. 19** (p. 6083, 6084) : accepte l'amendement n° 81 de M. François Autain (présentation annuelle au Parlement d'un bilan d'application de l'article 18) - **Art. 20** (*dotation du fonds d'aide à la qualité des soins de ville*) (p. 6085) : fonctionnement du fonds d'aide à la qualité des soins de ville. Fonds d'accompagnement social pour la modernisation des établissements de santé, FASMO, et fonds d'investissement pour la modernisation des hôpitaux, FIMHO. Application du mécanisme d'incitation à la cessation anticipée d'activité, MICA - **Après l'art. 20** : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Claude Huriet (rapport d'activité du fonds d'aide à la qualité des soins de ville) - **Art. 21** (*fixation d'un objectif de dépenses pour le médicament*) (p. 6087, 6088) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 31 de la commission - **Art. 22** (*contribution exceptionnelle des entreprises pharmaceutiques au titre des spécialités remboursables*) (p. 6089) : demande le retrait de l'amendement n° 87 de M. Claude Huriet (remboursement préalable des sommes versées au titre de la contribution perçue en 1996 aux entreprises devant acquitter la nouvelle contribution exceptionnelle sur le chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique) - **Art. 22 bis** (*délivrance d'une autorisation de mise sur le marché avant l'expiration des droits de propriété intellectuelle - art. L. 601 du code de la santé publique*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 32 de la commission - **Après l'art. 22 bis** (p. 6090, 6091) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Claude Huriet (alignement des avantages de la spécialité princeps sur ceux des médicaments génériques) - **Art. 23** (*réforme du tarif interministériel des prestations sanitaires, TIPS - art. L. 138-10, L. 162-1-7, L. 162-16-1, L. 162-17, L. 162-17-3, L. 162-17-4, L. 165-1, L. 165-2 à L. 165-5 nouveaux, L. 314-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6093) : demande le retrait de l'amendement n° 89 de M. Claude Huriet (validation par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé de certains actes médicaux) - **Après l'art. 23** (p. 6094) : s'oppose à l'amendement n° 125 de Mme Nicole Borvo (détermination du prix et du remboursement d'un médicament dès l'attribution de l'autorisation de mise sur le marché) - **Art. 24** (*étatisation de la régulation de l'hospitalisation privée - art. L. 162-22-1, L. 162-22-2, L. 162-22-3 à L. 162-22-6, L. 165-7 et L. 174-16 nouveaux du code de la sécurité sociale, art. L. 710-16-2 du code de la santé publique*) - **Art. L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale** (*régulation des dépenses des établissements de santé*

privés à but lucratif) (p. 6098, 6099) : s'oppose aux amendements de la commission n° 33 (maintien du tripartisme en vigueur pour la régulation des l'hospitalisation privée) et n° 34 (retour au droit en vigueur et suppression du recours à un décret en Conseil d'Etat) - **Art. L. 162-22-3 du code de la sécurité sociale** (*nouveau mode de régulation annuelle des dépenses de l'hospitalisation privée*) (p. 6100) : s'oppose aux amendements de la commission n° 35 (maintien du tripartisme en vigueur pour la régulation annuelle des dépenses de l'hospitalisation privée) et n° 36 (suppression des dispositions prévoyant pour la CNAMTS, la transmission d'informations à l'Etat ainsi qu'un suivi de l'évolution des dépenses par des partenaires conventionnels) - **Art. L. 162-22-4 du code de la sécurité sociale** (*modalités de la régionalisation de l'objectif quantifié national et transmission à l'Etat de la compétence régionalisée exclusive en matière de régulation de l'hospitalisation privée*) (p. 6101) : s'oppose aux amendements de la commission n° 37, n° 38 et n° 39 (suppression de la référence au directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, ARH, et intervention de la commission exécutive de l'ARH pour délibérer sur le contenu de l'accord régional) - **Art. L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale** (*tarifs des établissements de santé privés*) : s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission (suppression de la référence aux modifications infra-annuelles des tarifs résultant de la régulation prévue à l'article L. 162-22-3) - **Art. L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale** (*régime de sanctions financières*) (p. 6102) : s'oppose à l'amendement n° 102 de M. Bernard Murat (distinction entre le régime d'autorisation des capacités et le régime des sanctions) et accepte l'amendement de précision n° 41 de la commission - **Art. L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale** (*objectif de dépenses spécifique pour les activités de dialyse et d'hospitalisation à domicile*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 42 de la commission. (p. 6103, 6105) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 43 (maintien des droits en vigueur et refus de l'étatisation de la régulation de l'hospitalisation privée), n° 44 (suppression du 5° du paragraphe III de l'article 24), n° 45 (suppression du V de l'article 24 relatif au tarif interministériel des prestations sanitaires, TIPS), n° 46 (suppression du VII de l'article 24 transférant à l'Etat la régulation du secteur de l'hospitalisation privée), n° 47 (délai de publication du décret concernant le fonds pour la modernisation des cliniques privées), n° 49 et n° 50 (suppression du IX et du X de l'article 24 visant à valider l'arrêté du 28 avril 1999) et demande le retrait du n° 48 (suppression du F du VIII de l'article 24 relatif aux établissements de santé à but lucratif ayant conclu un contrat de concession avec l'Etat) - **Après l'art. 24** : s'oppose à l'amendement n° 51 de la commission (durée d'expérimentation de la tarification à la pathologie) - **Art. 25** (*opposabilité des enveloppes budgétaires aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975*) (p. 6106) : nécessité de suivre les priorités - **Art. 26** (*extension du bénéfice des allocations de cessation d'activité pour les victimes de l'amiante - art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999*) (p. 6108, 6111) : efforts dans le domaine de la protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Renforcement de l'unité santé/travail, UST, au sein de l'Institut de veille sanitaire. Publication du rapport de l'IGAS sur l'INRS. Recensement des établissements et des métiers ayant conduit certains salariés à un contact avec l'amiante. Demande le retrait des amendements n° 83 de M. François Autain (prise en compte des affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussière d'amiante et regroupées au paragraphe B du tableau 30 des maladies professionnelles du régime général) et n° 52 de la commission (précision relative à la manipulation en "quantité importante" de l'amiante). S'oppose aux amendements n° 53 (possibilité de compenser des périodes d'activité à rémunération réduite) et n° 54 (financement du fonds à parité par une contribution de l'Etat et par un versement de la branche accidents du travail) de la commission - **Après l'art. 26** : accepte l'amendement n° 128 de Mme Nicole Borvo (validation des périodes de rééducation professionnelle dans le calcul des droits à pension vieillesse). (p. 6112, 6113) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 126 (pénalité supplémentaire affectée à la branche

accidents du travail à la charge de l'employeur en cas d'accident dû à une faute inexcusable de sa part) et n° 127 (renforcement des moyens de fonctionnement de l'unité santé/travail, UST, créée au sein de l'Institut de veille sanitaire) - **Art. 26 bis** (*amélioration des modalités d'indemnisation des accidents du travail successifs - art. L. 434-2 du code de la sécurité sociale*) (p. 6113, 6114) : accepte l'amendement n° 55 de la commission (clarification de la prise en compte des accidents du travail ayant eu lieu avant le 1er janvier 2000) - **Art. 27** (*objectifs de dépenses par branche*) (p. 6114, 6115) : demande la réserve de l'amendement n° 56 de la commission (réduction de l'objectif de dépenses de la branche famille de 2,5 milliards de francs) et du vote de l'article 27 jusqu'après l'examen de l'article 31 - **Art. 29 bis** (*neutralité des effets de trésorerie des relations financières entre l'Etat, les organismes concourant au financement des régimes de protection sociale et ces régimes*) (p. 6117) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 57 rédactionnel, et s'oppose au n° 58 (conséquence du vote de l'article 5) - **Art. 30** (*ratification du décret portant relèvement du plafond des avances de trésorerie au régime général de sécurité sociale*) (p. 6118) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 59 de la commission - **Art. 31** (*plafonnement des ressources non permanentes*) (p. 6119) : s'oppose à l'amendement n° 60 de la commission (suppression de l'autorisation d'emprunt accordée à la CNRACL et réduction du plafond d'avances de trésorerie accordé au régime agricole ainsi qu'au régime général) - **Art. 27 (suite)** (**précédemment réservé p. 6115**) : son amendement n° 130 : majoration de la ligne "vieillesse-veuvage" ; adopté - **Art. 1er et rapport annexé** (**précédemment réservés le 17 novembre 1999, p. 5991**) (*approbation du rapport annexé*) (p. 6135, 6138) : s'oppose à l'amendement n° 61 de la commission (nouvelle rédaction du rapport présentant les analyses et propositions de la commission), aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 104 (mise en oeuvre de moyens pour faire face aux sujétions découlant de la mise en oeuvre de la CMU), n° 105 (établissement d'un plan pluriannuel d'augmentation du taux moyen de remboursement en fixant des priorités), n° 106 (modalités de la prise en charge par l'assurance maladie du dépistage de l'ostéoporose avant le 31 décembre 2000), n° 107 (modalités de prise en charge par l'assurance maladie des visites médicales annuelles des sportifs), n° 108 (développement des conditions de gestion plus démocratique des caisses) et n° 109 (mise en place d'une prestation unique d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes). Accepte les amendements de M. François Autain n° 79 (exploitation des conclusions du rapport Nisand) et n° 80 (meilleure coordination des acteurs de la politique de santé grâce au projet de loi déposé au printemps prochain).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) (p. 6945, 6949) : discussion indissociable des débats relatifs à la réduction de la durée du travail, au projet de loi de financement de la sécurité sociale et à l'institution d'un nouveau régime d'allègement des cotisations patronales. Accélération de la décade du chômage. Importance de la mise en oeuvre de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Dispositif des emplois-jeunes. Réduction du temps du travail et allègement des charges pesant sur les bas et moyens salaires. Transparence budgétaire. Financement des priorités du Gouvernement et réalisation d'économies. Recadrement des dispositifs concernant la lutte contre les exclusions. Situation spécifique des départements d'outre-mer. Entrée en vigueur de la réforme de l'insertion par l'activité économique. Renforcement des moyens du ministère et du service public de l'emploi. Budget de l'ANPE. Préoccupation relative à la production locale et à l'emploi local.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail - Nouvelle lecture [n° 0115 (1999-2000)]** - (15

décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7649, 7651) : appel à la négociation de la première loi. Rappel du texte proposé par les sénateurs en première lecture. Applicabilité et sécurisation des accords de branche déjà signés. Conflits dans le secteur public. Institution du compte épargne-temps. Problème des cadres. Dispositions sur le SMIC pour les salariés à temps partiel. Allègement des charges sur les bas et les moyens salaires. Qualité de la vie dans l'entreprise.

AUTAIN (François), sénateur (Loire-Atlantique) SOC.

Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République ; en démission le 25 mars 1999 (JO Débats du 26 mars 1999).

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 172 (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3659) - Ministère : Emploi - *Déficit de la sécurité sociale* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3659) - **Sécurité sociale**

n° 209 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5360) - Ministère : Droits des femmes - *Conditions d'application de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5361) - **Interruption volontaire de grossesse (IVG)**

n° 248 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7699) - Ministère : Equipement - *Naufrage du pétrolier "Erika"* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7700) - **Transports maritimes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3482, 3484) : institution nécessaire d'une couverture maladie universelle, CMU. Approbation du choix du Gouvernement d'une égalité effective d'accès aux soins. Conformité du projet de loi proposé avec les principes fondateurs de la sécurité sociale. Interrogations sur les conditions financières de mise en oeuvre de l'allocation personnalisée à la santé proposée par la commission des affaires sociales. Définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie. Amendements du groupe socialiste. Compétences du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments. Délimitation du cadre légal de certaines interventions médicales. Bilan des comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche

biomédicale. Approbation des dispositions relatives aux professions de santé. Cas des médecins titulaires de diplômes extra-européens. Ajout de deux articles au titre IV : regroupement d'officines de pharmacies et réglementation de la stérilisation médicale.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Avant l'art. 32** (p. 3592) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 129 de M. Lucien Neuwirth (extension aux soins palliatifs du système de troc avec autorisation de projets de structures d'hospitalisation à domicile en échange d'une réduction des capacités d'hospitalisation relevant de la même discipline) - **Art. 33** (*définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie*) (p. 3594) : se déclare opposé aux amendements de la commission n° 62 (suppression de la définition de la carte d'assurance maladie comme base de la politique de santé) et n° 63 (instauration du volet médical de la carte d'assurance maladie dans l'intérêt du patient).

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Art. 37 quindécies** (*honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital*) (p. 3631) : dérive stoppée par ce texte. Se déclare opposé aux amendements n° 89 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif aux honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital, afin de ne pas porter atteinte aux principes de la médecine libérale) et n° 160 de M. Francis Giraud (suppression du principe de la rémunération directe par l'hôpital du praticien y exerçant une activité libérale) - **Art. 37 sexdécies** (*expérience en matière de tarification par pathologie dans les établissements de santé*) (p. 3634) : se déclare opposé à l'amendement n° 90 de la commission (mise en place obligatoire de dispositifs expérimentaux de tarification à la pathologie et évaluation des résultats par un comité national). Importance des délais nécessaires aux expérimentations - **Art. 37 octodécies** (*fonctions hospitalières exercées par les étudiants en chirurgie dentaire*) (p. 3636) : se déclare favorable à l'amendement n° 92 de la commission (possibilité offerte aux étudiants en chirurgie dentaire d'accomplir leurs fonctions hospitalières dans d'autres structures que les structures odontologiques des centres hospitaliers) - **Après l'art. 37 unvicies** (p. 3642, 3643) : situation difficile des médecins français ayant exercé en Algérie : assimilation choquante de nos compatriotes médecins à des praticiens étrangers. Son amendement n° 214 : inscription au tableau de l'ordre des médecins, sur leur demande, des médecins rapatriés d'Algérie à la demande des autorités françaises ; retiré - **Après l'art. 37 ter vicies** (p. 3651, 3655) : son amendement n° 211 : remplacement du système de création ou de transfert d'officines de pharmacie par un nouveau régime : définition de deux quotas de population suivant l'importance de la commune, quota spécifique pour l'Alsace-Moselle et la Guyane, suppression de la possibilité de créer des officines par voie dérogatoire ; adopté après modification par le sous-amendement n° 223 de M. Alain Vasselle (quota pour les communes de 5 000 habitants et plus). Limites du système de répartition des officines en vigueur depuis 1945. Surnombre d'officines dans les centres-villes. Modification souhaitée par la profession. Rôle des parlementaires de légiférer sur des textes ayant obtenu l'accord des professionnels concernés. (p. 3667, 3669) : soutient l'amendement de M. Bernard Cazeau n° 212 (possibilité pour les établissements de santé d'effectuer la stérilisation des matériels d'autres établissements n'ayant pas encore atteint le niveau de qualité requis). Ses amendements, n° 217 : précision sur les compétences du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments : prendre les décisions et émettre les avis relevant de l'Agence ; et n° 215 : compétence donnée au directeur général de l'Agence française de sécurité alimentaire de désigner les membres des comités d'experts chargés de l'assister dans sa mission d'évaluation des risques ; adoptés. (p. 3670, 3672) : ses amendements n° 213 : dispositif visant à combler un vide juridique susceptible d'engendrer la responsabilité des médecins pour blessures ayant porté atteinte à l'intégrité du corps humain ; et n° 216 : présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement sur les conditions de fonctionnement et le bilan financier des comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche biomédicale ; adoptés. Correction de la deuxième loi sur la bioéthique

attendue par les médecins spécialistes. Nécessité médicale. Thérapeutique et prévention. Opacité du système de financement des comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche biomédicale, CCPPRB.

Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)] - (29 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4587) : soutient l'amendement rédactionnel n° 96 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard. (p. 4588) : soutient les amendements rédactionnels n° 97 et n° 98 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard - **Art. 37 unvicies** (*médecins titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne*) (p. 4642) : se déclare favorable à l'amendement n° 73 de la commission (suppression du calcul de la durée des fonctions en dehors de la préparation des diplômes) - **Art. 37 sexvicies** (*création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie*) (p. 4651) : son amendement n° 94 : préservation de la possibilité de créer ou de transférer des officines de pharmacie à la suite ou dans le cadre de décisions de justice ; adopté. (p. 4655) : se déclare opposé à l'amendement n° 100 de M. Alain Vasselle (abaissement du seuil de trente mille à cinq mille habitants et relèvement du quorum à trois mille habitants) - **Intitulé du projet de loi** (p. 4657) : se déclare opposé à l'amendement n° 113 de la commission (nouvel intitulé : projet de loi portant diverses dispositions d'ordre sanitaire et social) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4658) : au nom du groupe socialiste, comme en première lecture, votera contre ce texte amendé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000** [n° 0040 (1999-2000)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5944, 5948) : réforme souhaitée et réalisée grâce à l'esprit d'ouverture du Gouvernement. Croissance du pouvoir d'achat des salariés réalisée grâce à l'élargissement de l'assiette de la CSG et sa substitution aux créations de cotisations d'assurance maladie. Responsabilité de la surcompensation. Politique courageuse de maîtrise des dépenses de santé et d'assurance maladie. Dialogue indispensable et rénovation de la politique contractuelle. Maintien de la coexistence entre médecine libérale et financement public grâce au dialogue conventionnel. Déclenchement du dialogue par l'Etat. Opposé au plan stratégique de la caisse nationale d'assurance maladie. Désaccord avec la logique de l'opposition dénonçant les dérives et s'opposant aux moyens de les combattre. Efficacité des instruments nouveaux de la politique du médicament. Problème du remboursement des nouveaux médicaments. Avec le groupe socialiste, soutient l'action du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Art. 15** (*transfert à l'assurance maladie des dépenses liées aux cures de désintoxication réalisées à l'hôpital - art. 3 de la loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970, art. L. 628-5 du code de la santé publique, art. L. 174-17 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6057, 6058) : missions respectives de l'Etat et de la sécurité sociale. Engagement de la sécurité sociale dans les opérations de prévention. - **Avant l'art. 17** (p. 6065) : se déclare opposé à l'amendement n° 122 de Mme Nicole Borvo (rétablissement des élections à la sécurité sociale) - **Art. 17** (*régulation des soins de ville par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés - art. L. 162-1-8, L. 162-5-2 à L. 162-5-8, L. 162-5-9, L. 162-5-11, L. 162-9, L. 162-12-2 à L. 162-12-5 à L. 162-12-7, art. L. 162-12-3 et L. 162-12-4 nouveaux, art. L. 162-12-9 à L. 162-12-12, L. 162-14-1 à L. 162-14-4, art. L. 162-12-17 et L. 162-12-18, L. 162-14, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-3 nouveaux, art. L. 227-1, L. 322-5-4 et L. 322-5-5, L. 645-2 et L. 645-2-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6076, 6077) : nécessité du respect de l'ONDAM. Souhait du Gouvernement d'enrichir le dialogue conventionnel - **Art. 19** (*contrôle des grands consommateurs de soins médicaux - art. L. 315-2-1 nouveau et art. L. 615-13 du code de la sécurité sociale, art. L.1106-2 du code rural*) (p. 6083) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 30 de la commission, n° 78 de M. Claude Huriet et n° 124 de Mme Nicole Borvo - **Après l'art. 19** : son amendement n° 81 : présentation annuelle au Parlement d'un bilan d'application de l'article 18 ; adopté - **Après l'art. 22 bis** (p. 6091) : se déclare opposé à l'amendement

n° 88 de M. Claude Huriet (alignement des avantages de la spécialité princeps sur ceux des médicaments génériques) en raison de la suppression de l'article 22 bis - **Art. 26** (*extension du bénéfice des allocations de cessation d'activité pour les victimes de l'amiante - art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999*) (p. 6109) : son amendement n° 83 : prise en compte des affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussière d'amiante et regroupées au paragraphe B du tableau 30 des maladies professionnelles du régime général ; retiré - **Art. 1er et rapport annexé (précédemment réservés le 17 novembre 1999, p. 5991)** (*approbation du rapport annexé*) (p. 6133) : ses amendements n° 79 : exploitation des conclusions du rapport Nisand ; et n° 80 : meilleure coordination des acteurs de la politique de santé grâce au projet de loi déposé au printemps prochain ; devenus sans objet - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6139) : maintien des objectifs de l'ONDAM. Conséquence de la suppression des articles 2, 3 et 4. Avec le groupe socialiste, favorable au projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, votera contre le texte issu des travaux du Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0105 (1999-2000)] - (2 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6736, 6738) : absence de contribution de l'opposition à la construction d'une politique efficace de maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Rénovation de la politique conventionnelle, mise en oeuvre des 35 heures et réforme des cotisations patronales résultant du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000. Concomitance de la baisse du chômage et de la réussite de la politique économique et sociale du Gouvernement. Choix du dialogue par le groupe socialiste du Sénat. Attachement à la qualité des soins et à l'égalité des citoyens devant les soins. Avec le groupe socialiste, soutient le texte du Gouvernement - **Question préalable** (p. 6740) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 52 (1999-2000)] tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; 2°) [n° 87 (1999-2000)] relative au développement du partenariat social [n° 118 (1999-2000)]** - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7714, 7716) : pour le groupe socialiste, conception différente du partage des fruits de la croissance. Reconnaissance du principe de l'actionnariat salarié mais opposition sur les modalités de sa mise en oeuvre. Possibilité d'avancée sociale. Paritarisme souhaitable dans la gestion des fonds. Rapport de MM. Balligand et de Foucauld. Amalgame dans ces deux textes de sujets divers. Objectif de la droite sénatoriale de favoriser les fonds de pension. Refus de lier l'actionnariat salarié, l'épargne salariée et la retraite par capitalisation. Le groupe socialiste votera contre ce texte - **Après l'art. 21** (p. 7737, 7740) : le groupe socialiste votera contre les amendements de la commission saisie pour avis, n° 9 (suppression de la possibilité de consentir des rabais sur les prix de souscription des titres et précision sur les périodes sensibles de la vie de l'entreprise durant lesquelles l'attribution d'options est interdite), n° 13 (réduction de cinq ans à trois ans du délai d'indisponibilité fiscale entre l'attribution et la cession des actions), n° 14 (instauration à l'intérieur de ce délai d'indisponibilité fiscale d'un délai de portage d'un an) et n° 15 (exonération de cotisations des plus-values d'acquisition sur options de souscription ou d'achat d'actions) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7742) : interférence de ce texte avec la concertation mise en oeuvre par le Gouvernement. Le groupe socialiste votera contre cette proposition de loi.

B

BADINTER (Robert), sénateur (Hauts-de-Seine) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire de la Commission consultative des archives audiovisuelles de la justice.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 302 (98-99)] adopté par l'Assemblée nationale, insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale [n° 318 (98-99)] (28 avril 1999) - **Droit pénal**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur la réforme des institutions de l'Union européenne dans la perspective de la Conférence intergouvernementale de l'an 2000 [n° 148 (1999-2000)] (21 décembre 1999) - **Union européenne**.

INTERVENTIONS

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant les articles 88-2 et 88-4 de la Constitution** - (18 janvier 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5, 6) : révision constitutionnelle nécessaire à la ratification du traité d'Amsterdam. Procédure identique à la ratification du traité de Maastricht relative au premier pilier, l'union économique. Communautarisation des matières du troisième pilier, immigration, asile, franchissement des frontières, avec passage de la procédure de l'unanimité à la procédure de la majorité qualifiée. Décision du Conseil constitutionnel du 31 décembre 1997. Evolution historique de l'Union européenne et nécessité de renforcement. Place de l'Europe sur la scène internationale. Regrette l'absence d'une union politique forte.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
- **Discussion générale** (p. 279, 280) : universalité des droits de l'homme. Indivisibilité de la souveraineté. Rôle des partis politiques dans le scrutin proportionnel et le scrutin

uninominal. Place et concrétisation de la révision constitutionnelle. Intervention des partis politiques pour l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions électives. Fondements des institutions françaises - **Art. unique (égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions)** (p. 288, 289) : se déclare favorable au sous-amendement n° 6 de M. Michel Charasse (lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables), déposé sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques). (p. 292) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 précité de la commission.

Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)] - (4 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1322, 1324) : opposition à la modification de l'article 3 de la Constitution. Proposition d'une parité de candidatures et non de représentation au sein des assemblées élues. Modalités de mise en place de la parité de candidatures dans un scrutin de liste et dans un scrutin uninominal. Place du texte dans l'article 4 de la Constitution. Ne participera pas au vote.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1570) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (liberté de la vie personnelle - art. 9 du code civil). Difficultés d'interprétation introduites par le biais de dispositions prévues par l'amendement n° 1 précité. (p. 1572) : inutilité de l'amendement n° 2 de la commission et s'y déclare opposé (définition du mariage - art. 144 du code civil). (p. 1579) : soutient l'amendement n° 56 de Mme Dinah Derycke (précision sur l'absence de distinction de sexe dans la définition du concubinage). Opposition à la discrimination à l'égard des concubins homosexuels. (p. 1593) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil). Nécessité de reconnaître l'existence du concubinage homosexuel.

- **Projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale [n° 0302 (98-99)]** - (29 avril 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 2568, 2570) : importante contribution de la France à la naissance de la Cour pénale internationale. Référence aux tribunaux ayant existé à Nuremberg, Tokyo, en Ex-Yougoslavie et au Rwanda. Amélioration des procédures d'enquête grâce à l'instauration de la chambre préliminaire. Définition de la compétence de la Cour. Mode de saisine. Instauration d'une chambre préliminaire complétant le système accusatoire anglo-saxon dominant : procédure mixte garantissant un procès équitable. Peine de réclusion criminelle à perpétuité retenue. Reconnaissance du droit des victimes. Mise en place d'un système de complémentarité permettant de faire respecter l'obligation de châtier. Importance de la coopération entre Etats. Décision du Conseil constitutionnel relevant trois chefs de contrariété du traité à la Constitution. Reconnaissance de la juridiction de la Cour pénale internationale inscrite dans la Constitution, dans les conditions prévues par le traité. La commission des lois, unanime, approuve entièrement ce projet de révision.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Avant l'art. 1er bis** (p. 4004) : se déclare opposé à l'amendement n° 146 de M. Hubert Haenel (choix des juges d'instruction parmi les juges ayant au moins cinq ans d'expérience et pour une durée limitée à cinq ans renouvelable). Question relevant de la loi organique. - **Art. 2 E (notification à la personne gardée à vue de son droit de ne pas répondre aux questions)** (p. 4016) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Christian Bonnet - **Art. 2 G (régime de l'emprisonnement individuel pour les prévenus)** (p. 4023) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 274 du Gouvernement (délai d'entrée en vigueur de cet article porté de trois à cinq ans). Son livre "La Prison républicaine" - **Art. 2 (demande d'entretien avec**

l'avocat dès le début de la garde à vue (p. 4027) : se déclare favorable aux dispositions de cet article. Référence au rapport au Président de la République du premier Président Pierre Truche. (p. 4035) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à la présence de l'avocat dès le début de la garde à vue). Arguments des opposants à la présence de l'avocat lors de la garde à vue. Caractère humanitaire de la mission de défense de l'avocat. Charge sur les avocats les plus jeunes. (p. 4036, 4037) : se déclare opposé à l'amendement n° 265 de M. Hubert Haenel (désignation de l'avocat de service, différent de l'avocat chargé du conseil ultérieur de la personne dans son procès). Possibilité pour la personne gardée à vue de choisir l'avocat commis d'office pour la suite de son procès. Droit fondamental des démocraties.

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 5** (p. 4088, 4089) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 181 rectifié de M. Michel Charasse (non-application de l'article 223-1 du code pénal lorsqu'il s'agit d'assurer la préservation des intérêts fondamentaux de la nation ou la continuité de l'Etat et des services publics). Amendement contraire au principe "le criminel tient l'administratif en l'état". Problème de la responsabilité pénale des élus : existence d'une commission. Nécessité de ne pas attendre qu'un acte ait des conséquences mortelles pour relever l'infraction : exemples - **Art. 7 (témoin assisté)** - **Art. 113-2 du code de procédure pénale (personnes visées par la procédure du témoin assisté)** (p. 4094) : sur l'amendement de la commission n° 17 (extension du statut de témoin assisté à toute personne mise en cause par un témoin ou par la victime), se déclare opposé au sous-amendement du Gouvernement n° 267 (limitation de la procédure du témoin assisté sur demande aux personnes faisant l'objet d'une plainte avec constitution de partie civile). Statuts du témoin, du témoin assisté et de la personne mise en examen. Progrès important au regard du renforcement de la présomption d'innocence - **Art. 113-3 du code de procédure pénale (droits du témoin assisté)** (p. 4095) : son amendement n° 201 : limitation des droits du témoin assisté à l'assistance d'un avocat et à l'accès au dossier de l'instruction ; adopté - **Art. 113-6 du code de procédure pénale (non-application des dispositions du 1er alinéa de l'article 105 à la personne entendue comme témoin assisté)** (p. 4096) : son amendement de suppression n° 202 ; adopté. Distinction entre le témoin assisté et le mis en examen. Nullité des actes de procédure pris à l'encontre d'un justiciable traité comme un témoin assisté au lieu d'être mis en examen - **Après l'art. 9** (p. 4101, 4102) : se déclare opposé à l'amendement n° 114 de M. Michel Charasse (absence de suite donnée aux dénonciations anonymes sauf exceptions). (p. 4104) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de la commission (modification du serment prêté par les jurés de cour d'assises pour une prise en compte de l'intérêt des victimes et de la présomption d'innocence). (p. 4107) : se déclare opposé à l'amendement n° 203 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remplacement de l'intime conviction par la preuve certaine) (p. 4113) : se déclare favorable à l'amendement n° 205 de M. Michel Dreyfus-Schmidt après rectification (ordre de parole des parties identique en première instance et en appel) - **Après l'art. 10 A** (p. 4125, 4126) : se déclare opposé à l'amendement n° 95 de M. Jean-Jacques Hyst (détention provisoire prononcée par le juge d'instruction en cas de réquisition du parquet et par un autre juge dans les autres cas). Danger de la procédure accusatoire pour la liberté individuelle. Solitude du juge d'instruction : problèmes de sa formation, de sa disponibilité. Question de la nécessité d'une chambre d'instruction : problème de moyens. Augmentation de la durée des détentions. Votera le projet du Gouvernement de création du juge de la détention provisoire : amélioration du système existant - **Art. 10 (création d'un juge de la détention provisoire)** (p. 4137, 4138) : sur l'amendement de la commission n° 27 (nouvelle rédaction de l'article 137-1 du code de procédure pénale prévoyant la mise en détention provisoire à l'issue d'un débat contradictoire), auquel il est favorable, se déclare opposé au sous-amendement du Gouvernement n° 268 (suppression du débat contradictoire). Place des observations de la défense. Souhaite la création de "chambres d'instruction". (p. 4139, 4140) : se déclare

favorable à l'amendement n° 29 de la commission (décision de ne pas mettre en détention provisoire prise par ordonnance motivée) - **Art. 15 (conditions de la détention provisoire)** (p. 4152) : intervient sur l'amendement n° 31 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 143-1 du code de procédure pénale prévoyant un seuil unique fixé à une durée supérieure à deux ans d'emprisonnement pour les personnes encourant une peine correctionnelle). Mérites pédagogiques de la simplicité.

- **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Art. 19 (indemnisation des détentions provisoires)** (p. 4439) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 225 : indemnisation intégrale des préjudices résultant d'une détention provisoire abusive et simplification concernant les exceptions ; rejeté. (p. 4445) : se déclare opposé à l'amendement n° 123 de M. Michel Charasse (compétence du Conseil d'Etat en matière d'indemnisation des détentions provisoires abusives) - **Art. 21 bis (fixation des délais en matière de commission rogatoire et d'expertise)** (p. 4457) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 231 de M. Michel Dreyfus-Schmidt. Alourdissement de la procédure - **Après l'art. 21 sexies** (p. 4461) : son amendement n° 223 : délai d'appel du procureur général ramené à quinze jours en matière correctionnelle ; retiré. (p. 4465, 4466) : sur l'amendement de la commission n° 48 auquel il se déclare favorable (création d'un recours en matière criminelle), se déclare opposé au sous-amendement de M. Pierre Fauchon n° 145 (délai de recours porté de dix jours à un mois). Avantage de la réforme concernant la motivation de la première décision. Simplicité de mise en oeuvre. Souvenirs personnels. Possibilité d'amélioration au cours de la navette - **Après l'art. 21 quater ou après l'art. 21 sexies** (p. 4468) : ses amendements n° 233 : suppression du double degré de juridiction en matière d'instruction, purge des nullités, incarcération des accusés et des personnes renvoyées pour délits connexes ; adopté ; et n° 234 : suppression du double degré de juridiction en matière d'instruction ; devenu sans objet (précédemment réservés p. 4458). (p. 4470) : raccourcissement des délais des phases préliminaires au procès - **Après l'art. 25** (p. 4494) : se déclare opposé aux amendements n° 136 de M. Michel Charasse (prescription de trois ans en matière de presse) et n° 245 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (prescription d'un an en matière de presse). Maintien du délai de 3 mois pour permettre la preuve de la vérité sur les faits diffamatoires par l'auteur de la publication - **Après l'art. 33** (p. 4506) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 249 : compétence du conseil de l'ordre pour interdire à un avocat l'exercice de sa profession lorsque le juge d'instruction l'estime nécessaire avec possibilité d'appel par l'avocat concerné et le procureur général ; adopté - **Après l'art. 40** (p. 4511, 4512) : son amendement n° 188 : réglementation des perquisitions dans les cabinets d'avocats ; retiré au profit de l'amendement n° 147 de M. Hubert Haenel. Appréciation du secret professionnel - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4514, 4515) : remerciements. Présence de l'avocat au début de la garde à vue et auprès du témoin assisté et renforcement des droits de la défense. Possibilité d'audience contradictoire et d'appel rapide devant la chambre d'accusation sur la décision de détention provisoire. Double degré de juridiction en matière criminelle. Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9, 11) : création par la Convention de Rome d'une Cour pénale internationale chargée de juger le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Refus de l'impunité des grands responsables de crimes contre l'humanité. Insuffisance des tribunaux temporaires et des tribunaux ad hoc. Effet dissuasif d'une juridiction permanente. Rôle de la France d'incitation à la ratification du traité par une majorité d'Etats. Efficacité de la Cour pénale internationale subordonnée à l'octroi de moyens suffisants. A l'unanimité, le groupe socialiste du Sénat votera ce texte.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Justice

- (13 décembre 1999) (p. 7513, 7515) : budget en progression. Créations de postes. Inquiétude soulevée par la proportion de magistrats recrutés par la voie de concours exceptionnels. Insuffisance des recrutements extérieurs réalisés par la commission d'intégration. Amélioration de la justice au quotidien. Développement du règlement amiable des litiges. Nécessité de réviser la carte judiciaire. Augmentation du nombre des litiges civils et baisse des durées de règlement en première instance ; situation opposée pour les cours d'appel. Difficultés des juridictions prud'homales. Propose le recours à la représentation par avocat devant la chambre sociale de la Cour de cassation. Longueur des instructions. Comparaisons européennes.

BADRÉ (Denis), sénateur (Hauts-de-Seine) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur : - la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'établissement de nouvelles perspectives financières pour la période 2000-2006 (n° E-1049) ; - le document de travail de la Commission : accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire (n° E-1128) [n° 164 (98-99)] (26 janvier 1999) - **Union européenne**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur : - la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'établissement de nouvelles perspectives financières pour la période 2000-2006 (n° E-1049) - le document de travail de la Commission : accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire (n° E-1128) [n° 222 (98-99)] (16 février 1999) - **Union européenne**.

Proposition de résolution, déposée, en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de directive du Conseil modifiant, en ce qui concerne le taux normal, la directive 77/388/CEE relative au système commun de la taxe sur la valeur ajoutée (n° E-1193) [n° 233 (98-99)] (18 février 1999) - **Union européenne**.

Rapport, déposé au nom de la commission des finances, sur sa proposition de résolution [n° 233 (98-99)] présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Conseil modifiant, en ce qui concerne le taux normal, la directive 77/388/CEE relative au système commun de la taxe sur la valeur ajoutée (n° E-1193) [n° 332 (98-99)] (4 mai 1999) - **Union européenne**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur les règles applicables en matière de taux de TVA [n° 474 (98-99)] (30 juin 1999) - **Taxe sur la valeur ajoutée**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Affaires européennes et article 35 - Evaluation de la participation française au budget des Communautés européennes [n° 89 (1999-2000) tome 2 fascicule 2] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 164 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3219) - Ministère : Intérieur - *Délais d'obtention de la carte nationale d'identité* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3220) - **Papiers d'identité**

Questions orales sans débat :

n° 449 (JO Débats du 10 février 1999) (p. 843) - Ministère : Culture - *Fonctionnement du comité d'information et de liaison du parc de Saint-Cloud* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1907) - **Espaces verts**

INTERVENTIONS

- Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)] - (16 mars 1999)
- Discussion générale (p. 1476, 1479) : reconnaissance du traité de Maastricht. Inadaptation de la procédure du référendum au traité d'Amsterdam. Urgence d'une reconstruction institutionnelle, préalable nécessaire à la réussite de tout élargissement. Mise en oeuvre du principe de subsidiarité. Proposition de rédaction d'une véritable Constitution pour l'Europe. Volonté de construction d'une Europe politique. Avancée du traité en matière de droits fondamentaux et d'emplois ; intégration du protocole social ; environnement ; subsidiarité ; communautarisation d'une partie du troisième pilier ; intégration des accords de Schengen. Amélioration de la politique étrangère et de sécurité commune, PESC. Inexistence de la défense européenne. Partisan d'une union politique européenne membre d'une Alliance atlantique. Difficiles négociations sur le financement de l'Union en raison des intérêts divergents et de l'ampleur du débat. Ouverture possible sur de nouvelles ressources propres. Définition du fédéralisme comme un système dans lequel les transferts de souveraineté sont assortis d'une réelle capacité à décider. Réflexion sur le rôle de la Commission. Le groupe de l'Union centriste votera la ratification.

- Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion - (18 mars 1999)
Avant l'art. 1er (p. 1596) : ne votera pas l'amendement n° 3 de la commission (définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil).

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (26 mars 1999) (p. 1869, 1871) : opération militaire en Yougoslavie malgré l'initiative de paix prise par les diplomates à Rambouillet. Affrontement de deux légitimités historiques au Kosovo : celle des Albanais et celle des Serbes. Désir de construction d'une Union européenne fondée sur la volonté des peuples. Considère les frappes aériennes comme l'expression de notre fermeté mais souhaite retrouver le plus rapidement possible la voie du dialogue. Possibilité pour l'Union européenne de prouver sa capacité à s'affirmer sur le plan politique en pesant davantage au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN, et en saisissant l'occasion pour s'émanciper de la tutelle américaine ; construction d'une Europe de la défense. Nécessaire information du Parlement sur l'évolution de la situation militaire et diplomatique. Volonté de lancer un plan de développement économique et social de la région. Vocation médiatrice de la France du fait de ses relations historiques privilégiées avec la Serbie. Le groupe de l'Union centriste attend que notre pays demeure aussi actif dans la recherche de la paix que déterminé dans une condamnation sans appel des totalitarismes et des oppressions.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2710, 2712) : réforme des caisses d'épargne. Place des caisses d'épargne parmi les banques françaises. Tarifs bancaires très compétitifs. Nécessité d'adaptation. Réforme de 1983 : transformation en établissements bancaires à but non lucratif. Adhésion du personnel des caisses à une nouvelle réforme. Accord sur un statut coopératif. Rentabilité actuelle des fonds propres insuffisante. Augmentation des dépenses de fonctionnement. Nécessité du sociétariat : possibilité future de prêts aux entreprises. Exemple du Crédit agricole. Problème de l'obligation pour les caisses d'épargne d'affecter une partie de leur résultat à des projets d'intérêt général : souhaiterait plus de liberté quant à leur utilisation. Remplacement des groupements locaux d'épargne, GLE, par des sections locales d'épargne. Comparaison avec les statuts des caisses d'épargne européennes. Egalité des caisses d'épargne avec les banques coopératives. Le groupe de l'Union centriste votera les amendements de la commission des finances - **Art. 3** (*le statut des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2751, 2752) : son amendement, soutenu par M. Marcel Deneux, n° 210 : non-limitation des activités des caisses d'épargne aux opérations de banque des établissements de crédit ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 22** (*la dévolution des fonds centraux*) (p. 2821, 2822) : ses amendements n° 211 : fixation des délais par la Caisse nationale des caisses ; adopté ; et n° 230 : transfert des droits et obligations couverts par les fonds concernés par cet article à la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 217 de M. Joël Bourdin - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 2830) : sur l'amendement n° 22 de la commission (suppression de l'affectation du produit du placement des parts sociales des caisses d'épargne au fonds de réserve pour les retraites), intervient sur le sous-amendement n° 219 de M. Joël Bourdin, très proche de son sous-amendement n° 259 qu'il a retiré. Limitation de la déduction fiscale au seul montant ne trouvant pas de contrepartie effective dans la souscription des parts ou des certificats coopératifs d'investissement, CCI - **Art. 25 bis** (*l'information des souscripteurs de parts sociales*) (p. 2832, 2833) : sur l'amendement de la commission n° 24 (nouvelle rédaction de cet article tenant compte de la suppression des groupements locaux d'épargne, GLE), son sous-amendement n° 260 : non-admission des caisses d'épargne aux dispositions relatives à l'appel public à l'épargne ; retiré - **Art. 37** (*mise en réserve des résultats des banques mutualistes et coopératives*) (p. 2845) : sur l'amendement n° 30 de la commission (création d'un dispositif permettant le déplafonnement du taux de rémunération des parts sociales pour les coopératives agréées en tant que banques), soutient le sous-amendement n° 262 de M. Marcel Deneux.

- **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Art. 51 bis** (*mécanisme de garantie des cautions*) (p. 2994) : son

amendement n° 213 : souscription d'un contrat de réassurance par tout établissement de crédit qui apporte sa caution solidaire pour assurer la garantie de livraison d'une construction ; retiré - **Art. 53 ter** (*transposition de la directive sur les virements transfrontaliers*) (p. 3001, 3002) : son amendement n° 214 : exclusion des virements domestiques de l'application de cet article ; retiré. Absence de problème pour les virements domestiques. Souhaite un texte spécifique.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6325, 6326) : reprise de la croissance mondiale. Prélèvements fiscaux excessifs. Stabilisation des dépenses au détriment de l'investissement. Financement des retraites. Poids des pensions publiques. Nécessité d'une véritable réforme de l'Etat. Le groupe de l'Union centriste n'approuve pas ce projet de budget pour 2000.

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans*) (p. 6406, 6407) : question de la compatibilité entre les choix fiscaux français et les règles communautaires. Au nom de la commission des finances, son rapport sur les possibilités de baisser la TVA : établissement d'un état de l'eurocompatibilité. En France, instauration de mesures transitoires dans le cadre d'une expérimentation permettant de faire passer au taux réduit de la TVA des services à forte intensité de main-d'oeuvre. Etablissement d'une liste au détriment d'une énumération de critères. Absence regrettable de la restauration au sein de cette liste : demande au Gouvernement la réouverture du dossier. Reconnaissance des monastères comme locaux d'habitation. (p. 6412) : se déclare favorable à l'amendement n° I-269 de M. Jean-Jacques Hyst (inclusion des prestations d'études ou de maîtrise d'oeuvre fournies directement aux consommateurs finaux dans l'assiette du taux réduit de la TVA). (p. 6413) : soutient l'amendement n° I-78 de M. Daniel Hoeffel (application du taux réduit de la TVA aux travaux dans des locaux appartenant à des organismes à but non lucratif). Soutien au monde associatif. (p. 6416) : se déclare favorable à l'amendement n° I-129 de M. Roland du Luart (prorogation de la réduction du crédit d'impôt sur les travaux d'entretien jusqu'au 31 décembre 2002, terme de la baisse du taux de TVA) - **Après l'art. 3** (p. 6435) : difficultés de délimiter les différentes formes de restauration. Application souhaitable du taux réduit de TVA à 5,5 % à l'ensemble de la restauration. Opportunité représentée par la directive européenne sur les services à haute intensité de main-d'oeuvre. Exclusion regrettable de la restauration. Se déclare opposé aux amendements de M. Joseph Ostermann n° I-108 (extension au secteur de la restauration traditionnelle de l'application du taux réduit de la TVA déjà en vigueur pour la vente à emporter), identiques n° I-175 de Mme Marie-Claude Beauveau et n° I-79 de M. Pierre Hérisson (fixation d'un taux particulier de TVA de 14 % pour la fourniture de repas par les entreprises du secteur de la restauration traditionnelle et consommés sur place), de repli n° 81 du même auteur, ainsi qu'aux n° I-80 (application d'un taux de TVA de 5,5 % pour l'ensemble des denrées alimentaires dès lors qu'il y a prestations) et n° I-82 (application d'un taux de TVA de 14 % aux prestations effectuées par les traiteurs) de M. Philippe Arnaud. Amendements non eurocompatibles. (p. 6440, 6441) : son amendement n° I-83 : application du taux réduit de la TVA au droit d'utilisation des installations sportives ; retiré. (p. 6443, 6444) : son amendement n° I-271 : application du taux réduit de la TVA aux prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets avec apport volontaire par les usagers ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 7** (p. 6487) : soutient l'amendement n° I-75 de M. Jean

Arthuis (simplification et allègement du dispositif de taxation des stock-options). (p. 6489) : dépôt de deux propositions de loi de MM. Jean Chérioux et Jean Arthuis, qui seront discutées le 16 décembre. (p. 6492) : le groupe de l'Union centriste votera contre l'amendement n° I-142 de M. Michel Charasse (application de dispositions fiscales favorables lors de la cession de stock-options sous condition de communication à l'assemblée générale des actionnaires et au comité d'entreprise de la liste des bénéficiaires, du nombre de titres cédés et de leurs montants). (p. 6498, 6500) : son amendement n° I-65 : ouverture des plans d'épargne en actions, PEA, aux titres des sociétés ayant leur siège social dans un Etat membre de la zone euro ; retiré au profit de l'amendement n° I-290 de la commission (ouverture du plan d'épargne en actions, PEA, aux titres des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne et application du même dispositif aux contrats d'assurance-vie dits "DSK") - **Art. 8** (*institution d'une exonération des impôts commerciaux en faveur des associations qui exercent des activités lucratives accessoires*) (p. 6509, 6510) : son amendement n° I-66 : exonération pour les associations culturelles de l'impôt sur les sociétés ; retiré. Absence d'information des responsables d'associations.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances - **Art. 35** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6581, 6584) : conditions de vote : vote lié, exigences nouvelles du Parlement européen. Vote des recettes et des dépenses par des autorités différentes. Question des soldes nets : absence de fondement comptable et économique. Problèmes posés par l'élargissement. Contribution de l'Europe à la reprise de la croissance dans le monde. Diminution des crédits d'engagement liés aux dépenses structurelles masquant l'augmentation de l'ensemble du budget. Effort réalisé pour la promotion des réseaux européens. Financement de la reconstruction des Balkans. Propose l'adoption de cet article - **Art. 30** (*modifications d'affectations et suppression de ressources liées à la clôture de comptes d'affectation spéciale*) (p. 6643) : son amendement, soutenu par M. Jean-Jacques Hyst, n° I-69 : suppression de l'affectation directe d'une partie de la taxe sur les locaux à usage de bureaux à la région d'Ile-de-France ; adopté.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale

- (2 décembre 1999) (p. 6721, 6722) : Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN : rôle, statut et missions. Ouverture sur l'Union européenne. Votera ce projet de budget.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 57** (p. 7563, 7564) : soutient les amendements de M. Yves Fréville, n° II-18 (diminution du montant de l'impôt pour un couple marié soumis à l'imposition commune) et de repli n° II-19 - **Après l'art. 61** (p. 7584) : se déclare favorable à l'amendement n° II-75 de M. Joseph Ostermann (application du taux de TVA à 5,5 % au chocolat noir).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Art. 24** (*mise en oeuvre de l'accord du 27 mai 1997 entre la France et la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945*) (p. 7867) : son amendement de suppression, soutenu par M. Yves Fréville, n° 30 ; adopté.

BALARELLO (José), sénateur (Alpes-Maritimes) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la Commission nationale consultative des gens du voyage (JO Lois et décrets du 19 mai 1999) ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 28 septembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 179 (98-99)] modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption [n° 42 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Code pénal**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Départements d'outre-mer [n° 94 (1999-2000) tome 7] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption [n° 0179 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5867, 5869) : commerce international. Transposition en droit interne de six conventions issues de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE. Adaptation du droit pénal de fond et de la procédure pénale. Principe de non-rétroactivité de la loi pénale. Action publique réservée au ministère public. Application non homogène de la convention par les pays signataires. Non-équivalence des mesures prises par les différents pays. Risques de contournement de la convention de l'OCDE : exclusion de la corruption passive. Proposition de la commission dans le sens d'une diminution des peines d'emprisonnement pour corruption d'agent public étranger, d'une limitation de la liste des peines applicables aux personnes morales et de la centralisation à Paris de la poursuite et du jugement des infractions de corruption active d'agents publics étrangers. Espace judiciaire européen. Demande l'adoption de ce texte sous réserve des modifications proposées - **Art. 1er** (*incrimination de la corruption d'agents publics étrangers, de fonctionnaires communautaires ou appartenant aux autres Etats membres de l'Union européenne*) - **Art. 435-1 du code pénal** (*corruption passive de fonctionnaire communautaire ou de fonctionnaire d'un autre Etat membre de l'Union européenne*) (p. 5877) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - **Art. 435-2 du code pénal** (*corruption active de fonctionnaire communautaire ou de fonctionnaire d'un autre Etat membre de l'Union européenne*) (p. 5878) : son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté - **Art. 435-3 du code pénal** (*corruption active d'agents publics étrangers ou appartenant à des organisations internationales autres que les Communautés européennes*) : ses amendements n° 3 : peine d'emprisonnement encourue dans le cadre de la convention OCDE ramenée de dix à cinq ans ; et rédactionnel n° 4 ; adoptés - **Art. 435-4 du code pénal** (*corruption de magistrat dans un Etat étranger ou une organisation internationale publique*) (p. 5879) : son amendement d'harmonisation n° 5 ; adopté. Sur ce dernier, s'oppose aux sous-amendements n° 14 et 15 du Gouvernement, et n° 16 de M. Robert Bret - **Art. 435-6 du code pénal** (*responsabilité pénale des personnes morales*) (p. 5880) : son amendement

n° 6 : limitation des peines encourues par les personnes morales à l'amende et au placement sous surveillance judiciaire ; adopté - **Art. 2** (*non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère*) : ses amendements n° 7 de coordination et n° 8 de précision ; adoptés - **Art. 3** (*article 689-8 nouveau du code de procédure pénale - compétence universelle des juridictions françaises*) (p. 5881) : son amendement de coordination n° 9 ; adopté - **Après l'art. 3** : son amendement n° 10 : compétence du procureur et des juridictions de Paris pour la corruption active d'agents publics étrangers ; adopté - **Art. 4** (*compétence des tribunaux correctionnels en matière économique et financière*) (p. 5882) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - **Art. 5** (*applicabilité en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte*) : son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6905, 6907) : ministère à part entière. Augmentation des crédits. Créations d'emplois et mise en place d'une inspection générale de l'environnement et d'une direction des études économiques et de l'évaluation environnementale. Augmentation des crédits pour l'action internationale et de coopération : exemple des parcs nationaux du Mercantour et de l'Argentera. Conservatoire du littoral. Rôle accru des associations. Alimentation du Fonds national de solidarité pour l'eau par des prélèvements sur les budgets des agences de l'eau. Réduction des pollutions pour le traitement des déchets ménagers : baisse du taux d'intervention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. Affectation aux 35 heures de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Insuffisance des crédits affectés aux parcs nationaux. Aménagement de la maison du parc de Tende. Démolition de bâtiments en ruine à Breil-sur-Roya. Problème du loup dans le Mercantour. Le groupe des Républicains et Indépendants ne votera pas ce projet de budget.

Outre-mer

- (8 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des lois pour les départements d'outre-mer (p. 7113, 7114) : crédits du ministère de la justice : urgence des besoins ; volume des affaires en instance ; surpopulation carcérale ; délinquance ; immigration clandestine. Surrémunération des fonctionnaires. Aides de l'Union européenne. Non-consommation de ces crédits européens. Perspectives d'évolution institutionnelle ou statutaire des départements d'outre-mer. Au nom de la commission des lois, émet un avis favorable à l'adoption du projet de budget des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

BALLAYER (René), sénateur (Mayenne) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 13] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7068, 7069) : caractère modeste de ces crédits et simplicité de leur présentation. Petites et moyennes entreprises. Effet de levier des crédits de bonification d'intérêt. Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Création d'une dotation pour faciliter l'accès au crédit des très petites entreprises. Contrats de plan Etat-région. Fonds d'aménagement des structures artisanales, FASA. Transmission et reprise d'entreprise. Simplification administrative. Fonds social européen, FSE. Apprentissage artisanal. La commission des finances a décidé de rejeter globalement le budget de l'économie, des finances et de l'industrie qui comprend les crédits du commerce et de l'artisanat - **Examen des crédits - Art. 69** (*actualisation de la taxe pour frais de chambres de métiers*) (p. 7088) : son amendement n° II-8 : amélioration de la rédaction de l'article 1601 du code général des impôts qui autorise la perception de la taxe pour frais et abaissement à 60 % du produit fixe de la majoration exceptionnelle du droit additionnel qui peut être autorisée pour financer des investissements prévus par les conventions conclues avec l'Etat ; adopté - **Art. 69 bis** (*insertion dans le code général des impôts d'articles relatifs au fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, FNPCA*) (p. 7089) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-15 de M. Joseph Ostermann (suppression de la mise à contribution des artisans du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle).

BARDOU (Janine), sénateur (Lozère) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis membre du bureau provisoire (JO Lois et décrets du 5 novembre 1999) ; puis vice-présidente (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Plan [n° 91 (1999-2000) tome 12] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 443 (JO Débats du 3 février 1999) (p. 625) - Ministère : Emploi - *Transports scolaires et loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail* - Réponse le 17 février 1999 (p. 952) - **Travail (durée du)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 87, 88) : spécificités de l'agriculture de montagne. Nécessité pour les agriculteurs de montagne de recourir à l'agritourisme pour compléter leurs revenus. Priorité de la fonction de production de l'agriculteur. Inadaptation de la loi à l'agritourisme lui donnant un caractère accessoire. Développement du tourisme à la ferme : exemple de la Lozère. Inquiétudes relatives aux contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Risque d'abandon des activités de production au bénéfice de l'application des missions environnementales. Risque de la perte de reconnaissance des handicaps spécifiques de la montagne et des indemnités associées. Crainte d'une participation des collectivités locales entraînant des disparités entre les régions - **Art. 1er** (*objectifs de la politique agricole*) (p. 109) : ses amendements n° 501 : prise en compte de l'équilibre économique des exploitations en matière de préservation de la faune sauvage ; et n° 503 : prise en compte des spécificités des régions pour une compensation des surcoûts s'y rapportant ; retirés. (p. 110) : son amendement n° 502 : insertion d'un nouvel alinéa à cet article concernant le maintien de conditions favorables à l'exercice de l'activité agricole dans les zones de montagne ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural*) (p. 137, 140) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), ses sous-amendements n° 505, n° 506 : maintien de la politique agricole de montagne actuelle ; adoptés ; et n° 507 ; retiré. (p. 145) : souhaite une discussion sur la politique de la montagne - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 159) : sur l'amendement n° 4 de la commission (non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides ainsi que des critères d'attribution), son sous-amendement n° 508 ; adopté - **Après l'art. 7 bis** (p. 209) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (déneigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Cas de la Lozère : manque de matériel des entreprises de travaux publics pour le déneigement des routes.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 274, 275) : représentation des femmes au Parlement. Méfiance à l'égard des actions conduites par une femme exerçant un pouvoir décisionnel. Décalage entre la société civile et la classe politique. Absence de mise en oeuvre par les partis politiques de leur responsabilité pour favoriser l'accès des femmes en politique. Nécessaire traduction politique de la mixité dans la parité. Votera le projet de loi constitutionnelle tel qu'il est proposé.

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 42** (*appellation montagne - art. L. 644-2, L. 644-3 et L. 644-4 du code rural*) (p. 507, 508) : son amendement n° 504 : mise en conformité du régime de l'indication de provenance "montagne" avec la décision de la Cour de justice des Communautés européennes ; adopté.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Discussion générale** (p. 852, 854) : bilan des accidents mortels de l'année 1998. Délai d'attente entre les deux lectures de ce texte. Rôle primordial de la prévention. Nécessité d'une action interministérielle en milieu scolaire. Réflexion sur l'apprentissage progressif de la conduite sur deux ans. Accidents à la sortie des discothèques. Campagnes de sensibilisation et d'information télévisées. Insuffisance des crédits de la sécurité routière. Agression envers les agents de transport public de voyageurs. Investissements routiers. Suppression des "points noirs" du réseau routier.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1675, 1677) : loi du 4 février 1995. S'exprime au nom du groupe des Républicains et Indépendants. Orientations politiques de ce projet de loi : consolidation des systèmes urbains ; nouvelles communautés d'agglomérations et pays. Difficultés de légiférer dans de bonnes conditions. Hommage au travail des trois rapporteurs de la commission spéciale et de son président. Contrôle du Parlement. Schéma des espaces naturels et ruraux. Péréquation financière. Notion de collectivité chef de file. Rôle des pays. Infrastructures de communication. Importance des départements. Zones de montagne. Place de l'homme dans cet aménagement du territoire.

- **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 1er** (*définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1733) : son amendement n° 240 : prise en compte parmi les objectifs de la politique d'aménagement du territoire du développement de la richesse nationale et de l'emploi ; adopté. (p. 1737) : son amendement n° 241 : réaffirmation du respect des compétences transférées aux communes, départements et régions par les lois de décentralisation ; adopté - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1749) : son amendement n° 230 : prise en compte dans la péréquation des ressources publiques des charges territoriales et des handicaps supportés par les collectivités locales ; devenu sans objet - **Art. 9 (par priorité)** (*remplacement des schémas sectoriels par les schémas de services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1759) : sur l'amendement n° 41 de la commission spéciale (adoption par le Parlement des schémas directeurs d'équipements et de services et du schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels sous la forme d'un rapport annexé), son sous-amendement n° 248 : consultation du département sur ces schémas ; adopté - **Art. 4** (*conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, CNADT*) (p. 1765, 1766) : ses amendements n° 244 : extension des cas de consultation du CNADT à la définition des procédures contractuelles entre l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes et entreprises signataires ; et n° 245 : extension des cas de consultation du CNADT au schéma de réorganisation des services de l'Etat ; adoptés. (p. 1768) : son amendement n° 246 : réexamen tous les cinq ans de la politique conduite ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 5 bis** (*mise en oeuvre de schémas interrégionaux*) (p. 1786, 1787) : son amendement n° 231 : octroi d'une base législative aux schémas interrégionaux élaborés par les seules régions et devant s'insérer dans l'espace européen ; adopté - **Après l'art. 5 bis** (p. 1791) : se déclare favorable à l'amendement n° 236 de M. Jean Pépin (possibilité pour les départements de conclure entre eux des schémas interdépartementaux). Programme de la vallée du Lot - **Art. 8 bis** (*création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958*) (p. 1798) : sur l'amendement n° 40 de la commission spéciale (aménagement du mode de fonctionnement de ces délégations parlementaires), son sous-amendement n° 247 : précision relative au schéma directeur des territoires ruraux et

des espaces naturels ; adopté - **Après l'art. 12 (par priorité)** (p. 1812) : se déclare favorable à l'amendement n° 331 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sportifs) - **Art. 12 (schéma de services collectifs culturels - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1816) : sur l'amendement n° 44 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 255 : développement de la pratique d'activités artistiques et culturelles ; adopté - **Art. 18 (schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux - art. 21 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1846) : son amendement n° 232 : référence aux projets d'intérêt collectif concourant à l'entretien ou à la réhabilitation de l'espace ; retiré. (p. 1847) : se déclare favorable à l'amendement n° 54 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels comportant des mesures en faveur de l'agriculture, du tourisme rural, de la réhabilitation et de la construction de logements, ainsi que de la diversification des activités économiques en milieu rural). Préférence pour deux schémas distincts - **Art. 19 (reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1853) : sur l'amendement n° 55 de la commission spéciale (possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux), ses sous-amendements n° 250 : précision sur la notion de projet élaboré dans le cadre du pays ; et n° 233 : possibilité de bénéficier d'un appui matériel de l'Etat pour les collectivités territoriales des zones de revitalisation rurale situées dans le périmètre d'étude d'un pays et ayant engagé une démarche de projet ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 20 (agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1919) : son amendement n° 252 : suppression des seuils de population retenus pour la création d'agglomération ; devenu sans objet. (p. 1930) : son amendement n° 254 : consultation des départements lors de la préparation du contrat entre l'Etat, les régions et les établissements publics de coopération intercommunale ; adopté. (p. 1932) : son amendement n° 253 : renvoi au futur débat sur le projet de loi relatif à l'intercommunalité pour définir les seuils de population liés à la constitution de l'établissement public de coopération intercommunale ; devenu sans objet - **Art. 22 (maintien des services publics sur le territoire et création des maisons des services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1947) : sur l'amendement n° 69 de la commission spéciale (possibilité pour un établissement public ou un autre organisme chargé d'une mission de service public de mettre des moyens en commun avec une entreprise afin d'assurer le maintien de son activité en milieu rural, à défaut de conclusion d'une convention de maison des services publics), ses sous-amendements n° 221 : octroi d'un complément de la dotation de solidarité rurale aux communes situées dans les zones de revitalisation rurale ; et n° 234 : possibilité de créer des groupements d'employeurs dans le cas de mise à disposition de personnels par les collectivités locales ; adoptés - **Art. 23 (fonds de gestion des milieux naturels - art. 38-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1962) : son amendement n° 222 : fusion du fonds de gestion de l'espace rural et du fonds de gestion des milieux naturels ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 26 (zones de revitalisation rurale - art. 61 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1981) : son amendement n° 223 : demande au Gouvernement avant la fin de l'année 1999 des dispositions spécifiques visant à faciliter le développement durable dans ces territoires ; retiré - **Art. 37 (affectation et aliénation des chemins ruraux - art. L. 161-2 et L. 161-10-1 du code rural)** (p. 2042) : intervient sur l'amendement de suppression n° 93 de la commission spéciale. Entretien des chemins. Eventualité d'une aide aux communes.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220**

(98-99)] - Suite de la discussion - (7 avril 1999) - **Art. 1er (régime juridique des communautés d'agglomération) - Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2203) : son amendement, soutenu par M. Jean Pépin, n° 392 : suppression de la compétence relative à l'efficacité énergétique et à la maîtrise des consommations d'énergie en matière de développement durable ; adopté - **Art. L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales (interférence du périmètre de la communauté d'agglomération avec le périmètre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes préexistants)** (p. 2220) : son amendement d'harmonisation rédactionnelle n° 393, soutenu par M. Joël Bourdin ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Après l'art. 13 bis** (p. 2285) : son amendement, soutenu par M. Louis Althapé, n° 411 : simplification de la carte syndicale - schéma départemental d'harmonisation de la coopération syndicale ; retiré - **Art. 17 (absence de création d'une nouvelle personne morale en cas de transformation d'un établissement public de coopération intercommunale)** (p. 2290) : son amendement, soutenu par M. Louis Althapé, n° 412 : extension du champ d'application de cet article à la transformation, à périmètre inchangé, d'un syndicat intercommunal à vocation multiple en une communauté de communes ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 61 (composition du comité des finances locales)** (p. 2604, 2605) : ses amendements n° 413 : précision relative à la composition du comité des finances locales pour le collège des présidents de conseils généraux ; adopté ; et n° 414 : ajout d'un représentant des communes de montagne dans le collège des maires au sein du comité des finances locales ; adopté après modification par le sous-amendement n° 545 de M. Patrice Gélard (ajout d'un représentant des communes du littoral) - **Art. 11 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes)** (p. 2615, 2616) : son amendement n° 408 : détermination à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté de communes de l'intérêt communautaire des compétences ; retiré. (p. 2624, 2629) : ses amendements n° 409 : suppression du dispositif de réduction des discriminations financières entre communautés d'agglomération et communautés de communes ; retiré ; n° 406 : adaptation aux réalités géographiques de notre pays, du dispositif de réduction des discriminations financières entre communautés d'agglomération et communautés de communes ; rejeté. Faiblesse de densité de certaines vallées des Alpes du Sud ou des Pyrénées. Seuil de 3 500 habitants inatteignable pour des petites communes. Absence de ville de 15 000 habitants dans le département de la Lozère. Sur l'amendement n° 52 de la commission (définition des compétences devant être exercées par les communautés de communes pour bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement majorée, avec obligatoirement la gestion des zones d'activités et des actions en faveur du développement économique), son sous-amendement de conséquence n° 407 ; devenu sans objet. (p. 2632) : son amendement n° 410 : suppression du paragraphe III relatif à l'établissement d'une liste des communautés de communes ; retiré - **Art. 66 (précédemment réservé p. 2611) (attribution de la dotation globale de fonctionnement) - Art. L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales (origine des crédits affectés au financement de la DGF des différentes catégories de groupements)** (p. 2642, 2644) : ses amendements n° 415 : définition des différentes catégories de groupements prises en compte par le comité des finances locales pour la répartition de la DGF des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; et n° 416 : classement des communautés de communes à taxe professionnelle unique et des communautés d'agglomération dans la même catégorie ; retirés - **Art. L. 5211-29 du code général des collectivités territoriales (définition du nombre de catégories de groupements bénéficiant d'une DGF et établissement du montant moyen par habitant accordé à deux catégories de groupements)** (p. 2646) : son amendement n° 420 : établissement à 225 francs du niveau moyen par habitant de la DGF des groupements ayant mis en place une taxe professionnelle unique ; retiré - **Après l'art. 67** (p. 2663) :

son amendement, soutenu par M. Louis Althapé, n° 422 : modification de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale, dite de péréquation ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0445 (98-99)] - (24 juin 1999) - Explications de vote sur l'ensemble (p. 4419, 4420) : remerciements. Equilibre entre les différentes catégories d'établissements publics de coopération intercommunale. Problème de la place des petites et moyennes communes dans cette nouvelle organisation. Zones urbaines favorisées au détriment du monde rural. Le groupe des Républicains et Indépendants, dans sa majorité, ne votera pas les conclusions de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4813, 4815) : hommage au rapporteur. Nécessité d'équilibre des pouvoirs respectifs de la sphère publique et du marché. Solidarité entre les territoires. Utilité du Fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE. Enjeu de l'environnement. Problème de récupération de la TVA. Nécessité d'une instauration réelle de la transparence. Mission de la commission de régulation. Renforcement de l'avenir du tarif unique national par le FACE. Renforcement du caractère démocratique de la distribution d'électricité par l'accroissement des moyens des élus locaux. Justification de la redevance d'occupation des domaines publics communaux ou départementaux par les lignes électriques.

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 22** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat d'électricité pour revente*) (p. 4919, 4920) : son amendement n° 238 : éligibilité des réseaux de remontées mécaniques au même titre que les autres réseaux de transport ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Après l'art. 48** (p. 5006) : son amendement n° 239, identique à l'amendement n° 15 de M. Jean Besson (récupération de la TVA par les collectivités territoriales pour les investissements destinés à maîtriser la demande en électricité) ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5017) : regrette la déclaration d'urgence sur ce projet de loi. Hommage au travail du rapporteur et de la majorité sénatoriale. Avec le groupe des Républicains et Indépendants, votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 34 ter** (*majoration de 500 millions de francs de la dotation de solidarité urbaine*) (p. 6672) : son amendement n° I-211 : majoration de la dotation de solidarité rurale ; retiré. Tendances inacceptables à la déconnexion des rythmes d'évolution de la dotation de solidarité urbaine, DSU, et de la dotation de solidarité rurale, DSR. Réduction des ressources du fonds national de péréquation.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - IV - Plan

- (2 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 6744, 6745) : association du Parlement à l'élaboration du rapport sur les perspectives de la France. Situation du conseil supérieur d'évaluation des revenus et des coûts. Réforme du dispositif d'évaluation des politiques publiques. Utilité des procédures d'évaluation pour les régions. Au nom de la commission des affaires économiques, propose l'adoption de ces crédits.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (4 décembre 1999) (p. 6889, 6890) : département de la Lozère. Nouvelle carte de la prime d'aménagement du territoire, PAT ; sa suppression dans les régions les plus fragiles. Place pour la micro-économie. Incidence de la modification de la carte sur le taux plafond d'aide publique aux entreprises. Mesures compensatoires à la PAT envisagées, pour le monde rural et la montagne.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) - En remplacement de M. Henri Revol, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour le développement rural (p. 7201, 7202) : substitution des termes "développement rural" à "aménagement rural". Adoption de la loi d'orientation agricole et de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Réforme de la politique agricole commune et des fonds structurels. Mise en place des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Prise en compte de la dimension environnementale. Intégration du fonds forestier national au budget de l'Etat. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7338) : son amendement, soutenu par M. Jean-Claude Carle, n° 1 : modification de la pondération des variables prises en considération dans la répartition de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale, dite "péréquation" ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 (suite)**

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 58** (p. 7573) : son amendement, soutenu par M. Gérard Braun, n° II-62 : exonération temporaire de la taxe sur le foncier bâti des entreprises situées dans des zones de revitalisation rurale ; adopté.

BARNIER (Michel), sénateur (Savoie) RPR.

Démissionne de son mandat de sénateur le 23 septembre 1999 (JO Lois et décrets des 25 septembre et 2 octobre 1999).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Président de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur la politique étrangère et de sécurité commune dans le traité d'Amsterdam [n° 167 (98-99)] (27 janvier 1999) - **Union européenne.**

Proposition de résolution, déposée en application de l'article 73 bis du règlement, sur le projet de statut des députés au Parlement européen (n° E-1209) [n° 251 (98-99)] (4 mars 1999) - **Agriculture.**

Proposition de résolution, déposée, avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 73 bis du règlement du Sénat [n° 295 (98-99)] (6 avril 1999) - **Union européenne.**

QUESTIONS

Questions européennes :

n° 4 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 59) - Ministère : Affaires étrangères - *Avenir de la politique étrangère et de sécurité commune* - Réponse le 12 février 1999 (p. 885) - **Union européenne**

Questions au Gouvernement :

n° 119 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1587) - Ministère : Aménagement du territoire - *Catastrophes naturelles en Savoie* - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1587) - **Catastrophes naturelles**

Questions orales sans débat :

n° 400 (JO Débats du 15 décembre 1998) (p. 6381) - Ministère : Equipement - *Liaisons transalpines pour les voyageurs et les marchandises* - Réponse le 10 février 1999 (p. 809) - **Transports**

INTERVENTIONS

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant les articles 88-2 et 88-4 de la Constitution** - (18 janvier 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 9, 10) : le groupe du RPR approuvera dans sa majorité le traité d'Amsterdam et votera le texte de révision constitutionnelle malgré le rejet des amendements déposés à l'Assemblée nationale et au Sénat relatifs à une meilleure association et consultation des parlements nationaux dans l'élaboration de la construction européenne. Avancées du traité en matière sociale, d'emploi, d'environnement. Mise en place de stratégies communes par la nomination d'un Haut représentant pour la politique étrangère. Ambition d'une Europe politique avant tout élargissement : préalable institutionnel. Vocation de l'Union à devenir une puissance politique. Conseil européen.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1460, 1463) : mention de la démission collective de la Commission européenne, remise en cause de l'ensemble du système institutionnel européen. Echec de la réforme des institutions à Amsterdam. Nécessité de réunir une conférence intergouvernementale ; maintien du caractère collégial de la Commission ; repondération des voix et extension de la pratique du vote à la majorité qualifiée ; rôle et fonctionnement du conseil européen ; renforcement des coopérations. A titre personnel, regrette le maintien de l'actuel mode de scrutin pour l'élection des députés européens français. Rejet des propositions du groupe du RPR sur l'amélioration de l'information du Parlement et son association à la politique européenne ; nécessité d'instaurer une veille constitutionnelle sur les actes et les projets communautaires, et de renforcer l'application de l'article 88-4 de la Constitution. Le groupe du RPR approuve dans sa majorité le texte de l'article additionnel proposé par le Gouvernement. Ambition d'une Europe politique et indépendante. Nombreuses avancées du traité justifiant sa ratification - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1497, 1498) : traité utile pour l'Europe sociale et la sécurité, mais insuffisant au regard de la construction politique. Importance de la future réforme des institutions. Illustration par la démission de la Commission. Ambition française d'une Europe politique. Le groupe du RPR, dans sa majorité, approuvera ce texte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38** (p. 2130) : son amendement n° 224 : élargissement de la possibilité de créer des groupements d'intérêt public à tous les secteurs de l'environnement ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 46 nonies** (p. 2437, 2438) : son amendement n° 386 : extension des compétences du fonds de prévention des risques naturels majeurs ; adopté. Prise en charge des dépenses de prévention liées aux évacuations temporaires et au relogement des personnes exposées à ces risques. Exemple de la commune de La Perrière.

- **Résolution (n° 299, 98-99), adoptée par la commission des lois en application de l'article 73 bis, alinéa 8, du règlement, sur le projet de décision du Conseil déterminant les bases juridiques pour l'acquis de Schengen qui a été révisé à la suite de la réunion du groupe "acquis de Schengen" des 14 et 15 mai (n° E-1219). [n° 0290 (98-99)]** - (28 avril 1999) - Président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne - **Discussion générale** (p. 2512, 2514) : révision de l'article 88-4 de la Constitution. Rapports de M. Paul Masson sur le transfert de l'acquis de Schengen dans l'Union européenne. Mise en place de la nouvelle politique communautaire en matière de sécurité pendant une période transitoire de cinq ans. Approuve le refus de la France, au sein du comité des représentants permanents, COREPER, de l'intégration sans concours du personnel Schengen au sein du secrétariat général du Conseil de l'Union. Deux questions essentielles soulevées par la proposition de résolution : maintien de la responsabilité exclusive de chaque Etat dans la mise en oeuvre de la clause de sauvegarde et gestion du système d'information Schengen, SIS. Avenir du système d'information Schengen de deuxième génération, SISII. Rattachement au pilier intergouvernemental du traité des dispositions régissant le SIS. Invite, au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, à adopter la proposition de résolution présentée par la commission des lois.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 69** (p. 2669, 2670) : se déclare favorable à l'amendement n° 388 de M. Jacques Hyest (modification des textes concernant les ordonnateurs secondaires).

- **Conclusions du rapport de M. Jean-Jacques Hyest, fait au nom de la commission des lois sur la proposition de résolution (n° 295, 1998-1999) de M. Michel Barnier tendant à modifier l'article 73 bis du règlement du Sénat [n° 0364 (98-99)]** - (27 mai 1999) - Président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne - **Discussion générale** (p. 3399, 3402) : adaptation du règlement à la nouvelle rédaction de l'article 88-4 de la Constitution. Nécessité pour le Sénat de prendre rapidement position sur les projets législatifs européens : efficacité des résolutions. Moyen de définition et de contrôle de la politique européenne menée par le Gouvernement. Utilité de l'intervention des parlements nationaux dans la construction européenne. Accélération de la procédure par l'examen simultané des conclusions du rapporteur et des amendements ; réduction du délai d'inscription d'une résolution à l'ordre du jour. Proposition de transfert de compétences des commissions permanentes à la délégation pour l'Union européenne. Prend acte du point de vue exprimé par M. le rapporteur de la commission des lois à ce sujet. Délégation transversale. Fondement réglementaire donné à la délégation pour l'instruction de tous les textes soumis au Sénat. Approuve sans réserve le texte proposé par la commission des lois.

BARRAUX (Bernard), sénateur (Allier) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 92 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1124) - Ministère : Enseignement scolaire - *Avenir de l'école en milieu rural* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1125) - **Enseignement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 85, 87) : désertification de l'espace rural. Historique de la politique agricole commune, PAC. Vocation de l'agriculture à la défense des valeurs sociétales et à la protection de l'environnement. Regrette la procédure d'urgence. Attitude positive des agriculteurs face aux contrats territoriaux d'exploitation, CTE : exemple du département de l'Allier. Craintes relatives à la pérennité du financement des CTE. Articulation entre leurs financements dans le cadre des contrats de plan Etat-région. Risque de confusion entre les différentes identifications des produits : l'indication géographique protégée, IGP ; l'appellation d'origine contrôlée, AOC ; le label, seul critère de qualité intégrant la notion de gastronomie chère à la culture française ; les produits biologiques. Lacune du projet de loi d'orientation sur la question de l'intégration. Rôle positif de l'intégration.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 16** (p. 6564) : ses amendements, soutenus par M. Serge Franchis, portant sur le même objet, n° I-281 ; devenu sans objet ; et n° I-282 : exonération des artisans bouchers et des bouchers-charcutiers de la taxe d'équarissage ; retiré.

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7219, 7220) : fermeté du Gouvernement pour le maintien de l'embargo sur le boeuf britannique. Efforts de traçabilité et de certification. Préoccupations de qualité et de sécurité alimentaire. Modulation des aides entraînant des distorsions de concurrence avec les autres Etats membres. Extension de la taxe générale sur les activités polluantes aux produits phytosanitaires. Financement de la réduction du temps de travail. Le groupe de l'Union centriste n'apportera pas son soutien à ce projet de budget.

BARTOLONE (Claude), ministre délégué à la ville, auprès du ministre de l'emploi et de la solidarité.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 72 de M. Michel Bécot : **Travail (durée du)** (*Accord sur les trente-cinq heures à EDF*) (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 168).

n° 77 de M. Serge Franchis : **Insertion** (*Avenir des associations intermédiaires*) (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 173).

n° 95 de M. Paul Blanc : **Villes** (*Bilan des zones franches*) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1127).

n° 192 de M. Roland Courteau : **Licenciements** (*Licenciements abusifs et développement excessif des emplois précaires*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4970).

n° 195 de M. Guy Fischer : **Licenciements** (*Licenciements abusifs et développement excessif des emplois précaires*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4972).

Questions orales sans débat :

n° 391 de M. Alain Gournac : **Graffitis** (*Dégradations dues aux graffitis*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2397).

n° 417 de Mme Nicole Borvo : **Cancer** (*Campagne de dépistage du cancer du sein en Ile-de-France*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1343).

n° 422 de M. Jean-Jacques Robert : **Médicaments** (*Médicaments génériques*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1340).

n° 436 de M. Jean-Claude Peyronnet : **Maisons de retraite et foyers logements** (*Normes de surface en hébergement collectif pour personnes âgées*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1341).

n° 463 de M. Martial Taugourdeau : **Finances locales** (*Financement de l'aide médicale*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2397).

n° 470 de M. Paul Girod : **Fonction publique hospitalière** (*Pénurie de psychiatres praticiens hospitaliers*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2399).

n° 472 de M. Charles Descours : **Vaccinations** (*Conduite à tenir par un médecin en cas de refus de se soumettre à une vaccination obligatoire*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2400).

n° 620 de M. Auguste Cazalet : **Cancer** (*Mise en oeuvre d'un dépistage systématique du cancer colorectal*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5805).

n° 628 de M. Michel Duffour : **Travail (conditions de)** (*Droits des salariés dans les grandes entreprises*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5803).

n° 631 de M. Thierry Foucaud : **Syndicats** (*Liberté d'information syndicale*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5804).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) (p. 6769) : renforcement des moyens de la politique de la ville. Contrats de ville. Meilleure identification des crédits de communication. Concentration de crédits de différentes provenances. Simplification des procédures pour les associations. (p. 6770, 6771) : revitalisation économique des quartiers. Augmentation de la participation financière des collectivités locales. Prise en compte des problématiques urbaines par l'Europe. Programme de rénovation urbaine et de solidarité présenté par le Premier ministre lors d'un prochain comité interministériel ; renouvellement urbain : projet de loi sur l'urbanisme, l'habitat, les transports et la politique de la ville ; programme d'aménagement foncier et d'investissement

public ; modification du dispositif des zones franches urbaines ; emploi ; programme d'adultes-relais ; renforcement de la présence des services publics. (p. 6772) : mesures de lutte contre la délinquance des mineurs. Contrats locaux de sécurité.

BATAILLE (Jean-Paul), sénateur (Nord) RI.

Décédé le 16 octobre 1999 (JO Lois et décrets du 19 octobre 1999) - Eloge funèbre le 16 novembre 1999.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

BAUDOT (Jacques), sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur les activités de l'Office national des anciens combattants [n° 32 (1999-2000)] (27 octobre 1999) - **Anciens combattants et prisonniers de guerre.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Anciens combattants [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 6] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Anciens combattants

(11 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7393, 7395) : lisibilité difficile de ce projet de budget. Favorable à une ligne budgétaire spéciale concernant l'entretien et la rénovation des sépultures de guerre. Question sur l'état d'avancement du projet de mémorial de la guerre d'Algérie. Augmentation des subventions de fonctionnement de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Attribution de la carte du combattant à partir de douze mois de service en Afrique du Nord. Son accord sur la revalorisation du plafond de la retraite mutualiste. Développement de la politique de la mémoire. Demande des explications sur le maintien des crédits affectés aux centres d'appareillages. Faible revalorisation des pensions des grands invalides. Question des rappelés de la guerre d'Algérie. Prolongation souhaitable de la date des services ouvrant droit au Titre de reconnaissance de la nation. Absence de mesures concrètes : décristallisation des pensions, psychotraumatismes de guerre. Blocage du dédommagement prévu pour les incorporés de force en Allemagne pendant la seconde guerre mondiale. Son appartenance à la commission constituée sur la retraite anticipée des anciens d'Afrique du Nord. Mise en oeuvre difficile de l'allocation de remplacement pour l'emploi attribuée aux salariés anciens combattants cessant leur activité. Attente bafouée d'une anticipation de la retraite du combattant. La commission des finances propose le rejet de ce projet de budget - **Examen**

des crédits - Etat B - Titre III (p. 7414) : malgré une augmentation des crédits budgétaires de 10 millions de francs, maintient sa position de rejet de ce projet de budget - **Art. 66 (relèvement du plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant)** (p. 7416) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement de M. Guy Fischer n° II-70 (augmentation de l'indice de référence du plafond majorable de 105 à 110 points). Déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à l'amendement n° II-70 précité de M. Guy Fischer - **Après l'art. 66** (p. 7417, 7418) : déclare que l'article 40 est applicable aux amendements portant sur le même objet n° II-1 de la commission des affaires sociales et n° II-72 de M. Guy Fischer (réévaluation de 20 % de la valeur du point d'indice "cristallisé" applicable à la pension d'invalidité et à la retraite du combattant en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Cambodge, au Laos et au Viêt-nam) ainsi qu'aux amendements identiques n° II-60 de Mme Gisèle Printz et n° II-84 de M. Daniel Hoeffel (engagement de l'Etat à indemniser les Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes). Accepte l'amendement n° II-69 du Gouvernement (possibilité pour les anciens combattants de bénéficiaire de l'allocation de remplacement pour l'emploi même en cas de refus de l'employeur) - **Art. 66 bis (revalorisation des pensions des grands invalides)** (p. 7418) : déclare que l'article 40 est applicable aux amendements ayant le même objet n° II-71 de M. Guy Fischer et n° II-36 de M. Marcel-Pierre Cléach (majoration des pensions des grands invalides de guerre).

BAYLET (Jean-Michel), sénateur (Tarn-et-Garonne) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 70 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 166) - Ministère : Premier ministre - *Construction d'une Europe politique* - Réponse le 22 janvier 1999 (p. 167) - **Union européenne**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1289, 1290) : modification de l'article 3 de la Constitution pour accroître l'importance numérique des femmes dans la vie publique. Rôle de la loi pour permettre aux femmes de bénéficier des mêmes droits que les hommes. Parité voulue par la majorité des femmes. Attachement des radicaux de gauche à l'égal accès des femmes aux fonctions et aux mandats électifs. Compromis proposé par la commission des lois. Nécessité de modifier l'article 3 de la Constitution.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3950, 3952) : proposition de loi des radicaux de gauche approuvée le 3 avril 1998 par les députés sur la limitation de la détention provisoire. Hostilité des magistrats. Création d'un juge de la détention provisoire. Manque de moyens de la justice. Relèvement des seuils des peines encourues au delà desquelles la mise en détention provisoire est possible. Présence de l'avocat dès le début de la garde à vue. Indemnisation des victimes de la détention provisoire.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6164, 6166) : union des Etats européens participant à cette conférence. Crainte d'une mondialisation incontrôlée. Mobilisation des opposants à l'Organisation mondiale du

commerce, OMC. Nécessité de maintenir un multilatéralisme alliant solidarité et régulation du marché. Etablissement souhaité d'un forum permanent de travail conjoint entre l'OMC et l'Organisation internationale du travail, OIT. Intégration des pays en voie de développement. Persistance de clivages sectoriels. Définitions attendues de nouvelles règles en matière de concurrence, de marchés publics et d'environnement. Association des parlementaires à la préparation de cette conférence. Soutien des radicaux de gauche.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 2 bis** (*fixation des seuils d'assujettissement à l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions*) (p. 6398) : son amendement, soutenu par M. Yvon Collin, n° I-288 : institution d'une exonération d'impôt au profit des indemnités réinvesties dans des sociétés non cotées de moins de quinze ans dans les six mois suivant le licenciement ou le départ forcé ; adopté.

BEAUDEAU (Marie-Claude), sénateur (Val-d'Oise) CRC.

NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des finances.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (article 9 de la loi n° 98-564 du 8 juillet 1998) (JO Lois et décrets du 12 mai 1999).

Membre titulaire du Conseil national du tourisme (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'amélioration du recouvrement des créances des salariés en cas de défaillance de leur entreprise [n° 489 (98-99)] (3 septembre 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Entreprises**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - Tourisme [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 28] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 81 (JO Débats du 5 février 1999) (p. 786) - Ministère : Economie - *Regroupements bancaires* - Réponse le 5 février 1999 (p. 786) - **Banques et établissements financiers**

Questions orales sans débat :

n° 389 (JO Débats du 1er décembre 1998) (p. 5445) - Ministère : Economie - *Suppression des ventes hors taxes* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 24) - **Impôts et taxes**

n° 433 (JO Débats du 27 janvier 1999) (p. 297) - Ministère : Emploi - *Respect et défense des droits des sourds* - Réponse le 17 février 1999 (p. 949) - **Sourds et sourds-muets**

n° 441 (JO Débats du 3 février 1999) (p. 625) - Ministère : Emploi - *Conditions de travail et santé publique* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1891) - **Travail (conditions de)**

n° 442 (JO Débats du 3 février 1999) (p. 625) - Ministère : Economie - *Statut de l'IEDOM* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2868) - **Départements et territoires d'outre-mer**

n° 509 (JO Débats du 7 avril 1999) (p. 2185) - Ministère : Equipement - *Politique des transports en Val-d'Oise* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3696) - **Transports**

n° 568 (JO Débats du 23 juin 1999) (p. 4292) - Ministère : Emploi - *Lutte contre le travail clandestin et l'aviilissement des enfants en France* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5035) - **Enfants**

n° 597 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 5024) - Ministère : Education - *Situation scolaire dans le Val-d'Oise* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5415) - **Enseignement**

n° 604 (JO Débats du 15 octobre 1999) (p. 5219) - Ministère : Aménagement du territoire - *Protocole de Kyoto de la convention sur les changements climatiques* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5796) - **Environnement**

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant prorogation des mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance [n° 0133 (98-99)] - (27 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 309, 310) : retard dans la conception du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière. Insuffisance du délai proposé pour le report des élections des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance, CCCOS. Importance du réseau français de collecte de l'épargne populaire par rapport à l'actionnariat. Affectation de l'encours du livret A au financement du logement social. Taux trop élevé des prêts consentis aux organismes d'habitation à loyer modéré, HLM. Souhait des banques d'une réduction du taux de rémunération des livrets A. Actions des banques afin de capter une partie plus importante de l'épargne des particuliers. Absence d'effets bénéfiques sur le plan social de l'intervention financière des banques sur l'activité économique. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de loi.

- Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion - (2 février 1999) - **Art. 40** (*organisation de l'Institut national des appellations d'origine, INAO*) (p. 499) : soutient l'amendement n° 484 de M. Gérard Le Cam (nouvelle rédaction de l'art. L. 641-16 du code rural renforçant le rôle de l'INAO en matière de gestion des droits

de plantation) - **Après l'art. 40** (p. 500) : soutient l'amendement n° 483 de M. Gérard Le Cam (extension de la procédure simplifiée de contrôle aux commerces indépendants de l'alimentation).

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)]** - (3 février 1999) - **Art. 48** (*fonds intercommunaux de péréquation*) (p. 672) : déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à l'amendement n° 297 de M. Simon Loueckhote (obligation pour l'Etat d'effectuer une contribution au fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement, d'un niveau égal à celle versée par la Nouvelle-Calédonie).

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire [n° 0008 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1008, 1009) : compétences de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire, ACTESA. Conséquences de la ratification du traité d'Amsterdam. Favorable à l'augmentation des pouvoirs de l'ACTESA. Souhait d'une consultation de l'ACTESA pour les vols de nuit et la maîtrise du trafic fret.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Après l'art. unique** (p. 1320) : avec les membres du groupe communiste républicain et citoyen, votera l'amendement n° 2 de la commission (contribution du financement public des partis politiques à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1682, 1684) : inadaptation du schéma directeur de la région d'Ile-de-France, SDRIF. Rapport de M. Dupont, préfet de région. Constat d'une forte croissance du chômage, de la précarité et des disparités de revenus. Nécessité de conserver à la région d'Ile-de-France ses entreprises et ses étudiants. Situation de la recherche. Crise du logement. Amélioration des transports collectifs. Se déclare opposée à un élargissement du territoire francilien au Bassin parisien. Souhaite une révision rapide du SDRIF.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 12** (*schéma de services collectifs culturels - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1813) : schéma directeur d'équipements et de services sportifs. Contribution du sport à la structuration et à la valorisation des territoires - **Art. 17** (*élaboration du schéma de services collectifs de l'énergie*) (p. 1842) : soutient les amendements de M. Gérard Le Cam n° 288 (affirmation du principe du droit à l'énergie pour tous) et n° 289 (conditions et objectifs des services publics en vue de l'égal accès à l'énergie).

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 24** (*articulation entre le schéma national d'aménagement et de développement du territoire et le schéma directeur de la région Ile-de-France afin d'assurer le développement de cette région - art. 39 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1968, 1969) : se déclare opposée à l'amendement n° 76 de la commission spéciale (établissement d'un schéma directeur du Bassin parisien), et sur celui-ci, au sous-amendement n° 327 de M. Alain Vasselle (possibilité pour l'Etat et les régions de mettre des moyens en commun). Absence de réalisme de cette proposition. "Super-région".

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 35 (par priorité)** (*schéma directeur de la région Ile-de-France - art. L. 141-1 du code de l'urbanisme*) (p. 1975) : soutient l'amendement n° 304 de M. Gérard Le Cam (modification de l'expression des objectifs du schéma directeur). Nécessité de permettre une croissance équilibrée, de corriger les disparités culturelles, d'affirmer le rayonnement mondial de cette région, d'améliorer l'offre de déplacements urbains, de développer le logement social et de préserver les zones rurales et naturelles. (p. 1976) : poids économique de la

région d'Ile-de-France. Secteurs en très grande difficulté. Intervient sur les amendements de la commission spéciale n° 89 (renforcement du rôle de Paris comme métropole européenne et du rayonnement international de l'Ile-de-France et prise en compte des disparités culturelles) et n° 90 de coordination rédactionnelle.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38** (p. 2113) : se déclare opposée à l'amendement n° 99 de la commission spéciale (création des fonds communs de placement de proximité destinés à développer les fonds propres des entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire). Mécanisme du crédit bancaire. Mesures en faveur de l'investissement des particuliers dans le capital des sociétés non cotées.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Art. 57** (*fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France*) (p. 2543, 2544) : spécificité du dispositif. Réponse à l'inégale répartition des potentiels fiscaux. Extension de cette solidarité à d'autres régions. Se déclare opposée aux amendements de M. Dominique Braye n° 265 de suppression, n° 266 et n° 267 de repli et à ceux de la commission saisie pour avis n° 197 (prise en compte de l'écart de base de taxe professionnelle par rapport à la moyenne régionale et plafonnement de la nouvelle contribution au montant du premier prélèvement) et n° 198 (inscription de la contribution de la commune au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France sur les avis d'imposition des contribuables). (p. 2551) : utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, FSCRIF.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 57** (p. 2599) : soutient l'amendement de M. Robert Bret n° 383 (réforme de la distribution des crédits affectés au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France).

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Avant le titre Ier** (p. 2735, 2739) : ses amendements n° 162 : insertion d'un nouveau titre intitulé "du pôle financier public" ; n° 164 : mission du pôle financier public ; et n° 165 : organisation du pôle financier public ; devenus sans objet ; et n° 163 : création et composition d'un pôle financier public ; rejeté. Création des conditions de l'évolution de l'utilisation du crédit en France. Chômage et insuffisance de formation des salariés en opposition avec la croissance et l'importance des moyens financiers de la France. Souhaite l'affectation des fonds de l'épargne à l'emploi et à la formation. Possibilité pour les institutions du pôle financier public de proposer des fonds aux petites et moyennes entreprises, PME, peu coûteux et modulés en fonction de leur capacité de création d'emplois. Non-affectation des fonds d'épargne à des opérations capitalistiques - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 2743, 2744) : son amendement n° 167 : mention du maintien de la spécificité du livret A ; rejeté. Question des coûts de sortie de souscription des emprunts adossés à la collecte du livret A. S'oppose à l'adaptation du taux du livret A aux conditions du marché. Bonification des prêts accordés aux bailleurs sociaux. Priorité au locatif social - **Art. 3** (*le statut des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2749, 2751) : ses amendements n° 168 : référence au but non lucratif des caisses d'épargne et de prévoyance ; et de repli n° 169 ; rejetés. Reconnaissance des principes fondamentaux des caisses d'épargne. Non-banalisation de leurs activités. Contradiction entre la définition des missions d'intérêt général et la nécessité de rémunérer les détenteurs de parts sociales - **Art. 6** (*l'affectation des résultats*) (p. 2759) : soutient l'amendement n° 174 de M. Paul Loridan (affectation d'un montant égal aux sommes mises en réserve par les caisses d'épargne au financement des projets d'intérêt général). Utilisation sociale des excédents de gestion. Niveau de rémunération des sociétaires (p. 2761) : son amendement n° 175 : alignement de l'intérêt servi aux parts sociales sur le taux de rémunération du livret A des caisses d'épargne ; rejeté - **Après l'art. 7** (p. 2766, 2767) : se déclare opposée à l'amendement n° 9 de la commission (fixation des taux

administrés). Question des emplois associés aux ressources des caisses d'épargne. Utilité sociale des livrets défiscalisés.

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 8** (*l'objet et le statut des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2780) : son amendement, soutenu par M. Paul Loridant, n° 177 : égalité du taux de l'intérêt servi aux parts sociales avec le taux de rémunération du livret A ; devenu sans objet - **Art. 9** (*le sociétariat des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2782) : soutient les amendements de M. Paul Loridant n° 178 (attribution de parts sociales aux titulaires de livret A) et n° 179 (revente des parts sociales). Diffusion des parts sociales à taux privilégié aux détenteurs de livret A - **Art. 10** (*le statut de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2783, 2787) : soutient les amendements de M. Paul Loridant n° 180 (détention par les caisses d'épargne de 70 % du capital et des droits de vote de la Caisse nationale), n° 181 (rôle régulateur déterminant de la Caisse nationale auprès de l'ensemble des caisses du réseau) et n° 182 (part de la Caisse des dépôts et consignations dans le capital de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance). Missions de la Caisse des dépôts et consignations. Possibilité d'une coopération avec d'autres institutions financières sous d'autres formes que la participation au capital. Opposition aux mesures préconisées par la commission en faveur de la banalisation du mode de fonctionnement - **Art. 21** (*les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2803, 2804) : se déclare opposée à l'amendement n° 18 de la commission (modification des dispositions de cet article concernant l'évaluation des fonds propres amenés à être transformés en parts de sociétaires). Problème idéologique. Position de la commission : banalisation des caisses d'épargne et refus de l'affectation de leurs ressources à des missions d'intérêt général. (p. 2821) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposée à l'amendement n° 19 de la commission (conditions du placement des parts sociales représentatives du capital des caisses d'épargne) - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 2824, 2825) : reversement du produit de la diffusion des parts sociales des caisses d'épargne au fonds de réserve pour les retraites. Souhait d'une définition de solutions durables pour un financement stable. Nécessité pour les entreprises de contribuer à l'effort collectif de financement des retraites. Soutient l'amendement de suppression n° 186 de M. Paul Loridant. (p. 2830, 2831) : se déclare opposée à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de l'affectation du produit du placement des parts sociales des caisses d'épargne au fonds de réserve pour les retraites). S'interroge sur le souhait de la commission de reporter l'affectation du produit des versements des caisses d'épargne à la discussion de la prochaine loi de finances. Insuffisance des moyens du fonds de réserve pour la résolution du problème des retraites. Eloignement des positions de la commission des missions d'intérêt général dévolues aux caisses d'épargne - **Art. 29** (*les dispositions transitoires relatives à la révision des accords collectifs*) (p. 2835, 2836) : soutient les amendements de M. Paul Loridant n° 188 de suppression et n° 189 (constitution de provisions garantissant les droits à retraite acquis avant la publication de la loi). Opposition à la réduction du délai de consultation des syndicats avant la transmission du dossier à une commission arbitrale.

Nouvelle lecture [n° 0399 (98-99)] - (9 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3781, 3783) : création d'une nouvelle catégorie juridique d'établissement de crédit. Choix de la "banalisation-dissolution" de l'objet social des caisses d'épargne par la majorité sénatoriale. Echec de la commission mixte paritaire. Souci du groupe communiste républicain et citoyen de constituer un pôle financier public au service du développement de l'emploi et de la formation. Caractère spécifique du réseau des caisses d'épargne non maintenu mais maintien du principe d'utilisation sociale du résultat. Souhaite l'extension de ce principe à l'ensemble des établissements de crédit. Effets désastreux de la libéralisation : application du ratio Cooke. Mise en oeuvre du marché des obligations foncières : transformation du Crédit foncier de France. Le groupe communiste républicain et citoyen rejettera ce texte si les amendements de la

commission sont adoptés - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 3787) : se déclare opposée aux amendements de la commission n° 2 (suppression de la mention de la spécificité du livret A) et n° 3 (suppression de la mention de l'utilité économique et sociale des caisses d'épargne) - **Art. 25 bis** (*l'information des souscripteurs de parts sociales*) (p. 3802) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposée à l'amendement de conséquence n° 21 de la commission - **Art. 34 bis** (*Haut Conseil du secteur financier public et semi-public*) (p. 3806) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposée à l'amendement de suppression n° 26 de la commission.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire - Deuxième lecture [n° 0358 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4169) : évolution de la situation de l'aéroport Charles-de-Gaulle : interrogation sur l'évolution du trafic, sur les retombées économiques et financières et sur l'urbanisme. Travail de la mission "Roissy". Inscription de la création de l'autorité de contrôle dans une recherche de protection de la vie autour des aéroports.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4237, 4240) : faiblesse du niveau de l'inflation. Paradoxe du déficit des comptes publics et du caractère florissant des comptes des entreprises privées. Clarifications indispensables en matière de recettes et de dépenses. Politique budgétaire de la France par rapport à la pratique des gouvernements de l'Union européenne. Restriction de la progression des dépenses publiques. Favorable à une politique des dépenses publiques ambitieuse. Conséquences pour les petites entreprises de la part du prélèvement sur la valeur ajoutée opéré par les établissements financiers. Détérioration globale des conditions de rémunération des salariés du secteur privé. Caractère prioritaire de l'éducation dans le cadre de la dépense publique. Débat sur la dépense publique inséparable de celui sur la réforme fiscale. Nécessaire mise en oeuvre de changements structurels profonds.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4777, 4778) : reconnaissance méritée de la mémoire et du sacrifice de la vie des appelés morts pour la France. Souhait de la construction d'un mémorial en hommage aux victimes des combats.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Après l'art. 11** (p. 5757) : soutient l'amendement n° 131 de M. Guy Fischer (élargissement du droit d'opposition). Représentativité syndicale. Principe majoritaire applicable aux seuls accords d'entreprise - **Art. 15** (*licenciement d'un salarié refusant les conséquences sur son contrat de travail de l'application d'un accord de réduction du temps de travail*) (p. 5765, 5766) : soutient l'amendement n° 132 de M. Guy Fischer (suppression de la disposition concernant le licenciement individuel pour cause réelle et sérieuse du salarié refusant la modification de son contrat de travail). Etablissement d'un lien indirect entre l'accord et la modification du contrat. Possibilité pour l'employeur de se prévaloir de la signature des syndicats sur l'accord pour décider seul et sans contrôle un licenciement individuel. (p. 5769) : possibilité pour les entreprises d'échapper à leurs obligations en matière de plan social. Contradiction avec "l'amendement Michelin" - **Art. 16** (*salaires minimum de croissance et complément différentiel de salaire*) (p. 5771) : soutient l'amendement n° 135 de M. Guy Fischer (application aux salariés à temps partiel). Secteurs de la grande distribution et du nettoyage. Différences injustes entre les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel. Coût infime pour les entreprises.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (18

novembre 1999) - **Art. 26** (*extension du bénéfice des allocations de cessation d'activité pour les victimes de l'amiante - art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999*) (p. 6107, 6108) : insuffisance de la prévention, du traitement, de la réparation et de l'indemnisation des maladies professionnelles et des accidents du travail. Soutien des initiatives de l'unité santé/travail, UST, au sein du futur Institut de veille sanitaire - **Art. 28** (*objectif national de dépenses d'assurance maladie*) (p. 6115, 6116) : inquiétude consécutive aux réductions des moyens de soins et à leur conséquence sur l'efficacité du dispositif de soins. Démographie médicale des hôpitaux publics. Fermeture de lits d'hôpitaux.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6300, 6303) : montant des recettes excédentaires. Baisse des impôts. Mesures très positives : baisse de la TVA sur les travaux d'entretien ; suppression du droit au bail. Effets budgétaires des négociations sur la réduction du temps de travail. Insuffisance de la dotation des hôpitaux. Nécessité d'une nouvelle réforme de la dotation globale de fonctionnement. Pacte de stabilité monétaire européen. Prévention des licenciements. Revalorisation des minima sociaux. Stock-options. Réforme de l'impôt sur le revenu. Application de la taxe Tobin. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, attendra la fin du débat pour exprimer sa position sur ce projet de loi de finances pour 2000.

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Avant l'art. 2** (p. 6351, 6352) : se déclare opposée à l'amendement n° I-117 de M. Roland du Luart, repris par la commission (remise au Parlement d'un rapport comprenant la présentation consolidée du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001). Identification aisée des comptes dans les documents budgétaires. Organisation de la solidarité entre les générations françaises par la sécurité sociale - **Art. 2** (*barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6353) : réforme de l'impôt sur le revenu. Difficultés liées aux distorsions entre l'assiette de la contribution sociale généralisée, CSG, et celles de l'impôt progressif. Favorable à un accroissement du rendement de l'impôt sur le revenu et à une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée. Simplification nécessaire du système déclaratif actuel. (p. 6355, 6356) : son amendement n° I-163 : renforcement du mécanisme de la décote au profit des contribuables de condition modeste ; devenu sans objet - **Après l'art. 2** (p. 6362, 6365) : son amendement, soutenu par M. Paul Lorient, n° I-167 : prise en compte des cotisations versées aux sociétés mutualistes dans les éléments déductibles du revenu imposable des salariés ; rejeté. Prise en charge de la cotisation mutuelle par l'aide sociale. (p. 6368) : son amendement n° I-169 : rétablissement du plafond de l'abattement de 10 % au titre des pensions ; rejeté. (p. 6377, 6378) : ses amendements n° I-164 : imposition des revenus financiers dans le cadre de l'application du barème de l'impôt sur le revenu suivant les règles applicables aux traitements et aux salaires et réduction du taux normal de la TVA ; et n° I-165 : augmentation de 16 % à 20 % du taux proportionnel d'imposition des plus-values de cessions ; devenus sans objet. (p. 6384) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-168 : rétablissement de l'exonération d'imposition des allocations versées dans le secteur privé pour les congés de maternité ; rejeté - **Art. 2 ter** (*simplification des réductions d'impôt sur le revenu au titre des dons et subventions versés par les particuliers*) (p. 6401) : complexité du monde associatif. Réflexion à mener sur la place, le rôle et l'avenir des associations - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans*) (p. 6406) : article significatif. Harmonisation fiscale dans le cadre de la

construction européenne. Nécessité de mener une politique volontaire de réduction du taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée. Avec les membres du groupe communiste républicain et citoyen, votera cet article en l'état - **Après l'art. 3** (p. 6419) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-176 : application aux chocolats et aux produits de confiserie du taux de la TVA en vigueur pour les autres produits alimentaires ; rejeté. (p. 6428, 6429) : ses amendements n° I-177 : exonération totale de la TVA pour les achats de médicaments effectués par les établissements publics de santé ; retiré ; et, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-173 : application du taux réduit de la TVA aux prothèses auditives et aux verres correcteurs ; adopté. (p. 6432, 6433) : son amendement, soutenu par M. Paul Lorient, n° I-175 : fixation d'un taux particulier de TVA de 14 % pour la fourniture de repas par les entreprises du secteur de la restauration traditionnelle et consommés sur place ; devenu sans objet. (p. 6438, 6441) : ses amendements n° I-178 : application du taux réduit de la TVA aux abonnements aux réseaux de chaleur ; et, soutenu par M. Paul Lorient, n° I-172 : application du taux réduit de la TVA au droit d'utilisation des installations sportives ; rejetés. (p. 6444, 6445) : son amendement n° I-174 : application du taux réduit de la TVA aux services funéraires ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 7** (p. 6487, 6488) : son amendement n° I-166 : imposition de la cession de stock-options selon les règles appliquées aux traitements et salaires ; rejeté. Caractère choquant de ce dispositif. Multiplication des abus. Valorisation boursière. Exemple de l'Espagne - **Avant l'art. 8 bis ou après l'art. 8 bis** (p. 6510) : son amendement, soutenu par M. Paul Lorient, n° I-179 : relèvement du seuil d'exonération de la taxe sur les salaires due par les associations reconnues d'utilité publique ; retiré. - **Art. 10** (*mesures en faveur de la création d'entreprise*) (p. 6515) : son amendement de suppression n° I-180 ; rejeté. Dispositif de défiscalisation lié au report d'imposition des plus-values réinvesties dans le capital de sociétés nouvelles. Mouvement général de réduction des droits d'enregistrement. Nécessité d'une réflexion plus approfondie sur le soutien à la création et au développement des petites et moyennes entreprises - **Après l'art. 10** (p. 6517, 6518) : son amendement n° I-181 : relèvement du seuil de placement autorisé pour les comptes pour le développement industriel, CODEVI, et création d'une ligne prioritaire de financement assortie d'une bonification des taux d'intérêt destinée à financer les investissements de certaines entreprises ; rejeté - **Art. 11** (*suppression de l'imposition forfaitaire annuelle, IFA, pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à cinq cent mille francs*) (p. 6523, 6525) : ses amendements n° I-182 : exclusion du champ d'application de cet article des sociétés dont l'actif est essentiellement constitué par des titres de participation ; retiré au profit de l'amendement n° I-295 du Gouvernement (prise en compte des produits financiers dans le barème de l'IFA) ; et n° I-183 : relèvement du montant de l'IFA pour les entreprises entrant dans les tranches de chiffres d'affaires les plus élevées du barème ; rejeté - **Après l'art. 11** : son amendement n° I-184 : impossibilité d'imputer les déficits des sociétés de personnes sur les résultats bénéficiaires des associés soumis à l'impôt sur les sociétés ; rejeté. Rapport sur la fraude fiscale de M. Jean-Pierre Brard, député - **Art. 12** (*augmentation du taux de la quote-part de frais et charges égale à 5 % du produit total des participations pour l'application du régime mère-fille*) (p. 6526, 6527) : se déclare opposée à l'amendement n° I-26 de la commission (prise en compte exclusive des produits de participation dans l'assiette de la quote-part et diminution du taux de cette quote-part). Caractère discutabile du régime d'imposition des groupes de sociétés. - **Après l'art. 12** : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-185 : niveau d'exemption fiscale des groupes de sociétés limité à vingt millions de francs par groupe constitué ; rejeté - **Art. 12 bis** (*réduction du taux de l'avoir fiscal*) (p. 6528, 6530) : son amendement n° I-186 : diminution du taux de l'avoir fiscal ; devenu sans objet. Equivalence avec le taux actuel de l'impôt sur les sociétés. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement n° I-27 de la commission (maintien de l'avoir fiscal à son taux actuel et modification

du dispositif tendant à neutraliser la diminution de cet avoir fiscal au regard du précompte) - **Après l'art. 13 bis** (p. 6534) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-187 : maintien de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés instituée en 1997 pour les entreprises qui, malgré leurs résultats bénéficiaires, procèdent à la mise en oeuvre de plans de licenciements et de suppressions d'emplois ; rejeté - **Après l'art. 15** (p. 6559) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-195 : modulation de l'intégration des biens professionnels dans le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, en fonction de critères d'efficacité sociale dans la gestion quotidienne des entreprises ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 22** (p. 6600) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-200 : remboursement de la taxe intérieure de consommation sur le gazole pour les entreprises de transport public de voyageurs ; rejeté - **Après l'art. 22 bis** (p. 6603) : son amendement, soutenu par M. Paul Loridant, n° I-201 : incitation fiscale pour les véhicules roulant au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié, GPL, effectuant le ramassage des ordures ménagères ; adopté - **Art. 24 quinquies** (*dépôt d'un rapport d'information*) (p. 6624, 6625) : se déclare opposée à l'amendement de suppression n° I-41 de la commission. Attachement de la majorité sénatoriale à la défense des règles de libre organisation du marché. Concurrence fiscale européenne. Taxation des mouvements spéculatifs. Développement de la fiscalité "off shore" - **Après l'art. 26** (p. 6629) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-202 : annulation du dispositif de supplément de loyer de solidarité ; rejeté. (p. 6632) : situation des retraités. Fermeture des petits centres commerciaux - **Art. 27 bis** (*affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6634, 6635) : se déclare opposée aux amendements de suppression n° I-46 de la commission et n° I-68 de M. Philippe Richert. Prise en charge de l'allègement des cotisations sociales sur les bas salaires par des transferts du budget général vers celui de la sécurité sociale. Politique environnementale. Opposition de la majorité sénatoriale à la réduction du temps de travail - **Art. 29** (*affectation du droit de consommation sur les tabacs manufacturés*) (p. 6642) : se déclare opposée à l'amendement n° I-49 de la commission (suppression de l'affectation d'une fraction de la taxe à la caisse nationale d'assurance maladie) - **Art. 34** (*abondement de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 6664, 6665) : soutient l'amendement n° I-205 de M. Thierry Foucaud (majoration de la dotation globale de fonctionnement d'un milliard de francs). Prise en compte du recensement - **Après l'art. 34 bis** (p. 6672) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement n° I-146 de M. Michel Charasse (remplacement des contributions des collectivités locales aux services départementaux d'incendie et de secours, SDIS, par un impôt direct local voté par les SDIS).

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (3 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6780, 6782) : forte progression des crédits. Reconnaissance du droit aux vacances pour tous. Budget générateur de richesses et créateur d'emplois. Contrats de plan. Amélioration du plan d'aménagement touristique du territoire. Développement du tourisme rural, fluvial et thermal. Missions de l'Agence française de l'ingénierie touristique, AFIT. Rôle du groupe d'intérêt économique Maison de la France. Rang de la France sur le marché mondial. Modernisation du patrimoine hôtelier. Amélioration du travail des saisonniers : formation professionnelle, convention collective, réduction du temps de travail. Regrette le vote unique sur les crédits du ministère de l'équipement qui privera ce budget d'un vote positif pourtant mérité.

Equipement, transports et logement - III - Transports - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (3 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 6859, 6860) : conséquences de la suppression du fonds d'aménagement de la région Ile-de-France, FARIF. Demande d'éclaircissement sur le projet d'établissement public d'aménagement en Plaine-Saint-Denis et en Plaine-de-France. Incidence sur le département du Val-d'Oise. Application du nouveau régime de la taxe d'aviation civile à la Société Fedex. Demande d'information sur le projet de troisième aéroport. Terrains d'emprise dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis.

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (7 décembre 1999) (p. 7029, 7030) : compte d'affectation spéciale relatif à la gestion des titres et participations de l'Etat. Mouvement de cession de titres enregistré depuis 1997. Privatisation totale du secteur bancaire et assurantiel. Concurrence dans les domaines des télécommunications ou de l'énergie. Le groupe communiste républicain et citoyen est opposé à toute perspective de tarification des services bancaires - **Examen des crédits - Comptes spéciaux du Trésor - Art. 44 bis** (*modification du compte d'affectation spéciale n° 902-17 "fonds national pour le développement du sport"*) (p. 7035) : le groupe communiste républicain et citoyen ne votera pas l'amendement de suppression n° II-4 de la commission.

Economie, finances et industrie - I - Economie, finances et industrie (et consommation)

- (7 décembre 1999) (p. 7040, 7041) : négociations entreprises entre les associations de consommateurs et les établissements de crédit sur la tarification des services bancaires. Nouvelle égalité d'accès au crédit. Le groupe communiste républicain et citoyen attend du Gouvernement une intervention claire et favorable aux intérêts des consommateurs en rejetant les orientations des établissements de crédit.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7309) : baisse des crédits de paiement alloués au fonds de solidarité prioritaire, FSP. Contribution de la France au déminage humanitaire et à l'assistance aux victimes des mines antipersonnel. Traité d'Ottawa.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7340) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement n° 42 de M. Pierre Jarlier (équité fiscale pour toutes les entreprises implantées sur un territoire ayant opté pour le régime de la taxe professionnelle unique).

- Projet de loi de finances pour 2000 (suite)

Deuxième partie (suite) :

Légion d'honneur - Ordre de la Libération (budgets annexes)

- (13 décembre 1999) (p. 7505, 7506) : demande de précision sur la qualité d'ordonnateur du grand chancelier. Disparition de l'établissement public de gestion du musée national de la Légion d'honneur. Ajustement de la trésorerie aux besoins réels de l'ordre. Création artificielle de postes. Le groupe communiste républicain et citoyen votera les crédits de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération. Excellent taux de réussite des maisons d'éducation. Augmentation des effectifs et promotions des deux ordres nationaux. Souhaiterait une féminisation des promotions.

Propose l'attribution de la Légion d'honneur aux combattants volontaires de la Résistance.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 57** (p. 7564) : se déclare opposée aux amendements n° II-43 de la commission ("conjugalisation" de la décote au titre de l'impôt sur le revenu) et aux n° II-18 (diminution du montant de l'impôt pour un couple marié soumis à l'imposition commune) et n° II-19 de repli de M. Yves Fréville - **Art. 58** (*reconduction de mesures fiscales en faveur de l'aménagement du territoire*) (p. 7567) : le groupe communiste républicain et citoyen ne votera pas les amendements n° II-45 (exonération des plus-values réalisées par une entreprise à l'occasion de la réévaluation libre de ses éléments d'actifs), n° II-46 (prorogation du régime d'exonération des entreprises nouvelles et de l'amortissement dérogatoire des immeubles commerciaux construits dans les zones de rénovation rurale et les zones de redynamisation urbaine) et n° II-47 de la commission (extension du régime fiscal des entreprises nouvelles à toutes les entreprises) - **Après l'art. 58** (p. 7571, 7572) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre les amendements de la commission n° II-48 (remboursement immédiat aux entreprises de la créance née du report en arrière du déficit) et n° II-50 (limitation des sanctions pour défaut de présentation de l'état de suivi des plus-values en report d'imposition) - **Après l'art. 62** (p. 7587) : soutient l'amendement de M. Thierry Foucaud n° II-38 (suppression de l'autorisation d'utilisation par l'Etat de la dotation de compensation de la taxe professionnelle comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat) - **Après l'art. 63** (p. 7588, 7589) : soutient l'amendement de M. Thierry Foucaud n° II-37 (alimentation du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et des collectivités locales accueillant des établissements France-Télécom par le produit de la taxe professionnelle de France-Télécom). (p. 7590) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstient sur l'amendement n° II-53 de la commission (attribution du produit de la taxe professionnelle de France-Télécom au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et aux collectivités locales d'implantation des établissements de France-Télécom) - **Après l'art. 63 ter** (p. 7591) : son amendement n° II-41 : procédure d'enregistrement de la cession des polices d'assurance-vie ; rejeté - **Avant l'art. 63 decies** (p. 7594) : son amendement n° II-40 : extension de la procédure de redressement contradictoire à la taxe professionnelle ; adopté - **Après l'art. 63 decies** (p. 7595, 7596) : son amendement n° II-39 : condition de saisine de la commission des infractions fiscales ; rejeté - **Avant l'art. 63 undecies** (p. 7597) : son amendement n° II-42 : remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, sur le gazole accordé aux entreprises de transport public en commun ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0145 (1999-2000)] - (20 décembre 1999) (p. 7769, 7770) : échec de la commission mixte paritaire. Texte adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale. Dépenses publiques. Recettes fiscales. Prélèvements obligatoires. Exemple des Etats-Unis. Réduction des inégalités sociales. Dispositions adoptées par le Sénat en première lecture. Effacement des dettes fiscales des titulaires de minima sociaux. Développement de transports moins polluants. Politique gouvernementale. Le groupe communiste républicain et citoyen ne votera pas la motion de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7784, 7786) : amélioration de la situation des recettes de l'Etat. Accroissement des déficits publics, de la dette publique, du chômage et des inégalités sociales. Propositions d'allègements d'impôts. Secteur du logement. Rendement de l'impôt sur le revenu. Impôt sur les sociétés. Recettes fiscales provenant de la TVA et de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Relèvement des minima sociaux. Relèvement significatif des salaires et des revenus de remplacement, du

SMIC ou des retraites. Créations d'emplois. RMistes. Réduction du déficit budgétaire. Urgence sociale et besoins collectifs insatisfaits. Politique de gauche. Le groupe communiste républicain et citoyen ne votera pas ce collectif budgétaire tel qu'il ressortira des travaux de la Haute Assemblée - **Après l'art. 1er** (p. 7789) : son amendement n° 23 : fixation à 20 % du taux d'imposition des plus-values de cession d'actifs ; rejeté - **Art. 1er bis** (*abandon de créance au profit de l'Agence France-Presse*) (p. 7792) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement de suppression n° 31 de la commission - **Art. 2 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 7799) : son amendement, soutenu par Mme Nicole Borvo, n° 29 : majoration des ressources brutes de 5 milliards de francs ; retiré - **Après l'art. 21** (p. 7841) : son amendement n° 26 : minoration de la taxe d'habitation acquittée par les redevables de cet impôt qui reçoivent des revenus moyens ; retiré - **Avant l'art. 21 bis** (p. 7843) : son amendement n° 27 : prorogation jusqu'en 2006 de la possibilité d'un amortissement exceptionnel en douze mois des investissements en matériels permettant d'économiser l'énergie ou de mettre en oeuvre de nouveaux procédés utilisant des énergies renouvelables ; adopté - **Après l'art. 21 sexies** (p. 7845) : son amendement, soutenu par M. Paul Loridant, n° 28 : régime de TVA applicable aux réseaux de chaleur ; rejeté - **Après l'art. 21 sexies** (p. 7849) : le groupe communiste républicain et citoyen se déclare favorable aux amendements analogues n° 18 de M. Jean-Pierre Placade et n° 22 de M. Aymeri de Montesquiou (extension de l'exonération de longue durée de taxe foncière sur les propriétés bâties aux centres d'hébergement d'urgence acquis ou aménagés) - **Art. 21 septies** (*fonds de compensation des nuisances aéroportuaires*) (p. 7852, 7853) : aménagement des deux aéroports parisiens de Roissy et d'Orly. Développement économique. Meilleur contrôle des nuisances. Trafic aérien. Plan de gêne sonore. Le groupe communiste républicain et citoyen votera cet article qui a été introduit par l'Assemblée nationale. Population et potentiel fiscal - **Art. 24** (*mise en oeuvre de l'accord du 27 mai 1997 entre la France et la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945*) (p. 7868, 7869) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre les amendements de suppression n° 61 de la commission, n° 21 de M. Jean-Philippe Lachenaud et n° 30 de M. Denis Badré. Histoire de la Russie. Indemnisation des porteurs d'emprunts russes.

BÉCART (Jean-Luc), sénateur (Pas-de-Calais) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Mexique du 20 au 28 février 1999 [n° 309 (98-99)] (8 avril 1999) - **Amérique centrale.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 126 (*JO Débats* du 2 avril 1999) (p. 2071) - Ministère : Affaires étrangères - *Volet diplomatique de la crise au Kosovo* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2072) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière [n° 0247 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec**

celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0248 (97-98) - **Discussion générale** (p. 421, 422) : engagement de l'ensemble des groupes politiques du Sénat sur cette question. Affaisements miniers dans les communes d'Auboué, de Moutiers et de Moyeuve-Grande. Réunion des communes en collectif de défense. Clause d'exonération de responsabilité. Modification de la législation par la loi du 15 juillet 1994. Solutions amiables d'indemnisation. Mesures de restriction de l'usage des sols. Approbation par le groupe communiste républicain et citoyen du texte adopté par la commission des affaires économiques. Demande son inscription rapide à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale après son adoption par le Sénat. Dépôt de quelques amendements de précision - **Art. 1er** (*nullité des clauses d'exonération de responsabilité*) (p. 428) : son amendement n° 1 : insertion dans le champ d'application de cet article d'une clause spécifique relative aux mutations immobilières successives ; devenu sans objet - **Art. 4** (*précision rédactionnelle*) (p. 430) : son amendement rédactionnel n° 2 ; devenu sans objet - **Art. 5** (*création d'une agence de prévention et de surveillance des risques miniers*) (p. 431) : ses amendements n° 3 : association du ministère de l'aménagement du territoire à la tutelle de l'agence de prévention et de surveillance des risques mineurs ; adopté ; et n° 4 : modification de la composition du conseil d'administration ; rejeté - **Après l'art. 9** (p. 436) : son amendement n° 5 : indemnisation des servitudes d'utilité publique ; rejeté.

- **Proposition de loi tendant à frapper de nullité d'ordre public toute clause de mutation immobilière exonérant les exploitants de mines de leur responsabilité en matière de dommages liés à leur activité minière [n° 0220 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 421, 422) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi complétant le code minier [n° 0298 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 421, 422) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0229 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 421, 422) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la responsabilité des dommages liés à l'exploitation minière [n° 0235 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 421, 422) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0248 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0247 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 421, 422) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale [n° 0490 (97-98)]** - (2 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1193) : objectif de rapprochement du droit militaire avec le droit commun pour offrir de nouvelles garanties aux justiciables militaires. Application dans le code de justice militaire des réformes de la procédure pénale. Accueil positif de ce projet de loi par les membres du groupe communiste républicain et citoyen.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la charte sociale européenne (révisée) (ensemble une annexe) [n° 0140 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble - communes avec celles du projet de loi n° 141 (98-99)** (p. 1260) : nivellement par le bas de certaines protections. Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra lors du vote de ces deux textes.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole additionnel à la charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives [n° 0141 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble - communes avec celles du projet de loi n° 140 (98-99)** - Voir ses explications sous le projet de loi précité (p. 1260).

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 0171 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3207, 3208) : interrogation sur le bien-fondé de la professionnalisation des armées. Préférence du groupe communiste républicain et citoyen pour la modernisation du service national plutôt que pour sa suppression. Référence aux réserves étrangères. Renforcement nécessaire du rôle des réserves dans le domaine de l'opérationnel et dans celui du lien armée-nation. Rôle des réserves dans le maintien de l'esprit de défense. Accès aux nouvelles préparations militaires. Concertation préalable à l'élaboration du projet de loi. Crédits consacrés aux réserves. Avec les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen, s'abstiendra sur le projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière [n° 0162 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3442) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Rappel au règlement** - (29 juin 1999) (p. 4556, 4557) : demande solennelle des sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen adressée au président du Sénat ainsi qu'au Gouvernement pour la non-application par le gouvernement turc de la sentence de condamnation à mort de M. Ocalan.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 6** (*programmation pluriannuelle des investissements*) (p. 4870, 4875) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 317 (proposition de la discussion d'un projet de loi d'orientation sur l'énergie d'ici au 30 décembre 2000), n° 318 (fidélité de la programmation pluriannuelle des investissements aux objectifs d'indépendance énergétique et de sécurité d'approvisionnement de tous les consommateurs), n° 319 (association des parlementaires à la programmation mise en oeuvre par le Gouvernement), n° 320 (suppression du deuxième alinéa du paragraphe II de l'article permettant l'établissement d'installations d'une puissance inférieure ou égale à trois mégawatts sur simple déclaration faite au ministre) et n° 321 (précision relative à la notion d'autoproducteur et application à cette catégorie du même régime d'autorisation qu'aux autres producteurs privés).

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense - Deuxième lecture [n° 0477 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5142) : absence de reconnaissance du bien-fondé de la réforme par le groupe communiste républicain et citoyen. Qualité de la concertation voulue par le Gouvernement. Approbation de la distinction entre réserve opérationnelle et réserve citoyenne. Vote d'abstention du groupe communiste républicain et citoyen.

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 0293 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5151, 5152) : conséquences de la professionnalisation des armées. Interrogation sur le bien-fondé de la création d'une armée de métier. Ambitions limitées du projet de loi. Urgence de

l'adoption du texte. Interrogation sur l'attractivité de la rémunération et sur le remplacement des objecteurs de conscience. Qualité du travail du rapporteur. Réserve sur le principe de l'exonération fiscale de l'indemnité de base du volontariat civil. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, approuve le projet de loi en souhaitant son amélioration.

- Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale - Deuxième lecture [n° 0478 (98-99)] - (26 octobre 1999) - Explications de vote sur l'ensemble (p. 5432) : armée républicaine. Réforme de la justice. Rapprochement de la procédure applicable devant les juridictions militaires de la procédure de droit commun. Garde à vue. Bénéfice du référé-liberté. Le groupe communiste républicain et citoyen approuvera ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République italienne, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant création de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) (ensemble quatre annexes) [n° 0487 (98-99)] - (9 novembre 1999) - Discussion générale (p. 5817) : maintien de la souveraineté nationale. Rôle de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement, OCCAR. Opposé à la dissolution de l'outil industriel de défense dans des ensembles supra-nationaux européens ou atlantistes. Flou des intentions exprimées sur l'Europe de la défense. Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra lors du vote de ce projet de loi.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- Suite de la discussion - (1er décembre 1999) - Avant l'art. 24 quinquies (p. 6613) : son amendement, soutenu par M. Jean-Luc Mélenchon, n° I-158 : création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises ; rejeté.

BÉCOT (Michel), sénateur (Deux-Sèvres) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 72 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 168) - Ministère : Emploi - *Accord sur les trente-cinq heures à EDF* - Réponse le 22 janvier 1999 (p. 168) - **Travail (durée du)**

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

(7 décembre 1999) (p. 7079, 7080) : évolution du budget. Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Exemple du département des Deux-Sèvres. Opération "1 000 villages de France" engagée en 1993. Problèmes des PME. Difficultés rencontrées pour la création

d'entreprise. Déficience de la formation et de l'information des éventuels créateurs. Responsabilité des établissements financiers. Fiscalité. Baisse de la TVA sur les travaux dans les logements. Commerce extérieur. Simplification des procédures et unification des structures d'aides aux PME. Réduction du temps de travail imposée aux PME en 2002. Le groupe de l'Union centriste ne votera pas ce projet de budget.

BEL (Jean-Pierre), sénateur (Ariège) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 78 (JO Débats du 5 février 1999) (p. 783) - Ministère : Industrie - *Avenir de l'industrie textile* - Réponse le 5 février 1999 (p. 784) - **Industrie textile**

INTERVENTIONS

- Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion - (18 mars 1999) - Discussion générale (p. 1554, 1555) : examen avec la proposition de loi du statut du couple dans la société. Nécessité de droits pour les homosexuels. Statut accordé par la proposition de loi aux couples non mariés et non susceptibles de procréer. Absence de remise en cause du mariage et de la fonction sociale de la famille - **Après l'art. 1er (p. 1609) :** soutient l'amendement n° 66 de Mme Dinah Derycke (participation à l'organisation des obsèques du partenaire lié par un PACS ou du concubin) - **Après l'art. 2 (p. 1616) :** avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 25 de la commission saisie pour avis (déduction des avantages consentis à des collatéraux disposant de faibles ressources).

Deuxième lecture [n° 0310 (98-99)] - (11 mai 1999) - Discussion générale (p. 2891, 2893) : rôle du législateur de traduire l'intérêt général. Enrichissement du texte par le travail parlementaire. Nécessité de légiférer sur la situation du couple indépendamment de sa vocation procréatrice. Définition du concubinage. Améliorations apportées par l'Assemblée nationale. Justification de la proposition de loi. Avancée sociale constituée par le PACS. Equilibre, responsabilité et modernité du texte voté par l'Assemblée nationale.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Justice

- (13 décembre 1999) (p.7521, 7522) : constante augmentation des crédits de l'administration pénitentiaire. Lutte contre la récidive par la réinsertion des détenus. Favorable à la généralisation des dispositifs d'unités de vie familiale. Réflexions sur la baisse du nombre de libérations conditionnelles. Conséquences de la surpopulation. Taux de suicide préoccupant. Augmentation des détenus souffrant de troubles mentaux. Amélioration en faveur de la formation des personnels pénitentiaires. Lutte contre la surpopulation : alternatives à l'incarcération, réforme de la détention provisoire et renforcement de la protection de la présomption d'innocence. Augmentation des crédits de la protection judiciaire de la jeunesse. Priorité donnée par le Gouvernement au traitement de la délinquance juvénile. Augmentation des moyens en personnel. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

BELLANGER (Jacques), sénateur (Yvelines) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 28 octobre et du 17 novembre 1999).

Membre titulaire du Conseil supérieur du service public ferroviaire (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Urbanisme [n° 91 (1999-2000) tome 15] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1672, 1674) : histoire de l'aménagement du territoire depuis 1945. Loi du 4 février 1995. Prise en compte de la dimension européenne. Définition des nouveaux territoires : métropoles, agglomérations et pays. Besoins des collectivités locales et des citoyens. Schémas de services collectifs. Notion de développement durable. Parcs naturels. Composition du Conseil national d'aménagement du territoire. Propositions de la commission spéciale. Le groupe socialiste est attaché aux principes de ce projet de loi. Système de l'adossement.

- **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 1er** (*définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1732, 1733) : soutient l'amendement n° 306 de M. Jean-Marc Pastor (affirmation de la place de l'homme en tant que pivot de notre société). Au nom du groupe socialiste, s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 19 de la commission spéciale

(insertion parmi les objectifs de la politique d'aménagement du territoire de la réduction des inégalités territoriales). (p. 1736) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de la commission spéciale (insertion du territoire français dans les réseaux de transport transeuropéens). (p. 1738) : le groupe socialiste votera pour l'amendement n° 241 de Mme Janine Bardou (réaffirmation du respect des compétences transférées aux communes, départements et régions par les lois de décentralisation). Se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission spéciale (remplacement des mots "schémas de services collectifs" par les mots "schémas directeurs"). (p. 1741, 1742) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 135 de M. Michel Souplet (possibilité de prendre en compte la valeur de l'activité des bénévoles dans les contrats passés entre l'Etat et les collectivités locales) - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1755, 1756) : opposition de la majorité sénatoriale aux nouvelles orientations proposées par le Gouvernement. Expression "reconquête du territoire". Modification du texte par le Sénat : priorité à quelques territoires fragilisés ; absence de référence au rôle des acteurs locaux ; suppression de l'énumération des différents schémas de services collectifs. Le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 25 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article). Sur ce dernier, s'oppose aux sous-amendements n° 270 de M. Gérard Le Cam (suppression de la mise en cohérence des politiques nationales et communautaires dans le domaine de l'aménagement du territoire) et n° 216 de M. Jean-Pierre Raffarin (prise en compte des inégalités territoriales dans les contrats de plan) et intervient sur le sous-amendement n° 260 de M. Lylian Payet (amélioration de la prise en compte de la spécificité des départements d'outre-mer) - **Art. 3** (*coordination*) (p. 1762, 1763) : opposition au changement de terminologie des schémas. Absence de valeur normative pour le rapport annexé. Se déclare favorable à la rédaction retenue par l'Assemblée nationale - **Art. 4** (*conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, CNADT*) (p. 1765) : votera l'amendement n° 27 de la commission spéciale (établissement d'une cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et les politiques mises en place par l'Union européenne). (p. 1768) : se déclare favorable aux amendements n° 217 de M. Jean-Pierre Raffarin (publicité des débats du CNADT) et de précision rédactionnelle n° 30 de la commission spéciale - **Art. 5** (*schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT*) (p. 1772) : se déclare opposé à l'amendement n° 31 de la commission spéciale (nouvelle définition du SRADT et de ses principaux objectifs) ainsi que, sur celui-ci, aux sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 272 (suppression de la référence à la dimension interrégionale et transfrontalière) et n° 273 (suppression de la coordination avec la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne).

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 5 (suite)** (p. 1783, 1784) : se déclare opposé à l'amendement n° 33 de la commission spéciale (participation des organismes consulaires à l'élaboration du SRADT et désignation des associations agréées par le Conseil économique et social régional) - **Art. 5 bis** (*mise en oeuvre de schémas interrégionaux*) (p. 1788) : se déclare opposé aux amendements n° 274 de suppression de M. Gérard Le Cam, n° 231 de Mme Janine Bardou (octroi d'une base législative aux schémas interrégionaux élaborés par les seules régions et devant s'insérer dans l'espace européen) et n° 146 de M. Alain Vasselle (possibilité de mettre en place des contrats de plan locaux entre régions et départements). Se déclare favorable aux amendements de la commission spéciale n° 36 (possibilité réservée aux seules régions d'élaborer des schémas interrégionaux) et n° 37 (insertion de ces schémas dans l'espace européen) - **Après l'art. 5 bis** (p. 1790) : se déclare opposé à l'amendement n° 236 de M. Jean Pépin (possibilité pour les départements de conclure entre eux des schémas interdépartementaux) - **Art. 8 bis** (*création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958*) (p. 1798, 1800) : soutient l'amendement n° 307 de M. Jean-Marc Pastor (établissement d'un rapport vérifiant la prise en

compte du facteur humain dans la mise en oeuvre des dispositions de cette loi). Le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 40 de la commission spéciale (aménagement du mode de fonctionnement de ces délégations parlementaires). Autosaisine. Publicité des débats. Changement de dénomination des schémas de services collectifs - **Art. 14** (*schéma de services collectifs sanitaires - art. 17 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1818, 1819) : connotation "équipementière" de l'amendement de la commission spéciale. Interrogation de certains députés sur la pertinence de ce schéma. Implication des collectivités locales. Disparité dans l'accès aux soins. Légitimité d'un schéma national. Etablissements de proximité. Mise en réseau des acteurs de santé. Suppression par la commission spéciale de la consultation du Comité national de l'organisation sanitaire. (p. 1823) : se déclare favorable à l'amendement n° 45 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sanitaires), et, sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 283 de M. Gérard Le Cam (suppression de la référence à l'équilibre financier de la sécurité sociale). Désaccord quant à la dénomination du schéma - **Art. 15** (*schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1825) : au nom du groupe socialiste, votera contre l'amendement de cohérence n° 46 de la commission spéciale. (p. 1827) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 206 de M. Alain Joyandet (couverture en 2010 de l'ensemble du territoire par les réseaux de communication interactifs à haut débit). (p. 1830) : se déclare opposé à l'amendement n° 285 de M. Gérard Le Cam (suppression de la référence à la notion de "service universel") - **Art. 17** (*élaboration du schéma de services collectifs de l'énergie*) (p. 1843) : se déclare favorable à l'amendement n° 52 de la commission spéciale (suppression de la référence au stockage de gaz naturel) - **Art. 18** (*schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux - art. 21 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1847) : se déclare opposé à l'amendement n° 54 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels comportant des mesures en faveur de l'agriculture, du tourisme rural, de la réhabilitation et de la construction de logements, ainsi que de la diversification des activités économiques en milieu rural) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1858) : le groupe socialiste votera en faveur des sous-amendements n° 342 de M. Gérard Le Cam et n° 251 de M. Jean Boyer portant sur le même objet (rétablissement d'un conseil de développement auprès des communes constituant un pays), et votera contre les sous-amendements n° 321 de M. Claude Belot (éligibilité à la dotation de développement rural, sans condition de seuil de population, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre agissant pour le compte d'un pays et ne comprenant pas de communauté d'agglomération), n° 325 de M. Alain Vasselle (caractère facultatif du recours à l'établissement public de coopération intercommunale), ainsi que les n° 341 (avis des conseillers régionaux à la place de celui du président du conseil régional) et n° 343 (association du département à la phase de contractualisation du pays avec la région et l'Etat) de M. Gérard Le Cam, déposés sur l'amendement n° 55 de la commission spéciale (possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux).

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 19 (suite)** (p. 1912) : son amendement n° 308 : possibilité de prise en charge par l'Etat d'une partie des frais liés à l'étude et à l'ingénierie de projet ; devenu sans objet. (p. 1915, 1917) : se déclare opposé à l'amendement n° 55 précité de la commission spéciale. Préférence pour le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale. Rôle du comité régional d'aménagement et de développement du territoire. Suppression des conseils de développement. Absence de prise en compte de la diversité des situations locales. Interrogation sur la signification de l'expression "terroirs urbains et paysagers" - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de*

la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1922) : s'abstiendra lors du vote sur l'amendement n° 237 de M. Daniel Hoeffel (suppression des seuils de population retenus pour la création d'agglomération). (p. 1925) : au nom du groupe socialiste, votera l'amendement n° 126 de M. Philippe Arnaud (association du département et de la région à l'élaboration du projet d'agglomération). (p. 1926, 1927) : se déclare opposé à l'amendement n° 57 de la commission spéciale (suppression de la référence aux recommandations de la conférence de Rio de Janeiro) - **Art. 20 ter** (*coopération transfrontalière des collectivités territoriales et groupements*) (p. 1936) : au nom du groupe socialiste, votera en faveur de l'amendement n° 66 de la commission spéciale (élargissement du champ d'application de ce dispositif à tous les Etats membres de l'Union européenne) - **Après l'art. 20 ter** (p. 1937) : votera contre l'amendement n° 67 de la commission spéciale (élargissement sous certaines conditions des possibilités de participation des collectivités territoriales étrangères aux sociétés d'économie mixte locales pour l'ensemble des activités d'intérêt général communes aux partenaires) - **Art. 22** (*maintien des services publics sur le territoire et création des maisons des services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1942, 1943) : son amendement n° 312 : extension des cas de mise en oeuvre du dispositif de régulation prévu lors de la réorganisation ou de la fermeture d'un service public ; adopté. Moratoire sur la suppression des services publics décidé en 1993. Propositions du Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 15 décembre 1998. (p. 1953) : se déclare opposé à l'amendement n° 69 de la commission spéciale (possibilité pour un établissement public ou un autre organisme chargé d'une mission de service public de mettre des moyens en commun avec une entreprise afin d'assurer le maintien de son activité en milieu rural, à défaut de conclusion d'une convention de maison des services publics). Absence de prise en compte du milieu urbain. Secteur privé et secteur public - **Art. 23** (*fonds de gestion des milieux naturels - art. 38-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1964) : le groupe socialiste se déclare opposé à l'amendement n° 75 de la commission spéciale (fusion du fonds de gestion de l'espace rural et du fonds de gestion des milieux naturels) - **Art. 24** (*articulation entre le schéma national d'aménagement et de développement du territoire et le schéma directeur de la région Ile-de-France afin d'assurer le développement de cette région - art. 39 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1969) : se déclare opposé à l'amendement n° 76 de la commission spéciale (établissement d'un schéma directeur du Bassin parisien). Rôle de l'Etat en matière de schémas de transport.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 35 (par priorité)** (*schéma directeur de la région Ile-de-France - art. L. 141-1 du code de l'urbanisme*) (p. 1976) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 304 de M. Gérard Le Cam (modification de l'expression des objectifs du schéma directeur), et se déclare défavorable aux amendements de la commission spéciale n° 89 (renforcement du rôle de Paris comme métropole européenne et du rayonnement international de l'Ile-de-France et prise en compte des disparités culturelles) et n° 90 de coordination rédactionnelle - **Art. 25** (*zones prioritaires ultrapériphériques - art. 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1977, 1979) : soutient les amendements de M. Rodolphe Désiré n° 319 (remplacement de la notion de "zones prioritaires ultrapériphériques" par celle de "régions ultrapériphériques françaises"), n° 320 (conditions spécifiques de ces régions) et n° 314 de coordination, et sur ce dernier, se déclare opposé au sous-amendement n° 350 de Mme Lucette Michaux-Chevry (prise en compte du caractère insulaire et archipélagique). Reconnaissance en droit français du concept européen "d'ultrapériphicité". - **Art. 26** (*zones de revitalisation rurale - art. 61 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1980) : se déclare opposé à l'amendement n° 77 de la commission spéciale (maintien des dispositions prévoyant le dépôt futur d'une loi en faveur du développement du monde rural et modernisation du droit de l'urbanisme) - **Art. 29** (*définition de la politique globale des transports de personnes et de marchandises*) (p. 1987) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 79 de la commission spéciale - **Art. 30** (*prise en compte des schémas de services*

collectifs de transports dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique globale de transports) (p. 1989) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 80 de la commission spéciale. Rééquilibrage en faveur des transports autres que la route. (p. 1992) : question du déficit de la SNCF. Transporteurs routiers. Transport par voie d'eau - **Art. 31** (*prise en compte de schémas de services collectifs dans les critères de choix et d'évaluation relatifs aux infrastructures, équipements et matériels de transport donnant lieu à financement public*) (p. 1994) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 81 de la commission spéciale. Interroge le Gouvernement sur la transition entre la suppression du schéma directeur d'infrastructures et son remplacement par les schémas de services collectifs - **Art. 32** (*régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transports*) (p. 1997) : soutient l'amendement n° 315 de M. Rodolphe Désiré (précision sur l'élaboration des schémas de services collectifs de transports dans les régions ultrapériphériques françaises). (p. 2002) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 82 de la commission spéciale - **Après l'art. 32** (p. 2005, 2006) : se déclare opposé à l'amendement n° 83 de la commission (régime juridique des schémas directeurs d'équipements et de services de transports). Vision passéiste de l'aménagement du territoire. Absence de moyens pour réaliser les projets énoncés et absence de conception d'ensemble de l'organisation des déplacements des hommes et des marchandises. Souhaite une alternative à la politique du "tout routier" - **Après l'art. 32 ou après l'art. 33** (p. 2014) : se déclare opposé à l'amendement n° 84 de la commission spéciale (régime applicable à chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports) ainsi que sur celui-ci, aux sous-amendements de M. Jacques Oudin n° 344 (distinction entre le réseau autoroutier concédé et le réseau autoroutier non concédé), n° 348 (précision relative à la construction d'un réseau complet de liaisons autoroutières), n° 345 (suppression d'une précision reprise, à titre général, dans un autre amendement), n° 346 (remplacement des mots "liaisons de transport de type autoroute ferroviaire" par les mots "liaisons de transport combiné de fret"), n° 347 (élaboration des schémas directeurs d'équipements et de services dans le souci de préserver l'environnement) et n° 349 (possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des conventions avec Réseau ferré de France) - **Après l'art. 16 (précédemment réservé le 25 mars 1999, p. 1791)** (p. 2020) : votera l'amendement n° 332 du Gouvernement (période transitoire d'un an destinée à préparer l'adoption de la loi définissant les modalités des transports collectifs d'intérêt régional et les conditions de leur attribution aux régions) et s'abstiendra sur l'amendement n° 138 de M. Josselin de Rohan portant sur le même objet - **Après l'art. 33** (p. 2023) : le groupe socialiste votera contre les amendements de M. Jacques Oudin n° 2 (principe de la concession et de la mise à péage des nouvelles autoroutes de liaison), n° 3 (application des règles européennes relatives aux concessions de travaux), n° 4 (prolongation de la durée d'une concession), n° 5 (principe de l'affectation des produits aux charges des concessions), n° 6 (soumission des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA, au régime fiscal de droit commun notamment en matière de TVA), n° 7 (soumission des SEMCA au régime ordinaire des sociétés anonymes notamment en matière de règles financières et comptables), n° 8 (ouverture progressive du capital des SEMCA), n° 9 (création d'un fonds de péréquation autoroutier garantissant l'équilibre entre les sections excédentaires et les sections déficitaires), n° 10 (création d'un conseil de surveillance du fonds de péréquation autoroutier), n° 11 (possibilité de mise à péage de certaines sections construites sur ressources budgétaires et nécessitant des travaux sous réserve d'un accord des collectivités locales traversées), n° 12 (conventions entre l'Etat, Autoroutes de France et les SEMCA précisant les modalités de mise en oeuvre du schéma directeur d'équipements et de services routiers), n° 13 (rapport tous les cinq ans sur l'état de l'avancement de la construction des autoroutes), n° 14 (exclusion des concessions autoroutières du dispositif de la loi dite Sapin) et n° 15 (convention entre les départements traversés et les sociétés d'autoroutes permettant un soutien financier aux départements afin de réaliser des dessertes et des aménagements). Problème

d'adossment des concessions - **Après l'art. 38** (p. 2045) : au nom du groupe socialiste, s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 95 de la commission spéciale (insertion dans le code rural, d'un nouveau chapitre consacré aux terroirs urbains et paysagers, TUP). (p. 2046, 2047) : se déclare favorable à l'amendement n° 96 de la commission spéciale (sauf circonstances particulières, possibilité de réviser le plan d'occupation des sols, au cours des dix premières années, pour les seules communes dotées d'un schéma directeur) modifié par le sous-amendement n° 352 du Gouvernement (définition plus précise des circonstances particulières et réduction à sept ans de la durée de la période). Nécessité de revoir les lois d'urbanisme.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38 (suite)** (p. 2112, 2114) : se déclare opposé à l'amendement n° 99 de la commission spéciale (création des fonds communs de placement de proximité destinés à développer les fonds propres des entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire). Fragilité de certaines entreprises individuelles nouvellement créées. Manque de fonds propres. Complexité de la législation. Zonage. Nécessité de simplifier les formalités. (p. 2116) : se déclare opposé à l'amendement n° 100 de la commission spéciale (insertion parmi les missions du fonds national de développement des entreprises, FNDE, du soutien aux entreprises organisées en réseau). Nécessité de traiter ces problèmes dans un texte spécifique. (p. 2124) : au nom du groupe socialiste, s'abstiendra lors du vote des amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 105 (possibilité pour les collectivités locales de constituer des "incubateurs territoriaux", destinés à promouvoir l'éclosion de projets de création d'entreprise), n° 106 (autorisation au moyen des contrats de plan Etat-régions d'accorder un label de "pôle d'incubation territorial"), n° 107 (autorisation pour les collectivités territoriales d'accorder aux anciens salariés créateurs d'entreprises, au sein des incubateurs territoriaux et pour le temps de la maturation de leur projet de création, une allocation calculée en fonction de leur situation financière antérieure, afin d'atténuer le risque lié à la création d'une entreprise), n° 108 (possibilité pour les collectivités territoriales d'exonérer de taxe professionnelle pendant trois ans les entreprises dont la création résultera de l'action des pôles d'incubation territoriaux), n° 109 (participation directe ou indirecte des collectivités territoriales aux fonds d'investissement dits "d'amorçage" intervenant avant le capital risque, au tout début de la création) et n° 110 (soutien des collectivités locales aux organismes d'aide à la création d'entreprise distribuant des prêts d'honneur). Problème de la survie de l'entreprise cinq ans après sa création. (p. 2130) : se déclare favorable à l'amendement n° 224 de M. Michel Barnier (élargissement de la possibilité de créer des groupements d'intérêt public à tous les secteurs de l'environnement) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2137, 2138) : maintien et amélioration de certaines dispositions de la loi du 4 février 1995 dans le projet de loi initial. Modifications adoptées par le Sénat. Article sur les pays. Remplacement des schémas de services collectifs par des schémas directeurs d'équipements et de services. Rétablissement des cinq schémas unimodaux des transports. Rejet des dispositions en faveur d'un approfondissement de la démocratie participative. Fragilisation de la présence des services publics sur le territoire : La Poste, la SNCF et France Télécom. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)] - (25 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3271, 3272) : texte du Gouvernement adopté par l'Assemblée nationale. Modifications apportées par la majorité sénatoriale sur les pays, les schémas de services collectifs et le maintien du service public sur l'ensemble du territoire. Echec de la commission mixte paritaire. Rétablissement par l'Assemblée nationale du texte voté en première lecture. Prise en compte de certaines avancées apportées par le Sénat : propositions relatives au périurbain, poursuite de la régionalisation en matière de transports ferroviaires et dispositions en faveur de la création d'entreprise. Proposition du rapporteur de la commission spéciale de rétablir l'ensemble du texte voté par le Sénat en première lecture. Délai entre la saisine et l'avis des délégations parlementaires. Réintroduction des conseils

de développement auprès des pays et des agglomérations. Organisation de l'ensemble des services publics sur un territoire pertinent - **Art. 4** (*Conseil national d'aménagement et de développement du territoire, CNADT*) (p. 3285) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 6 de la commission spéciale (consultation du CNADT sur les schémas de réorganisation des services de l'Etat) - **Art. 5** (*schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT*) (p. 3286) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission spéciale (nouvelle définition du SRADT et de ses principaux objectifs) - **Art. 5 bis** (*schémas interrégionaux d'aménagement et de développement du territoire*) (p. 3288) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements n° 97 de suppression de M. Gérard Le Cam et n° 11 de la commission spéciale (possibilité pour l'Etat et les régions de conclure des conventions interrégionales d'aménagement et articulation de ces conventions avec les schémas interrégionaux) - **Art. 8 bis** (*création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958*) (p. 3290, 3292) : ses amendements n° 90 de coordination ; retiré ; et n° 91 : allongement du délai laissé à chaque délégation parlementaire pour rendre un avis sur le projet de décret relatif aux schémas de services collectifs ; devenu sans objet. Adoption des schémas de services collectifs par un décret unique. Sur les amendements de la commission spéciale, se déclare opposé aux n° 16 (allongement du délai laissé à chaque délégation pour rendre un avis sur les projets de décret mettant en oeuvre les schémas de services collectifs) et n° 17 (suppression de la faculté d'autosaisine) et favorable au n° 18 (délai d'un mois pour la constitution des délégations) - **Art. 15 bis A** (*réseaux inactifs de télécommunications créés par les collectivités locales - titre III du livre V de la première partie du code général des collectivités territoriales*) (p. 3303) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements n° 26 de rétablissement de la commission spéciale, n° 103 de M. Pierre Hérisson (possibilité pour les collectivités territoriales, dans le respect de la libre concurrence, de mettre leurs infrastructures de télécommunication à la disposition des exploitants autorisés) et n° 99 de suppression de M. Gérard Le Cam. Préférence pour le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale. Limitation de l'intervention des collectivités locales à la création des seuls réseaux à haut débit. Conditions de constatation de la carence du secteur marchand. Interroge le Gouvernement sur la limitation à huit ans de la durée d'amortissement des investissements pour le calcul du tarif de location des fibres - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3313) : soutient l'amendement n° 92 de M. Pierre-Yvon Trémel (alignement des modalités de création du conseil de développement dans les agglomérations sur celles prévues dans les pays et représentation des comités de quartier) - **Art. 22** (*maintien des services publics sur le territoire et création des maisons de services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3316) : son amendement n° 93 : recours, dans les zones urbaines sensibles et dans les zones de revitalisation rurale, au dispositif de concertation avec étude d'impact, lors de la suppression de services publics dans une même commune ou d'un service public dans deux communes limitrophes ; adopté - **Art. 24** (*articulation entre le schéma national d'aménagement et de développement du territoire et le schéma directeur de la région Ile-de-France - art. 39 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3321) : se déclare opposé à l'amendement n° 42 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture créant un schéma directeur du Bassin parisien).

- **Suite de la discussion** - (26 mai 1999) - **Art. 28 bis** (*harmonisation des conditions de travail et d'emploi du secteur des transports - art. 9 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982*) (p. 3334) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 47 de la commission spéciale - **Après l'art. 33** (p. 3340) : votera l'amendement n° 95 de la commission spéciale (prolongation du délai nécessaire à l'approbation des plans de déplacement urbain) - **Art. 41** (*modalités de révision des plans d'occupation des*

sols dans les communes dotées d'un schéma directeur - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3350) : votera l'amendement de rétablissement n° 75 de la commission spéciale - **Art. 44** (*fonds communs de placement de proximité - art. 22-2 de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3354) : se déclare opposé aux amendements de rétablissement de la commission spéciale du n° 78 au n° 89. Désaccord profond sur le volet fiscal - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3360, 3361) : difficulté de dialogue entre la majorité de l'Assemblée nationale et celle du Sénat. Rejet des conseils de développement. Absence des moyens nécessaires au maintien des services publics dans l'ensemble du territoire. Volonté insuffisante d'instituer la démocratie. Schémas directeurs. Votera contre le texte modifié par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 40** (*sanctions pénales*) (p. 4987) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 185 de la commission (réduction des peines maximales applicables en cas d'infraction pénale) - **Art. 44** (*séparation comptable des prestations invalidité, vieillesse et décès au sein d'EDF*) (p. 4999) : se déclare opposé aux propositions de l'amendement n° 236 de M. Jean Arthuis (amélioration de la transparence de la gestion du régime de retraite des agents d'EDF) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5015, 5016) : hommage au travail de la commission et du rapporteur. Débat positif. Dispositions critiquables sur l'élargissement du négoce de l'électricité aux fournisseurs, le statut du gestionnaire du réseau public de transport, GRT, les compétences de la commission de régulation de l'électricité, CRE, et la mise en cause des statuts du personnel. Avec le groupe socialiste, votera contre le texte issu des travaux du Sénat.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6154, 6156) : conséquences du développement du commerce international. Nécessité d'établir des règles applicables à tous les pays. Vision de la France. Décisions et rôle de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Définition des marchandises. Devoir de solidarité envers les pays en développement. Question de l'environnement. Accord multilatéral sur l'investissement, AMI. Organe de règlement des conflits. Souhaite réintroduire dans le processus de décision, les notions de droit et de protection des consommateurs. Accès au recours des pays les moins développés. Enjeu de cette conférence.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'urbanisme Son intervention présentée par Mme Yolande Boyer (p. 6797).

BELOT (Claude), sénateur (Charente-Maritime) UC-R.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 28 octobre et du 17 novembre 1999).

Membre titulaire du Conseil national du tourisme ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait avec MM. Gérard Larcher et Charles Revet au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation [n° 203 (98-99)] pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence [n° 272 (98-99)] (18 mars 1999) - **Aménagement du territoire**.

Rapport, fait, avec MM. Gérard Larcher et Charles Revet, au nom de la commission spéciale sur le projet de loi d'orientation [n° 347 (98-99)] pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture [n° 373 (98-99)] (20 mai 1999) - **Aménagement du territoire**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Culture et communication - Presse [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 10] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Culture et communication - Communication audiovisuelle [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 9] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Discussion générale** (p. 1665, 1666) : évocation des débats sur la loi de 1995. Déséquilibre territorial. Principe de la péréquation financière. Mécanisme péréquateur mis en place en Allemagne. Bilan de fonctionnement des différents fonds : Fonds d'intervention pour les transports terrestres et les voies navigables ; Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT ; Fonds de gestion de l'espace rural, FGER ; Fonds de péréquation des transports aériens, FPTA ; Fonds national des entreprises. Amendements déposés par la commission spéciale. Notion de pays.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 19 (reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1851) : sur l'amendement n° 55 de la commission spéciale (possibilité pour un territoire

présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux), son sous-amendement, soutenu par M. Daniel Hoëffel, n° 321 : éligibilité à la dotation de développement rural, sans condition de seuil de population, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre agissant pour le compte d'un pays et ne comprenant pas de communauté d'agglomération ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Art 19 (suite)** (p. 1916, 1917) : améliorations apportées à cet article par la commission spéciale. Intervient sur son sous-amendement n° 321 précité déposé sur l'amendement n° 55 précité de la commission spéciale. Origine et histoire du mot "pays". Souhaite la réussite de ces pays.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Art. 50 (régime fiscal des communautés de communes)** (p. 2467) : ses amendements rédactionnels, soutenus par M. Yves Fréville, n° 462 et n° 461 ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 1er (suite) (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223) (régime juridique des communautés d'agglomération) - Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2639) : son amendement, soutenu par M. Roland du Luart, n° 306 : exercice de quatre compétences parmi les six ; retiré - **Art. 68 (dotation de développement rural)** (p. 2665) : son amendement n° 469 : maintien du bénéfice de la dotation de développement rural à l'ensemble des communautés de communes ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Communication audiovisuelle - Presse

- (11 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7441, 7444) : examen des crédits d'aides à la presse : réflexion sur le fonds de modernisation de la presse ; mauvaise situation financière du Service national des messageries, SERNAM, chargé de transporter la presse ; question de la viabilité de l'Agence France-Presse. Examen des crédits du secteur de l'audiovisuel. Difficultés à capter les radios françaises à l'étranger. Sa présidence d'un groupe de travail de la commission des finances souhaitant un audiovisuel public fort. Enjeu du numérique. Nouvelle utilité du câble. Présence satisfaisante des sociétés françaises dans la diffusion satellitaire. Puissance des câblo-opérateurs. Production audiovisuelle française. Préservation des recettes publicitaires. Augmentation souhaitable de la redevance audiovisuelle. Budget de reconduction. La commission des finances a décidé le rejet du projet de budget de la communication audiovisuelle et l'adoption de l'article 51 (redevance) et, sous réserve d'un amendement, de l'article 55 (répartition de la redevance) - **Examen des crédits - Art. 55 (répartition de la redevance)** (p. 7459, 7461) : son amendement, identique à l'amendement n° II-83 de Mme Danièle Pourtaud, n° II-5 : répartition entre les sociétés de l'audiovisuel public de la totalité des excédents de redevance perçus au titre de la gestion de 1998 ; adopté. Application du principe de l'annualité budgétaire - **Art. 55 bis (dépôt par le Gouvernement sur le bureau des assemblées d'un rapport sur la redevance des appareils récepteurs de télévision)** : propose l'adoption de cet article - **Lignes 39 et 40 de l'Etat E** (p. 7462) : avis favorable de la commission des finances - **Etat B - Titres III et IV et Etat C - Titre V** (p. 7463) : avis défavorable de la commission des finances sur les crédits des services généraux du Premier ministre, y compris sur ceux de la communication audiovisuelle.

BERCHET (Georges), sénateur (Haute-Marne) RDSE.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire du Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain de Bure (JO Lois et décrets du 28 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Transports terrestres [n° 91 (1999-2000) tome 18] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour les transports terrestres (p. 6820, 6821) : bilan préalable à la généralisation de la régionalisation des transports de voyageurs. Développement du trafic fret ferroviaire. Mise en place d'un "réseau européen de fret ferroviaire". Insuffisance des crédits réservés à la mise en sécurité du transport sous les tunnels routiers et ferroviaires. Notion de "corridor de fret" : "Belifret". Perspectives de développement du réseau à grande vitesse. Vocation internationale de la ligne Paris-Bâle. Monopole d'EDF en matière d'électrification. Harmonisation des actions de la SNCF et de Réseau ferré de France, RFF. Evolution positive du trafic de la RATP ; efficacité de la procédure "d'alarme sociale". La commission des affaires économiques émet un avis défavorable à l'adoption de ces crédits.

BERGÉ-LAVIGNE (Maryse), sénateur (Haute-Garonne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant du Conseil national du tourisme jusqu'au 13 octobre 1999.

Membre suppléant du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Monnaies et médailles [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 41] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 152 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2810) - Ministère : Défense - *Volet humanitaire de la crise du Kosovo* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2810) - **Action humanitaire**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Budget annexe des monnaies et médailles

- (7 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7036, 7037) : évolution des crédits. Frappe de l'euro par la Monnaie de Paris. Recettes de la frappe monétaire. Baisse des résultats des activités du secteur commercial. Maintien de l'équilibre budgétaire. Dépenses de fonctionnement. Augmentation de la masse salariale. Confection de "kits" de pièces d'euro destinés aux commerçants et aux particuliers. Maintien d'une politique commerciale dynamique. Sous le bénéfice de ces observations, propose l'adoption de ce budget.

BERNADAUX (Jean), sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation

nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999 .

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi créant une incompatibilité entre le mandat de maire d'une commune et la qualité de membre d'une association subventionnée par cette dernière [n° 362 (98-99)] (18 mai 1999) - **Elus locaux**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement scolaire [n° 90 (1999-2000) tome 4] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement scolaire : son intervention présentée par M. André Maman (p. 7468, 7470).

BERNARD (Jean), sénateur (Marne) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 483 (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1379) - Ministère : Aménagement du territoire - *Réglementation des installations classées pour les exploitations viticoles* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2410) - **Viticulture**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire** [n° 0008 (98-99)] - (16 février 1999) - **Explications de vote**

sur l'ensemble (p. 1029) : éléments permettant de définir la notion d'environnement aéroportuaire.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche** [n° 0152 (98-99)] - (18 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1119, 1120) : importance de la politique de recherche. Adaptation des entreprises innovantes au nouveau marché technologique. Rapport d'Henri Guillaume sur la technologie et l'innovation. Proposition de loi rapportée par M. Gouteyron et adoptée en octobre dernier, déterminante pour l'avenir et le dynamisme de la recherche et de l'industrie. Approbation des mesures destinées à rapprocher le monde de la recherche de celui de l'entreprise, de la possibilité pour les fonctionnaires de participer à la création d'entreprises de valorisation et de la mise en place de l'essaimage ou de l'incubation. Soutiendra les amendements du rapporteur. Développement des fonds de pension pour pallier le manque de capitaux des entreprises innovantes. Inadaptation des banques et du marché boursier aux besoins des nouvelles sociétés. Qualité du travail accompli par les commissions des affaires culturelles et des finances. Sous réserve de l'adoption de certains amendements, avec le groupe du RPR votera ce projet de loi - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1170) : avec le groupe du RPR, votera le texte modifié par le Sénat.

- **Proposition de loi relative à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux** [n° 0274 (98-99)] - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3079, 3080) : annulation par le Conseil d'Etat du décret du 2 août 1993 relatif à l'attribution des grades dans les arts martiaux. Spécificité des arts martiaux : appréciation des aptitudes physiques et spirituelles du sportif. Composition de la commission consultative : part des syndicats professionnels. Consultation des fédérations pour la composition des commissions spécialisées. Lutte contre le phénomène des sectes. Le groupe du RPR votera ce texte sous réserve de l'adoption des amendements de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 31 bis** (*prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 6656) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-53 de la commission. Question à examiner lors de la discussion du prochain projet de loi d'orientation sur le sport.

BERNARDET (Daniel), sénateur (Indre) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

BESSE (Roger), sénateur (Cantal) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Aménagement du

territoire et environnement - I - Aménagement du territoire [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 4] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 491 (JO Débats du 17 mars 1999) (p. 1501) - Ministère : Agriculture - *Conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de montagne* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3075) - **Montagne**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1718, 1719) : interrogation sur les modalités d'application de ce texte. Cas des zones de montagne et des départements dits "défavorisés". Exemple du Cantal : diminution de la population ; insuffisance des infrastructures routières ; vétusté du réseau ferroviaire ; coût du voyage par avion ; fermeture des écoles ; préoccupation des agriculteurs face à la réforme de la politique agricole commune et à celle des fonds structurels européens. Insuffisance de ce projet de loi. Nécessité d'une aide de l'Etat. Souhaite que les travaux du Sénat permettent d'améliorer ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 10** (p. 6519) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° I-64 : possibilité pour les entreprises de déduire de leur bénéfice imposable leurs dons aux plateformes se consacrant à la création et à la reprise d'entreprises ; adopté.

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (4 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6879, 6881) : gestion des crédits par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR. Apurement du stock des crédits de la prime d'aménagement du territoire, PAT. Réforme de l'emploi du Fonds national d'aménagement du territoire, FNADT. Détournement de la mission du Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Nouvelle génération des contrats de plan Etat-région. Réforme des zonages européens. Perte d'éligibilité à la PAT des zones les plus rurales. Intégration des chiffres récents de la répartition de la population sur le territoire national. Demande le rejet de ces crédits.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7216) : budget en baisse. Mise en place des contrats territoriaux d'exploitation, CTE : difficulté de financement et d'attribution. Baisse des crédits de la dotation aux jeunes agriculteurs. Suppression du fonds pour l'installation en agriculture, FIA. Nécessité de prise en compte de l'hétérogénéité des territoires et des situations.

BESSION (Jean), sénateur (Drôme) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - **Energie [n° 91 (1999-2000) tome 6] (25 novembre 1999) - Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 516 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2388) - Ministère : Tourisme - *Baisse de la TVA sur les activités de restauration et de tourisme* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3711) - **Hôtels et restaurants**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Art. 46 septies** (*facturation de l'utilisation des équipements collectifs d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2433) : son amendement n° 447 : participation financière étendue aux établissements publics de coopération ; satisfait par l'amendement n° 150 de la commission (participation financière des utilisateurs étendue aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes) ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4810, 4811) : volonté du Gouvernement d'inscrire l'organisation électrique dans le cadre d'une conception renouvelée du service public. Réseaux de distribution, propriété des communes et de leur groupement. Pouvoir de concession des collectivités locales dans le cadre de la gestion du service public. Rôle de représentation des clients non éligibles par les collectivités locales. Maîtrise d'ouvrage des travaux d'électricité en zone rurale par les collectivités locales. Nécessité de maintenir le Fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE. Caractère dérisoire de la redevance d'occupation du domaine public versée par EDF. Bon équilibre du texte adopté par l'Assemblée nationale. Réserves sur les propositions du Sénat - **Art. 3** (*mise en oeuvre et contrôle des missions de service public*) (p. 4840) : ses amendements n° 1 : participation des autorités concédantes à l'observatoire national du service public de l'électricité ; et n° 2 : participation des autorités concédantes à l'observatoire régional ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 5** (*mécanismes de compensation*) (p. 4867) : son amendement n° 3, identique à l'amendement rédactionnel n° 48 de la commission ; adopté. Son amendement n° 4 : précision de la notion de "quartier en difficulté" et extension de la disposition à certaines zones rurales ; devenu sans objet - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 4883) : son amendement de précision rédactionnelle n° 5, identique à l'amendement de précision rédactionnelle n° 69 de la commission ; adopté - **Art. 11** (*régime juridique de*

l'exploitation d'installations par les collectivités locales et production d'électricité par les distributeurs non nationalisés, DNN, dans leur zone de desserte exclusive) (p. 4891, 4892) : son amendement n° 6, identique à l'amendement n° 76 de la commission ; retiré au profit de celui-ci (suppression de la référence à l'article 8 de la loi de 1946). Ses amendements n° 7 : aménagement et exploitation des installations de production par les collectivités ; et n° 8, identique à l'amendement rédactionnel n° 78 de la commission ; retirés - **Art. 15** (*gestion des flux d'énergie par le gestionnaire du réseau public de transport, GRT*) (p. 4905) : son amendement rédactionnel n° 9, identique à l'amendement rédactionnel n° 99 de la commission ; adopté - **Art. 17** (*compétences des collectivités locales en matière de distribution*) (p. 4909, 4912) : ses amendements n° 10 de précision, identique à l'amendement n° 105 de précision de la commission ; et n° 11 : extension de la disposition de transparence contenue dans le deuxième alinéa de l'article 20 ; adoptés. Son amendement n° 12 : assujettissement des représentants des autorités concédantes à l'obligation de secret professionnel ; rejeté. Son amendement rédactionnel n° 13 ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 23** (*droit d'accès au réseau de transport*) (p. 4941) : son amendement rédactionnel n° 14, identique à l'amendement rédactionnel n° 124 de la commission ; adopté - **Art. 26** (*obligation de dissociation comptable et juridique des autres entreprises du secteur de l'électricité*) (p. 4953) : se déclare opposé à l'amendement n° 134 de la commission (précision des modalités juridiques de l'acte réglementaire obligeant à une filialisation en cas de position dominante dans un secteur d'activité autre que l'électricité) - **Après l'art. 48** (p. 5006) : son amendement, soutenu par M. Jean-Marc Pastor, n° 15 : récupération de la TVA par les collectivités territoriales pour les investissements destinés à maîtriser la demande en électricité ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 49** (p. 5007) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Marc Pastor, identique à l'amendement n° 200 de la commission, n° 16 : relèvement des redevances perçues par les autorités concédantes de la distribution d'électricité ; retiré ; et, identique à l'amendement n° 201 de la commission, n° 17 : paiement annuel des redevances versées aux autorités concédantes de la distribution d'électricité ; adopté - **Art. 50** (*mise en conformité de la loi du 8 avril 1946*) (p. 5008) : son amendement, soutenu par M. Jean-Marc Pastor, identique à l'amendement n° 202 de la commission, n° 18 : suppression de l'autorisation des installations de production des collectivités locales instituée par l'article 8 de la loi de 1946 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour l'énergie (p. 7048, 7049) : faible facture énergétique. Maintien d'une capacité de production nucléaire et maîtrise des technologies y afférentes. Construction de l'European pressurized water reactor, EPR. Renforcement du contrôle de la sûreté des installations nucléaires. Lien entre la politique de l'énergie et la protection de l'environnement. Extension de la taxe générale sur les activités polluantes aux consommations intermédiaires d'énergie. Financement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. Limitation des émissions de gaz dues au développement des transports. Programme européen "auto-oil". Utilisation du gaz naturel véhiculé, GNV, et du gaz de pétrole liquéfié, GPL. Développement des activités d'électricité de France à l'étranger. Secteur pétrolier. Part provenant des énergies renouvelables. La commission des affaires économiques regrette que le Gouvernement tarde à publier les décrets d'application de la loi relative à l'indemnisation des victimes d'effondrements miniers. La commission des affaires

économiques a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'énergie.

BESSON (Louis), *secrétaire d'Etat au logement, auprès du ministre de l'équipement, des transports et du logement.*

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 148 de M. Paul Girod : **Conflits du travail** (*Grèves à la SNCF*) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2806).

n° 221 de M. Philippe François : **Transports routiers** (*Tunnel du Mercantour entre la France et l'Italie*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5714).

Questions orales sans débat :

n° 373 de M. Patrick Lassourd : **Logement** (*Système de perception du supplément de loyer de solidarité*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 18).

n° 387 de M. Hubert Durand-Chastel : **Français de l'étranger** (*Réciprocité et respect des accords bilatéraux en Côte d'Ivoire*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 19).

n° 456 de M. Paul Masson : **Autoroutes** (*Désignation du concessionnaire de l'autoroute A 19*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1898).

n° 459 de M. Bernard Cazeau : **Routes** (*Inscription de la RN 21 au schéma national de services collectifs des transports*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1894).

n° 462 de M. Marcel Lesbros : **Autoroutes** (*Désenclavement autoroutier et ferroviaire des Hautes-Alpes*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1895).

n° 464 de M. Gérard Delfau : **Routes** (*Travaux de contournement de la commune de Saint-André-de-Sangonis*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1896).

n° 473 de M. Michel Teston : **Trains à grande vitesse (TGV)** (*Conséquences de la mise en service de la ligne à grande vitesse Méditerranée sur la desserte ferroviaire de l'Ardèche*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1897).

n° 475 de M. René Marquès : **Trains à grande vitesse (TGV)** (*Avenir du TGV Méditerranée*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1899).

n° 522 de M. Jean-Claude Peyronnet : **Déchets** (*Réforme du système d'aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3069).

n° 525 de M. Serge Godard : **Aménagement du territoire** (*Éligibilité de l'agglomération clermontoise à la prime d'aménagement du territoire*) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3070).

n° 527 de M. Michel Duffour : **Universités** (*Création d'une cité scientifique dans le "Val de Seine"*) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3068).

n° 559 de M. Léon Fatous : **Logement** (*Lutte contre l'insalubrité des logements*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4540).

n° 571 de M. Claude Domeizel : **Routes** (*Coût d'entretien et classement des routes*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5047).

n° 581 de M. Adrien Gouteyron : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Baisse de la TVA dans le secteur de la restauration*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5046).

n° 592 de M. Georges Mouly : **Transports ferroviaires** (*Train pendulaire Paris-Toulouse*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5048).

n° 613 de Mme Nicole Borvo : **Logement social** (*Réquisitions de logements vacants*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5801).

n° 641 de M. Serge Franchis : **Domaine public** (*Entretien des ouvrages d'art de franchissement de canaux*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7904).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) (p.6813, 6814) : allègement des charges financières des organismes d'habitations à loyer modéré, HLM. Nouveau statut de bailleur privé. Rebudgétisation des coûts de l'accession sociale à la propriété. Politique d'emploi des fonds du "1 % logement". Insuffisance de la construction d'HLM. (p. 6815) : extension de la TVA à taux réduit à l'ensemble des travaux d'entretien. Mise en place du prêt locatif à usage social, PLUS ; élargissement du dispositif aux communes à l'étude. Retour de l'aide à la pierre. Mixité sociale. Gel des loyers des organismes d'HLM. Traduction budgétaire de la loi relative à la lutte contre les exclusions. Fonds de solidarité pour le logement, FSL. Lutte contre le saturnisme. Plan de développement des résidences sociales pour les plus défavorisés. Actualisation des aides personnelles au logement. Future réforme des aides au logement. Projet de loi sur l'accueil des gens du voyage. (p. 6816, 6817) : prêt à taux zéro. Développement des grandes opérations d'aménagement et d'urbanisme : Euroméditerranée, Plaine de France, et Nanterre. Phase de retour progressif au droit commun des villes nouvelles. Décret relatif à la zone des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer en instance de parution. Allègement de la fiscalité du logement et de l'immobilier : suppression du droit au bail, baisse du taux de la TVA, régime simplifié d'imposition des revenus fonciers, "microfoncier", et baisse des droits de mutation. Poursuite de la rénovation globale de la politique du logement.

BIARNÈS (Pierre), sénateur (*Français établis hors de France*)
SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au droit de mourir dans la dignité [n° 166 (98-99)] (26 janvier 1999) - **Euthanasie**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 148 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la création de l'Université franco-allemande [n° 188 (98-99)] (3 février 1999) - **Traités et conventions**.

Proposition de loi, déposée avec Mme Monique Cerisier ben Guiga, M. Guy Penne et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 262 (98-99)] (10 mars 1999) - **Français de l'étranger**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la création de l'université franco-allemande [n° 0148 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p.1272) : collège franco-allemand. Développement de formations communes. Office franco-allemand pour la jeunesse. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Deuxième lecture [n° 0391 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5102, 5103) : cas des contractuels français à l'étranger. Loi "fourre-tout". Jurisprudence "Berkani". Amendement de retrait de toutes les dispositions relatives aux "recrutés locaux" à l'étranger. Sans l'adoption de cet amendement, ne votera pas ce projet de loi - **Art. 26 quinquies (conséquences de la jurisprudence "Berkani" du Tribunal des conflits pour les agents non titulaires des collectivités territoriales)** (p. 5128) : votera contre l'ensemble de ce projet de loi - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5130) : votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p.7299, 7300) : insuffisance des crédits. Problème des recrutés locaux. Suppression du statut d'agent public des services extérieurs de l'Etat. Qualité de l'enseignement français à l'étranger. Forte augmentation des droits d'écologie. Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, AEFÉ. Défaillance du ministère de l'éducation nationale. Absence de qualification des agents consulaires. Fonctionnement des centres et instituts culturels. Fermetures intempestives de consulats.

BIDARD-REYDET (Danielle), sénateur (*Seine-Saint-Denis*)
CRC.

NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des affaires étrangères.

Vice-présidente de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne ; nouvelle nomination en tant que vice-présidente (JO Lois et décrets du 7 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 501 (98-99)] autorisant l'approbation du protocole visant à amender le paragraphe 2 de l'article X de la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique [n° 45 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Traités et conventions.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 91 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1123) - Ministère : Affaires étrangères - *Affaire Ocalan* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1124) - **Relations internationales**

n° 159 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3215) - Ministère : Premier ministre - *Règlement de la crise du Kosovo* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3216) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999)
- **Discussion générale** (p. 1464, 1466) : contradiction essentielle entre le traité d'Amsterdam et la démocratie. Intégration de l'Union européenne dans la mondialisation capitaliste alliant la progression des bénéfices financiers à l'augmentation des licenciements. Remise en cause des fondements de la construction européenne. Illustration par la démission de M. Lafontaine. Insuffisance des efforts consentis depuis le sommet de Luxembourg pour replacer l'emploi parmi les priorités de l'Europe. Absence de réforme institutionnelle engagée en vue du prochain élargissement européen. Nécessité d'accroître l'intervention citoyenne et le rôle des parlements nationaux. Pas de réponse du traité à la domination américaine sur le continent européen ou au besoin de coopération internationale pour le développement. Réaffirmation de la volonté europrogressiste des communistes dans le sens d'une meilleure participation des citoyens, de revitalisation du rôle du "Comité économique et social européen", de la promotion d'une intervention politique dans les secteurs indépendants que sont la Banque centrale européenne, la Commission et la Cour de justice, et du respect des souverainetés nationales. Objectifs sociaux d'établissement d'un salaire minimum dans chaque pays, d'un haut niveau de protection sociale, d'une revalorisation des services publics et d'une réduction de la durée du travail. Correction des inégalités de développement pour préserver la paix. Revalorisation du rôle de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, OSCE. Votera contre la ratification du traité d'Amsterdam.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établissant, sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne et de l'article 41, paragraphe 3, de la convention Europol, les privilèges et immunités d'Europol, des membres de ses organes, de ses directeurs adjoints et de ses agents [n° 0229 (98-99)]** - (1er avril 1999)
- **Discussion générale** (p. 2055, 2056) : importance de la coopération européenne et internationale en matière de lutte contre le crime organisé. Développement de cette coopération recherchée dans Europol, organisme policier qui crée des équipes communes d'enquêteurs et demande aux polices nationales d'enquêter sur des affaires concernant plusieurs pays. Protocole prévoyant une quasi-immunité diplomatique, l'inviolabilité des archives et l'immunité de juridiction, en l'absence de tout contrôle démocratique. Opacité totale autour d'Europol. Nécessité de rechercher un équilibre entre la lutte efficace contre le crime et la protection des libertés individuelles et collectives. Proposition d'instauration d'un accord préalable des parlements nationaux, de la mise en place d'une autorité indépendante de contrôle et d'une meilleure coopération entre les parlements. Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, faite à Bruxelles le 26 juillet 1995 [n° 0173 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 174 (98-99), n° 175 (98-99), n° 177 (98-99) et n° 176 (98-99)** (p. 2587, 2588) : dérives de la construction européenne marquées par le fonctionnement complexe de l'Union, la confusion des pouvoirs et la puissance discrétionnaire de la Commission. Nécessité d'un renforcement des procédures de contrôles internes des budgets des Communautés et des prérogatives du pouvoir politique au sein de l'Europe. Procédures de contrôles externes proposées par les deux conventions et les trois protocoles. Objet de ces conventions et protocoles. Attachement à la compétence exclusive des Etats en matière pénale. Souhait de prérogatives accrues du Parlement européen, assorties d'un réel contrôle sur la Commission, et d'une meilleure association des Parlements nationaux aux affaires de l'Europe, notamment en matière de corruption. Le groupe communiste républicain et citoyen, favorable à tout pas en avant dans la lutte contre la corruption, votera ces cinq projets de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Dublin le 27 septembre 1996 [n° 0174 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 175 (98-99), n° 177 (98-99) et n° 176 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2587, 2588).

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la cour de justice des Communautés européennes de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 29 novembre 1996 [n° 0175 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 174 (98-99), n° 177 (98-99) et n° 176 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2587, 2588).

- **Projet de loi autorisant la ratification du deuxième protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 19 juin 1997 [n° 0176 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 174 (98-99), n° 175 (98-99) et n° 177 (98-99)** : Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2587, 2588).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3, paragraphe 2, point c, du traité sur l'Union européenne relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des Etats membres de l'Union européenne, faite à Bruxelles le 26 mai 1997 [n° 0177 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 174 (98-99), n° 175 (98-99) et n° 176 (98-99)** : Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2587, 2588).

- **Rappel au règlement** - (11 mai 1999) (p. 2883, 2884) : regrette l'absence dans l'hémicycle de Mme le garde des sceaux. Emotion des sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen au regard de la tragédie du Kosovo. Demande une initiative de la France allant dans le sens de l'arrêt des bombardements et de la recherche de la paix.

- **Conclusions du rapport de M. Jean-Jacques Hyst, fait au nom de la commission des lois sur la proposition de résolution (n° 295, 1998-1999) de M. Michel Barnier tendant à modifier l'article 73 bis du règlement du Sénat**

[n° 0364 (98-99)] - (27 mai 1999) - **Discussion de la résolution** (p. 3403, 3404) : soutient l'amendement n° 1 de M. Michel Duffour (droit accordé au président de groupe de faire inscrire une proposition de résolution à l'ordre du jour complémentaire). Importance de la discussion des textes européens en séance publique. Disposition identique existant dans le règlement de l'Assemblée nationale. Participation accrue des parlements nationaux à la construction européenne.

- **Projet de loi autorisant la ratification des amendements à la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) relatifs à la création de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (ensemble une annexe) [n° 0239 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3434, 3435) : modification des statuts de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites, INMARSAT. Interrogations sur le respect futur des obligations de service public en position concurrentielle. Question relative à la répartition du capital d'INMARSAT-PLC. Avenir des Européens par rapport aux Américains dans ce secteur. Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République italienne relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière (ensemble une annexe) [n° 0357 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3442) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération dans leurs zones frontalières entre les autorités de police et les autorités douanières (ensemble une déclaration) [n° 0161 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3444) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière [n° 0315 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3445) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er (nouvelle durée légale du travail)** (p. 5630, 5631) : application des 35 heures dans la fonction publique avec créations d'emplois et embauches statutaires. Souhaite un engagement financier de la responsabilité nationale pour des créations d'emplois publics.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole visant à amender le paragraphe 2 de l'article X de la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique. [n° 0501 (98-99)]** - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5907, 5908) : intérêts économiques de la France dans la pêche aux thonidés. Propose le vote du projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 35 (évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)** (p. 6587, 6589) : contestation de la procédure budgétaire. Appréciations du Parlement français

sur les orientations budgétaires de la Communauté européenne. Souverainetés nationales. Accords de Berlin et négociations de Seattle. Réforme de la politique agricole commune, PAC : création d'un deuxième pilier consacré au développement rural et modulation des aides directes aux agriculteurs. Elargissement de l'Europe à vingt-et-un membres. Efficacité de la dépense communautaire. Propose la création d'une taxation des transactions financières de nature spéculative dite "taxe Tobin". Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur cet article - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6617) : prise de conscience collective des dangers de la spéculation financière. Développement de la mondialisation et globalisation des échanges. Taxation des mouvements spéculatifs réclamée par l'opinion publique. Partage des fruits de la croissance économique. Taxe Tobin. Le groupe communiste républicain et citoyen votera l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises) et demande un scrutin public.

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7287, 7289) : traduction des conséquences de la fusion des affaires étrangères et de la coopération. Progression des crédits et stabilisation des effectifs. Rapport du programme de l'Organisation des Nations unies, ONU, pour le développement, PNUD. Rejet de l'amendement dit "taxe Tobin". Prise de conscience des inégalités : exemple de l'intervention de la société civile au sommet de Seattle. Prochain sommet d'Helsinki. Impuissance de l'ONU face à la toute puissance américaine et à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord : exemple de la guerre au Kosovo. Manque de moyens pour le retour à la sécurité dans les Balkans. Position de la Russie en Tchétchénie ; nécessité d'organiser une aide humanitaire et de favoriser un règlement politique : rôle de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, OSCE. Aide à la reprise au développement de l'économie algérienne : souhaite la reprise des vols directs de la compagnie Air France et l'annulation de la dette. Relance du processus de paix au Proche-Orient. Evolution de la convention de Lomé en Afrique. Promotion de la présence du français sur Internet. Accueil des étudiants étrangers en France. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de budget.

BIMBENET (Jacques), sénateur (Loir-et-Cher) RDSE.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre suppléant du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

Membre suppléant de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Logement social [n° 93 (1999-2000) tome 8] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (26 mars 1999) (p.1872) : rassemblement de la communauté internationale pour la sauvegarde des principes essentiels de la dignité humaine, pour la stabilité de l'Europe orientale et pour la paix.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er (régime juridique des communautés d'agglomération) - Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2175) : soutient l'amendement n° 333 de M. Jacques Pelletier (assainissement collectif, contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectif).

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - **Après l'art. 8** (p.2270) : son amendement n° 2 : possibilité pour les centres de lutte contre le cancer de délivrer des soins palliatifs ; adopté.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3479, 3480) : inégalité inadmissible d'accès aux soins. Insuffisance du revenu minimum d'insertion, RMI. Lutte contre les exclusions. Moyens discutables proposés dans ce projet de loi. Fixation d'un seuil de revenu à l'encontre de tout principe d'égalité. Proposition de la commission des affaires sociales de créer une allocation personnalisée à la santé d'un montant dégressif selon le revenu. Caractère déresponsabilisant de ce texte. Sous-estimation des dépenses liées à la couverture maladie universelle, CMU. Votera le texte qui résultera des modifications proposées par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Après l'art. 6 bis** (p.5739) : soutient l'amendement n° 47 de M. André Vallet (appréciation de l'exonération de charges en fonction du temps de travail total du salarié pour les salariés à employeurs multiples) - **Art. 17 (durée légale du travail effectif des salariés agricoles)** (p.5774) : soutient l'amendement n° 77 de M. Raymond Soucaret (non-application des 35 heures aux saisonniers agricoles) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p.5780) : incompatibilité entre la position de la majorité sénatoriale et celle de la majorité gouvernementale. La majorité des

membres du groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera sans enthousiasme le texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5973, 5974) : interrogation sur la place du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale et sur son financement. Craintes concernant l'avenir des retraites. Réserve quant aux mesures de financement des retraites. Votera le texte amendé par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 35** (p.6674) : soutient l'amendement n° I-286 de M. Georges Othily (abrogation de l'article 9 de la loi de finances rectificative pour 1974, relatif à l'autorisation de prélèvement par le département de la Guyane de droits de consommation sur les tabacs manufacturés) - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p.6702, 6703) : action du Sénat en faveur d'une diminution du poids fiscal pour les familles et les entreprises. Divergences à l'intérieur du groupe du Rassemblement démocratique et social européen entre les sénateurs radicaux socialistes favorables aux options gouvernementales et la majorité favorable aux propositions de la commission des finances.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) (p.6761, 6762) : conception interministérielle de la politique de la ville. Crédits importants alloués à la communication. Amélioration de la formation du personnel d'encadrement et des emplois-jeunes. Restructuration du parc immobilier.

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, pour le logement social (p. 6799, 6800) : crise de la construction des logements sociaux. Insuffisance du prêt locatif à usage social, PLUS ; exclusion des collectivités locales de ce dispositif. Renforcement de la décentralisation. Révision de la fiscalité locale. Insuffisance des crédits consacrés au logement des personnes les plus défavorisées. Regrette l'absence d'une grande réforme des aides personnelles. Essoufflement continu du prêt locatif intermédiaire. Souhaite un élargissement du prêt à taux zéro à l'immobilier ancien. La commission des affaires sociales s'en remet à la sagesse de la Haute Assemblée pour l'adoption de ces crédits.

BIZET (Jean), sénateur (Manche) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, par le groupe de travail sur l'avenir du secteur agroalimentaire [n° 39 (1999-2000)] (2 novembre 1999) - **Agroalimentaire (industrie)**.

Proposition de résolution, déposée avec M. Marcel Deneux, au nom de la délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73 bis du règlement, sur la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen relative à l'approche de l'Union européenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce (n° E-1285) [n° 47 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Union européenne**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Environnement [n° 91 (1999-2000) tome 17] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 115 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1584) - Ministère : Agriculture - *Etat des négociations sur la réforme de la PAC* - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1584) - **Politique agricole commune (PAC)**

n° 153 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2811) - Ministère : Education - *Conclusions de la commission d'enquête sénatoriale sur les personnels de l'éducation nationale* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2811) - **Education (ministère de l')**

Questions orales sans débat :

n° 510 (JO Débats du 8 avril 1999) (p. 2277) - Ministère : Agriculture - *Commercialisation des produits issus du lait cru et protection du consommateur* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2874) - **Produits agricoles et alimentaires**

n° 549 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3256) - Ministère : Aménagement du territoire - *Fiscalité de l'énergie* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4532) - **Fiscalité**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 89, 91) : vocation exportatrice de l'agriculture française. Place de la France dans les futures négociations de l'Organisation mondiale du commerce. Concurrence des Etats-Unis. Manque d'ambition du projet de loi : le contrat territorial d'exploitation, CTE. Qualité sanitaire et organoleptique des produits agricoles. Importance des signes de qualité et d'identification. Rôle minime de l'agriculture biologique. Modernité de l'agriculture, avènement des biotechnologies. Nécessité du développement des organismes génétiquement modifiés, OGM. Attitude "frileuse" de la France à l'égard des OGM. Souhaite un projet de loi sur les OGM - **Art. 1er (objectifs de la politique agricole)** (p. 110) : soutient l'amendement n° 444 de M. Jean-François Le Grand (modification du 16e alinéa du I de cet article relatif au maintien des montants d'engagement financier au profit des agriculteurs des régions comportant des situations spécifiques).

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Après l'art. 9** (p. 214) : soutient l'amendement n° 128 de M. François Gerbaud (accord du bailleur pour l'épandage des boues des stations d'épuration).

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Après l'art. 16** (p. 333, 334) : ses amendements n° 329 : autorisation préalable pour les regroupements de production laitière lorsque le groupement ne comporte pas la cession, la location ou la mise en commun d'ateliers laitiers ou d'autres moyens de production laitière ; et n° 330 : sanctions en cas d'infractions aux mesures relatives au regroupement de production laitière ; réservés jusqu'après l'examen de l'article 17 bis, puis retirés. Indication du montant de la sanction pécuniaire - **Après l'art. 25** (p. 348) : son amendement n° 333 : revalorisation des biens meubles ou des sommes d'argent données en avancement d'hoirie dans les mêmes conditions que pour le paiement du salaire différé ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 40** (p. 501) : son amendement, soutenu par M. Dominique Braye, n° 336 : allocation en franchise ou en réduction de taxes pour tout récoltant familial de fruits, bouilleur de cru ; retiré - **Art. 40 ter (création d'un logo "appellation d'origine contrôlée")** (p. 503) : son amendement, soutenu par M. Dominique Braye, n° 287 : caractère facultatif de l'utilisation du logo ; retiré - **Art. 41 bis (utilisation de l'indication de provenance dans les dénominations de vente - art. L. 642-4 du code rural)** (p. 505, 506) : ses amendements n° 290 : suppression de la référence à l'utilisation abusive d'une mention géographique dans une dénomination de vente ; et n° 291 : non-application des dispositions de cet article aux dénominations définies par une réglementation ou par les usages ; retirés - **Art. 42 bis (création d'un fonds de valorisation et de communication destiné à promouvoir les produits agricoles et alimentaires)** (p. 508) : son amendement de suppression, soutenu par M. Gérard César, n° 295 ; adopté - **Art. 43 ter (mise en place d'un système de biovigilance)** (p. 511, 512) : interrogation quant à l'introduction de ce texte au sein de la loi d'orientation agricole. Satisfaction du lobby écologique. Etablissement d'un troisième niveau de contrôle des organismes génétiquement modifiés, OGM : excès de précaution. Souhaite un projet de loi sur l'ensemble des problèmes posés par les biotechnologies. Dialogue inexistant avec le consommateur. (p. 515, 517) : sur l'amendement n° 60 de la commission, ses sous-amendements n° 297, n° 298 et n° 300 ; adoptés ; n° 296 ; rejeté ; et n° 301 ; retiré - **Art. 44 bis (mesures relatives au contrôle des élevages, au suivi sanitaire dans les abattoirs et aux pouvoirs des agents habilités - art. 253, 253-1 et 253-2 du code rural)** (p. 527) : son amendement n° 309 : suppression des renseignements zootechniques sur le registre d'élevage ; devenu sans objet - **Art. 44 quater (mesures diverses relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale)**. - **Paragraphes IV à XIV** (p. 546) : sur l'amendement de la commission n° 79 (contrôle des animaux en provenance de pays non membres de la Communauté européenne), son sous-amendement n° 339 ; adopté - **Après l'art. 44 quater** (p. 549) : se déclare favorable à l'amendement n° 361 de M. Jean-Paul Emorine repris par la commission (rédhibition à la vente pour les bovins atteints de rhino-trachéite infectieuse, IBR, et pour les ovins atteints de brucellose) - **Art. 46 (document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier - section 1 du chapitre II du titre Ier du Livre Ier (nouveau) du code rural - art. L. 112-1 du code rural)** (p. 557) : soutient l'amendement de précision n° 317 de M. Philippe François.

Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)] - (18 mai 1999) - **Art. 43 ter (mise en place d'un système de biovigilance)** (p. 3140) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 43 ter revenant à la rédaction du Sénat en première lecture pour les paragraphes n° 2, 3, 4 et 5). Enjeu économique posé par les biotechnologies. Arrivée des organismes génétiquement modifiés, OGM, de deuxième génération - **Art. 44 (identification des équidés - art. 276-6 et 340-1 du code rural)** (p. 3142) : son amendement n° 41 : prise en charge par l'Etat des frais d'identification complémentaire des équidés ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 44 quater (mesures relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale)** (p. 3146) : son amendement n° 42 : principe de

proportionnalité entre les dangers et les mesures prises ; adopté.

- **Proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse [n° 0394 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4278) : opposé à la restriction de l'espace de liberté auquel s'apparente la chasse. Conséquences de l'interdiction de la chasse sur les écosystèmes. Impossibilité de séparer la chasse de la protection du monde animal et de son environnement. Recherche par la proposition de loi d'un meilleur équilibre et d'un souci de respecter les traditions et le droit de propriété.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6171, 6172) : se réjouit de l'organisation devant la Haute Assemblée de ce débat. Position commune européenne. Eventualité de l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Participation à la négociation des pays en développement. Protection des acquisitions intellectuelles. Principe de précaution. Volet agricole. Définition de normes alimentaires. Accords de Blair House en 1992. Satisfaction de voir les parlementaires associés en tant qu'observateurs à cette négociation. Risque de pression des organismes non gouvernementaux sur les négociations.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 6897, 6899) : progression de ce budget. Augmentation des effectifs de l'administration centrale. Opposition à la transformation du ministère de l'environnement en un ministère de plein exercice. Natura 2000. Alimentation du Fonds national de l'eau par prélèvement sur les agences de l'eau. Reconstitution des crédits de la filière "déchets". Baisse des taux d'intervention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. Détournement de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. La commission émet un avis défavorable à l'adoption de ce budget.

BLANC (Paul), sénateur (Pyrénées-Orientales) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire du Conseil national du bruit.

Membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 178 (98-99)] modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-

vacances [n° 227 (98-99)] (17 février 1999) - **Tourisme et loisirs.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 275 (98-99)], modifié par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 296 (98-99)] (6 avril 1999) - **Tourisme et loisirs.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982, portant création des chèques-vacances [n° 387 (98-99)] (27 mai 1999) - **Tourisme et loisirs.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 402 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 432 (98-99)] (16 juin 1999) - **Tourisme et loisirs.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - **Ville [n° 93 (1999-2000) tome 3]** (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 95 (*JO Débats* du 19 février 1999) (p. 1127) - Ministère : Ville - *Bilan des zones franches* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1127) - **Villes**

n° 233 (*JO Débats* du 26 novembre 1999) (p. 6276) - Ministère : Justice - *Responsabilité pénale des maires* - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6276) - **Maires**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 0178 (98-99)]** - (2 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Après l'art. 1er** (p. 1224) : demande le retrait de l'amendement n° 10 de Mme Odette Terrade (possibilité d'utiliser les chèques-vacances dans les Etats membres de l'Union européenne) - **Art. 2 (modification du critère d'appréciation des ressources pour bénéficier du chèque-vacances - art. 2 de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances)** (p. 1225) : son amendement n° 1 : actualisation du texte de l'ordonnance ; adopté. (p. 1226) : s'oppose à l'amendement n° 8 du Gouvernement (prise en compte des dispositions issues de la loi de finances pour 1999) - **Art. 3 (exonération de charges sociales sur la contribution de l'employeur au financement des chèques-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés - art. 2 bis nouveau de l'ordonnance précitée)** (p. 1227, 1229) : interrogation sur les conséquences de la réduction de la durée légale du travail en ce qui concerne le montant du SMIC apprécié sur une base mensuelle. Son amendement n° 2 : modification du dispositif d'exonération de charges sociales et prise en compte des situations familiales ; adopté. Souhait de neutralité entre le circuit de distribution des comités d'entreprise et celui des organismes sociaux - **Art. 4 (procédure de mise en place des chèques-vacances en entreprise - art. 3 de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 précitée)** (p. 1231, 1232) : son amendement n° 3 : simplification de la procédure de mise en place des chèques-vacances dans l'entreprise ; adopté. Accords sur la durée du temps de travail - **Après l'art. 4** : son amendement n° 4 : limitation du montant minimal des versements mensuels des salariés pour bénéficier des chèques-vacances à 2 % du SMIC ; adopté. (p. 1233, 1234) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de M. Claude Domeizel et n° 11 de Mme Odette Terrade (diminution du montant minimal des versements mensuels des salariés et délai minimal pour l'accès aux chèques-vacances). Son amendement n° 5 : prise

en compte des non-salariés ; adopté. Accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de Mme Odette Terrade - **Après l'art. 5** (p. 1235, 1236) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de Mme Odette Terrade (garantie du monopole d'émission des chèques-vacances à l'ANCV). Son amendement n° 6 : extension des missions de l'Agence nationale pour les chèques-vacances ; adopté.

Deuxième lecture [n° 0275 (98-99)] - (11 mai 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 2927, 2929) : bilan mitigé du dispositif du chèque-vacances en raison d'une législation trop restrictive. Insuffisances du projet de loi initial : faible incitation financière, manque d'imagination, absence de disposition en faveur des familles. Rétablissement global par l'Assemblée nationale du texte du projet de loi initial. Caractère confus des modifications apportées par l'Assemblée nationale. Limites des dispositions introduites par l'Assemblée nationale destinées à faciliter l'accès aux chèques-vacances pour certains publics. Inflexions apportées au texte voté en première lecture par le Sénat. Souhait du maintien du rôle du chèque-vacances - **Art. 1er** (*délimitation du champ des salariés potentiellement bénéficiaires du dispositif - art. 1er de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances*) (p. 2931, 2932) : ses amendements n° 1 et n° 2 : rétablissement du texte initial du projet de loi qui définit le champ d'application des chèques-vacances ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 13 du Gouvernement (extension des chèques-vacances aux Etats membres de la Communauté européenne) - **Art. 2** (*modification du critère d'appréciation des ressources pour bénéficier du chèque-vacances - art. 2 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 2933, 2934) : ses amendements n° 3 : conditions de ressources permettant aux salariés de bénéficier du chèque-vacances par le circuit employeur ; n° 4 : actualisation du texte de l'ordonnance ; et n° 5, de coordination ; adoptés - **Art. 3** (*exonération de charges sociales sur la contribution de l'employeur au financement des chèques-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés - art. 2-1 nouveau de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 2935) : son amendement n° 6 : rétablissement du texte adopté en première lecture en ramenant le plafond d'exonération à 30 % du SMIC ; adopté - **Art. 4** (*coordination - art. 3 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 2936) : son amendement n° 7 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 4 ter** (*prise en compte des non-salariés - art. 4 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 2937) : son amendement n° 8 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 4 quater** (*tutelle de l'ANCV - art. 5 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) : son amendement n° 9 : maintien du régime actuel de tutelle de l'ANCV ; adopté - **Art. 5** (*possibilité pour les organismes paritaires chargés de la gestion d'activités sociales de délivrer des chèques vacances - art. 6 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 2938) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 14 du Gouvernement (regroupement dans un seul alinéa de l'article 6 de l'ordonnance de l'ensemble des amendements présentés à l'Assemblée nationale et ayant pour objectif de confirmer la possibilité pour diverses catégories sociales de salariés ou de non-salariés d'acquiescer des chèques-vacances dans les conditions fixées audit article avec l'aide des organismes visés par celui-ci) - **Art. 7** (*extension des missions de l'ANCV - art. 5 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 11 ; adopté - **Art. 8** (*publicité de la loi*) (p. 2939) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0402 (98-99)] - (22 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4191, 4192) : reprise intégrale par l'Assemblée nationale, après l'échec de la CMP, du texte qu'elle avait adopté en deuxième lecture. Regrette l'absence de dialogue. Au nom de la commission, proposera le rétablissement du texte voté par le Sénat en deuxième lecture. Divergences relatives aux modalités de mise en oeuvre. Démarche pragmatique du Sénat : accès des personnes défavorisées aux chèques-vacances, caractère plus attractif des chèques-vacances pour les entreprises et recherche d'une

amélioration du système de distribution - **Art. 1er** (*délimitation du champ des salariés potentiellement bénéficiaires du dispositif - art. 1er de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances*) (p. 4194) : son amendement n° 1 : suppression du III de cet article relatif à l'extension du chèque-vacances aux autres pays de l'Union européenne ; adopté - **Art. 2** (*modification du critère d'appréciation des ressources pour bénéficier du chèque-vacances - art. 2 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 4195) : ses amendements n° 2 : rétablissement du texte adopté précédemment par le Sénat en ce qui concerne la majoration des conditions de ressources ; et n° 3 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture ; adoptés - **Art. 3** (*exonération de charges sociales sur la contribution de l'employeur au financement des chèques-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés - art. 2-1 (nouveau) de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 4196) : son amendement n° 4 : rétablissement du texte adopté par le Sénat lors de la deuxième lecture et relatif à l'extension des exonérations ; adopté - **Art. 4** (*procédure de mise en place des chèques-vacances dans l'entreprise - art. 3 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) : son amendement n° 5 : rétablissement du texte voté par le Sénat et ayant pour objet de simplifier la procédure ; adopté - **Art. 4 ter** (*prise en compte des non-salariés - art. 4 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) : son amendement n° 6 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture et prévoyant une garantie pour les non-salariés ; adopté - **Art. 4 quater** (*tutelle de l'ANCV - art. 5 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 4197) : son amendement n° 7 : rétablissement du texte voté par le Sénat en deuxième lecture et prévoyant la cotutelle ; adopté - **Art. 7** (*extension des missions de l'ANCV - art. 5 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement n° 8 : rétablissement du texte du Sénat relatif à la sous-traitance du chèque-vacances ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (p. 6760, 6761) : renforcement du Fonds d'intervention pour la ville. Stagnation des crédits relatifs aux opérations "Ville Vie Vacances". Progression des dépenses de communication. Imprécision du grand programme de rénovation urbaine et de solidarité. Insécurité. Devenir des zones franches urbaines. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ce projet de budget.

BLIN (Maurice), sénateur (Ardennes) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - II - Défense - Exposé d'ensemble et dépenses en capital [n° 89 (1999-2000) tome 3 **annexe 43**] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 412 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 65) - Ministère : Agriculture - *Réforme des fonds structurels et avenir des scieries* - Réponse le 17 février 1999 (p. 945) - **Bois et forêts**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour l'exposé d'ensemble et les dépenses en capital (p. 7140, 7143) : intégration du secrétariat d'Etat aux anciens combattants. Diminution du budget de la défense. Insuffisance des crédits de paiement destinés à l'équipement des armées par rapport à la loi de programmation militaire, ainsi que de ceux des titres V et VI. Annulation de crédits en 1999. Affectation de sommes importantes à des dépenses ayant peu de rapport avec la défense. Sous-consommation des crédits. Réforme de la Délégation générale pour l'armement, DGA. Réduction ou étalement de certains programmes. Coût accru de l'entretien d'un matériel vieillissant. Coopération européenne en matière de défense : fléchissement de certains budgets nationaux ; divergence des moyens ; discordance entre les programmes ; attitude des Etats-Unis. Au nom de la commission des finances, rejette ce projet de budget.

BOCANDÉ (Annick), sénateur (Seine-Maritime) UC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire du Conseil supérieur de la participation (JO Lois et décrets du 21 avril 1999).

Membre titulaire de la Commission nationale des comptes de la formation professionnelle (JO Lois et décrets du 21 avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe de l'Union centriste, tendant à maintenir le bénéfice des

allocations familiales pour le dernier enfant à charge des familles nombreuses [n° 356 (98-99)] (12 mai 1999) - **Allocations familiales.**

Avis, présenté, avec M. Louis Souvet, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Travail, emploi et formation professionnelle [n° 93 (1999-2000) tome 4] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 223 (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5716) - Ministère : Premier ministre - *Taxation des activités polluantes* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5716) - **Fiscalité**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1320) : évolution de la place des femmes dans la société. Interrogation sur la nécessité de légiférer pour changer les mentalités. Crainte d'une réforme des modes de scrutin. Avec les membres du groupe de l'Union centriste, votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 4 (réduction de la durée du travail organisée sous forme de jours ou demi-journées de repos)** (p. 5694) : son amendement, soutenu par M. Philippe Arnaud, n° 52 : globalisation des heures de récupération en journées ou demi-journées de repos ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 27 bis (affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP)** (p. 6633) : soutient l'amendement de suppression n° I-68 de M. Philippe Richert. Appréciation nécessaire de l'évolution des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires. Risque de délocalisation des entreprises.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la formation professionnelle (p. 6931, 6932) : baisse des crédits consacrés à la formation professionnelle. Economie budgétaire au détriment des formations en alternance. Rôle fondamental de la formation professionnelle dans la réforme du fonctionnement du marché du travail. Actions menées par l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA. Réforme du mode de financement des organismes collecteurs de fonds rendue nécessaire par les prélèvements opérés par l'Etat sur les fonds de la formation professionnelle. Interrogation sur la politique du Gouvernement en matière de formation professionnelle. Propose un avis défavorable à l'adoption des crédits de la formation professionnelle pour 2000 et défendra un amendement de suppression de l'article 70 - **Examen des crédits - Art. 70 (modalités de gestion des excédents financiers de capital temps de formation, CTF)** (p. 6952) : son amendement de suppression n° II-2 ; retiré.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 52 (1999-2000)] tendant à favoriser le développement de l'actionariat salarié ; 2° [n° 87 (1999-2000)] relative au**

développement du partenariat social [n° 118 (1999-2000)] - (16 décembre 1999) - **Après l'art. 10** (p. 7733) : son amendement n° 1 : dérogation à l'enregistrement des cessions d'actions de sociétés non cotées dans le cadre de l'actionariat salarié ; adopté - **Art. 20 (rémunération des comptes courants bloqués)** (p. 7736) : son amendement de précision n° 2 ; adopté - **Après l'art. 20** : son amendement n° 3 : extension, en l'absence d'accord de participation, du dispositif de révision annuelle du taux de rémunération minimum des comptes courants bloqués ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7741) : amélioration des systèmes existants. Efficacité de la réforme proposée. Fiscalité et transparence des plans d'options par actions. Développement de l'actionariat salarié dans les PME et les PMI. Félicitations aux deux commissions. Le groupe de l'Union centriste votera ce texte.

BOHL (André), sénateur (Moselle) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

Membre suppléant du Comité des finances locales jusqu'au 16 février 1999.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (régime juridique des communautés d'agglomération) - Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2204) : votera les amendements identiques n° 18 de la commission, n° 234 de M. Dominique Braye, n° 392 de Mme Janine Bardou et n° 428 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression de la compétence relative à l'efficacité énergétique et à la maîtrise des consommations d'énergie en matière de développement durable).

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - (5 octobre 1999) - Discussion générale** (p. 4799, 4801) : qualité du travail d'analyse et de proposition du rapporteur. Hommage au secrétaire d'Etat. Difficultés de la transposition de la directive. Problèmes techniques de la production, du transport et de la distribution de l'électricité. Garantie de l'existence de la gestion du réseau par les collectivités. Interrogation sur la difficulté créée par l'existence des clients "éligibles" et "non éligibles". Péages des lignes de transport. Interrogation sur la réciprocité inscrite dans certains textes de transposition à la suite de l'évolution du marché européen de l'énergie. Souhait d'aménager le statut d'Electricité de France et de maintenir le cadre social des industries électriques et gazières - **Art. 2 (missions du service public de l'électricité)** (p. 4830, 4832) : son amendement n° 205 : prise en compte des collectivités gérant des régies ; adopté. Son amendement n° 206, sur le même objet que l'amendement n° 24 de la commission (préservation de l'intégralité de la compensation des surplus occasionnés par le raccordement et l'accès au réseau) ; devenu sans objet. Distinction entre le développement et

l'intervention du fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE. - **Art. 3 (mise en oeuvre et contrôle des missions de service public)** (p. 4835) : son amendement n° 207 : regroupement des collectivités territoriales quel que soit le mode de gestion de la distribution publique d'électricité ; adopté. (p. 4836) : son amendement de précision n° 228 ; adopté. (p. 4837) : nécessaire prise en compte de la réalité technique pour élaborer un schéma régional de transport. Son amendement de précision n° 229 ; adopté. (p. 4840) : sur les amendements de la commission n° 32 (substitution de la référence à tous les types de clients à l'expression "clients domestiques") et n° 33 (référence à tous les types de clients et aux autorités concédantes), ses sous-amendements de précision n° 438 et n° 439 ; adoptés - **Art. 4 (tarifs et plafonds de prix)** (p. 4844) : sur l'amendement n° 38 de la commission (coordination avec les amendements n° 35 et n° 36 précités), ses sous-amendements n° 208 : mention des distributeurs non nationalisés ; et n° 209 : coûts de développement compris dans le calcul du tarif ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 5 (mécanismes de compensation)** (p. 4859) : sur l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission, son sous-amendement n° 210 : détermination des surcoûts à prendre en compte pour la compensation prévue à l'article 5 par référence aux coûts évités à EDF et aux distributeurs non nationalisés ; retiré. (p. 4866) : son amendement n° 211 : prise en considération du développement des réseaux publics de transport et de distribution ; rejeté - **Art. 6 (programmation pluriannuelle des investissements)** (p. 4871, 4872) : sur l'amendement n° 52 de la commission (exclusivité de la préparation de la programmation pluriannuelle des investissements attribuée au ministre), son sous-amendement n° 212 : référence au schéma de distribution ; adopté. (p. 4874) : intervient sur l'amendement n° 53 de précision de la commission - **Art. 8 (appels d'offres pour la production d'électricité)** (p. 4877, 4880) : ses amendements n° 213 : nécessité de consulter le gestionnaire du réseau public de distribution pour les appels d'offres visant la production décentralisée ; n° 214 : intervention des distributeurs non nationalisés au même titre qu'EDF ; n° 215 : obligation de confidentialité pour les distributeurs non nationalisés ; adoptés - **Art. 10 (obligation d'achat d'électricité incombant à EDF)** (p. 4888) : sur l'amendement rédactionnel n° 75 de la commission, son sous-amendement de coordination n° 216 ; adopté - **Art. 11 (régime juridique de l'exploitation d'installations par les collectivités locales et production d'électricité par les distributeurs non nationalisés, DNN, dans leur zone de desserte exclusive)** (p. 4893) : son amendement n° 217 : possibilité pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale d'exploiter directement ou de faire exploiter par leurs concessionnaires ; adopté - **Art. 17 (compétences des collectivités locales en matière de distribution)** (p. 4910) : son amendement n° 218 : extension de la possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux aux collectivités ayant confié l'exploitation à un distributeur non nationalisé ; adopté - **Art. 18 (désignation des gestionnaires des réseaux publics de distribution)** (p. 4913) : son amendement n° 219 : mention des dispositions des règlements de service liant les distributeurs non nationalisés aux collectivités qui les ont constitués ; adopté - **Art. 22 (définition des clients éligibles et régime de l'achat d'électricité pour revente)** (p. 4918, 4919) : son amendement n° 220 : attribution de l'éligibilité totale aux distributeurs non nationalisés ; rejeté. Absence de mise en cause de la péréquation.

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 22 (suite)** (p. 4933, 4937) : ses amendements n° 221 : application aux distributeurs non nationalisés de la formule de l'acheteur unique ; n° 223 : possibilité pour les distributeurs non nationalisés d'acheter pour revendre pour le compte de leurs clients éligibles ; retirés. Sur l'amendement n° 120 de la commission (rétablissement du négoce), son sous-amendement n° 222, identique à son amendement n° 223 précité ; retiré. Soutient l'amendement de M. Pierre Hérisson n° 233 (suppression de l'alinéa fixant une durée minimale pour les contrats d'achat d'électricité) - **Art. 24 (construction de lignes directes)** (p. 4942) : soutient l'amendement n° 413 de M. Pierre Hérisson (suppression de la restriction contraire

à la directive qui confère aux lignes directes un statut accessoire par rapport aux réseaux publics) - **Art. 25** (*transparence comptable d'EDF, des distributeurs non nationalisés, DNN, et de la Compagnie nationale du Rhône, CNR*) (p. 4947, 4948) : son amendement n° 224 : suppression de l'obligation d'établir un bilan social par activité pour les petits opérateurs ; retiré - **Art. 32** (*relations de la CRE avec le Parlement et les acteurs du secteur - rapport annuel*) (p. 4962) : son amendement n° 225 : transmission par la CRE, avant la publication officielle de son rapport aux acteurs du secteur de l'électricité pour leur permettre de donner leur avis ; retiré - **Art. 40** (*sanctions pénales*) (p. 4987) : son amendement n° 226 : impossibilité d'interruption du service public ; retiré - **Art. 42** (*étendue de l'objet d'Electricité de France*) (p. 4990) : se déclare opposé à l'amendement n° 386 de M. Pierre Lefebvre (choix pour EDF de créer des filiales) - **Art. 44** (*séparation comptable des prestations invalidité, vieillesse et décès au sein d'EDF*) (p. 4999) : décret en Conseil d'Etat prévu par le présent article - **Art. 50** (*mise en conformité de la loi du 8 avril 1946*) (p. 5008, 5009) : son amendement de coordination n° 227 ; adopté. Se déclare favorable à l'amendement n° 443 du Gouvernement (validation législative des actes réglementaires, décisions, accords, contrats ou marchés signés par EDF et GDF).

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) - **Art. 69 bis** (*insertion dans le code général des impôts d'articles relatifs au fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, FNPCA*) (p. 7089) : soutient l'amendement n° II-15 de M. Joseph Ostermann (suppression de la mise à contribution des artisans du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle).

BONNET (Christian), sénateur (Morbihan) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire du Comité des finances locales.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - la proposition de loi [n° 76 (98-99)], adoptée par l'Assemblée nationale, instituant un médiateur des enfants ; - la proposition de loi organique [n° 77 (98-99)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'inéligibilité du médiateur des enfants [n° 43 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Enfants**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - les propositions de loi de M. Michel Dreyfus-schmidt et les membres du groupe socialiste et apparentés, [n° 493 (97-98)] tendant à interdire les candidatures multiples aux élections cantonales et [n° 494 (97-98)] relative à l'élection des députés et à l'élection des conseillers généraux ; - la proposition de loi [n° 465 (97-98)] de M. Bernard Joly visant à généraliser l'interdiction des candidatures multiples aux élections ; - la proposition de loi [n° 482 (97-98)] de M. Philippe Marini et plusieurs de ses collègues, portant diverses dispositions relatives aux élections municipales, cantonales et législatives ; - la proposition de loi [n° 548 (97-98)] de MM. Georges Gruillot, et plusieurs de ses collègues, relative aux conditions d'éligibilité des candidats aux élections cantonales et aux déclarations de candidatures au deuxième tour des élections cantonales et législatives [n° 62 (1999-2000)] (10 novembre 1999) - **Elections**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 185 (98-99)] de M. Jacques Pelletier permettant au juge des tutelles d'autoriser un majeur sous tutelle à être inscrit sur une liste électorale [n° 63 (1999-2000)] (10 novembre 1999) - **Elections**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi organique [n° 186 (98-99)] de M. Jacques Pelletier relative à l'inéligibilité des majeurs sous tutelle [n° 67 (1999-2000)] (10 novembre 1999) - **Elections**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 237 (*JO Débats* du 10 décembre 1999) (p. 7226) - Ministère : Agriculture - *Crise agricole en Bretagne* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7226) - **Agriculture**

Questions orales sans débat :

n° 499 (*JO Débats* du 25 mars 1999) (p. 1778) - Ministère : Justice - *Situation du centre pénitentiaire de Ploemeur* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2876) - **Prisons**

n° 535 (*JO Débats* du 5 mai 1999) (p. 2689) - Ministère : Intérieur - *Chiffres respectifs des préfets en poste territorial et des préfets chargés d'une mission de service public relevant du Gouvernement* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3717) - **Préfets**

n° 606 (*JO Débats* du 15 octobre 1999) (p. 5219) - Ministère : Intérieur - *Financement des secours en mer* - Réponse le 3 novembre 1999 (p. 5527) - **Collectivités locales**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes** [n° 0130 (98-99)] - (26 janvier 1999)
 - **Discussion générale** (p. 259, 260) : multidifférencialisme induit par le dualisme du projet de loi constitutionnelle. Favorable à une évolution naturelle. Retard de la vie politique par rapport à l'évolution de la société. Proposition de la commission des lois. Problème mal posé par le projet de loi. Proposera la suppression du second alinéa du texte retenu par la commission pour l'article 4 de la Constitution et prévoyant d'introduire dans celle-ci un point relatif au financement des partis politiques - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 285) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques), son sous-amendement n° 2 : suppression du second alinéa du texte proposé par la commission relatif au financement des partis politiques ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale** [n° 0220 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2242, 2243) : votera l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi).

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 22** (*organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2307) : intervient sur les amendements identiques n° 80 de la commission et n° 474 de M. Alain Vasselle (élection du plus âgé en cas d'égalité des suffrages pour l'élection des délégués communautaires).

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2425) : intervient sur l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3934, 3936) : risques encourus par les élus de collectivités locales et par certains fonctionnaires. Opposition à la présence d'un avocat dès le début de la garde à vue : s'interroge sur sa nécessité, son opportunité, sa faisabilité. Risques de démotivation des enquêteurs et d'un impact négatif sur l'opinion publique.

- **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Discussion générale (suite)** (p. 3999, 4000) : organisation des travaux - **Art. 2 E** (*notification à la personne gardée à vue de son droit de ne pas répondre aux questions*) (p. 4015) : son amendement de suppression n° 1 ; rejeté - **Art. 2** (*demande d'entretien avec l'avocat dès le début de la garde à vue*) (p. 4029) : son amendement n° 2 : suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à la présence de l'avocat dès le début de la garde à vue ; rejeté. (p. 4036) : montée des violences. Exemples européens. Conflit de priorité.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4364, 4365) : votera le texte modifié par la majorité sénatoriale. Intrusion des partis dans la vie politique entraînée par la proportionnelle.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - (20 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5322, 5323) : juridiciarisation de la société. Emergence de zones d'inégalités tolérées. Texte proposant le renoncement par l'Etat à l'une de ses prérogatives fondamentales. Confusion possible entre indépendance et autonomie : risque d'isolement des parquetiers. Propositions de la commission des lois : instauration d'une haute autorité en charge de l'action publique et maintien résolu des liens existant entre la Chancellerie et le parquet lorsque les intérêts majeurs de la République sont en jeu. Adhésion sans réserve du groupe des Républicains et Indépendants aux conclusions de la commission des lois.

- **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Art. 1er** (*attributions du ministre de la justice*) - **Art. 30 du code de procédure pénale** (*définition des orientations générales de la politique pénale - interdiction des instructions dans les affaires individuelles*) (p. 5343) : déclare s'abstenir lors du vote de l'amendement n° 1 de la commission (remplacement du mot "directives" par le mot "orientations"). (p. 5347, 5348) : le groupe des Républicains et Indépendants votera l'amendement n° 2 de la commission (possibilité pour le ministre de la justice de donner aux procureurs généraux des instructions individuelles écrites et versées au dossier en cas d'infractions relatives aux atteintes, aux intérêts fondamentaux de l'Etat et au terrorisme) et, sur celui-ci, le sous-amendement n° 74 de M. Michel Charasse (motivation de ces instructions sous réserve des exigences propres au secret de la défense nationale, des affaires étrangères et de la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat).

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants [n° 0076 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi organique n° 77 (98-99)** (p. 5822, 5823) : protection des enfants. Dixième anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant. Proposition de la commission des lois de placer le médiateur des droits des enfants auprès du médiateur de la République. Unité de la médiation institutionnelle. Saisine directe par les mineurs "intéressés". Faculté d'autosaisine. Proposition de loi particulièrement bienvenue - **Art. 1er** (*statut du médiateur des enfants - champ de compétences - saisine directe - autosaisine*) (p. 5831, 5832) : son amendement n° 1 : placement auprès du médiateur de la République d'un médiateur des enfants, recevant les

réclamations de mineurs intéressés ou de leurs représentants légaux, estimant que les administrations d'Etat ou tout autre organisme de service public n'ont pas respecté les droits des enfants reconnus par la loi ou par un engagement international ; adopté. Unité de la médiation institutionnelle. S'oppose aux amendements de Mme Dinah Derycke n° 19 (défense et promotion des droits de l'enfant par le médiateur des enfants) et n° 20 (élargissement de la mission du médiateur des enfants aux réclamations mettant en cause une personne physique ou une personne morale de droit privé) ainsi qu'aux amendements de M. Robert Bret n° 16 (élargissement du droit de saisine du médiateur des enfants à des réclamations collectives) et n° 17 (élargissement de la saisine du médiateur des enfants aux associations de défense des droits de l'enfant) - **Art. 2** (*nomination et mandat du médiateur des enfants*) (p. 5833) : son amendement n° 2 : nomination du médiateur des enfants par décret en conseil des ministres après avis du médiateur de la République ; adopté - **Art. 3** (*recommandations du médiateur des enfants*) : ses amendements, de coordination n° 3 et n° 5 ; et n° 4 rédactionnel ; adoptés. (p. 5834, 5835) : son amendement de forme n° 6 ; adopté. Sur les amendements de Mme Dinah Derycke, estime le n° 21 (obligation pour le médiateur des enfants de porter à la connaissance de l'autorité judiciaire les affaires susceptibles de donner lieu à une mesure d'assistance éducative) satisfait par son amendement n° 7 introduisant un article additionnel après l'article 3 et s'oppose aux n° 22 (information du président du conseil général par le médiateur des enfants au sujet des affaires justifiant une intervention du service d'aide sociale), n° 23 (possibilité pour le médiateur des enfants de suggérer des mesures nouvelles) et n° 24 (possibilité pour le médiateur des enfants de suggérer toute modification de textes législatifs ou réglementaires, notamment en transposant dans le droit interne les dispositions des engagements internationaux) - **Après l'art. 3** : son amendement n° 7 : obligation pour le médiateur des enfants de saisir l'autorité judiciaire des affaires susceptibles de donner lieu à une mesure d'assistance éducative ; adopté, modifié par le sous-amendement de Mme Dinah Derycke n° 29 qu'il accepte (information du président du conseil général par le médiateur des enfants au sujet des affaires justifiant une intervention du service d'aide sociale). (p. 5836) : s'oppose aux amendements de Mme Dinah Derycke n° 25 (réclamation adressée au médiateur des enfants relative aux personnes morales de droit privé) et n° 26 (impossibilité d'opposer le caractère secret des dossiers à leurs communications au médiateur des enfants et respect des obligations liées au secret professionnel par ce dernier). Compétence du tribunal pénal pour les violences sur les enfants - **Art. 4** (*promotion des droits de l'enfant - rapport annuel du médiateur des enfants*) (p. 5837) : ses amendements n° 8 de coordination et n° 9 de cohérence ; adoptés. S'oppose à l'amendement de Mme Dinah Derycke n° 27 (publication du rapport annuel du médiateur des enfants) - **Après l'art. 4** : son amendement n° 10 : bilan d'activité du médiateur des enfants dans le rapport public annuel du médiateur de la République ; adopté. S'oppose à l'amendement de Mme Dinah Derycke n° 28 (avis du médiateur des enfants sur le rapport annuel relatif à l'application de la convention internationale des droits de l'enfant) - **Art. 5** (*transmission, par le médiateur des enfants, de réclamations au médiateur de la République*) (p. 5838) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté - **Art. 6** (*transmission, par le médiateur de la République, de réclamations au médiateur des enfants*) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté - **Art. 7** (*délégués départementaux du médiateur des enfants - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 18 de M. Robert Bret - **Art. 8** (*computation des délais de recours contentieux*) (p. 5839) : son amendement de coordination n° 13 ; adopté - **Art. 12** (*application au médiateur des enfants de certaines dispositions relatives au médiateur de la République*) : son amendement n° 14 : possibilité donnée au médiateur de la République d'exercer certains de ses pouvoirs au bénéfice et à la demande du médiateur des enfants ; adopté - **Art. 13** (*évaluation de la loi*) (p. 5840, 5841) : son amendement de suppression n° 15 ; adopté. Compétence du tribunal pénal pour les cas de maltraitance et de violence. Intérêt du Sénat en faveur des droits de l'enfant ; pour sa part, a eu six enfants

- **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5842) : en réponse à l'intervention de Mme Dinah Derycke, rappel des travaux de la commission des lois sur ce texte.

- **Proposition de loi organique relative à l'inéligibilité du médiateur des enfants [n° 0077 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi n° 76 (98-99)** (p. 5822, 5823) : voir intervention sous la proposition de loi n° 76 (98-99) - **Art. unique** (p. 5842) : propose l'adoption de cette proposition de loi organique en l'état.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 465 (97-98)]** visant à généraliser l'interdiction des candidatures multiples aux élections ; 2° [n° 482 (97-98)] portant diverses dispositions relatives aux élections municipales, cantonales et législatives ; 3° [n° 493 (97-98)] tendant à interdire les candidatures multiples aux élections cantonales ; 4° [n° 494 (97-98)] relative à l'élection des députés et à l'élection des conseillers généraux et 5° [n° 548 (97-98)] relative aux conditions d'éligibilité des candidats aux élections cantonales et aux déclarations de candidatures au deuxième tour des élections cantonales et législatives [n° 0062 (1999-2000)] - (23 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 6196, 6197) : corrections de lacunes ou de défauts du code électoral. Deux catégories de textes déposés relatifs au premier et au second tour. Contenus des cinq propositions de loi. Interdiction de candidatures multiples aux élections cantonales. Au nom de la commission des lois, propose l'adoption de cette mesure. Textes relatifs aux conditions d'organisation du second tour. Risque de modification de l'architecture du code électoral. Souhaite une réflexion au sein des formations politiques et une concertation avec le Gouvernement sur les modalités du deuxième tour - **Après l'art. 1er** (p. 6200) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Louis de Broissia (élection d'un suppléant en même temps que celle du conseiller général). Caractère indicatif en terme de sondage d'opinion des élections cantonales partielles - **Art. 2 (représentation au conseil général d'un canton créé par la fusion de deux cantons n'appartenant pas à la même série de renouvellement)** (p. 6202) : problème rare et complexe.

- **Proposition de loi permettant au juge des tutelles d'autoriser un majeur sous tutelle à être inscrit sur une liste électorale [n° 0185 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi organique n° 186 (98-99)** (p. 6203, 6204) : propositions de loi déposées par M. Jacques Pelletier. Possibilité de personnaliser la tutelle. Adoption par le Sénat en 1993 d'une proposition de loi de M. Claude Huriet rejetée par l'Assemblée nationale. Complexité de la situation due à l'absence de coordination entre les différents dispositifs législatifs. Caractère personnel du vote. Inéligibilité des personnes concernées. Propose l'adoption de ces deux propositions de loi.

- **Proposition de loi organique relative à l'inéligibilité des majeurs sous tutelle [n° 0186 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi n° 185 (98-99)** - Voir son intervention sous la proposition de loi précitée (p. 6203, 6204).

BONY (Marcel), sénateur (Puy-de-Dôme) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 547 (JO Débats du 20 mai 1999) (p. 3186) - Ministère : Santé - *Situation du thermalisme* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3703) - **Thermalisme**

n° 624 (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5481) - Ministère : Intérieur - *Difficultés de recouvrement de la taxe de séjour* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5810) - **Impôts et taxes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 49 ou après l'art. 49 bis** : soutient l'amendement n° 576 de M. Jean-Marc Pastor (délai de stockage des terres acquises par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER). Délais trop courts et difficilement prorogables. - **Après l'art. 64** (p. 593, 594) : son amendement n° 577 : délivrance de la licence d'inséminateur aux vétérinaires ; retiré. Respect du monopole de l'amélioration génétique des centres d'insémination. Souhaite le retour à la situation antérieure à 1991 permettant aux vétérinaires de procéder aux inséminations.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - V - Tourisme

- (3 décembre 1999) (p. 6783, 6784) : décalage entre les recettes dégagées et le rang de la France dans l'activité touristique. Remise à niveau du parc immobilier. Mise en place d'un fonds de garantie. Attachement au tourisme vert. Développement du tourisme thermal. Droit aux vacances pour tous : extension du chèque-vacances, bourse solidarité-vacances. Formation professionnelle des travailleurs saisonniers. Organisation touristique sur le territoire : Maison de la France, délégations régionales au tourisme, Agence française d'ingénierie touristique et contrats de plan. Exemple de la région Auvergne. Le groupe socialiste votera ce projet de budget en espérant qu'il sera placé sous le signe de la réduction du temps de travail.

BORDAS (James), sénateur (Indre-et-Loire) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne ; nouvelle nomination en tant que vice-président (JO Lois et décrets du 7 octobre 1999).

Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Délégué suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre ès qualités de la Commission nationale du sport de haut niveau.

Membre suppléant du Comité de l'éthique du loto sportif (JO Lois et décrets du 19 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de

la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage [n° 193 (98-99)] (3 février 1999) - **Sports**.

Proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant organisation commune du marché vitivinicole (n° E-1134) [n° 196 (98-99)] (3 février 1999) - **Union européenne**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 274 (98-99)] adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux [n° 350 (98-99)] (12 mai 1999) - **Sports**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 443 (98-99)], adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives [n° 24 (1999-2000)] (20 octobre 1999) - **Sports**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Jeunesse et sports [n° 90 (1999-2000) tome 9] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives [n° 108 (1999-2000)] (1er décembre 1999) - **Sports**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 103 (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1305) - Ministère : Intérieur - *Comportements à risques en montagne et en mer* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1305) - **Sécurité civile**

n° 161 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3217) - Ministère : Premier ministre - *Événements de Vauvert* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3217) - **Délinquance**

n° 212 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5363) - Ministère : Economie - *Application du taux réduit de TVA dans le secteur de la restauration* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5363) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Questions orales sans débat :

n° 562 (JO Débats du 28 mai 1999) (p. 3417) - Ministère : Justice - *Suspension des procédures d'adoption d'enfants avec le Viêt-nam* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4550) - **Adoption**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 0193 (98-99)] - (9 mars 1999) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 1361, 1362) : approbation à l'unanimité du texte par la commission mixte

paritaire. Volonté des deux assemblées de défendre la santé publique, l'éthique du sport et son rôle social contre les atteintes du dopage. Création des antennes médicales de lutte contre le dopage. Prise en charge médicale du dopage et de ses conséquences. Organisation de la veille sanitaire sur le dopage. Approbation sans restriction des dispositions du volet pénal du projet de loi. Souhait d'une mise en oeuvre rapide de la loi et de la parution des textes d'application. Volonté de restaurer les valeurs du sport en adoptant les conclusions de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes** [n° 0250 (98-99)] - (16 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1469, 1471) : avancée démocratique du traité par l'élargissement de la procédure de codécision et le renforcement du contrôle du Parlement européen sur la Commission de Bruxelles. Progrès de la politique étrangère et de sécurité commune, PESC, malgré les divergences des Etats membres en matière de stratégie et d'objectifs diplomatiques et militaires. Priorité donnée à l'emploi. Améliorations en matière de droits fondamentaux et de non-discrimination, de reconnaissance des missions de service public, de protection de l'environnement, de santé publique et de politique commerciale. Intégration de l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne. Echec de la méthode intergouvernementale. Place des parlements nationaux dans le processus de décision communautaire. Création d'une représentation permanente du Sénat à Bruxelles. Réforme nécessaire des institutions sur la base d'un principe de subsidiarité. Le groupe des Républicains et Indépendants approuvera ce projet de loi.

- **Proposition de loi relative à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux** [n° 0274 (98-99)] - (18 mai 1999) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 3076, 3077) : annulation par le Conseil d'Etat en janvier 1998 du décret de 1993 réglementant les conditions de délivrance des "dans". Historique. Harmonisation des conditions de délivrance des "dans". Accès au brevet d'Etat d'éducateur sportif par les seuls titulaires de titres au moins équivalents à la ceinture noire. Base légale donnée à la compétence des fédérations des arts martiaux. Compétence des commissions spécialisées pour la délivrance des "dans". Rôle des fédérations limité à une consultation pour la détermination de la composition des commissions spécialisées. Création d'une commission consultative des arts martiaux. Accord pour une validation des "dans" attribués en application du décret annulé. - **Art. 1er (conditions de délivrance des grades et des "dans" dans les disciplines relevant des arts martiaux)** (p. 3082) : ses amendements n° 1 : limitation du champ d'application aux titres d'un niveau au moins égal à la ceinture noire ; et n° 2 : simple consultation des fédérations sur la composition des commissions spécialisées ; adoptés - **Art. 2 (validation des "dans" acquis en application du décret n° 93-988 du 2 août 1993)** (p. 3083) : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle** [n° 0338 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3674, 3675) : projet de loi aux intentions louables et au dispositif contestable. Suppression regrettable de l'aide médicale gratuite gérée par les départements. Recentralisation condamnable. Régime d'assistantat pour les plus démunis : gratuité systématique de la couverture du ticket modérateur. Coût explosif. Exemple de la dérive des dépenses liées au RMI. Justesse du contre-projet de la majorité sénatoriale. Les sénateurs du groupe des Républicains et Indépendants voteront le projet de loi tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

- **Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives** [n° 0443 (98-99)] - (27 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 5491, 5493) : réforme morcelée de la loi de 1984. Maintien des subventions publiques. Modification du statut des clubs sportifs par la création de la société anonyme sportive

professionnelle, SASP ; distribution possible de bénéfices ; réflexion nécessaire sur l'accès des clubs à l'épargne publique : protection des épargnants, intérêt des clubs sportifs ; maintien de l'interdiction jusqu'à l'examen du projet de loi modifiant la loi du 16 juillet 1984. Protection des sportifs mineurs à l'échelon européen. Rejet des dispositions relatives à la protection des intérêts des centres de formation ; atteinte à la liberté du travail ; extension du système des transferts et dérive commerciale de ces centres. Proposition d'une nouvelle rédaction susceptible d'être adoptée par la Commission européenne. Sous réserve des amendements déposés, la commission des affaires culturelles propose l'adoption de ce texte - **Art. 1er** (*statut des clubs sportifs professionnels*) (p. 5502, 5504) : ses amendements de précision n° 1 et n° 3 ; rédactionnel n° 2 ; et n° 4 : alignement des droits des associations sportives sur ceux des actionnaires possédant 10 % du capital d'une société anonyme ; adoptés. Sur les amendements de M. Bernard Murat, accepte les n° 12 (obligation de constituer une société commerciale limitée aux associations affiliées à une fédération sportive) et n° 14 (texte étendu aux délibérations des organes dirigeants de la société) et demande le retrait du n° 13 (constitution d'une société commerciale obligatoire en cas de cumul des deux seuils). - **Art. 2** (*règles particulières aux sociétés commerciales sportives*) (p. 5505) : ses amendements rédactionnels n° 5 et n° 6 ; adoptés. - **Après l'art. 2** (p. 5506) : estime sans objet les amendements de conséquence de M. Bernard Murat n° 16, n° 17 et n° 18 - **Art. 3** (*mise en conformité du statut juridique des clubs professionnels*) : s'en remet à l'avis du Gouvernement pour l'amendement n° 21 de M. Bernard Murat (délai de transformation en société commerciale repoussé à la fin de la saison sportive) - **Art. 5** (*conditions d'octroi de subventions des collectivités territoriales aux clubs sportifs*) (p. 5507, 5508) : demande le retrait des amendements de M. Bernard Murat n° 24 (définition des missions d'intérêt général pouvant recevoir des subventions publiques), n° 25 et n° 26 (subventions publiques réservées aux seules associations) - **Art. 6** (*protection des sportifs mineurs*) (p. 5509) : son amendement n° 7 : nouvelle rédaction ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 5510) : son amendement n° 8 : extension aux rémunérations perçues par des sportifs de moins de seize ans du dispositif applicable aux rémunérations perçues par de jeunes artistes ou mannequins ; adopté - **Art. 7** (*obligation de conclure un contrat d'engagement sportif à la suite d'une formation*) (p. 5511) : son amendement n° 9 : prévision, sous certaines conditions, d'une compensation des frais de formation en cas de transfert d'un sportif dans un autre club ; adopté - **Art. 7 bis** (*droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives*) (p. 5512) : son amendement de suppression n° 10 ; adopté - **Art. 7 ter** (*avis du CSA sur les projets d'acquisition d'un club sportif par un service de télévision*) (p. 5513) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté - **Après l'art. 9** (p. 5514) : accepte les amendements n° 31 de M. Serge Lagache (information du conseil de prévention et de lutte contre le dopage de l'ensemble des décisions des fédérations et pas seulement des sanctions) et n° 32 du Gouvernement (application de la loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage à l'ensemble des commissions spécialisées ne relevant pas d'une fédération).

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 31 bis** (*prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 6652, 6653) : au nom de la commission des affaires culturelles, son amendement n° I-60 : ajout des fédérations délégataires parmi les débiteurs de la contribution prévue à cet article ; devenu sans objet. Caractère improvisé de cet article.

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 7176) : progression budgétaire. Crédits du fonds national pour le développement du sport, FNDS, et du fonds national pour le développement de la vie associative, FNDVA. Menace sur le FNDS. Moyens en personnels. Lutte contre le dopage. Mise en ordre législative du secteur sportif. S'interroge sur la compatibilité des actions annoncées par la ministre et ses moyens budgétaires. Au nom de la commission des affaires culturelles, s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget.

- **Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives** - *Commission mixte paritaire [n° 0108 (1999-2000)]* - (15 décembre 1999) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 7644, 7645) : accord de la commission mixte paritaire sur le texte du Sénat pour le statut des clubs sportifs professionnels, la protection des sportifs mineurs et la lutte contre le dopage. Adoption de l'article 7 relatif à la protection des centres de formation et des droits des jeunes sportifs. Faiblesse du dispositif en raison de sa portée uniquement nationale. Propose l'adoption des conclusions de la commission mixte paritaire.

BOROTRA (Didier), sénateur (Pyrénées-Atlantiques) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

BORVO (Nicole), sénateur (Paris) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension (JO Lois et décrets du 14 juillet 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à modifier le titre 1er du livre V du code général des

collectivités territoriales sur l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon [n° 237 (98-99)] (23 février 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 18 février 1999) - **Collectivités territoriales.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 137 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2377) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 16 avril 1999 (p. 2379) - **Politique internationale**

n° 205 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5357) - Ministère : Justice - *Affaire Papon* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5357) - **Justice**

Questions orales sans débat :

n° 395 (JO Débats du 8 décembre 1998) (p. 6089) - Ministère : Education - *Désamiantage de Jussieu* - Réponse le 10 février 1999 (p. 817) - **Amiante**

n° 417 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 66) - Ministère : Santé - *Campagne de dépistage du cancer du sein en Ile-de-France* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1343) - **Cancer**

n° 468 (JO Débats du 3 mars 1999) (p. 1240) - Ministère : Intérieur - *Elargissement du champ d'action des mairies d'arrondissement* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2411) - **Décentralisation**

n° 496 (JO Débats du 24 mars 1999) (p. 1705) - Ministère : Economie - *Organismes de recherche et marchés publics* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3074) - **Recherche**

n° 590 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4766) - Ministère : Intérieur - *Conditions de travail des chauffeurs de taxi* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5050) - **Taxis**

n° 596 (JO Débats du 7 octobre 1999) (p. 4922) - Ministère : Santé - *Pratique et enseignement de la gynécologie médicale* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5410) - **Médecine (enseignement de la)**

n° 613 (JO Débats du 20 octobre 1999) (p. 5293) - Ministère : Logement - *Réquisitions de logements vacants* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5801) - **Logement social**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)]** - (11 février 1999) - **Question préalable** (p. 921, 923) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Droit de grève. Echec du dialogue social. Aggravation des conditions de travail et insécurité des salariés. Instauration d'un service minimum. Opinion publique. Secteur des transports. Intervention du législateur. Renforcement des effectifs. (p. 924) : intervention du législateur.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1321, 1322) : souhait de voir progresser l'égalité dans la sphère économique et sociale. Avec les membres du groupe communiste républicain et citoyen, votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1529, 1530) : évolution de la société et naissance d'aspirations nouvelles génératrices de droits nouveaux. Souci du législateur de créer le droit correspondant aux évolutions de la société. Ouverture de droits aux couples non mariés et reconnaissance du couple homosexuel.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1598) : se déclare opposée à l'amendement n° 3 de la commission (définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil) et favorable à l'amendement n° 56 de Mme Dinah Derycke (précision sur l'absence de distinction de sexe dans la définition du concubinage) - **Art. 2 (imposition commune au titre de l'impôt sur le revenu et des impôts directs - art. 6 du code général des impôts)** (p. 1612) : soutient les amendements de M. Robert Bret n° 46 (suppression du délai prévu pour la déclaration fiscale commune), n° 47 (bénéfice de l'imposition fiscale commune accordé aux personnes faisant la preuve d'une vie commune de deux ans) et n° 48 (bénéfice de l'imposition fiscale commune aux personnes qui ont des enfants). (p. 1614) : injustice sur le plan fiscal de ne pas accorder aux couples non mariés les avantages des couples mariés - **Art. 6 (prise en compte du PACS pour l'attribution d'un titre de séjour)** (p. 1628) : soutient l'amendement n° 51 de M. Robert Bret (assimilation à une liaison personnelle en France de la liaison par un PACS d'un étranger à un Français).

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - **Après l'art. 10** (p. 2271) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 3 : établissement par le haut comité de la santé publique dans son rapport annuel, d'un bilan approfondi de la situation des soins palliatifs ; adopté.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Deuxième lecture [n° 0310 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Question préalable** (p. 2902, 2903) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable. Contradictions internes de la majorité sénatoriale. Reconnaissance du concubinage par l'Assemblée nationale. Place du PACS entre le mariage et l'union libre.

- **Proposition de loi visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs [n° 0348 (98-99)]** - (27 mai 1999) - **Après l'art. 10** (p. 3412) : son amendement n° 1 : versement d'une allocation à l'occasion du congé d'accompagnement de fin de vie ; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 3413) : congé d'accompagnement inaccessible aux personnes disposant de faibles revenus.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3463, 3465) : droit à la santé. Renoncement aux soins d'un Français sur quatre. Avancée représentée par la couverture maladie universelle, CMU. Universalité et gratuité. Inquiétudes relatives à l'immixtion possible des assureurs dans la gestion de l'assurance maladie. Rejet du contre-projet élaboré par la commission des affaires sociales. Aménagement des démarches d'affiliation pour les plus démunis. Référence au seuil de pauvreté. Avenir des contingents communaux d'aide sociale. Réforme de fond à prévoir : nouveaux moyens de financement de la protection sociale. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, partage pleinement les objectifs affirmés par le Gouvernement dans ce texte.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 3 (nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation)** (p. 3513) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 164 : affiliation au régime de base sur le critère de résidence durable ; rejeté - **Art. 4 (immédiateté et automaticité du droit à l'accès aux soins)** (p. 3516) : son amendement de cohérence n° 165, soutenu par M. Guy Fischer ; rejeté - **Art. 13 (transferts financiers entre l'Etat et les départements)** (p. 3526, 3527) : son amendement n° 166 : correction des inégalités relatives au mode de répartition des

recettes du fonds de solidarité pour l'action sociale créé par l'Etat ; retiré - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) (p. 3551, 3555) : ses amendements n° 167 : gratuité des soins pour les personnes ayant des ressources inférieures au seuil de pauvreté, tel que défini par les organismes internationaux et indexé sur l'évolution du SMIC ; n° 168 : possibilité pour les personnes ayant des ressources au-delà du seuil de pauvreté d'obtenir des tarifs préférentiels auprès des mutuelles ; et n° 169 : extension de la couverture maladie universelle à l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux ; rejetés. Son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 172 : examen des ressources prenant en compte la situation des personnes obligées de faire face à une pension pour des raisons indépendantes de la volonté ; retiré. (p. 3560, 3561) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 171 : suppression du lien entre la dispense d'avance de frais et le choix du médecin référent ; rejeté. (p. 3565) : son amendement n° 170 : possibilité pour le bénéficiaire de la couverture maladie universelle de saisir la commission départementale de l'aide sociale, en cas de litige ; devenu sans objet. (p. 3567) : bouleversement du texte gouvernemental par la majorité sénatoriale instaurant une allocation personnalisée à la santé. Le groupe communiste républicain et citoyen est opposé à ce nouvel article 20 issu des travaux du Sénat - **Art. 21** (*prolongation de la couverture des bénéficiaires de la CMU couverts par un organisme complémentaire*) (p. 3570, 3572) : ses amendements, soutenus par M. Guy Fischer, n° 173 : lors de la sortie de la couverture maladie universelle, possibilité pour tous les bénéficiaires d'obtenir pendant un an une couverture complémentaire à un tarif préférentiel ; et n° 174 : possibilité pour le bénéficiaire de la couverture maladie universelle ayant déjà un contrat, de le résilier lorsque l'organisme complémentaire figure sur la liste des partenaires ; rejetés - **Art. 25** (*création du fonds de financement de la protection complémentaire*) (p. 3577, 3578) : ses amendements n° 176 : création d'une cotisation sociale sur les revenus financiers des entreprises pour élargir les ressources du fonds de financement de la protection complémentaire ; retiré ; et n° 175 : modulation de la contribution des organismes complémentaires en fonction du niveau de leurs réserves facultatives ; rejeté. (p. 3581) : logique de la majorité sénatoriale : adoption d'amendements substantiels. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre cet article - **Art. 30** (*transfert de compétences des départements à l'Etat en matière d'aide médicale*) (p. 3583, 3584) : ses amendements n° 178 : droit à l'aide médicale à titre préventif ; rejeté ; et n° 179 : prise en charge de la vaccination des bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat ; adopté - **Art. 1er** (**précédemment réservé p. 3512**) (*création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis*) (p. 3588) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 163 : égal accès à la prévention et aux soins : impératif national et priorité des politiques sociales ; rejeté - **Art. 33** (*définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie*) (p. 3593, 3595) : inquiétudes sur le volet médical de la carte Sésame Vitale : codage systématique et obligatoire des pathologies. Insuffisance des études statistiques et épidémiologiques en France. Respect des libertés. Situation d'urgence médicale. Son amendement n° 180 : limitation des données inscrites sur la carte aux interventions urgentes et aux coordonnées des praticiens de santé consultés par le patient ; rejeté. (p. 3599, 3601) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare favorable à l'amendement n° 67 de la commission (limitation des informations dont le titulaire d'une carte peut obtenir copie, à l'exception de celles concernant les vaccinations, les allergies et le groupe sanguin). Absence de préjudice pour le malade. Relatif échec du premier volet de la carte Sésame Vitale. Organisation préférable d'un débat parlementaire. Risques liés à une utilisation de données personnelles informatisées. Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen voteront contre cet article 33, tel qu'il a été amendé par la commission - **Art. 34 bis** (*certification des compétences des aides-opérateurs*) (p. 3607) : situation délicate de personnes embauchées illégalement par des cliniques privées. Nécessité de dégager des solutions humaines à la charge des cliniques.

Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur cet article 34 bis - **Art. 36** (*validation des conventions médicales nationales annulées par le Conseil d'Etat*) (p. 3608, 3609) : réflexion à approfondir sur la contrainte représentée par le médecin référent - **Art. 37** (*traitement des données personnelles de santé à des fins d'évaluation ou d'analyse des activités de soin et de prévention*) (p. 3610) : respect de la vie privée. Confidentialité relative du programme de médicalisation du système d'information, PMSI. Transparence nécessaire du système hospitalier. (p. 3612) : sur l'amendement de la commission n° 74 (communication de données médicales à des tiers après traitement rendant impossible l'identification des personnes), ses sous-amendements n° 187 et n° 188 ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Art. 37 univies** (*médecins titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne*) (p. 3638, 3642) : précarité de la situation des médecins diplômés à l'étranger, exerçant dans les hôpitaux français. Insuffisances liées au nouveau statut des praticiens adjoints contractuels, PAC. Ses amendements n° 190 : prise en compte des périodes consacrées à la préparation des diplômes de spécialisation des médecins à diplômes étrangers dans le calcul de la durée des fonctions ; n° 193 : suppression de la règle limitant à deux le nombre de demandes pour les praticiens adjoints contractuels sollicitant l'autorisation d'exercer la médecine en France ; n° 194 : inscription sur une liste d'aptitude à la fonction de praticien des établissements publics de santé ; adoptés ; n° 191 de cohérence ; n° 192 : ouverture du droit à l'exercice de la profession de médecin après trois années comme praticien adjoint contractuel ; n° 196 : autorisation d'exercer pour les personnes ayant la qualité de réfugié, d'apatride ainsi que pour les personnes françaises titulaires d'un diplôme étranger ayant regagné le territoire national à la demande des autorités françaises ; rejetés ; et n° 195 : dans le régime transitoire, autorisation d'exercer accordée aux personnes justifiant de trois ans de fonction hospitalière ; devenu sans objet - **Après l'art. 37 tervicies** (p. 3656) : ne prendra pas part au vote sur l'amendement n° 211 de M. François Autain (remplacement du système de création ou de transfert d'offices de pharmacie par un nouveau régime : définition de deux quotas de population suivant l'importance de la commune, quota spécifique pour l'Alsace-Moselle et la Guyane, suppression de la possibilité de créer des officines par voie dérogatoire). Son désaccord sur le règlement des relations entre le Gouvernement et les pharmaciens lors d'un débat sur la couverture maladie universelle.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Question préalable** (p. 3982, 3983) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, votera la motion n° 1 de M. Claude Estier tendant à opposer la question préalable. Influence des mesures de justice sociale sur la natalité. Projets de l'ancienne majorité concernant la mise sous condition de ressources des prestations familiales. Absence de liberté de choix pour les gardes d'enfant. Débat lié aux questions de financement des prestations sociales.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4567, 4568) : soutien de principe au dispositif de couverture maladie universelle, CMU. Effet couperet du seuil retenu par le Gouvernement pour l'assurance complémentaire gratuite. Nécessité d'éviter une médecine à deux vitesses. Refus d'une immixtion des assureurs. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, ne votera pas le contre-projet de la majorité sénatoriale. Extension du tiers payant sans contrat obligatoire avec un médecin référent. Droit des personnes à choisir leur couverture complémentaire. Egalité de droit d'accès aux soins et à la prévention. Aide médicale à titre préventif. Traitement des données personnelles de santé. Médecins à diplômes étrangers. Validation des conventions médicales annuelles. Nécessité d'une mise en oeuvre rapide de cette loi - **Art. 30** (*transfert de compétences des départements à l'Etat en matière d'aide médicale*) (p. 4623) : utilité de la prévention appliquée aux ressortissants étrangers comme aux ressortissants français. Intervient sur l'amendement n° 50 de la commission (aide médicale pour les personnes étrangères

en situation irrégulière limitée aux dépenses afférentes aux soins nécessités par leur état) - **Art. 34 bis** (*certification des compétences des aides-opérateurs*) (p.4631) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur l'amendement n° 59 de la commission (validation des compétences des aides-opérateurs jusqu'au 31 décembre 2000) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p.4658) : débat intéressant. Ecart important entre le projet du Gouvernement et le contre-projet de la majorité sénatoriale. Ne votera pas le texte dans la rédaction issue des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 44** (*séparation comptable des prestations invalidité, vieillesse et décès au sein d'EDF*) (p.4998) : se déclare opposée à l'amendement n° 236 de M. Jean Arthuis (amélioration de la transparence de la gestion du régime de retraite des agents d'EDF) - **Art. 46** (*coûts échoués*) (p.5000, 5001) : soutient l'amendement n° 393 de M. Pierre Lefebvre (retour à la rédaction initiale du projet de loi prévoyant la prise en charge des coûts liés au démantèlement de Superphénix par l'ensemble des producteurs d'électricité).

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p.5568, 5569) : inscription de ce texte dans le sens de nouveaux progrès sociaux et de créations d'emplois. Perspective d'harmonisation par le haut des règles européennes. Contre-projet du Sénat relatif à la flexibilité et à l'abaissement du coût du travail. Cas de la fonction publique. Souhaite l'amélioration du projet de loi sur la situation des cadres : opposition à la détermination de trois catégories de cadres, à l'aggravation de la flexibilité. Discrimination à l'égard des femmes.

- **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er** (*nouvelle durée légale du travail*) (p.5639) : soutient l'amendement n° 94 de M. Guy Fischer (intervention des représentants des salariés en cas de désaccord sur la pertinence du motif économique invoqué par l'employeur pour un licenciement économique collectif). Recours devant le juge de première instance. Proposition élaborée par les salariés de l'entreprise Wolber, filiale de Michelin.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 3** (*régime unique de modulation*) (p.5689) : soutient les amendements de M. Guy Fischer n° 110 (possibilité de dérogation accordée par l'inspecteur du travail) et n° 111 (fixation d'un plancher de cinq jours minimum) - **Art. 4 bis** (*contrôle du repos dominical*) (p.5701) : lutte contre le travail des femmes le dimanche - **Art. 5** (*réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants*) (p.5703, 5704) : changement de l'état d'esprit des cadres. Le groupe communiste républicain et citoyen présentera des amendements renforçant les garanties des cadres. Distinction d'une catégorie de cadres pouvant échapper aux durées maximales horaires. Caractère discriminant pour les femmes. (p.5718, 5723) : soutient les amendements de M. Guy Fischer, n° 117 (précisions sur la notion de cadre dirigeant), n° 118 (réintroduction dans l'article L. 212-15-3 du code du travail de la référence aux durées maximales journalières ou hebdomadaires du temps de travail), n° 119 (introduction dans la loi d'une référence horaire lorsque le temps de travail est décompté en jours), n° 120 (référence aux "cadres itinérants" plutôt qu'aux "salariés itinérants") et n° 121 (réintroduction des maxima journaliers et hebdomadaires même dans le cadre du calcul forfaitaire) - **Art. 6** (*travail à temps partiel*) (p.5733) : soutient l'amendement n° 123 de M. Guy Fischer (suppression de la possibilité de déroger par accord de branche à la durée du délai de prévenance).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000. [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p.5954, 5957) : valeur normative du rapport annexé au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Approbation du dépôt d'un projet de loi relatif à la santé au printemps prochain. Satisfaction du rééquilibrage des comptes sociaux. Hostilité à la limitation des dépenses

sociales remboursables et à la concurrence dans la gestion de l'assurance maladie. Opposée au plan stratégique de la CNAM. Insuffisance des recettes de la sécurité sociale au regard des besoins sociaux. Souhait d'une réforme des cotisations patronales. Financement des 35 heures. Opposition à la compensation du coût pour la sécurité sociale des exonérations de cotisations patronales par de nouveaux prélèvements. Insuffisance du rééquilibrage entre le coût total des exonérations et le montant de la participation des entreprises. Baisse relative des allocations familiales et vieillesse. Favorable au dispositif proposé en faveur des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Calcul de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Absence de débat de fond sur les besoins hospitaliers. Favorable au transfert sous conditions vers la CNAM de la responsabilité de gérer un objectif de dépenses délégué en ce qui concerne la médecine de ville.

- **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Avant l'art. 2** (p.5996, 5997) : ses amendements n° 110 : coût de recouvrement des cotisations dues par les entreprises ; et n° 111 : individualisation de la contribution de chaque entreprise au financement de la protection sociale ; rejetés - **Art. 2** (*création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale*) (p.6004) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 113 : substitution d'une contribution sur les revenus financiers des entreprises à celle assise sur le recours aux heures supplémentaires ; devenu sans objet - **Art. 3** (*institution d'une contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés, CSB*) (p.6007) : son amendement n° 114 : majoration du taux de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises assujetties ; devenu sans objet - **Après l'art. 5 bis** (p.6027) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, s'abstiendra sur l'amendement n° 84 du Gouvernement (harmonisation à la baisse des assiettes forfaitaires du début d'activité et allègement des cotisations dues au titre des deux premiers exercices) - **Art. 6** (*prévisions de recettes*) (p.6030) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 115 : majoration des prévisions de recettes de la branche accidents du travail par une augmentation correspondante du taux de cotisation des employeurs à cette branche ; devenu sans objet. - **Art. 7** (*revalorisation des prestations familiales*) (p.6033, 6034) : missions des caisses d'allocations familiales. Inquiétudes des personnels des caisses. Ses amendements n° 116 et n° 117 : indexation des prestations familiales sur l'évolution du salaire moyen ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 7** (p.6035) : ses amendements n° 119 : versement des allocations familiales dès le premier enfant ; et n° 120 : maintien du bénéfice de l'allocation familiale aux familles dont l'un des enfants atteint 20 ans ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - **Art. 8** (*relèvement de l'âge limite d'ouverture du droit au complément familial et aux aides au logement*) (p.6036) : intervient sur l'article et se déclare opposée à l'amendement n° 10 de la commission (suppression de l'abrogation de l'article 22 de la loi du 25 juillet 1994 relative à la famille et prolongement de son application jusqu'au 31 décembre 2002).

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Art. 11** (*revalorisation des pensions de retraite*) (p.6049) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 121 : indexation des pensions de retraite sur l'évolution des salaires ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Avant l'art. 17** (p.6064) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 122 : rétablissement des élections à la sécurité sociale ; rejeté - **Art. 17** (*régulation des soins de ville par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés - art. L. 162-1-8, L. 162-5-2 à L. 162-5-8, L. 162-5-9, L. 162-5-11, L. 162-9, L. 162-12-2 à L. 162-12-5 à L. 162-12-7, art. L. 162-12-3 et L. 162-12-4 nouveaux, art. L. 162-12-9 à L. 162-12-12, L. 162-14-1 à L. 162-14-4, art. L. 162-12-17 et L. 162-12-18, L. 162-14, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-3 nouveaux, art. L. 227-1, L. 322-5-4 et L. 322-5-5, L. 645-2 et L. 645-2-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale*) (p.6078, 6079) : souci d'une plus grande légitimité de la CNAM. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé à l'amendement

n° 28 de la commission (I - organisation collective des moyens de la régulation médicalisée des dépenses - II - procédure applicable en cas de dérapage des dépenses) - **Art. 18** (*motivation médicale apportée aux arrêts de travail et aux transports sanitaires - art. L. 162-4-1 nouveau et L. 321-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6080) : son amendement de suppression n° 123 ; rejeté. Dérapage des indemnités journalières - **Art. 19** (*contrôle des grands consommateurs de soins médicaux - art. L. 315-2-1 nouveau et art. L. 615-13 du code de la sécurité sociale, art. L.1106-2 du code rural*) (p. 6082) : son amendement de suppression n° 124 ; adopté - **Après l'art. 23** (p. 6094) : son amendement n° 125 : détermination du prix et du remboursement d'un médicament dès l'attribution de l'autorisation de mise sur le marché ; retiré - **Art. 25** (*opposabilité des enveloppes budgétaires aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975*) (p. 6106) : réaffirmation de l'opposition du groupe communiste républicain et citoyen aux enveloppes limitatives pour le secteur médico-social - **Après l'art. 26** (p. 6111, 6112) : son amendement n° 128 : validation des périodes de rééducation professionnelle dans le calcul des droits à pension vieillesse ; adopté. Ses amendements n° 126 : pénalité supplémentaire affectée à la branche accidents du travail à la charge de l'employeur en cas d'accident dû à une faute inexcusable de sa part ; et n° 127 : renforcement des moyens de fonctionnement de l'unité santé travail, UST, créée au sein de l'Institut de veille sanitaire ; rejetés - **Art. 28** (*objectif national de dépenses d'assurance maladie*) (p. 6116) : situation préoccupante des hôpitaux de l'assistance publique - **Art. 1er et rapport annexé (précédemment réservés le 17 novembre 1999, p. 5991)** (*approbation du rapport annexé*) (p. 6126, 6127) : ses amendements n° 104 : mise en oeuvre de moyens pour faire face aux sujétions découlant de la mise en oeuvre de la CMU ; n° 105 : établissement d'un plan pluriannuel d'augmentation du taux moyen de remboursement en fixant des priorités ; n° 106 : modalités de la prise en charge par l'assurance maladie du dépistage de l'ostéoporose avant le 31 décembre 2000 ; n° 108 : développement des conditions de gestion plus démocratique des caisses ; devenus sans objet. Ses amendements, soutenus par M. Guy Fischer, n° 107 : modalités de prise en charge par l'assurance maladie des visites médicales annuelles des sportifs ; et n° 109 : mise en place d'une prestation unique d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes ; devenus sans objet - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6139) : appréciation réservée sur le texte du Gouvernement. Opposition à la réécriture du projet de loi par la commission des affaires sociales. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre le projet de loi issu des travaux du Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0105 (1999-2000)] - (2 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6733, 6734) : nombreux objectifs partagés avec le Gouvernement mais regret de l'absence de réponse à certains de ces objectifs. Réserves relatives à l'ONDAM. Attente du projet de loi sur la santé publique. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposée à la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) - **Etat B - Titre III** (p. 7495, 7496) : délivrance de la pilule du lendemain par les infirmières scolaires. Objectif de mise en place d'une contraception responsable. Souhaite le renforcement des services de la médecine scolaire.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Art. 2 et Etat A (équilibre général)** (p. 7799, 7800) : soutient l'amendement

n° 29 de Mme Marie-Claude Beaudeau (majoration des ressources brutes de 5 000 millions de francs).

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0130 (1999-2000)]* - (21 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7916, 7917) : lissage sur trois ans des effets du recensement. Prise en compte progressive du facteur lié à la population pour l'éligibilité aux dotations de solidarité et pour le calcul du potentiel fiscal. Pénalisation des communes défavorisées pour les dotations de solidarité. Nécessité de réformer les finances locales. Adoption de cavaliers législatifs modifiant la loi du 12 juillet 1999 sur l'intercommunalité. Réduction de la souveraineté communale. Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur l'ensemble de ce texte.

BOURDIN (Joël), sénateur (Eure) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Vice-président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes jusqu'au 13 octobre 1999.

Président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre titulaire de la Section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Membre titulaire du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

Membre titulaire de la Commission du suivi du mémorandum d'accord signé le 26 novembre 1996 entre la France et la Fédération de Russie jusqu'au 31 mai 1999.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Jean-Philippe Lachenaud, relative à la vente d'une partie des avoirs en or de l'Etat détenus et gérés par la Banque de France [n° 340 (98-99)] (6 mai 1999) - **Banque de France**.

Rapport d'information, déposé avec M. Serge Lepeltier, au nom de la délégation du Sénat pour la planification, sur le colloque organisé le 16 juin 1999 sur les perspectives de croissance dans la zone euro [n° 466 (98-99)] (30 juin 1999) - **Union européenne**.

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, sur les perspectives macroéconomiques à moyen terme (1999-2004) [n° 71 (1999-2000)] (16 novembre 1999) - **Prévisions et projections économiques**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Agriculture et pêche [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 3] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Prestations sociales agricoles [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 42] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 176 (*JO Débats* du 4 juin 1999) (p. 3663) - Ministère : Agriculture - *Poulets contaminés à la dioxine - volet agricole* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3663) - **Produits agricoles et alimentaires**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant prorogation des mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance [n° 0133 (98-99)]** - (27 janvier 1999) - **Art. unique** (p. 313) : intervient sur l'amendement n° 1 de la commission (prorogation des mandats des membres du conseil de surveillance et du directoire du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance, CENCEP). Souhaite une prorogation des mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance, CCCOS, à une date postérieure au 1er novembre 1999, ainsi que le maintien de l'unité dirigeante pendant la période transitoire.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2084, 2086) : loi de 1992. Définition du contenu du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI. Principe de continuité territoriale. Communauté urbaine ou communauté de communes. Création de la communauté d'agglomération. EPCI à fiscalité propre. Modifications apportées par l'Assemblée nationale. Conséquences financières de ce texte. Equilibre du territoire. Communautés rurales. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Dotation destinée aux groupements de communes. Part destinée à la dotation de solidarité urbaine, DSU, et à la dotation de solidarité rurale, DSR. Ressources des communes rurales. Avec le groupe des Républicains et Indépendants, attend les réponses du ministre.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-3 du code général des collectivités territoriales** (*conseil de la communauté d'agglomération*) (p. 2168) : son amendement, soutenu par M. Jean Pépin, n° 391 : nombre de sièges détenus par l'addition de deux communes lorsqu'une communauté d'agglomération est composée d'au moins cinq communes ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales** (*interférence du périmètre de la communauté d'agglomération avec le périmètre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes préexistants*) (p. 2220) : soutient l'amendement d'harmonisation rédactionnelle n° 393 de Mme Janine Bardou - **Après l'art. 9** (p. 2251) : son amendement n° 394 : extension aux communautés de communes de la possibilité de se transformer en communauté d'agglomération ou communauté urbaine sans avoir à se conformer au premier alinéa de l'article 9 de cette présente loi ; adopté - **Art. 10** (*nombre et répartition des sièges au sein du conseil de la communauté de communes*) (p. 2253) : son amendement n° 395 : impossibilité pour une

communauté de communes composée d'au moins cinq communes d'obtenir la moitié des sièges par l'addition des sièges de deux communes ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2298, 2299) : intervient sur l'amendement n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés). (p. 2300) : son amendement n° 397 : limitation, au seul établissement à fiscalité propre, de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale selon laquelle le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale ne peut être identique à celui d'un département ; devenu sans objet - **Art. 22** (*organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2308) : intervient sur l'amendement rédactionnel n° 82 de la commission - **Art. 34** (*transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes*) (p. 2347, 2349) : se déclare favorable à l'amendement n° 339 de M. Jacques Pelletier (suppression de la possibilité offerte aux districts de se transformer en syndicats de communes). Soutient l'amendement de coordination n° 398 de M. Jean-Paul Emorine. (p. 2350) : cohérence de cet article à revoir par la commission mixte paritaire.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 44** (p. 2418, 2419) : son amendement n° 400 : maintien des dispositions en matière d'avantages servis en cas de transfert des agents communaux dans des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI ; retiré - **Art. 51 (par priorité)** (*taxe professionnelle unique*) (p. 2450) : sur l'amendement rédactionnel n° 186 de la commission saisie pour avis, son sous-amendement n° 403 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Art. 56** (*fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*) (p. 2535, 2539) : son amendement de suppression n° 401 ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 66 (précédemment réservé p. 2611)** (*attribution de la dotation globale de fonctionnement*) - **Art. L. 5211-29 du code général des collectivités territoriales** (*définition du nombre de catégories de groupements bénéficiant d'une DGF et établissement du montant moyen par habitant accordé à deux catégories de groupements*) (p. 2647) : son amendement n° 402 : établissement d'un lien entre la dotation par habitant attribuée aux communautés d'agglomération et la dotation par habitant attribuée aux communautés de communes à taxe professionnelle unique ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2712, 2714) : historique et place des caisses d'épargne. Popularisation de l'acte d'épargne. Deuxième place de la caisse d'épargne parmi les établissements financiers français. Nouvelles fonctions commerciales des salariés. Résultats financiers positifs. Gestion du passif social de la caisse spécifique gestionnaire du régime de retraite des salariés, CGR. Dynamisme du réseau. Fixation à un niveau trop élevé du capital global des caisses d'épargne. Opposition à une obligation minimale d'affectation des résultats à des projets d'intérêt général. Absence de dispositif permettant la réalisation de partenariats et d'alliances. Souhaite la suppression du projet de création des groupements locaux d'épargne, GLE. Le groupe des Républicains et indépendants suivra les propositions de la commission des finances - **Avant le titre Ier** (p. 2740, 2741) : intervient sur l'amendement n° 163 de Mme Marie-Claude Beaudeau (création et composition d'un pôle financier public). Statut de droit privé des caisses d'épargne. Définition de leur politique par leurs dirigeants - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 2745) : se déclare opposé à l'amendement n° 167 de Mme Marie-Claude Beaudeau (mention du maintien de la spécificité du livret A). Place de cette disposition dans un texte de loi sur le financement du logement social - **Art. 3** (*le statut des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2752) : son amendement n° 215 : non-

limitation des activités de caisse d'épargne aux opérations de banque des établissements de crédit ; retiré - **Art. 4** (*les sociétaires des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2755) : sur l'amendement n° 3 de la commission (suppression de l'échelon intermédiaire constitué par les groupements locaux d'épargne, GLE), son sous-amendement n° 117 ; rejeté. Distinction gênante entre sociétaires clients et sociétaires non clients - **Art. 5** (*les organes dirigeants des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2756) : son amendement n° 161 : suppression de la référence aux représentants dans le sixième alinéa de cet article ; adopté - **Après l'art. 7** (p. 2766) : s'abstiendra sur l'amendement n° 9 de la commission (fixation des taux administrés). Amendement hors sujet. Défavorable au système d'indexation. Décollecte importante en cas de baisse des taux.

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 10** (*le statut de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2787) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (suppression du paragraphe relatif à la composition du conseil de surveillance) - **Art. 11** (*les missions de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2789) : son amendement n° 118 : non-assujettissement à la TVA des cotisations des caisses d'épargne à la caisse centrale ; retiré - **Art. 21** (*les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2798, 2802) : son amendement n° 120 : modification des dispositions de cet article concernant l'évaluation des fonds propres amenés à être transformés en parts de sociétaires ; retiré au profit de l'amendement n° 18 de la commission portant sur le même objet. Délai de quatre mois pour la définition du capital de chaque caisse d'épargne. Non-recours à la commission des transferts. (p. 2819) : sur l'amendement n° 19 de la commission (conditions du placement des parts sociales représentatives du capital des caisses d'épargne), ses sous-amendements n° 121 : suppression de la référence aux bons de souscription ; et n° 123 : suppression du dernier alinéa ; retirés ; n° 122 : annulation des parts sociales non souscrites au bout de huit ans ; et n° 199 de conséquence ; adoptés - **Art. 22** (*la dévolution des fonds centraux*) (p. 2821, 2823) : ses amendements n° 216 : fixation des délais par la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance ; devenu sans objet ; n° 217 : transfert des droits et obligations couverts par les fonds concernés par cet article à la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance ; et n° 125 : déroulement des opérations ; adoptés - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 2827) : sur l'amendement de la commission n° 22 (suppression de l'affectation du produit du placement des parts sociales des caisses d'épargne au fonds de réserve pour les retraites), ses sous-amendements n° 218 et n° 219 ; adoptés. (p. 2830) : mobilisation des caisses d'épargne pour le placement des parts sociales et des certificats coopératifs d'investissement, CCI - **Art. 29** (*les dispositions transitoires relatives à la révision des accords collectifs*) (p. 2835, 2836) : son amendement n° 124 : exonération de charges sociales et d'impôt sur le revenu des sommes versées au titre du régime de retraite des salariés des caisses d'épargne ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Après l'art. 64** (p. 3023, 3026) : sur l'amendement de la commission n° 253 (conditions de remboursement anticipé des prêts immobiliers), son sous-amendement n° 263 : opposition à la possibilité de remboursement anticipé d'un prêt immobilier sans versement d'indemnité ; devenu sans objet. Souhaite la réunion de la commission des finances sur ce sujet important. S'oppose à l'amendement n° 253 précité de la commission, après rectification - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3038) : renforcement de la sécurité de la place de Paris. Le groupe des Républicains et Indépendants votera ce texte de loi tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi portant approbation d'un avenant à la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 [n° 0326 (98-99)]** - (9 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3774, 3775) : caractère uniquement privé du financement du projet Eurotunnel. Protection des petits actionnaires. Responsabilité

des Etats : exigences de sécurité. Le groupe des Républicains et Indépendants approuve ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière - Nouvelle lecture [n° 0399 (98-99)]** - (9 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3780, 3781) : échec de la commission mixte paritaire. Rôle social des caisses d'épargne. Principe du dividende social. Inutilité d'un échelon intermédiaire dans le fonctionnement des caisses d'épargne : les sociétés locales d'épargne, SOLE. Niveau du capital. Le groupe des Républicains et Indépendants est prêt à participer à une rédaction plus consensuelle de ce texte. - **Art. 22** (*la dévolution des fonds centraux*) (p. 3798) : ses amendements n° 41 de précision et n° 42 de repli ; retirés - **Art. 30** (*les dispositions relatives aux dirigeants*) (p. 3804) : se déclare favorable à l'amendement n° 45 de M. Bernard Angels (désignation des membres du directoire et du conseil d'orientation et de surveillance au plus tard dix-huit mois après la publication de la loi) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3820, 3821) : améliorations apportées par le Sénat. Clarification de la définition du niveau du capital. Le groupe des Républicains et Indépendants votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6327, 6328) : conclusions des travaux de projection et de simulation macroéconomique réalisés par la délégation du Sénat pour la planification. Environnement international. Redressement de l'économie mondiale. Conséquences de l'endettement de l'économie américaine. Croissance européenne. Perspectives de l'économie française. Implications budgétaires de l'application des 35 heures. Evolution prévisible du chômage. Financement des retraites. Priorité à la maîtrise de la dépense publique. Stabilisation des effectifs de la fonction publique. Perspectives insatisfaisantes des finances publiques pour répondre à l'augmentation de la demande intérieure par une accélération de l'investissement.

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 14** (p. 6544) : soutient l'amendement n° I-151 de M. Roland du Luart (prise en compte de 5 % seulement des recettes dans l'assiette de la taxe professionnelle acquittée par les titulaires de bénéfices non commerciaux). Se déclare favorable à l'amendement de la commission n° I-33 (diminution progressive de l'assiette de la taxe professionnelle acquittée par les titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de cinq salariés). (p. 6549, 6550) : soutient l'amendement n° I-140 de M. Charles Revet (non-prise en compte lors du calcul du prélèvement perçu au profit du fonds départemental de la taxe professionnelle, de la division des bases taxables entre plusieurs établissements d'un même groupe implantés dans la même commune).

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6618) : lutte contre la spéculation. Rôle protecteur des marchés à terme. Le groupe des Républicains et Indépendants votera contre l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises) - **Art. 31** (*institution du prélèvement de solidarité pour l'eau et modifications du compte d'affectation spéciale n° 902-00*) (p. 6647) : soutient l'amendement n° I-156 de M. Roland du Luart (couverture des conséquences dommageables sur le long terme de l'épandage des boues par le fonds national de solidarité pour l'eau).

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7198, 7199) : crédits en diminution. Mesures de clarification. Priorités budgétaires : financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE, actions en faveur de la forêt, amélioration de la qualité sanitaire des aliments et développement de la formation et de l'emploi des jeunes. Demande la communication du rapport du Gouvernement sur l'incidence budgétaire du programme de maîtrise des pollutions agricoles, PMPOA. Projet de réforme d'ensemble de la fiscalité agricole. Taxation des produits phytosanitaires. Modulation des aides communautaires prévues pour financer les CTE. Propose le rejet de ce projet de budget. Se déclare favorable aux articles 64A à D relatifs à la revalorisation des petites retraites agricoles et à l'article 64 bis relatif à l'extension de l'exonération des droits d'enregistrement pour les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7248, 7251) : demande le retrait des amendements n° II-21 de M. Jean-Patrick Courtois (soutien aux vins de liqueur et alcools d'appellation d'origine contrôlée), n° II-29 de M. Pierre Jarlier identique au n° II-32 de M. Aymeri de Montesquiou (rétablissement des crédits du fonds pour l'installation en agriculture) ainsi que ceux de M. Gérard César n° II-22 (rétablissement des crédits du fonds pour l'installation en agriculture, FIA), n° II-24 (accroissement des aides à la qualité du lait), n° II-26 (accroissement des aides à la qualité du porc), n° II-25, n° II-27 (augmentation de la dotation aux jeunes agriculteurs, DJA) et n° II-23 (augmentation des crédits inscrits au fonds des calamités agricoles) ; ce dernier au profit de l'amendement de la commission portant sur l'article 64 - **Art. 64 (prorogation de la majoration exceptionnelle des cotisations additionnelles aux contrats d'assurance prélevée au profit du fonds national de garantie des calamités agricoles)** (p. 7252) : son amendement n° II-7 : réduction des majorations prévues ; adopté - **Après l'art. 64 bis** (p. 7253) : accepte l'amendement n° II-20 de M. Jacques-Richard Delong (présentation annuelle par le Gouvernement d'un état retraçant les crédits qui concourent aux actions en faveur de la forêt, en annexe du projet de loi de finances).

Budget annexe des prestations sociales agricoles

- (9 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7254, 7255) : budget globalement stable. Dynamisme de la mutualité sociale agricole, MSA ; risque d'altération par la réforme de la couverture maladie universelle et l'application des 35 heures. Nécessité d'une présentation consolidée des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale. Faiblesse des retraites agricoles. Réserves quant au financement du minimum vieillesse par la contribution sociale de solidarité des sociétés, C3S. Retraite complémentaire obligatoire. Propose, au nom de la commission des finances, l'adoption de ce budget annexe.

BOYER (André), sénateur (Lot) RDSE.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur : - le projet de loi [n° 140 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la charte sociale européenne (révisée) (ensemble une annexe) - le

projet de loi [n° 141 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du protocole additionnel à la charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives [n° 160 (98-99)] (20 janvier 1999) - **Traités et conventions.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Mexique du 20 au 28 février 1999 [n° 309 (98-99)] (8 avril 1999) - **Amérique centrale.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 216 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement macédonien sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 368 (98-99)] (19 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 214 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Namibie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 369 (98-99)] (19 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 307 (98-99)] autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice, avec les adaptations apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique et par la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise [n° 398 (98-99)] (2 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 308 (98-99)] autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980 ainsi qu'aux premier et deuxième protocoles concernant son interprétation par la Cour de justice [n° 398 bis (98-99)] (2 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur : - le projet de loi [n° 384 (98-99)] autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale ; - le projet de loi [n° 385 (98-99)] autorisant la ratification du protocole, établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, relatif à l'interprétation, par la Cour de justice des Communautés européennes, de la convention concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale [n° 12 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Marine [n° 92 (1999-2000) tome 8] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Moldavie, du 4 au 8 octobre 1999 [n° 102 (1999-2000)] (29 novembre 1999) - **Europe de l'est.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la charte sociale européenne (révisée) (ensemble une annexe) [n° 0140 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 141 (98-99)** (p. 1259, 1260) : bilan de la charte sociale de 1961. Adhésion de la France à la totalité des dispositions de cette charte. Contradictions sur certains points entre la législation française et la charte. Mise en place d'un système de réclamations collectives. Propose l'adoption de ces deux textes.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole additionnel à la charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives [n° 0141 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 140 (98-99)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité (p. 1259, 1260).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1677, 1678) : politique des pays. Interrogations sur l'inscription des projets des pays dans les contrats de plan, sur la place respective des pays et des agglomérations, sur la maîtrise d'ouvrage des projets, sur l'ouverture du partenariat à la société civile et sur le conseil de développement. Exemple du pays de la vallée de la Dordogne lotoise.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Namibie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 0214 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3430) : stabilité politique de la Namibie. Développement des échanges commerciaux franco-namibiens. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement macédonien sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0216 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3431, 3432) : crise du Kosovo. Attribution d'une aide internationale d'urgence à la Macédoine. Rôle majeur des entreprises françaises après la restauration de la paix. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice, avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique et par la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise. [n° 0307 (98-99)]** - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 308 (98-99)** (p. 5896, 5897) : convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. Convention de Rome du 19 juin 1980. Invite le Sénat à adopter les deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K3 du traité sur l'Union européenne, concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale [n° 0384 (98-99)]** - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 385 (98-99)**

(p. 5898, 5899) : importance de la convention de Bruxelles II. Augmentation des mariages entre ressortissants communautaires de nationalités différentes consécutive à la libre circulation dans l'Union européenne. Importance politique et juridique des textes soumis. Demande le vote des deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980, ainsi qu'aux premier et deuxième protocoles concernant son interprétation par la Cour de justice [n° 0308 (98-99)]** - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 307 (98-99)** - Voir son intervention sous le projet de loi n° 307 (98-99) (p. 5896, 5897)

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole, établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, relatif à l'interprétation par la Cour de justice des Communautés européennes, de la convention concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale. [n° 0385 (98-99)]** - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 384 (98-99)** - Voir son intervention sous le projet de loi n° 384 (98-99) (p. 5898, 5899).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la section "Marine" (p. 7148, 7149) : diminution du budget de la marine. Financement de l'achat de carburant. Professionnalisation en cours. Nombre déficitaire d'appelés. Développement de la sous-traitance. Inquiétude au sujet des crédits d'équipement : limitation des constructions neuves ; interrogation sur la mise en chantier d'un second porte-avions. Au nom de la commission des affaires étrangères, émet un avis défavorable sur ce projet de budget mais le votera à titre personnel.

BOYER (Jean), sénateur (Isère) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 207 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5359) - Ministère : Aménagement du territoire - *Contrats de plan* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5359) - *Contrats de plan*

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1556, 1557) : opposition à toute discrimination. Suppression de toute distinction de sexe dans les couples et légalisation de cet état par le PACS. Question de l'adoption soulevée par la reconnaissance du couple homosexuel. Position de la commission des lois et réponses constructives apportées aux problèmes et inégalités à l'égard

des couples non mariés. Ne votera pas la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1849, 1850) : associe à son intervention M. Xavier Pintat. Souhaite défendre la mise en place d'un espace de projet au niveau local. Expérience du pays de Bièvre-Valloire. (p. 1853, 1854) : sur l'amendement n° 55 de la commission spéciale (possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux), son sous-amendement n° 251 : rétablissement d'un conseil de développement auprès des communes constituant un pays ; rejeté.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4692, 4693) : mise en place du PACS pour assurer la reconnaissance du couple homosexuel. Crainte de la revendication d'adoption par les couples homosexuels. Opposé au fait de légiférer sur des choix de vie privée. Crainte des conséquences pour les enfants de leur adoption par des couples homosexuels. Perte de repères engendrée par l'affaiblissement de l'institution familiale. Méconnaissance de l'ampleur de la destruction de la société consécutive à l'adoption du PACS. Réaffirme son opposition déterminée au PACS.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5971, 5972) : prélèvement opéré par le Gouvernement sur le revenu des retraités. Absence d'évaluation des conséquences du basculement des cotisations maladie des salariés vers la CSG. Souhait d'une étude détaillée des incidences de la hausse des prélèvements sur les revenus des retraités.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Art. 8** (*institution d'une exonération des impôts commerciaux en faveur des associations qui exercent des activités lucratives accessoires*) (p. 6506, 6507) : son amendement n° I-139 : augmentation du seuil d'exonération ; retiré. Amendement d'appel.

Deuxième partie :

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (2 décembre 1999) (p. 6752) : coût croissant de la rémunération des fonctionnaires. Progression des charges de personnel. Sureffectif de la fonction publique. Avenir des emplois-jeunes. Réforme de l'Etat. Financement des retraites. Le groupe des Républicains et Indépendants votera contre ce projet de budget.

BOYER (Louis), sénateur (Loiret) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Santé [n° 93 (1999-2000) tome 2] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Budget annexe des prestations sociales agricoles [n° 93 (1999-2000) tome 5] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé [n° 0394 (97-98)]** - (11 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1438, 1439) : adaptation de la loi aux évolutions économiques et sociales de la société. Développement de la pluriactivité malgré les obstacles liés à l'absence de régime juridique spécifique. Importance de la création d'un contrat de travail à temps partagé : définition, droits, obligations et devoirs des salariés et des employeurs. Extension de l'abattement des cotisations patronales. Adaptation des dispositifs d'assurance chômage, de sécurité sociale et de retraite complémentaire. Le groupe des Républicains et Indépendants votera cette proposition de loi - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1442, 1443) : en l'absence de mesures gouvernementales, et même imparfait, ce texte a le mérite de répondre au souci de nombreux salariés.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4590, 4591) : son amendement n° 105 : prise en compte de l'impact du recensement de la population en cas de diminution de la population ayant entraîné une baisse de plus de 5 % du contingent communal par rapport à 1999 ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5949, 5950) : insuffisante maîtrise des comptes sociaux. Retard pris dans les réformes de l'assurance maladie. Inadaptation du dispositif de maîtrise des dépenses de santé. Insuffisance des mesures prises pour les autres branches de la sécurité sociale : politique aveugle des retraites, absence de volonté politique en faveur des familles et insuffisance des efforts en faveur des personnes handicapées. Amendements proposés par la commission des affaires sociales pour remédier aux défauts et lacunes du projet de loi. Avec les sénateurs du groupe des Républicains et Indépendants, votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Art. 2** (*création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale*) (p. 6005) : son amendement de suppression n° 90 ; adopté. Défauts de l'article 2 - **Art. 3** (*institution d'une contribution sociale sur les bénéfices des sociétés, CSB*) (p. 6007) : son amendement

de suppression n° 91 ; adopté - **Art. 4** (*extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6016) : son amendement de suppression n° 92 ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 10** (*affectations au fonds de réserve pour les retraites*) (p. 6041) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 14 de la commission. Nécessité de conforter le système de retraite par répartition. Favorable à la création de plans d'épargne retraite par capitalisation.

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Après l'art. 22 bis** (p. 6091) : se déclare favorable à l'amendement n° 88 de M. Claude Huriet (alignement des avantages de la spécialité princesps sur ceux des médicaments génériques).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 31 bis** (*prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 6656) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° I-53 de la commission et favorable à l'amendement n° I-60 de M. James Bordas, déposé au nom de la commission des affaires culturelles (ajout des fédérations délégataires parmi les débiteurs de la contribution prévue à cet article).

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la santé (p. 6956, 6958) : renforcement des moyens mis à la disposition des agences de sécurité sanitaire et de l'Institut de veille sanitaire. Faiblesse des subventions de l'Etat dans le financement de l'agence. Déséquilibre du financement de l'agence. Retard dans la publication des textes d'application de la loi du 1er juillet 1998 créant l'Institut de veille sanitaire. Conséquences des modifications de nomenclature. Bilan critique de la Cour des comptes sur le fonctionnement du fonds d'investissement pour la modernisation des hôpitaux, FIMHO. Avis défavorable de la commission des affaires sociales à l'adoption des crédits de la santé pour 2000.

Budget annexe des prestations sociales agricoles

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (p. 7255, 7256) : financement du plan pluriannuel de revalorisation des retraites agricoles. Projet de régime de retraite complémentaire obligatoire. Application de la couverture maladie universelle par les organismes de mutualité sociale agricole. Financement du budget annexe des prestations sociales agricoles. Dégradation de sa trésorerie. Avis favorable de la commission à l'adoption de ce projet de budget.

BOYER (Yolande), sénateur (Finistère) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **75** (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 171) - Ministère : Agriculture - *Crise porcine* - Réponse le 22 janvier 1999 (p. 171) - **Elevage**

n° **231** (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6274) - Ministère : Emploi - *Campagne d'information sur la contraception* - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6274) - **Contraception**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 91, 92) : inscription de ce projet de loi dans le cadre de la mondialisation des échanges. Reconnaissance de la multifonctionnalité. Rôle créateur d'emplois de l'agriculture. Reconnaissance de la situation des femmes dans l'agriculture. Projet de statut de "conjoint collaborateur d'exploitation". Prise en charge du remplacement pendant les congés maternité. Meilleure protection des salariés agricoles. Revalorisation des retraites. Grave crise porcine, notamment en Bretagne et inquiétudes concernant la filière avicole.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 7** (*registre de l'agriculture - art. L. 311-2 du code rural*) (p. 202) : soutient l'amendement n° 387 de M. Jean-Marc Pastor (obligation d'immatriculation au répertoire des métiers pour les agriculteurs qui exercent des activités artisanales) - **Art. 15** (*notification préalable des départs à la retraite - art. L. 330-2 du code rural*) (p. 230) : soutient l'amendement n° 388 de M. Jean-Marc Pastor (obligation de porter à la connaissance du public les informations concernant les départs en retraite de l'agriculteur) - **Après l'art. 15** (p. 232) : sur l'amendement de la commission n° 20 (création d'une allocation de préretraite à caractère social à 55 ans et d'une aide à la transmission des exploitations à 60 ans en cas de transmission à des jeunes agriculteurs), soutient le sous-amendement n° 389 de M. Jean-Marc Pastor.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Après l'art. 23** (p. 343) : soutient l'amendement n° 391 de M. Jean-Marc Pastor (attribution aux agricultrices de la même durée de congé de maternité que les salariés). Allongement du congé de maternité de huit à seize semaines - **Après l'art. 29 octies** (p. 373) : soutient l'amendement n° 573 de M. Jean-Marc Pastor (représentation dans les conseils d'administration de la MSA). Rééquilibrage entre les différents collèges tenant compte de l'évolution des populations dans le monde agricole.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 47** (p. 559) : soutient l'amendement n° 575 de M. Jean Marc Pastor (possibilité d'autorisation de constructions agricoles ou forestières à l'écart des habitations pour les communes littorales). Jurisprudence récente concernant les élevages de volailles : contradiction entre l'obligation de construire en continuité des villes existantes et celle du respect d'une distance minimale entre l'élevage et les habitations. Respect de la loi sur le littoral. Conséquences de la jurisprudence sur de nombreuses communes : exemple du Finistère.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1697, 1698) : contexte et philosophie de ce projet de loi. Mise en place des pays. Mise en oeuvre d'une politique de projet. Evocation des communes. Parcs naturels régionaux. Pays d'accueil touristique. Exemple de la Bretagne.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 6** (*conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire, CRADT*) (p. 1793, 1794) : au nom du groupe socialiste, votera contre l'amendement n° 39

de la commission spéciale (organisation de la CRADT en deux collèges : un collège des exécutifs et un collège consultatif).

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1912) : son amendement n° 310 : prise en compte des pays d'accueil touristique ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) - En remplacement de M. Jacques Bellanger, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'urbanisme (p. 6797) : délai de parution des décrets d'application des lois relatives à la responsabilité en matière de dommages miniers, à l'aménagement de la zone des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer et à la commission régionale du patrimoine et des sites. Stabilisation du contentieux de l'urbanisme. Etat des modifications relatives aux documents d'urbanisme. Futur projet de loi en matière d'urbanisme, de transport et de logement. La commission des affaires économiques s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de l'urbanisme.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (4 décembre 1999) (p. 6887, 6888) : forte progression de ce budget. Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, LOADDT, du 25 juin 1999. Nouvelle génération des contrats de plan Etat-région. Progression des crédits de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR. Réduction du nombre des zones éligibles à la prime pour l'aménagement du territoire, PAT. Création des "pays". Pays d'accueil touristique. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6909, 6910) : augmentation des crédits de ce budget. Elargissement de l'assiette de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Exemple de la Bretagne. Politique de l'eau. Création de postes au Conservatoire du littoral. Contrôle des marées vertes. Création d'emplois-jeunes.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7217, 7219) : augmentation des crédits consacrés à la pêche. Modernisation et renouvellement de la flotte de pêche. Amélioration de la qualité des produits. Crédits de l'Office des produits de la mer et de l'aquaculture, OFIMER. Préservation des écosystèmes marins. Plan de sortie de flotte. Mesures en faveur des jeunes pêcheurs. Proposition de recyclage des vieux bateaux dans les pays en développement. Réduction du temps de travail appliquée à certaines entreprises de pêche. Situation des conjoints d'artisan pêcheur. Prix du carburant. Application de la loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines. Le groupe socialiste votera ce projet de budget avec conviction. Situation des agricultrices en congé de maternité.

BRANGER (Jean-Guy), sénateur (Charente-Maritime) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

Délégué suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 487 (98-99)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République italienne, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant création de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) (ensemble quatre annexes) [n° 44 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Traités et conventions**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse [n° 0394 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4282) : urgence du vote d'un texte législatif à la suite des deux décisions de justice récentes. Souhait de laisser en l'état les modalités d'exercice de la chasse au gibier d'eau et de la chasse de nuit. Nécessité d'aménager la loi Verdeille en maintenant le rôle positif des associations communales de chasse agréées, ACCA. Favorable à une loi d'orientation. Votera le texte soumis au Sénat.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4596) : votera cet article tel qu'il a été amendé. Nécessité de prendre son temps pour faire de bonnes lois. Travail trop rapide.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République italienne, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant création de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) (ensemble quatre annexes) [n° 0487 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5814, 5815) : attribution de la personnalité juridique internationale à l'Organisation de coopération conjointe en matière d'armement, OCCAR. Convention signée par la France, l'Allemagne, l'Italie, et le Royaume Uni. Europe de la défense. Coopération sur les programmes d'armement. Agence européenne d'armement. Diminution des budgets d'équipements militaires de tous les pays d'Europe. Au nom de la commission des affaires étrangères, propose l'adoption de ce projet de loi.

BRAUN (Gérard), sénateur (Vosges) RPR-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (JO Lois et décrets du 29 octobre 1999).

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Fonction publique et réforme de l'Etat [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 29] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6700, 6701) : mission de contrôle du Parlement. Réduction de l'impôt sur le revenu. Baisse de la TVA sur certains travaux et sur le secteur de la restauration. Fiscalité agricole. Remise en cause des règles de l'annualité et de l'universalité budgétaire par des transferts du budget de l'Etat vers la sécurité sociale. Le groupe du RPR votera les articles de la première partie, tels qu'ils résultent des votes du Sénat.

Deuxième partie :

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (2 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6747, 6749) : accroissement des dépenses. Coût de l'accord salarial du 10 février 1998. Conclusion des travaux de la Cour des comptes. Avenir des emplois-jeunes. Coût des pensions. Réforme des régimes spéciaux de retraite. Application des 35 heures. Réforme de l'Etat. Attentisme du Gouvernement préjudiciable aux finances publiques.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Art. 57** (*modification des règles d'opposabilité du secret professionnel à l'administration fiscale*) (p. 7555) : soutient l'amendement de suppression n° II-12 de M. Bernard Murat. Respect du secret médical - **Après l'art. 57** (p. 7562, 7563) : soutient les amendements de M. Jacques Oudin n° II-64 (rétablissement pour les voyageurs, représentants et placiers, VRP, de la déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels) et n° II-63 (suppression des conséquences négatives de la décote pour les couples mariés) - **Après l'art. 58** (p. 7567, 7570) : soutient les amendements de M. Jacques Oudin n° II-65 (relèvement du taux de l'abattement auquel a droit le propriétaire au titre des frais de gestion) et n° II-66 (relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour

souscription au capital des petites et moyennes entreprises). (p. 7573, 7575) : soutient l'amendement n° II-62 de Mme Janine Bardou (exonération temporaire de la taxe sur le foncier bâti des entreprises situées dans des zones de revitalisation rurale) - **Après l'art. 61** (p. 7584) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° II-75 (application du taux de TVA à 5,5 % au chocolat noir).

BRAYE (Dominique), sénateur (Yvelines) RPR-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 609 (JO Débats du 20 octobre 1999) (p. 5292) - Ministère : Agriculture - *Application de la loi sur les animaux dangereux et errants* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7905) - **ANIMAUX**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 40** (p. 501) : soutient l'amendement n° 336 de M. Jean Bizet (allocation en franchise ou en réduction de taxes pour tout récoltant familial de fruits, bouilleur de cru). Revendication légitime et ancienne - **Art. 40 ter** (*création d'un logo "appellation d'origine contrôlée"*) (p. 503) : soutient l'amendement n° 287 de M. Jean Bizet (caractère facultatif de l'utilisation du logo). Existence d'un logo communautaire facultatif - **Art. 44 quater** (*mesures diverses relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale*). - **Paragraphes I et II** (p. 541) : sur l'amendement n° 71 de la commission (insertion du II de cet article concernant les fonctions des vétérinaires titulaires du mandat sanitaire à l'article 253-2 du code rural afin de ne pas leur confier des pouvoirs de police administrative), son sous-amendement n° 338 : attribution aux vétérinaires titulaires du mandat sanitaire de la qualité d'agent chargé d'une mission de service public ayant le pouvoir de faire appliquer la réglementation ; adopté - **Paragraphes IV à XIV** (p. 544, 545) : soutient l'amendement n° 500 de M. André Dulait (création d'une redevance pour contrôle vétérinaire). Souhaite ne plus faire rémunérer les contrôleurs par le contrôlé - **Après l'art. 64** (p. 593, 595) : son amendement n° 273 : délivrance de la licence d'inséminateur aux vétérinaires ; retiré. Souhaite revenir à la situation antérieure à 1991 : obtention automatique de la licence d'inséminateur pour les titulaires du diplôme de vétérinaire. Confirmation du monopole de l'amélioration génétique des centres d'insémination. Compétence reconnue des vétérinaires dans ce domaine.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Après l'art. 7** (p. 870, 872) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegril (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants et impliqués dans un accident ayant

entraîné des dommages corporels). Absorption de drogues. Notion de dommage corporel - **Après l'art. 8 bis** (p. 873) : intervient sur l'amendement n° 11 de M. Jacques Mahéas (réglementation de l'usage des patins à roulettes et des rollers). District de Mantes-la-Jolie - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 878, 879) : délai entre les deux lectures de ce texte. Budget de la sécurité routière pour 1999. Annulation de crédits. Hommage au rapporteur. Le groupe du RPR votera ce texte.

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)]** - (11 février 1999) - **Après l'art. 2** (p. 927, 928) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de M. Jean Chérioux (institution d'un vote au scrutin secret sur toute décision relative au déclenchement ou à la poursuite d'une grève).

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1563, 1566) : objectif de légitimer l'homosexualité par le PACS et atteinte à l'institution du mariage. Devoirs simplement matériels prévus par le PACS. Place des enfants. Double référence de deux parents de sexe opposé indispensable pour les enfants. Situations juridiques insatisfaisantes pour de nombreux couples vivant hors mariage. Revendications fiscales légitimes pouvant être satisfaites par une loi de finances - **Avant l'art. 1er** (p. 1577, 1578) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil). (p. 1594) : se déclare opposé à l'amendement n° 56 de Mme Dinah Derycke (précision sur l'absence de distinction de sexe dans la définition du concubinage).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1911) : ses amendements, soutenus par M. Patrick Lassourd, n° 176 : précision sur les missions du pays ; et n° 177 de cohérence ; devenus sans objet.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2149, 2151) : changement d'intitulé du présent projet de loi. Avancées indéniables du projet de loi. Explosion de l'intercommunalité. Succès et échecs de la loi de 1992. Liberté du choix pour les communes. Taxe professionnelle unique, TPU. Exemple du district urbain de Mantes. Problème de la fiscalité mixte. Rationalisation des coûts. Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France. Solidarité entre les communes. Soutiendra tout ce qui fera progresser l'intercommunalité - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2157) : son amendement n° 314 : prise en compte des critères requis pour la création d'une communauté d'agglomération à la date de création de cet établissement public de coopération intercommunale ; adopté. (p. 2161, 2162) : intervient sur les amendements n° 6 de la commission (prise en compte de la commune chef-lieu de département comme critère alternatif à celui de ville-centre) et n° 223 de M. Jean-Patrick Courtois (non-application du seuil démographique de quinze mille habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département). (p. 2163, 2164) : son amendement n° 224 : absence de prise en compte du critère de continuité territoriale lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale préexistant se transforme en communauté d'agglomération ; adopté. District urbain de Nantes - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2173) : intervient sur l'amendement n° 540 de la commission (possibilité pour la communauté

d'agglomération d'utiliser tout ou partie des moyens des effectifs des services de police municipale). (p. 2174) : intervient sur l'amendement n° 432 de M. Jean-Claude Peyronnet (intégration dans les compétences des communautés d'agglomération de la création, de l'aménagement et de la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire). (p. 2176) : intervient sur l'amendement n° 16 de la commission (suppression de la compétence optionnelle des communautés d'agglomération relative à l'eau et à l'assainissement).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite)** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite)** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2197, 2198) : son amendement n° 315 : suppression de la référence à la lutte contre la pollution et à la lutte contre le bruit de la définition de la compétence optionnelle relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; devenu sans objet. Sur l'amendement n° 17 de la commission (faculté reconnue aux communes de transférer à la communauté d'agglomération soit la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence relative au traitement), intervient sur le sous-amendement n° 503 du Gouvernement. (p. 2199, 2200) : son amendement n° 232 : disjonction de la compétence optionnelle relative aux équipements scolaires publics, élémentaires et préélémentaires, de celle relative aux équipements culturels et sportifs ; adopté. (p. 2201, 2202) : son amendement n° 233 : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires publics d'intérêt communautaire ; adopté. (p. 2203) : son amendement n° 234 : suppression de la compétence relative à l'efficacité énergétique et à la maîtrise des consommations d'énergie en matière de développement durable ; adopté. (p. 2207) : intervient sur les amendements n° 502 du Gouvernement (définition de la notion d'intérêt communautaire) et n° 348 de M. Robert Bret (subordination de la définition des compétences d'intérêt communautaire à une décision des conseils municipaux des communes membres). (p. 2212) : intervient sur l'amendement n° 21 de la commission (clarification des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération pourra exercer des compétences d'aide sociale départementale afin de marquer que ce transfert ne pourra résulter que d'une volonté conjointe des parties). (p. 2214) : intervient sur l'amendement n° 284 de M. Serge Franchis (possibilité offerte à la communauté d'agglomération d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement de certains équipements d'intérêt communautaire) - **Art. 1er bis** (*extension du périmètre des communautés d'agglomération par une procédure dérogatoire*) (p. 2224, 2225) : intervient sur les amendements de suppression n° 25 de la commission, n° 239 de M. Jean-Patrick Courtois et n° 350 de M. Robert Bret - **Art. 3** (*modification du seuil de création et des compétences des communautés urbaines*) - **Art. L. 5215-1 du code général des collectivités territoriales** (*fixation à 500 000 habitants du seuil démographique requis pour la création des communautés urbaines*) (p. 2227) : son amendement n° 240 : abaissement à 100 000 habitants du seuil requis pour la création des communautés urbaines ; retiré - **Art. 4 bis** (*extension du périmètre des communautés urbaines par une procédure dérogatoire*) (p. 2234) : son amendement de suppression n° 241 ; adopté - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2240, 2241) : votera l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi). Décision prématurée - **Après l'art. 8** (p. 2247) : se déclare favorable à l'amendement n° 423 de M. Alain Lambert (composition du bureau du conseil de communauté - nombre de vice-présidents).

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2297, 2298) : se déclare opposé à l'amendement n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté

et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés) - **Art. 22** (*organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2306) : votera contre l'amendement n° 364 de M. Robert Bret (règles de désignation des délégués communautaires). (p. 2307) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 80 de la commission et n° 474 de M. Alain Vasselle (élection du plus âgé en cas d'égalité des suffrages pour l'élection des délégués communautaires). (p. 2312) : intervient sur les amendements de M. Nicolas About n° 1 (exclusion de l'aménagement de l'espace communautaire des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI), n° 2 (exclusion de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI) et n° 3 (exclusion de la politique de la ville des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI) - **Après l'art. 22** (p. 2315) : intervient sur l'amendement n° 476 de M. Alain Vasselle (incompatibilité entre l'exercice de toute fonction publique et d'une fonction élective) - **Art. 24** (*modifications statutaires*) (p. 2322) : se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 104 de la commission - **Art. 26** (*démocratisation et transparence*) (p. 2328) : votera contre l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités). - **Art. 27** (*transformation*) (p. 2333) : son amendement n° 253 : suppression de la procédure dérogatoire d'extension du périmètre d'un EPCI à l'occasion de sa transformation ; adopté. Fondements de l'intercommunalité - **Art. 29** (*information et participation des habitants*) (p. 2337, 2338) : s'oppose à l'amendement n° 130 de la commission (suppression des dispositions instaurant la possibilité pour l'organe délibérant d'un EPCI de créer des comités consultatifs pour recueillir l'avis des usagers sur les affaires d'intérêt intercommunal). District de Mantes-la-Jolie - **Art. 34** (*transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes*) (p. 2347) : se déclare favorable à l'amendement n° 339 de M. Jacques Pelletier (suppression de la possibilité offerte aux districts de se transformer en syndicats de communes). (p. 2348, 2349) : son amendement n° 256 : allongement à un an après le renouvellement général des conseils municipaux, du délai de transformation des districts en communautés de communes, d'agglomération ou urbaines ; adopté - **Art. 35** (*transformation des districts en communautés d'agglomération ou en communautés urbaines*) (p. 2351) : son amendement n° 322 : précision sur les compétences prévues pour les communautés d'agglomération et exercées par les districts au nom de leurs communes membres ; adopté - **Art. 39** (*transformation des communautés de villes en communautés d'agglomération ou en communautés de communes*) (p. 2354, 2356) : soutient l'amendement n° 323 de M. Jacques Legendre (possibilité pour les communautés de villes de se transformer également en communautés urbaines). Problème du montant de la dotation globale de fonctionnement pour les trois échelons de communautés - **Art. 40** (*dispositions transitoires applicables aux communautés de villes*) (p. 2359) : son amendement rédactionnel n° 257 ; adopté - **Avant l'art. 42** (p. 2363) : se déclare favorable à l'amendement n° 460 de M. Philippe Arnaud repris par M. Alain Vasselle (intervention du préfet auprès de l'autorité communale ou intercommunale afin d'attirer son attention sur un acte qui pourrait être entaché d'illégalité avant de saisir le tribunal administratif).

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 quater** (p. 2421, 2422) : différence entre l'intercommunalité et la fusion de communes. Votera l'amendement n° 287 de M. André Diligent (décision de fusionner à prendre dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2423, 2424) : se déclare favorable à l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes) - **Après l'art. 46 quater** (p. 2427) : se déclare favorable aux amendements n° 344 (fusion réservée aux communes limitrophes) et n° 342 (maintien des effectifs des conseils municipaux des communes fusionnées jusqu'à l'expiration du mandat municipal) de M. Alex Türk.

Continuité territoriale - **Art. 46 sexies** (*appel à compétences inversé en matière de traitement des déchets*) (p. 2429, 2430) : se déclare favorable à l'amendement n° 149 de la commission (partage de compétences pour le traitement et la collecte des ordures ménagères) - **Art. 51** (*par priorité*) (*taxe professionnelle unique*) (p. 2451, 2458) : se déclare opposé aux amendements n° 525 du Gouvernement (rétablissement des mesures relatives à la dotation de solidarité en cas de recours à la fiscalité mixte pour tous les établissements publics de coopération intercommunale) et n° 298 de M. Yves Fréville (non-augmentation de la dotation de solidarité en cas d'accroissement des taux de la fiscalité mixte). Intervient sur l'amendement n° 160 de M. Yves Fréville (bénéfice de la dotation de solidarité étendu à certains établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre limitrophes). Se déclare favorable aux amendements de la commission saisi pour avis n° 187 (suppression du plafonnement de la dotation de solidarité) et n° 188 (suppression de la référence à la dotation de solidarité urbaine, DSU, et à la dotation de solidarité rurale, DSR).

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Art. 57** (*fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France*) (p. 2544, 2552) : ses amendements de suppression n° 265 ; retiré ; de repli n° 266 ; adopté ; de repli n° 267 ; devenu sans objet et n° 268 : présentation spécifique du prélèvement supplémentaire sur les avis d'imposition adressés aux contribuables ; retiré au profit de l'amendement n° 198 de la commission saisi pour avis (inscription de la contribution de la commune au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France sur les avis d'imposition des contribuables). Se déclare favorable à l'amendement n° 197 de la commission saisi pour avis (prise en compte de l'écart de base de taxe professionnelle par rapport à la moyenne régionale et plafonnement de la nouvelle contribution au montant du premier prélèvement). Mise en place de mécanismes de solidarité au niveau national.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 63** (*effort fiscal des communes membres des groupements*) (p. 2607) : son amendement rédactionnel n° 269 ; adopté - **Après l'art. 65** (p. 2609, 2611) : son amendement n° 271 : extension de l'éligibilité à la dotation globale d'équipement aux établissements publics de coopération intercommunale jusqu'à 30 000 habitants ; retiré - **Art. 11** (*précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253*) (*compétences des communautés de communes*) (p. 2616, 2617) : intervient sur l'amendement n° 408 de Mme Janine Bardou (détermination à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté de communes de l'intérêt communautaire des compétences). Légitimité de l'intercommunalité. Différence entre la communauté d'agglomération et la communauté de communes. Intervient sur l'amendement n° 285 de M. Serge Franchis (possibilité reconnue aux communautés de communes d'attribuer des fonds de concours à leurs communes membres). Risque de glissement de certains établissements publics de coopération intercommunale vers une intercommunalité d'aubaine - **Art. 1er** (*suite*) (*précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223*) (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2639) : son amendement, soutenu par M. Jean-Patrick Courtois, n° 231 : exercice de deux compétences parmi les quatre ; retiré - **Art. 66** (*précédemment réservé p. 2611*) (*attribution de la dotation globale de fonctionnement*) - **Art. L. 5211-30 du code général des collectivités territoriales** (*calcul des attributions de DGF à chacun des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre*) (p. 2653) : intervient sur l'amendement n° 213 de la commission saisi pour avis (définition du coefficient d'intégration fiscale, CIF) - **Intitulé du projet de loi** (p. 2674, 2675) : son amendement n° 331 : nouvel intitulé : Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Art. 1er**

(délégués des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral) (p. 4344, 4345) : missions différentes des deux assemblées justifiant un mode d'élection différent. Représentation par le Sénat des collectivités territoriales. Se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la disposition tendant à fixer la représentation des communes à un délégué pour 500 habitants) - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire - art. L. 294 du code électoral*) (p. 4351) : bien qu'élu à la proportionnelle, opposé à celle-ci - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4358, 4359) : mode d'élection des sénateurs résultant de leur mission constitutionnelle. Nécessaire respect de l'équilibre entre les territoires. Méconnaissance de la réalité du phénomène urbain contemporain dans le texte présenté par le Gouvernement. Manifestation de l'objectif du Gouvernement. Avec le groupe du RPR, votera le projet de loi amendé par le Sénat.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4684, 4690) : projet corporatiste mis en oeuvre par le PACS. Travail de concertation et de réflexion ayant abouti à la position de la commission des lois. Fondement de la société touché par le PACS. Confusion sur le plan juridique liée au caractère et à la définition du PACS. Dérogation au droit commun des contrats par le PACS. Possibilité de fraude générée par le PACS. Utilité de la modernisation du droit. Supériorité de l'intérêt général sur les intérêts particuliers poussant au rejet du PACS. Nécessité de définir juridiquement le concubinage. Hommage à la qualité des travaux de Mme Irène Théry. Problèmes consécutifs à l'élaboration du statut juridique du concubinage. Contradiction entre un pacte et un contrat. Aberration juridique d'élaborer un pacte sur les biens pour régler un problème relevant du droit des personnes. Position claire du Sénat. Définition du mariage républicain par le rapporteur. Risque de la désaffection progressive à l'égard du mariage consécutive aux avantages fiscaux du PACS et à son absence de contrainte. Avec le groupe du RPR, votera la question préalable.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Art. 2** (*incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral*) (p. 5254) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive) et sur celui-ci s'oppose aux sous-amendements n° 36 de M. Jean-Claude Carle et n° 30 de M. Gérard Cornu. (p. 5256) : importance des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Art. 4** (*extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6012, 6013) : problèmes soulevés par cet article. Amendements pour remédier aux excès des mesures visant à l'élargissement de l'assiette de la TGAP, et pour améliorer le dispositif existant. Opposition à la volonté du Gouvernement de faire financer les allègements de charges par la politique de l'environnement. Explosion du produit de la TGAP. Détournement par la théorie du double dividende de la fiscalité écologique aux dépens de l'amélioration de l'environnement. (p. 6017, 6018) : ses amendements n° 68 : élargissement de l'assiette de la taxe aux décharges internes des entreprises ; et n° 73 : exonération des déchets ultimes ; devenus sans objet - **Après l'art. 4** (p. 6019) : son amendement n° 74 : suppression de la surtaxe de 50 % appliquée aux déchets provenant de l'extérieur du périmètre du plan départemental d'élimination ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) - En remplacement de M. Gérard Larcher, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 6759, 6760) : pacte de relance pour la ville. Avenir incertain des zones franches urbaines, ZFU, malgré leur succès économique et social. Prime d'aménagement du territoire, PAT. Insuffisance des effectifs de police. Non-application de la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux. Non-développement de l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, EPARECA. Fonds d'aménagement de la région d'Ile-de-France, FARIF. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits.

BRET (Robert), sénateur (Bouches-du-Rhône) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999) ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 11 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux actions propres à enrayer l'extension de l'algue tropicale *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée [n° 200 (98-99)] (9 février 1999) - **Environnement**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 [n° 238 (98-99)] (23 février 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 18 février 1999) - **Droits de l'homme**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à limiter le cumul de fonctions d'administrateurs dans les entreprises privées [n° 21 (1999-2000)] (19 octobre 1999) - **Entreprises**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à la contribution des compagnies d'assurances à l'investissement et au financement des services départementaux d'incendie et de secours [n° 41 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Assurances**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la création d'une Agence nationale de l'eau [n° 83 (1999-2000)] (18 novembre 1999) - **Eau**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)

- **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 291) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre le sous-amendement n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du second alinéa du texte proposé par la commission relatif au financement des partis politiques), déposé sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques).

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 février 1999)

- **Art. 173** (*vote du budget de la province - motion de renvoi*) (p. 731) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, déclare s'abstenir sur l'amendement de suppression n° 163 de la commission.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Art. 2** (*enseignement et établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière*)

(p. 866) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (suppression du renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour l'application du futur article L. 29-8 du code de la route relatif aux modalités du contrôle de la formation). Contrôles pédagogiques et administratifs effectués auprès des établissements d'enseignement de la conduite - **Après l'art. 7** (p. 870) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé aux amendements portant sur le même objet, n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants et impliqués dans un accident ayant entraîné des dommages corporels) et n° 14 de M. Ladislav Poniawski (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants). Caractère prématuré et inadapté de ces dispositions. Parallèle entre alcool et drogues.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]**

- (4 mars 1999) - **Après l'art. unique** (p. 1319) : se déclare favorable au sous-amendement n° 4 de M. Jean Chérioux (suppression de la référence, dans la Constitution, au financement public des partis politiques), déposé sur l'amendement n° 2 de la commission (contribution du financement public des partis politiques à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions).

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 0153 (98-99)]** - (10 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1390, 1392) : modernisation de l'administration. Moyens et effectifs insuffisants. Application de l'ensemble des dispositions du projet de loi à toutes les autorités administratives. Amélioration de la transparence et accès aux règles de droit. Principe de codification. Harmonisation de la loi informatique et libertés et de celle relative à l'accès aux documents administratifs et aux archives. Transparence financière. Amélioration des relations des citoyens avec les administrations. Obligation pour les autorités administratives d'accuser réception des demandes des usagers. Obligation de transmettre au service compétent les demandes dont elles sont saisies à tort. Droit pour le citoyen d'être entendu par l'administration sur toutes les décisions qui le concernent. Respect de la date limite d'envoi de sommes ou de documents. Rôle du médiateur de la République. Maisons des services publics. Nécessité de nouveaux financements. Personnels de ces maisons des services publics. Le groupe communiste républicain et citoyen se prononcera pour ce texte si l'économie générale ne s'en trouve pas trop modifiée après la discussion des articles - **Art. 3 et annexe** (*codification des textes législatifs*) (p. 1399) : son amendement n° 42 : adoption par le Parlement des codes cités en annexe dans les dix ans à compter de la date de promulgation de la présente loi ; devenu sans objet - **Art. 4** (*personnalisation des relations entre les agents des services*

publics et le public) (p. 1401) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement n° 5 de la commission (extension de la levée de l'anonymat des agents des autorités administratives à tout organisme chargé d'une mission de service public) - **Art. 5** (*consultation du public par le maître de l'ouvrage préalablement à une opération d'aménagement ou d'infrastructure*) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Après l'art. 5** (p. 1404) : se déclare opposé aux amendements de M. Pierre Hérisson n° 39 (obligation d'agrément pour les associations de défense de l'environnement qui forment un recours contre un permis de construire), n° 40 (obligation pour une association de sauvegarde de l'environnement de consigner une somme fixée par le juge lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme) assorti du sous-amendement n° 48 de la commission et n° 41 (peines d'amende en cas de recours abusif devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et le Conseil d'Etat) - **Art. 8** (*définition de la notion de document administratif et régime applicable à la communication de ces documents, attributions de la commission d'accès aux documents administratifs, CADA*) (p. 1409) : son amendement n° 43 : documents non communicables ; devenu sans objet - **Art. 10** (*consultation par le public des comptes des autorités administratives et organismes aidés ou subventionnés*) (p. 1411) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la commission (dépôt à la préfecture du département où se situe le siège de l'association du bilan et du compte de résultat) - **Art. 1er** (**précédemment réservé p. 1397**) (*définition des autorités administratives*) : intervient sur l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 14** (*modalités de transmission d'une demande de l'administration*) (p. 1415) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 25 de la commission - **Art. 24** (*maisons des services publics*) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 33 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1424) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur ce projet de loi tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale**

(p. 1538, 1540) : prise en compte de la réalité des couples par le PACS. Objectif de combattre toute forme de discrimination. Soutien au texte adopté par l'Assemblée nationale. Contreprojet de la commission des lois. Auditions de la commission des lois. Texte émanant du Sénat en retrait par rapport à celui voté par les députés. Avec les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen proposera certaines améliorations au texte.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er**

(p. 1571) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil) - **Art. 1er** (*création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil*) (p. 1603, 1604) : ses amendements n° 34 à n° 44 : lieu d'enregistrement de la déclaration organisant la vie commune de deux personnes signataires d'un PACS ; devenus sans objet. Son amendement n° 45 : liberté de choix du régime juridique de gestion des biens pour les signataires du PACS ; devenu sans objet. (p. 1606) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 4 de la commission et n° 32 de M. Jean-Louis Lorrain - **Art. 2** (*imposition commune au titre de l'impôt sur le revenu et des impôts directs - art. 6 du code général des impôts*) (p. 1610) : ses amendements, soutenus par Mme Nicole Borvo, n° 46 : suppression du délai prévu pour la déclaration fiscale commune ; n° 47 : bénéfice de l'imposition fiscale commune accordé aux personnes faisant la preuve d'une vie commune de deux ans ; et n° 48 : bénéfice de l'imposition fiscale commune aux personnes qui ont des enfants ; retirés - **Art. 3** (*tarif et abattement applicables en matière de droits sur les successions et donations - art. 777 bis et 779 du code général des impôts*) (p. 1620) : ses amendements n° 49 : règles appliquées en matière de succession et de donation pour les participants à un PACS ; et n° 50 : alignement des règles appliquées au partenaire d'un PACS survivant à l'issue d'une mutation à titre gratuit sur celles appliquées aux couples mariés ; devenus sans objet - **Après l'art. 4** (p. 1625) :

demande la poursuite de l'examen du texte - **Art. 6** (*prise en compte du PACS pour l'attribution d'un titre de séjour*) (p. 1628) : son amendement, soutenu par Mme Nicole Borvo, n° 51 : assimilation à une liaison personnelle en France de la liaison par un PACS d'un étranger à un Français ; devenu sans objet - **Art. 7** (*prise en compte du PACS dans l'examen d'une demande de naturalisation - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 1629) : ses amendements de rétablissement n° 52 et n° 53 ; retirés - **Art. 10** (*dispositions applicables aux fratries*) (p. 1630) : son amendement de suppression n° 54 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1644, 1645) : vote sur un texte éloigné du PACS. Négation de l'atteinte portée au mariage et à la famille par le PACS. Droits nouveaux en contrepartie d'obligations ouverts aux non-mariés mais réduits par le Sénat. Avec le groupe communiste républicain et citoyen votera contre le texte remanié par la droite sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2888, 2890) : modification de l'organisation de la vie publique et des institutions françaises. Procédure d'urgence. Révision des lois de décentralisation. Transferts de compétences. Développement des coopérations intercommunales. Pertinence des territoires actuels comme cadres institutionnels. Difficulté financière des collectivités locales. Etablissement public de coopération intercommunale, EPCI. Zones rurales. Prérogatives du préfet. Elargissement du périmètre de coopération intercommunale. Futur rôle des départements et des communes. Mode de désignation des établissements publics de coopération intercommunale. Liens entre les citoyens et leur mairie. Election au suffrage universel direct des conseils de communauté. Propositions pour démocratiser les EPCI. Avec le groupe communiste républicain et citoyen espère un débat constructif.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2166) : son amendement n° 345 : suppression de la disposition imposant de ne créer qu'une seule communauté d'agglomération sur un territoire présentant une continuité urbaine ; adopté - **Art. L. 5216-3 du code général des collectivités territoriales** (*conseil de la communauté d'agglomération*) (p. 2167) : son amendement n° 346 : consultation, par le préfet avant la notification de l'arrêté fixant le périmètre des conseils municipaux, des communes intéressées par la constitution d'une communauté d'agglomération ; retiré - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2173) : se déclare opposé à l'amendement n° 540 de la commission (possibilité pour la communauté d'agglomération d'utiliser tout ou partie des moyens des effectifs des services de police municipale).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite)** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite)** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2207) : son amendement n° 348 : subordination de la définition des compétences d'intérêt communautaire à une décision des conseils municipaux des communes membres ; réservé jusqu'après l'examen des articles additionnels après l'art. 69 (p. 2210) - **Art. L. 5216-9 du code général des collectivités territoriales** (*dissolution de la communauté d'agglomération*) (p. 2222) : son amendement n° 349 : conditions de dissolution d'une communauté d'agglomération ; devenu sans objet - **Art. 1er bis** (*extension du périmètre des communautés d'agglomération par une procédure dérogatoire*) (p. 2224) : son amendement de suppression n° 350 ; adopté - **Art. 4** (*cas des communautés urbaines existantes*) (p. 2231) : son amendement n° 351 : suppression de l'élargissement de plein droit des compétences des communautés urbaines existantes ; adopté. (p. 2232) : ses amendements de coordination n° 352 et n° 353 ; devenus sans objet - **Art. 4 bis** (*extension du*

périmètre des communautés urbaines par une procédure dérogatoire) (p. 2234) : son amendement de suppression n° 354 ; adopté - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2238, 2239) : son amendement n° 356 : suppression de l'article L. 5215-10 du code général des collectivités territoriales relatif au mode de désignation des conseillers communautaires urbains ; devenu sans objet. (p. 2242) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi). Risque de suppression des communes à long terme - **Art. 8 bis** (*conditions de majorité requises pour la dissolution d'une communauté urbaine*) (p. 2248) : son amendement n° 355 : rétablissement de la rédaction initiale de l'article L. 5215-45 du code général des collectivités territoriales qui prévoit les mêmes règles de majorité pour la dissolution que pour la création ; devenu sans objet - **Art. 9** (*périmètre des communautés de communes*) (p. 2249, 2250) : son amendement de suppression n° 357 ; rejeté - **Art. 9 bis** (*transformation des communautés de communes en communautés d'agglomération dans les départements d'outre-mer*) (p. 2252) : son amendement de coordination n° 358 ; retiré - **Art. 10** (*nombre et répartition des sièges au sein du conseil de la communauté de communes*) : son amendement n° 359 : consultation des conseils municipaux des communes intéressées par la constitution d'une communauté de communes avant la notification préfectorale de fixation du périmètre ; retiré - **Art. 12** (*dissolution de la communauté de communes*) (p. 2257) : son amendement de coordination n° 360 ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 14 ter** (*répartition des sièges au sein d'un syndicat mixte "ouvert"*) (p. 2288, 2289) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 62 de la commission - **Art. 19** (*structure du chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2291) : intervient sur l'amendement de suppression n° 65 de la commission - **Art. 20** (*règles générales*) : son amendement n° 362 : possibilité pour les EPCI d'établir leur propre règlement intérieur, quelle que soit la taille des communes participantes ; devenu sans objet - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2293, 2294) : son amendement n° 363 : pouvoir d'initiative, en matière de création, réservé aux communes, à charge pour le préfet d'arrêter la liste des communes participantes ; rejeté. (p. 2295, 2296) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 68 de la commission. (p. 2298) : le groupe communiste républicain et citoyen votera l'amendement n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés). (p. 2301) : le groupe communiste républicain et citoyen votera l'amendement n° 4 de M. Nicolas About (renforcement de la majorité qualifiée retenue pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale) et contre l'amendement n° 73 de la commission (prise en compte, à défaut, de la commune dont la population est la plus importante) - **Art. 22** (*organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2304, 2305) : votera contre l'amendement rédactionnel n° 77 de la commission et contre tous les amendements préconisant de retenir la notion "d'organe délibérant". Son amendement n° 364 : règles de désignation des délégués communautaires ; rejeté. (p. 2307, 2308) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre les amendements identiques n° 80 de la commission et n° 474 de M. Alain Vasselle (élection du plus âgé en cas d'égalité des suffrages pour l'élection des délégués communautaires). Se déclare opposé aux amendements rédactionnels n° 81 et n° 82 de la commission. (p. 2310) : intervient sur l'amendement de coordination n° 85 de la commission. (p. 2314) : son amendement n° 365 : suppression du dernier alinéa de l'article L. 5212-7 relatif à la représentation des communes au sein d'un comité syndical et au mode de désignation des membres de ces comités ; rejeté - **Après l'art. 22** (p. 2316) : se déclare opposé à l'amendement

n° 476 de M. Alain Vasselle (incompatibilité entre l'exercice de toute fonction publique et d'une fonction élective) - **Art. 24 (modifications statutaires)** (p. 2320) : se déclare favorable à l'amendement n° 100 de la commission (obligation de délibération du conseil municipal de chaque commune pour le transfert de compétences à l'EPCI). (p. 2321) : le groupe communiste républicain et citoyen votera l'amendement de coordination n° 104 de la commission. (p. 2323) : son amendement n° 366 : suppression d'un alinéa de l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions de retrait d'un EPCI ; rejeté. Se déclare favorable à l'amendement n° 107 de la commission (impossibilité pour une commune de se retirer de l'EPCI, si plus d'un tiers des conseillers municipaux des communes membres s'y opposent) - **Art. 26 (démocratisation et transparence)** (p. 2328) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités). Exemple de l'Oise. (p. 2331) : son amendement n° 367 : assouplissement des règles de consultation par le président d'un EPCI des maires des communes membres ; devenu sans objet - **Art. 27 (transformation)** (p. 2333, 2334) : son amendement n° 368 : suppression de la procédure dérogatoire d'extension du périmètre d'un EPCI à l'occasion de sa transformation ; adopté - **Art. 29 (information et participation des habitants)** (p. 2339) : se déclare opposé à l'amendement n° 130 de la commission (suppression des dispositions instaurant la possibilité pour l'organe délibérant d'un EPCI de créer des comités consultatifs pour recueillir l'avis des usagers sur les affaires d'intérêt intercommunal). - **Art. 30 (dispositions diverses)** (p. 2340, 2341) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 131 de la commission. Intervient sur les amendements de M. Yann Gaillard n° 156 (extension des dispositions de cet article aux syndicats mixtes) et n° 157 (possibilité pour un EPCI de passer un marché public global) - **Art. 34 (transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes)** (p. 2347) : se déclare opposé à l'amendement n° 339 de M. Jacques Pelletier (suppression de la possibilité offerte aux districts de se transformer en syndicats de communes). (p. 2349) : se déclare opposé aux amendements identiques de coordination n° 340 de M. Jacques Pelletier et n° 398 de M. Jean-Paul Emorine. (p. 2350) : se déclare opposé à l'amendement n° 444 de M. Jean-Claude Peyronnet (élargissement des compétences des districts de plus de cinq cent mille habitants, à défaut d'un avis contraire des deux tiers du conseil de district ou des deux tiers des conseils municipaux des communes membres) - **Art. 38 (coordination et abrogation)** (p. 2353) : se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 138 de la commission - **Art. 39 (transformation des communautés de villes en communautés d'agglomération ou en communautés de communes)** (p. 2356, 2357) : son amendement n° 369 : suppression de la fusion de communautés d'agglomération présentant une continuité urbaine et dont l'une est issue de la transformation d'une communauté de villes ; adopté - **Art. 41 quater (extension de périmètre à l'occasion de la transformation d'un syndicat ou d'une communauté d'agglomération nouvelle)** (p. 2361) : son amendement de suppression n° 370 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Art. 44 (transfert de personnels)** (p. 2416, 2417) : son amendement n° 371 : intégration des personnels des associations para-administratives dans le cadre de la grille de la fonction publique à un niveau correspondant à la qualification exercée ou, à défaut, bénéfice d'un contrat à durée indéterminée avec extension du dispositif au-delà du cas des régies ; rejeté - **Après l'art. 44** (p. 2419) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement n° 312 de M. Jean-Jacques Hyst (maintien des avantages acquis en cas de transfert des agents communaux dans les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI) - **Art. 46 bis (interdiction d'ériger une portion de commune en commune séparée)** : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement de suppression n° 147 de la commission - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2424) : le groupe communiste républicain et citoyen

votera l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes) - **Art. 46 quinquies (élection au suffrage universel du maire délégué de la commune associée)** (p. 2428) : son amendement de suppression n° 372 ; adopté - **Art. 46 sexies (appel à compétences inversé en matière de traitement des déchets)** (p. 2429) : facteur de progression de la pression fiscale locale. Se déclare opposé aux amendements n° 149 de la commission (partage de compétences pour le traitement et la collecte des ordures ménagères) et n° 475 de M. Alain Vasselle (possibilité de délégation partielle de compétence) - **Art. 46 nonies (périmètre de transports urbains)** (p. 2435) : se déclare favorable à l'amendement n° 547 du Gouvernement (coordination avec la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982) - **Art. 51 (par priorité) (taxe professionnelle unique)** (p. 2445, 2448) : ses amendements, soutenus par M. Thierry Foucaud, n° 378 : limitation du champ d'application de la fiscalité mixte aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomération ; et n° 379 de conséquence ; rejetés. Son amendement de conséquence n° 380 ; devenu sans objet - **Art. 47 (régime fiscal des communautés urbaines)** (p. 2460) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 373 : décision de mise en place de la taxe professionnelle unique après avis conforme des conseils municipaux composant la communauté urbaine ; rejeté - **Art. 48 (option des communautés urbaines existantes pour la taxe professionnelle unique)** (p. 2462) : ses amendements, soutenus par M. Thierry Foucaud, n° 374 : consultation effective des élus locaux avant tout passage à la taxe professionnelle unique ; et n° 375 : suppression du passage automatique à la taxe professionnelle unique à défaut de délibération contraire du conseil de la communauté urbaine ; devenus sans objet - **Art. 49 (régime fiscal des districts)** (p. 2464) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 376 : consultation effective des élus locaux pour le passage à la taxe professionnelle unique des districts ; rejeté - **Art. 50 (régime fiscal des communautés de communes)** (p. 2467) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 377 : automaticité du passage à la taxe professionnelle unique dans les communautés de communes dont la population excéderait 500 000 habitants ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Avant l'art. 52** (p. 2526) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 381 : libre fixation des taux d'imposition pour les assemblées délibérantes des collectivités locales ; rejeté - **Art. 52 (déliation des taux)** (p. 2531) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 382 : suppression de la possibilité donnée aux groupements à fiscalité mixte d'augmenter leur taux de taxe professionnelle lorsque les communes augmentent les taux des trois autres taxes directes locales ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 57** (p. 2598, 2599) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 383 : réforme de la distribution des crédits affectés au fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France ; rejeté - **Art. 1er (suite) (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223) (régime juridique des communautés d'agglomération)** - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2639) : son amendement n° 347 : allègement du nombre de compétences facultatives à choisir ; retiré - **Art. 66 (précédemment réservé p. 2611) (attribution de la dotation globale de fonctionnement)** - **Art. L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales (origine des crédits affectés au financement de la DGF des différentes catégories de groupements)** (p. 2642) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 385 : financement de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération par un dispositif extérieur à la DGF ; retiré - **Après l'art. 66** (p. 2659) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° 384 : prise en compte des actifs financiers dans l'assiette d'imposition de la taxe professionnelle ; rejeté - **Après l'art. 69** (p. 2670) : se déclare opposé à la deuxième partie de l'amendement n° 388 de M. Jean-Jacques Hyst et votera contre l'amendement

(modification des textes concernant les ordonnateurs secondaires) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2677, 2678) : texte modifiant l'organisation publique. Avec les sénateurs communistes républicains et citoyens votera contre ce texte trop éloigné de leur vision de l'intercommunalité.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Deuxième lecture [n° 0310 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2894, 2896) : rétablissement du texte par la majorité plurielle. Légalisation du concubinage pour mettre un terme à la jurisprudence discriminatoire de la Cour de cassation. Position de la majorité sénatoriale à l'égard du concubinage homosexuel. Améliorations apportées au dispositif par l'Assemblée nationale. Recherche de droits plus égaux et de suppression des discriminations. Aspects à améliorer concernant : les étrangers liés par un PACS à un Français, l'imposition commune et le lieu d'enregistrement du PACS. Avec les membres du groupe communiste républicain et citoyen votera contre la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif aux alternatives aux poursuites et renforçant l'efficacité de la procédure pénale - Deuxième lecture [n° 0306 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2909, 2911) : réforme globale de la justice engagée par le Gouvernement. Réponse à l'aggravation de la délinquance. Affaires classées sans suite. Inégalité devant la justice renforcée par l'instauration de la composition pénale. Se félicite de la limitation du champ d'intervention du juge unique. Interrogation relative à l'habilitation de certains douaniers à remplir des missions de police judiciaire. Favorable à la création d'emplois-jeunes. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce texte ainsi remanié par l'Assemblée nationale - **Après l'art. 21** (p. 2919) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur l'amendement n° 2 du Gouvernement (partage des frais liés à l'exécution forcée des décisions de justice entre créancier et débiteur).

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 0345 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3179, 3180) : gravité de la situation en Corse. Souhaite que la justice fasse son travail de façon exemplaire. Rappel des événements depuis Aléria en 1975. Les sénateurs communistes se déclarent favorables, par principe, à une commission d'enquête. Nécessité d'en élargir le champ temporel. Rejet en 1996, d'une demande de création de commission d'enquête venant du groupe communiste. Réflexion nécessaire sur la situation économique, sociale et institutionnelle de la Corse. Conditions d'organisation du débat d'aujourd'hui. La modification du champ temporel de cette commission d'enquête conditionnera le vote du groupe communiste républicain et citoyen.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 0269 (98-99)]** - (8 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3750, 3751) : amélioration des délais de jugement. Atténuation du mythe de la puissance publique. Remise en cause des spécificités du droit administratif : privilège du préalable, caractère exécutoire des décisions administratives et prohibition des injonctions à l'encontre de l'administration. Mise en place de trois procédures d'urgence : le référé-suspension, le référé-injonction et le référé conservatoire. Souhaite le maintien de la saisine préfectorale en cas d'atteinte à une liberté fondamentale par une collectivité territoriale. Limitation de la théorie de la voie de fait. Absence d'appel. Exonération du droit de timbre. Instauration d'un mécanisme de tri des requêtes. Equilibre entre les droits des justiciables et la nécessité de l'urgence. Mécanisme de référé pré-contractuel. Réactualisation des procédures particulières d'urgence instaurées dans le cadre de la décentralisation. Nécessité d'assortir la réforme de financements suffisants. Le groupe communiste républicain et citoyen approuvera le texte - **Art. 3 (référé-suspension de l'exécution d'une décision administrative)** (p. 3753) : sur l'amendement n° 2 de la commission (limitation du délai de suspension à un an), le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra.

Absence de remède à la lenteur du jugement sur le fond. Recrutement nécessaire de magistrats.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3841, 3842) : place de la France sur le marché de l'art et de la culture. Réforme inspirée du modèle libéral anglais. Adaptation de l'organisation des ventes et de la profession de commissaire-priseur pour mise en conformité avec le principe de libre prestation de services au sein de la Communauté. Intervention des sociétés Sotheby's et Christie's. Constitution de sociétés de forme commerciale. Libéralisation du marché de l'art, moyen de lutte contre la concurrence internationale et le déclin de la France. Protection du consommateur. Licenciements engendrés par les regroupements d'études. Indemnisation des commissaires-priseurs. Perte de leur monopole. Création d'un conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. Encadrement de la profession d'expert. Distorsion de concurrence résorbable par la généralisation du droit de suite à l'ensemble de l'Union européenne. N'approuve pas le texte tel qu'il est amendé par les commissions des lois et des finances, dans le sens d'une libéralisation accrue des ventes aux enchères - **Art. 28 (liste des experts agréés)** (p. 3874) : sur l'amendement n° 64 de la commission (faculté de recourir à un expert agréé et fixation par décret des conditions de l'agrément), son sous-amendement n° 124 : conditions d'agrément des experts fixées par décret en Conseil d'Etat ; rejeté - **Art. 35 (fondement de l'indemnisation)** (p. 3880) : sur les amendements identiques n° 71 de la commission et n° 94 de la commission des finances saisie pour avis (affirmation du principe du droit à indemnisation), le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra - **Art. 40 (création d'une taxe sur les ventes de meubles aux enchères publiques)** (p. 3884) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement de suppression n° 96 de la commission des finances saisie pour avis. Recouvrement assuré de la taxe - **Après l'art. 44** (p. 3894) : son amendement n° 126 : indemnisation des personnels des offices de commissaires-priseurs licenciés du fait de l'entrée en vigueur de la loi ; devenu sans objet - **Art. 39 (précédemment réservé p. 3882) (fonds d'indemnisation)** (p. 3895) : son amendement de coordination n° 125 ; adopté - **Après l'art. 51** (p. 3898) : son amendement n° 127 : régime de retraité des commissaires-priseurs affiliés à la Caisse d'assurance vieillesse des officiers ministériels, CAVOM ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3901) : libéralisation du marché de l'art accentuée par ce texte. Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3939, 3941) : respect des libertés individuelles. Historique des dernières réformes de la procédure pénale. Réforme du régime de la garde à vue et de la détention provisoire. Intervention de l'avocat au début de la garde à vue. Création d'un juge de la détention. Opposition au juge unique. Révision des seuils pour la détention provisoire. Extension de la procédure du "témoin assisté". Liberté de la presse : renforcement du droit de réponse. Le groupe communiste républicain et citoyen se prononcera sur l'ensemble du texte à la fin du débat.

- **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Art. 1er (principes généraux)** (p. 4001) : principes fondamentaux de la procédure pénale. Se déclare opposé aux amendements de la commission n° 3 (nouvelle rédaction de cet article reprenant en les simplifiant les idées d'équilibre et de justice) et de M. Alain Vasselle n° 177 (évaluation des responsabilités des élus locaux dans l'appréciation de leur responsabilité pénale) et n° 178 (déresponsabilisation des élus locaux et fonctionnaires dans le cas d'une faute non détachable de l'exercice de leur fonction). Opposition à l'atténuation de la responsabilité pénale des élus locaux - **Après l'art. 2 E** (p. 4017) : son amendement n° 160 : information de la personne gardée à vue par un document écrit et lu dans la langue qu'elle comprend ; rejeté - **Avant l'art. 2** (p. 4023, 4024) : son amendement n° 161 : choix du médecin par la personne gardée à vue ; rejeté - **Art. 2 (demande d'entretien**

avec l'avocat dès le début de la garde à vue) (p. 4025, 4026) : se déclare favorable aux dispositions de cet article. Conseil de la personne gardée à vue. Maintien des différents régimes de garde à vue. Opposition à la garde à vue des mineurs de treize ans - **Après l'art. 2** (p. 4038) : son amendement n° 162 : existence d'indices graves et concordants pour la mise en garde à vue ; retiré - **Après l'art. 2 bis** (p. 4039) : son amendement n° 163 : suppression de la possibilité pour le juge d'instruction de prolonger une garde à vue sans que l'intéressé lui soit présenté au préalable ; rejeté - **Art. 3 bis** (*caractère des indices permettant la mise en examen*) (p. 4048) : son amendement n° 164 : exigence d'indices graves et concordants ; devenu sans objet. Sur l'amendement de la commission n° 9 (exigence d'indices graves et concordants), se déclare favorable au sous-amendement du Gouvernement n° 266 (remplacement du mot "et" par le mot "ou") - **Après l'art. 4 ter** (p. 4057) : son amendement n° 165 : suppression des restrictions à la communication du dossier à l'avocat ; retiré - **Art. 5** (*renforcement des droits des parties en matière d'expertise*) (p. 4061) : son amendement n° 166 : notification obligatoire du rapport aux avocats des parties ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p. 4084) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé aux amendements portant sur le même objet de M. Alain Vasselle, n° 179 et n° 180 (saisine du Conseil d'Etat dans le cas de mise en cause pénale des exécutifs locaux et fonctionnaires pour désignation d'un tribunal administratif chargé de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions), de M. Michel Charasse n° 181 (abrogation de l'article 223-1 du code pénal relatif à la responsabilité pénale de la personne exposant une autre personne à un risque immédiat de mort ou de blessure), n° 124, n° 125 et n° 126 portant sur le même objet (saisine du tribunal des conflits dans le cas de mise en cause pénale d'un élu municipal, départemental ou régional, afin de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions) et n° 182 (impossibilité de mettre en examen un élu ou un fonctionnaire s'il n'est pas prouvé qu'il n'a pas pris toutes les dispositions nécessaires) - **Avant l'art. 6** (p. 4090) : ses amendements portant sur le même objet n° 167 et n° 169 : suppression de la purge automatique des nullités dans les articles 178 et 179 du code de procédure pénale ; retirés. Respect du principe de l'égalité devant la loi et de celui du droit de la défense. (p. 4091) : son amendement n° 168 : suppression de la référence à la notion de trouble à l'ordre public pour le maintien d'un prévenu en détention provisoire ; rejeté - **Art. 10** (*création d'un juge de la détention provisoire*) (p. 4130, 4131) : garantie du respect des droits de la personne mise en examen. Mise en place d'un système collégial. (p. 4132) : son amendement n° 170 : prescription de la détention provisoire par un collège composé de trois magistrats du siège dont le président du tribunal et le juge d'instruction ; retiré - **Art. 15** (*conditions de la détention provisoire*) (p. 4147) : atteinte à la dignité humaine. Surcharge des prisons. Elimination des "détentions-presse". Propositions de loi sur la détention provisoire de M. Michel Dreyfus-Schmidt et de M. Alain Tourret. Le groupe communiste républicain et citoyen votera les amendements allant dans le sens d'une nette amélioration des seuils de mise en détention provisoire. (p. 4149) : son amendement n° 171 : suppression de la référence à la notion de trouble à l'ordre public ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Avant l'art. 22 bis** (p. 4484) : son amendement, soutenu par M. Michel Duffour, n° 173 : prise en compte des prix habituellement pratiqués pour la fixation du coût maximal des insertions de jugements dans la presse ; rejeté - **Art. 28 ter** (*information des victimes par les officiers et agents de police judiciaire*) (p. 4498) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 174 : rectification du I de cet article : assistance d'un avocat commis d'office ; et n° 175 : rectification du II de cet article : assistance d'un avocat commis d'office ; devenus sans objet - **Art. 29 A** (*information de la victime par le juge d'instruction*) (p. 4500) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 176 : information des victimes mineures sur l'assistance d'un avocat commis d'office ;

adopté - **Après l'art. 40** (p. 4510) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 172 : présence d'un magistrat lors des perquisitions au domicile des journalistes ; rejeté.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4691, 4692) : absence de débat en raison du dépôt par la commission des lois d'une question préalable. Obstruction de la majorité sénatoriale. Statut et droits nouveaux accordés par le PACS. Reconnaissance officielle des couples non mariés. Société toute entière bénéficiaire du PACS. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, s'opposera à la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Art. 1er** (*définition du service public de l'électricité*) (p. 4825, 4827) : se déclare opposé à l'amendement n° 231 de M. Pierre Hérisson (affirmation de la nécessité de l'indépendance énergétique et de la sécurité de l'approvisionnement). Soutient l'amendement n° 300 de M. Pierre Lefebvre (inscription dans la loi de l'objectif du développement des ressources nationales). Se déclare opposé à l'amendement n° 247 de M. Jacques Valade (remplacement des mots "droit à l'électricité" par les mots "accès à l'électricité").

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 0438 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5090, 5091) : objectif du projet de loi d'habilitation. Modernisation de l'Etat et de la vie publique. Problème du calendrier de la codification résolu par ce projet de loi d'habilitation. Favorable à la proposition de la commission tendant à ajouter l'harmonisation de l'Etat de droit à la liste des modifications nécessaires. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera ce texte.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Deuxième lecture [n° 0391 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5103, 5104) : amélioration et développement constant de la qualité des services publics. Développement des emplois au sein de la fonction publique. Mise en place des maisons des services publics. Moyens alloués. Articles additionnels après l'article 26. Le groupe communiste républicain et citoyen souscrit dans l'ensemble aux dispositions de ce projet de loi - **Art. 3** (*codification des textes législatifs*) (p. 5107) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstient sur l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 4** (*personnalisation des relations entre les agents des services publics et les citoyens*) (p. 5108) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Après l'art. 4** : son amendement n° 30 : modification de l'article L. 252-1 du code rural qui détermine les conditions d'agrément en rendant le retrait de celui-ci systématique dès que l'association ne répond plus au but d'intérêt général qui lui a permis d'en bénéficier ; retiré - **Art. 26 quater** (*conséquences de la jurisprudence "Berkani" du Tribunal des conflits pour les agents non titulaires de l'Etat*) (p. 5125) : extension du champ d'application de cet article à tous les agents publics "recrutés locaux". Droit à la titularisation. Le groupe communiste républicain et citoyen ne votera pas l'amendement de suppression n° 27 de la commission. Ses amendements n° 31 : extension du champ d'application de cet article à l'ensemble des agents publics même s'ils exercent des fonctions à temps incomplet ; n° 32 : possibilité pour les recrutés locaux quelle que soit la date de leur embauche de bénéficier soit d'un contrat de droit public à durée indéterminée, soit à leur demande d'un contrat de droit privé ; n° 33 : possibilité pour les recrutés locaux de bénéficier des dispositions de la loi du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique ; et n° 34 : cas des personnels de catégorie C ne justifiant pas de la nationalité française ou de la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie du traité de l'Acte unique européen ; devenus sans objet - **Art. 26 quinquies** (*conséquences de la jurisprudence*

"Berkani" du Tribunal des conflits pour les agents non titulaires des collectivités territoriales) (p. 5128) : ses amendements n° 35 : possibilité pour les agents visés par cet article de bénéficier des articles 126 à 135 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles prévoyant les modalités de titularisation ; et n° 36 : possibilité pour tous les agents de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ; devenus sans objet - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5130) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra lors du vote ce texte.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 256 (98-99)** (p. 5232, 5233) : rénovation des institutions politiques. Conséquences des lois de décentralisation. Rajeunissement et féminisation de la fonction élective. Réforme des modes de scrutin. Renforcement du rôle du Parlement. Ne votera pas ce projet de loi dénature par les amendements de la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 255 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité (p. 5232, 5233).

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - (20 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5312, 5315) : définition claire des rôles respectifs du garde des sceaux et des magistrats du parquet. Double recours possible pour les décisions de classement sans suite. Opposition de la droite parlementaire à toute initiative tendant à renforcer l'indépendance de l'autorité judiciaire. Réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Problème posé par le droit conféré au ministre de la justice de déclencher lui-même l'action publique. Urgence d'une réflexion de fond sur la responsabilité des juges. Inquiétude relative à la suppression éventuelle de cinquante nouveaux tribunaux de commerce. Satisfaction sur la possibilité donnée aux parlementaires de pénétrer dans les établissements pénitentiaires. Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen portent un regard favorable sur ce texte : leur vote, à l'issue de la discussion, dépendra des réponses apportées aux questions soulevées.

- **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Art. 1er (attributions du ministre de la justice)** (p. 5339, 5340) : se félicite de cet article. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, favorable à la suppression des instructions individuelles également dans les domaines civil et commercial. Définition de la politique pénale par des directives du garde des sceaux. Maintien du rôle du Parlement en matière de loi pénale : article 34 de la Constitution. Encadrement du "droit d'action directe" du garde des sceaux - **Art. 30 du code de procédure pénale (définition des orientations générales de la politique pénale - interdiction des instructions dans les affaires individuelles)** (p. 5349) : les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen voteront contre l'amendement n° 2 de la commission (possibilité pour le ministre de la justice de donner aux procureurs généraux des instructions individuelles écrites et versées au dossier en cas d'infractions relatives aux atteintes, aux intérêts fondamentaux de l'Etat et au terrorisme) et, sur celui-ci, s'opposeront au sous-amendement n° 74 de M. Michel Charasse (motivation de ces instructions sous réserve des exigences propres au secret de la défense nationale, des affaires étrangères et de la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat). (p. 5352) : se déclare opposé à l'amendement n° 45 de M. Michel Charasse (obligation, pour les réquisitions écrites des magistrats du parquet, d'être conformes aux directives générales de la politique pénale). Dispositif contraire à l'objectif de renforcement de l'impartialité de la justice. Remarque valant également pour les amendements de Mme Dinah Derycke, ayant un objet

similaire, n° 53, n° 58 et n° 60, sur les articles 36, 39-1 et 39-2 du code de procédure pénale - **Après l'art. 1er (par priorité)** (p. 5370, 5371) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (création d'un procureur général de la République chargé de veiller à la cohérence de l'exercice de l'action publique, désigné par le Président de la République), ainsi qu'aux amendements qui en découlent - **Art. 1er bis (droit pour les associations de demander au procureur de faire appel sur l'action publique)** (p. 5383) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre les amendements identiques de suppression n° 9 de la commission et n° 50 de Mme Dinah Derycke - **Art. 2 (attributions du procureur général près la cour d'appel) - Art. 36 du code de procédure pénale (coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale)** (p. 5389, 5390) : se déclare opposé aux amendements de Mme Dinah Derycke n° 52 (adaptation possible des directives après accord du ministre de la justice), et sur le même objet, au n° 59, déposé sur l'article 3 (26 octobre 1999, p. 5443). Application des directives de politique pénale. Au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare favorable aux amendements de Mme Dinah Derycke n° 57 de coordination (26 octobre 1999, p. 5442) et n° 63 de précision (26 octobre 1999, p. 5444) indiquant que les rapports au ministre de la justice ou aux procureurs généraux portent également sur les adaptations.

- **Suite de la discussion** - (26 octobre 1999) - **Art. 2 (suite) (attributions du procureur général près la cour d'appel) - Art. 37-1 du code de procédure pénale (information des magistrats de la cour d'appel sur la mise en oeuvre de la politique pénale)** (p. 5441) : se déclare favorable à l'amendement n° 55 de Mme Dinah Derycke (exposé du procureur général en audience publique sur les conditions de mise en oeuvre des orientations générales de la politique pénale). - **Art. 5 (recours contre les classements sans suite)** (p. 5453) : se déclare opposé à l'amendement n° 31 de la commission (reconnaissance du principe d'un recours hiérarchique devant le procureur général, ouvert à toute personne ayant dénoncé les faits donnant lieu à décision de ne pas poursuivre). Supériorité du recours devant une commission - **Art. 7 (renforcement des attributions du procureur de la République en matière de police judiciaire)** (p. 5457) : contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire. Impartialité des parquets. Meilleure coopération entre les services de police et la justice : sa proposition d'un système de détachement ou de mise à disposition d'officiers de police judiciaire spécialisés. Sous réserve de ces observations, les sénateurs communistes voteront le texte du Gouvernement pour cet article - **Après l'art. 11** (p. 5468) : intervient sur l'amendement n° 72 de M. Michel Charasse (conditions de mise en examen dans les cas d'accident, d'incident où est mis en cause pour négligence un particulier, un élu, un fonctionnaire, un responsable privé ou public). Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen expriment leur doute sur l'intérêt de ce dispositif - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5473, 5474) : substitution d'une tutelle à une autre avec l'institution d'un procureur général de la République. Conception traditionnelle de la justice. Rejet par la droite sénatoriale d'un système équilibré. Espace judiciaire européen. Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen voteront contre le texte tel qu'il a été amendé et dénature par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er ter (définition du temps de travail effectif)** (p. 5650) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (fixation de la rémunération des temps d'habillage et de déshabillage par conventions ou accords collectifs de travail). Abus des employeurs - **Art. 1er quater (horaire d'équivalence et définition du travail effectif)** (p. 5654) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (possibilité de prévoir une durée d'équivalence par dérogation par une convention, un accord de branche ou un accord d'entreprise). Voie dangereuse du travail gratuit.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 3** (*régime unique de modulation*) (p. 5689) : soutient l'amendement n° 109 de M. Guy Fischer (amplitude horaire du travail hebdomadaire fixée entre 30 et 40 heures). (p. 5690) : votera contre cet article tel qu'amendé par la commission. - **Art. 4** (*réduction de la durée du travail organisée sous forme de jours ou demi-journées de repos*) (p. 5695) : soutient l'amendement n° 113 de M. Guy Fischer (création d'un dispositif de congé réduction du temps de travail au mois au lieu de l'année).

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants [n° 0076 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Art. 1er** (*statut du médiateur des enfants - champ de compétences - saisine directe - autosaisine*) (p. 5831) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 16 : élargissement du droit de saisine du médiateur des enfants à des réclamations collectives ; et n° 17 : élargissement de la saisine du médiateur des enfants aux associations de défense des droits de l'enfant ; devenus sans objet - **Art. 7** (*délégués départementaux du médiateur des enfants - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5838, 5839) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 18 de rétablissement ; rejeté.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 0416 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5863) : le groupe communiste républicain et citoyen votera cette proposition de loi. Procédure disciplinaire des avocats. Force exécutoire des transactions homologuées par le juge. Règles d'évaluation dérogatoires spécifiques aux comptes consolidés transférées au comité de la réglementation comptable. Partage des frais d'exécution entre créanciers et débiteurs. Exonérations. Encadrement plus strict souhaitable du mode de rémunération des huissiers. Régularisation d'un concours interne de surveillant des services pénitentiaires. Désapprouve la méthode législative des lois "fourre-tout". Réserves émises sur la régularisation a posteriori d'illégalités sanctionnées par le juge. Urgence d'une codification du droit.

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption [n° 0179 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5874, 5875) : transposition dans le droit interne des cinq traités européens de lutte contre la corruption et de la convention relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers signés dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE. Moralisation des relations économiques internationales. Nécessité d'une égalité de traitement entre l'Europe et le reste du monde. Place des pays en voie de développement dans le commerce international. Le groupe communiste républicain et citoyen approuve le projet gouvernemental sans restriction et se déclare opposé aux modifications proposées par la commission des lois. Refus d'une atténuation des sanctions contre la corruption internationale - **Art. 1er** (*incrimination de la corruption d'agents publics étrangers, de fonctionnaires communautaires ou appartenant aux autres Etats membres de l'Union européenne*) - **Art. 435-4 du code pénal** (*corruption de magistrat dans un Etat étranger ou une organisation internationale publique*) (p. 5879) : se déclare favorable à l'amendement d'harmonisation n° 5 de la commission, sous réserve de l'adoption, sur celui-ci, du sous-amendement n° 14 du Gouvernement au profit duquel il retire son sous-amendement n° 16 - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5882) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra en raison de la limitation des sanctions pour corruption d'agent public étranger dans le cadre des transactions commerciales internationales.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Justice

- (13 décembre 1999) (p. 7518, 7520) : budget en progression, que le groupe communiste républicain et citoyen votera. Amélioration de la vie carcérale. Lutte contre la délinquance juvénile. Priorité à la protection judiciaire de la jeunesse. Allongement des délais de jugement. Judiciarisation de la société : nécessité de développer des réponses extra-judiciaires aux conflits. Situation castratrophique dans les prisons ; nombre inquiétant de suicides ; état de vétusté du parc pénitentiaire. Efforts pour la réinsertion économique des prisonniers. Se déclare opposé à la multiplication des emplois-jeunes. Insuffisance de formation des nouveaux éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Nécessité de revaloriser la profession des personnels de surveillance des prisons. Situation des personnels des greffes des tribunaux de commerce supprimés.

BRISEPIERRE (Paulette), sénateur (Français établis hors de France) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis membre du bureau provisoire (JO Lois et décrets du 5 novembre 1999) ; puis vice-présidente (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

Membre titulaire de la Commission nationale des Bourses de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 5 mai 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Aide au développement [n° 92 (1999-2000) tome 3] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Participation au rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Maroc du 30 septembre au 3 octobre 1999 [n° 123 (1999-2000)] (8 décembre 1999) - **Afrique du nord**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 76 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 171) - Ministère : Premier ministre - *Sécurité des résidents français au Congo* - Réponse le 22 janvier 1999 (p. 172) - **Français de l'étranger**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 0221 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3250) : décalage entre une égalité reconnue et la réalité. Equilibre trouvé par les propositions de la commission des lois. Juste place des nouvelles délégations dans le fonctionnement des assemblées en protégeant les prérogatives des commissions. Avec le groupe du RPR, votera cette proposition de loi modifiée par le Sénat.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour l'aide au développement (p. 7274, 7275) : modeste progression du budget des affaires étrangères au détriment des crédits destinés à l'aide au développement. Affaiblissement des relations avec l'Afrique. Lourdeur du nouveau dispositif de coopération. Manque de coordination interministérielle. Conséquences de l'élargissement de la zone de solidarité prioritaire : risque de dilution des crédits. Inadaptation des méthodes aux besoins des pays en développement : réduction des effectifs d'assistance technique en Afrique. Marque son attachement au maintien d'une priorité africaine. Dotation nettement insuffisante. Le vote portant sur l'ensemble du budget des affaires étrangères, la commission propose néanmoins l'adoption de ces crédits.

BROISSIA (Louis de), sénateur (Côte-d'Or) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 291 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 412 (98-99)] (9 juin 1999) - **Justice**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Presse écrite [n° 90 (1999-2000) tome 11] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion - (18 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1557, 1558) : rôle du législateur et du Sénat. Aspirations de nombreux jeunes à fonder un couple, un foyer, une famille. Conseil d'Etat évité par le dépôt d'une proposition de loi. Légalisation du statut de concubin. Place de l'enfant et rôle du père et de la mère. Avancée du code civil avec le texte du Sénat - **Rappel au règlement** (p. 1566) : déplore l'attitude du Gouvernement lors de l'intervention des membres de la majorité sénatoriale.

- Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - (15 juin 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 3931, 3933) : droit de la presse et de la communication audiovisuelle. Secret de l'instruction. Pauvreté du projet de loi. Tradition du caractère dérogatoire du droit pénal de la presse. Souhaite l'intégrité de la loi de 1881 sur la presse. Protection de l'image des personnes présumées innocentes et de celle des victimes de crimes ou délits. Conciliation entre liberté d'expression et droits des victimes. Liberté de l'information. Egalité des citoyens devant les différentes catégories de médias : droit de réponse. Amendements de la commission des affaires culturelles. (p. 3952) : réponse à M. Michel Dreyfus-Schmidt concernant la décision de la commission des affaires culturelles de faire figurer les délits généraux de la presse dans le code pénal.

- Suite de la discussion - (17 juin 1999) - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p. 4085) : se déclare favorable aux

amendements de M. Alain Vassel portant sur le même objet n° 179 et n° 180 (saisine du Conseil d'Etat dans le cas de mise en cause pénale des exécutifs locaux et fonctionnaires pour désignation d'un tribunal administratif chargé de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions) ainsi qu'au n° 127 de M. Michel Charasse (droit pour les maires agissant en qualité d'agents de l'Etat à la même protection de l'Etat que les fonctionnaires).

- Suite de la discussion - (25 juin 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - **Après l'art. 21** (p. 4454) : se déclare opposé à l'amendement n° 130 de M. Michel Charasse (réception des témoignages des journalistes de manière à protéger leur sécurité). Liberté de la presse - **Après l'art. 21 sexies** (p. 4467) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission (création d'un recours en matière criminelle) Seconde chance pour l'accusé interdisant l'appel par le procureur en cas d'acquiescement - **Avant l'art. 22 ou après l'art. 24** (p. 4478) : se déclare opposé à l'amendement n° 53 de la commission (utilisation du référé fondée sur le respect de la présomption d'innocence par toute personne présentée publiquement comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire). Atteinte à la liberté de la presse - **Art. 22 (interdiction de la publication de l'image de personnes menottées - interdiction des sondages sur la culpabilité d'une personne)** (p. 4479, 4482) : son amendement n° 71 : non-publication de l'image d'une personne placée en détention provisoire, ainsi que des indications permettant d'avoir accès à des sondages ; adopté après rectification prenant en compte le sous-amendement de M. Michel Charasse n° 282 (remplacement des mots "membres du public" par le mot "citoyens"). Sur son amendement n° 71 précité, intervient sur le sous-amendement de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 277 (inscription dans le code pénal du délit de réalisation d'un sondage d'opinion portant sur la culpabilité d'une personne) - **Art. 22 bis (mesures destinées à éviter qu'une personne entravée soit photographiée)** (p. 4484) : son amendement n° 72 : mesures destinées à éviter qu'une personne soit entravée ; retiré - **Art. 23 (délai d'exercice du droit de réponse - exercice du droit de réponse par le ministère public)** (p. 4485) : son amendement n° 73 : fixation d'un délai identique de trois mois pour l'exercice du droit de réponse en matière de communication audiovisuelle et en matière de presse écrite ; adopté - **Art. 25 (communiqués du parquet - fenêtres de communication)** (p. 4486) : son amendement n° 74 : possibilités de fenêtres de communication dans le seul but du respect de la présomption d'innocence ; rejeté. Encadrement des prestations médiatiques des procureurs. Suppression de la référence au trouble à l'ordre public. (p. 4488) : risque d'utilisation excessive de la notion d'ordre public - **Art. 26 (atteinte à la dignité d'une victime d'un crime ou d'un délit)** (p. 4495) : son amendement n° 75 : rétablissement dans la loi de 1881 sur la presse du délit de publication de renseignements concernant la victime d'une agression ou d'une atteinte sexuelle ; devenu sans objet - **Art. 27 (interdiction de la diffusion de renseignements concernant l'identité d'un mineur victime)** (p. 4497) : son amendement rédactionnel n° 76 ; adopté - **Art. 27 ter (diffusion d'informations sur les mineurs fugueurs ou s'étant suicidés)** (p. 4498) : son amendement de suppression n° 77 ; adopté.

- Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 465 (97-98)] visant à généraliser l'interdiction des candidatures multiples aux élections ; 2°) [n° 482 (97-98)] portant diverses dispositions relatives aux élections municipales, cantonales et législatives ; 3°) [n° 493 (97-98)] tendant à interdire les candidatures multiples aux élections cantonales ; 4°) [n° 494 (97-98)] relative à l'élection des députés et à l'élection des conseillers généraux et 5°) [n° 548 (97-98)] relative aux conditions d'éligibilité des candidats aux élections cantonales et aux déclarations de candidatures au deuxième tour des élections cantonales et législatives [n° 0062 (1999-2000)] - (23 novembre 1999) - **Après l'art. 1er** (p. 6199, 6201) : son amendement n° 1 : élection d'un suppléant en même temps que celle du conseiller général ; retiré. Proposition déposée il

y a dix ans sur le bureau de l'Assemblée nationale. Absence de risque d'élire "un homme ou une femme de paille". Lien entre le député et ses électeurs. Caractère indicatif en terme de sondage d'opinion des élections cantonales partielles.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Culture

- (11 décembre 1999) (p.7432, 7434) : importance des crédits de la culture. Extension de la gratuité et des tarifs préférentiels à l'ensemble des musées nationaux et des établissements culturels. Renforcement des enseignements artistiques. Modestie du programme d'accès à Internet. Augmentation des subventions destinées aux locaux des archives départementales et municipales, aux musées classés et aux équipements de spectacle. Question des emplois précaires. Affectation des crédits consacrés à la restauration du patrimoine. Insuffisance des crédits destinés au patrimoine rural. Financement des fouilles préventives effectuées avant certains travaux d'urbanisme. Le groupe du RPR déterminera sa position sur ce projet de budget en fonction de cette discussion budgétaire.

Communication audiovisuelle - Presse

- (11 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la presse écrite (p. 7445, 7447) : caractère prioritaire des aides à la presse : augmentation des crédits. Situation du compte d'affectation spéciale du fonds de modernisation des quotidiens et assimilés. Progression de l'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires. Renforcement de la distribution par portage des quotidiens. Bilan de l'évolution récente des aides à la presse. Modernisation des entreprises de presse. Allègement souhaitable des coûts des transmissions numériques supportés par la presse quotidienne régionale. Réflexion à mener sur l'élaboration d'instruments juridiques permettant à la presse de planifier les concours attendus de l'Etat en moyenne période. Situation de l'Agence France-Presse. Avis favorable de la commission des affaires culturelles sur les crédits consacrés à l'aide à la presse pour 2000. (p. 7450, 7451) : forte progression des ressources publiques. Augmentation différenciée des crédits alloués au secteur public de l'audiovisuel. Budget de soutien. Enjeu du numérique pour l'audiovisuel. Développement d'une télévision de proximité et de services. Situation de Radio France. Question sur la position de la Sept-Arte par rapport au holding France Télévision. Interrogation sur les conséquences de l'application des 35 heures à France Télévision. Les membres du groupe du RPR s'opposent au vote des crédits de la communication audiovisuelle.

BUFFET (Marie-George), ministre de la jeunesse et des sports.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions européennes :

n° 6 de M. Hubert Haenel : **Sports** (*Politique européenne en matière de sport*) (JO Débats du 25 novembre 1999) (p. 6218).

Questions au Gouvernement :

n° 106 de M. Serge Lagauche : **Associations** (*Suites des Assises de la vie associative*) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1308).

n° 131 de M. Jean-Pierre Demerliat : **Sports** (*Concentration des capitaux dans le milieu du football professionnel*) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2077).

n° 168 de M. Nicolas About : **Drogues et stupéfiants** (*Dopage et Tour de France*) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3224).

n° 188 de Mme Danièle Pourtaud : **Radiodiffusion et télévision** (*Droits de retransmission audiovisuelle*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4375).

Questions orales sans débat :

n° 526 de M. Bernard Murat : **Sports** (*Relations entre les clubs sportifs professionnels et les collectivités locales*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3698).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0193 (98-99)]* - (9 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1362, 1363) : qualité du travail. Dimension européenne et internationale de la lutte contre le dopage. Volonté de mettre en place une agence internationale contre le dopage indépendante et transparente. Projet de loi inscrit dans une vision humaine du sport. Priorité accordée à la prévention. Revalorisation de la place de la santé et de la médecine. Statut du Conseil national de lutte contre le dopage.

- Proposition de loi relative à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux [n° 0274 (98-99)] - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3076) : développement des arts martiaux : existence de plus de 180 disciplines. Garantie d'un encadrement qualifié. Délivrance du titre confiée à une structure unique par discipline. Formation spéciale des membres du jury. Partenariat entre les différentes structures : mise en place d'une commission consultative. Représentation des fédérations et des professionnels au sein des commissions spécialisées. (p. 3081, 3082) : nécessité de valider les grades accordés depuis 1993. Composition des commissions spécialisées : représentants des professeurs, des fédérations unisports délégataires et des fédérations affinitaires. Marginalité des cas de dérive sectaire ou de nature financière. Nombreuses demandes d'agrément. Application aux combats extrêmes de la loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. - **Art. 1er** (*conditions de délivrance des grades et des "dans" dans les disciplines relevant des arts martiaux*) (p.3083) : accepte les amendements de la commission n° 1 (limitation du champ d'application aux titres d'un niveau au moins égal à la ceinture noire) et n° 2 (simple consultation des fédérations sur la composition des commissions spécialisées) - **Art. 2** (*validation des "dans" acquis en application du décret n° 93-988 du 2 août 1993*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission.

- Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives [n° 0443 (98-99)] - (27 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5489, 5491) : hommage à Marcel Cerdan. Proposition de loi soutenue par le Gouvernement. Modification de la loi de 1984. Refus de la soumission du sport à des règles exclusivement commerciales. Modification du statut juridique des clubs professionnels ; création de la société anonyme sportive professionnelle, SASP ; maintien du rôle essentiel de l'association sportive ; impossibilité d'être propriétaire de plusieurs clubs. Refus de la cotation des clubs en bourse. Maintien des subventions publiques pour les missions d'intérêt général. Protection des sportifs mineurs. Consolidation des structures de formation des jeunes. Renforcement de la cohésion et de l'éthique sportive. (p. 5500, 5501) : projet de mise en place d'une convention collective dans le sport permettant d'aborder la question des

35 heures. Attachement à l'unité des sports amateur et professionnel. Rejet d'un sport-spectacle. Dimension européenne du débat : développement du rôle social du sport et lutte contre le dopage. Association de la Haute Assemblée au travail de préparation des décrets d'application - **Art. 1er** (*statut des clubs sportifs professionnels*) (p. 5502, 5504) : accepte les amendements de la commission n° 1 et n° 3 de précision, n° 2 rédactionnel et n° 4 (alignement des droits des associations sportives sur ceux des actionnaires possédant 10 % du capital d'une société anonyme) ainsi que ceux de M. Bernard Murat n° 12 (obligation de constituer une société commerciale limitée aux associations affiliées à une fédération sportive) et n° 14 (texte étendu aux délibérations des organes dirigeants de la société) - **Art. 2** (*règles particulières aux sociétés commerciales sportives*) (p. 5505) : accepte les amendements rédactionnels de la commission n° 5 et n° 6 - **Art. 3** (*mise en conformité du statut juridique des clubs professionnels*) (p. 5506) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Bernard Murat (délai de transformation en société commerciale repoussé à la fin de la saison sportive) - **Art. 5** (*conditions d'octroi de subventions des collectivités territoriales aux clubs sportifs*) (p. 5507, 5508) : demande le retrait des amendements de M. Bernard Murat n° 24 (définition des missions d'intérêt général pouvant recevoir des subventions publiques), n° 25 et n° 26 (subventions publiques réservées aux seules associations) - **Art. 6** (*protection des sportifs mineurs*) (p. 5510) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (nouvelle rédaction) - **Après l'art. 6** : accepte l'amendement n° 8 de la commission (extension aux rémunérations perçues par des sportifs de moins de seize ans du dispositif applicable aux rémunérations perçues par de jeunes artistes ou mannequins) - **Art. 7** (*obligation de conclure un contrat d'engagement sportif à la suite d'une formation*) (p. 5511) : sur l'amendement n° 9 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 7 bis** (*droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives*) (p. 5512, 5513) : sur l'amendement de suppression n° 10 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat. Renforcement du droit des fédérations - **Art. 7 ter** (*avis du CSA sur les projets d'acquisition d'un club sportif par un service de télévision*) : accepte l'amendement de suppression n° 11 de la commission - **Après l'art. 9** (p. 5514) : son amendement n° 32 : application de la loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage à l'ensemble des commissions spécialisées ne relevant pas d'une fédération ; adopté. Accepte l'amendement n° 31 de M. Serge Lagache (information du conseil de prévention et de lutte contre le dopage de l'ensemble des décisions des fédérations et pas seulement des sanctions) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5516) : poursuite du travail parlementaire avec l'examen d'un projet de loi réformant la loi de 1984. Adaptation de la législation à l'évolution du sport.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) (p. 7187, 7188) : budget en augmentation. Insuffisance en matière de personnels des services déconcentrés. Refonte des directions régionales et des directions départementales. Crédits consacrés à la rénovation des équipements sportifs locaux et au patrimoine associatif des centres de vacances et de loisirs. Equilibre entre les deux branches de ce ministère. Conseils départementaux de la jeunesse. Festival de la citoyenneté. Accessibilité des pratiques sportives. Formations aux métiers du sport et de l'animation. Information des jeunes. Sport pour tous. Soutien aux petits clubs. Sport handicapé. Sport féminin. (p. 7189, 7190) : soutien à la pratique sportive des Français de l'étranger. Violence dans les stades. Bénéfices du Comité français d'organisation de la Coupe du monde de football. Possibilité de créer un fonds de mutualisation du sport. Mesures en faveur du sport professionnel. Gestion du fonds national pour le développement du sport, FNDS. Favorable à un taux de TVA réduit pour l'utilisation des

installations sportives. Sport de haut niveau. Délégation française aux Jeux Olympiques de Sydney. Candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2008. Lutte contre le dopage. Mesures de soutien à la vie associative.

- Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives - *Commission mixte paritaire [n° 0108 (1999-2000)]* - (15 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7645, 7646) : statut juridique des clubs professionnels ; interdiction de la cotation en bourse. Rétablissement sous conditions des subventions des collectivités publiques aux associations et sociétés sportives. Protection des sportifs mineurs et soutien aux clubs formateurs. Maintien de la formation et de la qualité des éducateurs sportifs. Mise en place d'un dispositif d'accompagnement social et d'orientation professionnelle. Agrément ministériel pour les centres de formation. Développement d'une politique sportive européenne. Soutien du Gouvernement au texte élaboré par la commission mixte paritaire.

C

CABANEL (Guy), sénateur (Isère) président du groupe RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis membre du bureau provisoire (JO Lois et décrets du 5 novembre 1999) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement public d'hospitalisation de Fresnes.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 130 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 156 (98-99)] (20 janvier 1999) - **Femmes**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 228 (98-99)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 247 (98-99)] (3 mars 1999) - **Femmes**.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Jean Arthuis, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan, tendant à créer une

commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 342 (98-99)] (6 mai 1999) - **Corse**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean Arthuis, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan, relative à la famille [n° 396 (98-99)] (2 juin 1999) - **Famille**.

Proposition de loi, déposée avec M. Pierre Laffitte, visant à permettre l'inscription des naissances auprès de l'officier de l'état civil du lieu de résidence des parents [n° 101 (1999-2000)] (29 novembre 1999) - **Etat civil**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Pierre Laffitte et René Trégouët, tendant à généraliser dans l'administration l'usage d'Internet et de logiciels libres [n° 117 (1999-2000)] (7 décembre 1999) - **Informatique**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 136 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2376) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 16 avril 1999 (p. 2379) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)

- Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 247, 249) : nombreuses auditions démontrant la complexité du problème. Choix de l'article de la Constitution devant être révisé. Caractère indivisible et universel de la souveraineté nationale affirmé par l'article 3 de la Constitution. Accord sur le constat de la situation et sur la nécessité d'y remédier. Représentation féminine à l'Assemblée nationale et au Sénat. Progression du nombre des élues françaises au Parlement européen. Rôle du scrutin proportionnel. Retard de la France sur les pays étrangers. Choix entre des mesures contraignantes et des mesures incitatives. Décisions du Conseil constitutionnel de 1982 et de 1999. Fondement juridique de l'égalité entre les sexes. Exercice de la souveraineté nationale. Risque de revendications de la part des catégories minoritaires. Atteinte au principe de l'universalité du suffrage avec la prescription des quotas. Rôle des partis politiques dans la participation des femmes et des hommes à la vie publique. Proposition de la commission des lois d'inscrire à l'article 4 de la Constitution le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives à la charge des partis politiques et conséquences de ce choix. Souhait d'un effort de la part du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Gouvernement. (p. 278, 279) : mise au point relative au droit de vote et d'éligibilité des femmes prévu par l'ordonnance du 21 avril 1944 - **Art. unique (égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions)** (p. 284) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques ; adopté. (p. 285, 286) : s'oppose aux sous-amendements n° 6 de M. Michel Charasse (lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables) et n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du second alinéa du texte proposé par la commission relatif au financement des partis politiques), et accepte le sous-amendement n° 3 de M. Pierre Fauchon (intervention d'une loi organique pour déterminer les modalités d'application du principe énoncé au deuxième alinéa du présent article), déposés sur son amendement n° 1 précité. (p. 295) : remerciements. Demande le vote du texte modifiant l'article 4 de la Constitution.

Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)] - (4 mars 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1285, 1288) : insuffisance de la place des femmes dans la vie publique. Recommandations émises par le doyen Vedel en 1993 pour toiletter les institutions. Danger pour la démocratie de l'adoption conforme par le Parlement d'un

projet de loi. Choix de l'article de la Constitution à modifier. Démarche de la commission des lois. Absence de prise en compte par l'Assemblée nationale des propositions du Sénat. Proposition de la commission des lois d'ajouter un alinéa à l'article 3 de la Constitution. Regret relatif à l'absence de schéma d'application de la réforme. Exemple suédois. Rapport au Premier ministre établi par l'observatoire de la parité. Dialogue plus utile avec l'Assemblée nationale à la suite du vote de la réforme de l'article 3 et de l'article 4 de la Constitution - **Art. unique (égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions - article 3 de la Constitution)** (p. 1314, 1315) : son amendement n° 1 : reprise de la rédaction initiale du projet de loi ; adopté par priorité. S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Paul Girod (nouvelle rédaction proposant de compléter l'article 3 de la Constitution en précisant que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives dans le respect du droit de candidature et de liberté de choix des électeurs) - **Après l'art. unique** (p. 1318, 1319) : son amendement n° 2 : contribution du financement public des partis politiques à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions ; adopté après modification par le sous-amendement n° 4 de M. Jean Chérioux, qu'il accepte (suppression de la référence, dans la Constitution, au financement public des partis politiques) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1325, 1326) : souhait d'un vote conforme de l'Assemblée nationale. Souhait d'un usage modéré de cette réforme de la Constitution en cas d'adoption de celle-ci par le Congrès. Demande le vote de ce texte.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1495) : étape de la construction européenne. Urgence à réformer les institutions avant toute négociation d'adhésion pour l'élargissement. Démission de la Commission, symbole de transparence et de démocratie. Rapprochement des députés européens et des concitoyens par une modification du mode de scrutin. Message de Vaclav Havel du 3 mars : avantages du bicaméralisme pour le Parlement européen ; institution d'une loi fondamentale simple et compréhensible. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen approuve unanimement ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (8 juin 1999) (p. 3725, 3727) : espoir d'un règlement politique du conflit après dix semaines de frappes aériennes. Détermination exemplaire des quinze partenaires européens. Avenir pacifié et démocratique des Balkans par la reconstruction du Kosovo et de la République fédérale de Yougoslavie. Mise en oeuvre du plan de paix par l'organisation des Nations unies, ONU, en liaison avec l'organisation de sécurité et de coopération en Europe, OSCE. Rôle de la Russie. Mise en place d'une autonomie substantielle de la province du Kosovo au sein de la République fédérale de Yougoslavie. Retour des réfugiés kosovars et coexistence pacifique avec la population serbe assurés par le stationnement d'une force internationale d'interposition au Kosovo, la KFOR.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 45, 46) : hostilité de nombreux sénateurs à l'instauration des quotas. Crainte de nombreux sénateurs d'une brèche dans la conception universaliste de la citoyenneté et d'une dérive communautariste. Préférence des sénateurs en première lecture pour la modification de l'article 4 de la Constitution. Obstacles créés pour les femmes aspirant à des fonctions électives par les logiques en usage dans la vie publique pour les investitures. Conversion du Sénat en seconde lecture afin d'éviter un blocage. Doute relatif aux intentions du Gouvernement sur les modalités d'application du principe devant être voté. Avec la majorité des membres du groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera le projet de loi constitutionnelle.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Art. 1er (attributions du ministre de la justice)** - **Art. 30 du code de procédure pénale (définition des orientations générales de la politique pénale - interdiction des instructions dans les affaires individuelles)** (p. 5342) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (remplacement du mot "directives" par le mot "orientations").

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5957, 5958) : inquiétudes légitimes des Français sur leur protection sociale malgré le retour à l'équilibre des comptes sociaux. Explication de la réduction des déficits. Augmentation des dépenses d'assurance maladie. Souhait d'un abondement significatif du fonds de réserve pour les retraites. Craintes au sujet du dispositif de régulation de la médecine de ville prévu dans le projet de loi. Nécessité d'une loi d'orientation sur la santé. Interrogation sur l'avenir du thermalisme à la suite du plan stratégique de la CNAM. Conséquences négatives du financement des 35 heures et du problème de l'avenir des retraites sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Justice

- (13 décembre 1999) (p. 7520, 7521) : budget en augmentation. Place croissante de la justice dans la société. Insuffisance des moyens mis en oeuvre pour la réalisation du plan quinquennal de 1995. Réforme de la justice articulée autour de sept projets de loi. Durée excessive des procédures. Limitation de la détention provisoire. Amélioration du parc pénitentiaire et projets de constructions. Surpopulation des prisons. Expérimentation prochaine du placement sous surveillance électronique. Amélioration des conditions de vie des détenus. Proposition de judiciarisation des décisions du juge d'application des peines. Réforme de 1994 du système de santé en milieu carcéral. Rapport "Pradier" relatif à l'augmentation des malades mentaux en milieu pénitentiaire. Malgré certaines insuffisances, votera ce projet de budget.

CALDAGUÈS (Michel), *sénateur (Paris) RPR.*

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de démence sénile et, en particulier, de la maladie d'Alzheimer [n° 0210 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 483, 484) : priorité des structures d'accueil de jour. Se déclare favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1457) : incapacité de la Commission de Bruxelles à maîtriser les pouvoirs trop étendus qui lui ont été consentis.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) -

Avant l'art. 1er (p. 1574) : votera l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 9** (p. 4116) : intervient sur l'amendement n° 206 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (droit pour toutes les parties de demander directement le dessaisissement d'une juridiction au profit d'une autre). Regrette le manque d'informations données par le rapporteur sur la position de la commission - **Après l'art. 10 A** (p. 4127) : se déclare opposé à l'amendement n° 95 de M. Jean-Jacques Hyst (détention provisoire prononcée par le juge d'instruction en cas de réquisition du parquet et par un autre juge dans les autres cas). Suicides au cours de la détention provisoire.

- **Rappel au règlement** - (30 juin 1999) (p. 4669) : déplore la prise à témoin du public par M. Guy Allouche lors de son rappel au règlement.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Après l'art. 1er (par priorité)** (p. 5372, 5373) : interrogations sur la notion d'autorité indépendante. Responsabilité de l'autorité politique devant le peuple. Exprime sa perplexité sur l'amendement n° 8 de la commission (création d'un procureur général de la République chargé de veiller à la cohérence de l'exercice de l'action publique, désigné par le Président de la République).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6369) : se déclare opposé à l'amendement n° I-169 de Mme Marie-Claude Beaudeau (rétablissement du plafond de l'abattement de 10 % au titre des pensions). Justification du prélèvement libérateur. (p. 6371) : se déclare favorable à l'amendement de M. Paul Loridant n° I-170 (autorisation pour deux frères, deux soeurs ou un frère et une soeur résidant ensemble, de faire une déclaration de revenus commune). (p. 6383) : intervient sur l'amendement n° I-171 de M. Paul Loridant (extension du bénéfice du titre-restaurant aux agents des trois fonctions publiques). Nécessité d'une plus grande transparence concernant la restauration collective dans les services de l'Etat.

CALMÉJANE (Robert), sénateur (Seine-Saint-Denis) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2716, 2718) : accord sur la création d'un statut coopératif pour les caisses d'épargne. Aurait souhaité la vente des parts sociales par les caisses ainsi que la création d'assemblées locales. Opposition aux groupements locaux d'épargne, GLE. Dérogation au droit coopératif : non-représentation des clients sociétaires aux assemblées générales. Inégalité des sociétaires pour la distribution des dividendes. Caractère aléatoire de la mise sur le marché des parts sociales des GLE. Opposition au financement d'opérations en faveur de la qualité de l'environnement par les caisses d'épargne. Remise en cause du montant du capital à placer sur le marché, ainsi que de sa durée de placement, et de la part affectée au financement d'entreprises d'intérêt général. Abondement du fonds de solidarité vieillesse. Nécessité d'ouvrir le capital des caisses d'épargne aux investisseurs institutionnels.

CANTEGRIT (Jean-Pierre), sénateur (Français établis hors de France) UC-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du Conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger.

Membre titulaire du conseil d'administration du Centre national d'ophtalmologie des quinze-vingt.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 515 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2388) - Ministère : *Emploi - Situation de la caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3057) - **Français de l'étranger**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Discussion générale** (p. 857, 858) : délai entre les deux lectures de ce texte. Caractère incomplet de ce projet de loi sur les mesures d'éducation et sur la définition des infractions. Exemple des pays nord-européens. Responsabilité pécuniaire des propriétaires de véhicules. Répression pour les délits de dépassement de vitesse autorisée en ville. Instauration d'un dépistage systématique de l'alcool et des stupéfiants. Regrette le côté répressif de ce texte et l'absence de propositions novatrices efficaces - **Après l'art. 7** (p. 868, 871) : son amendement n° 9 : sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants et impliqués dans un accident ayant entraîné des dommages corporels ; adopté. Parallèle avec la conduite sous l'empire de l'alcool. Fiabilité du dépistage - **Après l'art. 8 bis** (p. 873) : intervient sur l'amendement n° 11 de M. Jacques Mahéas (réglementation de l'usage des patins à roulettes et des rollers). Domaine réglementaire.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 3 (nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation)** (p. 3513, 3514) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (possibilité offerte aux personnes résidant en France, affiliées à la caisse des Français de l'étranger de conserver cette affiliation). Préservation de l'équilibre financier de la caisse des Français de l'étranger. Cas des salariés français travaillant hors de France tout en y conservant leur résidence : bénéficiaires potentiels de la couverture maladie universelle, CMU. Exemple des travailleurs sur plates-formes pétrolières.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2° [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Après l'art. 3** (p. 5202, 5203) : son amendement, soutenu par M. Jean Arthuis, n° 17 : élargissement de ce dispositif aux Français établis hors de France ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) (p. 6968, 6970) : couverture sociale des Français établis hors de France. Interrogation sur la situation de la caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger. Insuffisance des réserves de la caisse des Français de l'étranger. Rôle joué par les Français vivant à l'étranger.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7282, 7283) : paupérisation croissante des communautés françaises expatriées. Augmentation des crédits destinés au fonds d'assistance. Inégalité des droits sociaux. Nécessité de réforme des aides apportées aux enfants handicapés. Maintien de l'assistance en Europe. Excès de contrôle sur les sociétés françaises de bienfaisance, complément indispensable des aides consulaires. Effort insuffisant pour la mise en oeuvre de la solidarité.

CARLE (Jean-Claude), sénateur (Haute-Savoie) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Rapporteur-adjoint de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait avec MM. Francis Grignon et André Vallet, au nom de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et des établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole, créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 5 novembre 1998 [n° 328 (98-99)] (29 avril 1999) - **Enseignement**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 93 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1125) - Ministère : Education - *Réformes de l'éducation nationale* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1126) - **Education (ministère de l')**

n° 130 (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2075) - Ministère : Equipement - *Accident du tunnel du Mont-Blanc* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2076) - **Accidents de la circulation**

n° 191 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4968) - Ministère : Education - *Déroulement de la rentrée scolaire* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4969) - **Enseignement**

Questions orales sans débat :

n° 523 (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2476) - Ministère : Equipement - *Politique de diversification des modes de transports* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3064) - **Transports**

n° 576 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4764) - Ministère : Emploi - *Limitation de la prise en charge des cures thermales* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5037) - **Thermalisme**

n° 649 (JO Débats du 11 novembre 1999) (p. 5886) - Ministère : Economie - *Coût des interventions des collectivités locales sur le domaine de l'Etat* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7909) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1543, 1544) : avantages d'un projet de loi sur une simple proposition de loi. Débat accepté par le Sénat. Nécessaire prise en compte du rôle et de la place de la famille dans la société. Inquiétude pour la cohésion sociale. Défense des droits de l'enfant négligée dans le débat. Crainte de l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. Favorable à la solution concrète proposée par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)] - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4693, 4696) : grande confusion consécutive à l'absence de vrai débat. Danger de légiférer sous la pression des lobbies. Egalité entre couples homosexuels et hétérosexuels légitimée par une loi privilégiant l'égalité des droits entre individus. Inquiétude pour la cohésion sociale. Expression de la volonté générale par la loi et non-satisfaction des besoins individuels. Droits de l'enfant négligés dans le débat. Droits réclamés par le PACS sans contrepartie. Leurre créé par le PACS pour éviter d'affronter l'enjeu politique de la famille. Politique nataliste absente de la politique familiale du Gouvernement. Désresponsabilisation des parents. Nécessité de prendre en compte la réalité et de mettre l'action politique au service d'une éthique au delà des affichages politiques. Avec le groupe des Républicains et Indépendants, votera la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Art. 2 (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral)** (p. 5249) : sur l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive), son sous-amendement n° 36 ; rejeté. Prise en compte des mandats intercommunaux dans le calcul du cumul. Etablissement public de coopération intercommunale, EPCI. (p. 5255) : égalité de l'ensemble des élus.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5559, 5563) : loi "Robien". Méthode coercitive. Comparaison entre le nombre d'emplois créés par la croissance et le nombre d'emplois créés par les 35 heures. Loi inefficace, coûteuse, inégalitaire et compliquée. Méconnaissance des réalités : exemples de l'industrie du décolletage, de l'industrie hôtelière et des chauffeurs de taxis. Remise en cause des accords de branche déjà signés. Règles discriminatoires envers les syndicats. Vision erronée du monde du travail et de la société. Contradictions du Gouvernement : progression du taux d'inactivité, mythe de la société du temps libre. Incohérence du financement. Formation tout au long de la vie. Redéfinition de la notion de vieillesse. Encouragement de la pluriactivité. Le groupe des Républicains et Indépendants votera contre le projet de loi et soutiendra le projet de la commission des affaires sociales.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) (p. 6936, 6937) : opacité et lisibilité difficile des crédits de l'emploi. Interrogation sur l'efficacité des aides à l'emploi. Prélèvements sur les entreprises. Application de la loi de réduction du temps de travail par toutes les entreprises. Inefficacité et coût des 35 heures et des emplois-jeunes. Propositions d'amélioration des conditions de créations d'emplois : modération de la pression fiscale, actions en faveur de l'innovation, adaptation des formations à l'évolution des offres d'emplois et des besoins des entreprises, engagement d'une deuxième phase de décentralisation. Avec le groupe des Républicains et Indépendants, ne votera pas le budget de l'emploi pour 2000.

- Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)] - (10 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7326, 7327) : délai trop important entre deux recensements. Effet des évolutions démographiques sur les dotations des collectivités locales. Examen des besoins en terme d'aménagement du territoire : exemple de la Haute-Savoie. Nécessité de l'étalement sur deux ans de la prise en compte du résultat du recensement. Augmentation de la dotation de solidarité urbaine, DSU, et de la dotation de solidarité rurale, DSR. Réforme du système de financement des collectivités locales. Répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales. Coût croissant des services départementaux d'incendie et de secours. Augmentation des dépenses de personnel. Inflation des normes techniques. Rapport de l'Observatoire des finances locales de M. Joël Bourdin. Le groupe des Républicains et Indépendants votera ce texte sous réserve de l'adoption des amendements présentés par les rapporteurs - **Après l'art. 4** (p. 7338) : soutient l'amendement n° 1 de Mme Janine Bardou (modification de la pondération des variables prises en considération dans la répartition de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale, dite "péréquation").

- Projet de loi de finances pour 2000 (suite)

Deuxième partie (suite) :

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (10 décembre 1999) (p. 7379, 7381) : contradictions entre le discours et les actes du Gouvernement. Réflexion du Sénat dans le cadre d'une mission d'information pluraliste sur la décentralisation. Animation des états généraux des élus locaux par le président Christian Poncelet. Dépendance des collectivités territoriales à l'égard de l'Etat pour les dotations et les compensations. Recentralisation de la politique de proximité. Projet de loi relatif aux interventions économiques des collectivités territoriales. Responsabilité pénale des élus. Statut de l'élu. Egal accès de tous les citoyens à la vie publique. Passage d'une démocratie descendante à une démocratie ascendante. Amélioration par le Sénat des dotations prévues. Question de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. Le groupe des Républicains et Indépendants ne votera pas ce projet de budget.

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) (p. 7474, 7477) : hausse de ce budget. Inflation budgétaires. Baisse du niveau des élèves et violence croissante. Affectation d'emplois-jeunes. Mauvaise utilisation des moyens. Mauvaise répartition des enseignants selon les matières. Nombre important de détachements, de mises à disposition et de décharges syndicales ou réglementaires. Gestion prévisionnelle des remplacements. Progression de l'illettrisme. Structure du collège.

Discriminations entre les enseignements public et privé en faveur de l'enseignement public. Partenariat avec la famille et avec le monde professionnel. Gestion trop centralisée. Droit de regard des collectivités locales. Le groupe des Républicains et Indépendants votera contre ce projet de budget.

- Proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisir [n° 0267 (98-99)] - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7678, 7679) : recherche d'un équilibre entre la liberté et la responsabilité. Cas de la Haute-Savoie. Comportements à risques. Exemple du secours aux spéléologues à Gramat dans le Lot. Information et responsabilisation. Le groupe des Républicains et Indépendants votera ce texte.

CARRÈRE (Jean-Louis), sénateur (Landes) SOC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant prorogation des mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance [n° 0133 (98-99)] - (27 janvier 1999) - **Art. unique** (p. 313) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (prorogation des mandats des membres du conseil de surveillance et du directoire du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance, CENCEP). Question de la légitimité des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance, CCCOS, en période transitoire. Souhaite une prorogation du mandat des membres des CCCOS à une date postérieure au 1er novembre 1999. Légitimité du directoire du CENCEP liée à celle du CCCOS.

- Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)] - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2707, 2710) : préoccupations des salariés des caisses d'épargne : régime de retraite, organisation du travail. Historique des caisses d'épargne : vocation sociale. Interrogation sur la nécessité d'une réforme de leur statut. Nécessité de nouer des partenariats et de renforcer leur rentabilité. Volonté de non-banalisation. Nécessité du maintien d'établissements s'intéressant aux couches populaires. Maintien par ce projet des vocations des caisses d'épargne : caractère non lucratif, développement de la prévoyance, utilisation des ressources au profit de l'économie sociale et locale, financement du logement social et de l'aménagement du territoire. Accord sur l'affectation du tiers des ressources aux missions d'intérêt général. Création de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance. Question sur le partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations. Création de la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance, et des groupements locaux d'épargne, GLE. Légitimité des GLE. Interrogations sur la période de transition : durée pour le placement des parts sociales et montant de celles-ci. Le groupe socialiste approuve les objectifs et les modalités essentielles de la réforme - **Avant le titre Ier** (p. 2739) : se déclare opposé à l'amendement n° 163 de Mme Marie-Claude Beaudeau (création et composition d'un pôle financier public). Accord de principe sur la création d'un pôle financier public mais

non-intégration de ce projet dans ce texte - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 2745) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 167 de Mme Marie-Claude Beaudeau (mention du maintien de la spécificité du livret A) - **Art. 2** (*la définition du réseau des caisses d'épargne*) (p. 2749) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (suppression des groupements locaux d'épargne, GLE). Incompréhension quant à la substitution par la commission d'organismes sans personnalité morale aux GLE - **Art. 3** (*le statut des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2751) : se déclare favorable à l'amendement de repli n° 169 de Mme Marie-Claude Beaudeau - **Art. 5** (*les organes dirigeants des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2756) : soutient l'amendement n° 128 de M. Bernard Angels (fixation du nombre de représentants des salariés et des collectivités locales) - **Après l'art. 7** (p. 2766) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (fixation des taux administrés). Amendement ne concernant pas la réforme du statut des caisses d'épargne. Maintien d'un niveau attractif des taux réglementés. Rôle du Gouvernement dans la fixation des taux réglementés - **Chapitre III** (*les groupements locaux d'épargne*) (p. 2768) : intervient sur l'amendement n° 10 de la commission (suppression de cette division et de son intitulé).

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 17** (*l'exercice du droit d'opposition*) (p. 2794) : soutient l'amendement n° 135 de M. Bernard Angels (possibilité d'adoption des accords collectifs par référendum). Application de la loi Taddéi de juillet 1983. Maintien du dispositif de négociation collective sans blocage de certains syndicats majoritaires - **Art. 21** (*les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2802, 2803) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de la commission (modification des dispositions de cet article concernant l'évaluation des fonds propres amenés à être transformés en parts de sociétés). Crainte concernant le placement du capital des caisses d'épargne sur une durée de quatre ans. S'oppose à la détermination du montant initial du capital des caisses par le ministre de l'économie. (p. 2821) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 19 de la commission (conditions du placement des parts sociales représentatives du capital des caisses d'épargne) - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 2830) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de l'affectation du produit du placement des parts sociales des caisses d'épargne au fonds de réserve pour les retraites) - **Art. 30** (*les dispositions relatives aux dirigeants*) (p. 2837, 2838) : soutient l'amendement n° 146 de M. Bernard Angels (décalage de deux ans entre la promulgation de la loi et la désignation des membres du directoire et du conseil d'orientation et de surveillance de chaque caisse d'épargne). Problème de la légitimité des conseils d'orientation et de surveillance.

Nouvelle lecture [n° 0399 (98-99)] - (9 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3783, 3784) : maintien des spécificités du réseau des caisses d'épargne. Définition des missions d'intérêt général. Nécessité d'un échelon intermédiaire : les sociétés locales d'épargne, SOLE. Modalités de constitution du capital social. Maintien du dialogue social. Modifications proposées par le groupe socialiste : le dispositif de création, d'implantation et de désignation des administrateurs des SOLE, l'élection des membres du nouveau conseil d'orientation et de surveillance, COS, et la composition de la fédération - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 3788, 3789) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (suppression de la mention de l'utilité économique et sociale des caisses d'épargne). Diversités au sein de la majorité sénatoriale. Interventions des divers gouvernements dans le déroulement de la procédure parlementaire. - **Art. 8** (*l'objet et le statut des sociétés locales d'épargne*) (p. 3792) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de conséquence n° 9 de la commission - **Art. 11** (*les missions de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3794) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de conséquence n° 12 de la commission - **Art. 15** (*la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) : soutient l'amendement n° 43 de M. Bernard

Angels (présence de deux représentants des conseils d'orientation et de surveillance au sein de la fédération) - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 3800, 3801) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de la commission (suppression des dispositions de cet article instituant le versement du fonds de mutualisation au fonds de réserve pour les retraites) - **Art. 25** (*la mise en place des sociétés locales d'épargne*) : soutient l'amendement n° 44 de M. Bernard Angels (avis du conseil d'orientation et de surveillance pour le plan de création de sociétés locales d'épargne) - **Art. 25 bis** (*l'information des souscripteurs de parts sociales*) (p. 3802) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de conséquence n° 21 de la commission - **Art. 30** (*les dispositions relatives aux dirigeants*) (p. 3804) : soutient l'amendement n° 45 de M. Bernard Angels (désignation des membres du directoire et du conseil d'orientation et de surveillance au plus tard dix-huit mois après la publication de la loi). Légitimité des nouveaux conseils d'orientation et de surveillance. - **Art. 34 bis** (*Haut Conseil du secteur financier public et semi-public*) (p. 3806) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 26 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3821) : soutien de certains membres de la majorité sénatoriale à l'Association française des banques. Dénaturation du texte. Le groupe socialiste votera contre ce texte.

- **Proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse** [n° 0394 (98-99)] - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4279, 4280) : attachement à la préservation des espèces et des espaces. Favorable à un grand débat sur la chasse et à la mise en oeuvre d'un projet de loi global. Disponible avec le groupe socialiste pour une concertation allant dans le sens du respect et de la protection des espèces. Soutient la proposition de loi. Rôle des associations communales de chasse agréées, ACCA. Caractère transitoire des dispositions proposées par la proposition de loi. Interrogation sur l'interprétation par le Gouvernement de la rédaction de l'article 9 de la directive relatif à la dérogation - **Art. 1er** (*reconnaissance et encadrement de la chasse de nuit ou à la passée du gibier d'eau*) (p. 4285, 4286) : se déclare favorable à l'adoption de l'article 1er - **Art. 2** (*reconnaissance d'un droit d'opposition à la chasse*) (p. 4287) : se déclare favorable au vote de l'article 2.

CAZALET (Auguste), sénateur (Pyrénées-Atlantiques) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire de la Commission centrale de classement des débits de tabac ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 18 novembre 1999).

Membre titulaire de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - III - Transports - Transports terrestres [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 23] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 466 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1175) - Ministère : Agriculture - *Conditions d'octroi des indemnités compensatoires de handicaps naturels lors d'une mise en pension des animaux* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1894) - **Elevage**

n° 620 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5397) - Ministère : Santé - *Mise en oeuvre d'un dépistage systématique du cancer colorectal* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5805) - **Cancer**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Art. 4** (*extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6011, 6012) : absence de logique de la pénalisation d'une activité aux bénéficiaires et à la compétitivité reconnus.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 3** (p. 6440, 6441) : soutient l'amendement de M. Jacques Oudin n° I-247 (application du taux réduit de la TVA au droit d'utilisation des installations sportives).

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Avant l'art. 8 bis ou après l'art. 8 bis** (p. 6510) : soutient les amendements de M. Joseph Ostermann n° I-113 (suppression de la taxe sur les salaires) et n° I-114 (réévaluation des tranches d'imposition de cette taxe) - **Après l'art. 10** (p. 6520) : soutient l'amendement n° I-64 de M. Roger Besse (possibilité pour les entreprises de déduire de leur bénéfice imposable leurs dons aux plates-formes se consacrant à la création et à la reprise d'entreprises) - **Après l'art. 14 quater** (p. 6557) : soutient l'amendement n° I-262 de M. Jacques Oudin (suppression du prélèvement sur le produit des impôts locaux destiné à financer la révision des bases locatives) - **Après l'art. 15** (p. 6560, 6561) : soutient les amendements n° I-252 de M. Yann Gaillard (exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, pour les immeubles loués à une société familiale par un bail à long terme) et n° I-251 de M. Jacques Oudin (assimilation à des biens professionnels des titres de sociétés créées depuis moins de cinq ans dans la limite d'un million de francs) - **Après l'art. 16** (p. 6563) : soutient l'amendement n° I-253 de M. Jacques Oudin (exonération des organismes de formation professionnelle de la taxe sur certaines dépenses de publicité).

*Deuxième partie :***Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière**

- (3 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les transports terrestres (p. 6818, 6820) : stabilité des crédits. Priorité des contrats de plan Etat-région accordée au réseau ferroviaire. Pérennité et emploi du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Inquiétude sur l'avenir de la SNCF. Redevances versées à Réseau ferré de France, RFF. Difficulté de gestion du dialogue social. Adoption par le Sénat d'une proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et les entreprises publics. Application des 35 heures. Recul du transport de fret. Insuffisance des investissements en faveur du transport combiné. Succès de l'expérience de régionalisation des transports de voyageurs. Futur projet de loi urbanisme, habitat et déplacements. Transport en Ile-de-France. Transport fluvial. Grand projet Seine-Nord.

Equipement, transports et logement - III - Transports - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (3 décembre 1999) - **Examen des crédits - Crédits du budget annexe de l'aviation civile figurant aux articles 42 et 43** (*budgets annexes, services votés*) (p. 6861) : le groupe du RPR votera les crédits des services votés ouverts à l'article 42 mais rejettera les crédits des mesures nouvelles ouverts à l'article 43.

CAZEAU (Bernard), sénateur (Dordogne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 94 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1126) - Ministère : Emploi - *Mise en place d'une couverture maladie universelle* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1126) - **Sécurité sociale**

Questions orales sans débat :

n° 459 (JO Débats du 17 février 1999) (p. 1058) - Ministère : Equipement - *Inscription de la RN 21 au schéma national de services collectifs des transports* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1894) - **Routes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1701, 1702) : complément du mouvement de décentralisation de 1982. Equilibre institutionnel. Prise en compte des projets de développement local. Dimensions sociale et environnementale des projets. Caractère novateur de cette loi. Rôle du Parlement.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays* - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1913) : son amendement n° 309 : avis conforme des conseils régionaux et généraux lorsque le périmètre d'étude du pays dépasse les limites d'un seul département ou d'une seule région ; devenu sans objet.

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2263, 2264) : graves carences de la France dans ce domaine. Nécessité de favoriser la création et la diffusion d'une culture de soins palliatifs : accélération de la modification des comportements par l'ouverture de débats parlementaires. Texte demandant à être amélioré : création d'une discipline spécifique de soins palliatifs, remise en cause de la notion de transversalité et d'interdisciplinarité de la médecine ; prise en charge de l'ensemble des dépenses du malade et de son entourage ; exigence de différenciation des soins palliatifs et de l'euthanasie ; le groupe socialiste votera ce texte en raison de l'objet qui est le sien plutôt que pour son contenu - **Art. 2** (*développement des soins palliatifs dans les hôpitaux et les cliniques grâce à la réforme de la planification hospitalière* - art. L. 712-3-1-1 (nouveau) du code de la santé publique) (p. 2266) : se déclare opposé à l'article 2. Partage l'interprétation de M. Bernard Kouchner - **Art. 8** (*élargissement à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de la mission de délivrer des soins palliatifs*

- *art. L. 711-2-2 (nouveau) du code de la santé publique* (p. 2269) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jean Chérioux (intégration de la référence à la douleur dans la définition des missions des centres hospitaliers et des établissements de santé).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3486, 3487) : lutte contre les exclusions. Solidarité fiscale entre les départements. Avenir des contingents communaux d'aide sociale. Nécessité d'effectuer les compensations financières sur la dotation générale de décentralisation attribuée aux départements. Texte instaurant une solidarité indispensable à l'équilibre de notre société.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Après l'art. 13** (p. 3532) : sur l'amendement n° 113 de la commission saisie pour avis (présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement sur les conséquences de l'adoption de la loi portant création d'une couverture maladie universelle, CMU, sur les contingents communaux d'aide sociale), son sous-amendement n° 218 : présentation dans le rapport du Gouvernement d'une simulation d'un abattement en faveur des communes défavorisées par la répartition des contingents ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Après l'art. 37 ter** (p. 3667) : son amendement, soutenu par M. François Autain, n° 212 : possibilité pour les établissements de santé d'effectuer la stérilisation des matériels d'autres établissements n'ayant pas encore atteint le niveau de qualité requis ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er ter** (*définition du temps de travail effectif*) (p. 5645, 5646) : habillage pour des raisons d'hygiène : secteur agroalimentaire. Habillage pour des raisons de sécurité des salariés : secteur nucléaire. Habillage pour des raisons de travail : parcs d'attractions. Prise en compte dans la négociation entre partenaires sociaux.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) (p. 6966, 6968) : importantes modifications de structures apportées à ce budget. Financement de la couverture maladie universelle, CMU. Lutte contre les exclusions et protection des populations les plus fragiles. Urgence de la réforme de la loi de 1975 malgré les efforts en faveur des handicapés. Priorités concernant la sécurité sanitaire et le renforcement des politiques de santé. Ressources des agences de sécurité sanitaire. Renforcement de la prévention. Volonté de modernisation des offres de soins. Priorité du renforcement des moyens humains du ministère. Avec le groupe socialiste, votera les crédits de la santé pour 2000. Interrogation sur l'application de la loi relative à la couverture maladie universelle et sur la nouvelle tarification des établissements accueillant des personnes âgées.

CECCALDI-RAYNAUD (Charles), *sénateur (Hauts-de-Seine) RPR.*

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 198 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4974) - Ministère : Education - *Déroulement de la rentrée scolaire* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4975) - **Enseignement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1496) : complémentarité des traités de Maastricht et d'Amsterdam.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Art. 10** (*création d'un juge de la détention provisoire*) (p. 4140) : se déclare opposé à l'amendement n° 29 de la commission (décision de ne pas mettre en détention provisoire prise par ordonnance motivée).

CERISIER-ben GUIGA (Monique), *sénateur (Français établis hors de France) SOC.*

Chargée d'une mission temporaire auprès de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du ministre des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 19 janvier 1999) ; fin de mission le 18 juillet 1999.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Pierre Biarnès, Guy Penne et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 262 (98-99)] (10 mars 1999) - **Français de l'étranger.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 275, 276) : juste place des femmes dans la représentation nationale grâce à ce projet de loi constitutionnelle. Nécessité de prendre des mesures contraignantes diversifiées. Reconnaissance de la société française dans une représentation nationale mixte. Education familiale et scolaire. Instauration d'un égal accès des femmes et des hommes à la vie politique, résultant d'une exigence de justice - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 295) : scandalisée par les propos contradictoires tenus par certains sénateurs.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1573) : reconnaissance en France du mariage de Français vivant à l'étranger et s'y mariant.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 1er** (*précédemment réservé p. 3512*) (*création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis*) (p. 3589, 3590) : déclare s'abstenir sur l'amendement n° 121 de M. Hubert Durand-Chastel (extension aux Français de l'étranger du droit à la couverture maladie universelle). Transposition de la couverture maladie universelle aux Français de l'étranger : objectif souhaitable, réalisation complexe. Accès aux soins pour les Français de l'étranger les plus démunis. Question sur la réflexion gouvernementale à ce sujet.

CÉSAR (Gérard), sénateur (Gironde) RPR.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution [n° 196 (98-99)] présentée en application de l'article 73 bis du règlement par M. James Bordas sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant organisation commune du marché vitivinicole (n° E-1134) [n° 206 (98-99)] (9 février 1999) - **Union européenne**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution [n° 35 (1999-2000)], présentée au nom de la délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73 bis du règlement, par M. Hubert Haenel sur la proposition de règlement du Conseil relatif à certaines procédures de mise en oeuvre de l'accord de commerce, de développement et de coopération entre la Communauté et la République d'Afrique du Sud (n° E-1303) [n° 64 (1999-2000)] (10 novembre 1999) - **Union européenne**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Agriculture [n° 91 (1999-2000) tome 1] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 556 (JO Débats du 27 mai 1999) (p. 3367) - Ministère : Aménagement du territoire - *Epannage des boues* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4534) - **Eau et assainissement**

n° 611 (JO Débats du 20 octobre 1999) (p. 5293) - Ministère : Economie - *Fonds d'allègement des charges des agriculteurs (FAC)* - Réponse le 3 novembre 1999 (p. 5525) - **Agriculture**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 72, 75) : carences stratégiques de ce projet de loi. Promotion du modèle agricole. Vocation économique de l'agriculture, garantie de la valorisation de l'espace agricole. Projet de loi instituant une "fonctionnarisation" de l'agriculture par le contrat territorial d'exploitation, CTE. Financement du CTE par des redéploiements budgétaires. Chute des installations agricoles. Ignorance de la vocation économique de l'agriculture. Risque de renationalisation de la politique agricole commune, PAC. Non-respect de la procédure parlementaire. Propositions du groupe du RPR. Création du contrat d'entreprise agricole liant les deux fonctions de l'agriculture : produire et conserver le territoire. Mesures fiscales pour la transformation de l'exploitation agricole en entreprise agricole : création d'un bail d'entreprise cessible, aide à l'installation des jeunes agriculteurs, assouplissement du système prévu concernant les contrôles des structures. Revalorisation des retraites. Création d'un régime de retraite complémentaire obligatoire. Mise en place d'un mécanisme d'assurance récoltes s'inspirant des modèles

américains - **Art. 1er (objectifs de la politique agricole)** (p. 109) : son amendement n° 153 : nouvelle rédaction de cet article intégrant la revalorisation de la retraite des agriculteurs ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 1er bis (représentation des syndicats agricoles dans différents organismes)** (p. 113) : son amendement de suppression n° 154 ; retiré au profit de l'amendement n° 1 de la commission (condition de représentativité des organisations syndicales au sein des commissions et organismes agricoles dont une liste est fixée par décret). (p. 114) : sur l'amendement de la commission n° 1 (condition de représentativité des organisations syndicales au sein des commissions et organismes agricoles dont une liste est fixée par décret), son sous-amendement n° 156 : non-application aux organisations interprofessionnelles reconnues des règles de la représentativité syndicale ; adopté. (p. 115) : son amendement n° 155 : suppression de la nécessité d'une représentativité nationale pour les syndicats participant aux organes délibérant des comités professionnels et interprofessionnels ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 2 (création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural)** (p. 136) : son amendement n° 160 : nouvelle rédaction de cet article remplaçant notamment les mots "contrat territorial d'exploitation" par les mots "contrat territorial d'entreprise agricole" ; devenu sans objet. (p. 137, 140) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), ses sous-amendements n° 163 : remplacement des mots "l'autorité administrative" par les mots "le ministère de l'agriculture" ; retiré ; n° 164 : transformation du CTE en contrat d'entreprise ; n° 165, n° 166 et n° 161 : accord du propriétaire ; rejetés ; n° 167 et n° 162 : devenus sans objet. (p. 146, 148) : cohérence des contrats types avec les politiques économiques des filières. Non-remise en cause des statuts du fermage par les CTE - **Art. 3 (création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural)** (p. 150) : définition des crédits nationaux devant faire l'objet d'un transfert au profit des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Financement des CTE par les futurs contrats de plan Etat-région, puis par les transferts de crédits européens. Risque de renationalisation de la politique agricole commune, PAC. (p. 151, 152) : son amendement n° 168 : remplacement des termes "contrats territoriaux d'exploitation" par les termes "contrats d'entreprise agricole" ; retiré. Son amendement n° 169 : suppression de la référence à l'origine des crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation ; adopté. Souhaite la responsabilité financière exclusive de l'Etat. (p. 154) : financement aléatoire du CTE puisque dépendant des volontariats - **Art. 4 (articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural)** (p. 158) : question sur l'intégration éventuelle des actuels prêts bonifiés dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Plans d'amélioration matérielle, PAM. Mise en cause du CTE en cas de transmission d'une part "significative" de l'exploitation à une autre personne. Son amendement n° 171 : suppression de la référence à la modulation et au plafonnement des aides ; retiré. Difficulté de définir des critères justes de modulation. (p. 162) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides ainsi que des critères d'attribution). Aurait souhaité faire figurer le nombre d'actifs avant les facteurs environnementaux dans la liste des éléments servant de base à la modulation ou au plafonnement des aides. (p. 174, 175) : ses amendements n° 172 : attribution de l'aide financière de l'Etat pour la modernisation des entreprises agricoles ; n° 173 : attribution de l'aide financière de l'Etat aux entreprises agricoles contribuant au développement local ; n° 174 : reconnaissance de l'exploitation agricole en tant qu'entreprise agricole ; adoptés ; n° 175 : affectation prioritaire de l'aide financière de l'Etat à l'adaptation du système d'exploitation aux exigences économiques du marché ; retiré ; et n° 176 : remplacement des mots "territoriaux d'exploitation" par les mots "d'entreprise

agricole" ; devenu sans objet. (p.176) : son amendement n° 177 : caractère spécifique des contrats territoriaux d'exploitation ; adopté. Approuve la proposition de M. Guy Allouche, président de séance, d'harmonisation rédactionnelle par les services de la séance. (p.177) : ses amendements n° 178, n° 179 et n° 181 : remplacement des mots "territorial d'exploitation" par les mots "d'entreprise agricole" ; n° 180 : remplacement des mots "l'autorité administrative" par les mots "le ministère de l'agriculture" ; devenus sans objet ; et n° 182 : remplacement des mots "les tribunaux administratifs" par les mots "les tribunaux de l'ordre judiciaire" ; retiré - **Après l'art. 4** (p.178) : ses amendements, soutenus par M. Henri de Richemont, n° 183 : taxation des plus-values réalisées lors de la transmission à titre gratuit de l'exploitation à un héritier ou à un successible ; n° 184 : extension de la déduction pour investissements, DPI, aux investissements collectifs des agriculteurs ; n° 185 : création de la réserve spéciale d'autofinancement, RSA ; n° 187 : prise en compte de la spécificité des entreprises agricoles pour la taxation à l'impôt sur les sociétés ; n° 327 : exonération de la taxe d'apprentissage et de la taxe professionnelle pour les groupements d'employeurs composés d'exploitants agricoles et de coopératives d'utilisation d'un matériel agricole, CUMA ; n° 188 : établissement d'un droit fixe pour les cessions de gré à gré de parts de sociétés civiles agricoles ; n° 189 : établissement d'un droit fixe pour les cessions de sociétés civiles agricoles en matière de droits d'enregistrement ; n° 190 : application du taux réduit à la taxe de publicité foncière ou au droit d'enregistrement sur les transactions foncières sur l'ensemble du territoire ; et n° 191 : abattement fiscal pour les associés de coopératives agricoles sur les dividendes que celles-ci reçoivent de leurs filiales ou qu'elles reversent à leurs sociétaires ; son amendement n° 186 : taxation des plus-values réalisées lors de la transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur ; réservés jusqu'avant l'examen de l'article 6. (p.179, 180) : ses amendements n° 192 : cessibilité du bail au profit d'un jeune agriculteur assortie d'un avantage fiscal au profit du bailleur ; et n° 193 : création d'un fonds agricole ; retirés. Reconnaissance de l'entreprise agricole. (p.182) : intervient sur l'amendement n° 194 de M. Gérard Larcher (classement en zones franches agricoles des entreprises agricoles en difficulté économique en zones périurbaines). Application de la zone franche aux seules entreprises en difficulté. Prend acte de la prise en compte de cet amendement lors de la discussion de l'article 47 du projet de loi relatif à la création de zones agricoles protégées - **Art. 5** (reconnaissance d'un pouvoir d'avis aux commissions départementales d'orientation de l'agriculture - art. L. 313-1 du code rural) (p.184) : son amendement n° 195 : avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture sur la souscription des contrats individuels par les exploitants agricoles ; retiré - **Après l'art. 4 (suite)** (p.189, 192) : ses amendements, soutenus par M. Henri de Richemont, n° 183 ; adopté ; et n° 185 ; retiré (précédemment réservés p.178) - **Avant l'art. 6** (p.190, 191) : son amendement, soutenu par M. Henri de Richemont, n° 184 ; adopté (précédemment réservé p.178) - **Après l'art. 4 (suite)** (p.193) : son amendement n° 186 ; adopté (précédemment réservé p.178). (p.194, 196) : ses amendements, soutenus par M. Henri de Richemont, n° 187 et n° 327 ; retirés (précédemment réservés p.178) ; n° 188, n° 189, n° 190 et n° 191 ; rejetés (précédemment réservés p.178) - **Art. 6** (définition des activités agricoles - art. L. 311-1 du code rural) (p.200) : son amendement de suppression n° 197 ; adopté. Situation actuelle aggravée par les nouvelles dispositions votées par l'Assemblée nationale. Exemple d'actions dans le secteur du tourisme à la ferme : le Lot-et-Garonne. Nécessité de veiller à la bonne application du cahier des charges. Maintien du statu quo nécessaire pour le retour au calme dans le monde rural - **Après l'art. 7** (p.203) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (conditionnement de l'inscription sur la liste électorale pour les chambres d'agriculture à l'immatriculation au registre de l'agriculture). Domaine réglementaire. - **Après l'art. 7 bis** (p.206) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (dénéigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Problème des transports scolaires en cas de chute de neige. Efficacité des agriculteurs permettant d'éviter un blocage de l'activité

économique - **Art. 9** (protection du preneur appliquant des méthodes culturales favorables à l'environnement - art. L. 411-27 du code rural) (p.213) : intervient sur l'amendement n° 201 de M. Patrick Lassourd (nécessité pour le preneur de justifier de la gestion du bien en bon père de famille). Problème de la présence de métaux lourds dans les boues d'épandage : exemple de la Gironde - **Art. 12** (rapport sur l'assurance-récolte) (p.219) : son amendement n° 211 : dépôt dans un délai de six mois d'un projet de loi sur l'assurance-récolte ; adopté. Urgence de la mise en place du mécanisme de l'assurance-récolte : exemple du Sud-Ouest. Systèmes déjà existants : Etats-Unis et Canada.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 16** (réforme du contrôle des structures) (p.324) : sur l'amendement de la commission n° 606 (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles), son sous-amendement n° 617 ; adopté. - **Après l'art. 23** (p.344) : intervient sur l'amendement n° 252 de M. Guy Vissac (attribution aux agricultrices de la même durée de congé de maternité qu'aux salariées) - **Après l'art. 29 ter** (p.362) : se déclare favorable à l'amendement n° 370 du Gouvernement (création d'une commission nationale de concertation et de proposition pour le personnel des chambres d'agriculture) - **Titre II** (exploitation et personnes) (p.376) : sur l'amendement n° 6 de la commission (nouvel intitulé "entreprises et personnes"), son sous-amendement n° 196 ; adopté. Sur l'amendement précité, soutient le sous-amendement n° 601 de M. Henri de Richemont - **Art. 30 bis** (acquisition de parts sociales et déduction pour investissement) (p.379) : création d'un groupe de travail sur la fiscalité agricole - **Après l'art. 31** (p.381) : se déclare opposé à l'amendement n° 422 de M. Jean-Paul Amoudry (réaffectation ou réinvestissement dans le secteur productif agricole des actifs nets de coopératives agricoles dissoutes - création du fonds coopératif départemental) - **Art. 33** (statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles) - **Art. L. 632-1 du code rural** (statut des organisations interprofessionnelles) (p.386, 387) : son amendement n° 263 : adoption par le ministère de l'agriculture des dispositions proposées par les organisations interprofessionnelles pour renforcer la sécurité alimentaire ; retiré. Son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 334 : maintien du potentiel économique des membres des organisations interprofessionnelles ; adopté. (p.389) : ses amendements, portant sur le même objet, soutenus par M. Hilaire Flandre, n° 265, n° 266 et n° 267 : mesures tendant à éviter la confusion et la multiplication des signes de reconnaissance ; retirés - **Art. L. 632-2 du code rural** (prérogatives des organisations interprofessionnelles) (p.390) : son amendement, soutenu par M. Hilaire Flandre, n° 268 : suppression de nouvelles restrictions de concurrence ; retiré - **Art. 34** (extension des accords interprofessionnels - art. L. 632-4 du code rural) (p.391) : son amendement de conséquence, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 335 ; adopté - **Art. 36** (rapport d'activité et comptes des interprofessions. Bilan d'application des accords étendus) (p.392) : son amendement, soutenu par M. Yves Rispat, n° 271 : transmission par les organisations interprofessionnelles au ministère de l'agriculture de documents nécessaires à l'exercice de son pouvoir de contrôle ; retiré - **Art. 37** (contrats de lutte contre les crises conjoncturelles) (p.393) : son amendement n° 272 : conclusion des contrats dans le cadre de l'organisation interprofessionnelle concernée ; retiré - **Art. 38** (modification de la composition du Conseil supérieur d'orientation, CSO, de l'économie agricole et alimentaire) (p.396) : sur l'amendement n° 39 de la commission (ouverture du CSO aux représentants de la propriété agricole et aux syndicats représentatifs des salariés agricoles), se déclare favorable au sous-amendement n° 374 du Gouvernement - **Art. 38 bis** (création d'un conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires) (p.397) : sur l'amendement de précision de la commission n° 40, son sous-amendement, soutenu par M. Hilaire Flandre, n° 278, puis ses amendements portant sur le même objet, soutenus par M. Hilaire Flandre, n° 276 et n° 277 : missions des conseils supérieurs des exportations

agricoles ; retirés - **Art. 38 ter** (*missions du conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires*) (p. 398) : son amendement rédactionnel n° 279 ; retiré - **Après l'art. 38 ter** : sur l'amendement de la commission n° 42 (dépôt par le Gouvernement d'un rapport sur l'encadrement des phénomènes de l'intégration et le renforcement des pouvoirs économiques des producteurs), son sous-amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 280 : consultation des partenaires avant le dépôt du rapport ; adopté - **Art. 39** (*signes d'identification et emploi des termes "montagne" et "produits pays"*) (p. 401) : sur l'amendement de la commission n° 44 (suppression de la reconnaissance de l'indication géographique protégée, IGP, comme signe autonome d'identification et complément de l'alinéa relatif aux produits fermiers afin de ne pas l'appliquer aux produits bénéficiant d'un label), son sous-amendement n° 282 : délivrance de l'IGP après l'obtention d'un label ou d'une certification de conformité ; adopté. (p. 404) : fondement des IGP et des AOC sur la notion de terroir sur le cahier des charges assorti à cette approche de qualité.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 40** (p. 500) : son amendement n° 284 : extension de la procédure simplifiée de contrôle aux commerces indépendants de l'alimentation ; adopté. (p. 501) : son amendement n° 337 : conditions d'utilisation d'une mention géographique dans la dénomination de vente des produits sous label ; retiré - **Art. 40 bis** (*étiquetage des produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée - art. L. 112-1 du code de la consommation*) (p. 502) : son amendement n° 286 : obligation d'indiquer le nom et l'adresse du fabricant sur tous les produits d'appellation d'origine contrôlée ; devenu sans objet - **Art. 41 bis** (*utilisation de l'indication de provenance dans les dénominations de vente - art. L. 642-4 du code rural*) (p. 506) : sur l'amendement de la commission n° 58 (possibilité d'emploi d'une mention géographique sur les produits sous label ou avec certificat de conformité), son sous-amendement, soutenu par M. Philippe François, n° 293 ; devenu sans objet - **Art. 42 bis** (*création d'un fonds de valorisation et de communication destiné à promouvoir les produits agricoles et alimentaires*) (p. 508) : soutient l'amendement de suppression n° 295 de M. Jean Bizet. Problème du financement de ce fonds - **Avant l'art. 45 bis** (p. 553) : intervient sur l'amendement n° 571 de M. Philippe François (fixation par décret en Conseil d'Etat des règles générales et des prescriptions techniques applicables aux installations classées soumises à autorisation). Problème des carrières illicites : région d'Aquitaine. Responsabilité des maires. - **Après l'art. 50 ter ou après l'art. 65** (p. 572) : son amendement n° 324 : dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur les modalités d'organisation de la profession d'experts agricoles et fonciers et d'experts forestiers, en ordre professionnel ; adopté. Situation actuelle : blocage de la profession due à l'incompatibilité avec certaines fonctions. Qualité de service non garantie. Souhaite la création d'un ordre professionnel : valorisation de la profession, responsabilisation des professionnels - **Après l'art. 65** (p. 599) : se déclare opposé à l'amendement n° 495 de M. Jean-Marc Pastor (mission parlementaire sur la fiscalité agricole, l'intégration, les droits à produire et l'utilisation des critères de qualité). (p. 603) : soutient l'amendement n° 325 de M. Serge Vinçon (possibilité pour les élus des communes de moins de 3500 habitants de conclure des baux ruraux avec leur collectivité locale) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 611, 612) : suradministration de l'agriculture. Risque de renationalisation de la politique agricole commune, PAC, favorisée par un système de modulation nationale des aides. Souhait d'une reconnaissance ou d'un statut d'entreprise agricole, d'un volet fiscal encourageant l'installation et la transmission de l'entreprise, d'un assouplissement du contrôle des structures et d'un renforcement du volet social. Le groupe du RPR votera ce texte.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité** - *Deuxième lecture* [n° 0310 (98-99)] - (11 mai 1999) - **Question préalable** (p. 2903) : absence de protection juridique offerte par la proposition de loi. Avec le groupe du RPR, votera la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif aux alternatives aux poursuites et renforçant l'efficacité de la procédure pénale** - *Deuxième lecture* [n° 0306 (98-99)] - (11 mai 1999) - **Art. 5** (*procédure de l'amende forfaitaire*) (p. 2914) : soutient l'amendement n° 3 de M. Gaston Flosse (modalités d'acquittement des amendes forfaitaires fixées par les assemblées délibérantes).

- **Projet de loi d'orientation agricole** - *Nouvelle lecture* [n° 0311 (98-99)] - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3087, 3089) : loi d'orientation caduque depuis la réforme de la politique agricole commune, PAC, du 26 mars 1999. Incertitudes liées à la mondialisation. Non-adaptation du système des aides. Absence de financement européen du contrat territorial d'exploitation. Redéploiement des crédits nationaux. Financement par les futurs contrats de plan Etat-région : agriculture à deux vitesses. Mise en cause par l'Assemblée nationale des dispositifs en faveur de la baisse des charges sociales et fiscales des exploitations. Attitude du Gouvernement envers le Parlement - **Avant l'art. 4** (p. 3105) : son amendement n° 37 : création d'un fonds de péréquation des contrats territoriaux d'exploitation ; irrecevable (article 40 de la Constitution). Risque d'une différence de traitement entre les régions due au financement des CTE par les contrats de plan Etat-région - **Art. 5** (*composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, CDOA*) (p. 3108) : son amendement de rectification n° 50 : adopté - **Art. 14** (*dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural*) (p. 3114) : son amendement n° 38 : exonération de charges sociales pour l'embauche d'un jeune agriculteur ; adopté - **Art. 16** (*contrôle des structures des exploitations agricoles*) (p. 3120, 3121) : sur l'amendement de la commission n° 13 (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles), son sous-amendement n° 49 : non-application de l'article 16 au secteur vitivinicole ; adopté - **Art. 18** (*création du statut de conjoint collaborateur - art. L. 321-5 du code rural*) (p. 3125) : son amendement n° 39 : décompte d'une part pour les conjointes associées d'exploitants agricoles au sein d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL ; adopté - **Art. 32** (*conseil supérieur d'orientation de la coopération - art. L. 528-1 du code rural*) (p. 3133) : son amendement n° 40 : assistance systématique du ministre de l'agriculture par le Conseil supérieur d'orientation de la coopération agricole en matière de coopération agricole ; adopté - **Art. 50 sexies** (*rapport sur l'organisation de la profession d'expert agricole et foncier et d'expert forestier - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3152) : se déclare favorable à l'amendement n° 27 de la commission (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3158, 3159) : adaptation du monde agricole français au nouveau contexte européen et mondial. Le groupe du RPR votera ce texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle** [n° 0338 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 3** (*nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation*) (p. 3514) : son amendement, soutenu par M. Jean Chérioux, n° 155 : définition par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles le régime agricole peut assurer la couverture des personnes cessant de bénéficier d'un droit aux prestations en nature de l'assurance maladie auprès de ce régime ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6181, 6182) : reprise des négociations sur l'agriculture à Seattle. Position européenne. Objectif des Etats-Unis et du groupe de Cairns. Modèle agricole européen. Enjeu pour la France. Diminution des budgets des industries agroalimentaires, de l'agriculture et de la pêche. Absence du ministre français de l'agriculture et de la pêche à Seattle.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour l'agriculture (p. 7199, 7200) : contexte international. Budget en diminution. Augmentation des crédits en faveur de la qualité et de la sécurité sanitaire. Absence de réforme fiscale prévue dans la loi d'orientation agricole. Extension injuste de la taxe générale sur les activités polluantes aux produits phytosanitaires. Financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE, par un redéploiement des crédits et la modulation des aides communautaires. Modicité de la dotation affectée au fonds de calamités agricoles. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7248, 7251) : ses amendements n° II-22 : rétablissement des crédits du fonds pour l'installation en agriculture, FIA ; n° II-23 : augmentation des crédits inscrits au fonds des calamités agricoles ; n° II-24 : accroissement des aides à la qualité du lait ; n° II-26 : accroissement des aides à la qualité du porc ; n° II-25 et n° II-27 : augmentation de la dotation aux jeunes agriculteurs, DJA ; retirés.

CHABROUX (Gilbert), sénateur (Rhône) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3476, 3478) : importance de ce projet de loi pour les sénateurs socialistes. Solution à l'inégalité devant l'accès aux soins. Effet de seuil. Maintien de l'intervention des fonds sociaux. Possibilité pour les départements de mener une politique d'action sociale générale. Généralisation du tiers payant. Avenir des contingents communaux d'aide sociale. Eventualité d'un classement des communes en fonction d'un indice synthétique comparable à celui de la dotation de solidarité urbaine. Les sénateurs socialistes soutiendront avec force ce projet de loi.

- Suite de la discussion - (2 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 3523) : interrogations relatives à la part de financement de la couverture maladie universelle, CMU, incombant aux collectivités locales. Suppression du contingent d'aide sociale. Prélèvement sur la dotation générale de décentralisation versée aux départements et la dotation globale de fonctionnement versée aux communes. Injustices entraînées par les disparités des modes de calcul : situation inégale des villes. Amélioration du dispositif à prévoir.

- Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)] - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3965, 3970) : rapport entre le discours du Président de la République du 31 mai 1999 et le dépôt rapide de cette proposition de loi. Contradiction entre les coupes budgétaires votées par le Sénat dans des secteurs participant à la politique familiale et un plan dont le coût, très élevé, a été sous-estimé. Incitation des mères à se retirer du marché du travail. Mise en place d'une politique nataliste fondée sur les allocations. Influence sur la natalité du recul de l'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant. Influence de l'allocation parentale d'éducation, APE, sur la précarité de l'emploi des

femmes. Politique familiale au service des intérêts généraux. Aide aux familles les plus démunies. Renforcement du budget de l'action sociale. Le groupe socialiste ne pourra pas entrer dans la discussion des articles de ce texte : motion tendant à opposer la question préalable.

- Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)] - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4776, 4777) : portée symbolique, morale et éthique de la proposition de loi. Hommage au rapporteur, à la commission des affaires sociales et au secrétaire d'Etat. Empreintes laissées par la guerre d'Algérie sur les jeunes appelés métropolitains, les militaires et les harkis. Bouleversements provoqués sur la scène politique française et internationale par cette guerre. Souhait d'un dialogue de paix et de fraternité avec le peuple algérien.

- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5959, 5961) : importance du déficit cumulé pour la branche famille entre 1994 et 1997. Rétablissement de l'équilibre des comptes sociaux et engagement d'une réforme globale de la politique familiale. Nécessaire plus grande redistributivité en faveur des familles en grande difficulté. Travail de la délégation interministérielle à la famille. Revalorisation des prestations familiales. Globalité de la politique familiale. Avancées significatives pour de nombreuses familles grâce à la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, la loi sur la couverture maladie universelle ou la loi sur les 35 heures. Avec le groupe socialiste, soutient l'action du Gouvernement.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) (p. 6762, 6763) : reconcentration des crédits. Augmentation de la dotation de solidarité urbaine, DSU. Effort global en faveur de la politique de la ville : emplois-jeunes, loi contre les exclusions, programme de trajet d'accès à l'emploi, TRACE, police de proximité, réseau d'éducation prioritaire, contrats éducatifs locaux et opération de reconstruction-démolition de logements sociaux. Comité interministériel des villes. Limites des zones de redynamisation urbaine et des zones franches. Extension aux adultes d'un dispositif similaire à celui des emplois-jeunes. Démocratie participative. Encouragement des associations. Amélioration des contrats de plan Etat-régions, des contrats de ville et des contrats d'agglomération. Le groupe socialiste apportera son soutien à ce projet de budget.

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p. 7405, 7407) : nouvelles avancées apportées par ce projet de budget. Restructuration du secrétariat d'Etat. Développement des actions sociales de l'Office national des anciens combattants, ONAC. Reconnaissance du terme "guerre d'Algérie". Question des rappelés de la guerre d'Algérie. Eventualité d'une extension du Titre de reconnaissance de la nation. Blocage regrettable de l'allocation de remplacement pour l'emploi, ARPE. Interrogation sur le projet de construction à Paris d'un mémorial de la guerre d'Algérie. Règlement impératif de la situation des pensions des grands invalides de guerre. Création positive d'une grande direction de la mémoire, du patrimoine et des archives au sein du secrétariat d'Etat. Résultats favorables du dispositif "emplois-jeunes mémoire". Soutien du groupe socialiste à ce projet de budget.

CHARASSE (Michel), sénateur (Puy-de-Dôme) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre titulaire du Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération.

Membre suppléant du Comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

Membre suppléant du Conseil de surveillance de l'Agence française de développement.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Affaires étrangères - Coopération [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 2] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Art. 1er (objectifs de la politique agricole)** (p. 111) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable aux amendements n° 153 de M. Gérard César (nouvelle rédaction de cet article intégrant la revalorisation de la retraite des agriculteurs), n° 448 de M. Gérard Le Cam (revalorisation des retraites des agriculteurs) et n° 444 de M. Jean-François Le Grand (modification du 16e alinéa du I de cet article relatif au maintien des montants d'engagement financier au profit des agriculteurs des régions comportant des situations spécifiques) - **Avant l'art. 1er ter** (p. 117) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à l'amendement de la commission saisie pour avis n° 129 (revalorisation des pensions de retraite du régime agricole) et, sur celui-ci, au sous-amendement de M. Alain Vasselle n° 326.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Art. unique (égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions)** (p. 284, 285) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques), son sous-amendement n° 6 : lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables ; rejeté. (p. 289) : atteinte à la souveraineté nationale et à l'indivisibilité de la République avec les quotas. Nécessité d'établir des règles dans le domaine du financement public. Proposition de la commission des lois rendue applicable par son sous-amendement n° 6 précité.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Après l'art. 8 bis** (p. 873) : intervient sur l'amendement n° 11 de M. Jacques Mahéas (réglementation de l'usage des patins à roulettes et des rollers). Domaine réglementaire.

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 0345 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3181) : fidélité du corps préfectoral aux idéaux républicains pendant la dernière guerre. Définition exacte des "services publics de sécurité". Nécessité d'une enquête sur la totalité des services de police y compris la police judiciaire - **Art. unique** (p. 3183) : intervient sur les amendements portant sur le même objet n° 1 de M. Claude Estier et n° 2 de Mme Hélène Luc (élargissement du champ temporel de cette commission). Demande confirmation de l'interprétation de l'expression "services publics de sécurité".

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Art. 37 ter (interdiction de prendre en compte des résultats des études génétiques pour la décision d'attribuer une protection complémentaire)** (p. 3646, 3647) : intervient sur l'amendement n° 100 de la commission (extension du champ de l'interdiction d'utiliser des tests génétiques faite aux organismes d'assurance maladie et de protection complémentaire). Perplexe sur la partie pénale de ce dispositif. Interrogations relatives au cumul de l'amende. Résultats communiqués spontanément par l'intéressé : nécessité d'en interdire l'utilisation dans ce cas. Nouvelle rédaction à prévoir. Se déclare favorable à l'amendement n° 100 précité de la commission - **Après l'art. 37 ter (p. 3647)** : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à l'amendement n° 143 de M. Jean-Louis Lorrain (affiliation à la Caisse de retraite des notaires, des notaires associés d'une société titulaire d'un office notarial et salariés de cette société).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Art. 2 A (contrôle des mesures de garde à vue par le procureur de la République)** (p. 4008) : se déclare favorable à l'amendement n° 148 de M. Hubert Haenel (tenue d'un registre répertoriant le nombre et la fréquence des contrôles des locaux de garde à vue). Elimination du caractère réglementaire du texte proposé pour cet amendement - **Art. 2 C (harmonisation des règles de garde à vue en fonction de la nature de l'enquête)** (p. 4012) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à l'amendement n° 193 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue, avec possibilité pour le procureur de se déplacer) - **Après l'art. 2 C** (p. 4014) : son amendement n° 112 : instruction de la plainte pour violation du secret de l'instruction ; retiré - **Art. 2 G (régime de l'emprisonnement individuel pour les prévenus)** (p. 4019) : prise en compte de l'abaissement de la détention provisoire. (p. 4021, 4022) : propose de porter de 3 à 5 ans le délai d'entrée en vigueur de cet article. - **Après l'art. 2** (p. 4038) : son amendement n° 113 : liste des cas où aucun entretien avec un avocat n'est possible ; devenu sans objet - **Après l'art. 2 ter** (p. 4042, 4043) : s'abstiendra sur l'amendement n° 149 de M. Hubert Haenel (création de l'inspection générale de la police judiciaire). Cas des autres fonctions de police judiciaire. Problèmes rédactionnels.

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p. 4071) : se déclare favorable à l'amendement n° 197 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (inversion du principe "nul n'est censé ignorer la loi"). Application du principe de publication des textes. (p. 4072) : son amendement n° 181 : abrogation de l'article 223-1 du code pénal relatif à la responsabilité pénale de la personne exposant une autre personne à un risque immédiat de mort ou

de blessure ; rectifié puis rejeté dans une nouvelle rédaction : non-application de l'article 223-1 du code pénal lorsqu'il s'agit d'assurer la préservation des intérêts fondamentaux de la nation ou la continuité de l'Etat et des services publics. Présomption de culpabilité d'une personne pour un événement futur. Responsabilité des élus locaux. Exemple de l'ouverture des portes de la cathédrale de Clermont-Ferrand : avis défavorable de la commission de sécurité non suivi de la décision de fermeture de la cathédrale par le maire. (p. 4078, 4079) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 124, n° 125 et n° 126 : saisine du tribunal des conflits dans le cas de mise en cause pénale d'un élu municipal, départemental ou régional, afin de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions ; retirés au profit des amendements portant sur le même objet de M. Alain Vasselle n° 179 et n° 180 (saisine du Conseil d'Etat dans le cas de mise en cause pénale des exécutifs locaux et fonctionnaires pour désignation d'un tribunal administratif chargé de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions) ; n° 127 : droit pour les maires agissant en qualité d'agents de l'Etat à la même protection de l'Etat que les fonctionnaires ; adopté ; et n° 182 : impossibilité de mettre en examen un élu ou un fonctionnaire s'il n'est pas prouvé qu'il n'a pas pris toutes les dispositions nécessaires ; devenu sans objet. (p. 4081) : différence de situation entre les élus et les citoyens ordinaires - **Après l'art. 5** (p. 4087, 4089) : son amendement n° 181 rectifié : non-application de l'article 223-1 du code pénal lorsqu'il s'agit d'assurer la préservation des intérêts fondamentaux de la nation ou la continuité de l'Etat et des services publics ; rejeté. Responsables publics visés par l'article 223-1 du code pénal. Exclusion des cas de force majeure. (p. 4089) : pouvoir de substitution du préfet - **Après l'art. 9** (p. 4099, 4100) : son amendement n° 114 : absence de suite donnée aux dénonciations anonymes sauf exceptions ; rejeté. Texte adopté en 1997 : loi sur les cours d'assises. Exemples de Châteldon dans le Puy-de-Dôme et des dénonciations fiscales. (p. 4102) : son amendement n° 115 : possibilité pour les témoins de se pourvoir devant la chambre d'accusation aux fins d'examen de la régularité des actes concernant ; rejeté. Exemple de l'interrogatoire en tant que témoin par le juge d'instruction d'un membre du Gouvernement sur les faits de sa fonction. (p. 4105, 4107) : sur l'amendement de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 203 (remplacement de l'intime conviction par la preuve certaine), son sous-amendement n° 276 : énumération des preuves dans les motifs de la décision ; rejeté. (p. 4108, 4110) : ses amendements portant sur le même objet n° 118 et n° 119 : protection du principe de la séparation des pouvoirs ; rejetés. Textes déjà adoptés en 1997. Crime de forfaiture. Question sur l'appartenance au domaine organique de la violation de la séparation des pouvoirs. (p. 4114) : son amendement n° 116 : impossibilité de faire comparaître des membres ou anciens membres du Gouvernement comme témoins sur des faits non détachables de leurs fonctions ; adopté. Arrêt Bidalou de la Cour de cassation. Séparation des pouvoirs. Seule compétence de la Cour de justice de la République sur les faits liés à la fonction. (p. 4118, 4121) : son amendement n° 137 : rétablissement des articles 679 à 686 du code de procédure pénale abrogés par la loi du 4 janvier 1993 et relatifs aux privilèges de juridiction ; adopté. Exemple de la Corse. Différences de traitement entre les magistrats et les autres citoyens - **Art. 10 C (révision de la carte judiciaire)** (p. 4129) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 25 de la commission. Domaine réglementaire - **Section 1 (dispositions relatives au juge de la détention provisoire)** (p. 4130) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de la commission (nouvel intitulé : dispositions relatives au juge chargé de la détention provisoire) - **Art. 10 (création d'un juge de la détention provisoire)** (p. 4136, 4137) : sur l'amendement de la commission n° 27 (nouvelle rédaction de l'article 137-1 du code de procédure pénale prévoyant la mise en détention provisoire à l'issue d'un débat contradictoire), se déclare favorable au sous-amendement de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 212 (placement sous contrôle judiciaire confié au juge de la détention provisoire) et opposé au sous-amendement du Gouvernement n° 268 (suppression du débat contradictoire). (p. 4140) : se déclare favorable à l'amendement n° 29 de la commission (décision de ne pas mettre en détention provisoire prise par ordonnance motivée)

- **Art. 10 bis (cautionnement)** (p. 4143, 4144) : ses amendements n° 120 : fixation des modalités de versement de la caution par le président du tribunal de grande instance saisi à cette fin par le juge d'instruction ; et n° 121 : possibilité pour une personne de justifier de son incapacité à verser la caution ; devenus sans objet - **Après l'art. 10 bis** : son amendement n° 122 : précisions sur la notion d'ordre public ; retiré au profit de l'amendement n° 216 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la référence à la notion de trouble à l'ordre public).

- **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Après l'art. 17** (p. 4434) : sur l'amendement de la commission n° 35 (prolongation de la détention provisoire à titre exceptionnel par la chambre d'accusation), son sous-amendement n° 278 : limitation aux crimes de la mesure proposée ; rejeté - **Art. 19 (indemnisation des détentions provisoires)** (p. 4439) : son amendement n° 123 : compétence du Conseil d'Etat en matière d'indemnisation des détentions provisoires abusives ; adopté. Approbation de l'indemnité par le Parlement dans la loi de finances. (p. 4443) : se déclare favorable à l'amendement de M. Robert Badinter n° 225 (indemnisation intégrale des préjudices résultant d'une détention provisoire abusive et simplification concernant les exceptions) et sur celui-ci au sous-amendement rédactionnel n° 279 du Gouvernement. (p. 4444, 4445) : intervient sur son amendement n° 123 précité. Remise en cause de la jurisprudence du Conseil d'Etat. Choix d'une autorité indépendante de la Cour de cassation - **Après l'art. 21** (p. 4452) : son amendement n° 129 : prescription par trois ans des délits d'abus de biens sociaux ou assimilés ; adopté. Consécration de la jurisprudence. (p. 4453) : son amendement n° 130 : réception des témoignages des journalistes de manière à protéger leur sécurité ; retiré. (p. 4456) : son amendement n° 131 : dépenalisation des violations des dispositions du code des marchés publics non commises dans le but d'un enrichissement des auteurs et des bénéficiaires ; adopté - **Après l'art. 21 sexies** (p. 4459, 4461) : ses amendements de précision n° 183 et n° 184, n° 187 : décision du juge d'après son intime conviction ; retirés ; n° 186 : inscription des questions posées sur le procès-verbal ; adopté. (p. 4466) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission (création d'un recours en matière criminelle). Remise en cause d'une décision populaire - **Avant l'art. 22 ou après l'art. 24** (p. 4477) : se déclare favorable à l'amendement de la commission n° 53 (utilisation du référé fondée sur le respect de la présomption d'innocence par toute personne présentée publiquement comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire) et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 281 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de référé pour présomption d'innocence par toute personne faisant l'objet ou non d'une enquête et d'une instruction judiciaire). Possibilité de réplique immédiate - **Art. 22 (interdiction de la publication de l'image de personnes menottées - interdiction des sondages sur la culpabilité d'une personne)** (p. 4480) : sur l'amendement de la commission saisi pour avis n° 71 (non-publication de l'image d'une personne placée en détention provisoire, ainsi que des indications permettant d'avoir accès à des sondages), son sous-amendement n° 282 : remplacement des mots "membres du public" par le mot "citoyens" ; retiré après prise en compte par la commission saisi pour avis - **Art. 25 (communiqués du parquet - fenêtres de communication)** (p. 4487) : sur l'amendement de la commission saisi pour avis n° 74 (possibilités de fenêtres de communication dans le seul but du respect de la présomption d'innocence), son sous-amendement n° 283 ; rejeté - **Après l'art. 25** (p. 4491, 4494) : ses amendements n° 133 : interdiction de la publication des noms, images, qualité des magistrats chargés de l'instruction d'une affaire ; et n° 135 : modalités de calcul des indemnités en matière de procès de presse ; retirés ; n° 134 : regroupement dans un même article de la loi sur la liberté de la presse des actions en diffamation qu'il s'agisse ou non d'une personne protégée ; et n° 136 : prescription de trois ans en matière de presse ; adoptés.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2°) [n° 218 (98-**

99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)] - (14 octobre 1999) - **Question préalable** (p. 5201) : réflexion engagée par le Gouvernement sur la réforme des retraites. Le groupe socialiste ne prendra pas part au vote sur la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]**
 - **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Art. 1er** (*attributions du ministre de la justice*) - **Art. 30 du code de procédure pénale** (*définition des orientations générales de la politique pénale - interdiction des instructions dans les affaires individuelles*) (p. 5341, 5342) : définition de la politique pénale par le Gouvernement et par le Parlement. Opportunité des poursuites. Actualité pénale. Circulaire d'application d'un texte. Exemple de la directive annuelle de contrôle fiscal. Se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (remplacement du mot "directives" par le mot "orientations"). (p. 5344) : son intervention à titre personnel. Sur l'amendement n° 2 de la commission (possibilité pour le ministre de la justice de donner aux procureurs généraux des instructions individuelles écrites et versées au dossier en cas d'infractions relatives aux atteintes, aux intérêts fondamentaux de l'Etat et au terrorisme), son sous-amendement n° 74 : motivation de ces instructions sous réserve des exigences propres au secret de la défense nationale, des affaires étrangères et de la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat ; adopté. (p. 5348, 5349) : politique pénale du Gouvernement : articles 20 et 21 de la Constitution. Conduite de l'action publique en cas de crise grave. Affaire Gordji. Se déclare favorable à l'amendement n° 2 précité de la commission. Risque d'inconstitutionnalité de ce projet de loi. (p. 5351, 5353) : droit du Gouvernement en matière d'extradition. Retire son amendement n° 48 tendant à insérer un article additionnel après l'article 1er. Ses amendements n° 45 : obligation, pour les réquisitions écrites des magistrats du parquet, d'être conformes aux directives générales de la politique pénale ; et n° 46 : droit du garde des sceaux de faire publiquement un rappel à l'ordre à un magistrat du ministère public ; retirés. Poursuites disciplinaires - **Après l'art. 1er (par priorité)** (p. 5371, 5376) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (création d'un procureur général de la République chargé de veiller à la cohérence de l'exercice de l'action publique, désigné par le Président de la République). Système contraire aux traditions républicaines et aux principes fondamentaux écrits de la République. Démembrement de la souveraineté. Création d'une nouvelle autorité administrative indépendante. Interrogation sur les modalités de désignation du procureur général de la République et sur son statut - **Art. 1er (suite)** - **Art. 30-1 du code de procédure pénale** (*droit d'action propre du ministre de la justice*) (p. 5380) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 4 de la commission. En cas de rejet de ce dernier, se déclare favorable à l'amendement n° 49 de Mme Dinah Derycke (désignation d'un magistrat du parquet chargé de déposer des réquisitions écrites conformes au réquisitoire ou à la citation directe du ministre de la justice) - **Après l'art. 1er (suite)** (p. 5381, 5382) : son amendement n° 47 : en cas d'injure ou de diffamation envers un membre du Gouvernement, engagement d'une poursuite sur sa demande adressée au ministre de la justice ; adopté. Article 48 de la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse - **Après l'art. 1er bis** (p. 5383, 5385) : soutient l'amendement de Mme Dinah Derycke n° 51 (possibilité pour toute association départementale des maires d'exercer les droits reconnus à la partie civile dans toutes les instances introduites par les élus municipaux à la suite d'injures, d'outrages, de menaces ou de coups et blessures, à raison de leurs fonctions). Association des maires de France. Amélioration du texte au cours de la navette - **Art. 2** (*attributions du procureur général près la cour d'appel*) - **Art. 36 du code de procédure pénale** (*coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5389) : validation par le garde des sceaux des adaptations locales susceptibles d'être examinées par le Conseil d'Etat. Se déclare favorable à l'amendement n° 52 de Mme Dinah Derycke (adaptation possible des directives après accord du ministre de la justice).

- **Rappel au règlement** - (21 octobre 1999) (p. 5353) : organisation des débats sur le projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]**
 - **Suite de la discussion** - (26 octobre 1999) - **Art. 2 (suite)** (*attributions du procureur général près la cour d'appel*) - **Art. 36 du code de procédure pénale (suite)** (*coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5436, 5438) : sur l'amendement n° 13 de la commission (obligation pour le procureur général de prendre des réquisitions écrites conformes aux instructions qui lui sont données par le ministre de la justice ou par le procureur général de la République), son sous-amendement n° 76 : impossibilité pour le procureur général de soutenir des réquisitions écrites ne s'inscrivant pas dans le cadre des orientations générales ; retiré. Sur l'amendement n° 13 précité de la commission, se déclare favorable au sous-amendement n° 53 de Mme Dinah Derycke (impossibilité pour les membres du parquet de développer des réquisitions écrites ne s'inscrivant pas dans le cadre des orientations générales) et, après le rejet de ce dernier, propose un sous-amendement n° 77 : remplacement des mots : "le procureur général prend" par les mots "les membres du parquet prennent" ; retiré - **Art. 37 du code de procédure pénale** (*instructions du procureur général aux procureurs de la République dans les affaires individuelles*) (p. 5439) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (suppression des dispositions interdisant explicitement aux procureurs généraux de donner des instructions faisant obstacle à la mise en mouvement de l'action publique) et favorable à l'amendement n° 54 de Mme Dinah Derycke (impossibilité pour le procureur général de faire obstacle à la mise en mouvement et à l'exercice de l'action publique) - **Art. 37-1 du code de procédure pénale** (*information des magistrats de la cour d'appel sur la mise en oeuvre de la politique pénale*) (p. 5441) : intervient sur l'amendement n° 55 de Mme Dinah Derycke (exposé du procureur général en audience publique sur les conditions de mise en oeuvre des orientations générales de la politique pénale). Sa proposition de rendre publique cette information, le cas échéant au cours de l'audience solennelle de rentrée - **Art. 5** (*recours contre les classements sans suite*) (p. 5450) : son amendement n° 70 : indemnité au requérant en cas d'engagement de poursuites ; devenu sans objet. (p. 5453) : se déclare opposé à l'amendement n° 31 de la commission (reconnaissance du principe d'un recours hiérarchique devant le procureur général, ouvert à toute personne ayant dénoncé les faits donnant lieu à décision de ne pas poursuivre) - **Après l'art. 10** (p. 5461) : intervient sur l'amendement de la commission n° 37 (participation de l'inspection générale des services judiciaires aux enquêtes administratives concernant les officiers de police judiciaire - enquêtes ordonnées par le ministre de la justice et dirigées par un magistrat) ; impossibilité d'une enquête administrative parallèle à une instruction judiciaire ; se déclare opposé à la deuxième partie de l'amendement n° 37 précité de la commission - **Après l'art. 11** (p. 5465, 5466) : son amendement n° 72 : conditions de mise en examen dans les cas d'accident, d'incident où est mis en cause pour négligence un particulier, un élu, un fonctionnaire, un responsable privé ou public ; retiré. Dispositif concernant tous les citoyens. (p. 5468, 5469) : adaptation nécessaire des textes. Solution à trouver lors de la deuxième lecture du projet de loi renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes. Son amendement n° 73 : infraction aux règles de la séparation des pouvoirs ; retiré. (p. 5472) : sur l'amendement n° 44 de la commission (remplacement de la référence aux territoires d'outre-mer par une référence à la Polynésie française et aux îles Wallis-et-Futuna), intervient sur le sous-amendement n° 75 de M. Jacques Larché, président de la commission des lois (entrée en vigueur de la loi après promulgation d'une loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature). Responsabilité des magistrats. Réforme constitutionnelle. Contenu des futurs projets de loi organique sur la magistrature.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.** [n° 0481 (98-99)] - (16 novembre 1999) - En remplacement de M. Jacques Chaumont, rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 5909) : importance du potentiel économique du Kazakhstan. Modicité des échanges commerciaux entre la France et le Kazakhstan. Convention soumise au vote des sénateurs éloignée de la convention type de l'OCDE sur divers points. Propose l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 10 mars 1964 entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus.** [n° 0486 (98-99)] - (16 novembre 1999) - En remplacement de M. Jacques Chaumont, rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 5910, 5911) : régime fiscal des travailleurs frontaliers. Au nom de la commission des finances, propose l'adoption du projet de loi.

- **Rappel au règlement** - (24 novembre 1999) (p. 6238, 6239) : article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relatif à l'interdiction pour les commissions d'enquête parlementaires, d'intervenir dans les domaines couverts par les enquêtes judiciaires. Protestation de quatre magistrats auprès du Président de la République, sur la violation par les commissions d'enquête de la séparation des pouvoirs. Dépositions des trois juges anti-terroristes devant la commission d'enquête du Sénat sur la Corse. Objectif de cette commission. Amalgame entre les rapports des deux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat. Demande une démarche du président du Sénat auprès du Président de la République pour qu'il ne donne pas suite à cette pétition en ce qui concerne le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6363, 6365) : attachement des membres du groupe socialiste aux mutuelles. Avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-167 de Mme Marie-Claude Beaudeau (prise en compte des cotisations versées aux sociétés mutualistes dans les éléments déductibles du revenu imposable des salariés). Déduction de la cotisation d'assurance maladie dans les cotisations versées aux sociétés mutualistes. (p. 6367) : se déclare opposé à l'amendement n° I-223 de M. Jacques Oudin (déductibilité totale de la contribution sociale généralisée, CSG, de l'assiette de l'impôt sur le revenu). Réflexion sur une inscription des cotisations sociales dans le champ de la compétence parlementaire. (p. 6387) : se déclare opposé à l'amendement n° I-127 de M. Roland du Luart (transposition au régime agricole du dispositif prévu par l'article 93 B du code général des impôts pour les sociétés de personnes exerçant une activité professionnelle non commerciale, de façon à permettre à un associé cédant ses parts sociales en cours d'exercice de percevoir une rémunération proportionnelle à la durée de sa participation). Nécessité d'attendre les conclusions du rapport sur la fiscalité agricole de Mme Béatrice Marre, député - **Art. 2 bis** (*fixation des seuils d'assujettissement à l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions*) (p. 6397) : se déclare opposé à l'amendement n° I-4 de la commission (suppression du plancher d'imposition de 2,35 millions de francs prévu pour les indemnités de rupture de contrat de travail ou de mandat social et suppression de la rétroactivité du dispositif). Dispositif en contradiction avec le principe d'égalité et avec l'article XIII de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux*

portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans) (p. 6415) : intervient sur l'amendement de M. Alain Gournac n° I-242 (éligibilité au taux réduit de la TVA des travaux de désamiantage). Cas des travaux de désamiantage effectués par les collectivités locales. (p. 6416, 6417) : se déclare opposé à l'amendement de M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra, repris par la commission, n° I-130 (application en Corse d'un taux de TVA de 2,1 % sur les travaux d'aménagement de logements). Sur celui-ci, son sous-amendement n° I-293 : majoration des droits sur les tabacs perçus en Corse ; rejeté. Arrêtés Miot - **Après l'art. 3** (p. 6430, 6431) : se déclare favorable au retrait de l'amendement n° I-109 de M. Joseph Ostermann (application du taux réduit de la TVA à la construction de casernements de gendarmerie). Fiscalité européenne. Problème de la conformité de ce dispositif au droit communautaire. (p. 6442, 6443) : se déclare favorable au retrait des amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° I-92 (application du taux de TVA de 5,5 % à l'ensemble des frais et honoraires soumis aux justiciables) et n° I-93 (application du taux de TVA de 5,5 % à l'ensemble des frais et honoraires des affaires relevant du droit de la famille). Souhaite une démarche gouvernementale dans ce domaine auprès de la Commission européenne - **Art. 5** (*réduction des droits de mutation à titre onéreux*) (p. 6448, 6451) : respect de l'article 72 de la Constitution. Position du Conseil constitutionnel sur le principe de libre administration des collectivités locales. Sur l'amendement de M. Michel Mercier n° I-61 (modification du taux d'indexation de la compensation versée aux départements en contrepartie de la baisse des taux des droits de mutation en 1999 et en 2000, afin de l'aligner sur la progression de la dotation globale de fonctionnement) son sous-amendement n° I-294 : compensation au titre de 2001 et des années suivantes, en prenant en compte un taux d'évolution qui sera fixé par la loi de finances pour 2001 ; retiré.

- **Rappel au règlement** - (29 novembre 1999) (p. 6380, 6381) : proteste sur l'intervention de magistrats du siège contre l'exercice normal des droits du Parlement en matière de contrôle des services publics et demande une réunion en urgence du bureau du Sénat. Commission d'enquête sur la Corse.

- **Projet de loi de finances pour 2000 (suite)**

Discussion des articles de la première partie (suite) :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 5** (p. 6464, 6466) : son amendement n° I-95 : alignement, en matière de droits de succession, de la situation des frères et soeurs vivant ensemble sur celle des personnes ayant souscrit un pacte civil de solidarité ; retiré au profit de l'amendement n° I-11 de la commission (amélioration du régime successoral entre frères et soeurs isolés domiciliés avec le défunt). Nécessité d'établir une égalité de traitement. Population âgée concernée par cette mesure - **Après l'art. 7** (p. 6486, 6487) : son amendement n° I-142 : application de dispositions fiscales favorables lors de la cession de stock-options sous condition de communication à l'assemblée générale des actionnaires et au comité d'entreprise de la liste des bénéficiaires, du nombre de titres cédés et de leurs montants ; retiré. Objectif de transparence. (p. 6490, 6491) : réflexion en cours sur l'ensemble de la question des stock-options. Amendement de M. René Trégouët adopté par le Sénat lors de la discussion de la loi sur l'innovation et la recherche. (p. 6493, 6494) : souhaite réconcilier les Français et l'argent.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 23** (*alignement à 4,5 % du taux de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité*) (p. 6606) : se déclare opposé à l'amendement n° I-240 de M. Yann Gaillard (relèvement du seuil d'application de la taxe). Problème général de réajustement des tarifs en francs figurant dans le code général des impôts. Contrôle fiscal de ce type de transaction - **Avant l'art. 24 bis** (p. 6609, 6610) : sur l'amendement de M. Jean Arthuis, n° I-283 (réduction de l'intérêt mensuel de retard prévu pour les sommes dues par les contribuables de bonne foi subissant un redressement

fiscal), son sous-amendement n° I-298 : compensation de la perte de recettes par une augmentation des pénalités fiscales et douanières ; adopté. Lutte contre la fraude fiscale - **Art. 24 quater** (exonération de droits de mutation à titre gratuit des dons et legs faits aux associations de protection de l'environnement et des animaux) (p. 6612) : son amendement de suppression n° I-144 ; adopté - **Après l'art. 27 bis** (p. 6639) : intervient sur l'amendement n° I-291 de la commission (dépôt d'un rapport décrivant la diminution des pollutions qui aura résulté de l'application de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP). Rédaction actuelle de cet amendement trop hâtive. Nécessité de prévoir un délai plus long - **Après l'art. 34 bis** (p. 6670, 6671) : son amendement n° I-146 : remplacement des contributions des collectivités locales aux services départementaux d'incendie et de secours, SDIS, par un impôt direct local voté par les SDIS ; adopté. Objectif de transparence. Distinction entre les pompiers professionnels et les pompiers volontaires.

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour la coopération (p. 7270, 7272) : réforme de la coopération. Crédits consacrés par la France à l'aide au développement. Diminution des moyens. Zone de solidarité prioritaire. Financement des priorités du ministère des affaires étrangères au détriment des aides aux pays en développement. Atteinte aux droits du Parlement : future réforme du fonds d'aide et de coopération et de l'Agence française de développement, AFD. Dépôt d'un amendement de la commission. Réduction des crédits consacrés à la coopération. Ne remet pas en cause la proposition d'adoption de l'ensemble des crédits faite par la commission des finances - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7310) : accepte l'amendement n° II-28 du Gouvernement (augmentation du volume des autorisations de programme du Fonds de solidarité prioritaire) - **Avant l'art. 64 A** : son amendement n° II-6 : maintien du contrôle parlementaire sur les opérations du FAC-FSP, fonds de solidarité prioritaire, et sur les crédits délégués à l'Agence française de développement ; adopté.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Art. 1er bis** (abandon de créance au profit de l'Agence France-Presse) (p. 7792) : intervient sur l'amendement de suppression n° 31 de la commission - **Art. 2 et Etat A** (équilibre général) (p. 7804, 7805) : se déclare opposé à l'amendement n° 32 de la commission (majoration des ressources brutes de 20 000 millions de francs) et favorable à l'amendement n° 69 du Gouvernement (correction de l'équilibre de ce collectif budgétaire à trois titres) - **Après l'art. 11** (p. 7817) : intervient sur l'amendement n° 35 de la commission (exonération d'impôt sur le revenu des sorties en rente viagère des contrats d'assurance-vie investis en actions) - **Après l'art. 21 sexies** (p. 7849) : intervient sur les amendements analogues n° 18 de M. Jean-Pierre Placade et n° 22 de M. Aymeri de Montesquiou (extension de l'exonération de longue durée de taxe foncière sur les propriétés bâties aux centres d'hébergement d'urgence acquis ou aménagés). Compensations versées par l'Etat.

CHARMANT (Marcel), sénateur (Nièvre) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° **490** (JO Débats du 17 mars 1999) (p. 1500) - Ministère : Budget - *Incidences budgétaires de la politique forestière* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2405) - **Bois et forêts**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux polices municipales - Deuxième lecture [n° 0183 (98-99)]** - (17 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1070, 1071) : points de blocage. Elaboration par le préfet seul, à défaut d'accord avec le maire, d'un règlement de coordination entre les forces de police. Fonctions régaliennes de l'Etat et rôle des préfets. Avis favorable du groupe socialiste au double agrément par le préfet et le procureur de la République des agents de police municipale. Principe du non-armement. Enrichissement par le débat parlementaire de ce texte équilibré. Mesures prises lors du conseil de sécurité intérieure. Souhait d'un cadre législatif de référence pour les polices municipales - **Art. 3** (institution d'une commission consultative des polices municipales) (p. 1083, 1084) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la désignation des représentants des maires par les associations représentatives d'élus locaux). Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements n° 6 de la commission (représentation effective des agents de police municipale) et n° 26 de M. Jacques Peyrat (élection des représentants des agents de police municipale par l'ensemble de cette catégorie de fonctionnaires territoriaux). Faiblesse du taux de syndicalisation des agents - **Art. 7** (armement des agents de police municipale) (p. 1088) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 13 de la commission (suppression de la référence aux catégories d'armes) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1097) : préférence pour le texte proposé par le Gouvernement et amendé par l'Assemblée nationale. Le groupe socialiste ne votera pas ce projet de loi modifié par le Sénat.

CHARZAT (Michel), sénateur (Paris) SOC.

Elu député le 5 décembre 1999 (JO Lois et décrets du 8 décembre 1999) - Validation de son élection par le Conseil constitutionnel le 27 janvier 2000 (JO Lois et décrets du 29 janvier 2000).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon [n° **331 (98-99)]** (29 avril 1999) - **Collectivités territoriales**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° **487** (JO Débats du 12 mars 1999) (p. 1449) - Ministère : Education - *Conditions de scolarisation dans le XXe arrondissement* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2408) - **Enseignement**

n° 612 (JO Débats du 20 octobre 1999) (p. 5293) - Ministère : Logement - *Squat de la rue d'Avron, à Paris (20e)* - Réponse le 3 novembre 1999 (p. 5531) - **Logement social**

CHAUMONT (Jacques), sénateur (Sarthe) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de l'Agence française de développement.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

Membre suppléant de la Commission du suivi du mémorandum d'accord signé le 26 novembre 1996 entre la France et la Fédération de Russie (JO Lois et décrets du 3 juin 1999).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la mission d'information effectuée en Inde du 9 au 21 janvier 1999 [n° 476 (98-99)] (30 juin 1999) - **Inde**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 481 (98-99)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune [n° 59 (1999-2000)] (9 novembre 1999) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 486 (98-99)] autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 10 mars 1964 entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus [n° 60 (1999-2000)] (9 novembre 1999) - **Traités et conventions**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Affaires étrangères [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 1] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.** [n° 0481 (98-99)] - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** : son intervention, présentée par M. Michel Charasse (p. 5909).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 10 mars 1964 entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus.** [n° 0486 (98-99)] - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** : son intervention présentée par M. Michel Charasse (p. 5910, 5911).

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les affaires étrangères (p. 7268, 7270) : budget de "convalescence". Poursuite de l'intégration des moyens du secrétariat d'Etat à la coopération. Redéploiements de crédits. Conditions inacceptables de rémunération des recrutés locaux ; problèmes de sécurité. Situation déplorable des services des visas. Restauration des contributions volontaires internationales. Coût de l'enseignement scolaire à l'étranger : hausse des droits d'écologie. Développement de l'accueil des étudiants étrangers en France. Bourses d'excellence du programme Eiffel. Groupement d'intérêt public Edufrance. Réforme de notre politique audiovisuelle extérieure : TV5 et Canal France international. Création de la zone de solidarité prioritaire. Amélioration de la politique immobilière. Avis favorable de la commission à l'adoption de ces crédits - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7308) : s'oppose aux amendements n° II-33, n° II-34 et n° II-35 de M. Daniel Goulet (réduction des crédits).

CHÉRIOUX (Jean), sénateur (Paris) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la participation.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le développement de l'actionnariat salarié [n° 500 (98-99)] (29 septembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Participation**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié [n° 52 (1999-2000)] (4 novembre 1999) - **Participation**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Solidarité [n° 93 (1999-2000) tome 1] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur : - sa proposition de loi [n° 52 (1999-2000)], déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; - la proposition de loi [n° 87 (1999-2000)] de M. Jean Arthuis et les membres du groupe de l'Union centriste, relative au développement du partenariat social [n° 118 (1999-2000)] (7 décembre 1999) - **Participation**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 435 (JO Débats du 28 janvier 1999) (p. 406) - Ministère : Emploi - *Répartition des ressources des hôpitaux* - Réponse le 17 février 1999 (p. 951) - **Hôpitaux**

n° 518 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2389) - Ministère : Emploi - *Conséquences de la réduction de l'exonération de cotisations sociales bénéficiant aux personnes âgées employant une personne à domicile* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2871) - **Personnes âgées**

n° 584 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4765) - Ministère : Economie - *Contrôle par la Commission des opérations de bourse des publicités des produits financiers* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5418) - **Banques et établissements financiers**

n° 586 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4766) - Ministère : Santé - *Classement des centres hospitaliers* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5038) - **Etablissements sanitaires et sociaux**

n° 629 (JO Débats du 28 octobre 1999) (p. 5520) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation au Timor oriental* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7898) - **Relations internationales**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)]** - (11 février 1999) - **Discussion générale** (p. 917, 918) : prévention des grèves et organisation concertée d'un service minimum. Opinion publique. Droit communautaire. Utilisation du droit de grève. Médiocrité du dialogue social dans les entreprises de service public. Modèle social rénové. Institutionnalisation des procédures de prévention de conflits. "Appel à négocier". Exemple de la RATP. Institution d'un vote au scrutin secret sur toutes les décisions relatives au déclenchement ou à la poursuite d'une grève. Le groupe du RPR votera ce texte - **Après l'art. 2** (p. 925, 926) : son amendement n° 2 : institution d'un vote au scrutin secret sur toute décision relative au déclenchement ou à la poursuite d'une grève ; adopté.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 0178 (98-99)]** - (2 mars 1999) - **Art. 3** (*exonération de charges sociales sur la contribution de l'employeur au financement des chèques-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés - art. 2 bis nouveau de l'ordonnance précitée*) (p. 1229) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (modification du dispositif d'exonération de charges sociales et prise en compte des situations familiales) - **Après l'art. 5** (p. 1236) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 6 de la commission (extension des missions de l'Agence nationale pour les chèques-vacances).

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Après l'art. unique** (p. 1318, 1319) : sur l'amendement n° 2 de la commission (contribution du financement public des partis politiques à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions), son sous-amendement n° 4 : suppression de la référence, dans la Constitution, au financement public des partis politiques ; adopté.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1552, 1554) : rappelle des différentes étapes ayant conduit au PACS. Rôle de l'Union nationale des associations familiales, UNAF. Opposé à la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale. Refonte du texte par la commission des lois. Définition du mariage. Mesures adoptées en collaboration avec la commission des finances. Votera le texte modifié par le Sénat - **Avant**

l'art. 1er (p. 1575) : votera l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil). (p. 1595) : votera l'amendement n° 3 de la commission (définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 18** (*schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux - art. 21 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1848) : se déclare favorable à l'amendement n° 54 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels comportant des mesures en faveur de l'agriculture, du tourisme rural, de la réhabilitation et de la construction de logements, ainsi que de la diversification des activités économiques en milieu rural).

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - **Art. 1er** (*accès aux soins palliatifs pour tous les malades dont le pronostic vital est en jeu*) (p. 2265) : son amendement n° 4 : extension du développement des soins palliatifs à l'entourage du malade ; adopté - **Art. 8** (*élargissement à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de la mission de délivrer des soins palliatifs - art. L. 711-2-2 (nouveau) du code de la santé publique*) (p. 2269) : son amendement n° 5 : intégration de la référence à la douleur dans la définition des missions des centres hospitaliers et des établissements de santé ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2272, 2273) : mission impérative de développement des soins palliatifs afin de permettre au patient de conserver toute sa dignité et sa sérénité dans les dernières étapes de sa vie. Révolution culturelle sur le plan administratif et sanitaire comme sur le plan de la formation et de la recherche. Reconnaissance officielle des soins palliatifs. Suppression des obstacles juridiques liés à la planification hospitalière. Mise en place de structures nécessaires à l'amélioration de la recherche et de la formation des médecins. Prise en compte du bénévolat. Extension à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de la mission de délivrer des soins palliatifs ; développement des soins à domicile ; création d'un congé d'accompagnement. Votera ce texte.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 3** (*nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation*) (p. 3514) : soutient l'amendement de M. Gérard César n° 155 (définition par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles le régime agricole peut assurer la couverture des personnes cessant de bénéficier d'un droit aux prestations en nature de l'assurance maladie auprès de ce régime) - **Art. 6** (*accès aux soins sans restriction financière*) (p. 3517) : soutient l'amendement de M. Alain Gournac n° 156 (substitution d'une cotisation proportionnelle aux revenus professionnels à la cotisation minimale forfaitaire). Nécessité d'éviter la pénalisation des personnes exerçant une activité professionnelle indépendante par rapport à celles bénéficiaires du nouveau régime d'affiliation fondé sur le critère de résidence - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 3523, 3524) : son expérience d'élu de Paris : rappel des mesures d'aide médicale déjà en oeuvre dans la capitale. Financement de la couverture maladie universelle, CMU : sommes consacrées à la prise en charge complémentaire, reprises aux départements. Référence aux comptes administratifs de 1997. Conséquences injustes de ce projet de loi pour les départements ayant réalisé un effort important de solidarité. (p. 3526) : son amendement n° 111 : exclusion de l'assiette du prélèvement de la dotation générale de décentralisation des départements, des dépenses correspondantes à l'aide médicale en faveur des bénéficiaires ayant des ressources supérieures à 3500 francs ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Art. 37 quindecies** (*honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital*) (p. 3631, 3632) : présence indispensable d'un secteur libéral dans les hôpitaux publics. Nouvelle réglementation proposée par cet article : faux-semblant. Risque de poursuite des pratiques illicites.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3960, 3962) : absence de politique familiale des gouvernements de gauche. Application de la politique familiale à toutes les familles quelles que soient leurs ressources. Conception dynamique et moderne de la famille tenant compte des aspirations des femmes. Rejet du recours à l'assistance généralisée. Rétablissement du montant de l'allocation de garde d'enfant à domicile, AGED, à son niveau fixé dans la loi du 25 juillet 1994 : lutte contre le travail au noir. Création d'un congé de solidarité familiale et généralisation du temps partiel "choisi" par opposition avec les 35 heures imposées. Prêt à taux zéro pour les jeunes. Rappel des causes du déficit de la branche famille : succès de l'allocation parentale d'éducation, APE, et ponctions sur l'excédent famille au bénéfice des comptes du régime général de la sécurité sociale. Possibilité pour le Gouvernement de trouver les ressources nécessaires. Le groupe du RPR votera cette proposition de loi selon les conclusions de son rapporteur.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p. 4073) : se déclare favorable à l'amendement n° 181 de M. Michel Charasse (abrogation de l'article 223-1 du code pénal relatif à la responsabilité pénale de la personne exposant une autre personne à un risque immédiat de mort ou de blessure).

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire - art. L. 294 du code électoral*) (p. 4350) : opposé à la proportionnelle bien qu'élue dans un département où celle-ci est pratiquée. Insuffisance de l'élection au suffrage direct d'une assemblée pour la distinguer d'une autre élue au suffrage indirect - **Art. 7** (*institution de suppléants dans les départements où les élections ont lieu au scrutin proportionnel - art. L. 300 du code électoral*) (p. 4353, 4354) : caractère inapplicable de l'amendement n° 21 de Mme Hélène Luc (parité entre candidats féminins et masculins assurée par chaque liste).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Après l'art. 21** (p. 4454) : se déclare favorable à l'amendement n° 130 de M. Michel Charasse (réception des témoignages des journalistes de manière à protéger leur sécurité).

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4699) : recours à la procréation médicalement assistée pour les couples ayant un projet parental. Danger de l'adoption du texte.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2° [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Art. 1er** (*objet de la loi*) (p. 5201, 5202) : le groupe du RPR votera cet article - **Après l'art. 5** (p. 5204) : son amendement n° 12 : obligation pour les organisations syndicales, d'intégrer dans leurs négociations annuelles, la souscription de plans de retraite ; adopté - **Art. 7** (*versements et abattements*) (p. 5205) : ses amendements n° 13 : fixation par la loi du plafond des versements prélevés sur le salaire ; et n° 14 : possibilité pour les salariés de verser sur un plan de retraite les sommes placées sur un plan d'épargne d'entreprise ; adoptés - **Art. 8** (*déductibilité fiscale des versements et des abattements à l'impôt sur le revenu*) (p. 5206) : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - **Art. 10** (*limitation*

à l'exonération de cotisations sociales) (p. 5207) : son amendement n° 16 : précision sur les conditions d'exonération de cotisations sociales pour les salaires inférieurs à une fois et demie le SMIC ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er ter** (*définition du temps de travail effectif*) (p. 5649) : sur l'amendement de la commission n° 7 (fixation de la rémunération des temps d'habillage et de déshabillage par conventions ou accords collectifs de travail), son sous-amendement n° 148 : application au temps d'habillage et de déshabillage sur le lieu de travail ; adopté. (p. 5652) : procédure d'urgence. Evolution de la société française sur la lutte des classes - **Art. 1er quater** (*horaire d'équivalence et définition du travail effectif*) (p. 5653) : sur l'amendement de la commission n° 8 (possibilité de prévoir une durée d'équivalence par dérogation par une convention, un accord de branche ou un accord d'entreprise), son sous-amendement n° 91 ; adopté. Caractère financier de l'agrément : garantie pour les associations - **Art. 1er quinquies** (*définition du régime des astreintes*) (p. 5655) : sur l'amendement de la commission n° 9 (nouvelle rédaction de cet article se limitant à la définition de l'astreinte et à la prévision du principe d'une compensation financière ou d'un repos compensateur), son sous-amendement n° 149 : application aux établissements du secteur sanitaire et social à but non lucratif ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 11 bis** (*allègement de cotisations sociales pour les entreprises créées postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi*) (p. 5758) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 33 de la commission - **Art. 12 ter** (*réduction anticipée de la durée du travail dans les entreprises de vingt salariés au plus*) (p. 5760, 5761) : se déclare favorable à l'amendement n° 35 de la commission (suppression de la référence à la durée maximale légale du travail) - **Après l'art. 14** (p. 5763, 5764) : son amendement n° 93 : validation législative du dispositif conventionnel d'équivalence contesté par la Cour de cassation ; adopté. Cas des conventions collectives nationales de travail du secteur sanitaire, social et médico-social. Conséquences budgétaires dommageables - **Art. 16** (*salaires minimum de croissance et complément différentiel de salaire*) (p. 5773) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 42 de la commission.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Art. 7** (*revalorisation des prestations familiales*) (p. 6032, 6033) : actions traduisant une vraie politique familiale. Déception des familles à la suite des propositions du Gouvernement. Conséquences de la débudgétisation de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire. Attente de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi sur la famille adoptée en juin dernier par le Sénat.

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Art. 16** (*centres de santé - art. L. 765-1 nouveau du code de la santé publique, art. L. 162-32, art. L. 162-32-1 à L. 162-32-3 nouveaux du code de la sécurité sociale*) - **Art. L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale** (*dispositif national conventionnel de régulation*) (p. 6063) : se déclare favorable à l'amendement n° 26 de la commission (mise en place d'un ONDAM pour les centres de santé) - **Avant l'art. 17** (p. 6065) : se déclare opposé à l'amendement n° 122 de Mme Nicole Borvo (rétablissement des élections à la sécurité sociale).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6383) : se déclare favorable à l'amendement n° I-171 de M. Paul Lorient (extension du bénéfice du titre-restaurant aux agents des trois fonctions publiques) - **Après l'art. 2 ter** (p. 6404) : se

déclare favorable aux amendements identiques n° I-107 de M. Joseph Ostermann, n° I-122 de M. Roland du Luart et n° I-147 de M. Emmanuel Hamel (instauration d'une réduction d'impôt pour encourager la formation professionnelle à la charge des particuliers).

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 7** (p. 6491, 6492) : se déclare opposé à l'amendement n° I-142 de M. Michel Charasse (application de dispositions fiscales favorables lors de la cession de stock-options sous condition de communication à l'assemblée générale des actionnaires et au comité d'entreprise de la liste des bénéficiaires, du nombre de titres cédés et de leurs montants). Participation et épargne salariale. Débat le 16 décembre sur deux propositions de loi. Conseil supérieur de la participation - **Art. 10** (*mesures en faveur de la création d'entreprise*) (p. 6516) : intervient sur les amendements de la commission n° I-23 (extension du régime des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise à toutes les sociétés de moins de quinze ans, quelle que soit leur activité) et n° I-24 (application de ce dispositif à partir du 1er janvier 2000), ainsi que sur l'amendement de suppression n° I-180 de Mme Marie-Claude Beaudeau. Dispositif proposé par le Gouvernement. Modifications votées par l'Assemblée nationale.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 24 quinquies** (*dépôt d'un rapport d'information*) (p. 6625) : intervient sur l'amendement de suppression n° I-41 de la commission. Interpénétration totale des marchés financiers.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour la solidarité (p. 6955, 6956) : nécessité d'apprécier le projet de budget selon plusieurs critères. Coût des revalorisations des minima sociaux. Effort en faveur de l'insertion des personnes handicapées mais caractère préoccupant de l'augmentation continue du nombre des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, AAH. Nécessité d'une réforme profonde des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, COTOREP. Application du taux directeur opposable. Menaces du passage aux 35 heures sur le secteur médico-social. Avis défavorable de la commission des affaires sociales pour l'adoption des crédits relatifs à la solidarité pour 2000. (p. 6978) : interrogation sur le retard des décrets d'application de la loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 58** (p. 7568, 7569) : se déclare favorable à l'amendement n° II-65 de M. Jacques Oudin (relèvement du taux de l'abattement auquel a droit le propriétaire au titre des frais de gestion) - **Après l'art. 60** (p. 7583) : développement de l'actionnariat. Se déclare opposé à l'amendement n° II-76 de M. Paul Loridant (précision sur le régime d'imposition des sommes réparties par un fonds commun de placement à risques, FCPR) - **Après l'art. 61** (p. 7584) : se déclare favorable à l'amendement n° II-75 de M. Joseph Ostermann (application du taux de TVA à 5,5 % au chocolat noir).

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 52 (1999-2000)] tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; 2°) [n° 87 (1999-2000)] relative au développement du partenariat social [n° 118 (1999-2000)]** - (16 décembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 7711) : citations du général de Gaulle. Opposition historique entre le capital et le travail. Mise en place d'une politique de participation à partir de 1959. Mesures en faveur de l'actionnariat salarié : ordonnances de 1986 sur les privatisations et les plans d'épargne d'entreprise. Renforcement de ce dispositif par la loi du 25 janvier 1994 relative à l'amélioration de la participation. Exemples chiffrés. (p. 7712) : nouvelles

pratiques des entreprises. Avantages de l'actionnariat salarié. Son rapport d'information. Faiblesses et obstacles au développement du dispositif actuel. (p. 7713) : objectifs des deux propositions de loi discutées conjointement. Avis de la commission des finances sur six des dix-sept articles. Articulation des conclusions de la commission autour de trois principes. Conséquences de la mondialisation de l'économie sur les entreprises. (p. 7726, 7727) : absence d'opposition systématique de l'ensemble des groupes politiques à l'idée de participation. Refus du Gouvernement de cautionner ce texte. Rôle du Parlement. Travaux du conseil supérieur de la participation. Hostilité du Gouvernement à la réservation obligatoire d'une part de l'augmentation du capital au personnel. Diminution de la valeur des actions des sociétés non cotées. Décote éventuelle de 50 % sous condition d'une conservation des titres pendant dix ans. Objectif de faciliter l'investissement de l'épargne salariale dans les actions et de préserver les salariés des risques - **Art. 1er** (*réservation aux salariés de 5 % des actions émises à l'occasion de toute augmentation de capital*) (p. 7728) : proposition de loi présentée à l'Assemblée nationale par M. Edouard Balladur en mai 1999. Harmonisation des conditions préférentielles avec celles des dispositifs d'épargne salariale. Intégration de cette mesure dans le cadre de la négociation d'entreprise. Possibilité de deux types de souscription. Caractère souple et équitable de ce dispositif - **Art. 2** (*modulation dérogatoire de l'aide de l'entreprise en cas d'augmentation de capital réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise, PEE*) (p. 7729) : variation du plafond de l'abondement en fonction de la durée du blocage - **Art. 3** (*actualisation du plafond d'abondement de l'entreprise dans le cadre du PEE*) : indexation sur le plafond des cotisations de sécurité sociale - **Art. 4** (*introduction d'une possibilité de décote sur le prix de souscription des actions d'une société non cotée lors d'une augmentation de capital réservée aux adhérents au PEE*) : décote de 20 % - **Art. 5** (*actionnariat salarié issu de l'attribution d'options sur actions*) (p. 7731) : sur les amendements de la commission saisie pour avis, accepte le n° 5 rédactionnel et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 6 et le n° 7 (suppression des paragraphes III et IV relatifs à l'exonération de prélèvements fiscaux et sociaux de la décote accordée au moment de l'achat de l'action) - **Art. 6** (*rétablissement du régime du rachat d'une entreprise par ses salariés*) : rétablissement du dispositif instauré par la loi du 17 juin 1987 - **Art. 7** (*création des plans d'épargne interentreprises*) (p. 7732) : développement de l'actionnariat salarié dans les PME - **Art. 8** (*extension du champ des entreprises soumises à la négociation sur la mise en place d'un dispositif d'épargne salariale*) : extension de l'obligation prévue par la loi du 25 juillet 1994 - **Art. 9** (*assimilation des actions de son entreprise détenues par un salarié à un bien professionnel*) : exonération de l'impôt sur la fortune pour les biens professionnels - **Art. 10** (*actualisation des "plans d'actionnariat"*) : revalorisation du montant de la décote et du plafond de l'abondement de l'entreprise - **Après l'art. 10** (p. 7733) : accepte l'amendement n° 1 de Mme Annick Bocandé (dérogation à l'enregistrement des cessions d'actions de sociétés non cotées dans le cadre de l'actionnariat salarié) - **Art. 11** (*amélioration de la possibilité de représentation des salariés actionnaires au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société*) (p. 7734) : non-respect de la loi du 25 juillet 1994 - **Art. 13** (*composition des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise*) : représentation des salariés au sein de ces conseils de surveillance - **Art. 14** (*consultation des salariés actionnaires*) : extension des cas de consultation obligatoire - **Après l'art. 16** (p. 7735) : accepte l'amendement n° 4 de M. Alain Gournac (possibilité pour les salariés mandataires ayant reçu un nombre significatif de pouvoirs, de bénéficier d'un crédit d'heures pour se rendre et participer aux assemblées générales) - **Art. 17** (*mission du conseil supérieur de la participation*) : extension de la compétence de ce conseil à l'actionnariat salarié - **Art. 18** (*rapport sur l'état de la participation des salariés au capital*) : non-respect des dispositions de la loi du 24 juillet 1966 - **Art. 20** (*rémunération des comptes courants bloqués*) (p. 7736) : accepte l'amendement de précision n° 2 de Mme Annick Bocandé - **Après l'art. 20** : accepte l'amendement n° 3 de Mme Annick Bocandé (extension, en l'absence d'accord de participation, du dispositif de révision annuelle du taux de

rémunération minimum des comptes courants bloqués) - **Art. 21** (possibilité de transfert des sommes placées sur un plan d'épargne d'entreprise vers un plan de retraite) : complément des dispositions adoptées par le Sénat le 14 octobre lors de la discussion de la proposition de loi visant à améliorer la protection sociale des salariés par le développement de l'épargne retraite - **Après l'art. 21** (p. 7737) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur tous les amendements présentés par la commission saisie pour avis : n° 9 (suppression de la possibilité de consentir des rabais sur les prix de souscription des titres et précision sur les périodes sensibles de la vie de l'entreprise durant lesquelles l'attribution d'options est interdite), n° 10 de coordination ; n° 11 de coordination fiscale ; n° 12 (obligation prévue par la loi de communiquer à l'assemblée générale ordinaire l'information sur les attributions nominatives d'options consenties aux dirigeants, gérants et administrateurs de la société ainsi qu'aux dix salariés les plus avantagés), n° 13 (réduction de cinq ans à trois ans du délai d'indisponibilité fiscale entre l'attribution et la cession des actions), n° 14 (instauration à l'intérieur de ce délai d'indisponibilité fiscale d'un délai de portage d'un an), n° 15 (exonération de cotisations des plus-values d'acquisition sur options de souscription ou d'achat d'actions) et n° 8 (insertion d'une division additionnelle sur la régulation et le développement des plans d'options sur actions). (p. 7738, 7739) : sur l'amendement n° 12 précité de la commission saisie pour avis, suivra la position du rapporteur pour avis sur le sous-amendement n° 17 de M. Jean Arthuis (intégration de cette information dans le rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes et publication de cette information en annexe du rapport de gestion annuel et en annexe du bilan social).

CHEVÈNEMENT (Jean-Pierre), ministre de l'intérieur.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 260 (98-99)] (10 mars 1999) - **Elections sénatoriales**.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 67 de M. René Garrec : **Maires** (*Responsabilité pénale des maires*) (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 164).

n° 127 de M. Paul Girod : **Elections** (*Centre d'information civique*) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2073).

n° 164 de M. Denis Badré : **Papiers d'identité** (*Délais d'obtention de la carte nationale d'identité*) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3220).

n° 166 de M. Christian Demuyneck : **Sécurité publique** (*Sécurité publique en Seine-Saint-Denis*) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3222).

n° 167 de M. Alain Gournac : **Violence** (*Violences à l'occasion du match PSG-OM du 4 mai 1999*) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3223).

n° 179 de M. Alex Türk : **Sécurité** (*Autorité de contrôle de Schengen*) (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3666).

n° 182 de M. Claude Estier : **Relations internationales** (*Relations franco-algériennes*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4370).

n° 193 de M. Daniel Eckenspieller : **Police (personnel de)** (*Manque prévisible d'effectifs dans la police nationale compte tenu des départs en retraite*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4970).

n° 194 de M. André Vallet : **Animaux** (*Protestations des éleveurs contre la prolifération des loups*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4971).

n° 206 de M. Jean-Jacques Hyst : **Sapeurs-pompiers** (*Revendications des sapeurs-pompiers*) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5358).

n° 211 de M. Pierre Hérisson : **Sécurité publique** (*Problèmes de sécurité publique dans l'agglomération d'Annemasse*) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5362).

n° 224 de M. Gérard Delfau : **Catastrophes naturelles** (*Inondations dans le grand Sud-Ouest*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6267).

n° 226 de M. Philippe Nogrix : **Parlement** (*Rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur la Corse*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6269).

n° 228 de M. Roland Courteau : **Catastrophes naturelles** (*Inondations dans le grand Sud-Ouest*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6271).

n° 229 de M. Jean-Patrick Courtois : **Parlement** (*Rapports des commissions d'enquête parlementaires sur la Corse*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6272).

n° 230 de M. Jean Faure : **Ordre public** (*Dysfonctionnement des services de l'Etat en Corse*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6273).

Questions orales sans débat :

n° 396 de M. Franck Sérusclat : **Etrangers** (*Asile territorial*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2879).

n° 455 de M. Xavier Darcos : **Maires** (*Travaux de consolidation de berges sur le domaine public communal*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1905).

n° 460 de M. Michel Esneu : **Cycles et motocycles** (*Immatriculation des deux-roues*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1904).

n° 468 de Mme Nicole Borvo : **Décentralisation** (*Elargissement du champ d'action des mairies d'arrondissement*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2411).

n° 484 de M. Bernard Dussaut : **Etablissements scolaires** (*Statut des caisses des écoles*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2880).

n° 513 de M. Jean-Jacques Robert : **Nomades** (*Recrudescence des stationnements illégaux des gens du*

voyage sur les parkings privés) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3072).

n° 514 de M. André Vallet : **Finances locales** (*Répartition des compétences financières entre collectivités territoriales en matière d'équipements sportifs*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3716).

n° 519 de M. Roland du Luart : **Armement** (*Conditions de détention des armes à feu*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2881).

n° 535 de M. Christian Bonnet : **Préfets** (*Chiffres respectifs des préfets en poste territorial et des préfets chargés d'une mission de service public relevant du Gouvernement*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3717).

n° 567 de M. Pierre Jarlier : **Collectivités locales** (*Population et dotations aux collectivités locales*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5423).

n° 572 de M. René-Pierre Signé : **Sapeurs-pompiers** (*Accompagnement financier de l'Etat pour la mise en oeuvre de la départementalisation des services d'incendie et de secours*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5049).

n° 577 de M. Bernard Plasait : **Ordre public** (*Incidents survenus à l'occasion des fêtes du 14 juillet dans le 6^e arrondissement de Paris*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5424).

n° 590 de Mme Nicole Borvo : **Taxis** (*Conditions de travail des chauffeurs de taxi*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5050).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux polices municipales - Deuxième lecture [n° 0183 (98-99)]** - (17 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1066, 1068) : évocation en première lecture, d'une approche trop centralisatrice de la question des polices municipales. Améliorations apportées par le Sénat. Définition des compétences des agents de police municipale. Extension de la procédure de relevé d'identité à certains agents des entreprises de transport public de voyageurs. Tenues d'uniforme. Composition et rôle de la commission consultative des polices municipales. Coordination entre police municipale, police nationale et gendarmerie nationale. Etablissement par le préfet seul, à défaut d'accord avec le maire, du règlement de coordination. Question de l'armement. Engagement du Gouvernement de faire de la sûreté, un droit pour tous. Amendement sur le recrutement de volontaires féminines dans la gendarmerie. (p. 1072, 1073) : rapport Bauer. Différences de niveaux dans les violences urbaines. Mesures prises par le conseil de sécurité intérieure à son initiative. (p. 1079, 1080) : points de divergence. Règlement de coordination. Question de l'agrément des policiers municipaux par le préfet et par le procureur de la République. Extension des pouvoirs de la police municipale. Réforme de la préfecture de police de Paris - **Art. 2** (*élaboration d'un règlement de coordination*) (p. 1081, 1082) : s'oppose aux amendements de la commission n° 1 (suppression de la notion de conformité à une convention type), n° 2 (précision sur la nature, les lieux et les modalités des interventions des policiers municipaux), n° 3 (suppression de la faculté pour le préfet d'édicter seul un règlement de coordination) et n° 4 de coordination - **Art. 3** (*institution d'une commission consultative des polices municipales*) (p. 1083, 1084) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 5 (suppression de la désignation des représentants des maires par les associations représentatives d'élus locaux) et s'oppose au n° 6 (représentation effective des agents de police

municipale). S'oppose également à l'amendement n° 26 de M. Jacques Peyrat (élection des représentants des agents de police municipale par l'ensemble de cette catégorie de fonctionnaires territoriaux) - **Art. 4** (*vérification des services de police municipale*) (p. 1085) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 7 (faculté pour la commission consultative des polices municipales de demander cette vérification), s'en remet à la sagesse du Sénat pour la première partie du n° 8 (possibilité pour les services d'inspection générale de l'Etat d'opérer cette vérification) et se déclare réservé sur la deuxième partie (transmission directe des conclusions aux maires) - **Art. 5 bis** (*suspension et révocation des gardes champêtres - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission. Existence d'un groupe de travail sur ce problème - **Art. 6** (*principes généraux du statut et agrément des agents de police municipale*) (p. 1086, 1087) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jacques Peyrat (encadrement et commandement des polices municipales par des fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B, en fonction de l'importance de leurs effectifs). S'engage à prendre un décret permettant le recrutement de personnels de catégorie B. S'oppose aux amendements de la commission n° 10 (suppression de l'agrément par le préfet), n° 11 (agrément tacite par le procureur de la République) et n° 12 (suppression de la possibilité d'un retrait temporaire de cet agrément) - **Art. 7** (*armement des agents de police municipale*) (p. 1088) : s'oppose aux amendements de la commission n° 13 (suppression de la référence aux catégories d'armes) et n° 14 (fixation par décret des catégories d'armes autorisées) - **Art. 8** (*identification et équipement des agents de police municipale*) (p. 1089) : s'oppose aux amendements n° 28 de M. Jacques Peyrat (détermination de la couleur de la tenue des agents de police municipale) et n° 15 de la commission (fixation des normes par un décret en Conseil d'Etat) - **Art. 11** (*abrogations*) (p. 1090) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (rétablissement de la référence à l'article L. 412-49-1 du code des communes relatif à l'agrément temporaire des agents non armés chargés d'assister les agents de police municipale dans les communes touristiques) - **Art. 15** (*formation continue*) (p. 1091) : accepte les amendements de la commission n° 17 (fixation en fonction des dépenses réellement engagées, du montant de la redevance versée par les communes bénéficiant des actions de formation) et n° 18 de coordination - **Art. 16 bis** (*bonification d'ancienneté pour le calcul de la pension de retraite - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 1092) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 19 de la commission - **Avant l'art. 18** : son amendement n° 30 : précision sur les pouvoirs accordés aux polices municipales en matière de dépistage de l'état alcoolique ; adopté.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établissant, sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne et de l'article 41, paragraphe 3, de la convention Europol, les privilèges et immunités d'Europol, des membres de ses organes, de ses directeurs adjoints et de ses agents [n° 0229 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2053, 2054) : entrée en vigueur de la convention portant création de l'Office européen de police, Europol, le 1er octobre 1998. Etape significative dans le développement de la coopération policière entre les Etats membres de l'Union européenne pour la lutte contre la criminalité internationale, notamment le trafic de drogue. Fonctionnement depuis 1993 de l'unité "Drogues Europol", précurseur d'Europol. Structure intergouvernementale de collecte, d'analyse et d'échange d'informations entre les services répressifs des Etats membres. Innovation pour l'analyse criminelle à l'échelon européen. Rôle d'Europol consolidé par le traité d'Amsterdam. Protocole prévoyant différentes mesures visant à garantir la protection des activités d'Europol et de ses agents : immunité de juridiction, inviolabilité des archives, exonération d'impôt, procédure de règlement des différends.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2056, 2060) : longue phase de préparation et de concertation. Création de nombreuses structures de coopération à fiscalité

propre depuis 1992, complément de la coopération syndicale. Inégalité de la répartition géographique. Moyens institutionnels et financiers de l'intercommunalité. Disparité de taux de taxe professionnelle. Formules de coopération à fiscalité propre. Distinction entre la coopération urbaine et la coopération rurale. Communauté de villes. Communauté urbaine. Organisation urbaine. Sauvegarde des communes rurales. Situation des agglomérations. Création de communautés d'agglomération. Relèvement du seuil de création des communautés urbaines. Espaces ruraux. Mise en commun de moyens de fonctionnement. Financement de la dotation globale de fonctionnement, DGF, des communautés d'agglomération. Taxe professionnelle unique, TPU. Mixité sociale. Impôt des ménages. Région d'Ile-de-France. Relèvement de la DGF attribuée aux communautés de communes d'au moins 3500 habitants. Simplification des outils mis à la disposition des élus locaux. Lisibilité des règles de l'intercommunalité. Simplification du code général des collectivités locales. Réduction à trois du nombre de catégories juridiques à fiscalité propre : communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines. Devenir des syndicats d'agglomérations nouvelles. Renforcement de la démocratie et de la transparence dans le fonctionnement des structures intercommunales. Initiateurs des projets de regroupement. Délégués communautaires. Syndicats intercommunaux. Création de comités consultatifs. Organisation systématique de débats. Nouveau souffle à la décentralisation. (p. 2078, 2079) : déclaration d'urgence.

- **Projet de loi relatif aux polices municipales** - *Commission mixte paritaire [n° 0265 (98-99)]* - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2102, 2103) : conciliation par la commission mixte paritaire des deux objectifs poursuivis d'une part par l'Assemblée nationale sur la nécessité de prévoir un cadre législatif homogène pour l'action des polices municipales et leurs relations avec la police ou la gendarmerie nationales et, par le Sénat, d'autre part, sur le respect du principe de libre administration des collectivités locales. Aboutissement à un compromis dynamique sur les deux sujets de désaccord significatif : adoption du texte du Sénat au sujet de la conclusion d'une convention de coordination, et de celui de l'Assemblée nationale sur l'obligation d'un double agrément par le préfet et le procureur de la République. Accord sur le financement de la formation continue obligatoire, la désignation des membres de la commission consultative, les procédures de vérification de l'organisation et du fonctionnement d'une police municipale et les conditions de l'armement éventuel des agents. Retrait de l'amendement relatif aux conditions de révocation et de suspension des gardes-champêtres intercommunaux. Engagement de prendre rapidement les décrets d'application. Contribution positive à la politique de police de proximité.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - *Suite de la discussion* - (6 avril 1999) - **Discussion générale (suite)** (p. 2151, 2153) : procédure d'urgence. Concertation préalable. Complémentarité de ce projet de loi avec le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Compétences transférées par les communes aux futures communautés d'agglomération. Intervention de l'Etat. Rôle du préfet. Procédure d'extension des périmètres. Exemple de l'agglomération toulousaine. Fixation des seuils. Election au suffrage universel des délégués communautaires. Taxe professionnelle. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Exemple de la communauté de villes de Cambrai. Communautés de communes. Problèmes de l'Ile-de-France. Continuité de la décentralisation. Suite du projet de loi déposé par M. Perben en 1997 - **Art. 1er (régime juridique des communautés d'agglomération)** - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales (définition de la communauté d'agglomération)** (p. 2157) : accepte l'amendement n° 314 de M. Dominique Braye (prise en compte des critères requis pour la création d'une communauté d'agglomération à la date de création de cet établissement public de coopération intercommunale). (p. 2160) : intervient sur les amendements n° 6 de la commission (prise en compte de la commune chef-lieu de

département comme critère alternatif à celui de ville-centre) et n° 223 de M. Jean-Patrick Courtois (non-application du seuil démographique de quinze mille habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département). Recherche de consensus. (p. 2163) : demande la réserve des amendements n° 6 de la commission (prise en compte de la commune chef-lieu de département comme critère alternatif à celui de ville-centre) et n° 223 de M. Jean-Patrick Courtois (non-application du seuil démographique de quinze mille habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département), jusqu'après l'examen de l'article 11. (p. 2164, 2165) : s'oppose à l'amendement n° 224 de M. Dominique Braye (absence de prise en compte du critère de continuité territoriale lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale préexistant se transforme en communauté d'agglomération). (p. 2166) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 7 de la commission, n° 332 de M. Daniel Eckenspieller, n° 345 de M. Robert Bret et n° 427 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression de la disposition imposant de ne créer qu'une seule communauté d'agglomération sur un territoire présentant une continuité urbaine). (p. 2167) : s'oppose à l'amendement n° 226 de M. Jean-Patrick Courtois (possibilité d'associer les départements et les régions au projet de développement urbain et d'aménagement du territoire des communautés d'agglomération) - **Art. L. 5216-3 du code général des collectivités territoriales (conseil de la communauté d'agglomération)** : estime que l'amendement n° 346 de M. Robert Bret est déjà satisfait (consultation, par le préfet avant la notification de l'arrêté fixant le périmètre des conseils municipaux, des communes intéressées par la constitution d'une communauté d'agglomération). (p. 2168) : accepte l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission - **Art. L. 5216-4 du code général des collectivités territoriales (conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de la communauté d'agglomération)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 9 de la commission - **Après l'art. L. 5216-4 du code général des collectivités territoriales** (p. 2169) : sur les amendements rédactionnels de la commission, accepte le n° 10 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 11 - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2170) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 471 de M. Alain Vasselle. Son amendement n° 501 : référence au développement local urbain ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (suppression de la référence au développement local). (p. 2171) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (association des départements au dispositif contractuel de développement urbain). S'oppose à l'amendement n° 540 de la commission (possibilité pour la communauté d'agglomération d'utiliser tout ou partie des moyens des effectifs des services de police municipale). (p. 2174) : accepte l'amendement n° 432 de M. Jean-Claude Peyronnet (intégration dans les compétences des communautés d'agglomération de la création, de l'aménagement et de la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire). S'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (suppression de la compétence optionnelle des communautés d'agglomération relative à l'eau et à l'assainissement).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite) (régime juridique des communautés d'agglomération)** - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite) (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2197) : sur l'amendement n° 17 de la commission auquel il s'oppose (faculté reconnue aux communes de transférer à la communauté d'agglomération soit la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence relative au traitement), son sous-amendement n° 503 ; rejeté. S'oppose à l'amendement n° 473 de M. Alain Vasselle (introduction en matière de collecte et de traitement des déchets de la notion de tri et de valorisation), ainsi qu'à l'amendement n° 315 de M. Dominique Braye (suppression de la référence à la lutte contre la pollution et à la lutte contre le bruit de la définition de la compétence optionnelle relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie).

(p. 2198) : sur l'amendement n° 17 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement de précision n° 548 de M. Alain Vasselle. (p. 2200) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 232 de M. Dominique Braye, n° 286 de M. Yves Fréville et n° 430 de M. Jean-Claude Peyronnet (disjonction de la compétence optionnelle relative aux équipements scolaires publics, élémentaires et préélémentaires, de celle relative aux équipements culturels et sportifs). (p. 2201) : s'oppose aux amendements n° 433 de cohérence de M. Jean-Claude Peyronnet et n° 233 de M. Dominique Braye (construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires publics d'intérêt communautaire). (p. 2204) : accepte les amendements identiques n° 18 de la commission, n° 234 de M. Dominique Braye, n° 392 de Mme Janine Bardou et n° 428 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression de la compétence relative à l'efficacité énergétique et à la maîtrise des consommations d'énergie en matière de développement durable) et s'oppose à l'amendement n° 235 de M. Patrick Lassourd (ajout aux compétences optionnelles prévues dans le projet de loi pour les communautés d'agglomération de la compétence qui consiste en la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des bâtiments affectés aux services d'incendie et de secours). (p. 2205) : accepte l'amendement rédactionnel n° 19 de la commission. (p. 2206) : son amendement n° 502 : définition de la notion d'intérêt communautaire ; réservé jusqu'après l'examen des articles additionnels après l'art. 69. (p. 2210) : son expérience de président d'un établissement public de coopération intercommunale. (p. 2211) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de la commission (clarification des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération pourra exercer des compétences d'aide sociale départementale afin de marquer que ce transfert ne pourra résulter que d'une volonté conjointe des parties). (p. 2213, 2215) : s'oppose à l'amendement n° 284 de M. Serge Franchis (possibilité offerte à la communauté d'agglomération d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement de certains équipements d'intérêt communautaire) - **Art. L. 5216-6 du code général des collectivités territoriales** (*interférence du périmètre de la communauté d'agglomération avec le périmètre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes préexistants*) (p. 2219) : accepte l'amendement rédactionnel n° 546 de la commission - **Art. L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales** (*interférence du périmètre de la communauté d'agglomération avec le périmètre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes préexistants*) : son amendement n° 504 : cas du retrait obligatoire des syndicats en cas de création d'une communauté d'agglomération ; adopté. (p. 2220) : accepte l'amendement d'harmonisation rédactionnelle n° 393 de Mme Janine Bardou. Accepte les amendements rédactionnels n° 22 et n° 23 de la commission - **Art. L. 5216-9 du code général des collectivités territoriales** (*dissolution de la communauté d'agglomération*) (p. 2221) : s'oppose à l'amendement n° 238 de M. Jean-Patrick Courtois (obligation de dissolution). (p. 2222) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 24 de la commission (conditions de dissolution d'une communauté d'agglomération) et n° 349 de M. Robert Bret. Son amendement n° 539 : détermination par décret des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération est liquidée ; adopté - **Art. 1er bis** (*extension du périmètre des communautés d'agglomération par une procédure dérogatoire*) (p. 2224) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 25 de la commission, n° 239 de M. Jean-Patrick Courtois et n° 350 de M. Robert Bret - **Art. 2** (*application aux communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle - dispositions diverses*) (p. 2225) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (transfert aux communautés d'agglomération, au titre des compétences optionnelles, de la construction et de l'entretien des bâtiments affectés au culte) - **Art. 2 bis** (*création d'un syndicat de communes pour l'administration et la mise en valeur des biens et droits indivis dans les communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle*) (p. 2226) : accepte l'amendement rédactionnel n° 27 de la commission - **Art. 3** (*modification du seuil de*

création et des compétences des communautés urbaines) - **Art. L. 5215-1 du code général des collectivités territoriales** (*fixation à 500 000 habitants du seuil démographique requis pour la création des communautés urbaines*) (p. 2228) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 28 de la commission - **Art. L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales** (*modification des compétences des communautés urbaines*) (p. 2229) : sur les amendements de M. Jean-Claude Peyronnet, accepte le n° 436 rédactionnel, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 437 (transfert des compétences concernant les équipements scolaires, culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs) et s'oppose au n° 438 de repli. Sur les amendements de la commission, accepte les n° 29 (suppression de la prise en charge des réseaux d'équipement des compétences de la communauté urbaine) et n° 31 (remplacement des mots "d'intérêt régional" par les mots "d'intérêt national") et s'oppose au n° 30 (suppression de la référence au développement local). Son amendement de coordination n° 505 ; réservé jusqu'après l'examen des articles additionnels après l'art. 69. (p. 2230) : s'oppose à l'amendement n° 33 de la commission (possibilité pour une communauté urbaine d'exercer pour le département tout ou partie des compétences d'aide sociale que celui-ci lui confie) - **Art. 4** (*cas des communautés urbaines existantes*) (p. 2231) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 34 de la commission et n° 351 de M. Robert Bret (suppression de l'élargissement de plein droit des compétences des communautés urbaines existantes) ainsi que pour l'amendement n° 440 de M. Pierre Mauroy (fixation à un an du délai laissé aux communautés urbaines pour adopter ou non la taxe professionnelle unique, TPU). (p. 2232, 2233) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 36 (suppression de la disposition relative aux contrats de plan), n° 37 et n° 38 de coordination et accepte le n° 35 de coordination - **Art. 4 bis** (*extension du périmètre des communautés urbaines par une procédure dérogatoire*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 39 de la commission, n° 241 de M. Dominique Braye et n° 354 de M. Robert Bret - **Art. 5** (*superposition et interférence entre les établissements publics de coopération intercommunale existants et la communauté urbaine*) - **Art. L. 5215-21 du code général des collectivités territoriales** (*identité de périmètre entre la communauté urbaine et le syndicat de communes préexistant - inclusion du périmètre syndical dans celui de la communauté urbaine*) (p. 2235) : accepte l'amendement rédactionnel n° 40 de la commission - **Art. L. 5215-22 du code général des collectivités territoriales** (*inclusion du périmètre de la communauté urbaine dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte - interférence des périmètres*) : son amendement n° 506 : fixation par arrêté des représentants de l'Etat de la répartition des biens ou du produit de leur réalisation lorsqu'un accord entre l'organe délibérant du syndicat et le conseil municipal intéressé n'est pas trouvé ; adopté. (p. 2236) : accepte les amendements de la commission n° 41 rédactionnel et n° 42 de précision - **Art. L. 5215-23 du code général des collectivités territoriales** (*cas des communautés urbaines existantes*) : accepte l'amendement de coordination n° 43 de la commission - **Art. 7** (*nombre et répartition des sièges au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2237) : accepte les amendements de la commission n° 44 de précision, n° 45 et n° 46 (substitution du mot "amiable" au mot "unanime") - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2239) : son amendement n° 507 : nouvelle rédaction ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi) - **Après l'art. 8** (p. 2247) : demande le retrait de l'amendement n° 423 de M. Alain Lambert (composition du bureau du conseil de communauté - nombre de vice-présidents) - **Art. 8 bis** (*conditions de majorité requises pour la dissolution d'une communauté urbaine*) (p. 2248) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 48 de la commission - **Après l'art. 8 bis** : son amendement n° 508 : application à tous les cas de retrait des règles de transferts patrimoniaux inspirées des lois de décentralisation ; adopté - **Art. 9** (*périmètre des*

communautés de communes) (p. 2250) : s'oppose aux amendements de suppression n° 311 de M. Yves Rispat et n° 357 de M. Robert Bret. Sur les amendements de M. Jean-Patrick Courtois, demande le retrait du n° 316 (suppression du deuxième alinéa du 1° de cet article relatif aux enclaves) et s'oppose au n° 320 (non-application du premier alinéa de cet article lorsque la ou les communes constituant une enclave appartiennent à un autre établissement public de coopération intercommunale) - **Après l'art. 9** (p. 2251, 2252) : s'oppose à l'amendement n° 394 de M. Joël Bourdin (extension aux communautés de communes de la possibilité de se transformer en communauté d'agglomération ou communauté urbaine sans avoir à se conformer au premier alinéa de l'article 9 de cette présente loi) ainsi qu'au sous-amendement n° 558 de la commission déposé sur celui-ci - **Art. 9 bis** (*transformation des communautés de communes en communautés d'agglomération dans les départements d'outre-mer*) : accepte l'amendement de suppression n° 49 de la commission - **Art. 10** (*nombre et répartition des sièges au sein du conseil de la communauté de communes*) (p. 2253) : accepte l'amendement n° 50 de la commission (remplacement des mots "accord unanime" par les mots "accord amiable de l'ensemble") - **Après l'art. 11 bis** (p. 2254) : s'oppose à l'amendement n° 457 de M. Philippe Arnaud (avis du représentant de l'Etat dans le département sur les projets de transferts de compétences entre communes et communautés de communes). (p. 2256) : s'oppose à l'amendement n° 251 de M. Patrick Lassourd (possibilité de retrait d'une communauté de communes) et demande le retrait de l'amendement n° 279 de M. Jean-Patrick Courtois (assouplissement des conditions de retrait d'une commune d'un établissement public de coopération intercommunale lorsque ce retrait est motivé par sa volonté d'adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale) qu'il estime satisfait par l'amendement rédactionnel n° 57 de la commission - **Art. 12** (*dissolution de la communauté de communes*) (p. 2257) : s'oppose à l'amendement n° 53 de la commission (exigence d'une majorité qualifiée seulement dans le cas où la communauté de communes a opté pour la taxe professionnelle unique) et accepte les amendements de coordination n° 360 de M. Robert Bret et n° 54 de la commission - **Art. 13** (*suppression de la commission de conciliation*) : accepte l'amendement de coordination n° 55 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Avant l'art. 13 bis** (p. 2284) : accepte l'amendement n° 56 de la commission (sort réservé aux biens meubles et immeubles mis à la disposition des syndicats de communes) - **Art. 13 bis** (*retrait d'un syndicat pour adhérer à une communauté de communes*) (p. 2285) : accepte l'amendement rédactionnel n° 57 de la commission - **Après l'art. 13 bis** (p. 2286) : demande le retrait de l'amendement n° 411 de Mme Janine Bardou (simplification de la carte syndicale - schéma départemental d'harmonisation de la coopération syndicale) - **Art. 14** (*définition des syndicats mixtes "fermés"*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 58 de la commission - **Avant l'art. 14 bis** (p. 2287) : sur l'amendement n° 59 de la commission (harmonisation des règles applicables aux syndicats mixtes avec celles qui régissent les établissements publics de coopération intercommunale), son sous-amendement n° 510 ; adopté. Accepte l'amendement n° 60 de la commission ayant le même objet que l'amendement n° 59 précité - **Art. 14 bis** (*retrait d'un syndicat mixte "ouvert" pour adhérer à une communauté de communes*) (p. 2288) : accepte l'amendement n° 61 de la commission (nouvelle rédaction) - **Art. 14 ter** (*répartition des sièges au sein d'un syndicat mixte "ouvert"*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 62 de la commission - **Art. 15** (*dissolution des syndicats*) (p. 2289) : accepte les amendements de la commission n° 63 (correction d'une omission) et n° 64 de coordination - **Art. 17** (*absence de création d'une nouvelle personne morale en cas de transformation d'un établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2290) : intervient sur l'amendement n° 412 de Mme Janine Bardou (extension du champ d'application de cet article à la transformation, à périmètre inchangé, d'un syndicat intercommunal à vocation multiple en une communauté de communes) - **Art. 19** (*structure du chapitre du code général des collectivités territoriales*

consacré aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale) (p. 2291) : accepte l'amendement de suppression n° 65 de la commission - **Art. 20** (*règles générales*) (p. 2292) : s'oppose à l'amendement n° 362 de M. Robert Bret (possibilité pour les EPCI d'établir leur propre règlement intérieur, quelle que soit la taille des communes participantes) et accepte l'amendement de coordination n° 66 de la commission - **Après l'art. 20** : demande le retrait de l'amendement n° 442 de M. Jean-Claude Peyronnet (possibilité pour une commune faisant partie d'un établissement public foncier local de lui déléguer un droit de préemption en espace naturel sensible) - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2293, 2297) : sur les amendements de la commission, accepte les amendements rédactionnels n° 67 et n° 68, et s'oppose au n° 69 (fixation par le préfet du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, CDCI), ainsi qu'au sous-amendement n° 390 de M. Jacques Larché. S'oppose aux amendements n° 363 de M. Robert Bret (pouvoir d'initiative, en matière de création, réservé aux communes, à charge pour le préfet d'arrêter la liste des communes participantes) et n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés). Intervient sur l'amendement n° 458 de M. Yves Fréville (procédure en cas de fusion de deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre). (p. 2300) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 71 de la commission et n° 443 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale selon laquelle le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale ne peut être identique à celui d'un département) et pour l'amendement n° 397 de M. Joël Bourdin (limitation, au seul établissement à fiscalité propre, de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale selon laquelle le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale ne peut être identique à celui d'un département). Accepte l'amendement de précision n° 72 de la commission. (p. 2301) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Nicolas About (renforcement de la majorité qualifiée retenue pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale). Accepte les amendements de la commission n° 561 (dérogation pour la seule création des syndicats de communes, à cette règle de renforcement de la majorité qualifiée) et n° 73 (prise en compte, à défaut, de la commune dont la population est la plus importante) ; son amendement n° 511 : application aux établissements publics de coopération intercommunale du régime de transfert des biens, équipements et services publics, créé par les lois de décentralisation ; adopté. (p. 2302, 2303) : accepte les amendements de la commission n° 74 et n° 75 rédactionnels, n° 562 de conséquence et n° 76 de coordination - **Art. 22** (*organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2304, 2305) : accepte les amendements de la commission n° 77, rédactionnel, n° 78 (notion "d'organe délibérant") et n° 79 de coordination. (p. 2306) : s'oppose à l'amendement n° 364 de M. Robert Bret (règles de désignation des délégués communautaires). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 80 de la commission et n° 474 de M. Alain Vasselle (élection du plus âgé en cas d'égalité des suffrages pour l'élection des délégués communautaires), accepte l'amendement rédactionnel n° 81 de la commission. (p. 2308, 2309) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 82 rédactionnel, et accepte le n° 83 de précision. Sur l'amendement de clarification n° 84 de la commission, son sous-amendement n° 512 ; rejeté. Son amendement n° 513 : remplacement à l'article L. 5211-8 du code général des collectivités territoriales des mots "du conseil" par "de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale" ; adopté. Accepte l'amendement de coordination n° 85 de la commission. (p. 2310) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 477 de M. Alain Vasselle (nomination des gardes champêtres). (p. 2311) : accepte les amendements de coordination de la commission n° 86, n° 87, n° 88 et n° 89. (p. 2311, 2313) : sur l'amendement n° 478 de M. Alain Vasselle (introduction du mode de recouvrement des taxes ou redevances dans les

attributions de l'assemblée délibérante de l'EPCI), son sous-amendement n° 564 ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Nicolas About n° 1 (exclusion de l'aménagement de l'espace communautaire des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI), n° 2 (exclusion de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI) et n° 3 (exclusion de la politique de la ville des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI). (p. 2314) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 90 (limitation de l'obligation de compte rendu des travaux du bureau aux réunions obligatoires de l'EPCI), et accepte le n° 91 de coordination et le n° 92 (possibilité pour cinq membres de l'organe délibérant de demander le huis clos). S'oppose à l'amendement n° 479 de M. Alain Vasselle (possibilité pour le bureau de demander le huis clos). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 365 de M. Robert Bret (suppression du dernier alinéa de l'article L. 5212-7 relatif à la représentation des communes au sein d'un comité syndical et au mode de désignation des membres de ces comités) - **Après l'art. 22** (p. 2315) : demande le retrait de l'amendement n° 476 de M. Alain Vasselle (incompatibilité entre l'exercice de toute fonction publique et d'une fonction élective).

- **Rappel au règlement** - (27 avril 1999) (p. 2416) : sur le rappel au règlement de M. Josselin de Rohan, exprime la détermination du Gouvernement au maintien de la politique de retour à l'état de droit en Corse.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Art. 44** (*transfert de personnels*) (p. 2417, 2418) : sur l'amendement n° 146 de la commission, qu'il accepte (nouvelle rédaction), son sous-amendement n° 520 : rattachement du service repris par une collectivité à un service public administratif ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 371 de M. Robert Bret (intégration des personnels des associations para-administratives dans le cadre de la grille de la fonction publique à un niveau correspondant à la qualification exercée ou, à défaut, bénéficie d'un contrat à durée indéterminée avec extension du dispositif au-delà du cas des régies). Principe d'égal accès aux emplois publics par la voie du concours - **Après l'art. 44** : sur l'amendement n° 312 de M. Jean-Jacques Hyst (maintien des avantages acquis en cas de transfert des agents communaux dans les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI) et les amendements identiques n° 330 de M. Jean-Patrick Courtois et n° 400 de M. Joël Bourdin (maintien des dispositions en matière d'avantages servis en cas de transfert des agents communaux dans des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI), s'en remet à la sagesse de la Haute Assemblée, tout en privilégiant la rédaction de l'amendement n° 312 précité - **Art. 46 bis** (*interdiction d'ériger une portion de commune en commune séparée*) (p. 2419) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement de suppression n° 147 de la commission - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 quater** (p. 2420) : s'oppose à l'amendement n° 287 de M. André Diligent (décision de fusionner à prendre dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2423) : s'oppose à l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes). Maintien de la responsabilité des conseils municipaux - **Après l'art. 46 bis** (p. 2425) : s'oppose aux amendements de conséquence n° 289 et n° 290 de M. André Diligent - **Après l'art. 46 quater** (p. 2426) : s'oppose aux amendements n° 344 (fusion réservée aux communes limitrophes) et n° 342 (maintien des effectifs des conseils municipaux des communes fusionnées jusqu'à l'expiration du mandat municipal) de M. Alex Türk - **Art. 46 quinquies** (*élection au suffrage universel du maire délégué de la commune associée*) (p. 2428) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements identiques de suppression n° 148 de la commission et n° 372 de M. Robert Bret - **Art. 46 sexies** (*appel à compétences inversé en matière de traitement des déchets*) (p. 2429, 2431) : accepte l'amendement n° 149 de la commission (partage de

compétences pour le traitement et la collecte des ordures ménagères). S'oppose à l'amendement n° 475 de M. Alain Vasselle (possibilité de délégation partielle de compétence) - **Art. 46 septies** (*facturation de l'utilisation des équipements collectifs d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2433) : accepte l'amendement n° 150 de la commission (participation financière des utilisateurs étendue aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes) - **Art. 46 octies** (*possibilité pour tout contribuable d'une commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale d'exercer les actions en justice appartenant à cet établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2434) : se déclare favorable à l'amendement n° 152 de la commission (conditions d'exercice des actions en justice) - **Art. 46 nonies** (*périmètre de transports urbains*) (p. 2435) : son amendement n° 547 : coordination avec la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 ; adopté. Sur ce dernier, demande le retrait du sous-amendement n° 434 de M. Jean-Claude Peyronnet (consultation des départements) - **Après l'art. 46 nonies** (p. 2436, 2438) : s'oppose à l'amendement n° 495 de M. Alain Vasselle (extension de la taxe de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME, aux déchets ménagers incinérés) et demande le retrait de l'amendement n° 386 de M. Michel Barnier (extension des compétences du fonds de prévention des risques naturels majeurs). Concertation interministérielle - **Art. 51 (par priorité)** (*taxe professionnelle unique*) (p. 2442, 2459) : accepte les amendements de la commission saisis pour avis n° 182 (remplacement des mots "communautés de villes" par "groupements substitués aux communes pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle"), n° 183, n° 185 et n° 186 rédactionnels et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 403 de M. Joël Bourdin et ceux de M. Robert Bret n° 378 (limitation du champ d'application de la fiscalité mixte aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomérations) et n° 379 de conséquence. Demande le retrait des amendements de M. Jean-Patrick Courtois n° 261 (caractère optionnel du passage à la taxe professionnelle unique) et de M. Yves Fréville n° 294 (réduction de l'allocation de compensation) et n° 161 (prise en compte de l'augmentation des bases de taxe professionnelle comme un des critères de répartition de la dotation de solidarité). Son amendement de coordination n° 523 ; adopté. Ses amendements n° 524 : durée de réduction des écarts de taux modifiable uniquement la première année ; n° 525 : rétablissement des mesures relatives à la dotation de solidarité en cas de recours à la fiscalité mixte pour tous les établissements publics de coopération intercommunale ; et n° 526 et n° 527 de conséquence ; rejetés. Ses amendements n° 528 et n° 529 de conséquence ; devenus sans objet. Sur l'amendement de conséquence n° 184 de la commission saisi pour avis s'en remet à la sagesse du Sénat. Estime l'amendement de précision n° 297 de M. Yves Fréville déjà satisfait par le texte. S'oppose aux amendements de M. Yves Fréville n° 160 (bénéfice de la dotation de solidarité étendu à certains établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre limitrophes) et n° 298 (non-augmentation de la dotation de solidarité en cas d'accroissement des taux de la fiscalité mixte), n° 464 de M. Philippe Richert (extension de la dotation de solidarité à des établissements publics de coopération intercommunale constituant une entité géographique globale) et de la commission saisi pour avis n° 187 (suppression du plafonnement de la dotation de solidarité) et n° 188 (suppression de la référence à la dotation de solidarité urbaine, DSU, et à la dotation de solidarité rurale, DSR) - **Art. 47** (*régime fiscal des communautés urbaines*) (p. 2461) : s'oppose aux amendements n° 373 de M. Robert Bret (décision de mise en place de la taxe professionnelle unique après avis conforme des conseils municipaux composant la communauté urbaine) et n° 454 de M. André Diligent (précision sur la date de passage à la taxe professionnelle unique). Accepte l'amendement rédactionnel n° 174 de la commission saisi pour avis. Taxe professionnelle de zone - **Art. 48** (*option des communautés urbaines existantes pour la taxe professionnelle unique*) (p. 2463) : s'oppose aux amendements de M. Robert Bret n° 374 (consultation effective des élus locaux avant tout passage à la taxe professionnelle unique) et n° 375

(suppression du passage automatique à la taxe professionnelle unique à défaut de délibération contraire du conseil de la communauté urbaine). Sur l'amendement n° 175 de la commission saisie pour avis (décision des conseils municipaux du passage à la taxe professionnelle unique, fixée au 1er janvier 2001), s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 49** (*régime fiscal des districts*) (p. 2464, 2465) : ses amendements n° 521 : allongement du délai pendant lequel les districts peuvent se transformer ; et de coordination n° 522 ; adoptés. Demande le retrait des amendements de M. Alain Vasselle n° 494 (remplacement du terme "districts" par ceux "de communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes") et n° 489 (suppression du délai de six mois accordé aux districts). S'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements n° 376 de M. Robert Bret (consultation effective des élus locaux pour le passage à la taxe professionnelle unique des districts) et n° 176 de M. Michel Mercier (allongement du délai de réflexion accordé aux districts pour le passage à la taxe professionnelle unique) - **Art. 50** (*régime fiscal des communautés de communes*) (p. 2466, 2468) : accepte les amendements de la commission n° 178 (possibilité pour les groupements exerçant la collecte, mais ayant délégué le traitement, de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et n° 179 de conséquence, ainsi que les amendements rédactionnels de M. Claude Belot n° 462 et n° 461. S'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements de la commission n° 177 (allongement du délai de passage à la taxe professionnelle unique) et n° 377 de M. Robert Bret (automaticité du passage à la taxe professionnelle unique dans les communautés de communes dont la population excéderait 500 000 habitants) - **Art. 50 bis** (*règles de perception de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par les syndicats d'agglomération nouvelle*) (p. 2469) : accepte l'amendement de conséquence n° 180 de la commission. Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 463 de M. Yves Fréville - **Après l'art. 50 bis** (p. 2472) : accepte l'amendement de conséquence n° 181 de la commission. Sur ce dernier, s'oppose aux sous-amendements n° 565 et n° 560 de M. Alain Vasselle - **Après l'art. 51** (p. 2473, 2474) : demande le retrait de l'amendement n° 162 de M. Yves Fréville (mode de calcul du potentiel fiscal des communes placées sous le régime de la taxe professionnelle unique).

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Avant l'art. 52** (p. 2527) : s'oppose à l'amendement n° 381 de M. Robert Bret (libre fixation des taux d'imposition pour les assemblées délibérantes des collectivités locales) - **Art. 52** (*dé liaison des taux*) (p. 2529, 2531) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 189 (établissement des règles en matière de liaison des taux des quatre impôts locaux) et n° 190 (suppression de la possibilité donnée aux groupements à fiscalité mixte d'augmenter leur taux de taxe professionnelle lorsque les communes augmentent les taux des trois autres taxes directes locales) identique à l'amendement n° 382 de M. Robert Bret. Sur les amendements de M. Yves Fréville, intervient sur le n° 166 (calcul du taux moyen du groupement sans élimination des communes ayant des taux inférieurs aux trois quarts du taux moyen pondéré) et s'oppose au n° 163 (suppression du décalage d'un an entre le vote des taux d'imposition sur les ménages par les communes et celui de la taxe professionnelle par l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI) - **Art. 54** (*coordination*) (p. 2533) : sur les amendements de la commission saisie pour avis, accepte l'amendement rédactionnel n° 191 et s'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements de conséquence n° 192 et n° 193. Son amendement d'harmonisation n° 530 ; adopté - **Art. 56** (*fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*) (p. 2535, 2539) : son amendement n° 531 : délai de transformation des groupements existants porté de six mois à un an ; adopté. Demande le retrait de l'amendement de suppression n° 401 de M. Joël Bourdin, ainsi que le retrait de l'amendement n° 465 de M. Yves Fréville (montant du prélèvement modifié par le conseil général du département d'implantation du siège de l'établissement écrié), au profit de l'amendement rédactionnel n° 196 de la commission saisie pour avis, qu'il accepte. Accepte les amendements de la commission saisie

pour avis n° 194 (transformation du groupement en communauté de communes à fiscalité additionnelle) et n° 195 de précision, et l'amendement de M. Philippe François n° 262 (prélèvement au profit de l'établissement public de coopération intercommunale, dont les bases ont été écriées, reporté au 1er janvier 2000). S'oppose à l'amendement de M. Yves Fréville n° 466 (détermination du prélèvement versé par l'EPCI à taxe professionnelle unique au fonds départemental en cas de réduction du produit de la taxe professionnelle), ainsi qu'aux amendements de M. Philippe François n° 263 (unification du prélèvement applicable uniquement au groupement créé postérieurement à la promulgation de la loi relative à l'administration territoriale de la République, ATR, le 31 décembre 1992) et n° 264 (maintien du reversement prioritaire des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle pour les groupements antérieurement soumis au régime de la taxe professionnelle de zone qui optent pour la taxe professionnelle unique, TPU) - **Après l'art. 56** (p. 2540, 2541) : accepte l'amendement rectifié n° 299 de M. Yves Fréville (réduction du potentiel fiscal des EPCI à taxe professionnelle unique, TPU, à hauteur du prélèvement versé au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) - **Art. 56 bis** (*communes sans base fiscale*) : son amendement n° 575 : suppression du gage financier prévu par cet article ; adopté - **Art. 57** (*fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France*) (p. 2546, 2552) : spécificités de la région Ile-de-France. S'oppose aux amendements de M. Dominique Braye n° 265 de suppression, n° 266 et n° 267 de repli et n° 268 (présentation spécifique du prélèvement supplémentaire sur les avis d'imposition adressés aux contribuables) ainsi qu'aux amendements de la commission saisie pour avis n° 197 (prise en compte de l'écart de base de taxe professionnelle par rapport à la moyenne régionale et plafonnement de la nouvelle contribution au montant du premier prélèvement) et n° 198 (inscription de la contribution de la commune au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France sur les avis d'imposition des contribuables).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 57** (p. 2600) : s'oppose à l'amendement n° 383 de M. Robert Bret (réforme de la distribution des crédits affectés au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France). Groupe de travail sur la péréquation - **Art. 58** (*éligibilité au fonds de solidarité de la région d'Ile-de-France*) (p. 2601) : accepte l'amendement de coordination n° 199 de la commission saisie pour avis - **Art. 59** (*dotations de solidarité des groupements*) (p. 2602, 2603) : s'oppose aux amendements de M. Yves Fréville, n° 167 de conséquence et n° 300 à n° 303 (limitation de l'objet de la dotation de solidarité à la péréquation de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties assise sur les locaux industriels et commerciaux) ainsi qu'à ceux de la commission saisie pour avis, de conséquence n° 200 et n° 201 - **Après l'art. 60** (p. 2604) : accepte l'amendement n° 202 de la commission saisie pour avis (exonération des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'impôt sur les sociétés) - **Art. 61** (*composition du comité des finances locales*) (p. 2605, 2606) : s'oppose aux amendements de Mme Janine Bardou n° 413 (précision relative à la composition du comité des finances locales pour le collège des présidents de conseils généraux) et n° 414 (ajout d'un représentant des communes de montagne dans le collège des maires au sein du comité des finances locales) et, sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 545 de M. Patrice Gélard (ajout d'un représentant des communes du littoral) - **Art. 62** (*potentiel fiscal des communes membres de groupements*) : demande le retrait de l'amendement n° 448 de M. Jean-Claude Peyronnet (détermination du potentiel fiscal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à taxe professionnelle de zone) - **Art. 63** (*effort fiscal des communes membres des groupements*) (p. 2607) : accepte l'amendement rédactionnel n° 269 de M. Dominique Braye - **Après l'art. 63** (p. 2608) : s'oppose à l'amendement n° 168 de M. Claude Huriet (ajout de la redevance spéciale sur les activités commerciales et artisanales à la liste des impôts servant au calcul de l'effort fiscal) - **Art. 64** (*fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 203

de la commission saisie pour avis - **Art. 65** (*coordination*) (p. 2609) : accepte l'amendement rédactionnel n° 204 de la commission - **Après l'art. 65** (p. 2610) : s'oppose aux amendements n° 270 de M. Jean-Patrick Courtois (octroi en priorité par l'Etat de subventions aux groupements intercommunaux à fiscalité propre), n° 271 de M. Dominique Braye (extension de l'éligibilité à la dotation globale d'équipement aux établissements publics de coopération intercommunale jusqu'à 30 000 habitants), n° 449 de M. Roland Courteau (orientation d'une partie des ressources de la dotation globale d'équipement vers des groupements de grande taille) et n° 470 de M. Philippe Arnaud (rétablissement de l'éligibilité à la dotation globale d'équipement pour les communes regroupées en établissements publics de coopération intercommunale dépassant 20 000 habitants) - **Art. 11** (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253**) (*compétences des communautés de communes*) (p. 2613, 2616) : sur les amendements de M. Patrick Lassourd, demande le retrait du n° 250 (compétence des communautés de communes ayant opté pour la taxe professionnelle unique, en matière d'équipements culturels, socioculturels et sportifs lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire) et accepte le n° 244 sous réserve de rectification (compétence relative à l'assainissement des eaux usées). Demande le retrait de l'amendement n° 243 de M. René Trégouët (compétence des communautés de communes en matière d'organisation et de mise en oeuvre d'actions de formation). Son amendement n° 509 : encadrement de la définition de l'intérêt communautaire ; retiré. S'oppose à l'amendement n° 285 de M. Serge Franchis (possibilité reconnue aux communautés de communes d'attribuer des fonds de concours à leurs communes membres). (p. 2625, 2632) : s'oppose à l'amendement n° 406 de Mme Janine Bardou (adaptation aux réalités géographiques de notre pays, du dispositif de réduction des discriminations financières entre communautés d'agglomération et communautés de communes). Regroupements autour de petites villes. Demande le retrait de l'amendement n° 52 de la commission (définition des compétences devant être exercées par les communautés de communes pour bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement majorée, avec obligatoirement la gestion des zones d'activités et des actions en faveur du développement économique) au profit de son amendement n° 576 : production d'eau potable : compétence facultative ; retiré. Logement et aménagement rural. Justification de l'assainissement comme compétence obligatoire. S'oppose à l'amendement n° 577 de la commission (suppression de l'eau et de l'assainissement des compétences). Son amendement n° 578 : substitution de l'action en faveur de la politique du logement social d'intérêt communautaire et du logement des personnes défavorisées à la politique de l'assainissement et de l'eau dans la définition des compétences devant être exercées par les communautés de communes soumises au régime de la taxe professionnelle unique pour bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement majorée ; adopté - **Art. 1er** (**suite**) (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223**) (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2635, 2636) : accepte l'amendement de M. Jean-Patrick Courtois n° 223 (non-application du seuil démographique de 15 000 habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département) et sur celui-ci s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 571 de M. Paul Girod (impossibilité pour une commune appartenant déjà à une communauté de communes d'être automatiquement incluse dans la nouvelle communauté d'agglomération). Estime trop coûteux le dispositif présenté par l'amendement n° 426 de M. Jean-Claude Peyronnet (constitution d'au moins une communauté d'agglomération par département) - **Art. 11** (**suite**) : accepte l'amendement de coordination n° 51 de la commission - **Art. 1er** (**suite**) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2637, 2639) : s'oppose à l'amendement de la commission n° 20 (transfert immédiat d'au moins trois compétences obligatoires sur quatre et dévolution progressive des compétences optionnelles à la communauté

d'agglomération pendant la période d'unification des taux de la taxe professionnelle) et sur celui-ci aux sous-amendements de M. Yves Fréville n° 568 (transfert immédiat des quatre compétences obligatoires), n° 569 (réduction de la moitié de la période prévue pour l'unification des taux) et n° 570 de conséquence. Refus total de la notion de progressivité. S'oppose à l'amendement de coordination n° 12 de la commission. (p. 2640) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (exercice au lieu et place des communes d'au moins deux compétences) - **Art. 66** (**précédemment réservé p. 2611**) (*attribution de la dotation globale de fonctionnement*) - **Art. L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales** (*origine des crédits affectés au financement de la DGF des différentes catégories de groupements*) (p. 2642, 2644) : son amendement n° 532 : précisions relatives au financement de la DGF intercommunale ; adopté après modification par le sous-amendement n° 205 de la commission saisie pour avis auquel il s'oppose (recours à la dotation de compensation de la taxe professionnelle limitée aux années d'application du contrat de croissance) - **Art. L. 5211-29 du code général des collectivités territoriales** (*définition du nombre de catégories de groupements bénéficiant d'une DGF et établissement du montant moyen par habitant accordé à deux catégories de groupements*) (p. 2645, 2650) : s'oppose à l'amendement n° 550 de la commission (création d'une catégorie unique de communautés urbaines indépendamment de leur régime fiscal). Sur les amendements de la commission saisie pour avis, accepte les n° 206 et n° 207 de précision, s'oppose aux n° 208 (établissement de la dotation moyenne par habitant pour une communauté de communes à taxe professionnelle unique à 175 francs) et n° 209 (dotation moyenne par habitant des communautés de communes à taxe professionnelle unique au moins égale à celle accordée aux communautés de communes à fiscalité additionnelle). S'oppose à l'amendement n° 452 de M. François Marc identique au n° 208 précité de la commission saisie pour avis ainsi qu'à l'amendement n° 272 de M. Patrick Lassourd (établissement d'un lien entre les dotations versées aux communautés d'agglomération et celles qui sont attribuées aux communautés de communes). Son amendement de coordination n° 533 ; adopté - **Art. L. 5211-30 du code général des collectivités territoriales** (*calcul des attributions de DGF à chacun des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre*) (p. 2650, 2653) : s'oppose aux amendements de conséquence de la commission n° 551, n° 552 et n° 553. Sur les amendements de la commission saisie pour avis, accepte les amendements rédactionnels n° 210 et n° 211 et s'oppose au n° 212 (mise en place d'un régime de DGF spécifique pour les communautés urbaines sans pénaliser les autres catégories de groupements) et au n° 213 (définition du coefficient d'intégration fiscale, CIF). S'oppose aux amendements de M. Jean-Patrick Courtois n° 275 (intégration dans le coefficient d'intégration fiscale, CIF, du versement transport dès lors que celui-ci est institué par l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI, pour financer les transports en commun), n° 274 (rétablissement de la formule actuelle du CIF) et n° 276, sur le même objet. (p. 2656) : son amendement n° 534 : prise en compte dans la correction du coefficient d'intégration fiscale, CIF, des transferts effectués par les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, antérieurement compétents en matière d'incendie et de secours ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements n° 171 de M. Yves Fréville (élimination de l'allocation de compensation, du contingent d'aide sociale et de la dotation de solidarité pour le calcul du CIF), n° 277 de M. Jean-Patrick Courtois (calcul du CIF) et n° 405 de M. Philippe Arnaud (calcul du coefficient d'intégration fiscale, CIF) - **Après l'art. 66** (p. 2658) : demande le retrait de l'amendement n° 172 de M. Yves Fréville (prise en compte des actifs financiers dans l'assiette d'imposition de la taxe professionnelle) retiré par celui-ci puis repris par M. Alain Lambert. (p. 2660) : s'oppose à l'amendement n° 384 de M. Robert Bret (prise en compte des actifs financiers dans l'assiette d'imposition de la taxe professionnelle). Son amendement de coordination n° 535 ; adopté - **Art. 67** (*garantie de la dotation des groupements*) (p. 2661, 2663) : s'oppose aux amendements de conséquence de la commission n° 554, n° 555 et n° 556, aux amendements

de conséquence de la commission saisie pour avis n° 215 et n° 216 ainsi qu'aux amendements n° 278 de M. Jean-Patrick Courtois (stabilité budgétaire assurée aux communautés d'agglomération et aux communautés urbaines) et n° 468 de M. Philippe Arnaud (garantie de progression forfaitaire de DGF aux groupements dont le CIF est supérieur de 20 % au CIF moyen de l'ensemble des groupements de communes). Ses amendements n° 536 : retour aux mécanismes d'écrêtement des dotations en vigueur ; et n° 537 de précision ; adoptés - **Après l'art. 67** : s'oppose à l'amendement n° 422 de Mme Janine Bardou (modification de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale, dite de péréquation) - **Art. 68 (dotation de développement rural)** (p. 2665) : s'oppose aux amendements n° 453 de M. Jean-Claude Peyronnet (éligibilité de l'ensemble des communautés de communes au bénéfice de la dotation de développement rural) et n° 469 de M. Claude Belot (maintien du bénéfice de la dotation de développement rural à l'ensemble des communautés de communes) - **Art. 69 (période d'unification des taux en cas de fusion de communes)** : accepte l'amendement de coordination n° 218 de la commission saisie pour avis. Son amendement n° 538 : élargissement de la période d'harmonisation des taux de fiscalité des communes qui fusionnent ; adopté - **Après l'art. 69** (p. 2666, 2668) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Paul Delevoye n° 309 (prise en compte de la situation des collaborateurs des élus et des groupes d'élus) et n° 310 (situation des collaborateurs de cabinet) et à l'amendement n° 388 de M. Jean-Jacques Hyst (modification des textes concernant les ordonnateurs secondaires), accepte l'amendement rédactionnel n° 219 de la commission saisie pour avis et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 387 de M. Alain Vasselle (assouplissement de l'organisation des concours de la fonction publique territoriale) - **Art. 1er (suite)** - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite)** (p. 2672) : son amendement n° 502 : définition de l'intérêt communautaire ; retiré - **Art. 3 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2230) (suite)** - **Art. L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2230)** (p. 2673) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de la commission (suppression d'un ajout de l'Assemblée nationale relatif aux contrats de plan) et s'oppose à l'amendement n° 439 de M. Jean-Claude Peyronnet (système de conventionnement entre les communautés urbaines et les communes pour lier les fonctions d'agglomération et les fonctions de proximité). Son amendement n° 505 : encadrement de la notion d'intérêt communautaire ; retiré - **Intitulé du projet de loi** (p. 2674) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 331 de M. Dominique Braye (nouvel intitulé : Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2679) : travail des rapporteurs. Qualité des échanges. Amélioration du texte par le Sénat. Réforme d'ampleur, ambitieuse dans ses objectifs.

- **Rappel au règlement** - (4 mai 1999) (p. 2620, 2622) : sur le rappel au règlement de M. Jean Arthuis, évoque trois défaillances individuelles qui ne sauraient entacher l'honneur de la gendarmerie. Préfet Bonnet. Rétablissement de l'Etat de droit en Corse. Incendie des paillotes. Membres de son cabinet ministériel.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4301, 4304) : mise en place par ce projet de loi d'un dispositif plus juste pour l'élection des sénateurs. Réforme des collèges électoraux. Composition actuelle des collèges électoraux. Inégalités générées par le système actuel au détriment des communes importantes et à l'avantage des communes de taille moyenne. Représentation de l'ensemble des collectivités locales dans le collège électoral sénatorial et réduction des distorsions assurées par ce projet de loi. Avantage pour les petites communes par le système proposé. Maintien des inégalités actuelles non justifié. Abaissement du seuil à trois sièges pour l'élection à la représentation proportionnelle. Augmentation du nombre de noms figurant sur les listes de candidats. Améliorations techniques consécutives aux recommandations du Conseil

constitutionnel à la suite du contentieux des élections sénatoriales. (p. 4309) : dépôt du projet de loi sur le bureau du Sénat le 10 mars 1999. (p. 4332, 4333) : projet de loi du Gouvernement reposant sur un équilibre modéré. Simplicité de la proportionnelle. Poids des appareils lors des scrutins. Position de l'assemblée générale du Conseil d'Etat sur le projet de réforme. Reconnaissance par le Gouvernement de l'utilité du Sénat. Demande le vote du projet de loi en évitant de trop grandes modifications.

- **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Art. 1er (délégués des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral)** (p. 4342) : s'oppose aux amendements n° 1 de la commission (suppression de la disposition tendant à fixer la représentation des communes à un délégué pour 500 habitants) et n° 19 de Mme Hélène Luc (amélioration de l'adéquation entre la représentation sénatoriale et la réalité démographique des grandes collectivités territoriales, en proposant de désigner un grand électeur pour 300 habitants). (p. 4345) : conciliation par le projet de loi du principe de l'égalité du suffrage et de celui de la représentation par le Sénat des collectivités territoriales - **Après l'art. 1er** (p. 4346) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (mise en place de délégués supplémentaires des conseils municipaux dans les communes d'au moins 9 000 habitants) - **Art. 2 (mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes de moins de 1 000 habitants - art. L. 288 du code électoral)** (p. 4347) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (élection des grands électeurs à la proportionnelle réservée aux communes dans lesquelles la liste est obligatoire) - **Art. 3 (mode d'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes d'au moins 1000 habitants - art. L. 289 du code électoral)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 4 de la commission - **Après l'art. 4** (p. 4348) : demande le retrait de l'amendement n° 20 de Mme Hélène Luc (inscription dans le projet de loi de la prise en compte du recensement). Prise en compte des évolutions démographiques issues du recensement - **Art. 5 (champ d'application du mode de scrutin majoritaire - art. L. 294 du code électoral)** (p. 4349) : signification de la proportionnelle dans les départements élisant au moins trois sénateurs. S'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (maintien du mode de scrutin majoritaire dans les départements élisant au plus trois sénateurs) - **Art. 6 (champ d'application du mode de scrutin proportionnel - art. L. 295 du code électoral)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 6 de la commission - **Art. 7 (institution de suppléants dans les départements où les élections ont lieu au scrutin proportionnel - art. L. 300 du code électoral)** (p. 4353) : demande le retrait de l'amendement n° 21 de Mme Hélène Luc (parité entre candidats féminins et masculins assurée par chaque liste). Nécessité de l'inscription dans la Constitution du principe de parité pour introduire l'amendement n° 21 précité - **Art. 13 (application de la loi dans les collectivités d'outre-mer)** (p. 4355) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (énumération des collectivités d'outre-mer dans lesquelles le projet de loi sera applicable) - **Art. 14 (application de la loi dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - art. L. 334-4 du code électoral)** : accepte l'amendement de coordination n° 8 de la commission - **Art. 15 (application de la loi dans la collectivité territoriale de Mayotte - art. L. 334-15-1 du code électoral)** (p. 4356) : accepte l'amendement de coordination n° 9 de la commission - **Après l'art. 15** : accepte l'amendement n° 10 de la commission (application dans les collectivités d'outre-mer des dispositions du code électoral sur l'élection des sénateurs) - **Art. 16 (application de la loi en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie - art. 16-1, 16-2 et 21 de la loi n° 85-691 du 10 juillet 1985)** (p. 4357) : accepte les amendements de la commission n° 11 et n° 12 de coordination, et n° 13 (conséquences de l'amendement n° 10 tendant à insérer un article additionnel après l'art. 15) - **Art. 18 (abrogations)** (p. 4658) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (application de l'abrogation uniquement à l'article 3 de la loi du 12 juillet 1966) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4360) : impossibilité de parler d'un texte n'existant pas. (p. 4365, 4366) : greffe du débat sur la parité sur un autre débat. Souhait de voir la composition du Sénat refléter plus

fidèlement la réalité démographique des communes. (p. 4367) : souhait de voir les divergences réduites entre le Sénat et le Gouvernement.

- Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0445 (98-99)] - (24 juin 1999) - Discussion générale (p. 4379, 4380) : succès d'une décentralisation rationalisée. Nécessaire préservation de l'institution communale. Succès pour l'intercommunalité. Définition des périmètres. Compétences des communautés d'agglomération et des communautés de communes qui bénéficient d'une dotation globale de fonctionnement, DGF, bonifiée. Renoncement à la désignation au suffrage universel des délégués aux conseils des communautés urbaines. Missions des communautés d'agglomération et des communautés de communes. Participation à la politique d'aménagement du territoire. Adoption de la taxe professionnelle unique. Remerciements - **Après l'art. 74 (p. 4418, 4419) :** ses amendements n° 1 : insertion d'une division additionnelle : titre III - Dispositions transitoires ; n° 2 : maintien en vigueur des délégations accordées par les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à leurs collaborateurs jusqu'au 1er janvier 2000 ; n° 3 : maintien en vigueur jusqu'au 1er janvier 2000 de la commission de conciliation et instauration d'un dispositif transitoire d'avis de la commission départementale de coopération intercommunale pour le retrait des syndicats mixtes des communautés de communes ; et n° 4 : maintien en vigueur du comité des finances locales jusqu'à son prochain renouvellement en juillet 2001 ; adoptés avec l'ensemble du texte.

- Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)] - (10 décembre 1999) - Discussion générale (p. 7318, 7319) : intégration dans la répartition de la dotation globale de fonctionnement de l'augmentation de la population. Augmentation de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales. Règlement de la détérioration des comptes de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL. Lissage sur trois ans à la hausse et à la baisse des effets du recensement sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales. Capacité financière de l'Etat à soutenir la péréquation des dotations. Région d'Ile-de-France. Renforcement du financement des services départementaux d'incendie et de secours. Sa confiance dans la sagesse du Sénat - **Art. 1er (conditions générales de prise en compte des résultats du recensement de 1999 sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales et correction des effets secondaires de la réforme de la taxe professionnelle) (p. 7329) :** s'oppose aux amendements identiques n° 2 de la commission et n° 15 de la commission saisie pour avis (prise en compte des baisses de population sur deux ans au lieu de trois ans). Lutte contre l'accroissement des prélèvements obligatoires. (p. 7330) : s'oppose aux amendements identiques de conséquence n° 3 de la commission et n° 16 de la commission saisie pour avis. (p. 7331) : s'oppose aux amendements identiques n° 4 de la commission et n° 17 de la commission saisie pour avis (raccourcissement de trois à deux ans de la période de lissage des effets du recensement sur la dotation forfaitaire des communes et limitation du gel du montant de la dotation forfaitaire pour les communes ayant perdu une faible partie de leur population). S'oppose aux amendements identiques n° 5 de la commission et n° 18 de la commission saisie pour avis (garantie sur deux ans pour les communes perdant leur éligibilité à la dotation de solidarité urbaine, DSU). (p. 7332) : s'oppose aux amendements identiques n° 6 de la commission et n° 19 de la commission saisie pour avis (garantie sur deux ans pour les communes perdant leur éligibilité à la dotation de solidarité rurale, DSR) - **Après l'art. 1er (p. 7333, 7334) :** s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 28 (augmentation de deux à trois ans de la période de lissage en cas de cessation d'éligibilité d'une commune à la dotation de solidarité urbaine, DSU) et n° 29 (uniformisation des clés de répartition des crédits de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité des

communes de la région d'Ile-de-France, FSCRIF). Respect de la double vocation du FSCRIF : péréquation de la taxe professionnelle et prise en compte de l'inadéquation entre les ressources et les charges de certaines communes - **Après l'art. 4 (p. 7334, 7337) :** accepte les amendements de la commission n° 14 (indemnisation des présidents et vice-présidents des services départementaux d'incendie et de secours), n° 7 (dispositions budgétaires et comptables applicables en cas de changement de strate démographique) et n° 13 (précisions concernant les règles de reprise du résultat d'un exercice au budget suivant pour tenir compte des nouvelles règles d'affectation des résultats excédentaires), de M. Yves Fréville n° 36 (calcul du potentiel fiscal des communes en taxe professionnelle unique, TPU) et n° 37 (calcul du potentiel fiscal des communes ayant adopté le dispositif de partage volontaire de taxe professionnelle de la loi de 1980 préalablement à leur passage en taxe professionnelle unique) et s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Jean Arthuis (règlement du cas des communes à taxe professionnelle de zone qui, faisant partie d'une communauté de communes, ont bénéficié du partage de la taxe professionnelle). (p. 7338, 7339) : s'oppose aux amendements n° 1 de Mme Janine Bardou (modification de la pondération des variables prises en considération dans la répartition de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale, dite "péréquation") et n° 41 de M. Philippe Arnaud (éligibilité à la dotation globale d'équipement, DGE, des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel fiscal moyen de l'ensemble des EPCI) et accepte les amendements de la commission n° 12 (suppression de l'autorisation du ministre de l'intérieur pour procéder à des emprunts obligataires à l'étranger) et n° 11 (imputation en section de fonctionnement des budgets des collectivités locales du produit de la taxe départementale pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ainsi que de la taxe départementale d'espaces verts naturels sensibles). (p. 7340) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 42 de M. Pierre Jarlier (équité fiscale pour toutes les entreprises implantées sur un territoire ayant opté pour le régime de la taxe professionnelle unique). (p. 7341, 7342) : s'oppose aux amendements n° 40 de M. Philippe Arnaud (suppression des règles de liaison des taux des impositions directes locales en cas de création d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI, lorsqu'une des communes de l'EPCI déduit ses taux de l'année précédente des taux votés par l'établissement) et n° 47 de la commission (modulation du montant de l'attribution de compensation correspondant au montant de la contribution des communes à un syndicat, à due concurrence de l'évolution de ce montant) et accepte l'amendement n° 34 de M. Yves Fréville (répartition du montant de la compensation de la part "salaires" de la taxe professionnelle entre les communes et les syndicats en tenant compte de la compensation de la part communale et non de la part syndicale, et possibilité pour une commune de faire remonter au niveau du syndicat la part de l'allocation de compensation correspondant au taux syndical). (p. 7343) : son amendement n° 20 : dispositif transitoire destiné à permettre aux collectivités locales de s'adapter à la réforme de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instituée par la loi du 12 juillet 1999 ; adopté. Sur celui-ci, demande le retrait du sous-amendement n° 32 de M. Claude Domeizel. (p. 7344, 7346) : accepte les amendements n° 35 de M. Yves Fréville (maintien des délibérations prises en matière de taxe d'habitation et de taxes foncières par les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité additionnelle passant au régime de la taxe professionnelle unique, TPU) et n° 10 de la commission (harmonisation du régime de la taxe professionnelle des communautés de communes issues de la transformation des districts existant avant 1992) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de M. Jean-Claude Peyronnet (possibilité pour les districts à taxe professionnelle unique désireux de se transformer en communauté d'agglomération de déroger à l'obligation de continuité territoriale). Cas unique du district de Rennes. (p. 7347, 7348) : accepte les amendements n° 25 de M. Philippe Marini (possibilité pour une commune, pendant la période transitoire, de se retirer d'un district pour adhérer à

un autre établissement public de coopération intercommunale, EPCI), de la commission n° 8 (compensation de l'abattement de 16 % sur les bases de la taxe professionnelle versée aux établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, qui percevaient une fiscalité propre en 1986) et n° 9 rédactionnel et n° 26 de M. Jean-François Le Grand (prise en compte de la compensation de la suppression de la part "salaires" de la taxe professionnelle dans les accords de partage de taxe professionnelle au titre de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale). (p. 7349, 7351) : son amendement n° 30 : majoration exceptionnelle de la dotation globale d'équipement pour les services départementaux d'incendie et de secours ; adopté. Relance d'une politique d'investissement. Redéploiement des reliquats de gestion de la dotation globale d'équipement, DGE. Hommage aux sapeurs-pompiers. Cas de la ville de Marseille. Revendications des pompiers professionnels. (p. 7353, 7354) : s'oppose à l'amendement n° 46 de la commission (modification du mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF, versée aux communautés urbaines). Application de principes identiques à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale. Passage à la taxe professionnelle unique. Prise en compte du coefficient d'intégration fiscale pour les communautés urbaines potentielles. Nouvelles communautés urbaines : Marseille et Nantes. (p. 7355, 7356) : constitution d'une trentaine de nouvelles communautés d'agglomération. S'oppose aux amendements identiques n° 27 de Mme Hélène Luc et n° 31 de M. Serge Lagache (report au 15 mars 2000 de la date limite de constitution d'un établissement public de coopération intercommunale pour permettre aux communes de bénéficier dès 2000 de la dotation globale de fonctionnement majorée). Difficultés techniques. Souveraineté nationale et libre administration des communes.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (10 décembre 1999) (p. 7369, 7370) : augmentation de ce budget. Expériences positives de la police de proximité. Croissance de la délinquance et de la criminalité. Augmentation des "incivilités". Délinquance des mineurs : création de centres de placement immédiat et de centres éducatifs renforcés. Problème des trafics de stupéfiants. Question des étrangers en situation irrégulière. Taux élevé d'élucidation en matière de criminalité et de délinquance en Corse. Enquête sur le meurtre du préfet Erignac. (p. 7371, 7375) : mission traditionnelle de maintien de l'ordre de la police. Mise en oeuvre de la police de proximité. Contrats locaux de sécurité. Fidélisation des CRS et des gendarmes mobiles. Redéploiement des effectifs. Remplacement des départs à la retraite. Amélioration des fins de carrière. Création d'une direction de la formation de la police nationale. Création d'emplois administratifs et techniques. Mise en place des adjoints de sécurité. Action sociale : rapport Alexandre. Dotation du programme d'automatisation des communications radioélectriques opérationnelles de la police nationale, ACROPOL. Renouvellement du parc automobile. Construction d'hôtels de police. Réformes des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS : leur coût pour les collectivités locales. Schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques. Missions outre-mer ou à l'étranger. Remplacement des appelés suite à la suppression du service militaire. Renouvellement de la flotte d'hélicoptères de secours. Missions de déminage. Conflit des sapeurs-pompiers.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (10 décembre 1999) (p. 7385, 7387) : réforme de l'Etat. Contrats de plan Etat-région. Globalisation des crédits testée dans quatre préfectures. Systèmes d'information territoriaux : câblage des préfectures. Hommage au personnel des

préfectures. Loi sur l'intercommunalité du 12 juillet 1999. Publication des décrets d'application. Constitution d'un pouvoir d'agglomération. Augmentation de la part de la croissance pour les collectivités territoriales. Augmentation de la dotation de solidarité urbaine, DSU, et de la dotation de solidarité rurale, DSR. Mesures contre la dégradation des comptes de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL. Commission de décentralisation. Place consacrée à la péréquation. Rejet du rapport Gosselin préconisant l'harmonisation du régime de travail des sapeurs-pompiers. Application du principe de libre administration des collectivités territoriales. Demande l'adoption de ce projet de budget.

CLÉACH (Marcel-Pierre), sénateur (Sarthe) RI-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant du Conseil national de l'habitat.

Membre titulaire de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée pour les anciens combattants d'Afrique du Nord.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 171 (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3658) - Ministère : Economie - *Entraves fiscales et sociales à la compétitivité des entreprises de main-d'oeuvre françaises au niveau européen* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3659) - **Entreprises**

Questions orales sans débat :

n° 552 (JO Débats du 26 mai 1999) (p. 3324) - Ministère : Justice - *Construction de la maison d'arrêt du Mans* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4530) - **Prisons**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4778, 4779) : appellation juridique discordante avec le langage courant. Caractère symbolique de l'inscription dans le droit de la reconnaissance de la guerre d'Algérie. Souhait de la construction rapide du mémorial national de la guerre d'Algérie. Demande de l'officialisation de la guerre par les associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord. Reconnaissance par ce texte des souffrances vécues par les Français d'Afrique du Nord et la communauté harkie. Influence du texte sur les relations franco-algériennes. Obligation morale d'accorder la nationalité française aux personnes ayant combattu dans la légion étrangère. Avec les sénateurs du groupe des Républicains et Indépendants, votera sans modification le texte proposé.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des**

salariés et créant des fonds de retraite ; 2°) [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)] - (14 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5177, 5179) : interrogation sur l'opportunité de ces deux textes. Existence d'une loi dite "loi Thomas" non appliquée. Perspectives des régimes de retraite. Nécessité de mettre en place un complément de retraite par capitalisation. Importance des fonds de pension étrangers en France. Droit à la retraite par capitalisation pour les salariés du secteur privé. Le groupe des Républicains et Indépendants votera le texte de la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) (p. 6801, 6803) : environnement économique favorable. Insuffisance des aides à la personne. Sous-consommation des prêts locatifs aidés, PLA. Allègement de la dette du secteur des habitations à loyer modéré, HLM. Réalité de la demande de logements sociaux. Nécessité de développer les opérations de démolition-reconstruction, et les contrats ville-Etat. Adaptation des logements pour les plus démunis. Révision de la prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale, PALULOS. Financement des prêts locatifs à usage social, PLUS. Insuffisance des dispositions prises en faveur du parc privé. Dispositif "Besson". Statut du bailleur privé. Développement de l'accession sociale à la propriété. Extension possible du prêt à taux zéro. A titre personnel, salue la qualité du budget présenté qu'il aurait voté s'il avait fait l'objet d'un vote distinct.

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p. 7407, 7409) : baisse des crédits budgétaires. Droit à réparation. Points positifs : politique de la mémoire ; augmentation des crédits de fonctionnement de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC ; assouplissement des conditions d'attribution de la carte du combattant ; revalorisation du plafond de la rente mutualiste. Question des rappelés de la guerre d'Algérie. Gel inadmissible des pensions des grands invalides de guerre. Amélioration nécessaire de la situation des veuves de guerre. Problème de la cristallisation des pensions servies aux anciens ressortissants des pays antérieurement placés sous la souveraineté française. Priorité à donner aux pays du Maghreb et au Viêt-nam. Blocage de l'allocation de remplacement pour l'emploi. Simplification nécessaire du rapport constant. Augmentation souhaitable de la retraite des anciens combattants. Abaissement de l'âge d'attribution de la retraite du combattant. Fragilité financière de l'Institution nationale des invalides. Règlement des dossiers concernant la carte de combattant volontaire de la Résistance, CVR. Mise en oeuvre souhaitable de l'indemnisation des incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes. Interrogation sur la modification de la circulaire concernant le problème des troubles psychotraumatiques d'apparition différée. Restructuration du secrétariat d'Etat. Question de la date de commémoration du souvenir de la guerre d'Algérie. Déterminera son vote en fonction des réponses apportées par le Gouvernement - **Examen des crédits - Art. 66 bis (revalorisation des pensions des grands invalides)** (p. 7418) : son amendement n° II-36 : majoration des pensions des grands invalides de guerre ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

CLOUET (Jean), sénateur (Val-de-Marne) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et industrie - II - Industrie [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 12] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4514) : le groupe des Républicains et Indépendants votera ce projet de loi à l'exception de M. Christian Bonnet qui s'abstiendra.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2°) [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5217) : le groupe des Républicains et Indépendants votera ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6368) : soutient l'amendement n° I-121 de M. Charles Revet (rétablissement du plafond de l'abattement de 10 % au titre des pensions). (p. 6387) : soutient l'amendement de M. Roland du Luart n° I-127 (transposition au régime agricole du dispositif prévu par l'article 93 B du code général des impôts pour les sociétés de personnes exerçant une activité professionnelle non commerciale, de façon à permettre à un associé cédant ses parts sociales en cours d'exercice de percevoir une rémunération proportionnelle à la durée de sa participation) - **Art. 3 (application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans)** (p. 6415) : soutient l'amendement de M. Roland du Luart n° I-129 (prorogation de la réduction du crédit d'impôt sur les travaux d'entretien jusqu'au 31 décembre 2002, terme de la baisse du taux de TVA) - **Après l'art. 3** (p. 6419, 6420) : soutient les amendements de M. Roland du Luart n° I-131 (application du taux réduit de la TVA à l'ensemble des chocolats y compris le chocolat noir) et n° I-132 (réduction du taux de la TVA applicable à la margarine).

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7046, 7047) : évolution du budget de l'industrie. Données chiffrées. Montant des crédits distribués annuellement aux entreprises par l'Etat. Décomposition du budget en quatre "agrégats". Augmentation des crédits consentis à l'aide à la construction navale. Subvention accordée à Charbonnages de France. Aide à La Poste au titre des frais de transport de la presse. Soutien au développement de la recherche industrielle. Commissariat à l'énergie atomique, CEA. Le vote des crédits de l'industrie sera dépendant de celui du budget du ministère des finances sur lequel la commission des finances a porté un jugement défavorable.

COLLIN (Yvon), sénateur (Tarn-et-Garonne) RDSE.
Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA) : dessertes aériennes (ancien comité de gestion du fonds de péréquation des transports aériens) (décret n° 99-811 du 10 septembre 1999) ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 24 novembre 1999).

Membre titulaire du Comité de gestion (plates-formes aéroportuaires) du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA) (articles 51 et 75 de la loi de finances pour 1999) (JO Lois et décrets du 22 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la restructuration de l'industrie aéronautique européenne [n° 414 (98-99)] (9 juin 1999) - **Industrie**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - III - Transports - Transport aérien et météorologie [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 25] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Aviation civile [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 25] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 142 (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2554) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 30 avril 1999 (p. 2557) - **Politique internationale**

n° 184 (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4371) - Ministère : Education - *Etat des connaissances sur les organismes génétiquement modifiés* - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4371) - **Recherche**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 93, 94) : rappel historique. Désertification des campagnes. Nécessité d'une nouvelle loi d'orientation agricole. Faux procès de l'opposition relatif à la faiblesse du volet économique de ce projet de loi. Affirmation du rôle de l'agriculteur en tant que producteur. Adhère au projet de contrat territorial d'exploitation, CTE, qui répond aux attentes en matière de santé publique et d'environnement. Réduction des injustices en matière d'attribution des aides publiques. Cohérence avec la politique agricole commune, PAC. Nécessité pour la PAC d'adopter certaines mesures : par exemple, des quotas dans le domaine du secteur porcin, reconnaissance de la multifonctionnalité des agriculteurs. Rétribution de la permanence des paysages agricoles à leur juste valeur.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 260, 261) : autonomie financière des femmes grâce au travail. Droit à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse. Droits politiques. Retard de la France en ce qui concerne l'accès des femmes aux fonctions politiques. Première déclaration des droits des femmes rédigée par Olympe de Gouges. Lenteur des évolutions naturelles. Nécessité d'une révision de la Constitution. Favorable à la modification de l'article 3 de la Constitution.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1535, 1536) : progrès consécutif à la prise en compte sociale et fiscale du concubinage. Jurisprudence restrictive pour les homosexuels et absence de reconnaissance du concubinage. Garanties apportées par le PACS aux projets de vie commune hors mariage. Cadre juridique adapté pour le PACS. Devoir pour une démocratie avancée d'étendre le champ des libertés publiques en cas de besoin.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 2 bis** (*fixation des seuils d'assujettissement à l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions*) (p. 6398) : soutient l'amendement de M. Jean-Michel Baylet n° I-288 (institution d'une exonération d'impôt au profit des indemnités réinvesties dans des sociétés non cotées de moins de quinze ans dans les six mois suivant le licenciement ou le départ forcé).

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (3 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6846, 6848) : stabilisation des crédits du budget annexe. Manque d'information sur le produit de la taxe d'aéroport. Dynamisme des dépenses de personnel. Augmentation des charges. Création d'un compte spécial du Trésor. Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien, FIATA. Propose la mise en chantier d'une charte d'objectifs et de moyens pour la direction générale de l'aviation civile. Crédits du transport aérien. Privatisation d'Aérospatiale. Respect des intérêts patrimoniaux de l'Etat lors des rapprochements entre Dassault Aviation, Lagardère SCA et Aérospatiale. Consolidation de l'industrie aéronautique européenne, avec la création de la Société européenne d'aéronautique de défense et spatiale, EADS : fusion entre Aérospatiale-Matra, DASA et CASA. Renforcement de la compétitivité. Provision de crédits pour le projet de gros porteur A 3XX. Réponse à la concurrence américaine. La commission propose le rejet des crédits du budget annexe de l'aviation civile, ainsi que ceux du transport aérien en raison du vote global sur l'ensemble des crédits du ministère.

Vote sur l'ensemble :

- (14 décembre 1999) (p. 7624, 7626) : avancées proposées par le Gouvernement. Croissance économique. Principe de maîtrise des dépenses publiques. Propositions du Sénat. Cohérence du projet de loi initial. Qualité des travaux des commissions. Se réjouit de l'adoption de son amendement qui visait à exonérer d'impôt les indemnités réinvesties dans des entreprises innovantes. Dépense publique. Baisse des crédits de l'agriculture. Budget de la défense. Budget des anciens combattants. Trop légère augmentation des crédits des affaires étrangères. Crédits de la culture. Les radicaux de gauche du groupe du Rassemblement démocratique et social européen voteront contre ce texte. L'autre partie des élus du groupe du RDSE votera en faveur du texte élaboré par la Haute Assemblée.

COLLOMB (Gérard), sénateur (Rhône) SOC.

Remplace le 1er novembre 1999, en qualité de sénateur, M. Franck Sérusclat, démissionnaire (JO Lois et décrets du 3 novembre 1999).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 5 novembre 1999).

CORNU (Gérard), sénateur (Eure-et-Loir) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 407 (JO Débats du 19 décembre 1998) (p. 6609) - Ministère : Equipement - *Réglementation du déneigement en milieu rural* - Réponse le 17 février 1999 (p. 942) - **Collectivités locales**

n° 582 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4765) - Ministère : Agriculture - *Déneigement des routes par les agriculteurs* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5413) - **Exploitants agricoles**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 99) : suradministration de la profession agricole par ce projet de loi. Risque d'une baisse de compétitivité. Concertation à l'échelon national des représentants du monde agricole mais déception et inquiétudes à l'échelon départemental. Inquiétude des élus locaux : possibilité prévue d'un financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE, par les régions et les départements. Silence du projet de loi sur le statut de l'exploitant. Problème de la fiscalité agricole. Reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture. Certaines incohérences entre des mesures encourageant la multifonctionnalité et d'autres mesures d'interdit : exemple de mesures restrictives à la collaboration des agriculteurs au déneigement de leur commune.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Après l'art. 7 bis** (p. 205) : son amendement n° 199 : déneigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole ; réservé jusqu'à la séance du 2 février 1999 après l'examen de l'art. 44 ter (article 41 de la Constitution opposé par le Gouvernement). Travail d'intérêt général. Opposition à un décret technocratique. Insuffisances des entreprises privées. (p. 208) : mission d'intérêt général indépendante de la pluriactivité - **Art. 9 (protection du preneur appliquant des méthodes culturales favorables à**

l'environnement - art. L. 411-27 du code rural) (p. 213) : intervient sur l'amendement n° 201 de M. Patrick Lassourd (nécessité pour le preneur de justifier de la gestion du bien en bon père de famille). Problème de la présence de métaux lourds dans les boues d'épandage. Refus de certains groupes agro-alimentaires de commercialiser les produits issus de terres sur lesquelles ont été épandues des boues de stations d'épuration - **Art. 13 (création de l'unité de référence)** (p. 223) : son amendement n° 213 : révision tous les trois ans de l'unité de référence ; retiré. (p. 224, 226) : ses amendements n° 214 : remplacement de la notion de "viabilité de l'exploitation" par la notion d'"équilibre économique de l'exploitation" et remplacement du critère des installations aidées par le critère de "résultat brut d'exploitation départemental à l'hectare" ; n° 215 : remplacement de la notion de "viabilité de l'exploitation" par la notion d'"équilibre économique de l'entreprise" ; n° 216 : remplacement du mot "cultures" par le mot "productions" dans le premier alinéa du IV de l'article L. 312-5 du code rural ; n° 217 : remplacement des mots "l'autorité administrative" par les mots "le préfet" ; n° 218 : prise en compte de l'ensemble des exploitations et non seulement des installations encouragées ; n° 219 : référence à la moyenne des installations encouragées au cours des dix dernières années ; et n° 220 : délai de révision porté à trois ans ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 16 (réforme du contrôle des structures)** (p. 329) : contradiction du Gouvernement entre sa volonté de favoriser les installations et ses actes : suppression du fonds d'installation des agriculteurs, FIA, par redéploiement au profit du contrat territorial d'exploitation, CTE - **Après l'art. 17 bis** (p. 335) : soutient l'amendement n° 250 de M. Bernard Murat (transfert par l'intermédiaire de la réserve nationale des droits à prime en cas de cessation de l'activité de production) - **Après l'art. 23** (p. 343) : soutient l'amendement de M. Guy Vissac n° 252 (attribution aux agricultrices de la même durée de congé de maternité qu'aux salariées). Allongement du congé de maternité de huit à seize semaines - **Art. 24 (cotisations des nouveaux salariés - art. 1003-12 du code rural)** (p. 345) : son amendement n° 253 : extension aux groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC, et aux exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL composées du chef d'exploitation, de son conjoint et d'un descendant du bénéficiaire de la non-application de l'assiette forfaitaire provisionnelle prévue dans cet article ; adopté - **Après l'art. 24** (p. 346) : soutient l'amendement n° 254 de M. Guy Vissac (relèvement du taux d'exonération de cotisations sociales des jeunes agriculteurs bénéficiant des aides à l'installation). (p. 347) : son amendement n° 255 : suppression de la cotisation de solidarité ; retiré. Cotisation non justifiée depuis la création de la contribution sociale généralisée et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 7 bis (suite)** (p. 537) : son amendement n° 199 ; adopté (précédemment réservé le 21 janvier 1999 p. 205). Renvoi à un décret en Conseil d'Etat : conditions du concours accordé aux collectivités locales.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire [n° 0008 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1005, 1006) : approbation de la création d'une autorité indépendante de régulation et de contrôle de l'environnement sonore aéroportuaire. Projet du troisième aéroport en Eure-et-Loir. - **Art. 3 (limitation des nuisances sonores liées au trafic d'hélicoptères)** (p. 1029) : se déclare favorable à l'amendement n° 29 de la commission (renforcement des pouvoirs du ministre en charge de l'aviation civile dans le domaine du trafic d'hélicoptères et possibilité pour le ministre de fixer un certain nombre de limitations affectant le nombre des mouvements, l'utilisation des appareils, les manoeuvres d'approche et de décollage ou le niveau sonore). Interrogation sur le niveau sonore des engins militaires - **Après l'art. 4** (p. 1028) : sur l'amendement n° 33 de la commission (mesures conservatoires permettant d'étendre temporairement les prescriptions du plan d'exposition au bruit aux zones susceptibles d'être incluses au PEB, en cas

d'expansion de ce plan), son sous-amendement n° 46 : extension aux futurs aéroports ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1029) : importance de la création de la nouvelle autorité. Avec le groupe du RPR, votera le texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux enquêtes techniques sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile [n° 0516 (97-98)]** - (16 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1048) : avec le groupe du RPR, votera le texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 2 (définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire)** (p. 1746) : son amendement, soutenu par M. Patrick Lassourd, n° 169 : mention de l'importance des zones de revitalisation rurale et de la nécessité de favoriser leur développement économique ; devenu sans objet - **Art. 9 (par priorité) (remplacement des schémas sectoriels par les schémas de services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1759) : son amendement, soutenu par M. Patrick Lassourd, n° 171 : consultation des départements ; retiré au profit du sous-amendement n° 248 de Mme Janine Bardou (consultation du département sur ces schémas) déposé sur l'amendement n° 41 de la commission spéciale (adoption par le Parlement des schémas directeurs d'équipements et de services et du schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels sous la forme d'un rapport annexé).

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 26 (zones de revitalisation rurale - art. 61 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1980) : son amendement, soutenu par M. Bernard Fournier, n° 192 : rétablissement des dispositions prévoyant l'adoption d'une loi contribuant à assurer aux habitants des zones de revitalisation rurale des conditions de vie équivalentes à celles des habitants des autres parties du territoire ; retiré - **Après l'art. 26** (p. 1983) : ses amendements, soutenus par M. Bernard Fournier, n° 194 : rapport sur le coût des mesures d'exonération de taxes et de cotisations sociales existantes à l'intérieur des zones de revitalisation rurale et des zones prioritaires d'aménagement du territoire ; retiré ; et n° 195 : extension du bénéfice des mesures d'exemption de taxe professionnelle à l'implantation d'activités liées aux nouvelles technologies de la communication dans les zones de revitalisation rurale ; adopté - **Art. 16 (précédemment réservé le 23 mars 1999, p. 1703) (des schémas multimodaux de services collectifs de transports)** (p. 2016) : son amendement, soutenu par M. Bernard Fournier, n° 175 : desserte des zones rurales les plus fragiles ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er (régime juridique des communautés d'agglomération) - Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2177) : se déclare favorable à l'amendement n° 229 de M. Jean-Patrick Courtois (dissociation des compétences entre la compétence pour les eaux usées et la compétence pour l'eau potable).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite) (régime juridique des communautés d'agglomération) - Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite) (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2209) : sur l'amendement n° 502 du Gouvernement (définition de la notion d'intérêt communautaire), son sous-amendement n° 549 ; réservé jusqu'après l'examen des articles additionnels après l'art. 69 (p. 2215) : intervient sur l'amendement n° 284 de M. Serge Franchis (possibilité offerte à la communauté d'agglomération d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au

fonctionnement de certains équipements d'intérêt communautaire) - **Art. 1er bis (extension du périmètre des communautés d'agglomération par une procédure dérogatoire)** (p. 2223) : libre administration des collectivités territoriales. Le groupe du RPR proposera de supprimer cet article.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 21 (création des établissements publics de coopération intercommunale)** (p. 2296) : sur l'amendement n° 69 de la commission (fixation par le préfet du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, CDCI), se déclare favorable au sous-amendement n° 390 de M. Jacques Larché. (p. 2298) : intervient sur l'amendement n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés) - **Art. 22 (organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale)** (p. 2307) : intervient sur les amendements identiques n° 80 de la commission et n° 474 de M. Alain Vasselle (élection du plus âgé en cas d'égalité des suffrages pour l'élection des délégués communautaires). (p. 2313) : intervient sur le sous-amendement n° 564 du Gouvernement, déposé sur l'amendement n° 478 de M. Alain Vasselle (introduction du mode de recouvrement des taxes ou redevances dans les attributions de l'assemblée délibérante de l'EPCI) - **Art. 26 (démocratisation et transparence)** (p. 2328) : se déclare favorable à l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités). - **Art. 29 (information et participation des habitants)** (p. 2338) : intervient sur l'amendement n° 130 de la commission (suppression des dispositions instaurant la possibilité pour l'organe délibérant d'un EPCI de créer des comités consultatifs pour recueillir l'avis des usagers sur les affaires d'intérêt intercommunal). - **Après l'art. 30** (p. 2342) : son amendement n° 321 : procédure de retrait d'une commune d'un EPCI avec consultation de la population ; retiré - **Art. 34 (transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes)** (p. 2347) : se déclare favorable à l'amendement n° 339 de M. Jacques Pelletier (suppression de la possibilité offerte aux districts de se transformer en syndicats de communes).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 11 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes)** (p. 2630) : avec la suppression de l'assainissement et de l'eau, constitution de quatre groupes de compétences au lieu de cinq. Interrogation sur la rédaction de l'amendement n° 576 du Gouvernement (production d'eau potable : compétence facultative).

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Art. 5 (champ d'application du mode de scrutin majoritaire - art. L. 294 du code électoral)** (p. 4351, 4352) : opposé à la proportionnelle. Equilibre proposé par l'amendement n° 5 de la commission auquel il se déclare favorable (maintien du mode de scrutin majoritaire dans les départements élisant au plus trois sénateurs) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4360, 4361) : regrette l'absence de consensus. Caractère fondamental de la discussion sur l'amendement n° 21 de Mme Hélène Luc, visant à instituer la parité entre hommes et femmes dans les départements concernés par la proportionnelle. Favorable à une parité de candidatures mais opposé à une parité de résultat. Opposition à un lien entre la parité et la proportionnelle.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0445 (98-99)]** - (24 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4421) : inopportunité de la procédure d'urgence. Procédures dérogatoires d'extension de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI. Réforme du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France. Concessions du Sénat sur le maintien

du mécanisme de dévolution progressive des compétences optionnelles des communautés d'agglomération. Qualité des travaux de la commission mixte paritaire. Le groupe du RPR votera les conclusions de la commission mixte paritaire.

- Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 42, 43) : réponse par cette révision constitutionnelle aux vœux du Président de la République, des femmes, des élus et de toute la classe politique. Opposition entre les "universalistes" et les "communautaristes". Préférence pour inscrire la parité à l'article 4 de la Constitution, concernant les partis politiques. Crainte de la généralisation du scrutin proportionnel à la suite de l'inscription de la parité à l'article 3 de la Constitution. Caractère inconciliable des quotas et du scrutin majoritaire. Doute sur les intentions du Gouvernement. Le groupe du RPR du Sénat votera majoritairement la réforme constitutionnelle.

- Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)] - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4702, 4703) : absence de travail prospectif et de lisibilité du texte. Interrogation nécessaire du législateur sur la hiérarchie des priorités. Nombreux sujets abordés avec confusion par le PACS. Interrogation sur le bien-fondé d'accorder les mêmes droits aux couples non mariés qu'aux couples mariés. Silence du texte sur la filiation, l'adoption et la procréation médicalement assistée pour les concubins de même sexe. Avec le groupe du RPR, votera la question préalable.

- Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)] - (19 octobre 1999) - **Art. 2 (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral)** (p. 5248, 5250) : sur l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive), son sous-amendement n° 30, soutenu par M. Alain Vasselle ; rejeté. Son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle n° 29 : autorisation de cumul de mandats pour les maires des communes de moins de 3 500 habitants ; devenu sans objet. (p. 5252) : se déclare très favorable à l'amendement n° 4 précité de la commission. (p. 5256) : illisibilité du texte présenté.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) (p. 6810, 6811) : première année d'application du dispositif "Besson". Statut de bailleur privé. Conséquences de la loi sur l'intercommunalité. Pénalisation des "franges franciliennes".

Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) (p. 6832, 6833) : amélioration du transport ferroviaire. Exception pour la ligne Paris-Limoges. Participation des employeurs au financement de la carte SNCF domicile-travail. Exemple de l'Eure-et-Loir : demande le recul de la limite des 75 km.

Economie, finances et industrie - Commerce extérieur

- (7 décembre 1999) (p. 7095) : conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Opposition entre l'Europe et les Etats-Unis. Déficit commercial

américain. Question agricole. Nécessité pour la France de conquérir de nouvelles parts de marché à l'étranger. Baisse des aides à l'exportation et des subventions aux organismes de soutien aux PME.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7220, 7221) : disparition du fonds pour l'installation en agriculture, FIA. Diminution de la dotation aux jeunes agriculteurs, DJA. Effets pervers de la modulation des aides. Distorsions de concurrence. Réduction du temps de travail financée par la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Dossier de la dioxine. Difficultés des éleveurs avicoles. Exemple du département de l'Eure-et-Loir. Propose le rattachement des conséquences financières du principe de précaution au fonds de garantie contre les calamités agricoles. Déstabilisation du monde rural.

COSSÉ-BRISSAC (Charles-Henri de), sénateur (Loire-Atlantique) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion - (4 mai 1999) - **Art. 11 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes)** (p. 2613, 2614) : soutient les amendements de M. Pierre Hérisson n° 307 (compétence des communautés de communes relative à l'assainissement des eaux usées) et n° 308 (compétence des communautés de communes pour la production d'eau potable).

- Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion - (3 juin 1999) - **Après l'art. 37 terdecies** (p. 3627, 3628) : soutient l'amendement de M. Henri de Raincourt n° 200 (sous réserve des décisions de justice devenues définitives, validation de certains appels de cotisations dues au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles, ainsi que des cotisations complémentaires d'assurances sociales agricoles effectuées dans plusieurs départements).

COURRIÈRE (Raymond), sénateur (Aude) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire du Conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Simon Sutour, André Vézinhet et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative à la validation des admissions au concours d'entrée en deuxième année du premier cycle d'études médicales de l'Université de Montpellier I [n° 38 (1999-2000)] (2 novembre 1999) - **Examens, concours et diplômes.**

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Anciens combattants

(11 décembre 1999) (p. 7409, 7410) : avancées importantes de ce projet de budget. Mesures significatives : renforcement des actions de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Assouplissement des conditions d'attribution de la carte du combattant ; revalorisation de la retraite du combattant et relèvement du plafond majorable de la rente mutualiste ; action sociale pour les anciens combattants les plus défavorisés. Contentieux à régler : extension du Titre de reconnaissance de la nation ; décriminalisation des pensions ; indemnisation des incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes. Respect de l'ensemble des combattants ayant sauvé notre pays.

COURTEAU (Roland), sénateur (Aude) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 156 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2814) - Ministère : Emploi - *Baisse du chômage au mois d'avril* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2814) - **Chômage**

n° 192 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4969) - Ministère : Emploi - *Licenciements abusifs et développement excessif des emplois précaires* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4970) - **Licenciements**

n° 228 (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6271) - Ministère : Premier ministre - *Inondations dans le grand Sud-Ouest* - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6271) - **Catastrophes naturelles**

Questions orales sans débat :

n° 377 (JO Débats du 19 novembre 1998) (p. 4597) - Ministère : Equipement - *Calendrier de réalisation du TGV Perpignan-Barcelone* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 9) - **Trains à grande vitesse (TGV)**

n° 450 (JO Débats du 10 février 1999) (p. 844) - Ministère : Industrie - *Organisation de la restauration collective à France Télécom* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1354) - **Hôtels et restaurants**

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion - (21 janvier 1999) - **Art. 1er ter** (*rapport sur la revalorisation des retraites agricoles*) (p. 131) : accélération indispensable de la revalorisation des pensions de retraite. Souhait des anciens agriculteurs de faire référence pour cette revalorisation au minimum vieillesse puis ensuite au SMIC. Revalorisation récente des pensions les plus faibles. Fait confiance au Gouvernement pour fixer les délais d'application de la réforme des pensions de retraite.

(p. 134) : soutient l'amendement n° 489 de M. Jean-Marc Pastor (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum portée au minimum vieillesse). Dépôt du rapport par le Gouvernement dans un délai de six mois.

- Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion - (4 mai 1999) - **Après l'art. 65** (p. 2610, 2611) : son amendement n° 449 : orientation d'une partie des ressources de la dotation globale d'équipement vers des groupements de grande taille ; retiré.

- Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion - (2 juin 1999) - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) (p. 3554) : soutient l'amendement de Mme Marie-Madeleine Dieulangard n° 110 (prise en compte des sommes versées au titre de pension alimentaire par le demandeur pour l'établissement de son droit à la couverture maladie universelle).

COURTOIS (Jean-Patrick), sénateur (Saône-et-Loire) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999) ; puis président (JO Lois et décrets du 27 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 263 (98-99)] présentée en application de l'article 73 bis du règlement par M. Paul Masson sur le projet de décision du Conseil déterminant les bases juridiques pour l'acquis de Schengen qui a été révisé à la suite de la réunion du groupe "Acquis de Schengen" des 14 et 15 mai (n° E-1219) [n° 290 (98-99)] (31 mars 1999) - **Union européenne**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Police et sécurité [n° 94 (1999-2000) tome 2] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 147 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2804) - Ministère : Premier ministre - *Action du groupement de peloton de sécurité (GPS) en Corse* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2805) - **Gendarmerie**

n° 229 (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6272) - Ministère : Intérieur - *Rapports des commissions d'enquête parlementaires sur la Corse* - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6272) - **Parlement**

Questions orales sans débat :

n° 550 (JO Débats du 26 mai 1999) (p. 3324) - Ministère : Equipement - *Aménagement de la Route Centre Europe Atlantique* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4536) - **Routes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 7** (*registre de l'agriculture - art. L. 311-2 du code rural*) (p. 203) : son amendement, soutenu par M. Patrick Lassourd, n° 443 : obligation pour les agriculteurs exerçant une activité artisanale de répondre aux conditions de qualification professionnelle imposées aux artisans ; rejeté.

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans [n° 0114 (98-99)]** - (9 février 1999) - **Art. 1er** (*assujettissement à la "contribution Delalande" des ruptures de contrats de travail des salariés de plus de cinquante ans ayant adhéré à une convention de conversion*) (p. 840) : utilité des conventions de conversion pour l'aide au reclassement des salariés. Nécessité d'améliorer la formation continue. Le groupe du RPR se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 1 de la commission, ainsi qu'aux deux autres amendements de suppression, repoussant ainsi la proposition de loi dans son ensemble.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2086, 2088) : déclaration d'urgence. Tradition d'intercommunalité en France. Objectif de simplification. Remplacement des structures existantes par trois catégories d'établissements publics. Création des communautés d'agglomération. Modification du statut des communautés urbaines. Liberté de choix pour les élus locaux. Continuité territoriale. Extension du périmètre d'une communauté d'agglomération adoptée par l'Assemblée nationale. Création des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI. Modalités de sortie des membres d'un EPCI. Coefficient d'intégration fiscale, CIF. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Taxe professionnelle unique, TPU. Avec le groupe du RPR attend les réponses du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) : son amendement n° 221 : abaissement à trente mille habitants du seuil requis pour la création d'une communauté d'agglomération ; retiré. (p. 2159) : son amendement n° 223 : non-application du seuil démographique de quinze mille habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département ; réservé jusqu'après l'examen des articles additionnels après l'art. 69. Taxe professionnelle unique, TPU. (p. 2167) : son amendement n° 226 : possibilité d'associer les départements et les régions au projet de développement urbain et d'aménagement du territoire des communautés d'agglomération ; adopté - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2174) : son amendement n° 229 : dissociation des compétences entre la compétence pour les eaux usées et la compétence pour l'eau potable ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales** (*interférence du périmètre de la communauté d'agglomération avec le périmètre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes préexistants*) (p. 2220) : son amendement n° 237 : substitution de la communauté d'agglomération aux communes lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte est groupée dans une communauté d'agglomération ; retiré - **Art. L. 5216-9 du code général des collectivités territoriales** (*dissolution de la communauté d'agglomération*) (p. 2221) : son amendement n° 238 : obligation de dissolution ; adopté - **Art. 1er bis** (*extension du périmètre des communautés d'agglomération par une procédure dérogatoire*) (p. 2224) : son amendement de suppression n° 239 ; adopté - **Art. 5** (*superposition et interférence entre les établissements publics de coopération intercommunale existants et la communauté urbaine*) - **Art. L. 5215-22 du code général des collectivités territoriales** (*inclusion du périmètre de la communauté urbaine dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte - interférence des périmètres*) (p. 2236) : son amendement n° 242 : cas où une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte sont groupées dans une communauté urbaine avec des communes extérieures à ce syndicat - possibilité pour la communauté urbaine de se retirer des syndicats précédemment mentionnés ; retiré - **Art. 9** (*périmètre des communautés de communes*) (p. 2250) : ses amendements n° 316 : suppression du deuxième alinéa du 1° de cet article relatif aux enclaves ; retiré ; et n° 320 : non-application du premier alinéa de cet article lorsque la ou les communes constituant une enclave appartiennent à un autre établissement public de coopération intercommunale ; adopté - **Après l'art. 11 bis** (p. 2255) : son amendement n° 279 : assouplissement des conditions de retrait d'une commune d'un établissement public de coopération intercommunale lorsque ce retrait est motivé par sa volonté d'adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 26** (*démocratisation et transparence*) (p. 2327) : son amendement n° 252 : exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités ; adopté. (p. 2330) : le groupe du RPR votera en faveur de son amendement n° 252 précité - **Art. 29** (*information et participation des habitants*) (p. 2337) : son amendement de suppression n° 254 ; retiré. Se déclare favorable à l'amendement n° 130 de la commission (suppression des dispositions instaurant la possibilité pour l'organe délibérant d'un EPCI de créer des comités consultatifs pour recueillir l'avis des usagers sur les affaires d'intérêt intercommunal).

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 44** (p. 2418) : son amendement n° 330 : maintien des dispositions en matière d'avantages servis en cas de transfert des agents communaux dans des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI ; retiré - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2424) : se déclare favorable à l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes) - **Art. 46 septies** (*facturation de l'utilisation des équipements collectifs d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2433) : ses amendements rédactionnels n° 258 et n° 259 ; retirés - **Art. 51 (par priorité)** (*taxe professionnelle unique*) (p. 2443, 2444) : son amendement n° 261 : caractère optionnel du passage à la taxe professionnelle unique ; retiré.

- **Résolution (n° 299, 98-99), adoptée par la commission des lois en application de l'article 73 bis, alinéa 8, du règlement, sur le projet de décision du Conseil déterminant les bases juridiques pour l'acquis de Schengen qui a été révisé à la suite de la réunion du groupe "acquis de Schengen" des 14 et 15 mai (n° E-1219). [n° 0290 (98-99)]** - (28 avril 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 2510, 2512) : premier projet d'acte de l'Union européenne transmis en

application de la nouvelle rédaction de l'article 88-4 de la Constitution. Problèmes liés à l'intégration de l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne : gestion future du système d'information Schengen, SIS, avenir de la clause de sauvegarde. Nécessité de compenser la perte de sécurité due à la suppression des contrôles aux frontières par la mise en place de coopérations entre Etats membres. Risque d'incohérences juridiques entre le cadre de l'Union européenne et celui de l'accord de Schengen. Rapport de M. Paul Masson en 1996 préconisant l'intégration de Schengen dans la partie intergouvernementale de l'Union européenne. Protocole annexé au traité d'Amsterdam prévoyant l'intégration de l'acquis de Schengen, soit dans la partie communautaire, premier pilier, soit dans la partie intergouvernementale, troisième pilier. Unanimité du Conseil requise pour l'intégration dans la partie communautaire. Contrôle de l'acquis par la Cour de justice des Communautés européennes. Gestion du SIS assurée par la France. Outil performant à l'usage des services de police, de gendarmerie et de douane. Préparation d'une nouvelle génération du système, le SIS II. Trois options possibles pour la détermination des bases juridiques du SIS : volonté de la France de rattacher l'intégralité du SIS au troisième pilier. Clause de sauvegarde permettant à un Etat de rétablir librement les contrôles de ses frontières intérieures pour assurer l'ordre public et la sécurité nationale : accord de l'ensemble des Etats membres sur son rattachement au premier pilier. Autonomie des Etats déjà limitée par l'interprétation extensive de ses compétences par la Cour de justice. Volonté de la commission des lois de maintenir la gestion intergouvernementale du SIS et la responsabilité exclusive de chaque Etat dans la mise en oeuvre de la clause de sauvegarde. Invite la Haute Assemblée à adopter cette résolution.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Art. 57 (fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France)** (p. 2550) : cotisation supplémentaire spécifique à l'Ile-de-France sans incidence sur la province.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 61 (composition du comité des finances locales)** (p. 2605) : sur l'amendement n° 414 de Mme Janine Bardou (ajout d'un représentant des communes de montagne dans le collège des maires au sein du comité des finances locales), soutient le sous-amendement n° 545 de M. Patrice Gélard (ajout d'un représentant des communes du littoral) - **Après l'art. 65** (p. 2609, 2611) : son amendement n° 270 : octroi en priorité par l'Etat de subventions aux groupements intercommunaux à fiscalité propre ; retiré - **Art. 11 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes)** (p. 2613) : soutient l'amendement de M. René Trégouët n° 243 (compétence des communautés de communes en matière d'organisation et de mise en oeuvre d'actions de formation). (p. 2627) : à titre personnel, se déclare opposé à l'amendement n° 406 de Mme Janine Bardou (adaptation aux réalités géographiques de notre pays, du dispositif de réduction des discriminations financières entre communautés d'agglomération et communautés de communes) - **Art. 1er (suite) (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223) (régime juridique des communautés d'agglomération)** - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales (définition de la communauté d'agglomération)** (p. 2635) : son amendement n° 223 : non-application du seuil démographique de 15 000 habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département ; adopté après modification par le sous-amendement n° 571 de M. Paul Girod (impossibilité pour une commune appartenant déjà à une communauté de communes d'être automatiquement incluse dans la nouvelle communauté d'agglomération) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2639) : son amendement n° 228 : exercice de quatre compétences parmi les six ; retiré au profit de l'amendement n° 15 de la commission (exercice au lieu et place des communes d'au moins deux compétences). Soutient l'amendement n° 231 de

M. Dominique Braye (exercice de deux compétences parmi les quatre) - **Art. 66 (précédemment réservé p. 2611) (attribution de la dotation globale de fonctionnement)** - **Art. L. 5211-30 du code général des collectivités territoriales (calcul des attributions de DGF à chacun des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre)** (p. 2652) : ses amendements n° 275 : intégration dans le coefficient d'intégration fiscale, CIF, du versement transport dès lors que celui-ci est institué par l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI, pour financer les transports en commun ; n° 274 : rétablissement de la formule actuelle du CIF ; n° 276, sur le même objet que son n° 275 précité ; devenus sans objet. (p. 2655, 2656) : son amendement n° 277 : calcul du CIF ; devenu sans objet - **Art. 67 (garantie de la dotation des groupements)** (p. 2662) : son amendement n° 278 : stabilité budgétaire assurée aux communautés d'agglomération et aux communautés urbaines ; retiré.

- **Rappel au règlement** - (23 novembre 1999) (p. 6174, 6175) : intervention sur une chaîne télévisée de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, sur les rapports des commissions d'enquête de l'Assemblée nationale et du Sénat. Respect par le Sénat des règles de procédure. Amalgame entre les deux assemblées.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7248) : son amendement, soutenu par M. Dominique Leclerc, n° II-21 : soutien aux vins de liqueur et alcools d'appellation d'origine contrôlée ; retiré.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7347) : soutient l'amendement n° 25 de M. Philippe Marini (possibilité pour une commune, pendant la période transitoire, de se retirer d'un district pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale, EPCI). (p. 7348) : soutient les amendements de M. Jacques Valade n° 8 (compensation de l'abattement de 16 % sur les bases de la taxe professionnelle versée aux établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, qui percevaient une fiscalité propre en 1986) et n° 9 rédactionnel, ainsi que le n° 26 de M. Jean-François Le Grand (prise en compte de la compensation de la suppression de la part "salaires" de la taxe professionnelle dans les accords de partage de taxe professionnelle au titre de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale).

- **Projet de loi de finances pour 2000 (suite)**

Deuxième partie (suite) :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (10 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la police et la sécurité, et, en remplacement de M. René-Georges Laurin, rapporteur pour avis pour la sécurité civile (p. 7360, 7362) : hommage aux policiers tués et blessés au cours de l'année 1998. Augmentation de la criminalité. Violence urbaine. Délinquance des mineurs. Lutte contre la drogue. Loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile dite "loi RESEDA". Développement d'une politique de sécurité de proximité. Sélection des adjoints de sécurité. Programme de redéploiement global des effectifs de police et de gendarmerie. Loi relative à la police municipale. Remplacement des départs à la retraite. Formation. Poursuite des programmes informatiques : système de traitement des

infractions constatées, STIC, et système d'automatisation des communications radioélectriques opérationnelles de la police nationale, ACROPOL. Situation du parc automobile. (p.7363, 7364) : professionnalisation des armées. Renouvellement de la flotte aérienne. Performances des services de sécurité civile. Doutes sur l'efficacité des plans de prévention des risques naturels, PPR : insuffisance de l'information des élus locaux. Coût élevé de la départementalisation des services d'incendie et de secours. Revendications des sapeurs-pompiers professionnels. Etude d'une dotation globale d'équipement spécifique. Proposition de loi à venir sur le financement des opérations de secours consécutives à la pratique d'activités à risque. La commission des lois s'en remet à la sagesse du Sénat sur ces crédits.

- Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)] - (20 décembre 1999) - **Art. 21 nonies** (*répartition des crédits des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*) (p.7858) : son amendement de suppression n° 9, soutenu par M. Patrick Lassourd ; adopté - **Art. 21 decies** (*versements des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle aux établissements publics de coopération intercommunale faisant l'objet d'un écrêtement*) (p.7859) : son amendement de suppression n° 10, soutenu par M. Patrick Lassourd ; adopté - **Art. 21 undecies** (*attribution d'une partie des ressources des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle au fonds national de péréquation*) (p.7860) : son amendement de suppression n° 11, soutenu par M. Patrick Lassourd ; adopté - **Art. 21 duodecies** (*mode de calcul de l'écrêtement des bases de taxe professionnelle*) : son amendement de suppression n° 12, soutenu par M. Patrick Lassourd ; adopté - **Art. 21 terdecies** (*plafonnement des baisses de taxe professionnelle*) (p.7861) : son amendement de suppression n° 13, soutenu par M. Patrick Lassourd ; adopté.

CUTTOLI (Charles de), sénateur (Français établis hors de France) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 13 octobre 1999).

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la société Radio-France Internationale ; en démissionne (JO Lois et décrets du 5 novembre 1999).

D

DARCOS (Xavier), sénateur (Dordogne) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Secrétaire de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à améliorer le contrôle de légalité des actes des collectivités locales [n° 114 (1999-2000)] (6 décembre 1999) - **Collectivités locales**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 384 (JO Débats du 26 novembre 1998) (p. 5023) - Ministère : Equipement - *Construction de l'autoroute A 89 Bordeaux-Clermont-Ferrand* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 10) - **Autoroutes**

n° 455 (JO Débats du 11 février 1999) (p. 882) - Ministère : Intérieur - *Travaux de consolidation de berges sur le domaine public communal* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1905) - **Maires**

n° 482 (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1379) - Ministère : Santé - *Indemnisation des malades contaminés par le virus de l'hépatite C post-transfusionnelle* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2873) - **Indemnités**

n° 524 (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2477) - Ministère : Economie - *Demande d'une convocation d'états généraux pour régler en urgence les difficultés du secteur français du cuir, de la chaussure et du textile-habillement* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3710) - **Industrie textile**

n° 583 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4765) - Ministère : Culture - *Mesures urgentes pour préserver la salle Pleyel* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5421) - **Arts et spectacles**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 1er ter**

(*rapport sur la revalorisation des retraites agricoles*) (p. 130) : problème du financement de la revalorisation des petites pensions. Souhaite l'instauration d'un régime de retraite complémentaire obligatoire pour les exploitants agricoles. (p. 132) : son amendement n° 157 : contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles ; devenu sans objet. Revalorisation des retraites agricoles les plus faibles. Le groupe du RPR souhaite la mise en place d'un échancier à court et moyen terme. Enquête de l'Institut national d'études démographiques, l'INED, en 1979 révélant la pauvreté des retraités agricoles. Injustice de cette situation. Problème du coût des mesures de revalorisation des retraites : comparaison avec le coût des pertes du Crédit Lyonnais et avec celui de l'aide publique annuelle à la SNCF.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Après l'art. 22** (p. 339) : son amendement n° 251 : possibilité de cumul des droits propres et des pensions de réversion lorsqu'elles-ci ont pris effet avant 1995 ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 29 quater** (*renforcement du contrôle de l'Etat sur les organismes de mutualité sociale agricole et divers organismes - schémas directeurs informatiques des organismes de mutualité sociale agricole*) (p. 363) : conclusions du rapport du commissariat au Plan intitulé "retraite : les périls de l'an 2000" : difficultés des différents gouvernements pour obtenir des régimes de base de l'assurance-vieillesse, les chiffres nécessaires à des prévisions à long terme. Nécessité d'un contrôle de l'Etat. Rapports de la Cour des comptes de 1997 et 1998 - **Après l'art. 29 quater** (p. 364) : son amendement n° 256 : création d'un conseil de surveillance auprès de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 29 sexies. Fautes de gestion constatées par le rapport de la Cour des comptes de 1997 : salaire du directeur général de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole - **Art. 29 sexies** (*convention d'objectifs et de gestion au sein de la mutualité sociale agricole, MSA - commissaire du gouvernement - art. 1002-4 et 1011 du code rural*) (p. 367) : se déclare opposé à l'amendement n° 148 de la commission saisie pour avis (suppression du III de cet article instituant un commissaire du Gouvernement auprès de la caisse centrale de mutualité sociale agricole) - **Après l'art. 29 quater (suite)** (p. 368) : son amendement n° 256 ; adopté (précédemment réservé p. 354).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans*) (p. 6412) : son amendement, soutenu par M. Jacques Oudin, n° I-241 : application du taux réduit de la TVA à la fourniture d'équipements mobiliers ; retiré.

DARNICHE (Philippe), sénateur (Vendée) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 128 (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2073) - Ministère : Emploi - *Réorganisation du système hospitalier en Vendée* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2074) - **Hôpitaux**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2086) : renforcement et simplification de la coopération intercommunale. Devenir des communes périurbaines. Communautés d'agglomération. Taxe professionnelle unique, TPU.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6160, 6161) : contexte de cette conférence. Convocation par les Etats-Unis à cette conférence. Représentation de l'Union européenne. Problèmes agricoles. Entreprises textiles et de maroquinerie. S'interroge sur l'utilité d'une participation française à cette conférence. Souhaite le réveil des nations européennes face à la domination américaine.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6295, 6298) : augmentation des impôts. Accroissement des prélèvements obligatoires. Absence de maîtrise des dépenses publiques. Déficit budgétaire. Baisse de la TVA sur les travaux d'entretien. Politique familiale. Mauvais budget pour les collectivités locales. Réforme de la taxe professionnelle. Formation professionnelle. Progression des crédits du budget de la santé. Prévention de la toxicomanie. Revalorisation souhaitable de l'allocation aux adultes handicapés. Comme l'ensemble de ses collègues non inscrits, votera comme le souhaite la commission des finances.

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) (p. 7183, 7184) : insuffisance de ce budget. Equilibre souhaitable entre les deux branches du ministère, jeunesse et sports. Statut pour les bénévoles. Rénovation des équipements et du patrimoine sportifs. Présence de la France dans les compétitions internationales. Lutte contre le dopage. Crédits du fonds national pour le développement du sport, FNDS. Taux de TVA pour les installations sportives. Impact des grandes rencontres internationales et des Jeux Olympiques.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7211) : fait part des inquiétudes de son collègue, Philippe Adnot, quant à l'intégration du fonds pour l'installation en agriculture, FIA, dans le fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. A titre personnel : distorsion de concurrence créée par l'application de la loi sur les 35 heures dans le secteur de la pêche.

DEBARGE (Marcel), sénateur (Seine-Saint-Denis) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 27 mai 1999).

DEBAVELAERE (Désiré), sénateur (Pas-de-Calais) RPR-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 326 (98-99)] portant approbation d'un avenant à la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signé le 14 mars 1986 [n° 395 (98-99)] (2 juin 1999) - **Transports**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 30 A (organisations des producteurs reconnues - art. L. 551-1 du code rural)** (p. 378) : son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 259 : consultation des comités économiques agricoles sur les orientations de la politique de filière concernée ; adopté - **Art. 32 (conseil supérieur d'orientation de la coopération - art. L. 528-1 du code rural)** (p. 381, 382) : son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 260 : représentation de l'industrie de l'agroalimentaire et de l'agrofourmiture au sein du conseil supérieur de la coopération agricole ; retiré - **Art. 32 bis (actualisation des missions des offices d'intervention - art. L. 621-1 et L. 621-3 du code rural)** (p. 383) : son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 261 : soutien des comités économiques à l'organisation des producteurs ; retiré.

- **Projet de loi portant approbation d'un avenant à la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 [n° 0326 (98-99)]** - (9 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 3770, 3772) : prolongation de la durée de la concession de 2052 à 2086 : application possible aux concessionnaires initiaux et impossible en cas de substitution. En contrepartie, versement par les concessionnaires à partir de 2052 de 59 % des bénéfices avant impôt. Historique du projet Eurotunnel et chiffres concernant la construction, la dette, les résultats et le prix des titres. Plan de restructuration de la dette. Attribution gratuite de bons de souscription aux actionnaires initiaux : bons 2003 et bons 2001. Conservation par les actionnaires initiaux de la majorité du capital social. Succès commerciaux depuis 1998. Possibilité de versement d'un dividende aux actionnaires dès 2004. La commission propose l'adoption de ce projet de loi sans modification.

DEJOIE (Luc), sénateur (Loire-Atlantique) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

Membre de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 555 (97-98)] portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 366 (98-99)] (19 mai 1999) - **Vente aux enchères**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 3834, 3836) : réforme de la profession de commissaire-priseur et du régime des ventes aux enchères publiques. Protection du consommateur. Particularité française du recours obligatoire à un officier ministériel spécialisé pour les ventes aux enchères publiques. Perte d'influence de la France sur le marché de l'art. Concurrence internationale. Distorsions fiscales. Suppression du monopole exercé par la profession. Constitution de sociétés de forme commerciale soumises à l'agrément d'un conseil des ventes. Légalisation de la vente de gré à gré, des prix garantis et des avances. Organisation du statut d'expert agréé. Marché ouvert à la concurrence européenne. Propositions de la commission des lois sur le maintien des garanties à l'égard des consommateurs, l'organisation des ventes, la vente de gré à gré et le conseil des ventes. Fondement de l'indemnisation basé sur l'expropriation : droit de présentation équivalent à un droit de propriété. Extension du principe de l'indemnisation aux salariés des offices de commissaires-priseurs. Harmonisation nécessaire des règles fiscales entre pays européens. Demande l'adoption de ce projet de loi après discussion des différents amendements - **Art. 1er** (*définition des biens susceptibles d'être vendus aux enchères publiques*) (p. 3850) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis et, sur celui-ci, le sous-amendement n° 112 du Gouvernement (extension à la vente par lot) - **Art. 2** (*organisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques par des sociétés de forme commerciale*) (p. 3851) : ses amendements d'harmonisation rédactionnelle n° 30 et n° 31 ; adoptés. Son amendement n° 32 : remplacement du mot "propriétaire" par le mot "vendeur" ; adopté - **Après l'art. 2** (p. 3853) : accepte l'amendement n° 2 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (législation applicable aux ventes de meubles aux enchères publiques organisées sur Internet) - **Art. 3** (*objet des sociétés de ventes*) : son amendement rédactionnel n° 33 ; adopté. (p. 3854) : son amendement n° 34 : suppression de l'exception permettant à un dirigeant de société de vendre à son propre compte ; adopté - **Art. 4** (*agrément des sociétés de vente par le conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques*) : son amendement rédactionnel n° 35 ; adopté - **Art. 6** (*locaux de ventes*) (p. 3855) : son amendement n° 36 : simplification de la procédure d'information du conseil des ventes ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 4 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (information du conseil

des ventes en cas de vente sur Internet) et s'oppose au sous-amendement n° 113 du Gouvernement (modalités de l'information communiquée au conseil des ventes fixées par décret) - **Art. 7** (*condition de diplôme*) : son amendement n° 37 : nouvelle rédaction ; adopté - **Art. 8** (*adjudication - procès-verbal de la vente - ventes de gré à gré*) (p. 3856) : ses amendements n° 38 : allongement à quinze jours du délai de la vente de gré à gré ; et n° 39 : information du dernier enchérisseur ; adoptés. Sur son amendement n° 39 précité, s'oppose au sous-amendement n° 115 du Gouvernement (pas de vente de gré à gré en l'absence d'enchères). (p. 3857) : accepte l'amendement n° 114 du Gouvernement (exercice du droit de préemption par l'Etat) - **Art. 10** (*publicité - prix de réserve*) : son amendement n° 40 : suppression de la fixation par décret des mentions devant figurer sur la publicité ; adopté. Estime l'amendement n° 7 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis satisfait par son amendement et en demande le retrait (nouvelle rédaction). (p. 3858) : son amendement n° 41 : clarification du prix de réserve ; adopté - **Art. 11** (*prix garanti*) : ses amendements n° 42 : clarification du prix garanti ; et n° 43 : société de vente déclarée adjudicataire si le prix garanti n'est pas atteint ; adoptés - **Art. 12** (*avances consenties au vendeur*) (p. 3859) : ses amendements n° 44 : maintien du principe de l'avance sans limite dans son montant ; et n° 45 : suppression de l'intervention des organismes d'assurance ou des établissements de crédit ; adoptés - **Art. 13** (*paiement et délivrance des biens*) (p. 3860, 3861) : ses amendements n° 46 rédactionnel ; n° 47 : garantie fixée sur le paiement du prix par l'acquéreur ; et n° 48 : choix pour le vendeur de recourir à la folle enchère ; adoptés - **Art. 14** (*sanctions pénales de l'organisation des ventes aux enchères sans agrément*) (p. 3862) : son amendement n° 49 : application des sanctions pénales aux professionnels étrangers exerçant occasionnellement en France ; adopté. (p. 3863) : inégalité entre nationaux et autres ressortissants - **Après l'art. 14** : son amendement n° 50 : adaptation du code pénal à la suppression du monopole des officiers ministériels en matière de vente volontaire ; adopté - **Art. 16** (*missions du conseil*) (p. 3864) : son amendement rédactionnel n° 51 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 104 de Mme Dinah Derycke (formation professionnelle assurée par le conseil des ventes). Organisation de la formation professionnelle par décret - **Art. 17** (*information mutuelle du conseil des ventes et des chambres des commissaires-priseurs, des huissiers de justice et des notaires*) (p. 3865) : ses amendements n° 52 rédactionnel et n° 53 de coordination ; adoptés - **Art. 18** (*composition du conseil des ventes*) : son amendement n° 54 : modification de la composition du conseil des ventes et modalités d'élection des professionnels ; adopté - **Art. 19** (*sanctions disciplinaires*) (p. 3868) : son amendement rédactionnel n° 55 ; adopté - **Art. 21** (*déclaration de la prestation de services au conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques*) (p. 3869) : s'oppose à l'amendement n° 105 de Mme Dinah Derycke (ventes aux enchères limitées aux sociétés européennes dont c'est l'activité principale). Ses amendements rédactionnels n° 56 et n° 57 ; adoptés - **Art. 22** (*usage de leur qualité par les prestataires de services*) (p. 3870) : son amendement rédactionnel n° 58 ; adopté - **Art. 23** (*conditions exigées des prestataires de services*) : son amendement de précision n° 59 ; retiré. Accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - **Art. 24** (*respect de la réglementation française par les prestataires de services*) (p. 3871) : son amendement rédactionnel n° 60 ; adopté - **Art. 25** (*sanctions disciplinaires à l'égard des prestataires de services*) : son amendement n° 61 : clarification des sanctions applicables aux ressortissants européens ; adopté - **Art. 26** (*commissaires-priseurs judiciaires*) (p. 3872) : son amendement n° 62 : compétence des officiers publics ou ministériels et autres personnes légalement habilités ; adopté. Estime l'amendement n° 107 de Mme Dinah Derycke satisfait par la loi (réaffirmation du principe du monopole à résidence des commissaires-priseurs judiciaires) - **Art. 27** (*responsabilité civile des sociétés de ventes et des officiers ministériels*) (p. 3873) : son amendement n° 63 : prescription décennale généralisée à l'ensemble des actions engagées à l'occasion des ventes volontaires et judiciaires et définition du fait générateur du dommage ; adopté. Estime l'amendement n° 117 (définition

du fait générateur du dommage) du Gouvernement satisfait par son amendement n° 63 précité - **Art. 28** (*liste des experts agréés*) (p. 3874, 3875) : son amendement n° 64 : faculté de recourir à un expert agréé et fixation par décret des conditions de l'agrément ; adopté. Sur son amendement n° 64 précité, estime satisfait et demande le retrait du sous-amendement n° 124 de M. Robert Bret (conditions d'agrément des experts fixées par décret en Conseil d'Etat) - **Art. 29** (*nomenclature des spécialités*) : son amendement rédactionnel n° 65 ; adopté. Son amendement n° 66 : suppression de la limitation à deux spécialités exigées des experts agréés ; adopté. (p. 3876) : responsabilité du conseil des ventes - **Art. 30** (*responsabilité des experts agréés*) : son amendement n° 67 : limitation de la responsabilité solidaire relative à l'activité de l'expert ; adopté - **Art. 33** (*radiation d'un expert agréé*) (p. 3877) : son amendement n° 68 : harmonisation des conditions de retrait de l'agrément de l'expert avec celles prévues par la loi de 1971 pour la radiation des experts judiciaires ; adopté - **Art. 34** (*interdiction pour un expert agréé d'acheter ou de vendre pour son propre compte*) (p. 3878) : ses amendements n° 69 : possibilité pour l'expert d'exécuter un ordre d'achat en tant que mandataire d'un client ; et n° 70 : suppression des sanctions pénales relatives à l'interdiction faite aux experts d'acheter ou de vendre pour leur propre compte ; adoptés - **Art. 35** (*fondement de l'indemnisation*) : son amendement n° 71 : affirmation du principe du droit à indemnisation ; adopté. (p. 3879) : droit de présentation assimilé à un droit de propriété. Reconnaissance de ce droit par la Cour de cassation. Ouverture d'un droit à indemnisation sur le fondement de l'expropriation. Versement d'une juste et préalable indemnité - **Art. 36** (*estimation de la valeur de l'office*) (p. 3881) : ses amendements n° 72 et n° 73 : référence aux cinq derniers exercices connus ; adoptés. S'oppose aux amendements n° 118 et n° 119 du Gouvernement (prise en compte des huit derniers exercices) - **Art. 37** (*évaluation du montant de l'indemnité*) (p. 3882) : son amendement n° 74 : choix du commissaire-priseur d'être indemnisé sur une base forfaitaire ou sur une évaluation personnelle ; adopté - **Art. 40** (*création d'une taxe sur les ventes de meubles aux enchères publiques*) (p. 3884) : accepte l'amendement de suppression n° 96 de la commission des finances saisie pour avis - **Art. 41** (*conditions de versement des indemnités*) (p. 3885) : accepte l'amendement n° 108 de Mme Dinah Derycke (raccourcissement du délai d'indemnisation). Son amendement n° 76 : introduction de l'attestation d'assurance à compter de l'entrée en fonction du commissaire-priseur ; adopté - **Art. 42** (*répartition des indemnités dues aux sociétés civiles professionnelles*) : son amendement n° 77 : suppression de la référence à la notion de catégorie ; retiré. Accepte l'amendement n° 120 du Gouvernement (nouvelle rédaction) - **Art. 43** (*commission nationale d'indemnisation*) (p. 3886) : son amendement n° 78 : présidence confiée à un magistrat de l'ordre judiciaire et composition de la commission ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 121 du Gouvernement (présidence confiée à un conseiller d'Etat). Son amendement n° 79 : précision sur l'annualité du rapport ; adopté. Son amendement n° 80 : possibilité de recours devant la cour d'appel de Paris ; adopté - **Après l'art. 43 ou après l'art. 51** (p. 3888) : accepte l'amendement n° 101 de la commission des finances saisie pour avis (précision sur le régime fiscal des opérations effectuées à l'occasion de l'application de cette loi - neutralité fiscale des opérations de restructuration). (p. 3889) : accepte l'amendement n° 98 de la commission des finances saisie pour avis (application d'un droit de taxation fixe aux apports rendus nécessaires par la présente loi). (p. 3891) : accepte l'amendement n° 122 du Gouvernement (transfert de la chambre de discipline de la compagnie des commissaires-priseurs de Paris à la future compagnie des commissaires-priseurs judiciaires et transformation de la compagnie des commissaires-priseurs de Paris en société anonyme). (p. 3892) : accepte l'amendement n° 100 de M. Yann Gaillard (précision sur le régime fiscal de l'indemnisation). Accepte l'amendement n° 102 de la commission des finances saisie pour avis (insertion d'une division additionnelle relative aux dispositions fiscales) - **Art. 44** (*licenciements des personnels*) (p. 3893) : ses amendements n° 81 : application de l'article L. 122-12 du code du travail au personnel salarié des commissaires-priseurs qui poursuivent leur activité de vente

volontaire en qualité de dirigeant ou d'associé de société de ventes ; et n° 82 de coordination ; retirés - **Après l'art. 44** (p. 3894) : son amendement n° 83 : indemnisation des personnels des offices de commissaires-priseurs et de Drouot SA licenciés en conséquence directe de la réforme ; adopté - **Art. 39** (**précédemment réservé p. 3882**) (*fonds d'indemnisation*) (p. 3895) : son amendement de coordination n° 75 ; adopté - **Art. 46** (*changement d'affectation des locaux*) : son amendement rédactionnel n° 84 ; adopté - **Art. 47** (*prescription des actions en responsabilité civile professionnelle en cours*) : son amendement de coordination n° 85 ; adopté - **Art. 48** (*période transitoire*) (p. 3896) : son amendement rédactionnel n° 86 ; adopté - **Après l'art. 48** : son amendement n° 87 : examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur ; adopté - **Art. 51** (*vacance des offices des commissaires-priseurs âgés de plus de soixante-cinq ans ne trouvant pas de successeur*) (p. 3897) : son amendement n° 88 : vacance déclarée à la demande de l'intéressé ; adopté. S'oppose à l'amendement de suppression n° 109 de Mme Dinah Derycke - **Après l'art. 51** (p. 3898) : son amendement n° 89 : régime de retraite des commissaires-priseurs ; retiré. Devenir de la Caisse d'assurance vieillesse des officiers ministériels, CAVOM. Demande le retrait de l'amendement n° 127 de M. Robert Bret (régime de retraite des commissaires-priseurs affiliés à la Caisse d'assurance vieillesse des officiers ministériels, CAVOM) satisfait par son amendement n° 89 précité - **Art. 56** (*abrogations*) (p. 3899) : son amendement n° 90 : extension de l'abrogation à d'autres textes anciens relatifs aux commissaires-priseurs ; adopté - **Après l'art. 56** (p. 3900) : ses amendements n° 91 : adaptation des articles 871 et 873 du code général des impôts ; n° 92 : régime particulier applicable en Alsace-Moselle ; et n° 93 : remplacement des mots "commissaires-priseurs judiciaires" par "commissaires-priseurs" ; adoptés.

DELANEAU (Jean), sénateur (Indre-et-Loire) RI.

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du Comité de l'éthique du loto sportif.

Membre titulaire de la Commission consultative des droits de l'homme.

Membre ès qualités du Conseil pour la transparence des statistiques de l'assurance-maladie (décret n° 99-866 du 7 octobre 1999).

Membre titulaire du Conseil national de la cinématographie.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Avant l'art. 1er ter** (p. 116) : soutient l'amendement n° 129 de la commission des affaires sociales saisie pour avis (revalorisation des pensions de retraite du régime agricole).

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Après l'art. 27 bis** (p. 354) : intervient sur l'amendement n° 392 de M. Jean-Marc Pastor (accord cadre prévu entre les caisses de retraite pour définir les règles régissant le statut de l'emploi rural) - **Art. 29 ter** (création d'un observatoire de l'emploi salarié en agriculture) (p. 359) : attitude de la commission des affaires sociales fondée sur le fond et la forme des amendements et non sur leur origine.

- **Proposition de loi relative à l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de démence sénile et, en particulier, de la maladie d'Alzheimer [n° 0210 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 479, 480) : rôle de la commission des affaires sociales. Initiative du Sénat pour la prestation spécifique dépendance, PSD. Limite inhérente à toute initiative parlementaire. Problèmes soulevés par la commission des affaires sociales - **Art. 2** (inscription de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés parmi les thèmes nationaux prioritaires arrêtés par le Conseil national de la formation médicale continue) (p. 482) : intervention du législateur sur la formation médicale continue.

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 606) : revalorisation des retraites. Installation des jeunes agriculteurs. Pensions de réversion agricoles. Tutelle sur la mutualité sociale agricole. Aide à domicile en milieu rural. Titre emploi simplifié agricole. Création d'organismes paritaires départementaux en matière d'activités sociales et culturelles et en matière de sécurité et d'hygiène.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 0178 (98-99)]** - (2 mars 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Art. 3** (exonération de charges sociales sur la contribution de l'employeur au financement des chèques-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés - art. 2 bis nouveau de l'ordonnance précitée) (p. 1230) : position de la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi créant le Conseil national des communes "Compagnon de la Libération" [n° 0142 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1258) : accueil avec respect de ce projet de loi par la commission des affaires sociales. Souhaite aux Compagnons de la Libération de continuer à assumer le plus longtemps possible leur mission. Hommage à Maurice Schumann.

- **Proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé [n° 0394 (97-98)]** - (11 mars 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1443) : texte pragmatique tendant à répondre même imparfaitement à des situations concrètes.

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 2264, 2265) : inscription de cette proposition de loi sénatoriale à l'ordre du jour complémentaire pour des raisons de calendrier en liaison avec l'Assemblée nationale. - **Art. 2** (développement des soins palliatifs dans les hôpitaux et les cliniques grâce à la réforme de la planification hospitalière - art. L. 712-3-1-1 (nouveau) du code de la santé publique) (p. 2266) : création d'équipes mobiles au sein des centres hospitaliers. (p. 2267) : relève le caractère quantitatif et qualitatif de la carte sanitaire

- **Demande de réserve** : demande la réserve de l'article 3 jusqu'après le vote de l'article 8 - **Art. 8** (élargissement à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de la mission de délivrer des soins palliatifs - art. L. 711-2-2 (nouveau) du code de la santé publique) (p. 2269) : considère l'amendement n° 5 de M. Jean Chérioux comme un hommage à la loi Neuwirth de 1995 (intégration de la référence à la douleur dans la définition des missions des centres hospitaliers et des établissements de santé).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 3461, 3462) : projet de loi fondamental. Urgence déclarée. Insuffisance d'une seule lecture dans chaque assemblée. Ajout de diverses mesures d'ordre social. Fonctionnement difficile de la commission mixte paritaire. Etude d'impact : éléments insuffisants fournis au Parlement. Bilan à prévoir. Aggravation probable de la rupture sociale. Propositions positives de la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 34 bis** (certification des compétences des aides-opérateurs) (p. 3606) : son intervention en tant que médecin et chirurgien. Confiance très profonde du chirurgien en l'instrumentiste. Disparition de cette profession avec le temps. Présence actuelle d'aides-opérateurs et d'aides-instrumentistes uniquement dans le secteur privé.

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Après l'art. 37 ter** (p. 3654, 3655) : à titre personnel, ne prendra pas part au vote sur l'amendement de M. François Autain n° 211 (remplacement du système de création ou de transfert d'officines de pharmacie par un nouveau régime : définition de deux quotas de population suivant l'importance de la commune, quota spécifique pour l'Alsace-Moselle et la Guyane, suppression de la possibilité de créer des officines par voie dérogatoire) et sur celui-ci, au sous-amendement n° 223 de M. Alain Vasselle (quota pour les communes de 5 000 habitants et plus). Son désaccord sur la méthode suivie : négation du travail du Parlement. Difficultés pour la commission de travailler dans des conditions normales : examen rapide des amendements extérieurs.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) - Président de la commission des affaires sociales (p. 4231, 4232) : conséquences de la discussion annuelle par le Parlement du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Nécessité d'un débat d'orientation sur les finances publiques incluant les finances sociales. Situation du régime général. Souhait d'un véritable débat sur l'évolution des finances publiques. Alimentation du fonds de réserve pour les retraites. Problèmes soulevés par le dispositif des 35 heures.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Art. 13** (transferts financiers entre l'Etat et les départements) (p. 4580) : importance de cette discussion concernant les collectivités territoriales. Risque pour les communes d'une réduction de la dotation globale de fonctionnement, DGF, à une dotation d'ajustement de leurs relations avec les conseils généraux ou l'Etat. Atteinte au principe de l'autonomie financière des communes. Propose la suspension immédiate de la séance pour l'examen par la commission des affaires sociales des amendements déposés sur le titre IV. (p. 4591) : intervient sur l'amendement n° 105 de M. Louis Boyer (prise en compte de l'impact du recensement de la population en cas de diminution de la population ayant entraîné une baisse de plus de 5 % du contingent communal par rapport à 1999). Résultats du dernier recensement : réduction de la population de certaines communes. Diminution de la dotation globale de fonctionnement - **Art. 37 sexvicies** (création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie) (p. 4655) : rappel de la procédure d'examen des amendements en commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4658) : difficulté insurmontable pour rapprocher les points de vue. Sentiment

d'un travail non complètement accompli et imparfait. Nombreux aménagements à prévoir.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc"** [n° 0418 (98-99)] - (5 octobre 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4790) : nécessité de ce texte. Demande un scrutin public en raison de l'importance du texte.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail** [n° 0022 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Art. 1er** (*nouvelle durée légale du travail*) (p. 5628, 5629) : complexité du projet de loi. Risques d'inconstitutionnalité du texte. Conceptions respectives de la commission et du Gouvernement du dialogue social. Saisine possible du Conseil économique et social. Opposition de la commission à l'obligation de la réduction du temps de travail - **Art. 1er ter** (*définition du temps de travail effectif*) (p. 5650) : sur l'amendement de la commission n° 7 (fixation de la rémunération des temps d'habillage et de déshabillage par conventions ou accords collectifs de travail), se déclare favorable au sous-amendement n° 148 de M. Jean Chérioux (application au temps d'habillage et de déshabillage sur le lieu de travail).

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Art. 11** (*allègement de cotisations sociales et réduction du temps de travail*) (p. 5753) : retards inexpliqués dans le déroulement des débats. (p. 5756) : demande la mise aux voix de l'amendement n° 31 (suppression de la contribution des organismes de protection sociale) de la commission avant l'amendement n° 74 (suppression de la contribution des organismes de protection sociale) du Gouvernement - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5781, 5782) : conceptions différentes de la société. Rôle redonné à la négociation. Objectif électoraliste du Gouvernement. Souhaite que la majorité sénatoriale suive la position de la commission.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000** [n° 0040 (1999-2000)] - (16 novembre 1999) - Président de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Jacques Machet, rapporteur de la commission des affaires sociales pour la famille - **Discussion générale** (p. 5935, 5937) : présentation des comptes ne traduisant pas la situation de la branche famille. Hypothèses erronées prises en compte par le Gouvernement. Financement indirect des 35 heures par le fonds de réserve pour les retraites alimenté par la ponction dans la branche famille. Prise en charge par la branche famille de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire. Caractère limité des mesures nouvelles en faveur des familles. Préaffectation par le Gouvernement des excédents futurs de la branche famille. Caractère illusoire de la nouvelle garantie de ressources pour la branche famille instituée par l'article 9 du projet de loi. Propositions sur l'affectation possible des excédents. Caractéristiques d'une politique familiale ambitieuse. Sous réserve des amendements proposés par le rapporteur, demande l'adoption du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 pour ses dispositions relatives à la famille. (p. 5940, 5942) : contribution de l'accroissement des prélèvements affectés à la sécurité sociale au redressement des comptes sociaux. Objectif national de dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Incohérence de l'affectation des prélèvements. Réponses du Gouvernement aux objectifs fondamentaux : constitution d'un fonds de réserve pour les retraites sans engagement de réforme indispensable des régimes de retraite, ponction des excédents de la branche famille sans amélioration de la situation des familles et prélèvements sur la sécurité sociale pour financer les 35 heures. Nombreux mouvements financiers croisés entre le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Débat indispensable sur les finances publiques dans leur ensemble.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-522 du 24 juin 1998, n° 98-731 du 20 août 1998, n° 98-773 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer** [n° 0420 (98-99)] - (24 novembre 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Après l'art. 3** (p. 6242) : souhaite l'adoption de l'amendement n° 2 de la commission (remplacement des mots "en état de grossesse apparente" par les mots "en état de grossesse médicalement attesté").

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 27 bis** (*affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6637) : intervient sur l'amendement de suppression n° I-46 de la commission. Mélange des lois de financement de la sécurité sociale et des lois de finances - **Après l'art. 34 bis** (p. 6671) : se déclare favorable à l'amendement n° I-146 de M. Michel Charasse (remplacement des contributions des collectivités locales aux services départementaux d'incendie et de secours, SDIS, par un impôt direct local voté par les SDIS). Souci de transparence - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6705, 6706) : transferts financiers entre la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale. Nécessité de consolider les comptes publics. Absence de logique des affectations budgétaires à la sécurité sociale et aux trente-cinq heures. Le groupe des Républicains et Indépendants votera cette première partie, telle qu'amendée par le Sénat. Remerciements.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail - Nouvelle lecture** [n° 0115 (1999-2000)] - (15 décembre 1999) - Président de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Louis Souvet, rapporteur - **Discussion générale** (p. 7651, 7654) : déplore la procédure d'urgence. Deux points d'accord avec l'Assemblée nationale. Rétablissement par l'Assemblée nationale de son texte de première lecture. Temps de travail des cadres. Régime applicable aux temps d'habillage et de déshabillage. Dispositions applicables aux établissements soumis à la procédure d'agrément dans le secteur social et médico-social. Préférence du Sénat pour une extension du champ de la négociation collective. Exception française en Europe. Financement des exonérations de charges. Revalorisation massive du taux horaire du SMIC. Principe d'égalité. Attente d'une véritable réforme de l'assiette des cotisations patronales de sécurité sociale. Réforme annoncée de la formation professionnelle. Effet d'aubaine au bénéfice du Gouvernement face à une conjoncture favorable. Multiplication des conflits sociaux. La majorité de la commission des affaires sociales proposera l'adoption d'une motion tendant à opposer la question préalable - **Question préalable** (p. 7664) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°** [n° 52 (1999-2000)] **tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; 2°** [n° 87 (1999-2000)] **relative au développement du partenariat social** [n° 118 (1999-2000)] - (16 décembre 1999) - Président de la commission des affaires sociales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7742, 7743) : félicitations au rapporteur. Annonce d'un grand projet de société préparé par l'actuelle majorité mais absence de texte déposé. Report à 2001 du grand toilettage de la politique de la santé. Ordre du jour des assemblées parlementaires : séance réservée ; non-inscription à l'Assemblée nationale des propositions de loi adoptées par le Sénat.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1540, 1541) : rôle du législateur d'adapter le droit à l'évolution de la société. Rappel des circonstances de la naissance du PACS et définition. Vide comblé par le PACS. Soutient ce projet.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 0171 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3205, 3206) : organisation de la réserve fondée sur le volontariat à la suite de la suspension de la conscription. Participation constructive des associations de réservistes à la réflexion autour de la réforme. Qualité du travail du Sénat. Importance du statut militaire des réservistes. Amendements de la commission pour renforcer la liaison entre la collectivité nationale et les impératifs de sécurité. Souhait de la création d'un observatoire de la réserve et du dépôt par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur l'état et l'utilisation de la réserve. Priorité absolue de la défense du territoire national, de l'Europe et de ses valeurs.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7157, 7158) : adéquation de ce budget aux besoins des armées. Diminution des crédits d'équipement. Préservation de l'essentiel des crédits de fonctionnement courant. Prévision, dans le collectif budgétaire, d'un redéploiement de 9 milliards de francs au sein du budget de la défense. Professionnalisation. Financement des futures commandes. Domaine spatial. Construction d'une défense européenne : fusion Aérospatiale-Matra et constitution de la Société européenne d'aéronautique de défense et spatiale, EADS ; création de l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement, OCCAR ; nomination d'un "Monsieur PESC", politique étrangère et de sécurité commune ; amélioration souhaitable de la coopération sur les programmes. Votera ce projet de budget.

DELEVOYE (Jean-Paul), sénateur (Pas-de-Calais) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire de la Commission nationale consultative des gens du voyage ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 28 septembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion

du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 303 (96-97)] de MM. Jacques Oudin et plusieurs de ses collègues visant à modifier l'article L. 255 du code électoral [n° 208 (98-99)] (10 février 1999) - **Elections.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 183 (98-99)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, relatif aux polices municipales [n° 209 (98-99)] (10 février 1999) - **Police.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales [n° 265 (98-99)] (16 mars 1999) - **Police municipale.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 431 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 235) - Ministère : Equipement - *Construction du canal à grand gabarit Seine-Nord* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1348) - **Cours d'eau, étangs et lacs**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière [n° 0247 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 423, 425) : consensus de l'ensemble des parlementaires. Association des communes minières. Nécessité de gérer la fin de l'exploitation minière. Se déclare favorable aux propositions de la commission. Principe de la nullité des clauses d'exonération de responsabilité. Débat sur la rétroactivité. Question du financement. Prévention et surveillance des risques miniers. Régime de la police des mines. Transfert des patrimoines aux collectivités locales. Problème des eaux. Notion d'urbanisme du sous-sol. Potentialités de développement de ces territoires.

- **Proposition de loi tendant à frapper de nullité d'ordre public toute clause de mutation immobilière exonérant les exploitants de mines de leur responsabilité en matière de dommages liés à leur activité minière [n° 0220 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 423, 425) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi complétant le code minier [n° 0298 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 423, 425) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0229 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 423, 425) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la responsabilité des dommages liés à l'exploitation minière [n° 0235 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97),**

n° 0229 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98) - Discussion générale (p. 423, 425) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0248 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0247 (97-98) - Discussion générale** (p. 423, 425) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Projet de loi relatif aux polices municipales - Deuxième lecture [n° 0183 (98-99)]** - (17 février 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1068, 1070) : restauration et respect de l'autorité républicaine. Efficacité des services de police. Amélioration de l'existant. Opposition à la possibilité pour le préfet d'édicter seul, à défaut d'accord avec le maire, le règlement de coordination entre les forces de police. Double agrément par le procureur de la République et par le préfet des agents de police municipale. Points de convergence avec l'Assemblée nationale. Question de l'armement. Faculté pour la commission consultative de demander la vérification d'un service de police municipale. Formation continue. Principe de la bonification pour ancienneté. Recrutement de volontaires féminines dans la gendarmerie - **Art. 2 (élaboration d'un règlement de coordination)** (p. 1081, 1082) : ses amendements n° 1 : suppression de la notion de conformité à une convention type ; n° 2 : précision sur la nature, les lieux et les modalités des interventions des policiers municipaux ; n° 3 : suppression de la faculté pour le préfet d'édicter seul un règlement de coordination ; et n° 4 de coordination ; adoptés. Ajustement de la convention aux situations locales - **Art. 3 (institution d'une commission consultative des polices municipales)** (p. 1083, 1084) : ses amendements n° 5 : suppression de la désignation des représentants des maires par les associations représentatives d'élus locaux ; et n° 6 : représentation effective des agents de police municipale ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 26 de M. Jacques Peyrat (élection des représentants des agents de police municipale par l'ensemble de cette catégorie de fonctionnaires territoriaux) - **Art. 4 (vérification des services de police municipale)** : ses amendements n° 7 : faculté pour la commission consultative des polices municipales de demander cette vérification ; et n° 8 : possibilité pour les services d'inspection générale de l'Etat d'opérer cette vérification et transmission directe des conclusions aux maires ; adoptés - **Art. 5 bis (suspension et révocation des gardes champêtres - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 1085) : son amendement de rétablissement n° 9 ; adopté. Souhaite connaître la date de parution du décret d'application prévu par la loi du 2 février 1995, relatif au recrutement d'un garde champêtre commun à plusieurs collectivités locales - **Art. 6 (principes généraux du statut et agrément des agents de police municipale)** (p. 1086, 1087) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jacques Peyrat (encadrement et commandement des polices municipales par des fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B, en fonction de l'importance de leurs effectifs). Domaine réglementaire. Appuie néanmoins cette démarche. Ses amendements n° 10 : suppression de l'agrément par le préfet ; n° 11 : agrément tacite par le procureur de la République ; et n° 12 : suppression de la possibilité d'un retrait temporaire de cet agrément ; adoptés - **Art. 7 (armement des agents de police municipale)** (p. 1088) : ses amendements n° 13 : suppression de la référence aux catégories d'armes ; et n° 14 : fixation par décret des catégories d'armes autorisées ; adoptés - **Art. 8 (identification et équipement des agents de police municipale)** (p. 1089) : demande le retrait de l'amendement n° 28 de M. Jacques Peyrat (détermination de la couleur de la tenue des agents de police municipale). Son amendement n° 15 : fixation des normes par un décret en Conseil d'Etat ; adopté - **Art. 11 (abrogations)** (p. 1090) : son amendement n° 16 : rétablissement de la référence à l'article L. 412-49-1 du code des communes relatif à l'agrément temporaire des agents non armés chargés d'assister les agents de police municipale dans les communes touristiques ; adopté - **Art. 15 (formation continue)** (p. 1091) : ses amendements n° 17 : fixation en fonction des dépenses réellement engagées, du

montant de la redevance versée par les communes bénéficiant des actions de formation ; et n° 18 de coordination ; adoptés - **Art. 16 bis (bonification d'ancienneté pour le calcul de la pension de retraite-supprimé par l'Assemblée nationale)** : son amendement de rétablissement n° 19 ; adopté - **Avant l'art. 18** (p. 1092) : accepte l'amendement n° 30 du Gouvernement (précision sur les pouvoirs accordés aux polices municipales en matière de dépistage de l'état alcoolique) - **Art. 18 (délai d'établissement d'un règlement de coordination à compter de la publication du règlement type)** (p. 1093, 1094) : ses amendements n° 20 de coordination, n° 21 : maintien de la situation actuelle relative au travail de nuit durant la période transitoire ; n° 22 : maintien de la situation actuelle relative à l'armement durant la période transitoire ; et n° 23 de coordination ; adoptés. Sur son amendement n° 22 précité, s'oppose au sous-amendement n° 29 du Gouvernement (réintroduction du règlement de coordination) - **Art. 19 (délai d'harmonisation de l'identification et de l'équipement des polices municipales)** : son amendement n° 24 : allongement du délai ; adopté - **Art. 20 (nouvel agrément des agents de police municipale)** : son amendement de coordination n° 25 ; adopté - **Après l'art. 20** (p. 1095) : accepte l'amendement n° 31 du Gouvernement (possibilité pour les jeunes femmes nées avant le 31 décembre 1982 d'accéder aux emplois de volontaires dans la gendarmerie). Qualificatif de "cavalier" attribué à cet amendement.

Commission mixte paritaire [n° 0265 (98-99)] - (1er avril 1999) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 2101) : accord de la commission mixte paritaire animée par un souci d'efficacité et de recherche d'équilibre. Accord complet sur le principe de l'armement des policiers. Suppression de la possibilité pour le préfet, en l'absence d'accord avec le maire, d'établir seul un règlement de coordination : adoption de la position du Sénat par la mise en place d'une convention de coordination entre le représentant de l'Etat et le maire. Acceptation du principe du double agrément des agents, par le préfet et le procureur de la République, selon le souhait de l'Assemblée nationale. Principe d'identification commune des forces de l'ordre à travers l'uniforme de couleur bleue. Agrément des agents : demande d'instauration de délais raisonnables et de possibilité d'agrément temporaire. Rédaction du Sénat retenue pour la formation continue obligatoire. Texte équilibré qui répond au souci d'efficacité des collectivités locales. (p. 2105) : parole sur l'article 11 relatif à l'agrément temporaire d'agents dans les communes touristiques. Décrets d'application.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2145, 2146) : intercommunalité. Approche démographique adoptée par le projet de loi. Taxe professionnelle unique, TPU. Création de mécanismes de solidarité. Possibilité pour les communautés urbaines de participer à l'élaboration des contrats de plan. Rationalisation des coûts de fonctionnement. Capacité d'investissement. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Désignation des délégués communautaires au suffrage universel. Prérogatives du préfet. Débat nécessaire sur la réorganisation de l'Etat et la simplification des procédures.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 69** (p. 2666) : ses amendements n° 309 : prise en compte de la situation des collaborateurs des élus et des groupes d'élus ; et n° 310 : situation des collaborateurs de cabinet ; adoptés.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 0269 (98-99)]** - (8 juin 1999) - **Art. 3 (référé-suspension de l'exécution d'une décision administrative)** (p. 3752) : ses amendements, soutenus par M. Hubert Haenel, n° 20 : possibilité pour la collectivité locale de demander elle-même le sursis à exécution ; et n° 21 : limitation de la durée de l'instruction par la mise en place d'un terme pour invoquer des moyens nouveaux ; retirés - **Art. 7 (procédure contradictoire, audience publique, juge unique décidant en dernier ressort)** (p. 3754) : son amendement, soutenu par M. Hubert Haenel, n° 22 : remise

en place de la formation collégiale en cas d'opérations complexes ; retiré - **Art. 9** (*tri des requêtes selon leur degré d'urgence*) (p. 3755) : son amendement, soutenu par M. Hubert Haenel, n° 23 : possibilité pour une collectivité locale de demander au juge le rejet de la demande des requérants n'ayant pas intérêt à agir ou dont la requête serait manifestement irrecevable ; retiré - **Art. 12** (*suspension de l'exécution des actes des collectivités territoriales dans le cadre du contrôle de légalité* - art. L. 2131-6, L. 3132-1, L. 4142-1, L. 1111-7 et L. 2511-23 du code général des collectivités territoriales) (p. 3757) : son amendement, soutenu par M. Hubert Haenel, n° 24 : possibilité pour le juge de suspendre un acte à la demande d'une autorité communale s'il existe un doute sérieux sur la légalité de la décision attaquée ; retiré par coordination.

DELFAU (Gérard), sénateur (Hérault) NI puis RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 224 (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6267) - Ministère : Intérieur - *Inondations dans le grand Sud-Ouest* - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6267) - **Catastrophes naturelles**

Questions orales avec débat :

n° 11 (JO Débats du 19 février 1999) - Ministère : Aménagement du territoire - *Eviction du département de l'Hérault des futurs fonds structurels européens* - **Fonds structurels**

Questions orales sans débat :

n° 464 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1175) - Ministère : Equipement - *Travaux de contournement de la commune de Saint-André-de-Sangonis* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1896) - **Routes**

n° 465 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1175) - Ministère : Aménagement du territoire - *Reconversion du bassin minier de Graissessac* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2878) - **Aménagement du territoire**

n° 598 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 5024) - Ministère : Aménagement du territoire - *Pollution atmosphérique causée par les automobiles* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5412) - **Pollution et nuisances**

n° 622 (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5481) - Ministère : Economie - *Plan de fermeture des perceptions* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5808) - **Administration**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1680, 1682) : concept de développement durable. Discussion de ce texte selon la procédure d'urgence.

Urbanisme et ruralisme. Conception des pays. Conseil de développement. Intervention de l'Etat dans la mise en place de nouvelles formes de solidarité. Schémas de services collectifs. "Service universel postal". Conditions financières du développement économique équilibré des territoires. Maisons des services publics. Lien entre le schéma des transports de voyageurs et celui des transports de marchandises. Péréquation des ressources. Soutiendra tout au long des débats les orientations du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 1er** (*définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1731, 1732) : parution dans la presse de la carte du futur zonage de la prime d'aménagement du territoire. Exclusion du bénéfice de cette prime de quatre des cinq départements du Languedoc-Roussillon. Taux de chômage et pourcentage de RMIstes dans cette région. Exclusion également de cette région des fonds structurels européens. (p. 1741) : intervient sur l'amendement n° 135 de M. Michel Souplet (possibilité de prendre en compte la valeur de l'activité des bénévoles dans les contrats passés entre l'Etat et les collectivités locales) - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1744) : affaiblissement de la notion de compensation financière en cas de mission de service public confiée par l'Etat à des entreprises publiques.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 22** (*maintien des services publics sur le territoire et création des maisons des services publics* - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1945, 1946) : se déclare favorable à l'amendement n° 318 de M. Claude Domeizel (possibilité de remboursement par l'Etat de tout ou partie des charges générées par la mise à disposition de personnels ou de locaux par les collectivités locales pour créer des maisons des services publics ou permettre le fonctionnement d'un service public). Exemple de La Poste. Inégalité entre les communes. Services postaux des autres pays européens.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 29** (*définition de la politique globale des transports de personnes et de marchandises*) (p. 1987) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 79 de la commission spéciale et favorable à l'amendement n° 300 de M. Gérard Le Cam (réalisation de nouvelles infrastructures) - **Après l'art. 34 bis** (p. 2035, 2036) : se déclare favorable à l'amendement n° 212 de M. Georges Gruillot (reconnaissance du rôle des comités d'expansion et des agences de développement économique). Comités de bassin d'emploi - **Art. 37** (*affectation et aliénation des chemins ruraux* - art. L. 161-2 et L. 161-10-1 du code rural) (p. 2041, 2042) : intervient sur l'amendement de suppression n° 93 de la commission spéciale. Entretien des chemins. Alourdissement des charges des petites communes. Souhaite l'introduction d'un critère dans la dotation globale de fonctionnement permettant l'entretien des zones vertes réservées au public et des chemins destinés à la randonnée - **Après l'art. 38** (p. 2044) : intervient sur l'amendement n° 95 de la commission spéciale (insertion dans le code rural, d'un nouveau chapitre consacré aux terroirs urbains et paysagers, TUP). Interrogation sur la signification de l'adjectif "urbains". (p. 2046) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 96 de la commission spéciale (sauf circonstances particulières, possibilité de réviser le plan d'occupation des sols, au cours des dix premières années, pour les seules communes dotées d'un schéma directeur). Nécessité d'une réflexion d'ensemble sur l'urbanisme. Possibilité de modifier le plan d'occupation des sols.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2096) : communautés d'agglomération. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Règle du volontariat pour les communes. Droit d'initiative du préfet. Adhésion d'une commune par défaut. Continuité territoriale. Respect du principe de la libre administration des communes.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38 (suite)** (p. 2114) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 99 de la commission spéciale (création des fonds communs de placement de proximité destinés à développer les fonds propres des entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire). Critère de zone. (p. 2116) : intervient sur l'amendement n° 100 de la commission spéciale (insertion parmi les missions du fonds national de développement des entreprises, FNDE, du soutien aux entreprises organisées en réseau). (p. 2127) : se déclare favorable à l'amendement n° 109 de M. Jean-Pierre Raffarin (participation directe ou indirecte des collectivités territoriales aux fonds d'investissement dits "d'amorçage" intervenant avant le capital risque, au tout début de la création). Souhaiterait le rétablissement de l'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise, ACCRE.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2705, 2706) : accord sur les grandes orientations de ce texte, dont la non-banalisation du livret A. Inquiétude quant au délai de mise en oeuvre de cette loi, quatre ans, et quant à l'obligation de consacrer le tiers des résultats à des actions d'intérêt général. Problème du financement des retraites. Risque lié à la vente des parts sociales : souhaite l'ouverture du capital aux revenus modestes. Statut du dividende social face à l'impôt. Représentation du personnel à la commission paritaire. Appréciation positive sur le Crédit foncier. Sous réserve d'amélioration sur la question de l'équilibre financier durant la période transitoire, votera ce projet de loi - **Avant le titre Ier** (p. 2739) : intervient sur l'amendement n° 163 de Mme Marie-Claude Beaudou (création et composition d'un pôle financier public). Nécessité de clarifier et de conforter les missions du secteur public. Réflexion sur le périmètre : place de la Poste et de la Caisse des dépôts et consignations. Liaison souhaitable avec les articles 90-2 et 7 D du traité sur l'Union européenne. S'interroge sur les suites à donner à la proposition du Gouvernement de modification de l'exposé des motifs du projet de loi - **Art. 1er (les missions des caisses d'épargne)** (p. 2745) : se déclare favorable à l'amendement n° 167 de Mme Marie-Claude Beaudou (mention du maintien de la spécificité du livret A). Opposition au souhait de la commission de banalisation du livret A.

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 21 (les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance)** (p. 2804) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de la commission (modification des dispositions de cet article concernant l'évaluation des fonds propres amenés à être transformés en parts de sociétés). Problèmes à résoudre pendant la période transitoire : rémunération des parts sociales, ponction sur les fonds propres décidée par la dernière loi de finances, problème du régime des retraites. Souhaite la réduction du montant du capital social et l'allongement de la période transitoire.

- **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Art. 75 (obligation pour les actuelles sociétés de crédit foncier de transférer à une filiale leurs prêts et leurs ressources destinées au financement de ces prêts)** (p. 3031, 3033) : errements puis reprise en main du Crédit foncier. Etablissement de crédit spécialisé. Missions d'intérêt général : accession à la propriété et logement social. Garantie des droits des salariés de la maison-mère. Rappel de chiffres.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4329, 4332) : inégalité de la représentation sénatoriale. Attachement des Français à l'élection présidentielle au suffrage universel. Renforcement dans la Constitution de la prééminence du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif. Importance du contre-poids joué par le bicamérisme. Représentation du territoire. Durée du mandat des sénateurs. Mode de scrutin et désignation du corps électoral. Réforme

de la désignation des grands électeurs. Inconvénients de la proportionnelle. Perte d'identité du territoire français avec l'extension de l'Union européenne. Absence d'enthousiasme et désapprobation du projet de loi. Frilosité du Gouvernement dans la recherche d'un rééquilibrage de la composition du Sénat. Crise de confiance à l'égard du suffrage universel. Urgence du rééquilibrage du système politique. Traduction de certaines préoccupations des radicaux de gauche bien qu'ayant parlé en son nom personnel.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 37 sexvicies (création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie)** (p. 4647, 4648) : modification profonde du régime d'installation des officines de pharmacie. Rente de situation. Limitation des créations d'officine au détriment des communes rurales. Crise des centres-villes. Absence de référence à la notion de "besoins de santé". Demande au secrétaire d'Etat de surseoir à la discussion de cet article. Sa préférence pour un projet de loi spécifique relatif aux créations d'officines. Approuve complètement la création d'une couverture maladie universelle. (p. 4653) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 87 de M. Jean Huchon. Insuffisance du nombre de pharmacies dans les départements ruraux. (p. 4655) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 84 de M. Jean-Louis Lorrain et n° 91 de Mme Gisèle Printz (maintien d'un régime particulier pour les départements d'Alsace et de Moselle).

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4809, 4810) : conséquences possibles de la déréglementation opposées à celles souhaitées par la majorité sénatoriale. Dangers de la directive européenne pour le service public de l'électricité. Rapport de la Commission européenne sur l'état de libéralisation des marchés de l'énergie du 4 mai 1999. Prudence du gouvernement français. Concertation préalable : Livre blanc, consultation du Conseil économique et social, des partenaires sociaux et des diverses institutions. Texte équilibré répondant aux exigences de la commission en préservant les chances de l'opérateur public et en confortant le statut des salariés. Réaffirmation par le projet de loi des missions de service public de l'énergie. Droit de tous à l'électricité. Commission de régulation de l'électricité. Grands choix énergétiques de la nation. Avec les radicaux de gauche, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Deuxième lecture [n° 0391 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5099, 5100) : décentralisation et déconcentration. Libre accès aux documents administratifs. Modernisation du service public. Lois antérieures. Médiateur de la République. Délai requis pour répondre à la requête d'un administré. Art. 5 bis relatif à la consignation d'une somme d'argent par les associations de sauvegarde de l'environnement déposant un recours devant la juridiction administrative. Maisons des services publics. Jurisprudence "Berkani". Evaluation de la qualité du service rendu à l'usager. Les membres du groupe du Rassemblement démocratique et social européen sont plutôt enclins à suivre l'avis de la commission - **Après l'art. 4** (p. 5109) : ne votera pas l'amendement n° 30 de M. Robert Bret (modification de l'article L. 252-1 du code rural qui détermine les conditions d'agrément en rendant le retrait de celui-ci systématique dès que l'association ne répond plus au but d'intérêt général qui lui a permis d'en bénéficier) - **Art. 24 (maisons des services publics)** (p. 5123) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 23 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5130) : les radicaux de gauche s'abstiendront lors du vote de ce projet de loi.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 256 (98-99)** (p. 5241, 5242) : témoignage personnel. Rôle du parlementaire auprès des

municipalités. Dévalorisation du Parlement. Insuffisance du statut de l'élu. Abandon des lois de décentralisation. Ne se satisfait ni du texte du Gouvernement, ni de celui de la commission. S'abstiendra - **Art. 2 (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral)** (p. 5250) : ses amendements n° 31 : autorisation de cumul pour les maires de communes de moins de 20 000 habitants ; et n° 32 : incompatibilité non applicable aux sénateurs ; devenus sans objet - **Après l'art. 2** (p. 5259, 5261) : son amendement n° 33 : extension des incompatibilités aux professeurs de l'enseignement supérieur ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 255 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité (p. 5241, 5242) - **Explications de vote sur l'ensemble** : s'abstiendra sur ce texte ainsi que les sénateurs partageant sa sensibilité au sein du groupe du Rassemblement démocratique et social européen

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - (20 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5315, 5316) : importance capitale de cette réforme approuvée dans son principe. Notion "d'autorité judiciaire" dans la Constitution : rappel historique. Rupture du lien ancien entre le politique et les magistrats du parquet. Question des limites à l'indépendance du parquet. Inscription du rôle du garde des sceaux dans le code de procédure pénale : politique pénale, possibilité d'engagement de poursuites pénales. Exprime sa réserve comme celle de ses amis radicaux de gauche. Interrogations sur la montée éventuelle du pouvoir judiciaire à la manière anglo-saxonne. Favorable au dispositif proposé pour le classement sans suite. Objectif de renforcement du contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire délicat à mettre en oeuvre. Importance de la valeur des hommes et des femmes chargés d'appliquer cette réforme.

- **Suite de la discussion** - (26 octobre 1999) - **Art. 5 (recours contre les classements sans suite)** (p. 5455) : se déclare opposé à l'amendement n° 31 de la commission (reconnaissance du principe d'un recours hiérarchique devant le procureur général, ouvert à toute personne ayant dénoncé les faits donnant lieu à décision de ne pas poursuivre).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7065, 7066) : situation de La Poste en France. Reconquête des quartiers urbains par La Poste. France Télécom. Exploitation des cabines téléphoniques dans les communes de moins de 1 000 habitants. Tarifs sociaux.

DELONG (Jacques-Richard), sénateur (Haute-Marne) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances.

Membre titulaire du comité de contrôle du Fonds forestier national.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)]

adopté par l'Assemblée nationale - Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 15] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Art. 2 A (contrôle des mesures de garde à vue par le procureur de la République)** (p. 4008) : se déclare favorable à l'amendement n° 148 de M. Hubert Haenel (tenue d'un registre répertoriant le nombre et la fréquence des contrôles des locaux de garde à vue) - **Art. 2 C (harmonisation des règles de garde à vue en fonction de la nature de l'enquête)** (p. 4011, 4013) : se déclare favorable aux amendements n° 81 de M. Jean-Jacques Hyst (présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue) et n° 193 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue, avec possibilité pour le procureur de se déplacer). Votera contre cet article.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 3 (application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans)** (p. 6408, 6410) : son amendement, soutenu par M. Jacques Oudin, n° I-267 (extension aux locaux à usage professionnel de l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA) ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6617, 6618) : s'abstiendra sur l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises) - **Après l'art. 24 sexies** (p. 6626, 6627) : soutient les amendements de M. Jacques Oudin, n° I-259 (report du bénéfice dégagé lors de l'apport du stock au moment où la société bénéficiaire de l'apport le liquidera) et n° I-261 (unification du régime des remises en cause).

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7239, 7241) : rapport de M. Jean-Louis Bianco sur la forêt française. Définition d'une politique forestière ambitieuse. Crainte des communes forestières sur l'évolution du versement compensateur et sur la disparition du fonds forestier national, FFN. Entrée en vigueur de la certification forestière. Equilibre financier de l'Office national des forêts, ONF. Nécessité de conforter le régime forestier. Diminution des crédits du FFN. Propose l'examen annuel des crédits affectés à la forêt par la commission des finances du Sénat. Lutte contre l'effet de serre. Politique de reboisement. Demande l'extension légale de la forêt aux espaces abandonnés, le concours de l'ONF, et la possibilité de contracter des prêts à taux réduit - **Examen des crédits - Après l'art. 64 bis** (p. 7253) : son amendement n° II-20 : présentation annuelle par le Gouvernement d'un état retraçant les crédits qui concourent aux actions en faveur de la forêt, en annexe du projet de loi de finances ; retiré sous réserve de l'engagement du Gouvernement d'en reparler à l'occasion de l'examen de la future loi forestière.

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7467, 7468) : forte progression de ce budget.

Décruce démographique. Maintien du même nombre d'enseignants. Phénomène de "mal-administration". Dérive budgétaire permanente. Inadaptation du système scolaire au marché du travail. Nivellement par le bas des séries les plus difficiles du baccalauréat. Sous-consommation par les collectivités locales des crédits du plan de mise en sécurité des écoles mis en place en 1994. Nécessité pour les enfants d'avoir des repères sociaux - **Etat B - Titre III** (p. 7495) : la commission des finances se prononce contre ce projet de budget.

DEL PICCHIA (Robert), sénateur (Français établis hors de France) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne (JO Lois et décrets du 6 octobre 1999).

Membre suppléant de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension (JO Lois et décrets du 14 juillet 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 135 (98-99)] autorisant l'approbation de la convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs [n° 170 (98-99)] (27 janvier 1999) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 293 (98-99)] relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 5 (1999-2000)] (6 octobre 1999) - **Service national**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 135 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2375) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 16 avril 1999 (p. 2379) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs [n° 0135 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 1269) : participation importante de la France à l'élaboration de cette convention. Ratification par cinq pays seulement. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 0293 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5146, 5147) : texte attendu depuis l'annonce de la réforme du service national en 1996. Nécessité de prendre le relais de plusieurs formes civiles du service national. Projet de loi limité dans ses ambitions. Mise en place d'un statut unique pour couvrir l'ensemble des volontariats en métropole, outre-mer et à l'étranger. Bilan mitigé pour la formule envisagée, pessimisme du secteur associatif. Appréciations plutôt négatives de la commission. Mérite du projet de loi de mettre en place un relais. Souci de la commission d'améliorer le texte en préservant son économie générale et en ayant pour objectif la réussite de la période de transition, l'amélioration

du statut du volontariat civil et la prise en compte de la situation des associations de solidarité internationale. Renforcement du texte par les amendements de la commission. Demande l'adoption du projet de loi sous réserve des amendements proposés par la commission - **Art. 1er (principes généraux du volontariat civil)** (p. 5154) : son amendement n° 1 : scission de l'article 1er en trois articles, le premier définissant les conditions générales d'accomplissement du volontariat civil ; adopté - **Après l'art. 1er** (p. 5155, 5156) : ses amendements n° 2 : conditions particulières d'accomplissement du volontariat civil ; et n° 3 : modalités d'acceptation des demandes de volontariat civil ; adoptés. Sur le sous-amendement n° 31 de M. Guy Penne, déposé sur son amendement n° 2 précité, accepte la substitution de la notion de "force majeure" à celle de "motif légitime", et s'oppose à la formulation prévoyant le retour au texte initial du projet de loi - **Art. 2 (domaines d'exercice du volontariat civil)** : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté. (p. 5157) : ses amendements n° 5 rédactionnel et n° 6 de coordination ; adoptés - **Art. 5 (accomplissement du volontariat civil auprès d'une personne morale autre que l'Etat)** : ses amendements n° 7 de coordination, n° 8 : nature des tâches confiées aux volontaires ; et n° 9 : montant des prestations supplémentaires en cas d'affectation hors métropole ; adoptés - **Art. 6 (interruption anticipée du volontariat civil)** (p. 5158) : ses amendements n° 10 et n° 11 de coordination ; n° 12 : poursuite de l'engagement en cas d'interruption du volontariat pour une raison indépendante de la volonté du volontaire civil ; adoptés - **Après l'art. 6** : son amendement n° 13 : certificat d'accomplissement du volontariat civil ; adopté - **Art. 7 (caractère exclusif du volontariat civil)** (p. 5159) : ses amendements de coordination n° 14 et n° 15 ; adoptés - **Art. 8 (obligations du volontaire civil)** : son amendement de coordination n° 16 ; adopté - **Art. 9 (régime indemnitaire du volontariat civil)** : son amendement n° 17 : exonération fiscale de l'indemnité de base attribuée aux volontaires civils ; adopté. (p. 5160) : son amendement n° 18 : exonération de la CSG et de la CRDS de l'indemnité supplémentaire versée au titre de frais de séjour aux volontaires civils affectés outre-mer ou à l'étranger ; adopté - **Art. 11 (protection sociale du volontaire civil)** (p. 5161) : ses amendements n° 19 : application de la couverture sociale du volontaire civil à ses ayants droit ; n° 20 : couverture sociale des ayants droit des volontaires civils affectés à l'étranger ; n° 21 : couverture sociale des ayants droit des volontaires civils affectés dans les services de l'Etat à l'étranger ; n° 22 : dispositions relatives à l'aide financière de l'Etat aux associations au titre de la participation à la protection sociale des volontaires qu'elles accueillent ; adoptés. Accepte l'amendement n° 30 de M. Guy Penne (prise en charge par la couverture complémentaire du rapatriement sanitaire et du rapatriement de corps, ainsi que des frais d'hospitalisation) - **Art. 12 (prise en compte du volontariat civil en matière d'assurance vieillesse)** : son amendement de coordination n° 23 ; adopté - **Après l'art. 13** (p. 5162) : son amendement n° 24 : prise en compte du volontariat civil pour la validation des acquis professionnels ; adopté - **Art. 14 (responsabilité et protection du volontaire civil affecté à l'étranger)** (p. 5163) : ses amendements de coordination n° 25 et n° 26 ; adoptés - **Art. 15 (modifications du code de la sécurité sociale)** : son amendement n° 27 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté - **Après l'art. 15** : son amendement n° 28 : régime du volontariat de solidarité internationale ; adopté - **Art. 17 (modalités d'application de la loi)** (p. 5164) : son amendement n° 29 : consultation préalable du Conseil supérieur des Français de l'étranger sur les dispositions réglementaires relatives à l'accomplissement du volontariat civil à l'étranger ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7295, 7297) : votera ce projet de budget. Conduite de la politique étrangère en harmonie avec

le Président de la République. Redressement du montant des contributions volontaires aux organisations internationales. Modernisation du ministère. Inversion d'une tendance à la baisse des crédits, néanmoins insuffisants. Progression des bourses allouées aux Français de l'étranger. Augmentation incontrôlée des frais d'écologie. Mission de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger, AEF. Fonctionnement du réseau des instituts culturels. Futur projet de loi sur les volontaires civils. Augmentation des effectifs. Réflexions sur l'évolution de la carte diplomatique et consulaire. Mauvaise gestion du parc immobilier. Augmentation des subventions à l'action audiovisuelle extérieure. Gravité de la situation de TV5 Amérique.

DEMERLIAT (Jean-Pierre), sénateur (Haute-Vienne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Légion d'honneur, ordre de la Libération [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 40] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 131 (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2076) - Ministère : Jeunesse - *Concentration des capitaux dans le milieu du football professionnel* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2077) - **Sports**

Questions orales sans débat :

n° 438 (JO Débats du 3 février 1999) (p. 624) - Ministère : Agriculture - *Conditions de versement des primes à l'élevage* - Réponse le 17 février 1999 (p. 946) - **Elevage**

n° 543 (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2942) - Ministère : Equipement - *Aménagement de la RN 147 entre Poitiers et Limoges* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3697) - **Routes**

n° 651 (JO Débats du 17 novembre 1999) (p. 5964) - Ministère : Agriculture - *Prime compensatrice ovine* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7907) - **Elevage**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6376) : soutient l'amendement de M. Gérard Miquel n° I-141 (aménagement du dispositif existant au titre des réductions d'impôt). Situation de l'outre-mer. Loi Pons - **Après l'art. 3** (p. 6423, 6424) : soutient l'amendement de M. Bernard Angels n° I-88 (extension de l'application du taux réduit de la TVA aux bois de chauffage à usage domestique, même utilisés par des réseaux de chaleur) - **Art. 4** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux services d'aide à la personne*) (p. 6446) : soutient l'amendement de M. Pierre Mauroy n° I-94 (maintien de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les services d'aide à domicile, gérés par les centres communaux d'action sociale).

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) (p. 6829, 6831) : crédits en augmentation. Insuffisance des crédits alloués au rééquilibrage rail-route. Développement du fret. Soutien à Réseau ferré de France, RFF. Modernisation de la SNCF. Augmentation de la part du ferroviaire dans le fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Promotion des transports collectifs urbains. Amélioration du réseau routier et autoroutier. Le groupe socialiste votera ce budget. Situation des transports terrestres dans la région Limousin. Projet de TGV pendulaire entre Limoges et Paris. Sécurité routière.

Légion d'honneur - Ordre de la Libération (budgets annexes)

- (13 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7504, 7505) : budget en augmentation. Intégration du musée national de la Légion d'honneur dans le budget annexe de la Légion d'honneur. Financement partiel de la restauration du cloître de la maison d'éducation de Saint-Denis. Poursuite des travaux à la grande chancellerie. Bicentenaire de l'Ordre célébré en 2002. Excellents résultats obtenus dans les maisons d'éducation. Problème de la qualité d'ordonnateur principal du grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur. Budget de l'ordre de la Libération en diminution apparente. Se félicite de l'adoption de la loi créant le Conseil national des communes "Compagnons de la Libération". Large consensus observé dans les deux chambres à l'occasion de ce débat. Propose de suivre la commission des finances par l'adoption à l'unanimité de ces budgets.

DEMESSINE (Michelle), secrétaire d'Etat au tourisme, auprès du ministre de l'équipement, des transports et du logement.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 178 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Tourisme et loisirs**.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 80 de M. Fernand Demilly : **Voies navigables** (*Voies navigables de France*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 785).

Questions orales sans débat :

n° 458 de M. Serge Franchis : **Associations** (*Fiscalité des associations intermédiaires*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1892).

n° 466 de M. Auguste Cazalet : **Elevage** (*Conditions d'octroi des indemnités compensatoires de handicaps naturels lors d'une mise en pension des animaux*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1894).

n° 477 de M. Georges Mouly : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Baisse de la taxe sur la valeur ajoutée sur les activités de tourisme*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1893).

n° 488 de M. Daniel Hoeffel : **Trains à grande vitesse (TGV)** (*Construction d'un pont TGV sur le Rhin*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2407).

n° 495 de M. Franck Sérusclat : **Permis de conduire** (*Retrait du permis de conduire aux cyclistes ayant commis des infractions au code de la route*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4535).

n° 506 de M. Jean-Jacques Robert : **Transports aériens** (*Changement de couloirs de circulation aérienne de l'aéroport d'Orly*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2407).

n° 550 de M. Jean-Patrick Courtois : **Routes** (*Aménagement de la Route Centre Europe Atlantique*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4536).

n° 553 de Mme Dinah Derycke : **Secourisme** (*Formation pratique au secourisme et permis de conduire*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4537).

n° 555 de M. Alain Vasselle : **Déchets** (*Gestion des déchets*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4539).

n° 556 de M. Gérard César : **Eau et assainissement** (*Epdage des boues*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4534).

n° 560 de M. Philippe Madrelle : **Routes** (*Création d'une voie de contournement par l'ouest de l'agglomération bordelaise*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4538).

n° 608 de M. Rémi Herment : **Contrats de plan** (*Négociations du contrat de plan dans la Meuse*) (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5532).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 0178 (98-99)]** - (2 mars 1999) **Discussion générale** (p. 1213, 1215) : attachement au dispositif des chèques-vacances. Rappel de la mise en place du dispositif. Démarche tendant à favoriser l'accès de tous aux vacances et destinée à mettre en place une "bourse solidarité vacances" en faveur des plus démunis. Exemple social original constitué par le chèque-vacances. Ouverture par le législateur du dispositif aux salariés n'ayant pas accès aux chèques-vacances. Proposition d'exonération de charges sociales de la contribution au chèque-vacances en faveur des entreprises de moins de cinquante salariés. Délivrance du chèque-vacances par des organismes sociaux. Priorité au dialogue social. Conditions requises par les salariés pour bénéficier du chèque-vacances. Risque de remise en cause du fondement social du chèque-vacances par la proposition de la commission d'élargir le champ des catégories de bénéficiaires. Plafond d'exonération des charges sociales. Mission de l'Agence nationale pour le chèque-vacances, ANCV. Vocation de l'ANCV garantie par la tutelle de l'Etat. Extension du bénéfice du chèque-vacances aux salariés des entreprises de moins de cinquante salariés. Maintien du caractère social et redistributif du chèque-vacances en favorisant l'intervention des partenaires sociaux et des institutions représentatives du personnel. Projet porteur de justice sociale et d'efficacité économique. (p. 1223, 1224) : contribution apportée par la commission des affaires sociales. Objectifs du projet de loi. Groupe de travail réfléchissant sur la politique familiale en matière de vacances. Originalité du modèle français du chèque-vacances. Pistes de réflexion sur le cas des salariés de la fonction publique écartés de l'accès

au chèque-vacances. Incidences positives du chèque-vacances pour le développement du tourisme - **Après l'art. 1er** (p. 1224) : demande le retrait de l'amendement n° 10 de Mme Odette Terrade (possibilité d'utiliser les chèques-vacances dans les Etats membres de l'Union européenne) - **Art. 2** (*modification du critère d'appréciation des ressources pour bénéficier du chèque-vacances - art. 2 de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances*) (p. 1225, 1226) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (actualisation du texte de l'ordonnance). Son amendement n° 8 : prise en compte des dispositions issues de la loi de finances pour 1999 ; devenu sans objet - **Art. 3** (*exonération de charges sociales sur la contribution de l'employeur au financement des chèques-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés - art. 2 bis nouveau de l'ordonnance précitée*) (p. 1228, 1229) : référence au SMIC. S'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (modification du dispositif d'exonération de charges sociales et prise en compte des situations familiales) - **Art. 4** (*procédure de mise en place des chèques-vacances en entreprise - art. 3 de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 précitée*) (p. 1231, 1232) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (simplification de la procédure de mise en place des chèques-vacances dans l'entreprise) - **Après l'art. 4** (p. 1233, 1234) : s'oppose aux amendements de la commission n° 4 (limitation à 2 % du SMIC du montant minimal des versements mensuels des salariés pour bénéficier des chèques-vacances) et n° 5 (prise en compte des non-salariés). Accepte les amendements identiques n° 7 de M. Claude Domeizel et n° 11 de Mme Odette Terrade (diminution du montant minimal des versements mensuels des salariés et délai minimal pour l'accès aux chèques-vacances). Accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de Mme Odette Terrade - **Après l'art. 5** (p. 1235) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de Mme Odette Terrade (garantie du monopole d'émission des chèques-vacances à l'ANCV) et s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (extension des missions de l'Agence nationale pour les chèques-vacances).

Deuxième lecture [n° 0275 (98-99)] - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2926, 2927) : objet du projet de loi. Accès aux chèques-vacances par le biais de l'entreprise ou par le biais des organismes sociaux. Souhait des parlementaires de voir clarifié le champ d'attribution, ainsi que l'élargissement du chèque-vacances. Divergences sur les finalités du chèque-vacances causées par des visions différentes. Plafond de ressources limitant l'accès aux chèques-vacances. Mise en place d'un groupe de travail "vacances et politique familiale". Objections aux propositions de la commission des affaires sociales. Propositions du Gouvernement. Prise en compte de la logique de construction de l'Europe sociale pour la rédaction des amendements - **Art. 1er** (*délimitation du champ des salariés potentiellement bénéficiaires du dispositif - art. 1er de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances*) (p. 2932) : accepte les amendements n° 1 et n° 2 de la commission (rétablissement du texte initial du projet de loi qui définit le champ d'application des chèques-vacances). Son amendement n° 13 : extension des chèques-vacances aux Etats membres de la Communauté européenne ; rejeté - **Art. 2** (*modification du critère d'appréciation des ressources pour bénéficier du chèque-vacances - art. 2 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 2933, 2934) : s'oppose aux amendements de la commission n° 3 (conditions de ressources permettant aux salariés de bénéficier du chèque-vacances par le circuit employeur), n° 4 (actualisation du texte de l'ordonnance) et de coordination n° 5 - **Art. 3** (*exonération de charges sociales sur la contribution de l'employeur au financement des chèques-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés - art. 2-1 nouveau de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 2935) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture en ramenant le plafond d'exonération à 30 % du SMIC). Majorations pour enfants à charge - **Art. 4** (*coordination - art. 3 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée*) (p. 2936) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) - **Art. 4 ter** (*prise en compte des non-*

salariés - art. 4 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée) (p. 2937) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) - **Art. 4 quater** (tutelle de l'ANCV - art. 5 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (maintien du régime actuel de tutelle de l'ANCV) - **Art. 5** (possibilité pour les organismes paritaires chargés de la gestion d'activités sociales de délivrer des chèques vacances - art. 6 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée) (p. 2938) : son amendement n° 14 : regroupement dans un seul alinéa de l'article 6 de l'ordonnance de l'ensemble des amendements présentés à l'Assemblée nationale et ayant pour objectif de confirmer la possibilité pour diverses catégories sociales de salariés ou de non-salariés d'acquiescer des chèques-vacances dans les conditions fixées audit article avec l'aide des organismes visés par celui-ci ; adopté - **Art. 7** (extension des missions de l'ANCV - art. 5 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 11 de la commission - **Art. 8** (publicité de la loi) (p. 2939) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 12 de la commission.

Nouvelle lecture [n° 0402 (98-99)] - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4190, 4191) : échec de la CMP. Souhait de justice sociale et d'équité. Droit aux vacances pour tous. Accès aux chèques-vacances pour les salariés des petites entreprises. Grandes modulations dans les conditions d'attribution des chèques-vacances grâce à la proposition du Gouvernement. Bourse solidarité-vacances. Propositions de la commission à l'encontre du projet présenté : majoration pour enfants à charge, modification des conditions de mise en place du chèque-vacances et de la négociation d'entreprise, remise en cause de l'ouverture européenne du chèque-vacances et développement du partenariat de l'Agence nationale pour les chèques-vacances, ANCV - **Art. 1er** (délimitation du champ des salariés potentiellement bénéficiaires du dispositif - art. 1er de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances) (p. 4194) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (suppression du III de cet article relatif à l'extension du chèque-vacances aux autres pays de l'Union européenne) - **Art. 2** (modification du critère d'appréciation des ressources pour bénéficier du chèque-vacances - art. 2 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée) (p. 4195) : s'oppose aux amendements de la commission n° 2 (rétablissement du texte adopté précédemment par le Sénat en ce qui concerne la majoration des conditions de ressources) et n° 3 (rétablissement du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture) - **Art. 3** (exonération de charges sociales sur la contribution de l'employeur au financement des chèques-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés - art. 2-1 (nouveau) de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée) (p. 4196) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat lors de la deuxième lecture et relatif à l'extension des exonérations) - **Art. 4** (procédure de mise en place des chèques-vacances dans l'entreprise - art. 3 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement du texte voté par le Sénat et ayant pour objet de simplifier la procédure) - **Art. 4 ter** (prise en compte des non-salariés - art. 4 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture et prévoyant une garantie pour les non-salariés) - **Art. 4 quater** (tutelle de l'ANCV - art. 5 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée) (p. 4197) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (rétablissement du texte voté par le Sénat en deuxième lecture et prévoyant la cotutelle) - **Art. 7** (extension des missions de l'ANCV - art. 5 de l'ordonnance du 26 mars 1982 précitée - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission relatif à la sous-traitance du chèque-vacances.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (3 décembre 1999) (p. 6789, 6790) : secteur essentiel à l'économie nationale. Soutien aux initiatives de développement local. Contrats de plan. Fonds structurels européens. Développement du tourisme rural. Meilleure répartition sur l'ensemble du territoire. Elaboration du "plan loup". (p. 6791) : amélioration du tourisme de montagne. Développement du tourisme et des loisirs de proximité. Remboursement des cures thermales. Célébrations de l'an 2000 ; "Méridienne verte". Aide aux petites et moyennes entreprises, PME, par la mise en place d'un fonds de garantie. Problème du taux de TVA. Préparation d'un "plan emploi-formation". Distorsions dans le financement des collectivités. (p. 6792) : dispositif "villages résidentiels de tourisme". Classement des restaurants de tourisme. Augmentation de la dotation à Maison de la France. Fonctionnement du serveur RESINFRANCE. Agence française d'ingénierie touristique, AFIT. Elaboration d'un code du tourisme. Maintien des crédits d'aide à la réhabilitation du patrimoine social. (p. 6793, 6794) : extension du chèque-vacances. Revalorisation du droit aux vacances. Mise en place d'une bourse solidarité-vacances. Edition d'un guide des saisonniers. Formation professionnelle des salariés saisonniers. Réduction du temps de travail. Maîtrise des flux touristiques internationaux.

DEMILLY (Fernand), sénateur (Somme) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Conseil national des fondations.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 80 (JO Débats du 5 février 1999) (p. 785) - Ministère : Equipement - *Voies navigables de France* - Réponse le 5 février 1999 (p. 785) - **Voies navigables**

n° 174 (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3661) - Ministère : Santé - *Schémas régionaux d'organisation sanitaire* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3661) - **Hôpitaux**

Questions orales sans débat :

n° 502 (JO Débats du 26 mars 1999) (p. 1861) - Ministère : Défense - *Avion de transport militaire du futur (ATF)* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2882) - **Aviation militaire**

n° 652 (JO Débats du 17 novembre 1999) (p. 5964) - Ministère : Education - *Situation du lycée Henri-Potez à Méaulte* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7902) - **Lycées**

DEMUYNCK (Christian), sénateur (Seine-Saint-Denis) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation

nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 166 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3221) - Ministère : Intérieur - *Sécurité publique en Seine-Saint-Denis* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3222) - **Sécurité publique**

Questions orales sans débat :

n° 374 (JO Débats du 18 novembre 1998) (p. 4564) - Ministère : Equipement - *Prolongement de la ligne de tramway n° 1 entre Bobigny et la gare de Noisy-le-Sec* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 8) - **Transports**

n° 538 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2855) - Ministère : Justice - *Carences du système judiciaire en matière d'atteintes aux représentants de l'ordre public* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3706) - **Ordre public**

n° 616 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5397) - Ministère : Intérieur - *Dissolution de la compagnie départementale d'intervention de la Seine-Saint-Denis* - Réponse le 3 novembre 1999 (p. 5528) - **Sécurité publique**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) (p. 7077, 7078) : évolution des crédits. Simplification administrative. Accès des petites structures aux marchés publics. Rôle du conjoint collaborateur. Situation des commerces et des centres-villes. Problème des grandes surfaces. Application de la loi sur les 35 heures. Doute que ce budget puisse répondre aux besoins des entreprises.

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) (p. 7177) : budget en progression. Lutte contre le dopage. Faiblesse des crédits pour la construction, la rénovation et la mise aux normes des équipements sportifs. Problèmes de violence. Mode de fonctionnement des associations sportives. Création souhaitable d'un statut pour les bénévoles. Différence entre les taux de TVA applicables au sport et au domaine culturel.

DENEUX (Marcel), sénateur (Somme) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

DÉPÔTS

Proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 bis du règlement, sur les propositions de directives du Parlement européen et du Conseil : - concernant l'accès à l'activité des institutions de monnaie électronique et son exercice, ainsi que la surveillance prudentielle de ces institutions ; - modifiant la directive 77/780/CEE visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité des établissements de crédits et son exercice (n° E-1158) [n° 197 (98-99)] (3 février 1999) - **Union européenne.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, par le groupe de travail sur l'avenir du secteur agroalimentaire [n° 39 (1999-2000)] (2 novembre 1999) - **Agroalimentaire (industrie).**

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, en application de l'article 73 bis du règlement, sur la communication de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européen relative à l'approche de l'Union européenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce (n° E-1285) [n° 46 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Union européenne.**

Proposition de résolution, déposée avec M. Jean Bizet, au nom de la délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73 bis du règlement, sur la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen relative à l'approche de l'Union européenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce (n° E-1285) [n° 47 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Union européenne.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 76, 78) : rappel historique. Lacunes de ce projet de loi d'orientation. Place de l'agriculture française au sein de la concurrence européenne et mondiale. Agenda 2000. Création d'un modèle européen d'agriculture. Qualités de l'agriculteur. Interrogation sur la nécessité de la création des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Réflexion sur le CTE au niveau départemental. Rôle des commissions départementales d'orientation agricole, CDOA. Non-contradiction entre les CTE et la politique agricole commune, PAC. Quatre axes d'application des familles de CTE : les productions animales et végétales, l'agriculture biologique, les productions relevant d'un signe de qualité, l'agrotourisme et les produits de la ferme. Problème de la dénomination des CTE : propose l'appellation de contrat territorial d'entreprise agricole, CTEA - **Art. 1er (objectifs de la politique agricole)** (p. 109) : ses amendements n° 533 : modification de l'alinéa 5 du I de cet article ajoutant la nécessité pour la production de biens agricoles de satisfaire aux besoins des activités agro-industrielles ; n° 534 : modification de l'alinéa 9 du I de cet article relatif à la prise en compte des débouchés de la production agricole pour la production de matières à vocation énergétique ; et n° 532 : référence à des dispositions spécifiques à la forêt ; retirés - **Après l'art. 1er** (p. 112) : son amendement n° 419 : défiscalisation pérenne dans le domaine des biocarburants ; retiré - **Avant l'art. 1er ter** (p. 117) : son amendement n° 418 : dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur les adaptations législatives et réglementaires concernant les pensions de retraite des agriculteurs ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 2 (création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural)** (p. 143) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), se déclare opposé au sous-amendement n° 164 de M. Gérard César (transformation du CTE en contrat d'entreprise). Souhait des jeunes agriculteurs d'obtenir un statut d'entrepreneur. Réflexion indispensable sur l'évolution de leur statut. (p. 147) : sur l'amendement de la commission n° 2 précité, intervient sur le sous-

amendement de M. Gérard César n° 161 (accord du propriétaire). (p. 149) : son amendement n° 535 : conformité du CTE avec le code forestier ; devenu sans objet - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 162) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides ainsi que des critères d'attribution). Rappel historique sur la politique de soutien à l'agriculture. Exemple de la dotation du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA : aide à l'homme ou à l'entreprise. Nécessité de tenir compte du nombre de personnes actives de l'entreprise pour l'analyse de la répartition des aides - **Après l'art. 4 ou après l'art. 64** (p. 178) : ses amendements n° 414 : maintien de la déduction fiscale en cas de transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur ; et n° 413 : taxation des plus-values réalisées lors de la transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur ; réservés jusqu'avant l'examen de l'article 6. (p. 185, 188) : son amendement n° 414 ; adopté (précédemment réservé p. 178). Souhaite l'expérimentation de ce système peu coûteux pour le budget de l'Etat. Exemple chiffré. (p. 193) : son amendement n° 413 ; devenu sans objet (précédemment réservé p. 178) - **Après l'art. 7 bis** (p. 207, 208) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (déneigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Situation exceptionnelle : exemple de la Somme - **Art. 12 bis** (*insaisissabilité partielle des revenus provenant de l'activité agricole*) (p. 220) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 15 de la commission. Nécessité de conserver la possibilité de fonder une garantie sur la maison d'habitation - **Art. 14** (*dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural*) (p. 229) : se déclare opposé à l'amendement n° 222 de M. Patrick Lassourd (information du propriétaire du départ en retraite de l'agriculteur). Information du propriétaire en vertu du contrat de bail - **Art. 15** (*notification préalable des départs à la retraite - art. L. 330-2 du code rural*) (p. 231) : son amendement n° 536 : information du propriétaire par l'exploitant agricole désirant prendre sa retraite ; adopté - **Après l'art. 15** (p. 232) : son amendement n° 412 : création d'une allocation de préretraite en cas de transmission à un jeune agriculteur ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 16** (*réforme du contrôle des structures*) (p. 327) : son amendement n° 537 : possibilité pour l'exploitant de faire valoir une seconde exploitation dans le but de transmettre celle-ci à l'un de ses descendants dans le délai de cinq ans ; devenu sans objet. (p. 328, 329) : existence de détournements de procédure dus à l'absence de contrôle de l'administration : faits similaires pour l'application des quotas laitiers. - **Après l'art. 17 bis** (p. 335) : son amendement n° 403 : transfert par l'intermédiaire de la réserve nationale des droits à prime en cas de cessation de l'activité de production ; retiré - **Art. 24** (*cotisations des nouveaux salariés - art. 1003-12 du code rural*) (p. 345) : son amendement n° 404 : extension aux groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC, et aux exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, composées du chef d'exploitation, de son conjoint et d'un descendant du bénéficiaire de la non-application de l'assiette forfaitaire provisionnelle prévue dans cet article ; adopté. - **Après l'art. 24** (p. 347) : son amendement n° 405 : suppression de la cotisation de solidarité ; retiré - **Après l'art. 26** (p. 349, 350) : son amendement n° 417 : conclusion de conventions entre les caisses de sécurité sociale afin de permettre à l'assuré le choix de l'organisme qui perçoit les cotisations et verse les prestations concernées ; réservé jusqu'après l'article 29 octies, puis non soutenu. Application de l'article 43 de la loi du 1er février 1995 de modernisation de l'agriculture - **Art. 32** (*conseil supérieur d'orientation de la coopération - art. L. 528-1 du code rural*) (p. 382) : se déclare opposé à l'amendement n° 260 de M. Désiré Debavelaere (représentation de l'industrie de l'agroalimentaire et de l'agrofourniture au sein du conseil supérieur de la coopération agricole) - **Art. 33** (*statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles*) - **Art. L. 632-1 du code rural** (*statut des organisations interprofessionnelles*) (p. 387) : son amendement n° 541 :

maintien du potentiel économique des membres des organisations interprofessionnelles ; retiré - **Art. 34** (*extension des accords interprofessionnels - art. L. 632-4 du code rural*) (p. 391) : son amendement de conséquence n° 543 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 40 ter** (*création d'un logo "appellation d'origine contrôlée"*) (p. 503) : son amendement n° 415 : extension aux vins de l'obligation d'utilisation du logo "appellation d'origine contrôlée" ; adopté - **Art. 40 quater** (*statut des syndicats de producteurs de produits d'appellation d'origine contrôlée*) (p. 504) : son amendement n° 416 : application de l'article L. 641-25 du code rural au seul secteur viticole ; adopté - **Après l'art. 43 ter** (p. 522) : sur l'amendement n° 62 de la commission (organisation du contrôle de produits antiparasitaires à usage agricole), ses sous-amendements n° 410 et n° 411 ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - **Art. 44** (*identification des équidés - art. 276-4 du code rural*) (p. 525) : son amendement n° 406 : cohérence de l'ensemble du dispositif d'immatriculation ; adopté - **Art. 44 bis** (*mesures relatives au contrôle des élevages, au suivi sanitaire dans les abattoirs et aux pouvoirs des agents habilités - art. 253, 253-1 et 253-2 du code rural*) (p. 526, 530) : ses amendements n° 407 : compétences des établissements départementaux d'élevage, EDE, sous l'autorité du préfet pour l'immatriculation des élevages ; retiré ; n° 544 : absence d'obligation d'inscription vétérinaire sur le registre d'élevage ; n° 524 : garde des animaux au sein de l'abattoir en cas d'absence de la fiche sanitaire ; et n° 523 : liste des micro-organismes pathogènes ; adoptés. Sur l'amendement n° 64 de la commission (détermination de la durée de conservation des ordonnances en fonction des espèces), son sous-amendement n° 530 ; devenu sans objet - **Art. 44 ter** (*mesures relatives aux anabolisants - art. 254 du code rural*) (p. 531, 532) : ses amendements n° 409 : tenue d'un registre des fabrications ; retiré ; et n° 525 : transcription de la directive européenne concernant les conditions générales d'hygiène des exploitations de production de lait ; adopté - **Art. 44 quater** (*mesures diverses relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale*). - **Paragraphe IV à XIV** (p. 543, 544) : ses amendements n° 528 : complément à la liste des agents habilités pour assurer les inspections et contrôles ; et n° 529 de coordination ; adoptés. (p. 547, 548) : ses amendements, n° 526 rédactionnel ; adopté ; et n° 527 : non-fonctionnement du service public de l'équarrissage les dimanches et jours fériés ; retiré. - **Avant l'art. 45 bis** (p. 552) : se déclare favorable à l'amendement n° 83 de la commission (réciprocité dans les règles d'éloignement entre les bâtiments agricoles et les locaux d'habitation ou professionnels) - **Art. 46** (*document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier - section 1 du chapitre II du titre Ier du Livre Ier (nouveau) du code rural - art. L. 112-1 du code rural*) (p. 557) : son amendement de précision n° 545 ; adopté - **Art. 48** (*réduction des espaces agricoles et forestiers - art. L. 112-3 du code rural*) (p. 561) : son amendement n° 445 : insertion des mots "aux opérations d'infrastructures" dans l'art. L. 112-3 du code rural ; retiré - **Après l'art. 50** (p. 567) : son amendement n° 549 : association des organisations agricoles et forestières représentatives à l'action des pouvoirs publics en matière de protection de l'environnement ou de gestion de l'espace rural ; adopté - **Après l'art. 50 ter ou après l'art. 65** (p. 572) : son amendement n° 568 : dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur les modalités d'organisation de la profession d'experts agricoles et fonciers et d'experts forestiers, en ordre professionnel ; adopté - **Art. 64** (*principes et missions de la recherche agronomique et vétérinaire - art. L. 830-1 du code rural*) (p. 590) : ses amendements n° 569 : référence au secteur agro-industriel dans la première phrase de cet article ; et n° 589 : référence au secteur agro-industriel dans la cinquième phrase de cet article ; retirés au profit de l'amendement n° 127 de M. Albert Vecten (nouvelle rédaction de cet article supprimant en outre les dispositions relatives à la tutelle des organismes de recherche) - **Après l'art. 64** (p. 592) : son amendement n° 531 : liste des diplômes autorisés pour l'exercice en France des activités de vétérinaire ; adopté. (p. 594) : se déclare opposé aux amendements identiques

n° 273 de M. Dominique Braye et n° 577 de M. Marcel Bony (délivrance de la licence d'inséminateur aux vétérinaires). Remise en cause de l'équilibre existant - **Art. 65** (présentation d'un rapport sur l'adaptation de la fiscalité agricole) (p. 600) : sur l'amendement de la commission n° 92 (dépôt d'un rapport du Gouvernement avant le 1er avril 2000), son sous-amendement n° 438 ; adopté - **Après l'art. 65** (p. 604) : interroge le Gouvernement sur l'avenir de certains organismes relevant de la première loi d'organisation des marchés agricoles - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 608) : contribution de l'agriculture à l'aménagement du territoire. Reconnaissance de la pluriactivité des agriculteurs. Difficultés du Gouvernement à reconnaître l'entreprise agricole et réserves de celui-ci à propos de l'assurance récolte. Financement du contrat territorial d'exploitation, CTE. Amélioration de l'installation et de la formation des jeunes agriculteurs. Souhaite la définition d'un modèle européen d'agriculture, nécessaire dans le cadre des négociations de l'Agenda 2000. Le groupe de l'Union centriste votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2721, 2723) : accord sur un statut coopératif pour les caisses d'épargne mais atteinte à la loi coopérative. Contraintes financières imposées aux caisses d'épargne incompatibles avec des objectifs de développement. Nécessité du renforcement des fonds propres. Question sur l'opportunité des groupements locaux d'épargne, GLE : préférence pour des sections locales d'épargne, conformes au statut coopératif. S'oppose à la possibilité pour les banques membres de l'Association française des banques, AFB, de déplaçonner l'intérêt versé aux parts sociales : risque de diminution des fonds propres nécessaires à la sécurité. Discussion sur le mode de fixation de ce plafond. Création d'un fonds de garantie des dépôts : nécessité d'un traitement différent pour les banques commerciales et les groupes mutualistes et banques à réseau. Risque de perte fiscale des banques à réseau au travers du crédit d'impôt. Souhaite la suppression progressive de la contribution des institutions financières. Approuve la coordination des autorités de contrôle existantes. Le groupe de l'Union centriste votera ce projet de loi amendé par le Sénat - **Art. 3** (le statut des caisses d'épargne et de prévoyance) (p. 2750) : intervient sur l'amendement n° 168 de Mme Marie-Claude Beaudou (référence au but non lucratif des caisses d'épargne et de prévoyance). (p. 2751, 2752) : soutient l'amendement n° 210 de M. Denis Badré (non-limitation des activités des caisses d'épargne aux opérations de banque des établissements de crédit) - **Après l'art. 7** (p. 2767) : interrogation quant à la qualification "d'épargne populaire" des livrets A. Influence de la baisse des taux des CODEVI sur les taux des prêts consentis aux entreprises. Comparaison entre les taux des parts sociales et du livret A : prise en compte de l'avoir fiscal.

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 10** (le statut de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance) (p. 2784) : intervient sur les amendements n° 13 de la commission (détention par les caisses d'épargne de la majorité du capital et des droits de vote de la Caisse nationale) et n° 180 de M. Paul Loidant (détention par les caisses d'épargne de 70 % du capital et des droits de vote de la Caisse nationale). Application de la loi de 1966 sur les sociétés commerciales : choix entre les taux de 50,1 % et 66,1 %. Exemple du Crédit agricole - **Art. 21** (les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance) (p. 2803) : s'oppose à l'offre des certificats coopératifs d'investissement, CCI, aux seuls investisseurs institutionnels : souhaite l'extension aux porteurs de parts sociales - **Art. 37** (mise en réserve des résultats des banques mutualistes et coopératives) (p. 2845) : sur l'amendement n° 30 de la commission (création d'un dispositif permettant le déplaçonnement du taux de rémunération des parts sociales pour les coopératives agréées en tant que banques), son sous-amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° 262 ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Après l'art. 41** (p. 2956) : sur l'amendement de la commission n° 40 (transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des établissements de crédit et des entreprises

d'investissement), son sous-amendement n° 261 ; retiré - **Art. 47** (fonds de garantie des dépôts) - **Art. 52-14 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984** (contenu du règlement du comité de la réglementation bancaire et financière, CRBF) (p. 2975) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 212 : caractéristiques des contributions des nouveaux membres ; retiré.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3091, 3092) : questions sur la crise porcine et sur la position de la France au sein de l'Organisation mondiale du commerce, OMC, s'agissant du boeuf aux hormones. Echec de la commission mixte paritaire. Nécessité d'un dépôt rapide du rapport prévu à l'article 65 sur les règles fiscales, économiques et sociales. Accord de Berlin. Ambitions fortes pour les contrats territoriaux d'exploitation, CTE : question concernant la modulation des aides - **Après l'art. 3** (p. 3105) : soutient l'amendement n° 43 de M. Marcel Henry (financement des opérations groupées d'aménagement foncier, OGAF, en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte par le fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation, FFCTE) - **Art. 5** (composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, CDOA) (p. 3107) : son amendement n° 44 : représentation des propriétaires et des fermiers au sein de la CDOA ; adopté - **Art. 7 bis** (définition de l'exploitant agricole - art. L. 311-5 du code rural - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3112) : son amendement n° 48 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 14** (dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural) (p. 3114) : son amendement n° 45 : exonération de charges sociales pour l'embauche d'un jeune agriculteur ; retiré - **Art. 29 sexies** (convention d'objectifs et de gestion au sein de la mutualité sociale agricole - commissaire du Gouvernement - art. 1002-4 et 1011 du code rural) (p. 3130, 3131) : son amendement n° 46 : clarification de la position juridique des caisses de mutualité sociale agricole ; adopté. Suppression de la référence aux règles régissant les syndicats professionnels et adoption d'une référence aux règles du code de la mutualité - **Art. 43 quater** (surveillance et contrôle phytosanitaire) (p. 3141) : son amendement n° 47 : égalité entre les opérateurs pour les contrôles portant sur les végétaux et sur les animaux ou les aliments pour animaux ; adopté - **Art. 44 quater** (mesures relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale) (p. 3146) : son amendement n° 35 : principe de proportionnalité entre les dangers et les mesures prises ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière - Nouvelle lecture [n° 0399 (98-99)]** - (9 juin 1999) - **Art. 37** (mise en réserve des résultats des banques mutualistes et coopératives - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3808) : se déclare opposé à l'amendement n° 28 de la commission (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture). Harmonisation européenne du droit coopératif.

- **Rappel au règlement** - (10 juin 1999) (p. 3830) : dans le cadre du groupe de travail, constitué par la commission des affaires économiques, sur les industries agroalimentaires, s'interroge sur l'efficacité de l'Agence française pour la sécurité sanitaire des aliments. Applicabilité de l'arrêté en date du 4 juin 1999.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4249, 4250) : prudence nécessaire quant aux perspectives de croissance pour l'an 2000. Enseignements du rapport préliminaire de la Cour des comptes sur l'exécution de la loi de finances pour 1998 : explosion de la dette publique et baisse des investissements publics. Economies possibles dans le domaine des dépenses de fonctionnement. Favorable à une évolution de la présentation des comptes de l'Etat vers la comptabilité des grandes collectivités publiques et un rapprochement vers le plan comptable des entreprises dans le but de disposer d'un instrument de gestion indispensable.

Favorable à un plan de baisse des impôts sur plusieurs années.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er ter** (*définition du temps de travail effectif*) (p. 5645) : jurisprudence de la Cour de cassation sur la définition du travail effectif, temps pendant lequel le salarié est à la disposition permanente de l'employeur. Exclusion du temps effectif de travail des périodes d'habillage et de casse-croûte par le deuxième alinéa de l'article L. 212-4 du code du travail. Annulation de certains accords de branche. Risque de distorsions de concurrence dans les secteurs de la transformation des produits alimentaires et des industries agro-alimentaires. (p. 5649) : son amendement n° 49 : rémunération par voie conventionnelle des temps d'habillage et de déshabillage liés à des objectifs d'hygiène, d'asepsie et de sécurité ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Art. 61 bis** (*taxe communale facultative sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière*) (p. 7586) : son amendement de suppression n° II-81 ; adopté - **Après l'art. 63** (p. 7589) : soutient l'amendement n° II-82 de M. Pierre Hérisson (attribution du produit de la taxe professionnelle payée par France-Télécom aux collectivités locales).

DERIOT (Gérard), sénateur (Allier) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 86 (JO Débats du 5 février 1999) (p. 790) - Ministère : Justice - *Responsabilité pénale des élus* - Réponse le 5 février 1999 (p. 790) - **Elus locaux**

DERYCKE (Dinah), sénateur (Nord) SOC.

NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des lois.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation ; puis vice-présidente (JO Lois et décrets du 12 mai 1999).

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis présidente (JO Lois et décrets des 5 novembre et 2 décembre 1999).

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - la proposition de loi [n° 221 (98-99)] adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ; - la proposition de loi [n° 39 (98-99)] de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, portant création d'une délégation aux droits des femmes au Parlement ; - la proposition de loi [n° 119 (98-99)] de Mme Danièle Pourtaud et plusieurs de ses collègues, et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à compléter l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires pour créer une délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 354 (98-99)] (12 mai 1999) - **Femmes**.

Proposition de loi, déposée avec Serge Lagauche et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 444 (98-99)] (22 juin 1999) - **Patrimoine**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues et les membres du groupe socialiste et apparentés, visant à introduire les cinq gestes de premiers secours dans la formation sanctionnant le permis de conduire [n° 37 (1999-2000)] (29 octobre 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 octobre 1999) - **Permis de conduire**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Justice - Services généraux [n° 94 (1999-2000) tome 4] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 222 (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5715) - Ministère : Outre-mer - *Voyage du Premier ministre aux Antilles* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5715) - **Départements et territoires d'outre-mer**

Questions orales sans débat :

n° 553 (JO Débats du 26 mai 1999) (p. 3324) - Ministère : Equipement - *Formation pratique au secourisme et permis de conduire* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4537) - **Secourisme**

n° 600 (JO Débats du 20 octobre 1999) (p. 5292) - Ministère : Emploi - *Fourniture d'eau minimum aux ménages en difficulté* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5406) - **Exclusion**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
 - **Discussion générale** (p. 254, 256) : principe d'universalité. Refus de la division du peuple en catégories. Partage équilibré des responsabilités au sein de la République. Injustice de l'exclusion des femmes de leur responsabilité de citoyenne. Résistances des partis politiques et nécessaires mesures incitatives. Prise en compte de l'opinion publique. Conséquences de la modification de l'article 4 souhaitée par le rapporteur - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 288) : avec le groupe socialiste, se déclare opposée à l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques), et ne participera pas au vote des sous-amendements n° 6 de M. Michel Charasse (lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables), n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du second alinéa du texte proposé par la commission relatif au financement des partis politiques) et n° 3 de M. Pierre Fauchon (intervention d'une loi organique pour déterminer les modalités d'application du principe énoncé au deuxième alinéa du présent article), déposés sur l'amendement n° 1 précité de la commission.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Avant l'art. 2** (p. 862, 863) : son amendement n° 10 : obligation pour tout candidat au permis de conduire d'apprendre les notions élémentaires des "cinq gestes qui sauvent" ; rejeté. Question débattue depuis trente ans.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1294, 1295) : position de la majorité sénatoriale. Exemple du Portugal. Maintien de la position du groupe socialiste et souhait d'une inscription à l'article 3 de la Constitution du principe d'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Adhésion à la règle fondamentale de l'universalité inscrite à l'article 3 de la Constitution. Proposition de compromis du rapporteur de rétablir à l'article 3 la version initiale présentée par le Gouvernement - **Art. unique** (*égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions - article 3 de la Constitution*) (p. 1317) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (reprise de la rédaction initiale du projet de loi).

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1530, 1532) : jurisprudence discriminatoire pour les couples non mariés. Nécessité d'un cadre juridique pour les couples homosexuels. Définition du PACS. Dépôt par le groupe socialiste d'un amendement relatif au concubinage mettant un terme à la jurisprudence discriminatoire de la Cour de cassation. Objections à la proposition de la commission des lois. Souhait d'amélioration du texte voté par l'Assemblée nationale.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1576) : attachement à l'institution du mariage. Se déclare opposée à l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil). (p. 1578) : son amendement, soutenu par M. Robert Badinter, n° 56 : précision sur l'absence de distinction de sexe dans la définition du concubinage ; devenu sans objet. (p. 1595, 1596) : délivrance d'un acte de notoriété. Se déclare opposée à l'amendement n° 3 de la commission (définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil) - **Art. 1er** (*création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil*) (p. 1603, 1605) : ses amendements n° 57 :

impossibilité pour les personnes incapables placées sous tutelle de signer un PACS ; n° 58 : publicité à l'égard des tiers, rapidité de la transmission et date d'effet du PACS ; n° 59 : substitution des mots : "aide morale et matérielle" aux mots : "aide mutuelle et matérielle" ; n° 60 : limitation de la solidarité à l'égard des tiers pour les dettes contractées par l'un des partenaires pour les besoins de la vie courante ; n° 61 : application du régime de la séparation de biens, celui de l'indivision étant l'exception ; n° 62 : limitation de l'application des articles 832 à 832-4 du code civil relatifs à l'attribution préférentielle en cas de dissolution du PACS pour l'attribution du domicile principal ; n° 63 : remise de la déclaration de rupture au greffe où le PACS a été originellement conclu ; n° 64 : transmission à la fin du PACS par le greffier du tribunal d'instance d'un extrait de la déclaration à la mairie du lieu de naissance de chacun des partenaires aux fins d'inscription en marge de l'état-civil ; et n° 65 : conséquences de la rupture du PACS ; devenus sans objet - **Après l'art. 1er** (p. 1609) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Bel, n° 66 : participation à l'organisation des obsèques du partenaire lié par un PACS ou du concubin ; retiré - **Art. 2** (*imposition commune au titre de l'impôt sur le revenu et des impôts directs - art. 6 du code général des impôts*) (p. 1612) : ses amendements n° 67, n° 68 et n° 69 sur le même objet que les amendements n° 46, n° 47 et n° 48 de M. Robert Bret et relatifs au délai ; retirés. (p. 1614) : fraude fiscale pouvant naître du PACS. Se déclare opposée à l'amendement n° 24 de la commission saisie pour avis (réécriture de l'article 2 ouvrant la possibilité pour un contribuable de rattacher à son foyer fiscal une personne à faibles ressources quelle que soit la relation susceptible d'exister entre ces personnes) - **Art. 3** (*tarif et abattement applicables en matière de droits sur les successions et donations - art. 777 bis et 779 du code général des impôts*) (p. 1620) : ses amendements n° 70, n° 71 et n° 74 relatifs à la condition de durée de la vie commune ; devenus sans objet - **Art. 4 bis** (*qualité d'ayant-droit pour la sécurité sociale - art. L. 161-14 du code de la sécurité sociale*) (p. 1626) : son amendement n° 75 : introduction du partenaire survivant lié par un PACS parmi les ayants droit de l'assuré défunt pouvant bénéficiaire du versement du capital dans le cadre de l'assurance décès ; devenu sans objet - **Après l'art. 4 bis** (p. 1627) : ses amendements n° 76 : en cas d'hospitalisation, transmission de l'information relative à l'état de santé de la personne malade à son partenaire lié par un PACS ou son concubin ; n° 77 : possibilité pour un partenaire lié par un PACS ou pour un concubin d'être donneur d'organes ; retirés. Son amendement n° 78 : possibilité pour un partenaire lié par un PACS ou un concubin d'être consulté par le médecin dans le cas de prélèvement d'organes sur une personne décédée ; retiré puis repris par M. Philippe Marini - **Art. 10** (*dispositions applicables aux fratries*) (p. 1630) : son amendement de suppression n° 79 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1646, 1648) : avec le groupe socialiste, ne votera pas le texte issu des travaux du Sénat. Négation d'une atteinte à la famille et au mariage par le PACS. Prise en compte par la gauche de l'évolution des mœurs et des mentalités. Progrès social généré par le PACS. Jurisprudence discriminatoire de la Cour de cassation renforcée par le texte adopté par le Sénat.

Deuxième lecture [n° 0310 (98-99)] - (11 mai 1999) - **Question préalable** (p. 2899, 2901) : avec le groupe socialiste, se déclare opposée à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable. Objet de la proposition de loi. Volonté de la majorité plurielle d'instaurer le PACS. Rôle du législateur. Nécessité d'adapter la législation à l'évolution des mœurs.

- **Projet de loi relatif aux alternatives aux poursuites et renforçant l'efficacité de la procédure pénale - Deuxième lecture [n° 0306 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2909) : amélioration de la justice au quotidien. Lutte contre la délinquance. Alternative au classement sans suite : reconnaissance de la compensation judiciaire. Renvoi à la collégialité par le juge unique. Amélioration de la coopération judiciaire internationale. Efficacité renforcée par le recrutement d'emplois-jeunes. Effort à poursuivre en

matière de personnel et révision nécessaire de la carte judiciaire. Le groupe socialiste votera ce projet de loi - **Art. 1er** (*alternatives aux poursuites et composition pénale*) (p.2912) : le groupe socialiste se déclare opposé à l'amendement n°4 de la commission (extension de la composition pénale à la conduite en état d'ivresse).

- **Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 0221 (98-99)]** - (20 mai 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p.3243, 3244) : délégation parlementaire aux droits des femmes créée au sein des Parlements de six autres pays membres de l'Union européenne et du Parlement européen. Examen conjoint avec les propositions de loi présentées au Sénat par Mme Hélène Luc et les membres du groupe communiste républicain et citoyen et Mme Danièle Pourtaud et les membres du groupe socialiste. Subsistance des inégalités malgré les principes constitutionnels et les progrès dans le domaine législatif. Mesures prises pour corriger les inégalités. Insuffisance des moyens du Parlement en ce domaine. Missions, composition et fonctionnement des délégations. Attribution au Parlement de moyens ne relevant pas de l'autorité du Gouvernement afin d'assurer son indépendance. Prédominance des commissions permanentes et spéciales. Mécanismes de saisine de la délégation. Sous réserve de l'adoption de ses amendements, la commission des lois propose l'adoption de l'article unique de la proposition de loi - **Art. unique** (*délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires*) (p. 3248, 3249) : ses amendements n° 1 : suppression du dernier alinéa du II du texte présenté pour l'article 6 sexies précité et prévoyant la fin du mandat des délégués avec le mandat parlementaire ; n° 2 : réécriture du III du texte présenté pour l'article 6 sexies de l'ordonnance précitée relatif aux missions des délégations ; et n° 3 rédactionnel ; adoptés. Accepte l'amendement de précision n° 7 de Mme Danièle Pourtaud.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - **Discussion générale** (p.3842, 3844) : historique et fondement de la profession de commissaire-priseur. Ouverture du marché de l'art. Modification du statut des commissaires-priseurs. Constitution de sociétés à forme commerciale. Indemnisation. Sécurité des acheteurs assurée par un conseil supérieur des ventes. Encadrement des nouvelles pratiques commerciales autorisées : ventes à tempérament et de gré à gré. Principe de l'agrément. Définition d'un statut d'expert agréé. Relance du marché de l'art en France. Aménagement nécessaire du système des droits et taxes et du droit de suite. Le groupe socialiste, favorable à ce projet de loi, votera certaines modifications proposées par la commission des lois : dispositions plus favorables aux salariés licenciés. Ne souhaite pas revenir sur la composition du conseil des ventes ni sur le dispositif d'indemnisation. Se déclare défavorable à la suppression de la taxe prévue pour alimenter le fonds d'indemnisation - **Art. 2** (*organisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques par des sociétés de forme commerciale*) (p. 3851) : son amendement n° 103 : enchères publiques par quelques procédés que ce soit ; retiré - **Après l'art. 2** (p. 3853) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 2 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (législation applicable aux ventes de meubles aux enchères publiques organisées sur Internet) - **Art. 16** (*missions du conseil*) (p. 3864) : son amendement n° 104 : formation professionnelle assurée par le conseil des ventes ; retiré - **Art. 18** (*composition du conseil des ventes*) (p. 3867) : se déclare opposée aux amendements identiques n° 54 de la commission et n° 16 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (modification de la composition du conseil des ventes et modalités d'élection des professionnels) et favorable à l'amendement n° 116 du Gouvernement (nomination des personnes qualifiées par le seul ministre de la justice) - **Art. 21** (*déclaration de la prestation de services au conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères*

publiques) (p. 3868) : son amendement n° 105 : ventes aux enchères limitées aux sociétés européennes dont c'est l'activité principale ; retiré - **Art. 22** (*usage de leur qualité par les prestataires de services*) (p. 3869) : son amendement n° 106 : limitation des ventes aux enchères aux sociétés de la Communauté européenne dont c'est l'activité principale ; retiré - **Art. 26** (*commissaires-priseurs judiciaires*) (p. 3872) : son amendement n° 107 : réaffirmation du principe du monopole à résidence des commissaires-priseurs judiciaires ; retiré - **Art. 35** (*fondement de l'indemnisation*) (p. 3880) : le groupe socialiste ne votera pas les amendements identiques n° 71 de la commission et n° 94 de la commission des finances saisie pour avis (affirmation du principe du droit à indemnisation) - **Art. 40** (*création d'une taxe sur les ventes de meubles aux enchères publiques*) (p. 3884) : le groupe socialiste votera contre l'amendement de suppression n° 96 de la commission des finances saisie pour avis. Taxe indolore - **Art. 41** (*conditions de versement des indemnités*) (p. 3885) : son amendement n° 108 : raccourcissement du délai d'indemnisation ; adopté - **Art. 51** (*vacance des offices des commissaires-priseurs âgés de plus de soixante-cinq ans ne trouvant pas de successeur*) (p. 3896, 3897) : son amendement de suppression n° 109 ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3901) : le groupe socialiste s'abstiendra.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 35, 36) : absence de traduction par une égalité de fait de l'égalité en droits proclamée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et reconnue par la Constitution. Freins à la participation des femmes aux responsabilités politiques. Critères biologiques à l'origine de la hiérarchisation des sexes. Réaffirmation de l'universalisme en inscrivant dans la Constitution l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Mise en lumière par le débat d'inégalités graves touchant encore les femmes. Contribution du groupe socialiste du Sénat au principe du partage des responsabilités politiques.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4681, 4682) : souhait de ne pas ralentir les travaux. Adaptation par le PACS du droit à l'évolution des moeurs en supprimant les discriminations. Vocation du PACS à encourager la solidarité entre deux personnes vivant en couple. Réaffirmation de l'absence d'atteinte à la famille par le PACS. Manoeuvres dilatoires utilisées par la majorité sénatoriale afin de ne pas adopter le PACS avant la fin de la session. Volonté partagée par le groupe socialiste de voter le PACS et de s'opposer à la question préalable - **Question préalable** (p. 4706, 4707) : avec le groupe socialiste, se déclare opposée à la motion n° 1 tendant à opposer la question préalable. Rend hommage à Mme la garde des sceaux.

- **Proposition de loi organique relative au statut de la magistrature [n° 0417 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4709) : avec le groupe socialiste, votera cette proposition de loi organique.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - (20 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5316, 5319) : réforme de la justice. Conseil supérieur de la magistrature. Architecture du projet de loi : fidélité à l'ensemble des propositions de la commission Truche. Organisation du parquet en relation avec l'exécutif. Garantie de l'impossibilité pour le garde des sceaux de donner des instructions individuelles. Politique pénale. Directives. Responsabilité politique du ministre de l'intérieur. Progrès du dispositif relatif au classement sans suite. Amendements au nom du groupe socialiste. Création par la commission des lois d'un procureur général de la République : atteinte aux principes républicains ; remplacement de l'autorité limitée d'un ministre par l'autorité quasi absolue d'un personnage irresponsable. Le groupe socialiste ne votera pas ce texte tel qu'il résulte des travaux de la commission des lois. Après la

première lecture de ce projet de loi, impossibilité de justifier un retard éventuel mis à la convocation du Congrès du Parlement pour adopter la réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

- **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Art. 1er** (*attributions du ministre de la justice*) - **Art. 30 du code de procédure pénale** (*définition des orientations générales de la politique pénale - interdiction des instructions dans les affaires individuelles*) (p. 5341) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 1 de la commission (remplacement du mot "directives" par le mot "orientations"). Caractère impératif des "directives" - **Après l'art. 1er (par priorité)** (p. 5374) : avec le groupe socialiste, se déclare opposée à l'amendement n° 8 de la commission (création d'un procureur général de la République chargé de veiller à la cohérence de l'exercice de l'action publique, désigné par le Président de la République). Rôle du ministre de la justice. Conditions de nomination du procureur général de la République. Réforme constitutionnelle - **Art. 1er (suite)** - **Art. 30-1 du code de procédure pénale** (*droit d'action propre du ministre de la justice*) (p. 5378) : son amendement n° 49 : désignation d'un magistrat du parquet chargé de déposer des réquisitions écrites conformes au réquisitoire ou à la citation directe du ministre de la justice ; devenu sans objet - **Art. 1er bis** (*droit pour les associations de demander au procureur de faire appel sur l'action publique*) (p. 5382) : son amendement de suppression n° 50, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt ; adopté - **Après l'art. 1er bis** (p. 5383, 5385) : son amendement, soutenu par M. Michel Charasse, n° 51 : possibilité pour toute association départementale des maires d'exercer les droits reconnus à la partie civile dans toutes les instances introduites par les élus municipaux à la suite d'injures, d'outrages, de menaces ou de coups et blessures, à raison de leurs fonctions ; adopté - **Art. 2** (*attributions du procureur général près la cour d'appel*) - **Art. 36 du code de procédure pénale** (*coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5388) : son amendement n° 52 : adaptation possible des directives après accord du ministre de la justice ; rejeté. (p. 5390) : inscription de son amendement n° 52 précité dans la philosophie de ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** - (26 octobre 1999) - **Art. 2 (suite)** (*attributions du procureur général près la cour d'appel*) - **Art. 36 du code de procédure pénale (suite)** (*coordonnation de l'application des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5435, 5437) : sur l'amendement n° 13 de la commission (obligation pour le procureur général de prendre des réquisitions écrites conformes aux instructions qui lui sont données par le ministre de la justice ou par le procureur général de la République), son sous-amendement n° 53 : impossibilité pour les membres du parquet de développer des réquisitions écrites ne s'inscrivant pas dans le cadre des orientations générales ; rejeté. Caractère obligatoire des directives générales de la politique pénale pour les réquisitions écrites des magistrats du parquet. - **Art. 37 du code de procédure pénale** (*instructions du procureur général aux procureurs de la République dans les affaires individuelles*) (p. 5438) : son amendement n° 54 : impossibilité pour le procureur général de faire obstacle à la mise en mouvement et à l'exercice de l'action publique ; devenu sans objet - **Art. 37-1 du code de procédure pénale** (*information des magistrats de la cour d'appel sur la mise en oeuvre de la politique pénale*) (p. 5439, 5440) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 55 : exposé du procureur général en audience publique sur les conditions de mise en oeuvre des orientations générales de la politique pénale ; rejeté - **Art. 37-2 du code de procédure pénale** (*information du ministre de la justice sur les affaires individuelles et sur la mise en oeuvre de la politique pénale*) (p. 5442) : son amendement de coordination n° 57 ; rejeté - **Art. 3** (*attributions du procureur de la République*) - **Art. 39-1 du code de procédure pénale** (*application de la loi pénale dans le ressort du tribunal de grande instance*) (p. 5443) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 58 : impossibilité pour les membres du parquet de prendre des réquisitions écrites ne s'inscrivant pas dans le cadre des directives générales ; retiré - **Art. 39-2 du code de procédure pénale** (*mise en oeuvre*

des orientations générales de la politique pénale) : son amendement n° 59 : adaptation des directives générales après accord du ministre de la justice ; retiré - **Art. 39-4 du code de procédure pénale** (*information des magistrats du tribunal de grande instance sur la mise en oeuvre de la politique pénale*) (p. 5444) : son amendement n° 61 : conditions de mise en oeuvre des directives générales ; retiré - **Art. 39-5 du code de procédure pénale** (*information du procureur général sur les affaires individuelles et sur la mise en oeuvre de la politique pénale*) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 63 de précision ; retiré - **Art. 4** (*notification et motivation des classements sans suite*) (p. 5445) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 64 : notification par écrit de la décision de classement de l'affaire par le procureur de la République à l'auteur de la plainte ou de la dénonciation ; devenu sans objet. (p. 5447) : se déclare opposée à l'amendement n° 29 de la commission (suppression de l'obligation de distinguer les considérations de droit de celles de fait, dans la motivation des décisions de ne pas poursuivre) - **Art. 5** (*recours contre les classements sans suite*) (p. 5450) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 65 : formation d'un recours contre une décision de classement prise à la suite d'une dénonciation des faits au procureur de la République, en l'absence de plaignant ou de victime ; n° 66 : suppression de la justification d'un intérêt suffisant pour toute personne ayant la possibilité de former un recours contre une décision de classement ; n° 67 : institution d'une commission de recours dans chaque cour d'appel ; n° 68 : communication d'une copie de la procédure d'enquête et d'instruction à la commission de recours ; et n° 69 : audition du requérant, à sa demande, par la commission ; devenus sans objet. (p. 5453) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposée à l'amendement n° 31 de la commission (reconnaissance du principe d'un recours hiérarchique devant le procureur général, ouvert à toute personne ayant dénoncé les faits donnant lieu à décision de ne pas poursuivre) - **Art. 11** (*coordinations et dispositions diverses*) (p. 5463) : son amendement, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 71 : droit des parlementaires de visiter les locaux utilisés pour les gardes à vue ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5474) : réforme de la justice. Dispositif équilibré et cohérent. Contre-projet de la commission des lois peu conforme aux traditions républicaines. Le groupe socialiste se voit contraint de voter contre un projet ainsi dénaturé.

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants [n° 0076 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi organique n° 77 (98-99)** (p. 5823, 5825) : dixième anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant. Culture de la médiation. Renforcement des droits de l'enfant. Elargissement des compétences du médiateur des enfants à la proposition de mesures nouvelles. Réforme du droit de la famille. Problème de la connaissance des origines en cas d'adoption. Organisation de l'autorité parentale. Spécificité du médiateur des enfants. Proposition du groupe socialiste d'élargir la mission du médiateur des enfants à la sphère privée. Compétence universelle du médiateur des enfants. Si les propositions de la commission des lois étaient adoptées, le groupe socialiste ne pourrait voter le texte en l'état - **Art. 1er** (*statut du médiateur des enfants - champ de compétences - saisine directe - autosaisine*) (p. 5831) : ses amendements n° 19 : défense et promotion des droits de l'enfant par le médiateur des enfants ; et n° 20 : élargissement de la mission du médiateur des enfants aux réclamations mettant en cause une personne physique ou une personne morale de droit privé ; devenus sans objet. (p. 5832) : se déclare opposée à l'amendement de la commission n° 1 (placement auprès du médiateur de la République d'un médiateur des enfants, recevant les réclamations de mineurs intéressés ou de leurs représentants légaux, estimant que les administrations d'Etat ou tout autre organisme de service public n'ont pas respecté les droits des enfants reconnus par la loi ou par un engagement international) et favorable aux amendements de M. Robert Bret n° 16 (élargissement du droit de saisine du médiateur des enfants à des réclamations collectives) et n° 17 (élargissement de la saisine du médiateur des enfants aux associations de défense des droits de l'enfant)

- **Art. 2** (*nomination et mandat du médiateur des enfants*) (p. 5834) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposée à l'amendement n° 2 de la commission (nomination du médiateur des enfants par décret en conseil des ministres après avis du médiateur de la République) - **Art. 3** (*recommandations du médiateur des enfants*) (p. 5834, 5835) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposée aux amendements de la commission n° 3 et n° 5 de coordination. Ses amendements n° 21 : obligation pour le médiateur des enfants de porter à la connaissance de l'autorité judiciaire les affaires susceptibles de donner lieu à une mesure d'assistance éducative ; devenu sans objet ; n° 22 : information du président du conseil général par le médiateur des enfants au sujet des affaires justifiant une intervention du service d'aide sociale ; n° 23 : possibilité pour le médiateur des enfants de suggérer des mesures nouvelles ; et n° 24 : possibilité pour le médiateur des enfants de suggérer toute modification de textes législatifs ou réglementaires, notamment en transposant dans le droit interne les dispositions des engagements internationaux ; rejetés - **Après l'art. 3** : sur l'amendement de la commission n° 7 (obligation pour le médiateur des enfants de saisir l'autorité judiciaire des affaires susceptibles de donner lieu à une mesure d'assistance éducative), son sous-amendement n° 29 reprenant son amendement n° 22 précité ; adopté. (p. 5836) : ses amendements n° 25 : réclamation adressée au médiateur des enfants relative aux personnes morales de droit privé ; et n° 26 : impossibilité d'opposer le caractère secret des dossiers à leurs communications au médiateur des enfants et respect des obligations liées au secret professionnel par ce dernier ; rejetés - **Art. 4** (*promotion des droits de l'enfant - rapport annuel du médiateur des enfants*) (p. 5837) : son amendement n° 27 : publication du rapport annuel du médiateur des enfants ; rejeté - **Après l'art. 4** : son amendement n° 28 : avis du médiateur des enfants sur le rapport annuel relatif à l'application de la convention internationale des droits de l'enfant ; rejeté - **Art. 12** (*application au médiateur des enfants de certaines dispositions relatives au médiateur de la République*) (p. 5840) : se déclare opposée à l'amendement n° 14 de la commission (possibilité donnée au médiateur de la République d'exercer certains de ses pouvoirs au bénéfice et à la demande du médiateur des enfants) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5841) : tristesse de voir la création d'un défenseur des droits de l'enfant vidée de toute substance. Espoir d'un compromis en deuxième lecture au Sénat.

- **Proposition de loi organique relative à l'inéligibilité du médiateur des enfants [n° 0077 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi n° 76 (98-99)** (p. 5823, 5825) : voir intervention sous la proposition de loi n° 76 (98-99)

- **Fait personnel** - (9 novembre 1999) (p. 5843) : réagit à sa mise en cause par M. Christian Bonnet lors du débat sur la proposition de loi instituant un médiateur des enfants. Travaux de la commission des lois et du groupe socialiste.

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption [n° 0179 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5869, 5872) : adaptation de la législation aux exigences nées de la ratification des conventions relatives à la lutte contre la corruption, signées en 1997, dans le cadre de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE. Volonté internationale d'assainir les transactions commerciales. Modifications du code pénal et du code de procédure pénale : incrimination de la corruption passive, rôle du ministère public. Le groupe socialiste soutient pleinement le projet du Gouvernement et ne votera pas les amendements de la commission visant à une réduction des peines pour les personnes physiques et une limitation des peines encourues par les personnes morales : notion "d'équivalence fonctionnelle" ; respect du principe d'égalité devant la loi pénale - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5883) : compte tenu de l'adoption des amendements de la commission, le groupe socialiste s'abstiendra sur ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Justice

- (13 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les services généraux (p. 7510) : crédits en progression. Créations d'emplois. Achèvement de l'exécution de la loi de programme de 1995. Mise en oeuvre des réformes : détention provisoire, mixité des formations de jugement au sein des tribunaux de commerce. Retard dans la publication des décrets d'application. Pratiques positives des contrats de juridiction et des contrats de procédure ; amélioration de l'outil informatique. Inquiétudes soulevées par la commission des lois sur les délais excessifs, l'accroissement des affaires en cours, les classements sans suite et l'engorgement des juridictions administratives. Future réforme des tribunaux de commerce. Urgence de la réforme de la carte judiciaire. Baisse des crédits d'équipement et retard dans la consommation des crédits d'investissement. Se félicite de la décision de construire un nouveau palais de justice à Paris. La commission des lois s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ces crédits. A titre personnel, émet un vote positif.

- **Proposition de loi tendant à renforcer le dispositif pénal à l'encontre des associations ou groupements à caractère sectaire qui constituent, par leurs agissements délictueux, un trouble à l'ordre public ou un péril majeur pour la personne humaine ou la sûreté de l'Etat [n° 0079 (98-99)]**

- (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7690, 7692) : référence française en matière de lutte contre les sectes. Mission interministérielle de lutte contre les sectes, MILS. Combat à l'échelon européen. Recommandation "Nastase" du Conseil de l'Europe. Responsabilité pénale des personnes morales depuis 1994. Contrôle strict de l'obligation scolaire. Etablissement des critères de dangerosité par le rapport Gest. Interrogation sur une possible infiltration du pouvoir judiciaire par la scientologie. Présence dans la tribune d'honneur de membres de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu, UNADFI, et du centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales, CCMM. Proposition d'aggravation de la peine en cas de maintien ou de reconstitution d'une association dissoute. Aménagement de la loi de 1936 sur les groupes de combat et les milices privées. Possibilité de dissolution d'une secte par décret du Président de la République : exemple allemand de dissolution de la scientologie. Le groupe socialiste a décidé d'adopter cette proposition de loi.

DESCOURS (Charles), sénateur (Isère) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre titulaire du Comité de surveillance du fonds de solidarité vieillesse.

Membre titulaire du Conseil de surveillance de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Membre titulaire du comité de surveillance de la caisse d'amortissement de la dette sociale ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 21 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite [n° 187 (98-99)] (3 février 1999) - **Retraites**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, avec M. Claude Huriet, sur le projet de loi, [n° 338 (98-99)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant création d'une couverture maladie universelle [n° 376 (98-99)] (26 mai 1999) - **Assurance maladie maternité**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 407 (98-99)] (8 juin 1999) - **Assurance maladie maternité**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les lois de financement de la sécurité sociale [n° 433 (98-99)] (16 juin 1999) - **Sécurité sociale**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, déposé avec M. Claude Huriet, sur le projet de loi [n° 440 (98-99)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant création d'une couverture maladie universelle [n° 448 (98-99)] (23 juin 1999) - **Assurance maladie maternité**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi [n° 187 (98-99)], déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite et la proposition de loi [n° 218 (98-99)], de M. Jean Artuis et les membres du groupe de l'Union centriste, visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 8 (1999-2000)] (7 octobre 1999) - **Retraites**.

Rapport, déposé avec MM. Jacques Machet et Alain Vasselle, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 40 (1999-2000)] de financement de la sécurité sociale pour 2000, adopté par l'Assemblée nationale [n° 58 (1999-2000)] (9 novembre 1999) - **Sécurité sociale**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 85 (1999-2000)] (23 novembre 1999) - **Sécurité sociale**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 105 (1999-2000)] de financement de la sécurité sociale pour 2000, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 106 (1999-2000)] (1er décembre 1999) - **Sécurité sociale**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 105 (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1307) - Ministère : Industrie - *Politique nucléaire de la France* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1307) - **Nucléaire**

n° 253 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7704) - Ministère : Emploi - *Pilule du lendemain* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7704) - **Contraception**

Questions orales sans débat :

n° 414 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 66) - Ministère : Premier ministre - *Application de la loi sur la veille sanitaire* - Réponse le 10 février 1999 (p. 806) - **Décrets et arrêtés**

n° 430 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 235) - Ministère : Education - *Projet soleil* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1355) - **Recherche**

n° 472 (JO Débats du 3 mars 1999) (p. 1242) - Ministère : Santé - *Conduite à tenir par un médecin en cas de refus de se soumettre à une vaccination obligatoire* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2400) - **Vaccinations**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 mai 1999) - **Art. 36 (abrogation des dispositions relatives au financement du canal Rhin-Rhône)** (p. 3346, 3347) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 71 de la commission spéciale. Envahissement des routes et des autoroutes par les camions. Franchissement des Alpes.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 3454, 3455) : générosité de ce projet de loi. Modifications importantes proposées par la commission. Texte d'exclusion plutôt que d'intégration au droit commun de la sécurité sociale. Atteinte aux principes fondateurs de la sécurité sociale : assurance et universalité. Effet de seuil : inégalité entre les personnes. Exemple du minimum vieillesse. Inégalités induites entre organismes de protection sociale complémentaire. Couverture complémentaire gratuite : caractère déresponsabilisant de ce projet de loi. Dérives financières. Ponction sur les comptes du régime général. Sous-évaluation du coût de la couverture complémentaire. (p. 3456, 3457) : diminution du nombre d'adhérents des petites mutuelles. Répercussion sur les finances locales. Avenir des contingents communaux d'action sociale. Proposition de la commission de création d'une allocation personnalisée à la santé, d'un montant dégressif avec le revenu. Couverture des titulaires du RMI. Respect des équilibres entre régimes de base et complémentaires. Souhaite l'adhésion du ministre au projet de couverture maladie universelle émanant de la commission.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Art. 3 (nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation)** (p. 3513, 3515) : son amendement n° 2 : possibilité offerte aux personnes résidant en France, affiliées à la caisse des Français de l'étranger de conserver cette affiliation ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 164 de Mme Nicole Borvo (affiliation au régime de base sur le critère de résidence durable) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 123 de M. Michel Doublet et n° 155 de M. Gérard César (définition par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles le régime agricole peut assurer la couverture des personnes cessant de bénéficier d'un droit aux prestations en nature de l'assurance maladie auprès

de ce régime) - **Art. 4** (*immédiateté et automaticité du droit à l'accès aux soins*) (p. 3516) : son amendement n° 3 : possibilité donnée au régime général de sécurité sociale d'obtenir le remboursement des prestations servies aux personnes relevant d'un autre régime ; adopté. S'oppose à l'amendement de cohérence n° 165 de Mme Nicole Borvo - **Art. 6** (*accès aux soins sans restriction financière*) (p. 3517, 3518) : son amendement n° 4 : extension à l'ensemble des régimes de la possibilité de suspendre les prestations en cas de mauvaise foi des assurés ; adopté. Accepte l'amendement n° 156 de M. Alain Gournac (substitution d'une cotisation proportionnelle aux revenus professionnels à la cotisation minimale forfaitaire). Mesure d'équité : respect du principe d'égalité. Jugement du Conseil constitutionnel - **Art. 7** (*régime applicable aux ayants droit des personnes affiliées au régime général*) : son amendement n° 5 : prestations perçues par l'ayant droit d'un assuré en nature et non en espèces ; adopté - **Après l'art. 8** (p. 3519) : accepte l'amendement n° 122 de M. Bernard Fournier (prise en charge par le régime général de sécurité sociale du forfait hospitalier dû par les assurés sociaux victimes de pathologies graves) - **Art. 9** (*incidences financières sur le fonds de solidarité vieillesse*) : suppression de l'assurance personnelle : complexité des transferts financiers opérés en conséquence. Dispositif simplifié proposé par la commission des affaires sociales. (p. 3520, 3521) : son amendement n° 6 : suppression de l'affectation à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS, d'une fraction des droits sur les alcools actuellement perçue par le fonds de solidarité vieillesse, FSV ; adopté - **Art. 10** (*incidences financières de la mise en place de la couverture obligatoire sur la branche famille*) : son amendement n° 7 : subvention de l'Etat au Fonds national des prestations familiales géré par la Caisse nationale des allocations familiales, correspondant à 40 % des sommes versées au titre de l'allocation de parent isolé, API ; adopté. Poursuite de la politique familiale avec le maintien intégral à la Caisse nationale des allocations familiales, CNAF, du prélèvement de 1 % sur les revenus du patrimoine et les produits de placement - **Art. 11** (*énumération des ressources complémentaires des régimes obligatoires de base*) : son amendement n° 8 : majoration du prélèvement sur les tabacs opéré au profit de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ; adopté. Suppression des nouvelles ressources affectées par le projet de loi à la CNAMTS - **Art. 12** (*modification de l'affectation de la cotisation due par les personnes assurant des véhicules terrestres à moteur*) (p. 3522) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 124 de M. Michel Doublet. Son amendement de précision n° 9 ; adopté. Toilettage du code de la sécurité sociale - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 3525) : absence d'amendement de la commission sur cet article capital. Négociation entre les partenaires sociaux et l'Etat, d'un accord entériné ultérieurement par la commission. (p. 3526, 3527) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 111 de M. Jean Chérioux (exclusion de l'assiette du prélèvement de la dotation générale de décentralisation des départements, des dépenses correspondantes à l'aide médicale en faveur des bénéficiaires ayant des ressources supérieures à 3500 francs), n° 166 de Mme Nicole Borvo (correction des inégalités relatives au mode de répartition des recettes du fonds de solidarité pour l'action sociale créé par l'Etat) et demande le retrait de l'amendement n° 150 de M. Yves Fréville (compensation, au niveau du calcul des contingents communaux d'aide sociale, des conséquences de la diminution des dépenses d'aide sociale des départements due à la mise en place de la couverture maladie universelle, CMU). (p. 3529, 3532) : accepte l'amendement n° 112 de la commission saisie pour avis (entrée en vigueur du transfert de dotation globale de décentralisation à compter de l'extinction des droits à l'admission à l'aide sociale) ; s'oppose à l'amendement n° 149 de M. Yves Fréville (fixation à 6 % du plafond d'augmentation des contingents communaux d'aide sociale) ; et souhaite connaître l'avis du Gouvernement avant de se prononcer sur l'amendement n° 128 de M. Alain Vasselle (compensation au sein de la dotation générale de décentralisation du coût de formation à un nouvel emploi des personnels départementaux affectés à la gestion de l'aide médicale) - **Après l'art. 13** (p. 3533, 3534) : accepte

l'amendement n° 113 de la commission saisie pour avis (présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement sur les conséquences de l'adoption de la loi portant création d'une couverture maladie universelle, CMU, sur les contingents communaux d'aide sociale) et sur celui-ci le sous-amendement n° 218 de M. Bernard Cazeau (présentation dans le rapport du Gouvernement d'une simulation d'un abattement en faveur des communes défavorisées par la répartition des contingents) et s'oppose à l'amendement n° 148 de M. Yves Fréville (méthode de suppression du contingent avec possibilité pour tout conseil général de voter la disparition définitive des participations communales aux dépenses d'aide sociale obligatoire du département). Atteinte à l'autonomie communale - **Art. 14** (*exécution des recouvrements forcés de cotisations dues par les non-salariés non agricoles et les agriculteurs*) (p. 3535, 3536) : modification de la procédure d'opposition à tiers détenteur pour le recouvrement forcé des cotisations non payées aux caisses des non-salariés. Emoi considérable suscité par cet article. Maintien nécessaire de la procédure de droit commun : la saisie-attribution. Droits du débiteur. Instauration d'un recouvrement efficace dans le respect des droits de l'homme. Examen limité de ce dispositif à cause d'une seule lecture. (p. 3539, 3541) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 162 de M. Bernard Murat (suppression du paragraphe II de cet article, octroyant aux organismes d'assurance maladie et vieillesse des non-salariés la possibilité de recouvrer immédiatement les cotisations impayées) ; demande le retrait de l'amendement n° 130 de M. Serge Franchis (renforcement de l'efficacité de la procédure d'opposition à tiers détenteur mise en oeuvre par les organismes sociaux) ; et s'oppose aux amendements de M. Michel Doublet n° 125 et n° 126 (suppression des paragraphes VI et IX de cet article : maintien de la procédure d'opposition à tiers détenteur prévue par le code rural). Souligne que l'amendement n° 162 précité de M. Bernard Murat a été repoussé par les voix du groupe socialiste. Son amendement n° 10 : signification par acte d'huissier de justice de la contrainte décernée au titre de cet article ; adopté - **Art. 16** (*maintien des régimes actuellement applicables aux étudiants et aux ministres des cultes*) (p. 3542) : son amendement rédactionnel n° 221 ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 3543, 3544) : demande le retrait de l'amendement n° 102 de M. Daniel Eckenspieller (modalités de résiliation de l'assurance personnelle française pour les travailleurs frontaliers occupés en Suisse). Décret attendu du Gouvernement pour améliorer la situation de ces travailleurs frontaliers - **Art. 19** (*possibilité de maintien de certaines personnes dans le régime général à titre temporaire et dans le régime agricole à titre définitif*) (p. 3545) : accepte l'amendement n° 127 de M. Michel Doublet (possibilité reconnue au régime agricole de servir les prestations et de procéder au recouvrement des cotisations dans le cadre de la gestion de la couverture maladie universelle, CMU) - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) (p. 3547, 3548) : système progressif proposé par la commission des affaires sociales : intégration des personnes âgées bénéficiant du minimum vieillesse et des adultes handicapés bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés. Ses amendements complémentaires n° 11 et n° 12 : substitution à la protection complémentaire en matière de santé d'une allocation personnalisée à la santé ; adoptés. Instauration d'un système dégressif dont le seuil est fixé par décret. Prise en compte des allocataires du minimum vieillesse et des adultes handicapés. (p. 3552, 3555) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 167 (gratuité des soins pour les personnes ayant des ressources inférieures au seuil de pauvreté, tel que défini par les organismes internationaux et indexé sur l'évolution du SMIC), n° 168 (possibilité pour les personnes ayant des ressources au-delà du seuil de pauvreté d'obtenir des tarifs préférentiels auprès des mutuelles), n° 172 (examen des ressources prenant en compte la situation des personnes obligées de faire face à une pension pour des raisons indépendantes de leur volonté) et n° 169 (extension de la couverture maladie universelle à l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux). Ses amendements n° 13 : caractère dégressif en fonction des revenus de l'allocation personnalisée à la santé ; n° 15 et n° 16 : définition de la

notion de personnes à charge de façon effective et permanente ; de cohérence n° 14 et n° 17 ; n° 18 : attribution automatique aux bénéficiaires du RMI, du montant maximal de l'allocation personnalisée à la santé avec accès gratuit à la protection complémentaire ; et n° 19 : suppression de la différenciation entre les plafonds de ressources prévus pour la couverture de base et pour la couverture complémentaire ; adoptés. Accepte l'amendement n° 110 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (prise en compte des sommes versées au titre de pension alimentaire par le demandeur pour l'établissement de son droit à la couverture maladie universelle). (p. 3556, 3560) : ses amendements n° 20 : engagement des organismes complémentaires à proposer aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé une couverture complémentaire complète ; et n° 23 : détermination du panier de soins correspondant à l'allocation personnalisée à la santé, par convention conclue entre les partenaires des organismes de base et complémentaires, préalable à la publication de l'arrêté ministériel ; adoptés. Sur son amendement n° 23 précité, accepte le sous-amendement n° 157 de M. Francis Giraud (prise en compte de la spécificité des personnes handicapées dans la fixation du panier de soins). Rôle du Gouvernement dans la constitution du panier de soins. Discussion nécessaire entre les partenaires sociaux pour l'élaboration du panier de soins. Rôle d'arbitre du ministre. Ses amendements de cohérence n° 21 et n° 22 ; adoptés. (p. 3561, 3564) : s'oppose à l'amendement n° 171 de Mme Nicole Borvo (suppression du lien entre la dispense d'avance de frais et le choix du médecin référent). Ses amendements n° 24 : suppression du dispositif accordant le tiers payant au patient consultant un médecin spécialiste correspondant de son médecin référent ; n° 25 : suppression de la possibilité de choix donnée à un bénéficiaire de la couverture maladie universelle de s'adresser aux organismes d'assurance maladie ou aux organismes de protection complémentaire ; n° 26 : possibilité pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé dans des conditions de droit commun d'adhérer aux sections d'assurance complémentaire de la MSA ; et n° 27 : accès gratuit pour les bénéficiaires du RMI à la couverture complémentaire gérée par le régime général ; adoptés. (p. 3563, 3567) : son amendement n° 30 : attribution de l'allocation personnalisée à la santé pour une période de deux mois en cas d'urgence médicale ; retiré. Ses amendements, n° 28 de cohérence ; n° 29 : élargissement de la liste des institutions habilitées à aider les demandeurs à accomplir leurs démarches auprès des organismes complémentaires ; n° 31 : exonération de l'allocation personnalisée à la santé, de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale et de l'impôt sur le revenu ; n° 32 : versement de l'allocation personnalisée à la santé en contrepartie du versement d'une cotisation ou d'une prime à un organisme de protection complémentaire ou, pour les bénéficiaires du RMI, à la caisse primaire d'assurance maladie ; n° 33 de cohérence ; n° 34 : attribution aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé d'une couverture complémentaire dans les délais de droit commun ; et n° 35 : concours de l'administration fiscale pour le contrôle des ressources des demandeurs ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 170 de Mme Nicole Borvo (possibilité pour le bénéficiaire de la couverture maladie universelle de saisir la commission départementale de l'aide sociale, en cas de litige) - **Art. 20 bis** (*obligation de négociation annuelle des modalités d'établissement d'un régime de prévoyance maladie pour les salariés non couverts*) (p. 3568) : son amendement de suppression n° 36 ; adopté. Conflits supplémentaires : négociation obligatoire entre les partenaires sociaux - **Art. 20 ter** (*modalités d'extension des conventions de branche et régime de prévoyance maladie*) (p. 3569) : son amendement de suppression n° 37 ; adopté - **Après l'art. 20 ter** : accepte l'amendement n° 116 de la commission saisie pour avis (réduction de 8 % à 6 % du taux de la taxe sur les contrats de prévoyance) - **Art. 21** (*prolongation de la couverture des bénéficiaires de la CMU couverts par un organisme complémentaire*) (p. 3570, 3572) : ses amendements n° 38 : prise en compte de l'obtention de la couverture complémentaire, pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé, dans des conditions de droit commun ; n° 39 et n° 40 : maintien pendant un an des mêmes tarifs et prestations en cas de perte du bénéfice de

l'allocation personnalisée à la santé ; n° 41 : maintien pendant un an des droits des anciens bénéficiaires du revenu minimum d'insertion ; et de cohérence n° 42 et n° 43 ; adoptés. Sur les amendements de Mme Nicole Borvo, estime satisfait le n° 173 (lors de la sortie de la couverture maladie universelle, possibilité pour tous les bénéficiaires d'obtenir pendant un an une couverture complémentaire à un tarif préférentiel) et s'oppose au n° 174 (possibilité pour le bénéficiaire de la couverture maladie universelle ayant déjà un contrat, de le résilier lorsque l'organisme complémentaire figure sur la liste des partenaires) - **Art. 22** (*tarifs pratiqués par les médecins conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU*) (p. 3573) : son amendement de suppression n° 44 ; adopté - **Art. 23** (*accords entre les organismes d'assurance maladie, les organismes complémentaires et les distributeurs de dispositifs médicaux à usage individuel*) : son amendement de suppression n° 45 ; adopté - **Art. 24** (*tarifs pratiqués par les chirurgiens-dentistes conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU*) (p. 3574) : son amendement de suppression n° 46 ; adopté - **Art. 25** (*création du fonds de financement de la protection complémentaire*) (p. 3575, 3576) : ses amendements n° 47 : création d'un fonds pour la protection complémentaire maladie chargé de servir l'allocation personnalisée à la santé à ses bénéficiaires ; n° 48 : fonds pour la protection complémentaire maladie : établissement public national à caractère administratif ; n° 49 : participation de tous les partenaires de la protection complémentaire au conseil d'administration du fonds de financement de la protection complémentaire maladie et suppression de son conseil de surveillance ; n° 50 : suppression du fonds d'accompagnement chargé d'atténuer l'effet de seuil ; et n° 51 de cohérence ; adoptés. (p. 3578, 3581) : sur les amendements de Mme Nicole Borvo, souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur le n° 176 (création d'une cotisation sociale sur les revenus financiers des entreprises pour élargir les ressources du fonds de financement de la protection complémentaire) et s'oppose au n° 175 (modulation de la contribution des organismes complémentaires en fonction du niveau de leurs réserves facultatives). Ses amendements, n° 52 de conséquence ; n° 53 : redéfinition de l'assiette de la taxe de 1,75 % sur les organismes d'assurance complémentaire ; n° 55 : montant de la contribution remboursée aux mutuelles et aux organismes complémentaires, calculé au franc le franc ; n° 56 : remboursement intégral des dépenses des organismes de sécurité sociale non couvertes par les cotisations et primes versées par les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé ; de cohérence n° 57 à n° 59 ; adoptés. Accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 117 (institution d'un crédit d'impôt pour les entreprises redevables de la taxe sur les contrats d'assurance afin d'éviter une double imposition, à ce titre, du produit de la contribution de 1,75 %) et n° 119 (exclusion de l'assiette de l'impôt sur les sociétés des sommes reçues du fonds de financement de la protection complémentaire), ainsi que sur son amendement n° 55 précité, le sous-amendement n° 118 - **Art. 30** (*transfert de compétences des départements à l'Etat en matière d'aide médicale*) (p. 3583, 3584) : sur les amendements de Mme Nicole Borvo, s'oppose au n° 178 (droit à l'aide médicale à titre préventif) et accepte le n° 179 (prise en charge de la vaccination des bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat) - **Après l'art. 31** (p. 3585, 3586) : ses amendements n° 60 : insertion d'une nouvelle division ainsi rédigée : Titre III bis - Contrôle et évaluation de la loi ; et n° 61 : rapport d'application de la loi et identification, au sein des comptes du régime général, des recettes et des dépenses relatives à la couverture maladie universelle ; adoptés. Dispositif essentiel d'évaluation. Insuffisance des moyens d'évaluation du Parlement. Evolution précise des recettes et des dépenses liées à la couverture maladie universelle - **Art. 1er** (**précédemment réservé p. 3512**) (*création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis*) (p. 3588) : son amendement n° 1 : protection complémentaire assurée par la création d'une allocation personnalisée à la santé ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 163 de Mme Nicole Borvo (égal accès à la prévention et aux soins : impératif national et priorité des politiques sociales) ; s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 121 de M. Hubert

Durand-Chastel (extension aux Français de l'étranger du droit à la couverture maladie universelle) et accepte l'amendement n° 161 de M. Victor Reux (maintien du régime spécifique de couverture maladie de Saint-Pierre-et-Miquelon).

Suite de la discussion - (3 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Art. 37 quindecies** (*honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital*) (p. 3631) : souhaite que le Gouvernement accepte l'amendement n° 89 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif aux honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital, afin de ne pas porter atteinte aux principes de la médecine libérale). Utilité de l'activité libérale exercée par les praticiens dans les hôpitaux - **Art. 37 sexdecies** (*expérience en matière de tarification par pathologie dans les établissements de santé*) (p. 3633) : urgence de la mise en place d'une tarification à la pathologie - **Art. 37 tercieis** (*interdiction de prendre en compte des résultats des études génétiques pour la décision d'attribuer une protection complémentaire*) (p. 3645, 3646) : urgence d'un projet de loi portant révision des lois relatives à la bioéthique : souhait d'un engagement moral du Gouvernement. Clonage - **Après l'art. 37 tercieis** (p. 3649) : intervient sur l'amendement n° 145 de M. Jean-Louis Lorrain (substitution à l'assemblée des administrateurs des caisses régionales du vote des seuls membres élus de la section professionnelle intéressée du conseil d'administration de la Caisse nationale). Evaluation difficile de l'éloignement des amendements par rapport au dispositif du projet de loi. (p. 3653) : son opposition à la procédure suivie : nécessité pour la commission de prévoir l'audition des syndicats de pharmaciens et du conseil de l'ordre des pharmaciens. Son soutien aux pharmaciens. Se déclare favorable à l'amendement de M. François Autain n° 211 (remplacement du système de création ou de transfert d'officines de pharmacie par un nouveau régime : définition de deux quotas de population suivant l'importance de la commune, quota spécifique pour l'Alsace-Moselle et la Guyane, suppression de la possibilité de créer des officines par voie dérogatoire) et sur celui-ci, au sous-amendement n° 223 de M. Alain Vasselle (quota pour les communes de 5 000 habitants et plus). (p. 3668, 3669) : rôle de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments. Poulets contaminés à la dioxine. Ministère de l'agriculture. Se déclare favorable à l'amendement n° 217 de M. François Autain (précision sur les compétences du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments : prendre les décisions et émettre les avis relevant de l'Agence). (p. 3673) : se déclare favorable à l'amendement n° 220 du Gouvernement (aménagement du régime de sécurité sociale des cultes, notamment par la fusion des deux caisses d'assurance maladie et d'assurance vieillesse). Réforme du régime de sécurité sociale des cultes - **Art. 38** (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 3674) : son amendement n° 101 : suppression de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des droits sur les alcools entre le fonds de solidarité vieillesse, FSV, et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3678, 3679) : bilan de la discussion de ce projet de loi. Rappel de l'ancien texte discuté sous le Gouvernement d'Alain Juppé. Soutien de la majorité sénatoriale au contre-projet proposé par la commission des affaires sociales. Adoption de cent quarante amendements dont une vingtaine d'amendements déposés par les groupes de l'opposition sénatoriale. Position prudente à propos des négociations en cours sur les contingents communaux d'aide sociale. Regrette l'adoption du dispositif d'imputation des frais d'aide médicale sur la dotation générale de décentralisation des départements. Compte tenu de l'importance de ce projet de loi, demande un vote sur l'ensemble par scrutin public.

Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)] - (29 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4558, 4560) : ton tranchant de l'intervention du secrétaire d'Etat, M. Bernard Kouchner. Echec de la commission mixte paritaire. Suppression du dispositif des contingents communaux d'aide sociale. Instauration d'une nouvelle forme de péréquation entre les collectivités locales. Prélèvement automatique de l'Etat sur le

produit des quatre taxes directes locales votées par la commune. Droits des communes. Simulations. Amendements de la commission des affaires sociales : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture - **Art. 1er** (*création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis*) (p. 4571, 4572) : ses amendements n° 1 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture, portant création d'une allocation personnalisée à la santé ; et n° 2 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture, donnant droit à la couverture maladie universelle pour les Français résidant à l'étranger ; adoptés. Déplacement par l'Assemblée nationale, à l'article 38, de la disposition concernant Saint-Pierre-et-Miquelon - **Art. 3** (*nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation*) (p. 4573) : ses amendements n° 3 de cohérence et n° 4 : couverture des assurés par la mutualité sociale agricole ; adoptés. Amendement déposé en première lecture par MM. Michel Doublet, François Gerbaud et Jean Chérioux - **Art. 4** (*immédiateté et automaticité du droit à l'accès aux soins*) : à titre personnel, accepte l'amendement n° 110 du Gouvernement (possibilité pour les personnes sans domicile fixe d'élire domicile auprès des centres intercommunaux d'action sociale). Son amendement n° 5 : possibilité pour les prestations provisoirement servies par le régime général à un bénéficiaire relevant d'un autre régime, d'un remboursement par ce régime au régime général ; adopté. Rétablissement de l'amendement de la commission adopté en première lecture - **Art. 6** (*accès aux soins sans restriction financière*) (p. 4574) : son amendement n° 6 : rétablissement du paragraphe IV de cet article prévoyant la substitution d'une cotisation proportionnelle aux revenus à la cotisation forfaitaire minimale ; adopté - **Art. 8 bis** (*gratuité des soins hospitaliers pour les malades en état végétatif - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4575) : son amendement de rétablissement n° 7 ; adopté - **Art. 9** (*incidences financières sur le fonds de solidarité vieillesse*) : son amendement de rétablissement n° 8 ; adopté. Complexité de la fiscalité sur les alcools. Mécanisme alternatif proposé par la commission des affaires sociales - **Art. 10** (*incidences financières de la mise en place de la couverture obligatoire sur la branche famille*) (p. 4575, 4576) : son amendement n° 9 : versement par l'Etat au Fonds national des prestations familiales d'une subvention correspondant à 40 % des sommes versées au titre de l'allocation de parent isolé ; adopté. Transfert progressif de l'allocation de parent isolé à la Caisse nationale des allocations familiales - **Art. 11** (*énumération des ressources complémentaires des régimes obligatoires de base*) : son amendement n° 10 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. Simplification des flux financiers entre la sécurité sociale et le budget général de l'Etat - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4581) : rappel de la non-intervention de la commission sur cet article en première lecture. Négociation en cours. Accord intervenu entre la première et la nouvelle lecture à l'Assemblée nationale. Amendements prévus sur ce dispositif. Conditions d'élaboration des lois. (p. 4583, 4584) : Association des maires de France. Propose l'adoption du principe de cet article, modifié par quelques amendements. Nouvel examen possible lors du projet de loi de finances ou du projet de loi de financement de la sécurité sociale. (p. 4585, 4586) : bilan des négociations sur la suppression des contingents d'aide sociale. Validation de l'accord conclu. Accepte l'amendement n° 106 du Gouvernement (conditions de détermination des contingents communaux d'aide sociale, base de la diminution de la dotation forfaitaire des communes et, le cas échéant, du prélèvement sur le produit de la fiscalité directe locale). (p. 4587) : accepte les amendements, rédactionnel n° 96 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard, et n° 93 de M. Alain Vasselle (extension du dispositif d'abattement forfaitaire prévu pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine à celles bénéficiant de la dotation de solidarité rurale). (p. 4588, 4589) : accepte les amendements du Gouvernement n° 107 de conséquence et n° 108 de coordination, n° 90 de M. Michel Mercier (détermination par convention des modalités de l'apurement des dettes contractées par les communes à l'égard des départements) et n° 98 rédactionnel de Mme Marie-Madeleine Dieulangard. (p. 4591) : accepte, après avoir entendu l'avis du Gouvernement, l'amendement n° 105 de

M. Louis Boyer (prise en compte de l'impact du recensement de la population en cas de diminution de la population ayant entraîné une baisse de plus de 5 % du contingent communal par rapport à 1999). Cas des petites communes. "Effet bourrelet" en l'an 2000 : baisse de la dotation globale de fonctionnement liée à une baisse de la population établie par le recensement. (p. 4593) : accepte les amendements, de coordination n° 109 du Gouvernement, n° 88 de la commission saisie pour avis (institution d'un reversement au profit de la commune par un établissement public de coopération intercommunale ayant acquitté le contingent communal au département en 1999), ainsi que, sur celui-ci, le sous-amendement de cohérence n° 112 du Gouvernement. (p. 4596) : procédure de l'urgence : stupidité législative. Nécessité de voter cet article - **Art. 14** (*exécution des recouvrements forcés de cotisations dues par les non-salariés non agricoles et les agriculteurs*) (p. 4597, 4598) : son amendement n° 11 : procédure légale de prélèvement des cotisations à payer ; adopté. Référence à la discussion de cet article en première lecture - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) (p. 4600, 4601) : son amendement n° 12 : substitution à la protection complémentaire en matière de santé d'une allocation personnalisée à la santé ; adopté - **Art. L. 861-1 du code de la sécurité sociale** (*droit à la protection complémentaire*) : ses amendements, n° 13 : remplacement de la couverture complémentaire par une allocation personnalisée à la santé, dégressive en fonction des revenus ; et n° 14 : personne considérée comme à charge effective et permanente ; adoptés. Droit de la famille - **Art. L. 861-2 du code de la sécurité sociale** (*modalités de la protection complémentaire*) : ses amendements, n° 15 : substitution à la protection complémentaire en matière de santé d'une allocation personnalisée à la santé ; n° 16 : montant maximal de l'allocation personnalisée à la santé permettant un accès gratuit à la couverture complémentaire ; et n° 17 : suppression de la disposition prévoyant une exonération de la cotisation pour les affiliés au régime général sur critère de résidence ; adoptés - **Art. L. 861-3 du code de la sécurité sociale** (*dispense d'avance de frais*) (p. 4602, 4604) : ses amendements n° 18 : organisme de prise en charge de la couverture complémentaire ; n° 19 : suppression de l'arrêté précisant les dispositifs des soins dentaires ; n° 20 : contenu de la couverture complémentaire maladie ; et n° 21 : renforcement du rôle du médecin référent ; adoptés. Rôle des partenaires sociaux. Panier de soins. Après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° 92 de M. Jean-Louis Lorrain (fixation par décret, en concertation avec les partenaires sociaux, d'un plafond de ressources différent dans les départements d'outre-mer, en dessous duquel sera octroyée une dispense d'avance de frais) - **Art. L. 861-4 du code de la sécurité sociale** (*prestations*) (p. 4605) : son amendement n° 22 : couverture de base attribuée par les organismes de base séparément de la couverture complémentaire servie par les organismes complémentaires ; adopté - **Art. L. 861-5 du code de la sécurité sociale** (*attribution de la protection complémentaire*) (p. 4605, 4607) : ses amendements n° 23 de cohérence, n° 24 : aides apportées par les organismes complémentaires aux démarches du public ; et n° 25 : vérification obligatoire de la qualité du demandeur bénéficiant de l'allocation personnalisée à la santé en urgence ; adoptés. Dispositif antifraude - **Art. L. 861-5-1 du code de la sécurité sociale** (*exonération - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4608) : son amendement n° 26 : rétablissement du texte voté en première lecture par le Sénat ; adopté - **Art. L. 861-6 du code de la sécurité sociale** (*sanctions*) : son amendement n° 27 : interruption du versement de l'allocation personnalisée à la santé en cas de non-paiement de la cotisation par le bénéficiaire ; adopté - **Art. L. 861-7 du code de la sécurité sociale** (*déclaration des organismes participant à la protection complémentaire*) (p. 4609) : son amendement n° 28 : rétablissement du texte voté en première lecture par le Sénat ; adopté - **Art. L. 861-8 du code de la sécurité sociale** (*mutuelle et prévoyance*) : son amendement n° 29 : distinction entre les bénéficiaires du RMI et les autres bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé ; adopté - **Art. L. 861-9 du code de la sécurité sociale** (*contrôle*) (p. 4610) : son amendement n° 30 :

vérification de la déclaration de ressources du demandeur dans le cas d'attribution ou de renouvellement de l'allocation ; adopté - **Art. L. 861-9-1 du code de la sécurité sociale** (*fraude ou fausse déclaration intentionnelle*) : son amendement rédactionnel n° 31 ; adopté - **Art. 20 bis** (*obligation de négociation annuelle des modalités d'établissement d'un régime de prévoyance maladie pour les salariés non couverts*) (p. 4611) : son amendement de suppression n° 32 ; adopté - **Art. 20 ter** (*modalités d'extension des conventions de branche et régime de prévoyance maladie*) : son amendement de suppression n° 33 ; adopté - **Art. 20 quater** (*réduction du taux de la taxe sur les employeurs au profit du fonds de solidarité vieillesse - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 34 ; adopté - **Art. 21** (*prolongation de la couverture des bénéficiaires de la CMU couverts par un organisme complémentaire*) (p. 4612) : ses amendements de rétablissement du texte du Sénat n° 35, n° 36 et n° 37 ; adoptés. Retour à la rédaction retenue en première lecture - **Art. 22** (*tarifs pratiqués par les médecins conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU*) (p. 4613) : son amendement de suppression n° 38 ; adopté. Dispositif conventionnel avec les professionnels de santé plutôt que dispositif législatif contraignant. Refus du mécanisme de la convention par le Gouvernement. (p. 4614) : pouvoir de négociation refusé au conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie - **Art. 23** (*accords entre les organismes d'assurance maladie, les organismes complémentaires et les distributeurs de dispositifs médicaux à usage individuel*) : son amendement de suppression n° 39 ; adopté - **Art. 24** (*tarifs pratiqués par les chirurgiens-dentistes conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU*) (p. 4615) : son amendement de suppression n° 40 ; adopté - **Art. 25** (*création du fonds de financement de la protection complémentaire*) (p. 4619, 4621) : ses amendements, n° 41 : création d'un fonds pour la protection complémentaire maladie ; n° 42 : versement de l'allocation personnalisée à la santé ; n° 43 : association des sections d'assurance complémentaire régies par le code rural ; n° 44 : contribution des mutuelles et des institutions de prévoyance ; n° 45 : crédit d'impôt en faveur des sociétés d'assurances ; n° 46 : modalités de versement du fonds aux organismes de protection sociale complémentaire ; et n° 47 : non-assujettissement à l'impôt sur les sociétés des sommes reçues du fonds par les organismes d'assurances ; adoptés. Ses amendements, n° 48 : attribution par le fonds aux organismes de sécurité sociale d'un montant correspondant à l'excédent éventuel des dépenses engagées pour la couverture complémentaire des RMistes par rapport aux cotisations ou allocations personnalisées à la santé directement reçues à ce titre ; et n° 49 : habilitation du fonds à procéder à tout contrôle ; adoptés - **Art. 30** (*transfert de compétences des départements à l'Etat en matière d'aide médicale*) (p. 4622, 4624) : son amendement n° 50 : aide médicale pour les personnes étrangères en situation irrégulière limitée aux dépenses afférentes aux soins nécessités par leur état ; adopté. Refus du texte adopté par l'Assemblée nationale prévoyant la couverture de l'ensemble des dépenses de soins. Référence au texte proposé par le Gouvernement, en première lecture, pour cet article. Accepte l'amendement de cohérence n° 111 du Gouvernement - **Art. 31 bis** (*contrôle et évaluation de la loi*) (p. 4625, 4626) : son amendement n° 51 : rapport d'évaluation présenté chaque année par le Gouvernement au Parlement ; adopté. Indication du coût pour la sécurité sociale. Document évaluant les trois équilibres financiers concernés : Etat, collectivités locales et sécurité sociale - **Art. 34 bis** (*certification des compétences des aides-opérateurs*) (p. 4630) : reconnaissance des compétences. Prorogation de la date butoir par l'Assemblée nationale jusqu'en 2002. Divergence dans la position du Gouvernement - **Art. 38** (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 4657) : son amendement, soutenu par M. Claude Huriet, de coordination n° 82 ; adopté - **Intitulé du projet de loi** : son amendement, soutenu par M. Claude Huriet, n° 113 : nouvel intitulé : projet de loi portant diverses dispositions d'ordre sanitaire et social ; adopté.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2°) [n° 218 (98-**

99)] **visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 5170, 5172) : adoption par le Parlement en 1997 d'une loi créant les plans d'épargne retraite. Nécessité de développer ce système. Rapports de MM. Jean-Michel Charpin et Alain Vasselle. Baisse du taux de remplacement des régimes de retraite par répartition. Recul de l'âge de la retraite dans certains pays. Insuffisance des mécanismes proposés aux Français : assurance-vie et épargne salariale. Existence d'une retraite supplémentaire dans de très grandes entreprises. Critiques à l'égard de la loi dite "loi Thomas". Politique attentiste du Gouvernement en matière de retraites. Création d'un fonds de réserve dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999. (p. 5173, 5175) : annonce par le Gouvernement en 1997 de l'abrogation de la loi sur les plans d'épargne retraite et en 1998 d'un nouveau dispositif législatif pour 1999. Opinion des Français sur la mise en place des fonds de pension. Evolution des partenaires sociaux. Existence actuellement en France de quelques fonds de pension. Nécessité de donner à tous la possibilité de se constituer une épargne retraite. Dépôt de deux propositions de loi au Sénat. Objectifs de la commission des affaires sociales : priorité au dialogue social ; souplesse du système pour l'entreprise et pour le salarié ; soumission des versements et des abondements aux cotisations d'assurance vieillesse, à la CSG et à la CRDS ; dispositifs permettant aux salariés âgés de plus de 45 ans de profiter de ce système ; transparence ; séparation de l'objet et des effets des fonds de retraite. Initiative du Parlement sur ce sujet - **Question préalable** (p. 5198, 5199) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable. Annonce par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du dépôt d'un projet de loi sur l'épargne retraite au cours du premier semestre de l'an 2000. Attachement au système de retraite par répartition. Réforme en 1993 de M. Edouard Balladur. Intervention du Président de la République sur les retraites dans son discours du 14 juillet. Participation au Gouvernement de ministres communistes. Abrogation de la loi dite "loi Thomas". Assujettissement de l'abondement aux cotisations d'assurance vieillesse. Se déclare opposé à l'augmentation des prélèvements obligatoires. Urgence de la situation. Nécessité d'organiser l'épargne retraite. - **Art. 1er (objet de la loi)** (p. 5201) : place respective des deux régimes de retraite par répartition et par capitalisation - **Art. 2 (définition des plans de retraite)** (p. 5202) : report de la date de dépôt du texte du Gouvernement. Possibilité pour l'employeur de souscrire un ou plusieurs plans de retraite gérés par un ou plusieurs fonds - **Art. 3 (bénéficiaires)** : exclusion de ce dispositif des personnes ayant déjà la possibilité de bénéficier d'un système de retraite par capitalisation - **Après l'art. 3** (p. 5203) : accepte l'amendement n° 17 de M. Jean-Pierre Cantegrit (élargissement de ce dispositif aux Français établis hors de France) - **Art. 4 (droits ouverts à échéance)** : paiement d'une retraite viagère. Possibilité d'une sortie partielle en capital. Pension de réversion - **Art. 5 (modalités de souscription et d'adhésion)** (p. 5204) : importance de l'accord collectif. Relance du dialogue social - **Après l'art. 5** : accepte l'amendement n° 12 de M. Jean Chérioux (obligation pour les organisations syndicales, d'intégrer dans leurs négociations annuelles, la souscription de plans de retraite) - **Art. 6 (adhésion individuelle)** : modalités - **Art. 7 (versements et abondements)** (p. 5205) : accepte les amendements de M. Jean Chérioux n° 13 (fixation par la loi du plafond des versements prélevés sur le salaire) et n° 14 (possibilité pour les salariés de verser sur un plan de retraite les sommes placées sur un plan d'épargne d'entreprise) - **Art. 8 (déductibilité fiscale des versements et des abondements à l'impôt sur le revenu)** (p. 5206) : accepte les amendements n° 15 rédactionnel de M. Jean Chérioux et n° 2 de la commission saisie pour avis (possibilité de reporter pendant trois ans la partie de l'enveloppe de déductibilité fiscale non consommée) - **Art. 9 (déductibilité des abondements à l'impôt sur les sociétés)** (p. 5207) : incitation des entreprises à abonder ces fonds - **Art. 10 (limitation à l'exonération de cotisations sociales)** : accepte l'amendement n° 16 de M. Jean Chérioux (précision sur les conditions d'exonération de cotisations sociales pour les salaires inférieurs à une fois et demie le SMIC) et demande le retrait de l'amendement

n° 18 de M. Jean Arthuis (exclusion de l'abondement de l'employeur de l'assiette des cotisations sociales dans une certaine limite) - **Art. 11 (imposition des sommes versées par les fonds dans la catégorie des rentes viagères)** (p. 5208) : règles de droit commun des pensions - **Art. 12 (règles de transfert et de maintien des droits acquis des adhérents)** : "portabilité" des droits des salariés - **Art. 14 (définition des fonds de retraite)** (p. 5209) : accepte l'amendement n° 3 de la commission saisie pour avis (adhésion obligatoire des fonds de retraite constitués sous la forme d'une entreprise d'assurance au fonds de garantie des assurés) - **Art. 15 (agrément des fonds de retraite)** (p. 5210) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 4 (possibilité offerte au ministère de l'économie, de refuser cet agrément pour des raisons de transparence insuffisante et obligation pour les fonds de retraite d'avoir leur administration centrale et leur siège sur le même territoire national) et n° 5 (précision sur les conditions de retrait de cet agrément) - **Art. 16 (commission de contrôle des fonds de retraite)** : accepte l'amendement n° 6 de la commission saisie pour avis (mode de désignation du président de cette commission) - **Art. 17 (choix du fonds de retraite)** (p. 5211) : nécessité d'une mise en concurrence - **Art. 18 (modalités de réexamen du choix du fonds de retraite)** : préservation des droits des employeurs et des salariés - **Art. 19 (délégation de la gestion des actifs)** : réexamen du choix des entreprises d'investissement - **Art. 20 (protection des intérêts des adhérents)** (p. 5212) : obligation pour les gestionnaires des fonds de retraite d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital qu'ils détiennent. Distinction entre les actionnaires et les dirigeants. Possibilité de sanctions par la commission des opérations de bourse - **Art. 21 (assujettissement des fonds de retraite à l'impôt sur les sociétés)** : égalité de traitement fiscal des fonds de retraite quelle que soit leur forme juridique. - **Après l'art. 21** (p. 5213) : accepte l'amendement n° 7 de la commission saisie pour avis (exonération des fonds de retraite de la contribution des institutions financières) - **Art. 22 (information des adhérents - obligations des souscripteurs)** : volonté de transparence - **Art. 23 (information des adhérents - obligations du fonds)** : philosophie identique à celle de l'article précédent - **Art. 24 (missions et composition du conseil de surveillance)** (p. 5214) : choix d'instituer un conseil de surveillance au niveau de chaque plan de retraite. Représentation des adhérents, des employeurs, des organisations syndicales des salariés, des retraités. Election à bulletin secret par voie de correspondance des représentants des adhérents dans le cas de plans de retraite multi-entreprises - **Art. 25 (pouvoirs du conseil de surveillance)** (p. 5215) : possibilité d'entendre les dirigeants du fonds de retraite, de demander en justice la désignation d'experts judiciaires et d'obtenir des informations confidentielles des commissaires aux comptes et des actuaires du fonds de retraite - **Après l'art. 25** : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 8 (insertion d'une division additionnelle relative aux règles prudentielles), n° 9 (soumission des fonds de retraite à des règles spécifiques pour l'évaluation et le provisionnement de leurs actifs ainsi que pour la participation aux excédents) et n° 10 (dispositif de gestion respectant les règles de dispersion des actifs) - **Avant l'art. 26** (p. 5216) : accepte l'amendement n° 11 de la commission saisie pour avis (insertion d'une division additionnelle relative aux mesures diverses) - **Art. 26 (renvoi général à des décrets d'application)** : espère la publication de ces décrets - **Intitulé de la proposition de loi** : propose la rédaction suivante : "Proposition de loi tendant à améliorer la protection sociale par le développement de l'épargne retraite" ; adoptée - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5217) : remerciements. Nuances au sein de l'opposition sénatoriale.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales, pour les équilibres financiers généraux de la sécurité sociale et l'assurance maladie - **Discussion générale** (p. 5924, 5925) : évolutions inquiétantes de ce projet de loi. Passage des comptes des régimes obligatoires de base de sécurité sociale du déficit à l'équilibre. Explication du redressement des comptes sociaux. Progression alarmante des dépenses maladie. Dégradation des comptes de la sécurité sociale par

diverses dispositions et modifications introduites par le Gouvernement. Nécessaire distinction entre financement de la sécurité sociale et financement de la politique de l'emploi. Réforme des cotisations patronales. Création par le projet de loi de trois prélèvements supplémentaires ne finançant pas les allègements de charges sociales. Souci de la commission des affaires sociales d'une clarification des comptes sociaux dans le respect du principe de la séparation des branches. Proposition par la commission des affaires sociales d'un autre projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 : respect des comptes, respect des partenaires sociaux et respect des échéances. (p. 5926, 5927) : assurance-maladie. Absence de mesure pour réduire le dérapage consécutif aux dépassements de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Calcul de l'ONDAM. Blocage du dialogue conventionnel avec les professionnels de la santé. Importance du système conventionnel pour la tarification depuis 1971. Modifications prévues par le Gouvernement pour les tarifs. (p. 5928, 5929) : nécessité d'une loi de programmation pluriannuelle définissant un certain nombre d'axes en matière de santé publique. Crainte de voir la CNAM écartée du dialogue avec le Gouvernement. Absence de clarté dans les lignes directrices de la politique du Gouvernement en matière d'assurance maladie. Accréditation des établissements de santé. Inquiétude des médecins hospitaliers. Amendements proposés par la commission des affaires sociales et modifiant le projet de loi transmis.

- **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales, pour les équilibres financiers généraux de la sécurité sociale et l'assurance maladie - **Discussion générale (suite)** (p. 5991) : retard de la publication de l'arrêté relatif au fonds de solidarité vieillesse et absence de définition du fonds. Absence de définition de la nature de l'ONDAM. Interrogation sur les objectifs fixés par le Gouvernement à Bruxelles en décembre 1998. - **Après l'art. 1er** (p. 5991, 5995) : ses amendements n° 1 : modification du fonctionnement de la commission des comptes de la sécurité sociale ; et n° 3 : accélération des délais de remise des comptes sociaux et harmonisation des plans comptables des organismes de sécurité sociale ; adoptés. Son amendement n° 2 : transmission au Parlement de l'avis du Conseil d'Etat sur les projets de loi de financement de la sécurité sociale ; retiré - **Avant l'art. 2** (p. 5997, 5998) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 110 (coût de recouvrement des cotisations dues par les entreprises) et n° 111 (individualisation de la contribution de chaque entreprise au financement de la protection sociale) - **Art. 2** (*création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale*) (p. 5999, 6000) : philosophie dangereuse du fonds créé par l'article. Objectif de la majorité sénatoriale contraire à celui du Gouvernement. Objet d'une politique de l'emploi pour ce fonds. Opposition de la commission des affaires sociales à l'article 2. (p. 6004, 6005) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 113 de Mme Nicole Borvo (substitution d'une contribution sur les revenus financiers des entreprises à celle assise sur le recours aux heures supplémentaires) - **Art. 3** (*institution d'une contribution sociale sur les bénéfices des sociétés, CSB*) (p. 6006, 6007) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 114 de Mme Nicole Borvo (majoration du taux de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises assujetties). - **Art. 4** (*extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6015, 6016) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté. (p. 6018) : s'oppose aux amendements de M. Dominique Braye n° 68 (élargissement de l'assiette de la taxe aux décharges internes des entreprises) et n° 73 (exonération des déchets ultimes) - **Après l'art. 4** (p. 6019, 6020) : demande le retrait de l'amendement n° 74 de M. Dominique Braye (suppression de la surtaxe de 50 % appliquée aux déchets provenant de l'extérieur du périmètre du plan départemental d'élimination) - **Avant l'art. 5** (p. 6020, 6021) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 96 de M. Philippe Arnaud (taxation des boissons constituées par un mélange d'alcool et de boissons non alcoolisées). A titre personnel, votera cet amendement précité - **Art. 5** (*modification des règles de répartition de la CSG maladie et des droits sur les alcools entre les différents*

régimes d'assurance maladie) (p. 6022) : son amendement n° 7 : scission entre le flux financier lié à la CSG et le flux financier lié aux droits sur les alcools et détermination par la loi des pourcentages de répartition de la CSG maladie ; adopté - **Après l'art. 5** (p. 6023, 6024) : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Philippe Arnaud (modification de l'équilibre entre la taxation des alcools forts et celle du vin) - **Après l'art. 5 bis** (p. 6026) : accepte l'amendement n° 84 du Gouvernement (harmonisation à la baisse des assiettes forfaitaires du début d'activité et allègement des cotisations dues au titre des deux premiers exercices) - **Avant l'art. 6** (p. 6027, 6029) : son amendement n° 8 : affectation des résultats comptables des branches du régime général ; adopté. Nécessité d'inscrire dans la loi le maintien dans les branches des excédents éventuels. - **Art. 6** (*prévisions de recettes*) (p. 6030, 6031) : son amendement n° 9 : diminution des prélèvements correspondant à la suppression de la contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés, CSB, de l'affectation de la TGAP majorée et de la taxation des heures supplémentaires liées au financement des 35 heures ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 115 de Mme Nicole Borvo (majoration des prévisions de recettes de la branche accidents du travail par une augmentation correspondante du taux de cotisation des employeurs à cette branche) - **Art. 8** (*relèvement de l'âge limite d'ouverture du droit au complément familial et aux aides au logement*) (p. 6036, 6037) : soutient l'amendement n° 10 de la commission (suppression de l'abrogation de l'article 22 de la loi du 25 juillet 1994 relative à la famille et prolongement de son application jusqu'au 31 décembre 2002). Simplification indispensable des prestations - **Art. 9** (*garantie de ressources pour la branche famille*) (p. 6038) : soutient les amendements de la commission n° 11 et n° 12 sur le même objet (décalage d'un an de la garantie de ressources de la branche famille) et n° 13 de précision.

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales pour les équilibres financiers généraux de la sécurité sociale et l'assurance maladie - **Après l'art. 11** (p. 6050, 6051) : soutient l'amendement n° 15 de la commission (dépôt d'un rapport sur la situation du fonds national de l'assurance veuvage) - **Art. 13 bis** (*possibilité de rachat de cotisations d'assurance vieillesse pour les artisans et les commerçants*) : soutient l'amendement n° 16 de la commission (allongement du délai prévu pour présenter la demande de rachat de cotisations) - **Après l'art. 13 bis** (p. 6052, 6053) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 65 de M. Jean-Paul Amoudry (validation des périodes accomplies pendant la guerre d'Algérie pour les personnes n'ayant jamais bénéficié de la qualité d'assuré social avant la date de leur incorporation) - **Art. 14** (*transfert à l'assurance maladie du financement de centres de dépistage ou d'éducation familiale - art. L. 355-23 du code de la santé publique, art. L. 174-16 nouveau du code de la sécurité sociale, art. 6 bis de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967*) (p. 6054, 6055) : son amendement de suppression n° 17 ; adopté. Opposition de la commission au transfert des charges prévu par cet article. Suppression des crédits pour les affecter à un objectif de dépenses - **Art. 15** (*transfert à l'assurance maladie des dépenses liées aux cures de désintoxication réalisées à l'hôpital - art. 3 de la loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970, art. L. 628-5 du code de la santé publique, art. L. 174-17 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6056, 6058) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté - **Art. 16** (*centres de santé - art. L. 765-1 nouveau du code de la santé publique, art. L. 162-32, art. L. 162-32-1 à L. 162-32-3 nouveaux du code de la sécurité sociale*) - **Art. L. 765-1 du code de la santé publique** (*définition des missions et des modes de gestion des centres*) (p. 6059) : son amendement n° 19 : caractère indispensable de la procédure d'agrément ; adopté - **Art. L. 162-32 du code de la sécurité sociale** (*définition de la procédure d'agrément et versement aux centres d'une subvention de l'assurance maladie*) (p. 6060, 6061) : ses amendements n° 20 et n° 21 de conséquence et n° 22 : versement de la subvention aux centres ayant adhéré à la convention nationale ; adoptés - **Art. L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale** (*dispositif national conventionnel de régulation*) : son amendement rédactionnel n° 23 ; adopté. (p. 6062) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour

l'amendement n° 85 de M. Claude Huriet (représentativité des centres de santé). Son amendement n° 26 : mise en place d'un ONDAM pour les centres de santé; adopté - **Art. L. 162-32-2 du code de la sécurité sociale** (*conditions d'entrée en vigueur de l'accord national, de ses annexes et de ses avenants*) (p. 6063) : son amendement de coordination n° 24 ; adopté - **Art. L. 162-32-3 du code de la sécurité sociale** (*procédure de déconventionnement*) : ses amendements n° 25 de coordination ; et n° 27 : suppression de la seconde phrase du III de l'article 16 prévoyant dans les centres de santé non agréés l'application des tarifs conventionnels ; adoptés - **Avant l'art. 17** (p. 6064, 6065) : après avoir demandé l'avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° 122 de Mme Nicole Borvo (rétablissement des élections à la sécurité sociale) - **Art. 17** (*régulation des soins de ville par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés - art. L. 162-1-8, L. 162-5-2 à L. 162-5-8, L. 162-5-9, L. 162-5-11, L. 162-9, L. 162-12-2 à L. 162-12-5 à L. 162-12-7, art. L. 162-12-3 et L. 162-12-4 nouveaux, art. L. 162-12-9 à L. 162-12-12, L. 162-14-1 à L. 162-14-4, art. L. 162-12-17 et L. 162-12-18, L. 162-14, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-3 nouveaux, art. L. 227-1, L. 322-5-4 et L. 322-5-5, L. 645-2 et L. 645-2-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6071, 6076) : hostilité à la remise en cause du système conventionnel, au mécanisme des "lettres clés flottantes" et à la paralysie de la CNAM entraînée par l'application des dispositions du projet de loi. Caractéristiques du dispositif de maîtrise proposé par la commission. Son amendement n° 28 : I - organisation collective des moyens de la régulation médicalisée des dépenses - II - procédure applicable en cas de dérapage des dépenses ; adopté. Respect indispensable de l'ONDAM. Conventionnement préférable aux "lettres clés flottantes". Position de la CNAM sur la multiplication d'accords avec certaines catégories de spécialistes. Médiocrité du dialogue entre les organisations médicales et le Gouvernement. Maîtrise des dépenses indissociable de l'engagement des professionnels de santé. Durcissement de l'affrontement entre les professionnels de santé et le Gouvernement - **Art. 18** (*motivation médicale apportée aux arrêts de travail et aux transports sanitaires - art. L. 162-4-1 nouveau et L. 321-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6080, 6081) : son amendement n° 29 : respect par les médecins hospitaliers des règles prévues par l'article 18 précité; retiré - **Art. 19** (*contrôle des grands consommateurs de soins médicaux - art. L. 315-2-1 nouveau et art. L. 615-13 du code de la sécurité sociale, art. L.1106-2 du code rural*) (p. 6081, 6082) : son amendement de suppression n° 30 ; adopté. Caractère coercitif et inadapté de la procédure fixée par l'article. Article portant atteinte aux droits du médecin traitant et aux droits du patient - **Après l'art. 19** (p. 6083) : accepte l'amendement n° 81 de M. François Autain (présentation annuelle au Parlement d'un bilan d'application de l'article 18) - **Art. 20** (*dotation du fonds d'aide à la qualité des soins de ville*) (p. 6084) : publication du décret prévoyant le fonctionnement du fonds d'aide à la qualité des soins de ville. Interrogation sur le fonctionnement du fonds et sur le mécanisme d'incitation à la cessation anticipée d'activité, MICA - **Après l'art. 20** (p. 6086) : accepte l'amendement n° 86 de M. Claude Huriet (rapport d'activité du fonds d'aide à la qualité des soins de ville) - **Art. 21** (*fixation d'un objectif de dépenses pour le médicament*) : son amendement de suppression n° 31 ; adopté - **Art. 22** (*contribution exceptionnelle des entreprises pharmaceutiques au titre des spécialités remboursables*) (p. 6089) : accepte l'amendement n° 87 de M. Claude Huriet (remboursement préalable des sommes versées au titre de la contribution perçue en 1996 aux entreprises devant acquitter la nouvelle contribution exceptionnelle sur le chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique) - **Art. 22 bis** (*délivrance d'une autorisation de mise sur le marché avant l'expiration des droits de propriété intellectuelle - art. L. 601 du code de la santé publique*) : son amendement de suppression n° 32 ; adopté - **Après l'art. 22 bis** (p. 6090, 6091) : accepte l'amendement n° 88 de M. Claude Huriet (alignement des avantages de la spécialité princeps sur ceux des médicaments génériques) - **Art. 23** (*réforme du tarif interministériel des prestations sanitaires, TIPS - art. L. 138-10, L. 162-1-7, L. 162-16-1, L. 162-17, L. 162-17-3, L. 162-17-4, L. 165-1, L. 165-2 à L. 165-5 nouveaux, L. 314-1 du code de la sécurité sociale*)

(p. 6093) : accepte l'amendement n° 89 de M. Claude Huriet (validation par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé de certains actes médicaux) - **Après l'art. 23** (p. 6095) : s'oppose à l'amendement n° 125 de Mme Nicole Borvo (détermination du prix et du remboursement d'un médicament dès l'attribution de l'autorisation de mise sur le marché) - **Art. 24** (*étatisation de la régulation de l'hospitalisation privée - art. L. 162-22-1, L. 162-22-2, L. 162-22-3 à L. 162-22-6, L. 165-7 et L. 174-16 nouveaux du code de la sécurité sociale, art. L. 710-16-2 du code de la santé publique*) - **Art. L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale** (*régulation des dépenses des établissements de santé privés à but lucratif*) (p. 6098, 6099) : ses amendements n° 33 : maintien du tripartisme en vigueur pour la régulation de l'hospitalisation privée ; et n° 34 : retour au droit en vigueur et suppression du recours à un décret en Conseil d'Etat ; adoptés - **Art. L. 162-22-3 du code de la sécurité sociale** (*nouveau mode de régulation annuelle des dépenses de l'hospitalisation privée*) (p. 6100) : ses amendements n° 35 : maintien du tripartisme en vigueur pour la régulation annuelle des dépenses de l'hospitalisation privée ; et n° 36 : suppression des dispositions prévoyant pour la CNAMTS, la transmission d'informations à l'Etat ainsi qu'un suivi de l'évolution des dépenses par des partenaires conventionnels ; adoptés - **Art. L. 162-22-4 du code de la sécurité sociale** (*modalités de la régionalisation de l'objectif quantifié national et transmission à l'Etat de la compétence régionalisée exclusive en matière de régulation de l'hospitalisation privée*) : ses amendements n° 37, n° 38 et n° 39 : suppression de la référence au directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, ARH, et intervention de la commission exécutive de l'ARH pour délibérer sur le contenu de l'accord régional ; adoptés - **Art. L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale** (*tarifs des établissements de santé privés*) (p. 6101) : son amendement n° 40 : suppression de la référence aux modifications infra-annuelles des tarifs résultant de la régulation prévue à l'article L. 162-22-3 ; adopté - **Art. L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale** (*régime de sanctions financières*) (p. 6102) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 102 de M. Bernard Murat (distinction entre le régime d'autorisation des capacités et le régime des sanctions). Son amendement de précision n° 41 ; adopté - **Art. L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale** (*objectif de dépenses spécifique pour les activités de dialyse et d'hospitalisation à domicile*) : son amendement de suppression n° 42 ; adopté. (p. 6103, 6105) : ses amendements n° 43 : maintien des droits en vigueur et refus de l'étatisation de la régulation de l'hospitalisation privée ; n° 44 : suppression du 5° du paragraphe III de l'article 24 ; n° 45 : suppression du V de l'article 24 relatif au tarif interministériel des prestations sanitaires, TIPS ; n° 46 : suppression du VII de l'article 24 transférant à l'Etat la régulation du secteur de l'hospitalisation privée ; n° 47 : délai de publication du décret concernant le fonds pour la modernisation des cliniques privées ; n° 49 et n° 50 : suppression du IX et du X de l'article 24 visant à valider l'arrêté du 28 avril 1999 ; adoptés. Son amendement n° 48 : suppression du F de l'article 24 relatif aux établissements de santé à but lucratif ayant conclu un contrat de concession avec l'Etat ; retiré - **Après l'art. 24** : son amendement n° 51 : durée d'expérimentation de la tarification à la pathologie ; adopté - **Art. 26** (*extension du bénéfice des allocations de cessation d'activité pour les victimes de l'amiante - art. 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999*) (p. 6108, 6111) : ses amendements n° 52 : précision relative à la manipulation en "quantité importante" de l'amiante ; retiré ; n° 53 : possibilité de compenser des périodes d'activité à rémunération réduite ; et n° 54 : financement du fonds à parité par une contribution de l'Etat et par un versement de la branche accidents du travail ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 83 de M. François Autain (prise en compte des affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussière d'amiante et regroupées au paragraphe B du tableau 30 des maladies professionnelles du régime général) - **Après l'art. 26** : accepte l'amendement n° 128 de Mme Nicole Borvo (validation des périodes de rééducation professionnelle dans le calcul des droits à pension vieillesse). (p. 6112, 6113) : s'oppose aux amendements de Mme Nicole Borvo n° 126 (pénalité supplémentaire affectée à la branche

accidents du travail à la charge de l'employeur en cas d'accident dû à une faute inexcusable de sa part) et n° 127 (renforcement des moyens de fonctionnement de l'unité santé/travail, UST, créée au sein de l'Institut de veille sanitaire) - **Art. 26 bis** (*amélioration des modalités d'indemnisation des accidents du travail successifs - art. L. 434-2 du code de la sécurité sociale*) : son amendement n° 55 : clarification de la prise en compte des accidents du travail ayant eu lieu avant le 1er janvier 2000 ; adopté - **Art. 27** (*objectifs de dépenses par branche*) (p. 6114, 6115) : son amendement n° 56 : réduction de l'objectif de dépenses de la branche famille de 2,5 milliards de francs ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 31 - **Art. 29 bis** (*neutralité des effets de trésorerie des relations financières entre l'Etat, les organismes concourant au financement des régimes de protection sociale et ces régimes*) (p. 6116, 6117) : ses amendements n° 57 rédactionnel, et n° 58 : conséquence du vote de l'article 5 ; adoptés - **Art. 30** (*ratification du décret portant relèvement du plafond des avances de trésorerie au régime général de sécurité sociale*) : son amendement de suppression n° 59 ; adopté - **Art. 31** (*plafonnement des ressources non permanentes*) (p. 6118, 6119) : son amendement n° 60 : suppression de l'autorisation d'emprunt accordée à la CNRACL et réduction du plafond d'avances de trésorerie accordé au régime agricole ainsi qu'au régime général ; adopté. Opposition au mécanisme de la surcompensation - **Art. 27 (suite) (précédemment réservé p. 6115)** (p. 6120) : accepte l'amendement n° 130 du Gouvernement (majoration de la ligne "vieillesse-veuvage"). Son amendement n° 56, précédemment réservé p. 6115 ; adopté - **Art. 1er et rapport annexé (précédemment réservés le 17 novembre 1999, p. 5991)** (*approbation du rapport annexé*) (p. 6132, 6135) : son amendement n° 61 : nouvelle rédaction du rapport présentant les analyses et propositions de la commission ; adopté. Intérêt des amendements n° 105 (établissement d'un plan pluriannuel d'augmentation du taux moyen de remboursement en fixant des priorités), n° 106 (modalités de la prise en charge par l'assurance maladie du dépistage de l'ostéoporose avant le 31 décembre 2000), n° 107 (modalités de prise en charge par l'assurance maladie des visites médicales annuelles des sportifs), n° 108 (développement des conditions de gestion plus démocratique des caisses) et n° 109 (mise en place d'une prestation unique d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes) de Mme Nicole Borvo, ainsi que des amendements n° 79 (exploitation des conclusions du rapport Nisand) et n° 80 (meilleure coordination des acteurs de la politique de santé grâce au projet de loi déposé au printemps prochain) de M. François Autain, ces amendements devenant sans objet à la suite de l'adoption de son amendement n° 61 précité.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6620) : se déclare opposé à l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises). Proposition irréaliste et démagogique.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 - Nouvelle lecture [n° 0105 (1999-2000)]** - (2 décembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 6728, 6731) : transmission par l'Assemblée nationale d'un texte identique à celui adopté en première lecture. Absence de réponse aux questions relatives à l'avenir de la protection sociale. Au nom de la commission, proposera l'adoption d'une motion tendant à opposer la question préalable. Confusion dans la présentation des comptes sociaux. Illogisme de l'affectation de la TGAP à un fonds de financement de la réduction du temps de travail. Dépassements de l'ONDAM. Objectif constitutionnel d'équilibre de la sécurité sociale. Illogisme de l'introduction du financement des 35 heures dans la loi de financement de la sécurité sociale. Absence de réforme des retraites. Absence de politique familiale. Mise à l'écart par le Gouvernement, en

matière d'assurance maladie, du Parlement, des partenaires sociaux et des professions de santé. Projet de loi comportant des dispositions contraires à la loi organique. Absence d'examen par l'Assemblée nationale des dispositions présentées par le Sénat - **Question préalable** (p. 6740) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée. Interrogation relative à l'avenir de la convention signée avec MG-France et au manque d'informations sur le fonds de réserve pour les retraites.

- **Proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisir [n° 0267 (98-99)]** - (16 décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7682, 7683) : prévention. Opposition de la voie pénale aux imprudents. Poids de la multiplication des petites opérations. Comparaison entre le coût des secours pour l'Etat et le montant de la taxe sur les assurances. Inégalité entre les communes. Le groupe du RPR soutiendra cette proposition de loi.

DÉSIRÉ (Rodolphe), sénateur (Martinique) SOC-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Outre-mer [n° 91 (1999-2000) tome 22] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 25** (*zones prioritaires ultrapériphériques - art. 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1977, 1979) : ses amendements, soutenus par M. Jacques Bellanger, n° 319 : remplacement de la notion de "zones prioritaires ultrapériphériques" par celle de "régions ultrapériphériques françaises" ; n° 320 : conditions spécifiques de ces régions ; adoptés ; et n° 314, de coordination ; adopté après modification par le sous-amendement n° 350 de Mme Lucette Michaux-Chevry (prise en compte du caractère insulaire et archipélagique) - **Art. 32** (*régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transports*) (p. 1996) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bellanger, n° 315 : précision sur l'élaboration des schémas de services collectifs de transports dans les régions ultrapériphériques françaises ; devenu sans objet.

Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)] - (25 mai 1999) - **Art. 25** (*zones prioritaires ultrapériphériques - art. 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3321) : son amendement, soutenu par M. André Lejeune, n° 94 : définition de la notion de régions ultrapériphériques françaises ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7111, 7112) : situations politique et économique des départements et territoires d'outre-mer. Progression des crédits. Transferts budgétaires dus au nouveau statut de la Nouvelle Calédonie. Aides à l'emploi et pour l'insertion sociale. Mesures prises en matière de logement. Crédits d'investissement. Fonds structurels européens. Mécanisme de déduction fiscale de la loi "Pons". Budget d'attente. Au nom de la commission des affaires économiques, émet un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget. A titre personnel : (p. 7131, 7133) : croissance budgétaire. Votera ce projet de budget. Exprime sa satisfaction pour l'aide apportée aux producteurs de bananes. Construction d'écoles primaires et maternelles. Rapports rédigés dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation sur l'outre-mer. Caractéristiques du mal-développement. Mise en place sur un même territoire de deux exécutifs. Conflit actuel entre la région et le département de la Martinique. Nécessité d'adapter les institutions des départements d'outre-mer aux exigences modernes. Enquête réalisée par IPSOS auprès des habitants d'outre-mer. Approuve la déclaration de Basse-Terre des trois présidents des régions françaises d'Amérique. Modification statutaire souhaitable.

DIEULANGARD (Marie-Madeleine), sénateur (Loire-Atlantique) SOC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Vice-présidente de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour l'Union européenne.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre suppléant de l'Etablissement public d'hospitalisation de Fresnes.

Membre titulaire de la Commission nationale des comptes de la formation professionnelle.

Membre suppléant du Comité national des retraités et personnes âgées.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 84 (JO Débats du 5 février 1999) (p. 788) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Surfacturation des chèques en euros* - Réponse le 5 février 1999 (p. 789) - **Consommateur (protection du)**

n° 218 (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5711) - Ministère : Emploi - *Diminution du nombre des chômeurs* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5712) - **Chômage**

Questions orales sans débat :

n° 420 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 66) - Ministère : Equipement - *Conséquences des faillites d'armateurs sur la situation des marins* - Réponse le 17 février 1999 (p. 944) - **Assurances**

n° 517 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2389) - Ministère : Enseignement scolaire - *Financement de la distribution de lait dans les écoles* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2867) - **Etablissements scolaires**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
- **Discussion générale** (p. 273, 274) : opposition à la proposition de la commission des lois, affirmant la responsabilité des partis politiques. Prise en compte de la mixité du peuple français, de la mixité des citoyens électeurs et de leurs représentants. Recours à la loi, expression de la volonté générale. Rééquilibrage de la participation des femmes et des hommes dans les assemblées élues en limitant le cumul des mandats.

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans [n° 0114 (98-99)]** - (9 février 1999) - **Discussion générale** (p. 838, 840) : prorogation d'un an de l'allocation de remplacement pour l'emploi, l'ARPE. Nécessité de mise en place de plans de formation continue, d'une meilleure organisation du travail et de la gestion de la pyramide des âges au sein de l'entreprise. Renforcement des modalités d'application de la "contribution Delalande". Extension de cette contribution aux conventions de conversion et aux allocations spéciales du Fonds national pour l'emploi, FNE, en cas de refus du salarié. Données chiffrées. Lutte contre une utilisation contraire aux objectifs affichés par les conventions de conversion. Les sénateurs socialistes adhèrent aux propositions adoptées par l'Assemblée nationale et voteront contre les propositions de la majorité sénatoriale.

- **Proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé [n° 0394 (97-98)]** - (11 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1437, 1438) : définition du travail à temps partagé. Evolution des modes d'organisation du travail. Absence de définition légale. Cadre actuel défini selon trois formules juridiques : contrat de travail à temps partiel, portage salarial ou groupement d'entreprises. Insuffisances de la présente proposition de loi malgré les avantages de la multiactivité pour les entreprises et pour les salariés. Déséquilibre de la relation employeur-salarié : précarisation accrue des salariés et nouvelles exonérations de charges pour les entreprises. Le groupe socialiste votera contre cette proposition de loi. Recherche de solutions dans le regroupement d'employeurs, conforme à la législation et aux accords collectifs, apportant sécurité aux salariés et souplesse à l'employeur.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999)
- **Discussion générale** (p. 1473, 1476) : rééquilibrage de la dimension fortement économique et monétaire du traité de Maastricht par la priorité donnée à l'emploi : coordination des

politiques nationales et prise en compte de l'effet sur l'emploi de l'ensemble des politiques européennes ; faiblesse de l'engagement financier dégagé pour cette nouvelle dimension sociale. Définition de lignes directrices : insertion professionnelle, esprit d'entreprise, adaptation des entreprises et des travailleurs, égalité des chances. Traduction au plan national par différentes mesures, telles que la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et le programme de trajet d'accès à l'emploi, TRACE. Pour l'avenir, nécessaire développement de l'emploi dans les services et meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale. Pacte européen pour l'emploi. Difficulté de rapprochement des législations du travail des différents partenaires. Légitimation par le traité d'Amsterdam de textes clés pour le développement d'une politique sociale en Europe : intégration du protocole social annexé au traité de Maastricht, charte sociale européenne de Turin de 1961 et charte sociale des droits sociaux de 1989. Domaine d'application de la règle de l'unanimité et de la règle de la majorité qualifiée. Progrès en matière de lutte contre l'exclusion sociale. Reconnaissance des services d'intérêt général. Volonté politique de relier union économique et lutte contre le chômage. Les sénateurs socialistes ratifieront le traité d'Amsterdam.

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2273) : regrette la précipitation à inscrire ce texte à l'ordre du jour et le non-respect du calendrier initialement prévu empêchant le dépôt d'amendements. Le groupe socialiste votera cette proposition de loi au nom de l'intérêt supérieur de la population visée.

- **Résolution (n° 299, 98-99), adoptée par la commission des lois en application de l'article 73 bis, alinéa 8, du règlement, sur le projet de décision du Conseil déterminant les bases juridiques pour l'acquis de Schengen qui a été révisé à la suite de la réunion du groupe "acquis de Schengen" des 14 et 15 mai (n° E-1219). [n° 0290 (98-99)]** - (28 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2514, 2516) : questions soulevées par l'intégration de l'acquis de Schengen dans le cadre juridique de l'Union européenne. Recherche de cohérence par la fusion de deux ordres juridiques parallèles visant tous deux à construire un espace de libre circulation entre partenaires européens. Traité d'Amsterdam qui fixe comme objectif la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. Ventilation des différentes mesures de Schengen entre le premier pilier, domaine communautaire des visas, de l'asile et de l'immigration, et le troisième pilier, espace intergouvernemental de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Partage des pouvoirs entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen ; association de la Cour de justice des Communautés européennes. Intégration du système d'information Schengen, SIS, dans le troisième pilier. Rattachement logique de la clause de sauvegarde au premier pilier ; responsabilité exclusive des Etats dans sa mise en oeuvre, protégée par l'impossibilité pour la Cour de justice de se prononcer sur des décisions relatives au maintien de l'ordre public ou à la sauvegarde de la sécurité intérieure. Nécessité de coordination des politiques nationales. Edification d'une citoyenneté européenne - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2519, 2520) : accord déjà entériné par le Conseil "Affaires générales". Décision conforme à la position défendue par le Gouvernement et à la conception du groupe socialiste d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. Intégration des accords de Schengen, garantie d'un rapprochement des législations des Etats membres en matière d'asile, de visa et d'immigration, respectueux des libertés des personnes et soucieux de leur sécurité. Le groupe socialiste s'abstiendra sur cette résolution.

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans - Deuxième lecture [n° 0253 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2923, 2924) : complément au dispositif de la "contribution Delalande". Recours abusif des employeurs aux conventions de conversion et aux allocations spécifiques du

Fonds national de l'emploi, ASFNE. Responsabilité des parlementaires pour régler les dysfonctionnements de certains dispositifs législatifs. Extension de la contribution sans effet dissuasif sur les embauches de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. Modalités d'affectation des ressources au regard de l'UNEDIC. Le groupe socialiste ne votera pas le texte tel qu'il est proposé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3465, 3468) : inégalités intolérables dans l'accès à la prévention et aux soins. Droit à la santé reconnu par ce texte. Lutte contre les exclusions avec l'instauration de la couverture maladie universelle, CMU. Garantie complète : couverture de base et couverture complémentaire. Débat prévisible sur la détermination du seuil d'intervention. Cotisation d'adhésion. Ecueil évité d'une médecine à deux vitesses. Généralisation du tiers payant souhaitée par les sénateurs socialistes. Principe de non-sélection des assurés. Les sénateurs socialistes soutiendront ce projet de loi, tel qu'il résulte des débats de l'Assemblée nationale.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 20 (définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU)** (p. 3546, 3547) : opposition des sénateurs socialistes aux propositions de la commission des affaires sociales : création d'une allocation personnalisée à la santé et suppression de l'extension du tiers payant. (p. 3553, 3554) : son amendement, soutenu par M. Roland Courteau, n° 110 : prise en compte des sommes versées au titre de pension alimentaire par le demandeur pour l'établissement de son droit à la couverture maladie universelle ; adopté. (p. 3563) : se déclare opposée aux amendements de la commission n° 25 (suppression de la possibilité de choix donnée au bénéficiaire de la couverture maladie universelle de s'adresser aux organismes d'assurance maladie ou aux organismes de protection complémentaire), n° 26 (possibilité pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé dans des conditions de droit commun d'adhérer aux sections d'assurance complémentaire de la MSA) et n° 27 (accès gratuit pour les bénéficiaires du RMI à la couverture complémentaire gérée par le régime général) - **Art. 20 bis (obligation de négociation annuelle des modalités d'établissement d'un régime de prévoyance maladie pour les salariés non couverts)** (p. 3568, 3569) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposée aux amendements identiques de suppression n° 36 de la commission et n° 114 de la commission saisie pour avis. Universalité de la couverture complémentaire comme pour la couverture complémentaire vieillesse - **Art. 33 (définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie)** (p. 3600) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 222 de la commission (accès aux informations nécessaires aux interventions urgentes).

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3675, 3676) : projet de loi marquant de l'histoire sociale : accès à la prévention et aux soins pour tous. Allocation personnalisée à la santé : régression par rapport au système en vigueur. Risque de suspension de la couverture complémentaire par non-paiement de sa cotisation par l'intéressé. Préservation indispensable du rôle de l'Etat dans l'animation de ce dispositif de solidarité. Réduction nécessaire des inégalités liées aux modalités de calcul des contingents communaux d'aide sociale. Les sénateurs socialistes voteront contre ce projet de loi tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Question préalable** (p. 3978, 3981) : soutient la motion n° 1 de M. Claude Estier tendant à opposer la question préalable. Evolution de notre société. Impératif de justice sociale et de solidarité. Approbation de la modification du régime du quotient familial par les associations familiales. Empiètement sur le domaine de la loi de financement de la sécurité sociale et de la loi de finances. Préoccupations natalistes de cette proposition de loi. Instauration d'un salaire maternel. Conciliation de la vie

familiale et de la vie professionnelle : temps partiel choisi ou non choisi. Polarisation sur les ménages les plus aisés : l'allocation de garde d'enfant à domicile, AGED. Possibilité de choix entre garde individuelle et garde collective : amélioration des réseaux de crèches collectives. Aspiration des cadres au passage à 35 heures. Problème du retour à l'emploi des femmes bénéficiant d'un congé parental.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle** - *Nouvelle lecture* [n° 0440 (98-99)] - (29 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4564, 4567) : réforme fondamentale de la protection sociale. Droit à la santé, garanti par la couverture maladie universelle, CMU. Faillies du dispositif de l'allocation personnalisée à la santé, APS, proposée par la majorité sénatoriale. Rôle essentiel de l'Etat en matière de solidarité. Médecin référent. Echec de la commission mixte paritaire. Modification du régime de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Lissage des seuils. Rationalisation souhaitable des aides ponctuelles : exemple de l'action sociale dans la ville de Saint-Nazaire. Soutien aux objectifs du Gouvernement. Refus de l'APS. Les sénateurs socialistes ne voteront pas le projet de loi tel qu'il résultera des délibérations du Sénat - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4587) : son amendement rédactionnel, soutenu par M. François Autain, n° 96 ; adopté. (p. 4588) : ses amendements rédactionnels, soutenus par M. François Autain, n° 97 ; retiré ; et n° 98 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail** [n° 0022 (1999-2000)] - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5553, 5556) : mouvement de négociation collective. Bilan de la loi "Robien" et de la première loi de 1998 sur la réduction du temps de travail : outils au service de la création d'emplois. Allègement des cotisations patronales subordonné à la signature d'un accord collectif. Gestion des heures supplémentaires. Recherche d'un équilibre entre l'amélioration et la compétitivité des entreprises et l'augmentation des effectifs. Moralisation du temps partiel. Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Suivi des accords. Amélioration de la qualité de la vie. Le groupe socialiste défendra ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er** (*nouvelle durée légale du travail*) (p. 5637) : se déclare opposée à l'amendement n° 3 de la commission (suppression des dispositions relatives à l'abaissement de la durée légale du travail et au dispositif dénommé "amendement Michelin"). Echec des négociations collectives sur la réduction du temps de travail depuis 1979.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2** (*régime des heures supplémentaires*) (p. 5673) : son amendement, soutenu par M. Claude Domeizel, n° 81 : suppression de la disposition prévoyant une bonification sous forme de repos à défaut de convention ou d'accord ; devenu sans objet - **Après l'art. 2** (p. 5678) : son amendement, soutenu par M. Claude Domeizel, n° 82 : récapitulation des heures supplémentaires sur le bulletin de paie ; retiré - **Art. 2 bis** (*durée du travail hebdomadaire maximale*) (p. 5681) : intervient sur l'amendement de suppression n° 11 de la commission. Préoccupation de santé publique - **Art. 5** (*réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants*) (p. 5720, 5724) : ses amendements, soutenus par M. Claude Domeizel, n° 84 : fixation d'une limite maximale hebdomadaire ; n° 85 : fixation de la limite hebdomadaire de droit commun au temps de travail des cadres calculé au forfait en jours ; et n° 142 : introduction dans la loi d'une référence horaire lorsque le temps de travail est décompté en jours ; devenus sans objet ; et son amendement n° 86 : limitation des cas de salariés itinérants aux représentants de commerce et attachés commerciaux ; devenu sans objet - **Art. 6** (*travail à temps partiel*) (p. 5731) : se déclare opposée à l'amendement n° 17 de la commission (exclusion des jours fériés du décompte du temps de travail annuel des salariés à temps partiel). Exemple des pays environnants. Rapport de l'économiste Gilbert Cette au Premier ministre. Les sénateurs socialistes voteront contre l'ensemble des amendements déposés par la commission sur cet article. Exemple de refus d'une nouvelle répartition des horaires pour des obligations familiales impérieuses - **Après**

l'art. 6 bis (p. 5740) : se déclare opposée à l'amendement n° 73 de M. André Jourdain (reprise des articles de la proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé votée par le Sénat le 11 mars 1999). Progrès de cet amendement par rapport à la proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé votée par le Sénat concernant les droits des salariés. Préférence du groupe socialiste pour les groupements d'employeurs - **Art. 11 bis** (*allègement de cotisations sociales pour les entreprises créées postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi*) (p. 5758) : se déclare opposée à l'amendement de suppression n° 33 de la commission - **Art. 12 ter** (*réduction anticipée de la durée du travail dans les entreprises de vingt salariés au plus*) (p. 5760) : se déclare opposée à l'amendement n° 35 de la commission (suppression de la référence à la durée maximale légale du travail). Objectif raisonnable et réalisable - **Art. 15** (*licenciement d'un salarié refusant les conséquences sur son contrat de travail de l'application d'un accord de réduction du temps de travail*) (p. 5767, 5768) : son amendement n° 90 : remplacement du mot "réputé" par le mot "préssumé" ; devenu sans objet. Equilibre à trouver entre les clauses de l'accord et les intérêts divergents du salarié. Décision du conseil de prud'hommes liée. Souhaite la possibilité pour le conseil de prud'hommes d'apprécier la cause réelle et sérieuse du licenciement - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5778, 5779) : refus par la majorité sénatoriale de toute réduction du temps de travail. Décision de l'employeur privilégiée au détriment de la négociation. Equilibre du texte proposé par le Gouvernement. Renouveau de la négociation collective et du dialogue. Environnement économique porteur et décrié du chômage. Le groupe socialiste votera contre le texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000** [n° 0040 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Art. 2** (*création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale*) (p. 6000, 6001) : conséquences du basculement progressif des cotisations maladie vers la CSG. Démarche audacieuse de la création de ce fonds.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) (p. 6933, 6936) : priorité pour le Gouvernement des chapitres budgétaires consacrés à la politique de l'emploi. Financement de la réduction du temps de travail. Dispositifs consacrés aux personnes en difficulté. Poursuite du recentrage des dispositifs existant sur les chômeurs de longue durée, les titulaires de minima sociaux et les handicapés. Doublement de la contribution Delalande. Accès au FNE. Diminution de la dotation des préretraites progressives. Renforcement des moyens des organismes chargés de l'accueil et de l'accompagnement des demandeurs d'emplois. Hausse des crédits affectés aux personnels du ministère. Actions en matière de santé et de sécurité du travail. Subventions de l'ANPE. Rôle des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation. Attente de la réforme destinée à clarifier l'enchevêtrement des circuits de financement de la politique de la formation professionnelle. Approbation par les sénateurs socialistes des priorités dégagées dans le budget de l'emploi pour 2000 ; ils voteront en faveur de son adoption.

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7066) : problèmes de la construction navale. Industrie navale européenne.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail** - *Nouvelle lecture* [n° 0115 (1999-2000)] - (15 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7656, 7659) : lutte contre le chômage. Amélioration de la situation des femmes.

Recours abusifs au temps partiel et au travail précaire. Ordre public social. Remise en cause des garanties importantes des salariés. Réforme des cotisations patronales. Application des 35 heures aux cadres. Positions du mouvement des entreprises de France, MEDEF. Calcul du temps effectif de travail et du temps consacré à l'habillage. Régime d'équivalence. Définition de la notion d'itinérants non cadres. Licenciement individuel pour refus par un salarié de la réduction du temps de travail occasionnant une dégradation de sa situation. Réduction du temps de travail dans le secteur de la pêche. Les élus socialistes se mobiliseront pour favoriser la mise en oeuvre de ce projet de loi.

DILIGENT (André), sénateur (Nord) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire du conseil d'administration de France 3.

QUESTIONS

Questions orales sans débat : n° 432 (JO Débats du 27 janvier 1999) (p. 297) - Ministère : Ville - *Financement de la politique d'aide sociale des départements* - Réponse le 17 février 1999 (p. 955) - **Aide sociale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 quater** (p. 2420) : son amendement n° 287 : décision de fusionner à prendre dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal ; adopté. (p. 2421) : consultation indispensable de la population - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nomies** (p. 2423) : son amendement n° 288 : consultation préalable des électeurs sur l'opportunité de la fusion des communes ; retiré au profit de l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes). (p. 2425) : amélioration nécessaire du statut des villes associées - **Après l'art. 46 bis** : ses amendements de conséquence n° 289 et n° 290 ; adoptés - **Après l'art. 46 quinquies** (p. 2428) : son amendement n° 292 : possibilité de consultation des habitants à la demande d'un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales ; retiré - **Art. 51 (par priorité) (taxe professionnelle unique)** (p. 2457) : se déclare opposé à l'amendement n° 188 de la commission saisie pour avis (suppression de la référence à la dotation de solidarité urbaine, DSU, et à la dotation de solidarité rurale, DSR) - **Art. 47 (régime fiscal des communautés urbaines)** (p. 2461, 2462) : son amendement n° 454 : précision sur la date de passage à la taxe professionnelle unique ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 34** (p. 6662, 6663) : ses amendements n° 1-70 : application anticipée des critères utilisés pour la dotation globale de fonctionnement, DGF, révisés par délibération du conseil général avant le 31 décembre 1999 ; adopté ; et n° I-71 : application progressive des critères utilisés pour la dotation globale de fonctionnement, DGF, révisés par délibération du conseil général avant le 31 décembre 1999 ; devenu sans objet. Remise en cause de ces révisions suite à la

loi relative à la couverture maladie universelle. Exemples du département du Nord et de la ville de Roubaix.

DOMEIZEL (Claude), sénateur (Alpes de Haute-Provence) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 154 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2812) - Ministère : Emploi - *Avenir des retraites* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2813) - **Retraite**

Questions orales sans débat :

n° 405 (JO Débats du 16 décembre 1998) (p. 6446) - Ministère : Economie - *Conditions d'installation de débits de tabac en zone de montagne* - Réponse le 10 février 1999 (p. 820) - **Débits de boisson et de tabac**

n° 571 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4763) - Ministère : Equipement - *Coût d'entretien et classement des routes* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5047) - **Routes**

n° 648 (JO Débats du 11 novembre 1999) (p. 5886) - Ministère : Défense - *Nuisances sonores causées par l'entraînement des élèves de l'école de l'air de Salon-de-Provence* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7900) - **Pollution et nuisances**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Après l'art. 7 bis** (p. 206) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (dénéigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Risque inexistant de concurrence avec les entreprises agricoles ou autres dans la plupart des communes.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances**

[n° 0178 (98-99)] - (2 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 12221, 1223) : reconnaissance unanime de l'utilité du chèque-vacances et de la nécessité d'en étendre le bénéfice aux salariés n'en disposant pas. Succès du chèque-vacances. Bourses-solidarité-vacances. Expérience de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL, pour permettre aux retraités les moins favorisés d'accéder aux loisirs. Partenariat entre l'Agence nationale pour le chèque-vacances, ANCV, et la CNRACL. Apport économique constitué par le chèque-vacances. Redistribution des excédents de l'ANCV au tourisme social. Progrès social induit par ce texte. Situation confuse des personnels non titulaires de la fonction publique. Avenir du chèque-vacances. Souhait d'une extension progressive de l'utilisation aux pays membres de l'Union européenne. Avec le groupe socialiste, approuve le principe et les modalités de ce projet de loi - **Art. 2** (*modification du critère d'appréciation des ressources pour bénéficier du chèque-vacances - art. 2 de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances*) (p. 1226) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (actualisation du texte de l'ordonnance) - **Art. 3** (*exonération de charges sociales sur la contribution de l'employeur au financement des chèques-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés - art. 2 bis nouveau de l'ordonnance précitée*) (p. 1230) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (modification du dispositif d'exonération de charges sociales et prise en compte des situations familiales) - **Après l'art. 4** (p. 1232, 1233) : son amendement n° 7 : diminution du montant minimal des versements mensuels des salariés et délai minimal pour l'accès aux chèques-vacances ; devenu sans objet - **Après l'art. 5** (p. 1236) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (extension des missions de l'Agence nationale pour les chèques-vacances) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1237) : avec le groupe socialiste, votera contre le texte amendé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 22** (*maintien des services publics sur le territoire et création des maisons des services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1943) : son amendement n° 318 : possibilité de remboursement par l'Etat de tout ou partie des charges générées par la mise à disposition de personnels ou de locaux par les collectivités locales pour créer des maisons des services publics ou permettre le fonctionnement d'un service public ; adopté. Agences postales communales.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances - Deuxième lecture [n° 0275 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2929, 2930) : retour à la philosophie du texte initial après l'adoption du projet de loi à l'Assemblée nationale. Nécessité de choisir le revenu fiscal de référence comme critère d'appréciation des ressources. Objet du chèque-vacances. Extension du bénéfice du chèque-vacances à de nouvelles catégories. Extension du dispositif aux autres Etats de l'Union européenne. Avec le groupe socialiste, en accord sur le projet de loi du Gouvernement, votera contre le texte dénaturé par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Art. 14** (*dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural*) (p. 3114) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 38 de M. Gérard César (exonération de charges sociales pour l'embauche d'un jeune agriculteur).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3488, 3490) : progrès social réalisé par la couverture maladie universelle, CMU. Généralisation de la couverture sociale en accord avec les principes de la sécurité sociale. Etude du service des affaires européennes du Sénat :

place de la France parmi les pays offrant la meilleure protection sociale. Amendement déposé sur la situation des aides-opérateurs et des aides-instrumentistes. Soutien du groupe socialiste à ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 34 bis** (*certification des compétences des aides-opérateurs*) (p. 3604, 3606) : ses amendements n° 209 : encadrement de la dérogation accordée aux aides-opérateurs pour exercer cette seule activité, s'appliquant aux personnels en place avant le 15 mars 1993 et ayant exercé pendant au moins six ans ; et n° 210 : épreuve de vérification des connaissances destinée à autoriser exclusivement l'exercice des activités d'aide-opérateur et d'aide-instrumentiste ; adoptés - **Art. 37** (*traitement des données personnelles de santé à des fins d'évaluation ou d'analyse des activités de soin et de prévention*) (p. 3613) : se déclare opposé aux amendements n° 74 de la commission (communication de données médicales à des tiers après traitement rendant impossible l'identification des personnes) et n° 137 de suppression de M. Jean-Louis Lorrain - **Après l'art. 37** (p. 3615) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 138 de M. Jean-Louis Lorrain (inscription de la maladie d'Alzheimer parmi les priorités de la formation médicale continue) et n° 201 de M. Alain Vassel (inscription de la maladie d'Alzheimer parmi les priorités de la formation médicale continue). Reprise des dispositions de la proposition de loi relative à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, adoptées par la majorité sénatoriale. Risque de discrimination à l'encontre d'autres maladies : exemple de la sclérose en plaques. Sa préférence pour une prise en charge des personnes vieillissantes plutôt qu'une législation par type de pathologie.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5577, 5579) : développement du télétravail et apparition de nouvelles technologies. Modification des rythmes de travail. Engagement du Gouvernement en faveur de l'emploi. Historique des avancées des droits des salariés. Nécessité d'un cadre juridique clair pour le succès de la négociation. Amendement "Michelin". Définition de la notion de travail effectif. Négociation sur les heures supplémentaires. Texte vidé de son sens par le contre-projet de la majorité sénatoriale. Renforcement du dialogue social par la première loi sur les 35 heures. Le groupe socialiste apportera son soutien à ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2** (*régime des heures supplémentaires*) (p. 5673) : soutient l'amendement n° 81 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (suppression de la disposition prévoyant une bonification sous forme de repos à défaut de convention ou d'accord). Risque de contournement par l'employeur du paiement des heures supplémentaires ou de la contribution à un fonds - **Après l'art. 2** (p. 5678) : soutient l'amendement n° 82 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (récapitulation des heures supplémentaires sur le bulletin de paie) - **Art. 5** (*réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants*) (p. 5720, 5724) : soutient les amendements de Mme Marie-Madeleine Dieulangard n° 84 (fixation d'une limite maximale hebdomadaire), n° 85 (fixation de la limite hebdomadaire de droit commun au temps de travail des cadres calculé au forfait en jours) et n° 142 (introduction dans la loi d'une référence horaire lorsque le temps de travail est décompté en jours) - **Art. 6** (*travail à temps partiel*) (p. 5728, 5729) : temps partiel subi ou choisi. Transposition de la directive européenne du 17 décembre 1997. Etablissement d'un ensemble de garanties pour les salariés à temps partiel. Adhésion des salariés. Soutiendra le texte tel que transmis par l'Assemblée nationale et votera contre l'ensemble des amendements - **Art. 6 bis** (*suppression de l'abattement de 30% des cotisations sociales pour les salariés à temps partiel*) (p. 5738) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 25 de la commission. Mesure d'assainissement. Risque d'encouragement à la précarité et au temps partiel subi. (p. 5755) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de la commission (suppression des dispositions relatives aux allègements des cotisations

sociales). Respect de la négociation collective. Place des syndicats - **Art. 16** (*salaires minimum de croissance et complément différentiel de salaire*) (p. 5773) : le groupe socialiste votera contre l'amendement de suppression n° 42 de la commission.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5974, 5977) : évolution favorable du budget social. Approbation par le groupe socialiste de l'attachement du Gouvernement à la retraite par répartition. Revalorisation des pensions. Allocation veuvage. Pouvoir d'achat des retraités. Travers du système des retraites malgré une assise solide de l'organisation. Difficultés consécutives à la multiplicité des régimes. Propositions du rapport Charpin. Favorable à la mise en place d'un organisme de réflexion permanent fixant les objectifs pour 25 ou 30 ans. Abondement du fonds de réserve pour les retraites. Initiatives novatrices du fonds de réserve. Favorable à la création d'un établissement public spécifique pour gérer le fonds de réserve. Amorce d'une baisse de la surcompensation - **Art. 10** (*affectations au fonds de réserve pour les retraites*) (p. 6041) : favorable au fonds de réserve pour les retraites et aux moyens proposés par le Gouvernement pour l'alimenter. Se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 14 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Art. 13 bis** (*possibilité de rachat de cotisations d'assurance vieillesse pour les artisans et les commerçants*) (p. 6052) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de la commission (allongement du délai prévu pour présenter la demande de rachat de cotisations) - **Art. 31** (*plafonnement des ressources non permanentes*) (p. 6119) : se déclare opposé à l'amendement n° 60 de la commission (suppression de l'autorisation d'emprunt accordée à la CNRACL et réduction du plafond d'avances de trésorerie accordé au régime agricole ainsi qu'au régime général). Mise en place de la surcompensation - **Art. 1er et rapport annexé (précédemment réservés le 17 novembre 1999, p. 5991)** (*approbation du rapport annexé*) (p. 6127, 6128) : se déclare opposé à la rédaction du rapport annexé proposée par la commission.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7343) : sur l'amendement du Gouvernement n° 20 (dispositif transitoire destiné à permettre aux collectivités locales de s'adapter à la réforme de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instituée par la loi du 12 juillet 1999), son sous-amendement, soutenu par M. Serge Lagauche, n° 32 ; retiré.

DOMINATI (Jacques), sénateur (Paris) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Bernard Plasait, visant à modifier le titre Ier du livre V du code général des collectivités territoriales sur l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon [n° 454 (98-99)] (23 juin 1999) - **Collectivités territoriales.**

DONDOUX (Jacques), secrétaire d'Etat au commerce extérieur, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Fin de ses fonctions ministérielles le 28 juillet 1999 (JO Lois et décrets du 29 juillet 1999).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 165 de M. Franck Sérusclat : **Commerce international** (*Relations commerciales France-Etats-Unis*) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3221).

DONNAY (Jacques), sénateur (Nord) NI.

Remplace le 17 octobre 1999, en qualité de sénateur, M. Jean-Paul Bataille, décédé (JO Lois et décrets du 19 octobre 1999).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 10 novembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

DOUBLET (Michel), sénateur (Charente-Maritime) RPR.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 37** (*contrats de lutte contre les crises conjoncturelles*) (p. 393) : son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 588 : application de cet article aux produits à rotation lente ; retiré.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 3** (*nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation*) (p. 3514) : son amendement n° 123 : définition par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles le régime agricole peut assurer la couverture des personnes cessant de bénéficier d'un droit aux prestations en nature de l'assurance maladie auprès de ce régime ; adopté - **Art. 12** (*modification de l'affectation de la cotisation due par les personnes assurant des véhicules terrestres à moteur*) (p. 3522) : son amendement de suppression n° 124 ; rejeté - **Art. 14** (*exécution des recouvrements forcés de cotisations dues par les non-salariés non agricoles et les agriculteurs*) (p. 3540) : ses amendements n° 125 et n° 126 : suppression des paragraphes VI et IX de cet article : maintien de la procédure d'opposition à tiers détenteur prévue par le code rural ; rejetés - **Art. 19** (*possibilité de maintien de certaines personnes dans le régime général à titre temporaire et dans le régime agricole à titre définitif*) (p. 3545) : son amendement n° 127 : possibilité reconnue au régime agricole de servir les prestations et de procéder au recouvrement des cotisations dans le cadre de la gestion de la couverture maladie universelle, CMU ; adopté.

DREYFUS-SCHMIDT (Michel), sénateur (Territoire de Belfort) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire du conseil d'administration de la société nationale Radio-France.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 73 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 169) - Ministère : Enseignement scolaire - *Subventions aux lycées professionnels privés* - Réponse le 22 janvier 1999 (p. 169) - **Enseignement privé**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux [n° 0274 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3081) : coût de la licence. Exagération du phénomène sectaire. Procédure d'urgence non justifiée. Annulation par le Conseil d'Etat du décret de 1993 sur les arts martiaux. Nécessité de valider les grades accordés depuis 1993. Souhaite le maintien de la possibilité pour les professeurs munis d'un diplôme d'Etat de décerner eux-mêmes les "dans".

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3941, 3944) : difficultés d'application de la procédure parlementaire : délais. Souhaite une révision complète du code de procédure pénale : mise en place d'une procédure pénale accusatoire, rapport de la commission Delmas-Marty. Respect de la présomption d'innocence et des droits de la défense. Caractère "indispensable" de la détention provisoire. Rapidité de l'instruction. Réparation du préjudice en cas de détention provisoire injustifiée. Nécessaire présence de l'avocat au début de la garde à vue. Problèmes d'application du principe du secret de l'instruction : viol de ce principe ou à l'opposé, risque d'étouffement des affaires. Aménagements nécessaires du secret de l'instruction. Opposition à la possibilité par le procureur de la République de faire des communiqués ou de tenir des conférences de presse. Création du juge de la détention : transfert à ce juge du pouvoir de révocation du contrôle judiciaire. Opposition au transfert dans le code pénal d'interdictions en matière de liberté de la presse. Maintien de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse. Rappel de la décision de la commission des affaires culturelles, de faire figurer des délits généraux de la presse dans le code pénal. Allongement à un an du délai de prescription relatif aux infractions de presse. Possibilité pour toute personne d'obtenir rectification d'un communiqué aux fins de faire cesser l'atteinte à la présomption d'innocence. Droits nouveaux des victimes. Présentation des dossiers de dommages et intérêts. Présence de la victime à l'audience ou recours à un avocat.

- **Rappel au règlement** - (15 juin 1999) (p. 3934) : décision de la conférence des présidents, non approuvée par les sénateurs, de réduire leurs temps de parole.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Discussion générale (suite)** (p. 3999) : organisation des travaux : responsabilité du Sénat - **Art. 1er (principes généraux)** (p. 4003) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction de cet article reprenant en les simplifiant les idées d'équilibre et de justice) et demande la réserve de cet article - **Art. 2 A (contrôle des mesures de garde à vue par le procureur de la République)** (p. 4007) : se déclare favorable à l'amendement n° 148 de M. Hubert Haenel (tenue d'un registre répertoriant le nombre et la fréquence des contrôles des locaux de garde à vue). Mauvais état des locaux de garde à vue - **Art. 2 C (harmonisation des règles de garde à vue en fonction de la nature de l'enquête)** (p. 4010, 4012) : son amendement n° 193 : présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue, avec possibilité pour le procureur de se déplacer ; irrecevable (article 40 de la Constitution). Application à toutes les périodes de vingt-quatre heures. Possibilité pour le procureur de se déplacer lui-même. Systématisation actuelle des décisions de prolongation de garde à vue. Suppression des petits tribunaux - **Après l'art. 2 C** (p. 4013) : son amendement n° 189 : enregistrement des interrogatoires des personnes gardées à vue ; rejeté - **Après l'art. 2 E** (p. 4018) : se déclare favorable à l'amendement n° 160 de M. Robert Bret (information de la personne gardée à vue par un document écrit et lu dans la langue qu'elle comprend). Nécessité de faire figurer ce droit dans la loi - **Art. 2 G (régime de l'emprisonnement individuel pour les prévenus)** (p. 4020) : accord de la majorité du Sénat sur le principe de cet article. Problème matériel. Impact de ce projet de loi sur le nombre de places dans les prisons. - **Art. 2 (demande d'entretien avec l'avocat dès le début de la garde à vue)** (p. 4026, 4027) : réponse aux propos de M. Jacques Peyrat. Rappel du principe de la garde à vue : temps nécessaire pour conduire la personne arrêtée devant un juge. Risque d'aveux arrachés : exemples de l'affaire Roman, de la guerre d'Algérie. (p. 4028, 4029) : ses amendements n° 190 : intervention de l'avocat à tout moment, demandée au début de la garde à vue et réduction des délais de garde à vue non assistée d'un avocat pour les cas les plus graves ; et n° 191 : intervention de l'avocat à tout moment, demandée au début de la garde à vue ; rejetés. (p. 4031) : son amendement n° 192 : institution d'un entretien avec l'avocat dès le début puis à la dixième heure, puis la vingtième heure de la garde à vue ; retiré. (p. 4033, 4035) : attitude face à des avocats soupçonnés d'être membres de réseaux de terrorisme et de trafic de drogue. S'oppose au procès de la profession d'avocat. Réponse aux propos de M. Jacques Peyrat concernant la profession de policier - **Après l'art. 2 bis** (p. 4039) : se déclare favorable à l'amendement n° 163 de M. Robert Bret (suppression de la possibilité pour le juge d'instruction de prolonger une garde à vue sans que l'intéressé lui soit présenté au préalable) - **Art. 3 bis (caractère des indices permettant la mise en examen)** (p. 4046) : son amendement n° 198 : mise en examen sur ordonnance motivée susceptible d'appel et à partir d'indices graves et concordants ; devenu sans objet. (p. 4049, 4050) : votera l'amendement n° 85 de M. Jean-Jacques Hyst, portant sur le même objet que son amendement n° 198 précité. (p. 4052) : sur l'amendement n° 9 de la commission (exigence d'indices graves et concordants), se déclare favorable au sous-amendement du Gouvernement n° 266 (remplacement du mot "et" par le mot "ou") - **Art. 4 (demandes d'actes par les parties)** (p. 4054, 4056) : ses amendements n° 194 : présence automatique de l'avocat de la personne mise en examen sur convocation du juge d'instruction ; rejeté ; et n° 253 : présence automatique de l'avocat de la partie civile sur convocation du juge d'instruction ; devenu sans objet. Problème rédactionnel - **Art. 4 quater (organisation des interrogatoires et confrontations)** (p. 4058) : son amendement n° 195 : droit pour les avocats de déposer des conclusions versées au dossier en cas de désaccord avec le juge d'instruction ; adopté - **Art. 5 (renforcement des droits des parties en matière d'expertise)** (p. 4059, 4061) : son amendement n° 196 : respect des règles de la procédure civile par les expertises ordonnées au pénal ; adopté. Procédure contradictoire. Argument de la perte de temps.

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p. 4070, 4071) : son amendement n° 197 : inversion du principe "nul n'est censé ignorer la loi" ; rejeté. Responsabilité des élus. (p.4075, 4076) : se déclare favorable à l'amendement n° 181 de M. Michel Charasse (abrogation de l'article 223-1 du code pénal relatif à la responsabilité pénale de la personne exposant une autre personne à un risque immédiat de mort ou de blessure). Loi identique pour tous. Protection des élus. Existence de textes spécifiques pour les chauffards. (p.4079, 4080) : son amendement n° 199 : suppression des délits involontaires ; devenu sans objet. Principe valable pour tous les citoyens. (p. 4082, 4083) : se déclare opposé aux amendements portant sur le même objet de M. Alain Vasselle n° 179 et n° 180 (saisine du Conseil d'Etat dans le cas de mise en cause pénale des exécutifs locaux et fonctionnaires pour désignation d'un tribunal administratif chargé de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions) : système lourd et discriminatoire. Estime l'objectif des amendements précités satisfait par l'adoption de son amendement n° 199 précité - **Après l'art. 6** (p. 4092) : son amendement n° 200 : inscription dans le code pénal d'un délit de non-comparution devant le juge d'instruction d'une personne citée comme témoin ; adopté - **Après l'art. 9** (p. 4099) : se déclare opposé à l'amendement n° 114 de M. Michel Charasse (absence de suite donnée aux dénonciations anonymes sauf exceptions). (p.4103, 4104) : souhaite la discussion commune de l'amendement n° 21 de la commission (modification du serment prêté par les jurés de cour d'assises pour une prise en compte de l'intérêt des victimes et de la présomption d'innocence) avec son amendement n° 203 (remplacement de l'intime conviction par la preuve certaine). Se déclare opposé à l'amendement n° 21 précité de la commission. (p. 4105, 4107) : son amendement n° 203 : remplacement de l'intime conviction par la preuve certaine ; rejeté. Avis de l'avocat d'assises René Floriot dans son livre "Les erreurs judiciaires". Maintien du secret du délibéré. (p.4109) : réponse à des problèmes urgents. Respect pour la magistrature. Maintien du crime de forfaiture. Votera les amendements portant sur le même objet de M. Michel Charasse n° 118 et n° 119 (protection du principe de la séparation des pouvoirs). (p.4110) : son amendement n° 207 : saisine directe par un particulier du Conseil supérieur de la magistrature ; rejeté. Création d'une commission des requêtes. (p. 4112, 4113) : ses amendements n° 204 : maintien en tant que partie au procès de la partie civile à l'égard de laquelle une décision frappée de recours est définitive ; rejeté ; et n° 205 : ordre de parole des parties identique en première instance et en appel ; adopté après rectification faisant mention de l'exposé par l'appelant des raisons de l'appel au début du procès. (p.4115) : se déclare favorable à l'amendement n° 116 de M. Michel Charasse (impossibilité de faire comparaître des membres ou anciens membres du Gouvernement comme témoins sur des faits non détachables de leurs fonctions). Son amendement n° 206 : droit pour toutes les parties de demander directement le dessaisissement d'une juridiction au profit d'une autre ; adopté. (p.4117) : expériences de débats tardifs à l'époque des deux sessions. Application possible de son amendement à l'affaire corse. (p.4120) : se déclare opposé à l'amendement n° 137 de M. Michel Charasse (rétablissement des articles 679 à 686 du code de procédure pénale abrogés par la loi du 4 janvier 1993 et relatifs aux privilèges de juridiction). - **Avant l'art. 10 A** (p. 4121, 4122) : son amendement n° 208 : procédure du témoin assisté écartée en cas d'existence d'indices graves et concordants ; rejeté - **Art. 10 B** (*suppression de l'obligation de présence d'au moins un juge d'instruction dans chaque tribunal de grande instance*) (p. 4127) : son amendement de suppression n° 209 ; adopté. Exposé des motifs des amendements de la commission. Révision de la carte judiciaire - **Section 1** (*dispositions relatives au juge de la détention provisoire*) (p.4130) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de la commission (nouvel intitulé : dispositions relatives au juge chargé de la détention provisoire) - **Art. 10** (*création d'un juge de la détention provisoire*) (p. 4133, 4134) : sur l'amendement n° 27 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 137-1 du code de procédure pénale prévoyant la mise en détention provisoire à l'issue d'un débat contradictoire), son sous-amendement n° 212 : placement sous contrôle judiciaire

confié au juge de la détention provisoire ; rejeté. (p. 4136, 4137) : organisation d'une procédure accusatoire à la française : commission Delmas-Marty. (p.4140) : se déclare favorable à l'amendement n° 29 de la commission (décision de ne pas mettre en détention provisoire prise par ordonnance motivée). Création de "fenêtres de publicité" - **Après l'art. 10** (p. 4142) : son amendement n° 213 : recours à des associations habilitées pour l'application du contrôle judiciaire ; adopté. Recherche de la réinsertion - **Art. 15** (*conditions de la détention provisoire*) (p. 4148, 4152) : ses amendements n° 214 : suppression de la possibilité pour le juge d'instruction de mettre en détention celui qui ne respecte pas le contrôle judiciaire ; et n° 262 : création d'un délit de violation des mesures de contrôle judiciaire ; retirés ; n° 215 : non-prise en compte d'une éventuelle aggravation pour récidive, suppression de la distinction entre les délits sur les personnes et les délits sur les biens et prise en compte d'une condamnation passée seulement si elle est définitive ; et n° 261 de conséquence ; devenus sans objet ; n° 216 : suppression de la référence à la notion de trouble à l'ordre public ; rejeté. Notion de trouble à l'ordre public inutile et imprécise. Révocation du contrôle judiciaire par le juge de la détention provisoire. Votera l'amendement n° 32 de la commission (non-justification d'une prolongation de la détention provisoire par un motif d'ordre public lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans d'emprisonnement) - **Art. 16** (*durée de la détention provisoire en matière correctionnelle*) (p.4154) : son amendement n° 217 : limitation de la durée cumulée des détentions pour les personnes ayant fait l'objet de plusieurs ordonnances de placement ; retiré. Cas de la révocation du contrôle judiciaire. (p. 4155) : son amendement n° 218 : suppression des cas où la détention provisoire est illimitée ; devenu sans objet - **Après l'art. 16** (p.4156) : son amendement n° 219 : limitation de la durée de la détention provisoire maximale en cas de révocation du contrôle judiciaire d'un mineur ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 18, puis devenu sans objet (p. 4436).

- **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Art. 17** (*durée de la détention provisoire en matière criminelle*) (p. 4433) : sur l'amendement de la commission n° 34 (suppression des critères de délivrance d'une commission rogatoire internationale et de crimes multiples pour la prolongation de la détention), son sous-amendement n° 220 : suppression des cas de détention provisoire illimitée ; rejeté. Regrette l'absence de justification d'une détention provisoire illimitée par le Gouvernement et par la commission - **Art. 18** (*limite à la durée de la détention provisoire lorsqu'elle est ordonnée à la suite d'une révocation du contrôle judiciaire*) (p. 4435, 4436) : ses amendements n° 221 de suppression ; devenu sans objet ; n° 222 : limitation de la durée cumulée des détentions à la durée maximale prévue à l'origine dans le cas d'une détention provisoire ordonnée à la suite d'une révocation du contrôle judiciaire à l'encontre d'une personne antérieurement placée en détention provisoire pour les mêmes faits ; rejeté ; et n° 263 : suppression de la référence à la prise en compte des temps de détention provisoire effectués pour l'accomplissement de certaines formalités ; adopté - **Art. 19** (*indemnisation des détentions provisoires*) (p. 4439, 4440) : soutient l'amendement n° 225 de M. Robert Badinter (indemnisation intégrale des préjudices résultant d'une détention provisoire abusive et simplification concernant les exceptions). Énumération des exceptions - **Après l'art. 19** (p. 4441) : son amendement n° 226 : compétence de la commission chargée d'indemniser les victimes d'infractions pénales pour l'indemnisation des victimes d'une détention provisoire abusive ; devenu sans objet. Estime l'amendement n° 157 de M. Hubert Haenel (introduction du médiateur dans la composition de la commission d'indemnisation) satisfait par son amendement n° 226 précité - **Art. 19** (*suite*) (p. 4443) : rédaction de l'amendement n° 225 précité englobant le cas de l'amnistie et de l'irresponsabilité de la personne. (p.4444) : se déclare opposé à l'amendement n° 123 de M. Michel Charasse (compétence du Conseil d'Etat en matière d'indemnisation des détentions provisoires abusives) - **Art. 19 bis** (*commission de suivi de la détention provisoire*) (p. 4447) : son amendement n° 227 : établissement d'un rapport sur la détention provisoire ; devenu sans objet - **Art. 20** (*possibilité*

d'interroger le procureur sur la suite donnée à une enquête) (p. 4448, 4449) : son amendement n° 228 : institution d'un délai de deux mois pour la décision du procureur de la République lorsque le président du tribunal de grande instance décide que l'enquête ne peut pas être poursuivie ; adopté. Aurait souhaité des sanctions pour la non-observation de ce délai : extinction de l'action publique - **Avant l'art. 21** : son amendement n° 229 : saisine directe du président du tribunal par les parties en vue du dessaisissement d'un juge d'instruction au profit d'un autre ; adopté - **Art. 21** ("*contrat de procédure*" et "*droit au cri*") (p. 4450, 4451) ; son amendement n° 230 : saisie directe de la chambre d'accusation par les parties au bout du délai d'un an ; rejeté. Inutilité du filtre du président de la chambre d'accusation. Risque d'un préjugement - **Après l'art. 21** (p. 4452, 4455) : se déclare opposé aux amendements de M. Michel Charasse n° 129 (prescription par trois ans des délits d'abus de biens sociaux ou assimilés) et n° 130 (réception des témoignages des journalistes de manière à protéger leur sécurité). Liberté de la presse - **Art. 21 bis** (*fixation des délais en matière de commission rogatoire et d'expertise*) (p. 4457) : son amendement de suppression n° 231 ; adopté. Alourdissement de la procédure - **Art. 21 ter** (*information de la partie civile sur l'avancement de l'instruction*) (p. 4458) : son amendement de suppression n° 232 ; adopté - **Après l'art. 21 sexies** (p. 4461, 4462) : son amendement n° 224 : suppression de l'article 505 du code de procédure pénale relatif au délai d'appel de deux mois du procureur général en matière correctionnelle ; retiré. Discussion à reprendre lors du débat sur le texte sur l'action publique. (p. 4467) : intervient sur l'amendement n° 48 de la commission (création d'un recours en matière criminelle). Opposition à la possibilité de recours par le procureur - **Après l'art. 21 quater ou après l'art. 21 sexies** (p. 4468, 4469) : son amendement n° 235 : suppression de l'obligation pour un accusé resté libre de se constituer prisonnier la veille de l'audience en cour d'assises ; devenu sans objet (précédemment réservé p. 4458). Question du double degré de juridiction et d'instruction. Se déclare favorable aux amendements de M. Robert Badinter n° 233 (suppression du double degré de juridiction en matière d'instruction, purge des nullités, incarcération des accusés et des personnes renvoyées pour délits connexes) et n° 234 (suppression du double degré de juridiction en matière d'instruction). Alignement de la procédure en matière criminelle sur la procédure en matière de délit. (p. 4470) : son amendement n° 236 : droit pour la cour d'assises de décerner un mandat de dépôt contre une personne condamnée à une peine d'enfermement sans sursis ; adopté (précédemment réservé p. 4458) - **Après l'art. 21 sexies (suite)** (p. 4472, 4473) : sur les amendements de la commission, se déclare opposé à la première partie de l'amendement n° 50 relative à la possibilité pour le juge d'instruction de prononcer une amende contre la partie civile ainsi qu'à l'amendement n° 51 (attribution d'une indemnité pour les personnes bénéficiant d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement) - **Avant l'art. 22 ou après l'art. 24** (p. 4474) : son amendement n° 237 : utilisation du référé fondé sur le respect de la présomption d'innocence par toute personne présentée publiquement comme coupable de faits faisant ou non l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire ; devenu sans objet. Rappel du débat de 1993 sur l'adoption de l'art. 9-1 du code civil relatif à la procédure de référé - présomption d'innocence. (p. 4476) : sur l'amendement de la commission n° 53 (utilisation du référé fondée sur le respect de la présomption d'innocence par toute personne présentée publiquement comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire), son sous-amendement n° 281 : possibilité de référé pour présomption d'innocence par toute personne faisant l'objet ou non d'une enquête et d'une instruction judiciaire ; rejeté. Difficultés d'application du procès en diffamation et du droit de réponse - **Art. 22** (*interdiction de la publication de l'image de personnes menottées - interdiction des sondages sur la culpabilité d'une personne*) (p. 4480) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 71 (non-publication de l'image d'une personne placée en détention provisoire, ainsi que des indications permettant d'avoir accès à des sondages), son sous-amendement n° 277 : inscription dans le code pénal du délit de réalisation d'un sondage d'opinion portant sur la

culpabilité d'une personne ; rejeté. Concerne des organismes particuliers ne dépendant pas de la presse. Son amendement n° 238 : suppression du mot "encore" dans le premier alinéa de l'art. 226-30-1 du code pénal et protection d'une personne visée par un sondage même sans mise en cause à l'occasion d'une procédure pénale ; devenu sans objet. (p. 4482) : avis de la commission saisie pour avis sur le choix de l'inscription du délit de réalisation de sondage dans la loi sur la presse - **Après l'art. 22** (p. 4483) : son amendement n° 239 : décision de port de menottes prise seulement par le procureur de la République ou par le juge d'instruction ; rejeté - **Art. 25** (*communiqués du parquet - fenêtres de communication*) (p. 4485, 4486) : son amendement n° 240 : suppression du paragraphe I de cet article relatif aux communiqués du parquet ; rejeté. Devoir de réserve et non-objectivité des procureurs de la République. (p. 4487) : illégalité de la circulaire permettant les communiqués des procureurs. Se déclare opposé à l'amendement n° 74 de la commission saisie pour avis (possibilités de fenêtres de communication dans le seul but du respect de la présomption d'innocence). Fonction accusatrice du procureur de la République en contradiction avec le rôle de défenseur de la présomption d'innocence. (p. 4488, 4489) : son amendement n° 241 : nouvelle rédaction du II de cet article tendant à réduire le nombre de cas où il n'y aurait pas de publicité des débats devant le juge d'instruction ; devenu sans objet. Suppression de la référence à l'ordre public. Publicité de l'audience de règle. Utilisation de la dénomination "juge de la détention". (p. 4490) : son amendement n° 242 : possibilité pour la seule victime d'un non-lieu de faire publier un communiqué dans la presse ; retiré. Ses amendements n° 257 : publicité des débats devant la chambre d'accusation ; et n° 243 : publication de l'arrêt de non-lieu par la chambre d'accusation sur la seule demande de la personne concernée ; retirés. (p. 4491) : son amendement n° 244 : suppression des dispositions prévoyant la présence pour avis devant la chambre d'accusation d'une personne reconnue irresponsable ; rejeté - **Après l'art. 25** (p. 4492, 4493) : se déclare favorable à l'amendement n° 134 de M. Michel Charasse (regroupement dans un même article de la loi sur la liberté de la presse des actions en diffamation qu'il s'agisse ou non d'une personne protégée). Son amendement n° 245 : prescription d'un an en matière de presse ; devenu sans objet - **Art. 28 ter** (*information des victimes par les officiers et agents de police judiciaire*) (p. 4498, 4499) : son amendement n° 246 : précisions concernant les services et associations d'aide aux victimes et assistance d'un avocat ; adopté - **Art. 29** (*modalités de constitution de partie civile*) (p. 4501, 4502) : son amendement n° 247 : suppression du b de cet article autorisant les victimes à se constituer partie civile par lettre quel que soit le montant du préjudice ; rejeté. Mesure défavorable aux victimes. Intervient sur l'amendement n° 61 de la commission (non-application du 2 de cet article en matière criminelle) - **Art. 31** (*remboursement des frais irrépétibles*) (p. 4503) : son amendement rédactionnel n° 248 ; adopté - **Après l'art. 33** (p. 4507, 4508) : soutient l'amendement n° 249 de M. Robert Badinter (compétence du conseil de l'ordre pour interdire à un avocat l'exercice de sa profession lorsque le juge d'instruction l'estime nécessaire avec possibilité d'appel par l'avocat concerné et le procureur général). Détournement de la volonté du législateur par la Cour de cassation. Se déclare opposé à l'amendement n° 271 du Gouvernement (possibilité de référé auprès de la chambre d'accusation contre la décision d'un juge d'instruction d'interdire à un avocat l'exercice de sa profession au titre du contrôle judiciaire).

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Art. 1er** (*reconnaissance de la qualité de combattant aux personnes ayant participé à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962 - art. L. 1er bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre*) (p. 4789) : hommage au Gouvernement et au secrétaire d'Etat. Acte de justice mis en place par cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5330, 5331) : au nom du groupe socialiste, remerciements au ministre. Indépendance et impartialité de la justice. Exemples d'intervention dans des "affaires". Mesures à prendre : séparation complète des membres du parquet de la magistrature ; principe de légalité ; recours en cas de classement sans suite ; responsabilité des magistrats. (p. 5332, 5334) : les membres du groupe socialiste soutiendront ce projet de loi sous réserve de quelques amendements portant sur le droit d'appel sur l'action publique, la visite des locaux de garde à vue par un parlementaire et l'obligation de procéder à une enquête avant la mise en examen d'un élu ou d'un fonctionnaire. A titre personnel, favorable au rattachement complet de la police judiciaire à l'autorité judiciaire. Réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Contre-projet proposé par la commission des lois : création d'un procureur général de la République. Droit comparé : exemples étrangers sans rapport avec l'organisation judiciaire française. Les membres du groupe socialiste combattront le dispositif proposé par la commission des lois - **Art. 1er** (attributions du ministre de la justice) - **Art. 30 du code de procédure pénale** (définition des orientations générales de la politique pénale - interdiction des instructions dans les affaires individuelles) (p. 5347, 5349) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (possibilité pour le ministre de la justice de donner aux procureurs généraux des instructions individuelles écrites et versées au dossier en cas d'infractions relatives aux atteintes, aux intérêts fondamentaux de l'Etat et au terrorisme) et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 74 de M. Michel Charasse (motivation de ces instructions sous réserve des exigences propres au secret de la défense nationale, des affaires étrangères et de la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat). Caractère inconstitutionnel de ce dispositif. Politique pénale. Magistrats du siège. (p. 5351) : intervient sur l'amendement n° 45 de M. Michel Charasse (obligation, pour les réquisitions écrites des magistrats du parquet, d'être conformes aux directives générales de la politique pénale). Demande l'examen en priorité de l'amendement de Mme Dinah Derycke n° 58 ayant le même objet, sur l'article 36 du code de procédure pénale, ou la réserve de l'amendement n° 45 précité de M. Michel Charasse - **Après l'art. 1er (par priorité)** (p. 5369, 5370) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (création d'un procureur général de la République chargé de veiller à la cohérence de l'exercice de l'action publique, désigné par le Président de la République). Caractère constitutionnel de ce projet de loi. Commission Truche. Conseil supérieur de la magistrature. Conditions de nomination de ce procureur général de la République. Question de la responsabilité. Rôle des élus dans l'indépendance de la justice - **Art. 1er (suite)** - **Art. 30-1 du code de procédure pénale** (droit d'action propre du ministre de la justice) (p. 5379) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 4 de la commission. Procédure de scrutin public : exemple du vote de l'amendement n° 8 précité de la commission - **Art. 1er bis** (droit pour les associations de demander au procureur de faire appel sur l'action publique) (p. 5382, 5383) : soutient l'amendement n° 50 de suppression de Mme Dinah Derycke. Associations reconnues d'utilité publique - **Après l'art. 1er bis** (p. 5385) : intervient sur l'amendement n° 51 de Mme Dinah Derycke (possibilité pour toute association départementale des maires d'exercer les droits reconnus à la partie civile dans toutes les instances introduites par les élus municipaux à la suite d'injures, d'outrages, de menaces ou de coups et blessures, à raison de leurs fonctions). Sa proposition d'y ajouter le cas d'homicide - **Art. 1er ter** (poursuits dans l'intérêt de la loi) (p. 5386, 5387) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 10 de la commission. Faiblesse du nombre de recours dans l'intérêt de la loi : examen très rapide par la Cour de cassation - **Art. 2** (attributions du procureur général près la cour d'appel) - **Art. 36 du code de procédure pénale** (coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale) (p. 5389, 5390) : respect des orientations générales : aval de la Chancellerie. Maintien de l'amendement n° 52 de Mme Dinah Derycke (adaptation possible des directives après accord du ministre de la justice).

- **Rappel au règlement** - (21 octobre 1999) (p. 5353) : demandes et refus de priorité lors des débats sur le projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 octobre 1999) - **Art. 2 (suite)** (attributions du procureur général près la cour d'appel) - **Art. 36 du code de procédure pénale (suite)** (coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale) (p. 5435, 5436) : propose une transformation des propositions de Mme Dinah Derycke en sous-amendement sur l'amendement n° 13 de la commission (obligation pour le procureur général de prendre des réquisitions écrites conformes aux instructions qui lui sont données par le ministre de la justice ou par le procureur général de la République). Respect des directives générales par le magistrat du parquet dans ses réquisitions écrites - **Art. 37 du code de procédure pénale** (instructions du procureur général aux procureurs de la République dans les affaires individuelles) (p. 5439) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (suppression des dispositions interdisant explicitement aux procureurs généraux de donner des instructions faisant obstacle à la mise en mouvement de l'action publique) et favorable à l'amendement n° 54 de Mme Dinah Derycke (impossibilité pour le procureur général de faire obstacle à la mise en mouvement et à l'exercice de l'action publique) - **Art. 37-1 du code de procédure pénale** (information des magistrats de la cour d'appel sur la mise en oeuvre de la politique pénale) (p. 5439, 5441) : soutient l'amendement de Mme Dinah Derycke n° 55 (exposé du procureur général en audience publique sur les conditions de mise en oeuvre des orientations générales de la politique pénale). Information du public sur les orientations générales de la politique pénale - **Art. 3** (attributions du procureur de la République) - **Art. 39-1 du code de procédure pénale** (application de la loi pénale dans le ressort du tribunal de grande instance) (p. 5443) : soutient l'amendement de Mme Dinah Derycke n° 58 (impossibilité pour les membres du parquet de prendre des réquisitions écrites ne s'inscrivant pas dans le cadre des directives générales) - **Art. 39-5 du code de procédure pénale** (information du procureur général sur les affaires individuelles et sur la mise en oeuvre de la politique pénale) (p. 5445) : soutient l'amendement de Mme Dinah Derycke n° 63 de précision - **Art. 4** (notification et motivation des classements sans suite) (p. 5445, 5446) : soutient l'amendement de Mme Dinah Derycke n° 64 (notification par écrit de la décision de classement de l'affaire par le procureur de la République à l'auteur de la plainte ou de la dénonciation). Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 28 de la commission (remplacement de la référence à la décision de classement par une référence à la décision de ne pas poursuivre). Maintien de l'expression "classement sans suite" dans le texte. Procédure de la composition pénale. Interrogations sur le champ couvert par les décisions de ne pas poursuivre. (p. 5447) : intervient sur l'amendement n° 29 de la commission (suppression de l'obligation de distinguer les considérations de droit de celles de fait, dans la motivation des décisions de ne pas poursuivre). Insuffisance des mentions rédigées par les membres du parquet pour le classement des affaires - **Art. 5** (recours contre les classements sans suite) (p. 5450) : soutient les amendements de Mme Dinah Derycke n° 65 (formation d'un recours contre une décision de classement prise à la suite d'une dénonciation des faits au procureur de la République, en l'absence de plaignant ou de victime), n° 66 (suppression de la justification d'un intérêt suffisant pour toute personne ayant la possibilité de former un recours contre une décision de classement), n° 67 (institution d'une commission de recours dans chaque cour d'appel), n° 68 (communication d'une copie de la procédure d'enquête et d'instruction à la commission de recours) et n° 69 (audition du requérant, à sa demande, par la commission). (p. 5454) : intervient sur l'amendement n° 31 de la commission (reconnaissance du principe d'un recours hiérarchique devant le procureur général, ouvert à toute personne ayant dénoncé les faits donnant lieu à décision de

ne pas poursuivre). Interrogation sur la situation du plaignant et de la victime par rapport aux personnes dénonçant des faits au procureur de la République. Question de l'ouverture de la voie du recours à tout le monde. Composition de la commission de recours. (p. 5455) : dénonciation équivalant à une plainte. - **Après l'art. 10** (p. 5461, 5462) : au nom du groupe socialiste, rappel de sa demande de faire dépendre la police judiciaire du garde des sceaux. Se déclare favorable à l'amendement n° 37 de la commission (participation de l'inspection générale des services judiciaires aux enquêtes administratives concernant les officiers de police judiciaire - enquêtes ordonnées par le ministre de la justice et dirigées par un magistrat). Utilité d'un décret en Conseil d'Etat pour déterminer les conditions de l'enquête - **Art. 11** (*coordinations et dispositions diverses*) (p. 5463, 5465) : soutient l'amendement de Mme Dinah Derycke n° 71 (droit des parlementaires de visiter les locaux utilisés pour les gardes à vue). Droits de l'homme. Mission de la commission des lois - **Après l'art. 11** (p. 5467) : rapport de la commission présidée par M. Massot. Rapport Fournier. Se déclare favorable à l'amendement n° 72 de M. Michel Charasse (conditions de mise en examen dans les cas d'accident, d'incident où est mis en cause pour négligence un particulier, un élu, un fonctionnaire, un responsable privé ou public) - **Art. 12** (*application dans les territoires d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et dans la collectivité territoriale de Mayotte*) (p. 5472, 5473) : sur l'amendement n° 44 de la commission (remplacement de la référence aux territoires d'outre-mer par une référence à la Polynésie française et aux îles Wallis-et-Futuna), intervient sur le sous-amendement n° 75 (entrée en vigueur de la loi après promulgation d'une loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature). Responsabilité des magistrats. Réforme d'ensemble de la politique pénale.

- **Rappel au règlement** - (26 octobre 1999) (p. 5433, 5434) : concomitance des réunions de commission et de la séance publique.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 0416 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5858, 5861) : violation du principe fondamental de l'affectation des frais d'exécution forcée à la charge du débiteur. Remise en cause du droit à réparation intégrale. Décret du 12 décembre 1996 annulé par le Conseil d'Etat. Défense de l'intérêt du justiciable. Refus de validation d'un concours de l'administration pénitentiaire. Dénonce les exonérations prévues au profit de certaines catégories de créanciers. Votera contre cette proposition de loi.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 465 (97-98)] visant à généraliser l'interdiction des candidatures multiples aux élections ; 2°) [n° 482 (97-98)] portant diverses dispositions relatives aux élections municipales, cantonales et législatives ; 3°) [n° 493 (97-98)] tendant à interdire les candidatures multiples aux élections cantonales ; 4°) [n° 494 (97-98)] relative à l'élection des députés et à l'élection des conseillers généraux et 5°) [n° 548 (97-98)] relative aux conditions d'éligibilité des candidats aux élections cantonales et aux déclarations de candidatures au deuxième tour des élections cantonales et législatives [n° 0062 (1999-2000)]** - (23 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6198, 6199) : ordre du jour réservé du Sénat. Textes présentés par les sénateurs minoritaires. Regroupement de plusieurs propositions de loi. Souhaite une modification du règlement du Sénat par le bureau. Candidatures multiples aux élections cantonales : exemple de la Haute-Saône. Rappel historique. Propose la suppression du second tour aux élections législatives et cantonales lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat. Coût du second tour - **Après l'art. 1er** (p. 6201) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Louis de Broissia (élection d'un suppléant en même temps que celle du conseiller général).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans*) (p. 6417, 6418) : se déclare pour le retrait de l'amendement de M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra, repris par la commission, n° I-130 (application en Corse d'un taux de TVA de 2,1 % sur les travaux d'aménagement de logements) - **Après l'art. 3** (p. 6424, 6427) : soutient les amendements de Mme Danièle Pourtaud n° I-89 (application du taux réduit de la TVA aux cédéroms et autres supports de contenu interactif, à caractère éducatif et culturel) et n° I-90 (application du taux réduit de la TVA aux disques). (p. 6441, 6443) : ses amendements n° I-92 : application du taux de TVA de 5,5 % à l'ensemble des frais et honoraires soumis aux justiciables ; et n° I-93 : application du taux de TVA de 5,5 % à l'ensemble des frais et honoraires des affaires relevant du droit de la famille ; retirés. Amendements déjà déposés au cours des années précédentes. Gratuité de la justice. Exemple de la Belgique. Position du garde des sceaux en faveur d'un abaissement de la TVA sur les contentieux touchant les justiciables les plus défavorisés. Aide juridictionnelle.

DUBRULE (Paul), sénateur (Savoie) NI puis RPR-R.

Remplace le 28 novembre 1999, en qualité de sénateur, M. Alain Peyrefitte, décédé (JO Lois et décrets du 30 novembre 1999).

DUFAUT (Alain), sénateur (Vaucluse) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur jusqu'au 15 octobre 1999.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 385 (JO Débats du 27 novembre 1998) (p. 5137) - Ministère : Economie - *Régime fiscal des associations organisatrices de spectacles* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 22) - **Arts et spectacles**

DUFFOUR (Michel), sénateur (Hauts-de-Seine) CRC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à faire du 21 mars une journée nationale de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie [n° 294 (98-99)] (1er avril 1999) - **Cérémonies et fêtes légales**.

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer un titre nouveau de la Constitution relatif au droit de vote et à l'éligibilité des étrangers aux élections municipales [n° 150 (1999-2000)] (21 décembre 1999) - **Elections municipales**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 71 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 167) - Ministère : Affaires étrangères - *Crise du Kosovo* - Réponse le 22 janvier 1999 (p. 168) - **Politique internationale**

n° 235 (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7224) - Ministère : Santé - *Mesures en faveur des exclus* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7224) - **Aide sociale**

Questions orales sans débat :

n° 363 (JO Débats du 6 novembre 1998) (p. 4274) - Ministère : Economie - *Devenir du Centre national des télécommunications* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 20) - **Télécommunications**

n° 527 (JO Débats du 29 avril 1999) (p. 2522) - Ministère : Education - *Création d'une cité scientifique dans le "Val de Seine"* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3068) - **Universités**

n° 628 (JO Débats du 28 octobre 1999) (p. 5520) - Ministère : Emploi - *Droits des salariés dans les grandes entreprises* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5803) - **Travail (conditions de)**

INTERVENTIONS

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant les articles 88-2 et 88-4 de la Constitution** - (18 janvier 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 14, 15) : nécessité du recours au référendum pour le passage à la monnaie unique et la ratification du traité d'Amsterdam. Favorable aux partages consentis de compétences. Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen émettront un vote négatif sur la révision constitutionnelle. Remise en cause du fonctionnement de la Commission. Insuffisance du rôle des parlements nationaux. Fonctionnement du Parlement européen et de la Commission.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
- **Discussion générale** (p. 272, 273) : désapprobation des conclusions de la commission des lois. Importance de la parité dans la vie politique. Parité atteinte par les listes de gauche lors des élections européennes de 1994. Nécessité de légiférer. Avec le parti communiste, favorable au mode de scrutin proportionnel.

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)]** - (3 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 145 (98-99)** (p. 646, 647) : évoque son voyage en Nouvelle-Calédonie. Accord de Nouméa. Vote positif du groupe communiste républicain et citoyen sur les projets de loi organique et ordinaire. Principe d'une mission sénatoriale. Justification de domicile connu en Nouvelle-Calédonie. Fonctionnement de la justice sur l'île. Avenir de Wallis-et-Futuna.

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0145 (98-99)]** - (3 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 146 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 146 (98-99) (p. 646, 647).

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 février 1999)
- **Art. 181** (*composition des listes et attribution des sièges pour les élections des membres du congrès et des assemblées de province*) (p. 737) : se déclare opposé à l'amendement n° 172 de la commission (en cas d'égalité de suffrages, élection du candidat le plus âgé) - **Art. 208** (*restriction du corps électoral pour les consultations sur l'accèsion à la pleine souveraineté*) (p. 753) : interrogation sur le changement de date du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2014 pour la consultation sur l'accèsion à la pleine souveraineté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 762) : le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de loi organique. Espoir d'un consensus en commission mixte paritaire.

- **Projet de loi relatif aux polices municipales - Deuxième lecture [n° 0183 (98-99)]** - (17 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1077, 1078) : recrudescence de la délinquance. Orientations du conseil de sécurité intérieure. Nécessité d'affirmer davantage la responsabilité de l'Etat en matière de sécurité. Modification de ce texte en première lecture par le Sénat. Tentative des députés en deuxième lecture, de trouver un juste équilibre entre les points de vue des deux chambres. Au nom du groupe communiste républicain et citoyen, ne votera pas les amendements relatifs à l'article 2, se prononcera contre le double agrément par le procureur de la République et par le préfet des agents de police municipale et contre l'agrément tacite proposé par la commission des lois. Question de l'armement. Uniformisation des tenues des agents - **Avant l'art. 18** (p. 1092) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 du Gouvernement (précision sur les pouvoirs accordés aux polices municipales en matière de dépistage de l'état alcoolique) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1097) : préférence pour le texte originel du Gouvernement. Le groupe communiste républicain et citoyen ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999)
- **Exception d'irrecevabilité** (p. 1485, 1487) : soutient la motion de Mme Hélène Luc n° 2, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Crise de confiance au regard de la construction européenne. Déficit démocratique. Mondialisation financière au détriment de la souveraineté des nations. Refus de substituer la citoyenneté européenne à la citoyenneté française. Opposition au fédéralisme. Volonté de création d'une architecture nouvelle pour les institutions européennes. Place des associations et des syndicats. Inquiétude au sujet de la consultation du Parlement sur les grandes décisions communautaires. Critique renouvelée sur l'absence de référendum. Au nom du groupe communiste républicain et citoyen, ne votera pas ce texte.

- **Projet de loi relatif aux polices municipales** - *Commission mixte paritaire* [n° 0265 (98-99)] - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2103) : élaboration d'un texte commun par la commission mixte paritaire. Rédaction du Sénat retenue au sujet du règlement de coordination et de l'Assemblée nationale pour le double agrément. Principe accepté de l'armement sous conditions. Attentif à ce que ce texte ne soit pas perçu comme un encouragement à recruter et à armer des policiers municipaux, le groupe communiste républicain et citoyen le votera.

- **Résolution (n° 299, 98-99), adoptée par la commission des lois en application de l'article 73 bis, alinéa 8, du règlement, sur le projet de décision du Conseil déterminant les bases juridiques pour l'acquis de Schengen qui a été révisé à la suite de la réunion du groupe "acquis de Schengen" des 14 et 15 mai (n° E-1219), [n° 0290 (98-99)]** - (28 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2517) : mise en oeuvre de la procédure de l'article 88-4 de la Constitution. Simple avis ne permettant pas l'exercice d'un contrôle réel et efficace sur l'activité européenne. Intégration de la convention de Schengen dans les traités organisant l'Union européenne. Opposition du groupe communiste républicain et citoyen au dispositif Schengen dès sa signature : mesures sécuritaires, perte de contrôle démocratique et de transparence sur les mesures de sécurité. Critique à l'égard du système d'information Schengen, SIS, qui va à l'encontre de la nécessaire intégration des étrangers. Attachement au maintien dans le troisième pilier des questions relatives à la coopération policière et judiciaire en matière pénale ; plus favorable au rattachement au premier pilier des questions de visas, d'asile et d'immigration ; mais refus du passage à la majorité qualifiée dans cinq ans. Souhait d'une extension du droit de contrôle du Parlement européen et d'une meilleure association des représentants des associations des droits de l'homme. Abstention du groupe communiste républicain et citoyen sur l'ensemble de la proposition de résolution, même s'il y a accord sur le maintien de la clause de sauvegarde dans le troisième pilier.

- **Projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale** [n° 0302 (98-99)] - (29 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2574, 2576) : adaptation de la Constitution pour l'instauration d'un tribunal pénal international. Importance des organisations non gouvernementales dans la gestion des conflits. Risque d'adhésion insuffisante des Etats à cette juridiction internationale. Rôle préventif de la Cour. Exigence d'une Cour pénale internationale renforcée avec l'expérience des tribunaux internationaux constitués en ex-Yougoslavie et au Rwanda : manque de moyens, reflet d'un recul de la solution politique. Définition des quatre crimes relevant de la compétence de la Cour. Répartition des rôles entre Conseil de sécurité et Cour pénale internationale. Compétence de la Cour subsidiaire à celle des juridictions nationales, sans remise en cause de souveraineté. Nécessité d'une étroite collaboration avec l'Organisation des Nations unies, ONU. Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen voteront ce projet.

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse** [n° 0345 (98-99)] - (19 mai 1999) - **Art. unique** (p. 3182) : soutient l'amendement n° 2 de Mme Hélène Luc (élargissement du champ temporel de cette commission).

- **Conclusions du rapport de M. Jean-Jacques Hyest, fait au nom de la commission des lois sur la proposition de résolution (n° 295, 1998-1999) de M. Michel Barnier tendant à modifier l'article 73 bis du règlement du Sénat** [n° 0364 (98-99)] - (27 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3402, 3403) : place des parlements nationaux dans le processus d'élaboration des normes européennes. Déficit démocratique. Adaptation du règlement à la nouvelle rédaction de l'article 88-4 de la Constitution. Vote de résolutions par le parlement sur tout acte communautaire.

Respect de la compétence des commissions permanentes sur les questions européennes, sans transfert à la délégation pour l'Union européenne. Interrogations sur la fusion des deux réunions actuelles des commissions, et le raccourcissement du délai d'inscription à l'ordre du jour. Volonté de multiplier les examens en séance publique pour renforcer le contrôle du Parlement. - **Discussion de la résolution** : son amendement, soutenu par Mme Danièle Bidard-Reydet, n° 1 : droit accordé au président de groupes de faire inscrire une proposition de résolution à l'ordre du jour complémentaire ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3405) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs** [n° 0260 (98-99)] - (23 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4308, 4312) : nécessité d'une évolution du Sénat soulignée depuis longtemps par les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen. Etonnement relatif à l'absence d'auditions du ministre et de responsables élus de grandes collectivités territoriales non membres du Sénat. Crise de la politique marquée par un phénomène d'abstention. Perception du Sénat par les citoyens. Favorable à une réflexion sur la place du Sénat dans les institutions. Surreprésentation de certains milieux ruraux et sous-représentation d'autres collectivités. Nécessaire prise en compte de l'évolution démographique. Pouvoir du Sénat et capacités d'obstruction qui lui sont conférés par la Constitution. Distorsion de l'exercice de la souveraineté populaire en raison du non-respect du principe d'égalité en matière de scrutin sénatorial. Nécessaire élargissement du collège électoral. Favorable au projet du Gouvernement proposant d'assurer l'élection proportionnelle des délégués à compter de trois et de baisser à trois sièges le seuil départemental permettant d'élire à la représentation proportionnelle des sénateurs. Favorable à une répartition des sièges sénatoriaux conforme à l'évolution démographique des départements. Prise en compte du dernier recensement. Favorable à la réduction de la durée du mandat de sénateur et à l'abaissement de l'âge d'éligibilité des sénateurs. Avec les membres du groupe communiste républicain et citoyen, soutient ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Art. 1er** (*délégués des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux* - art. L. 284 du code électoral) (p. 4342) : soutient l'amendement n° 19 de Mme Hélène Luc (amélioration de l'adéquation entre la représentation sénatoriale et la réalité démographique des grandes collectivités territoriales, en proposant de désigner un grand électeur pour 300 habitants). Absence de mise en cause du mode de scrutin sénatorial par l'amendement n° 19 précité - **Après l'art. 1er** (p. 4346) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (mise en place de délégués supplémentaires des conseils municipaux dans les communes d'au moins 9000 habitants) - **Art. 2** (*mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes de moins de 1000 habitants* - art. L. 288 du code électoral) (p. 4347) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (élection des grands électeurs à la proportionnelle réservée aux communes dans lesquelles la liste est obligatoire) - **Après l'art. 4** (p. 4348) : soutient l'amendement n° 20 de Mme Hélène Luc (inscription dans le projet de loi de la prise en compte du recensement) - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire* - art. L. 294 du code électoral) (p. 4350) : favorable à la proportionnelle et à son élargissement aux départements élisant trois sénateurs - **Art. 7** (*institution de suppléants dans les départements où les élections ont lieu au scrutin proportionnel* - art. L. 300 du code électoral) (p. 4353) : soutient l'amendement n° 21 de Mme Hélène Luc (parité entre candidats féminins et masculins assurée par chaque liste). (p. 4354) : évocation de la parité - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4360) : qualité du texte du Gouvernement. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre le texte adopté par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes** [n° 0291 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Avant l'art. 22 ou après l'art. 24** (p. 4475) : se déclare opposé à l'amendement

n° 53 de la commission (utilisation du référé fondée sur le respect de la présomption d'innocence par toute personne présentée publiquement comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire). Equilibre entre présomption d'innocence et liberté de la presse - **Avant l'art. 22 bis** (p. 4484) : soutient l'amendement n° 173 de M. Robert Bret (prise en compte des prix habituellement pratiqués pour la fixation du coût maximal des insertions des jugements dans la presse), qu'il a déjà défendu p. 4479.

- **Proposition de loi organique relative au statut de la magistrature [n° 0417 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4709) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera cette proposition de loi organique.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche - Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4715, 4717) : difficulté du transfert des travaux de recherche vers l'innovation. Introduction dans ce texte de certaines propositions du groupe communiste républicain et citoyen. Souhait de voir transformer l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR, en agence nationale de l'innovation et de la recherche. Distinction indispensable des missions. Souhait d'une application rapide de la loi. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare favorable au texte proposé.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 15** (*gestion des flux d'énergie par le gestionnaire du réseau public de transport, GRT*) (p. 4905, 4906) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 332 (renforcement et précision des clauses techniques auxquelles le GRT devra se conformer pour assumer sa mission de sécurité du réseau de transport d'électricité), n° 333 (prise en compte des obligations de service public), n° 334 (possibilité pour le GRT de recourir à d'autres moyens de réserve) et n° 335 (possibilité de prévoir des ajustements à moyen et à long terme).

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 0425 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5061, 5062) : composition du corps électoral en Nouvelle-Calédonie. Caractère intangible de l'accord de Nouméa. Décision du Conseil constitutionnel. Respect de la parole donnée aux populations calédoniennes. Future appartenance de la Polynésie française aux pays d'outre-mer. Statut constitutionnel. Décentralisation des institutions. Large autonomie. Le groupe communiste républicain et citoyen donnera globalement son accord au projet de loi constitutionnelle.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0424 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5074, 5075) : procédure insatisfaisante de recours aux ordonnances. Souplesse du dispositif nécessaire à l'action gouvernementale. Votera ce projet de loi d'habilitation. Interrogation relative à l'avenir de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM : attentes des salariés.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Art. 2** (*incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral*) (p. 5258) : le groupe communiste républicain et citoyen ne votera pas l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive).

- **Rappel au règlement** - (20 octobre 1999) (p. 5299) : article 36 du règlement du Sénat : demande au Gouvernement de

mettre en oeuvre des mesures pour permettre le retour de M. Papon, dans les plus brefs délais.

- **Proposition de loi organique tendant à améliorer le régime électoral applicable à la formation de l'Assemblée de la Polynésie française [n° 0471 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - **Art. unique** (p. 6195) : le groupe communiste républicain et citoyen ne prendra pas part au vote de ce texte. Débat prématuré. Position du Conseil constitutionnel. Spécificité de la Polynésie française.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7125) : appréciation positive de ce projet de budget. Préservation des liens commerciaux entre les départements antillais et l'Union européenne. Souci de concertation du Gouvernement avec l'ensemble des élus. Sauvegarde de la diversité culturelle.

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (10 décembre 1999) (p. 7365, 7366) : le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de budget. Forte hausse des crédits. Police de proximité. Résultats positifs des contrats locaux de sécurité. Nécessité de recruter du personnel administratif. Association de tous les personnels de police à la mise en oeuvre de la police de proximité. Insuffisance de la formation des adjoints de sécurité. Coordination entre la police judiciaire et la police de proximité et entre la police et la gendarmerie.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (10 décembre 1999) (p. 7381, 7382) : réaménagement des dettes des collectivités locales. Instauration du pacte de croissance et de solidarité. Problèmes financiers des collectivités locales : pérennisation des emplois-jeunes et application des 35 heures. Réforme de la taxe professionnelle. Question de l'autonomie fiscale des collectivités locales. Dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP. Majorations exceptionnelles de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale. Baisse du montant global de l'enveloppe normée. Réforme de la taxe d'habitation. Le groupe communiste républicain et citoyen approuve ce projet de budget.

DUGOIN (Xavier), sénateur (Essonne) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à filmer et à enregistrer les gardes à vue [n° 264 (98-99)] (16 mars 1999) - **Procédure pénale**.

DULAIT (André), sénateur (Deux-Sèvres) UC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 62 (98-99)] autorisant l'adhésion de la République française à la convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées approuvée par l'assemblée générale des Nations unies le 21 novembre 1947 (ensemble dix-sept annexes approuvées par les institutions spécialisées) [n° 169 (98-99)] (27 janvier 1999) - **Traités et conventions.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Mexique du 20 au 28 février 1999 [n° 309 (98-99)] (8 avril 1999) - **Amérique centrale.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur la Cour pénale internationale [n° 313 (98-99)] (12 avril 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 avril 1999) - **Droit pénal.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 215 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 337 (98-99)] (5 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 371 (98-99)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Ligue des Etats arabes relatif à l'établissement, à Paris, d'un Bureau de la Ligue des Etats arabes et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe) [n° 472 (98-99)] (30 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 482 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 13 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Affaires étrangères [n° 92 (1999-2000) tome 1] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Moldavie, du 4 au 8 octobre 1999 [n° 102 (1999-2000)] (29 novembre 1999) - **Europe de l'Est.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 241 (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7229) - Ministère : Affaires étrangères - *Volet humanitaire de la guerre en Tchétchénie* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7229) - **Guerres et conflits**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 44 quater** (*mesures diverses relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale*). - **Paragraphe IV à XIV** (p. 544, 545) : son amendement, soutenu par M. Dominique Braye, n° 500 : création d'une redevance pour contrôle vétérinaire ; adopté.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la Confédération suisse portant rectification de la frontière franco-suisse suite au raccordement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Genevois (département de la Haute-Savoie) et Bardonnex (canton de Genève) [n° 0072 (98-99)]** - (3 mars 1999) - En remplacement de M. Hubert Durand-Chastel, rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 73 (98-99)** - (p. 1263) : propose l'adoption de ces deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la Confédération suisse portant rectification de la frontière franco-suisse entre le département du Doubs et le canton de Vaud [n° 0073 (98-99)]** - (3 mars 1999) - En remplacement de M. Hubert Durand-Chastel, rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 72 (98-99)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité (p. 1263).

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées approuvée par l'assemblée générale des Nations unies le 21 novembre 1947 (ensemble dix-sept annexes approuvées par les institutions spécialisées) [n° 0062 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 1265) : ajournement de la ratification de ce texte depuis cinquante ans. Nécessité de clore un litige fiscal entre les employés des institutions spécialisées et l'administration française. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale [n° 0302 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2579, 2581) : son rapport d'information sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention de Rome portant création de la Cour pénale internationale, présenté au nom de la commission des affaires étrangères. Incidences de la Cour sur les rapports entre justice pénale et paix, justice pénale et souveraineté des Etats et sur certaines questions militaires. Rôle dissuasif et d'accompagnement des processus de pacification intérieurs ou internationaux. Vocation universelle et caractère permanent de la compétence de la Cour. Possibilité pour le procureur de renoncer à enquêter dans l'intérêt de la justice et des victimes. Equilibre satisfaisant entre les prérogatives de la Cour et celles du Conseil de sécurité. Incidences sur la souveraineté des Etats. Inscription des limitations de souveraineté dans le cadre de la complémentarité entre Cour pénale internationale et juridictions nationales. Clause de limitation temporaire de la compétence de la Cour pour les crimes de guerre. Equilibre satisfaisant entre la nécessité d'une justice pénale internationale et le respect de la souveraineté des Etats qui fonde la société internationale. Rôle de premier plan des organisations non gouvernementales dans l'élaboration de ce texte et dans le fonctionnement de la Cour. Nécessité pour la France de convaincre de nombreux pays d'y adhérer.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 69** (p. 2671) : se déclare favorable à l'amendement n° 388 de M. Jean-Jacques Hyst (modification des textes concernant les ordonnateurs secondaires).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 0215 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3432, 3433) : stabilisation économique de l'Azerbaïdjan. Résultats pétroliers prometteurs. Développement des exportations françaises vers ce pays. Conflit du Haut-Karabagh.

Affirmation de la présence française en Eurasie. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Ligue des Etats arabes relatif à l'établissement, à Paris, d'un bureau de la Ligue des Etats arabes et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe).** [n° 0371 (98-99)] - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5900) : renforcement des relations entre la France et la Ligue arabe. Propose l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.** [n° 0482 (98-99)] - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5901, 5902) : données relatives au Kazakhstan. Au nom de la commission, demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les affaires étrangères (p. 7272, 7273) : avis favorable de la commission à l'adoption de ce projet de budget. Fusion des ministères de la coopération et des affaires étrangères. Globalisation des crédits. Difficulté d'appréciation. Absence d'inventaire actualisé des conditions d'installation des postes diplomatiques à l'étranger. Evolution des contributions volontaires aux organisations du système des Nations unies. Gestion des personnels recrutés localement.

DUPONT (Ambroise), sénateur (Calvados) RI.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme jusqu'au 13 octobre 1999.

Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (JO Lois et décrets du 12 février 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Philippe Lachenaud, Roland du Luart et Michel Pelchat, tendant à appliquer le taux réduit de TVA aux travaux d'entretien, d'amélioration et de réhabilitation de logements et à la restauration traditionnelle [n° 439 (98-99)] (16 juin 1999) - **Logement.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Environnement [n° 90 (1999-2000) tome 3] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 424 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 67) - Ministère : Economie - *Fiscalité applicable en matière de vente directe sur Internet* - Réponse le 17 février 1999 (p. 956) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 78, 79) : souci du projet de loi de promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Conception de l'environnement réductrice de la fonction de production. Vocation économique de l'agriculture. Risque de "suradministration" de l'agriculture dû aux contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Financement des CTE par redéploiement de moyens. Aides européennes affectées aux CTE. Problème des organismes génétiquement modifiés. Dispositions à prendre concernant l'épandage des boues des stations d'épuration. Défense des appellations d'origine contrôlée, AOC. Problèmes posés par l'indication géographique protégée, IGP. Souhaite la reconnaissance de l'activité d'entraîneur de chevaux de course comme activité agricole. Réforme des Haras nationaux.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 65** (*présentation d'un rapport sur l'adaptation de la fiscalité agricole*) (p. 600) : sur l'amendement de la commission n° 92 (dépôt d'un rapport du Gouvernement avant le 1er avril 2000), son sous-amendement n° 578 : situation fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course ; adopté.

- **Proposition de loi relative à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux [n° 0274 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3083) : essor des arts martiaux. Nécessité des amendements déposés par la commission : délivrance des grades par les fédérations limitée aux grades d'un niveau au moins égal à la ceinture noire, simple consultation des fédérations en matière de composition des commissions spécialisées, limitation de la portée de la validation des titres accordés depuis l'annulation par le Conseil d'Etat du décret de 1993 sur les arts martiaux. Le groupe des Républicains et Indépendants votera le texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3086, 3087) : renvoi à un rapport des problèmes de la fiscalité agricole et de la pluriactivité. Modalités de mise en place des CTE. Adaptation à la mondialisation de l'agriculture. Opposition à la priorité donnée à l'aspect environnemental des CTE. Exemple du Calvados. Renforcement du contrôle des structures. Renforcement du rôle de l'Institut national des appellations d'origine, INAO. Assouplissement des règles actuelles d'hygiène sur les AOC : exemple des fromages au lait cru. Situation sociale et fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course - **Art. 40 bis** (*étiquetage des produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée* - art. L. 112-1 du code de la consommation) (p. 3136) : son amendement n° 64 : extension de l'application de cet article à tous les produits laitiers et association des affineurs ; adopté - **Art. 44** (*identification des équidés* - art. 276-6 et 340-1 du code rural) (p. 3142) : son amendement n° 65 : possibilité de réalisation de l'identification électronique des équidés par toute personne habilitée par le ministère de l'agriculture ; adopté. Se déclare favorable à l'amendement n° 41 de M. Jean Bizet (prise en charge par l'Etat des frais d'identification complémentaire des équidés) - **Art. 44 quater** (*mesures relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale*) (p. 3146) : son amendement n° 66 : principe de proportionnalité entre les dangers et les mesures prises ; devenu sans objet - **Art. 47 bis A** (*dérogation en faveur des constructions et installations agricoles ou forestières implantées à l'écart des zones habitées du littoral* - art. L. 146-4 du code de l'urbanisme) (p. 3148, 3149) : son

amendement de suppression n° 67 ; retiré. Inopportunité d'un assouplissement de la législation. Exemple de la Bretagne : prolifération de l'algue verte. Amendement d'appel - **Art. 65** (*présentation d'un rapport sur différentes questions agricoles*) (p. 3156, 3157) : se déclare favorable à l'amendement n° 32 de la commission (ajout de la situation fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 14** (p. 6542, 6543) : son amendement n° I-150 : exonération de taxe professionnelle pour les entreprises procédant à certaines opérations dans une zone de revitalisation rurale, sous réserve de créer cinq emplois dans les communes concernées ; adopté. Simplification du dispositif prévu pour ces zones. Exemple du Calvados.

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 6899, 6900) : avis défavorable à ce projet de budget. Détournement du produit de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Stabilité des crédits du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. Croissance des effectifs de l'administration centrale. Natura 2000. Modification du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE, en Fonds national de l'eau, financé en partie par les agences de l'eau. Avancement des plans départementaux d'élimination des déchets. Encombrement des entrées des villes par les panneaux publicitaires : création du Comité national des entrées de villes.

DUPONT (Jean-Léonce), sénateur (*Calvados*) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du comité d'orientation des programmes de la société Télévision du savoir.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Vice-président de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **234** (*JO Débats* du 26 novembre 1999) (p. 6276) - Ministère : Economie - **Article 57 du projet de budget 2000 : restrictions apportées au respect du secret professionnel des professions libérales** - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6277) - **Fiscalité**

DURAND-CHASTEL (Hubert), sénateur (*Français établis hors de France*) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Secrétaire de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne ; nouvelle nomination en tant que secrétaire (*JO Lois et décrets* du 7 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur : - le projet de loi [n° 72 (98-99)] autorisant la ratification de la convention entre la République française et la Confédération suisse portant rectification de la frontière franco-suisse suite au raccordement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Genevois (département de la Haute-Savoie) et Bardonnex (canton de Genève) ; - le projet de loi [n° 73 (98-99)] autorisant la ratification de la convention entre la République française et la Confédération suisse portant rectification de la frontière franco-suisse entre le département du Doubs et le canton de Vaud [n° **159 (98-99)**] (20 janvier 1999) - **Traités et conventions.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Mexique du 20 au 28 février 1999 [n° **309 (98-99)**] (8 avril 1999) - **Amérique centrale.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 211 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Guatemala sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° **320 (98-99)**] (28 avril 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 212 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Honduras sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° **321 (98-99)**] (28 avril 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 213 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Nicaragua sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° **322 (98-99)**] (28 avril 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 314 (98-99)] autorisant l'approbation de l'avenant n° 5 à la convention du 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco sur la sécurité sociale [n° **378 (98-99)**] (26 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 479 (98-99)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° **14 (1999-2000)**] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 7 (1999-2000)] autorisant l'approbation du protocole d'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération [n° **120 (1999-2000)**] (8 décembre 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur : - le projet de loi [n° 33 (1999-2000)] autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay ; - le projet de loi [n° 34 (1999-2000)] autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay [n° 121 (1999-2000)] (8 décembre 1999) - **Traités et conventions.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 245 (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7232) - Ministère : Enseignement scolaire - *Baisse des effectifs des étudiants étrangers dans les universités et les grandes écoles françaises depuis 10 ans* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7232) - **Etudiants**

Questions orales sans débat :

n° 387 (JO Débats du 1er décembre 1998) (p. 5445) - Ministère : Coopération - *Réciprocité et respect des accords bilatéraux en Côte d'Ivoire* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 19) - **Français de l'étranger**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)]** - (11 février 1999) - **Discussion générale** (p.911, 912) : services publics en France. Continuité du service public. Union européenne. Service minimum. Contenu de l'obligation des négociations préalables. Recrudescence des mouvements de grève. Service minimum en cas de défaillance des partenaires sociaux. Votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la Confédération suisse portant rectification de la frontière franco-suisse suite au raccordement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Genevois (département de la Haute-Savoie) et Bardonnex (canton de Genève) [n° 0072 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 73 (98-99)** - Son intervention présentée par M. André Dulait (p. 1263).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la Confédération suisse portant rectification de la frontière franco-suisse entre le département du Doubs et le canton de Vaud [n° 0073 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 72 (98-99)** - Voir son intervention présentée par M. André Dulait sous le projet de loi précité (p. 1263).

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1463, 1464) : évolution positive du traité : communautarisation des matières liées à la circulation des personnes et intégration des accords de Schengen ; nouveau chapitre sur l'emploi ; accroissement significatif des prérogatives du Parlement européen par l'extension de la procédure de codécision ; renforcement de la politique étrangère et de défense commune, PESC, avec idée d'une défense militaire commune et création d'un haut représentant. Absence de réforme institutionnelle, préalable nécessaire à tout élargissement. Votera pour la ratification du traité

d'Amsterdam renforcé de l'article additionnel du Gouvernement.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 5 à la convention du 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco sur la sécurité sociale [n° 0314 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3426, 3427) : clarification des règles organisant la coordination des régimes d'assurance maladie français et monégasque. Elargissement aux travailleurs non salariés, aux fonctionnaires et aux étudiants. Plafonnement de la prise en charge des soins délivrés à Monaco. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Guatemala sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0211 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 212 (98-99) et n° 213 (98-99)** (p. 3428, 3429) : renforcement de la présence française en Amérique latine. Cyclone Mitch. Importantes possibilités d'investissement au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua pour les entreprises françaises. Propose l'adoption de ces trois projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Honduras sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0212 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 211 (98-99) et n° 213 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 211 (98-99) (p. 3428, 3429).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Nicaragua sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0213 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 211 (98-99) et n° 212 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 211 (98-99) (p. 3428, 3429).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3462) : rappel du voeu du Conseil supérieur des Français de l'étranger : coordination de la future assurance maladie universelle avec le système d'assurance maladie des Français de l'étranger. Exclusion des Français de l'étranger de ce projet de loi. Dépôt d'un amendement. Respect du principe d'équité entre tous les Français.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 3 (nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation)** (p. 3514) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (possibilité offerte aux personnes résidant en France, affiliées à la caisse des Français de l'étranger de conserver cette affiliation) - **Art. 1er (précédemment réservé p. 3512)** (*création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis*) (p. 3588) : son amendement n° 121 : extension aux Français de l'étranger du droit à la couverture maladie universelle ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (8 juin 1999) (p. 3728, 3729) : bombardements militaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN, inévitables. Appui russe indispensable. Mise en accusation de M. Milosevic pour crimes contre l'humanité. Difficile retour des réfugiés au Kosovo. Nécessité pour l'Union européenne de se doter des moyens militaires nécessaires.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 1er** (*création d'une couverture maladie*

universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis) (p.4572) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture, donnant droit à la couverture maladie universelle pour les Français résidant à l'étranger). Souhait d'un dispositif spécifique permettant l'extension de la couverture maladie universelle, CMU, aux Français de l'étranger allocataires de l'aide sociale.

- Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 0293 (98-99)] - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p.5150, 5151) : insuffisance de la présence française à l'étranger. Approbation de la mise en place du nouveau dispositif par les Français de l'étranger. Regret de l'absence d'une loi spécifique pour le volontariat civil à l'étranger. Approbation du statut de droit public donné aux volontaires. Crainte d'une sous-estimation du régime indemnitaire des volontaires à l'étranger. Approbation de la possibilité pour les jeunes filles d'accéder au volontariat civil. Précarité du statut des volontaires de la solidarité internationale.

- Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5563, 5564) : objectifs non atteints de la première loi de juin 1998 sur les 35 heures. Complexité du dispositif dans un contexte de concurrence et de mondialisation. Financement de cette réforme. Crainte de voir augmenter les chiffres du chômage. Votera les modifications proposées par la commission.

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements. [n° 0479 (98-99)] - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5906) : particularités juridiques de l'accord. Propose l'adoption du projet de loi.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - Commerce extérieur

- (7 décembre 1999) (p. 7094, 7095) : excédent commercial. Exportations françaises. Situation monétaire actuelle. Cohésion de l'Union européenne dans l'échec de l'ouverture du nouveau cycle de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Instabilité de la conjoncture internationale et ralentissement du commerce mondial. Volontaires civils pour la coopération internationale. Rapprochement entre le comité français des manifestations économiques à l'étranger, CFME, et de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, ACTIM. Votera le budget du commerce extérieur.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7284, 7286) : coup d'arrêt à la diminution des crédits. Aide au développement. Coopération culturelle, scientifique et technique. Effort en faveur de la francophonie : création du programme Eiffel. Action audiovisuelle extérieure : TV5-CFI. Participation aux contributions internationales. Modicité des crédits pour les Français de l'étranger. Augmentation des droits d'écolage. Manque de personnel dans les consulats. Difficultés d'entretien du patrimoine immobilier : proposition d'une formule de crédit-bail. Amélioration de l'indemnisation des biens des Français spoliés à l'étranger. Développement des accords relatifs à l'encouragement et à la protection réciproques des investissements. Votera ce projet de budget.

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p.7404) : baisse des crédits budgétaires. Devoir de mémoire collective. Encouragement du "tourisme de mémoire". Développement d'actions pédagogiques coordonnées avec le ministère de l'éducation nationale : présence d'élèves aux grandes cérémonies commémoratives ; présentation des événements militaires dans les manuels scolaires. Répartition souhaitable des aides aux anciens combattants nécessiteux par les structures départementales de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Reconnaissance du terme "guerre d'Algérie". Voeux du Conseil supérieur des français de l'étranger, CSFE : reconnaissance de la nationalité française au titre du "sang versé" ; réévaluation des pensions pour les anciens combattants de l'armée française originaires de l'ex-Indochine ; versement des pensions et retraites aux anciens combattants algériens au taux appliqué en métropole. Revalorisation souhaitable des pensions des grands invalides de guerre. Insuffisance des mesures proposées. Ne votera pas ce projet de budget.

- Proposition de loi modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les militaires étrangers servant dans l'armée française [n° 0104 (1999-2000)] - (16 décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7688, 7689) : votera cette proposition de loi. Comparaison entre l'engagement minimum d'un légionnaire et la condition obligatoire de résidence sur le territoire français des étrangers demandant la nationalité française.

DURRIEU (Josette), sénateur (Hautes-Pyrénées) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom des délégués élus par le Sénat, sur les travaux de la Délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de la session ordinaire 1997 de cette Assemblée, adressé à M. le président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement [n° 435 (98-99)] (16 juin 1999) - **Conseil de l'Europe.**

Rapport d'information, fait au nom des délégués élus par le Sénat, sur les travaux de la Délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de la session ordinaire 1998 de cette Assemblée, adressé à M. le président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement [n° 436 (98-99)] (16 juin 1999) - **Conseil de l'Europe.**

Rapport d'information, fait au nom des délégués élus par le Sénat sur les travaux de la Délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale au cours des deux parties de la 44ème session ordinaire (1998) de cette Assemblée, adressé à M. le président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement [n° 465 (98-99)] (30 juin 1999) - **Union européenne.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 104 (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1306) - Ministère : Défense - *Règlement de la crise du Kosovo* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1306) - **Politique internationale**

n° 177 (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3664) - Ministère : Défense - *Construction d'une défense commune européenne* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3664) - **Défense nationale**

Questions orales sans débat :

n° 654 (JO Débats du 17 novembre 1999) (p. 5964) - Ministère : Intérieur - *Financement des services départementaux d'incendie et de secours* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7912) - **Sapeurs-pompiers**

DUSSAUT (Bernard), sénateur (Gironde) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, par le groupe de travail sur l'avenir du secteur agroalimentaire [n° 39 (1999-2000)] (2 novembre 1999) - Agroalimentaire (industrie).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Industries agricoles et alimentaires [n° 91 (1999-2000) tome 4] (25 novembre 1999) - Lois de finances.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 484 (JO Débats du 12 mars 1999) (p. 1448) - Ministère : Intérieur - *Statut des caisses des écoles* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2880) - **Etablissements scolaires**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Art. 2 (création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural)** (p. 3104) : soutient l'amendement n° 33 de M. Jean-Marc Pastor (prise en compte des petits espaces boisés).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 16** (p. 6564) : son amendement, soutenu par M. André Lejeune, n° I-99 : exonération des artisans bouchers et des bouchers-charcutiers de la taxe d'équarrissage ; adopté.

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) (p. 7069, 7071) : croissance économique de la France. Baisse du chômage. Petites et moyennes entreprises. Evolution des crédits. Bonification d'intérêt. Relations avec le milieu bancaire. Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Mesures fiscales. Baisse du taux de TVA sur les travaux dans les logements et du taux de TVA sur les services d'aide à la personne. Suppression de la taxe professionnelle sur les salaires. Conditions de création et de développement des PME, du commerce et de l'artisanat. Création et transmission des entreprises. PME et commerce extérieur. Retards de paiements pour les PME. Mise en place des 35 heures. Réhabilitation de l'apprentissage et de la formation professionnelle et amélioration des conditions de travail. Indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident. Changement des mentalités. Développement durable du territoire. Le groupe socialiste votera ce budget.

Economie, finances et industrie - Commerce extérieur

- (7 décembre 1999) (p. 7097, 7099) : contexte économique mondial difficile. Echec des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Crédits consacrés à l'intervention directe de l'Etat. Poursuite de la réforme du service de l'expansion économique à l'étranger. Direction des relations économiques extérieures, DREE. Moyens destinés au centre français du commerce extérieur, CFCE. Agence pour la promotion internationale et technologique des entreprises françaises. Réorganisation des moyens en faveur des PME. Assurance prospection. Augmentation des autorisations de programme. Réduction du coût budgétaire des procédures financières de soutien à l'exportation. Procédures gérées par Natexis Banque. Coût budgétaire de l'assurance-crédit gérée par la COFACE pour le compte de l'Etat. Crédits relatifs aux protocoles financiers. Bonne performance du commerce extérieur français dans un contexte de dégradation de la conjoncture internationale. Volet de l'agriculture lors des négociations de Seattle. Opposition entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour les industries agricoles et alimentaires (p. 7202, 7203) : conclusions du groupe de travail créé au sein de la commission. Bilan de l'année écoulée. Echec des négociations à Seattle. Mise en place de la réforme de la politique agricole commune, PAC. Recherche de qualité et sécurité alimentaire. Traçabilité. Evolution des crédits. Diminution des crédits consacrés à la société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires, SOPEXA. Baisse des crédits de recherche. Contrairement aux conclusions de son rapporteur pour avis, la commission émet un avis défavorable à l'adoption de ces crédits.

E

ECKENSPIELLER (Daniel), sénateur (Haut-Rhin) RPR-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux conditions du report d'incorporation des appelés et modifiant l'article L. 5 bis du code du service national [n° 461 (98-99)] (29 juin 1999) - **Service national**.

Proposition de loi relative aux enquêtes publiques et modifiant la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement [n° 497 (98-99)] (21 septembre 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Environnement**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux élections municipales dans les communes de moins de 3 500 habitants et modifiant le code électoral [n° 111 (1999-2000)] (2 décembre 1999) - **Elections municipales**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 193 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4970) - Ministère : Intérieur - *Manque prévisible d'effectifs dans la police nationale compte tenu des départs en retraite* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4970) - **Police (personnel de)**

Questions orales sans débat :

n° 376 (JO Débats du 18 novembre 1998) (p. 4565) - Ministère : Défense - *Avenir des jeunes bénéficiant d'un report d'incorporation* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 13) - **Service national**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0193 (98-99)]* - (9 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1367) : se réjouit du texte retenu par la commission mixte paritaire. Mise en place d'une veille sanitaire pour permettre aux conseils de prévention et de lutte contre le dopage d'exploiter les données épidémiologiques. Mise en place d'une politique de prévention et de lutte contre le dopage. Renforcement du pouvoir disciplinaire des fédérations sportives. Avec le groupe du RPR, votera les conclusions de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2165) : son amendement n° 332 : suppression de la disposition imposant de ne créer qu'une seule communauté d'agglomération sur un territoire présentant une continuité urbaine ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite)** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2198, 2199) : sur l'amendement n° 17 de la commission (faculté reconnue aux communes de transférer à la communauté d'agglomération soit la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence relative au traitement), intervient sur le sous-amendement de précision n° 548 de M. Alain Vasselle. Taux de TVA sur l'ensemble du service des ordures ménagères.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Après l'art. 18** (p. 3542, 3545) : son amendement n° 102 : modalités de résiliation de l'assurance personnelle française pour les travailleurs frontaliers occupés en Suisse ; retiré - **Art. 33** (*définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie*) (p. 3596) : son amendement n° 103 : accès du personnel médical aux informations comprises dans la carte d'assurance maladie en cas d'intervention urgente ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) (p. 6767, 6769) : multiplication des dispositifs divers : contrats de plan, contrats de ville, zones franches urbaines, contrats locaux de sécurité... au détriment de l'initiative des élus locaux et des acteurs associatifs. Absence de partenariat. Complexité des procédures imposées aux collectivités territoriales et aux associations. Le groupe du RPR ne votera pas ce projet de budget.

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (2 décembre 1999) (p. 6752, 6753) : augmentation constante des dépenses de personnel. Commission d'enquête sénatoriale présidée par M. Adrien Gouteyron : "mal administration" de la gestion des effectifs. Avenir des emplois-jeunes. Application des 35 heures. Financement des retraites. Le groupe du RPR ne votera pas ce projet de budget.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6910, 6912) : compétence des collectivités locales pour le problème des déchets. Elaboration des plans départementaux d'élimination des déchets. Chute des aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. Problème des boues des stations d'épuration. Recherche à effectuer sur la coïncination des boues et des déchets. Insuffisance de l'accompagnement de l'Etat. Le groupe du RPR ne pourra pas voter ce projet de budget.

ÉMIN (Jean-Paul), sénateur (Ain) RI.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.
- Membre suppléant du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Art. 21** (*modification de taxes afférentes à l'exercice d'une activité dans le secteur des télécommunications*) (p. 6569) : son amendement, soutenu par M. Roland du Luart, n° I-154 : diminution du montant de la taxe de constitution de dossier perçue lors de la délivrance d'une licence autorisant l'exercice d'une activité dans le secteur des télécommunications ; retiré au profit de l'amendement portant sur le même objet n° I-254 de M. René Trégoût.

EMORINE (Jean-Paul), sénateur (Saône-et-Loire) RI.

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 16 décembre 1999).
- Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération.
- Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)]** - (19 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 57, 59) : comparaison de ce texte avec le projet de Philippe Vasseur de mai 1997. Risque d'une renationalisation de la politique agricole commune, PAC. Agenda 2000. Position du Président de la République. Vocation productrice négligée. Fonctionnarisation des agriculteurs. Rôle dérisoire du contrat territorial d'exploitation, CTE, face à la nécessité de l'augmentation de la production agricole mondiale. Baisse de certaines aides directes européennes. Articulation des CTE avec le contrat de plan Etat-région. Formation des jeunes agriculteurs. Comité de bio-vigilance. Revalorisation des retraites. Mise en place de l'assurance récolte. Définition du label "fermier".

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 1er ter** (*rapport sur la revalorisation des retraites agricoles*) (p. 133) : ses amendements n° 343 : contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum portée à 80 % du SMIC ; retiré ; et n° 344 : contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum équivalente au minimum vieillesse ; devenu sans objet. Attribution à la droite du mérite de la mesure créant une pension de réversion pour le conjoint survivant - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 160, 161) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides ainsi que des critères d'attribution). Possibilité de réduire les aides aux grosses exploitations - **Après l'art. 7 bis** (p. 208) : intervient sur l'amendement

n° 199 de M. Gérard Cornu (dénivellement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Responsabilité du maire en cas d'intervention de l'agriculteur. - **Après l'art. 8** (p. 211, 212) : soutient l'amendement n° 346 de M. Roland du Luart (nouvelle rédaction de l'article L. 411-11 du code rural : fixation d'un barème unique pour le prix du fermage des terres et des bâtiments) - **Après l'art. 9** (p. 214) : soutient l'amendement n° 347 de M. Roland du Luart (résiliation de plein droit du bail en cas d'épandage des boues sans l'autorisation expresse du bailleur) - **Avant l'art. 12** (p. 218) : son amendement n° 348 : missions et organisation du Fonds national de garantie des calamités agricoles en vue du développement de l'assurance-récolte ; retard de la France dans le développement de l'assurance-récolte. Nécessité d'actions de prévention et d'incitation à l'assurance. Obligations annuelles de l'Etat dans le fonctionnement du Fonds national de garantie des calamités agricoles. Insuffisance actuelle du montant des indemnités - **Art. 12** (*rapport sur l'assurance-récolte*) (p. 219) : son amendement n° 349 : fixation de la date du 1er septembre 1999 pour le dépôt par le Gouvernement du rapport sur le mécanisme d'assurance-récolte ; devenu sans objet - **Art. 14** (*dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural*) (p. 227) : son amendement n° 350 : suppression de la précision de la possibilité pour les jeunes agriculteurs non originaires du milieu agricole de bénéficier des mesures d'installation progressive ; adopté. Précision non indispensable - **Après l'art. 15** (p. 232) : sur l'amendement de la commission n° 20 (création d'une allocation de préretraite à caractère social à 55 ans et d'une aide à la transmission des exploitations à 60 ans en cas de transmission à des jeunes agriculteurs), son sous-amendement n° 351 ; devenu sans objet. Son amendement n° 352 : création d'une allocation de préretraite sociale en cas de transmission à un jeune agriculteur ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 16** (*réforme du contrôle des structures*) (p. 330) : se déclare favorable à l'amendement n° 606 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles). Fatalité de la diminution du nombre d'exploitations agricoles. Nécessité de trouver des financements pour les installations hors cadre familial. Participation financière des parents pour les installations dans le cadre familial - **Après l'art. 17 bis** (p. 335) : son amendement n° 353 : transfert par l'intermédiaire de la réserve nationale des droits à prime en cas de cessation de l'activité de production ; retiré - **Art. 27** (*création des titres emplois simplifiés agricoles, TESA - art. 1000-6 du code rural*) (p. 352) : son amendement n° 354 : extension du droit d'utilisation du TESA aux coopératives agricoles employant moins de onze salariés permanents ; adopté - **Après l'art. 27 bis** (p. 354) : se déclare favorable à l'amendement n° 392 de M. Jean-Marc Pastor (accord cadre prévu entre les caisses de retraite pour définir les règles régissant le statut de l'emploi rural) - **Art. 29 sexies** (*convention d'objectifs et de gestion au sein de la mutualité sociale agricole, MSA - commissaire du gouvernement - art. 1002-4 et 1011 du code rural*) (p. 367) : se déclare favorable à l'amendement n° 148 de la commission saisie pour avis (suppression du III de cet article instituant un commissaire du Gouvernement auprès de la caisse centrale de mutualité sociale agricole) - **Art. 33** (*statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles*) - **Art. L. 632-1 du code rural** (*statut des organisations interprofessionnelles*) (p. 387) : soutient l'amendement n° 579 de M. Serge Mathieu (maintien du potentiel économique des membres des organisations interprofessionnelles). (p. 389) : sur l'amendement de coordination n° 599 de la commission, soutient le sous-amendement n° 356 de M. Jean-François Humbert - **Art. 34** (*extension des accords interprofessionnels - art. L. 632-4 du code rural*) (p. 391) : soutient l'amendement de conséquence n° 580 de M. Serge Mathieu.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 40** (p. 500) : soutient l'amendement n° 357 de M. Jean-Pierre

Raffarin (extension de la procédure simplifiée de contrôle aux commerces indépendants de l'alimentation) - **Art. 40 quater** (*statut des syndicats de producteurs de produits d'appellation d'origine contrôlée*) (p. 504) : soutient l'amendement n° 358 de M. Jean-François Humbert (application de l'article L. 641-25 du code rural au seul secteur viticole). Application de l'article L. 641-25 non justifiée pour les syndicats de producteurs non viticoles - **Art. 43 ter** (*mise en place d'un système de biovigilance*) (p. 515, 517) : sur l'amendement n° 60 de la commission (nouvelle rédaction de cet article en l'appliquant aux seuls organismes génétiquement modifiés, OGM), son amendement transformé en sous-amendement n° 359 : présence d'un seul représentant des associations agréées de protection de l'environnement au sein du comité de biovigilance ; adopté - **Après l'art. 44 quater** (p. 549, 550) : ses amendements n° 361 : réhabilitation à la vente pour les bovins atteints de rhino-trachéite infectieuse, IBR, et pour les ovins atteints de brucellose ; retiré puis adopté après reprise par la commission ; et n° 362 : contrôle de conformité des réactifs destinés aux analyses vétérinaires dans le domaine de la santé animale, de l'élevage et de la salubrité des aliments ; adopté après rectification par le Gouvernement. Prophylaxie volontaire réalisée par certains départements pour éradiquer l'IBR. Problème pour la réhabilitation en matière d'IBR causé par le caractère volontaire de la prophylaxie. - **Art. 45** (*prise en compte des fonctions économique, environnementale et sociale de l'espace agricole et forestier - art. L. 111-1 et L. 111-2 du code rural*) (p. 550) : son amendement n° 342 : rappel de la vocation économique et durable de l'agriculture ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 607, 608) : invocation trop fréquente de l'article 40 de la Constitution. Contrôle des structures. Contrat entre les agriculteurs et la société. Dialogue nécessaire sur la pluriactivité. Fiscalité des entreprises agricoles. Formation des jeunes agriculteurs. Mise en place d'un comité de biovigilance et de l'assurance récolte. Adoption du dispositif de préretraité. Le groupe des Républicains et Indépendants votera ce projet de loi.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 30** (*prise en compte des schémas de services collectifs de transports dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique globale de transports*) (p. 1992) : intervient sur l'amendement de suppression n° 80 de la commission spéciale. Transport fluvial. Liaison Rhin-Rhône.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 34** (*transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes*) (p. 2349) : son amendement de coordination n° 398, soutenu par M. Joël Bourdin ; adopté.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3085, 3086) : échec de la commission mixte paritaire. Systèmes de la préretraité-installation et de l'assurance-récolte. Axe économique du contrat territorial d'exploitation. Contrôle des structures. Fiscalité des entreprises. Système de biovigilance. Égalité entre les secteurs publics et privés de l'enseignement agricole. Le groupe des Républicains et Indépendants votera le projet de loi amendé par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7214, 7216) : budget en baisse, excepté dans le domaine de la sécurité et de la qualité alimentaire. Financement des 35 heures par la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Absence de réformes fiscales et sociales. Suppression du fonds pour l'installation

en agriculture, FIA. Gestion et financement des contrats territoriaux d'exploitation. Revalorisation des retraites agricoles. Fonds de garantie des calamités agricoles. Regrette l'absence du ministre de l'agriculture à la conférence de Seattle. Le groupe des Républicains et Indépendants ne votera pas ce projet de budget.

ESNEU (Michel), sénateur (Ille-et-Vilaine) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° **460** (JO Débats du 17 février 1999) (p. 1059) - Ministère : Intérieur - *Immatriculation des deux-roues* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1904) - **Cycles et motocycles**

n° **545** (JO Débats du 20 mai 1999) (p. 3186) - Ministère : Aménagement du territoire - *Conditions d'application de la directive SEVESO* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3715) - **Environnement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3480, 3482) : consensus national sur la sécurité sociale. Regrets concernant l'ajout d'un texte portant diverses mesures d'ordre social à ce projet de loi. Confusion entre les notions d'assurance et d'assistance. Fixation d'un seuil de ressources inégalitaire et injuste. Écart entre les caisses et les mutuelles dû à des remboursements différents. Aggravation des prélèvements obligatoires. Nécessité de créer un organisme de surveillance des dépenses. Votera les propositions du rapporteur de la commission des affaires sociales.

ESTIER (Claude), sénateur (Paris) président du groupe SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne ; nouvelle nomination en tant que vice-président (JO Lois et décrets du 7 octobre 1999).

Vice-président de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **124** (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2070) - Ministère : Affaires étrangères - *Volet humanitaire de la crise au Kosovo* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2070) - **Politique internationale**

n° **134** (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2374) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 16 avril 1999 (p. 2379) - **Politique internationale**

n° 182 (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4369) - Ministère : Intérieur - *Relations franco-algériennes* - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4370) - **Relations internationales**

n° 252 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7703) - Ministère : Emploi - *Attitude du MEDEF à l'égard du ministre de l'emploi et de la solidarité* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7703) - **Politique sociale**

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (9 février 1999) (p. 824) : demande de sanctions contre les agriculteurs ayant saccagé le bureau de la ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Dominique Voynet.

- **Projet de loi relatif aux polices municipales** - *Deuxième lecture* [n° 0183 (98-99)] - (17 février 1999) - **Après l'art. 20** (p. 1096) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 31 du Gouvernement (possibilité pour les jeunes femmes nées avant le 31 décembre 1982 d'accéder aux emplois de volontaires dans la gendarmerie).

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes** - *Deuxième lecture* [n° 0247 (98-99)] - (4 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1321) : réforme attendue. Avec le groupe socialiste, votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Proposition de loi relative au multisalarial en temps partagé** [n° 0394 (97-98)] - (11 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1444) : le groupe socialiste vote contre cette proposition de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes** [n° 0250 (98-99)] - (16 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1466, 1468) : traité de transition nécessaire à la poursuite de la construction européenne. Avancées du traité en matière de droits fondamentaux par la création d'un mécanisme de sanction à caractère politique ; priorité donnée à l'emploi, intégration du protocole social, reconnaissance des services publics comme valeur commune, renforcement de la protection des consommateurs. Traité créant un espace de liberté, de sécurité et de justice : intégration des acquis de Schengen, communautarisation de la coopération judiciaire civile et renforcement de la coopération en matière pénale. Mise en place d'une unité de planification et d'alerte rapide, et institution d'un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, PESC. Echec de la réforme des institutions ; mesures nouvelles limitées à l'extension de la majorité qualifiée à de nouveaux domaines, au renforcement des pouvoirs législatifs du Parlement européen et à l'introduction de coopérations renforcées. Perspective d'une meilleure association des parlements nationaux au processus communautaire ; renforcement des pouvoirs de la Cour de justice ; avant tout élargissement, nécessaire repondération des voix au sein du Conseil et nouvelle composition de la Commission européenne. Soutient le Gouvernement sur l'article additionnel et sur l'extension de la majorité qualifiée à tous les domaines susceptibles de contribuer à la lutte pour l'emploi. Recherche de convergence entre l'approche économique et l'approche politique de la construction européenne - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1496) : nécessité absolue de la réforme des institutions de l'Union. Le groupe socialiste, à une exception près, votera la ratification du traité d'Amsterdam.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité** [n° 0108 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Après l'art. 4** (p. 1625) : avec le groupe socialiste, souhaite la poursuite de l'examen du texte - **Renvoi de la suite de la discussion** (p. 1632) : modification indispensable de l'ordre du jour en raison de l'inscription du projet de loi d'orientation

pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (26 mars 1999) (p. 1876, 1877) : approuve la position prise par la France et l'engagement des forces armées en Yougoslavie. Rejet par les Serbes d'une solution politique à la conférence de Rambouillet et à la réunion de Paris. Marginalisation des Nations unies par les conditions dans lesquelles ont été décidées les frappes de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN. Conséquences des frappes sur les populations civiles. Issue du conflit ; risque d'enlèvement. Volonté de replacer la question du Kosovo sur le terrain diplomatique. Le groupe socialiste exprime son entière solidarité au Gouvernement.

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse** [n° 0345 (98-99)] - (19 mai 1999) - **Art. unique** (p. 3181, 3183) : son amendement, soutenu par M. Guy Allouche, n° 1 : élargissement du champ temporel de cette commission ; rejeté. Demande une clarification sur les positions respectives du président et du rapporteur de la commission des lois.

- **Conclusions du rapport de M. Jean-Jacques Hyest, fait au nom de la commission des lois sur la proposition de résolution (n° 295, 1998-1999) de M. Michel Barnier tendant à modifier l'article 73 bis du règlement du Sénat** [n° 0364 (98-99)] - (27 mai 1999) - **Discussion de la résolution** (p. 3404) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Michel Duffour (droit accordé au président de groupe de faire inscrire une proposition de résolution à l'ordre du jour complémentaire). Minorité sénatoriale - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3405) : contrôle du processus communautaire par la commission permanente. Rôle affirmé de la délégation du Sénat pour l'Union européenne. Pouvoir de contrôle donné au Parlement français. Favorable à la suppression du droit d'amendement du Gouvernement sur une proposition de résolution. Le groupe socialiste votera la proposition telle qu'elle est présentée par la commission des lois.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle** [n° 0338 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 14** (*exécution des recouvrements forcés de cotisations dues par les non-salariés non agricoles et les agriculteurs*) (p. 3540) : rejet de l'amendement n° 162 de M. Bernard Murat par d'autres voix que celles du groupe socialiste (suppression du paragraphe II de cet article, octroyant aux organismes d'assurance maladie et vieillesse des non-salariés la possibilité de recouvrer immédiatement les cotisations impayées).

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (8 juin 1999) (p. 3722, 3724) : acceptation du plan de paix par M. Milosevic. Vérification du retrait des forces serbes du Kosovo. Rôle essentiel des Européens dans l'élaboration du projet de résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Retour de la Russie dans le jeu diplomatique. Rôle décisif de l'Europe dans la mise en oeuvre du plan de paix. Place de l'Organisation des Nations unies, ONU. Déploiement des forces internationales de sécurité devant conduire à une autonomie substantielle du Kosovo au sein de la République fédérale yougoslave. Retour des réfugiés. Avenir de la Macédoine, de l'Albanie et du Monténégro. Substitution d'un Etat démocratique au régime totalitaire de M. Milosevic. Reconstruction de la Serbie.

- **Proposition de loi relative à la famille** [n° 0396 (98-99)] - (15 juin 1999) - **Question préalable** (p. 3978) : sa motion n° 1, soutenue par Mme Marie-Madeleine Dieulangard tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Rappel au règlement** - (30 juin 1999) (p. 4665, 4666) : étonnement à la suite de l'intervention de M. Pierre Laffitte. Organisation des derniers jours de la session par la conférence des présidents.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4790) : avec le groupe socialiste, votera la proposition de loi. Mise en conformité du langage officiel avec le langage courant. Caractère historique du vote de ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7280, 7282) : budget en légère progression. Redéploiement des effectifs après la fusion avec les services de la coopération. Priorité du Gouvernement : rôle de la France dans les instances multilatérales, aide au développement et à l'action humanitaire, promotion du rayonnement culturel et de la francophonie, audiovisuel extérieur et aide aux Français de l'étranger. Attitude de la Russie dans la crise en Tchétchénie. Situation financière de l'organisation des Nations unies. Poursuite du processus de paix au Proche-Orient. "Refondation" des relations algéro-françaises. Le groupe socialiste soutient activement l'action menée par le ministère des affaires étrangères et approuve ce projet de budget.

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 0142 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999)

- **Discussion générale** (p. 7926) : signature conjointe de ce texte par les présidents des assemblées. Amélioration de l'image des parlementaires. Création officielle de deux sociétés. Parité entre les assemblées. Exercice du contrôle par les bureaux des assemblées à l'exclusion du CSA. Ressources de La Chaîne Parlementaire. Recours au parrainage : risque pour l'indépendance des programmes. Le groupe socialiste votera en faveur de cette proposition de loi.

F

FALCO (Hubert), sénateur (Var) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

FATOUS (Léon), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension jusqu'au 14 juillet 1999.

Membre suppléant du Conseil supérieur de l'aviation marchande.

Membre suppléant du Conseil national des transports ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 25 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 481 (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1378) - Ministère : Fonction publique - *Statut des directeurs d'offices de logement* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2401) - **Fonction publique**

n° 559 (JO Débats du 27 mai 1999) (p. 3367) - Ministère : Logement - *Lutte contre l'insalubrité des logements* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4540) - **Logement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1684, 1685) : notion de développement durable. Schémas de services collectifs. Séparation des schémas de transport, voyageurs et marchandises. Saturation de l'autoroute A1 Lille-Paris. Nécessité de moderniser et de développer le transport ferroviaire. Plate-forme multimodale de Dourges dans la région Nord-Pas-de-Calais. Amélioration du réseau routier et autoroutier.

- **Projet de loi portant approbation d'un avenant à la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 [n° 0326 (98-99)]** - (9 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3772) : le groupe socialiste votera ce projet de loi de prolongation de la concession. Nécessité de cet investissement infrastructurel.

Avantages pour la région Nord-Pas-de-Calais d'Eurotunnel. Réalisation de corridors de fret. Sécurité pour les usagers. Résultats commerciaux encourageants. Protection des petits épargnants.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) (p. 7075) : diverses mesures fiscales et juridiques en faveur des PME. Rôle des chambres des métiers. Métiers manuels. Formation dispensée par les centres de formation d'apprentis, CFA.

FAUCHON (Pierre), sénateur (Loir-et-Cher) UC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois.

Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne ; nouvelle nomination en tant que vice-président (JO Lois et décrets du 7 octobre 1999).

Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre titulaire de la Commission d'accès aux documents administratifs jusqu'au 12 mars 1999.

Membre titulaire de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 251 (98-99)], présentée en application de l'article 73 bis du règlement par M. Michel Barnier, sur le projet de statut des députés au Parlement européen (n° E-1209) [n° 268 (98-99)] (17 mars 1999) - **Union européenne.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 306 (98-99)], modifié par l'Assemblée nationale, renforçant l'efficacité de la procédure pénale [n° 336 (98-99)] (5 mai 1999) - **Procédure pénale.**

Proposition de loi tendant à préciser la définition des délits non intentionnels [n° 9 (1999-2000)] (7 octobre 1999) - **Procédure pénale.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 470 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 11 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Code de procédure pénale.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur la réforme des institutions de l'Union européenne dans la perspective de

la Conférence intergouvernementale de l'an 2000 [n° 148 (1999-2000)] (21 décembre 1999) - **Union européenne**.

INTERVENTIONS

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant les articles 88-2 et 88-4 de la Constitution** - (18 janvier 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p.15, 16) : partage des pouvoirs entre la Commission, le Conseil des ministres et le Parlement européen. Institutions européennes. Absence de légitimité législative européenne. Réflexion sur la création d'une "Chambre des Etats", seconde chambre législative, capable de transposer légitimement au plan européen les pouvoirs et les responsabilités des actuels organes législatifs nationaux.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) : sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques), son sous-amendement n° 3 : intervention d'une loi organique pour déterminer les modalités d'application du principe énoncé au deuxième alinéa du présent article ; retiré. (p. 294) : votera le texte proposé par la commission des lois.

Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)] - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1300, 1302) : contribution des femmes à la nécessaire rénovation de la vie publique. Accord du Sénat sur le principe de la parité. Rôle des partis politiques dans l'obligation de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives. Recul de la parité en deux ans de nominations par le Gouvernement aux postes de responsabilités administratives - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1324, 1325) : approbation de l'analyse présentée par M. Badinter. S'abstiendra lors du vote du texte.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1468, 1469) : limite des conférences intergouvernementales. Hommage à la commission des affaires étrangères et son rapporteur. Absence de volonté politique réelle. Confusion des pouvoirs illustrée par le conflit entre le Parlement et la Commission. Recherche d'une solution à travers la mise en place d'un exécutif fort. Les membres du groupe de l'Union centriste voteront le projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Discussion générale** (p.1555, 1556) : absence de prise de responsabilités par le Gouvernement. Inquiétude relative à la survie de la société. Place et rôle de la famille. Attachement aux valeurs de la société. Réflexion indispensable sur le statut de la famille. Rôle de la loi - **Avant l'art. 1er** (p. 1576) : avec la majorité du groupe de l'Union centriste, votera l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil).

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2298) : ne votera pas l'amendement n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés).

- **Projet de loi relatif aux alternatives aux poursuites et renforçant l'efficacité de la procédure pénale - Deuxième lecture [n° 0306 (98-99)]** - (11 mai 1999) - Rapporteur de la

commission des lois - **Discussion générale** (p. 2906, 2909) : rédaction de l'Assemblée nationale retenue sur la composition pénale, les convocations par télécopie, le renvoi à la collégialité par le juge unique et le pouvoir de police judiciaire accordé aux douaniers. Possibilité de renvoi selon un tableau de substitution de juridiction établi préalablement. Défavorable aux emplois-jeunes. Proposition d'extension du champ de la composition pénale à la conduite en état d'ivresse. Modification du montant de l'amende. Ouverture de la société unipersonnelle aux professions libérales. S'oppose à l'inscription dans la loi d'un principe de partage des frais d'huissiers entre créanciers et débiteurs - **Art. 1er** (*alternatives aux poursuites et composition pénale*) (p. 2912) : ses amendements n° 4 : extension de la composition pénale à la conduite en état d'ivresse ; et n° 5 : montant de l'amende élevé à 25 000 francs ; adoptés - **Après l'art. 2** (p. 2913) : son amendement de conséquence n° 6 ; adopté - **Après l'art. 2 ter** : son amendement n° 11 : application aux territoires d'outre-mer de la composition pénale en matière de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ainsi qu'en matière de détention ou de port d'arme ; adopté - **Art. 5** (*procédure de l'amende forfaitaire*) (p. 2914) : demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Gaston Flosse (modalités d'acquittement des amendes forfaitaires fixées par les assemblées délibérantes) - **Art. 18** (*destruction des substances stupéfiantes saisies*) (p. 2915) : son amendement de coordination n° 7 ; adopté - **Art. 19** (*simplification de la procédure de renvoi d'une juridiction à une autre*) (p. 2916) : son amendement de suppression n° 8 ; retiré - **Art. 20 bis** (*compétence d'agents des douanes pour effectuer des enquêtes judiciaires*) (p. 2917) : son amendement n° 9 : codification de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale tendant à attribuer certains pouvoirs de police judiciaire aux agents des douanes ; adopté - **Après l'art. 21** (p. 2918, 2919) : sur les amendements du Gouvernement, accepte le n° 1 (constitution d'entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée ouverte ouverte aux professions libérales) et s'oppose au n° 2 (partage des frais liés à l'exécution forcée des décisions de justice entre créancier et débiteur).

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 0269 (98-99)]** - (8 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3743, 3745) : mise en place d'une procédure généralisée d'urgence, remède à la lenteur de la justice. Archaïsme de la juridiction administrative. Réduction des garanties judiciaires : juge unique, absence de voie de recours ordinaire. Remise en cause de la compétence du juge de l'ordre judiciaire en matière de voie de fait. Evolution du tribunal des conflits. Dualité des systèmes juridiques entraînant des conflits de compétence. Proposition d'unification du contentieux de la responsabilité - **Art. 4** (*"référé-injonction"*) (p. 3753, 3754) : son amendement n° 25 : inscription dans la loi de la compétence des juridictions de l'ordre judiciaire en matière de voie de fait ; adopté.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3944, 3945) : opposition entre la liberté de l'homme et la sécurité de la société. Question de moyens : insuffisances actuelles criantes. Nécessité d'une autorité collégiale pour la décision de détention provisoire. Possibilité de recours accordée au condamné ou à la victime. Insuffisance de la protection de la sécurité publique.

- **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Art. 2** (*demande d'entretien avec l'avocat dès le début de la garde à vue*) (p. 4034) : respect de la déontologie par les avocats : exceptions à la règle. Souvenir personnel - **Art. 3 bis** (*caractère des indices permettant la mise en examen*) (p. 4051, 4052) : existence d'un système d'alerte : l'audition. Conservation du caractère banal de la mise en examen. Se déclare favorable aux amendements de la commission n° 10 (information d'une personne par le juge par lettre recommandée de son intention de la mettre en examen) et n° 9 (exigence d'indices graves et concordants) - **Art. 5** (*renforcement des droits des parties en matière d'expertise*) (p. 4060) : se déclare favorable à l'amendement n° 196 de

M. Michel Dreyfus-Schmidt (respect des règles de la procédure civile par les expertises ordonnées au pénal).

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p. 4073) : se déclare opposé à l'amendement n° 181 de M. Michel Charasse (abrogation de l'article 223-1 du code pénal relatif à la responsabilité pénale de la personne exposant une autre personne à un risque immédiat de mort ou de blessure). (p. 4083, 4084) : position partagée de la commission des lois sur les amendements portant sur le même objet de M. Alain Vasselle n° 179 et n° 180 (saisine du Conseil d'Etat dans le cas de mise en cause pénale des exécutifs locaux et fonctionnaires pour désignation d'un tribunal administratif chargé de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions). Distinction fondamentale entre la responsabilité des élus et celle des citoyens. Se déclare favorable à l'amendement n° 182 de M. Michel Charasse (impossibilité de mettre en examen un élu ou un fonctionnaire s'il n'est pas prouvé qu'il n'a pas pris toutes les dispositions nécessaires) - **Après l'art. 9** (p. 4102) : se déclare opposé à l'amendement n° 114 de M. Michel Charasse (absence de suite donnée aux dénonciations anonymes sauf exceptions). (p. 4111) : son amendement n° 143 : délai d'appel fixé à un mois ; adopté. (p. 4115) : intervient sur l'amendement n° 116 de M. Michel Charasse (impossibilité de faire comparaître des membres ou anciens membres du Gouvernement comme témoins sur des faits non détachables de leurs fonctions). Distinction entre faute détachable et faute non détachable. Arrêt Thépaz. Restriction de la notion de faute détachable dans un souci de protection des victimes. (p. 4120) : se déclare favorable à l'amendement n° 137 de M. Michel Charasse (rétablissement des articles 679 à 686 du code de procédure pénale abrogés par la loi du 4 janvier 1993 et relatifs aux privilèges de juridiction) - **Après l'art. 10 A** (p. 4125) : préférence pour la collégialité. Accepte le recours à un second juge. Se déclare opposé à l'amendement n° 95 de M. Jean-Jacques Hyst (détention provisoire prononcée par le juge d'instruction en cas de réquisition du parquet et par un autre juge dans les autres cas) - **Art. 10 C** (*révision de la carte judiciaire*) (p. 4129) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 25 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Après l'art. 18** (p. 4437) : son amendement n° 144 : appel de la décision de placement en détention provisoire auprès de la chambre d'accusation ; adopté. Collégialité dans les cas les plus graves. Instauration d'un débat contradictoire devant la chambre d'accusation - **Art. 19** (*indemnisation des détentions provisoires*) (p. 4445) : se déclare opposé à l'amendement n° 123 de M. Michel Charasse (compétence du Conseil d'Etat en matière d'indemnisation des détentions provisoires abusives) - **Après l'art. 21** (p. 4454, 4455) : se déclare opposé à l'amendement n° 130 de M. Michel Charasse (réception des témoignages des journalistes de manière à protéger leur sécurité). Liberté de la presse. Souhaite la mise en place d'une déontologie organisée et réglementée de la presse - **Après l'art. 21 sexies** (p. 4464) : sur l'amendement de la commission n° 48 (création d'un recours en matière criminelle), son sous-amendement n° 145 : délai de recours porté de dix jours à un mois ; adopté. (p. 4465) : mesure destinée à éviter les appels précipités. (p. 4466, 4467) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission précitée - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4514) : amélioration du texte lors de la navette. Création d'un juge chargé de la mise en détention provisoire. Appel suspensif de la décision de ce juge auprès de la chambre d'accusation. Système de l'appel tournant contre les jugements de la cour d'assises. Remerciements.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - (20 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5306, 5309) : gravité du sujet. Suppression de la possibilité pour le ministre de la justice de donner au parquet, par l'intermédiaire des procureurs généraux, des instructions écrites et versées au dossier : accord de la commission des lois sur ce point précis. Politique pénale. Débat public après la communication annuelle au Parlement. Droit général d'information de la

Chancellerie. Pouvoir d'intervention du ministre de la justice au nom de l'intérêt général. Indépendance des magistrats du parquet. Déontologie et priorités du garde des sceaux. Favorable au renforcement des responsabilités des procureurs généraux. Interrogation sur les possibilités des procureurs généraux de lutter contre la délinquance organisée. Risque de "balkanisation" de l'action publique. Parquet européen. Proposition de la commission des lois : coordination des actions publiques individuelles transférée à une autorité unique. Exemple de la Grande-Bretagne. Commission Truche. Adoption de ce projet de loi par la commission des lois dans une nouvelle rédaction. (p. 5318) : rappel de la proposition de la commission des lois : pour la nomination du procureur général de la République, choix du Président de la République exercé sur une liste de trois noms proposée par le Conseil supérieur de la magistrature, CSM.

- **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er** (*attributions du ministre de la justice*) - **Art. 30 du code de procédure pénale** (*définition des orientations générales de la politique pénale - interdiction des instructions dans les affaires individuelles*) (p. 5340, 5342) : son amendement n° 1 : remplacement du mot "directives" par le mot "orientations" ; adopté. Notion équivoque de directive. Compétence du législateur en matière pénale. Normes juridiques. Domaine des circulaires. (p. 5343, 5347) : son amendement n° 2 : possibilité pour le ministre de la justice de donner aux procureurs généraux des instructions individuelles écrites et versées au dossier en cas d'infractions relatives aux atteintes, aux intérêts fondamentaux de l'Etat et au terrorisme ; adopté après modification par le sous-amendement n° 74 de M. Michel Charasse (motivation de ces instructions sous réserve des exigences propres au secret de la défense nationale, des affaires étrangères et de la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat), qu'il accepte à titre personnel. Interrogation sur des instructions données par la Chancellerie dans le cas de M. Papon. Rôle prépondérant du ministre de la justice dans la lutte contre le terrorisme. Concurrence de compétence entre le parquet de Paris et les parquets locaux. Valeur des procureurs généraux. Epoque de l'OAS. Etat de guerre. (p. 5349, 5350) : compétences concurrentes. Responsabilité du ministre de la justice en cas de crise grave : définition d'une stratégie. Pouvoir du ministère de l'intérieur. (p. 5351) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Michel Charasse (obligation, pour les réquisitions écrites des magistrats du parquet, d'être conformes aux directives générales de la politique pénale). (p. 5353) : son amendement de conséquence n° 3 ; adopté - **Après l'art. 1er (par priorité)** (p. 5365, 5367) : son amendement n° 8 : création d'un procureur général de la République chargé de veiller à la cohérence de l'exercice de l'action publique, désigné par le Président de la République ; adopté. Proposition significative de la commission. Missions du procureur général de la République. Conditions de nomination. Conclusions de la commission Truche. Possibilité pour le garde des sceaux de dénoncer un comportement anormal au Conseil supérieur de la magistrature. Respect des principes fondamentaux de la Constitution. Notion juridique de légitimité. Exemples étrangers. Nécessité d'un coordonnateur sur le plan national dans le système maintenu de l'opportunité des poursuites. Parquet européen. (p. 5374, 5377) : garanties de sécurité. Double tutelle. Conditions sérieuses de nomination. Fonctionnement des autres autorités. Notion juridique de légitimité. Nécessité d'une autorité nationale. Augmentation de la criminalité. Demande instamment l'adoption de son amendement n° 8 précité - **Art. 1er (suite)** - **Art. 30-1 du code de procédure pénale** (*droit d'action propre du ministre de la justice*) (p. 5378, 5379) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 49 de Mme Dinah Derycke (désignation d'un magistrat du parquet chargé de déposer des réquisitions écrites conformes au réquisitoire ou à la citation directe du ministre de la justice) - **Art. 30-2 du code de procédure pénale** (*publicité des orientations générales de la politique pénale - information du Parlement sur leur mise en oeuvre*) (p. 5380) : ses amendements de conséquence n° 5, n° 6 et n° 7 ; adoptés - **Après l'art. 1er (suite)** (p. 5381, 5382) : accepte l'amendement n° 47 de M. Michel Charasse (en cas d'injure ou de diffamation envers un membre du Gouvernement,

engagement d'une poursuite sur sa demande adressée au ministre de la justice) - **Art. 1er bis** (*droit pour les associations de demander au procureur de faire appel sur l'action publique*) : son amendement de suppression n° 9 identique à l'amendement n° 50 de suppression de Mme Dinah Derycke ; adopté - **Après l'art. 1er bis** (p. 5383, 5384) : accepte l'amendement n° 51 de Mme Dinah Derycke (possibilité pour toute association départementale des maires d'exercer les droits reconnus à la partie civile dans toutes les instances introduites par les élus municipaux à la suite d'injures, d'outrages, de menaces ou de coups et blessures, à raison de leurs fonctions). Difficultés des maires dans leur mission. Contrôles administratifs. Décentralisation. Découragement des maires. Responsabilité des maires pour les faits d'imprudence et de négligence : dépôt d'une proposition de loi - **Art. 1er ter** (*pourvois dans l'intérêt de la loi*) (p. 5385, 5386) : son amendement de suppression n° 10 ; adopté. Délais non respectés - **Art. 2** (*attributions du procureur général près la cour d'appel*) - **Art. 36 du code de procédure pénale** (*coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5387, 5388) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 52 de Mme Dinah Derycke (adaptation possible des directives après accord du ministre de la justice). (p. 5391) : son amendement de coordination n° 12 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (26 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 2 (suite)** (*attributions du procureur général près la cour d'appel*) - **Art. 36 du code de procédure pénale (suite)** (*coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5434, 5438) : son amendement n° 13 : obligation pour le procureur général de prendre des réquisitions écrites conformes aux instructions qui lui sont données par le ministre de la justice ou par le procureur général de la République ; adopté ; sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 53 de Mme Dinah Derycke (impossibilité pour les membres du parquet de développer des réquisitions écrites ne s'inscrivant pas dans le cadre des orientations générales). Développement des conclusions dans les interventions orales. Liberté pour les procureurs de développer leurs explications orales. Sur son amendement n° 13 précité, intervient sur le sous-amendement de M. Michel Charasse n° 77 (remplacement des mots : "le procureur général prend" par les mots "les membres du parquet prennent"). Examen ultérieur des dispositions relatives aux procureurs - **Art. 37 du code de procédure pénale** (*instructions du procureur général aux procureurs de la République dans les affaires individuelles*) (p. 5438, 5439) : son amendement n° 14 : suppression des dispositions interdisant explicitement aux procureurs généraux de donner des instructions faisant obstacle à la mise en mouvement de l'action publique ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 54 de Mme Dinah Derycke (impossibilité pour le procureur général de faire obstacle à la mise en mouvement et à l'exercice de l'action publique) - **Art. 37-1 du code de procédure pénale** (*information des magistrats de la cour d'appel sur la mise en oeuvre de la politique pénale*) (p. 5440) : son amendement n° 15 : remplacement des mots "directives générales du ministre de la justice" par les mots "orientations générales de la politique pénale" ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 55 de Mme Dinah Derycke (exposé du procureur général en audience publique sur les conditions de mise en oeuvre des orientations générales de la politique pénale) - **Art. 37-2 du code de procédure pénale** (*information du ministre de la justice sur les affaires individuelles et sur la mise en oeuvre de la politique pénale*) (p. 5442) : ses amendements n° 16 : information du procureur général de la République sur les affaires individuelles ; n° 17 de coordination ; et n° 18 : transmission au procureur général de la République, par le ministre de la justice, des rapports des procureurs généraux ; adoptés. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 57 de Mme Dinah Derycke - **Art. 3** (*attributions du procureur de la République*) - **Art. 39-2 du code de procédure pénale** (*mise en oeuvre des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5443) : ses amendements de coordination n° 19 et n° 20 ; adoptés - **Art. 39-4 du code de procédure pénale** (*information des magistrats du tribunal de grande instance sur la mise en*

oeuvre de la politique pénale) (p. 5444) : ses amendements n° 23 rédactionnel et n° 24 de coordination ; adoptés - **Art. 39-5 du code de procédure pénale** (*information du procureur général sur les affaires individuelles et sur la mise en oeuvre de la politique pénale*) : ses amendements n° 25 de conséquence et n° 26 de coordination ; adoptés - **Art. 4** (*notification et motivation des classements sans suite*) (p. 5445, 5446) : son amendement n° 28 : remplacement de la référence à la décision de classement par une référence à la décision de ne pas poursuivre ; adopté. Inadaptation de la dénomination des classements sans suite à la réalité du traitement du contentieux pénal. Procédures de médiation et de composition pénale. Estime que l'amendement n° 64 de Mme Dinah Derycke (notification par écrit de la décision de classement de l'affaire par le procureur de la République à l'auteur de la plainte ou de la dénonciation) est satisfait par son amendement n° 28 précité. Son amendement n° 29 : suppression de l'obligation de distinguer les considérations de droit de celles de fait, dans la motivation des décisions de ne pas poursuivre ; adopté - **Art. 5** (*recours contre les classements sans suite*) (p. 5448, 5451) : son amendement n° 31 : reconnaissance du principe d'un recours hiérarchique devant le procureur général, ouvert à toute personne ayant dénoncé les faits donnant lieu à décision de ne pas poursuivre ; adopté. Complexité du texte de cet article. Nombre restreint de personnes concernées, limitation à celles ayant qualité pour se constituer partie civile. Dispositif impraticable et excessif. Procédure de citation directe. S'oppose aux amendements de Mme Dinah Derycke n° 65 (formation d'un recours contre une décision de classement prise à la suite d'une dénonciation des faits au procureur de la République, en l'absence de plaignant ou de victime), n° 66 (suppression de la justification d'un intérêt suffisant pour toute personne ayant la possibilité de former un recours contre une décision de classement), n° 67 (institution d'une commission de recours dans chaque cour d'appel), n° 68 (communication d'une copie de la procédure d'enquête et d'instruction à la commission de recours), n° 69 (audition du requérant, à sa demande, par la commission) ainsi qu'à l'amendement n° 70 de M. Michel Charasse (indemnité au requérant en cas d'engagement de poursuites). (p. 5455) : dénonciation des faits au procureur de la République par toute personne y compris le plaignant. Réduction de la protection des justiciables. Problème des classements en opportunité. Raisonnable de rappeler le droit de tous au recours hiérarchique. - **Art. 3 (suite)** (*attributions du procureur de la République*) - **Art. 39-3 du code de procédure pénale** (*conformité des réquisitions écrites aux instructions du procureur général*) (p. 5456) : ses amendements de conséquence n° 21 et n° 22 ; adoptés (précédemment réservés p. 5444) - **Art. 4 (suite)** : son amendement de conséquence n° 30 ; adopté (précédemment réservé p. 5447). - **Intitulé du chapitre II** (*dispositions relatives aux classements sans suite*) : son amendement n° 27 : nouvelle rédaction : Dispositions relatives aux décisions de ne pas poursuivre : adopté (précédemment réservé p. 5445) - **Art. 6** (*prise en compte des directives générales de politique pénale dans l'activité de la police judiciaire*) : son amendement de coordination n° 32 ; adopté - **Art. 7** (*renforcement des attributions du procureur de la République en matière de police judiciaire*) (p. 5457, 5459) : ses amendements, de coordination n° 33 ; adopté ; n° 34 : suppression de l'obligation pour le procureur de la République et les chefs de service de police de se tenir informés ; et n° 35 : suppression de l'obligation pour le procureur de la République et pour le chef de service de police de définir, d'un commun accord les moyens à mettre en oeuvre ; retirés. Opposé à l'équivalence entre les procureurs et les services de police - **Art. 9** (*droit de regard du juge d'instruction sur les moyens mis en oeuvre en cas de commission rogatoire*) (p. 5460) : son amendement de suppression n° 36 ; retiré - **Après l'art. 10** (p. 5436, 5438) : son amendement n° 37 : participation de l'inspection générale des services judiciaires aux enquêtes administratives concernant les officiers de police judiciaire - enquêtes ordonnées par le ministre de la justice et dirigées par un magistrat ; adopté. (p. 5461, 5462) : enquêtes administratives ordonnées par le ministre de la justice, concurremment avec le ministre de l'intérieur. Suppression d'un décret en Conseil d'Etat déterminant les conditions de l'enquête - **Art. 11**

(*coordinations et dispositions diverses*) (p. 5463, 5464) : ses amendements de conséquence n° 38 à n° 43 ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 71 de Mme Dinah Derycke (droit des parlementaires de visiter les locaux utilisés pour les gardes à vue) - **Après l'art. 11** (p. 5466, 5467) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Michel Charasse (conditions de mise en examen dans les cas d'accident, d'incident où est mis en cause pour négligence un particulier, un élu, un fonctionnaire, un responsable privé ou public). Situation des maires. Présomption d'innocence. Maintien de la notion de mise en examen. (p. 5469) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Michel Charasse (infraction aux règles de la séparation des pouvoirs) - **Art. 12** (*application dans les territoires d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et dans la collectivité territoriale de Mayotte*) (p. 5470, 5471) : son amendement n° 44 : remplacement de la référence aux territoires d'outre-mer par une référence à la Polynésie française et aux îles Wallis-et-Futuna ; adopté après modification par le sous-amendement n° 75 de M. Jacques Larché, président de la commission des lois (entrée en vigueur de la loi après promulgation d'une loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature).

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Justice

- (13 décembre 1999) (p. 7515, 7516) : budget dramatiquement insuffisant. Amélioration des moyens absorbée par l'augmentation générale des contentieux. Etat d'hémiplégie de la justice. Insuffisance des moyens et mauvaise répartition. Propose de profiter du retour de la croissance économique pour augmenter massivement les crédits de la justice.

FAURE (Jean), sénateur (Isère) UC.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 19, 26 janvier ; 16 février ; 2, 10, 16, 18, 23, 24, 30, 31 mars ; 1er, 7, 8 avril ; 11, 25 mai ; 1er, 2, 3, 10, 16 juin ; 6, 7, 13, 14, 20 octobre ; 2, 3, 16, 17, 25 novembre ; 1er, 6, 8, 9, 13, 16 et 22 décembre 1999.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

DÉPÔTS

Proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisirs [n° 267 (98-99)] (17 mars 1999) - **Communes**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur la réorganisation et la professionnalisation du service de santé des armées [n° 458 (98-99)] (23 juin 1999) - **Défense**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Nucléaire, espace et services communs [n° 92 (1999-2000) tome 4] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Questions au Gouvernement :

n° 230 (*JO Débats* du 26 novembre 1999) (p. 6273) - Ministère : Intérieur - *Dysfonctionnement des services de l'Etat en Corse* - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6273) - **Ordre public**

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Souhais de bienvenue à une délégation de parlementaires australiens** - (16 mars 1999) (p. 1476).

- **Souhais de bienvenue à M. le secrétaire aux affaires étrangères du Pakistan** - (7 avril 1999) (p. 2216).

- **Souhais de bienvenue à une délégation parlementaire de Slovaquie** - (11 mai 1999) (p. 2889).

- **Souhais de bienvenue à une délégation parlementaire du Vanuatu** - (3 novembre 1999) (p. 5596).

- **Souhais de bienvenue à M. John Moore, ministre de la défense australien** - (16 novembre 1999) (p. 5895).

- **Rappel au règlement** - (16 novembre 1999) (p. 5912) : informe M. Emmanuel Hamel de l'intervention de M. le Président Christian Poncelet pour évoquer la situation consécutive aux inondations dans plusieurs départements du Sud de la France.

- En qualité de sénateur

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4783, 4785) : légitime reconnaissance apportée par ce texte aux anciens combattants d'Afrique du Nord, aux pieds-noirs et à la communauté harkie. Hommage au rapporteur. Situation difficile de la communauté harkie et nécessité de prendre des mesures symboliques en sa faveur.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour le nucléaire, l'espace et les services communs (p. 7145, 7146) : diminution des crédits de dissuasion nucléaire. Financement du missile M51. Effondrement du budget spatial militaire : échec de la coopération européenne. Prélèvement sur la Délégation générale pour l'armement, DGA, d'une contribution destinée au budget civil de recherche et de développement technologique. Direction des constructions navales, DCN. Régression des crédits budgétaires du service de santé des armées. Au nom de la commission des affaires étrangères, émet un avis défavorable sur ce projet de budget.

- **Proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisir [n° 0267 (98-99)]** - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7676, 7678) : fréquence des petites opérations de secours par les bénévoles des communes. Problème de la spéléologie : cas d'Engins et de Gramat. Comportements à risques. Amélioration de la formation et de l'information. Responsabilisation de l'utilisateur. Inégalités entre les communes. Etablissement par les communes de règles de

QUESTIONS

sécurité. Participation de l'Etat aux frais de secours. Décision du conseil municipal de demander ou non une participation aux personnes secourues. Exemple de la ville d'Autrans. Demande au Sénat de suivre cette proposition de loi - **Article unique** (p. 7681, 7682) : nécessité d'un effort collectif via l'assurance. Responsabilité financière assurée par l'ensemble de la collectivité nationale et non par les communes - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7683) : souhaite l'adoption de ce texte par le Sénat.

FERRAND (André), sénateur (Français établis hors de France)
RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 201 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4977) - Ministère : Premier ministre - *Déroulement de la rentrée scolaire dans les établissements d'enseignement français à l'étranger* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4977) - **Enseignement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 0293 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5148, 5149) : qualité du travail accompli par la commission et son rapporteur. Caractère fondamental de l'enjeu pour le commerce extérieur, l'internationalisation des PME et l'apprentissage à la mobilité internationale des jeunes. Conditions du succès du dispositif : rapidité, caractère attractif et plan de communication. Avec le groupe des Républicains et Indépendants, votera le texte proposé par la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 35** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6592, 6593) : le groupe des Républicains et Indépendants votera cet article. Problèmes des Français établis dans les autres pays de l'Union européenne : application des décisions de justice, équivalence des diplômes. Responsabilités de la France vis-à-vis des États d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique, la zone ACP. Elargissement à l'Est de l'Union européenne : nomination d'un rapporteur particulier pour chaque pays candidat à l'adhésion. Inquiétudes quant au réalisme du budget prévu pour l'élargissement.

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - Commerce extérieur

- (7 décembre 1999) (p. 7092, 7094) : économie internationale. PME et l'étranger. Expatriation des Français à l'étranger. Evolution de la culture française vers l'ouverture sur le monde. Coopérants du service national à l'étranger. Besoins du comité français des manifestations économiques à l'étranger, CFME, et de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, ACTIM. Promotion de l'excellence française dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que dans le domaine des biotechnologies. Modernisation du système d'appui à l'internationalisation de l'économie française. Rôle de la direction des relations économiques extérieures, DREE. Rôle des PME. Rapprochement du centre français du commerce extérieur, CFCE et du CFME-ACTIM. Organisation d'un colloque pour l'emploi français à l'étranger. Propose de s'associer avec tous ses collègues sénateurs des Français établis hors de France à l'organisation de cette manifestation.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7293, 7295) : coup d'arrêt donné à la diminution des crédits du ministère. Renforcement du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE. Futur projet de loi relatif au volontariat à l'international. Aide aux retraités de la zone CFA. Rôle de l'ambassadeur et de son conjoint. Développement des moyens de communication des consulats. Nécessité d'améliorer les locaux et les effectifs. Politique de l'enseignement français à l'étranger : qualité des écoles ; insuffisance des crédits ; encouragement à la participation financière des entreprises.

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) (p. 7488) : enseignement français à l'étranger. Promotion de la culture française dans le monde. Engagement du ministère de l'éducation nationale auprès du ministère des affaires étrangères. Adaptation du statut de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, AEFÉ. (p. 7492) : problème de l'enseignement français à l'étranger et de la compétence du ministère des affaires étrangères.

FISCHER (Guy), sénateur (Rhône) CRC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail.

Membre suppléant de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc [n° 344 (98-99)] (11 mai 1999) - **Afrique du nord**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux licenciements pour motif économique [n° 491 (98-99)] (13 septembre 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Entreprises**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises [n° 140 (1999-2000)] (16 décembre 1999) - **Entreprises**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 169 (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3656) - Ministère : Premier ministre - *Règlement de la crise du Kosovo* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3657) - **Politique internationale**

n° 195 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4972) - Ministère : Emploi - *Licenciements abusifs et développement excessif des emplois précaires* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4972) - **Licenciements**

Questions orales sans débat :

n° 485 (JO Débats du 12 mars 1999) (p. 1448) - Ministère : Fonction publique - *Reclassement des fonctionnaires rapatriés* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2403) - **Rapatriés**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de démence sénile et, en particulier, de la maladie d'Alzheimer [n° 0210 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 475, 477) : partage des objectifs visés par les auteurs de la proposition de loi. Développement indispensable des connaissances médicales et épidémiologiques des maladies cause de la sénescence. Inadaptation de l'actuelle prestation spécifique dépendance, PSD. Inefficacité de la grille d'évaluation de la dépendance, AGGIR : autonomie-gérontologie, groupes iso-ressources. Urgence d'une nouvelle législation sur les problèmes de la dépendance. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, approuve la démarche et les objectifs retenus par le rapporteur mais s'abstiendra lors du vote en raison de l'absence de réponse aux besoins des familles - **Art. 4 (doublement du plafond des dépenses autres que celles de personnel pour lesquelles la PSD peut être utilisée par les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés)** (p. 483) : s'abstiendra sur cet article - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 484) : à travers l'abstention des membres du groupe communiste républicain et citoyen, témoignage de la réalité de la situation.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles - Deuxième lecture [n° 0512 (97-98)]** - (9 février 1999) - **Discussion générale** (p. 827, 828) : réglementation du statut d'entrepreneur de spectacles dans le sens d'une meilleure harmonisation. Nécessité d'œuvrer, pour l'avenir, à l'harmonisation juridique des structures culturelles locales du spectacle vivant ; intermittence du spectacle ; proposition de définition d'un statut particulier des compagnies indépendantes. Souhaite que ce projet de loi fasse l'objet d'un consensus identique à celui qui a prévalu lors de la première lecture.

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans [n° 0114 (98-99)]** - (9 février 1999) - **Discussion générale** (p. 836, 838) : chômeurs de plus de cinquante ans : spirale infernale de l'exclusion. Proposition de loi à l'initiative du groupe communiste républicain et citoyen, visant à protéger les salariés en fin de carrière en renforçant le "dispositif Delalande" : doublement de la contribution et extension à toute rupture de contrat de travail intervenant dans le cadre des conventions de conversion, ainsi qu'au licenciement des salariés ayant refusé le bénéfice d'une préretraite du Fonds national pour l'emploi, FNE. Volonté de modifier la législation sur les licenciements économiques. Arrêt de la Cour de cassation IBM France. Texte d'origine amputé par la commission des finances de l'Assemblée nationale. Avenir du système de retraite - **Art. 3 (date d'application des articles 1er et 2)** (p. 841) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 3 de la commission.

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)]** - (11 février 1999) - **Après l'art. 2** (p. 927) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Jean Chérioux (institution d'un vote au scrutin secret sur toute décision relative au déclenchement ou à la poursuite d'une grève) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 928, 929) : prévention des conflits. Intervention du législateur. Intérêt général des usagers. Le groupe communiste votera contre la proposition de loi telle qu'elle a été présentée par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire [n° 0008 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Art. 1er (autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire, ACTESA) - Art. L. 227-1 du code de l'aviation civile (création et composition de l'autorité)** (p. 1015, 1016) : soutient l'amendement n° 36 de Mme Odette Terrade, identique à l'amendement n° 4 de la commission (introduction de la notion de compétence en matière de santé humaine).

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 0178 (98-99)]** - (2 mars 1999) - **Après l'art. 1er** (p. 1224) : soutient l'amendement n° 10 de Mme Odette Terrade (possibilité d'utiliser les chèques-vacances dans les Etats membres de l'Union européenne) - **Art. 3 (exonération de charges sociales sur la contribution de l'employeur au financement des chèques-vacances dans les entreprises de moins de cinquante salariés - art. 2 bis nouveau de l'ordonnance précitée)** (p. 1229, 1230) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (modification du dispositif d'exonération de charges sociales et prise en compte des situations familiales) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1236, 1237) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre le texte adopté par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi créant le Conseil national des communes "Compagnon de la Libération" [n° 0142 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1252, 1253) : adoption de ce texte à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Nécessité d'assurer la pérennité de l'ordre de la Libération. Rôle des cinq communes "Compagnon de la Libération". Devoir de mémoire face aux dérives révisionnistes. Le groupe

communiste républicain et citoyen rend hommage aux patriotes combattants de la Résistance et votera ce texte.

- **Proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé [n° 0394 (97-98)]** - (11 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1439, 1440) : instauration, à côté du travail à temps plein et du travail à temps partiel, du travail à temps partagé. Développement dans le secteur des services. Logique d'une organisation du travail conduisant à l'émiettement de l'emploi. Essor considérable du temps partiel subi. Précarisation d'un nombre croissant de salariés. Atteinte à la législation du travail. Existence de la technique du groupement d'employeurs pour le multi-emploi. Recherche d'une solution dans le cadre de la deuxième loi sur la réduction du temps de travail. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre cette proposition de loi.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 32** (*régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transports*) (p. 1997) : soutient les amendements de M. Gérard Le Cam n° 302 (affirmation de l'objectif de desserte équilibrée de l'ensemble du territoire français) et n° 303 (consultation des départements sur la mise en oeuvre du schéma directeur routier national). Prise en compte des besoins de la population. Exemple de l'agglomération lyonnaise.

- **Rappel au règlement** - (6 avril 1999) (p. 2133) : évolution catastrophique de la situation dans les Balkans. Développement de la guerre en Europe. Souhaite une aide humanitaire massive aux pays limitrophes de la Yougoslavie et la relance du processus diplomatique.

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2261, 2262) : question délicate de l'amélioration du confort des personnes en fin de vie. Reconnaissance des soins palliatifs comme une activité de soins à part entière. Véritable révolution culturelle. Volonté politique du Gouvernement affirmée par le déblocage de crédits supplémentaires pour le développement d'unités de soins et d'équipes mobiles spécialisées. Adhésion pleine et entière du groupe communiste républicain et citoyen, cosignataire de cette proposition de loi, à la démarche engagée par M. Neuwirth. Mise en évidence des carences du système français. Reconnaissance officielle des soins palliatifs ; extension de ces soins en milieu hospitalier, à domicile et sur l'ensemble du territoire ; développement de la recherche et de la formation des équipes soignantes ; extension d'un modèle normalisé d'équipes mobiles ; aide aux associations agréées, par la prise en charge forfaitaire par l'assurance maladie, des frais de formation, d'encadrement et de coordination de l'action des bénévoles ; reconnaissance de l'inadaptation du programme de médicalisation des systèmes d'information, PSMI ; intégration du principe d'élaboration de normes de qualité et d'accréditation et du congé d'accompagnement proposés dans le rapport de M. Donat Decisier adopté par le Conseil économique et social. Inquiétudes sur le financement du dispositif : dépôt d'un amendement prévoyant l'évaluation, dans le rapport annuel du Haut comité de santé publique, des effets de la présente loi et des crédits dégagés - **Art. 2** (*développement des soins palliatifs dans les hôpitaux et les cliniques grâce à la réforme de la planification hospitalière - art. L. 712-3-1-1 (nouveau) du code de la santé publique*) (p. 2267) : votera cet article en dépit des inquiétudes soulevées par le caractère quantitatif de la carte sanitaire - **Après l'art. 10** (p. 2272) : soutient l'amendement n° 3 de Mme Nicole Borvo (établissement par le haut comité de la santé publique dans son rapport annuel, d'un bilan approfondi de la situation des soins palliatifs) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2273, 2274) : avancées essentielles. Importance de l'inscription budgétaire faite par le Gouvernement. Souhaite l'adoption à l'unanimité de cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 17** (*l'exercice du droit d'opposition*) (p. 2794) : soutient l'amendement n° 185 de M. Paul Lorient (non-application de cet article aux accords concernant les régimes de retraite complémentaire).

- **Projet de loi relatif aux alternatives aux poursuites et renforçant l'efficacité de la procédure pénale - Deuxième lecture [n° 0306 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Art. 1er** (*alternatives aux poursuites et composition pénale*) (p. 2912) : le groupe communiste républicain et citoyen se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (extension de la composition pénale à la conduite en état d'ivresse).

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans - Deuxième lecture [n° 0253 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2924) : rétablissement par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, du texte dans sa version initiale. Extension de la "contribution Delalande" aux ruptures de contrat de travail des salariés ayant adhéré à des conventions de conversion ou ayant refusé le bénéfice d'une préretraite du Fonds national de l'emploi, FNE. Doublement du taux de la contribution. Précarisation du marché du travail. Nécessité de légiférer pour éviter tout détournement du code du travail. Le groupe communiste républicain et citoyen s'oppose au rejet du texte envisagé par la commission des affaires sociales. Nécessité de modifier en profondeur la philosophie de la loi sur les licenciements pour motif économique.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances - Deuxième lecture [n° 0275 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Art. 1er** (*délimitation du champ des salariés potentiellement bénéficiaires du dispositif - art. 1er de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances*) (p. 2932, 2933) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 du Gouvernement (extension des chèques-vacances aux Etats membres de la Communauté européenne).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (26 mai 1999) - **Art. 41** (*modalités de révision des plans d'occupation des sols dans les communes dotées d'un schéma directeur - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3350) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra lors du vote de l'amendement de rétablissement n° 75 de la commission spéciale.

- **Proposition de loi visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs [n° 0348 (98-99)]** - (27 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3409, 3410) : texte adopté à l'unanimité et amélioré par le vote de deux amendements déposés par le groupe communiste républicain et citoyen : conditions d'agrément des associations de bénévoles fixées par décret en Conseil d'Etat ; dispositions prévues pour les professions libérales étendues aux salariés des centres de santé. Plan triennal de développement de soins palliatifs. Urgence du développement des soins palliatifs et de la lutte contre la douleur. Retard de la France. Définition des soins. Intégration des soins palliatifs au schéma régional d'organisation sanitaire. Rôle essentiel des bénévoles des associations agréées. Mise en place d'un congé d'accompagnement non assorti du versement d'une allocation. Nécessité de dégager les crédits nécessaires.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 3** (*nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation*) (p. 3512, 3513) : avantages de la couverture maladie universelle, CMU. Cas des demandeurs d'asile et des étrangers écartés des bénéficiaires. Changement nécessaire des critères d'affiliation. Soutient l'amendement de Mme Nicole Borvo n° 164 (affiliation au régime de base sur le critère de résidence durable) - **Art. 4**

(immédiateté et automaticité du droit à l'accès aux soins) (p. 3515, 3516) : simplification des démarches. Information des personnes désocialisées. Interrogations sur la nature des organismes à but non lucratif agréés par le préfet, apportant leurs concours aux intéressés. Intervention des mutuelles et des sociétés d'assurance : risques de pression. Lourdeur pour les associations de la procédure de domiciliation. Soutient l'amendement de cohérence n° 165 de Mme Nicole Borvo - **Art. 20** (définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU) (p. 3554, 3555) : soutient l'amendement de Mme Nicole Borvo n° 172 (examen des ressources prenant en compte la situation des personnes obligées de faire face à une pension pour des raisons indépendantes de leur volonté). (p. 3560, 3561) : soutient l'amendement de Mme Nicole Borvo n° 171 (suppression du lien entre la dispense d'avance de frais et le choix du médecin référent) - **Art. 1er** (précédemment réservé p. 3512) (création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis) (p. 3588) : soutient l'amendement de Mme Nicole Borvo n° 163 (égal accès à la prévention et aux soins : impératif national et priorité des politiques sociales) - **Art. 34** (statut des infirmiers du secteur psychiatrique) (p. 3600) : réactions des infirmiers psychiatriques au texte de cet article adopté par l'Assemblée nationale.

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3677, 3678) : adhésion des membres du groupe communiste républicain et citoyen aux objectifs du projet de loi : accès de tous aux soins. Lutte contre les exclusions. Droit de se soigner. Réforme à prévoir des contingents communaux d'aide sociale. Extension du tiers payant. Contre-projet élaboré par la commission des affaires sociales. Instauration d'une allocation personnalisée à la santé par la majorité sénatoriale. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre ce projet de loi.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3963, 3965) : dépôt précipité de cette proposition de loi. Réorientation de la politique familiale en faveur des familles aisées. Retard dans la venue du premier enfant dû à la crainte de l'avenir : souhaite l'attribution des allocations familiales dès le premier enfant. Absence de référence de ce texte à la politique du logement. Augmentation des cas de temps partiel imposé chez les femmes. Allocation parentale d'éducation, APE : cause d'éloignement durable du marché de l'emploi. Opposition aux avantages exorbitants de l'allocation de garde d'enfant à domicile, AGED, et à l'augmentation du plafond du quotient familial. Le groupe communiste républicain et citoyen ne s'inscrira pas dans ce débat.

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements et à améliorer la situation au regard de la retraite des salariés de plus de cinquante ans - Nouvelle lecture [n° 0390 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4188, 4189) : échec de la commission mixte paritaire. Examen en troisième lecture d'une proposition de loi déposée par le groupe communiste de l'Assemblée nationale. Stratégies de contournement de la "contribution Delalande" mises en place par les entreprises. Priorité à la lutte contre le chômage. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre les amendements proposés par la majorité sénatoriale.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 15, 16) : intégration de la Cour pénale internationale dans la Constitution française. Avènement d'une justice sans frontière. Aspiration des peuples au respect des droits de l'homme. Exigence de sanctions à l'égard des criminels. Reconnaissance du principe d'une Cour pénale internationale mais difficulté d'existence. Importance des organisations non gouvernementales. Maintien de la responsabilité des Etats dans le fonctionnement de la Cour. Etape de la ratification en cours. Expérience des tribunaux internationaux temporaires. Compétence de la Cour pénale internationale. Principe de subsidiarité par rapport aux juridictions nationales. Réforme

de l'Organisation des Nations unies, ONU, nécessaire au respect du droit international. Devenir de la Cour pénale internationale face à la puissance de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN, et au refus des Etats-Unis de ratifier le traité de Rome. Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen voteront le projet de révision de la Constitution.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 13** (transferts financiers entre l'Etat et les départements) (p. 4579, 4580) : recentralisation des compétences. Pénalisation de certains départements. Création d'un fonds de solidarité proposé en première lecture. Accord équilibré. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, souscrit globalement à la démarche proposée et votera cet article - **Art. 37** sexvicies (création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie) (p. 4656) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra lors du vote sur cet article.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4781, 4782) : importance de la reconnaissance de la guerre pour une génération meurtrie. Hommage au secrétaire d'Etat à la défense. Dette de la nation envers ceux qui ont combattu en son nom. Caractère tardif de la reconnaissance de la guerre. Souhait de l'adoption du texte à l'unanimité. Renforcement de la coopération et de la solidarité entre la France et l'Algérie.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Art. 2** (missions du service public de l'électricité) (p. 4829, 4830) : soutient l'amendement n° 301 de M. Pierre Lefebvre (précision des conditions d'un bon exercice de la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution incombant au service public de l'électricité). (p. 4833, 4834) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 302 et n° 303 (mixité des services de l'électricité et du gaz).

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 10** (obligation d'achat d'électricité incombant à EDF) (p. 4888, 4890) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 327 (prise en charge intégrale par le fonds du service public créé à l'article 5 des surcoûts résultant de tous les contrats d'achat), n° 328 (possibilité pour les producteurs d'électricité à partir du charbon français de bénéficier à leur demande d'un contrat d'achat par EDF) et n° 330 (transmission à l'observatoire national du service public de l'électricité des informations relatives aux installations bénéficiant des contrats d'achat, de leur objet ainsi que des prix d'achat pratiqués) - **Art. 16** (protection de la confidentialité des informations communiquées au GRT) (p. 4907) : soutient l'amendement n° 336 de M. Pierre Lefebvre (suppression de la référence à l'obligation de confidentialité pour les salariés du GRT).

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2° [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Question préalable** (p. 5195, 5197) : soutient la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable. Multiplication des initiatives de la droite parlementaire. Propositions de loi de MM. Charles Descours et Jean Arthuis. Favorable à l'engagement du Gouvernement d'abroger la loi dite "loi Thomas". Attachement des salariés au système de retraite par répartition. Mesures prises depuis 1987 à l'égard des retraités. Renforcement des inégalités sociales. Recherche d'un taux optimal de rentabilité financière. Choix des parlementaires communistes d'un système de répartition plus juste et plus solidaire - **Art. 1er** (objet de la loi) (p. 5202) : le groupe communiste votera contre cet article et contre tous les amendements et articles à

venir - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5217) : votera contre le texte élaboré par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5549, 5552) : revendication des salariés. Flexibilité et disponibilité imposées aux salariés. Explosion de la précarité de 1993 à 1997. Nécessité d'une action volontariste de l'Etat en matière d'emploi. Lutte contre le travail précaire et les licenciements économiques : adoption de l'amendement Michelin. Elaboration d'un plan social lors d'un licenciement économique : application de la loi du 27 janvier 1993 et des jurisprudences Framatome et Majorette. Bilan de la première loi sur la réduction du temps de travail. Accord dans le secteur textile. Renforcement des garanties légales pour une négociation plus équilibrée. Problème des cadres et de la fonction publique. Financement de la réforme : non-contribution des organismes sociaux. Le groupe communiste républicain et citoyen s'opposera au texte proposé par la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 5621, 5622) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (tenue d'une conférence nationale sur le développement de la négociation collective). Remise en cause de la commission nationale de la négociation collective. (p. 5625, 5626) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (validation des accords conclus en application de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998) et sur celui-ci au sous-amendement de M. Alain Gournac n° 58 (suppression du délai de cinq ans pour une renégociation des accords). Similitude entre cet amendement et la critique majeure du mouvement des entreprises de France, MEDEF, contre ce projet de loi - **Art. 1er (nouvelle durée légale du travail)** (p. 5638, 5639) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (suppression des dispositions relatives à l'abaissement de la durée légale du travail et au dispositif dénommé "amendement Michelin"). Importance de la fixation d'une date butoir pour l'application de ce projet de loi. Stratégie d'évitement de la droite. Souhaite une réforme de la procédure de licenciement économique. Son amendement, soutenu par Mme Nicole Borvo, n° 94 : intervention des représentants des salariés en cas de désaccord sur la pertinence du motif économique invoqué par l'employeur pour un licenciement économique collectif ; rejeté - **Avant l'art. 1er bis** (p. 5641) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (validation de l'accord du 8 avril 1999 sur le mandatement). (p. 5643) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur l'amendement n° 5 de la commission (dispositions particulières applicables aux établissements soumis à la procédure de l'agrément) - **Art. 1er quinquiés (définition du régime des astreintes)** (p. 5656, 5657) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (nouvelle rédaction de cet article se limitant à la définition de l'astreinte et à la prévision du principe d'une compensation financière ou d'un repos compensateur) - **Art. 2 (régime des heures supplémentaires)** (p. 5659) : souhaite l'application immédiate du régime définitif des heures supplémentaires et la majoration de leur taux. Opposition à la généralisation de la transformation du paiement des heures supplémentaires en repos compensateur.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2 (suite) (régime des heures supplémentaires)** (p. 5672, 5673) : ses amendements n° 95 : suppression des dispositions autorisant le travail par cycle par des accords d'entreprise ou d'établissement ; n° 96 : reprise de la législation actuelle en matière de majoration des heures supplémentaires ; n° 97 : suppression de la contribution de 10 % sur les quatre premières heures supplémentaires dans les entreprises encore à 39 heures ; n° 98 de cohérence ; n° 99 : suppression de la possibilité de ne pas imputer les heures faisant l'objet d'un remplacement par un repos compensateur sur le contingent annuel des heures supplémentaires ; n° 100 : suppression de l'affectation au fonds de financement des 35 heures du produit de la contribution sur les heures supplémentaires ; n° 101 : suppression de la période d'adaptation durant laquelle les majorations d'heures supplémentaires sont

minorées ; n° 103 : interdiction du cumul des heures supplémentaires avec la modulation du temps de travail ; n° 102 : inscription dans la loi du niveau du contingent annuel d'heures supplémentaires ; n° 104 et n° 105 de cohérence et n° 106 : suppression de la période transitoire pour le déclenchement du seuil des heures supplémentaires devant s'imputer sur le contingent annuel ; devenus sans objet. (p. 5678) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstient sur l'amendement de suppression n° 10 de la commission - **Art. 2 bis (durée du travail hebdomadaire maximale)** (p. 5679) : son amendement n° 107 : durée maximale hebdomadaire de travail ramenée de 44 à 42 heures ; retiré. Alignement de la loi sur le plancher prévu par les accords de branche. (p. 5681) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 11 de la commission - **Après l'art. 2 bis** (p. 5685) : son amendement n° 108 : modification de la durée hebdomadaire maximale du travail ; rejeté - **Art. 3 (régime unique de modulation)** (p. 5687) : flexibilité de l'emploi. Propositions communistes visant à réduire les amplitudes de modulation autorisées. Augmentation des garanties des salariés. (p. 5689) : son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 109 : amplitude horaire du travail hebdomadaire fixée entre 30 et 40 heures ; et ses amendements, soutenus par Mme Nicole Borvo, n° 110 : possibilité de dérogation accordée par l'inspecteur du travail ; et n° 111 : fixation d'un plancher de cinq jours minimum ; devenus sans objet - **Art. 4 (réduction de la durée du travail organisée sous forme de jours ou demi-journées de repos)** (p. 5694, 5695) : ses amendements n° 112 : suppression des dispositions prévoyant la réalisation de la réduction du temps de travail par journées ou demi-journées ; n° 114 : prise en compte du choix du salarié pour 70 % des jours de repos ; et n° 115 : impossibilité de réduire le délai de 7 jours pour la notification au salarié des modifications de ses dates de repos ; et soutenu par M. Robert Bret, n° 113 : création d'un dispositif de congé réduction du temps de travail au mois au lieu de l'année ; devenus sans objet - **Art. 5 (réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants)** (p. 5718, 5723) : ses amendements, soutenus par Mme Nicole Borvo, n° 117 : précisions sur la notion de cadre dirigeant ; n° 118 : réintroduction dans l'article L. 212-15-3 du code du travail de la référence aux durées maximales journalières ou hebdomadaires du temps de travail ; n° 119 : introduction dans la loi d'une référence horaire lorsque le temps de travail est décompté en jours ; n° 120 : référence aux "cadres itinérants" plutôt qu'aux "salariés itinérants" ; et n° 121 : réintroduction des maxima journaliers et hebdomadaires même dans le cadre du calcul forfaitaire ; devenus sans objet - **Art. 6 (travail à temps partiel)** (p. 5730) : précarité de ce type de contrat. Apport nécessaire de garanties nouvelles. Suppression des aides publiques incitatives. Le groupe communiste républicain et citoyen s'opposera à la réécriture de cet article par la commission des affaires sociales. (p. 5731) : son amendement, soutenu par Mme Hélène Luc, n° 122 : possibilité pour le salarié de refuser d'accomplir des heures complémentaires pour des raisons familiales, scolaires et universitaires ; devenu sans objet. (p. 5732) : son amendement, soutenu par Mme Nicole Borvo, n° 123 : suppression de la possibilité de déroger par accord de branche à la durée du délai de prévenance ; rejeté. (p. 5734) : son amendement, soutenu par Mme Hélène Luc, n° 124 : suppression de la disposition autorisant une modulation sur l'année de l'horaire à temps partiel ; rejeté - **Art. 6 bis (suppression de l'abattement de 30 % des cotisations sociales pour les salariés à temps partiel)** (p. 5738) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 25 de la commission - **Art. 7 (travail intermittent)** (p. 5741, 5742) : ses amendements n° 126 : encadrement du dispositif du travail intermittent et recours à un décret en Conseil d'Etat ; et n° 125 : impossibilité pour un employeur de déroger à l'obligation de fixer des périodes de travail et des horaires ; rejetés - **Art. 9 (compte épargne-temps)** (p. 5745) : ses amendements n° 128 : affectation sur le compte épargne-temps des seuls jours de repos issus d'une réduction collective de la durée de travail à moins de 35 heures ; devenu sans objet ; et n° 127 : suppression de la possibilité d'utiliser le compte épargne-temps pour la formation professionnelle ; rejeté - **Art. 10 (formation hors du temps de travail)** (p. 5746, 5747) : critiques des syndicats. Projet de loi

à venir sur la réforme du système de formation professionnelle. Distinction entre l'adaptation des salariés à l'évolution de leur emploi et le développement de leurs compétences. Droit individuel à la formation - **Art. 11** (*allègement de cotisations sociales et réduction du temps de travail*) (p. 5753, 5754) : son amendement n° 130 : transformation du dispositif de financement ; devenu sans objet. Extinction progressive des allègements dégressifs des cotisations sociales sur les bas salaires dits "ristournes Juppé". Incitations par allègement des charges sociales en contrepartie de création effective d'emplois. (p. 5756) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 31 de la commission et n° 74 du Gouvernement (suppression de la contribution des organismes de protection sociale) - **Après l'art. 11** (p. 5757) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 131 : élargissement du droit d'opposition ; rejeté - **Art. 11 bis** (*allègement de cotisations sociales pour les entreprises créées postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi*) (p. 5758) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 33 de la commission - **Art. 15** (*licenciement d'un salarié refusant les conséquences sur son contrat de travail de l'application d'un accord de réduction du temps de travail*) (p. 5764, 5765) : réforme du droit des licenciements économiques. Problème posé par les compensations. Remise en cause de la jurisprudence Framatome et Majorette de la Cour de cassation. Suppression du contrôle en aval du conseil de prud'hommes. Son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 132 : suppression de la disposition concernant le licenciement individuel pour cause réelle et sérieuse du salarié refusant la modification de son contrat de travail ; rejeté - **Art. 16** (*salaires minimum de croissance et complément différentiel de salaire*) (p. 5770, 5771) : ses amendements, soutenus par Mme Hélène Luc, portant sur le même objet, n° 133 et n° 134 : précision concernant les majorations pour heures supplémentaires ; et, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 135 : application aux salariés à temps partiel ; devenus sans objet - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5780) : maintien des inégalités sociales. Opposition de la majorité sénatoriale à une réflexion des salariés sur une autre organisation du travail. Blocage de la négociation. Remise en cause de "l'amendement Michelin". Maintien des mesures favorisant la flexibilité. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre le texte modifié par la majorité sénatoriale.

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants [n° 0076 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5841) : déception du groupe communiste républicain et citoyen. Autonomie du médiateur des enfants refusée par la commission. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre le texte ainsi modifié par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5972, 5973) : amertume des retraités et des personnes âgées. Améliorations insuffisantes apportées à la situation des retraités par le texte voté à l'Assemblée nationale. Refus d'un effort exceptionnel malgré une conjoncture prometteuse. Dangers et échecs des fonds de pension créés en France et des systèmes anglo-saxons. Caractère inégalitaire de la prestation spécifique dépendance. Demande le maintien du pouvoir d'achat des retraités, du minimum vieillesse et des pensions de réversion. Attachement au système de retraite par répartition et opposition à tout système de retraite par capitalisation - **Art. 2** (*création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale*) (p. 6003) : importance de l'article. (p. 6005) : soutient l'amendement n° 113 de Mme Nicole Borvo (substitution d'une contribution sur les revenus financiers des entreprises à celle assise sur le recours aux heures supplémentaires). - **Art. 6** (*prévisions de recettes*) (p. 6030) : soutient l'amendement n° 115 de Mme Nicole Borvo (majoration des prévisions de recettes de la branche accidents du travail par une augmentation correspondante du taux de cotisation des employeurs à cette branche).

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Art. 11** (*revalorisation des pensions de retraite*) (p. 6049, 6050) : soutient l'amendement n° 121 de Mme Nicole Borvo (indexation des pensions de retraite sur l'évolution des salaires) - **Art. 14** (*transfert à l'assurance maladie du financement de centres de dépistage ou d'éducation familiale* - art. L. 355-23 du code de la santé publique, art. L. 174-16 nouveau du code de la sécurité sociale, art. 6 bis de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967) (p. 6055) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° 17 de la commission. Interrogation sur l'affectation à l'ONDAM des charges préalablement inscrites au budget - **Art. 15** (*transfert à l'assurance maladie des dépenses liées aux cures de désintoxication réalisées à l'hôpital* - art. 3 de la loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970, art. L. 628-5 du code de la santé publique, art. L. 174-17 nouveau du code de la sécurité sociale) (p. 6057) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, s'abstiendra sur les amendements de suppression n° 18 de la commission et n° 77 de M. Jean-Louis Lorrain - **Art. 16** (*centres de santé* - art. L. 765-1 nouveau du code de la santé publique, art. L. 162-32, art. L. 162-32-1 à L. 162-32-3 nouveaux du code de la sécurité sociale) - **Art. L. 765-1 du code de la santé publique** (*définition des missions et des modes de gestion des centres*) (p. 6059, 6060) : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de la commission (caractère indispensable de la procédure d'agrément) - **Avant l'art. 17** (p. 6064) : soutient l'amendement n° 122 de Mme Nicole Borvo (rétablissement des élections à la sécurité sociale) - **Après l'art. 24** (p. 6106) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé à l'amendement n° 51 de la commission (durée d'expérimentation de la tarification à la pathologie). - **Art. 1er et rapport annexé (précédemment réservés le 17 novembre 1999, p. 5991)** (*approbation du rapport annexé*) (p. 6133, 6134) : soutient les amendements de Mme Nicole Borvo n° 107 (modalités de prise en charge par l'assurance maladie des visites médicales annuelles des sportifs) et n° 109 (mise en place d'une prestation unique d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) (p. 6765, 6766) : absence de coordination dans la mise en oeuvre de la politique de la ville. Paupérisation des "quartiers sensibles". Budget en augmentation. Prise en compte des difficultés des collectivités locales. Contrats de ville. Développement des services publics. Futur projet de loi relatif à l'urbanisme, à l'habitat et aux déplacements. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de budget.

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) (p. 6939, 6942) : reprise de la croissance économique. Embellie du marché de l'emploi. Exclusion de nombreuses personnes du système d'assurance chômage. Souhait d'une plus grande association des entreprises à l'insertion, à la qualification et à la formation. Favorable à la lutte contre le développement du travail précaire. Favorable à la réforme des cotisations patronales. Interrogation sur l'efficacité de l'allègement du coût du travail. Souhait d'un engagement du Gouvernement sur la voie du contrôle des fonds publics. Actions en faveur des jeunes. Interrogation relative au financement de la politique de formation professionnelle. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, s'oppose à la position de la majorité sénatoriale et votera le projet de budget de l'emploi pour 2000.

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p. 7398, 7399) : budget minimum. Réduction de la durée du service en Algérie donnant lieu à l'attribution de la carte du combattant. Question des rappelés de la guerre d'Algérie. Majoration souhaitable de la retraite mutualiste du combattant. Absence d'entrée en vigueur de l'allocation de remplacement pour l'emploi aux salariés anciens combattants cessant leur activité. Situation injuste des grands invalides de guerre. Demande un effort de la nation pour régler le problème de la cristallisation des pensions. Augmentation des crédits d'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Souhait d'un bilan des actions liées à la mémoire et à la citoyenneté. Interrogation sur le "tourisme de mémoire". Renforcement nécessaire de l'aide aux associations d'anciens combattants. Etat d'avancement des travaux du groupe de travail sur les psychotraumatismes de guerre. Conditions d'attribution de la carte du combattant volontaire de la Résistance. Le groupe communiste républicain et citoyen déterminera son vote en fonction des réponses du Gouvernement : impossibilité d'approuver ce projet de budget en son état actuel - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7414, 7415) : au nom du groupe communiste, républicain et citoyen, s'abstient sur ces crédits - **Titre IV** : timidité de ce projet de budget, notamment de ce titre IV. Favorable à l'assouplissement des conditions d'obtention de la carte du combattant. Extension souhaitable du droit au titre de reconnaissance de la nation. Reclassement indiciaire des fonctionnaires ayant servi en Afrique du Nord. Revendication du monde combattant en faveur d'une revalorisation de la retraite du combattant. A l'exception de Mme Marie-Claude Beaudeau qui vote contre, le groupe communiste républicain et citoyen s'abstient sur ces crédits - **Art. 66 (relèvement du plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant)** (p. 7416) : son amendement n° II-70 : augmentation de l'indice de référence du plafond majorable de 105 à 110 points ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 66** (p. 7416) : son amendement n° II-72 (réévaluation de 20 % de la valeur du point d'indice "cristallisé" applicable à la pension d'invalidité et à la retraite du combattant en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Cambodge, au Laos et au Viêt-nam) ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 66 bis (revalorisation des pensions des grands invalides)** : son amendement n° II-71 : majoration des pensions des grands invalides ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail - Nouvelle lecture [n° 0115 (1999-2000)]** - (15 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7655, 7656) : échec de la commission mixte paritaire. Rétablissement par l'Assemblée nationale du texte adopté en première lecture. Attitude de la Haute Assemblée. Mobilisation des salariés du secteur public et du secteur privé contre la modération salariale et l'intensification du travail. Opposition du mouvement des entreprises de France, MEDEF. Flexibilité du temps du travail, modulation et temps partiel. Négation par le Sénat du rôle de la commission nationale collective. Evolution du projet de loi sur l'application des 35 heures aux cadres ainsi qu'à la fonction publique. Question des heures supplémentaires. Le groupe communiste républicain et citoyen ne votera pas la motion présentée par la commission des affaires sociales.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 52 (1999-2000)] tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; 2°) [n° 87 (1999-2000)] relative au développement du partenariat social [n° 118 (1999-2000)]** - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7717, 7718) : dépôt de deux textes, un de la commission des affaires sociales et un du groupe de l'Union centriste. S'interroge sur la place de ce débat dans les préoccupations des salariés. "Moralisation" des plans d'option d'achat d'actions : affaire Elf-Jaffré. Contexte socio-économique : mouvements sociaux ; hausse de la capitalisation boursière. Premières lois sur la participation. Faiblesse des sommes collectées dans le cadre des réserves spéciales de participation. (p. 7719, 7721) : traitement de faveur, d'un point de vue fiscal, des revenus tirés de la participation et de l'intéressement. Caractère marginal du poids des actions détenues par les salariés dans ce cadre. Nouveau partenariat

social. Utilisation et abondement de la réserve spéciale de participation. Risque de "siphonnage" des comptes de l'assurance vieillesse. Renouvellement des cadres dirigeants des entreprises. Allocation des ressources de la réserve spéciale de participation. Délais de portage des actions souscrites dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions. S'interroge sur les véritables finalités de cette proposition de loi. Votera contre ce texte - **Art. 1er (réservation aux salariés de 5 % des actions émises à l'occasion de toute augmentation de capital)** (p. 7728) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre tous les articles ainsi que contre l'ensemble du texte - **Après l'art. 21** (p. 7737, 7740) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre les amendements de la commission saisie pour avis n° 9 (suppression de la possibilité de consentir des rabais sur les prix de souscription des titres et précision sur les périodes sensibles de la vie de l'entreprise durant lesquelles l'attribution d'options est interdite), n° 13 (réduction de cinq ans à trois ans du délai d'indisponibilité fiscale entre l'attribution et la cession des actions), n° 14 (instauration de l'intérieur de ce délai d'indisponibilité fiscale d'un délai de portage d'un an) et n° 15 (exonération de cotisations des plus-values d'acquisition sur options de souscription ou d'achat d'actions).

FLANDRE (Hilaire), sénateur (Ardennes) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Conseil national de l'information statistique.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 2 (création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural)** (p. 142) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), intervient sur le sous-amendement de M. Gérard César n° 164 (transformation du CTE en contrat d'entreprise). Perte d'autonomie des chefs d'exploitation agricole. (p. 147, 148) : sur l'amendement de la commission n° 2 précité, intervient sur le sous-amendement de M. Gérard César n° 161 (accord du propriétaire) - **Art. 3 (création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural)** (p. 155) : intervient sur l'amendement n° 169 de M. Gérard César (suppression de la référence à l'origine des crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation), inquiétudes relatives au cofinancement des contrats territoriaux d'exploitation : risque de favoriser les agriculteurs des régions les plus riches.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 16 (réforme du contrôle des structures)** (p. 329, 330) : mesures en faveur des installations hors cadre familial. Maintien des possibilités d'installation dans le cadre familial. Nécessité d'offrir à tous des perspectives satisfaisantes de carrière. Opposition à une large publicité sur les terres libérées, risque de déception des candidats non retenus : exemple personnel de transfert familial - **Art. 33 (statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles) - Art. L. 632-1 du code rural (statut des organisations interprofessionnelles)** (p. 389) : soutient les amendements portant sur le même objet de M. Gérard César, n° 265, n° 266 et n° 267 (mesures tendant à éviter la confusion et la multiplication des signes de reconnaissance) - **Art. L. 632-2 du code rural (prérogatives des organisations interprofessionnelles)** (p. 390) : soutient

l'amendement n° 268 de M. Gérard César (suppression de nouvelles restrictions de concurrence) - **Art. 38 bis** (*création d'un conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires*) (p. 397) : soutient les amendements, portant sur le même objet, de M. Gérard César n° 276 et n° 277 (missions des conseils supérieurs des exportations agricoles) et sur l'amendement de précision de la commission n° 40, soutient le sous-amendement n° 278 du même auteur.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 45 bis** (*petites carrières de marne - art. 16-1 de la loi n° 76-663*) (p. 555) : se déclare opposé aux amendements identiques de suppression n° 396 de M. Jean-Marc Pastor et n° 431 de M. Pierre Hérisson, et favorable à l'amendement n° 84 de la commission (application du régime de la déclaration aux petites carrières). Partisan des petites carrières communales - **Art. 49** (*droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 143-2 du code rural*) (p. 563) : se déclare opposé à l'amendement de suppression partielle n° 320 de M. Philippe François. Intérêt de la possibilité pour les SAFER d'intervenir dans le domaine de l'environnement.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 1er (suite)** (*précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223*) (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2639) : soutient l'amendement de M. Alain Vasselle n° 472 (exercice de deux compétences).

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)] - Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3038) : le groupe du RPR votera ce texte.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Art. 16** (*contrôle des structures des exploitations agricoles*) (p. 3123, 3124) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles). Possibilité d'appliquer le contrôle des structures aux formes sociétaires. Rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Art. 2** (*incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral*) (p. 5252, 5253) : se déclare favorable au sous-amendement n° 30 de M. Gérard Cornu, déposé sur l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6621) : votera contre l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises). Préférence pour une taxation dissuasive des plus-values - **Art. 27 bis** (*affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6636) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-46 de la commission. Attribution d'un droit de polluer aux entreprises acquittant la TGAP.

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7233, 7235) : nouvelle présentation du budget. Multifonctionnalité de l'agriculture. Moyens de financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Disparition du fonds pour l'installation en agriculture, FIA, et amputation de la dotation aux jeunes agriculteurs, DJA. Taxe sur les produits phytosanitaires destinée au financement des 35 heures. Modulation des aides créant des distorsions de concurrence. Système des compensations européennes. Excès d'administration. Votera contre ce projet de budget.

FLOSSE (Gaston), sénateur (*Polynésie française*) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

DÉPÔTS

Proposition de loi organique, déposé avec les membres du groupe du RPR, tendant à améliorer le régime électoral applicable à la formation de l'Assemblée de la Polynésie française [n° 471 (98-99)] (30 juin 1999) - **Elections**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux alternatives aux poursuites et renforcement l'efficacité de la procédure pénale - Deuxième lecture [n° 0306 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Art. 5** (*procédure de l'amende forfaitaire*) (p. 2914) : son amendement, soutenu par M. Gérard César, n° 3 : modalités d'acquittement des amendes forfaitaires fixées par les assemblées délibérantes ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière - Nouvelle lecture [n° 0399 (98-99)]** - (9 juin 1999) - **Art. 62** (*actif des sociétés de crédit foncier*) (p. 3816, 3817) : son amendement, soutenu par M. Bernard Fournier, n° 38 : application aux territoires d'outre-mer, TOM, de ce dispositif relatif aux sociétés de crédit foncier ; adopté. Sur l'amendement de la commission n° 37 (impossibilité de refinancement par obligations sécurisées des prêts aux établissements publics non garantis par une collectivité locale), son sous-amendement n° 39, soutenu également par M. Bernard Fournier ; adopté - **Art. 78** (*adaptation du fonctionnement du marché hypothécaire*) (p. 3819) : son amendement de coordination, soutenu par M. Bernard Fournier, n° 40 ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 0425 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5059, 5061) : composition du corps électoral restreint en Nouvelle-Calédonie. Votera l'article premier de ce texte. Histoire des institutions et du statut de la Polynésie française. Maintien des liens avec la France : autonomie au sein de la République. Inscription du statut de la Polynésie française dans la Constitution. Confirmation attendue du Gouvernement sur le caractère définitif des transferts de compétences. Conventions internationales. Texte satisfaisant. Votera ce projet de loi constitutionnelle.

- **Proposition de loi organique tendant à améliorer le régime électoral applicable à la formation de l'Assemblée de la Polynésie française [n° 0471 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6190, 6191) : souhait de l'Assemblée de la Polynésie française d'augmenter le nombre de conseillers des îles du Vent. Cas des deux circonscriptions les plus isolées : celle des Australes et celle des Marquises. Critère géographique. Histoire démographique de la Polynésie française. Politique depuis 1991 de rééquilibrage du développement en faveur des archipels. Le groupe du

RPR votera cette proposition de loi organique - **Art. unique** (p. 6194, 6195) : objectif politique de la proposition de loi de M. Emile Vernaudon. Critère géographique et aspect humain du problème.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-580 du 8 juillet 1998, n° 98-582 du 8 juillet 1998, n° 98-728 du 20 août 1998, n° 98-729 du 20 août 1998, n° 98-730 du 20 août 1998, n° 98-732 du 20 août 1998, n° 98-774 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0421 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - **Après l'art. 6** (p. 6252) : son amendement, soutenu par M. Joseph Ostermann, n° 1 : création, en Polynésie française, d'un groupement d'intérêt public chargé de la gestion informatisée des données médicales ; adopté.

FOUCAUD (Thierry), sénateur (Seine-Maritime) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Journaux officiels [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 39] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **185** (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4372) - Ministère : Emploi - *Mise en oeuvre des 35 heures* - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4372) - **Travail (durée du)**

n° **251** (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7702) - Ministère : Emploi - *Situation dans les hôpitaux* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7702) - **Hôpitaux**

Questions orales sans débat :

n° **554** (JO Débats du 27 mai 1999) (p. 3366) - Ministère : Santé - *Traitement des patients dialysés en Haute-Normandie* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4530) - **Santé publique**

n° **631** (JO Débats du 28 octobre 1999) (p. 5591) - Ministère : Emploi - *Liberté d'information syndicale* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5804) - **Syndicats**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2096, 2098) : financement de l'intercommunalité. Manque de

moyens des collectivités locales. Pacte de stabilité. Mise en place du pacte de solidarité et de croissance. Dotation de solidarité urbaine, DSU. Taxe professionnelle unique, TPU. Réduction des inégalités de ressources entre les communes. Modalités de redistribution des richesses. Fiscalité mixte. Accord des conseils municipaux des communes membres.

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (régime juridique des communautés d'agglomération) - Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2202) : se déclare opposé à l'amendement n° 233 de M. Dominique Braye (construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires publics d'intérêt communautaire).

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Art. 51 (par priorité) (taxe professionnelle unique)** (p. 2441, 2442) : inopportunité du développement de la fiscalité mixte. Progression de la fiscalité locale. (p. 2445, 2447) : soutient les amendements de M. Robert Bret n° 378 (limitation du champ d'application de la fiscalité mixte aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomérations) et n° 379 de conséquence. Devenir du régime fiscal des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI. Accroissement continu de la pression fiscale locale. (p. 2456) : se déclare favorable à l'amendement de conséquence n° 526 du Gouvernement. Se déclare opposé aux amendements de la commission saisie pour avis n° 187 (suppression du plafonnement de la dotation de solidarité) et n° 188 (suppression de la référence à la dotation de solidarité urbaine, DSU, et à la dotation de solidarité rurale, DSR) - **Art. 47 (régime fiscal des communautés urbaines)** (p. 2459, 2460) : risque de progression constante de la fiscalité. Nécessité d'un débat sur la réforme de la fiscalité locale. Soutient l'amendement de M. Robert Bret n° 373 (décision de mise en place de la taxe professionnelle unique après avis conforme des conseils municipaux composant la communauté urbaine) - **Art. 48 (option des communautés urbaines existantes pour la taxe professionnelle unique)** (p. 2462, 2463) : soutient les amendements de M. Robert Bret n° 374 (consultation effective des élus locaux avant tout passage à la taxe professionnelle unique) et n° 375 (suppression du passage automatique à la taxe professionnelle unique à défaut de délibération contraire du conseil de la communauté urbaine) - **Art. 49 (régime fiscal des districts)** (p. 2464) : soutient l'amendement n° 376 de M. Robert Bret (consultation effective des élus locaux pour le passage à la taxe professionnelle unique des districts) - **Art. 50 (régime fiscal des communautés de communes)** (p. 2467, 2468) : soutient l'amendement n° 377 de M. Robert Bret (automaticité du passage à la taxe professionnelle unique dans les communautés de communes dont la population excéderait 500 000 habitants).

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Avant l'art. 52** (p. 2527) : soutient l'amendement n° 381 de M. Robert Bret (libre fixation des taux d'imposition pour les assemblées délibérantes des collectivités locales) - **Art. 52 (déliation des taux)** (p. 2528) : encadrement de la liberté de fixation des taux des impôts directs locaux par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales. Interrogation sur la contribution des entreprises au financement des collectivités territoriales. Le groupe communiste républicain et citoyen ne votera pas les amendements de la commission saisie pour avis n° 189 (établissement des règles en matière de liaison des taux des quatre impôts locaux) et n° 190 (suppression de la possibilité donnée aux groupements à fiscalité mixte d'augmenter leur taux de taxe professionnelle lorsque les communes augmentent les taux des trois autres taxes directes locales). (p. 2531) : soutient l'amendement n° 382 de M. Robert Bret (suppression de la possibilité donnée aux groupements à fiscalité mixte d'augmenter leur taux de taxe professionnelle lorsque les communes augmentent les taux des trois autres taxes directes locales).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 65** (p. 2611) : se déclare favorable à l'amendement n° 470 de M. Philippe Arnaud (rétablissement de l'éligibilité à la dotation globale d'équipement pour les communes

regroupées en établissements publics de coopération intercommunale dépassant 20 000 habitants) - **Après l'art. 66** (p. 2659, 2660) : soutient l'amendement n° 384 de M. Robert Bret (prise en compte des actifs financiers dans l'assiette d'imposition de la taxe professionnelle).

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1997 [n° 0441 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4204, 4205) : particularités de ce projet de loi. Orientations libérales des dispositions de la loi de finances pour 1997. Loi portant mesures d'urgence à caractère fiscal et financier, MUFF, consécutive au changement de Gouvernement. Réformes structurelles mises en oeuvre par le nouveau Gouvernement. Amélioration de la situation des comptes de l'Etat consécutive à la croissance économique de 1998. Mesures en faveur de l'emploi. Niveau relativement élevé du déficit public. Situation économique. Fracture dans la société imposant des réformes profondes.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4255, 4256) : réformes importantes pour les finances locales mises en place par la loi de finances pour 1999. Contrôle indispensable des aides aux entreprises. Proposition d'une taxe additionnelle sur les actifs financiers. Nécessité de créer des ressources nouvelles. Situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL. Interrogation relative à la réforme de la taxe d'habitation et à la révision des bases cadastrales.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0445 (98-99)]** - (24 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4380, 4382) : procédure d'urgence sur ce texte. Réorganisation des institutions. Remise en cause de l'autodétermination des communes : inclusion d'office des communes après élargissement du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI, par le préfet. Mobilisation des élus de la communauté urbaine de Bordeaux. Propositions rejetées sur l'instauration des règlements intérieurs et la désignation des membres du comité syndical. Mise en place par les EPCI de comités consultatifs. Suppression des dispositions relatives à la désignation au suffrage universel des conseillers communautaires urbains. Danger de l'ouverture de la fiscalité mixte à toutes les structures de coopération. Développement nécessaire de la coopération intercommunale. Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendront sur ce texte.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Après l'art. 21** (p. 4452, 4454) : se déclare opposé aux amendements de M. Michel Charasse n° 129 (prescription par trois ans des délits d'abus de biens sociaux ou assimilés) et n° 130 (réception des témoignages des journalistes de manière à protéger leur sécurité). Amendement n° 129 précité hors sujet. Jurisprudence sur le délai de prescription des délits d'abus de biens sociaux. Liberté de la presse.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6384) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-168 (rétablissement de l'exonération d'imposition des allocations versées dans le secteur privé pour les congés de maternité) - **Après l'art. 3** (p. 6419) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-176 (application aux chocolats et aux produits de confiserie du taux de la TVA en vigueur pour les autres produits alimentaires). (p. 6421, 6422) : tradition de la chocolaterie française. Secteur menacé par l'uniformisation des produits souhaitée par la Commission européenne. (p. 6429) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-173 (application du

taux réduit de la TVA aux prothèses auditives et aux verres correcteurs).

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 5** (p. 6470) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° I-15 de la commission (prolongation du régime instaurant une réduction de 30 % sur les donations sans limite d'âge) - **Après l'art. 12** (p. 6527, 6528) : soutient l'amendement n° I-185 de Mme Marie-Claude Beaudeau (niveau d'exemption fiscale des groupes de sociétés limité à vingt millions de francs par groupe constitué). Caractère discutabile de la fiscalité des entreprises - **Après l'art. 13 bis** (p. 6534) : soutient l'amendement n° I-187 de Mme Marie-Claude Beaudeau (maintien de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés instituée en 1997 pour les entreprises qui, malgré leurs résultats bénéficiaires, procèdent à la mise en oeuvre de plans de licenciements et de suppressions d'emplois). Exemple de l'entreprise Michelin - **Avant l'art. 14** (p. 6535, 6536) : son amendement n° I-188 : insertion des actifs financiers dans les bases de la taxe professionnelle ; rejeté. Réforme adoptée l'an dernier de la taxe professionnelle. Effets de cette mesure sur l'emploi. Question de la pérennisation de la taxe professionnelle. Poids des actifs financiers - **Après l'art. 14** (p. 6547, 6548) : ses amendements n° I-189 : répartition du produit de la taxe professionnelle par moitié entre les collectivités locales accueillant les établissements de La Poste ou de France Télécom et le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ; et n° I-190 : répartition de la moitié du produit de la taxe professionnelle entre les collectivités locales incluses dans le périmètre de circonscription de taxe de l'établissement de La Poste ou de France Télécom imposé ; retirés. Changement de statut des établissements de France Télécom. Procédure devant la Cour de justice des Communautés européennes - **Après l'art. 14 ter** (p. 6552, 6553) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° I-149 de M. Xavier Pintat (modulation des incidences de la réforme de la taxe professionnelle en ouvrant la faculté aux départements chargés de la répartition des moyens des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, de compenser de manière conventionnelle la perte de recette entraînée par la réduction des bases provoquée par la suppression de la part "salaires" de l'assiette de la taxe professionnelle des communes écrites). Son amendement n° I-192 : suppression de la disposition dite "amendement Auberger" autorisant l'utilisation par l'Etat de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP, comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat ; rejeté. Compensation non intégrale des recettes des collectivités locales perdues. Nouvelle diminution de la DCTP - **Après l'art. 14 quater** (p. 6554, 6555) : ses amendements n° I-194 : possibilité de dégrèvement d'imposition à la taxe d'habitation pour les jeunes de moins de 25 ans ayant des ressources inférieures au revenu minimum d'insertion ; et, soutenu par M. Paul Loridant, n° I-193 : plafonnement du montant maximum de la taxe d'habitation à 2 % des revenus des contribuables ; retirés - **Après l'art. 15** (p. 6559, 6560) : soutient l'amendement n° I-195 de Mme Marie-Claude Beaudeau (modulation de l'intégration des biens professionnels dans le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, en fonction de critères d'efficacité sociale dans la gestion quotidienne des entreprises). Objectif d'accroître le rendement de l'ISF et de responsabiliser les détenteurs de patrimoine au regard des intérêts de la collectivité. Délocalisation - **Après l'art. 19 bis** (p. 6567, 6569) : ses amendements portant sur le même objet, n° I-197, n° I-199 ; retirés ; et n° I-198 : élargissement des critères de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; adopté. Son amendement n° I-196 : modalités du calcul du revenu fiscal de référence pour les personnes ayant perçu des revenus différés et exceptionnels ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 22** (p. 6600, 6601) : soutient l'amendement n° I-200 de Mme Marie-Claude Beaudeau (remboursement de la taxe intérieure de consommation sur le gazole pour les entreprises de transport public de voyageurs). Analogie avec les

entreprises de transport routier de marchandises - **Après l'art. 22 bis** (p. 6604) : soutient l'amendement n° I-203 de M. Paul Vergès (non-application de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux installations productrices d'énergie à partir d'une source renouvelable). Cas de l'utilisation de la bagasse en association avec le charbon en combustible de centrale thermique à La Réunion. Lutte contre l'effet de serre - **Après l'art. 26** (p. 6629, 6630) : soutient l'amendement n° I-202 de Mme Marie-Claude Beaudou (annulation du dispositif de supplément de loyer de solidarité). Amélioration de la situation des retraités. Pénalisation des familles à revenus moyens. Augmentation du nombre de vacances de logements. Mixité nécessaire à la cohésion sociale. Coût élevé de l'encaissement. (p. 6631) : son expérience de maire de Oissel. Contradiction du Gouvernement sur la politique de la ville. "Ghettoïsation" due aux surloyers - **Art. 31 bis** (*prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 6655) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° I-53 de la commission et favorable à l'amendement n° I-60 de M. James Bordas, déposé au nom de la commission des affaires culturelles (ajout des fédérations délégataires parmi les débiteurs de la contribution prévue à cet article). Attentes fortes exprimées par le mouvement sportif. Rationalisation de l'allocation des ressources du fonds national de développement du sport, FNDS - **Avant l'art. 34 ou après l'art. 34** (p. 6660) : son amendement n° I-207 : majoration de la fraction du taux de croissance prise en compte dans le calcul de l'enveloppe normée à 50 % à partir de 2000 ; devenu sans objet. Demande de l'Association nationale des élus communistes républicains et de l'Association des maires de France. (p. 6661) : opposition des élus communistes au pacte de stabilité de M. Alain Juppé - **Avant l'art. 34** (p. 6662) : son amendement n° I-204 : régularisation positive de la dotation de compensation de la taxe professionnelle sur la dotation globale de fonctionnement ; rejeté - **Art. 34** (*abondement de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 6664) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou, n° I-205 : majoration de la dotation globale de fonctionnement d'un milliard de francs ; rejeté - **Après l'art. 34** (p. 6668) : son amendement n° I-206 : suppression du mécanisme de surcompensation au profit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6701, 6702) : inscription de ce projet dans un contexte de croissance économique. Justice fiscale. Répartition des fruits de la croissance. Intérêts contradictoires des actionnaires et des salariés. Pérennisation du dispositif des options d'achat d'actions. Le groupe communiste républicain et citoyen ne votera pas la première partie de la loi de finances, telle que modifiée par la droite sénatoriale.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social

- (2 décembre 1999) (p. 6724) : budget en augmentation. Interrogation sur la réduction des demandes d'avis émanant du Gouvernement. Amélioration des relations internationales. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce budget, en insistant pour que soit donnée au Conseil économique et social toute sa place dans la vie économique et sociale du pays.

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (2 décembre 1999) (p. 6749, 6750) : rôle du service public en faveur de la cohésion sociale. Accord salarial du 10 février 1998. Absence de crédits supplémentaires pour le passage aux 35 heures. Diminution des crédits sociaux. Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur ce projet de budget.

Journaux officiels (budget annexe)

- (2 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6741, 6742) : développement des nouveaux supports techniques. Budget en hausse. Réforme de la ligne éditoriale du bulletin officiel des annonces des marchés publics, BOAMP. Accroissement du recours au personnel temporaire. Augmentation de l'excédent reversé au Trésor. Signature d'une convention entre la Direction des Journaux officiels, DJO, et la société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels de la République française, SACIJO. Nouvelles technologies. Opportunité de la concession liant les Journaux officiels à la société OR-Télématique. La commission des finances propose l'adoption des crédits de ce budget.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7322, 7323) : modalités d'éligibilité aux dotations de solidarité. Lissage sur trois ans des effets du recensement sur la dotation d'aménagement. Gel de la dotation forfaitaire pour les communes dont la population baisse. Nécessaire réforme d'ensemble de la fiscalité locale. Abondement par le Sénat de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Le groupe communiste républicain et citoyen soutient le dispositif mis en place par le Gouvernement et rejettera les amendements cavaliers reprenant la loi sur l'intercommunalité - **Art. 1er** (*conditions générales de prise en compte des résultats du recensement de 1999 sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales et correction des effets secondaires de la réforme de la taxe professionnelle*) (p. 7329, 7330) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 2 de la commission et n° 15 de la commission saisie pour avis (prise en compte des baisses de population sur deux ans au lieu de trois ans) - **Après l'art. 1er** (p. 7332, 7334) : ses amendements n° 28 : augmentation de deux à trois ans de la période de lissage en cas de cessation d'éligibilité d'une commune à la dotation de solidarité urbaine, DSU ; et n° 29 : uniformisation des clés de répartition des crédits de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France, FSCRIF ; rejetés. Injustice des effets de seuil. Rôle péréquateur du FSCRIF - **Après l'art. 4** (p. 7349, 7350) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur l'amendement n° 30 du Gouvernement (majoration exceptionnelle de la dotation globale d'équipement pour les services départementaux d'incendie et de secours). Souhaite un abondement équivalent de la dotation globale d'équipement, DGE - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7356, 7357) : amendements "cavaliers" portant sur l'intercommunalité. Opposition du groupe communiste républicain et citoyen aux positions défendues par le président de la commission. Apports de l'intercommunalité. Non-remise en cause de l'autonomie communale.

- Projet de loi de finances pour 2000 (suite)

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 62** (p. 7587) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou, n° II-38 : suppression de l'autorisation d'utilisation par l'Etat de la dotation de compensation de la taxe professionnelle comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat ; rejeté - **Après l'art. 63** (p. 7588) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou, n° II-37 : alimentation du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et des collectivités locales accueillant des établissements France-Télécom par le produit de la taxe professionnelle de France-Télécom ; rejeté.

- **Proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisir [n° 0267 (98-99)]** - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7680, 7681) : paiement des frais de secours par les collectivités locales. Attachement au principe de la

gratuité des secours : raisons d'égalité et d'ordre public. Efficacité de la prévention par rapport à la répression. Existence d'actions de recherche en responsabilité pénale pour les pratiquants d'activités sportives. Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen ne voteront pas cette proposition de loi.

- Proposition de loi tendant à renforcer le dispositif pénal à l'encontre des associations ou groupements à caractère sectaire qui constituent, par leurs agissements délictueux, un trouble à l'ordre public ou un péril majeur pour la personne humaine ou la sûreté de l'Etat [n° 0079 (98-99)] - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7692, 7693) : "professionnalisation" du mouvement sectaire. Exemple de la scientologie. Le groupe communiste républicain et citoyen votera cette proposition de loi. Extension de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices armées. Prononciation de la dissolution d'une secte par décret du Président de la République. Sanctions pénales à l'encontre des sectes en tant que personnes morales. Rattachement discutable à la loi de 1936 : risque d'ériger les mouvements sectaires en martyrs ; référence à plusieurs condamnations ; multiplicité des formes juridiques employées par les sectes. Sauvegarde de la liberté d'association et de la liberté de conscience. Importance de la prévention.

- Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)] - (20 décembre 1999) - **Avant l'art. 1er bis** (p. 7790) : son amendement, soutenu par M. Paul Lorient, n° 1 : prise en compte de la situation des communes siège d'un établissement hospitalier dans la répartition de la dotation globale de fonctionnement ; retiré.

FOURCADE (Jean-Pierre), sénateur (Hauts-de-Seine) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire du Comité national et de l'organisation sanitaire et sociale.

Membre suppléant de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur la coordination des politiques de l'emploi dans le contexte de l'euro [n° 388 (98-99)] (27 mai 1999) - **Emploi**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 158 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3214) - Ministère : Budget - *Révision des valeurs locatives* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3215) - **Impôts locaux**

n° 214 (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5708) - Ministère : Economie - *Unification des réseaux d'établissement de l'assiette et de perception des recettes fiscales* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5708) - **Fiscalité**

Questions orales sans débat :

n° 548 (JO Débats du 20 mai 1999) (p. 3186) - Ministère : Budget - *Application de l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4543) - **Finances locales**

INTERVENTIONS

- Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant les articles 88-2 et 88-4 de la Constitution - (18 janvier 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 16, 17) : le groupe du Rassemblement démocratique et social européen, unanimement favorable à la construction européenne, apportera son entier soutien à la révision constitutionnelle et à la ratification du traité d'Amsterdam. Union européenne, facteur de stabilité en Europe. Indispensables transferts de souveraineté pour la mise en place de politiques communes bénéfiques à chaque Etat membre. Volonté d'une mise en oeuvre rapide de la réforme institutionnelle, préalable nécessaire à tout élargissement.

- Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)] - (11 février 1999) - **Discussion générale** (p. 915, 917) : utilisation du droit de grève. Rôle des syndicats. Manque d'autonomie des directions d'entreprise ou des états-majors des services publics lors des négociations. Absence de principe de continuité du service public dans la Constitution ou dans son préambule. Institution d'un service minimum. Problèmes de sécurité. Développement du dialogue au sein de l'entreprise. Préavis "glissants". Rapport du Gouvernement prévu par ce texte. Souhait d'une création d'une mission d'information parlementaire chargée d'analyser le fonctionnement des pays étrangers. Se déclare favorable à cette proposition de loi.

- Projet de loi relatif aux polices municipales - Deuxième lecture [n° 0183 (98-99)] - (17 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1074, 1075) : police municipale de Boulogne-Billancourt. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen est favorable à ce projet de loi et votera les amendements présentés par la commission des lois. Question de l'armement. Horaires de travail. Circulation et stationnement. Articulation entre police, gendarmerie et autorité judiciaire. Contrats locaux de sécurité - **Art. 2 (élaboration d'un règlement de coordination)** (p. 1081) : intervient sur les amendements de la commission n° 1 (suppression de la notion de conformité à une convention type) et n° 2 (précision sur la nature, les lieux et les modalités des interventions des policiers municipaux).

- Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)] - (4 mars 1999) - **Art. unique (égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions - article 3 de la Constitution)** (p. 1317) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (reprise de la rédaction initiale du projet de loi). Sagesse de l'adoption du texte de la commission des lois.

- Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)] - (16 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1471, 1472) : renforcement de la coopération en matière de libre circulation des personnes et évolution vers une politique commune intégrant les acquis de Schengen. Aucune prévision des conséquences de la mise en place de l'euro : interrogation au sujet de la coordination des politiques budgétaires et fiscales. Mise en oeuvre insuffisante du principe de subsidiarité. Soutien du groupe du Rassemblement démocratique et social européen à l'amendement introduit par le Gouvernement sur le "préalable institutionnel à l'élargissement". Prise de conscience par le Parlement européen de son rôle en matière de contrôle de la Commission illustré par la démission de celle-ci ; éventuellement moyen d'accélérer la réforme des institutions.

Proposition de rédaction d'une constitution européenne. Le groupe du RDSE votera ce projet de loi.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1596, 1597) : avec la majorité des membres du Rassemblement démocratique et social européen votera l'amendement n° 3 de la commission (définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil). Confrontation des maires à la réalité.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) (p. 2156, 2157) : création d'une nouvelle structure intercommunale. Majoration budgétaire de cinq cent millions de francs. Dotation globale de fonctionnement, DGF.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 34** (*transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes*) (p. 2347) : se déclare favorable à l'amendement n° 339 de M. Jacques Pelletier (suppression de la possibilité offerte aux districts de se transformer en syndicats de communes) - **Art. 39** (*transformation des communautés de villes en communautés d'agglomération ou en communautés de communes*) (p. 2356) : suivra l'avis de la commission sur l'amendement n° 323 de M. Jacques Legendre (possibilité pour les communautés de villes de se transformer également en communautés urbaines).

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Art. 46 sexies** (*appel à compétences inversé en matière de traitement des déchets*) (p. 2430) : se déclare favorable à l'amendement n° 149 de la commission (partage de compétences pour le traitement et la collecte des ordures ménagères) - **Art. 51 (par priorité)** (*taxe professionnelle unique*) (p. 2443) : intervient sur l'amendement n° 182 de la commission saisie pour avis (remplacement des mots "communautés de villes" par "groupements substitués aux communes pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle"). Incidences de la suppression de la part des salaires, de l'évolution vers la taxe professionnelle unique et des cotisations annexes, sur les entreprises. (p. 2446) : se déclare opposé à l'amendement n° 378 de M. Robert Bret (limitation du champ d'application de la fiscalité mixte aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomérations). (p. 2457, 2458) : se déclare favorable à l'amendement n° 188 de la commission saisie pour avis (suppression de la référence à la dotation de solidarité urbaine, DSU, et à la dotation de solidarité rurale, DSR).

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Art. 52** (*dé liaison des taux*) (p. 2527, 2528) : atteinte à l'autonomie des collectivités locales - **Art. 57** (*fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France*) (p. 2542, 2543) : mécanisme du fonds de solidarité. Surtaxation des communes. Se déclare défavorable à un amendement de suppression complète du dispositif en raison de l'urgence déclarée par le Gouvernement et de la nécessaire solidarité intercommunale. Se ralliera aux amendements de la commission saisie pour avis n° 197 (prise en compte de l'écart de base de taxe professionnelle par rapport à la moyenne régionale et plafonnement de la nouvelle contribution au montant du premier prélèvement) et n° 198 (inscription de la contribution de la commune au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France sur les avis d'imposition des contribuables). (p. 2550, 2551) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 265 de M. Dominique Braye. Utilisation du fonds de solidarité.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Art. 2** (*incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral*) (p. 5255, 5256) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (possibilité

pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive) et opposé au sous-amendement n° 36 de Jean-Claude Carle, déposé sur ce dernier.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5552, 5553) : accord pour une réduction du travail négociée et facultative : loi "Robien". Points de désaccord avec le projet de loi : son application aux petites et moyennes entreprises, majoration du SMIC, limitation des marges de manoeuvre dans les négociations collectives avec un risque de règlement des conflits par la Cour de cassation, financement de la réforme. Appréciation du droit du travail français par les experts internationaux. Apportera son soutien aux amendements présentés par la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 5626) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (validation des accords conclus en application de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998). Courte durée du délai de renégociation des accords passés prévu par ce projet de loi. Question du travail du dimanche.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5942, 5944) : bouleversement du projet de loi par la prise en compte du financement des 35 heures. Amélioration de la situation des comptes sociaux expliquée par la croissance, les artifices comptables et les prélèvements supplémentaires. Réduction des dépenses indissociable de l'amélioration de la gestion des comptes sociaux. Danger pour l'avenir des comptes sociaux de l'imbrication de la loi de financement de la sécurité sociale et de la loi de finances. Réserve sur l'imbrication du financement de la ristourne dégressive sur les bas salaires et des 35 heures. Majoration des prélèvements fiscaux entraînée par les 35 heures. Abrogation non justifiée de la loi Thomas. Avec la majorité des membres du groupe du Rassemblement démocratique et social européen soutient les positions communes de la commission des affaires sociales et de la commission des finances. (p. 5945) : responsabilité de la surcompensation.

Nouvelle lecture [n° 0105 (1999-2000)] - (2 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6734, 6736) : rétablissement de l'équilibre par l'augmentation des prélèvements. Avec la majorité des membres du groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera la motion tendant à opposer la question préalable. Danger de la politique menée en matière de santé. Insuffisance de la politique familiale. Absence de mesures pour les retraites. Effet sur les exportations de l'écart de change entre l'euro et le dollar. Danger pour l'avenir du régime social de l'imbrication du projet de loi de financement de la sécurité sociale et du projet de loi de finances.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7323, 7324) : majoration des crédits de la dotation de solidarité urbaine, DSU. Compensation de la suppression de la part "salaires" de la taxe professionnelle. Conséquences sur le budget de l'Etat de l'application de la loi de 1993 en vigueur. Prise en compte de la moitié de l'augmentation de la population. Inquiétudes quant à l'évolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Dissociation du lien entre la population réelle et la DGF. Projet de loi à venir relatif à l'urbanisme, au logement et aux transports. Souhaite l'étalement sur deux ans des mesures découlant du nouveau recensement. Son attachement à la DGF - **Art. 1er** (*conditions générales de prise en compte des résultats du recensement de 1999 sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales et correction des effets secondaires de la réforme de la taxe professionnelle*) (p. 7330) : intervient sur les amendements identiques de conséquence n° 3 de la commission et n° 16 de la commission saisie pour avis.

Augmentation par l'Assemblée nationale de la dotation de solidarité rurale par prélèvement sur la taxe professionnelle non versée par La Poste et les télécommunications.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Art. 2 et Etat A (équilibre général)** (p. 7803) : intervient sur l'amendement n° 69 du Gouvernement (correction de l'équilibre de ce collectif budgétaire à trois titres).

FOURNIER (Bernard), sénateur (Loire) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à permettre la création de "Chartes de participation" dans les collectivités territoriales et à déterminer les modalités de l'intéressement des agents de ces collectivités [n° 428 (98-99)] (15 juin 1999) - **Collectivités territoriales.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 120 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1588) - Ministère : Education - *Fermetures de classes en milieu rural* - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1589) - **Enseignement**

n° 200 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4976) - Ministère : Santé - *Remboursement des cures thermales par la sécurité sociale* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4976) - **Thermalisme**

n° 255 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7706) - Ministère : Premier ministre - *Table ronde de Matignon sur la Corse* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7706) - **Etat**

Questions orales sans débat :

n° 397 (JO Débats du 10 décembre 1998) (p. 6231) - Ministère : Affaires européennes - *Importation et distribution de médicaments* - Réponse le 10 février 1999 (p. 807) - **Médicaments**

n° 445 (JO Débats du 4 février 1999) (p. 719) - Ministère : Equipement - *Réhabilitation des anciennes voies ferrées en train de découverte touristique* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1346) - **Transports ferroviaires**

n° 569 (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4660) - Ministère : Aménagement du territoire - *Implantation d'un centre d'enfouissement de déchets ultimes à Sury-le-Comtal* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5039) - **Déchets**

n° 623 (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5481) - Ministère : Justice - *Avenir des tribunaux de commerce* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7903) - **Cours et tribunaux**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux polices municipales - Deuxième lecture [n° 0183 (98-99)]** - (17 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1096) : aggravation de la petite et moyenne délinquance. Prérogatives régaliennes de l'Etat en matière de sécurité. Instauration grâce à la démarche du rapporteur, d'un partenariat équilibré entre l'Etat et les communes. Dispositif relatif à l'armement. Le groupe du RPR votera ce projet de loi.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1719, 1721) : opportunité de ce projet de loi. Concertation et débats parlementaires de la loi "Pasqua". Dépôt par le Gouvernement de multiples textes dits "de fond". Procédure d'urgence. Dessaisissement du Parlement. Suppression éventuelle de l'arrondissement de Montbrison. Disparition du schéma national d'aménagement du territoire en faveur de huit schémas sectoriels. Notion de durabilité. Absence de mesures sur l'organisation du dialogue social et sur la sécurité. Superposition de structures. Maintien des services publics en milieu rural. Inscription de la France dans les arcs européens, alpin et méditerranéen. Absence de mesures sur le désenclavement des territoires défavorisés et sur la politique autoroutière nationale.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 26 (zones de revitalisation rurale - art. 61 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1981) : soutient l'amendement n° 192 de M. Gérard Cornu (rétablissement des dispositions prévoyant l'adoption d'une loi contribuant à assurer aux habitants des zones de revitalisation rurale des conditions de vie équivalentes à celles des habitants des autres parties du territoire) - **Après l'art. 26** (p. 1983) : soutient les amendements de M. Gérard Cornu n° 194 (rapport sur le coût des mesures d'exonération de taxes et de cotisations sociales existantes à l'intérieur des zones de revitalisation rurale et des zones prioritaires d'aménagement du territoire) et n° 195 (extension du bénéfice des mesures d'exemption de taxe professionnelle à l'implantation d'activités liées aux nouvelles technologies de la communication dans les zones de revitalisation rurale) - **Art. 16 (précédemment réservé le 23 mars 1999, p. 1703) (des schémas multimodaux de services collectifs de transports)** (p. 2016) : soutient l'amendement n° 175 de M. Gérard Cornu (desserte des zones rurales les plus fragiles).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Après l'art. 8** (p. 3519) : son amendement n° 122 : prise en charge par le régime général de sécurité sociale du forfait hospitalier dû par les assurés sociaux victimes de pathologies graves ; adopté - **Art. 33 (définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie)** (p. 3600) : son amendement n° 158 : possibilité pour l'assuré de consulter les informations de sa carte Sésame Vitale 2 autrement que par l'intermédiaire d'un professionnel de santé ; retiré - **Après l'art. 36** (p. 3609) : son amendement n° 159 : validation du dispositif de transfert aux tribunaux des affaires de sécurité sociale, du contentieux des mesures de mise hors convention des praticiens et auxiliaires médicaux ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière - Nouvelle lecture [n° 0399 (98-99)]** - (9 juin 1999) - **Art. 62 (actif des sociétés de crédit foncier)** (p. 3816, 3817) : soutient l'amendement n° 38 de M. Gaston Flosse (application aux territoires d'outre-mer, TOM, de ce dispositif relatif aux sociétés de crédit foncier) ainsi que sur l'amendement n° 37 de la commission (impossibilité de refinancement par obligations sécurisées des prêts aux établissements publics non garantis par une collectivité locale) le sous-amendement n° 39 du même auteur - **Art. 78 (adaptation du fonctionnement du marché hypothécaire)** (p. 3819) : soutient l'amendement de coordination n° 40 de M. Gaston Flosse -

Explications de vote sur l'ensemble (p. 3820) : apports du Sénat : suppression de l'affectation du produit du placement des parts sociales des caisses d'épargne au fonds de réserve pour les retraites, rejet des sociétés locales d'épargne, SOLE. Opposition à la création du Haut Conseil du secteur financier public et semi-public et au mécanisme du fonds de garantie des cautions. Le groupe du RPR votera ce projet de loi.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1997** [n° 0441 (98-99)] - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4207, 4208) : constatation de l'absence de dérapages importants à la suite de l'audit demandé par le nouveau Gouvernement mis en place en juin 1997. Mesures contenues dans la loi portant diverses mesures urgentes à caractère financier et fiscal, MUFF, en septembre 1997. Politique pénalisante du Gouvernement à l'égard des entreprises. Elaboration correcte de la loi de finances initiale de 1997. Réduction du déficit du budget de l'Etat entre 1993 et 1997. Augmentation des prélèvements pesant sur les entreprises par le nouveau Gouvernement. Avec le groupe du RPR, se ralliera à la position développée par le Rapporteur général.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations** - *Deuxième lecture* [n° 0391 (98-99)] - (13 octobre 1999) - **Art. 24** (*maisons des services publics*) (p. 5121) : maintien du service public en milieu rural. Soutiens apportés à La Poste par les collectivités territoriales. Convention ou coopération entre les communes et La Poste.

FOY (Alfred), sénateur (Nord) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 573 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4763) - Ministère : Emploi - *Politique en faveur des personnes handicapées* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5036) - **Handicapés**

FRANCHIS (Serge), sénateur (Yonne) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre suppléant du comité national de l'organisation sanitaire et sociale.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 77 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 173) - Ministère : Emploi - *Avenir des associations intermédiaires* - Réponse le 22 janvier 1999 (p. 173) - **Insertion**

n° 96 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1128) - Ministère : Défense - *Rôle de l'appel de préparation à la défense* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1128) - **Service national**

n° 236 (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7225) - Ministère : Santé - *Difficultés des hôpitaux* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7225) - **Hôpitaux**

Questions orales sans débat :

n° 458 (JO Débats du 17 février 1999) (p. 1058) - Ministère : Economie - *Fiscalité des associations intermédiaires* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1892) - **Associations**

n° 641 (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5846) - Ministère : Equipement - *Entretien des ouvrages d'art de franchissement de canaux* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7904) - **Domaine public**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire** [n° 0203 (98-99)] - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1702, 1703) : priorité accordée par ce texte aux pôles urbains ; abandon d'une partie du territoire rural. Diminution des fonds structurels européens. Réduction de la carte des primes d'aménagement du territoire. Absence de loi spécifique au développement des zones rurales. Interrogation sur la compatibilité du rôle moteur de l'Etat avec l'esprit des lois de décentralisation. Mise en place des pays et des agglomérations. Risque d'un empilement administratif. Ne votera ce texte de loi que remanié et enrichi par les propositions de la commission spéciale.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale** [n° 0220 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2176) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de la commission (suppression de la compétence optionnelle des communautés d'agglomération relative à l'eau et à l'assainissement).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite)** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite)** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2212) : intervient sur l'amendement n° 21 de la commission (clarification des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération pourra exercer des compétences d'aide sociale départementale afin de marquer que ce transfert ne pourra résulter que d'une volonté conjointe des parties). (p. 2213) : son amendement n° 284 : possibilité offerte à la communauté d'agglomération d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement de

certaines équipements d'intérêt communautaire; adopté. (p.2215, 2216): respect de l'intérêt communautaire lorsqu'une commune engage une opération.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 11 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes)** (p. 2616) : son amendement n° 285 : possibilité reconnue aux communautés de communes d'attribuer des fonds de concours à leurs communes membres ; adopté.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3490, 3491) : lutte contre les exclusions. Son adhésion aux initiatives de prévention et de promotion de la santé. Aménagement souhaitable de notre système de protection sociale. S'en remet aux propositions du rapporteur de la commission des affaires sociales : création d'une allocation personnalisée à la santé. Extension de l'accès aux soins : prothèses dentaires, auditives ou d'optique médicale.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 14 (exécution des recouvrements forcés de cotisations dues par les non-salariés non agricoles et les agriculteurs)** (p. 3539, 3540) : son amendement n° 130 : renforcement de l'efficacité de la procédure d'opposition à tiers détenteur mise en oeuvre par les organismes sociaux; retiré. Demandes de la Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse des artisans, CANCAVA, et de la Caisse de compensation de l'organisation autonome nationale d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce, ORGANIC.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5572, 5573) : baisse du chômage. Réduction du temps de travail dans la fonction publique et estimation de la durée actuelle de travail. Absence de consensus entre certaines organisations patronales et les organisations syndicales. Encadrement législatif contraignant. Prise en compte de la pénibilité du travail. Approuve l'allègement des cotisations patronales. Souhaite qu'une contribution efficace à la politique de l'emploi soit apportée par le vote de ce projet amendé par le Sénat.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 6 (travail à temps partiel)** (p. 5729) : difficultés de mise en oeuvre de la loi pour les entreprises de propreté. Temps partiel subi ou choisi. Nécessité de ne pas pénaliser les entreprises recourant obligatoirement au temps partiel. (p. 5730) : son amendement n° 53 : suppression des dispositions prévoyant une contrepartie en cas de modification de la répartition des temps de travail ; adopté - **Art. 14 (sécurisation juridique des conventions ou accords conclus en application de la loi du 13 juin 1998)** (p. 5763) : son amendement, soutenu par M. Philippe Nogrix, n° 55 : allongement à deux ans du délai pendant lequel les accords passés à la suite de la première loi sur les 35 heures peuvent continuer à produire leurs effets après l'entrée en vigueur de la deuxième loi ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 16** (p. 6565) : soutient les amendements portant sur le même objet de M. Bernard Barraux n° I-281 et n° I-282 (exonération des artisans bouchers et des bouchers-charcutiers de la taxe d'équarrissage).

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6704, 6705) : remerciements. Vision de la fiscalité de demain : fiscalité compétitive au service de l'emploi. Nécessité d'une vision consolidée du budget de l'Etat et du budget social. Place des dotations de l'Etat par rapport à la fiscalité locale. Le groupe de l'Union centriste votera la première partie du projet de budget telle qu'amendée.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) (p. 6763, 6764) : dégradation d'une situation de précarité dans les agglomérations. Portée des contrats de ville. Absence de progrès significatifs. Proposition de mise en place d'une politique volontariste de mixité sociale et urbaine ; amélioration de la sécurité ; action globale en direction de la famille ; maintien des zones franches. Le groupe de l'Union centriste ne votera pas les crédits affectés à la ville.

FRANÇOIS (Philippe), sénateur (Seine-et-Marne) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la Forêt et des produits forestiers ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 21 mai 1999).

Membre titulaire de la Commission consultative pour la production de carburants de substitution.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 189 (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4375) - Ministère : Relations avec le Parlement - *Proposition de loi sénatoriale sur la chasse* - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4376) - **Chasse**

n° 221 (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5714) - Ministère : Equipement - *Tunnel du Mercantour entre la France et l'Italie* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5714) - **Transports routiers**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 80, 82) : origine communautaire des dépenses publiques pour l'agriculture. Discussion prématurée de ce projet de loi par rapport à l'accord global sur la réforme de la politique agricole commune, PAC, prévu fin mars. Agenda 2000. Risque d'une renationalisation de la PAC entraînant une perte pour le budget national français. Nécessité de l'encadrement des aides pour éviter les distorsions de concurrence entre les producteurs des Etats membres de la Communauté européenne. Création des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Exigence de compétitivité de l'agriculture au niveau européen et international. Compatibilité nécessaire entre la compétitivité et l'aménagement de l'espace. Souhaite l'instauration d'un libéralisme équilibré. Création d'un modèle agricole européen. "Bureaucratisme" de l'agriculture.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 2 (création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural)** (p. 144) : sur l'amendement n° 2 de la commission (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), au nom du

groupe du RPR, se déclare favorable au sous-amendement de M. Gérard César n° 164 (transformation du CTE en contrat d'entreprise) - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 158) : nécessité d'un encouragement des investissements non satisfaite par ce projet de loi. Le groupe du RPR proposera un volet fiscal à ce texte. (p. 176) : intervient sur l'amendement n° 177 de M. Gérard César (caractère spécifique des contrats territoriaux d'exploitation). Possibilité de déposer des sous-amendements pour prendre en compte le rejet de l'expression "contrat d'entreprise agricole" dans les amendements déposés. Approuve la proposition de M. Guy Allouche, président de séance, d'harmonisation rédactionnelle par le service de la séance - **Après l'art. 4** (p. 181) : intervient sur l'amendement n° 193 de M. Gérard César (création d'un fonds agricole). Nécessité d'adopter à l'avenir la notion de fonds agricole afin d'accorder un jour le statut d'entreprise à l'exploitation agricole.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 41 bis** (*utilisation de l'indication de provenance dans les dénominations de vente - art. L. 642-4 du code rural*) (p. 506) : sur l'amendement de la commission n° 58 (possibilité d'emploi d'une mention géographique sur les produits sous label ou avec certificat de conformité), soutient le sous-amendement n° 293 de M. Gérard César - **Avant l'art. 45 bis** (p. 552, 553) : son amendement n° 571 : fixation par décret en Conseil d'Etat des règles générales et des prescriptions techniques applicables aux installations classées soumises à autorisation ; adopté. Historique de l'article 7 de la loi "installations classées". Nécessité de viser de façon spécifique certaines catégories d'installations. Inconstitutionnalité de cet article qui confie des pouvoirs extra-réglementaires au Premier ministre - **Art. 46** (*document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier - section 1 du chapitre II du titre Ier du Livre Ier (nouveau) du code rural - art. L. 112-1 du code rural*) (p. 557) : son amendement de précision, soutenu par M. Jean Bizet, n° 317 ; adopté - **Art. 47 bis** (*association des représentants des organisations professionnelles agricoles à la délimitation des zones de préemption - art. L. 142-3 du code de l'urbanisme*) (p. 560) : son amendement n° 318 : association des organisations professionnelles forestières à la délimitation des zones de préemption ; adopté après rectification rédactionnelle par le Gouvernement - **Art. 48** (*réduction des espaces agricoles et forestiers - art. L. 112-3 du code rural*) (p. 561, 562) : son amendement n° 319 : extension des cas de consultation de la chambre d'agriculture aux opérations d'aménagement dont l'enquête publique n'a pas encore été prescrite ; adopté après rectification rédactionnelle par le Gouvernement - **Art. 49** (*droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 143-2 du code rural*) : son amendement de suppression partielle n° 320 ; rejeté. Projet d'extension du droit de préemption des SAFER. Risque de détournement de ce droit de préemption en sollicitant uniquement l'avis d'une collectivité publique - **Art. 49 bis** (*missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 141-1 du code rural*) (p. 566) : son amendement de suppression n° 321 ; retiré. Opposition au financement par les SAFER du marché privé des biens agricoles - **Après l'art. 50** (p. 567) : son amendement n° 322 : association des organisations agricoles et forestières représentatives à l'action des pouvoirs publics en matière de protection de l'environnement ou de gestion de l'espace rural ; adopté - **Après l'art. 65** (p. 602) : son amendement n° 323 : limite d'âge pour l'élection du président d'un centre régional de la propriété forestière ; adopté.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1923, 1924) : son amendement n° 198 : caractère facultatif de l'élaboration du projet d'agglomération ; adopté. Liberté et indépendance des communes. (p. 1928) : son amendement de coordination n° 199 ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 25** (*zones prioritaires ultrapériphériques - art. 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1979) : soutient le sous-amendement n° 350 de Mme Lucette Michaux-Chevry (prise en compte du caractère insulaire et archipélagique), déposé sur l'amendement de coordination n° 314 de M. Rodolphe Désiré - **Art. 37** (*affectation et aliénation des chemins ruraux - art. L. 161-2 et L. 161-10-1 du code rural*) (p. 2041) : son amendement n° 204 : suppression du paragraphe I de cet article relatif à l'affectation présumée d'un chemin rural à l'usage du public ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° 93 de la commission spéciale.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Art. 56** (*fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*) (p. 2535, 2540) : ses amendements n° 262 : prélèvement au profit de l'établissement public de coopération intercommunale, dont les bases ont été créées, reporté au 1er janvier 2000 ; n° 263 : unification du prélèvement applicable uniquement au groupement créé postérieurement à la promulgation de la loi relative à l'administration territoriale de la République, ATR, le 31 décembre 1992 ; et n° 264 : maintien du reversement prioritaire des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle pour les groupements antérieurement soumis au régime de la taxe professionnelle de zone qui optent pour la taxe professionnelle unique, TPU ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Après l'art. 46** (p. 5001, 5002) : son amendement n° 299 : création d'un établissement public de financement et de restructuration de Superphénix, alimenté par l'Etat ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6178, 6179) : inquiétudes portant sur le domaine social et agroalimentaire, ainsi que sur la remise en cause de l'exception culturelle. Effets de la mondialisation des échanges. Rôle d'organe régulateur de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Aides publiques américaines à l'agriculture. Priorités européennes : principe de précaution ; respect de normes sociales minimales ; diversité culturelle. Position de l'administration américaine face aux décisions du Congrès. Nécessité d'un contrôle effectif du Conseil sur les négociations. Organisation d'une présence parlementaire à la conférence de Seattle. Se réjouit de la création au Sénat d'un groupe de suivi des négociations.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 52 (1999-2000)] tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; 2° [n° 87 (1999-2000)] relative au développement du partenariat social [n° 118 (1999-2000)]** - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7716, 7717) : idée du général de Gaulle. Hommage au travail du rapporteur. Lois de 1986 et 1994 sur la participation des salariés dans l'entreprise. Objectif du texte élaboré par le Sénat d'associer le capital et le travail. Participation des salariés actionnaires à la vie des entreprises. Dépôt d'un amendement du RPR pour faciliter la représentation des salariés aux assemblées générales d'actionnaires. Le groupe du RPR votera ce texte.

FRANÇOIS-PONCET (Jean), sénateur (Lot-et-Garonne)
RDSE.

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de

l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 28 octobre et du 17 novembre 1999).

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire.

Membre titulaire du Comité de gestion du Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables.

Membre titulaire du Comité de gestion (plates-formes aéroportuaires) du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA) (articles 51 et 75 de la loi de finances pour 1999) (JO Lois et décrets du 22 octobre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)]** - (19 janvier 1999) - Président de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 38, 40) : rappel historique. Remise en question de la politique agricole commune, PAC. Exigences nouvelles du consommateur. Protection de l'environnement contre les pollutions agricoles. Rôle essentiel de l'agriculture dans l'occupation du territoire. Accord de la commission sur de nouveaux objectifs du projet de loi mais interrogation sur sa finalité fondamentale. Nécessité de conserver et de développer les positions de la France sur les marchés mondiaux. Harmonisation des charges et des législations au sein de l'Union européenne : exemple de la concurrence entre le Sud-Ouest et l'Espagne sur la production des fruits et légumes. Réserve de la commission sur le contrat territorial d'exploitation, CTE : risque d'une étatisation de l'agriculture. Mise en cause de la responsabilité de l'Etat en cas d'échec du CTE. Modestie des crédits alloués à la mise en oeuvre des CTE. Problème de la structure foncière des exploitations. Souhaite l'attribution d'avantages fiscaux aux cédants pour la transmission de leur exploitation à des jeunes.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - Président de la commission des affaires économiques - **Après l'art. 4** (p. 182) : intervient sur l'amendement n° 194 de M. Gérard Larcher (classement en zones franches agricoles des entreprises agricoles en difficulté économique en zones périurbaines). Souhaite la création de zones franches agricoles dans les zones périurbaines ainsi que dans les zones en voie de désertification - **Art. 6 (définition des activités agricoles - art. L. 311-1 du code rural)** (p. 201) : se déclare favorable aux amendements identiques de suppression n° 8 de la commission et n° 197 de M. Gérard César. Souhaite réexaminer les problèmes relatifs à la pluriactivité des agriculteurs lors des débats à venir sur la loi sur l'aménagement du territoire - **Après l'art. 7 bis** (p. 207) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (dénéigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Existence d'une concurrence entre les agriculteurs et les petites entreprises de travaux publics ou de travaux agricoles. Réponse à un problème d'urgence.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - Président de la commission des affaires économiques - **Après l'art. 65** (p. 599) : se déclare opposé à l'amendement n° 495 de M. Jean-Marc Pastor (mission parlementaire sur la fiscalité agricole, l'intégration, les droits à produire et l'utilisation des critères de qualité). Inutilité de prévoir dans la loi une commission parlementaire. Souhaite le dépôt d'un rapport gouvernemental - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 604, 605) : remerciements au ministre, aux rapporteurs et aux sénateurs. Acquis de ce projet de loi : le contrat territorial d'exploitation, CTE, l'assurance récolte, mesures en faveur de la qualité des produits et de la sécurité alimentaire, renforcement de l'organisation professionnelle. Financement des CTE : opposition à un financement soit européen soit par les collectivités locales. Contrôle des structures. Lacunes du projet de loi sur la fiscalité agricole. Réforme de la politique agricole commune, PAC.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - Président de la commission spéciale - **Discussion générale** (p. 1660, 1661) : rappel de la loi du 4 février 1995 sur l'aménagement et le développement du territoire. Souhaite que le Sénat, l'Assemblée nationale et le Gouvernement parviennent à une rédaction commune de ce texte. Notion de développement durable. Rôle des pays. Suppression du schéma national d'aménagement du territoire. Notion de "service" complétant celle de "schéma directeur". Hommage au travail des trois rapporteurs de la commission spéciale. Leurs amendements : nécessité d'établir un équilibre entre espace rural et espace urbain ; infrastructures de communication ; rôle du Parlement ; mesures en faveur de la création et de la transmission d'entreprises ; dispositif relatif aux zones périurbaines ; clarification des rôles respectifs du département et de la région dans le domaine économique. (p. 1662) : interroge le Gouvernement sur le devenir des mesures relatives à la péréquation entre collectivités riches et pauvres.

- **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - Président de la commission spéciale - **Art. 1er (définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire)** (p. 1740) : souhaite l'adoption de l'amendement n° 22 de la commission spéciale (remplacement des mots "schémas de services collectifs" par les mots "schémas directeurs") - **Art. 2 (définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire)** (p. 1756, 1757) : citation de ses propos sur le schéma national d'aménagement du territoire. Rôle du Parlement. Publication des textes d'application de la loi de février 1995.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Après l'art. 5 bis** (p. 1788, 1791) : soutient l'amendement n° 236 de M. Jean Pépin (possibilité pour les départements de conclure entre eux des schémas interdépartementaux). Amendement proposé par l'association des présidents de conseils généraux. Exemple du projet de la vallée du Lot - **Art. 10 (schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1804, 1805) : universités thématiques : genèse et situation actuelle. (p. 1808, 1809) : intervient sur l'amendement n° 118 de M. Philippe Arnaud (création d'universités thématiques ou de collèges universitaires dans les villes moyennes). Installation d'universités dans des régions reculées : exemple des Etats-Unis et particulièrement de l'université de Princeton.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - Président de la commission spéciale - **Art. 20 (agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1922, 1923) : se déclare favorable à l'amendement n° 237 de M. Daniel Hoeffel (suppression des seuils de population retenus pour la création d'agglomération). Différences d'investissements dans les communautés urbaines et dans les communes rurales. Conséquences de l'incitation financière - **Après l'art. 22**

(p. 1958, 1959) : souhaite l'adoption de l'amendement n° 70 de la commission spéciale (définition, rôle et désignation de la collectivité chef de file). Domaine partagé de l'économie et du développement. Concertation et coopération entre les collectivités territoriales.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - Président de la commission spéciale - **Art. 30** (*prise en compte des schémas de services collectifs de transports dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique globale de transports*) (p. 1990, 1991) : intervient sur l'amendement de suppression n° 80 de la commission spéciale. Transport fluvial et financement. Liaison Rhin-Rhône. Infrastructures routières - **Art. 32** (*régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transports*) (p. 1999, 2000) : développement et infrastructure autoroutière. Exemple de l'autoroute Toulouse-Bordeaux et des deux réalisations implantées à la sortie de cette autoroute. Nécessité d'un axe routier pour la création d'une université en réseau. Expérience de l'Allemagne. Besoin des populations.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - Président de la commission spéciale - **Après l'art. 38** (p. 2114) : intervient sur l'amendement n° 99 de la commission spéciale (création des fonds communs de placement de proximité destinés à développer les fonds propres des entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire). Critère de zone. (p. 2123) : intervient sur les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 105 (possibilité pour les collectivités locales de constituer des "incubateurs territoriaux", destinés à promouvoir l'éclosion de projets de création d'entreprise) et n° 106 (autorisation au moyen des contrats de plan Etat-régions d'accorder un label de "pôle d'incubation territorial"). Expatriation de jeunes Français créateurs d'entreprises. Proposition de créer une mission commune d'information pour connaître les raisons de ces départs. Nécessité de traiter la création d'entreprise à l'échelon local - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2139, 2142) : remerciements aux trois rapporteurs. Importance de l'aménagement du territoire. Crédits budgétaires. Exemple de l'Autriche. Suppression du schéma national d'aménagement du territoire. Schémas de services et d'équipements. Instauration d'un équilibre entre les collectivités territoriales. Propositions de M. Jean-Pierre Raffarin en matière économique. Débat de 1995 sur l'université thématique. Opposition du Gouvernement et du groupe socialiste. Lacunes de ce texte en cas d'échec de la commission mixte paritaire et interrogation sur sa durabilité.

- **Rappel au règlement** - (6 avril 1999) (p. 2133) : intervient sur le rappel au règlement de M. Guy Fischer sur l'évolution de la situation dans les Balkans.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire** - *Nouvelle lecture* [n° 0347 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (26 mai 1999) - Président de la commission spéciale - **Art. 26** (*zones de revitalisation rurale - art. 61 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3331) : indications fournies par la presse sur la prime d'aménagement du territoire, PAT. Priorité aux zones industrielles. Négociation politique de la carte de la PAT. Absence d'information du Parlement - **Art. 32 quater** (*définition de chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3338, 3339) : autoroutes à spécifications simplifiées - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3362, 3363) : remerciements. Déclaration d'urgence sur ce texte. Absence de dialogue. Rôle restreint du Parlement. Déséquilibre entre l'espace rural et l'espace urbain. Rejet de la notion de collectivité chef de file. Contenu économique. Abandon des autoroutes simplifiées.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) - Président de la commission des affaires économiques (p. 4230, 4231) : parité de l'euro par rapport au dollar. Affaiblissement inattendu de l'euro. Menaces pour l'économie consécutives à la part

excessive des dépenses publiques et à l'absence de réformes structurelles.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité** [n° 0243 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - Président de la commission des affaires économiques - **Art. 13** (*statut du service autonome gestionnaire du réseau de transport d'électricité*) (p. 4897, 4898) : approbation de l'orientation tracée par l'amendement n° 232 de M. Pierre Hérisson (filiatation de la fonction de transport d'électricité). Se déclare favorable à l'amendement n° 275 de M. Jacques Valade (mise en place de la transparence et de la neutralité pour la fonction de transport d'électricité et dépôt devant le Parlement au terme d'une année de fonctionnement d'un projet de loi définissant le statut juridique définitif du GRT) et demande à M. Jean Arthuis le retrait de l'amendement n° 232 précité.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) - Président de la commission des affaires économiques (p. 6151, 6153) : manifestation des représentants des organisations non gouvernementales contre l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Rôle essentiel du développement des échanges internationaux dans la prospérité de la France et de l'Europe. Place de la France sur le marché des exportations. Rôle de l'OMC en tant que régulateur et arbitre du libre échange. Ambiguïté de la position des Etats-Unis. Multifonctionnalité de l'agriculture. Identité culturelle. Difficultés des négociations. Probabilité de l'adhésion chinoise.

FRÉVILLE (Yves), sénateur (Ille-et-Vilaine) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre suppléant du Comité des finances locales (JO Lois et décrets du 17 février 1999).

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 196 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4973) - Ministère : Economie - *Comptabilité patrimoniale de l'Etat* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4973) - **Finances publiques**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche** [n° 0152 (98-99)] - (18 février 1999) - **Art. 1er** (*actualisation de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France*) (p. 1148, 1149) : possibilité de ne pas soumettre les universités à un contrôle financier a priori. Votera les dispositions de l'article 1er.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations** [n° 0153 (98-99)] - (10 mars 1999) - **Art. 8** (*définition de la notion de document administratif et régime applicable à la communication de ces documents, attributions de la commission d'accès aux*

documents administratifs, CADA (p. 1409) : intervient sur l'amendement n° 43 de M. Robert Bret (documents non communicables) - **Art. 9** (*tri des informations nominatives collectées dans le cadre de traitement automatisé en vue de leur conservation ou de leur destruction*) (p. 1410) : transposition de la directive européenne. Choix du tri - **Art. 11** (*contrôle de la Cour des comptes sur les organismes habilités à recevoir des taxes parafiscales, ou à percevoir des versements libératoires d'une obligation légale de faire*) (p. 1411) : son amendement n° 44 : extension du champ d'application de cet article aux impositions de toute nature visées dans l'annexe "voies et moyens" des lois de finances ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2081, 2084) : simplification des procédures. Echec de la communauté urbaine et de la communauté de villes. Communautés d'agglomération. Taxe professionnelle unique. Devenir des entreprises. Exemple de l'Ille-et-Vilaine. Zone périphérique. Compétences. Intérêt communautaire. Intercommunalité de solidarité. Système incitatif. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Exemple de Saint-Malo. Système de financement. Fonds départementaux de la taxe professionnelle. Apparition de deux systèmes fiscaux locaux fonctionnant en parallèle. Modalités de calcul du potentiel fiscal d'une commune. Fiscalité mixte. Vision d'avenir pour l'intercommunalité. Révision des droits acquis. Souhaite l'adoption des propositions des commissions et du groupe de l'Union centriste.

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2200) : son amendement n° 286 : disjonction de la compétence optionnelle relative aux équipements scolaires publics, élémentaires et préélémentaires, de celle relative aux équipements culturels et sportifs ; adopté. (p. 2202) : intervient sur l'amendement n° 233 de M. Dominique Braye (construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires publics d'intérêt communautaire). (p. 2207, 2208) : intervient sur l'amendement n° 502 du Gouvernement (définition de la notion d'intérêt communautaire). (p. 2214, 2215) : intervient sur l'amendement n° 284 de M. Serge Franchis (possibilité offerte à la communauté d'agglomération d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement de certains équipements d'intérêt communautaire) - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2242) : se déclare favorable à l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi). Mesure prématurée.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2296) : son amendement n° 458 : procédure en cas de fusion de deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; retiré - **Art. 22** (*organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2310) : son amendement, soutenu par M. Philippe Arnaud, n° 459 : possibilité pour le président de déléguer l'administration de l'EPCI à des membres de l'organe délibérant de cet EPCI ; retiré. (p. 2313) : se déclare favorable au sous-amendement n° 564 du Gouvernement, déposé sur l'amendement n° 478 de M. Alain Vasselle (introduction du mode de recouvrement des taxes ou redevances dans les attributions de l'assemblée délibérante de l'EPCI) - **Art. 25** (*dispositions financières*) (p. 2326) : intervient sur l'amendement n° 516 du Gouvernement (conditions de reprise du patrimoine par les communes membres dans l'hypothèse de la dissolution d'un EPCI) - **Art. 26** (*démocratisation et transparence*) (p. 2330) : intervient sur l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de

l'obligation de publier un rapport annuel d'activités). - **Art. 30** (*dispositions diverses*) (p. 2340) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 131 de la commission - **Après l'art. 32 bis** (p. 2344) : sur l'amendement n° 255 de M. René Trégouët (possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au moment de leur création, d'instituer avec les communes membres un dispositif conventionnel créant une péréquation financière dégressive), se déclare favorable au sous-amendement n° 563 du Gouvernement - **Art. 35** (*transformation des districts en communautés d'agglomération ou en communautés urbaines*) (p. 2351) : intervient sur l'amendement n° 137 de la commission (délibération expresse pour la transformation d'un district en communauté d'agglomération) - **Art. 39** (*transformation des communautés de villes en communautés d'agglomération ou en communautés de communes*) (p. 2355) : se déclare opposé à l'amendement n° 323 de M. Jacques Legendre (possibilité pour les communautés de villes de se transformer également en communautés urbaines).

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2424, 2425) : Intervient sur l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes) ; consultation des électeurs préalable à une fusion de communes sans incidence sur le pouvoir de représentation des conseils municipaux - **Après l'art. 46 quater** (p. 2427) : se déclare favorable aux amendements de M. Alex Türk n° 344 (fusion réservée aux communes limitrophes) et n° 342 (maintien des effectifs des conseils municipaux des communes fusionnées jusqu'à l'expiration du mandat municipal) - **Art. 46 septies** (*facturation de l'utilisation des équipements collectifs d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2433) : intervient sur l'amendement n° 150 de la commission (participation financière des utilisateurs étendue aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes) ; définition des frais de fonctionnement - **Après l'art. 46 nonies** (p. 2436) : se déclare opposé à l'amendement n° 495 de M. Alain Vasselle (extension de la taxe de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME, aux déchets ménagers incinérés) - **Art. 51 (par priorité)** (*taxe professionnelle unique*) (p. 2442, 2453) : sur l'amendement n° 182 de la commission saisie pour avis (remplacement des mots "communautés de villes" par "groupements substitués aux communes pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle"), son sous-amendement n° 293 ; retiré. Ses amendements n° 294 : réduction de l'allocation de compensation ; n° 297 de précision ; n° 295 et n° 291 de conséquence ; et n° 161 : prise en compte de l'augmentation des bases de taxe professionnelle comme un des critères de répartition de la dotation de solidarité ; retirés. Son amendement n° 160 : bénéfice de la dotation de solidarité étendu à certains établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre limitrophes ; adopté. Se déclare opposé à l'amendement n° 378 de M. Robert Bret (limitation du champ d'application de la fiscalité mixte aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomérations). (p. 2454, 2459) : son amendement n° 298 : non-augmentation de la dotation de solidarité en cas d'accroissement des taux de la fiscalité mixte ; devenu sans objet. Intervient sur les amendements de la commission saisie pour avis n° 187 (suppression du plafonnement de la dotation de solidarité) et n° 526 de conséquence du Gouvernement. Son amendement de conséquence n° 296 ; retiré - **Art. 50** (*régime fiscal des communautés de communes*) (p. 2466, 2467) : se déclare favorable à l'amendement n° 178 de la commission (possibilité pour les groupements exerçant la collecte, mais ayant délégué le traitement, de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Soutient les amendements rédactionnels de M. Claude Belot n° 462 et n° 461 - **Art. 50 bis** (*règles de perception de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par les syndicats d'agglomération nouvelle*) (p. 2468, 2470) : sur l'amendement de conséquence n° 180 de la commission, son sous-amendement n° 463 ; retiré - **Après l'art. 51** (p. 2473, 2474) : son amendement n° 162 : mode de calcul du potentiel

fiscal des communes placées sous le régime de la taxe professionnelle unique ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Art. 52** (*dé liaison des taux*) (p. 2529, 2531) : ses amendements n° 166 : calcul du taux moyen du groupement sans élimination des communes ayant des taux inférieurs aux trois quarts du taux moyen pondéré ; n° 163 : suppression du décalage d'un an entre le vote des taux d'imposition sur les ménages par les communes et celui de la taxe professionnelle par l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI ; n° 164 et n° 165 : remplacement des mots "produit perçu" par les mots "taux voté la même année" ; retirés - **Après l'art. 52** (p. 2531) : son amendement n° 173 : délai supplémentaire de quinze jours accordé à l'EPCI pour voter son taux de taxe professionnelle ; retiré - **Art. 56** (*fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*) (p. 2535, 2540) : son amendement n° 465 : montant du prélèvement modifié par le conseil général du département d'implantation du siège de l'établissement écriété ; retiré. Son amendement n° 466 : détermination du prélèvement versé par l'EPCI à taxe professionnelle unique au fonds départemental en cas de réduction du produit de la taxe professionnelle ; adopté - **Après l'art. 56** (p. 2540, 2541) : son amendement n° 299 : réduction du potentiel fiscal des EPCI à taxe professionnelle unique, TPU, à hauteur du prélèvement versé au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ; adopté après modification - **Art. 57** (*fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France*) (p. 2550) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 265 de M. Dominique Braye. Développement nécessaire de la péréquation en Ile-de-France et en province.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 59** (*dotations de solidarité des groupements*) (p. 2602, 2603) : ses amendements n° 167 de conséquence et n° 300 à n° 303 : limitation de l'objet de la dotation de solidarité à la péréquation de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties assise sur les locaux industriels et commerciaux ; adoptés - **Après l'art. 63** (p. 2607, 2608) : soutient l'amendement de M. Claude Huriet n° 168 (ajout de la redevance spéciale sur les activités commerciales et artisanales à la liste des impôts servant au calcul de l'effort fiscal) - **Art. 11** (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253**) (*compétences des communautés de communes*) (p. 2629) : se déclare favorable à l'amendement n° 576 du Gouvernement (production d'eau potable : compétence facultative). (p. 2632) : propose le remplacement de la compétence "eau et assainissement" par la compétence "logement social" - **Art. 1er** (**suite**) (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223**) (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2637, 2638) : sur l'amendement n° 20 de la commission (transfert immédiat d'au moins trois compétences obligatoires sur quatre et dévolution progressive des compétences optionnelles à la communauté d'agglomération pendant la période d'unification des taux de la taxe professionnelle), ses sous-amendements n° 568 : transfert immédiat des quatre compétences obligatoires ; adopté ; n° 569 : réduction de la moitié de la période prévue pour l'unification des taux ; et n° 570 de conséquence ; retirés - **Art. 66** (**précédemment réservé p. 2611**) (*attribution de la dotation globale de fonctionnement*) - **Art. L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales** (*origine des crédits affectés au financement de la DGF des différentes catégories de groupements*) (p. 2644) : nouveau prélèvement sur recette créé par l'adoption de l'amendement n° 532 du Gouvernement (précisions relatives au financement de la DGF intercommunale) - **Art. L. 5211-29 du code général des collectivités territoriales** (*définition du nombre de catégories de groupements bénéficiant d'une DGF et établissement du montant moyen par habitant accordé à deux catégories de groupements*) (p. 2650) : son amendement n° 169 : définition de la dotation dont bénéficieraient les communautés fusionnées ; retiré - **Art. L. 5211-30 du code général des collectivités territoriales** (*calcul des attributions de DGF à chacun des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre*) (p. 2653) :

caractère prématuré du vote des amendements relatifs au versement transport et à la redevance d'assainissement. (p. 2655, 2656) : son amendement n° 171 : élimination de l'allocation de compensation, du contingent d'aide sociale et de la dotation de solidarité pour le calcul du CIF ; adopté - **Après l'art. 66** (p. 2657, 2658) : son amendement n° 172 : contribution des communes au contingent d'aide sociale ; retiré puis repris par M. Alain Lambert - **Après l'art. 67** (p. 2663) : se déclare opposé à l'amendement n° 422 de Mme Janine Bardou (modification de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale, dite de péréquation) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2676, 2677) : esprit constructif du groupe de l'Union centriste. Nécessité d'éviter la rupture entre communautés de communes et communautés d'agglomération. Impossibilité de développer l'intercommunalité au prix d'un accroissement de la fiscalité. Calcul du CIF. Avec le groupe de l'Union centriste, votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière** [**n° 0273 (98-99)**] - **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Art. 47** (*fonds de garantie des dépôts*) - **Art. 52-14 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984** (*contenu du règlement du comité de la réglementation bancaire et financière, CRBF*) (p. 2975) : soutient l'amendement n° 212 de M. Marcel Deneux (caractéristiques des contributions des nouveaux membres).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle** [**n° 0338 (98-99)**] - **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 3524, 3525) : pénalisation des départements ayant déjà réalisé un gros effort de solidarité avec un faible potentiel fiscal : exemple de l'Ille-et-Vilaine. Nécessité de prendre en compte les inégalités de contingents entre communes et entre villes de tailles différentes. Règlement indispensable du problème du contingent en première lecture. (p. 3527, 3528) : son amendement n° 150 : compensation, au niveau du calcul des contingents communaux d'aide sociale, des conséquences de la diminution des dépenses d'aide sociale des départements due à la mise en place de la couverture maladie universelle, CMU ; retiré (p. 3529). (p. 3529, 3530) : se déclare favorable à l'amendement n° 112 de la commission saisie pour avis (entrée en vigueur du transfert de dotation globale de décentralisation à compter de l'extinction des droits à l'admission à l'aide sociale). En cas de disparition des contingents communaux d'aide sociale, règlement à prévoir du problème des soldes. (p. 3531) : son amendement n° 149 : fixation à 6 % du plafond d'augmentation des contingents communaux d'aide sociale ; adopté - **Après l'art. 13** (p. 3533, 3534) : son amendement n° 148 : méthode de suppression du contingent avec possibilité pour tout conseil général de voter la disparition définitive des participations communales aux dépenses d'aide sociale obligatoire du département ; retiré.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1997** [**n° 0441 (98-99)**] - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4205, 4207) : préparation et vote du budget d'une part et modification et exécution de celui-ci d'autre part par deux majorités différentes. Intervention tardive de la loi de règlement. Budget sain et situation économique en croissance hérités en 1997 par le nouveau Gouvernement. Impression de maîtrise de la dépense publique dans le projet de loi de règlement. Montant et utilisation des produits de la privatisation entre 1997 et 1998. Rapports de la Cour des Comptes. Dérapage des dépenses de personnel dans le budget général. Avec le groupe de l'Union centriste, approuve les conclusions de la commission des finances et votera le projet de loi de règlement.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle** - **Nouvelle lecture** [**n° 0440 (98-99)**] - (29 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4577, 4578) : suppression des contingents communaux d'aide sociale. Clarification des compétences des départements et des communes. Dispositif non évolutif : maintien de la répartition actuelle. Inégalités liées à la diversité des politiques menées par les départements.

Problème transitoire : risque de double paiement et de débordements des charges des communes. (p.4586) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 du Gouvernement (conditions de détermination des contingents communaux d'aide sociale, base de la diminution de la dotation forfaitaire des communes et, le cas échéant, du prélèvement sur le produit de la fiscalité directe locale). Bonne solution. (p. 4589) : son amendement n° 83 : étalement du paiement du reliquat par tranches annuelles au plus égales à 10 % ; retiré. Complément aux amendements du Gouvernement. (p. 4592) : évolution de la dotation forfaitaire en fonction de la population. Estime satisfait l'amendement n° 105 de M. Louis Boyer (prise en compte de l'impact du recensement de la population en cas de diminution de la population ayant entraîné une baisse de plus de 5 % du contingent communal par rapport à 1999). (p. 4595) : votera cet article.

- **Rappel au règlement** - (7 octobre 1999) (p.4978) : souhaite connaître les modalités de la diffusion du rapport François dans l'hypothèse où le bureau du Sénat l'aurait reçu ce qui n'est pas le cas de M. le président de la commission des finances.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - *Deuxième lecture* [n° 0255 (98-99)] - (19 octobre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 5261) : justification du droit de cumul des fonctions de professeur d'université avec celles de parlementaire.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000** [n° 0040 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Art. 2** (*création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale*) (p. 6001, 6002) : interrogation sur l'utilité, la sincérité et la constitutionnalité de la procédure de débudgétisation. Mépris par le Gouvernement des droits du Parlement en matière de contrôle de la dépense publique et d'utilisation des impôts. Avec le groupe de l'Union centriste, votera la suppression de cet article - **Art. 3** (*institution d'une contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés, CSB*) (p. 6007, 6008) : création d'un double effet de seuil et apport de ressources instables pour la sécurité sociale en cas d'adoption de l'article 3 - **Art. 4** (*extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6016) : son amendement de suppression n° 76 : adopté - **Avant l'art. 6** (p. 6028) : problème de l'isolement de la trésorerie des différentes branches posé par l'amendement n° 8 de la commission (affectation des résultats comptables des branches du régime général) - **Art. 6** (*prévisions de recettes*) (p. 6031) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (diminution des prélèvements correspondant à la suppression de la contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés, CSB, de l'affectation de la TGAP majorée et de la taxation des heures supplémentaires liées au financement des 35 heures).

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 1er** (*autorisation de percevoir les impôts existants*) (p. 6350) : interrogation sur la nouvelle affectation des droits sur les boissons antérieurement inscrits au bénéfice du fonds de solidarité vieillesse - **Avant l'art. 2** (p. 6352) : se déclare favorable à l'amendement n° I-117 de M. Roland du Luart repris par la commission (remise au Parlement d'un rapport comprenant la présentation consolidée du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001). Caractère incomplet du rapport économique et financier. Présentation avec un an de retard dans le fascicule sur les voies et moyens - **Art. 2** (*barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6359) : le groupe de l'Union centriste votera l'amendement n° I-1 de la commission (modification des modalités d'actualisation du barème de l'impôt sur le revenu) - **Après l'art. 2** (p. 6372, 6373) : ses amendements n° I-73 : renforcement du dispositif de décote pour un couple marié soumis à imposition commune ; et de repli, n° I-72 ; retirés. Nouvel examen de

ces dispositions dans la deuxième partie de ce projet de loi. Défense du quotient conjugal et du quotient familial - **Avant l'art. 2 bis** (p. 6393) : se déclare favorable à l'amendement n° I-3 de la commission (aménagements de l'impôt sur le revenu favorables à la famille et aux solidarités privées). - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans*) (p. 6408) : son amendement n° I-270 (extension aux locaux à usage professionnel de l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA) ; retiré. Cas des professionnels non assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée. (p. 6410) : cas des maisons de retraite à statut privé et des foyers-logements. (p. 6411, 6412) : soutient l'amendement de M. Jean-Jacques Hyst n° I-269 (inclusion des prestations d'études ou de maîtrise d'oeuvre fournies directement aux consommateurs finaux dans l'assiette du taux réduit de la TVA). Simplification nécessaire du régime fiscal de l'ensemble des travaux. Exemple des architectes des monuments historiques. (p. 6417) : intervient sur l'amendement de M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra, repris par la commission, n° I-130 (application en Corse d'un taux de TVA de 2,1 % sur les travaux d'aménagement de logements). Avis de l'assemblée de Corse - **Après l'art. 3** (p. 6422) : se déclare opposé aux amendements n° I-176 de Mme Marie-Claude Beaudou (application aux chocolats et aux produits de confiserie du taux de la TVA en vigueur pour les autres produits alimentaires), n° I-131 (application du taux réduit de la TVA à l'ensemble des chocolats y compris le chocolat noir) et n° I-132 (réduction du taux de la TVA applicable à la margarine) de M. Roland du Luart, n° I-110 de M. Joseph Ostermann (application du taux réduit de la TVA à certains chocolats, quel que soit leur mode de présentation), et de M. Jacques Oudin n° I-243 (application du taux réduit de la TVA à une liste de produits chocolatés définie par décret), n° I-245 (application du taux réduit de la TVA à la margarine à compter du 1er juillet 2000) et n° I-244, ayant le même objet que l'amendement n° I-132 précité de M. Roland du Luart. (p. 6437) : écarts trop importants entre les taux de la TVA applicables aux différentes formes de restauration - **Art. 5** (*réduction des droits de mutation à titre onéreux*) (p. 6450) : intervient sur l'amendement de M. Michel Mercier n° I-61 (modification du taux d'indexation de la compensation versée aux départements en contrepartie de la baisse des taux des droits de mutation en 1999 et en 2000, afin de l'aligner sur la progression de la dotation globale de fonctionnement) et, sur celui-ci, sur le sous-amendement de M. Michel Charasse n° I-294 (compensation au titre de 2001 et des années suivantes, en prenant en compte un taux d'évolution qui sera fixé par la loi de finances pour 2001). Interrogations sur les arguments du Gouvernement différents pour la taxe professionnelle et pour les droits de mutation. Question sur la compatibilité de cet amendement n° I-61 précité de M. Michel Mercier, avec l'amendement n° I-9 de la commission (prise en compte de l'évolution des bases dans le calcul de la baisse des droits de mutation). (p. 6453, 6454) : se déclare favorable à l'amendement de la commission n° I-9 (prise en compte de l'évolution des bases dans le calcul de la baisse des droits de mutation).

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 5** (p. 6471, 6472) : son amendement n° I-84 : réduction de 50 % des droits sur les donations relatives aux titres ou parts de sociétés ; retiré. Adoption de l'amendement, portant sur un objet voisin, n° I-15 de la commission (prolongation du régime instaurant une réduction de 30 % sur les donations sans limite d'âge) - **Art. 6** (*suppression de la contribution annuelle représentative du droit de bail*) (p. 6485) : son amendement n° I-74 : modalités de la restitution du crédit d'impôt ; devenu sans objet. Interroge le Gouvernement sur les conséquences de la suppression de l'obligation déclarative du droit de bail sur le processus de révision de la fiscalité locale - **Après l'art. 7** (p. 6497) : son amendement n° I-274 : revalorisation des seuils de recettes en deçà desquels les plus-values professionnelles réalisées par des contribuables exerçant leur activité depuis plus de cinq ans bénéficient d'une exonération ; devenu sans objet - **Art. 8** (*institution d'une exonération des impôts commerciaux en faveur des associations qui exercent des activités lucratives accessoires*) (p. 6507) : soutient l'amendement n° I-272 de M. Philippe

Richert (augmentation du seuil d'exonération pour les associations dont le chiffre d'affaires est supérieur à dix millions de francs) - **Avant l'art. 8 bis ou après l'art. 8 bis** (p. 6510, 6511) : son amendement n° I-273 : relèvement du plafond de la franchise et de la décote applicables à la taxe sur les salaires ; devenu sans objet - **Art. 14 (modalités de plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée)** (p. 6537, 6539) : dispositif adopté en 1995. Difficulté d'application : cas des entreprises appartenant à un groupement qui a opté pour la taxe professionnelle unique entre 1996 et 2000. Ses amendements n° I-275, n° I-276, n° I-277, n° I-278 et n° I-279 : création d'un régime unifié de plafonnement de la taxe professionnelle pour toutes les entreprises situées dans les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à taxe professionnelle unique ou à taxe professionnelle de zone, quelle que soit la date de leur assujettissement à ce régime ; adoptés. Interroge le Gouvernement sur les EPCI ayant adopté la taxe professionnelle unique avant 1996 - **Après l'art. 14** (p. 6544, 6545) : son amendement n° I-67 : prise en compte de 5 % des recettes dans l'assiette de la taxe professionnelle acquittée par les titulaires de bénéfices non commerciaux ; retiré au profit de l'amendement n° I-33 de la commission (diminution progressive de l'assiette de la taxe professionnelle acquittée par les titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de cinq salariés). Caractère inéquitable du dispositif actuel. Son amendement n° I-280 : diminution progressive des bases de la taxe professionnelle ; retiré. (p. 6546, 6547) : son amendement n° I-85 : processus de fixation du taux de la taxe professionnelle lors du passage d'un établissement public du régime de la taxe professionnelle de zone à celui de la taxe professionnelle unique d'agglomération ; adopté. Différence d'interprétation sur ce sujet. Nécessité d'un dispositif incitatif. Exemple de la commune de Saint-Flour. Mécanisme de lissage des taux - **Après l'art. 14 ter** (p. 6552) : intervient sur l'amendement n° I-149 de M. Xavier Pintat (modulation des incidences de la réforme de la taxe professionnelle en ouvrant la faculté aux départements chargés de la répartition des moyens des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, de compenser de manière conventionnelle la perte de recette entraînée par la réduction des bases provoquée par la suppression de la part "salaires" de l'assiette de la taxe professionnelle des communes écrêtées). Interroge le rapporteur général et le secrétaire d'Etat sur l'implantation du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle dans une communauté de communes ou dans un district ayant opté pour la taxe professionnelle unique. Exemple en Ile-et-Vilaine. - **Après l'art. 14 quater** (p. 6558) : se déclare favorable à l'amendement n° I-292 de M. Michel Mercier, présenté au nom de la commission des finances, (réduction du taux de prélèvement de l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle). Confusion entre les dégrèvements législatifs et les dégrèvements individuels. Tenue en double de la fiscalité locale par les services fiscaux.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6619) : se déclare opposé à l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises). Tri difficile entre les mouvements de capitaux spéculatifs et ceux qui ne le sont pas. Inadaptation de la taxe Tobin - **Art. 27 bis (affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP)** (p. 6635) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-46 de la commission. Absence de contradiction politique entre les groupes de l'opposition du Sénat et ceux de l'Assemblée nationale. Inscription des comptes spéciaux du Trésor dans la loi de finances. Non-respect des principes d'unité et d'universalité budgétaires en matière de dépenses.

Deuxième partie :

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (7 décembre 1999) (p. 7030, 7031) : dette publique. Données chiffrées. Conséquences pour le Trésor de la

faiblesse du marché à terme d'instruments financiers, MATIF, et de la domination écrasante prise par le contrat Bund d'Eurex. Chèques postaux. Recettes provenant de la privatisation du Crédit Lyonnais. Budget des charges communes, endroit privilégié du contrôle de l'évolution croissante des retraites et de la dette viagère. Evolution réelle du coût des retraites des fonctionnaires. Privatizations depuis juin 1997. Dégrèvements législatifs en faveur des contribuables locaux. Réserve son vote en attendant les explications du Gouvernement.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7325, 7326) : retard dans le calendrier du dernier recensement. Exemple de l'Ille-et-Vilaine. Approuve le lissage sur deux ans des mesures découlant du recensement. Prise en compte des étudiants dans la ville universitaire et dans leur commune de résidence. Perpétuation des dotations supplémentaires. Devenir de la dotation forfaitaire. Problème de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, forfaitaire, pour 50 % de l'augmentation de la population. Taux de croissance discriminatoire pour l'établissement du montant de la DGF. Nécessité d'une réforme de la DGF - **Après l'art. 4** (p. 7336, 7338) : ses amendements n° 36 : calcul du potentiel fiscal des communes en taxe professionnelle unique, TPU ; et n° 37 : calcul du potentiel fiscal des communes ayant adopté le dispositif de partage volontaire de taxe professionnelle de la loi de 1980 préalablement à leur passage en taxe professionnelle unique ; adoptés ; et n° 38 de repli ; retiré. Soutient l'amendement n° 44 de M. Jean Arthuis (règlement du cas des communes à taxe professionnelle de zone qui, faisant partie d'une communauté de communes, ont bénéficié du partage de la taxe professionnelle). (p. 7338, 7339) : soutient l'amendement n° 41 de M. Philippe Arnaud (éligibilité à la dotation globale d'équipement, DGE, des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel fiscal moyen de l'ensemble des EPCI). (p. 7341, 7342) : soutient l'amendement n° 40 de M. Philippe Arnaud (suppression des règles de liaison des taux des impositions directes locales en cas de création d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI, lorsqu'une des communes de l'EPCI déduit ses taux de l'année précédente des taux votés par l'établissement). Son amendement n° 34 : répartition du montant de la compensation de la part "salaires" de la taxe professionnelle entre les communes et les syndicats en tenant compte de la compensation de la part communale et non de la part syndicale, et possibilité pour une commune de faire remonter au niveau du syndicat la part de l'allocation de compensation correspondant au taux syndical ; adopté. (p. 7344) : son amendement n° 35 : maintien des délibérations prises en matière de taxe d'habitation et de taxes foncières par les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité additionnelle passant au régime de la taxe professionnelle unique, TPU ; adopté. (p. 7346) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de M. Jean-Claude Peyronnet (possibilité pour les districts à taxe professionnelle unique désireux de se transformer en communauté d'agglomération de déroger à l'obligation de continuité territoriale). Cas particulier de la commune du Verger du district de Rennes.

Projet de loi de finances pour 2000 (suite)

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 57** (p. 7563) : ses amendements, soutenus par M. Denis Badré, n° II-18 : diminution du montant de l'impôt pour un couple marié soumis à l'imposition commune ; retiré au profit de l'amendement n° II-43 de la commission ("conjugalisation" de la décote au titre de l'impôt sur le revenu) ; et n° II-19 de repli ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Discussion générale**

(p. 7781, 7783) : surcroît de recettes fiscales de 10 milliards de francs. Alourdissement des prélèvements obligatoires. Réduction du déficit public. Maîtrise insuffisante des dépenses. Plus-values fiscales. Aggravation de la pression fiscale. Economies. Charge de la dette. Compensation de la charge résultant de la garantie apportée par l'Etat pour le paiement de la dette contractée en 1995 par l'UNEDIC. Réduction drastique des dépenses d'équipement des armées. Crédits prévus pour financer l'allocation de rentrée scolaire, ARS. Dépenses liées au RMI. Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture. Méthodes gouvernementales en matière fiscale. Péréquation des bases de taxe professionnelle. Le groupe de l'Union centriste ne pourra voter ce collectif budgétaire en l'état - **Art. 2 et Etat A (équilibre général)** (p. 7805) : intervient sur les amendements n° 32 de la commission (majoration des ressources brutes de 20 milliards de francs) et n° 69 du Gouvernement (correction de l'équilibre de ce collectif budgétaire à trois titres - relèvement des recettes de 11,3 milliards de francs) - **Avant l'art. 20** (p. 7838) : intervient sur les amendements identiques n° 67 du Gouvernement et n° 74 de la commission (report d'une année de l'application de l'article 21 de la loi de finances de 1999 qui abroge les arrêtés Miot, restaure les sanctions en cas de non-déclaration et fixe les règles d'évaluation des biens immobiliers en Corse). Interroge le Gouvernement sur le cas d'un contribuable qui a des biens en Corse et en France continentale. La réponse à cette question déterminera son vote - **Après l'art. 21 octies** (p. 7857, 7858) : soutient l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis (détermination du potentiel fiscal d'une commune à taxe professionnelle de zone en tenant compte de la correction appliquée l'année précédant l'institution de la taxe) - **Art. 21 nonies (répartition des crédits des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle)** (p. 7859) : son amendement n° 3 : diminution de 5 % par an du minimum prévu au II de l'article 1648 A du code général des impôts ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° 49 de la commission - **Art. 21 decies (versements des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle aux établissements publics de coopération intercommunale faisant l'objet d'un écrêtement)** : son amendement de suppression n° 4 ; adopté - **Art. 21 undecies (attribution d'une partie des ressources des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle au fonds national de péréquation)** (p. 7860) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté - **Art. 21 duodecies (mode de calcul de l'écrêtement des bases de taxe professionnelle)** : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Art. 24 (mise en oeuvre de l'accord du 27 mai 1997 entre la France et la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945)** (p. 7868) : soutient l'amendement de suppression n° 30 de M. Denis Badré - **Art. 25 (reconduction du financement du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, PMPOA, par le fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE)** (p. 7871) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 62 de la commission.

G

GAILLARD (Yann), sénateur (Aube) RPR-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 4 novembre 1999).

Membre titulaire du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Membre titulaire de la Commission du suivi du mémorandum d'accord signé le 26 novembre 1996 entre la France et la Fédération de Russie (JO Lois et décrets du 3 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 555 (97-98)] portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 324 (98-99)] (28 avril 1999) - **Vente aux enchères**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur les aspects fiscaux et budgétaires d'une politique de relance du marché de l'art en France [n° 330 (98-99)] (29 avril 1999) - **Arts et spectacles**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création de fonds d'investissement en art contemporain [n° 467 (98-99)] (30 juin 1999) - **Arts et spectacles**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à aménager le régime fiscal des achats d'oeuvres d'art par les entreprises [n° 468 (98-99)] (30 juin 1999) - **Arts et spectacles**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant diverses mesures fiscales tendant au développement du marché de l'art et à la protection du patrimoine national [n° 469 (98-99)] (30 juin 1999) - **Arts et spectacles**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Culture et communication - Culture [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 8] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 426 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 67) - Ministère : Culture - *Coût des fouilles archéologiques et politique du logement* - Réponse le 17 février 1999 (p. 948) - **Archéologie**

n° 494 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1634) - Ministère : Emploi - *Accueil des enfants handicapés en établissement d'enseignement spécialisé* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3699) - **Handicapés (établissements spécialisés et soins)**

n° 497 (JO Débats du 24 mars 1999) (p. 1705) - Ministère : Equipement - *Horaires de fermeture des gares SNCF* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2865) - **Société nationale des chemins de fer français (SNCF)**

n° 575 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4764) - Ministère : Emploi - *Médecins candidats à une fonction de médecin de prévention* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5405) - **Médecins**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
 - **Art. unique (égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions)** (p. 290) : s'abstiendra sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques), et se déclare opposé aux sous-amendements n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du second alinéa du texte proposé par la commission relatif au financement des partis politiques), n° 3 de M. Pierre Fauchon (intervention d'une loi organique pour déterminer les modalités d'application du principe énoncé au deuxième alinéa du présent article) et n° 6 de M. Michel Charasse (lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables) déposés sur l'amendement n° 1 précité.

- **Proposition de loi relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière [n° 0247 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Art. 3 (indemnisation des commerçants, artisans et membres des professions libérales)** (p. 430) : au nom de la commission des finances, confirme que l'article 40 de la Constitution est applicable au dispositif de cet article.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1574) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil).

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2148, 2149) : coopération associative. Intercommunalité fédérative. Taxe professionnelle d'agglomération. Mise en oeuvre d'une solidarité entre urbains et ruraux. Exploitation des économies d'échelle. Elimination des déchets. Capacité de négociation avec les entreprises prestataires ou les marchés publics et les

délégations de services publics. Optimisation de la gestion financière des services publics, industriels et commerciaux. Syndicats de communes ou syndicats mixtes. Possibilité pour une communauté fédérée de s'associer à d'autres collectivités au sein d'un syndicat mixte de plus grande taille. Constitution d'ensembles intercommunaux plus vastes. Passation de marchés publics de travaux. Approuve l'esprit du projet de loi - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2176) : intervient sur l'amendement n° 16 de la commission (suppression de la compétence optionnelle des communautés d'agglomération relative à l'eau et à l'assainissement).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite)** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales** (*interférence du périmètre de la communauté d'agglomération avec le périmètre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes préexistants*) (p. 2220) : son amendement d'harmonisation rédactionnelle n° 280 ; retiré au profit de l'amendement rédactionnel n° 393 de Mme Janine Bardou.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 30** (*dispositions diverses*) (p. 2339, 2341) : ses amendements n° 156 : extension des dispositions de cet article aux syndicats mixtes ; et n° 157 : possibilité pour un EPCI de passer un marché public global ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Art. 46 septies** (*facturation de l'utilisation des équipements collectifs d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2433) : ses amendements n° 281 : participation financière étendue aux établissements publics de coopération ; et n° 282 : remplacement du terme "facturation" par celui de "participation financière" ; retirés.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Art. 3** (*le statut des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2750) : se déclare opposé à l'amendement n° 168 de Mme Marie-Claude Beaudeau (référence au but non lucratif des caisses d'épargne et de prévoyance) - **Après l'art. 7** (p. 2767) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (fixation des taux administrés). Nécessité d'aborder le problème de la fixation des taux administrés.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 33** (*définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie*) (p. 3599) : intervient sur l'amendement n° 67 de la commission (limitation des informations dont le titulaire d'une carte peut obtenir copie, à l'exception de celles concernant les vaccinations, les allergies et le groupe sanguin). Dispositif à prévoir dans un règlement.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 3838, 3840) : enquête sur le déclin du marché de l'art en France menée par la commission des finances. Réforme du statut obsolète de la profession de commissaire-priseur ; indemnisation du préjudice sur la base du principe de l'expropriation ; absence de volet fiscal dans le projet de loi. Avenir de l'Hôtel Drouot. Critiques sur l'instauration d'une nouvelle taxe sur les ventes de meubles aux enchères publiques. Allègement de charges nécessaire à l'égalisation des conditions de concurrence - **Art. 12** (*avances consenties au vendeur*) (p. 3860) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 44 de la commission et n° 11 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (maintien du principe de l'avance sans limite dans son montant) - **Art. 27** (*responsabilité civile des sociétés de ventes et des officiers ministériels*) (p. 3874) : intervient sur l'amendement n° 63 de la commission (prescription décennale généralisée à l'ensemble des actions engagées à l'occasion des ventes volontaires et judiciaires et définition

du fait générateur du dommage) - **Art. 35** (*fondement de l'indemnisation*) (p. 3878) : son amendement, identique au n° 71 de la commission, n° 94 : affirmation du principe du droit à indemnisation ; adopté. (p. 3880) : commission d'indemnisation présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire. Constatation d'un droit de propriété fondement de l'expropriation - **Art. 37** (*évaluation du montant de l'indemnité*) (p. 3882) : son amendement, identique à l'amendement n° 74 de la commission, n° 95 : choix du commissaire-priseur d'être indemnié sur une base forfaitaire ou sur une évaluation personnelle ; adopté - **Art. 40** (*création d'une taxe sur les ventes de meubles aux enchères publiques*) (p. 3883) : son amendement de suppression n° 96 ; adopté - **Art. 43** (*commission nationale d'indemnisation*) (p. 3886) : son amendement n° 97 : présidence confiée à un magistrat de l'ordre judiciaire et composition de la commission ; retiré - **Après l'art. 43 ou après l'art. 51** (p. 3888) : son amendement n° 101 : précision sur le régime fiscal des opérations effectuées à l'occasion de l'application de cette loi - neutralité fiscale des opérations de restructuration ; adopté. (p. 3889) : son amendement n° 98 : application d'un droit de taxation fixe aux apports rendus nécessaires par la présente loi ; adopté. (p. 3890) : accepte l'amendement n° 122 du Gouvernement (transfert de la chambre de discipline de la compagnie des commissaires-priseurs de Paris à la future compagnie des commissaires-priseurs judiciaires et transformation de la compagnie des commissaires-priseurs de Paris en société anonyme). (p. 3891) : son amendement n° 99 : statut de la compagnie des commissaires-priseurs de Paris ; retiré. (p. 3892) : son amendement n° 100 : précision sur le régime fiscal de l'indemnisation ; adopté. Son amendement n° 102 : insertion d'une division additionnelle relative aux dispositions fiscales ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Après l'art. 1er (par priorité)** (p. 5373, 5374) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (création d'un procureur général de la République chargé de veiller à la cohérence de l'exercice de l'action publique, désigné par le Président de la République) - **Art. 2** (*attributions du procureur général près la cour d'appel*) - **Art. 36 du code de procédure pénale** (*coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5390) : se déclare opposé à l'amendement n° 52 de Mme Dinah Derycke (adaptation possible des directives après accord du ministre de la justice).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6371) : se déclare favorable à l'amendement de M. Paul Loridant, n° I-170 (autorisation pour deux frères, deux soeurs ou un frère et une soeur résidant ensemble, de faire une déclaration de revenus commune). Promesse d'une réforme de l'impôt : risque de signature d'un chèque en blanc au Gouvernement. (p. 6383) : intervient sur l'amendement n° I-171 de M. Paul Loridant (extension du bénéfice du titre-restaurant aux agents des trois fonctions publiques). Choix à proposer aux agents de la fonction publique de disposer de tickets-restaurant ou de déjeuner à la cantine. (p. 6385) : son amendement n° I-229 : assujettissement de l'ensemble des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, à l'impôt sur le revenu ; retiré. (p. 6387, 6389) : ses amendements n° I-228 : élargissement de la déduction pour investissement au profit des exploitations agricoles ; et n° I-227 : dans le régime agricole, possibilité d'affecter la déduction pour investissement non utilisée dans les cinq ans à une réserve d'autofinancement en vue d'une utilisation ultérieure ; retirés - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans*) (p. 6418) : se déclare opposé à l'amendement de M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra, repris par la commission, n° I-130 (application en Corse d'un taux de TVA de 2,1 % sur les travaux d'aménagement de logements). Sur celui-ci, s'interroge sur les possibilités

d'application du sous-amendement de M. Michel Charasse n° I-293 (majoration des droits sur les tabacs perçus en Corse) - **Après l'art. 3** (p. 6436, 6437) : promesse attendue du Gouvernement de la priorité accordée désormais à la restauration.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 5** (p. 6470, 6471) : son amendement n° I-230 : amélioration du système de mutation à titre gratuit d'éléments d'actifs ou de parts sociales affectés à un exercice professionnel ; retiré. Transmission d'une exploitation agricole - **Après l'art. 7** (p. 6493) : intervient sur l'amendement n° I-142 de M. Michel Charasse (application de dispositions fiscales favorables lors de la cession de stock-options sous condition de communication à l'assemblée générale des actionnaires et au comité d'entreprise de la liste des bénéficiaires, du nombre de titres cédés et de leurs montants). Nécessité d'un dispositif transparent - **Après l'art. 9** (p. 6512, 6514) : son amendement n° I-248 : modification du régime des achats d'oeuvres d'art par les entreprises ; adopté. Reprise d'une proposition de loi dont il est coauteur, déposée sur le bureau du Sénat le 30 juin 1999. Dispositif actuel. Modifications souhaitées pour les objets d'art ancien : limite du bénéfice du régime aux seuls biens classés avec le consentement de leur propriétaire ; substitution, au système de donation sous réserve d'usufruit, d'un régime d'acquisition en pleine propriété ; autorisation, comme pour les achats d'art contemporain, de déduire le prix d'achat du bénéfice ; allègement de la contrainte d'exposition au public. Absence en France de grandes collections d'oeuvres d'art privées. Exemple de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Objectif de maintenir les oeuvres d'art sur le territoire national - **Après l'art. 10** (p. 6517) : son amendement n° I-238 : application du mécanisme visant à éviter le coût fiscal de la constitution d'une société à tous les apports de biens affectés à l'exercice d'une activité professionnelle au profit d'une société soumise à un régime réel d'imposition ; retiré. (p. 6522) : son amendement n° I-237 : assujettissement à un droit fixe des cessions de parts de sociétés civiles d'exploitation agricole, SCEA ; retiré. Alignement sur le régime fiscal des cessions de parts de groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC, et d'exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL - **Après l'art. 15** (p. 6560) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° I-252 : exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, pour les immeubles loués à une société familiale par un bail à long terme ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 23** (alignement à 4,5 % du taux de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité) (p. 6605, 6606) : son amendement n° I-240 : relèvement du seuil d'application de la taxe ; adopté. Prise en compte de la hausse du niveau général des prix. Seuil confiscatore - **Art. 27 bis** (affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP) (p. 6636) : intervient sur l'amendement de suppression n° I-46 de la commission. Contradiction du Gouvernement entre l'espoir de pérenniser les ressources de financement des 35 heures et la philosophie de la TGAP. Bricolage du financement des 35 heures. Contrôle par le Parlement des comptes spéciaux du Trésor.

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - I - Economie, finances et industrie (et consommation)

- (7 décembre 1999) (p. 7041, 7042) : création d'une direction des affaires juridiques. Création d'une direction des relations avec le public et de la communication. Compétences de la Direction de la comptabilité publique et de la Direction générale des impôts. Productivité du système français de recouvrement.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7238, 7239) : devenir du fonds forestier national et du versement compensateur : loi forestière et loi Natura 2000. Attachement à l'aménagement

forestier. Disparition de la taxe de défrichement. Demande l'analyse sérieuse des activités non marchandes liées à la forêt. Ecocertification. Définition d'une véritable stratégie forestière.

Culture

- (11 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7419, 7422) : caractère flatteur de ce projet de budget. Annulations de crédits budgétaires. Suivi des dépenses liées au spectacle vivant. Parution attendue du décret harmonisant la présentation des comptes des théâtres nationaux. Contrôle des crédits déconcentrés. Importance des emplois précaires. Favorable au rééquilibrage des crédits entre Paris et la province. Interrogation sur la situation du centre de la mémoire contemporaine à Reims. Effort à poursuivre en faveur du patrimoine rural non protégé et du patrimoine monumental. Situation de l'immeuble dit des Bons-Enfants prévu pour accueillir les services du ministère de la culture. Interrogations sur les affectations prévues pour les établissements comme le Grand Palais, le Palais de Tokyo ou le musée des arts africains et océaniques. Etat de la réalisation d'un centre d'exposition de la jeune création en France. Difficultés informatiques de la Bibliothèque nationale de France. La commission des finances propose l'adoption de ce projet de budget.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 63 decies** (p. 7596) : se déclare opposé à l'amendement n° II-39 de Mme Marie-Claude Beaudeau (condition de saisine de la commission des infractions fiscales).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7779, 7781) : article 24 relatif à la mise en oeuvre de l'accord du 27 mai 1997 entre la France et la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945. Travail effectué en commission du suivi de l'accord franco-russe de 1997. Contenu de l'accord du 27 mai 1997. Opération de recensement effectuée par le Trésor public. Mode d'indemnisation des porteurs d'emprunts russes. S'abstiendra lors du vote de l'article 24 du projet de loi de finances rectificative. (p. 7787) : emprunts russes - **Avant l'art. 20** (p. 7839) : s'abstiendra lors du vote des amendements identiques n° 67 du Gouvernement et n° 74 de la commission (report d'une année de l'application de l'article 21 de la loi de finances de 1999 qui abroge les arrêtés Miot, restaure les sanctions en cas de non-déclaration et fixe les règles d'évaluation des biens immobiliers en Corse). - **Après l'art. 21 sexies** (p. 7846) : son amendement n° 7 : précision sur l'exemption de taxes foncières prévue par l'article 1382 du code général des impôts pour certains immeubles publics non productifs de revenus ; retiré - **Art. 24** (mise en oeuvre de l'accord du 27 mai 1997 entre la France et la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945) (p. 7869) : votera contre les amendements de suppression n° 61 de la commission, n° 21 de M. Jean-Philippe Lachenaud et n° 30 de M. Denis Badré. S'abstiendra sur l'article 24 - **Avant l'art. 25** (p. 7870) : soutient l'amendement n° 14 de M. Jacques Valade (mise en place des critères d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine spécifique aux communes urbaines en prévoyant que, pour les communautés membres d'une communauté urbaine existant actuellement, le revenu par habitant pris en compte dans l'indice synthétique se compare non pas au revenu par habitant des communes de plus 10 000 habitants mais au revenu moyen par habitant des communes de la même strate démographique).

GARREC (René), sénateur (Calvados) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999) ; puis rapporteur (JO Lois et décrets du 27 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 490 (97-98)], adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale [n° 225 (98-99)] (17 février 1999) - **Justice**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 269 (98-99)] relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 380 (98-99)] (26 mai 1999) - **Juridictions administratives**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 478 (98-99)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale [n° 23 (1999-2000)] (20 octobre 1999) - **Justice**.

Rapport, fait au nom de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse, créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 19 mai 1999 [n° 69 (1999-2000)] (11 novembre 1999) - **Corse**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale [n° 0490 (97-98)]** - (2 mars 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1189, 1191) : disparition des juridictions militaires pour le jugement des infractions commises sur le territoire de la République consécutive à l'application de la loi de 1982. Application d'une procédure proche des règles du droit commun pour les infractions commises en temps de paix sur le territoire de la République. Possibilité de mettre en mouvement l'action publique. Compétence des tribunaux aux armées établis hors du territoire de la République pour les infractions commises hors du territoire. Complexité des règles de compétence. Rapprochement des règles applicables en temps de paix aux militaires en cas d'infraction hors du territoire de la République de celles applicables en cas d'infraction sur le territoire de la République. Simplification du droit en ce qui concerne la compétence des juridictions. Refonte du code de justice militaire. Volonté de concilier l'unité de la justice et prise en compte du caractère propre de l'institution militaire dans les propositions de la commission des lois. Avec la commission des lois, approuve l'esprit de ce projet - **Art. 2** (droit applicable devant le tribunal aux armées de Paris - art. 2 du code de justice militaire) (p. 1194) : ses amendements rédactionnels n° 1 et n° 2 ; adoptés - **Art. 2 bis** (droit applicable en temps de guerre - art. 2-1 du code de justice militaire) (p. 1195) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - **Art. 3** (organisation du tribunal aux armées et cour d'appel compétente - art. 4 du code de justice militaire) : son amendement n° 4 : suppression de la précision du ressort de la cour d'appel compétente ; adopté - **Art. 3 bis** (sort du tribunal aux armées des forces stationnées en Allemagne - art. 4-1 du code de justice militaire) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté - **Art. 4** (renvoi des infractions de la compétence des tribunaux aux armées au tribunal aux armées de Paris - art. 5 du code de justice militaire) (p. 1196) : son amendement n° 6 : renvoi des dispositions de

l'article à la fin du projet de loi ; adopté - **Art. 5** (composition du tribunal aux armées - art. 6 du code de justice militaire) : son amendement n° 7 : renvoi à une disposition spécifique au tribunal des armées ; adopté - **Art. 5 quinquies** (coordination) (p. 1197) : son amendement rédactionnel n° 8 ; adopté - **Art. 5 septies** (coordination) : son amendement n° 9 : abrogation de l'article 13 du code de justice militaire ; adopté - **Art. 5 decies** (coordination) : ses amendements n° 10 et n° 11 : correction d'une erreur dans le décompte des alinéas ; adoptés - **Art. 6** (défense des personnes justiciables du tribunal aux armées - art. 23 du code de justice militaire) (p. 1198) : son amendement de coordination n° 12 ; adopté - **Art. 7** (compétence territoriale des tribunaux aux armées - art. 67 du code de justice militaire) : son amendement n° 13 : abrogation de l'article 67 du code de justice militaire ; adopté - **Art. 10** (officiers de police judiciaire des forces armées - art. 82 du code de justice militaire) (p. 1199) : son amendement n° 14 : suppression des cas d'extension de compétence des officiers de police judiciaire prévus par l'article 82 du code de justice militaire et remplacement du mot "exceptionnellement" par les mots "en cas d'urgence" ; adopté - **Art. 13** (action civile et mise en mouvement de l'action publique - art. 91 du code de justice militaire) : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - **Art. 17** (instruction des infractions relevant de la compétence du tribunal aux armées - art. 101 du code de justice militaire) (p. 1200) : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté - **Art. 19** (personne recherchée trouvée à plus de 200 kilomètres du siège du juge d'instruction ayant délivré le mandat - art. 112 du code de justice militaire) : ses amendements sur le même objet n° 17, n° 18 et n° 19 : simplification des conditions d'intervention du procureur ; adoptés. - **Art. 24** (abrogation de dispositions spécifiques à la justice militaire en matière de détention provisoire - art. 136, 137, 138 à 150 du code de justice militaire) (p. 1201) : son amendement n° 20 : rétablissement du contrôle judiciaire pour les personnes étrangères à l'armée ou rendues à la vie civile ; adopté - **Art. 25** (règles applicables à la chambre d'accusation - art. 151 du code de justice militaire) : son amendement rédactionnel n° 21 ; adopté - **Art. 27** (procédure devant les juridictions de jugement - art. 202 à 204 du code de justice militaire) (p. 1202) : ses amendements rédactionnels n° 22 et n° 23 ; adoptés. Son amendement n° 24 : suppression à l'article 204 du code de justice militaire du renvoi aux articles du code de justice militaire, 5, ne concernant que le tribunal de Baden-Baden, 27 ou 51 concernant le temps de guerre ; adopté - **Après l'art. 27** (p. 1203) : son amendement n° 25 : composition du tribunal aux armées pour le jugement des crimes ; adopté - **Art. 28** (abrogation de dispositions spécifiques à la justice militaire en ce qui concerne le jugement des affaires - art. 205 à 210 du code de justice militaire) : son amendement de coordination n° 26 ; adopté - **Art. 29** (pourvoi en cassation - art. 263 du code de justice militaire) (p. 1204) : son amendement rédactionnel n° 27 ; adopté - **Art. 31** (demande en révision - art. 273 du code de justice militaire) : son amendement rédactionnel n° 28 ; adopté - **Art. 32 bis** (citations et significations) : son amendement de coordination n° 29 ; adopté - **Art. 36** (renvoi au code de procédure pénale pour l'exécution des jugements - art. 345 du code de justice militaire) : son amendement de coordination n° 30 ; adopté - **Art. 37** (abrogation des dispositions spécifiques à la justice militaire - art. 346 à 348, 350 à 355, 357, 365, 367, 378, 379, 382, 384, 387 et 394 du code de justice militaire) : son amendement rédactionnel n° 31 ; adopté - **Art. 38, 39 et 40** (procédure devant les juridictions prévôtales - art. 491, 492 et 493 du code de justice militaire) : ses amendements de suppression n° 32, n° 33 et n° 34 ; adoptés - **Art. 45** (restriction de la notion de flagrance au regard de l'avis du ministre de la défense - art. 698-1 du code de procédure pénale) (p. 1206) : son amendement de suppression n° 35 ; adopté - **Art. 46** (mise en mouvement de l'action publique par la partie lésée - avis du ministre de la défense - art. 698-2 du code de procédure pénale - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 1207) : son amendement de rétablissement n° 37 ; adopté - **Art. 48** (débat à huis clos - art. 698-9 nouveau du code de procédure pénale) (p. 1208) : son amendement rédactionnel n° 36 ; adopté - **Art. 51** (abrogations de dispositions devenues inutiles - art. 8, 10 et 14 de la loi n° 82-621 du 21 juillet

1982) : son amendement n° 38 : renvoi des affaires de la compétence du tribunal des forces armées de Paris devant le tribunal aux armées de Paris ; adopté - **Après l'art. 51** (p. 1209) : son amendement n° 39 : suppression du tribunal aux armées des forces françaises stationnées en Allemagne par décret et renvoi des affaires de sa compétence devant le tribunal aux armées de Paris ; retiré au profit de l'amendement n° 48 de la commission saisie pour avis (maintien à titre provisoire du tribunal aux armées des forces françaises stationnées en Allemagne et modalités de la transition entre le tribunal de Baden-Baden et le tribunal aux armées de Paris) - **Art. 52 bis** (*refonte du code de justice militaire*) : son amendement n° 40 : augmentation du délai prévu pour la prochaine réforme du code de justice militaire ; adopté - **Art. 53** (*application aux territoires d'outre-mer et à Mayotte*) (p. 1210) : son amendement n° 41 : mention de la Nouvelle-Calédonie ; adopté.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1645, 1646) : impossibilité d'appliquer le PACS sur le plan juridique et sur le plan philosophique. Avis du Conseil d'Etat évité par la proposition de loi. Conséquences de la réforme réellement examinées par le Sénat. Solution pragmatique découlant du travail de la commission des lois et de son rapporteur. Avec le groupe des Républicains et Indépendants, votera le texte amélioré par les travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 0269 (98-99)]** - (8 juin 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 3739, 3742) : encombrement des juridictions administratives. Remise en cause du caractère exécutoire des décisions administratives et de l'interdiction faite aux juges d'adresser des injonctions à l'administration. Caractère provisoire des mesures adoptées par le juge administratif des référés. Répartition entre le domaine de la loi et celui du règlement. Reconnaissance de la valeur législative du sursis à exécution approuvée par la commission des lois. Attachement de la commission à la codification des textes législatifs et réglementaires, satisfait par le futur code de justice administrative. Dualité des juridictions administratives et judiciaires. Elargissement des pouvoirs du juge administratif des référés. Assouplissement des conditions d'octroi du sursis à exécution des décisions administratives. Limitation nécessaire dans le temps des effets de la suspension. Innovation du référé-injonction en matière de libertés fondamentales. Maintien du principe du double degré de juridiction. Réforme nécessitant la mise en place de moyens humains et financiers supplémentaires. Sous réserve de divers amendements exposés lors de la discussion des articles, la commission des lois propose l'adoption de ce texte - **Art. 2** (*magistrats statuant comme juges des référés*) (p. 3752) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - **Art. 3** (*référé-suspension de l'exécution d'une décision administrative*) (p. 3753) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Paul Delevoye n° 20 (possibilité pour la collectivité locale de demander elle-même le sursis à exécution) et n° 21 (limitation de la durée de l'instruction par la mise en place d'un terme pour invoquer des moyens nouveaux). Son amendement n° 2 : limitation du délai de suspension à un an ; adopté - **Art. 4** (*"référé-injonction"*) (p. 3754) : ses amendements n° 3 rédactionnel, et n° 4 : suppression de la possibilité pour le préfet de demander des mesures d'injonction provisoire ; adoptés ; accepte l'amendement n° 25 de M. Pierre Fauchon (inscription dans la loi de la compétence des juridictions de l'ordre judiciaire en matière de voie de fait) - **Art. 6** (*modification des mesures ordonnées en référé*) : son amendement n° 5 : interdiction au juge des référés de modifier de lui-même la décision qu'il a prise ; adopté - **Art. 7** (*procédure contradictoire, audience publique, juge unique décidant en dernier ressort*) (p. 3755) : ses amendements n° 6, rédactionnel, et n° 7 : possibilité d'appel comme voie de recours de droit commun pour le référé-injonction ; adoptés. Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 26 du Gouvernement (précision sur le régime d'appel des mesures de référé-injonction) - **Art. 9** (*tri des requêtes selon leur degré d'urgence*) : son amendement rédactionnel n° 8 ; adopté - **Art. 10** (*référés pré-*

contractuels - art. L. 22 et L. 23 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel) (p. 3756) : son amendement n° 9 : limitation de la durée de suspension à vingt jours ; adopté - **Art. 11** (*suspension de l'exécution d'une décision en matière d'urbanisme - art. L. 421-9 du code de l'urbanisme*) : son amendement rédactionnel n° 10 ; adopté - **Art. 12** (*suspension de l'exécution des actes des collectivités territoriales dans le cadre du contrôle de légalité* - art. L. 2131-6, L. 3132-1, L. 4142-1, L. 1111-7 et L. 2511-23 du code général des collectivités territoriales) (p. 3757) : son amendement n° 11 rédactionnel ; adopté - **Art. 13** (*suspension de l'exécution des actes des communes* - art. L. 26 et L. 27 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel) : son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté - **Art. 15** (*suspension des marchés des établissements publics locaux d'enseignement* - art. 15-12 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983) (p. 3758) : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - **Art. 16** (*suspensions de droit dans le domaine de la protection de l'environnement* - art. 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 et art. 6 de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983) : ses amendements rédactionnels n° 14 et n° 15 ; adoptés - **Art. 17** (*suspension des actes des fédérations sportives* - art. 17-1 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984) : son amendement de coordination n° 16 ; adopté - **Après l'art. 19** (p. 3759, 3760) : ses amendements n° 17 : application des nouvelles dispositions du paragraphe I de l'article 12 du présent projet de loi à la Nouvelle-Calédonie ; n° 18 : application des dispositions du paragraphe II de l'article 12 du présent projet de loi à la Nouvelle-Calédonie ; et n° 19 : rétablissement du "déféré-défense nationale" en Nouvelle-Calédonie ; adoptés.

- **Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale - Deuxième lecture [n° 0478 (98-99)]** - (26 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5430, 5431) : rapprochement de la procédure applicable devant les juridictions militaires de celle de droit commun. Tribunal aux armées de Paris. Points de désaccord avec l'Assemblée nationale : mention de certaines équivalences fonctionnelles entre les juridictions ordinaires et le tribunal aux armées ; rapatriement des militaires poursuivis pour crime avec constitution d'un jury populaire ; avis du ministre de la défense en cas de poursuite contre les militaires. Au nom de la commission des lois, propose l'adoption de ce projet de loi sans modification.

GAUDIN (Jean-Claude), sénateur (Bouches-du-Rhône) RI.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 11, 16 février ; 3, 9, 16, 18, 23 mars ; 7, 27 avril ; 4, 5, 26 mai ; 1er, 8, 15, 22, 29, 30 juin ; 5, 19, 26 octobre ; 9, 16, 24, 30 novembre ; 6, 8, 10 et 21 décembre 1999.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Air [n° 92 (1999-2000) tome 7] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Projet de loi créant le Conseil national des communes "Compagnon de la Libération" [n° 0142 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1258) : exprime la considération du Sénat au général Jean Simon,

chancelier de l'ordre de la Libération et à M. Jean-Jacques de Bresson, président de l'Association nationale des médaillés de la Résistance française.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation du Sénat de la République du Gabon** - (7 avril 1999) (p. 2221)

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3952) : organisation des travaux.

- **Rappel au règlement** - (15 juin 1999) (p. 3934) : compétence de la conférence des présidents sur la durée des débats. Information des groupes politiques par lettre.

- En qualité de sénateur

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) (p. 4330) : désignation des grands électeurs dans les grandes villes.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la section "Air" (p. 7149, 7150) : appréciation contrastée de ce projet de budget. Professionnalisation de l'armée de l'air. Dotation affectée au fonctionnement courant. Réduction des crédits d'équipement. Financement par le budget de l'armée de l'air d'une partie du programme des frégates Horizon. Avion de transport futur. Opération "Force alliée". Non-consommation des crédits de paiement. Préoccupation pour l'avenir. Au nom de la commission des affaires étrangères, émet un avis défavorable à l'adoption de ce projet de budget. Société Eurocopter. Situation financière du bataillon des marins-pompier de la ville de Marseille.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7350) : se déclare favorable à l'amendement n° 30 du Gouvernement (majoration exceptionnelle de la dotation globale d'équipement pour les services départementaux d'incendie et de secours). Historique de la création du bataillon de marins-pompier de Marseille. Financement de ce bataillon.

GAULLE (Philippe de), sénateur (Paris) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7153, 7154) : absence de crédibilité de ce projet de budget. Diminution des crédits d'équipement. Importance du rôle joué par la marine dans le conflit du Kosovo. Budget de la marine. Prêt de deux milliards de francs de l'armée de l'air à la marine. Dissuasion nucléaire : usine de Creys-Malville, sous-marins lance-missiles. Porte-avions "Charles-de-Gaulle". Eventualité de la construction d'un second bâtiment. Ne peut approuver ce projet de budget.

GAYSSOT (Jean-Claude), ministre de l'équipement, des transports et du logement.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 178 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Tourisme et loisirs**.

Projet de loi portant approbation d'un avenant à la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 [n° 326 (98-99)] (28 avril 1999) - **Transports**.

Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 484 (98-99)] (4 août 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Transports**.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 130 de M. Jean-Claude Carle : **Accidents de la circulation** (*Accident du tunnel du Mont-Blanc*) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2076).

n° 160 de M. Pierre Hérisson : **Transports ferroviaires** (*Sécurité dans les tunnels ferroviaires*) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3217).

n° 210 de M. Jean-François Le Grand : **Travail (durée du)** (*Application de la loi sur les 35 heures dans les transports routiers*) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5361).

Questions orales sans débat :

n° 353 de Mme Anne Heinis : **Sécurité routière** (*Effets de délinéateurs sur la sécurité routière*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 6).

n° 361 de M. Gérard Larcher : **Routes** (*Aménagement de la nationale 10 entre Rambouillet-Bel Air et Ablis*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 808).

n° 372 de M. Philippe Richert : **Transports routiers** (*Distorsions de concurrence dans le domaine des transports*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 7).

n° 374 de M. Christian Demuyneck : **Transports** (*Prolongement de la ligne de tramway n° 1 entre Bobigny et la gare de Noisy-le-Sec*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 8).

n° 377 de M. Roland Courteau : **Trains à grande vitesse (TGV)** (*Calendrier de réalisation du TGV Perpignan-Barcelone*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 9).

n° 384 de M. Xavier Darcos : **Autoroutes** (*Construction de l'autoroute A 89 Bordeaux-Clermont-Ferrand*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 10).

n° 393 de M. Georges Mouly : **Aménagement du territoire** (*Désenclavement du Limousin*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 12).

n° 400 de M. Michel Barnier : **Transports** (*Liaisons transalpines pour les voyageurs et les marchandises*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 809).

n° 401 de M. Jacques Machet : **Routes** (*Aménagement du carrefour "La Provence" dans la Marne*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 941).

n° 406 de Mme Nelly Olin : **Transports ferroviaires** (*Service public ferroviaire en Val-d'Oise*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 811).

n° 407 de M. Gérard Cornu : **Collectivités locales** (*Réglementation du déneigement en milieu rural*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 942).

n° 408 de M. Pierre-Yvon Trémel : **Recherche** (*Situation du centre d'études et de valorisation des algues*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 812).

n° 411 de M. Jean-Marie Poirier : **Aéroports** (*Restructuration de l'aéroport d'Orly*) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3059).

n° 412 de M. Maurice Blin : **Bois et forêts** (*Réforme des fonds structurels et avenir des scieries*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 945).

n° 420 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard : **Assurances** (*Conséquences des faillites d'armateurs sur la situation des marins*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 944).

n° 425 de M. Bertrand Auban : **Routes** (*Travaux de déviation sur la RN 125*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 944).

n° 431 de M. Jean-Paul Delevoye : **Cours d'eau, étangs et lacs** (*Construction du canal à grand gabarit Seine-Nord*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1348).

n° 439 de M. Alain Vasselle : **Routes** (*Déviation de la RN 17 à La Chapelle-en-Serval*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1347).

n° 445 de M. Bernard Fournier : **Transports ferroviaires** (*Réhabilitation des anciennes voies ferrées en train de découverte touristique*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1346).

n° 474 de M. Adrien Gouteyron : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF)** (*Modernisation de la ligne SNCF Le Puy-en-Velay-Saint-Etienne*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2864).

n° 497 de M. Yann Gaillard : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF)** (*Horaires de fermeture des gares SNCF*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2865).

n° 500 de M. Guy Vissac : **Transports ferroviaires** (*Développement de la ligne Clermont-Nîmes*) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3060).

n° 504 de M. Paul Masson : **Routes** (*Trafic routier dans le Loiret*) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3061).

n° 508 de M. Alain Gérard : **Radiodiffusion et télévision** (*Missions de "Radio Conquet"*) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3063).

n° 509 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Transports** (*Politique des transports en Val-d'Oise*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3696).

n° 523 de M. Jean-Claude Carle : **Transports** (*Politique de diversification des modes de transports*) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3064).

n° 543 de M. Jean-Pierre Demerliat : **Routes** (*Aménagement de la RN 147 entre Poitiers et Limoges*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3697).

n° 570 de M. Roland du Luart : **Tabagisme** (*Lutte contre le tabagisme des jeunes*) (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5533).

n° 601 de M. Martial Taugourdeau : **Equipement (ministère de l')** (*Réductions d'effectifs prévues dans le budget du ministère de l'équipement*) (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5529).

n° 612 de M. Michel Charzat : **Logement social** (*Squat de la rue d'Avron, à Paris (20e)*) (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5531).

n° 614 de Mme Gisèle Printz : **Médecins** (*Statut des praticiens adjoints contractuels*) (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5533).

n° 615 de M. Jean-François Picheral : **Trains à grande vitesse (TGV)** (*Tracé du TGV Sud-Est*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5802).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière** - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)] - (10 février 1999) - **Discussion générale** (p. 848, 850) : bilan des accidents mortels de l'année 1998. Colloque au Sénat sur la sécurité routière. Importance de la formation en vue de changer les comportements. Diversification des initiatives : table ronde avec la déléguée interministérielle à la sécurité routière ; groupes de travail sur les "retours de troisième mi-temps" et les sorties de discothèques ; opération "label vie". Action sur les infrastructures routières et sur les véhicules. Contrôles et sanctions. Création d'un délit en cas de récidive dans l'année pour un excès de vitesse de plus de cinquante kilomètres à l'heure. Dépistage systématique des stupéfiants pour les conducteurs impliqués dans des accidents mortels. Obligation de suivre un stage de sensibilisation aux causes et conséquences des accidents de la route pour les conducteurs novices auteurs d'infractions graves. Fonctionnement des établissements d'enseignement de la conduite. Responsabilité pécuniaire des propriétaires de véhicules en cas de contrôle sans interception. Suspension judiciaire du permis de conduire en cas de condamnation pour absence ou modification du disque obligatoire de limitation de vitesse sur les véhicules lourds. (p. 859, 861) : objectif commun. Mise en oeuvre par le Gouvernement de mesures concrètes. Dispositions en matière d'éducation, de prévention et de changement des comportements. Accidents survenus lors des fêtes de la Saint-Sylvestre. Mise en place de contrôles à la sortie des discothèques. Politique de communication. Principe du "propriétaire-payeur". Nécessité des contrôles de police et de gendarmerie. Dépistage de la drogue. Contrats liant une auto-école à son client. Répartition des places à l'examen du permis de conduire. Infractions commises envers les agents des transports publics. Amélioration des

infrastructures routières. Caractéristiques des véhicules - **Art. 1er** (*obligation de suivre une formation spécifique en cas d'infraction grave*) (p. 862) : son amendement n° 15 : obligation de payer, en plus de la formation, une amende correspondant à l'infraction si le conducteur novice a déjà suivi un stage précédemment ; rejeté - **Avant l'art. 2** (p. 863, 864) : s'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Dinah Derycke (obligation pour tout candidat au permis de conduire d'apprendre les notions élémentaires des "cinq gestes qui sauvent"). Prend l'engagement d'introduire des connaissances supplémentaires dans le programme national de formation des conducteurs - **Art. 2** (*enseignement et établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière*) (p. 866) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission (suppression du renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour l'application du futur article L. 29-8 du code de la route relatif aux modalités du contrôle de la formation) - **Art. 2 ter** (*application aux établissements existants des dispositions prévues à l'article 2*) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (délai d'application de deux ans maximum) - **Art. 4** (*élargissement de la responsabilité des propriétaires de véhicules*) (p. 867) : son amendement rédactionnel n° 16 ; adopté. Accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission - **Après l'art. 7** (p. 869, 871) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants et impliqués dans un accident ayant entraîné des dommages corporels) et n° 14 de M. Ladislas Œniatowski (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants) - **Art. 8 bis** (*immatriculation des motoneiges*) (p. 872) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Après l'art. 8 bis** (p. 873) : demande le retrait de l'amendement n° 11 de M. Jacques Mahéas (réglementation de l'usage des patins à roulettes et des rollers). Domaine réglementaire - **Après l'art. 9** (p. 874) : demande le retrait de l'amendement n° 12 de M. Gérard Miquel (équipement des véhicules neufs d'un avertisseur de dépassement de vitesse à partir du 1er janvier 2000). Problèmes de mise en oeuvre. Décision au niveau communautaire - **Après l'art. 12** (p. 875) : ses amendements n° 17 : exclusion du champ de compétence des agents de police municipale, du contrôle d'alcoolémie ; rejeté ; et n° 18 : exonération pour les cyclomoteurs de la taxe sur les certificats d'immatriculation ; adopté - **Art. 13** (*formation au code de la route pour la conduite d'un quadricycle léger à moteur*) (p. 876) : accepte l'amendement de suppression n° 5 de la commission - **Art. 14** (*marquage des véhicules à deux roues non motorisés*) : accepte l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 15** (*contrôle de la sécurité des infrastructures routières*) (p. 877) : accepte l'amendement de suppression n° 7 de la commission - **Intitulé du projet de loi** : accepte l'amendement n° 8 de la commission ("Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs") - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 879) : remerciements. Violence envers les agents d'un exploitant de réseau de transport public. Répression de la vitesse. Nécessité de former et d'éduquer les conducteurs. Transport des marchandises par rail.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire [n° 0008 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1002, 1003) : attente du projet de loi par les riverains des aéroports, leurs associations et leurs élus. Rôle du transport aérien dans l'essor économique et l'emploi. Extension à Orly et aux aéroports régionaux de mesures existant à Roissy et destinées à préserver la qualité de vie des riverains. Mise en place par Aéroports de Paris du réseau "Sonate" de contrôle des nuisances sonores. Dynamisation nécessaire des commissions consultatives de l'environnement. (p. 1009, 1011) : progrès technologiques. Diminution des nuisances malgré l'augmentation du trafic. Rapport de synthèse de la commission des affaires économiques sur le bruit aéronautique. Rôle de la France en matière de protection de l'environnement aéroportuaire. Rôle des commissions consultatives de l'environnement. Réalisation du troisième aéroport. Enquête de gêne sonore auprès d'un échantillon

représentatif des populations riveraines des aéroports. Vols de nuit. Affirmation de la responsabilité politique du Gouvernement - **Art. 1er** (*autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire, ACTESA*) - **Art. L. 227-1 du code de l'aviation civile** (*création et composition de l'autorité*) (p. 1013, 1014) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 1 (définition des missions de l'ACTESA et incitation à la mise en place de l'autorité dans les six mois à compter de la promulgation de la loi) et s'oppose au n° 2 (substitution des mots "de régulation" aux mots "de contrôle technique"). S'oppose au sous-amendement n° 50 de M. Jean-Pierre Placade (précision relative à la définition de l'autorité) déposé sur l'amendement n° 2 précité de la commission. Accepte l'amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Placade (nomination de deux membres supplémentaires issus du corps médical au sein de l'autorité). (p. 1015, 1016) : accepte les amendements identiques n° 3 de la commission et n° 35 de Mme Odette Terrade (précision relative à la qualification des membres de l'autorité). Accepte l'amendement n° 4 de la commission (introduction de la notion de compétence en matière de santé humaine), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 47 : nomination du président par décret en conseil des ministres et des autres membres par décret simple ; rejeté. Accepte les amendements de la commission n° 5 rédactionnel et n° 6 (renforcement de l'indépendance de l'autorité). (p. 1017) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 7 (reformulation des règles de constitution initiale de l'autorité) et s'oppose au n° 8 (précisions relatives aux membres de l'autorité). Sur l'amendement n° 8 précité de la commission, son sous-amendement n° 48 : indemnisation des fonctions de membre de l'autorité ; rejeté - **Art. L. 227-2 du code de l'aviation civile** (*régime d'incompatibilité des membres de l'autorité*) (p. 1018) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (incompatibilité de la fonction de membre de l'autorité avec la fonction de parlementaire) - **Art. L. 227-3 du code de l'aviation civile** (*compétences générales de l'autorité*) (p. 1018) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 10 (possibilité de saisine de l'autorité par les commissions consultatives de l'environnement), n° 11 (possibilité pour l'autorité de proposer de nouveaux indices de mesure du bruit) et n° 13 rédactionnel, et s'oppose au n° 12 (extension des compétences de l'autorité à l'ensemble des nuisances sonores liées à l'exploitation de l'aéroport). Accepte l'amendement n° 38 de Mme Odette Terrade (transmission à l'autorité des informations et propositions émises par l'ensemble des parties concernées par l'environnement sonore aéroportuaire) - **Art. L. 227-4 du code de l'aviation civile** (*compétences pour le contrôle du bruit au voisinage des neuf aérodromes les plus importants*) (p. 1019, 1020) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 14 de cohérence, les n° 15 et n° 16 rédactionnels, s'oppose au n° 17 de cohérence et accepte le n° 18 en prenant l'engagement de procéder à la réalisation du calcul des courbes et des trajectoires (connaissance par l'autorité des trajectoires réellement suivies par les avions et diffusion de cartes lisibles par les riverains). S'oppose à l'amendement n° 37 de Mme Odette Terrade (consultation de l'autorité de contrôle sur toutes les modifications réglementaires en matière de volume de trafic, d'exploitation et d'infrastructures aéroportuaires ayant une incidence en matière d'environnement sonore). (p. 1021, 1022) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 19 (évaluation de la charte) et le n° 20 (communication des résultats de l'évaluation) ainsi que le n° 21 (attribution à l'autorité d'une mission de médiation et de conciliation) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 49 : pouvoir d'intervention de l'autorité uniquement en cas de désaccord persistant ; rejeté. Accepte l'amendement n° 44 de M. Jean-Pierre Placade (contrôle et évaluation du respect des engagements pris par les différentes parties intéressées à l'exploitation de l'aéroport pour assurer la maîtrise des nuisances sonores liées à cette exploitation) - **Art. L. 227-5 du code de l'aviation civile** (*pouvoir d'investigation des agents de l'autorité*) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (prérogatives des agents de l'autorité pour constater les infractions à la réglementation de limitation des nuisances sonores en vue d'infliger des sanctions) - **Art. L. 227-6 du code de l'aviation civile** (*rapport annuel*

de l'autorité) (p. 1023) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 23 (transmission par l'autorité de son rapport annuel aux commissions consultatives de l'environnement) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 24 (concrétisation des pouvoirs de recommandation et de proposition de l'autorité) - **Art. L. 227-8 du code de l'aviation civile (services de l'autorité)** : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (statut des personnels de l'autorité) - **Art. 2 (commissions consultatives de l'environnement)** (p. 1024) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 27 (coordination des consultations respectives des commissions consultatives de l'environnement et de l'autorité de régulation de l'environnement sonore aéroportuaire), et accepte le n° 26 d'harmonisation et le n° 28 (obligation pour les commissions consultatives de l'environnement de se réunir au moins une fois par an), ainsi que le sous-amendement n° 45 de M. Jean-Pierre Plancade, déposé sur ce dernier (réunion de droit des commissions consultatives de l'environnement lorsque la moitié de leurs membres en fait la demande) - **Art. 3 (limitation des nuisances sonores liées au trafic d'hélicoptères)** (p. 1025) : accepte l'amendement n° 29 de la commission (renforcement des pouvoirs du ministre en charge de l'aviation civile dans le domaine du trafic d'hélicoptères et possibilité pour le ministre de fixer un certain nombre de limitations affectant le nombre des mouvements, l'utilisation des appareils, les manoeuvres d'approche et de décollage ou le niveau sonore). Non-application des restrictions aux engins militaires - **Art. 4 (consultation de l'autorité indépendante pour le plan d'exposition au bruit - coordination)** (p. 1026) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de la commission (coordination des procédures de consultation de l'autorité avec celles des commissions consultatives de l'environnement en ce qui concerne les plans d'exposition au bruit des neuf plus grands aéroports) - **Après l'art. 4** (p. 1026, 1028) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 31 (information des acquéreurs ou locataires de biens immobiliers situés dans des zones de plan d'exposition au bruit, PEB) et au n° 32 (définition d'une zone supplémentaire incluant les territoires où sont relevés des indices psophiques supérieurs à 69), et accepte le n° 33 (mesures conservatoires permettant d'étendre temporairement les prescriptions du plan d'exposition au bruit aux zones susceptibles d'être incluses au PEB, en cas d'expansion de ce plan), ainsi que le sous-amendement n° 46 de M. Gérard Cornu, déposé sur ce dernier (extension aux futurs aéroports) - **Intitulé du projet de loi** (p. 1029) : s'oppose à l'amendement n° 34 de la commission (dans l'intitulé du projet de loi, remplacement des mots "de contrôle technique" par les mots "de régulation"), ainsi qu'au sous-amendement n° 51 de M. Jean-Pierre Plancade, déposé sur ce dernier (insertion des mots "et de contrôle" après les mots "de régulation").

- **Projet de loi relatif aux enquêtes techniques sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile [n° 0516 (97-98)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1030, 1031) : droit à la sécurité. Niveau élevé de la sécurité en aéronautique. Enjeu économique de la sécurité. Définition dans le projet de loi d'un nouveau cadre juridique. Objet de l'enquête technique. Compétence territoriale des autorités françaises. Compétences des enquêteurs. Etablissement et publication du rapport du bureau enquêtes-accidents, BEA. Sanctions pénales. Attribution d'un statut aux enquêteurs aériens français. (p. 1036, 1037) : qualité et caractère constructif des interventions. Nécessaire amélioration de la sécurité du transport aérien. Indépendance indispensable de l'organisme chargé des enquêtes techniques. Nature de l'enquête technique. Règles d'enquête édictées par l'organisation de l'aviation civile internationale, OACI. Conciliation de la conduite d'une enquête avec le respect de principes et de libertés fondamentales. Publicité des conclusions de l'enquête. Enquête technique et enquête judiciaire - **Art. 1er (enquêtes techniques relatives aux accidents ou incidents aériens)** - **Art. L. 711-1 du code de l'aviation civile (définition de l'enquête technique)** (p. 1040) : accepte les amendements de la commission n° 1 rédactionnel, n° 2 de conséquence et n° 3 (règles de compétences territoriales en matière d'enquêtes techniques) -

Art. L. 711-2 du code de l'aviation civile (statut de l'organisme chargé des enquêtes techniques) (p. 1041) : accepte les amendements de la commission n° 4 (engagement de la responsabilité du ministre pour recourir à la procédure de la commission d'enquête) et n° 5 (renforcement des garanties d'indépendance de l'organisme et des membres de la commission d'enquête et mise en accord avec la directive) - **Art. L. 711-3 du code de l'aviation civile (statut des agents habilités à procéder aux enquêtes techniques)** : accepte l'amendement n° 6 de la commission (réécriture de l'article afin d'éviter la confusion entre les catégories de procédures et inscription dans la loi du commissionnement des enquêteurs par le ministre) - **Art. L. 721-2 du code de l'aviation civile (accès au contenu des enregistreurs de bord)** (p. 1042) : son amendement n° 15 : modifications apportées à la procédure de prélèvement des enregistreurs des avions ; adopté - **Art. L. 721-3 du code de l'aviation civile (prélèvements aux fins d'examen et d'analyse au cours d'une enquête ou d'une information judiciaire)** (p. 1042) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (information des opérations d'expertise diligentée par l'autorité judiciaire compétente transmise aux enquêteurs techniques) - **Art. L. 721-4 du code de l'aviation civile (prélèvements aux fins d'examen et d'analyse en dehors d'une procédure judiciaire)** : son amendement n° 16 : modifications à la procédure de prélèvement de pièces nécessaires à l'enquête et possibilité pour les enquêteurs de demander à un officier de police judiciaire d'y assister ; adopté après modification par le sous-amendement n° 17 de la commission, qu'il accepte (présence de l'officier de police judiciaire) - **Art. L. 722-2 du code de l'aviation civile (immunité disciplinaire et administrative)** (p. 1043) : accepte l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission - **Art. L. 723-1 du code de l'aviation civile (procès-verbaux)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 9 de la commission - **Art. L. 731-1 du code de l'aviation civile (diffusion d'informations relatives à l'enquête et secret professionnel)** (p. 1045, 1047) : s'oppose aux amendements de M. Philippe Richert n° 11 (suppression du paragraphe I du texte présenté pour l'article L. 731-1 du code de l'aviation civile imposant aux enquêteurs et à ceux qui contribuent à l'enquête une obligation de secret) et n° 12 (affirmation de la volonté de transparence). Amendement n° 11 précité contraire aux règles de l'organisation de l'aviation civile internationale, OACI. Publication régulière, en cours d'enquête de documents d'information - **Art. L. 731-2 du code de l'aviation civile (publication du rapport d'enquête technique)** : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Philippe Richert (publication d'un rapport au terme de l'enquête technique pour donner une plus grande transparence à l'ensemble des procédures) - **Art. L. 741-1 du code de l'aviation civile (manquement à l'obligation de signaler un accident ou un incident)** (p. 1048) : accepte l'amendement n° 10 de coordination de la commission.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0341 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3165, 3167) : approfondissement et amélioration de ce texte au cours des débats. Objectifs adoptés par le comité interministériel du 2 avril 1999. Renforcement sensible des contrôles et affectation de moyens humains et matériels. Remerciements. Dispositions restant en discussion : dépistage de la drogue en cas d'accident mortel ; marquage des vélos ; contrôle des infrastructures routières. Engagement d'étendre les dépistages et d'améliorer la concertation avec les collectivités locales afin d'assurer la qualité des infrastructures neuves. Amendement du Gouvernement. Responsabilité pécuniaire du propriétaire du véhicule. Diminution du nombre de tués sur les routes. Initiative du préfet de police de Paris en direction des jeunes. Souhaite l'adoption de cette loi et sa promulgation le plus rapidement possible - **Art. 4 (élargissement de la responsabilité des propriétaires de véhicules)** : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de l'article traitant dans un article nouveau du code de la route, des infractions relatives aux excès de vitesse ou au non-respect d'un feu rouge ou d'un stop et exonérant de sa responsabilité pécuniaire le propriétaire d'un véhicule s'il peut prouver qu'il n'est pas l'auteur véritable de l'infraction ;

adopté avec l'ensemble du texte - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3169, 3170) : hommage à la qualité du travail du Sénat. Stage pour les conducteurs novices. Action de formation au sein des écoles. Prise de contact avec les fédérations sportives et les organisations de propriétaires de discothèques. Dégagement de moyens supplémentaires. Augmentation des accidents sur les autoroutes. Poursuite des travaux de l'autoroute des Estuaires. Remerciements.

- **Projet de loi portant approbation d'un avenant à la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 [n° 0326 (98-99)]** - (9 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3768, 3770) : succès du tunnel sous la Manche et du système Eurotunnel. Choix d'un financement et d'une gestion privée. Première prolongation de dix ans de la concession en 1994. Dégradation de la situation financière d'Eurotunnel : restructuration financière. Nouvelle prolongation de la concession jusqu'au 28 juillet 2086. Protection des petits porteurs d'actions. Création de corridors de frêt. Instauration de tarifs spécifiques. Participation des concédants au profit des concessionnaires initiaux, au-delà de 2052, en échange de la prolongation de la concession. Prolongation au bénéfice exclusif des concessionnaires initiaux. Intérêt pour les actionnaires initiaux : attribution de bons de souscription gratuits - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3775) : remerciements. Souhaite un partenariat public-privé pour ce type d'infrastructure.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire - Deuxième lecture [n° 0358 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4163, 4164) : prise en compte de l'environnement des riverains dans le cadre du développement du transport aérien et de ses conséquences sur l'activité économique et l'emploi. Maîtrise des nuisances sonores consécutives à la croissance du transport aérien. Qualité du travail du rapporteur et de la commission. Volonté du Gouvernement de dialoguer avec les parlementaires. Missions, composition et fonctionnement de l'autorité de contrôle. Pouvoirs de sanction de l'autorité. Rôle de concertation des commissions consultatives de l'environnement, CCE. Extension des plans d'exposition au bruit à une quatrième zone. - **Art. 1er (autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires)** - **Art. L. 227-1 du code de l'aviation civile (création et composition de l'autorité)** (p. 4173, 4174) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Jean-Pierre Placade (augmentation de l'effectif de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires). Accepte les amendements de la commission n° 3 (nouvelle composition de l'autorité), n° 4 (précisions relatives aux compétences des cinq membres de l'autorité non généralistes), n° 5 et n° 7 de coordination, n° 6 rédactionnel et n° 8 (nécessité de rémunérer et non d'indemniser le président). Sur l'amendement de la commission n° 4 précité, son sous-amendement n° 21 : précision relative aux ministres proposant la nomination des cinq membres de l'autorité ; adopté - **Art. L. 227-2 du code de l'aviation civile (régime d'incompatibilités des membres de l'autorité)** : accepte l'amendement n° 9 de la commission (généralisation de l'incompatibilité élective) - **Art. L. 227-3 du code de l'aviation civile (compétences générales de l'autorité)** (p. 4175, 4176) : accepte les amendements n° 10 de la commission (mise en oeuvre de la saisine de l'autorité par les associations concernées par l'environnement sonore aéroportuaire) et n° 23 de M. Alain Gournac (possibilité pour l'autorité de contrôle de prendre connaissance des informations et propositions des personnes subissant des nuisances du fait du survol aérien) - **Après l'art. L. 227-3 du code de l'aviation civile** (p. 4177) : son amendement n° 1 : pouvoir de sanction de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, ACNUSA, et définition des personnes susceptibles de se voir infliger des sanctions ; adopté après modification par le sous-amendement n° 31 de la commission qu'il accepte (montant des sanctions) - **Art. L. 227-4 du code de l'aviation civile (compétences pour le contrôle du bruit au voisinage des neuf aéroports les plus importants)** (p. 4178, 4179) : accepte les amendements de la commission n° 11 (remplacement de la

synthèse des plaintes par la publication d'informations sur les sanctions), n° 12 (compétence de l'autorité pour recommander la révision des plans d'exposition au bruit ou de gêne sonore et non pour veiller à leur révision) et n° 13 (transformation du pouvoir d'arbitrage de l'autorité en médiation). Son amendement de coordination n° 2 ; adopté. Compétence de l'autorité pour les survols en dessous de 2000 mètres - **Art. L. 227-5 du code de l'aviation civile (pouvoir d'investigation des agents de l'autorité)** : accepte l'amendement n° 15 de la commission (suppression de la dernière phrase du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 227-5 précité prévoyant la possibilité pour l'autorité de commander des études particulières) - **Art. 2 (commissions consultatives de l'environnement, CCE)** (p. 4180, 4182) : demande le retrait des amendements de M. Jean-Pierre Placade n° 28 (organisation et fonctionnement du comité permanent créé au sein de la CCE) et n° 29 (présence de représentants des gestionnaires et des personnels des aéroports au sein des CCE). Accepte l'amendement n° 24 de M. Alain Gournac (association à la concertation des communes subissant des nuisances sonores liées aux trajectoires) ainsi que les amendements de la commission n° 16 (présence des représentants de l'Etat et du gestionnaire d'aéroport au comité permanent lorsqu'il siège en tant que commission consultative d'aide aux riverains, CCAR) et n° 17 (limitation de la représentation au sein des CCE aux personnes ayant un intérêt direct à y siéger) - **Art. 4 bis (extension des possibilités de construction dans la zone C des plans d'exposition au bruit)** (p. 4183) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (réduction de la possibilité de construction d'immeubles collectifs en zone C) - **Art. 4 ter (nouvelle zone D du plan d'exposition au bruit - art. L. 147-5 du code de l'urbanisme)** (p. 4183, 4184) : accepte les amendements de la commission n° 19 (substitution de la possibilité de créer dans les PEB une nouvelle zone D à l'obligation de cette création) et n° 20 (délimitation d'une zone D obligatoire pour les aéroports les plus importants où existe un plan de gêne sonore) ainsi que l'amendement n° 30 de M. Jean-Pierre Placade (obligation contractuelle du bailleur d'un bien situé dans le périmètre d'un PEB à délivrer explicitement cette information au locataire) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4185) : souhait d'une mise en place rapide de l'autorité indépendante. Atout du transport aérien. Conciliation indispensable du développement du transport aérien et de la maîtrise des nuisances. Question du troisième aéroport. Progrès de la recherche afin de réduire le niveau sonore des moteurs. Situation des vieux bourgs. Remerciements.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) (p. 6811) : budget en progression. Relance du logement social. Encouragements fiscaux à l'activité du bâtiment. Hausse des autorisations de programme. Rééquilibrage des modes de transport. Réduction des effectifs du ministère. (p. 6812) : nécessité d'adaptation de l'Institut géographique national, IGN. Progression des crédits du tourisme. Prise en compte de la dimension aménagement du territoire et de la dimension sociale : droit aux vacances et amélioration du travail saisonnier. Relance de la construction de logements sociaux avec la mise en place du prêt locatif à usage social, PLUS. Mixité sociale. Financement de la lutte contre les exclusions. Baisse de la TVA sur les travaux d'amélioration et d'entretien des logements. (p. 6813) : contrats de plan Etat-région. Croissance du secteur du bâtiment et des travaux publics. Application des 35 heures à Air France. Relance de l'activité dans les transports en commun. Futur projet de loi sur l'urbanisme, l'habitat et les déplacements - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 6818) : reconnaissance de la qualité de l'activité des agents de l'équipement et des services rendus pour l'entretien, l'exploitation et la sécurité.

Équipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) (p. 6838, 6841) : sécurité des tunnels. Suppression des passages à niveau. Sécurité routière : amélioration des infrastructures, formation et mesures de dissuasion ; grande cause nationale en l'an 2000. Encouragement aux transports en commun. Progression du niveau de l'investissement public. Pérennité du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Nécessité de privilégier le transport des marchandises par le rail ou par la voie d'eau. Augmentation des crédits consacrés au transport ferroviaire et combiné. Développement du fret ferroviaire. Régionalisation des services ferroviaires de voyageurs. Futur projet de loi sur l'urbanisation, le logement et les déplacements. Harmonisation des tarifs du transport combiné au plan européen. Proposition de création d'un réseau de transport européen de fret ferroviaire. Evolution de la SNCF. Problème de l'abonnement hebdomadaire pour les déplacements domicile-travail. Exemple de la carte Imagine "R" en région parisienne. (p. 6842, 6843) : relation entre la SNCF et EDF. Prévision d'un bilan d'application de la loi visant à assainir les conditions d'exercice de la profession de transporteur routier. Relance de l'investissement routier de l'Etat à travers les nouveaux contrats de plan Etat-région. Modernisation des infrastructures : route centre Europe-Atlantique, désenclavement du Massif central. Réforme du financement des autoroutes concédées en préparation. Remise en cause de la méthode de l'adossement par la Commission de Bruxelles. Modification prochaine du statut des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA. Progression des investissements fluviaux ; Voies navigables de France : canal du Midi, projet Seine-Nord et liaison Dunkerque-Escault. (p. 6844) : lutte contre les inondations. Contrat de modernisation du transport fluvial. Développement accru des transports collectifs : prolongation de Meteor en Ile-de-France. Onze projets de transports collectifs en province. Réforme du syndicat des transports parisiens, STP. Maintien du statut des entreprises publiques de transport et de leurs agents. Réexamen des conditions de réalisation de l'autoroute A41. (p. 6845) : modernisation des axes de grand transit Est-Ouest. Contenu des prochains contrats de plan. Aménagement des routes nationales 143 et 151. Viaduc de Millau. Jonction entre les autoroutes A75 et A9. Autoroute A750. Triangle de Ceyras. Axe Poitiers-Limoges. Détermination des priorités de la région Limousin. Amélioration de la liaison ferroviaire Paris-Toulouse. Réforme de l'activité messagerie de la SNCF.

Équipement, transports et logement - III - Transports - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (3 décembre 1999) (p. 6855, 6857) : accélération des échanges mondiaux. Création de la Société européenne d'aéronautique de défense et spatiale, EADS : fusion entre Aérospatiale-Matra, DASA et CASA. Concurrence américaine. Inscription des avances relatives à la recherche-développement du gros porteur A3XX. Poursuite des deux grands programmes de l'hélicoptère EC 165 et des nouvelles versions de l'Airbus A 340. Lancement de l'A 318. Redressement de la Compagnie nationale Air France. Justification des "alliances globales" : exemple d'Air France et de Delta Airlines. Forte croissance du trafic aérien génératrice de dysfonctionnements et de nuisances. Maintien d'un haut niveau de sécurité. Augmentation de l'espace aérien civil. Convention Eurocontrol. Mise en place d'une charte sur le traitement des passagers en situation de crise. Principe du libre accès des transporteurs aériens aux liaisons intra-communautaires. (p. 6858, 6859) : création de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, ACNUSA. Fonctionnement des commissions consultatives de l'environnement. Avenir de l'aéroport d'Orly. Projet de création d'une gare de TGV à Rungis. Complémentarité entre transports aériens et ferroviaires : exemple de l'accord franco-américain. Projet de budget du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien, FIATA. Création

d'une taxe d'aviation civile et d'une taxe d'aéroport. Stabilisation des ressources du budget annexe de l'aviation civile. Maîtrise des coûts. Revalorisation des moyens mis à la disposition de la navigation et du contrôle aérien. Projet de troisième aéroport parisien. Développement des capacités d'accueil des aéroports de province. Maintien du caractère public d'Aéroports de Paris. Budget de Météo-France en légère progression. Elaboration d'un code de bonne conduite relatif à l'accueil des handicapés.

GÉLARD (Patrice), sénateur (Seine-Maritime) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 12 mai 1999).

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire de la Commission supérieure de codification.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le proposition de loi [n° 108 (98-99)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative au pacte civil de solidarité [n° 258 (98-99)] (10 mars 1999) - **Droit civil**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 310 (98-99)], adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative au pacte civil de solidarité [n° 335 (98-99)] (5 mai 1999) - **Droit civil**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 361 (98-99)] (18 mai 1999) - **Droit civil**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 429 (98-99)], adoptée par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, relative au pacte civil de solidarité [n° 450 (98-99)] (23 juin 1999) - **Droit civil**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 438 (98-99)] portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 4 (1999-2000)] (6 octobre 1999) - **Codification**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Justice - Protection judiciaire de la jeunesse [n° 94 (1999-2000) tome 6] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
 - **Discussion générale** (p. 261, 264) : constat de la sous-représentation des femmes au Parlement et parmi les titulaires des fonctions et mandats électifs. Lenteur de l'évolution. Garantie de l'égalité de l'homme et de la femme dans la Constitution. Fidélité du législateur à la conception générale de la Constitution. Nécessaire transformation des mentalités. Responsabilité des partis politiques. Solutions permettant l'instauration de quotas lors des élections. Conséquences de l'adoption du texte retenu par l'Assemblée nationale : atteinte au principe d'égalité et à la liberté de suffrage. Exemple de pays pratiquant des quotas dans la vie politique. Favorable à la proposition de la commission des lois - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 289) : se déclare opposé au sous-amendement n° 6 de M. Michel Charasse (lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables), déposé sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques). (p. 294) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 précité de la commission. Danger de l'instauration des quotas.

Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)] - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1298, 1299) : attachement du Sénat au principe de l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions et aux mandats électifs. Dériver possibles du texte adopté par l'Assemblée nationale. Indispensable vigilance du Sénat sur les suites données à la révision constitutionnelle. Crainte de revendications catégorielles. Votera le texte proposé par la commission des lois.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1518, 1520) : changement nécessaire de la jurisprudence de la Cour de cassation, source de discriminations. Choix offerts à la commission des lois et à son rapporteur : rejet du PACS ou approbation du texte adopté par l'Assemblée nationale ou réécriture complète du texte ou nouvelle solution dynamique pour résoudre les problèmes. Caractère dérogeatoire du PACS à toutes les règles du droit des contrats. Institution d'un sous-mariage. Problèmes posés par l'inscription au greffe du tribunal d'instance. Contrat sans obligation réelle. Propositions de la commission des lois : mise en conformité de l'article 9 du code civil affirmant le respect de la vie privée avec la convention européenne des droits de l'homme, définition du mariage dans le code civil, définition du concubinage. Volonté d'éviter toute inégalité en ce qui concerne les avantages fiscaux et financiers. Bonne coordination entre la commission des lois et la commission des finances.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1569) : caractère indéfendable du PACS - **Avant l'art. 1er** (p. 1569, 1571) : son amendement n° 1 : liberté de la vie personnelle - art. 9 du code civil ; adopté. Son amendement n° 2 : définition du mariage - art. 144 du code civil ; adopté. (p. 1572, 1573) : référence aux codes civils modernes. Reconnaissance en France d'un mariage célébré à l'étranger. (p. 1574, 1575) : logique de son amendement n° 2 précité. (p. 1577) : choix de la définition la plus simple possible. (p. 1578) : son amendement n° 3 : définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil ; adopté. (p. 1591) : s'oppose aux amendements n° 56 de Mme Dinah Derycke (précision sur l'absence de distinction de sexe dans la définition du concubinage) et n° 31 de M. Jean-Louis Lorrain (insertion du dispositif relatif à l'union libre dans le titre V bis du livre III consacré aux contrats). (p. 1592) : délivrance de l'acte de notoriété. Refus par l'Assemblée nationale et le Gouvernement d'inscrire le concubinage dans le code civil. (p. 1594) : respect de la rédaction du code civil - **Art. 1er** (*création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil*) (p. 1601, 1603) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté. Impossibilité de conserver le PACS à la suite du dispositif adopté avant l'article 1er. (p. 1605) : accepte l'amendement de suppression n° 32 de M. Jean-Louis Lorrain et s'oppose aux amendements de Mme Dinah Derycke, n° 57 (impossibilité pour les personnes incapables placées sous tutelle de signer un PACS), n° 58 (publicité à l'égard des tiers, rapidité de la transmission et date d'effet du PACS), n° 59 (substitution des mots : "aide morale et matérielle" aux mots : "aide mutuelle et matérielle"), n° 60 (limitation de la solidarité à l'égard des tiers pour les dettes contractées par l'un des partenaires pour les besoins de la vie courante), n° 61 (application du régime de la séparation de biens, celui de l'indivision étant l'exception), n° 62 (limitation de l'application des articles 832 à 832-4 du code civil relatifs à l'attribution préférentielle en cas de dissolution du PACS pour l'attribution du domicile principal), n° 63 (remise de la déclaration de rupture au greffe où le PACS a été originellement conclu), n° 64 (transmission à la fin du PACS par le greffier du tribunal d'instance d'un extrait de la déclaration à la mairie du lieu de naissance de chacun des partenaires aux fins d'inscription en marge de l'état-civil) et n° 65 (conséquences de la rupture du PACS), ainsi qu'aux amendements de M. Robert Bret n° 34 à n° 44 (lieu d'enregistrement de la déclaration organisant la vie commune de deux personnes signataires d'un PACS) et n° 45 (liberté de choix du régime juridique de gestion des biens pour les signataires du PACS) - **Après l'art. 1er** (p. 1609) : s'oppose à l'amendement n° 66 de Mme Dinah Derycke (participation à l'organisation des obsèques du partenaire lié par un PACS ou du concubin) - **Art. 2** (*imposition commune au titre de l'impôt sur le revenu et des impôts directs - art. 6 du code général des impôts*) (p. 1611) : accepte l'amendement n° 24 de la commission saisie pour avis (réécriture de l'article 2 ouvrant la possibilité pour un contribuable de rattacher à son foyer fiscal une personne à faibles ressources quelle que soit la relation susceptible d'exister entre ces personnes). (p. 1612, 1613) : s'oppose aux amendements n° 46, n° 47 et n° 48 de M. Robert Bret relatifs au délai ainsi qu'aux amendements n° 67, n° 68 et n° 69 de Mme Dinah Derycke sur le même objet - **Après l'art. 2** (p. 1615) : accepte l'amendement n° 25 de la commission saisie pour avis (déduction des avantages consentis à des collatéraux disposant de faibles ressources) - **Art. 3** (*tarif et abattement applicables en matière de droits sur les successions et donations - art. 777 bis et 779 du code général des impôts*) (p. 1619) : accepte l'amendement n° 27 de la commission saisie pour avis (création d'un abattement particulier dans la limite duquel il sera possible de faire à une personne de son choix un legs en franchise d'impôt) - **Après l'art. 3** (p. 1621) : accepte l'amendement n° 28 de la commission saisie pour avis (amélioration du régime successoral des frères et soeurs isolés domiciliés avec le défunt) - **Art. 4** (*imposition commune au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune - art. 885 A, 885 W et 1723 ter-00 B du code général des impôts*) (p. 1622) : son amendement de suppression n° 9 ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 1622) : accepte l'amendement n° 29 de la commission saisie pour avis (assouplissement du

régime de la "tontine") - **Art. 4 bis** (*qualité d'ayant-droit pour la sécurité sociale - art. L. 161-14 du code de la sécurité sociale*) (p. 1626) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 75 de Mme Dinah Derycke (introduction du partenaire survivant lié par un PACS parmi les ayants droit de l'assuré défunt pouvant bénéficier du versement du capital dans le cadre de l'assurance décès) - **Après l'art. 4 bis** : s'oppose à l'amendement n° 76 de Mme Dinah Derycke (en cas d'hospitalisation, transmission de l'information relative à l'état de santé de la personne malade à son partenaire lié par un PACS ou son concubin). (p.1627) : s'oppose aux amendements de Mme Dinah Derycke n° 77 (possibilité pour un partenaire lié par un PACS ou pour un concubin d'être donneur d'organes) et n° 78 (possibilité pour un partenaire lié par un PACS ou un concubin d'être consulté par le médecin dans le cas de prélèvement d'organes sur une personne décédée). Son amendement n° 81 : consultation du concubin par le médecin dans le cas de prélèvement d'organes sur une personne décédée ; retiré - **Art. 5** (*droits à congé - art. L. 223-7, L. 226-1, L. 784-1 du code du travail*) : son amendement n° 12 : droit à congé pour le décès d'un concubin ; adopté - **Art. 5 bis** (*cessation du versement de l'allocation de soutien familial - art. L. 523-2 du code de la sécurité sociale*) (p. 1628) : son amendement de suppression n° 13 ; adopté - **Art. 5 ter** (*cessation du versement de l'allocation veuvage - art. L. 356-3 du code de la sécurité sociale*) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté - **Art. 6** (*prise en compte du PACS pour l'attribution d'un titre de séjour*) : son amendement de suppression n° 15 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 51 de M. Robert Bret (assimilation à une liaison personnelle en France de la liaison par un PACS d'un étranger à un Français). - **Art. 7** (*prise en compte du PACS dans l'examen d'une demande de naturalisation - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p.1629) : s'oppose aux amendements de rétablissement n° 52 et n° 53 de M. Robert Bret - **Art. 8** (*priorité de mutation des fonctionnaires - art. 60 du titre II, art. 54 du titre III et art. 38 du titre IV du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales*) : son amendement de suppression n° 16 ; adopté - **Art. 9** (*continuation du contrat de location et droit de reprise du bailleur - art. 14 et 15 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989*) (p. 1630) : son amendement de suppression n° 17 ; adopté - **Art. 10** (*dispositions applicables aux fratries*) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté. Accepte les amendements de suppression n° 54 de M. Robert Bret et n° 79 de Mme Dinah Derycke - **Art. 11** (*décret d'application*) (p. 1631) : son amendement n° 19 : suppression du second alinéa de l'article portant sur le décret relatif à l'enregistrement du PACS ; adopté - **Art. 11 bis** (*application outre-mer*) : son amendement de suppression n° 20 ; adopté - **Intitulé de la proposition de loi** : son amendement n° 21 : nouvel intitulé : Proposition de loi relative au mariage, au concubinage et aux liens de solidarité ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1651, 1652) : dispositif fiscal mis en place par le Sénat évitant toute discrimination. Caractère dangereux du PACS. Monstre juridique élaboré par le PACS.

- **Projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale [n° 0302 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2573, 2574) : critique de l'obligation de révision constitutionnelle préalable à toute ratification de traité ; proposition d'insertion d'un article unique dans la Constitution permettant de ratifier les traités comportant délégation de compétence. Médiocrité de rédaction des textes internationaux. Interrogations sur les conséquences possibles de certaines dispositions du traité. Se félicite du travail accompli par les négociateurs français. Bouleversement du droit international. A une très large majorité, les membres du groupe du RPR voteront ce projet de loi constitutionnelle.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 61**

(*composition du comité des finances locales*) (p. 2605) : sur l'amendement n° 414 de Mme Janine Bardou (ajout d'un représentant des communes de montagne dans le collège des maires au sein du comité des finances locales), son sous-amendement, soutenu par M. Jean-Patrick Courtois, n° 545 : ajout d'un représentant des communes du littoral ; adopté.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Deuxième lecture [n° 0310 (98-99)]** - (11 mai 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 2886, 2889) : rétablissement par l'Assemblée nationale du texte adopté en première lecture sans prise en compte des débats du Sénat. Modifications adoptées en deuxième lecture. Grand nombre de régimes juridiques engendrés par le PACS. Manque de logique entre la définition du PACS par l'Assemblée nationale et son absence d'intégration dans la partie du code civil portant sur le contrat. Exclusion du PACS par l'Assemblée nationale de certaines catégories de personnes. Evidence du lien entre le mariage et le PACS. Absence de vérification de la licéité du contrat. Interrogation relative à la publicité auprès des tiers. Distinction entre résidence commune et cohabitation. Dispositions du code civil concernant l'indivision. Dispositions sur l'indivision prises en violation avec le droit commun. Conséquences patrimoniales de la rupture. Défendra la question préalable - **Question préalable** (p. 2899) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée. (p. 2902) : avantage de la solution proposée par le Sénat.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0341 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3169) : délai entre le dépôt et l'adoption de ce texte. Normes de sécurité pour les routes nationales et départementales. Arrêt du projet de l'autoroute des Estuaires. Le groupe du RPR votera ce texte issu des travaux de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4000) : organisation des travaux - **Art. 2 E** (*notification à la personne gardée à vue de son droit de ne pas répondre aux questions*) (p. 4016) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de M. Christian Bonnet - **Après l'art. 2 E** (p. 4018) : intervient sur l'amendement n° 160 de M. Robert Bret (information de la personne gardée à vue par un document écrit et lu dans la langue qu'elle comprend). Difficultés pour trouver des interprètes. - **Art. 2 G** (*régime de l'emprisonnement individuel pour les prévenus*) (p. 4021) : conditions de détention à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. - **Art. 2** (*demande d'entretien avec l'avocat dès le début de la garde à vue*) (p. 4033) : se déclare opposé aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 190 (intervention de l'avocat à tout moment, demandée au début de la garde à vue et réduction des délais de garde à vue non assistée d'un avocat pour les cas les plus graves), n° 191 (intervention de l'avocat à tout moment, demandée au début de la garde à vue) et n° 192 (institution d'un entretien avec l'avocat dès le début puis à la dixième heure, puis la vingtième heure de la garde à vue) et aux amendements n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à la présence de l'avocat dès le début de la garde à vue), n° 265 de M. Hubert Haenel (désignation de l'avocat de service, différent de l'avocat chargé du conseil ultérieur de la personne dans son procès) et n° 84 de M. Jean-Jacques Hyst (nouvelle rédaction de cet article permettant à la personne gardée à vue de consulter son avocat à n'importe quel moment). Refus du système contradictoire à l'anglo-saxonne et d'une modification complète du système d'instruction. Principe du libre choix de l'avocat. Respect de la déontologie des avocats : exemple du tribunal de Seine-Maritime - **Art. 3 bis** (*caractère des indices permettant la mise en examen*) (p. 4051, 4052) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (exigence d'indices graves et concordants). Amélioration à apporter à l'occasion de la navette.

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p.4074) : se déclare favorable à l'amendement n° 181 de M. Michel Charasse (abrogation de l'article 223-1 du code pénal relatif à la responsabilité pénale de la personne exposant une autre personne à un risque immédiat de mort ou de blessure). Nécessité de dépenaliser un certain nombre d'infractions relevant de la responsabilité civile. (p.4088) : intervient sur l'amendement n° 181 rectifié de M. Michel Charasse (non-application de l'article 223-1 du code pénal lorsqu'il s'agit d'assurer la préservation des intérêts fondamentaux de la nation ou la continuité de l'Etat et des services publics). Contradiction entre les principes du droit administratif et les principes du droit pénal - **Après l'art. 9** (p.4099, 4100) : se déclare favorable à l'amendement n° 114 de M. Michel Charasse (absence de suite donnée aux dénonciations anonymes sauf exceptions).

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 16, 17) : rôle essentiel de la France en matière de protection des droits de l'homme. Modification de la Constitution préalable à la ratification du traité. Définition des crimes les plus graves et mise en place d'une procédure internationale et d'une juridiction permanente. Inadaptation du mode de ratification des traités aux réalités contemporaines. Nécessité de constitutionnaliser définitivement les délégations de compétence. Le groupe du RPR du Sénat, dans sa très grande majorité, ratifiera cette révision constitutionnelle.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4671, 4676) : conceptions de la société différentes entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Hypocrisie des auteurs de la proposition de loi tendant à cacher la finalité du PACS. Refus du débat par l'Assemblée nationale. Silence sur les propositions du Sénat en matière fiscale. Mise en place par le PACS d'un imbroglio juridique. Rôle du législateur dans une démocratie. Expérience des jurisprudences espagnole et canadienne. Distinction entre l'union libre et le concubinage. Conséquence de l'inscription de la définition du concubinage dans le code civil. Mauvaise définition du concubinage donnée par l'Assemblée nationale. Risque de l'adhésion au PACS par intérêt fiscal. Conséquences de l'enregistrement du PACS auprès du greffe du tribunal d'instance. Interrogation sur les obligations des signataires d'un PACS. Risque d'introduction de clauses illicites dans le PACS. Interrogation relative aux droits des tiers et au régime des biens. Dissolution du PACS contraire aux règles contractuelles. Camouflage d'un mariage bis par le PACS. Transposition des avantages reconnus aux gens mariés à travers le PACS. Nombreuses discriminations entraînées par le texte. Absence d'estimation du coût du PACS par le ministère des finances. Objectif du Gouvernement de satisfaire les revendications de certains groupes de pression. (p.4682) : création par le PACS de droits nouveaux, fiscaux et financiers réservés à une catégorie de personnes - **Question préalable** (p.4705) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 0425 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5070, 5071) : favorable aux propositions de ce texte concernant la Polynésie française. Mélange regrettable de dispositions concernant la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Les membres du groupe du RPR voteront ce projet de loi constitutionnelle.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 0438 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p.5088, 5090) : utilité et mission de la codification. Prestige international de la codification française. Rôle exemplaire du droit français. Tradition française de la codification. Travail accompli par la commission supérieure de codification depuis sa création en 1989. Origine du blocage de la codification. Sagesse de la

solution proposée par le Gouvernement en concertation avec les commissions des lois des deux assemblées - **Art. 1er (champ d'application de l'habilitation et modalités de la codification)** (p. 5092) : ses amendements n° 1, rédactionnel, n° 2 : ajout de l'harmonisation du droit afin de tenir compte des codifications successives ; et n° 3 : mention de l'extension des dispositions codifiées à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; adoptés - **Art. 2 (délais d'habilitation et de ratification)** (p.5093) : son amendement n° 4 : dépôt de chaque projet de loi de ratification dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'ordonnance ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p.5093) : nécessité de codifier les articles restants du code de commerce.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 5260) : droit de cumul des fonctions de professeur d'université avec celles de parlementaire : domaine de la Constitution. Critère de la démocratie - **Art. 2 quinquies (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L.O. 145 du code électoral)** (p.5262) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 8 de la commission. Risque de professionnalisation de la politique - **Art. 2 septies (interdiction pour un parlementaire d'exercer les droits attachés à la propriété de tout ou partie d'une société visée à l'article L.O. 146 du code électoral - art. L.O. 146 du code électoral)** (p.5263) : fonctionnarisation du mandat de parlementaire.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - (20 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5323, 5325) : réforme de la justice. Futur projet de loi organique sur le statut des magistrats. Spécificité française des magistrats-procureurs. Séparation des pouvoirs. Question de la légitimité de l'autorité judiciaire basée sur la réussite à un concours. Interrogation sur le nombre d'instructions écrites données par le garde des sceaux dans des affaires individuelles, au cours des dix dernières années. Fonctionnement de la justice : importance des délais de jugement. Popularisation de la justice dès l'école. Absence de mobilité dans un certain nombre de tribunaux et de parquets. Individualisme et irresponsabilité des magistrats et des procureurs. Suppression des instructions écrites individuelles mais instauration de directives générales. Votera le texte amendé par la commission des lois.

- **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Après l'art. 1er (par priorité)** (p.5373) : intervient sur l'amendement n° 8 de la commission (création d'un procureur général de la République chargé de veiller à la cohérence de l'exercice de l'action publique, désigné par le Président de la République). Encadrement des procureurs. Question de la responsabilité politique des ministres - **Art. 1er ter (pourvois dans l'intérêt de la loi)** (p. 5386) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 10 de la commission. Rareté du recours dans l'intérêt de la loi. Opposé à des délais trop courts pour l'examen de problèmes techniques - **Art. 2 (attributions du procureur général près la cour d'appel)** - **Art. 36 du code de procédure pénale (coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale)** (p. 5390) : se déclare opposé à l'amendement n° 52 de Mme Dinah Derycke (adaptation possible des directives après accord du ministre de la justice). Navette impossible en matière pénale.

- **Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale - Deuxième lecture [n° 0478 (98-99)]** - (26 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5432, 5433) : le groupe du RPR se ralliera à la position de la commission des lois et votera ce texte en l'état. Lacunes juridiques dans le cas d'une déclaration de l'état de siège en temps de paix. Impossibilité de juger les atteintes à l'ordre public : absence de tribunaux militaires en temps de paix.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 octobre 1999) - **Art. 2 (suite)** (*attribution du procureur général près la cour d'appel*) - **Art. 36 du code de procédure pénale (suite)** (*coordonnation de l'application des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5437) : absence d'intérêt du sous-amendement de M. Michel Charasse n° 76 (impossibilité pour le procureur général de soutenir des réquisitions écrites ne s'inscrivant pas dans le cadre des orientations générales) sur l'amendement n° 13 de la commission (obligation pour le procureur général de prendre des réquisitions écrites conformes aux instructions qui lui sont données par le ministre de la justice ou par le procureur général de la République) - **Art. 5 (recours contre les classements sans suite)** (p. 5454) : se déclare favorable à l'amendement n° 31 de la commission (reconnaissance du principe d'un recours hiérarchique devant le procureur général, ouvert à toute personne ayant dénoncé les faits donnant lieu à décision de ne pas poursuivre) - **Art. 12 (application dans les territoires d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et dans la collectivité territoriale de Mayotte)** (p. 5470, 5471) : sur l'amendement n° 44 de la commission (remplacement de la référence aux territoires d'outre-mer par une référence à la Polynésie française et aux îles Wallis-et-Futuna), son sous-amendement n° 75 : entrée en vigueur de la loi après promulgation d'une loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ; retiré puis repris par M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Réforme du statut des magistrats - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5474, 5475) : position divisée des membres du groupe du RPR sur ce texte entre les partisans du maintien de la tradition républicaine et ceux souhaitant une évolution. Problème des liens unissant les procureurs et le garde des sceaux. Exemples étrangers. Interrogation sur la viabilité de cette réforme sans une évolution du statut des magistrats.

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants [n° 0076 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi organique n° 77 (98-99)** (p. 5827, 5828) : bien-fondé du médiateur des enfants. Interrogation sur la création d'une nouvelle autorité administrative indépendante. Place de la médiation face à la décision de justice. Favorable à la proposition de la commission des lois d'installer le médiateur des enfants dans les locaux du médiateur de la République. Domaines concernés par les recours des enfants. Utilité du médiateur de l'éducation nationale et des médiateurs des rectorats. Placement des enfants dans des familles d'accueil. Devoirs des enfants. Se ralliera intégralement au texte soutenu par la commission des lois.

- **Proposition de loi organique relative à l'inéligibilité du médiateur des enfants [n° 0077 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi n° 76 (98-99)** (p. 5827, 5828) : voir intervention sous la proposition de loi n° 76 (98-99)

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 0416 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - **Art. 6 (validation d'un concours de surveillant des services pénitentiaires)** (p. 5862) : propose la prévision systématique, dans les concours, d'examineurs extérieurs au jury.

- **Rappel au règlement** - (17 novembre 1999) (p. 5969) : proteste contre les atteintes à la hiérarchie des normes à la suite de la rédaction d'une circulaire devant se substituer à un décret en Conseil d'Etat et s'adresse à M. le président du Sénat afin qu'il demande à M. le Président de la République, gardien de la Constitution, de veiller au respect du texte constitutionnel et de la hiérarchie des normes.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Justice

- (13 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la protection judiciaire de la jeunesse (p. 7512, 7513) : effort financier sans précédent. Créations d'emplois. Retard pris dans les investissements en matière d'hébergement collectif. Retard dans l'exécution des décisions de justice. Insuffisance de l'accueil d'urgence. Nécessité de maintenir le niveau des concours de recrutement d'éducateurs. Protection de la sécurité physique et psychologique des jeunes. Amélioration du contrôle sur les associations privées ayant en charge la jeunesse. Propose l'amélioration de la prévention de la délinquance juvénile, l'établissement d'un partenariat permanent avec l'éducation nationale et la prise en compte de la rémunération des avocats pour la défense des jeunes. Avenir de la carrière des éducateurs. Avis favorable de la commission à ce projet de budget.

GÉRARD (Alain), sénateur (Finistère) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure du Crédit maritime mutuel.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur : - la proposition de résolution de M. Jacques Oudin, [n° 327 (98-99)] présentée en application de l'article 73 bis du règlement ; - la proposition de règlement (CE) du Conseil définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche (n° E-1203) ; - la proposition de règlement (CE) du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (n° E-1230) [n° 351 (98-99)] (12 mai 1999) - **Union européenne**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - **Pêche [n° 91 (1999-2000) tome 2]** (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 244 (*JO Débats* du 10 décembre 1999) (p. 7231) - Ministère : Agriculture - *Crise agricole en Bretagne* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7232) - **Agriculture**

Questions orales sans débat :

n° 434 (*JO Débats* du 27 janvier 1999) (p. 297) - Ministère : Intérieur - *Conséquences de la tempête abattue sur Loctudy le 20 décembre 1998* - Réponse le 17 février 1999 (p. 957) - **Catastrophes naturelles**

n° 508 (*JO Débats* du 7 avril 1999) (p. 2185) - Ministère : Equipement - *Missions de "Radio Conquet"* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3063) - **Radiodiffusion et télévision**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 47**

(p. 560) : se déclare favorable à l'amendement n° 575 de M. Jean-Marc Pastor (possibilité d'autorisation de constructions agricoles ou forestières à l'écart des habitations pour les communes littorales). Solution à un conflit de lois : exemple du Finistère.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 0153 (98-99)]** - (10 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1425, 1426) : modernisation de l'Etat. Amélioration des procédures administratives. Médiateur de la République. Maisons des services publics. Suppression de la disposition qui rendait obligatoire la consultation du public sur les opérations de travaux publics. Le groupe du RPR votera ce projet de loi tel qu'il ressort des travaux de la Haute Assemblée.

- **Résolution [n° 365 (98-99)] adoptée par la commission des affaires économiques, en application de l'article 73 bis, alinéa 8 du règlement, sur la proposition de règlement (CE) du conseil définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche (n° E-1203) et sur la proposition de règlement (CE) du conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (n° E-1230) [n° 0351 (98-99)]** - (27 mai 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 3371, 3373) : historique de la politique communautaire de la pêche, PCP. Modification des conditions d'intervention de l'instrument financier d'orientation de la pêche, IFOP. Règlement-cadre sur les actions structurelles ; durcissement des règles de gestion des programmes opérationnels pluriannuels, POP ; transfert de compétences dans l'élaboration des POP ; non-respect du principe de subsidiarité ; avenir de la modernisation de la flotte française ; réduction du barème des interventions communautaires. Objectif de la réforme de l'organisation commune de marché, OCM ; souci d'équilibre entre les intérêts des secteurs de la production et de la transformation ; insuffisance des moyens offerts à la production communautaire pour renforcer sa compétitivité. Difficulté de valorisation du marché du frais ; réduction de l'indemnisation versée pour les opérations retrait-destruction. Refus du principe des suspensions tarifaires ; amélioration de l'aide aux organisations de producteurs, OP. Nécessité de présentation par la commission européenne de bilans d'approvisionnement - **Discussion de la résolution** (p. 3380) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Gérard Le Cam (stabilisation du taux de financement communautaire à hauteur de 30 % pour les constructions de navire). (p. 3381) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Gérard Le Cam (limitation des pêches minotières au niveau communautaire). Réforme globale de la PCP. (p. 3382) : s'oppose au sous-amendement n° 4 de M. Jacques Oudin (étude scientifique sur les dangers de la pêche minotière), déposé sur l'amendement n° 2 précité de M. Gérard Le Cam. S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Gérard Le Cam (harmonisation des conditions de travail des marins-pêcheurs au niveau communautaire et des régimes sociaux sur le régime le plus élevé).

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 9 (critères d'attribution des autorisations et de choix des réponses aux appels d'offres tendant à la création d'une installation de production)** (p. 4882) : soutient l'amendement n° 270 de M. Jacques Valade (référence aux objectifs du deuxième alinéa de l'article premier du projet de loi).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour la pêche (p. 7200, 7201) : bilan contrasté du secteur maritime. Maintien de l'instrument

financier d'orientation de la pêche. Résolution du Sénat relative aux propositions de règlement du Conseil définissant les modalités et les conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et sur l'organisation commune des produits de la pêche. Future réforme de la politique commune de la pêche prévue en 2002 : contenu et divergences. Installation de l'Office de produits de la mer, OFIMER, et du nouveau Conseil supérieur d'orientation des politiques halieutique, aquacole et halioalimentaire. Budget en légère augmentation. Vigilance de la commission des affaires économiques sur la définition des objectifs dans les contrats de plan 2000-2006. Retard dans la publication des textes d'application à caractère social de la loi d'orientation pour la pêche maritime. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget. (p. 7237, 7238) : crise de l'agriculture bretonne : filière porcine et aviculture. Diminution de la dotation au fonds pour l'installation en agriculture, FIA, et de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, DJA. Demande des mesures d'aide d'urgence aux éleveurs. Interrogation au sujet des réformes fiscales et sociales attendues. Echec des négociations de Seattle.

GERBAUD (François), sénateur (Indre) RPR.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA) : dessertes aériennes (ancien comité de gestion du fonds de péréquation des transports aériens) (décret n° 99-811 du 10 septembre 1999) ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 24 novembre 1999).

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'aviation marchande.

Membre titulaire du Conseil national des transports ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 25 novembre 1999).

Membre titulaire du Conseil supérieur du service public ferroviaire (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur : - la proposition de résolution [n° 389 (98-99)] de M. Hubert Haenel, présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Conseil concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité ; - la proposition de résolution [n° 411 (98-99)] de M. Pierre Lefebvre et plusieurs de ses collègues, présentée en application de l'article 73 bis du règlement et la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 91/440/CEE relative au développement de chemins de fer communautaires, la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 95/18/CE concernant les licences des entreprises ferroviaires et la proposition de directive du

Conseil concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité [n° 151 (1999-2000)] (22 décembre 1999) - **Union européenne.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Après l'art. 9** (p. 214) : son amendement, soutenu par M. Jean Bizet, n° 128 : accord du bailleur pour l'épandage des boues des stations d'épuration ; retiré.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 14** (*schéma de services collectifs sanitaires - art. 17 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1823, 1824) : se déclare favorable à l'amendement n° 45 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sanitaires). Exemple du département de l'Indre. Nécessité de maintenir les hôpitaux de proximité.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Après l'art. 32 ou après l'art. 33** (p. 2013, 2015) : se déclare favorable à l'amendement n° 84 de la commission spéciale (régime applicable à chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports) et sur celui-ci, intervient sur le sous-amendement n° 349 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des conventions avec Réseau ferré de France) . Ligne entre Chateauroux et Tours. Ne votera pas l'article 36. Réponse réaliste à l'attente des élus locaux. Construction de nouvelles lignes TGV. Régénération du réseau existant. Reconquête du trafic de fret ferroviaire. Amélioration de l'utilisation de l'existant dans le domaine aérien. Aéroport de Chateauroux - **Après l'art. 16 (précédemment réservé le 25 mars 1999, p. 1791)** (p. 2018, 2019) : soutient l'amendement n° 138 de M. Josselin de Rohan (période transitoire de deux ans destinée à préparer l'adoption de la loi définissant les modalités des transports collectifs d'intérêt régional et les conditions de leur attribution aux régions). Fin de la phase d'expérimentation prévue par l'article 67 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995. Création de Réseau ferré de France. Rapport de M. Hubert Haenel de 1994. Mise en oeuvre progressive de la généralisation de la régionalisation. Contribution de l'Etat aux services régionaux des transports voyageurs. Entrée de nouvelles régions dans le processus.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2135) : hommage au travail du président de la commission spéciale et des rapporteurs. Contenu initial de ce projet de loi. Modifications adoptées par le Sénat. Le groupe du RPR votera ce texte modifié par la Haute Assemblée.

Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)] - (26 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3359, 3360) : regrette le refus de dialogue des députés de la majorité plurielle. Politique de bouleversement du territoire mise en oeuvre par le Gouvernement : priorité à la politique des villes ; renoncement au développement des infrastructures de transports et de communications ; recentralisation et restriction de la liberté d'administration des collectivités locales ; absence de développement économique. Complémentarité des territoires. Au nom du groupe du RPR, votera le texte amendé par la commission spéciale.

- **Projet de loi portant approbation d'un avenant à la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 [n° 0326 (98-99)]** - (9 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3774) : aboutissement du plan de redressement d'Eurotunnel. Situation des premiers actionnaires. Le groupe du RPR votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4363) : votera le projet de loi amendé par le Sénat. Ambiguïté quant aux prolongements éventuels du texte.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) (p. 6825, 6827) : cohérence et politique des transports à l'échelle européenne. Primauté des transports ferroviaires. Insuffisance du programme autoroutier. Schémas des services collectifs de marchandises. Rééquilibrage du trafic fret en faveur du fer. Priorité aux transports combinés. Expériences du transport collectif des voyageurs confié aux régions ; élargissement aux régions volontaires. Application de la directive 91-440 en Europe. Création de Réseau ferré de France, RFF. Interopérabilité entre les pays de l'Union européenne et harmonisation de la tarification. Restructuration de la ligne Paris-Toulouse ; remplacement du Capitole par un train pendulaire. Demande le traitement en priorité, dans le futur contrat de Plan, de l'axe Châteauroux-Tours et la modernisation de la route Poitiers-Châteauroux-Bourges.

Équipement, transports et logement - III - Transports - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (3 décembre 1999) (p. 6849, 6851) : handicap du groupe Air France à être maintenu dans une position d'entreprise publique. Stratégie d'alliances internationales. Nécessité de développer une politique de complémentarité et de coopération des réseaux des transports. Saturation des plates-formes de Roissy et Orly. Développement des plates-formes de province : exemple de l'activité fret à l'aéroport de Châteauroux-Déols. Utilité essentielle d'un schéma des plates-formes logistiques et des terminaux du transport combiné. Problématique du renouvellement des concessions aéroportuaires. Futur développement de l'A 3XX.

GILLOT (Dominique), *secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, auprès du ministre de l'emploi et de la solidarité.*

Nommée dans le Gouvernement Jospin le 28 juillet 1999 (JO Lois et décrets du 29 juillet 1999).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 200 de M. Bernard Fournier : **Thermalisme** (*Remboursement des cures thermales par la sécurité sociale*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4976).

n° 217 de M. Charles Revet : **Produits agricoles et alimentaires** (*Levée de l'embargo sur le boeuf britannique*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5713).

n° 219 de M. Alain Vasselle : **Produits agricoles et alimentaires** (*Levée de l'embargo sur le boeuf britannique*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5713).

n° 235 de M. Michel Duffour : **Aide sociale** (*Mesures en faveur des exclus*) (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7224).

n° 236 de M. Serge Franchis : **Hôpitaux** (*Difficultés des hôpitaux*) (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7225).

n° 238 de M. Guy Allouche : **Aide sociale** (*Mesures en faveur des exclus*) (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7227).

n° 242 de Mme Anne Heinis : **Médecine (enseignement de la)** (*Réforme des études de médecine et de la carte hospitalière*) (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7230).

n° 250 de M. Bernard Joly : **Contraception** (*Pilule du lendemain*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7701).

Questions orales sans débat :

n° 561 de M. Michel Teston : **Imagerie médicale** (*Installation d'un IRM à Montélimar*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5407).

n° 575 de M. Yann Gaillard : **Médecins** (*Médecins candidats à une fonction de médecin de prévention*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5405).

n° 587 de M. Joseph Ostermann : **Etablissements sanitaires et sociaux** (*Réglementation relative aux chambres mortuaires*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5408).

n° 594 de M. René-Pierre Signé : **Professions et activités paramédicales** (*Avenir des professions paramédicales*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5409).

n° 596 de Mme Nicole Borvo : **Médecine (enseignement de la)** (*Pratique et enseignement de la gynécologie médicale*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5410).

n° 600 de Mme Dinah Derycke : **Exclusion** (*Fourniture d'eau minimum aux ménages en difficulté*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5406).

n° 623 de M. Bernard Fournier : **Cours et tribunaux** (*Avenir des tribunaux de commerce*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7903).

n° 646 de M. Jacques Pelletier : **Santé publique** (*Indemnisation pour les victimes de l'hépatite C contractée lors d'une transfusion*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7901).

n° 652 de M. Fernand Demilly : **Lycées** (*Situation du lycée Henri-Potez à Méaulte*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7902).

INTERVENTIONS

- **Eloge funèbre de Jean-Paul Bataille, sénateur du Nord** - (16 novembre 1999) S'associe à l'hommage rendu par M. le président du Sénat à la mémoire de Jean-Paul Bataille, sénateur du Nord (p. 5913).

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5921, 5923) : souhait d'une égalité d'accès au système de santé pour tous et d'une réduction des inégalités. Accès à des soins de qualité. Renforcement des

actions de prévention et de promotion de la santé. Priorité donnée à la sécurité sanitaire. Mesures en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.

- **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Discussion générale (suite)** (p. 5989, 5990) : intérêt du débat annuel relatif au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Politique de périnatalité. Prise en compte de la douleur et développement des soins palliatifs. Suites données aux travaux de la conférence nationale de santé. Suivi de la dépendance des personnes âgées. Dialogue avec les médecins hospitaliers et mesures en faveur de leur carrière. Préoccupation du Gouvernement au sujet des maladies professionnelles. Prise en charge des personnes handicapées. - **Art. 4** (*extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6014) : fiscalité écologique. (p. 6018) : s'oppose aux amendements de suppression n° 6 de la commission, n° 76 de M. Yves Fréville et n° 103 de M. Philippe Adnot - **Avant l'art. 5** (p. 6020, 6021) : s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Philippe Arnaud (taxation des boissons constituées par un mélange d'alcool et de boissons non alcoolisées) - **Art. 5** (*modification des règles de répartition de la CSG maladie et des droits sur les alcools entre les différents régimes d'assurance maladie*) (p. 6023) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (scission entre le flux financier lié à la CSG et le flux financier lié aux droits sur les alcools et détermination par la loi des pourcentages de répartition de la CSG maladie) - **Après l'art. 5** (p. 6024) : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Philippe Arnaud (modification de l'équilibre entre la taxation des alcools forts et celle du vin).

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Art. 11** (*revalorisation des pensions de retraite*) (p. 6050) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 121 de Mme Nicole Borvo (indexation des pensions de retraite sur l'évolution des salaires) - **Après l'art. 11** : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (dépôt d'un rapport sur la situation du fonds national de l'assurance veuvage) - **Art. 13 bis** (*possibilité de rachat de cotisations d'assurance vieillesse pour les artisans et les commerçants*) (p. 6051) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (allongement du délai prévu pour présenter la demande de rachat de cotisations) - **Après l'art. 13 bis** (p. 6052, 6053) : demande le retrait de l'amendement n° 65 de M. Jean-Paul Amoudry (validation des périodes accomplies pendant la guerre d'Algérie pour les personnes n'ayant jamais bénéficié de la qualité d'assuré social avant la date de leur incorporation) - **Art. 14** (*transfert à l'assurance maladie du financement de centres de dépistage ou d'éducation familiale - art. L. 355-23 du code de la santé publique, art. L. 174-16 nouveau du code de la sécurité sociale, art. 6 bis de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967*) (p. 6054, 6055) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de la commission - **Art. 15** (*transfert à l'assurance maladie des dépenses liées aux cures de désintoxication réalisées à l'hôpital - art. 3 de la loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970, art. L. 628-5 du code de la santé publique, art. L. 174-17 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6057, 6058) : s'oppose aux amendements de suppression n° 18 de la commission et n° 77 de M. Jean-Louis Lorrain - **Art. 16** (*centres de santé - art. L. 765-1 nouveau du code de la santé publique, art. L. 162-32, art. L. 162-32-1 à L. 162-32-3 nouveaux du code de la sécurité sociale*) - **Art. L. 765-1 du code de la santé publique** (*définition des missions et des modes de gestion des centres*) (p. 6059) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (caractère indispensable de la procédure d'agrément) - **Art. L. 162-32 du code de la sécurité sociale** (*définition de la procédure d'agrément et versement aux centres d'une subvention de l'assurance maladie*) (p. 6060, 6061) : sur les amendements de la commission accepte le n° 20 de conséquence, s'oppose au n° 22 (versement de la subvention aux centres ayant adhéré à la convention nationale) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 21 de conséquence - **Art. L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale** (*dispositif national conventionnel de régulation*) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 23 de la commission. (p. 6062) : s'oppose à l'amendement n° 85 de M. Claude Huriet (représentativité des centres de santé) ainsi qu'à l'amendement n° 26 de la commission (mise en place

d'un ONDAM pour les centres de santé) - **Art. L. 162-32-2 du code de la sécurité sociale** (*conditions d'entrée en vigueur de l'accord national, de ses annexes et de ses avenants*) (p. 6063) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 24 de la commission - **Art. L. 162-32-3 du code de la sécurité sociale** (*procédure de déconventionnement*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 25 de la commission. (p. 6064) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (suppression de la seconde phrase du III de l'article 16 prévoyant dans les centres de santé non agréés l'application des tarifs conventionnels) - **Avant l'art. 17** (p. 6064, 6065) : s'oppose à l'amendement n° 122 de Mme Nicole Borvo (rétablissement des élections à la sécurité sociale) - **Art. 17** (*régulation des soins de ville par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés* - art. L. 162-1-8, L. 162-5-2 à L. 162-5-8, L. 162-5-9, L. 162-5-11, L. 162-9, L. 162-12-2 à L. 162-12-5 à L. 162-12-7, art. L. 162-12-3 et L. 162-12-4 nouveaux, art. L. 162-12-9 à L. 162-12-12, L. 162-14-1 à L. 162-14-4, art. L. 162-12-17 et L. 162-12-18, L. 162-14, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-3 nouveaux, art. L. 227-1, L. 322-5-4 et L. 322-5-5, L. 645-2 et L. 645-2-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale) (p. 6072, 6073) : absence de crédibilité du dispositif proposé par la commission et s'oppose à son amendement n° 28 (I - organisation collective des moyens de la régulation médicalisée des dépenses - II - procédure applicable en cas de dérapage des dépenses). Responsabilité des caisses d'assurance maladie et des professionnels de santé dans la régulation des dépenses. Amendement Evin sur les spécialités médicales, adopté par l'Assemblée nationale.

Nouvelle lecture [n° 0105 (1999-2000)] - (2 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6725, 6728) : grande différence entre le texte transmis par le Sénat à l'Assemblée nationale et celui proposé par le Gouvernement. Rétablissement par l'Assemblée nationale des dispositions supprimées par le Sénat. Poursuite des réformes structurelles engagées pour une meilleure maîtrise des dépenses de santé. Orientations relatives au médicament. Poursuite de l'adaptation du système hospitalier aux besoins de la population. Réduction des inégalités dans l'accès aux soins. Révision des schémas régionaux d'organisation sanitaire, SROS. Présentation au printemps d'un projet de loi de modernisation du système de santé. Objectif du Gouvernement en ce qui concerne les retraites. Amélioration de la prise en charge des maladies professionnelles. Rénovation de la politique familiale. Réforme des cotisations patronales. Politique de prévention. Mesures en faveur des handicapés. Texte cohérent transmis par l'Assemblée nationale. (p. 6738) : objet de la navette parlementaire. Volonté de préserver les équilibres sociaux - **Question préalable** (p. 6740) : s'oppose à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (2 décembre 1999) (p. 6753, 6756) : rénovation du service public. Adaptation de l'organisation des services à l'évolution des missions de l'Etat. Politique de la ville. Mise en oeuvre des programmes pluriannuels de modernisation. Dispositif d'évaluation des politiques publiques. Programme interministériel d'évaluation. Nouvelles techniques d'information et de communication. Stabilisation des effectifs. Rénovation de la gestion des ressources humaines. Phase de concertation pour l'avenir des retraites et l'application des 35 heures. Décentralisation. Fonction publique territoriale. Réforme de l'Etat.

Services du Premier ministre - IV - Plan

- (2 décembre 1999) (p. 6746, 6747) : budget en augmentation. Amélioration de la cohérence des actions des collectivités publiques et des acteurs économiques. Réflexion

collective autour de la recherche d'une stratégie nationale de développement économique et social. Dispositif interministériel de l'évaluation des politiques publiques. Relance de l'action d'évaluation. Dynamisme de la procédure des contrats de plan Etat-régions.

Journaux officiels (budget annexe)

- (2 décembre 1999) (p. 6742, 6743) : augmentation de l'excédent d'exploitation du budget annexe. Modernisation technique intégrant les nouvelles technologies. Amélioration du site Internet. Convention signée avec la société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels, SACIJO.

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) (p. 6973, 6975) : ampleur de la progression du budget de la santé et de la solidarité illustrant les priorités du Gouvernement. Mise en oeuvre de la couverture maladie universelle, CMU. Evolution des effectifs du RMI. Devenir des minima sociaux. Seuil d'accès à la CMU. Intérêt du Gouvernement pour la protection sociale des Français de l'étranger. Mesures en faveur de la protection et de l'intégration des populations étrangères. Mise en place de crédits d'investissement pour l'aménagement d'aires de stationnement pour les gens du voyage. Effort de solidarité en faveur des rapatriés. Place centrale de la politique en faveur des personnes handicapées. Mission parlementaire en vue de la révision de la loi de 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales. Réorganisation des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, COTOREP. (p. 6976, 6978) : réforme de la tarification des établissements accueillant des personnes âgées. Mise en oeuvre des 35 heures dans le secteur sanitaire, social et médico-social. Situation des caisses d'allocations familiales et des caisses primaires d'assurance-maladie. Taux de croissance du budget de la santé. Interventions en matière de prévention. Publication des textes d'application de la loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs. (p. 6979, 6981) : mesures en faveur de la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement et aux milieux de vie. Préparation d'une campagne d'information sur la contraception. Impact de l'alimentation sur la santé. Importance des sommes affectées aux agences de sécurité sanitaire. Crédits affectés au fonctionnement des agences régionales de l'hospitalisation, à la formation des professions paramédicales, à l'organisation des systèmes de santé dans les TOM. Crédits de subvention aux investissements hospitaliers. Démographie médicale. Renforcement des moyens en personnels de l'administration sanitaire et sociale - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 6982, 6983) : mises à disposition. Allocation de rentrée scolaire. Coût du surcroît d'activité lié à la mise en oeuvre de la CMU. - **Art. 70 bis** (*état annexé retraçant les crédits en faveur des droits des femmes*) (p. 6984) : attention particulière à la place des femmes dans la société.

GINESY (Charles), *sénateur (Alpes-Maritimes) RPR.*

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale -

Tourisme [n° 91 (1999-2000) tome 16] (25 novembre 1999)
- **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 478 (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1378) - Ministère :
Défense - *Maintien de deux gendarmeries dans le canton de
Guillaumes* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2396) -
Gendarmerie

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-
2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (3 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la
commission des affaires économiques (p. 6782, 6783) :
France, premier pays d'accueil. Dynamisme des entreprises
touristiques. Crédits en hausse. Droit aux vacances pour tous.
Programme de réhabilitation du parc immobilier.
Insuffisance du dispositif des chèques-vacances et de la
dotation au groupement d'intérêt économique Maison de la
France. Répartition budgétaire des contrats de plan. Avenir
du dispositif de récupération de TVA en l'absence de
publication des décrets d'application. Répercussion de la
réduction du temps de travail. Non-application d'un taux
réduit de TVA pour la restauration traditionnelle. La
commission des affaires économiques émet un avis
défavorable à l'adoption de ces crédits.

GIRAUD (Francis), sénateur (Bouches-du-Rhône) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes
démographiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à
l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en
application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100
du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des
assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre
1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée
de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion
du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité
sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 378 (JO Débats du 21 novembre 1998) (p. 4703) -
Ministère : Santé - *Situation des médecins rapatriés d'Algérie
au regard de l'assurance vieillesse* - Réponse le 20 janvier
1999 (p. 16) - **Médecins**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi visant à garantir le droit à l'accès aux
soins palliatifs [n° 0348 (98-99)]** - (27 mai 1999) -
Explications de vote sur l'ensemble (p. 3414) : nécessité
d'adapter l'accompagnement des mourants aux besoins des

patients et de leur famille. Hommage à M. Lucien Neuwirth.
Le groupe du RPR votera à l'unanimité cette proposition de
loi.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie
universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2
juin 1999) - **Art. 20** (*définition de la couverture
complémentaire en matière de santé attribuée aux
bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*)
(p. 3557) : sur l'amendement n° 23 de la commission
(détermination du panier de soins correspondant à l'allocation
personnalisée à la santé, par convention conclue entre les
partenaires des organismes de base et complémentaires,
préalable à la publication de l'arrêté ministériel), son sous-
amendement n° 157 : prise en compte de la spécificité des
personnes handicapées dans la fixation du panier de soins ;
adopté.

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Art. 37 quindecies**
(*honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à
l'hôpital*) (p. 3630) : son amendement n° 160 : suppression
du principe de la rémunération directe par l'hôpital du
praticien y exerçant une activité libérale ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour
2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) -
Discussion générale (p. 5951, 5954) : absence des grandes
réformes attendues : politique familiale, financement des
retraites et vraie politique de la santé. Origine du passage du
déficit à l'équilibre des comptes sociaux des régimes
obligatoires de base. Effets du financement des 35 heures sur
la branche famille et sur le financement des retraites.
Absence totale de projet à long terme concernant les retraites.
Création inévitable de fonds de retraite par capitalisation.
Immobilisme de la politique de la santé malgré des mesures
ponctuelles. Absence de mesures en faveur de l'hôpital.
Danger du budget global. Favorable à un système tarifaire
unique fixé au niveau national. Rôle déterminant des centres
hospitaliers et universitaires, CHU. Situation des praticiens
hospitaliers. Réforme des études médicales. Avec les
sénateurs du groupe du RPR, votera les amendements
proposés par la commission des affaires sociales. Situation
des familles ayant un enfant souffrant d'un handicap mental.

Nouvelle lecture [n° 0105 (1999-2000)] - (2 décembre 1999)

- **Discussion générale** (p. 6732, 6733) : regret du rejet par
l'Assemblée nationale du travail accompli au Sénat.
Appauvrissement des branches consécutif à la fin de leur
indépendance. Inadaptation de la politique familiale.
Problème des retraites. Dépassements de l'ONDAM.
Situation des praticiens hospitaliers. Immobilisme inquiétant
pour la protection sociale. Avec les sénateurs du groupe du
RPR, soutiendra les positions de la commission.

GIROD (Paul), sénateur (Aisne) RDSE.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 20, 21, 27
janvier ; 3, 10, 18 février ; 3, 24, 25 mars ; 1er avril ; 6, 18, 19, 27
mai ; 2, 9, 10, 25, 29 juin ; 14, 21 octobre ; 4, 9, 16, 23, 29
novembre ; 2, 7, 8, 9, 11 et 15 décembre 1999.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de
proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du
projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de
proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du
projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité
routière et aux infractions sur les agents des exploitants de
réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de
proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du

projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales (10 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - le projet de loi [n° 260 (98-99)] relatif à l'élection des sénateurs ; - la proposition de loi [n° 230 (98-99)] de M. Henri de Raincourt et plusieurs de ses collègues, modifiant le mode d'élection des sénateurs ; - les propositions de loi de MM. Guy Allouche, Claude Estier et les membres du groupe socialiste et apparentés, [n° 460 (97-98)] tendant à modifier le tableau n° 6, annexé à l'article L. 279 du code électoral fixant le nombre de sénateurs représentant les départements, ainsi que le tableau n° 5, annexé à l'article L.O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries et [n° 458 (97-98)] modifiant des dispositions du code électoral relatives à l'élection des sénateurs [n° 427 (98-99)] (15 juin 1999) - **Élections sénatoriales**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - la proposition de loi [n° 209 (97-98)] de M. Jean-Michel Baylet et Mme Joëlle Dusseau relative au mode d'élection des sénateurs ; - la proposition de loi [n° 152 (97-98)] de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, relative à l'élection sénatoriale [n° 427 bis (98-99)] (15 juin 1999) - **Élections sénatoriales**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 56 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales [n° 109 (1999-2000)] (2 décembre 1999) - **Collectivités territoriales**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 127 (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2072) - Ministère : Intérieur - *Centre d'information civique* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2073) - **Élections**

n° 148 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2805) - Ministère : Premier ministre - *Grèves à la SNCF* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2806) - **Conflits du travail**

Questions orales sans débat :

n° 469 (JO Débats du 3 mars 1999) (p. 1242) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Fixation d'une date unique des soldes sur l'ensemble de l'hexagone* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3712) - **Commerce et artisanat**

n° 470 (JO Débats du 3 mars 1999) (p. 1242) - Ministère : Santé - *Pénurie de psychiatres praticiens hospitaliers* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2399) - **Fonction publique hospitalière**

n° 589 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4766) - Ministère : Premier ministre - *Crédits affectés à la Picardie* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5039) - **Contrats de plan**

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires marocains** - (10 février 1999) (p. 856).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Lettonie** - (9 novembre 1999) (p. 5819).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation hongroise** - (2 décembre 1999) (p. 6718).

- En qualité de sénateur

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 79, 80) : rappel historique. Comparaison du système prévu par la loi avec le métayage sous la tutelle d'un suzerain. Risque de démotivation des agriculteurs et de tromperie des organisations agricoles favorables à ce projet de loi d'orientation.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Après l'art. 7 bis** (p. 210) : son amendement n° 550 : possibilité de cession d'une exploitation agricole dans son entier et établissement d'un contrat unique ; adopté. Intérêt de la globalisation par rapport au système actuel - **Après l'art. 10 ter** (p. 216, 217) : son amendement n° 551 : octroi au preneur ayant atteint l'âge de la retraite du bénéfice d'un renouvellement du bail de deux périodes triennales s'il a des enfants à charge ; adopté. Possibilité de transmettre l'exploitation aux enfants poursuivant des études ou trop jeunes pour une reprise immédiate. Préoccupation complémentaire à celle de M. Jean-Marc Pastor relative à l'installation progressive des jeunes agriculteurs.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 290) : se déclare opposé au sous-amendement n° 6 de M. Michel Charasse (lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables), déposé sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques). (p. 292, 293) : préférence pour une révision de l'article 4 de la Constitution. Opposé à l'introduction du financement public des partis politiques dans la Constitution et s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 1 précité de la commission.

Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)] - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1297, 1298) : hostile à l'inscription dans la Constitution de la référence au financement public des partis politiques. Opposition au texte voté par l'Assemblée nationale. Introduction par l'Assemblée nationale d'une rupture avec le principe d'universalisme. Proposera un amendement confiant à la loi le soin de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives dans le respect du

droit de candidature et de la liberté de choix des électeurs - **Art. unique** (*égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions - article 3 de la Constitution*) (p. 1314, 1315) : son amendement n° 3 : nouvelle rédaction proposant de compléter l'article 3 de la Constitution en précisant que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives dans le respect du droit de candidature et de liberté de choix des électeurs ; devenu sans objet. (p. 1317) : risque de sectorisation du corps électoral en cas d'adoption de l'amendement n° 1 de la commission (reprise de la rédaction initiale du projet de loi). Ne participera pas au vote de l'amendement n° 1 précité.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1689, 1690) : caractéristique de la France : faiblesse du taux de sa population au kilomètre carré par rapport à celui de ses voisins. Interrogation sur la cohérence des textes relatifs à l'aménagement du territoire et à la vie des collectivités territoriales. Réforme de la taxe professionnelle. Notion de pays. Mise en place des conseils de développement. Manque de souplesse de ce dispositif.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2078, 2081) : déclaration d'urgence. Concertation. Aménagement du territoire et intercommunalité. Volonté d'adhésion des communes à une structure intercommunale. Exemple du département de l'Aisne. Missions confiées au préfet en matière d'intercommunalité. Commission départementale de coopération intercommunale. Création des établissements publics de coopération intercommunale. Communautés d'agglomération. Communautés de villes. Dévolution des compétences. Désignation des délégués des communautés urbaines. Taxe professionnelle unique, TPU. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Avec la majorité du Rassemblement démocratique et social européen apportera son soutien au texte issu des travaux du Sénat si ce dernier adopte les dispositions proposées par les deux commissions.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2162, 2163) : intervient sur les amendements n° 6 de la commission (prise en compte de la commune chef-lieu de département comme critère alternatif à celui de ville-centre) et n° 223 de M. Jean-Patrick Courtois (non-application du seuil démographique de quinze mille habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite)** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2199) : sur l'amendement n° 17 de la commission (faculté reconnue aux communes de transférer à la communauté d'agglomération soit la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence relative au traitement), intervient sur le sous-amendement de précision n° 548 de M. Alain Vasselle - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2243) : votera l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi). Nécessité d'une adhésion de la population au système du suffrage universel.

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Art. 57** (*fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France*) (p. 2548, 2549) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 265 de M. Dominique Brayé. Se déclare favorable à l'amendement n° 197 de la commission saisie pour avis (prise en compte de l'écart de base de taxe

professionnelle par rapport à la moyenne régionale et plafonnement de la nouvelle contribution au montant du premier prélèvement).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 1er (suite)** (*précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223*) (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales (suite)** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2635) : sur l'amendement n° 223 de M. Jean-Patrick Courtois (non-application du seuil démographique de 15 000 habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département), son sous-amendement, soutenu par M. Jacques Pelletier, n° 571 : impossibilité pour une commune appartenant déjà à une communauté de communes d'être automatiquement incluse dans la nouvelle communauté d'agglomération ; adopté - **Art. 66 (précédemment réservé p. 2611)** (*attribution de la dotation globale de fonctionnement*) - **Art. L. 5211-29 du code général des collectivités territoriales** (*définition du nombre de catégories de groupements bénéficiant d'une DGF et établissement du montant moyen par habitant accordé à deux catégories de groupements*) (p. 2649) : intervient sur les amendements identiques n° 208 de la commission saisie pour avis et n° 452 de M. François Marc (établissement de la dotation moyenne par habitant pour une communauté de communes à taxe professionnelle unique à 175 francs) - **Art. L. 5211-30 du code général des collectivités territoriales** (*calcul des attributions de DGF à chacun des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre*) (p. 2654) : risque d'introduction d'un facteur de disparité anormal dans le coefficient d'intégration fiscale, CIF, par l'adoption de l'amendement n° 213 de la commission saisie pour avis (définition du coefficient d'intégration fiscale, CIF). (p. 2657) : intervient sur l'amendement n° 171 de M. Yves Fréville (élimination de l'allocation de compensation, du contingent d'aide sociale et de la dotation de solidarité pour le calcul du CIF).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3472, 3473) : réforme généreuse. Exigence de solidarité satisfaite par la couverture maladie universelle, CMU. Abus de la procédure d'urgence. Apport du point de vue technique du Sénat limité à une seule lecture. Déresponsabilisation des citoyens. Désordre financier. Avenir du contingent d'aide sociale. Exemple de la carte santé à destination des RMistes mise en oeuvre dans le département de l'Aisne. Recherche prioritaire des moyens de financement des déficits sociaux.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) (p. 4107) : se déclare opposé à l'amendement n° 203 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remplacement de l'intime conviction par la preuve certaine). Attachement à l'intime conviction. Souvenir personnel du débat sur la peine de mort.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4304, 4308) : évolution de la société française. Originalité du Sénat de représenter les collectivités territoriales. Equilibre de la démocratie renforcé par la différence entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Conclusion définitive du projet de loi prévue fin juin 2000. Possibilité d'accord sur les dispositions d'ordre technique. Objection à la volonté du Gouvernement d'instituer la proportionnelle pour la désignation des délégués des conseils municipaux dès 1 000 habitants et pour l'élection des sénateurs. Interrogation sur la constitutionnalité de la présence au sein d'une même assemblée de membres élus selon deux systèmes différents. Responsabilité de contrôle et de modération du Sénat. Abaissement du seuil du nombre de sièges à pourvoir pour l'élection au scrutin proportionnel. Manifestation de la réalité du territoire dans les communes de moins de 9 000 habitants et erreur de minorer l'importance de ces communes dans la représentativité des collectivités territoriales. Nécessité de considérer la situation département par département. Favorable au maintien du nombre actuel des

représentants des communes jusqu'à 9 000 habitants et à l'institution d'un représentant supplémentaire par tranche de 700 habitants. Nécessaire majorité d'élus locaux au sein du collège électoral. Equilibre de la République à travers un bicamérisme bien conçu. (p.4311) : villes moyennes touchées par le projet de loi. (p.4312) : minimum de deux députés dans les départements peu peuplés. (p.4319) : citoyens français, électeurs dans les collectivités territoriales de divers niveaux. Confusion entre les citoyens exprimant leur conviction politique lors du scrutin législatif et les citoyens gérant leurs difficultés dans les collectivités territoriales.

- **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er** (*délégués des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral*) (p. 4341, 4342) : impossibilité d'adapter la logique purement mathématique et démographique du Gouvernement à l'élection des sénateurs. Accord sur la représentation de toutes les collectivités. Son amendement n° 1 : suppression de la disposition tendant à fixer la représentation des communes à un délégué pour 500 habitants ; adopté. (p.4343) : s'oppose à l'amendement n° 19 de Mme Hélène Luc (amélioration de l'adéquation entre la représentation sénatoriale et la réalité démographique des grandes collectivités territoriales, en proposant de désigner un grand électeur pour 300 habitants). (p.4344) : méthode possible pour augmenter le nombre des grands électeurs - **Après l'art. 1er** (p.4345, 4346) : son amendement n° 2 : mise en place de délégués supplémentaires des conseils municipaux dans les communes d'au moins 9 000 habitants ; adopté. (p.4347) : renforcement de la représentativité des communes par l'extension de la nature de grand électeur à la totalité des membres des conseils municipaux des communes de 3 500 à 9 000 habitants - **Art. 2** (*mode de scrutin pour l'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes de moins de 1 000 habitants - art. L. 288 du code électoral*) : son amendement n° 3 : élection des grands électeurs à la proportionnelle réservée aux communes dans lesquelles la liste est obligatoire ; adopté - **Art. 3** (*mode d'élection des délégués des conseils municipaux dans les communes d'au moins 1 000 habitants - art. L. 289 du code électoral*) : son amendement de coordination n° 4 ; adopté - **Après l'art. 4** (p.4348) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° 20 de Mme Hélène Luc (inscription dans le projet de loi de la prise en compte du recensement) - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire - art. L. 294 du code électoral*) : son amendement n° 5 : maintien du mode de scrutin majoritaire dans les départements élisant au plus trois sénateurs ; adopté. (p.4350) : logique démographique de la commission pour la proportionnelle et du Gouvernement pour les grands électeurs. Logique territoriale de la commission pour les grands électeurs et du Gouvernement pour la proportionnelle - **Art. 6** (*champ d'application du mode de scrutin proportionnel - art. L. 295 du code électoral*) : son amendement de coordination n° 6 ; adopté - **Art. 7** (*institution de suppléants dans les départements où les élections ont lieu au scrutin proportionnel - art. L. 300 du code électoral*) (p.4353) : caractère anticonstitutionnel de l'amendement n° 21 de Mme Hélène Luc, auquel il s'oppose (parité entre candidats féminins et masculins assurée par chaque liste). (p.4354) : constitutionnalité d'un projet de loi électoral, déposé à la suite de la révision constitutionnelle - **Art. 8** (*dépôt des candidatures au premier tour ou au tour unique - art. L. 301 du code électoral*) (p.4355) : premier article d'une série tendant à apporter des précisions utiles auxquelles la commission s'est ralliée - **Art. 13** (*application de la loi dans les collectivités d'outre-mer*) : son amendement n° 7 : énumération des collectivités d'outre-mer dans lesquelles le projet de loi sera applicable ; adopté - **Art. 14** (*application de la loi dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon - art. L. 334-4 du code électoral*) : son amendement de coordination n° 8 ; adopté - **Art. 15** (*application de la loi dans la collectivité territoriale de Mayotte - art. L. 334-15-1 du code électoral*) (p.4356) : son amendement de coordination n° 9 ; adopté - **Après l'art. 15** : son amendement n° 10 : application dans les collectivités d'outre-mer des dispositions du code électoral

sur l'élection des sénateurs ; adopté - **Art. 16** (*application de la loi en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie - art. 16-1, 16-2 et 21 de la loi n° 85-691 du 10 juillet 1985*) : ses amendements de coordination n° 11 et n° 12 ; son amendement n° 13 : conséquences de l'amendement n° 10 tendant à insérer un article additionnel après l'art. 15 ; adoptés - **Art. 18** (*abrogations*) (p.4357) : son amendement n° 14 : application de l'abrogation uniquement à l'article 3 de la loi du 12 juillet 1966 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p.4363) : à titre personnel : partisan de la responsabilité personnelle de l'élection sur un nom. Défauts de la proportionnelle. Modifiera sa décision de ne pas participer au vote du Congrès pour voter contre la parité.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p.4594) : intervient sur l'amendement n° 88 de la commission saisie pour avis (institution d'un reversement au profit de la commune par un établissement public de coopération intercommunale ayant acquitté le contingent communal au département en 1999). Loi sur l'intercommunalité. Coefficient d'intégration fiscale. Situation des groupements à fiscalité propre. (p.4595) : attire l'attention du Gouvernement sur les modalités de calcul du coefficient d'intégration fiscale. Votera cet article - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) - **Art. L. 861-3 du code de la sécurité sociale** (*dispense d'avance de frais*) (p.4603) : intervient sur l'amendement n° 20 de la commission (contenu de la couverture complémentaire maladie). Panier de soins. Délimitation par la Constitution des domaines respectifs de la loi et du règlement. (p.4604) : intervient sur l'amendement n° 92 de M. Jean-Louis Lorrain (fixation par décret, en concertation avec les partenaires sociaux, d'un plafond de ressources différent dans les départements d'outre-mer, en dessous duquel sera octroyée une dispense d'avance de frais). Interrogation sur l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon - **Art. L. 861-5 du code de la sécurité sociale** (*attribution de la protection complémentaire*) (p.4607) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de la commission (vérification obligatoire de la qualité du demandeur bénéficiant de l'allocation personnalisée à la santé en urgence). Précision apportée par la commission par rapport au flou du texte voté par l'Assemblée nationale - **Art. L. 861-9-1 du code de la sécurité sociale** (*fraude ou fausse déclaration intentionnelle*) (p.4610) : interrogation sur la distinction entre la loi et le règlement pour la délimitation du champ d'application de la couverture complémentaire maladie.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Deuxième lecture [n° 0391 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Art. 5 bis** (*consignation d'une somme d'argent par les associations de sauvegarde de l'environnement déposant un recours devant la juridiction administrative*) (p.5110) : votera l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement et extension à l'ensemble des associations de l'obligation faite aux associations exerçant un recours en matière d'urbanisme devant la juridiction administrative, de disposer d'une somme consignée au greffe du tribunal, afin de lutter contre les recours abusifs).

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense - Deuxième lecture [n° 0477 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p.5135) : souhait d'aborder la question de la notion de défense civile - **Après l'art. 32** (p.5138, 5139) : ses amendements n° 1 : division additionnelle : de la défense civile ; n° 2 : garantie de la sécurité et de la vie de la population ; n° 3 : recours aux auxiliaires de défense ; et n° 4 : décret en Conseil d'Etat ; retirés. Remerciements au rapporteur et au ministre de leur compréhension à l'égard de ses propositions. Souhait de la création à l'Assemblée nationale d'un groupe de travail analogue à celui en cours de constitution au Sénat.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs**

conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)] - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 256 (98-99)** (p. 5239) : particularité française d'un Etat centralisé. Rôle du Parlement. Votera le texte de la commission des lois - **Art. 2 (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral)** (p. 5255) : se déclare opposé au sous-amendement n° 36 de M. Jean-Claude Carle, déposé sur l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive).

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 255 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité (p. 5239).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6303, 6306) : retard du débat budgétaire. Poids excessif de la fiscalité française. Evolution du chômage. Niveau élevé des déficits publics. Emplois-jeunes. Allègement souhaitable de la fiscalité. Zones de revitalisation rurale. Aménagement du territoire. Contrats de plan. Finances locales. Contours incertains de ce projet de budget. Parmi les membres du groupe du RDSE, certains voteront ce texte et les autres attendront la fin du débat pour déterminer leur position.

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7165, 7166) : suivra l'avis des deux commissions compétentes de rejeter ce projet de budget. Association des notions de réserve militaire et de défense civile. Incidence de la réforme du service militaire sur le bataillon des marins-pompiers de Marseille et sur la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Conséquences financières pour les collectivités territoriales. Eventualité d'une collaboration entre le ministère de l'intérieur et celui de la défense pour la préparation d'interventions de défense ou de protection civile.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 7321, 7322) : désaccord sur un étalement sur trois ans des conséquences du recensement sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales. Problème des communes qui perdent une partie de leur population. Sortie du dispositif de solidarité. Esprit de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Abondement de la DGF par l'Assemblée nationale sur certains points décidés par l'Etat. Convocation prématurée de la commission mixte paritaire - **Art. 1er (conditions générales de prise en compte des résultats du recensement de 1999 sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales et correction des effets secondaires de la réforme de la taxe professionnelle)** (p. 7329) : son amendement n° 15 : prise en compte des baisses de population sur deux ans au lieu de trois ans ; adopté. (p. 7330) : son amendement de conséquence n° 16 ; adopté. Non-accroissement des prélèvements libérateurs. (p. 7331) : son amendement n° 17 : raccourcissement de trois à deux ans de la période de lissage des effets du recensement sur la dotation forfaitaire des communes et limitation du gel du montant de la dotation forfaitaire pour les communes ayant perdu une faible partie de leur population ; adopté. Son amendement n° 18 : garantie sur deux ans pour les

communes perdant leur éligibilité à la dotation de solidarité urbaine, DSU ; adopté. (p. 7332) : son amendement n° 19 : garantie sur deux ans pour les communes perdant leur éligibilité à la dotation de solidarité rurale, DSR ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 7340) : se déclare favorable à l'amendement n° 42 de M. Pierre Jarlier (équité fiscale pour toutes les entreprises implantées sur un territoire ayant opté pour le régime de la taxe professionnelle unique).

GLAVANY (Jean), ministre de l'agriculture et de la pêche.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 75 de Mme Yolande Boyer : **Elevage (Crise porcine)** (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 171).

n° 176 de M. Joël Bourdin : **Produits agricoles et alimentaires (Poulets contaminés à la dioxine - volet agricole)** (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3663).

n° 237 de M. Christian Bonnet : **Agriculture (Crise agricole en Bretagne)** (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7226).

n° 243 de M. Pierre-Yvon Trémel : **Agriculture (Crise agricole en Bretagne)** (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7231).

n° 244 de M. Alain Gérard : **Agriculture (Crise agricole en Bretagne)** (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7232).

Questions orales sans débat :

n° 491 de M. Roger Besse : **Montagne (Conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de montagne)** (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3075).

n° 496 de Mme Nicole Borvo : **Recherche (Organismes de recherche et marchés publics)** (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3074).

n° 510 de M. Jean Bizet : **Produits agricoles et alimentaires (Commercialisation des produits issus du lait cru et protection du consommateur)** (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2874).

n° 609 de M. Dominique Braye : **Animaux (Application de la loi sur les animaux dangereux et errants)** (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7905).

n° 635 de M. François Marc : **Pêche (Renouvellement de la flotte de pêche)** (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7906).

n° 651 de M. Jean-Pierre Demerliat : **Elevage (Prime compensatrice ovine)** (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7907).

INTERVENTIONS

- **Allocution** - (19 janvier 1999) (p. 26) : vœux pour 1999 adressés aux sénateurs.

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)]** - (19 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 30, 34) : rôle des pouvoirs publics dans la définition d'une politique pour

l'agriculture. Agenda 2000. Dépendance de l'accord sur la politique agricole commune, PAC, avec un ensemble d'accords applicables aux autres pays. Prise en compte de la contrainte budgétaire. Réorientation de la PAC décidée en 1992. Réduction du montant des aides directes. Pluralisme et démocratie au sein des organismes gérant l'agriculture. Politique d'installation des jeunes agriculteurs. Transparence en matière de transactions et de structures. Parité dans le domaine social entre les agriculteurs et le reste de la société. Modernisation de la formation. Gestion de l'espace agricole. Sécurité alimentaire et qualité des produits : mise en place du dispositif de bio-vigilance. Enrichissement de la profession d'agriculteur : le contrat territorial d'exploitation, CTE. Volonté européenne unanime de régulation, d'efficacité et de justice. Décentralisation des dispositifs du CTE. Phase de préfiguration en cours pour l'élaboration des CTE. Financement des CTE par la réorientation des crédits des aides directes.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale (suite)** (p. 102, 105) : absence de volet économique dans ce projet de loi justifié par le souhait de ne pas légiférer sur un domaine qui donne satisfaction. Débat sur la fonction politique de l'agriculture : nécessité d'une réglementation sur ce problème, exemple de la crise du porc. Aspect bureaucratique du contrat territorial d'exploitation, CTE : équilibre entre carcan administratif et libéralisme à revoir, caractère volontaire du CTE. Problème évoqué par l'opposition du cofinancement des CTE : souhaite une participation des départements et des régions sur la base du volontariat. Réduction des aides directes. Succès de la préfiguration ne niant pas le rôle du Parlement. Consultations à venir avec les organisations agricoles à l'échelon départemental et à l'échelon régional. Installations des jeunes : raisons de leur baisse, mesures prévues par ce projet de loi, dont certaines en faveur des installations "hors cadre familial". Définition de l'activité agricole : équilibre à trouver entre le souhait des agriculteurs et ceux des artisans et des petites entreprises ; souhaite étudier ce problème à l'occasion d'un autre projet de loi. Confusion du consommateur entre l'indication géographique protégée, IGP, et un label de qualité : exemple du jambon de Bayonne - **Art. 1er (objectifs de la politique agricole)** (p. 111, 112) : accepte l'amendement n° 595 de la commission (modification des alinéas de cet article relatifs à la production de biens agricoles de qualité, à la capacité exportatrice de la France, à la production de matières à vocation énergétique, à la préservation des ressources naturelles, à la recherche agronomique et à la concurrence entre les agriculteurs et les autres actifs ruraux). Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 153 de M. Gérard César (nouvelle rédaction de cet article intégrant la revalorisation de la retraite des agriculteurs), n° 448 de M. Gérard Le Cam (revalorisation des retraites des agriculteurs) et n° 444 de M. Jean-François Le Grand (modification du 16e alinéa du I de cet article relatif au maintien des montants d'engagement financier au profit des agriculteurs des régions comportant des situations spécifiques). S'oppose à l'amendement de M. Gérard Le Cam n° 447 (référence au principe de la solidarité financière) qu'il estime sans objet et demande le retrait de l'amendement n° 502 de Mme Janine Bardou (insertion d'un nouvel alinéa à cet article concernant le maintien de conditions favorables à l'exercice de l'activité agricole dans les zones de montagne). Existence d'un code rural et d'un code forestier. Engagement du Gouvernement sur un plan de cinq ans pour la revalorisation des retraites des agriculteurs. Cofinancement de la politique agricole commune, PAC - **Après l'art. 1er** : s'oppose à l'amendement n° 449 de M. Gérard Le Cam qu'il approuve sur le fond mais estime inconstitutionnel (information du Parlement par le Gouvernement sur les négociations internationales et européennes en cours) - **Art. 1er bis (représentation des syndicats agricoles dans différents organismes)** (p. 114) : son amendement n° 552 : nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article fondant la participation syndicale sur le volontariat ; devenu sans objet. Reconnaissance du pluralisme syndical. (p. 115) : s'oppose à l'amendement n° 420 de M. Jean-Paul Amoudry (suppression de la nécessité d'une représentativité nationale pour les syndicats participant aux organes délibérant des comités

interprofessionnels) - **Avant l'art. 1er ter** (p. 117) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement de la commission saisie pour avis n° 129 (revalorisation des pensions de retraite du régime agricole) et, sur celui-ci, au sous-amendement de M. Alain Vasselie n° 326.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 1er ter (rapport sur la revalorisation des retraites agricoles)** (p. 135) : accepte l'amendement n° 130 de la commission saisie pour avis (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles - évolution des retraites pour la période du 30 juin 1999 au 30 juin 2002), oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 157 de M. Xavier Darcos (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles), n° 344 de M. Jean-Paul Emorine (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum équivalente au minimum vieillesse), n° 428 de M. Charles Revet (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum équivalente au SMIC), n° 489 de M. Jean-Marc Pastor (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum portée au minimum vieillesse) et n° 436 de M. Jean-Paul Amoudry (alignement du minimum des retraites agricoles sur le minimum vieillesse au plus tard en 2002) - **Art. 2 (création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural)** (p. 140) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), ses sous-amendements n° 364 ; adopté ; et n° 363 ; rejeté. (p. 141) : sur l'amendement de la commission n° 2 précité, s'oppose aux sous-amendements de M. Gérard César n° 163 (remplacement des mots "l'autorité administrative" par les mots "le ministère de l'agriculture") et n° 164 (transformation du CTE en contrat d'entreprise) et accepte le n° 505 de Mme Janine Bardou. (p. 143) : évolution sémantique : risque de négation des réalités culturelles. (p. 145) : s'oppose aux sous-amendements n° 165 de M. Gérard César, n° 451 de M. Gérard Le Cam (intégration dans le CTE des activités soumises à une organisation commune du marché), n° 381 et n° 382 de M. Jean-Marc Pastor. Accepte l'amendement n° 452 de M. Gérard Le Cam et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement de M. Jean-Marc Pastor n° 490. : sur l'amendement de la commission n° 2 précité, oppose l'article 40 de la Constitution au sous-amendement de Mme Janine Bardou n° 506 (maintien de la politique agricole de montagne actuelle). (p. 146, 147) : s'oppose aux sous-amendements n° 167, n° 166 et n° 161 (accord du propriétaire) de M. Gérard César, et demande le retrait des sous-amendements n° 383 et n° 384 de M. Jean-Marc Pastor, n° 453 de M. Gérard Le Cam et n° 507 de Mme Janine Bardou. (p. 149) : s'oppose aux amendements n° 160 de M. Gérard César (nouvelle rédaction de cet article remplaçant notamment les mots "contrat territorial d'exploitation" par les mots "contrat territorial d'entreprise agricole"), de M. Jean-Paul Amoudry, n° 424 (possibilité pour les groupements de personnes physiques ou morales de souscrire un contrat territorial d'exploitation) et n° 425 (prise en compte de l'exploitation des parcelles de terrains situées à l'intérieur des périmètres d'associations foncières pastorales autorisées dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation), et demande le retrait de l'amendement n° 535 de M. Marcel Deneux (conformité du CTE avec le code forestier) - **Art. 3 (création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural)** (p. 153) : s'oppose à l'amendement n° 454 de M. Gérard Le Cam (référence à l'origine communautaire de certains crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation). Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 3 de la commission (fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation non abondé par les aides de l'Union européenne versées en application des organisations communes de marché, ainsi que par des redéploiements de crédits). Participation volontaire des collectivités locales au financement des contrats territoriaux d'exploitation. Possibilité de financement des CTE par le deuxième pilier, dit de "développement rural", de la politique agricole commune, PAC. (p. 155, 156) : financement du fonds de gestion de l'espace rural, FGER :

redéploiement de ses crédits au profit des CTE. Problème des inégalités entre les régions concernant le financement des CTE : situation déjà existante mais conforme à la diversité des collectivités locales et des situations régionales. Après s'y être d'abord opposé, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 169 de M. Gérard César (suppression de la référence à l'origine des crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation). (p. 157) : demande le retrait de l'amendement n° 385 de M. Jean-Marc Pastor (financement des actions de formation nécessaires à la préparation et à la mise en oeuvre des CTE). Fonds de formation déjà existants - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 159, 160) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides ainsi que des critères d'attribution) et, sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 508 de Mme Janine Bardou. La modulation et le plafonnement des aides sont deux démarches qui peuvent se conjuguer. Nécessité d'un soutien aux petites et moyennes exploitations pour éviter l'exode rural. (p. 162, 163) : caractère politique des débats. Réalité de l'actuelle répartition des aides favorisant l'exode rural. Nécessité d'une réorientation des aides directes au développement rural. Choix politique du Gouvernement en faveur de la reconquête du territoire rural. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 455 de M. Gérard Le Cam. (p. 174, 175) : s'oppose aux amendements de M. Gérard César n° 172 (attribution de l'aide financière de l'Etat pour la modernisation des entreprises agricoles), n° 173 (attribution de l'aide financière de l'Etat aux entreprises agricoles contribuant au développement local) et n° 174 (reconnaissance de l'exploitation agricole en tant qu'entreprise agricole). (p. 176) : s'oppose à l'amendement n° 177 de M. Gérard César (caractère spécifique des contrats territoriaux d'exploitation). Incohérence dans l'adoption d'amendements faisant état de "contrat d'entreprise agricole" alors que cette expression a été rejetée par les travaux antérieurs. (p. 177) : son amendement n° 365 : possibilité de résiliation du contrat territorial d'exploitation en cas de non-respect des engagements des agriculteurs ; adopté. Accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - **Après l'art. 4** (p. 179, 181) : demande le retrait des amendements de M. Gérard César n° 192 (cessibilité du bail au profit d'un jeune agriculteur assortie d'un avantage fiscal au profit du bailleur) et n° 193 (création d'un fonds agricole). (p. 182, 183) : demande le retrait de l'amendement n° 194 de M. Gérard Larcher (classement en zones franches agricoles des entreprises agricoles en difficulté économique en zones périurbaines). Examen à venir de la création des zones agricoles protégées. Dispositif des zones franches nécessitant une réflexion incluant les zones périurbaines et les zones en voie de désertification - **Art. 5** (*reconnaissance d'un pouvoir d'avis aux commissions départementales d'orientation de l'agriculture - art. L. 313-1 du code rural*) (p. 184) : demande le retrait des amendements identiques n° 345 de M. Jean-Pierre Raffarin et n° 386 de M. Jean-Marc Pastor (intégration de représentants de l'artisanat et du commerce dans la composition des commissions départementales d'orientation de l'agriculture), et n° 456 de M. Gérard Le Cam (intégration de représentants de l'artisanat et du commerce dans la composition des commissions départementales d'orientation de l'agriculture). (p. 185, 187) : demande le retrait de l'amendement n° 414 de M. Marcel Deneux (maintien de la déduction fiscale en cas de transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur). Paradoxe entre le souhait de la reconnaissance du statut d'entreprise pour l'entreprise agricole et la présentation de dispositifs fiscaux spécifiques au monde agricole. Engagement par le Gouvernement sur le dépôt d'un rapport avant la loi de finances pour l'an 2000. Nécessité d'évaluer le risque de remise en cause de l'équilibre fiscal entre les professions de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce. Déductibilité fiscale profitant davantage aux grosses exploitations : dispositif coûteux - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 189, 192) : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Gérard César (taxation des plus-values réalisées lors de la transmission à titre gratuit de l'exploitation à un héritier ou à un successible), qu'il estime inconstitutionnel - **Avant l'art. 6** (p. 190, 191) : s'oppose à l'amendement n° 184 de M. Gérard César (extension de la déduction pour investissements, DPI,

aux investissements collectifs des agriculteurs) - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 193) : s'oppose à l'amendement n° 186 de M. Gérard César (taxation des plus-values réalisées lors de la transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur) - **Après l'art. 64** : s'oppose à l'amendement n° 413 de M. Marcel Deneux (taxation des plus-values réalisées lors de la transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur) - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 195, 196) : s'oppose aux amendements de M. Gérard César n° 188 (établissement d'un droit fixe pour les cessions de gré à gré de parts de sociétés civiles agricoles), n° 189 (établissement d'un droit fixe pour les cessions de sociétés civiles agricoles en matière de droits d'enregistrement), n° 190 (application du taux réduit à la taxe de publicité foncière ou au droit d'enregistrement sur les transactions foncières sur l'ensemble du territoire) et n° 191 (abattement fiscal pour les associés de coopératives agricoles sur les dividendes que celles-ci reçoivent de leurs filiales ou qu'elles reversent à leurs sociétaires) - **Art. 6** (*définition des activités agricoles - art. L. 311-1 du code rural*) (p. 200) : accepte les amendements de suppression n° 8 de la commission et n° 197 de M. Gérard César. (p. 201) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 457 (application des mêmes règles d'hygiène et de sécurité à l'ensemble des activités agricoles) et n° 458 (alignement du caractère "accessoire" sur les critères de l'article 75 du code général des impôts). S'engage à confier au Parlement une mission pour l'élaboration d'un rapport sur les problèmes liés à la pluriactivité des agriculteurs - **Art. 7** (*registre de l'agriculture - art. L. 311-2 du code rural*) (p. 203) : accepte les amendements identiques n° 328 de M. Patrick Lassourd, n° 387 de M. Jean-Marc Pastor et n° 459 de M. Gérard Le Cam (obligation d'immatriculation au répertoire des métiers pour les agriculteurs qui exercent des activités artisanales) et demande le retrait des amendements de M. Patrick Lassourd n° 198 (délivrance d'une carte professionnelle et immatriculation le cas échéant au répertoire des métiers) et n° 443 (obligation pour les agriculteurs exerçant une activité artisanale de répondre aux conditions de qualification professionnelle imposées aux artisans). Suradministration de l'économie agricole - **Après l'art. 7** (p. 204) : demande le retrait de l'amendement n° 9 de la commission (conditionnement de l'inscription sur la liste électorale pour les chambres d'agriculture à l'immatriculation au registre de l'agriculture). Domaine réglementaire - **Art. 7 bis** (*définition de l'exploitant agricole - art. L. 311-5 du code rural*) : sur l'amendement de la commission n° 10 qu'il accepte (immatriculation au registre de l'agriculture et absence de contrat de travail de l'exploitant agricole), son sous-amendement n° 366 : retrait de la condition d'immatriculation au registre de l'agriculture ; adopté - **Après l'art. 7 bis** (p. 205) : demande le retrait de l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (dénéigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Équilibre entre les entrepreneurs de travaux publics et les entrepreneurs de travaux agricoles quant aux conditions sociales et fiscales de leur travail. (p. 208) : situation de concurrence très vive entre les entreprises de travaux agricoles et les agriculteurs. Risque d'adoption dans l'urgence de dispositions ingérables. Possibilité de recourir aux agriculteurs par le biais des CTE. (p. 209) : finalement, oppose l'article 41 de la Constitution à l'amendement n° 199 précité de M. Gérard Cornu. Souhaiterait procéder de la même façon qu'à l'article 6 précité : établissement d'un rapport suite à une mission confiée à un parlementaire. (p. 210) : s'oppose à l'amendement n° 550 de M. Paul Girod (possibilité de cession d'une exploitation agricole dans son entier et établissement d'un contrat unique). Réserve sur la commercialisation des droits à produire - **Art. 8** (*champ d'application du statut du fermage - art. L. 411-1 du code rural*) (p. 211) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 200 de M. Patrick Lassourd - **Après l'art. 8** (p. 212) : demande le retrait de l'amendement n° 346 de M. Roland du Luart (nouvelle rédaction de l'article L. 411-11 du code rural : fixation d'un barème unique pour le prix du fermage des terres et des bâtiments). Situation actuelle dans la moitié des départements : fixation de limites spécifiques pour les loyers et les bâtiments d'exploitation par les commissions consultatives paritaires départementales. S'engage à généraliser cette procédure - **Art. 9** (*protection du preneur appliquant des méthodes culturales favorables à*

l'environnement - art. L. 411-27 du code rural) : demande le retrait de l'amendement n° 11 de la commission (sécurité juridique du preneur qui accepte l'épandage des boues dans le respect des normes en vigueur). Problème de l'épandage des boues ne rentrant pas dans l'esprit de l'article 9. Travaux en cours en vue d'élaborer une charte sur l'épandage des boues. (p. 213) : s'oppose à l'amendement n° 201 de M. Patrick Lassourd (nécessité pour le preneur de justifier de la gestion du bien en bon père de famille). Dispositions non indispensables - **Après l'art. 10** (p. 215) : s'oppose à l'amendement n° 460 de M. Gérard Le Cam (cessibilité du bail à un jeune agriculteur) - **Art. 10 ter** (*reprise d'une parcelle par le bailleur pour la construction d'une maison d'habitation - art. L. 411-57 du code rural*) (p. 216) : accepte les amendements de la commission n° 12 rédactionnel, n° 13 (suppression du huitième alinéa de l'article L. 411-57 du code rural relatif au droit de reprise du bailleur en cas de vente d'une maison d'habitation) et n° 14 (obligation de construction de la maison d'habitation dans un délai de deux ans à compter de l'obtention du permis de construire) - **Après l'art. 10 ter** (p. 217) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 551 de M. Paul Girod (octroi au preneur ayant atteint l'âge de la retraite du bénéficiaire d'un renouvellement du bail de deux périodes triennales s'il a des enfants à charge) - **Avant l'art. 12** (p. 218) : demande le retrait de l'amendement n° 348 de M. Jean-Paul Emorine (missions et organisation du Fonds national de garantie des calamités agricoles en vue du développement de l'assurance-récolte). Etude en cours sur l'assurance-récolte - **Art. 12** (*rapport sur l'assurance-récolte*) (p. 219, 220) : s'oppose aux amendements n° 211 de M. Gérard César (dépôt dans un délai de six mois d'un projet de loi sur l'assurance-récolte) et n° 349 de M. Jean-Paul Emorine (fixation de la date du 1er septembre 1999 pour le dépôt par le Gouvernement du rapport sur le mécanisme d'assurance-récolte) - **Avant l'art. 12 (suite)** : abondement non nécessaire du Fonds national de garantie contre les calamités agricoles dans la loi de finances pour 1999 - **Art. 12 bis** (*insaisissabilité partielle des revenus provenant de l'activité agricole*) (p. 220) : accepte l'amendement de suppression n° 15 de la commission - **Art. 12 ter** (*insaisissabilité du logement d'un agriculteur*) (p. 221) : accepte l'amendement de suppression n° 16 de la commission - **Art. 13** (*création de l'unité de référence*) (p. 223) : s'oppose à l'amendement n° 213 de M. Gérard Cornu (révision tous les trois ans de l'unité de référence). Révision permanente par moyenne glissante sur cinq ans. (p. 225) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Cornu n° 214 (remplacement de la notion de "viabilité de l'exploitation" par la notion d'"équilibre économique de l'exploitation" et remplacement du critère des installations aidées par le critère de "résultat brut d'exploitation départemental à l'hectare") et n° 215 (remplacement de la notion de "viabilité de l'exploitation" par la notion d'"équilibre économique de l'entreprise"), et aux amendements identiques n° 218 de M. Gérard Cornu et n° 461 de M. Gérard Le Cam (prise en compte de l'ensemble des exploitations et non seulement des installations encouragées) - **Art. 14** (*dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural*) (p. 226) : accepte l'amendement n° 462 de M. Gérard Le Cam (politique d'aide à la création d'emplois en agriculture par l'augmentation du nombre d'exploitations). (p. 227, 229) : accepte les amendements de la commission n° 17 (facilités financières et sociales pour les agriculteurs en phase d'installation progressive) et n° 18 (délai de deux ans pour l'information de l'agriculteur avant son départ potentiel en retraite de son obligation de prévenir l'administration de son intention de cesser son activité). S'oppose à l'amendement n° 350 de M. Jean-Paul Emorine (suppression de la précision de la possibilité pour les jeunes agriculteurs non originaires du milieu agricole de bénéficier des mesures d'installation progressive). Intervient sur l'amendement n° 221 de M. Patrick Lassourd (suppression du premier alinéa du II de l'article L. 330-1 du code rural relatif à l'établissement d'un rapport sur l'installation en agriculture) et demande le retrait de l'amendement n° 222 de M. Patrick Lassourd (information du propriétaire du départ en retraite de l'agriculteur). Nécessité d'établir des rapports départementaux sur l'installation progressive - **Art. 15** (*notification préalable des départs à la retraite - art. L. 330-2 du code rural*) (p. 230) :

accepte l'amendement n° 19 de la commission (délai pour l'information de l'autorité administrative du départ à la retraite de l'agriculteur ramené à dix-huit mois). S'oppose à l'amendement n° 224 de M. Patrick Lassourd (initiative des services du ministère de l'agriculture pour le déclenchement de la procédure du départ à la retraite) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 388 de M. Jean-Marc Pastor (obligation de porter à la connaissance du public les informations concernant les départs en retraite de l'agriculteur) et n° 463 de M. Gérard Le Cam (mise à disposition du public des informations concernant les caractéristiques de l'exploitation en cas de départ à la retraite de l'agriculteur). (p. 231) : s'oppose à l'amendement n° 536 de M. Marcel Deneux (information du propriétaire par l'exploitant agricole désireux de prendre sa retraite) - **Après l'art. 15** (p. 233) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 20 de la commission (création d'une allocation de préretraite à caractère social à 55 ans et d'une aide à la transmission des exploitations à 60 ans en cas de transmission à des jeunes agriculteurs) et n° 352 de M. Jean-Paul Emorine (création d'une allocation de préretraite sociale en cas de transmission à un jeune agriculteur), et s'oppose à l'amendement n° 412 de M. Marcel Deneux (création d'une allocation de préretraite en cas de transmission à un jeune agriculteur). Nécessité de ne pas accélérer les départs en retraite.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 16** (*réforme du contrôle des structures*) (p. 325, 326) : s'oppose à l'amendement n° 606 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles) et sur celui-ci s'oppose aux sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 464 et n° 465 ainsi qu'au sous-amendement n° 617 de M. Gérard César et demande le retrait des sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 466 et n° 467. Accord des organisations professionnelles agricoles sur la rédaction de l'article 16. Egalité des citoyens devant le contrôle des structures. Prise en compte des situations familiales particulières par les commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, saisies pour avis. (p. 328) : s'oppose à l'amendement n° 537 de M. Marcel Deneux (possibilité pour l'exploitant de faire valoir une seconde exploitation dans le but de transmettre celle-ci à l'un de ses descendants dans le délai de cinq ans) et accepte l'amendement rédactionnel n° 390 de M. Jean-Marc Pastor. Détournement de procédure sur les installations provisoires. Opposition du Gouvernement à ce système favorisant la concentration des exploitations. Réalité de l'exode rural. Projet de loi favorisant le hors cadre familial. (p. 331) : absence de menaces sur les installations dans le cadre familial. Différences entre le libéralisme politique et le libéralisme économique. Non-remise en cause du droit de propriété. Mesures en faveur de l'installation des jeunes : fixation de règles au niveau européen, mise sur un pied d'égalité du cadre familial et du hors cadre familial, augmentation des fonds affectés au fonds d'intervention des agriculteurs, FIA, création de formules attractives pour les jeunes agriculteurs, le CTE et l'installation progressive - **Après l'art. 16** (p. 332) : demande le retrait de l'amendement n° 28 de la commission (dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur les moyens à mettre en oeuvre pour encourager l'investissement dans le foncier agricole). (p. 333, 334) : s'oppose aux amendements de M. Jean Bizet n° 329 (autorisation préalable pour les regroupements de production laitière lorsque le groupement ne comporte pas la cession, la location ou la mise en commun d'ateliers laitiers ou d'autres moyens de production laitière) et n° 330 (sanctions en cas d'infractions aux mesures relatives au regroupement de production laitière) qu'il estime satisfaites par les dispositions de l'article 17 bis de ce projet de loi - **Après l'art. 17 bis** (p. 335) : demande le retrait des amendements identiques n° 250 de M. Bernard Murat, n° 353 de M. Jean-Paul Emorine et n° 403 de M. Marcel Deneux (transfert par l'intermédiaire de la réserve nationale des droits à prime en cas de cessation de l'activité de production). Etude de ce problème dans le rapport global prévu à l'article 65 de ce projet de loi. Mesures relatives aux quotas laitiers contrares

à la réglementation communautaire. (p.336) : s'engage à déposer le rapport prévu à l'article 65 de ce projet de loi en septembre - **Art. 18** (*création du statut de conjoint collaborateur - art. L. 321-5 du code rural*) (p. 337) : accepte l'amendement rédactionnel n° 131 de la commission saisie pour avis - **Art. 22** (*revalorisation des retraites - art. 1121-5 du code rural*) (p. 338) : demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° 132 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 22** (p. 339) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 133, qu'il accepte (fixation d'un minimum pour les pensions de réversion), demande le retrait du sous-amendement de M. Alain Vasselle n° 331 (prise en compte du régime de base de la sécurité sociale comme référence pour le calcul des pensions de réversion). (p. 340, 341) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 251 de M. Xavier Darcos (possibilité de cumul des droits propres et des pensions de réversion lorsque celles-ci ont pris effet avant 1995) et, sur les amendements de M. Gérard Le Cam, s'oppose au n° 468 (prise en compte d'annuités validées dans le calcul de la retraite sans minoration de la pension), et demande le retrait du n° 469 (revalorisation annuelle des plafonds de l'actif successoral à partir duquel l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse est récupéré sur l'héritage du bénéficiaire). Accepte l'amendement n° 572 de M. Jean-Marc Pastor (prise en compte du capital successoral à 30 % de sa valeur pour la fixation du seuil de recouvrement du fonds de solidarité vieillesse sur la succession). Engagement du Gouvernement sur la revalorisation du seuil de l'actif successoral par décret. (p.342) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 585 de M. Philippe Richert (application de la contribution sociale généralisée aux préretraités et aux retraités agricoles au prorata du nombre de mois effectués et non sur l'année entière). Problème relevant de la loi de financement de la sécurité sociale. Rapport à venir prévu à l'article 65 sur les situations fiscale et sociale des agriculteurs. Rappelle que le recours à l'article 40 de la Constitution n'est qu'une faculté offerte au Gouvernement - **Après l'art. 23** (p. 344) : demande le retrait des amendements identiques n° 252 de M. Guy Vissac et n° 391 de M. Jean-Marc Pastor (attribution aux agricultrices de la même durée de congé de maternité qu'aux salariées) ainsi que de l'amendement n° 470 de M. Gérard Le Cam (alignement de la durée du congé de maternité des agricultrices sur celle des salariées). Avis favorable du Gouvernement sur l'allongement de la prise en charge du congé de maternité des agricultrices. Ne souhaite pas l'alignement sur le congé de maternité des salariées. Obligation d'interrompre toute activité professionnelle incompatible avec le voeu des agricultrices. Concertation en cours avec le représentant des professions agricoles afin de prévoir le financement de l'allongement de la durée de remplacement dans la loi de finances pour l'an 2000 - **Art. 24** (*cotisations des nouveaux salariés - art. 1003-12 du code rural*) (p. 345) : s'oppose aux amendements identiques n° 253 de M. Gérard Cornu et n° 404 de M. Marcel Deneux (extension aux groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC, et aux exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, composées du chef d'exploitation, de son conjoint et d'un descendant du bénéfice de la non-application de l'assiette forfaitaire provisionnelle prévue dans cet article). Institution d'une assiette forfaitaire provisoire pour les nouveaux installés qui cotisent sur le revenu réel. Mesure non élargie aux aides familiaux - **Après l'art. 24** (p. 347) : s'oppose à l'amendement n° 134 de la commission saisie pour avis (relèvement du taux d'exonération de cotisations sociales des jeunes agriculteurs bénéficiant des aides à l'installation) et, sur celui-ci, demande le retrait du sous-amendement n° 332 de M. Alain Vasselle - **Après l'art. 26** (p. 349) : accepte l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis (cessibilité dans les mêmes conditions que les salaires des pensions et rentes de retraite d'invalidité des personnes non salariées des professions agricoles). (p.350) : demande le retrait ou la réserve de l'amendement n° 417 de M. Marcel Deneux (conclusion de conventions entre les caisses de sécurité sociale afin de permettre à l'assuré le choix de l'organisme qui perçoit les cotisations et verse les prestations concernées). Dispositif à revoir au cours de l'examen de l'amendement n° 373 du Gouvernement (rattachement des personnes au régime de leur activité principale) -

Chapitre IV (*de l'emploi salarié*) (p.350) : accepte l'amendement n° 136 de la commission saisie pour avis (nouvel intitulé "l'emploi salarié") - **Art. 27** (*création des titres emplois simplifiés agricoles, TESA - art. 1000-6 du code rural*) (p. 352) : s'oppose à l'amendement n° 471 de M. Gérard Le Cam (nouvelle rédaction de l'article 27 limitant le champ d'application du TESA aux employeurs confrontés à un surcroît d'embauches d'au moins 20 salariés et pour une durée minimale d'un mois) et accepte l'amendement de rectification n° 137 de la commission saisie pour avis ainsi que les amendements identiques n° 138 de la commission précitée et n° 354 de M. Jean-Paul Emorine (extension du droit d'utilisation du TESA aux coopératives agricoles employant moins de onze salariés permanents) - **Art. 27 bis** (*limitation des déplacements des salariés agricoles dans le cadre de travaux effectués par des groupements d'employeurs - art. L. 127-10 du code du travail*) (p. 353) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 139 de la commission saisie pour avis. Son amendement n° 367 : nouvelle rédaction de l'art. 27 bis ; devenu sans objet - **Après l'art. 27 bis** : demande le retrait de l'amendement n° 392 de M. Jean-Marc Pastor (accord cadre prévu entre les caisses de retraite pour définir les règles régissant le statut de l'emploi rural). Problème à revoir à l'occasion du projet de loi de modernisation forestière - **Art. 28** (*création au niveau des départements de comités d'oeuvres sociales et culturelles - art. 1000-7 du code rural*) (p. 355, 356) : s'oppose à l'amendement n° 472 de M. Gérard Le Cam (constitution du comité des oeuvres sociales et culturelles des salariés agricoles sur la base d'une convention ou d'un accord collectif de travail) et accepte l'amendement n° 140 de la commission saisie pour avis (modification des conditions de représentativité des représentants des organisations syndicales membres du comité des activités sociales et culturelles) - **Art. 29** (*création au niveau des départements de commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - art. L. 231-2-1 du code du travail*) (p. 357) : sur l'amendement n° 142 de la commission saisie pour avis (suppression de la référence aux conditions de travail dans le texte de cet article), son sous-amendement n° 368 ; rejeté. Ensuite, s'oppose à cet amendement n° 142 précité. (p.358) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 473 de M. Gérard Le Cam (durée de l'autorisation d'absence des membres salariés pour les réunions des commissions portées de quatre à huit heures par mois) - **Art. 29 ter** (*création d'un observatoire de l'emploi salarié en agriculture*) (p. 359) : son amendement n° 369 : nouvelle rédaction de cet article l'intégrant dans le code rural ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement de suppression n° 143 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 29 ter** (p. 360, 361) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 144 de la commission saisie pour avis et n° 492 de M. Jean-Marc Pastor (exonération de cotisations patronales pour les organismes ou associations relevant de la mutualité sociale agricole, notamment pour les associations d'aide à domicile). Son amendement n° 370 : création d'une commission nationale de concertation et de proposition pour le personnel des chambres d'agriculture ; adopté. Force législative donnée à un accord intervenu entre les différents partenaires sociaux - **Chapitre V** (*Du fonctionnement des organismes de mutualité sociale agricole*) (p. 362) : accepte l'amendement n° 145 de la commission saisie pour avis (transformation de ce chapitre en un nouvel intitulé "Titre II bis fonctionnement des organismes de mutualité sociale agricole") - **Art. 29 quater** (*renforcement du contrôle de l'Etat sur les organismes de mutualité sociale agricole et divers organismes - schémas directeurs informatiques des organismes de mutualité sociale agricole*) (p. 363) : son amendement n° 371 : application de cet article à la médecine du travail ; adopté. Rapports de la Cour des comptes de 1997 et 1998 : interventions du Gouvernement sur la gestion de la mutualité sociale agricole - **Art. 29 quinquies** (*circonscriptions territoriales des organismes de mutualité sociale agricole, MSA*) (p. 364, 365) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 146 de la commission saisie pour avis. Regroupements de caisses existantes. Cas des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, puis cas de l'Aisne, de la Marne et de la Meuse. Problèmes de gestion insurmontables pour la MSA - **Art. 29 sexies** (*convention d'objectifs et de gestion au sein de*

la mutualité sociale agricole, MSA - commissaire du gouvernement - art. 1002-4 et 1011 du code rural) (p. 366) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis, rédactionnel n° 147 et n° 148 (suppression du III de cet article instituant un commissaire du Gouvernement auprès de la caisse centrale de mutualité sociale agricole). Interventions du gouvernement actuel dans la remise en ordre de la MSA. Nomination d'un commissaire du gouvernement suggérée par la Cour des comptes. Rôle d'aide du commissaire au gouvernement au contrôle et à la gestion de la caisse centrale de la MSA - **Après l'art. 29 quater** (p. 368) : s'oppose à l'amendement n° 256 de M. Xavier Darcos (création d'un conseil de surveillance auprès de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole) - **Après l'art. 29 septies** (p. 369) : accepte l'amendement n° 152 de la commission saisie pour avis (rattachement au régime des non-salariés agricoles des personnes exerçant en qualité de non-salarié une activité unique ou accessoire de mandataire d'une caisse locale d'assurance mutuelle agricole) - **Après l'art. 29 octies** : son amendement n° 373 : rattachement des personnes au régime de leur activité principale ; adopté. (p. 370) : sur son amendement n° 373 précité, s'oppose au sous-amendement n° 598 de la commission. Accepte l'amendement d'harmonisation n° 149 de la commission saisie pour avis. (p. 372) : demande le retrait de l'amendement n° 475 de M. Gérard Le Cam (révision du scrutin électoral de la mutualité sociale agricole, MSA, composition du conseil d'administration et de l'assemblée générale). Ne souhaite pas modifier le mode de scrutin à un an des prochaines élections. Absence de consensus entre les organisations professionnelles sur la répartition entre employeurs et salariés. Souhaite l'exercice de la première vice-présidence par un administrateur du deuxième collège. Problème à revoir pour les élections de 2004 à l'occasion du prochain projet de loi portant diverses mesures d'ordre social. (p. 373) : demande le retrait de l'amendement n° 573 de M. Jean-Marc Pastor (représentation dans les conseils d'administration de la MSA). Son amendement n° 372 : composition des conseils d'administration des caisses de mutualité sociale agricole dont la circonscription s'étend sur deux ou plusieurs départements ; adopté. Souplesse nécessaire dans le cas de la caisse de mutualité sociale agricole d'Ile-de-France et pour la caisse de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. (p. 374) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 474 de M. Gérard Le Cam (rétablissement de certains droits économiques aux agriculteurs qui connaissent des difficultés). (p. 375) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 150 (recouvrement direct par les caisses de mutualité sociale agricole des indemnités forfaitaires mises à la charge des tiers responsables d'un accident du travail) et n° 151 (présidence du comité d'entreprise d'un organisme de la MSA assurée par le directeur de l'organisme) - **Titre II (exploitation et personnes)** (p. 376) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (nouvel intitulé "entreprises et personnes") et sur cet amendement, aux sous-amendements n° 196 de M. Gérard César et n° 601 de M. Henri de Richemont - **Chapitre 1er du Titre II (L'exploitation agricole)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 7 de la commission - **Chapitre 1er du Titre III** : accepte l'amendement de précision n° 29 de la commission - **Art. 30 A (organisations des producteurs reconnues - art. L. 551-1 du code rural)** (p. 378) : accepte les amendements portant sur le même objet, n° 259 de M. Désiré Debavelaere et n° 493 de M. Jean-Marc Pastor (consultation des comités économiques agricoles sur les orientations de la politique de filière les concernant) avec une préférence pour le n° 493 - **Art. 30 bis (acquisition de parts sociales et déduction pour investissement)** (p. 379) : son amendement de suppression n° 553 ; rejeté. Examen des propositions relatives à la fiscalité dans le cadre d'un rapport au Parlement. S'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (nouvelle rédaction de cet article prévoyant la transcription dans le code général des impôts de l'extension de la déduction pour investissement à l'acquisition de parts sociales de coopératives) - **Art. 31 (comptes consolidés des sociétés coopératives - art. L. 524-6 du code rural)** (p. 380) : demande le retrait de l'amendement n° 393 de M. Jean-Marc Pastor (intervention de commissaires aux comptes lors de l'établissement des comptes consolidés) - **Après l'art. 31** :

demande le retrait de l'amendement n° 421 de M. Jean-Paul Amoudry (mise en place d'un contrôle systématique des coopératives agricoles ayant perdu toute activité économique afin qu'il soit procédé à leur dissolution). (p. 381) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 422 de M. Jean-Paul Amoudry (réaffectation ou réinvestissement dans le secteur productif agricole des actifs nets de coopératives agricoles dissoutes - création du fonds coopératif départemental) - **Art. 32 (conseil supérieur d'orientation de la coopération - art. L. 528-1 du code rural)** (p. 382) : demande le retrait de l'amendement n° 260 de M. Désiré Debavelaere (représentation de l'industrie de l'agroalimentaire et de l'agrofourmiture au sein du conseil supérieur de la coopération agricole) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 31 de la commission (consultation obligatoire du conseil supérieur d'orientation de la coopération agricole) - **Art. 32 bis (actualisation des missions des offices d'intervention - art. L. 621-1 et L. 621-3 du code rural)** (p. 383) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de la commission (prise en compte de l'intérêt des commerçants par les offices d'intervention) et s'oppose à l'amendement n° 261 de M. Désiré Debavelaere (soutien des comités économiques à l'organisation des producteurs) - **Avant l'art. 33** (p. 384) : accepte l'amendement n° 510 de M. Jean Huchon (transformation du comité des fruits à cidre, CFC, et des productions cidricoles en centre technique industriel, CTI) - **Art. 33 (statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles)** (p. 385) : existence en France d'une réglementation du produit de l'agriculture biologique avec un niveau élevé d'exigence. Adoption par le conseil agricole de l'Union européenne de certains éléments d'orientation. Attitude laxiste de certains pays du nord de l'Europe en matière d'agriculture biologique et de normes - **Art. L. 632-1 du code rural (statut des organisations interprofessionnelles)** (p. 386) : demande le retrait des amendements rédactionnels identiques n° 394 de M. Jean-Marc Pastor et n° 479 de M. Gérard Le Cam. (p. 388) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 334 de M. Gérard César et n° 579 de M. Serge Mathieu, et l'amendement analogue n° 541 de M. Marcel Deneux (maintien du potentiel économique des membres des organisations interprofessionnelles). (p. 389) : sur l'amendement de coordination n° 599 de la commission qu'il accepte, son sous-amendement n° 607 ; adopté - **Art. L. 632-2 du code rural (prérogatives des organisations interprofessionnelles)** (p. 390) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 268 de M. Gérard César (suppression de nouvelles restrictions de concurrence), et accepte l'amendement rédactionnel n° 37 de la commission - **Art. 34 (extension des accords interprofessionnels - art. L. 632-4 du code rural)** (p. 391) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de conséquence identiques n° 335 de M. Gérard César, n° 543 de M. Marcel Deneux et n° 580 de M. Serge Mathieu. Ses amendements n° 554 : unanimité des décisions des professions représentées facultative pour l'extension des accords conclus dans le cadre d'une organisation interprofessionnelle ; et n° 608 : application de règles de majorité au sein du collège de la production agricole ; rejetés - **Art. 36 (rapport d'activité et comptes des interprofessions. Bilan d'application des accords étendus)** (p. 392) : demande le retrait de l'amendement n° 271 de M. Gérard César (transmission par les organisations interprofessionnelles au ministère de l'agriculture de documents nécessaires à l'exercice de son pouvoir de contrôle) - **Art. 37 (contrats de lutte contre les crises conjoncturelles)** (p. 393) : s'oppose à l'amendement n° 38 de la commission (homologation par l'autorité administrative compétente des contrats ne remplissant pas les conditions pour être étendus). (p. 394) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 480 (application d'un coefficient multiplicateur sur l'ensemble des produits visés à l'article 37 en cas de crise conjoncturelle grave) et n° 481 (application d'un coefficient multiplicateur sur les produits périssables en cas de crise conjoncturelle grave). Effets néfastes des coefficients multiplicateurs : accroissement de la marge des intermédiaires, pouvoir d'achat des agriculteurs non maintenu - **Art. 38 (modification de la composition du Conseil supérieur d'orientation, CSO, de l'économie agricole et alimentaire)** (p. 396) : sur l'amendement n° 39 de la

commission qu'il accepte (ouverture du CSO aux représentants de la propriété agricole et aux syndicats représentatifs des salariés agricoles), son sous-amendement n° 374 ; adopté - **Art. 38 bis** (*création d'un conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires*) (p. 397) : sur l'amendement de précision de la commission n° 40 qu'il accepte, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 278 de M. Gérard César - **Art. 38 ter** (*missions du conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires*) (p. 398) : accepte l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission - **Après l'art. 38 ter** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 42 de la commission (dépôt par le Gouvernement d'un rapport sur l'encadrement des phénomènes de l'intégration et le renforcement des pouvoirs économiques des producteurs), et sur celui-ci, pour le sous-amendement n° 280 de M. Gérard César (consultation des partenaires avant le dépôt du rapport) - **Titre IV** (*qualité et identification des produits*) (p. 399) : accepte l'amendement n° 43 de la commission (nouvel intitulé "qualité, identification et sécurité des produits") - **Art. 39** (*signes d'identification et emploi des termes "montagne" et "produits pays"*) (p. 401, 403) : sur l'amendement de la commission n° 44 qu'il accepte (suppression de la reconnaissance de l'indication géographique protégée, IGP, comme signe autonome d'identification et complément de l'alinéa relatif aux produits fermiers afin de ne pas l'appliquer aux produits bénéficiant d'un label), son sous-amendement n° 609 ; adopté. Sur l'amendement précité, accepte le sous-amendement de M. Gérard César n° 282 (délivrance de l'IGP après l'obtention d'un label ou d'une certification de conformité) et s'oppose au sous-amendement de M. Charles Revet n° 429 (définition précise de l'appellation "fermier"). Définition de l'appellation "produit fermier" relevant du domaine réglementaire.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 40 A** (p. 494) : accepte l'amendement n° 45 de la commission (reconnaissance d'une appellation d'origine contrôlée, AOC - art. L. 641-2 du code rural) - **Avant l'art. 40** (p. 495) : accepte l'amendement n° 46 de la commission (définition de l'appellation d'origine contrôlée, AOC - art. L. 641-3 et L. 641-4 du code rural) - **Art. 40** (*organisation de l'Institut national des appellations d'origine, INAO*) (p. 496) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de la commission (association de la Commission nationale des labels et des certifications de produits agricoles et alimentaires à l'instruction des demandes d'indication géographique protégée par le comité national de l'Institut national des appellations d'origine, INAO). (p. 497, 500) : sur l'amendement de la commission n° 48 qu'il accepte (nouvelle rédaction de l'article L. 641-6 du code rural relative au rôle de l'Institut national des appellations d'origine, INAO), ses sous-amendements n° 610 et n° 611 ; adoptés. Accepte les amendements de la commission n° 49 (nouvelle rédaction de l'article L. 641-7 du code rural relatif aux ressources de l'INAO), n° 51 (prise en compte de la question de l'embouteillage dans la rédaction de l'article L. 641-15 du code rural), n° 53, n° 54, n° 55 (suppression des articles L. 641-17, L. 641-21 et L. 641-22 du code rural) ainsi que les amendements de M. Jean Huchon n° 512 (classement des vins de table répondant à la réglementation des vins de pays) et n° 511 de rectification et s'oppose aux amendements identiques n° 484 de M. Gérard Le Cam et n° 52 de la commission (nouvelle rédaction de l'article L. 641-16 du code rural renforçant le rôle de l'INAO en matière de gestion des droits de plantation) - **Après l'art. 40** (p. 500) : accepte les amendements identiques n° 284 de M. Gérard César, n° 357 de M. Jean-Pierre Raffarin, n° 395 de M. Jean-Marc Pastor et n° 483 de M. Gérard Le Cam (extension de la procédure simplifiée de contrôle aux commerces indépendants de l'alimentation) - **Art. 40 bis** (*étiquetage des produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée - art. L. 112-1 du code de la consommation*) (p. 502) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 285 de M. Guy Vissac et demande le retrait de l'amendement n° 286 de M. Gérard César (obligation d'indiquer le nom et l'adresse du fabricant sur tous les produits d'appellation d'origine contrôlée) - **Art. 40 ter** (*création d'un logo "appellation d'origine contrôlée"*) (p. 503, 504) : s'oppose à l'amendement n° 287 de M. Jean

Bizet (caractère facultatif de l'utilisation du logo) et accepte les amendements n° 415 de M. Marcel Deneux (extension aux vins de l'obligation d'utilisation du logo "appellation d'origine contrôlée") et n° 57 de la commission (remplacement du mot "avis" par le mot "consultation" dans l'article L.112-2 du code de la consommation) - **Art. 40 quater** (*statut des syndicats de producteurs de produits d'appellation d'origine contrôlée*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 358 de M. Jean-François Humbert et n° 416 de M. Marcel Deneux (application de l'article L. 641-25 du code rural au seul secteur viticole) - **Art. 41 bis** (*utilisation de l'indication de provenance dans les dénominations de vente - art. L. 642-4 du code rural*) (p. 505, 507) : demande le retrait de l'amendement n° 290 de M. Jean Bizet (suppression de la référence à l'utilisation abusive d'une mention géographique dans une dénomination de vente) et s'oppose aux amendements n° 509 de M. Adrien Gouteyron (reconnaissance de la dénomination "montagne") et n° 58 de la commission (possibilité d'emploi d'une mention géographique sur les produits sous label ou avec certificat de conformité) et sur celui-ci accepte le sous-amendement n° 293 de M. Gérard César - **Art. 42** (*appellation montagne - art. L. 644-2, L. 644-3 et L. 644-4 du code rural*) (p. 508) : demande le retrait de l'amendement n° 504 de Mme Janine Bardou (mise en conformité du régime de l'indication de provenance "montagne" avec la décision de la Cour de justice des Communautés européennes). Procédure d'autorisation non opposable aux produits des autres pays de la Communauté européenne - **Art. 42 bis** (*création d'un fonds de valorisation et de communication destiné à promouvoir les produits agricoles et alimentaires*) : accepte les amendements de suppression identiques n° 295 de M. Jean-Bizet et n° 574 de M. Jean-Marc Pastor - **Art. 43 bis** (*mise en bouteille et conditionnement des vins bénéficiant d'une appellation d'origine*) (p. 509, 510) : accepte l'amendement de suppression n° 59 de la commission et demande le retrait de l'amendement n° 498 de M. Ayméri de Montesquiou (extension de l'application de cet article aux spiritueux) - **Art. 43 ter** (*mise en place d'un système de biovigilance*) (p. 515, 516) : accepte l'amendement n° 60 de la commission (nouvelle rédaction de cet article en l'appliquant aux seuls organismes génétiquement modifiés, OGM). Nécessité du principe de précaution. Sur l'amendement n° 60 précité, ses sous-amendements n° 557, n° 558 et n° 559 ; adoptés, et demande le retrait des sous-amendements de M. Jean Bizet n° 296 et n° 301, du n° 359 de M. Jean-Paul Emorine et s'oppose aux sous-amendements n° 297, n° 298 et n° 300 de M. Jean Bizet - **Après l'art. 43 ter** (p. 520, 523) : sur l'amendement de la commission n° 61 qu'il accepte (inspections et contrôles des produits phytosanitaires), son sous-amendement n° 560 ; adopté. Sur l'amendement de la commission n° 62 qu'il accepte (organisation du contrôle de produits antiparasitaires à usage agricole), oppose l'article 40 de la Constitution aux sous-amendements de M. Marcel Deneux n° 410 et n° 411. Accepte l'amendement n° 63 de la commission (organisation du contrôle de matières fertilisables et de supports de culture) - **Art. 44** (*identification des équidés - art. 276-4 du code rural*) (p. 524, 525) : dépôt devant le Conseil d'Etat du décret d'application de la loi du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme. Missions de l'Agence française de sécurité des aliments, AFSSA, suffisamment détaillées dans la loi en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments destinés à l'homme. Nécessité de préciser par décret les missions anciennement dévolues au Centre national d'études vétérinaires et alimentaires, CNEVA, relatives au bien-être et à la santé des animaux. Organisation de l'AFSSA confiée à son conseil d'administration dont la composition a été clairement définie dans la loi. Assistance d'un conseil scientifique et de conseils d'experts spécialisés. Accepte l'amendement n° 406 de M. Marcel Deneux (cohérence de l'ensemble du dispositif d'immatriculation). Son amendement n° 612 : dérogation permettant aux agents des haras de procéder à l'identification électronique des équidés sous surveillance médicale d'un vétérinaire ; adopté - **Art. 44 bis** (*mesures relatives au contrôle des élevages, au suivi sanitaire dans les abattoirs et aux pouvoirs des agents habilités - art. 253, 253-1 et 253-2*)

du code rural) (p. 527, 530) : sur les amendements de M. Marcel Deneux, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 407 (compétences des établissements départementaux d'élevage, EDE, sous l'autorité du préfet pour l'immatriculation des élevages), s'oppose au n° 544 (absence d'obligation d'inscription vétérinaire sur le registre d'élevage), accepte les n° 524 (garde des animaux au sein de l'abattoir en cas d'absence de la fiche sanitaire) et n° 523 (liste des micro-organismes pathogènes). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 65 (informations devant figurer sur la fiche sanitaire), les n° 66 et n° 67 (suppression de la mention "et ne donnent lieu à aucune indemnité") et s'oppose au n° 68 (possibilité pour le propriétaire des animaux de présenter ses observations en cas d'interdiction d'abattage). S'oppose à l'amendement n° 309 de M. Jean Bizet (suppression des renseignements zootechniques sur le registre d'élevage). Accepte l'amendement de la commission n° 64 (détermination de la durée de conservation des ordonnances en fonction des espèces) et, sur cet amendement, le sous-amendement de M. Marcel Deneux n° 530. Son amendement n° 590 : conditions de mise en oeuvre des dispositions des règlements communautaires relatifs à l'identification des bovins et extension aux ovins et aux caprins ; adopté. - **Art. 44 ter** (*mesures relatives aux anabolisants - art. 254 du code rural*) (p. 531, 532) : sur les amendements de la commission, demande le retrait du n° 69 (dérogation pour les carnivores domestiques à l'interdiction d'administration des produits contenant des stilbènes) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 70 (suppression de la référence à l'absence d'une indemnité en cas d'infraction). Sur les amendements de M. Marcel Deneux, demande le retrait du n° 409 (tenue d'un registre des fabrications) et accepte le n° 525 (transcription de la directive européenne concernant les conditions générales d'hygiène des exploitations de production de lait) - **Après l'art. 7 bis (suite)** (p. 536, 537) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu suite à la rectification par son auteur (précédemment réservé le 21 janvier 1999 p. 205) - **Après l'art. 44 ter** (p. 538) : son amendement n° 570 : transposition en droit national de la directive européenne relative aux médicaments homéopathiques vétérinaires ; adopté - **Avant l'art. 44 quater** : son amendement n° 561 : obligation d'une procédure de traçabilité pour les denrées alimentaires ou produits visés dans le code rural ; adopté - **Art. 44 quater** (*mesures diverses relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale*). - **Paragraphes I et II** (p. 541) : sur l'amendement de la commission n° 71 qu'il accepte (insertion du II de cet article concernant les fonctions des vétérinaires titulaires du mandat sanitaire à l'article 253-2 du code rural afin de ne pas leur confier des pouvoirs de police administrative), demande le retrait du sous-amendement de M. Dominique Braye n° 338 (attribution aux vétérinaires titulaires du mandat sanitaire de la qualité d'agent chargé d'une mission de service public ayant le pouvoir de faire appliquer la réglementation) - **Paragraphe III - Art. 258-2 du code rural** (*traçabilité des produits d'alimentation humaine ou animale*) (p. 542) : son amendement d'harmonisation n° 562 ; adopté - **Paragraphe III - Art. 259-1 du code rural** (*reconnaissance aux agents habilités du pouvoir d'ordonner la consignation ou le rappel de lots*) : sur l'amendement de la commission n° 74 qu'il accepte (intervention du préfet dans la procédure de rappel de denrées ou animaux présentant un danger pour la santé publique), son sous-amendement n° 563 ; retiré et repris par la commission - **Paragraphe III - Art. 259-2 du code rural** (*reconnaissance aux agents habilités de pouvoirs d'injonction aux industriels*) (p. 543) : accepte l'amendement n° 75 de la commission (possibilité de restreindre l'activité d'un établissement en infraction sans fermer tout ou partie de l'établissement) - **Paragraphes additionnels après le paragraphe III** (p. 543) : accepte les amendements de la commission n° 76 (possibilité pour les vétérinaires inspecteurs à temps partiel d'effectuer des contrôles - art. 215-1 du code rural) et n° 77 (possibilité pour les vétérinaires inspecteurs à temps partiel d'effectuer des contrôles - art. 283-1 du code rural) - **Paragraphes IV à XIV** (p. 544) : accepte les amendements de M. Marcel Deneux n° 528 (complément à la liste des agents habilités pour assurer les inspections et contrôles), n° 529 de coordination,

et l'amendement rédactionnel n° 78 de la commission. Son amendement n° 564 : conditions sanitaires d'importation obligatoires pour les produits destinés à l'alimentation animale et les micro-organismes pathogènes et les animaux ou les produits en contenant ; adopté. (p. 545) ; s'oppose à l'amendement n° 500 de M. André Dulait (création d'une redevance pour contrôle vétérinaire). Mesures prématurées. (p. 546, 548) : sur l'amendement de la commission n° 79 qu'il accepte (contrôle des animaux en provenance de pays non membres de la Communauté européenne), ses sous-amendements n° 565 et n° 566 ; adoptés. Sur l'amendement n° 79 précité, s'oppose au sous-amendement de M. Jean Bizet n° 339. Ses amendements de coordination n° 613, n° 614 et n° 567 ; adoptés. Accepte les amendements rédactionnels n° 80 de la commission et n° 526 de M. Marcel Deneux - **Après l'art. 44 quater** (p. 549, 550) : accepte les amendements n° 361 de M. Jean-Paul Emorine repris par la commission (rédhibition à la vente pour les bovins atteints de brucellose) ainsi que l'amendement n° 362 du même auteur sous réserve de certaines modifications (contrôle de conformité des réactifs destinés aux analyses vétérinaires dans le domaine de la santé animale, de l'élevage et de la salubrité des aliments) - **Art. 45** (*prise en compte des fonctions économique, environnementale et sociale de l'espace agricole et forestier - art. L. 111-1 et L. 111-2 du code rural*) (p. 550, 551) : son amendement de précision n° 375 ; rejeté. S'oppose aux amendements n° 342 de M. Jean-Paul Emorine (rappel de la vocation économique et durable de l'agriculture) et n° 81 de la commission (objectif d'intérêt général pour la préservation du modèle d'agriculture et de gestion de l'espace). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 82 de la commission (organisation de la coexistence de la production agricole et forestière avec les activités non agricoles) - **Avant l'art. 45 bis** (p. 552, 553) : demande le retrait de l'amendement n° 83 de la commission qu'il estime satisfait par le décret n° 98-913 du 12 octobre 1998 (réciprocité dans les règles d'éloignement entre les bâtiments agricoles et les locaux d'habitation ou professionnels). Conclusions du groupe de travail interministériel à l'occasion de l'examen de la loi de modernisation de l'agriculture : crainte de voir interdire à un exploitant agricole le permis de construire pour son habitation principale. Permis de construire non accordé en cas d'atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique. S'oppose à l'amendement n° 571 de M. Philippe François (fixation par décret en Conseil d'Etat des règles générales et des prescriptions techniques applicables aux installations classées soumises à autorisation) - **Art. 45 bis** (*petites carrières de marne - art. 16-1 de la loi n° 76-663*) (p. 554, 556) : accepte les amendements de suppression n° 396 de M. Jean-Marc Pastor et n° 431 de M. Pierre Hérisson. A défaut de leur adoption, accepte l'amendement n° 84 de la commission (application du régime de la déclaration aux petites carrières), après rectification. Problème de la dangerosité des petites carrières et de la responsabilité des maires. Souhaite l'application de la procédure de déclaration aux seules carrières à ciel ouvert - **Art. 46** (*document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier - section 1 du chapitre II du titre Ier du Livre Ier (nouveau) du code rural - art. L. 112-1 du code rural*) (p. 557) : accepte l'amendement n° 85 de la commission (transmission du document de gestion de l'espace agricole et forestier aux chambres d'agriculture) ainsi que les amendements identiques de précision n° 317 de M. Philippe François et n° 545 de M. Marcel Deneux - **Art. 47** (*zones agricoles protégées - art. L. 112-2 du code rural*) (p. 558, 559) : s'oppose aux amendements identiques n° 340 de M. Alain Vasselle et n° 581 de M. Jacques Pelletier (application du classement en zones agricoles protégées en l'absence de document d'urbanisme), aux amendements identiques n° 86 de la commission et n° 582 de M. Jacques Pelletier (suppression de la référence à un document d'urbanisme pour les changements d'affectation du sol) ainsi qu'aux amendements de M. Alain Vasselle n° 341 de conséquence et de M. Jacques Pelletier n° 583 et n° 584 de coordination. Nécessité de l'existence de zones agricoles protégées dans les zones à pression foncière forte - **Après l'art. 47** (p. 560) : accepte l'amendement n° 575 de M. Jean-Marc Pastor (possibilité d'autorisation de constructions agricoles ou

forestières à l'écart des habitations pour les communes littorales) - **Art. 47 bis** (association des représentants des organisations professionnelles agricoles à la délimitation des zones de préemption - art. L. 142-3 du code de l'urbanisme) (p. 560) : accepte l'amendement n° 318 de M. Philippe François après rectification rédactionnelle (association des organisations professionnelles forestières à la délimitation des zones de préemption) - **Art. 48** (réduction des espaces agricoles et forestiers - art. L. 112-3 du code rural) (p. 561, 562) : demande le retrait de l'amendement n° 445 de M. Marcel Deneux (insertion des mots "aux opérations d'infrastructures" dans l'art. L. 112-3 du code rural). S'oppose à l'amendement n° 87 de la commission (participation de la commission départementale d'orientation agricole) et accepte l'amendement n° 319 de M. Philippe François après rectification rédactionnelle (extension des cas de consultation de la chambre d'agriculture aux opérations d'aménagement dont l'enquête publique n'a pas encore été prescrite) - **Art. 49** (droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 143-2 du code rural) : demande le retrait de l'amendement de suppression partielle n° 320 de M. Philippe François. Accord des SAFER - **Après l'art. 49 ou après l'art. 49 bis** : accepte les amendements identiques n° 497 de M. Adrien Gouteyron et n° 576 de M. Jean-Marc Pastor (délai de stockage des terres acquises par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER) - **Art. 49 bis** (missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 141-1 du code rural) (p. 566) : son amendement n° 593 : possibilité pour les SAFER de réaliser des cessions par voie de substitution ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 321 de suppression de M. Philippe François et demande le retrait de l'amendement n° 592 de la commission (réécriture de cet article permettant aux SAFER de réaliser des cessions par voie de substitution) - **Après l'art. 50** (p. 567) : demande le retrait des amendements identiques n° 322 de M. Philippe François et n° 549 de M. Marcel Deneux (association des organisations agricoles et forestières représentatives à l'action des pouvoirs publics en matière de protection de l'environnement ou de gestion de l'espace rural) - **Art. 50 bis** (renforcement du dispositif relatif aux associations foncières pastorales et agricoles - art. L. 135-3-1, L. 136-7-1, L. 135-4 et L. 136-8 du code rural) (p. 569) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet de M. Jean Huchon n° 513 à n° 521 (modifications de cet article prenant en compte les dispositions des articles 13 et 14 de la loi du 21 juin 1865 et prévoyant la convocation aux assemblées des propriétaires par lettre recommandée avec accusé de réception) et n° 522 (possibilité pour les propriétaires n'ayant pas donné leur adhésion au projet de constitution et de prorogation d'une association foncière autorisée de délaier leurs immeubles moyennant indemnités). Domaine réglementaire - **Après l'art. 50 ter** (p. 570, 571) : accepte l'amendement n° 397 de M. Jean-Marc Pastor (possibilité de constatation de la procédure de prescription acquisitive ou usucapion par le président de la commission départementale d'aménagement foncier par acte de notoriété) et l'amendement n° 88 de la commission (intervention du président de la commission départementale d'aménagement foncier dans le cadre d'une procédure d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme). Demande le retrait de l'amendement n° 90 de la commission (éligibilité au financement des opérations d'aménagement foncier de la réorganisation foncière et des échanges d'immeubles ruraux). Modification incompatible avec l'article L. 123-25 du code rural. Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 89 de la commission (aides à la reconversion ou à la réinstallation - art. L. 352-1 du code rural) - **Après l'art. 50 ter ou après l'art. 65** (p. 572) : demande le retrait des amendements identiques n° 324 de M. Gérard César, n° 494 de M. Jean-Marc Pastor et n° 568 de M. Marcel Deneux (dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur les modalités d'organisation de la profession d'experts agricoles et fonciers et d'experts forestiers, en ordre professionnel) - **Art. 51** (principes et unions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics - art. L. 811-1 du code rural) (p. 573) : sur les amendements rédactionnels de la commission saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 93, n° 96 et n° 97 et accepte les amendements n° 94 et n° 95 - **Art. 52** (architecture

générale de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics - art. L. 811-2 du code rural) (p. 574, 575) : sur les amendements de la commission saisie pour avis, accepte le n° 98 (application de cet article à l'ensemble de l'enseignement agricole) puis les n° 101, n° 102 et n° 103 rédactionnels ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 99 rédactionnel et accepte le n° 100 après rectification (information des étudiants sur les formations et les professions) - **Après l'art. 52** (p. 576) : sur les amendements de la commission saisie pour avis, accepte le n° 104 (homologation de droit des diplômes technologiques) et demande le retrait du n° 105 (participation de l'Etat aux frais résultant pour les familles des stages en milieu professionnel). Crédit voté à cet effet par le Sénat par le projet de loi de finances pour 1999 - **Art. 53** (création des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) (p. 577, 578) : demande le retrait de l'amendement n° 106 de la commission saisie pour avis (modification de l'article L. 811-8 du code rural relative aux exploitations agricoles des établissements publics locaux et à l'harmonisation des statuts des lycées d'enseignement général et technologique agricole et des lycées professionnels agricoles) et sur celui-ci du sous-amendement n° 603 de M. Gérard Le Cam ainsi que de l'amendement n° 485 du même auteur (existence au sein de chaque établissement agricole d'un internat mixte, d'un centre de documentation, d'un foyer socioculturel et d'installations sportives). Accepte l'amendement n° 107 de la commission saisie pour avis (transcription de la loi d'orientation de 1989 sur l'éducation pour les modalités d'élaboration et d'adoption du projet d'établissement) - **Art. 54** (qualité d'autorité académique reconnue au directeur régional de l'agriculture et de la forêt) (p. 579) : accepte l'amendement rédactionnel n° 108 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 54** : accepte l'amendement de coordination n° 109 de la commission saisie pour avis - **Art. 55** (principes, missions et architecture générale de l'enseignement supérieur agricole public - art. L. 812-1 du code rural) (p. 580) : accepte l'amendement rédactionnel n° 110 de la commission saisie pour avis - **Art. 56** (administration des établissements d'enseignement supérieur agricole public - art. L. 812-3 du code rural) (p. 581) : accepte l'amendement n° 399 de M. Jean-Marc Pastor (application des dispositions de cet article à toutes les formes d'établissement d'enseignement supérieur agricole public) - **Art. 57** (création de groupements d'intérêt public par les établissements publics d'enseignement supérieur agricole - art. L. 812-5 du code rural) (p. 582) : accepte l'amendement n° 400 de M. Jean-Marc Pastor après rectification (création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel ou professionnel) ainsi que l'amendement de précision n° 111 de la commission saisie pour avis - **Art. 58** (principes et missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles privés) : accepte les amendements de coordination de la commission saisie pour avis n° 112, n° 113 et n° 114 - **Art. 59** (architecture générale de l'enseignement technique agricole privé - art. L. 813-2 du code rural) (p. 584, 585) : demande le retrait de l'amendement de la commission saisie pour avis n° 115 (possibilité pour l'enseignement agricole privé de dispenser des formations jusqu'au premier cycle de l'enseignement supérieur inclus et établissement dans certains cas des programmes par le ministre de l'éducation nationale) et, sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 604 de M. Gérard Le Cam, et s'oppose au sous-amendement n° 605 du même auteur. Accepte les amendements de coordination de la commission saisie pour avis n° 116 et n° 117 - **Après l'art. 59** : sur l'amendement n° 118 de la commission saisie pour avis (modification de la composition du Conseil national de l'enseignement agricole), son sous-amendement n° 376 ; retiré et repris par la commission saisie pour avis. Accepte l'amendement précité n° 118 de la commission saisie pour avis, et sur celui-ci, demande le retrait du sous-amendement n° 401 de M. Jean-Marc Pastor - **Art. 60** (schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole) (p. 586) : accepte l'amendement rédactionnel n° 119 de la commission saisie pour avis - **Art. 61** (coordination) : s'oppose à l'amendement n° 120 de la commission saisie pour avis (non-consultation du comité régional de l'enseignement agricole sur le projet régional de l'enseignement agricole) - **Art. 62 bis** (création de

l'inspection de l'enseignement agricole (p. 587) : accepte l'amendement n° 121 de la commission saisie pour avis (introduction de ce dispositif dans le code rural) - **Après l'art. 62 bis** : demande le retrait de l'amendement n° 487 de M. Gérard Le Cam (attribution aux élèves de l'enseignement agricole du bénéfice des services sociaux relevant du ministre de l'éducation nationale). Domaine réglementaire - **Art. 63 (développement agricole) - Art. L. 820-1 du code rural (principe et missions du développement agricole)** (p. 588) : accepte l'amendement rédactionnel n° 122 de la commission saisie pour avis, après rectification - **Art. L. 820-2 du code rural (financement de la politique de développement agricole)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 123 de la commission saisie pour avis - **Art. L. 820-3 du code rural (gestion du fonds national de développement agricole)** (p. 589) : accepte l'amendement rédactionnel n° 124 de la commission saisie pour avis - **Art. L. 820-4 du code rural (énumération des acteurs du développement agricole)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 125 de la commission saisie pour avis. Sur celui-ci, son sous-amendement n° 377 ; adopté - **Art. L. 820-5 du code rural (liaison entre développement et recherche agricoles)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 126 de la commission saisie pour avis - **Art. 64 (principes et missions de la recherche agronomique et vétérinaire - art. L. 830-1 du code rural)** (p. 590) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 127, qu'il accepte, son sous-amendement n° 378 ; adopté. Réaffirmation de la cotutelle du ministre de l'agriculture et du ministre de l'éducation nationale - **Après l'art. 64** (p. 592) : accepte les amendements n° 91 de la commission (conditions d'exercice de la profession vétérinaire, art. 309 du code rural), n° 531 de M. Marcel Deneux (liste des diplômés autorisés pour l'exercice en France des activités de vétérinaire) et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 594 de la commission précitée. (p. 594) : demande le retrait des amendements identiques n° 273 de M. Dominique Braye et n° 577 de M. Marcel Bony (délivrance de la licence d'inséminateur aux vétérinaires). Existence de conventions de partenariat à l'échelon local entre les vétérinaires et les centres d'insémination. Convention type à l'étude à l'échelon national. Demande le retrait de l'amendement n° 488 de M. Gérard Le Cam (création d'un Institut national de l'agriculture durable). Existence d'un établissement d'enseignement à Rambouillet - **Art. 65 (présentation d'un rapport sur l'adaptation de la fiscalité agricole)** (p. 596, 597) : accepte la proposition de M. Jean-Marc Pastor d'un rapport parlementaire sur tous les aspects relatifs à la fiscalité agricole - **Après l'art. 65** : accepte l'amendement n° 495 de M. Jean-Marc Pastor (mission parlementaire sur la fiscalité agricole, l'intégration, les droits à produire et l'utilisation des critères de qualité). Se déclare opposé à l'article 65 de cette loi : impossibilité de tenir les délais. Efficacité plus grande d'une mission parlementaire - **Art. 65 (suite)** (p. 601) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de la commission n° 92 (dépôt d'un rapport du Gouvernement avant le 1er avril 2000), et sur celui-ci pour les sous-amendements n° 578 de M. Ambroise Dupont (situation fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course) et n° 438 de M. Marcel Deneux. (p. 602) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 619 de la commission (dépôt d'un rapport du Gouvernement avant le 1er avril 2000 concernant en outre la situation fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course) - **Après l'art. 65 (suite)** (p. 602) : accepte l'amendement n° 323 de M. Philippe François (limite d'âge pour l'élection du président d'un centre régional de la propriété forestière). (p. 603) : s'oppose à l'amendement n° 325 de M. Serge Vinçon (possibilité pour les élus des communes de moins de 3500 habitants de conclure des baux ruraux avec leur collectivité locale). Risque de délit de prise illégale d'intérêt ou d'ingérence. Existence d'un groupe de travail à la Chancellerie sur ce sujet. Interdiction ne concernant que la conclusion de nouveaux baux. (p. 604) : son amendement n° 616 : condition du transfert des droits de la société interprofessionnelle des oléagineux, protéagineux et cultures textiles, SIDO, à l'Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 612, 614) : remerciements. Financement volontaire du contrat territorial d'exploitation, CTE, par les collectivités locales. Co-

financement européen des actions de développement rural. Refus de la renationalisation de la politique agricole commune, PAC. Contrôle des structures : nécessité de ne pas s'attacher à la priorité familiale. Reconnaissance de la fonction productrice de l'agriculture. Non-acceptation de la notion d'entreprise agricole par certains agriculteurs. Etude à venir sur le volet fiscal. Réforme de la PAC et de l'OMC. Soutien du Président de la République à Bruxelles. Etablissement d'un modèle français de l'agriculture.

Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)] - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3095, 3099) : échec de la commission mixte paritaire. Souhaite une application rapide de la loi. Association du Conseil supérieur d'orientation, CSO. Regrets concernant les accords de Berlin : baisse des prix nécessitant des compensations, baisse des primes aux oléoprotéagineux, insuffisances en matière de réorientation des aides. Possibilité de financement des CTE grâce à la modulation des aides : refus du cofinancement des aides directes mais accord pour celui du développement rural. Implication des collectivités locales dans les CTE. Critères à adopter pour la modulation : marge brute standard et critère de l'emploi. Consultation des organisations professionnelles. Extension aux pays européens de l'idée de modulation et de plafonnement des aides. Problèmes de la listériose, du boeuf aux hormones et du porc - **Art. 1er bis (représentation des syndicats agricoles dans différents organismes)** (p. 3100, 3101) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de la commission (maintien des dispositions du décret de 1990 fixant à 15 % minimum le taux nécessaire de suffrages exprimés lors des élections à la chambre d'agriculture). Domaine réglementaire. Nécessité du maintien du seuil de représentativité à 15 %. Interprofessions exclues du pluralisme - **Avant l'art. 1er ter** (p. 3102) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 36 de M. Dominique Leclerc (fixation du montant des retraites à un minimum égal au minimum vieillesse dans un délai de quatre ans) - **Art. 1er ter (rapport sur la revalorisation des retraites agricoles)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 51 de M. Gérard Le Cam (remplacement du millésime 1997 par le millésime 1999) - **Art. 2 (création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural)** (p. 3104) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire puis imposant une information des propriétaires). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 52 de M. Gérard Le Cam (référence aux conditions et aux modes de production) et accepte l'amendement n° 33 de M. Jean-Marc Pastor (prise en compte des petits espaces boisés) - **Après l'art. 3** (p. 3105) : accepte l'amendement n° 43 de M. Marcel Henry (financement des opérations groupées d'aménagement foncier, OGAF, en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte par le fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation, FFCTE) - **Avant l'art. 4** : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 37 de M. Gérard César (création d'un fonds de péréquation des contrats territoriaux d'exploitation) - **Art. 4 (articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural)** (p. 3106) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides et reconnaissance de la notion d'entreprise agricole) - **Art. 5 (composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, CDOA)** (p. 3107, 3108) : accepte les amendements n° 44 de M. Marcel Deneux (représentation des propriétaires et des fermiers au sein de la CDOA), n° 34 de M. Jean-Marc Pastor (représentation des fermiers-métayers au sein de la CDOA), n° 63 de M. Gérard Le Cam (représentation des salariés agricoles au sein de la CDOA) et n° 50 de rectification de M. Gérard César - **Titre II (exploitations et personnes)** (p. 3109) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (nouvel intitulé : entreprises agricoles, fiscalité et personnes) - **Chapitre Ier (l'exploitation agricole)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 5 de la commission - **Art. 6 A (charges déductibles du bénéfice imposable en cas de transmission à un jeune agriculteur - supprimé par l'Assemblée nationale)** : s'oppose à l'amendement n° 6 de la

commissaires (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 6 B** (exonération des plus-values en cas de transmission à titre gratuit d'exploitations agricoles - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3110) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 6 C** (régime fiscal des stocks et de la déduction pour investissement des exploitations soumises à l'impôt sur les sociétés - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3111) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 6 D** (exonération des plus-values réalisées en cas de transmission d'exploitation à un jeune agriculteur - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture) - **Avant l'art. 6** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 68 de M. Jacques Machet (opposabilité de la définition de l'activité agricole aux contrats entre particuliers) - **Art. 7 bis** (définition de l'exploitant agricole - art. L. 311-5 du code rural - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3112) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 48 de M. Marcel Deneux et n° 53 de M. Gérard Le Cam (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 10 quater** (renouvellement du bail pour le preneur ayant des enfants à charge - art. L. 411-64 du code rural - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3113) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture) - **Après l'art. 12** : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Gérard Le Cam (rapport du Gouvernement sur la saisissabilité des revenus d'un exploitant agricole). Rupture d'égalité entre citoyens - **Art. 14** (dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural) (p. 3114) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de la commission (facilités financières et sociales pour les agriculteurs en phase d'installation progressive) et s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Gérard César (exonération de charges sociales pour l'embauche d'un jeune agriculteur) - **Art. 15 bis** (cessation d'activité - prorogation de la préretraite et aide à la transmission des exploitations) (p. 3115) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement de l'article 15 bis supprimé par l'Assemblée nationale) - **Art. 16** (contrôle des structures des exploitations agricoles) (p. 3121, 3124) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles) et sur celui-ci au sous-amendement n° 49 de M. Gérard César (non-application de l'article 16 au secteur vitivinicole). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 55 de M. Gérard Le Cam (priorités définies par le schéma départemental des structures agricoles, contrôle administratif des agrandissements, seuil de déclenchement des contrôles). Opposition de deux idéologies. Multiplication des formes sociétaires. Rôle des CDOA - **Art. 18** (création du statut de conjoint collaborateur - art. L. 321-5 du code rural) (p. 3125) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Gérard César (décompte d'une part pour les conjointes associées d'exploitants agricoles au sein d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - **Art. 24** (cotisations des nouveaux salariés - art. 1003-12 du code rural) (p. 3126) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (mesure spécifique pour les conjoints s'installant en coexploitation ou en société avec leur époux ou leur succédant comme chef d'exploitation) - **Après l'art. 24** : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (plafonnement des déductions des cotisations vieillesse des exploitants agricoles - Art. 154 bis-OA du code général des impôts). Dépôt d'un rapport pour le mois de septembre - **Art. 24 bis** (exonération de cotisations sociales pour les jeunes agriculteurs - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3127) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (rétablissement de cet article adopté par le Sénat en première lecture). Domaine réglementaire - **Art. 29** (création au niveau des départements de

commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - art. L. 231-2-1 du code du travail) (p. 3128) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (suppression de la référence aux conditions de travail) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 56 de M. Gérard Le Cam (abandonnement du fonds national de prévention) - **Art. 29 ter** (création d'un observatoire de l'emploi salarié en agriculture) (p. 3129) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Art. 29 quinquies A** (mise en place d'un conseil de surveillance auprès de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole - supprimé par l'Assemblée nationale) : demande le retrait de l'amendement n° 19 de la commission (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture). Procédure trop lourde - **Art. 29 quinquies** (circonscription territoriale des organismes de MSA) (p. 3130) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 20 de la commission - **Art. 29 sexies** (convention d'objectifs et de gestion au sein de la mutualité sociale agricole - commissaire du Gouvernement - art. 1002-4 et 1011 du code rural) (p. 3131) : accepte l'amendement n° 46 de M. Marcel Deneux (clarification de la position juridique des caisses de mutualité sociale agricole) - **Après l'art. 29 quaterdecies** : demande le retrait de l'amendement n° 57 de M. Gérard Le Cam (fixation par décret d'un délai de non-suspension des avantages économiques pour les agriculteurs n'ayant pas acquitté leurs cotisations sociales). (p. 3132) : accepte l'amendement n° 62 de M. Joseph Ostermann (organisation d'un système d'assurance maladie complémentaire obligatoire spécifique aux départements d'Alsace-Moselle) - **Art. 32** (conseil supérieur d'orientation de la coopération - art. L. 528-1 du code rural) (p. 3133) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Gérard César (assistance systématique du ministre de l'agriculture par le Conseil supérieur d'orientation de la coopération agricole en matière de coopération agricole) - **Art. 33** (statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles - art. L. 632-1 et L. 632-2 du code rural) (p. 3134) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Gérard Le Cam (élargissement de la représentation syndicale au sein des interprofessions) - **Art. 40 bis** (étiquetage des produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée - art. L. 112-1 du code de la consommation) (p. 3137) : accepte l'amendement n° 64 de M. Ambroise Dupont (extension de l'application de cet article à tous les produits laitiers et association des affineurs) - **Art. 43 ter** (mise en place d'un système de biovigilance) (p. 3140) : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 43 ter revenant à la rédaction du Sénat en première lecture pour les paragraphes n° 2, 3, 4 et 5) - **Art. 43 quater** (surveillance et contrôle phytosanitaire) (p. 3141) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Marcel Deneux (égalité entre les opérateurs pour les contrôles portant sur les végétaux et sur les animaux ou les aliments pour animaux) - **Art. 44** (identification des équidés - art. 276-6 et 340-1 du code rural) (p. 3142) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Ambroise Dupont (possibilité de réalisation de l'identification électronique des équidés par toute personne habilitée par le ministère de l'agriculture) et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 41 de M. Jean Bizet (prise en charge par l'Etat des frais d'identification complémentaire des équidés) - **Art. 44 quater** (mesures relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale) (p. 3146) : s'oppose aux amendements identiques n° 35 de M. Marcel Deneux et n° 42 de M. Jean Bizet (principe de proportionnalité entre les dangers et les mesures prises) ainsi qu'à l'amendement portant sur le même objet n° 66 de M. Ambroise Dupont. Application du principe de précaution. Règle générale du respect du principe de proportionnalité en droit administratif - **Art. 45** (prise en compte des fonctions économique, environnementale et sociale de l'espace agricole et forestier - art. L. 111-1 et 111-2 du code rural) (p. 3147) : accepte l'amendement rédactionnel n° 23 de la commission - **Art. 47** (zones agricoles protégées, ZAP - Art. L. 112-2 du code rural) (p. 3148) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (classement en ZAP en l'absence de documents d'urbanisme) - **Art. 47 bis A** (dérogation en faveur des constructions et installations agricoles ou forestières implantées à l'écart des zones habitées du littoral - art. L. 146-4 du code de

l'urbanisme) (p. 3149) : demande le retrait de l'amendement de suppression n° 67 de M. Ambroise Dupont - **Art. 49 bis** (*missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 141-1 du code rural*) (p. 3150) : demande le retrait de l'amendement n° 59 de M. Gérard Le Cam (mission des SAFER relative au développement de l'activité et des emplois en milieu rural) - **Art. 50 bis** (*renforcement du dispositif relatif aux associations foncières, pastorales et agricoles - art. L. 135-3-1, L. 136-7-1, L. 135-4 et L. 136-8 du code rural*) (p. 3151) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet de la commission n° 25 et n° 26 (possibilité pour les propriétaires n'ayant pas donné leur adhésion au projet de constitution ou de prorogation d'une association foncière, pastorale ou agricole autorisée, de délaier leurs immeubles moyennant indemnités) - **Art. 50 sexies** (*rapport sur l'organisation de la profession d'expert agricole et foncier et d'expert forestier - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3152) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 51** (*principes et missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics - art. L. 811-1 du code rural*) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (suppression de la référence à la contribution à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle parmi les missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics) - **Art. 53** (*création des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles - art. L. 811-8 du code rural*) (p. 3154) : s'oppose à l'amendement n° 29 de la commission (précisions concernant l'organisation interne des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et renvoi aux dispositions de la loi de 1989 pour l'élaboration et l'adoption des projets d'établissement) - **Art. 57** (*création de groupements d'intérêt public par les établissements publics d'enseignement supérieur agricole - art. L. 812-5 du code rural*) : accepte l'amendement de précision n° 30 de la commission - **Art. 59** (*architecture générale de l'enseignement technique agricole privé - art. L. 813-2 du code rural*) (p. 3155) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (possibilité pour l'enseignement agricole privé de dispenser des formations jusqu'au premier cycle de l'enseignement supérieur inclus) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 60 de M. Gérard Le Cam (impossibilité pour le ministre de l'éducation nationale d'élaborer seul les programmes des formations assurées par l'enseignement et la formation professionnelle agricoles privés) - **Art. 65** (*présentation d'un rapport sur différentes questions agricoles*) (p. 3156) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de la commission (ajout de la situation fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course) - **Seconde délibération** (p. 3157) : demande, en application de l'article 43 alinéa 4 du règlement du Sénat, qu'il soit procédé à une seconde délibération de l'article 5 - **Art. 5** (*composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, CDOA*) : son amendement n° A1 : remplacement du mot "fermiers" par les mots "fermiers-métayers"; et n° A2 : fixation de la composition de la CDOA par décret ; adoptés.

- **Résolution [n° 365 (98-99)] adoptée par la commission des affaires économiques, en application de l'article 73 bis, alinéa 8 du règlement, sur la proposition de règlement (CE) du conseil définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche (n° E-1203) et sur la proposition de règlement (CE) du conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (n° E-1230) [n° 0351 (98-99)]** - (27 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3378, 3379) : importance du secteur de la pêche en France. Meilleure association du Parlement au processus de décision communautaire. Remise en cause des propositions de la Commission sur le règlement des actions structurelles : gestion de la flotte, plan d'orientation pluriannuel, POP, diminution des aides à la construction de navires et respect du principe de subsidiarité. Nécessité d'améliorer la proposition relative à l'organisation commune des marchés : instauration d'un mécanisme d'intervention exceptionnelle en cas de crise ; opposition à la proposition de révision de l'indemnité compensatoire "thon" ;

refus des suspensions tarifaires et présentation de bilans d'approvisionnement. Approuve le contenu de la proposition de résolution - **Discussion de la résolution** (p. 3380) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Gérard Le Cam (stabilisation du taux de financement communautaire à hauteur de 30 % pour les constructions de navire). Principe de concentration des fonds sur les régions en retard de développement. Recherche d'alliés pour les négociations. (p. 3381) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Gérard Le Cam (limitation des pêches minotières au niveau communautaire). (p. 3382) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur le sous-amendement n° 4 de M. Jacques Oudin (étude scientifique sur les dangers de la pêche minotière), déposé sur l'amendement n° 2 précité de M. Gérard Le Cam. (p. 3383) : accepte l'amendement n° 3 de M. Gérard Le Cam (harmonisation des conditions de travail des marins-pêcheurs au niveau communautaire et des régimes sociaux sur le régime le plus élevé).

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7241, 7244) : budget en légère baisse. Réformes fiscales et sociales à l'étude au cours de l'année 2000. Relativisation du caractère bureaucratique de l'administration. Absence motivée à la conférence de Seattle. Reprise prochaine des négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Intégration des pays en voie de développement. Participation des parlementaires. Maintien de l'embargo sur le boeuf britannique : logique de sécurité sanitaire et respect du principe de précaution. Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, AFSSA. Autorisation du système de modulation des aides par les accords de Berlin : logique de redistribution ; réfute l'argument de la distorsion de concurrence. (p. 7245, 7247) : non-affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, au financement des 35 heures : équilibre global du budget. Crédits à l'installation en baisse en raison de la diminution du nombre d'installations. Suppression des fonds pour l'installation en agriculture, FIA, et transfert des crédits dans un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Importance des CTE dans la loi d'orientation agricole. Rapport de M. Jean-Louis Bianco sur la forêt. Examen prochain de la future loi forestière. Enseignement agricole : lutte contre le déficit en personnels et la précarité. Attente de l'avis du Conseil d'Etat sur la mise en place du système de retraite des enseignants de l'enseignement agricole privé. Avenir du secteur de la pêche : résultat du Conseil "pêche". Difficultés liées à l'augmentation du prix du gazole et à l'inscription obligatoire des pêcheurs au registre du commerce - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7248) : réforme des études vétérinaires. Engagement de la région pour la réhabilitation de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort. Détermination du Gouvernement à poursuivre les travaux entrepris - **Titre IV** : s'oppose à l'amendement n° II-21 de M. Jean-Patrick Courtois (soutien aux vins de liqueur et alcools d'appellation d'origine contrôlée). (p. 7249, 7251) : s'oppose aux amendements de M. Gérard César n° II-22 (rétablissement des crédits du fonds pour l'installation en agriculture, FIA), n° II-23 (augmentation des crédits inscrits au fonds des calamités agricoles), n° II-24 (accroissement des aides à la qualité du lait), n° II-25, n° II-26 (accroissement des aides à la qualité du porc) et n° II-27 (augmentation de la dotation aux jeunes agriculteurs, DJA) et au n° II-29 de M. Pierre Jarlier identique à l'amendement n° II-32 de M. Aymeri de Montesquiou (rétablissement des crédits du fonds pour l'installation en agriculture) - **Art. 64** (*prorogation de la majoration exceptionnelle des cotisations additionnelles aux contrats d'assurance prélevée au profit du fonds national de garantie des calamités agricoles*) (p. 7252, 7253) : s'oppose à l'amendement n° II-7 de la commission (réduction des majorations prévues) - **Après l'art. 64 bis** (p. 7253) : demande le retrait de l'amendement n° II-20 de M. Jacques-Richard Delong (présentation annuelle par le Gouvernement

d'un état retraçant les crédits qui concourent aux actions en faveur de la forêt, en annexe du projet de loi de finances).

Budget annexe des prestations sociales agricoles

- (9 décembre 1999) (p. 7261) : engagement pluriannuel d'aligner les retraites agricoles sur le niveau du minimum vieillesse. Rapport de M. Germain Peiro, député : passage à un système de retraites complémentaires obligatoires. Hausse des exonérations de cotisations sociales pour les jeunes agriculteurs.

GODARD (Serge), sénateur (Puy-de-Dôme) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 525 (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2477) - Ministère : Aménagement du territoire - *Eligibilité de l'agglomération clermontoise à la prime d'aménagement du territoire* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3070) - **Aménagement du territoire**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 30 A** (*organisations des producteurs reconnues - art. L. 551-1 du code rural*) (p. 378) : soutient l'amendement n° 493 de M. Jean-Marc Pastor (consultation des comités économiques agricoles sur les orientations de la politique de filière les concernant) - **Art. 31** (*comptes consolidés des sociétés coopératives - art. L. 524-6 du code rural*) (p. 379) : soutient l'amendement n° 393 de M. Jean-Marc Pastor (intervention de commissaires aux comptes lors de l'établissement des comptes consolidés).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 34 bis** (*certification des compétences des aides-opérateurs*) (p. 4631) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 59 de la commission (validation des compétences des aides-opérateurs jusqu'au 31 décembre 2000).

GOULET (Daniel), sénateur (Orne) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.
Délégué suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (article 9 de la loi n° 98-564 du 8 juillet 1998) (JO Lois et décrets du 12 mai 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 150 (98-99)] autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République slovaque pour la prévention, la recherche et la poursuite des fraudes douanières [n° 190 (98-99)] (3 février 1999) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 149 (98-99)] autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour la prévention, la recherche, la constatation et la répression des infractions douanières [n° 191 (98-99)] (3 février 1999) - **Traités et conventions**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 239 (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7227) - Ministère : Economie - *Utilisation des plus-values fiscales constatées au cours de l'exécution du budget 1999* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7228) - **Politique budgétaire**

Questions orales sans débat :

n° 579 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4765) - Ministère : Affaires étrangères - *Place de la France au sein du Conseil de l'Europe* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5045) - **Organisations internationales**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour la prévention, la recherche, la constatation et la répression des infractions douanières [n° 0149 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 1273, 1274) : propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République slovaque pour la prévention, la recherche et la poursuite des fraudes douanières [n° 0150 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 1275) : propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) (p. 6971, 6972) : lien entre la politique de la santé et celle de l'alimentation. Interrogation sur la création et le fonctionnement de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments. Préoccupation du législateur d'organiser des structures de contrôles efficaces et capables de sanctionner à l'échelle de l'Europe.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7300, 7301) : action du Conseil de l'Europe. Nécessité de revoir la présentation globale du budget qui interdit tout contrôle de la représentation nationale. Réformes envisageables lors de la présidence française de l'Union européenne. Situation au Kosovo - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7308) : ses amendements n° II-33, n° II-34 et n° II-35 : réduction des crédits ; rejetés.

GOURNAC (Alain), sénateur (Yvelines) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire du Haut conseil du secteur public.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 167 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3223) - Ministère : Intérieur - *Violences à l'occasion du match PSG-OM du 4 mai 1999* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3223) - **Violence**

Questions orales sans débat :

n° 391 (JO Débats du 3 décembre 1998) (p. 5656) - Ministère : Aménagement du territoire - *Dégradations dues aux graffitis* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2397) - **Graffitis**

n° 437 (JO Débats du 29 janvier 1999) (p. 486) - Ministère : Emploi - *Calcul de l'aide sociale pour la prise en charge de l'hébergement des adultes handicapés* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3054) - **Handicapés**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1643, 1644) : adhésion au changement d'intitulé du texte proposé par la commission des lois et son rapporteur. Opposé à une atteinte à l'institution du mariage. Proposition par le Sénat de

solutions concrètes et réalistes en faveur des couples non mariés.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Après l'art. 34** (p. 2033, 2034) : ses amendements n° 219 : droit de rétrocession aux propriétaires de parcelles inscrites dans la réserve foncière dans le cas où la collectivité souhaite supprimer la réservation de cet emplacement et revendre la parcelle après l'avoir achetée ; et n° 220 : délai de validité de la servitude résultant de l'inscription au plan d'occupation des sols d'emplacements réservés ; retirés. Respect du droit de propriété.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 6 (accès aux soins sans restriction financière)** (p. 3517) : son amendement, soutenu par M. Jean Chérioux, n° 156 : substitution d'une cotisation proportionnelle aux revenus professionnels à la cotisation minimale forfaitaire ; adopté.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Question préalable** (p. 3981) : intervient contre la motion n° 1 de M. Claude Estier tendant à opposer la question préalable. Stigmatisation des familles prétendues aisées. Coût des lois sur les emplois-jeunes et les 35 heures. Urgence nécessitant une discussion en dehors du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Les quatre groupes de la majorité sénatoriale voteront contre la motion tendant à opposer la question préalable - **Art. 11 (majoration des droits à congé de solidarité familiale)** (p. 3986) : observe le départ des sénateurs du groupe socialiste et du groupe communiste républicain et citoyen. Rôle du père dans les moments difficiles de la vie.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire - Deuxième lecture [n° 0358 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Art. 1er (autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires) - Art. L. 227-3 du code de l'aviation civile (compétences générales de l'autorité)** (p. 4175) : son amendement n° 23 : possibilité pour l'autorité de contrôle de prendre connaissance des informations et propositions des personnes subissant des nuisances du fait du survol aérien ; adopté - **Art. 2 (commissions consultatives de l'environnement, CCE)** (p. 4180) : son amendement n° 24 : association à la concertation des communes subissant des nuisances sonores liées aux trajectoires ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4184) : assouplissement du texte contraignant issu de l'Assemblée nationale. Avec le groupe du RPR, votera le texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5564, 5568) volonté des gaullistes de rassemblement des Français. Importance du dialogue social. Esprit des propositions de loi de M. Charles Descours sur les plans d'épargne retraite et de M. Jean Chérioux sur l'actionnariat salarié. Son accord sur le principe de la réduction du temps de travail. Projet de loi idéologique et rétrograde. Petit nombre d'emplois créés. Compréhension négative de la logique de l'entreprise. Complexité du texte sur les heures supplémentaires. Problème des accords déjà signés dans le cadre de la première loi. Financement de la réforme : illégitimité des ressources déjà chiffrées. Le groupe du RPR ne votera pas le texte en l'état.

- **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 5622, 5623) : opposition à la méthode autoritaire du Gouvernement. Atténuation de la faiblesse du dialogue social par la loi "Robien". Amélioration de la représentativité des salariés. Se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (tenue d'une conférence nationale sur le développement de la négociation collective). (p. 5624) : sur l'amendement de la commission n° 2

(validation des accords conclus en application de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998), son sous-amendement n° 58 : suppression du délai de cinq ans pour une renégociation des accords ; retiré - **Art. 1er** (*nouvelle durée légale du travail*) (p. 5631) : aberration de l'uniformisation du découpage du temps de travail. Crainte d'une baisse de l'activité des entreprises. (p. 5637) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (suppression des dispositions relatives à l'abaissement de la durée légale du travail et au dispositif dénommé "amendement Michelin") - **Art. 1er bis** (*aménagement du temps de travail et contreparties pour le salarié*) (p. 5644) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 6 de la commission. Principe de contreparties reconnu depuis dix ans - **Art. 1er ter** (*définition du temps de travail effectif*) (p. 5649) : son amendement n° 60 : fixation de la rémunération des temps d'habillage et de déshabillage par conventions ou accords collectifs de travail ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2** (*régime des heures supplémentaires*) (p. 5675) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 10 de la commission. Caractère inapplicable et injuste de cet article - **Art. 2 bis** (*durée du travail hebdomadaire maximale*) (p. 5680) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 11 de la commission. Grand écart permanent du Gouvernement pour s'assurer les faveurs des partenaires de la majorité plurielle - **Art. 3** (*régime unique de modulation*) (p. 5690) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de cet article modifiant certaines dispositions contraignantes) - **Art. 4** (*réduction de la durée du travail organisée sous forme de jours ou demi-journées de repos*) (p. 5696) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (nouvelle rédaction de cet article facilitant le recours à ce dispositif conventionnel) - **Art. 5** (*réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants*) (p. 5704, 5705) : caractère irréaliste de la catégorisation des cadres en trois groupes. Flou de la troisième catégorie - **Art. 6** (*travail à temps partiel*) (p. 5729, 5730) : choix pour 60 % des salariés à temps partiel. Retard de la France sur les partenaires européens. Transposition de la directive européenne de 1997 relative au temps partiel. Opposition à la suppression des allègements de charges pour les entreprises recourant au temps partiel inférieur à la moitié de la durée légale du travail. (p. 5732) : son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 61 : possibilité pour toutes les entreprises de déroger à la durée du délai de prévenance suite à un accord d'entreprise ; adopté. Son amendement de conséquence n° 78 ; devenu sans objet. (p. 5734, 5735) : ses amendements portant sur le même objet n° 63, n° 64 et n° 65 : possibilité de réglementer des interruptions d'activité par accord collectif d'entreprise ou d'établissement ; n° 66 : suppression d'une disposition encadrant les possibilités de modification des limites à l'intérieur desquelles le temps de travail peut varier ; n° 62 : possibilité de déroger au délai de prévenance par convention ou accord d'entreprise ou d'établissement ; et n° 67 : fixation d'un seuil moyen hebdomadaire de dépassement des horaires pour une modification automatique du contrat de travail ; adoptés. (p. 5737) : son amendement rédactionnel n° 68, soutenu par Mme Nelly Olin ; adopté - **Art. 7** (*travail intermittent*) (p. 5742, 5743) : ses amendements n° 69 : suppression de la restriction de l'opposition prévue à l'article L. 132-26 du code du travail ; et n° 70 : période transitoire pour la conclusion des accords de branche ou d'entreprise ; adoptés - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5779, 5780) : qualité des débats. Concertation et négociation collective privilégiées par rapport au centralisme. Compensation intégrale au régime de sécurité sociale des exonérations de charges. Le groupe du RPR votera ce projet tel qu'il ressort des travaux du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de*

deux ans) (p. 6414) : son amendement, soutenu par M. Jacques Oudin, n° I-242 : éligibilité au taux réduit de la TVA des travaux de désamiantage ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail** - *Nouvelle lecture* [n° 0115 (1999-2000)] - (15 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7654, 7655) : multiplication des mouvements sociaux. Principes d'une réduction du temps de travail négociée. Attitude du Gouvernement envers les syndicats. Réconciliation des Français avec l'entreprise. Caractère injuste du financement de ce projet de loi. Cas des salariés itinérants non cadres. Le groupe du RPR votera la question préalable présentée par la commission.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°** [n° 52 (1999-2000)] **tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; 2°** [n° 87 (1999-2000)] **relative au développement du partenariat social** [n° 118 (1999-2000)] - (16 décembre 1999) - **Après l'art. 16** (p. 7734) : son amendement, soutenu par M. Lucien Neuwirth, n° 4 : possibilité pour les salariés mandataires ayant reçu un nombre significatif de pouvoirs, de bénéficier d'un crédit d'heures pour se rendre et participer aux assemblées générales ; adopté.

GOUTEYRON (Adrien), sénateur (Haute-Loire) RPR.

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires culturelles.

Membre ès qualités du Haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

Président de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 555, 97-98] portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 319 (98-99)] (28 avril 1999) - **Vente aux enchères.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 410 (*JO Débats* du 20 janvier 1999) (p. 65) - Ministère : Economie - *Coût et conséquences du passage informatique à l'an 2000* - Réponse le 10 février 1999 (p. 821) - **Informatique**

n° 474 (*JO Débats* du 3 mars 1999) (p. 1242) - Ministère : Equipement - *Modernisation de la ligne SNCF Le Puy-en-Velay-Saint-Etienne* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2864) - **Société nationale des chemins de fer français (SNCF)**

n° 581 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4765) - Ministère : Economie - *Baisse de la TVA dans le secteur de la restauration* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5046) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 41 bis** (*utilisation de l'indication de provenance dans les dénominations de vente - art. L. 642-4 du code rural*) (p. 506) : son amendement, soutenu par M. Guy Vissac, n° 509 : reconnaissance de la dénomination "montagne" ; adopté - **Après l'art. 49 ou après l'art. 49 bis** (p. 564) : son amendement, soutenu par M. Guy Vissac, n° 497 : délai de stockage des terres acquises par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER ; adopté.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles - Deuxième lecture [n° 0512 (97-98)]** - (9 février 1999) - Président de la commission des affaires culturelles - **Art. 4** (*article 4 de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 : conditions de délivrance et de retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants*) (p. 829) : son amendement n° 1 : protection des festivals par la qualification du contrat passé avec des entrepreneurs de spectacles étrangers, en un contrat d'entreprises ; adopté.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Après l'art. 32** (p. 2007, 2008) : audition d'un groupe de parlementaires du Massif central. Autoroute A 75 entre Paris et Clermont-Ferrand - **Art. 16** (**précédemment réservé le 23 mars 1999, p. 1703**) (*des schémas multimodaux de services collectifs de transports*) (p. 2016) : son amendement, soutenu par M. Guy Vissac, n° 17 : desserte des zones rurales les plus fragiles ; retiré.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 3836, 3838) : ouverture du marché et maintien d'une réglementation pour la protection de l'acheteur. Mise en conformité de la profession de commissaire-priseur avec les dispositions du droit européen. Constitution de sociétés à forme commerciale. Adaptation du secteur des ventes publiques aux évolutions du marché de l'art. Part de ce marché dans le chiffre d'affaires des ventes publiques. Vitalité du marché de l'art nécessaire à la politique de soutien à la création contemporaine et à la sauvegarde du patrimoine français. Adaptation des commissaires-priseurs à l'ouverture du marché. Garantie de la sécurité des ventes. Reconnaissance de la profession d'experts agréés. Mise en place d'un conseil des ventes. Ventes sur Internet. Avis favorable à ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements déposés par la commission - **Art. 1er** (*définition des biens susceptibles d'être vendus aux enchères publiques*) (p. 3850) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 112 du Gouvernement (extension à la vente par lot), qu'il accepte - **Après l'art. 2** (p. 3852) : son amendement n° 2 : législation applicable aux ventes de meubles aux enchères publiques organisées sur Internet ; adopté. (p. 3853) : actualité et importance des ventes sur Internet - **Art. 3** (*objet des sociétés de ventes*) (p. 3854) : son amendement n° 3 : suppression de l'exception permettant à un dirigeant de société de vendre à son propre compte ; adopté - **Art. 6** (*locaux de ventes*) (p. 3855) : sur l'amendement n° 36 de la commission (simplification de la procédure d'information du conseil des ventes), son sous-amendement n° 4 : information du conseil des ventes en cas de vente sur Internet ; adopté - **Art. 8** (*adjudication - procès-verbal de la vente - ventes de gré à*

gré) (p. 3856) : son amendement n° 5 : allongement à quinze jours du délai de la vente de gré à gré ; adopté. Son amendement n° 6 : information du dernier enchérisseur ; adopté - **Art. 10** (*publicité - prix de réserve*) (p. 3857) : son amendement n° 7 : nouvelle rédaction ; retiré. (p. 3858) : son amendement n° 8 : clarification du prix de réserve ; adopté - **Art. 11** (*prix garanti*) : ses amendements n° 9 : clarification du prix garanti ; et n° 10 : société de vente déclarée adjudicataire si le prix garanti n'est pas atteint ; adoptés - **Art. 12** (*avances consenties au vendeur*) (p. 3860) : ses amendements n° 11 : maintien du principe de l'avance sans limite dans son montant ; et n° 12 : suppression de l'intervention des organismes d'assurance ou des établissements de crédit ; adoptés - **Art. 13** (*paiement et délivrance des biens*) (p. 3861) : son amendement n° 13 : garantie fixée sur le paiement du prix par l'acquéreur ; adopté - **Art. 14** (*sanctions pénales de l'organisation des ventes aux enchères sans agrément*) (p. 3862) : son amendement n° 14 : application des sanctions pénales aux professionnels étrangers exerçant occasionnellement en France ; retiré au profit de l'amendement n° 49 de la commission (application des sanctions pénales aux professionnels étrangers exerçant occasionnellement en France) - **Art. 16** (*missions du conseil*) (p. 3864) : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - **Art. 18** (*composition du conseil des ventes*) (p. 3866) : son amendement n° 16 : modification de la composition du conseil des ventes et modalités d'élection des professionnels ; adopté - **Art. 19** (*sanctions disciplinaires*) (p. 3868) : son amendement rédactionnel n° 17 ; adopté - **Art. 21** (*déclaration de la prestation de services au conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques*) (p. 3869) : ses amendements rédactionnels n° 18 et n° 19 ; adoptés - **Art. 22** (*usage de leur qualité par les prestataires de services*) (p. 3870) : son amendement rédactionnel n° 20 ; adopté - **Art. 23** (*conditions exigées des prestataires de services*) : son amendement rédactionnel n° 21 ; adopté - **Art. 24** (*respect de la réglementation française par les prestataires de services*) (p. 3871) : son amendement rédactionnel n° 22 ; adopté - **Art. 25** (*sanctions disciplinaires à l'égard des prestataires de services*) : son amendement n° 23 : clarification des sanctions applicables aux ressortissants européens ; adopté - **Art. 27** (*responsabilité civile des sociétés de ventes et des officiers ministériels*) (p. 3873) : son amendement n° 24 : prescription décennale généralisée à l'ensemble des actions engagées à l'occasion des ventes volontaires et judiciaires et définition du fait générateur du dommage ; adopté - **Art. 28** (*liste des experts agréés*) (p. 3875) : son amendement, identique à l'amendement n° 64 de la commission, n° 25 : faculté de recourir à un expert agréé et fixation par décret des conditions de l'agrément ; adopté - **Art. 30** (*responsabilité des experts agréés*) (p. 3877) : son amendement, identique au n° 67 de la commission, n° 26 : limitation de la responsabilité solidaire pour ce qui relève de l'activité de l'expert ; adopté - **Art. 33** (*radiation d'un expert agréé*) : son amendement n° 27 : retrait de l'agrément prononcé par le conseil des ventes ; retiré - **Art. 34** (*interdiction pour un expert agréé d'acheter ou de vendre pour son propre compte*) (p. 3878) : son amendement, identique à l'amendement n° 69 de la commission, n° 28 : possibilité pour l'expert d'exécuter un ordre d'achat en tant que mandataire d'un client ; adopté. Son amendement, identique à l'amendement n° 70 de la commission, n° 29 : suppression des sanctions pénales relatives à l'interdiction faite aux experts d'acheter ou de vendre pour leur propre compte ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) - Président de la commission des affaires culturelles (p. 4233, 4234) : traduction budgétaire de la notion de priorité. Absence de transparence de la gestion des personnels de l'éducation nationale. Evaluation des réformes proposées par les différents ministres de l'éducation nationale. Crainte relative à l'objectif de stabilisation des dépenses publiques. Informations indispensables pour le Parlement. Contrats de gestion entre le ministère des finances et les ministères dépendants. Crainte du gel ou de l'annulation des crédits.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin

1999) - Président de la commission des affaires culturelles - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4596) : question au Gouvernement sur le coefficient d'intégration fiscale. Communauté de communes. (p. 4597) : ne votera pas cet article - **Art. 31 bis** (*contrôle et évaluation de la loi*) (p. 4625) : se déclare favorable à l'amendement n° 51 de la commission (rapport d'évaluation présenté chaque année par le Gouvernement au Parlement). Evaluation nécessaire des conséquences de ce dispositif pour les collectivités locales.

- **Modification de l'ordre du jour** - (29 juin 1999) - Président de la commission des affaires culturelles (p. 4616, 4617) : protestation au nom de la commission des affaires culturelles sur la modification de l'ordre du jour du Sénat relatif au projet de loi sur l'innovation et la recherche, demandée par le Gouvernement.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche** - *Deuxième lecture* [n° 0404 (98-99)] - (30 juin 1999) - Président de la commission des affaires culturelles - **Demande de priorité** (p. 4718) : demande l'examen par priorité de l'amendement n° 3 tendant à rétablir l'article 3 quater supprimé par l'Assemblée nationale - **Art. 3 quater (par priorité)** (*renforcement de la transparence des plans d'option sur actions - art. 208-1, 208-3 et 339-5 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4720, 4721) : souhaite le vote conforme du texte.

- **Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives** [n° 0443 (98-99)] - (27 octobre 1999) - Président de la commission des affaires culturelles - **Art. 5** (*conditions d'octroi de subventions des collectivités territoriales aux clubs sportifs*) (p. 5507, 5509) : missions d'intérêt général définies dans les décrets. Responsabilité des collectivités locales dans l'attribution des subventions. - **Art. 7** (*obligation de conclure un contrat d'engagement sportif à la suite d'une formation*) (p. 5512) : insiste sur l'importance de voter l'amendement n° 9 de la commission (prévision, sous certaines conditions, d'une compensation des frais de formation en cas de transfert d'un sportif dans un autre club) pour la suite de la discussion - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5516) : conformité des décrets d'application à l'esprit des dispositions votées. Report du débat sur l'appel public à l'épargne.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6182, 6184) : rappel de la position de la France sur l'audiovisuel lors des négociations de l'Uruguay round. Accord multilatéral sur l'investissement, AMI. Adhésion de nombreux pays au combat pour la sauvegarde du droit à l'expression culturelle et à la création. Nécessité d'une politique volontariste excluant les biens et les services culturels des lois du commerce. Risque de remise en cause des positions européennes par les Etats-Unis. Prise en compte des acquis des traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, OMPI. Souhaite l'élaboration de règles sécurisant les investissements.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) - Président de la commission des affaires culturelles (p. 6900) : regrette l'absence d'audition du ministre par la commission. Compétence de la commission des affaires culturelles sur ces crédits.

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire** [n° 0142 (1999-2000)] - (21 décembre 1999) - Président de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Jacques Valade, rapporteur - **Discussion générale** (p. 7924, 7925) : hommage à M. Jacques Valade.

Accord des deux assemblées pour la création de La Chaîne Parlementaire. Rôle méconnu du Sénat. Devoir de communication. Concept de chaîne "parlementaire et civique". Contenu des programmes. Conditions de diffusion conformes aux principes du service public. Obligation de diffusion gratuite par les distributeurs de services câblés ou par satellite. Respect des principes de séparation des pouvoirs et d'autonomie financière des assemblées. Règles particulières tenant compte de la spécificité et de l'autonomie du Parlement. Programmation autonome de chaque assemblée. Création de deux sociétés de programme : La Chaîne Parlementaire - Assemblée et La Chaîne Parlementaire - Sénat. Inscription dans la loi du principe de partage paritaire du temps d'antenne : expérience décevante de Canal Assemblées. Demande l'adoption de cette proposition de loi - **Art. 2** (*création et organisation de La Chaîne Parlementaire*) (p. 7930, 7931) : interactivité. Possibilités de développement liées à l'Internet. Relations avec les élus locaux. Possibilité de conventions de partenariat pour la retransmission des débats au Parlement européen, ou avec les chaînes de service public.

GRIGNON (Francis), sénateur (Bas-Rhin) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Rapporteur de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

DÉPÔTS

Rapport, fait avec MM. Jean-Claude Carle et André Vallet, au nom de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et des établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole, créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 5 novembre 1998 [n° 328 (98-99)] (29 avril 1999) - **Enseignement.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - **Industrie** [n° 91 (1999-2000) tome 5] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 129 (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2074) - Ministère : Economie - *Hausse des prélèvements obligatoires et dépenses publiques en l'an 2000* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2074) - **Politique économique**

Questions orales sans débat :

n° 367 (JO Débats du 11 novembre 1998) (p. 4333) - Ministère : Justice - *Législation relative à la prise illégale d'intérêts* - Réponse le 10 février 1999 (p. 819) - **Maires**

n° 656 (JO Débats du 18 novembre 1999) (p. 6044) - Ministère : Economie - *Contribution représentative du droit de bail sur les locations de chasse en Alsace-Moselle* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7908) - **Chasse**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1134, 1135) : participation du système éducatif pour développer l'esprit d'entreprise. Transfert de technologie. Efficacité des "business angels" aux Etats-Unis et souhait de mise en place de dispositifs similaires en France. Exemple des fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Problème du crédit d'impôt-recherche. Votera ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements proposés par les deux commissions.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4578) : transfert des contingents communaux à travers la dotation globale de fonctionnement, DGF : confirmation souhaitable de l'absence d'effets pervers pour certains départements. Exemple du département du Bas-Rhin - **Art. 37 sexvicies** (*création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie*) (p. 4654) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 87 de M. Jean Huchon. (p. 4655) : se déclare opposé à l'amendement n° 95 de M. Dominique Leclerc (conditions de création d'officines dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour l'industrie (p. 7047, 7048) : évolution des crédits. Petites entreprises industrielles. Secteur du textile. Projet de taxation de la consommation intermédiaire d'énergie. Secteur de la chimie. Secteur de l'aluminium et des cimenteries. La commission des affaires économiques a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits relatifs à l'industrie.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 52 (1999-2000)] tendant à favoriser le développement de l'actionariat salarié ; 2°) [n° 87 (1999-2000)] relative au développement du partenariat social [n° 118 (1999-2000)]** - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7721, 7722) : exprime sa satisfaction de voir ce texte sur le "capitalisme participatif" inscrit à l'ordre du jour. Travaux du Sénat durant ces dernières années. Son ouvrage paru en 1998 "Richesse de l'homme, richesse de l'entreprise". Rappel historique du projet d'association du capital et du travail. Bilan des systèmes de participation et d'intéressement : comparaison avec les Etats-Unis et la Belgique. Multiplicité des dispositifs. Nécessité d'une réforme. Objectifs de la proposition de loi présentée par le groupe de l'Union centriste : création de plans d'épargne salariale ; réserve aux salariés d'une partie des actions émises en cas d'augmentation du capital ; simplification et allègement de la taxation des "stock-options". Remerciements aux deux commissions. Le groupe de l'Union centriste votera ce texte.

GRILLOT (Louis), sénateur (Côte-d'Or) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

GRUILLOT (Georges), sénateur (Doubs) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant du Conseil national des transports ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 25 novembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles L. 145-3 et L. 145-7 du code de l'urbanisme [n° 181 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Urbanisme**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Routes et voies navigables [n° 91 (1999-2000) tome 13] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1716, 1717) : amélioration de la qualité de vie du plus grand nombre. Evolution de la société française. Problème des banlieues et des grandes cités nouvelles. Caractère insuffisant et un peu passéiste de ce projet de loi. Hommage aux rapporteurs de la commission spéciale et à son président. Souhaite des mesures en faveur des espaces peu peuplés. Développement économique des régions : propositions de la commission. Possibilité pour l'Etat de mettre en oeuvre toutes sortes de péréquations. Objectif de privilégier l'homme dans son environnement naturel : exemple du département du Doubs - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1748) : soutient l'amendement n° 235 de M. Jean Pépin (affirmation du développement de l'interdépartementalité comme nouvel objectif stratégique).

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Après l'art. 34 bis** (p. 2034, 2035) : son amendement n° 212 : reconnaissance du rôle des comités d'expansion et des agences de développement économique ; adopté. Dispositif de prêts d'honneur pour les jeunes créateurs d'entreprises de moins de 26 ans. Rapport de la Cour des comptes de novembre 1996 sur les interventions des collectivités territoriales en faveur des entreprises - **Art. 36** (*abrogation des dispositions relatives au financement du Canal Rhin Rhône*) (p. 2038, 2039) : favorable au Canal Rhin-Rhône. Opportunité d'un arrimage aux réseaux fluviaux en direction du Danube - **Art. 37** (*affectation et aliénation des chemins ruraux - art. L. 161-2 et L. 161-10-1 du code rural*) (p. 2042) : intervient sur l'amendement de suppression n° 93 de la commission spéciale. Transfert de propriété des chemins ruraux des communes aux associations foncières.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour les routes et les voies navigables (p. 6823, 6824) : priorité à la sécurité routière. Remise en cause de la qualité des infrastructures. Insuffisance des crédits malgré la dotation du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies

navigables, FITTVN. Rééquilibrage indispensable entre la route et les autres modes de transport. Entretien des voies d'eau confié à Voies navigables de France, VNF. Intérêt de la commission des affaires économiques pour les problèmes liés aux infrastructures de transport. Intégration dans l'Europe. Avis défavorable de la commission pour l'adoption de ces crédits.

GUERINI (Jean-Noël), sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (10 décembre 1999) (p. 7367, 7369) : échec de l'application budgétaire de la loi de 1995 d'orientation relative à la sécurité. Engagement prioritaire du Gouvernement sur la sécurité. Généralisation d'une police de proximité. Augmentation de ce budget. Contrats locaux de sécurité : exemple des Bouches-du-Rhône. Recrutement des adjoints de sécurité. Fidélisation des compagnies de CRS. Progression des crédits de fonctionnement. Remplacement des départs à la retraite.

GUIGOU (Elisabeth), garde des sceaux, ministre de la justice.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption [n° 179 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Code pénal**.

Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 269 (98-99)] (17 mars 1999) - **Juridictions administratives**.

Projet de loi portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique [n° 488 (98-99)] (1er septembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Droit civil**.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 86 de M. Gérard Dériot : **Elus locaux** (*Responsabilité pénale des élus*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 790).

n° 107 de M. Alain Vasselle : **Justice** (*Calendrier d'examen des textes réformant la justice*) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1309).

n° 110 de M. Pierre Hérisson : **Autoroutes de l'information** (*Responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet*) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1312).

n° 114 de M. Guy Allouche : **Cours et tribunaux** (*Cour de justice de la République*) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1583).

n° 150 de M. Jean-Jacques Hyst : **Etat** (*Responsabilité du Gouvernement dans la situation en Corse*) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2808).

n° 151 de M. Henri de Raincourt : **Etat** (*Responsabilité du Gouvernement dans la situation en Corse*) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2810).

n° 161 de M. James Bordas : **Délinquance** (*Evénements de Vauvert*) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3217).

n° 205 de Mme Nicole Borvo : **Justice** (*Affaire Papon*) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5357).

Questions orales avec débat :

n° 12 de M. Hubert Haenel : **Maires** (*Redéfinition des responsabilités des maires*) (JO Débats du 29 avril 1999) (p. 2481).

Questions orales sans débat :

n° 367 de M. Francis Grignon : **Maires** (*Législation relative à la prise illégale d'intérêts*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 819).

n° 627 de M. André Vallet : **Cours et tribunaux** (*Révision de la carte judiciaire dans les Bouches-du-Rhône*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5811).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
 - **Discussion générale** (p. 241, 245) : adoption à l'unanimité à l'Assemblée nationale du projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité des femmes et des hommes. Nécessaire révision de la Constitution afin d'introduire la parité entre les femmes et les hommes dans les mandats électoraux et les fonctions électives. Evolution législative et situation des femmes. Place des femmes dans la vie politique. Représentation des femmes dans les parlements européens. Equilibre de la démocratie. Obstacles à l'égalité malgré le principe figurant dans le préambule de la Constitution. Exercice de la souveraineté. Décision du Conseil constitutionnel de 1982 affirmant l'absence de distinction entre les électeurs ou les éligibles en raison de leur sexe. Bien-fondé de la révision constitutionnelle. Organisation de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions électives. Approbation par le Gouvernement de la solution retenue par l'Assemblée nationale. Objectif de la révision constitutionnelle. Désapprobation par le Sénat. Portée de l'inscription de l'objectif de parité à l'article 3 de la Constitution. Principe d'universalité du suffrage. Possibilité pour le législateur d'adopter des mesures d'incitation financière à la suite de la modification de l'article 3 de la Constitution. Absence de correspondance entre la proposition de la commission et la réforme voulue par le Gouvernement. Demande l'adoption du texte retenu par l'Assemblée nationale. (p. 280, 282) : contradiction entre l'affirmation de la responsabilité des partis politiques et le fait d'en faire le remède à la situation existante. Principe constitutionnel de l'égalité entre les hommes et les femmes. Suprématie de la loi sur les mesures prises par les partis politiques. Débat de société fondamental. Intervention nécessaire du législateur pour permettre aux femmes d'accéder aux mandats et aux fonctions électives. Demande

au Sénat d'adopter le texte voté par l'Assemblée nationale - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 286, 287) : caractère indispensable de l'inscription de la révision à l'article 3 de la Constitution et inconvénient de la révision de l'article 4. Compatibilité de l'article 3 avec des mesures destinées aux partis politiques. S'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques), ainsi qu'aux sous-amendements n° 6 de M. Michel Charasse (lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables), n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du second alinéa du texte proposé par la commission relatif au financement des partis politiques) et n° 3 de M. Pierre Fauchon (intervention d'une loi organique pour déterminer les modalités d'application du principe énoncé au deuxième alinéa du présent article), déposés sur l'amendement n° 1 précité de la commission.

Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)] - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1282, 1285) : rétablissement par l'Assemblée nationale du texte voté en première lecture. Stabilité de la représentation des femmes dans les assemblées parlementaires depuis 1944. Objectif pragmatique et concret de la révision envisagée. Inscription de l'égalité dans le préambule de la Constitution de 1946. Partis politiques responsables de verrous institutionnels. Modification indispensable de l'article 3 de la Constitution. Objections au refus de la parité. Application de la parité exclusivement au scrutin proportionnel. Problème posé par le scrutin uninominal. Accueil favorable par les concitoyens et concitoyennes du partage du pouvoir entre les femmes et les hommes. Souhait d'un vote conforme par le Sénat du texte adopté par l'Assemblée nationale. (p. 1313) : souhait par le Gouvernement de l'intervention d'un accord entre les deux assemblées. Apports et insuffisances de la loi. Application à la haute fonction publique et en particulier à la haute magistrature - **Art. unique** (*égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions - article 3 de la Constitution*) (p. 1315) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (reprise de la rédaction initiale du projet de loi) et s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Paul Girod (nouvelle rédaction proposant de compléter l'article 3 de la Constitution en précisant que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives dans le respect du droit de candidature et de liberté de choix des électeurs) - **Après l'art. unique** (p. 1318, 1319) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (contribution du financement public des partis politiques à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions), ainsi qu'au sous-amendement n° 4 de M. Jean Chérioux, destiné à le modifier (suppression de la référence, dans la Constitution, au financement public des partis politiques) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1326) : remerciements.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1511, 1512) : quasi-ignorance par la législation de la vie de couple hors mariage. Pacte civil de solidarité, PACS. Réponse à l'attente des couples non mariés. Fréquence de la cohabitation hors mariage. Quasi-ignorance par le droit des couples homosexuels. Souhait de voir appliquer un droit traduisant les préoccupations des couples quel qu'en soit le sexe. PACS, réponse globale à la cohabitation hors mariage sans considération du sexe. Nécessaire suppression des discriminations à l'égard des homosexuels dans le droit civil. (p. 1513, 1514) : législation régissant l'union libre nécessairement différenciée de celle régissant le mariage. Souci de reconnaître le concubinage homosexuel et de mettre un terme à la jurisprudence de la Cour de cassation. Simplicité, rapidité et absence de coût du PACS. Préservation indispensable du mariage. Définition du PACS. Champ d'application et contenu du PACS. Modalités de fonctionnement et caractéristiques du PACS. (p. 1515, 1516) : déclaration au greffe du tribunal d'instance. Neutralité du PACS au regard du droit du mariage, du droit de la famille, du droit de la filiation, de l'adoption, de la procréation médicalement assistée et de l'autorité parentale.

Propositions de la commission des lois : définition du concubinage en tant que situation de fait, possibilité pour les concubins de passer un contrat pour régler leurs relations matrimoniales et organiser leur vie commune, dispositions fiscales. Critiques de ces propositions. (p. 1517, 1518) : situation des collatéraux proches. Affirmation de la solidarité et de l'engagement dans la durée par le biais du débat sur le PACS. - **Discussion générale** (p. 1525) : désaccord sur le fond entre le Gouvernement et la majorité sénatoriale. Refus du procès d'intention fait au Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Rappel au règlement de M. Louis de Broissia** (p. 1566) : attention apportée aux différents intervenants - **Discussion générale (suite)** (p. 1566, 1569) : reconnaissance par le PACS des liens matériels et affectifs pour l'ensemble des couples non mariés. Droits et obligations du PACS. Absence de menace sur la famille et sur le mariage. Refus du Gouvernement de donner le droit d'adopter à un couple homosexuel. Rejet de toute discrimination à l'encontre des concubins homosexuels. Remerciements aux orateurs des groupes de gauche pour leur soutien. (p. 1569) : souhait de voir corrigées les discriminations à l'égard des couples homosexuels - **Avant l'art. 1er** (p. 1570) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (liberté de la vie personnelle - art. 9 du code civil). (p. 1571) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil). (p. 1591, 1592) : opposition à toute discrimination. Délivrance de l'acte de notoriété. S'oppose aux amendements n° 3 de la commission (définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil) et n° 31 de M. Jean-Louis Lorrain (insertion du dispositif relatif à l'union libre dans le titre V bis du livre III consacré aux contrats) et accepte l'amendement n° 56 de Mme Dinah Derycke (précision sur l'absence de distinction de sexe dans la définition du concubinage) - **Art. 1er** (*création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil*) (p. 1605, 1606) : s'oppose aux amendements de suppression n° 4 de la commission et n° 32 de M. Jean-Louis Lorrain. Négation de l'atteinte au mariage portée par le PACS. S'oppose aux amendements n° 34 à n° 44 de M. Robert Bret (lieu d'enregistrement de la déclaration organisant la vie commune de deux personnes signataires d'un PACS) et n° 61 de Mme Dinah Derycke (application du régime de la séparation de biens, celui de l'indivision étant l'exception), et accepte les amendements de Mme Dinah Derycke n° 57 (impossibilité pour les personnes incapables placées sous tutelle de signer un PACS), n° 58 (publicité à l'égard des tiers, rapidité de la transmission et date d'effet du PACS), n° 59 (substitution des mots : "aide morale et matérielle" aux mots : "aide mutuelle et matérielle"), n° 60 (limitation de la solidarité à l'égard des tiers pour les dettes contractées par l'un des partenaires pour les besoins de la vie courante) et n° 62 (limitation de l'application des articles 832 à 832-4 du code civil relatifs à l'attribution préférentielle en cas de dissolution du PACS pour l'attribution du domicile principal). Régime juridique prévu par le PACS. - **Après l'art. 1er** (p. 1609) : s'oppose à l'amendement n° 66 de Mme Dinah Derycke (participation à l'organisation des obsèques du partenaire lié par un PACS ou du concubin) - **Art. 2** (*imposition commune au titre de l'impôt sur le revenu et des impôts directs - art. 6 du code général des impôts*) (p. 1613) : demande le retrait des amendements n° 46, n° 47 et n° 48 de M. Robert Bret relatifs au délai ainsi que des amendements n° 67, n° 68 et n° 69 de Mme Dinah Derycke sur le même objet et s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission saisi pour avis (réécriture de l'article 2 ouvrant la possibilité pour un contribuable de rattacher à son foyer fiscal une personne à faibles ressources quelle que soit la relation susceptible d'exister entre ces personnes) - **Après l'art. 2** (p. 1615, 1616) : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission saisi pour avis (déduction des avantages consentis à des collatéraux disposant de faibles ressources) - **Avant l'art. 3** (p. 1617) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission saisi pour avis (relèvement du montant et aménagement du régime de l'abattement accordé pour certaines personnes rattachées au foyer fiscal : enfants majeurs et personnes ayant de faibles ressources) - **Art. 3** (*tarif et abattement applicables en matière de droits sur les successions et donations - art. 777 bis et 779 du code général des impôts*)

(p. 1620, 1621) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission saisie pour avis (création d'un abattement particulier dans la limite duquel il sera possible de faire à une personne de son choix un legs en franchise d'impôt) ainsi qu'aux amendements de M. Robert Bret n° 49 (règles appliquées en matière de succession et de donation pour les participants à un PACS) et n° 50 (alignement des règles appliquées au partenaire d'un PACS survivant à l'issue d'une mutation à titre gratuit sur celles appliquées aux couples mariés). Demande le retrait des amendements de Mme Dinah Derycke n° 70, n° 71 et n° 74 relatifs à la condition de durée de la vie commune - **Après l'art. 3** (p. 1622) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission saisie pour avis (amélioration du régime successoral des frères et soeurs isolés domiciliés avec le défunt) - **Art. 4** (*imposition commune au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune - art. 885 A, 885 W et 1723 ter-00 B du code général des impôts*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 9 de la commission - **Après l'art. 4** (p. 1623, 1624) : s'oppose aux amendements de la commission saisie pour avis n° 29 (assouplissement du régime de la "tontine") et n° 30 (suivi de l'application de la loi) - **Art. 4 bis** (*qualité d'ayant-droit pour la sécurité sociale - art. L. 161-14 du code de la sécurité sociale*) (p. 1626) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 11 de la commission et accepte l'amendement n° 75 de Mme Dinah Derycke (introduction du partenaire survivant lié par un PACS parmi les ayants droit de l'assuré défunt pouvant bénéficier du versement du capital dans le cadre de l'assurance décès) - **Après l'art. 4 bis** : s'oppose à l'amendement n° 76 de Mme Dinah Derycke (en cas d'hospitalisation, transmission de l'information relative à l'état de santé de la personne malade à son partenaire lié par un PACS ou son concubin). (p. 1627) : s'oppose aux amendements de Mme Dinah Derycke n° 77 (possibilité pour un partenaire lié par un PACS ou pour un concubin d'être donneur d'organes) et n° 78 (possibilité pour un partenaire lié par un PACS ou un concubin d'être consulté par le médecin dans le cas de prélèvement d'organes sur une personne décédée) ainsi qu'à l'amendement n° 81 de la commission (consultation du concubin par le médecin dans le cas de prélèvement d'organes sur une personne décédée) - **Art. 5** (*droits à congé - art. L. 223-7, L. 226-1, L. 784-1 du code du travail*) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (droit à congé pour le décès d'un concubin) - **Art. 5 bis** (*cessation du versement de l'allocation de soutien familial - art. L. 523-2 du code de la sécurité sociale*) (p. 1628) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 5 ter** (*cessation du versement de l'allocation veuvage - art. L. 356-3 du code de la sécurité sociale*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 14 de la commission - **Art. 6** (*prise en compte du PACS pour l'attribution d'un titre de séjour*) : s'oppose aux amendements n° 15 de suppression de la commission et n° 51 de M. Robert Bret (assimilation à une liaison personnelle en France de la liaison par un PACS d'un étranger à un Français) - **Art. 7** (*prise en compte du PACS dans l'examen d'une demande de naturalisation - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 1629) : s'oppose aux amendements de rétablissement n° 52 et n° 53 de M. Robert Bret - **Art. 8** (*priorité de mutation des fonctionnaires - art. 60 du titre II, art. 54 du titre III et art. 38 du titre IV du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 16 de la commission - **Art. 9** (*continuation du contrat de location et droit de reprise du bailleur - art. 14 et 15 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989*) (p. 1630) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de la commission - **Art. 10** (*dispositions applicables aux fratries*) : accepte les amendements de suppression n° 18 de la commission, n° 54 de M. Robert Bret et n° 79 de Mme Dinah Derycke - **Art. 11** (*décret d'application*) (p. 1631) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (suppression du second alinéa de l'article portant sur le décret relatif à l'enregistrement du PACS) - **Art. 11 bis** (*application outre-mer*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 20 de la commission - **Intitulé de la proposition de loi** : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (nouvel intitulé : Proposition de loi relative au mariage, au concubinage et aux liens de solidarité) - **Renvoi de la suite de la discussion** (p. 1632) : souhaite la poursuite des débats jusqu'à son terme.

- **Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1653) : attente des couples non mariés. Jurisprudence de la Cour de cassation. Opposition à la démarche et à la rédaction du Sénat. Nécessaire suppression de toute discrimination à l'égard des concubins homosexuels.

- **Rappel au règlement** - (29 avril 1999) (p. 2562, 2563) : concours de l'ensemble des services de l'Etat à la justice. Respect des règles de la procédure pénale. Absence d'entrave à la politique de retour à l'Etat de droit engagée en Corse.

- **Projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale [n° 0302 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2563, 2568) : volonté des signataires du statut de Rome de créer une Cour pénale internationale permanente et indépendante. Compétence de la Cour pour juger des crimes les plus graves commis à l'avenir et ne pouvant rester impunis. Historique. Convention de Rome : affirmation d'un droit international sanctionné par une juridiction internationale permanente à compétence universelle. Définition de la compétence "ratione materiae" de la Cour : génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression. Procédure marquée par le principe de complémentarité de la Cour par rapport aux systèmes nationaux ; conditions de saisine de la Cour ; respect des droits de la défense ; respect du nécessaire équilibre entre les différentes cultures juridiques : système à dominante accusatoire ; reconnaissance des droits des victimes. Compétence obligatoire de la Cour. Recherche d'équilibre entre la souveraineté des Etats et l'édification d'un ordre juridique qui transcende ces souverainetés ; respect des ordres juridiques nationaux. Possibilité pour le Conseil de sécurité des Nations unies de demander à la Cour de surseoir aux enquêtes ou aux poursuites engagées. Détermination du Gouvernement à ratifier rapidement la convention de Rome. Nécessité d'une révision constitutionnelle préalable. Décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999 relevant l'incompatibilité du traité avec la Constitution sur trois points et conséquence de la décision. Rôle de la France pour convaincre 60 Etats de ratifier la convention de Rome. (p. 2581) : remerciements à tous les orateurs et au rapporteur de la commission des lois, M. Robert Badinter.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, faite à Paris le 17 décembre 1997 [n° 0172 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2582) : objet de la convention. Définition de la notion d'agent public. Eléments d'incrimination limités à la corruption active. Caractère universel de la convention OCDE par rapport aux textes élaborés par l'Union européenne. Organisation d'une procédure d'évaluation du respect de l'engagement des Etats membres. Engagement des parties à prévoir des sanctions pénales et à permettre une entraide judiciaire effective et l'extradition. Nécessité d'une loi d'adaptation.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, faite à Bruxelles le 26 juillet 1995 [n° 0173 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 174 (98-99), n° 175 (98-99), n° 177 (98-99) et n° 176 (98-99)** (p. 2585, 2586) : objet de la "convention fraude" de 1995, des trois protocoles s'y rattachant, et de la "convention corruption" de 1997. Nécessité d'une loi d'adaptation de notre code pénal pour l'incrimination de corruption d'agents publics étrangers et l'octroi de compétence aux juridictions françaises. Entrée en vigueur des protocoles subordonnée à l'entrée en vigueur de la convention de 1995.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Dublin le 27 septembre 1996 [n° 0174 (98-99)]** - (29 avril

1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 175 (98-99), n° 177 (98-99) et n° 176 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2585, 2586).

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la cour de justice des Communautés européennes de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 29 novembre 1996 [n° 0175 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 174 (98-99), n° 177 (98-99) et n° 176 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2585, 2586).

- **Projet de loi autorisant la ratification du deuxième protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 19 juin 1997 [n° 0176 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 174 (98-99), n° 175 (98-99) et n° 177 (98-99)** : Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2585, 2586).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3, paragraphe 2, point c, du traité sur l'Union européenne relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des Etats membres de l'Union européenne, faite à Bruxelles le 26 mai 1997 [n° 0177 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 174 (98-99), n° 175 (98-99) et n° 176 (98-99)** : Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2585, 2586).

- **Rappel au règlement** - (11 mai 1999) (p. 2884) : informe les sénateurs de son arrivée au Sénat à 16 heures et regrette de ne pas avoir été prévenue de la prolongation des travaux de la commission des lois.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Deuxième lecture [n° 0310 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2884, 2886) : débat de société sur une initiative de députés avec le soutien du Gouvernement. PACS, contrat concernant le couple et non la famille. Objet et caractéristiques du PACS. Suppression par le Sénat des dispositions relatives au PACS. Substitution par le Sénat du concubinage au PACS. Aménagements apportés par l'Assemblée nationale en seconde lecture. Incompréhension de la motion adoptée par la commission des lois du Sénat et tendant à opposer la question préalable. Réaffirmation de la non-atteinte au mariage et à la famille par le PACS. Place nécessaire dans le droit positif français pour une construction juridique nouvelle du couple. Différence entre les dispositions du PACS et les règles organisant le droit familial. Nature juridique du PACS. Demande le rejet de la question préalable et la poursuite de l'examen de la proposition de loi. (p. 2897, 2898) : protection indispensable de la famille. Neutralité de la proposition de loi vis-à-vis de la famille. Absence d'atteinte à la famille par le PACS. Suppression d'une discrimination et consécration d'un engagement par le PACS - **Question préalable** (p. 2901, 2902) : s'oppose à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif aux alternatives aux poursuites et renforçant l'efficacité de la procédure pénale - Deuxième lecture [n° 0306 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2904, 2906) : place de ce texte dans la réforme de la justice engagée par le Gouvernement. Amélioration de la justice au quotidien ; réponses aux actes de délinquance. Caractère consensuel de ce texte. Alternatives aux poursuites. Procédure de composition pénale. Classement sans suite ; données chiffrées. Officier de police judiciaire douanier. Divergences avec la commission : extension de la composition pénale au délit de conduite en état alcoolique et

suppression des possibilités de renvoi pour les chefs de cours. Recrutement d'emplois-jeunes pour le ministère de la justice. Ouverture de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, EURL, aux professions libérales. Partage des frais d'huissiers - **Art. 1er (alternatives aux poursuites et composition pénale)** (p. 2912) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements de la commission n° 4 (extension de la composition pénale à la conduite en état d'ivresse) et n° 5 (montant de l'amende élevé à 25 000 francs) - **Après l'art. 2** (p. 2913) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement de conséquence n° 6 de la commission - **Après l'art. 2 ter** : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 11 de la commission (application aux territoires d'outre-mer de la composition pénale en matière de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ainsi qu'en matière de détention ou de port d'arme) - **Art. 18 (destruction des substances stupéfiantes saisies)** (p. 2915) : accepte l'amendement de coordination n° 7 de la commission - **Art. 19 (simplification de la procédure de renvoi d'une juridiction à une autre)** (p. 2916) : son amendement n° 10 : désignation des juridictions de renvoi dans une ordonnance annuelle du premier président non susceptible de modification en cours d'année ; adopté - **Art. 20 bis (compétence d'agents des douanes pour effectuer des enquêtes judiciaires)** (p. 2917) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (codification de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale tendant à attribuer certains pouvoirs de police judiciaire aux agents des douanes) - **Après l'art. 21** (p. 2918) : ses amendements n° 1 : constitution d'entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée ouverte aux professions libérales ; adopté ; et n° 2 : partage des frais liés à l'exécution forcée des décisions de justice entre créancier et débiteur ; rejeté.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 0269 (98-99)]** - (8 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3736, 3739) : portée limitée des réformes entreprises. Augmentation constante des recours allongeant les délais de jugement. Création d'un juge des référés statuant en urgence. Insuffisance de la procédure du sursis à exécution. Création de procédures d'urgence de droit commun. Pouvoirs d'urgence donnés au juge administratif des référés : "référé-suspension", modifiant les conditions d'octroi du sursis, et transférant le pouvoir de suspendre l'exécution des décisions administratives à un juge unique ; "référé-injonction" assurant le respect des libertés des justiciables ; "référé-conservatoire". Mise en place d'une procédure souple et rapide : juge unique statuant sans conclusions du commissaire du Gouvernement, procédure orale, mécanisme de tri sans procédure contradictoire, exonération du droit de timbre, pas de contrôle en appel mais seulement en cassation excepté pour le référé-injonction, objet d'un amendement de la commission des lois. Simplification de l'état du droit par la suppression des sursis spéciaux ; maintien du sursis ouvert au préfet et des deux sursis relatifs à la protection de l'environnement ; modification de la procédure du référé pré-contractuel. Favorable à la majorité des amendements proposés par la commission des lois. Respect du principe de légalité par l'administration - **Art. 2 (magistrats statuant comme juges des référés)** (p. 3752) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission - **Art. 3 (référé-suspension de l'exécution d'une décision administrative)** (p. 3753) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Paul Delevoye n° 20 (possibilité pour la collectivité locale de demander elle-même le sursis à exécution) et n° 21 (limitation de la durée de l'instruction par la mise en place d'un terme pour invoquer des moyens nouveaux) et à l'amendement n° 2 de la commission (limitation du délai de suspension à un an). Groupe d'étude sur la responsabilité des décideurs publics - **Art. 4 ("référé-injonction")** (p. 3754) : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission, et s'oppose aux amendements n° 25 de M. Pierre Fauchon (inscription dans la loi de la compétence des juridictions de l'ordre judiciaire en matière de voie de fait) et n° 4 de la commission (suppression de la possibilité pour le préfet de demander des mesures d'injonction provisoire) - **Art. 6 (modification des mesures ordonnées en référé)** : accepte l'amendement n° 5 de la commission (interdiction au juge des référés de modifier de lui-même la décision qu'il a prise) - **Art. 7**

(procédure contradictoire, audience publique, juge unique décidant en dernier ressort) (p. 3755) : accepte les amendements de la commission n° 6 rédactionnel et n° 7 (possibilité d'appel comme voie de recours de droit commun pour le référé-injonction). Sur ce dernier, son sous-amendement n° 26 : précision sur le régime d'appel des mesures de référé-injonction ; adopté - **Art. 9** (*tri des requêtes selon leur degré d'urgence*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission - **Art. 10** (*référés pré-contractuels - art. L. 22 et L. 23 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel*) (p. 3756) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (limitation de la durée de suspension à vingt jours) - **Art. 11** (*suspension de l'exécution d'une décision en matière d'urbanisme - art. L. 421-9 du code de l'urbanisme*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 10 de la commission - **Art. 12** (*suspension de l'exécution des actes des collectivités territoriales dans le cadre du contrôle de légalité - art. L. 2131-6, L. 3132-1, L. 4142-1, L. 1111-7 et L. 2511-23 du code général des collectivités territoriales*) (p. 3757) : accepte l'amendement rédactionnel n° 11 de la commission - **Art. 13** (*suspension de l'exécution des actes des communes - art. L. 26 et L. 27 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission - **Art. 15** (*suspension des marchés des établissements publics locaux d'enseignement - art. 15-12 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983*) (p. 3758) : accepte l'amendement rédactionnel n° 13 de la commission - **Art. 16** (*suspensions de droit dans le domaine de la protection de l'environnement - art. 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 et art. 6 de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983*) : accepte les amendements rédactionnels n° 14 et n° 15 de la commission - **Art. 17** (*suspension des actes des fédérations sportives - art. 17-1 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984*) : accepte l'amendement de coordination n° 16 de la commission - **Après l'art. 19** (p. 3759, 3760) : accepte les amendements de la commission n° 17 (application des nouvelles dispositions du paragraphe I de l'article 12 du présent projet de loi à la Nouvelle-Calédonie), n° 18 (application des dispositions du paragraphe II de l'article 12 du présent projet de loi à la Nouvelle-Calédonie) et n° 19 (rétablissement du "délégé-défense nationale" en Nouvelle-Calédonie) - **Art. 20** (*décret en Conseil d'Etat*) et - **Art. 21** (*entrée en vigueur différée*) (p. 3760) : nombreux postes de magistrats créés l'an passé. Effort supplémentaire à réaliser cette année. Augmentation des contentieux. Mise en place du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3830, 3834) : historique de la profession de commissaire-priseur. Mise en conformité de la réglementation française avec les exigences communautaires. Adaptation à un marché concurrentiel ; réforme du statut d'officier public et ministériel. Instauration de la libre concurrence assortie de garanties assurant la sécurité juridique : ventes réalisées par un homme de l'art dans le cadre d'une société à forme commerciale agréée par un conseil des ventes ; autorisation de la vente de gré à gré, du prix garanti, et des avances. Ouverture du marché français à la libre prestation de services des ressortissants de la Communauté européenne. Maintien du régime juridique des ventes judiciaires. Dispositif d'indemnisation des commissaires-priseurs basé sur le droit de présentation et fondé sur l'atteinte au principe d'égalité devant les charges publiques ; indemnisation du préjudice. Mesures d'accompagnement : création d'experts agréés par le conseil des ventes et solidaires du professionnel organisateur de la vente ; régime de responsabilité ; mesures de reconversion professionnelle. Défavorable aux amendements adoptés par la commission des finances. Développement nécessaire du marché des oeuvres d'art pour réduire les distorsions de concurrence ; recherche impérative de compétitivité pour redonner à la France sa place sur le marché de l'art.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3924, 3926) : texte clé de la réforme globale de la justice. Respect du calendrier.

Respect des libertés des citoyens, victimes ou auteurs d'infractions. Amélioration des droits de la défense. Moyens renforcés donnés aux juges d'instruction. Respect de la présomption d'innocence et du contradictoire. Procédure du témoin assisté. (p. 3927, 3930) : limitation de la mise en examen, possibilité pour les avocats d'interroger le témoin en cours d'audience. Renforcement des garanties judiciaires en matière de détention provisoire : création d'un juge de la durée de la détention provisoire, indemnisation. Droit à un jugement dans un délai raisonnable : contrôle de la durée des enquêtes. Limitation des atteintes à la réputation des personnes : interdiction de la publication de l'image d'une personne menottée ou de sondages sur la culpabilité d'une personne poursuivie. Rapport du Sénat "Justice et transparence". Institution de "fenêtres de publicité" à la demande de l'intéressé. Actions en faveur de l'aide aux victimes : plan sur trois ans. Création d'un conseil national de l'aide aux victimes. Rapports avec le réseau associatif. Possibilité de se constituer partie civile par lettre. Accélération de l'indemnisation des victimes. Interdiction de publication de l'image de la victime. Besoin de moyens importants pour la mise en oeuvre de cette réforme. Difficultés de mise en place du juge de la détention provisoire : diversité des besoins selon les tribunaux de grande instance. Réforme de la carte judiciaire. Projet d'un recours contre les décisions des cours d'assises : problèmes techniques et du coût de cette réforme. (p. 3952, 3954) : organisation des travaux. Accord général sur l'intérêt de ce projet de loi. Abandon de l'idée d'une réforme globale du code de procédure pénale, trop longue de mise en oeuvre. Projet en cours d'une réforme de la cour d'assises. Souci de la liberté de la presse : insertion de nouvelles incriminations dans le code pénal. Exceptions au principe de présence de l'avocat dès la première heure de garde à vue : affaires de terrorisme et délinquance organisée. Mesures de contrôle de la police judiciaire dans le projet de loi sur l'action publique en discussion à l'Assemblée nationale. Collégialité en matière de détention provisoire : manque de moyens. Refus de la procédure accusatoire mais introduction de certaines mesures accusatoires dans les nouvelles procédures. Amélioration des conditions de la détention provisoire et de la garde à vue. Appel des décisions criminelles. Consultation des professionnels de la presse. Ton excessif et outrancier de M. Alain Peyrefitte dans ses appréciations sur les mesures concernant la presse. Durée de l'instruction. Seuils interdisant la détention provisoire.

- **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Discussion générale (suite)** (p. 4000) : organisation des travaux - **Art. 1er (principes généraux)** (p. 4003) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction de cet article reprenant en les simplifiant les idées d'équilibre et de justice) et s'oppose aux amendements de M. Alain Vasselle n° 177 (évaluation des responsabilités des élus locaux dans l'appréciation de leur responsabilité pénale) et n° 178 (déresponsabilisation des élus locaux et fonctionnaires dans le cas d'une faute non détachable de l'exercice de leur fonction). Débat prématuré sur la responsabilité pénale des élus locaux - **Avant l'art. 1er bis** (p. 4004) : s'oppose à l'amendement n° 146 de M. Hubert Haenel (choix des juges d'instruction parmi les juges ayant au moins cinq ans d'expérience et pour une durée limitée à cinq ans renouvelable). Question relevant de la loi organique. Obligation de mobilité - **Art. 1er ter (contenu de l'ordonnance de règlement)** (p. 4006) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 4 de la commission et n° 80 de M. Jean-Jacques Hyest - **Chapitre 1er (dispositions renforçant les droits de la défense et le respect du principe du contradictoire)** : accepte l'amendement n° 5 de la commission (nouvel intitulé : dispositions renforçant les droits de la défense et le respect du caractère contradictoire de la procédure) - **Art. 2 A (contrôle des mesures de garde à vue par le procureur de la République)** (p. 4007, 4008) : accepte l'amendement n° 148 de M. Hubert Haenel (tenue d'un registre répertoriant le nombre et la fréquence des contrôles des locaux de garde à vue) - **Art. 2 C (harmonisation des règles de garde à vue en fonction de la nature de l'enquête)** (p. 4010, 4012) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Jean-Jacques Hyest

(présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue). Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 193 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue, avec possibilité pour le procureur de se déplacer). Présence de l'avocat. Problèmes de moyens. - **Après l'art. 2 C** (p. 4014) : s'oppose à l'amendement n° 189 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (enregistrement des interrogatoires des personnes gardées à vue). Risque de désavantager la personne auditionnée - **Art. 2 D** (*notification de ses droits à la personne gardée à vue*) (p. 4015) : s'oppose aux amendements n° 82 de M. Jean-Jacques Hyst (utilisation des termes de la Convention européenne des droits de l'homme concernant l'information de la personne gardée à vue) et n° 6 de la commission (suppression du II de cet article prévoyant la notification du droit de la personne gardée à vue d'interroger six mois plus tard le procureur sur la suite donnée à la procédure) - **Art. 2 E** (*notification à la personne gardée à vue de son droit de ne pas répondre aux questions*) (p. 4016) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Christian Bonnet - **Après l'art. 2 bis** (p. 4039) : s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Robert Bret (suppression de la possibilité pour le juge d'instruction de prolonger une garde à vue sans que l'intéressé lui soit présenté au préalable) - **Art. 2 ter** (*enregistrement des interrogatoires de mineurs*) (p. 4040) : accepte l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Après l'art. 2 ter** (p. 4041) : demande le retrait de l'amendement n° 149 de M. Hubert Haenel (création de l'inspection générale de la police judiciaire). Rapport justice-police judiciaire. Qualité de la formation des officiers de police judiciaire, transmission des informations aux juges, respect des délais dans les enquêtes. (p. 4044) : demande le retrait de l'amendement n° 150 de M. Hubert Haenel (report de la décision administrative définitive après la décision judiciaire, en cas de mise en cause d'un officier de police judiciaire). Notation des officiers de police judiciaire. Projet de loi relatif à la Chancellerie et au parquet - **Art. 3 bis ou après l'art. 3 bis** (*caractère des indices permettant la mise en examen*) (p. 4047, 4049) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de la commission (information d'une personne par le juge par lettre recommandée de son intention de la mettre en examen) et s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° 85 de M. Jean-Jacques Hyst et n° 198 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (mise en examen sur ordonnance motivée susceptible d'appel et à partir d'indices graves et concordants), ainsi qu'à l'amendement n° 151 de M. Hubert Haenel (mise en examen sur ordonnance motivée susceptible d'appel). Ordonnance motivée susceptible d'appel : pré-jugement. Opposition des professionnels de la justice. Sur l'amendement n° 9 de la commission, qu'elle accepte (exigence d'indices graves et concordants), son sous-amendement n° 266 : remplacement du mot "et" par le mot "ou" ; adopté. (p. 4052, 4053) : exemple de l'importance de la conjonction "ou" à la place de "et" - **Après l'art. 3 bis** : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Jean-Jacques Hyst (existence d'indices graves ou concordants en cas de réquisition contre personne dénommée) - **Art. 4** (*demandes d'actes par les parties*) (p. 4055) : s'oppose à l'amendement n° 194 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présence automatique de l'avocat de la personne mise en examen sur convocation du juge d'instruction) - **Art. 4 bis** (*constatation de la prescription de l'action publique au cours de l'instruction*) (p. 4056) : accepte l'amendement de rectification n° 11 de la commission - **Après l'art. 4 ter** (p. 4057, 4058) : s'oppose à l'amendement n° 165 de M. Robert Bret (suppression des restrictions à la communication du dossier à l'avocat) - **Art. 4 quater** (*organisation des interrogatoires et confrontations*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 195 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (droit pour les avocats de déposer des conclusions versées au dossier en cas de désaccord avec le juge d'instruction) - **Après l'art. 4 quater** (p. 4059) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (recours à un interprète en cas de mise en examen d'une personne atteinte de surdité) - **Art. 5** (*renforcement des droits des parties en matière d'expertise*) (p. 4060) : s'oppose à l'amendement n° 196 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (respect des règles de la procédure civile par les expertises ordonnées au pénal). (p. 4061) : s'oppose à

l'amendement n° 166 de M. Robert Bret (notification obligatoire du rapport aux avocats des parties). Organisation des travaux.

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p. 4070) : s'oppose à l'amendement n° 197 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (inversion du principe "nul n'est censé ignorer la loi"). (p. 4071) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (obligation d'un délai de six mois à compter de la notification de la mise en examen pour la demande d'annulation des actes accomplis avant ou pendant l'interrogatoire de première comparution). (p. 4072, 4073) : s'oppose à l'amendement n° 181 de M. Michel Charasse (abrogation de l'article 223-1 du code pénal relatif à la responsabilité pénale de la personne exposant une autre personne à un risque immédiat de mort ou de blessure). Création d'une commission sur la responsabilité pénale des élus et des décideurs publics : mission conduite par M. Jean Massot. (p. 4075) : condamnation des chauffards. (p. 4082) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'oppose au n° 182 (impossibilité de mettre en examen un élu ou un fonctionnaire s'il n'est pas prouvé qu'il n'a pas pris toutes les dispositions nécessaires) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 127 (droit pour les maires agissant en qualité d'agents de l'Etat à la même protection de l'Etat que les fonctionnaires). S'oppose aux amendements portant sur le même objet de M. Alain Vasselle n° 179 et n° 180 (saisine du Conseil d'Etat dans le cas de mise en cause pénale des exécutifs locaux et fonctionnaires pour désignation d'un tribunal administratif chargé de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions), ainsi qu'au n° 199 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression des délits involontaires). Exemples de cas où il est nécessaire de condamner en l'absence de dommages réels - **Après l'art. 5** (p. 4086) : accepte l'amendement n° 275 de la commission (insertion d'une division additionnelle : section 3 bis : dispositions relatives à la responsabilité pénale des élus locaux). Avancement des travaux. (p. 4088) : s'oppose à l'amendement de M. Michel Charasse n° 181 rectifié (non-application de l'article 223-1 du code pénal lorsqu'il s'agit d'assurer la préservation des intérêts fondamentaux de la nation ou la continuité de l'Etat et des services publics). Limitations inutiles et peu juridiques - **Avant l'art. 6** (p. 4090, 4091) : s'oppose aux amendements de M. Robert Bret n° 167 et n° 169 portant sur le même objet (suppression de la purge automatique des nullités dans les articles 178 et 179 du code de procédure pénale), ainsi qu'au n° 168 (suppression de la référence à la notion de trouble à l'ordre public pour le maintien d'un prévenu en détention provisoire) - **Art. 6** (*témoins*) : accepte les amendements de la commission n° 14 (nomination d'un interprète pour le témoin atteint de surdité), ainsi que les n° 15 et n° 16 de rectification - **Après l'art. 6** (p. 4092) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 200 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (inscription dans le code pénal d'un délit de non-comparution devant le juge d'instruction d'une personne citée comme témoin) - **Art. 7** (*témoin assisté*) - **Art. 113-2 du code de procédure pénale** (*personnes visées par la procédure du témoin assisté*) (p. 4093, 4094) : sur l'amendement de la commission n° 17 (extension du statut de témoin assisté à toute personne mise en cause par un témoin ou par la victime), qu'elle accepte, son sous-amendement n° 267 : limitation de la procédure du témoin assisté sur demande aux personnes faisant l'objet d'une plainte avec constitution de partie civile ; rejeté - **Art. 113-3 du code de procédure pénale** (*droits du témoin assisté*) (p. 4095) : accepte l'amendement n° 201 de M. Robert Badinter (limitation des droits du témoin assisté à l'assistance d'un avocat et à l'accès au dossier de l'instruction) - **Art. 113-6 du code de procédure pénale** (*non-application des dispositions du 1er alinéa de l'article 105 à la personne entendue comme témoin assisté*) (p. 4096) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 202 de M. Robert Badinter. Risque de nullité des actes de procédure pour mise en examen tardive d'une personne témoin assisté - **Art. 9 A** (*questions au cours d'un procès criminel*) (p. 4097) : accepte l'amendement rédactionnel n° 18 de la commission - **Art. 9 B** (*accusé ou témoin atteint de surdité*) (p. 4098) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (assistance par un interprète d'un accusé ou d'un témoin atteint de surdité) -

Art. 9 C (*prévenu ou témoin atteint de surdité*) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (assistance par un interprète d'un prévenu ou d'un témoin atteint de surdité) - **Après l'art. 9** (p. 4099, 4102) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 114 (absence de suite donnée aux dénonciations anonymes sauf exceptions) et n° 115 (possibilité pour les témoins de se pourvoir devant la chambre d'accusation aux fins d'examen de la régularité des actes les concernant). (p. 4103) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de la commission (modification du serment prêté par les jurés de cour d'assises pour une prise en compte de l'intérêt des victimes et de la présomption d'innocence). (p. 4106) : s'oppose à l'amendement n° 203 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remplacement de l'intime conviction par la preuve certaine), et sur celui-ci au sous-amendement n° 276 de M. Michel Charasse (énumération des preuves dans les motifs de la décision). (p. 4108, 4109) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet de M. Michel Charasse n° 118 et n° 119 (protection du principe de la séparation des pouvoirs). Méfiance de M. Michel Charasse à l'égard des magistrats. Saisine du Conseil supérieur de la magistrature pour les affaires disciplinaires. Désuétude de la forfaiture. (p. 4110, 4111) : s'oppose à l'amendement n° 207 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (saisine directe par un particulier du Conseil supérieur de la magistrature). Proposera à l'occasion d'une loi organique l'extension du pouvoir de saisine disciplinaire du Conseil supérieur de la magistrature aux chefs de cour. Nécessité d'une approbation rapide du projet de loi constitutionnel de novembre 1998 par le Congrès. S'oppose à l'amendement n° 143 de M. Pierre Fauchon (délai d'appel fixé à un mois). (p. 4112, 4114) : sur les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, s'oppose au n° 204 (maintien en tant que partie au procès de la partie civile à l'égard de laquelle une décision frappée de recours est définitive) et accepte le n° 205 après rectification (ordre de parole des parties identique en première instance et en appel). S'oppose à l'amendement n° 116 de M. Michel Charasse (impossibilité de faire comparaître des membres ou anciens membres du Gouvernement comme témoins sur des faits non détachables de leurs fonctions). (p. 4115, 4116) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (droit pour toutes les parties de demander directement le dessaisissement d'une juridiction au profit d'une autre). (p. 4119) : s'oppose à l'amendement n° 137 de M. Michel Charasse (rétablissement des articles 679 à 686 du code de procédure pénale abrogés par la loi du 4 janvier 1993 et relatifs aux privilèges de juridiction). Affaire Papon. Stigmatisation des personnes protégées. (p. 4120) : utilisation des privilèges de juridiction pour l'annulation des décisions. Rumeurs concernant l'affaire du préfet Bernard Bonnet - **Avant l'art. 10 A** (p. 4121) : estime l'amendement n° 208 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (procédure du témoin assisté écartée en cas d'existence d'indices graves et concordants) satisfait par l'amendement de suppression n° 202 de M. Robert Badinter - **Art. 10 A** (*détention provisoire*) (p. 4122) : s'oppose aux amendements de suppression n° 23 de la commission et de précision n° 94 de M. Jean-Jacques Hyest - **Après l'art. 10 A** (p. 4124, 4125) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Jean-Jacques Hyest (détention provisoire prononcée par le juge d'instruction en cas de réquisition du parquet et par un autre juge dans les autres cas). Doute sur la crédibilité du juge d'instruction. Inconvénients de la collégialité : risque de dilution des responsabilités. Choix du juge de la détention provisoire parmi les magistrats expérimentés - **Art. 10 B** (*suppression de l'obligation de présence d'au moins un juge d'instruction dans chaque tribunal de grande instance*) (p. 4128) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 24 de la commission et n° 209 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 10 C** (*révision de la carte judiciaire*) (p. 4129) : accepte l'amendement de suppression n° 25 de la commission. Réforme de la carte des tribunaux de commerce selon les exigences de l'aménagement du territoire - **Intitulé de la section 1 A** : accepte l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la division "section 1 A" et de son intitulé) (précédemment réservé p. 4121) - **Section 1** (*dispositions relatives au juge de la détention provisoire*)

(p. 4130) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (nouvel intitulé : dispositions relatives au juge chargé de la détention provisoire) - **Art. 10** (*création d'un juge de la détention provisoire*) (p. 4132, 4135 et 4138) : sur l'amendement de la commission n° 27 (nouvelle rédaction de l'article 137-1 du code de procédure pénale prévoyant la mise en détention provisoire à l'issue d'un débat contradictoire), son sous-amendement n° 268 : suppression du débat contradictoire ; rejeté. Utilisation de la dénomination "juge de la détention provisoire". Disposition contraire au but recherché : limitation du recours à la détention provisoire. S'oppose aux amendements de M. Robert Bret n° 170 (prescription de la détention provisoire par un collège composé de trois magistrats du siège dont le président du tribunal et le juge d'instruction) et de la commission n° 27 précité, et, sur celui-ci, au sous-amendement de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 212 (placement sous contrôle judiciaire confié au juge de la détention provisoire). Problème des moyens d'application de la collégialité. Utilisation abusive du contrôle judiciaire. Refus de la procédure accusatoire. Idée du Gouvernement de l'intérêt général : rôle primordial du juge d'instruction. (p. 4139, 4141) : s'oppose aux amendements de la commission n° 28 (suppression de la dénomination "juge de la détention provisoire") et n° 29 (décision de ne pas mettre en détention provisoire prise par ordonnance motivée). Comparaison avec le tribunal correctionnel et avec la situation actuelle - **Après l'art. 10** (p. 4142) : s'oppose à l'amendement n° 155 de M. Hubert Haenel (possibilité pour le procureur de la République de demander des perquisitions avec l'autorisation du juge de la liberté individuelle dans le cadre d'une enquête préliminaire). (p. 4143) : accepte l'amendement n° 213 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (recours à des associations habilitées pour l'application du contrôle judiciaire) - **Art. 10 bis** (*cautionnement*) : accepte l'amendement de suppression n° 30 de la commission et s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 120 (fixation des modalités de versement de la caution par le président du tribunal de grande instance saisi à cette fin par le juge d'instruction) et n° 121 (possibilité pour une personne de justifier de son incapacité à verser la caution) - **Après l'art. 10 bis** (p. 4144) : s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Michel Charasse (précisions sur la notion d'ordre public) - **Art. 15** (*conditions de la détention provisoire*) (p. 4150, 4151) : s'oppose aux amendements n° 101 de M. Jean-Jacques Hyest (nouvelle rédaction de cet article prévoyant un relèvement des seuils de mise en détention provisoire), de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 214 (suppression de la possibilité pour le juge d'instruction de mettre en détention celui qui ne respecte pas le contrôle judiciaire), n° 215 (non-prise en compte d'une éventuelle aggravation pour récidive, suppression de la distinction entre les délits sur les personnes et les délits sur les biens et prise en compte d'une condamnation passée seulement si elle est définitive), n° 261 de conséquence, n° 262 (création d'un délit de violation des mesures de contrôle judiciaire) ainsi qu'au n° 216, identique à l'amendement n° 171 de M. Robert Bret (suppression de la référence à la notion de trouble à l'ordre public). Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 31 (nouvelle rédaction de l'article 143-1 du code de procédure pénale prévoyant un seuil unique fixé à une durée supérieure à deux ans d'emprisonnement pour les personnes encourant une peine correctionnelle) et accepte le n° 32 (non-justification d'une prolongation de la détention provisoire par un motif d'ordre public lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans d'emprisonnement). Prise en compte de la récidive. Définition de la notion d'ordre public par la jurisprudence - **Après l'art. 15** (p. 4153) : s'oppose à l'amendement n° 110 de M. Jean-Jacques Hyest (alignement des conditions de la détention provisoire ordonnée par le juge de la détention sur celles ordonnées en comparution immédiate). Risque d'affaiblissement de la comparution immédiate. Problème de la délinquance urbaine - **Art. 16** (*durée de la détention provisoire en matière correctionnelle*) (p. 4155) : s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 217 (limitation de la durée cumulée des détentions pour les personnes ayant fait l'objet de plusieurs ordonnances de placement) et n° 218 (suppression des cas où la détention provisoire est illimitée) ainsi qu'aux amendements n° 102 de M. Jean-Jacques Hyest (nouvelle rédaction de cet article prévoyant une réduction de

la durée de la détention provisoire et l'établissement de seuils en fonction de la gravité des délits) et n° 33 de la commission (suppression de la référence à la commission rogatoire internationale comme critère d'augmentation de la durée de la détention provisoire). Problème de la commission rogatoire internationale. Vote de la loi renforçant l'efficacité de la procédure pénale. Révocation du contrôle judiciaire.

- **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Art. 19** (*indemnisation des détentions provisoires*) (p.4442) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de la commission (nouvelle rédaction de cet article modifiant la liste des exceptions et prévoyant une indemnisation intégrale). Sur l'amendement de M. Robert Badinter n° 225 qu'elle accepte (indemnisation intégrale des préjudices résultant d'une détention provisoire abusive et simplification concernant les exceptions), son sous-amendement rédactionnel n° 279 ; rejeté. (p.4444) : s'oppose à l'amendement n° 123 de M. Michel Charasse (compétence du Conseil d'Etat en matière d'indemnisation des détentions provisoires abusives). Jurisprudence du Conseil d'Etat. Confusion dans le partage des compétences entre les ordres de juridiction - **Art. 19 bis** (*commission de suivi de la détention provisoire*) (p.4447) : s'oppose à l'amendement n° 227 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (établissement d'un rapport sur la détention provisoire) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 39 de la commission - **Art. 20** (*possibilité d'interroger le procureur sur la suite donnée à une enquête*) (p.4448, 4449) : accepte les amendements rédactionnels de la commission n° 40 et n° 41 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 228 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (institution d'un délai de deux mois pour la décision du procureur de la République lorsque le président du tribunal de grande instance décide que l'enquête ne peut pas être poursuivie) - **Avant l'art. 21** : s'oppose à l'amendement n° 229 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (saisine directe du président du tribunal par les parties en vue du dessaisissement d'un juge d'instruction au profit d'un autre) - **Art. 21** (*"contrat de procédure" et "droit au cri"*) (p.4450, 4452) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 42 (possibilité d'une clôture de l'information pour certaines personnes dans le cas d'un procès de masse) et le n° 43 de rectification et s'oppose au n° 111 (transmission d'office des dossiers d'instruction au président de la chambre d'accusation au bout d'un délai de deux ans). S'oppose à l'amendement n° 230 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (saisie directe de la chambre d'accusation par les parties au bout du délai d'un an) - **Après l'art. 21** (p.4456) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 129 (prescription par trois ans des délits d'abus de biens sociaux ou assimilés), n° 130 (réception des témoignages des journalistes de manière à protéger leur sécurité) et n° 131 (dépenalisation des violations des dispositions du code des marchés publics non commises dans le but d'un enrichissement des auteurs et des bénéficiaires). Liberté de la presse - **Art. 21 bis** (*fixation des délais en matière de commission rogatoire et d'expertise*) (p.4457) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 231 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 21 ter** (*information de la partie civile sur l'avancement de l'instruction*) (p.4458) : s'oppose aux amendements de suppression n° 44 de la commission et n° 232 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Chapitre III bis** (*Dispositions relatives aux audiences*) (p.4459) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de la commission (suppression de cette division et de son intitulé) - **Art. 21 sexies** (*audiencement*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 46 de la commission - **Après l'art. 21 sexies** (p.4460) : s'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 183 et n° 184 de précision et n° 186 (inscription des questions posées sur le procès-verbal). (p.4462) : s'oppose aux amendements n° 224 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de l'article 505 du code de procédure pénale relatif au délai d'appel de deux mois du procureur général en matière correctionnelle) ; n° 223 de M. Robert Badinter (délai d'appel du procureur général ramené à quinze jours en matière correctionnelle) et sur celui-ci au sous-amendement n° 280 de la commission (remplacement du délai d'appel de quinze jours par un délai d'un mois). (p.4464, 4465) : s'oppose à l'amendement de la commission

n° 48 (création d'un recours en matière criminelle) et sur celui-ci, au sous-amendement de M. Pierre Fauchon n° 145 (délai de recours porté de dix jours à un mois). Favorable au choix d'un recours auprès d'une autre cour d'assises. Question de la légitimité de la seconde décision par rapport à la première. Imprécisions de cet amendement. Coût de cette réforme - **Après l'art. 21 quater ou après l'art. 21 sexies** (p.4469, 4470) : s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 233 (suppression du double degré de juridiction en matière d'instruction, purge des nullités, incarcération des accusés et des personnes renvoyées pour délits connexes) et n° 234 (suppression du double degré de juridiction en matière d'instruction) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 235 (suppression de l'obligation pour un accusé resté libre de se constituer prisonnier la veille de l'audience en cour d'assises) et n° 236 (droit pour la cour d'assises de décerner un mandat de dépôt contre une personne condamnée à une peine d'enfermement sans sursis). Souhaite la possibilité pour la chambre d'accusation d'évoquer une affaire criminelle - **Après l'art. 21 sexies (suite)** (p.4471) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de la commission (insertion d'une division additionnelle "Chapitre III ter - Dispositions instaurant un recours en matière criminelle") (précédemment réservé p.4462). (p.4472) : accepte les amendements de la commission n° 50 (possibilité pour le juge d'instruction, lorsqu'il rend une ordonnance de non-lieu, de prononcer une amende contre la partie civile et possibilité d'action en dommages et intérêts à l'initiative de la personne mise en examen), n° 51 (attribution d'une indemnité pour les personnes bénéficiant d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement) et n° 49 (insertion d'une division additionnelle rédigée "Chapitre III quater - dispositions relatives aux conséquences d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement") - **Avant l'art. 22 ou après l'art. 24** (p.4475, 4477) : s'oppose aux amendements n° 53 de la commission (utilisation du référé fondée sur le respect de la présomption d'innocence par toute personne présentée publiquement comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire) et n° 237 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (utilisation du référé fondé sur le respect de la présomption d'innocence par toute personne présentée publiquement comme coupable de faits faisant ou non l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire), ainsi que sur l'amendement n° 53 précité, au sous-amendement n° 281 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de référé pour présomption d'innocence par toute personne faisant l'objet ou non d'une enquête et d'une instruction judiciaire). Rejet de la proposition de la commission Truche par la Chancellerie. Jurisprudence incertaine. Entrave à la liberté de la presse : attitude du journal Le Monde sur les propos reprochés par le capitaine Barril. Droit de réponse des personnes attaquées dans la presse. Possibilité d'obtenir des dommages et intérêts - **Art. 22** (*interdiction de la publication de l'image de personnes menottées - interdiction des sondages sur la culpabilité d'une personne*) (p.4480, 4482) : place des infractions de presse : code pénal ou loi sur la liberté de la presse. S'oppose à l'amendement n° 71 de la commission saisie pour avis (non-publication de l'image d'une personne placée en détention provisoire, ainsi que des indications permettant d'avoir accès à des sondages) et, sur celui-ci au sous-amendement de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 277 (inscription dans le code pénal du délit de réalisation d'un sondage d'opinion portant sur la culpabilité d'une personne), ainsi qu'à l'amendement n° 238 du même auteur (suppression du mot "encore" dans le premier alinéa de l'art. 226-30-1 du code pénal et protection d'une personne visée par un sondage même sans mise en cause à l'occasion d'une procédure pénale). Accepte l'amendement n° 52 de la commission (suppression du mot "encore" dans le premier alinéa de l'art. 226-30-1 du code pénal) - **Après l'art. 22** (p.4483) : s'oppose à l'amendement n° 239 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (décision de port de menottes prise seulement par le procureur de la République ou par le juge d'instruction). Responsabilité de l'escorte - **Avant l'art. 22 bis** (p.4484) : s'oppose à l'amendement n° 173 de M. Robert Bret (prise en compte des prix habituellement pratiqués pour la fixation du coût maximal des insertions des jugements dans la presse) - **Art. 23** (*délai d'exercice du droit de réponse - exercice du droit de réponse par le ministère public*) (p.4485) : s'oppose

à l'amendement n° 73 de la commission saisie pour avis (fixation d'un délai identique de trois mois pour l'exercice du droit de réponse en matière de communication audiovisuelle et en matière de presse écrite) - **Art. 25** (*communiqués du parquet - fenêtres de communication*) (p. 4487) : s'oppose aux amendements n° 240 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du paragraphe I de cet article relatif aux communiqués du parquet) et n° 74 de la commission saisie pour avis (possibilités de fenêtres de communication dans le seul but du respect de la présomption d'innocence). (p. 4488) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 74 précité, s'oppose au sous-amendement de M. Michel Charasse n° 283. (p. 4489) : s'oppose à l'amendement n° 241 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (nouvelle rédaction du II de cet article tendant à réduire le nombre de cas où il n'y aurait pas de publicité des débats devant le juge d'instruction) et accepte l'amendement n° 54 de la commission (ajout du critère du bon déroulement de l'information). (p. 4490) : s'oppose à l'amendement n° 242 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour la seule victime d'un non-lieu de faire publier un communiqué dans la presse). (p. 4491) : s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 257 (publicité des débats devant la chambre d'accusation) et n° 243 (publication de l'arrêt de non-lieu par la chambre d'accusation sur la seule demande de la personne concernée) et accepte l'amendement n° 55 de la commission (ajout du critère du bon déroulement de l'information). S'oppose à l'amendement n° 244 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression des dispositions prévoyant la présence pour avis devant la chambre d'accusation d'une personne reconnue irresponsable) - **Après l'art. 25** (p. 4492, 4493) : sur les amendements de M. Michel Charasse, demande le retrait du n° 133 (interdiction de la publication des noms, images, qualité des magistrats chargés de l'instruction d'une affaire) et s'oppose aux n° 134 (regroupement dans un même article de la loi sur la liberté de la presse des actions en diffamation qu'il s'agisse ou non d'une personne protégée) et n° 136 (prescription de trois ans en matière de presse). S'oppose à l'amendement n° 245 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (prescription d'un an en matière de presse) - **Art. 26** (*atteinte à la dignité d'une victime d'un crime ou d'un délit*) (p. 4495, 4496) : mise en conformité du droit français avec la convention européenne des droits de l'homme. Distinction entre les reproductions de victimes de crimes et délits portant atteinte à leur dignité et les autres servant l'information : exemples. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 56 de la commission (rétablissement dans la loi de 1881 sur la presse des infractions concernées par cet article) et n° 75 de la commission saisie pour avis (rétablissement dans la loi de 1881 sur la presse du délit de publication de renseignements concernant la victime d'une agression ou d'une atteinte sexuelle) - **Après l'art. 26** (p. 4497) : accepte l'amendement n° 57 de la commission (droit pour la partie lésée de mettre en mouvement l'action publique en cas de diffusion des circonstances d'un crime ou d'un délit) - **Art. 27** (*interdiction de la diffusion de renseignements concernant l'identité d'un mineur victime*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 76 de la commission saisie pour avis - **Art. 27 ter** (*diffusion d'informations sur les mineurs fugueurs ou s'étant suicidés*) (p. 4498) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 58 de la commission et n° 77 de la commission saisie pour avis - **Art. 28 ter** (*information des victimes par les officiers et agents de police judiciaire*) (p. 4499) : s'oppose aux amendements n° 246 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précisions concernant les services et associations d'aide aux victimes et assistance d'un avocat) et de M. Robert Bret n° 174 (rectification du I de cet article : assistance d'un avocat commis d'office) et n° 175 (rectification du II de cet article : assistance d'un avocat commis d'office) - **Art. 29 A** (*information de la victime par le juge d'instruction*) (p. 4500) : accepte l'amendement n° 59 de la commission (information des victimes quelle que soit l'infraction concernée) et s'oppose à l'amendement n° 176 de M. Robert Bret (information des victimes mineures sur l'assistance d'un avocat commis d'office) - **Après l'art. 29 A** (p. 4501) : accepte l'amendement n° 60 de la commission (droit à un interprète pour la partie civile) - **Art. 29** (*modalités de constitution de partie civile*) (p. 4502) : s'oppose à

l'amendement n° 247 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du b de cet article autorisant les victimes à se constituer partie civile par lettre quel que soit le montant du préjudice) et accepte l'amendement n° 61 de la commission (non-application du 2 de cet article en matière criminelle) - **Art. 30** (*renvoi de la décision sur l'action civile à une audience ultérieure*) : accepte l'amendement n° 62 de la commission (présence facultative du ministère public) - **Art. 31** (*remboursement des frais irrépétibles*) (p. 4503) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements rédactionnels n° 248 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 63 de la commission - **Art. 31 ter** (*contrôle judiciaire des avocats*) (p. 4504) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 64 de la commission - **Art. 31 quinquies** (*indemnisation des personnes bénéficiant d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 65 de la commission - **Art. 31 sexies** (*information de la victime de son droit de saisir la commission d'indemnisation des victimes d'infraction*) : son amendement rédactionnel n° 269 ; adopté - **Art. 31 septies** (*coordination avec l'article précédent*) (p. 4505) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 66 de la commission - **Titre III** (*dispositions de coordination*) : accepte l'amendement n° 67 de la commission (nouvel intitulé : titre III - Dispositions diverses et de coordination) - **Après l'art. 33** (p. 4507, 4508) : son amendement n° 271 : possibilité de référé auprès de la chambre d'accusation contre la décision d'un juge d'instruction d'interdire à un avocat l'exercice de sa profession au titre du contrôle judiciaire ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements n° 68 de conséquence de la commission et n° 249 de M. Robert Badinter (compétence du conseil de l'ordre pour interdire à un avocat l'exercice de sa profession lorsque le juge d'instruction l'estime nécessaire avec possibilité d'appel par l'avocat concerné et le procureur général). Atteinte à l'égalité des citoyens devant la loi. Rapidité de la procédure - **Art. 38** (*garde à vue et détention provisoire des mineurs délinquants*) (p. 4509) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 69 de la commission - **Art. 39** (*délai d'entrée en vigueur de certaines dispositions*) : son amendement n° 272 : modification des délais d'entrée en vigueur de certaines dispositions ; adopté. Reports nécessaires pour une bonne application de la réforme - **Art. 40** (*application en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte*) (p. 4510) : accepte l'amendement rédactionnel n° 70 de la commission - **Après l'art. 40** : s'oppose à l'amendement n° 172 de M. Robert Bret (présence d'un magistrat lors des perquisitions au domicile des journalistes). (p. 4512) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 147 de M. Hubert Haenel et n° 188 de M. Robert Badinter (réglementation des perquisitions dans les cabinets d'avocats). Conclusions du groupe de travail de M. Canivet. Contestation auprès du président de la chambre d'accusation. Spécificité du rôle de l'avocat.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4669, 4671) : maîtrise de l'ordre du jour attribuée au Gouvernement par la Constitution. Intérêt du Gouvernement à faire avancer des textes prioritaires. Approche du texte par le Sénat l'ayant conduit en première lecture à supprimer le pacte civil de solidarité et à lui substituer le concubinage. Arguments du Sénat masquant la nécessité sociale de la proposition de loi. Absence d'organisation par le PACS d'un statut comparable au mariage. Déploie le contexte d'incompréhension entre le Gouvernement et le Sénat.

- **Proposition de loi organique relative au statut de la magistrature [n° 0417 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4707, 4708) : prolongation pendant trois ans des dispositions permettant le maintien en activité en surnombre de magistrats atteignant la limite d'âge. Renforcement de l'effectif des juridictions. Liste des emplois de magistrats hors hiérarchie. Engagement d'élevation hors hiérarchie des taux supplémentaires. Adoption de la proposition de loi organique à l'unanimité par l'Assemblée nationale. (p. 4709, 4710) : évolution de l'activité des

tribunaux de grande instance de Mulhouse et de Toulon. Classement des juridictions susceptibles d'être élevées à la hors hiérarchie. Engagement du Gouvernement à élever à la hors hiérarchie d'autres juridictions. Demande le retrait de l'amendement projeté par la commission - **Art. 2 (emplois placés hors hiérarchie - art. 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature)** (p. 4710) : engagement du dépôt d'un texte avant la fin de l'année.

- **Rappel au règlement** - (20 octobre 1999) (p. 5300) : sur le rappel au règlement de M. Michel Duffour, indique que des dispositions précises seront prises pour soumettre M. Papon à la justice de son pays.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - (20 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5300, 5301) : justice impartiale. Rupture avec l'ancien système. Refonte du lien entre le pouvoir politique et les magistrats du ministère public. Politique pénale. Traitement des affaires individuelles par les parquets. Transparence de la justice. Dialogue étroit entre la Chancellerie et les parquets. (p. 5302, 5303) : information de la Chancellerie par les procureurs généraux. Défense de l'intérêt général. Directives générales adressées aux parquets. Réunions de politique pénale concernant la conduite de l'action publique. Développement par les magistrats du parquet d'actions partenariales avec d'autres institutions. Exemple des contrats locaux de sécurité. Egalité de traitement des citoyens devant la loi. Politique judiciaire. Inscription dans la loi du rôle du garde des sceaux. Renforcement du rôle des procureurs généraux. (p. 5304, 5306) : devoir d'information des magistrats du parquet. Défavorable à la proposition de la commission des lois de création d'un "grand procureur". Responsabilité renforcée de tous les acteurs de la politique pénale. Obligations des procureurs vis-à-vis des justiciables. Renforcement des droits des victimes. Contrôle de la police judiciaire. Droit de regard des autorités judiciaires sur l'affectation des effectifs de police judiciaire lors des enquêtes. Délai d'exécution de l'enquête. Possibilité pour tout parlementaire de visiter les établissements pénitentiaires situés dans son département. Renforcement des moyens de l'inspection générale des services judiciaires. Conseil supérieur de la magistrature. Restauration de la confiance des Français dans leur justice.

- **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Discussion générale (suite)** (p. 5335, 5336) : crise de confiance envers la justice. Rappel historique des mesures prises pour l'indépendance de la justice. Politique pénale : responsabilité du garde des sceaux. Traitement des affaires individuelles : attribution du parquet. Commission Massot sur la responsabilité pénale des décideurs publics. Amélioration de la procédure de recours contre les classements sans suite. Futur projet de loi organique sur le statut des magistrats. (p. 5337, 5338) : affaire Heuclin. Unité du corps judiciaire dans la Constitution. Exemples de saines disciplinaires. Conseil supérieur de la magistrature. Statistiques sur le nombre de plaintes classées sans suite en opportunité. Réforme d'ensemble de la justice : accès au droit, efficacité de la procédure pénale, Conseil supérieur de la magistrature, présomption d'innocence, responsabilité des décideurs publics, responsabilité des magistrats. Favorable à un amendement visant à autoriser les associations départementales de maires à intervenir dans les procédures en soutien des élus poursuivis. Rapport de la commission Massot : communication des conclusions. Engagement du Gouvernement à trouver rapidement des solutions afin de garantir à la fois les droits des justiciables et ceux des décideurs publics au premier rang desquels les élus - **Art. 1er (attributions du ministre de la justice)** - **Art. 30 du code de procédure pénale (définition des orientations générales de la politique pénale - interdiction des instructions dans les affaires individuelles)** (p. 5340, 5341) : définition juridique des circulaires de politique pénale du garde des sceaux. Application par les magistrats du parquet. S'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (remplacement du mot "directives" par le mot "orientations"). (p. 5345, 5347) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (possibilité pour le ministre de la justice de donner aux procureurs

généraux des instructions individuelles écrites et versées au dossier en cas d'infractions relatives aux atteintes, aux intérêts fondamentaux de l'Etat et au terrorisme). Lutte anti-terroriste. Réquisitions du parquet général de Bordeaux et absence d'instruction individuelle dans le cas de M. Papon. Responsabilités du garde des sceaux en matière d'atteinte aux intérêts fondamentaux de l'Etat. Dialogue entre le parquet de Paris et le parquet général de Corse. Rôle des procureurs généraux. (p. 5350, 5351) : situation de crise. Guerre du Kosovo. Coupe du monde de football. (p. 5352, 5353) : demande le retrait de l'amendement n° 45 de M. Michel Charasse (obligation, pour les réquisitions écrites des magistrats du parquet, d'être conformes aux directives générales de la politique pénale). Amendements de Mme Dinah Derycke, ayant un objet similaire, sur les articles 36 et 39-1 du code de procédure pénale. S'oppose à l'amendement de conséquence n° 3 de la commission - **Demande de priorité** (p. 5353) : accepte la demande d'examen en priorité de l'amendement n° 8 de la commission, tendant à insérer un article additionnel après l'article 1er - **Après l'art. 1er (par priorité)** (p. 5367, 5369) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (création d'un procureur général de la République chargé de veiller à la cohérence de l'exercice de l'action publique, désigné par le Président de la République). Commission Truche. Notion juridique de légitimité. Confusion des rôles : garde des sceaux bis. Question de la responsabilité. Gouvernement des juges. Exemples étrangers. Futur parquet européen. (p. 5373, 5377) : informe le Sénat que la Cour de cassation vient de déchoir M. Papon de son pourvoi. Coordination de l'action publique. Responsabilités du garde des sceaux. Politique pénale - **Art. 1er (suite)** - **Art. 30-1 du code de procédure pénale (droit d'action propre du ministre de la justice)** (p. 5379) : s'oppose aux amendements, de suppression n° 4 de la commission, et n° 49 de Mme Dinah Derycke (désignation d'un magistrat du parquet chargé de déposer des réquisitions écrites conformes au réquisitoire ou à la citation directe du ministre de la justice) - **Art. 30-2 du code de procédure pénale (publicité des orientations générales de la politique pénale - information du Parlement sur leur mise en oeuvre)** (p. 5380) : s'oppose aux amendements de conséquence n° 5, n° 6 et n° 7 de la commission - **Après l'art. 1er (suite)** (p. 5381, 5382) : accepte l'amendement n° 47 de M. Michel Charasse (en cas d'injure ou de diffamation envers un membre du Gouvernement, engagement d'une poursuite sur sa demande adressée au ministre de la justice) - **Art. 1er bis (droit pour les associations de demander au procureur de faire appel sur l'action publique)** : s'oppose aux amendements de suppression n° 9 de la commission et n° 50 de Mme Dinah Derycke. (p. 5383) : associations reconnues d'utilité publique - **Après l'art. 1er bis** (p. 5384, 5385) : accepte l'amendement n° 51 de Mme Dinah Derycke (possibilité pour toute association départementale des maires d'exercer les droits reconnus à la partie civile dans toutes les instances introduites par les élus municipaux à la suite d'injures, d'outrages, de menaces ou de coups et blessures, à raison de leurs fonctions). Interrogation, au cours de la navette, sur le champ d'application de cet amendement n° 51 précité de Mme Dinah Derycke - **Art. 1er ter (pourvois dans l'intérêt de la loi)** (p. 5386) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 10 de la commission - **Art. 2 (attributions du procureur général près la cour d'appel)** - **Art. 36 du code de procédure pénale (coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale)** (p. 5387, 5388) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 11 de la commission et à l'amendement n° 52 de Mme Dinah Derycke (adaptation possible des directives après accord du ministre de la justice). Rigidité du dispositif. Exemple concernant la composition pénale appliquée aux faits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique. (p. 5391) : s'oppose à l'amendement n° 12 de coordination de la commission.

- **Rappel au règlement** - (26 octobre 1999) (p. 5433) : sur le rappel au règlement de M. Jacques Larché, président de la commission des lois, exprime son accord de principe à la possibilité donnée à la cour d'assises de décerner un mandat de dépôt à l'audience. Dossier Papon.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 octobre 1999) - **Art. 2 (suite)** (*attributions du procureur général près la cour d'appel*) - **Art. 36 du code de procédure pénale (suite)** (*coordonnation de l'application des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5435, 5436) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (obligation pour le procureur général de prendre des réquisitions écrites conformes aux instructions qui lui sont données par le ministre de la justice ou par le procureur général de la République) et sur celui-ci, au sous-amendement de Mme Dinah Derycke n° 53 (impossibilité pour les membres du parquet de développer des réquisitions écrites ne s'inscrivant pas dans le cadre des orientations générales) - **Art. 37 du code de procédure pénale (instructions du procureur général aux procureurs de la République dans les affaires individuelles)** (p. 5438, 5439) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (suppression des dispositions interdisant explicitement aux procureurs généraux de donner des instructions faisant obstacle à la mise en mouvement de l'action publique) et accepte l'amendement n° 54 de Mme Dinah Derycke (impossibilité pour le procureur général de faire obstacle à la mise en mouvement et à l'exercice de l'action publique) - **Art. 37-1 du code de procédure pénale (information des magistrats de la cour d'appel sur la mise en oeuvre de la politique pénale)** (p. 5440, 5441) : s'oppose aux amendements n° 15 de la commission (remplacement des mots "directives générales du ministre de la justice" par les mots "orientations générales de la politique pénale") et n° 55 de Mme Dinah Derycke (exposé du procureur général en audience publique sur les conditions de mise en oeuvre des orientations générales de la politique pénale). Défavorable à une information donnée en audience publique par le procureur général. Exemple des opérations de contrôle d'identité - **Art. 37-2 du code de procédure pénale (information du ministre de la justice sur les affaires individuelles et sur la mise en oeuvre de la politique pénale)** (p. 5442, 5443) : s'oppose aux amendements de la commission n° 16 (information du procureur général de la République sur les affaires individuelles), n° 17 de coordination, n° 18 (transmission au procureur général de la République, par le ministre de la justice, des rapports des procureurs généraux) et accepte l'amendement n° 57 de coordination de Mme Dinah Derycke - **Art. 3 (attributions du procureur de la République)** - **Art. 39-2 du code de procédure pénale (mise en oeuvre des orientations générales de la politique pénale)** (p. 5443) : s'oppose aux amendements de coordination n° 19 et n° 20 de la commission - **Art. 39-4 du code de procédure pénale (information des magistrats du tribunal de grande instance sur la mise en oeuvre de la politique pénale)** (p. 5444) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 23 rédactionnel et s'oppose au n° 24 de coordination - **Art. 39-5 du code de procédure pénale (information du procureur général sur les affaires individuelles et sur la mise en oeuvre de la politique pénale)** : s'oppose aux amendements de la commission n° 25 de conséquence et n° 26 de coordination - **Art. 4 (notification et motivation des classements sans suite)** (p. 5446, 5447) : accepte les amendements n° 28 de la commission (remplacement de la référence à la décision de classement par une référence à la décision de ne pas poursuivre) et n° 64 de Mme Dinah Derycke (notification par écrit de la décision de classement de l'affaire par le procureur de la République à l'auteur de la plainte ou de la dénonciation). Diversité des classements sans suite. Eléments chiffrés. Procédure de composition pénale. S'oppose à l'amendement n° 29 de la commission (suppression de l'obligation de distinguer les considérations de droit de celles de fait, dans la motivation des décisions de ne pas poursuivre). Motivations en droit et en fait des décisions de ne pas poursuivre. Solution à trouver lors de la navette - **Art. 5 (recours contre les classements sans suite)** (p. 5450, 5453) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (reconnaissance du principe d'un recours hiérarchique devant le procureur général, ouvert à toute personne ayant dénoncé les faits donnant lieu à décision de ne pas poursuivre). Renforcement du contrôle démocratique de l'action du procureur de la République. Notion innovante de "tiers intéressé" pouvant saisir tout d'abord le procureur

général puis la commission des recours. Rapport Truche. Sur les amendements de Mme Dinah Derycke, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 65 (formation d'un recours contre une décision de classement prise à la suite d'une dénonciation des faits au procureur de la République, en l'absence de plaignant ou de victime), n° 66 (suppression de la justification d'un intérêt suffisant pour toute personne ayant la possibilité de former un recours contre une décision de classement) et n° 69 (audition du requérant, à sa demande, par la commission). S'oppose au n° 67 (institution d'une commission de recours dans chaque cour d'appel) et accepte le n° 68 (communication d'une copie de la procédure d'enquête et d'instruction à la commission de recours). S'oppose à l'amendement n° 70 de M. Michel Charasse (indemnité au requérant en cas d'engagement de poursuites) - **Art. 7 (renforcement des attributions du procureur de la République en matière de police judiciaire)** (p. 5458, 5459) : s'oppose aux amendements de la commission n° 34 (suppression de l'obligation pour le procureur de la République et les chefs de service de police de se tenir informés) et n° 35 (suppression de l'obligation pour le procureur de la République et pour le chef de service de police de définir, d'un commun accord les moyens à mettre en oeuvre). Renforcement du contrôle de la police judiciaire. Maintien du parquet et du juge d'instruction comme directeurs d'enquête avec attribution nouvelle d'un rôle à jouer dans la gestion des moyens. Evolution des dispositions du code de procédure pénale dans le sens d'une meilleure maîtrise des moyens de la police judiciaire par l'institution judiciaire. Article D. 2 du code de procédure pénale - **Après l'art. 10** (p. 5460, 5462) : sur l'amendement de la commission n° 37 (participation de l'inspection générale des services judiciaires aux enquêtes administratives concernant les officiers de police judiciaire - enquêtes ordonnées par le ministre de la justice et dirigées par un magistrat), accepte la première partie et s'oppose à la deuxième - **Art. 11 (coordinations et dispositions diverses)** (p. 5464) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 71 de Mme Dinah Derycke (droit des parlementaires de visiter les locaux utilisés pour les gardes à vue) - **Après l'art. 11** (p. 5466, 5467) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Michel Charasse (conditions de mise en examen dans les cas d'accident, d'incident où est mis en cause pour négligence un particulier, un élu, un fonctionnaire, un responsable privé ou public). Importante question de la responsabilité pénale des décideurs publics pour faits d'imprudence. Projet de loi renforçant la présomption d'innocence. (p. 5469, 5470) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Michel Charasse (infraction aux règles de la séparation des pouvoirs). (p. 5471, 5472) : accepte l'amendement n° 44 de la commission (remplacement de la référence aux territoires d'outre-mer par une référence à la Polynésie française et aux îles Wallis-et-Futuna) et sur celui-ci demande le retrait du sous-amendement n° 75 retiré par M. Patrice Gélard puis repris par M. Jacques Larché, président de la commission des lois (entrée en vigueur de la loi après promulgation d'une loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature). Ecole nationale de la magistrature. Responsabilité des magistrats - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5475, 5476) : transformation du lien entre la Chancellerie et le parquet sur la base de l'intérêt général. Caractéristiques du dispositif anti-terroriste. Exemple d'un Iranien, en détention provisoire. Limitation de la durée de la détention provisoire dans le projet de loi sur la présomption d'innocence.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 0416 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5854, 5857) : soutien du Gouvernement à cette proposition de loi. Perception, par les huissiers de justice, d'un droit proportionnel à la charge du créancier, pour le recouvrement forcé des créances ; exonération totale des créanciers prud'homaux, des créanciers d'aliments et des organismes publics et sociaux ; maintien de l'interdiction de percevoir des honoraires libres. Transfert du Conseil d'Etat au comité de la réglementation comptable, du pouvoir d'établir

certaines prescriptions en matière de comptes consolidés des sociétés commerciales. Modification de la procédure disciplinaire applicable aux avocats ; erreur de transcription sur l'extension aux anciens membres du conseil de l'ordre. Force exécutoire conférée aux transactions homologuées par le juge. Validation législative d'un concours de l'administration pénitentiaire. Consultation des organisations professionnelles des avocats sur les réseaux pluridisciplinaires tendant à modifier la loi du 31 décembre 1990.

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption [n° 0179 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5864, 5867) : lutte contre la délinquance économique et financière. Conséquences de la corruption. Nécessité d'impartialité dans l'exercice des fonctions publiques. Incrimination et sanction de manière effective, proportionnée et dissuasive, des actes de corruption commis à l'encontre d'agents publics étrangers. Economie générale des traités signés dans le cadre de l'Union européenne et de la convention signée dans le cadre de l'OCDE. Adaptation du droit interne. Corruption active et passive incriminée dans le cadre de l'Union européenne ; corruption active en matière de commerce international visée dans le cadre de l'OCDE. Principe d'équivalence retenu, en droit pénal de fond, pour les conditions de poursuite, les peines d'emprisonnement et frais d'amende, et la responsabilité pénale des personnes morales. Application du principe de non-rétroactivité. Dispositions relatives à la procédure pénale : compétence des juridictions françaises dans des cas limitativement énumérés ; compétence des tribunaux spécialisés en matière économique et financière ; mise en place de pôles économiques et financiers renforçant la spécialisation de ces juridictions. (p. 5875, 5876) : rôle du comité de suivi instauré par la convention de l'OCDE. Principe d'égalité de traitement des différents pays. Réglementation minimale applicable aux centres off-shore. Conseil européen de Tampere - **Art. 1er (incrimination de la corruption d'agents publics étrangers, de fonctionnaires communautaires ou appartenant aux autres Etats membres de l'Union européenne)** - **Art. 435-1 du code pénal (corruption passive de fonctionnaire communautaire ou de fonctionnaire d'un autre Etat membre de l'Union européenne)** (p. 5878) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission - **Art. 435-2 du code pénal (corruption active de fonctionnaire communautaire ou de fonctionnaire d'un autre Etat membre de l'Union européenne)** : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission - **Art. 435-3 du code pénal (corruption active d'agents publics étrangers ou appartenant à des organisations internationales autres que les Communautés européennes)** : s'oppose aux amendements de la commission n° 3 (peine d'emprisonnement encourue dans le cadre de la convention OCDE ramenée de dix à cinq ans) et rédactionnel n° 4 - **Art. 435-4 du code pénal (corruption de magistrat dans un Etat étranger ou une organisation internationale publique)** (p. 5879) : s'oppose à l'amendement d'harmonisation n° 5 de la commission. Sur ce dernier, ses sous-amendements n° 14 et n° 15 ; rejetés - **Art. 435-6 du code pénal (responsabilité pénale des personnes morales)** (p. 5880) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (limitation des peines encourues par les personnes morales à l'amende et au placement sous surveillance judiciaire) - **Art. 2 (non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère)** : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 7 de coordination et accepte le n° 8 de précision - **Art. 3 (article 689-8 nouveau du code de procédure pénale - compétence universelle des juridictions françaises)** (p. 5881) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 9 de la commission - **Après l'art. 3** : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (compétence du procureur et des juridictions de Paris pour la corruption active d'agents publics étrangers) - **Art. 4 (compétence des tribunaux correctionnels en matière économique et financière)** (p. 5882) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 11 de la commission - **Art. 5 (applicabilité en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Justice

- (13 décembre 1999) (p. 7525, 7530) : modernisation et amélioration d'une justice au service des citoyens : réformes législatives. Créations de postes de magistrat. Augmentation des crédits en faveur de la protection judiciaire de la jeunesse. Problème des vacances de postes. Développement des alternatives aux poursuites pénales. Publication prochaine des décrets d'application de la loi de 1998 relative aux maisons de la justice et du droit. Réforme du juge de la détention. Mise en place d'un plan d'urgence pour la réduction des délais de jugement. Réforme de la carte judiciaire. Mesures d'accompagnement à la fermeture des greffes des tribunaux de commerce. Construction du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Déploiement du logiciel Skipper. Situation particulière de Saint-Pierre-et-Miquelon et de la Guyane. Lutte contre la délinquance des mineurs : ouverture de centres de placement immédiat et de centres éducatifs renforcés. Administration pénitentiaire : poursuites disciplinaires engagées à l'encontre des chefs d'établissement de la maison d'arrêt de Beauvais et de la centrale de Riom. Elaboration d'un code de déontologie ; mise en place d'une commission sur le contrôle extérieur des établissements pénitentiaires ; prévention des suicides en détention ; relance de la politique de libération conditionnelle ; validation des premiers dispositifs de placement sous surveillance électronique en 2000 ; recrutement des surveillants ; plan sans précédent de rénovation du parc pénitentiaire et de construction de nouvelles prisons. Lancement de l'opération de construction d'un nouveau tribunal de grande instance à Paris. Programme de rénovation et de construction de palais de justice. Bonne consommation des autorisations de programme - **Examen des crédits - après l'art. 71** (p. 7531) : s'oppose à l'amendement n° II-9 de M. Hubert Haenel (établissement d'une comptabilité des frais de justice engagés par dossier d'instruction). Stabilisation des frais de justice par la responsabilisation des prescripteurs de la dépense. Déploiement progressif du nouveau logiciel REGINA.

Légion d'honneur - Ordre de la Libération (budgets annexes)

- (13 décembre 1999) (p. 7506, 7507) : crédits en augmentation. Nominations et promotions. Amélioration de la promotion des civils et des femmes. Suppression de l'établissement public à caractère administratif du musée national de la Légion d'honneur ; intégration dans les budgets annexes. Poursuite des travaux de restauration du cloître de l'abbaye de Saint-Denis. Excellents résultats obtenus par les maisons d'éducation. Examen de la qualité d'ordonnateur principal du grand chancelier. Bicentenaire de la Légion d'honneur célébré en 2002.

H

HAENEL (Hubert), sénateur (Haut-Rhin) RPR.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne; nouvelle nomination en tant que président (JO Lois et décrets du 7 octobre 1999).

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Membre titulaire du Conseil supérieur du service public ferroviaire (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à prendre en compte le temps du service national dans le calcul de la retraite [n° 245 (98-99)] (3 mars 1999) - **Retraites**.

Proposition de résolution, déposée en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Conseil concernant la répartition des capacités d'infrastructures ferroviaires et la certification en matière de sécurité (n° E-1163) [n° 389 (98-99)] (27 mai 1999) - **Union européenne**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Justice [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 33] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur la réforme des institutions de l'Union européenne dans la perspective de la Conférence intergouvernementale de l'an 2000 [n° 148 (1999-2000)] (21 décembre 1999) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions européennes :

n° 6 (JO Débats du 20 octobre 1999) (p. 5286) - Ministère : Jeunesse - *Politique européenne en matière de sport* - Réponse le 25 novembre 1999 (p. 6218) - **Sports**

Questions orales avec débat :

n° 12 (JO Débats du 3 mars 1999) (p. 1238) - Ministère : Justice - *Redéfinition des responsabilités des maires* - Réponse le 29 avril 1999 (p. 2481) - **Maires**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1536, 1538) : débat sur le PACS, grand débat de société. Absence de procédure de réflexion en amont. Conséquences

du PACS. Dispositions civiles, fiscales et successorales applicables à un homme et une femme unis par le mariage justifiées parce que soustendues par les notions de famille et de filiation. Inadaptation, ambiguïté et incohérence de la démarche entreprise par l'Assemblée nationale avec l'approbation du Gouvernement. Objection au choix de la procédure d'adoption d'une simple proposition de loi. Souhait d'une réflexion et d'une concertation approfondies.

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 0345 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3180, 3181) : objectifs de cette commission d'enquête. Mise en détention d'un préfet et de cinq gendarmes. Lourdeur de l'incrimination retenue. Morts du préfet Erignac et de onze gendarmes en Corse. Nécessité de réformer d'urgence l'Etat en Corse.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 0171 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3203, 3205) : évolution intervenue dans le domaine de la défense. Disparition du concept d'emploi spécifique des réserves. Place essentielle des réserves dans le dispositif de défense. Accompagnement indispensable de la réforme par une révolution culturelle dans les milieux politiques, au sein des forces armées, chez les employeurs et dans l'opinion. Distinction entre une première et une deuxième réserve. Interrogation relative à l'organisation et aux missions de la deuxième réserve. Place et mission des réserves de la gendarmerie. Avantages pour le réserviste de la gendarmerie. Importance des moyens nécessaires pour rendre la réserve opérationnelle. Interrogation sur la position du Gouvernement quant à une éventuelle modification des rapports entre la gendarmerie et la police. Avec le groupe du RPR, votera ce projet de loi, sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires étrangères.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 0269 (98-99)]** - (8 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3745, 3746) : rapprochement des pouvoirs du juge administratif des référés de ceux du juge civil. Différences de nature des litiges portés devant les deux ordres de juridiction. Assouplissement du principe du caractère exécutoire des décisions administratives et de celui de l'interdiction faite aux juges d'adresser des injonctions à l'administration. Longueur excessive des délais de jugement. Condamnations par la Cour européenne des droits de l'homme. Insuffisance des effectifs et accroissement des contentieux. Limitation nécessaire du délai de la suspension. Favorable à l'amendement déposé par la commission des lois supprimant la possibilité pour le préfet de solliciter un référé-injonction à l'encontre des collectivités territoriales. Efficacité renforcée par l'oralité des débats. Maintien du double degré de juridiction pour le référé-injonction. Recours à un juge unique expérimenté. Absence de conclusions du commissaire du Gouvernement justifié par l'oralité de l'audience. Le groupe du RPR votera ce texte avec les modifications proposées par la commission des lois. Moyens nécessaires à l'application de cette réforme - **Art. 3 (référé-suspension de l'exécution d'une décision administrative)** (p. 3752, 3753) : soutient les amendements de M. Jean-Paul Delevoye n° 20 (possibilité pour la collectivité locale de demander elle-même le sursis à exécution) et n° 21 (limitation de la durée de l'instruction par la mise en place d'un terme pour invoquer des moyens nouveaux) - **Art. 7 (procédure contradictoire, audience publique, juge unique décidant en dernier ressort)** (p. 3754) : soutient l'amendement n° 22 de M. Jean-Paul Delevoye (remise en place de la formation collégiale en cas d'opérations complexes) - **Art. 9 (tri des requêtes selon leur degré d'urgence)** (p. 3755) : soutient l'amendement n° 23 de M. Delevoye (possibilité pour une collectivité locale de demander au juge le rejet de la demande des requérants n'ayant pas intérêt à agir ou dont la requête serait manifestement irrecevable) - **Art. 12 (suspension de l'exécution des actes des collectivités territoriales dans le cadre du contrôle de légalité)** - art. L. 2131-6, L. 3132-1, L. 4142-1, L. 1111-7 et L. 2511-23 du code général des collectivités territoriales) (p. 3757) : soutient l'amendement

n° 24 de M. Jean-Paul Delevoe (possibilité pour le juge de suspendre un acte à la demande d'une autorité communale s'il existe un doute sérieux sur la légalité de la décision attaquée).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3936, 3939) : initiative du Président de la République et rapport de la commission présidée par M. Pierre Truche. Absence de réflexion de fond. Opposition à ce texte des organisations professionnelles des magistrats, des avocats et des policiers. Risque d'affaiblissement du dispositif de lutte contre la délinquance. Texte sur la réforme du ministère public. Nécessité d'une responsabilité de toutes les autorités y compris judiciaires. Clarification des relations entre la police judiciaire, l'autorité judiciaire, l'avocat et la presse. Risque d'erreur judiciaire lors de la phase d'instruction. Renforcement des pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature. Problème du contrôle des officiers de police judiciaire : souhaite la création d'une inspection générale de la police judiciaire sous l'autorité du ministre de la justice. Création de "fenêtres d'instruction". Intervention du ministre de l'intérieur dans la procédure pénale : exemple de l'enquête sur l'assassinat du préfet Erignac. Accès du ministre de l'intérieur aux procès-verbaux d'enquêtes judiciaires. Nécessité d'un texte sur la police judiciaire. Contrôle de la garde à vue par le procureur de la République. Assistance d'un avocat dès la première heure de garde à vue : désignation d'un avocat de garde. Décision de mise en examen par ordonnance motivée et susceptible d'appel.

- **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Avant l'art. 1er bis** (p. 4004) : son amendement n° 146 : choix des juges d'instruction parmi les juges ayant au moins cinq ans d'expérience et pour une durée limitée à cinq ans renouvelable ; retiré. Expérience nécessaire - **Art. 2 A (contrôle des mesures de garde à vue par le procureur de la République)** (p. 4007) : son amendement n° 148 : tenue d'un registre répertoriant le nombre et la fréquence des contrôles des locaux de garde à vue ; adopté - **Art. 2 G (régime de l'emprisonnement individuel pour les prévenus)** (p. 4022, 4023) : intervient sur l'amendement n° 274 du Gouvernement (délai d'entrée en vigueur de cet article porté de trois à cinq ans). Etablissements dits "Chalandon". - **Art. 2 (demande d'entretien avec l'avocat dès le début de la garde à vue)** (p. 4029, 4030) : son amendement n° 265 : désignation de l'avocat de service, différent de l'avocat chargé du conseil ultérieur de la personne dans son procès ; retiré. Instauration d'un système de garantie à deux vitesses : pour les délinquants de métier et pour les autres. Absence d'éléments statistiques sur la présence actuelle effective des avocats à la vingt et unième heure de garde à vue. Coût des mesures préconisées par cet article. (p. 4034) : intervient sur l'amendement n° 190 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (intervention de l'avocat à tout moment, demandée au début de la garde à vue et réduction des délais de garde à vue non assistée d'un avocat pour les cas les plus graves). Déontologie de la profession d'avocat. (p. 4036, 4037) : constitutionnalité de son amendement n° 265 précité. Problème de la disponibilité des avocats - **Après l'art. 2 ter** (p. 4040) : son amendement n° 149 : création de l'inspection générale de la police judiciaire ; adopté. Légitimité de l'information du ministre de l'intérieur du déroulement d'une enquête de police judiciaire. Divulgaration des résultats des enquêtes au public : exemple de l'affaire Erignac. Renforcement du contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire. (p. 4041, 4042) : absence de réponse à ce problème au fond. Absence de droit de regard du procureur de la République et des procureurs généraux sur le fonctionnement des services spécialisés de police judiciaire : exemple de Colmar. (p. 4044) : son amendement n° 150 : report de la décision administrative définitive après la décision judiciaire, en cas de mise en cause d'un officier de police judiciaire ; retiré. Séparation entre l'administratif et le judiciaire - **Art. 3 bis (caractère des indices permettant la mise en examen)** (p. 4046) : son amendement n° 151 : mise en examen sur ordonnance motivée susceptible d'appel ; retiré. Délibéré pour les décisions graves. (p. 4051) : sur l'amendement de la commission n° 9 (exigence d'indices

graves et concordants), dont il souhaite l'adoption, se déclare opposé au sous-amendement du Gouvernement n° 266 (remplacement du mot "et" par le mot "ou"). Rôle du président de la chambre d'accusation.

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Art. 7 (témoin assisté)** - **Art. 113-3 du code de procédure pénale (droits du témoin assisté)** (p. 4095) : se déclare favorable à l'amendement n° 201 de M. Robert Badinter (limitation des droits du témoin assisté à l'assistance d'un avocat et à l'accès au dossier de l'instruction) - **Art. 113-6 du code de procédure pénale (non-application des dispositions du 1er alinéa de l'article 105 à la personne entendue comme témoin assisté)** (p. 4097) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 202 de M. Robert Badinter - **Après l'art. 9** (p. 4101) : se déclare opposé à l'amendement n° 114 de M. Michel Charasse (absence de suite donnée aux dénonciations anonymes sauf exceptions). (p. 4111) : intervient sur l'amendement n° 207 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (saisine directe par un particulier du Conseil supérieur de la magistrature). Texte relatif au statut de la magistrature. (p. 4117) : intervient sur l'amendement n° 206 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (droit pour toutes les parties de demander directement le dessaisissement d'une juridiction au profit d'une autre). Application de cet amendement à l'affaire corse. - **Art. 10 C (révision de la carte judiciaire)** (p. 4128) : son amendement n° 152 : établissement d'un rapport sur l'avancement des travaux de réactualisation de la carte judiciaire ; retiré - **Art. 10 (création d'un juge de la détention provisoire)** (p. 4133) : ses amendements n° 153 et n° 154 : remplacement de la dénomination "juge de la détention provisoire" par la dénomination "juge de la liberté individuelle" ; retirés. (p. 4136) : sur l'amendement de la commission n° 27 (nouvelle rédaction de l'article 137-1 du code de procédure pénale prévoyant la mise en détention provisoire à l'issue d'un débat contradictoire), intervient sur le sous-amendement de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 212 (placement sous contrôle judiciaire confié au juge de la détention provisoire). Nécessité d'une révolution culturelle dans la magistrature : travail en équipe, rôle de l'Ecole nationale de la magistrature dans la formation permanente. (p. 4138) : sur l'amendement de la commission n° 27 (nouvelle rédaction de l'article 137-1 du code de procédure pénale prévoyant la mise en détention provisoire à l'issue d'un débat contradictoire), se déclare opposé au sous-amendement du Gouvernement n° 268 (suppression du débat contradictoire). (p. 4140) : se déclare favorable à l'amendement n° 29 de la commission (décision de ne pas mettre en détention provisoire prise par ordonnance motivée). Intérêt des victimes - **Après l'art. 10** (p. 4141, 4142) : son amendement n° 155 : possibilité pour le procureur de la République de demander des perquisitions avec l'autorisation du juge de la liberté individuelle dans le cadre d'une enquête préliminaire ; retiré - **Après l'art. 10 bis** (p. 4145) : son amendement n° 156 : obligation pour le juge de la liberté individuelle de vérifier les conditions de placement d'une personne en détention provisoire ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Art. 19 (indemnisation des détentions provisoires)** (p. 4441) : son amendement n° 157 : introduction du médiateur dans la composition de la commission d'indemnisation ; retiré. Difficultés du système judiciaire à reconnaître ses erreurs. (p. 4445) : se déclare favorable à l'amendement n° 123 de M. Michel Charasse (compétence du Conseil d'Etat en matière d'indemnisation des détentions provisoires abusives) - **Avant l'art. 21** (p. 4449) : se déclare favorable à l'amendement n° 229 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (saisine directe du président du tribunal par les parties en vue du dessaisissement d'un juge d'instruction au profit d'un autre) - **Art. 21 bis (fixation des délais en matière de commission rogatoire et d'expertise)** (p. 4457) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 231 de M. Michel Dreyfus-Schmidt. Dialogue entre la police judiciaire et le magistrat - **Après l'art. 21 sexies** (p. 4466) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission (création d'un recours en matière criminelle) - **Après l'art. 21 quater ou après l'art. 21 sexies** (p. 4470) : intervient sur l'amendement n° 233 de M. Robert Badinter (suppression du double degré de juridiction en matière d'instruction, purge des nullités,

incarcération des accusés et des personnes renvoyées pour délits connexes). Autorité compétente pour les purges des nullités - **Art. 25** (*communiqués du parquet - fenêtres de communication*) (p. 4487) : se déclare opposé à l'amendement n° 240 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du paragraphe I de cet article relatif aux communiqués du parquet) - **Après l'art. 40** (p. 4511, 4512) : son amendement n° 147 : réglementation des perquisitions dans des cabinets d'avocats ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4513, 4514) : qualité du travail de la commission et de son rapporteur, M. Charles Jolibois. Votera ce texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - (20 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5310, 5312) : manque de clarté du texte gouvernemental sur le rôle de l'exécutif dans la conduite de l'action publique. Proposition séduisante de la commission des lois : création d'un procureur général de la République. Révision constitutionnelle. Attributions du garde des sceaux. Contrôle de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire. Rôle des associations dans le procès pénal. Classement sans suite. "Chiffres noirs" de la délinquance. Droit fondamental de chacun à la sûreté de sa personne.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6161, 6163) : participation du Sénat à la préparation de cette conférence. Rôle de l'Organisation mondiale du commerce, OMC, dans l'organisation et la régulation du commerce international. Intégration des pays en développement. Position commune des quinze pays de l'Union européenne. Diversité culturelle. Accord multilatéral relatif aux investissements, AMI. Normes sociales minimales. Reconnaissance des appellations d'origine. Eventualité de l'entrée de la Chine au sein de l'OMC. Prise en compte des opinions publiques.

Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - Président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne - **Art. 35** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6585, 6587) : absence de latitude du Parlement français face à la décision de l'Europe : rôle du Gouvernement. Notion peu pertinente de "solde budgétaire national". Financement de la reconstruction du Kosovo. Nécessité d'une modération budgétaire du Parlement européen. Elargissement de l'Union européenne : risque de dérapage des perspectives financières.

Deuxième partie :

Justice

- (13 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7507, 7510) : progression des crédits. Renforcement des effectifs. Amélioration du fonctionnement de la justice malgré une augmentation inquiétante des affaires. Difficile évaluation du nombre de postes vacants. Renforcement des crédits consacrés à l'entretien des juridictions et des établissements pénitentiaires : sécurité et entretien du parc immobilier. Nécessité d'adopter une nouvelle loi de programme. Utilité des travaux de la Haute Assemblée : limitation des frais de justice ; nouveaux locaux pour le tribunal de grande instance de Paris. Relations du Parlement et du ministère de la justice ; souhait du président de la commission des finances, M. Alain Lambert, de dresser un bilan annuel des suites données aux observations budgétaires et aux propositions des commissions d'enquête et de contrôle. Renforcement de l'inspection générale des services judiciaires. La commission, à l'unanimité, propose l'adoption de ces crédits. Difficultés de la justice mettant en

danger la démocratie. (p. 7515) : amélioration du fonctionnement des juridictions - **Examen des crédits - après l'art. 71** (p. 7530, 7532) : son amendement n° II-9 : établissement d'une comptabilité des frais de justice engagés par dossier d'instruction ; retiré.

HAMEL (Emmanuel), sénateur (Rhône) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Secrétaire de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne ; nouvelle nomination en tant que secrétaire (JO Lois et décrets du 7 octobre 1999).

Membre suppléant de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 295) : votera contre ce texte.

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0145 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (4 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 783) : conséquences néfastes de la distanciation des liens entre la Nouvelle-Calédonie et la France. Comme pour le projet de loi organique, votera contre ce projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie.

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans [n° 0114 (98-99)]** - (9 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 841, 842) : ne votera pas cette proposition de loi en raison des nombreuses contradictions dont elle est marquée.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Après l'art. 7** (p. 870) : votera l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants et impliqués dans un accident ayant entraîné des dommages corporels).

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0202 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 993) : respect de l'identité mélanésienne reconnue par l'accord de Nouméa. Dans vingt ans, possibilité ouverte d'une rupture des liens entre la Nouvelle-Calédonie et la France. En conscience, ne peut voter ce texte.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire [n° 0008 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1029) : témoignage de la volonté de lutte contre le bruit.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1171) : rôle et fonction des commissions.

- **Projet de loi créant le Conseil national des communes "Compagnon de la Libération" [n° 0142 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1257) : hommage au passé de résistants de MM. Lucien Neuwirth et René-Georges Laurin. Nécessité d'intensifier l'action du Gouvernement en faveur du devoir de mémoire.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la Confédération suisse portant rectification de la frontière franco-suisse suite au**

raccordement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Genevois (département de la Haute-Savoie) et Bardonnex (canton de Genève) [n° 0072 (98-99)] - (3 mars 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 73 (98-99)** - (p. 1263, 1264) : exprime son admiration pour la Suisse, exemple de démocratie.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la Confédération suisse portant rectification de la frontière franco-suisse entre le département du Doubs et le canton de Vaud [n° 0073 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 72 (98-99)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité (p. 1263, 1264).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République slovaque pour la prévention, la recherche et la poursuite des fraudes douanières [n° 0150 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1275) : souhaite une amélioration des relations entre la France et la Slovaquie.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Art. unique (égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions - article 3 de la Constitution)** (p. 1318) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (reprise de la rédaction initiale du projet de loi).

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1494, 1495) : abandon continu de souveraineté. Europe dominée par le pouvoir monétaire. Ne votera pas ce texte.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Art. 1er (création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil)** (p. 1608) : menaces du PACS à l'encontre du mariage républicain, de la cellule familiale et de l'enfance. Votera les amendements de suppression n° 4 de la commission et n° 32 de M. Jean-Louis Lorrain - **Art. 2 (imposition commune au titre de l'impôt sur le revenu et des impôts directs - art. 6 du code général des impôts)** (p. 1614) : conséquences financières de l'adoption du PACS pour le Trésor.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 15 (schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1830, 1831) : soutient les amendements de M. René Trégouët n° 227 (mise en place d'un observatoire de l'Internet), n° 228 (possibilité pour les collectivités territoriales de contribuer au financement de la connexion à un réseau de télécommunications interactif à haut débit) et n° 229 (accès de tous, à un prix abordable, aux informations par les réseaux à haut débit). (p. 1832) : soutient l'amendement n° 225 de M. René Trégouët (examen des conditions de mise en place de tarifs dérogatoires pour les raccordements aux réseaux interactifs à haut débit des établissements d'enseignement et de formation) - **Art. 18 (schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux - art. 21 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1847) : regrette le retrait des sous-amendements de M. Jacques Oudin n° 335, n° 336, n° 337 et n° 338 (intégration de la dimension littorale), déposés sur l'amendement n° 54 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels comportant des mesures en faveur de l'agriculture, du territoire rural, de la réhabilitation et de la construction de logements, ainsi que de la diversification des activités économiques en milieu rural).

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Après l'art. 11 bis** (p. 2256) : intervient sur l'amendement n° 251 de M. Patrick Lassourd (possibilité de retrait d'une communauté de communes).

- **Rappel au règlement** - (7 avril 1999) (p. 2216) : concomitance des réunions de commissions avec la séance publique.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Après l'art. 32 bis** (p. 2344) : soutient l'amendement n° 255 de M. René Trégouët (possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'instituer, au moment de leur création, avec les communes membres un dispositif conventionnel créant une péréquation financière dégressive).

- **Projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la cour pénale internationale [n° 0302 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2581) : en raison des modalités de fonctionnement prévues pour cette Cour pénale internationale, crainte d'aboutir à des injustices et des dénis de justice. Ne votera pas ce projet de loi constitutionnelle.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)] - Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3038) : ne votera pas ce projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 0221 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3252) : convergence des souhaits pour assurer la promotion féminine.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)] - Suite de la discussion** - (26 mai 1999) - **Art. 36 (abrogation des dispositions relatives au financement du canal Rhin-Rhône)** (p. 3348) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 71 de la commission spéciale.

- **Proposition de loi visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs [n° 0348 (98-99)]** - (27 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3414) : hommage à M. Lucien Neuwirth. Crédits nécessaires à la mise en oeuvre du texte.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - **Art. 29 (nomenclature des spécialités)** (p. 3876) : intervient sur l'amendement n° 66 de la commission (suppression de la limitation à deux spécialités exigées des experts agréés) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3901) : votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5015) : votera contre ce texte.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 0438 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5093) : votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Deuxième lecture**

[n° 0391 (98-99)] - (13 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5130) : "recrutés locaux". Souhaite que le Gouvernement réfléchisse afin qu'une solution soit rapidement trouvée.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense - Deuxième lecture** [n° 0477 (98-99)] - (13 octobre 1999) (p. 5142) : en cohérence avec son vote contre le projet de loi portant réforme du service national en 1997, ne votera pas ce projet de loi. Hommage au courage des militaires français servant actuellement sur les théâtres d'opérations extérieures.

- **Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale - Deuxième lecture** [n° 0478 (98-99)] - (26 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5433) : ne votera pas ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail** [n° 0022 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5778) : espoir de progrès social. Prise en compte du contexte international. Conséquences sur la compétitivité des entreprises. Votera le texte tel qu'amendé par le Sénat sur proposition de la commission des affaires sociales.

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants** [n° 0076 (98-99)] - (9 novembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5842) : progrès apportés à ce texte par les amendements de la commission des lois : votera cette proposition de loi ainsi modifiée. Hommage à M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, pour la promotion des droits de l'enfant.

- **Rappel au règlement** - (16 novembre 1999) (p. 5912) : Demande au Gouvernement ses intentions pour compenser les dommages consécutifs aux inondations dans plusieurs départements du Sud de la France.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2 ter** (p. 6403, 6404) : son amendement n° I-147 : instauration d'une réduction d'impôt pour encourager la formation professionnelle à la charge des particuliers ; adopté. Exemples de formation dans une langue étrangère ou en informatique.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 16** (p. 6563) : son amendement n° I-148 : exonération des organismes de formation professionnelle de la taxe sur certaines dépenses de publicité ; retiré.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°** [n° 52 (1999-2000)] **tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; 2°** [n° 87 (1999-2000)] **relative au développement du partenariat social** [n° 118 (1999-2000)] - (16 décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7742) : fin du mandat de sénateur de M. Charles Pasqua.

HAUT (Claude), sénateur (Vaucluse) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - IV - Plan [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 38] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale** [n° 0220 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2144, 2145) : culture intercommunale. Loi du 6 février 1992. Communautés d'agglomération. Milieu rural. Petites villes exclues de ce dispositif. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Avancée de la décentralisation. Soutient cette démarche.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Art. 6** (*suppression de la contribution annuelle représentative du droit de bail*) (p. 6485, 6486) : se déclare opposé à l'amendement n° I-17 de la commission (suppression des plafonds introduits dans le dispositif d'abrogation de cette contribution, suppression progressive de la contribution additionnelle au droit de bail et aménagement du dispositif de remboursement). Dispositif proposé par le Gouvernement.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - IV - Plan

- (2 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6743, 6744) : réhabilitation du rôle et de la fonction du Commissariat général au plan. Evolution des crédits. Missions. Renovation du dispositif d'évaluation des politiques publiques. Nécessité d'améliorer la procédure d'évaluation des contrats de plan Etat-régions. Propose au nom de la commission des finances l'adoption de ce projet de budget.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (10 décembre 1999) (p. 7384, 7385) : projet de budget plutôt satisfaisant. Application du contrat de croissance et de solidarité. Participation des collectivités locales à la dynamisation de la croissance économique. Majoration des crédits dévolus à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale. Avenir de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL. Commission de réflexion sur l'avenir de la décentralisation présidée par M. Pierre Mauroy. Poursuite de la décentralisation : nécessité de clarifier, simplifier et démocratiser. Réforme de la fiscalité locale.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999** [n° 0127 (1999-2000)] - (20 décembre 1999) - **Art. 13** (*extinction du régime intra-communautaire des comptoirs de vente, modernisation et simplification des contributions indirectes*) (p. 7825) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Plancade, n°16 : maintien des formalités de circulation pour les vins embouteillés achetés par des particuliers ; adopté.

HEINIS (Anne), sénateur (Manche) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire de la commission supérieure du Crédit maritime mutuel.

Membre titulaire du conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 394 rectifié (98-99)] de M. Roland du Luart, et plusieurs de ses collègues, portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse [n° 408 (98-99)] (9 juin 1999) - **Chasse**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Mer [n° 91 (1999-2000) tome 20] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 242 (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7230) - Ministère : Santé - *Réforme des études de médecine et de la carte hospitalière* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7230) - **Médecine (enseignement de la)**

Questions orales sans débat :

n° 353 (JO Débats du 30 octobre 1998) (p. 4129) - Ministère : Equipement - *Effets de délinéateurs sur la sécurité routière* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 6) - **Sécurité routière**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 6** (*définition des activités agricoles - art. L. 311-1 du code rural*) (p. 197, 198) : définition de règles propres à assurer un équilibre et une complémentarité entre les divers acteurs économiques. Développement du tourisme rural et de l'accueil à la ferme. Possibilité de conflits d'intérêts dans certains domaines : débroussaillage, entretien des paysages. Manque de précisions sur la définition de la multifonctionnalité des agriculteurs.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 268, 270) : évolution de la représentation parlementaire féminine de la France au sein de l'Union européenne. Responsabilité des partis politiques. Portée d'une révision constitutionnelle. Problèmes posés par la notion de parité. Intérêt et inconvénient du scrutin proportionnel. Risque d'un objectif modifié avec l'application des quotas. Féminisation des titres et des fonctions. Favorable à l'accès des femmes à la vie politique. Place des femmes dans le monde du travail. Faible accès des femmes aux postes de décision. Nécessaire distinction entre discrimination et différence. Propositions de la majorité sénatoriale. Opposée à la modification de la Constitution ainsi qu'à l'introduction dans celle-ci des éléments relatifs au financement des partis. Réserve son vote jusqu'à la fin des débats.

- **Projet de loi relatif aux enquêtes techniques sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile [n° 0516**

(97-98)] - (16 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1049, 1050) : qualité du travail accompli. Avec le groupe des Républicains et Indépendants, votera ce texte.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1171) : avec le groupe des Républicains et Indépendants, votera le texte.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1533, 1535) : problèmes engendrés par le PACS. Absence d'étude à l'Assemblée nationale sur les fondements juridiques du texte, ses conséquences sociales, fiscales et économiques. Erreur de régler par le droit les relations sociales. Atteinte à la cohésion sociale avec la mise en oeuvre du PACS. Mission du législateur. Légitimation par le PACS de l'irresponsabilité au détriment des plus faibles. Proposition par le Sénat de solutions concrètes respectant la liberté individuelle.

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2274) : retard de la France par rapport aux autres pays européens. Historique du concept des soins palliatifs. Caractère fondamental de cette proposition de loi : définition des soins palliatifs ; développement dans les lois sanitaires ; instauration d'un congé d'accompagnement. Coût de cette réforme. Le groupe des Républicains et Indépendants votera ce texte.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Deuxième lecture [n° 0310 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2893, 2894) : reprise globale par l'Assemblée nationale des dispositions votées en première lecture. PACS inscrit dans un contexte illogique et confus. Cloison élevée par le Gouvernement entre couple et famille. Rôle de l'Etat. Responsabilité d'un couple vis-à-vis des enfants. Absence d'étude sur les conséquences juridiques, sociales et économiques du PACS. Politique de la famille indissociable de la proposition de loi examinée. Votera la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances - Deuxième lecture [n° 0275 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2939) : prise en compte des positions de l'Assemblée nationale. Avec les sénateurs du groupe des Républicains et Indépendants, votera le projet de loi modifié par le Sénat.

- **Proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse [n° 0394 (98-99)]** - (22 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 4265, 4267) : évolutions culturelles du monde rural et du monde urbain opposées en matière de gestion des espaces naturels. Refus de l'opposition systématique entre défenseurs de la nature et chasseurs. Fragilité de la réglementation à la suite de deux décisions de justice. Annulation par un arrêt du Conseil d'Etat d'une instruction du 31 juillet 1996 de l'Office national de la chasse encadrant la pratique de la chasse de nuit. Dérogations à l'interdiction de la chasse de nuit pour le gibier d'eau prévues par la plupart des Etats européens. Position restrictive de la Commission européenne à l'encontre de la chasse de nuit non conforme à la directive. Remise en cause de la loi Verdeille de 1964 imposant aux petits propriétaires non chasseurs de faire apport de leurs terres à une association communale de chasse agréée, ACCA, par l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme d'avril 1999. Nécessité de prendre en compte les aspirations légitimes des non chasseurs. Nécessité d'adopter un dispositif législatif dans le respect des décisions rendues par le Conseil d'Etat et par la Cour européenne des droits de l'homme. Score réalisé par la liste "chasse, pêche, nature et tradition" lors des élections européennes - **Art. 1er** (*reconnaissance et encadrement de la chasse de nuit ou à la passée du gibier d'eau*) (p. 4285) : partage les préoccupations au fond des orateurs intervenus. Demande l'adoption de l'article 1er - **Art. 2** (*reconnaissance d'un droit d'opposition à*

la chasse) (p.4286) : fonctionnement des associations communales de chasse agréées, ACCA, fragilisé par les conclusions de la Cour européenne des droits de l'homme. Nécessité de prendre en compte les aspirations des non-chasseurs sans remettre en cause le principe de l'apport de terrains. Demande l'adoption de l'article 2.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 40, 42) : principe de l'égalité des hommes et des femmes à toutes les fonctions reconnu par la Déclaration des droits de l'homme et par la Constitution. Difficulté de vouloir réformer les moeurs par la loi. Absence de précision des conditions de mise en oeuvre du principe d'égalité et incertitude quant aux lois futures. Conséquences dangereuses de la proportionnelle permettant l'égalité du nombre de candidats. Affirmation par le Premier ministre et le garde des sceaux de l'absence de réforme des modes de scrutin et d'instauration de quotas en lien avec l'inscription du principe de parité dans la Constitution. Doute sur les intentions du Gouvernement à propos d'un amendement du groupe communiste imposant la parité aux sénateurs élus à la proportionnelle et déposé sur un projet de loi relatif à l'élection des sénateurs. Problème de la compatibilité entre la logique philosophique universaliste et la logique politique. Difficulté pour une femme de s'imposer en politique pour des raisons culturelles, familiales ou sociales. Progrès indispensable dans les comportements politiques et administratifs. Rapport de Mme Colmou tendant à concilier l'épanouissement familial et l'ambition professionnelle et politique. Exemple des listes d'élections européennes. Evolution indispensable des mentalités.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) (p. 6960, 6962) : bilan critique de la Cour des comptes sur le fonctionnement du fonds d'investissement pour la modernisation des hôpitaux, FIMHO. Retard des procédures d'accréditation des établissements de santé. Situation de l'hôpital général de proximité. Recrutement médical et infirmier des hôpitaux généraux de proximité. Formation médicale. Nécessité d'une étude réelle des besoins. Débat faussé par l'imbrication du financement de la sécurité sociale dans celui du passage aux 35 heures.

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) (p.7014, 7015) : importance du Commissariat à l'énergie atomique pour l'avenir nucléaire et fragilité de l'équilibre de son budget. Crainte relative à l'avenir du CEA.

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) (p.7052, 7053) : dotations du Commissariat à l'énergie atomique, CEA. Dépenses du CEA. Frais de scission de l'Institut de protection de sûreté nucléaire, IPSN, et du CEA. Décision de lancement du nouveau réacteur European pressurized water reactor, EPR.

HENRY (Marcel), sénateur (Mayotte) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier certaines dispositions de l'article 2 de la loi n° 79-1113 du 22 décembre 1979 relative à Mayotte afin de prévoir la consultation de la population de cette collectivité territoriale sur le choix de son statut définitif dans la République [n° 426 (98-99)] (15 juin 1999) - **Collectivités territoriales.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Après l'art. 3** (p. 3105) : son amendement, soutenu par M. Marcel Deneux, n° 43 : financement des opérations groupées d'aménagement foncier, OGAF, en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte par le fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation, FFCTE ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7122, 7124) : augmentation des crédits. Priorité à la lutte pour l'emploi, le logement, l'action sociale et culturelle. Nécessité d'une conception plus dynamique et plus responsable du développement local. Elaboration du projet de loi d'orientation sur l'outre-mer. Création d'une ligne budgétaire spécifique regroupant l'ensemble des mesures de lutte pour l'emploi à Mayotte. Diminution des crédits de fonctionnement du service militaire adapté, SMA. Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT. Blocage du montant des bourses des étudiants mahorais. Généralisation souhaitable du fonds régional d'aménagement foncier et urbain, FRAFU. Futur contrat de plan Etat-Mayotte. Volonté mahoraise d'accéder au statut de département d'outre-mer. Crise politique et institutionnelle. Le groupe de l'Union centriste déterminera son vote en fonction des réponses apportées à ses questions.

HÉRISSON (Pierre), sénateur (Haute-Savoie) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Technologies de l'information et Poste [n° 91 (1999-2000) **tome 21**] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 110 (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1311) - Ministère : Premier ministre - *Responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1312) - **Autoroutes de l'information**

n° 160 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3216) - Ministère : Equipement - *Sécurité dans les tunnels ferroviaires* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3217) - **Transports ferroviaires**

n° 211 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5362) - Ministère : Intérieur - *Problèmes de sécurité publique dans l'agglomération d'Annemasse* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5362) - **Sécurité publique**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 45 bis (petites carrières de marne - art. 16-1 de la loi n° 76-663)** (p. 554, 556) : son amendement de suppression n° 431 ; devenu sans objet. Danger de revenir à un régime dérogatoire au régime déclaratif pour les petites carrières.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Discussion générale** (p. 855, 856) : principe du propriétaire-payeur. Délit de très grand excès de vitesse. Favorable à ce texte sous réserve de la prise en compte des propositions de la commission des lois. Disproportion entre la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes et les possibilités des voitures. Utilisation de la voie ferroviaire pour le transport des marchandises. Notion de partage de l'espace routier. Nécessité d'améliorer les équipements routiers : contribution de l'Etat ; rôle des régions et des départements. Souhaite l'examen de ce problème dans sa globalité. Motoneiges.

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)]** - (11 février 1999) - **Discussion générale** (p. 913, 914) : utilisation du droit de grève. Précédentes propositions de loi prévoyant l'instauration d'un service minimum. Principe de continuité du service public. Autres pays de l'Union européenne. Service total aux heures de pointe dans les transports publics. Obligation de négocier avant toute cessation de travail. Ouverture de divers services publics à la concurrence. Construction de l'Europe sociale. Prévention des conflits.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 0153 (98-99)]** - (10 mars 1999) - **Après l'art. 5** (p. 1402) : ses amendements n° 39 : obligation d'agrément pour les associations de défense de l'environnement qui forment un recours contre un permis de construire ; et n° 41 : peines d'amende en cas de recours abusif devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et le Conseil d'Etat ; rejetés. Son amendement n° 40 : obligation pour une association de sauvegarde de l'environnement de consigner une somme fixée par le juge lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme ; adopté.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1692, 1693) : nécessité d'un partenariat réel entre le Gouvernement et le Sénat. Favorable à la parité ville-campagne. Démantèlement des principes de la loi du 4 février 1995. Soutient les orientations générales de la commission spéciale. Hommage au travail des trois

rapporteurs et du président de cette commission. Absence de dimension économique de ce texte. Proposition de la commission spéciale de créer des fonds communs de placement de proximité. Nouvelles technologies de l'information et de la communication. Transposition de la directive communautaire sur le service postal. Votera les conclusions de la commission spéciale.

- **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 2 (définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire)** (p. 1747) : sur l'amendement n° 25 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 333 : mention des parcs naturels régionaux ; adopté. (p. 1748) : son amendement n° 129 : introduction des parcs naturels régionaux parmi les choix stratégiques de l'aménagement du territoire ; devenu sans objet. (p. 1750) : soutient l'amendement n° 114 de M. Philippe Arnaud (introduction d'un neuvième schéma relatif aux services publics locaux).

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 15 (schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1833) : soutient l'amendement n° 120 de M. Philippe Arnaud (création d'un fonds de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant aux zones de revitalisation rurale de bénéficier des effets du développement des nouvelles technologies) - **Après l'art. 15** (p. 1834, 1835) : son amendement n° 16 : mise à la disposition des opérateurs de télécommunications et des exploitants de réseaux indépendants, par les collectivités territoriales, de leurs infrastructures de télécommunications ; adopté. Initiatives prises par la ville de Besançon. Recours formé contre la communauté urbaine du grand Nancy. Nécessité d'une clarification - **Art. 15 bis (service universel postal et transposition de la directive 97/67/CE du 15 décembre 1997 sur les services postaux - art. L. 1er et L. 2 du code des postes et télécommunications)** (p. 1841) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 de la commission spéciale (remplacement de cette transposition par des dispositions prévoyant l'élaboration d'une loi d'orientation postale dans les six mois). Nécessité d'un débat serein sur ce sujet - **Art. 17 (élaboration du schéma de services collectifs de l'énergie)** (p. 1842, 1843) : ses amendements n° 131 : suppression de la référence au stockage de gaz naturel ; et n° 130 : suppression de la référence aux installations de stockage de gaz naturel ; retirés au profit des amendements analogues de la commission spéciale n° 52 et n° 53.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 19 (reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1911) : ses amendements n° 134 : remplacement du mot "nécessite" par les mots "est subordonné à" dans la phrase relative à la définition d'une convention harmonisant les périmètres d'un pays et d'un parc naturel régional ; et n° 132 : absence de modification pour les pays dont les communes ou groupements de communes ont déjà approuvé la charte ; devenus sans objet.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 11 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes)** (p. 2613, 2614) : ses amendements, soutenus par M. Charles-Henri de Cossé-Brissac, n° 307 : compétence des communautés de communes relative à l'assainissement des eaux usées ; et n° 308 : compétence des communautés de communes pour la production d'eau potable ; retirés.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)]** - (25 mai 1999) - **Art. 15 bis A (réseaux inactifs de télécommunications créés par les collectivités locales - titre III du livre V de la première partie du code général des**

collectivités territoriales) (p. 3303) : son amendement n° 103 : possibilité pour les collectivités territoriales, dans le respect de la libre concurrence, de mettre leurs infrastructures de télécommunication à la disposition des exploitants autorisés ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4818, 4819) : mécontentement de la précipitation de l'examen d'un texte fondamental. Retard pris dans la transposition de la directive. Retard de la France dans le processus de libéralisation du marché de l'électricité. Problématique non seulement électrique mais aussi énergétique. Vide juridique pour les transactions effectuées dans le secteur énergétique. Nombre faible de clients éligibles contrairement à la situation chez les autres partenaires européens. Texte éloigné de la réalité industrielle. Caractère contestable de la limitation de la pratique du "trading" ou négoce de l'électricité. Libéralisation indissociable de l'indépendance des gestionnaires du réseau. Indispensable indépendance et impartialité de la commission de régulation de l'électricité. Opposé à l'extension aux nouveaux entrants du statut des personnels des industries électriques et gazières. Amélioration nécessaire de la transparence de la gestion du régime de retraite des agents d'EDF. Mesures indispensables pour faciliter l'exercice des missions des collectivités locales responsables du service public de la distribution. Manque de lucidité et de réalisme dans la transposition de la directive - **Art. 1er** (*définition du service public de l'électricité*) (p. 4825) : son amendement n° 231 : affirmation de la nécessité de l'indépendance énergétique et de la sécurité de l'approvisionnement ; adopté - **Art. 2** (*missions du service public de l'électricité*) (p. 4832) : son amendement n° 406 : intégration de la notion de maîtrise d'énergie dans la mission de fourniture au sens du service public ; retiré - **Art. 3** (*mise en oeuvre et contrôle des missions de service public*) (p. 4835) : son amendement n° 407 : précision de l'objectif de bon fonctionnement du marché ; devenu sans objet. (p. 4837, 4838) : son amendement n° 408 : élargissement des missions du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, CSEG, et organisation de ses relations avec la commission de régulation de l'électricité ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 4886, 4887) : ses amendements, soutenus par M. Louis Mercier, n° 409 : établissement des conditions d'achat de l'énergie par la CRE ; retiré ; et n° 410 : mise en place d'un préavis d'un an pour la décision partielle ou totale de suspendre l'obligation pour EDF de conclure un contrat d'achat d'électricité ; rejeté - **Art. 11** (*régime juridique de l'exploitation d'installations par les collectivités locales et production d'électricité par les distributeurs non nationalisés, DNN, dans leur zone de desserte exclusive*) (p. 4892) : ses amendements, soutenus par M. Louis Mercier, n° 411 : obligation de transport au bénéfice des communes et de leurs groupements ; et n° 412 : possibilité pour la commune ou le groupement de communes d'organiser l'autoconsommation de son électricité dans ses propres établissements, dans les établissements des structures intercommunales dont la commune est membre ou dans ceux qui dépendent d'un de ses prestataires de service public ; retirés - **Art. 13** (*statut du service autonome gestionnaire du réseau de transport d'électricité*) (p. 4894) : son amendement, soutenu par M. Jean Arthuis, n° 232 : filialisation de la fonction de transport d'électricité ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 22** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat de l'électricité pour revente*) (p. 4934) : son amendement n° 233, soutenu par M. André Bohl, identique aux amendements n° 119 de la commission et n° 281 de M. Jacques Valade : suppression de l'alinéa fixant une durée minimale pour les contrats d'achat d'électricité ; retiré - **Art. 24** (*construction de lignes directes*) (p. 4942) : son amendement, soutenu par M. André Bohl, n° 413 : suppression de la restriction contraire à la directive qui confère aux lignes directes un statut accessoire par rapport aux réseaux publics ; retiré. (p. 4944) : son amendement,

soutenu par M. Rémi Herment, n° 414 : modalités du refus de l'autorisation par l'autorité administrative compétente ; retiré - **Art. 42** (*étendue de l'objet d'Electricité de France*) (p. 4991, 4992) : son amendement n° 417 : attente du deuxième niveau d'ouverture du marché pour autoriser EDF à faire de l'éclairage public, du traitement des déchets ou des réseaux de chaleur ; retiré - **Avant l'art. 43** (p. 4993, 4994) : son amendement n° 234 : application du droit commun pour les nouveaux entrants sur le marché de l'électricité ; retiré. Nécessité d'adapter le statut mis en place par la loi de 1946 - **Art. 44** (*séparation comptable des prestations invalidité, vieillesse et décès au sein d'EDF*) (p. 4997, 4998) : soutient l'amendement n° 236 de M. Jean Arthuis (amélioration de la transparence de la gestion du régime de retraite des agents d'EDF). Intérêt du prélèvement libérateur - **Art. 34 bis** (**précédemment réservé p. 4966**) (*récapitulatif des attributions de la CRE*) (p. 5013) : ses amendements de coordination n° 415 et n° 416 ; devenus sans objet - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5015) : amélioration apportée au texte par le Sénat. Hommage au travail de la commission des affaires économiques. Engagement européen du groupe de l'Union centriste. Concurrence encadrée et compatible avec un service public de qualité. Satisfait de la prise en compte des préoccupations des collectivités locales. Avec ses collègues du groupe de l'Union centriste, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Deuxième lecture [n° 0391 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Art. 5 bis** (*consignation d'une somme d'argent par les associations de sauvegarde de l'environnement déposant un recours devant la juridiction administrative*) (p. 5111) : votera l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement et extension à l'ensemble des associations de l'obligation faite aux associations exerçant un recours en matière d'urbanisme devant la juridiction administrative, de disposer d'une somme consignée au greffe du tribunal, afin de lutter contre les recours abusifs).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 3** (p. 6432, 6433) : ses amendements, soutenus par M. Philippe Arnaud, n° I-79 : fixation d'un taux particulier de TVA de 14 % pour la fourniture de repas par les entreprises du secteur de la restauration traditionnelle et consommés sur place ; et de repli n° I-81 ; retirés.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) (p. 6834, 6835) : insuffisance des investissements routiers et autoroutiers. Diminution des crédits routiers au sein du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Faiblesse des nouveaux contrats de plan Etat-région. Défaut d'entretien du réseau routier national. Amélioration possible par l'instauration d'un système à péage. Sécurité routière. Importance stratégique du développement du fret ferroviaire et du transport combiné. Objectifs de Réseau ferré de France, RFF. Ouverture obligée du transport ferroviaire de marchandises à la concurrence. Problème de l'autoroute A41 en Haute-Savoie. Le groupe de l'Union centriste ne votera pas ce projet de budget.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6903, 6905) : création en 1998 de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Détournement de son produit au profit du financement des

35 heures. Caractère injuste de la TGAP sur les produits phytosanitaires et son inefficacité pour l'environnement. TGAP sur les carrières alluvionnaires et de roches massives. Mise en place du Fonds national de solidarité pour l'eau. Son financement par une partie des recettes des agences de l'eau. Accroissement de la mainmise de l'Etat. Le groupe de l'Union centriste ne votera pas ce projet de budget.

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour les technologies de l'information et La Poste (p. 7049) : rentabilité de La Poste. Développement du commerce électronique. Ouverture à la concurrence de La Poste. Renégociation de la directive postale. Avenir de France Télécom. Mise en place de l'annuaire universel des abonnés téléphoniques, fixes et mobiles. Transfert de la taxe professionnelle de France Télécom aux collectivités territoriales. La commission des affaires économiques a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits consacrés à La Poste et aux technologies de l'information.

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) (p. 7071, 7072) : non-respect des règles de la concurrence pour la grande distribution. Coopération commerciale régie par l'ordonnance du 1er décembre 1986. Conséquences sur le secteur agricole. Restauration traditionnelle. Taux de TVA. Accès des PME aux marchés publics. Proposition de loi sénatoriale "Entreprises et territoires".

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 63** (p. 7588) : son amendement, soutenu par M. Marcel Deneux, n° II-82 : attribution du produit de la taxe professionnelle payée par France-Télécom aux collectivités locales ; retiré.

HERMENT (Rémi), sénateur (Meuse) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire de la Commission consultative pour la production de carburants de substitution.

Membre suppléant de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre titulaire du Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain de Bure (JO Lois et décrets du 28 octobre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 608 (JO Débats du 20 octobre 1999) (p. 5292) - Ministère : Aménagement du territoire - *Négociations du contrat de plan dans la Meuse* - Réponse le 3 novembre 1999 (p. 5532) - **Contrats de plan**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Art. 1er** (*objectifs de la politique agricole*) (p. 109) : son amendement n° 496 : prise en compte du bien-être des animaux de ferme ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 3** (*création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural*) (p. 155) : intervient sur les amendements n° 3 de la commission (fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation non abondé par les aides de l'Union européenne versées en application des organisations communes de marché, ainsi que par des redéploiements de crédits) et n° 169 de M. Gérard César (suppression de la référence à l'origine des crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation). Nécessité de garantir le financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE : comparaison avec la situation financière de la Grande Bibliothèque de France.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 24** (*construction de lignes directes*) (p. 4944) : soutient l'amendement n° 414 de M. Pierre Hérisson (modalités du refus de l'autorisation par l'autorité administrative compétente).

- **Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives [n° 0443 (98-99)]** - (27 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5515) : prise en compte de l'évolution du contexte économique et des contraintes financières dans le respect de l'éthique, pour une grande réforme du sport. Urgence motivée uniquement par le rétablissement des subventions publiques aux clubs professionnels. Le groupe de l'Union centriste votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7213, 7214) : absence de véritable politique agricole. Distorsion de concurrence créée par le système de la modulation. Statut de la femme d'agriculteur. Pénalisation des petits élevages par le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Opposition au financement des 35 heures par la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP.

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p. 7401, 7403) : baisse des crédits budgétaires. Reconnaissance du terme "guerre d'Algérie". Favorable à un mémorial national de la guerre d'Algérie. Absence d'évolution sur la décrystallisation des pensions. Le groupe de l'Union centriste votera l'amendement de M. Marcel Lesbros, rapporteur pour avis, concernant les pensions militaires des anciens combattants d'outre-mer. Urgence d'un geste de la France en faveur des harkis. Blocage de l'allocation de remplacement pour l'emploi, ARPE. Conditions d'attribution de la carte du combattant pour les anciens d'Afrique du Nord. Question des rappelés de la guerre d'Algérie. Réflexion sur le Titre de reconnaissance de la nation. Abaissement de l'âge de la retraite du combattant. Interrogation sur le règlement du problème des campagnes doubles. Question de l'indemnisation des incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes. Effort à poursuivre en faveur du dégel des pensions des grands invalides de guerre. Politique de la mémoire : rapport Mingasson. Le vote du groupe de l'Union centriste suivra l'avis des deux rapporteurs et sera fonction de l'adoption de l'amendement de la commission des affaires sociales après l'article 66 - **Examen des crédits - Après**

l'art. 66 (p. 7417) : soutient l'amendement de M. Daniel Hoeffel n° II-84 (engagement de l'Etat à indemniser les Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes).

HESLING (Roger), sénateur (Moselle) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec Mme Gisèle Printz, relative au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux assurés des professions agricoles et forestières. [n° 36 (1999-2000)] (29 octobre 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 octobre 1999) - **Assurance maladie**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Art. 7** (*l'obligation de centralisation des fonds collectés sur le livret A*) (p. 2762) : soutient l'amendement n° 133 de Mme Gisèle Printz (maintien du régime du libre emploi propre aux caisses d'épargne et de prévoyance d'Alsace-Moselle). Opposition à la suppression du régime spécifique des caisses d'épargne d'Alsace-Moselle. Héritage historique et culturel. Opposition de la commission de Bruxelles.

HOEFFEL (Daniel), sénateur (Bas-Rhin) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 220 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 281 (98-99)] (24 mars 1999) - **Collectivités territoriales**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 445 (98-99)] (22 juin 1999) - **Coopération intercommunale**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Décentralisation [n° 94 (1999-2000) tome 1] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 102 (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1305) - Ministère : Défense - *Règlement de la crise du Kosovo* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1305) - **Politique internationale**

Questions orales sans débat :

n° 488 (JO Débats du 12 mars 1999) (p. 1449) - Ministère : Equipement - *Construction d'un pont TGV sur le Rhin* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2407) - **Trains à grande vitesse (TGV)**

n° 532 (JO Débats du 5 mai 1999) (p. 2689) - Ministère : Défense - *Institutions françaises situées en Allemagne* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3704) - **Relations internationales**

n° 542 (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2942) - Ministère : Culture - *Avenir de l'oeuvre Notre-Dame de Strasbourg* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5041) - **Patrimoine (protection du)**

n° 563 (JO Débats du 2 juin 1999) (p. 3505) - Ministère : Culture - *Ratification par la France de la convention Unidroit* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5806) - **Traités et conventions**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 février 1999)
- **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 761) : le groupe de l'Union centriste votera ce projet de loi organique. Hommage particulier au rapporteur.

- **Projet de loi relatif aux enquêtes techniques sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile [n° 0516 (97-98)]** - (16 février 1999) - **Art. 1er** (*enquêtes techniques relatives aux accidents ou incidents aériens*) - **Art. L. 731-1 du code de l'aviation civile** (*diffusion d'informations*)

relatives à l'enquête et secret professionnel) (p. 1045) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Philippe Richert (suppression du paragraphe I du texte présenté pour l'article L. 731-1 du code de l'aviation civile imposant aux enquêteurs et à ceux qui contribuent à l'enquête une obligation de secret). Indispensable transparence de l'enquête.

- **Projet de loi relatif aux polices municipales** - *Deuxième lecture* [n° 0183 (98-99)] - (17 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1071, 1072) : projet en gestation depuis de nombreuses années. Augmentation du sentiment d'insécurité. Sollicitation des maires par leurs concitoyens. Création des premières polices municipales en Alsace-Moselle il y a deux siècles. Différences de statuts. Possibilité de recourir à l'armement. Proposition de la commission des lois d'aligner le statut des policiers municipaux d'Alsace-Moselle sur le statut général. "Intercommunalisation" des polices municipales. Le groupe de l'Union centriste approuve ce projet de loi - **Après l'art. 20** (p. 1096) : se déclare favorable à l'amendement n° 31 du Gouvernement (possibilité pour les jeunes femmes nées avant le 31 décembre 1982 d'accéder aux emplois de volontaires dans la gendarmerie).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire** [n° 0203 (98-99)] - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1674, 1675) : rappel des éléments positifs de la loi du 4 février 1995. Hommage au travail de la commission spéciale. Nécessité d'une politique équilibrée d'aménagement du territoire. Voies de communication. Liaisons fluviales en Allemagne. Insertion dans l'espace européen. Politique transfrontalière. Rôle des collectivités locales. Collectivité chef de file et pays. Approuve les conclusions de la commission spéciale.

- **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 4** (*conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, CNADT*) (p. 1764, 1765) : votera l'amendement n° 27 de la commission spéciale (établissement d'une cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et les politiques mises en place par l'Union européenne).

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1853) : sur l'amendement n° 55 de la commission spéciale (possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux), soutient le sous-amendement de M. Claude Belot n° 321 (éligibilité à la dotation de développement rural, sans condition de seuil de population, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre agissant pour le compte d'un pays et ne comprenant pas de communauté d'agglomération).

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1919) : son amendement, soutenu par M. Michel Souplet, n° 237 : suppression des seuils de population retenus pour la création d'agglomération ; adopté. (p. 1932) : son amendement, soutenu par M. Philippe Arnaud, n° 238 : suppression des conditions de seuils de population liées à la constitution de l'établissement public de coopération intercommunale ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 30** (*prise en compte des schémas de services collectifs de transports dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique globale de transports*) (p. 1989) : intervient sur l'amendement de suppression n° 80 de la commission spéciale. Plurimodalité des transports. Voie fluviale.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale** [n° 0220

(98-99)] - (1er avril 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 2060, 2062) : historique de l'intercommunalité. Réduction du nombre des structures. Création de trois niveaux de communauté : communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines. Syndicats intercommunaux. Communautés d'agglomération. Pouvoir d'initiative du préfet. Absence d'enclave à l'intérieur d'un périmètre. Adhésion par défaut à un établissement public de coopération intercommunale. Compétences prévues pour les communautés d'agglomération. Exemple des ordures ménagères. Politique de la ville et action sociale. Amélioration de l'information. Choix des délégués intercommunaux. Taxe professionnelle unique, TPU. Ecart de montant de la dotation globale de fonctionnement, DGF, entre les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP. Simplification. Procédure d'urgence regrettable. Souhaite qu'un accord puisse intervenir sur ce texte à l'issue de cette discussion.

- **Projet de loi relatif aux polices municipales** - *Commission mixte paritaire* [n° 0265 (98-99)] - (1er avril 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2105) : accord trouvé en commission mixte paritaire. Prise en compte des réalités du terrain. Dotation aux communes de moyens plus appropriés pour lutter contre l'insécurité.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale** [n° 0220 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2157) : accepte l'amendement n° 314 de M. Dominique Braye (prise en compte des critères requis pour la création d'une communauté d'agglomération à la date de création de cet établissement public de coopération intercommunale). (p. 2158) : demande le retrait des amendements n° 221 de M. Jean-Patrick Courtois (abaissment à trente mille habitants du seuil requis pour la création d'une communauté d'agglomération) et n° 493 de M. Alain Vasselle (abaissment à vingt-cinq mille habitants du seuil requis pour la création d'une communauté d'agglomération). (p. 2159) : son amendement n° 6 : prise en compte de la commune chef-lieu de département comme critère alternatif à celui de ville-centre ; retiré (le 4 mai 1999, p. 2635), au profit de l'amendement n° 223 de M. Jean-Patrick Courtois (non-application du seuil démographique de quinze mille habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département). (p. 2162) : éligibilité à la DGF des communautés d'agglomération. (p. 2164) : accepte l'amendement n° 224 de M. Dominique Braye (absence de prise en compte du critère de continuité territoriale lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale préexistant se transforme en communauté d'agglomération). (p. 2165) : son amendement n° 7 : suppression de la disposition imposant de ne créer qu'une seule communauté d'agglomération sur un territoire présentant une continuité urbaine ; adopté. (p. 2167) : accepte l'amendement n° 226 de M. Jean-Patrick Courtois (possibilité d'associer les départements et les régions au projet de développement urbain et d'aménagement du territoire des communautés d'agglomération) - **Art. L. 5216-3 du code général des collectivités territoriales** (*conseil de la communauté d'agglomération*) (p. 2167) : estime que l'amendement n° 346 de M. Robert Bret est déjà satisfait (consultation, par le préfet avant la notification de l'arrêté fixant le périmètre des conseils municipaux, des communes intéressées par la constitution d'une communauté d'agglomération). (p. 2168) : son amendement rédactionnel n° 8 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 391 de M. Joël Bourdin (nombre de sièges détenus par l'addition de deux communes lorsqu'une communauté d'agglomération est composée d'au moins cinq communes) - **Art. L. 5216-4 du code général des collectivités territoriales** (*conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de la communauté d'agglomération*) : son amendement rédactionnel n° 9 ; adopté - **Après**

l'art. L. 5216-4 du code général des collectivités territoriales (p. 2169) : ses amendements rédactionnels n° 10 et n° 11 ; adoptés - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2170) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 471 de M. Alain Vasselle. Son amendement n° 13 : suppression de la référence au développement local ; adopté. (p. 2171) : son amendement n° 14 : association des départements au dispositif contractuel de développement urbain ; adopté. Son amendement n° 540 : possibilité pour la communauté d'agglomération d'utiliser tout ou partie des moyens des effectifs des services de police municipale ; retiré. (p. 2174) : accepte l'amendement n° 432 de M. Jean-Claude Peyronnet (intégration dans les compétences des communautés d'agglomération de la création, de l'aménagement et de la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire). Son amendement n° 16 : suppression de la compétence optionnelle des communautés d'agglomération relative à l'eau et à l'assainissement ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er (suite)** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite)** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2196, 2198) : son amendement n° 17 : faculté reconnue aux communes de transférer à la communauté d'agglomération soit la collecte, le traitement et la valorisation des déchets de ménages, soit la partie de cette compétence relative au traitement ; adopté. Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 503 du Gouvernement. S'oppose aux amendements n° 315 de M. Dominique Braye (suppression de la référence à la lutte contre la pollution et à la lutte contre le bruit de la définition de la compétence optionnelle relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie) et n° 473 de M. Alain Vasselle (introduction en matière de collecte et de traitement des déchets de la notion de tri et de valorisation). Sur son amendement n° 17 précité, accepte le sous-amendement de précision n° 548 de M. Alain Vasselle. (p. 2200) : accepte les amendements identiques n° 232 de M. Dominique Braye, n° 286 de M. Yves Fréville et n° 430 de M. Jean-Claude Peyronnet (disjonction de la compétence optionnelle relative aux équipements scolaires publics, élémentaires et préélémentaires, de celle relative aux équipements culturels et sportifs). (p. 2201) : estime que l'amendement de cohérence n° 433 de M. Jean-Claude Peyronnet est satisfait par l'amendement n° 14 précité de la commission. (p. 2202, 2203) : accepte l'amendement n° 233 de M. Dominique Braye (construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires publics d'intérêt communautaire). : son amendement n° 18 : suppression de la compétence relative à l'efficacité énergétique et à la maîtrise des consommations d'énergie en matière de développement durable ; adopté. (p. 2204) : s'oppose à l'amendement n° 235 de M. Patrick Lassourd (ajout aux compétences optionnelles prévues dans le projet de loi pour les communautés d'agglomération de la compétence qui consiste en la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des bâtiments affectés aux services d'incendie et de secours). (p. 2205) : son amendement rédactionnel n° 19 ; adopté. Son amendement n° 20 : transfert immédiat des compétences obligatoires et dévolution progressive des compétences optionnelles à la communauté d'agglomération pendant la période d'unification des taux de la taxe professionnelle ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 11. (p. 2207) : s'oppose à l'amendement n° 502 du Gouvernement (définition de la notion d'intérêt communautaire), ainsi qu'à l'amendement n° 348 de M. Robert Bret (subordination de la définition des compétences d'intérêt communautaire à une décision des conseils municipaux des communes membres). (p. 2210, 2212) : son amendement n° 21 : clarification des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération pourra exercer des compétences d'aide sociale départementale afin de marquer que ce transfert ne pourra résulter que d'une volonté conjointe des parties ; adopté. (p. 2213) : accepte l'amendement n° 284 de M. Serge Franchis (possibilité offerte à la communauté d'agglomération d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de

contribuer à la réalisation ou au fonctionnement de certains équipements d'intérêt communautaire) - **Art. L. 5216-6 du code général des collectivités territoriales** (*interférence du périmètre de la communauté d'agglomération avec le périmètre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes préexistants*) (p. 2218) : son amendement rédactionnel n° 546 ; adopté - **Art. L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales** (*interférence du périmètre de la communauté d'agglomération avec le périmètre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes préexistants*) (p. 2219) : demande le retrait de l'amendement n° 425 de M. Paul Raoult (mise en place du mécanisme de la représentation-substitution dans le cadre des compétences optionnelles pour l'eau, l'assainissement et le traitement des ordures ménagères). : accepte l'amendement n° 504 du Gouvernement (cas du retrait obligatoire des syndicats en cas de création d'une communauté d'agglomération). (p. 2220) : accepte l'amendement d'harmonisation rédactionnelle n° 393 de Mme Janine Bardou et demande le retrait de l'amendement n° 237 de M. Jean-Patrick Courtois (substitution de la communauté d'agglomération aux communes lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte est groupée dans une communauté d'agglomération). Ses amendements rédactionnels n° 22 et n° 23 ; adoptés - **Art. L. 5216-9 du code général des collectivités territoriales** (*dissolution de la communauté d'agglomération*) (p. 2221) : accepte l'amendement n° 238 de M. Jean-Patrick Courtois (obligation de dissolution). (p. 2222) : son amendement n° 24 : conditions de dissolution d'une communauté d'agglomération ; adopté. Estime l'amendement n° 349 de M. Robert Bret satisfait par son amendement n° 24 précité. Accepte l'amendement n° 539 du Gouvernement (détermination par décret des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération est liquidée) - **Art. 1er bis** (*extension du périmètre des communautés d'agglomération par une procédure dérogatoire*) (p. 2223, 2224) : son amendement de suppression n° 25 ; adopté - **Art. 2** (*application aux communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle - dispositions diverses*) (p. 2225) : son amendement n° 26 : transfert aux communautés d'agglomération, au titre des compétences optionnelles, de la construction et de l'entretien des bâtiments affectés au culte ; adopté - **Art. 2 bis** (*création d'un syndicat de communes pour l'administration et la mise en valeur des biens et droits indivis dans les communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle*) : son amendement rédactionnel n° 27 ; adopté - **Art. 3** (*modification du seuil de création et des compétences des communautés urbaines*) - **Art. L. 5215-1 du code général des collectivités territoriales** (*fixation à 500 000 habitants du seuil démographique requis pour la création des communautés urbaines*) (p. 2227) : demande le retrait de l'amendement n° 240 de M. Dominique Braye (abaissément à 100 000 habitants du seuil requis pour la création des communautés urbaines). Son amendement rédactionnel n° 28 ; adopté - **Art. L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales** (*modification des compétences des communautés urbaines*) (p. 2228, 2229) : ses amendements n° 29 : suppression de la prise en charge des réseaux d'équipement des compétences de la communauté urbaine ; n° 30 : suppression de la référence au développement local ; et n° 31 : remplacement des mots "d'intérêt régional" par les mots "d'intérêt national" ; adoptés. Sur les amendements de M. Jean-Claude Peyronnet, accepte le n° 436 rédactionnel, et s'oppose au n° 437 (transfert des compétences concernant les équipements scolaires, culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs) et au n° 438 de repli. Son amendement n° 32 : suppression de l'ajout relatif aux contrats de plan ; réservé jusqu'après l'examen des articles additionnels après l'art. 69. (p. 2230) : son amendement n° 33 : possibilité pour une communauté urbaine d'exercer pour le département tout ou partie des compétences d'aide sociale que celui-ci lui confie ; adopté - **Art. 4** (*cas des communautés urbaines existantes*) (p. 2231) : son amendement, identique à l'amendement n° 351 de M. Robert Bret, n° 34 : suppression de l'élargissement de plein droit des compétences des communautés urbaines existantes ; adopté. (p. 2232, 2233) : ses amendements n° 35, n° 37 et n° 38 de coordination et n° 36 : suppression de la disposition relative aux contrats de

plan ; adoptés - **Art. 4 bis** (*extension du périmètre des communautés urbaines par une procédure dérogatoire*) : son amendement de suppression n° 39 ; adopté - **Art. 5** (*superposition et interférence entre les établissements publics de coopération intercommunale existants et la communauté urbaine*) - **Art. L. 5215-21 du code général des collectivités territoriales** (*identité de périmètre entre la communauté urbaine et le syndicat de communes préexistant - inclusion du périmètre syndical dans celui de la communauté urbaine*) (p. 2235) : son amendement rédactionnel n° 40 ; adopté - **Art. L. 5215-22 du code général des collectivités territoriales** (*inclusion du périmètre de la communauté urbaine dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte - interférence des périmètres*) : son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté. Accepte l'amendement n° 506 du Gouvernement (fixation par arrêté des représentants de l'Etat de la répartition des biens ou du produit de leur réalisation lorsqu'un accord entre l'organe délibérant du syndicat et le conseil municipal intéressé n'est pas trouvé). (p. 2236) : son amendement de précision n° 42 ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 242 de M. Jean-Patrick Courtois (cas où une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte sont groupées dans une communauté urbaine avec des communes extérieures à ce syndicat - possibilité pour la communauté urbaine de se retirer des syndicats précédemment mentionnés) - **Art. L. 5215-23 du code général des collectivités territoriales** (*cas des communautés urbaines existantes*) : son amendement de coordination n° 43 ; adopté - **Art. 7** (*nombre et répartition des sièges au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2237) : ses amendements n° 44 de précision ; n° 45 et n° 46 : substitution du mot "amiable" au mot "unanime" ; adoptés - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2239) : son amendement n° 47 : suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi ; adopté - **Après l'art. 8** (p. 2247) : demande le retrait de l'amendement n° 423 de M. Alain Lambert (composition du bureau du conseil de communauté - nombre de vice-présidents) - **Art. 8 bis** (*conditions de majorité requises pour la dissolution d'une communauté urbaine*) (p. 2248) : son amendement de suppression n° 48 ; adopté. Estime l'amendement n° 355 de M. Robert Bret (rétablissement de la rédaction initiale de l'article L. 5215-45 du code général des collectivités territoriales qui prévoit les mêmes règles de majorité pour la dissolution que pour la création) satisfait par son amendement de suppression n° 48 - **Après l'art. 8 bis** (p. 2249) : accepte l'amendement n° 508 du Gouvernement (application à tous les cas de retrait des règles de transferts patrimoniaux inspirées des lois de décentralisation) - **Art. 9** (*périmètre des communautés de communes*) (p. 2250) : sur les amendements de M. Jean-Patrick Courtois, demande le retrait du n° 316 (suppression du deuxième alinéa du 1° de cet article relatif aux enclaves) et s'oppose au n° 320 (non-application du premier alinéa de cet article lorsque la ou les communes constituant une enclave appartiennent à un autre établissement public de coopération intercommunale). S'oppose aux amendements de suppression n° 311 de M. Yves Rispat et n° 357 de M. Robert Bret - **Après l'art. 9** (p. 2251) : sur l'amendement n° 394 de M. Joël Bourdin (extension aux communautés de communes de la possibilité de se transformer en communauté d'agglomération ou communauté urbaine sans avoir à se conformer au premier alinéa de l'article 9 de cette présente loi), son sous-amendement n° 558 ; adopté - **Art. 9 bis** (*transformation des communautés de communes en communautés d'agglomération dans les départements d'outre-mer*) (p. 2252) : son amendement de suppression n° 49 ; adopté - **Art. 10** (*nombre et répartition des sièges au sein du conseil de la communauté de communes*) (p. 2253) : demande le retrait de l'amendement n° 359 de M. Robert Bret (consultation des conseils municipaux des communes intéressées par la constitution d'une communauté de communes avant la notification préfectorale de fixation du périmètre). Son amendement n° 50 : remplacement des mots "accord unanime" par les mots "accord amiable de l'ensemble" ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 395 de M. Joël Bourdin (impossibilité pour une

communauté de communes composée d'au moins cinq communes d'obtenir la moitié des sièges par l'addition des sièges de deux communes) - **Après l'art. 11 bis** (p. 2254) : demande le retrait de l'amendement n° 457 de M. Philippe Arnaud (avis du représentant de l'Etat dans le département sur les projets de transferts de compétences entre communes et communautés de communes). (p. 2256) : accepte l'amendement n° 279 de M. Jean-Patrick Courtois (assouplissement des conditions de retrait d'une commune d'un établissement public de coopération intercommunale lorsque ce retrait est motivé par sa volonté d'adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale) - **Art. 12** (*dissolution de la communauté de communes*) (p. 2257) : son amendement n° 53 : exigence d'une majorité qualifiée seulement dans le cas où la communauté de communes a opté pour la taxe professionnelle unique ; adopté. Son amendement de coordination n° 54 ; adopté - **Art. 13** (*suppression de la commission de conciliation*) : son amendement de coordination n° 55 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Avant l'art. 13 bis** (p. 2284) : son amendement n° 56 : sort réservé aux biens meubles et immeubles mis à la disposition des syndicats de communes ; adopté - **Art. 13 bis** (*retrait d'un syndicat pour adhérer à une communauté de communes*) (p. 2285) : son amendement rédactionnel n° 57 ; adopté - **Après l'art. 13 bis** (p. 2286) : demande le retrait de l'amendement n° 411 de Mme Janine Bardou (simplification de la carte syndicale - schéma départemental d'harmonisation de la coopération syndicale) - **Art. 14** (*définition des syndicats mixtes "fermés"*) : son amendement rédactionnel n° 58 ; adopté - **Avant l'art. 14 bis** (p. 2287) : ses amendements n° 59 et n° 60 : harmonisation des règles applicables aux syndicats mixtes avec celles qui régissent les établissements publics de coopération intercommunale ; adoptés. Sur son amendement n° 59 précité, accepte le sous-amendement n° 510 du Gouvernement - **Art. 14 bis** (*retrait d'un syndicat mixte "ouvert" pour adhérer à une communauté de communes*) (p. 2288) : son amendement n° 61 : nouvelle rédaction ; adopté - **Art. 14 ter** (*répartition des sièges au sein d'un syndicat mixte "ouvert"*) : son amendement de suppression n° 62 ; adopté - **Art. 15** (*dissolution des syndicats*) (p. 2289) : ses amendements n° 63 : correction d'une omission ; et n° 64 de coordination ; adoptés - **Art. 17** (*absence de création d'une nouvelle personne morale en cas de transformation d'un établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2290) : intervient sur l'amendement n° 412 de Mme Janine Bardou (extension du champ d'application de cet article à la transformation, à périmètre inchangé, d'un syndicat intercommunal à vocation multiple en une communauté de communes) - **Art. 19** (*structure du chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2291) : son amendement de suppression n° 65 ; adopté - **Art. 20** (*règles générales*) : son amendement de coordination n° 66 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 362 de M. Robert Bret (possibilité pour les EPCI d'établir leur propre règlement intérieur, quelle que soit la taille des communes participantes) - **Après l'art. 20** (p. 2292) : demande le retrait de l'amendement n° 442 de M. Jean-Claude Peyronnet (possibilité pour une commune faisant partie d'un établissement public foncier local de lui déléguer un droit de préemption en espace naturel sensible) - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2293, 2294) : ses amendements n° 67 et n° 68, rédactionnels, et n° 69 : fixation par le préfet du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, CDCI ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 363 de M. Robert Bret (pouvoir d'initiative, en matière de création, réservé aux communes, à charge pour le préfet d'arrêter la liste des communes participantes). (p. 2296, 2297) : intervient sur l'amendement n° 458 de M. Yves Fréville (procédure en cas de fusion de deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre). Son amendement n° 70 : principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des

intéressés ; adopté. (p. 2299) : son amendement n° 71 : suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale selon laquelle le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale ne peut être identique à celui d'un département ; adopté. (p. 2300) : son amendement de précision n° 72 ; adopté. Intervient sur les amendements n° 397 de M. Joël Bourdin (limitation, au seul établissement à fiscalité propre, de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale selon laquelle le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale ne peut être identique à celui d'un département) et n° 4 de M. Nicolas About (renforcement de la majorité qualifiée retenue pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale). (p. 2301) : ses amendements n° 561 : dérogation pour la seule création des syndicats de communes, à cette règle de renforcement de la majorité qualifiée ; et n° 73 : prise en compte, à défaut, de la commune dont la population est la plus importante ; adoptés. (p. 2302, 2303) : accepte l'amendement n° 511 du Gouvernement (application aux établissements publics de coopération intercommunale du régime de transfert des biens, équipements et services publics, créé par les lois de décentralisation). Ses amendements rédactionnels n° 74 ; retiré ; et n° 75 ; adopté ; n° 562 de conséquence et n° 76 de coordination ; adoptés - **Art. 22 (organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale)** (p. 2304, 2305) : ses amendements n° 77, rédactionnel, n° 78 : notion "d'organe délibérant" ; et n° 79 de coordination ; adoptés. Ses amendements n° 80 : élection du plus âgé en cas d'égalité des suffrages pour l'élection des délégués communautaires ; et n° 81 rédactionnel ; adoptés. (p. 2308, 2309) ses amendements n° 82 rédactionnel, n° 83 de précision, n° 84 et n° 85 de clarification ; adoptés. Accepte l'amendement n° 513 du Gouvernement (remplacement à l'article L. 5211-8 du code général des collectivités territoriales des mots "du conseil" par "de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale"). Sur son amendement de clarification n° 84 précité, s'oppose au sous-amendement n° 512 du Gouvernement. (p. 2310) : demande le retrait des amendements n° 477 de M. Alain Vasselle (nomination des gardes champêtres) et n° 459 de M. Yves Fréville (possibilité pour le président de déléguer l'administration de l'EPCI à des membres de l'organe délibérant de cet EPCI). (p. 2311) : ses amendements de coordination n° 86, n° 87, n° 88 et n° 89 ; adoptés. (p. 2312, 2313) : accepte l'amendement n° 478 de M. Alain Vasselle (introduction du mode de recouvrement des taxes ou redevances dans les attributions de l'assemblée délibérante de l'EPCI) assorti du sous-amendement n° 564 du Gouvernement. Accepte les amendements de M. Nicolas About n° 1 (exclusion de l'aménagement de l'espace communautaire des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI), n° 2 (exclusion de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI) et n° 3 (exclusion de la politique de la ville des matières pouvant être déléguées au président ou au bureau de l'EPCI). Ses amendements n° 90 : limitation de l'obligation de compte rendu des travaux du bureau aux réunions obligatoires de l'EPCI ; n° 91 de coordination ; et n° 92 : possibilité pour cinq membres de l'organe délibérant de demander le huis clos ; adoptés. (p. 2314) : s'oppose à l'amendement n° 365 de M. Robert Bret (suppression du dernier alinéa de l'article L. 5212-7 relatif à la représentation des communes au sein d'un comité syndical et au mode de désignation des membres de ces comités) - **Après l'art. 22** (p. 2315) : intervient sur l'amendement n° 476 de M. Alain Vasselle (incompatibilité entre l'exercice de toute fonction publique et d'une fonction élective) - **Art. 23 (conditions d'exercice des mandats des membres des conseils ou comités intercommunaux)** (p. 2317) : ses amendements n° 93 de coordination, n° 94, n° 95, n° 96 et n° 97, rédactionnels ; adoptés - **Art. 24 (modifications statutaires)** (p. 2319) : ses amendements n° 98 et n° 99, rédactionnels, n° 543, de coordination, et n° 100 : obligation de délibération du conseil municipal de chaque commune pour le transfert de compétences à l'EPCI ; adoptés. (p. 2320, 2321) : ses amendements n° 101 et n° 102 de clarification, et n° 103 et n° 104 de coordination ; adoptés. Son amendement de coordination n° 544 ; retiré au profit de l'amendement de coordination n° 514 du Gouvernement, qu'il accepte.

(p. 2323, 2325) : accepte l'amendement de coordination n° 515 du Gouvernement. Ses amendements n° 105 et n° 109 de clarification, n° 111 de précision, n° 106, n° 108, n° 110, n° 112, n° 113 et n° 114 de coordination, n° 107 : impossibilité pour une commune de se retirer de l'EPCI, si plus d'un tiers des conseillers municipaux des communes membres s'y opposent ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 366 de M. Robert Bret (suppression d'un alinéa de l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions de retrait d'un EPCI) - **Art. 25 (dispositions financières)** (p. 2326, 2327) : ses amendements n° 115, n° 116, de clarification, et n° 117 de coordination ; adoptés. Accepte les amendements du Gouvernement n° 516 et n° 517 (conditions de reprise du patrimoine par les communes membres dans l'hypothèse de la dissolution d'un EPCI) - **Art. 26 (démocratisation et transparence)** (p. 2328) : accepte l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI, ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activité). (p. 2331) : ses amendements rédactionnels n° 118 et n° 119 ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 367 de M. Robert Bret (assouplissement des règles de consultation par le président d'un EPCI des maires des communes membres) - **Art. 27 (transformation)** (p. 2332, 2333) : ses amendements n° 120 rédactionnel, n° 121 : approbation par une majorité qualifiée des conseils municipaux de la procédure de transformation d'un EPCI ; n° 122 de coordination ; et n° 123 : suppression de la procédure dérogatoire d'extension du périmètre d'un EPCI à l'occasion de sa transformation ; adoptés - **Art. 28 (commission départementale de la coopération intercommunale)** (p. 2334, 2336) : ses amendements n° 124 de coordination, n° 125 et n° 126 rédactionnels, n° 127 : renforcement du rôle de cette commission ; et n° 128 : possibilité dans certains cas de réunir cette commission en formation restreinte de huit membres ; adoptés - **Art. 29 (information et participation des habitants)** (p. 2337) : ses amendements n° 129 rédactionnel, et n° 130 : suppression des dispositions instaurant la possibilité pour l'organe délibérant d'un EPCI de créer des comités consultatifs pour recueillir l'avis des usagers sur les affaires d'intérêt intercommunal ; adoptés - **Art. 30 (dispositions diverses)** (p. 2339, 2341) : son amendement de suppression n° 131 ; rejeté. S'oppose aux amendements de M. Yann Gaillard n° 156 (extension des dispositions de cet article aux syndicats mixtes) et n° 157 (possibilité pour un EPCI de passer un marché public global) et n° 483 de M. Alain Vasselle (intégration du produit des taxes dans les recettes du budget annexe) - **Après l'art. 30** (p. 2342) : demande le retrait de l'amendement n° 321 de M. Gérard Cornu (procédure de retrait d'une commune d'un EPCI avec consultation de la population) - **Art. 32 (affiliation des titulaires de mandats électoraux au régime général de la sécurité sociale)** (p. 2343) : son amendement n° 132 : réparation d'un oubli ; adopté - **Art. 32 bis (avis du conseil municipal sur la décision d'un établissement public de coopération intercommunale ne concernant qu'une seule commune membre)** : ses amendements n° 133 : allongement du délai imparti au conseil municipal pour rendre son avis ; et n° 134 : en cas d'avis défavorable, obligation de prendre une décision à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'EPCI ; adoptés - **Après l'art. 32 bis** (p. 2344) : accepte l'amendement n° 255 de M. René Tréguouët (possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au moment de leur création, d'instituer avec les communes membres un dispositif conventionnel créant une péréquation financière dégressive), assorti du sous-amendement n° 563 du Gouvernement - **Art. 32 ter (exercice par les syndicats d'agglomération nouvelle de compétences supplémentaires en vue de leur transformation en communautés d'agglomération)** (p. 2345) : son amendement n° 135 : délibération expresse pour l'approbation par les conseils municipaux des transferts de compétences aux syndicats d'agglomération nouvelle ; adopté - **Art. 32 quater (admission d'une commune dans un syndicat d'agglomération nouvelle)** : son amendement n° 136 : inventaire des services publics attachés aux équipements ; adopté - **Art. 34 (transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes)** (p. 2346) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 339 de M. Jacques

Pelletier (suppression de la possibilité offerte aux districts de se transformer en syndicats de communes). (p.2349) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 518 du Gouvernement et n° 256 de M. Dominique Braye (allongement à un an après le renouvellement général des conseils municipaux, du délai de transformation des districts en communautés de communes, d'agglomération ou urbaines). Intervient sur les amendements identiques de coordination n° 340 de M. Jacques Pelletier et n° 398 de M. Jean-Paul Emorine. (p.2350) : s'oppose à l'amendement n° 444 de M. Jean-Claude Peyronnet (élargissement des compétences des districts de plus de cinq cent mille habitants, à défaut d'un avis contraire des deux tiers du conseil de district ou des deux tiers des conseils municipaux des communes membres) - **Art. 35** (*transformation des districts en communautés d'agglomération ou en communautés urbaines*) (p. 2351) : son amendement n° 137 : délibération expresse pour la transformation d'un district en communauté d'agglomération ; adopté. Accepte l'amendement n° 322 de M. Dominique Braye (précision sur les compétences prévues pour les communautés d'agglomération et exercées par les districts au nom de leurs communes membres) - **Art. 36** (*dispositions transitoires applicables aux districts*) (p. 2353) : demande le retrait de l'amendement n° 484 de M. Alain Vasselle (suppression de la faculté ouverte aux communes de désigner comme délégué au conseil de district tout citoyen réunissant les conditions pour siéger dans un conseil municipal) - **Art. 38** (*coordination et abrogation*) : son amendement de coordination n° 138 ; adopté - **Art. 39** (*transformation des communautés de villes en communautés d'agglomération ou en communautés de communes*) (p. 2354, 2355) : s'oppose à l'amendement n° 323 de M. Jacques Legendre (possibilité pour les communautés de villes de se transformer également en communautés urbaines). Problème du montant de la dotation globale de fonctionnement. (p. 2356, 2357) : ses amendements n° 139 : suppression de la fusion de communautés d'agglomération présentant une continuité urbaine et dont l'une est issue de la transformation d'une communauté de villes ; et n° 140 : suppression d'une disposition redondante relative à la transformation d'office d'une communauté de villes en communauté de communes ; adoptés - **Art. 40** (*dispositions transitoires applicables aux communautés de villes*) (p. 2359) : accepte l'amendement rédactionnel n° 257 de M. Dominique Braye et demande le retrait de l'amendement de précision n° 486 de M. Alain Vasselle - **Section 3** (*dispositions diverses*) (p. 2360) : son amendement de suppression n° 159 ; adopté - **Art. 41 bis** (*dérogation aux conditions de création d'une communauté d'agglomération pour les districts et communautés de villes se transformant*) : son amendement de suppression n° 158 ; adopté - **Art. 41 ter** (*procédure de transformation des syndicats d'agglomération nouvelle et des communautés d'agglomération nouvelle*) (p. 2361) : son amendement n° 141 : obligation d'une délibération et d'une approbation des conseils municipaux pour effectuer cette transformation ; adopté - **Art. 41 quater** (*extension de périmètre à l'occasion de la transformation d'un syndicat ou d'une communauté d'agglomération nouvelle*) : son amendement de suppression n° 142 ; adopté - **Avant l'art. 42** (p. 2362) : demande le retrait de l'amendement n° 460 de M. Philippe Arnaud (intervention du préfet auprès de l'autorité communale ou intercommunale afin d'attirer son attention sur un acte qui pourrait être entaché d'illegalité avant de saisir le tribunal administratif). Problème de la sécurité juridique des élus. Contrôle a priori par l'autorité préfectorale - **Art. 42** (*conséquences patrimoniales du retrait de la compétence transférée à une collectivité, un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte*) (p. 2364, 2365) : son amendement n° 143 : nouvelle rédaction de cet article et insertion de ces dispositions dans la cinquième partie du code général des collectivités territoriales ; adopté - **Art. 43** (*gestion directe des services publics*) : ses amendements de précision n° 144 et n° 145 ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 44** (*transfert de personnels*) (p. 2416, 2418) : son amendement n° 146 : nouvelle rédaction ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-

amendement n° 520 du Gouvernement (rattachement du service repris par une collectivité à un service public administratif). S'oppose à l'amendement n° 371 de M. Robert Bret (intégration des personnels des associations para-administratives dans le cadre de la grille de la fonction publique à un niveau correspondant à la qualification exercée ou, à défaut, bénéficie d'un contrat à durée indéterminée avec extension du dispositif au-delà du cas des régies) - **Après l'art. 44** : demande le retrait des amendements identiques n° 330 de M. Jean-Patrick Courtois et n° 400 de M. Joël Bourdin (maintien des dispositions en matière d'avantages servis en cas de transfert des agents communaux dans des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI). Accepte l'amendement n° 312 de M. Jean-Jacques Hyst (maintien des avantages acquis en cas de transfert des agents communaux dans les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI) - **Art. 46 bis** (*interdiction d'ériger une portion de commune en commune séparée*) (p. 2419) : son amendement de suppression n° 147 ; adopté - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 quater** (p. 2420) : accepte l'amendement n° 287 de M. André Diligent (décision de fusionner à prendre dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2423) : accepte l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes) - **Après l'art. 46 bis** (p. 2425) : accepte les amendements de conséquence n° 289 et n° 290 de M. André Diligent - **Après l'art. 46 quater** (p. 2426) : accepte les amendements de M. Alex Türk n° 344 (fusion réservée aux communes limitrophes) et n° 342 (maintien des effectifs des conseils municipaux des communes fusionnées jusqu'à l'expiration du mandat municipal) - **Art. 46 quinquies** (*élection au suffrage universel du maire délégué de la commune associée*) (p. 2427) : son amendement de suppression n° 148 ; adopté - **Après l'art. 46 quinquies** (p. 2428) : demande le retrait de l'amendement n° 292 de M. André Diligent (possibilité de consultation des habitants à la demande d'un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales) - **Art. 46 sexies** (*appel à compétences inversé en matière de traitement des déchets*) (p. 2429, 2431) : son amendement n° 149 : partage de compétences pour le traitement et la collecte des ordures ménagères ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 475 de M. Alain Vasselle (possibilité de délégation partielle de compétence) - **Art. 46 septies** (*facturation de l'utilisation des équipements collectifs d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2432, 2433) : son amendement n° 150 : participation financière des utilisateurs étendue aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes ; adopté - **Art. 46 octies** (*possibilité pour tout contribuable d'une commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale d'exercer les actions en justice appartenant à cet établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2434) : ses amendements n° 151 de précision ; retiré ; et n° 152 : conditions d'exercice des actions en justice ; adopté - **Art. 46 nonies** (*périmètre de transports urbains*) (p. 2435) : accepte l'amendement n° 547 du Gouvernement (coordination avec la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982) ainsi que le sous-amendement n° 434 de M. Jean-Claude Peyronnet déposé sur ce dernier (consultation des départements), rendant sans objet l'amendement n° 435 de M. Jean-Claude Peyronnet (consultation des départements pour l'extension du périmètre de transports urbains) - **Après l'art. 46 nonies** (p. 2436, 2438) : s'oppose à l'amendement n° 495 de M. Alain Vasselle (extension de la taxe de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME, aux déchets ménagers incinérés) et s'en remet à la sagesse positive de la Haute Assemblée sur l'amendement n° 386 de M. Michel Barnier (extension des compétences du fonds de prévention des risques naturels majeurs).

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 57** (*fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France*) (p. 2549) : intégralité des amendements examinés par la commission des lois.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 61** (*composition du comité des*

finances locales) (p. 2604, 2606) : accepte les amendements de Mme Janine Bardou n° 413 (précision relative à la composition du comité des finances locales pour le collège des présidents de conseils généraux) et n° 414 (ajout d'un représentant des communes de montagne dans le collège des maires au sein du comité des finances locales) et, sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 545 de M. Patrice Gélard (ajout d'un représentant des communes du littoral) - **Art. 11 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes)** (p. 2612, 2616) : demande le retrait des amendements n° 250 de M. Patrick Lassourd (compétence des communautés de communes ayant opté pour la taxe professionnelle unique, en matière d'équipements culturels, socioculturels et sportifs lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire) et n° 243 de M. René Trégouët (compétence des communautés de communes en matière d'organisation et de mise en oeuvre d'actions de formation). Estime que son amendement n° 52 (définition des compétences devant être exercées par les communautés de communes pour bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement majorée, avec obligatoirement la gestion des zones d'activités et des actions en faveur du développement économique) (présenté p. 2624, 2625) permettra de répondre à la préoccupation exprimée par l'amendement n° 244 de M. Patrick Lassourd (compétence relative à l'assainissement des eaux usées). Demande le retrait de l'amendement n° 408 de Mme Janine Bardou (détermination à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté de communes de l'intérêt communautaire des compétences) et accepte l'amendement n° 285 de M. Serge Franchis (possibilité reconnue aux communautés de communes d'attribuer des fonds de concours à leurs communes membres). (p. 2624, 2625) : son amendement de coordination n° 51 ; réservé puis adopté (p. 2636). Problème des seuils. Son amendement n° 52 : définition des compétences devant être exercées par les communautés de communes pour bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement majorée, avec obligatoirement la gestion des zones d'activités et des actions en faveur du développement économique ; retiré. Sur les amendements de Mme Janine Bardou, demande le retrait de l'amendement n° 409 (suppression du dispositif de réduction des discriminations financières entre communautés d'agglomération et communautés de communes), s'oppose à l'amendement n° 406 (adaptation aux réalités géographiques de notre pays, du dispositif de réduction des discriminations financières entre communautés d'agglomération et communautés de communes) et sur son amendement n° 52 précité, s'oppose au sous-amendement de conséquence n° 407. S'oppose aux amendements de M. Jacques Pelletier n° 338 (groupe séparé de compétences pour l'assainissement et l'eau potable), n° 336 (compétence des communautés de communes en matière d'assainissement) et n° 337 (compétence des communautés de communes relative à l'eau potable). (p. 2627, 2628) : son expérience de maire d'une très petite commune rurale. Nécessité de créer une structure minimale pour assurer une gestion rationnelle : avenir des petites communes rurales. (p. 2629) : son amendement n° 52 précité retiré au profit de l'amendement n° 576 du Gouvernement (production d'eau potable : compétence facultative). Interrogation sur un rapprochement entre les communautés d'agglomération et les communautés de communes, en supprimant l'eau et l'assainissement. (p. 2631, 2632) : son amendement n° 577 : suppression de l'eau et de l'assainissement des compétences ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 578 du Gouvernement (substitution de l'action en faveur de la politique du logement social d'intérêt communautaire et du logement des personnes défavorisées à la politique de l'assainissement et de l'eau dans la définition des compétences devant être exercées par les communautés de communes soumises au régime de la taxe professionnelle unique pour bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement majorée) - **Art. 1er (suite) (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223) (régime juridique des communautés d'agglomération)** - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales (suite) (définition de la communauté d'agglomération)** (p. 2635, 2636) : son amendement n° 6 ; précédemment réservé le 6 avril 1999 (p. 2163) ; retiré au profit de l'amendement de M. Jean-Patrick Courtois n° 223 (non-application du seuil

démographique de 15 000 habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département) ; sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 571 de M. Paul Girod (impossibilité pour une commune appartenant déjà à une communauté de communes d'être automatiquement incluse dans la nouvelle communauté d'agglomération). S'oppose à l'amendement n° 426 de M. Jean-Claude Peyronnet (constitution d'au moins une communauté d'agglomération par département) - **Art. 11 (suite)** (p. 2636) : son amendement de coordination n° 51 ; adopté (précédemment réservé, p. 2624) - **Art. 1er (suite) - Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite) (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2637, 2638) : son amendement n° 20 : transfert immédiat d'au moins trois compétences obligatoires sur quatre et dévolution progressive des compétences optionnelles à la communauté d'agglomération pendant la période d'unification des taux de la taxe professionnelle ; adopté (précédemment réservé le 7 avril 1999, p. 2206), après modification par le sous-amendement de M. Yves Fréville n° 568 qu'il accepte (transfert immédiat des quatre compétences obligatoires). Demande le retrait des sous-amendements de M. Yves Fréville n° 569 (réduction de la moitié de la période prévue pour l'unification des taux) et n° 570 de conséquence. Son amendement de coordination n° 12 ; adopté. (p. 2639, 2640) : son amendement n° 15 : exercice au lieu et place des communes d'au moins deux compétences ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 347 de M. Robert Bret (allègement du nombre de compétences facultatives à choisir) - **Art. 66 (précédemment réservé p. 2611) (attribution de la dotation globale de fonctionnement)** - **Art. L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales (origine des crédits affectés au financement de la DGF des différentes catégories de groupements)** (p. 2643) : accepte l'amendement n° 532 du Gouvernement (précisions relatives au financement de la DGF intercommunale) sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 205 de la commission saisie pour avis (recours à la dotation de compensation de la taxe professionnelle limitée aux années d'application du contrat de croissance) - **Art. L. 5211-29 du code général des collectivités territoriales (définition du nombre de catégories de groupements bénéficiant d'une DGF et établissement du montant moyen par habitant accordé à deux catégories de groupements)** (p. 2645) : son amendement n° 550 : création d'une catégorie unique de communautés urbaines indépendamment de leur régime fiscal ; adopté - **Art. L. 5211-30 du code général des collectivités territoriales (calcul des attributions de DGF à chacun des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre)** (p. 2650, 2651) : ses amendements de conséquence n° 551, n° 552 et n° 553 ; adoptés - **Art. 67 (garantie de la dotation des groupements)** (p. 2661) : ses amendements de conséquence n° 554 et n° 555 ; adoptés. (p. 2663) : son amendement de conséquence n° 556 ; adopté - **Après l'art. 69** (p. 2666, 2668) : accepte les amendements de M. Jean-Paul Delevoye n° 309 (prise en compte de la situation des collaborateurs des élus et des groupes d'élus) et n° 310 (situation des collaborateurs de cabinet), l'amendement n° 387 de M. Alain Vasselle (assouplissement de l'organisation des concours de la fonction publique territoriale) ainsi que l'amendement n° 388 de M. Jean-Jacques Hyest (modification des textes concernant les ordonnateurs secondaires) - **Art. 3 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2230) (suite)** - **Art. L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2230)** (p. 2673) : son amendement n° 32 : suppression d'un ajout de l'Assemblée nationale relatif aux contrats de plan ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 439 de M. Jean-Claude Peyronnet (système de conventionnement entre les communautés urbaines et les communes pour lier les fonctions d'agglomération et les fonctions de proximité) - **Intitulé du projet de loi** (p. 2674) : demande le retrait de l'amendement n° 331 de M. Dominique Braye (nouvel intitulé : Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale).

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)] - Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3037) : le groupe de l'Union centriste votera ce projet de loi tel qu'amendé par le Sénat. Etape sur la voie de la modernisation du réseau des caisses d'épargne.

- **Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 0221 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3251) : avec le groupe de l'Union centriste, approuve la rédaction du texte créant des délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Consensus pour éviter les risques d'empiètement sur le rôle et les prérogatives des commissions.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)]** - (25 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3272, 3273) : équilibre nécessaire entre le développement et l'environnement. Insertion du territoire national dans l'espace européen. Utilisation des fonds structurels européens. Schémas directeurs spécifiques. Coopération transfrontalière. Notion de pays. Respect de la liberté des collectivités locales. Le groupe de l'Union centriste suivra l'application de cette loi d'orientation - **Art. 19 (reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 3312) : intervient sur l'amendement de rétablissement n° 32 de la commission spéciale. Interrogation sur les périmètres des pays et des établissements publics de coopération intercommunale.

- **Suite de la discussion** - (26 mai 1999) - **Art. 34 ter (comités d'expansion et agences de développement économique - art. L. 1511-2-1 du code général des collectivités territoriales)** (p. 3344) : reconnaissance officielle des comités d'expansion. S'interroge sur la modification rédactionnelle apportée à cet article par l'Assemblée nationale - **Art. 36 (abrogation des dispositions relatives au financement du canal Rhin-Rhône)** (p. 3346) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 71 de la commission spéciale - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3361) : conceptions différentes du Gouvernement et de la majorité du Sénat en matière d'aménagement du territoire. Remerciements aux rapporteurs. Problème des infrastructures. Equilibre entre le rural et l'urbain. Importance des services publics. Le groupe de l'Union centriste votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0445 (98-99)]** - (24 juin 1999) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 4377, 4379) : principes du libre choix des communes et de la solidarité. Suppression des dispositions relatives à la désignation au suffrage universel des délégués dans les conseils des communautés urbaines. Création de comités consultatifs. Extension des périmètres de communautés de communes, d'agglomération et urbaines. Transfert immédiat des compétences optionnelles. Fixation de la dotation globale de fonctionnement, DGF, attribuée aux communautés de communes. Prolongation du délai d'option pour la taxe professionnelle unique. Mécanisme d'encadrement de l'évolution de la taxe professionnelle. Prévision dans la loi de l'intervention de la Commission départementale de la coopération intercommunale, CDCI. Situation de certains collaborateurs : détermination d'un cadre pour la fonction publique territoriale. Remerciements - **Après l'art. 74** (p. 4419) : accepte les amendements du Gouvernement n° 1 (insertion d'une division additionnelle : titre III - Dispositions transitoires), n° 2 (maintien en vigueur des délégations accordées par les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à leurs collaborateurs jusqu'au 1er janvier 2000), n° 3 (maintien en vigueur jusqu'au

1er janvier 2000 de la commission de conciliation et instauration d'un dispositif transitoire d'avis de la commission départementale de coopération intercommunale pour le retrait des syndicats mixtes des communautés de communes) et n° 4 (maintien en vigueur du comité des finances locales jusqu'à son prochain renouvellement en juillet 2001).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 13 (transferts financiers entre l'Etat et les départements)** (p. 4580, 4581) : article posant problème dans un certain nombre de départements. Risque d'une ponction supplémentaire. Souhait de mesures transitoires précises et garanties.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 256 (98-99)** (p. 5237, 5238) : soutient les conclusions de la commission des lois. Justification de la suppression du seuil d'habitants pour opérer une discrimination entre les fonctions locales. Non-dissociation des responsabilités d'élu intercommunal et d'élu communal. Parlementaires européens. Exception française du cumul. Votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 255 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité (p. 5237, 5238).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 3 (application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans)** (p. 6413) : son amendement, soutenu par M. Denis Badré, n° I-78 : application du taux réduit de la TVA aux travaux dans des locaux appartenant à des organismes à but non lucratif ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Art. 8 (institution d'une exonération des impôts commerciaux en faveur des associations qui exercent des activités lucratives accessoires)** (p. 6508, 6509) : intervient sur l'amendement n° I-272 de M. Philippe Richert (augmentation du seuil d'exonération pour les associations dont le chiffre d'affaires est supérieur à dix millions de francs). Complémentarité entre les initiatives des associations et les activités des petites et moyennes entreprises.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 34** (p. 6667, 6668) : intervient sur l'amendement n° I-162 de M. Raymond Soucaret (prise en compte des départements dans lesquels les communes acquittaient leur contingent d'aide sociale avec une année entière de décalage). Conclusion d'accords entre les associations départementales des maires et le conseil général.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) (p. 6838) : nécessité de réhabilitation du transport fluvial. Avenir du projet de canal à grand gabarit Rhin-Rhône.

Equipement, transports et logement - III - Transports - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (3 décembre 1999) (p. 6854, 6855) : encombrement de l'espace aérien. Achèvement du processus de redressement d'Air France. Risque de transfert de clientèle des compagnies françaises vers des compagnies étrangères. Hommage à la compétence de l'immense majorité des personnels d'Air France et d'Aéroports de Paris. Situation particulière de la ville de Strasbourg. Nécessité d'amélioration des liaisons aériennes.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7292, 7293) : progression de l'Union européenne basée sur les relations de confiance franco-allemandes. Renforcement de l'esprit de coopération par les accords entre DASA et Aérospatiale et entre Framatome et Siemens. Volonté de coopération politique. Regrette la fermeture de centres culturels et de consulats en Allemagne. Projet de désigner des ambassadeurs communs à la France et à l'Allemagne. Suppression par Air France de la ligne Berlin-Strasbourg. Développement de l'anglais au détriment des langues française et allemande. Votera ce projet de budget.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7341, 7342) : son amendement n° 21 : répartition du montant de la compensation de la part "salaires" de la taxe professionnelle entre les communes et les syndicats en tenant compte de la compensation de la part communale et non de la part syndicale ; retiré au profit de l'amendement n° 34 de M. Yves Fréville (répartition du montant de la compensation de la part "salaires" de la taxe professionnelle entre les communes et les syndicats en tenant compte de la compensation de la part communale et non de la part syndicale, et possibilité pour une commune de faire remonter au niveau du syndicat la part de l'allocation de compensation correspondant au taux syndical). (p. 7349) : se déclare favorable à l'amendement n° 30 du Gouvernement (majoration exceptionnelle de la dotation globale d'équipement pour les services départementaux d'incendie et de secours).

Projet de loi de finances pour 2000 (suite)

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (10 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des lois (p. 7378, 7379) : contrat de croissance et de sécurité. Progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Nécessité d'abondements extérieurs. Conditions d'exercice des mandats locaux : complexité de l'action publique locale, responsabilité des élus. Intercommunalité : non-publication des décrets d'application de la loi du 12 juillet 1999, interprétations divergentes de ce texte de loi. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet de budget. Sagesse positive à titre personnel.

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) - **Examen des crédits - Après l'art. 66** (p. 7417) : son amendement, soutenu par M. Rémi Herment, n° II-84 (engagement de l'Etat à indemniser les Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes) ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

HUCHON (Jean), sénateur (Maine-et-Loire) UC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 423 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification des ordonnances n° 98-520, n° 98-521, n° 98-523 et n° 98-526 du 24 juin 1998, n° 98-776 et n° 98-777 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 77 (1999-2000)] (17 novembre 1999) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 117 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1585) - Ministère : Défense - *Situation des jeunes diplômés sursitaires à l'égard du service national* - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1586) - **Service national**

Questions orales sans débat :

n° 602 (JO Débats du 14 octobre 1999) (p. 5166) - Ministère : Fonction publique - *Agents contractuels de La Poste en attente de titularisation* - Réponse le 3 novembre 1999 (p. 5526) - **Poste (La)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)]** - (19 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 55, 57) : bilan positif des lois agricoles depuis 1960. Conservation du rôle exportateur de l'agriculture. Insuffisance des moyens affectés aux contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Objectifs des CTE. Inquiétudes par rapport aux CTE : risque d'une mainmise bureaucratique sur l'agriculture. Nécessité d'une transparence des commissions départementales d'orientation de l'agriculture, CDOA. Problème de la retraite des exploitants. Multiactivité des agriculteurs. Fiscalité agricole. Système de la protection sociale agricole. Traçabilité des produits : création de nouvelles caractéristiques, indication géographique protégée, IGP. Qualité de l'enseignement agricole. Silence du texte sur le volet économique et le volet revenus de l'agriculture. Egalité de traitement entre les produits d'importation et les produits français. Crise du porc. Le groupe de l'Union centriste votera ce texte sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre d'amendements.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Avant l'art. 33** (p. 383, 384) : son amendement n° 510 : transformation du comité des fruits à cidre, CFC, et des productions cidricoles en centre technique industriel, CTI ; adopté. Sécurité

juridique du CFC. Objects distincts du CFC et du CTI. Obligation d'une modification par voie législative.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 40** (*organisation de l'Institut national des appellations d'origine, INAO*) (p. 497, 500) : ses amendements n° 512 : classement des vins de table répondant à la réglementation des vins de pays ; et n° 511 de rectification ; adoptés - **Art. 50 bis** (*renforcement du dispositif relatif aux associations foncières pastorales et agricoles - art. L. 135-3-1, L. 136-7-1, L. 135-4 et L. 136-8 du code rural*) (p. 568, 569) : ses amendements portant sur le même objet n° 513 à n° 521 : modifications de cet article prenant en compte les dispositions des articles 13 et 14 de la loi du 21 juin 1865 et prévoyant la convocation aux assemblées des propriétaires par lettre recommandée avec accusé de réception ; retirés ; et n° 522 : possibilité pour les propriétaires n'ayant pas donné leur adhésion au projet de constitution et de prorogation d'une association foncière autorisée de délaissé leurs immeubles moyennant indemnités ; adopté.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1685, 1687) : fracture entre la désertification rurale et la surconcentration urbaine. Caractère peu appliqué de la loi du 4 février 1995. Problème de la fiscalité locale. Péréquation fiscale en Allemagne. Equipements routiers et ferroviaires. Avenir de l'agriculture. Mesures de soutien à la création d'entreprises. Maintien des services publics. Installation des pharmacies en milieu rural. Rôle des pays. Regrette la discussion précipitée de ce texte. Remerciements aux trois rapporteurs de la commission spéciale.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Après l'art. 37 ter** (p. 3653) : absence de pharmacie en milieu rural : nécessité d'une dérogation pour la création d'une officine. Maintien indispensable de ce dispositif. Se déclare opposé à l'amendement n° 211 de M. François Autain. Atteinte à l'aménagement du territoire. (p. 3655) : restrictions supplémentaires à l'installation des pharmacies.

Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)] - (29 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4563, 4564) : renforcement des règles d'installation des officines pharmaceutiques : rappel de l'adoption en première lecture de l'amendement de M. François Autain. Nécessité de prendre en compte les besoins des usagers. Pérennisation d'un marché spéculatif de l'officine. Proposera la suppression du dispositif relatif aux pharmacies - **Art. 37 sexvicies** (*création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie*) (p. 4648) : son amendement de suppression n° 87 ; rejeté. Rôle important des pharmacies en milieu rural. Utilité des dérogations. Nécessité d'un projet de loi spécifique à la création d'officines. (p. 4652, 4653) : incompréhension des pharmaciens vis-à-vis de ce dispositif. Absence de prise en compte de l'intérêt des usagers. Exemple des personnes âgées.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6167, 6169) : conséquences de la mondialisation. Difficultés des industries de la chaussure et de l'habillement. Agriculture européenne. Position des Etats-Unis. Objectifs initiaux de l'Europe agricole et réformes. Aides à l'agriculture en Europe et aux Etats-Unis. Contrôle sanitaire des produits importés. Problème environnemental. Intégration des pays en voie de développement. Respect nécessaire des normes du droit fondamental au travail. Souhaite des négociations transparentes.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-522 du 24 juin 1998, n° 98-731 du 20 août 1998, n° 98-773 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du**

Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0420 (98-99)] - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale - commune avec celles des projets de loi n° 421 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** (p. 6240, 6241) : regrette que les ordonnances soumises à la ratification du Parlement ne soient pas annexées au projet de loi de ratification. Absence de regroupement, depuis 1953, des textes relatifs à l'outre-mer. Ratification de plusieurs ordonnances : ouverture d'un droit de préemption pour une durée de cinq ans au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles de Mayotte ; extension et adaptation de règles acoustiques, thermiques et de sécurité en matière de construction dans les départements d'outre-mer et du régime d'épargne logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ; régime de la pêche maritime dans les territoires des Terres australes et antarctiques françaises ; urbanisme commercial dans la collectivité territoriale de Mayotte ; cessions à titre gratuit des terres appartenant au domaine privé de l'Etat en Guyane. Propose l'adoption du projet de loi n° 423.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-580 du 8 juillet 1998, n° 98-582 du 8 juillet 1998, n° 98-728 du 20 août 1998, n° 98-729 du 20 août 1998, n° 98-730 du 20 août 1998, n° 98-732 du 20 août 1998, n° 98-774 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0421 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6240, 6241).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-524 du 24 juin 1998, n° 98-525 du 24 juin 1998, n° 98-581 du 8 juillet 1998, n° 98-775 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0422 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6240, 6241).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-520 du 24 juin 1998, n° 98-521 du 24 juin 1998, n° 98-523 du 24 juin 1998, n° 98-526 du 24 juin 1998, n° 98-776 du 2 septembre 1998, n° 98-777 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0423 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 422 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6240, 6241).

HUGOT (Jean-Paul), sénateur (Maine-et-Loire) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine.

Membre titulaire du Conseil d'administration de la société Radio-France Internationale (JO Lois et décrets du 5 novembre 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Communication audiovisuelle [n° 90 (1999-2000) tome 10] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 392 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication [n° 154 (1999-2000)] (22 décembre 1999) - **Audiotvisuel**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 79 (JO Débats du 5 février 1999) (p. 784) - Ministère : Education - *Mouvements de grèves dans l'éducation nationale* - Réponse le 5 février 1999 (p. 785) - **Conflits du travail**

n° 178 (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3665) - Ministère : Défense - *Prise en charge des frais d'avocat pour les gendarmes mis en cause dans le dossier Corse* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3665) - **Gendarmerie**

n° 249 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7700) - Ministère : Intérieur - *Statistiques de la délinquance* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7700) - **Délinquance**

Questions orales sans débat :

n° 383 (JO Débats du 26 novembre 1998) (p. 5023) - Ministère : Economie - *Régime fiscal des établissements d'enseignement supérieur privés* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 21) - **Enseignement privé**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Communication audiovisuelle - Presse

- (11 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la communication audiovisuelle (p. 7444, 7445) : augmentation positive des crédits. Forte progression des dotations de France 2 et de France 3. Majoration sensible du produit de la redevance. Crise des ressources publicitaires du secteur public. Situation financière précaire des chaînes publiques. Avenir de l'audiovisuel public. La commission des affaires culturelles s'en remet à la sagesse du Sénat pour les crédits de la communication audiovisuelle pour 2000.

HUGUET (Roland), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant du Comité national chargé d'évaluer les dispositifs expérimentaux d'aide aux personnes âgées.

Membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements et à améliorer la situation au regard de la retraite des salariés de plus de cinquante ans** - *Nouvelle lecture [n° 0390 (98-99)]* - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4188) : maintien en troisième lecture des positions respectives adoptées par l'Assemblée nationale et le Sénat. Texte visant à étendre le champ d'application de la "contribution Delalande" aux conventions de conversion et aux refus de préretraite. Constatation du contournement de l'esprit de la loi par certaines entreprises. Conflit opposant les services de l'État au régime de l'Association des régimes de retraite complémentaire, ARRCO, et à l'Association générale des institutions de retraite des cadres, AGIRC, au sujet des préretraites du Fonds national de l'emploi, FNE. Le groupe socialiste votera la proposition de loi transmise par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances** - *Nouvelle lecture [n° 0402 (98-99)]* - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4192, 4193) : échec de la CMP. Avec le groupe socialiste, votera contre les amendements de la commission. Favorable à la possibilité d'utiliser le chèque-vacances sur le territoire de l'Union européenne. Avancée du tourisme social.

HUMBERT (Jean-François), sénateur (Doubs) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 33** (*statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles*) - **Art. L. 632-1 du code rural** (*statut des organisations interprofessionnelles*) (p. 389) : sur l'amendement de coordination n° 599 de la commission, son sous-amendement, soutenu par M. Jean-Paul Emorine, n° 356 ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 40 quater** (*statut des syndicats de producteurs de produits d'appellation d'origine contrôlée*) (p. 504) : son amendement, soutenu par M. Jean-Paul Emorine, n° 358 : application de l'article L. 641-25 du code rural au seul secteur viticole ; adopté.

HURIET (Claude), sénateur (Meurthe-et-Moselle) UC.

Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales.

Membre titulaire de la Commission de génie génétique.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 491 (97-98)] tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics [n° 194 (98-99)] (3 février 1999) - **Service public**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, avec M. Charles Descours, sur le projet de loi, [n° 338 (98-99)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant création d'une couverture maladie universelle [n° 376 (98-99)] (26 mai 1999) - **Assurance maladie maternité**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, déposé avec M. Charles Descours, sur le projet de loi [n° 440 (98-99)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant création d'une couverture maladie universelle [n° 448 (98-99)] (23 juin 1999) - **Assurance maladie maternité**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de résolution [n° 447 (98-99)] présentée par Mme Odette Terrade, et plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête sur la sécurité sanitaire et alimentaire des produits destinés à la consommation animale et humaine en France et dans l'Union européenne [n° 29 (1999-2000)] (26 octobre 1999) - **Santé**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 170 (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3657) - Ministère : Santé - *Poulets contaminés à la dioxine - volet sanitaire* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3657) - **Santé publique**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière [n° 0247 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : attentes des habitants des anciens bassins miniers. Nullité des clauses d'exonération de responsabilité. Indemnisation des dommages. Prévention et surveillance des risques miniers après la cessation de l'exploitation. Le groupe de l'Union centriste votera ce texte.

- **Proposition de loi tendant à frapper de nullité d'ordre public toute clause de mutation immobilière exonérant les exploitants de mines de leur responsabilité en matière de dommages liés à leur activité minière [n° 0220 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi complétant le code minier [n° 0298 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec**

celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0229 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la responsabilité des dommages liés à l'exploitation minière [n° 0235 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0248 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0247 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 44 (identification des équidés - art. 276-4 du code rural)** (p. 524) : rappel de la loi du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme. Inquiétude concernant le délai de mise en oeuvre de cette loi ainsi que sur une éventuelle déformation de la volonté du législateur par le décret d'application.

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)]** - (11 février 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 906, 909) : valeur constitutionnelle des principes de la continuité du service public et de la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des biens. Conflits du travail dans les services publics. Secteur des transports. Dépôt de nombreuses propositions de loi visant à instituer un service minimum en cas de grève dans les services publics. Exemple de la proposition de loi de M. Jean-Pierre Fourcade. Echec du dialogue social dans le service public. Utilisation du droit de grève. Préavis obligatoire de cinq jours. Principe de continuité du service public. Exemples d'EDF, de La Poste et des services de la navigation aérienne. Normes de service minimum. Sécurité des voyageurs. Trajets "domicile-travail". Rôle du législateur. Opinion publique. Emergence de la concurrence. Perspective de la construction d'une Europe sociale. Différences entre une culture latine et une culture nordique. Négociation collective au niveau communautaire. Procédures de prévention des conflits. "Appel à négociateur". Amélioration de la procédure du préavis obligatoire. Dépôt par le Gouvernement d'un rapport sur l'état des grèves et interruptions du service public ainsi que sur les accords collectifs prévus par la loi. (p. 920, 921) : modernisation de l'Etat et de l'administration. Droit de grève. Carences de la gestion des ressources humaines dans certaines entreprises publiques. "Appel à négociateur". Loi relative à la réduction du temps de travail - **Art. 1er (appel à la négociation d'accords collectifs relatifs à l'amélioration du dialogue social et à la prévention des grèves)** (p. 925) : champ d'application de cet article. Durée de la négociation - **Art. 2 (modification des règles relatives au préavis obligatoire)** : allongement de la durée du préavis - **Après l'art. 2** (p. 926) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jean Chérioux (institution d'un vote au scrutin secret sur toute décision relative au déclenchement ou à la poursuite d'une grève) - **Art. 3 (rapport au Parlement dressant le bilan des grèves dans les services publics)** (p. 928) : prévention des conflits - **Explications de vote sur**

l'ensemble (p. 929) : reconnaissance du droit de grève. Amélioration du dialogue social. Rapport du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 63** (p. 2607) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° 168 : ajout de la redevance spéciale sur les activités commerciales et artisanales à la liste des impôts servant au calcul de l'effort fiscal ; retiré.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 3457, 3458) : titre IV relatif à la modernisation sanitaire et sociale : collection de mesures diverses. Risque d'inconstitutionnalité. Discussion préférable d'un véritable projet portant diverses mesures d'ordre social. Souhait de la commission de ne pas alourdir le titre IV par de nouveaux articles additionnels. Rappel du droit d'amendement des sénateurs. Souci de préserver la possibilité d'un accord en commission mixte paritaire. (p. 3478, 3479) : accès direct aux soins pour les plus démunis dans le département de Meurthe-et-Moselle. Précarité et vulnérabilité médicale : cas des jeunes entre vingt et trente-quatre ans. Effet de seuil. Initiative du précédent gouvernement concernant l'assurance maladie universelle. Principe de la personnalisation comme base de la conception de la couverture maladie universelle. Adhésion du groupe de l'Union centriste aux propositions du rapporteur de la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Avant l'art. 32** (p. 3591) : à titre personnel, souhaite que l'amendement n° 129 de M. Lucien Neuwirth soit adopté à l'unanimité (extension aux soins palliatifs du système de troc avec autorisation de projets de structures d'hospitalisation à domicile en échange d'une réduction des capacités d'hospitalisation relevant de la même discipline). Création de plein droit de soins palliatifs à domicile. Reconnaissance de cette discipline médicale - **Art. 33 (définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie)** (p. 3594, 3600) : ses amendements n° 62 : suppression de la définition de la carte d'assurance maladie comme base de la politique de santé ; n° 63 : instauration du volet médical de la carte d'assurance maladie dans l'intérêt du patient ; n° 64 : suppression du dispositif évoquant la sécurité des données médicales dans un alinéa concernant la carte professionnelle de santé ; n° 65 : absence de code d'accès pour les informations nécessaires aux interventions urgentes ; n° 66 : accès du titulaire de la carte au contenu du volet de santé, y compris pour correction ; n° 67 : limitation des informations dont le titulaire d'une carte peut obtenir copie, à l'exception de celles concernant les vaccinations, les allergies et le groupe sanguin ; n° 222 : accès aux informations nécessaires aux interventions urgentes ; et de conséquence n° 68 ; adoptés ; de rectification n° 69 ; retiré. S'oppose aux amendements, n° 180 de Mme Nicole Borvo (limitation des données inscrites sur la carte aux interventions urgentes et aux coordonnées des praticiens de santé consultés par le patient), n° 132 de M. Jean-Louis Lorrain (droit pour le malade de consulter sa carte d'assurance maladie sans l'aide d'un professionnel de santé), n° 158 de M. Bernard Fournier (possibilité pour l'assuré de consulter les informations de sa carte Sésame Vitale 2 autrement que par l'intermédiaire d'un professionnel de santé) et demande le retrait de l'amendement n° 103 de M. Daniel Eckenspieller (accès du personnel médical aux informations comprises dans la carte d'assurance maladie en cas d'intervention urgente) - **Art. 34 (statut des infirmiers du secteur psychiatrique)** (p. 3602) : accord sur cet article des syndicats représentatifs des infirmiers psychiatriques. (p. 3603) : interrogations de la fédération hospitalière de France concernant l'évaluation du coût de l'information pour accéder aux diplômes d'Etat d'infirmier - **Art. 34 bis (certification des compétences des aides-opérateurs)** (p. 3604, 3607) : ses amendements n° 70 : dispositif transitoire n'ayant pas à être codifié dans le code de la santé publique ; n° 72 : institution d'une épreuve de vérification des connaissances devant intervenir avant le 31 décembre 2000 ; et n° 73 : suppression du lien entre le plan de formation et le maintien au sein de l'établissement ;

adoptés. Sur les amendements de M. Claude Domeizel, accepte, à titre personnel, le n° 209 (encadrement de la dérogation accordée aux aides-opérateurs pour exercer cette seule activité, s'appliquant aux personnels en place avant le 15 mars 1993 et ayant exercé pendant au moins six ans), et au nom de la commission, le n° 210 (épreuve de vérification des connaissances destinée à autoriser exclusivement l'exercice des activités d'aide-opérateur et d'aide-instrumentiste). Amélioration de la sécurité sanitaire. Devoir d'exigence à l'égard des aides-opérateurs - **Après l'art. 36** (p. 3609) : accepte l'amendement n° 159 de M. Bernard Fournier (validation du dispositif de transfert aux tribunaux des affaires de sécurité sociale, du contentieux des mesures de mise hors convention des praticiens et auxiliaires médicaux) - **Art. 37 (traitement des données personnelles de santé à des fins d'évaluation ou d'analyse des activités de soin et de prévention)** (p. 3611, 3613) : son amendement n° 74 : communication de données médicales à des tiers après traitement rendant impossible l'identification des personnes ; adopté. Sur celui-ci, accepte les sous-amendements de Mme Nicole Borvo n° 187 et n° 188. S'oppose à l'amendement de suppression n° 137 de M. Jean-Louis Lorrain - **Après l'art. 37** (p. 3614) : accepte les amendements identiques n° 138 de M. Jean-Louis Lorrain (inscription de la maladie d'Alzheimer parmi les priorités de la formation médicale continue) et n° 201 de M. Alain Vassel (inscription de la maladie d'Alzheimer parmi les priorités de la formation médicale continue) - **Art. 37 bis (groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier)** (p. 3615) : son amendement n° 75 : financement du groupement public pour la modernisation du système d'information hospitalier par un fonds constitué dans les écritures de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de la liquidation de la gestion du Conseil de l'informatique hospitalière et de la santé, du fonds mutualisé et du fonds d'aide à la réalisation de logiciels ; adopté - **Art. 37 ter (objectifs respectifs des schémas d'organisation sanitaire et de la carte sanitaire)** (p. 3616) : ses amendements n° 76 rédactionnel, n° 77 : insertion du principe de satisfaction optimale des besoins de la population dans le schéma d'organisation sanitaire ; n° 78 : maintien de la cohérence entre les deux fonctions complémentaires exercées par la carte sanitaire et le schéma d'organisation sanitaire ; et n° 79 : suppression de la disposition prévoyant la possibilité pour le schéma d'organisation sanitaire de comporter des recommandations normatives ; adoptés - **Art. 37 quater (prise en compte des bassins de santé dans les zones sanitaires)** (p. 3617) : son amendement de suppression n° 80 ; adopté - **Art. 37 quinquies (dérogation à la carte sanitaire en faveur d'activités ou équipements matériels lourds)** : son amendement de suppression n° 81 ; adopté - **Art. 37 sexies (conditions d'autorisation du changement d'implantation d'un établissement sanitaire existant)** (p. 3618) : son amendement de suppression n° 82 ; adopté - **Art. 37 septies (régime du renouvellement des autorisations de fonctionnement des établissements de soins)** : son amendement de suppression n° 83 ; adopté - **Art. 37 octies (dérogation en matière de renouvellement d'autorisation)** : son amendement de suppression n° 84 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Art. 37 decies (adhésion des établissements sociaux ou médico-sociaux aux syndicats interhospitaliers)** (p. 3625, 3626) : ses amendements n° 85 : précision relative à l'adhésion d'un établissement social ou médico-social à un syndicat interhospitalier ; et n° 87 : autorisation d'adhésion donnée par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, après avis, selon les cas, du représentant de l'Etat dans le département ou du président du conseil général ; adoptés ; et n° 86 de précision ; rejeté - **Après l'art. 37 terdecies** (p. 3627, 3628) : accepte les amendements n° 146 de M. Jean-Louis Lorrain (possibilité pour les pharmacies hospitalières de bénéficier des dispositions de l'article 37 terdecies relatif à la création des fédérations médicales hospitalières) et n° 200 de M. Henri de Raincourt (sous réserve des décisions de justice devenues définitives, validation de certains appels de cotisations dues au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles, ainsi que des cotisations

complémentaires d'assurances sociales agricoles effectuées dans plusieurs départements) - **Art. 37 quaterdecies** (création des établissements publics de santé interhospitaliers) : son amendement de suppression n° 88 ; adopté - **Art. 37 quindecies** (honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital) (p. 3629, 3631) : son amendement n° 89 : nouvelle rédaction de cet article relatif aux honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital, afin de ne pas porter atteinte aux principes de la médecine libérale ; adopté. Accepte l'amendement n° 160 de M. Francis Giraud (suppression du principe de la rémunération directe par l'hôpital du praticien y exerçant une activité libérale). Greffes d'organes et de tissus : réalisation par l'hôpital public, en dehors du secteur d'activité libérale. Rôle de la Commission nationale de l'activité libérale - **Art. 37 sexdecies** (expérience en matière de tarification par pathologie dans les établissements de santé) (p. 3632, 3634) : son amendement n° 90 : mise en place obligatoire de dispositifs expérimentaux de tarification à la pathologie et évaluation des résultats par un comité national ; adopté. Mise en place d'une nouvelle méthodologie : appréciation sur une période de référence d'un an - **Art. 37 septdecies** (extension du dispositif conventionnel en matière de formation professionnelle) (p. 3635) : son amendement de suppression n° 91 ; adopté - **Art. 37 octodecies** (fonctions hospitalières exercées par les étudiants en chirurgie dentaire) : son amendement n° 92 : possibilité offerte aux étudiants en chirurgie dentaire d'accomplir leurs fonctions hospitalières dans d'autres structures que les structures odontologiques des centres hospitaliers ; adopté - **Art. 37 vicies** (action sociale au bénéfice de la fonction publique hospitalière) (p. 3636) : nouvelles règles fiscales applicables au secteur associatif. Assujettissement des organismes sans but lucratif aux impôts commerciaux. Application au comité de gestion des oeuvres sociales des établissements hospitaliers publics, CGOS, d'un régime d'exonération fiscale favorable comme celui prévu, de droit, pour l'action sociale des fonctionnaires de l'Etat - **Art. 37 unvicies** (médecins titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne) (p. 3639, 3642) : ses amendements, n° 93 : suppression de l'avis de la commission ; n° 94 : suppression de la règle limitant à deux le nombre de demandes pour les praticiens adjoints contractuels sollicitant l'autorisation d'exercer la médecine en France ; n° 95 : inclusion, dans le quota déterminé par le ministère de la santé, des personnes ressortissantes d'un pays non membre de la Communauté ou de l'espace économique européen, titulaires d'un diplôme délivré dans l'un de ces Etats ; n° 96 de cohérence ; et n° 97 : suppression, dans le régime transitoire, de l'exclusion des praticiens qui ont exercé six ans à l'hôpital, du quota fixé par le ministère ; adoptés. Accepte les amendements identiques n° 141 de M. Jean-Louis Lorrain et n° 190 de Mme Nicole Borvo (prise en compte des périodes consacrées à la préparation des diplômes de spécialisation des médecins à diplômes étrangers dans le calcul de la durée des fonctions). Sur les autres amendements de Mme Nicole Borvo, s'oppose aux n° 191 de cohérence, n° 192 (ouverture du droit à l'exercice de la profession de médecin après trois années comme praticien adjoint contractuel), n° 196 (autorisation d'exercer pour les personnes ayant la qualité de réfugié, d'apatride ainsi que pour les personnes françaises titulaires d'un diplôme étranger ayant regagné le territoire national à la demande des autorités françaises), n° 195 (dans le régime transitoire, autorisation d'exercer accordée aux personnes justifiant de trois ans de fonction hospitalière) et accepte les n° 193 identique à son amendement n° 94 précité, et n° 194 (inscription sur une liste d'aptitude à la fonction de praticien des établissements publics de santé) - **Après l'art. 37 unvicies** (p. 3643) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement de M. François Autain n° 214 (inscription au tableau de l'ordre des médecins, sur leur demande, des médecins rapatriés d'Algérie à la demande des autorités françaises), sur lequel la commission était favorable. Validation des compétences. Médecins à situer hors quota - **Art. 37 duovicies** (pharmaciens titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne) (p. 3644) : ses amendements n° 98 de cohérence, et n° 99 : établissement, au profit des pharmaciens titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne, d'un régime analogue à celui prévu pour les médecins ; adoptés - **Art. 37 terovicies**

(interdiction de prendre en compte des résultats des études génétiques pour la décision d'attribuer une protection complémentaire) (p. 3645, 3647) : son amendement n° 100 : extension du champ de l'interdiction d'utiliser des tests génétiques faite aux organismes d'assurance maladie et de protection complémentaire ; adopté. Renforcement de la protection des droits des personnes. Dépôt d'un projet de loi attendu par la commission. Son engagement de tenir compte de ce débat pour préparer la dernière lecture - **Après l'art. 37 terovicies** (p. 3647, 3652) : accepte les amendements de M. Jean-Louis Lorrain n° 143 (affiliation à la Caisse de retraite des notaires, des notaires associés d'une société titulaire d'un office notarial et salariés de cette société), n° 144 (possibilité pour les administrateurs de plus de 65 ans de continuer à exercer leur fonction au sein d'un collège de retraités) et n° 145 (substitution à l'assemblée des administrateurs des caisses régionales du vote des seuls membres élus de la section professionnelle intéressée du conseil d'administration de la Caisse nationale). Accepte l'amendement de M. François Autain n° 211 (remplacement du système de création ou de transfert d'offices de pharmacie par un nouveau régime : définition de deux quotas de population suivant l'importance de la commune, quota spécifique pour l'Alsace-Moselle et la Guyane, suppression de la possibilité de créer des officines par voie dérogatoire) et, sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 223 de M. Alain Vasselle (quota pour les communes de 5 000 habitants et plus). (p. 3667, 3670) : accepte les amendements, n° 147 de M. Jean-Louis Lorrain (possibilité de déroger à la législation sur l'activité des pharmacies à usage intérieur d'un établissement de santé pour les seuls essais multicentriques), n° 212 de M. Bernard Cazeau (possibilité pour les établissements de santé d'effectuer la stérilisation des matériels d'autres établissements n'ayant pas encore atteint le niveau de qualité requis), de M. François Autain n° 217 (précision sur les compétences du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments : prendre les décisions et émettre les avis relevant de l'Agence) et n° 215 (compétence donnée au directeur général de l'Agence française de sécurité alimentaire de désigner les membres des comités d'experts chargés de l'assister dans sa mission d'évaluation des risques). Mission d'évaluation de l'Agence française de sécurité alimentaire. Bien-fondé de l'amendement n° 215 précité de M. François Autain. (p. 3671, 3673) : accepte les amendements de M. François Autain n° 213 (dispositif visant à combler un vide juridique susceptible d'engendrer la responsabilité des médecins pour blessures ayant porté atteinte à l'intégrité du corps humain) et n° 216 (présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement sur les conditions de fonctionnement et le bilan financier des comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche biomédicale) ainsi que l'amendement n° 220 du Gouvernement (aménagement du régime de sécurité sociale des cultes, notamment par la fusion des deux caisses d'assurance maladie et d'assurance vieillesse) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3678) : bilan de la contribution de tous les gouvernements à l'élaboration du système de protection sociale, depuis cinquante ans. Recherche persévérante de l'amélioration de la protection sociale des Français. Espoir de points d'accords lors de la commission mixte paritaire : volonté du groupe de l'Union centriste en ce qui concerne les dispositions relatives à la couverture maladie universelle. Solidarité à l'égard des plus démunis.

Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)] - (29 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4561, 4562) : échec de la commission mixte paritaire. Nouvelle lecture sur le titre IV comportant vingt-trois articles en navette. Favorable à l'article additionnel relatif aux composants alimentaires allergènes. Rétablissement par la commission des affaires sociales du texte adopté en première lecture. Indifférence de l'Assemblée nationale à l'égard du Sénat sauf pour quelques articles. Interrogations sur le fonctionnement du bicamérisme : exemple des dispositions concernant l'activité libérale des médecins hospitaliers et les médecins et pharmaciens de nationalité ou à diplômes extra-européens. Imperfections des projets de loi soumis à déclaration d'urgence - **Art. 32 A** (développement des structures

d'hospitalisation à domicile en soins palliatifs - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 4626, 4627) : son amendement de rétablissement n° 52 ; adopté. Développement des soins palliatifs à domicile - **Art. 33** (*définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie*) (p. 4628, 4629) : ses amendements n° 53 : suppression de la référence à la carte santé comme instrument de la politique de santé ; n° 54 : limitation des informations contenues dans le volet santé, à l'exception des informations nécessaires aux interventions urgentes ; n° 55 : droit de correction ; n° 56 : interdiction d'obtenir des copies des informations mentionnées sur le volet santé, à l'exception des vaccinations ; n° 57 : droit du patient de s'opposer à la diffusion des informations figurant sur le volet santé, à l'exception des données nécessaires aux interventions urgentes ; et n° 58 de coordination ; adoptés - **Art. 34 bis** (*certification des compétences des aides-opérateurs*) (p. 4630, 4631) : ses amendements n° 59 : validation des compétences des aides-opérateurs jusqu'au 31 décembre 2000 ; et n° 60 : suppression de l'obligation d'effectuer la formation des aides-opérateurs au sein de l'établissement ; adoptés - **Art. 36 bis** (*contentieux du déconventionnement des médecins - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4632) : son amendement de rétablissement n° 61 ; adopté - **Art. 37** (*traitement des données personnelles de santé à des fins d'évaluation ou d'analyse des activités de soins ou de prévention*) (p. 4634) : son amendement n° 62 : communication des informations médicales avec suppression des données directement ou indirectement identifiantes ; adopté. Libertés publiques. Rôle et attributions de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL - **Art. 37 ter** (*objectifs respectifs des schémas d'organisation sanitaire et de la carte sanitaire*) (p. 4636) : ses amendements, n° 63 de précision, et n° 64 : organisation territoriale des moyens compris dans la carte sanitaire, déterminée par le schéma d'organisation sanitaire ; adoptés. Rétablissement de la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture - **Art. 37 quater** (*prise en compte des bassins de santé dans les zones sanitaires*) : son amendement de suppression n° 65 ; adopté - **Art. 37 sexies** (*conditions d'autorisation du changement d'implantation d'un établissement sanitaire existant*) (p. 4637) : son amendement de suppression n° 66 ; adopté - **Art. 37 decies** (*adhésion des établissements sociaux ou médico-sociaux aux syndicats interhospitaliers*) : son amendement n° 67 : avis du représentant de l'Etat dans le département ou du président du conseil général ; adopté. Rétablissement de la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture - **Art. 37 quaterdecies A** (*participation des pharmacies hospitalières aux fédérations médicales interhospitalières - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 68 ; adopté - **Art. 37 quaterdecies** (*création des établissements publics de santé interhospitaliers*) (p. 4638) : son amendement de suppression n° 69 ; adopté - **Art. 37 quindecies** (*honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital*) (p. 4639) : son amendement n° 70 : conditions de perception des honoraires des praticiens pour leur activité libérale dans un établissement hospitalier public ; adopté. Rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture. Greffes d'organes ou de tissus - **Art. 37 sexdecies** (*expérience en matière de tarification par pathologie dans les établissements de santé*) : son amendement n° 71 : expérimentation de la tarification à la pathologie en vue de l'élaboration d'une loi avant le 31 décembre 2000 ; adopté. Rétablissement de la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture - **Art. 37 septecies** (*extension du dispositif conventionnel en matière de formation professionnelle*) (p. 4640) : son amendement de suppression n° 72 ; adopté - **Art. 37 unvicies** (*médecins titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne*) (p. 4642, 4644) : ses amendements, n° 73 : suppression du calcul de la durée des fonctions en dehors de la préparation des diplômes ; n° 74 : autorisation d'exercer attribuée par le ministre de la santé aux personnes de nationalité française titulaires d'un diplôme de médecin, ayant regagné le territoire national à la demande des autorités françaises ; n° 75 : suppression du régime transitoire sauf pour les Français rapatriés d'Algérie ; n° 76 : suppression du dispositif de rattrapage ; et n° 77 : harmonisation des rémunérations pour tout personnel embauché ayant la même qualification ;

adoptés. Extension limitée des assimilations de médecins étrangers. Refus d'une procédure de régularisation après les épreuves de vérification des connaissances. Evolution du statut des praticiens adjoints contractuels. Harmonisation des rémunérations - **Art. 37 duovicies** (*pharmaciens titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne*) : son amendement de rétablissement n° 78 ; adopté. Rédaction retenue par le Sénat en première lecture - **Art. 37 tercies** (*interdiction de prendre en compte des résultats des études génétiques pour la décision d'attribuer une protection complémentaire*) (p. 4645) : son amendement n° 79 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture pour la protection des personnes censées se soumettre à un examen génétique ; adopté - **Art. 37 sexvicies** (*création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie*) (p. 4651, 4652) : données chiffrées sur le nombre d'habitants par pharmacie dans l'ensemble des pays européens. S'oppose aux amendements n° 87 de suppression de M. Jean Huchon, n° 100 (abaissement du seuil de trente mille à cinq mille habitants et relèvement du quorum à trois mille habitants), de cohérence n° 101 et n° 103, n° 102 (conditions de transfert d'une officine) et n° 104 de M. Alain Vasselle (conditions de regroupement de deux officines), n° 95 de M. Dominique Leclerc (conditions de création d'officines dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle), n° 85 de M. Jean-Louis Lorrain (en cas de recours favorable, réalisation de toutes les demandes de création antérieures à la date de la future loi) ; accepte les amendements identiques n° 84 de M. Jean-Louis Lorrain et n° 91 de Mme Gisèle Printz (maintien d'un régime particulier pour les départements d'Alsace et de Moselle) et n° 94 de M. François Autain (préservation de la possibilité de créer ou de transférer des officines de pharmacie à la suite ou dans le cadre de décisions de justice) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 86 de M. Jean-Louis Lorrain (présence d'élus locaux au sein de la commission chargée de donner un avis sur l'arrêté déterminant les communes desservies par chaque officine) - **Art. 37 tricies** (*création de comités d'experts au sein de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments*) (p. 4656) : son amendement n° 80 : nomination des membres de ces comités et de leur président par le directeur général de l'établissement après avis du conseil scientifique ; adopté - **Art. 37 duotricies** (*rapport au Parlement sur les comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche biomédicale - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 81 ; adopté - **Art. 38** (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 4657) : soutient l'amendement de coordination n° 82 de M. Charles Descours - **Intitulé du projet de loi** : son amendement, déposé avec M. Charles Descours, n° 113 : nouvel intitulé : projet de loi portant diverses dispositions d'ordre sanitaire et social ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4658) : interroge le Gouvernement sur les raisons de la non-inscription dans le projet de loi des dispositions concernant les pharmaciens d'officines. Déception du groupe de l'Union centriste. Impossibilité d'un accord.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°** [n° 187 (98-99)] **visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2°** [n° 218 (98-99)] **visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5187, 5188) : nécessité d'une réforme urgente du système de retraite actuel. Absence de réponse claire du Gouvernement sur ce sujet. Prise de position de la majorité sénatoriale en faveur de la création d'une épargne retraite facultative et par capitalisation. Exemple des autres pays européens. Importance des fonds de pension étrangers dans l'évolution des entreprises françaises. Incidence marginale de l'évolution favorable de la productivité et du chômage sur l'amélioration de la situation des régimes de retraite. Le groupe de l'Union centriste votera les conclusions de la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 14** (*sécurisation juridique des conventions ou accords conclus en application de la loi du*

13 juin 1998) (p. 5763) : son amendement de suppression n° 54, soutenu par M. Philippe Nogrix ; adopté.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5977, 5979) : dépassement de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Dissimulation de la progression soutenue des dépenses de santé par l'augmentation des prélèvements et le retour de la croissance. Dessaisissement du Parlement de son rôle en matière de contrôle financier et de politique de la santé et réponse imparfaite de la loi de financement de la sécurité sociale à ses objectifs. Complexité accrue des règles de droit appliquées par les CAF consécutives à l'élargissement des missions de celles-ci et nécessité de leur simplification. Contradiction dans la séparation entre la régulation de l'hospitalisation, du domaine de l'Etat, et la maîtrise des soins ambulatoires confiée à la CNAM. Blocages des relations avec les professionnels de santé. Regret du retard de l'installation du conseil pour la transparence des statistiques de l'assurance maladie. Absence de prise en compte des besoins de santé. Avec les membres du groupe de l'Union centriste, votera les amendements présentés par la commission des affaires sociales - **Avant l'art. 5** (p. 6021) : se déclare favorable à l'amendement n° 96 de M. Philippe Arnaud (taxation des boissons constituées par un mélange d'alcool et de boissons non alcoolisées). - **Après l'art. 5** (p. 6024) : se déclare opposé à l'amendement n° 97 de M. Philippe Arnaud (modification de l'équilibre entre la taxation des alcools forts et celle du vin) - **Art. 8** (*relèvement de l'âge limite d'ouverture du droit au complément familial et aux aides au logement*) (p. 6037) : absence de réponse à sa question relative à la simplification des prestations familiales.

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Art. 14** (*transfert à l'assurance maladie du financement de centres de dépistage ou d'éducation familiale - art. L. 355-23 du code de la santé publique, art. L. 174-16 nouveau du code de la sécurité sociale, art. 6 bis de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967*) (p. 6055) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 17 de la commission. Absence de justification du transfert - **Art. 15** (*transfert à l'assurance maladie des dépenses liées aux cures de désintoxication réalisées à l'hôpital - art. 3 de la loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970, art. L. 628-5 du code de la santé publique, art. L. 174-17 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6057) : soutient l'amendement de suppression n° 77 de M. Jean-Louis Lorrain. - **Art. 16** (*centres de santé - art. L. 765-1 nouveau du code de la santé publique, art. L. 162-32, art. L. 162-32-1 à L. 162-32-3 nouveaux du code de la sécurité sociale*) - **Art. L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale** (*dispositif national conventionnel de régulation*) (p. 6061, 6063) : son amendement n° 85 : représentativité des centres de santé ; adopté. Se déclare favorable à l'amendement n° 26 de la commission (mise en place d'un ONDAM pour les centres de santé) - **Avant l'art. 17** (p. 6065) : faiblesse du taux de participation aux élections des conseils d'administration de la CNAM - **Art. 17** (*régulation des soins de ville par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés - art. L. 162-1-8, L. 162-5-2 à L. 162-5-8, L. 162-5-9, L. 162-5-11, L. 162-9, L. 162-12-2 à L. 162-12-5 à L. 162-12-7, art. L. 162-12-3 et L. 162-12-4 nouveaux, art. L. 162-12-9 à L. 162-12-12, L. 162-14-1 à L. 162-14-4, art. L. 162-12-17 et L. 162-12-18, L. 162-14, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-3 nouveaux, art. L. 227-1, L. 322-5-4 et L. 322-5-5, L. 645-2 et L. 645-2-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6077, 6078) : résultats actuels dans la continuité des efforts entrepris par le Gouvernement Juppé. Souhait d'un renforcement des liens entre la médecine hospitalière et la médecine ambulatoire. Conditions d'établissement d'un dialogue constructif avec les professionnels de santé. Se déclare favorable à l'amendement n° 28 de la commission (I - organisation collective des moyens de la régulation médicalisée des dépenses - II - procédure applicable en cas de dérapage des dépenses) - **Art. 19** (*contrôle des grands consommateurs de soins médicaux - art. L. 315-2-1 nouveau et art. L. 615-13 du code de la sécurité sociale, art. L. 1106-2 du code rural*) (p. 6081, 6082) : son amendement de suppression n° 78 ; adopté - **Après l'art. 20** (p. 6086) : son

amendement n° 86 : rapport d'activité du fonds d'aide à la qualité des soins de ville ; retiré - **Art. 22** (*contribution exceptionnelle des entreprises pharmaceutiques au titre des spécialités remboursables*) (p. 6088) : son amendement n° 87 : remboursement préalable des sommes versées au titre de la contribution perçue en 1996 aux entreprises devant acquitter la nouvelle contribution exceptionnelle sur le chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique ; retiré - **Après l'art. 22 bis** (p. 6090) : son amendement n° 88 : alignement des avantages de la spécialité princeps sur ceux des médicaments génériques ; adopté. (p. 6091) : absence d'hostilité aux médicaments génériques - **Art. 23** (*réforme du tarif interministériel des prestations sanitaires, TIPS - art. L. 138-10, L. 162-1-7, L. 162-16-1, L. 162-17, L. 162-17-3, L. 162-17-4, L. 165-1, L. 165-2 à L. 165-5 nouveaux, L. 314-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 6093) : son amendement n° 89 : validation par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé de certains actes médicaux ; adopté - **Art. 24** (*étatisation de la régulation de l'hospitalisation privée - art. L. 162-22-1, L. 162-22-2, L. 162-22-3 à L. 162-22-6, L. 165-7 et L. 174-16 nouveaux du code de la sécurité sociale, art. L. 710-16-2 du code de la santé publique*) - **Art. L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale** (*régulation des dépenses des établissements de santé privés à but lucratif*) (p. 6099) : préoccupations quant à l'évolution de l'hospitalisation privée - **Art. L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale** (*tarifs des établissements de santé privés*) (p. 6101) : fragilisation des établissements privés par les nouvelles dispositions - **Art. 1er et rapport annexé** (*précédemment réservés le 17 novembre 1999, p. 5991*) (*approbation du rapport annexé*) (p. 6127) : nombreux motifs d'insatisfaction. Nécessité de moderniser le système de santé et de l'assurance maladie.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) (p. 6958, 6960) : faible renforcement des politiques de santé publique. Absence de suite aux propositions du Haut comité de santé publique ou des conférences régionales et nationales de santé. Financement et fonctionnement des agences de sécurité sanitaire. Retard inadmissible des textes d'application de la loi du 1er juillet 1998 relative à la veille sanitaire. Interrogation sur l'augmentation des personnels du ministère et sur la mise en place du comité national de sécurité sanitaire. Avec le groupe de l'Union centriste, rejettera les crédits de la santé pour 2000. (p. 6974) : seuil d'accès à la couverture maladie universelle.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Art. 57** (*modification des règles d'opposabilité du secret professionnel à l'administration fiscale*) (p. 7555, 7557) : soutient les amendements de M. Jean Arthuis n° II-16 de suppression et n° II-17 (suppression de l'autorisation donnée à l'administration fiscale d'accéder aux informations relatives à l'identité des clients). Respect du secret médical. (p. 7561) : notion extensive de "secret partagé". Le groupe de l'Union centriste votera les amendements de suppression de cette autorisation.

HUSSON (Roger), sénateur (Moselle) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Secrétaire de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre titulaire de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension (JO Lois et décrets du 14 juillet 1999).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7162, 7164) : budget en baisse. Inadéquation des autorisations de programme et des crédits de paiement. Crédits de l'armée de terre : char Leclerc ; appel d'offres pour la construction de véhicules blindés de combat d'infanterie, VBCI. Fabrication et commercialisation de l'hélicoptère de transport NH 90. Budget réduit de l'espace, de la communication et du renseignement. Dégradation de la situation de l'armée de l'air : impossibilité de commander des appareils neufs ; capacités d'entraînement des pilotes. Préparation de la nouvelle loi de programmation militaire. Ne votera pas ce projet de budget.

HUWART (François), *secrétaire d'Etat au commerce extérieur, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.*

Nommé dans le Gouvernement Jospin le 28 juillet 1999 (JO Lois et décrets du 29 juillet 1999).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle [n° 86 (1999-2000)] (23 novembre 1999) - **Gouvernement (déclarations).**

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 202 de M. René-Pierre Signé : **Organisation mondiale du commerce (OMC)** (*Conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle*) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5355).

n° 225 de M. Jack Ralite : **Organisation mondiale du commerce (OMC)** (*Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6268).

n° 239 de M. Daniel Goulet : **Politique budgétaire** (*Utilisation des plus-values fiscales constatées au cours de l'exécution du budget 1999*) (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7228).

n° 240 de M. Jacques Pelletier : **Organisation mondiale du commerce (OMC)** (*Bilan de la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle*) (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7229).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6148, 6151) : analyse de la situation. Rapport de M. Michel Souplet sur trois propositions de résolution. Présence de membres de la Haute Assemblée au sein de la délégation française. Rôle

institutionnel de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Critiques à l'égard de l'Organe de règlement des différends, ORD. Rôle économique de l'OMC. Position du gouvernement français. Attente du premier texte opérationnel devant servir de base aux travaux. Demandes des pays en développement : mise en oeuvre des accords de l'Uruguay. Accords de Marrakech. Différenciation entre les pays en développement. Préalable agricole déposé par le groupe de Cairns. Position des Etats membres de l'Union européenne : multifonctionnalité de l'agriculture. Libéralisation de l'agriculture, des services et de certains secteurs industriels préconisée par les Etats-Unis. Préoccupations des opinions publiques sur la sécurité des aliments, les questions sanitaires et l'environnement. Nécessité d'une collaboration entre l'OMC et l'Organisation internationale du travail, OIT. Identification des questions de santé publique liées au commerce. Diversité culturelle. Attractivité de l'OMC : Chine, Russie et Arabie Saoudite. (p. 6184, 6186) : refus de la politique de la "chaise vide". Rôle de l'OMC. Pays en voie de développement. Position unie de l'Europe. Présence de membres de la Haute Assemblée au sein de la délégation française à Seattle. Multifonctionnalité de l'agriculture. Propriété intellectuelle et défense des appellations d'origine. Diversité culturelle. Normes sociales fondamentales du travail. Principe de précaution. Position des Etats-Unis. Adhésion de la Chine à l'OMC. Enjeu planétaire de croissance mieux partagée.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - Commerce extérieur

- (7 décembre 1999) (p. 7099, 7102) : négociations de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Opposition entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Secteur agricole. Politique spécifique destinée aux PME. Performances du commerce extérieur. Données chiffrées. Echanges commerciaux et présentation du budget proprement dit. Evolution des crédits. Renforcement de la présence internationale des entreprises et tout particulièrement des PME. Moyens de fonctionnement. Direction des relations économiques extérieures, DREE. Rapprochement du centre français du commerce extérieur, CFCE, du comité français des manifestations économiques à l'étranger, CFME, et de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, ACTIM. Subvention du CFME-ACTIM. Futur statut du volontariat civil. Assurance-crédit. Dons d'aide extérieure. Prêts du Trésor. Aide aux PME. Dotation des contrats de plan. Fonds de garantie. Opération "fil de l'export".

Articles de totalisation des crédits :

- (13 décembre 1999) - **Art. 38 et Etat B** (*mesures nouvelles - dépenses ordinaires des services civils*) (p. 7534) : fait part de son désaccord de principe au rejet des budgets sans contre-proposition.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Art. 56** (*durée des vérifications applicable à certaines entreprises*) (p. 7554) : s'oppose à l'amendement n° II-86 de la commission (maintien d'une durée maximale de vérification de comptabilité de trois ans pour les sociétés en participation). (p. 7557, 7562) : obligations comptables des membres des associations de gestion agréées. Levée partielle du secret professionnel. Jurisprudence constante du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation limitant seulement aux agents de l'administration fiscale l'accès à la nature des prestations. Equilibre entre la lutte contre l'évasion fiscale et le respect des libertés publiques et privées. Obligation de secret professionnel absolu des inspecteurs des impôts. S'oppose à l'amendement de suppression n° II-12 de M. Bernard Murat, identique aux

amendements n° II-16 de M. Jean Arthuis et n° II-77 de M. François Trucy, et à l'amendement n° II-44 de la commission (suppression de l'autorisation donnée à l'administration fiscale d'accéder aux informations relatives à l'identité des clients), identique aux amendements n° II-17 de M. Jean Arthuis et n° II-78 de M. François Trucy - **Après l'art. 57** : s'oppose à l'amendement n° II-64 de M. Jacques Oudin (rétablissement pour les voyageurs, représentants et placiers, VRP, de la déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels). (p. 7564) : s'oppose aux amendements n° II-43 de la commission ("conjugalisation" de la décote au titre de l'impôt sur le revenu), n° II-18 (diminution du montant de l'impôt pour un couple marié soumis à l'imposition commune) et de repli n° II-19 de M. Yves Fréville - **Art. 58** (*reconduction de mesures fiscales en faveur de l'aménagement du territoire*) (p. 7565, 7567) : s'oppose aux amendements de la commission n° II-45 (exonération des plus-values réalisées par une entreprise à l'occasion de la réévaluation libre de ses éléments d'actifs), n° II-46 (prorogation du régime d'exonération des entreprises nouvelles et de l'amortissement dérogatoire des immeubles commerciaux construits dans les zones de rénovation rurale et les zones de redynamisation urbaine) et n° II-47 (extension du régime fiscal des entreprises nouvelles à toutes les entreprises) - **Après l'art. 58** (p. 7568) : s'oppose aux amendements n° II-65 de M. Jacques Oudin (relèvement du taux de l'abattement auquel a droit le propriétaire au titre des frais de gestion) et n° II-59 de la commission (extension au logement ancien du régime de la loi "Besson"). (p. 7570, 7572) : s'oppose aux amendements n° II-66 de M. Jacques Oudin (relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour souscription au capital des petites et moyennes entreprises) ; et à ceux de la commission n° II-48 (remboursement immédiat aux entreprises de la créance née du report en arrière du déficit), n° II-49 (suppression de la discrimination existant entre les placements en actions de sociétés françaises et de sociétés d'autres pays de l'Union européenne) et n° II-50 (limitation des sanctions pour défaut de présentation de l'état de suivi des plus-values en report d'imposition). (p. 7574) : s'oppose à l'amendement n° II-62 de Mme Janine Bardou (exonération temporaire de la taxe sur le foncier bâti des entreprises situées dans des zones de revitalisation rurale) - **Art. 60** (*fusion des régimes d'imposition des plus-values de cession à titre onéreux de valeurs mobilières et de droits sociaux réalisées par les particuliers et aménagement du régime de différé d'imposition des plus-values d'échange de ces mêmes titres*) (p. 7579, 7580) : s'oppose à l'amendement n° II-51 de la commission (remplacement du seuil d'imposition actuel par un "abattement de 50 000 F sur le total imposable des plus-values réalisées au cours d'une même année"). Réforme de simplification - **Après l'art. 60** (p. 7583) : accepte l'amendement n° II-76 de M. Paul Loridant (précision sur le régime d'imposition des sommes réparties par un fonds commun de placement à risques, FCPR) - **Après l'art. 61** (p. 7584) : s'oppose à l'amendement n° II-75 de M. Joseph Ostermann (application du taux de TVA à 5,5 % au chocolat noir) - **Avant l'art. 61 bis** (p. 7585) : s'oppose à l'amendement n° II-79 de M. Charles Revet (excédents de la section investissement du budget de l'eau reversés vers la section investissement du budget de l'assainissement) - **Art. 61 bis** (*taxe communale facultative sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière*) (p. 7586) : le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques de suppression n° II-52 de la commission et n° II-81 de M. Marcel Deneux - **Après l'art. 62** (p. 7587, 7588) : s'oppose à l'amendement de M. Thierry Foucaud n° II-38 (suppression de l'autorisation d'utilisation par l'Etat de la dotation de compensation de la taxe professionnelle comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat) - **Après l'art. 63** (p. 7590) : s'oppose aux amendements n° II-37 de M. Thierry Foucaud (alimentation du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et des collectivités locales accueillant des établissements France-Télécom par le produit de la taxe professionnelle de France-Télécom) et n° II-53 de la commission (attribution du produit de la taxe professionnelle de France-Télécom au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et aux collectivités locales d'implantation des établissements de France-Télécom) - **Art. 63 ter** (*déclaration des revenus*

soumis au régime du prélèvement libératoire) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-54 de la commission - **Après l'art. 63 ter** (p. 7591) : s'oppose à l'amendement n° II-41 de Mme Marie-Claude Beaudeau (procédure d'enregistrement de la cession des polices d'assurance-vie) - **Art. 63 sexies** (*harmonisation des sanctions fiscales appliquées aux activités occultes*) (p. 7592) : s'oppose à l'amendement n° II-55 de la commission (définition de l'activité occulte) - **Art. 63 octies** (*création d'une amende fiscale de 50 % en cas de vente sans facture*) (p. 7593) : s'oppose à l'amendement n° II-56 de la commission (précision du cadre juridique des obligations de facturation) - **Art. 63 nonies** (*renforcement du dispositif des amendes fiscales en cas d'omissions ou d'inexactitudes*) (p. 7594) : s'oppose à l'amendement n° II-57 de la commission (suppression de l'extension de l'application d'amendes à la suite de la procédure du droit d'enquête) - **Avant l'art. 63 decies** : s'oppose à l'amendement n° II-40 de Mme Marie-Claude Beaudeau (extension de la procédure de redressement contradictoire à la taxe professionnelle) - **Art. 63 decies** (*abrogation de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales*) (p. 7595) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-58 de la commission - **Après l'art. 63 decies** (p. 7596) : s'oppose à l'amendement n° II-39 de Mme Marie-Claude Beaudeau (condition de saisine de la commission des infractions fiscales) - **Avant l'art. 63 undecies** (p. 7597) : s'oppose à l'amendement n° II-42 de Mme Marie-Claude Beaudeau (remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, sur le gazole accordé aux entreprises de transport public en commun) - **Après l'art. 63 undecies** (p. 7598, 7599) : s'oppose à l'amendement n° II-80 de la commission (éligibilité au fonds de compensation pour la TVA, FCTVA, des investissements relatifs au traitement des déchets ménagers) - **Après l'art. 63 quaterdecies** (p. 7600, 7601) : s'oppose à l'amendement n° II-74 de la commission (reconnaissance du statut d'interné politique aux étrangers arrivés en France après le 1er septembre 1939). Conventions bilatérales de réciprocité. Egalité de traitement et équité dans le droit à réparation.

HYEST (Jean-Jacques), sénateur (Seine-et-Marne) UC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : le projet de loi [n° 145 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la Nouvelle-Calédonie ;

le projet de loi organique [n° 146 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 180 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 201 (98-99)] (9 février 1999) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 202 (98-99)] (9 février 1999) - **Départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 295 (98-99)] de MM. Michel Barnier, James Bordas, Pierre Fauchon, Lucien Lanier et Aymeri de Montesquiou tendant à modifier l'article 73 bis du règlement du Sénat [n° 364 (98-99)] (19 mai 1999) - **Union européenne**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 424 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 3 (1999-2000)] (6 octobre 1999) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

Proposition de loi organique tendant à modifier la loi organique n° 93-1252 du 23 novembre 1993 sur la Cour de Justice de la République [n° 61 (1999-2000)] (9 novembre 1999) - **Justice**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 421 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification des ordonnances n° 98-580 et n° 98-582 du 8 juillet 1998, n° 98-728, n° 98-729, n° 98-730 et n° 98-732 du 20 août 1998, n° 98-774 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 75 (1999-2000)] (16 novembre 1999) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Territoires d'outre-mer [n° 94 (1999-2000) tome 8] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 150 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2807) - Ministère : Premier ministre - *Responsabilité du Gouvernement dans la situation en Corse* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2808) - **Etat**

n° 175 (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3662) - Ministère : Outre-mer - *Devenir institutionnel de Mayotte* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3662) - **Départements et territoires d'outre-mer**

n° 206 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5358) - Ministère : Intérieur - *Revendications des sapeurs-pompiers* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5358) - **Sapeurs-pompiers**

n° 256 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7707) - Ministère : Justice - *Tribunaux de commerce* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7707) - **Tribunaux de commerce**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)]** - (3 février 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 145 (98-99)** (p. 641, 642) : accord de Nouméa. Evolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie. Accords de Matignon. Révision constitutionnelle. Citoyenneté calédonienne. Sénat coutumier. (p. 643, 644) : avenir de Wallis-et-Futuna. La commission des lois propose l'adoption des projets de loi organique et ordinaire - **Art. 1er (communes, provinces et aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie)** (p. 650) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - **Art. 2 (institutions de la Nouvelle-Calédonie, haut-commissaire, représentation au Parlement et au Conseil économique et social de la République)** : ses amendements n° 2 : suppression de la référence aux assemblées de province dans la liste des institutions de la Nouvelle-Calédonie ; et de coordination n° 3 ; adoptés - **Après l'art. 2** (p. 651) : son amendement n° 4 : provinces et communes de la Nouvelle-Calédonie : collectivités territoriales de la République ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 233 de M. Simon Loueckhote (Nouvelle-Calédonie : collectivité territoriale de la République). Statut spécifique de la Nouvelle-Calédonie - **Art. 4 (signes identitaires)** : s'oppose à l'amendement n° 234 de M. Simon Loueckhote (remplacement des mots "signes identitaires" par les mots "signes distinctifs") - **Art. 11 (statut civil coutumier pour les jeunes majeurs)** (p. 652) : son amendement n° 5 : possibilité reconnue au juge de rejeter la demande d'accès au statut civil coutumier pour préserver les intérêts de la parentèle ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 269 du Gouvernement (respect des intérêts du conjoint du requérant) - **Art. 12 (renonciation au statut civil de droit commun au profit du statut civil coutumier - renoncement au statut coutumier au profit du droit commun)** (p. 653) : son amendement n° 6 : regroupement des conditions de renonciation au statut civil coutumier ou au statut civil de droit commun, et renforcement du contrôle du juge ; adopté - **Après l'art. 12** : son amendement de conséquence n° 7 ; adopté - **Art. 13 (compétence de la juridiction civile de droit commun)** (p. 654) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **Art. 15 (consultation de l'autorité coutumière par le juge)** : son amendement de précision n° 9 ; adopté - **Art. 17 (les terres coutumières)** : son amendement rédactionnel n° 10 ; adopté. Accepte l'amendement n° 235 de M. Simon Loueckhote (définition des limites des réserves coutumières par une loi du pays) - **Après l'art. 17** (p. 655) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - **Titre Ier bis (de la justice en Nouvelle-Calédonie)** : son amendement de suppression n° 15 ; adopté - **Art. 17 bis (généralisation de la présence d'assesseurs autres que coutumiers au sein de la juridiction de droit commun)** : son amendement de suppression n° 12 ; adopté - **Art. 17 ter (désignation d'un assesseur au sein de la juridiction d'appel)** (p. 656) : son amendement de suppression n° 13 ; adopté - **Art. 17 quater (limitation à cinq ans de la durée des fonctions de magistrat en Nouvelle-Calédonie)** : son amendement de suppression n° 14 ; adopté - **Art. 19 (compétences de l'Etat)** (p. 657) : ses amendements n° 16 : compétence de l'Etat en matière de liaisons maritimes entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole ; et n° 17 de précision ; adoptés - **Art. 20 (principe de spécialité législative)** : son amendement de suppression n° 18 ; adopté. Imprécision des lois de souveraineté - **Art. 21 (compétences de la Nouvelle-Calédonie)** (p. 658, 660) : ses amendements, n° 19 de précision ; n° 20 : accès au travail des étrangers ; n° 21 : suppression de la mention d'ordre institutionnel concernant la désignation du sénat coutumier et des conseils coutumiers ; n° 23 de coordination, n° 24 : desserte maritime entre la Grande Terre et les autres points de la Nouvelle-Calédonie ; n° 25 : réglementation et exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation ; n° 26 : suppression d'une mention inutile relative à l'incompétence de la Nouvelle-Calédonie en matière de réglementation des marchés publics et des délégations de service public de l'Etat ; et n° 27 : réglementation des prix et organisation des marchés ; adoptés. Son amendement n° 22 : remplacement de "commerce extérieur" par "commerce intérieur et extérieur" ; retiré. S'oppose, sur son amendement n° 19 de précision

précité, au sous-amendement n° 236 de M. Simon Loueckhote (transfert à la Nouvelle-Calédonie des principes directeurs de la formation professionnelle dans les domaines sportif, socio-éducatif et culturel) ainsi qu'à l'amendement n° 239 du même auteur (compétence du territoire en matière de réglementation et de police). Accepte, sur son amendement n° 24 précité, le sous-amendement n° 237 rédactionnel de M. Simon Loueckhote ainsi que l'amendement n° 270 du Gouvernement (remplacement du mot "substances" par le mot "matières" pour les exportations relevant de la compétence de l'Etat) - **Art. 23** (*protection du marché du travail local*) (p. 661) : ses amendements n° 28 et n° 29 : dans les premier et deuxième alinéas, remplacement des mots "d'une certaine durée de résidence" par les mots "d'une durée suffisante de résidence" ; adoptés. (p. 662) : son amendement n° 30 : encadrement plus précis des mesures prises par les lois du pays pour l'accès à l'emploi local ; adopté - **Art. 25** (*entrée en vigueur des compétences transférées dans une seconde étape*) : ses amendements n° 31 : définition des transferts de compétences par une loi du pays et non par une simple délibération du congrès ; et n° 32 : suppression de la référence superflue aux décrets en Conseil d'Etat pour préciser les modalités de ces transferts ; adoptés - **Art. 26** (*transfert de compétences organisé par une loi organique ultérieure*) (p. 663) : son amendement n° 33 : possibilité pour le congrès d'adopter une résolution concernant des transferts ultérieurs de compétence ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 240 de M. Simon Loueckhote (suppression de la possibilité pour le congrès d'un transfert ultérieur du contrôle de légalité des provinces, des communes et de leurs établissements publics) - **Art. 27** (*pouvoirs du gouvernement dans les domaines de compétence de l'Etat*) : son amendement rédactionnel n° 34 ; adopté - **Art. 28** (*pouvoirs du gouvernement dans le domaine de compétence de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 664) : son amendement rédactionnel n° 35 ; adopté - **Art. 29** (*relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie*) : son amendement n° 36 : possibilité pour le président du gouvernement de se faire représenter dans les négociations au même titre que les présidents des assemblées de province ; adopté - **Art. 30** (*appartenance de la Nouvelle-Calédonie à des organisations internationales*) : son amendement rédactionnel n° 37 ; adopté - **Art. 31** (*représentation de la Nouvelle-Calédonie dans la zone Pacifique*) (p. 665) : son amendement de coordination n° 38 ; adopté - **Art. 32** (*conventions de coopération décentralisée*) : son amendement rédactionnel n° 39 ; adopté - **Art. 35** (*jeux de hasard, casinos, cercles, loteries*) : son amendement n° 40 : répartition des compétences en matière de jeux de hasard ; adopté - **Art. 37** (*enseignement supérieur, recherche, enseignement secondaire*) (p. 666) : son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté - **Art. 40** (*comité consultatif des mines*) (p. 667) : ses amendements n° 42 : composition du comité consultatif des mines ; n° 43 : modalités de consultation par le congrès et par l'assemblée de province sur les projets de délibération relatifs aux hydrocarbures, nickel, chrome ou cobalt, et ne concernant pas des investissements directs étrangers ; et n° 44 : obligation faite au comité consultatif des mines de rendre son avis dans un délai de trois mois ; adoptés. Sur son amendement n° 43 précité, accepte le sous-amendement du Gouvernement n° 272 (exclusion de la procédure d'autorisation des investissements directs étrangers de la compétence du comité consultatif des mines) - **Art. 41** (*conseil des mines et procédure applicable aux décisions en matière minière*) (p. 668) : ses amendements n° 45 et n° 46 rédactionnels ; n° 47 : possibilité pour le haut-commissaire de demander une deuxième délibération ou de solliciter un avis de l'Etat même lors d'un avis défavorable du conseil des mines ; et n° 48 : possibilité pour l'Etat d'émettre un avis en forme de contre-proposition ; adoptés - **Art. 43** (*domaine de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 669) : accepte l'amendement n° 241 de M. Simon Loueckhote (ensemble des cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources compris dans le domaine de la Nouvelle-Calédonie) - **Art. 45** (*compétences domaniales des provinces*) : accepte l'amendement n° 242 de M. Simon Loueckhote (suppression de la référence aux compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière d'exploitation des ressources de la zone économique exclusive). Son amendement n° 49 : compétences de la province sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol, les eaux

intérieures, les lacs et les lagons ; adopté - **Art. 46** (*délégation de compétences de la Nouvelle-Calédonie aux provinces ou aux communes*) (p. 670) : accepte l'amendement n° 243 de M. Simon Loueckhote (gestion des eaux souterraines par les provinces). Son amendement n° 50 : remplacement du mot "territorial" par les mots "de la Nouvelle-Calédonie" ; adopté - **Art. 47** (*création du comité des finances locales*) (p. 671) : s'oppose à l'amendement n° 273 du Gouvernement (consultation du comité des finances locales par le Gouvernement sur les projets de budget primitif et supplémentaire de la Nouvelle-Calédonie) - **Art. 48** (*fonds intercommunaux de péréquation*) (p. 672) : sur les amendements de M. Simon Loueckhote, s'oppose aux n° 297 (obligation pour l'Etat d'effectuer une contribution au fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement, d'un niveau égal à celle versée par la Nouvelle-Calédonie) et n° 288 (possibilité d'une dotation au titre du fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement et d'une aide de l'Etat dans le même domaine), et accepte le n° 296 (fonctionnement du fonds de développement des villes à partir du 1er janvier 2000). Accepte l'amendement n° 274 du Gouvernement (nouvelles règles d'assiette et de taux des fonds intercommunaux de péréquation pour le fonctionnement et l'équipement des communes) et, sur celui-ci, son sous-amendement n° 298 : entrée en vigueur de ces dispositions à compter du 1er janvier 1999 ; adopté - **Art. 52** (*société d'économie mixte et participation au capital de sociétés privées gérant un service public*) (p. 674) : accepte l'amendement n° 275 du Gouvernement (possibilité de création de sociétés d'économie mixte au bénéfice des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie et des provinces) et demande le retrait de l'amendement n° 244 de M. Simon Loueckhote (interventions de la Nouvelle-Calédonie et des provinces par la création de sociétés d'économie mixte pour des opérations concourant à leur développement économique) - **Art. 53** (*syndicats mixtes*) : ses amendements n° 51 : définition du syndicat mixte comme un établissement public comprenant au moins une collectivité territoriale ou un syndicat de communes ; n° 52 rédactionnel ; et n° 53 de coordination ; adoptés - **Art. 54** (*compensation par l'Etat des charges correspondant aux compétences transférées à la Nouvelle-Calédonie et aux provinces*) (p. 675, 676) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 245 de M. Simon Loueckhote. Ses amendements n° 54 : remplacement des mots "immédiatement avant le transfert" par les mots "à la date du transfert" ; n° 55 : remplacement des mots "il est revalorisé, dès la première année," par les mots "il évolue chaque année" ; n° 57 : précision relative à la dotation globale de compensation ; n° 58 : création, en Nouvelle-Calédonie, d'une commission consultative d'évaluation des charges ; et rédactionnels, n° 56, n° 59 et n° 60 ; adoptés - **Art. 55** (*transfert de services de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie et aux provinces*) : son amendement rédactionnel n° 61 ; adopté - **Après l'art. 56** (p. 677) : son amendement n° 62 : détachement avec intégration éventuelle, des fonctionnaires du territoire vers la fonction publique de l'Etat ; adopté - **Art. 56 bis** (*mise à disposition d'agents de l'Etat*) (p. 678) : ses amendements n° 63 rédactionnel, n° 64 : possibilité de consulter pour avis le président du gouvernement ; n° 65 de précision ; et n° 66 : choix pour les fonctionnaires de l'Etat de conserver leur statut même en situation de mise à disposition dans un service transféré ; adoptés - **Art. 56 ter** (*fonctionnaires territoriaux de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 679) : ses amendements n° 67 rédactionnel, n° 68 de coordination, et n° 69 de précision ; adoptés - **Après l'art. 56 ter** (p. 680) : accepte l'amendement n° 276 du Gouvernement (titularisation des agents de l'Etat en poste au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie). Sur celui-ci, son sous-amendement n° 299 : octroi du même droit d'option que celui accordé aux fonctionnaires ; adopté - **Art. 59** (*règles applicables au président du congrès*) (p. 681) : son amendement n° 70 : extension de l'obligation de déposer une déclaration patrimoniale à l'ensemble des membres du congrès ; adopté - **Art. 60 et 61** (*régime des sessions ordinaires du congrès*) : ses amendements rédactionnels n° 71 et n° 72 ; adoptés - **Art. 65** (*délégation de pouvoir du président du congrès et ordonnancement des dépenses*) (p. 682) : accepte l'amendement n° 247 de M. Simon Loueckhote (compétence attribuée au président du

congrès d'effectuer des dépenses d'investissement et de fonctionnement pour le congrès) - **Art. 66** (*conditions de validité des délibérations du congrès*) (p. 683) : accepte l'amendement n° 248 de M. Simon Loueckhote (quorum exigé pour l'ouverture des séances du congrès). Son amendement rédactionnel n° 73 ; adopté - **Art. 67** (*démission d'un membre du congrès*) : ses amendements n° 74 : déclaration de démission par le Conseil d'Etat ; et n° 75 : interdiction faite à un membre du congrès démissionnaire d'être réélu avant l'expiration du délai d'un an ; adoptés - **Art. 68** (*initiative des lois du pays et des délibérations*) : son amendement rédactionnel n° 76 ; adopté - **Après l'art. 69** (p. 684) : son amendement n° 77 : droit pour les membres du congrès d'exposer en séance des questions orales sur les affaires de la Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Art. 73** (*mode de constitution et moyens de fonctionnement des groupes d'élus du congrès*) : son amendement de précision n° 300 ; adopté - **Art. 74** (*désignation et compétences de la commission permanente*) (p. 685) : ses amendements de précision n° 78 et n° 79 ; adoptés - **Art. 75** (*fonctionnement de la commission permanente*) : ses amendements n° 80 : élection d'un vice-président par la commission permanente ; n° 81 : limitation du champ d'initiative du haut-commissaire en matière d'ordre du jour de la commission permanente ; et n° 82 : suppression du dernier alinéa de cet article prévoyant la publicité des débats de la commission permanente ; adoptés. Principe de libre administration des collectivités territoriales confirmé par le Conseil constitutionnel - **Art. 83** (*consultation du congrès sur les projets de loi autorisant la ratification de certains traités ou accords et certaines propositions d'actes communautaires*) (p. 687) : son amendement de précision n° 83 ; adopté - **Art. 84** (*consultation du congrès sur les textes législatifs concernant la Nouvelle-Calédonie*) : son amendement de conséquence n° 84 ; adopté - **Après l'art. 87** (p. 688) : son amendement n° 85 : possibilité pour le congrès de la Nouvelle-Calédonie de créer des commissions d'enquête ; adopté - **Art. 88** (*responsabilité du gouvernement devant le congrès*) : son amendement n° 86 : limitation relative aux motions de censure susceptibles d'être signées par un membre du congrès au cours d'une même session ; adopté - **Art. 91** (*règlement intérieur du congrès*) (p. 689) : son amendement de précision n° 87 ; adopté - **Art. 92** (*domaine des lois du pays*) (p. 689, 690) : ses amendements n° 88 : inscription dans le domaine des lois du pays de la possibilité de modifier le nom de la Nouvelle-Calédonie ; n° 89 : règles relatives à l'accès au travail des étrangers ; et n° 90 : définition par une loi du pays des compétences transférées et de l'échéancier des transferts ; adoptés. Accepte l'amendement n° 250 de M. Simon Loueckhote (insertion des limites des réserves dans le domaine des lois du pays) - **Art. 93** (*avis préalable du tribunal administratif sur les projets et propositions de loi du pays*) (p. 690) : s'oppose à l'amendement n° 251 de M. Simon Loueckhote (consultation du tribunal administratif sur les lois du pays). Son amendement de précision n° 91 ; adopté. Consultation du Conseil d'Etat sur les lois du pays - **Art. 94** (*adoption des lois du pays*) (p. 691) : son amendement de précision n° 92 ; adopté - **Art. 95** (*nouvelle délibération*) : accepte l'amendement n° 252 de M. Simon Loueckhote (extension au président du sénat coutumier de la faculté de demander une nouvelle délibération du congrès pour les lois du pays relatives aux affaires coutumières). Son amendement n° 93 : demande de nouvelle délibération du congrès sur une loi du pays sans les limitations relatives à la durée des sessions ; adopté - **Art. 96** (*saisine du Conseil constitutionnel*) (p. 692) : accepte l'amendement n° 277 du Gouvernement (nécessité d'une deuxième délibération du congrès pour soumettre les lois du pays au Conseil constitutionnel). Son amendement de précision n° 94 ; devenu sans objet - **Art. 98** (*promulgation des lois du pays*) (p. 693) : son amendement rédactionnel n° 95 ; adopté - **Art. 99** (*nature juridique des lois du pays*) (p. 693) : s'oppose à l'amendement n° 289 de M. Simon Loueckhote (suppression de la possibilité pour le Conseil d'Etat de se prononcer au cours d'une procédure contentieuse sur la nature juridique d'une disposition prise par une loi du pays). Dispositif de l'ordonnement juridique des lois applicable aux lois du pays - **Art. 102** (*élection du gouvernement au scrutin de liste à la proportionnelle*) (p. 694, 695) : ses amendements n° 96 : élection des membres du gouvernement au scrutin de liste à

la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne ; de précision n° 97 ; n° 98 : listes électorales comprenant un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir augmenté de trois ; n° 99 : remise des listes électorales au président du congrès au plus tard cinq jours avant le scrutin ; et n° 100 : procédure de contrôle de l'éligibilité des candidats aux fonctions de membre du gouvernement avant le déroulement du scrutin ; adoptés - **Art. 103** (*inéligibilité ou incapacité d'un membre du gouvernement après son élection*) : ses amendements n° 101 : remplacement des mots "la durée de son mandat" par les mots "la durée d'exercice de ses fonctions" ; et n° 102 rédactionnel ; adoptés - **Art. 104** (*incompatibilités et droit d'option*) (p. 696) : ses amendements n° 103 : règles d'incompatibilité applicables au président et aux membres du gouvernement ; n° 104 : en cas d'incompatibilité au moment de son élection, le président ou le membre du gouvernement déclare son option au haut-commissaire dans le mois suivant ; n° 105 rédactionnel ; et n° 106 : pour l'application du dispositif du cumul des fonctions et mandats électifs, assimilation des fonctions de président du gouvernement à celles de président de conseil général ; adoptés - **Art. 107** (*élection du président et du vice-président du gouvernement*) : son amendement n° 107 : élection du président et du vice-président de gouvernement à la majorité des membres du gouvernement ; adopté - **Avant l'art. 110** (p. 697) : son amendement n° 108 : incompatibilité entre les fonctions gouvernementales et un mandat électif ; adopté - **Art. 110** (*reprise du siège au congrès ou à une assemblée de province*) : ses amendements n° 109 : départ automatique du congrès ou de l'assemblée pour tout membre ayant été élu au gouvernement ; et n° 110 : dans l'assemblée de province, remplacement suivant l'ordre d'élection des membres élus au gouvernement ; adoptés - **Art. 112** (*remplacement d'un membre du gouvernement*) (p. 698) : s'oppose à l'amendement n° 253 de M. Simon Loueckhote (suppression de la référence à la continuité de l'exercice des fonctions gouvernementales et à l'expédition des affaires courantes en cas de démission du gouvernement) - **Art. 115** (*secret des réunions*) : ses amendements, n° 111 rédactionnel, et n° 112 : établissement d'un communiqué à la suite des réunions du gouvernement ; adoptés - **Art. 116** (*indemnités - dotation spécifique allouée au gouvernement*) (p. 699) : accepte l'amendement n° 254 de M. Simon Loueckhote (fixation par le congrès du montant de l'indemnité perçue mensuellement par les membres du gouvernement). Son amendement de précision n° 113 ; adopté - **Avant l'art. 117** : son amendement n° 114 : préparation et exécution des délibérations du congrès par le gouvernement avec possibilité de prendre les arrêtés réglementaires nécessaires, sur habilitation du congrès ; adopté - **Art. 117** (*compétences du gouvernement*) (p. 700) : ses amendements de coordination, n° 115 et n° 116 ; adoptés - **Art. 118** (*pouvoir réglementaire du gouvernement pour l'exécution des actes du congrès*) : son amendement de suppression n° 117 ; adopté. Coordination avec les dispositions précédentes - **Art. 119** (*décisions collégiales et solidaires du gouvernement*) (p. 701) : ses amendements n° 118 : précision relative à la nature des textes soumis par le gouvernement au congrès ; et n° 119 : suppression de la mention redondante concernant les arrêtés du gouvernement ; adoptés - **Art. 121** (*délégations aux membres du gouvernement*) : ses amendements, rédactionnel n° 120, n° 121 : à leur demande, possibilité pour les membres du gouvernement d'être entendus par le congrès et sa commission permanente ; et de précision n° 122 ; adoptés - **Art. 123** (*pouvoir de nomination*) (p. 702) : son amendement n° 123 : suppression et transfert à l'article 125 de l'alinéa relatif aux nominations aux emplois publics par le président du gouvernement ; adopté - **Art. 124** (*consultation du gouvernement*) : ses amendements, rédactionnel n° 124 ; et n° 125 : possibilité pour le gouvernement d'émettre des vœux sur des questions relevant de la compétence de l'Etat ; adoptés - **Art. 125** (*compétences du président du gouvernement*) (p. 703) : ses amendements n° 126 : droit du président du gouvernement d'intenter des actions et de défendre devant les juridictions ; de coordination n° 127 et n° 129 ; et n° 128 : charge du président du gouvernement d'ordonner les dépenses et de prescrire l'exécution des recettes de la Nouvelle-Calédonie ; adoptés - **Art. 127** (*rapports présentés au congrès par le président du*

gouvernement) (p. 704) : son amendement rédactionnel n° 130 ; adopté - **Art. 128** (*composition et mode de désignation du sénat coutumier*) : son amendement n° 131 : contrôle par le Conseil constitutionnel de la loi du pays définissant les modalités de l'élection et le collège électoral du sénat coutumier à partir de 2005 ; adopté - **Art. 129** (*durée du mandat du sénat coutumier*) : ses amendements, rédactionnels n° 132, n° 133 ; et n° 134 : pérennisation du décalage temporel entre l'échéance de renouvellement du sénat coutumier et celle des élections des assemblées de province et du congrès ; adoptés - **Art. 133** (*avis sur certaines lois du pays*) (p. 705) : accepte l'amendement n° 255 de M. Simon Loueckhote (insertion des projets ou propositions de loi du pays relatifs aux baux concernant les terres coutumières dans ceux transmis par le président du congrès au sénat coutumier) - **Art. 135** (*consultation des conseils coutumiers par le sénat coutumier*) (p. 706) : son amendement de précision n° 135 ; adopté - **Art. 136** (*initiative des propositions intéressant l'identité kanake*) : son amendement n° 136 : faculté pour le sénat coutumier de saisir une assemblée de province de toute question intéressant l'identité kanake ; adopté - **Art. 138** (*moyens du sénat coutumier*) : son amendement de précision n° 137 ; adopté - **Art. 139** (*règlement intérieur du sénat coutumier*) : son amendement de précision n° 138 ; adopté - **Art. 140** (*principes et mode de désignation des conseils coutumiers*) (p. 707) : son amendement de coordination n° 139 ; adopté - **Art. 142** (*indemnités et dotation des conseils coutumiers*) : son amendement de précision n° 140 ; adopté - **Art. 143** (*règlement intérieur des conseils coutumiers*) : son amendement de précision n° 141 ; adopté. (p. 708) : s'oppose à l'amendement n° 278 du Gouvernement (élaboration du règlement intérieur de chaque conseil coutumier par le sénat coutumier) - **Art. 144** (*composition du Conseil économique et social*) (p. 708) : accepte l'amendement n° 265 de M. Guy Allouche (désignation de neuf personnalités représentatives de la Nouvelle-Calédonie, après avis des présidents des assemblées de province) - **Art. 145** (*durée du mandat, renouvellement et montant des indemnités des membres du Conseil économique et social*) (p. 709) : son amendement n° 142 : incompatibilité des fonctions de membre du Conseil économique et social avec le mandat de député, de sénateur, de membre d'une assemblée de province, ou avec les fonctions de membre du gouvernement ou de maire ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 279 du Gouvernement (incompatibilité avec le mandat de représentant au Parlement européen) - **Art. 146** (*consultation du Conseil économique et social*) : s'oppose à l'amendement n° 290 de M. Simon Loueckhote (maintien du caractère facultatif de la consultation du Conseil économique et social sur tous les projets à caractère économique, social et culturel). Son amendement n° 143 : délai d'urgence pour la consultation pour avis du Conseil économique et social ; adopté - **Art. 147** (*dotation de fonctionnement du Conseil économique et social*) (p. 710) : son amendement de précision n° 144 ; adopté - **Art. 148** (*nature des provinces*) : son amendement de suppression n° 145 ; adopté. Regroupement des dispositions de cet article dans un article additionnel après l'article 2 - **Après l'art. 149** : son amendement n° 146 : transposition aux provinces des procédures relatives aux délégations de service public ; adopté - **Art. 153** (*séances de l'assemblée de province et délégations de vote*) (p. 711, 712) : ses amendements n° 147 : séance tenue à l'initiative du président ; n° 148 : réduction de la moitié au tiers du nombre des membres de l'assemblée de province admis à demander la tenue d'une séance ; et rédactionnel n° 149 ; adoptés. Estime que l'amendement n° 256 de M. Simon Loueckhote est satisfait par son amendement n° 147 précité - **Art. 154** (*régime indemnitaire des élus de l'assemblée de province*) : accepte l'amendement n° 257 de M. Simon Loueckhote (faculté pour les assemblées de province de fixer la rémunération de leurs élus en conformité avec les règles de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie) - **Après l'art. 155** (p. 713) : ses amendements n° 150 : démission d'un membre d'une assemblée de province ; et n° 151 : information des membres des assemblées de province ; adoptés - **Art. 156** (*règlement intérieur de l'assemblée de province*) : ses amendements, rédactionnel n° 152, et n° 153 : publication du règlement de chaque assemblée de province au Journal officiel de la

Nouvelle-Calédonie ; adoptés - **Art. 157** (*délégations au bureau*) (p. 714) : son amendement n° 154 : application aux décisions prises par le bureau sur délégation de l'assemblée de province de conditions d'adoption identiques à celles des délibérations votées par l'assemblée elle-même ; adopté - **Art. 158** (*ordre du jour de l'assemblée de province*) : accepte l'amendement n° 258 de M. Simon Loueckhote (à la demande de la moitié au moins des membres de l'assemblée de province, inscription des propositions de délibération de plein droit à l'ordre du jour). Son amendement rédactionnel n° 155 ; adopté - **Art. 160** (*audition du haut-commissaire - procès-verbal*) (p. 715) : son amendement n° 156 : établissement d'un procès-verbal des séances des assemblées de province, signé par le président ; adopté. Référence aux dispositions applicables aux procès-verbaux des séances des conseils généraux et des conseils régionaux - **Art. 161** (*dissolution*) : ses amendements n° 157 : consultation du seul président de l'assemblée de province concernée en cas de dissolution ; et n° 158 de coordination ; adoptés - **Art. 162** (*attributions du président de l'assemblée de province*) (p. 716) : son amendement rédactionnel n° 159 ; adopté - **Art. 165** (*documents annuels transmis par le président à l'assemblée de province*) : accepte l'amendement n° 266 de M. Guy Allouche (communication par le président de l'assemblée de province d'un rapport sur l'activité des services publics avec gestion déléguée).

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0145 (98-99)]** - (3 février 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 146 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 146 (98-99) (p. 641, 644).

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 février 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 166** (*remplacement du bureau ou d'un vice-président de l'assemblée de province*) (p. 726, 727) : ses amendements n° 160 de précision et n° 161 de coordination ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 259 de M. Simon Loueckhote (extension de l'intervention du doyen d'âge au cas de la vacance des sièges du bureau) - **Art. 170** (*fixation du montant des dotations versées aux provinces*) (p. 728, 729) : accepte les amendements n° 267 de M. Guy Allouche (adoption à la majorité des trois cinquièmes de la répartition de la dotation de fonctionnement et de la dotation d'équipement versées aux provinces par la Nouvelle-Calédonie) et n° 291 de M. Simon Loueckhote (introduction de la notion d'entretien et individualisation par province de la dotation de construction et d'équipement des collèges) - **Art. 171** (*réglementation des garanties d'emprunts et des cautionnements accordés par les provinces*) : son amendement n° 162 : nouvelle rédaction pour transposer aux provinces les dispositions du code général des collectivités territoriales applicables aux départements en matière de garanties d'emprunts et de cautionnement ; adopté - **Art. 173** (*vote du budget de la province - motion de renvoi*) (p. 730, 731) : son amendement de suppression n° 163 ; adopté. Risque de blocage lors du vote du budget - **Art. 174** (*effectif des assemblées de province*) : son amendement rédactionnel n° 164 ; adopté - **Art. 175** (*durée du mandat des membres du congrès et des assemblées de province*) : son amendement n° 165 : à l'exception du cas de la dissolution, terme du mandat de membre des assemblées de province le jour de la première réunion des assemblées nouvellement élues ; adopté - **Art. 177** (*restriction du corps électoral pour les élections provinciales et au congrès*) (p. 732) : son amendement rédactionnel n° 166 ; adopté - **Art. 178** (*établissement de la liste électorale spéciale à l'élection du congrès et des assemblées de province*) (p. 733, 736) : ses amendements n° 167 : possibilité pour toutes les personnes remplissant les conditions définies à l'article 177 précité, de demander leur inscription sur la liste électorale spéciale ; n° 168 de coordination ; n° 170 rédactionnel ; n° 171 de précision ; adoptés ; et n° 169 : en cas d'élection partielle, ou d'élection après une dissolution ou d'annulation des opérations électorales, fixation d'un délai de dix jours au plus tard avant le scrutin pour l'inscription sur les listes électorales ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 260 de M. Simon Loueckhote (suppression de l'obligation pour les citoyens de

Nouvelle-Calédonie de déposer une demande d'inscription sur la liste électorale spéciale) et accepte les amendements du Gouvernement n° 280 (obligation d'informer l'électeur, d'une radiation, d'un refus d'inscription ou d'une contestation de son inscription), n° 281 (régime de validité de la liste électorale spéciale et du tableau annexe), n° 282 (établissement de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province, le 30 avril de chaque année - réception des demandes d'inscription sur la liste électorale au plus tard dix jours avant la date du scrutin) et n° 284 (définition du rôle de l'institut territorial de la statistique et des études économiques, concernant le fichier général des électeurs inscrits) ainsi que sur son amendement de précision n° 171, le sous-amendement n° 283 du Gouvernement - **Art. 181** (*composition des listes et attribution des sièges pour les élections des membres du congrès et des assemblées de province*) (p. 737) : accepte l'amendement n° 261 de M. Simon Loueckhote (clarification des règles concernant la répartition des sièges entre les listes). Son amendement n° 172 : en cas d'égalité de suffrages, élection du candidat le plus âgé ; adopté - **Art. 182** (*vacances de sièges au sein du congrès et des assemblées de province*) (p. 738) : ses amendements de précision n° 173 à n° 175 ; rédactionnels n° 177 et n° 179 ; n° 176 : extension du mécanisme de l'élection partielle à l'ensemble des cas de vacance ; et n° 178 : suppression des mots "du fait de vacances simultanées" ; adoptés - **Art. 183** (*conditions d'éligibilité aux assemblées de province et au congrès*) (p. 738, 739) : ses amendements n° 180 : maintien de l'âge d'éligibilité à vingt et un ans ; et n° 181 : inscription sur la liste électorale spéciale des députés et du sénateur élus en Nouvelle-Calédonie, éligibles aux assemblées de province et au congrès ; adoptés - **Art. 184** (*inélégibilités des membres du congrès et des assemblées de province*) : ses amendements, de coordination n° 182 ; rédactionnels n° 183 et n° 184 ; n° 185 : extension de l'inéligibilité aux responsables des services de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ; adoptés - **Art. 185** (*incompatibilités des membres des assemblées de province*) (p. 741) : ses amendements, rédactionnel n° 186, et n° 187 de coordination ; adoptés - **Art. 187** (*organisation de la campagne audiovisuelle pour les élections aux assemblées de province*) : son amendement de suppression n° 188 ; adopté. Dispositions figurant dans le projet de loi simple - **Art. 189** (*contentieux des élections au congrès et aux assemblées de province*) (p. 742) : son amendement de précision n° 189 ; adopté - **Art. 193** (*conventions de mise à disposition de services, d'agents et de biens*) : son amendement rédactionnel n° 190 ; adopté - **Art. 194** (*concours d'établissements publics nationaux*) (p. 743) : son amendement rédactionnel n° 191 ; adopté - **Art. 195** (*contrôle de la légalité des actes des institutions et autorités de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 744, 745) : ses amendements, de coordination n° 192 et n° 193 ; de rectification d'une erreur matérielle n° 194 et n° 197 ; et rédactionnels n° 195, n° 196, n° 198 à n° 201 ; adoptés - **Art. 196** (*saisine pour avis du Conseil d'Etat*) (p. 746) : ses amendements rédactionnels n° 202 et n° 203 ; adoptés - **Art. 197** (*saisine pour avis du tribunal administratif ou du Conseil d'Etat*) : son amendement n° 204 : saisine du tribunal administratif de Nouméa sur des questions techniques - saisine du Conseil d'Etat en matière de répartition des compétences ; adopté - **Avant l'art. 198** (p. 747) : son amendement n° 205 : institution de deux chambres territoriales des comptes distinctes pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ; adopté - **Art. 198** (*soumission des comptes au contrôle de la chambre territoriale des comptes*) : ses amendements de précision n° 206 et n° 207 ; adoptés - **Art. 198 bis** (*rapport annuel de la chambre territoriale des comptes*) (p. 748) : son amendement de suppression n° 208 ; adopté. Sa préférence pour l'insertion dans le rapport public de la Cour des comptes des observations concernant la Nouvelle-Calédonie - **Art. 198 ter** (*rapport sur les comptes de gestion du comptable de la Nouvelle-Calédonie*) : son amendement de suppression n° 209 ; adopté. Compétence de la chambre territoriale des comptes pour juger l'ensemble des comptes des comptables de la Nouvelle-Calédonie, y compris le compte de gestion - **Art. 199** (*contrôle par la chambre territoriale des comptes, des marchés publics et des délégations de service public*) (p. 749) : ses amendements

n° 210 : insertion de ce dispositif dans une section distincte du code des juridictions financières ; n° 211 : insertion du mot "territoriale" après les mots "à la collectivité" ; et n° 212 rédactionnel ; adoptés - **Art. 200** (*budgets de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et de leurs établissements publics*) : son amendement de suppression n° 213 ; adopté - **Après l'art. 201** (p. 750) : son amendement n° 214 : création d'un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie ; adopté. Transfert à la loi organique des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale dans la loi simple - **Art. 203** (*création d'un comité consultatif de l'environnement*) : accepte l'amendement n° 268 de M. Guy Allouche (ajout de représentants des provinces et des communes à la composition initiale de ce comité consultatif) - **Art. 205** (*développement culturel de la Nouvelle-Calédonie et patrimoine culturel kanak*) (p. 751) : accepte l'amendement n° 262 de M. Simon Loueckhote (accord particulier conclu entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie sur le patrimoine culturel de l'ensemble des gens composant la communauté calédonienne) - **Art. 206** (*convocation à la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté*) : s'oppose à l'amendement n° 263 de M. Simon Loueckhote (référence au troisième alinéa de l'article 53 de la Constitution, relatif au consentement des populations intéressées par une cession, un échange ou une adjonction de territoire). Procédure d'accession à la souveraineté entièrement fondée sur l'article 77 de la Constitution - **Art. 207** (*organisation et calendrier des consultations sur l'accession à la pleine souveraineté*) (p. 752) : ses amendements n° 215 : non-interférence entre la campagne relative à la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté et celle précédant un renouvellement général du congrès ; n° 216 : date de consultation fixée par le congrès à un moment quelconque du mandat commençant en 2014 avec délibération à cet effet avant l'expiration de la quatrième année ; n° 217 : prise en considération de la majorité des suffrages exprimés, non de la majorité des votants, pour le résultat de cette consultation ; n° 218 : impossibilité d'une deuxième consultation pendant les six mois précédant le renouvellement général du congrès ; et n° 219 : prise en compte de la majorité des suffrages exprimés, non de la majorité des votants pour le résultat d'une deuxième consultation ; adoptés - **Art. 208** (*restriction du corps électoral pour les consultations sur l'accession à la pleine souveraineté*) (p. 753) : accepte l'amendement n° 293 de M. Simon Loueckhote (suppression de la condition "pendant une durée suffisante" relative aux activités des électeurs en Nouvelle-Calédonie). Son amendement n° 220 : précision concernant le délai relatif à la condition de domicile ; adopté - **Art. 209** (*liste électorale - commission de contrôle - campagne audiovisuelle*) (p. 754) : ses amendements, n° 221 : référence au titre V du présent projet de loi organique prévoyant les adaptations nécessaires pour les élections au congrès et aux assemblées de province - suppression du renvoi à un décret pour les adaptations nécessaires de la partie législative du code électoral ; et rédactionnel n° 222 ; adoptés - **Art. 213** (*succession des droits et obligations entre la Nouvelle-Calédonie, territoire d'outre-mer, et la Nouvelle-Calédonie, collectivité sui generis*) (p. 755) : accepte l'amendement n° 294 de M. Simon Loueckhote (suppression des procédures de succession pour les trois provinces). Continuité pour les provinces - **Après l'art. 213 bis** (p. 756) : accepte l'amendement n° 295 de M. Robert Laufoaulu (conclusion d'un accord particulier précisant les relations de la Nouvelle-Calédonie avec le territoire des îles Wallis-et-Futuna) - **Art. 214** (*modifications du code des juridictions financières*) (p. 757) : son amendement n° 223 : insertion du président du gouvernement et du président du congrès parmi les ordonnateurs susceptibles de prendre une décision de réquisition du comptable ; adopté. - **Art. 215** (*jeux de hasard*) : son amendement de suppression n° 224 ; adopté. Reprise de ce dispositif dans le projet de loi ordinaire - **Art. 216** (*détachement et intégration des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie*) : son amendement de suppression n° 225 ; adopté. Dispositif de cet article 216 devenu sans objet par coordination avec l'article 56 ter relatif aux fonctionnaires territoriaux de Nouvelle-Calédonie - **Après l'art. 216** (p. 759) : ses amendements n° 226 : actualisation des dispositions législatives relatives à la composition du Conseil économique et social ; n° 227 : modification de la loi n° 62-

1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ; et n° 228 : représentation de la Nouvelle-Calédonie à l'Assemblée nationale et au Sénat ; adoptés. Nécessité de prévoir des textes spécifiques à la Nouvelle-Calédonie - **Art. 217** (*coordination et dispositions transitoires*) : son amendement n° 229 : nouvelle rédaction ; adopté - **Art. 218** (*extension aux membres du gouvernement et des assemblées de province des garanties applicables aux membres du congrès*) : accepte l'amendement n° 264 de M. Simon Loueckhote (référence à la loi du 10 août 1871 sur la faculté actuelle des fonctionnaires exerçant un mandat électif à être placés en position de détachement) - **Art. 219** (*calendrier de la mise en place des institutions de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 760) : accepte l'amendement n° 285 du Gouvernement (raccourcissement des délais concernant l'établissement des listes électorales pour l'élection du congrès et des assemblées de province) - **Art. 220** (*abrogations*) (p. 761) : ses amendements de coordination n° 230 et n° 231 ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0145 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 février 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er** (*compétences du haut-commissaire de la République*) (p. 764) : son amendement de précision n° 1 ; adopté - **Art. 3** (*moyens juridiques à la disposition de l'Etat pour le développement économique*) (p. 765) : ses amendements, rédactionnels n° 2 et n° 4 ; n° 3 : concours de l'Etat sous forme de dotations en capital ; et n° 5 : suppression du paragraphe V comportant des dispositions relatives au schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, transférées dans le projet de loi organique ; adoptés - **Avant l'art. 4** (p. 766) : son amendement n° 6 : valeur législative conférée au code des communes de la Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Art. 4** (*extension des compétences des communes en matière d'urbanisme*) (p. 767) : son amendement n° 7 : insertion dans le code des communes de la Nouvelle-Calédonie des dispositions concernant les pouvoirs des maires en matière d'urbanisme ; adopté - **Art. 5** (*droits de préemption de la commune*) : son amendement n° 8 : renumérotation des dispositions de cet article ; adopté - **Art. 6** (*vente ou location de terrains communaux à des entreprises*) : son amendement n° 9 : insertion de dispositions de cet article dans le code des communes de la Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Art. 7** (*sociétés d'économie mixte*) (p. 770) : son amendement n° 10 : nouvelle rédaction ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement rédactionnel n° 37 du Gouvernement - **Art. 8** (*syndicats mixtes*) (p. 771) : son amendement n° 11 : nouvelle rédaction ; adopté - **Après l'art. 8** (p. 772) : son amendement n° 12 : contrôle de légalité des actes des communes ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 38 de M. Simon Loueckhote (possibilité pour la Nouvelle-Calédonie et les provinces de créer des groupements d'intérêt public) - **Art. 9** (*comptables des communes de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 773) : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - **Art. 10** (*jugement des comptes et examen de la gestion*) : son amendement de coordination n° 14 ; adopté - **Art. 11** (*fonctionnement du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie*) (p. 774) : son amendement de coordination n° 15 ; adopté. Accepte l'amendement n° 34 du Gouvernement (adaptation à la Nouvelle-Calédonie des dispositions du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel relatives à la répression des contraventions de grande voirie) - **Art. 12** (*déclaration de candidature pour les élections au congrès et aux assemblées de province*) (p. 775) : ses amendements, de précision n° 16 et n° 17 : transposition à la Nouvelle-Calédonie du droit commun applicable aux élections régionales en métropole ; adoptés - **Art. 13** (*enregistrement de la déclaration de candidature*) : son amendement n° 18 : suppression de la disposition déclarant nuls les votes obtenus par une liste ou un candidat dont l'acte de déclaration de candidature n'est pas enregistré ; adopté - **Après l'art. 13** : son amendement n° 19 : retrait d'un candidat ; adopté - **Art. 14** (*contestations devant le tribunal administratif du refus d'enregistrement de la déclaration de candidature*) (p. 776) : son amendement rédactionnel n° 20 ; adopté - **Après l'art. 14** : ses amendements n° 21 : durée légale de la campagne électorale ; et n° 22 : commission de propagande ; adoptés - **Art. 15**

(*propagande audiovisuelle*) (p. 777) : son amendement rédactionnel n° 23 ; adopté - **Art. 16** (*remboursement des dépenses de campagne électorale*) : son amendement n° 24 : rétablissement de la compétence réglementaire de l'Etat en matière de remboursement des dépenses électorales ; adopté - **Avant l'art. 18** : son amendement n° 25 : recensement général des votes ; adopté - **Art. 19** (*extension de dispositions du code électoral aux élections au congrès et aux assemblées de province*) : ses amendements, de coordination n° 26 ; de rectification n° 27 ; et de conséquence n° 28 ; adoptés. Accepte l'amendement de précision n° 39 de M. Simon Loueckhote, satisfait par son amendement de coordination n° 26 - **Après l'art. 19** : ses amendements n° 29 : publication et diffusion de sondages d'opinion ; n° 30 : financement des activités politiques ; et n° 31 : adaptation à la Nouvelle-Calédonie de la loi n° 85-691 du 10 juillet 1985 relative à l'élection des députés et des sénateurs dans les territoires d'outre-mer ; adoptés - **Après l'art. 22** (p. 782) : accepte l'amendement n° 35 du Gouvernement (extension à la Nouvelle-Calédonie des dispositions de la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile ainsi que certains articles de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relatifs aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France) - **Avant l'art. 23** : son amendement n° 32 : modification de la loi relative aux loteries ; adopté. Accepte l'amendement n° 36 du Gouvernement (organisation de la campagne audiovisuelle pour l'élection du congrès et des assemblées de province).

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0202 (98-99)]** - (16 février 1999) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale - commune avec celle des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 201 (98-99)** : son intervention présentée par M. Simon Loueckhote (p. 964, 966).

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0201 (98-99)]** - (16 février 1999) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale - commune avec celle des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 202 (98-99)** - Voir intervention, présentée par M. Simon Loueckhote, sous la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 202 (98-99) (p. 964, 966).

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 0153 (98-99)]** - (10 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1394, 1395) : décisions implicites de rejet. Anonymat des agents des services publics. Consultation des citoyens. Dispositions relatives aux archives. Consultation par le public des comptes des autorités administratives et organismes aidés ou subventionnés. Maisons des services publics. Médiateur de la République. Codification.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1532, 1533) : rôle du législateur face aux évolutions de la société. Absence d'amendements du Gouvernement malgré les insuffisances du texte relevées par le garde des sceaux. Interrogations sur la définition du PACS et sur le bien-fondé d'un statut de l'union libre ou du concubinage. Nouvelles inégalités créées par le PACS. Propositions de la commission des lois tendant à reconnaître des situations de fait et à dépasser la jurisprudence de la Cour de cassation. Effort pour régler les situations complexes. Eléments patrimoniaux et fiscaux apportés par la commission des finances en matière successorale.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1571) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil). (p. 1577) : intervient sur l'amendement n° 2 précité. Confusion entre la définition et les formalités du mariage. (p. 1595) : avec la majorité du groupe de l'Union centriste, votera l'amendement n° 3 de la commission (définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil) - **Après**

l'art. 2 (p. 1616) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de la commission saisie pour avis (déduction des avantages consentis à des collatéraux disposant de faibles ressources).

- **Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1645) : inutilité et instabilité juridique du PACS. Refus du PACS par la majorité sénatoriale. Dérives consécutives à une confusion entre le mariage et le PACS. Le groupe de l'Union centriste dans sa majorité, votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2299) : intervient sur l'amendement n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés).

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 44** (p. 2418) : son amendement n° 312 : maintien des avantages acquis en cas de transfert des agents communaux dans les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale [n° 0302 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2579) : nécessité de la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité instituant la Cour pénale internationale. Attachement à la langue française. Statut de la Cour pénale internationale marqué par le droit français à travers l'instauration d'une chambre préliminaire.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 69** (p. 2668) : soutient l'amendement n° 387 de M. Alain Vasselle (assouplissement de l'organisation des concours de la fonction publique territoriale). Son amendement n° 388 : modification des textes concernant les ordonnateurs secondaires ; adopté.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Deuxième lecture [n° 0310 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2896, 2897) : distinction entre le PACS et le concubinage. Contradiction entre la déclaration et le contrat. Portée de l'institution du mariage et de la famille. Absence de contrepartie au contrat prévu. Danger et inutilité du dispositif prévu par le PACS.

- **Conclusions du rapport de M. Jean-Jacques Hyst, fait au nom de la commission des lois sur la proposition de résolution (n° 295, 1998-1999) de M. Michel Barnier tendant à modifier l'article 73 bis du règlement du Sénat [n° 0364 (98-99)]** - (27 mai 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 3398, 3399) : adaptation du règlement du Sénat à la nouvelle rédaction de l'article 88-4 de la Constitution. Par le biais des résolutions, possibilité pour le Sénat de rendre un avis sur toute disposition communautaire. Rôle des commissions et de la délégation du Sénat pour l'Union européenne dans la procédure actuelle. Transfert de compétence des commissions permanentes à la délégation du Sénat déclaré inconstitutionnel. Inscription dans le règlement du rôle de la délégation dans l'instruction des propositions. Fusion des deux réunions de commission pour l'examen du rapport et des amendements. Réduction du délai d'inscription d'une résolution à l'ordre du jour. Suppression du droit d'amendement du Gouvernement - **Discussion de la résolution** (p. 3404) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Michel Duffour (droit accordé au président de groupe de faire inscrire une proposition de résolution à l'ordre du jour complémentaire). Réflexion plus générale nécessaire sur le rôle des groupes politiques dans l'établissement de l'ordre du jour complémentaire.

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 0269 (98-99)]** - (8 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3742, 3743) : lenteur des juridictions administratives. Efficacité de l'action publique. Comparaison du référé administratif et du référé civil. Innovation du "référé-liberté" ; notion juridique de "libertés fondamentales". Compétence du juge judiciaire en matière de voie de fait. Favorable au maintien de la procédure d'appel. Interrogation sur la mise en place d'un juge unique sans commissaire du Gouvernement. Le groupe de l'Union centriste votera ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3844, 3845) : respect des dispositions du traité de Rome sur la libre prestation de services et maintien des garanties de protection des vendeurs et des acheteurs. Ouverture du marché. Nécessaire harmonisation fiscale. Réforme de la profession de commissaire-priseur. Statut d'expert agréé. Fondement de l'indemnisation basé sur le droit de propriété. Reconnaissance du droit de présentation. Indemnisation des personnels. Le groupe de l'Union centriste votera ce projet de loi assorti des amendements proposés par la commission des lois. Place de la France sur le marché international de l'art.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3949, 3950) : droit d'être jugé dans des délais raisonnables : inefficacité, lenteur et arbitraire de la justice ordinaire. Différences de traitement des justiciables selon les tribunaux. Opposition au souhait de certains sénateurs de l'abandon de la procédure inquisitoire au profit de la procédure accusatoire. Modification du régime de la garde à vue et des responsabilités du juge d'instruction. Liberté de la presse et présomption d'innocence. Renforcement des droits de la défense : présence d'un avocat dès la première heure de garde à vue. Création d'un juge de la détention provisoire : problème de la carte judiciaire. Extension du statut de témoin assisté. Nécessité de remédier à l'allongement des procédures d'instruction.

- **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Art. 1er** (*principes généraux*) (p. 4003) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (nouvelle rédaction de cet article reprenant en les simplifiant les idées d'équilibre et de justice) - **Après l'art. 1er bis** (p. 4005, 4006) : son amendement n° 79 : nouvelle rédaction de l'article 81 du code de procédure pénale, relatif aux règles essentielles au fonctionnement de l'instruction ; retiré. Illisibilité de l'article 81 du code de procédure pénale - **Art. 1er ter** (*contenu de l'ordonnance de règlement*) : son amendement de suppression n° 80 ; adopté - **Art. 2 C** (*harmonisation des règles de garde à vue en fonction de la nature de l'enquête*) (p. 4009, 4012) : état comparé des locaux de garde à vue des gendarmeries et des commissariats de police. Son amendement n° 81 : présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue ; retiré. Allègement possible des charges de transfèrement - **Art. 2 D** (*notification de ses droits à la personne gardée à vue*) (p. 4015) : son amendement n° 82 : utilisation des termes de la Convention européenne des droits de l'homme concernant l'information de la personne gardée à vue ; adopté - **Après l'art. 2 E** (p. 4016) : son amendement n° 83 : mention manuscrite par la personne gardée à vue de la connaissance de ses droits ; retiré - **Art. 2** (*demande d'entretien avec l'avocat dès le début de la garde à vue*) (p. 4030) : son amendement n° 84 : nouvelle rédaction de cet article permettant à la personne gardée à vue de consulter son avocat à n'importe quel moment ; retiré. Nombreux cas de gardes à vue de courte durée : flagrants délits. Conception de la preuve en matière judiciaire : aveu obligatoire ou accumulation de preuves fondant le coupable. (p. 4037, 4038) : mission de la police judiciaire. Problème de l'efficacité de la justice pour la petite délinquance - **Art. 3 bis** (*caractère des indices permettant la mise en examen*) (p. 4045, 4046) : son amendement n° 85 : mise en examen sur ordonnance motivée susceptible d'appel et à partir d'indices graves et concordants ; devenu sans objet. (p. 4049) : extension des possibilités de témoin assisté. Votera contre l'amendement

n° 10 de la commission (information d'une personne par le juge par lettre recommandée de son intention de la mettre en examen) - **Après l'art. 3 bis** (p. 4053) : son amendement n° 86 : existence d'indices graves ou concordants en cas de réquisition contre personne dénommée ; rejeté - **Art. 4 ter (première comparution)** (p. 4057) : son amendement n° 90 : débat d'information et d'orientation d'information ; retiré - **Après l'art. 4 quater** (p. 4059) : son amendement n° 91 : possibilité pour le procureur de la République d'assister à des interrogatoires ; retiré. Amendes civiles. Egalité de droit entre le procureur et le parquet.

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Art. 7 (témoin assisté)** - **Art. 113-6 du code de procédure pénale (non-application des dispositions du 1er alinéa de l'article 105 à la personne entendue comme témoin assisté)** (p. 4096, 4097) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 202 de M. Robert Badinter. Réflexion nécessaire sur les conséquences de l'adoption de cet amendement - **Après l'art. 9** (p. 4100, 4101) : intervient sur l'amendement n° 114 de M. Michel Charasse (absence de suite donnée aux dénonciations anonymes sauf exceptions). Anonymat nécessaire pour les petits délits - **Avant l'art. 10 A** (p. 4121) : son amendement n° 93 : remplacement des mots "détention provisoire" par les mots "détention exceptionnelle" ; retiré - **Art. 10 A (détention provisoire)** (p. 4122) : son amendement de précision n° 94 ; devenu sans objet - **Après l'art. 10 A** (p. 4123) : son amendement n° 95 : détention provisoire prononcée par le juge d'instruction en cas de réquisition du parquet et par un autre juge dans les autres cas ; rejeté. Opposition à la création d'un juge de la détention provisoire. Difficultés de mise en oeuvre du contrôle judiciaire. Souhaite une instruction collégiale. (p. 4126, 4127) : manque de juges d'instruction. Révision de la carte judiciaire - **Art. 10 (création d'un juge de la détention provisoire)** (p. 4131) : son amendement de suppression n° 96 ; retiré. (p. 4137) : sur l'amendement de la commission n° 27 (nouvelle rédaction de l'article 137-1 du code de procédure pénale prévoyant la mise en détention provisoire à l'issue d'un débat contradictoire), se déclare opposé au sous-amendement du Gouvernement n° 268 (suppression du débat contradictoire). Manque de clarté - **Art. 15 (conditions de la détention provisoire)** (p. 4147, 4148) : son amendement n° 101 : nouvelle rédaction de cet article prévoyant un relèvement des seuils de mise en détention provisoire ; rejeté. (p. 4151) : intervient sur l'amendement n° 31 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 143-1 du code de procédure pénale prévoyant un seuil unique fixé à une durée supérieure à deux ans d'emprisonnement pour les personnes encourant une peine correctionnelle). Prise en compte de l'aggravation des peines par le nouveau code pénal - **Après l'art. 15** (p. 4152, 4153) : son amendement n° 110 : alignement des conditions de la détention provisoire ordonnée par le juge de la détention sur celles ordonnées en comparution immédiate ; retiré. Maintien de l'équilibre actuel - **Art. 16 (durée de la détention provisoire en matière correctionnelle)** (p. 4154) : son amendement n° 102 : nouvelle rédaction de cet article prévoyant une réduction de la durée de la détention provisoire et l'établissement de seuils en fonction de la gravité des délits ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4320, 4322) : exemple du Sénat américain. Nécessité de faire des adaptations en matière de système électoraux. Contretemps dans l'exposé des motifs du projet de loi sur l'égalité des suffrages. Sous-représentation des gros bourgs et des villes moyennes consécutive à la modification du collège électoral. Caractère équilibré de la proposition de la commission des lois. Impossibilité d'appliquer un système proportionnel sur une base majoritaire. Objections à la nomination des délégués. Nouvelles injustices créées par l'abaissement du seuil. Nécessité de raisonner par département et non de manière globale. Représentation de toutes les collectivités locales par le Sénat. Danger supplémentaire pour la démocratie induit par le système proportionnel. Déséquilibre du système constitutionnel par le vote de ce projet de loi.

- **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Art. 1er (délégués des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral)** (p. 4345) : inconvénient du système proposé par le Gouvernement et de celui proposé par le groupe communiste républicain et citoyen envers les communes moyennes. Se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la disposition tendant à fixer la représentation des communes à un délégué pour 500 habitants) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4359) : respect impératif de la Constitution par tout projet de loi modifiant l'élection des sénateurs. Absence de prise en compte de la diversité des territoires par le texte du Gouvernement. Injustice de la représentation sénatoriale déterminée par des critères démographiques. Proposition équilibrée de la commission des lois. Avec le groupe de l'Union centriste, votera le texte modifié par le Sénat.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 18, 19) : réforme nécessaire de la Constitution préalable à la ratification du traité portant statut de la Cour pénale internationale. Bouleversement de la logique politique et de souveraineté des Etats. Trois motifs d'inconstitutionnalité relevés. Respect des principes du droit pénal et de procédure pénale. Equilibre entre le droit anglo-saxon et le droit français. Place au droit des victimes. Instauration d'une chambre d'instruction. Définition précise des crimes. Le groupe de l'Union centriste votera ce texte.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4682, 4684) : favorable à la reconnaissance des mêmes droits pour les couples homosexuels et les concubins. Absence d'engagement dans le contrat établissant le PACS. Choqué par les avantages sans contrepartie accordés aux personnes concluant un PACS. Souhait de connaître les résultats de la concertation sur la famille avant la mise en oeuvre des dispositions fiscales du PACS. Promesses électorales idéologiques à l'origine du PACS. Atteinte à la famille et aux valeurs de la société par le PACS.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche - Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Art. 2 bis (ouverture du régime de la société par actions simplifiée)** (p. 4725, 4726) : déplore la modification par l'Assemblée nationale de sept articles de la loi de 1966 sur les sociétés - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4728) : s'abstient sur ce texte.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 0425 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5058, 5059) : accroissement de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie. Lois du pays. Résolution des difficultés liées à une interprétation divergente de la composition du corps électoral. Accord de Nouméa. Décision du Conseil constitutionnel. Avenir du corps électoral. Opportunité de cette nouvelle révision constitutionnelle. Situation de Wallis-et-Futuna. Evolution du statut de la Polynésie française. Transfert des compétences. Intégration de la Polynésie française dans l'ensemble Pacifique. Maintien de la présence française. Le groupe de l'Union centriste votera ce projet de loi constitutionnelle non amendé.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0424 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5072, 5073) : caractère insatisfaisant des ordonnances privant le Parlement de véritables débats. Application des lois à l'outre-mer. Examen par la commission des lois des avant-projets d'ordonnances : mesures comprises dans le champ de l'article 38 de la Constitution. Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM. Obligation financière de l'Etat envers l'outre-mer. Fonds

intercommunal de péréquation pour la Polynésie française. Etablissement public de santé territorial de Mayotte. Transports intérieurs dans les départements d'outre-mer. Propose l'adoption sans modification de l'ensemble de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 0438 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5090) : modèle de la codification française. Retard de la partie réglementaire de certains codes. Efforts de la commission supérieure de codification. Favorable à la procédure proposée sous réserve d'un dépôt rapide des projets de loi de ratification - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5093) : interrogation sur le contenu du code de commerce.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 256 (98-99)** (p. 5239, 5241) : rôle du Parlement. Place des partis politiques en France. Etape dans la coopération intercommunale. Tradition de centralisation - **Art. 2 (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral)** (p. 5252) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive). (p. 5255) : se déclare opposé au sous-amendement n° 36 de M. Jean-Claude Carle, déposé sur l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive) - **Art. 2 quinquies (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L.O. 145 du code électoral)** (p. 5262) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 8 de la commission. Risque pour la démocratie.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 255 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité (p. 5239, 5241) - **Art. 3 (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité du maire - fonctions incompatibles avec celles de maire - art. L. 2122-4 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales)** (p. 5272) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de la commission (incompatibilité limitée aux fonctions de président d'un conseil régional ou président d'un conseil général). Enracinement local des parlementaires européens - **Après l'art. 8** (p. 5279, 5280) : son amendement n° 54 : cessation de l'incompatibilité au plus tard trente jours après le prochain renouvellement du Parlement européen ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - (20 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5319, 5322) : révision constitutionnelle. Valeur du système judiciaire actuel. Politique pénale. Indépendance et inamovibilité. Absence de réponse apportée par ce projet de réforme aux questions importantes posées par la justice. Action judiciaire des associations ; Association des maires de France. Utilité des instructions individuelles. Proposition de la commission des lois : action publique confiée à une personnalité reconnue et indépendante. Favorable au renforcement des garanties statutaires des magistrats du parquet. Implication permanente de la responsabilité du garde des sceaux dans l'engagement de la politique pénale. Projet de loi insatisfaisant.

- **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Art. 1er (attributions du ministre de la justice) - Art. 30-1 du code de procédure pénale (droit d'action propre du ministre de la justice)** (p. 5380) : estime intéressante la question posée par l'amendement n° 49 de Mme Dinah Derycke (désignation d'un magistrat du parquet chargé de déposer des réquisitions écrites conformes au réquisitoire ou à la citation directe du

ministre de la justice). Se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 4 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (26 octobre 1999) - **Art. 2 (attributions du procureur général près la cour d'appel) - Art. 36 du code de procédure pénale (coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale)** (p. 5436, 5437) : sur l'amendement n° 13 de la commission (obligation pour le procureur général de prendre des réquisitions écrites conformes aux instructions qui lui sont données par le ministre de la justice ou par le procureur général de la République), inutilité du sous-amendement n° 76 de M. Michel Charasse (impossibilité pour le procureur général de soutenir des réquisitions écrites ne s'inscrivant pas dans le cadre des orientations générales) - **Art. 37-1 du code de procédure pénale (information des magistrats de la cour d'appel sur la mise en oeuvre de la politique pénale)** (p. 5441) : se déclare opposé à l'amendement n° 55 de Mme Dinah Derycke (exposé du procureur général en audience publique sur les conditions de mise en oeuvre des orientations générales de la politique pénale) - **Art. 11 (coordinations et dispositions diverses)** (p. 5464, 5465) : se déclare opposé à l'amendement n° 71 de Mme Dinah Derycke (droit des parlementaires de visiter les locaux utilisés pour les gardes à vue) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5474) : garanties données aux magistrats du parquet. Favorable à la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Suppression des "instructions individuelles" : démission du politique. Attachement du groupe de l'Union centriste au maintien des prérogatives du garde des sceaux, relatives à la préservation des intérêts fondamentaux et à la lutte contre le terrorisme. Les membres du groupe de l'Union centriste voteront le texte tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption [n° 0179 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5873, 5874) : loi de transposition dans notre droit interne des conventions relatives à la lutte contre la corruption signées dans le cadre de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE. Moralisation du commerce international. Harmonisation avec les pratiques des autres pays signataires : échelle des peines, sanction des personnes morales. Le groupe de l'Union centriste soutiendra les propositions de la commission des lois.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-522 du 24 juin 1998, n° 98-731 du 20 août 1998, n° 98-773 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0420 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celles des projets de loi n° 421 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** (p. 6236, 6238) : inscription de ces projets de loi à l'ordre du jour des assemblées parlementaires. Absence de compilation dans une version consolidée, depuis 1953, des textes applicables à l'outre-mer. Contenu des ordonnances : allongement des délais de déclaration des naissances en Guyane ; création de deux universités en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ; actualisation et adaptation de certaines dispositions du droit pénal et de procédure pénale dans les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; organisation juridictionnelle dans ces mêmes territoires et collectivités territoriales ; actualisation et adaptation du droit électoral applicable dans les territoires d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Mayotte ; procédure simplifiée afin de prouver leur nationalité française pour certains Mahorais ; extension et adaptation de dispositions concernant le droit civil, le droit commercial et certaines activités libérales. Missions assurées par les volontaires de l'aide technique. Amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-580 du 8 juillet 1998, n° 98-582 du 8 juillet 1998, n° 98-728 du 20 août 1998, n° 98-729 du 20 août 1998, n° 98-730 du 20 août 1998 et n° 98-732 du 20 août 1998, n° 98-774 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0421 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6236, 6238) - **Après l'art. 1er** (p. 6244) : son amendement n° 2 : prise en compte de l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Art. 2** (*représentation territoriale au sein des conseils d'administration de l'université de la Nouvelle-Calédonie et de l'université de la Polynésie française*) (p. 6245) : accepte l'amendement n° 24 du Gouvernement (représentation minimale des personnalités extérieures) - **Après l'art. 2** : ses amendements n° 3 : qualité d'officier de police judiciaire conférée aux officiers de la police territoriale de Mayotte mis à la disposition de l'Etat ; et n° 4 : application à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française, aux îles Wallis-et-Futuna et à Mayotte des articles 13, 14, 15 et 16 de la loi du 15 avril 1999, relative aux polices municipales ; adoptés. (p. 6246) : son amendement n° 5 : alignement sur la métropole de la définition du délit relatif à la prise de paris sur les courses de chevaux applicable en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ; adopté après modification par le sous-amendement n° 22 du Gouvernement (disposition transitoire), qu'il accepte - **Après l'art. 3** (p. 6247, 6250) : accepte l'amendement du Gouvernement n° 19 (application à Mayotte de la procédure de l'amende forfaitaire pour les contraventions des quatre premières classes). Ses amendements n° 6 : caractère dérogatoire de l'audience collégiale du tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre-et-Miquelon sous forme de visioconférence ; n° 7 : correction d'une erreur de référence et intervention du président du tribunal de première instance de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la fixation du nombre des audiences correctionnelles de son tribunal ; n° 23 : intervention du président du tribunal de première instance de Mayotte dans la fixation du nombre des audiences correctionnelles de son tribunal ; n° 8 : compétence du juge administratif pour connaître du contentieux des élections à la chambre territoriale de discipline des chirurgiens-dentistes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ; n° 9 : suppression de la disposition donnant la personnalité morale à cette chambre territoriale de discipline des chirurgiens-dentistes ; n° 10 : renforcement de la publicité des sanctions disciplinaires au sein de l'ordre des chirurgiens-dentistes ; n° 11 : coordination rédactionnelle et rétablissement de la référence à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon à l'article 26 de la loi du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants du Parlement européen ; n° 12 : abrogation d'une disposition devenue sans objet ; n° 13 : correction d'une erreur matérielle ; et n° 14 : ajout à l'article 14 de l'ordonnance n° 98-730 d'une référence au code électoral ; adoptés - **Après l'art. 4** (p. 6250, 6251) : accepte les amendements du Gouvernement n° 20 (possibilité pour le magistrat délégué dans les fonctions de commissaire du Gouvernement d'une chambre territoriale des comptes, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, d'exercer également ces fonctions dans l'autre chambre territoriale) et n° 21 (suppression, en Nouvelle-Calédonie, de l'incompatibilité entre la signature d'un contrat Etat-communes et le bénéfice du fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes) - **Après l'art. 5** : son amendement n° 15 : modification de l'article L. 665-18 du code de la santé publique répartissant les compétences respectives de l'Etat et de l'exécutif de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, en matière d'importation, d'exportation, de distribution, de cession et d'utilisation d'éléments ou produits du corps humain ; adopté. (p. 6252) : ses amendements n° 16 : correction d'imprécisions rédactionnelles et d'erreurs de référence ; et n° 17, rédactionnel ; adoptés - **Après l'art. 6** : accepte l'amendement n° 1 de M. Gaston Flosse (création, en Polynésie française, d'un groupement d'intérêt public chargé

de la gestion informatisée des données médicales). (p. 6253) : son amendement n° 18 : suppression de la saisine, par le représentant de l'Etat, du fonds de solidarité pour le logement dans certaines situations de défaut de paiement de loyer ; adopté.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-524 du 24 juin 1998 et n° 98-525 du 24 juin 1998, n° 98-581 du 8 juillet 1998, n° 98-775 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0422 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6236, 6238).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-520 du 24 juin 1998, n° 98-521 du 24 juin 1998, n° 98-523 du 24 juin 1998 et n° 98-526 du 24 juin 1998, n° 98-776 du 2 septembre 1998 et n° 98-777 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0423 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 422 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6236, 6238).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans*) (p. 6411) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° I-269 : inclusion des prestations d'études ou de maîtrise d'oeuvre fournies directement aux consommateurs finaux dans l'assiette du taux réduit de la TVA ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 30** (*modifications d'affectations et suppression de ressources liées à la clôture de comptes d'affectation spéciale*) (p. 6644) : soutient l'amendement n° I-69 de M. Denis Badré (suppression de l'affectation directe d'une partie de la taxe sur les locaux à usage de bureaux à la région d'Ile-de-France). Préservation de la capacité d'intervention financière de l'Etat en Ile-de-France.

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des lois pour les territoires d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie (p. 7114, 7115) : Nouvelle-Calédonie : augmentation des crédits liés aux transferts de compétence ; vote de la première loi du pays le 19 octobre ; politique contractuelle de soutien au développement. Rééquilibrage de la répartition des sièges au sein de l'assemblée de la Polynésie française. Bilan de l'activité juridictionnelle en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Préparation souhaitable de l'accord particulier entre les îles Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie. Insuffisance des crédits affectés à la rénovation des bases scientifiques des Terres australes et antarctiques françaises. Actualisation du droit d'outre-mer. Régime d'association des pays et territoires d'outre-mer, PTOM, à l'Union européenne. Au nom de la commission des lois, émet un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés aux territoires d'outre-mer et à la Nouvelle-Calédonie.

Justice

- (13 décembre 1999) (p. 7522, 7523) : effort en faveur de la protection judiciaire de la jeunesse. Augmentation des crédits des services pénitentiaires. Forte diminution des autorisations de programme et des crédits de paiement. Insuffisance des moyens des services judiciaires ; création d'emplois précaires. Difficulté d'application de la réforme des tribunaux de commerce. Situation préoccupante dans les départements et territoires d'outre-mer : exemple de la Guyane.

J

JARLIER (Pierre), sénateur (Cantal) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 567 (JO Débats du 16 juin 1999) (p. 3993) - Ministère : Intérieur - Population et dotations aux collectivités locales - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5423) - Collectivités locales

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 16 (précédemment réservé le 23 mars 1999, p. 1703) (des schémas multimodaux de services collectifs de transports)** (p. 2016) : soutient l'amendement n° 122 de M. Philippe Arnaud (desserte des zones rurales les plus fragiles).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 14** (p. 6547) : se déclare favorable à l'amendement n° I-85 de M. Yves Fréville (processus de fixation du taux de la taxe professionnelle lors du passage d'un établissement public du régime de la taxe professionnelle de zone à celui de la taxe professionnelle unique d'agglomération). Difficultés de mise en œuvre de la taxe professionnelle unique. Risque d'augmentation brutale.

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7223) : triplement des crédits consacrés au financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Spécificité des zones de montagne. Adaptation des critères d'éligibilité aux CTE à l'échelle départementale. Dépôt d'un amendement visant à maintenir la ligne budgétaire du fonds pour l'installation en agriculture, FIA. Nécessité de simplification des formalités administratives - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7249) : son amendement n° II-29 : rétablissement des crédits du fonds pour l'installation en agriculture, FIA ; retiré.

Budget annexe des prestations sociales agricoles

- (9 décembre 1999) (p. 7258, 7259) : financement de la revalorisation des petites retraites. Demande le relèvement des retraites agricoles au niveau des minima sociaux. Absence de volonté politique. Nécessité d'instaurer la mensualisation du paiement des retraites et la mise en œuvre d'un régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7328) : révélation d'une véritable fracture territoriale. Chute de la démographie dans les secteurs ruraux : exemple du Cantal. Renforcement de la solidarité nationale. Délai raisonnable de trois ans pour le lissage des effets du recensement sur les dotations de solidarité. Renovation des modes de calcul des dotations. Mise en place de dispositifs législatifs particuliers dans les secteurs ruraux. Décentralisation nécessaire pour le développement de ces territoires. Avec plusieurs élus du groupe de l'Union centriste, approuve ce projet de loi - **Après l'art. 4** (p. 7339, 7340) : son amendement n° 42 : équité fiscale pour toutes les entreprises implantées sur un territoire ayant opté pour le régime de la taxe professionnelle unique ; adopté.

JEAMBRUN (Pierre), sénateur (Jura) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

JOLIBOIS (Charles), sénateur (Maine-et-Loire) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - le projet de loi [n° 291 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes ; - la proposition de loi [n° 264 rectifié (98-99)] de M. Xavier Dugoin, et plusieurs de ses collègues, visant à filmer et enregistrer les gardes à vue ; - la proposition de loi [n° 374 (97-98)], adoptée par

l'Assemblée nationale, tendant à limiter la détention provisoire [n° 419 (98-99)] (10 juin 1999) - **Justice**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
- **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p.295) : danger de l'insertion du financement des partis politiques dans un texte constitutionnel. Votera l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p.3930, 3931) : renforcement des droits de la défense pendant la phase policière. Décision de la détention provisoire retirée au juge d'instruction. Droits des victimes des infractions. Commission Truche à l'initiative du Président de la République et rapport sénatorial "Justice et transparence". Insertion de cette réforme dans le code de procédure pénale actuel. Respect de l'architecture du texte du Gouvernement. Manque de moyens de la justice. Nécessité de la présence d'indices graves et concordants pour la mise en détention provisoire. Intervention de la commission sur les seuils requis et sur la durée de la détention provisoire. Rapports des médias avec la justice. Exercice du droit des victimes de la détention provisoire à réparation. Propose l'adoption des modifications présentées par la commission.

- **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er** (*principes généraux*) (p. 4002, 4003) : son amendement n° 3 : nouvelle rédaction de cet article reprenant en les simplifiant les idées d'équilibre et de justice ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Alain Vasselle n° 177 (évaluation des responsabilités des élus locaux dans l'appréciation de leur responsabilité pénale) et n° 178 (déresponsabilisation des élus locaux et fonctionnaires dans le cas d'une faute non détachable de l'exercice de leur fonction). Suppression des principes particuliers - **Avant l'art. 1er bis** (p.4004) : accepte l'amendement n° 146 de M. Hubert Haenel (choix des juges d'instruction parmi les juges ayant au moins cinq ans d'expérience et pour une durée limitée à cinq ans renouvelable) - **Après l'art. 1er bis** (p.4005) : s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Jean-Jacques Hiest (nouvelle rédaction de l'article 81 du code de procédure pénale, relatif aux règles essentielles au fonctionnement de l'instruction). Problèmes de coordination - **Art. 1er ter** (*contenu de l'ordonnance de règlement*) (p.4006) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté. Existence de décisions mixtes, à charge et à décharge - **Chapitre Ier** (*dispositions renforçant les droits de la défense et le respect du principe du contradictoire*) : son amendement n° 5 : nouvel intitulé : dispositions renforçant les droits de la défense et le respect du caractère contradictoire de la procédure ; adopté - **Art. 2 A** (*contrôle des mesures de garde à vue par le procureur de la République*) (p. 4007, 4008) : accepte à titre personnel l'amendement n° 148 de M. Hubert Haenel (tenue d'un registre répertoriant le nombre et la fréquence des contrôles des locaux de garde à vue), après rectification à l'initiative de M. Michel Charasse. Caractère réglementaire de la précédente rédaction - **Art. 2 C** (*harmonisation des règles de garde à vue en fonction de la nature de l'enquête*) (p. 4010, 4012) : accepte l'amendement n° 81 de M. Jean-Jacques Hiest (présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue). Estime l'amendement n° 193 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue, avec possibilité pour le procureur de se déplacer) satisfait par l'amendement n° 81 précité - **Après l'art. 2 C** (p. 4013, 4014) : s'oppose à l'amendement n° 189 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (enregistrement des interrogatoires des personnes gardées à vue). Difficultés de mise en oeuvre. S'oppose à l'amendement n° 112 de

M. Michel Charasse (instruction de la plainte pour violation du secret de l'instruction). Domaine de la loi organique. Attributions du Conseil supérieur de la magistrature - **Art. 2 D** (*notification de ses droits à la personne gardée à vue*) (p.4015) : accepte l'amendement n° 82 de M. Jean-Jacques Hiest (utilisation des termes de la Convention européenne des droits de l'homme concernant l'information de la personne gardée à vue). Son amendement n° 6 : suppression du II de cet article prévoyant la notification du droit de la personne gardée à vue d'interroger six mois plus tard le procureur sur la suite donnée à la procédure ; adopté - **Art. 2 E** (*notification à la personne gardée à vue de son droit de ne pas répondre aux questions*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Christian Bonnet - **Après l'art. 2 E** (p. 4016, 4018) : son amendement n° 7 : assistance d'un interprète pour les personnes gardées à vue atteintes de surdité ; adopté. S'oppose aux amendements n° 83 de M. Jean-Jacques Hiest (mention manuscrite par la personne gardée à vue de la connaissance de ses droits) et n° 160 de M. Robert Bret (information de la personne gardée à vue par un document écrit et lu dans la langue qu'elle comprend). Interroge le Gouvernement sur le fonctionnement du service des interprètes - **Art. 2 G** (*régime de l'emprisonnement individuel pour les prévenus*) (p. 4022) : accepte l'amendement n° 274 du Gouvernement (délai d'entrée en vigueur de cet article porté de trois à cinq ans). Exemple de la prison d'Angers. - **Avant l'art. 2** (p. 4024) : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Robert Bret (choix du médecin par la personne gardée à vue) - **Art. 2** (*demande d'entretien avec l'avocat dès le début de la garde à vue*) (p. 4031, 4032) : problème de l'heure et du contenu de l'intervention de l'avocat lors de la garde à vue. Rappel de la déontologie de l'avocat. Contenu de la mission de l'avocat. S'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 190 (intervention de l'avocat à tout moment, demandée au début de la garde à vue et réduction des délais de garde à vue non assistée d'un avocat pour les cas les plus graves), n° 191 (intervention de l'avocat à tout moment, demandée au début de la garde à vue) et n° 192 (institution d'un entretien avec l'avocat dès le début puis à la dixième heure, puis la vingtième heure de la garde à vue) et aux amendements n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à la présence de l'avocat dès le début de la garde à vue), n° 265 de M. Hubert Haenel (désignation de l'avocat de service, différent de l'avocat chargé du conseil ultérieur de la personne dans son procès) et n° 84 de M. Jean-Jacques Hiest (nouvelle rédaction de cet article permettant à la personne gardée à vue de consulter son avocat à n'importe quel moment) - **Après l'art. 2** (p.4038) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Robert Bret (existence d'indices graves et concordants pour la mise en garde à vue) - **Après l'art. 2 bis** (p.4039) : s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Robert Bret (suppression de la possibilité pour le juge d'instruction de prolonger une garde à vue sans que l'intéressé lui soit présenté au préalable) - **Art. 2 ter** (*enregistrement des interrogatoires de mineurs*) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **Après l'art. 2 ter** (p. 4040) : s'oppose à l'amendement n° 149 de M. Hubert Haenel (création de l'inspection générale de la police judiciaire). Projet de loi sur l'action publique. (p.4044) : demande le retrait de l'amendement n° 150 de M. Hubert Haenel (report de la décision administrative définitive après la décision judiciaire, en cas de mise en cause d'un officier de police judiciaire). Problème à examiner à l'occasion d'un autre texte - **Art. 3 bis ou après l'art. 3 bis** (*caractère des indices permettant la mise en examen*) (p.4047) : ses amendements n° 10 : information d'une personne par le juge par lettre recommandée de son intention de la mettre en examen ; et n° 9 : exigence d'indices graves et concordants ; adoptés. S'oppose aux amendements n° 85 de M. Jean-Jacques Hiest (mise en examen sur ordonnance motivée susceptible d'appel et à partir d'indices graves et concordants) et n° 151 de M. Hubert Haenel (mise en examen sur ordonnance motivée susceptible d'appel). Inconvénient de la possibilité de faire appel de la mise en examen : pré-débat judiciaire, alourdissement de l'instruction. (p. 4048, 4049) : sur son amendement n° 9 précité, s'oppose au sous-amendement du Gouvernement n° 266 (remplacement du mot "et" par le mot "ou"). Possibilités offertes par le système du témoin assisté - **Après l'art. 3 bis** : s'oppose à l'amendement n° 86 de

M. Jean-Jacques Hyest (existence d'indices graves ou concordants en cas de réquisition contre personne dénommée) - **Art. 4** (*demandes d'actes par les parties*) (p. 4055, 4056) : s'oppose à l'amendement de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 194 (présence automatique de l'avocat de la personne mise en examen sur convocation du juge d'instruction) ainsi qu'au n° 253 (présence automatique de l'avocat de la partie civile sur convocation du juge d'instruction), qu'il estime sans objet - **Art. 4 bis** (*constatation de la prescription de l'action publique au cours de l'instruction*) : son amendement de rectification n° 11 ; adopté - **Après l'art. 4 ter** (p.4057) : s'oppose à l'amendement n° 165 de M. Robert Bret (suppression des restrictions à la communication du dossier à l'avocat) - **Art. 4 quater** (*organisation des interrogatoires et confrontations*) (p. 4058) : accepte l'amendement n° 195 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (droit pour les avocats de déposer des conclusions versées au dossier en cas de désaccord avec le juge d'instruction) - **Après l'art. 4 quater** (p. 4059) : son amendement n° 12 : recours à un interprète en cas de mise en examen d'une personne atteinte de surdité ; adopté - **Art. 5** (*renforcement des droits des parties en matière d'expertise*) (p. 4060) : accepte l'amendement n° 196 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (respect des règles de la procédure civile par les expertises ordonnées au pénal). Gain de temps à l'audience. (p.4061) : s'oppose à l'amendement n° 166 de M. Robert Bret (notification obligatoire du rapport aux avocats des parties).

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p. 4070) : s'oppose à l'amendement n° 197 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (inversion du principe "nul n'est censé ignorer la loi"). (p.4071) : son amendement n° 13 : obligation d'un délai de six mois à compter de la notification de la mise en examen pour la demande d'annulation des actes accomplis avant ou pendant l'interrogatoire de première comparution ; adopté. (p. 4072) : s'oppose à l'amendement n° 181 de M. Michel Charasse (abrogation de l'article 223-1 du code pénal relatif à la responsabilité pénale de la personne exposant une autre personne à un risque immédiat de mort ou de blessure). Innovation importante du code pénal. Nécessité de ne pas toujours attendre des catastrophes pour engager des poursuites. Impossibilité d'application excessive. (p.4074, 4075) : examen des répercussions de la suppression de l'article L. 223-1 du code pénal. (p. 4080, 4081) : sur les amendements de M. Michel Charasse, accepte le n° 127 (droit pour les maires agissant en qualité d'agents de l'Etat à la même protection de l'Etat que les fonctionnaires) et s'oppose aux n° 124, n° 125, n° 126 portant sur le même objet (saisine du tribunal des conflits dans le cas de mise en cause pénale d'un élu municipal, départemental ou régional, afin de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions) et au n° 182 (impossibilité de mettre en examen un élu ou un fonctionnaire s'il n'est pas prouvé qu'il n'a pas pris toutes les dispositions nécessaires). Accepte les amendements portant sur le même objet de M. Alain Vasselle n° 179 et n° 180 (saisine du Conseil d'Etat dans le cas de mise en cause pénale des exécutifs locaux et fonctionnaires pour désignation d'un tribunal administratif chargé de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions) et s'oppose à l'amendement n° 199 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression des délits involontaires) - **Après l'art. 5** (p. 4086) : son amendement n° 275 : insertion d'une division additionnelle : section 3 bis : dispositions relatives à la responsabilité pénale des élus locaux ; adopté. (p. 4087) : s'oppose à l'amendement n° 181 rectifié de M. Michel Charasse (non-application de l'article 223-1 du code pénal lorsqu'il s'agit d'assurer la préservation des intérêts fondamentaux de la nation ou la continuité de l'Etat et des services publics). Inutilité de cet amendement - **Avant l'art. 6** (p. 4090, 4091) : s'oppose aux amendements de M. Robert Bret n° 167 et n° 169 portant sur le même objet (suppression de la purge automatique des nullités dans les articles 178 et 179 du code de procédure pénale), ainsi qu'au n° 168 (suppression de la référence à la notion de trouble à l'ordre public pour le maintien d'un prévenu en détention provisoire) - **Art. 6** (*témoins*) : ses amendements n° 14 : nomination d'un interprète pour le témoin atteint de surdité ;

n° 15 et n° 16 de rectification ; adoptés - **Après l'art. 6** (p. 4092) : accepte l'amendement n° 200 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (inscription dans le code pénal d'un délit de non-comparution devant le juge d'instruction d'une personne citée comme témoin) - **Art. 7** (*témoin assisté*) - **Art. 113-2 du code de procédure pénale** (*personnes visées par la procédure du témoin assisté*) (p. 4093, 4094) : son amendement n° 17 : extension du statut de témoin assisté à toute personne mise en cause par un témoin ou par la victime ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement du Gouvernement n° 267 (limitation de la procédure du témoin assisté sur demande aux personnes faisant l'objet d'une plainte avec constitution de partie civile) - **Art. 113-3 du code de procédure pénale** (*droits du témoin assisté*) (p. 4095) : accepte l'amendement n° 201 de M. Robert Badinter (limitation des droits du témoin assisté à l'assistance d'un avocat et à l'accès au dossier de l'instruction) - **Art. 113-6 du code de procédure pénale** (*non-application des dispositions du 1er alinéa de l'article 105 à la personne entendue comme témoin assisté*) (p. 4096) : accepte l'amendement de suppression n° 202 de M. Robert Badinter - **Art. 9 A** (*questions au cours d'un procès criminel*) (p. 4097) : son amendement rédactionnel n° 18 ; adopté - **Art. 9 B** (*accusé ou témoin atteint de surdité*) (p. 4098) : son amendement n° 19 : assistance par un interprète d'un accusé ou d'un témoin atteint de surdité ; adopté - **Art. 9 C** (*prévenu ou témoin atteint de surdité*) : son amendement n° 20 : assistance par un interprète d'un prévenu ou d'un témoin atteint de surdité ; adopté - **Après l'art. 9** (p. 4099, 4102) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 114 (absence de suite donnée aux dénonciations anonymes sauf exceptions) et s'oppose au n° 115 (possibilité pour les témoins de se pourvoir devant la chambre d'accusation aux fins d'examen de la régularité des actes les concernant). (p.4103) : son amendement n° 21 : modification du serment prêté par les jurés de cour d'assises pour une prise en compte de l'intérêt des victimes et de la présomption d'innocence ; adopté. Ordre de discussion de son amendement n° 21 précité et de l'amendement n° 203 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (remplacement de l'intime conviction par la preuve certaine). (p. 4105, 4106) : s'oppose à l'amendement n° 203 précité de M. Michel Dreyfus-Schmidt. Culture judiciaire. Secret des délibérations. (p. 4108) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet de M. Michel Charasse n° 118 et n° 119 (protection du principe de la séparation des pouvoirs). Question à étudier lors de la loi organique sur le statut des magistrats. (p. 4110) : s'oppose à l'amendement n° 207 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (saisine directe par un particulier du Conseil supérieur de la magistrature). Cadre d'une loi organique. (p. 4111) : accepte l'amendement n° 143 de M. Pierre Fauchon (délai d'appel fixé à un mois). (p. 4112, 4113) : sur les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, s'oppose au n° 204 (maintien en tant que partie au procès de la partie civile à l'égard de laquelle une décision frappée de recours est définitive) et accepte le n° 205 après rectification (ordre de parole des parties identique en première instance et en appel). (p.4114) : s'oppose à l'amendement n° 116 de M. Michel Charasse (impossibilité de faire comparaître des membres ou anciens membres du Gouvernement comme témoins sur des faits non détachables de leurs fonctions). (p. 4115) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (droit pour toutes les parties de demander directement le dessaisissement d'une juridiction au profit d'une autre). (p.4116) : avis cursif du rapporteur lorsque l'amendement a été complètement présenté. (p.4119) : accepte l'amendement n° 137 de M. Michel Charasse (rétablissement des articles 679 à 686 du code de procédure pénale abrogés par la loi du 4 janvier 1993 et relatifs aux privilèges de juridiction). Caractère normal de la délocalisation dans une autre juridiction de même nature. Non-rétablissement d'un privilège de juridiction - **Section 1 A** (*dispositions générales*) (p. 4121) : son amendement n° 22 : suppression de la division "section 1 A" et de son intitulé ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 10 C - **Avant l'art. 10 A** : estime l'amendement n° 208 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (procédure du témoin assisté écartée en cas d'existence d'indices graves et concordants) satisfait par l'amendement de suppression n° 202 de M. Robert Badinter - **Art. 10 A** (*détention*

provisoire) (p.4122) : son amendement de suppression n° 23 ; adopté. S'oppose à l'amendement de précision n° 94 de M. Jean-Jacques Hyst - **Après l'art. 10 A** (p.4123, 4124) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Jean-Jacques Hyst (détention provisoire prononcée par le juge d'instruction en cas de réquisition du parquet et par un autre juge dans les autres cas). Incompatibilité de cet amendement avec le système du juge de la détention provisoire assorti d'une contestation possible de sa décision auprès de la chambre d'accusation - **Art. 10 B** (*suppression de l'obligation de présence d'au moins un juge d'instruction dans chaque tribunal de grande instance*) (p.4127) : son amendement de suppression n° 24, identique à l'amendement de suppression n° 209 de M. Michel Dreyfus-Schmidt ; adopté - **Art. 10 C** (*révision de la carte judiciaire*) (p.4128) : son amendement de suppression n° 25 ; adopté. Injonction de l'Assemblée nationale au Gouvernement - **Intitulé de la section 1 A** (p.4129) : son amendement n° 22 : suppression de la division "section 1A" et de son intitulé ; adopté (précédemment réservé p.4121) - **Section 1** (*dispositions relatives au juge de la détention provisoire*) (p.4130) : son amendement n° 26 : nouvel intitulé : dispositions relatives au juge chargé de la détention provisoire ; adopté - **Art. 10** (*création d'un juge de la détention provisoire*) (p.4132, 4134) : son amendement n° 27 : nouvelle rédaction de l'article 137-1 du code de procédure pénale prévoyant la mise en détention provisoire à l'issue d'un débat contradictoire ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 170 de M. Robert Bret (prescription de la détention provisoire par un collège composé de trois magistrats du siège dont le président du tribunal et le juge d'instruction), et sur l'amendement de la commission n° 27 précité, aux sous-amendements du Gouvernement n° 268 (suppression du débat contradictoire) et de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 212 (placement sous contrôle judiciaire confié au juge de la détention provisoire). Débat sur le nom du juge chargé de la mise en détention provisoire. (p.4136) : conservation au juge d'instruction du pouvoir de prononcer le contrôle judiciaire. (p.4139) : son amendement n° 28 : suppression de la dénomination "juge de la détention provisoire" ; adopté. Son amendement n° 29 : décision de ne pas mettre en détention provisoire prise par ordonnance motivée ; adopté. (p.4141) : possibilité d'appel sur l'ordonnance du magistrat chargé de la mise en détention provisoire - **Après l'art. 10** (p.4142) : utilisation de la dénomination "juge de la liberté individuelle". S'oppose à l'amendement n° 155 de M. Hubert Haenel (possibilité pour le procureur de la République de demander des perquisitions avec l'autorisation du juge de la liberté individuelle dans le cadre d'une enquête préliminaire). Accepte l'amendement n° 213 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (recours à des associations habilitées pour l'application du contrôle judiciaire) - **Art. 10 bis** (*cautionnement*) (p.4143) : son amendement de suppression n° 30 ; adopté. Opposition au cautionnement par une hypothèque. Problèmes de mise en oeuvre. S'oppose aux amendements de M. Michel Charasse n° 120 (fixation des modalités de versement de la caution par le président du tribunal de grande instance saisi à cette fin par le juge d'instruction) et n° 121 (possibilité pour une personne de justifier de son incapacité à verser la caution) - **Après l'art. 10 bis** (p.4144) : s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Michel Charasse (précisions sur la notion d'ordre public). (p.4145) : s'oppose à l'amendement n° 156 de M. Hubert Haenel (obligation pour le juge de la liberté individuelle de vérifier les conditions de placement d'une personne en détention provisoire) - **Art. 15** (*conditions de la détention provisoire*) (p.4148, 4152) : ses amendements n° 31 : nouvelle rédaction de l'article 143-1 du code de procédure pénale prévoyant un seuil unique fixé à une durée supérieure à deux ans d'emprisonnement pour les personnes encourant une peine correctionnelle ; et n° 32 : non-justification d'une prolongation de la détention provisoire par un motif d'ordre public lorsque la peine encourue est inférieure à cinq ans d'emprisonnement ; adoptés. S'oppose aux amendements de M. Jean-Jacques Hyst n° 101 (nouvelle rédaction de cet article prévoyant un relèvement des seuils de mise en détention provisoire), de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 214 (suppression de la possibilité pour le juge d'instruction de mettre en détention celui qui ne respecte pas le contrôle judiciaire), n° 215 (non-prise en compte d'une éventuelle aggravation pour récidive, suppression de la distinction entre

les délits sur les personnes et les délits sur les biens et prise en compte d'une condamnation passée seulement si elle est définitive), n° 261 de conséquence, et n° 262 (création d'un délit de violation des mesures de contrôle judiciaire) ainsi qu'au n° 216 identique à l'amendement n° 171 de M. Robert Bret (suppression de la référence à la notion de trouble à l'ordre public) - **Après l'art. 15** (p.4153) : s'oppose à l'amendement n° 110 de M. Jean-Jacques Hyst (alignement des conditions de la détention provisoire ordonnée par le juge de la détention sur celles ordonnées en comparution immédiate). Courte durée de la détention provisoire ordonnée dans le cas d'une comparution immédiate - **Art. 16** (*durée de la détention provisoire en matière correctionnelle*) (p.4154, 4155) : son amendement n° 33 : suppression de la référence à la commission rogatoire internationale comme critère d'augmentation de la durée de la détention provisoire ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 217 (limitation de la durée cumulée des détentions pour les personnes ayant fait l'objet de plusieurs ordonnances de placement) et n° 218 (suppression des cas où la détention provisoire est illimitée) ainsi qu'à l'amendement n° 102 de M. Jean-Jacques Hyst (nouvelle rédaction de cet article prévoyant une réduction de la durée de la détention provisoire et l'établissement de seuils en fonction de la gravité des délits) - **Après l'art. 16** (p.4156) : intervient sur l'amendement n° 219 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (limitation de la durée de la détention provisoire maximale en cas de révocation du contrôle judiciaire d'un mineur). Prévision d'une sanction en cas de révocation du contrôle judiciaire.

- **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 17** (*durée de la détention provisoire en matière criminelle*) (p.4432, 4433) : son amendement n° 34 : suppression des critères de délivrance d'une commission rogatoire internationale et de crimes multiples pour la prolongation de la détention ; adopté. Risque d'utilisation abusive de la commission rogatoire internationale. Sur l'amendement n° 34 précité, s'oppose au sous-amendement de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 220 (suppression des cas de détention provisoire illimitée). Création d'une soupape permettant à la chambre d'accusation d'augmenter la durée de la détention provisoire - **Après l'art. 17** (p.4434) : son amendement n° 35 : prolongation de la détention provisoire à titre exceptionnel par la chambre d'accusation ; adopté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement de M. Michel Charasse n° 278 (limitation aux crimes de la mesure proposée) - **Art. 18** (*limite à la durée de la détention provisoire lorsqu'elle est ordonnée à la suite d'une révocation du contrôle judiciaire*) (p.4435) : son amendement, identique à l'amendement n° 263 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 36 : suppression de la référence à la prise en compte des temps de détention provisoire effectués pour l'accomplissement de certaines formalités ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 222 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (limitation de la durée cumulée des détentions à la durée maximale prévue à l'origine dans le cas d'une détention provisoire ordonnée à la suite d'une révocation du contrôle judiciaire à l'encontre d'une personne antérieurement placée en détention provisoire pour les mêmes faits) - **Après l'art. 18** (p.4436) : son amendement n° 37 : limitation de la durée cumulée des détentions pour les mêmes faits pour un mineur ayant été placé sous contrôle judiciaire à la suite de la première période de détention provisoire ; adopté. (p.4437, 4438) : accepte l'amendement n° 144 de M. Pierre Fauchon (appel de la décision de placement en détention provisoire auprès de la chambre d'accusation). Substitution de la collégialité à la procédure du référé-liberté. Possibilité d'un débat contradictoire dans des brefs délais - **Art. 19** (*indemnisation des détentions provisoires*) (p.4440, 4441) : son amendement n° 38 : nouvelle rédaction de cet article modifiant la liste des exceptions et prévoyant une indemnisation intégrale ; adopté. Cas de la détention provisoire pour une infraction prescrite. (p.4442) : s'oppose à l'amendement n° 225 de M. Robert Badinter (indemnisation intégrale des préjudices résultant d'une détention provisoire abusive et simplification concernant les exceptions) et sur celui-ci au sous-amendement rédactionnel du Gouvernement n° 279. (p.4443, 4444) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 123 de M. Michel Charasse

(compétence du Conseil d'Etat en matière d'indemnisation des détentions provisoires abusives) - **Art. 19 bis** (*commission de suivi de la détention provisoire*) (p. 4446, 4447) : son amendement de suppression n° 39 ; adopté. Rôle du Gouvernement. S'oppose à l'amendement n° 227 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (établissement d'un rapport sur la détention provisoire) - **Art. 20** (*possibilité d'interroger le procureur sur la suite donnée à une enquête*) (p. 4448, 4449) : ses amendements rédactionnels n° 40 et n° 41 ; adoptés. Accepte l'amendement n° 228 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (institution d'un délai de deux mois pour la décision du procureur de la République lorsque le président du tribunal de grande instance décide que l'enquête ne peut pas être poursuivie) - **Avant l'art. 21** : s'oppose à l'amendement n° 229 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (saisine directe du président du tribunal par les parties en vue du dessaisissement d'un juge d'instruction au profit d'un autre) - **Art. 21** (*"contrat de procédure" et "droit au cri"*) (p. 4450, 4451) : ses amendements n° 42 : possibilité d'une clôture de l'information pour certaines personnes dans le cas d'un procès de masse ; n° 43 de rectification ; et n° 111 : transmission d'office des dossiers d'instruction au président de la chambre d'accusation au bout d'un délai de deux ans ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 230 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (saisie directe de la chambre d'accusation par les parties au bout du délai d'un an) - **Après l'art. 21** (p. 4452, 4456) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 129 (prescription par trois ans des délits d'abus de biens sociaux ou assimilés), s'oppose au n° 130 (réception des témoignages des journalistes de manière à protéger leur sécurité) et accepte le n° 131 (dépenalisation des violations des dispositions du code des marchés publics non commises dans le but d'un enrichissement des auteurs et des bénéficiaires) - **Art. 21 bis** (*fixation des délais en matière de commission rogatoire et d'expertise*) (p. 4457) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 231 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 21 ter** (*information de la partie civile sur l'avancement de l'instruction*) (p. 4458) : son amendement de suppression n° 44 identique à l'amendement n° 232 de M. Michel Dreyfus-Schmidt ; adopté - **Chapitre III bis** (*Dispositions relatives aux audiences*) (p. 4459) : son amendement n° 45 : suppression de cette division et de son intitulé ; adopté - **Art. 21 sexies** (*audiencement*) : son amendement de suppression n° 46 ; adopté. Remise en cause du principe de l'opportunité des poursuites - **Après l'art. 21 sexies** (p. 4460) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'oppose au n° 183 de précision et estime le n° 184 satisfait par le n° 186 qu'il accepte (inscription des questions posées sur le procès-verbal). (p. 4461, 4462) : s'oppose à l'amendement n° 224 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de l'article 505 du code de procédure pénale relatif au délai d'appel de deux mois du procureur général en matière correctionnelle). Sur l'amendement de M. Robert Badinter n° 223 (délai d'appel du procureur général ramené à quinze jours en matière correctionnelle), son sous-amendement n° 280 : remplacement du délai d'appel de quinze jours par un délai d'un mois ; devenu sans objet. Son amendement n° 47 : insertion d'une division additionnelle "Chapitre III ter - Dispositions instaurant un recours en matière criminelle" ; réservé puis adopté (p. 4471). (p. 4463, 4464) : son amendement n° 48 : création d'un recours en matière criminelle ; adopté. Première réforme proposée par M. Jacques Toubon en 1997 : problème de son financement. Possibilité de renvoi à une autre cour d'assises. Limitation des cas de procédure de révision. Description de la procédure de recours. Sur son amendement n° 48 précité, accepte le sous-amendement de M. Pierre Fauchon n° 145 (délai de recours porté de dix jours à un mois). (p. 4466) : impossibilité de recours sur une décision d'acquiescement : souci d'équité - **Après l'art. 21 quater ou après l'art. 21 sexies** (p. 4469, 4470) : s'oppose aux amendements de M. Robert Badinter n° 233 (suppression du double degré de juridiction en matière d'instruction, purge des nullités, incarcération des accusés et des personnes renvoyées pour délits connexes) et n° 234 (suppression du double degré de juridiction en matière d'instruction) et accepte les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 235 (suppression de l'obligation pour un accusé resté libre de se constituer prisonnier la veille de l'audience en cour d'assises)

et n° 236 (droit pour la cour d'assises de décerner un mandat de dépôt contre une personne condamnée à une peine d'enfermement sans sursis) - **Après l'art. 21 sexies (suite)** (p. 4472) : ses amendements n° 49 : insertion d'une division additionnelle rédigée "Chapitre III quater - dispositions relatives aux conséquences d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement" ; n° 50 : possibilité pour le juge d'instruction, lorsqu'il rend une ordonnance de non-lieu, de prononcer une amende contre la partie civile et possibilité d'action en dommages et intérêts à l'initiative de la personne mise en examen ; et n° 51 : attribution d'une indemnité pour les personnes bénéficiant d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement ; adoptés - **Avant l'art. 22 ou après l'art. 24** (p. 4473, 4477) : son amendement n° 53 : utilisation du référé fondé sur le respect de la présomption d'innocence par toute personne présentée publiquement comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire ; adopté. Possibilité d'appel en suspension d'exécution provisoire. S'oppose à l'amendement n° 237 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (utilisation du référé fondé sur le respect de la présomption d'innocence par toute personne présentée publiquement comme coupable de faits faisant ou non l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire), ainsi que sur son amendement n° 53 précité au sous-amendement n° 281 du même auteur (possibilité de référé pour présomption d'innocence par toute personne faisant l'objet ou non d'une enquête et d'une instruction judiciaire) - **Art. 22** (*interdiction de la publication de l'image de personnes menottées - interdiction des sondages sur la culpabilité d'une personne*) (p. 4480) : son amendement n° 52 : suppression du mot "encore" dans le premier alinéa de l'art. 226-30-1 du code pénal ; devenu sans objet. (p. 4481) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 71, qu'il accepte, s'oppose au sous-amendement de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 277 (inscription dans le code pénal du délit de réalisation d'un sondage d'opinion portant sur la culpabilité d'une personne) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement de M. Michel Charasse n° 282 (remplacement des mots "membres du public" par le mot "citoyens"). S'oppose à l'amendement n° 238 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du mot "encore" dans le premier alinéa de l'art. 226-30-1 du code pénal et protection d'une personne visée par un sondage même sans mise en cause à l'occasion d'une procédure pénale) - **Après l'art. 22** (p. 4483) : s'oppose à l'amendement n° 239 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (décision de port de menottes prise seulement par le procureur de la République ou par le juge d'instruction) - **Avant l'art. 22 bis** (p. 4484) : s'oppose à l'amendement n° 173 de M. Robert Bret (prise en compte des prix habituellement pratiqués pour la fixation du coût maximal des insertions des jugements dans la presse) - **Art. 22 bis** (*mesures destinées à éviter qu'une personne entravée soit photographiée*) : s'oppose à l'amendement n° 72 de la commission saisie pour avis (mesures destinées à éviter qu'une personne soit entravée) - **Art. 23** (*délai d'exercice du droit de réponse - exercice du droit de réponse par le ministère public*) (p. 4485) : accepte l'amendement n° 73 de la commission saisie pour avis (fixation d'un délai identique de trois mois pour l'exercice du droit de réponse en matière de communication audiovisuelle et en matière de presse écrite) - **Art. 25** (*communiqués du parquet - fenêtres de communication*) (p. 4486, 4487) : s'oppose aux amendements n° 240 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du paragraphe I de cet article relatif aux communiqués du parquet) et n° 74 de la commission saisie pour avis (possibilités de fenêtres de communication dans le seul but du respect de la présomption d'innocence). (p. 4488) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 74 précité, s'oppose au sous-amendement de M. Michel Charasse n° 283. (p. 4489) : son amendement n° 54 : ajout du critère du bon déroulement de l'information ; adopté. (p. 4490) : s'oppose à l'amendement n° 242 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour la seule victime d'un non-lieu de faire publier un communiqué dans la presse). (p. 4491) : son amendement n° 55 : ajout du critère du bon déroulement de l'information ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 257 (publicité des débats devant la chambre d'accusation) et n° 243 (publication de l'arrêt de non-lieu par la chambre d'accusation sur la seule demande de la personne concernée).

S'oppose à l'amendement n° 244 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression des dispositions prévoyant la présence pour avis devant la chambre d'accusation d'une personne reconnue irresponsable) - **Après l'art. 25** (p. 4493) : sur les amendements de M. Michel Charasse, s'oppose aux n° 133 (interdiction de la publication des noms, images, qualité des magistrats chargés de l'instruction d'une affaire) et n° 136 (prescription de trois ans en matière de presse) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 134 (regroupement dans un même article de la loi sur la liberté de la presse des actions en diffamation qu'il s'agisse ou non d'une personne protégée). S'oppose à l'amendement n° 245 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (prescription d'un an en matière de presse) - **Art. 26 (atteinte à la dignité d'une victime d'un crime ou d'un délit)** (p. 4495) : son amendement n° 56 : rétablissement dans la loi de 1881 sur la presse des infractions concernées par cet article ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 75 de la commission saisie pour avis (rétablissement dans la loi de 1881 sur la presse du délit de publication de renseignements concernant la victime d'une agression ou d'une atteinte sexuelle) - **Après l'art. 26** (p. 4496, 4497) : son amendement n° 57 : droit pour la partie lésée de mettre en mouvement l'action publique en cas de diffusion des circonstances d'un crime ou d'un délit ; adopté - **Art. 27 (interdiction de la diffusion de renseignements concernant l'identité d'un mineur victime)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 76 de la commission saisie pour avis - **Art. 27 ter (diffusion d'informations sur les mineurs fugueurs ou s'étant suicidés)** (p. 4498) : son amendement de suppression n° 58 identique à l'amendement n° 77 de la commission saisie pour avis ; adopté - **Art. 28 ter (information des victimes par les officiers et agents de police judiciaire)** (p. 4499) : estime les amendements de M. Robert Bret n° 174 (rectification du I de cet article : assistance d'un avocat commis d'office) et n° 175 (rectification du II de cet article : assistance d'un avocat commis d'office) satisfaits par l'amendement n° 246 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (précisions concernant les services et associations d'aide aux victimes et assistance d'un avocat) qu'il accepte - **Art. 29 A (information de la victime par le juge d'instruction)** (p. 4500) : son amendement n° 59 : information des victimes quelle que soit l'infraction concernée ; adopté. Accepte l'amendement n° 176 de M. Robert Bret (information des victimes mineures sur l'assistance d'un avocat commis d'office) - **Après l'art. 29 A** (p. 4501) : son amendement n° 60 : droit à un interprète pour la partie civile ; adopté - **Art. 29 (modalités de constitution de partie civile)** (p. 4502) : s'oppose à l'amendement n° 247 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression du b de cet article autorisant les victimes à se constituer partie civile par lettre quel que soit le montant du préjudice). Son amendement n° 61 : non-application du 2 de cet article en matière criminelle ; adopté - **Art. 30 (renvoi de la décision sur l'action civile à une audience ultérieure)** : son amendement n° 62 : présence facultative du ministère public ; adopté - **Art. 31 (remboursement des frais irrépétibles)** (p. 4503) : son amendement rédactionnel n° 63 ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement rédactionnel n° 248 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. 31 ter (contrôle judiciaire des avocats)** : son amendement de suppression n° 64 ; adopté - **Art. 31 quinquies (indemnisation des personnes bénéficiant d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement)** (p. 4504) : son amendement de suppression n° 65 ; adopté - **Art. 31 sexies (information de la victime de son droit de saisir la commission d'indemnisation des victimes d'infraction)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 269 du Gouvernement - **Art. 31 septies (coordination avec l'article précédent)** (p. 4505) : son amendement de suppression n° 66 ; adopté - **Titre III (dispositions de coordination)** : son amendement n° 67 : nouvel intitulé : titre III - Dispositions diverses et de coordination ; adopté - **Après l'art. 33** (p. 4507, 4508) : son amendement de conséquence n° 68 ; retiré. Accepte l'amendement n° 249 de M. Robert Badinter (compétence du conseil de l'ordre pour interdire à un avocat l'exercice de sa profession lorsque le juge d'instruction l'estime nécessaire avec possibilité d'appel par l'avocat concerné et le procureur général) et s'oppose à l'amendement n° 271 du Gouvernement (possibilité de référé auprès de la chambre d'accusation contre la décision d'un juge d'instruction d'interdire à un avocat l'exercice de sa profession au titre du contrôle judiciaire) - **Art. 38 (garde à**

vue et détention provisoire des mineurs délinquants) (p. 4509) : son amendement de coordination n° 69 ; adopté - **Art. 39 (délai d'entrée en vigueur de certaines dispositions)** : accepte l'amendement n° 272 de la commission (modification des délais d'entrée en vigueur de certaines dispositions) - **Art. 40 (application en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte)** (p. 4510) : son amendement rédactionnel n° 70 ; adopté - **Après l'art. 40** : s'oppose à l'amendement n° 172 de M. Robert Bret (présence d'un magistrat lors des perquisitions au domicile des journalistes). (p. 4511, 4512) : accepte l'amendement n° 147 de M. Hubert Haenel (réglementation des perquisitions dans des cabinets d'avocats) et par conséquent s'oppose à l'amendement portant sur le même objet n° 188 de M. Robert Badinter.

JOLY (Bernard), sénateur (Haute-Saône) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant du Conseil national de l'information statistique.

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Membre titulaire du Conseil national des transports ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 25 novembre 1999).

Membre titulaire de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension.

Membre suppléant du Conseil national du tourisme jusqu'au 13 octobre 1999.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à permettre la dévolution directe de tous les biens vacants et sans maître à la commune en lieu et place de l'Etat [n° 325 (98-99)] (28 avril 1999) - **Collectivités territoriales.**

Proposition de loi relative à la prise en charge par les collectivités locales des dommages subis par les élus locaux du fait d'actes criminels ou délictueux [n° 485 (98-99)] (17 août 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Justice.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 204 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5356) - Ministère : Agriculture - *Concours d'accès aux écoles vétérinaires* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5356) - **Vétérinaires**

n° 250 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7701) - Ministère : Emploi - *Pilule du lendemain* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7701) - **Contraception**

Questions orales sans débat :

n° 399 (JO Débats du 15 décembre 1998) (p. 6381) - Ministère : Emploi - *Majoration pour enfants servie aux*

veuves civiles - Réponse le 10 février 1999 (p. 805) - **Pensions de réversion**

n° 447 (JO Débats du 4 février 1999) (p. 719) - Ministère : Economie - *Mode de calcul de la contribution au fonds de garantie des victimes d'actes terroristes et autres infractions* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1352) - **Assurances**

n° 448 (JO Débats du 4 février 1999) (p. 719) - Ministère : Culture - *Compétence des bénévoles pour les visites de monuments historiques* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2409) - **Bénévolat**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 88, 89) : nécessité d'un équilibre entre les exigences de la production et les préoccupations environnementales. Souci pour l'agriculture française de garder sa place au niveau mondial. Nouvelle compétitivité fondée sur la multifonctionnalité. Inquiétude sur le financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE : problème du redéploiement des crédits. Sélection obligatoire pour la mise en place des CTE. Activités de diversification considérées comme "accessoires" : risque de concurrence avec les artisans. Nécessité d'un partenariat. Effets prévisibles du "paquet Santer" sur les prix.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 877, 878) : ne participera pas au vote sur ce texte. Projet de loi trop axé sur la vitesse. Propose d'autres solutions : respect de la loi en vigueur ; présence plus importante de gendarmes ou de policiers sur la route ; contrôle de l'alcoolémie au volant et de la vitesse dans les agglomérations.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 0178 (98-99)]** - (2 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1219) : bilan du chèque-vacances. Projet de loi présentant des dispositions insuffisantes. Bilan positif du chèque-vacances pour le tourisme. Votera le texte modifié par la commission des affaires sociales.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1646) : rôle du législateur. Avec son collègue Jacques Bimbenet, ne prendra pas part au vote. Une grande majorité du groupe du Rassemblement démocratique et social européen suivra la commission des lois, une minorité le Gouvernement.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 22 (maintien des services publics sur le territoire et création de maisons des services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1949) : son amendement n° 263 : implantation des maisons des services publics dans le cadre géographique des bassins de vie ; devenu sans objet. Caractère primordial du choix de ces implantations.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0341 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3168, 3169) : ne participera pas au vote de ce projet de loi comme son collègue, M. Philippe Arnaud. Accidents dans le département de la Haute-Saône. Caractère essentiel de la formation. Problème de l'alcool au volant.

Nécessité de réaliser des contrôles de vitesse en agglomération.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)]** - (25 mai 1999) - **Art. 6 (conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire, CRADT)** (p. 3289) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de la commission spéciale (organisation de la CRADT autour de deux collèges : le collège des exécutifs et le collège consultatif).

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances - Nouvelle lecture [n° 0402 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4197) : regret de l'absence de rapprochement entre les deux Assemblées.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4782) : conformité nécessaire entre la terminologie courante et la qualification juridique. Souhait d'un engagement du Gouvernement pour liquider des contentieux existants et satisfaire des demandes légitimes. Nécessité d'un hommage de la nation, total, généreux et respectueux.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 256 (98-99)** (p. 5233) : relation au terrain irremplaçable. Abaissement des âges d'éligibilité.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 255 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité (p. 5233).

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5576, 5577) : preuve non apportée de l'influence de la diminution de la durée du travail sur le taux de chômage. Comparaison avec les chiffres du marché de l'emploi dans les pays voisins. Application de la réforme au secteur tertiaire : risque de délocalisation des entreprises. Problème des activités de tourisme et de restauration.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2 ter** (p. 6402) : son amendement repris par la commission, n° I-159 : élargissement des possibilités de réduction d'impôt bénéficiant aux contrats d'assurance permettant de se constituer un complément de retraite ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 35 (évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes)** (p. 6589, 6590) : procédure budgétaire européenne. Budget communautaire en augmentation. Signature en 1999 de l'accord Agenda 2000. Négociations à Seattle des pays de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Hausse de la participation française au budget communautaire. Baisse des retours communautaires au titre des fonds structurels. Objectifs de la nouvelle programmation des fonds structurels. Regrette la réduction des fonds réservés au financement des programmes dits "d'initiative communautaire". Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen approuvera la participation

financière de la France au budget de l'Union européenne - **Art. 31** (*institution du prélèvement de solidarité pour l'eau et modifications du compte d'affectation spéciale n° 902-00*) (p. 6646) : son amendement n° I-161 : création d'un compte d'affectation spéciale intitulé : le fonds national de solidarité pour l'eau ; devenu sans objet. Prise en charge des conséquences dommageables sur le long terme de l'épandage des boues.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (3 décembre 1999) (p. 6788, 6789) : décalage entre la fréquentation touristique et les recettes dégagées. Expérience de l'Agence française de l'ingénierie touristique. Rôle des régions. Revitalisation économique en milieu rural. Développement de RESINFRANCE. Taux de la TVA dans le secteur de la restauration. Application de la réduction du temps de travail. Associe son collègue Georges Mouly à son vote positif sous réserve d'une réponse favorable du Gouvernement aux questions posées.

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) (p. 6807, 6808) : soutien à l'effort d'investissement privé. Habitat en zone rurale. Traitement décentralisé des besoins. Nécessité d'améliorer le dispositif des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, OPAH. Sous-consommation des crédits affectés au logement social. Crainte des communes de s'engager dans l'offre de logement social. Souhait d'élargissement aux collectivités locales du prêt locatif à usage social, PLUS. Prime à l'amélioration de l'habitat. Incapacité financière des communes à entretenir les monuments historiques et le patrimoine rural. Aménagement des espaces publics en milieu rural.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (4 décembre 1999) (p. 6885, 6887) : augmentation du budget de l'aménagement du territoire, de la dotation de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, et des fonds alloués à la prime d'aménagement du territoire, PAT. Critères d'éligibilité à la PAT. Financement des contrats de plan État-région : transports ferroviaires. Vieillesse du réseau routier. Exemple de la Haute-Saône. Nouvelle carte de zonage de la PAT. Disparition de trente-six tribunaux de commerce. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen réserve sa position sur le vote jusqu'à l'issue du débat.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6901, 6902) : hausse de ce budget. Augmentation des crédits de l'administration générale : effectifs de l'administration centrale. Multiplication des normes. Protection et mise en valeur du patrimoine biologique. Fonds national de solidarité pour l'eau, FNSE, alimenté par les agences de bassin. Prévention des risques et des pollutions. Diminution du taux de subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME, aux collectivités locales. Affectation du produit de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Excès de l'agriculture productiviste. Progression de l'agriculture biologique. Problème de l'élimination des boues d'épuration : exemple de la Haute-Saône. Tracé du TGV Rhin-Rhône : desserte de la ville de Dôle, protection de la vallée de l'Ognon. La majorité des membres du groupe du Rassemblement démocratique et social européen est défavorable à ce projet de budget.

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) (p. 7179) : augmentation des crédits. Priorités de ce budget. Cohabitation de l'argent et du sport. S'interroge sur la possibilité de ce projet de budget de faire face aux besoins. Délégations de crédits d'intervention. Contrats jeunesse et sports. Participation à la lutte contre l'exclusion. Déterminera son vote en fonction des réponses apportées à ses questions.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7212) : inquiétude des producteurs de gruyère au sujet de l'obtention par la Suisse d'une appellation d'origine protégée. Problème de la labellisation de certains produits agro-alimentaires entraînant un zonage géographique : exemple de la saucisse de Morteau et des élevages porcins.

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p. 7399, 7400) : devoir de mémoire. Favorable à la décrystallisation des pensions des ressortissants des anciennes colonies françaises. Dégel des pensions des grands invalides de guerre. Extension du Titre de reconnaissance de la nation. Question des rappelés de la guerre d'Algérie. Blocage de l'attribution de l'allocation de remplacement pour l'emploi, ARPE, pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. Situation difficile des veuves d'anciens combattants. Action positive de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Psychotraumatismes de guerre. Renonce à l'adoption de ce projet de budget.

Culture

- (11 décembre 1999) (p. 7427, 7429) : politique d'aide aux communes pour remédier à la situation préoccupante de la lecture publique en zone rurale. Difficultés d'accueil et de conservation des collections des musées des départements ruraux. Obstacles à la diffusion du spectacle vivant : obsolescence des lieux d'accueil et absence d'équipes professionnelles. Utilité de conventions entre l'Etat et les départements pour promouvoir le développement culturel en milieu rural. Question sur le fonctionnement des services départementaux de l'architecture et du patrimoine. Composition des commissions régionales du patrimoine et des sites. Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, ZPPAUP. Situation des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE. Nombreux espoirs déçus.

JOSPIN (Lionel), premier ministre.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération dans leurs zones frontalières entre les autorités de police et les autorités douanières (ensemble une déclaration) [n° 161 (98-99)] (20 janvier 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière [n° 162 (98-99)] (20 janvier 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 171 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Défense nationale.**

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, faite à Paris le 17 décembre 1997 [n° 172 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, faite à Bruxelles le 26 juillet 1995 [n° 173 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la Convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 29 novembre 1996 [n° 175 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du deuxième protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 19 juin 1997 [n° 176 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3, paragraphe 2, point c, du traité sur l'Union européenne relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des Etats membres de l'Union européenne, faite à Bruxelles le 26 mai 1997 [n° 177 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 178 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Tourisme et loisirs.***

*Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption [n° 179 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Code pénal.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Guatemala sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 211 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Honduras sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 212 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Nicaragua sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 213 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Namibie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 214 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 215 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement macédonien sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 216 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du protocole établissant, sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne et de l'article 41, paragraphe 3, de la convention Europol, les privilèges et immunités d'Europol, des membres de ses organes, de ses directeurs adjoints et de ses agents [n° 229 (98-99)] (17 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification des amendements à la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) relatifs à la création de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (ensemble une annexe) [n° 239 (98-99)] (24 février 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 18 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 260 (98-99)] (10 mars 1999) - **Elections sénatoriales.***

*Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 269 (98-99)] (17 mars 1999) - **Juridictions administratives.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées [n° 276 (98-99)] (23 mars 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Colombie [n° 277 (98-99)] (23 mars 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande [n° 278 (98-99)] (23 mars 1999) - **Traités et conventions.***

*Déclaration du Gouvernement sur la situation au Kosovo [n° 286 (98-99)] (26 mars 1999) - **Gouvernement (déclarations).***

*Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 293 (98-99)] (31 mars 1999) - **Service national.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice, avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique et par la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise [n° 307 (98-99)] (7 avril 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980, ainsi qu'aux premier et deuxième protocoles concernant son interprétation par la Cour de justice [n° 308 (98-99)] (7 avril 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 5 à la convention du 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco sur la sécurité sociale [n° 314 (98-99)] (15 avril 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière [n° 315 (98-99)] (15 avril 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi portant approbation d'un avenant à la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 [n° 326 (98-99)] (28 avril 1999) - **Transports.***

*Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention internationale contre la prise d'otages [n° 339 (98-99)] (5 mai 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Ligue des Etats arabes relatif à l'établissement, à Paris, d'un Bureau de la Ligue des Etats arabes et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe) [n° 371 (98-99)] (19 mai 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale [n° 384 (98-99)] (26 mai 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du protocole, établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, relatif à l'interprétation, par la Cour de justice des Communautés européennes, de la convention concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale [n° 385 (98-99)] (26 mai 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 438 (98-99)] (16 juin 1999) - **Codification.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovaquie sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements (ensemble un protocole) [n° 456 (98-99)] (23 juin 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 479 (98-99)] (2 juillet 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune [n° 481 (98-99)] (13 juillet 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 482 (98-99)] (13 juillet 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.***

Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports [n° 484

*(98-99)] (4 août 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Transports.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 10 mars 1964 entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus [n° 486 (98-99)] (27 août 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République italienne, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant création de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) (ensemble quatre annexes) [n° 487 (98-99)] (30 août 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique [n° 488 (98-99)] (1er septembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Droit civil.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière (ensemble une déclaration) [n° 490 (98-99)] (9 septembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation du protocole visant à amender le paragraphe 2 de l'article X de la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique [n° 501 (98-99)] (29 septembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation du protocole d'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération [n° 7 (1999-2000)] (6 octobre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution [n° 15 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique [n° 16 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs [n° 17 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (ensemble trois annexes adoptées à Monaco le 24 novembre 1996) [n° 18 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 26 (1999-2000)] (20 octobre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay [n° 33 (1999-2000)] (27 octobre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay [n° 34 (1999-2000)] (27 octobre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, relatif au champ d'application du blanchiment de revenus dans la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes et à l'inclusion du numéro d'immatriculation du moyen de transports dans la convention [n° 48 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 49 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du protocole, établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 50 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à l'application provisoire entre certains Etats membres de l'Union européenne de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 51 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention du 15 juillet 1982 portant création de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT) telle qu'elle résulte des amendements adoptés à Cardiff le 20 mai 1999 [n° 66 (1999-2000)] (10 novembre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Estonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 78 (1999-2000)] (17 novembre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lettonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 79 (1999-2000)] (17 novembre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lituanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 80 (1999-2000)] (17 novembre 1999) - **Traités et conventions.***

*Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle [n° 86 (1999-2000)] (23 novembre 1999) - **Gouvernement (déclarations).***

Projet de loi autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française à la convention internationale de 1989

sur l'assistance [n° 107 (1999-2000)] (1er décembre 1999) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention internationale d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières (ensemble 11 annexes) [n° 137 (1999-2000)] (16 décembre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières (ensemble une annexe) [n° 138 (1999-2000)] (16 décembre 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Dublin le 27 septembre 1996 [n° 174 (98-99)] (28 janvier 2000) - **Traités et conventions.***

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 70 de M. Jean-Michel Baylet : **Union européenne (Construction d'une Europe politique)** (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 167).

n° 133 de M. Bernard Plaisait : **Politique internationale (Situation au Kosovo)** (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2379).

n° 134 de M. Claude Estier : **Politique internationale (Situation au Kosovo)** (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2379).

n° 135 de M. Robert Del Picchia : **Politique internationale (Situation au Kosovo)** (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2379).

n° 136 de M. Guy Cabanel : **Politique internationale (Situation au Kosovo)** (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2379).

n° 137 de Mme Nicole Borvo : **Politique internationale (Situation au Kosovo)** (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2379).

n° 138 de M. Jean Arthuis : **Politique internationale (Situation au Kosovo)** (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2379).

n° 139 de M. Bernard Seillier : **Politique internationale (Situation au Kosovo)** (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2379).

n° 140 de M. Henri Weber : **Politique internationale (Situation au Kosovo)** (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2557).

n° 141 de M. Serge Vinçon : **Politique internationale (Situation au Kosovo)** (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2557).

n° 142 de M. Yvon Collin : **Politique internationale (Situation au Kosovo)** (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2557).

n° 143 de M. Ivan Renar : **Politique internationale** (*Situation au Kosovo*) (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2557).

n° 144 de M. Jean Arthuis : **Politique internationale** (*Situation au Kosovo*) (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2557).

n° 145 de M. Michel Pelchat : **Politique internationale** (*Situation au Kosovo*) (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2557).

n° 146 de M. Philippe Adnot : **Politique internationale** (*Situation au Kosovo*) (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2557).

n° 159 de Mme Danielle Bidard-Reydet : **Politique internationale** (*Règlement de la crise du Kosovo*) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3216).

INTERVENTIONS

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant les articles 88-2 et 88-4 de la Constitution** - (18 janvier 1999) (p. 4, 5) : texte de révision de la Constitution adopté en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat. Révision constitutionnelle indispensable à la ratification du traité d'Amsterdam. Historique et objectifs du traité d'Amsterdam, complément du traité de Maastricht : insuffisance des réformes institutionnelles. Avancées en matière d'emploi, de politique sociale, de droits civiques et sociaux ; reconnaissance du rôle des services publics. Politique étrangère et de sécurité commune, PESC : mise en place d'un Haut représentant, création d'une "stratégie commune" et d'une unité de planification et d'alerte. Justice et affaires intérieures : transfert dans la sphère de compétence communautaire des matières liées à la circulation des personnes au sein de l'Union, avec passage progressif à la règle de la majorité qualifiée et à la codécision avec le Parlement européen. Décision du Conseil constitutionnel du 31 décembre 1997. Elargissement du contrôle du Parlement par la révision de l'article 88-4 de la Constitution.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale** - (28 juin 1999) (p. 6, 8) : révision de la Constitution nécessaire pour la ratification du traité adopté à Rome le 18 juillet 1998. Tribunaux temporaires. Fondation d'un ordre juridique international. Tribunaux ad hoc en ex-Yougoslavie et au Rwanda. Adoption par 120 pays de l'acte final de la conférence sur la création d'une Cour pénale internationale. Affirmation d'un droit international humanitaire. Compétence pour juger des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Compétence de la Cour régie par le principe de complémentarité. Intégration à l'ordre juridique mondial. Rôle du conseil de sécurité. Rôle de la France dans l'élaboration du statut de la Cour : création d'une chambre préliminaire ; reconnaissance du droit des victimes ; adoption d'un régime spécial pour le jugement des crimes de guerre. Décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999 relevant l'incompatibilité du traité avec la Constitution sur trois points. Avènement d'un nouvel ordre juridique international.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes** - (28 juin 1999) (p. 29, 30) : ordonnance du 21 avril 1944 faisant des Françaises des citoyennes à part entière, des électrices et des candidates en puissance. Engagement pris le 19 juin 1997 lors de la déclaration de politique générale. Etape essentielle de la modernisation de la vie publique. Souhait d'un reflet fidèle du corps électoral par la démocratie représentative. Modification indispensable de la Constitution.

Champ de la révision limité aux seules fonctions politiques. Engagement d'une réflexion par le Gouvernement avec l'observatoire de la parité. Nécessité d'un véritable changement culturel. Plate-forme de travail présentée par Mme Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes. Souhait de l'adoption de la révision constitutionnelle.

JOSSELIN (Charles), ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions européennes :

n° 5 de M. Serge Lagauche : **Coopération** (*Politique de l'Union européenne en matière d'aide au développement*) (JO Débats du 28 mai 1999) (p. 3383).

Questions orales sans débat :

n° 380 de M. Franck Sérusclat : **Relations internationales** (*Politique française en matière de déminage civil*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1356).

n° 382 de M. René-Pierre Signé : **Lycées** (*Situation du lycée professionnel François Mitterrand de Château-Chinon*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 958).

n° 419 de M. Jean-Marc Pastor : **Formation professionnelle et promotion sociale** (*Avenir des GRETA*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 959).

n° 430 de M. Charles Descours : **Recherche** (*Projet soleil*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1355).

n° 452 de M. Michel Pelchat : **Français de l'étranger** (*Application en France du code de la famille algérien*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1358).

n° 479 de M. Bernard Piras : **Service national** (*Service national et report d'incorporation*) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3066).

n° 530 de M. Pierre Laffitte : **Armement** (*Redéploiement des dépenses de défense en faveur de la recherche, des études et du développement*) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3067).

n° 629 de M. Jean Chérioux : **Relations internationales** (*Situation au Timor oriental*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7898).

n° 648 de M. Claude Domeizel : **Pollution et nuisances** (*Nuisances sonores causées par l'entraînement des élèves de l'école de l'air de Salon-de-Provence*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7900).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la charte sociale européenne (révisée) (ensemble une annexe [n° 0140 (98-99)] - (3 mars 1999) - Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 141 (98-99) (p. 1259) : amendement à la charte sociale européenne, "protocole de Turin 1991". Regroupement dans un document unique de l'ensemble des droits garantis. Elaboration d'un protocole additionnel en novembre 1995. Accroissement de l'efficacité du mécanisme de contrôle. Demande l'adoption de ces deux textes.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole additionnel à la charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives [n° 0141 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 140 (98-99)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité (p. 1259).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique-Nord et les autres Etats participant au partenariat pour la paix sur le statut de leurs forces (ensemble un protocole additionnel) [n° 0005 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1261) : accord global régissant les échanges de personnel au titre de la coopération militaire. Nécessité de disposer d'un texte unique. Règlement des différends par la négociation. Engagement des Etats de ne pas appliquer la peine de mort dans le cadre du fonctionnement de la convention. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la Confédération suisse portant rectification de la frontière franco-suisse suite au raccordement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Genevois (département de la Haute-Savoie) et Bardonnex (canton de Genève) [n° 0072 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 73 (98-99)** - (p. 1262, 1263) : demande l'adoption de ces deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la Confédération suisse portant rectification de la frontière franco-suisse entre le département du Doubs et le canton de Vaud [n° 0073 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 72 (98-99)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité (p. 1262, 1263).

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées approuvée par l'assemblée générale des Nations unies le 21 novembre 1947 (ensemble dix-sept annexes approuvées par les institutions spécialisées) [n° 0062 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1264, 1265) : définition des institutions spécialisées. Contenu de cette convention. Nécessité juridique et pratique de l'adhésion. Litiges fiscaux entre des personnes employées par ces institutions spécialisées et l'administration française. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres portant aménagements du titre Ier de la convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco du 18 mai 1963 [n° 0060 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 61 (98-99)** - (p. 1266, 1267) : adaptation du titre Ier relatif à l'entrée, au séjour et à l'établissement des étrangers aux dispositions de l'accord de Schengen. Demande l'adoption de ces deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application de l'article 7 modifié de la convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco du 18 mai 1963 [n° 0061 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 60 (98-99)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité (p. 1266, 1267).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs [n° 0135 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1268, 1269) : volonté de la communauté internationale de traiter cette question de façon concertée. Exclusion du champ d'application de cette convention des combustibles usés et déchets radioactifs faisant partie ou provenant de programmes militaires. Problème du transport. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (ensemble sept appendices) [n° 0134 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1269, 1270) : définition des activités concernées par cette convention. Révision du droit communautaire. Consultations transfrontalières. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la création de l'université franco-allemande [n° 0148 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1271, 1272) : renforcement de la coopération entre établissements d'enseignement supérieurs français et allemands. Collège franco-allemand. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour la prévention, la recherche, la constatation et la répression des infractions douanières [n° 0149 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1273) : demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République slovaque pour la prévention, la recherche et la poursuite des fraudes douanières [n° 0150 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1274, 1275) : demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 5 à la convention du 28 février 1952 entre la France et la Principauté de Monaco sur la sécurité sociale [n° 0314 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3426) : révision de la convention de sécurité sociale franco-monégasque : refonte du chapitre relatif aux prestations des assurances maladie, maternité et décès. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Guatemala sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0211 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 212 (98-99) et n° 213 (98-99)** (p. 3427, 3428) : établissement d'un cadre juridique pour favoriser l'activité des entreprises françaises à l'étranger. Renforcement des liens avec les pays d'Amérique latine et centrale. Cyclone Mitch. Protection de nos investissements au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua. Demande l'adoption de ces projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Honduras sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0212 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 211 (98-99) et n° 213 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 211 (98-99) (p. 3427, 3428).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Nicaragua sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0213 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 211 (98-99) et n° 212 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 211 (98-99) (p. 3427, 3428).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Namibie sur**

l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 0214 (98-99)] - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3429, 3430) : développement économique de la Namibie : opportunités à saisir pour les entreprises françaises. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement macédonien sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 0216 (98-99)] - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3431) : espoir de la Macédoine dans l'aide de la France. Accord signé avant la crise du Kosovo. Utilité de cet accord lors de la reconstruction pour garantir la stabilité dans cette région des Balkans. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 0215 (98-99)] - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3432) : développement de l'industrie pétrolière de l'Azerbaïdjan. Renouveau économique de ce pays. Ouverture aux investissements étrangers. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant la ratification des amendements à la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) relatifs à la création de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (ensemble une annexe) [n° 0239 (98-99)] - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3433) : changement du statut de l'Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellites, INMARSAT. Transformation en une société sous tutelle dans le but d'assurer sa survie dans un contexte de concurrence accrue. Maintien de la surveillance effective du système mondial de détresse et de sécurité en mer. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Colombie [n° 0277 (98-99)] - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3435, 3436) : accord entre la France et la Colombie pour une aide judiciaire maximum dans la phase d'instruction de toute procédure pénale à l'exception des décisions d'arrestation et de condamnation ainsi que des infractions militaires. Référence à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande [n° 0278 (98-99)] - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3437) : référence à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959. Entraide pour la réalisation d'enquêtes et la poursuite d'infractions. Concession au système juridique de "common law". Demande l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 0293 (98-99)] - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5144, 5146) : volonté de la France de poursuivre et renforcer son engagement au service de la solidarité internationale. Aide en faveur des échanges culturels et scientifiques, des projets de développement et de la coopération technique. Possibilité d'élargir le volontariat en entreprise à de nouveaux milieux sociaux. Souhait de redéfinir les missions de solidarité. Amplification nécessaire des missions de coopération pour accroître le rayonnement de la France à l'étranger et favoriser l'action au service de la collectivité nationale. Statut spécifique du volontariat civil soumis aux règles de droit

public. Versement d'une indemnité mensuelle et validation officielle des acquis. Véritable expérience professionnelle grâce au volontariat. Importance de la motivation individuelle. (p. 5153, 5154) : besoins en publicité du nouveau système. Nécessaire mise en place d'une évaluation des premières applications. Importance de la journée d'information organisée par les armées. Insuffisance des moyens des organisations non gouvernementales, ONG. Situation des associations. Insuffisance de l'indemnisation et conséquences sur le profil des volontaires. Evocation de l'ouverture d'un volontariat civil aux Européens. Volontariat à l'étranger - **Art. 1er (principes généraux du volontariat civil)** : accepte l'amendement n° 1 de la commission (scission de l'article 1er en trois articles, le premier définissant les conditions générales d'accomplissement du volontariat civil) - **Après l'art. 1er** (p. 5156) : accepte les amendements de la commission n° 2 (conditions particulières d'accomplissement du volontariat civil) et n° 3 (modalités d'acceptation des demandes de volontariat civil) - **Art. 2 (domaines d'exercice du volontariat civil)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission. (p. 5157) : accepte les amendements de la commission n° 5 rédactionnel et n° 6 de coordination - **Art. 5 (accomplissement du volontariat civil auprès d'une personne morale autre que l'Etat)** : accepte les amendements de la commission n° 7 de coordination, n° 8 (nature des tâches confiées aux volontaires) et n° 9 (montant des prestations supplémentaires en cas d'affectation hors métropole) - **Art. 6 (interruption anticipée du volontariat civil)** (p. 5158) : accepte les amendements de la commission n° 10 et n° 11 de coordination, et n° 12 (poursuite de l'engagement en cas d'interruption du volontariat pour une raison indépendante de la volonté du volontaire civil) - **Après l'art. 6** : accepte l'amendement n° 13 de la commission (certificat d'accomplissement du volontariat civil) - **Art. 7 (caractère exclusif du volontariat civil)** (p. 5159) : accepte les amendements de coordination n° 14 et n° 15 de la commission - **Art. 8 (obligations du volontaire civil)** : accepte l'amendement de coordination n° 16 de la commission - **Art. 9 (régime indemnitaire du volontariat civil)** : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (exonération fiscale de l'indemnité de base attribuée aux volontaires civils). (p. 5160) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (exonération de la CSG et de la CRDS de l'indemnité supplémentaire versée au titre de frais de séjour aux volontaires civils affectés outre-mer ou à l'étranger) - **Art. 11 (protection sociale du volontaire civil)** (p. 5161, 5162) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 19 (application de la couverture sociale du volontaire civil à ses ayants droit), n° 20 (couverture sociale des ayants droit des volontaires civils affectés à l'étranger), n° 21 (couverture sociale des ayants droit des volontaires civils affectés dans les services de l'Etat à l'étranger), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 22 (dispositions relatives à l'aide financière de l'Etat aux associations au titre de la participation à la protection sociale des volontaires qu'elles accueillent). Accepte l'amendement n° 30 de M. Guy Penne (prise en charge par la couverture complémentaire du rapatriement sanitaire et du rapatriement de corps, ainsi que des frais d'hospitalisation) - **Art. 12 (prise en compte du volontariat civil en matière d'assurance vieillesse)** : accepte l'amendement de coordination n° 23 de la commission - **Après l'art. 13** : accepte l'amendement n° 24 de la commission (prise en compte du volontariat civil pour la validation des acquis professionnels) - **Art. 14 (responsabilité et protection du volontaire civil affecté à l'étranger)** (p. 5163) : accepte les amendements de coordination n° 25 et n° 26 de la commission - **Art. 15 (modifications du code de la sécurité sociale)** : accepte l'amendement n° 27 de la commission (rectification d'une erreur matérielle) - **Après l'art. 15** (p. 5164) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 de la commission (régime du volontariat de solidarité internationale) - **Art. 17 (modalités d'application de la loi)** : accepte l'amendement n° 29 de la commission (consultation préalable du Conseil supérieur des Français de l'étranger sur les dispositions réglementaires relatives à l'accomplissement du volontariat civil à l'étranger).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice, avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique et par la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise.** [n° 0307 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** - commune avec celle du projet de loi n° 308 (98-99) (p. 5895, 5896) : apport de la convention de Bruxelles. Objet de la convention de Rome du 19 juin 1980. Demande l'adoption des deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980, ainsi qu'aux premier et deuxième protocoles concernant son interprétation par la Cour de justice** [n° 0308 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** - commune avec celle du projet de loi n° 307 (98-99) - Voir son intervention sous le projet de loi n° 307 (98-99) (p. 5895, 5896).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K3 du traité sur l'Union européenne, concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale** [n° 0384 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** - commune avec celle du projet de loi n° 385 (98-99) (p. 5897, 5898) : convention applicable au contentieux relatif et consécutif à la désunion de la famille légitime. Distinction entre la compétence statuant sur le lien matrimonial et celle concernant l'exercice de l'autorité parentale. Entrée en vigueur de la convention subordonnée à la ratification de celle-ci par les quinze Etats membres. Demande l'adoption des deux textes.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole, établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, relatif à l'interprétation par la Cour de justice des Communautés européennes, de la convention concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale.** [n° 0385 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** - commune avec celle du projet de loi n° 384 (98-99) - Voir son intervention sous le projet de loi n° 384 (98-99) (p. 5897, 5898).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Ligue des Etats arabes relatif à l'établissement, à Paris, d'un bureau de la Ligue des Etats arabes et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe).** [n° 0371 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5900) : statut diplomatique des représentations de la Commission européenne dans les Etats membres de la Ligue arabe. Demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.** [n° 0482 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5901) : inscription dans l'accord des grands principes fondant la protection des investissements. Demande le vote de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention internationale contre la prise d'otages** [n° 0339 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5902, 5903) : recrudescence des

prises d'otages. Justification de l'adhésion de la France à la convention internationale contre la prise d'otages. Retard de la France à la ratification en raison de la procédure de règlement des différends et de la formulation de l'article 12. Demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovénie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole).** [n° 0456 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5904) : demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.** [n° 0479 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5905, 5906) : demande l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole visant à amender le paragraphe 2 de l'article X de la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.** [n° 0501 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5907) : demande le vote du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune.** [n° 0481 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5908) : part modeste des investissements privés français au Kazakhstan. Demande le vote du projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 10 mars 1964 entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus.** [n° 0486 (98-99)] - (16 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5910) : régime fiscal des travailleurs frontaliers. Demande le vote du projet de loi.

- **Rappel au règlement** - (16 novembre 1999) (p. 5912) : pense qu'à l'occasion de la séance des questions d'actualité le Gouvernement répondra aux questions que les sénateurs se posent sur la situation consécutive aux inondations dans plusieurs départements du Sud de la France.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7301, 7304) : débat consensuel. Efficacité de la réforme de la coopération. Mise en place de la direction générale de la coopération internationale et du développement, DGCID. Modification des statuts des personnels. Définition de la zone de solidarité prioritaire, ZSP. Maintien des crédits d'aide projet. Coup d'arrêt à la décroissance régulière des budgets précédents. Progression des crédits de la DGCID ; sous-consommation des crédits d'ajustement structurel ; quasi-disparition des protocoles financiers. Développement de la capacité d'influence extérieure : audiovisuel ; augmentation des contributions volontaires aux organisations internationales ; agence universitaire de la francophonie ; renforcement de la politique d'accueil des étudiants étrangers ; Edufrance et programme Eiffel. Place de la France dans l'aide publique au développement, APD ; institution de "réserves régionales" ; processus d'annulation de la dette. (p. 7305, 7308) : développement de la coopération des collectivités françaises :

succès des rencontres nationales de la coopération décentralisée. Futur dispositif du volontariat civil. Interventions humanitaires : augmentation des crédits du fonds d'urgence humanitaire. Amélioration du dialogue avec le ministère de l'éducation nationale. Maîtrise des frais d'écolage. Inventaire du patrimoine sous forme de tableau général des propriétés à l'étranger, TGPE. Modernisation du service des visas. Reconstruction du Kosovo. Gestion des recrutés locaux. Harmonisation des rémunérations des personnels. Contrôle des sociétés françaises de bienfaisance. Aide complémentaire à la couverture des dépenses médicales. Taux de l'allocation pour enfant handicapé. Dossier des retraites en Afrique. Développement de la coopération multilatérale : programme des Nations unies pour le développement, PNUD, et Fonds des Nations unies pour la population, FNUAP. Solidité de la relation franco-allemande. Coopération diplomatique : révision de la carte des consulats. Budget prévisionnel du financement des priorités lors de la présidence européenne de la France : élargissement ; sommet Euro-méditerranée ; accords de Lomé ; maintien des clefs de contribution du huitième fonds européen de développement, FED. Relations avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** : s'oppose aux amendements n° II-33, n° II-34 et n° II-35 de M. Daniel Goulet (réduction des crédits) - **Etat C - Titre VI** (p. 7309, 7310) : respect de la convention d'Ottawa. Action pour le déminage du fonds de solidarité prioritaire, FSP, et de l'association Handicap international. Son amendement n° II-28 : augmentation du volume des autorisations de programme du Fonds de solidarité prioritaire ; adopté - **Avant l'art. 64 A** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-6 de la commission des finances (maintien du contrôle parlementaire sur les opérations du FAC-FSP, fonds de solidarité prioritaire, et sur les crédits délégués à l'Agence française de développement).

JOURDAIN (André), sénateur (Jura) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la mutualité.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 0178 (98-99)]** - (2 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1237, 1238) : avec le groupe du RPR, votera le texte amendé par le Sénat.

- **Proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé [n° 0394 (97-98)]** - (11 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 1433, 1435) : définition du multisalariat. Développement dans le secteur des services. Réflexion globale sur une nouvelle organisation du travail. Conformité aux lignes directrices pour l'emploi présentées par la Commission européenne. Complexité de la législation, obstacle au développement du travail en temps partagé : lourdeur administrative, absence de statut juridique. Insuffisance de la technique de groupement d'employeurs. Officialisation du travail à temps partagé à côté des pratiques de temps plein et de temps partiel. Modifications législatives : extension de l'abattement de cotisations patronales à tous les employeurs, extension de la qualification d'accident du travail. Conclusions de la commission des affaires sociales :

reconnaissance officielle de cette nouvelle forme de travail ; création d'un contrat de travail à temps partagé ; garantie des droits des salariés et de l'entreprise ; définition des obligations de chaque partie ; dispositions conventionnelles applicables aux contrats de travail ; adaptation des conventions collectives au multisalariat ; aménagement de la protection sociale. Exemple de l'accord signé par les entreprises Cariane et Pizza Hut. Propose l'adoption des conclusions de la commission. (p. 1440, 1441) : expérience menée dans les Alpes-Maritimes. Difficultés auxquelles se heurtent les praticiens du temps partagé en l'absence de reconnaissance officielle du multisalariat. Contraintes rencontrées par les entreprises du département du Jura face aux groupements d'employeurs.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Art. 3** (*suppression de la condition de ressources pour l'attribution de l'allocation de garde d'enfant à domicile, AGED*) (p. 3984) : regrette le départ des sénateurs socialistes et communistes. Développement des emplois à domicile. Comparaison avec le coût des emplois générés par l'application de la loi sur les 35 heures et les emplois-jeunes.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5604, 5605) : non-reprise dans le cadre de la seconde loi sur la réduction du temps de travail des premiers accords passés. Difficultés de mise en oeuvre pour les petites entreprises. Financement du dispositif : contribution prélevée sur la rémunération des heures supplémentaires. Problème du multisalariat non traité dans ce projet de loi : définition d'un contrat de travail à temps partagé. Ne votera pas ce texte dans la rédaction proposée.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Après l'art. 6 bis** (p. 5739) : son amendement n° 73 : reprise des articles de la proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé votée par le Sénat le 11 mars 1999 ; adopté. Engagement non tenu du Gouvernement de faire figurer le multisalariat dans la deuxième loi sur les 35 heures. (p. 5740) : groupement d'employeurs et multisalariat : notions complémentaires.

JOURNET (Alain), sénateur (Gard) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

JOXE (Pierre), Premier président de la Cour des comptes.

INTERVENTIONS

- **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** - (20 janvier 1999) - (p. 83, 84) : dépôt sur le bureau du Sénat du rapport public annuel de la Cour des comptes. Possibilité de consulter ce rapport sur Internet. Réformes entreprises suite au contrôle de la mutualité sociale agricole, d'Electricité de France, du Syndicat des eaux d'Ile-de-France, et de l'Association pour la recherche sur le cancer, ARC. Examen prochain d'un nouveau statut des chambres régionales des comptes.

JOYANDET (Alain), sénateur (Haute-Saône) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Emploi et solidarité - III - Ville [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 20] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1690, 1691) : phénomène croissant de concentration urbaine et de désertification rurale. Loi du 4 février 1995. Question de la durabilité. Nécessité de favoriser le développement des nouvelles technologies d'information et de communication. Souhaite un assouplissement de la réglementation existante.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 14** (*schéma de services collectifs sanitaires - art. 17 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1821) : sur l'amendement n° 45 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sanitaires), son sous-amendement n° 322 : développement de la télé-médecine ; adopté - **Art. 15** (*schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1824, 1825) : réflexion du Sénat sur les nouvelles technologies. Autoroutes de l'information. Réseaux de téléphonie mobile. Connexion à Internet à haut débit. Son amendement n° 206 : couverture en 2010 de l'ensemble du territoire par les réseaux de communication interactifs à haut débit ; adopté après modification par le sous-amendement n° 324 de la commission spéciale (prise en compte de la diversité des réseaux terrestres, hertziens et satellitaires). (p. 1828) : son amendement n° 208 : bilan de la couverture du territoire en réseaux haut débit et communication des résultats aux collectivités territoriales ; retiré. Exemple des départements du Rhône et de la Haute-Saône.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1931) : son amendement, soutenu par M. Jacques Oudin, n° 211 : suppression des conditions de seuils de population liées à la constitution de l'établissement public de coopération intercommunale ; devenu sans objet.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 465 (97-98)] visant à généraliser l'interdiction des candidatures multiples aux élections ; 2° [n° 482 (97-98)] portant diverses dispositions relatives aux élections municipales, cantonales et législatives ; 3° [n° 493 (97-98)] tendant à interdire les candidatures multiples aux élections cantonales ; 4° [n° 494 (97-98)] relative à l'élection des députés et à l'élection des conseillers généraux et 5° [n° 548 (97-98)] relative aux conditions d'éligibilité des candidats aux élections cantonales et aux déclarations de candidatures au deuxième tour des élections cantonales et législatives [n° 0062 (1999-2000)]** - (23 novembre 1999) - **Après l'art. 1er** (p. 6201, 6202) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Louis de Broissia (élection d'un suppléant en même temps que celle du conseiller général). Département de la Haute-Saône. Risque de faire élire "un homme ou une femme de paille".

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 31 bis** (*prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 6654, 6655) : s'abstiendra sur l'amendement de suppression n° I-53 de la commission.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6757, 6759) : caractère interministériel de l'organisation de la politique de la ville. Faible consommation des crédits d'investissement. Croissance des crédits de fonctionnement de la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, DIV. Forte augmentation des dépenses de communication. Remise en cause de la conception interministérielle de la politique de la ville. Contrats de ville ; grands projets de ville, GPV. Efficacité des zones franches urbaines. Inflation des crédits de fonctionnement consacrés à la communication au détriment de la formation des encadrants du dispositif "Ville Vie Vacances" et des emplois-jeunes. Echec des opérations de construction-démolition. Propositions de reconcentration des crédits, d'arrêt des dépenses de communication, de maintien des zones franches urbaines et de lancement d'un programme de requalification de l'habitat urbain. La commission propose le rejet de ce budget.

K

KAROUTCHI (Roger), sénateur (Hauts-de-Seine) NI, puis RPR.

Remplace le 17 décembre 1999, en qualité de sénateur, M. Charles Pasqua, démissionnaire (JO Lois et décrets du 17 décembre 1999).

KOUCHNER (Bernard), secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, auprès du ministre de l'emploi et de la solidarité.

Fin de ses fonctions ministérielles le 7 juillet 1999 (JO Lois et décrets du 8 juillet 1999).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 94 de M. Bernard Cazeau : **Sécurité sociale** (Mise en place d'une couverture maladie universelle) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1126).

n° 109 de M. Louis Althapé : **Drogues et stupéfiants** (Dépénalisation des drogues douces) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1311).

n° 154 de M. Claude Domeizel : **Retraite** (Avenir des retraites) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2813).

n° 155 de M. Philippe Marini : **Retraite** (Avenir des retraites) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2814).

n° 156 de M. Roland Courteau : **chômage** (Baisse du chômage au mois d'avril) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2814).

n° 170 de M. Claude Huriet : **Santé publique** (Poulets contaminés à la dioxine - volet sanitaire) (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3657).

n° 174 de M. Fernand Demilly : **Hôpitaux** (Schémas régionaux d'organisation sanitaire) (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3661).

Questions orales sans débat :

n° 378 de M. Francis Giraud : **Médecins** (Situation des médecins rapatriés d'Algérie au regard de l'assurance vieillesse) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 16).

n° 437 de M. Alain Gournac : **Handicapés** (Calcul de l'aide sociale pour la prise en charge de l'hébergement des adultes handicapés) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3054).

n° 476 de M. Dominique Leclerc : **Hôpitaux** (Budget des hôpitaux publics) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3055).

n° 482 de M. Xavier Darcos : **Indemnités** (Indemnisation des malades contaminés par le virus de l'hépatite C post-transfusionnelle) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2873).

n° 511 de M. Henri de Richemont : **Boissons alcoolisées** (Classification des boissons alcoolisées) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3058).

n° 515 de M. Jean-Pierre Cantegrit : **Français de l'étranger** (Situation de la caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger) (JO Débats du 19 mai 1999) (p. 3057).

n° 518 de M. Jean Chérioux : **Personnes âgées** (Conséquences de la réduction de l'exonération de cotisations sociales bénéficiant aux personnes âgées employant une personne à domicile) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2871).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de démence sénile et, en particulier, de la maladie d'Alzheimer [n° 0210 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 473, 475) : profond désarroi des familles et des malades face à la maladie d'Alzheimer. Données chiffrées. Progrès de la médecine. Favorable à un plan d'action global en faveur des personnes souffrant de détérioration intellectuelle sans distinction de pathologie. Importance de l'amélioration des prises en charge. Mission confiée par le premier ministre sur l'évolution des formations et des métiers contribuant à la prise en charge des personnes dépendantes. Projet de réforme de la tarification des établissements d'accueil. Coût des dispositifs de prise en charge à domicile ou en établissement. Caractère non satisfaisant de la prise en charge par l'assurance-maladie. Exonération des cotisations patronales pour la rémunération d'une aide à domicile employée par une association au service de personnes dépendantes. Amélioration de la loi de janvier 1997 relative à l'institution de la prestation sociale dépendance, PSD. Consultation des représentants des conseils généraux pour modifier l'utilisation des sommes allouées au titre de la PSD. Annonce la création d'un congé "parent dépendant". Nécessaire développement de la recherche et de la formation. (p. 481) : interrogation relative aux affections apparentées à la maladie d'Alzheimer. Avancée représentée par cette proposition de loi - **Art. 2** (inscription de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés parmi les thèmes nationaux prioritaires arrêtés par le Conseil national de la formation médicale continue) (p. 482) : s'oppose à cet article - **Art. 3** (introduction dans la formation des intervenants à domicile d'une partie consacrée à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour cet article - **Art. 4** (doublement du plafond des dépenses autres que celles de personnel pour lesquelles la PSD peut être utilisée par les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés) : favorable à l'objet de l'article par la modification de l'article 11 du décret du 28 avril 1997 appliquant la loi du 24 janvier 1997 - **Art. 5** (extension aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés du bénéfice de la réduction d'impôt au titre de l'hébergement dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale) (p. 483) : caractère fiscal de cet article le faisant plutôt relever du projet de loi de finances pour 2000 - **Art. 7** (financement des dispositions fiscales de la proposition de loi) : compensation des pertes de recettes - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 484) : remerciements pour la qualité du débat. Sentiment commun concernant les structures de prise en charge et de personnel. Effort considérable à réaliser.

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2260, 2261) : mise en place d'un plan gouvernemental de développement des soins palliatifs : recensement exhaustif de l'offre de

soins ; création et diffusion d'une culture de soins palliatifs chez les professionnels de santé ; révision de la formation initiale des médecins ; création et renforcement de l'offre de soins par le vote de crédits dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 ; réduction des inégalités entre les régions ; développement des équipes mobiles au sein des établissements de santé ; amélioration de la prise en charge à domicile ; projet de création d'un forfait de soins spécifiques et d'un congé d'accompagnement. S'interroge sur l'opportunité d'une loi pour mener à bien une politique gouvernementale. Ne s'opposera néanmoins pas au texte relatif à un sujet aussi crucial - **Art. 1er** (*accès aux soins palliatifs pour tous les malades dont le pronostic vital est en jeu*) (p. 2265) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jacques Machet (précision de la dimension pluridisciplinaire dévolue aux soins palliatifs). Accepte l'amendement n° 4 de M. Jean Chérioux (élargissement du développement des soins palliatifs à l'entourage du malade) - **Art. 2** (*développement des soins palliatifs dans les hôpitaux et les cliniques grâce à la réforme de la planification hospitalière - art. L. 712-3-1-1 (nouveau) du code de la santé publique*) (p. 2266) : défavorable à la prise en compte des besoins palliatifs dans la carte sanitaire. Création de ghettos en raison de l'appréciation exclusivement quantitative de cette carte. S'oppose à l'article 2 - **Art. 4** (*prise en charge des frais de formation et d'encadrement des bénévoles par l'assurance maladie - art. L. 174-10 du code de la sécurité sociale*) (p. 2267) : financement des dépenses de formation et de coordination des bénévoles par les missions des fonds d'action sanitaire et sociale sans nécessité de recours à la loi. Absence de compétence des organismes de sécurité sociale pour écarter les associations d'obédience sectaire. Sur cet article, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 5** (*libéralisation de la législation sur l'hospitalisation à domicile pour favoriser le développement des soins palliatifs - art. L. 712-10 du code de la santé publique*) (p. 2268) : souhait du Gouvernement de régler les problèmes posés par l'hospitalisation à domicile de manière globale en intégrant toutes les pathologies concernées. S'oppose à l'article 5 - **Art. 6** (*institution d'une prise en charge forfaitaire pour les soins palliatifs à domicile*) : se déclare favorable à cet article - **Art. 7** (*prise en compte des soins palliatifs dans le Programme de médicalisation des systèmes d'information, PMSI*) (p. 2269) : accepte cet article - **Art. 8** (*élargissement à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de la mission de délivrer des soins palliatifs - art. L. 711-2-2 (nouveau) du code de la santé publique*) : accepte l'amendement n° 5 de M. Jean Chérioux (intégration de la référence à la douleur dans la définition des missions des centres hospitaliers et des établissements de santé) - **Après l'art. 8** (p. 2270) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jacques Bimbenet (possibilité pour les centres de lutte contre le cancer de délivrer des soins palliatifs) - **Art. 9** (*élaboration de normes de bonne pratique et de méthodes d'évaluation par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES - art. L. 791-2 du code de la santé publique*) : prise en charge de la douleur et des soins palliatifs dans quarante explorations en cours - **Art. 10** (*création d'un congé d'accompagnement - art. L. 225-14-1 à L. 225-14-7 (nouveau) du code du travail*) (p. 2271) : organisation d'une concertation ministérielle indispensable sur le coût, la pertinence et les modalités de prise en charge de cette mesure. Demande le rejet de cet article - **Après l'art. 10** (p. 2272) : accepte l'amendement n° 3 de Mme Nicole Borvo (établissement par le haut comité de la santé publique dans son rapport annuel, d'un bilan approfondi de la situation des soins palliatifs).

- **Proposition de loi visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs [n° 0348 (98-99)]** - (27 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3406, 3407) : hommage à M. Lucien Neuwirth, rapporteur. Organisation des équipes de soins palliatifs. Prise en charge de l'hospitalisation à domicile. InSCRIPTION des soins palliatifs dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire. Affirmation du rôle indispensable des bénévoles. Financement pris en compte par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES. Réflexion à poursuivre à l'égard de l'euthanasie - **Après l'art. 10** (p. 3413) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 1 de Mme Nicole Borvo (versement d'une allocation à l'occasion du congé d'accompagnement de fin de

vie). Conscient du problème posé aux personnes à faibles revenus.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3452, 3454) : titre IV relatif au dispositif de modernisation sanitaire et sociale. Réforme des consultations de dépistage anonyme et gratuit. Carte Vitale. Création d'un diplôme d'infirmier psychiatrique. Rénovation du mode de rémunération des pharmaciens. Médecin référent. Création d'un groupement d'intérêt public pour la modernisation du système d'information hospitalière. Etablissement public interhospitalier. Priorité à la filière des praticiens adjoints contractuels, PAC. Expérimentation d'une tarification à la pathologie. Urgence à légiférer en matière de santé. (p. 3496, 3498) : accès aux soins pour tous les citoyens français. Réduction de la couverture sociale dans d'autres pays comme au Canada. Rappel de l'ouverture de la première consultation médicale gratuite à Paris. Urgence des diverses mesures d'ordre social. Réseau de soins. Amélioration de l'offre de proximité. Accueil des urgences. Situation des médecins étrangers exerçant en France. Aides-opératoires. Utilité des dispositions proposées dans le titre IV.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Avant l'art. 32** (p. 3591, 3592) : difficultés à développer des équipes mobiles en cas de création d'une discipline de soins palliatifs. Problèmes inhérents au développement de l'hospitalisation à domicile. Rappel de son amendement visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs. Impossibilité d'échanger des lits d'hospitalisation à domicile contre des lits hospitaliers de soins palliatifs qui n'existent pas. S'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 129 de M. Lucien Neuwirth (extension aux soins palliatifs du système de troc avec autorisation de projets de structures d'hospitalisation à domicile en échange d'une réduction des capacités d'hospitalisation relevant de la même discipline) - **Art. 33** (*définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie*) (p. 3594, 3600) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 62 (suppression de la définition de la carte d'assurance maladie comme base de la politique de santé), n° 63 (instauration du volet médical de la carte d'assurance maladie dans l'intérêt du patient), n° 64 (suppression du dispositif évoquant la sécurité des données médicales dans un alinéa concernant la carte professionnelle de santé), n° 65 (absence de code d'accès pour les informations nécessaires aux interventions urgentes), accepte le n° 66 (accès du titulaire de la carte au contenu du volet de santé, y compris pour correction), et s'oppose au n° 67 (limitation des informations dont le titulaire d'une carte peut obtenir copie, à l'exception de celles concernant les vaccinations, les allergies et le groupe sanguin), n° 222 (accès aux informations nécessaires aux interventions urgentes) et de conséquence n° 68. S'oppose aux amendements n° 180 de Mme Nicole Borvo (limitation des données inscrites sur la carte aux interventions urgentes et aux coordonnées des praticiens de santé consultés par le patient), n° 132 de M. Jean-Louis Lorrain (droit pour le malade de consulter sa carte d'assurance maladie sans l'aide d'un professionnel de santé) et n° 158 de M. Bernard Fournier (possibilité pour l'assuré de consulter les informations de sa carte Sésame Vitale 2 autrement que par l'intermédiaire d'un professionnel de santé). Entrée en vigueur de la carte Vitale 2 - **Art. 34** (*statut des infirmiers du secteur psychiatrique*) (p. 3602, 3603) : avenir des infirmiers psychiatriques. Prochaine attribution de droit d'un diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique aux infirmiers titulaires du diplôme de secteur psychiatrique. Exercice dans l'ensemble des services des hôpitaux publics et privés - **Art. 34 bis** (*certification des compétences des aides-opératoires*) (p. 3604, 3607) : s'oppose aux amendements de la commission n° 70 (dispositif transitoire n'ayant pas à être codifié dans le code de la santé publique), n° 72 (institution d'une épreuve de vérification des connaissances devant intervenir avant le 31 décembre 2000) et n° 73 (suppression du lien entre le plan de formation et le maintien au sein de l'établissement), ainsi qu'à ceux de M. Claude Domeizel n° 209 (encadrement de la dérogation accordée aux aides-opératoires pour exercer cette seule activité, s'appliquant aux personnels en place avant le 15 mars 1993 et ayant exercé

pendant au moins six ans) et n° 210 (épreuve de vérification des connaissances destinée à autoriser exclusivement l'exercice des activités d'aide-opérateur et d'aide-instrumentiste). Situation des aides-opérateurs. Utilité des diplômés. Réflexion à mener sur l'avenir des aides-opérateurs - **Après l'art. 36** (p. 3609) : s'oppose à l'amendement n° 159 de M. Bernard Fournier (validation du dispositif de transfert aux tribunaux des affaires de sécurité sociale, du contentieux des mesures de mise hors convention des praticiens et auxiliaires médicaux) - **Art. 37** (*traitement des données personnelles de santé à des fins d'évaluation ou d'analyse des activités de soin et de prévention*) (p. 3612, 3613) : s'oppose aux amendements, de suppression n° 137 de M. Jean-Louis Lorrain, n° 74 de la commission (communication de données médicales à des tiers après traitement rendant impossible l'identification des personnes), et sur ce dernier, aux sous-amendements de Mme Nicole Borvo n° 187 et n° 188. Amélioration du processus de transparence du système de santé par le Gouvernement. Annexes au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Informations par région et par établissement : données issues du programme de médicalisation du système d'information. Exploitation discutable des données : classement des hôpitaux. Caractère indirectement nominatif des fichiers de résumés de séjours anonymes, RSA. Limitation des possibilités d'identification. Consultation de la CNIL. Respect de l'intimité des patients - **Après l'art. 37** (p. 3614) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 138 de M. Jean-Louis Lorrain et n° 201 de M. Alain Vasselle (inscription de la maladie d'Alzheimer parmi les priorités de la formation médicale continue) - **Art. 37 bis** (*groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier*) (p. 3615) : accepte l'amendement n° 75 de la commission (financement du groupement public pour la modernisation du système d'information hospitalier par un fonds constitué dans les écritures de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de la liquidation de la gestion du Conseil de l'informatique hospitalière et de la santé, du fonds mutualisé et du fonds d'aide à la réalisation de logiciels) - **Art. 37 ter** (*objectifs respectifs des schémas d'organisation sanitaire et de la carte sanitaire*) (p. 3616, 3617) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 76 rédactionnel et s'oppose aux n° 77 (insertion du principe de satisfaction optimale des besoins de la population dans le schéma d'organisation sanitaire), n° 78 (maintien de la cohérence entre les deux fonctions complémentaires exercées par la carte sanitaire et le schéma d'organisation sanitaire) et n° 79 (suppression de la disposition prévoyant la possibilité pour le schéma d'organisation sanitaire de comporter des recommandations normatives) - **Art. 37 quater** (*prise en compte des bassins de santé dans les zones sanitaires*) : accepte l'amendement de suppression n° 80 de la commission - **Art. 37 quinquiés** (*dérogation à la carte sanitaire en faveur d'activités ou équipements matériels lourds*) : accepte l'amendement de suppression n° 81 de la commission - **Art. 37 sexiés** (*conditions d'autorisation du changement d'implantation d'un établissement sanitaire existant*) (p. 3618) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 82 de la commission - **Art. 37 septiés** (*régime du renouvellement des autorisations de fonctionnement des établissements de soins*) : accepte l'amendement de suppression n° 83 de la commission - **Art. 37 octiés** (*dérogation en matière de renouvellement d'autorisation*) : accepte l'amendement de suppression n° 84 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Art. 37 decies** (*adhésion des établissements sociaux ou médico-sociaux aux syndicats interhospitaliers*) (p. 3625, 3626) : s'oppose aux amendements de la commission n° 85 (précision relative à l'adhésion d'un établissement social ou médico-social à un syndicat interhospitalier), n° 86 de précision, et n° 87 (autorisation d'adhésion donnée par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, après avis, selon les cas, du représentant de l'Etat dans le département ou du président du conseil général) - **Après l'art. 37 terdecies** (p. 3627, 3628) : s'oppose à l'amendement n° 146 de M. Jean-Louis Lorrain (possibilité pour les pharmacies hospitalières de bénéficier des dispositions de l'article 37 terdecies relatif à la création des fédérations médicales hospitalières) et accepte

l'amendement n° 200 de M. Henri de Raincourt (sous réserve des décisions de justice devenues définitives, validation de certains appels de cotisations dues au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles, ainsi que des cotisations complémentaires d'assurances sociales agricoles effectuées dans plusieurs départements) - **Art. 37 quaterdecies** (*création des établissements publics de santé interhospitaliers*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 88 de la commission - **Art. 37 quindecies** (*honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital*) (p. 3630) : s'oppose aux amendements n° 89 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif aux honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital, afin de ne pas porter atteinte aux principes de la médecine libérale) et n° 160 de M. Francis Giraud (suppression du principe de la rémunération directe par l'hôpital du praticien y exerçant une activité libérale). Application du principe rappelé par la Cour des comptes : interdiction de réserver des lits hospitaliers à l'activité libérale. (p. 3632) : missions de l'hôpital public - **Art. 37 sexdecies** (*expérience en matière de tarification par pathologie dans les établissements de santé*) (p. 3633) : s'oppose à l'amendement n° 90 de la commission (mise en place obligatoire de dispositifs expérimentaux de tarification à la pathologie et évaluation des résultats par un comité national). Avancée constituée par la tarification à la pathologie : nécessité de ne pas enfermer les expérimentations dans un calendrier trop strict - **Art. 37 septdecies** (*extension du dispositif conventionnel en matière de formation professionnelle*) (p. 3635) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 91 de la commission. Prochaine réforme de la formation médicale continue proposée par le Gouvernement, dans quelques mois, au Parlement - **Art. 37 octodecies** (*fonctions hospitalières exercées par les étudiants en chirurgie dentaire*) (p. 3636) : accepte l'amendement n° 92 de la commission (possibilité offerte aux étudiants en chirurgie dentaire d'accomplir leurs fonctions hospitalières dans d'autres structures que les structures odontologiques des centres hospitaliers) - **Art. 37 unviés** (*médecins titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne*) (p. 3638, 3642) : réforme des études médicales. Réflexion à mener sur l'harmonisation du nombre de médecins sur le territoire national. Dispositif proposé pour les médecins à diplômes étrangers et les médecins étrangers hors Union européenne à diplômes français. S'oppose aux amendements identiques n° 141 de M. Jean-Louis Lorrain et n° 190 de Mme Nicole Borvo (prise en compte des périodes consacrées à la préparation des diplômes de spécialisation des médecins à diplômes étrangers dans le calcul de la durée des fonctions). Sur les autres amendements de Mme Nicole Borvo, s'oppose aux n° 191 de cohérence, n° 192 (ouverture du droit à l'exercice de la profession de médecin après trois années comme praticien adjoint contractuel), n° 195 (dans le régime transitoire, autorisation d'exercer accordée aux personnes justifiant de trois ans de fonction hospitalière), n° 196 (autorisation d'exercer pour les personnes ayant la qualité de réfugié, d'apatride ainsi que pour les personnes françaises titulaires d'un diplôme étranger ayant regagné le territoire national à la demande des autorités françaises) et accepte le n° 194 (inscription sur une liste d'aptitude à la fonction de praticien des établissements publics de santé) ainsi que le n° 193 identique à l'amendement n° 94 de la commission (suppression de la règle limitant à deux le nombre de demandes pour les praticiens adjoints contractuels sollicitant l'autorisation d'exercer la médecine en France). Sur les autres amendements de la commission, s'oppose aux n° 93 (suppression de l'avis de la commission), n° 97 (suppression, dans le régime transitoire, de l'exclusion des praticiens qui ont exercé six ans à l'hôpital, du quota fixé par le ministère) et accepte les n° 95 (inclusion, dans le quota déterminé par le ministère de la santé, des personnes ressortissantes d'un pays non membre de la Communauté ou de l'espace économique européen, titulaires d'un diplôme délivré dans l'un de ces Etats) et n° 96 de cohérence - **Après l'art. 37 unviés** (p. 3643) : demande le retrait de l'amendement n° 214 de M. François Autain (inscription au tableau de l'ordre des médecins, sur leur demande, des médecins rapatriés d'Algérie à la demande des autorités françaises). Dispositif déjà très favorable : présentation aux épreuves de praticien adjoint

contractuel, sans avoir à justifier de fonctions hospitalières. Favorable à la solution de situer ces médecins hors quota - **Art. 37 duovicies** (*pharmaciens titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne*) (p. 3644) : s'oppose aux amendements de la commission n° 98 de cohérence et n° 99 (établissement, au profit des pharmaciens titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne, d'un régime analogue à celui prévu pour les médecins) - **Art. 37 tervicies** (*interdiction de prendre en compte des résultats des études génétiques pour la décision d'attribuer une protection complémentaire*) (p. 3645) : accepte l'amendement n° 100 de la commission (extension du champ de l'interdiction d'utiliser des tests génétiques faite aux organismes d'assurance maladie et de protection complémentaire). Limitation des risques liés à l'utilisation des tests génétiques : protection des bénéficiaires de la couverture maladie universelle. (p. 3647) : révision prochaine de la loi sur la bioéthique. Clonage - **Après l'art. 37 tervicies** (p. 3648, 3649) : sur les amendements de M. Jean-Louis Lorrain, oppose l'article 40 de la Constitution au n° 143 (affiliation à la Caisse de retraite des notaires, des notaires associés d'une société titulaire d'un office notarial et salariés de cette société), accepte le n° 144 (possibilité pour les administrateurs de plus de 65 ans de continuer à exercer leur fonction au sein d'un collège de retraités) et s'oppose au n° 145 (substitution à l'assemblée des administrateurs des caisses régionales du vote des seuls membres élus de la section professionnelle intéressée du conseil d'administration de la Caisse nationale). Dispositif de ce dernier amendement trop éloigné du projet de loi. Prochaine réforme proposée par le Gouvernement sur le régime des indemnités journalières. (p. 3652, 3653) : accepte l'amendement de M. François Autain n° 211 (remplacement du système de création ou de transfert d'officines de pharmacie par un nouveau régime : définition de deux quotas de population suivant l'importance de la commune, quota spécifique pour l'Alsace-Moselle et la Guyane, suppression de la possibilité de créer des officines par voie dérogatoire) et, sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement de M. Alain Vasselle n° 223 (quota pour les communes de 5 000 habitants et plus). (p. 3654, 3655) : rôle du Parlement. Fonctionnement de la démocratie par la consultation des intéressés. Accord avec les pharmaciens. Réforme des médicaments génériques. (p. 3667, 3668) : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Jean-Louis Lorrain (possibilité de déroger à la législation sur l'activité des pharmacies à usage intérieur d'un établissement de santé pour les seuls essais multicentriques). Approvisionnement auprès des laboratoires. Accepte l'amendement n° 212 de M. Bernard Cazeau (possibilité pour les établissements de santé d'effectuer la stérilisation des matériels d'autres établissements n'ayant pas encore atteint le niveau de qualité requis). (p. 3669, 3672) : sur les amendements de M. François Autain, accepte le n° 217 (précision sur les compétences du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments : prendre les décisions et émettre les avis relevant de l'Agence), demande le retrait du n° 215 (compétence donnée au directeur général de l'Agence française de sécurité alimentaire de désigner les membres des comités d'experts chargés de l'assister dans sa mission d'évaluation des risques), s'oppose au n° 213 (dispositif visant à combler un vide juridique susceptible d'engendrer la responsabilité des médecins pour blessures ayant porté atteinte à l'intégrité du corps humain) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 216 (présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement sur les conditions de fonctionnement et le bilan financier des comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche biomédicale). Evolution vers une agence unique pour les aliments et la santé. Réflexion du Gouvernement sur la prévention médicale - **Art. 38** (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 3674) : s'oppose à l'amendement n° 101 de la commission (suppression de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des droits sur les alcools entre le fonds de solidarité vieillesse, FSV, et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3680, 3681) : mise en place d'un des dispositifs les plus larges au monde de prise en charge des exclus du système de soins. Spécificité des départements et territoires d'outre-mer prise en compte par le Gouvernement. Urgence des mesures de modernisation

sanitaire et sociale (Titre IV). Accord du Gouvernement sur de nombreux amendements. Défense de la sécurité sanitaire. Remerciements.

- **Proposition de loi tendant à améliorer la représentation parlementaire au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [n° 0436 (97-98)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3910, 3911) : soutien du Gouvernement à cette proposition. Bilan positif de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : outil irremplaçable. Interlocuteur reconnu par l'ensemble de la communauté scientifique et éducative. Principe de la parité. Problème de l'absence de représentation des groupes communistes des deux assemblées parlementaires. Suppression de la distinction entre titulaires et suppléants. Augmentation du nombre des membres du conseil scientifique de l'Office. Le Gouvernement s'en remettra à la sagesse du Sénat sur les conclusions de la commission par respect de l'esprit de la séparation des pouvoirs.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 0235 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3910, 3911) : voir son intervention sous la proposition de loi n° 0436 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3957, 3960) : rôle de la famille. Retour à l'universalité des allocations familiales. Création d'une délégation interministérielle à la famille. Débat à venir en juillet à l'occasion de la conférence de la famille : mise en application de ses décisions présentées au Parlement à l'automne. Précipitation des travaux parlementaires sur ce texte. Absence de considération de l'intérêt des familles au profit de l'équilibre démographique. Absence de référence au logement et à l'emploi. Incitation à l'arrêt complet d'activité. Choix du Gouvernement en faveur de la réduction du temps de travail : possibilités ouvertes par l'épargne-temps. Droit au temps partiel. Prêt à taux zéro pour les jeunes. Rejette le retour au passé et les mesures favorables aux populations les plus riches : augmentation de l'allocation de garde d'enfant à domicile, AGED, et du plafond du quotient familial. Sous-évaluation du coût des mesures prévues dans cette proposition de loi. Le Gouvernement appelle à rejeter ce texte auquel il n'adhère ni sur la forme, ni sur le fond. (p. 3977, 3978) : politique de l'éducation. Aides au logement et développement de la construction. Loi contre les exclusions et ouverture maladie universelle. Conférence nationale pour la famille. Aide aux familles défavorisées : travail, environnement - **Art. 2** (*création de l'allocation universelle d'accueil de l'enfant*) (p. 3984) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article - **Art. 3** (*suppression de la condition de ressources pour l'attribution de l'allocation de garde d'enfant à domicile, AGED*) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article - **Art. 4** (*prise en charge intégrale par l'AGED des cotisations sociales*) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article - **Art. 5** (*disposition de coordination*) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article - **Art. 11** (*majoration des droits à congé de solidarité familiale*) (p. 3986) : nécessaire équilibre des rôles du père et de la mère - **Art. 12** (*exonération de charges sociales pour les recrutements destinés à remplacer les salariés en congé de solidarité familiale*) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article - **Art. 13** (*dotation de l'Etat aux fonds d'action sociale des caisses d'allocations familiales*) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article - **Art. 15** (*prêt à taux zéro pour les jeunes de 18 à 25 ans*) (p. 3987) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article - **Art. 18** (*revalorisation des prestations familiales en 1999*) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article - **Art. 19** (*modalités de revalorisation des prestations familiales*) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article - **Art. 20** (*garantie de ressources de la branche famille*) (p. 3988) : oppose l'article 40 de la Constitution à cet article.

- **Rappel au règlement** - (29 juin 1999) (p. 4557) : sur le rappel au règlement de M. Jean-Luc Bécart, au nom du

Gouvernement, fait part de son émotion sur la condamnation à mort de M. Ocalan par le tribunal turc. Populations kurdes.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle** - *Nouvelle lecture* [n° 0440 (98-99)] - (29 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4557, 4558) : qualité du travail accompli, cette année, par la commission des affaires sociales. Echec de la commission mixte paritaire. Rejet justifié du contre-projet présenté par la majorité sénatoriale. Application difficile d'une sanction en cas de non-paiement d'une modeste contribution. Au nom du Gouvernement, engage les sénateurs à suivre la voie d'une couverture maladie intégrale et universelle pour les plus démunis. Reconnaissance de la portée de certains amendements parlementaires. Esprit d'ouverture. Médecine d'urgence. (p. 4570, 4571) : opposition de deux projets : celui de la majorité sénatoriale et celui de la majorité dans le pays. Financement par l'Etat du dispositif de la couverture maladie universelle, CMU. Prise en charge de l'ensemble de la population. Nécessité de la prévention. Extension du tiers payant : accès aux médecins référents - **Art. 1er** (*création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis*) S'oppose aux amendements de la commission n° 1 (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture, portant création d'une allocation personnalisée à la santé) et n° 2 (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture, donnant droit à la couverture maladie universelle pour les Français résidant à l'étranger). (p. 4572) : propositions attendues de Mme Monique Cerisier-ben Guiga chargée d'étudier les allocations d'aide sociale du ministère des affaires étrangères - **Art. 3** (*nouveaux critères d'affiliation au nouveau régime et cotisation*) (p. 4573) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 3 de cohérence et n° 4 (couverture des assurés par la mutualité sociale agricole) - **Art. 4** (*immédiateté et automaticité du droit à l'accès aux soins*) : son amendement n° 110 : possibilité pour les personnes sans domicile fixe d'élire domicile auprès des centres intercommunaux d'action sociale ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (possibilité pour les prestations provisoirement servies par le régime général à un bénéficiaire relevant d'un autre régime, d'un remboursement par ce régime au régime général) - **Art. 6** (*accès aux soins sans restriction financière*) (p. 4574) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement du paragraphe IV de cet article prévoyant la substitution d'une cotisation proportionnelle aux revenus à la cotisation forfaitaire minimale) - **Art. 8 bis** (*gratuité des soins hospitaliers pour les malades en état végétatif-supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4575) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 7 de la commission - **Art. 9** (*incidences financières sur le fonds de solidarité vieillesse*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 8 de la commission - **Art. 10** (*incidences financières de la mise en place de la couverture obligatoire sur la branche famille*) (p. 4576) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (versement par l'Etat au Fonds national des prestations familiales d'une subvention correspondant à 40 % des sommes versées au titre de l'allocation de parent isolé) - **Art. 11** (*énumération des ressources complémentaires des régimes obligatoires de base*) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4584, 4585) : compensation particulière prévue pour cinquante-neuf communes pénalisées par le dispositif. Son amendement n° 106 : conditions de détermination des contingents communaux d'aide sociale, base de la diminution de la dotation forfaitaire des communes et, le cas échéant, du prélèvement sur le produit de la fiscalité directe locale ; adopté. (p. 4587) : accepte l'amendement rédactionnel n° 96 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 93 de M. Alain Vasselle (extension du dispositif d'abattement forfaitaire prévu pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine à celles bénéficiant de la dotation de solidarité rurale). (p. 4588, 4589) : ses amendements, de conséquence n° 107 et n° 108 de coordination ; adoptés. Accepte l'amendement rédactionnel n° 98 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard. Demande le retrait de l'amendement n° 83 de

M. Yves Fréville (étalement du paiement du reliquat par tranches annuelles au plus égales à 10 %) au profit de l'amendement n° 90 de M. Michel Mercier (détermination par convention des modalités de l'apurement des dettes contractées par les communes à l'égard des départements), qu'il accepte. (p. 4591) : ajustements prévus pour l'an 2000 pour tenir compte du nouveau chiffre de la population. S'oppose à l'amendement n° 105 de M. Louis Boyer (prise en compte de l'impact du recensement de la population en cas de diminution de la population ayant entraîné une baisse de plus de 5 % du contingent communal par rapport à 1999). (p. 4592) : publication par décret des résultats du recensement. Engagement du Gouvernement avant la fin de l'année. Intervention d'un dispositif législatif, peut-être dans le projet de loi de finances. (p. 4593) : son amendement de coordination n° 109 ; adopté. Sur l'amendement n° 88 de la commission saisie pour avis (institution d'un reversement au profit de la commune par un établissement public de coopération intercommunale ayant acquitté le contingent communal au département en 1999), qu'il accepte, son sous-amendement de cohérence n° 112 ; adopté. (p. 4594) : absence de prise en compte des contingents communaux d'aide sociale dans la loi sur l'intercommunalité. (p. 4597) : absence de prise en compte dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale du reversement de la communauté de communes aux communes adhérentes à la communauté - **Art. 14** (*exécution des recouvrements forcés de cotisations dues par les non-salariés non agricoles et les agriculteurs*) (p. 4598) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (procédure légale de prélèvement des cotisations à payer) - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) (p. 4600, 4601) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (substitution à la protection complémentaire en matière de santé d'une allocation personnalisée à la santé) - **Art. L. 861-1 du code de la sécurité sociale** (*droit à la protection complémentaire*) : s'oppose aux amendements de la commission n° 13 (remplacement de la couverture complémentaire par une allocation personnalisée à la santé, dégressive en fonction des revenus) et n° 14 (personne considérée comme à charge effective et permanente) - **Art. L. 861-2 du code de la sécurité sociale** (*modalités de la protection complémentaire*) : s'oppose aux amendements de la commission n° 15 (substitution à la protection complémentaire en matière de santé d'une allocation personnalisée à la santé), n° 16 (montant maximal de l'allocation personnalisée à la santé permettant un accès gratuit à la couverture complémentaire) et n° 17 (suppression de la disposition prévoyant une exonération de la cotisation pour les affiliés au régime général sur critère de résidence) - **Art. L. 861-3 du code de la sécurité sociale** (*dispense d'avance de frais*) (p. 4602, 4604) : s'oppose aux amendements de la commission n° 18 (organisme de prise en charge de la couverture complémentaire), n° 19 (suppression de l'arrêté précisant les dispositifs des soins dentaires), n° 20 (contenu de la couverture complémentaire maladie) et n° 21 (renforcement du rôle du médecin référent), ainsi qu'à l'amendement de M. Jean-Louis Lorrain n° 92 (fixation par décret, en concertation avec les partenaires sociaux, d'un plafond de ressources différent dans les départements d'outre-mer, en dessous duquel sera octroyée une dispense d'avance de frais). Définition des biens pris en charge par la sécurité sociale au titre de la CMU : prérogative du Parlement et du Gouvernement. Introduction d'une confusion dangereuse dans les responsabilités respectives de l'Etat, des caisses et des organismes complémentaires. Exception de Saint-Pierre-et-Miquelon : importance des transferts sanitaires - **Art. L. 861-4 du code de la sécurité sociale** (*prestations*) (p. 4605) : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (couverture de base attribuée par les organismes de base séparément de la couverture complémentaire servie par les organismes complémentaires) - **Art. L. 861-5 du code de la sécurité sociale** (*attribution de la protection complémentaire*) (p. 4606, 4608) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 23 de cohérence, n° 24 (aides apportées par les organismes complémentaires aux démarches du public) et n° 25 (vérification obligatoire de la qualité du demandeur bénéficiant de l'allocation personnalisée à la santé en urgence). Non-intervention des

organismes complémentaires dans le choix du demandeur. Vérification des conditions d'accès à la CMU accordée en urgence. Résultat des contrôles pour le RMI : faiblesse des fraudes - **Art. L. 861-5-1 du code de la sécurité sociale** (*exonération - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (rétablissement du texte voté en première lecture par le Sénat) - **Art. L. 861-6 du code de la sécurité sociale** (*sanctions*) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (interruption du versement de l'allocation personnalisée à la santé en cas de non-paiement de la cotisation par le bénéficiaire) - **Art. L. 861-7 du code de la sécurité sociale** (*déclaration des organismes participant à la protection complémentaire*) (p. 4609) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (rétablissement du texte voté en première lecture par le Sénat) - **Art. L. 861-8 du code de la sécurité sociale** (*mutuelle et prévoyance*) : s'oppose à l'amendement n° 29 de la commission (distinction entre les bénéficiaires du RMI et les autres bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé) - **Art. L. 861-9 du code de la sécurité sociale** (*contrôle*) (p. 4610) : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (vérification de la déclaration de ressources du demandeur dans le cas d'attribution ou de renouvellement de l'allocation) - **Art. L. 861-9-1 du code de la sécurité sociale** (*fraude ou fausse déclaration intentionnelle*) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 31 de la commission - **Art. 20 bis** (*obligation de négociation annuelle des modalités d'établissement d'un régime de prévoyance maladie pour les salariés non couverts*) (p. 4611) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 32 de la commission - **Art. 20 ter** (*modalités d'extension des conventions de branche et régime de prévoyance maladie*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 33 de la commission - **Art. 20 quater** (*réduction du taux de la taxe sur les employeurs au profit du fonds de solidarité vieillesse - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 34 de la commission - **Art. 21** (*prolongation de la couverture des bénéficiaires de la CMU couverts par un organisme complémentaire*) (p. 4613) : s'oppose aux amendements de rétablissement du texte du Sénat n° 35, n° 36 et n° 37 de la commission - **Art. 22** (*tarifs pratiqués par les médecins conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU*) (p. 4614) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 38 de la commission. Maintien du dispositif conventionnel : discussion d'un syndicat de médecins avec la Caisse nationale d'assurance maladie. Proportion élevée de médecins du secteur II dans certaines zones géographiques : difficulté pour les bénéficiaires de la CMU à payer une partie du tarif des consultations - **Art. 23** (*accords entre les organismes d'assurance maladie, les organismes complémentaires et les distributeurs de dispositifs médicaux à usage individuel*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 39 de la commission - **Art. 24** (*tarifs pratiqués par les chirurgiens-dentistes conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU*) (p. 4615, 4616) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 40 de la commission. Importance des dépassements des honoraires des chirurgiens-dentistes. Accès au système de soins dentaires pour tous. Négociations en cours sur le prix des prothèses - **Art. 25** (*création du fonds de financement de la protection complémentaire*) (p. 4620, 4621) : s'oppose aux amendements de la commission n° 41 (création d'un fonds pour la protection complémentaire maladie), n° 42 (versement de l'allocation personnalisée à la santé), n° 43 (association des sections d'assurance complémentaire régies par le code rural), n° 44 (contribution des mutuelles et des institutions de prévoyance), n° 45 (crédit d'impôt en faveur des sociétés d'assurances), n° 46 (modalités de versement du fonds aux organismes de protection sociale complémentaire) et n° 47 (non-assujettissement à l'impôt sur les sociétés des sommes reçues du fonds par les organismes d'assurances). S'oppose aux amendements de la commission n° 48 (attribution par le fonds aux organismes de sécurité sociale d'un montant correspondant à l'excédent éventuel des dépenses engagées pour la couverture complémentaire des RMIstes par rapport aux cotisations ou allocations personnalisées à la santé directement reçues à ce titre) et n° 49 (habilitation du fonds à procéder à tout contrôle) - **Art. 30** (*transfert de compétences des départements à l'Etat en matière d'aide médicale*) (p. 4622, 4624) : s'oppose à

l'amendement n° 50 de la commission (aide médicale pour les personnes étrangères en situation irrégulière limitée aux dépenses afférentes aux soins nécessités par leur état). Son amendement de cohérence n° 111 ; adopté - **Art. 31 bis** (*contrôle et évaluation de la loi*) (p. 4625) : s'oppose à l'amendement n° 51 de la commission (rapport d'évaluation présenté chaque année par le Gouvernement au Parlement). Dépôt d'un rapport tous les deux ans. Périodicité biannuelle retenue par l'Observatoire de la pauvreté - **Art. 32 A** (*développement des structures d'hospitalisation à domicile en soins palliatifs - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4627) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 52 de la commission. Inscription des soins palliatifs dans les projets d'établissement des hôpitaux. Droit à l'accès aux soins palliatifs garanti par l'article 3 de la loi du 9 juin 1999 - **Art. 33** (*définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie*) (p. 4628, 4629) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 53 (suppression de la référence à la carte santé comme instrument de la politique de santé) et n° 55 (droit de correction) et s'oppose aux n° 54 (limitation des informations contenues dans le volet santé, à l'exception des informations nécessaires aux interventions urgentes), n° 56 (interdiction d'obtenir des copies des informations mentionnées sur le volet santé, à l'exception des vaccinations), n° 57 (droit du patient de s'opposer à la diffusion des informations figurant sur le volet santé, à l'exception des données nécessaires aux interventions urgentes) et n° 58 de coordination - **Art. 34 bis** (*certification des compétences des aides-opérateurs*) (p. 4630, 4632) : s'oppose aux amendements de la commission n° 59 (validation des compétences des aides-opérateurs jusqu'au 31 décembre 2000) et n° 60 (suppression de l'obligation d'effectuer la formation des aides-opérateurs au sein de l'établissement). Sa proposition rejetée par l'Assemblée nationale d'un dispositif permettant aux aides-opérateurs de devenir aides-soignants - **Art. 36 bis** (*contentieux du déconventionnement des médecins - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 61 de la commission - **Art. 37** (*traitement des données personnelles de santé à des fins d'évaluation ou d'analyse des activités de soins ou de prévention*) (p. 4634) : s'oppose à l'amendement n° 62 de la commission (communication des informations médicales avec suppression des données directement ou indirectement identifiantes). Procédure d'autorisation par la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL - **Art. 37 bis A** (*formation continue des médecins sur la maladie d'Alzheimer - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4635) : inscription de la maladie d'Alzheimer dans la formation continue scientifique - **Art. 37 ter** (*objectifs respectifs des schémas d'organisation sanitaire et de la carte sanitaire*) (p. 4636) : s'oppose aux amendements de la commission n° 63 de précision et n° 64 (organisation territoriale des moyens compris dans la carte sanitaire, déterminée par le schéma d'organisation sanitaire) - **Art. 37 quater** (*prise en compte des bassins de santé dans les zones sanitaires*) (p. 4637) : accepte l'amendement de suppression n° 65 de la commission - **Art. 37 sexies** (*conditions d'autorisation du changement d'implantation d'un établissement sanitaire existant*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 66 de la commission - **Art. 37 decies** (*adhésion des établissements sociaux ou médico-sociaux aux syndicats interhospitaliers*) : s'oppose à l'amendement n° 67 de la commission (avis du représentant de l'Etat dans le département ou du président du conseil général) - **Art. 37 quaterdecies A** (*participation des pharmacies hospitalières aux fédérations médicales interhospitalières - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4638) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 68 de la commission - **Art. 37 quaterdecies** (*création des établissements publics de santé interhospitaliers*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 69 de la commission - **Art. 37 quindecies** (*honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital*) (p. 4639) : s'oppose à l'amendement n° 70 de la commission (conditions de perception des honoraires des praticiens pour leur activité libérale dans un établissement hospitalier public) - **Art. 37 sexdecies** (*expérience en matière de tarification par pathologie dans les établissements de santé*) : s'oppose à l'amendement n° 71 de la commission (expérience de

tarification à la pathologie en vue de l'élaboration d'une loi avant le 31 décembre 2000) - **Art. 37 septecies** (*extension du dispositif conventionnel en matière de formation professionnelle*) (p.4640) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 72 de la commission. Définition de la formation médicale continue scientifique par une prochaine loi - **Art. 37 unvicies** (*médecins titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne*) (p.4642, 4644) : s'oppose aux amendements de la commission n° 73 (suppression du calcul de la durée des fonctions en dehors de la préparation des diplômes), n° 74 (autorisation d'exercer attribuée par le ministre de la santé aux personnes de nationalité française titulaires d'un diplôme de médecin, ayant regagné le territoire national à la demande des autorités françaises), n° 75 (suppression du régime transitoire sauf pour les Français rapatriés d'Algérie), n° 76 (suppression du dispositif de rattrapage) et n° 77 (harmonisation des rémunérations pour tout personnel embauché ayant la même qualification). Asile territorial. Légitimité de la commission de recours. Procédure de régularisation. Possibilité pour les praticiens adjoints contractuels de devenir praticiens hospitaliers comme les Français. Harmonisation des rémunérations des diplômés et des compétences - **Art. 37 duovicies** (*pharmaciens titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 78 de la commission - **Art. 37 tervicies** (*interdiction de prendre en compte des résultats des études génétiques pour la décision d'attribuer une protection complémentaire*) (p.4645) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 79 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture pour la protection des personnes censées se soumettre à un examen génétique) - **Art. 37 sexvicies** (*création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie*) (p.4652) : s'oppose aux amendements n° 87 de suppression de M. Jean Huchon, n° 100 (abaissement du seuil de trente mille à cinq mille habitants et relèvement du quorum à trois mille habitants), de cohérence n° 101 et n° 103, n° 102 (conditions de transfert d'une officine) et n° 104 de M. Alain Vasselle (conditions de regroupement de deux officines), n° 85 (en cas de recours favorable, réalisation de toutes les demandes de création antérieures à la date de la future loi) et n° 86 de M. Jean-Louis Lorrain (présence d'élus locaux au sein de la commission chargée de donner un avis sur l'arrêté déterminant les communes desservies par chaque officine) ; accepte l'amendement n° 94 de M. François Autain (préservation de la possibilité de créer ou de transférer des officines de pharmacie à la suite ou dans le cadre de décisions de justice) ; et s'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements identiques n° 84 de M. Jean-Louis Lorrain et n° 91 de Mme Gisèle Printz (maintien d'un régime particulier pour les départements d'Alsace et de Moselle), et sur l'amendement n° 95 de M. Dominique Leclerc (conditions de création d'officines dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) - **Art. 37 tricies** (*création de comités d'experts au sein de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments*) (p.4656) : s'oppose à l'amendement n° 80 de la commission (nomination des membres de ces comités et de leur président par le directeur général de l'établissement après avis du conseil scientifique) - **Art. 37 duotricies** (*rapport au Parlement sur les comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche biomédicale - supprimé par l'Assemblée nationale*) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 81 de la commission - **Art. 38** (*entrée en vigueur de la loi*) (p.4657) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 82 de la commission - **Intitulé du projet de loi** : s'oppose à l'amendement n° 113 de la commission (nouvel intitulé : projet de loi portant diverses dispositions d'ordre sanitaire et social).

L

LABEYRIE (Philippe), sénateur (Landes) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

LACHENAUD (Jean-Philippe), sénateur (Val-d'Oise) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 4 décembre 1999).

Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur privé.

Membre titulaire de l'Etablissement public de financement et de restructuration.

Membre titulaire du Conseil national du crédit.

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution [n° 197 (98-99)] présentée en application de l'article 73 bis du règlement par M. Marcel Deneux sur les propositions de directives du Parlement européen et du Conseil : - concernant l'accès à l'activité des institutions de monnaie électronique et son exercice, ainsi que la surveillance prudentielle de ces institutions ; - modifiant la directive 77/780/CEE visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité des établissements de crédits et son exercice (n° E-1158) [n° 284 (98-99)] (24 mars 1999) - **Union européenne**.

Proposition de loi, déposée avec M. Joël Bourdin, relative à la vente d'une partie des avoirs en or de l'Etat détenus et gérés par la Banque de France [n° 340 (98-99)] (6 mai 1999) - **Banque de France**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Roland du Luart, Ambroise Dupont et Michel Pelchat, tendant à appliquer le taux réduit de TVA aux travaux d'entretien, d'amélioration et de réhabilitation de logements et à la restauration traditionnelle [n° 439 (98-99)] (16 juin 1999) - **Logement**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Education nationale, recherche et technologie - II - Enseignement supérieur [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 16] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
- **Art. unique (égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions)** (p. 288) : à titre personnel, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques), ainsi qu'aux sous-amendements n° 6 de M. Michel Charasse (lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables), n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du second alinéa du texte proposé par la commission relatif au financement des partis politiques) et n° 3 de M. Pierre Fauchon (intervention d'une loi organique pour déterminer les modalités d'application du principe énoncé au deuxième alinéa du présent article), déposés sur l'amendement n° 1 précité de la commission. Se déclare favorable au texte voté par l'Assemblée nationale.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4250, 4252) : déception relative à l'organisation du débat d'orientation budgétaire et au contenu du document déposé par le Gouvernement. Absence de la politique fiscale dans le document. Place de la situation fiscale dans la compétitivité. Objectifs contradictoires de la politique fiscale : rendement, redistribution sociale et dynamisme économique pour l'emploi et pour l'investissement. Constat de l'absence de réduction réelle des prélèvements obligatoires, de la mise en place d'impôts nouveaux et de l'incertitude en matière de TVA. Convaincu du caractère favorable de la baisse de l'impôt sur la création d'emplois. Favorable à une expérimentation de baisses ciblées de TVA. Nécessité d'améliorer le statut fiscal de l'entrepreneur dynamique.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6314, 6317) : rupture de l'unité et de l'universalité du budget. Réforme de l'ordonnance de 1959 relative aux lois de finances. Droits du Parlement. Réforme fiscale. Augmentation de l'impôt sur les sociétés. Sous-évaluation des recettes budgétaires. Alourdissement de la fiscalité. Evaluation floue des ressources nouvelles et des pertes. Politique fiscale. Financement des retraites. Pénalisation des petites et moyennes entreprises par la fiscalité. Etablissement souhaitable d'un bilan de l'évolution de la taxation de l'épargne au cours des dernières années. Avec les membres du groupe des Républicains et Indépendants, apportera son soutien aux propositions de la commission des finances.

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6984, 6986) : croissance de ce projet de budget. Baisse de l'effectif des étudiants et croissance de l'effectif des personnels. Traduction des priorités dans le plan social étudiant, la mise en place du programme dit "Université du troisième millénaire" et le renforcement de l'encadrement pédagogique et de la recherche. Interrogation sur la mise en oeuvre des réformes des structures pédagogiques, la mise en place du programme "Université du

troisième millénaire", la restructuration du site de Jussieu, les bibliothèques universitaires et la rationalisation de la gestion des crédits. Au nom de la commission des finances, propose le rejet des crédits de l'enseignement supérieur pour 2000.

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (7 décembre 1999) - **Examen des crédits - Comptes spéciaux du Trésor - Art. 44** (*suppression de comptes d'affectation spéciale*) (p. 7035) : se déclare opposé à l'amendement n° II-3 de la commission (rétablissement parmi les comptes spéciaux du Trésor du fonds national du livre et du fonds pour l'aménagement de la région d'Ile-de-France).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Art. 3 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 7809) : à défaut d'une réponse positive du Gouvernement sur le financement des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS, ne votera pas l'amendement n° 70 du Gouvernement (ouverture de trois millions de francs de crédits supplémentaires afin de prendre en compte les dernières décisions en matière de minima sociaux) - **Art. 21 septies** (*fonds de compensation des nuisances aéroportuaires*) (p. 7851, 7852) : fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle aux abords des aéroports de Roissy et d'Orly. Se déclare opposé à cet article. Texte élaboré dans la précipitation. Absence de concertation, d'études et de simulations. Développement économique. Répartition des emplois et prise en compte des disparités de taxe professionnelle. Aide aux projets, aux investissements économiques, aux investissements en matière de développement urbain, de transport, de formation professionnelle. Proposera un amendement de suppression de cet article. (p. 7854) : ses amendements n° 19 de suppression et n° 20 : fixation des limites du prélèvement prévu au V quater de l'article 1648 A du code général des impôts à 30 % et 45 % ; devenus sans objet. Contribution volontaire d'Aéroports de Paris. Plan de gêne sonore - **Art. 21 duodécies** (*mode de calcul de l'écrêtement des bases de taxe professionnelle*) (p. 7861) : intervient sur les amendements de suppression n° 52 de la commission, n° 6 de M. Yves Fréville et n° 12 de M. Jean-Patrick Courtois - **Art. 24** (*mise en oeuvre de l'accord du 27 mai 1997 entre la France et la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945*) (p. 7867, 7868) : son amendement de suppression n° 21 ; adopté - **Après l'art. 32** (p. 7877) : votera l'amendement n° 78 du Gouvernement (clarification du statut des contentieux portant sur la transfusion sanguine).

LAFFITTE (Pierre), sénateur (Alpes-Maritimes) RDSE.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Membre titulaire du conseil d'administration de la société Télévision du savoir.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 152 (98-99)] sur l'innovation et la recherche [n° 217 (98-99)] (11 février 1999) - **Recherche scientifique et technique**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 404 (98-99)] modifié par l'Assemblée nationale, sur l'innovation et la recherche [n° 452 (98-99)] (23 juin 1999) - **Recherche**.

Proposition de loi visant à demander une étude préalable par les préfetures pour les projets de permis de construire déposés par certaines associations [n° 496 (98-99)] (20 septembre 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Urbanisme**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Recherche scientifique et technique [n° 90 (1999-2000) tome 8] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Proposition de loi, déposée avec M. Guy Cabanel, visant à permettre l'inscription des naissances auprès de l'officier de l'état civil du lieu de résidence des parents [n° 101 (1999-2000)] (29 novembre 1999) - **Etat civil**.

Proposition de loi, déposée avec MM. René Tréguouët et Guy Cabanel, tendant à généraliser dans l'administration l'usage d'Internet et de logiciels libres [n° 117 (1999-2000)] (7 décembre 1999) - **Informatique**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 116 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1585) - Ministère : Premier ministre - *Logiciels utilisés par l'administration* - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1585) - **Informatique**

Questions orales sans débat :

n° 530 (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2590) - Ministère : Défense - *Redéploiement des dépenses de défense en faveur de la recherche, des études et du développement* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3067) - **Armement**

n° 588 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4766) - Ministère : Economie - *Développement et sécurisation du commerce électronique* - Réponse le 3 novembre 1999 (p. 5523) - **Autoroutes de l'information**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 1109, 1111) : implantation d'incubateurs en France sur l'exemple américain. Importance des liens entre la recherche et le monde économique. Objectif de démocratisation de la culture scientifique. Nécessité de faire disparaître la coupure entre le monde de la recherche et le monde économique. Travail réalisé par le groupe "innovation et entreprises". Avec ce projet de loi, possibilité pour les chercheurs de créer des entreprises et de participer à des conseils d'administration et de surveillance. Renforcement indispensable de l'interaction entre la recherche publique et les entreprises. Fonction de l'incubateur. Importance du dispositif d'assurance innovation. Sous réserve des modifications proposées par la commission des affaires culturelles, demande l'adoption de ce projet de loi - **Avant l'art. 1er** (p. 1139) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Ivan Renar (création d'une agence de l'innovation et de la recherche composée de représentants issus des secteurs de l'entreprise, de la communauté scientifique et universitaire et de représentants de l'Etat) - **Art. 1er** (*actualisation de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France*) (p. 1142, 1145) : s'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 26 (suppression du paragraphe I de l'article permettant aux établissements publics à caractère scientifique et technologique de conclure des contrats pluriannuels avec

l'Etat) et n° 27 (proposition de soumettre l'ensemble des conventions pouvant être conclues entre les établissements d'enseignement supérieur ou les organismes de recherche et des entreprises à l'avis conforme des conseils d'administration desdits établissements ou organismes). Accepte les amendements du Gouvernement n° 49 (suppression de la deuxième phrase du second alinéa du I de l'article 1er prévoyant l'attribution annuelle de moyens par l'Etat), n° 42 (détermination par décret des conditions dans lesquelles les établissements publics de recherche sont autorisés à transiger) et n° 43 (dérogations au régime financier des établissements publics à caractère scientifique et technologique, EPST, pour la création des services d'activités industrielles et commerciales). Son amendement n° 1 : possibilité d'autorisation tacite ; adopté après modification par le sous-amendement de coordination n° 44 du Gouvernement qu'il accepte. Son amendement n° 2 : création par les établissements publics de recherche d'incubateurs ; adopté après modification par le sous-amendement n° 24 de M. Serge Lagache qu'il accepte (information constante de l'instance scientifique) - **Art. 25-1 de la loi du 15 juillet 1982** (*participation d'un fonctionnaire en qualité d'associé à la création d'une entreprise de valorisation*) (p. 1146) : son amendement n° 3 : allègement de la procédure d'octroi de l'autorisation ; adopté. S'oppose au sous-amendement n° 37 de M. Ivan Renar (information de l'autorité par le conseil d'administration), déposé sur son amendement n° 3 précité. S'oppose aux amendements de M. Ivan Renar n° 29 et n° 30 sur le même objet que le sous-amendement n° 37 précité - **Art. 25-2 de la loi du 15 juillet 1982** (*concours scientifique apporté par un fonctionnaire à une entreprise de valorisation*) : son amendement n° 4 : clarification de la rédaction de l'article 25-2 ; adopté - **Art. 25-3 de la loi du 15 juillet 1982** (*participation d'un fonctionnaire au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société anonyme*) (p. 1148) : son amendement n° 5 : clarification de la rédaction ; adopté. S'oppose au sous-amendement n° 38 de M. Ivan Renar (avis conforme du conseil d'administration), déposé sur son amendement n° 5 précité - **Art. 2** (*actualisation de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*) (p. 1150, 1151) : ses amendements n° 6 : rattachement des dispositions prévues par le projet de loi à l'article de la loi de 1984 définissant le rôle du service public de l'enseignement supérieur en matière de valorisation de la recherche ; et n° 7 : harmonisation de la rédaction et de la présentation des dispositions applicables aux établissements publics à caractère scientifique et culturel avec celles applicables aux EPST ; adoptés. S'oppose au sous-amendement n° 39 de M. Ivan Renar (avis conforme du conseil d'administration), déposé sur son amendement n° 6 précité. S'oppose à l'amendement n° 31 de M. Ivan Renar (suppression des services d'activités industrielles et commerciales). Accepte l'amendement n° 45 du Gouvernement (possibilité pour les universités de transiger) - **Art. 3** (*extension du champ d'application des bons de souscription des parts de créateur d'entreprise*) (p. 1152, 1153) : son amendement n° 8 : élargissement du bénéfice des dispositions de l'article aux jeunes sociétés par actions de moins de quinze ans, extension du dispositif aux dirigeants non salariés, abaissement du seuil de détention du capital et prolongation du dispositif jusqu'en 2001 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 50 de la commission saisie pour avis, qu'il accepte (substitution à la dénomination actuelle de "bons de souscription de parts de créateur d'entreprise", de "bons de créateur d'entreprise" et suppression de la discrimination entre les salariés selon leur ancienneté). S'oppose à l'amendement n° 11 de la commission saisie pour avis (nouvelle rédaction de l'article visant à améliorer le système des bons de souscription des parts de créateurs d'entreprises) - **Après l'art. 3** (p. 1154, 1155) : ses amendements n° 9 : modification du régime de report d'imposition des plus-values en cas de emploi dans des PME nouvelles afin d'en élargir le champ d'application ; et n° 10 : assurance pour la protection juridique des droits attachés aux brevets et aux licences ; adoptés. (p. 1157) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de la commission saisie pour avis (renforcement de la transparence du mécanisme des stock-options). Sur celui-ci, son sous-amendement n° 48 : obligation de transparence pour les bons de créateurs

d'entreprises ; adopté. (p. 1161, 1163) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission saisie pour avis n° 13 (réduction de cinq à trois ans du délai d'indisponibilité fiscale), n° 14 (taux d'imposition aggravé de 30 % réservé aux cas où les titres sont cédés moins d'un an après la levée de l'option) et n° 15 (exonération de cotisations sociales). (p. 1164, 1165) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 16 (amélioration de la chaîne de financement des entreprises innovantes) et n° 17 (possibilité pour les FCPI de placer leurs investissements au niveau de la société mère holding). (p. 1165, 1167) : sur les amendements de la commission saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 18 (alignement des plafonds de versement sur ceux donnant droit à la réduction d'impôt pour souscription de parts de FCPI) et accepte le n° 19 (possibilité pour les redevables de l'ISF de réduire leur cotisation à proportion de 20 % de leurs investissements dans les sociétés innovantes). Accepte l'amendement n° 41 de M. Jacques Oudin (abaissement du délai de réponse de l'administration fiscale au projet de crédit d'impôt-recherche) - **Après l'art. 5** (p. 1168) : accepte l'amendement n° 35 de M. Ivan Renar (modulation du crédit d'impôt-recherche) - **Art. 6** (*contribution des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels à la diffusion d'innovations technologiques*) : accepte l'amendement n° 47 du Gouvernement (extension à tous les enseignants de la possibilité d'exercer leur compétence auprès des entreprises) - **Après l'art. 6** (p. 1169) : accepte l'amendement n° 23 de M. Serge Lagache (présentation par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur l'application de la loi trois ans après sa promulgation) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1171) : qualité du travail accompli.

- **Proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé [n° 0394 (97-98)]** - (11 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1439) : évolution du code du travail et des actions périphériques face à une notion intermédiaire entre celle de travailleur indépendant et celle de salarié à temps plein. Développement de la pratique du multisalariat dans le département des Alpes-Maritimes. Utilisation des nouvelles technologies au service de l'emploi : rôle du télétravail et des unités de téléservices en matière d'aménagement du territoire. Avec la majorité du groupe du Rassemblement démocratique et social européen, votera ce texte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1700) : nécessité d'un équilibre entre les centres urbains et un espace rural vivant et actif. Se déclare passionné par le développement local : exemple de Sophia-Antipolis. Souhait des Français de mettre "les villes à la campagne". Facilité offerte par les nouvelles technologies. Exemple des pays étrangers. Absence de mesures sur le télétravail et la téléformation. Transposition d'une directive européenne sur le service postal. Risque de transformer le milieu rural en une réserve naturelle pour populations autochtones.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2714, 2716) : interactions entre ce projet de loi et la participation des caisses d'épargne dans la promotion et le financement de l'innovation : groupe de travail Innovation et entreprises. Rapprochement des caisses d'épargne des Sparkassen et Landesbanken allemands. Formation du personnel aux nouvelles technologies. Action des caisses d'épargne sur le financement en fonds propres de la création de petites et moyennes entreprises. Influence sur l'emploi direct ou indirect des entreprises innovantes. Importance de l'extension des pouvoirs du réseau des caisses d'épargne. Affectation de fonds de réserve à des fonds communs de placement dans l'innovation, FCPI : nécessité de les compléter par des fonds privés. Souhait de l'introduction d'une partie du capital des caisses d'épargne dans les sociétés de gestion des incubateurs ou des fonds d'amorçage. Exemple allemand de financement des petites et moyennes entreprises, PME, par les caisses d'épargne : échange d'experts, de

stagiaires. Exemple de la formation des postiers dans le cadre de la fondation Sophia-Antipolis.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4259, 4260) : difficile maîtrise des dépenses sociales. Lien entre les créations d'emplois et les nouvelles technologies. Redéploiements indispensables pour permettre aux nouvelles technologies de se développer. Mise en place nécessaire d'une politique fiscale pour aider les entrepreneurs à réinvestir leurs gains. Exemple de la Bavière pour le développement de l'innovation par les recettes de privatisation. Inquiétude face à la diminution des dépenses du ministère des armées en matière de recherche, d'études et de développement.

- **Rappel au règlement** - (29 juin 1999) (p. 4617) : modification par le Gouvernement de l'ordre du jour du Sénat relatif au projet de loi sur l'innovation et la recherche : changement indigne d'un sujet d'intérêt national.

- **Rappel au règlement** - (30 juin 1999) (p. 4664) : suppression au milieu de la nuit du projet de loi sur l'innovation de l'ordre du jour pour l'ajouter à celui du 30 juin. Nécessité de ce texte que la commission des affaires culturelles s'est engagée à voter conforme.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche - Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)]** - (30 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 4712, 4713) : caractère essentiel de l'innovation, source de création de richesse. Caractère moins audacieux et moins innovant de l'Assemblée nationale que du Sénat. Rejet par l'Assemblée nationale du dispositif relatif au régime des bons de participation. Engagement du Gouvernement pour l'examen de ce dispositif à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances. Modifications apportées par l'Assemblée nationale. Souhaite, avec la commission des affaires culturelles, un vote conforme de ce texte - **Art. 3 quater (par priorité) (renforcement de la transparence des plans d'option sur actions - art. 208-1, 208-3 et 339-5 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales - supprimé par l'Assemblée nationale)** (p. 4719) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission saisie pour avis (instauration de la transparence du régime des stock-options) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4728) : qualité du travail accompli. Satisfait par l'engagement du Gouvernement au sujet des bons de participation et par le vote du texte avant la clôture de la session.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 7004, 7005) : importance du volume du financement de la recherche par la Commission européenne. Financement impératif par la Communauté européenne des grands équipements et de leur fonctionnement. Importance croissante des financements par les régions. Caractère positif des priorités du Gouvernement sous réserve de leur concrétisation. Au nom de la commission des affaires culturelles, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les crédits de la recherche pour 2000. (p. 7014) : souhait d'une aide à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, INRIA. Favorable à un programme interministériel pour une politique de création de contenus multimédia. Poursuite à l'échelon européen du développement des infrastructures adaptées aux nouvelles technologies. Nécessité de promouvoir les projets Eureka (European research coordination agency).

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) (p. 7056, 7057) : politique d'innovation. Incitation fiscale. Fuite des "cerveaux". Exemples des Etats-Unis et de l'Allemagne. Développement massif des nouvelles technologies. Création d'un institut du futur.

LAGAUCHE (Serge), sénateur (Val-de-Marne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec Mme Dinah Derycke et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane [n° 444 (98-99)] (22 juin 1999) - **Patrimoine**.

QUESTIONS

Questions européennes :

n° 5 (JO Débats du 7 avril 1999) (p. 2179) - Ministère : Coopération - *Politique de l'Union européenne en matière d'aide au développement* - Réponse le 28 mai 1999 (p. 3383) - **Coopération**

Questions au Gouvernement :

n° 106 (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1308) - Ministère : Premier ministre - *Suites des Assises de la vie associative* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1308) - **Associations**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1114, 1116) : collaboration indispensable entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise pour toute politique d'innovation. Renforcement des relations de partenariat. Apport indispensable aux dispositifs prévus par le projet de loi d'éléments de contrôle et d'évaluation. Système

d'évaluation de la recherche. Lourdeur de la procédure de création des groupements d'intérêt public et des filiales. Mise en place indispensable de dispositifs financiers incitatifs. Caractère inopportun de l'introduction de dispositions sur les stock-options par la commission des finances. Complexité du dépôt de brevet. Avec le groupe socialiste, favorable au projet de loi, demandera le dépôt d'un rapport du Gouvernement devant le Parlement - **Art. 1er** (*actualisation de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France*) (p. 1145) : sur l'amendement n° 2 de la commission (création par les établissements publics de recherche d'incubateurs), son sous-amendement n° 24 : information constante de l'instance scientifique ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 1169) : son amendement n° 23 : présentation par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur l'application de la loi trois ans après sa promulgation ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0193 (98-99)]* - (9 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1367) : solution équilibrée pour le dispositif de l'article 3 bis prévoyant une déclaration des cas présumés de dopage aux antennes médicales. Amélioration des nombreuses dispositions par la commission mixte paritaire. Nécessité d'un tel texte. Avec les sénateurs socialistes, votera les conclusions de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 10** (*schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1801, 1802) : plan Université 2000. Nécessité de rationaliser l'enseignement supérieur et la recherche. Effort sur la mise en réseau des établissements et des bibliothèques universitaires, ainsi que sur l'ouverture de l'enseignement supérieur à de nouveaux publics au travers de la formation permanente. Notion d'université thématique. Attachement à la polyvalence des universités - **Après l'art. 12 (par priorité)** (p. 1811, 1812) : se déclare favorable à l'amendement n° 331 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sportifs) - **Art. 12** (*schéma de services collectifs culturels - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1813) : concertation indispensable à l'échelle régionale. Priorité aux banlieues et à certaines zones rurales pour de nouvelles installations culturelles. Développement de nouvelles pratiques artistiques et culturelles. Objectifs : démocratisation accrue de la culture ; optimisation des équipements. Article additionnel relatif aux schémas directeurs d'équipements et de services sportifs.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Après l'art. 33** (p. 2031, 2032) : intervient sur l'amendement n° 12 de M. Jacques Oudin (conventions entre l'Etat, Autoroutes de France et les SEMCA précisant les modalités de mise en oeuvre du schéma directeur d'équipements et de services routiers).

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - **Art. 2** (*développement des soins palliatifs dans les hôpitaux et les cliniques grâce à la réforme de la planification hospitalière - art. L. 712-3-1-1 (nouveau) du code de la santé publique*) (p. 2266) : caractère quantitatif et qualitatif de la carte sanitaire - **Après l'art. 10** (p. 2272) : utilité d'une véritable politique d'évaluation. Nécessité d'un débat public approfondi sur l'euthanasie. Se déclare favorable à l'amendement n° 3 de Mme Nicole Brvo (établissement par le haut comité de la santé publique dans son rapport annuel, d'un bilan approfondi de la situation des soins palliatifs).

- **Proposition de loi relative à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux [n° 0274**

(98-99)] - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3079) : annulation par le Conseil d'Etat du décret de 1993 relatif à la délivrance des titres dans les arts martiaux. Compétence d'une commission spécialisée pour la délivrance des "dans". Création d'une commission consultative regroupant les fédérations et les professionnels. Validation des "dans" délivrés depuis 1993. Le groupe socialiste votera ce texte ainsi que les amendements de la commission.

- **Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 0221 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3251) : au nom des hommes du groupe socialiste, votera la proposition de loi.

- **Proposition de loi visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs [n° 0348 (98-99)]** - (27 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3415) : reconnaissance unanime du droit aux soins palliatifs. Souhait d'ouvrir le débat sur l'euthanasie et le droit de mourir dans la dignité.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3848, 3849) : respect de la réglementation européenne. Remèdes au déclin du marché de l'art français. Réforme de la profession de commissaire-priseur. Développement du commerce électronique. Souci de protection du patrimoine mobilier. Urgence à réformer le droit de préemption de l'Etat sur les oeuvres d'art.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche - Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4728) : votera le texte.

- **Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives [n° 0443 (98-99)]** - (27 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5497, 5499) : modification partielle de la loi du 16 juillet 1984. Adaptation du statut juridique des clubs sportifs professionnels aux exigences financières du sport de haut niveau. Vocation éducative, sociale et culturelle du sport. Création d'une nouvelle forme de société commerciale : la société anonyme sportive professionnelle, SASP : distribution de dividendes sans cotation en bourse. Maintien indispensable des subventions publiques aux sociétés commerciales sportives ; définition des missions d'intérêt général. Protection des mineurs et des centres de formation. Négociations avec les partenaires européens. Le groupe socialiste votera cette proposition de loi - **Art. 7** (*obligation de conclure un contrat d'engagement sportif à la suite d'une formation*) (p. 5511, 5512) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 9 de la commission (prévision, sous certaines conditions, d'une compensation des frais de formation en cas de transfert d'un sportif dans un autre club) et contre l'article 7 tel qu'il résulte des travaux de l'Assemblée nationale. Souhaite un réexamen approfondi de cette question au cours de la discussion du futur projet de loi prévue pour l'an 2000 - **Art. 7 ter** (*avis du CSA sur les projets d'acquisition d'un club sportif par un service de télévision*) (p. 5513) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 11 de la commission. Souhaite un débat sur ce sujet lors de la discussion du projet de loi sur l'audiovisuel - **Après l'art. 9** (p. 5514) : son amendement n° 31 : information du conseil de prévention et de lutte contre le dopage de l'ensemble des décisions des fédérations et pas seulement des sanctions ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5605, 5606) : transformation sociale et culturelle. Nécessité de légiférer sur les trente-cinq heures. Transformation de la place du travail dans la vie. Création d'une société au service de l'homme, favorable à l'engagement citoyen. Formation tout au long de la vie. Exigence de progrès social partagé par tous.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 3** (*régime unique de modulation*) (p. 5690, 5691) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de cet article modifiant certaines dispositions contraignantes). Disparition des garanties des salariés.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) (p. 6943, 6944) : poursuite du programme de résorption de l'emploi précaire. Mise en place de la réduction du temps de travail. Politique de renforcement des services d'inspection du travail. Grands progrès réalisés dans le domaine de la gestion des personnels et en matière de réorganisation de la dépense pour l'emploi. Soutient la politique pour l'emploi du Gouvernement.

Education nationale, recherche et technologie - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 1999) (p. 6992, 6993) : amélioration consécutive à la baisse des effectifs d'étudiants et à la hausse du budget de l'enseignement supérieur. Plan social étudiant. Programme "Université du troisième millénaire", U3M. Développement des ressources documentaires. Nécessaire ouverture du système d'enseignement supérieur sur l'international. Soutien du groupe socialiste au projet de budget de l'enseignement supérieur pour 2000.

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) (p. 7010, 7011) : partenariat du gouvernement français avec le gouvernement du Royaume-Uni pour la construction d'un synchrotron de troisième génération. Renforcement du fonds d'intervention du ministère affecté aux actions prioritaires. Mesures en faveur de la recherche sur le génome humain. Augmentation des crédits de la recherche universitaire. Coopération avec les pays du Sud en matière de recherche et de développement. Rôle de l'Institut de recherche pour le développement, IRD. Nécessité de développer un climat de confiance entre science et société. Soutien du projet de budget de la recherche par le groupe socialiste.

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) (p. 7179, 7181) : augmentation budgétaire. Mise en place des conseils locaux de jeunes. Futur festival de la citoyenneté. Accès des jeunes à l'information. Formation des jeunes et des animateurs. Contrats éducatifs locaux. Création de postes FONJEP, fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Crédits du fonds national de développement de la vie associative, FNDVA. Promotion du sport pour tous. Développement du sport féminin et du sport en entreprise. Crédits du fonds national pour le développement du sport, FNDS. Lutte contre le dopage. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales** [n° 0056 (1999-2000)] - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7343) : sur l'amendement du Gouvernement n° 20 (dispositif transitoire destiné à permettre aux collectivités locales de s'adapter à la réforme de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instituée par la loi du 12 juillet 1999), soutient le sous-amendement n° 32 de M. Claude Domeizel. (p. 7355) : son amendement n° 31 : report au 15 mars 2000

de la date limite de constitution d'un établissement public de coopération intercommunale pour permettre aux communes de bénéficier dès 2000 de la dotation globale de fonctionnement majorée ; rejeté. Effet d'aubaine. Exemple du Val-de-Marne.

- Projet de loi de finances pour 2000 (suite)

Deuxième partie (suite) :

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) (p. 7479, 7482) : hausse de ce budget. Coût de la scolarité par enfant. Réformes fondées sur une plus grande écoute des enfants. Adaptation du système d'enseignement aux exigences de la société. Enseignement des langues vivantes. Insertion des enfants au collège. Instauration d'heures de remise à niveau en sixième et en cinquième. Réforme du lycée : proposition de nouveaux enseignements. Bourses et secours d'études. Coût des études. Créations d'emplois. Baisse des effectifs scolaires. Conditions de travail du personnel. Déconcentration du mouvement de mutation des enseignants. Plan de relance de la santé scolaire. Délivrance par les infirmières de la pilule du lendemain. Le groupe socialiste soutient ce projet de budget.

- **Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives - Commission mixte paritaire** [n° 0108 (1999-2000)] - (15 décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7648) : attend avec impatience le futur projet de loi sur le sport. Adaptation du statut juridique des clubs sportifs professionnels aux nouvelles exigences financières du sport de haut niveau. Réaffirmation de la nécessité du maintien des subventions publiques aux clubs sportifs. Protection des sportifs mineurs. Reconnaissance des droits des jeunes sportifs et protection des intérêts des centres de formation. Prerogatives du conseil de prévention et de lutte contre le dopage. Les sénateurs socialistes apportent leur entière caution aux conclusions de la commission mixte paritaire.

- **Proposition de loi tendant à renforcer le dispositif pénal à l'encontre des associations ou groupements à caractère sectaire qui constituent, par leurs agissements délictueux, un trouble à l'ordre public ou un péril majeur pour la personne humaine ou la sûreté de l'État** [n° 0079 (98-99)] - (16 décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7696, 7697) : renforcement des peines en cas de reconstitution, après dissolution, d'un mouvement sectaire. Réponse aux situations d'urgence. Exemple de la scientologie. Lutte contre les sectes dangereuses au sein de l'Union européenne. Prévention. Nécessité d'une politique volontariste. Le groupe socialiste soutiendra cette proposition de loi.

LAGORSSE (Roger), sénateur (Tarn) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération.

Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

Membre suppléant de la Section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord (JO Lois et décrets du 14 juillet 1999).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de démence sénile et, en particulier, de la maladie d'Alzheimer [n° 0210 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 478, 479) : données chiffrées. Conséquences du vieillissement de la population. Objectif d'amélioration de la qualité de vie. Interrogation sur l'opportunité et l'efficacité des mesures financières et relatives à la formation proposées. Souhaite un rapport du Gouvernement. Favorable à la mise en place d'un plan d'action global. Attente de la conclusion de la mission confiée par le premier ministre pour l'amélioration des conditions de vie des personnes dépendantes. Limites et insuffisances de la proposition de loi. Elaboration indispensable d'un bilan général et d'une réflexion en amont préalablement aux décisions.

LA MALÈNE (Christian de), sénateur (Paris) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Premier vice-président de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur : le projet de loi [n° 173 (98-99)] autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, faite à Bruxelles le 26 juillet 1995 ; - le projet de loi [n° 174 (98-99)] autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Dublin le 27 septembre 1996 ; - le projet de loi [n° 175 (98-99)] autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 29 novembre 1996 ; - le projet de loi [n° 176 (98-99)] autorisant la ratification du deuxième protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 19 juin 1997 ; - et le projet de loi [n° 177 (98-99)] autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3, paragraphe 2, point c, du traité sur l'Union européenne relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des Etats membres de l'Union européenne, faite à Bruxelles le 26 mai 1997 [n° 304 (98-99) (suite)] (7 avril 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 172 (98-99)] autorisant la ratification de la convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, faite à Paris le 17 décembre 1997 [n° 305 (98-99)] (7 avril 1999) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1494) : absence de pouvoir politique, de légitimité et de démocratie. Aucune

avancée en matière de coopérations renforcées. Pas d'amélioration des institutions. Votera contre ce texte.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, faite à Paris le 17 décembre 1997 [n° 0172 (98-99)]** - (29 avril 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 2582, 2584) : objet de la convention. Réserves de la commission sur les modalités d'application. Risques majeurs de contournement. Projet de loi relatif à la corruption. Nécessité d'application de la convention de manière similaire par l'ensemble des parties afin de ne pas créer d'inacceptables distorsions de concurrence. Comparaison de la future législation très rigoureuse en France avec celle en vigueur aux Etats-Unis. Respect du principe d'équivalence possible uniquement par la mise en place d'un groupe de travail chargé du suivi de l'application du texte. La commission propose l'adoption du projet de loi sous réserve de quatre observations : recherche d'extension géographique de la convention ; respect du principe d'équivalence et transposition stricte dans le droit français ; entrée en vigueur simultanée de la convention et de la loi interne ; vigilance sur la procédure de suivi de l'application de la convention par le groupe de travail.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, faite à Bruxelles le 26 juillet 1995 [n° 0173 (98-99)]** - (29 avril 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 175 (98-99), n° 177 (98-99) et n° 176 (98-99)** (p. 2586, 2587) : construction européenne affaiblie par la fraude affectant le budget communautaire. Amplification du phénomène. Cadre intergouvernemental privilégié par les traités pour la lutte contre la fraude internationale, la coopération judiciaire en matière pénale et la coopération douanière et policière. Conventions visant à l'harmonisation des droits pénaux et la coordination des procédures pénales par les Etats membres. Adaptation législative nationale nécessaire. Avis favorable de la commission à ces cinq projets de loi. (p. 2588) : en matière de lutte contre la fraude et la corruption, favorable à la méthode conventionnelle consistant à rapprocher les codes pénaux et les procédures des Etats membres.

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Dublin le 27 septembre 1996 [n° 0174 (98-99)]** - (29 avril 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 175 (98-99), n° 177 (98-99) et n° 176 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2586, 2587).

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la cour de justice des Communautés européennes de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 29 novembre 1996 [n° 0175 (98-99)]** - (29 avril 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 174 (98-99), n° 177 (98-99) et n° 176 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2586, 2587).

- **Projet de loi autorisant la ratification du deuxième protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 19 juin 1997 [n° 0176 (98-99)]** - (29 avril 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 174 (98-99),**

n° 175 (98-99) et n° 177 (98-99) : Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2586, 2587).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3, paragraphe 2, point c, du traité sur l'Union européenne relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des Etats membres de l'Union européenne, faite à Bruxelles le 26 mai 1997 [n° 0177 (98-99)]** - (29 avril 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 173 (98-99), n° 174 (98-99), n° 175 (98-99) et n° 176 (98-99)** : Voir intervention sous le projet de loi n° 173 (98-99) (p. 2586, 2587).

- **Projet de loi modifiant le code pénal et le code de procédure pénale et relatif à la lutte contre la corruption [n° 0179 (98-99)]** - (10 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5872, 5873) : adaptation du droit pénal à la convention de l'Organisation de coopération et de développement économique, OCDE, sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales. Respect du principe d'équivalence. Votera ce projet de loi assorti des amendements de la commission.

LAMBERT (Alain), sénateur (Orne) UC.

NOMINATIONS

Président de la commission des finances.

Président de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre ès qualités de la Conférence économique annuelle (ancienne Commission des comptes et budgets économiques de la nation) (décret n° 99-417 du 26 mai 1999).

Membre titulaire du Comité national de l'euro.

Membre titulaire de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, sur le rôle des flux financiers entre les collectivités publiques et les entreprises en matière d'emploi, établi au nom de cet office par M. Gérard Bapt, député [n° 329 (98-99)] (29 avril 1999) - **Emploi**.

Rapport, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, sur l'évaluation du dispositif public de promotion des investissements étrangers en France, établi au nom de cet office par M. Serge Vinçon [n° 333 (98-99)] (5 mai 1999) - **Politique économique**.

INTERVENTIONS

- **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** - (20 janvier 1999) - Président de la commission des finances (p. 84, 85) : renforcement des liens entre la Cour des comptes et la commission des finances, ainsi qu'avec la commission des affaires sociales. Maîtrise de la dépense publique. Souhaite accentuer la mission de contrôle du Sénat. Contrôle de l'utilisation des fonds communautaires. Office d'évaluation des politiques publiques.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 1525, 1527) : absence de qualité du texte. Regret de l'absence d'un projet de loi examiné par le Conseil d'Etat. Insécurité engendrée par la liberté absolue. Attachement à la primauté juridique et sociale du mariage. Souhait de donner un moyen juridique pour décider des droits personnels et des rapports patrimoniaux engendrés par une communauté de vie. Qualité des travaux de la commission des lois.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1572) : rédaction du code civil. (p. 1579, 1580) : soutient l'amendement n° 31 de M. Jean-Louis Lorrain (insertion du dispositif relatif à l'union libre dans le titre V bis du livre III consacré aux contrats). (p. 1598, 1599) : ne votera pas l'amendement n° 3 de la commission (définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil) - **Art. 1er (création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil)** (p. 1607) : référence à la République et respect des convictions des autres. Conséquences juridiques des textes adoptés. Dangers des effets engendrés par le PACS.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er (régime juridique des communautés d'agglomération) - Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2173) : se déclare favorable à l'amendement n° 540 de la commission (possibilité pour la communauté d'agglomération d'utiliser tout ou partie des moyens des effectifs des services de police municipale).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 4 (cas des communautés urbaines existantes)** (p. 2231, 2232) : se déclare favorable à l'amendement n° 440 de M. Pierre Mauroy (fixation à un an du délai laissé aux communautés urbaines pour adopter ou non la taxe professionnelle unique, TPU) - **Art. 8 (désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine)** (p. 2241) : se déclare opposé à l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi). Tentative de dynamique - **Après l'art. 8** (p. 2246) : son amendement n° 423 : composition du bureau du conseil de communauté - nombre de vice-présidents ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - Président de la commission des finances - **Art. 11 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes)** (p. 2614) : intervient sur l'amendement n° 244 de M. Patrick Lassourd (compétence relative à l'assainissement des eaux usées). Nécessité de donner beaucoup de souplesse au dispositif afin de permettre aux communes regroupées dans un établissement public de fixer elles-mêmes leurs compétences sur leur propre territoire - **Art. 66 (précédemment réservé p. 2611) (attribution de la dotation globale de fonctionnement) - Art. L. 5211-30 du code général des collectivités territoriales (calcul des attributions de DGF à chacun des établissements publics de**

coopération intercommunale à fiscalité propre) (p. 2653, 2654) : mode de calcul du coefficient d'intégration fiscale, CIF. Votera les amendements allant en faveur de la coopération intercommunale - **Après l'art. 66** (p. 2658) : reprend l'amendement n° 172 retiré par M. Yves Fréville : contribution des communes au contingent d'aide sociale ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 2700, 2702) : manque d'audace de ce projet de loi. Interrogation quant à la pérennité du nouveau statut des caisses d'épargne. Aspects positifs : statut coopératif, contractualisation des liens avec la Caisse des dépôts et consignations. Aspects négatifs : incompatibilité entre la consécration juridique du "dividende social" et un statut de banque généraliste soumise aux lois de la concurrence. Souhaite la banalisation du livret A sur une période de cinq ans. Faible utilisation du financement du logement social. Question du gouvernement des caisses. Détermination de la stratégie du groupe par le réseau lui-même. Modalités de fixation de la rémunération de l'épargne administrée. Avenir du Crédit foncier. Souhaite aux caisses d'épargne de devenir des banques de plein exercice - **Avant le titre Ier** (p. 2741) : définition de la stratégie du groupe des caisses d'épargne. Interroge le Gouvernement sur la nature du statut des caisses d'épargne, public ou privé - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 2745) : se déclare opposé à l'amendement n° 167 de Mme Marie-Claude Beaudeau (mention du maintien de la spécificité du livret A). Inutilité de cet amendement.

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - Président de la commission des finances - **Art. 10** (*le statut de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2785) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de la commission (détection par les caisses d'épargne de la majorité du capital et des droits de vote de la Caisse nationale). Surcharge de la loi avec des mesures non indispensables - **Art. 21** (*les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2801) : intervient sur l'amendement n° 18 de la commission (modification des dispositions de cet article concernant l'évaluation des fonds propres amenés à être transformés en parts de sociétés). Se déclare opposé à l'affectation des fonds collectés au fonds de garantie pour les retraites. Souhaite la mise en application du texte sur les fonds de pension.

Nouvelle lecture [n° 0399 (98-99)] - (9 juin 1999) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 3785) : échec de la commission mixte paritaire due à un désaccord formel. Qualité du débat parlementaire - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 3788) : absence de proposition de banalisation du livret A. Alourdissement de la loi.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1997 [n° 0441 (98-99)]** - (22 juin 1999) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 4208, 4209) : qualification pour l'euro. Réduction difficile du déficit. Nécessité de réduire les dépenses ainsi que les prélèvements obligatoires.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) - Président de la commission des finances (p. 4228, 4229) : réflexion prospective indispensable et parallèle à la convergence des politiques budgétaires nationales engendrée par l'euro. Evolution des crédits de la fonction publique. Solution de facilité retenue par le Gouvernement en matière de fonction publique. Comptabilité patrimoniale indispensable à la gestion d'un Etat moderne. Structure déséquilibrée du budget général. Choix de l'augmentation des recettes pour réduire le déficit contrairement à la solution retenue par les pays voisins. Emploi pénalisé par la surfiscalisation. Nécessité d'une politique courageuse de réduction des dépenses.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle** - *Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]* - (29 juin 1999) - Président de la commission des finances - **Art. 13**

(*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4587) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 du Gouvernement (conditions de détermination des contingents communaux d'aide sociale, base de la diminution de la dotation forfaitaire des communes et, le cas échéant, du prélèvement sur le produit de la fiscalité directe locale). Suppression des contingents d'aide sociale : nécessité de veiller au respect de la neutralité de cette opération pour les budgets communaux. (p. 4590) : se déclare favorable à l'amendement n° 90 de M. Michel Mercier (détermination par convention des modalités de l'apurement des dettes contractées par les communes à l'égard des départements). Impossibilité pour les lois de régler tous les problèmes financiers des collectivités territoriales. Nécessité de faire aussi confiance à des négociations libres. (p. 4592) : question au Gouvernement sur le dépôt d'un projet de loi devant le Parlement, fixant la population de chacune des communes. (p. 4594) : demande l'adoption de l'amendement n° 88 de la commission des finances saisie pour avis (institution d'un reversement au profit de la commune par un établissement public de coopération intercommunale ayant acquitté le contingent communal au département en 1999). Nécessité d'éviter la pénalisation des communes ayant fait le choix de l'intercommunalité, y compris en matière d'action sociale. (p. 4595) : votera cet article dans l'intérêt des communes. Inadaptation des contingents d'aide sociale. Neutralité du dispositif. Suppression des injustices entre les communes appartenant au même bassin de vie.

- **Rappel au règlement** - (29 juin 1999) - Président de la commission des finances (p. 4617, 4618) : protestation sur la modification de l'ordre du jour du Sénat relatif au projet de loi sur l'innovation et la recherche.

- **Rappel au règlement** - (30 juin 1999) (p. 4666) : conditions de travail de la fin de session.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4696, 4698) : importance du sujet nécessitant le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi. Extension des effets juridiques du concubinage aux couples homosexuels rendue possible par l'inversion de la jurisprudence de la Cour de cassation. Ambiguïté du texte liée à son imitation de l'institution du mariage. Absence d'attrait du PACS pour les couples hétérosexuels en raison de son opposition aux principes de liberté applicables au concubinage. Création d'un nouveau statut entraînant une incertitude juridique. Danger des applications du PACS. Absence de sécurité juridique. Risques de fraude créés par le texte. Danger de la revendication d'adoption d'enfant par les couples homosexuels. Enfants écartés de cette proposition de loi. Votera la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche** - *Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)]* - (30 juin 1999) - Président de la commission des finances - **Art. 3 quater (par priorité)** (*renforcement de la transparence des plans d'option sur actions - art. 208-1, 208-3 et 339-5 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4721) : absence de divergences entre les mesures proposées par la commission saisie pour avis et le point de vue du ministre. Texte spécifique indispensable pour intégrer les dispositions juridiques, sociales et fiscales nécessaires.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 5948, 5949) : impératif d'une approche globale du budget de l'Etat et du financement de la sécurité sociale. Projet de loi n'offrant pas de solution d'avenir. Recettes supplémentaires apportées par la croissance et les prélèvements nouveaux. Dérive des dépenses. Conséquences du financement des 35 heures par le fonds de réserve pour les retraites et de la couverture maladie universelle. Nécessité de dépenser mieux et de cesser d'affecter immédiatement les recettes supplémentaires à des dépenses nouvelles.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) - Président de la commission des finances (p. 6284, 6286) : dépense publique. Déficit budgétaire. Augmentation regrettable du taux des prélèvements obligatoires. Taxe générale sur les activités polluantes. Contribution additionnelle sur les bénéficiaires des sociétés. Augmentation des dépenses de la fonction publique. Exemple de la SNCF. Baisse de la part des investissements publics dans le produit intérieur brut. Autoroute ferroviaire Lyon-Turin. Canal Seine-Nord. Coût des retraites publiques. Réformes de structures à prévoir. Illusion représentée par ce projet de budget ne séduisant pas la majorité de la commission des finances.

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - Président de la commission des finances - **Art. 2** (*barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6357, 6358) : excellentes conditions de ce débat. Taux marginal trop élevé de l'impôt sur le revenu. Choix budgétaires et fiscaux réalisés pendant la période de qualification de la France pour l'euro - **Après l'art. 2** (p. 6365) : intervient sur l'amendement n° I-167 de Mme Marie-Claude Beaudeau (prise en compte des cotisations versées aux sociétés mutualistes dans les éléments déductibles du revenu imposable des salariés). Transposition des trois directives de coordination du secteur des assurances dans le code de la mutualité : son appartenance au groupe de travail nommé par le Gouvernement. Interrogations sur le contenu du futur projet de loi annoncé concernant les assurances et les mutuelles - **Art. 2 bis** (*fixation des seuils d'assujettissement à l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions*) (p. 6395, 6396) : évocation de l'impôt comme instrument de rendement. Respect du principe d'égalité entre les victimes de préjudices. Invite instamment le Sénat à suivre la voie proposée par l'amendement n° I-4 de la commission (suppression du plancher d'imposition de 2,35 millions de francs prévu pour les indemnités de rupture de contrat de travail ou de mandat social et suppression de la rétroactivité du dispositif). Elaboration d'une législation fiscale juste et équitable - **Après l'art. 2 bis** (p. 6400) : intervient sur l'amendement n° I-232 de M. Jacques Oudin (doublement des plafonds de versements donnant droit à la réduction d'impôt pour les souscriptions de capital de sociétés non cotées afin de développer l'investissement) - **Art. 5** (*réduction des droits de mutation à titre onéreux*) (p. 6454) : rappel du bien-fondé des amendements de la commission n° I-9 (prise en compte de l'évolution des bases dans le calcul de la baisse des droits de mutation) et n° I-10 (non-prise en compte de la compensation des pertes de produit fiscal dans le montant de la dotation générale de décentralisation retenu pour le calcul de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales). Croissance de l'enveloppe normée pour 2000 non proportionnelle à l'évolution de l'économie française.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - Président de la commission des finances - **Après l'art. 5** (p. 6465) : souhaite l'adoption de l'amendement n° I-11 de la commission (amélioration du régime successoral entre frères et soeurs isolés domiciliés avec le défunt). (p. 6469) : invite le Sénat à adopter l'amendement n° I-14 de la commission (exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit pour les immeubles entrant dans le nouveau régime de conventionnement en faveur des logements locatifs anciens). Aide à la réhabilitation du parc immobilier ancien. Encouragement à l'investissement de l'épargne privée dans le secteur immobilier locatif - **Art. 6** (*suppression de la contribution annuelle représentative du droit de bail*) (p. 6484) : caractère pénalisant de cette réforme pour les locataires. Nouvel avertissement au Gouvernement - **Après l'art. 7** (p. 6495) : souhaite l'adoption de l'amendement n° I-19 de la commission (prise en compte de l'inflation pour la détermination des plus-values résultant de la cession d'un fonds de commerce). (p. 6502, 6503) : intervient sur

l'amendement n° I-21 de la commission (actualisation du barème de conversion de l'usufruit et de la nue-propriété en pleine propriété). Effet mécanique de cette révision. Obsolescence du barème fiscal. Nécessité d'un délai entre l'institution du barème et sa mise en application. Demande au Gouvernement une réflexion en concertation avec le Parlement.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - Président de la commission des finances - **Avant l'art. 24 bis** (p. 6609) : demande l'adoption de l'amendement n° I-283 de M. Jean Arthuis (réduction de l'intérêt mensuel de retard prévu pour les sommes dues par les contribuables de bonne foi subissant un redressement fiscal). Cas des droits de succession. (p. 6611) : appel à la concision des débats - **Art. 27 bis** (*affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6633, 6634) : absence de contradiction entre les groupes du RPR et de l'Union centriste du Sénat et entre les groupes du RPR et de l'UDF de l'Assemblée nationale - **Art. 31 bis** (*prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 6656) : demande l'adoption de l'amendement de suppression n° I-53 de la commission. Caractère improvisé de ce dispositif - **Art. 36 et Etat A annexé** (*équilibre général du budget*) (p. 6698) : demande la réunion de la commission des finances - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6700) : remerciements. Soutien de la croissance. Urgence des réformes de structure.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) - Président de la commission des finances (p. 6824, 6825) : commission d'enquête sur les infrastructures terrestres présidée par M. Jean François-Poncet. Demande solennelle d'informations sur les préconisations exactes de la Commission de Bruxelles en matière de transport autoroutier.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - Président de la commission des finances (p. 7354) : demande l'adoption de l'amendement n° 46 de la commission (modification du mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF, versée aux communautés urbaines). Effets des modifications de la dotation globale de fonctionnement, DGF, d'une communauté urbaine sur l'ensemble de la catégorie. Soutient la coopération intercommunale. Passage à la taxe professionnelle unique, TPU. Aménagement nécessaire de la période de passage de 12 à 14 communautés urbaines.

- Projet de loi de finances pour 2000 (suite)

Articles de totalisation des crédits :

- (13 décembre 1999) - Président de la commission des finances - **Art. 38 et Etat B** (*mesures nouvelles - dépenses ordinaires des services civils*) (p. 7534) : intervient sur l'article 38 et l'état B.

Articles non rattachés :

- **(13 décembre 1999)** - Président de la commission des finances - **Art. 57** (*modification des règles d'opposabilité du secret professionnel à l'administration fiscale*) (p. 7560) : protection des libertés publiques et des libertés individuelles - **Après l'art. 58** (p. 7569) : situation du logement ancien. Logement des ménages aux revenus modestes.

Seconde délibération :

- (14 décembre 1999) - Président de la commission des finances (p. 7616, 7617) : remerciements. Rôle du

Gouvernement dans cette discussion budgétaire. Fixation du déficit budgétaire. Rôle du Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0145 (1999-2000)] - (20 décembre 1999) - Président de la commission des finances (p. 7765, 7766) : déficit budgétaire. Politique gouvernementale. Démocratie parlementaire. Rôle du Parlement. Utilisation par le Sénat de la procédure parlementaire. Abattement sur les donations consenties par les personnes de plus de 75 ans. Débat sur la sauvegarde du secret professionnel opposable à l'administration fiscale. Rôle de l'Assemblée nationale. Le Sénat votera la motion de la commission tendant à opposer la question préalable.

- Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)] - (20 décembre 1999) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 7774, 7775) : déficit public. Dette publique. Taux de chômage. Nécessité de réduire le déficit public par un véritable effort sur les dépenses. Alourdissement de la dette publique. Equilibre primaire. Propositions de la commission - **Art. 2 et Etat A (équilibre général)** (p. 7802 ; 7805) : intervient sur l'amendement n° 69 du Gouvernement (correction de l'équilibre de ce collectif budgétaire à trois titres, relèvement des recettes de 11,3 milliards de francs). Déficit de l'Etat. Situations hebdomadaires. Emissions d'emprunts - **Art. 3 et Etat B (dépenses ordinaires des services civils - ouvertures)** (p. 7809) : intervient sur l'amendement n° 70 du Gouvernement (ouverture de trois millions de francs de crédits supplémentaires afin de prendre en compte les dernières décisions en matière de minima sociaux). A défaut d'une réponse positive du Gouvernement sur le financement des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS, votera contre cet amendement - **Art. 14 (conséquences fiscales du changement de mode d'exploitation de certaines entreprises)** (p. 7829) : intervient sur l'amendement n° 41 de la commission (remplacement de la notion de perte de propriété par une énumération plus précise des faits susceptibles de mettre fin aux reports d'imposition). Notion de perte de propriété. Code civil - **Art. 18 (compétence territoriale des receveurs des impôts et motivation des avis de mise en recouvrement)** (p. 7835) : soutient l'amendement n° 47 de la commission (suppression des validations législatives relatives à la mise en recouvrement). Méthodes de validation.

- Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0130 (1999-2000)] - (21 décembre 1999) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 7916) : remerciements aux rapporteurs, au Gouvernement et à l'Assemblée nationale. Rôle indispensable du Sénat. Regrette le lissage sur trois ans au lieu de deux des effets du recensement.

- Projet de loi de finances rectificative pour 1999 - Nouvelle lecture [n° 0152 (1999-2000)] - (22 décembre 1999) - Président de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 7940) : déficit de fonctionnement de la France. "Cagnotte". Ressources nouvelles.

LAMBERT (Christiane), *Rapporteur de la section de l'agriculture et de l'alimentation du Conseil économique et social.*

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - (19 janvier 1999) - Rapporteur de la section de l'agriculture et de l'alimentation du Conseil économique et social - **Discussion générale** (p. 34, 38) : historique de la politique agricole. Influence de la loi d'orientation agricole sur l'ouverture vers la société. Amplification de la modernisation qualitative de l'agriculture. Forte expansion de la demande alimentaire mondiale. Agenda 2000. Difficultés

d'installation de nouveaux exploitants. Nécessité pour les agriculteurs de trouver de nouvelles voies de création de richesses. Rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, de l'emploi et de la préservation de l'environnement. Modernisation de l'intervention publique. Valorisation de la richesse, de la diversité des potentiels territoriaux. Gestion dynamique de l'espace et des ressources naturelles. Création du contrat territorial d'exploitation, CTE. Souhaite la possibilité pour les commissions départementales d'orientation de contrôler la cohérence du CTE avec les orientations globales et locales. Contrat de plan Etat-région. Nécessité d'un financement des CTE par des contributions nationales significatives. Statut des entreprises et des personnes : souhait du Conseil économique et social, CES, de s'en tenir au texte actuellement en vigueur. Mise en place effective du registre de l'agriculture. Statut du conjoint collaborateur. Facilités pour la transmission des exploitations. Absence dans le texte de loi de mesures concernant la gestion des risques : le CES souhaite la mise en place d'une assurance récolte. Encouragement des efforts d'organisation économique des producteurs : défiscalisation de leurs investissements. Le CES souhaite la création d'un fonds de communication. Attribution d'une ressource propre au fonds de gestion de l'espace rural. Abaissement des charges des employeurs. Développement de la formation. Risque de contradiction entre la loi d'orientation agricole et les réformes européennes dans le cadre de la politique agricole commune, PAC : rôle d'exemple de la loi française.

LANIER (Lucien), *sénateur (Val-de-Marne) RPR.*

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne ; nouvelle nomination en tant que vice-président (JO Lois et décrets du 7 octobre 1999).

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'hôpital national de Saint-Maurice.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 118 (98-99)], modifié par l'Assemblée nationale,

portant diverses mesures relatives à la sécurité routière [n° 192 (98-99)] (3 février 1999) - **Sécurité routière.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs [n° 341 (98-99)] (6 mai 1999) - **Sécurité routière.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 425 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 2 (1999-2000)] (6 octobre 1999) - **Territoires d'outre-mer (TOM).**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi organique [n° 471 (98-99)] de M. Gaston Flosse et les membres du groupe du RPR, tendant à améliorer le régime électoral applicable à la formation de l'Assemblée de la Polynésie française [n° 76 (1999-2000)] (17 novembre 1999) - **Élections.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur la réforme des institutions de l'Union européenne dans la perspective de la Conférence intergouvernementale de l'an 2000 [n° 148 (1999-2000)] (21 décembre 1999) - **Union européenne.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Art. 1er** (obligation de suivre une formation spécifique en cas d'infraction grave) (p. 862) : s'oppose à l'amendement n° 15 du Gouvernement (obligation de payer, en plus de la formation, une amende correspondant à l'infraction si le conducteur novice a déjà suivi un stage précédemment) - **Avant l'art. 2** (p. 863) : s'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Dinah Derycke (obligation pour tout candidat au permis de conduire d'apprendre les notions élémentaires des "cinq gestes qui sauvent"). Risque de transformer des gestes qui sauvent en gestes dangereux - **Art. 2** (enseignement et établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière) (p. 865) : son amendement n° 1 : suppression du renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour l'application du futur article L. 29-8 du code de la route relatif aux modalités du contrôle de la formation ; adopté - **Art. 2 ter** (application aux établissements existants des dispositions prévues à l'article 2) (p. 866) : son amendement n° 2 : délai d'application de deux ans maximum ; adopté - **Art. 4** (élargissement de la responsabilité des propriétaires de véhicules) (p. 867) : accepte l'amendement rédactionnel n° 16 du Gouvernement. Son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - **Après l'art. 7** (p. 868, 869) : accepte l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants et impliqués dans un accident ayant entraîné des dommages corporels) et demande le retrait de l'amendement n° 14 de M. Ladislav Poniatowski (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants). Dépistage des stupéfiants - **Art. 8 bis** (immatriculation des motoneiges) (p. 872) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté - **Après l'art. 8 bis** : demande le retrait de l'amendement n° 11 de M. Jacques Mahéas (réglementation de l'usage des patins à roulettes et des rollers). Domaine réglementaire - **Après l'art. 9** (p. 874) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Gérard Miquel (équipement des véhicules neufs d'un avertisseur de dépassement de vitesse à partir du 1er janvier 2000). Doute sur l'efficacité de ce dispositif. Domaine réglementaire - **Après l'art. 12** (p. 875, 876) : sur les amendements du Gouvernement, s'oppose au n° 17 (exclusion du champ de compétence des agents de police municipale, du contrôle d'alcoolémie) et accepte le n° 18 (exonération pour les cyclomoteurs de la taxe sur les certificats d'immatriculation) - **Art. 13** (formation au code de la route pour la conduite d'un quadricycle léger à moteur) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté. Conduite des "voitures" - **Art. 14** (marquage des véhicules à deux roues

non motorisés) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Art. 15** (contrôle de la sécurité des infrastructures routières) (p. 877) : son amendement de suppression n° 7 ; adopté. Caractère prématuré de cette mesure. Absence de concertation entre l'Etat et les collectivités locales - **Intitulé du projet de loi** : son amendement n° 8 : "Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs" ; adopté.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1577) : votera l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil).

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0341 (98-99)]** - (19 mai 1999) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 3163, 3165) : délai entre le dépôt de ce texte et la réunion de la CMP. Evolution de la sécurité routière. Nécessité d'une réflexion plus approfondie du Gouvernement. Importance de l'éducation. Notion juridique de mise en danger de la vie d'autrui. Objectif de diminution des accidents de la route. Points restant en discussion : dépistage de la présence de stupéfiants pour les personnes impliquées dans un accident mortel ; marquage des véhicules à deux roues non motorisés ; contrôle de la sécurité des infrastructures routières. Se déclare favorable à l'amendement du Gouvernement tendant à améliorer la rédaction de l'article 4 relatif à la responsabilité pécuniaire du propriétaire d'un véhicule. Propose l'adoption de ce texte issu des travaux de la CMP.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3846, 3848) : réforme de la profession de commissaire-priseur. Conformité avec la réglementation européenne. Constitution de sociétés de forme commerciale. Mise en place d'un conseil des ventes volontaires. Ouverture du marché sur l'extérieur. Renforcement du rôle de la France sur le marché international de l'art. Dispositif d'indemnisation insatisfaisant ; fondement juridique ; droit de présentation. Le groupe du RPR votera ce texte sous réserve de l'adoption des amendements proposés par les commissions.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 0425 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5054, 5057) : mélange regrettable de dispositions relatives à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française. Evolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie. Différence d'interprétation concernant le corps électoral restreint. Décision du Conseil constitutionnel. Accord de Nouméa. Electeurs inscrits au tableau annexe. Calendrier électoral. Sollicite le point de vue du Gouvernement pour lever toute ambiguïté. Autonomie de la Polynésie française. Insertion d'un nouveau titre XIV dans la Constitution. Pays d'outre-mer. Future loi organique statutaire. Transfert des compétences. Lois du pays. Citoyenneté polynésienne. Au nom de la commission des lois, propose l'adoption conforme de ce projet de loi constitutionnelle.

- **Proposition de loi organique tendant à améliorer le régime électoral applicable à la formation de l'Assemblée de la Polynésie française [n° 0471 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 6186, 6188) : contenu de ce texte. Spécificité géographique de la Polynésie française. Evolution jusqu'en 1985 de la répartition des sièges de l'Assemblée territoriale. Prise en compte de la réalité démographique. Principe constitutionnel de l'égalité des suffrages et application spécifique à la Polynésie française de ce principe. Modifications apportées à ce texte par la commission des lois : ajustement de la répartition des sièges au profit de la circonscription des îles du Vent ; augmentation du nombre total des élus de l'Assemblée. Mode de scrutin. Age

d'éligibilité. Demande l'adoption de ce texte - **Art. unique** (p. 6193, 6194) : jurisprudence du Conseil constitutionnel. Nécessité de maintenir la cohésion de l'ensemble polynésien. Ecart de représentation. Demande au Gouvernement d'inscrire rapidement cette proposition de loi organique à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) (p. 7006, 7008) : progression des crédits de la recherche ne traduisant pas les ambitions annoncées. Problèmes du Commissariat à l'énergie atomique, CEA. Question des synchrotrons de troisième génération. Demande de définition d'une politique de recherche nationale. Votera contre les crédits de la recherche pour 2000.

LARCHÉ (Jacques), sénateur (Seine-et-Marne) RI.

NOMINATIONS

Président de la commission des lois.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation ; puis premier vice-président (JO Lois et décrets du 12 mai 1999).

Membre ès qualités du Comité national de la publication des travaux préparatoires des institutions de la Ve République.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

Rapport, déposé en sa qualité de vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation, sur l'exercice de l'action civile par les associations, établi au nom de cet Office par M. Pierre Albertini, député [n° 343 (98-99)] (11 mai 1999) - **Associations.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur : - le projet de loi organique [n° 255 (98-99)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice ; - le projet de loi [n° 256 (98-99)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice [n° 449 (98-99)] (23 juin 1999) - **Mandats électoraux.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice [n° 126 (1999-2000)] (9 décembre 1999) - **Mandats électoraux.**

INTERVENTIONS

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle modifiant les articles 88-2 et 88-4 de la Constitution** - (18 janvier 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 8, 9) : réflexion sur les procédures de validation des engagements européens. Le groupe des Républicains et Indépendants votera cette révision nécessaire à la ratification du traité d'Amsterdam. Nécessité de modifier les structures de décision de l'Union européenne avant tout élargissement. Renforcement de l'association des parlements nationaux à la préparation des décisions communautaires. Recherche d'un double objectif d'efficacité de l'Europe et de respect des intérêts nationaux. Constatation de l'unanimité entre majorité et opposition nationales.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 249, 253) : opposition à une remise en cause de l'esprit et de la lettre de la Constitution. Apport des auditions. Représentation des femmes dans les parlements étrangers. Opposition à une introduction de quotas en matière électorale induite par la modification de l'article 3 de la Constitution. Négation de l'unité du corps électoral et du principe du mandat représentatif en cas d'adoption de la proposition du Gouvernement. Exercice de la souveraineté nationale. Conséquences de la représentation proportionnelle. Souhait d'une représentation féminine plus importante. Exemple du Conseil d'Etat - **Art. unique (égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions)** (p. 290, 291) : opposition aux quotas. Propose de voter le sous-amendement n° 6 de M. Michel Charasse (lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables), déposé sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques).

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - Président de la commission des lois - **Après l'art. 7** (p. 871, 872) : intervient sur l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants et impliqués dans un accident ayant entraîné des dommages corporels). Notion d'accident corporel.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1523, 1525) : obéissance à un devoir d'écoute, de réalisme et de stabilité juridique par la commission des lois et la commission des finances. Impossibilité d'appliquer juridiquement le PACS. Contradictions dans le texte adopté par l'Assemblée

DÉPÔTS

nationale. Regrette la rédaction d'une proposition de loi. Apport du Conseil d'Etat. Attachement aux principes de liberté, de solidarité et de non-discrimination. (p.1539) : déroulement de la procédure devant le Sénat.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1568, 1569) : dispositions allant à l'encontre de principes fondamentaux de la société - **Après l'art. 4** (p. 1625) : demande l'interruption des travaux.

- **Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - Président de la commission des lois - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1652, 1653) : leçons du débat. Texte élaboré par le Sénat, résultat de l'excellent travail des deux rapporteurs. Caractère inapplicable du PACS. Votera le texte de la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 2064, 2065) : inconvenient de la procédure d'urgence. Interrogation sur l'état d'esprit qui a présidé à l'élaboration de ces dispositions. Définition des compétences. Action communale. Rôle déterminant des représentants de l'Etat prévu par le projet actuel. Choix de l'intercommunalité par défaut.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - Président de la commission des lois - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2164, 2165) : intervient sur l'amendement n° 224 de M. Dominique Braye (absence de prise en compte du critère de continuité territoriale lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale préexistant se transforme en communauté d'agglomération) - **Après l'art. L. 5216-4 du code général des collectivités territoriales** (p.2169) : intervient sur l'amendement rédactionnel n° 11 de la commission. Indemnité de président de communauté urbaine - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p.2172) : intervient sur l'amendement n° 540 de la commission (possibilité pour la communauté d'agglomération d'utiliser tout ou partie des moyens des effectifs des services de police municipale). Structures rurales. (p.2176) : intervient sur l'amendement n° 16 de la commission (suppression de la compétence optionnelle des communautés d'agglomération relative à l'eau et à l'assainissement).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - Président de la commission des lois - **Art. 1er (suite)** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite)** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2209, 2210) : intervient sur l'amendement n° 502 du Gouvernement (définition de la notion d'intérêt communautaire). (p. 2213) : intervient sur l'amendement n° 21 de la commission (clarification des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération pourra exercer des compétences d'aide sociale départementale afin de marquer que ce transfert ne pourra résulter que d'une volonté conjointe des parties) - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2239, 2240) : se déclare favorable à l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi).

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - Président de la commission des lois **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2294, 2295) : sur l'amendement n° 69 de la commission (fixation par le préfet du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, CDCI), son sous-amendement n° 390 déposé à titre personnel ; rejeté. - **Avant l'art. 42** (p. 2363, 2364) : intervient sur l'amendement n° 460

de M. Philippe Arnaud repris par M. Alain Vassel (intervention du préfet auprès de l'autorité communale ou intercommunale afin d'attirer son attention sur un acte qui pourrait être entaché d'illégalité avant de saisir le tribunal administratif). Rôle nouveau du préfet conféré par cet amendement. Absence d'effet juridique concret.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - Président de la commission des lois - **Art. 51 (par priorité)** (*taxe professionnelle unique*) (p.2442) : accroissement de la fiscalité de l'entreprise.

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - Président de la commission des lois - **Art. 57** (*fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France*) (p. 2546) : incidence de la fiscalité sur l'activité économique. Incompatibilité d'un nouveau prélèvement avec l'intercommunalité. Se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 265 de M. Dominique Braye. (p.2549, 2550) : augmentation considérable de la fiscalité pesant sur les collectivités locales.

- **Projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale [n° 0302 (98-99)]** - (29 avril 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 2570, 2571) : valeur d'avertissement de la Cour pénale internationale. Exercice de la souveraineté nationale d'un Etat désormais encadré par la reconnaissance du droit et l'existence d'un juge rendant possible une sanction. Nécessité de doter cette souveraineté internationale de la force nécessaire.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - Président de la commission des lois - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2678, 2679) : long débat. Apports du Sénat. Qualité du travail des rapporteurs. Incidences économiques du texte.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Deuxième lecture [n° 0310 (98-99)]** - (11 mai 1999) - Président de la commission des lois - **Question préalable** (p. 2901) : interrogation sur les conséquences de la création du PACS. Menace contre la famille consécutive au PACS.

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 0345 (98-99)]** - (19 mai 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 3175) : publication d'une photographie du préfet Bonnet incarcéré à la Santé. Caractère différent des manifestations en Corse, après la mort du préfet Claude Erignac et après l'incendie de la paillote. Action menée à Ouvéa - **Art. unique** : intervient sur les amendements portant sur le même objet n° 1 de M. Claude Estier et n° 2 de Mme Hélène Luc (élargissement du champ temporel de cette commission). Notion de "services publics". Compétence de la commission d'enquête. Absence dans le règlement du Sénat de l'obligation de préciser une date. Suppression du mot "intervenant". Convergence de la position du rapporteur et de la sienne.

- **Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 0221 (98-99)]** - (20 mai 1999) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3251) : efficacité et apport des délégations. Remerciements au rapporteur.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 3952) : organisation des travaux.

- **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale (suite)** (p. 3998) : organisation des travaux. Fixation par le Gouvernement d'un programme surchargé - **Art. 2 G** (*régime de l'emprisonnement individuel pour les prévenus*) (p. 4019) :

problème de procédure - **Après l'art. 2 ter** (p. 4043) : organisation des travaux - **Art. 3 bis** (*caractère des indices permettant la mise en examen*) (p. 4050) : amélioration de la procédure du témoin assisté. Dangerosité de l'appel. Portée de la motivation. Propose le ralliement à la proposition de la commission. Indices graves et concordants. Nécessité d'une réflexion supplémentaire - **Art. 5** (*renforcement des droits des parties en matière d'expertise*) (p. 4061) : organisation des travaux.

- **Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - Président de la commission des lois - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p. 4073, 4074) : intervient sur l'amendement n° 181 de M. Michel Charasse (abrogation de l'article 223-1 du code pénal relatif à la responsabilité pénale de la personne exposant une autre personne à un risque immédiat de mort ou de blessure). Responsabilité pénale des élus et des décideurs publics : question de l'alignement ou non du statut de l'élu sur le droit commun en matière pénale. Modification du code pénal - **Après l'art. 5** (p. 4086, 4087) : organisation des travaux. (p. 4089, 4090) : se déclare opposé à l'amendement n° 181 rectifié de M. Michel Charasse (non-application de l'article 223-1 du code pénal lorsqu'il s'agit d'assurer la préservation des intérêts fondamentaux de la nation ou la continuité de l'Etat et des services publics). Nécessaire répression en cas de mise en danger d'autrui. Possibilité de réexamen du texte selon le sort réservé par l'Assemblée nationale lors de la navette aux amendements portant sur le même objet de M. Alain Vasselle n° 179 et n° 180 (saisine du Conseil d'Etat dans le cas de mise en cause pénale des exécutifs locaux et fonctionnaires pour désignation d'un tribunal administratif chargé de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions). (p. 4116) : remarques sur le rythme des débats. Ne souhaite pas augmenter leur durée - **Après l'art. 10 A** (p. 4124) : se déclare opposé à l'amendement n° 95 de M. Jean-Jacques Hyst (détention provisoire prononcée par le juge d'instruction en cas de réquisition du parquet et par un autre juge dans les autres cas). Choix du système du juge de la détention provisoire avec établissement d'une passerelle vers un système collégial - **Art. 10** (*création d'un juge de la détention provisoire*) (p. 4135) : rôle du Parlement. Pouvoirs du juge d'instruction.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4308, 4309) : rythme des travaux parlementaires n'ayant pas permis de procéder aux auditions.

- **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - Président de la commission des lois - **Après l'art. 4** (p. 4348) : intervention d'une loi ordinaire pour répartir les sièges entre les départements et d'une loi organique pour fixer le nombre des sénateurs - **Art. 5** (*champ d'application du mode de scrutin majoritaire - art. L. 294 du code électoral*) (p. 4349) : absence de signification politique intéressante du système proportionnel - **Art. 7** (*institution de suppléants dans les départements où les élections ont lieu au scrutin proportionnel - art. L. 300 du code électoral*) (p. 4353) : impossibilité d'appliquer le texte dès que certains départements élisent trois sénateurs. (p. 4354) : fonctionnement des délégations parlementaires aux droits des femmes - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4366) : incarnation de la tradition républicaine par les sénateurs. Attachement au maintien des équilibres républicains.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - Président de la commission des lois - **Après l'art. 18** (p. 4438) : se déclare favorable à l'amendement n° 144 de M. Pierre Fauchon (appel de la décision de placement en détention provisoire auprès de la chambre d'accusation). Travail constructif de la commission - **Art. 19** (*indemnisation des détentions provisoires*) (p. 4445, 4446) : se déclare favorable à l'amendement n° 123 de M. Michel Charasse (compétence du Conseil d'Etat en matière d'indemnisation des détentions provisoires abusives) - **Après l'art. 21** (p. 4454) : intervient sur l'amendement n° 130 de M. Michel Charasse (réception

des témoignages des journalistes de manière à protéger leur sécurité). Absence de déontologie des journalistes - **Après l'art. 21 sexies** (p. 4460) : intervient sur l'amendement n° 186 de M. Michel Charasse (inscription des questions posées sur le procès-verbal). Elément d'incertitude dans les procès-verbaux actuels. (p. 4465) : sur l'amendement de la commission n° 48 (création d'un recours en matière criminelle), intervient sur le sous-amendement de M. Pierre Fauchon n° 145 (délai de recours porté de dix jours à un mois). Progrès apporté par l'institution d'un délai. (p. 4467, 4468) : propositions antérieures. Systèmes envisageables : appel sur une décision motivée de la cour d'assises, cassation possible pour erreur manifeste, recours proposé par cet amendement. Objections aux arguments du Gouvernement. Demande au Sénat de se prononcer en faveur de l'amendement n° 48 de la commission (création d'un recours en matière criminelle) - **Avant l'art. 22 ou après l'art. 24** (p. 4477, 4478) : intervient sur l'amendement n° 53 de la commission (utilisation du référé fondée sur le respect de la présomption d'innocence par toute personne présentée publiquement comme coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire). Rappel du contexte de la loi de 1881. Arrêt de la cour d'appel de Toulouse de 1993 privilégiant la défense de la présomption d'innocence à la liberté de la presse - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4515) : débat sur la présomption d'innocence. Utilité de la navette. Présence de l'avocat au cours de la garde à vue. Création d'un juge responsable de la détention provisoire. Procédure de recours en matière criminelle. Qualité des débats. Remerciements au rapporteur.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 17, 18) : historique de la mise en place d'une Cour pénale internationale. Traité de Rome instituant une Cour pénale internationale. Enumération des crimes d'une gravité particulière. Limitation de la souveraineté de l'Etat. Adoption d'un code pénal international. Entrée en vigueur du traité soumise à la ratification par 60 Etats. Le groupe des Républicains et Indépendants du Sénat votera cette nécessaire révision de la Constitution.

- **Rappel au règlement** - (30 juin 1999) (p. 4667, 4668) : contradiction entre les affirmations de principe du Gouvernement et sa méthode de travail. Caractère non satisfaisant des conditions de travail de la fin de session. Obligation morale du Sénat d'accomplir un travail sérieux.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - Président de la commission des lois - **Question préalable** (p. 4706) : étonnement sur le silence de Mme le garde des sceaux. Apport de solutions constructives par les rapporteurs. Qualité du débat.

- **Proposition de loi organique relative au statut de la magistrature [n° 0417 (98-99)]** - (30 juin 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4709) : interrogation sur la substitution du tribunal de grande instance de Mulhouse à celui de Toulon.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 0425 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5057, 5058) : précision complétant l'engagement pris par le Parlement pour la Nouvelle-Calédonie dans le cadre des accords de Nouméa. Respect du droit à l'autonomie de la Polynésie française. Future loi organique statutaire. Histoire de la décolonisation. Mission de la commission des lois en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe. Maintien d'un ensemble français d'outre-mer. Unanimité de la commission des lois en faveur d'un vote conforme de ce projet de loi constitutionnelle.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Deuxième lecture [n° 0391 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - Président de la commission des lois - **Art. 2** (*obligation d'organiser un accès*

simple aux règles de droit) (p. 5106) : loi "fourre-tout" - **Art. 4** (personnalisation des relations entre les agents des services publics et les citoyens) : intervient sur l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture).

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)] - (19 octobre 1999) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 256 (98-99)** (p. 5229, 5230) : reprise en deuxième lecture du texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture. Non-évocation du statut des ministres. Attachement de la commission au maintien d'un lien entre responsabilité nationale et responsabilité locale. Non-extension des incompatibilités à l'exécutif des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI. Position de la commission basée sur le principe du cumul possible d'un mandat national et d'un mandat local pouvant être un mandat exécutif. Refus d'une professionnalisation excessive du mandat parlementaire. Maintien de l'unité nationale et de l'exception française. - **Art. 1er** (incompatibilité entre un mandat de parlementaire national et le mandat de parlementaire européen - art. L.O. 137-1 du code électoral) (p. 5246) : son amendement n° 1 : interdiction pour le parlementaire national élu au Parlement européen de siéger à l'Assemblée nationale ou au Sénat pendant la durée du contentieux électoral ; adopté - **Art. 1er bis** (incompatibilité du mandat parlementaire avec la fonction de membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France - art. L.O. 139 du code électoral) (p. 5247) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. 1er ter** (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de juge des tribunaux de commerce - art. L.O. 140 du code électoral) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - **Art. 2** (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral) (p. 5247, 5248) : son amendement n° 4 : possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive ; adopté. Sur ce dernier, s'oppose aux sous-amendements n° 36 de M. Jean-Claude Carle, n° 30 de M. Gérard Cornu, n° 37, n° 38 et n° 39 de M. Alain Vassel. S'oppose aux amendements de M. Gérard Cornu n° 29 (autorisation de cumul de mandats pour les maires des communes de moins de 3 500 habitants), de M. André Vallet n° 34 (interdiction de cumul avec toute autre fonction que celle de maire) et n° 35 (prise en compte de la fonction de président d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI, dans la règle du cumul) et de M. Gérard Delfau n° 31 (autorisation de cumul pour les maires de communes de moins de 20 000 habitants) et n° 32 (incompatibilité non applicable aux sénateurs) - **Après l'art. 2** (p. 5260) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Gérard Delfau (extension des incompatibilités aux professeurs de l'enseignement supérieur) - **Art. 2 bis** (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre du cabinet du Président de la République ou d'un cabinet ministériel - art. L.O. 142-1 du code électoral) (p. 5261) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté - **Art. 2 ter** (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre du directoire de la Banque centrale européenne et de membre de la Commission européenne - art. L.O. 143-1 du code électoral) (p. 5262) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Art. 2 quater** (missions confiées à un parlementaire - art. L.O. 144 du code électoral) : son amendement de suppression n° 7 ; adopté - **Art. 2 quinquies** (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L.O. 145 du code électoral) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **Art. 2 sexies** (incompatibilité du mandat parlementaire avec des fonctions de direction de sociétés ayant un objet financier et faisant publiquement appel à l'épargne - art. L.O. 146 du code électoral) (p. 5263) : son amendement de suppression n° 9 ; adopté - **Art. 2 septies** (interdiction pour un parlementaire d'exercer les droits attachés à la propriété de tout ou partie d'une société visée à l'article

L.O. 146 du code électoral - art. L.O. 146 du code électoral) : son amendement de suppression n° 10 ; adopté - **Art. 2 octies** (interdiction pour un parlementaire d'exercer une fonction de direction ou de conseil dans une société énumérée à l'article L.O. 146 du code électoral - art. L.O. 147 du code électoral) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté - **Art. 2 decies** (limitation pour les parlementaires du droit d'exercer la profession d'avocat - art. L.O. 149 du code électoral) (p. 5264) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté - **Art. 3** (publication au Journal officiel des déclarations d'activité professionnelle et d'intérêt général - art. L.O. 151 du code électoral) : ses amendements, de conséquence n° 13 ; et n° 14 : suppression de la publication au Journal officiel ; adoptés - **Art. 4** (règlement des incompatibilités survenant postérieurement à l'élection du parlementaire - art. L.O. 151-1 du code électoral) (p. 5265) : son amendement n° 15 : nouvelle rédaction ; adopté - **Art. 4 bis** (âge d'éligibilité des sénateurs - art. L.O. 296 du code électoral) : son amendement de suppression n° 16 ; adopté - **Art. 4 ter A** (âge d'éligibilité aux mandats et fonctions dans les collectivités d'outre-mer) : son amendement de suppression n° 17 ; adopté - **Art. 6** (incompatibilités applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon - art. L.O. 328-2 du code électoral) (p. 5266) : son amendement n° 18 : assimilation de la situation de conseiller général de Saint-Pierre-et-Miquelon au mandat de conseiller général d'un département ; adopté - **Art. 7** (incompatibilités applicables à Mayotte - art. L.O. 334-7-1 du code électoral) : son amendement de coordination n° 19 ; adopté - **Art. 8** (assimilation du mandat de conseiller territorial de la Polynésie française au mandat de conseiller général - art. 6-1 de la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952) : son amendement de coordination n° 20 ; adopté - **Art. 8 bis A** (incompatibilité entre un mandat de conseiller territorial de Polynésie française avec un mandat ou une fonction en dehors de ce territoire - art. 11-1 de la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952) : son amendement rédactionnel de coordination n° 21 ; adopté - **Art. 8 bis** (assimilation des fonctions de président ou de membre du Gouvernement de la Polynésie française avec les fonctions de président d'un conseil général - art. 13 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996) : son amendement de coordination n° 22 ; adopté - **Art. 8 ter** (assimilation du mandat de membre de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna au mandat de conseiller général - art. 13-1-1 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961) : son amendement de coordination n° 23 ; adopté - **Art. 8 quater A** (incompatibilité entre un mandat de membre de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna avec un mandat ou une fonction en dehors de ce territoire - art. 13-16 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961) (p. 5268) : son amendement de précision n° 24 ; adopté - **Art. 8 quater** (incompatibilités applicables en Nouvelle-Calédonie - art. 196 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999) : son amendement de coordination n° 25 ; adopté - **Art. 10** (dispositions transitoires) (p. 5269) : son amendement n° 26 : nouvelle rédaction ; adopté - **Intitulé du projet de loi** (p. 5269) : son amendement n° 27 : remplacement du terme "cumul" par "incompatibilité entre les mandats électoraux" ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)] - (19 octobre 1999) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 255 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi organique précité (p. 5229, 5230) - **Art. 1er A** (fixation à 18 ans de l'âge d'éligibilité - art. L. 44 du code électoral) (p. 5269) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Art. 1er** (généralisation de la limitation à deux du nombre des mandats locaux exercés simultanément - art. L. 46-1 du code électoral) (p. 5270) : son amendement n° 2 : nouvelle rédaction limitant à deux le nombre des mandats dont l'exercice simultané serait autorisé sans seuil de population, et préservant l'actuelle liberté de choix de l'élu en situation d'incompatibilité ; adopté - **Art. 2 bis** (incompatibilité entre un mandat local et une fonction de membre du bureau d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L. 46-2 du code électoral) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - **Art. 2 ter** (fixation à dix-huit ans de l'âge

d'éligibilité des conseillers généraux - art. L. 194 du code électoral) (p. 5271) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté - **Art. 2 quater** (inélégibilité au conseil municipal des directeurs de cabinet du président du conseil général, du conseil régional ou du conseil exécutif de Corse - art. L. 231 du code électoral) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté - **Art. 2 quinquies** (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité des conseillers régionaux - art. L. 339 du code électoral) (p. 5272) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - **Art. 3** (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité du maire - fonctions incompatibles avec celles de maire - art. L. 2122-4 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales) : son amendement n° 7 : incompatibilité limitée aux fonctions de président d'un conseil régional ou président d'un conseil général ; adopté - **Art. 3 bis A** (insaisissabilité d'une partie des indemnités de fonction des élus locaux - art. L. 1631 du code général des collectivités territoriales) (p. 5274) : son amendement n° 8 : précision de la part saisissable des indemnités ; adopté - **Art. 3 bis** (interdiction de donner une délégation au conseiller municipal ayant démissionné de ses fonctions de maire pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales) (p. 5275) : son amendement de suppression n° 9 ; adopté - **Art. 3 quinquies** (suspension du contrat de travail des élus municipaux - art. L. 2123-9 du code général des collectivités territoriales) : son amendement n° 53 : droit à la suspension du contrat de travail et à la protection sociale étendu à l'ensemble des maires et maires-adjoints ; adopté - **Art. 3 sexies** (revalorisation de l'indemnité maximale de fonction des maires - art. L. 2123-23, L. 2123-23-1 et L. 2511-34 du code général des collectivités territoriales) (p. 5276) : son amendement n° 10 : application immédiate de la revalorisation proposée ; adopté. Accepte l'amendement rédactionnel n° 58 du Gouvernement - **Art. 4** (fonctions incompatibles avec celles de président de conseil général - art. L. 3122-3 du code général des collectivités territoriales) (p. 5277) : son amendement n° 11 : incompatibilité limitée aux fonctions de président du conseil régional et de maire ; adopté - **Art. 4 bis** (interdiction de donner une délégation au conseiller général ayant démissionné de ses fonctions de président du conseil général pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté - **Art. 5** (fonctions incompatibles avec celles de président de conseil régional - art. L. 4133-3 du code général des collectivités territoriales) : son amendement n° 13 : incompatibilité limitée aux fonctions de président d'un conseil général et de maire ; adopté - **Art. 5 bis** (interdiction de donner une délégation au conseiller régional ayant démissionné de ses fonctions de président du conseil régional pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 4231-3 du code général des collectivités territoriales) (p. 5278) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté - **Art. 7 A** (âge d'éligibilité des ressortissants de l'Union européenne pour l'élection des parlementaires européens - art. 5 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen) : son amendement de suppression n° 15 ; adopté - **Art. 8** (régime des incompatibilités applicables aux parlementaires européens - art. 6-1 à 6-4 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen) (p. 5279) : ses amendements n° 16 : compatibilité du mandat de parlementaire européen avec les fonctions de chef de l'exécutif d'une collectivité territoriale ; n° 17 : règlement des situations d'incompatibilité ; n° 18 : suppression du régime d'incompatibilité avec les fonctions de membre de la commission européenne, de membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France ; n° 19 : suppression de l'incompatibilité avec les fonctions de juge de tribunal de commerce ; et de conséquence n° 20 ; adoptés - **Après l'art. 8** (p. 5280) : accepte l'amendement n° 54 de M. Jean-Jacques Hyst (cessation de l'incompatibilité au plus tard trente jours après le prochain renouvellement du Parlement européen) - **Art. 9** (incompatibilités applicables au remplaçant du parlementaire européen - art. 24 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen) : son amendement de

coordination n° 21 ; adopté - **Art. 11** (incompatibilités applicables aux maires de Polynésie française) (p. 5281) : son amendement de coordination n° 22 ; adopté - **Art. 11 bis A** (statut des élus locaux en Polynésie française) : son amendement de coordination n° 23 ; adopté - **Art. 11 bis** (application de la loi en Nouvelle-Calédonie) (p. 5282) : ses amendements de coordination n° 25 et n° 26 et son amendement n° 27 : suppression de la restriction du pouvoir de délégation des maires en Nouvelle-Calédonie ; adoptés - **Art. 12** (incompatibilités applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 5283) : son amendement de coordination n° 28 ; adopté - **Art. 12 bis** (statut des élus locaux à Saint-Pierre-et-Miquelon) : son amendement de coordination n° 29 ; adopté - **Art. 13 bis** (application de la loi à Mayotte) (p. 5284) : ses amendements de coordination n° 30 et n° 31 ; adoptés - **Art. 13 ter** (indemnité de fonction des maires à Mayotte) (p. 5285) : son amendement de rectification n° 32 ; adopté - **Après l'art. 13 ter** : demande le retrait de l'amendement n° 55 de M. Dominique Larifla (incompatibilité d'exercice d'un mandat de conseiller général avec celui de conseiller régional dans les départements d'outre-mer) - **Intitulé du projet de loi** (p. 5286) : son amendement n° 33 : "projet de loi relatif aux incompatibilités entre mandats électoraux et fonctions électives" ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - (20 octobre 1999) - Président de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 5309, 5310) : souci de la commission des lois du Sénat de parvenir à un accord entre les deux chambres du Parlement. Nécessité de prendre en compte les propositions du rapporteur sur un texte de loi aussi important.

- **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - Président de la commission des lois - **Art. 1er** (attributions du ministre de la justice) - **Art. 30 du code de procédure pénale** (définition des orientations générales de la politique pénale - interdiction des instructions dans les affaires individuelles) (p. 5340, 5343) : intervient en faveur de l'amendement n° 1 de la commission (remplacement du mot "directives" par le mot "orientations"). Maintien d'un ordre juridique comportant trois étages : la loi, le règlement et la circulaire. Absence de caractère normatif d'une circulaire. (p. 5345, 5347) : intervient sur l'amendement n° 2 de la commission (possibilité pour le ministre de la justice de donner aux procureurs généraux des instructions individuelles écrites et versées au dossier en cas d'infractions relatives aux atteintes, aux intérêts fondamentaux de l'Etat et au terrorisme). Responsabilité essentielle du garde des sceaux dans le fonctionnement de l'Etat - **Demande de priorité** (p. 5353) : demande l'examen en priorité de l'amendement n° 8 de la commission, tendant à insérer un article additionnel après l'article 1er ; priorité ordonnée - **Après l'art. 1er (par priorité)** (p. 5377) : atomisation de la poursuite publique. Compte tenu de son importance, demande un vote par scrutin public de l'amendement n° 8 de la commission (création d'un procureur général de la République chargé de veiller à la cohérence de l'exercice de l'action publique, désigné par le Président de la République) - **Art. 1er ter** (pouvoirs dans l'intérêt de la loi) (p. 5386) : intervient sur l'amendement de suppression n° 10 de la commission. Inutilité de l'institution de délais. (p. 5387) : organisation de ce débat - **Art. 2** (attributions du procureur général près la cour d'appel) - **Art. 36 du code de procédure pénale** (coordination de l'application des orientations générales de la politique pénale) (p. 5390) : se déclare opposé à l'amendement n° 52 de Mme Dinah Derycke (adaptation possible des directives après accord du ministre de la justice). Contradiction avec l'esprit général du texte.

- **Rappel au règlement** - (26 octobre 1999) - Président de la commission des lois (p. 5433) : mandat de dépôt décerné par la cour d'assises à la fin du procès d'un accusé ayant comparu librement : position du garde des sceaux relative à cette initiative d'origine sénatoriale.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale [n° 0470 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (26 octobre 1999) - Président de la

commission des lois - **Art. 2 (suite)** (*attributions du procureur général près la cour d'appel*) - **Art. 36 du code de procédure pénale (suite)** (*coordonnation de l'application des orientations générales de la politique pénale*) (p. 5436) : sur l'amendement n° 13 de la commission (obligation pour le procureur général de prendre des réquisitions écrites conformes aux instructions qui lui sont données par le ministre de la justice ou par le procureur général de la République), intervient sur le sous-amendement n° 76 de M. Michel Charasse (impossibilité pour le procureur général de soutenir des réquisitions écrites ne s'inscrivant pas dans le cadre des orientations générales). Clarté de la formulation choisie par le rapporteur de la commission des lois - **Art. 12** (*application dans les territoires d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et dans la collectivité territoriale de Mayotte*) (p. 5471) : sur l'amendement n° 44 de la commission (remplacement de la référence aux territoires d'outre-mer par une référence à la Polynésie française et aux îles Wallis-et-Futuna), reprend le sous-amendement, retiré par M. Patrice Gélard, n° 75 (entrée en vigueur de la loi après promulgation d'une loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature) ; adopté. Responsabilité des magistrats.

LARCHER (Gérard), sénateur (Yvelines) RPR.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 27, 28 janvier ; 9, 16 février ; 4, 10, 11, 18 mars ; 27, 28, 29 avril ; 6, 12, 18 mai ; 1er, 8, 15, 17, 22, 24, 29, 30 juin ; 21 octobre ; 2, 23, 30 novembre ; 9, 11, 12, 13 et 20 décembre 1999.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 28 octobre et du 17 novembre 1999).

Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait avec MM. Claude Belot et Charles Revet au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation [n° 203 (98-99)] pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence [n° 272 (98-99)] (18 mars 1999) - **Aménagement du territoire.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur l'avenir des espaces périurbains [n° 292 (98-99)] (31 mars 1999) - **Aménagement du territoire.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 298 (98-99)] (7 avril 1999) - **Aménagement du territoire.**

Rapport, fait, avec MM. Claude Belot et Charles Revet, au nom de la commission spéciale sur le projet de loi d'orientation [n° 347 (98-99)] pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture [n° 373 (98-99)] (20 mai 1999) - **Aménagement du territoire.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur les principales évolutions de La Poste et du secteur postal au cours des vingt derniers mois (novembre 1997 - juin 1999) [n° 463 (98-99)] (30 juin 1999) - **Poste et télécommunications.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Ville [n° 91 (1999-2000) tome 23] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 361 (JO Débats du 4 novembre 1998) (p. 4195) - Ministère : Equipement - *Aménagement de la nationale 10 entre Rambouillet-Bel Air et Ablis* - Réponse le 10 février 1999 (p. 808) - **Routes**

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Souhaits de bienvenue au lord-maire de Glasgow** - (10 mars 1999) (p. 1385).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Kazakhstan** - (18 mai 1999) (p. 3063).

- **Proposition de loi tendant à améliorer la représentation parlementaire au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [n° 0436 (97-98)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3910) : qualité des travaux de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : exemple du dossier de l'énergie nucléaire.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 0235 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3910) : voir son intervention sous la proposition de loi n° 0436 (97-98).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (17 juin 1999) (p. 4156, 4157) : avancement des travaux.

- **Modification de l'ordre du jour** - (29 juin 1999) (p. 4616, 4617) : demande par le Gouvernement du retrait de l'ordre du

jour du Sénat du projet de loi sur l'innovation et la recherche avec proposition d'un report de la discussion au mercredi 30 juin.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Légion d'honneur - Ordre de la Libération (budgets annexes)

- (13 décembre 1999) (p.7504) : salue la présence du général Douin, grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur, et du général Simon, chancelier de l'ordre de la Libération.

- En qualité de sénateur

- Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion - (21 janvier 1999) - **Après l'art. 4** (p.181, 182) : son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 194 : classement en zones franches agricoles des entreprises agricoles en difficulté économique en zones périurbaines ; retiré.

- Suite de la discussion - (27 janvier 1999) - **Art. 16 (réforme du contrôle des structures)** (p.317, 318) : renforcement du contrôle des structures concernant la transmission d'exploitation à un membre de la famille : autorisation préalable au lieu d'une déclaration préalable. Autorisation provisoire de deux ans en cas de transmission père-fils au sein d'un groupement agricole d'exploitation en commun, GAEC. Inutilité de ce contrôle. Objectifs du contrôle des structures : éviter les concentrations excessives des terres, permettre une régulation entre l'offre et la demande. Contrôle devenu inutile par rapport à ces objectifs dans le contexte actuel de disparition de nombreuses exploitations. Le groupe du RPR propose la suppression de l'autorisation préalable en cas de transfert à un membre de la famille ainsi que de l'autorisation provisoire de deux ans.

- Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - (23 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Discussion générale** (p.1662, 1663) : hommage à MM. Charles Pasqua et Daniel Hoeffel qui ont contribué à l'élaboration du texte de 1995. Regrette la procédure d'urgence retenue par le Gouvernement pour la discussion de ce projet de loi. Remerciements au président de la commission spéciale et aux deux autres rapporteurs. Rappel historique sur l'unité territoriale de la France. Principe de solidarité. Attentes de la population. Réaffirmation du rôle du Parlement. Objectif d'égalité. Accès de tous aux services publics. (p. 1664, 1665) : volonté du Sénat d'organiser un équilibre dynamique entre les différents territoires. Constitution des agglomérations et des pays. Propositions de la commission spéciale : définition de la durabilité ; complément à la notion de "schéma de services" ; association du développement économique et de la protection de l'environnement ; entrées de villes. Rôle des élus locaux. Place de la France dans l'espace européen.

- Suite de la discussion - (24 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Discussion générale (suite)** (p.1729) : infrastructures autoroutières aux Pays-Bas. Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT. Fonds national de développement des entreprises. - **Art. 1er (définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire)** (p.1732) : son amendement n° 18 : précisions sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens, sur les politiques publiques qui y contribuent et définition de la durabilité ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 306 de M. Jean-Marc Pastor (affirmation de la place de l'homme en tant que pivot de notre société). Son amendement n° 19 : insertion parmi les objectifs de la politique d'aménagement du territoire de la réduction des inégalités territoriales ; adopté. (p.1733) :

accepte l'amendement n° 240 de Mme Janine Bardou (prise en compte parmi les objectifs de la politique d'aménagement du territoire du développement de la richesse nationale et de l'emploi) et souligne sa participation ainsi que celle des membres du groupe des Républicains et Indépendants au sein de la commission spéciale. (p.1735) : s'oppose à l'amendement n° 265 de M. Gérard Le Cam (création de fonds régionaux pour l'emploi et le développement). Son amendement n° 20 : suppression du rapport du Gouvernement sur la mise en place des fonds régionaux pour l'emploi ; adopté. (p.1736) : s'oppose à l'amendement n° 266 de M. Gérard Le Cam (insertion parmi les objectifs et les principes de la politique d'aménagement du territoire du principe de subsidiarité). Son amendement n° 21 : insertion du territoire français dans les réseaux de transport transeuropéens ; adopté. (p.1737) : bien que favorable au principe de péréquation, s'oppose à l'amendement n° 267 de M. Gérard Le Cam (insertion parmi les principes de la politique d'aménagement du territoire de la péréquation financière entre les collectivités locales). Accepte l'amendement n° 241 de Mme Janine Bardou (réaffirmation du respect des compétences transférées aux communes, départements et régions par les lois de décentralisation). (p.1738, 1740) : ses amendements n° 22 : remplacement des mots "schémas de services collectifs" par les mots "schémas directeurs" ; et n° 23 de coordination ; adoptés. (p.1741, 1742) : accepte l'amendement n° 135 de M. Michel Souplet (possibilité de prendre en compte la valeur de l'activité des bénévoles dans les contrats passés entre l'Etat et les collectivités locales). Son amendement n° 24 : remplacement des mots "schémas de services collectifs" par les mots "schémas directeurs prévus à l'article 10 de la présente loi" ; adopté - **Art. 2 (définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire)** (p.1746, 1747) : son amendement n° 25 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté après modification par les sous-amendements qu'il accepte n° 268 de M. Gérard Le Cam (précision sur la notion de service public et ses fonctions), n° 333 de M. Pierre Hérisson (mention des parcs naturels régionaux), n° 260 de M. Lylian Payet (amélioration de la prise en compte de la spécificité des départements d'outre-mer) et n° 216 (prise en compte des inégalités territoriales dans les contrats de plan) et n° 323 (distinction entre les territoires ruraux et les espaces naturels et introduction d'un concept de schéma national de synthèse) de M. Jean-Pierre Raffarin. Exemple de l'Allemagne. Association du Parlement à l'élaboration des schémas directeurs d'équipements et de services et du schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels. (p.1750) : sur son amendement n° 25 précité, s'oppose au sous-amendement n° 270 de M. Gérard Le Cam (suppression de la mise en cohérence des politiques nationales et communautaires dans le domaine de l'aménagement du territoire). Accepte l'amendement n° 129 de M. Pierre Hérisson (introduction des parcs naturels régionaux parmi les choix stratégiques de l'aménagement du territoire). (p.1751) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 235 de M. Jean Pépin (affirmation du développement de l'interdépartementalité comme nouvel objectif stratégique). Déclare satisfaits par son amendement n° 25 précité les amendements portant sur le même objet n° 113 de M. Philippe Arnaud et n° 169 de M. Gérard Cornu (mention de l'importance des zones de revitalisation rurale et de la nécessité de favoriser leur développement économique). Demande le retrait de l'amendement n° 230 de Mme Janine Bardou (prise en compte dans la péréquation des ressources publiques des charges territoriales et des handicaps supportés par les collectivités locales). S'oppose aux amendements n° 114 de M. Philippe Arnaud (introduction d'un neuvième schéma relatif aux services publics locaux) et n° 170 de M. Patrick Lassourd (introduction d'un neuvième schéma relatif à l'enseignement initial). Rappel historique des grandes lois scolaires. (p.1755) : s'oppose à l'amendement n° 168 de M. Patrick Lassourd (mention du respect des principes d'égalité d'accès à l'instruction et à la culture ainsi que d'égalité des chances de réussite sur l'ensemble du territoire) et au sous-amendement n° 215 de M. Jean-Pierre Raffarin (élaboration d'un schéma d'insertion des territoires français dans l'espace européen) déposé sur son amendement n° 25 précité - **Art. 9 (par priorité) (remplacement des**

schémas sectoriels par les schémas de services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1759) : son amendement n° 41 : adoption par le Parlement des schémas directeurs d'équipements et de services et du schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels sous la forme d'un rapport annexé ; adopté après modification par les sous-amendements n° 249 de M. Jean-Pierre Raffarin (adoption de ces schémas par une loi portant schéma de synthèse) qu'il accepte et n° 248 de Mme Janine Bardou (consultation du département sur ces schémas) pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat. (p. 1760, 1762) : s'oppose à l'amendement n° 278 de M. Gérard Le Cam (clarification des différentes étapes de l'élaboration des huit schémas de services collectifs, soumission au Parlement d'un projet de loi déposé avant fin 1999 sur les objectifs de ces schémas et avis des organes compétents avant la publication des décrets d'application). Réaffirmation du rôle du Parlement - **Art. 3 (coordination)** (p. 1763) : son amendement de coordination n° 26 ; adopté - **Art. 4 (conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, CNADT)** (p. 1764, 1765) : ses amendements n° 27 : établissement d'une cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et les politiques mises en place par l'Union européenne ; et n° 28 de cohérence rédactionnelle ; adoptés. (p. 1766) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 271 de M. Gérard Le Cam et n° 245 de Mme Janine Bardou (extension des cas de consultation du CNADT au schéma de réorganisation des services de l'Etat) ainsi que le n° 244 du même auteur (extension des cas de consultation du CNADT à la définition des procédures contractuelles entre l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes et entreprises signataires). (p. 1767, 1768) : ses amendements de cohérence rédactionnelle n° 29 et de précision rédactionnelle n° 30 ; adoptés. Accepte l'amendement n° 217 de M. Jean-Pierre Raffarin (publicité des débats du CNADT) et intervient sur l'amendement n° 246 de Mme Janine Bardou (réexamen tous les cinq ans de la politique conduite) - **Art. 5 (schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT)** (p. 1769) : s'oppose à l'amendement n° 136 de M. Michel Souplet (maintien des structures administratives existantes sans en créer de nouvelles). (p. 1770, 1772) : ses amendements n° 31 : nouvelle définition du SRADT et de ses principaux objectifs ; et n° 32 de coordination rédactionnelle ; adoptés. Sur son amendement n° 31 précité, s'oppose aux sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 272 (suppression de la référence à la dimension interrégionale et transfrontalière) et n° 273 (suppression de la coordination avec la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne).

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Art. 5 (suite)** (p. 1783, 1784) : son amendement n° 33 : participation des organismes consulaires à l'élaboration du SRADT et désignation des associations agréées par le Conseil économique et social régional ; adopté. Exemple de la région d'Ile-de-France. (p. 1785) : ses amendements de coordination rédactionnelle n° 34 et de conséquence n° 35 ; adoptés - **Art. 5 bis (mise en oeuvre de schémas interrégionaux)** (p. 1786, 1788) : ses amendements n° 36 : possibilité réservée aux seules régions d'élaborer des schémas interrégionaux ; et n° 37 : insertion de ces schémas dans l'espace européen ; devenus sans objet. Accepte l'amendement n° 231 de Mme Janine Bardou (octroi d'une base législative aux schémas interrégionaux élaborés par les seules régions et devant s'insérer dans l'espace européen). S'oppose à l'amendement de suppression n° 274 de M. Gérard Le Cam, ainsi qu'à l'amendement n° 146 de M. Alain Vasselle (possibilité de mettre en place des contrats de plan locaux entre régions et départements) - **Après l'art. 5 bis** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 236 de M. Jean Pépin (possibilité pour les départements de conclure entre eux des schémas interdépartementaux) - **Art. 6 (conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire, CRADT)** (p. 1792) : son amendement n° 39 : organisation de la CRADT en deux collèges : un collège des exécutifs et un collège consultatif ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 275 de M. Gérard Le Cam (équilibre dans la composition de la CRADT entre les représentants politiques et ceux des milieux socio-économiques et associatifs). (p. 1793) : représentativité

de ces deux collègues. Agrément des associations. (p. 1795, 1796) : son amendement de cohérence rédactionnelle n° 38 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 276 de M. Gérard Le Cam (association des CRADT à la concertation sur les schémas régionaux) et demande le retrait de l'amendement n° 137 de M. Michel Souplet (insertion parmi les compétences de la CRADT d'une disposition relative aux maisons de services publics) - **Art. 8 bis (création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958)** (p. 1797, 1800) : son amendement n° 40 : aménagement du mode de fonctionnement de ces délégations parlementaires ; adopté après modification par le sous-amendement n° 247 de Mme Janine Bardou (précision relative au schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels), qu'il accepte. Suppression de la désignation des suppléants et de l'élection des présidents et des vice-présidents au début de chaque session ordinaire. Extension des missions des délégations à l'évaluation de l'exécution des schémas directeurs d'équipements et de services. Suppression du délai d'un mois pour rendre un avis sur les projets de décrets relatifs aux schémas. Saisine par les présidents de groupes politiques et impossibilité d'autosaisine. Suppression de la publicité des travaux, de l'approbation par le Bureau du règlement intérieur et du délai prévu pour la désignation des membres des délégations. S'oppose à l'amendement n° 307 de M. Jean-Marc Pastor (établissement d'un rapport vérifiant la prise en compte du facteur humain dans la mise en oeuvre des dispositions de cette loi). Préoccupation partagée par tous les membres de la commission spéciale et prise en compte à l'article 1er de ce projet de loi. Déclare satisfait l'amendement n° 277 de M. Gérard Le Cam (possibilité de saisine des délégations par les présidents de groupe parlementaire) par son amendement n° 40 précité. Financement des moyens de fonctionnement de ces délégations - **Art. 10 (schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1803, 1804) : son amendement n° 42 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté après modification par les sous-amendements n° 279 de M. Gérard Le Cam (prise en compte de la notion de développement des établissements d'enseignement supérieur) et n° 151 de M. Alain Vasselle (mention des universités de technologie dans la liste des établissements dont les formations doivent être en lien avec le monde économique), qu'il accepte. Rappel du débat de décembre 1994. Universités thématiques. Universités de technologie. Localisation dans des villes de taille moyenne. Organisation de réseaux à partir des centres de recherche et des établissements d'enseignement supérieur. Rééquilibrage de la recherche sur l'ensemble du territoire. Augmentation de la moyenne d'âge des équipes de recherche. (p. 1806) : sur son amendement n° 42 précité, s'oppose au sous-amendement n° 280 de M. Gérard Le Cam (suppression de l'alinéa définissant les objectifs de répartition géographique des emplois de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs participant à la recherche publique). Accepte l'amendement de précision n° 152 de M. Alain Vasselle. Estime satisfaits les amendements n° 281 de M. Gérard Le Cam (prise en compte de la notion de développement des établissements d'enseignement supérieur) et n° 118 de M. Philippe Arnaud (création d'universités thématiques ou de collègues universitaires dans les villes moyennes). (p. 1809) : critique du ministre sur la vision "équipementière" de la commission spéciale - **Art. 11 (articulation de la carte des formations supérieures et de la recherche et du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1810) : son amendement rédactionnel n° 43 ; adopté - **Après l'art. 12 (par priorité)** (p. 1811) : son amendement n° 331 : création d'un schéma directeur d'équipements et de services sportifs ; adopté. Contribution des équipements sportifs à l'animation et à la valorisation des territoires. Implantation de la fédération de football près de Rambouillet - **Art. 12 (schéma de services collectifs culturels - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1815, 1818) : son amendement n° 44 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté après modification par les sous-amendements n° 282 de M. Gérard Le Cam (prise en compte des pôles artistiques et culturels à vocation locale et régionale) et n° 255 de

Mme Janine Bardou (développement de la pratique d'activités artistiques et culturelles), qu'il accepte. Objectifs : identification des territoires d'intervention prioritaire, encouragement au développement de pôles artistiques et culturels à vocation nationale et internationale et coordination des politiques culturelles des collectivités territoriales et de l'Etat. Question des langues régionales et minoritaires. Rappelle que le français est la langue de la République. Demande le retrait de l'amendement n° 153 de M. Alain Vasselle (suppression de la référence aux langues minoritaires) - **Art. 14** (*schéma de services collectifs sanitaires - art. 17 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1820, 1821) : son amendement n° 45 : création d'un schéma directeur d'équipements et de services sanitaires ; adopté après modification par le sous-amendement n° 322 de M. Alain Joyandet (développement de la télé-médecine), qu'il accepte. Nouvelle rédaction de cet article. Etablissements de proximité. Difficulté dans l'avenir de trouver des diplômés également répartis sur l'ensemble du territoire. Nécessité du maintien de l'équilibre financier de la sécurité sociale. Harmonisation entre le schéma directeur et les schémas régionaux d'organisation sanitaire, SROS. Sur son amendement n° 45 précité, s'oppose au sous-amendement n° 283 de M. Gérard Le Cam (suppression de la référence à l'équilibre financier de la sécurité sociale). (p. 1822, 1823) : médecine préventive. Services d'accueil des urgences, SAU - **Art. 15** (*schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1825) : son amendement de cohérence n° 46 ; adopté. (p. 1826) : sur l'amendement n° 206 de M. Alain Joyandet (couverture en 2010 de l'ensemble du territoire par les réseaux de communication interactifs à haut débit), qu'il accepte, son sous-amendement n° 324 : prise en compte de la diversité des réseaux terrestres, hertziens et satellitaires ; adopté. Libéralisation du secteur des télécommunications. Evolution des technologies. Rapports du Sénat sur ce sujet. Propose l'ouverture d'un grand débat l'an prochain à l'occasion de la révision de la loi de réglementation des télécommunications. (p. 1828) : s'oppose à l'amendement n° 284 de M. Gérard Le Cam (affirmation du principe de péréquation géographique des tarifs téléphoniques). Article L. 35-2 du code des postes et télécommunications. (p. 1829) : demande le retrait de l'amendement n° 208 de M. Alain Joyandet (bilan de la couverture du territoire en réseaux haut débit et communication des résultats aux collectivités territoriales). Rapport de M. René Trégouët. (p. 1830) : s'oppose à l'amendement n° 285 de M. Gérard Le Cam (suppression de la référence à la notion de "service universel"). (p. 1830, 1831) : demande le retrait des amendements de M. René Trégouët n° 227 (mise en place d'un observatoire de l'Internet), n° 228 (possibilité pour les collectivités territoriales de contribuer au financement de la connexion à un réseau de télécommunications interactif à haut débit) et n° 229 (accès de tous, à un prix abordable, aux informations par les réseaux à haut débit). Mise en place d'un observatoire de l'Internet par l'autorité de régulation des télécommunications. Définition du service universel des télécommunications. (p. 1832) : son amendement n° 47 : prise en compte de la diversité des réseaux terrestres, hertziens et satellitaires ; adopté. Son amendement n° 48 : élargissement aux centres de formation professionnelle initiale ou continue des moyens nécessaires pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ; retiré au profit de l'amendement n° 225 de M. René Trégouët (examen des conditions de mise en place de tarifs dérogatoires pour les raccordements aux réseaux interactifs à haut débit des établissements d'enseignement et de formation), qu'il accepte. (p. 1833, 1834) : intervient sur l'amendement n° 120 de M. Philippe Arnaud (création d'un fonds de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant aux zones de revitalisation rurale de bénéficier des effets du développement des nouvelles technologies) - **Après l'art. 15** (p. 1835, 1836) : accepte l'amendement n° 16 de M. Pierre Hérisson (mise à la disposition des opérateurs de télécommunications et des exploitants de réseaux indépendants, par les collectivités territoriales, de leurs infrastructures de télécommunications) et s'oppose à l'amendement n° 340 du Gouvernement (création et mise à la disposition des exploitants autorisés, par les collectivités

territoriales, d'infrastructures de télécommunications, en cas de carence ou d'insuffisance des offres proposées par les acteurs du marché). Augmentation de la liberté d'intervention des collectivités locales. Insécurité juridique actuelle. (p. 1837) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 104 de M. Michel Pelchat (prorogation de deux ans des dispositions de la loi n° 96-299 relative aux expérimentations dans le domaine des technologies et services de l'information) - **Art. 15 bis** (*service universel postal et transposition de la directive 97/67/CE du 15 décembre 1997 sur les services postaux - art. L. 1er et L. 2 du code des postes et télécommunications*) (p. 1839, 1840) : son amendement n° 49 : remplacement de cette transposition par des dispositions prévoyant l'élaboration d'une loi d'orientation postale dans les six mois ; adopté. Groupe d'études sénatorial sur l'avenir de La Poste et des télécommunications. Opérateurs étrangers. Favorable au principe, à terme, de la transposition de la directive. S'oppose à l'amendement de suppression n° 287 de M. Gérard Le Cam - **Art. 17** (*élaboration du schéma de services collectifs de l'énergie*) (p. 1841, 1843) : ses amendements n° 51 rédactionnel, n° 52 : suppression de la référence au stockage de gaz naturel ; et n° 53 : suppression de la référence aux installations de stockage de gaz naturel ; adoptés. S'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 288 (affirmation du principe du droit à l'énergie pour tous) et n° 289 (conditions et objectifs des services publics en vue de l'égal accès à l'énergie) - **Art. 18** (*schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux - art. 21 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1844, 1846) : son amendement n° 54 : création d'un schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels comportant des mesures en faveur de l'agriculture, du tourisme rural, de la réhabilitation et de la construction de logements, ainsi que de la diversification des activités économiques en milieu rural ; adopté. Sur son amendement n° 54 précité, demande le retrait des sous-amendements de M. Jacques Oudin n° 335, n° 336, n° 337 et n° 338 (intégration de la dimension littorale). Demande également le retrait de l'amendement de Mme Janine Bardou n° 232 (référence aux projets d'intérêt collectif concourant à l'entretien ou à la réhabilitation de l'espace). (p. 1848) : prise en compte de la préoccupation littorale à l'article 2 de ce projet de loi - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1852) : son amendement n° 55 : possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux ; adopté (le 30 mars 1999) après modification par le sous-amendement n° 321 de M. Claude Belot (éligibilité à la dotation de développement rural, sans condition de seuil de population, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre agissant pour le compte d'un pays et ne comprenant pas de communauté d'agglomération), qu'il accepte. Equilibre entre les différentes collectivités. Conseil de développement. Suppression des recommandations de la conférence de Rio de Janeiro, de la notion de contrat particulier, et de la formule "groupement d'intérêt public". Création des terroirs urbains et paysagers. Assouplissement de cette entité. (p. 1854, 1855) : sur son amendement n° 55 précité, s'oppose aux sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 341 (avis des conseillers régionaux à la place de celui du président du conseil régional), n° 342 (rétablissement d'un conseil de développement auprès des communes constituant un pays) et n° 343 (association du département à la phase de contractualisation du pays avec la région et l'Etat), à ceux de Mme Janine Bardou n° 250 (précision sur la notion de projet élaboré dans le cadre du pays) et n° 233 (possibilité de bénéficier d'un appui matériel de l'Etat pour les collectivités territoriales des zones de revitalisation rurale situées dans le périmètre d'étude d'un pays et ayant engagé une démarche de projet), ainsi qu'à celui de M. Jean Boyer n° 251 (rétablissement d'un conseil de développement auprès des communes constituant un pays) et à celui de M. Alain Vasselle n° 325 (caractère facultatif du recours à l'établissement public de coopération intercommunale). (p. 1857, 1858) : groupement d'intérêt

public de développement local. "Terroir urbain et paysager". Politique de l'espace périurbain.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Art. 19 (suite)** (p. 1913, 1914) : estime satisfaits les amendements de M. Philippe Arnaud n° 124 (suppression du mot "conforme" relatif à l'avis des conférences régionales et départementales de l'aménagement et du développement du territoire sur la formation du pays) et n° 125 (avis de la commission départementale de coopération intercommunale sur la formation du pays), de M. Dominique Braye n° 176 (précision sur les missions du pays) et n° 177 de cohérence, de M. Pierre Hérisson n° 134 (remplacement du mot "nécessite" par les mots "est subordonné à" dans la phrase relative à la définition d'une convention harmonisant les périmètres d'un pays et d'un parc naturel régional) et n° 132 (absence de modification pour les pays dont les communes ou groupements de communes ont déjà approuvé la charte) et de M. Alain Vasselle n° 166 (suppression de la référence aux recommandations adoptées par la communauté internationale à Rio de Janeiro) et n° 180 (suppression du conseil de développement). S'oppose aux amendements de Mme Yolande Boyer n° 310 (prise en compte des pays d'accueil touristique), de M. Jacques Bellanger n° 308 (possibilité de prise en charge par l'Etat d'une partie des frais liés à l'étude et à l'ingénierie de projet), de M. Pierre-Yvon Trémel n° 316 (précision sur le rôle du conseil de développement) et n° 311 (assouplissement de l'obligation pour les communes de s'organiser en établissement public de coopération intercommunale pour pouvoir contractualiser dans le cadre des contrats de plan Etat-régions), de M. Alain Vasselle n° 167 (suppression de la référence à l'avis conforme de la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire), et de M. Bernard Cazeau n° 309 (avis conforme des conseils régionaux et généraux lorsque le périmètre d'étude du pays dépasse les limites d'un seul département ou d'une seule région). (p. 1915) : définition du mot "terroir" - **Art. 20 (agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1920, 1921) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 237 de M. Daniel Hoeffel et n° 252 de Mme Janine Bardou (suppression des seuils de population retenus pour la création d'agglomération). Nécessité d'une meilleure organisation des agglomérations. Relations entre les pays et les agglomérations. (p. 1924, 1925) : émet un avis de sagesse défavorable sur l'amendement n° 198 de M. Philippe François (caractère facultatif de l'élaboration du projet d'agglomération). Complémentarité entre le concept d'agglomération et celui de pays. Dotation globale de fonctionnement des communautés d'agglomération et des communautés de communes. Son amendement n° 56 : association du département à l'élaboration du projet d'agglomération ; retiré au profit de l'amendement n° 126 de M. Philippe Arnaud (association du département et de la région à l'élaboration du projet d'agglomération). (p. 1926) : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Alain Vasselle (prise en compte des questions de santé publique). Son amendement n° 57 : suppression de la référence aux recommandations de la conférence de Rio de Janeiro ; adopté. (p. 1927) : son amendement n° 58 : suppression de l'alinéa portant création du conseil de développement dans les agglomérations ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 317 de M. Pierre-Yvon Trémel (précision sur la création du conseil de développement dans les agglomérations). (p. 1928) : son amendement n° 59 : suppression de l'obligation pour les agglomérations de se constituer en syndicat mixte ou en établissement public de coopération intercommunale ; adopté. Estime satisfait l'amendement n° 290 de M. Gérard Le Cam par son amendement identique n° 59 précité. S'oppose à l'amendement de coordination n° 199 de M. Philippe François. (p. 1929) : son amendement n° 60 : suppression du mot "particulier" relatif au contrat passé entre l'Etat, les régions et les établissements publics de coopération intercommunale ; adopté. (p. 1930) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 254 de Mme Janine Bardou (consultation des départements lors de la préparation du contrat entre l'Etat, les régions et les établissements publics de coopération intercommunale). Son amendement n° 61 : suppression de l'obligation de passer une convention pour assurer la continuité et la complémentarité

du contrat de pays et du contrat d'agglomération ; adopté. (p. 1932) : ses amendements n° 63 : suppression de l'obligation de constituer un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans les agglomérations d'au moins cinquante mille habitants comprenant une commune centre de plus de quinze mille habitants ; et n° 64 de coordination ; adoptés. Estime satisfaits par son amendement n° 63 précité, les amendements portant sur le même objet, n° 211 de M. Alain Joyandet et n° 238 de M. Daniel Hoeffel (suppression des conditions de seuils de population liées à la constitution de l'établissement public de coopération intercommunale) ainsi que n° 253 de Mme Janine Bardou (renvoi au futur débat sur le projet de loi relatif à l'intercommunalité pour définir les seuils de population liés à la constitution de l'établissement public de coopération intercommunale) - **Après l'art. 20** (p. 1933) : s'oppose à l'amendement n° 293 de M. Gérard Le Cam (possibilité pour les départements d'élaborer un projet de développement et de conclure avec l'Etat et la région un contrat particulier en application du contrat de plan Etat-région) - **Art. 20 bis (conclusion de contrats de villes)** (p. 1934) : son amendement n° 65 : remplacement de la référence aux conseils généraux par la référence aux départements, et prise en compte de l'existence de terroirs urbains et paysagers ; adopté - **Art. 21 (parcs naturels régionaux)** (p. 1937) : son amendement n° 68 : insertion du premier alinéa de cet article définissant les relations entre les parcs naturels, les régions et l'Etat à l'article L. 244-1 du code rural et suppression du second alinéa ; adopté. Outil de protection et de valorisation du patrimoine - **Art. 22 (maintien des services publics sur le territoire et création des maisons des services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1939) : organisation de la sortie du moratoire décidé en 1993. Accepte l'amendement n° 188 de M. Alain Vasselle (précision sur le plan d'organisation des services dans chaque département). (p. 1940) : accepte l'amendement n° 294 de M. Gérard Le Cam (caractère systématique de l'étude d'impact préalable à toute décision de réorganisation ou de suppression d'un service aux usagers). (p. 1941) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 189 de M. Alain Vasselle (concertation préalable avec les collectivités locales avant tout projet de disparition ou de fermeture d'un service non conforme aux objectifs du plan d'organisation départemental, puis avis de la commune et du conseil général après la réalisation de l'étude d'impact). (p. 1943) : accepte l'amendement n° 312 de M. Jacques Bellanger (extension des cas de mise en oeuvre du dispositif de régulation prévu lors de la réorganisation ou de la fermeture d'un service public). Procédures de recours en cas de fermeture d'un service public. (p. 1944) : accepte l'amendement n° 318 de M. Claude Domeizel (possibilité de remboursement par l'Etat de tout ou partie des charges générées par la mise à disposition de personnels ou de locaux par les collectivités locales pour créer des maisons des services publics ou permettre le fonctionnement d'un service public). Coût financier du service postal. (p. 1947) : son amendement n° 69 : possibilité pour un établissement public ou un autre organisme chargé d'une mission de service public de mettre des moyens en commun avec une entreprise afin d'assurer le maintien de son activité en milieu rural, à défaut de conclusion d'une convention de maison des services publics ; adopté après modification par les sous-amendements de Mme Janine Bardou n° 221 (octroi d'un complément de la dotation de solidarité rurale aux communes situées dans les zones de revitalisation rurale), auquel il s'oppose, et n° 234 (possibilité de créer des groupements d'employeurs dans le cas de mise à disposition de personnels par les collectivités locales), pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat. (p. 1949, 1951) : critères d'attribution de la dotation de solidarité rurale. Groupements d'employeurs créés par la loi du 25 juillet 1985 relative à la montagne. Rapport Praderie sur les groupements d'employeurs. Possibilité de multisalarariat. Intervient sur le sous-amendement n° 326 de M. Alain Vasselle (mise à disposition de personnels de la fonction publique auprès d'une entreprise), déposé sur son amendement précité n° 69. Interrogation sur la nécessité d'aborder la question des mises à disposition de personnels titulaires de la fonction publique. Rapport Schwartz sur la carrière des agents territoriaux. Concept de "réseaux associés" de La Poste. S'oppose aux

amendements de M. Gérard Le Cam n° 295 (maintien des moyens publics mis en oeuvre, notamment en emplois) et n° 297 (avis de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics sur les conventions passées entre l'Etat et les établissements et services publics). S'oppose également à l'amendement n° 263 de M. Bernard Joly (implantation des maisons des services publics dans le cadre géographique des bassins de vie). (p.1953, 1954) : mise en commun de moyens matériels et financiers. Rappel du débat sur la loi relative à l'organisation du service public de La Poste et des télécommunications. Evolution de France Télécom. Exemple des services postaux des autres pays européens. (p. 1955) : s'oppose à l'amendement n° 296 de M. Gérard Le Cam (compensation des charges résultant de la mise en place des maisons des services publics par un relèvement de la dotation globale de fonctionnement) - **Après l'art. 22** (p. 1956, 1957) : son amendement n° 70 : définition, rôle et désignation de la collectivité chef de file; adopté après modification par le sous-amendement n° 330 de M. Alain Vasselle (prise en compte des groupements de communes pour la désignation de la collectivité chef de file des actions relatives au développement local), auquel il s'oppose. (p. 1958) : décision du Conseil constitutionnel de 1994. Complémentarité entre les niveaux des collectivités territoriales - **Art. 22 ter** (*information du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire sur l'attribution des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire*) (p. 1960) : son amendement de cohérence rédactionnelle n° 71 ; adopté - **Art. 22 quater** (*information des élus concernés sur l'attribution des crédits inscrits à la section locale du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire*) (p. 1961) : ses amendements de précision rédactionnelle n° 72 et n° 73, et de cohérence rédactionnelle n° 74 ; adoptés - **Art. 23** (*fonds de gestion des milieux naturels - art. 38-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1962) : son amendement n° 75 : fusion du fonds de gestion de l'espace rural et du fonds de gestion des milieux naturels ; adopté. Volet financier du schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels. Consommation des crédits. (p. 1963) : son rapport de mission parlementaire sur le patrimoine rural. Exemples du marais Vernier, de l'espace naturel Nord-Pas-de-Calais et du parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse - **Après l'art. 23** (p. 1965) : s'oppose à l'amendement n° 298 de M. Gérard Le Cam (présentation d'un rapport étudiant la possibilité de mise en place de fonds régionaux pour l'emploi et le développement) - **Art. 24** (*articulation entre le schéma national d'aménagement et de développement du territoire et le schéma directeur de la région Ile-de-France afin d'assurer le développement de cette région - art. 39 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1966, 1967) : son amendement n° 76 : établissement d'un schéma directeur du Bassin parisien ; adopté après modification par le sous-amendement n° 327 de M. Alain Vasselle (possibilité pour l'Etat et les régions de mettre des moyens en commun), qu'il accepte. Nécessité d'une cohérence entre l'Ile-de-France et les cinq régions qui lui sont contiguës. (p. 1968) : rapport de préparation du contrat de plan pour la région d'Ile-de-France.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Art. 35 (par priorité)** (*schéma directeur de la région Ile-de-France - art. L. 141-1 du code de l'urbanisme*) (p. 1975, 1976) : ses amendements n° 89 : renforcement du rôle de Paris comme métropole européenne et du rayonnement international de l'Ile-de-France et prise en compte des disparités culturelles ; et n° 90 de coordination rédactionnelle ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 304 de M. Gérard Le Cam (modification de l'expression des objectifs du schéma directeur) - **Art. 25** (*zones prioritaires ultrapériphériques - art. 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1977, 1979) : accepte les amendements de M. Rodolphe Désiré n° 319 (remplacement de la notion de "zones prioritaires ultrapériphériques" par celle de "régions ultrapériphériques françaises"), n° 320 (conditions spécifiques de ces régions) et n° 314 de coordination, ainsi que sur celui-ci, le sous-amendement n° 350 de Mme Lucette Michaux-Chevry (prise en compte du caractère insulaire et archipelagique) - **Après l'art. 26** (p. 1982, 1983) : s'oppose à l'amendement n° 193 de M. Patrick Lassourd (octroi d'exonérations fiscales favorisant l'implantation de petites

entreprises, à des territoires réunissant deux des quatre critères retenus pour le zonage de la prime d'aménagement du territoire). Sur les amendements de M. Gérard Cornu, intervient sur le n° 194 (rapport sur le coût des mesures d'exonération de taxes et de cotisations sociales existantes à l'intérieur des zones de revitalisation rurale et des zones prioritaires d'aménagement du territoire) et accepte le n° 195 (extension du bénéfice des mesures d'exemption de taxe professionnelle à l'implantation d'activités liées aux nouvelles technologies de la communication dans les zones de revitalisation rurale) - **Art. 28** (*définition du rôle du système de transports*) (p. 1984) : son amendement de précision n° 78 ; adopté - **Art. 29** (*définition de la politique globale des transports de personnes et de marchandises*) (p. 1985, 1986) : son amendement de suppression n° 79 ; adopté. Modifications apportées par l'Assemblée nationale. Préoccupations environnementales. Absence de portée pratique de plusieurs dispositions de cet article. S'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 299 (prise en compte de la rénovation des réseaux) et n° 300 (réalisation de nouvelles infrastructures). Intermodalité - **Art. 30** (*prise en compte des schémas de services collectifs de transports dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique globale de transports*) (p. 1987, 1989) : son amendement de suppression n° 80 ; adopté. Abandon du canal Rhin-Rhône - **Après l'art. 30** (p. 1993) : s'oppose à l'amendement n° 301 de M. Gérard Le Cam (harmonisation des conditions de travail des salariés des différents modes de transport) et sur celui-ci, au sous-amendement n° 351 du Gouvernement (harmonisation des conditions d'emploi). Règlements de ce problème à l'échelon européen. Bâtellerie néerlandaise. - **Art. 31** (*prise en compte de schémas de services collectifs dans les critères de choix et d'évaluation relatifs aux infrastructures, équipements et matériels de transport donnant lieu à financement public*) (p. 1994) : son amendement de suppression n° 81 ; adopté - **Art. 32** (*régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transports*) (p. 1997) : son amendement de suppression n° 82 ; adopté. Augmentation de la demande de transport. Elaboration souhaitable de cinq schémas sectoriels d'équipements et de services. Intermodalité. S'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 302 (affirmation de l'objectif de desserte équilibrée de l'ensemble du territoire français) et n° 303 (consultation des départements sur la mise en oeuvre du schéma directeur routier national) ainsi qu'au n° 315 de M. Rodolphe Désiré (précision sur l'élaboration des schémas de services collectifs de transports dans les régions ultrapériphériques françaises) - **Après l'art. 32** (p. 2002, 2003) : ses amendements n° 85 de coordination et n° 83 : régime juridique des schémas directeurs d'équipements et de services de transports ; adoptés. Nécessité d'une approche à la fois multimodale et intermodale de l'ensemble des modes de transport. Accessibilité aux espaces ruraux. Pollution atmosphérique. (p. 2005) : expériences étrangères - **Après l'art. 32 ou après l'art. 33** (p. 2009, 2012) : son amendement n° 84 : régime applicable à chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Jacques Oudin, n° 344 (distinction entre le réseau autoroutier concédé et le réseau autoroutier non concédé) n° 348 (précision relative à la construction d'un réseau complet de liaisons autoroutières), n° 345 (suppression d'une précision reprise, à titre général, dans un autre amendement), n° 346 (remplacement des mots "liaisons de transport de type autoroute ferroviaire" par les mots "liaisons de transport combiné de fret") et n° 347 (élaboration des schémas directeurs d'équipements et de services dans le souci de préserver l'environnement) qu'il accepte ainsi que par le n° 349 (possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des conventions avec Réseau ferré de France) pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat. Définition des grands axes du réseau autoroutier et routier national. Objectif de desserte équilibrée et de désenclavement du territoire. Conclusions de la commission d'enquête du Sénat sur les grandes infrastructures d'aménagement du territoire. Mise en réseau des voies fluviales à grand gabarit et raccordement avec les grands sites portuaires français et européens. Report du trafic de marchandises sur la voie d'eau dans le cadre d'une chaîne intermodale de transport. Définition des différentes liaisons ferrées. Accroissement des capacités du

transport ferroviaire de marchandises. Développement du transport combiné. Définition des grandes orientations de l'organisation portuaire. Développement des équipements et des services aéroportuaires. Conséquences de l'abandon de la réalisation du canal Rhin-Rhône. S'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Oudin (approbation des schémas directeurs d'infrastructures par le Parlement) - **Art. 16 (précédemment réservé le 23 mars 1999, p. 1703) (des schémas multimodaux de services collectifs de transports)** (p. 2016, 2017) : son amendement de suppression n° 50 ; adopté. Estime satisfaits par son amendement précité n° 83, les amendements portant sur le même objet n° 17 de M. Adrien Gouteyron, n° 122 de M. Philippe Arnaud et n° 175 de M. Gérard Cornu (desserte des zones rurales les plus fragiles) - **Après l'art. 32 (suite)** : ses amendements de coordination n° 86 et n° 87 ; adoptés - **Art. 33 (coordination)** : son amendement de suppression n° 88 ; adopté. (p. 2018) : proteste contre la rédaction du communiqué de presse du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Drame du tunnel sous le Mont-Blanc. Franchissement des massifs alpins et pyrénéens. Demande une suspension de séance - **Après l'art. 16 (précédemment réservé le 25 mars 1999, p. 1791)** (p. 2019, 2020) : succès de l'expérimentation de la régionalisation des transports. Rapport de M. Hubert Haenel. Accepte l'amendement n° 138 de M. Josselin de Rohan (période transitoire de deux ans destinée à préparer l'adoption de la loi définissant les modalités des transports collectifs d'intérêt régional et les conditions de leur attribution aux régions) - **Après l'art. 33** (p. 2021) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jacques Oudin (principe de la concession et de la mise à péage des nouvelles autoroutes de liaison). Nécessité de mettre en accord la pratique et le droit. Recommandation de la commission d'enquête sénatoriale. (p. 2024, 2025) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Jacques Oudin n° 3 (application des règles européennes relatives aux concessions de travaux) et n° 4 (prolongation de la durée d'une concession). Adossement des concessions. Introduction d'un certain nombre de dérogations au principe de la publicité préalable. (p. 2026) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jacques Oudin (principe de l'affectation des produits aux charges des concessions). (p. 2027, 2028) : sur les amendements de M. Jacques Oudin, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 6 (soumission des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA, au régime fiscal de droit commun notamment en matière de TVA) et accepte les n° 7 (soumission des SEMCA au régime ordinaire des sociétés anonymes notamment en matière de règles financières et comptables) et n° 8 (ouverture progressive du capital des SEMCA). Procédure engagée contre la France devant la Cour de justice de Luxembourg pour non-respect de la deuxième directive TVA. (p. 2029) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Jacques Oudin (création d'un fonds de péréquation autoroutier garantissant l'équilibre entre les sections excédentaires et les sections déficitaires). Conservation, pour le moment, du système actuel. (p. 2030) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de M. Jacques Oudin (possibilité de mise à péage de certaines sections construites sur ressources budgétaires et nécessitant des travaux sous réserve d'un accord des collectivités locales traversées). Coût de l'aménagement routier en milieu intra-urbain et périurbain. Dispositif adopté par les Pays-Bas et la Suède afin de maîtriser les flux automobiles. (p. 2032, 2033) : sur les amendements de M. Jacques Oudin, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 12 (conventions entre l'Etat, Autoroutes de France et les SEMCA précisant les modalités de mise en oeuvre du schéma directeur d'équipements et de services routiers) et n° 15 (convention entre les départements traversés et les sociétés d'autoroutes permettant un soutien financier aux départements afin de réaliser des dessertes et des aménagements) et s'oppose au n° 14 (exclusion des concessions autoroutières du dispositif de la loi dite Sapin) - **Après l'art. 34** (p. 2034) : demande le retrait des amendements de M. Alain Gournac n° 219 (droit de rétrocession aux propriétaires de parcelles inscrites dans la réserve foncière dans le cas où la collectivité souhaite supprimer la réservation de cet emplacement et revendre la parcelle après l'avoir achetée) et n° 220 (délai de validité de la servitude résultant de l'inscription au plan d'occupation des sols d'emplacements réservés) - **Après l'art. 34 bis**

(p. 2035) : accepte l'amendement n° 212 de M. Georges Guillot (reconnaissance du rôle des comités d'expansion et des agences de développement économique). Rapport de la Cour des comptes de novembre 1996 sur les interventions des collectivités territoriales en faveur des entreprises - **Après l'art. 35** (p. 2036, 2037) : ses amendements n° 91 de coordination et n° 92 : prise en compte des espaces à vocation agricole dans les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols des communes auxquelles le schéma directeur de la région d'Ile-de-France est applicable ; adoptés. Nécessité d'assurer la pérennité de l'agriculture. Morcellement des parcelles. Notion de coupure d'urbanisation. Définition de la périurbanité - **Art. 36 (abrogation des dispositions relatives au financement du Canal Rhin-Rhône)** (p. 2037, 2039) : abandon de ce projet. Attachement à la réalisation du projet Seine-Nord. Comparaison avec les investissements allemands. Alternatives au transport routier - **Art. 37 (affectation et aliénation des chemins ruraux - art. L. 161-2 et L. 161-10-1 du code rural)** (p. 2040, 2041) : son amendement de suppression n° 93 ; adopté. Protection des chemins et des sentiers de France. Impossibilité d'atteindre cet objectif de protection au moyen de cet article - **Art. 38 (création d'un système national de référence de coordonnées géographiques, planimétriques et altimétriques)** (p. 2043) : accepte l'amendement n° 128 de M. Louis Mercier (participation des entreprises chargées de l'exécution d'une mission de service public à l'élaboration de ce système de référence) - **Après l'art. 38** (p. 2044, 2045) : ses amendements n° 94 : introduction de la référence aux espaces périurbains dans l'intitulé du titre IV du livre II du code rural ; et n° 95 : insertion dans le code rural, d'un nouveau chapitre consacré aux terroirs urbains et paysagers, TUP ; adoptés. Son amendement n° 96 : sauf circonstances particulières, possibilité de réviser le plan d'occupation des sols, au cours des dix premières années, pour les seules communes dotées d'un schéma directeur ; adopté après modification par le sous-amendement n° 352 du Gouvernement (définition plus précise des circonstances particulières et réduction à sept ans de la durée de la période) qu'il accepte. Problème de durabilité. (p. 2046) : impossibilité de traiter des dispositions portant sur la désaffectation de terrains agricoles au travers d'une modification du plan d'occupation des sols. (p. 2047, 2048) : ses amendements n° 97 : extension du champ de compétences des départements au titre de la protection des espaces naturels sensibles ; et n° 98 : mesure facilitant l'achat amiable par le département de terrains situés dans les zones naturelles des plans d'occupation des sols en les exonérant de l'obligation d'ouverture au public, lorsque ces terrains sont donnés à bail à un agriculteur ; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Après l'art. 38 (suite)** (p. 2111) : son amendement n° 99 : création des fonds communs de placement de proximité destinés à développer les fonds propres des entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire ; adopté. Revitalisation des territoires ruraux et développement d'activités nouvelles. Importance des financements de proximité pour la création de petites entreprises. Avantages fiscaux liés à la détention de parts de ces fonds communs par les particuliers. (p. 2115) : son amendement n° 100 : insertion parmi les missions du fonds national de développement des entreprises, FNDE, du soutien aux entreprises organisées en réseau ; adopté. Attractivité économique de l'axe rhénan. Proposition du groupe de travail "Nouvelles entreprises et territoires". Districts industriels. (p. 2117) : son amendement n° 101 : prorogation jusqu'au 31 décembre 2006 des exonérations fiscales pour les entreprises nouvellement implantées dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire ; adopté. Accepte l'amendement n° 305 de M. Gérard Le Cam (rapport sur les dispositions d'exonération fiscale mises en place par la loi n° 95-115 au profit des entreprises implantées sur des territoires fragiles). (p. 2119) : son amendement n° 102 : mesures d'incitation fiscale pour la transmission anticipée d'entreprise dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire ; adopté. Souci d'assurer la pérennité des entreprises. (p. 2120, 2121) : son amendement n° 103 : possibilité d'utiliser le produit de la taxe départementale des

espaces naturels sensibles pour acquérir des biens situés dans les zones naturelles mentionnées au plan d'occupation des sols ; adopté. Intervient sur l'amendement n° 313 de M. Michel Teston (possibilité de construire en discontinuité avec les bourgs, les villages, les hameaux dans les zones de montagne). Difficulté d'application de la loi dite "montagne". (p. 2122) : accepte les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 105 (possibilité pour les collectivités locales de constituer des "incubateurs territoriaux", destinés à promouvoir l'éclosion de projets de création d'entreprise) et n° 106 (autorisation au moyen des contrats de plan Etat-régions d'accorder un label de "pôle d'incubation territorial"). (p. 2126) : accepte les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 107 (autorisation pour les collectivités territoriales d'accorder aux anciens salariés créateurs d'entreprises, au sein des incubateurs territoriaux et pour le temps de la maturation de leur projet de création, une allocation calculée en fonction de leur situation financière antérieure, afin d'atténuer le risque lié à la création d'une entreprise) et n° 108 (possibilité pour les collectivités territoriales d'exonérer de taxe professionnelle pendant trois ans les entreprises dont la création résultera de l'action des pôles d'incubation territoriaux). Principe de la mutualisation. Périnatalité et croissance des entreprises. (p. 2127, 2128) : accepte les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 109 (participation directe ou indirecte des collectivités territoriales aux fonds d'investissement dits "d'amorçage" intervenant avant le capital risque, au tout début de la création) et n° 110 (soutien des collectivités locales aux organismes d'aide à la création d'entreprise distribuant des prêts d'honneur). Exemple de l'université technologique de Compiègne. (p. 2129, 2130) : son amendement n° 111 : délivrance de l'agrément fiscal aux plates-formes d'initiative locale se consacrant non seulement à la création mais également à la reprise d'entreprise ; adopté. Mission d'information consacrée aux plates-formes d'initiative locale confiée à M. Roger Besse, auteur initial de cet amendement. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 224 de M. Michel Barnier (élargissement de la possibilité de créer des groupements d'intérêt public à tous les secteurs de l'environnement) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2138, 2139) : remerciements. Rejet par le Gouvernement de l'essentiel du dispositif économique et social proposé par M. Jean-Pierre Raffarin. Modifications apportées par le Sénat. Equilibre entre pays et agglomérations. Nouvelles technologies de communication. Schéma directeur d'équipements et de services sportifs. Politique foncière. Rôle du Parlement. Remerciements à M. Jean François-Poncet, président de la commission spéciale ainsi qu'à MM. Claude Belot et Charles Revet, rapporteurs.

Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)] - (25 mai 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - Discussion générale (p. 3267, 3268) : procédure d'urgence retenue par le Gouvernement. Acceptation par le Sénat d'un certain nombre d'orientations importantes de ce texte. Volonté d'équilibre entre les prérogatives du Gouvernement et les droits du Parlement, entre les zones urbaines et les espaces ruraux et entre les services et les équipements. Mise en place de schémas directeurs spécifiques. Dispositions favorisant le développement économique. Notion de collectivité chef de file. Reconquête des espaces périurbains. Création d'un schéma d'équipements et de services sportifs. Nouvelles technologies de l'information et de la communication. Principes d'une réforme statutaire et financière du système autoroutier. Rejet par le Gouvernement et l'Assemblée nationale des onze articles additionnels insérant un volet économique. Calendrier de la négociation des contrats de plan Etat-régions. Péréquation des ressources financières des collectivités territoriales. Transport de marchandises. Au nom de la commission spéciale, propose le rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture. (p. 3269) : résultats d'une enquête d'opinion réalisée par l'IFOP sur le "regard des Français sur l'aménagement du territoire". Rapport du professeur Jean Dorst - **Art. 1er** (*définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 3281) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction de cet article rétablissant les dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de*

développement durable du territoire) (p. 3282, 3283) : son amendement de rétablissement n° 2 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 96 de M. Gérard Le Cam (suppression de la référence à la cohérence des politiques nationale et communautaire) - **Art. 3** (*coordination*) : son amendement n° 3 : remplacement de la référence au schéma national d'aménagement et de développement du territoire, SNADT, par la référence aux schémas directeurs d'équipements et de services et au schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels ; adopté - **Art. 4** (*Conseil national d'aménagement et de développement du territoire, CNADT*) (p. 3284, 3285) : ses amendements n° 4 : établissement d'une cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et les politiques mises en place par l'Union européenne ; n° 5 de cohérence rédactionnelle ; et n° 6 : consultation du CNADT sur les schémas de réorganisation des services de l'Etat ; adoptés - **Art. 5** (*schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT*) (p. 3286, 3287) : ses amendements n° 7 : nouvelle définition du SRADT et de ses principaux objectifs ; n° 8 de cohérence rédactionnelle ; n° 9 : participation des associations agréées et désignées par le Conseil économique et social régional, à l'élaboration du SRADT ; et n° 10 de coordination ; adoptés - **Art. 5 bis** (*schémas interrégionaux d'aménagement et de développement du territoire*) (p. 3288) : son amendement n° 11 : possibilité pour l'Etat et les régions de conclure des conventions interrégionales d'aménagement et articulation de ces conventions avec les schémas interrégionaux ; adopté. S'oppose à l'amendement de suppression n° 97 de M. Gérard Le Cam - **Art. 6** (*conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire, CRADT*) (p. 3289) : ses amendements n° 12 : organisation de la CRADT autour de deux collèges : le collège des exécutifs et le collège consultatif ; et n° 13 de coordination ; adoptés. Exemple de la région Poitou-Charente - **Art. 8 bis** (*création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexes de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958*) (p. 3290, 3292) : ses amendements n° 14 : suppression des dispositions relatives à la désignation des suppléants et à la simultanéité de la fin du mandat des délégués et de la fin du mandat parlementaire ; n° 15 de coordination ; n° 16 : allongement du délai laissé à chaque délégation pour rendre un avis sur les projets de décret mettant en oeuvre les schémas de services collectifs ; n° 17 : suppression de la faculté d'autosaisine ; et n° 18 : délai d'un mois pour la constitution des délégations ; adoptés. Préférence du Sénat pour une disposition prévoyant un document unique pour l'adoption des schémas de services collectifs par le Parlement et un décret pour la mise en oeuvre de chacun des schémas. S'oppose aux amendements de M. Jacques Bellanger n° 90 de coordination et n° 91 (allongement du délai laissé à chaque délégation parlementaire pour rendre un avis sur le projet de décret relatif aux schémas de services collectifs). - **Art. 9** (*remplacement des schémas sectoriels par les schémas de services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3293) : son amendement n° 19 : adoption des schémas directeurs d'équipements et de services par une loi portant schéma de synthèse sous la forme d'un rapport annexé ; adopté - **Art. 10** (*schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3294) : son amendement n° 20 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 11** (*articulation de la carte des formations supérieures et de la recherche et du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3295) : son amendement n° 21 : remplacement des mots "schéma de services collectifs" par les mots "schéma directeur d'équipements et de services" ; adopté - **Art. 12** (*schéma de services collectifs culturels - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3296) : son amendement n° 22 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 98 de M. Gérard Le Cam (prise en compte de l'émergence et du développement des sites artistiques et culturels à vocation régionale) - **Art. 12 bis** (*schéma directeur d'équipements et de services sportifs - art. 21-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3297) : son amendement de rétablissement n° 23 ; adopté. Suppression

de cet article par l'Assemblée nationale et sa réintroduction après l'article 18. Propositions retenues par les députés. Nécessité de créer de nouveaux équipements sportifs dans les zones rurales et dans les zones urbaines en difficulté. Conséquences de l'installation de la Fédération française de football aux limites de la commune de Rambouillet - **Art. 14** (*schéma de services collectifs sanitaires - art. 17 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3298, 3299) : son amendement n° 24 : établissement de ce schéma dans le respect du principe d'équilibre financier de la sécurité sociale et sur la base des documents élaborés par les agences régionales d'hospitalisation ; adopté. Services d'accueil des urgences, SAU - **Art. 15** (*schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3300) : son amendement n° 25 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté. Modification de l'intitulé du schéma. Prise en compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication terrestres, hertziennes et satellitaires. Principe de tarifs dérogatoires pour l'accès aux réseaux à haut débit en faveur des établissements d'enseignement et des centres de formation. Objectif à l'horizon de 2010 de couverture par les réseaux à haut débit de l'ensemble du territoire - **Art. 15 bis A** (*réseaux inactifs de télécommunications créés par les collectivités locales - titre III du livre V de la première partie du code général des collectivités territoriales*) (p. 3302, 3304) : son amendement de rétablissement n° 26 ; retiré au profit de l'amendement n° 103 de M. Pierre Hérisson (possibilité pour les collectivités territoriales, dans le respect de la libre concurrence, de mettre leurs infrastructures de télécommunication à la disposition des exploitants autorisés). Situation de blocage juridique pour certaines collectivités locales utilisant des infrastructures dites "de fibres noires". Attente d'une décision du Conseil d'Etat. Légitimité de l'amendement adopté par le Sénat en première lecture. Rédaction restrictive de l'Assemblée nationale. Obligation d'une tarification fondée sur un amortissement des infrastructures en huit ans. Risques de contentieux. S'oppose à l'amendement de suppression n° 99 de M. Gérard Le Cam. Absence de remise en cause du service public des télécommunications. Exemple du conseil général du Tarn - **Art. 15 bis** (*service universel postal et transposition de la directive 97/67/CE du 15 décembre 1997 sur les services postaux - art. L.1er et L.2 du code des postes et télécommunications*) (p. 3305, 3306) : son amendement n° 27 : remplacement de cette transposition par une disposition prévoyant l'élaboration d'une loi d'orientation postale dans les six mois ; adopté. Rapport du groupe d'étude sur l'avenir de La Poste et des télécommunications - **Art. 16** (*schémas multimodaux de services collectifs de transport*) : son amendement de suppression n° 28 ; adopté - **Art. 17** (*élaboration du schéma de services collectifs de l'énergie*) (p. 3307) : son amendement n° 29 : modification de l'intitulé de ce schéma ; adopté - **Art. 18** (*schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux - art. 21 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3308) : son amendement n° 30 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 18 bis** (*schéma de services collectifs du sport - art. 21-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3309) : son amendement de suppression n° 31 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 101 de M. Gérard Le Cam (prise en compte des pôles sportifs à vocation locale et régionale) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3311, 3312) : son amendement n° 32 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté. Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale et des pays - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3313) : son amendement n° 33 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté. Définition des seuils de population pour la création de nouvelles communautés d'agglomération. S'oppose à l'amendement n° 92 de M. Pierre-Yvon Trémel (alignement des modalités de création du conseil de développement dans les agglomérations sur celles prévues dans les pays et représentation des comités de quartier) - **Art. 20 bis** (*conclusion des contrats de ville*) (p. 3314) : son amendement n° 34 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté. Prise en compte d'un volet "agricole et

paysager" - **Art. 20 quater** (*coopération transfrontalière des collectivités et groupements dans le sens étranger-France - art. L. 1522-1 du code général des collectivités territoriales - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3315) : son amendement n° 35 : rétablissement de cet article dans une nouvelle rédaction précisant les limites de la participation des collectivités territoriales étrangères au capital des sociétés d'économie mixte locales ; adopté - **Art. 22** (*maintien des services publics sur le territoire et création des maisons de services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3316, 3318) : ses amendements n° 36 : concertation préalable avec les collectivités locales avant tout projet de disparition ou de fermeture d'un service aux usagers non conforme aux objectifs du plan d'organisation départementale, puis avis de la commune et du conseil général après la réalisation de l'étude d'impact ; n° 38 : possibilité pour un établissement public de mettre des moyens en commun avec une entreprise afin d'assurer le maintien de son activité en milieu rural, à défaut de conclusion d'une convention de maisons des services publics ; adoptés ; et n° 37 : recours au dispositif de concertation avec étude d'impact lors de la suppression de services publics dans une commune ou d'un service public dans deux communes limitrophes ; retiré au profit de l'amendement n° 93 de M. Jacques Bellanger (recours, dans les zones urbaines sensibles et dans les zones de revitalisation rurale, au dispositif de concertation avec étude d'impact, lors de la suppression de services publics dans une même commune ou d'un service public dans deux communes limitrophes). S'oppose à l'amendement n° 102 de M. Gérard Le Cam (prévision des conditions du maintien de l'emploi public dans les conventions de maisons des services publics) - **Art. 22 bis A** (*collectivité chef de file - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 39 ; adopté - **Art. 23** (*fonds de gestion des milieux naturels - art. 38-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3319) : son amendement n° 40 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture et modification de la procédure de mise en oeuvre du fonds ; adopté - **Art. 23 bis** (*rapport relatif à la mise en place de fonds régionaux pour l'emploi et le développement*) : son amendement de suppression n° 41 ; adopté - **Art. 24** (*articulation entre le schéma national d'aménagement et de développement du territoire et le schéma directeur de la région Ile-de-France - art. 39 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3320) : son amendement n° 42 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture créant un schéma directeur du Bassin parisien ; adopté - **Art. 25** (*zones prioritaires ultrapériphériques - art. 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3321, 3322) : son amendement n° 43 : rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture ; adopté. Estime satisfait l'amendement n° 94 de M. Rodolphe Désiré (définition de la notion de régions ultrapériphériques françaises) par son amendement de rétablissement n° 43 précité.

- **Suite de la discussion** - (26 mai 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Art. 26** (*zones de revitalisation rurale - art. 61 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3332) : son amendement n° 44 : maintien des dispositions prévoyant le dépôt futur d'une loi en faveur du développement du monde rural et modernisation du droit de l'urbanisme ; adopté. Nouvelle carte de la prime d'aménagement du territoire - **Art. 26 bis** (*exonérations fiscales en faveur du télétravail - art. 1465 du code général des impôts - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement de rétablissement n° 45 ; adopté - **Art. 28** (*définition du rôle du système de transports*) (p. 3333) : son amendement n° 46 : prise en compte explicitement des objectifs de protection de l'environnement et de limitation des accidents de la route ; adopté - **Art. 28 bis** (*harmonisation des conditions de travail et d'emploi du secteur des transports - art. 9 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982*) : son amendement de suppression n° 47 ; adopté - **Art. 29** (*définition de la politique globale des transports de personnes et de marchandises*) (p. 3334) : son amendement de suppression n° 48 ; adopté. Référence aux "coûts environnementaux". Desserte des territoires à faible densité démographique - **Art. 30** (*prise en compte des schémas collectifs de transport dans l'élaboration et la mise*

en oeuvre de la politique globale de transports) (p. 3335) : son amendement de suppression n° 49 ; adopté - **Art. 31** (prise en compte des schémas de services collectifs dans les critères de choix et d'évaluation relatifs aux infrastructures, équipements et matériels de transport donnant lieu à un financement public) : son amendement de suppression n° 50 ; adopté - **Art. 32** (régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transport) (p. 3336) : son amendement de suppression n° 51 ; adopté. Utilisation du transport combiné - **Art. 32 bis** (insertion d'une nouvelle division et d'un nouvel intitulé après l'article 18 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3337) : son amendement de rétablissement n° 52 ; adopté - **Art. 32 ter** (régime des schémas directeurs d'équipements et de services des transports - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 53 ; adopté - **Art. 32 quater** (définition de chacun des schémas directeurs d'équipements et de services des transports - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3338) : son amendement de rétablissement n° 54 ; adopté - **Art. 32 quinquies** (coordination - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3339) : son amendement de coordination n° 55 ; adopté - **Art. 32 sexies** (coordination - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de coordination n° 56 rétablissant l'article ; adopté - **Art. 33** (coordination) : son amendement de suppression n° 57 ; adopté - **Après l'art. 33** (p. 3340) : son amendement n° 95 : prolongation du délai nécessaire à l'approbation des plans de déplacement urbain ; adopté. Souhaite l'intégration de la sécurité routière dans ces plans - **Art. 33 bis** (définition des autoroutes de liaison - art. L. 122-4 du code de la voirie routière - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3341) : son amendement de rétablissement n° 58 ; adopté - **Art. 33 ter** (publicité de la procédure de passation des conventions de concession d'autoroutes - art. L. 122-4-1 du code de la voirie routière - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 59 ; adopté - **Art. 33 quater** (prorogation des concessions autoroutières - art. L. 122-4-2 du code de la voirie routière - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3342) : son amendement de rétablissement n° 60 ; adopté - **Art. 33 quinquies** (soumission des sociétés d'autoroute au régime fiscal de droit commun - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 61 ; adopté - **Art. 33 sexies** (soumission des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes au régime des sociétés anonymes - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 62 ; adopté - **Art. 33 septies** (ouverture du capital des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 63 ; adopté - **Art. 33 octies** (possibilité de concéder et de mettre à péage des sections d'autoroutes de liaison réalisées sur fonds budgétaires - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3343) : son amendement de rétablissement n° 64 ; adopté. Généralisation du principe du péage autoroutier sous certaines conditions. Nécessité d'un véritable débat de fond sur ce sujet - **Art. 33 nonies** (conclusion de conventions précisant les modalités de mise en oeuvre du schéma directeur d'équipements et de services routiers - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 65 ; adopté - **Art. 33 decies** (conclusion de conventions entre les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes et les collectivités locales - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 66 ; adopté - **Art. 34 ter** (comités d'expansion et agences de développement économique - art. L. 1511-2-1 du code général des collectivités territoriales) (p. 3344) : confirme le caractère rédactionnel de la modification apportée à cet article par l'Assemblée nationale - **Art. 35** (schéma directeur de la région Ile-de-France - art. L. 141-1 du code de l'urbanisme) : ses amendements n° 67 : renforcement du rôle de Paris comme métropole européenne ; et n° 68 de cohérence ; adoptés - **Art. 35 bis** (modification de l'intitulé de la section 2 du chapitre I du titre IV du Livre Ier du code de l'urbanisme - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3345) : son amendement de rétablissement n° 69 ; adopté - **Art. 35 ter** (prise en compte des espaces à vocation agricole dans les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols des communes auxquelles le schéma

directeur de la région Ile-de-France est applicable - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 70 ; adopté. Morcellement des terres agricoles : exemple de la périphérie de Fontainebleau. Rapport du professeur Jean Dorst - **Art. 36** (abrogation des dispositions relatives au financement du canal Rhin-Rhône) (p. 3346, 3348) : son amendement de suppression n° 71 ; adopté. Absence de liaison des ports avec leur arrière-pays. Transport fluvial dans les principaux Etats européens. Situation financière du transport ferroviaire. Son attachement à l'intermodalité - **Art. 37** (affectation et aliénation des chemins ruraux - art. L. 161-2 et L. 161-10-1 du code rural) : son amendement de suppression n° 72 ; adopté. Caractère incomplet de cet article et risque de contentieux. Nécessité d'une réflexion plus approfondie sur les régimes juridiques des chemins ruraux et des voies communales et sur la protection des chemins et sentiers de randonnée - **Art. 39** (modification de l'intitulé du titre IV du livre II du code rural - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3349) : son amendement de rétablissement n° 73 ; adopté - **Art. 40** (statut des terroirs urbains et paysagers - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 74 ; adopté - **Art. 41** (modalités de révision des plans d'occupation des sols dans les communes dotées d'un schéma directeur - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3350) : son amendement de rétablissement n° 75 ; adopté. Principe de durabilité. Modification de la durée de révision - **Art. 42** (extension des compétences des départements au titre de la protection des espaces naturels sensibles - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3351) : son amendement de rétablissement n° 76 ; adopté. Utilisation de la taxe sur les espaces naturels sensibles - **Art. 43** (exemption de la condition d'ouverture au public de terrains agricoles acquis par les départements - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 77 ; adopté - **Art. 44** (fonds communs de placement de proximité - art. 22-2 de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3352, 3354) : son amendement de rétablissement n° 78 ; adopté. Volet économique de ce projet de loi. Travaux du groupe de travail sénatorial sur les nouvelles entreprises et les territoires. Suppression des onze amendements de la commission spéciale du Sénat par les députés. Impossibilité de faire une politique d'aménagement et de développement du territoire sans développement économique. Calendrier de la négociation des contrats de plan Etat-régions. Interroge le ministre sur sa position sur l'article 45 relatif au soutien aux grappes d'entreprises organisées en réseaux - **Art. 45** (mise en réseau des entreprises au sein d'un territoire - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3355) : son amendement de rétablissement n° 79 ; adopté - **Art. 46** (prorogation des exonérations fiscales pour les entreprises qui s'implantent dans les zones privilégiées d'aménagement du territoire - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 80 ; adopté - **Art. 47** (transmission des entreprises dans les zones d'aménagement du territoire - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 81 ; adopté - **Art. 48** (utilisation éventuelle de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles pour l'achat de biens situés dans les zones naturelles des plans d'occupation des sols - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3356) : son amendement de rétablissement n° 82 ; adopté - **Art. 49** (incubateurs territoriaux - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 83 ; adopté - **Art. 50** (label de "pôle d'incubation territoriale" - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3357) : son amendement de rétablissement n° 84 ; adopté - **Art. 51** (allocation octroyée aux créateurs d'entreprise faisant partie d'un pôle labellisé - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 85 ; adopté - **Art. 52** (exonération de taxe professionnelle accordée aux jeunes entreprises faisant partie d'un pôle labellisé - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3358) : son amendement de rétablissement n° 86 ; adopté - **Art. 53** (fonds d'amorçage locaux - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 87 ; adopté - **Art. 54** (soutien des collectivités locales aux organismes distribués des prêts d'honneur - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3359) : son amendement de rétablissement n° 88 ; adopté - **Art. 55** (déduction fiscale des dons faits à des organismes

participant à la reprise d'entreprise - supprimé par l'Assemblée nationale) : son amendement de rétablissement n° 89 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3361, 3362) : remerciements au président de la commission spéciale, M. Jean François-Poncet et aux deux autres rapporteurs, MM. Claude Belot et Charles Revet. Texte de loi du 4 février 1995. Prise en compte des difficultés d'application de ce texte. Volet économique. Régionalisation des transports ferroviaires. Rétablissement probable du texte initial par les députés. Nécessité, dans ce cas, d'un nouveau texte.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4326, 4328) : qualité du travail du rapporteur. Modernisation de la vie politique à la suite des évolutions de la société. Risque de modification de l'équilibre des institutions en cas de révision du mode de désignation des membres d'une assemblée parlementaire. Constitution de nombreux pays inspirée par le bicamérisme français. Aspect positif pour le débat démocratique de deux majorités différentes. Chargé d'une mission de réflexion sur la réforme du mode de scrutin sénatorial. Composition du collège électoral sénatorial. Prise en compte nécessaire de l'urbanisation de la société. Evolution du mode de scrutin des sénateurs depuis 1958. Objectif des propositions de réforme issues de la réflexion sénatoriale. Mise en cause des fondements des institutions par le projet de loi du Gouvernement. Spécificité d'une seconde chambre. Diminution de la représentation des communes de moins de 16 000 habitants au profit des grandes villes par le projet de loi. Danger de la proportionnelle et manque de cohérence du Gouvernement. Rôle du Sénat. Consultation des maires de France par le président du Sénat. Place incontournable du Sénat dans la démocratie. Affaiblissement de la démocratie par ce projet de loi. Atout de la représentation du territoire pour les institutions. Territoire, enjeu majeur du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4819, 4821) : défis politiques constitués par l'adaptation des services publics à la construction européenne et à la globalisation de l'économie. Exemple de la réforme du statut de France Télécom. Application de cette réforme et début de bilan en ce qui concerne les salariés de France Télécom, les consommateurs, les entreprises, l'Etat, les Français, l'opérateur France Télécom et l'économie. Frilosité du Gouvernement pour transposer la directive. Absence de valorisation des moyens d'EDF par le projet de loi. Attachement au service public et à ses missions et souhait de modernisation. Ouverture à minima du marché de l'électricité à la concurrence contrairement à la situation chez les partenaires européens. Absence de règles loyales et définies pour organiser la concurrence. Travail constructif du rapporteur. Hommage à la réflexion de MM. Jacques Valade et Henri Revol.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) - **Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques** : son intervention, présentée par M. Dominique Braye (p. 6759, 6760).

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 0142 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7931) : remerciements au Président Christian Poncelet et à M. Jacques Valade, rapporteur. Le groupe du RPR votera cette proposition de loi.

LARIFLA (Dominique), sénateur (Guadeloupe) SOC-A.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Après l'art. 13 ter** (p. 5285) : son amendement n° 55 : incompatibilité d'exercice d'un mandat de conseiller général avec celui de conseiller régional dans les départements d'outre-mer ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) (p. 6944, 6945) : dégradation de la situation économique et sociale en outre-mer. Priorité gouvernementale de l'emploi pour l'outre-mer. Objectif de l'égalité sociale. Votera le projet de budget de l'emploi pour 2000.

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7127, 7129) : passage d'un ouragan fin novembre sur la Guadeloupe. Prise en compte par le Gouvernement de la gravité de la situation économique et sociale de l'outre-mer. Effort budgétaire global. Augmentation des crédits. Moyens affectés à l'emploi. Besoins en logements sociaux. Formation professionnelle. Service militaire adapté, SMA. Accès au crédit pour les entreprises. Transformation du statut de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM. Effets de la loi "Pons". Augmentation souhaitable des moyens du centre régional d'éducation populaire et de sport, CREPS, Antilles-Guyane. Se félicite du maintien de l'établissement de transfusion sanguine de Guadeloupe ainsi que des moyens accordés au centre hospitalier et universitaire de Pointe-à-Pitre. Déséquilibre des échanges avec la métropole. Votera ce projet de budget.

LASSOURD (Patrick), sénateur (Ille-et-Vilaine) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à éviter la double imposition des bailleurs pour l'exercice 1999 [n° 360 (98-99)] (18 mai 1999) - **Impôts et taxes.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 373 (*JO* Débats du 18 novembre 1998) (p. 4564) - Ministère : Logement - *Système de perception du supplément de loyer de solidarité* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 18) - **Logement**
n° 444 (*JO* Débats du 3 février 1999) (p. 625) - Ministère : Economie - *Double imposition des propriétaires bailleurs* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1350) - **Impôts et taxes**

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion - (21 janvier 1999) - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural*) (p. 142) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), se déclare favorable au sous-amendement de M. Gérard César n° 164 (transformation du CTE en contrat d'entreprise). Affirme le rôle de chef d'entreprise des agriculteurs et éleveurs d'Ille-et-Vilaine - **Art. 3** (*création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural*) (p. 156) : intervient sur l'amendement n° 169 de M. Gérard César (suppression de la référence à l'origine des crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation), impossibilité de financer les contrats territoriaux d'exploitation par les seuls fonds d'Etat, d'où les inégalités selon les régions. Renationalisation des crédits européens. Responsabilité de l'Etat - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 158) : remise en cause du financement de l'installation en agriculture : le fonds d'installation en agriculture, FIA, et les fonds d'intervention pour le développement industriel local, FIDIL - **Art. 7** (*registre de l'agriculture - art. L. 311-2 du code rural*) (p. 202) : ses amendements n° 198 : délivrance d'une carte professionnelle et immatriculation le cas échéant au répertoire des métiers ; retiré ; et n° 328 : obligation d'immatriculation au répertoire des métiers pour les agriculteurs qui exercent des activités artisanales ; adopté. Intérêts de la carte professionnelle : identification des professionnels pour un meilleur ciblage des mesures d'aide et la lutte contre le travail clandestin. Possibilité pour les agriculteurs d'exercer aussi bien des activités artisanales que des activités commerciales. (p. 203) : soutient l'amendement de M. Jean-Patrick Courtois n° 443 (obligation pour les agriculteurs exerçant une activité artisanale de répondre aux conditions de qualification professionnelle imposées aux artisans) - **Art. 8** (*champ d'application du statut du fermage - art. L. 411-1 du code rural*) (p. 211) : son amendement de suppression n° 200 ; rejeté. Problème de redondance - **Art. 9** (*protection du preneur appliquant des méthodes culturales favorables à l'environnement - art. L. 411-27 du code rural*) (p. 213) : son amendement n° 201 : nécessité pour le preneur de justifier de la gestion du bien en bon père de famille ; retiré - **Art. 14** (*dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural*) (p. 228) : ses amendements n° 221 : suppression du premier alinéa du II de l'article L. 330-1 du code rural relatif à l'établissement d'un rapport sur l'installation en agriculture ; retiré ; et n° 222 : information du propriétaire du départ en retraite de l'agriculteur ; rejeté. Rapport déjà existant - **Art. 15** (*notification préalable des départs à la retraite - art. L. 330-2 du code rural*) (p. 230) : ses amendements n° 224 : initiative des services du ministère de l'agriculture pour le déclenchement de la procédure du départ à la retraite ; et n° 225 : remplacement des mots "leur départ à la retraite" par les mots "l'âge de la retraite" dans le premier alinéa de l'article L. 330-2 du code rural ; retirés.

- Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion - (24 mars 1999) - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1748) : son amendement n° 168 : mention du respect des principes d'égalité d'accès à l'instruction et à la culture ainsi que d'égalité des chances de réussite sur l'ensemble du territoire ; devenu sans objet. (p. 1749) : soutient l'amendement n° 169 de M. Gérard Cornu (mention de l'importance des zones de revitalisation rurale et de la nécessité de favoriser leur développement économique). Son amendement n° 170 : introduction d'un neuvième schéma relatif à l'enseignement initial ; devenu sans objet. Importance de l'illettrisme en France - **Art. 9** (*par priorité*) (*remplacement des schémas sectoriels par les schémas de*

services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1760) : soutient l'amendement n° 171 de M. Gérard Cornu (consultation des départements).

- Suite de la discussion - (30 mars 1999) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1911) : soutient les amendements de M. Dominique Braye n° 176 (précision sur les missions du pays) et n° 177 de cohérence.

- Suite de la discussion - (31 mars 1999) - **Après l'art. 26** (p. 1982, 1983) : son amendement n° 193 : octroi d'exonérations fiscales favorisant l'implantation de petites entreprises, à des territoires réunissant deux des quatre critères retenus pour le zonage de la prime d'aménagement du territoire ; retiré.

- Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion - (7 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2202) : intervient sur l'amendement n° 233 de M. Dominique Braye (construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires publics d'intérêt communautaire). (p. 2204, 2205) : son amendement n° 235 : ajout aux compétences optionnelles prévues dans le projet de loi pour les communautés d'agglomération de la compétence qui consiste en la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des bâtiments affectés aux services d'incendie et de secours ; retiré. (p. 2215) : intervient sur l'amendement n° 284 de M. Serge Franchis (possibilité offerte à la communauté d'agglomération d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement de certains équipements d'intérêt communautaire) - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2244, 2245) : se déclare favorable à l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi). Principe de subsidiarité - **Après l'art. 11 bis** (p. 2254) : son amendement n° 251 : possibilité de retrait d'une communauté de communes ; retiré.

- Suite de la discussion - (8 avril 1999) - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2298) : se déclare favorable à l'amendement n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés) - **Art. 26** (*démocratisation et transparence*) (p. 2329) : intervient sur l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités). (p. 2347) : se déclare favorable à l'amendement n° 339 de M. Jacques Pelletier (suppression de la possibilité offerte aux districts de se transformer en syndicats de communes). Services de lutte contre l'incendie et de secours.

- Suite de la discussion - (4 mai 1999) - **Art. 11** (*précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253*) (*compétences des communautés de communes*) (p. 2612, 2615) : ses amendements, n° 250 : compétence des communautés de communes ayant opté pour la taxe professionnelle unique, en matière d'équipements culturels, socioculturels et sportifs lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire ; n° 244 : compétence relative à l'assainissement des eaux usées ; n° 245 : compétence relative à la production d'eau potable ; n° 246 : compétence pour le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; n° 248 : compétence en matière de politique du logement d'intérêt communautaire et de logement social ; et n° 249 : compétence pour les bâtiments affectés aux services d'incendie et de secours ; retirés. (p. 2630) : se déclare favorable à l'amendement n° 576 du Gouvernement (production d'eau potable : compétence facultative) - **Art. 66**

(précédemment réservé p. 2611) (*attribution de la dotation globale de fonctionnement*) - **Art. L. 5211-29 du code général des collectivités territoriales** (*définition du nombre de catégories de groupements bénéficiant d'une DGF et établissement du montant moyen par habitant accordé à deux catégories de groupements*) (p. 2647, 2650) : son amendement n° 272 : établissement d'un lien entre les dotations versées aux communautés d'agglomération et celles qui sont attribuées aux communautés de communes ; rejeté. Evolution du financement des dotations exceptionnelles. Se déclare favorable à l'amendement n° 209 de la commission saisie pour avis (dotation moyenne par habitant des communautés de communes à taxe professionnelle unique au moins égale à celle accordée aux communautés de communes à fiscalité additionnelle) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2675, 2676) : esprit constructif du groupe du RPR. Qualité des travaux des rapporteurs. Défense d'une vision de l'intercommunalité au service des collectivités locales et des concitoyens. Calcul du coefficient d'intégration fiscale, CIF. Texte équilibré prenant en compte les intérêts des collectivités locales. Avec le groupe du RPR, votera le texte résultant des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - *Deuxième lecture* [n° 0256 (98-99)] - (19 octobre 1999) - **Art. 3 bis A** (*insaisissabilité d'une partie des indemnités de fonction des élus locaux - art. L. 1631 du code général des collectivités territoriales*) (p. 5272, 5274) : considérations électorales du projet de loi. Conciliation de la vie professionnelle de l'élu avec ses responsabilités électives. Injustice entre les élus de la société civile et ceux de la société administrative. Responsabilité pénale des élus. Nécessité d'un statut de l'élu préalable à toute réglementation d'incompatibilité.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail** [n° 0022 (1999-2000)] - *Suite de la discussion* - (3 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5607, 5610) : réduction du temps de travail : réalité historique en mouvement. Réglementation à outrance à l'encontre du progrès social. Uniformité des mesures. Pénalisation des PME, du secteur de l'agroalimentaire de transformation de la viande. Problème de la prise en compte des temps d'habillage et de déshabillage dans le temps de travail : exemple d'une entreprise d'Ille-et-Vilaine. Effet d'aubaine. Financement de la réforme : pénalisation du fonds de solidarité vieillesse. Bilan décevant de la première loi sur les trente-cinq heures. Complexité de la réforme. Remise en cause des accords déjà passés. Recul de la négociation sociale. Perte du pouvoir d'achat des salariés. Disparités entre les salariés. Modulation du temps de travail sur toute la durée de la vie. Libre choix du départ à la retraite - **Art. 1er** (*nouvelle durée légale du travail*) (p. 5633, 5634) : exemples de préjudices graves aux entreprises. Difficultés d'application pour les petites et moyennes entreprises. (p. 5639) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (suppression des dispositions relatives à l'abaissement de la durée légale du travail et au dispositif dénommé "amendement Michelin"). Différences entre le sens de l'Etat des gaullistes et celui du Gouvernement - **Avant l'art. 1er bis** (p. 5641) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (validation de l'accord du 8 avril 1999 sur le mandatement) - **Art. 1er ter** (*définition du temps de travail effectif*) (p. 5648, 5649) : son amendement de suppression n° 59 ; retiré. Question de l'autonomie pendant le temps de restauration. Problème de la prise en compte du temps d'habillage et de déshabillage : exemple d'un abattoir d'Ille-et-Vilaine.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé** [n° 0416 (98-99)] - (10 novembre 1999) - **Art. 2** (*droits proportionnels perçus par les huissiers de justice en cas d'exécution forcée*) (p. 5861, 5862) : frais d'exécution à la charge du débiteur, principe réaffirmé par une décision du Conseil d'Etat du 5 mai 1999. Principes élémentaires d'équité et de morale bafoués. Refus du partage des frais entre créanciers et débiteurs. Injustice des exonérations. Pénalisation des

créanciers modestes. Ne votera pas l'article 2 de cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) (p. 6803, 6804) : décalage entre l'augmentation régulière des crédits et la diminution des constructions de logements sociaux. Mise en place d'un prêt locatif à usage social, PLUS : développement de la mixité sociale ; difficultés d'application ; intégration des prêts pour la démolition-reconstruction. Complexité du dispositif des aides à la personne ; succès du prêt à taux zéro ; élargissement souhaitable. Dynamisation du nouveau statut de bailleur privé. Futur projet de loi relatif à l'urbanisme, l'habitat et les déplacements. Problème des surloyers dans le parc de logements d'habitation à loyer modéré, HLM. Regrette la mauvaise consommation des crédits et souhaiterait une répartition plus respectueuse des compétences dévolues par la loi aux collectivités locales.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999** [n° 0127 (1999-2000)] - (20 décembre 1999) - **Après l'art. 21 sexies** (p. 7850) : son amendement n° 8 : fixation à 10 % de la limite dans laquelle les conseils généraux peuvent modifier les coefficients multiplicateurs des tarifs de la vignette automobile pour les véhicules d'une puissance supérieure à 4 CV ; adopté - **Art. 21 nonies** (*répartition des crédits des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*) (p. 7858) : soutient l'amendement de suppression n° 9 de M. Jean-Patrick Courtois - **Art. 21 decies** (*versements des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle aux établissements publics de coopération intercommunale faisant l'objet d'un écrêtement*) (p. 7859) : soutient l'amendement de suppression n° 10 de M. Jean-Patrick Courtois - **Art. 21 undecies** (*attribution d'une partie des ressources des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle au fonds national de péréquation*) (p. 7860) : soutient l'amendement de suppression n° 11 de M. Jean-Patrick Courtois - **Art. 21 duodecies** (*mode de calcul de l'écrêtement des bases de taxe professionnelle*) (p. 7861) : soutient l'amendement de suppression n° 12 de M. Jean-Patrick Courtois - **Art. 21 terdecies** (*plafonnement des baisses de taxe professionnelle*) : soutient l'amendement de suppression n° 13 de M. Jean-Patrick Courtois.

LAUFOAULU (Robert), sénateur (*Iles Wallis-et-Futuna*) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 87 (*JO Débats du 5 février 1999*) (p. 791) - Ministère : Outre-mer - *Endettement du service de santé à Wallis-et-Futuna* - Réponse le 5 février 1999 (p. 791) - **Départements et territoires d'outre-mer**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie** [n° 0146 (98-99)] - *Suite de la discussion* - (4 février 1999) - **Après l'art. 213 bis** (p. 756) : son amendement n° 295 : conclusion d'un accord particulier précisant les relations de la Nouvelle-Calédonie avec le territoire des îles Wallis-et-

Futuna ; adopté. Nécessité de l'implication de l'Etat dans l'accord particulier.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0424 (98-99)]** - (12 octobre 1999)
- **Discussion générale** (p. 5073, 5074) : prolongement de la précédente loi d'habilitation du 6 mars 1998. Favorable à la procédure des ordonnances : allègement de l'ordre du jour des assemblées. Création d'une agence de santé à Wallis-et-Futuna : lourdeur de la tutelle envisagée ; position réservée sur la participation financière du territoire ; contribution des usagers. Inscription de l'apurement de la dette dans la loi de finances rectificative. Formation des personnels hospitaliers. Votera ce projet de loi d'habilitation.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)] Deuxième partie :**

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7133, 7134) : mutations prévues pour l'an 2000 dans les départements et territoires d'outre-mer. Statut de Wallis-et-Futuna : réflexion en cours du conseil du territoire et de l'assemblée territoriale sur une meilleure application. Elaboration du statut de la fonction publique territoriale. Mise en place de l'agence de la santé. Négociations sur la convention de l'enseignement primaire. Préparation de l'accord particulier entre la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et l'Etat. Efforts consentis par l'Etat. Contrat de plan 2000-2004. Mesures pour l'emploi et la formation.

LAURET (Edmond), sénateur (La Réunion) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

Membre titulaire du comité directeur du Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (FEDOM).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 10** (p. 6519) : soutient l'amendement n° I-249 de Mme Lucette Michaux-Chevry (non-remise en cause de l'avantage fiscal dont bénéficient les sociétés ayant réalisé des investissements dans les départements d'outre-mer, en cas de restructuration d'entreprise).

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7124, 7125) : budget en régression. Hausse "artificielle" des crédits du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, FEDOM. Logement social. Gel, sur le budget 1999, d'une partie des crédits destinés à l'emploi. Ne votera pas ce projet de budget. Difficultés de la situation à la Réunion. Réformes souhaitées : mesures pour les jeunes non diplômés ; diminution des charges patronales ; mise en place d'un plan "export" ; restauration et reconduction du dispositif de la loi "Pons" ; alignement du

montant du RMI sur celui de la métropole. Attente de la nouvelle loi d'orientation sur l'outre-mer.

LAURIN (René-Georges), sénateur (Var) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur - Sécurité civile [n° 94 (1999-2000) tome 3] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi créant le Conseil national des communes "Compagnon de la Libération" [n° 0142 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1253, 1254) : salue le général Simon, chancelier de l'ordre de la Libération et M. de Bresson, président de l'Association nationale des médaillés de la Résistance française. Evocation de l'Assemblée consultative qui siégeait dans cet hémicycle en 1944. Devoir de mémoire. Choix du terme "Compagnon" par le général de Gaulle. Le groupe du RPR adoptera à l'unanimité ce projet de loi tel qu'il sera amendé par le Sénat. Hommage aux résistants.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - **Art. 2** (*organisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques par des sociétés de forme commerciale*) (p. 3852) : se déclare favorable à l'amendement n° 32 de la commission (remplacement du mot "propriétaire" par le mot "vendeur") - **Après l'art. 2** : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (législation applicable aux ventes de meubles aux enchères publiques organisées sur Internet). Futur projet de loi sur le commerce électronique - **Art. 13** (*paiement et délivrance des biens*) (p. 3861) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission (choix pour le vendeur de recourir à la folle enchère) - **Art. 18** (*composition du conseil des ventes*) (p. 3867) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 54 de la commission et n° 16 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (modification de la composition du conseil des ventes et modalités d'élection des professionnels) - **Art. 23** (*conditions exigées des prestataires de services*) (p. 3870) : sens juridique du terme "mobilier" - **Art. 27** (*responsabilité civile des sociétés de ventes et des officiers ministériels*) (p. 3874) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 63 de la commission et n° 24 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (prescription décennale généralisée à l'ensemble des actions engagées à l'occasion des ventes volontaires et judiciaires et définition du fait générateur du dommage) - **Art. 28** (*liste des experts agréés*) (p. 3875) : sur l'amendement n° 64 de la commission (faculté de recourir à un expert agréé et fixation par décret des conditions de l'agrément), intervient sur le sous-amendement n° 124 de M. Robert Bret (conditions d'agrément des experts fixées par décret en Conseil d'Etat).

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (10 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la sécurité civile : son intervention présentée par M. Jean-Patrick Courtois (p. 7363, 7364).

LEBRANCHU (Marylise), secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 81 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Banques et établissements financiers** (*Regroupements bancaires*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 786).

n° 84 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard : **Consommateur (protection du)** (*Surfacturation des chèques en euros*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 789).

n° 186 de M. Michel Moreigne : **Consommateur (protection du)** (*Utilisation des farines animales*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4373).

n° 190 de M. Jean-Louis Lorrain : **Chambres de commerce et d'industrie** (*Fonctionnement des chambres de commerce et d'industrie*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4376).

n° 197 de M. Jean-Marc Pastor : **Viande** (*Embargo maintenu sur le boeuf britannique*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4974).

n° 199 de M. Louis Moinard : **Cautionnement** (*Prêts des banques aux artisans*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4976).

n° 216 de M. Jean-Paul Amoudry : **Distribution** (*Conséquences des fusions dans le secteur de la grande distribution*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5710).

n° 248 de M. François Autain : **Transports maritimes** (*Naufrage du pétrolier "Erika"*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7700).

Questions orales sans débat :

n° 415 de M. Georges Mouly : **Tribunaux de commerce** (*Avenir des tribunaux de commerce*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 954).

n° 424 de M. Ambroise Dupont : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Fiscalité applicable en matière de vente directe sur Internet*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 956).

n° 461 de M. Jean-Marc Pastor : **Commerce et artisanat** (*Règles relatives à la fermeture hebdomadaire des commerces et à la vente du pain*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4544).

n° 469 de M. Paul Girod : **Commerce et artisanat** (*Fixation d'une date unique des soldes sur l'ensemble de l'hexagone*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3712).

n° 516 de M. Jean Besson : **Hôtels et restaurants** (*Baisse de la TVA sur les activités de restauration et de tourisme*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3711).

n° 524 de M. Xavier Darcos : **Industrie textile** (*Demande d'une convocation d'états généraux pour régler en urgence les difficultés du secteur français du cuir, de la chaussure et du textile-habillement*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3710).

n° 528 de M. Dominique Leclerc : **Sécurité sociale (prestations)** (*Réactualisation de la liste des produits inscrits au tarif interministériel des prestations sociales*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4542).

n° 529 de M. Paul Natali : **Assurances** (*Suppression du pool des risques aggravés en Corse*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3707).

n° 537 de M. Philippe Marini : **Emprunts** (*Lenteur du processus d'indemnisation des porteurs d'emprunts russes*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3708).

n° 540 de M. Philippe Arnaud : **Commerce et artisanat** (*Aides aux commerçants en zone rurale*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3713).

n° 548 de M. Jean-Pierre Fourcade : **Finances locales** (*Application de l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4543).

INTERVENTIONS

- Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2° [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)] - (14 octobre 1999) - Question préalable (p. 5200) : nécessité de consolider le système actuel de retraite par répartition. Dépôt d'un texte par le Gouvernement après les conclusions de la mission de MM. Balligand et de Foucauld. Accepte la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - **Art. 1er** (*objet de la loi*) (p. 5201) : s'oppose à cet article - **Art. 2** (*définition des plans de retraite*) (p. 5202) : précision sur son intervention précédente - **Après l'art. 3** (p. 5203) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Jean-Pierre Cantegrit (élargissement de ce dispositif aux Français établis hors de France) - **Après l'art. 5** (p. 5204) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Jean Chérioux (obligation pour les organisations syndicales d'intégrer dans leurs négociations annuelles la souscription de plans de retraite) - **Art. 7** (*versements et abondements*) (p. 5205) : s'oppose aux amendements de M. Jean Chérioux n° 13 (fixation par la loi du plafond des versements prélevés sur le salaire) et n° 14 (possibilité pour les salariés de verser sur un plan de retraite les sommes placées sur un plan d'épargne d'entreprise) - **Art. 8** (*déductibilité fiscale des versements et des abondements à l'impôt sur le revenu*) (p. 5206, 5207) : s'oppose aux amendements n° 15 rédactionnel de M. Jean Chérioux et n° 2 de la commission saisie pour avis (possibilité de reporter pendant trois ans la partie de l'enveloppe de déductibilité fiscale non consommée) - **Art. 10** (*limitation à l'exonération de cotisations sociales*) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Jean Chérioux (précision sur les conditions d'exonération de cotisations sociales pour les salaires inférieurs à une fois et demie le SMIC) - **Art. 14** (*définition des fonds de retraite*) (p. 5209) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission saisie pour avis (adhésion obligatoire des fonds de retraite constitués

sous la forme d'une entreprise d'assurance au fonds de garantie des assurés) - **Art. 15** (*agrément des fonds de retraite*) (p. 5210) : s'oppose aux amendements de la commission saisie pour avis n° 4 (possibilité offerte au ministère de l'économie de refuser cet agrément pour des raisons de transparence insuffisante et obligation pour les fonds de retraite d'avoir leur administration centrale et leur siège sur le même territoire national) et n° 5 (précision sur les conditions de retrait de cet agrément) - **Art. 16** (*commission de contrôle des fonds de retraite*) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission saisie pour avis (mode de désignation du président de cette commission) - **Après l'art. 21** (p. 5213) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission saisie pour avis (exonération des fonds de retraite de la contribution des institutions financières) - **Après l'art. 25** (p. 5215, 5216) : s'oppose aux amendements de la commission saisie pour avis n° 8 (insertion d'une division additionnelle relative aux règles prudentielles), n° 9 (soumission des fonds de retraite à des règles spécifiques pour l'évaluation et le provisionnement de leurs actifs ainsi que pour la participation aux excédents) et n° 10 (dispositif de gestion respectant les règles de dispersion des actifs) - **Avant l'art. 26** : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission saisie pour avis (insertion d'une division additionnelle relative aux mesures diverses) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5217) : salariés disposant de faibles revenus.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) (p. 7080, 7087) : croissance économique durable. Economie de marché. Baisse de la TVA sur les travaux dans les logements. Passage aux 35 heures. Adaptation de l'apprentissage. Baisse de la TVA sur les services. Baisse de la TVA sur la restauration rapide. Autres métiers qui devraient bénéficier de cette baisse de la TVA. Mesures fiscales en faveur de la création d'entreprises. Taux des droits de mutation sur les fonds de commerce et les cessions de clientèle. Suppression de l'imposition forfaitaire annuelle. Report d'imposition des plus-values de cession de titres. Création d'emplois dans les services. Mutation technologique. Apprentissage et formation professionnelle. Accès au crédit. Aide aux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise. Simplification administrative. Cotisations sociales. Informatique. Suppression d'impôts et de taxes. Guichet unique expérimental mis en place cet hiver pour les déclarations des travailleurs saisonniers et métiers du tourisme en Savoie. Travailleurs saisonniers. Soutien à l'exportation et à l'investissement à l'étranger des PME. Evolution des crédits. Mesures nouvelles. Prêts bonifiés. Conjoints d'artisans ou de commerçants. Garanties. Accompagnement des nouvelles entreprises. Contrat d'installation et de formation d'artisans, CIFA. Transmission d'entreprise. Contrats de plan Etat-région. Investissements immatériels. Actions d'investissements groupés. Opérations du fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Politique d'aide à l'animation économique des organisations professionnelles et chambres de métiers. Accès aux marchés publics. Délais de paiement. Directive européenne. Relations avec la grande distribution et les donneurs d'ordre. Organisation mondiale du commerce, OMC. Equilibre entre les différentes sortes de commerces - **Art. 69** (*actualisation de la taxe pour frais de chambres de métiers*) (p. 7088) : s'oppose à l'amendement n° II-8 de la commission des finances (amélioration de la rédaction de l'article 1601 du code général des impôts qui autorise la perception de la taxe pour frais et abaissement à 60 % du produit fixe de la majoration exceptionnelle du droit additionnel qui peut être autorisée pour financer des investissements prévus par les conventions conclues avec l'Etat) - **Art. 69 bis** (*insertion dans le code général des impôts d'articles relatifs au fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, FNPCA*) (p. 7089) :

s'oppose à l'amendement n° II-15 de M. Joseph Ostermann (suppression de la mise à contribution des artisans du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle).

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°** [n° 52 (1999-2000)] **tendant à favoriser le développement de l'actionariat salarié ; 2°** [n° 87 (1999-2000)] **relative au développement du partenariat social** [n° 118 (1999-2000)] - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7723, 7724) : aborde ce débat dans un esprit constructif. Au nom du Gouvernement, se déclare favorable à l'actionariat des salariés : partage de la croissance ; ancrage en France des entreprises françaises ; association des salariés à la croissance de leur entreprise. Création en 1998 des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, BSPCE. Ouverture du capital des entreprises publiques. Création en 1997 des contrats d'assurance-vie investis principalement en actions, "contrats DSK". Mesures du Gouvernement pour moraliser les "stock-options". (p. 7725, 7726) : se déclare défavorable à ce texte. Dispositif coûteux permettant aux salariés de bénéficier d'une partie des actions émises en cas d'augmentation du capital. Application d'une décote de 20 % aux sociétés non cotées. Relèvement du rabais pour les actions incessibles pendant un délai de cinq à dix ans. Dispositions relatives au plan d'épargne interentreprises. Droit de vote lié à la détention de fonds communs de placement d'entreprise. Représentation des salariés actionnaires au conseil de surveillance. Complexité du dispositif actuel sur l'épargne salariale. Mission confiée à MM. Balligand et de Foucauld. Projet de loi sur les nouvelles régulations économiques - **Art. 5** (*actionariat salarié issu de l'attribution d'options sur actions*) (p. 7731) : s'oppose aux amendements de la commission saisie pour avis n° 5 rédactionnel, n° 6 et n° 7 (suppression des paragraphes III et IV relatifs à l'exonération de prélèvements fiscaux et sociaux de la décote accordée au moment de l'achat de l'action) - **Après l'art. 10** (p. 7733) : s'oppose à l'amendement n° 1 de Mme Annick Bocandé (dérogation à l'enregistrement des cessions d'actions de sociétés non cotées dans le cadre de l'actionariat salarié) - **Après l'art. 16** (p. 7735) : estime que l'amendement n° 4 de M. Alain Gournac (possibilité pour les salariés mandataires ayant reçu un nombre significatif de pouvoirs, de bénéficier d'un crédit d'heures pour se rendre et participer aux assemblées générales) pourrait faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la réponse - **Après l'art. 21** (p. 7737, 7740) : s'oppose aux amendements de la commission saisie pour avis n° 9 (suppression de la possibilité de consentir des rabais sur les prix de souscription des titres et précision sur les périodes sensibles de la vie de l'entreprise durant lesquelles l'attribution d'options est interdite), n° 11 de coordination fiscale, n° 13 (réduction de cinq ans à trois ans du délai d'indisponibilité fiscale entre l'attribution et la cession des actions), n° 14 (instauration à l'intérieur de ce délai d'indisponibilité fiscale d'un délai de portage d'un an) et n° 15 (exonération de cotisations des plus-values d'acquisition sur options de souscription ou d'achat d'actions). Sur l'amendement n° 12 de cette même commission (obligation prévue par la loi de communiquer à l'assemblée générale ordinaire l'information sur les attributions nominatives d'options consenties aux dirigeants, gérants et administrateurs de la société ainsi qu'aux dix salariés les plus avantagés), s'oppose au sous-amendement n° 17 de M. Jean Arthuis (intégration de cette information dans le rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes et publication de cette information en annexe du rapport de gestion annuel et en annexe du bilan social).

LE BRETON (Henri), sénateur (Morbihan) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

LE CAM (Gérard), sénateur (Côtes-d'Armor) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 28 octobre et du 17 novembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à instaurer un coefficient multiplicateur entre le prix d'achat et le prix de vente des fruits et légumes périssables non stockables en cas de crise conjoncturelle [n° 139 (1999-2000)] (16 décembre 1999) - **Commerce et artisanat**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)]** - (19 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 50, 54) : approche humaine du secteur de l'agriculture ou approche financière libérale. Dangers du libéralisme : cas de la crise porcine dans les Côtes-d'Armor. Conséquences de la politique de concentration des exploitations et du productivisme des dernières décennies. Insécurité sanitaire : nécessité d'une production de qualité. Lutte contre l'insécurité alimentaire mondiale : asphyxie des productions des pays du tiers monde par le système capitaliste. Refus des propositions du "paquet Santer". Propositions des Etats-Unis en prélude aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce : mise en place d'une zone de libre-échange avec les pays du MERCOSUR. Remise en cause des contributions financières de certains Etats membres. Concurrence entre l'euro et le dollar. Attribution des aides financières sur différents critères et non plus sur la valeur de production. Création du contrat territorial d'exploitation, CTE, production de qualité en adéquation avec l'emploi, l'environnement et les territoires. Nécessité d'une politique de soutien aux prix. Définition de l'activité agricole. Pluriactivité : non-concurrence avec le monde artisanal. Contrôle des structures. Politique d'installation des jeunes. Question des retraites agricoles : validation des années non cotisées d'avant 1952, revalorisation de l'actif successoral. Statut du conjoint. Renforcement du contrôle de l'Etat sur les organismes de mutualité sociale agricole, MSA. Mécanisme d'un coefficient multiplicateur à étudier à l'échelle européenne. Place prépondérante des associations de consommateurs pour l'étude de mesures en faveur de la qualité. Identification des produits. Préservation des acquis de l'enseignement agricole public.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Art. 1er** (*objectifs de la politique agricole*) (p. 109, 110) : ses amendements n° 447 : référence au principe de la solidarité financière ; devenu sans objet ; et n° 448 : revalorisation des retraites des agriculteurs ; irrecevable (article 40 de la Constitution). Opposition à la renationalisation de la PAC. Redistribution aux agriculteurs d'une partie de la richesse nationale à laquelle ils ont contribué - **Après l'art. 1er** (p. 112) : son amendement n° 449 : information du Parlement par le Gouvernement sur les négociations internationales et européennes en cours ; rejeté. Information du Parlement par une déclaration solennelle - **Art. 1er bis** (*représentation des syndicats agricoles dans différents organismes*) (p. 114) : sur l'amendement de la commission n° 1 (condition de représentativité des organisations syndicales au sein des commissions et organismes agricoles dont une liste est fixée par décret), son sous-amendement n° 450 : réduction à 5 % du seuil de représentativité syndicale à l'échelon départemental ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 1er ter** (*rapport sur la revalorisation des retraites agricoles*) (p. 133) : sur l'amendement de M. Xavier Darcos, n° 157 (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles), son sous-amendement n° 591 ; devenu sans objet. Alignement des mesures sur les revendications des associations de retraités agricoles soit une revalorisation des retraites à hauteur de 75 % du SMIC brut au 30 juin 2002 - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural*) (p. 138, 139) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), ses sous-amendements n° 451 : intégration dans le CTE des activités soumises à une organisation commune du marché ; n° 452 et n° 453 ; rejetés - **Art. 3** (*création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural*) (p. 150) : question de l'efficacité de l'incitation financière au profit des agriculteurs sur la réorientation de la politique agricole. Pérennité des ressources du fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Souhaite des engagements précis de l'Union européenne sur le financement des CTE. Renforcement nécessaire de la politique de soutien aux prix. Liberté de la France dans la redistribution nationale des fonds européens. (p. 152) : son amendement n° 454 : référence à l'origine communautaire de certains crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation ; devenu sans objet - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 163) : son amendement rédactionnel n° 455 ; rejeté - **Art. 5** (*reconnaissance d'un pouvoir d'avis aux commissions départementales d'orientation de l'agriculture - art. L. 313-1 du code rural*) (p. 184) : son amendement n° 456 : intégration de représentants de l'artisanat et du commerce dans la composition des commissions départementales d'orientation de l'agriculture ; retiré - **Art. 6** (*définition des activités agricoles - art. L. 311-1 du code rural*) (p. 198) : assentiment des agriculteurs et des artisans sur le texte de cet article amendé par l'Assemblée nationale. Possibilité de renvoi au domaine réglementaire des aspects imprécis de cet article. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre la suppression de cet article. (p. 200, 201) : ses amendements n° 457 : application des mêmes règles d'hygiène et de sécurité à l'ensemble des activités agricoles ; et n° 458 : alignement du caractère "accessoire" sur les critères de l'article 75 du code général des impôts ; devenus sans objet. A la suppression de cet article, le groupe communiste républicain et citoyen préfère l'établissement de règles précises permettant la coexistence pacifique des différents acteurs ruraux - **Art. 7** (*registre de l'agriculture - art. L. 311-2 du code rural*) (p. 203) : son amendement n° 459 : obligation d'immatriculation au répertoire des métiers pour les agriculteurs qui exercent des activités artisanales ; adopté - **Après l'art. 10** (p. 215) : son amendement n° 460 : cessibilité du bail à un jeune agriculteur ; rejeté. Mesure en faveur de l'installation des jeunes. Maintien des droits du bailleur. Démembrement évité des installations au moment de leur transmission - **Art. 13**

(*création de l'unité de référence*) (p. 225) : son amendement n° 461 : prise en compte de l'ensemble des installations et non seulement des installations encouragées ; rejeté - **Art. 14** (*dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural*) (p. 226) : son amendement n° 462 : politique d'aide à la création d'emplois en agriculture par l'augmentation du nombre d'exploitations ; rejeté. Nécessité de compenser le nombre des départs à la retraite. Possibilité pour les agriculteurs de quitter leur exploitation dans les meilleures conditions : revalorisation des retraites agricoles - **Art. 15** (*notification préalable des départs à la retraite - art. L. 330-2 du code rural*) (p. 230) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 463 : mise à disposition du public des informations concernant les caractéristiques de l'exploitation en cas de départ à la retraite de l'agriculteur ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 16** (*réforme du contrôle des structures*) (p. 324, 325) : sur l'amendement n° 606 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles), ses sous-amendements n° 464 et n° 465 ; rejetés ; n° 466 et n° 467 ; retirés. Renforcement du contrôle des structures par la baisse du seuil à partir duquel il se déclenche. Prise en compte de la superficie totale d'une exploitation à cheval sur la France et sur un autre pays pour un contrôle sur la partie française de l'exploitation. Transparence des opérations foncières. Prise en compte des revenus extra-agricoles du foyer fiscal pour l'accord de l'autorisation d'exploitation. (p. 331) : se déclare opposé à l'amendement n° 606 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles). Nécessité d'installations hors cadre familial. - **Après l'art. 22** (p. 340, 341) : ses amendements n° 468 : prise en compte d'annuités validées dans le calcul de la retraite sans minoration de la pension ; rejeté ; et n° 469 : revalorisation annuelle des plafonds de l'actif successoral à partir duquel l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse est récupéré sur l'héritage du bénéficiaire ; retiré. Absence d'actualisation du plafond de l'actif successoral depuis 1982 - **Après l'art. 23** (p. 343) : son amendement n° 470 : alignement de la durée du congé de maternité des agricultrices sur celle des salariées ; retiré. Egalité d'accès aux droits sociaux - **Art. 27** (*création des titres emplois simplifiés agricoles, TESA - art. 1000-6 du code rural*) (p. 351) : son amendement n° 471 : nouvelle rédaction de l'article 27 limitant le champ d'application du TESA aux employeurs confrontés à un surcroît d'embauches d'au moins 20 salariés et pour une durée minimale d'un mois ; rejeté. Risque de généralisation de la précarité des contrats de courte durée. (p. 352) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé à l'amendement de rectification n° 137 de la commission saisie pour avis - **Art. 28** (*création au niveau des départements de comités d'oeuvres sociales et culturelles - art. 1000-7 du code rural*) (p. 355) : son amendement n° 472 : constitution du comité des oeuvres sociales et culturelles des salariés agricoles sur la base d'une convention ou d'un accord collectif de travail ; rejeté. Progrès social. Risque de disparités entre les départements et entre les entreprises - **Art. 29** (*création au niveau des départements de commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - art. L. 231-2-1 du code du travail*) (p. 357) : son amendement n° 473 : durée de l'autorisation d'absence des membres salariés pour les réunions des commissions portée de quatre à huit heures par mois ; rejeté - **Art. 29 ter** (*création d'un observatoire de l'emploi salarié en agriculture*) (p. 359) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 143 de la commission saisie pour avis. Attitude négative de la commission des affaires sociales à l'encontre des amendements déposés par le groupe communiste républicain et citoyen. Précarisation de l'emploi salarié. Nécessité de disposer d'outils permettant d'évaluer la situation sociale et économique des salariés - **Après l'art. 29 octies** (p. 371,

374) : son amendement n° 475 : révision du scrutin électoral de la mutualité sociale agricole, MSA, composition du conseil d'administration et de l'assemblée générale ; retiré. Souci de transparence. Renforcement du contrôle interne de la MSA par une meilleure représentation des organisations syndicales. Démocratisation du mode de scrutin. Parité entre les salariés et les non-salariés. Concertation sur ce problème avec plusieurs organisations de salariés et d'exploitants agricoles. Son amendement n° 474 : rétablissement de certains droits économiques aux agriculteurs qui connaissent des difficultés ; rejeté - **Art. 33** (*statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles*) - **Art. L. 632-1 du code rural** (*statut des organisations interprofessionnelles*) (p. 386) : son amendement rédactionnel n° 479 ; rejeté - **Art. 37** (*contrats de lutte contre les crises conjoncturelles*) (p. 394) : ses amendements n° 480 : application d'un coefficient multiplicateur sur l'ensemble des produits visés à l'article 37 en cas de crise conjoncturelle grave ; et n° 481 : application d'un coefficient multiplicateur sur les produits périssables en cas de crise conjoncturelle grave ; rejetés. Dégrogation à l'ordonnance de 1986 du gouvernement Chirac relative à la liberté des prix et de la concurrence. Modification de la répartition de la valeur ajoutée de la production agricole entre les différents secteurs d'une filière. Lutte contre l'augmentation des marges bénéficiaires des intermédiaires et de la grande distribution en cas de crise grave. Risque de disparition des petites exploitations. Nécessité d'un contrôle des prix raisonné et ciblé. Souhaite une réflexion à l'échelon européen - **Art. 38** (*modification de la composition du Conseil supérieur d'orientation, CSO, de l'économie agricole et alimentaire*) (p. 395) : son amendement n° 482 : ouverture du CSO aux salariés ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 40** (*organisation de l'Institut national des appellations d'origine, INAO*) (p. 499) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou, n° 484 : nouvelle rédaction de l'art. L. 641-16 du code rural renforçant le rôle de l'INAO en matière de gestion des droits de plantation ; adopté - **Après l'art. 40** (p. 500) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou, n° 483 : extension de la procédure simplifiée de contrôle aux commerces indépendants de l'alimentation ; adopté - **Art. 53** (*création des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles*) (p. 577, 578) : sur l'amendement n° 106 de la commission saisie pour avis (modification de l'article L. 811-8 du code rural relative aux exploitations agricoles des établissements publics locaux et à l'harmonisation des statuts des lycées d'enseignement général et technologique agricole et des lycées professionnels agricoles), son sous-amendement n° 603 ; rejeté. Son amendement n° 485 : existence au sein de chaque établissement agricole d'un internat mixte, d'un centre de documentation, d'un foyer socioculturel et d'installations sportives ; retiré - **Art. 59** (*architecture générale de l'enseignement technique agricole privé - art. L. 813-2 du code rural*) (p. 584) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 115 (possibilité pour l'enseignement agricole privé de dispenser des formations jusqu'au premier cycle de l'enseignement supérieur inclus et établissement dans certains cas des programmes par le ministre de l'éducation nationale), ses sous-amendements n° 604 et n° 605 ; rejetés. Risque d'affaiblissement du service public. Non-élargissement à l'enseignement privé de la possibilité de délivrer les diplômes signés du seul ministre de l'éducation nationale - **Après l'art. 62 bis** (p. 587) : son amendement n° 487 : attribution aux élèves de l'enseignement agricole du bénéfice des services sociaux relevant du ministre de l'éducation nationale ; retiré - **Après l'art. 64** (p. 595) : son amendement n° 488 : création d'un Institut national de l'agriculture durable ; retiré. Promotion d'une approche transversale et cohérente des pratiques agricoles - **Art. 65** (*présentation d'un rapport sur l'adaptation de la fiscalité agricole*) (p. 602) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur l'amendement n° 619 de la commission (dépôt d'un rapport du Gouvernement avant le 1er avril 2000 concernant en outre la situation fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 610, 611) : regrette le rapprochement de ce texte de loi amendé de la politique de la commission de

Bruxelles : "paquet Santer". Non-dénonciation de l'injustice de la répartition des aides versées aux agriculteurs. Phénomènes d'exclusion en zone rurale. Contrôle des structures inopérant. Remise en question de l'expression du pluralisme syndical. Regrette le rejet systématique des propositions communistes. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre ce texte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1669, 1670) : nouvelle conception de la politique d'aménagement du territoire. Caractère lacunaire et application très partielle de la loi du 4 février 1995. Rôle de l'Etat. Création de fonds régionaux pour l'emploi et le développement. Remplacement du schéma national d'aménagement et de développement du territoire, SNADT, par les schémas de services collectifs. Contrôle parlementaire. Espace européen. Rôle insuffisant des départements. (p. 1671, 1672) : inquiétudes liées à la mise en place des pays et des agglomérations. Nécessité d'un débat sur les missions des services publics. Maisons de services publics. Transposition d'une partie de la directive postale européenne. Exemples de fermeture de services publics en Côtes-d'Armor. Le groupe communiste républicain et citoyen formulera des propositions cohérentes pour améliorer ce texte.

- **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 1er** (définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire) (p. 1734, 1735) : son amendement n° 265 : création de fonds régionaux pour l'emploi et le développement ; rejeté. Au nom du groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement n° 20 de la commission spéciale (suppression du rapport du Gouvernement sur la mise en place des fonds régionaux pour l'emploi). Son amendement n° 266 : insertion parmi les objectifs et les principes de la politique d'aménagement du territoire du principe de subsidiarité ; rejeté. Se déclare opposé à l'amendement n° 21 de la commission spéciale (insertion du territoire français dans les réseaux de transport transeuropéens). (p. 1737) : son amendement n° 267 : insertion parmi les principes de la politique d'aménagement du territoire de la péréquation financière entre les collectivités locales ; rejeté. Transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales sans moyens financiers adaptés. Cas précis de la région Ile-de-France. (p. 1738, 1739) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission spéciale (remplacement des mots "schémas de services collectifs" par les mots "schémas directeurs") - **Art. 2** (définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire) (p. 1747, 1748) : sur l'amendement n° 25 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article), ses sous-amendements n° 268 : précision sur la notion de service public et ses fonctions ; adopté ; n° 270 : suppression de la mise en cohérence des politiques nationales et communautaires dans le domaine de l'aménagement du territoire ; rejeté. Son amendement n° 269 portant sur le même objet que son sous-amendement n° 270 précité ; devenu sans objet. Proposition de remettre le service public au coeur de la politique d'aménagement du territoire. Principe de subsidiarité - **Art. 9 (par priorité)** (remplacement des schémas sectoriels par les schémas de services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1760) : son amendement n° 278 : clarification des différentes étapes de l'élaboration des huit schémas de services collectifs, soumission au Parlement d'un projet de loi déposé avant fin 1999 sur les objectifs de ces schémas et avis des organes compétents avant la publication des décrets d'application ; devenu sans objet - **Art. 4** (conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, CNADT) (p. 1764) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, votera contre l'amendement n° 27 de la commission spéciale (établissement d'une cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et les politiques mises en place par l'Union européenne). Anticipation sur le futur schéma de développement de l'espace communautaire. (p. 1766) : son

amendement n° 271 : extension des cas de consultation du CNADT au schéma de réorganisation des services de l'Etat ; devenu sans objet - **Art. 5** (schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT) (p. 1770) : sur l'amendement n° 31 de la commission spéciale (nouvelle définition du SRADT et de ses principaux objectifs), ses sous-amendements n° 272 : suppression de la référence à la dimension interrégionale et transfrontalière ; et n° 273 : suppression de la coordination avec la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne ; rejetés. Se déclare opposé à l'amendement n° 31 précité de la commission spéciale. Abandon de la souveraineté nationale.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 5 bis** (mise en oeuvre de schémas interrégionaux) (p. 1785, 1786) : son amendement de suppression n° 274 ; rejeté. Se déclare opposé aux amendements de la commission spéciale n° 36 (possibilité réservée aux seules régions d'élaborer des schémas interrégionaux) et n° 37 (insertion de ces schémas dans l'espace européen) - **Art. 6** (conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire, CRADT) (p. 1792) : son amendement n° 275 : équilibre dans la composition de la CRADT entre les représentants politiques et ceux des milieux socio-économiques et associatifs ; devenu sans objet. Intervient sur l'amendement n° 39 de la commission spéciale (organisation de la CRADT en deux collèges : un collège des exécutifs et un collège consultatif). (p. 1795) : son amendement n° 276 : association des CRADT à la concertation sur les schémas régionaux ; rejeté. Complémentarité entre les CRADT et les conseils économiques et sociaux régionaux - **Art. 8 bis** (création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958) (p. 1798) : son amendement n° 277 : possibilité de saisine des délégations par les présidents de groupe parlementaire ; devenu sans objet - **Art. 10** (schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1803) : sur l'amendement n° 42 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article), ses sous-amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 279 : prise en compte de la notion de développement des établissements d'enseignement supérieur ; adopté ; et n° 280 : suppression de l'alinéa définissant les objectifs de répartition géographique des emplois de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs participant à la recherche publique ; rejeté. Son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 281 : prise en compte de la notion de développement des établissements d'enseignement supérieur ; devenu sans objet - **Art. 12** (schéma de services collectifs culturels - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1816) : sur l'amendement n° 44 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 282 : prise en compte des pôles artistiques et culturels à vocation locale et régionale ; adopté - **Art. 14** (schéma de services collectifs sanitaires - art. 17 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1821) : sur l'amendement n° 45 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sanitaires), son sous-amendement n° 283 : suppression de la référence à l'équilibre financier de la sécurité sociale ; rejeté. Priorité aux besoins des populations - **Art. 15** (schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1827, 1828) : son amendement n° 284 : affirmation du principe de péréquation géographique des tarifs téléphoniques ; rejeté. (p. 1829) : son amendement n° 285 : suppression de la référence à la notion de "service universel" ; rejeté. Détérioration des missions de service public - **Après l'art. 15** (p. 1836, 1837) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de M. Pierre Hérisson (mise à la disposition des opérateurs de télécommunications et des exploitants de réseaux indépendants, par les collectivités territoriales, de leurs infrastructures de télécommunications). Egalité d'accès des citoyens au réseau des télécommunications. Remise en cause de la péréquation géographique des tarifs téléphoniques. Fragilisation du caractère public de France Télécom - **Art. 15 bis** (service universel postal et transposition de la directive 97/67/CE du 15 décembre 1997 sur les services postaux - art. L. 1er et L. 2 du code des postes et

télécommunications) (p. 1839) : son amendement de suppression n° 287 ; rejeté. Nécessité d'un débat sur l'avenir de La Poste. Remise en cause des missions du service public postal - **Art. 17** (*élaboration du schéma de services collectifs de l'énergie*) (p. 1841, 1842) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 288 : affirmation du principe du droit à l'énergie pour tous ; et n° 289 : conditions et objectifs des services publics en vue de l'égal accès à l'énergie ; rejetés - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1850) : rappel des réserves exprimées par le groupe communiste lors du débat de 1995 sur les pays. Définition du pays comme un espace de projet. Risque d'institutionnalisation des pays. Possibilité de contrats particuliers entre le pays, la région et l'Etat. Souhaite associer le département à cette négociation. (p. 1851, 1852) : sur l'amendement n° 55 de la commission spéciale (possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux), ses sous-amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 341 : avis des conseillers régionaux à la place de celui du président du conseil régional ; n° 342 : rétablissement d'un conseil de développement auprès des communes constituant un pays ; et n° 343 : association du département à la phase de contractualisation du pays avec la région et l'Etat ; rejetés.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1927) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 290 : suppression de l'obligation pour les agglomérations de se constituer en syndicat mixte ou en établissement public de coopération intercommunale ; adopté. (p. 1930) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 291 : suppression de l'obligation de passer une convention pour assurer la continuité et la complémentarité du contrat de pays et du contrat d'agglomération ; adopté. (p. 1931) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 292 : suppression de l'obligation de constituer un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans les agglomérations d'au moins cinquante mille habitants comprenant une commune centre de plus de quinze mille habitants ; adopté - **Après l'art. 20** (p. 1932) : son amendement, soutenu par M. Pierre Lefebvre, n° 293 : possibilité pour les départements d'élaborer un projet de développement et de conclure avec l'Etat et la région un contrat particulier en application du contrat de plan Etat-région ; rejeté - **Art. 20 ter** (*coopération transfrontalière des collectivités territoriales et groupements*) (p. 1934, 1935) : son amendement de suppression n° 286 ; rejeté. Tradition française du service public - **Art. 22** (*maintien des services publics sur le territoire et création des maisons des services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1938, 1939) : caractère structurant de la présence des services publics. Missions assumées par les grands exploitants publics ou par les grandes administrations de l'Etat. Nécessité d'un développement de la présence des services postaux. (p. 1940) : son amendement n° 294 : caractère systématique de l'étude d'impact préalable à toute décision de réorganisation ou de suppression d'un service aux usagers ; adopté. (p. 1948, 1949) : ses amendements n° 295 : maintien des moyens publics mis en oeuvre, notamment en emplois ; et n° 297 : avis de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics sur les conventions passées entre l'Etat et les établissements et services publics ; devenus sans objet. (p. 1954, 1955) : se déclare opposé à l'amendement n° 69 de la commission spéciale (possibilité pour un établissement public ou un autre organisme chargé d'une mission de service public de mettre des moyens en commun avec une entreprise afin d'assurer le maintien de son activité en milieu rural, à défaut de conclusion d'une convention de maison des services publics). Expérimentation de la concession de service public au secteur privé. Son amendement n° 296 : compensation des charges résultant de la mise en place des maisons des services publics par un relèvement de la dotation globale de fonctionnement ; rejeté - **Après l'art. 23** (p. 1965) : son

amendement n° 298 : présentation d'un rapport étudiant la possibilité de mise en place de fonds régionaux pour l'emploi et le développement ; rejeté. Alimentation des fonds régionaux et affectation éventuelle de ressources.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 35 (par priorité)** (*schéma directeur de la région Ile-de-France - art. L. 141-1 du code de l'urbanisme*) (p. 1974) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 304 : modification de l'expression des objectifs du schéma directeur ; rejeté - **Art. 29** (*définition de la politique globale des transports de personnes et de marchandises*) (p. 1985) : ses amendements, soutenus par M. Pierre Lefebvre, n° 299 : prise en compte de la rénovation des réseaux ; et n° 300 : réalisation de nouvelles infrastructures ; devenus sans objet - **Après l'art. 30** (p. 1992) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 301 : harmonisation des conditions de travail des salariés des différents modes de transport ; rejeté - **Art. 32** (*régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transports*) (p. 1996) : ses amendements, soutenus par M. Guy Fischer, n° 302 : affirmation de l'objectif de desserte équilibrée de l'ensemble du territoire français ; et n° 303 : consultation des départements sur la mise en oeuvre du schéma directeur routier national ; devenus sans objet - **Après l'art. 33** (p. 2023) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen votera contre les amendements de M. Jacques Oudin n° 2 (principe de la concession et de la mise à péage des nouvelles autoroutes de liaison), n° 3 (application des règles européennes relatives aux concessions de travaux), n° 4 (prolongation de la durée d'une concession), n° 5 (principe de l'affectation des produits aux charges des concessions), n° 6 (soumission des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA, au régime fiscal de droit commun notamment en matière de TVA), n° 7 (soumission des SEMCA au régime ordinaire des sociétés anonymes notamment en matière de règles financières et comptables), n° 8 (ouverture progressive du capital des SEMCA), n° 9 (création d'un fonds de péréquation autoroutier garantissant l'équilibre entre les sections excédentaires et les sections déficitaires), n° 10 (création d'un conseil de surveillance du fonds de péréquation autoroutier), n° 11 (possibilité de mise à péage de certaines sections construites sur ressources budgétaires et nécessitant des travaux sous réserve d'un accord des collectivités locales traversées), n° 12 (conventions entre l'Etat, Autoroutes de France et les SEMCA précisant les modalités de mise en oeuvre du schéma directeur d'équipements et de services routiers), n° 13 (rapport tous les cinq ans sur l'état de l'avancement de la construction des autoroutes), n° 14 (exclusion des concessions autoroutières du dispositif de la loi dite Sapin) et n° 15 (convention entre les départements traversés et les sociétés d'autoroutes permettant un soutien financier aux départements afin de réaliser des dessertes et des aménagements). Situation critique des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Proposition de la commission spéciale d'accroître les ressources propres de ces sociétés.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38 (suite)** (p. 2117) : son amendement n° 305 : rapport sur les dispositions d'exonération fiscale mises en place par la loi n° 95-115 au profit des entreprises implantées sur des territoires fragiles ; retiré. Se déclare opposé à l'amendement n° 101 de la commission spéciale (prorogation jusqu'au 31 décembre 2006 des exonérations fiscales pour les entreprises nouvellement implantées dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire). Interrogation sur le zonage du territoire et sur la portée réelle de ces mesures d'exonération fiscale. Effet pervers du dispositif. (p. 2119, 2120) : se déclare opposé à l'amendement n° 102 de la commission spéciale (mesures d'incitation fiscale pour la transmission anticipée d'entreprise dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire). (p. 2124, 2125) : se déclare opposé aux amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 105 (possibilité pour les collectivités locales de constituer des "incubateurs territoriaux", destinés à promouvoir l'éclosion de projets de création d'entreprise), n° 106 (autorisation au moyen des contrats de plan Etat-régions d'accorder un label de "pôle d'incubation territorial"), n° 107 (autorisation pour les collectivités territoriales d'accorder aux anciens salariés

créateurs d'entreprises, au sein des incubateurs territoriaux et pour le temps de la maturation de leur projet de création, une allocation calculée en fonction de leur situation financière antérieure, afin d'atténuer le risque lié à la création d'une entreprise, n° 108 (possibilité pour les collectivités territoriales d'exonérer de taxe professionnelle pendant trois ans les entreprises dont la création résultera de l'action des pôles d'incubation territoriaux), n° 109 (participation directe ou indirecte des collectivités territoriales aux fonds d'investissement dits "d'amorçage" intervenant avant le capital risque, au tout début de la création) et n° 110 (soutien des collectivités locales aux organismes d'aide à la création d'entreprise distribuant des prêts d'honneur). Prise de risques par les collectivités locales en lieu et place des investisseurs. Préférence pour la création de fonds mutualisés. (p. 2130) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 224 de M. Michel Barnier (élargissement de la possibilité de créer des groupements d'intérêt public à tous les secteurs de l'environnement) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2135, 2137) : conception peu évolutive de la majorité sénatoriale en matière d'aménagement du territoire. Schémas de services collectifs. Consultation des acteurs locaux. Rôle des départements. Insertion du territoire national dans l'ensemble européen. Notion de région chef de file. Priorité aux firmes multinationales. Transposition de la directive postale. Gestion des maisons de services publics. Sa proposition d'instaurer des fonds régionaux pour l'emploi. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre ce texte.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances - Deuxième lecture [n° 0275 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2930, 2931) : actualisation nécessaire de l'ordonnance de 1982 portant création des chèques-vacances. Favorable à un élargissement non altérant du dispositif. Remise en cause des principes fondamentaux de l'ordonnance de 1982 par la majorité sénatoriale. Maintien indispensable du caractère public de l'Agence nationale des chèques-vacances - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2939) : constat de certaines inflexions positives de la majorité sénatoriale. Favorable à la construction sociale de l'Europe. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre le texte modifié par le Sénat.

- **Proposition de loi relative à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux [n° 0274 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3084) : qualité des travaux. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce texte tel qu'amendé par le Sénat.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3094, 3095) : échec de la commission mixte paritaire. Avancées sur le "paquet Santer" suite aux accords de Berlin. Tendance au productivisme et à la mondialisation. Influence de la réforme de la politique agricole commune, PAC, sur l'application de ce projet de loi. Risque de baisse des prix. Nécessité de réorienter les aides publiques - **Art. 1er bis (représentation des syndicats agricoles dans différents organismes)** (p. 3100, 3101) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (maintien des dispositions du décret de 1990 fixant à 15 % minimum le taux nécessaire de suffrages exprimés lors des élections à la chambre d'agriculture). Nécessité d'une révision du décret Nallet. Souhaite un abaissement du seuil de représentativité à 5 % - **Art. 1er ter (rapport sur la revalorisation des retraites agricoles)** (p. 3102) : son amendement n° 51 : remplacement du millésime 1997 par le millésime 1999 ; adopté. Fixation d'un nouveau point de départ pour une évolution des retraites agricoles - **Art. 2 (création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural)** (p. 3104) : son amendement n° 52 : référence aux conditions et aux modes de production ; devenu sans objet - **Art. 5 (composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, CDOA)** (p. 3107, 3108) : son amendement n° 63 : représentation des salariés agricoles au sein de la CDOA ; rejeté - **Art. 7 bis (définition de l'exploitant agricole - art. L. 311-5 du code rural - supprimé par l'Assemblée**

nationale) (p. 3112) : son amendement n° 53 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; devenu sans objet - **Après l'art. 12** (p. 3113) : son amendement n° 54 : rapport du Gouvernement sur la saisissabilité des revenus d'un exploitant agricole ; rejeté. Précarité de certains exploitants agricoles. Egalité entre agriculteurs et commerçants - **Art. 16 (contrôle des structures des exploitations agricoles)** (p. 3120, 3122) : son amendement n° 55 : priorités définies par le schéma départemental des structures agricoles, contrôle administratif des agrandissements, seuil de déclenchement des contrôles ; devenu sans objet. Abus du droit de préemption. Risque de favoriser des agrandissements financés par des crédits publics. Se déclare opposé à l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles). Inégalité de traitement entre les jeunes désirant s'installer. Souplesse d'utilisation du seuil d'application du contrôle des structures - **Art. 29 (création au niveau des départements de commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - art. L. 231-2-1 du code du travail)** (p. 3128) : son amendement n° 56 : abondement du fonds national de prévention ; rejeté. Prise en charge des frais des salariés membres des commissions paritaires, d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - **Après l'art. 29 quaterdecies** (p. 3131) : son amendement n° 57 : fixation par décret d'un délai de non-suspension des avantages économiques pour les agriculteurs n'ayant pas acquitté leurs cotisations sociales ; retiré - **Art. 33 (statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles - art. L. 632-1 et L. 632-2 du code rural)** (p. 3134) : son amendement n° 58 : élargissement de la représentation syndicale au sein des interprofessions ; rejeté - **Art. 49 bis (missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 141-1 du code rural)** (p. 3150) : son amendement n° 59 : mission des SAFER relative au développement de l'activité et des emplois en milieu rural ; retiré. Dimension sociale - **Art. 59 (architecture générale de l'enseignement technique agricole privé - art. L. 813-2 du code rural)** (p. 3155) : son amendement n° 60 : impossibilité pour le ministre de l'éducation nationale d'élaborer seul les programmes des formations assurées par l'enseignement et la formation professionnelle agricoles privés ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3158) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre ce texte. Accélération des inégalités. Adaptation de l'agriculture aux critères libéraux de la Commission de Bruxelles.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)]** - (25 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3275, 3276) : rétablissement par les députés des principales dispositions de ce texte. Rôle du Parlement. Place de l'institution départementale. Différence de positions entre la majorité sénatoriale et le groupe communiste républicain et citoyen. Caractère minimal de la participation et de l'expression des citoyens. Moyens financiers. Répartition de la prime d'aménagement du territoire. Exemple de la Bretagne. Principe de subsidiarité. Proposition de créer des fonds régionaux pour l'emploi et le développement. Nécessité de services publics dynamiques et omniprésents. Son opposition à l'ouverture au privé des maisons des services publics. Dispositions contestables sur la mise à disposition par les collectivités locales, des réseaux de télécommunications aux opérateurs privés et sur la transcription de la directive postale européenne. Le groupe communiste républicain et citoyen s'opposera aux propositions de la commission spéciale - **Art. 2 (définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire)** (p. 3282, 3283) : son amendement n° 96 : suppression de la référence à la cohérence des politiques nationale et communautaire ; devenu sans objet - **Art. 4 (Conseil national d'aménagement et de développement du**

territoire, CNADT) (p. 3285) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare favorable à l'amendement n° 6 de la commission spéciale (consultation du CNADT sur les schémas de réorganisation des services de l'Etat) - **Art. 5 bis** (*schémas interrégionaux d'aménagement et de développement du territoire*) (p. 3287, 3288) : son amendement de suppression n° 97 ; rejeté. Risque d'une superstructure interrégionale. Préparation de la future Europe des régions. Votera contre l'amendement n° 11 de la commission spéciale (possibilité pour l'Etat et les régions de conclure des conventions interrégionales d'aménagement et articulation de ces conventions avec les schémas interrégionaux) - **Art. 12** (*schéma de services collectifs culturels* - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3296) : son amendement n° 98 : prise en compte de l'émergence et du développement des sites artistiques et culturels à vocation régionale ; devenu sans objet. Se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 22 de la commission spéciale - **Art. 15 bis A** (*réseaux inactifs de télécommunications créés par les collectivités locales* - titre III du livre V de la première partie du code général des collectivités territoriales) (p. 3301) : son amendement de suppression n° 99 ; rejeté. Texte retenu par le Sénat en première lecture. Révision de la directive Télécom. Déséquilibre accru du territoire au profit des grandes villes. Se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 26 de la commission spéciale - **Art. 15 bis** (*service universel postal et transposition de la directive 97/67/CE du 15 décembre 1997 sur les services postaux* - art. L.1er et L. 2 du code des postes et télécommunications) (p. 3305) : son amendement de suppression n° 100 ; rejeté. Rattachement discutable de cette disposition à ce texte. Préparation de la libéralisation progressive des services postaux à l'échéance de 2003. Accès des citoyens aux services de proximité - **Art. 18 bis** (*schéma de services collectifs du sport* - art. 21-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3309) : son amendement n° 101 : prise en compte des pôles sportifs à vocation locale et régionale ; devenu sans objet - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays* - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3311, 3312) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 32 de la commission spéciale. Rôle du département dans l'élaboration et la constatation des pays. Suppression du conseil de développement - **Art. 22** (*maintien des services publics sur le territoire et création des maisons de services publics* - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3317) : son amendement n° 102 : prévision des conditions du maintien de l'emploi public dans les conventions de maisons des services publics ; devenu sans objet - **Art. 23 bis** (*rapport relatif à la mise en place de fonds régionaux pour l'emploi et le développement*) (p. 3319, 3320) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, votera contre l'amendement de suppression n° 41 de la commission spéciale. Alimentation et organisation de ces fonds régionaux.

- **Suite de la discussion** - (26 mai 1999) - **Art. 28 bis** (*harmonisation des conditions de travail et d'emploi du secteur des transports* - art. 9 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982) (p. 3333) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 47 de la commission spéciale. Nécessité d'une harmonisation par le haut des normes sociales - **Après l'art. 33** (p. 3340) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, votera l'amendement n° 95 de la commission spéciale (prolongation du délai nécessaire à l'approbation des plans de déplacement urbain) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3360) : texte identique à celui voté par le Sénat en première lecture. Absence de cohérence et de logique des propositions de la commission spéciale. Place de la région. Modifications apportées au texte initial. Examen inadéquat, dans ce projet de loi, des questions de la directive postale et des télécommunications. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre le texte remanié par le Sénat.

- **Résolution [n° 365 (98-99)] adoptée par la commission des affaires économiques, en application de l'article 73 bis, alinéa 8 du règlement, sur la proposition de règlement (CE) du conseil définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche (n° E-1203) et sur la proposition de règlement (CE)**

du conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (n° E-1230) [n° 0351 (98-99)] - (27 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3377, 3378) : responsabilité de l'Union européenne dans le déclin du secteur de la pêche en France. Incohérence de la politique communautaire de la pêche, PCP. Dangerosité de la pratique de la pêche minotière. Approbation de la philosophie de cette proposition de résolution : respect du principe de subsidiarité ; égalisation des conditions de concurrence ; exigence de qualité des produits ; maintien des aides. Amélioration du texte par le dépôt d'amendements. Le groupe communiste républicain et citoyen se prononcera en fonction de la teneur du débat - **Discussion de la résolution** (p. 3380) : son amendement n° 1 : stabilisation du taux de financement communautaire à hauteur de 30 % pour les constructions de navire ; rejeté. Partisan d'un plan de relance de la construction. (p. 3381) : son amendement n° 2 : limitation des pêches minotières au niveau communautaire ; rejeté. (p. 3382) : son amendement n° 3 : harmonisation des conditions de travail des marins-pêcheurs au niveau communautaire et des régimes sociaux sur le régime le plus élevé ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Art. 4** (*tarifs et plafonds de prix*) (p. 4842, 4846) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé aux amendements de la commission n° 36 (suppression du quatrième alinéa du I de l'article rétabli ultérieurement) et n° 37 (aide en faveur des familles défavorisées recentrée sur les personnes les plus en difficulté). Soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 306 (information des usagers d'Electricité de France), n° 307 (renvoi à un décret pour l'application de la tarification réduite), n° 308 (référence aux coûts induits par le développement) et n° 309 (rétablissement de l'autorité du ministre sur les décisions engageant l'organisation du secteur).

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6163, 6164) : ordre du jour de la conférence de Seattle. Consensus entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur le principe d'une libéralisation accrue des échanges commerciaux. Accroissement des inégalités entre pays riches et pays pauvres. Dépôt par le groupe communiste républicain et citoyen d'une proposition de résolution sur l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Nécessité d'une transformation et d'une démocratisation de l'OMC. Proposition de taxer les mouvements de capitaux spéculatifs à l'échelon mondial, taxe Tobin. Orientation contradictoire du mandat confié au commissaire européen. Volet agricole. Conflit opposant l'Europe et les Etats-Unis sur la banane et le boeuf aux hormones. Principe de précaution. Participation du groupe communiste républicain et citoyen à la naissance d'une "internationale des citoyens".

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (4 décembre 1999) (p. 6883, 6885) : progression des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Révision à la baisse des fonds structurels et revalorisation de la participation de l'Etat aux nouveaux contrats de plan Etat-région. Commission d'enquête du Sénat sur les infrastructures terrestres. Augmentation des crédits de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR. Hausse des crédits de la prime d'aménagement du territoire, PAT : nouveau zonage imposé par la Commission européenne, abaissement des seuils d'éligibilité. Péréquation financière entre les collectivités locales : élaboration des schémas de services collectifs. Financement des maisons de services publics. Interroge le Gouvernement sur la portée réelle du schéma de

développement de l'espace communautaire, SDEC. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de budget.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6908, 6909) : hausse importante de ce budget. Créations de postes. Nouvelle direction des études économiques et de l'évaluation environnementale. Pérennisation des emplois-jeunes. Création du Fonds national de solidarité pour l'eau. Désaccord sur le principe "pollueur-payeur". Taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Situation financière des agriculteurs en Bretagne. Gestion des déchets radioactifs. Le groupe communiste républicain et citoyen soutiendra ce projet de budget.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7204, 7206) : adoption de la loi d'orientation agricole. Réforme de la politique agricole commune, PAC. Echec des négociations de Seattle. Financement du contrat territorial d'exploitation par un redéploiement des crédits et la modulation des subventions communautaires. Proposition de relèvement de la rémunération du stage auquel est soumis tout jeune bénéficiant de la dotation aux jeunes agriculteurs, DJA. Rôle prépondérant des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER. Priorité à la sécurité sanitaire et alimentaire. Respect du principe de précaution. Rôle de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, AFSSA, dans le refus de la France de lever l'embargo sur la viande bovine britannique. Augmentation des crédits destinés au financement de Génoplante. Budget de l'enseignement agricole public inférieur aux besoins des établissements. Précarité des emplois des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service, ATOSS. Situation dramatique des producteurs bretons. Proposition de mise en place d'un dispositif de soutien par la création d'une caisse de solidarité et la mise en place d'un coefficient multiplicateur. Situation critique des exploitants endettés. Progression du budget de la pêche maritime. Résolution adoptée par le Sénat le 27 mai. Application des 35 heures. Approbation de ce budget par le groupe communiste républicain et citoyen.

LECLERC (Dominique), sénateur (Indre-et-Loire) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 394 (JO Débats du 8 décembre 1998) (p. 6089) - Ministère : Aménagement du territoire - *Aménagement de la Loire et de ses affluents* - Réponse le 10 février 1999 (p. 813) - **Cours d'eau, étangs et lacs**

n° 471 (JO Débats du 3 mars 1999) (p. 1242) - Ministère : Education - *Conséquences de l'intégration de l'école d'ingénieurs de Tours au sein de l'université François-Rabelais* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1904) - **Enseignement supérieur**

n° 476 (JO Débats du 4 mars 1999) (p. 1278) - Ministère : Emploi - *Budget des hôpitaux publics* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3055) - **Hôpitaux**

n° 528 (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2590) - Ministère : Economie - *Réactualisation de la liste des produits inscrits au tarif interministériel des prestations sociales* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4542) - **Sécurité sociale (prestations)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)]** - (19 janvier 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 48 à 50) : projet de loi en retrait par rapport aux objectifs initiaux. Prise en compte limitée de la dimension européenne et internationale de la politique agricole. Insuffisance du volet social de ce projet de loi. Problème du régime des retraites. Insuffisance des mesures de revalorisation. Modernisation du régime de sécurité sociale agricole : mutualité sociale agricole, MSA. Avenir de l'emploi agricole : développement de l'emploi occasionnel, progression de la pluriactivité. Reconnaissance de la fonction sociale de l'agriculture. Statut du conjoint collaborateur d'exploitation. "Titre emploi simplifié agricole". Adaptation du régime fiscal et social des exploitations à la nouvelle définition de l'activité agricole. Transmission des exploitations. Manque de cohérence de ce projet de budget : tantôt recherche de souplesse, tantôt renforcement des contraintes existantes. Enrichissement du texte par l'Assemblée nationale. Propositions de la commission des affaires sociales concernant le régime de retraite (montant, retraite complémentaire, réversions) et la MSA (institution d'un commissaire du Gouvernement).

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Avant l'art. 1er ter** (p. 116) : son amendement, soutenu par M. Jean Delaneau, n° 129 : revalorisation des pensions de retraite du régime agricole ; irrecevable (article 40 de la Constitution). Montant minimal des pensions de retraite aligné sur le fonds de solidarité vieillesse. Mesures permettant d'éviter la récupération des sommes versées sur la succession.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales - **Art. 1er ter (rapport sur la revalorisation des retraites agricoles)** (p. 131, 132) : son amendement n° 130 : contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles - évolution des retraites pour la période du 30 juin 1999 au 30 juin 2002 ; adopté. Nécessité pour le rapport d'aborder l'avenir. Simplification du mécanisme de calcul des pensions. Indication du coût financier des mesures de revalorisation. Etude d'un régime obligatoire de retraite - **Après l'art. 4** (p. 178) : son amendement n° 587 : déduction fiscale des provisions de réserve constituées par les groupements d'employeurs dans le cadre de leur responsabilité solidaire à l'égard des salariés du groupement ; réservé jusqu'avant l'examen de l'article 6. (p. 188, 189) : son amendement n° 587 (déduction fiscale des provisions de réserve constituées par les groupements d'employeurs dans le cadre de leur responsabilité solidaire à l'égard des salariés du groupement) ; retiré (précédemment réservé p. 178) - **Après l'art. 10 ter** (p. 217) : se déclare favorable à l'amendement n° 551 de M. Paul Girod (octroi au preneur ayant atteint l'âge

de la retraite du bénéficiaire d'un renouvellement du bail de deux périodes triennales s'il a des enfants à charge). Mesure en accord avec certains autres secteurs professionnels.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - Rapporteur pour avis - **Art. 18** (*création du statut de conjoint collaborateur - art. L. 321-5 du code rural*) (p. 336) : son amendement rédactionnel n° 131 ; adopté - **Art. 22** (*revalorisation des retraites - art. 1121-5 du code rural*) (p. 338) : son amendement rédactionnel n° 132 ; adopté - **Après l'art. 22** (p. 338) : son amendement n° 133 : fixation d'un minimum pour les pensions de réversion ; adopté - **Après l'art. 24** (p. 346) : son amendement n° 134 : relèvement du taux d'exonération de cotisations sociales des jeunes agriculteurs bénéficiant des aides à l'installation ; adopté. Compensation à la baisse du taux des cotisations d'assurance maladie et à l'augmentation de la contribution sociale généralisée. : intervient sur les amendements analogues n° 255 de M. Gérard Cornu et n° 405 de M. Marcel Deneux (suppression de la cotisation de solidarité). Justification de la cotisation de solidarité différente de celle de la contribution sociale généralisée et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale - **Après l'art. 26** (p. 349) : son amendement n° 135 : cessibilité dans les mêmes conditions que les salaires des pensions et rentes de retraite d'invalidité des personnes non-salariées des professions agricoles ; adopté. Lutte contre l'exclusion en milieu rural - **Chapitre IV** (*de l'emploi salarié*) (p. 350) : son amendement n° 136 : nouvel intitulé "l'emploi salarié" ; adopté - **Art. 27** (*création des titres emplois simplifiés agricoles, TESA - art. 1000-6 du code rural*) (p. 351, 352) : ses amendements n° 137 de rectification et n° 138 : extension du droit d'utilisation du TESA aux coopératives agricoles employant moins de onze salariés permanents ; adoptés. Seuil de cinq salariés permanents trop restrictif dans la réalité. Cohérence avec les autres seuils en droit du travail - **Art. 27 bis** (*limitation des déplacements des salariés agricoles dans le cadre de travaux effectués par des groupements d'employeurs - art. L. 127-10 du code du travail*) : son amendement de suppression n° 139 ; adopté. Risque de casser une dynamique d'emploi en milieu rural. Disposition du code du travail prévoyant la mention de la zone géographique d'exécution du contrat de travail - **Art. 28** (*création au niveau des départements de comités d'oeuvres sociales et culturelles - art. 1000-7 du code rural*) (p. 356) : son amendement n° 140 : modification des conditions de représentativité des représentants des organisations syndicales membres du comité des activités sociales et culturelles ; adopté. Appréciation de la représentation syndicale dans le champ d'application de la convention ou de l'accord - **Art. 29** (*création au niveau des départements de commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - art. L. 231-2-1 du code du travail*) (p. 357) : ses amendements, rédactionnel n° 141, et n° 142 : suppression de la référence aux conditions de travail dans le texte de cet article ; adoptés - **Art. 29 ter** (*création d'un observatoire de l'emploi salarié en agriculture*) (p. 358) : son amendement de suppression n° 143 ; adopté. Existence de structures chargées d'étudier l'emploi agricole : observatoire économique et social de la mutualité sociale agricole et commissions paritaires régionales et départementales de l'emploi. Rédaction de cet article trop évasive sur les missions de l'observatoire et sur sa composition - **Après l'art. 29 ter** (p. 360) : son amendement n° 144 : exonération de cotisations patronales pour les organismes ou associations relevant de la mutualité sociale agricole, notamment pour les associations d'aide à domicile ; adopté - **Chapitre V** (*Du fonctionnement des organismes de mutualité sociale agricole*) (p. 362) : son amendement n° 145 : transformation de ce chapitre en un nouvel intitulé "Titre II bis fonctionnement des organismes de mutualité sociale agricole" ; adopté - **Art. 29 quinquies** (*circonscriptions territoriales des organismes de mutualité sociale agricole, MSA*) (p. 364) : son amendement de suppression n° 146 ; adopté. Dispositions de cet article non satisfaisantes : interdiction de la fusion des caisses départementales de la MSA ou d'associations à but non lucratif appartenant à deux ou plusieurs régions. Risque d'interdire les regroupements de moyens de gestion opérés par les caisses départementales, source d'économie - **Art. 29 sexies** (*convention d'objectifs et*

de gestion au sein de la mutualité sociale agricole, MSA - commissaire du gouvernement - art. 1002-4 et 1011 du code rural) (p. 365, 367) : ses amendements, rédactionnel n° 147 et n° 148 : suppression du III de cet article instituant un commissaire du Gouvernement auprès de la caisse centrale de mutualité sociale agricole ; adoptés. Institution d'un commissaire du Gouvernement non recommandée par la Cour des comptes. Rappel des dispositions inscrites dans la nouvelle convention d'objectifs et de gestion concernant les relations entre la caisse centrale et l'organisme de tutelle. Situation juridique de la MSA non conforme à l'existence d'un commissaire au Gouvernement. Risque de fragilisation de l'actuelle équipe dirigeante - **Après l'art. 29 septies** (p. 368, 369) : son amendement n° 152 : rattachement au régime des non-salariés agricoles des personnes exerçant en qualité de non-salarié une activité unique ou accessoire de mandataire d'une caisse locale d'assurance mutuelle agricole ; adopté. Cas des secrétaires mandataires de l'organisation mutualiste, GROUPAMA - **Après l'art. 29 octies** (p. 370) : son amendement d'harmonisation n° 149 ; adopté. (p. 374, 375) : ses amendements n° 150 : recouvrement direct par les caisses de mutualité sociale agricole des indemnités forfaitaires mises à la charge des tiers responsables d'un accident du travail ; et n° 151 : présidence du comité d'entreprise d'un organisme de la MSA assurée par le directeur de l'organisme ; adopté.

- **Proposition de loi relative à l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de démence sénile et, en particulier, de la maladie d'Alzheimer [n° 0210 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 477, 478) : attente des familles et des professionnels. Conséquences humaines, sociales et économiques de cette maladie. Absence de structures médico-sociales et hospitalières adaptées pour la prise en charge. Accroissement de la charge avec la progression de la maladie. Réponses apportées par la proposition de loi. Rôle de la collectivité. Importance des mesures en faveur de l'emploi d'un salarié à domicile. Avec le groupe du RPR, votera ce texte.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3089, 3090) : enrichissement du texte par la discussion parlementaire sur le volet social. Désaccords sur le problème des retraites et sur le fonctionnement des caisses de mutualité sociale agricole : institution d'un conseil de surveillance. Fragilisation du régime de protection sociale agricole par la création de la couverture maladie universelle - **Avant l'art. 1er ter** (p. 3101, 3102) : son amendement n° 36 : fixation du montant des retraites à un minimum égal au minimum vieillesse dans un délai de quatre ans ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4568, 4570) : débat tronqué par l'urgence déclarée sur ce projet de loi. Objectifs généraux et moyens contestables. Texte inacceptable en l'état. Imperfections de la couverture complémentaire. Logique d'assistantat. Effet coupeur du seuil fixé pour l'accès gratuit à la couverture complémentaire. Sous-évaluation du coût initial de la couverture maladie universelle, CMU. Propositions de créer une prise en charge personnalisée, en responsabilisant les bénéficiaires hors contribution - **Art. 37 sexvicies** (*création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie*) (p. 4650) : son amendement n° 95 : conditions de création d'officines dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ; rejeté.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Art. 14** (*transfert à l'assurance maladie du financement de centres de dépistage ou d'éducation familiale - art. L. 355-23 du code de la santé publique, art. L. 174-16 nouveau du code de la sécurité sociale, art. 6 bis de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967*) (p. 6054) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 17 de la commission - **Art. 15** (*transfert à l'assurance maladie des dépenses liées aux cures de désintoxication réalisées à l'hôpital - art. 3 de la loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970,*

art. L. 628-5 du code de la santé publique, art. L. 174-17 nouveau du code de la sécurité sociale) (p. 6056) : désengagement du Gouvernement en matière de prévention.

- **Art. 17** (régulation des soins de ville par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés - art. L. 162-1-8, L. 162-5-2 à L. 162-5-8, L. 162-5-9, L. 162-5-11, L. 162-9, L. 162-12-2 à L. 162-12-5 à L. 162-12-7, art. L. 162-12-3 et L. 162-12-4 nouveaux, art. L. 162-12-9 à L. 162-12-12, L. 162-14-1 à L. 162-14-4, art. L. 162-12-17 et L. 162-12-18, L. 162-14, L. 162-15, L. 162-15-2 et L. 162-15-3 nouveaux, art. L. 227-1, L. 322-5-4 et L. 322-5-5, L. 645-2 et L. 645-2-1, L. 722-4 et L. 722-4-1 du code de la sécurité sociale) (p. 6078) : souhait d'une meilleure utilisation du produit des cotisations. Danger de l'article 17. Se déclare favorable à l'amendement n° 28 de la commission (I - organisation collective des moyens de la régulation médicalisée des dépenses - II - procédure applicable en cas de dérapage des dépenses) - **Art. 18** (motivation médicale apportée aux arrêts de travail et aux transports sanitaires - art. L. 162-4-1 nouveau et L. 321-1 du code de la sécurité sociale) (p. 6081) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 123 de Mme Nicole Borvo - **Art. 24** (étatisation de la régulation de l'hospitalisation privée - art. L. 162-22-1, L. 162-22-2, L. 162-22-3 à L. 162-22-6, L. 165-7 et L. 174-16 nouveaux du code de la sécurité sociale, art. L. 710-16-2 du code de la santé publique) - **Art. L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale** (régime de sanctions financières) (p. 6102) : soutient l'amendement n° 102 de M. Bernard Murat (distinction entre le régime d'autorisation des capacités et le régime des sanctions) - **Art. 1er et rapport annexé (précédemment réservés le 17 novembre 1999, p. 5991)** (approbation du rapport annexé) (p. 6125) : difficile appréciation du redressement des comptes sociaux. Absence de coût chiffré des objectifs. Soutient la nouvelle rédaction du rapport annexé adoptée par la commission sur proposition du rapporteur - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 6138) : dérive des lois successives de financement de la sécurité sociale par rapport aux grands principes fondateurs. Opposition aux dispositions des articles 2, 3 et 4 et satisfaction de l'adoption des amendements de suppression proposés par le rapporteur. Détournement des excédents des branches par le Gouvernement. Dérapage de l'ONDAM. Avec le groupe du RPR, votera le projet de loi modifié par le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) (p. 6937, 6939) : priorité de l'emploi pour tous les gouvernements. Hostilité au projet de loi de réduction du temps de travail. Injustice du financement des 35 heures dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Opacité de la gestion du personnel du ministère. Interrogation sur la création de 130 emplois au ministère. Coût des emplois-jeunes. Orientations d'une politique de l'emploi : baisse des charges, mesures en faveur de la formation professionnelle, lutte contre les exclusions, promotion du paritarisme et du dialogue social. Avec le groupe du RPR, votera contre ce projet de budget de l'emploi pour 2000.

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) (p. 6970, 6971) : hausse des crédits consécutive à la mise en place de la couverture maladie universelle. Situation des personnes handicapées et urgence de la réforme de la loi de 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales. Souhait d'une modernisation du dispositif d'aide sociale aux personnes âgées. Scolarisation des enfants et des adolescents handicapés.

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) (p. 7184, 7185) : situation du sport amateur et nécessité d'encourager le bénévolat. Fonds national pour le développement du sport, FNDS : perte de sa

finalité et de sa spécificité ; réforme souhaitable ; propositions du groupe d'études "sport" du Sénat. Lutte contre le dopage.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7248) : soutient l'amendement n° II-21 de M. Jean-Patrick Courtois (soutien aux vins de liqueur et alcools d'appellation d'origine contrôlée).

Budget annexe des prestations sociales agricoles

- (9 décembre 1999) (p. 7256, 7257) : stabilité de ce budget. Insuffisante revalorisation des petites retraites. Futur régime complémentaire d'assurance vieillesse agricole. Effets pervers de la modulation des aides européennes.

Justice

- (13 décembre 1999) (p. 7523, 7525) : budget en progression. Diminution du taux de consommation des crédits de paiement et des autorisations de programme. Nécessité d'améliorer le fonctionnement de la justice. Favorable à une nouvelle loi de programmation. Délais de jugement. Lutte contre la délinquance des mineurs : développement des maisons de justice. Financement de l'aide juridictionnelle. Insuffisance des moyens en personnels de l'administration pénitentiaire ; surpopulation carcérale. Problème du suivi social des détenus. Développement nécessaire des mesures alternatives à l'incarcération : exemple de la semi-liberté.

LEFEBVRE (Pierre), sénateur (Nord) CRC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques .

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 91/440/CEE relative au développement de chemins de fer communautaires, la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 95/18/CE concernant les licences des entreprises ferroviaires, et la proposition de directive du Conseil concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité (n° E-1163) [n° 411 (98-99)] (9 juin 1999) - **Union européenne.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Discussion générale** (p. 858, 859) : délai entre les deux lectures de ce texte. Responsabilité pécuniaire du titulaire de la carte grise. Délit de grand excès de vitesse. Bilan statistique des accidents mortels de l'année 1998. Responsabilité des constructeurs automobiles et des publicitaires. Sensibilisation et formation des enfants. Réunion prochaine du comité interministériel de la sécurité routière. Préparation au brevet de sécurité routière, BSR. Nécessité de renforcer les contrôles pédagogiques auprès des

établissements d'enseignement de la conduite. Au nom du groupe communiste républicain et citoyen, votera ce texte sous réserve de la discussion des amendements retenus par la commission - **Art. 12** (*aggravation des peines encourues en cas d'infraction sur un agent des transports publics et création d'un délit d'outrage envers les agents des transports publics*) (p. 874, 875) : accroissement de la répression. Absence de solutions réelles. Nécessité d'offrir des réelles perspectives d'emploi et d'insertion sociale aux jeunes en perte de repères. Programme de modernisation et de développement des services publics de transport collectif. Au nom du groupe communiste républicain et citoyen, ne prendra pas part au vote sur cet article - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 877) : le groupe communiste républicain et citoyen votera ce texte.

- **Projet de loi relatif aux enquêtes techniques sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile [n° 0516 (97-98)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1035) : projet de loi donnant une assise juridique aux procédures existantes et garantissant l'indépendance et la protection juridique des enquêteurs du bureau d'enquêtes-accidents, BEA, et la nécessaire transparence de la procédure. Objet de l'enquête technique. Soutien à la recherche de la vérité et lutte contre l'exploitation des catastrophes aériennes. Dérégulation au secret professionnel des enquêteurs prévues par le texte. Publicité du rapport d'enquête. Inquiétude consécutive à la libéralisation et à la déréglementation dans le transport aérien. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera le texte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1928) : soutient les amendements de M. Gérard Le Cam n° 290 (suppression de l'obligation pour les agglomérations de se constituer en syndicat mixte ou en établissement public de coopération intercommunale), n° 291 (suppression de l'obligation de passer une convention pour assurer la continuité et la complémentarité du contrat de pays et du contrat d'agglomération) et n° 292 (suppression de l'obligation de constituer un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans les agglomérations d'au moins cinquante mille habitants comprenant une commune centre de plus de quinze mille habitants). Développement urbain des dernières décennies. Se déclare favorable à la mise en place du conseil de développement - **Après l'art. 20** (p. 1933) : soutient l'amendement n° 293 de M. Gérard Le Cam (possibilité pour les départements d'élaborer un projet de développement et de conclure avec l'Etat et la région un contrat particulier en application du contrat de plan Etat-région).

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 29** (*définition de la politique globale des transports de personnes et de marchandises*) (p. 1984, 1986) : remplacement des cinq schémas sectoriels de la loi "Pasqua" par deux schémas multimodaux. Financement des projets. TGV-Est. Planification reposant sur les besoins de la population. Rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur le devenir des grands projets d'infrastructures terrestres. Votera contre l'amendement de suppression n° 79 de la commission spéciale. Soutient les amendements de M. Gérard Le Cam n° 299 (prise en compte de la rénovation des réseaux) et n° 300 (réalisation de nouvelles infrastructures). Nécessité de développer les liaisons province-province. Priorité à l'intermodalité.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0341 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3168) : espère que ce texte contribuera à diminuer le nombre d'accidents sur les routes. Souhaite une application rapide des dispositions de ce texte. Lancement

d'une opération de communication avant les départs en vacances. Suppression de l'article 7 bis. Dépistage des stupéfiants en cas d'accident mortel. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce texte issu des travaux de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi portant approbation d'un avenant à la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 [n° 0326 (98-99)]** - (9 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3772, 3774) : limites d'une gestion totalement privée. Désillusions des petits actionnaires réclamant la garantie financière de l'Etat. Vocation du tunnel sous la Manche à redevenir la propriété de la France et de l'Angleterre. Responsabilité du syndicat des banques sur la situation financière d'Eurotunnel : exigence d'une rentabilité maximale et immédiate incompatible avec ce type d'investissement. Nécessité des normes de sécurité imposées par les Etats. Supériorité du service public ferroviaire français sur le modèle privé britannique. Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire - Deuxième lecture [n° 0358 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4168) : enrichissement du texte par l'Assemblée nationale. Souhait de voir la réflexion sur les nuisances sonores aéroportuaires menée sur le front de la recherche aéronautique et médicale et sur celui de l'urbanisme. Attachement à un cadre réglementaire adapté en matière de transport aérien. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, apporte son soutien au texte proposé - **Art. 1er** (*autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires*) - **Après l'art. L. 227-3 du code de l'aviation civile** (p. 4177) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé au sous-amendement n° 31 de la commission (montant des sanctions) déposé sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (pouvoir de sanction de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, ACNUSA, et définition des personnes susceptibles de se voir infliger des sanctions).

- **Proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse [n° 0394 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4280, 4282) : incompréhension des chasseurs. Remise en vigueur du contentieux juridique relatif à l'application de la directive sur la conservation des oiseaux sauvages. Illégitimité de la loi française en raison de sa non-conformité à une interprétation restrictive de la directive. Vide juridique laissé par l'arrêt du Conseil d'Etat annulant une instruction de l'Office national de la chasse. Légalisation et modalités d'exercice de la chasse de nuit. Remise en cause de la loi Verdeille du 10 juillet 1964. Caractéristiques et application de la loi Verdeille. Réponse transitoire à une situation d'urgence par cette proposition de loi. Cosignataire de cette proposition de loi, la votera avec le groupe communiste républicain et citoyen.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4806, 4808) : projet de loi imprégné d'idéologie libérale et mercantilisme animant la construction européenne. Souhait d'une renégociation de la directive à l'échelon communautaire. Texte caractérisé par le strict respect des dispositions libérales de la directive. Interrogation relative aux conséquences de la concurrence sur le développement et l'indépendance. Attachement des Français au service public de l'électricité. Danger de la libéralisation du secteur public. Effets pervers de la concurrence. Echec de la libéralisation anglaise. Difficultés entraînées par l'ouverture des marchés au-delà des exigences de la directive. Caractère illusoire de la justification de la concurrence par la baisse des prix. Inquiétudes relatives à l'exécution des missions de service public d'EDF à long terme. Statut du personnel d'EDF. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, ne pourra suivre la majorité sénatoriale - **Art. 1er** (*définition du service public de l'électricité*) (p. 4825) : son amendement, soutenu par M. Robert Bret, n° 300 : inscription dans la loi de

l'objectif du développement des ressources nationales ; adopté - **Art. 2** (*missions du service public de l'électricité*) (p. 4829) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 301 : précision des conditions d'un bon exercice de la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution incombant au service public de l'électricité ; rejeté. (p. 4833) : ses amendements, soutenus par M. Guy Fischer, n° 302 et n° 303 : mixité des services de l'électricité et du gaz ; retirés - **Art. 3** (*mise en oeuvre et contrôle des missions de service public*) (p. 4835) : son amendement, soutenu par M. Ivan Renar, n° 304 : prise en considération de la complexité technique des questions relatives aux services publics ; retiré. (p. 4837) : son amendement, soutenu par M. Ivan Renar n° 305 : examen par l'observatoire des activités de trading ; devenu sans objet - **Art. 4** (*tarifs et plafonds de prix*) (p. 4843) : ses amendements, soutenus par M. Gérard Le Cam, n° 306 : information des usagers d'Electricité de France ; et n° 307 : renvoi à un décret pour l'application de la tarification réduite ; retirés. (p. 4844) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 308 : référence aux coûts induits par le développement ; retiré. (p. 4846) : son amendement, soutenu par M. Gérard Le Cam, n° 309 : rétablissement de l'autorité du ministre sur les décisions engageant l'organisation du secteur ; rejeté.

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 5** (*mécanismes de compensation*) (p. 4858, 4865) : sur l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission, son sous-amendement n° 310 : prise en compte des coûts de production évités ; rejeté. Ses amendements n° 311 : évaluation des surcoûts de production par rapport à la part relative à la production dans les plafonds de prix ; et n° 314 : suppression de la différenciation selon la taille des installations ; retirés. Ses amendements n° 312 : limitation des compétences de la commission de régulation de l'électricité, CRE, à ce qu'exige la directive ; n° 315 : suppression de la phrase prévoyant que les installations de moins de trois mégawatts sont dispensées de contribution au fonds ; et, soutenu par Mme Hélène Luc, n° 316 : avis de la CRE ; rejetés. Son amendement n° 313 : formulation des avis par la CRE et accord du ministre aux propositions de celle-ci ; devenu sans objet - **Art. 6** (*programmation pluriannuelle des investissements*) (p. 4869, 4875) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Luc Bécart, n° 317 : proposition de la discussion d'un projet de loi d'orientation sur l'énergie d'ici au 30 décembre 2000 ; et n° 318 : fidélité de la programmation pluriannuelle des investissements aux objectifs d'indépendance énergétique et de sécurité d'approvisionnement de tous les consommateurs ; rejetés ; et n° 319 : association des parlementaires à la programmation mise en oeuvre par le Gouvernement ; n° 320 : suppression du deuxième alinéa du paragraphe II de l'article permettant l'établissement d'installations d'une puissance inférieure ou égale à trois mégawatts sur simple déclaration faite au ministre ; et n° 321 : précision relative à la notion d'autoproduiteur et application à cette catégorie du même régime d'autorisation qu'aux autres producteurs privés ; retirés - **Art. 8** (*appels d'offres pour la production d'électricité*) (p. 4878, 4879) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 322 : inscription dans l'article des principes devant figurer dans le cahier des charges ; rejeté ; et n° 323 : participation exclusive à un appel d'offres pour la construction d'unités de production supplémentaires ; retiré - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 4883, 4890) : ses amendements n° 324 : suppression du caractère obligatoire du rachat de l'électricité aux producteurs autonomes pour EDF et les distributeurs non nationalisés ; n° 326 : traitement identique des producteurs ; rejetés ; n° 325 : abaissement du seuil de l'obligation d'achat pour la cogénération ; devenu sans objet ; n° 329 de coordination ; retiré. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé aux amendements n° 72 de précision de la commission et n° 271 de M. Jacques Valade (hausse du seuil de conclusion d'un contrat d'achat avec des producteurs utilisant la cogénération). Ses amendements, soutenus par M. Guy Fischer, n° 327 : prise en charge intégrale par le fonds du service public créé à l'article 5 des surcoûts résultant de tous les contrats d'achat ; n° 328 : possibilité pour les producteurs d'électricité à partir du

charbon français de bénéficier à leur demande d'un contrat d'achat par EDF ; et n° 330 : transmission à l'observatoire national du service public de l'électricité des informations relatives aux installations bénéficiant des contrats d'achat, de leur objet ainsi que des prix d'achat pratiqués ; rejetés - **Art. 13** (*statut du service autonome gestionnaire du réseau de transport d'électricité*) (p. 4899) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé aux amendements n° 232 de M. Pierre Hérisson (filialisation de la fonction de transport d'électricité) et n° 275 de M. Jacques Valade (mise en place de la transparence et de la neutralité pour la fonction de transport d'électricité et dépôt devant le Parlement au terme d'une année de fonctionnement d'un projet de loi définissant le statut juridique définitif du gestionnaire du réseau public de transport, GRT). (p. 4900) : son amendement n° 331 : nomination du directeur du GRT ; devenu sans objet - **Après l'art. 13** (p. 4902) : se déclare opposé à l'amendement n° 91 de la commission (incompatibilité de certaines activités avec les fonctions précédentes d'agent du GRT ayant eu connaissance d'informations commercialement sensibles) - **Art. 15** (*gestion des flux d'énergie par le gestionnaire du réseau public de transport, GRT*) (p. 4905, 4906) : ses amendements, soutenus par M. Michel Duffour, n° 332 : renforcement et précision des clauses techniques auxquelles le GRT devra se conformer pour assumer sa mission de sécurité du réseau de transport d'électricité ; n° 334 : possibilité pour le GRT de recourir à d'autres moyens de réserve ; et n° 335 : possibilité de prévoir des ajustements à moyen et à long terme ; rejetés. Son amendement n° 333 : prise en compte des obligations de service public ; devenu sans objet - **Art. 16** (*protection de la confidentialité des informations communiquées au GRT*) (p. 4907) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 336 : suppression de la référence à l'obligation de confidentialité pour les salariés du GRT ; devenu sans objet - **Art. 17** (*compétences des collectivités locales en matière de distribution*) (p. 4911) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 337 : consultation de l'Observatoire national du service public de l'électricité et du conseil supérieur de l'électricité et du gaz sur la définition des règles d'aménagement technique, économique et financier des réseaux de distribution locale d'électricité ; devenu sans objet - **Art. 20** (*protection de la confidentialité des informations communiquées aux gestionnaires de réseaux publics de distribution, GRD*) : son amendement n° 338 : suppression de la mention "et appartenant à un service gestionnaire de réseau public de distribution" ; devenu sans objet - **Art. 22** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat d'électricité pour revente*) (p. 4916, 4917) : son amendement n° 339 : seuil unique d'éligibilité ; rejeté. Son amendement de coordination n° 342, identique à l'amendement de coordination n° 117 de la commission ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 22 (suite)** (p. 4934, 4936) : son amendement n° 343 : durée minimale de cinq ans pour les contrats de fournitures ; rejeté. Sur l'amendement n° 429 du Gouvernement (application du droit des contrats aux contrats conclus entre les clients éligibles et leurs fournisseurs), son sous-amendement n° 440 ; adopté. Ses amendements n° 344 : suppression de la possibilité d'utiliser les filiales ayant pour seule vocation serait d'acheter et de revendre aux clients éligibles ; n° 345 : avis de l'Observatoire national du service public de l'électricité sur la délivrance d'une autorisation de recours au trading des producteurs ; n° 346 : justification et motivation par des nécessités techniques pour un producteur de demander le droit de compléter son offre ; n° 347 : établissement d'un taux de 20 % pour la proportion de la production annuelle pouvant donner lieu à un complément de l'offre ; devenus sans objet. Se déclare opposé aux amendements n° 120 de la commission (rétablissement du négoce), n° 282 de M. Jacques Valade (organisation du "trading") et au sous-amendement n° 222 de M. André Bohl (possibilité pour les distributeurs non nationalisés d'acheter pour revendre pour le compte de leurs clients éligibles) - **Art. 15 (suite)** (p. 4938) : se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 98 de la commission, précédemment réservé le 6 octobre 1999, p. 4904 - **Art. 23** (*droit d'accès au réseau de transport*) (p. 4939, 4940) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 348 : restriction de l'étendue de

l'approvisionnement à celle qui est préconisée par la directive ; et n° 349 : suppression de l'avant-dernier alinéa de l'article 23 plaçant les collectivités territoriales en situation de producteurs ; rejetés - **Art. 24** (*construction de lignes directes*) (p. 4942, 4943) : son amendement n° 350 : limite de l'approvisionnement par un producteur à ses établissements et filiales ; n° 351 : précision des conditions d'installation de lignes directes ; et n° 353 : suppression de l'assimilation de l'absence de réponse du GRT à un refus ; rejetés. Ses amendements n° 352 : précision sur les terrains destinés à l'exploitation de l'activité ; et n° 354 : intervention d'un décret en Conseil d'Etat pour préciser les modalités de procédures ; retirés - **Art. 25** (*transparence comptable d'EDF, des distributeurs non nationalisés, DNN, et de la Compagnie nationale du Rhône, CNR*) (p. 4945, 4946) : son amendement n° 355 : suppression de toute référence à la CNR dans l'article 25 ; rejeté. (p. 4949, 4950) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 356 : distinction des charges et recettes d'EDF relevant de sa fourniture aux clients non éligibles de celles relevant de la fourniture aux clients éligibles ; retiré ; et n° 357 : information de l'Observatoire national du service public de l'électricité, des règles comptables applicables à EDF et aux DNN et possibilité pour celui-ci d'émettre un avis ; rejeté - **Art. 26** (*obligation de dissociation comptable et juridique des autres entreprises du secteur de l'électricité*) (p. 4951, 4952) : ses amendements n° 358 de coordination ; retiré ; et n° 359 : application de la séparation comptable à tous les producteurs ; rejeté. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé à l'amendement n° 134 de la commission (précision des modalités juridiques de l'acte réglementaire obligeant à une filialisation en cas de position dominante dans un secteur d'activité autre que l'électricité) - **Art. 27** (*droit d'accès à la comptabilité et aux informations financières des entreprises du secteur de l'électricité*) (p. 4953) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 360 : décret en Conseil d'Etat ; retiré - **Art. 29** (*commissaire du Gouvernement auprès de la CRE*) (p. 4954) : son amendement, soutenu par Mme Odette Terrade, n° 361 : introduction de l'accomplissement des missions de service public parmi les questions susceptibles d'être examinées par la commission de régulation de l'électricité, CRE ; devenu sans objet - **Art. 30** (*services et budget de la CRE*) (p. 4956, 4957) : ses amendements n° 362 : approbation du règlement intérieur de la CRE par le ministre chargé de l'énergie ; rejeté ; et n° 363 : suppression du recrutement contractuel pour les agents de la CRE ; devenu sans objet - **Art. 31** (*consultation de la CRE sur les textes réglementaires et participation aux négociations internationales*) (p. 4958) : son amendement n° 364 : consultation éventuelle de la CRE par le ministre chargé de l'énergie ; rejeté - **Art. 32** (*relations de la CRE avec le Parlement et les acteurs du secteur - rapport annuel*) (p. 4960) : son amendement n° 365 : présentation par la CRE du bilan des décisions prises et de la teneur du contenu des décisions en cours d'élaboration ; rejeté - **Art. 35** (*pouvoir réglementaire de la CRE*) (p. 4966, 4968) : ses amendements n° 371 : intervention de la CRE ; et n° 372 : transfert au ministre du pouvoir réglementaire de la CRE ; rejetés - **Art. 36** (*règlement des différends par la CRE pour l'accès aux réseaux publics*) (p. 4979, 4982) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 373 et n° 375 à n° 378 : retrait du pouvoir décisionnel attribué à la CRE pour solliciter son avis sur le règlement des contentieux ; rejetés ; n° 374 sur le même objet que les précédents ; devenu sans objet - **Art. 38** (*pouvoir de sanction de la CRE*) (p. 4984) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 379 et n° 380 : transfert du pouvoir de sanction au ministre de l'énergie ; rejetés - **Art. 40** (*sanctions pénales*) (p. 4987) : se déclare opposé à l'amendement n° 185 de la commission (réduction des peines maximales applicables en cas d'infraction pénale) - **Art. 42** (*étendue de l'objet d'Electricité de France*) (p. 4989, 4991) : ses amendements n° 384 : rappel de la création d'EDF par la loi du 8 avril 1946 ; n° 386 : choix pour EDF de créer des filiales ; n° 388 : élargissement de la possibilité d'intervention d'EDF ; et n° 389 : égalité de tous les usagers dans leur droit à la sécurité de la fourniture électrique ; rejetés. Ses amendements n° 385 : missions de service public d'EDF ; n° 387 : coopération entre EDF et GDF ; retirés - **Art. 43** (*négociation collective dans les industries électriques et*

gazières - art. L. 713-1 et L. 713-2 du code de la sécurité sociale) (p. 4995) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 390 : appui de la majorité du personnel pour tout accord professionnel ; n° 392 : compétence des industries électriques et gazières à l'égard du personnel des filiales détenues majoritairement par EDF et implantées en France ; retirés ; et n° 391 : consultation préalable du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz pour toute modification du statut national du personnel des industries électriques et gazières ; adopté - **Art. 46** (*coûts échoués*) (p. 5000) : son amendement, soutenu par Mme Nicole Borvo, n° 393 : retour à la rédaction initiale du projet de loi prévoyant la prise en charge des coûts liés au démantèlement de Superphénix par l'ensemble des producteurs d'électricité ; rejeté - **Art. 48** (*révision des contrats conclus entre EDF et les producteurs d'électricité*) (p. 5003, 5005) : ses amendements, soutenus par Mme Odette Terrade, n° 394 et n° 395 : garantie des contrats et protocoles actuellement en vigueur entre les entreprises du secteur public ; retirés ; et n° 396 : restitution au ministre chargé de l'énergie de la responsabilité de décider des conditions de révision des contrats entre entreprises publiques ; rejeté - **Avant l'art. 51** (p. 5009) : son amendement n° 397 : maintien pour EDF de ses droits d'exploitation et de production de l'électricité du Rhône et affirmation de la mission de service public d'aménagement du Rhône de la Compagnie nationale du Rhône ; rejeté - **Art. 51** (*abrogations législatives et réglementaires*) (p. 5010) : ses amendements n° 398 : suppression du deuxième alinéa (1°) de l'article prévoyant l'abrogation de l'article 27 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ; n° 399 : suppression du troisième alinéa (2°) de l'article prévoyant l'abrogation de l'article 8 de la loi du 27 mai 1921 approuvant le programme des travaux d'aménagement du Rhône de la frontière suisse à la mer ; et n° 400 : suppression du quatrième alinéa (3°) de l'article prévoyant l'abrogation du décret n° 55-549 du 20 mai 1955 relatif à la réalisation du deuxième plan de modernisation et d'équipement de l'énergie électrique et le décret n° 60-935 du 31 août 1960 étendant certaines dispositions du décret n° 55-549 précité ; rejetés - **Art. 34 bis** (*précédemment réservé p. 4966*) (*récapitulatif des attributions de la CRE*) : ses amendements de coordination n° 366, n° 367, n° 368, n° 369 et n° 370 ; devenus sans objet - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5016, 5017) : texte issu des travaux de l'Assemblée nationale dénature par la majorité sénatoriale. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 6817, 6818) : effectifs en régression constante. Compétences des agents relevant des services de l'équipement. Le groupe communiste républicain et citoyen souhaite une stabilisation des emplois dans ce secteur.

Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) (p. 6827, 6829) : nette progression des crédits. Importance accordée aux transports dans la nouvelle génération de contrats de plan Etat-région. Essor de la politique ferroviaire. Nécessité de maîtriser la croissance du trafic routier. Relance des investissements. Création du Conseil supérieur du service public ferroviaire. Evolution du service de messagerie de la SNCF à SERNAM. Sécurité du système ferroviaire français. Défavorable au projet d'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire proposé par la Commission de Bruxelles. Bilan de l'application de la directive 91-440. Augmentation de la dotation de Réseau ferré de France, RFF. Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Promotion du transport combiné. Généralisation de l'expérimentation du

transport collectif des voyageurs confié aux régions. Exemple de la région Nord-Pas-de-Calais. Développement des transports collectifs urbains. Futur projet de loi urbanisme, habitat et déplacements. Progression des crédits routiers. Progression des crédits consacrés à la sécurité routière. Absence de perspective dans le développement du réseau des voies navigables : liaison Seine-Nord. Difficultés du secteur de la batellerie artisanale. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de budget avec détermination.

Equipped, transports et logement - III - Transports - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (3 décembre 1999) (p. 6851, 6852) : stabilité des crédits du budget annexe de l'aviation civile. Redressement de la capacité d'autofinancement. Inscription de crédits pour le futur gros porteur A3XX. Constitution de la Société européenne d'aéronautique de défense et spatiale, EADS : fusion entre Aérospatiale-Matra et DASA. Transformation probable du statut d'Airbus. Amélioration de la situation de la compagnie nationale Air France. Prévision de créations d'emplois nouveaux. Relance de la politique aéroportuaire. Réflexion pour une meilleure cohérence entre les plateformes de Paris et de province. Réduction des nuisances sonores. Nécessité de prévoir une véritable politique européenne commune des transports aériens. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ces crédits.

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) (p. 7054, 7056) : crédits de l'industrie. Industrie manufacturière. Structure de l'emploi industriel. Désengagement de l'Etat. Secteur de l'électricité. Dotation versée par l'Etat au Commissariat à l'énergie atomique, CEA. Construction de l'European pressurized water reactor, EPR. Fusion des activités nucléaires de Framatome et de Siemens. Secteur charbonnier. Dotation consacrée à Charbonnages de France. Diminution du soutien à la reconversion industrielle des bassins miniers. Aides publiques à la construction navale. Budget de La Poste et des télécommunications. Crédits de l'Autorité de régulation des télécommunications, ART. Rôle du centre national d'études des télécommunications, CNET. Dimension sociale de France Télécom. Passage aux 35 heures. Avenir de Gaz de France. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce budget malgré ses insuffisances.

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7154, 7155) : désaccord avec la démarche européenne privilégiant l'intervention militaire. Préférence du groupe communiste républicain et citoyen pour la construction d'une politique de sécurité collective fondée sur la prévention. Rôle des institutions internationales. Relance souhaitable du processus de désarmement. Emet des réserves sur l'abandon du service national. Industries d'armement : nécessité de préserver ce secteur ; application des 35 heures ; création d'emplois. Baisse des crédits destinés à l'espace. Ratification du traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Difficultés d'approvisionnement interne lors du conflit du Kosovo. Future loi de programmation militaire. Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra sur ce projet de budget - **Art. 40 (mesures nouvelles - dépenses ordinaires des services militaires)** (p. 7174) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstient sur l'ensemble des crédits.

LEGENBRE (Jacques), sénateur (Nord) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles. Délégué suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur privé.

Vice-président de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Francophonie [n° 90 (1999-2000) tome 13] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 125 (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2071) - Ministère : Défense - *Volet militaire de la crise au Kosovo* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2071) - **Politique internationale**

n° 203 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5355) - Ministère : Défense - *Refus du Sénat des Etats-Unis d'autoriser la ratification du traité d'interdiction des essais nucléaires* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5355) - **Nucléaire**

Questions orales sans débat :

n° 446 (JO Débats du 4 février 1999) (p. 719) - Ministère : Aménagement du territoire - *Situation de l'emploi dans le Cambrésis* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1344) - **Emploi**

n° 578 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4765) - Ministère : Premier ministre - *Construction d'un nouveau synchrotron* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5043) - **Recherche**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1649) : nécessité de légiférer pour adapter la législation actuelle à la réalité des situations. Propositions du Sénat en faveur des couples non mariés pour éviter toute discrimination. Avec la majorité du groupe du RPR, votera le texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Discussion générale** (p. 1700, 1701) : notion de développement durable. Se déclare opposé à la suppression du schéma national d'aménagement du territoire. Département du Nord. Rapports entre l'urbain et le rural. Communauté de villes de Cambrai. Mise en place des pays. Non-prise en compte des départements et des arrondissements dans ce texte. Avenir des agglomérations moyennes. Travail remarquable de la commission spéciale.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2147, 2148) : procédure d'urgence et

dépôt à l'Assemblée nationale. Bilan de la première loi sur l'intercommunalité. Communautés de villes. Taxe professionnelle unique, TPU. Exemple de la communauté de villes de Cambrai. Seuil démographique des communautés urbaines.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 39** (*transformation des communautés de villes en communautés d'agglomération ou en communautés de communes*) (p. 2354) : son amendement, soutenu par M. Dominique Braye, n° 323 : possibilité pour les communautés de villes de se transformer également en communautés urbaines ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2423) : son amendement n° 260 : consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7167, 7168) : capacité de dissuasion nucléaire de la France. Impuissance collective de l'Europe dans le conflit au Kosovo. Progression de l'idée de défense européenne. Insuffisance des contributions financières des Etats européens. Votera contre ce projet de budget.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour la francophonie (p. 7277, 7278) : stabilité des crédits. Propose leur adoption. Regrette la non-pratique du français par les représentants français dans les enceintes internationales ; différents exemples : rapports de direction du groupe Renault en anglais, discours de M. Lamy à Seattle, en anglais, projection du film Jeanne d'Arc au Sénat en version originale anglaise.

LE GRAND (Jean-François), sénateur (Manche) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques.

Délégué titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire de la Commission nationale du débat public.

DÉPÔTS

Proposition de loi pour la protection et l'information des riverains d'aéroports [n° 198 (98-99)] (4 février 1999) - **Environnement.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 8 (98-99)] portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire [n° 204 (98-99)] (9 février 1999) - **Environnement.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 516 (97-98)] adopté par l'Assemblée nationale relatif aux enquêtes techniques sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile [n° 205 (98-99)] (9 février 1999) - **Transports aériens.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 358 (98-99)], modifié par l'Assemblée nationale, portant création de l'Autorité de

contrôle des nuisances sonores aéroportuaires [n° 430 (98-99)] (16 juin 1999) - **Environnement.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Aviation civile [n° 91 (1999-2000) tome 19] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 74 (*JO Débats* du 22 janvier 1999) (p. 169) - Ministère : Premier ministre - *Politique énergétique de la France* - Réponse le 22 janvier 1999 (p. 170) - **Nucléaire**

n° 173 (*JO Débats* du 4 juin 1999) (p. 3660) - Ministère : Aménagement du territoire - *Primes d'aménagement du territoire* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3660) - **Aides publiques**

n° 210 (*JO Débats* du 22 octobre 1999) (p. 5361) - Ministère : Equipement - *Application de la loi sur les 35 heures dans les transports routiers* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5361) - **Travail (durée du)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Art. 1er** (*objectifs de la politique agricole*) (p. 110) : son amendement, soutenu par M. Jean Bizet, n° 444 : modification du 16e alinéa du I de cet article relatif au maintien des montants d'engagement financier au profit des agriculteurs des régions comportant des situations spécifiques ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire [n° 0008 (98-99)]** - (16 février 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 1003, 1005) : perception variable du bruit. Loi relative à la lutte contre le bruit votée en décembre 1992. Effets auditifs et non auditifs du bruit. Amélioration en matière de gêne sonore obtenue grâce aux avancées technologiques. Avenir du transport aérien conditionné par la maîtrise des nuisances sonores. Projet de loi répondant à un engagement du ministre lors de l'annonce de l'extension de Roissy. Proposition de la mise en place d'une autorité administrative indépendante dans le rapport d'étape de la mission Douffignies et dans le rapport du préfet Carrère. Souhait de la commission des affaires économiques d'accroître le rôle de proposition, de concertation et de médiation de l'autorité. Amendements de la commission pour renforcer les garanties d'indépendance de l'autorité, pour organiser le dialogue entre les différentes instances et pour renforcer les possibilités de maîtrise foncière aux abords des aéroports. Evocation des nuisances dues à l'activité aérienne militaire et de celles causées par l'aviation légère. - **Art. 1er** (*autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire, ACTESA*) - **Art. L. 227-1 du code de l'aviation civile** (*création et composition de l'autorité*) (p. 1013) : son amendement n° 1 : définition des missions de l'ACTESA et incitation à la mise en place de l'autorité dans les six mois à compter de la promulgation de la loi ; adopté. Son amendement n° 2 : substitution des mots "de régulation" aux mots "de contrôle technique" ; adopté après modification par le sous-amendement n° 50 de M. Jean-Pierre Plancade, qu'il accepte (précision relative à la définition de l'autorité). (p. 1014) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Plancade (nomination de deux membres supplémentaires issus du corps médical au sein de l'autorité). Son amendement n° 3 : précision relative à la qualification des membres de l'autorité ; adopté. (p. 1015) : son amendement n° 4 : introduction de la notion de compétence en matière de

santé humaine ; adopté. (p.1016) : s'oppose au sous-amendement n° 47 du Gouvernement (nomination du président par décret en conseil des ministres et des autres membres par décret simple), déposé sur son amendement n° 4 précité. Ses amendements n° 5, rédactionnel, et n° 6 : renforcement de l'indépendance de l'autorité ; adoptés. (p. 1017) : ses amendements n° 7 : reformulation des règles de constitution initiale de l'autorité ; et n° 8 : précisions relatives aux membres de l'autorité ; adoptés. S'oppose au sous-amendement n° 48 du Gouvernement (indemnisation des fonctions de membre de l'autorité), déposé sur son amendement n° 8 précité - **Art. L. 227-2 du code de l'aviation civile (régime d'incompatibilité des membres de l'autorité)** (p. 1018) : son amendement n° 9 : incompatibilité de la fonction de membre de l'autorité avec la fonction de parlementaire ; adopté - **Art. L. 227-3 du code de l'aviation civile (compétences générales de l'autorité)** : ses amendements n° 10 : possibilité de saisine de l'autorité par les commissions consultatives de l'environnement ; n° 11 : possibilité pour l'autorité de proposer de nouveaux indices de mesure du bruit ; n° 12 : extension des compétences de l'autorité à l'ensemble des nuisances sonores liées à l'exploitation de l'aéroport ; et n° 13 rédactionnel ; adoptés. Accepte l'amendement n° 38 de Mme Odette Terrade (transmission à l'autorité des informations et propositions émises par l'ensemble des parties concernées par l'environnement sonore aéroportuaire) - **Art. L. 227-4 du code de l'aviation civile (compétences pour le contrôle du bruit au voisinage des neuf aérodromes les plus importants)** (p. 1019) : ses amendements, n° 14 et n° 17 de cohérence, n° 15 et n° 16 rédactionnels ; adoptés. Son amendement n° 18 : connaissance par l'autorité des trajectoires réellement suivies par les avions et diffusion de cartes lisibles par les riverains ; retiré. (p. 1021, 1022) : ses amendements n° 19 : évaluation de la charte ; n° 20 : communication des résultats de l'évaluation ; et n° 21 : attribution à l'autorité d'une mission de médiation et de conciliation ; adoptés. Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 49 du Gouvernement (pouvoir d'intervention de l'autorité uniquement en cas de désaccord persistant) - **Art. L. 227-5 du code de l'aviation civile (pouvoir d'investigation des agents de l'autorité)** : son amendement n° 22 : prérogatives des agents de l'autorité pour constater les infractions à la réglementation de limitation des nuisances sonores en vue d'infliger des sanctions ; adopté - **Art. L. 227-6 du code de l'aviation civile (rapport annuel de l'autorité)** (p. 1023) : ses amendements n° 23 : transmission par l'autorité de son rapport annuel aux commissions consultatives de l'environnement ; et n° 24 : concrétisation des pouvoirs de recommandation et de proposition de l'autorité ; adoptés - **Art. L. 227-8 du code de l'aviation civile (services de l'autorité)** : son amendement n° 25 : statut des personnels de l'autorité ; adopté - **Art. 2 (commissions consultatives de l'environnement)** (p. 1024, 1025) : ses amendements n° 26 d'harmonisation ; et n° 27 : coordination des consultations respectives des commissions consultatives de l'environnement et de l'autorité de régulation de l'environnement sonore aéroportuaire ; adoptés. Son amendement n° 28 : obligation pour les commissions consultatives de l'environnement de se réunir au moins une fois par an ; adopté après modification par le sous-amendement n° 45 de M. Jean-Pierre Plancade, qu'il accepte (réunion de droit des commissions consultatives de l'environnement lorsque la moitié de leurs membres en fait la demande) - **Art. 3 (limitation des nuisances sonores liées au trafic d'hélicoptères)** (p. 1025) : son amendement n° 29 : renforcement des pouvoirs du ministre en charge de l'aviation civile dans le domaine du trafic d'hélicoptères et possibilité pour le ministre de fixer un certain nombre de limitations affectant le nombre des mouvements, l'utilisation des appareils, les manoeuvres d'approche et de décollage ou le niveau sonore ; adopté - **Art. 4 (consultation de l'autorité indépendante pour le plan d'exposition au bruit-coordination)** (p. 1026) : son amendement n° 30 : coordination des procédures de consultation de l'autorité avec celles des commissions consultatives de l'environnement en ce qui concerne les plans d'exposition au bruit des neuf plus grands aéroports ; adopté - **Après l'art. 4** : son amendement n° 31 : information des acquéreurs ou locataires de biens immobiliers situés dans des zones de plan d'exposition au

bruit, PEB ; adopté. (p.1027) : son amendement n° 32 : définition d'une zone supplémentaire incluant les territoires où sont relevés des indices psophiques supérieurs à 69 ; adopté. Son amendement n° 33 : mesures conservatoires permettant d'étendre temporairement les prescriptions du plan d'exposition au bruit aux zones susceptibles d'être incluses au PEB, en cas d'expansion de ce plan ; adopté après modification par le sous-amendement n° 46 de M. Gérard Cornu, qu'il accepte (extension aux futurs aéroports) - **Intitulé du projet de loi** (p. 1028) : son amendement n° 34 : dans l'intitulé du projet de loi, remplacement des mots "de contrôle technique" par les mots "de régulation" ; adopté après modification par le sous-amendement n° 51 de M. Jean-Pierre Plancade, qu'il accepte (insertion des mots "et de contrôle" après les mots "de régulation").

- **Projet de loi relatif aux enquêtes techniques sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile [n° 0516 (97-98)]** - (16 février 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 1031, 1033) : projet de loi transposant en droit interne une directive tendant à harmoniser les règles relatives aux enquêtes techniques sur les accidents de l'aviation civile et à coordonner les procédures d'enquêtes techniques et judiciaires. Objet des enquêtes techniques et judiciaires. Objet des enquêtes techniques et judiciaires. Indépendance de l'organisme d'enquête et proposition par la commission d'en renforcer les garanties. Attribution des pouvoirs d'investigation aux enquêteurs techniques. Coopération entre les enquêtes techniques et judiciaires. Publicité des rapports. Absence de modification par la commission de la philosophie du texte - **Art. 1er (enquêtes techniques relatives aux accidents ou incidents aériens)** - **Art. L. 711-1 du code de l'aviation civile (définition de l'enquête technique)** (p. 1040) : ses amendements n° 1 rédactionnel, n° 2 de conséquence et n° 3 : règles de compétences territoriales en matière d'enquêtes techniques ; adoptés - **Art. L. 711-2 du code de l'aviation civile (statut de l'organisme chargé des enquêtes techniques)** (p. 1041) : ses amendements n° 4 : engagement de la responsabilité du ministre pour recourir à la procédure de la commission d'enquête ; et n° 5 : renforcement des garanties d'indépendance de l'organisme et des membres de la commission d'enquête et mise en accord avec la directive ; adoptés - **Art. L. 711-3 du code de l'aviation civile (statut des agents habilités à procéder aux enquêtes techniques)** : son amendement n° 6 : réécriture de l'article afin d'éviter la confusion entre les catégories de procédures et inscription dans la loi du commissionnement des enquêteurs par le ministre ; adopté - **Art. L. 721-2 du code de l'aviation civile (accès au contenu des enregistreurs de bord)** (p. 1042) : accepte l'amendement n° 15 du Gouvernement (modifications apportées à la procédure de prélèvement des enregistreurs des avions) - **Art. L. 721-3 du code de l'aviation civile (prélèvements aux fins d'examen et d'analyse au cours d'une enquête ou d'une information judiciaire)** : son amendement n° 7 : information des opérations d'expertise diligentée par l'autorité judiciaire compétente transmise aux enquêteurs techniques ; adopté - **Art. L. 721-4 du code de l'aviation civile (prélèvements aux fins d'examen et d'analyse en dehors d'une procédure judiciaire)** (p. 1043) : accepte l'amendement n° 16 du Gouvernement (modifications à la procédure de prélèvement de pièces nécessaires à l'enquête et possibilité pour les enquêteurs de demander à un officier de police judiciaire d'y assister), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 17 : présence de l'officier de police judiciaire ; adopté - **Art. L. 722-2 du code de l'aviation civile (immunité disciplinaire et administrative)** : son amendement rédactionnel n° 8 ; adopté - **Art. L. 723-1 du code de l'aviation civile (procès-verbaux)** : son amendement rédactionnel n° 9 ; adopté - **Art. L. 731-1 du code de l'aviation civile (diffusion d'informations relatives à l'enquête et secret professionnel)** (p. 1044) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Philippe Richert (suppression du paragraphe I du texte présenté pour l'article L. 731-1 du code de l'aviation civile imposant aux enquêteurs et à ceux qui contribuent à l'enquête une obligation de secret). (p. 1046, 1047) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Philippe Richert (affirmation de la volonté de transparence) - **Art. L. 731-2 du code de l'aviation civile (publication du**

rapport d'enquête technique) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Philippe Richert (publication d'un rapport au terme de l'enquête technique pour donner une plus grande transparence à l'ensemble des procédures) - **Art. L. 741-1 du code de l'aviation civile** (*manquement à l'obligation de signaler un accident ou un incident*) (p. 1048) : son amendement de coordination n° 10 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1049) : remerciements. Recherche de l'intérêt général.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire** - *Deuxième lecture* [n° 0358 (98-99)] - (22 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 4164, 4166) : projet de loi consécutif à un engagement du Gouvernement lors de l'annonce de la construction de deux pistes supplémentaires sur l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle. Consensus sur le principe de la création de l'autorité. Rôle des commissions consultatives de l'environnement, CCE. Enrichissement du texte du Gouvernement par le Sénat puis par l'Assemblée nationale. Amendements de la commission proposés dans le but de rééquilibrer le texte. Nuisances sonores provoquées par l'aviation civile et par l'aviation militaire. Effet de l'augmentation du trafic aérien sur la croissance et l'emploi. Objectif de développer le transport aérien en respectant les populations et l'environnement - **Art. 1er** (*autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires*) - **Art. L. 227-1 du code de l'aviation civile** (*création et composition de l'autorité*) (p. 4172, 4174) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Jean-Pierre Plancade (augmentation de l'effectif de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires). Son amendement n° 3 : nouvelle composition de l'autorité ; adopté. Son amendement n° 4 : précisions relatives aux compétences des cinq membres de l'autorité non généralistes ; adopté après modification par le sous-amendement n° 21 du Gouvernement pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat (précision relative aux ministres proposant la nomination des cinq membres de l'autorité). Ses amendements n° 5 et n° 7 de coordination ; n° 6 rédactionnel et n° 8 : nécessité de rémunérer et non d'indemniser le président ; adoptés - **Art. L. 227-2 du code de l'aviation civile** (*régime d'incompatibilités des membres de l'autorité*) : son amendement n° 9 : généralisation de l'incompatibilité élective ; adopté - **Art. L. 227-3 du code de l'aviation civile** (*compétences générales de l'autorité*) (p. 4175, 4176) : son amendement n° 10 : mise en oeuvre de la saisine de l'autorité par les associations concernées par l'environnement sonore aéroportuaire ; adopté. Accepte l'amendement n° 23 de M. Alain Gournac (possibilité pour l'autorité de contrôle de prendre connaissance des informations et propositions des personnes subissant des nuisances du fait du survol aérien) - **Après l'art. L. 227-3 du code de l'aviation civile** (p. 4177) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (pouvoir de sanction de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, ACNUSA, et définition des personnes susceptibles de se voir infliger des sanctions) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 31 : montant des sanctions ; adopté - **Art. L. 227-4 du code de l'aviation civile** (*compétences pour le contrôle du bruit au voisinage des neuf aéroports les plus importants*) (p. 4178, 4179) : ses amendements n° 11 : remplacement de la synthèse des plaintes par la publication d'informations sur les sanctions ; n° 12 : compétence de l'autorité pour recommander la révision des plans d'exposition au bruit ou de gêne sonore et non pour veiller à leur révision ; n° 13 : transformation du pouvoir d'arbitrage de l'autorité en médiation ; adoptés. Importance de l'avis de l'ACNUSA. Interrogations relatives au plafond en deçà duquel l'intervention de l'autorité est nécessaire. Accepte l'amendement de coordination n° 2 du Gouvernement - **Art. L. 227-5 du code de l'aviation civile** (*pouvoir d'investigation des agents de l'autorité*) : son amendement n° 15 : suppression de la dernière phrase du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 227-5 précité prévoyant la possibilité pour l'autorité de commander des études particulières ; adopté - **Art. 2** (*commissions consultatives de l'environnement, CCE*) (p. 4180, 4182) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Jean-Pierre Plancade n° 28 (organisation et

fonctionnement du comité permanent créé au sein de la CCE) et n° 29 (présence de représentants des gestionnaires et des personnels des aéroports au sein des CCE) et accepte l'amendement n° 24 de M. Alain Gournac (association à la concertation des communes subissant des nuisances sonores liées aux trajectoires). Ses amendements n° 16 : présence des représentants de l'Etat et du gestionnaire d'aéroport au comité permanent lorsqu'il siège en tant que commission consultative d'aide aux riverains, CCAR ; et n° 17 : limitation de la représentation au sein des CCE aux personnes ayant un intérêt direct à y siéger ; adoptés - **Art. 4 bis** (*extension des possibilités de construction dans la zone C des plans d'exposition au bruit*) (p. 4183) : son amendement n° 18 : réduction de la possibilité de construction d'immeubles collectifs en zone C ; adopté - **Art. 4 ter** (*nouvelle zone D du plan d'exposition au bruit - art. L. 147-5 du code de l'urbanisme*) : son amendement n° 19 : substitution de la possibilité de créer dans les PEB une nouvelle zone D à l'obligation de cette création ; et n° 20 : délimitation d'une zone D obligatoire pour les aéroports les plus importants où existe un plan de gêne sonore ; adoptés. (p. 4184) : accepte l'amendement n° 30 de M. Jean-Pierre Plancade (obligation contractuelle du bailleur d'un bien situé dans le périmètre d'un PEB à délivrer explicitement cette information au locataire) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4185) : se réjouit du renforcement de la protection des populations exposées au bruit et de la mise en place de l'autorité indépendante.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 33** (p. 6659, 6660) : son amendement n° I-266 : éligibilité des travaux de construction ou de reconstruction de cales d'accès à la mer au fonds de compensation pour la TVA, FCTVA ; adopté. Complément à la liste dérogatoire prévue par la loi de finances pour 1999.

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - III - Transports - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (3 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'aviation civile (p. 6848, 6849) : création de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires. Remise en cause par le Conseil d'Etat des redevances et des taxes affectant le transport aérien. Nécessité d'améliorer l'espace aérien. Question du troisième aéroport dans le grand bassin parisien. Définition de limites géographiques en termes de niveau de bruit global. Intérêt des grandes alliances internationales : Air France et Delta Airlines, Aérospatiale-Matra avec DASA et CASA. La commission des affaires économiques s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet de budget.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales** [n° 0056 (1999-2000)] - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7348) : son amendement, soutenu par M. Jean-Patrick Courtois, n° 26 : prise en compte de la compensation de la suppression de la part "salaires" de la taxe professionnelle dans les accords de partage de taxe professionnelle au titre de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ; adopté.

LEJEUNE (André), sénateur (Creuse) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 82) : les contrats territoriaux d'exploitation, CTE, innovation de ce projet de loi d'orientation. Reconnaissance de l'utilité publique de l'agriculture pour l'occupation du territoire et la préservation des ressources naturelles. Nécessité d'une vigilance de la France lors des négociations sur la politique agricole commune, PAC, et sur le "paquet Santer". Rôle des CTE sur l'installation des jeunes pour éviter le dépeuplement : exemple de la Creuse. Suffisance du financement des CTE. Adaptation du montant des aides financières aux capacités des sols.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural*) (p. 139) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), soutient les sous-amendements de M. Jean-Marc Pastor, n° 382 et n° 383 - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 160) : exemple de la Creuse. Répartition des aides en fonction des handicaps des régions. Se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides ainsi que des critères d'attribution), mais aurait souhaité le cumul possible de la modulation et du plafonnement des aides - **Après l'art. 4** (p. 182) : intervient sur l'amendement n° 194 de M. Gérard Larcher (classement en zones franches agricoles des entreprises agricoles en difficulté économique en zones périurbaines). Souhaite la création d'une zone franche agricole dans la Creuse - **Art. 5** (*reconnaissance d'un pouvoir d'avis aux commissions départementales d'orientation de l'agriculture - art. L. 313-1 du code rural*) (p. 184) : soutient l'amendement n° 386 de M. Jean-Marc Pastor, identique à l'amendement n° 345 de M. Jean-Pierre Raffarin (intégration de représentants de l'artisanat et du commerce dans la composition des commissions départementales d'orientation de l'agriculture) - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 188) : se déclare opposé à l'amendement n° 414 de M. Marcel Deneux (maintien de la déduction fiscale en cas de transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur). Imprécision de l'amendement - **Après l'art. 7 bis** (p. 208) : intervient sur l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (déneigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Domaine réglementaire. - **Art. 13** (*création de l'unité de référence*) (p. 223) : définition obsolète des régions naturelles des départements. Souhaite la faculté pour les commissions départementales d'orientation de l'agriculture, CDOA, de ne pas recourir aux critères définis par l'article L. 312-5 du code rural pour la détermination de l'unité de référence. Interrogation sur la définition des termes "autres activités agricoles".

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Après l'art. 22** (p. 341) : soutient l'amendement n° 572 de M. Jean-Marc Pastor (prise en compte du capital successoral à 30 % de sa valeur pour la fixation du seuil de recouvrement du fonds de solidarité vieillesse sur la succession) - **Art. 29** (*sexies convention d'objectifs et de gestion au sein de la mutualité sociale agricole, MSA - commissaire du gouvernement - art. 1002-4 et 1011 du code rural*) (p. 367) : se déclare opposé à l'amendement n° 148 de la commission saisie pour avis (suppression du III de cet article instituant un commissaire du Gouvernement auprès de la caisse centrale de mutualité sociale agricole).

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 40** (p. 500) : soutient l'amendement n° 395 de M. Jean-Marc Pastor (extension de la procédure simplifiée de contrôle aux commerces indépendants de l'alimentation) - **Après l'art. 50 ter** (p. 570) : soutient l'amendement n° 397 de M. Jean-Marc Pastor (possibilité de constatation de la procédure de prescription acquisitive ou usucapion par le

président de la commission départementale d'aménagement foncier par acte de notoriété). Diminution des frais - **Après l'art. 50 ter ou après l'art. 65** (p. 572) : soutient l'amendement n° 494 de M. Jean-Marc Pastor (dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur les modalités d'organisation de la profession d'experts agricoles et fonciers et d'experts forestiers, en ordre professionnel) - **Après l'art. 65** (p. 599) : intervient sur l'amendement n° 495 de M. Jean-Marc Pastor (mission parlementaire sur la fiscalité agricole, l'intégration, les droits à produire et l'utilisation des critères de qualité). Souhaite la création d'une mission parlementaire avec l'implication du Gouvernement - **Art. 65** (*présentation d'un rapport sur l'adaptation de la fiscalité agricole*) (p. 602) : intervient sur l'amendement n° 619 de la commission (dépôt d'un rapport du Gouvernement avant le 1er avril 2000 concernant en outre la situation fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course). Gêné quant à l'introduction dans cet article de mesures concernant les éleveurs de chevaux de course.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2160, 2161) : intervient sur l'amendement n° 6 de la commission (prise en compte de la commune chef-lieu de département comme critère alternatif à celui de ville-centre). (p. 2162) : départements très défavorisés.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2295) : se déclare favorable à l'amendement n° 69 de la commission (fixation par le préfet du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, CDCI) et opposé au sous-amendement n° 390 de M. Jacques Larché, ainsi qu'à l'amendement n° 363 de M. Robert Bret (pouvoir d'initiative, en matière de création, réservé aux communes, à charge pour le préfet d'arrêter la liste des communes participantes) - **Art. 22** (*organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2306, 2307) : le groupe socialiste votera l'amendement n° 364 de M. Robert Bret (règles de désignation des délégués communautaires). Intervient sur les amendements identiques n° 80 de la commission et n° 474 de M. Alain Vasselle (élection du plus âgé en cas d'égalité des suffrages pour l'élection des délégués communautaires).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 1er (suite)** (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223**) (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales (suite)** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2635, 2636) : soutient l'amendement de M. Jean-Claude Peyronnet n° 426 (constitution d'au moins une communauté d'agglomération par département).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)]** - (25 mai 1999) - **Art. 25** (*zones prioritaires ultrapériphériques - art. 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3322) : soutient l'amendement n° 94 de M. Rodolphe Désiré (définition de la notion de régions ultrapériphériques françaises).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 16** (p. 6564) : soutient l'amendement n° I-99 de M. Bernard Dussaut (exonération des artisans bouchers et des bouchers-charcutiers de la taxe d'équarrissage).

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7212, 7213) : financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Mise en place de la loi d'orientation agricole grâce aux moyens supplémentaires accordés.

LEMAIRE (Guy), sénateur (Loire-Atlantique) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 89 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1121) - Ministère : Fonction publique - *Mise en oeuvre des 35 heures dans la fonction publique* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1122) - **Travail (durée du)**

LEPELTIER (Serge), sénateur (Cher) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, sur les instruments économiques et fiscaux visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre [n° 346 (98-99)] (11 mai 1999) - **Environnement**.

Rapport d'information, déposé avec M. Joël Bourdin, au nom de la délégation du Sénat pour la planification, sur le colloque organisé le 16 juin 1999 sur les perspectives de croissance dans la zone euro [n° 466 (98-99)] (30 juin 1999) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 453 (JO Débats du 11 février 1999) (p. 882) - Ministère : Aménagement du territoire - *Politique des déchets et valorisation biologique* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1345) - **Déchets**

n° 603 (JO Débats du 14 octobre 1999) (p. 5166) - Ministère : Aménagement du territoire - *Mise en place d'une filière de recyclage des pneus usagés* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5795) - **Déchets**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6907, 6908) : hausse significative de ce budget mais faiblesse par rapport aux autres pays de l'Union européenne. Créations de postes. Lutte contre le bruit. Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Souhaite la création d'un Institut des hautes études de l'environnement. Utilisation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP : objectif de rendement fiscal. Votera contre ce projet de budget.

LE PENSEC (Louis), sénateur (Finistère) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne (JO Lois et décrets du 21 octobre 1999).

LESBROS (Marcel), sénateur (Hautes-Alpes) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 22 octobre 1999).

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine.

Membre titulaire de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension (JO Lois et décrets du 14 juillet 1999).

Membre titulaire de la Commission d'étude sur la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord (JO Lois et décrets du 14 juillet 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Serge Mathieu, Ayméri de Montesquiou et Joseph Ostermann, tendant à la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie [n° 403 (98-99)] (8 juin 1999) - **Afrique du Nord**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur : - la proposition de loi [n° 418 (98-99)] adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" ; - la proposition de loi [n° 344 (98-99)] de M. Guy Fischer, et plusieurs de ses collègues, relative à la

reconnaissance de l'état de guerre en Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc ; - la proposition de loi [n° 403 (98-99)] de MM. Marcel Lesbros, Serge Mathieu, Aymeri de Montesquiou et Joseph Ostermann tendant à la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie [n° 499 (98-99)] (29 septembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Anciens combattants et prisonniers de guerre.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Anciens combattants [n° 93 (1999-2000) tome 6] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 462 (*JO Débats* du 18 février 1999) (p. 1100) - Ministère : Equipement - *Désenclavement autoroutier et ferroviaire des Hautes-Alpes* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1895) - **Autoroutes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière [n° 0162 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3442) : souhait unanime des élus du département des Hautes-Alpes d'une percée alpine sous le mont Genève. Développement des relations économiques franco-italiennes. Demande au ministre des affaires européennes d'appuyer cette demande.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Art. 2 G** (*régime de l'emprisonnement individuel pour les prévenus*) (p. 4022) : intervient sur l'amendement n° 274 du Gouvernement (délai d'entrée en vigueur de cet article porté de trois à cinq ans). Son expérience de médecin dans l'administration pénitentiaire. Urgence de l'amélioration des établissements pénitentiaires.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4773, 4775) : lourdes conséquences humaines des conflits d'Afrique du Nord. Adoption à l'unanimité de la proposition de loi par l'Assemblée nationale. Examen par la commission des affaires sociales, conjointement au texte adopté à l'Assemblée nationale, de deux propositions de loi déposées au Sénat et recouvrant un objet identique. Attribution de la carte du combattant au titre des conflits d'Afrique du Nord par la loi du 9 décembre 1974. Nécessité de changer la qualification de l'expression "opérations effectuées en Afrique du Nord" vécue comme un manque de reconnaissance par les anciens combattants. Initiatives pour reconnaître officiellement la réalité des combats. Reconnaissance officielle de la guerre d'Algérie nécessitant une intervention législative. Implications juridiques de la reconnaissance encouragée de l'état de guerre en Algérie. Réconciliation entre le peuple français et le peuple algérien encouragée par cette proposition de loi. Hommage aux jeunes appelés, rappelés, réservistes, engagés et harkis. Au nom de la commission des affaires sociales, demande l'adoption sans modification de la proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (p. 7395, 7396) : diminution des crédits budgétaires. Espoir d'un budget plus ambitieux. Rappel de l'adoption à l'unanimité par le Parlement d'une proposition de loi reconnaissant l'état de guerre en Algérie. Diminution préoccupante des actions de solidarité engagées par ce projet de budget. Engagement satisfaisant de crédits d'études pour le mémorial de la guerre d'Algérie. Forte baisse des crédits relatifs à la politique de solidarité. Blocage de l'allocation de remplacement pour l'emploi pour les salariés anciens combattants cessant leur activité. Augmentation des subventions à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Attentes du monde combattant concernant la décrystallisation des pensions, la situation des veuves d'anciens combattants, l'indemnisation des incorporés de force en Allemagne pendant la seconde guerre mondiale, et le Titre de reconnaissance de la nation. La commission des affaires sociales s'en remet à la sagesse de la Haute Assemblée pour les crédits des anciens combattants. Avis favorable sur les articles 65, 66 et 66 bis rattachés à ce projet de budget - **Examen des crédits - Après l'art. 66** (p. 7416) : son amendement n° II-1 : réévaluation de 20 % de la valeur du point d'indice "cristallisé" applicable à la pension d'invalidité et à la retraite du combattant en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Cambodge, au Laos et au Viêt-nam ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

LISE (Claude), sénateur (Martinique) SOC-A.

Chargé d'une mission temporaire auprès du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, le 10 décembre 1998 ; fin de mission le 10 juin 1999.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - IV - Mer - Marine marchande [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 26] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 37] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Art. 2** (*la définition du réseau des caisses d'épargne*) (p. 2747, 2748) : situation des caisses d'épargne des départements d'outre-mer. Coûts des structures plus élevés qu'en métropole. Epargne des ménages réduite. Faiblesse du niveau des fonds propres des caisses. S'interroge sur l'avenir des caisses de Martinique et de Guadeloupe.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0424 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5077, 5078) : urgence à légiférer par ordonnances. Situation spécifique des départements d'outre-mer. Adaptation du statut des agences d'insertion, ADI. Réforme de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM. Transports intérieurs dans les deux départements des Antilles. Les membres du groupe socialiste et apparentés voteront ce projet de loi d'habilitation.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social

- (2 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6723, 6724) : crédits en légère augmentation. Projet de budget de transition. Forte augmentation de la subvention à la caisse des retraites. Achèvement du programme de rénovation du Palais d'Iéna. Essor des relations internationales. Renouvellement du Conseil économique et social. Nouvelles orientations. La commission des finances propose l'adoption de ce projet de budget.

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7120, 7122) : augmentation et répartition des crédits. Priorité à l'emploi et à l'insertion. Contexte de ce projet de budget. Future loi d'orientation sur l'outre-mer : consultations dans les quatre départements ; critiques de certains responsables politiques ; objectifs de ce texte. Article 73 de la Constitution. Problème de l'évolution statutaire. Nouvelle logique du Gouvernement à l'égard des départements d'outre-mer.

LORIDANT (Paul), sénateur (Essonne) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre titulaire du Conseil national du crédit.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme jusqu'au 13 octobre 1999.

Membre titulaire du conseil de surveillance de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Comptes spéciaux du Trésor [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 45] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :
n° 149 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2806) - Ministère : Défense - *Volet diplomatique de la crise du Kosovo* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2807) - **Relations internationales**

n° 215 (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5708) - Ministère : Education - *Projet "Soleil" de synchrotron* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5709) - **Recherche**

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)] - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2706, 2707) : modification du statut des caisses d'épargne : avantages du statut coopératif. Inquiétudes quant à la poursuite des missions d'intérêt général : insuffisance des moyens financiers et politiques. Place des caisses d'épargne et de La Poste dans le champ social. Situation des salariés des caisses d'épargne : commission paritaire nationale, problème des retraites. Protection des épargnants contre l'insécurité financière. Nécessité de l'intervention de l'Etat dans la réglementation des marchés financiers. Mise en place d'un marché des obligations foncières avec création d'un privilège pour les créanciers de ces sociétés par rapport au fisc et aux salariés de l'entreprise. Le groupe communiste républicain et citoyen déterminera son vote en fonction de la rédaction finale du projet de loi - **Avant le titre Ier** (p. 2739, 2740) : se déclare favorable aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou n° 162 (insertion d'un nouveau titre intitulé "du pôle financier public"), n° 163 (création et composition d'un pôle financier public), n° 164 (mission du pôle financier public) et n° 165 (organisation du pôle financier public). Interroge le Gouvernement sur la mise en oeuvre de ce dispositif - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 2743) : statut coopératif des caisses d'épargne et création d'un dividende social. Extension de cette mission d'intérêt général à d'autres établissements financiers. Financement du développement économique et du logement social. (p. 2744) : absence de cohérence de la commission - **Art. 3** (*le statut des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2752, 2753) : son amendement n° 170 : affirmation des principes d'organisation et de fonctionnement démocratique inhérents au statut coopératif ; retiré. Principe "un homme, une voix". Transparence dans le fonctionnement des assemblées générales. Acquisition de la première action à tarif préférentiel. Exemple du Crédit agricole : dispositions dérogatoires au statut coopératif annulées par le Conseil constitutionnel - **Art. 5** (*les organes dirigeants des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2757) : ses amendements portant sur le même objet n° 171, n° 172 et n° 173 : composition des conseils d'orientation et de surveillance, COS ; retirés. Egalité d'influence des différentes catégories de membres des COS. A défaut représentation renforcée des élus locaux - **Art. 6** (*l'affectation des résultats*) (p. 2758) : financement des missions d'intérêt général ou d'utilité économique et sociale : souhaite l'application de règles strictes de concurrence et de transparence. (p. 2759) : son amendement, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou, n° 174 : affectation d'un montant égal aux sommes mises en réserve par les caisses d'épargne au financement des projets d'intérêt général ; devenu sans objet.

- Suite de la discussion - (6 mai 1999) - **Art. 8** (*l'objet et le statut des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2780, 2781) : son amendement n° 176 : taux privilégié pour la première part sociale ; devenu sans objet. Accessibilité du sociétariat aux personnes les plus modestes. Respect du principe d'égalité. Soutient l'amendement n° 177 de Mme Marie-Claude Beaudou (égalité du taux de l'intérêt servi aux parts sociales avec le taux de rémunération du livret A). - **Art. 9** (*le sociétariat des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2782) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudou, n° 178 : attribution de parts sociales aux titulaires de livret A ; et n° 179 : revente des parts sociales ; devenus sans objet - **Art. 10** (*le statut de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2783, 2787) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudou, n° 180 : détention par les caisses d'épargne de 70 % du capital et des droits de vote de la Caisse nationale ; devenu sans objet ; n° 181 : rôle régulateur déterminant de la Caisse nationale auprès de l'ensemble des caisses du réseau ; retiré ; et n° 182 : part de la Caisse des dépôts et consignations dans le capital de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance ; rejeté - **Art. 11** (*les missions de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2788, 2789) : son amendement n° 183 : concertation avec les organismes de consommateurs pour la définition des produits offerts à la clientèle ; retiré. Problème

de la tarification bancaire - **Art. 15** (*la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2792) : son amendement n° 184 : formation des sociétaires ; rejeté. Meilleure connaissance des données propres à l'activité du réseau et des réalités économiques - **Art. 17** (*l'exercice du droit d'opposition*) (p. 2794) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 185 : non-application de cet article aux accords concernant les régimes de retraite complémentaire ; devenu sans objet - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 2824, 2825) : son amendement de suppression, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 186 ; rejeté - **Art. 29** (*les dispositions transitoires relatives à la révision des accords collectifs*) (p. 2835, 2836) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 188 de suppression et n° 189 : constitution de provisions garantissant les droits à retraite acquis avant la publication de la loi ; rejetés.

- **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Art. 49** (*fonds de garantie des assurés*) - **Art. L. 423-8 du code des assurances** (*conditions d'application*) (p. 2984) : son amendement n° 193 : distinction pour l'indemnisation des clients selon la nature du contrat, prévoyance ou épargne ; retiré au profit de l'amendement n° 73 de la commission, portant sur le même objet - **Après l'art. 53 quinquies** (p. 3004, 3005) : son amendement n° 202 : compartimentage des fonds communs de créances ; retiré. Possibilité de titrisation par les entreprises de taille moyenne ou petite. (p. 3006, 3008) : ses amendements n° 201 : application des dispositions de ce chapitre aux chambres de compensation des marchés réglementés et à celles des marchés non réglementés ; et n° 231 : création d'une procédure allégée pour la souscription et l'acquisition des parts des fonds communs de placement à risques détenus par des investisseurs professionnels ; adoptés ; n° 200 : unification du régime de compensation des opérations négociées de gré à gré ; et n° 209 : possibilité pour les prestataires de services d'investissement de gérer un dépôt unique pour des opérations soumises à des conventions-cadres de places différentes ; retirés - **Art. 62** (*actif des sociétés de crédit foncier*) (p. 3017, 3018) : son amendement n° 203 : application de la quotité de financement aux prêts cautionnés ; devenu sans objet. Cohérence avec les prêts hypothécaires. Augmentation des risques avec le développement de la clientèle cautionnée. (p. 3019) : son amendement n° 204 : réutilisation par les sociétés de crédit foncier des fonds issus de remboursements anticipés pour l'acquisition de leurs propres titres ; retiré - **Art. 64** (*règles prudentielles applicables aux sociétés de crédit foncier*) (p. 3022) : son amendement de coordination n° 205 ; devenu sans objet - **Art. 65** (*privilège reconnu à certains créanciers des sociétés de crédit foncier*) (p. 3027) : son amendement n° 206 : préservation des intérêts des salariés en cas de défaillance face au superprivilège des obligataires ; retiré au profit de l'amendement n° 109 de la commission portant sur le même objet - **Art. 78** (*adaptation du fonctionnement du marché hypothécaire*) (p. 3034, 3035) : son amendement n° 207 : parallélisme entre les créances refinançables par les obligations foncières et celles qui garantissent les billets à ordre du marché hypothécaire ; retiré - **Art. 79** (*modifications des conditions de prêt*) (p. 3036) : son amendement n° 208 : établissement d'une nouvelle offre de prêt en cas de renégociation aboutissant à un renchérissement du prêt pour l'emprunteur ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3038) : texte dénaturé par la commission des finances sur le statut des caisses d'épargne. Débat de grande qualité sur la deuxième partie du projet de loi concernant la sécurité financière. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6321, 6322) : amélioration de la situation économique et sociale. Inversion de la courbe du chômage. Allègement de la pression fiscale sur les ménages. Justice sociale. Baisse positive de la TVA applicable aux travaux d'entretien. Suppression appréciable du droit au bail.

Réduction souhaitable du taux de la TVA. Réserve son vote sur le budget de la recherche. Augmentation de la contribution française au budget de l'Union européenne. Retard de l'Europe sociale. Politique budgétaire. Fiscalité locale. Lutte contre la spéculation monétaire. Le groupe communiste républicain et citoyen soutient ce projet de budget.

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6362, 6364) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-167 (prise en compte des cotisations versées aux sociétés mutualistes dans les éléments déductibles du revenu imposable des salariés). Mise en oeuvre de la couverture maladie universelle. Aide sociale. Attachement des membres du groupe communiste républicain et citoyen au mouvement mutualiste. (p. 6370, 6371) : son amendement n° I-170 : autorisation pour deux frères, deux soeurs ou un frère et une soeur résidant ensemble, de faire une déclaration de revenus commune ; adopté. Prise en compte de l'évolution des modes de vie avec l'adoption du pacte civil de solidarité, PACS. Situation de cohabitation d'une fratrie sous un même toit, particulièrement en milieu rural. (p. 6381, 6383) : son amendement n° I-171 : extension du bénéfice du titre-restaurant aux agents des trois fonctions publiques ; adopté. Distorsion dans les tarifs de prise en charge des tickets-restaurant dans l'administration d'Etat et dans les collectivités territoriales. Nécessité de définir la ligne de conduite à tenir pour les collectivités publiques - **Après l'art. 3** (p. 6432, 6433) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-175 (fixation d'un taux particulier de TVA de 14 % pour la fourniture de repas par les entreprises du secteur de la restauration traditionnelle et consommés sur place). (p. 6440) : soutient l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-172 (application du taux réduit de la TVA au droit d'utilisation des installations sportives).

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Art. 5 bis** (*incitation à la constitution et au maintien à long terme d'un actionariat stratégique dans l'entreprise*) (p. 6474, 6475) : se déclare opposé à l'amendement n° I-16 de la commission (réduction des délais minimaux de détention des titres ou biens d'une entreprise transmis par décès, subordonnant l'octroi de l'avantage fiscal). Objection constitutionnelle. Introduction de cet article à l'initiative du rapporteur général de l'Assemblée nationale. Nécessité d'assurer la transmission et la continuité des entreprises - **Avant l'art. 8 bis ou après l'art. 8 bis** (p. 6511, 6512) : soutient l'amendement n° I-179 de Mme Marie-Claude Beaudeau (relèvement du seuil d'exonération de la taxe sur les salaires due par les associations reconnues d'utilité publique). Nombre restreint de ces associations. Leur rôle essentiel face aux problèmes de société - **Après l'art. 14** (p. 6541, 6542) : son amendement n° I-115 : exonération de taxe professionnelle pour les SICAV gérées par une société de gestion ; adopté. Egalité de traitement de l'épargne - **Après l'art. 14 quater** (p. 6555) : soutient l'amendement n° I-193 de M. Thierry Foucaud (plafonnement du montant maximum de la taxe d'habitation à 2 % des revenus des contribuables). Forte augmentation de la taxe d'habitation en 1999. Caractère injuste et archaïque de cet impôt. Interroge le ministre sur l'état d'avancement du rapport sur une réforme de la taxe d'habitation - **Art. 15** (*actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 6559) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, demande un scrutin public sur l'amendement n° I-34 de rétablissement de la commission.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 22** (p. 6601) : se déclare favorable à l'amendement n° I-200 de Mme Marie-Claude Beaudeau (remboursement de la taxe intérieure de consommation sur le gazole pour les entreprises de transport public de voyageurs) - **Après l'art. 22 bis** (p. 6603) : soutient l'amendement n° I-201 de Mme Marie-Claude Beaudeau (incitation fiscale pour les véhicules roulant au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié, GPL, effectuant le ramassage des ordures ménagères) - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6619, 6620) : se déclare favorable à l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart

(création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises). Instauration de la taxe Tobin. Nécessité d'une intervention des parlementaires progressistes à l'instar des batailles menées pour le vote des femmes, la contraception et l'avortement - **Après l'art. 26** (p. 6631) : se déclare favorable à l'amendement n° I-202 de Mme Marie-Claude Beaudou (annulation du dispositif de supplément de loyer de solidarité). Son expérience de maire des Ulis. Problèmes sociaux liés à la ghettoïsation - **Après l'art. 29** (p. 6642, 6643) : son amendement n° I-116 : relèvement du minimum de perception s'appliquant aux cigarettes blondes et brunes ; adopté. Lutte contre le tabagisme. Harmonisation de la fiscalité européenne dans ce domaine - **Art. 31** (*institution du prélèvement de solidarité pour l'eau et modifications du compte d'affectation spéciale n° 902-00*) (p. 6647, 6648) : en qualité de rapporteur des comptes spéciaux du Trésor, se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-52 de la commission - **Art. 31 bis** (*prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 6654) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° I-53 de la commission. Pérennisation des ressources du fonds national de développement du sport, FNDS.

Deuxième partie :

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (7 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les comptes spéciaux du Trésor (p. 7028, 7029) : suppression de cinq comptes d'affectation spéciale. Importance de la masse des sommes concernées. Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE. Fonds national de développement du sport, FNDS. Fonds d'aménagement de la région d'Ile-de-France, FARIF. Fonds national du livre. Compte relatif au secteur public. Amélioration de la situation financière d'ensemble du secteur public. Conséquences des sinistres bancaires. Difficultés financières de certaines entreprises publiques industrielles. Comptes de commerce du ministère de la défense. Comptes de prêts aux Etats étrangers. La commission des finances invite le Sénat à voter ce budget compte tenu des amendements qui ont été adoptés lors de l'examen des articles de la première partie de la loi de finances et de ceux qui seront présentés à l'occasion de la discussion de ce projet de budget - **Examen des crédits - Comptes spéciaux du Trésor - Art. 44** (*suppression de comptes d'affectation spéciale*) (p. 7034) : soutient l'amendement n° II-3 de la commission (rétablissement parmi les comptes spéciaux du Trésor du fonds national du livre et du fonds pour l'aménagement de la région d'Ile-de-France) - **Art. 44 bis** (*modification du compte d'affectation spéciale n° 902-17 "fonds national pour le développement du sport"*) (p. 7035) : soutient l'amendement de suppression n° II-4 de la commission.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 60** (p. 7580, 7584) : son amendement n° II-76 : précision sur le régime d'imposition des sommes réparties par un fonds commun de placement à risques, FCPR ; rejeté. Réforme des sociétés de capital-risque. Financement des petites et moyennes entreprises.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Avant l'art. 1er bis** (p. 7790) : soutient l'amendement n° 1 de M. Thierry Foucaud (prise en compte des communes siège d'un établissement hospitalier). Commune de Dechy dans le Nord - **Art. 2 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 7803, 7804) : intervient sur les amendements n° 32 de la commission (majoration des ressources brutes de 20 000 millions de francs) et n° 69 du Gouvernement (correction de l'équilibre de ce collectif budgétaire à trois titres). Contexte économique. Technique budgétaire. Réponses apportées à l'attente sociale - **Art. 14** (*conséquences fiscales du changement de mode d'exploitation de certaines entreprises*) (p. 7830) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 de la commission (remplacement de la notion de perte de propriété par une énumération plus précise des faits susceptibles de mettre fin au report d'imposition pour les plus-values

résultant de l'échange de titres à l'occasion d'une opération de scission ou de fusion) - **Avant l'art. 20** (p. 7838) : votera contre les amendements identiques n° 67 du Gouvernement et n° 74 de la commission (report d'une année de l'application de l'article 21 de la loi de finances de 1999 qui abroge les arrêtés Miot, restaure les sanctions en cas de non-déclaration et fixe les règles d'évaluation des biens immobiliers en Corse) - **Art. 21 quinquies** (*exonération de contribution annuelle sur les revenus tirés de la location de locaux situés dans des immeubles achevés depuis plus de quinze ans pour les immeubles faisant partie de villages de vacances ou de maisons familiales agréés*) (p. 7845) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 48 de la commission - **Après l'art. 21 sexies** (p. 7845, 7846) : soutient l'amendement n° 28 de Mme Marie-Claude Beaudou (régime de TVA applicable aux réseaux de chaleur) - **Après l'art. 21 sexies** (p. 7848, 7849) : se déclare favorable aux amendements analogues n° 18 de M. Jean-Pierre Plancade et n° 22 de M. Aymeri de Montesquiou (extension de l'exonération de longue durée de taxe foncière sur les propriétés bâties aux centres d'hébergement d'urgence acquis ou aménagés). Fonds de compensation de la TVA pour les collectivités qui ont aménagé de tels logements - **Avant l'art. 25** (p. 7870, 7871) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Jacques Valade (mise en place des critères d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine spécifique aux communes urbaines en prévoyant que, pour les communautés membres d'une communauté urbaine existant actuellement, le revenu par habitant pris en compte dans l'indice synthétique se compare non pas au revenu par habitant des communes de plus 10 000 habitants mais au revenu moyen par habitant des communes de la même strate démographique).

LORRAIN (Jean-Louis), sénateur (Haut-Rhin) UC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis membre du bureau provisoire (JO Lois et décrets du 5 novembre 1999) ; puis vice-président (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

Membre titulaire du Conseil national du syndrome immunodéficientaire acquis (sida).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances (26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 396 (98-99)] de MM. Jean Arthuis, Guy Cabanel, Henri de Raincourt et Josselin de

Rohan, relative à la famille [n° 410 (98-99)] (9 juin 1999) - **Famille.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 420 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification des ordonnances n° 98-522 du 24 juin 1998, n° 98-731 du 20 août 1998, n° 98-773 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 72 (1999-2000)] (16 novembre 1999) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM).**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur : - la proposition de loi [n° 494 (98-99)] de M. Joseph Ostermann et plusieurs de ses collègues relative au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux assurés des professions agricoles et forestières ; - la proposition de loi [n° 36 (1999-2000)] de Mme Gisèle Printz et M. Roger Hesling relative au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux assurés des professions agricoles et forestières [n° 73 (1999-2000)] (16 novembre 1999) - **Assurance maladie.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Outre-mer (aspects sociaux) [n° 93 (1999-2000) tome 7] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 190 (*JO* Débats du 25 juin 1999) (p. 4376) - Ministère : Economie - *Fonctionnement des chambres de commerce et d'industrie* - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4376) - **Chambres de commerce et d'industrie**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 292) : votera le texte modifié par le Sénat.

- **Proposition de loi relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière [n° 0247 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : remercie la commission des affaires économiques au nom de l'Alsace. Votera ce texte. Solidarité avec les populations concernées.

- **Proposition de loi tendant à frapper de nullité d'ordre public toute clause de mutation immobilière exonérant les exploitants de mines de leur responsabilité en matière de dommages liés à leur activité minière [n° 0220 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi complétant le code minier [n° 0298 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0229 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la responsabilité des dommages liés à l'exploitation minière [n° 0235 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0248 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0247 (97-98)** - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1170) : avec le groupe de l'Union centriste, votera ce texte.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1541, 1543) : interrogations sur les progrès engendrés par le PACS. Favorable aux adaptations financières, fiscales et successorales et opposé à la discrimination. Favorable à la dépenalisation de l'homosexualité mais opposé à sa reconnaissance dans le code civil. Risque d'éclatement de l'organisation de la société avec la mise en oeuvre du PACS.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1571, 1572) : difficulté de parvenir à une bonne définition du mariage. (p. 1578) : son amendement, soutenu par M. Alain Lambert, n° 31 : insertion du dispositif relatif à l'union libre dans le titre V bis du livre III consacré aux contrats ; devenu sans objet - **Art. 1er** (*création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil*) (p. 1600) : son amendement de suppression n° 32, soutenu par M. Jacques Machet ; adopté.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3468, 3469) : projet de loi décevant. Dérive des comptes du régime général. Absence de système de régulation structurelle des dépenses de santé. Sous-évaluation du coût de la couverture maladie universelle, CMU. Confusion des rôles : gestion de la couverture complémentaire par les caisses primaires d'assurance maladie. Injustices liées à l'effet de seuil. Régimes spécifiques de sécurité sociale. Avec ses collègues du groupe de l'Union centriste, et les membres de la majorité sénatoriale tout entière, exprime son désaccord avec le fond de ce projet de loi. Français de l'étranger : cas des recrutés locaux. Nécessité d'un bilan d'application de la loi. Avec le groupe de l'Union centriste, adoptera le texte modifié par le Sénat, sur proposition de la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Après l'art. 18** (p. 3544) : intervient sur l'amendement n° 102 de M. Daniel Eckenspieller (modalités de résiliation de l'assurance personnelle française pour les travailleurs frontaliers occupés en Suisse). Nécessité de suivre la législation applicable aux travailleurs frontaliers - **Art. 33** (*définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie*) (p. 3597, 3598) : son amendement n° 132 : droit pour le malade de consulter sa carte d'assurance maladie sans l'aide d'un professionnel de santé ; retiré. Développement du droit à la responsabilité du malade - **Art. 34** (*statut des infirmiers du secteur psychiatrique*) (p. 3603) : son expérience de président d'un hôpital psychiatrique. Formation sans difficulté au diplôme d'infirmier psychiatrique - **Après l'art. 35** (p. 3608) : son amendement n° 136 : création d'une nouvelle section dans le

cadre de l'Ordre national des pharmaciens ; retiré - **Art. 37** (*traitement des données personnelles de santé à des fins d'évaluation ou d'analyse des activités de soin et de prévention*) (p.3611) : son amendement de suppression n° 137 ; rejeté - **Après l'art. 37** (p. 3614) : son amendement n° 138 : inscription de la maladie d'Alzheimer parmi les priorités de la formation médicale continue ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Après l'art. 37 terdecies** (p.3627) : son amendement n° 146 : possibilité pour les pharmacies hospitalières de bénéficier des dispositions de l'article 37 terdecies relatif à la création des fédérations médicales hospitalières ; adopté - **Art. 37 unvicies** (*médecins titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne*) (p.3639, 3641) : ses amendements n° 141 : prise en compte des périodes consacrées à la préparation des diplômes de spécialisation des médecins à diplômes étrangers dans le calcul de la durée des fonctions ; adopté ; et n° 142 : inscription sur la liste d'aptitude à la fonction de praticien des établissements publics de santé ; retiré - **Après l'art. 37 tervicies** (p. 3647) : son amendement n° 143 : affiliation à la Caisse de retraite des notaires, des notaires associés d'une société titulaire d'un office notarial et salariés de cette société ; irrecevable (article 40 de la Constitution). (p. 3648) : ses amendements n° 144 : possibilité pour les administrateurs de plus de 65 ans de continuer à exercer leur fonction au sein d'un collège de retraités ; et n° 145 : substitution à l'assemblée des administrateurs des caisses régionales du vote des seuls membres élus de la section professionnelle intéressée du conseil d'administration de la Caisse nationale ; adoptés. (p. 3656) : ne votera pas l'amendement n° 211 de M. François Autain (remplacement du système de création ou de transfert d'officines de pharmacie par un nouveau régime : définition de deux quotas de population suivant l'importance de la commune, quota spécifique pour l'Alsace-Moselle et la Guyane, suppression de la possibilité de créer des officines par voie dérogatoire). Droit local : conséquences pour l'Alsace-Lorraine. (p.3667) : son amendement n° 147 : possibilité de déroger à la législation sur l'activité des pharmacies à usage intérieur d'un établissement de santé pour les seuls essais multicentriques ; adopté. Aide à la recherche intérieure des établissements hospitaliers - **Explications de vote sur l'ensemble** (p.3676, 3677) : participation constructive de la majorité sénatoriale à ce débat. Accès de tous aux soins. Sous-évaluation du coût de la couverture complémentaire attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle. Détérioration des comptes de la branche maladie du régime général de la sécurité sociale. Le groupe de l'Union centriste votera le texte modifié par le Sénat. Education aux soins.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 3955, 3957) : attachement de la France à la famille. Nécessité d'une politique familiale volontariste. Nombreuses mesures du Gouvernement défavorables aux familles : diminution du quotient familial, réduction de l'allocation de garde d'enfant à domicile, AGED, recul des majorations pour âge des allocations familiales. Liens entre la politique familiale française et un bon bilan démographique. Encouragement de l'accueil du deuxième et du troisième enfant : création d'une allocation universelle d'accueil de l'enfant. Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale : rétablissement de l'AGED dans sa situation d'avant 1998. Création d'un congé de solidarité familiale. Extension du droit au temps partiel. Allègement et enrichissement des rythmes scolaires. Aide aux jeunes adultes : prêt à taux zéro, transmission anticipée du patrimoine. Compensation de l'effort financier des familles : remise en cause de l'abaissement du plafond du quotient familial et revalorisation des prestations familiales. Garantie des ressources de la branche famille : augmentation à due concurrence des droits sur le tabac. La commission demande l'adoption de cette proposition de loi dans le texte résultant de ses conclusions - **Question préalable** (p. 3981, 3982) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Claude Estier tendant à opposer la question préalable. Consultation des responsables du mouvement familial. Caractère général de cette

proposition de loi : création d'une allocation universelle d'accueil de l'enfant. Globalité de la politique familiale.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) - **Art. L. 861-3 du code de la sécurité sociale** (*dispense d'avance de frais*) (p. 4604) : son amendement n° 92 : fixation par décret, en concertation avec les partenaires sociaux, d'un plafond de ressources différent dans les départements d'outre-mer, en dessous duquel sera octroyée une dispense d'avance de frais ; adopté - **Art. 37 quindecies** (*honoraires des praticiens exerçant une activité libérale à l'hôpital*) (p. 4639) : difficulté des praticiens à récupérer leurs honoraires dans les établissements - **Art. 37 sexvicies** (*création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie*) (p.4647) : méthode gouvernementale de consultation des pharmaciens : accord sous-tendu par la vente des médicaments génériques. Aménagement du territoire. Pharmacies en péril. Limitation de la création d'officines. Droit local. La majorité des élus alsaciens et mosellans estime raisonnable le quota de trois mille cinq cents habitants retenu pour l'Alsace-Lorraine. (p. 4649, 4651) : historique de la réglementation relative aux officines dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Ses amendements n° 84 : maintien d'un régime particulier pour les départements d'Alsace et de Moselle ; n° 86 : présence d'élus locaux au sein de la commission chargée de donner un avis sur l'arrêté déterminant les communes desservies par chaque officine ; adoptés ; et n° 85 : en cas de recours favorable, réalisation de toutes les demandes de création antérieures à la date de la future loi ; rejeté.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°** [n° 187 (98-99)] **visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2°** [n° 218 (98-99)] **visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Discussion générale** (p.5188, 5189) : enjeu du débat sur l'épargne retraite : possibilité d'un complément d'assurance vieillesse et amélioration du financement des entreprises. Création par le Gouvernement d'un fonds de réserve pour les retraites. Nécessité d'une gestion des fonds de pension par des organismes extérieurs. Contribution de chaque adhérent selon ses possibilités et ses besoins. Regrette l'exclusion des professions indépendantes. Nécessité de réfléchir à une certaine harmonisation des règles applicables en matière de retraites, entre fonctionnaires, non salariés et salariés de droit privé. Son amendement, déposé il y a un an au nom du groupe de l'Union centriste, en faveur de la mise en place des fonds d'épargne retraite. Remerciements et félicitations aux deux rapporteurs.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5969, 5971) : mise en place des outils permettant une meilleure maîtrise des dépenses lors de la réforme de 1996. Déficit de la branche maladie et augmentation des dépenses de santé. Respect de l'objectif de dépenses par les professions médicales. Absence de stratégie nationale de la branche maladie entraînant l'absence de maîtrise des dépenses. Changement nécessaire de la pratique médicale. Réforme indispensable du tarif interministériel des prestations sanitaires, TIPS. Souhait d'un débat sur la santé publique au Sénat. Absence d'effort financier significatif en faveur de la famille. Désengagement de l'Etat à l'égard de la famille. Proposition de mesures en faveur de la politique familiale. Risque de déficit durable pour la branche vieillesse. Aggravation de la situation financière des régimes par répartition dès 2006-2010. Favorable au dispositif de la proposition de loi adoptée par le Sénat garantissant la pérennité des régimes par répartition et l'accès au fonds de capitalisation par l'ensemble des salariés. Attente de mesures concrètes en faveur des régimes spéciaux. Réforme indispensable des règles de cumul emploi-retraite. Avec ses collègues du groupe de l'Union centriste, soutient les orientations de la commission des affaires sociales - **Art. 2**

(*création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale*) (p. 6004) : son amendement de suppression n° 75, soutenu par M. Philippe Richert ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - **Art. 15** (*transfert à l'assurance maladie des dépenses liées aux cures de désintoxication réalisées à l'hôpital - art. 3 de la loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970, art. L. 628-5 du code de la santé publique, art. L. 174-17 nouveau du code de la sécurité sociale*) (p. 6056) : son amendement de suppression n° 77, soutenu par M. Claude Huriet ; adopté.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-522 du 24 juin 1998, n° 98-731 du 20 août 1998, n° 98-773 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0420 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale - commune avec celles des projets de loi n° 421 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** (p. 6233, 6236) : ratification de trois ordonnances relatives aux questions sanitaires et sociales. Adaptation de la législation aux spécificités locales. Recours de plus en plus fréquent aux habilitations législatives. Préférence de la commission des affaires sociales pour une intégration très en amont, lors de la rédaction des projets de loi, de la spécificité de l'outre-mer. Dépôt par le Gouvernement de quatre projets de loi de ratification renvoyés à quatre commissions différentes. Ordonnance du 24 juin 1998 : modification des principes généraux du droit du travail en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ordonnance du 20 août 1998 : majoration dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon de la tarification des produits sanguins labiles et des médicaments remboursables et continuation de la couverture sociale pour les assurés se déplaçant de la métropole vers la Nouvelle-Calédonie. Ordonnance du 2 septembre 1998 : extension à la Nouvelle-Calédonie de certaines dispositions relatives aux dons et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain. Dysfonctionnements liés à la procédure des ordonnances : respect des compétences des collectivités d'outre-mer ; champ de l'habilitation ; application des ordonnances ; consultation préalable des assemblées locales ; lenteur des procédures. Mission d'information de M. Jean Delaneau en Guyane. Rapport de M. Claude Huriet pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur l'inapplication des lois faute de décrets. Risque d'obsolescence de certains textes en cours de ratification. Sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires sociales, propose l'adoption de ce texte - **Après l'art. 1er** (p. 6241) : son amendement n° 1 : prise en compte de l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 6242) : son amendement n° 2 : remplacement des mots "en état de grossesse apparente" par les mots "en état de grossesse médicalement attesté" ; adopté. Protection des femmes enceintes au travail. Reprise de cette rédaction dans les textes applicables en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française - **Après l'art. 5** : son amendement de précision rédactionnelle n° 3 ; adopté. (p. 6243, 6244) : accepte l'amendement n° 5 du Gouvernement (rectification d'une erreur matérielle). Son amendement n° 4 : remboursement des médicaments nécessaires en prophylaxie et en thérapeutique palustres ; adopté. Progression de l'endémie palustre. Proposition de Mme Taubira-Delannon, député de la Guyane. Importance de ce problème de santé publique. Procédure actuelle devant la commission de la transparence.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-580 du 8 juillet 1998, n° 98-582 du 8 juillet 1998, n° 98-728 du 20 août 1998, n° 98-729 du 20 août 1998, n° 98-730 du 20 août 1998, n° 98-732 du 20 août 1998, n° 98-774 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit**

applicable outre-mer [n° 0421 (98-99)] - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6233, 6236).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-524 du 24 juin 1998, n° 98-525 du 24 juin 1998, n° 98-581 du 8 juillet 1998, n° 98-775 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0422 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6233, 6236).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-520 du 24 juin 1998, n° 98-521 du 24 juin 1998, n° 98-523 du 24 juin 1998, n° 98-526 du 24 juin 1998, n° 98-776 du 2 septembre 1998, n° 98-777 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0423 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 422 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6233, 6236).

- **Propositions de loi [n° 494 (98-99)] et [n° 36 (1999-2000)] discutées conjointement relatives au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux assurés des professions agricoles et forestières [n° 0073 (1999-2000)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 6257, 6258) : caractéristiques du régime local d'Alsace-Moselle. Gestion décentralisée. Loi du 14 avril 1998. Exclusion de ce régime des personnes ayant temporairement quitté la région au cours des cinq dernières années précédant leur retraite et revenant en Alsace-Moselle. Extension de ce régime aux salariés agricoles. Dépôt de deux propositions de loi tendant à corriger l'article 5 de la loi du 14 avril 1998 : instance de gestion unique du régime complémentaire obligatoire d'assurance maladie pour les salariés du régime général et pour les salariés agricoles. Impossibilité pratique de mettre en oeuvre cet article. Amendement de M. Joseph Ostermann, adopté par les deux chambres, prévoyant la création d'une instance de gestion spécifique pour les salariés agricoles. Annulation de cette disposition par le Conseil constitutionnel. Jurisprudence du Conseil constitutionnel. Au nom de la commission des affaires sociales, propose l'adoption de ce texte - **Art. 1er** (*création d'une instance de gestion spécifique au régime agricole*) (p. 6261) : choix de la commission d'inverser les articles 1er et 2 des propositions de loi - **Art. 2** (*abrogation de dispositions de l'article 1257 du code rural et de l'article 5 de la loi n° 98-278 du 14 avril 1998*) : article de conséquence - **Art. 3** (*date d'entrée en vigueur*) (p. 6262) : report de la date d'application.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour les aspects sociaux (p. 7112, 7113) : dégradation de la situation sociale dans les départements d'outre-mer. Insuffisance de ce budget pour y remédier. Affectation de la moitié des crédits à l'emploi et à la solidarité. Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, FEDOM : aides à la création d'emplois du

secteur non marchand. Rapports de M. Bertrand Fragonard et de Mme Eliane Mossé. Nécessité de favoriser les contrats d'accès à l'emploi et la formation professionnelle des jeunes par la voie de l'alternance. Alignement progressif souhaitable du montant du RMI sur celui versé en métropole. Budget d'attente. Au nom de la commission des affaires sociales, émet un avis défavorable à l'adoption des crédits du volet social de ce projet de budget et un avis favorable à l'adoption de l'article 72 rattaché aux crédits de l'outre-mer - **Etat B - Titre IV** (p. 7139) : souhaite des mesures en faveur de l'emploi marchand. Utilisation des crédits d'insertion. Au nom de la commission des affaires sociales, ne votera pas les crédits du titre IV mais votera en faveur de l'article 72.

LOUECKHOTE (Simon), sénateur (Nouvelle-Calédonie) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales ; en démissionne ; puis membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 22 janvier 1999) ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 18 février 1999) ; en démissionne ; puis membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 6 octobre 1999).

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM) (JO Lois et décrets du 30 avril 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)]** - (3 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 145 (98-99)** (p. 644, 646) : accord de Nouméa. Révision constitutionnelle. Réussite des collectivités provinciales. Gouvernement collégial. Citoyenneté calédonienne. Préservation de l'emploi local. Développement économique. Sénat coutumier. Accords de Matignon. Avenir des relations avec Wallis-et-Futuna - **Art. 1er** (*communes, provinces et aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 650) : sur l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission, son sous-amendement n° 232 ; retiré - **Après l'art. 2** (p. 651) : sur l'amendement n° 4 de la commission (provinces et communes de la Nouvelle-Calédonie : collectivités territoriales de la République), son sous-amendement n° 233 : Nouvelle-Calédonie : collectivité territoriale de la République ; retiré - **Art. 4** (*signes identitaires*) : son amendement n° 234 : remplacement des mots "signes identitaires" par les mots "signes distinctifs" ; retiré - **Art. 17** (*les terres coutumières*) (p. 654) : son amendement n° 235 : définition des limites des réserves coutumières par une loi du pays ; adopté - **Art. 21** (*compétences de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 658, 661) : sur l'amendement n° 19 de précision de la commission, son sous-amendement n° 236 : transfert à la Nouvelle-Calédonie des principes directeurs de la formation professionnelle dans les domaines sportif, socio-éducatif et culturel ; retiré. Ses amendements n° 238 : réglementation de la protection sociale, de l'hygiène publique et de la santé, du contrôle sanitaire aux frontières ; et n° 239 : compétence du territoire en matière de réglementation et de police ; retirés. Sur l'amendement n° 24 de la commission (desserte maritime entre la Grande Terre et les autres points de la Nouvelle-Calédonie), son sous-amendement rédactionnel n° 237 ; adopté - **Art. 26** (*transfert de compétences organisé par une loi organique ultérieure*) (p. 663) : son amendement n° 240 : suppression de la possibilité pour le congrès d'un transfert

ultérieur du contrôle de légalité des provinces, des communes et de leurs établissements publics ; retiré - **Art. 43** (*domaine de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 669) : son amendement n° 241 : ensemble des cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources compris dans le domaine de la Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Art. 45** (*compétences domaniales des provinces*) : son amendement n° 242 : suppression de la référence aux compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière d'exploitation des ressources de la zone économique exclusive ; adopté - **Art. 46** (*délégation de compétences de la Nouvelle-Calédonie aux provinces ou aux communes*) (p. 670) : son amendement n° 243 : gestion des eaux souterraines par les provinces ; adopté - **Art. 48** (*fonds intercommunaux de péréquation*) (p. 672) : ses amendements n° 297 : obligation pour l'Etat d'effectuer une contribution au fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement, d'un niveau égal à celle versée par la Nouvelle-Calédonie ; irrecevable (article 40 de la Constitution) ; n° 288 : possibilité d'une dotation au titre du fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement et d'une aide de l'Etat dans le même domaine ; rejeté ; et n° 296 : fonctionnement du fonds de développement des villes à partir du 1er janvier 2000 ; adopté - **Art. 52** (*société d'économie mixte et participation au capital de sociétés privées gérant un service public*) (p. 673) : son amendement n° 244 : interventions de la Nouvelle-Calédonie et des provinces par la création de sociétés d'économie mixte pour des opérations concourant à leur développement économique ; retiré - **Art. 54** (*compensation par l'Etat des charges correspondant aux compétences transférées à la Nouvelle-Calédonie et aux provinces*) (p. 675) : son amendement rédactionnel n° 245 ; retiré - **Art. 65** (*délégation de pouvoir du président du congrès et ordonnancement des dépenses*) (p. 682) : son amendement n° 247 : compétence attribuée au président du congrès d'effectuer des dépenses d'investissement et de fonctionnement pour le congrès ; adopté - **Art. 66** (*conditions de validité des délibérations du congrès*) (p. 683) : son amendement n° 248 : quorum exigé pour l'ouverture des séances du congrès ; adopté - **Art. 92** (*domaine des lois du pays*) (p. 690) : son amendement n° 250 : insertion des limites des réserves dans le domaine des lois du pays ; adopté - **Art. 93** (*avis préalable du tribunal administratif sur les projets et propositions de loi du pays*) : son amendement n° 251 : consultation du tribunal administratif sur les lois du pays ; retiré - **Art. 95** (*nouvelle délibération*) (p. 691) : son amendement n° 252 : extension au président du sénat coutumier de la faculté de demander une nouvelle délibération du congrès pour les lois du pays relatives aux affaires coutumières ; adopté. - **Art. 99** (*nature juridique des lois du pays*) (p. 693, 694) : son amendement n° 289 : suppression de la possibilité pour le Conseil d'Etat de se prononcer au cours d'une procédure contentieuse sur la nature juridique d'une disposition prise par une loi du pays ; retiré - **Art. 112** (*remplacement d'un membre du gouvernement*) (p. 698) : son amendement n° 253 : suppression de la référence à la continuité de l'exercice des fonctions gouvernementales et à l'expédition des affaires courantes en cas de démission du gouvernement ; retiré - **Art. 116** (*indemnités - dotation spécifique allouée au gouvernement*) (p. 699) : son amendement n° 254 : fixation par le congrès du montant de l'indemnité perçue mensuellement par les membres du gouvernement ; adopté - **Art. 133** (*avis sur certaines lois du pays*) (p. 705) : son amendement n° 255 : insertion des projets ou propositions de loi du pays relatifs aux baux concernant les terres coutumières dans ceux transmis par le président du congrès au sénat coutumier ; adopté - **Art. 146** (*consultation du Conseil économique et social*) (p. 709) : son amendement n° 290 : maintien du caractère facultatif de la consultation du Conseil économique et social sur tous les projets à caractère économique, social et culturel ; retiré - **Art. 153** (*séances de l'assemblée de province et délégations de vote*) (p. 711, 712) : son amendement n° 256 : initiative du président de convoquer l'assemblée ; devenu sans objet. Référence à l'esprit de l'accord de Nouméa - **Art. 154** (*régime indemnitaire des élus de l'assemblée de province*) : son amendement n° 257 : faculté pour les assemblées de province de fixer la rémunération de leurs élus en conformité avec les règles de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Art. 158** (*ordre du jour de l'assemblée de province*)

(p. 714) : son amendement n° 258 : à la demande de la moitié au moins des membres de l'assemblée de province, inscription des propositions de délibération de plein droit à l'ordre du jour ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0145 (98-99)]** - (3 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 146 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 146 (98-99) (p. 644, 646).

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 février 1999)

- **Art. 166** (*remplacement du bureau ou d'un vice-président de l'assemblée de province*) (p. 727) : son amendement n° 259 : extension de l'intervention du doyen d'âge au cas de la vacance des sièges du bureau ; retiré - **Art. 170** (*fixation du montant des dotations versées aux provinces*) (p. 729) : son amendement n° 291 : introduction de la notion d'entretien et individualisation par province de la dotation de construction et d'équipement des collèges ; adopté - **Art. 178** (*établissement de la liste électorale spéciale à l'élection du congrès et des assemblées de province*) (p. 733) : son amendement n° 260 : suppression de l'obligation pour les citoyens de Nouvelle-Calédonie de déposer une demande d'inscription sur la liste électorale spéciale ; retiré - **Art. 181** (*composition des listes et attribution des sièges pour les élections des membres du congrès et des assemblées de province*) (p. 736, 737) : son amendement n° 261 : clarification des règles concernant la répartition des sièges entre les listes ; adopté - **Art. 205** (*développement culturel de la Nouvelle-Calédonie et patrimoine culturel kanak*) (p. 751) : son amendement n° 262 : accord particulier conclu entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie sur le patrimoine culturel de l'ensemble des gens composant la communauté calédonienne ; adopté - **Art. 206** (*convocation à la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté*) : son amendement n° 263 : référence au troisième alinéa de l'article 53 de la Constitution, relatif au consentement des populations intéressées par une cession, un échange ou une adjonction de territoire ; retiré - **Art. 208** (*restriction du corps électoral pour les consultations sur l'accession à la pleine souveraineté*) (p. 753) : son amendement n° 293 : suppression de la condition "pendant une durée suffisante" relative aux activités des électeurs en Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Art. 213** (*succession des droits et obligations entre la Nouvelle-Calédonie, territoire d'outre-mer, et la Nouvelle-Calédonie, collectivité sui generis*) (p. 755) : son amendement n° 294 : suppression des procédures de succession pour les trois provinces ; adopté - **Art. 218** (*extension aux membres du gouvernement et des assemblées de province des garanties applicables aux membres du congrès*) (p. 759) : son amendement n° 264 : référence à la loi du 10 août 1871 sur la faculté actuelle des fonctionnaires exerçant un mandat électif à être placés en position de détachement ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 763) : remerciements. Attachement du Sénat à la Nouvelle-Calédonie et à tout l'outre-mer français. Souhaite que le groupe du RPR dans son ensemble vote ce projet de loi organique.

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0145 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 février 1999) - **Art. 3** (*moyens juridiques à la disposition de l'Etat pour le développement économique*) (p. 765) : son amendement rédactionnel n° 33 ; retiré car satisfait par l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - **Après l'art. 8** (p. 772) : son amendement n° 38 : possibilité pour la Nouvelle-Calédonie et les provinces de créer des groupements d'intérêt public ; retiré - **Art. 19** (*extension de dispositions du code électoral aux élections au congrès et aux assemblées de province*) (p. 778) : son amendement de précision n° 39 ; retiré.

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0202 (98-99)]** - (16 février 1999) - En remplacement de M. Jean-Jacques Hyst, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale - commune avec celle des conclusions du rapport de la**

commission mixte paritaire n° 201 (98-99) (p. 964, 966) : qualité des débats parlementaires. Délai record. Strict respect de l'accord de Nouméa. Rôle essentiel du Sénat : fixation des règles concernant le fonctionnement du futur gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, organisation du congrès, code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Intégration du nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République. Texte du Sénat repris par la commission mixte paritaire. Vertus du bicamérisme. Reconnaissance de la population calédonienne. Regrets concernant l'évolution des limites des terres coutumières. Interrogation sur la réforme foncière. Nouvelle-Calédonie : terre de paix et de progrès.

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0201 (98-99)]** - (16 février 1999) - En remplacement de M. Jean-Jacques Hyst, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale - commune avec celle des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 202 (98-99)** - Voir intervention sous la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 202 (98-99) (p. 964, 966).

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 16** (*les modalités de négociation des accords collectifs nationaux*) (p. 2793) : son amendement, soutenu par M. Joseph Ostermann, n° 223 : non-application de cet article à la Nouvelle-Calédonie ; retiré.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 0425 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5066, 5067) : Nouvelle-Calédonie : modèle pour l'outre-mer. Désapprouve le mélange des dispositifs prévus pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Adhésion des Calédoniens à l'accord de Nouméa. Actions des indépendantistes. Conteste la définition du corps électoral proposée dans ce texte. Dispositif à appliquer pendant la période couverte par l'accord de Nouméa. Pressions exercées par les indépendantistes. Votera contre l'article premier de ce projet de loi constitutionnelle.

LUART (Roland du), sénateur (Sarthe) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances.

Membre titulaire de la délégation pour les communautés européennes.

Membre titulaire de l'Etablissement public Autoroutes de France.

Membre titulaire du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse [n° 394 rect. (98-99)] (3 juin 1999) - **Chasse**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Philippe Lachenaud, Ambroise Dupont et Michel Pelchat, tendant à appliquer le taux réduit de TVA aux travaux d'entretien, d'amélioration et de réhabilitation de logements et à la restauration traditionnelle [n° 439 (98-99)] (16 juin 1999) - **Logement**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - I - Services généraux [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 35] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 519 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2389) - Ministère : Intérieur - *Conditions de détention des armes à feu* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2881) - **Armement**

n° 570 (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4660) - Ministère : Santé - *Lutte contre le tabagisme des jeunes* - Réponse le 3 novembre 1999 (p. 5533) - **Tabagisme**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Après l'art. 8** (p. 211, 212) : son amendement, soutenu par M. Jean-Paul Émorine, n° 346 : nouvelle rédaction de l'article L. 411-11 du code rural : fixation d'un barème unique pour le prix du fermage des terres et des bâtiments ; retiré - **Après l'art. 9** (p. 214) : son amendement, soutenu par M. Jean-Paul Émorine, n° 347 : résiliation de plein droit du bail en cas d'épandage des boues sans l'autorisation expresse du bailleur ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 1er (suite) (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223) (régime juridique des communautés d'agglomération) - Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2639) : soutient l'amendement n° 306 de M. Claude Belot (exercice de quatre compétences parmi les six).

- **Proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse [n° 0394 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4277, 4278) : précision du rapport de Mme Anne Heinis. Propositions du groupe d'étude "chasse et pêche". Proposition de loi tendant à régler des situations urgentes. Association de tous les groupes du Sénat à la préparation de cette proposition de loi. Souhait d'un vote unanime de la proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6293, 6295) : réduction infime du déficit budgétaire. Financement des retraites. Plan social triennal de l'entreprise Michelin. Surtaxation de l'épargne à risques. Avenir des grandes entreprises françaises. Situation américaine. Création indispensable d'une convergence fiscale européenne. Libéralisation des activités : exemples d'EDF, de La Poste, et de la SNCF. Budget sans ambition. Le groupe des Républicains et Indépendants ne pourra voter ce projet de budget en l'état.

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Avant l'art. 2** (p. 6350) : son amendement, repris par la commission, n° I-117 : remise au Parlement d'un rapport comprenant la présentation consolidée du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 - **Après l'art. 2** (p. 6384) : son amendement n° I-120 : assujettissement de l'ensemble des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, à l'impôt sur le revenu ; retiré. (p. 6386, 6387) : son amendement, soutenu par M. Jean Clouet, n° I-127 : transposition au régime agricole du dispositif prévu par l'article 93 B du code général des impôts pour les sociétés de personnes exerçant une activité professionnelle non commerciale, de façon à permettre à un associé cédant ses parts sociales en cours d'exercice de percevoir une rémunération proportionnelle à la durée de sa participation ; adopté. (p. 6390) : son amendement n° I-125 : reconduction pour une durée d'un an du régime de réduction de 50 % du bénéfice des jeunes agriculteurs applicable durant leur soixante premiers mois d'activité ; retiré - **Après l'art. 2 ter** (p. 6403) : son amendement n° I-122 : instauration d'une réduction d'impôt pour encourager la formation professionnelle à la charge des particuliers ; adopté - **Art. 3 (application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans)** (p. 6408) : son amendement n° I-128 : extension aux locaux à usage professionnel de l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA ; rejeté. Spécificité des professions libérales. (p. 6415) : son amendement, soutenu par M. Jean Clouet, n° I-129 : prorogation de la réduction du crédit d'impôt sur les travaux d'entretien jusqu'au 31 décembre 2002, terme de la baisse du taux de TVA ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 6419, 6420) : ses amendements, soutenus par M. Jean Clouet, n° I-131 : application du taux réduit de la TVA à l'ensemble des chocolats y compris le chocolat noir ; rejeté ; et n° I-132 : réduction du taux de la TVA applicable à la margarine ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Art. 6 (suppression de la contribution annuelle représentative du droit de bail)** (p. 6484, 6485) : ses amendements n° I-137 : suppression du droit de bail pour tous les locataires dès le 1er janvier 2000 ; et n° I-138 : suppression de la contribution additionnelle au droit de bail ; devenus sans objet - **Avant l'art. 8 bis ou après l'art. 8 bis** (p. 6510) : son amendement n° I-126 : relèvement du plafond de la franchise et de la décote applicables à la taxe sur les salaires ; adopté - **Après l'art. 10** (p. 6518) : son amendement n° I-124 : relèvement des plafonds de réduction d'impôt pour la souscription au capital de sociétés non cotées ; retiré - **Après l'art. 14** (p. 6544) : son amendement, soutenu par M. Joël Bourdin, n° I-151 : prise en compte de 5 % seulement des recettes dans l'assiette de la taxe professionnelle acquittée par les titulaires de bénéfices non commerciaux ; devenu sans objet - **Après l'art. 15** (p. 6561, 6562) : sur l'amendement n° I-35 de la commission (rétablissement du plafonnement de la cotisation de l'impôt de solidarité sur la fortune), son sous-amendement n° I-152 : prise en compte dans le calcul du plafonnement de la cotisation de l'impôt de solidarité sur la fortune de la contribution sociale généralisée et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale ; retiré. Instruction du 1er juin 1999 - **Après l'art. 16** (p. 6564, 6565) : son amendement n° I-153 : exonération des artisans bouchers et des bouchers-charcutiers de la taxe d'équarrissage ; retiré au profit de l'amendement n° I-99 de

M. Bernard Dussaut portant sur le même objet - **Art. 21** (*modification de taxes afférentes à l'exercice d'une activité dans le secteur des télécommunications*) (p. 6570) : soutient l'amendement n° I-154 de M. Jean-Paul Emin (diminution du montant de la taxe de constitution de dossier perçue lors de la délivrance d'une licence autorisant l'exercice d'une activité dans le secteur des télécommunications). Accès au réseau Internet pour les habitants des zones rurales.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 31** (*institution du prélèvement de solidarité pour l'eau et modifications du compte d'affectation spéciale n° 902-00*) (p. 6646) : son amendement, soutenu par M. Joël Bourdin, n° I-156 : couverture des conséquences dommageables sur le long terme de l'épandage des boues par le fonds national de solidarité pour l'eau ; devenu sans objet - **Après l'art. 31** (p. 6650, 6651) : se déclare favorable à l'amendement n° I-105 de M. Jacques Oudin (augmentation du tarif de la redevance du fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE) - **Art. 34** (*abondement de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 6665) : son amendement n° I-157 : majoration de la dotation globale de fonctionnement de 450 millions de francs ; retiré au profit de l'amendement identique n° I-56 de la commission.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux

- (2 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6717, 6718) : budget globalement stable. Conséquences de la réforme du service national. Entretien du patrimoine immobilier. Amputation de la dotation du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, CHEAM, et de l'Institut français des relations internationales, IFRI. Organismes rattachés au Premier ministre : demande d'audit. Crédits du médiateur de la République. Fonds spéciaux. Délocalisation d'administrations. Propose le rejet de ces crédits.

LUC (Hélène), sénateur (Val-de-Marne) présidente du groupe CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement technique [n° 90 (1999-2000) tome 6] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 111 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1580) - Ministère : Enseignement scolaire - **Carte scolaire** - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1581) - **Carte scolaire**

Questions orales sans débat :

n° 429 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 235) - Ministère : Education - **Evolution de l'enseignement professionnel** - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1901) - **Enseignement technique et professionnel**

n° 564 (JO Débats du 3 juin 1999) (p. 3620) - Ministère : Emploi - **Implantation d'une usine Renault à Choisy-le-Roi** - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4547) - **Industrie mécanique**

n° 593 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4767) - Ministère : Education - **Plan d'urgence pour les lycées** - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5042) - **Lycées**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 293) : introduction de mesures positives en faveur de la parité avec la révision de l'article 3 de la Constitution. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre le texte modifié par le Sénat.

Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)] - (4 mars 1999) - **Art. unique** (*égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions - article 3 de la Constitution*) (p. 1315, 1316) : avec les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen, votera l'amendement n° 1 de la commission (reprise de la rédaction initiale du projet de loi).

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1485) : sa motion, soutenue par M. Michel Duffour, n° 2, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1493, 1494) : nécessité d'une Europe citoyenne. Défaut de démocratie. Exemple de la Commission. Domination des marchés financiers au détriment du progrès social. Proposition de substitution d'un pacte pour l'emploi et la croissance au pacte de stabilité. Le groupe communiste républicain et citoyen votera contre la ratification du traité d'Amsterdam, symbole d'une Europe sclérosée.

- **Rappel au règlement** - (24 mars 1999) (p. 1713, 1714) : opposition au bombardement par l'OTAN du territoire de la Fédération yougoslave. Absence de résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Attitude des Etats-Unis. Condamnation de la politique nationaliste des autorités yougoslaves. Approbation des efforts du Gouvernement français et du Président de la République en faveur d'une solution politique. Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen désapprouvent le choix de la France de participer à d'éventuelles opérations militaires et demandent un débat au Parlement sur ce sujet.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (26 mars 1999) (p. 1875, 1876) : engrenage de la violence et de la guerre par les frappes aériennes massives avec risques d'extension du conflit. Le groupe communiste républicain et citoyen demande l'arrêt immédiat des interventions et la reprise de l'action politique. Consultation tardive du Parlement après le déclenchement des opérations armées. Offensive illégale de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN, sur le plan du droit international, ne se fondant sur aucune résolution de l'Organisation des Nations unies, ONU. Conséquences sur les populations civiles, premières victimes. Exacerbation des nationalismes dans la région des Balkans. Conférence de Rambouillet. Interrogations sur l'issue du conflit. Motivation des Etats-Unis géostratégique et non pas humanitaire. Recherche d'une solution politique et négociée. Non-affirmation par l'Europe de sa capacité d'autonomie vis-à-vis de l'OTAN.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Après l'art. 32 ou après l'art. 33** (p. 2013) : le groupe communiste républicain et citoyen votera contre l'amendement n° 84 de la commission spéciale (régime applicable à chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports) et sur celui-ci, contre le sous-amendement n° 349 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des conventions avec Réseau ferré de France). Risque de démantèlement du réseau ferroviaire.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 57** (p. 2600) : se déclare favorable à l'amendement n° 383 de M. Robert Bret (réforme de la distribution des crédits affectés au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France). Exemple de Choisy-le-Roi dans le département du Val-de-Marne. Propose la création d'un groupe de travail sur la péréquation francilienne.

- **Proposition de loi relative à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux [n° 0274 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3080) : exemple de Choisy-le-Roi. Rôle social des arts martiaux. Annulation par le Conseil d'Etat du décret de 1993 applicable aux arts martiaux. Validation des titres délivrés depuis 1993. Création d'une commission consultative. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de loi.

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 0345 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Art. unique** (p. 3181) : son amendement, soutenu par M. Michel Duffour, n° 2 : élargissement du champ temporel de cette commission ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3184) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstiendra lors du vote de cette proposition de résolution.

- **Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 0221 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3250) : rapport de la mission sur la place des femmes dans la vie publique à la suite de la Conférence internationale de Pékin. Inscription de la parité hommes-femmes dans la Constitution. Consensus sur le principe de la création d'une délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Le groupe communiste républicain et citoyen est favorable à cette proposition de loi.

- **Conclusions du rapport de M. Jean-Jacques Hyst, fait au nom de la commission des lois sur la proposition de résolution (n° 295, 1998-1999) de M. Michel Barnier tendant à modifier l'article 73 bis du règlement du Sénat**

[n° 0364 (98-99)] - (27 mai 1999) - **Discussion de la résolution** (p. 3404) : droit fondamental d'amendement en séance plénière. Nécessité absolue de discuter des directives européennes.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 13 (transferts financiers entre l'Etat et les départements)** (p. 3524) : interrogation concernant la reconduction éventuelle, année après année, du prélèvement opéré sur les ressources fiscales du département. Progrès réalisé par l'application d'un seul droit d'accès aux soins pour tous. Risque de pénalisation des populations défavorisées : exemple des départements du Val-de-Marne et du Rhône ; barèmes supérieurs au barème national. Nécessité d'un large débat sur la question de la solidarité fiscale entre les départements. Souhait du groupe communiste républicain et citoyen d'un mécanisme plus équitable assurant une péréquation entre les départements. Avenir des contingents communaux d'aide sociale.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (8 juin 1999) (p. 3729, 3730) : acceptation du plan de paix par la République fédérale de Yougoslavie. Espoir de retour des réfugiés du Kosovo et d'arrêt des bombardements. Reprise de la négociation politique. Aggravation de la situation par l'intervention de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN, face à l'efficacité de l'organisation de sécurité et de coopération en Europe, OSCE. Nécessité pour l'Organisation des Nations unies, ONU, de retrouver le rôle premier dans le règlement du conflit. Intégration de la Russie dans le processus de paix. Cessation des bombardements. Retrait des forces militaires serbes du Kosovo. Consolidation de la paix subordonnée à l'établissement d'un partenariat économique ; ouverture d'une perspective européenne aux Etats de la région des Balkans. Volonté d'indépendance de l'Union européenne par rapport aux Etats-Unis.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Art. 1er (délégués des conseils municipaux dans les collèges électoraux sénatoriaux - art. L. 284 du code électoral)** (p. 4340, 4341) : distorsion entre population et représentation. Refus de la majorité sénatoriale de progresser vers le respect du principe d'égalité. Lien étroit entre le rôle du législateur et l'acceptation des exigences démocratiques. Attachement du groupe communiste républicain et citoyen à la mission du Sénat de représenter les collectivités territoriales. Nécessité pour les grands électeurs d'être suffisamment représentatifs. Son amendement, soutenu par M. Michel Duffour, n° 19 : amélioration de l'adéquation entre la représentation sénatoriale et la réalité démographique des grandes collectivités territoriales, en proposant de désigner un grand électeur pour 300 habitants ; devenu sans objet. (p. 4344) : se déclare opposée à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la disposition tendant à fixer la représentation des communes à un délégué pour 500 habitants) - **Après l'art. 4** (p. 4348) : son amendement, soutenu par M. Michel Duffour, n° 20 : inscription dans le projet de loi de la prise en compte du recensement ; retiré - **Art. 5 (champ d'application du mode de scrutin majoritaire - art. L. 294 du code électoral)** (p. 4352) : opposée à la mise en cause de la représentativité des sénateurs élus à la proportionnelle. Election d'un très grand nombre de femmes par la proportionnelle - **Art. 7 (institution de suppléants dans les départements où les élections ont lieu au scrutin proportionnel - art. L. 300 du code électoral)** : son amendement, soutenu par M. Michel Duffour, n° 21 : parité entre candidats féminins et masculins assurée par chaque liste ; retiré.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 43, 45) : garantie donnée par l'article 3 de la Constitution à la place des femmes dans la société. Introduction de la parité des sexes dans les fondements de la démocratie. Prise de conscience déclenchée par le débat sur la parité. Progression de la démocratie. Conséquences de

cette réforme sur le non-cumul des mandats et le statut de l'élu. Vocation de la gauche plurielle à réaliser l'extension de la parité à tous les secteurs de la communauté humaine. Avec les membres du groupe communiste républicain et citoyen du Sénat, votera la réforme de la Constitution.

- **Rappel au règlement** - (30 juin 1999) (p. 4664, 4665) : déroulement des travaux. Déploie l'obstruction de la majorité sénatoriale au cours du débat sur le PACS.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 5 (mécanismes de compensation)** (p. 4865) : soutient l'amendement n° 316 de M. Pierre Lefebvre (avis de la commission de régulation de l'électricité, CRE).

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2° [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Question préalable** (p. 5195) : sa motion n° 1, soutenue par M. Guy Fischer, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives [n° 0443 (98-99)]** - (27 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5499, 5500) : recherche d'équilibre entre la dimension économique et financière du sport et l'éthique sportive. Modernisation du cadre juridique des clubs sportifs ; création de la société anonyme sportive professionnelle, SASP ; attachement à la non-cotation en bourse. Rôle essentiel de l'association sportive. Importance du bénévolat. Interdiction de la multipropriété des clubs. Renforcement de la protection des mineurs. Maintien des subventions des collectivités locales pour les missions d'intérêt général des clubs sportifs. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce texte tel qu'il est issu des travaux de l'Assemblée nationale moyennant certains aménagements proposés par la commission - **Après l'art. 6** (p. 5510) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de la commission (extension aux rémunérations perçues par des sportifs de moins de seize ans du dispositif applicable aux rémunérations perçues par de jeunes artistes ou mannequins) - **Art. 7 (obligation de conclure un contrat d'engagement sportif à la suite d'une formation)** (p. 5512) : déclare qu'elle n'est pas contre l'amendement n° 9 de la commission (prévision, sous certaines conditions, d'une compensation des frais de formation en cas de transfert d'un sportif dans un autre club) - **Art. 7 ter (avis du CSA sur les projets d'acquisition d'un club sportif par un service de télévision)** (p. 5513) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 11 de la commission. Souhaite une discussion lors de l'examen du prochain projet de loi sur le sport - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5515) : équilibre entre les activités commerciales des clubs et leurs missions premières de sport et de compétition. Le groupe communiste républicain et citoyen votera cette proposition de loi telle qu'elle résulte des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er (nouvelle durée légale du travail)** (p. 5629, 5630) : attitude de la majorité sénatoriale face à l'amendement "Michelin". Défense inconditionnelle des intérêts patronaux au détriment de l'intérêt général. Le groupe communiste républicain et citoyen s'opposera à la majorité sénatoriale dans le domaine des licenciements.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 6 (travail à temps partiel)** (p. 5731, 5732) : soutient l'amendement n° 122 de M. Guy Fischer (possibilité pour le salarié de refuser d'accomplir des heures complémentaires pour des raisons familiales, scolaires et universitaires). (p. 5735) : soutient l'amendement n° 124 de M. Guy Fischer (suppression de la disposition autorisant une modulation sur l'année de l'horaire à temps partiel). Absence de contrepartie pour le salarié. Contradiction avec la jurisprudence. (p. 5736) : analyse des décisions du fonds monétaire international, FMI. Intérêt des entreprises. Sort des femmes à

temps partiel - **Art. 16 (salaire minimum de croissance et complément différentiel de salaire)** (p. 5771) : soutient les amendements, portant sur le même objet de M. Guy Fischer, n° 133 et n° 134 (précision concernant les majorations pour heures supplémentaires).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République italienne, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant création de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) (ensemble quatre annexes) [n° 0487 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Art. unique** (p. 5819) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstient sur le vote de l'article unique de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 26** (p. 6631) : se déclare favorable à l'amendement n° I-202 de Mme Marie-Claude Beaudeau (annulation du dispositif de supplément de loyer de solidarité). Maintien de la vie dans les cités.

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7001) : le groupe communiste républicain et citoyen s'abstient.

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) (p. 7177, 7179) : progression budgétaire. Création de postes FONJEP, fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Progression des crédits du fonds national de développement de la vie associative. Statut du bénévolat. Crédits consacrés à la formation. Rénovation des structures de loisirs et de vacances. Information de la jeunesse. Impact des coupes du monde de rugby et de football. Crédits du fonds national pour le développement du sport, FNDS. Mutualisation des droits audiovisuels. Lutte contre le dopage. Soutien du groupe communiste républicain et citoyen à ce projet de budget.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7247, 7248) : demande de précisions sur la rénovation de l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort qui abrite l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7350) : intervient sur l'amendement n° 30 du Gouvernement (majoration exceptionnelle de la dotation globale d'équipement pour les services départementaux d'incendie et de secours). Cas des pompiers de Paris et de la petite couronne. Effets de la suppression de la conscription. (p. 7355) : son amendement n° 27 : report au 15 mars 2000 de la date limite de constitution d'un établissement public de coopération intercommunale pour permettre aux communes de bénéficier dès 2000 de la dotation globale de fonctionnement majorée ; rejeté. Soutien de la coopération communale par les élus communistes. Réduction de la souveraineté communale : exemple de la ville de Chennevières dans le Val-de-Marne.

- **Projet de loi de finances pour 2000 (suite)**

Deuxième partie (suite) :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (10 décembre 1999) - **Etat B - Titre III** (p.7375) : revendications des sapeurs-pompiers : départ à la retraite à cinquante ans, refonte de la grille indiciaire, négociations sur le temps de travail, financement des services d'incendie et de secours et maintien de la gratuité des secours. Augmentation de leurs effectifs.

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement technique (p.7470, 7472) : réforme de l'enseignement professionnel. Apprentissage de la citoyenneté. Rapprochement de l'entreprise. Statut des lycées professionnels. Promotion de l'enseignement professionnel non accompagnée des moyens correspondants. Rénovation de la voie technologique. Mission générale d'insertion de l'éducation nationale, MIGEN. Insertion des élèves en très grande difficulté scolaire : exemple des départements d'outre-mer. Transformation des classes technologiques de collège. Création de passerelles d'accès à l'enseignement supérieur. Revalorisation des bourses de lycée. Gratification des lycéens pour les stages. Difficultés de la fonction de professeur de lycée professionnel. Nécessité d'instituer une programmation budgétaire pluriannuelle pour l'enseignement professionnel. La commission s'en remettra à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de l'enseignement technique. A titre personnel (p.7485, 7487) : attachement des Français au service public de l'éducation. Pérennité de la compétence régaliennne de l'Etat en matière de scolarisation. Affirmation de l'égalité des chances. Mise en oeuvre d'un plan d'urgence en Seine-Saint-Denis. Rôle de l'école. Effectif maximum des classes. Programmation budgétaire des recrutements. Son accord pour la délivrance par les infirmières scolaires de la pilule du lendemain. Eléments positifs de la décentralisation. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de budget.

Articles de totalisation des crédits :

- (13 décembre 1999) - **Art. 42** (*budgets annexes - services votés*) (p.7538) : le groupe communiste républicain et citoyen votera cet article.

Vote sur l'ensemble :

- (14 décembre 1999) (p. 7622, 7624) : propositions du groupe communiste républicain et citoyen. Débat sur les recettes budgétaires. Réduction de la TVA. Réduction de la pression fiscale. Mouvements sociaux. Rétablissement du plein emploi. Recettes fiscales. Amélioration de la répartition des moyens budgétaires. Efficacité de la dépense publique. Partage plus équilibré de la richesse. Le groupe communiste républicain et citoyen ne pourra voter le projet de budget pour 2000 amendé par le Sénat. Remerciements.

- **Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives - Commission mixte paritaire [n° 0108 (1999-2000)]** - (15 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7646, 7647) : se félicite de l'entente des deux assemblées sur la rédaction de l'article 7. Poursuite de la réflexion lors de l'examen de la future grande loi sur le sport.

M

MACHET (Jacques), sénateur (Marne) UC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, déposé avec MM. Charles Descours et Alain Vasselle, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 40 (1999-2000)] de financement de la sécurité sociale pour 2000, adopté par l'Assemblée nationale [n° 58 (1999-2000)] (9 novembre 1999) - **Sécurité sociale**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 112 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1581) - Ministère : Economie - *Réforme du droit au bail* - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1582) - **Baux de locaux d'habitation**

Questions orales sans débat :

n° 401 (JO Débats du 15 décembre 1998) (p. 6382) - Ministère : Equipement - *Aménagement du carrefour "La Provence" dans la Marne* - Réponse le 17 février 1999 (p. 941) - **Routes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale [n° 0490 (97-98)]** - (2 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1210) : avec le groupe de l'Union centriste, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 0178 (98-99)]** - (2 mars 1999) - **Explications de vote sur**

l'ensemble (p. 1237) : votera le texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 0153 (98-99)]** - (10 mars 1999) - **Art. 26** (*conventions conclues par une personne morale chargée d'une mission de service public*) (p. 1422, 1423) : milieu rural. Agences postales communales - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1425) : le groupe de l'Union centriste votera ce texte.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1496) : étape importante pour l'avenir de la construction d'une Europe forte. Votera ce texte.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Art. 1er** (*création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil*) (p. 1603) : soutient l'amendement de suppression n° 32 de M. Jean-Louis Lorrain. Avec les membres du groupe de l'Union centriste, favorable au rejet du PACS.

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 0223 (98-99)]** - (7 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2263) : délicat problème de l'accompagnement de la fin de vie. Dévouement des personnels de santé et des bénévoles. Nombreux progrès à réaliser dans le développement des structures d'accueil en milieu hospitalier et à domicile. Le groupe de l'Union centriste apporte son total soutien à cette proposition de loi - **Art. 1er** (*accès aux soins palliatifs pour tous les malades dont le pronostic vital est en jeu*) (p. 2265) : son amendement n° 1 : précision sur la dimension pluridisciplinaire des soins palliatifs ; adopté.

- **Résolution (n° 299, 98-99), adoptée par la commission des lois en application de l'article 73 bis, alinéa 8, du règlement, sur le projet de décision du Conseil déterminant les bases juridiques pour l'acquis de Schengen qui a été révisé à la suite de la réunion du groupe "acquis de Schengen" des 14 et 15 mai (n° E-1219). [n° 0290 (98-99)]** - (28 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2516) : intégration, par le traité d'Amsterdam, des questions relatives à la libre circulation des personnes dans le traité communautaire. Objectif de l'Union de constituer un espace de liberté, de sécurité et de justice. Problème de la ventilation de l'acquis Schengen entre le premier pilier communautaire et le troisième intergouvernemental. Erreur du Gouvernement français de vouloir maintenir la gestion future du système d'information Schengen, SIS dans le troisième pilier : préférence pour une communautarisation du SIS. Compétence exclusive des Etats pour la mise en oeuvre de la clause de sauvegarde, intégrée dans le pilier communautaire, garantie par le traité lui-même qui exclut de la compétence de la Cour de justice les mesures portant sur l'ordre public et la sécurité intérieure. Fidèle à sa conception de l'Europe, le groupe de l'Union centriste s'abstiendra sur le vote de cette résolution.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Avant l'art. 6** (p. 3111) : son amendement n° 68 : opposabilité de la définition de l'activité agricole aux contrats entre particuliers ; adopté.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3970, 3971) : attachement à la valeur de la famille. Absence d'initiatives en faveur de la famille depuis les élections législatives de 1997. Objectifs de cette proposition de loi : favoriser la natalité, concilier l'exercice d'une activité professionnelle et la vie familiale. Travail à temps partiel et congé parental. Réforme fiscale : augmentation du quotient familial et réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile. Le groupe de l'Union centriste soutient cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5579, 5580) : amélioration du statut des actifs face au chômage et à la précarité. Passage au second plan de l'objectif de lutte contre le chômage. Opposition à la réforme des syndicats de cadres. Attentes économiques et sociales des Français. Pragmatisme et cohérence de la loi "Robien". Danger de cette réforme pour les finances publiques. Difficultés d'application dans les secteurs de l'agriculture et des industries textiles. Volonté de la majorité sénatoriale de sauvegarder des accords signés dans le cadre de la première loi de 1998. Question du temps partiel choisi. Soutiendra le projet de loi alternatif présenté par la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er (nouvelle durée légale du travail)** (p. 5636) : son amendement n° 79 : non-obligation de réduction du temps de travail à 35 heures pour les entreprises de neuf salariés ou moins ; devenu sans objet.

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants [n° 0076 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5841) : nombreuses initiatives prises par la France après son adhésion à la convention internationale des droits de l'enfant. Création d'un porte-parole de l'enfant. Exemples étrangers. Avec le groupe de l'Union centriste, partage les conclusions du rapporteur de la commission des lois et votera ce texte.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales pour la famille - **Discussion générale** (p. 5934, 5935) : absence de profit pour la famille malgré les perspectives d'une situation structurellement excédentaire pour l'année 2000. Manque d'ambition de la politique familiale. (La suite de son intervention présentée par M. Jean Delaneau, président de la commission des affaires sociales) (p. 5935, 5937).

- **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales pour la famille - **Art. 8 (relèvement de l'âge limite d'ouverture du droit au complément familial et aux aides au logement)** (p. 6036) : son amendement, soutenu par M. Charles Descours, n° 10 : suppression de l'abrogation de l'article 22 de la loi du 25 juillet 1994 relative à la famille et prolongement de son application jusqu'au 31 décembre 2002 ; adopté - **Art. 9 (garantie de ressources pour la branche famille)** (p. 6037, 6038) : ses amendements, soutenus par M. Charles Descours, n° 11 et n° 12 : décalage d'un an de la garantie de ressources de la branche famille ; et n° 13 de précision ; adoptés.

MADRELLE (Philippe), sénateur (Gironde) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 560 (JO Débats du 28 mai 1999) (p. 3417) - Ministère : Equipement - *Création d'une voie de contournement par l'ouest de l'agglomération bordelaise* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4538) - **Routes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) (p. 7186, 7187) : augmentation budgétaire. Efforts du ministre pour protéger l'éthique du sport. Crédits affectés aux associations. Création de postes FONJEP, fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Contrats éducatifs locaux. Dotation du fonds national de développement de la vie associative, FNDVA. Mesure budgétaire exceptionnelle pour les Jeux Olympiques de Sydney, les compétitions internationales et les grandes manifestations. Nécessité d'une réforme du fonds national pour le développement du sport, FNDS. Rôle irremplaçable des bénévoles. Diminution des crédits destinés à la rénovation des installations sportives. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

MAHÉAS (Jacques), sénateur (Seine-Saint-Denis) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 254 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7705) - Ministère : Emploi - *Projets de ville* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7705) - **Villes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Discussion générale** (p. 854, 855) : bilan de la sécurité routière pour 1998. Adoption de ce texte en première lecture au Sénat à l'unanimité. Stage de sensibilisation aux causes et conséquences des accidents de la route pour les jeunes conducteurs auteurs d'infractions graves. Enseignement de la conduite. Exécution du contrat écrit entre les candidats et les auto-écoles. Nécessité d'introduire dans la formation au permis de conduire l'apprentissage des "cinq gestes qui sauvent". Souhait d'une alarme sonore et visuelle déclenchée lors du dépassement de la vitesse maximale autorisée. Campagnes d'information et de sensibilisation télévisées. Problème de l'usage des rollers et des patins à roulettes sur les trottoirs et sur la voie publique. Contrôle de la sécurité des infrastructures routières. Importance de ce texte - **Art. 1er (obligation de suivre une formation spécifique en cas d'infraction grave)** (p. 862) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 du Gouvernement (obligation de payer, en plus de la formation, une amende correspondant à l'infraction si le conducteur novice a déjà suivi un stage précédemment) - **Avant l'art. 2** (p. 863, 864) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de Mme Dinah Derycke (obligation pour tout candidat au permis de conduire

d'apprendre les notions élémentaires des "cinq gestes qui sauvent"). Attend une proposition de la part du Gouvernement - **Après l'art. 7** (p. 869, 871) : au nom du groupe socialiste, ne votera pas les amendements portant sur le même objet, n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants et impliqués dans un accident ayant entraîné des dommages corporels) et n° 14 de M. Ladislav Poniatowski (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants). Problème technique du dépistage. Difficulté de distinguer entre drogues licites et illicites - **Après l'art. 8 bis** (p. 872, 873) : son amendement n° 11 : réglementation de l'usage des patins à roulettes et des rollers ; retiré - **Art. 15** (*contrôle de la sécurité des infrastructures routières*) (p. 877) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 7 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 878) : le groupe socialiste votera ce texte. Education des conducteurs.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 0153 (98-99)]** - (10 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1392, 1394) : modernisation de l'administration. Réduction et allègement des procédures. Exemple du département de la Seine-Saint-Denis. Délai d'attente. Limitation de l'utilisation des accueils automatiques. Assise juridique des maisons des services publics. Règle du silence de l'administration. Règle du "cachet de la poste faisant foi". Obligation d'accuser réception des demandes et des réclamations. Date d'enregistrement. Surcroît de travail des agents des différents services impliqués par ces nouvelles dispositions. Surcoût financier pour les collectivités locales. Extension du régime de décision implicite de rejet ou d'acceptation. Réduction des délais de réponse. Retrait pour illégalité. Dispositions relatives au médiateur de la République. Exonération pour le médiateur européen et ses homologues étrangers de l'obligation de passer par l'intermédiaire d'un député ou d'un sénateur pour transmettre une réclamation au médiateur de la République. Maisons des services publics. Groupement d'intérêt public. Statut général des fonctionnaires - **Art. 2** (*obligation d'organiser un accès simple aux règles de droit*) (p. 1398) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Après l'art. 5** (p. 1404) : se déclare opposé à l'amendement n° 40 de M. Pierre Hérisson (obligation pour une association de sauvegarde de l'environnement de consigner une somme fixée par le juge lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme) assorti du sous-amendement n° 48 de la commission - **Art. 1er (précédemment réservé p. 1397)** (*définition des autorités administratives*) : intervient sur l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 14** (*modalités de transmission d'une demande de l'administration*) (p. 1415) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 25 de la commission - **Avant l'art. 16** : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de la commission (identification de l'auteur d'une décision) - **Art. 21** (*retrait pour illégalité*) (p. 1618) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de la commission (possibilité reconnue à l'administration de retirer une décision, à la demande d'un tiers lésé, si des mesures de publicité n'ont pas été mises en oeuvre) - **Art. 23** (*délégués du médiateur et compétences du médiateur de la République*) (p. 1420) : se déclare favorable à l'amendement n° 31 de la commission (possibilité offerte au médiateur européen et aux homologues étrangers du médiateur de la République de saisir directement ce dernier, sans passer par l'intermédiaire d'un parlementaire français) - **Art. 24** (*maisons des services publics*) (p. 1421) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 33 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1424) : définition des autorités administratives. Maisons des services publics. Le groupe socialiste s'abstiendra sur le texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0341 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3167, 3168) : rappel des principales

dispositions de ce texte. Reconnaissance des auto-écoles associatives. Priorité à l'éducation avant la répression. Au nom du groupe socialiste, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 0438 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5091) : nécessité d'accélérer le processus de codification malgré les réticences du législateur de recourir aux ordonnances. Rôle de la commission supérieure de codification. Objectif de la codification. Avec le groupe socialiste, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Deuxième lecture [n° 0391 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5100, 5102) : champ d'application de ce projet de loi. Services publics industriels et commerciaux, SPIC. Retrait pour illégalité des décisions implicites d'acceptation. Article 2 relatif à l'obligation d'organiser un accès simple aux règles de droit. Transparence des comptes des associations et organismes subventionnés. Le groupe socialiste est opposé à l'obligation de consigner une somme d'argent pour les associations qui souhaiteraient déposer un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme. Maisons des services publics. Jurisprudence "Berkani". Le groupe socialiste est favorable au texte issu des travaux de l'Assemblée nationale et son vote final en deuxième lecture dépendra des travaux du Sénat - **Art. 2** (*obligation d'organiser un accès simple aux règles de droit*) (p. 5106) : le groupe socialiste se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 3** (*codification des textes législatifs*) (p. 5107) : votera l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 4** (*personnalisation des relations entre les agents des services publics et les citoyens*) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 5 bis** (*consignation d'une somme d'argent par les associations de sauvegarde de l'environnement déposant un recours devant la juridiction administrative*) (p. 5110) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement et extension à l'ensemble des associations de l'obligation faite aux associations exerçant un recours en matière d'urbanisme devant la juridiction administrative, de disposer d'une somme consignée au greffe du tribunal, afin de lutter contre les recours abusifs) - **Art. 24** (*maisons des services publics*) (p. 5122) : votera contre l'amendement rédactionnel n° 23 de la commission - **Art. 26 bis** (*changement de dénomination des secrétaires généraux des communes*) (p. 5124) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 26 de la commission (limitation à un an du délai pendant lequel les deux dénominations "secrétaire général" et "directeur général des services" seront concurremment applicables) - **Art. 26 quinquies** (*conséquences de la jurisprudence "Berkani" du Tribunal des conflits pour les agents non titulaires des collectivités territoriales*) (p. 5128) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de l'amendement de suppression n° 28 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5130) : le groupe socialiste s'abstiendra sur ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (2 décembre 1999) (p. 6750, 6751) : engagement du Gouvernement en faveur de la fonction publique. Accord salarial du 10 février 1998. Sérénité du climat social. Légère augmentation des effectifs. Redéploiement des postes. Augmentation des crédits sociaux interministériels. Chèques-vacances. Insertion des agents handicapés. Non-reconduction de l'enveloppe exceptionnelle affectée à l'action sociale interministérielle. Aménagement et réduction du temps de travail. Disparité de traitement entre fonctionnaires de la

métropole et fonctionnaires des départements d'outre-mer. Rajeunissement et modernisation de la fonction publique par des départs en retraite massifs. Congé de fin d'activité. Prévention des pratiques de précarité d'emploi. Réforme de l'Etat. Projet de réforme du ministère des finances. Votera ce projet de budget.

MALÉCOT (Kléber), sénateur (Loiret) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

MAMAN (André), sénateur (Français établis hors de France) UC-R.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du conseil de gestion du Fonds national pour le développement de la vie associative.

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38** (p. 2124) : intervient sur les amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 105 (possibilité pour les collectivités locales de constituer des "incubateurs territoriaux", destinés à promouvoir l'éclosion de projets de création d'entreprise) et n° 106 (autorisation au moyen des contrats de plan Etat-régions d'accorder un label de "pôle d'incubation territorial"). Installation de jeunes Français créateurs d'entreprises aux Etats-Unis. Proposition de M. Jean François-Poncet de créer une mission commune d'information pour connaître les raisons de ces départs. Nécessité d'offrir à ces jeunes Français des conditions de travail leur permettant de rentrer en France.

- Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 0171 (98-99)] - (20 mai 1999) - **Titre Ier (la réserve militaire) - Chapitre Ier (dispositions générales) - Section 1 (dispositions communes) - Art. 1er (principes généraux de la réserve)** (p. 3211) : intervient sur l'amendement n° 3 de la commission (inscription de la participation à la réserve dans la perspective plus large d'un parcours citoyen) et sur l'expression "tout Français" - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3240) : inquiétude relative au libellé de l'amendement n° 12 prévoyant la possibilité d'exercice des activités des réservistes en dehors des frontières nationales. Danger d'envoyer des réservistes dans des zones agitées par des troubles.

- Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion - (2 juin 1999) - **Art. 1er (précédemment réservé p. 3512) (création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis)** (p. 3590) : cosignataire de l'amendement n° 121 de M. Hubert Durand-Chastel (extension aux Français de l'étranger du droit à la couverture maladie universelle). Le groupe de l'Union centriste, dans sa totalité, votera cet amendement n° 121 précité.

- Projet de loi sur l'innovation et la recherche - Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)] - (30 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4728) : votera le projet de loi.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 1999) (p. 6993, 6995) : absence des réformes d'envergure indispensables au système d'enseignement supérieur. Limites du plan social étudiant. Amélioration notable du système de bourses. Absence d'initiative pour ouvrir l'enseignement supérieur sur le monde. Insuffisance des créations de postes. Nécessité de liberté, d'autonomie et d'exigence pour l'université. Manque d'ambition de ce budget. Rôle de l'agence Edufrance. Insuffisance des moyens de fonctionnement des universités et des bibliothèques. Avec le groupe de l'Union centriste, ne votera pas le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 2000.

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7020, 7021) : contradiction entre ce budget et les ambitions du Gouvernement.

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) (p. 7181, 7183) : budget en progression. Contexte des Jeux Olympiques. Objectifs de ce projet de budget. Lutte contre le dopage. Création de postes FONJEP, fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Avenir du réseau information jeunesse. Réorganisation de l'aménagement des rythmes de vie et des contrats locaux. Augmentation des crédits de la vie associative. Associations sportives françaises à l'étranger et activités sportives des écoles françaises à l'étranger. Réhabilitation des équipements sportifs et socio-éducatifs. Coût du Stade de France. Droits de retransmission télévisée des événements sportifs. Proposition de Mme Viviane Reding, commissaire européen en charge de l'éducation et de la culture. Sport féminin. Le groupe de l'Union centriste votera ce projet de budget.

Culture

- (11 décembre 1999) (p. 7431, 7432) : progression des crédits budgétaires. Démocratisation culturelle. Associations culturelles françaises à l'étranger. Règlement positif du problème des emplois précaires. Renforcement des moyens destinés à l'enseignement artistique. Fondation du patrimoine. Entretien des monuments français à l'étranger. Difficultés de la Bibliothèque nationale de France. Diminution du budget de la direction des Musées de France. Crise de l'Opéra-Comique. Maintien inquiétant de la fermeture du Grand Palais. Installation coûteuse d'un centre de la jeune création française au Palais de Tokyo. Avec le groupe de l'Union centriste, votera ce projet de budget.

Communication audiovisuelle - Presse

- (11 décembre 1999) (p. 7449, 7450) : budget d'anticipation de la future réforme du secteur public. Progression des crédits budgétaires. Interrogations relatives au coût de la réforme de l'audiovisuel public, à l'application des 35 heures à France Télévision ainsi que sur le défi du numérique hertzien. Retard de la France dans la mise en oeuvre du numérique terrestre. Développement indispensable des aides en faveur des productions françaises et européennes. Difficultés financières de Radio France Internationale. Echec de TV 5 aux Etats-Unis. Insuffisance des crédits alloués à Radio France. Ventilation indispensable des aides entre presse nationale et presse régionale. Avec les membres du groupe de l'Union centriste, rejette ce projet de budget.

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) - En remplacement de M. Jean Bernadaux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement scolaire (p. 7468, 7470) : progression de ce budget. Dérive budgétaire. Forte baisse démographique. Coût de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles. Créations d'emplois. Déconcentration du mouvement du personnel et réforme du système de remplacement. Coût important des emplois-jeunes. Réforme de l'enseignement scolaire expérimentée sous l'égide de l'Institut national de recherche pédagogique. Maîtrise de la lecture à la sortie du système scolaire. Responsabilité pénale des enseignants dans le domaine des sorties scolaires. Mise en place du "collège pour tous". Chantiers de réforme : revalorisation de la fonction de chef d'établissement, évaluation des enseignants, conditions de travail et de vie des enseignants. La commission donne un avis défavorable à l'adoption de ces crédits. A titre personnel (p. 7482, 7485) : évolution du réseau scolaire à l'étranger. Augmentation des frais d'écolage. Niveau élevé de l'enseignement. Prise en charge des frais d'écolage pour les enfants de familles modestes : bourses scolaires. Souhaite une cotutelle du ministère de la coopération et du ministère de l'éducation nationale sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, AEFÉ. Homologation de nouvelles écoles et déshomologation. Importants dysfonctionnements dans l'éducation nationale. Multiplication des options. Réorientation des effectifs. Création des emplois-jeunes et leur pérennisation. Proposition de la commission d'enquête : renforcement du contrôle du Parlement sur la gestion de l'éducation nationale. L'Union centriste ne votera pas ce projet de budget.

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 0142 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999)
 - **Discussion générale** (p. 7927, 7928) : initiative du Président René Monory en 1992. Information impartiale et objective sur les travaux parlementaires. Respect du pluralisme des groupes politiques. Répartition égale des temps d'antenne et des horaires de grande écoute entre les deux assemblées. Effort à réaliser sur les aspects pédagogiques et didactiques des programmes. Développement de La Chaîne Parlementaire, LCP, par le biais d'Internet. Information des Français de l'étranger.

MARC (François), sénateur (Finistère) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 162 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3218) - Ministère : Défense - *Avenir de la direction des constructions navales* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3218) - **Construction navale**

Questions orales sans débat :

n° 635 (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5591) - Ministère : Agriculture - *Renouvellement de la flotte de pêche* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7906) - **Pêche**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220**

(98-99)] - Suite de la discussion - (8 avril 1999) - **Après l'art. 20** (p. 2292) : soutient l'amendement n° 442 de M. Jean-Claude Peyronnet (possibilité pour une commune faisant partie d'un établissement public foncier local de lui déléguer un droit de préemption en espace naturel sensible) - **Art. 21 (création des établissements publics de coopération intercommunale)** (p. 2296) : sur l'amendement n° 69 de la commission (fixation par le préfet du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, CDCI), le groupe socialiste votera contre le sous-amendement n° 390 de M. Jacques Larché. (p. 2298) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés) - **Art. 24 (modifications statutaires)** (p. 2320) : se déclare opposé à l'amendement n° 100 de la commission (obligation de délibération du conseil municipal de chaque commune pour le transfert de compétences à l'EPCI). (p. 2322) : votera contre l'amendement de coordination n° 104 de la commission - **Art. 26 (démocratisation et transparence)** (p. 2329, 2330) : se déclare opposé à l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 66 (précédemment réservé p. 2611) (attribution de la dotation globale de fonctionnement)** - **Art. L. 5211-29 du code général des collectivités territoriales (définition du nombre de catégories de groupements bénéficiant d'une DGF et établissement du montant moyen par habitant accordé à deux catégories de groupements)** (p. 2648, 2649) : son amendement, identique à l'amendement n° 208 de la commission saisie pour avis, n° 452 : établissement de la dotation moyenne par habitant pour une communauté de communes à taxe professionnelle unique à 175 francs ; adopté. Favorable à la position de la commission des lois et de la commission des finances - **Art. 68 (dotation de développement rural)** (p. 2664, 2665) : soutient l'amendement n° 453 de M. Jean-Yves Peyronnet (éligibilité de l'ensemble des communautés de communes au bénéfice de la dotation de développement rural).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0445 (98-99)] - (24 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4420) : organisation et coordination des actions locales de coopération. Qualité du travail accompli dans la concertation lors des consultations préalables. Moyens financiers et organisationnels nouveaux. Evolution du mode d'élection à étudier ultérieurement. Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6177, 6178) : enjeu du prochain cycle des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Préservation des intérêts agricoles de la France. Position commune des Etats membres de l'Union européenne. Aide publique américaine à l'agriculture. Diminution des recettes des producteurs agricoles français : exemple de la Bretagne. Limite du mandat de négociation de la Commission européenne. Préoccupation d'un rééquilibrage du commerce agricole mondial en faveur des producteurs des pays en voie de développement.

MARINI (Philippe), sénateur (Oise) RPR.

NOMINATIONS

Rapporteur général de la commission des finances.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre titulaire du Comité de gestion du Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables.

Membre titulaire du Comité national de l'euro (JO Lois et décrets du 12 mars 1999).

Membre ès qualités de la Conférence économique annuelle (ancienne Commission des comptes et budgets économiques de la nation) (décret n° 99-417 du 26 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 133 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, portant prorogation des mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance [n° 157 (98-99)] (20 janvier 1999) - **Banques et établissements financiers.**

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi [n° 108 (98-99)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative au pacte civil de solidarité [n° 261 (98-99)] (10 mars 1999) - **Droit civil.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 273 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 300 (98-99)] (7 avril 1999) - **Banques et établissements financiers.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 375 (98-99)] (26 mai 1999) - **Banques et établissements financiers.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution [n° 271 (98-99)] présentée en application de l'article 73 bis du règlement par M. Bernard Angels sur la proposition de directive du Conseil visant à garantir un minimum d'imposition effective des revenus de l'épargne sous forme d'intérêts à l'intérieur de la Communauté (n° E-1105) [n° 383 (98-99)] (26 mai 1999) - **Union européenne.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 399 (98-99)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 401 (98-99)] (3 juin 1999) - **Banques et établissements financiers.**

Proposition de résolution, déposée en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de treizième directive du Parlement européen et du Conseil en matière de droit des sociétés concernant les offres publiques d'acquisition (n° E-598) [n° 405 (98-99)] (8 juin 1999) - **Union européenne.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur l'évolution de la dette publique (1980-1997) [n° 413 (98-99)] (9 juin 1999) - **Finances publiques.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur sa proposition de résolution [n° 405 (98-99)], présentée en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de treizième directive du Parlement européen et du Conseil en matière de droit des sociétés concernant les offres publiques d'acquisition (n° E-598) [n° 434 (98-99)] (16 juin 1999) - **Union européenne.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur le débat d'orientation budgétaire pour 2000 [n° 437 (98-99)] (16 juin 1999) - **Finances publiques.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 441 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1997 [n° 442 (98-99)] (18 juin 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 17 juin 1999) - **Lois de règlement.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la concurrence fiscale en Europe [n° 483 (98-99)] (26 juillet 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Impôts et taxes.**

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur : - la proposition de loi [n° 187 (98-99)] de MM. Charles Descours, et plusieurs de ses collègues, visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; - et la proposition de loi [n° 218 (98-99)] de M. Jean Arthuis et les membres du groupe de l'Union centriste, visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 10 (1999-2000)] (12 octobre 1999) - **Retraites.**

Proposition de loi constitutionnelle limitant le recours aux dispositions fiscales rétroactives [n° 53 (1999-2000)] (4 novembre 1999) - **Impôts et taxes.**

Proposition de loi organique limitant le recours aux dispositions fiscales rétroactives [n° 54 (1999-2000)] (4 novembre 1999) - **Impôts et taxes.**

Rapport général, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale [n° 89 (1999-2000) tomes 1, 2, 3, 4] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

Proposition de loi tendant à favoriser l'octroi de la Légion d'Honneur aux résistants [n° 124 (1999-2000)] (8 décembre 1999) - **Décorations.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 [n° 134 (1999-2000)] (15 décembre 1999) - **Lois de finances.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 127 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale [n° 144 (1999-2000)] (17 décembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1999) - **Lois de finances rectificatives.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 146 (1999-2000)] (17 décembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1999) - **Lois de finances.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 149 (1999-2000)] (21 décembre 1999) - **Lois de finances rectificatives.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1999, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 153 (1999-2000)] (22 décembre 1999) - **Lois de finances rectificatives**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 155 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2813) - Ministère : Premier ministre - *Avenir des retraites* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2814) - **Retraite**

n° 187 (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4374) - Ministère : Emploi - *Mise en oeuvre des 35 heures* - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4374) - **Travail (durée du)**

Questions orales sans débat :

n° 537 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2854) - Ministère : Economie - *Lentueur du processus d'indemnisation des porteurs d'emprunts russes* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3708) - **Emprunts**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant prorogation des mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance [n° 0133 (98-99)]** - (27 janvier 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 309) : urgence de la réforme des caisses d'épargne. Nécessité du report des élections des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance, CCCOS, au 1er novembre 1999 - **Art. unique** (p. 312) : son amendement n° 1 : prorogation des mandats des membres du conseil de surveillance et du directeur du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance, CENCEP ; retiré. Prorogation en 1997 des mandats des deux organes dirigeants du CENCEP par l'assemblée générale extraordinaire jusqu'au 1er mars 1999. Interroge le Gouvernement sur le déroulement de la période transitoire s'agissant de la responsabilité des organes centraux des caisses d'épargne. (p. 314) : reconnaît le souci du Gouvernement de faire confiance aux hommes du réseau. Risque de retard dans l'étude du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière en cas d'adoption de son amendement n° 1 précité.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Art. 3** (*extension du champ d'application des bons de souscription des parts de créateur d'entreprise*) (p. 1153) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de la commission (élargissement du bénéfice des dispositions de l'article aux jeunes sociétés par actions de moins de quinze ans, extension du dispositif aux dirigeants non salariés, abaissement du seuil de détention du capital et prolongation du dispositif jusqu'en 2001), modifié par le sous-amendement n° 50 de la commission saisie pour avis (substitution à la dénomination actuelle de "bons de souscription de parts de créateur d'entreprise", de "bons de créateur d'entreprise" et suppression de la discrimination entre les salariés selon leur ancienneté) - **Après l'art. 3** (p. 1158) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de la commission saisie pour avis (renforcement de la transparence du mécanisme des stock-options), modifié par le sous-amendement n° 48 de la commission (obligation de transparence pour les bons de créateur d'entreprise).

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1325) : à titre personnel, n'approuve pas la modification de l'article 3 de la Constitution.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - Rapporteur général de la commission des finances saisie pour avis - **Discussion générale** (p. 1520, 1522) : transformation de la fiscalité des personnes par le texte adopté par l'Assemblée nationale. Absence d'évaluation et coût du dispositif. Parti pris de réalisme. Responsabilité sociale croissante de la famille. Origine du droit fiscal de la famille. Caractère inopportun, inutile et dangereux du PACS. Souhait de prise en compte par la législation fiscale des nouveaux besoins de solidarité. Foyer fiscal.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - Rapporteur général de la commission des finances saisie pour avis - **Rappel au règlement** (p. 1566) : déplore avoir été interrompu par la présidence alors que son temps de parole n'était pas épuisé. Souhaite le respect du règlement pour la sérénité des débats - **Avant l'art. 1er** (p. 1575, 1576) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil) - **Art. 1er** (*création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil*) (p. 1608) : confusion entre l'institution du mariage et la formule du PACS. Clarté et adaptation aux réalités des propositions de la majorité sénatoriale. Votera les amendements de suppression n° 4 de la commission et n° 32 de M. Jean-Louis Lorrain - **Art. 2** (*imposition commune au titre de l'impôt sur le revenu et des impôts directs - art. 6 du code général des impôts*) (p. 1611, 1612) : son amendement n° 24 : réécriture de l'article 2 ouvrant la possibilité pour un contribuable de rattacher à son foyer fiscal une personne à faibles ressources quelle que soit la relation susceptible d'exister entre ces personnes ; adopté. Risque de voir proliférer des PACS de complaisance. Critères conduisant à la définition de la situation de dépendance économique. (p. 1614) : encouragement à la solidarité - **Après l'art. 2** (p. 1615) : son amendement n° 25 : déduction des avantages consentis à des collatéraux disposant de faibles ressources ; adopté - **Avant l'art. 3** (p. 1616, 1617) : son amendement n° 26 : relèvement du montant et aménagement du régime de l'abattement accordé pour certaines personnes rattachées au foyer fiscal : enfants majeurs et personnes ayant de faibles ressources ; adopté - **Art. 3** (*tarif et abattement applicables en matière de droits sur les successions et donations - art. 777 bis et 779 du code général des impôts*) (p. 1619, 1620) : son amendement n° 27 : création d'un abattement particulier dans la limite duquel il sera possible de faire à une personne de son choix un legs en franchise d'impôt ; adopté. Montant de l'abattement - **Après l'art. 3** (p. 1621, 1622) : son amendement n° 28 : amélioration du régime successoral des frères et soeurs isolés domiciliés avec le défunt ; adopté. - **Après l'art. 4** (p. 1623) : son amendement n° 29 : assouplissement du régime de la "tontine" ; adopté. Sécurité du patrimoine. Impact fiscal et coût de l'imposition commune accordée aux partenaires du PACS. (p. 1624) : son amendement n° 30 : suivi de l'application de la loi ; adopté - **Après l'art. 4 bis** (p. 1627) : reprend l'amendement n° 78 de Mme Dinah Derycke puis le retire (possibilité pour un partenaire lié par un PACS ou un concubin d'être consulté par le médecin dans le cas de prélèvement d'organes sur une personne décédée).

- **Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - Rapporteur général de la commission des finances saisie pour avis - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1649, 1651) : propositions du Sénat reflétant l'approche commune de la commission des lois et de la commission des finances. Conséquences du mode d'élection différent des sénateurs et des députés. Apport du texte du Sénat. Absence d'équité sociale avec le PACS éloigné de la réalité de la vie quotidienne. Votera le texte élaboré par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Art. 52** (*dé liaison des taux*) (p. 2529) : intervient sur l'amendement n° 189 de la commission saisie pour avis (établissement des règles en matière de liaison des taux des quatre impôts locaux), permettant l'élimination des effets pervers de la déliaison à la baisse.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 2697, 2700) : aspects positifs de la réforme des caisses d'épargne : adoption d'un statut coopératif, création de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance et d'une fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance, ouverture du marché des grandes entreprises aux caisses d'épargne, contractualisation des liens avec la Caisse des dépôts et consignations. Doute sur la distribution exclusive du livret A par les caisses d'épargne. Absence d'évaluation et de projection financière. Problème du coût en fonds propres du provisionnement des charges de retraite. Diminution du ratio européen de solvabilité. Evaluation des parts sociales des caisses d'épargne. Critiques concernant les groupements locaux d'épargne, GLE : absence d'activité propre, écran entre les sociétaires et leur caisse d'épargne, pondération du droit de vote en fonction du nombre de parts sociales détenues, composition figée du capital. Contestation de l'affectation du produit de la cession au fonds de réserve pour les retraites : rapport Charpin. Proposition de la commission des finances. Rapprochement du droit commun bancaire : banalisation du livret A inéluctable. Rapprochement des règles du droit de la coopération. Réforme du mode de détermination du taux du livret A. Inutilité des GLE : mise en place de sections locales d'épargne. Fixation et durée de placement du capital social à mettre sur le marché. Part du financement d'intérêt général. Bons de souscription de certificats coopératifs d'investissement. Application du droit commun concernant la dénonciation des accords nationaux - **Avant le titre Ier** (p. 2736, 2738) : s'oppose à l'amendement n° 163 de Mme Marie-Claude Beaudeau (création et composition d'un pôle financier public). Irréalisme de ce projet de création d'un pôle financier public. Nouveau statut des caisses d'épargne relevant du droit privé. Disparités entre les différents organismes composant le pôle financier public. Impossibilité pour l'Etat d'intervenir pour l'attribution de prêts bonifiés. Proposition à l'encontre de l'évolution constatée à l'échelon européen : intervention de M. Romano Prodi, président de la commission de l'Union européenne. Interroge le ministre sur sa proposition de modification de l'exposé des motifs du projet de loi - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 2744) : s'oppose à l'amendement n° 167 de Mme Marie-Claude Beaudeau (mention du maintien de la spécificité du livret A). Absence de portée pratique de cet article. Financement du logement social déjà prévu dans cet article. (p. 2746, 2747) : son amendement n° 1 : affectation des excédents d'exploitation des caisses d'épargne et de prévoyance au financement de projets d'économie locale et sociale ; adopté. Référence à l'article 6 de la loi concernant le financement de projets contribuant à la protection de l'environnement et au développement du territoire. Demande le retrait des amendements de M. Bernard Angels n° 126 (affectation des excédents d'exploitation des caisses d'épargne et de prévoyance au financement de projets d'économie locale et sociale ainsi que des projets contribuant à la protection de l'environnement et au développement du territoire) et n° 127 rédactionnel qu'il estime satisfaits par ses amendements n° 1 précité et n° 7 (insertion de la protection de l'environnement parmi les missions d'intérêt général des caisses d'épargne), déposé sur l'article 6 - **Art. 2** (*la définition du réseau des caisses d'épargne*) (p. 2748) : son amendement n° 2 : suppression des groupements locaux d'épargne, GLE ; adopté. Inutilité et inopportunité des GLE. Simplification de l'architecture institutionnelle des caisses - **Art. 3** (*le statut des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2750, 2751) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 168 (référence au but non lucratif des caisses d'épargne et de prévoyance) et n° 169 de repli. Opposition au caractère non lucratif des caisses d'épargne appelées à devenir des établissements de crédit coopératif de droit commun. Limitation de l'utilité économique et sociale des caisses par la création de contraintes. (p. 2752) : demande le retrait des amendements identiques n° 210 de M. Denis Badré et n° 221 de M. Joseph Ostermann (non-limitation des activités des caisses d'épargne aux opérations de banque des établissements de crédit) ainsi que de l'amendement, portant sur le même objet, n° 215 de M. Joël Bourdin. Esprit du projet de loi. (p. 2753) : s'oppose à l'amendement n° 170 de

M. Paul Loridant (affirmation des principes d'organisation et de fonctionnement démocratique inhérents au statut coopératif) - **Art. 4** (*les sociétaires des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2754, 2755) : son amendement n° 3 : suppression de l'échelon intermédiaire constitué par les groupements locaux d'épargne, GLE ; adopté. Conclusions de M. Raymond Douyère : statut coopératif avec possibilité de vote des sociétaires en sections locales ou création de caisses locales. Préférence de la commission pour les sections d'assemblée générale sans personnalité morale : simplicité de mise en oeuvre et souplesse. Possibilité juridique pour les sociétés coopératives à capital variable d'émettre des certificats coopératifs d'investissement : exemple du Crédit agricole. Création de comptes de créances permettant de gérer les fluctuations sans affecter le capital social en cours d'exercice. Sur son amendement n° 3 précité, s'oppose au sous-amendement n° 117 de M. Joël Bourdin - **Art. 5** (*les organes dirigeants des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2756, 2757) : son amendement de conséquence n° 4 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 128 de M. Bernard Angels (fixation du nombre de représentants des salariés et des collectivités locales) et aux amendements de M. Paul Loridant, portant sur le même objet, n° 171, n° 172 et n° 173 (composition des conseils d'orientation et de surveillance, COS). Accepte l'amendement n° 161 de M. Joël Bourdin (suppression de la référence aux représentants dans le sixième alinéa de cet article) - **Art. 6** (*l'affectation des résultats*) (p. 2758, 2759) : ses amendements n° 5 : possibilité de prêts à conditions préférentielles ou investissements en capital développement aux petites entreprises ; et n° 6 : détermination des sommes affectées au financement des projets d'économie locale et sociale ; adoptés. Suppression du plancher du dividende social. Risque de diminution des fonds propres. S'oppose à l'amendement n° 174 de M. Paul Loridant (affectation d'un montant égal aux sommes mises en réserve par les caisses d'épargne au financement des projets d'intérêt général). (p. 2760, 2761) : ses amendements n° 7 : insertion de la protection de l'environnement parmi les missions d'intérêt général des caisses d'épargne ; et n° 8 : établissement d'une annexe au rapport annuel de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance sur le financement des projets d'économie locale et sociale ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 175 de Mme Marie-Claude Beaudeau (alignement de l'intérêt servi aux parts sociales sur le taux de rémunération du livret A des caisses d'épargne) - **Art. 7** (*l'obligation de centralisation des fonds collectés sur le livret A*) (p. 2762, 2763) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 133 de Mme Gisèle Printz (maintien du régime du libre emploi propre aux caisses d'épargne et de prévoyance d'Alsace-Moselle) et n° 197 de M. Joseph Ostermann (maintien du régime particulier des caisses d'épargne d'Alsace-Moselle). Souhaite une période de transition permettant la banalisation du livret A et l'adaptation du régime spécifique d'Alsace-Moselle - **Après l'art. 7** (p. 2764, 2767) : son amendement n° 9 : fixation des taux administrés ; adopté. Création le 5 juin 1998 d'un comité consultatif des taux réglementés. Equilibre non tenu entre une juste rémunération de l'épargne populaire et un financement efficace du logement social et des petites et moyennes entreprises, PME. Refus du Gouvernement de suivre l'avis du comité consultatif des taux réglementés recommandant une baisse du taux d'intérêt des livrets d'épargne. Souhait de la commission d'une révision trimestrielle des taux de l'épargne administrée et de l'établissement d'un mécanisme d'indexation. Nécessité de sortir du champ politique les décisions concernant les taux administrés. : attitude du Gouvernement contradictoire avec sa déclaration du 5 juin 1998 - **Chapitre III** (*les groupements locaux d'épargne*) (p. 2768) : son amendement n° 10 : suppression de cette division et de son intitulé ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Art. 8** (*l'objet et le statut des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2779, 2781) : son amendement n° 11 : remplacement des groupements locaux d'épargne par des sections locales d'épargne ; adopté. Inutilité des GLE. Loi de 1947 portant statut de la coopération : sections locales d'assemblée générale. Animation sur le plan

local et expression du sociétariat. Volonté de simplification. S'oppose aux amendements n° 176 de M. Paul Loridant (taux privilégié pour la première part sociale) et n° 177 de Mme Marie-Claude Beaudeau (égalité du taux de l'intérêt servi aux parts sociales avec le taux de rémunération du livret A). Souscription des parts de caisse d'épargne facilitée pour les anciens salariés du groupe. Mise en place de bons de souscription. Risque d'inconstitutionnalité du projet de loi - **Art. 9** (*le sociétariat des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2782) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 178 (attribution de parts sociales aux titulaires de livret A) et n° 179 (revente des parts sociales). Rémunération obligatoire des parts de capital - **Art. 10** (*le statut de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2783, 2786) : son amendement n° 13 : détention par les caisses d'épargne de la majorité du capital et des droits de vote de la Caisse nationale ; adopté. Rappel de l'audition de M. Charles Milhaud, président du directoire du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance, CENCEP : préférence pour un plafond des dépenses d'intérêt général en pourcentage du résultat net comptable des caisses plutôt qu'un plancher, contrôle à 50 % de la future Caisse nationale suffisant, seuil intermédiaire inexistant en droit des sociétés : choix entre la majorité simple et la majorité qualifiée. Souci de simplifier les opérations de partenariat futures. S'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 180 (détention par les caisses d'épargne de 70 % du capital et des droits de vote de la Caisse nationale) et n° 181 (rôle régulateur déterminant de la Caisse nationale auprès de l'ensemble des caisses du réseau). Rôle et place de la fédération nationale à étudier ultérieurement. (p. 2787) : son amendement n° 14 : suppression du paragraphe relatif à la composition du conseil de surveillance ; adopté. Compétition entre les différents groupes des caisses d'épargne et bancaires. Rejet de l'agrément du ministre pour la désignation du président du directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne. Risque d'affaiblissement de l'autorité de l'organe central auprès du réseau. S'oppose à l'amendement n° 182 de M. Paul Loridant (part de la Caisse des dépôts et consignations dans le capital de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance) - **Art. 11** (*les missions de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2788, 2790) : son amendement n° 15 : prise en compte de la suppression des groupements locaux d'épargne, GLE ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 183 de M. Paul Loridant (concertation avec les organismes de consommateurs pour la définition des produits offerts à la clientèle). Expression des sociétaires au sein des assemblées générales. Demande le retrait des amendements identiques n° 118 de M. Joël Bourdin et n° 222 de M. Joseph Ostermann (non-assujettissement à la TVA des cotisations des caisses d'épargne à la caisse centrale) au profit de l'amendement n° 258 de la commission (non-assujettissement à la TVA, sur option des opérations effectuées entre elles par les caisses d'épargne). Application des articles 261 C et 261 B du code général des impôts relatifs à l'exonération de TVA des opérations bancaires et financières. Par souci d'égalité avec les réseaux concurrents, assujettissement à la TVA pour les autres opérations - **Art. 15** (*la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2791, 2792) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 134 de M. Bernard Angels (désignation du président de la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance parmi les présidents des conseils d'orientation et de surveillance) et s'oppose à l'amendement n° 184 de M. Paul Loridant (formation des sociétaires). Equilibre entre les conseils d'orientation et de surveillance et les directoires. Formation des sociétaires au niveau des sections locales - **Art. 16** (*les modalités de négociation des accords collectifs nationaux*) : demande le retrait de l'amendement n° 223 de M. Simon Loueckhote (non-application de cet article à la Nouvelle-Calédonie). Non-application de l'ensemble du projet de loi à la Nouvelle-Calédonie - **Art. 17** (*l'exercice du droit d'opposition*) (p. 2794) : son amendement de suppression n° 16 ; adopté. Opposition à une disposition dérogeant au droit commun : opposition possible par les organisations syndicales à l'entrée en vigueur d'un accord si leurs représentants constituent plus de la majorité des membres de la commission paritaire nationale représentant le personnel.

S'oppose aux amendements n° 135 de M. Bernard Angels (possibilité d'adoption des accords collectifs par référendum) et n° 185 de M. Paul Loridant (non-application de cet article aux accords concernant les régimes de retraite complémentaire) - **Art. 18** (*la protection des dénominations*) (p. 2795) : son amendement de conséquence n° 17 ; adopté - **Après l'art. 19** (p. 2796) : son amendement n° 258 : non-assujettissement à la TVA, sur option des opérations effectuées entre elles par les caisses d'épargne ; adopté - **Art. 21** (*les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2797, 2802) : son amendement n° 18 : modification des dispositions de cet article concernant l'évaluation des fonds propres amenés à être transformés en parts de sociétaires ; adopté. Suppression de la référence à la somme des dotations statutaires. Opposition à l'évaluation des fonds propres à la somme de 18,8 milliards de francs : niveau trop élevé. Ratio moyen capital social sur fonds propres plus élevé que dans les autres réseaux bancaires coopératifs. Suppression de la décomposition du capital initial des caisses en parts sociales et certificats coopératifs d'investissement, CCI. Risque d'abondance des fonds de réserve pour les retraites par les CCI. Niveau de contrainte excessif. Estime l'amendement n° 120 de M. Joël Bourdin (modification des dispositions de cet article concernant l'évaluation des fonds propres amenés à être transformés en parts de sociétaires) satisfait par son amendement précité n° 18. Non-recours à la commission des transferts. Adoption d'un délai de trois mois pour la définition du capital des caisses d'épargne. (p. 2817) : accepte l'amendement n° 136 de M. Bernard Angels (avis du ministre chargé de l'économie pour la fixation du montant nominal des parts sociales des caisses d'épargne et de prévoyance). (p. 2818, 2820) : son amendement n° 19 : conditions du placement des parts sociales représentatives du capital des caisses d'épargne ; adopté. Délai de placement porté à huit ans. Prise en compte du capital correspondant aux parts non souscrites pour la détermination des ratios prudentiels. Annulation des parts non souscrites à l'expiration du délai. Faculté pour les caisses d'épargne d'émettre des CCI pendant la période de souscription de leur capital. Rattachement des bons de souscription aux parts sociales. Opérations simultanées de nationalisation et de privatisation des caisses d'épargne. Sur son amendement n° 19 précité, accepte les sous-amendements de M. Joël Bourdin n° 122 (annulation des parts sociales non souscrites au bout de huit ans) et n° 199 de conséquence et demande le retrait des sous-amendements n° 121 (suppression de la référence aux bons de souscription) et n° 123 (suppression du dernier alinéa) du même auteur. S'oppose aux amendements de M. Bernard Angels, portant sur le même objet, n° 137, n° 138 et n° 139 (allongement de la période de placement des parts sociales des caisses d'épargne et de prévoyance de quatre à cinq ans) - **Art. 22** (*la dévolution des fonds centraux*) (p. 2821, 2823) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet n° 211 de M. Denis Badré et n° 216 de M. Joël Bourdin (fixation de délais par la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance). Accepte les amendements de M. Joël Bourdin n° 217 (transfert des droits et obligations couverts par les fonds concernés par cet article à la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance) et n° 125 (déroulement des opérations) - **Art. 23** (*les modalités de souscription des parts sociales par les salariés des caisses*) (p. 2824) : ses amendements n° 20 de conséquence et n° 21 : extension aux anciens salariés du groupe des caisses d'épargne des conditions privilégiées pour la souscription des parts sociales ; adoptés - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 2826, 2829) : son amendement n° 22 : suppression de l'affectation du produit du placement des parts sociales des caisses d'épargne au fonds de réserve pour les retraites ; adopté. Nécessité de définir les fonctions du fonds de réserve. Problèmes des régimes de retraite des fonctionnaires, des régimes par répartition et des régimes spéciaux. Conséquences de l'allongement de quatre à huit ans du placement des parts sociales sur les versements des caisses d'épargne au fonds de mutualisation. S'oppose à l'amendement de suppression n° 186 de M. Paul Loridant. Sur son amendement n° 22 précité, demande le retrait des sous-amendements de M. Joël Bourdin n° 218 et n° 219. Responsabilisation des caisses d'épargne. Souhaiterait l'affectation des fonds au comblement de l'endettement de

l'Etat. Exemple de la Norvège et de la Suède : pays possédant des excédents budgétaires - **Art. 25** (*la mise en place des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2831) : son amendement de suppression n° 23 ; adopté - **Art. 25 bis** (*l'information des souscripteurs de parts sociales*) (p. 2832, 2833) : son amendement n° 24 : nouvelle rédaction de cet article tenant compte de la suppression des groupements locaux d'épargne, GLE ; adopté. Nécessaire diffusion d'informations financières. Sur son amendement n° 24 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 260 de M. Denis Badré (non-admission des caisses d'épargne aux dispositions relatives à l'appel public à l'épargne) - **Art. 26** (*la mise en place de la caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2834) : ses amendements n° 25 de conséquence ; adopté ; et n° 232 : constatation par le ministre de l'économie de la modification des statuts de la Caisse centrale des caisses d'épargne ; adopté après rectification par le Gouvernement - **Art. 29** (*les dispositions transitoires relatives à la révision des accords collectifs*) (p. 2836) : s'oppose aux amendements de M. Paul Loridant n° 188 de suppression et n° 189 (constitution de provisions garantissant les droits à retraite acquis avant la publication de la loi), et demande le retrait de l'amendement n° 124 de M. Joël Bourdin (exonération de charges sociales et d'impôt sur le revenu des sommes versées au titre du régime de retraite des salariés des caisses d'épargne). Déductibilité de l'impôt sur les sociétés liée à la perte de disponibilité des sommes versées. Risque d'intervention de la Commission européenne - **Art. 30** (*les dispositions relatives aux dirigeants*) (p. 2838) : accepte l'amendement n° 146 de M. Bernard Angels (décalage de deux ans entre la promulgation de la loi et la désignation des membres du directoire et du conseil d'orientation et de surveillance de chaque caisse d'épargne). (p. 2839) : intervient sur la deuxième partie de ce texte relative à la sécurité financière. Garantie des intérêts des épargnants prioritaire par rapport à la survie des entreprises. Modalités de financement des fonds de garantie : cotisation minimale forfaitaire des établissements adhérents au fonds de garantie des dépôts, assiette des contributions, système de pondération, majoration du crédit d'impôt auquel donne droit les cotisations aux fonds de garantie. Dialogue entre les professionnels et les autorités publiques. Transposition de la directive 95/26/LCE dite "post BCCI" relative au renforcement de la surveillance prudentielle des établissements de crédit, des entreprises d'assurance, des entreprises d'investissement et des institutions de prévoyance. Rétablissement d'une liberté limitée pour la rémunération des parts sociales des établissements coopératifs - **Titre Ier** (*dispositions relatives à la surveillance des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des entreprises d'assurance et à la coopération entre autorités de contrôle*) : son amendement n° 233 : nouvel intitulé remplaçant les mots "et des entreprises d'assurance" par les mots "des entreprises d'assurance et des institutions de prévoyance" ; adopté - **Chapitre 1er** (*surveillance des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des entreprises d'assurance*) (p. 2840) : son amendement de coordination n° 234 ; adopté - **Art. 32** (*renforcement des pouvoirs des organes centraux*) : son amendement n° 235 : limitation de l'application du deuxième alinéa de l'article 21 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 aux dirigeants ; retiré. Sanction pour les seuls actionnaires ou sociétaires dirigeants - **Art. 33** (*mesures diverses*) (p. 2841) : ses amendements n° 26 : remplacement du président du directoire par le président du conseil de surveillance au sein du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, CECEI ; retiré ; et n° 27 : rétablissement de la présence, au sein du CECEI, d'un représentant de l'organe professionnel auquel est affiliée l'entreprise requérante ; adopté - **Art. 34** (*renforcement des procédures de prévention*) (p. 2842, 2843) : ses amendements n° 236 : communication de la recommandation prise à l'égard d'un établissement de crédit aux commissaires aux comptes de celui-ci ; n° 237 : communication de l'injonction prise à l'égard d'un établissement de crédit aux commissaires aux comptes de celui-ci ; retirés ; et n° 28 rédactionnel ; adopté - **Art. 35** (*nomination des commissaires du Gouvernement*) (p. 2844) : son amendement n° 29 : faculté pour le ministre chargé de l'économie de nommer un commissaire du Gouvernement auprès d'un organe central ou établissement de crédit disposant des prérogatives de puissance publique ;

adopté - **Art. 37** (*mise en réserve des résultats des banques mutualistes et coopératives*) (p. 2845) : son amendement n° 30 : création d'un dispositif permettant le dé plafonnement du taux de rémunération des parts sociales pour les coopératives agréées en tant que banques ; adopté. Utilisation comme indicateur du taux représentatif du taux de rendement actuariel des emprunts d'Etat à dix ans majoré d'un point. Faculté pour les coopératives bancaires de décider le dé plafonnement de l'intérêt servi aux sociétaires. Sur son amendement n° 30 précité, demande le retrait du sous-amendement n° 262 de M. Marcel Deneux. (p. 2846) : accueil favorable du Crédit agricole, du Crédit mutuel et du Groupement national de la coopération. Problème du choix de l'index à définir - **Art. 38** (*assujettissement des entreprises de réassurance aux frais de contrôle de l'Etat*) : son amendement n° 31 : abattement de 20 % sur le montant des primes ou cotisations acceptées en réassurance ou en rétrocession ; adopté - **Après l'art. 38** (p. 2847) : son amendement n° 32 : distribution du rapport de solvabilité à la commission de contrôle des assurances ; adopté - **Art. 39** (*présentation des opérations d'assurance*) (p. 2848) : son amendement n° 33 : obligation de déclaration de leur activité à la commission de contrôle des assurances pour toute personne physique ou morale bénéficiant d'une dérogation aux règles de présentation d'opérations d'assurance ; retiré. Caractère obsolète de la loi de 1972 sur le démarchage financier. Exemple de l'affaire Europavie - **Après l'art. 39** (p. 2849) : son amendement n° 35 : extension aux intermédiaires d'assurance des sanctions pour entrave au contrôle ; adopté - **Art. 40** (*reprise des rémunérations et commission des courtiers*) : son amendement rédactionnel n° 36 ; adopté.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Deuxième lecture [n° 0310 (98-99)]** - (11 mai 1999) - Rapporteur général de la commission des finances saisie pour avis - **Discussion générale** (p. 2889, 2891) : recherche de réponses par le Sénat aux attentes existantes. Sécurité apportée par la reconnaissance, dans le code civil, de l'existence du concubinage assortie de certains aménagements de la fiscalité. Réponse par le Sénat aux problèmes concrets des concubins. Refus de la confusion des valeurs. Souci du Sénat de respecter la liberté de chacun de mener sa vie privée. Sort négatif réservé par l'Assemblée nationale aux propositions fiscales du Sénat. Interrogation sur le coût du PACS. Interrogation sur les bénéficiaires des avantages fiscaux accompagnant le PACS. Décision de la commission des finances de se joindre à la motion tendant à opposer la question préalable déposée par la commission des lois.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)] - Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Après l'art. 41** (p. 2950, 2953) : ses amendements n° 37 : transposition de la directive "post-BCCI" - définitions ; n° 38 : transposition de la directive "post-BCCI" - agrément des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; et n° 39 : transposition de la directive "post-BCCI" - échanges d'informations et secret professionnel relatifs aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ; adoptés. Définition du groupe financier et du groupe mixte. Autorités compétentes pour l'agrément : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, CECEI et Commission des opérations de bourse, COB. Assouplissement du secret professionnel. (p. 2955, 2957) : ses amendements n° 40 : transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; n° 41 : transposition de la directive "post-BCCI" - compagnies financières ; et n° 42 : transposition de la directive "post-BCCI" - comptes consolidés et combinés ; adoptés. Renforcement des garanties d'indépendance des commissaires aux comptes et de la compétence de contrôle du Conseil des marchés financiers. Rôle de la COB. Loi de 1988 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Nouvelle définition des sociétés de participation d'assurance : tranparence. Sur son amendement n° 40 précité, s'oppose au sous-amendement de M. Marcel Deneux n° 261. (p. 2958, 2962) : ses amendements n° 43 : transposition de la

directive "post-BCCI" - agrément des entreprises d'assurance ; n° 44 : transposition de la directive "post-BCCI" - échanges d'informations dans le cadre du code des assurances ; n° 45 : transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des entreprises d'assurance ; n° 46 : transposition de la directive "post-BCCI" - agrément des institutions de prévoyance ; n° 47 : transposition de la directive "post-BCCI" - échanges d'informations dans le cadre du code de la sécurité sociale ; et n° 48 : transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des institutions de prévoyance ; adoptés. Obligation pour les entreprises françaises d'assurance, de réassurance et les sociétés de participation d'assurance d'avoir leur administration centrale en France. Liste des organismes autorisés à procéder à des échanges d'informations. Obligations de la commission de contrôle des assurances. Sur son amendement n° 45 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 149 de M. Bernard Angels et accepte le n° 195 du même auteur. Sur son amendement n° 48 précité, demande le retrait du sous-amendement de M. Bernard Angels n° 151 - **Art. 42 (échange d'informations entre institutions et autorités de contrôle)** : ses amendements portant sur le même objet n° 49 et n° 50 : rédaction unique des dispositions relatives aux échanges d'informations entre autorités de surveillance du secteur financier ; adoptés - **Art. 43 (création d'un collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier)** (p. 2963) : son amendement n° 51 : représentation du ministre chargé de l'économie parmi les membres du collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier ; adopté - **Après l'art. 45** (p. 2964, 2966) : son amendement n° 238 : modification de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence ; adopté. Principe de l'absence du rapporteur lors du délibéré du Conseil de la concurrence : analogie avec la COB. Projet de loi concernant l'ensemble des autorités administratives à examiner avant la fin de l'année 1999 - **Art. 47 (fonds de garantie des dépôts)** - **Art. 52-1 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 (caractère obligatoire et personnalité de droit privé)** (p. 2968) : son amendement rédactionnel n° 52 ; adopté - **Art. 52-2 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 (fonctionnement du fonds)** (p. 2969) : ses amendements n° 53, rédactionnel, et n° 239 : priorité pour les interventions à titre curatif ; retirés ; n° 54 : radiation des établissements de crédit en cas d'intervention du fonds de garantie ; et n° 55 rédactionnel ; adoptés - **Art. 52-5 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 (financement du fonds de garantie)** (p. 2970) : son amendement rédactionnel n° 56 ; adopté - **Art. 52-7 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 (gestion du fonds de garantie)** (p. 2971) : son amendement de conséquence n° 57 ; adopté - **Art. 52-14 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 (contenu du règlement du comité de la réglementation bancaire et financière, CRBF)** (p. 2972, 2975) : son amendement n° 58 : division des cotisations en deux parts ; retiré. Part versée et part non versée inscrite en dépôt de garantie et mobilisable à tout moment. Ses amendements n° 59 : cotisation minimale ; adopté ; et n° 60 : mode de calcul des cotisations ; adopté après rectification par le Gouvernement. Assiette principale sur le montant des dépôts. Détermination des indicateurs financiers. Demande le retrait de l'amendement n° 212 de M. Marcel Deneux (caractéristiques des contributions des nouveaux membres), qu'il estime satisfait par son amendement n° 60 précité - **Après l'art. 47** : son amendement de conséquence n° 240 ; adopté - **Art. 48 (consultation par la Commission bancaire)** (p. 2976, 2977) : ses amendements portant sur le même objet n° 61 et n° 62 : consultation du président du conseil de surveillance ; retirés. Expression des professionnels. Responsabilité de la commission bancaire. Représentation de l'actionnariat - **Art. 49 (fonds de garantie des assurés)** - **Intitulé du chapitre III du titre II du livre IV du code des assurances** (p. 2979) : son amendement n° 63 : nouvel intitulé, chapitre III - Le fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes ; adopté - **Art. L. 423-1 du code des assurances (entreprises adhérentes)** : son amendement rédactionnel n° 241 ; adopté - **Art. L. 423-2 du code des assurances (mode d'intervention)** (p. 2980, 2981) : son amendement n° 65 : procédure d'arbitrage en cas de désaccord entre le président du directoire du fonds de garantie et la commission de contrôle

des assurances sur l'opportunité de saisir le fonds ; adopté. Seconde délibération demandée par le ministre chargé de l'économie. Délais stricts. Ses amendements n° 64 de précision ; adopté après rectification par le Gouvernement, et n° 67 rédactionnel ; adoptés - **Art. L. 423-4 du code des assurances (statut et organisation du mode de gestion)** (p. 2982) : ses amendements n° 68 rédactionnel ; n° 69 de précision et n° 70 de conséquence ; adoptés ; et n° 71 : consultation du président du conseil de surveillance ; retiré - **Art. L. 423-7 du code des assurances (ressources financières)** (p. 2983) : son amendement rédactionnel n° 72 ; adopté - **Art. L. 423-8 du code des assurances (conditions d'application)** (p. 2984, 2986) : ses amendements n° 73 : distinction pour l'indemnisation des clients selon la nature du contrat, prévoyance ou épargne ; adopté ; et n° 76 : critère de solvabilité ; retiré au profit de l'amendement, portant sur le même objet, n° 154 de M. Bernard Angels, qu'il accepte. Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° 153 de M. Bernard Angels et n° 193 de M. Paul Loridant, au profit de son amendement n° 73 précité. Ses amendements n° 74 : limites d'intervention du fonds de garantie ; adopté ; et n° 75 : provisionnement de la moitié des cotisations au passif du bilan des entreprises adhérentes ; retiré. Souhait d'un mécanisme européen de prêteur en dernier ressort pour les sinistres importants dans le domaine bancaire. Raisonnablement analogue en matière d'assurance - **Après l'art. 49** (p. 2987) : son amendement n° 77 : rapport sur les modalités de constitution de systèmes de garantie obligatoires pour les mutuelles du code de la mutualité et les institutions de prévoyance ; adopté. Transposition des troisièmes directives communautaires sur l'assurance à la mutualité - **Art. 50 (mécanisme de garantie des titres)** - **Art. 62-1 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 (mode de fonctionnement)** (p. 2989, 2990) : ses amendements, n° 242 de rectification, n° 79 rédactionnel, n° 81 : radiation des adhérents en cas d'intervention du fonds de garantie à titre curatif ; et n° 80 rédactionnel ; adoptés ; n° 78 rédactionnel ; retiré ; et n° 82, rédactionnel ; rejeté - **Art. 62-2 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 (contenu du règlement du comité de la réglementation bancaire et financière, CRBF)** (p. 2991) : ses amendements n° 83 : indemnisation des porteurs de titres d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM, de la même manière que s'ils détenaient des titres en direct ; retiré ; et n° 84 : rédactionnel ; adopté - **Art. 51 bis (mécanisme de garantie des cautions)** (p. 2993, 2996) : son amendement n° 243 : nouvelle rédaction de cet article n'appliquant un effet rétroactif que pour les établissements de crédit ayant fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ouverte entre le 1er janvier 1996 et le 1er janvier 2000 ; adopté. Avis négatif de l'Association française des sociétés financières, ASF. Indemnisation intégrale des victimes de Mutua Equipement. Risque de surcoûts. Demande le retrait de l'amendement n° 213 de M. Denis Badré (souscription d'un contrat de réassurance par tout établissement de crédit qui apporte sa caution solidaire pour assurer la garantie de livraison d'une construction). Manque de concertation avec les professionnels. Mécanismes de garantie des cautions pour l'avenir à examiner à travers l'amendement n° 244 de la commission (rapport relatif à l'instauration de mécanismes de garantie des cautions et des contrats d'assurance de dommages) - **Après l'art. 51 bis** : son amendement n° 244 : rapport relatif à l'instauration de mécanismes de garantie des cautions et des contrats d'assurance de dommages ; adopté. Application étendue aux souscripteurs de contrats d'assurance de dommages - **Art. 52 (crédit d'impôt)** (p. 2997) : application du droit commun de l'impôt sur les sociétés plutôt que du régime fiscal des organismes à but non lucratif. Interroge le Gouvernement sur l'exonération de la totalité des cotisations et de leurs produits financiers de l'impôt sur les sociétés. (p. 2998, 2999) : ses amendements n° 86 : taux de crédit d'impôt fixé à 100 % du montant des cotisations ; adopté ; et n° 87 : répartition du crédit d'impôt entre l'organe central et les établissements qui lui sont affiliés ; retiré - **Art. 53 (mesures transitoires)** (p. 3000) : ses amendements n° 88 de coordination ; adopté ; et n° 245 : fixation du quorum de l'assemblée générale extraordinaire délibérant sur les modifications statutaires nécessitées par la présente loi à 10 % des sociétaires ; adopté après rectification par le Gouvernement. Règles de quorum du code des

assurances inadaptées - **Art. 53 bis** (*dialogue social au sein de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, AFECEI*) : son amendement de suppression n° 89 ; adopté. Excès de centralisation - **Après l'art. 53 bis** (p. 3001) : son amendement n° 90 : missions de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, AFECEI ; adopté - **Art. 53 ter** (*transposition de la directive sur les virements transfrontaliers*) (p. 3002) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Denis Badré (exclusion des virements domestiques de l'application de cet article) - **Après l'art. 53 quater** (p. 3003) : son amendement n° 246 : possibilité pour les établissements publics de signer des conventions-cadres de place relatives à des dettes et créances afférentes aux opérations sur instruments financiers ; adopté - **Art. 53 quinquies** (*rachat d'actions*) : son amendement de précision n° 247 ; adopté. Assouplissement du régime du rachat d'actions pour les sociétés ayant émis des actions à dividende prioritaire sans droit de vote, ADP. Protection des porteurs d'ADP - **Après l'art. 53 quinquies** (p. 3005) : demande le retrait de l'amendement n° 202 de M. Paul Loridant au profit de l'amendement n° 228, portant sur le même objet, de M. Joseph Ostermann, qu'il accepte (compartimentage des fonds communs de créances). Son amendement n° 248 : application de l'article 58 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 aux personnes morales ; adopté. (p. 3006, 3008) : accepte les amendements de M. Paul Loridant n° 201 (application des dispositions de ce chapitre aux chambres de compensation des marchés réglementés et à celles des marchés non réglementés) et n° 231 (création d'une procédure alléger pour la souscription et l'acquisition des parts des fonds communs de placement à risques détenus par des investisseurs professionnels) et demande le retrait des amendements du même auteur n° 200 (unification du régime de compensation des opérations négociées de gré à gré) et n° 209 (possibilité pour les prestataires de services d'investissement de gérer un dépôt unique pour des opérations soumises à des conventions-cadres de places différentes) - **Art. 54** (*régime des cessions de créances*) (p. 3009) : son amendement n° 249 : opposabilité aux tiers des cessions de créances ; adopté - **Art. 55** (*sanctions*) (p. 3010) : ses amendements n° 250 : nomination immédiate d'un liquidateur par la Commission bancaire en cas de radiation d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement ; et n° 91 de rectification ; adoptés ; et n° 251 : limitation du pouvoir de sanction de la Commission bancaire aux seuls actionnaires ou sociétaires dirigeants ; retiré - **Art. 56** (*interventions de la Commission bancaire en cas de difficultés d'établissements de crédit ou d'entreprises d'investissement*) (p. 3011) : son amendement n° 92 : information par le fonds de garantie des dépôts des titulaires de créances nécessitant une déclaration auprès du tribunal de commerce ; adopté - **Art. 59** (*mesures diverses relatives aux entreprises d'assurance*) (p. 3012, 3013) : ses amendements n° 93 : non-opposabilité du secret professionnel au juge pénal ; n° 94 : information immédiate de l'autorité judiciaire en cas d'agissements délictueux relevés à l'occasion d'un contrôle ; n° 252 : sanctions en cas d'entraves aux mesures de redressement et de sauvegarde prises par la Commission de contrôle ; et n° 95 de précision ; adoptés - **Art. 61** (*statut et objet des sociétés de crédit foncier*) (p. 3014, 3015) : ses amendements n° 96 rédactionnel, n° 97 : mobilisation de créances ; adoptés ; et n° 98 : possibilité pour les sociétés de crédit foncier d'acquiescer et de posséder des biens immeubles ou meubles nécessaires à l'accomplissement de leur objet ; adopté après rectification par le Gouvernement. Formulation plus précise. Référence au grand marché des Pfandbriefe en Allemagne. Quotité : valeur du bien susceptible d'être financée par un emprunt. Rachat des obligations sécurisées par leurs émetteurs. Nomination et missions des contrôleurs spécifiques. Mobilisation Daily - **Art. 62** (*actif des sociétés de crédit foncier*) (p. 3017) : ses amendements n° 99 : application de règles prudentielles précises aux prêts cautionnés, apport personnel minimal de l'acquéreur ; n° 100 de précision ; n° 101 : cas de dépassement de la quotité de financement ; n° 102 : évaluation du bien sur lequel porte la garantie ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 155 de M. Bernard Angels (application des mêmes règles à tous les prêts cautionnés concernant des biens de l'Espace économique européen), qu'il estime satisfait par son

amendement n° 99 précité. (p. 3018, 3021) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements portant sur le même objet, n° 156 de M. Bernard Angels et n° 203 de M. Paul Loridant (application de la quotité de financement aux prêts cautionnés). Ses amendements n° 103 : créances éligibles au refinancement par obligations sécurisées ; et n° 104 : suppression de la référence aux obligations foncières émises par d'autres sociétés de crédit ; adoptés. Non-extension aux établissements publics du droit au refinancement par obligations sécurisées. Son amendement n° 105 : rachat de ses propres titres par une société de crédit foncier ; rejeté. Exemple de l'Allemagne. Limitation du droit de rachat. Demande le retrait de l'amendement n° 204 de M. Paul Loridant (réutilisation par les sociétés de crédit foncier des fonds issus de remboursements anticipés pour l'acquisition de leurs propres titres) - **Art. 64** (*règles prudentielles applicables aux sociétés de crédit foncier*) (p. 3022) : son amendement de coordination n° 106 ; adopté. S'oppose à l'amendement de coordination n° 205 de M. Paul Loridant - **Après l'art. 64** (p. 3023, 3026) : son amendement n° 253 : conditions de remboursement anticipé des prêts immobiliers ; adopté après rectification par le Gouvernement. Création d'un nouveau marché sur le modèle allemand : interdiction des remboursements anticipés avant un délai de dix ans. Absence d'indemnité en cas de remboursement anticipé suite à un événement indépendant de la volonté de l'emprunteur. Problème du plafonnement de l'indemnité de remboursement anticipé. Contradictions entre la loi Scrivener de 1979 et le développement du marché des obligations foncières ou sécurisées. Mobilité de l'emploi. Application des dispositions de cet amendement aux nouveaux contrats - **Art. 65** (*privilège reconnu à certains créanciers des sociétés de crédit foncier*) (p. 3027, 3028) : ses amendements n° 107 : référence à tous les instruments financiers à terme ; n° 109 : préservation des intérêts des salariés en cas de défaillance face au superprivilège des obligataires ; et n° 108 de précision ; adoptés. Demande le retrait des amendements identiques n° 157 de M. Bernard Angels et n° 206 de M. Paul Loridant au profit de son amendement précité n° 109 portant sur le même objet - **Art. 65 bis** (*modalités de gestion des prêts et obligations foncières*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de rectification n° 158 de M. Bernard Angels - **Art. 72** (*surveillance des sociétés de crédit foncier*) (p. 3029, 3030) : ses amendements n° 254 : intervention du contrôleur spécifique suppléant ; n° 110 : impossibilité pour les commissaires aux comptes travaillant pour des sociétés contrôlant directement ou indirectement la société de crédit foncier de devenir contrôleur spécifique ; n° 255 : établissement d'un rapport sur l'activité du contrôleur spécifique ; n° 256 : précisions concernant les obligations et prérogatives du contrôleur spécifique ; et n° 257 : extension du droit d'information du contrôleur spécifique à l'égard des sociétés chargées de la gestion et du recouvrement des prêts ; adoptés - **Art. 75** (*obligation pour les actuelles sociétés de crédit foncier de transférer à une filiale leurs prêts et leurs ressources destinées au financement de ces prêts*) (p. 3031) : Crédit foncier. Délai du transfert de l'activité du crédit hypothécaire vers une filiale spécialisée. Montant de la recapitalisation. (p. 3032) : son amendement n° 111 : nouvelle rédaction de cet article permettant le renforcement de la sécurité juridique attachée aux transferts des actifs et passifs privilégiés des sociétés de crédit foncier ; adopté - **Art. 78** (*adaptation du fonctionnement du marché hypothécaire*) (p. 3034, 3035) : accepte l'amendement de coordination n° 159 de M. Bernard Angels. Son amendement n° 115 : alignement des règles applicables à la Caisse de refinancement hypothécaire, CRH, sur celles établies pour les nouvelles sociétés de crédit foncier ; adopté après rectification par le Gouvernement. Demande le retrait de l'amendement n° 207 de M. Paul Loridant (parallélisme entre les créances refinançables par les obligations foncières et celles qui garantissent les billets à ordre du marché hypothécaire) - **Après l'art. 78** (p. 3036) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 160 de M. Bernard Angels (affectation prioritaire des paiements effectués par un débiteur au règlement principal de la dette) - **Art. 79** (*modifications des conditions de prêt*) : son amendement rédactionnel n° 116 ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 208 de M. Paul Loridant (établissement d'une nouvelle offre de prêt en cas de renégociation

aboutissant à un renchérissement du prêt pour l'emprunteur) - **Art. 80** (*rapporteurs généraux adjoints du Conseil de la concurrence*) (p. 3037) : son amendement de suppression n° 66 ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3039) : qualité des débats. Recherche d'un texte conforme à l'intérêt général.

Nouvelle lecture [n° 0399 (98-99)] - (9 juin 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 3777, 3779) : échec de la commission mixte paritaire. Convergences sur le dividende social, la participation des caisses d'épargne dans la nouvelle caisse nationale, la non-soumission des opérations internes à la TVA. Divergences sur la question du capital social des caisses d'épargne. Emission de certificats coopératifs d'investissement au profit des caisses d'épargne. Refus de l'affectation du produit des cessions de parts au fonds de réserve pour les retraites. Désaccord sur l'agrément à la nomination du président du directoire. Rares désaccords d'ordre technique sur la partie du texte relative à la sécurité financière. Renforcement des systèmes de surveillance et de garantie. Titre IV relatif aux sociétés de crédit foncier : désaccords sur l'expression "obligations sécurisées" et sur les actifs susceptibles d'un refinancement par des obligations foncières. Limitation des cas d'indemnité pour remboursement anticipé - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 3787, 3789) : ses amendements n° 2 : suppression de la mention de la spécificité du livret A ; et n° 3 : suppression de la mention de l'utilité économique et sociale des caisses d'épargne ; adoptés. Non-contribution du livret A à l'amélioration du développement économique local et à la lutte contre l'exclusion bancaire. Absence de portée normative du dernier alinéa de cet article. Délai trop court entre la réception du rapport d'orientation budgétaire du Gouvernement et la réunion de la commission des finances. Attitude non conciliatrice de la majorité plurielle lors de la commission mixte paritaire - **Art. 2** (*la définition du réseau des caisses d'épargne*) (p. 3790) : son amendement n° 4 : suppression de la référence aux sociétés locales d'épargne, SOLE ; adopté. Inutilité des SOLE. - **Art. 4** (*les sociétés des caisses d'épargne et de prévoyance*) : son amendement de conséquence n° 5 ; adopté. Emission de certificats coopératifs d'investissement. Détention par les caisses d'épargne de 10 % de leur capital. - **Art. 5** (*les organes dirigeants des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3791) : son amendement de conséquence n° 6 ; adopté - **Art. 7 bis** (*la fixation des taux administrés - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement n° 7 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; adopté. Dépolitisation de cette mesure - **Chapitre III** (*les sociétés locales d'épargne, SOLE*) (p. 3792) : son amendement de suppression de cette division n° 8 ; adopté - **Art. 8** (*l'objet et le statut des sociétés locales d'épargne*) : son amendement de conséquence n° 9 ; adopté - **Art. 9** (*le sociétariat des sociétés locales d'épargne*) (p. 3793) : son amendement de conséquence n° 10 ; adopté - **Art. 10** (*le statut de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) : son amendement n° 11 : suppression de l'agrément du ministre chargé de l'économie à la nomination du président du directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance ; adopté - **Art. 11** (*les missions de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3794) : son amendement de conséquence n° 12 ; adopté - **Art. 15** (*la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3795) : accepte l'amendement n° 43 de M. Bernard Angels (présence de deux représentants des conseils d'orientation et de surveillance au sein de la fédération). Son amendement n° 13 : suppression de précisions concernant la formation des sociétés ; adopté - **Art. 17** (*l'exercice du droit d'opposition*) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté. Alignement sur le droit commun de la dénonciation des accords de retraites - **Art. 18** (*la protection des dénominations*) (p. 3796) : son amendement de conséquence n° 15 ; adopté - **Art. 21** (*les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3797) : ses amendements n° 16 : rectification des dispositions de cet article relatives à la détermination du montant du capital initial de chaque caisse d'épargne et de prévoyance ; et n° 17 de conséquence ; adoptés - **Art. 22** (*la*

dévolution des fonds centraux) (p. 3798) : demande le retrait des amendements de M. Joël Bourdin n° 41 de précision et n° 42 de repli - **Art. 23** (*les modalités de souscription des parts sociales par les salariés des caisses*) (p. 3799) : son amendement de conséquence n° 18 ; adopté - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 3800) : son amendement n° 19 : suppression des dispositions de cet article instituant le versement du fonds de mutualisation au fonds de réserve pour les retraites ; adopté. Avenir du système des retraites : rapport Charpin. Interrogation sur l'utilité du fonds de réserve pour les retraites. - **Art. 25** (*la mise en place des sociétés locales d'épargne*) (p. 3801) : son amendement de suppression n° 20 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 44 de M. Bernard Angels (avis du conseil d'orientation et de surveillance pour le plan de création de sociétés locales d'épargne). Conséquences de la suppression des SOLE - **Art. 25 bis** (*l'information des souscripteurs de parts sociales*) (p. 3802) : son amendement de conséquence n° 21 ; adopté - **Art. 26** (*la mise en place de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3803) : ses amendements n° 22 : délai pour la modification des statuts de la Caisse centrale des caisses d'épargne et de prévoyance ramené à un mois ; et n° 23 : suppression de l'agrément du ministre chargé de l'économie à la nomination du président du directoire ; adoptés. Raccourcissement de la période de transition. Délai plus long pour la constitution du capital de la Caisse nationale - **Art. 29** (*les dispositions transitoires relatives à la révision des accords collectifs*) : son amendement n° 24 : suppression du dernier alinéa de cet article stipulant la garantie des droits sociaux acquis des salariés ; adopté. Détournement de la procédure de rappel pour coordination - **Art. 30** (*les dispositions relatives aux dirigeants*) (p. 3804) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Bernard Angels (désignation des membres du directoire et du conseil d'orientation et de surveillance au plus tard dix-huit mois après la publication de la loi) - **Art. 33** (*mesures diverses*) (p. 3805) : son amendement n° 25 : voix consultative pour le représentant de l'organisme professionnel auquel est affiliée l'entreprise requérante ; adopté - **Art. 34 bis** (*Haut Conseil du secteur financier public et semi-public*) (p. 3806) : son amendement de suppression n° 26 ; adopté - **Art. 35** (*nomination des commissaires du Gouvernement*) : son amendement n° 27 : nomination facultative d'un commissaire du Gouvernement par le ministre chargé de l'économie ; adopté - **Art. 37** (*mise en réserve des résultats des banques mutualistes et coopératives - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3807, 3809) : son amendement n° 28 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; retiré. Possibilité de déroger aux dispositions de l'article 14 de la loi de 1947 sur la coopération. Principe de l'impartageabilité des réserves. Compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Solennité nécessaire. Harmonisation européenne. - **Art. 49** (*fonds de garantie des assurés*) (p. 3811) : ses amendements n° 29 rédactionnel et n° 30 : fixation de limites d'intervention au fonds de garantie ; adoptés - **Art. 51 bis** (*mécanisme de garantie des cautions*) (p. 3813) : son amendement n° 31 : nouvelle rédaction de cet article le restreignant à l'indemnisation des victimes de la défaillance d'un établissement de crédit intervenue entre le 1er janvier 1996 et le 1er janvier 2000 ; adopté. Affaire Mutua-Equipement. Risque de distorsions de concurrence en cas d'instauration pour l'avenir d'un mécanisme de garantie des cautions - **Art. 51 ter** (*rapport du Gouvernement sur un mécanisme de garantie des cautions*) (p. 3814) : son amendement n° 32 : rapport étendu à l'instauration des mécanismes de garantie des contrats d'assurance de dommages ; adopté - **Art. 52** (*crédit d'impôt*) : son amendement n° 33 : augmentation progressive du taux du crédit d'impôt imputable sur la contribution des institutions financières ; adopté - **Art. 53 bis** (*dialogue social au sein de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, AFECEI*) (p. 3815) : son amendement de suppression n° 35 ; adopté - **Art. 61** (*statut et objet des sociétés de crédit foncier*) (p. 3816) : son amendement n° 36 : remplacement des mots "obligations foncières" par les mots "obligations sécurisées" ; adopté. Actifs autres que fonciers - **Art. 62** (*actif des sociétés de crédit foncier*) (p. 3817) : accepte l'amendement n° 38 de M. Gaston Flosse (application aux territoires d'outre-mer,

TOM, de ce dispositif relatif aux sociétés de crédit foncier). Nécessaire consultation des assemblées territoriales. Evolution du statut de la caisse d'épargne de Nouvelle-Calédonie. Extension aux TOM du dispositif applicable dans l'Espace économique européen. Son amendement n° 37 : impossibilité de refinancement par obligations sécurisées des prêts aux établissements publics non garantis par une collectivité locale ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 39 de M. Gaston Flosse - **Après l'art. 65 bis** (p. 3818) : son amendement de conséquence n° 46 ; adopté. - **Art. 78** (*adaptation du fonctionnement du marché hypothécaire*) (p. 3819) : accepte l'amendement de coordination n° 40 de M. Gaston Flosse - **Art. 79** (*renégociation de prêts*) (p. 3820) : son amendement rédactionnel n° 47 ; adopté.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1997 [n° 0441 (98-99)]** - (22 juin 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 4201, 4202) : embellie de la conjoncture en 1997. Commande par le nouveau Gouvernement mis en place d'un audit sur la situation des finances publiques. Conséquences sur les recettes fiscales du projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier, MUFF. Choix du nouveau Gouvernement en matière de dépenses. Ouvertures de crédits supplémentaires. Solde d'exécution de la loi de finances pour 1997. Amélioration du déficit d'exécution de 1997 par rapport à celui de 1996. "Soulte" exceptionnelle et temporaire de France Télécom. Déficit significatif des comptes sociaux. Dégradation de la dette publique. Prise d'acte par la commission des finances des chiffres de la gestion close au 31 décembre 1997. Au nom de la commission, recommande l'adoption de ce projet de loi.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) - Rapporteur général de la commission des finances (p. 4222) : annulations de crédits sur des actions prioritaires. (p. 4223, 4224) : moyens utilisés par le Gouvernement pour atteindre les objectifs du rapport d'orientation budgétaire et du programme de stabilité de la France à l'horizon 2002. Position du Sénat et réaction du Gouvernement en ce qui concerne le cadrage macro-économique. Avec la commission des finances, doute de la volonté du Gouvernement de baisser les prélèvements obligatoires. (p. 4225, 4226) : niveau record des prélèvements obligatoires en 1999. Interrogation sur les intentions du Gouvernement en matière de politique fiscale. Absence de maîtrise de la dépense publique. Constat de dépenses supplémentaires non financées et nécessitant des redéploiements. Importance du déficit structurel. (p. 4227) : financement des retraites et mise en place d'un fonds de réserve. Mise en évidence par les institutions internationales de la nécessité de réduire les dépenses publiques. (p. 4248) : réforme de la taxe professionnelle votée par le Sénat. Baisse des prélèvements obligatoires des collectivités locales. (p. 4262) : examen par la commission des finances de la directive européenne sur la taxation de certains revenus de l'épargne.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle** - *Nouvelle lecture* [n° 0440 (98-99)] - (29 juin 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4594) : votera l'amendement n° 88 de la commission des finances saisie pour avis (institution d'un reversement au profit de la commune par un établissement public de coopération intercommunale ayant acquitté le contingent communal au département en 1999) - **Art. 14** (*exécution des recouvrements forcés de cotisations dues par les non-salariés non agricoles et les agriculteurs*) (p. 4598) : intervient sur l'amendement n° 11 de la commission (procédure légale de prélèvement des cotisations à payer). Procédure d'urgence : mauvaise méthode de travail - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) - **Art. L. 861-3 du code de la sécurité sociale** (*dispense d'avance de frais*) (p. 4604) : intervient sur l'amendement n° 20 de la commission (contenu de la couverture complémentaire maladie). Respect des principes généraux de la sécurité sociale. Responsabilités des partenaires sociaux -

Art. L. 861-5 du code de la sécurité sociale (*attribution de la protection complémentaire*) (p. 4607, 4608) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de la commission (vérification obligatoire de la qualité du demandeur bénéficiaire de l'allocation personnalisée à la santé en urgence). Caractère flou du texte proposé par l'Assemblée nationale - **Art. 20 bis** (*obligation de négociation annuelle des modalités d'établissement d'un régime de prévoyance maladie pour les salariés non couverts*) (p. 4611) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 32 de la commission. Caractère indispensable de cette suppression : limitation des charges pesant sur les entreprises - **Art. 20 quater** (*réduction du taux de la taxe sur les employeurs au profit du fonds de solidarité vieillesse-supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4612) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 34 de la commission - **Art. 22** (*tarifs pratiqués par les médecins conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU*) (p. 4613) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 38 de la commission. Recherche de l'adhésion des professionnels de santé plutôt qu'obligation de fixer des tarifs différents de consultation en fonction des revenus - **Art. 24** (*tarifs pratiqués par les chirurgiens-dentistes conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU*) (p. 4615) : défiance du Gouvernement relative au fonctionnement des mécanismes conventionnels. Respect des règles fondatrices de la sécurité sociale - **Art. 25** (*création du fonds de financement de la protection complémentaire*) (p. 4620) : se déclare favorable à l'amendement n° 47 de la commission (non-assujettissement à l'impôt sur les sociétés des sommes reçues du fonds par les organismes d'assurances). (p. 4621) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission (attribution par le fonds aux organismes de sécurité sociale d'un montant correspondant à l'excédent éventuel des dépenses engagées pour la couverture complémentaire des RMIstes par rapport aux cotisations ou allocations personnalisées à la santé directement reçues à ce titre) - **Art. 30** (*transfert de compétences des départements à l'Etat en matière d'aide médicale*) (p. 4622, 4623) : se déclare favorable à l'amendement n° 50 de la commission (aide médicale pour les personnes étrangères en situation irrégulière limitée aux dépenses afférentes aux soins nécessités par leur état) - **Art. 31 bis** (*contrôle et évaluation de la loi*) (p. 4625) : se déclare favorable à l'amendement n° 51 de la commission (rapport d'évaluation présenté chaque année par le Gouvernement au Parlement). Préparation annuelle des lois de financement de la sécurité sociale. Information et transparence - **Art. 34 bis** (*certification des compétences des aides-opérateurs*) (p. 4631) : se déclare favorable à l'amendement n° 59 de la commission (validation des compétences des aides-opérateurs jusqu'au 31 décembre 2000). Vérification indispensable des compétences des personnes présentes dans le bloc opératoire - **Art. 37** (*traitement des données personnelles de santé à des fins d'évaluation ou d'analyse des activités de soins ou de prévention*) (p. 4634) : intervient sur l'amendement n° 62 de la commission (communication des informations médicales avec suppression des données directement ou indirectement identifiantes). Interrogations sur la transmission de données identifiantes à des tiers. Libertés publiques.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité** - *Nouvelle lecture* [n° 0429 (98-99)] - (30 juin 1999) - Rapporteur général de la commission des finances saisie pour avis - **Discussion générale** (p. 4676, 4681) : défaut de sens de la concertation et esprit de système du Gouvernement. Absence de temps de réflexion pour légiférer sur le PACS. Refus du Gouvernement de dialoguer. Propositions du Sénat sur l'initiative de la commission des lois soutenues par la commission des finances. Réponse dogmatique au discours pragmatique du Sénat. Hiérarchie des valeurs entre le mariage, institution de l'Etat républicain, et l'union libre, choix de vie personnel. Volonté du Gouvernement de dissocier la famille du couple. Attente des résultats de la réflexion du groupe de travail sur le droit de la famille. Propositions du Sénat destinées à répondre aux demandes de certaines catégories. Coût du PACS. Interrogation sur les bénéficiaires des avantages fiscaux accompagnant le PACS. Fondement du quotient familial. Aide de la collectivité non

justifiée pour les couples sans projet familial. Scepticisme quant à la prétendue neutralité de l'extension aux signataires d'un PACS des avantages fiscaux accordés aux couples mariés. Assimilation du PACS à un instrument d'optimisation fiscale. Développement du PACS au détriment du mariage et de la société. Avec la majorité de la commission des finances, se joint à la question préalable déposée par la commission des lois.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 5 (mécanismes de compensation)** (p. 4868) : constat de nombreux transferts de charges dans le projet de loi de finances pour 2000. Difficultés de maintenir l'équilibre social et l'harmonie dans certains secteurs du territoire.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2° [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances saisie pour avis - **Discussion générale** (p. 5175, 5177) : ordre du jour réservé aux propositions parlementaires. Prise de position du Sénat dans le domaine de l'épargne retraite en 1993 et en 1997. Non-application de la loi dite "loi Thomas". Nécessité de mettre en place le troisième pilier de protection du risque vieillesse. Son rapport d'information sur les régimes d'épargne retraite des fonctionnaires. Audition publique organisée par la commission des finances au mois de juin sur l'épargne retraite. Interrogations sur le fonds de réserve pour les retraites : sa création, son rôle, sa dotation et sa gestion. Soutient les conclusions de la commission des affaires sociales. Préférence pour une structure des fonds de pension sous forme de fiducies. Amendements de la commission des finances portant sur les règles de dispersion des actifs. Rappel de la finalité sociale de ce texte - **Question préalable** (p. 5197, 5198) : divergences d'appréciation au sein de la majorité plurielle. Intervient contre la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - **Art. 7 (versements et abondements)** (p. 5205, 5206) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de M. Jean Chérioux (possibilité pour les salariés de verser sur un plan de retraite les sommes placées sur un plan d'épargne d'entreprise) - **Art. 8 (déductibilité fiscale des versements et des abondements à l'impôt sur le revenu)** : son amendement n° 2 : possibilité de reporter pendant trois ans la partie de l'enveloppe de déductibilité fiscale non consommée ; adopté - **Art. 14 (définition des fonds de retraite)** (p. 5209) : son amendement n° 3 : adhésion obligatoire des fonds de retraite constitués sous la forme d'une entreprise d'assurance au fonds de garantie des assurés ; adopté - **Art. 15 (agrément des fonds de retraite)** (p. 5210) : ses amendements n° 4 : possibilité offerte au ministère de l'économie de refuser cet agrément pour des raisons de transparence insuffisante et obligation pour les fonds de retraite d'avoir leur administration centrale et leur siège sur le même territoire national ; et n° 5 : précision sur les conditions de retrait de cet agrément ; adoptés - **Art. 16 (commission de contrôle des fonds de retraite)** : son amendement n° 6 : mode de désignation du président de cette commission ; adopté - **Art. 20 (protection des intérêts des adhérents)** (p. 5212) : obligation d'exercice du droit de vote par les gérants des fonds de retraite. Volonté d'une plus grande transparence - **Après l'art. 21** (p. 5213) : son amendement n° 7 : exonération des fonds de retraite de la contribution des institutions financières ; adopté - **Après l'art. 25** (p. 5215, 5216) : ses amendements n° 9 : soumission des fonds de retraite à des règles spécifiques pour l'évaluation et le provisionnement de leurs actifs ainsi que pour la participation aux excédents ; n° 10 : dispositif de gestion respectant les règles de dispersion des actifs ; et n° 8 : insertion d'une division additionnelle relative aux règles prudentielles ; adoptés - **Avant l'art. 26** : son amendement n° 11 : insertion d'une division additionnelle relative aux mesures diverses ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances (p. 6280, 6284) : politique budgétaire. Budget des occasions manquées. Souhait d'une présentation consolidée des prélèvements obligatoires. Equilibres généraux. Conjoncture internationale. Exemple du Japon. Cloisonnement du marché du travail. Déficit budgétaire. Montant des recettes fiscales. Importance de l'endettement public. Diminution préoccupante des investissements militaires. Déplacement de mesures fiscales entre la loi de financement de la sécurité sociale et la loi de finances initiale. Remise en cause des méthodes traditionnelles de l'examen des lois de finances. Universalité budgétaire. Réforme fiscale. Diminution souhaitable des prélèvements obligatoires. Politique familiale. Fiscalité des entreprises. Crédits ministériels. Education nationale. (p. 6293) : absence de remise en cause des hypothèses économiques formulées l'an dernier par le Gouvernement.

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Avant l'art. 2** (p. 6350, 6351) : reprend l'amendement n° I-117 de M. Roland du Luart (remise au Parlement d'un rapport comprenant la présentation consolidée du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001) ; adopté - **Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu)** (p. 6355, 6356) : son amendement n° I-1 : modification des modalités d'actualisation du barème de l'impôt sur le revenu ; adopté. S'oppose à l'amendement n° I-163 de Mme Marie-Claude Beaudou (renforcement du mécanisme de la décote au profit des contribuables de condition modeste) et demande le retrait de l'amendement n° I-220 de M. Jacques Oudin (dispositif d'application de la décote mettant fin progressivement aux différences fiscales entre les couples établissant une ou deux déclarations). (p. 6358) : indexation du barème. Favorable à un débat relatif à l'impôt sur le revenu. (p. 6359, 6360) : son amendement de coordination n° I-2 ; adopté. Renvoi à son amendement ultérieur n° I-3 visant à insérer un article additionnel avant l'article 2 bis. Demande le retrait de l'amendement de M. Jacques Oudin n° I-221 (rétablissement de l'ancien plafond de l'abattement accordé aux contribuables rattachant à leur foyer fiscal un enfant majeur ou versant des pensions alimentaires à des enfants majeurs) au profit de son amendement n° I-3 précité - **Après l'art. 2** : réforme de l'impôt sur le revenu. (p. 6361, 6362) : demande le retrait des amendements de M. Jacques Oudin n° I-226 (abattement de 5 % sur le montant de l'impôt sur le revenu à payer pour tous les contribuables) et n° I-222 (rétablissement du plafond antérieur pour la déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels pour les voyageurs, représentants et placiers, VRP). Favorable à une nouvelle présentation de cet amendement n° I-222 précité de M. Jacques Oudin lors de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances. (p. 6363) : s'oppose à l'amendement n° I-167 de Mme Marie-Claude Beaudou (prise en compte des cotisations versées aux sociétés mutualistes dans les éléments déductibles du revenu imposable des salariés). Mise en conformité des mutuelles par rapport aux directives communautaires. (p. 6366) : accepte l'amendement n° I-106 de M. Joseph Ostermann (relèvement du plafond de déductibilité de l'impôt sur les bénéfices du salaire du conjoint d'un chef d'entreprise, fixé à 36 fois le SMIC pour les entreprises non adhérentes à un centre de gestion agréé et à 72 fois le SMIC pour les entreprises adhérentes) et demande le retrait de l'amendement n° I-223 de M. Jacques Oudin (déductibilité totale de la contribution sociale généralisée, CSG, de l'assiette de l'impôt sur le revenu). (p. 6368) : s'oppose à l'amendement n° I-169 de Mme Marie-Claude Beaudou (rétablissement du plafond de l'abattement de 10 % au titre des pensions). (p. 6369, 6370) : s'oppose à l'amendement n° I-86 de M. Gérard Miquel (aménagement du dispositif fiscal relatif aux sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique, SOFICA). Risque de préjudice pour la production cinématographique. (p. 6371) : accepte l'amendement de M. Paul Loridant n° I-170 (autorisation pour deux frères, deux soeurs ou un frère et une soeur résidant ensemble, de

faire une déclaration de revenus commune). Evocation de la situation des fratries lors de la discussion de la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité, PACS. Reconnaissance de la solidarité entre frères et soeurs habitant ensemble. (p. 6372, 6375) : demande le retrait des amendements de M. Yves Fréville n° I-73 (renforcement du dispositif de décote pour un couple marié soumis à imposition commune) et n° I-72 de repli, ainsi que de l'amendement n° I-224 de M. Jacques Oudin (application de la même réduction d'impôt au titre des cotisations syndicales qu'à celui des cotisations d'adhésion à un parti politique), et accepte, après rectification, l'amendement n° I-225 du même auteur (fixation à soixante mille francs du plafond de dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile). Décote applicable à l'ensemble des couples soumis à imposition commune et pas seulement aux couples mariés. (p. 6376) : s'oppose à l'amendement n° I-141 de M. Gérard Miquel (aménagement du dispositif existant au titre des réductions d'impôt) - **Après l'art. 2 ou après l'art. 7** (p. 6377, 6379) : son amendement n° I-20 : alignement du taux proportionnel d'imposition des plus-values de cession sur le taux de prélèvement libératoire sur les produits des placements à revenu fixe ; adopté. S'oppose aux amendements n° I-164 (imposition des revenus financiers dans le cadre de l'application du barème de l'impôt sur le revenu suivant les règles applicables aux traitements et aux salaires et réduction du taux normal de la TVA) et n° I-165 (augmentation de 16 % à 20 % du taux proportionnel d'imposition des plus-values de cessions) de Mme Marie-Claude Beaudou - **Après l'art. 2 (suite)** (p. 6382, 6383) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-171 de M. Paul Loridan (extension du bénéfice du titre-restaurant aux agents des trois fonctions publiques). (p. 6384, 6385) : s'oppose, après avoir entendu l'avis du Gouvernement, à l'amendement n° I-168 de Mme Marie-Claude Beaudou (rétablissement de l'exonération d'imposition des allocations versées dans le secteur privé pour les congés de maternité) et accepte les amendements identiques n° I-120 de M. Roland du Luart et n° I-229 de M. Yann Gaillard (assujettissement de l'ensemble des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, à l'impôt sur le revenu). (p. 6386) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° I-260 de M. Jacques Oudin (apport des stocks en valeur vénale d'un exploitant agricole individuel à une société et taxation des profits comme un élément du résultat de cette société). (p. 6387) : accepte l'amendement de M. Roland du Luart n° I-127 (transposition au régime agricole du dispositif prévu par l'article 93 B du code général des impôts pour les sociétés de personnes exerçant une activité professionnelle non commerciale, de façon à permettre à un associé cédant ses parts sociales en cours d'exercice de percevoir une rémunération proportionnelle à la durée de sa participation). Caractère trop rétroactif de l'amendement n° I-257 de M. Jacques Oudin (en matière de fiscalité agricole, possibilité de déterminer un résultat fiscal intermédiaire en cas de transmission, à titre onéreux ou à titre gratuit, des droits d'un associé). (p. 6388, 6389) : demande le retrait des amendements de M. Yann Gaillard n° I-228 (élargissement de la déduction pour investissement au profit des exploitations agricoles) et n° I-227 (dans le régime agricole, possibilité d'affecter la déduction pour investissement non utilisée dans les cinq ans à une réserve d'autofinancement en vue d'une utilisation ultérieure). Régime fiscal de la déduction pour investissement au profit des exploitations agricoles. Mise en conformité du dispositif avec le règlement communautaire. Conclusions attendues du rapport sur la fiscalité agricole de Mme Béatrice Marre, député. (p. 6390) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° I-258 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les exploitants viticulteurs soumis au régime réel des bénéfices agricoles de clore, à titre exceptionnel, un exercice d'une durée différente de douze mois, à condition de faire coïncider leur exercice fiscal avec les dates de la campagne viticole). Réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole. Demande le retrait des amendements ayant le même objet n° I-125 de M. Roland du Luart et n° I-234 de M. Jacques Oudin (reconduction pour une durée d'un an du régime de réduction de 50 % du bénéfice des jeunes agriculteurs applicable durant leur soixante premiers mois d'activité).

Amendements satisfaits par un amendement adopté à l'Assemblée nationale lors de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances - **Avant l'art. 2 bis** (p. 6391, 6393) : son amendement n° I-3 : aménagements de l'impôt sur le revenu favorables à la famille et aux solidarités privées ; adopté. Dispositions votées par le Sénat lors du débat sur le pacte civil de solidarité. Développement des solidarités privées. Elaboration d'une fiscalité sur la personne reflétant une vision claire des valeurs de la société - **Art. 2 bis** (fixation des seuils d'assujettissement à l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions) (p. 6394) : son amendement n° I-4 : suppression du plancher d'imposition de 2,35 millions de francs prévu pour les indemnités de rupture de contrat de travail ou de mandat social et suppression de la rétroactivité du dispositif ; adopté. Statut fiscal des indemnités de licenciement. Rappel des conditions de l'adoption de cet article par l'Assemblée nationale. Débat sur le traitement de ces indemnités de licenciement au regard des charges sociales. Indemnités considérées comme des dommages et intérêts. (p. 6397, 6398) : Conseil constitutionnel. Fiscalité du patrimoine. Respect des principes généraux du droit. Accepte l'amendement n° I-288 de M. Jean-Michel Baylet (institution d'une exonération d'impôt au profit des indemnités réinvesties dans des sociétés non cotées de moins de quinze ans dans les six mois suivant le licenciement ou le départ forcé) - **Après l'art. 2 bis** (p. 6399) : sur les amendements de M. Jacques Oudin, demande le retrait du n° I-231 (relèvement de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) et accepte le n° I-232 (doublement des plafonds de versements donnant droit à la réduction d'impôt pour les souscriptions de capital de sociétés non cotées afin de développer l'investissement) - **Art. 2 ter** (simplification des réductions d'impôt sur le revenu au titre des dons et subventions versés par les particuliers) (p. 6402) : ses amendements rédactionnels n° I-5 et n° I-6 ; adoptés - **Après l'art. 2 ter** : reprend l'amendement déposé par M. Bernard Joly n° I-159 : élargissement des possibilités de réduction d'impôt bénéficiant aux contrats d'assurance permettant de se constituer un complément de retraite ; adopté. Fonds d'épargne retraite. (p. 6404) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, accepte les amendements identiques n° I-107 de M. Joseph Ostermann, n° I-122 de M. Roland du Luart et n° I-147 de M. Emmanuel Hamel (instauration d'une réduction d'impôt pour encourager la formation professionnelle à la charge des particuliers). Question au Gouvernement sur le coût de ce dispositif - **Art. 3** (application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans) (p. 6408, 6409) : référence à la directive du Conseil de l'Union européenne du 22 octobre 1999 permettant l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à taux réduit pour des services à haute intensité de main-d'oeuvre concernant notamment la rénovation et la réparation de logements privés. Cas des logements à usage mixte. Après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait des amendements identiques, n° I-128 de M. Roland du Luart, n° I-267 de M. Jacques-Richard Delong et n° I-270 de M. Yves Fréville (extension aux locaux à usage professionnel de l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA). (p. 6410, 6411) : son amendement n° I-7 : application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA, aux travaux réalisés dans les parties communes des immeubles collectifs affectés, au moins pour moitié, à un usage d'habitation ; retiré. (p. 6412) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, rappelle l'avis défavorable de la commission sur l'amendement de M. Jean-Jacques Hyest n° I-269 (inclusion des prestations d'études ou de maîtrise d'oeuvre fournies directement aux consommateurs finaux dans l'assiette du taux réduit de la TVA), pour lequel, à titre personnel, il s'en remettrait à la sagesse du Sénat. (p. 6413) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° I-241 de M. Xavier Darcos (application du taux réduit de la TVA à la fourniture d'équipements mobiliers). Précisions utiles apportées par le Gouvernement sur ce dispositif. Encouragement à l'installation des bibliothèques par les particuliers. Souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-78

de M. Daniel Hoeffel (application du taux réduit de la TVA aux travaux dans des locaux appartenant à des organismes à but non lucratif). Situation des locaux associatifs comportant des logements privés couverte par le champ de l'instruction administrative. (p. 6414) : accepte l'amendement n° I-87 de M. Michel Moreigne (application du taux réduit de la TVA aux travaux sur des locaux d'habitation facturés au propriétaire, y compris les collectivités locales et leurs groupements). (p. 6415) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, estime que l'amendement de M. Alain Gourmac n° I-242 (éligibilité au taux réduit de la TVA des travaux de désamiantage) est satisfait. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-129 de M. Roland du Luart (prorogation de la réduction du crédit d'impôt sur les travaux d'entretien jusqu'au 31 décembre 2002, terme de la baisse du taux de TVA). (p. 6416, 6417) : reprend l'amendement de M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra n° I-130 : application en Corse d'un taux de TVA de 2,1 % sur les travaux d'aménagement de logements ; rejeté. Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° I-293 de M. Michel Charasse (majoration des droits sur les tabacs perçus en Corse). Spécificités du régime fiscal en Corse - **Après l'art. 3** (p. 6418) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° I-246 de M. Jacques Oudin (application du taux réduit de la TVA aux travaux effectués sur des locaux d'habitation par des professionnels ou des particuliers). (p. 6420, 6421) : s'oppose aux amendements n° I-176 de Mme Marie-Claude Beaudeau (application aux chocolats et aux produits de confiserie du taux de la TVA en vigueur pour les autres produits alimentaires), de M. Roland du Luart n° I-131 (application du taux réduit de la TVA à l'ensemble des chocolats y compris le chocolat noir) et n° I-132 (réduction du taux de la TVA applicable à la margarine), n° I-110 de M. Joseph Ostermann (application du taux réduit de la TVA à certains chocolats, quel que soit leur mode de présentation), et de M. Jacques Oudin n° I-243 (application du taux réduit de la TVA à une liste de produits chocolats définie par décret), n° I-245 (application du taux réduit de la TVA à la margarine à compter du 1er juillet 2000) et n° I-244, ayant le même objet que l'amendement n° I-132 précité de M. Roland du Luart. (p. 6423) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement de M. Bernard Angels n° I-88 (extension de l'application du taux réduit de la TVA aux bois de chauffage à usage domestique, même utilisés par des réseaux de chaleur). Dispositif soutenu par la commission des finances. (p. 6425, 6427) : s'oppose aux amendements de Mme Danièle Pourtaud n° I-89 (application du taux réduit de la TVA aux céderoms et autres supports de contenu interactif, à caractère éducatif et culturel) et n° I-90 (application du taux réduit de la TVA aux disques). (p. 6428, 6429) : sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, s'oppose au n° I-177 (exonération totale de la TVA pour les achats de médicaments effectués par les établissements publics de santé) et, après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° I-173 (application du taux réduit de la TVA aux prothèses auditives et aux verres correcteurs). (p. 6430, 6431) : accepte l'amendement n° I-109 de M. Joseph Ostermann (application du taux réduit de la TVA à la construction de casernements de gendarmerie). Assimilation des logements de gendarmes à des logements sociaux. (p. 6433, 6434) : importance de la population employée dans la restauration. Données chiffrées. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements, de M. Joseph Ostermann n° I-108 (extension au secteur de la restauration traditionnelle de l'application du taux réduit de la TVA déjà en vigueur pour la vente à emporter), identiques n° I-175 de Mme Marie-Claude Beaudeau et n° I-79 de M. Pierre Hérisson (fixation d'un taux particulier de TVA de 14 % pour la fourniture de repas par les entreprises du secteur de la restauration traditionnelle et consommés sur place), de repli n° I-81 du même auteur, ainsi que pour les amendements de M. Philippe Arnaud n° I-80 (application d'un taux de TVA de 5,5 % pour l'ensemble des denrées alimentaires dès lors qu'il y a prestations) et n° I-82 (application d'un taux de TVA de 14 % aux prestations effectuées par les traiteurs). (p. 6439) : s'oppose aux amendements ayant le même objet n° I-91 de M. Bernard Angels et n° I-178 de Mme Marie-Claude Beaudeau (application du taux réduit de la TVA aux abonnements aux réseaux de chaleur). (p. 6440, 6441) : pour

les amendements ayant le même objet, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° I-83 de M. Denis Badré et n° I-247 de M. Jacques Oudin et s'oppose, en raison du gage, au n° I-172 de Mme Marie-Claude Beaudeau (application du taux réduit de la TVA au droit d'utilisation des installations sportives). (p. 6442) : s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° I-92 (application du taux de TVA de 5,5 % à l'ensemble des frais et honoraires soumis aux justiciables) et n° I-93 (application du taux de TVA de 5,5 % à l'ensemble des frais et honoraires des affaires relevant du droit de la famille). Mesures en attente. (p. 6443) : accepte l'amendement n° I-271 de M. Denis Badré (application du taux réduit de la TVA aux prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets avec apport volontaire par les usagers). (p. 6444, 6445) : son amendement n° I-8 : application du taux réduit de la TVA aux services funéraires ; adopté. A cause de son gage, s'oppose à l'amendement de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-174 identique à son amendement n° I-8 précité - **Art. 4** (application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux services d'aide à la personne) (p. 6446) : accepte l'amendement n° I-94 de M. Pierre Mauroy (maintien de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les services d'aide à domicile, gérés par les centres communaux d'action sociale) - **Art. 5** (réduction des droits de mutation à titre onéreux) (p. 6447, 6449) : accepte l'amendement de M. Michel Mercier n° I-61 (modification du taux d'indexation de la compensation versée aux départements en contrepartie de la baisse des taux des droits de mutation en 1999 et en 2000, afin de l'aligner sur la progression de la dotation globale de fonctionnement). Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement de M. Michel Charasse n° I-294 (compensation au titre de 2001 et des années suivantes, en prenant en compte un taux d'évolution qui sera fixé par la loi de finances pour 2001). (p. 6451, 6455) : complémentarité entre les amendements sur cet article. Ses amendements n° I-9 : prise en compte de l'évolution des bases dans le calcul de la baisse des droits de mutation ; et n° I-10 : non-prise en compte de la compensation des pertes de produit fiscal dans le montant de la dotation générale de décentralisation retenu pour le calcul de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales ; adoptés. Connexion entre l'évolution économique locale et les ressources des collectivités territoriales.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Après l'art. 5** (p. 6463, 6466) : son amendement n° I-11 : amélioration du régime successoral entre frères et soeurs isolés domiciliés avec le défunt ; adopté. Estime satisfait l'amendement n° I-95 de M. Michel Charasse (alignement, en matière de droits de succession, de la situation des frères et soeurs vivant ensemble sur celle des personnes ayant souscrit un pacte civil de solidarité) par son amendement précité n° I-11. Nécessité d'actualiser l'abattement fixé en 1984. Régime dont bénéficient les personnes "pacsées". (p. 6467) : ses amendements n° I-12 : assouplissement du régime dit de "tontine" ; et n° I-13 : extension aux fratries de l'abattement forfaitaire de 20 % applicable à l'évaluation de la résidence principale du défunt en matière de droits de mutation à titre gratuit ; adoptés. (p. 6468, 6470) : ses amendements n° I-14 : exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit pour les immeubles entrant dans le nouveau régime de conventionnement en faveur des logements locatifs anciens ; et n° I-15 : prolongation du régime instaurant une réduction de 30 % sur les donations sans limite d'âge ; adoptés. Développement du secteur locatif conventionné. Revalorisation du patrimoine bâti. Modernisation souhaitable de la fiscalité des transmissions de patrimoine. (p. 6471) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° I-230 de M. Yann Gaillard (amélioration du système de mutation à titre gratuit d'éléments d'actifs ou de parts sociales affectés à un exercice professionnel) - **Art. 5 bis** (incitation à la constitution et au maintien à long terme d'un actionnariat stratégique dans l'entreprise) (p. 6473, 6475) : son amendement n° I-16 : réduction des délais minimaux de détention des titres ou biens d'une entreprise transmis par décès, subordonnant l'octroi de l'avantage fiscal ; adopté. Adoption d'une disposition de même nature dans la loi de finances pour

1996. Annulation par le Conseil constitutionnel. Utilisation du pacte d'actionnaire - **Après l'art. 5 bis** (p. 6476) : son amendement n° I-289 : caractère de biens professionnels, au sens de l'impôt de solidarité sur la fortune, conféré aux titres faisant l'objet d'un "engagement collectif de conservation" ; adopté - **Art. 6** (*suppression de la contribution annuelle représentative du droit de bail*) (p. 6478, 6481) : son amendement n° I-17 : suppression des plafonds introduits dans le dispositif d'abrogation de cette contribution, suppression progressive de la contribution additionnelle au droit de bail et aménagement du dispositif de remboursement ; adopté. Réforme malencontreuse et maladroite du droit de bail et de sa taxe additionnelle proposée l'an dernier par le Gouvernement. Problème de double perception du droit de bail de l'année 1998. Complexité du dispositif proposé à cet article. (p. 6485) : estime satisfaits par son amendement précité n° I-17 les amendements identiques n° I-137 de M. Roland du Luart et n° I-233 de M. Jacques Oudin (suppression du droit de bail pour tous les locataires dès le 1er janvier 2000), l'amendement n° I-74 de M. Yves Fréville (modalités de la restitution du crédit d'impôt) et les amendements identiques n° I-111 de M. Joseph Ostermann et n° I-138 de M. Roland du Luart (suppression de la contribution additionnelle au droit de bail). Question de M. Yves Fréville au ministre sur les conséquences de la modification du régime du droit de bail sur la fiscalité locale - **Après l'art. 7** (p. 6488, 6489) : demande le retrait des amendements n° I-75 de M. Jean Arthuis (simplification et allègement du dispositif de taxation des stock-options) et n° I-142 de M. Michel Charasse (application de dispositions fiscales favorables lors de la cession de stock-options sous condition de communication à l'assemblée générale des actionnaires et au comité d'entreprise de la liste des bénéficiaires, du nombre de titres cédés et de leurs montants). S'oppose à l'amendement n° I-166 de Mme Marie-Claude Beaudou (imposition de la cession de stock-options selon les règles appliquées aux traitements et salaires). Mise en perspective du régime fiscal des stock-options avec l'évolution de l'économie et l'intérêt des entreprises. Discussion le 16 décembre de deux propositions de loi de MM. Jean Chérioux et Jean Arthuis. Amendement de M. René Trégouët voté par le Sénat lors de la discussion du projet de loi sur l'innovation et la recherche. Transparence de ce dispositif. Détention d'informations privilégiées. Prise de risque. Délai de portage. (p. 6491, 6492) : rappel des conditions de la discussion du projet de loi sur l'innovation et la recherche le 30 juin. Préfère régler ce problème des stock-options lors du débat du 16 décembre. (p. 6494) : son amendement n° I-18 : actualisation des abattements relatifs au régime d'imposition des plus-values ; adopté. Prise en compte de l'évolution des prix du marché immobilier. Fixation des abattements en francs par rapport à une valeur arrondie en euro. (p. 6495, 6496) : son amendement n° I-19 : prise en compte de l'inflation pour la détermination des plus-values résultant de la cession d'un fonds de commerce ; adopté. Exemple d'un petit commerce. (p. 6497) : accepte les amendements portant sur le même objet n° I-236 de M. Jacques Oudin et n° I-274 de M. Yves Fréville (revalorisation des seuils de recettes en deçà desquels les plus-values professionnelles réalisées par des contribuables exerçant leur activité depuis plus de cinq ans bénéficient d'une exonération). (p. 6498, 6500) : son amendement n° I-290 : ouverture du plan d'épargne en actions, PEA, aux titres des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne et application du même dispositif aux contrats d'assurance-vie dits "DSK" ; adopté. Dispositions actuelles en contradiction avec le droit européen. Rigidité des critères d'éligibilité aux PEA. Fusion de sociétés françaises avec des sociétés européennes. Demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° I-65 de M. Denis Badré et n° I-255 de M. Jacques Oudin (ouverture des plans d'épargne en actions, PEA, aux titres des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne), au profit de son amendement précité n° I-290. Demande le retrait de l'amendement n° I-256 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les contribuables de faire figurer dans un PEA les actions ou parts souscrites en numéraire au capital des sociétés non cotées). (p. 6501, 6504) : son amendement n° I-21 : actualisation du barème de conversion de l'usufruit et de la nue-propriété en pleine

propriété ; retiré. Evaluation de l'usufruit en fonction du rendement du bien et de la durée de l'usufruit. Barème fondé sur les tables d'espérance de vie de la période 1898-1903. Surévaluation de la nue-propriété. Demande au Gouvernement l'assurance d'un travail technique concerté et sérieux sur ce sujet. Son amendement n° I-22 : suppression de l'interdiction de louer à un ascendant ou à un descendant dans le nouveau régime fiscal en faveur de l'investissement locatif ; adopté - **Après l'art. 7 bis** (p. 6505) : souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-96 de M. Bernard Angels (renforcement de l'avantage fiscal consenti en matière de frais d'hospitalisation de long séjour pour certains cas déterminés) - **Art. 8** (*institution d'une exonération des impôts commerciaux en faveur des associations qui exercent des activités lucratives accessoires*) (p. 6507, 6509) : demande le retrait des amendements n° I-139 de M. Jean Boyer (augmentation du seuil d'exonération), n° I-272 de M. Philippe Richert (augmentation du seuil d'exonération pour les associations dont le chiffre d'affaires est supérieur à dix millions de francs), et n° I-66 de M. Denis Badré (exonération pour les associations culturelles de l'impôt sur les sociétés) - **Avant l'art. 8 bis ou après l'art. 8 bis** (p. 6511, 6512) : demande le retrait des amendements de M. Joseph Ostermann n° I-113 (suppression de la taxe sur les salaires) et n° I-114 (réévaluation des tranches d'imposition de cette taxe) au profit des amendements portant sur le même objet n° I-126 de M. Roland du Luart et n° I-273 de M. Yves Fréville (relèvement du plafond de la franchise et de la décade applicables à la taxe sur les salaires), qu'il accepte. S'oppose à l'amendement n° I-179 de Mme Marie-Claude Beaudou (relèvement du seuil d'exonération de la taxe sur les salaires due par les associations reconnues d'utilité publique) - **Après l'art. 9** (p. 6514) : accepte l'amendement n° I-248 de M. Yann Gaillard (modification du régime des achats d'oeuvres d'art par les entreprises) - **Art. 10** (*mesures en faveur de la création d'entreprise*) (p. 6515, 6516) : ses amendements n° I-23 : extension du régime des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise à toutes les sociétés de moins de quinze ans, quelle que soit leur activité ; et n° I-24 : application de ce dispositif à partir du 1er janvier 2000 ; adoptés. Rétablissement du dispositif initial proposé par le Gouvernement. Modifications votées par l'Assemblée nationale. Sécurité juridique nécessaire aux investisseurs et aux acteurs de l'économie - **Après l'art. 10** (p. 6517) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° I-238 de M. Yann Gaillard (application du mécanisme visant à éviter le coût fiscal de la constitution d'une société à tous les apports de biens affectés à l'exercice d'une activité professionnelle au profit d'une société soumise à un régime réel d'imposition). (p. 6518) : s'oppose à l'amendement n° I-181 de Mme Marie-Claude Beaudou (relèvement du seuil de placement autorisé pour les comptes pour le développement industriel, CODEVI, et création d'une ligne prioritaire de financement assortie d'une bonification des taux d'intérêt destinée à financer les investissements de certaines entreprises). (p. 6519) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° I-124 de M. Roland du Luart et n° I-235 de M. Jacques Oudin (relèvement des plafonds de réduction d'impôt pour la souscription au capital de sociétés non cotées), et propose à leurs auteurs de les présenter à nouveau lors de l'examen de la deuxième partie de ce texte. Propositions formulées par la commission des finances lors de l'examen du projet de loi sur la recherche et l'innovation. Demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-249 de Mme Lucette Michaux-Chevry (non-remise en cause de l'avantage fiscal dont bénéficient les sociétés ayant réalisé des investissements dans les départements d'outre-mer, en cas de restructuration d'entreprise). (p. 6520) : accepte l'amendement n° I-64 de M. Roger Besse (possibilité pour les entreprises de déduire de leur bénéfice imposable leurs dons aux plates-formes se consacrant à la création et à la reprise d'entreprises). (p. 6521, 6522) : accepte l'amendement n° I-112 de M. Joseph Ostermann (harmonisation du régime des droits de cession de parts sociales des sociétés par action et des autres sociétés). Evaluations par les services du ministère des finances des conséquences budgétaires des mesures proposées. Emet un avis favorable sur l'amendement n° I-237 de M. Yann Gaillard (assujettissement à un droit fixe des

cessions de parts de sociétés civiles d'exploitation agricole, SCEA), mais souhaite connaître l'avis du Gouvernement - **Art. 11** (*suppression de l'imposition forfaitaire annuelle, IFA, pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à cinq cent mille francs*) (p. 6523, 6525) : son amendement n° I-25 : allongement du délai durant lequel l'IFA est déductible de l'impôt sur les sociétés ; adopté. Estime satisfaits, par son amendement précité n° I-25, les amendements de M. Jacques Oudin n° I-250 (suppression de l'IFA pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à un million de francs) et n° I-239 (suppression de l'IFA). Sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, s'oppose au n° I-183 (relèvement du montant de l'IFA pour les entreprises entrant dans les tranches de chiffres d'affaires les plus élevées du barème) et demande le retrait du n° I-182 (exclusion du champ d'application de cet article des sociétés dont l'actif est essentiellement constitué par des titres de participation) au profit de l'amendement n° I-295 du Gouvernement (prise en compte des produits financiers dans le barème de l'IFA), pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat - **Après l'art. 11** : s'oppose à l'amendement n° I-184 de Mme Marie-Claude Beaudou (impossibilité d'imputer les déficits des sociétés de personnes sur les résultats bénéficiaires des associés soumis à l'impôt sur les sociétés) - **Art. 12** (*augmentation du taux de la quote-part de frais et charges égale à 5 % du produit total des participations pour l'application du régime mère-fille*) (p. 6526, 6527) : son amendement n° I-26 : prise en compte exclusive des produits de participation dans l'assiette de la quote-part et diminution du taux de cette quote-part ; adopté. Directive communautaire du 23 juillet 1990. Effets économiques défavorables pour les entreprises. Constitutionnalité de cet article. Maintien du produit fiscal de la mesure adoptée dans la loi de finances pour 1999 sur le même sujet - **Après l'art. 12** (p. 6528) : s'oppose à l'amendement n° I-185 de Mme Marie-Claude Beaudou (niveau d'exemption fiscale des groupes de sociétés limité à vingt millions de francs par groupe constitué) - **Art. 12 bis** (*réduction du taux de l'impôt fiscal*) (p. 6529) : son amendement n° I-27 : maintien de l'impôt fiscal à son taux actuel et modification du dispositif tendant à neutraliser la diminution de cet avoir fiscal au regard du précompte ; adopté. S'oppose à l'amendement n° I-186 de Mme Marie-Claude Beaudou (diminution du taux de l'impôt fiscal) - **Après l'art. 12 bis** (p. 6530, 6531) : son amendement n° I-28 : suppression de l'exigibilité du précompte pour les distributions opérées sur les bénéfices d'exercices clos depuis plus de cinq ans ; adopté. S'oppose à l'amendement n° I-97 de M. Bernard Angels (exclusion de l'exonération d'impôt des sociétés nouvelles détenues directement ou indirectement, pour plus de 50 %, par une personne physique qui a dirigé personnellement ou par l'intermédiaire de tiers au moins deux sociétés ayant déposé leur bilan dans le même secteur) - **Art. 13** (*réduction du délai de conservation des titres prévu en cas d'opérations d'apports partiels d'actif et de scissions et maintien du sursis d'imposition attaché au régime de faveur des fusions*) (p. 6533) : délai de conservation des titres. Rédaction ambiguë de cet article. Régime des fusions sur agrément. Opérations transfrontalières - **Après l'art. 13 bis** (p. 6534) : s'oppose à l'amendement n° I-187 de Mme Marie-Claude Beaudou (maintien de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés instituée en 1997 pour les entreprises qui, malgré leurs résultats bénéficiaires, procèdent à la mise en oeuvre de plans de licenciements et de suppressions d'emplois). - **Avant l'art. 14** (p. 6536) : s'oppose à l'amendement n° I-188 de M. Thierry Foucaud (insertion des actifs financiers dans les bases de la taxe professionnelle) - **Art. 14** (*modalités de plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée*) (p. 6538, 6539) : ses amendements n° I-30, rédactionnel, n° I-31 : extension de ce dispositif à tous les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité intégrée ; et n° I-32 de précision ; adoptés. Accepte les amendements de M. Yves Fréville n° I-275, n° I-276, n° I-277, n° I-278 et n° I-279 (création d'un régime unifié de plafonnement de la taxe professionnelle pour toutes les entreprises situées dans les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à taxe professionnelle unique ou à taxe professionnelle de zone, quelle que soit la date de leur assujettissement à ce régime). Distorsions en

fonction de la date de création de l'EPCI à taxe professionnelle unique. Approche du ministre sur cette question purement budgétaire, réglementaire et fiscale - **Après l'art. 14** (p. 6540, 6541) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° I-98 de M. Marc Massion (possibilité pour les collectivités locales d'exonérer de la taxe professionnelle les équipements spécifiques des entreprises de manutention portuaire). (p. 6542, 6545) : accepte les amendements n° I-115 de M. Paul Loridant (exonération de taxe professionnelle pour les SICAV gérées par une société de gestion) et n° I-150 de M. Ambroise Dupont (exonération de taxe professionnelle pour les entreprises procédant à certaines opérations dans une zone de revitalisation rurale, sous réserve de créer cinq emplois dans les communes concernées). Son amendement n° I-33 : diminution progressive de l'assiette de la taxe professionnelle acquittée par les titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de cinq salariés ; adopté. Caractère inéquitable du dispositif actuel. Evaluation de la mesure proposée. (p. 6546) : accepte l'amendement n° I-85 de M. Yves Fréville (processus de fixation du taux de la taxe professionnelle lors du passage d'un établissement public du régime de la taxe professionnelle de zone à celui de la taxe professionnelle unique d'agglomération). (p. 6548, 6549) : demande le retrait des amendements de M. Thierry Foucaud n° I-189 (répartition du produit de la taxe professionnelle par moitié entre les collectivités locales accueillant les établissements de La Poste ou de France Télécom et le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) et n° I-190 (répartition de la moitié du produit de la taxe professionnelle entre les collectivités locales incluses dans le périmètre de circonscription de taxe de l'établissement de La Poste ou de France Télécom imposé) et propose à leur auteur de les déposer lors de l'examen de la deuxième partie de ce projet de loi de finances. Soutient l'objectif de ces amendements. Inadéquation des gages. Interroge le ministre sur l'évolution de la situation. Coût de cette mesure. (p. 6550) : demande le retrait de l'amendement n° I-140 de M. Charles Revet (non-prise en compte lors du calcul du prélèvement perçu au profit du fonds départemental de la taxe professionnelle, de la division des bases taxables entre plusieurs établissements d'un même groupe implantés dans la même commune). Atteinte aux ressources fiscales des communes. Caractère quelque peu rétroactif de cet amendement - **Art. 14 ter** (*indexation de la compensation accordée aux collectivités locales au titre de la réforme de la taxe professionnelle*) (p. 6551) : opposition du Sénat à la réforme proposée l'an dernier par le Gouvernement. Examen du futur projet de loi sur les conséquences du recensement. Revalorisation du taux d'indexation de la compensation aux collectivités locales. Augmentation de la pression fiscale sur les ménages. Votera l'article 14 ter - **Après l'art. 14 ter** (p. 6552, 6554) : accepte l'amendement n° I-149 de M. Xavier Pintat (modulation des incidences de la réforme de la taxe professionnelle en ouvrant la faculté aux départements chargés de la répartition des moyens des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, de compenser de manière conventionnelle la perte de recette entraînée par la réduction des bases provoquée par la suppression de la part "salaires" de l'assiette de la taxe professionnelle des communes écrites). Perte de recettes pour les communes et augmentation des ressources du fonds départemental. Répond à la question de M. Yves Fréville sur l'implantation du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle dans une communauté de communes ou dans un district ayant opté pour la taxe professionnelle unique. Après avoir entendu le Gouvernement, demande le retrait de l'amendement n° I-192 de M. Thierry Foucaud (suppression de la disposition dite "amendement Auberger" autorisant l'utilisation par l'Etat de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP, comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat) et lui propose de le présenter lors de la deuxième partie du projet de loi de finances. Augmentation des concours de l'Etat dans le cadre de cette enveloppe normée. Accord salarial dans la fonction publique. Prise en compte des résultats du recensement sur deux ans - **Après l'art. 14 quater** (p. 6555, 6558) : sur les amendements de M. Thierry Foucaud, estime que le gage du n° I-194 n'est pas bon (possibilité de dégrèvement d'imposition à la taxe d'habitation pour les jeunes de moins

de 25 ans ayant des ressources inférieures au revenu minimum d'insertion) et souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur le n° I-193 (plafonnement du montant maximum de la taxe d'habitation à 2 % des revenus des contribuables). Soutient, au nom de la commission des finances, l'amendement n° I-292 de M. Michel Mercier (réduction du taux de prélèvement de l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle). Enrichissement sans cause de l'Etat. Fiscalité rampante - **Art. 15** (*actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 6559) : son amendement de rétablissement n° I-34 ; adopté. Réserve de la commission des finances sur l'alourdissement en 1999 du poids des cotisations à l'ISF. Rendement de cet impôt - **Après l'art. 15** (p. 6560, 6562) : s'oppose à l'amendement n° I-195 de Mme Marie-Claude Beaudeau (modulation de l'intégration des biens professionnels dans le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, en fonction de critères d'efficacité sociale dans la gestion quotidienne des entreprises). Accepte l'amendement n° I-252 de M. Yann Gaillard (exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, pour les immeubles loués à une société familiale par un bail à long terme) et estime satisfait l'amendement n° I-251 de M. Jacques Oudin (assimilation à des biens professionnels des titres de sociétés créées depuis moins de cinq ans dans la limite d'un million de francs) par son amendement n° I-289 précité déposé après l'article 5 bis. Son amendement n° I-35 : rétablissement du plafonnement de la cotisation de l'impôt de solidarité sur la fortune ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° I-152 de M. Roland du Luart (prise en compte dans le calcul du plafonnement de la cotisation de l'impôt de solidarité sur la fortune de la contribution sociale généralisée et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale) - **Après l'art. 16** (p. 6563, 6565) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n° I-148 de M. Emmanuel Hamel et n° I-253 de M. Jacques Oudin (exonération des organismes de formation professionnelle de la taxe sur certaines dépenses de publicité). Accepte les amendements portant sur le même objet n° I-99 de M. Bernard Dussaut et n° I-281 et n° I-282 de M. Bernard Barraux (exonération des artisans bouchers et des bouchers-charcutiers de la taxe d'équarrissage) - **Art. 17** (*suppression de certains droits de timbre et taxes assimilées à ces droits*) : son amendement n° I-36 : rétablissement du droit de timbre sur la délivrance de la carte de séjour des étrangers ; adopté - **Art. 17 ter** (*dispense du droit de timbre pour les requêtes engagées contre une décision de refus de visa*) (p. 6566) : son amendement de suppression n° I-37 ; adopté - **Art. 19** (*suppression de la majoration de 3 % applicable aux contribuables ayant opté pour le paiement mensuel de la taxe d'habitation et des taxes foncières*) : son amendement rédactionnel n° I-38 ; adopté - **Après l'art. 19 bis** (p. 6568, 6569) : sur les amendements de M. Thierry Foucaud portant sur le même objet, demande le retrait des n° I-197 et n° I-199 au profit du n° I-198 (élargissement des critères de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties). Après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-196 de M. Thierry Foucaud (modalités du calcul du revenu fiscal de référence pour les personnes ayant perçu des revenus différés et exceptionnels) - **Art. 21** (*modification de taxes afférentes à l'exercice d'une activité dans le secteur des télécommunications*) (p. 6570) : accepte les amendements portant sur le même objet n° I-154 de M. Jean-Paul Emin et n° I-254 de M. René Tréguët (diminution du montant de la taxe de constitution de dossier perçue lors de la délivrance d'une licence autorisant l'exercice d'une activité dans le secteur des télécommunications). Mesures prises par le Gouvernement pour alléger le dispositif en vigueur. Coût de la mesure proposée par ces deux amendements.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Art. 35** (*évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes*) (p. 6584, 6585) : procédure budgétaire européenne contraire à la démocratie représentative. Rationalisation du parlementarisme européen : responsabilité

des augmentations de charges votées par le Parlement européen supportée par les parlements nationaux. Application du pacte de stabilité et de croissance. Facteurs de la croissance. Appel de l'Europe à la réduction de la charge des prélèvements obligatoires. Association des parlements nationaux au sein d'un Sénat européen, en contrepartie de l'abandon de la règle de l'unanimité. Concurrence fiscale non maîtrisée. Recadrage des responsabilités du Parlement européen - **Après l'art. 22** (p. 6601) : s'oppose à l'amendement n° I-200 de Mme Marie-Claude Beaudeau (remboursement de la taxe intérieure de consommation sur le gazole pour les entreprises de transport public de voyageurs) - **Après l'art. 22 bis** (p. 6602) : souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° I-100 de Mme Danièle Pourtaud (renforcement de la sécurité des véhicules fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié, GPL). Gage inacceptable. (p. 6603) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-201 de Mme Marie-Claude Beaudeau (incitation fiscale pour les véhicules roulant au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié, GPL, effectuant le ramassage des ordures ménagères). (p. 6604) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-203 de M. Paul Vergès (non-application de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux installations productrices d'énergie à partir d'une source renouvelable) - **Art. 23** (*alignement à 4,5 % du taux de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité*) (p. 6605) : accepte l'amendement n° I-240 de M. Yann Gaillard (relèvement du seuil d'application de la taxe) - **Art. 24** (*taxe sur les installations nucléaires de base*) (p. 6607) : son amendement n° I-39 : rétablissement de l'abattement de 80 % à compter de l'année qui suit l'arrêt définitif d'une installation ; adopté. Diminution du coût des contrôles. Opérations de démantèlement longues et complexes. Anticonstitutionnalité de la délégation par le Parlement du pouvoir réglementaire dans ce domaine - **Avant l'art. 24 bis** (p. 6608, 6610) : sur l'amendement de M. Jean Arthuis, n° I-283 (réduction de l'intérêt mensuel de retard prévu pour les sommes dues par les contribuables de bonne foi subissant un redressement fiscal) qu'il accepte, s'oppose au sous-amendement n° I-298 de M. Michel Charasse (compensation de la perte de recettes par une augmentation des pénalités fiscales et douanières) - **Art. 24 bis** (*suppression de la déductibilité du revenu imposable des pénalités de recouvrement sanctionnant le versement tardif des impôts*) (p. 6611, 6612) : son amendement de suppression n° I-40 ; adopté. Assimilation à des pénalités d'assiette - **Art. 24 ter** (*comptabilisation des stocks de spiritueux*) : initiative de M. Philippe Arnaud sur ce texte - **Art. 24 quater** (*exonération de droits de mutation à titre gratuit des dons et legs faits aux associations de protection de l'environnement et des animaux*) (p. 6613) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-144 de M. Michel Charasse - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6614, 6615) : s'oppose à l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises). Difficultés de définir le mot "spéculation". Initiative démagogique et inopérante. Régulation financière et monétaire internationale. Paradis fiscaux - **Art. 24 quinquies** (*dépôt d'un rapport d'information*) (p. 6623, 6624) : son amendement de suppression n° I-41 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° I-145 de M. Bernard Angels (présentation dans le rapport des différentes pistes de lutte contre la spéculation internationale). (p. 6625) : rapport du groupe de travail de la commission sur la régulation financière et monétaire internationale. Place de cet article dans la loi de finances - **Art. 24 sexies** (*relèvement des tarifs de la taxe sur les véhicules des sociétés*) (p. 6626) : son amendement de suppression n° I-42 ; adopté - **Après l'art. 24 sexies** (p. 6627) : sur les amendements de M. Jacques Oudin, s'oppose au n° I-259 (report du bénéfice dégagé lors de l'apport du stock au moment où la société bénéficiaire de l'apport le liquidera) et accepte le n° I-261 (unification du régime des remises en cause). (p. 6628) : son amendement n° I-43 : augmentation progressive du taux du crédit d'impôt sur la contribution des institutions financières en contrepartie des cotisations aux fonds de garantie des dépôts ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-296 du Gouvernement (relèvement des tarifs du droit de timbre de dimension) - **Art. 25** (*recettes des missions d'ingénierie publique*) (p. 6629) : ses amendements

n° I-44, rédactionnel ; adopté ; et n° I-45 : réintégration dans le budget général des recettes des autres sous-comptes du compte 466 et des sous-comptes du compte 451 ; retiré. Dispositions déjà prévues par la loi de finances de 1996 - **Après l'art. 26** (p. 6630, 6631) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-202 de Mme Marie-Claude Beaudeau (annulation du dispositif de supplément de loyer de solidarité) - **Art. 27 bis** (*affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6632, 6633) : son amendement de suppression n° I-46, identique à l'amendement n° I-68 de M. Philippe Richert ; adopté. Opposition à l'affectation de la TGAP au fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale. Refus du détournement de la fiscalité écologique. (p. 6638) : interroge le Gouvernement sur l'absence du produit de la cession du Crédit Lyonnais et du GAN dans le compte spécial du Trésor n° 902-24. Obscurité de la présentation des comptes publics - **Après l'art. 27 bis** (p. 6639) : son amendement n° I-291 : dépôt d'un rapport décrivant la diminution des pollutions qui aura résulté de l'application de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP ; adopté. Amélioration possible de ce texte au cours de la navette - **Art. 28** (*actualisation des taux de la taxe sur les huiles perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles*) (p. 6640) : son amendement n° I-47 : prévision d'une révision au titre de l'année en cours ; adopté - **Art. 28 bis** (*financement de la revalorisation des petites retraites agricoles*) (p. 6641) : son amendement n° I-48 : augmentation de la part de la TVA affectée au budget annexe des prestations agricoles, BAPSA ; adopté - **Après l'art. 28 bis** : accepte l'amendement n° I-263 de M. Jacques Oudin (simplification du dispositif de régime complémentaire facultatif d'assurance vieillesse des exploitants agricoles) - **Art. 29** (*affectation du droit de consommation sur les tabacs manufacturés*) (p. 6642) : son amendement n° I-49 : suppression de l'affectation d'une fraction de la taxe à la caisse nationale d'assurance maladie ; adopté. Financement des 35 heures - **Après l'art. 29** (p. 6643) : accepte l'amendement n° I-116 de M. Paul Loridan (relèvement du minimum de perception s'appliquant aux cigarettes blondes et brunes) - **Art. 30** (*modifications d'affectations et suppression de ressources liées à la clôture de comptes d'affectation spéciale*) (p. 6644) : ses amendements n° I-50 : maintien de l'affectation de la redevance sur l'édition des ouvrages de librairie et de la redevance sur l'emploi de la reprographie au Centre national du livre ; et n° I-51 : suppression de l'affectation directe d'une partie de la taxe sur les locaux à usage de bureaux à la région d'Ile-de-France ; identique à l'amendement n° I-69 de M. Denis Badré ; adoptés - **Art. 31** (*institution du prélèvement de solidarité pour l'eau et modifications du compte d'affectation spéciale n° 902-00*) (p. 6646, 6647) : son amendement de suppression n° I-52 ; adopté. Dispositif incohérent et inacceptable. S'oppose aux amendements portant sur le même objet, n° I-156 de M. Roland du Luart et n° I-285 de M. Michel Souplet (couverture des conséquences dommageables sur le long terme de l'épandage des boues par le fonds national de solidarité pour l'eau) ainsi qu'à l'amendement n° I-161 de M. Bernard Joly (création d'un compte d'affectation spéciale intitulé : le fonds national de solidarité pour l'eau) - **Après l'art. 31** (p. 6649, 6650) : s'oppose à l'amendement n° I-105 de M. Jacques Oudin (augmentation du tarif de la redevance du fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE). Renchérissement du prix de l'eau - **Art. 31 bis** (*prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 6651, 6652) : son amendement de suppression n° I-53 ; adopté. Conclusions de la mission de contrôle du fonds national de développement du sport, FNDS. Modification préalable de la gestion du FNDS. Principe d'égalité devant l'impôt. Compatibilité avec la sixième directive de l'Union européenne du 19 mai 1977. (p. 6653, 6654) : s'oppose à l'amendement n° I-101 de M. Michel Sergent (nouvelle rédaction de cet article prévoyant la contribution de tout organisateur d'une manifestation ou d'une compétition sportive retransmise par un service de communication audiovisuelle) et demande le retrait de l'amendement n° I-60 de M. James Bordas, déposé au nom de la commission des affaires culturelles (ajout des fédérations

déléguaires parmi les débiteurs de la contribution prévue à cet article) au profit de son amendement de suppression n° I-53. Principe d'universalité budgétaire. Exemple de la fédération française de hand-ball - **Après l'art. 31 bis** (p. 6657) : s'oppose à l'amendement n° I-102 de M. Bernard Angels (instauration d'une contribution pour l'élimination des documents publicitaires et journaux gratuits non adressés). Cavalier budgétaire - **Art. 33** (*relèvement du taux de la taxe due par les concessionnaires d'autoroutes*) (p. 6658) : son amendement de suppression n° I-54 ; adopté - **Après l'art. 33** (p. 6659) : accepte l'amendement n° I-266 de M. Jean-François Le Grand (éligibilité des travaux de construction ou de reconstruction de cales d'accès à la mer au fonds de compensation pour la TVA, FCTVA) - **Avant l'art. 34 ou après l'art. 34** (p. 6660) : son amendement n° I-55 : majoration de la fraction du taux de croissance prise en compte dans le calcul de l'enveloppe normée ; adopté. S'oppose à l'amendement n° I-207 de M. Thierry Foucaud (majoration de la fraction du taux de croissance prise en compte dans le calcul de l'enveloppe normée à 50 % à partir de 2000) - **Avant l'art. 34** (p. 6662) : s'oppose à l'amendement n° I-204 de M. Thierry Foucaud (régularisation positive de la dotation de compensation de la taxe professionnelle sur la dotation globale de fonctionnement). (p. 6663) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. André Diligent n° I-70 (application anticipée des critères utilisés pour la dotation globale de fonctionnement, DGF, révisés par délibération du conseil général avant le 31 décembre 1999) et n° I-71 (application progressive des critères utilisés pour la dotation globale de fonctionnement, DGF, révisés par délibération du conseil général avant le 31 décembre 1999). (p. 6664) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-212 de M. Philippe Arnaud (prise en compte du potentiel fiscal communautaire pour l'éligibilité à la dotation globale d'équipement, DGE) - **Art. 34** (*abondement de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 6665, 6666) : son amendement n° I-56 : majoration de la dotation globale de fonctionnement de 450 millions de francs ; adopté. S'oppose à l'amendement n° I-205 de M. Thierry Foucaud (majoration de la dotation globale de fonctionnement d'un milliard de francs) et demande le retrait de l'amendement n° I-157 de M. Roland du Luart au profit de son amendement identique n° I-56 précité - **Après l'art. 34** (p. 6667) : accepte, après rectification, l'amendement n° I-162 de M. Raymond Soucaret (prise en compte des départements dans lesquels les communes acquittaient leur contingent d'aide sociale avec une année entière de décalage). Coût important pour les finances publiques. (p. 6668) : s'oppose à l'amendement n° I-206 de M. Thierry Foucaud (suppression du mécanisme de surcompensation au profit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL). Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur les mesures structurelles prises en faveur de la CNRACL - **Art. 34 bis** (*reconduction du mécanisme compensant les diminutions de dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP, subies par les collectivités défavorisées*) (p. 6669, 6670) : ses amendements n° I-57 : compensation intégrale en 2001 des baisses de DCTP enregistrées entre 2000 et 2001 par les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine, DSU, et à la dotation de solidarité rurale, DSR ; et n° I-58 : majoration des ressources du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ; adoptés. Contrat de croissance et de solidarité - **Après l'art. 34 bis** (p. 6671) : accepte l'amendement n° I-146 de M. Michel Charasse (remplacement des contributions des collectivités locales aux services départementaux d'incendie et de secours, SDIS, par un impôt direct local voté par les SDIS) - **Art. 34 ter** (*majoration de 500 millions de francs de la dotation de solidarité urbaine*) (p. 6672, 6673) : demande le retrait de l'amendement n° I-211 de Mme Janine Bardou (majoration de la dotation de solidarité rurale). Augmentation des ressources du fonds national de péréquation - **Art. 34 quater** (*majoration de la dotation de solidarité rurale*) : son amendement n° I-59 : suppression du financement de la majoration de dotation de solidarité rurale par le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ; adopté - **Après l'art. 35** (p. 6674) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-286 de M. Georges Othily (abrogation de

l'article 9 de la loi de finances rectificative pour 1974, relatif à l'autorisation de prélèvement par le département de la Guyane de droits de consommation sur les tabacs manufacturés) - **Art. 36 et Etat A annexé (équilibre général du budget)** (p. 6698) : accepte l'amendement n° I-299 du Gouvernement (modification du solde de la loi de finances) - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6699) : remerciements. Baisse des prélèvements obligatoires. Attachement à un budget clair et compréhensible. Délimitation entre la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale. Priorité aux dépenses régaliennes.

Deuxième partie :

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (7 décembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Examen des crédits - Comptes spéciaux du Trésor - Art. 44 (suppression de comptes d'affectation spéciale)** (p. 7034) : son amendement, soutenu par M. Paul Loridant, n° II-3 : rétablissement parmi les comptes spéciaux du Trésor du fonds national du livre et du fonds pour l'aménagement de la région d'Ile-de-France; adopté - **Art. 44 bis (modification du compte d'affectation spéciale n° 902-17 "fonds national pour le développement du sport")** (p. 7035) : son amendement de suppression, soutenu par M. Paul Loridant, n° II-4 ; rejeté.

Economie, finances et industrie - Commerce extérieur

- (7 décembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances (p. 7102) : vote sur l'ensemble du budget de l'économie, des finances et de l'industrie. Rejet global de ce budget. Augmentation du volume des crédits destinés aux services administratifs du ministère. Coût de gestion des impôts en France. Unification des services de la direction générale des impôts et de la comptabilité publique, voire de la direction générale des douanes. Eléments négatifs du budget du commerce et de l'artisanat. Politique industrielle. Commerce extérieur.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7346) : son amendement, soutenu par M. Jean-Patrick Courtois, n° 25 : possibilité pour une commune, pendant la période transitoire, de se retirer d'un district pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale, EPCI ; adopté.

- Projet de loi de finances pour 2000 (suite)

Articles de totalisation des crédits :

- (13 décembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Art. 38 et Etat B (mesures nouvelles - dépenses ordinaires des services civils)** (p. 7534) : liberté d'initiative des parlementaires extrêmement réduite dans le domaine des finances publiques.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Art. 56 (durée des vérifications applicable à certaines entreprises)** (p. 7554) : son amendement n° II-86 : maintien d'une durée maximale de vérification de comptabilité de trois ans pour les sociétés en participation ; adopté - **Art. 57 (modification des règles d'opposabilité du secret professionnel à l'administration fiscale)** (p. 7556, 7557) : son amendement n° II-44 : suppression de l'autorisation donnée à l'administration fiscale d'accéder aux informations relatives à l'identité des clients ; adopté. Non-opposition de la commission à l'extension des obligations comptables applicables aux adhérents d'associations de gestion agréées à tous les membres des professions libérales soumis à la règle du secret professionnel. Jurisprudence constante de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat sur le

respect du secret professionnel. Demande le retrait des amendements identiques de suppression n° II-12 de M. Bernard Murat, n° II-16 de M. Jean Arthuis et n° II-77 de M. François Trucy au profit de son amendement précité n° II-44, identique aux amendements n° II-17 de M. Jean Arthuis et n° II-78 de M. François Trucy. (p. 7559, 7560) : maintien de l'équilibre entre obligations comptables et respect du secret professionnel. Moyens très étendus à la disposition de l'administration. (p. 7561, 7562) : demande d'explication sur l'applicabilité du texte dans le cadre de la procédure unilatérale du droit à communication - **Après l'art. 57** (p. 7563, 7564) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-64 de M. Jacques Oudin (rétablissement pour les voyageurs, représentants et placiers, VRP, de la déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels). Son amendement n° II-43 : "conjugalisation" de la décote au titre de l'impôt sur le revenu ; adopté. Accepte l'amendement n° II-18 de M. Yves Fréville (diminution du montant de l'impôt pour un couple marié soumis à l'imposition commune) - **Art. 58 (reconduction de mesures fiscales en faveur de l'aménagement du territoire)** (p. 7565, 7567) : ses amendements n° II-45 : exonération des plus-values réalisées par une entreprise à l'occasion de la réévaluation libre de ses éléments d'actifs ; n° II-46 : prorogation du régime d'exonération des entreprises nouvelles et de l'amortissement dérogatoire des immeubles commerciaux construits dans les zones de rénovation rurale et les zones de redynamisation urbaine ; et n° II-47 : extension du régime fiscal des entreprises nouvelles à toutes les entreprises ; adoptés - **Après l'art. 58** (p. 7568) : accepte l'amendement n° II-65 de M. Jacques Oudin (relèvement du taux de l'abattement auquel a droit le propriétaire au titre des frais de gestion). Son amendement n° II-59 : extension au logement ancien du régime de la loi "Besson" ; adopté. (p. 7570) : accepte l'amendement n° II-66 de M. Jacques Oudin (relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour souscription au capital des petites et moyennes entreprises). (p. 7571, 7572) : ses amendements n° II-48 : remboursement immédiat aux entreprises de la créance née du report en arrière du déficit ; n° II-49 : suppression de la discrimination existant entre les placements en actions de sociétés françaises et de sociétés d'autres pays de l'Union européenne ; et n° II-50 : limitation des sanctions pour défaut de présentation de l'état de suivi des plus-values en report d'imposition ; adoptés. (p. 7573, 7574) : accepte l'amendement n° II-62 de Mme Janine Bardou (exonération temporaire de la taxe sur le foncier bâti des entreprises situées dans des zones de revitalisation rurale) - **Art. 60 (fusion des régimes d'imposition des plus-values de cession à titre onéreux de valeurs mobilières et de droits sociaux réalisées par les particuliers et aménagement du régime de différé d'imposition des plus-values d'échange de ces mêmes titres)** (p. 7579) : son amendement n° II-51 : remplacement du seuil d'imposition actuel par un "abattement de 50 000 F sur le total imposable des plus-values réalisées au cours d'une même année" ; adopté. Interrogations sur le régime de report au regard des plus-values réalisées sur des titres étrangers - **Après l'art. 60** (p. 7583) : réforme des sociétés de capital-risque. Demande le retrait de l'amendement n° II-76 de M. Paul Loridant (précision sur le régime d'imposition des sommes réparties par un fonds commun de placement à risques, FCPR) - **Après l'art. 61** (p. 7584) : accepte l'amendement n° II-75 de M. Joseph Ostermann (application du taux de TVA à 5,5 % au chocolat noir) - **Avant l'art. 61 bis** (p. 7585) : accepte l'amendement n° II-79 de M. Charles Revet (excédents de la section investissement du budget de l'eau reversé vers la section investissement du budget de l'assainissement). Redéploiement intercommunal des excédents - **Art. 61 bis (taxe communale facultative sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière)** (p. 7586) : son amendement de suppression n° II-52 ; adopté - **Après l'art. 62** (p. 7587) : s'oppose à l'amendement de M. Thierry Foucaud n° II-38 (suppression de l'autorisation d'utilisation par l'Etat de la dotation de compensation de la taxe professionnelle comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat) - **Après l'art. 63** (p. 7588, 7589) : son amendement n° II-53 : attribution du produit de la taxe professionnelle de France-Télécom au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et aux collectivités locales d'implantation des

établissements de France-Télécom ; adopté. Demande le retrait des amendements n° II-37 de M. Thierry Foucaud (alimentation du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et des collectivités locales accueillant des établissements de France-Télécom par le produit de la taxe professionnelle de France-Télécom) et n° II-82 de M. Pierre Hérisson (attribution du produit de la taxe professionnelle payée par France-Télécom aux collectivités locales), au profit de son amendement précité - **Art. 63 ter** (*déclaration des revenus soumis au régime du prélèvement libératoire*) (p. 7590) : son amendement de suppression n° II-54 ; adopté - **Après l'art. 63 ter** (p. 7591) : s'oppose à l'amendement n° II-41 de Mme Marie-Claude Beaudou (procédure d'enregistrement de la cession des polices d'assurance-vie) - **Art. 63 sexies** (*harmonisation des sanctions fiscales appliquées aux activités occultes*) (p. 7592) : son amendement n° II-55 : définition de l'activité occulte ; adopté - **Art. 63 octies** (*création d'une amende fiscale de 50 % en cas de vente sans facture*) (p. 7593) : son amendement n° II-56 : précision du cadre juridique des obligations de facturation ; adopté - **Art. 63 nonies** (*renforcement du dispositif des amendes fiscales en cas d'omissions ou d'inexactitudes*) (p. 7594) : son amendement n° II-57 : suppression de l'extension de l'application d'amendes à la suite de la procédure du droit d'enquête ; adopté - **Avant l'art. 63 decies** : accepte l'amendement n° II-40 de Mme Marie-Claude Beaudou (extension de la procédure de redressement contradictoire à la taxe professionnelle) - **Art. 63 decies** (*abrogation de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales*) (p. 7595) : son amendement de suppression n° II-58 ; adopté - **Après l'art. 63 decies** (p. 7596) : s'oppose à l'amendement n° II-39 de Mme Marie-Claude Beaudou (condition de saisine de la commission des infractions fiscales) - **Avant l'art. 63 undecies** (p. 7597) : accepte l'amendement n° II-42 de Mme Marie-Claude Beaudou (remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP, sur le gazole accordé aux entreprises de transport public en commun) - **Après l'art. 63 undecies** (p. 7598) : son amendement n° II-80 : éligibilité au fonds de compensation pour la TVA, FCTVA, des investissements relatifs au traitement des déchets ménagers ; adopté - **Après l'art. 63 quaterdecies** (p. 7599, 7600) : son amendement n° II-74 : reconnaissance du statut d'interné politique aux étrangers arrivés en France après le 1er septembre 1939 ; adopté. Reconnaissance morale des victimes de guerre.

Seconde délibération :

- (14 décembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Art. 38 et Etat B** (*mesures nouvelles. Dépenses ordinaires des services civils*) (p. 7606, 7609) : accepte les amendements du Gouvernement n° B-1 à B-29 (modification des crédits) - **Art. 39 et Etat C** (*mesures nouvelles. Dépenses en capital des services civils*) (p. 7611) : accepte les amendements du Gouvernement n° B-30 à B-40 (modification des crédits) - **Art. 46** (*comptes d'affectation spéciale. Opérations définitives. Mesures nouvelles*) : accepte l'amendement n° B-41 du Gouvernement (modification des crédits) - **Art. 36** (*coordination*) (p. 7611, 7612) : accepte l'amendement n° B-42 du Gouvernement (modification des crédits). (p. 7613, 7616) : remerciements. Cadre économique favorable de ce projet de loi de finances. Clarification du débat. Mise en oeuvre par le Sénat d'une politique coordonnée de réduction du poids des prélèvements obligatoires. Mesures relatives à l'administration de l'impôt et au contrôle fiscal. Dispositions relatives aux collectivités territoriales. Examen qualitatif des dépenses publiques. Sincérité budgétaire. Evolution de la méthodologie budgétaire. Appréciations formulées par la Cour des Comptes.

Vote sur l'ensemble :

- (14 décembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - (p. 7633) : droits de l'opposition. Pouvoirs du Parlement.

Nouvelle lecture [n° 0145 (1999-2000)] - (20 décembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances

(p. 7762, 7765) : croissance économique. Niveau élevé des prélèvements obligatoires. Dépenses publiques. Déficit public. Rénovation des instruments de la discussion budgétaire. Information du Parlement. Distinction entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Fiscalité. Questions de contrôle fiscal et d'administration de l'impôt. Propositions du Sénat. Points de désaccord entre les deux assemblées. Articles sur lesquels les deux assemblées se sont mises d'accord. Article 5 bis relatif à l'application de la réduction des droits sur les donations sans limite d'âge. Article 19 quater relatif au mécanisme du quotient pour le calcul des revenus de référence pour les impôts locaux. Débat sur le secret professionnel opposable à l'administration fiscale. Rôle du Sénat dans la discussion budgétaire. Ouverture d'un certain nombre de débats. Echec de la commission mixte paritaire. Au nom de la commission des finances, a déposé une motion tendant à opposer la question préalable - **Question préalable** (p. 7770) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 7772, 7774) : politique gouvernementale. Affectation des recettes supplémentaires à des dépenses. Précipitation avec laquelle le Sénat est amené à examiner ce collectif budgétaire. Croissance économique. Souhaite réévaluer les recettes de 20 milliards de francs et affecter ce surcroît de recettes pour moitié à la baisse du déficit et pour moitié sous forme de diminution des prélèvements obligatoires. Poids des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'investissement. Mesures annoncées visant à accorder 2,7 milliards de francs aux chômeurs et aux personnes défavorisées. Situation d'excédent primaire. Charge de la dette. Réforme des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle. Suppression de l'article 24 relatif à l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes. Propositions de la commission. (p. 7777) : estimations faites par la commission des finances - **Après l'art. 1er** (p. 7790) : s'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Marie-Claude Beaudou (fixation à 20 % du taux d'imposition des plus-values de cession d'actifs) - **Avant l'art. 1er bis** (p. 7790) : demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 1 de M. Thierry Foucaud (prise en compte des communes siège d'un établissement hospitalier) - **Art. 1er bis** (*abandon de créance au profit de l'Agence France-Presse*) (p. 7791) : son amendement de suppression n° 31 ; adopté - **Art. 2 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 7797, 7799) : son amendement n° 32 : majoration des ressources brutes de 20 milliards de francs ; retiré. (p. 7800, 7807) : accepte l'amendement n° 69 du Gouvernement (correction de l'équilibre de ce collectif budgétaire à trois titres) et s'oppose à l'amendement n° 29 de Mme Marie-Claude Beaudou (majoration des ressources brutes de 5000 millions de francs) - **Art. 3 et Etat B** (*dépenses ordinaires des services civils - ouvertures*) (p. 7809) : dépenses nouvelles mises à la charge des collectivités territoriales. Exemple des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 70 du Gouvernement (ouverture de trois millions de francs de crédits supplémentaires afin de prendre en compte les dernières décisions en matière de minima sociaux) - **Art. 10** (*répartition des excédents de redevance*) (p. 7813, 7814) : son amendement n° 33 : nouvelle répartition de l'ensemble des excédents de la redevance audiovisuelle au titre de l'exercice 1999 ; adopté. (p. 7815) : considère que l'amendement n° 15 de Mme Danièle Pourtaud, portant sur le même objet, est largement satisfait par son amendement n° 33 précité - **Avant l'art. 11** : son amendement n° 34 : clôture le 30 juin 2000 des plans d'épargne en vue de la retraite et exonération d'impôt sur le revenu des sommes qui y figureront ; adopté - **Après l'art. 11** (p. 7816, 7817) : son amendement n° 35 : exonération d'impôt sur le revenu des sorties en rente viagère des contrats d'assurance-vie investis en actions ; adopté - **Art. 11 bis** (*éligibilité au plan d'épargne en actions des actions émises par les sociétés ayant leur siège dans un autre Etat membre de la Communauté européenne reçues en échange d'actions cotées détenues dans un plan à la date de l'échange*) (p. 7818) : son amendement n° 36 : extension de l'éligibilité du plan

d'épargne en actions aux actions émises par les sociétés ayant leur siège dans l'Union européenne ; adopté - **Après l'art. 11 bis** (p. 7819) : son amendement n° 71 : exonération d'impôt sur le revenu et de charges sociales des indemnités de licenciement pour autant qu'elles soient réinvesties dans les six mois dans des créations de sociétés non cotées ; retiré - **Art. 12** (*mesures d'adaptation au droit communautaire*) (p. 7820) : son amendement n° 37 : suppression du B de cet article relatif au crédit d'impôt recherche pour le rétablir sous forme d'un article distinct ; adopté - **Après l'art. 12** (p. 7821) : ses amendements n° 38 : suppression de la modulation régionale du crédit d'impôt recherche ; et n° 39 : exonération de TVA, sans possibilité d'option, de l'ensemble des opérations de cession de créances et de gestion des créances cédées ; adoptés - **Art. 13** (*extinction du régime intra-communautaire des comptoirs de vente, modernisation et simplification des contributions indirectes*) (p. 7825) : accepte les amendements n° 16 de M. Claude Haut (maintien des formalités de circulation pour les vins embouteillés achetés par des particuliers) et n° 68 du Gouvernement (amendement rédactionnel résultant de la adoption par les marchands en gros du statut d'entrepôt agréé. Régime des contributions indirectes en ce qui concerne la taxe perçue au profit de la Caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés sur les boissons ayant un titre alcoométrique supérieur à 25 % vol) - **Art. 14** (*conséquences fiscales du changement de mode d'exploitation de certaines entreprises*) (p. 7826, 7830) : ses amendements n° 40 : extension à toutes les sociétés y compris les sociétés en participation du report d'imposition des plus-values d'apport et d'échange de titres en cas de fusion, scission ou apport partiel d'actifs ; n° 41 : remplacement de la notion de perte de propriété par une énumération plus précise des faits susceptibles de mettre fin aux reports d'imposition des plus-values d'apport ; n° 43 : remplacement de la notion de perte de propriété par une énumération plus précise des faits susceptibles de mettre fin au report d'imposition pour les plus-values résultant de l'échange de titres à l'occasion d'une opération de scission ou de fusion ; adoptés ; et n° 42 : non-assimilation à une cession, en cas de reprise des apports initiaux, de l'annulation des titres correspondants à ces apports ; retiré - **Après l'art. 14** (p. 7831) : son amendement n° 72 : remplacement de la remise en cause du report d'imposition par une amende de 5 % du montant des résultats omis pour les contribuables n'ayant pas joint un état de suivi de leur plus-values en report d'imposition ; adopté - **Art. 16** (*paiement par virement direct sur le compte du Trésor à la Banque de France*) (p. 7832) : son amendement n° 44 : entrée en vigueur de cette mesure à compter du 1er mars 2000 ; adopté - **Après l'art. 16** : son amendement n° 45 : rapport au Parlement sur les activités de la Direction générale des douanes ; adopté - **Art. 17** (*transmission par voie électronique des déclarations des particuliers*) (p. 7833) : son amendement n° 73 : nouvelle rédaction de l'article 1649 quater B ter du code général des impôts afin de garantir, par un arrêté pris après avis de la CNIL, la préservation de la confidentialité de l'information transmise à l'administration fiscale ; retiré - **Art. 17 bis** (*suppression des seuils de déclaration*) (p. 7834) : son amendement de précision n° 46 ; adopté - **Art. 18** (*compétence territoriale des receveurs des impôts et motivation des avis de mise en recouvrement*) : son amendement n° 47 : suppression des validations législatives relatives à la mise en recouvrement ; adopté - **Avant l'art. 20** (p. 7837) : son amendement n° 74 : report d'une année de l'application de l'article 21 de la loi de finances de 1999 qui abroge les arrêtés Miot, restaure les sanctions en cas de non-déclaration et fixe les règles d'évaluation des biens immobiliers en Corse ; adopté - **Art. 20** (*aménagement du régime des groupes de sociétés*) (p. 7840) : cas des sociétés mères qui ont opté pour ce régime il y a cinq ans. - **Art. 21** (*aménagement des régimes fiscaux des SOFERGIE et du crédit-bail mobilier*) (p. 7841) : date d'entrée en vigueur du dispositif - **Après l'art. 21** : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'oppose à l'amendement n° 26 de Mme Marie-Claude Beaudeau (minoration de la taxe d'habitation acquittée par les redevables de cet impôt qui reçoivent des revenus moyens). (p. 7842) : son amendement n° 75 : instauration d'un mécanisme d'amortissement des parts pour le régime d'imposition des sommes investies dans un fonds commun de placement à risque. Assouplissement des

conditions d'éligibilité au quota de 50 % que doivent respecter les fonds communs de placement afin d'y inclure les titres de holdings ou de holdings de holdings implantées dans un pays de l'Union européenne ; adopté - **Avant l'art. 21 bis** (p. 7844) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 de Mme Marie-Claude Beaudeau (prorogation jusqu'en 2006 de la possibilité d'un amortissement exceptionnel en douze mois des investissements en matériels permettant d'économiser l'énergie ou de mettre en oeuvre de nouveaux procédés utilisant des énergies renouvelables) - **Art. 21 quinquies** (*exonération de contribution annuelle sur les revenus tirés de la location de locaux situés dans des immeubles achevés depuis plus de quinze ans pour les immeubles faisant partie de villages de vacances ou de maisons familiales agréés*) : son amendement de suppression n° 48 ; adopté - **Après l'art. 21 sexies** (p. 7846) : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Marie-Claude Beaudeau (régime de TVA applicable aux réseaux de chaleur). (p. 7847) : accepte l'amendement n° 7 de M. Yann Gaillard (précision sur l'exemption de taxes foncières prévue par l'article 1382 du code général des impôts pour certains immeubles publics non productifs de revenus). (p. 7848) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 18 de M. Jean-Pierre Placade et n° 22 de M. Aymeri de Montesquiou (extension de l'exonération de longue durée de taxe foncière sur les propriétés bâties aux centres d'hébergement d'urgence acquis ou aménagés) mais aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements précités. (p. 7850) : accepte l'amendement n° 8 de M. Patrick Lassourd (fixation à 10 % de la limite dans laquelle les conseils généraux peuvent modifier les coefficients multiplicateurs des tarifs de la vignette automobile pour les véhicules d'une puissance supérieure à 4 CV). (p. 7854, 7856) : son amendement n° 76 : inscription des nouveaux fonds de compensation dans le code général des impôts et précision de leur régime ; adopté. Prélèvement sur les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle. Contribution volontaire d'Aéroports de Paris - **Après l'art. 21 octies** (p. 7858) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis (détermination du potentiel fiscal d'une commune à taxe professionnelle de zone en tenant compte de la correction appliquée l'année précédant l'institution de la taxe) - **Art. 21 nonies** (*répartition des crédits des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*) : son amendement de suppression n° 49 ; adopté. - **Art. 21 decies** (*versements des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle aux établissements publics de coopération intercommunale faisant l'objet d'un écrêtement*) (p. 7859) : son amendement de suppression n° 50 ; adopté - **Art. 21 undecies** (*attribution d'une partie des ressources des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle au fonds national de péréquation*) (p. 7860) : son amendement de suppression n° 51 ; adopté - **Art. 21 duodecies** (*mode de calcul de l'écrêtement des bases de taxe professionnelle*) : son amendement de suppression n° 52 ; adopté - **Art. 21 terdecies** (*plafonnement des baisses de taxe professionnelle*) (p. 7861) : son amendement de suppression n° 53 ; adopté - **Art. 21 quaterdecies** (*déclarations électroniques d'impôt sur les sociétés et télérecouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée*) : son amendement n° 54 : application de cet article aux entreprises dont l'équipement le permet ; adopté - **Après l'art. 21 quaterdecies** (p. 7862) : son amendement n° 55 : rapport au Parlement sur les activités de la Direction générale des impôts ; adopté - **Art. 21 septdecies** (*compensation de la réforme de la taxe professionnelle des communes membres de groupements sans fiscalité propre qui se transforment en établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle*) (p. 7863) : son amendement n° 56 : reversement de la part de la compensation de la suppression des bases "salaires" de la taxe professionnelle par les communes uniquement si l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale a pris une décision dans ce sens à la majorité simple ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 17 de M. Bernard Angels (possibilité pour le groupement de percevoir directement la compensation) au profit de son amendement n° 56 précité - **Art. 23** (*modification des catégories de recettes susceptibles d'alimenter le compte d'affectation*

spéciale n° 902-24) (p. 7864) : son amendement de suppression n° 57 ; adopté. Versement par la société de gestion de participations aéronautiques SOGÉPA du dividende au titre de l'exercice 1998 issu de la cession à l'Etat des titres de la société Dassault-Aviation détenus par la SOGÉPA - **Après l'art. 23** (p. 7865, 7866) : ses amendements n° 58 : suppression des versements au budget général des ressources du compte d'affectation spéciale des produits de privatisation ; n° 59 : transmission aux présidents des commissions des finances de chaque assemblée des pièces justifiant l'évaluation des entreprises publiques à l'occasion de chaque opération de privatisation ; et n° 60 : remise au Parlement d'annexes explicatives à l'occasion de l'examen de chaque projet de loi de finances de l'année ; adoptés - **Art. 24** (*mise en oeuvre de l'accord du 27 mai 1997 entre la France et la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945*) (p. 7867) : son amendement de suppression n° 61 ; adopté. Problème difficile de l'indemnisation - **Avant l'art. 25** (p. 7870) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de M. Jacques Valade (mise en place des critères d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine spécifique aux communes urbaines en prévoyant que, pour les communautés membres d'une communauté urbaine existant actuellement, le revenu par habitant pris en compte dans l'indice synthétique se compare non pas au revenu par habitant des communes de plus 10 000 habitants mais au revenu moyen par habitant des communes de la même strate démographique) - **Art. 25** (*reconduction du financement du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, PMPOA, par le fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE*) (p. 7871) : son amendement de suppression n° 62 ; rejeté - **Art. 26** (*non attribution d'aide personnelle au logement pour les locataires d'un logement appartenant à l'un de leurs ascendants ou descendants ou ceux de leur conjoint ou concubin*) (p. 7872) : son amendement n° 63 : extension de l'interdiction d'attribuer l'aide personnelle au logement à la location aux ascendants ou descendants d'une personne liée par un pacte civil de solidarité ; adopté - **Après l'art. 26** : son amendement n° 77 : extension du bénéfice du régime fiscal dit "Besson" en faveur de l'investissement locatif à la location aux ascendants ou descendants de l'investisseur ; adopté - **Art. 27** (*maintien du prélèvement pour frais de recouvrement sur le produit de la CSG sur les revenus du patrimoine*) (p. 7873) : son amendement de suppression n° 64 ; adopté - **Art. 31** (*participation du fonds de prévention des risques naturels majeurs au financement des études préalables aux plans de prévention de ces risques et modification du financement de ce fonds*) (p. 7874) : son amendement rédactionnel n° 65 ; adopté - **Art. 32** (*garanties de l'Etat aux emprunts de la société de gestion de participations aéronautiques dans le cadre de la fusion entre Aérospatiale-Matra et DASA*) (p. 7875) : son amendement de suppression n° 66 ; retiré. Garantie de l'Etat - **Après l'art. 32** (p. 7876, 7877) : s'oppose à l'amendement n° 78 du Gouvernement (clarification du statut des contentieux portant sur la transfusion sanguine) - **Coordination** : accepte la demande de renvoi pour coordination en application de l'article 47 bis, alinéa 3, du règlement du Sénat, de l'article 2 et de l'article 7 de ce projet de loi de finances rectificative - **Art. 2 et Etat A** (*équilibre général*) (p. 7878, 7884) : accepte l'amendement n° A-1 du Gouvernement (majoration du produit de la redevance audiovisuelle) - **Art. 7** (*comptes d'affectation spéciale - ouvertures*) : accepte l'amendement n° A-2 du Gouvernement (augmentation des crédits de paiement).

Nouvelle lecture [n° 0152 (1999-2000)] - (22 décembre 1999) - Rapporteur général de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 7937, 7940) : précipitation avec laquelle certains sujets ont dû être abordés. Rejet de l'amendement qui portait sur les activités de l'Établissement français du sang. Dispositif concernant les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle. Articles visant à parfaire l'information du Parlement. Méthodologie budgétaire. Echec de la commission mixte paritaire. Niveau prévisionnel des recettes fiscales pour 1999. "Cagnotte". Article d'équilibre du collectif budgétaire. Points d'accord et de désaccord entre les deux assemblées.

Traitement des villes-centres de communauté urbaine au regard des droits à la dotation de solidarité urbaine. Refus d'étendre le régime "Besson" aux locaux loués à des ascendants ou descendants. Maintien du prélèvement de l'Etat pour frais de recouvrement de la contribution sociale généralisée. Bilan équilibré en ce qui concerne les articles fiscaux. Réestimation des recettes. Dette de l'Etat. Prélèvements obligatoires. Impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu. TVA. Progrès de la transparence comptable et budgétaire. Amorce d'une vraie réforme de la méthodologie des finances publiques. Invite le Sénat à voter sa motion tendant à opposer la question préalable - **Question préalable** (p. 7941, 7942) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée. Nécessité impérieuse de réduire les prélèvements obligatoires. Recettes fiscales pour 1999. Rôle du Parlement dans la discussion budgétaire. Meilleure maîtrise de la dépense publique.

MARQUÈS (René), sénateur (Pyrénées-Orientales) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 475 (JO Débats du 3 mars 1999) (p. 1242) - Ministère : Equipement - *Avenir du TGV Méditerranée* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1899) - **Trains à grande vitesse (TGV)**

n° 503 (JO Débats du 26 mars 1999) (p. 1861) - Ministère : Economie - *Aide aux rapatriés* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2870) - **Rapatriés**

n° 636 (JO Débats du 4 novembre 1999) (p. 5663) - Ministère : Agriculture - *Danger de la chasse au sanglier dans les Pyrénées-Orientales* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7910) - **Chasse**

MARTIN (Pierre), sénateur (Somme) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 633 (JO Débats du 28 octobre 1999) (p. 5591) - Ministère : Aménagement du territoire - *Conditions d'attribution de la prime à l'aménagement du territoire dans la Somme* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5799) - **Aménagement du territoire**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) (p. 7472, 7474) : budget en augmentation. Participation des collectivités locales. Dérive budgétaire. Baisse démographique. Rémunération des fonctionnaires. Pérennisation des emplois-jeunes. Problème de l'illettrisme. Qualité des enseignants. Place limitée réservée à la médecine scolaire. Délivrance par les infirmières scolaires de la pilule du lendemain. Prérogatives pédagogiques et responsabilité pénale des directeurs d'école. Non-respect du principe de parité avec l'enseignement privé sous contrat inscrit dans la loi Debré du 31 décembre 1959. Votera contre ce projet de budget.

MASSERET (Jean-Pierre), secrétaire d'Etat aux anciens combattants, auprès du ministre de la défense.

puis secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, délégué auprès du ministre de la défense (JO Lois et décrets du 24 mars 1999).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 376 de M. Daniel Eckenspieller : **Service national** (*Avenir des jeunes bénéficiant d'un report d'incorporation*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 13).

n° 381 de M. René-Pierre Signé : **Lycées** (*Création d'un BTS aquacole au lycée agricole de Château-Chinon*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 15).

n° 388 de M. Bernard Murat : **Enseignants** (*Réforme des heures complémentaires des enseignants*) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 15).

n° 465 de M. Gérard Delfau : **Aménagement du territoire** (*Reconversion du bassin minier de Graissessac*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2878).

n° 478 de M. Charles Ginesy : **Gendarmerie** (*Maintien de deux gendarmeries dans le canton de Guillaumes*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2396).

n° 499 de M. Christian Bonnet : **Prisons** (*Situation du centre pénitentiaire de Ploemeur*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2876).

n° 505 de M. Georges Mouly : **Elus locaux** (*Responsabilité pénale des élus*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2877).

n° 551 de M. Nicolas About : **Maisons de retraite et foyers logements** (*Projet de fermeture de la maison de retraite de Ville-Lebrun*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4548).

n° 562 de M. James Bordas : **Adoption** (*Suspension des procédures d'adoption d'enfants avec le Viêt-nam*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4550).

n° 588 de M. Pierre Laffitte : **Autoroutes de l'information** (*Développement et sécurisation du commerce électronique*) (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5523).

n° 602 de M. Jean Huchon : **Poste (La)** (*Agents contractuels de La Poste en attente de titularisation*) (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5526).

n° 606 de M. Christian Bonnet : **Collectivités locales** (*Financement des secours en mer*) (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5527).

n° 611 de M. Gérard César : **Agriculture** (*Fonds d'allègement des charges des agriculteurs (FAC)*) (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5525).

n° 616 de M. Christian Demuynck : **Sécurité publique** (*Dissolution de la compagnie départementale d'intervention de la Seine-Saint-Denis*) (JO Débats du 3 novembre 1999) (p. 5528).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi créant le Conseil national des communes "Compagnon de la Libération"** [n° 0142 (98-99)] - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1254, 1255) : hommage aux résistants. Evocation historique de la guerre de 1939-1945 et de la création de l'ordre de la Libération. Publication dans le rapport de la liste de tous les Compagnons. Pérennité de l'ordre. Création d'un établissement public à caractère administratif. Devoir de mémoire. Fonctionnement du futur conseil national. Acceptera les amendements proposés par la commission. Apprentissage de la citoyenneté pour les jeunes générations. - **Art. 2** (*missions du Conseil national des communes "Compagnon de la Libération"*) : accepte les amendements de la commission n° 1 (extension de la mission de mémoire aux médaillés de la Résistance française) et n° 2 rédactionnel - **Art. 4** (*présidence du Conseil national*) (p. 1256) : accepte l'amendement de précision n° 3 de la commission - **Art. 7** (*service de la médaille de la Résistance française*) (p. 1256) : accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - **Art. 10** (*conditions d'entrée en vigueur de la présente loi*) (p. 1257) : accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** : développement du travail de mémoire, élément constitutif de la citoyenneté française. Engagement d'une réforme conduisant à l'insertion du département ministériel des anciens combattants dans le ministère de la défense. Enseignement de l'histoire. Participation des collectivités territoriales au devoir de mémoire.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense** [n° 0171 (98-99)] - (20 mai 1999) - **Titre Ier** (*la réserve militaire*) - **Chapitre Ier** (*dispositions générales*) - **Section 1** (*dispositions communes*) - **Art. 1er** (*principes généraux de la réserve*) (p. 3210, 3213) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 1 (nouvelle rédaction de la première phrase du premier alinéa de l'article en mettant l'accent sur la place du volontariat au sein du nouveau dispositif des réserves), n° 2 (rappel du caractère volontaire de l'adhésion aux réserves), n° 3 (inscription de la participation à la réserve dans la perspective plus large d'un parcours citoyen), n° 4 (importance du lien entre la nation et les armées), n° 5 et n° 8 (substitution des mots "réserve opérationnelle et citoyenne" aux mots "première et deuxième réserves"), n° 6 (prise en compte des besoins des armées) et n° 9 (attribution de la qualité de partenaires de la défense aux entreprises favorisant la mise en oeuvre de la loi) et demande le retrait du n° 7 rédactionnel - **Art. 4** (*limites d'âge*) (p. 3229) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (assouplissement des limites d'âge prévues à l'article) - **Art. 6** (*participation bénévole à des activités dans la réserve*) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (élargissement du champ des activités pour lesquelles les réservistes reçoivent la qualité de collaborateurs occasionnels du service

public) - **Section 2** (*dispositions relatives aux volontaires pour servir dans la première réserve*) - **Art. 7** (*durée et objet de l'engagement de service dans la première réserve*) (p. 3230) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (possibilité d'exercice des activités des réservistes en dehors des frontières nationales) - **Art. 9** (*droit d'absence du réserviste de son poste de travail dans la limite de cinq jours ouvrés par an*) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (durée des activités à accomplir dans la réserve opérationnelle) - **Art. 10** (*autorisation de l'employeur pour des activités dans la première réserve d'une durée supérieure à cinq jours*) (p. 3231) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de la commission (information de l'autorité militaire du refus notifié aux réservistes) - **Art. 11** (*durée des activités à accomplir au titre de l'engagement de service dans la première réserve*) : accepte les amendements de la commission n° 15 de conséquence et n° 16 (limitation de l'ensemble des activités dans la réserve à une durée de 120 jours) - **Art. 16** (*conditions de recours aux réservistes de la gendarmerie soumis à l'obligation de disponibilité*) (p. 3232) : accepte l'amendement de suppression n° 17 de la commission - **Après l'art. 17** (p. 3233) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (réintroduction de l'article 16 supprimé précédemment) - **Section 4** (*dispositions relatives à la deuxième réserve*) - **Avant l'art. 18** : accepte l'amendement n° 19 de la commission (définition de l'objet de la réserve citoyenne) - **Art. 18** (*composition de la deuxième réserve*) (p. 3234) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (accès direct à la réserve citoyenne) - **Chapitre II** (*dispositions sociales et financières*) - **Art. 20** (*rémunération des réservistes au titre de l'engagement dans la première réserve ou au titre de la disponibilité*) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (encouragement du volontariat dans la réserve opérationnelle) - **Titre III** (*dispositions particulières*) - **Chapitre II** (*dispositions finales*) - **Art. 39** (*modifications apportées au code du travail*) (p. 3237) : accepte les amendements de la commission n° 22 (suppression de la mention de faute grave non liée à l'accomplissement de la période) et de cohérence n° 23 et n° 24 - **Art. 46** (*modification du code du service national*) (p. 3239) : accepte l'amendement n° 25 de la commission (possibilité de fractionner le volontariat militaire) - **Art. 47** (*modifications relatives au statut général des militaires*) (p. 3240) : accepte l'amendement de cohérence n° 26 de la commission - **Après l'art. 48** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 de la commission (institution d'une journée nationale du réserviste) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3241) : critères d'intervention identiques pour la réserve opérationnelle et pour les forces armées d'active.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc"** [n° 0418 (98-99)] - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4770, 4773) : signification historique du conflit d'Algérie permettant de le qualifier de guerre. Prise en compte de la réalité vécue. Demandes des associations d'anciens combattants. Devoir de mémoire exigeant la réalité historique. (p. 4788, 4789) : interventions constructives des sénateurs. Dépassement des différences de religion, de philosophie, de couleur de peau, d'ethnie ou de culture, rendu possible par les valeurs de la République. Situation des harkis. Choix du site de réalisation du mémorial national consacré à la guerre d'Algérie. Histoire à l'origine des valeurs indispensables pour une société. Voeux de paix, de sécurité et de fraternité pour l'Europe et les pays de la Méditerranée.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense** - *Deuxième lecture* [n° 0477 (98-99)] - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5131, 5133) : améliorations apportées au texte en première lecture par le Sénat et l'Assemblée nationale. Ambitions communes du Sénat et de l'Assemblée nationale pour la réserve militaire. Engagement du Gouvernement d'assurer une mise en oeuvre rapide de la réforme. Volonté du Gouvernement de donner aux réserves les moyens de leur montée en puissance. Crédits affectés aux réserves. Volonté de concertation. Place grandissante de la réserve au sein de l'armée active.

Ouverture par le projet de loi des conditions d'accès à la réserve pour les jeunes. Appel de préparation à la défense et préparations militaires. Inscription dans les traditions républicaines du consensus sur les questions de défense.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p. 7410, 7411) : rigueur de la gestion des crédits budgétaires. Reconnaissance du terme "guerre d'Algérie". Evolution annuelle de la retraite mutualiste. Renforcement des moyens de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC. Politique de la mémoire. Mémorial de l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine et mémorial du Struthof. Possibilité d'une ligne budgétaire spéciale "sépultures-nécropoles". Gestion des crédits affectés aux centres d'appareillage. Politique du handicap. Malgré son souhait, absence d'avancement du dossier concernant la dé cristallisation des pensions. Evolution de la situation des pensions des grands invalides. Mise en oeuvre prochaine de l'allocation de remplacement pour l'emploi, ARPE. (p. 7412, 7413) : conditions d'obtention du Titre de reconnaissance de la nation. Attribution de la carte du combattant. Question des rappelés de la guerre d'Algérie. Suppression prévue de la circulaire de 1992 concernant les psychotraumatismes. Amélioration de la situation des veuves de guerre. Echec de l'indemnisation des incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes. Nécessité d'une meilleure lisibilité du rapport constant. Conditions d'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance. Politique générale de la nation et des collectivités territoriales en faveur des harkis. Participation des rapporteurs du budget des anciens combattants de l'Assemblée nationale et du Sénat à une concertation au sujet de la campagne double. Choix de la date commémorative de la fin de la guerre d'Algérie. Reconnaissance matérielle et morale de la France envers ses anciens combattants - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 7414) : sa proposition de 10 millions de francs de crédits supplémentaires sur déploiement du budget général - **Art. 66** (*relèvement du plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant*) (p. 7416) : invoque l'article 40 de la Constitution sur l'amendement de M. Guy Fischer n° II-70 (augmentation de l'indice de référence du plafond majorable de 105 à 110 points) - **Après l'art. 66** (p. 7417) : invoque l'article 40 de la Constitution sur les amendements ayant le même objet n° II-1 de la commission des affaires sociales et n° II-72 de M. Guy Fischer (réévaluation de 20 % de la valeur du point d'indice "cristallisé" applicable à la pension d'invalidité et à la retraite du combattant en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Cambodge, au Laos et au Viêt-nam) et sur les amendements identiques n° II-60 de Mme Gisèle Printz et n° II-84 de M. Daniel Hoeffel (engagement de l'Etat à indemniser les Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes). S'engage à faire avancer la procédure d'indemnisation des personnes incorporées de force en Allemagne. Son amendement n° II-69 : possibilité pour les anciens combattants de bénéficier de l'allocation de remplacement pour l'emploi même en cas de refus de l'employeur ; adopté - **Art. 66 bis** (*revalorisation des pensions des grands invalides*) (p. 7418) : invoque l'article 40 de la Constitution sur les amendements ayant le même objet n° II-71 de M. Guy Fischer et n° II-36 de M. Marcel-Pierre Cléach (majoration des pensions des grands invalides de guerre).

- **Proposition de loi modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les militaires étrangers servant dans l'armée française** [n° 0104 (1999-2000)] - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7687, 7688) : le Gouvernement souscrit à cette proposition de loi. Reconnaissance de la nation. Droit d'appréciation du ministère de la défense sur l'attribution de la nationalité aux légionnaires blessés. Problème de la cristallisation des pensions et des retraites accordées aux combattants étrangers

sous le drapeau français. Proposition de loi de M. Michel Pelchat concernant le passé.

MASSION (Marc), sénateur (Seine-Maritime) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances.

Secrétaire-rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination en tant que secrétaire-rapporteur (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Economie, finances et industrie - Commerce extérieur [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 14] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - IV - Mer - Ports maritimes [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 27] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 35 (nomination des commissaires du Gouvernement)** (p. 2844) : se déclare opposé à l'amendement n° 29 de la commission (faculté pour le ministre chargé de l'économie de nommer un commissaire du Gouvernement auprès d'un organe central ou établissement de crédit disposant des prérogatives de puissance publique) - **Art. 38 (assujettissement des entreprises de réassurance aux frais de contrôle de l'Etat)** (p. 2846) : se déclare opposé à l'amendement n° 31 de la commission (abattement de 20 % sur le montant des primes ou cotisations acceptées en réassurance ou en rétrocession).

- **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Art. 49 (fonds de garantie des assurés) - Art. 423-2 du code des assurances (mode d'intervention)** (p. 2980, 2981) : intervient sur l'amendement n° 65 de la commission (procédure d'arbitrage en cas de désaccord entre le président du directoire du fonds de garantie et la commission de contrôle des assurances sur l'opportunité de saisir le fonds). Risque de reconnaissance au fonds de garantie d'un droit de non-intervention. Remise en cause du partage des attributions prévu par la loi de décembre 1989 sur la tutelle de l'Etat sur le secteur de l'assurance. Observations possibles par le directeur du Trésor au sein de la commission de contrôle des assurances. Le groupe socialiste s'abstiendra sur cet amendement - **Art. L. 423-8 du code des assurances (conditions d'application)** (p. 2983, 2984) : soutient les amendements de M. Bernard Angels n° 153 (distinction pour l'indemnisation des clients, selon la nature du contrat, prévoyance ou épargne) et n° 154 (critère de solvabilité).

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1997 [n° 0441 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4203, 4204) : mission constitutionnelle de contrôle des finances publiques par le Parlement. Intervention trop tardive de l'examen des lois de règlement. Caractéristiques de l'exercice 1997. Dérive dangereuse des comptes publics mise en évidence par l'audit budgétaire. Mesures prises par le nouveau Gouvernement. Approche

dynamique de la gestion budgétaire pour retrouver la croissance, permettre à la France de se qualifier pour l'euro et casser l'enchaînement déficit-dette. Exemple du retour à l'équilibre budgétaire des Etats-Unis. Avec le groupe socialiste, votera ce projet de loi de règlement.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2° [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5180, 5182) : différence entre la version initiale de la proposition de loi et le texte issu des travaux de la commission des affaires sociales. Objections sur la couverture facultative, la liberté de définition des produits proposés, le mélange entre opération d'épargne et opération de retraite, le régime fiscal et social favorable aux salariés les plus aisés et le risque de "siphonnage" du régime général. Accroissement des inégalités. Abrogation de la loi dite "loi Thomas". Nécessité d'une complémentarité entre répartition et capitalisation. Actions du Gouvernement : rapport Charpin, mission sur l'épargne salariale, élaboration d'un projet de loi et création du fonds de réserve. Nécessité d'instaurer des fonds d'épargne collectifs, obligatoires et paritaires. Différence entre le caractère "obligatoire" de ces fonds de retraite et les prélèvements obligatoires. Arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes sur des fonds de pension hollandais. Le groupe socialiste ne participera pas à la discussion des articles - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5217) : se déclare favorable à des fonds d'épargne retraite collectifs, obligatoires dans le cadre de l'entreprise ou de la branche professionnelle, et à gestion paritaire. Le groupe socialiste votera contre cette proposition de loi qui ne tient pas compte de ces trois critères.

- **Fait personnel** - (14 octobre 1999) (p. 5218) : précise les propos qu'il a tenus sur le caractère "obligatoire" des fonds de retraite dans le cadre de l'entreprise ou de la branche professionnelle. Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6328, 6331) : politique de réforme fiscale. Justice sociale. Politique d'aide à la création d'emplois et à la réduction des inégalités. Baisse des impôts. Rééquilibrage de la fiscalité du capital et du travail. Réforme de la taxe professionnelle. Modernisation de la fiscalité du logement : baisse de la TVA sur les travaux d'entretien, baisse des frais de notaire et suppression du droit de bail pour les locataires. Réforme des impôts directs. Harmonisation fiscale européenne. Problèmes posés par la libéralisation des mouvements de capitaux. Politique monétaire. Instauration souhaitable d'une taxe sur les opérations de change. Exemple de la taxe Tobin. Encouragement à la transparence des comptes des pays émergents. Soutien du groupe socialiste à la démarche du Gouvernement vers plus de justice et plus de solidarité.

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 2 bis (fixation des seuils d'assujettissement à l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions)** (p. 6395) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° I-4 de la commission (suppression du plancher d'imposition de 2,35 millions de francs prévu pour les indemnités de rupture de contrat de travail ou de mandat social et suppression de la rétroactivité du dispositif).

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 12 bis** (p. 6531) : soutient l'amendement n° I-97 de M. Bernard Angels (exclusion de l'exonération d'impôt des sociétés nouvelles détenues directement ou indirectement, pour plus de 50 %, par une personne physique qui a dirigé personnellement ou par l'intermédiaire de tiers au moins deux

sociétés ayant déposé leur bilan dans le même secteur). Arrêts du Conseil d'Etat - **Après l'art. 14** (p. 6540, 6541) : son amendement n° I-98 : possibilité pour les collectivités locales d'exonérer de la taxe professionnelle les équipements spécifiques des entreprises de manutention portuaire ; retiré. Rapport de la Cour des comptes sur la politique portuaire française. Conditions de concurrence avec les autres ports européens.

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - Commerce extérieur

- (7 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7090, 7091) : évolution des crédits. Important changement de la nomenclature budgétaire. Crédits destinés aux services de l'expansion économique. Effort de la direction des relations économiques extérieures pour adapter son réseau de postes à l'étranger. Financement du pavillon français de l'exposition universelle de Hanovre. Crédits affectés aux organismes d'appui au commerce extérieur. Comité français des manifestations économiques à l'étranger, CFME, et agence pour la coopération technique, industrielle et économique, ACTIM. Regroupement physique du centre français du commerce extérieur, CFCE, et du CFME-ACTIM. Contrats de plan Etat-région. Priorité accordée aux PME. Procédures de soutien financier à l'exportation. Contrats d'objectifs entre la direction des relations économiques extérieures, DREE, et la direction du budget. La commission des finances a donné un avis défavorable à l'ensemble des crédits du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. A titre personnel, considère que ce projet de budget du commerce extérieur est positif.

Nouvelle lecture [n° 0145 (1999-2000)] - (20 décembre 1999) - **Question préalable** (p. 7771) : se déclare opposé à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable. Politique économique et budgétaire du Gouvernement. Dispositions adoptées par le Sénat en première lecture.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Art. 10** (*répartition des excédents de redevance*) (p. 7814, 7815) : soutient l'amendement n° 15 de Mme Danièle Pourtaud (nouvelle répartition de l'ensemble des excédents de la redevance audiovisuelle au titre de l'exercice 1999) - **Art. 21 septdécies** (*compensation de la réforme de la taxe professionnelle des communes membres de groupements sans fiscalité propre qui se transforment en établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle*) (p. 7863) : soutient l'amendement n° 17 de M. Bernard Angels (possibilité pour le groupement de percevoir directement la compensation).

MASSON (Paul), sénateur (Loiret) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Juge titulaire de la Haute Cour de Justice.

Juge titulaire de la Cour de justice de la République.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union Européenne.

Membre de la Commission consultative du secret de la défense nationale.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur : le projet de loi [n° 60 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres portant aménagements du titre Ier de la convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco du 18 mai 1963 - le projet de loi [n° 61 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application de l'article 7 modifié de la convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco du 18 mai 1963 [n° 168 (98-99)] (27 janvier 1999) - **Traités et conventions.**

Proposition de résolution, déposée en application de l'article 73 bis du règlement, sur le projet de décision du Conseil déterminant les bases juridiques pour l'acquis de Schengen qui a été révisé à la suite de la réunion du groupe "Acquis de Schengen" des 14 et 15 mai (n° E-219) [n° 263 (98-99)] (10 mars 1999) - **Union européenne.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 229 (98-99)] autorisant la ratification du Protocole établissant, sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne et de l'article 41, paragraphe 3, de la convention Europol, les privilèges et immunités d'Europol, des membres de ses organes, de ses directeurs adjoints et de ses agents [n° 282 (98-99)] (24 mars 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 161 (98-99)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération dans leurs zones frontalières entre les autorités de police et les autorités douanières (ensemble une déclaration) [n° 377 (98-99)] (26 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 315 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière [n° 379 (98-99)] (26 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur : - le projet de loi [n° 162 (98-99)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière ; - le projet de loi [n° 357 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République italienne relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière [n° 381 (98-99)] (26 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Gendarmerie [n° 92 (1999-2000) tome 5] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 490 (98-99)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière (ensemble une déclaration) [n° 119 (1999-2000)] (8 décembre 1999) - **Traités et conventions.**

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 8 (JO Débats du 4 décembre 1998) (p. 5752) - Ministère : Premier ministre - *Redéploiement des forces de sécurité* - Réponse le 29 janvier 1999 (p. 443) - **Police**

Questions orales sans débat :

n° 456 (JO Débats du 11 février 1999) (p. 882) - Ministère : Equipement - *Désignation du concessionnaire de l'autoroute A 19* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1898) - **Autoroutes**

n° 504 (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1970) - Ministère : Equipement - *Trafic routier dans le Loiret* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3061) - **Routes**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres portant aménagements du titre Ier de la convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco du 18 mai 1963 [n° 0060 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 61 (98-99)** - Son intervention présentée par M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères (p. 1267).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application de l'article 7 modifié de la convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco du 18 mai 1963 [n° 0061 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 60 (98-99)** - Voir son intervention présentée par M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, sous le projet de loi précité (p. 1267).

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole établissant, sur la base de l'article K 3 du traité de l'Union européenne et de l'article 41, paragraphe 3, de la convention Europol, les privilèges et immunités d'Europol, des membres de ses organes, de ses directeurs adjoints et de ses agents [n° 0229 (98-99)]** - (1er avril 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 2054, 2055) : ratification qui ouvre la voie au fonctionnement effectif d'Europol après un long délai de négociations. Mise en place d'une coopération intergouvernementale ayant pour mission de favoriser l'échange d'informations entre les polices des Etats membres, tandis que les pouvoirs d'enquête demeurent de la stricte compétence des pouvoirs nationaux. Résultat intéressant de l'unité "Drogues Europol". Insuffisance de l'influence française au sein d'Europol. Absence regrettable de contrôle institutionnel de l'action d'ensemble. Interrogations sur l'extension des compétences d'Europol après l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam : reconnaissance d'un pouvoir d'injonction vis-à-vis des Etats membres contraire à l'esprit du traité. Nécessité de coordonner les actions d'Europol, Interpol et du système d'information Schengen, SIS. Priorité au renforcement de la coopération policière européenne. Malgré les incertitudes exposées, propose l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière [n° 0162 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 357 (98-99)** (p. 3441, 3442) : convention de Schengen. Notion de frontières intérieures. Lutte contre la criminalité. Importance du contrôle de l'immigration par l'Italie. Nécessité d'une réflexion de l'Union européenne sur l'immigration. Propose l'adoption de ces projets de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République italienne relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière (ensemble une annexe) [n° 0357 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères -

Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 162 (98-99) - Voir intervention sous le projet de loi n° 162 (98-99) (p. 3441, 3442).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération dans leurs zones frontalières entre les autorités de police et les autorités douanières (ensemble une déclaration) [n° 0161 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3443, 3444) : rôle de l'Allemagne en Europe de l'Ouest en matière de contrôle de ses frontières orientales. Coopération policière avec les "Länder" allemands. Avenir des projets de commissariats communs franco-allemands. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière [n° 0315 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3445) : responsabilité de la frontière extérieure française avec la Suisse dans le cadre de la protection de l'espace Schengen. Pression migratoire aux frontières suisses. Souhait de la Suisse d'une plus grande coopération avec l'ensemble des Etats parties à Schengen. Renforcement des contacts entre les forces de sécurité française et suisse. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

*Deuxième partie :***Défense**

- (8 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la section "Gendarmerie" (p. 7146, 7147) : progression des crédits. Accroissement et diversification des missions. Insuffisance des moyens de fonctionnement courant des unités. Nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires dans le prochain collectif budgétaire. Déficit du nombre de postes de volontaires. Redéploiement des forces de police et de gendarmerie. "Fidélisation" d'une partie des effectifs dans certains départements sensibles. S'associe à l'avis défavorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de budget.

MATHIEU (Serge), sénateur (Rhône) RI.

Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi visant à améliorer le système de prévention et de réparation des risques professionnels [n° 184 (98-99)] (2 février 1999) - **Risques professionnels.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Marcel Lesbros, Aymeri de Montesquiou et Joseph Ostermann, tendant à la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie [n° 403 (98-99)] (8 juin 1999) - **Afrique du Nord.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 33 (statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles) - Art. L. 632-1 du code rural (statut des organisations interprofessionnelles)** (p. 387) : son amendement, soutenu par M. Jean-Paul Emorine, n° 579 : maintien du potentiel

économique des membres des organisations interprofessionnelles ; adopté - **Art. 34** (*extension des accords interprofessionnels - art. L. 632-4 du code rural*) (p. 391) : son amendement de conséquence, soutenu par M. Jean-Paul Emorine, n° 580 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) (p. 7072, 7073) : évolution des crédits. Politique gouvernementale. Encouragement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat. Activités économiques en milieu rural. Relations avec les banques. Transmission de l'entreprise. Crédits de l'animation locale. Déséquilibre du fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Réforme des zones de revitalisation rurale. Opération "1 000 villages de France" mise en place en 1993. Commissions du commerce rural. En attendant les réponses du Gouvernement, fait part de son très grand scepticisme à l'égard de ce budget.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7210, 7211) : budget en diminution. Réduction des crédits et de la dotation aux jeunes agriculteurs, DJA, et suppression du fonds pour l'installation en agriculture, FIA. Problématique du financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Application des 35 heures. Elargissement de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Report de toute proposition de modification fiscale ou sociale émanant de la majorité sénatoriale. Conditions d'application de la nouvelle organisation commune des marchés, OCM, pour la filière viticole. Refus d'assimiler l'alcool à une drogue. Encouragement des productions de qualité au travers des appellations d'origine contrôlée, AOC. S'oppose à ce projet de budget.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7283, 7284) : situation dramatique du peuple irakien : demande la levée immédiate de l'embargo. Influence des Etats-Unis. Respect impératif des droits fondamentaux de l'Irak. S'oppose au programme "pétrole contre nourriture". Soutien technique et économique à l'Albanie.

MAUROY (Pierre), sénateur (Nord) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 68 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 165) - Ministère : Affaires étrangères - *Crise du Kosovo* - Réponse le 22 janvier 1999 (p. 165) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2098, 2099) : décentralisation. "Emiettement communal". Lente application de la réforme du regroupement. Exemple des pays voisins. Communautés urbaines. Elargissement des compétences. Allongement du délai requis pour choisir le

nouveau système. Souplesse dans les transferts de compétences. Notions de compétences partagées. Exemple des équipements culturels. Exemple de Lille et de la région du Nord-Pas-de-Calais. Nombre d'étudiants. Election au suffrage universel des délégués communautaires. Nouvelle étape de la décentralisation. Nécessité pour la France de se moderniser.

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 4** (*cas des communautés urbaines existantes*) (p. 2231) : son amendement, soutenu par M. Jean-Claude Peyronnet, n° 440 : fixation à un an du délai laissé aux communautés urbaines pour adopter ou non la taxe professionnelle unique, TPU ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 quater** (p. 2420, 2421) : maintien de la possibilité pour les communes de s'associer. Exemple de la communauté urbaine de Lille et des communes d'Hellemmes et Lomme. (p. 2422) : exemple de la fusion de communes avec Dunkerque. Population consultée à travers les élections municipales - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2424) : intervient sur l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes) - **Après l'art. 46 quater** (p. 2427) : intervient sur les amendements n° 344 (fusion réservée aux communes limitrophes) et n° 342 (maintien des effectifs des conseils municipaux des communes fusionnées jusqu'à l'expiration du mandat municipal) de M. Alex Türk.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 4** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux services d'aide à la personne*) (p. 6446) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Demerliat, n° 1-94 : maintien de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les services d'aide à domicile, gérés par les centres communaux d'action sociale ; retiré.

MÉLENCHON (Jean-Luc), sénateur (Essonne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 282, 283) : intervention du législateur sur la réalité sociale. Nécessité de corriger l'inégalité sociale fondamentale existante. Demande l'adoption du texte voté par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)]** - (3 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 145 (98-99)** (p. 647, 649) : revendication identitaire kanak. Enracinement de la population d'origine européenne. Réforme constitutionnelle. Citoyenneté calédonienne. Accord de Nouméa. Soutien du groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0145 (98-99)]** - (3 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 146 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 146 (98-99) (p. 647, 649).

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1321) : caractère universaliste de la bataille pour la parité.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1559, 1561) : origine de la proposition de loi. Mise en place d'un processus destiné à combattre la discrimination. Droits indispensables pour les couples homosexuels. Emancipation et liberté de la personne. Définition et légitimation sociale du PACS. Préoccupation d'universalité des droits. Souhait de l'encouragement par la loi de la solidarité à l'égard d'autrui - **Avant l'art. 1er** (p. 1573) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil). (p. 1597, 1598) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (définition du concubinage - art. 310-1 à 310-3 du code civil) - **Art. 1er** (*création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil*) (p. 1606, 1607) : formules inspirées du mariage appliquées au PACS. Volonté d'ouverture, de liberté et de tolérance traduite par le PACS - **Rappel au règlement** (p. 1632) : souhaite que les plaisanteries autour de son nom soient retirées du compte rendu des travaux.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4787, 4788) : accord entre les mots et les faits. Contexte de la décolonisation pour une guerre civile, politique et sociale. Souhait d'une réconciliation entre la France et l'Algérie.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2° [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5183, 5185) : nouvelle offensive en faveur des fonds de pension. S'associe aux critiques de M. Marc Massion. Proposition de loi reposant sur l'idée de l'incapacité du régime de retraite par répartition à absorber le choc démographique à venir. Nécessité de considérer la société dans sa globalité. Préférence pour un ratio occupés-inoccupés. Retour au plein emploi. Rapport de M. Jean-Michel Charpin. Possibilité de solution résidant dans une nouvelle répartition de la richesse. Sensibilité des fonds de pension au choc démographique. (p. 5186, 5187) : rendements des systèmes par capitalisation. Exemple américain. S'oppose à la création de fonds de pension.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5600, 5603) : attitude caricaturale de la droite sénatoriale : opposition à tout progrès social. Balancement entre l'ordre moral et le libéralisme économique. Exécution du programme électoral de la majorité. Contre-projet de la majorité sénatoriale : allègement des cotisations sociales patronales et accomplissement du rêve libéral, instauration des équivalences, exclusion des cadres du droit commun, conditions de la représentativité syndicale des signataires des accords. Nécessité d'instaurer des cycles dans la production et dans le rythme du temps de travail - **Avant l'art. 1er** (p. 5622) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (tenue d'une conférence nationale sur le développement de la négociation collective). Existence de la commission nationale de la négociation collective. Nécessité de faire appliquer les règles existantes de représentativité des salariés - **Art. 1er** (*nouvelle durée légale du travail*) (p. 5634) : interruptions des débats par la droite. Reprise par M. Alain Vasselie sur cet article d'arguments relevant de la discussion générale. Doute à propos de l'enthousiasme de la droite pour la négociation. Effets des incitations passées à la négociation spontanée. Non-négociation des rapports sociaux de gré à gré. Approbation de la méthode gouvernementale - **Art. 1er ter** (*définition du temps de travail effectif*) (p. 5646, 5647) : conception du temps effectif de travail datant du

gouvernement de Vichy. Définition du travail par la subordination et non par l'acte mécanique de production. (p. 5651, 5652) : intervient sur l'amendement n° 7 de la commission (fixation de la rémunération des temps d'habillage et de déshabillage par conventions ou accords collectifs de travail). Prise en compte des temps morts dans la durée du travail effectif. Préfère s'en remettre à la loi plutôt qu'à la négociation.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2** (*régime des heures supplémentaires*) (p. 5675, 5676) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 10 de la commission. Répercussion sur le salariat d'une partie des gains de productivité. Mise en place de l'ordre public social. Réglementation nécessaire des heures supplémentaires. Efficacité économique des repos compensateurs - **Art. 2 bis** (*durée du travail hebdomadaire maximale*) (p. 5681, 5683) : intervention du politique dans le domaine économique en matière d'ordre public social. Réalités de l'entreprise - **Art. 3** (*régime unique de modulation*) (p. 5692, 5693) : proposition de la commission en deçà du code du travail. Notion d'ordre public social. Nécessité de marquer des bornes pour les questions de cycle du travail. - **Art. 4** (*réduction de la durée du travail organisée sous forme de jours ou demi-journées de repos*) (p. 5696, 5697) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (nouvelle rédaction de cet article facilitant le recours à ce dispositif conventionnel). Délai de prévenance - **Art. 4 bis** (*contrôle du repos dominical*) (p. 5699, 5700) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 15 de la commission. Nécessité de permettre aux inspecteurs du travail de faire respecter la loi - **Art. 5** (*réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants*) (p. 5705) : évolution de l'état d'esprit des cadres. Souhait des cadres de bénéficier des 35 heures. Exception française. Le groupe socialiste déposera des amendements en faveur d'une application générale des 35 heures. (p. 5719, 5723) : ses amendements n° 136 : formulation amplifiant la référence aux maxima horaires dans la semaine ou dans la journée ; n° 137 : référence à des variations plutôt qu'à des limites journalières et hebdomadaires ; n° 139 : suppression des mots "se substituant à celles prévues au deuxième alinéa des articles L. 212-1 et L. 212-7" ; et n° 138 : respect des durées maxima quotidiennes et hebdomadaires du travail ; et n° 140 : globalisation ramenée à un nombre d'heures ; devenus sans objet. Insuffisance d'un décompte en jours de travail. Evolution des mentalités : exemple des cadres de la société Thomson. Effet de plafonnement de carrière des femmes cadres : recherche effectuée par Mme Jacqueline Laufer, professeur au groupe HEC - **Art. 7** (*travail intermittent*) (p. 5742) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 69 de M. Alain Gournac (suppression de la restriction de l'opposition prévue à l'article L. 132-26 du code du travail) - **Art. 10 bis** (*transposition partielle de la directive européenne du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail*) (p. 5748) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 29 de la commission - **Art. 15** (*licenciement d'un salarié refusant les conséquences sur son contrat de travail de l'application d'un accord de réduction du temps de travail*) (p. 5766, 5767) : son amendement n° 141 : suppression de la disposition concernant le licenciement individuel pour cause réelle et sérieuse du salarié refusant la modification de son contrat de travail ; rejeté. Inquiétudes du groupe socialiste. Risque de perturbations dans les conditions de vie du salarié lui rendant impossible le maintien de son emploi. Présomption de culpabilité du salarié. Interprétation de l'expression "réputé reposer sur une cause réelle et sérieuse" : exemple. Nécessité de donner une chance au salarié devant le conseil de prud'hommes. (p. 5769) : prend acte de la décision du Gouvernement d'améliorer ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6613, 6614) : soutient l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale

sur les opérations portant sur les devises). Création d'un comité ATTAC, association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens. Taxation des transactions à visée spéculative. (p. 6620, 6621) : réponse aux divers propos sur le caractère démagogique de l'amendement précité. Initiatives gouvernementales à venir à l'occasion de la présidence française à l'Union européenne. Taxe Tobin.

MERCIER (Louis), sénateur (Loire) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 6** (*conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire, CRADT*) (p. 1795) : soutient l'amendement n° 137 de M. Michel Souplet (insertion parmi les compétences de la CRADT d'une disposition relative aux maisons de services publics). Nécessité de veiller à la non-concurrence entre les maisons de services publics et les services au public assurés par les professionnels libéraux - **Art. 10** (*schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1806) : soutient l'amendement n° 118 de M. Philippe Arnaud (création d'universités thématiques ou de collèges universitaires dans les villes moyennes).

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 38** (*création d'un système national de référence de coordonnées géographiques, planimétriques et altimétriques*) (p. 2043) : son amendement n° 128 : participation des entreprises chargées de l'exécution d'une mission de service public à l'élaboration de ce système de référence ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 4887, 4888) : soutient les amendements de M. Pierre Hérisson n° 409 (établissement des conditions d'achat de l'énergie par la Commission de régulation de l'électricité, CRE) et n° 410 (mise en place d'un préavis d'un an pour la décision partielle ou totale de suspendre de l'obligation pour EDF de conclure un contrat d'achat d'électricité) - **Art. 11** (*régime juridique de l'exploitation d'installations par les collectivités locales et production d'électricité par les distributeurs non nationalisés, DNN, dans leur zone de desserte exclusive*) (p. 4892) : soutient les amendements de M. Pierre Hérisson n° 411 (obligation de transport au bénéfice des communes et de leurs groupements) et n° 412 (possibilité pour la commune ou le groupement de communes d'organiser l'autoconsommation de son électricité dans ses propres établissements, dans les établissements des structures intercommunales dont la commune est membre ou dans ceux qui dépendent d'un de ses prestataires de service public).

MERCIER (Michel), sénateur (Rhône) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre suppléant du Comité des finances locales.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale (JO Lois et décrets du 3 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 220 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 283 (98-99)] (24 mars 1999) - **Collectivités territoriales.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur et décentralisation - Décentralisation [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 31] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 56 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 110 (1999-2000)] (2 décembre 1999) - **Collectivités territoriales.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 130 (1999-2000)] (14 décembre 1999) - **Collectivités territoriales.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 82 (JO Débats du 5 février 1999) (p. 787) - Ministère : Industrie - *Accidents liés au GPL* - Réponse le 5 février 1999 (p. 787) - **Carburants**

n° 157 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2815) - Ministère : Industrie - *Avenir de l'industrie textile* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2815) - **Industrie textile**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 36** (*abrogation des dispositions relatives au financement du Canal Rhin-Rhône*) (p. 2039) : Compagnie nationale du Rhône, CNR. Conséquences de l'abandon de ce projet : augmentation du transport routier. Devenir de la CNR.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 2062, 2064) : architecture institutionnelle classique. Monde rural. Communautés urbaines. Mise en commun des compétences. Taxe professionnelle unique, TPU. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Recours à la fiscalité mixte. Appel à la responsabilité des élus. Répartition de la DGF. Coefficient d'intégration fiscale. Financement partiel de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération. Dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP. Ecart dans le financement par l'Etat de l'intercommunalité entre le milieu urbain et le milieu rural. Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle. Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France. Responsabilisation des élus et approfondissement de la décentralisation.

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Art. 1er (régime juridique des communautés d'agglomération)** - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2211) : intervient sur l'amendement n° 21 de la commission (clarification des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération pourra exercer des compétences d'aide sociale départementale afin de marquer que ce transfert ne pourra résulter que d'une volonté conjointe des parties).

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Art. 21 (création des établissements publics de coopération intercommunale)** (p. 2297) : accepte l'amendement n° 70 de la commission (principe selon lequel l'adhésion à une structure intercommunale doit être l'expression d'une volonté et ne peut résulter par défaut du silence des intéressés) - **Art. 39 (transformation des communautés de villes en communautés d'agglomération ou en communautés de communes)** (p. 2356) : se déclare opposé à l'amendement n° 323 de M. Jacques Legendre (possibilité pour les communautés de villes de se transformer également en communautés urbaines).

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Art. 51 (par priorité) (taxe professionnelle unique)** (p. 2442, 2449) : ses amendements n° 182 : remplacement des mots "communautés de villes" par "groupements substitués aux communes pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle" ; n° 183 rédactionnel ; n° 184 de conséquence et n° 185 rédactionnel ; adoptés. Sur son amendement n° 182 précité, s'oppose au sous-amendement n° 293 de M. Yves Fréville. Demande le retrait des amendements n° 261 de M. Jean-Patrick Courtois (caractère optionnel du passage à la taxe professionnelle unique) et n° 294 de M. Yves Fréville (réduction de l'allocation de compensation). S'oppose aux amendements de M. Robert Bret n° 378 (limitation du champ d'application de la fiscalité mixte aux communautés urbaines et aux communautés d'agglomération) et de conséquence n° 379 et à celui du Gouvernement n° 524 (durée de réduction des écarts de taux modifiable uniquement la première année). Accepte l'amendement de coordination n° 523 du Gouvernement. Souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement de précision n° 297 de M. Yves Fréville. (p. 2450, 2459) : ses amendements n° 186 rédactionnel ; n° 283 ayant le même objet que le n° 187 : suppression du plafonnement de la dotation de solidarité ; et n° 188 : suppression de la référence à la dotation de solidarité urbaine, DSU, et à la dotation de solidarité rurale, DSR ; adoptés. Sur son amendement rédactionnel n° 186 précité, accepte le sous-amendement n° 403 de M. Joël Bourdin. Demande le retrait de l'amendement n° 464 de M. Philippe Richert (extension de la dotation de solidarité à des établissements publics de coopération intercommunale constituant une entité géographique globale) au profit de l'amendement n° 160 de M. Yves Fréville qu'il accepte (bénéfice de la dotation de solidarité étendu à certains établissements publics de

coopération intercommunale à fiscalité propre limitrophes). S'oppose aux amendements du Gouvernement n° 525 (rétablissement des mesures relatives à la dotation de solidarité en cas de recours à la fiscalité mixte pour tous les établissements publics de coopération intercommunale) et de conséquence n° 526, n° 527, n° 528 et n° 529. Demande le retrait des amendements de M. Yves Fréville n° 161 (prise en compte de l'augmentation des bases de taxe professionnelle comme un des critères de répartition de la dotation de solidarité) et n° 298 (non-augmentation de la dotation de solidarité en cas d'accroissement des taux de la fiscalité mixte). - **Art. 47 (régime fiscal des communautés urbaines)** (p. 2461) : son amendement rédactionnel n° 174 ; adopté. S'oppose aux amendements n° 373 de M. Robert Bret (décision de mise en place de la taxe professionnelle unique après avis conforme des conseils municipaux composant la communauté urbaine) et n° 454 de M. André Diligent (précision sur la date de passage à la taxe professionnelle unique). Demande le retrait de l'amendement n° 488 de M. Alain Vasselle (prise en compte pour le calcul de la dotation de fonctionnement) - **Art. 48 (option des communautés urbaines existantes pour la taxe professionnelle unique)** (p. 2462, 2463) : son amendement n° 175 : décision des conseils municipaux du passage à la taxe professionnelle unique, fixée au 1er janvier 2001 ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Robert Bret n° 374 (consultation effective des élus locaux avant tout passage à la taxe professionnelle unique) et n° 375 (suppression du passage automatique à la taxe professionnelle unique à défaut de délibération contraire du conseil de la communauté urbaine) - **Art. 49 (régime fiscal des districts)** (p. 2464, 2465) : son amendement n° 176 : allongement du délai de réflexion accordé aux districts pour le passage à la taxe professionnelle unique ; adopté. Accepte les amendements du Gouvernement n° 521 (allongement du délai pendant lequel les districts peuvent se transformer) et n° 522 de coordination. Demande le retrait des amendements de M. Alain Vasselle n° 494 (remplacement du terme "districts" par ceux "de communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes") et n° 489 (suppression du délai de six mois accordé aux districts) - **Art. 50 (régime fiscal des communautés de communes)** (p. 2466, 2468) : ses amendements n° 178 : possibilité pour les groupements exerçant la collecte, mais ayant délégué le traitement, de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; n° 177 : allongement du délai de passage à la taxe professionnelle unique ; et de conséquence n° 179 ; adoptés. Accepte les amendements rédactionnels de M. Claude Belot n° 462 et n° 461. S'oppose à l'amendement n° 377 de M. Robert Bret (automaticité du passage à la taxe professionnelle unique dans les communautés de communes dont la population excéderait 500 000 habitants) - **Art. 50 bis (règles de perception de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par les syndicats d'agglomération nouvelle)** (p. 2468, 2470) : son amendement de conséquence n° 180 ; adopté. Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 463 de M. Yves Fréville - **Après l'art. 50 bis** (p. 2471, 2472) : son amendement de conséquence n° 181 ; adopté. Sur ce dernier, demande le retrait et, à défaut, s'oppose aux sous-amendements n° 565 et n° 566 de M. Alain Vasselle - **Après l'art. 51** (p. 2473) : souhaite entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 162 de M. Yves Fréville (mode de calcul du potentiel fiscal des communes placées sous le régime de la taxe professionnelle unique).

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Avant l'art. 52** (p. 2527) : s'oppose à l'amendement n° 381 de M. Robert Bret (libre fixation des taux d'imposition pour les assemblées délibérantes des collectivités locales) - **Art. 52 (déliaison des taux)** (p. 2528, 2531) : ses amendements n° 189 : établissement des règles en matière de liaison des taux des quatre impôts locaux ; et n° 190 : suppression de la possibilité donnée aux groupements à fiscalité mixte d'augmenter leur taux de taxe professionnelle lorsque les communes augmentent les taux des trois autres taxes directes locales ; adoptés. "Déliaison à la baisse". Demande le retrait des amendements n° 166 (calcul du taux moyen du groupement sans élimination des communes ayant des taux

inférieurs aux trois quarts du taux moyen pondéré) et n° 163 (suppression du décalage d'un an entre le vote des taux d'imposition sur les ménages par les communes et celui de la taxe professionnelle par l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI) de M. Yves Fréville. Estime satisfait l'amendement n° 382 de M. Robert Bret, portant sur le même objet que son amendement n° 190 précité - **Art. 54** (*coordination*) (p. 2533) : ses amendements, rédactionnel n° 191 et de conséquence n° 192 et n° 193 ; adoptés. Accepte l'amendement d'harmonisation n° 530 du Gouvernement - **Art. 56** (*fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*) (p. 2535, 2540) : ses amendements n° 194 : transformation du groupement en communauté de communes à fiscalité additionnelle ; de précision n° 195 ; et rédactionnel n° 196 ; adoptés. Demande le retrait des amendements n° 401 de suppression de M. Joël Bourdin et n° 465 de M. Yves Fréville (montant du prélèvement modifié par le conseil général du département d'implantation du siège de l'établissement écrté). Accepte les amendements n° 466 de M. Yves Fréville (détermination du prélèvement versé par l'EPCI à taxe professionnelle unique au fonds départemental en cas de réduction du produit de la taxe professionnelle), n° 531 du Gouvernement (délai de transformation des groupements existants porté de six mois à un an) et les amendements de M. Philippe François n° 262 (prélèvement au profit de l'établissement public de coopération intercommunale, dont les bases ont été écrtées, reporté au 1er janvier 2000), n° 263 (unification du prélèvement applicable uniquement au groupement créé postérieurement à la promulgation de la loi relative à l'administration territoriale de la République, ATR, de 1992) et n° 264 (maintien du reversement prioritaire des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle pour les groupements antérieurement soumis au régime de la taxe professionnelle de zone qui optent pour la taxe professionnelle unique, TPU) - **Après l'art. 56** (p. 2540, 2541) : accepte l'amendement rectifié n° 299 de M. Yves Fréville (réduction du potentiel fiscal des EPCI à taxe professionnelle unique, TPU, à hauteur du prélèvement versé au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) - **Art. 56 bis** (*communes sans base fiscale*) : accepte l'amendement n° 575 du Gouvernement (suppression du gage financier prévu par cet article) - **Art. 57** (*fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France*) (p. 2544, 2552) : ses amendements n° 197 : prise en compte de l'écart de base de taxe professionnelle par rapport à la moyenne régionale et plafonnement de la nouvelle contribution au montant du premier prélèvement ; et n° 198 : inscription de la contribution de la commune au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France sur les avis d'imposition des contribuables ; adoptés. Accepte les amendements de M. Dominique Braye de suppression n° 265, de repli n° 266. Demande le retrait de l'amendement de M. Dominique Braye n° 268 (présentation spécifique du prélèvement supplémentaire sur les avis d'imposition adressés aux contribuables) au profit de son amendement précité n° 198.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Après l'art. 57** (p. 2600) : s'oppose à l'amendement n° 383 de M. Robert Bret (réforme de la distribution des crédits affectés au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France) - **Art. 58** (*éligibilité au fonds de solidarité de la région d'Ile-de-France*) (p. 2601) : son amendement de coordination n° 199 ; adopté - **Art. 59** (*dotations de solidarité des groupements*) (p. 2602, 2603) : accepte les amendements de M. Yves Fréville n° 167 de conséquence et n° 300 à n° 303 (limitation de l'objet de la dotation de solidarité à la péréquation de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties assise sur les locaux industriels et commerciaux). Ses amendements de conséquence n° 200 et n° 201 ; adoptés - **Après l'art. 60** (p. 2604) : son amendement n° 202 : exonération des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'impôt sur les sociétés ; adopté - **Art. 62** (*potentiel fiscal des communes membres de groupements*) (p. 2606) : demande le retrait de l'amendement n° 448 de M. Jean-Claude Peyronnet (détermination du potentiel fiscal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à

taxe professionnelle de zone) - **Art. 63** (*effort fiscal des communes membres des groupements*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 269 de M. Dominique Braye - **Après l'art. 63** (p. 2607) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 168 de M. Claude Huriet (ajout de la redevance spéciale sur les activités commerciales et artisanales à la liste des impôts servant au calcul de l'effort fiscal) - **Art. 64** (*fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée*) (p. 2608) : son amendement rédactionnel n° 203 ; adopté - **Art. 65** (*coordination*) (p. 2609) : son amendement rédactionnel n° 204 ; adopté - **Après l'art. 65** (p. 2610) : suggère le ralliement des amendements n° 270 de M. Jean-Patrick Courtois (octroi en priorité par l'Etat de subventions aux groupements intercommunaux à fiscalité propre), n° 271 de M. Dominique Braye (extension de l'éligibilité à la dotation globale d'équipement aux établissements publics de coopération intercommunale jusqu'à 30 000 habitants) et n° 449 de M. Roland Courteau (orientation d'une partie des ressources de la dotation globale d'équipement vers des groupements de grande taille) à l'amendement n° 470 de M. Philippe Arnaud qu'il accepte (rétablissement de l'éligibilité à la dotation globale d'équipement pour les communes regroupées en établissements publics de coopération intercommunale dépassant 20 000 habitants) - **Art. 11** (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253**) (*compétences des communautés de communes*) (p. 2627) : demande instamment à tous ses collègues de ne pas voter l'amendement n° 406 de Mme Janine Bardou (adaptation aux réalités géographiques de notre pays, du dispositif de réduction des discriminations financières entre communautés d'agglomération et communautés de communes). (p. 2630) : intervient sur l'amendement n° 576 du Gouvernement (production d'eau potable : compétence facultative). Suppression de la production d'eau potable et de l'assainissement des compétences obligatoires. Rappel de l'accord unanime de tous les groupes politiques du Sénat - **Art. 66** (*attribution de la dotation globale de fonctionnement - précédemment réservé p. 2611*) - **Art. L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales** (*origine des crédits affectés au financement de la DGF des différentes catégories de groupements*) (p. 2642, 2644) : accepte l'amendement n° 532 du Gouvernement (précisions relatives au financement de la DGF intercommunale) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 205 : recours à la dotation de compensation de la taxe professionnelle limitée aux années d'application du contrat de croissance ; adopté. Demande le retrait des amendements n° 415 (définition des différentes catégories de groupements prises en compte par le comité des finances locales pour la répartition de la DGF des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) et n° 416 (classement des communautés de communes à taxe professionnelle unique et des communautés d'agglomération dans la même catégorie) de Mme Janine Bardou et n° 385 de M. Robert Bret (financement de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération par un dispositif extérieur à la DGF) - **Art. L. 5211-29 du code général des collectivités territoriales** (*définition du nombre de catégories de groupements bénéficiant d'une DGF et établissement du montant moyen par habitant accordé à deux catégories de groupements*) (p. 2645, 2650) : ses amendements n° 206 et n° 207 de précision ; n° 208 : établissement de la dotation moyenne par habitant pour une communauté de communes à taxe professionnelle unique à 175 francs ; n° 209 : dotation moyenne par habitant des communautés de communes à taxe professionnelle unique au moins égale à celle accordée aux communautés de communes à fiscalité additionnelle ; adoptés. Accepte l'amendement de coordination n° 533 du Gouvernement. Demande le retrait de l'amendement n° 420 de Mme Janine Bardou (établissement à 225 francs du niveau moyen par habitant de la DGF des groupements ayant mis en place une taxe professionnelle unique). Accepte l'amendement n° 452 de M. François Marc identique à son amendement n° 208 précité. Demande le retrait de l'amendement n° 272 de M. Patrick Lassourd (établissement d'un lien entre les dotations versées aux communautés d'agglomération et celles qui sont attribuées aux communautés de communes). Renforcement de la composition du comité des finances locales par une meilleure

représentation des communes rurales - **Art. L. 5211-30 du code général des collectivités territoriales** (*calcul des attributions de DGF à chacun des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre*) (p. 2651, 2657) : ses amendements n° 210 et n° 211 rédactionnels ; n° 212 : mise en place d'un régime de DGF spécifique pour les communautés urbaines sans pénaliser les autres catégories de groupements ; n° 213 : définition du coefficient d'intégration fiscale, CIF ; adoptés. Sur les amendements de M. Jean-Patrick Courtois, demande le retrait du n° 274 (rétablissement de la formule actuelle du CIF), accepte le n° 275 (intégration dans le coefficient d'intégration fiscale, CIF, du versement transport dès lors que celui-ci est institué par l'établissement public de coopération intercommunale, EPCI, pour financer les transports en commun) et le n° 276 sur le même objet. Accepte l'amendement n° 171 de M. Yves Fréville (élimination de l'allocation de compensation, du contingent d'aide sociale et de la dotation de solidarité pour le calcul du CIF) et demande le retrait des amendements n° 277 de M. Jean-Patrick Courtois (calcul du CIF), n° 534 du Gouvernement (prise en compte dans la correction du coefficient d'intégration fiscale, CIF, des transferts effectués par les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, antérieurement compétents en matière d'incendie et de secours) et n° 405 de M. Philippe Arnaud (calcul du coefficient d'intégration fiscale, CIF) au profit de l'amendement n° 171 précité - **Après l'art. 66** (p. 2658, 2660) : demande le retrait de l'amendement n° 172 de M. Yves Fréville (prise en compte des actifs financiers dans l'assiette d'imposition de la taxe professionnelle) retiré par celui-ci puis repris par M. Alain Lambert. S'oppose à l'amendement n° 384 de M. Robert Bret (prise en compte des actifs financiers dans l'assiette d'imposition de la taxe professionnelle) et accepte l'amendement de coordination n° 535 du Gouvernement - **Art. 67** (*garantie de la dotation des groupements*) (p. 2661, 2662) : ses amendements de conséquence n° 215 et n° 216 ; adoptés. Demande le retrait des amendements n° 468 de M. Philippe Arnaud (garantie de progression forfaitaire de DGF aux groupements dont le CIF est supérieur de 20 % au CIF moyen de l'ensemble des groupements de communes) et n° 278 de M. Jean-Patrick Courtois (stabilité budgétaire assurée aux communautés d'agglomération et aux communautés urbaines). Accepte les amendements du Gouvernement n° 536 (retour aux mécanismes d'écrêtement des dotations en vigueur) et de précision n° 537 - **Après l'art. 67** (p. 2663) : accepte l'amendement n° 422 de Mme Janine Bardou (modification de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale, dite de péréquation) - **Art. 68** (*dotation de développement rural*) (p. 2665) : accepte l'amendement n° 453 de M. Jean-Claude Peyronnet (éligibilité de l'ensemble des communautés de communes au bénéfice de la dotation de développement rural) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 469 de M. Claude Belot (maintien du bénéfice de la dotation de développement rural à l'ensemble des communautés de communes) - **Après l'art. 69** (p. 2667) : son amendement rédactionnel n° 219 ; adopté.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3484, 3485) : évolution du système de protection sociale. Lutte contre l'exclusion. Rôle des départements : accès de tous à l'assurance maladie et organisation d'une couverture complémentaire en fonction de la situation personnelle des assurés. Question de la remontée des crédits départementaux. Suppression à prévoir du contingent normal d'aide sociale. Nécessité d'ajouter un dispositif d'accompagnement social des plus démunis. Etape vers la disparition d'une exclusion insupportable.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 3525) : complexité globale des financements sociaux. Financement de la couverture maladie universelle, CMU, au sein d'une enveloppe globale : taxation identique des départements. Volonté gouvernementale de suppression des contingents communaux d'action sociale : nécessité d'exprimer la position du Sénat avant le vote définitif de ce texte. (p. 3528) : se déclare opposé à l'amendement n° 150 de M. Yves Fréville (compensation, au niveau du calcul des contingents

communaux d'aide sociale, des conséquences de la diminution des dépenses d'aide sociale des départements due à la mise en place de la couverture maladie universelle, CMU). Négociation en cours relative au contingent d'aide sociale : réunion prochaine des représentants de l'Association des maires des grandes villes de France.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Art. 2** (*création de l'allocation universelle d'accueil de l'enfant*) (p. 3984) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à cet article - **Art. 3** (*suppression de la condition de ressources pour l'attribution de l'allocation de garde d'enfant à domicile, AGED*) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à cet article - **Art. 4** (*prise en charge intégrale par l'AGED des cotisations sociales*) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à cet article - **Art. 5** (*disposition de coordination*) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à cet article - **Art. 12** (*exonération de charges sociales pour les recrutements destinés à remplacer les salariés en congé de solidarité familiale*) (p. 3986) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 est applicable à cet article - **Art. 13** (*dotation de l'Etat aux fonds d'action sociale des caisses d'allocations familiales*) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à cet article - **Art. 15** (*prêt à taux zéro pour les jeunes de 18 à 25 ans*) (p. 3987) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à cet article. - **Art. 18** (*revalorisation des prestations familiales en 1999*) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à cet article - **Art. 19** (*modalités de revalorisation des prestations familiales*) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à cet article - **Art. 20** (*garantie de ressources de la branche famille*) (p. 3988) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à cet article.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0445 (98-99)]** - (24 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4422, 4423) : remerciements. Dispositions financières : dotation globale de fonctionnement, DGF, comparable pour les communautés de communes à taxe professionnelle unique et les communautés d'agglomération. Responsabilité des élus locaux pour le vote du taux des impôts de l'organisme de coopération intercommunale. Structures souples pour le traitement des déchets. L'Union centriste apportera son soutien aux conclusions de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4578, 4579) : suppression des contingents communaux d'aide sociale : amendement gouvernemental adopté par l'Assemblée nationale. Reprise des principes présentés devant le Sénat en première lecture. Satisfaisant sur le plan de la décentralisation. Résultat d'un accord majoritaire entre les associations représentant les collectivités locales. Faiblesses du texte proposé : répartition entre les départements du financement de la péréquation, complexité des situations insuffisamment prise en compte, risque de double paiement par la commune. Rôle du Sénat : rendre service aux collectivités locales. Sa proposition d'une convention élaborée dans chaque département. (p. 4585) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 du Gouvernement (conditions de détermination des contingents communaux d'aide sociale, base de la diminution de la dotation forfaitaire des communes et, le cas échéant, du prélèvement sur le produit de la fiscalité directe locale). Défense des communes par la Haute Assemblée. (p. 4588) : son amendement rédactionnel n° 89 ; retiré. (p. 4589) : son amendement n° 90 : détermination par convention des modalités de l'apurement des dettes contractées par les communes à l'égard

des départements ; adopté. (p.4591, 4592) : question au Gouvernement sur le dépôt prochain d'un projet de loi fixant la population de chacune des communes. Calcul de la dotation globale de fonctionnement. (p.4593) : au nom de la commission des finances, soutient l'amendement n° 88 de M. Jacques Oudin (institution d'un reversement au profit de la commune par un établissement public de coopération intercommunale ayant acquitté le contingent communal au département en 1999) et, sur celui-ci, accepte le sous-amendement de cohérence n° 112 du Gouvernement. (p.4597) : urgence à voter cet article : déficit des budgets départementaux. Loi sur l'intercommunalité. Calcul du contingent d'intégration fiscale - **Art. 30** (*transfert de compétences des départements à l'Etat en matière d'aide médicale*) (p.4624) : se déclare favorable à l'amendement n° 50 de la commission (aide médicale pour les personnes étrangères en situation irrégulière limitée aux dépenses afférentes aux soins nécessités par leur état). Département du Rhône : soins aux étrangers en mauvaise santé.

- **Rappel au règlement** - (29 juin 1999) (p.4617) : modification par le Gouvernement de l'ordre du jour du Sénat relatif au projet de loi sur l'innovation et la recherche : au nom du groupe de l'Union centriste, demande une suspension de séance.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p.4812, 4813) : retard du Gouvernement pour transposer la directive. Etonnement de la déclaration d'urgence du Gouvernement pour ce projet. Qualité du rôle joué par EDF. Etonnement du placement du service gestionnaire du réseau public de transport au sein d'EDF. Sagesse des recommandations de M. Dumont, député de la majorité, proposant la séparation en un établissement public distinct de la fonction transport de la fonction infrastructure et production. Réalité du négoce de l'énergie électrique. Intérêt de l'établissement à Paris du marché d'électricité. Absence de réalisme et dangers du projet adopté par l'Assemblée nationale. Importance de l'intérêt du devenir de la Compagnie nationale du Rhône, CNR.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er quater** (*horaire d'équivalence et définition du travail effectif*) (p.5653) : sur l'amendement de la commission n° 8 (possibilité de prévoir une durée d'équivalence par dérogation par une convention, un accord de branche ou un accord d'entreprise), son sous-amendement n° 71 ; adopté - **Art. 1er quinquies** (*définition du régime des astreintes*) (p.5655) : son amendement n° 72 : maintien d'une unité de droit entre le secteur public et le secteur privé associatif ; retiré.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 465 (97-98)] visant à généraliser l'interdiction des candidatures multiples aux élections ; 2°) [n° 482 (97-98)] portant diverses dispositions relatives aux élections municipales, cantonales et législatives ; 3°) [n° 493 (97-98)] tendant à interdire les candidatures multiples aux élections cantonales ; 4°) [n° 494 (97-98)] relative à l'élection des députés et à l'élection des conseillers généraux et 5°) [n° 548 (97-98)] relative aux conditions d'éligibilité des candidats aux élections cantonales et aux déclarations de candidatures au deuxième tour des élections cantonales et législatives [n° 0062 (1999-2000)]** - (23 novembre 1999) - **Art. 2** (*représentation au conseil général d'un canton créé par la fusion de deux cantons n'appartenant pas à la même série de renouvellement*) (p.6202) : remerciements à la commission d'avoir repris le sous-amendement qu'il avait déposé avec M. René Trégoût. Vide législatif. Arrêt de section du Conseil d'Etat. Choix du nouvel élu laissé aux électeurs.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 5** (*réduction des droits de mutation à titre onéreux*) (p.6447, 6450) : son amendement n° I-61 : modification du taux d'indexation de la compensation versée aux départements en contrepartie de la baisse des taux des droits de mutation en 1999 et en 2000, afin de l'aligner sur la progression de la dotation globale de fonctionnement ; adopté. Sur celui-ci, se déclare opposé au sous-amendement de M. Michel Charasse n° I-294 (compensation au titre de 2001 et des années suivantes, en prenant en compte un taux d'évolution qui sera fixé par la loi de finances pour 2001). Compensation nécessaire des diminutions de recettes des départements. (p.6454) : se déclare favorable aux amendements de la commission n° I-9 (prise en compte de l'évolution des bases dans le calcul de la baisse des droits de mutation) et n° I-10 (non-prise en compte de la compensation des pertes de produit fiscal dans le montant de la dotation générale de décentralisation retenu pour le calcul de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales).

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 14 quater** (p.6556) : son amendement, soutenu par M. Philippe Marini, et présenté au nom de la commission des finances, n° I-292 : réduction du taux de prélèvement de l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle ; adopté.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale** (p.7320, 7321) : prise en compte du recensement dans le calcul des concours de l'Etat aux collectivités locales. Dotation globale de fonctionnement, DGF : dotation forfaitaire et dotation d'aménagement. Majoration des crédits de la dotation de solidarité urbaine, DSU, et de la dotation de solidarité rurale, DSR. Utilité d'un lissage sur trois ans des effets du recensement sur les dotations de l'Etat. Proposition d'une majoration de la dotation d'aménagement de la DGF. Souhaite faire bénéficier les collectivités locales de la croissance des recettes de l'Etat. Correction des effets néfastes de la réforme de la taxe professionnelle. Abandon de la base "salaires" concernant le fonds de solidarité de la région d'Ile-de-France. Financement de certaines dépenses des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS, par les crédits non consommés de la dotation globale d'équipement, DGE. Recherche d'un accord avec l'Assemblée nationale sur ce texte pour le profit des collectivités locales - **Art. 1er** (*conditions générales de prise en compte des résultats du recensement de 1999 sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales et correction des effets secondaires de la réforme de la taxe professionnelle*) (p.7329) : son amendement, identique à l'amendement n° 15 de la commission saisie pour avis, n° 2 : prise en compte des baisses de population sur deux ans au lieu de trois ans ; adopté. (p.7330) : son amendement de conséquence n° 3, identique à l'amendement n° 16 de la commission saisie pour avis ; adopté. Son amendement, identique à l'amendement n° 17 de la commission saisie pour avis, n° 4 : raccourcissement de trois à deux ans de la période de lissage des effets du recensement sur la dotation forfaitaire des communes et limitation du gel du montant de la dotation forfaitaire pour les communes ayant perdu une faible partie de leur population ; adopté. (p.7331) : son amendement, identique à l'amendement n° 18 de la commission saisie pour avis, n° 5 : garantie sur deux ans pour les communes perdant leur éligibilité à la dotation de solidarité urbaine, DSU ; adopté. (p.7332) : son amendement, identique à l'amendement n° 19 de la commission saisie pour avis, n° 6 : garantie sur deux ans pour les communes perdant leur éligibilité à la dotation de solidarité rurale, DSR ; adopté - **Après l'art. 1er** (p.7333) : s'oppose aux amendements de M. Thierry Foucaud n° 28 (augmentation de deux à trois ans de la période de lissage en cas de cessation d'éligibilité d'une commune à la dotation de solidarité urbaine, DSU) et n° 29 (uniformisation des clés de répartition des crédits de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France, FSCRIF) - **Après**

l'art. 4 (p. 7334, 7337) : ses amendements n° 14 : indemnisation des présidents et vice-présidents des services départementaux d'incendie et de secours ; n° 7 : dispositions budgétaires et comptables applicables en cas de changement de strate démographique ; et n° 13 : précisions concernant les règles de reprise du résultat d'un exercice au budget suivant pour tenir compte des nouvelles règles d'affectation des résultats excédentaires ; adoptés. Accepte les amendements de M. Yves Fréville n° 36 (calcul du potentiel fiscal des communes en taxe professionnelle unique, TPU) et n° 37 (calcul du potentiel fiscal des communes ayant adopté le dispositif de partage volontaire de taxe professionnelle de la loi de 1980 préalablement à leur passage en taxe professionnelle unique) ainsi que l'amendement n° 44 de M. Jean Arthuis (règlement du cas des communes à taxe professionnelle de zone qui, faisant partie d'une communauté de communes, ont bénéficié du partage de la taxe professionnelle). (p. 7338, 7339) : accepte l'amendement n° 1 de Mme Janine Bardou (modification de la pondération des variables prises en considération dans la répartition de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale, dite "péréquation") et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 41 de M. Philippe Arnaud (éligibilité à la dotation globale d'équipement, DGE, des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel fiscal moyen de l'ensemble des EPCI). Ses amendements n° 12 : suppression de l'autorisation du ministre de l'intérieur pour procéder à des emprunts obligataires à l'étranger ; et n° 11 : imputation en section de fonctionnement des budgets des collectivités locales du produit de la taxe départementale pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ainsi que de la taxe départementale d'espaces verts naturels sensibles ; adoptés. (p. 7340) : accepte l'amendement n° 42 de M. Pierre Jarlier (équité fiscale pour toutes les entreprises implantées sur un territoire ayant opté pour le régime de la taxe professionnelle unique). (p. 7341, 7342) : demande le retrait de l'amendement n° 40 de M. Philippe Arnaud (suppression des règles de liaison des taux des impositions directes locales en cas de création d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI, lorsqu'une des communes de l'EPCI déduit ses taux de l'année précédente des taux votés par l'établissement) et accepte l'amendement n° 34 de M. Yves Fréville (répartition du montant de la compensation de la part "salaires" de la taxe professionnelle entre les communes et les syndicats en tenant compte de la compensation de la part communale et non de la part syndicale, et possibilité pour une commune de faire remonter au niveau du syndicat la part de l'allocation de compensation correspondant au taux syndical). Son amendement n° 47 : modulation du montant de l'attribution de compensation correspondant au montant de la contribution des communes à un syndicat, à due concurrence de l'évolution de ce montant ; adopté. Groupements de communes à taxe professionnelle unique. (p. 7343) : accepte l'amendement n° 20 du Gouvernement (dispositif transitoire destiné à permettre aux collectivités locales de s'adapter à la réforme de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instituée par la loi du 12 juillet 1999) et sur cet amendement, souhaite entendre son avis sur le sous-amendement n° 32 de M. Claude Domeizel. (p. 7344, 7346) : son amendement n° 10 : harmonisation du régime de la taxe professionnelle des communautés de communes issues de la transformation des districts existant avant 1992 ; adopté. Accepte l'amendement n° 35 de M. Yves Fréville (maintien des délibérations prises en matière de taxe d'habitation et de taxes foncières par les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité additionnelle passant au régime de la taxe professionnelle unique, TPU) et après avoir entendu l'avis du Gouvernement, accepte l'amendement n° 33 de M. Jean-Claude Peyronnet (possibilité pour les districts à taxe professionnelle unique désireux de se transformer en communauté d'agglomération de déroger à l'obligation de continuité territoriale). Cas particulier du district de Rennes. (p. 7347, 7348) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de M. Philippe Marini (possibilité pour une commune, pendant la période transitoire, de se retirer d'un district pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale, EPCI) et accepte l'amendement

n° 26 de M. Jean-François Le Grand (prise en compte de la compensation de la suppression de la part "salaires" de la taxe professionnelle dans les accords de partage de taxe professionnelle au titre de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale). Ses amendements n° 8 : compensation de l'abattement de 16 % sur les bases de la taxe professionnelle versée aux établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, qui percevaient une fiscalité propre en 1986 ; et n° 9 rédactionnel ; adoptés. (p. 7349) : accepte l'amendement n° 30 du Gouvernement (majoration exceptionnelle de la dotation globale d'équipement pour les services départementaux d'incendie et de secours). Explosion des dépenses des SDIS. Fiscalisation du coût des SDIS. (p. 7352, 7354) : son amendement n° 46 : modification du mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement, DGF, versée aux communautés urbaines ; adopté. Création de nouvelles communautés urbaines. Passage d'un système de fiscalité additionnelle à un système de taxe professionnelle unique. Préservation des communautés urbaines des conséquences de la variation des coefficients d'intégration fiscale, CIF, au sein de cette catégorie. (p. 7355, 7356) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement, s'oppose aux amendements identiques n° 27 de Mme Hélène Luc et n° 31 de M. Serge Lagauche (report au 15 mars 2000 de la date limite de constitution d'un établissement public de coopération intercommunale pour permettre aux communes de bénéficier dès 2000 de la dotation globale de fonctionnement majorée).

- **Projet de loi de finances pour 2000 (suite)**

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (10 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7376, 7378) : perte de lien de la fiscalité locale avec la réalité de la vie économique. Concours de l'Etat. Taux de croissance de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Prise en compte de 25 % de la réalité économique pour l'enveloppe normée. Système d'abondements, second régime de financement des collectivités locales : problème de leur pérennisation. Dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP. Compensation du plafonnement des taux des droits de mutation. Revendications des sapeurs-pompiers. Réforme prochaine de la taxe d'habitation. Part de l'Etat dans la fiscalité locale. Réflexion à mener sur un partage des impôts d'Etat entre l'Etat et les collectivités locales. Répartition entre les abondements accordés devant l'Assemblée nationale et ceux accordés devant le Sénat. Propose l'adoption de ces crédits.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0130 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999) - Rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire - **Discussion générale** (p. 7915) : étalement sur trois ans des conséquences du recensement pour la dotation globale de fonctionnement, DGF, et les concours de l'Etat aux collectivités locales. Prise en compte proportionnelle de la baisse de population. Recommande l'adoption des conclusions de la commission mixte paritaire - **Art. 25 (dotation d'intercommunalité des communautés urbaines)** (p. 7922) : accepte l'amendement de précision n° 1 du Gouvernement.

MICHAUX-CHEVRY (Lucette), sénateur (Guadeloupe) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 6 octobre 1999).

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; en démissionne (JO Lois et décrets du 4 novembre 1999).

Membre titulaire du comité directeur du Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (FEDOM).

Membre suppléant du Conseil national du tourisme ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

Membre titulaire de l'Etablissement public de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 25 (zones prioritaires ultrapériphériques - art. 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1978) : sur l'amendement de coordination n° 314 de M. Rodolphe Désiré, son sous-amendement, soutenu par M. Philippe François, n° 350 : prise en compte du caractère insulaire et archipélagique ; adopté.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3676) : déficit du centre hospitalier de Pointe-à-Pitre. Accueil sans limite des étrangers. Pénalisation des Français. Traitement particulier de la couverture maladie universelle pour l'outre-mer. Futur projet de loi d'orientation pour les départements d'outre-mer. Gaspillage. Votera contre ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 10** (p. 6519) : son amendement, soutenu par M. Edmond Lauret, n° I-249 : non-remise en cause de l'avantage fiscal dont bénéficient les sociétés ayant réalisé des investissements dans les départements d'outre-mer, en cas de restructuration d'entreprise ; retiré.

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7115, 7117) : augmentation des crédits. Inégalité des dotations et crédits budgétaires affectés à l'archipel guadeloupéen. Pauvreté de cette région. Passage répétitif de cyclones. Problème du chômage. Reconstruction et rénovation des lycées de Baimbridge et du Lamentin. Hôpital de Pointe-à-Pitre. RMI. Aménagement du territoire et zone des cinquante pas géométriques. Classement en zone d'inondation. Application de la loi sur le littoral. Concession de l'aéroport du Raizet. Attente de la loi d'orientation sur l'outre-mer. Ne pourra pas voter ce budget de transition. Consommation des fonds européens. Climat conflictuel.

MIQUEL (Gérard), sénateur (Lot) SOC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - III - Transports - Routes et sécurité routière [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 24] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant prorogation des mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance [n° 0133 (98-99)]** - (27 janvier 1999) - **Art. unique** (p. 314) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à ce projet de loi. Réforme en cours des statuts des caisses d'épargne. Modernisation des caisses d'épargne et renforcement de leurs missions d'intérêt général.

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Après l'art. 9** (p. 873, 874) : son amendement n° 12 : équipement des véhicules neufs d'un avertisseur de dépassement de vitesse à partir du 1er janvier 2000 ; retiré.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1691, 1692) : inscription de ce projet de loi dans un vaste ensemble de réformes de l'aménagement du territoire. Schémas de services collectifs. Mise en place des pays : création d'une structure souple où s'élaborent des projets. Avis des conseils généraux dans la procédure de reconnaissance des pays.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Art. 4 (extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP)** (p. 6013, 6014) : objectif de 2002 prévoyant la fin de la mise en décharge. Pistes de la modulation et des décharges internes des entreprises.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6322, 6325) : budget de transition pour les collectivités locales. Réforme de la taxe professionnelle. Réduction souhaitable de la pression fiscale locale. Finances locales. Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL. Coût des services départementaux d'incendie et de secours. Contrat de croissance et de solidarité. Augmentation de la dotation globale de fonctionnement. Prise en compte du recensement. Consolidation de la réforme de la taxe professionnelle et de l'intercommunalité. Conséquences de la mise en place de la couverture maladie universelle, CMU. Contrats de plan 2000-2006. Réforme attendue de la fiscalité directe locale. Installation d'une commission de la décentralisation. Aménagement de la taxe d'habitation. Exemples étrangers. Péréquation des ressources financières des collectivités locales. Progrès réalisés dans les relations financières entre les collectivités locales et l'Etat.

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6369, 6370) : son amendement, soutenu par M. Bernard Angels, n° I-86 : aménagement du dispositif fiscal relatif aux sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique, SOFICA ; retiré. (p. 6375, 6376) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Demerliat, n° I-141 : aménagement du dispositif existant au titre des réductions d'impôt ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 34** (*abondement de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 6666) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° I-56 de la commission (majoration de la dotation globale de fonctionnement de 450 millions de francs). Projet de loi permettant de tenir compte de l'impact des futures variations de population sur la dotation globale de fonctionnement - **Après l'art. 34** (p. 6668) : se déclare opposé à l'amendement n° I-206 de M. Thierry Foucaud (suppression du mécanisme de surcompensation au profit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL). Difficultés financières de la CNRACL. Mesures prises : données chiffrées.

*Deuxième partie :***Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière**

- (3 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les routes et la sécurité routière (p. 6821, 6823) : crédits en diminution malgré les dotations du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Mise en oeuvre des nouveaux contrats de plan Etat-région. Réduction du programme d'investissement routier ; changement de mode de financement du système autoroutier concédé. Nécessité de revaloriser les dotations pour l'entretien des routes nationales. Situation préoccupante des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA. Futur projet de loi réformant ces sociétés. Se félicite de la progression du budget de la sécurité routière. Priorité à la communication et à la formation des conducteurs. Renforcement de l'arsenal répressif. Résultat catastrophique de la France en matière de sécurité routière. Comité d'évaluation sur la sécurité des infrastructures après l'accident du tunnel du Mont-Blanc. Garantie de la sécurité des usagers. La commission des finances demande le rejet de ces crédits. A titre personnel, votera ces crédits.

MIRAUX (Jean-Luc), sénateur (Eure) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

MOINARD (Louis), sénateur (Vendée) UC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

Membre titulaire du Conseil national de l'habitat.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 199 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4975) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Prêts des banques aux artisans* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4976) - **Cautionnement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 92, 93) : difficultés des agriculteurs face aux exigences du monde actuel. Responsabilité personnelle de l'agriculteur, risque d'une étatisation de la gestion des aides. Dimension familiale. Contradiction entre la reconnaissance de la multifonctionnalité et un encadrement juridique strict. Approuve les objectifs du contrat territorial d'exploitation, CTE. Imprécisions sur la rémunération des CTE. Nécessité d'un financement spécifique distinguant le volet économique avec la valeur ajoutée, l'emploi et l'insertion, du volet environnemental. Nécessité d'assurer une compétitivité économique aux agriculteurs répondant aux exigences environnementales. Souhaite l'établissement de règles précises en termes de réciprocité de la règle d'éloignement. Augmentation des ressources en eau.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Après l'art. 7 bis** (p. 206) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (dénégement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 23** (*fonds de gestion des milieux naturels - art. 38-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1964) : intervient sur l'amendement n° 75 de la commission spéciale (fusion du fonds de gestion de l'espace rural et du fonds de gestion des milieux naturels). Marais poitevin.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 37 sexvicies** (*création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie*) (p. 4653) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 87 de M. Jean Huchon. Maintien des services de proximité.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5603, 5604) : diminution de la durée du travail contraire à une avancée sociale : réduction imposée et non négociée. Complexité des dispositions modifiant le code du travail : taxation des heures supplémentaires, rigidité de la gestion du "compte épargne-temps". Financement des mesures d'accompagnement de la réduction du temps de travail : participation indirecte de la sécurité sociale. Encouragement de l'actionnariat salarié. Ne votera pas ce projet de loi.

MONORY (René), sénateur (Vienne) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

MONTESQUIOU (Aymeri de), sénateur (Gers) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne ; nouvelle nomination en tant que vice-président (JO Lois et décrets du 7 octobre 1999).

Membre suppléant du Conseil national du tourisme (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 23 (98-99)] autorisant la ratification de la convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé [n° 289 (98-99)] (31 mars 1999) - **Traités et conventions.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Marcel Lesbros, Serge Mathieu et Joseph Ostermann, tendant à la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie [n° 403 (98-99)] (8 juin 1999) - **Afrique du Nord.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur la réforme des institutions de l'Union européenne dans la perspective de la Conférence intergouvernementale de l'an 2000 [n° 148 (1999-2000)] (21 décembre 1999) - **Union européenne.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 90 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1122) - Ministère : Affaires européennes - *Application du principe de subsidiarité en matière de chasse* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1123) - **Chasse**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Art. 1er (objectifs de la politique agricole)** (p. 105, 106) : souhaite une solution au problème de la faiblesse de la retraite des agriculteurs et de leurs épouses. Caractère accessoire du contrat territorial d'exploitation, CTE. Financement du CTE subordonné à la reconduction des fonds communautaires. Ressources remises en cause par l'Allemagne. Propose la solution du système des quantums favorable aux petites exploitations aussi bien qu'aux grandes exploitations céréalières exportatrices. Risque de tension dans les relations entre les agriculteurs et les artisans.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 43 bis (mise en bouteille et conditionnement des vins bénéficiant d'une appellation d'origine)** (p. 509, 510) : son amendement n° 498 : extension de l'application de cet article aux spiritueux ; retiré. Maintien de l'emploi en milieu rural. - **Art. 44 quater (mesures diverses relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale)** (p. 540) : souhaite l'adoption sans rectification du paragraphe XIII de cet article relatif au délai de paiement applicable aux plats cuisinés et aux conserves fabriqués à partir de produits alimentaires périssables.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1479, 1481) : construction économique de l'Europe qui trouve son aboutissement dans l'Union monétaire. Regret de l'absence de référendum sur le traité d'Amsterdam, plus proche des préoccupations des citoyens. Nombreuses avancées : meilleure protection des

droits ; communautarisation des questions liées à la libre circulation des personnes, à l'asile et à l'immigration ; renforcement des coopérations policières et judiciaires ; amélioration de la sécurité alimentaire et sanitaire. Coordination des politiques de l'emploi ; mise en oeuvre du principe de subsidiarité ; principe de proportionnalité. Volonté de donner une dimension politique à l'Europe. Présentation des progrès du traité et d'une vision de l'Union ambitieuse, à l'occasion des prochaines élections européennes. Rédaction d'une constitution ; élargissement ; mise en place d'une politique de défense. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera le projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1551, 1552) : politisation du débat. Objectivité et impartialité de l'analyse du rapporteur. Favorable à une reconnaissance des droits pour les couples homosexuels. Avec l'adoption de ce texte, crainte de rendre possible l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. Intérêt pour la société de préserver la cohérence d'un ensemble de règles du droit de la famille. Implications morales, éthiques et religieuses consécutives à la mise en oeuvre du PACS. Ne votera pas la proposition de loi et suivra les suggestions de la commission des lois.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1714, 1716) : définition des rapports entre les collectivités. Principe de l'égalité des chances entre tous les citoyens. Révolution des télécommunications. Services publics : exemple de La Poste. Transposition de la directive postale européenne de 1997. Contexte européen. Action prioritaire du Gouvernement en faveur des villes. Souhaite un effort particulier pour les zones rurales. Votera les propositions de la commission spéciale.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 9 (périmètre des communautés de communes)** (p. 2249) : soutient l'amendement de suppression n° 311 de M. Yves Rispat.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)]** - (25 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3273, 3275) : prise de conscience de l'importance de préserver la nature. Notion de développement durable. Absence de solution dans ce texte pour remédier au déséquilibre actuel. Nécessité d'un développement harmonieux de l'ensemble du territoire. Coût des infrastructures routières. Aspirations des Français en matière d'aménagement du territoire. Fracture territoriale de la France. Refus du ministre d'intégrer dans ce projet de loi le volet économique proposé par la commission spéciale. Réforme de la prime d'aménagement du territoire. Difficultés des zones rurales dues à l'absence d'infrastructures et à une fiscalité inadaptée. Urgence d'inventer une politique de ruralité. Notion de collectivité territoriale chef de file. Désaccord entre les deux chambres. Se déclare favorable aux propositions de la commission spéciale.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé [n° 0023 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3438, 3439) : amélioration de la sécurité des personnels des Nations unies lors des opérations de maintien de la paix. Association des organisations non gouvernementales en relation avec les Nations unies. Définition ambiguë des opérations des Nations unies précisant le champ d'application de la convention. Notion

d'actions coercitives. Texte de circonstance. Cour pénale internationale. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4775, 4776) : ajustement du droit à une réalité historique reconnue. Dimension solennelle et symbolique de la reconnaissance de la réalité historique. Souhait d'une unanimité des deux assemblées sur ce texte. Absence de conséquences financières pour l'Etat et d'incidences statutaires ou judiciaires de ce texte. Contexte de décolonisation révolutionnaire de la guerre d'Algérie. Réconciliation entre la France et l'Algérie facilitée par ce texte. Avec l'ensemble des membres du groupe du Rassemblement démocratique et social européen, votera la proposition de loi.

- **Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives [n° 0443 (98-99)]** - (27 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5493, 5495) : adaptation de la législation à l'évolution communautaire et internationale du sport. Réserves sur l'utilisation de la procédure d'urgence, l'intérêt exclusif des clubs sportifs professionnels et la multiplicité des textes existants. Hommage aux bénévoles des associations sportives. Maintien du versement des subventions publiques. Modification du statut des clubs par la création de sociétés anonymes sportives professionnelles, SASP. Favorable à la cotation en bourse des clubs à l'image des clubs britanniques. Priorité accordée à la protection des sportifs mineurs ; recherche d'équilibre entre l'intérêt financier des clubs et la libre circulation des sportifs. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera cette proposition de loi modifiée par les amendements de la commission des affaires culturelles.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5598, 5600) : obligation de l'application des trente-cinq heures. Conséquences de cette loi pour l'artisanat et avis des artisans du Gers : alourdissement de leurs horaires. Problème du travail au noir. Inégalité des chances. Ainsi que la plupart de ses collègues du groupe du Rassemblement démocratique et social européen suivra l'avis de la commission des affaires sociales sur ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6179, 6180) : association des parlementaires à la délégation qui se rendra à Seattle. Volet agricole des négociations. Conception opposée des agricultures européenne et américaine. Conséquence de la suppression des barrières douanières. Processus de baisse des prix et des subventions. Nécessité de respecter les identités régionales.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) (p. 7050) : réseau postal rural. Zones rurales sensibles. Exemple des départements de la Meuse et du Gers. Application des 35 heures à La Poste. Dépôt d'un projet de loi postale. La majorité du groupe du Rassemblement démocratique et social européen suivra l'avis défavorable de la commission des finances pour le budget de La Poste.

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) (p. 7078, 7079) : modestie de ce budget. Baisse de la TVA sur les travaux dans les logements. Formation professionnelle. Fonds d'intervention pour la

sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Zones rurales. Réforme du statut du conjoint de l'artisan et du commerçant. Suivra les conclusions défavorables de la commission sur ce projet de budget.

Economie, finances et industrie - Commerce extérieur

- (7 décembre 1999) (p. 7096, 7097) : présentation de ce budget. Négociations de Seattle. Changement de majorité politique. Forte concurrence. Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE. Coordination plus étroite à mettre en place entre le ministère des finances et le ministère des affaires étrangères. Importance de l'agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises née de la fusion du comité français des manifestations économiques, CFME, et de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, ACTIM. Prise en charge d'étudiants étrangers sur notre territoire. Coordination entre le Gouvernement et le Parlement. Construction de l'Europe. Accordra une attention positive aux réponses du Gouvernement.

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7155, 7157) : intégration du secrétariat d'Etat aux anciens combattants dans le ministère de la défense. Création de la nouvelle direction de la mémoire et du patrimoine. Coût des matériels de défense. Lacunes françaises soulignées dans le rapport sur les "Enseignements du Kosovo". Mise en place souhaitable d'une politique étrangère et de sécurité commune, PESC : efforts financiers ; comparaison entre les Etats-Unis et l'Europe ; idée de défense européenne ; nomination d'un "Monsieur PESC" ; achats communs de matériel ; question des Etats neutres au sein de l'Union européenne. La majorité du groupe du Rassemblement démocratique et social européen suivra l'avis de la commission.

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) (p. 7185, 7186) : augmentation de ce budget. "Regroupement fonctionnel" des services. Actions en faveur des jeunes les moins favorisés. "Fête du sport". Fonds national pour le développement du sport, FNDS : non-intégration dans le budget de la jeunesse et des sports ; utilisation des crédits. Ne s'opposera pas à ce projet de budget.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7221, 7222) : budget décevant à l'exception de la forte augmentation des crédits en faveur de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments. Revalorisation trop lente des retraites. Suppression du fonds pour l'installation en agriculture, FIA. Financement des contrats territoriaux d'exploitation. Absence de mesures fiscales et sociales. Ne votera pas ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7249) : son amendement n° II-32 : rétablissement des crédits du fonds pour l'installation en agriculture ; retiré.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7297, 7298) : affirmation du rôle de la France dans les instances multilatérales. Augmentation des crédits destinés aux Français de l'étranger. Manque de concertation entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'économie et des finances. Mise en place d'une citoyenneté européenne par la fermeture de certains consulats en Europe. Souhaite le développement d'une politique étrangère ambitieuse à l'occasion de la présidence française de l'Union. Réforme des institutions européennes préalable à tout élargissement. Mise en oeuvre d'une politique étrangère de sécurité. Action des collectivités locales dans les relations internationales. Soutient l'action du ministre des affaires étrangères et votera ce trop modeste budget.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Après l'art. 21 sexies**

(p. 7847, 7848) : son amendement n° 22 : extension de l'exonération de longue durée de taxe foncière sur les propriétés bâties aux centres d'hébergement d'urgence acquis ou aménagés ; devenu sans objet.

MOREIGNE (Michel), sénateur (Creuse) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales (10 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 36] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 186 (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4373) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Utilisation des farines animales* - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4373) - **Consommateur (protection du)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière** - *Deuxième lecture* [n° 0118 (98-99)] - (10 février 1999) - **Après l'art. 7** (p. 871) : intervient sur l'amendement n° 9 de M. Jean-Pierre Cantegrit (sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants et impliqués dans un accident ayant entraîné des dommages corporels). Notion de préjudice ou d'accident corporel.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire** [n° 0203 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 10** (*schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1809, 1810) : se déclare favorable à l'amendement n° 118 de M. Philippe Arnaud (création d'universités thématiques ou de collèges universitaires dans les villes moyennes).

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale** [n° 0220 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 62** (*potentiel fiscal des communes membres de groupements*) (p. 2606, 2607) : soutient l'amendement de M. Jean-Claude Peyronnet n° 448 (détermination du potentiel fiscal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à taxe professionnelle de zone).

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité** [n° 0243 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 17** (*compétences des collectivités locales en matière de distribution*) (p. 4912) : ses amendements n° 204 : extension aux consommateurs desservis en basse tension de la compétence attribuée aux

collectivités locales pour prendre en charge des actions de maîtrise de la demande d'électricité des consommateurs domestiques ; et n° 237 de coordination ; adoptés.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans*) (p. 6414) : son amendement n° I-87 : application du taux réduit de la TVA aux travaux sur des locaux d'habitation facturés au propriétaire, y compris les collectivités locales et leurs groupements ; retiré.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale

- (2 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6720, 6721) : crédits en augmentation. Création d'une cellule de surveillance et d'alerte. Renforcement des moyens du service central de sécurité des systèmes d'information, SCSSI, et des directions en charge du contrôle des exportations et du programme civil de défense, PCD. Réforme de l'Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN. Rôle de coordination de la défense et de la sécurité. Propose, au nom de la commission des finances, l'adoption de ce projet de budget.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 57** (p. 7564) : réforme globale de la fiscalité - **Après l'art. 58** (p. 7574) : se déclare favorable à l'amendement n° II-62 de Mme Janine Bardou (exonération temporaire de la taxe sur le foncier bâti des entreprises situées dans des zones de revitalisation rurale).

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 0130 (1999-2000)] - (21 décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7922) : le groupe socialiste votera ce texte. Félicitations au président de la commission des finances et à son rapporteur.

MOSCOVICI (Pierre), ministre délégué, auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 90 de M. Aymeri de Montesquiou : **Chasse** (*Application du principe de subsidiarité en matière de chasse*) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1123).

n° 91 de Mme Danielle Bidard-Reydet : **Relations internationales** (*Affaire Ocalan*) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1124).

n° 163 de M. Louis Althapé : **Environnement** (*Natura 2000*) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3219).

Questions orales sans débat :

n° 579 de M. Daniel Goulet : **Organisations internationales** (*Place de la France au sein du Conseil de l'Europe*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5045).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999)

- **Discussion générale** (p. 1453, 1457) : processus de ratification du traité, étape positive de la construction européenne. Mise en place du Conseil de l'Euro, "l'euro-Onze", interlocuteur de la Banque centrale européenne et moteur de la coordination indispensable des politiques économiques. Négociation de l'Agenda 2000 : politique agricole commune, PAC ; fonds structurels et ressources propres ; recherche d'une solution globale. Perspective de l'élargissement. Elections européennes. Correction apportée à la dimension fortement monétaire et financière du traité de Maastricht en matière d'emploi ; adoption d'une résolution sur la croissance et l'emploi du Conseil européen d'Amsterdam ; prévision d'un pacte européen pour l'emploi. Avancée majeure par l'intégration d'un protocole social dans le traité : adoption à la majorité qualifiée des mesures de lutte contre l'exclusion sociale et des dispositions visant à assurer l'application du principe d'égalité des chances et d'égalité de traitement ; respect des droits fondamentaux des citoyens ; dispositions en matière de santé et d'environnement ; consécration de la place des services publics au rang des valeurs communes de l'Union. Compléments apportés au traité de Maastricht en matière de politique étrangère et de sécurité commune, PESC, par la nomination d'un haut représentant ; perspectives d'une amélioration de la défense européenne ; progrès réel dans le secteur des affaires intérieures et de la justice ; mise en place d'un espace de liberté, de sécurité et de justice ; application de la méthode communautaire aux politiques en matière d'asile, de visas et d'immigration ; renforcement de la coopération policière et judiciaire pénale ; intégration des acquis de Schengen. Renforcement des pouvoirs législatifs du Parlement européen et meilleure association des parlements nationaux aux travaux de l'Union : révision de l'article 88-4 de la Constitution ; reconnaissance des coopérations renforcées. Lacunes du traité relatives au format de la Commission, à l'extension du vote à la majorité qualifiée et à la repondération des voix au sein du Conseil. Exigence d'une réforme institutionnelle avant le prochain élargissement, objet de l'amendement gouvernemental déposé sur ce projet de loi et adopté par l'Assemblée nationale. (p. 1481, 1485) : manque de collégialité à l'origine de la démission de la Commission. Réponse à cette crise par la nécessaire réforme des institutions : organisation, hiérarchisation et renforcement de la collégialité de la Commission ; réforme du mode de nomination du président du Conseil européen ; mise en place d'un ministre des affaires européennes auprès du Premier ministre. Reconnaissance de la nécessité d'une réforme institutionnelle préalable à tout élargissement par le vote de l'article 2 du projet de loi. Intégration des acquis de Schengen au traité. Réponse aux orateurs - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1488, 1489) : s'oppose à la motion n° 2 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Complément au traité de Maastricht. Étape positive à la construction de l'Europe politique et sociale. Souveraineté nationale exercée par le Parlement. Réforme institutionnelle préalable à l'élargissement - **Question préalable** (p. 1491, 1492) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Charles Pasqua, tendant à opposer la question préalable. Complexité des institutions européennes, qui n'échappent néanmoins pas à tout contrôle. Construction d'une opinion publique européenne marquée par la démission de la Commission. Mise en place du Conseil de l'euro face à la Banque centrale européenne. Volonté d'engager rapidement la réforme institutionnelle préalable à l'élargissement.

- **Résolution (n° 299, 98-99), adoptée par la commission des lois en application de l'article 73 bis, alinéa 8, du règlement, sur le projet de décision du Conseil déterminant les bases juridiques pour l'acquis de Schengen qui a été révisé à la suite de la réunion du groupe "acquis de Schengen" des 14 et 15 mai (n° E-1219). [n° 0290 (98-99)]** - (28 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2517, 2519) : mise en oeuvre des nouvelles dispositions de l'article 88-4 de la Constitution. Décision du Conseil "Affaires générales" du 26 avril déjà acquise. Existence d'un seul cadre institutionnel : celui de l'Union.

Communautarisation par le traité d'Amsterdam des dispositions relatives aux visas, à l'asile et à l'immigration. Application d'un régime juridique identique pour les dispositions de Schengen relatives à ces matières. Maintien du système d'information Schengen, SIS, dans le troisième pilier, souhait du Gouvernement français, acquis par défaut. Clause de sauvegarde ventilée dans le pilier communautaire, position défendue par la France. Vigilance du Gouvernement sur l'application du principe de l'incompétence de la Cour de justice pour statuer sur les mesures ou décisions portant sur le maintien de l'ordre public et la sauvegarde de la sécurité intérieure. Opposition du Gouvernement à l'intégration du "personnel Schengen" dans le secrétariat général du Conseil. Existence d'instruments efficaces pour la construction de politiques communes en matière de libre circulation, de contrôle des flux migratoires et de sécurité. Renforcement de la cohérence du cadre juridique de l'Europe.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé [n° 0023 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3438) : augmentation des opérations de maintien de la paix : accroissement des agressions contre le personnel des Nations unies. Etablissement d'un statut pour le personnel des Nations unies. Protection applicable également aux personnes des organisations non gouvernementales en relation avec le secrétariat des Nations unies. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière [n° 0162 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 357 (98-99)** (p. 3440, 3441) : politique européenne de libre circulation des personnes. Convention de Schengen. Importance stratégique de la frontière franco-italienne. Mise en place d'un espace de sécurité, de liberté et de justice. Organisation du transit en cas de mesure d'éloignement. Demande l'adoption de ces projets de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et la République italienne relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière (ensemble une annexe) [n° 0357 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 162 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 162 (98-99) (p. 3440, 3441).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération dans leurs zones frontalières entre les autorités de police et les autorités douanières (ensemble une déclaration) [n° 0161 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3443) : amélioration de la coopération entre les autorités françaises et allemandes compte tenu de la levée des contrôles aux frontières entre la France et l'Allemagne. Protection de la sécurité et de l'ordre public. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière [n° 0315 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3444, 3445) : accord similaire à ceux signés avec les pays partenaires de l'Union européenne. Association de la Suisse à la politique française dans les domaines de l'asile et de l'immigration. Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 35 (évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des**

Communautés européennes) (p. 6593, 6598) : croissance française forte et durable. Réduction du rythme de croissance de la dépense publique. Souhaite l'association des parlements nationaux à la procédure du budget communautaire. Accords de Berlin. Stabilisation des retours. Maîtrise du budget communautaire. Agenda 2000. Processus d'élargissement. Progrès vers l'Europe de la défense. Déroulement de la procédure budgétaire communautaire : données chiffrées. Politiques de développement rural : deuxième pilier de la politique agricole commune, PAC. Accord politique à Berlin sur la politique structurelle. Régions de la Corse et du Hainaut. Conseil européen de Tampere : communautarisation d'une partie du troisième pilier relatif à la justice et aux affaires intérieures. Action extérieure de l'Union européenne : aide à la région des Balkans. Echéance des élections présidentielles. Stratégie européenne pour la croissance et l'emploi : sommet social européen à Lisbonne en mars 2000. Elargissement à certains pays d'Europe de l'Est. Réforme des institutions de l'Union : extension du champ de vote à la majorité qualifiée, réforme de la Commission et repondération des voix au sein du Conseil.

MOULY (Georges), sénateur (Corrèze) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 393 (JO Débats du 4 décembre 1998) (p. 5754) - Ministère : Equipement - *Désenclavement du Limousin* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 12) - **Aménagement du territoire**

n° 415 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 66) - Ministère : Justice - *Avenir des tribunaux de commerce* - Réponse le 17 février 1999 (p. 954) - **Tribunaux de commerce**

n° 477 (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1378) - Ministère : Economie - *Baisse de la taxe sur la valeur ajoutée sur les activités de tourisme* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1893) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

n° 505 (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1970) - Ministère : Intérieur - *Responsabilité pénale des élus* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2877) - **Elus locaux**

n° 521 (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2476) - Ministère : Emploi - *Niveau de ressources des personnes handicapées* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3701) - **Handicapés (prestations et ressources)**

n° 592 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4767) - Ministère : Equipement - *Train pendulaire Paris-Toulouse* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5048) - **Transports ferroviaires**

n° 605 (JO Débats du 15 octobre 1999) (p. 5219) - Ministère : Industrie - *Situation de La Poste en milieu rural* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5808) - **Poste (La)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 71, 72) : mondialisation de l'agriculture. Agenda

2000. Réorientation des aides. Conflit entre l'agriculture et le secteur de l'artisanat. Réciprocité en matière de construction de locaux d'habitation ou professionnels à proximité de bâtiments agricoles. Espoirs suscités par le contrat territorial d'exploitation, CTE. Problème du financement des CTE : éventuelle participation des collectivités territoriales. Politique de la montagne : création d'une interprofession de la montagne, difficulté de maintenir une agriculture compétitive dans les zones défavorisées. Nécessité de confirmer la notion d'entrepreneur par l'installation de jeunes.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4325, 4326) : qualité du travail du rapporteur. Attachement au principe du bicamérisme. Critère démographique pour assurer la représentation de la population à l'Assemblée nationale. Adhésion à la proposition de la commission de remonter à quatre le seuil de mise en oeuvre du scrutin proportionnel. Favorable à l'élargissement du corps électoral pour refléter l'état réel des collectivités locales. Avec la majorité des membres du groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera les conclusions de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) (p. 6942, 6943) : attente d'une réforme de la formation professionnelle. Rôle de la formation professionnelle dans l'insertion. Regret de la baisse des crédits de la formation professionnelle. Augmentation des crédits en faveur de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA.

Budget annexe des prestations sociales agricoles

- (9 décembre 1999) (p. 7259, 7260) : stabilité de ce budget, garantie de la spécificité du régime agricole. Dynamisme de la mutualité sociale agricole, MSA. Répercussion de la mise en oeuvre de la couverture maladie universelle. Devenir des caisses de MSA. Revalorisation des retraites agricoles. Futur projet de retraite complémentaire obligatoire.

MURAT (Bernard), sénateur (Corrèze) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques ; en démissionne ; puis membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 13 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant diverses dispositions relatives au droit de la famille [n° 397 (98-99)] (2 juin 1999) - **Famille**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 213 (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5707) - Ministère : Justice - *Mutations au sein du parquet de Paris* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5707) - **Cours et tribunaux**

Questions orales sans débat :

n° 388 (JO Débats du 1er décembre 1998) (p. 5445) - Ministère : Education - *Réforme des heures complémentaires des enseignants* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 15) - **Enseignants**

n° 526 (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2477) - Ministère : Jeunesse - *Relations entre les clubs sportifs professionnels et les collectivités locales* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3698) - **Sports**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural*) (p. 141, 142) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), se déclare favorable au sous-amendement de M. Gérard César n° 164 (transformation du CTE en contrat d'entreprise). Souhait des jeunes agriculteurs d'être considérés comme des chefs d'entreprise : exemple de la Corrèze. (p. 145) : sur l'amendement de la commission n° 2 précité, se déclare favorable au sous-amendement de Mme Janine Bardou n° 506 (maintien de la politique agricole de montagne actuelle) - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 160) : sur l'amendement n° 4 de la commission (non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides ainsi que des critères d'attribution), intervient sur le sous-amendement n° 508 de Mme Janine Bardou. Nécessité de conserver le rôle de locomotive aux grandes exploitations agricoles pour le bienfait des petites. Exemple de la Corrèze - **Après l'art. 4** (p. 187) : intervient sur l'amendement n° 414 de M. Marcel Deneux (maintien de la déduction fiscale en cas de transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur). Ne souhaite pas un débat opposant les exploitations riches et les exploitations pauvres. Recherche de la qualité. (p. 195) : se déclare favorable à l'amendement n° 188 de M. Gérard César (établissement d'un droit fixe pour les cessions de gré à gré de parts de sociétés civiles agricoles) - **Art. 6** (*définition des activités agricoles - art. L. 311-1 du code rural*) (p. 201) : se déclare favorable aux amendements identiques de suppression n° 8 de la commission et n° 197 de M. Gérard César. Nécessité d'une concertation sur le terrain. Souhaite l'élaboration d'une loi comprenant un volet fiscal - **Après l'art. 7 bis** (p. 208) : intervient sur l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (déneigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Responsabilité du maire en cas d'accident s'il ne fait pas procéder au déneigement de sa commune - **Avant l'art. 12** (p. 219, 220) : intervient sur l'amendement n° 348 de M. Jean-Paul Emorine (missions et organisation du Fonds national de garantie des calamités agricoles en vue du développement de l'assurance-récolte). Interroge le ministre sur le non-abandonement du Fonds national de garantie contre les calamités agricoles dans la loi de finances pour 1999 - **Art. 13** (*création de l'unité de référence*) (p. 222, 223) : nécessité d'une réforme du système actuel de contrôle des structures. Le groupe du RPR n'approuve pas la soumission du contrôle des structures à l'autorité administrative. Baisse du nombre des installations sans incidence sur la superficie moyenne des exploitations : exemple de la Corrèze. Suppression de la procédure de la déclaration préalable. Instauration d'un contrôle total sur les exploitations agricoles. Problème de l'existence d'un accord préfectoral en cas de transfert d'exploitation d'un père à son fils. Souhaite la prise en compte du résultat brut d'exploitation départemental à l'hectare. (p. 225) : se déclare favorable à l'amendement n° 214 de M. Gérard Cornu (remplacement de la notion de "viabilité de l'exploitation" par la notion d'"équilibre économique de l'exploitation" et remplacement du critère des installations aidées par le critère de "résultat brut

d'exploitation départemental à l'hectare"). Consultation préalable de nombreux responsables agricoles.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Après l'art. 17 bis** (p. 335) : son amendement, soutenu par M. Gérard Cornu, n° 250 : transfert par l'intermédiaire de la réserve nationale des droits à prime en cas de cessation de l'activité de production ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) (p. 2155, 2156) : rééquilibrage du développement de l'intercommunalité. Coopération urbaine. Continuité territoriale. Prerogatives du préfet. Seuils démographiques retenus. Développement harmonieux des départements ruraux. Taxe professionnelle unique, TPU.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 14** (*exécution des recouvrements forcés de cotisations dues par les non-salariés non agricoles et les agriculteurs*) (p. 3536, 3537) : désaccord sur certains aspects de cet article. Possibilité pour les directeurs des organismes sociaux de saisir directement leurs créances sur les comptes bancaires des artisans, commerçants et professions libérales. Respect des droits de la défense et du droit de propriété. Situation privilégiée pour l'organisme social : juge et partie. Utilisation contestable de la lettre recommandée. Jurisprudence de la Cour de cassation. Propose au Gouvernement la suppression de cette disposition lourde de conséquences. (p. 3538, 3539) : son amendement n° 162 : suppression du paragraphe II de cet article, octroyant aux organismes d'assurance maladie et vieillesse des non-salariés la possibilité de recouvrer immédiatement les cotisations impayées ; rejeté. Défense des professions libérales - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) (p. 3560) : souhaite que le Gouvernement propose au Parlement un véritable projet de loi d'orientation de la santé publique en France.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3976, 3977) : deux philosophies de la famille : opposition entre politique sociale et politique familiale. Nécessité de favoriser les moments de vie commune. Problème de la délinquance juvénile : exemple de la ville de Brive. Mesures inutiles financièrement mais de nature idéologique : mise sous condition de ressources des allocations familiales et abaissement du plafond du quotient familial. Exemples européens. Résultats positifs de la loi Famille de 1994. Succès et extension de l'allocation parentale d'éducation et du congé parental. Votera cette proposition de loi.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4703, 4705) : atteinte à l'idée de la famille par le PACS. Place essentielle de la famille dans le fonctionnement et l'avenir de la société. Délinquance des mineurs. Absence de l'enfant dans le dispositif. Difficultés philosophiques et juridiques posées par le texte adopté par l'Assemblée nationale. Favorable à l'amélioration de la situation matérielle de tous les couples sans distinction. Crainte de la revendication par les couples homosexuels de l'adoption ou de l'accès à la procréation médicalement assistée. Inquiétude sur l'avenir des enfants au sein du PACS.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4815, 4816) : grand marché intérieur indissociable d'un marché intégré de l'énergie pour la Commission européenne. Objectif indispensable de progrès social pour l'expansion économique. Respect nécessaire des missions de service public dévolues à Electricité de France. Nécessité d'une régulation extérieure du marché. Intervention nécessaire sur la réglementation des tarifs, la détermination des seuils d'éligibilité, la programmation pluriannuelle des investissements. Regret de

la faible indépendance accordée par le Gouvernement à la commission de régulation. Manque d'autonomie du gestionnaire du réseau. Sagesse des propositions de M. Henri Revol. Evolution des diverses composantes de l'action publique sous l'influence de la construction communautaire. Monopole partiel d'EDF pour la production, le transport, la distribution, l'exportation et l'importation de l'électricité en France. Consolidation par ce projet de loi du rôle de concessionnaire du service public de distribution des collectivités locales. Regret de l'exclusion des collectivités locales de l'éligibilité. Souhait d'un système dérogatoire permettant aux collectivités locales de bénéficier de la libéralisation du marché de l'électricité pour en faire bénéficier les contribuables.

- **Proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives [n° 0443 (98-99)]** - (27 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5495, 5497) : exemple de la ville de Brive-la-Gaillarde. Facteur d'intégration du club professionnel. Associations de sport amateur en attente d'un véritable statut. Remise en cause du difficile équilibre trouvé entre les associations et les sociétés. Transformation inévitable du sport en activité économique. Subventions des collectivités locales réservées aux seules associations. Conformité aux prescriptions communautaires. Arrêt Bosman rendu par la Cour de justice européenne le 15 décembre 1995. Avantages de la cotation en bourse des sociétés anonymes sportives professionnelles, SASP. Protection des sportifs mineurs et défense des intérêts des centres de formation. Interrogation sur l'application des 35 heures - **Art. 1er** (*statut des clubs sportifs professionnels*) (p. 5502, 5503) : ses amendements n° 12 : obligation de constituer une société commerciale limitée aux associations affiliées à une fédération sportive ; et n° 14 : texte étendu aux délibérations des organes dirigeants de la société ; adoptés ; n° 13 : constitution d'une société commerciale obligatoire en cas de cumul des deux seuils ; retiré - **Art. 2** (*règles particulières aux sociétés commerciales sportives*) (p. 5504) : son amendement n° 15 : autorisation de l'appel public à l'épargne ; retiré - **Après l'art. 2** (p. 5505) : ses amendements de conséquence n° 16, n° 17 et n° 18 ; retirés. Renforcement du contrôle des sociétés anonymes à objet sportif, SAOS - **Art. 3** (*mise en conformité du statut juridique des clubs professionnels*) (p. 5506) : ses amendements de coordination n° 19, n° 20 et n° 21 : délai de transformation en société commerciale repoussé à la fin de la saison sportive ; retirés - **Art. 5** (*conditions d'octroi de subventions des collectivités territoriales aux clubs sportifs*) (p. 5507, 5508) : ses amendements n° 24 : définition des missions d'intérêt général pouvant recevoir des subventions publiques ; n° 25 ; et n° 26 : subventions publiques réservées aux seules associations ; retirés - **Art. 6** (*protection des sportifs mineurs*) (p. 5509, 5510) : ses amendements, de suppression n° 28 ; n° 29 : limitation des transactions commerciales sur mineurs aux transferts entre clubs ; et n° 30 : prévision d'une sanction pénale en cas de violation de l'interdiction ; retirés - **Art. 7** (*obligation de conclure un contrat d'engagement sportif à la suite d'une formation*) (p. 5512) : intervient sur l'article - **Art. 7 ter** (*avis du CSA sur les projets d'acquisition d'un club sportif par un service de télévision*) (p. 5513) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 11 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5515) : importance des associations de bénévoles. Nécessité d'une vaste loi d'orientation sur le sport en France. Prise en compte de la spécificité française dans le cadre d'une harmonisation européenne. Le groupe du RPR votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2 bis** (*durée du travail hebdomadaire maximale*) (p. 5684) : opposition gaullisme-marxisme. Risque de délocalisation des entreprises. Son expérience professionnelle d'apprenti dans une tannerie - **Art. 4** (*réduction de la durée du travail organisée sous forme de jours ou demi-journées de repos*) (p. 5696) : cas concret d'application de la flexibilité : l'équipe de France de rugby.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (18

novembre 1999) - **Art. 24** (*étatisation de la régulation de l'hospitalisation privée* - art. L. 162-22-1, L. 162-22-2, L. 162-22-3 à L. 162-22-6, L. 165-7 et L. 174-16 nouveaux du code de la sécurité sociale, art. L. 710-16-2 du code de la santé publique) - **Art. L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale** (*régime de sanctions financières*) (p. 6102) : son amendement, soutenu par M. Dominique Leclerc, n° 102 : distinction entre le régime d'autorisation des capacités et le régime des sanctions ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) (p. 7053, 7054) : crédits de La Poste. Désengagement total de l'Etat de ce secteur d'activité. Bouleversement à l'échelle européenne. Poste de proximité. Exemple du département de la Corrèze. Passage aux 35 heures. Contrat d'objectifs et de progrès signé le 25 juin 1998 entre La Poste et l'Etat. Ouverture des marchés de l'électricité. Directive européenne. Indépendance énergétique de la France. Regrette l'attitude du Gouvernement sur le projet de transposition de la directive européenne. Commissariat à l'énergie atomique, CEA. Frais de scission de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, IPSN, et du CEA. Opérations d'investissement. Le groupe du RPR rejettera ce projet de budget.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Art. 57** (*modification des règles d'opposabilité du secret professionnel à l'administration fiscale*) (p. 7555) : son amendement de suppression, soutenu par M. Gérard Braun, n° II-12 ; retiré.

N

NACHBAR (Philippe), sénateur (Meurthe-et-Moselle) RI.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire du conseil d'administration de la Société nationale de programmes France 2.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Culture [n° 90 (1999-2000) tome 1] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 181 (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4368) - Ministère : Aménagement du territoire - **Fonds structurels européens** - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4369) - **Fonds structurels**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière [n° 0247 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 419, 420) : initiative prise par la Haute Assemblée. Rôle des collectivités locales. Communes de Meurthe-et-Moselle situées en zone à risque. Conséquences de l'arrêt de l'activité minière. Indemnisation des sinistrés. Insuffisance des moyens de prévention et de gestion des risques miniers. Modification de la législation par la loi du 15 juillet 1994. Son rapport sur la réforme du code minier. Annulation rétroactive des clauses d'exonération de responsabilité. Disposition relative aux professions commerciales, artisanales et libérales. Contenu du texte : mise en place d'une agence de prévention et de surveillance des risques miniers ; communication intégrale des données et archives ; maintien du régime de police des mines pendant cinquante ans.

- **Proposition de loi tendant à frapper de nullité d'ordre public toute clause de mutation immobilière exonérant les exploitants de mines de leur responsabilité en matière de dommages liés à leur activité minière [n° 0220 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 419, 420) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi complétant le code minier [n° 0298 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec**

celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98) - **Discussion générale** (p. 419, 420) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0229 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 419, 420) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la responsabilité des dommages liés à l'exploitation minière [n° 0235 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 419, 420) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0248 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0247 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 419, 420) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles - Deuxième lecture [n° 0512 (97-98)]** - (9 février 1999) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 825, 827) : adaptation de l'ordonnance de 1945 aux réalités des métiers du spectacle vivant. Simplification du régime de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants. Renforcement des contrôles relatifs au respect de la législation sociale et du règlement des droits d'auteur. Assouplissement des procédures pour les spectacles occasionnels. Précision du régime des incompatibilités entre les activités d'agent artistique et d'entrepreneur de spectacles vivants. Recherche d'équilibre entre le nécessaire renforcement de l'application de la législation sociale et la volonté de respecter la liberté de création. La commission propose l'adoption sans modification des cinq articles restant en discussion, ainsi que l'adoption des deux amendements relatifs à la taxe professionnelle et à la protection des festivals - **Art. 4 (article 4 de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 : conditions de délivrance et de retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants)** (p. 830) : accepte l'amendement n° 1 de M. Adrien Gouteyron (protection des festivals par la qualification du contrat passé avec des entrepreneurs de spectacles étrangers, en un contrat d'entreprises) - **Art. 12 (coordination)** (p. 831) : accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement (adaptation du texte à la loi de finances).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Culture

- (11 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 7422, 7423) : progression des crédits budgétaires. Modestie des reports et des annulations de crédits. Importance des crédits affectés à la diffusion culturelle par les collectivités locales. Résorption de l'emploi précaire, notamment dans les musées. Bibliothèque nationale de France. Rééquilibrage des crédits entre Paris et la province. Démocratisation de la culture. Succès des journées du patrimoine. Augmentation de la fréquentation dans les musées. Importance des entrées gratuites dans les musées nationaux. Développement des enseignements artistiques. Avis favorable de la commission des affaires culturelles.

NATALI (Paul), sénateur (Haute-Corse) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 529 (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2590) - Ministère : Economie - *Suppression du pool des risques aggravés en Corse* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3707) - **Assurances**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Avant l'art. 20** (p. 7838, 7839) : intervient sur les amendements identiques n° 67 du Gouvernement et n° 74 de la commission (report d'une année de l'application de l'article 21 de la loi de finances de 1999 qui abroge les arrêtés Miot, restaure les sanctions en cas de non-déclaration et fixe les règles d'évaluation des biens immobiliers en Corse). Droits de succession en Corse.

NEUWIRTH (Lucien), sénateur (Loire) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

Délégué titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire du Comité national chargé d'évaluer les dispositifs expérimentaux d'aide aux personnes âgées.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 142 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, créant le Conseil national des communes "Compagnon de la Libération" [n° 154 (98-99)] (19 janvier 1999) - **Anciens combattants et prisonniers de guerre**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les soins palliatifs et l'accompagnement [n° 207 (98-99)] (10 février 1999) - **Vie, médecine et biologie**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 223 (98-99)] (16 février 1999) - **Vie, médecine et biologie**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi [n° 223 (98-99)] déposée avec plusieurs de ses collègues tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement [n° 287 (98-99)] (31 mars 1999) - **Vie, médecine et biologie**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 348 (98-99)], adoptée par

l'Assemblée nationale, visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs [n° 363 (98-99)] (19 mai 1999) - **Santé**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi créant le Conseil national des communes "Compagnon de la Libération"** [n° 0142 (98-99)] - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 1248, 1251) : citation du général de Gaulle. Nécessité d'assurer la pérennité de l'ordre de la Libération. Etapes de l'élaboration de ce projet de loi. Ordre de la Libération : historique ; situation financière et administrative ; missions. Proposition d'une nouvelle architecture institutionnelle reposant sur les cinq communes titulaires de la croix de la Libération. Contenu de ce texte. Missions, organisation, fonctionnement et présidence du futur conseil national. Service de la médaille de la Résistance. Citation d'André Malraux. Modalités d'entrée en application de ce texte. La commission des affaires sociales propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2 (missions du Conseil national des communes "Compagnon de la Libération")** (p. 1255) : ses amendements n° 1 : extension de la mission de mémoire aux médaillés de la Résistance française ; et n° 2 rédactionnel ; adoptés - **Art. 4 (présidence du Conseil national)** (p. 1256) : son amendement de précision n° 3 ; adopté - **Art. 7 (service de la médaille de la Résistance française)** : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - **Art. 10 (conditions d'entrée en vigueur de la présente loi)** (p. 1257) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture** [n° 0247 (98-99)] - (4 mars 1999) - **Après l'art. unique** (p. 1319) : se déclare favorable au sous-amendement n° 4 de M. Jean Chérioux (suppression de la référence, dans la Constitution, au financement public des partis politiques), déposé sur l'amendement n° 2 de la commission (contribution du financement public des partis politiques à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions).

- **Proposition de loi tendant à favoriser le développement des soins palliatifs et de l'accompagnement** [n° 0223 (98-99)] - (7 avril 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 2258, 2260) : conclusions de la commission adoptées à l'unanimité. Prolongement direct des travaux entrepris dès 1994 sur la prise en charge de la douleur. Adaptation du système de santé pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes atteintes d'une maladie mettant en jeu le pronostic vital. Adoption à l'unanimité par le Conseil économique et social du rapport de M. Donat Decisier concluant à la nécessité de légiférer. Contenu de cette proposition de loi : définition des soins palliatifs et reconnaissance d'un "droit d'accès" ; levée des obstacles législatifs au développement des soins palliatifs dans les hôpitaux et les cliniques ; reconnaissance autonome des soins palliatifs dans la planification hospitalière ; mise en place de structures de soins, d'enseignement et de recherche dans les centres hospitaliers et universitaires ; prise en charge forfaitaire des frais de formation et d'encadrement des bénévoles par l'assurance maladie ; assouplissement de la législation sur l'hospitalisation à domicile ; possibilité de prise en charge forfaitaire pour les soins palliatifs à domicile ; demande de rapport du Gouvernement sur le programme de médicalisation du système d'information, le PMSI ; extension de la mission de dispenser des soins palliatifs au secteur privé ; élargissement des missions de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES ; élaboration de normes de qualité et d'évaluation des pratiques ; création d'un congé d'accompagnement. Existence de soins curatifs et de soins palliatifs dans un même système. La commission des affaires sociales, à l'unanimité, invite à l'adoption de ce texte - **Art. 1er (accès aux soins palliatifs pour tous les malades dont le pronostic vital est en jeu)** (p. 2265) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jacques Machet (précision de la dimension pluridisciplinaire dévolue aux soins palliatifs). Accepte l'amendement n° 4 de M. Jean Chérioux (élargissement du développement des soins palliatifs à l'entourage du malade) - **Art. 2 (développement des soins**

palliatifs dans les hôpitaux et les cliniques grâce à la réforme de la planification hospitalière - art. L. 712-3-1-1 (nouveau) du code de la santé publique) (p. 2266) : prise en compte des besoins dans la carte sanitaire. Création d'unités mobiles. - **Art. 4** (*prise en charge des frais de formation et d'encadrement des bénévoles par l'assurance maladie - art. L. 174-10 du code de la sécurité sociale*) (p. 2267) : conditions d'agrément des associations prévues par décret en Conseil d'Etat afin d'écarter celles d'obédience sectaire. Elaboration des normes de qualité par l'ANAES - **Art. 5** (*libéralisation de la législation sur l'hospitalisation à domicile pour favoriser le développement des soins palliatifs - art. L. 712-10 du code de la santé publique*) (p. 2268) : impossibilité d'attendre une prochaine loi hospitalière pour ouvrir l'hospitalisation à domicile aux soins palliatifs - **Art. 6** (*institution d'une prise en charge forfaitaire pour les soins palliatifs à domicile*) : dispositif nécessaire - **Art. 7** (*prise en compte des soins palliatifs dans le Programme de médicalisation des systèmes d'information, PMSI*) : demande d'un rapport du Gouvernement - **Art. 8** (*élargissement à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de la mission de délivrer des soins palliatifs - art. L. 711-2-2 (nouveau) du code de la santé publique*) (p. 2269) : accepte l'amendement n° 5 de M. Jean Chérioux (intégration de la référence à la douleur dans la définition des missions des centres hospitaliers et des établissements de santé) - **Après l'art. 8** (p. 2270) : accepte l'amendement n° 2 de M. Jacques Bimbenet (possibilité pour les centres de lutte contre le cancer de délivrer des soins palliatifs) - **Art. 9** (*élaboration de normes de bonne pratique et de méthodes d'évaluation par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, ANAES - art. L. 791-2 du code de la santé publique*) : définition de normes de qualité impératives - **Art. 10** (*création d'un congé d'accompagnement - art. L. 225-14-1 à L. 225-14-7 (nouveau) du code du travail*) (p. 2271) : coût peu important en raison des économies induites par cette mesure - **Après l'art. 10** (p. 2272) : accepte l'amendement n° 3 de Mme Nicole Borvo (établissement par le haut comité de la santé publique dans son rapport annuel, d'un bilan approfondi de la situation des soins palliatifs) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2274, 2275) : caractère dérisoire de la modification de calendrier par rapport à l'importance du sujet traité.

- **Proposition de loi visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs [n° 0348 (98-99)]** - (27 mai 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 3405, 3406) : nouveau comportement à l'égard de la mort. Texte sur la prise en charge de la douleur voté à l'unanimité en 1994. Rappel des difficultés de la procédure législative avant l'adoption d'un texte semblable par l'Assemblée nationale et le Sénat. Portée des modifications amputée par le vote de deux amendements du Gouvernement. Reconnaissance du droit de la personne malade et du droit de bénéficier de soins palliatifs et d'un accompagnement. Nécessité d'une adoption définitive rapide. Demande le vote conforme de cette proposition de loi. (p. 3407, 3408) : regret de la suppression de la prise en charge des dépenses de formation des bénévoles, du recours au fonds social pour le financement, et du maintien du système de troc pour l'hospitalisation à domicile - **Après l'art. 10** (p. 3413) : souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 1 de Mme Nicole Borvo (versement d'une allocation à l'occasion du congé d'accompagnement de fin de vie). Rôle du Gouvernement de créer une prestation compensatoire à la perte de revenu. Possibilité d'améliorer le texte lors de l'examen du projet de loi portant création de la couverture maladie universelle. Situation des fonctionnaires.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Avant l'art. 32** (p. 3590, 3592) : son amendement n° 129 : extension aux soins palliatifs du système de troc avec autorisation de projets de structures d'hospitalisation à domicile en échange d'une réduction des capacités d'hospitalisation relevant de la même discipline ; adopté. Nécessité de considérer le développement de l'hospitalisation à domicile pour les soins palliatifs comme une véritable discipline. Evolution vers une augmentation des

équipes mobiles de soins palliatifs. Développement des réseaux ville-hôpital.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) (p. 6962, 6963) : souhait d'une meilleure information sur la contraception. Interrogation sur les crédits destinés à financer le développement des soins palliatifs et sur l'application de la loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs. Interrogation sur le projet de loi annoncé de modernisation du système de santé.

Education nationale, recherche et technologie - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 1999) (p. 6988) : formation des médecins dans le domaine de la prise en charge de la douleur et des soins palliatifs.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7286, 7287) : mise en garde du fonds des Nations unies pour les activités en matière de population, FNUAP, contre une croissance démographique anarchique. Bilan de l'action des différents pays suite à la conférence du Caire. Nécessité de promotion des droits de la femme. Soutien de la France aux politiques de population. Evaluation quinquennale de la conférence de Copenhague et de celle de Pékin. Signature par la France d'accords de coopération avec le FNUAP : financement par le fonds de solidarité prioritaire. Propose l'utilisation de l'annulation de la dette au profit du développement social. Groupe d'études "Démographie et population mondiale". Se félicite de l'action menée par la France en matière de politiques de population.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 52 (1999-2000)] tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; 2° [n° 87 (1999-2000)] relative au développement du partenariat social [n° 118 (1999-2000)]** - (16 décembre 1999) - **Après l'art. 16** (p. 7735) : soutient l'amendement n° 4 de M. Alain Gournac (possibilité pour les salariés mandataires ayant reçu un nombre significatif de pouvoirs, de bénéficier d'un crédit d'heures pour se rendre et participer aux assemblées générales) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7741, 7742) : félicitations au rapporteur de la commission des affaires sociales. Le groupe du RPR votera ce texte.

NOGRIX (Philippe), sénateur (Ille-et-Vilaine) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 226 (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6269) - Ministère : Intérieur - *Rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur la Corse* - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6269) - **Parlement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux enquêtes techniques sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile [n° 0516 (97-98)]** - (16 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1049) : s'abstiendra lors du vote de ce texte.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1172) : se félicite du rapprochement du milieu de la recherche avec celui de l'entreprise.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3988) : affirmation du rôle du père. Mesures en faveur de l'autonomie des adultes enfants. Solidarité intergénérationnelle. Votera cette proposition de loi.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Question préalable** (p. 4707) : qualité du travail du rapporteur. Avec ses collègues de l'Union centriste, votera la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2 (régime des heures supplémentaires)** (p. 5676, 5677) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 10 de la commission. Conception de l'entreprise. Risque d'appauvrissement de l'industrie chimique par la taxe générale sur les activités polluantes. Valeur du travail - **Art. 2 bis (durée du travail hebdomadaire maximale)** (p. 5683) : évolution de la droite. Respect d'un certain rythme pour l'évolution de la société - **Art. 4 bis (contrôle du repos dominical)** (p. 5701) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable au repos dominical. Nécessité de faire évoluer la société à son rythme - **Art. 5 (réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants)** (p. 5718) : vœu des syndicats de laisser à la négociation la définition des modalités d'application des 35 heures. Inutilité de légiférer sur les horaires de travail des cadres. (p. 5755) : se déclare favorable à l'amendement n° 30 de la commission (suppression des dispositions relatives aux allègements des cotisations sociales). Marché de dupes. Implication nécessaire des employeurs - **Art. 14 (sécurisation juridique des conventions ou accords conclus en application de la loi du 13 juin 1998)** (p. 5763) : soutient les amendements n° 54 de suppression de M. Claude Huriet et n° 55 de M. Serge Franchis (allongement à deux ans du délai pendant lequel les accords passés à la suite de la première loi sur les 35 heures peuvent continuer à produire leurs effets après l'entrée en vigueur de la deuxième loi) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5780, 5781) : le groupe de l'Union centriste soutient les propositions de la commission des affaires sociales. Crainte de voir s'effondrer la majorité des entreprises. Négation par la majorité gouvernementale du rôle des syndicats et du patronat.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 14** (p. 6547) : se déclare favorable à l'amendement n° I-85 de M. Yves Fréville (processus de fixation du taux de la taxe professionnelle lors du passage d'un établissement public du régime de la taxe professionnelle de zone à celui de la taxe professionnelle unique d'agglomération).

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail - Nouvelle lecture [n° 0115 (1999-2000)]** - (15 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7659, 7661) : exception française. Méthode autoritaire du Gouvernement.

Pénalisation des salariés volontaires pour des heures supplémentaires. Renchérissement du coût du travail peu qualifié. Effets d'aubaine. Conséquences des 35 heures pour l'emploi. Problème des cadres. Financement des 35 heures. Contribution des agriculteurs avec l'écotaxe sur les produits phytosanitaires. Négociation collective. Application des 35 heures à la branche sanitaire, sociale et médico-sociale et à la fonction publique. - **Question préalable** (p. 7664) : le groupe de l'Union centriste votera la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

O

OLIN (Nelly), sénateur (Val-d'Oise) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 406 (JO Débats du 19 décembre 1998) (p. 6609) - Ministère : Equipement - *Service public ferroviaire en Val-d'Oise* - Réponse le 10 février 1999 (p. 811) - **Transports ferroviaires**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4785, 4786) : hommage aux Français morts et blessés en Algérie. Avancée avec la reconnaissance de la qualité de combattant par la loi de 1974. Nécessité de mettre en conformité le langage officiel avec le langage courant. Valeur symbolique de la proposition de loi. Nécessaire reconnaissance des droits des anciens combattants. Votera la proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 5626, 5627) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (validation des accords conclus en application de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998). Respect des accords dans les domaines de la métallurgie, du bâtiment, de la chimie et de l'industrie automobile. Remise en cause de l'équilibre des accords passés - **Art. 2 (régime des heures supplémentaires)** (p. 5659, 5660) : dispositif complexe et inapplicable.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 3 (régime unique de modulation)** (p. 5688) : recours à l'annualisation favorable aux entreprises. Validation des accords de branche prévoyant des accords de modulation à 1645 heures - **Art. 5 (réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants)** (p. 5703) : démotivation des cadres. Difficulté d'application de la loi aux cadres. Surcroît de travail des cadres occasionné par l'application des 35 heures aux autres salariés - **Art. 6 (travail à temps partiel)** (p. 5737) : soutient l'amendement rédactionnel n° 68 de M. Alain Gournac.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) (p. 6764, 6765) : augmentation des dépenses de communication. Renforcement de la présence des services publics. Bilan positif des zones franches urbaines, ZFU. Exemple de Garges-lès-Gonesse. Comité interministériel des villes. Retard dans la mise en place de l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, EPARECA. Nécessité d'une déconcentration du fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités, FISAC. Futur projet de loi sur l'urbanisme, l'habitat et les déplacements. Ce projet de budget ne répond ni aux attentes, ni aux besoins exprimés.

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p. 7404, 7405) : baisse des crédits budgétaires. Insuffisance des mesures proposées en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord. Au nom des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord, demande un redéploiement des crédits en leur faveur. Question des rappelés de la guerre d'Algérie. Conditions d'attribution du Titre de reconnaissance de la nation. Absence de décisions gouvernementales concernant la décrystallisation des pensions. Non-indemnisation des incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes. Au nom du groupe du RPR, ne votera pas ce projet de budget.

ORNANO (Paul d'), sénateur (Français établis hors de France) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre titulaire de la commission mixte chargée de donner un avis sur l'affectation et l'attribution des crédits du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger.

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 18 novembre 1999).

OSTERMANN (Joseph), sénateur (Bas-Rhin) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du Conseil national des assurances.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Marcel Lesbros, Serge Mathieu et Aymeri de Montesquiou, tendant à la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie [n° 403 (98-99)] (8 juin 1999) - **Afrique du Nord**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux assurés des professions agricoles et forestières [n° 494 (98-99)] (17 septembre 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Assurance maladie maternité**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Emploi et solidarité - I - Emploi [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 18] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 486 (JO Débats du 12 mars 1999) (p. 1448) - Ministère : Economie - *TVA applicable au secteur de la restauration* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2404) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

n° 587 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4766) - Ministère : Santé - *Réglementation relative aux chambres mortuaires* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5408) - **Etablissements sanitaires et sociaux**

n° 637 (JO Débats du 4 novembre 1999) (p. 5663) - Ministère : Intérieur - *Elargissement des missions du fonds de garantie contre les accidents de la circulation* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7911) - **Sécurité civile**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant prorogation des mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance [n° 0133 (98-99)]** - (27 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 310, 311) : retard dans le calendrier du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière : opposition à la procédure d'urgence sur ce texte. Nécessité de proroger le mandat des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance, CCCOS, jusqu'au 1er novembre 1999. Le groupe du RPR suivra les propositions de la commission des finances.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1696, 1697) : caractère partiel et politiquement orienté de ce projet de loi. Priorité donnée aux zones urbaines. Nécessité de redynamiser les campagnes. Caractère inopportun, hâtif et non concerté de ce texte. Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux. Absence de mesures en faveur du maintien des services publics ou privés et de l'activité économique en zone rurale. Problème du logement. Regrette l'abandon du projet du canal Rhin-Rhône. Ne pourra voter ce texte que sous réserve de l'acceptation par le Gouvernement des améliorations proposées par la commission spéciale.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2702, 2704) : nécessité de la réforme des caisses d'épargne : réorganisation du réseau et adoption du statut coopératif. Evaluation irréaliste du capital des caisses d'épargne. Faiblesse de leur rentabilité. Contradiction entre une rémunération correcte des sociétaires et l'adoption d'un

seuil rigide d'affectation des résultats à des actions d'intérêt général. Choix par les caisses locales des missions d'intérêt général à favoriser. Nécessité d'un objectif de rentabilité. Maintien de graves entorses aux règles de la libre concurrence : non-banalisation du livret A. Opposition à la suppression du régime de libre emploi dont bénéficient les caisses d'Alsace-Moselle. Dépendance des caisses d'épargne à l'égard du livret A pour la proposition de comptes chèques ou autres produits bancaires. Opposition au maintien de l'agrément ministériel à la nomination du président du directoire de la Caisse nationale. Affectation du montant de la cession des parts au fonds de réserve pour les retraites incompatible avec des mesures de privatisation. Réforme du régime spécial de retraite des caisses : influence sur la faible rentabilité des caisses. Transposition de la directive européenne relative à la surveillance prudentielle des entreprises du secteur financier. Garantie des intérêts des épargnants prioritaire à celle des intérêts des entreprises. Quatre fonds de garantie : pour les déposants, les assurés, les investisseurs et les cautions. Souhait d'une réduction de moitié du niveau des cotisations appelées au fonds de garantie des déposants. Relèvement progressif du crédit d'impôt sur la contribution des institutions financières. Abolition des taxes spécifiquement françaises. Interrogation quant à la non-application du fonds de garantie des assurés aux institutions de prévoyance et aux mutuelles ainsi que sur ses modalités de financement. Le groupe du RPR ne pourra voter ce texte que sous réserve d'un certain nombre d'améliorations - **Art. 3 (le statut des caisses d'épargne et de prévoyance)** (p. 2752) : son amendement n° 221 : non-limitation des activités des caisses d'épargne aux opérations de banque des établissements de crédit ; retiré - **Art. 7 (l'obligation de centralisation des fonds collectés sur le livret A)** (p. 2762) : son amendement n° 197 : maintien du régime particulier des caisses d'épargne d'Alsace-Moselle ; retiré. Bénéfice du libre emploi. Respect du droit local.

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 11 (les missions de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance)** (p. 2789) : son amendement n° 222 : non-assujettissement à la TVA des cotisations des caisses d'épargne à la caisse centrale ; retiré - **Art. 16 (les modalités de négociation des accords collectifs nationaux)** (p. 2793) : soutient l'amendement n° 223 de M. Simon Loueckhote (non-application de cet article à la Nouvelle-Calédonie). Convention collective négociée avec les syndicats représentés dans l'entreprise.

- **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Après l'art. 53 quinquies** (p. 3004, 3005) : son amendement n° 228 : compartimentage des fonds communs de créances ; adopté.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Après l'art. 29 quaterdecies** (p. 3132) : son amendement n° 62 : organisation d'un système d'assurance maladie complémentaire obligatoire spécifique aux départements d'Alsace-Moselle ; adopté. Mesure transitoire.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4779, 4781) : regret de la reconnaissance de l'état de guerre 37 ans après les accords d'Evian. Priorité du rétablissement de l'égalité de traitement entre les générations du feu. Se réjouit du consensus sur la nécessité de légiférer et du consensus dans les débats. Adoption de la proposition de loi à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Nécessité de conformité entre le langage officiel et la réalité historique. Teneur symbolique du texte. Absence d'application des décrets prévoyant l'attribution de l'allocation de remplacement pour l'emploi, ARPE, aux anciens combattants d'Afrique du Nord. Choix de la date de commémoration et de l'emplacement du mémorial. Avec le groupe du RPR, votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (3

novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5597, 5598) : texte uniforme et contraignant, ignorant la diversité du tissu économique français. Créations d'emplois dans les PME : flexibilité du travail, simplification de la législation, réforme de la formation professionnelle. Contribution des PME à travers l'écotaxe. Risques de délocalisation des entreprises, de baisse des commandes dans les régions frontalières et de recours à la sous-traitance. Respect des accords déjà signés. Durcissement du texte par l'Assemblée nationale. Inégalités entre les salariés. Mythe de la société des loisirs. Sans modifications fortes, ne pourra pas voter ce texte.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-580 du 8 juillet 1998, n° 98-582 du 8 juillet 1998, n° 98-728 du 20 août 1998, n° 98-729 du 20 août 1998, n° 98-730 du 20 août 1998, n° 98-732 du 20 août 1998, n° 98-774 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0421 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - **Après l'art. 6** (p. 6252) : soutient l'amendement n° 1 de M. Gaston Flosse (création, en Polynésie française, d'un groupement d'intérêt public chargé de la gestion informatisée des données médicales).

- **Propositions de loi [n° 494 (98-99)] et [n° 36 (1999-2000)] discutées conjointement relatives au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux assurés des professions agricoles et forestières [n° 0073 (1999-2000)]** - (24 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6259) : accord entre les trois caisses de mutualité sociale agricole d'Alsace-Moselle. Nécessité d'une disposition transitoire : mise en place d'une instance de gestion spécifique pour les assurés des professions agricoles et forestières. Caractéristiques du régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire d'Alsace-Moselle. Loi du 14 avril 1998. Dégradation constante des résultats financiers malgré une situation excédentaire. Disparités entre le régime local général et le régime local agricole. Report de la date d'entrée en vigueur de ce texte. Souhaite une adoption de cette proposition de loi. Salue l'initiative des collègues mosellans de la majorité gouvernementale.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6365, 6366) : son amendement, soutenu par M. Jacques Oudin, n° I-106 : relèvement du plafond de déductibilité de l'impôt sur les bénéfices du salaire du conjoint d'un chef d'entreprise, fixé à 36 fois le SMIC pour les entreprises non adhérentes à un centre de gestion agréé et à 72 fois le SMIC pour les entreprises adhérentes ; adopté - **Après l'art. 2 ter** (p. 6403) : son amendement n° I-107 : instauration d'une réduction d'impôt pour encourager la formation professionnelle à la charge des particuliers ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 6420) : son amendement n° I-110 : application du taux réduit de la TVA à certains chocolats, quel que soit leur mode de présentation ; rejeté. (p. 6429, 6430) : son amendement n° I-109 : application du taux réduit de la TVA à la construction de casernes de gendarmerie ; retiré. (p. 6432) : son amendement n° I-108 : extension au secteur de la restauration traditionnelle de l'application du taux réduit de la TVA déjà en vigueur pour la vente à emporter ; adopté. (p. 6438) : exemple des efforts réalisés en Allemagne en faveur de la restauration.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Art. 6** (*suppression de la contribution annuelle représentative du droit de bail*) (p. 6485) : son amendement n° I-111 : suppression de la contribution additionnelle au droit au bail ; devenu sans objet - **Avant l'art. 8 bis ou après l'art. 8 bis** (p. 6510) : ses amendements, soutenus par M. Auguste Cazalet, n° I-113 : suppression de la taxe sur les salaires ; et n° I-114 : réévaluation des tranches d'imposition de cette taxe ; retirés - **Après l'art. 10** (p. 6520, 6521) : son

amendement n° I-112 : harmonisation du régime des droits de cession de parts sociales des sociétés par action et des autres sociétés ; adopté - **Après l'art. 14** (p. 6544) : son amendement n° I-208 : diminution progressive de l'assiette de la taxe professionnelle acquittée par les titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de cinq salariés ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6927, 6929) : progression des crédits inscrits au projet du budget de l'emploi. Interrogation sur la sincérité de l'évaluation des crédits de la "ristourne dégressive". Budget de l'emploi marqué par de nombreux dyfonctionnements. Croissance du coût du dispositif des emplois-jeunes. Insuffisance du financement des 35 heures. Réduction du budget de l'emploi en 1999. Mauvaise gestion du budget de l'emploi. Demande le rejet des crédits de l'emploi pour 2000 - **Examen des crédits - Art. 70** (*modalités de gestion des excédents financiers de capital temps de formation, CTF*) (p. 6951, 6952) : ses amendements n° II-10 de suppression ; retiré ; et n° II-14 : centralisation des excédents du CTF auprès du comité paritaire du congé individuel de formation ; adoptés.

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) (p. 7073, 7074) : caractère modeste de ce projet de budget. Place des PME dans notre économie et rôle de celles-ci pour l'équilibre du territoire, surtout en milieu rural. Formation professionnelle et apprentissage. Simplifications administratives et fiscales. Réduction de la TVA sur les travaux dans les logements. Autres mesures attendues. Animation économique du territoire. Milieu rural. Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Gel du versement des fonds du fonds social européen, FSE. Réforme des procédures d'accès aux marchés publics. Le groupe du RPR suivra l'avis défavorable de la commission des finances - **Art. 69 bis** (*insertion dans le code général des impôts d'articles relatifs au fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, FNPCA*) (p. 7089) : son amendement, soutenu par M. André Bohl, n° II-15 : suppression de la mise à contribution des artisans du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; adopté.

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p. 7397, 7398) : budget décevant. Volonté des collectivités locales, notamment en Alsace, de participer financièrement à la politique de la mémoire. Favorable à l'abaissement de la durée de service en Afrique du Nord pour l'obtention de la carte de combattant. Question des rappelés de la guerre d'Algérie. Dispositions insatisfaisantes en matière de retraite. Interrogations sur les conditions d'attribution du Titre de reconnaissance de la nation. Problème posé par la cristallisation des pensions servies aux anciens combattants ressortissants des Etats anciennement sous souveraineté française. Blocage de l'indemnisation des incorporés de force en Allemagne. Avec le groupe du RPR, ne votera pas ce projet de budget.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 61** (p. 7584) : son amendement, soutenu par M. Gérard Braun, n° II-75 : application du taux de TVA à 5,5 % au chocolat noir ; adopté.

OTHILY (Georges), sénateur (Guyane) RDSE.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des lois.

Membre titulaire du comité directeur du Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (FEDOM) ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets des 13 et 20 janvier 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au pacte civil de solidarité (12 mai 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, modifiant l'article L. 404 du code de la santé publique relatif à la composition du Conseil national de l'ordre des médecins [n° 480 (98-99)] (6 juillet 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Santé publique**.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Justice - Administration pénitentiaire [n° 94 (1999-2000) tome 5] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Proposition de loi modifiant le code forestier et portant diverses mesures spécifiques à la forêt de Guyane [n° 113 (1999-2000)] (3 décembre 1999) - **Forêts**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1745) : son amendement n° 261 : introduction des parcs naturels régionaux parmi les choix stratégiques de l'aménagement du territoire ; devenu sans objet.

- **Projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale [n° 0302 (98-99)]** - (29 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2571, 2573) : révision constitutionnelle préalable, indispensable à la nécessaire ratification du traité de Rome du 17 juillet 1998, portant création d'une Cour pénale internationale. Justice pénale absente jusqu'à présent de l'ordre international, à l'exception des tribunaux temporaires : Nuremberg, Tokyo, Bosnie et Rwanda. Création d'une Cour pénale internationale au caractère dissuasif exprimant la volonté de ne jamais laisser impunis les crimes les plus graves. Inquiétudes au sujet du refus de pays tels que les États-Unis, la Chine, l'Inde et Israël de souscrire à cet engagement presque unanime. Exercice du droit de veto au sein du Conseil de sécurité des Nations unies. Pas d'incompatibilité de l'esprit du traité avec notre Constitution. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen unanime, apportera son soutien à ce projet de

loi constitutionnelle marquant la volonté du Gouvernement d'adhérer sans réserve à la Cour pénale internationale.

- **Résolution [n° 365 (98-99)] adoptée par la commission des affaires économiques, en application de l'article 73 bis, alinéa 8 du règlement, sur la proposition de règlement (CE) du conseil définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche (n° E-1203) et sur la proposition de règlement (CE) du conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (n° E-1230) [n° 0351 (98-99)]** - (27 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3376, 3377) : fondement de la politique communautaire de la pêche, PCP. Rejet de la réforme de l'organisation commune des marchés. Inadaptation des modalités et des conditions des actions structurelles prévues : exemple de la Guyane. Sauvegarde du secteur de la pêche. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen approuve sans réserve la résolution proposée.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3486) : démarche généreuse de création d'une couverture maladie universelle, CMU. Importantes dépenses d'aide médicale en Guyane pour faire face à une très forte immigration. Disposition positive du texte prévoyant une aide médicale d'Etat pour les étrangers en situation irrégulière. Réserves sur l'article 13 relatif à la réduction de la dotation générale de décentralisation. Nécessité de ne pas obérer le budget du département de la Guyane lors du transfert de l'aide médicale vers l'Etat. Votera ce projet de loi.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle insérant au titre VI de la Constitution un article 53-2 et relatif à la Cour pénale internationale** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 11, 12) : justice pénale améliorée par la création d'une Cour pénale internationale. Effet dissuasif. Caractère permanent. Juridiction pénale universellement compétente échappant aux règles de prescription. Adhésion de 120 nations. Refus de participation de la Chine et des États-Unis. Rôle du Conseil de sécurité des Nations unies. Fréquence des révisions constitutionnelles. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen apportera son soutien à cette révision.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 0425 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5062, 5063) : évolution historique inéluctable des territoires d'outre-mer. Statuts successifs de la Nouvelle-Calédonie. Accord de Nouméa. Composition du corps électoral. Modification du statut de la Polynésie française. Reconnaissance de l'identité polynésienne. Maintien de l'unité de la France. Interrogation sur l'application à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie des règles juridiques relatives aux territoires d'outre-mer. Statut des pays d'outre-mer associés à l'Union européenne. Avec les membres du groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera ce projet de loi constitutionnelle.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 35** (p. 6674) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bimbenet, n° I-286 : abrogation de l'article 9 de la loi de finances rectificative pour 1974, relatif à l'autorisation de prélèvement par le département de la Guyane de droits de consommation sur les tabacs manufacturés ; rejeté.

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 1999) (p. 6990, 6991) : besoin en personnel enseignant et administratif dans les universités des Antilles et de la Guyane. Mise en oeuvre du plan "Université du troisième millénaire", U3M, dans les universités des Antilles et de la Guyane. Importance des moyens nécessaires pour l'université des Antilles et de la Guyane s'agissant du plan social étudiant. Difficultés relatives à l'enseignement supérieur en Guyane et nécessité de la création d'une université autonome dans ce département.

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) (p.7009, 7010) : se réjouit du renforcement de la capacité du ministère, de la restauration des moyens des laboratoires de recherche, de la stimulation de la recherche universitaire et de la réaffirmation du soutien à l'innovation technologique. Souhait d'une réorientation de la politique spatiale française. Importance de la recherche spatiale dans le développement économique de la Guyane. Dotation et missions du Centre national d'études spatiales, CNES. Interrogation sur la compétitivité de l'industrie spatiale de la France face à ses concurrents étrangers.

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7125, 7127) : difficulté de se prononcer sur les crédits de l'outre-mer dont une partie ne transite pas par le secrétariat d'Etat. Insuffisance des crédits pour combler le retard. Caractère d'assistance des mesures en faveur de l'emploi. Faible augmentation des fonds relatifs au logement. Création du fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels. Projet sucrier guyanais. Pacte de développement entre l'Etat et la Guyane. Souscrit à la déclaration de Basse-Terre des présidents des régions Guadeloupe, Guyane et Martinique. Forêt guyanaise. Mesures souhaitées en matière de justice. Demandes des députés et des sénateurs d'outre-mer peu écoutées par les différents gouvernements. Position stratégique de la Guyane. Rappel historique. Votera ce projet de budget - **Examen des crédits - Après l'art. 72** (p. 7139, 7140) : son amendement n° II-11 : suppression du prélèvement, par le département de la Guyane, d'une partie du produit des droits d'octroi de mer ; adopté. Mesure initialement dérogatoire. Financement des constructions scolaires.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7216, 7217) : préoccupations des agriculteurs guyanais. Application des contrats territoriaux d'exploitation, CTE, et du dispositif de modulation. Blocage du projet sucrier. Disparités dans le traitement social de l'activité agricole entre la Guyane et la métropole.

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) (p.7477, 7479) : rapport de la commission d'enquête mise en place par la commission des affaires culturelles. Baisse démographique. Hausse de ce budget. Créations d'emplois. Gestion inadéquate des moyens. Exemple de la situation des maîtres auxiliaires. Appel à des vacataires ou des contractuels. Création d'emplois-jeunes. Persistance d'un niveau d'illettrisme. Situation de l'enseignement scolaire en Guyane : problème de l'assimilation des élèves d'origine étrangère. Nécessité d'une évolution statutaire pour les régions d'outre-mer.

Justice

- (13 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des lois, pour l'administration pénitentiaire (p. 7511, 7512) : crédits en augmentation. Retard dans l'exécution de la loi de programme de 1995. Non-application de la loi relative au placement sous surveillance électronique. Contrôle des établissements pénitentiaires réduit au strict minimum ; développement des visites parlementaires. Futur projet de loi sur la création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité. Réflexion sur le contrôle externe de l'administration pénitentiaire. Diminution des mesures de

libération conditionnelle. Vétusté du parc pénitentiaire. Programme de construction de nouveaux établissements. Mise en place d'un programme de rénovation de centres pénitentiaires. Chiffre préoccupant des suicides. Avis défavorable de la commission à l'adoption de ces crédits. (p. 7525) : situation accablante de la justice en Guyane : justice sinistrée. Nécessité d'augmenter les moyens en personnel et de créer une cour d'appel autonome et un tribunal de grande instance. Lutte contre la surpopulation par des mesures alternatives à l'emprisonnement. Interrogations sur la date d'application de la loi relative au placement sous surveillance électronique. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera ce projet de budget.

LOUDIN (Jacques), sénateur (Vendée) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances.

Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination en tant que président (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire du Comité des finances locales.

Membre titulaire de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Membre titulaire du comité de surveillance de la caisse d'amortissement de la dette sociale ; nouvelle nomination (JO Lois et décrets du 21 mai 1999).

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales (10 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 bis du règlement, sur : - la proposition de règlement (CE) du Conseil définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche (n° E-1203) ; - la proposition de règlement (CE) du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (n° E-1230) [n° 327 (98-99)] (28 avril 1999) - **Union européenne**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au financement du schéma directeur national des autoroutes [n° 359 (98-99)] (18 mai 1999) - **Aménagement du territoire**.

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 40 (1999-2000)] de financement de la sécurité sociale pour 2000, adopté par l'Assemblée nationale [n° 68 (1999-2000)] (10 novembre 1999) - **Sécurité sociale**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer les conditions d'exercice des compétences locales et les procédures applicables devant les chambres régionales des comptes [n° 84 (1999-2000)] (18 novembre 1999) - **Juridictions administratives**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 19] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Après l'art. 3** (p. 1167) : son amendement, soutenu par M. René Trégouët, n° 41 : abaissement du délai de réponse de l'administration fiscale au projet de crédit d'impôt-recherche ; adopté.

- **Proposition de loi visant à modifier l'article L. 255 du code électoral [n° 0303 (96-97)]** - (11 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1446, 1447) : historique du sectionnement électoral. Partage de compétence entre le préfet et le conseil général. Suppression de la tutelle exercée par une collectivité territoriale sur une autre, principe contraire aux lois de décentralisation. A l'heure de l'intercommunalité, intérêt de la section de commune, moyen pour l'élu local d'être proche de ses concitoyens ; proposition de création d'un adjoint spécial dans chaque section de commune. Projet de loi sur l'intercommunalité. Votera ce texte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1678, 1680) : interrogation sur la nécessité de modifier le texte du 4 février 1995. Suppression des schémas sectoriels. Infrastructures de transport. Rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur ce sujet. Schémas de services. Intermodalité. Efforts engagés pour concilier équipement et environnement. Politique portuaire et fluviale. Croissance du trafic routier. Nécessité de mener une politique de développement des infrastructures routières et autoroutières. Sécurité des usagers. Situation financière des autoroutes. Concessions autoroutières et réglementation européenne. Problème de l'adossement. Conditions de financement des infrastructures de transport. Rôle du Parlement.

- **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 1er** (*définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1730, 1731) : participation à la construction de l'Union européenne. Infrastructures de transport. Financement des autoroutes. Implantation d'entreprises liée aux dessertes routières ou ferroviaires. Droits du Parlement - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1743, 1744) : caractéristiques des zones littorales : problème des dessertes ; importance des mutations. Création par la loi de décentralisation de 1984 et par la loi spécifique de janvier 1986 dite "loi littoral" de "schémas de mise en valeur de la mer". Absence d'application de ces schémas - **Art. 9 (par priorité)** (*remplacement des schémas sectoriels par les schémas de services collectifs* - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1757, 1758) : schéma d'infrastructures et schéma de services. Circulaire interministérielle d'août 1998 sur l'élaboration des schémas de services collectifs de transport. Rôle du Parlement. Priorités de l'Etat.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Après l'art. 5 bis** (p. 1790) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 236 de M. Jean Pépin (possibilité pour les départements de conclure entre eux des schémas interdépartementaux). Possibilité d'élaborer des schémas interdépartementaux, régionaux et interrégionaux d'aménagement du territoire, et impossibilité de faire un schéma national. Compatibilité des schémas régionaux et des schémas de services collectifs. Schéma interrégional du littoral - **Art. 18** (*schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux* - art. 21 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1845, 1847) : sur l'amendement n° 54 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels comportant des mesures en faveur de l'agriculture, du tourisme rural, de la réhabilitation et de la construction de logements, ainsi que de la diversification des activités économiques en milieu rural), ses sous-amendements n° 335, n° 336, n° 337 et n° 338 : intégration de la dimension littorale ; retirés. Loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 20** (*agglomérations* - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1932) : soutient l'amendement n° 211 de M. Alain Joyandet (suppression des conditions de seuils de population liées à la constitution de l'établissement public de coopération intercommunale).

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 30** (*prise en compte des schémas de services collectifs de transports dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique globale de transports*) (p. 1991, 1992) : intervient sur l'amendement de suppression n° 80 de la commission spéciale. Préoccupation des besoins de la population. Préférence des usagers pour la route. Intermodalité. Impossibilité d'acheminer le fret par TGV. Financement des différents modes de transport. Déficit des chemins de fer - **Art. 32** (*régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transports*) (p. 1995, 1996) : intermodalité. Transport de marchandises en France et dans l'Union européenne. Incohérence de l'opposition entre infrastructures et développement durable. Accroissement des échanges dans les années à venir. Evolution des transports routiers et ferroviaires. Réseau autoroutier. (p. 2001, 2002) : intervient sur l'amendement de suppression n° 82 de la commission spéciale. Rentabilité du système autoroutier. Nécessité d'une autoroute pour l'implantation ou le développement des entreprises en milieu rural. Choix financier - **Après l'art. 32** (p. 2006, 2007) : intervient sur l'amendement n° 83 de la commission spéciale (régime juridique des schémas directeurs d'équipements et de services de transports). Loi du 4 février 1995 et consultation des professionnels, des élus et des usagers de toutes les régions. Besoin des individus de se déplacer et de disposer d'équipements adaptés. Sécurité routière - **Après l'art. 32 ou après l'art. 33** (p. 2010, 2013) : sur l'amendement n° 84 de la commission spéciale (régime applicable à chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports), ses sous-amendements n° 344 : distinction entre le réseau autoroutier concédé et le réseau autoroutier non

concedé ; n° 348 : précision relative à la construction d'un réseau complet de liaisons autoroutières ; n° 345 : suppression d'une précision reprise, à titre général, dans un autre amendement ; n° 346 : remplacement des mots "liaisons de transport de type autoroute ferroviaire" par les mots "liaisons de transport combiné de fret" ; n° 347 : élaboration des schémas directeurs d'équipements et de services dans le souci de préserver l'environnement ; et, soutenu par M. Jean-Pierre Raffarin, n° 349 : possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des conventions avec Réseau ferré de France ; adoptés. Son amendement n° 1 : approbation des schémas directeurs d'infrastructures par le Parlement ; devenu sans objet. Vote des lois de financement de la sécurité sociale par le Parlement. Avis du Parlement au Gouvernement sur les textes européens ayant une valeur législative. Déclaration du ministre de l'environnement sur la politique de l'eau - **Après l'art. 33** (p. 2020, 2021) : son amendement n° 2 : principe de la concession et de la mise à péage des nouvelles autoroutes de liaison ; adopté. Contexte européen. Nécessité de mettre en accord la pratique et le droit. Financement de l'entretien et de l'aménagement du réseau autoroutier. (p. 2022, 2023) : prise en compte des exigences des directives européennes. Conclusions de la commission d'enquête sénatoriale. (p. 2024, 2025) : ses amendements n° 3 : application des règles européennes relatives aux concessions de travaux ; et n° 4 : prolongation de la durée d'une concession ; adoptés. Directive "Travaux" du 14 juin 1993. Possibilité pour les sociétés titulaires de concessions d'autoroutes de se porter candidates à une nouvelle concession. (p. 2026) : son amendement n° 5 : principe de l'affectation des produits aux charges des concessions ; retiré. Principes de la loi de 1955 et de la loi de 1993 dite loi Sapin. Financement des aménagements permettant une meilleure intégration de l'autoroute au réseau routier et au milieu environnant. Conformité au droit européen. (p. 2027, 2028) : ses amendements n° 6 : soumission des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA, au régime fiscal de droit commun notamment en matière de TVA ; n° 7 : soumission des SEMCA au régime ordinaire des sociétés anonymes notamment en matière de règles financières et comptables ; et n° 8 : ouverture progressive du capital des SEMCA ; adoptés. Procédure d'infraction engagée contre la France par la commission européenne pour non-respect du droit communautaire relatif à l'application de la TVA. Réformes défavorables à l'équilibre financier de ces sociétés. Précision sur la durée des concessions. Etablissement public Autoroutes de France. (p. 2029) : son amendement n° 9 : création d'un fonds de péréquation autoroutier garantissant l'équilibre entre les sections excédentaires et les sections déficitaires ; retiré. Instrument financier au service des collectivités locales. (p. 2030) : ses amendements n° 10 : création d'un conseil de surveillance du fonds de péréquation autoroutier ; et n° 11 : possibilité de mise à péage de certaines sections construites sur ressources budgétaires et nécessitant des travaux sous réserve d'un accord des collectivités locales traversées ; adopté. (p. 2031, 2032) : ses amendements n° 12 : conventions entre l'Etat, Autoroutes de France et les SEMCA précisant les modalités de mise en oeuvre du schéma directeur d'équipements et de services routiers ; adopté ; n° 13 : rapport tous les cinq ans sur l'état de l'avancement de la construction des autoroutes ; n° 14 : exclusion des concessions autoroutières du dispositif de la loi dite Sapin ; retirés ; et n° 15 : convention entre les départements traversés et les sociétés d'autoroutes permettant un soutien financier aux départements afin de réaliser des dessertes et des aménagements ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38** (p. 2124) : se déclare favorable aux amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 105 (possibilité pour les collectivités locales de constituer des "incubateurs territoriaux", destinés à promouvoir l'éclosion de projets de création d'entreprise) et n° 106 (autorisation au moyen des contrats de plan Etat-régions d'accorder un label de "pôle d'incubation territorial"). Attente depuis trois ans du projet de loi sur l'intervention économique des collectivités locales. Différence entre incubateur et pépinière.

- **Résolution [n° 365 (98-99)] adoptée par la commission des affaires économiques, en application de l'article 73 bis, alinéa 8 du règlement, sur la proposition de règlement (CE) du conseil définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche (n° E-1203) et sur la proposition de règlement (CE) du conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (n° E-1230) [n° 0351 (98-99)]** - (27 mai 1999)
 - **Discussion générale** (p. 3373, 3375) : situation fragile du secteur de la pêche. Risque de paralysie dans la modernisation de la flotte ; gestion globale de la flotte de pêche, dans le respect des programmes opérationnels pluriannuels, POP ; respect du principe de subsidiarité ; restriction abusive des aides au renouvellement. Aspects positifs concernant l'organisation des marchés ; défauts relatifs au nouveau régime tarifaire et au déséquilibre concurrentiel. Incitation insuffisante à l'exigence de qualité des produits. Recherche d'équité dans l'octroi des aides et gestion de la politique commune basée sur des données scientifiques fiables : illustration par l'exemple des filets dérivants et de la pêche minotière - **Discussion de la résolution** (p. 3380) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Gérard Le Cam (stabilisation du taux de financement communautaire à hauteur de 30 % pour les constructions de navire). Défense des intérêts de la France. (p. 3382) : sur l'amendement n° 2 de M. Gérard Le Cam (limitation des pêches minotières au niveau communautaire), son sous-amendement n° 4 : étude scientifique sur les dangers de la pêche minotière ; retiré.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 3458, 3459) : inspiration généreuse de ce projet de loi : assurance maladie de base pour l'ensemble de la population française et assurance complémentaire totale et gratuite pour six millions de Français en étant dépourvus. Interrogations sur le financement de la couverture maladie universelle, CMU. Dépenses supplémentaires pour la sécurité sociale. Minoration des estimations dans la présentation de ce texte. Création d'un nouveau minimum social. Dérives financières prévisibles : affiliation automatique par les caisses primaires d'assurance maladie, non-participation financière des bénéficiaires de la CMU et faiblesse des dépenses estimées pour les organismes complémentaires. (p. 3460, 3461) : effets pervers : mélange de la couverture complémentaire et de l'assurance de base, augmentation du niveau des prélèvements obligatoires, effet de seuil et rapprochement nécessaire des régimes maladie. Amendements et soutien de la commission des finances aux propositions de la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Art. 13 (transferts financiers entre l'Etat et les départements)** (p. 3526) : en qualité de vice-président de la commission des finances, confirme que l'article 40 de la Constitution est applicable à l'amendement n° 111 de M. Jean Chérioux (exclusion de l'assiette du prélèvement de la dotation générale de décentralisation des départements, des dépenses correspondantes à l'aide médicale en faveur des bénéficiaires ayant des ressources supérieures à 3500 francs). (p. 3529) : son amendement n° 112 : entrée en vigueur du transfert de dotation globale de décentralisation à compter de l'extinction des droits à l'admission à l'aide sociale ; adopté. Examen rapide de ce texte par l'Assemblée nationale. Bicaméralisme. Inquiétudes de la commission des finances relatives au calendrier d'application de cette loi. (p. 3530) : déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à l'amendement n° 128 de M. Alain Vasselle (compensation au sein de la dotation générale de décentralisation du coût de formation à un nouvel emploi des personnels départementaux affectés à la gestion de l'aide médicale) - **Après l'art. 13** (p. 3532) : son amendement n° 113 : présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement sur les conséquences de l'adoption de la loi portant création d'une couverture maladie universelle, CMU, sur les contingents communaux d'aide sociale ; adopté - **Art. 20 bis (obligation de négociation annuelle des modalités d'établissement d'un régime de prévoyance**

maladie pour les salariés non couverts) (p. 3568) : son amendement de suppression n° 114 ; adopté. Incitation fiscale - **Art. 20 ter** (*modalités d'extension des conventions de branche et régime de prévoyance maladie*) (p. 3569) : son amendement de suppression n° 115 ; adopté - **Après l'art. 20 ter** : son amendement n° 116 : réduction de 8 % à 6 % du taux de la taxe sur les contrats de prévoyance ; adopté - **Art. 25** (*création du fonds de financement de la protection complémentaire*) (p. 3578, 3580) : ses amendements n° 117 : institution d'un crédit d'impôt pour les entreprises redevables de la taxe sur les contrats d'assurance afin d'éviter une double imposition, à ce titre, du produit de la contribution de 1,75 % ; n° 119 : exclusion de l'assiette de l'impôt sur les sociétés des sommes reçues du fonds de financement de la protection complémentaire ; sur l'amendement n° 55 de la commission (montant de la contribution remboursée aux mutuelles et aux organismes complémentaires, calculé au franc le franc), son sous-amendement n° 118 ; adoptés ; et son amendement n° 120 : suppression du versement du fonds aux organismes de protection sociale ; retiré - **Après l'art. 31** (p. 3586) : se déclare favorable à l'amendement n° 61 de la commission (rapport d'application de la loi et identification, au sein des comptes du régime général, des recettes et des dépenses relatives à la couverture maladie universelle). Analyse des comptes de la couverture maladie universelle. Statistiques.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4253, 4255) : évolution inquiétante des finances sociales. Contestation de l'annonce par les administrations de sécurité sociale de l'excédent de 0,15 % du PIB en 2000. Accélération de la croissance de l'objectif national de dépenses de l'assurance maladie, ONDAM. Déficit de la branche maladie. Croissance des prélèvements en faveur des régimes sociaux. Conséquence des déficits : transfert de dette à la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES, et affectation des bénéfices des branches excédentaires au déficit des autres branches. Urgence de la réforme comptable et de la maîtrise des dépenses. Avantages accordés par l'Etat aux dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'investissement dans les infrastructures de transport. Faiblesse de l'augmentation du trafic des ports français en comparaison de celle des autres ports européens. Ralentissement du programme autoroutier par le Gouvernement. Taxe générale sur les activités polluantes, TGAP.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle** - *Nouvelle lecture* [n° 0440 (98-99)] - (29 juin 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 4562, 4563) : critiques, déjà exprimées en première lecture, sur ce projet de loi : coût élevé, effets de seuil, remise en cause de la distinction entre la protection de base et la protection complémentaire. Intérêt pour le Gouvernement à écouter les remarques du Sénat. Suppression totale des contingents communaux d'aide sociale : réforme proposée par la commission des finances du Sénat et adoptée par l'Assemblée nationale. Nécessité d'une large réforme de notre système de santé. Soutiendra les propositions justes et équilibrées de la commission des affaires sociales - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 4593) : son amendement, soutenu par M. Michel Mercier, n° 88 : institution d'un reversement au profit de la commune par un établissement public de coopération intercommunale ayant acquitté le contingent communal au département en 1999 ; adopté modifié par le sous-amendement de cohérence n° 112 du Gouvernement.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000** [n° 0040 (1999-2000)] - (16 novembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 5937, 5938) : étude par le Parlement des différents comptes sociaux lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Absence, dans ce projet de loi, des mesures urgentes attendues. Dégradation par les finances sociales de l'ensemble des finances publiques. Redressement durable des comptes sociaux impossible sans maîtrise des dépenses et sans désendetter la caisse d'amortissement de la dette sociale, CADES. Priorité des réformes sur les dépenses pour utiliser la croissance.

Financement des 35 heures : recours à cinq nouveaux prélèvements obligatoires en 2000. (p. 5939, 5940) : favorable, avec la commission des affaires sociales, à la suppression des trois articles relatifs aux 35 heures. Evolution et calcul de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, ONDAM. Absence de reconstruction du système de régulation des dépenses d'assurance maladie et de réforme des systèmes de retraite. Insuffisance de la politique hospitalière publique et de la politique familiale. Incohérence de la politique de trésorerie. Amélioration du texte par les amendements proposés par la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6317, 6321) : interactions de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale. Exemple de la taxe générale sur les activités polluantes. Sous-estimation des crédits du budget de la santé et de la solidarité. Alourdissement des prélèvements obligatoires. Allègement autoritaire du temps de travail. Référence à l'étude sur la France dans le rapport de l'OCDE pour 1999. Financement de la couverture maladie universelle. Interrogations sur les départs à la retraite et les mises à disposition de fonctionnaires. Cour des comptes. Réduction dramatique de l'investissement dans les infrastructures de transport. Politique autoroutière restrictive. Ne pourra que rejeter le présent projet de budget.

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Avant l'art. 2** (p. 6352) : se déclare favorable à l'amendement n° I-117 de M. Roland du Luart repris par la commission (remise au Parlement d'un rapport comprenant la présentation consolidée du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001). Principe de l'unité budgétaire - **Art. 2** (*barème de l'impôt sur le revenu*) (p. 6353) : nécessité de revoir la totalité de l'imposition sur le revenu y compris les nouvelles impositions proportionnelles, notamment la contribution sociale généralisée, CSG. (p. 6356) : son amendement n° I-220 : dispositif d'application de la décote mettant fin progressivement aux différences fiscales entre les couples établissant une ou deux déclarations ; devenu sans objet. (p. 6359, 6360) : son amendement n° I-221 : rétablissement de l'ancien plafond de l'abattement accordé aux contribuables rattachant à leur foyer fiscal un enfant majeur ou versant des pensions alimentaires à des enfants majeurs ; retiré au profit de l'amendement de la commission n° I-3 visant à insérer un article additionnel avant l'article 2 bis - **Après l'art. 2** : son amendement n° I-226 : abattement de 5 % sur le montant de l'impôt sur le revenu à payer pour tous les contribuables ; retiré. (p. 6361, 6362) : réfutation du caractère injuste évoqué par le Gouvernement pour son amendement n° I-226 précité. Son amendement n° I-222 : rétablissement du plafond antérieur pour la déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels pour les voyageurs, représentants et placiers, VRP ; retiré. Nouvelle présentation de cet amendement n° I-222 précité dans la seconde partie du projet de loi de finances. (p. 6365, 6367) : soutient l'amendement de M. Joseph Ostermann n° I-106 (relèvement du plafond de déductibilité de l'impôt sur les bénéfices du salaire du conjoint d'un chef d'entreprise, fixé à 36 fois le SMIC pour les entreprises non adhérentes à un centre de gestion agréé et à 72 fois le SMIC pour les entreprises adhérentes). Son amendement n° I-223 : déductibilité totale de la contribution sociale généralisée, CSG, de l'assiette de l'impôt sur le revenu ; retiré. Système fiscal obsolète : urgence d'une réforme globale. (p. 6373, 6375) : ses amendements n° I-224 : application de la même réduction d'impôt au titre des cotisations syndicales qu'à celui des cotisations d'adhésion à un parti politique ; retiré ; et n° I-225 : fixation à soixante mille francs du plafond de dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile ; adopté. Emplois concernant la garde de jeunes enfants. (p. 6385, 6387) : ses amendements n° I-260 : apport des stocks en valeur vénale d'un exploitant agricole

individuel à une société et taxation des profits comme un élément du résultat de cette société ; et n° I-257 : en matière de fiscalité agricole, possibilité de déterminer un résultat fiscal intermédiaire en cas de transmission, à titre onéreux ou à titre gratuit, des droits d'un associé ; retirés. (p. 6389, 6391) : ses amendements n° I-258 : possibilité pour les exploitants viticulteurs soumis au régime réel des bénéfices agricoles de clore, à titre exceptionnel, un exercice d'une durée différente de douze mois, à condition de faire coïncider leur exercice fiscal avec les dates de la campagne viticole ; et n° I-234 : reconduction pour une durée d'un an du régime de réduction de 50 % du bénéfice des jeunes agriculteurs applicable durant leurs soixante premiers mois d'activité ; retirés - **Après l'art. 2 bis** (p. 6399, 6400) : ses amendements n° I-231 : relèvement de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers ; retiré ; et n° I-232 : doublement des plafonds de versements donnant droit à la réduction d'impôt pour les souscriptions de capital de sociétés non cotées afin de développer l'investissement ; adopté - **Art. 3** (application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans) (p. 6408) : soutient l'amendement n° I-267 de M. Jacques-Richard Delong (extension aux locaux à usage professionnel de l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA). (p. 6412, 6413) : soutient l'amendement de M. Xavier Darcos n° I-241 (application du taux réduit de la TVA à la fourniture d'équipements mobiliers). Amendement de questionnement. Cas des meubles sur mesure, des éléments de cuisine, de salle de bains ou de bibliothèque. (p. 6414, 6415) : soutient l'amendement de M. Alain Gournac n° I-242 (éligibilité au taux réduit de la TVA des travaux de désamiantage) - **Après l'art. 3** (p. 6418, 6419) : son amendement n° I-246 : application du taux réduit de la TVA aux travaux effectués sur des locaux d'habitation par des professionnels ou des particuliers ; retiré. (p. 6420, 6422) : ses amendements n° I-243 : application du taux réduit de la TVA à une liste de produits chocolats définie par décret ; rejeté ; n° I-244 : réduction du taux de la TVA applicable à la margarine ; et n° I-245 : application du taux réduit de la TVA à la margarine à compter du 1er juillet 2000 ; retirés. (p. 6435, 6436) : se déclare favorable aux amendements de M. Joseph Ostermann n° I-108 (extension au secteur de la restauration traditionnelle de l'application du taux réduit de la TVA déjà en vigueur pour la vente à emporter), identiques n° I-175 de Mme Marie-Claude Beaudeau et n° I-79 de M. Pierre Hérisson (fixation d'un taux particulier de TVA de 14 % pour la fourniture de repas par les entreprises du secteur de la restauration traditionnelle et consommés sur place), de repli n° I-81 du même auteur, ainsi que de M. Philippe Arnaud n° I-80 (application d'un taux de TVA de 5,5 % pour l'ensemble des denrées alimentaires dès lors qu'il y a prestations) et n° I-82 (application d'un taux de TVA de 14 % aux prestations effectuées par les traiteurs). (p. 6440) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° I-247 : application du taux réduit de la TVA au droit d'utilisation des installations sportives ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Art. 6** (suppression de la contribution annuelle représentative du droit de bail) (p. 6484, 6485) : son amendement n° I-233 : suppression du droit de bail pour tous les locataires dès le 1er janvier 2000 ; devenu sans objet - **Après l'art. 7** (p. 6495, 6496) : se déclare favorable à l'amendement n° I-19 de la commission (prise en compte de l'inflation pour la détermination des plus-values résultant de la cession d'un fonds de commerce). (p. 6497) : son amendement n° I-236 : revalorisation des seuils de recettes en deçà desquels les plus-values professionnelles réalisées par des contribuables exerçant leur activité depuis plus de cinq ans bénéficient d'une exonération ; adopté. (p. 6498, 6500) : son amendement n° I-255 : ouverture des plans d'épargne en actions, PEA, aux titres des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ; retiré au profit de l'amendement n° I-290 de la commission (ouverture du plan d'épargne en actions, PEA, aux titres des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne et application du même dispositif aux contrats d'assurance-vie dits "DSK"). Son amendement n° I-256 : possibilité pour les contribuables de faire figurer dans un PEA les actions ou

parts souscrites en numéraire au capital des sociétés non cotées ; retiré - **Après l'art. 10** (p. 6518, 6519) : son amendement n° I-235 : relèvement des plafonds de réduction d'impôt pour la souscription au capital de sociétés non cotées ; retiré. (p. 6522) : se déclare favorable à l'amendement n° I-112 de M. Joseph Ostermann (harmonisation du régime des droits de cession de parts sociales des sociétés par action et des autres sociétés). Evaluations établies par le ministère des finances - **Art. 11** (suppression de l'imposition forfaitaire annuelle, IFA, pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à cinq cent mille francs) (p. 6523, 6525) : ses amendements n° I-239 : suppression de l'IFA ; et n° I-250 : suppression de l'IFA pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à un million de francs ; retirés au profit de l'amendement n° I-25 de la commission (allongement du délai durant lequel l'IFA est déductible de l'impôt sur les sociétés) - **Après l'art. 14 quater** (p. 6556) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° I-262 : suppression du prélèvement sur le produit des impôts locaux destiné à financer la révision des bases locatives ; retiré au profit de l'amendement n° I-292 de M. Michel Mercier, présenté au nom de la commission des finances (réduction du taux de prélèvement de l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle) - **Après l'art. 15** (p. 6561) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° I-251 : assimilation à des biens professionnels des titres de sociétés créées depuis moins de cinq ans dans la limite d'un million de francs ; retiré - **Après l'art. 16** (p. 6563) : son amendement, soutenu par M. Auguste Cazalet, n° I-253 : exonération des organismes de formation professionnelle de la taxe sur certaines dépenses de publicité ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6616) : se déclare opposé à l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises). Existence de paradis fiscaux. Création d'un impôt mondial pour le financement de l'ONU - **Après l'art. 24 sexies** (p. 6626, 6627) : ses amendements, soutenus par M. Jacques-Richard Delong, n° I-259 : report du bénéfice dégagé lors de l'apport du stock au moment où la société bénéficiaire de l'apport le liquidera ; rejeté ; et n° I-261 : unification du régime des remises en cause ; adopté - **Art. 27 bis** (affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP) (p. 6636) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-46 de la commission. Débudgétisation de la TGAP. Proposition de compte consolidé des prélèvements publics - **Après l'art. 27 bis** (p. 6638, 6639) : se déclare favorable à l'amendement n° I-291 de la commission (dépôt d'un rapport décrivant la diminution des pollutions qui aura résulté de l'application de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP) - **Après l'art. 28 bis** (p. 6641) : son amendement n° I-263 : simplification du dispositif de régime complémentaire facultatif d'assurance vieillesse des exploitants agricoles ; adopté - **Art. 31** (institution du prélèvement de solidarité pour l'eau et modifications du compte d'affectation spéciale n° 902-00) (p. 6645) : système français cité en exemple lors de la conférence mondiale de l'eau à l'UNESCO en mars 1998. Principes : gestion par bassin, démocratie locale et mutualisation. Non-extension de la TGAP, au domaine de l'eau. Augmentation des redevances. Ponction sur le budget des agences de l'eau au profit d'un fonds national de l'eau, composé du fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE, et du fonds national de solidarité pour l'eau. (p. 6646, 6647) : ses amendements n° I-104 de suppression ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° I-52 de la commission ; et n° I-265 : couverture des conséquences dommageables sur le long terme de l'épandage des boues par le fonds national de solidarité pour l'eau ; retiré. (p. 6648) : mépris des principes de décentralisation, de concertation et de mutualisation. Destination de la TGAP - **Après l'art. 31** (p. 6649) : son amendement n° I-105 : augmentation du tarif de la redevance du FNDAE ; adopté. Nécessité d'une politique plus cohérente en matière d'eaux fluviales et de gestion des rivières. Partenariat entre les FNDAE et les collectivités locales : financement de nombreux investissements. Financement du

programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, PMPOA. (p. 6650) : coût de l'eau et investissements en Vendée. Politique de l'eau - **Art. 33** (*relèvement du taux de la taxe due par les concessionnaires d'autoroutes*) (p. 6658) : son opposition à l'augmentation des ressources du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, FITTVN. Désinformation à l'égard du Parlement. Système autoroutier équilibré et excédentaire. Financement de l'intermodalité. (p. 6659) : échec du transfert de trafic de la route vers le rail. Suppression d'investissements importants dans le domaine des voies navigables.

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière

- (3 décembre 1999) (p. 6835, 6838) : développement accru des transports. Situation géographique de la France. Ouverture à la concurrence. Préservation de l'environnement. Analyse des taux de rentabilité. Amélioration du réseau transeuropéen. Rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur les grandes infrastructures ferroviaires, routières et fluviales publié en juillet 1998. Inadaptation de la politique des transports engagée par le Gouvernement. Bilan positif de la réforme SNCF-Réseau ferré de France, RFF. Opacité de la comptabilité de la SNCF. Décroissance des crédits routiers. Baisse inacceptable du programme autoroutier. Insécurité routière. Nécessité de réformer le statut des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA. Equilibre financier du système des autoroutes concédées. Sa proposition d'un système de péréquation au sein du secteur autoroutier.

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (4 décembre 1999) (p. 6890, 6892) : évolution de la Vendée. Remplacement du schéma national d'aménagement du territoire et des schémas sectoriels par des schémas de services. Infrastructures : intermodalité. Equilibre financier du réseau routier. Réforme du transport ferroviaire. Déclin des infrastructures portuaires. Réunion du comité interministériel de la mer. Souhaite la création d'une commission nationale du littoral. Développement des contrats de plan Etat-région. Schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Contrats de pays.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6912, 6914) : consensus sur les finalités de l'environnement. Divergence sur les modalités d'action. Natura 2000. Insécurité juridique. Coût des plans départementaux pour le traitement des déchets. Création de taxes départementales de passage sur les ponts. Politique de l'eau : agences de l'eau et comités de bassin. Mise en oeuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, SAGE. Evolution du principe de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Appel à plus de concertation.

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 6981, 6982) : opposé à la mise à disposition du ministère d'agents par la sécurité sociale, les caisses ou les hôpitaux. Regret de l'absence de réponse à certaines de ses interrogations - **Art. 70 bis** (*état annexé retraçant les crédits en faveur des droits des femmes*) (p. 6983) : interrogation sur l'utilité de créer un "jaune" budgétaire retraçant les crédits relatifs aux droits des femmes.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Après l'art. 57** (p. 7562, 7563) : ses amendements, soutenus par M. Gérard Braun, n° II-64 : rétablissement pour les voyageurs, représentants et placiers, VRP, de la déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels ; adopté ; et n° II-63 : suppression des

conséquences négatives de la décote pour les couples mariés ; retiré au profit de l'amendement n° II-43 de la commission ("conjugalisation" de la décote au titre de l'impôt sur le revenu) - **Après l'art. 58** (p. 7567, 7569) : ses amendements, soutenus par M. Gérard Braun, n° II-65 : relèvement du taux de l'abattement auquel a droit le propriétaire au titre des frais de gestion ; et n° II-66 : relèvement des plafonds de la réduction d'impôt pour souscription au capital des petites et moyennes entreprises ; adoptés.

P

PASQUA (Charles), sénateur (*Hauts-de-Seine*) RPR.

Démissionne de son mandat de sénateur le 15 décembre 1999 (JO Lois et décrets du 16 décembre 1999).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999)
 - **Question préalable** (p. 1489, 1490) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; rejetée. Confusion des pouvoirs entre la Commission, le Conseil et le Parlement. Création de la Banque centrale de Francfort par le traité de Maastricht. Multiplication des directives tendant à uniformiser les spécificités de chaque nation. Abandons supplémentaires de souveraineté au profit d'une commission en crise. Nécessité d'un délai de réflexion avant toute ratification.

PASTOR (Jean-Marc), sénateur (*Tarn*) SOC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques.

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 197 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4974) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Embargo maintenu sur le boeuf britannique* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4974) - **Viande**

Questions orales sans débat :

n° 419 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 66) - Ministère : Education - *Avenir des GRETA* - Réponse le 17 février 1999 (p. 959) - **Formation professionnelle et promotion sociale**

n° 423 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 67) - Ministère : Education - *Réforme du système de mutation des enseignants* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2866) - **Enseignants**

n° 461 (JO Débats du 17 février 1999) (p. 1059) - Ministère : Petites et moyennes entreprises - *Règles relatives à la fermeture hebdomadaire des commerces et à la vente du pain* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4544) - **Commerce et artisanat**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)]** - (19 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 54, 55) : enjeu du texte d'orientation agricole. Missions de l'agriculture. Lisibilité du texte. Description des critères de qualité. Engouement pour les contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Définition de l'agriculteur. Statut de l'employé rural. Nécessité d'étudier les incidences du projet de loi. Prolongation par un rapport parlementaire. Moralisation de l'intervention publique.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Art. 1er** (*objectifs de la politique agricole*) (p. 109) : ses amendements n° 379 : modification de l'alinéa premier du I de cet article rajoutant la notion de respect des autres acteurs économiques du monde rural ; et n° 380 : modification de l'alinéa 15 du I de cet article relatif au respect de la concurrence avec les autres acteurs économiques du monde rural ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 1er ter** (*rapport sur la revalorisation des retraites agricoles*) (p. 134) : son amendement, soutenu par M. Roland Courteau, n° 489 : contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum portée au minimum vieillesse ; devenu sans objet - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural*) (p. 138, 140) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), ses sous-amendements, soutenus par M. Jean-Pierre Plancade, n° 490 et n° 381 ; adoptés ; n° 384 ; retiré ; et soutenus par M. André Lejeune, n° 382 ; rejeté ; et n° 383 ; retiré. (p. 142) : sur l'amendement de la commission n° 2 précité, se déclare opposé au sous-amendement de M. Gérard César n° 164 (transformation du CTE en contrat d'entreprise). Dangers d'une différence de traitement entre les entreprises agricoles et les autres entreprises. (p. 148) : sur l'amendement de la commission n° 2 précité, intervient sur le sous-amendement de M. Gérard César n° 161 (accord du propriétaire). Distinction entre les différents investissements des agriculteurs : simple information du propriétaire ou accord formel comme le prévoit le statut du fermage - **Art. 3** (*création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural*) (p. 157) : son amendement, soutenu par M. Bernard Piras, n° 385 : financement des actions de formation nécessaires à la préparation et à la mise en oeuvre des CTE ; retiré - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 161) : intervient sur l'amendement n° 4 de la commission (non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides ainsi que des critères d'attribution). Rappel historique. Choix du soutien de l'agriculture ou à travers le produit, ou à travers l'homme. Politique d'aménagement du territoire. Rééquilibrage de l'orientation de la France. (p. 176) : intervient sur l'amendement n° 177 de M. Gérard César (caractère spécifique des contrats territoriaux d'exploitation). Indépendance entre les aides prévues par les contrats territoriaux d'exploitation et les autres aides existantes - **Art. 5** (*reconnaissance d'un pouvoir d'avis aux commissions départementales d'orientation de l'agriculture - art. L. 313-1 du code rural*) (p. 184) : son amendement, soutenu par M. André Lejeune, n° 386 : intégration de représentants de l'artisanat et du commerce dans la composition des commissions départementales d'orientation de l'agriculture ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 186) : se déclare opposé à l'amendement n° 414 de M. Marcel Deneux (maintien de la déduction fiscale en cas de transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur). Nécessité d'un engagement officiel du Gouvernement sur les mesures fiscales proposées par le Sénat après une étude faisant appel aux professionnels de l'agriculture. (p. 188) : se déclare opposé à l'amendement n° 183 de M. Gérard César (taxation des plus-values réalisées lors de la transmission à titre gratuit de l'exploitation à un héritier ou à un successible), souhaite reporter l'examen des mesures fiscales après l'adoption de cette loi d'orientation agricole - **Art. 6** (*définition des*

activités agricoles - art. L. 311-1 du code rural) (p. 198, 199) : apparition de deux blocs aux intérêts différents : les agriculteurs d'une part, les artisans et les commerçants d'autre part. Le groupe socialiste est favorable à la suppression de cet article mais souhaite un rapport gouvernemental et un débat parlementaire sur la fiscalité et le droit à produire. Question de l'intégration : impact de la coopération sur la fiscalité. Nécessité d'une harmonisation des critères de qualité pour la production et pour la distribution. (p. 201) : se déclare favorable aux amendements identiques de suppression n° 8 de la commission et n° 197 de M. Gérard César. Souhaite l'engagement du Gouvernement de mener une nouvelle concertation sur l'ensemble du problème posé par la pluriactivité des agriculteurs ainsi que de confier l'établissement d'un rapport sur ce sujet à une mission parlementaire - **Art. 7** (*registre de l'agriculture - art. L. 311-2 du code rural*) (p. 202) : son amendement, soutenu par Mme Yolande Boyer, n° 387 : obligation d'immatriculation au répertoire des métiers pour les agriculteurs qui exercent des activités artisanales ; adopté - **Après l'art. 10 ter** (p. 217) : se déclare opposé à l'amendement n° 551 de M. Paul Girod (octroi au preneur ayant atteint l'âge de la retraite du bénéfice d'un renouvellement du bail de deux périodes triennales s'il a des enfants à charge). Souhaite revoir ce problème lors de l'examen de l'amendement relatif à l'installation progressive - **Art. 13** (*création de l'unité de référence*) (p. 226) : intervient sur l'amendement n° 215 de M. Gérard Cornu (remplacement de la notion de "viabilité de l'exploitation" par la notion "d'équilibre économique de l'entreprise"). Souhaite un scrutin public - **Art. 14** (*dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural*) (p. 229) : demande le scrutin public pour l'amendement n° 222 de M. Patrick Lassourd (information du propriétaire du départ en retraite de l'agriculteur) - **Art. 15** (*notification préalable des départs à la retraite - art. L. 330-2 du code rural*) (p. 230) : son amendement, soutenu par Mme Yolande Boyer, n° 388 : obligation de porter à la connaissance du public les informations concernant les départs en retraite de l'agriculteur ; retiré - **Après l'art. 15** (p. 232) : sur l'amendement de la commission n° 20 (création d'une allocation de préretraite à caractère social à 55 ans et d'une aide à la transmission des exploitations à 60 ans en cas de transmission à des jeunes agriculteurs), son sous-amendement, soutenu par Mme Yolande Boyer, n° 389 ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 16** (*réforme du contrôle des structures*) (p. 327) : son amendement rédactionnel n° 390 ; devenu sans objet - **Après l'art. 17 bis** (p. 335, 336) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 250 de M. Bernard Murat, n° 353 de M. Jean-Paul Emorine et n° 403 de M. Marcel Deneux (transfert par l'intermédiaire de la réserve nationale des droits à prime en cas de cessation de l'activité de production). Question de la transmission des droits à produire. Réflexion à accomplir sur ce sujet - **Après l'art. 22** (p. 341) : son amendement, soutenu par M. André Lejeune, n° 572 : prise en compte du capital successoral à 30 % de sa valeur pour la fixation du seuil de recouvrement du fonds de solidarité vieillesse sur la succession ; adopté - **Après l'art. 23** (p. 343) : son amendement, soutenu par Mme Yolande Boyer, n° 391 : attribution aux agricultrices de la même durée de congé de maternité que les salariées ; retiré - **Après l'art. 27 bis** (p. 353, 354) : ses amendements, n° 392 : accord cadre prévu entre les caisses de retraite pour définir les règles régissant le statut de l'emploi rural ; adopté ; et, soutenu par M. Bernard Piras, n° 491 : application des dispositions du code rural et du code du travail aux salariés des établissements, institutions, services d'utilité agricole ou de toute autre entreprise collective d'intérêt agricole ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 29 ter. Intégration des collectivités communales dans les groupements d'employeurs constitués par quelques exploitants afin de permettre des embauches à temps complet - **Après l'art. 29 ter** (p. 360) : son amendement, soutenu par M. Bernard Piras, n° 492 : exonération de cotisations patronales pour les organismes ou associations relevant de la mutualité sociale agricole, notamment pour les associations d'aide à domicile ; adopté - **Après l'art. 27 bis (suite)** (p. 361) : son amendement,

soutenu par M. Bernard Piras, n° 491 ; retiré (précédemment réservé p. 355) - **Art. 29 sexies** (*convention d'objectifs et de gestion au sein de la mutualité sociale agricole, MSA - commissaire du gouvernement - art. 1002-4 et 1011 du code rural*) (p. 367) : se déclare opposé à l'amendement n° 148 de la commission saisie pour avis (suppression du III de cet article instituant un commissaire du Gouvernement auprès de la caisse centrale de mutualité sociale agricole) - **Après l'art. 29 octies** (p. 373) : son amendement, soutenu par Mme Yolande Boyer, n° 573 : représentation dans les conseils d'administration de la MSA ; retiré - **Art. 30 A** (*organisations des producteurs reconnues - art. L. 551-1 du code rural*) (p. 378) : son amendement, soutenu par M. Serge Godard, n° 493 : consultation des comités économiques agricoles sur les orientations de la politique de filière les concernant ; devenu sans objet - **Art. 31** (*comptes consolidés des sociétés coopératives - art. L. 524-6 du code rural*) (p. 379) : son amendement, soutenu par M. Serge Godard, n° 393 : intervention de commissaires aux comptes lors de l'établissement des comptes consolidés ; retiré - **Art. 33** (*statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles*) - **Art. L. 632-1 du code rural** (*statut des organisations interprofessionnelles*) (p. 386) : son amendement rédactionnel, soutenu par M. Jean-Pierre Plancade, n° 394 ; retiré - **Après l'art. 38 ter** : intervient sur l'amendement n° 42 de la commission (dépôt par le Gouvernement d'un rapport sur l'encadrement des phénomènes de l'intégration et le renforcement des pouvoirs économiques des producteurs). Souhaite un rapport parlementaire sur l'intégration, les droits à produire et la fiscalité - **Art. 39** (*signes d'identification et emploi des termes "montagne" et "produits pays"*) (p. 403) : exigence de critères de qualité gérés par la production et des critères gérés par la distribution. Nécessité de préciser les critères de qualité. (p. 404) : moyens publicitaires de la grande distribution. Risque de ne pas donner aux producteurs les moyens de valoriser leur production.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 40** (p. 500) : son amendement, soutenu par M. André Lejeune, n° 395 : extension de la procédure simplifiée de contrôle aux commerces indépendants de l'alimentation ; adopté - **Art. 42 bis** (*création d'un fonds de valorisation et de communication destiné à promouvoir les produits agricoles et alimentaires*) (p. 508) : son amendement de suppression n° 574 ; adopté. Problème du financement de ce fonds - **Art. 45 bis** (*petites carrières de marne - art. 16-1 de la loi n° 76-663*) (p. 553, 556) : son amendement de suppression n° 396 ; devenu sans objet. Nécessité de réglementer les petites carrières. Problème de la responsabilité des maires en cas d'accident - **Après l'art. 47** (p. 559) : son amendement, soutenu par Mme Yolande Boyer, n° 575 : possibilité d'autorisation de constructions agricoles ou forestières à l'écart des habitations pour les communes littorales ; adopté - **Après l'art. 49 ou après l'art. 49 bis** : son amendement identique à l'amendement n° 497 de M. Adrien Gouteyron, soutenu par M. Marcel Bony, n° 576 : délai de stockage des terres acquises par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER ; devenu sans objet - **Après l'art. 50 ter** (p. 570) : son amendement, soutenu par M. André Lejeune, n° 397 : possibilité de constatation de la procédure de prescription acquisitive ou usucapion par le président de la commission départementale d'aménagement foncier par acte de notoriété ; adopté - **Après l'art. 50 ter ou après l'art. 65** (p. 572) : son amendement, soutenu par M. André Lejeune, n° 494 : dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur les modalités d'organisation de la profession d'experts agricoles et fonciers et d'experts forestiers, en ordre professionnel ; adopté - **Art. 53** (*création des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles*) (p. 579) : son amendement, soutenu par M. Bernard Piras, n° 398 : composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ; retiré - **Art. 56** (*administration des établissements d'enseignement supérieur agricole public - art. L. 812-3 du code rural*) (p. 581) : son amendement, soutenu par M. Bernard Piras, n° 399 : application des dispositions de cet article à toutes les formes d'établissement d'enseignement supérieur agricole public ; adopté - **Art. 57**

(*création de groupements d'intérêt public par les établissements publics d'enseignement supérieur agricole - art. L. 812-5 du code rural*) : son amendement, soutenu par M. Bernard Piras, n° 400 : création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel ou professionnel ; adopté après rectification sur le volet fiscal de la politique agricole - **Après l'art. 59** (p. 585) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 118 (modification de la composition du Conseil national de l'enseignement agricole), son sous-amendement, soutenu par M. Bernard Piras, n° 401 ; retiré - **Art. 65** (*présentation d'un rapport sur l'adaptation de la fiscalité agricole*) (p. 596) : questions liées à l'intégration, aux droits à produire. Souhaite une mission parlementaire plutôt qu'un rapport gouvernemental sur le volet fiscal de la politique agricole - **Après l'art. 65** : son amendement n° 495 : mission parlementaire sur la fiscalité agricole, l'intégration, les droits à produire et l'utilisation des critères de qualité ; rejeté - **Art. 65 (suite)** (p. 602) : le groupe socialiste s'abstiendra sur l'amendement n° 619 de la commission (dépôt d'un rapport du Gouvernement avant le 1er avril 2000 concernant en outre la situation fiscale des entraineurs publics de chevaux de course) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 609, 610) : notion d'exploitation agricole. Insuffisance de transparence dans l'ensemble des organismes agricoles. Remise en cause des équilibres entre secteur public et secteur privé dans le domaine de l'enseignement. Vocation économique et environnementale de l'agriculture. Nécessité d'une agriculture contractuelle : le contrat territorial d'exploitation, CTE. Reconnaissance de la multifonctionnalité. Pérennité du contrôle des structures. Mesures en faveur de l'installation des jeunes. Qualité et sécurité alimentaire des produits. Le groupe socialiste s'abstiendra sur ce projet de loi.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 1er** (*définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1732) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bellanger, n° 306 : affirmation de la place de l'homme en tant que pivot de notre société ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 8 bis** (*création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958*) (p. 1797) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bellanger, n° 307 : établissement d'un rapport vérifiant la prise en compte du facteur humain dans la mise en oeuvre des dispositions de cette loi ; devenu sans objet.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)] - Discussion générale** (p. 3092, 3094) : échec de la commission mixte paritaire. Question des groupements d'employeurs en milieu rural. Divergences avec l'Assemblée nationale sur la notion d'entreprise agricole. Dissipation des craintes concernant l'enseignement agricole. Volets économique et socio-environnemental du CTE. Multifonctionnalité. Accords de Berlin : possibilité d'un cofinancement. Evolution souhaitable sur la fiscalité et sur la transmission des droits à produire - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural*) (p. 3104) : son amendement, soutenu par M. Bernard Dussaut, n° 33 : prise en compte des petits espaces boisés ; devenu sans objet - **Art. 5** (*composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, CDOA*) (p. 3107) : son amendement, soutenu par M. Pierre-Yvon Trémel, n° 34 : représentation des fermiers-métayers au sein de la CDOA ; devenu sans objet. Existence de cas de métayers dans le sud de la France - **Art. 16** (*contrôle des structures des exploitations agricoles*) (p. 3122) : se déclare opposé à l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3158) : le groupe

socialiste s'abstiendra sur ce texte. Divergences d'opinion sur la maîtrise des structures foncières.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)] - (5 octobre 1999) - Discussion générale** (p. 4786, 4787) : hommage au secrétaire d'Etat. Reconnaissance de la qualité de combattant en 1974. Attribution de la carte d'ancien combattant aux anciens combattants d'Afrique du Nord. Portée symbolique d'un texte très attendu. Texte visant à jeter les bases d'une réconciliation entre la France et l'Algérie. Souhait d'un vote unanime du texte.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - (5 octobre 1999) - Discussion générale** (p. 4817, 4818) : ouverture du marché de l'électricité à la concurrence en application de la directive du 19 décembre 1996. Entrée en vigueur des principales dispositions de la directive malgré l'absence de transposition de celle-ci. Nécessaire maintien des missions de service public tout en ouvrant progressivement le marché de l'électricité. Rôle des collectivités locales dans l'organisation de la distribution de l'électricité. Rôle des syndicats départementaux pour l'exécution du contrat de concession. Souhait du maintien actuel du financement du fonds d'amortissement des charges d'électrification, FACE. Nécessité de l'ouverture maîtrisée et progressive du secteur électrique. Définition pour la première fois dans un texte de loi du service public de l'électricité et du droit à l'électricité pour tous.

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 35** (*pouvoir réglementaire de la CRE*) (p. 4967, 4968) : se déclare opposé à l'amendement n° 165 de la commission (renforcement du pouvoir réglementaire de la CRE), facteur de déséquilibre - **Après l'art. 48** (p. 5006) : soutient l'amendement n° 15 de M. Jean Besson (récupération de la TVA par les collectivités territoriales pour les investissements destinés à maîtriser la demande en électricité) - **Après l'art. 49** (p. 5007) : soutient les amendements de M. Jean Besson n° 16 (relèvement des redevances perçues par les autorités concédantes de la distribution d'électricité) et n° 17 (paiement annuel des redevances versées aux autorités concédantes de la distribution d'électricité) - **Art. 50** (*mise en conformité de la loi du 8 avril 1946*) (p. 5008) : soutient l'amendement n° 18 de M. Jean Besson (suppression de l'autorisation des installations de production des collectivités locales instituée par l'article 8 de la loi de 1946).

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6166, 6167) : divergences entre l'Europe et les Etats-Unis. Evolution des Etats européens sur le plan agricole. Réformes successives de la politique agricole commune, PAC. Propositions de la Communauté européenne. Evolution de la politique américaine dans le domaine agricole. Accroissement des aides. Conflit lié à la banane, au boeuf aux hormones et aux organismes génétiquement modifiés, OGM. Principe de précaution. Nécessité de faire l'inventaire du nouveau schéma d'aide alimentaire. Evolution de l'opinion publique américaine.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 31** (*institution du prélèvement de solidarité pour l'eau et modifications du compte d'affectation spéciale n° 902-00*) (p. 6648) : intervient sur l'amendement de suppression n° I-52 de la commission. Exemple des inondations dans le Tarn. S'oppose à la création du fonds national de la solidarité pour l'eau.

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7207, 7208) : réforme de la politique agricole commune, PAC. Détermination de la France et de l'Europe à défendre une certaine éthique du monde agricole de Seattle. Application de la loi d'orientation agricole. Priorités budgétaires : mise en place des contrats territoriaux d'exploitation, CTE, recherche de qualité des produits et de sécurité sanitaire des aliments, politique éducative et relance de la politique forestière. Plan de revalorisation des retraites agricoles. Soutien à la modernisation de l'agriculture française. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

PAYET (Lylian), sénateur (La Réunion) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1748) : sur l'amendement n° 25 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 260 : amélioration de la prise en compte de la spécificité des départements d'outre-mer ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7119, 7120) : caractère décevant de ce projet de budget. Faiblesse de l'augmentation des crédits. Situation économique et sociale alarmante surtout à la Réunion. Futur projet de loi d'orientation sur l'outre-mer. Bidépartementalisation. Crédits du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, FEDOM. Mesures d'insertion essentiellement tournées vers le secteur non marchand. Rapports de Mme Eliane Mossé et de M. Bertrand Fragonard. Nécessité de renforcer la coopération avec les pays voisins : barrières douanières. Retard du logement social à la Réunion. Alignement du montant du RMI sur celui de la métropole. Inégalité sociale. Ne votera pas ce projet de budget.

PELCHAT (Michel), sénateur (Essonne) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou jusqu'au 11 février 1999.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Philippe Lachenaud, Roland du Luart et Ambroise Dupont tendant à appliquer le taux réduit de TVA aux travaux d'entretien,

d'amélioration et de réhabilitation de logements et à la restauration traditionnelle [n° 439 (98-99)] (16 juin 1999) - **Logement**.

Proposition de loi relative à l'attribution de la nationalité française à l'étranger qui a combattu dans une unité de l'armée française [n° 28 (1999-2000)] (26 octobre 1999) - **Anciens combattants et prisonniers de guerre**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Maroc du 30 septembre au 3 octobre 1999 [n° 123 (1999-2000)] (8 décembre 1999) - **Afrique du nord**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 145 (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2556) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 30 avril 1999 (p. 2557) - **Politique internationale**

Questions orales sans débat :

n° 452 (JO Débats du 11 février 1999) (p. 882) - Ministère : Justice - *Application en France du code de la famille algérien* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1358) - **Français de l'étranger**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Art. unique** (*égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions*) (p. 290) : votera le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1118, 1119) : sénateur de l'Essonne, département d'implantation de grandes écoles et université scientifiques. Projet de loi complétant la proposition de loi de Pierre Laffitte votée à l'automne dernier. Mesures indispensables figurant dans le projet de loi : levée des incompatibilités entre le statut des chercheurs et leur participation à des entreprises, et amorce de remèdes aux décalages entre la qualité de la recherche scientifique et technique et la faiblesse du transfert des connaissances vers l'économie.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Après l'art. 15** (p. 1837) : son amendement n° 104 : prorogation de deux ans des dispositions de la loi n° 96-299 relative aux expérimentations dans le domaine des technologies et services de l'information ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p. 7403, 7404) : diminution des crédits budgétaires. Absence des mesures gouvernementales annoncées en faveur de la forclusion et de la dé cristallisation des pensions. Geste attendu en faveur des harkis. Budget indigne. Avec les membres du groupe des Républicains et Indépendants, notamment Jean-Claude Carle et René Garrec, ne votera pas ce projet de budget.

Communication audiovisuelle - Presse

- (11 décembre 1999) (p. 7453, 7454) : absence de prise en compte du numérique hertzien dans ce projet de budget.

Insuffisance de la réduction du temps de publicité sur les chaînes publiques. Obsolescence du système actuel de la redevance. Sa proposition d'une "redevance de communication" basée sur le "point de réception". Faiblesse de l'industrie française des programmes audiovisuels. Nécessaire modernisation de Radio France. Maintien indispensable d'un financement public affecté au secteur audiovisuel français. Votera ce projet de budget.

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 0142 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999)
- **Discussion générale** (p. 7926, 7927) : nécessité d'une information accrue des citoyens. Parité d'antenne entre les deux assemblées. Unanimité pour le vote de ce texte au Sénat. Respect de la séparation des pouvoirs. Conseil de surveillance constitué d'élus nationaux. Retard de la France en matière d'équipement numérique hertzien. Impact de La Chaîne Parlementaire sur l'éducation civique. Avec ses collègues du groupe des Républicains et Indépendants, votera cette proposition de loi.

PELLETIER (Jacques), sénateur (Aisne) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales (10 décembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi permettant au juge des tutelles d'autoriser un majeur sous tutelle à être inscrit sur une liste électorale [n° 185 (98-99)] (2 février 1999) - **Elections.**

Proposition de loi organique relative à l'inéligibilité des majeurs sous tutelle [n° 186 (98-99)] (2 février 1999) - **Elections.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - I - Services communs [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 21] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Equipement, transports et logement - II - Urbanisme et logement [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 22] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 240 (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7228) - Ministère : Commerce extérieur - *Bilan de la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7229) - **Organisation mondiale du commerce (OMC)**

Questions orales sans débat :

n° 646 (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5847) - Ministère : Santé - *Indemnisation pour les victimes de l'hépatite C contractée lors d'une transfusion* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7901) - **Santé publique**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 47** (zones agricoles protégées - art. L. 112-2 du code rural) (p. 558, 559) : ses amendements n° 581 : application du classement en zones agricoles protégées en l'absence de document d'urbanisme ; et n° 582 : suppression de la référence à un document d'urbanisme pour les changements d'affectation du sol ; adoptés ; n° 583 et n° 584 de coordination ; devenus sans objet - **Art. 65** (présentation d'un rapport sur l'adaptation de la fiscalité agricole) (p. 596) : amélioration nécessaire du système des prélèvements fiscaux et sociaux. Exonération partielle des plus-values dans certains cas. Harmonisation de l'assiette de la contribution sociale généralisée, CSG, avec celle des cotisations sociales. Evaluation des exploitations tenant compte des conditions du marché - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 607) : compétitivité de l'agriculture française. Libéralisation des échanges. Expansion de la demande mondiale. Nécessité de ne pas suradministrer l'agriculture. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 0153 (98-99)]** - (10 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1388, 1390) : nouvelles mesures précédemment examinées par le Parlement relatives à l'amélioration des relations entre les administrations et le public. Complexité des relations avec l'administration. Date limite d'envoi de sommes ou de documents. Délai d'ordonnement des condamnations pécuniaires et applicabilité de la procédure d'ordonnement au référé-provision. Personnalisation des relations entre les agents des services publics et le public. Accusés de réception délivrés aux auteurs des demandes. Transmission de la demande à l'autorité compétente en cas d'erreur de l'expéditeur. Information des usagers de la réorientation de leur dossier. Clarification des procédures de changement d'adresse auprès de La Poste. Création de maisons des services publics. Dispositions relatives au médiateur de la République. Possibilité pour le médiateur de provoquer l'inspection ou le contrôle d'un service public dont il aurait constaté le fonctionnement défaillant. Aurait souhaité l'élargissement de la saisine du médiateur à d'autres élus que les parlementaires. Reconnaissance législative des délégués. Nomination de délégués du médiateur dans les territoires d'outre-mer. Le groupe du Rassemblement démocratique et européen votera ce texte - **Art. 23** (délégués du médiateur et compétences du médiateur de la République) (p. 1420) : se déclare favorable à l'amendement n° 31 de la commission (possibilité offerte au médiateur européen et aux homologues étrangers du médiateur de la République de saisir directement ce dernier, sans passer par l'intermédiaire d'un parlementaire français) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1426) : Médiateur de la République. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera ce texte. Désapprouve personnellement la suppression des premiers articles.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) -

Art. 1er (création d'un pacte civil de solidarité - art. 515-1 à 515-8 du code civil) (p.1608) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 4 de la commission et n° 32 de M. Jean-Louis Lorrain. Favorable au principe du PACS. Garanties juridiques, administratives et fiscales apportées par le PACS. Nécessité d'améliorer le texte.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (régime juridique des communautés d'agglomération) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (compétences des communautés d'agglomération) (p.2174) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bimbenet, n° 333 : assainissement collectif, contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectif ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 26** (démocratisation et transparence) (p.2330) : se déclare opposé à l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités). - **Art. 34** (transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes) (p.2346) : son amendement n° 339 : suppression de la possibilité offerte aux districts de se transformer en syndicats de communes ; adopté. (p. 2349) : son amendement de coordination n° 340 ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 11** (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes) (p. 2625, 2632) : ses amendements n° 338 : groupe séparé de compétences pour l'assainissement et l'eau potable ; n° 336 : compétence des communautés de communes en matière d'assainissement ; et n° 337 : compétence des communautés de communes relative à l'eau potable ; retirés. Lutte plus efficace contre la pollution des sols et des eaux - **Art. 1er** (suite) (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223) (régime juridique des communautés d'agglomération) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (définition de la communauté d'agglomération) (p. 2635) : sur l'amendement n° 223 de M. Jean-Patrick Courtois (non-application du seuil démographique de 15 000 habitants exigé pour la création d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci comprend la commune chef-lieu du département), soutient le sous-amendement de M. Paul Girod n° 571 (impossibilité pour une commune appartenant déjà à une communauté de communes d'être automatiquement incluse dans la nouvelle communauté d'agglomération) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (compétences des communautés d'agglomération) (p.2639) : son amendement n° 335 : exercice des compétences "parmi les six" au lieu de "parmi les cinq" ; retiré.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Art. 2** (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral) (p. 5258) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive) et favorable à l'amendement n° 34 de M. André Vallet (interdiction de cumul avec toute autre fonction que celle de maire).

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants [n° 0076 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi organique n° 77 (98-99)** (p. 5825, 5827) : principe excellent de la création d'un médiateur des enfants. Manque d'ambition dans la définition des missions du médiateur des enfants. Nécessité d'un accord sur ce texte entre les deux assemblées. Ne votera pas le texte modifié par la commission des lois. Rôle d'un défenseur des enfants. Inconvénients de créer un médiateur des enfants sur la base de la loi de 1973 instituant

le médiateur de la République. Exemples étrangers. Elargissement du domaine de l'intercession individuelle. Médiation de droit privé. Rôle du défenseur des enfants dans le domaine de la protection de l'enfance maltraitée. Développement de la promotion collective des droits de l'enfant. Observations du défenseur des droits de l'enfant jointes au rapport sur l'application de la convention internationale des droits de l'enfant. Possibilité d'un enrichissement considérable du rôle confié au défenseur des enfants par cette proposition de loi - **Art. 1er** (statut du médiateur des enfants - champ de compétences - saisine directe - autosaisine) (p.5832) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (placement auprès du médiateur de la République d'un médiateur des enfants, recevant les réclamations de mineurs intéressés ou de leurs représentants légaux, estimant que les administrations d'Etat ou tout autre organisme de service public n'ont pas respecté les droits des enfants reconnus par la loi ou par un engagement international). Besoin de médiation dans la sphère privée. Multiplication des médiateurs. Exemple positif de la Suède - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5842) : votera contre ce texte. Son souhait de ne pas limiter les compétences du médiateur des enfants à la sphère publique. Importance des réclamations prévisibles concernant le secteur privé. Transmission des réclamations concernant un dysfonctionnement de l'administration, au médiateur de la République par le médiateur des enfants. Espoir d'un consensus entre les deux chambres du Parlement en deuxième lecture.

- **Proposition de loi organique relative à l'inéligibilité du médiateur des enfants [n° 0077 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi n° 76 (98-99)** (p. 5825, 5827) : voir intervention sous la proposition de loi n° 76 (98-99)

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p.6175, 6177) : approuve la proposition de M. Michel Souplet de faire de Seattle l'amorce d'un cycle de négociations d'un style nouveau. Eventualité de l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Priorité à l'insertion des pays en voie de développement. S'interroge sur les effets de la libéralisation du commerce mondial. Secteur de la santé. Accroissement des inégalités entre pays riches et pays pauvres. Diversité culturelle. Volet agricole. Reconnaissance du principe de multifonctionnalité de l'agriculture européenne. Renforcement des normes de sécurité et de qualité des aliments. Avec le groupe du Rassemblement démocratique et social européen se déclare favorable à la conférence de Seattle, favorable à l'OMC, sous réserve d'une discussion globale et de la mise en place d'un système de régulation. Conséquence des offres publiques d'achat, OPA, sur l'emploi.

- **Proposition de loi permettant au juge des tutelles d'autoriser un majeur sous tutelle à être inscrit sur une liste électorale [n° 0185 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi organique n° 186 (98-99)** (p. 6204, 6206) : interdiction générale d'inscription sur une liste électorale à l'encontre de tous les majeurs en tutelle. Application de ce régime de tutelle à des personnes très différentes. Dispositif de tutelle allégée. Décision de la Cour de cassation du 9 novembre 1982. Rigueur de la loi. Ses différentes propositions. Adoption par le Sénat en 1994 d'une proposition de loi similaire de M. Claude Huriet rejetée par l'Assemblée nationale. Raisons de ce rejet. Proposition d'une inscription sur les listes électorales résultant d'une décision de l'autorité judiciaire prise après avis de l'autorité médicale. Avantage sur le plan des principes et du symbole. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen votera les conclusions de la commission des lois sur ces deux textes.

- **Proposition de loi organique relative à l'inéligibilité des majeurs sous tutelle [n° 0186 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi n° 185 (98-99)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité (p. 6204, 6206).

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 6794, 6797) : progression des crédits des services communs. Réduction des effectifs. Clarification budgétaire. Examen des données chiffrées du budget de l'urbanisme et du logement. Prise en compte de l'amélioration de la situation économique. Réduction des crédits destinés aux aides personnelles. Diminution du coût du prêt sans intérêt. Mesures en faveur du logement social : allègement de la dette du secteur d'habitations à loyer modéré, HLM, et mise en place d'un prêt locatif à usage social, PLUS ; développement de la mixité sociale ; exclusion des collectivités locales de ce nouveau dispositif. Réduction de la TVA sur les travaux dans les logements privés. Réduction des droits de mutation sur les logements d'habitation. Futur projet de loi sur l'urbanisme, l'habitat et les déplacements. Lutte contre l'habitat insalubre. Revalorisation de la dotation au fonds de garantie de l'accession sociale, FGAS. Insuffisance du dispositif des aides au logement ; nécessité de simplification du mécanisme de financement. La commission des finances propose le rejet de l'ensemble des crédits du ministère de l'équipement, des transports et du logement. A titre personnel, émet un avis favorable à l'adoption des crédits de l'urbanisme et du logement.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7206, 7207) : situation difficile des agriculteurs. Mise en place d'une taxe sur les activités polluantes. Interrogation sur le financement de la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Complexité des documents administratifs.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7289, 7290) : manque d'effectifs et faiblesse d'encadrement des services des visas. Recul du nombre d'étudiants étrangers en raison des difficultés de délivrance des visas. Perte d'influence en Afrique francophone. Situation de la délégation diplomatique et culturelle à Tallin en Estonie.

PENNE (Guy), sénateur (Français établis hors de France) SOC.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec Mme Monique Cerisier ben Guiga, M. Pierre Biarès et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 262 (98-99)] (10 mars 1999) - **Français de l'étranger**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Relations culturelles extérieures et francophonie [n° 92 (1999-2000) tome 2] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale [n° 0490 (97-98)] - (2 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1210) :

évolution de la justice militaire. Vote de ce texte par les sénateurs socialistes.

- Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Deuxième lecture [n° 0391 (98-99)] - (13 octobre 1999) - **Art. 26 quater (conséquences de la jurisprudence "Berkani" du Tribunal des conflits pour les agents non titulaires de l'Etat)** (p. 5126) : son amendement n° 37 : suppression de toute référence aux recrutés locaux dans cet article afin qu'ils bénéficient du dispositif "Berkani" ; devenu sans objet - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5130) : s'abstiendra lors du vote de ce texte. Difficulté des "recrutés locaux".

- Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense - Deuxième lecture [n° 0477 (98-99)] - (13 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5142) : se réjouit du consensus souhaité par le Sénat et l'Assemblée nationale. Caractère bénéfique de l'association des différents acteurs à l'élaboration du texte. Rôle capital de la journée du réserviste. Avec le groupe socialiste, votera ce texte.

- Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 0293 (98-99)] - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5149, 5150) : texte inscrit dans la continuité de la réforme du service national. Conditions et domaine singulier d'exécution du volontariat civil. Urgence de l'adoption de ce texte. Réflexion indispensable sur les diverses formes du volontariat. Préoccupation relative à l'incitation au volontariat. Spécificité propre du volontariat civil. Souhait de prendre en compte la dimension européenne. Moyens des ONG. Approbation de la démarche du Gouvernement. Avec le groupe socialiste, votera ce texte - **Après l'art. 1er** (p. 5155) : sur l'amendement n° 2 de la commission (conditions particulières d'accomplissement du volontariat civil), son sous-amendement n° 31 : substitution de la notion de "force majeure" à celle de "motif légitime" et retour au texte initial du projet de loi ; retiré - **Art. 9 (régime indemnitaire du volontariat civil)** (p. 5160) : s'abstiendra sur l'amendement n° 17 de la commission (exonération fiscale de l'indemnité de base attribuée aux volontaires civils) - **Art. 11 (protection sociale du volontaire civil)** (p. 5161) : son amendement n° 30 : prise en charge par la couverture complémentaire du rapatriement sanitaire et du rapatriement de corps, ainsi que des frais d'hospitalisation ; adopté.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7164, 7165) : défense européenne : interroge le ministre sur les propositions françaises au sommet d'Helsinki. Nécessité de disposer des moyens adaptés pour faire face aux crises éventuelles. Félicite le Gouvernement des résultats obtenus. Audit réalisé par l'Union de l'Europe occidentale, UEO. Renforcement des capacités européennes de transport stratégique aérien. Harmonisation souhaitable des besoins futurs des pays européens. "Plan de travail" proposé par la France aux partenaires de l'Union européenne. Avec le groupe socialiste, votera ce projet de budget.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles extérieures et la francophonie (p. 7273, 7274) : soutien au réseau scolaire à l'étranger : augmentation de la subvention à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, AEFÉ ; hausse des coûts de scolarité ; nécessité d'une révision du décret de 1990. Promotion de l'enseignement supérieur français auprès des étudiants étrangers : agence Edufrance et programme de bourses "Eiffel". Priorité à l'audiovisuel extérieur : TV5. Amélioration de la situation des recrutés locaux. Avis

favorable de la commission à l'adoption de ces crédits. (p. 7290, 7292) : évolution de l'enseignement français à l'étranger : enseignement à distance. Situation des recrutés locaux. Nouvelle direction générale de la coopération internationale et du développement, DGCID. Intérférence entre le FAC-FSP, fonds de solidarité prioritaire, et l'AFD, Agence française du développement. Remise en cause du mode d'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France. Proposition de fragmentation de cette circonscription unique. Evolution de la sécurité européenne : intégration de l'Union de l'Europe occidentale, UEO, dans l'Union européenne ; développement de la politique étrangère et de sécurité commune, PESC. Engagement des pays européens dans le processus de paix au Moyen-Orient. Renégociation de la convention de Lomé. Demande l'organisation d'un débat annuel au Sénat sur la coopération et une meilleure association des collectivités territoriales à l'effort de la France pour l'aide publique au développement. Le groupe socialiste votera ces crédits.

PÉPIN (Jean), sénateur (Ain) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Aménagement du territoire [n° 91 (1999-2000) tome 11] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 2** (définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire) (p. 1746) : son amendement, soutenu par M. Georges Gruillot, n° 235 : affirmation du développement de l'interdépartementalité comme nouvel objectif stratégique ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Après l'art. 5 bis** (p. 1788) : son amendement, soutenu par M. Jean François-Poncet, n° 236 : possibilité pour les départements de conclure entre eux des schémas interdépartementaux ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (régime juridique des communautés d'agglomération) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (définition de la communauté d'agglomération) (p. 2160) : votera l'amendement n° 6 de la commission (prise en compte de la commune chef-lieu de département comme critère alternatif à celui de ville-centre) - **Art. L. 5216-3 du code général des collectivités territoriales** (conseil de la communauté d'agglomération) (p. 2168) : soutient l'amendement n° 391 de M. Joël Bourdin (nombre de sièges détenus par l'addition de deux communes lorsqu'une communauté d'agglomération est composée d'au moins cinq communes).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite)** (régime juridique des communautés d'agglomération) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (compétences des communautés d'agglomération) (p. 2202) : intervient sur l'amendement n° 233 de M. Dominique Braye (construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires publics d'intérêt

communautaire). (p. 2203) : soutient l'amendement n° 392 de Mme Janine Bardou (suppression de la compétence relative à l'efficacité énergétique et à la maîtrise des consommations d'énergie en matière de développement durable). (p. 2212) : intervient sur l'amendement n° 21 de la commission (clarification des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération pourra exercer des compétences d'aide sociale départementale afin de marquer que ce transfert ne pourra résulter que d'une volonté conjointe des parties). (p. 2215) : intervient sur l'amendement n° 284 de M. Serge Franchis (possibilité offerte à la communauté d'agglomération d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement de certains équipements d'intérêt communautaire) - **Art. 1er bis** (extension du périmètre des communautés d'agglomération par une procédure dérogatoire) (p. 2224) : votera les amendements de suppression n° 25 de la commission, n° 239 de M. Jean-Patrick Courtois et n° 350 de M. Robert Bret - **Art. 4 bis** (extension du périmètre des communautés urbaines par une procédure dérogatoire) (p. 2234) : intervient sur les amendements de suppression n° 39 de la commission, n° 241 de M. Dominique Braye et n° 354 de M. Robert Bret.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Art. 46 sexies** (appel à compétences inversé en matière de traitement des déchets) (p. 2432) : se déclare opposé à l'amendement n° 475 de M. Alain Vasselle (possibilité de délégation partielle de compétence).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 11** (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes) (p. 2616) : se déclare favorable à l'amendement n° 285 de M. Serge Franchis (possibilité reconnue aux communautés de communes d'attribuer des fonds de concours à leurs communes membres). (p. 2626) : se déclare favorable à l'amendement n° 406 de Mme Janine Bardou (adaptation aux réalités géographiques de notre pays, du dispositif de réduction des discriminations financières entre communautés d'agglomération et communautés de communes).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (4 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 6881, 6883) : suppression par la loi du 25 juin 1999 du schéma national d'aménagement et de développement du territoire. Nouvelle génération des contrats de plan Etat-région. Augmentation des dépenses ordinaires. Diminution des crédits d'investissement. Abaissement des seuils d'éligibilité à la prime d'aménagement du territoire, PAT. Politique communautaire des fonds structurels : proposition de la France d'une nouvelle carte des zones éligibles. Limitation du nombre des programmes d'initiatives communautaires, PIC. Schémas de services collectifs. La commission des affaires économiques émet un avis défavorable à l'adoption de ces crédits.

PERCHERON (Daniel), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière [n° 0247 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0248 (97-98) - Discussion générale** (p. 425, 426) : pauvreté des communes minières. Exemple du Nord-Pas-de-Calais. Rapport de l'ingénieur principal Lacaze sur la disparition des villes minières. Fin de la concession d'Aniche. Indemnisation des populations sinistrées. Agence de surveillance et de prévention des risques miniers. Avenir des villes minières - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 442) : le groupe socialiste votera ce texte. Elaboration de cette proposition de loi grâce à une initiative parlementaire et à l'engagement du Gouvernement.

- **Proposition de loi tendant à frapper de nullité d'ordre public toute clause de mutation immobilière exonérant les exploitants de mines de leur responsabilité en matière de dommages liés à leur activité minière [n° 0220 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98) - Discussion générale** (p. 425, 426) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi complétant le code minier [n° 0298 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98) - Discussion générale** (p. 425, 426) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0229 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98) - Discussion générale** (p. 425, 426) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la responsabilité des dommages liés à l'exploitation minière [n° 0235 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98) - Discussion générale** (p. 425, 426) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0248 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0247 (97-98) - Discussion générale** (p. 425, 426) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - IV - Plan

- (2 décembre 1999) (p. 6745) : relance de l'action du commissariat général au plan. Contribution de l'Institut de recherches économiques et sociales, IRES, du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, CREDOC, et de l'Observatoire français des conjonctures économiques, OFCE. Evaluation des politiques publiques. Contrats de plan Etat-régions. Le groupe socialiste soutient ce projet de budget.

PERY (Nicole), *secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, auprès du ministre de l'emploi et de la solidarité.*

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 181 de M. Philippe Nachbar : **Fonds structurels** (*Fonds structurels européens*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4369).

n° 209 de M. François Autain : **Interruption volontaire de grossesse (IVG)** (*Conditions d'application de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse*) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5361).

Questions orales sans débat :

n° 341 de M. Philippe Richert : **Aide à domicile** (*Financement des structures d'aide à domicile*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1889).

n° 397 de M. Bernard Fournier : **Médicaments** (*Importation et distribution de médicaments*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 807).

n° 399 de M. Bernard Joly : **Pensions de réversion** (*Majoration pour enfants servie aux veuves civiles*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 805).

n° 414 de M. Charles Descours : **Décrets et arrêtés** (*Application de la loi sur la veille sanitaire*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 806).

n° 427 de M. Michel Teston : **Sang et organes humains** (*Fermeture du centre de prélèvement de moelle osseuse de l'hôpital de Valence*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 953).

n° 432 de M. André Diligent : **Aide sociale** (*Financement de la politique d'aide sociale des départements*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 955).

n° 433 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Sourds et sourds-muets** (*Respect et défense des droits des sourds*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 949).

n° 435 de M. Jean Chérioux : **Hôpitaux** (*Répartition des ressources des hôpitaux*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 951).

n° 441 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Travail (conditions de)** (*Conditions de travail et santé publique*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1891).

n° 443 de Mme Janine Bardou : **Travail (durée du)** (*Transports scolaires et loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 952).

n° 494 de M. Yann Gaillard : **Handicapés (établissements spécialisés et soins)** (*Accueil des enfants handicapés en établissement d'enseignement spécialisé*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3699).

n° 498 de M. Bernard Piras : **Prestations sociales** (*Conditions d'attribution de certaines prestations sociales*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3700).

n° 521 de M. Georges Mouly : **Handicapés (prestations et ressources)** (*Niveau de ressources des personnes handicapées*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3701).

n° 534 de M. Jean-Jacques Robert : **Travailleurs indépendants** (*Non-respect de la loi du 11 février 1994 par la sécurité sociale concernant la protection sociale des travailleurs indépendants*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5033).

n° 547 de M. Marcel Bony : **Thermalisme** (*Situation du thermalisme*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3703).

n° 552 de M. Marcel-Pierre Cléach : **Prisons** (*Construction de la maison d'arrêt du Mans*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4530).

n° 554 de M. Thierry Foucaud : **Santé publique** (*Traitement des patients dialysés en Haute-Normandie*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4530).

n° 557 de M. Ivan Renar : **Fonction publique** (*Situation des personnels du ministère de la culture*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4531).

n° 568 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Enfants** (*Lutte contre le travail clandestin et l'aviilissement des enfants en France*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5035).

n° 573 de M. Alfred Foy : **Handicapés** (*Politique en faveur des personnes handicapées*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5036).

n° 576 de M. Jean-Claude Carle : **Thermalisme** (*Limitation de la prise en charge des cures thermales*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5037).

n° 586 de M. Jean Chérioux : **Etablissements sanitaires et sociaux** (*Classement des centres hospitaliers*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5038).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 245, 247) : représentation des femmes dans les assemblées parlementaires. Mise en oeuvre de la parité politique. Observatoire de la parité. Place des femmes dans les lieux de décision et dans le monde du travail. Accès des femmes à l'enseignement supérieur. Effectifs des femmes dans la fonction publique et dans les grands corps de l'Etat. Inégalités dans le domaine de l'emploi et de la formation européenne. Construction européenne. (p. 253) : place des femmes dans la fonction publique. Mesures prises en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

- **Hommage à Maurice Schumann** - (9 février 1999) (p. 804) : associe le Gouvernement à l'hommage rendu à Maurice Schumann.

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans [n° 0114 (98-99)]** - (9 février 1999) - **Discussion générale** (p. 832, 833) : protection des fins de carrière des salariés les plus âgés. Continuité dans la politique du Gouvernement après l'attribution de l'allocation d'attente aux bénéficiaires du RMI ou de l'allocation de solidarité spécifique, ASS, ayant cotisé quarante ans et non pris en charge par l'allocation chômeurs âgés. Volonté du Gouvernement d'élaborer des solutions alternatives aux licenciements : réduction du temps de

travail, exonérations de cotisations patronales, meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Vérification de la qualité des plans sociaux destinés à favoriser le reclassement des salariés. Mise en place de dispositifs en faveur des actifs âgés ayant commencé à travailler tôt : extension de l'allocation de remplacement pour l'emploi, ARPE. Proposition de loi visant l'extension de la "contribution Delalande", mécanisme dissuasif du licenciement des salariés de plus de cinquante ans. Elargissement de son champ d'application à la rupture du contrat de travail intervenant dans le cadre des conventions de conversion et au licenciement des salariés ayant refusé le bénéfice d'une préretraite du Fonds national pour l'emploi, FNE ; remède à un contournement massif de la loi. Doublement de la "contribution Delalande". Maintien de l'exonération de la contribution pour les entreprises recrutant des personnes de plus de cinquante ans. Soutien du Gouvernement à cette proposition de loi déposée par le groupe communiste - **Art. 1er** (*assujettissement à la "contribution Delalande" des ruptures de contrats de travail des salariés de plus de cinquante ans ayant adhéré à une convention de conversion*) (p. 840) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 2** (*assujettissement à la "contribution Delalande" des licenciements de salariés ayant refusé le bénéfice d'une préretraite ASFNE*) (p. 841) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 3** (*date d'application des articles 1er et 2*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1313, 1314) : débat constructif. Mise en place de l'observatoire de la parité. Rapport Colmou. Exemple de nominations de femmes intervenues depuis juin 1997. Avancée positive liée à la modification de l'article 3 de la Constitution.

- **Proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé [n° 0394 (97-98)]** - (11 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1436, 1437) : définition de la multiactivité. Recherche d'un cadre adéquat pour le multisalariat combinant souplesse pour les entreprises et sécurité pour le salarié. Majorité de femmes touchées par le phénomène. Objection du Gouvernement à la proposition de loi : ambiguïté du cadre défini pour le nouveau contrat de travail, atteinte au principe de liberté contractuelle, émiettement des durées des contrats de travail à temps partiel, difficultés relatives aux congés payés. Recherche de solutions dans l'aménagement des dispositions du contrat de travail à temps partiel et non dans la construction artificielle d'un nouveau régime. Question traitée par le Gouvernement dans la seconde loi de réduction du temps de travail. Problème majeur de l'organisation du monde du travail. Le Gouvernement est défavorable à cette proposition de loi - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1443) : discussion du deuxième projet de loi sur la réduction du temps de travail et des conclusions du rapport de M. Praderie sur les groupements d'employeurs lors de la prochaine session.

- **Proposition de loi visant à modifier l'article L. 255 du code électoral [n° 0303 (96-97)]** - (11 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1445, 1446) : adaptation de la législation sur le sectionnement électoral au contexte institutionnel. Procédure et historique du sectionnement. Avis favorable de l'Association des maires de France et de l'Assemblée des présidents des conseils généraux. Transfert du conseil général au préfet de la compétence en matière de sectionnement. Suppression de la tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre, principe contraire à l'esprit des lois de décentralisation. Recherche de cohérence dans la législation. Quatre-vingt-quatre communes concernées par le sectionnement. Avis favorable du Gouvernement à la réforme technique issue de la proposition de loi et à la rédaction retenue par la commission des lois.

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans - Deuxième lecture [n° 0253 (98-99)]** - (11 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2920, 2921) : maintien par l'Assemblée nationale du texte

adopté en première lecture. Politique de l'emploi en direction des salariés âgés, menée de façon active par le Gouvernement : recherche de solutions alternatives comme la réduction du temps de travail ; plans sociaux de qualité pour le reclassement des salariés ; départs en retraite anticipée pour les salariés entrés précocement dans le monde du travail. Dissuasion nécessaire des licenciements de salariés de plus de cinquante ans, objet de la "contribution Delalande". Stratégies de "contournement" mises en place par les entreprises. Correction des imperfections du dispositif par l'extension de la contribution aux conventions de conversion et aux conventions d'allocation spéciale du Fonds national de l'emploi, ASFNE. Progressivité du taux de la contribution. Aménagement de la rétroactivité. Non-affectation des ressources de l'UNEDIC. Recherche d'amélioration de l'effet dissuasif d'un dispositif mis en place en 1987. - **Art. 1er** (*assujettissement à la "contribution Delalande" des ruptures de contrat de travail des salariés de plus de 50 ans ayant adhéré à une convention de conversion*) (p. 2925) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Louis Souvet - **Art. 2** (*assujettissement à la "contribution Delalande" des licenciements de salariés ayant refusé le bénéfice d'une préretraite ASFNE*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de M. Louis Souvet - **Art. 3** (*date d'application des articles 1er et 2*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de M. Louis Souvet.

- **Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 0221 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3241, 3243) : propositions de loi déposées par Mme Danièle Pourtaud et les membres du groupe socialiste et par Mme Hélène Luc et les membres du groupe communiste républicain et citoyen. Retard de la France par rapport à d'autres pays européens. Nécessaire prise en considération des inégalités d'accès frappant les femmes les moins qualifiées dans le cadre de la formation professionnelle continue. Inscription de mesures quantifiées en faveur des femmes dans le plan national d'action pour l'emploi de 1999. Nécessité d'une instance parlementaire pour veiller à l'intégration d'un objectif d'égalité dans les projets de loi, propositions de loi et textes communautaires. Étape décisive franchie avec l'adoption du projet de loi constitutionnelle sur la parité. Rôle du service des droits des femmes et de l'observatoire de la parité. Mission d'analyse et de réflexion sur les inégalités professionnelles conduite par Mme Catherine Génisson. Campagne d'information et de communication sur la contraception. Violences conjugales. Politique d'action fondée sur le partenariat interministériel et la contractualisation. Rôle du comité interministériel de l'égalité professionnelle. Travaux de la conférence européenne de Paris. - **Art. unique** (*délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires*) (p. 3248, 3249) : accepte les amendements de la commission n° 1 (suppression du dernier alinéa du II du texte présenté pour l'article 6 sexies précité et prévoyant la fin du mandat des délégués avec le mandat parlementaire), n° 2 (réécriture du III du texte présenté pour l'article 6 sexies de l'ordonnance précitée relatif aux missions des délégations) et rédactionnel n° 3 ainsi que l'amendement de précision n° 7 de Mme Danièle Pourtaud.

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements et à améliorer la situation au regard de la retraite des salariés de plus de cinquante ans - Nouvelle lecture [n° 0390 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4186) : échec de la commission mixte paritaire. Rétablissement par l'Assemblée nationale des dispositions de la proposition de loi du groupe communiste. Demande de rejet des trois articles du texte par la commission des affaires sociales. Renforcement de la "contribution Delalande" par la suppression de deux cas d'exonération : conventions de conversion et refus de préretraite. Mise en place de mécanismes garantissant la neutralité financière de l'opération pour l'UNEDIC. Le Gouvernement engage le Sénat à voter conformes les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture - **Art. 1er**

(*assujettissement à la "contribution Delalande" des ruptures de contrat de travail des salariés de plus de cinquante ans ayant adhéré à une convention de conversion*) (p. 4189) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 2** (*assujettissement à la "contribution Delalande" des licenciements de salariés ayant refusé le bénéfice d'une préretraite ASFNE*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 3** (*date d'application des articles 1er et 2*) (p. 4190) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Après l'art. 6 bis** (p. 5739) : s'oppose aux amendements de M. André Vallet n° 47 (appréciation de l'exonération de charges en fonction du temps de travail total du salarié pour les salariés à employeurs multiples) et de M. André Jourdain n° 73 (reprise des articles de la proposition de loi relative au multisalarial en temps partagé votée par le Sénat le 11 mars 1999) - **Art. 7** (*travail intermittent*) (p. 5741, 5743) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 126 (encadrement du dispositif du travail intermittent et recours à un décret en Conseil d'Etat) et n° 125 (impossibilité pour un employeur de déroger à l'obligation de fixer des périodes de travail et des horaires) et de M. Alain Gournac n° 69 (suppression de la restriction de l'opposition prévue à l'article L. 132-26 du code du travail) et n° 70 (période transitoire pour la conclusion des accords de branche ou d'entreprise) - **Art. 9** (*compte épargne-temps*) (p. 5744, 5746) : s'oppose aux amendements de la commission n° 26 (détermination du délai limite pour la prise de congé par accord collectif) et n° 27 (alimentation du compte épargne-temps par tout ou partie des jours de repos issus de la réduction de la durée du temps de travail) et de M. Guy Fischer n° 128 (affectation sur le compte épargne-temps des seuls jours de repos issus d'une réduction collective de la durée de travail à moins de 35 heures) et n° 127 (suppression de la possibilité d'utiliser le compte épargne-temps pour la formation professionnelle) - **Art. 10** (*formation hors du temps de travail*) (p. 5747) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (précision des conditions d'organisation d'une formation en dehors du temps de travail) - **Art. 10 bis** (*transposition partielle de la directive européenne du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail*) (p. 5748) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 29 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) (p. 6949, 6951) : stabilité du projet de budget de la formation professionnelle. Explication de la réduction des crédits affectés aux formations en alternance. Transfert à l'ANPE des crédits relatifs aux centres interministériels de bilans de compétences, CIBC. Augmentation des moyens de l'association nationale pour la formation des adultes, AFPA. Missions de l'AFPA. Contrôle de la formation professionnelle. Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. Mise en place d'expérimentations dans les régions et au niveau des branches professionnelles - **Examen des crédits - Art. 70** (*modalités de gestion des excédents financiers de capital temps de formation, CTF*) (p. 6952) : s'oppose aux amendements de suppression n° II-10 de la commission des finances et n° II-2 de la commission des affaires sociales ainsi qu'à l'amendement n° II-14 de la commission des finances (centralisation des excédents du CTF auprès du comité paritaire du congé individuel de formation).

Emploi et solidarité - II - Santé et solidarité

- (6 décembre 1999) (p. 6972) : satisfaction de l'augmentation du budget de la santé et de la solidarité. Construction du budget relatif aux droits des femmes autour de l'accès aux droits, de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences.

PEYRAT (Jacques), sénateur (Alpes-Maritimes) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 413 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 65) - Ministère : Aménagement du territoire - *Aménagement du territoire dans les Alpes-Maritimes* - Réponse le 10 février 1999 (p. 816) - **Contrats de plan**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux polices municipales** - *Deuxième lecture* [n° 0183 (98-99)] - (17 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1075, 1077) : se déclare opposé à ce projet de loi. Autorité du maire sur la police municipale. Rapport de l'inspecteur général de la police nationale, Jacques Genthial. Opportunité de ce texte. Principe d'égalité républicaine. Limite du champ d'action des polices municipales. Rôle du maire dans les contrats locaux de sécurité. Principe constitutionnel d'autonomie locale. Agrément par le préfet et par le procureur de la République des policiers municipaux. Problème de l'armement. Incidents survenus à Cannes. Volonté des Français d'être protégés - **Art. 3** (*institution d'une commission consultative des polices municipales*) (p. 1083, 1084) : son amendement n° 26 : élection des représentants des agents de police municipale par l'ensemble de cette catégorie de fonctionnaires territoriaux ; rejeté. Faiblesse du taux de syndicalisation des agents - **Art. 6** (*principes généraux du statut et agrément des agents de police municipale*) (p. 1086) : son amendement n° 27 : encadrement et commandement des polices municipales par des fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B, en fonction de l'importance de leurs effectifs ; rejeté. Exemple de la ville de Nice - **Art. 8** (*identification et équipement des agents de police municipale*) (p. 1089) : son amendement n° 28 : détermination de la couleur de la tenue des agents de police municipale ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale** [n° 0220 (98-99)] - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2099, 2100) : décentralisation. Liberté communale. Notion de pays. Simplification des niveaux administratifs. Compétences des communautés d'agglomération. Limitation de la possibilité de créer de nouvelles communautés urbaines. Crainte inspirée par la grande agglomération aux communes limitrophes. Mode de création des regroupements. Dotation globale de fonctionnement, DGF. Prérogatives du préfet. Création de sept nouvelles communautés d'agglomération. Caractère incitatif du regroupement.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes** [n° 0291 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Art. 2 G** (*régime de l'emprisonnement individuel pour les prévenus*) (p. 4020, 4021) : urgence pour l'application de cet article. Exemple de la prison de Nice. - **Art. 2** (*demande d'entretien avec l'avocat dès le début de la garde à vue*) (p. 4024, 4026) : échec à l'efficacité de la procédure pénale. Réflexes de défense de l'avocat : conseils et astuces donnés aux

délinquants. Mépris des magistrats instructeurs à l'égard des avocats. (p. 4034) : défense des policiers et des gendarmes.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire** - *Deuxième lecture* [n° 0358 (98-99)] - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4166, 4167) : urgence de l'adoption de ce projet de loi. Conciliation de la croissance économique et de la qualité de la vie. Situation des riverains de l'aéroport de Nice-Côte-d'Azur. Favorable au renforcement du statut des membres de l'autorité. Vigilance indispensable apportée sur la composition des commissions consultatives de l'environnement, CCE. Extension des plans d'exposition au bruit à une quatrième zone. Dysfonctionnements de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADÈME, relatifs au traitement des dossiers de prise en charge de l'insonorisation des bâtiments. Attente de nombreux riverains d'aéroports d'une amélioration de la qualité de leur vie.

- **Projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale et modifiant le code de procédure pénale** [n° 0470 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (21 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5334, 5335) : projet de loi inacceptable. Erreur de diagnostic. Crise de confiance envers la justice due à la longueur des délais de jugement plutôt qu'à la dépendance du parquet à l'égard du garde des sceaux. Atteinte à la cohérence de l'action pénale. Absence de valeur juridique des directives. Texte équivalent à un faux-semblant : suppression des instructions individuelles mais obligation pour tous les parquets d'une information systématique de la Chancellerie. Projet de loi d'opportunité pour plaire aux médias.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7166, 7167) : professionnalisation des armées. Insuffisance des effectifs militaires et civils et des crédits de fonctionnement. Réduction des activités et de l'entraînement des armées. Manque de crédits d'équipement par rapport aux prévisions de la loi de programmation militaire. Baisse importante du budget de l'espace. Crédits consacrés à la dissuasion nucléaire.

Justice

- (13 décembre 1999) (p. 7516, 7518) : accroissement considérable du budget en dix ans. Dysfonctionnements du service public de la justice. Allongement des délais de jugement. Réforme de la carte judiciaire. Ville de Nice : regrette le refus de création d'une cour d'appel et d'une nouvelle prison ; retard dans l'installation d'une maison de la justice et du droit. Explosion du phénomène de délinquance des mineurs. Accroissement des centres éducatifs renforcés. Réforme indispensable de l'ordonnance de 1945. Nécessité de mise en place d'une politique volontariste de traitement de la délinquance en temps réel. Inadaptation des découpages territoriaux. Gravité de la situation pénitentiaire ; problème des suicides.

PEYREFITTE (Alain), sénateur (Seine-et-Marne) RPR.

Décédé le 27 novembre 1999 (JO Lois et décrets du 30 novembre 1999) - Eloge funèbre le 18 janvier 2000.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes** [n° 0291 (98-99)] - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3947, 3949) : atteinte à la liberté d'expression. Pénalisation croissante des

affaires d'information. Interdiction de publier des images de personnes menottées. Subjectivité de la notion de dignité: difficultés d'application des nouvelles mesures du projet de loi. Information du public pendant l'instruction. Création de "fenêtres de publicité". Souhaite le remplacement de la procédure inquisitoire par la procédure accusatoire. Non-respect du secret de l'instruction. Procédure du témoin assisté. Dépénalisation des affaires d'information. Possibilité d'appel pour tous les référés. Création de conditions d'information pluralistes.

PEYRONNET (Jean-Claude), sénateur (Haute-Vienne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 436 (JO Débats du 29 janvier 1999) (p. 486) - Ministère : Emploi - *Normes de surface en hébergement collectif pour personnes âgées* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1341) - **Maisons de retraite et foyers logements**

n° 522 (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2476) - Ministère : Aménagement du territoire - *Réforme du système d'aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3069) - **Déchets**

n° 657 (JO Débats du 19 novembre 1999) (p. 6142) - Ministère : Intérieur - *Adhésions des collectivités locales et des associations* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7913) - **Collectivités locales**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2066, 2067) : clarté du projet. Cas de certains départements qui ne pourraient pas bénéficier d'une seule communauté d'agglomération. Niveau de peuplement et mode de désignation. Concertation entre les différents niveaux de l'administration locale. Organisation autour de la ville. Renforcement des agglomérations moyennes. Transferts de compétences. Obligation de continuité territoriale. Possibilité pour les communes de choisir. Commission départementale de coopération intercommunale, CDCI. Dotation globale de

fonctionnement, DGF. Taxe professionnelle unique, TPU. Adhésion au projet de loi malgré de nécessaires ajustements.

- **Projet de loi relatif aux polices municipales** - *Commission mixte paritaire [n° 0265 (98-99)]* - (1er avril 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2105) : réalité des polices municipales : précisions sur les missions, réglementation de l'armement et de l'agrément. Rapidité de publication des décrets d'application. Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er (régime juridique des communautés d'agglomération)** - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales (définition de la communauté d'agglomération)** (p. 2166) : son amendement, soutenu par M. Jean-Pierre Placade, n° 427 : suppression de la disposition imposant de ne créer qu'une seule communauté d'agglomération sur un territoire présentant une continuité urbaine ; adopté - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2172) : se déclare opposé à l'amendement n° 540 de la commission (possibilité pour la communauté d'agglomération d'utiliser tout ou partie des moyens des effectifs des services de police municipale). (p. 2174) : son amendement n° 432 : intégration dans les compétences des communautés d'agglomération de la création, de l'aménagement et de la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite) (régime juridique des communautés d'agglomération)** - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite) (compétences des communautés d'agglomération)** (p. 2199) : sur l'amendement n° 17 de la commission (faculté reconnue aux communes de transférer à la communauté d'agglomération soit la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence relative au traitement), se déclare opposé au sous-amendement n° 503 du Gouvernement. (p. 2200) : ses amendements n° 430 : disjonction de la compétence optionnelle relative aux équipements scolaires publics, élémentaires et préélémentaires, de celle relative aux équipements culturels et sportifs ; adopté ; n° 431 : retrait des compétences de la communauté d'agglomération de la compétence dans le domaine scolaire élémentaire et préélémentaire, sauf si elle est d'intérêt communautaire ; devenu sans objet. (p. 2201) : son amendement de cohérence n° 433 ; retiré. (p. 2203) : son amendement n° 428 : suppression de la compétence relative à l'efficacité énergétique et à la maîtrise des consommations d'énergie en matière de développement durable ; adopté. (p. 2212) : intervient sur l'amendement n° 21 de la commission (clarification des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération pourra exercer des compétences d'aide sociale départementale afin de marquer que ce transfert ne pourra résulter que d'une volonté conjointe des parties) - **Art. 1er bis (extension du périmètre des communautés d'agglomération par une procédure dérogatoire)** (p. 2225) : se déclare favorable aux amendements de suppression n° 25 de la commission, n° 239 de M. Jean-Patrick Courtois et n° 350 de M. Robert Bret. Cas des communes situées à la périphérie du périmètre - **Art. 3 (modification du seuil de création et des compétences des communautés urbaines)** - **Art. L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales (modification des compétences des communautés urbaines)** (p. 2228) : ses amendements n° 436 rédactionnel ; adopté ; n° 437 : transfert des compétences concernant les équipements scolaires, culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs ; et n° 438 de repli ; rejetés. (p. 2229) : son amendement n° 439 : intérêt communautaire d'une compétence ; retiré (le 4 mai 1999, p. 2674) - **Art. 4 (cas des communautés urbaines existantes)** (p. 2231) : soutient l'amendement n° 440 de M. Pierre Mauroy (fixation à un an du délai laissé aux communautés urbaines pour adopter ou non la taxe professionnelle unique, TPU) - **Art. 8 (désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine)** (p. 2245) : le groupe socialiste

s'abstiendra sur l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi) - **Art. 8 bis** (*conditions de majorité requises pour la dissolution d'une communauté urbaine*) (p. 2248) : intervient sur l'amendement de suppression n° 48 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Après l'art. 20** (p. 2292) : son amendement, soutenu par M. François Marc, n° 442 : possibilité pour une commune faisant partie d'un établissement public foncier local de lui déléguer un droit de préemption en espace naturel sensible ; retiré - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2299) : son amendement, soutenu par M. Paul Raoult, n° 443 : suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale selon laquelle le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale ne peut être identique à celui d'un département ; adopté - **Art. 34** (*transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes*) (p. 2349, 2350) : son amendement n° 444 : élargissement des compétences des districts de plus de cinq cent mille habitants, à défaut d'un avis contraire des deux tiers du conseil de district ou des deux tiers des conseils municipaux des communes membres ; rejeté - **Art. 35** (*transformation des districts en communautés d'agglomération ou en communautés urbaines*) (p. 2351) : son amendement n° 445 : possibilité pour les deux tiers des conseils municipaux des communes membres de s'opposer à cette transformation ; devenu sans objet - **Art. 39** (*transformation des communautés de villes en communautés d'agglomération ou en communautés de communes*) (p. 2356, 2357) : son amendement n° 446 : suppression de la fusion de communautés d'agglomération présentant une continuité urbaine et dont l'une est issue de la transformation d'une communauté de villes ; adopté - **Avant l'art. 42** (p. 2363) : intervient sur l'amendement n° 460 de M. Philippe Arnaud repris par M. Alain Vasselle (intervention du préfet auprès de l'autorité communale ou intercommunale afin d'attirer son attention sur un acte qui pourrait être entaché d'illégalité avant de saisir le tribunal administratif). Confusion entre la juridiction administrative et la juridiction pénale.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2425) : intervient sur l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes) - **Art. 46 sexies** (*appel à compétences inversé en matière de traitement des déchets*) (p. 2430) : importance de dissocier le traitement de la collecte. Se déclare favorable à l'amendement n° 149 de la commission (partage de compétences pour le traitement et la collecte des ordures ménagères) - **Art. 46 nonies** (*périmètre de transports urbains*) (p. 2435) : sur l'amendement n° 547 du Gouvernement (coordination avec la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982), son sous-amendement n° 434 : consultation des départements ; retiré. Son amendement n° 435 : consultation des départements pour l'extension du périmètre de transports urbains ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (29 avril 1999) - **Art. 57** (*fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France*) (p. 2548) : coût exorbitant de la région parisienne pour la collectivité nationale. Aménagement du territoire.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 61** (*composition du comité des finances locales*) (p. 2605) : se déclare opposé à l'amendement n° 413 de Mme Janine Bardou (précision relative à la composition du comité des finances locales pour le collège des présidents de conseils généraux). Risque de corporatisme au sein des différentes collectivités. - **Art. 62** (*potentiel fiscal des communes membres de groupements*) (p. 2606) : son amendement, soutenu par M. Michel Moreigne, n° 448 : détermination du potentiel fiscal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à taxe professionnelle de zone ; retiré - **Art. 11** (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253**) (*compétences des communautés de communes*) (p. 2629, 2630) : se déclare favorable à l'amendement n° 576 du Gouvernement (production d'eau

potable : compétence facultative) - **Art. 1er** (*suite*) (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223**) (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*suite*) (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2635, 2636) : son amendement, soutenu par M. André Lejeune, n° 426 : constitution d'au moins une communauté d'agglomération par département ; devenu sans objet - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2639) : son amendement n° 429 : exercice de deux compétences parmi les quatre ; retiré - **Art. 68** (*dotations de développement rural*) (p. 2664) : son amendement, soutenu par M. François Marc, n° 453 : éligibilité de l'ensemble des communautés de communes au bénéfice de la dotation de développement rural ; adopté - **Après l'art. 69** (p. 2669, 2670) : se déclare favorable à un vote par division de l'amendement n° 388 de M. Jean-Jacques Hyst (modification des textes concernant les ordonnateurs secondaires). Ne votera pas l'amendement n° 388 précité en raison de son opposition à l'attribution d'appartement de fonction - **Art. 3** (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2230**) (*suite*) - **Art. L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales** (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2230**) (p. 2673) : son amendement n° 439 : système de conventionnement entre les communautés urbaines et les communes pour lier les fonctions d'agglomération et les fonctions de proximité ; retiré - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2677) : débat longs et difficiles. Incitation du texte au regroupement. Avec le groupe socialiste, s'abstiendra sur ce texte.

- **Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale** - *Deuxième lecture* [n° 0478 (98-99)] - (26 octobre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5432) : position du groupe socialiste. Favorable à la philosophie de ce projet de loi. Application de l'ensemble des réformes de la procédure pénale aux justiciables militaires. Garde à vue. Détention provisoire. Les membres du groupe socialiste voteront ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales** [n° 0056 (1999-2000)] - (10 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7324, 7325) : solidarité entre les communes en faveur de celles dont la population baisse. Effort du Gouvernement pour la préservation de la dotation forfaitaire et des dotations d'aménagement. Favorable au dispositif proposé par le Gouvernement avec un lissage sur trois ans des effets du recensement sur les dotations de l'État - **Après l'art. 4** (p. 7334) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (indemnisation des présidents et vice-présidents des services départementaux d'incendie et de secours). (p. 7345) : son amendement n° 33 : possibilité pour les districts à taxe professionnelle unique désireux de se transformer en communauté d'agglomération de déroger à l'obligation de continuité territoriale ; adopté. Cas particulier du district de Rennes. (p. 7349) : se déclare favorable à l'amendement n° 30 du Gouvernement (majoration exceptionnelle de la dotation globale d'équipement pour les services départementaux d'incendie et de secours). Raisons de la non-utilisation par les communes des crédits de la dotation globale d'équipement, DGE - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7357) : le groupe socialiste s'abstiendra sur ce texte. Opposition à la réduction de trois à deux ans de la période de lissage.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (10 décembre 1999) (p. 7366, 7367) : déclarations du Premier ministre sur l'insécurité. Progression de ce budget. Augmentation des effectifs. Concept de police de proximité. Fidélisation des CRS. Nécessité d'une synergie entre la

police, les services sociaux, la justice et l'éducation nationale pour la prévention. Equipement immobilier et programme d'automatisation des communications radioélectriques opérationnelles de la police nationale, ACROPOL. Revendications sociales des sapeurs-pompiers. Echec de la décentralisation des services d'incendie et de secours. Recherche de financements complémentaires. Information des citoyens sur le coût de ces services. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (10 décembre 1999) (p. 7383, 7384) : progression des concours de l'Etat. Efficacité du contrat de croissance et de solidarité. Progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Absence de prise en compte, dans la compensation, de la croissance enregistrée en 1999. Evolution nécessaire de la fiscalité locale. Compensation des allègements par des dotations de l'Etat : risque de retour de la tutelle. Bases des futures ressources fiscales locales. Pénalisation des collectivités vertueuses par une compensation automatique des allègements. Le groupe socialiste votera à l'unanimité ce projet de budget.

PICHERAL (Jean-François), sénateur (Bouches-du-Rhône) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives (17 novembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, relative à l'attribution de la nationalité française à tout étranger engagé dans les armées françaises qui a été blessé en mission, au cours ou à l'occasion d'un engagement opérationnel et qui en fait la demande [n° 74 (1999-2000)] (16 novembre 1999) - **Nationalité**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 615 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5397) - Ministère : Equipement - *Tracé du TGV Sud-Est* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5802) - **Trains à grande vitesse (TGV)**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents**

consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisir [n° 0267 (98-99)] - (16 décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7683) : le groupe socialiste s'abstiendra sur ce texte.

- **Proposition de loi modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les militaires étrangers servant dans l'armée française [n° 0104 (1999-2000)]** - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7685, 7686) : son expérience de médecin militaire auprès de légionnaires en Algérie. Historique de la Légion étrangère. Reconnaissance de la France aux militaires étrangers. Procédure actuelle d'acquisition de la nationalité française. Proposition d'une procédure particulière pour les militaires blessés à l'occasion d'un engagement opérationnel. Non-rétroactivité de cette proposition de loi. Demande le vote de ce texte dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale.

PIERRET (Christian), secrétaire d'Etat à l'industrie, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 78 de M. Jean-Pierre Bel : **Industrie textile** (*Avenir de l'industrie textile*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 784).

n° 82 de M. Michel Mercier : **Carburants** (*Accidents liés au GPL*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 787).

n° 105 de M. Charles Descours : **Nucléaire** (*Politique nucléaire de la France*) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1307).

n° 113 de M. François Trucy : **Nucléaire** (*Problèmes de sûreté nucléaire*) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1582).

n° 116 de M. Pierre Laffitte : **Informatique** (*Logiciels utilisés par l'administration*) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1585).

n° 118 de Mme Danièle Pourtaud : **Autoroutes de l'information** (*Coûts d'accès à Internet*) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1587).

n° 157 de M. Michel Mercier : **Industrie textile** (*Avenir de l'industrie textile*) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2815).

n° 227 de M. Henri Revol : **Electricité** (*Retard pris par la France dans l'ouverture du marché de l'électricité*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6271).

n° 234 de M. Jean-Léonce Dupont : **Fiscalité** (*Article 57 du projet de budget 2000 : restrictions apportées au respect du secret professionnel des professions libérales*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6277).

n° 247 de M. Nicolas About : **France Télécom** (*Avenir de France Télécom*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7699).

Questions orales sans débat :

n° 428 de M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra : **Electricité** (*Construction du barrage de Rizzanese*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1352).

n° 444 de M. Patrick Lassourd : **Impôts et taxes** (*Double imposition des propriétaires bailleurs*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1350).

n° 447 de M. Bernard Joly : **Assurances** (*Mode de calcul de la contribution au fonds de garantie des victimes d'actes terroristes et autres infractions*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1352).

n° 450 de M. Roland Courteau : **Hôtels et restaurants** (*Organisation de la restauration collective à France Télécom*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1354).

n° 558 de M. Michel Souplet : **Biocarburants** (*Parution des décrets d'application de la loi sur l'air et biocarburants*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4546).

n° 564 de Mme Hélène Luc : **Industrie mécanique** (*Implantation d'une usine Renault à Choisy-le-Roi*) (JO Débats du 30 juin 1999) (p. 4547).

n° 636 de M. René Marquès : **Chasse** (*Danger de la chasse au sanglier dans les Pyrénées-Orientales*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7910).

n° 649 de M. Jean-Claude Carle : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Coût des interventions des collectivités locales sur le domaine de l'Etat*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7909).

n° 656 de M. Francis Grignon : **Chasse** (*Contribution représentative du droit de bail sur les locations de chasse en Alsace-Moselle*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7908).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière [n° 0247 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0248 (97-98) - Discussion générale** (p. 417, 419) : nécessité de prendre des mesures législatives urgentes. Conséquences des fermetures de mines : exemples d'Auboué, de Moutiers et de Mœuvre-Grande. Indemnisation des victimes. Rapport de M. Dominique Petit. Elaboration d'un projet de loi. Désaccord avec certaines mesures contenues dans les propositions sénatoriales. Amendements du Gouvernement : garantie d'une indemnisation de l'ensemble des victimes ; définition d'une nouvelle procédure de fermeture des mines ; instauration d'un dispositif de surveillance des risques. Annulation rétroactive des "clauses minières". Signature prévue d'une convention avec les assureurs après l'adoption de ce texte. Intérêt des populations concernées. Hommage à cette initiative parlementaire. (p. 426, 427) : prise en compte par le Gouvernement de cette question. Situation des familles sinistrées. Problème du régime des eaux. Accord sur les grands principes de l'indemnisation et sur l'extension de la responsabilité des anciens exploitants miniers. Effort du Gouvernement en direction des propositions du Sénat - **Avant l'art. 1er** : son amendement n° 6 : clarification et précision des dispositions relatives à la responsabilité civile de l'exploitant et à l'indemnisation des victimes ; adopté - **Art. 1er** (*nullité des clauses d'exonération de responsabilité*) (p. 428) : son amendement n° 7 : indemnisation par l'Etat des dommages causés à des biens ayant fait l'objet d'une "clause minière" ; adopté après modification par le sous-amendement n° 28 de la commission qu'il accepte - **Art. 2** (*régime d'indemnisation des dommages immobiliers liés à l'activité minière*) (p. 429) : ses amendements, n° 8 de suppression ; retiré ; et n° 26 : indemnisation des dommages immobiliers en fonction des principes du droit commun en cas d'impossibilité de réparation ; adopté après modification par

le sous-amendement n° 27 de la commission pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 3** (*indemnisation des commerçants, artisans et membres des professions libérales*) (p. 430) : son amendement de suppression n° 9 ; devenu sans objet. Invoque l'article 40 de la Constitution contre cet article - **Art. 4** (*précision rédactionnelle*) : son amendement de suppression n° 10 ; adopté - **Art. 5** (*création d'une agence de prévention et de surveillance des risques miniers*) (p. 431) : son amendement de suppression n° 11 ; rejeté. Coût de ce dispositif. Lourdeur administrative supplémentaire. Préférence pour des cellules dédiées à "l'après-mine" et constituées au sein des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, DRIRE. Sur les amendements de M. Jean-Luc Bécart, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 3 (association du ministère de l'aménagement du territoire à la tutelle de l'agence de prévention et de surveillance des risques mineurs) et s'oppose au n° 4 (modification de la composition du conseil d'administration) - **Art. 6** (*obligation de communication de données et archives*) (p. 432, 435) : son amendement n° 12 : création d'un chapitre du code minier spécifiquement consacré à l'arrêt des travaux miniers et à la prévention des risques pouvant subsister après la fin de l'exploitation et après la fin de validité de la concession ; rejeté. Procédure d'abandon des travaux. Transfert à l'Etat de la gestion des risques. Obligation pour l'exploitant de fournir toutes les données, tous les plans et toutes les études. Possibilité de transfert aux communes des installations hydrauliques. Etablissement de plans de prévention des risques miniers. Possibilité de reprise par les collectivités locales de certaines installations - **Art. 7** (*bilan des affaissements et des risques miniers*) : son amendement de suppression n° 13 ; devenu sans objet - **Art. 8** (*coordination*) : son amendement de suppression n° 14 ; devenu sans objet - **Art. 9** (*prolongation de la période d'application du régime de la police des mines*) : son amendement de suppression n° 15 ; rejeté - **Après l'art. 9** (p. 436) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean-Luc Bécart (indemnisation des servitudes d'utilité publique) - **Avant l'art. 10** (p. 437, 438) : ses amendements n° 16 : modification de la rédaction de l'article 29 du code minier ; rejeté ; n° 17 : prise de mesures de police par le préfet visant à protéger les personnes ; adopté après modification par les sous-amendements n° 23 et n° 29 de la commission qu'il accepte ; n° 18 de précision ; adopté ; n° 19 : suppression d'un alinéa de l'article 28 du code minier repris dans l'article 75-1 du même code ; adopté après modification par le sous-amendement n° 25 de la commission pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat ; et n° 20 : modification de la procédure de mutation des concessions de mines ; adopté - **Art. 10** (*gage*) : son amendement de suppression n° 21 ; adopté - **Seconde délibération** (p. 439) : en application de l'article 43, alinéa 4 du règlement du Sénat, demande une seconde délibération de l'article 6. Prise en charge des installations hydrauliques par l'Etat au cas où les collectivités locales ne souhaitent pas ce transfert - **Art. 6** (*obligation de communication de données et archives*) (p. 440, 441) : son amendement n° A-1 : création d'un chapitre du code minier spécifiquement consacré à l'arrêt des travaux miniers et à la prévention des risques pouvant subsister après la fin de l'exploitation et après la fin de validité de la concession ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à frapper de nullité d'ordre public toute clause de mutation immobilière exonérant les exploitants de mines de leur responsabilité en matière de dommages liés à leur activité minière [n° 0220 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98) - Discussion générale** (p. 417, 419) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi complétant le code minier [n° 0298 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98) - Discussion générale** (p. 417, 419) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0229 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 417, 419) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la responsabilité des dommages liés à l'exploitation minière [n° 0235 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 417, 419) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0248 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0247 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 417, 419) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4791, 4794) : enjeux politiques, sociaux et économiques d'une réforme de grande portée. Large consensus sur l'attachement au service public et la nécessité d'une politique énergétique nationale. Secteur électrique rendu plus compétitif. Transposition en droit français de la directive européenne adoptée en 1996 sur le marché intérieur de l'électricité. Concertation avec l'ensemble des intervenants concernés. Prise en compte des aspirations en matière de cohésion sociale, d'aménagement du territoire, de développement industriel et de politique énergétique à long terme. Définition du contenu et missions du service public de l'électricité. Mise en place des mécanismes de financement. Répartition des charges résultant des missions de service public entre les opérateurs du secteur. Mission confiée à M. Syrota pour préciser les méthodes d'évaluation des charges et éviter les distorsions de concurrence entre les opérateurs. Ouverture progressive du marché de l'électricité à la concurrence. Renforcement de la compétitivité de l'économie. Mise en oeuvre d'outils de régulation au détriment des clients non éligibles. Renforcement du rôle des collectivités locales dans le secteur électrique. Mise en place de garanties pour une indépendance du gestionnaire du réseau de transport, GRT, au sein d'EDF. Mise en place des conditions garantissant l'avenir industriel d'EDF dans le cadre d'une concurrence loyale. Indépendance de la commission de régulation de l'électricité. Volonté de dialogue malgré des différences. (p. 4822, 4825) : qualité des interventions. Volonté d'une transposition rapide et claire de la directive. Ouverture et concurrence du marché en maintenant le service public. Fidélité à la philosophie de la loi de 1946. Fidélité à l'idée de construction européenne et à la spécificité française du service public. Rôle du nucléaire dans l'équilibre de la politique énergétique. Place d'EDF sur les marchés internationaux. Suivi de l'application du texte. Rôle de la commission de régulation d'électricité, CRE. Aide aux plus démunis. Financement de ce service public. Retraites des personnels d'EDF. Gestionnaire du réseau public de transport, GRT. Contribution au FACE. Poursuite de la baisse des tarifs - **Art. 1er** (*définition du service public de l'électricité*) (p. 4825, 4828) : s'oppose à l'amendement n° 231 de M. Pierre Hérisson (affirmation de la nécessité de l'indépendance énergétique et de la sécurité de l'approvisionnement) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 300 de M. Pierre Lefebvre (inscription dans la loi de l'objectif du développement des ressources nationales). S'oppose aux amendements de M. Jacques Valade n° 246 (contribution du service public de l'électricité à la nouvelle définition des centres nucléaires type EPR, European pressurized water reactor), n° 247 (remplacement des mots "droit à l'électricité" par les mots "accès à l'électricité") et n° 248 de cohérence. Accepte les amendements rédactionnels de la commission n° 19 et n° 20 - **Art. 2** (*missions du service public de l'électricité*) (p. 4829,

4834) : sur les amendements de M. Jacques Valade, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 249 (précision de la mention de producteur d'électricité pour EDF), s'oppose au n° 250 (référence aux organes responsables de la gestion du réseau de transport), accepte le n° 251 (collectivités territoriales gérant des régies) et demande le retrait du n° 252 (précision du rôle des collectivités locales en tant qu'autorités organisatrices). Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, accepte le n° 301 (précision des conditions d'un bon exercice de la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution incombant au service public de l'électricité) et demande le retrait du n° 302 et du n° 303 (mixité des services de l'électricité et du gaz). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 21 (précision de la compensation intégrale du coût de la mission de développement équilibré de l'approvisionnement), le n° 24 (précision de l'intégralité de la compensation des surplus occasionnés par le raccordement et l'accès au réseau), n° 23 de coordination, les n° 22, n° 25, n° 26, n° 27 et n° 28 rédactionnels. Sur les amendements de M. André Bohl, accepte le n° 205 (prise en compte des collectivités gérant des régies) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 206 (sur le même objet que l'amendement n° 24 de la commission). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 406 de M. Pierre Hérisson (intégration de la notion de maîtrise d'énergie dans la mission de fourniture au sens du service public) - **Art. 3** (*mise en oeuvre et contrôle des missions de service public*) (p. 4835, 4841) : accepte les amendements de M. André Bohl n° 207 (regroupement des collectivités territoriales quel que soit le mode de gestion de la distribution publique d'électricité), n° 228 et n° 229 de précision. Sur les amendements de M. Pierre Hérisson, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 407 (précision de l'objectif de bon fonctionnement du marché) et oppose l'article 40 de la Constitution au n° 408 (élargissement des missions du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, CSEG, et organisation de ses relations avec la commission de régulation de l'électricité). Sur les amendements de M. Jacques Valade, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 253 (précision de l'objectif de bon fonctionnement du marché), s'oppose au n° 254 (consultation de l'observatoire) et au n° 255 (composition de l'observatoire). Demande le retrait de l'amendement n° 304 de M. Pierre Lefebvre (prise en considération de la complexité technique des questions relatives aux services publics). Sur les amendements de la commission, accepte le n° 29 rédactionnel, le n° 31 (suppression de la référence à la possibilité de mener des enquêtes d'opinion auprès des clients non éligibles), le n° 32 (substitution de la référence à tous les types de clients à l'expression "clients domestiques") et le n° 33 (référence à tous les types de clients et aux autorités concédantes) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 30 rédactionnel et le n° 34 (exercice des fonctions des membres des observatoires à titre bénévole). Accepte les sous-amendements de précision n° 438 et n° 439 de M. André Bohl déposés sur les amendements de la commission n° 32 et n° 33 précités - **Art. 4** (*tarifs et plafonds de prix*) (p. 4841, 4847) : accepte les amendements de la commission n° 35 (suppression du deuxième alinéa du I de l'article rétabli ultérieurement), n° 36 (suppression du quatrième alinéa du I de l'article rétabli ultérieurement), n° 37 (aide en faveur des familles défavorisées recentrée sur les personnes les plus en difficulté) et n° 38 (coordination avec les amendements n° 35 et n° 36 précités), ainsi que les sous-amendements n° 208 (mention des distributeurs non nationalisés) et n° 209 (coûts de développement compris dans le calcul du tarif) de M. André Bohl déposés sur celui-ci. S'oppose au sous-amendement n° 256 de M. Jacques Valade déposé sur l'amendement de la commission n° 38 précité. Accepte l'amendement n° 39 de la commission (publicité des actes de la commission de régulation de l'électricité, CRE). Sur celui-ci, son sous-amendement n° 423 : publication par le Gouvernement des avis de la commission ; adopté. Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, demande le retrait du n° 306 (information des usagers d'Electricité de France), n° 307 (renvoi à un décret pour l'application de la tarification réduite) et n° 308 (référence aux coûts induits par le développement) et s'oppose au n° 309 (rétablissement de l'autorité du ministre sur les décisions engageant l'organisation du secteur). Sur les amendements de

M. Jacques Valade, demande le retrait du n° 257 (détermination des tarifs de secours et d'utilisation des réseaux sur les coûts réellement supportés par les opérateurs pour leur exploitation et leur développement) et s'oppose au n° 258 (pouvoir d'approbation en matière tarifaire de la commission de régulation) et au n° 259 (établissement de l'avis de la commission de régulation sur l'analyse des coûts techniques et de la comptabilité générale des opérateurs).

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 5** (*mécanismes de compensation*) (p. 4858, 4869) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 40 (compensation intégrale des charges relatives au service public de la production), le n° 41 rédactionnel, le n° 43 de précision, le n° 44 (assujettissement des fournisseurs de courant au financement du fonds du service public), le n° 46 de coordination, le n° 47 (évaluation du fonctionnement du fonds du service public de la production par la CRE dans son rapport annuel), les n° 48 et n° 50 rédactionnels. Demande le retrait du n° 45 (suppression de la contribution des producteurs industriels d'électricité au financement du fonds du service public de la production au titre de leur autoconsommation) et s'oppose au n° 46 de coordination et au n° 49 (suppression du dernier alinéa du II de l'article relatif au renforcement de la présence du service public dans les quartiers en difficulté). S'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 310 de M. Pierre Lefebvre (prise en compte des coûts de production évités) et accepte le sous-amendement n° 230 de M. Xavier Pintat déposés sur l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission. Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, demande le retrait du n° 311 (évaluation des surcoûts de production par rapport à la part relative à la production dans les plafonds de prix) et du n° 314 (suppression de la différenciation selon la taille des installations) et s'oppose aux n° 312 (limitation des compétences de la commission de régulation de l'électricité, CRE, à ce qu'exige la directive), n° 313 (formulation des avis par la CRE et accord du ministre aux propositions de celle-ci), n° 315 (suppression de la phrase prévoyant que les installations de moins de trois mégawatts sont dispensées de contribution au fonds) et n° 316 (avis de la CRE). Sur les amendements de M. Jacques Valade, accepte le n° 260 identique au n° 42 de la commission (suppression de l'alinéa prévoyant l'inclusion des coûts de recherche et de développement du transport dans les charges compensées par le fonds du service public de la production) et s'oppose au n° 261 (détermination du montant des charges imputées à l'ensemble des opérateurs par la CRE) et au n° 262 (exonération des charges pour la production décentralisée). Ses amendements n° 424 : détermination du seuil de contribution des autoproducteurs au fonds de charges du service public de la production en fonction du nombre de kilowatts/heure produits pour leur propre usage ; et n° 425 de coordination ; adoptés. Sur les amendements de M. Jean Besson, accepte le n° 3, identique au n° 48 précité de la commission et le n° 4 (précision de la notion de "quartier en difficulté" et extension de la disposition à certaines zones rurales). Sur ce dernier, son sous-amendement n° 441 ; devenu sans objet - **Art. 6** (*programmation pluriannuelle des investissements*) (p. 4870, 4875) : sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, s'oppose au n° 317 (proposition de la discussion d'un projet de loi d'orientation sur l'énergie d'ici au 30 décembre 2000), accepte le n° 318 (fidélité de la programmation pluriannuelle des investissements aux objectifs d'indépendance énergétique et de sécurité d'approvisionnement de tous les consommateurs), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 319 (association des parlementaires à la programmation mise en oeuvre par le Gouvernement) et demande le retrait du n° 320 (suppression du deuxième alinéa du paragraphe II de l'article permettant l'établissement d'installations d'une puissance inférieure ou égale à trois mégawatts sur simple déclaration faite au ministre) au profit de son amendement n° 426, ainsi que du n° 321 (précision relative à la notion d'autoproducteur et application à cette catégorie du même régime d'autorisation qu'aux autres producteurs privés). Son amendement n° 426 : suivi du développement des installations de production d'électricité soumises à déclaration et contrôle de la conformité des déclarations avec la loi par le ministre chargé de l'énergie ; adopté. Sur les amendements de la commission,

accepte les n° 51 (caractère prévisionnel de la programmation pluriannuelle), n° 53 de précision, n° 54 rédactionnel, n° 55 (remplacement de la déclaration d'intention préalable par une procédure de publicité concomitante du dépôt de la demande d'autorisation), n° 56 de coordination et n° 57 rédactionnel, s'oppose au n° 52 (exclusivité de la préparation de la programmation pluriannuelle des investissements attribuée au ministre) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 212 de M. André Bohl (référence au schéma de distribution) déposé sur celui-ci. S'oppose à l'amendement n° 266 de M. Jacques Valade (mesures en faveur de la production décentralisée) - **Art. 7** (*régime de l'autorisation d'exploiter*) (p. 4876) : s'oppose à l'amendement n° 58 de la commission (décision du ministre prise après la transmission de l'avis de la CRE) - **Art. 8** (*appels d'offres pour la production d'électricité*) (p. 4877, 4881) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 59 (avis de la CRE sur la mise en oeuvre de la procédure d'appel d'offres) et accepte les n° 60 et n° 62 rédactionnels, le n° 63 (répression de la violation du secret des informations relatives au contenu des réponses aux appels d'offres) ainsi que le n° 61 (transmission au ministre par la CRE d'un avis motivé) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 427 ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Jacques Valade n° 268 (contrôle par la CRE des contrats d'achat d'électricité conclus entre les candidats retenus et EDF) et n° 269 (établissement des contrats d'achat d'électricité conclus entre les candidats retenus et EDF sur la base des prescriptions contenues dans un cahier des charges et contrôlées par la CRE). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. André Bohl n° 213 (nécessité de consulter le gestionnaire du réseau public de distribution pour les appels d'offres visant la production décentralisée), n° 214 (intervention des distributeurs non nationalisés au même titre qu'EDF) et n° 215 (obligation de confidentialité pour les distributeurs non nationalisés). Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, accepte le n° 322 (inscription dans l'article des principes devant figurer dans le cahier des charges) et demande le retrait du n° 323 (participation exclusive à un appel d'offres pour la construction d'unités de production supplémentaires) - **Art. 9** (*critères d'attribution des autorisations et de choix des réponses aux appels d'offres tendant à la création d'une installation de production*) (p. 4881) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 64 (mention explicite des cas de refus de l'autorisation) ainsi que les n° 66 et n° 67 rédactionnels, demande le retrait du n° 65 (suppression du 7^e alinéa du I de l'article prévoyant parmi les critères d'octroi de l'autorisation la compatibilité avec les principes et les missions de service public) et s'oppose au n° 68 (avis de la CRE sur les décrets relatifs à la programmation pluriannuelle des investissements). Demande le retrait de l'amendement n° 270 de M. Jacques Valade (référence aux objectifs du deuxième alinéa de l'article premier du projet de loi) - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 4883, 4890) : accepte les amendements de précision rédactionnelle identiques n° 69 de la commission et n° 5 de M. Jean Besson. Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, s'oppose aux n° 324 (suppression du caractère obligatoire du rachat de l'électricité aux producteurs autonomes pour EDF et les distributeurs non nationalisés), n° 325 (abaissement du seuil de l'obligation d'achat pour la cogénération), n° 326 (traitement identique des producteurs), n° 328 (possibilité pour les producteurs d'électricité à partir du charbon français de bénéficier à leur demande d'un contrat d'achat par EDF), demande le retrait du n° 329 de coordination, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 327 (prise en charge intégrale par le fonds du service public créé à l'article 5 des surcoûts résultant de tous les contrats d'achat) et accepte le n° 330 (transmission à l'observatoire national du service public de l'électricité des informations relatives aux installations bénéficiant des contrats d'achat, de leur objet ainsi que des prix d'achat pratiqués). Sur les amendements rédactionnels de la commission, s'oppose au n° 72 et accepte les n° 70, n° 71, n° 73, n° 74 et n° 75. Accepte le sous-amendement de coordination n° 216 déposé sur ce dernier. S'oppose aux amendements n° 409 (établissement des conditions d'achat de l'énergie par la CRE) et n° 410 (mise en place d'un préavis d'un an pour la décision partielle ou totale de suspendre l'obligation pour EDF de conclure un contrat d'achat

d'électricité) de M. Pierre Hérisson, ainsi qu'aux amendements n° 271 (hausse du seuil de conclusion d'un contrat d'achat avec des producteurs utilisant la cogénération), n° 272 (suppression des mots "lorsque ces installations ne peuvent trouver des clients éligibles dans des conditions économiques raisonnables") et n° 273 (consultation préalable de la CRE en cas de suspension d'obligation d'achat) de M. Jacques Valade - **Art. 11** (*régime juridique de l'exploitation d'installations par les collectivités locales et production d'électricité par les distributeurs non nationalisés, DNN, dans leur zone de desserte exclusive*) (p. 4891, 4893) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 76 (suppression de la référence à l'article 8 de la loi de 1946), le n° 78 rédactionnel, le n° 79 (harmonisation de la rédaction de ce texte avec la loi du 15 juin 1906 sur la distribution d'électricité), le n° 80 de précision, le n° 81 d'harmonisation rédactionnelle et le n° 82 rédactionnel et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 77 de précision. S'oppose à l'amendement n° 411 de M. Pierre Hérisson (obligation de transport au bénéfice des communes et de leurs groupements) - **Art. 13** (*statut du service autonome gestionnaire du réseau de transport d'électricité*) (p. 4896, 4901) : s'oppose à l'amendement n° 232 de M. Pierre Hérisson (filialisation de la fonction de transport d'électricité) ainsi qu'aux amendements de M. Jacques Valade n° 275 (mise en place de la transparence et de la neutralité pour la fonction de transport d'électricité et dépôt devant le Parlement au terme d'une année de fonctionnement d'un projet de loi définissant le statut juridique définitif du GRT) et de conséquence n° 276 et n° 277. Sur les amendements de la commission, accepte les n° 85 (établissement du GRT dans des locaux distincts des autres activités d'EDF et impossibilité pour les autres services d'EDF d'avoir accès à ses services informatiques et financiers), n° 86 (notification au directeur du GRT de l'avis motivé émis par la CRE avant sa révocation éventuelle), n° 89 rédactionnel et de coordination n° 90 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 87 (rapport annuel du directeur du GRT présenté devant la CRE) et le n° 88 (suppression de la phrase prévoyant que le président du GRT est tenu à la confidentialité sur le contenu du bilan prévisionnel prévu à l'article 6 afin de servir de base à l'élaboration de la programmation pluriannuelle des investissements) - **Après l'art. 13** (p. 4902, 4903) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 91 (incompatibilité de certaines activités avec les fonctions précédentes d'agent du GRT ayant eu connaissance d'informations commercialement sensibles) et le n° 92 (consultation de la CRE sur la compatibilité des activités nouvelles exercées par les agents du GRT avec leurs fonctions précédentes) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 93 (régime disciplinaire spécifique des agents du GRT) - **Art. 14** (*missions du service autonome gestionnaire du transport d'électricité*) : accepte les amendements de la commission n° 94 de coordination ; n° 95 (droit de regard de la CRE sur le programme d'investissement du GRT) et rédactionnels n° 96 et n° 97 - **Art. 15** (*gestion des flux d'énergie par le gestionnaire du réseau public de transport, GRT*) (p. 4904, 4907) : demande la réserve de l'amendement de coordination n° 98 de la commission jusqu'après l'examen de l'article 22. Accepte les amendements de la commission n° 99 et n° 100 rédactionnels, n° 102 (application du régime mis en place pour les contrats passés avec les producteurs par le GRT aux protocoles conclus au sein de l'opérateur historique) et n° 101 (respect par le GRT de l'ordre de préséance économique en établissant le nouveau programme), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 428 : prise en compte des contraintes techniques afférentes au réseau ; adopté. Accepte l'amendement rédactionnel n° 9 de M. Jean Besson, identique à l'amendement rédactionnel n° 99 de la commission. Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, accepte le n° 332 (renforcement et précision des clauses techniques auxquelles le GRT devra se conformer pour assumer sa mission de sécurité du réseau de transport d'électricité) et s'oppose au n° 333 (prise en compte des obligations de service public), au n° 334 (possibilité pour le GRT de recourir à d'autres moyens de réserve) et au n° 335 (possibilité de prévoir des ajustements à moyen et à long terme). Accepte l'amendement n° 278 de M. Jacques Valade (renforcement du rôle et de l'indépendance du régulateur) - **Art. 16** (*protection de la*

confidentialité des informations communiquées au GRT) (p. 4908) : accepte l'amendement n° 103 de la commission (sanction prévue en cas de violation de la confidentialité des informations) qui satisfait l'amendement n° 336 de M. Pierre Lefebvre (suppression de la référence à l'obligation de confidentialité pour les salariés du GRT) - **Art. 17** (*compétences des collectivités locales en matière de distribution*) (p. 4908, 4912) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 104 rédactionnel, le n° 105 de précision, le n° 106 et le n° 108 rédactionnels et s'oppose au n° 107 (obligation de transparence imposée aux concessionnaires sur toutes les activités de service public des organismes de distribution). Accepte les amendements de M. Jean Besson n° 10 de précision, n° 11 (extension de la disposition de transparence contenue dans le deuxième alinéa de l'article 20), n° 12 (assujettissement des représentants des autorités concédantes à l'obligation de secret professionnel) et n° 13 rédactionnel. Accepte les amendements de M. Michel Moreigne n° 204 (extension aux consommateurs desservis en basse tension de la compétence attribuée aux collectivités locales pour prendre en charge des actions de maîtrise de la demande d'électricité des consommateurs domestiques) et n° 237 de coordination - **Art. 18** (*désignation des gestionnaires des réseaux publics de distribution*) (p. 4913, 4914) : accepte l'amendement n° 219 de M. André Bohl (mention des dispositions des règlements de service liant les distributeurs non nationalisés aux collectivités qui les ont constitués) ainsi que les amendements de la commission n° 109 de coordination et n° 110 (possibilité pour la CRE d'émettre un avis sur le décret relatif à la sécurité du réseau prévu à cet article) - **Art. 19** (*mission des gestionnaires de réseaux publics de distribution*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 111 de la commission - **Art. 20** (*protection de la confidentialité des informations communiquées aux gestionnaires de réseaux publics de distribution, GRD*) (p. 4915) : accepte l'amendement n° 112 de la commission (extension aux cas de recel du régime de sanction de l'obligation de confidentialité relative aux informations commercialement sensibles détenues par un GRD) et considère que celui-ci satisfait l'amendement n° 338 de M. Pierre Lefebvre. Son amendement n° 419 : suppression du second alinéa de l'article prévoyant la possibilité pour les collectivités territoriales concédantes de bénéficier des informations d'ordre économique et commercial de la part des gestionnaires de réseaux publics de distribution ; adopté - **Chapitre III** (*sécurité des réseaux*) : accepte l'amendement n° 113 de la commission (rédaction de l'intitulé du chapitre III : sécurité et sûreté des réseaux). - **Art. 21** (*sécurité des réseaux*) : accepte les amendements de précision n° 114 et n° 115 de la commission - **Art. 22** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat d'électricité pour revente*) (p. 4916, 4920) : accepte l'amendement n° 339 de M. Pierre Lefebvre (seuil unique d'éligibilité), les amendements identiques de coordination n° 117 de la commission et n° 342 de M. Pierre Lefebvre, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 238 de Mme Janine Bardou (éligibilité des réseaux de remontées mécaniques au même titre que les autres réseaux de transport). Demande le retrait de l'amendement n° 220 de M. André Bohl (attribution de l'éligibilité totale aux distributeurs non nationalisés). Sur les amendements rédactionnels de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 116 et accepte le n° 118.

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 22** (*suite*) (p. 4932, 4937) : sur les amendements de M. Jacques Valade, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 279 (intégration dans la notion de réseau des réseaux de transport d'hydrocarbures liquides ou gazeux) et s'oppose au n° 280 (possibilité pour les entreprises de se regrouper). Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, s'oppose au n° 343 (durée minimale de cinq ans pour les contrats de fournitures) et demande le retrait des n° 344 (suppression de la possibilité d'utiliser les filiales ayant pour seule vocation d'acheter et de revendre aux clients éligibles), n° 345 (avis de l'Observatoire national du service public de l'électricité sur la délivrance d'une autorisation de recours au trading des producteurs), n° 346 (justification et motivation par des nécessités techniques pour un producteur de demander le droit de compléter son offre) et n° 347 (établissement d'un taux de

20 % pour la proportion de la production annuelle pouvant donner lieu à un complément de l'offre). Son amendement n° 429 : application du droit des contrats aux contrats conclus entre les clients éligibles et leurs fournisseurs ; adopté après modification par le sous-amendement n° 440 de M. Pierre Lefebvre, qu'il accepte. Demande le retrait des amendements identiques n° 119 de la commission, n° 233 de M. Pierre Hérisson et n° 281 de M. Jacques Valade (suppression de l'alinéa fixant une durée minimale de trois ans pour les contrats de fournitures) ainsi que du n° 120 de la commission (rétablissement du négoce) et des n° 221 (application aux distributeurs non nationalisés de la formule de l'acheteur unique) et n° 223 (possibilité pour les distributeurs non nationalisés d'acheter pour revendre pour le compte de leurs clients éligibles) de M. André Bohl - **Art. 15 (suite)** (p. 4938) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 98 de la commission, précédemment réservé le 6 octobre 1999, p. 4904 - **Art. 22 (suite)** : demande le retrait de l'amendement n° 283 de M. Jacques Valade (établissement et publication de la liste des clients éligibles par la CRE) - **Art. 23 (droit d'accès au réseau de transport)** (p. 4939, 4941) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 348 (restriction de l'étendue de l'approvisionnement à celle qui est préconisée par la directive) et n° 349 (suppression de l'avant-dernier alinéa de l'article 23 plaçant les collectivités territoriales en situation de producteurs). Sur les amendements de M. Jacques Valade, s'oppose au n° 284 (retour à la rédaction initiale du projet de loi pour permettre l'alimentation, par un producteur, des filiales de sa société-mère) et accepte le n° 286 (modalités d'application des dispositions précisées par un décret en Conseil d'Etat) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement rédactionnel n° 436 ; adopté. Accepte les amendements rédactionnels identiques n° 124 de la commission et n° 14 de M. Jean Besson. Accepte les amendements de la commission n° 121 de précision, n° 122 de coordination et n° 123 (pouvoir de la CRE de demander la modification des contrats et protocoles d'accès au réseau déjà conclus) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 431 ; adopté - **Art. 24 (construction de lignes directes)** (p. 4942, 4945) : sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, s'oppose au n° 350 (limite de l'approvisionnement par un producteur à ses établissements et filiales), accepte les n° 351 (précision des conditions d'installation de lignes directes) et n° 353 (suppression de l'assimilation de l'absence de réponse du GRT à un refus) et demande le retrait des n° 352 (précision sur les terrains destinés à l'exploitation de l'activité) et n° 354 (intervention d'un décret en Conseil d'Etat pour préciser les modalités de procédures). Sur les amendements de M. Jacques Valade, s'oppose au n° 285 (possibilité pour un producteur de permettre l'approvisionnement de ses établissements, de ses filiales, de sa société-mère et des filiales de cette dernière) et accepte les n° 287 et n° 288 sur le même objet (durée de l'exploitation des parties aériennes des ouvrages). Accepte l'amendement n° 125 de la commission (information de l'avis de la CRE sur le refus d'autorisation transmise aux entités ayant demandé la construction d'une ligne directe). Demande le retrait des amendements n° 413 (suppression de la restriction contraire à la directive qui confère aux lignes directes un statut accessoire par rapport aux réseaux publics) et n° 414 (modalités du refus de l'autorisation par l'autorité administrative compétente) de M. Pierre Hérisson. Son amendement de précision n° 430 ; adopté - **Art. 25 (transparence comptable d'EDF, des distributeurs non nationalisés, DNN, et de la Compagnie nationale du Rhône, CNR)** (p. 4946, 4950) : sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, s'oppose au n° 355 (suppression de toute référence à la CNR dans l'article 25), demande le retrait du n° 356 (distinction des charges et recettes d'EDF relevant de sa fourniture aux clients non éligibles de celles relevant de la fourniture aux clients éligibles) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 357 (information de l'Observatoire national du service public de l'électricité, des règles comptables applicables à EDF et aux DNN et possibilité pour celui-ci d'émettre un avis). Sur les amendements de la commission, accepte les n° 126, n° 127, n° 129 et n° 133 de clarification rédactionnelle, le n° 130 (transposition de l'obligation, figurant à l'article 14 de la directive, de faire figurer dans l'annexe des comptes les opérations importantes effectuées avec des entreprises appartenant à un même groupe), le

n° 131 de coordination et le n° 132 rédactionnel, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 128 (seuil pour l'établissement d'un bilan social dissocié par activité) - **Art. 26 (obligation de dissociation comptable et juridique des autres entreprises du secteur de l'électricité)** (p. 4951, 4952) : demande le retrait des amendements de M. Pierre Lefebvre n° 358 de coordination et n° 359 (application de la séparation comptable à tous les producteurs), ainsi que de l'amendement n° 289 de M. Jacques Valade (substitution de la séparation comptable de l'activité dans le domaine de l'électricité à la filialisation pour les entreprises en situation de monopole ou de position dominante) - **Art. 27 (droit d'accès à la comptabilité et aux informations financières des entreprises du secteur de l'électricité)** (p. 4953) : demande le retrait de l'amendement n° 360 de M. Pierre Lefebvre (décret en Conseil d'Etat) et accepte l'amendement n° 135 de la commission (précision relative aux informations auxquelles ont accès le ministre et la CRE pour l'exercice de leurs missions respectives) - **Art. 28 (commission de régulation de l'électricité, CRE - composition et statut des membres)** (p. 4954) : accepte l'amendement rédactionnel n° 136 de la commission. Son amendement n° 442 : amélioration des pensions des fonctionnaires nommés membres de la CRE ; adopté - **Art. 29 (commissaire du Gouvernement auprès de la CRE)** (p. 4955, 4956) : accepte l'amendement n° 137 de la commission (clarification du rôle du représentant du Gouvernement auprès de la CRE et restauration du rôle du ministre en matière de politique énergétique), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 432 : suppression de la deuxième phrase du premier alinéa du texte proposé par l'amendement n° 137 précité, prévoyant une réunion exceptionnelle de la CRE pour l'audition du ministre ; adopté. Demande le retrait des amendements n° 290 (suppression des termes "en particulier" afin que le commissaire du Gouvernement auprès de la CRE intervienne uniquement comme porte-parole du ministre en charge de l'énergie) et n° 291 (suppression du second alinéa de l'article donnant au commissaire du Gouvernement la possibilité de fixer l'ordre du jour de la CRE) de M. Jacques Valade, et accepte l'amendement n° 361 de M. Pierre Lefebvre (introduction de l'accomplissement des missions de service public parmi les questions susceptibles d'être examinées par la CRE) - **Art. 30 (services et budget de la CRE)** : son amendement n° 437 : publication du règlement intérieur de la CRE au Journal officiel ; adopté. (p. 4957, 4958) : son amendement n° 420 : moyens humains mis à la disposition de la CRE ; adopté. Accepte les amendements de la commission n° 138 (possibilité pour la commission de vérifier le respect de l'obligation de réserve de ses membres à titre personnel), n° 139 (possibilité pour la CRE de percevoir des recettes autres que ses crédits budgétaires), n° 140 (possibilité pour la CRE de bénéficier de rémunérations pour services rendus) et de conséquence n° 141. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 362 (approbation du règlement intérieur de la CRE par le ministre chargé de l'énergie) et n° 363 (suppression du recrutement contractuel pour les agents de la CRE) - **Art. 31 (consultation de la CRE sur les textes réglementaires et participation aux négociations internationales)** : accepte l'amendement n° 142 de la commission (plus grande consultation de la CRE en matière législative) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 364 de M. Pierre Lefebvre (consultation éventuelle de la CRE par le ministre chargé de l'énergie) - **Art. 32 (relations de la CRE avec le Parlement et les acteurs du secteur - rapport annuel)** (p. 4959, 4962) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 143 (possibilité pour les entités concernées par l'électricité de consulter la CRE), le n° 145 (élargissement du contenu du rapport annuel de la CRE), le n° 146 (établissement par la CRE dans son rapport annuel d'un bilan du fonds du service public de la production) et le n° 148 de conséquence, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 149 (suppression de la référence au rapport et aux observations de l'Observatoire de la diversification d'EDF) et accepte le n° 144 (compte rendu par la CRE de ses activités devant les commissions du Parlement compétentes en matière d'électricité), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 433 : compte rendu des activités de la CRE par son président ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 365 de M. Pierre Lefebvre (présentation par la CRE du bilan des décisions

prises et de la teneur du contenu des décisions en cours d'élaboration) et accepte l'amendement n° 292 de M. Jacques Valade (possibilité pour la CRE de suggérer les modifications rendues nécessaires par les évolutions du secteur de l'électricité et le développement de la concurrence) - **Art. 33** (*pouvoir d'enquête des agents habilités par le ministre et par la CRE*) (p. 4963, 4964) : accepte l'amendement n° 150 de la commission (transparence des positions de la CRE assurée par l'insertion du principe d'une publicité et d'une motivation de ses avis), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 434 : publication par l'autorité administrative compétente des avis de la CRE ; adopté. Accepte les amendements de la commission n° 151 (possibilité pour la CRE de demander des informations aux gestionnaires de réseaux publics de transport et de distribution), n° 152 (enquêtes du ministre limitées aux missions relevant de leurs compétences et possibilité pour le ministre de nommer des contractuels pour les enquêtes techniques), n° 153 (transmission du double du procès-verbal aux parties intéressées dans un délai de cinq jours) ainsi que les n° 154, n° 155 et n° 156 de précision rédactionnelle - **Après l'art. 33** (p. 4965) : accepte l'amendement n° 157 de la commission (pouvoir de perquisition des enquêteurs) - **Art. 34** (*obligation de confidentialité des membres et agents de la CRE*) : accepte les amendements de la commission n° 158 (principe d'indépendance et d'impartialité des membres de la CRE) et n° 159 rédactionnel - **Art. 35** (*pouvoir réglementaire de la CRE*) (p. 4966, 4968) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 371 (intervention de la CRE) et n° 372 (transfert au ministre du pouvoir réglementaire de la CRE). Sur les amendements de la commission, accepte les n° 161 (précision des modalités pratiques d'exercice et de publicité du pouvoir réglementaire de la CRE par une décision publiée au JO), n° 162 (attribution à la CRE du pouvoir d'édicter des règles pour préciser le contenu des lois et décrets applicables à la conclusion des contrats d'achat), n° 163 de coordination et n° 164 (attribution à la CRE d'un pouvoir réglementaire pour préciser les règles concernant les tarifs d'utilisation des réseaux) et s'oppose à l'amendement n° 165 (renforcement du pouvoir réglementaire de la CRE) - **Art. 36** (*règlement des différends par la CRE pour l'accès aux réseaux publics*) (p. 4979, 4982) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 373 à n° 378 (retrait du pouvoir décisionnel attribué à la CRE pour solliciter son avis sur le règlement des contentieux). Sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 166 (pouvoir de règlement par la CRE des différends dans l'accès aux réseaux), n° 167 (réduction du délai maximum dont dispose la CRE pour se prononcer dans le cadre de ses pouvoirs de règlement d'un différend sur l'accès aux réseaux), n° 170 (précision des modalités de publicité des décisions de règlement des différends prises par la CRE), n° 172 (stabilité réglementaire en faveur des investisseurs) et accepte les n° 168, n° 169 et n° 174 rédactionnels, n° 171 et n° 173 de précision juridique - **Après l'art. 36** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 175 de la commission (pouvoir de conciliation de la CRE) sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 435 ; adopté - **Art. 37** (*coordination des actions du Conseil de la concurrence et de la CRE ; information du procureur de la République en matière pénale*) (p. 4983) : demande le retrait de l'amendement n° 293 de M. Jacques Valade (respect par le Conseil de la concurrence des délais fixés par la loi en cas de saisine par le président de la CRE) et s'oppose à l'amendement n° 176 de la commission (possibilité pour la CRE d'être informée et saisie d'une demande d'avis par le Conseil de la concurrence en cas d'intervention de cet organisme dans le secteur de l'électricité) - **Art. 38** (*pouvoir de sanction de la CRE*) (p. 4984, 4986) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 379 et n° 380 (transfert du pouvoir de sanction au ministre de l'énergie) et accepte les amendements de la commission n° 177 (ouverture du droit de saisine de la CRE pour infliger une sanction aux associations d'usagers et aux organisations professionnelles), n° 178 et n° 182 de coordination rédactionnelle, n° 179 rédactionnel, n° 180 et n° 181 de précision juridique, et n° 183 (affirmation du principe de respect de la procédure contradictoire pour les procédures suivies par la CRE) - **Art. 39** (*pouvoirs de sanction du ministre chargé de*

l'énergie) : son amendement n° 421 : possibilité de sanction en cas de non-respect des dispositions légales ; adopté - **Art. 40** (*sanctions pénales*) (p. 4987) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 184 rédactionnel et s'oppose au n° 185 (réduction des peines maximales applicables en cas d'infraction pénale). S'oppose à l'amendement n° 226 de M. André Bohl (impossibilité d'interruption du service public) - **Art. 41** (*personnes qualifiées pour constater les infractions à la loi*) (p. 4988) : accepte les amendements de la commission n° 186 rédactionnel et n° 187 (effet juridique des procès-verbaux) - **Art. 42** (*étendue de l'objet d'Electricité de France*) (p. 4989, 4993) : sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, accepte le n° 384 (rappel de la création d'EDF par la loi du 8 avril 1946), demande le retrait des n° 387 (coopération entre EDF et GDF) et n° 385 (missions de service public d'EDF), et s'oppose aux n° 386 (choix pour EDF de créer des filiales), n° 388 (élargissement de la possibilité d'intervention d'EDF) et n° 389 (égalité de tous les usagers dans leur droit à la sécurité de la fourniture électrique). Demande le retrait de l'amendement n° 294 de M. Jacques Valade (dispositions relatives aux offres proposées par EDF). Accepte les amendements de la commission n° 188 rédactionnel, n° 189 de précision, n° 190 de coordination et n° 191 (rapport annuel remis par l'Observatoire de la diversification au ministre concerné et consultation par la CRE des éléments recueillis par l'Observatoire de la diversification). Accepte l'amendement n° 404 de M. Ladislav Poniatowski (transmission à l'Observatoire de la diversification des éléments d'information sur les créations de filiales ou les prises de participation sur le marché français) - **Avant l'art. 43** (p. 4994) : s'oppose à l'amendement n° 234 de M. Pierre Hérisson (application du droit commun pour les nouveaux entrants sur le marché de l'électricité) - **Art. 43** (*négociation collective dans les industries électriques et gazières - art. L. 713-1 et L. 713-2 du code de la sécurité sociale*) (p. 4996) : sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, demande le retrait des n° 390 (appui de la majorité du personnel pour tout accord professionnel) et n° 392 (compétence des industries électriques et gazières à l'égard du personnel des filiales détenues majoritairement par EDF et implantées en France) et accepte le n° 391 (consultation préalable du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz pour toute modification du statut national du personnel des industries électriques et gazières) - **Art. 44** (*séparation comptable des prestations invalidité, vieillesse et décès au sein d'EDF*) (p. 4997, 4998) : s'oppose à l'amendement n° 236 de M. Jean Arthuis (amélioration de la transparence de la gestion du régime de retraite des agents d'EDF) - **Art. 45** (*collecte et publication des données statistiques*) (p. 5000) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 192 (transmission à la CRE des éléments statistiques recueillis en vertu du présent article et communication de la synthèse des données par le Gouvernement aux commissions du Parlement compétentes) et accepte le n° 193 rédactionnel - **Art. 46** (*coûts échoués*) : accepte l'amendement n° 194 de la commission (référence à la publication de la loi plutôt qu'à son entrée en vigueur). (p. 5001) : s'oppose à l'amendement n° 393 de M. Pierre Lefebvre (retour à la rédaction initiale du projet de loi prévoyant la prise en charge des coûts liés au démantèlement de Superphénix par l'ensemble des producteurs d'électricité) et accepte l'amendement rédactionnel n° 195 de la commission - **Après l'art. 46** (p. 5002) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 299 de M. Philippe François (création d'un établissement public de financement et de restructuration de Superphénix, alimenté par l'Etat) - **Art. 47** (*révision des contrats en cours entre EDF ou un distributeur non nationalisé, DNN, et un client éligible*) (p. 5003) : accepte l'amendement n° 196 de la commission (résiliation de plein droit des contrats en cours concernant un site lorsqu'un client fait jouer son droit à l'éligibilité pour ce site). Texte transmis contrairement à l'esprit de la directive - **Art. 48** (*révision des contrats conclus entre EDF et les producteurs d'électricité*) (p. 5005) : accepte les amendements de la commission n° 197 (exclusivité de la dénonciation des contrats conclus ou négociés avant la publication de la loi par les producteurs - compensation par le biais du fonds du service public de la production du surcoût résultant de ses contrats pour EDF) et n° 198 de clarification

juridique. Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, demande le retrait du n° 394 (garantie des contrats et protocoles actuellement en vigueur entre les entreprises du secteur public) et s'oppose au n° 396 (restitution au ministre chargé de l'énergie de la responsabilité de décider des conditions de révision des contrats entre entreprises publiques) - **Après l'art. 48** (p. 5006) : oppose à l'article 40 de la Constitution aux amendements identiques n° 15 de M. Jean Besson et n° 239 de Mme Janine Bardou (récupération de la TVA par les collectivités territoriales pour les investissements destinés à maîtriser la demande en électricité) - **Art. 49** (*révision des contrats de concession de distribution et des règlements de service des régions*) : accepte l'amendement n° 199 de la commission (suppression de la notion d'entrée en vigueur de la loi) - **Après l'art. 49** (p. 5007) : demande le retrait des amendements identiques n° 16 de M. Jean Besson et n° 200 de la commission (relèvement des redevances perçues par les autorités concédantes de la distribution d'électricité), et accepte les amendements identiques n° 17 de M. Jean Besson et n° 201 de la commission (paiement annuel des redevances versées aux autorités concédantes de la distribution d'électricité) - **Art. 50** (*mise en conformité de la loi du 8 avril 1946*) (p. 5008, 5009) : accepte les amendements identiques n° 17 de M. Jean Besson et n° 202 de la commission (suppression de l'autorisation des installations de production des collectivités locales instituée par l'article 8 de la loi de 1946). Accepte l'amendement de coordination n° 227 de M. André Bohl. Ses amendements n° 443 : validation législative des actes réglementaires, décisions, accords, contrats ou marchés signés par EDF et GDF ; n° 422 : rectification d'une erreur matérielle ; adoptés - **Avant l'art. 51** : s'oppose à l'amendement n° 397 de M. Pierre Lefebvre (maintien pour EDF de ses droits d'exploitation et de production de l'électricité du Rhône et affirmation de la mission de service public d'aménagement du Rhône de la Compagnie nationale du Rhône) - **Art. 51** (*abrogations législatives et réglementaires*) (p. 5010) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 398 (suppression du deuxième alinéa (1°) de l'article prévoyant l'abrogation de l'article 27 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique), n° 399 (suppression du troisième alinéa (2°) de l'article prévoyant l'abrogation de l'article 8 de la loi du 27 mai 1921 approuvant le programme des travaux d'aménagement du Rhône de la frontière suisse à la mer) et n° 400 (suppression du quatrième alinéa (3°) de l'article prévoyant l'abrogation du décret n° 55-549 du 20 mai 1955 relatif à la réalisation du deuxième plan de modernisation et d'équipement de l'énergie électrique et du décret n° 60-935 du 31 août 1960 étendant certaines dispositions du décret n° 55-549 précité) - **Après l'art. 52** : s'oppose à l'amendement n° 203 de la commission (examen d'une loi sur l'évolution du secteur de l'électricité) - **Seconde délibération** (p. 5013) : demande qu'il soit procédé à une seconde délibération de l'article 5, en application de l'article 43, alinéa 4 du règlement - **Art. 5** : son amendement n° A-1 : mutualisation, à travers le fonds de péréquation de l'électricité, des efforts de l'opérateur public d'EDF et de ceux des distributeurs non nationalisés pour conforter, en ce qui concerne l'électricité, la présence du service public ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5017, 5019) : remerciements. Bon déroulement du débat. Avancées obtenues par le Sénat. Désaccords subsistant entre le Gouvernement et le Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 1er** (*autorisation de percevoir les impôts existants*) (p. 6350) : inscription des droits sur les boissons au bénéfice du fonds d'allègement des charges de sécurité sociale - **Avant l'art. 2** (p. 6351) : s'oppose à l'amendement n° I-117 de M. Roland du Luart repris par la commission (remise au Parlement d'un rapport comprenant la présentation consolidée du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001). Inutilité d'une multiplication des documents de présentation budgétaire - **Art. 2** (*barème de l'impôt sur le revenu*)

(p. 6356, 6357) : complexité de l'imposition sur le revenu. Réforme prochaine de l'impôt sur le revenu par le Gouvernement. Réflexion sur la taxe d'habitation. S'oppose à l'amendement n° I-1 de la commission (modification des modalités d'actualisation du barème de l'impôt sur le revenu) et demande le retrait des amendements n° I-163 de Mme Marie-Claude Beaudeau (renforcement du mécanisme de la décote au profit des contribuables de condition modeste) et n° I-220 de M. Jacques Oudin (dispositif d'application de la décote mettant fin progressivement aux différences fiscales entre les couples établissant une ou deux déclarations). (p. 6358, 6359) : indexation du barème. Baisse des impôts. (p. 6360) : s'oppose à l'amendement n° I-2 de coordination de la commission - **Après l'art. 2** (p. 6361, 6362) : s'oppose aux amendements de M. Jacques Oudin n° I-226 (abattement de 5 % sur le montant de l'impôt sur le revenu à payer pour tous les contribuables) et n° I-222 (rétablissement du plafond antérieur pour la réduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels pour les voyageurs, représentants et placiers, VRP). Caractère injuste d'une réduction d'impôt sur le revenu pour certains contribuables. (p. 6363, 6364) : demande le retrait de l'amendement n° I-167 de Mme Marie-Claude Beaudeau (prise en compte des cotisations versées aux sociétés mutualistes dans les éléments déductibles du revenu imposable des salariés). Prochain projet de loi portant transposition de la directive européenne concernant les assurances et les mutuelles. Mise en oeuvre de la couverture maladie universelle dans le cadre du programme de lutte contre les exclusions. (p. 6366, 6367) : s'oppose à l'amendement n° I-106 de M. Joseph Ostermann (relèvement du plafond de déductibilité de l'impôt sur les bénéfices du salaire du conjoint d'un chef d'entreprise, fixé à 36 fois le SMIC pour les entreprises non adhérentes à un centre de gestion agréé et à 72 fois le SMIC pour les entreprises adhérentes) et demande le retrait de l'amendement n° I-223 de M. Jacques Oudin (déductibilité totale de la contribution sociale généralisée, CSG, de l'assiette de l'impôt sur le revenu). (p. 6369) : s'oppose à l'amendement n° I-169 de Mme Marie-Claude Beaudeau (rétablissement du plafond de l'abattement de 10 % au titre des pensions). Ancienne réforme Juppé. Protection actuelle des retraités les plus modestes. (p. 6370) : demande le retrait de l'amendement n° I-86 de M. Gérard Miquel (aménagement du dispositif fiscal relatif aux sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique, SOFICA). Soutien à la production cinématographique française. Prochaine réforme de l'imposition sur le revenu dans le projet de loi de finances pour 2001. (p. 6371) : demande le retrait de l'amendement n° I-170 de M. Paul Loridant (autorisation pour deux frères, deux soeurs ou un frère et une soeur résidant ensemble, de faire une déclaration de revenus commune). Conclusions prochaines du groupe de travail chargé d'étudier la fiscalité des fratries. (p. 6373, 6375) : s'oppose aux amendements de M. Yves Fréville n° I-73 (renforcement du dispositif de décote pour un couple marié soumis à imposition commune) et n° I-72 de repli, et de M. Jacques Oudin n° I-224 (application de la même réduction d'impôt au titre des cotisations syndicales qu'à celui des cotisations d'adhésion à un parti politique) et n° I-225 (fixation à soixante mille francs du plafond de dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile). Réflexion sur le quotient familial. (p. 6377) : demande le retrait de l'amendement n° I-141 de M. Gérard Miquel (aménagement du dispositif existant au titre des réductions d'impôt). (p. 6379) : s'oppose à l'amendement n° I-20 de la commission (alignement du taux proportionnel d'imposition des plus-values de cession sur le taux de prélèvement libérateur sur les produits des placements à revenu fixe) et demande le retrait des amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-164 (imposition des revenus financiers dans le cadre de l'application du barème de l'impôt sur le revenu suivant les règles applicables aux traitements et aux salaires et réduction du taux normal de la TVA) et n° I-165 (augmentation de 16 % à 20 % du taux proportionnel d'imposition des plus-values de cessions). Favorable au principe du rééquilibrage du prélèvement fiscal entre les revenus du travail et les revenus du capital. Maintien du système en l'état. (p. 6382, 6383) : demande le retrait de l'amendement n° I-171 de M. Paul Loridant (extension du bénéfice du titre-restaurant

aux agents des trois fonctions publiques). Etat des lieux précis de la diversité des tickets-restaurant. Absence de base juridique légale du ticket-restaurant dans les fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière. Politique d'action sociale spécifique de l'Etat. (p. 6384, 6385) : s'oppose à l'amendement n° I-168 de Mme Marie-Claude Beaudou (rétablissement de l'exonération d'imposition des allocations versées dans le secteur privé pour les congés de maternité) et demande le retrait des amendements identiques n° I-120 de M. Roland du Luart et n° I-229 de M. Yann Gaillard (assujettissement de l'ensemble des exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, à l'impôt sur le revenu). Conclusions prochaines du rapport sur la fiscalité agricole de Mme Béatrice Marre, député. (p. 6386, 6387) : demande le retrait des amendements de M. Jacques Oudin n° I-260 (apport des stocks en valeur vénale d'un exploitant agricole individuel à une société et taxation des profits comme un élément du résultat de cette société) et n° I-257 (en matière de fiscalité agricole, possibilité de déterminer un résultat fiscal intermédiaire en cas de transmission, à titre onéreux ou à titre gratuit, des droits d'un associé), et s'oppose à l'amendement n° I-127 de M. Roland du Luart (transposition au régime agricole du dispositif prévu par l'article 93 B du code général des impôts pour les sociétés de personnes exerçant une activité professionnelle non commerciale, de façon à permettre à un associé cédant ses parts sociales en cours d'exercice de percevoir une rémunération proportionnelle à la durée de sa participation). Problème de l'évaluation des stocks pour toutes les activités impliquant une conservation durable. Exemple des stocks en matière immobilière. Réforme globale de la fiscalité agricole. (p. 6388, 6389) : demande le retrait des amendements de M. Yann Gaillard n° I-228 (élargissement de la déduction pour investissement au profit des exploitations agricoles) et n° I-227 (dans le régime agricole, possibilité d'affecter la déduction pour investissement non utilisée dans les cinq ans à une réserve d'autofinancement en vue d'une utilisation ultérieure). Objectif à retenir de modernisation de l'investissement dans le domaine agricole. (p. 6389, 6391) : s'oppose à l'amendement n° I-258 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les exploitants viticulteurs soumis au régime réel des bénéfices agricoles de clore, à titre exceptionnel, un exercice d'une durée différente de douze mois, à condition de faire coïncider leur exercice fiscal avec les dates de la campagne viticole). Réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole. Caractère prématuré d'une modification de l'article 73 du code général des impôts. Demande le retrait des amendements ayant le même objet n° I-125 de M. Roland du Luart et n° I-234 de M. Jacques Oudin (reconduction pour une durée d'un an du régime de réduction de 50 % du bénéfice des jeunes agriculteurs applicable durant leur soixante premiers mois d'activité) - **Avant l'art. 2 bis** (p. 6392, 6393) : développement des solidarités privées. Demande le retrait de l'amendement n° I-3 de la commission (aménagement de l'impôt sur le revenu favorables à la famille et aux solidarités privées). Maintien des avantages destinés aux familles disposant de revenus modestes - **Art. 2 bis** (*fixation des seuils d'assujettissement à l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux salariés ou aux mandataires sociaux à l'occasion de la cessation de leurs fonctions*) (p. 6394, 6397) : rappel de l'adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement parlementaire créant cet article 2 bis après l'avis très favorable du Gouvernement. Clarification du régime fiscal des indemnités de rupture du contrat de travail. Demande le retrait, puis s'oppose à l'amendement n° I-4 de la commission (suppression du plancher d'imposition de 2,35 millions de francs prévu pour les indemnités de rupture de contrat de travail ou de mandat social et suppression de la rétroactivité du dispositif). (p. 6398, 6399) : demande le retrait de l'amendement n° I-288 de M. Jean-Michel Baylet (institution d'une exonération d'impôt au profit des indemnités réinvesties dans des sociétés non cotées de moins de quinze ans dans les six mois suivant le licenciement ou le départ forcé). Personnellement favorable à cette disposition. Amélioration nécessaire de la rédaction pour la commission mixte paritaire - **Après l'art. 2 bis** : demande le retrait du n° I-231 (relèvement de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) de M. Jacques Oudin. (p. 6400) : s'oppose à l'amendement n° I-232 (doublement des plafonds de versements donnant droit à la

réduction d'impôt pour les souscriptions de capital de sociétés non cotées afin de développer l'investissement) du même auteur. Effet d'aubaine en faveur de quelques bénéficiaires - **Art. 2 ter** (*simplification des réductions d'impôt sur le revenu au titre des dons et subventions versés par les particuliers*) (p. 6402) : accepte les amendements rédactionnels de la commission n° I-5 et n° I-6 - **Après l'art. 2 ter** (p. 6403, 6404) : s'oppose à l'amendement de M. Bernard Joly, repris par la commission, n° I-159 (élargissement des possibilités de réduction d'impôt bénéficiant aux contrats d'assurance permettant de se constituer un complément de retraite) et demande le retrait des amendements identiques n° I-107 de M. Joseph Ostermann, n° I-122 de M. Roland du Luart et n° I-147 de M. Emmanuel Hamel (instauration d'une réduction d'impôt pour encourager la formation professionnelle à la charge des particuliers). Réponse relative à l'évaluation du coût de ce dispositif relatif à la formation des salariés (voir p. 6427) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans*) (p. 6409, 6410) : demande le retrait des amendements identiques n° I-128 de M. Roland du Luart, n° I-267 de M. Jacques-Richard Delong et n° I-270 de M. Yves Fréville (extension aux locaux à usage professionnel de l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA). Faible impact du dispositif proposé. Cas des professions libérales. Situation de la restauration. Internats et monastères considérés comme des locaux d'habitation. (p. 6411) : considère que l'amendement n° I-7 de la commission (application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA, aux travaux réalisés dans les parties communes des immeubles collectifs affectés, au moins pour moitié, à un usage d'habitation) est satisfait. Prochaine instruction complémentaire portant sur la fiscalité des travaux touchant les parties communes des copropriétés. S'oppose à l'amendement n° I-269 de M. Jean-Jacques Hyst (inclusion des prestations d'études ou de maîtrise d'oeuvre fournies directement aux consommateurs finaux dans l'assiette du taux réduit de la TVA). Dispositif contraire au droit communautaire. (p. 6413) : s'oppose à l'amendement n° I-241 de M. Xavier Darcos (application du taux réduit de la TVA à la fourniture d'équipements mobiliers). Prochaine publication d'une instruction d'application. Estime que l'amendement de M. Daniel Hoefel n° I-78 (application du taux réduit de la TVA aux travaux dans des locaux appartenant à des organismes à but non lucratif) est satisfait par une disposition du Bulletin officiel des impôts précisant ce dispositif. (p. 6414) : estime que l'amendement n° I-87 de M. Michel Moreigne (application du taux réduit de la TVA aux travaux sur des locaux d'habitation facturés au propriétaire, y compris les collectivités locales et leurs groupements) est satisfait par le dispositif de cet article 3. (p. 6415) : estime que l'amendement de M. Alain Gournac n° I-242 (éligibilité au taux réduit de la TVA des travaux de désamiantage) est satisfait par le dispositif prévu à cet article. Application aux travaux d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante. Demande le retrait de l'amendement n° I-129 de M. Roland du Luart (prorogation de la réduction du crédit d'impôt sur les travaux d'entretien jusqu'au 31 décembre 2002, terme de la baisse du taux de TVA). (p. 6416, 6417) : s'oppose à l'amendement de M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra, repris par la commission, n° I-130 (application en Corse d'un taux de TVA de 2,1 % sur les travaux d'aménagement de logements) et, sur celui-ci, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement de M. Michel Charasse n° I-293 (majoration des droits sur les tabacs perçus en Corse) - **Après l'art. 3** (p. 6418) : s'oppose à l'amendement n° I-246 de M. Jacques Oudin (application du taux réduit de la TVA aux travaux effectués sur des locaux d'habitation par des professionnels ou des particuliers). (p. 6420, 6421) : s'oppose aux amendements n° I-176 de Mme Marie-Claude Beaudou (application aux chocolats et aux produits de confiserie du taux de la TVA en vigueur pour les autres produits alimentaires), de M. Roland du Luart, n° I-131 (application du taux réduit de la TVA à l'ensemble des chocolats y compris le chocolat noir) et n° I-132 (réduction du taux de la TVA applicable à la margarine), n° I-110 de M. Joseph Ostermann (application du taux réduit de la TVA à certains chocolats, quel que soit leur mode de présentation), et de M. Jacques Oudin n° I-243 (application

au taux réduit de la TVA à une liste de produits chocolatés définie par décret), n° I-245 (application du taux réduit de la TVA à la margarine à compter du 1er juillet 2000) et n° I-244, ayant le même objet que l'amendement n° I-132 précité de M. Roland du Luart. (p. 6423, 6424) : demande le retrait de l'amendement de M. Bernard Angels n° I-88 (extension de l'application du taux réduit de la TVA aux bois de chauffage à usage domestique, même utilisés par des réseaux de chaleur). Soutien du Gouvernement à cette proposition refusée par la Commission européenne. (p. 6425, 6427) : demande le retrait des amendements de Mme Danièle Pourtaud n° I-89 (application du taux réduit de la TVA aux céderons et autres supports de contenu interactif, à caractère éducatif et culturel) et n° I-90 (application du taux réduit de la TVA aux disques). Dispositifs contraires aux engagements communautaires de la France. Modification souhaitable de la directive européenne. Evocation par le Gouvernement du cas des céderons. (p. 6428, 6429) : demande le retrait des amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° I-177 (exonération totale de la TVA pour les achats de médicaments effectués par les établissements publics de santé) et n° I-173 (application du taux réduit de la TVA aux prothèses auditives et aux verres correcteurs). (p. 6430, 6431) : demande le retrait de l'amendement n° I-109 de M. Joseph Ostermann (application du taux réduit de la TVA à la construction de casernes de gendarmerie). (p. 6434, 6435) : importance de l'emploi dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie. Opposition de certains membres de l'Union européenne à l'extension du taux de TVA à 5,5 % au secteur de la restauration. Réforme des charges patronales. Demande le retrait de l'amendement n° I-80 de M. Philippe Arnaud (application d'un taux de TVA de 5,5 % pour l'ensemble des denrées alimentaires dès lors qu'il y a prestations). S'oppose aux amendements n° I-82 de M. Philippe Arnaud (application d'un taux de TVA de 14 % aux prestations effectuées par les traiteurs), n° I-108 de M. Joseph Ostermann (extension au secteur de la restauration traditionnelle de l'application du taux réduit de la TVA déjà en vigueur pour la vente à emporter), identiques n° I-175 de Mme Marie-Claude Beaudeau et n° I-79 de M. Pierre Hérisson (fixation d'un taux particulier de TVA de 14 % pour la fourniture de repas par les entreprises du secteur de la restauration traditionnelle et consommés sur place), et de repli n° 81 du même auteur. Confirmation par la Cour de justice des Communautés européennes de la définition de la restauration considérée comme une opération unique de prestation de services. (p. 6437, 6438) : rappel de la victoire de la France à la réunion du Conseil ECOFIN. Droit communautaire applicable à la restauration. Souhait d'une évolution des règles communautaires en faveur de la restauration. (p. 6439) : demande le retrait des amendements ayant le même objet n° I-91 de M. Bernard Angels et n° I-178 de Mme Marie-Claude Beaudeau (application du taux réduit de la TVA aux abonnements aux réseaux de chaleur). (p. 6440) : demande le retrait des amendements ayant le même objet n° I-83 de M. Denis Badré, n° I-247 de M. Jacques Oudin et n° I-172 de Mme Marie-Claude Beaudeau (application du taux réduit de la TVA au droit d'utilisation des installations sportives). (p. 6442) : demande le retrait des amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° I-92 (application du taux de TVA de 5,5 % à l'ensemble des frais et honoraires soumis aux justiciables) et n° I-93 (application du taux de TVA de 5,5 % à l'ensemble des frais et honoraires des affaires relevant du droit de la famille). (p. 6443, 6444) : estime que l'amendement de M. Denis Badré n° I-271 (application du taux réduit de la TVA aux prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets avec apport volontaire par les usagers) est satisfait par les dispositions contenues dans l'instruction du 20 mai 1999. (p. 6445) : s'oppose aux amendements ayant le même objet n° I-8 de la commission et n° I-174 de Mme Marie-Claude Beaudeau (application du taux réduit de la TVA aux services funéraires) - **Art. 4** (application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux services d'aide à la personne) (p. 6446) : caractère nécessaire de l'amendement n° I-94 de M. Pierre Mauroy (maintien de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les services d'aide à domicile, gérés par les centres communaux d'action sociale). Champ d'application de cette mesure précisé par l'instruction administrative actuellement en cours de rédaction - **Art. 5**

(réduction des droits de mutation à titre onéreux) (p. 6447, 6451) : s'oppose à l'amendement de M. Michel Mercier n° I-61 (modification du taux d'indexation de la compensation versée aux départements en contrepartie de la baisse des taux des droits de mutation en 1999 et en 2000, afin de l'aligner sur la progression de la dotation globale de fonctionnement) et, sur celui-ci, au sous-amendement de M. Michel Charasse n° I-294 (compensation au titre de 2001 et des années suivantes, en prenant en compte un taux d'évolution qui sera fixé par la loi de finances pour 2001). Remise en cause des principes généraux de la décentralisation. Effet volume sur les collectivités locales de l'abaissement des droits de mutation à titre onéreux. Conformité de l'indexation et de la compensation des charges transférées avec l'article 72 de la Constitution. Augmentation des recettes des collectivités locales par rapport à l'année précédente. (p. 6452, 6454) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° I-9 (prise en compte de l'évolution des bases dans le calcul de la baisse des droits de mutation) et demande le retrait du n° I-10 (non-prise en compte de la compensation des pertes de produit fiscal dans le montant de la dotation générale de décentralisation retenu pour le calcul de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales). Dispositif satisfait. Données chiffrées sur l'évolution de l'enveloppe normée pour 2000. Respect des collectivités locales par les systèmes d'indexation mis en oeuvre par le Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 5** (p. 6464, 6466) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° I-11 de la commission et n° I-95 de M. Michel Charasse (amélioration du régime successoral entre frères et soeurs isolés domiciliés avec le défunt). Assouplissement et élargissement par le Gouvernement du droit fiscal applicable aux donations et aux mutations à titre gratuit. Mise en place d'un groupe de travail pour étudier les modalités de reconnaissance juridique et fiscale de la communauté de vie entre collatéraux proches. Demande un délai pour approfondir la réflexion sur cette mesure. (p. 6467) : s'oppose aux amendements de la commission n° I-12 (assouplissement du régime dit de "tontine") et n° I-13 (extension aux fratries de l'abattement forfaitaire de 20 % applicable à l'évaluation de la résidence principale du défunt en matière de droits de mutation à titre gratuit). (p. 6468, 6470) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° I-14 (exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit pour les immeubles entrant dans le nouveau régime de conventionnement en faveur des logements locatifs anciens) et accepte le n° I-15 (prolongation du régime instaurant une réduction de 30 % sur les donations sans limite d'âge). Existence d'un certain nombre de dispositions favorables. (p. 6471) : s'oppose à l'amendement n° I-230 de M. Yann Gaillard (amélioration du système de mutation à titre gratuit d'éléments d'actifs ou de parts sociales affectés à un exercice professionnel). Rapport en cours de Mme Béatrice Marre sur la transmission d'exploitation agricole - **Art. 5 bis** (incitation à la constitution et au maintien à long terme d'un actionariat stratégique dans l'entreprise) (p. 6473, 6475) : s'oppose à l'amendement n° I-16 de la commission (réduction des délais minimaux de détention des titres ou biens d'une entreprise transmis par décès, subordonnant l'octroi de l'avantage fiscal). Souci de conserver la stabilité de l'actionariat. Disposition introduite par le rapporteur général de l'Assemblée nationale, M. Didier Migaud. Décision du Conseil constitutionnel de 1995. Aspect novateur de cet article - **Après l'art. 5 bis** (p. 6476, 6477) : s'oppose à l'amendement n° I-289 de la commission (caractère de biens professionnels, au sens de l'impôt de solidarité sur la fortune, conféré aux titres faisant l'objet d'un "engagement collectif de conservation"). Qualification de biens professionnels. Objection constitutionnelle - **Art. 6** (suppression de la contribution annuelle représentative du droit de bail) (p. 6482, 6484) : faculté d'évolution du Gouvernement. Objectif social de cette réforme. Suppression sur deux années de cette contribution relative au droit de bail. Modalités de restitution. Concertation avec les professionnels. S'oppose à l'amendement n° I-17 de la commission (suppression des plafonds introduits dans le dispositif d'abrogation de cette contribution, suppression progressive de la contribution additionnelle au droit de bail et aménagement du dispositif de remboursement) ainsi qu'à l'ensemble des amendements

déposés sur cet article. (p. 6485) : s'engage à répondre par écrit à la question de M. Yves Fréville sur les conséquences de la modification du régime de droit de bail sur la fiscalité locale - **Après l'art. 7** (p. 6489, 6491) : intervient sur les amendements n° I-75 de M. Jean Arthuis (simplification et allègement du dispositif de taxation des stock-options) et n° I-142 de M. Michel Charasse (application de dispositions fiscales favorables lors de la cession de stock-options sous condition de communication à l'assemblée générale des actionnaires et au comité d'entreprise de la liste des bénéficiaires, du nombre de titres cédés et de leurs montants). Rapport de 1995 de MM. Jean Arthuis, Philippe Marini et Paul Loridant. Objectif du Gouvernement d'insérer la réforme des stock-options dans un ensemble relatif à l'épargne salariale. Rapport de MM. Balligand et de Foucauld. Dispositions de transparence. S'interroge sur une distribution plus large des stock-options. Détention d'informations privilégiées. Prise de risque. Délai de portage. Dépôt par M. Jacques Delors en 1983 d'un texte relatif au développement de l'épargne salariale. (p. 6493, 6494) : exemple d'autres pays européens. Nécessité d'approfondir la réflexion. S'oppose à l'amendement n° I-18 de la commission (actualisation des abattements relatifs au régime d'imposition des plus-values). Importance des abattements et des exonérations initialement prévus par le législateur et des assouplissements ultérieurs. (p. 6495, 6496) : s'oppose à l'amendement n° I-19 de la commission (prise en compte de l'inflation pour la détermination des plus-values résultant de la cession d'un fonds de commerce). Mesures prises par le Gouvernement en faveur du petit commerce. (p. 6497) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° I-236 de M. Jacques Oudin et n° I-274 de M. Yves Fréville (revalorisation des seuils de recettes en deçà desquels les plus-values professionnelles réalisées par des contribuables exerçant leur activité depuis plus de cinq ans bénéficient d'une exonération). (p. 6499, 6501) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet n° I-65 de M. Denis Badré et n° I-255 de M. Jacques Oudin (ouverture des plans d'épargne en actions, PEA, aux titres des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne), et s'oppose à l'amendement n° I-290 de la commission (ouverture du plan d'épargne en actions, PEA, aux titres des sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne et application du même dispositif aux contrats d'assurance-vie dits "DSK"). Coût fiscal du régime de faveur des PEA. Mesures relatives aux PEA et aux contrats d'assurance vie dits "DSK" prévues dans le projet de loi de finances rectificative pour 1999. Demande le retrait de l'amendement n° I-256 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les contribuables de faire figurer dans un PEA les actions ou parts souscrites en numéraire au capital des sociétés non cotées). (p. 6502, 6504) : demande le retrait de l'amendement n° I-21 de la commission (actualisation du barème de conversion de l'usufruit et de la nue-propriété en pleine propriété). Inadéquation de ce barème instauré au début du siècle. Nécessité d'une réflexion de fond plus large que l'actualisation du seul barème. Différence dans les méthodes d'évaluation des biens en fonction de leur transmission. S'engage, au nom du Gouvernement, à mettre en chantier cette réforme en concertation avec le Sénat et l'Assemblée nationale. S'oppose à l'amendement n° I-22 de la commission (suppression de l'interdiction de louer à un ascendant ou à un descendant dans le nouveau régime fiscal en faveur de l'investissement locatif). Risque d'abus. Détournement de l'orientation sociale de ce dispositif - **Après l'art. 7 bis** (p. 6505) : demande le retrait de l'amendement n° I-96 de M. Bernard Angels (renforcement de l'avantage fiscal consenti en matière de frais d'hospitalisation de long séjour pour certains cas déterminés). Différence d'objectif entre le dispositif proposé par l'amendement et la réduction d'impôt consentie pour l'emploi d'un salarié à domicile. Mesures positives prises par le Gouvernement depuis 1997 - **Art. 8** (institution d'une exonération des impôts commerciaux en faveur des associations qui exercent des activités lucratives accessoires) (p. 6507, 6509) : demande le retrait des amendements n° I-139 de M. Jean Boyer (augmentation du seuil d'exonération) et n° I-272 de M. Philippe Richert (augmentation du seuil d'exonération pour les associations dont le chiffre d'affaires est supérieur à dix millions de francs). Dynamisme du secteur associatif. Risque de

concurrence avec les entreprises. Abandon des redressements fiscaux pour les associations de bonne foi dès le mois de septembre 1998. Intervient sur l'amendement n° I-66 de M. Denis Badré (exonération pour les associations culturelles de l'impôt sur les sociétés) - **Avant l'art. 8 bis ou après l'art. 8 bis** (p. 6511) : s'oppose aux amendements de M. Joseph Ostermann n° I-113 (suppression de la taxe sur les salaires) et n° I-114 (réévaluation des tranches d'imposition de cette taxe), ainsi qu'aux amendements portant sur le même objet n° I-126 de M. Roland du Luart et n° I-273 de M. Yves Fréville (relèvement du plafond de la franchise et de la décote applicables à la taxe sur les salaires). Demande le retrait de l'amendement n° I-179 de Mme Marie-Claude Beaudeau (relèvement du seuil d'exonération de la taxe sur les salaires due par les associations reconnues d'utilité publique) - **Après l'art. 9** (p. 6514) : s'oppose à l'amendement n° I-248 de M. Yann Gaillard (modification du régime des achats d'oeuvres d'art par les entreprises). Exposition des oeuvres d'art au grand public. Dispositif italien - **Art. 10** (mesures en faveur de la création d'entreprise) (p. 6516) : s'oppose aux amendements de la commission n° I-23 (extension du régime des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise à toutes les sociétés de moins de quinze ans, quelle que soit leur activité) et n° I-24 (application de ce dispositif à partir du 1er janvier 2000), ainsi qu'à l'amendement de suppression n° I-180 de Mme Marie-Claude Beaudeau. Attente des conclusions du rapport de MM. Balligand et Foucauld - **Après l'art. 10** (p. 6517) : demande le retrait de l'amendement n° I-238 de M. Yann Gaillard (application du mécanisme visant à éviter le coût fiscal de la constitution d'une société à tous les apports de biens affectés à l'exercice d'une activité professionnelle au profit d'une société soumise à un régime réel d'imposition). (p. 6518) : s'oppose à l'amendement n° I-181 de Mme Marie-Claude Beaudeau (relèvement du seuil de placement autorisé pour les comptes pour le développement industriel, CODEVI, et création d'une ligne prioritaire de financement assortie d'une bonification des taux d'intérêt destinée à financer les investissements de certaines entreprises). (p. 6519) : s'oppose aux amendements, portant sur le même objet, n° I-124 de M. Roland du Luart et n° I-235 de M. Jacques Oudin (relèvement des plafonds de réduction d'impôt pour la souscription au capital de sociétés non cotées). Demande le retrait de l'amendement n° I-249 de Mme Lucette Michaux-Chevry (non-remise en cause de l'avantage fiscal dont bénéficient les sociétés ayant réalisé des investissements dans les départements d'outre-mer, en cas de restructuration d'entreprise). (p. 6520) : s'oppose à l'amendement n° I-64 de M. Roger Besse (possibilité pour les entreprises de déduire de leur bénéfice imposable leurs dons aux plates-formes se consacrant à la création et à la reprise d'entreprises). Organisation par le Gouvernement d'assises nationales de la création d'entreprises. (p. 6521) : s'oppose à l'amendement n° I-112 de M. Joseph Ostermann (harmonisation du régime des droits de cession de parts sociales des sociétés par action et des autres sociétés). Politique fiscale du Gouvernement en matière de droits de mutation. (p. 6522, 6523) : fiabilité des chiffreages établis par les services de législation fiscale. Demande le retrait de l'amendement n° I-237 de M. Yann Gaillard (assujettissement à un droit fixe des cessions de parts de sociétés civiles d'exploitation agricole, SCEA). - **Art. 11** (suppression de l'imposition forfaitaire annuelle, IFA, pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à cinq cent mille francs) (p. 6524, 6525) : son amendement n° I-295 : prise en compte des produits financiers dans le barème de l'IFA ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Jacques Oudin n° I-250 (suppression de l'IFA pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à un million de francs) et n° I-239 (suppression de l'IFA), ainsi qu'à l'amendement n° I-25 de la commission (allongement du délai durant lequel l'IFA est déductible de l'impôt sur les sociétés). Sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, s'oppose au n° I-183 (relèvement du montant de l'IFA pour les entreprises entrant dans les tranches de chiffres d'affaires les plus élevées du barème) et demande le retrait du n° I-182 (exclusion du champ d'application de cet article des sociétés dont l'actif est essentiellement constitué par des titres de participation) - **Après l'art. 11** (p. 6526) : s'oppose à l'amendement n° I-184

de Mme Marie-Claude Beaudou (impossibilité d'imputer les déficits des sociétés de personnes sur les résultats bénéficiaires des associés soumis à l'impôt sur les sociétés) - **Art. 12** (*augmentation du taux de la quote-part de frais et charges égale à 5 % du produit total des participations pour l'application du régime mère-fille*) : s'oppose à l'amendement n° I-26 de la commission (prise en compte exclusive des produits de participation dans l'assiette de la quote-part et diminution du taux de cette quote-part). Directive communautaire du 23 juillet 1990 - **Après l'art. 12** (p. 6528) : s'oppose à l'amendement n° I-185 de Mme Marie-Claude Beaudou (niveau d'exemption fiscale des groupes de sociétés limité à vingt millions de francs par groupe constitué) - **Art. 12 bis** (*réduction du taux de l'impôt fiscal*) (p. 6529, 6530) : s'oppose à l'amendement n° I-27 de la commission (maintien de l'impôt fiscal à son taux actuel et modification du dispositif tendant à neutraliser la diminution de cet avoir fiscal au regard du précompte) et demande le retrait de l'amendement n° I-186 de Mme Marie-Claude Beaudou (diminution du taux de l'impôt fiscal) - **Après l'art. 12 bis** (p. 6531, 6532) : s'oppose à l'amendement n° I-28 de la commission (suppression de l'exigibilité du précompte pour les distributions opérées sur les bénéfices d'exercices clos depuis plus de cinq ans) et demande le retrait de l'amendement n° I-97 de M. Bernard Angels (exclusion de l'exonération d'impôt des sociétés nouvelles détenues directement ou indirectement, pour plus de 50 %, par une personne physique qui a dirigé personnellement ou par l'intermédiaire de tiers au moins deux sociétés ayant déposé leur bilan dans le même secteur). Encouragement aux distributions régulières de dividendes. Risque d'alourdissement des obligations administratives. Préservation de l'emploi. Dispositif actuel d'exonération d'impôt pour les entreprises nouvelles - **Art. 13** (*réduction du délai de conservation des titres prévu en cas d'opérations d'apports partiels d'actif et de scissions et maintien du sursis d'imposition attaché au régime de faveur des fusions*) (p. 6533) : délai de conservation des titres. Opérations frontalières. Arrêt du 17 juillet 1997 de la Cour de justice des Communautés européennes - **Après l'art. 13 bis** (p. 6534) : s'oppose à l'amendement n° I-187 de Mme Marie-Claude Beaudou (maintien de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés instituée en 1997 pour les entreprises qui, malgré leurs résultats bénéficiaires, procèdent à la mise en oeuvre de plans de licenciements et de suppressions d'emplois). Création d'une contribution assise sur l'impôt sur les sociétés, contribution dite CBS. Réflexion sur un dispositif de pénalisation au titre des cotisations d'assurance chômage pour les entreprises qui licencient - **Avant l'art. 14** (p. 6536) : s'oppose à l'amendement n° I-188 de M. Thierry Foucaud (insertion des actifs financiers dans les bases de la taxe professionnelle). Accroissement de la contribution des actifs financiers à la solidarité nationale. Caractère facilement délocalisable des actifs financiers - **Art. 14** (*modalités de plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée*) (p. 6539, 6540) : sur les amendements de la commission, accepte les n° I-30 rédactionnel, n° I-32 de précision, et s'oppose au n° I-31 (extension de ce dispositif à tous les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à fiscalité intégrée), ainsi qu'aux amendements de M. Yves Fréville n° I-275, n° I-276, n° I-277, n° I-278 et n° I-279 (création d'un régime unifié de plafonnement de la taxe professionnelle pour toutes les entreprises situées dans les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, à taxe professionnelle unique ou à taxe professionnelle de zone, quelle que soit la date de leur assujettissement à ce régime). Difficultés de gestion. Coauteur avec M. Alain Richard des dispositions fiscales favorables à la coopération intercommunale de la loi du 6 février 1992 - **Après l'art. 14** (p. 6541) : demande le retrait de l'amendement n° I-98 de M. Marc Massion (possibilité pour les collectivités locales d'exonérer de la taxe professionnelle les équipements spécifiques des entreprises de manutention portuaire). Procédure en cours auprès de la Commission européenne. Caractère prématuré de cet amendement. (p. 6542, 6543) : s'oppose aux amendements n° I-115 de M. Paul Loridan (exonération de taxe professionnelle pour les SICAV gérées par une société de gestion) et n° I-150 de M. Ambroise Dupont (exonération de taxe professionnelle pour les entreprises procédant à

certaines opérations dans une zone de revitalisation rurale, sous réserve de créer cinq emplois dans les communes concernées). Etude d'une refonte des aides accordées au titre de l'aménagement du territoire. (p. 6545) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° I-33 de la commission et n° I-208 de M. Joseph Ostermann (diminution progressive de l'assiette de la taxe professionnelle acquittée par les titulaires de bénéfices non commerciaux employant moins de cinq salariés), ainsi qu'au n° I-151 de M. Roland du Luart (prise en compte de 5 % seulement des recettes dans l'assiette de la taxe professionnelle acquittée par les titulaires de bénéfices non commerciaux). Coût du dispositif proposé. (p. 6546, 6547) : s'oppose à l'amendement n° I-85 de M. Yves Fréville (processus de fixation du taux de la taxe professionnelle lors du passage d'un établissement public du régime de la taxe professionnelle de zone à celui de la taxe professionnelle unique d'agglomération). Calcul du taux moyen pondéré et mécanisme de lissage des taux de la taxe professionnelle. Gestion complexe de ce dispositif. Texte récent qui nécessite un peu de recul. (p. 6548, 6549) : demande le retrait des amendements de M. Thierry Foucaud n° I-189 (répartition du produit de la taxe professionnelle par moitié entre les collectivités locales accueillant les établissements de La Poste ou de France Télécom et le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) et n° I-190 (répartition de la moitié du produit de la taxe professionnelle entre les collectivités locales incluses dans le périmètre de circonscription de taxe de l'établissement de La Poste ou de France Télécom imposé). Réflexion en cours sur les modalités d'assujettissement de France Télécom aux impôts locaux. Mise en place d'un groupe de travail. Attente d'un inventaire. (p. 6550) : demande le retrait de l'amendement n° I-140 de M. Charles Revet (non-prise en compte lors du calcul du prélèvement perçu au profit du fonds départemental de la taxe professionnelle, de la division des bases taxables entre plusieurs établissements d'un même groupe implantés dans la même commune). Atteinte aux ressources fiscales des communes. Suppression de la condition de contrôle entre les entreprises issues de la restructuration - **Après l'art. 14 ter** (p. 6552, 6553) : accepte l'amendement n° I-149 de M. Xavier Pintat (modulation des incidences de la réforme de la taxe professionnelle en ouvrant la faculté, aux départements chargés de la répartition des moyens des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, de compenser de manière conventionnelle la perte de recette entraînée par la réduction des bases provoquée par la suppression de la part "salaires" de l'assiette de la taxe professionnelle des communes écartées) et s'oppose à l'amendement n° I-192 de M. Thierry Foucaud (suppression de la disposition dite "amendement Auberger" autorisant l'utilisation par l'Etat de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP, comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat). Actualisation de l'indice d'évolution de la dotation globale de fonctionnement en fonction des indicateurs économiques. Indexation du contrat de croissance et de solidarité sur une fraction significative du produit intérieur brut - **Après l'art. 14 quater** (p. 6554, 6558) : demande le retrait des amendements de M. Thierry Foucaud n° I-194 (possibilité de dégrèvement d'imposition à la taxe d'habitation pour les jeunes de moins de 25 ans ayant des ressources inférieures au revenu minimum d'insertion) et n° I-193 (plafonnement du montant maximum de la taxe d'habitation à 2 % des revenus des contribuables). Possibilité de dégrèvement partiel pour les jeunes disposant de faibles ressources. Risque d'accroissement des inégalités de la taxe d'habitation. Rappel des mesures prises par le Gouvernement. S'engage à remettre au Parlement avant le mois d'avril 2000 un rapport sur la taxe d'habitation. S'oppose à l'amendement n° I-292 de M. Michel Mercier présenté au nom de la commission des finances (réduction du taux de prélèvement de l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle). Données chiffrées. Soutien de l'Etat aux collectivités locales - **Art. 15** (*actualisation du barème de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 6559) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° I-34 de la commission - **Après l'art. 15** (p. 6560, 6562) : s'oppose aux amendements n° I-195 de Mme Marie-Claude Beaudou (modulation de l'intégration des biens professionnels dans le

barème de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, en fonction de critères d'efficacité sociale dans la gestion quotidienne des entreprises), n° I-252 de M. Yann Gaillard (exonération de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, pour les immeubles loués à une société familiale par un bail à long terme) et n° I-35 de la commission (rétablissement du plafonnement de la cotisation de l'impôt de solidarité sur la fortune) ainsi que sur celui-ci, au sous-amendement n° I-152 de M. Roland du Luart (prise en compte dans le calcul du plafonnement de la cotisation de l'impôt de solidarité sur la fortune de la contribution sociale généralisée et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale). Instruction du 1er juin 1999 - **Après l'art. 16** (p. 6563, 6565) : estime satisfaits les amendements identiques n° I-148 de M. Emmanuel Hamel et n° I-253 de M. Jacques Oudin (exonération des organismes de formation professionnelle de la taxe sur certaines dépenses de publicité). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° I-99 de M. Bernard Dussaut et n° I-281 de M. Bernard Barraux (exonération des artisans bouchers et des bouchers-charcutiers de la taxe d'équarrissage) - **Art. 17** (*suppression de certains droits de timbre et taxes assimilées à ces droits*) : s'oppose à l'amendement n° I-36 de la commission (rétablissement du droit de timbre sur la délivrance de la carte de séjour des étrangers) - **Art. 17 ter** (*dispense du droit de timbre pour les requêtes engagées contre une décision de refus de visa*) (p. 6566) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-37 de la commission - **Art. 19** (*suppression de la majoration de 3 % applicable aux contribuables ayant opté pour le paiement mensuel de la taxe d'habitation et des taxes foncières*) : accepte l'amendement rédactionnel n° I-38 de la commission - **Après l'art. 19 bis** (p. 6568, 6569) : demande le retrait des amendements de M. Thierry Foucaud portant sur le même objet n° I-197, n° I-198 et n° I-199 (élargissement des critères de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-196 du même auteur (modalités du calcul du revenu fiscal de référence pour les personnes ayant perçu des revenus différés et exceptionnels) - **Art. 21** (*modification de taxes afférentes à l'exercice d'une activité dans le secteur des télécommunications*) (p. 6570, 6571) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° I-154 de M. Jean-Paul Emin et n° I-254 de M. René Trégouët (diminution du montant de la taxe de constitution de dossier perçue lors de la délivrance d'une licence autorisant l'exercice d'une activité dans le secteur des télécommunications). Mesures prises par le Gouvernement pour alléger le dispositif en vigueur. Baisse des tarifs d'accès à Internet.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 22** (p. 6601) : s'oppose à l'amendement n° I-200 de Mme Marie-Claude Beaudeau (remboursement de la taxe intérieure de consommation sur le gazole pour les entreprises de transport public de voyageurs) - **Après l'art. 22 bis** (p. 6602, 6603) : demande le retrait de l'amendement n° I-100 de Mme Danièle Pourtaud (renforcement de la sécurité des véhicules fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié, GPL). Mesures déjà prises par le Gouvernement pour la mise aux normes des véhicules existant fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié, GPL. Accepte l'amendement n° I-201 de Mme Marie-Claude Beaudeau (incitation fiscale pour les véhicules roulant au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié, GPL, effectuant le ramassage des ordures ménagères). (p. 6604, 6605) : s'oppose à l'amendement n° I-203 de M. Paul Vergès (non-application de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux installations productrices d'énergie à partir d'une source renouvelable). Taxation au-delà d'un certain seuil de pollution. Concertation en cours avec les professionnels des installations productrices d'énergie - **Art. 23** (*alignement à 4,5 % du taux de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité*) (p. 6606) : s'oppose à l'amendement n° I-240 de M. Yann Gaillard (relèvement du seuil d'application de la taxe). Vision globale du problème de l'indexation des impositions forfaitaires et des seuils - **Art. 24** (*taxe sur les installations nucléaires de base*) (p. 6607, 6608) : s'oppose à l'amendement n° I-39 de la commission (rétablissement de l'abattement de 80 % à compter de l'année qui suit l'arrêt définitif d'une installation). Validation par le Conseil

constitutionnel de la procédure proposée par le Gouvernement pour la fixation du barème de la taxe. Incitation au démantèlement des installations - **Avant l'art. 24 bis** (p. 6610) : s'oppose à l'amendement n° I-283 de M. Jean Arthuis (réduction de l'intérêt mensuel de retard prévu pour les sommes dues par les contribuables de bonne foi subissant un redressement fiscal) et sur celui-ci, au sous-amendement n° I-298 de M. Michel Charasse (compensation de la perte de recettes par une augmentation des pénalités fiscales et douanières). Correspondance du taux prévu avec le taux actuel moyen pratiqué par les établissements bancaires. Perte de recettes importante pour l'Etat. S'engage à comparer l'évolution des taux d'intérêt et celle des intérêts de retard. Proportionnalité de la peine à l'infraction - **Art. 24 bis** (*suppression de la déductibilité du revenu imposable des pénalités de recouvrement sanctionnant le versement tardif des impôts*) (p. 6611, 6612) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-40 de la commission - **Art. 24 quater** (*exonération de droits de mutation à titre gratuit des dons et legs faits aux associations de protection de l'environnement et des animaux*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-144 de M. Michel Charasse - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6615, 6616) : s'oppose à l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises). Spéculation internationale. Initiatives du Gouvernement. Réorientation du rôle du Fonds monétaire international, FMI. Inefficacité de la mesure proposée non applicable à l'échelon mondial. Rapport de l'OCDE du 9 avril 1998 sur "la compétition fiscale dommageable" : élaboration d'une liste des paradis fiscaux. Dépôt d'un rapport par le Gouvernement avant le 15 juin 2000 : programme d'actions de la présidence française de l'Union européenne contre la spéculation financière - **Art. 24 quinquies** (*dépôt d'un rapport d'information*) (p. 6624) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-41 de la commission et accepte l'amendement n° I-145 de M. Bernard Angels (présentation dans le rapport des différentes pistes de lutte contre la spéculation internationale) - **Art. 24 sexies** (*relèvement des tarifs de la taxe sur les véhicules des sociétés*) (p. 6626) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-42 de la commission - **Après l'art. 24 sexies** (p. 6627) : s'oppose aux amendements de M. Jacques Oudin n° I-259 (report du bénéfice dégagé lors de l'apport du stock au moment où la société bénéficiaire de l'apport le liquidera) et n° I-261 (unification du régime des remises en cause). (p. 6628) : s'oppose à l'amendement n° I-43 de la commission (augmentation progressive du taux du crédit d'impôt sur la contribution des institutions financières en contrepartie des cotisations aux fonds de garantie des dépôts). Son amendement n° I-296 : relèvement des tarifs du droit de timbre de dimension ; adopté - **Art. 25** (*recettes des missions d'ingénierie publique*) (p. 6629) : sur les amendements de la commission, accepte le n° I-44 rédactionnel, et demande le retrait du n° I-45 (réintégration dans le budget général des recettes des autres sous-comptes du compte 466 et des sous-comptes du compte 451). Achèvement de la réintégration au budget général des recettes et des dépenses extra-budgétaires prévu pour 2001 - **Après l'art. 26** (p. 6630, 6631) : s'oppose à l'amendement n° I-202 de Mme Marie-Claude Beaudeau (annulation du dispositif de supplément de loyer de solidarité). Réserve de la contribution en faveur des ménages modestes. Existence de la contribution en faveur des organismes d'HLM. Question de la mixité sociale des HLM à étudier lors du projet de loi "urbanisme, habitat et déplacements". Bonne volonté du Gouvernement en matière de mixité sociale - **Art. 27 bis** (*affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-46 de la commission. Pérennisation des recettes pour le financement des allègements de cotisation de sécurité sociale. Assentiment de l'ensemble des membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Exemples européens. (p. 6634) : contradictions entre le groupe du RPR et le groupe de l'Union centriste au Sénat, et entre le groupe du RPR et le groupe de l'UDF de l'Assemblée nationale. Contrôle parlementaire : rebudgétisation de sept comptes spéciaux du Trésor de 1997 à 2000. (p. 6637, 6638) : données chiffrées concernant les rebudgétisations. Equilibre entre l'environnement, l'allègement des charges sociales et la compétitivité des industries. Réponse aux questions de M. Philippe Marini

concernant l'inscription des produits de la cession du Crédit Lyonnais et du GAN - **Après l'art. 27 bis** : s'oppose à l'amendement n° I-291 de la commission (dépôt d'un rapport décrivant la diminution des pollutions qui aura résulté de l'application de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP). Caractère prématuré de ce rapport - **Art. 28** (*actualisation des taux de la taxe sur les huiles perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles*) (p. 6640) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-47 de la commission (prévision d'une révision au titre de l'année en cours) - **Art. 28 bis** (*financement de la revalorisation des petites retraites agricoles*) (p. 6641) : s'oppose à l'amendement n° I-48 de la commission (augmentation de la part de la TVA affectée au budget annexe des prestations agricoles, BAPSA). Financement assuré par le versement d'une fraction du produit de la contribution sociale de solidarité des sociétés - **Après l'art. 28 bis** : s'oppose à l'amendement n° I-263 de M. Jacques Oudin (simplification du dispositif de régime complémentaire facultatif d'assurance vieillesse des exploitants agricoles) - **Art. 29** (*affectation du droit de consommation sur les tabacs manufacturés*) (p. 6642) : s'oppose à l'amendement n° I-49 de la commission (suppression de l'affectation d'une fraction de la taxe à la caisse nationale d'assurance maladie) - **Après l'art. 29** (p. 6643) : accepte l'amendement n° I-116 de M. Paul Loridant (relèvement du minimum de perception s'appliquant aux cigarettes blondes et brunes) - **Art. 30** (*modifications d'affectations et suppression de ressources liées à la clôture de comptes d'affectation spéciale*) (p. 6644) : s'oppose à l'amendement n° I-50 de la commission (maintien de l'affectation de la redevance sur l'édition des ouvrages de librairie et de la redevance sur l'emploi de la reprographie au Centre national du livre) ainsi qu'aux amendements identiques n° I-51 de la commission et n° I-69 de M. Denis Badré (suppression de l'affectation directe d'une partie de la taxe sur les locaux à usage de bureaux à la région d'Ile-de-France) - **Art. 31** (*institution du prélèvement de solidarité pour l'eau et modifications du compte d'affectation spéciale n° 902-00*) (p. 6647) : renforcement du dispositif de solidarité nationale dans le domaine de l'eau. Rattachement du fonds national de solidarité pour l'eau au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. S'oppose aux amendements n° I-52 de suppression de la commission, n° I-161 de M. Bernard Joly (création d'un compte d'affectation spéciale intitulé : le fonds national de solidarité pour l'eau) ainsi qu'aux amendements portant sur le même objet n° I-156 de M. Roland du Luart et n° I-285 de M. Michel Souplet (couverture des conséquences dommageables sur le long terme de l'épandage des boues par le fonds national de solidarité pour l'eau) - **Après l'art. 31** (p. 6650) : s'oppose à l'amendement n° I-105 de M. Jacques Oudin (augmentation du tarif de la redevance du fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE). Hausse des prélèvements obligatoires. Renchérissement du prix de l'eau - **Art. 31 bis** (*prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives*) (p. 6653) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-53 de la commission. Demande le retrait de l'amendement n° I-101 de M. Michel Sergent (nouvelle rédaction de cet article prévoyant la contribution de tout organisateur d'une manifestation ou d'une compétition sportive retransmise par un service de communication audiovisuelle) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-60 de M. James Bordas, déposé au nom de la commission des affaires culturelles (ajout des fédérations délégataires parmi les débiteurs de la contribution prévue à cet article). Evolution des moyens consacrés à la jeunesse et au sport. Solidarité entre les clubs. (p. 6655, 6656) : autres exemples de mutualisation des ressources dans de nombreux secteurs culturels - **Après l'art. 31 bis** (p. 6657) : s'oppose à l'amendement n° I-102 de M. Bernard Angels (instauration d'une contribution pour l'élimination des documents publicitaires et journaux gratuits non adressés). Propositions du Gouvernement en vue de la simplification du système fiscal - **Art. 33** (*relèvement du taux de la taxe due par les concessionnaires d'autoroutes*) (p. 6658) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-54 de la commission. Nécessité d'une optique intermodale. Non-remise en cause de l'équilibre financier des sociétés concessionnaires

d'autoroutes - **Après l'art. 33** (p. 6659, 6660) : s'oppose à l'amendement n° I-266 de M. Jean-François Le Grand (éligibilité des travaux de construction ou de reconstruction de cales d'accès à la mer au fonds de compensation pour la TVA, FCTVA) - **Avant l'art. 34 ou après l'art. 34** (p. 6661) : s'oppose aux amendements n° I-55 de la commission (majoration de la fraction du taux de croissance prise en compte dans le calcul de l'enveloppe normée) et n° I-207 de M. Thierry Foucaud (majoration de la fraction du taux de croissance prise en compte dans le calcul de l'enveloppe normée à 50 % à partir de 2000). Abondements décidés par le Gouvernement. Accroissement de l'effort en faveur des collectivités locales injustifié sur le plan économique et incompatible avec la réduction du déficit public - **Avant l'art. 34** (p. 6662) : s'oppose à l'amendement n° I-204 de M. Thierry Foucaud (régularisation positive de la dotation de compensation de la taxe professionnelle sur la dotation globale de fonctionnement). (p. 6663) : s'oppose à l'amendement n° I-70 de M. André Diligent (application anticipée des critères utilisés pour la dotation globale de fonctionnement, DGF, révisés par délibération du conseil général avant le 31 décembre 1999). Réforme équilibrée des contingents d'aide sociale. Prise en compte des disparités entre les communes. (p. 6664) : s'oppose à l'amendement n° I-212 de M. Philippe Arnaud (prise en compte du potentiel fiscal communautaire pour l'éligibilité à la dotation globale d'équipement, DGE) - **Art. 34** (*abondement de la dotation globale de fonctionnement*) (p. 6665) : s'oppose aux amendements n° I-56 de la commission (majoration de la dotation globale de fonctionnement de 450 millions de francs) et n° I-205 de M. Thierry Foucaud (majoration de la dotation globale de fonctionnement d'un milliard de francs). Effort de l'Etat à l'égard des collectivités locales : données chiffrées - **Après l'art. 34** (p. 6667) : s'oppose à l'amendement n° I-162 de M. Raymond Soucaret (prise en compte des départements dans lesquels les communes acquittaient leur contingent d'aide sociale avec une année entière de décalage). Recours au dispositif conventionnel d'entente entre départements et communes. (p. 6668) : s'oppose à l'amendement n° I-206 de M. Thierry Foucaud (suppression du mécanisme de surcompensation au profit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL) - **Art. 34 bis** (*reconduction du mécanisme compensant les diminutions de dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP, subies par les collectivités défavorisées*) (p. 6669, 6670) : s'oppose aux amendements de la commission n° I-57 (compensation intégrale en 2001 des baisses de DCTP enregistrées entre 2000 et 2001 par les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine, DSU, et à la dotation de solidarité rurale, DSR) et n° I-58 (majoration des ressources du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle). Question à étudier lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2001 - **Après l'art. 34 bis** (p. 6671) : s'oppose à l'amendement n° I-146 de M. Michel Charasse (remplacement des contributions des collectivités locales aux services départementaux d'incendie et de secours, SDIS, par un impôt direct local voté par les SDIS) - **Art. 34 quater** (*majoration de la dotation de solidarité rurale*) (p. 6673) : s'oppose à l'amendement n° I-59 de la commission (suppression du financement de la majoration de dotation de solidarité rurale par le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) - **Après l'art. 35** (p. 6674) : s'oppose à l'amendement n° I-286 de M. Georges Othily (abrogation de l'article 9 de la loi de finances rectificative pour 1974, relatif à l'autorisation de prélèvement par le département de la Guyane de droits de consommation sur les tabacs manufacturés) - **Art. 36 et Etat A annexé** (*équilibre général du budget*) (p. 6697, 6698) : son amendement n° I-299 : modification du solde de la loi de finances ; adopté. Prise en compte des votes intervenus au Sénat - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6706, 6708) : remerciements. Politique budgétaire au service de l'emploi et de la justice sociale. Partage des fruits de la croissance. Réduction du déficit budgétaire. Rejet d'un nombre important de budgets par la commission des finances.

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) (p. 7060, 7064) : progression du budget de l'industrie. Dépenses d'intervention. Innovation. Exemple du réseau national de recherche en télécommunications, RNRT. Programme PRIAMM relatif aux industries culturelles. Loi en projet sur la société d'information, sur la liberté de communication, le développement des réseaux et la sécurité des transactions électroniques. Action sur l'environnement des entreprises. Formation des entrepreneurs. Crédits de la métrologie. Moyens consacrés à la sécurité des mines. Modernisation des petites et moyennes entreprises. Difficultés du secteur industriel. Autorisations de programme pour l'équipement naval. Fonds d'investissement des bassins miniers, FIBM. Politique en faveur de l'industrie textile. Taxe générale sur les activités polluantes. Gestion des entreprises chargées des missions de service public. Moyens de l'Autorité de régulation des télécommunications, ART. Situation de La Poste. Contrat d'objectifs et de progrès signé le 25 juin 1998 entre La Poste et l'Etat. Secteur de l'électricité. Politique énergétique de la France. Economies d'énergie. Commissariat à l'énergie atomique, CEA. European pressurized water reactor, EPR. Fusion entre Framatome et Siemens. Transposition de la directive électricité. Secteur du gaz. Aménagement et réduction du temps de travail à France Télécom. Taxe professionnelle de France Télécom. Chiffre d'affaires de La Poste. Mise en place dans chaque département d'une commission de présence postale territoriale. Négociation européenne de 2002 au sujet du secteur postal. Conjoncture industrielle - **Examen des crédits - Etat C - Titre VI** (p. 7066) : tarifs sociaux de France Télécom. Concurrence des chantiers navals. Union européenne.

Seconde délibération :

- (14 décembre 1999) (p. 7605, 7606) : en application de l'article 43, alinéa 4 du règlement du Sénat, demande une seconde délibération sur les articles 38 et Etat B, n° 39 et Etat C, l'article 46 ainsi que sur l'article 36. Demande également que le Sénat se prononce en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat par un seul vote sur les articles faisant l'objet d'une seconde délibération. Crédits de fonctionnement des assemblées pour l'année 2000. Comptes d'affectation spéciale. Suppression du fonds de solidarité pour l'eau. Fonds pour l'aménagement de la région d'Ile-de-France, FARIF. Fonds national du livre. Article d'équilibre et Etat A. Nouveau déficit du projet de loi de finances. - **Art. 38 et Etat B (mesures nouvelles. Dépenses ordinaires des services civils)** (p. 7606, 7609) : ses amendements B-1 à B-29 : modification des crédits ; adoptés lors du vote unique - **Art. 39 et Etat C (mesures nouvelles. Dépenses en capital des services civils)** (p. 7609, 7611) : ses amendements n° B-30 à B-40 : modification des crédits ; adoptés lors du vote unique - **Art. 46 (comptes d'affectation spéciale. Opérations définitives. Mesures nouvelles)** : son amendement n° B-41 : modification des crédits ; adopté lors du vote unique - **Art. 36 (coordination)** : son amendement n° B-42 : modification des crédits ; adopté lors du vote unique.

Vote sur l'ensemble :

- (14 décembre 1999) (p. 7628, 7635) : projet de budget modifié par le Sénat. Clarté et transparence du projet de budget. Projet de loi de finances et projet de loi de financement de la sécurité sociale. Orientations retenues par le Sénat. Evolution des taux des prélèvements obligatoires. TVA. Personnes modestes et locataires. Préservation des droits des contribuables. Principe d'égalité devant l'impôt. Création d'entreprises innovantes. Création d'entreprises. Fiscalité. Impôts locaux. Dépenses publiques. Investissements. Propositions du Sénat. Attitude de l'opposition. Politique gouvernementale. Croissance économique. Union européenne.

PINTAT (Xavier), sénateur (Gironde) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre titulaire du Conseil national du tourisme (JO Lois et décrets du 15 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 277 (98-99)] autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Colombie [n° 367 (98-99)] (19 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 278 (98-99)] autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande [n° 370 (98-99)] (19 mai 1999) - **Traités et conventions.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Colombie [n° 0277 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3436) : coopération judiciaire. Amélioration des enquêtes et des procédures d'instruction. Renforcement des relations avec l'Amérique latine. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande [n° 0278 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3437, 3438) : amélioration de la coopération judiciaire. Renforcement souhaitable des échanges bilatéraux en matière économique. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse [n° 0394 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Art. 1er (reconnaissance et encadrement de la chasse de nuit ou à la passée du gibier d'eau)** (p. 4284, 4285) : partie intégrante de la chasse dans le patrimoine culturel. Rôle de la chasse dans la gestion des espèces et des espaces. Attente de la loi d'orientation sur la chasse.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 5 (mécanismes de compensation)** (p. 4859) : sur l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission, son sous-amendement n° 230 sur le même objet que le sous-amendement n° 210 de M. André Bohl (détermination des surcoûts à prendre en compte pour la compensation prévue à l'article 5 par référence aux coûts évités à EDF et aux distributeurs non nationalisés) ; adopté - **Art. 17 (compétences des collectivités locales en matière de distribution)** (p. 4912, 4913) : clarification opportune réalisée par l'article 17.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 14 ter** (p. 6551, 6552) : son amendement n° I-149 : modulation des incidences de la réforme de la taxe professionnelle en ouvrant la faculté aux départements chargés de la répartition des moyens des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, de compenser de manière conventionnelle la perte de recette entraînée par la réduction des bases provoquée par la

suppression de la part "salaires" de l'assiette de la taxe professionnelle des communes écrêtées ; adopté

PIRAS (Bernard), sénateur (Drôme) SOC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 479 (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1378) - Ministère : Défense - *Service national et report d'incorporation* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3066) - **Service national**

n° 498 (JO Débats du 25 mars 1999) (p. 1778) - Ministère : Emploi - *Conditions d'attribution de certaines prestations sociales* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3700) - **Prestations sociales**

n° 610 (JO Débats du 20 octobre 1999) (p. 5293) - Ministère : Economie - *Fiscalité applicable aux opérations de réhabilitation de logements* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5419) - **Logement**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p.99, 101) : rappel historique. Contexte international et communautaire de ce projet de loi. Impossibilité d'élaborer une loi traitant de l'ensemble des questions agricoles : interconnexion avec les autres actions politiques. Aspects positifs des contrats territoriaux d'exploitation, CTE : régulation des productions et réorientation des aides. Intérêt des partenaires européens pour les CTE. Politique favorable à l'installation des jeunes. Création d'un statut du conjoint. Inadaptation de la fiscalité agricole. Besoin de clarifier les relations entre les agriculteurs et les artisans, ainsi que les dispositions concernant la qualité et l'identification des produits. Succès du système actuel d'enseignement agricole : missions traditionnelles conservées. Prise en compte des formations dans les domaines de l'aménagement rural et des services. Constitution d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole. Ouverture de l'enseignement supérieur agricole sur le monde économique professionnel, et possibilité de délivrer des diplômes de

troisième cycle. Possibilité pour les établissements d'enseignement supérieur agricole public de constituer avec d'autres personnes morales un groupement d'intérêt public. Consécration de l'existence de la recherche agronomique et vétérinaire : mission d'expertise.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 3** (*création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation* - art. L. 311-4 du code rural) (p. 157) : soutient l'amendement n° 385 de M. Jean-Marc Pastor (financement des actions de formation nécessaires à la préparation et à la mise en oeuvre des CTE) - **Après l'art. 4** (p. 182) : se déclare opposé à l'amendement n° 194 de M. Gérard Larcher (classement en zones franches agricoles des entreprises agricoles en difficulté économique en zones périurbaines). Difficulté d'application des zones franches en zones urbaines. Risque de créer des différences de traitement entre les agriculteurs.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 16** (*réforme du contrôle des structures*) (p. 331) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 606 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles). Souhaite compléter ce projet de loi d'un volet fiscal afin de trouver des mesures favorisant les installations. Accord des organisations syndicales sur le texte de cet article. - **Après l'art. 29 ter** (p. 360) : soutient l'amendement n° 492 de M. Jean-Marc Pastor (exonération de cotisations patronales pour les organismes ou associations relevant de la mutualité sociale agricole, notamment pour les associations d'aide à domicile) - **Après l'art. 27 bis** (p. 361) : soutient l'amendement n° 491 de M. Jean-Marc Pastor (application des dispositions du code rural et du code du travail aux salariés des établissements, institutions, services d'utilité agricole ou de toute autre entreprise collective d'intérêt agricole) (précédemment réservé p. 355). Désavantages des salariés agricoles par rapport aux salariés de droit privé des organismes analogues.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 53** (*création des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles*) (p. 579) : soutient l'amendement n° 398 de M. Jean-Marc Pastor (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) - **Art. 56** (*administration des établissements d'enseignement supérieur agricole public* - art. L. 812-3 du code rural) (p. 581) : soutient l'amendement n° 399 de M. Jean-Marc Pastor (application des dispositions de cet article à toutes les formes d'établissement d'enseignement supérieur agricole public) - **Art. 57** (*création de groupements d'intérêt public par les établissements publics d'enseignement supérieur agricole* - art. L. 812-5 du code rural) : soutient l'amendement n° 400 de M. Jean-Marc Pastor (création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel ou professionnel). Exemple de l'école agricole de Dijon - **Après l'art. 59** (p. 585) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 118 (modification de la composition du Conseil national de l'enseignement agricole), soutient le sous-amendement de M. Jean-Marc Pastor n° 401 - **Après l'art. 65** (p. 599) : intervient sur l'amendement n° 495 de M. Jean-Marc Pastor (mission parlementaire sur la fiscalité agricole, l'intégration, les droits à produire et l'utilisation des critères de qualité).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)]** - (25 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3276, 3278) : désaccord entre la majorité sénatoriale d'une part, la majorité de l'Assemblée nationale et le Gouvernement d'autre part. Caractère difficilement applicable de certains points de la loi de 1995. Rétablissement par l'Assemblée nationale d'une grande partie du texte initial. Contexte législatif de ce projet

de loi. Prise en compte de l'aspect européen. Mise en place des schémas de services collectifs. Nécessité d'une répartition équilibrée de l'offre d'emploi sur tout le territoire. Elaboration des plans pluriannuels d'évolution des services de l'administration. Emergence des besoins de la population et concertation. Incitation à la mise en place de projets. Application de ce texte de loi. Ne pourra pas suivre la commission spéciale dans ses propositions.

- **Résolution [n° 365 (98-99)] adoptée par la commission des affaires économiques, en application de l'article 73 bis, alinéa 8 du règlement, sur la proposition de règlement (CE) du conseil définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche (n° E-1203) et sur la proposition de règlement (CE) du conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (n° E-1230) [n° 0351 (98-99)]** - (27 mai 1999)
 - **Discussion générale** (p. 3375, 3376) : importance de la politique communautaire de la pêche, PCP. Unicité du financement de la pêche via l'instrument financier d'orientation de la pêche, IFOP. Caractère restrictif de la règle des "130 %". Conséquence de la politique de gestion individuelle des navires. Nécessité d'améliorer l'organisation commune des marchés.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7222) : prise en compte de la situation préoccupante de l'enseignement agricole. Déficit en effectifs dans l'enseignement public agricole. Conclusions du rapport Moulias. Favorable à l'extension du régime temporaire de retraite de l'enseignement privé aux personnels de l'enseignement agricole.

Budget annexe des prestations sociales agricoles

- (9 décembre 1999) (p. 7257, 7258) : plan quinquennal de revalorisation des retraites agricoles. Souhaite une majoration pour enfant et la mensualisation du paiement des retraites. Nécessité de mise en place d'un régime obligatoire complémentaire. Rapport de Germinal Peiro, député. Le groupe socialiste félicite le Gouvernement pour son projet de budget.

PLANCADE (Jean-Pierre), sénateur (Haute-Garonne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Logement [n° 91 (1999-2000) tome 14] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour la Planification sur les conséquences macroéconomiques du vieillissement démographique [n° 143 (1999-2000)] (16 décembre 1999) - **Démographie.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 2 (création**

du contrat territorial d'exploitation? CTE - art. L. 331-3 du code rural) (p. 138, 140) : sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), soutient les sous-amendements de M. Jean-Marc Pastor n° 490, n° 381 et n° 384 - **Art. 3 (création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural) (p. 155) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 169 de M. Gérard Le Cam (suppression de la référence à l'origine des crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation). Attachement au caractère facultatif du financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE, par des collectivités territoriales.**

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 33 (statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles) - Art. L. 632-1 du code rural (statut des organisations interprofessionnelles)** (p. 386) : soutient l'amendement rédactionnel n° 394 de M. Jean-Marc Pastor.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire [n° 0008 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1006, 1007) : croissance du trafic aérien. Mise en place de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire, ACTESA. Compétences de l'autorité. Articulation entre les commissions consultatives de l'environnement et l'autorité. Evocation des nuisances des aéroports militaires. Avec le groupe socialiste, soutiendra ce projet de loi - **Art. 1er (autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire, ACTESA) - Art. L. 227-1 du code de l'aviation civile (création et composition de l'autorité)** (p. 1013) : sur l'amendement n° 2 de la commission (substitution des mots "de régulation" aux mots "de contrôle technique"), son sous-amendement n° 50 : précision relative à la définition de l'autorité ; adopté. (p. 1014) : son amendement n° 41 : nomination de deux membres supplémentaires issus du corps médical au sein de l'autorité ; rejeté - **Art. L. 227-4 du code de l'aviation civile (compétences pour le contrôle du bruit au voisinage des neuf aérodromes les plus importants)** (p. 1021) : son amendement n° 44 : contrôle et évaluation du respect des engagements pris par les différentes parties intéressées à l'exploitation de l'aéroport pour assurer la maîtrise des nuisances sonores liées à cette exploitation ; devenu sans objet - **Art. 2 (commissions consultatives de l'environnement)** (p. 1024) : sur l'amendement n° 28 de la commission (obligation pour les commissions consultatives de l'environnement de se réunir au moins une fois par an), son sous-amendement n° 45 : réunion de droit des commissions consultatives de l'environnement lorsque la moitié de leurs membres en fait la demande ; adopté - **Intitulé du projet de loi** (p. 1028) : sur l'amendement n° 34 de la commission (dans l'intitulé du projet de loi, remplacement des mots "de contrôle technique" par les mots "de régulation"), son sous-amendement n° 51 : insertion des mots "et de contrôle" après les mots "de régulation" ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1030) : votera le projet de loi modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux enquêtes techniques sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile [n° 0516 (97-98)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1033, 1034) : projet de loi visant à transposer dans le droit français une directive européenne précisant les modalités d'enquêtes techniques relatives aux accidents de l'aviation civile. Risque d'augmentation des accidents consécutif à l'augmentation du trafic aérien. Projet de loi donnant une base légale aux interventions des enquêteurs techniques et permettant la coopération entre l'enquête judiciaire et l'enquête technique. Proposition de la commission pour renforcer les garanties d'indépendance de l'organisme d'enquête. Avec le groupe socialiste, approuve les orientations du projet de loi - **Art. 1er (enquêtes techniques relatives aux accidents ou incidents aériens) - Art. L. 731-1 du code de l'aviation civile (diffusion d'informations relatives à l'enquête et secret professionnel)** (p. 1045) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements n° 11 (suppression du paragraphe I

du texte présenté pour l'article L. 731-1 du code de l'aviation civile imposant aux enquêteurs et à ceux qui contribuent à l'enquête une obligation de secret) et n° 12 (affirmation de la volonté de transparence) de M. Philippe Richert - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1048, 1049) : votera ce texte.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1918, 1919) : élaboration du projet d'agglomération. Fusion de la totalité des communes dans un même établissement public de coopération intercommunale. Regroupement des communes situées sur une même aire urbaine : exemple de la Haute-Garonne. Notion de périmètre pertinent. Définition d'une agglomération.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2146, 2147) : originalité et richesse des communes. Disparition des districts ou des communautés de villes. Rapprochement du pouvoir de décision des citoyens. Possibilité de création de conseils de quartier ou d'arrondissement élus. Exemple des récents événements du Mirail à Toulouse. Soutien du groupe socialiste au projet de loi - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2166) : soutient l'amendement n° 427 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression de la disposition imposant de ne créer qu'une seule communauté d'agglomération sur un territoire présentant une continuité urbaine).

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire - Deuxième lecture [n° 0358 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4167, 4168) : missions de l'autorité. Rôle, composition et pouvoir des commissions consultatives de l'environnement, CCE. Apports du Sénat. Modifications apportées par l'Assemblée nationale. Amendements proposés par le rapporteur au nom de la commission des affaires économiques tendant à améliorer le texte initial. Proposera au nom du groupe socialiste des amendements sur la composition de l'autorité, en matière d'urbanisme et sur l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers. Avec le groupe socialiste, soutient le projet de loi attendu par les riverains des aéroports - **Art. 1er** (*autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires*) - **Art. L. 227-1 du code de l'aviation civile** (*création et composition de l'autorité*) (p. 4172) : son amendement n° 25 : augmentation de l'effectif de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires ; rejeté - **Art. L. 227-3 du code de l'aviation civile** (*compétences générales de l'autorité*) (p. 4176) : avec le groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 23 de M. Alain Gournac (possibilité pour l'autorité de contrôle de prendre connaissance des informations et propositions des personnes subissant des nuisances du fait du survol aérien) - **Art. 2** (*commissions consultatives de l'environnement, CCE*) (p. 4180, 4182) : ses amendements n° 28 : organisation et fonctionnement du comité permanent créé au sein de la CCE ; rejeté ; et n° 29 : présence de représentants des gestionnaires et des personnels des aérodromes au sein des CCE ; retiré - **Art. 4 ter** (*nouvelle zone D du plan d'exposition au bruit - art. L. 147-5 du code de l'urbanisme*) (p. 4184) : son amendement n° 30 : obligation contractuelle du bailleur d'un bien situé dans le périmètre d'un PEB à délivrer explicitement cette information au locataire ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour le logement (p. 6797, 6799) : amélioration de la conjoncture économique. Baisse du coût du prêt à taux zéro. Consolidation de l'effort budgétaire en faveur du logement privé. Souhaite un élargissement du prêt à taux zéro et une révision des conditions d'attribution des prêts personnels. Réduction du taux de la TVA sur les travaux d'amélioration et d'entretien. Relance de la construction de logements sociaux. Allègement de l'encours de la dette des habitations à loyer modéré, HLM. Mise en place d'un prêt locatif à usage social, PLUS ; nécessité d'aménager la restriction excluant les collectivités locales de ce dispositif. La commission des affaires économiques se déclare favorable à l'adoption des crédits budgétaires consacrés au logement.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Art. 13** (*extinction du régime intra-communautaire des comptoirs de vente, modernisation et simplification des contributions indirectes*) (p. 7825) : soutient l'amendement n° 16 de M. Claude Haut (maintien des formalités de circulation pour les vins embouteillés achetés par des particuliers) - **Après l'art. 21 sexies** (p. 7847, 7848) : son amendement n° 18 : extension de l'exonération de longue durée de taxe foncière sur les propriétés bâties aux centres d'hébergement d'urgence acquis ou aménagés ; adopté.

PLASAIT (Bernard), sénateur (Paris) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Jacques Dominati, visant à modifier le titre 1er du livre V du code général des collectivités territoriales sur l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon [n° 454 (98-99)] (23 juin 1999) - **Collectivités territoriales.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 88 (JO Débats du 5 février 1999) (p. 791) - Ministère : Intérieur - *Recrutement de jeunes policiers* - Réponse le 5 février 1999 (p. 792) - **Police (personnel de)**

n° 123 (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2069) - Ministère : Affaires étrangères - *Volet humanitaire de la crise au Kosovo* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2069) - **Politique internationale**

n° 133 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2373) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 16 avril 1999 (p. 2379) - **Politique internationale**

Questions orales sans débat :

n° 577 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4764) - Ministère : Intérieur - *Incidents survenus à l'occasion des fêtes du 14 juillet dans le 6e arrondissement de Paris* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5424) - **Ordre public**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
 - **Discussion générale** (p. 276, 277) : retard de la France en ce qui concerne la représentation des femmes au Parlement. Conséquences de l'inscription dans la Constitution de l'objectif de parité entre les hommes et les femmes. Contradiction avec le principe fondateur de la démocratie d'une loi imposant des quotas. Approbation de la proposition de la commission des lois. Rôle des partis et mobilisation des femmes pour parvenir à la parité. Nécessaire évolution des mentalités et des comportements.

- **Projet de loi relatif aux polices municipales - Deuxième lecture [n° 0183 (98-99)]** - (17 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1072, 1074) : augmentation des crimes et délits. Rapports Bauer et de la direction centrale des renseignements généraux. Situation de la police à Paris ; charges indues. Suppression d'emplois. Police de proximité. Propositions de la commission des lois. Délinquance à Paris. Rapport de la Cour des comptes pour 1998 sur le régime juridique "ancien" de la préfecture de police de Paris. Souhaite l'attribution au maire de Paris de pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement ; possibilité pour la police d'Etat de se consacrer uniquement à la sécurité publique.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (26 mars 1999) (p. 1871, 1872) : inévitable recours à la force comme unique moyen de faire cesser la violence. Retard dans la consultation du Parlement. Signification de cette crise majeure. Tendance à un meilleur respect des droits de la personne humaine : institution de la Cour pénale internationale. Solidarité envers les forces militaires engagées contre Slobodan Milosevic, unique responsable de cette crise. Echec de la conférence de Rambouillet. Construction pour l'avenir d'une Europe de tolérance et de solidarité. Interrogations sur l'issue du conflit. Association de la Russie à une solution diplomatique. Rôle essentiel de l'Union européenne.

- **Proposition de loi relative à la délivrance des grades dans les disciplines relevant des arts martiaux [n° 0274 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3077, 3079) : base légale à la délivrance des grades dans les arts martiaux. Validation des "dans" délivrés depuis le décret de 1993 annulé par le Conseil d'Etat en 1998. Accord pour une restriction de la compétence des commissions fédérales spécialisées à la seule délivrance des "dans" et pour la fixation de la composition de ces commissions par arrêté du ministre après consultation des fédérations. Souhaite l'extension de cette proposition aux autres sports de combat. Modèle de la boxe française Savate. Apparition des "combats extrêmes". Possibilité de leur appliquer la loi sur la lutte antidopage et la protection des sportifs. Ethique des sports de combat.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 0171 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3201, 3203) : remarquable travail accompli par le Parlement dans le cadre de la restructuration des forces armées. Définition indispensable et préalable d'un concept d'emploi pour légitimer la constitution de réserves opérationnelles. Substitution d'une réserve fondée sur le volontariat à une réserve de masse. Composition et affectation de la première réserve. Garanties pour les réservistes et les employeurs. Approbation de l'obligation de disponibilité lors de circonstances exceptionnelles. Ambiguïté dans la composition de la réserve opérationnelle. Interrogation relative à la seconde réserve. Difficultés concernant le recrutement des volontaires. Importance des moyens financiers nécessaires. Manque d'ambition de la réforme proposée. Distinctions honorifiques et motivation des troupes.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3469, 3472) : droit à la santé. Projet de loi louable dans ses intentions mais néfaste dans ses modalités. Instauration de garanties et de prestations selon le revenu des

ménages : effet de seuil. Nouveau partage de la protection sociale. Mise en concurrence de la Caisse nationale d'assurance maladie, des mutuelles et des assureurs. Approuve sans réserve les propositions de la commission des affaires sociales : système plus responsabilisant. Estimation minimaliste du coût de la couverture maladie universelle, CMU. Exemple du revenu minimum d'insertion, RMI. Relèvement du seuil demandé par les associations humanitaires. A terme, financement du dispositif de la CMU par le contribuable.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (8 juin 1999) (p. 3725) : succès de la diplomatie européenne. Guerre du droit. Solution politique mise en place par le G8. Consécration du droit international par l'Organisation des Nations unies, ONU. Engagement de soldats français dans la future force du Kosovo, KFOR. Retour à la paix subordonné au retrait des forces yougoslaves. Nécessité de transparence de l'action de la KFOR. Place de la France dans le processus de reconstruction du Kosovo et de retour des réfugiés. Association du peuple serbe au plan de reconstruction.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3945, 3947) : rappel du principe de présomption d'innocence garanti par le secret de l'instruction. Nécessaire publicité des informations judiciaires. Reconnaissance inévitable d'une suspicion par la mise en examen : existence d'indices graves et concordants. Ampleur des moyens nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet de loi. Création d'un juge unique de la détention provisoire. Souhaite la création d'un double degré de juridiction en matière criminelle.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (3 décembre 1999) (p. 6786, 6787) : concurrence mondiale. Fragilité de l'économie du tourisme. Promotion de la France à l'étranger insuffisante : Maison de la France, fête de l'an 2000. Nécessité de moderniser l'appareil touristique. Application des 35 heures. Se félicite de l'adoption d'un amendement instituant un taux de TVA à 5,5 % pour la restauration traditionnelle.

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7158, 7160) : diminution des crédits. Engagements pris par le Gouvernement l'an dernier. Révision à la baisse de la loi de programmation. Enseignements tirés de l'engagement au Kosovo : hommage aux soldats français ; rôle essentiel de l'armée de l'air ; insuffisances quantitatives. Avion de transport futur, ATF. Crédits de la gendarmerie : acquisition d'hélicoptères ; logement ; insuffisance des crédits de fonctionnement ; ambiguïté des missions confiées aux gendarmes mobiles ; redéploiement des forces de sécurité sur le territoire. Ne pourra pas voter ce projet de budget.

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (10 décembre 1999) (p. 7364, 7365) : aggravation de l'insécurité. Délinquance des mineurs. Diminution du pourcentage d'affaires résolues. Lutte contre la drogue. Nécessité d'un recrutement par anticipation pour les départs à la retraite. Abandon du recrutement de personnels administratifs. Contrat local de sécurité de la ville de Paris. Ne votera pas ce projet de budget. Hommage aux policiers tués et blessés.

POIRIER (Jean-Marie), sénateur (Val-de-Marne) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République.

Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 411 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 65) - Ministère : Equipement - *Restructuration de l'aéroport d'Orly* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3059) - **Aéroports**

POIRIEUX (Guy), sénateur (Loire) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Membre suppléant de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

PONCELET (Christian), sénateur (Vosges) RPR.

Président du Sénat ; a présidé les séances des 19, 20, 21, 26, 28 janvier ; 4, 11, 18 février ; 2, 4, 9, 16, 23, 24, 26 mars ; 1er, 6, 7, 15, 28, 29 avril ; 5, 6, 20 mai ; 1er, 3, 8, 23, 24, 29, 30 juin ; 1er, 5, 7, 19, 20, 21 octobre ; 4, 16, 23, 25 novembre ; 1er, 9, 12, 14, 16 et 21 décembre 1999.

NOMINATIONS

Membre titulaire du Comité national de l'euro jusqu'au 11 mars 1999.

DÉPÔTS

Lecture d'un message de M. le Président de la République [n° 242 (98-99)] (2 mars 1999) - **Président de la République.**

Proposition de loi, déposée avec M. Jacques Valade, portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 112 (1999-2000)] (3 décembre 1999) - **Audiovisuel.**

INTERVENTIONS

- **Allocution** - (19 janvier 1999) (p.26) : vœux pour 1999 adressés aux sénateurs et au ministre présent, M. Jean Glavany.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Géorgie** - (28 janvier 1999) (p.449) : se félicite de l'adhésion de la Géorgie au Conseil de l'Europe.

- **Hommage à Maurice Schumann** - (9 février 1999) (p. 804) : demande le respect d'une minute de silence.

- **Lecture d'un message de M. le Président de la République** - (2 mars 1999) (p.1211).

- **Réception solennelle de M. Vaclav Havel, Président de la République tchèque, devant le Sénat** - (3 mars 1999) (supplément au Journal officiel, Débats parlementaires n° 17).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1654) : transmission par voie électronique d'une partie des amendements déposés sur ce texte. Modernisation du fonctionnement du Sénat.

- **Rappel au règlement** - (24 mars 1999) (p.1714) : intervient sur le rappel au règlement de Mme Hélène Luc. Annonce la convocation de la conférence des présidents pour préparer le débat sur la situation au Kosovo.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (26 mars 1999) (p.1865) : intervention des forces de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN, sur le territoire de la Yougoslavie. Demande que le Gouvernement mette en place les procédures nécessaires à l'information immédiate de la représentation nationale.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires d'Arménie** - (1er avril 1999) (p.2068).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2135) : félicitations aux rapporteurs de la commission spéciale et à son président.

- **Rappel au règlement** - (6 avril 1999) (p.2133) : intervient sur le rappel au règlement de M. Guy Fischer sur l'évolution de la situation dans les Balkans.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Soudan** - (20 mai 1999) (p.3224).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de Thaïlande** - (8 juin 1999) (p.3733).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de Russie, de l'Ukraine et de l'Azerbaïdjan** - (23 juin 1999) (p.4304).

- **Convocation du Parlement en Congrès** - (23 juin 1999) (p. 4333).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires de Russie** - (24 juin 1999) (p.4367).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires de Hongrie** - (24 juin 1999) (p.4377).

- **Allocution** - (29 juin 1999) (p. 4551, 4552) : bilan de l'activité du Sénat au cours de la session parlementaire. Défense du bicamérisme. Adoption de vingt-neuf textes de loi sur trente-sept, en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat. Vote des quatre projets de révision constitutionnelle. Attitude ouverte et constructive du Sénat. Débat sur la conception de la citoyenneté. Exercice du droit d'initiative législative. Place de l'opposition : éventualité d'un droit de tirage sur l'ordre du jour des séances mensuelles réservées. Nécessité pour le Sénat d'accentuer son rôle d'assemblée de proximité. Opportunité d'une initiative sur l'alimentation de demain. (p. 4553, 4555) : recours excessif à la procédure d'urgence. Commission mixte paritaire sur le projet de loi sur l'intercommunalité. Amélioration de la programmation des travaux en séance publique. Contrôle de l'action du Gouvernement. Information régulière du Sénat sur

la crise du Kosovo. Questions d'actualité. Commissions d'enquête. Accroissement du nombre de résolutions européennes adoptées par le Sénat après débat. Questions orales européennes. Création d'une antenne permanente à Bruxelles. Remerciements. Site Internet dédié aux collectivités locales. Mission d'information sur la décentralisation. Responsabilité des élus locaux. Politique de communication du Sénat. Expositions sur le Sénat de la Ve République et Média Sénat. Création d'une chaîne parlementaire et civique. Préservation de la spécificité sénatoriale.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires de Jordanie** - (29 juin 1999) (p. 4561).

- **Rappel au règlement** - (30 juin 1999) (p. 4669) : intervient sur plusieurs rappels au règlement. Respect des décisions prises en conférence des présidents et du calendrier prévisionnel publié au Journal officiel.

- **Ouverture de la session ordinaire de 1999-2000** - (1er octobre 1999) (p. 4741).

- **Allocution** - (1er octobre 1999) (p. 4741) : travaux effectués dans l'hémicycle. Perspective d'une session chargée. Souci d'améliorer la programmation et l'organisation des séances publiques.

- **Hommage aux victimes de séismes ayant frappé la Turquie, le 17 août, la Grèce, le 7 septembre et Taïwan, le 21 septembre** - (1er octobre 1999) (p. 4742) : attribution d'un secours aux populations les plus gravement touchées de Turquie. Fierté de la contribution de la sécurité civile française.

- **Rappel au règlement** - (7 octobre 1999) (p. 4978) : informe M. Yves Fréville de la non-réception du rapport François malgré l'annonce de son envoi.

- **Hommage aux victimes d'un acte terroriste au Parlement d'Arménie** - (2 novembre 1999) (p. 5534, 5535) : indignation devant l'acte de terrorisme dont ont été victimes le Premier ministre, le président du Parlement et six autres personnes dans la salle des séances du Parlement d'Arménie. Adresse ses condoléances et demande au Sénat d'observer une minute de silence.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire slovaque** - (4 novembre 1999) (p. 5713).

- **Eloge funèbre de Jean-Paul Bataille, sénateur du Nord** - (16 novembre 1999) (p. 5912, 5913) : prononce l'éloge funèbre de Jean-Paul Bataille, sénateur du Nord.

- **Hommage aux victimes des inondations** - (16 novembre 1999) (p. 5914) : rend hommage aux victimes des inondations dans les départements du Sud de la France et souhaite une mise en oeuvre rapide des mécanismes de solidarité et d'assurance par le Gouvernement et les compagnies d'assurance. Annonce la décision par le bureau du Sénat de l'attribution d'une aide financière d'urgence au bénéfice des victimes.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Mexique** - (25 novembre 1999) (p. 6277).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6706) : remerciements au ministre, au rapporteur général et au président de la commission des finances. Contribution du Sénat.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Mexique** - (9 décembre 1999) (p. 7225, 7226).

- **Souhaits de bienvenue à des délégations parlementaires d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie** - (14 décembre 1999) (p. 7606)

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 0142 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999)

- **Discussion générale** (p. 7924) : préfère l'utilisation de l'expression "conseil d'orientation" à celle de "conseil de surveillance" - **Art. 2 (création et organisation de La Chaîne Parlementaire)** (p. 7931) : réponse à M. Claude Estier : financement de La Chaîne Parlementaire sans recours à des fonds privés - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7932) : caractère indispensable de ce nouvel outil de communication du Sénat. Rôle de contrôle du Parlement sur le Gouvernement. Remerciements pour le vote unanime de cette proposition de loi. Impartialité et pluralisme de La Chaîne Parlementaire. Expression de la confiance des sénateurs envers le président de la chaîne, M. Jean-Pierre Elkabbach.

PONIATOWSKI (Ladislas), sénateur (Eure) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi relative aux prestataires techniques de l'Internet [n° 393 (98-99)] (1er juin 1999) - **Audiovisuel.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière - Deuxième lecture [n° 0118 (98-99)]** - (10 février 1999) - **Après l'art. 7** (p. 868) : son amendement n° 14 : sanction à l'égard des conducteurs ayant fait usage de drogues ou de stupéfiants ; devenu sans objet. Parallèle avec la consommation d'alcool. Dépistage systématique - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 878) : le groupe des Républicains et Indépendants votera ce texte. Améliorations apportées par les amendements votés par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4801, 4803) : absence de l'objet du projet de loi du titre de celui-ci. Caractère limité de l'ouverture du marché. Lenteur de la transposition de la directive. Caractère obligatoire de la transposition. Intervention d'EDF à l'international dans l'optique d'une démarche concurrentielle. Favorable à l'ouverture du capital d'EDF. Favorable à l'anticipation plutôt qu'à la limitation de l'harmonisation des seuils d'ouverture. Statut des agents d'EDF. Souhait d'une égalité de traitement entre le consommateur de la ville et celui de la campagne. Libéralisation du marché de l'électricité indissociable du service gestionnaire du réseau public de transport, GRT. Nécessaire indépendance de l'organisme chargé de fixer les tarifs. Statuts harmonisés des opérateurs pour une concurrence loyale. Rôle de l'observatoire de diversification. Rôle de l'Etat dans le maintien de la qualité du service public.

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 5 (mécanismes de compensation)** (p. 4868) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 de la commission (suppression du dernier alinéa du II de l'article relatif au renforcement de la présence du service public dans les quartiers en difficulté) et opposé à l'amendement n° 4 de M. Jean Besson (précision de la notion de "quartier en difficulté" et extension de la disposition à certaines zones

rurales). Compétence de l'Etat pour les missions concernant la politique de la ville et les problèmes d'insécurité - **Art. 6** (*programmation pluriannuelle des investissements*) (p. 4874) : se déclare favorable à l'amendement n° 426 du Gouvernement (suivi du développement des installations de production d'électricité soumises à déclaration et contrôle de la conformité des déclarations avec la loi par le ministre chargé de l'énergie) - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 4884) : se déclare opposé à l'amendement n° 324 de M. Pierre Lefebvre (suppression du caractère obligatoire du rachat de l'électricité aux producteurs autonomes pour EDF et les distributeurs non nationalisés). Graves conséquences de la suppression de l'obligation d'achat d'EDF - **Art. 13** (*statut du service autonome gestionnaire du réseau de transport d'électricité*) (p. 4899, 4900) : se déclare favorable à l'amendement n° 275 de M. Jacques Valade (mise en place de la transparence et de la neutralité pour la fonction de transport d'électricité et dépôt devant le Parlement au terme d'une année de fonctionnement d'un projet de loi définissant le statut juridique définitif du GRT).

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 42** (*étendue de l'objet d'Electricité de France*) (p. 4990, 4993) : son amendement n° 404 : transmission à l'Observatoire de la diversification des éléments d'information sur les créations de filiales ou les prises de participation sur le marché français ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6169, 6171) : concept de la mondialisation. Rôle de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Règlement des différends. Pratiques fiscales américaines à l'exportation. Défense de la conception française du droit d'auteur. Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Système anglo-saxon du "copyright". Gestion collective des droits d'auteur. Négociations entreprises à l'occasion de l'Uruguay Round sur ce sujet.

POURNY (André), sénateur (Saône-et-Loire) RI-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

POURTAUD (Danièle), sénateur (Paris) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis vice-présidente (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

Députée suppléante de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur sa proposition de résolution [n° 541, 97-98] présentée en application de l'article 73 bis du règlement sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil

relative à l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information (n° E-1011) [n° 317 (98-99)] (28 avril 1999) - **Union européenne**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Relations culturelles, scientifiques et techniques [n° 90 (1999-2000) tome 12] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 118 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1586) - Ministère : Industrie - *Coûts d'accès à Internet* - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1587) - **Autoroutes de l'information**

n° 188 (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4374) - Ministère : Jeunesse - *Droits de retransmission audiovisuelle* - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4375) - **Radiodiffusion et télévision**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)
- **Discussion générale** (p. 277, 278) : nécessité de mesures volontaristes pour un égal accès des femmes et des hommes à l'éligibilité. Retard de la représentation des femmes françaises au Parlement. Ambition juridique et culturelle de la parité. Nécessaire évolution des mentalités et des comportements. Limitation du cumul des mandats. Concrétisation de l'objectif de parité par la modification de la Constitution.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles - Deuxième lecture [n° 0512 (97-98)]** - (9 février 1999) - **Discussion générale** (p. 827) : large consensus pour l'adaptation d'une ordonnance obsolète aux nouvelles réalités du spectacle vivant. Simplification et rationalisation du régime des licences. Définition des pratiques amateurs ; distinction de l'exploitant de salles, du producteur et du diffuseur ; régime applicable aux entrepreneurs de spectacles établis à l'étranger. Amélioration des conditions de respect des obligations en matière de droit social et de propriété littéraire et artistique. Le groupe socialiste votera ce texte en deuxième lecture comme il l'avait voté en première lecture.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1299, 1300) : retour au texte initial. Transformation des mentalités par la révision constitutionnelle. Inégalités hommes-femmes dans les partis politiques et dans la sphère professionnelle. Rôle et force de la loi pour garantir le changement. Etape nécessaire des quotas de candidatures en faveur des femmes pour parvenir à une égalité réelle. Interrogation relative aux conséquences de l'égalité sur les modes de scrutin.

- **Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 0221 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3244, 3246) : législation indispensable pour réaliser l'égalité des droits. Absence d'une instance spécialisée au sein du Parlement malgré les instances déjà mises en place. Données chiffrées relatives à l'emploi des femmes. Recul des droits acquis dans le domaine de la santé. Place des délégations en amont de la procédure législative. Missions des délégations. Efficacité des actions en faveur de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes en Europe. Principe visant à promouvoir l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques inscrit dans le traité d'Amsterdam. Soutien de nombreuses associations féminines - **Art. unique** (*délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du*

17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (p. 3249) : son amendement de précision n° 7 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 5 (réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants)** (p. 5702, 5703) : droit des cadres à la réduction du temps de travail. Augmentation de leur taux de chômage. Dégradation du pouvoir d'achat. Déplacement permanent des horaires normaux : exception française. Le groupe socialiste déposera des amendements pour une réelle diminution du travail des cadres. (p. 5719) : son amendement n° 83 : définition de la qualité de cadre dirigeant ; devenu sans objet.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6180, 6181) : attachement de la France au principe de l'exception culturelle. "Abus de position dominante" des Américains en matière d'échanges de services audiovisuels. Forum mondial des cinéastes à Bastia. Rapport pour avis de M. Marcel Vidal sur les crédits du cinéma et du théâtre dramatique. Domaine musical. Avènement du numérique. Développement d'Internet. Nécessité de préserver et de promouvoir la diversité des identités culturelles.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 3** (p. 6424, 6427) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° I-89 : application du taux réduit de la TVA aux cédéroms et autres supports de contenu interactif, à caractère éducatif et culturel ; et n° I-90 : application du taux réduit de la TVA aux disques ; retirés.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 22 bis** (p. 6602, 6603) : son amendement n° I-100 : renforcement de la sécurité des véhicules fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié, GPL ; retiré. Risque d'explosion des véhicules. Remboursement des frais de mise en place d'une soupape de sécurité.

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour les relations culturelles, scientifiques et techniques (p. 7275, 7277) : budget en augmentation. Volonté de développement de l'audiovisuel extérieur : bilan très favorable de TV5, excepté pour la branche américaine. Revendications des sociétés d'auteurs. Rationalisation des interventions de CFI et de TV5. Financement de l'enseignement du français à l'étranger. Maîtrise des droits d'écologie. Réforme du statut des enseignants : situation des recrutés locaux. Politique d'accueil des étudiants étrangers : programme Eiffel de bourses d'excellence et Edufrance. Avis favorable de la commission à l'adoption de ces crédits.

Culture

- (11 décembre 1999) (p. 7429, 7431) : progression des crédits budgétaires. Augmentation de la fréquentation des lieux culturels. Enseignement artistique dans les écoles. Mise à disposition de lieux de répétition et de salles de spectacles. Favorable à une politique tarifaire en faveur des familles modestes. Rééquilibrage des activités culturelles entre Paris et la province. Intervention nécessaire de l'Etat en faveur des chantiers parisiens : Palais Garnier, Palais de Chaillot et Grand Palais. Construction d'une véritable salle de concert à Paris. Création d'un espace multiculturel : maison de la culture du troisième millénaire. Conséquences sur les salles indépendantes de l'essor des salles multiplexes. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

Communication audiovisuelle - Presse

- (11 décembre 1999) (p. 7447, 7449) : forte progression des crédits des entreprises de l'audiovisuel public. Prochaine réforme législative du financement du secteur public. Poids trop important de la publicité sur l'élaboration des grilles de programmes. Stagnation de l'offre télévisuelle. Interrogations relatives au financement du déficit de France Télévision, à l'augmentation éventuelle du taux de la redevance, à la place du secteur public dans l'ouverture au numérique hertzien et à l'application des 35 heures à France Télévision. Croissance des exportations françaises de programmes audiovisuels. Difficultés de Radio France. Question sur l'avenir du secteur de la distribution de la presse. Situation de l'Agence France-Presse. Le groupe socialiste approuve ce projet de budget de l'audiovisuel public et des aides à la presse pour 2000 - **Examen des crédits - Art. 55 (répartition de la redevance)** (p. 7460, 7461) : son amendement n° II-83 : répartition entre les sociétés de l'audiovisuel public de la totalité des excédents de redevance perçus au titre de la gestion de 1998 ; adopté. Affectation de moyens supplémentaires à Radio France. Soutien du passage au numérique des chaînes publiques. Développement du réseau de radios locales.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Art. 10 (répartition des excédents de redevance)** (p. 7814) : son amendement, soutenu par M. Marc Massion, n° 15 : nouvelle répartition de l'ensemble des excédents de la redevance audiovisuelle au titre de l'exercice 1999 ; devenu sans objet.

PRINTZ (Gisèle), sénateur (Moselle) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre suppléant de la Commission d'accès aux documents administratifs (JO Lois et décrets du 19 mars 1999).

Membre titulaire de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension (JO Lois et décrets du 14 juillet 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Roger Hesling, relative au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux assurés des professions agricoles et forestières. [n° 36 (1999-2000)] (29 octobre 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 octobre 1999) - **Assurance maladie.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 403 (JO Débats du 15 décembre 1998) (p. 6382) - Ministère : Enseignement scolaire - *Organisation des voyages scolaires* - Réponse le 10 février 1999 (p. 818) - **Établissements scolaires**

n° 614 (JO Débats du 20 octobre 1999) (p. 5294) - Ministère : Santé - *Statut des praticiens adjoints contractuels* - Réponse le 3 novembre 1999 (p. 5524) - **Médecins**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière [n° 0247 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 422, 423) : bassin ferrifère lorrain. Conséquences de la fermeture des mines. Populations sinistrées d'Auboué, de Moutiers et de Moyeuve-Grande. Dépôt de plusieurs propositions de loi. Décision du comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire, CIADT, d'engager un programme de gestion de "l'après-mine". Création d'un plan national de recherche et de développement sur la sécurité des ouvrages souterrains. Projet de loi du Gouvernement : responsabilité de l'exploitant ; indemnisation des victimes ; surveillance des risques résiduels de l'activité minière ; gestion des eaux ; procédure d'abandon des travaux. Possibilités d'améliorer ce projet de loi. Nécessité de trouver un compromis rapide entre ces deux textes.

- **Proposition de loi tendant à frapper de nullité d'ordre public toute clause de mutation immobilière exonérant les exploitants de mines de leur responsabilité en matière de dommages liés à leur activité minière [n° 0220 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 422, 423) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi complétant le code minier [n° 0298 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 422, 423) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0229 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 422, 423) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la responsabilité des dommages liés à l'exploitation minière [n° 0235 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 422, 423) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0248 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0247 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 422, 423) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)]** - (11 février 1999) - **Discussion générale** (p. 912, 913) : instauration d'un service minimum. Transports publics. Nécessité de développer le dialogue social au sein de la SNCF. Intervention législative. Exemples d'Air France, d'EDF, de La Poste et de la RATP. Programme réduit de circulation de la SNCF. Réseau d'Ile-de-France et Sud-Est de la SNCF. Opposition des syndicats. Remise en cause du droit de grève. Article premier relatif à l'amélioration du dialogue social. Durée du préavis de grève. Le groupe socialiste votera contre ce texte - **Après l'art. 2** (p. 926) : le groupe socialiste votera contre l'amendement n° 2 de M. Jean Chérioux (institution d'un vote au scrutin secret sur toute décision relative au déclenchement ou à la poursuite d'une grève).

- **Projet de loi créant le Conseil national des communes "Compagnon de la Libération" [n° 0142 (98-99)]** - (3 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1251, 1252) : nécessité d'assurer la pérennité de cet ordre. Rappel historique. Devoir de mémoire. Création et missions du Conseil national des communes "Compagnon de la Libération". Période transitoire. Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Art. 7 (l'obligation de centralisation des fonds collectés sur le livret A)** (p. 2762) : son amendement, soutenu par M. Roger Hesling, n° 133 : maintien du régime du libre emploi propre aux caisses d'épargne et de prévoyance d'Alsace-Moselle ; retiré.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 20 (définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU)** (p. 3547) : avancée remarquable constituée par cet article. Octroi des prestations au choix du bénéficiaire : caisse d'assurance maladie ou organisme complémentaire. Interrogations relatives aux conséquences de ce système : situation différente selon le choix opéré. Question de la domiciliation des gens du voyage - **Art. 1er (précédemment réservé p. 3512) (création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis)** (p. 3587) : caractère primordial de cet article. Egalité du droit à la santé face à la maladie. Avancée de la politique sociale.

Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)] - (29 juin 1999) - **Art. 37 sexvicies (création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie)** (p. 4649, 4650) : son amendement n° 91 : maintien d'un régime particulier pour les départements d'Alsace et de Moselle ; adopté.

- **Proposition de loi relative à la substitution de l'expression "aux opérations effectuées en Afrique du Nord" par l'expression "à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc" [n° 0418 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4782, 4783) : reconnaissance indispensable de la guerre par respect pour une génération de Français et d'Algériens. Réponse par ce texte à une revendication des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord. Nécessaire harmonie entre le langage officiel et la réalité des faits. Bases d'une réconciliation entre la France et l'Algérie posées par ce texte. Avec les sénateurs du groupe socialiste, votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Art. 1er (nouvelle durée légale du travail)** (p. 5629) : nécessité de légiférer sur la réduction du temps de travail faute d'un syndicalisme fort. Expérience professionnelle dans la sidérurgie. Préservation des intérêts des entreprises. Création d'emplois. Votera cet article.

- **Propositions de loi [n° 494 (98-99)] et [n° 36 (1999-2000)] discutées conjointement relatives au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux assurés des professions agricoles et forestières [n° 0073 (1999-2000)]** - (24 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6259, 6260) : particularité du droit local propre à l'Alsace-Moselle. Disparités de traitement entre le régime général et le régime agricole. Article 5 de la loi du 14 avril 1998 : extension aux salariés du régime agricole des nouvelles dispositions du régime local. A titre transitoire, souhait formulé par les trois caisses de mutualité sociale agricole, d'une instance de gestion spécifique aux salariés agricoles. Nécessité d'une disposition législative pour déroger au principe de la loi du 14 avril 1998. Amendement de M. Joseph Ostermann voté par les deux assemblées. Annulation de ce dispositif par le Conseil constitutionnel. Impossibilité de l'intégrer dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000. Souhaite l'adoption de ce texte.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- Suite de la discussion - (1er décembre 1999) - **Avant l'art. 24 quinquies** (p. 6618, 6619) : intervient sur l'amendement n° I-158 de M. Jean-Luc Bécart (création d'une taxe spéciale sur les opérations portant sur les devises). Expression des opinions publiques au cours des manifestations de Seattle.

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - III - Ville

- (2 décembre 1999) (p. 6766, 6767) : action ambitieuse du Gouvernement. Programme de renouvellement urbain. Contrats de ville. Futur projet de loi "urbanisme, habitat, déplacements". Comité interministériel des villes et du développement social urbain. Renforcement de la présence des services publics. Logique de solidarité d'agglomération. Clubs de prévention. Rôle d'impulsion de la politique de la ville sur les collectivités locales. Propose un report possible des crédits destinés à financer des projets présentés par les associations, d'une année sur l'autre, ainsi que l'évaluation permanente des contrats de ville. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

Anciens combattants

- (11 décembre 1999) (p. 7400, 7401) : budget d'intervention. Restructuration du secrétariat d'Etat. Dispositions satisfaisantes : renforcement de l'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC ; politique de la mémoire ; relèvement du plafond de la rente mutualiste ; assouplissement des conditions d'attribution de la carte du combattant pour les anciens d'Algérie ; sort des grands invalides. Questions en suspens : difficultés d'application de l'allocation de remplacement pour l'emploi, ARPE ; extension du Titre de reconnaissance de la nation ; évolution du rapport constant ; psychotraumatismes de guerre ; attribution de la carte du combattant aux rappelés de la guerre d'Algérie. Son attachement au règlement du dossier concernant les incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes. Au nom du groupe socialiste, votera ce projet de budget - **Examen des crédits - Après l'art. 66** (p. 7417) : son amendement n° II-60 : engagement de l'Etat à indemniser les Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail - Nouvelle lecture [n° 0115 (1999-2000)] - (15 décembre 1999) - **Question préalable** (p. 7664) : le groupe socialiste votera contre la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable. Relance de la négociation collective. Recommandations de la Commission européenne. Nécessité du contrôle des créations et préservations d'emplois. Financement de la réduction du temps de travail. Répartition des fruits de la croissance.

PUECH (Jean), sénateur (Aveyron) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Bernard Seillier, portant diverses mesures d'amélioration du dispositif de prévention et de réparation des risques professionnels [n° 199 (98-99)]

Retirée le 11 mars 1999 (4 février 1999) - **Risques professionnels.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Mexique du 20 au 28 février 1999 [n° 309 (98-99)] (8 avril 1999) - **Amérique centrale.**

INTERVENTIONS

- Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1693, 1695) : hommage au travail des trois rapporteurs de la commission spéciale et de son président. Nécessité d'impliquer les acteurs locaux. Prise en compte des départements. Emergence des agglomérations. Ouverture de la politique de la ville aux conseils généraux. Complémentarité entre l'urbain, le périurbain et le rural. Mise en place des pays. Notion de collectivité chef de file. Proposition de créer un collège "maîtres d'ouvrages". Priorité à l'emploi dans les prochains contrats de plan. Renforcement de l'interdépartementalité. Schémas de services collectifs. Réforme des fonds structurels.

Q

QUEYRANNE (Jean-Jack), secrétaire d'Etat à l'outre-mer, auprès du ministère de l'intérieur.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 83 de M. François Trucy : **Sécurité civile** (*Etat de la flotte des Canadair*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 788).

n° 85 de M. Jean-Jacques Robert : **Sécurité civile** (*Crédits affectés au déminage*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 790).

n° 87 de M. Robert Laufoaulu : **Départements et territoires d'outre-mer** (*Endettement du service de santé à Wallis-et-Futuna*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 791).

n° 88 de M. Bernard Plasait : **Police (personnel de)** (*Recrutement de jeunes policiers*) (JO Débats du 5 février 1999) (p. 792).

n° 100 de M. André Vallet : **Sécurité civile** (*Gratuité des secours en montagne*) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1303).

n° 103 de M. James Bordas : **Sécurité civile** (*Comportements à risques en montagne et en mer*) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1305).

n° 108 de M. René-Pierre Signé : **Mort et décès** (*Chambres funéraires en milieu rural*) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1310).

n° 175 de M. Jean-Jacques Hyst : **Départements et territoires d'outre-mer** (*Devenir institutionnel de Mayotte*) (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3662).

n° 222 de Mme Dinah Derycke : **Départements et territoires d'outre-mer** (*Voyage du Premier ministre aux Antilles*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5715).

n° 249 de M. Jean-Paul Hugot : **Délinquance** (*Statistiques de la délinquance*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7700).

Questions orales sans débat :

n° 434 de M. Alain Gérard : **Catastrophes naturelles** (*Conséquences de la tempête abattue sur Loctudy le 20 décembre 1998*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 957).

n° 637 de M. Joseph Ostermann : **Sécurité civile** (*Elargissement des missions du fonds de garantie contre les accidents de la circulation*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7911).

n° 653 de M. Ivan Renar : **Presse** (*Concentrations dans la presse régionale*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7914).

n° 654 de Mme Josette Durrieu : **Sapeurs-pompiers** (*Financement des services départementaux d'incendie et de secours*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7912).

n° 657 de M. Jean-Claude Peyronnet : **Collectivités locales** (*Adhésions des collectivités locales à des associations*) (JO Débats du 22 décembre 1999) (p. 7913).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)]** - (3 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 145 (98-99)** (p. 638, 639) : accord de Nouméa. Statut de la Nouvelle-Calédonie. Identité kanake. Sénat coutumier. Accords de Matignon. Transferts de l'Etat. (p.640, 641) : régime d'assemblée. Notion de citoyenneté. Election du Gouvernement par le congrès. Lois du pays. Accession à la souveraineté. Attributions du haut-commissaire. (p.649) : avenir des relations de la Nouvelle-Calédonie avec Wallis-et-Futuna : définition d'une nouvelle charte. - **Art. 1er** (*communes, provinces et aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 650) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission - **Art. 2** (*institutions de la Nouvelle-Calédonie, haut-commissaire, représentation au Parlement et au Conseil économique et social de la République*) : s'oppose aux amendements de la commission n° 2 (suppression de la référence aux assemblées de province dans la liste des institutions de la Nouvelle-Calédonie) et n° 3 de coordination - **Après l'art. 2** (p. 651) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (provinces et communes de la Nouvelle-Calédonie : collectivités territoriales de la République) - **Art. 4** (*signes identitaires*) : s'oppose à l'amendement n° 234 de M. Simon Loueckhote (remplacement des mots "signes identitaires" par les mots "signes distinctifs") - **Art. 11** (*statut civil coutumier pour les jeunes majeurs*) (p. 652) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (possibilité reconnue au juge de rejeter la demande d'accès au statut civil coutumier pour préserver les intérêts de la parentèle) et, sur celui-ci, son sous-amendement n° 269 : respect des intérêts du conjoint du requérant ; adopté - **Art. 12** (*renonciation au statut civil de droit commun au profit du statut civil coutumier - renoncement au statut coutumier au profit du droit commun*) (p. 653) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la commission (regroupement des conditions de renonciation au statut civil coutumier ou au statut civil de droit commun, et renforcement du contrôle du juge) - **Après l'art. 12** : accepte l'amendement de conséquence n° 7 de la commission - **Art. 13** (*compétence de la juridiction civile de droit commun*) (p. 654) : accepte l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 15** (*consultation de l'autorité coutumière par le juge*) : accepte l'amendement de précision n° 9 de la commission - **Art. 17** (*les terres coutumières*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 10 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 235 de M. Simon Loueckhote (définition des limites des réserves coutumières par une loi du pays). Fixation par le cadastre des limites des terres de réserves - **Après l'art. 17** (p. 655) : accepte l'amendement de coordination n° 11 de la commission - **Titre Ier bis** (*de la justice en Nouvelle-Calédonie*) : accepte l'amendement de suppression n° 15 de la commission - **Art. 17 bis** (*généralisation de la présence d'assesseurs autres que coutumiers au sein de la juridiction de droit commun*) : accepte l'amendement de suppression n° 12 de la commission - **Art. 17 ter** (*désignation d'un assesseur au sein de la juridiction d'appel*) (p. 656) : accepte l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 17 quater** (*limitation à cinq ans de la durée des fonctions de magistrat en Nouvelle-Calédonie*) : accepte l'amendement de suppression n° 14 de la commission - **Art. 19** (*compétences de l'Etat*) (p. 657) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 16 (compétence de l'Etat en matière de liaisons maritimes entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole) et accepte le n° 17 de précision - **Art. 20** (*principe de spécialité législative*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de

suppression n° 18 de la commission - **Art. 21** (*compétences de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 658, 661) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 19 de précision, n° 20 (accès au travail des étrangers), n° 21 (suppression de la mention d'ordre institutionnel concernant la désignation du sénat coutumier et des conseils coutumiers), n° 23 de coordination, n° 25 (réglementation et exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation), n° 26 (suppression d'une mention inutile relative à l'incompétence de la Nouvelle-Calédonie en matière de réglementation des marchés publics et des délégations de service public de l'Etat) et s'oppose aux n° 22 (remplacement de "commerce extérieur" par "commerce intérieur et extérieur") et n° 24 (desserte maritime entre la Grande Terre et les autres points de la Nouvelle-Calédonie). Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement rédactionnel n° 237 de M. Simon Loueckhote ainsi qu'à l'amendement n° 239 du même auteur (compétence du territoire en matière de réglementation et de police). Son amendement n° 270 : remplacement du mot "substances" par le mot "matières" pour les exportations relevant de la compétence de l'Etat ; adopté - **Art. 23** (*protection du marché du travail local*) : accepte les amendements de la commission, n° 28 et n° 29 (dans les premier et deuxième alinéas, remplacement des mots "d'une certaine durée de résidence" par les mots "d'une durée suffisante de résidence"). (p. 662) : accepte l'amendement n° 30 de la commission (encadrement plus précis des mesures prises par les lois du pays pour l'accès à l'emploi local). Son amendement n° 271 : durée et modalités des mesures prises par les lois du pays pour l'accès à l'emploi local ; devenu sans objet - **Art. 25** (*entrée en vigueur des compétences transférées dans une seconde étape*) : accepte les amendements de la commission n° 31 (définition des transferts de compétences par une loi du pays et non par une simple délibération du congrès) et n° 32 (suppression de la référence superflue aux décrets en Conseil d'Etat pour préciser les modalités de ces transferts) - **Art. 26** (*transfert de compétences organisé par une loi organique ultérieure*) (p. 663) : accepte l'amendement n° 33 de la commission (possibilité pour le congrès d'adopter une résolution concernant des transferts ultérieurs de compétence) et s'oppose à l'amendement n° 240 de M. Simon Loueckhote (suppression de la possibilité pour le congrès d'un transfert ultérieur du contrôle de légalité des provinces, des communes et de leurs établissements publics) - **Art. 27** (*pouvoirs du gouvernement dans les domaines de compétence de l'Etat*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 34 de la commission - **Art. 28** (*pouvoirs du gouvernement dans le domaine de compétence de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 664) : accepte l'amendement rédactionnel n° 35 de la commission - **Art. 29** (*relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie*) (p. 664) : accepte l'amendement n° 36 de la commission (possibilité pour le président du gouvernement de se faire représenter dans les négociations au même titre que les présidents des assemblées de province) - **Art. 30** (*appartenance de la Nouvelle-Calédonie à des organisations internationales*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 37 de la commission - **Art. 31** (*représentation de la Nouvelle-Calédonie dans la zone Pacifique*) (p. 665) : accepte l'amendement de coordination n° 38 de la commission - **Art. 32** (*conventions de coopération décentralisée*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 39 de la commission - **Art. 35** (*jeux de hasard, casinos, cercles, loteries*) (p. 666) : accepte l'amendement n° 40 de la commission (répartition des compétences en matière de jeux de hasard) - **Art. 37** (*enseignement supérieur, recherche, enseignement secondaire*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission - **Art. 40** (*comité consultatif des mines*) (p. 667) : accepte les amendements de la commission n° 42 (composition du comité consultatif des mines), n° 43 (modalités de consultation par le congrès et par l'assemblée de province sur les projets de délibération relatifs aux hydrocarbures, nickel, chrome ou cobalt, et ne concernant pas des investissements directs étrangers) et n° 44 (obligation faite au comité consultatif des mines de rendre son avis dans un délai de trois mois). Sur l'amendement n° 43 précité de la commission, son sous-amendement n° 272 : exclusion de la procédure d'autorisation des investissements directs étrangers de la compétence du comité consultatif des mines ; adopté - **Art. 41** (*conseil des mines et procédure applicable aux*

décisions en matière minière) (p. 668) : accepte les amendements de la commission n° 45 et n° 46 rédactionnels, n° 47 (possibilité pour le haut-commissaire de demander une deuxième délibération ou de solliciter un avis de l'Etat même lors d'un avis défavorable du conseil des mines) et n° 48 (possibilité pour l'Etat d'émettre un avis en forme de contre-proposition) - **Art. 43** (*domaine de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 669) : s'oppose à l'amendement n° 241 de M. Simon Loueckhote (ensemble des cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources compris dans le domaine de la Nouvelle-Calédonie) - **Art. 45** (*compétences domaniales des provinces*) (p. 670) : accepte les amendements n° 242 de M. Simon Loueckhote (suppression de la référence aux compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière d'exploitation des ressources de la zone économique exclusive) et n° 49 de la commission (compétences de la province sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol, les eaux intérieures, les lacs et les lagons) - **Art. 46** (*délégation de compétences de la Nouvelle-Calédonie aux provinces ou aux communes*) : accepte les amendements n° 243 de M. Simon Loueckhote (gestion des eaux souterraines par les provinces) et n° 50 de la commission (remplacement du mot "territorial" par les mots "de la Nouvelle-Calédonie") - **Art. 47** (*création du comité des finances locales*) (p. 671) : son amendement n° 273 : consultation du comité des finances locales par le Gouvernement sur les projets de budget primitif et supplémentaire de la Nouvelle-Calédonie ; rejeté - **Art. 48** (*fonds intercommunaux de péréquation*) (p. 672, 673) : sur les amendements de M. Simon Loueckhote, invoque l'article 40 de la Constitution sur le n° 297 (obligation pour l'Etat d'effectuer une contribution au fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement, d'un niveau égal à celle versée par la Nouvelle-Calédonie), s'oppose au n° 288 (possibilité d'une dotation au titre du fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement et d'une aide de l'Etat dans le même domaine) et accepte le n° 296 (fonctionnement du fonds de développement des villes à partir du 1er janvier 2000). Son amendement n° 274 : nouvelles règles d'assiette et de taux des fonds intercommunaux de péréquation pour le fonctionnement et l'équipement des communes ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 298 de la commission (entrée en vigueur de ces dispositions à compter du 1er janvier 1999) - **Art. 52** (*société d'économie mixte et participation au capital de sociétés privées gérant un service public*) (p. 674) : s'oppose à l'amendement n° 244 de M. Simon Loueckhote (interventions de la Nouvelle-Calédonie et des provinces par la création de sociétés d'économie mixte pour des opérations concourant à leur développement économique). Son amendement n° 275 : possibilité de création de sociétés d'économie mixte au bénéfice des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ; adopté - **Art. 53** (*syndicats mixtes*) : accepte les amendements de la commission n° 51 (définition du syndicat mixte comme un établissement public comprenant au moins une collectivité territoriale ou un syndicat de communes), n° 52 rédactionnel et n° 53 de coordination - **Art. 54** (*compensation par l'Etat des charges correspondant aux compétences transférées à la Nouvelle-Calédonie et aux provinces*) (p. 675, 676) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 245 de M. Simon Loueckhote et accepte les amendements de la commission n° 54 (remplacement des mots "immédiatement avant le transfert" par les mots "à la date du transfert"), n° 55 (remplacement des mots "il est revalorisé, dès la première année," par les mots "il évolue chaque année"), n° 57 (précision relative à la dotation globale de compensation), n° 58 (création, en Nouvelle-Calédonie, d'une commission consultative d'évaluation des charges) et rédactionnels n° 56, n° 59 et n° 60 - **Art. 55** (*transfert de services de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie et aux provinces*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 61 de la commission - **Après l'art. 56** (p. 677) : accepte l'amendement n° 62 de la commission (détachement avec intégration éventuelle, des fonctionnaires du territoire vers la fonction publique de l'Etat) - **Art. 56 bis** (*mise à disposition d'agents de l'Etat*) (p. 678) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 63 rédactionnel, n° 65 de précision, et n° 66 (choix pour les fonctionnaires de l'Etat de conserver leur statut même en situation de mise à disposition dans un service transféré), et

s'oppose au n° 64 (possibilité de consulter pour avis le président du gouvernement) - **Art. 56 ter** (*fonctionnaires territoriaux de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 679) : accepte les amendements de la commission n° 67 rédactionnel, n° 68 de coordination, et n° 69 de précision - **Après l'art. 56 ter** (p. 680) : son amendement n° 276 : titularisation des agents de l'Etat en poste au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 299 de la commission (octroi du même droit d'option que celui accordé aux fonctionnaires) - **Art. 59** (*règles applicables au président du congrès*) (p. 681) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 70 de la commission (extension de l'obligation de déposer une déclaration patrimoniale à l'ensemble des membres du congrès) - **Art. 60 et 61** (*régime des sessions ordinaires du congrès*) : accepte les amendements rédactionnels de la commission n° 71 et n° 72 - **Art. 65** (*délégation de pouvoir du président du congrès et ordonnancement des dépenses*) (p. 682) : accepte l'amendement n° 247 de M. Simon Loueckhote (compétence attribuée au président du congrès d'effectuer des dépenses d'investissement et de fonctionnement pour le congrès) - **Art. 66** (*conditions de validité des délibérations du congrès*) (p. 683) : accepte les amendements n° 248 de M. Simon Loueckhote (quorum exigé pour l'ouverture des séances du congrès), et n° 73 rédactionnel de la commission - **Art. 67** (*démission d'un membre du congrès*) : accepte les amendements de la commission n° 74 (déclaration de démission par le Conseil d'Etat) et n° 75 (interdiction faite à un membre du congrès démissionnaire d'être réélu avant l'expiration du délai d'un an) - **Art. 68** (*initiative des lois du pays et des délibérations*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 76 de la commission - **Après l'art. 69** (p. 684) : accepte l'amendement n° 77 de la commission (droit pour les membres du congrès d'exposer en séance des questions orales sur les affaires de la Nouvelle-Calédonie) - **Art. 73** (*mode de constitution et moyens de fonctionnement des groupes d'élus du congrès*) : accepte l'amendement de précision n° 300 de la commission - **Art. 74** (*désignation et compétences de la commission permanente*) (p. 685) : accepte les amendements de précision n° 78 et n° 79 de la commission - **Art. 75** (*fonctionnement de la commission permanente*) : accepte les amendements de la commission n° 80 (élection d'un vice-président par la commission permanente), n° 81 (limitation du champ d'initiative du haut-commissaire en matière d'ordre du jour de la commission permanente) et n° 82 (suppression du dernier alinéa de cet article prévoyant la publicité des débats de la commission permanente). Référence à la décision récente du Conseil constitutionnel concernant les conseils régionaux : confirmation du principe de libre administration des collectivités territoriales - **Art. 83** (*consultation du congrès sur les projets de loi autorisant la ratification de certains traités ou accords et certaines propositions d'actes communautaires*) (p. 687) : accepte l'amendement de précision n° 83 de la commission - **Art. 84** (*consultation du congrès sur les textes législatifs concernant la Nouvelle-Calédonie*) : accepte l'amendement de conséquence n° 84 de la commission - **Après l'art. 87** (p. 688) : accepte l'amendement n° 85 de la commission (possibilité pour le congrès de la Nouvelle-Calédonie de créer des commissions d'enquête) - **Art. 88** (*responsabilité du gouvernement devant le congrès*) : accepte l'amendement n° 86 de la commission (limitation relative aux motions de censure susceptibles d'être signées par un membre du congrès au cours d'une même session) - **Art. 91** (*règlement intérieur du congrès*) (p. 689) : accepte l'amendement de précision n° 87 de la commission - **Art. 92** (*domaine des lois du pays*) (p. 689, 690) : accepte les amendements de la commission n° 88 (inscription dans le domaine des lois du pays de la possibilité de modifier le nom de la Nouvelle-Calédonie), n° 89 (règles relatives à l'accès au travail des étrangers) et n° 90 (définition par une loi du pays des compétences transférées et de l'échéancier des transferts) et s'oppose à l'amendement n° 250 de M. Simon Loueckhote (insertion des limites des réserves dans le domaine des lois du pays) - **Art. 93** (*avis préalable du tribunal administratif sur les projets et propositions de loi du pays*) (p. 690) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 251 de M. Simon Loueckhote (consultation du tribunal administratif sur les lois du pays) et accepte l'amendement de précision n° 91 de la commission. Préférence de l'Assemblée nationale

pour un avis du Conseil d'Etat - **Art. 94** (*adoption des lois du pays*) (p. 691) : accepte l'amendement de précision n° 92 de la commission - **Art. 95** (*nouvelle délibération*) : s'oppose à l'amendement n° 252 de M. Simon Loueckhote (extension au président du sénat coutumier de la faculté de demander une nouvelle délibération du congrès pour les lois du pays relatives aux affaires coutumières) et accepte l'amendement n° 93 de la commission (demande de nouvelle délibération du congrès sur une loi du pays sans les limitations relatives à la durée des sessions) - **Art. 96** (*saisine du Conseil constitutionnel*) (p. 692) : son amendement n° 277 : nécessité d'une deuxième délibération du congrès pour soumettre les lois du pays au Conseil constitutionnel ; adopté. Respect des principes fondamentaux du droit ainsi que de la Constitution. Assimilation de la deuxième délibération à une deuxième lecture - **Art. 98** (*promulgation des lois du pays*) (p. 693) : accepte l'amendement rédactionnel n° 95 de la commission - **Art. 99** (*nature juridique des lois du pays*) (p. 694) : s'oppose à l'amendement n° 289 de M. Simon Loueckhote (suppression de la possibilité pour le Conseil d'Etat de se prononcer au cours d'une procédure contentieuse sur la nature juridique d'une disposition prise par une loi du pays). Maintien de la procédure de déclassement d'une loi du pays intervenue en dehors de son domaine - **Art. 102** (*élection du gouvernement au scrutin de liste à la proportionnelle*) (p. 695) : accepte les amendements de la commission n° 96 (élection des membres du gouvernement au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne), de précision n° 97, n° 98 (listes électorales comprenant un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir augmenté de trois), n° 99 (remise des listes électorales au président du congrès au plus tard cinq jours avant le scrutin) et n° 100 (procédure de contrôle de l'éligibilité des candidats aux fonctions de membre du gouvernement avant le déroulement du scrutin) - **Art. 103** (*inéligibilité ou incapacité d'un membre du gouvernement après son élection*) : accepte les amendements de la commission n° 101 (remplacement des mots "la durée de son mandat" par les mots "la durée d'exercice de ses fonctions") et n° 102 rédactionnel - **Art. 104** (*incompatibilités et droit d'option*) (p. 696) : accepte les amendements de la commission n° 103 (règles d'incompatibilité applicables au président et aux membres du gouvernement), n° 104 (en cas d'incompatibilité au moment de son élection, le président ou le membre du gouvernement déclare son option au haut-commissaire dans le mois suivant), rédactionnel n° 105, et n° 106 (pour l'application du dispositif du cumul des fonctions et mandats électifs, assimilation des fonctions de président du gouvernement à celles de président de conseil général) - **Art. 107** (*élection du président et du vice-président du gouvernement*) (p. 697) : accepte l'amendement n° 107 de la commission (élection du président et du vice-président de gouvernement à la majorité des membres du gouvernement) - **Avant l'art. 110** : accepte l'amendement n° 108 de la commission (incompatibilité entre les fonctions gouvernementales et un mandat électif) - **Art. 110** (*reprise du siège au congrès ou à une assemblée de province*) : accepte les amendements de la commission n° 109 (départ automatique du congrès ou de l'assemblée pour tout membre ayant été élu au gouvernement) et n° 110 (dans l'assemblée de province, remplacement suivant l'ordre d'élection des membres élus au gouvernement) - **Art. 112** (*remplacement d'un membre du gouvernement*) (p. 698) : s'oppose à l'amendement n° 253 de M. Simon Loueckhote (suppression de la référence à la continuité de l'exercice des fonctions gouvernementales et à l'expédition des affaires courantes en cas de démission du gouvernement) - **Art. 115** (*secret des réunions*) : accepte les amendements de la commission n° 111 rédactionnel et n° 112 (établissement d'un communiqué à la suite des réunions du gouvernement) - **Art. 116** (*indemnités - dotation spécifique allouée au gouvernement*) (p. 699) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 254 de M. Simon Loueckhote (fixation par le congrès du montant de l'indemnité perçue mensuellement par les membres du gouvernement) et accepte l'amendement de précision n° 113 de la commission - **Avant l'art. 117** : accepte l'amendement n° 114 de la commission (préparation et exécution des délibérations du congrès par le gouvernement avec possibilité de prendre les arrêtés réglementaires nécessaires, sur habilitation du congrès) -

Art. 117 (*compétences du gouvernement*) (p. 700) : accepte les amendements de coordination, n° 115 et n° 116 de la commission - **Art. 118** (*pouvoir réglementaire du gouvernement pour l'exécution des actes du congrès*) : accepte l'amendement de suppression n° 117 de la commission - **Art. 119** (*décisions collégiales et solidaires du gouvernement*) (p. 701) : accepte les amendements de la commission n° 118 (précision relative à la nature des textes soumis par le gouvernement au congrès) et n° 119 (suppression de la mention redondante concernant les arrêtés du gouvernement) - **Art. 121** (*délégations aux membres du gouvernement*) : accepte les amendements de la commission, rédactionnel n° 120, n° 121 (à leur demande, possibilité pour les membres du gouvernement d'être entendus par le congrès et sa commission permanente) et de précision n° 122 - **Art. 123** (*pouvoir de nomination*) (p. 702) : accepte l'amendement n° 123 de la commission (suppression et transfert à l'article 125 de l'alinéa relatif aux nominations aux emplois publics par le président du gouvernement) - **Art. 124** (*consultation du gouvernement*) : accepte les amendements de la commission, rédactionnel n° 124, et n° 125 (possibilité pour le gouvernement d'émettre des vœux sur des questions relevant de la compétence de l'Etat) - **Art. 125** (*compétences du président du gouvernement*) (p. 703) : accepte les amendements de la commission n° 126 (droit du président du gouvernement d'intenter des actions et de défendre devant les juridictions), de coordination n° 127 et n° 129 ; et n° 128 (charge du président du gouvernement d'ordonner les dépenses et de prescrire l'exécution des recettes de la Nouvelle-Calédonie) - **Art. 127** (*rapports présentés au congrès par le président du gouvernement*) (p. 704) : accepte l'amendement rédactionnel n° 130 de la commission - **Art. 128** (*composition et mode de désignation du sénat coutumier*) : s'oppose à l'amendement n° 131 de la commission (contrôle par le Conseil constitutionnel de la loi du pays définissant les modalités de l'élection et le collège électoral du sénat coutumier à partir de 2005) - **Art. 129** (*durée du mandat du sénat coutumier*) : accepte les amendements de la commission, rédactionnels n° 132, n° 133, et n° 134 (pérennisation du décalage temporel entre l'échéance de renouvellement du sénat coutumier et celle des élections des assemblées de province et du congrès) - **Art. 133** (*avis sur certaines lois du pays*) (p. 705) : accepte l'amendement n° 255 de M. Simon Loueckhote (insertion des projets ou propositions de loi du pays relatifs aux baux concernant les terres coutumières dans ceux transmis par le président du congrès au sénat coutumier) - **Art. 135** (*consultation des conseils coutumiers par le sénat coutumier*) (p. 706) : accepte l'amendement de précision n° 135 de la commission - **Art. 136** (*initiative des propositions intéressant l'identité kanake*) : accepte l'amendement n° 136 de la commission (faculté pour le sénat coutumier de saisir une assemblée de province de toute question intéressant l'identité kanake) - **Art. 138** (*moyens du sénat coutumier*) : accepte l'amendement de précision n° 137 de la commission - **Art. 139** (*règlement intérieur du sénat coutumier*) : accepte l'amendement de précision n° 138 de la commission - **Art. 140** (*principes et mode de désignation des conseils coutumiers*) (p. 707) : accepte l'amendement de coordination n° 139 de la commission - **Art. 142** (*indemnités et dotation des conseils coutumiers*) : accepte l'amendement de précision n° 140 de la commission - **Art. 143** (*règlement intérieur des conseils coutumiers*) : accepte l'amendement de précision n° 141 de la commission. Son amendement n° 278 : élaboration du règlement intérieur de chaque conseil coutumier par le sénat coutumier ; rejeté - **Art. 144** (*composition du Conseil économique et social*) (p. 708) : accepte l'amendement n° 265 de M. Guy Allouche (désignation de neuf personnalités représentatives de la Nouvelle-Calédonie, après avis des présidents des assemblées de province) - **Art. 145** (*durée du mandat, renouvellement et montant des indemnités des membres du Conseil économique et social*) (p. 709) : accepte l'amendement n° 142 de la commission (incompatibilité des fonctions de membre du Conseil économique et social avec le mandat de député, de sénateur, de membre d'une assemblée de province, ou avec les fonctions de membre du gouvernement ou de maire). Sur celui-ci, son sous-amendement n° 279 : incompatibilité avec le mandat de représentant au Parlement européen ; adopté - **Art. 146**

(*consultation du Conseil économique et social*) : s'oppose à l'amendement n° 290 de M. Simon Loueckhote (maintien du caractère facultatif de la consultation du Conseil économique et social sur tous les projets à caractère économique, social et culturel), et accepte l'amendement n° 143 de la commission (délai d'urgence pour la consultation pour avis du Conseil économique et social) - **Art. 147** (*dotation de fonctionnement du Conseil économique et social*) (p. 710) : accepte l'amendement de précision n° 144 de la commission - **Art. 148** (*nature des provinces*) : accepte l'amendement de suppression n° 145 de la commission - **Après l'art. 149** : accepte l'amendement n° 146 de la commission (transposition aux provinces des procédures relatives aux délégations de service public) - **Art. 153** (*séances de l'assemblée de province et délégations de vote*) (p. 711, 712) : accepte les amendements de la commission n° 147 (séance tenue à l'initiative du président), n° 148 (réduction de la moitié au tiers du nombre des membres de l'assemblée de province admis à demander la tenue d'une séance) et n° 149 rédactionnel - **Art. 154** (*régime indemnitaire des élus de l'assemblée de province*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 257 de M. Simon Loueckhote (faculté pour les assemblées de province de fixer la rémunération de leurs élus en conformité avec les règles de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie) - **Après l'art. 155** (p. 713) : accepte les amendements de la commission n° 150 (démission d'un membre d'une assemblée de province) et n° 151 (information des membres des assemblées de province) - **Art. 156** (*règlement intérieur de l'assemblée de province*) : accepte les amendements de la commission n° 152 rédactionnel, et n° 153 (publication du règlement de chaque assemblée de province au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie) - **Art. 157** (*délégations au bureau*) (p. 714) : accepte l'amendement n° 154 de la commission (application aux décisions prises par le bureau sur délégation de l'assemblée de province de conditions d'adoption identiques à celles des délibérations votées par l'assemblée elle-même) - **Art. 158** (*ordre du jour de l'assemblée de province*) : accepte les amendements n° 258 de M. Simon Loueckhote (à la demande de la moitié au moins des membres de l'assemblée de province, inscription des propositions de délibération de plein droit à l'ordre du jour) et n° 155, rédactionnel, de la commission - **Art. 160** (*audition du haut-commissaire - procès-verbal*) (p. 715) : accepte l'amendement n° 156 de la commission (établissement d'un procès-verbal des séances des assemblées de province, signé par le président) - **Art. 161** (*dissolution*) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 157 (consultation du seul président de l'assemblée de province concernée en cas de dissolution) et n° 158 de coordination - **Art. 162** (*attributions du président de l'assemblée de province*) (p. 716) : accepte l'amendement rédactionnel n° 159 de la commission - **Art. 165** (*documents annuels transmis par le président à l'assemblée de province*) : accepte l'amendement n° 266 de M. Guy Allouche (communication par le président de l'assemblée de province d'un rapport sur l'activité des services publics avec gestion déléguée).

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0145 (98-99)]** - (3 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 146 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 146 (98-99) (p. 638, 641 ; 649).

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 février 1999) - **Art. 166** (*remplacement du bureau ou d'un vice-président de l'assemblée de province*) (p. 726, 727) : accepte les amendements de la commission n° 160 de précision et n° 161 de coordination et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 259 de M. Simon Loueckhote (extension de l'intervention du doyen d'âge au cas de la vacance des sièges du bureau) - **Art. 170** (*fixation du montant des dotations versées aux provinces*) (p. 728, 729) : accepte l'amendement n° 267 de M. Guy Allouche (adoption à la majorité des trois cinquièmes de la répartition de la dotation de fonctionnement et de la dotation d'équipement versées aux provinces par la Nouvelle-Calédonie) et s'oppose à l'amendement n° 291 de M. Simon Loueckhote (introduction de la notion d'entretien et individualisation par province de la dotation de

construction et d'équipement des collèges) - **Art. 171** (*réglementation des garanties d'emprunts et des cautionnements accordés par les provinces*) : accepte l'amendement n° 162 de la commission (nouvelle rédaction pour transposer aux provinces les dispositions du code général des collectivités territoriales applicables aux départements en matière de garanties d'emprunts et de cautionnement) - **Art. 173** (*vote du budget de la province - motion de renvoi*) (p. 730, 731) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 163 de la commission. Nécessité d'une solution pour sortir d'un blocage entre un président minoritaire et une assemblée lors du vote du budget - **Art. 174** (*effectif des assemblées de province*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 164 de la commission - **Art. 175** (*durée du mandat des membres du congrès et des assemblées de province*) : accepte l'amendement n° 165 de la commission (à l'exception du cas de la dissolution, terme du mandat de membre des assemblées de province le jour de la première réunion des assemblées nouvellement élues) - **Art. 177** (*restriction du corps électoral pour les élections provinciales et au congrès*) (p. 732) : accepte l'amendement rédactionnel n° 166 de la commission - **Art. 178** (*établissement de la liste électorale spéciale à l'élection du congrès et des assemblées de province*) (p. 733, 736) : ses amendements n° 280 : obligation d'informer l'électeur, d'une radiation, d'un refus d'inscription ou d'une contestation de son inscription ; n° 281 : régime de validité de la liste électorale spéciale et du tableau annexe ; n° 282 : établissement de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province, le 30 avril de chaque année - réception des demandes d'inscription sur la liste électorale au plus tard dix jours avant la date du scrutin ; et n° 284 : définition du rôle de l'institut territorial de la statistique et des études économiques, concernant le fichier général des électeurs inscrits ; adoptés. Sur l'amendement n° 171 de précision de la commission, son sous-amendement n° 283 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 260 de M. Simon Loueckhote (suppression de l'obligation pour les citoyens de Nouvelle-Calédonie de déposer une demande d'inscription sur la liste électorale spéciale). Accepte les amendements de la commission n° 167 (possibilité pour toutes les personnes remplissant les conditions définies à l'article 177 précité, de demander leur inscription sur la liste électorale spéciale), n° 168 de coordination, n° 170 rédactionnel et n° 171 de précision - **Art. 181** (*composition des listes et attribution des sièges pour les élections des membres du congrès et des assemblées de province*) (p. 737) : accepte l'amendement n° 261 de M. Simon Loueckhote (clarification des règles concernant la répartition des sièges entre les listes) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 172 de la commission (en cas d'égalité de suffrages, élection du candidat le plus âgé). Attribution des sièges de membres du congrès d'après l'ordre de présentation sur chaque liste - **Art. 182** (*vacances de sièges au sein du congrès et des assemblées de province*) (p. 738) : accepte les amendements de la commission, de précision n° 173 à n° 175, rédactionnels n° 177 et n° 179, ainsi que les amendements n° 176 (extension du mécanisme de l'élection partielle à l'ensemble des cas de vacance) et n° 178 (suppression des mots "du fait de vacances simultanées") - **Art. 183** (*conditions d'éligibilité aux assemblées de province et au congrès*) (p. 739) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 180 (maintien de l'âge d'éligibilité à vingt et un ans) et accepte le n° 181 (inscription sur la liste électorale spéciale des députés et du sénateur élus en Nouvelle-Calédonie, éligibles aux assemblées de province et au congrès) - **Art. 184** (*inélégibilités des membres du congrès et des assemblées de province*) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 182 de coordination, les n° 183 et n° 184 rédactionnels, et s'oppose au n° 185 (extension de l'inéligibilité aux responsables des services de la Nouvelle-Calédonie et des provinces). En cas d'adoption de l'amendement n° 185 précité, dépôt par le Gouvernement d'un amendement à l'article 219 pour prévoir des dispositions transitoires - **Art. 185** (*incompatibilités des membres des assemblées de province*) (p. 741) : accepte les amendements de la commission n° 186 rédactionnel et n° 187 de coordination - **Art. 187** (*organisation de la campagne audiovisuelle pour les élections aux assemblées de province*) : accepte

l'amendement de suppression n° 188 de la commission - **Art. 189** (*contentieux des élections au congrès et aux assemblées de province*) (p. 742) : accepte l'amendement de précision n° 189 de la commission - **Art. 193** (*conventions de mise à disposition de services, d'agents et de biens*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 190 de la commission - **Art. 194** (*concours d'établissements publics nationaux*) (p. 743) : accepte l'amendement rédactionnel n° 191 de la commission - **Art. 195** (*contrôle de la légalité des actes des institutions et autorités de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 744, 745) : accepte les amendements de la commission, de coordination n° 192 et n° 193 ; de rectification d'une erreur matérielle n° 194 et n° 197 ; et rédactionnels n° 195, n° 196, n° 198 à n° 201 - **Art. 196** (*saisine pour avis du Conseil d'Etat*) (p. 746) : accepte les amendements rédactionnels n° 202 et n° 203 de la commission - **Art. 197** (*saisine pour avis du tribunal administratif ou du Conseil d'Etat*) : accepte l'amendement n° 204 de la commission (saisine du tribunal administratif de Nouméa sur des questions techniques - saisine du Conseil d'Etat en matière de répartition des compétences) - **Avant l'art. 198** (p. 747) : accepte l'amendement n° 205 de la commission (institution de deux chambres territoriales des comptes distinctes pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française) - **Art. 198** (*soumission des comptes au contrôle de la chambre territoriale des comptes*) : accepte les amendements de précision n° 206 et n° 207 de la commission - **Art. 198 bis** (*rapport annuel de la chambre territoriale des comptes*) (p. 748) : accepte l'amendement de suppression n° 208 de la commission. Inutilité d'un rapport public de la chambre territoriale des comptes spécifique à la Nouvelle-Calédonie. Information du public par les lettres d'observations de la chambre territoriale des comptes - **Art. 198 ter** (*rapport sur les comptes de gestion du comptable de la Nouvelle-Calédonie*) : accepte l'amendement de suppression n° 209 de la commission - **Art. 199** (*contrôle par la chambre territoriale des comptes, des marchés publics et des délégations de service public*) (p. 749) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 210 (insertion de ce dispositif dans une section distincte du code des juridictions financières), n° 212 rédactionnel ; et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 211 (insertion du mot "territoriale" après les mots "à la collectivité") - **Art. 200** (*budgets de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et de leurs établissements publics*) : accepte l'amendement de suppression n° 213 de la commission - **Après l'art. 201** (p. 750) : accepte l'amendement n° 214 de la commission (création d'un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie). Application souhaitable de cette disposition au contrat de développement signé en l'an 2000 - **Art. 203** (*création d'un comité consultatif de l'environnement*) : accepte l'amendement n° 268 de M. Guy Allouche (ajout de représentants des provinces et des communes à la composition initiale de ce comité consultatif) - **Art. 205** (*développement culturel de la Nouvelle-Calédonie et patrimoine culturel kanak*) (p. 751) : s'oppose à l'amendement n° 262 de M. Simon Loueckhote (accord particulier conclu entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie sur le patrimoine culturel de l'ensemble des gens composant la communauté calédonienne). Dispositif éloigné de l'accord de Nouméa, reliant fortement le patrimoine culturel de la Nouvelle-Calédonie à l'identité kanake - **Art. 206** (*convocation à la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté*) : s'oppose à l'amendement n° 263 de M. Simon Loueckhote (référence au troisième alinéa de l'article 53 de la Constitution, relatif au consentement des populations intéressées par une cession, un échange ou une adjonction de territoire). Application des dispositions de l'article 77 de la Constitution relatif à la Nouvelle-Calédonie - **Art. 207** (*organisation et calendrier des consultations sur l'accession à la pleine souveraineté*) (p. 752) : accepte les amendements de la commission n° 215 (non-interférence entre la campagne relative à la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté et celle précédant un renouvellement général du congrès), n° 216 (date de consultation fixée par le congrès à un moment quelconque du mandat commençant en 2014 avec délibération à cet effet avant l'expiration de la quatrième année), n° 217 (prise en considération de la majorité des suffrages exprimés, non de la majorité des votants, pour le résultat de cette consultation), n° 218

(impossibilité d'une deuxième consultation pendant les six mois précédant le renouvellement général du congrès) et n° 219 (prise en compte de la majorité des suffrages exprimés, non de la majorité des votants pour le résultat d'une deuxième consultation) - **Art. 208** (*restriction du corps électoral pour les consultations sur l'accession à la pleine souveraineté*) (p. 753) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 293 de M. Simon Loueckhote (suppression de la condition "pendant une durée suffisante" relative aux activités des électeurs en Nouvelle-Calédonie) et accepte l'amendement n° 220 de la commission (précision concernant le délai relatif à la condition de domicile). Consultation sur l'accession à la pleine souveraineté au plus tard le 31 décembre 2014 au terme du troisième mandat du congrès - **Art. 209** (*liste électorale - commission de contrôle - campagne audiovisuelle*) (p. 754) : accepte les amendements de la commission n° 221 (référence au titre V du présent projet de loi organique prévoyant les adaptations nécessaires pour les élections au congrès et aux assemblées de province - suppression du renvoi à un décret pour les adaptations nécessaires de la partie législative du code électoral) et rédactionnel n° 222 - **Art. 213** (*succession des droits et obligations entre la Nouvelle-Calédonie, territoire d'outre-mer, et la Nouvelle-Calédonie, collectivité sui generis*) (p. 755) : s'oppose à l'amendement n° 294 de M. Simon Loueckhote (suppression des procédures de succession pour les trois provinces). Utilité juridique de la succession pour les trois provinces. - **Après l'art. 213 bis** (p. 756) : accepte l'amendement n° 295 de M. Robert Laufoaulu (conclusion d'un accord particulier précisant les relations de la Nouvelle-Calédonie avec le territoire des îles Wallis-et-Futuna). Complémentarité entre le territoire de Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie - **Art. 214** (*modifications du code des juridictions financières*) (p. 757) : accepte l'amendement n° 223 de la commission (insertion du président du gouvernement et du président du congrès parmi les ordonnateurs susceptibles de prendre une décision de réquisition du comptable) - **Art. 215** (*jeux de hasard*) : accepte l'amendement de suppression n° 224 de la commission - **Art. 216** (*détachement et intégration des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie*) : accepte l'amendement de suppression n° 225 de la commission - **Après l'art. 216** (p. 759) : accepte les amendements de la commission n° 226 (actualisation des dispositions législatives relatives à la composition du Conseil économique et social), n° 227 (modification de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel) et n° 228 (représentation de la Nouvelle-Calédonie à l'Assemblée nationale et au Sénat) - **Art. 217** (*coordination et dispositions transitoires*) : accepte l'amendement n° 229 de la commission (nouvelle rédaction) - **Art. 218** (*extension aux membres du gouvernement et des assemblées de province des garanties applicables aux membres du congrès*) : s'oppose à l'amendement n° 264 de M. Simon Loueckhote (référence à la loi du 10 août 1871 sur la faculté actuelle des fonctionnaires exerçant un mandat électif à être placés en position de détachement) - **Art. 219** (*calendrier de la mise en place des institutions de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 760) : son amendement n° 285 : raccourcissement des délais concernant l'établissement des listes électorales pour l'élection du congrès et des assemblées de province ; adopté - **Art. 220** (*abrogations*) (p. 761) : accepte les amendements de coordination n° 230 et n° 231 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 763) : textes fondateurs : organisation des pouvoirs en Nouvelle-Calédonie. Voeux de réussite adressés au peuple calédonien. Organisation d'élections le plus rapidement possible après la promulgation de la présente loi.

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0145 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 février 1999) - **Art. 1er** (*compétences du haut-commissaire de la République*) (p. 764) : accepte l'amendement de précision n° 1 de la commission - **Art. 3** (*moyens juridiques à la disposition de l'Etat pour le développement économique*) (p. 765) : sur les amendements de la commission, accepte les rédactionnels n° 2 et n° 4, n° 5 (suppression du paragraphe V comportant des dispositions relatives au schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, transférées dans le

projet de loi organique) ; et s'oppose au n° 3 (concours de l'Etat sous forme de dotations en capital) - **Avant l'art. 4** (p. 766) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (valeur législative conférée au code des communes de la Nouvelle-Calédonie) - **Art. 4** (*extension des compétences des communes en matière d'urbanisme*) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (insertion dans le code des communes de la Nouvelle-Calédonie des dispositions concernant les pouvoirs des maires en matière d'urbanisme) - **Art. 5** (*droits de préemption de la commune*) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (renumérotation des dispositions de cet article) - **Art. 6** (*vente ou location de terrains communaux à des entreprises*) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (insertion de dispositions de cet article dans le code des communes de la Nouvelle-Calédonie) - **Art. 7** (*sociétés d'économie mixte*) (p. 770) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (nouvelle rédaction) ; sur celui-ci, son sous-amendement rédactionnel n° 37 ; adopté - **Art. 8** (*syndicats mixtes*) (p. 771) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (nouvelle rédaction) - **Après l'art. 8** (p. 772) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (contrôle de légalité des actes des communes) et s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Simon Loueckhote (possibilité pour la Nouvelle-Calédonie et les provinces de créer des groupements d'intérêt public) - **Art. 9** (*comptables des communes de la Nouvelle-Calédonie*) (p. 773) : accepte l'amendement rédactionnel n° 13 de la commission - **Art. 10** (*jugement des comptes et examen de la gestion*) : accepte l'amendement de coordination n° 14 de la commission - **Art. 11** (*fonctionnement du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie*) (p. 774) : accepte l'amendement de coordination n° 15 de la commission. Son amendement n° 34 : adaptation à la Nouvelle-Calédonie des dispositions du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel relatives à la répression des contraventions de grande voirie ; adopté - **Art. 12** (*déclaration de candidature pour les élections au congrès et aux assemblées de province*) (p. 775) : accepte les amendements de la commission, de précision n° 16 et n° 17 (transposition à la Nouvelle-Calédonie du droit commun applicable aux élections régionales en métropole) - **Art. 13** (*enregistrement de la déclaration de candidature*) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (suppression de la disposition déclarant nuls les votes obtenus par une liste ou un candidat dont l'acte de déclaration de candidature n'est pas enregistré) - **Après l'art. 13** : accepte l'amendement n° 19 de la commission (retrait d'un candidat) - **Art. 14** (*contestation devant le tribunal administratif du refus d'enregistrement de la déclaration de candidature*) (p. 776) : accepte l'amendement rédactionnel n° 20 de la commission - **Après l'art. 14** : accepte les amendements de la commission n° 21 (durée légale de la campagne électorale) et n° 22 (commission de propagande) - **Art. 15** (*propagande audiovisuelle*) (p. 777) : accepte l'amendement rédactionnel n° 23 de la commission - **Art. 16** (*remboursement des dépenses de campagne électorale*) : accepte l'amendement n° 24 de la commission (rétablissement de la compétence réglementaire de l'Etat en matière de remboursement des dépenses électorales) - **Avant l'art. 18** : accepte l'amendement n° 25 de la commission (recensement général des votes) - **Art. 19** (*extension de dispositions du code électoral aux élections au congrès et aux assemblées de province*) : accepte les amendements de la commission, de coordination n° 26, de rectification n° 27 et de conséquence n° 28 - **Après l'art. 19** : accepte les amendements de la commission n° 29 (publication et diffusion de sondages d'opinion), n° 30 (financement des activités politiques) et n° 31 (adaptation à la Nouvelle-Calédonie de la loi n° 85-691 du 10 juillet 1985 relative à l'élection des députés et des sénateurs dans les territoires d'outre-mer) - **Après l'art. 22** (p. 781, 782) : son amendement n° 35 : extension à la Nouvelle-Calédonie des dispositions de la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile ainsi que certains articles de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relatifs aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ; adopté - **Avant l'art. 23** : accepte l'amendement n° 32 de la commission (modification de la loi relative aux loteries). Son amendement n° 36 : organisation de la campagne audiovisuelle pour l'élection du congrès et des assemblées de province ; adopté.

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0202 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 201 (98-99)** (p. 966, 967) : travaux positifs de la commission mixte paritaire. Nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie. Originalité de la construction juridique. Compétences du congrès pour l'accès à l'emploi des citoyens de la Nouvelle-Calédonie et des personnes justifiant d'une durée suffisante de résidence. Révision des liens entre la Nouvelle-Calédonie et l'Europe. Introduction d'une nouvelle norme juridique constituée par les lois du pays. Création de la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie. Dates prévues pour les prochaines élections de province et au congrès et pour la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté. Entrée de la Nouvelle-Calédonie au capital de deux sociétés à dominante publique : la société le Nickel et la société ERAMET. Respect de l'accord de Nouméa.

- **Projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0201 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 202 (98-99)** - Voir intervention sous la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire n° 202 (98-99) (p. 966, 967).

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 23 (conditions d'exercice des mandats des membres des conseils ou comités intercommunaux)** (p. 2317, 2318) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 93 de coordination, n° 94, n° 95 et n° 97 rédactionnels, et s'oppose au n° 96 rédactionnel - **Art. 24 (modifications statutaires)** (p. 2319, 2320) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 98 et n° 99, rédactionnels, ainsi que le n° 543 de coordination, et s'oppose au n° 100 (obligation de délibération du conseil municipal de chaque commune pour le transfert de compétences à l'EPCI). Son amendement de coordination n° 514 ; adopté. (p. 2321) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 101 et n° 102 de clarification, n° 103 de coordination, et s'oppose au n° 104 de coordination. (p. 2322) : son amendement de coordination n° 515 ; adopté. (p. 2323, 2325) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 366 de M. Robert Bret (suppression d'un alinéa de l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions de retrait d'un EPCI), ainsi que pour les amendements identiques n° 107 de la commission et n° 481 de M. Alain Vasselle (impossibilité pour une commune de se retirer de l'EPCI, si plus d'un tiers des conseillers municipaux des communes membres s'y opposent). Sur les amendements de la commission, accepte les n° 105 et n° 109 de clarification, le n° 111 de précision, les n° 106, n° 108, n° 110, n° 113 et n° 114 de coordination, et s'oppose au n° 112 de coordination - **Art. 25 (dispositions financières)** (p. 2326, 2327) : accepte les amendements de la commission n° 115, n° 116 de clarification, et n° 117 de coordination. Ses amendements n° 516 et n° 517 : conditions de reprise du patrimoine par les communes membres dans l'hypothèse de la dissolution d'un EPCI ; adoptés - **Art. 26 (démocratisation et transparence)** (p. 2328) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités). (p. 2331) : accepte les amendements rédactionnels de la commission n° 118 et n° 119. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 367 de M. Robert Bret (assouplissement des règles de consultation par le président d'un EPCI des maires des communes membres) - **Art. 27 (transformation)** (p. 2332, 2334) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 120 rédactionnel, n° 122 de coordination et s'oppose au n° 121 (approbation par une majorité qualifiée des conseils municipaux de la procédure de transformation d'un EPCI). S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 123 de la commission, n° 253 de M. Dominique Brayé et n° 368 de M. Robert Bret

(suppression de la procédure dérogatoire d'extension du périmètre d'un EPCI à l'occasion de sa transformation) - **Art. 28 (commission départementale de la coopération intercommunale)** (p. 2335, 2336) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 124 de coordination, les n° 125 et n° 126 rédactionnels, le n° 128 (possibilité dans certains cas de réunir cette commission en formation restreinte de huit membres) et s'oppose au n° 127 (renforcement du rôle de cette commission) - **Art. 29 (information et participation des habitants)** (p. 2337) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 129 rédactionnel, et s'oppose au n° 130 (suppression des dispositions instaurant la possibilité pour l'organe délibérant d'un EPCI de créer des comités consultatifs pour recueillir l'avis des usagers sur les affaires d'intérêt intercommunal). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 482 de M. Alain Vasselle (caractère facultatif pour les EPCI comprenant une commune d'au moins trois mille cinq cents habitants des dispositions créant une commission consultative) - **Art. 30 (dispositions diverses)** (p. 2340, 2341) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 131 de la commission. Sur les amendements de M. Yann Gaillard, accepte le n° 156 (extension des dispositions de cet article aux syndicats mixtes) et s'oppose au n° 157 (possibilité pour un EPCI de passer un marché public global). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 483 de M. Alain Vasselle (intégration du produit des taxes dans les recettes du budget annexe) - **Après l'art. 30** (p. 2342) : s'oppose à l'amendement n° 321 de M. Gérard Cornu (procédure de retrait d'une commune d'un EPCI avec consultation de la population) - **Art. 32 (affiliation des titulaires de mandats électoraux au régime général de la sécurité sociale)** (p. 2343) : accepte l'amendement n° 132 de la commission (réparation d'un oubli) - **Art. 32 bis (avis du conseil municipal sur la décision d'un établissement public de coopération intercommunale ne concernant qu'une seule commune membre)** : sur les amendements de la commission, accepte le n° 133 (allongement du délai imparti au conseil municipal pour rendre son avis) et s'oppose au n° 134 (en cas d'avis défavorable, obligation de prendre une décision à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'EPCI) - **Après l'art. 32 bis** (p. 2344) : accepte l'amendement n° 255 de M. René Trégouët (possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au moment de leur création, d'instituer avec les communes membres un dispositif conventionnel créant une péréquation financière dégressive), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 563 - **Art. 32 ter (exercice par les syndicats d'agglomération nouvelle de compétences supplémentaires en vue de leur transformation en communautés d'agglomération)** (p. 2345) : s'oppose à l'amendement n° 135 de la commission (délibération expresse pour l'approbation par les conseils municipaux des transferts de compétences aux syndicats d'agglomération nouvelle) - **Art. 32 quater (admission d'une commune dans un syndicat d'agglomération nouvelle)** : accepte l'amendement n° 136 de la commission (inventaire des services publics attachés aux équipements) - **Art. 34 (transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes)** (p. 2346, 2349) : s'oppose à l'amendement n° 339 de M. Jacques Pelletier (suppression de la possibilité offerte aux districts de se transformer en syndicats de communes). Services de lutte contre l'incendie et de secours. Son amendement n° 518 : allongement à un an après le renouvellement général des conseils municipaux, du délai de transformation des districts en communautés de communes, d'agglomération ou urbaines ; adopté. S'oppose aux amendements identiques de coordination n° 340 de M. Jacques Pelletier et n° 398 de M. Jean-Paul Emorine. (p. 2350) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 444 de M. Jean-Claude Peyronnet (élargissement des compétences des districts de plus de cinq cent mille habitants, à défaut d'un avis contraire des deux tiers du conseil de district ou des deux tiers des conseils municipaux des communes membres) - **Art. 35 (transformation des districts en communautés d'agglomération ou en communautés urbaines)** (p. 2351, 2352) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 137 de la commission (délibération expresse pour la transformation d'un district en communauté d'agglomération) et n° 445 de M. Jean-Claude Peyronnet

(possibilité pour les deux tiers des conseils municipaux des communes membres de s'opposer à cette transformation). Accepte l'amendement n° 322 de M. Dominique Braye (précision sur les compétences prévues pour les communautés d'agglomération et exercées par les districts au nom de leurs communes membres) - **Art. 38** (*coordination et abrogation*) (p. 2353) : accepte l'amendement de coordination n° 138 de la commission - **Art. 39** (*transformation des communautés de villes en communautés d'agglomération ou en communautés de communes*) (p. 2355, 2357) : s'oppose à l'amendement n° 323 de M. Jacques Legendre (possibilité pour les communautés de villes de se transformer également en communautés urbaines). Accepte les amendements identiques n° 139 de la commission, n° 369 de M. Robert Bret et n° 446 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression de la fusion de communautés d'agglomération présentant une continuité urbaine et dont l'une est issue de la transformation d'une communauté de villes). Son amendement de cohérence n° 519 ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 140 de la commission (suppression d'une disposition redondante relative à la transformation d'office d'une communauté de villes en communauté de communes) - **Art. 40** (*dispositions transitoires applicables aux communautés de villes*) (p. 2359) : accepte l'amendement rédactionnel n° 257 de M. Dominique Braye - **Section 3** (*dispositions diverses*) (p. 2360) : accepte l'amendement de suppression n° 159 de la commission - **Art. 41 bis** (*dérogation aux conditions de création d'une communauté d'agglomération pour les districts et communautés de villes se transformant*) : accepte l'amendement de suppression n° 158 de la commission - **Art. 41 ter** (*procédure de transformation des syndicats d'agglomération nouvelle et des communautés d'agglomération nouvelle*) (p. 2361) : s'oppose à l'amendement n° 141 de la commission (obligation d'une délibération et d'une approbation des conseils municipaux pour effectuer cette transformation) - **Art. 41 quater** (*extension de périmètre à l'occasion de la transformation d'un syndicat ou d'une communauté d'agglomération nouvelle*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 142 de la commission et n° 370 de M. Robert Bret - **Avant l'art. 42** (p. 2362) : s'oppose à l'amendement n° 460 de M. Philippe Arnaud (intervention du préfet auprès de l'autorité communale ou intercommunale afin d'attirer son attention sur un acte qui pourrait être entaché d'illegalité avant de saisir le tribunal administratif). Principes de la décentralisation. Conséquences de cet amendement - **Art. 42** (*conséquences patrimoniales du retrait de la compétence transférée à une collectivité, un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte*) (p. 2365) : accepte l'amendement n° 143 de la commission (nouvelle rédaction de cet article et insertion de ces dispositions dans la cinquième partie du code général des collectivités territoriales) - **Art. 43** (*gestion directe des services publics*) : accepte les amendements de précision n° 144 et n° 145 de la commission.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie [n° 0425 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5052, 5054) : définition du corps électoral en Nouvelle-Calédonie ; difficulté d'interprétation. Décision du Conseil constitutionnel. Inscription des électeurs sur un tableau annexe. Accord de Nouméa. Maintien des engagements de l'Etat. Autonomie de la Polynésie française : pays d'outre-mer. Transfert des compétences de l'Etat à la Polynésie française, à l'exception des compétences régaliennes. Future loi organique statutaire. Lois du pays. Citoyenneté polynésienne. Evolution de la Constitution française. (p. 5067, 5070) : précision apportée sur la composition du corps électoral amené à voter aux différentes élections en Nouvelle-Calédonie. Corps électoral restreint. Accord prévu entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Respect des compétences de la Polynésie française. Signature des conventions internationales par les autorités polynésiennes. Application de la réserve de la territorialité. Discussion prochaine au Parlement du projet de loi organique statutaire. Association de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie à l'Europe. Dispositions législatives à prévoir pour

les départements d'outre-mer. Invite les sénateurs à voter ce texte.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0424 (98-99)]** - (12 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5071, 5072) : prolongement de la précédente loi d'habilitation du 6 mars 1998. Autorisation de légiférer par ordonnances dans douze matières. Objectifs visés : concours financiers de l'Etat en faveur des communes de la Polynésie française et de l'établissement public de santé territorial de Mayotte ; modernisation et extension des droits sociaux des habitants des collectivités d'outre-mer ; création d'une agence de santé à Wallis-et-Futuna. Dispositif pour conforter l'état de droit et la sécurité juridique outre-mer. Agences d'insertion des départements d'outre-mer. Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM. Dépôt par le Gouvernement des ordonnances sur le bureau des assemblées. Respect des droits du Parlement. (p. 5075, 5076) : création d'une agence de santé à Wallis-et-Futuna. Tutelle parisienne. Modulation de la participation des usagers. Doublement du minimum vieillesse à Wallis-et-Futuna. Formation des personnels hospitaliers. Plan d'apurement de la dette relative aux évacuations sanitaires. Droit d'asile. Précisions sur le statut de l'IEDOM.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 256 (98-99)** (p. 5228, 5229) : reprise par l'Assemblée nationale du dispositif adopté en première lecture. Points d'accord sur les députés européens, l'exercice d'un seul mandat exécutif par un élu et la revalorisation de l'indemnité de fonction des maires. Divergences relatives au régime des incompatibilités professionnelles, au cumul d'un mandat parlementaire et d'un mandat de chef d'un exécutif local. (p. 5242, 5243) : place des structures intercommunales dans la réforme. Données chiffrées. Justification de l'exception française relative au cumul des mandats. Conséquences de la décentralisation. - **Art. 1er** (*incompatibilité entre un mandat de parlementaire national et le mandat de parlementaire européen - art. L.O. 137-1 du code électoral*) (p. 5246) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (interdiction pour le parlementaire national élu au Parlement européen de siéger à l'Assemblée nationale ou au Sénat pendant la durée du contentieux électoral) - **Art. 1er bis** (*incompatibilité du mandat parlementaire avec la fonction de membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France - art. L.O. 139 du code électoral*) (p. 5247) : sur l'amendement de suppression n° 2 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 1er ter** (*incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de juge des tribunaux de commerce - art. L.O. 140 du code électoral*) : sur l'amendement de suppression n° 3 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 2** (*incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral*) (p. 5251) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive) et sur ce dernier, aux sous-amendements n° 30 de M. Gérard Cornu, n° 37, n° 38 et n° 39 de M. Alain Vasselle et n° 36 de M. Jean-Claude Carle. S'oppose aux amendements de M. Gérard Cornu n° 29 (autorisation de cumul de mandats pour les maires des communes de moins de 3 500 habitants), de M. André Vallet n° 34 (interdiction de cumul avec toute autre fonction que celle de maire) et n° 35 (prise en compte de la fonction de président d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI, dans la règle du cumul) et de M. Gérard Delfau n° 31 (autorisation de cumul pour les maires de communes de moins de 20 000 habitants) et n° 32 (incompatibilité non applicable aux sénateurs) - **Après l'art. 2** (p. 5260) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de M. Gérard Delfau (extension des incompatibilités aux professeurs de l'enseignement supérieur) - **Art. 2 bis** (*incompatibilité du mandat parlementaire avec*

les fonctions de membre du cabinet du Président de la République ou d'un cabinet ministériel - art. L.O. 142-1 du code électoral) (p. 5261) : sur l'amendement de suppression n° 5 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 2 ter** (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre du directeur de la Banque centrale européenne et de membre de la Commission européenne - art. L.O. 143-1 du code électoral) (p. 5262) : sur l'amendement de suppression n° 6 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 2 quater** (missions confiées à un parlementaire - art. L.O. 144 du code électoral) : sur l'amendement de suppression n° 7 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 2 quinquies** (incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L.O. 145 du code électoral) : sur l'amendement de suppression n° 8 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 2 sexies** (incompatibilité du mandat parlementaire avec des fonctions de direction de sociétés ayant un objet financier et faisant publiquement appel à l'épargne - art. L.O. 146 du code électoral) (p. 5263) : sur l'amendement de suppression n° 9 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 2 septies** (interdiction pour un parlementaire d'exercer les droits attachés à la propriété de tout ou partie d'une société visée à l'article L.O. 146 du code électoral - art. L.O. 146 du code électoral) : sur l'amendement de suppression n° 10 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 2 octies** (interdiction pour un parlementaire d'exercer une fonction de direction ou de conseil dans une société énumérée à l'article L.O. 146 du code électoral - art. L.O. 147 du code électoral) : sur l'amendement de suppression n° 11 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 2 decies** (limitation pour les parlementaires du droit d'exercer la profession d'avocat - art. L.O. 149 du code électoral) (p. 5264) : sur l'amendement de suppression n° 12 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 3** (publication au Journal officiel des déclarations d'activité professionnelle et d'intérêt général - art. L.O. 151 du code électoral) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 13 de conséquence et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 14 (suppression de la publication au Journal officiel) - **Art. 4** (règlement des incompatibilités survenant postérieurement à l'élection du parlementaire - art. L.O. 151-1 du code électoral) (p. 5265) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (nouvelle rédaction) - **Art. 4 bis** (âge d'éligibilité des sénateurs - art. L.O. 296 du code électoral) : sur l'amendement de suppression n° 16 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 4 ter A** (âge d'éligibilité aux mandats et fonctions dans les collectivités d'outre-mer) : accepte l'amendement de suppression n° 17 de la commission - **Art. 6** (incompatibilités applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon - art. L.O. 328-2 du code électoral) (p. 5266) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (assimilation de la situation de conseiller général de Saint-Pierre-et-Miquelon au mandat de conseiller général d'un département) - **Art. 7** (incompatibilités applicables à Mayotte - art. L.O. 334-7-1 du code électoral) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 19 de la commission - **Art. 8** (assimilation du mandat de conseiller territorial de la Polynésie française au mandat de conseiller général - art. 6-1 de la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952) : accepte l'amendement de coordination n° 20 de la commission - **Art. 8 bis A** (incompatibilité entre un mandat de conseiller territorial de Polynésie française avec un mandat ou une fonction en dehors de ce territoire - art. 11-1 de la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952) (p. 5267) : accepte l'amendement rédactionnel de coordination n° 21 de la commission - **Art. 8 bis** (assimilation des fonctions de président ou de membre du Gouvernement de la Polynésie française avec les fonctions de président d'un conseil général - art. 13 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996) : accepte l'amendement de coordination n° 22 de la commission - **Art. 8 ter** (assimilation du mandat de membre de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna au mandat de conseiller général - art. 13-1-1 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 23 de la commission - **Art. 8 quater A** (incompatibilité entre un mandat de membre de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna avec un mandat ou une fonction en dehors

de ce territoire - art. 13-16 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961) (p. 5268) : accepte l'amendement de précision n° 24 de la commission - **Art. 8 quater** (incompatibilités applicables en Nouvelle-Calédonie - art. 196 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999) : accepte l'amendement de coordination n° 25 de la commission - **Art. 10** (dispositions transitoires) (p. 5269) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (nouvelle rédaction) - **Intitulé du projet de loi** : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (remplacement du terme "cumul" par "incompatibilité entre les mandats électoraux").

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)] - (19 octobre 1999) - Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 255 (98-99) - Voir intervention sous le projet de loi organique précité (p. 5228, 5229 ; 5242, 5243) - Art. 1er A** (fixation à 18 ans de l'âge d'éligibilité - art. L. 44 du code électoral) (p. 5270) : accepte l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 1er** (généralisation de la limitation à deux du nombre des mandats locaux exercés simultanément - art. L. 46-1 du code électoral) s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (nouvelle rédaction limitant à deux le nombre des mandats dont l'exercice simultané serait autorisé sans seuil de population, et préservant l'actuelle liberté de choix de l'élu en situation d'incompatibilité) - **Art. 2 bis** (incompatibilité entre un mandat local et une fonction de membre du bureau d'une chambre consulaire ou d'une chambre d'agriculture - art. L. 46-2 du code électoral) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 2 ter** (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité des conseillers généraux - art. L. 194 du code électoral) (p. 5271) : accepte l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 2 quater** (inélégibilité au conseil municipal des directeurs de cabinet du président du conseil général, du conseil régional ou du conseil exécutif de Corse - art. L. 231 du code électoral) : accepte l'amendement de suppression n° 5 de la commission - **Art. 2 quinquies** (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité des conseillers régionaux - art. L. 339 du code électoral) : accepte l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 3** (fixation à dix-huit ans de l'âge d'éligibilité du maire - fonctions incompatibles avec celles de maire - art. L. 2122-4 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales) (p. 5272) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (incompatibilité limitée aux fonctions de président d'un conseil régional ou président d'un conseil général). Cumul de la fonction de maire avec le mandat de représentant au Parlement européen - **Art. 3 bis A** (insaisissabilité d'une partie des indemnités de fonction des élus locaux - art. L. 1631 du code général des collectivités territoriales) (p. 5274) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (précision de la part saisissable des indemnités) - **Art. 3 bis** (interdiction de donner une délégation au conseiller municipal ayant démissionné de ses fonctions de maire pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales) (p. 5275) : sur l'amendement de suppression n° 9 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 3 quinquies** (suspension du contrat de travail des élus municipaux - art. L. 2123-9 du code général des collectivités territoriales) : s'oppose à l'amendement n° 53 de la commission (droit à la suspension du contrat de travail et à la protection sociale étendu à l'ensemble des maires et maires-adjoints) - **Art. 3 sexies** (revalorisation de l'indemnité maximale de fonction des maires - art. L. 2123-23, L. 2123-23-1 et L. 2511-34 du code général des collectivités territoriales) (p. 5276) : son amendement rédactionnel n° 58 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (application immédiate de la revalorisation proposée) - **Art. 4** (fonctions incompatibles avec celles de président de conseil général - art. L. 3122-3 du code général des collectivités territoriales) (p. 5277) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (incompatibilité limitée aux fonctions de président du conseil régional et de maire) - **Art. 4 bis** (interdiction de donner une délégation au conseiller général ayant démissionné de ses fonctions de président du conseil général pour se conformer à la

législation sur les incompatibilités - art. L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales) : sur l'amendement de suppression n° 12 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 5** (*fonctions incompatibles avec celles de président de conseil régional - art. L. 4133-3 du code général des collectivités territoriales*) (p. 5278) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (incompatibilité limitée aux fonctions de président d'un conseil général et de maire). Cumul du mandat de parlementaire européen avec une fonction de président de conseil régional - **Art. 5 bis** (*interdiction de donner une délégation au conseiller régional ayant démissionné de ses fonctions de président du conseil régional pour se conformer à la législation sur les incompatibilités - art. L. 4231-3 du code général des collectivités territoriales*) : sur l'amendement de suppression n° 14 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 7 A** (*âge d'éligibilité des ressortissants de l'Union européenne pour l'élection des parlementaires européens - art. 5 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen*) : sur l'amendement de suppression n° 15 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 8** (*régime des incompatibilités applicables aux parlementaires européens - art. 6-1 à 6-4 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen*) (p. 5279) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 16 (compatibilité du mandat de parlementaire européen avec les fonctions de chef de l'exécutif d'une collectivité territoriale) et n° 17 (règlement des situations d'incompatibilité) et s'en remet à la sagesse du Sénat sur les n° 18 (suppression du régime d'incompatibilité avec les fonctions de membre de la commission européenne, de membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France), n° 19 (suppression de l'incompatibilité avec les fonctions de juge de tribunal de commerce) et de conséquence n° 20 - **Après l'art. 8** (p. 5280) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Jean-Jacques Hyest (cessation de l'incompatibilité au plus tard trente jours après le prochain renouvellement du Parlement européen) - **Art. 9** (*incompatibilités applicables au remplaçant du parlementaire européen - art. 24 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 21 de la commission - **Art. 11** (*incompatibilités applicables aux maires de Polynésie française*) (p. 5281) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 22 de la commission - **Art. 11 bis A** (*statut des élus locaux en Polynésie française*) : accepte l'amendement de coordination n° 23 de la commission - **Art. 11 bis** (*application de la loi en Nouvelle-Calédonie*) (p. 5282) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 25 de coordination, s'oppose au n° 26 de coordination et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 27 (suppression de la restriction du pouvoir de délégation des maires en Nouvelle-Calédonie) - **Art. 12** (*incompatibilités applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 5283) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 28 de la commission - **Art. 12 bis** (*statut des élus locaux à Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 5284) : sur l'amendement de coordination n° 29 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 13 bis** (*application de la loi à Mayotte*) : sur les amendements de coordination de la commission, s'oppose au n° 30 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 31 - **Art. 13 ter** (*indemnité de fonction des maires à Mayotte*) (p. 5285) : accepte l'amendement de rectification n° 32 de la commission - **Intitulé du projet de loi** (p. 5286) : s'oppose à l'amendement n° 33 de la commission ("projet de loi relatif aux incompatibilités entre mandats électoraux et fonctions électives").

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-522 du 24 juin 1998, n° 98-731 du 20 août 1998, n° 98-773 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0420 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celles des projets de loi n° 421 (98-99), n° 422 (98-99) et**

n° 423 (98-99) (p. 6232, 6233) : ratification de vingt ordonnances prises en application de l'article 1er de la loi du 6 mars 1998. Elaboration de ces ordonnances en collaboration avec les collectivités concernées. Consultation des assemblées territoriales. Renforcement de l'expression de la citoyenneté. Mesures en faveur du développement économique et social. Cessions, à titre gratuit, des terres appartenant au domaine privé de l'Etat en Guyane. Création de deux universités en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Dispositions en matière de santé publique. Amendements du Gouvernement : modification de la loi du 3 janvier 1969 relative au fonds intercommunal de péréquation en Nouvelle-Calédonie ; dispositions permettant le fonctionnement effectif de la chambre territoriale des comptes de la Polynésie française. Modernisation du droit de l'outre-mer - **Après l'art. 1er** (p. 6241) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (prise en compte de l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie) - **Après l'art. 3** (p. 6242) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (remplacement des mots "en état de grossesse apparente" par les mots "en état de grossesse médicalement attesté"). A titre personnel, pense qu'il faut suivre l'évolution médicale et prendre en compte cet amendement - **Après l'art. 5** (p. 6243) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 3 de précision rédactionnelle, et s'oppose au n° 4 (remboursement des médicaments nécessaires en prophylaxie et en thérapeutique palustres). Importance de ce problème de santé publique. Dossier en cours de traitement par la commission de la transparence à la demande de la direction générale de la santé. Son amendement n° 5 : rectification d'une erreur matérielle ; adopté.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-580 du 8 juillet 1998, n° 98-582 du 8 juillet 1998, n° 98-728 du 20 août 1998, n° 98-729 du 20 août 1998, n° 98-730 du 20 août 1998, n° 98-732 du 20 août 1998, n° 98-774 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0421 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celles des projets de loi n° 420 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6232, 6233) - **Après l'art. 1er** (p. 6244) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (prise en compte de l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie) - **Art. 2** (*représentation territoriale au sein des conseils d'administration de l'université de la Nouvelle-Calédonie et de l'université de la Polynésie française*) (p. 6245) : son amendement n° 24 : représentation minimale des personnalités extérieures ; adopté - **Après l'art. 2** : accepte les amendements de la commission n° 3 (qualité d'officier de police judiciaire conférée aux officiers de la police territoriale de Mayotte mis à la disposition de l'Etat) et n° 4 (application à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française, aux îles Wallis-et-Futuna et à Mayotte des articles 13, 14, 15 et 16 de la loi du 15 avril 1999, relative aux polices municipales). (p. 6246) : sur l'amendement n° 5 de la commission (alignement sur la métropole de la définition du délit relatif à la prise de paris sur les courses de chevaux applicable en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française), qu'il accepte, son sous-amendement n° 22 : disposition transitoire ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 6247) : son amendement n° 19 : application à Mayotte de la procédure de l'amende forfaitaire pour les contraventions des quatre premières classes ; adopté. Accepte les amendements de la commission n° 6 (caractère dérogatoire de l'audience collégiale du tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre-et-Miquelon sous forme de visioconférence) et n° 7 (correction d'une erreur de référence et intervention du président du tribunal de première instance de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la fixation du nombre des audiences correctionnelles de son tribunal). (p. 6248, 6250) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 23 (intervention du président du tribunal de première instance de Mayotte dans la fixation du nombre des audiences correctionnelles de son tribunal), n° 8 (compétence du juge administratif pour connaître du contentieux des élections à la chambre territoriale de

discipline des chirurgiens-dentistes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie), n° 9 (suppression de la disposition donnant la personnalité morale à cette chambre territoriale de discipline des chirurgiens-dentistes), n° 10 (renforcement de la publicité des sanctions disciplinaires au sein de l'ordre des chirurgiens-dentistes), n° 11 (coordination rédactionnelle et rétablissement de la référence à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon à l'article 26 de la loi du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants du Parlement européen), n° 12 (abrogation d'une disposition devenue sans objet), n° 14 (ajout à l'article 14 de l'ordonnance n° 98-730 d'une référence au code électoral) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 13 (correction d'une erreur matérielle) - **Après l'art. 4** (p. 6250, 6251) : ses amendements n° 20 : possibilité pour le magistrat délégué dans les fonctions de commissaire du Gouvernement d'une chambre territoriale des comptes, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, d'exercer également ces fonctions dans l'autre chambre territoriale ; et n° 21 : suppression, en Nouvelle-Calédonie, de l'incompatibilité entre la signature d'un contrat Etat-communes et le bénéfice du fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes ; adoptés - **Après l'art. 5** : accepte l'amendement n° 15 de la commission (modification de l'article L. 665-18 du code de la santé publique répartissant les compétences respectives de l'Etat et de l'exécutif de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, en matière d'importation, d'exportation, de distribution, de cession et d'utilisation d'éléments ou produits du corps humain). (p. 6252) : accepte les amendements de la commission n° 16 (correction d'imprécisions rédactionnelles et d'erreurs de référence) et n° 17 rédactionnel - **Après l'art. 6** : accepte l'amendement n° 1 de M. Gaston Flosse (création, en Polynésie française, d'un groupement d'intérêt public chargé de la gestion informatisée des données médicales). (p. 6253) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (suppression de la saisine, par le représentant de l'Etat, du fonds de solidarité pour le logement dans certaines situations de défaut de paiement de loyer).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-524 du 24 juin 1998, n° 98-525 du 24 juin 1998, n° 98-581 du 8 juillet 1998, n° 98-775 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0422 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6232, 6233) - **Après l'art. 1er** (p. 6253) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (prise en compte de l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie) - **Art. 3 (conversion en francs Pacifique du tarif d'amendes douanières)** (p. 6254) : accepte l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Après l'art. 4** (p. 6255, 6256) : accepte les amendements de la commission n° 3 (recours devant le tribunal de première instance pour le contentieux du recouvrement de l'impôt en Polynésie française) n° 4 (application aux territoires d'outre-mer, à la Nouvelle-Calédonie et à Mayotte, de la rédaction en vigueur de l'ordonnance de 1967 relative à la commission des opérations de bourse), n° 5 de clarification, n° 6 (application à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte, de la rédaction en vigueur de la loi du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et relative à l'épargne), n° 7 (application à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte de la rédaction en vigueur de la loi du 14 décembre 1985 sur les droits des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse), n° 8 (application à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte, de la rédaction en vigueur de la loi du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créance) et n° 9 (application à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte, de la rédaction en vigueur de la loi du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-520, du 24 juin 1998 n° 98-521 du 24 juin 1998, n° 98-523 du 24 juin 1998 et n° 98-526 du 24 juin 1998, n° 98-776 du 2 septembre 1998 et n° 98-777 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0423 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 422 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6232, 6233).

- **Propositions de loi [n° 494 (98-99)] et [n° 36 (1999-2000)] discutées conjointement relatives au régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicable aux assurés des professions agricoles et forestières [n° 0073 (1999-2000)]** - (24 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6258, 6259) : amendement de M. Joseph Ostermann adopté par les deux assemblées. Annulation de ce dispositif par le Conseil constitutionnel. Loi du 14 avril 1998 prévoyant une instance unique de gestion pour le régime général et le régime agricole. Nécessité d'une disposition transitoire : instance de gestion spécifique pour les salariés agricoles. Accord du Gouvernement sur ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7135, 7136) : croissance budgétaire. Effort global de l'Etat pour l'outre-mer. Transferts budgétaires. Crédits consacrés à l'emploi et à l'insertion : mesures financées par le fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, FEDOM ; création d'emplois-jeunes ; premier forum national des jeunes créateurs d'entreprises ; attribution d'une dotation nouvelle à Mayotte ; formation professionnelle. Professionnalisation du service militaire adapté, SMA. Constructions scolaires. Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels. Crédits consacrés à la santé. (p. 7137) : mesures en faveur du logement. Fonds régional d'aménagement foncier et urbain, FRAFU, de la Réunion. Application de la loi sur les cinquante pas géométriques. Passage d'un cyclone à la Guadeloupe. Enveloppe des contrats de plan et des fonds structurels de l'Union européenne pour les départements d'outre-mer. Rééquilibrage budgétaire entre la Martinique et la Guadeloupe. Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer, FIDOM, décentralisé. Application du nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie. Situation statutaire et financière de Mayotte. (p. 7138, 7139) : subvention de fonctionnement du territoire de Wallis-et-Futuna. Contentieux de la banane. Projet sucrier guyanais. Exploitation des gisements pétroliers au large de Saint-Pierre-et-Miquelon. Activités de transbordement. Dispositif de défiscalisation de la loi "Pons". Futur projet de loi d'orientation. Priorité à l'emploi - **Examen des crédits** - **Après l'art. 72** (p. 7140) : s'oppose à l'amendement n° II-11 de M. Georges Othily (suppression du prélèvement, par le département de la Guyane, d'une partie du produit des droits d'octroi de mer). Equilibre des ressources financières entre les différentes collectivités territoriales.

- **Proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisir [n° 0267 (98-99)]** - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7674, 7676) : sujet de débat récurrent. Attachement aux principes de la gratuité des secours et de la liberté d'exercice des sports et des loisirs. Mutualisation générale du risque. Cas particuliers à l'origine de cette proposition de loi. Dispositif réglementaire existant applicable au ski. Implication financière minime des communes dans les opérations de secours en montagne. Cas particulier de la spéléologie. Inconvénients de la proposition

de loi : inégalité des citoyens devant le service public de secours ; accroissement des charges administratives. Continuation de l'effort de prévention. Réflexion sur d'éventuelles actions pénales pour les conduites imprudentes - **Article unique** (p.7682) : dispositif trop contraignant. Prévention et information. Proposition d'une table ronde avec tous les acteurs concernés - **Explications de vote sur l'ensemble** (p.7683) : utilité d'une réflexion sur ce sujet.

- **Proposition de loi tendant à renforcer le dispositif pénal à l'encontre des associations ou groupements à caractère sectaire qui constituent, par leurs agissements délictueux, un trouble à l'ordre public ou un péril majeur pour la personne humaine ou la sûreté de l'Etat [n° 0079 (98-99)]** - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p.7693, 7696) : difficultés d'une définition juridique des sectes. Rapports parlementaires sur les sectes. Principe de laïcité de l'Etat. Remplacement en 1998 de l'Observatoire interministériel sur les sectes par la mission interministérielle de lutte contre les sectes, MILS. Action des préfets. Mise en place d'un important dispositif national de formation des fonctionnaires de police. Désignation d'un correspondant "sectes" au parquet général. Protection de l'enfance : renforcement du contrôle de l'obligation scolaire. Difficultés de mise en oeuvre de cette proposition de loi. Condition liée à l'accumulation de sanctions pénales. Absence de réponse aux situations d'urgence. Appréciation juridique du "péril majeur pour la personne humaine". Responsabilité d'une personne morale dans le cas d'exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie. Sanctions en cas de reconstitution d'une association dissoute. Réflexion en cours du Gouvernement sur le sujet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour le vote de ce texte.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0130 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999) - **Discussion générale** (p.7915, 7916) : prise en compte proportionnelle de la baisse de population. Introduction de dispositions relatives à l'intercommunalité. Financement des services départementaux d'incendie et de secours. Remerciements - **Art. 25 (dotation d'intercommunalité des communautés urbaines)** (p.7922) : son amendement de précision n° 1 ; adopté avec l'ensemble du texte.

R

RAFFARIN (Jean-Pierre), sénateur (Vienne) RI.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires économiques ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 16 décembre 1999).

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis président (JO Lois et décrets du 28 octobre et du 17 novembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires [n° 254 (98-99)] (9 mars 1999) - **Aménagement du territoire.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 3** (*création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural*) (p. 151) : rôle des collectivités territoriales pour l'inscription des contrats territoriaux d'exploitation dans les contrats de plan. (p. 154) : intervient sur l'amendement n° 169 de M. Gérard César (suppression de la référence à l'origine des crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation), rôle et pouvoirs du ministère de l'agriculture pour le contrôle de la bonne utilisation de l'argent public. Risques engendrés par le renoncement de l'Etat à exercer ses compétences et par le transfert de charges aux collectivités locales - **Art. 5** (*reconnaissance d'un pouvoir d'avis aux commissions départementales d'orientation de l'agriculture - art. L. 313-1 du code rural*) (p. 183) : son amendement n° 345 : intégration de représentants de l'artisanat et du commerce dans la composition des commissions départementales d'orientation de l'agriculture ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 40** (p. 500) : son amendement, soutenu par M. Jean-Paul Emorine, n° 357 : extension de la procédure simplifiée de contrôle aux commerces indépendants de l'alimentation ; adopté.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1687, 1689) : remerciements aux trois rapporteurs de la commission spéciale ainsi qu'à son président. Problématique de la justice à l'intérieur d'un même territoire. Priorité au développement par rapport à l'aménagement. Importance d'une politique contractuelle.

Avenir des pays. Rôle des régions. Aménagement de l'espace européen. Schéma de synthèse. Création et développement d'entreprises. Souhaite des mesures en faveur du capital de proximité, des groupements d'employeurs et des réseaux d'entreprises. Reconnaissance de la ruralité.

- **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 1er** (*définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1735) : se déclare opposé à l'amendement n° 265 de M. Gérard Le Cam (création de fonds régionaux pour l'emploi et le développement). (p. 1736) : se déclare favorable à l'amendement n° 21 de la commission spéciale (insertion du territoire français dans les réseaux de transport transeuropéens). (p. 1738) : se déclare favorable à l'amendement n° 241 de Mme Janine Bardou (réaffirmation du respect des compétences transférées aux communes, départements et régions par les lois de décentralisation). (p. 1741, 1742) : intervient sur l'amendement n° 135 de M. Michel Souplet (possibilité de prendre en compte la valeur de l'activité des bénévoles dans les contrats passés entre l'Etat et les collectivités locales) - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1748) : sur l'amendement n° 25 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article), ses sous-amendements n° 216 : prise en compte des inégalités territoriales dans les contrats de plan ; n° 323 : distinction entre les territoires ruraux et les espaces naturels et introduction d'un concept de schéma national de synthèse ; adoptés ; et n° 215 : élaboration d'un schéma d'insertion des territoires français dans l'espace européen ; retiré - **Art. 9 (par priorité)** (*remplacement des schémas sectoriels par les schémas de services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1759) : sur l'amendement n° 41 de la commission spéciale (adoption par le Parlement des schémas directeurs d'équipements et de services et du schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels sous la forme d'un rapport annexé), son sous-amendement n° 249 : adoption de ces schémas par une loi portant schéma de synthèse ; adopté - **Art. 4** (*conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, CNADT*) (p. 1764) : votera l'amendement n° 27 de la commission spéciale (établissement d'une cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et les politiques mises en place par l'Union européenne). Crédits européens. (p. 1767, 1768) : son amendement n° 217 : publicité des débats du CNADT ; adopté - **Art. 5** (*schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT*) (p. 1772) : se déclare opposé aux sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 272 (suppression de la référence à la dimension interrégionale et transfrontalière) et n° 273 (suppression de la coordination avec la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne) déposés sur l'amendement n° 31 de la commission spéciale (nouvelle définition du SRADT et de ses principaux objectifs).

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 5 (suite)** (p. 1784) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de la commission spéciale (participation des organismes consulaires à l'élaboration du SRADT et désignation des associations agréées par le Conseil économique et social régional) - **Après l'art. 5 bis** (p. 1789, 1790) se déclare opposé à l'amendement n° 236 de M. Jean Pépin (possibilité pour les départements de conclure entre eux des schémas interdépartementaux). Nécessité de garder une certaine capacité d'initiative pour les départements. Inquiétude si cet amendement était inscrit dans la loi - **Art. 6** (*conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire, CRADT*) (p. 1794) : intervient sur l'amendement n° 39 de la commission spéciale (organisation de la CRADT en deux collèges : un collège des exécutifs et un collège consultatif). Image de la politique dans notre société. Responsabilité des élus. (p. 1796) : réunions consultatives et délibératives. Se déclare opposé à l'amendement n° 276 de M. Gérard Le Cam (association des CRADT à la concertation sur les schémas régionaux) - **Art. 8 bis** (*création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958*) (p. 1800) : se déclare favorable à l'amendement n° 40 de la commission

spéciale (aménagement du mode de fonctionnement de ces délégations parlementaires) - **Art. 10** (*schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1809) : sur l'amendement n° 42 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article), votera le sous-amendement n° 151 de M. Alain Vasselle (mention des universités de technologie dans la liste des établissements dont les formations doivent être un lien avec le monde économique) - **Après l'art. 12 (par priorité)** (p. 1812) : se déclare favorable à l'amendement n° 331 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sportifs) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1858) : intervient sur l'ensemble des sous-amendements déposés sur l'amendement n° 55 de la commission spéciale (possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux). Place respective du département et de la région. Processus de concertation. Syndicat mixte de communes.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art 19 (suite)** (p. 1917) : se déclare favorable à l'amendement précité n° 55 de la commission spéciale - **Après l'art. 22** (p. 1959, 1960) : se déclare favorable à l'amendement n° 70 de la commission spéciale (définition, rôle et désignation de la collectivité chef de file) et sur celui-ci, se déclare réservé sur le sous-amendement n° 330 de M. Alain Vasselle (prise en compte des groupements de communes pour la désignation de la collectivité chef de file des actions relatives au développement local). Répartition des rôles spécifiques des départements et des régions. Priorité accordée par ce texte aux contrats en tant qu'outil d'aménagement du territoire. Souplesse de ce dispositif - **Art. 23** (*fonds de gestion des milieux naturels - art. 38-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1964) : intervient sur l'amendement n° 75 de la commission spéciale (fusion du fonds de gestion de l'espace rural et du fonds de gestion des milieux naturels). Avenir du Marais poitevin - **Après l'art. 23** (p. 1966) : intervient sur l'amendement n° 298 de M. Gérard Le Cam (présentation d'un rapport étudiant la possibilité de mise en place de fonds régionaux pour l'emploi et le développement) - **Art. 24** (*articulation entre le schéma national d'aménagement et de développement du territoire et le schéma directeur de la région Ile-de-France afin d'assurer le développement de cette région - art. 39 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1969) : intervient sur l'amendement n° 76 de la commission spéciale (établissement d'un schéma directeur du Bassin parisien). Inquiétude suscitée par une mise en réseau à caractère hiérarchique autour de l'Ile-de-France. Nécessité d'un dialogue de la région capitale avec chacune des régions.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Après l'art. 32 ou après l'art. 33** (p. 2011) : sur l'amendement n° 84 de la commission spéciale (régime applicable à chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports), soutient le sous-amendement n° 349 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des conventions avec Réseau ferré de France) - **Après l'art. 16 (précédemment réservé le 25 mars 1999, p. 1791)** (p. 2020) : se déclare favorable à l'amendement n° 138 de M. Josselin de Rohan (période transitoire de deux ans destinée à préparer l'adoption de la loi définissant les modalités des transports collectifs d'intérêt régional et les conditions de leur attribution aux régions). Position de l'Assemblée des régions de France - **Après l'art. 35** (p. 2037) : se déclare favorable à l'amendement n° 92 de la commission spéciale (prise en compte des espaces à vocation agricole dans les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols des communes auxquelles le schéma directeur de la région d'Ile-de-France est applicable) - **Après l'art. 38** (p. 2044) : se déclare favorable à l'amendement n° 95 de la commission spéciale (insertion dans le code rural, d'un nouveau chapitre consacré aux terroirs urbains et paysagers, TUP).

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38 (suite)** (p. 2112, 2113) : se déclare favorable à l'amendement n° 99 de la commission spéciale (création des fonds communs de placement de proximité destinés à développer les fonds propres des entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire). Politique en faveur des PME. Concours de création d'entreprise en Bavière. Critère de zone. Départ des entreprises. Transfert financier au détriment du territoire rural. (p. 2116) : se déclare favorable à l'amendement n° 100 de la commission spéciale (insertion parmi les missions du fonds national de développement des entreprises, FNDE, du soutien aux entreprises organisées en réseau). Report des assises de la création d'entreprise. Contrats de plan. (p. 2121, 2122) : ses amendements n° 105 : possibilité pour les collectivités locales de constituer des "incubateurs territoriaux", destinés à promouvoir l'éclosion de projets de création d'entreprise ; et n° 106 : autorisation au moyen des contrats de plan Etat-régions d'accorder un label de "pôle d'incubation territorial" ; adoptés. Projet de M. Claude Allègre de créer des incubateurs en liaison avec les universités. Longueur et complexité du processus de mise au point de créations d'entreprises innovantes. (p. 2125, 2126) : son amendement n° 107 : autorisation pour les collectivités territoriales d'accorder aux anciens salariés créateurs d'entreprises, au sein des incubateurs territoriaux et pour le temps de la maturation de leur projet de création, une allocation calculée en fonction de leur situation financière antérieure, afin d'atténuer le risque lié à la création d'une entreprise ; adopté. Amendement proposé au nom du groupe de travail "Entreprises et territoire". Engagement des collectivités territoriales aux côtés des créateurs. Situation comparable à celle des chercheurs. Son amendement n° 108 : possibilité pour les collectivités territoriales d'exonérer de taxe professionnelle pendant trois ans les entreprises dont la création résultera de l'action des pôles d'incubation territoriaux ; adopté. Associe M. Francis Grignon à la présentation de cet amendement. Substante d'imperfections juridiques malgré les mesures prises par Mme Marylise Lebranchu. (p. 2127, 2128) : son amendement n° 109 : participation directe ou indirecte des collectivités territoriales aux fonds d'investissement dits "d'amorçage" intervenant avant le capital risque, au tout début de la création ; adopté. Instauration d'un véritable droit à la création. Exemple de la région Poitou-Charentes. Son amendement n° 110 : soutien des collectivités locales aux organismes d'aide à la création d'entreprise distribuant des prêts d'honneur ; adopté. Faiblesse de la représentation des patrons de PME au sein du conseil d'administration de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR. Place et importance des PME. Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise, ACCRE - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2134, 2135) : hommage au travail des trois rapporteurs de la commission spéciale, ainsi qu'à celui de son président. Conception forte de l'aménagement du territoire autour de la contractualisation. Amendement sur le schéma des équipements sportifs. Redéfinition de la notion de pays. Pacte d'entente entre les départements et les régions. Notion de chef de file. Vide économique du projet de loi initial. Problèmes financiers des régions rurales. Le groupe des Républicains et Indépendants suivra les propositions de la commission spéciale.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 69** (p. 2669) : se déclare favorable à l'amendement n° 388 de M. Jean-Jacques Hyest (modification des textes concernant les ordonnateurs secondaires).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)]** - (25 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3269, 3271) : retour de ce texte appauvri par les modifications de l'Assemblée nationale. Rejet par le Gouvernement et l'Assemblée nationale des amendements insérant un volet économique dans ce texte. Attente du projet de loi de M. Emile Zuccarelli. Participation au développement local. Nécessité d'une

politique volontariste en matière d'aménagement du territoire. Attachement aux structures à dimension humaine. Rôles respectifs des élus et des associations. Conseil national d'aménagement et de développement du territoire, CNADT. Réaffirmation du rôle du Parlement comme arbitre.

- **Suite de la discussion** - (26 mai 1999) - **Art. 44** (*fonds communs de placement de proximité* - art. 22-2 de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3353, 3354) : importance des amendements de rétablissement de la commission spéciale représentant le volet économique de ce projet de loi. Texte proposé par M. Emile Zuccarelli. Nécessité d'une politique volontariste d'aménagement du territoire - **Art. 49** (*incubateurs territoriaux* - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3356) : souligne le caractère essentiel de la création d'activités.

- **Conclusions du rapport de M. Jean-Jacques Hyst, fait au nom de la commission des lois sur la proposition de résolution (n° 295, 1998-1999) de M. Michel Barnier tendant à modifier l'article 73 bis du règlement du Sénat [n° 0364 (98-99)]** - (27 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3405) : le groupe des Républicains et Indépendants votera ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6159, 6160) : s'exprime au nom du groupe des Républicains et Indépendants. Enjeux de la conférence de Seattle : élargir la négociation ; résister à l'offensive américaine contre la politique agricole commune, PAC ; définir la vision française de la mondialisation. Diversité culturelle. Ethique des nouvelles technologies. Valorisation des structures à taille humaine.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) (p. 7075, 7077) : création d'entreprises. Nouvelles mesures en faveur des PME. Simplification administrative. Institution d'un droit à la création d'entreprise. Accompagnement des jeunes qui décident de réaliser un projet. Développement de la culture du projet dans les lycées et dans l'enseignement supérieur. Financement des entreprises. Incitation fiscale. Aspects juridiques et sociaux de la création d'entreprise. Réseaux d'accompagnement locaux de la création d'entreprise.

RAINOURT (Henri de), sénateur (Yonne) président du groupe RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, modifiant le mode d'élection des sénateurs [n° 230 (98-99)] (18 février 1999) - **Elections sénatoriales**.

Proposition de loi organique, déposée avec plusieurs de ses collègues, abaissant l'âge d'éligibilité au Sénat [n° 231 (98-99)] (18 février 1999) - **Elections sénatoriales**.

Proposition de résolution, déposée avec les membres du Groupe des Républicains et Indépendants, tendant à créer une commission d'enquête chargée de procéder à un examen approfondi du phénomène de la délinquance des mineurs et

de proposer des mesures de nature à y remédier [n° 279 (98-99)] (23 mars 1999) - **Crimes, délits et contraventions**.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Jean Arthuis, Guy Cabanel et Josselin de Rohan, tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 342 (98-99)] (6 mai 1999) - **Corse**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean Arthuis, Guy Cabanel et Josselin de Rohan, relative à la famille [n° 396 (98-99)] (2 juin 1999) - **Famille**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 151 (*JO Débats* du 7 mai 1999) (p. 2809) - Ministère : Premier ministre - *Responsabilité du Gouvernement dans la situation en Corse* - Réponse le 7 mai 1999 (p. 2810) - **Etat**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1324) : climat de sérénité du débat. Rôle essentiel des partis politiques. Avec les membres du groupe des Républicains et Indépendants, votera le texte résultant des travaux du Sénat.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Renvoi de la suite de la discussion** (p. 1632) : demande que les explications de vote et le vote soient reportés.

- **Rappel au règlement** - (29 avril 1999) (p. 2562) : demande d'éclaircissement sur la mise en cause de l'Etat dans un incendie criminel en corse.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 69** (p. 2669) : se déclare favorable à l'amendement n° 388 de M. Jean-Jacques Hyst (modification des textes concernant les ordonnateurs secondaires).

- **Rappel au règlement** - (2 juin 1999) (p. 3576, 3577) : décès d'un agent de la RATP, victime d'une agression : associe le Sénat au deuil de la famille. Demande au Gouvernement de ne pas relâcher son action en matière de sécurité.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Après l'art. 37 terdecies** (p. 3627, 3628) : son amendement, soutenu par M. Charles-Henri de Cossé-Brissac, n° 200 : sous réserve des décisions de justice devenues définitives, validation de certains appels de cotisations dues au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles, ainsi que des cotisations complémentaires d'assurances sociales agricoles effectuées dans plusieurs départements ; adopté.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3971, 3973) : intervention du Président de la République sur la réalité familiale. Calendrier de cette proposition de loi. Absence de vitalité démographique. Actions du Gouvernement actuel contre deux principes : universalité des allocations familiales et quotient familial. Injustice du traitement des familles moyennes avec enfants par rapport à celui des personnes sans enfant. Création d'un congé de solidarité familiale. Bilan financier négatif des dispositions adoptées lors de la conférence sur la famille de juin 1998. Réaffirmation du rôle de la famille : problèmes de l'exclusion et de l'essor de la délinquance.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)]** - (23 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4322,

4325) : interrogation sur le fondement des institutions et la place du Sénat dans celles-ci. Reproche de surreprésentation rurale du Sénat depuis 1875. Représentativité de l'Assemblée nationale et du Parlement européen admise et non mise en cause. Projet du Gouvernement aboutissant à une surreprésentation urbaine. Propositions de la majorité sénatoriale pour une réforme équilibrée entre modes de scrutin majoritaire et proportionnel et entre population et territoire. Résultats du recensement indispensables pour modifier la composition et la désignation du corps électoral du Sénat par référence à la démographie. Suffrage universel indirect et légitimité des sénateurs. Paradoxe de voir la gauche contester les effets du suffrage universel indirect. Souhaite connaître l'avis du Conseil d'Etat sur ce projet de réforme et sur le projet similaire présenté par Mme Cresson, Premier ministre. Echec de l'expérience de la chambre unique pour la République et la démocratie. Nécessaire adaptation du mode d'élection des sénateurs au mouvement d'urbanisation. Objectif du Gouvernement inscrit dans une stratégie visant la récupération des pouvoirs. Utilité du Sénat pour la République.

- **Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4359, 4360) : qualité du travail de la commission, de son président et de son rapporteur. Souhait d'un accord au Parlement sur la réforme du mode de scrutin sénatorial. Avec le groupe des Républicains et Indépendants, votera le texte modifié par le Sénat. Accord pour un égal accès des hommes et des femmes à la vie publique, mais opposition aux quotas.

- **Rappel au règlement** - (30 juin 1999) (p. 4666, 4667) : organisation de l'ordre du jour et conditions de travail du Parlement en fin de session.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Vote sur l'ensemble :

- (14 décembre 1999) (p. 7619, 7620) : incertitudes qui pèsent sur le projet de loi de finances. Format actuel du débat budgétaire. Rôle du Parlement. Qualité du travail de la commission des finances et des rapporteurs saisis pour avis. Fiscalité. Le groupe des Républicains et Indépendants votera le texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

RALITE (Jack), sénateur (Seine-Saint-Denis) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Proposition de loi relative à l'audiovisuel [n° 316 (98-99)] (22 avril 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 15 avril 1999) - **Audiovisuel**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 225 (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6268) - Ministère : Commerce extérieur - *Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle* - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6268) - **Organisation mondiale du commerce (OMC)**

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6172, 6174) : se réjouit de ce débat sur l'Organisation mondiale du

commerce, OMC. Spécificité de la culture. Mandat de la Commission européenne sur la notion d'exception culturelle. Actions des artistes et de ceux qui les soutiennent. Expression "diversité culturelle". Nouvelles technologies : préservation des acquis du GATT. Souhaite la tenue d'états généraux de la culture réunissant paysans, artistes et salariés.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Culture

- (11 décembre 1999) (p. 7425, 7427) : progression des crédits budgétaires. Questions sur les intermittents du spectacle, les établissements publics culturels, la régulation des salles multiplexes, la librairie théâtrale de la rue Bonaparte, la Cité de la musique, les contrats de plan Etat-région, l'enseignement artistique à l'école, les droits de la propriété intellectuelle des artistes interprètes et la convention collective de l'audiovisuel. Se félicite de la présence du ministre de la culture français à la dernière réunion de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Elaboration progressive de l'Europe de la culture. Son souhait exprimé au président du Sénat que se constitue un intergroupe parlementaire associant le Sénat et l'Assemblée nationale ainsi que l'assemblée européenne sur l'OMC. Notion d'exception culturelle.

RAOULT (Paul), sénateur (Nord) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 220 (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5713) - Ministère : Aménagement du territoire - *Deuxième enveloppe des contrats de plan* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5714) - **Contrats de plan**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole** [n° 0018 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 98, 99) : accroissement de la taille des exploitations agricoles de 1950 à 1980. Nécessité de répartir les aides publiques. Conséquences dommageables pour l'environnement du développement excessif de la mono production. Dangers de la surproduction : coût pour les deniers publics, effets néfastes sur l'environnement. Inconvénients du libéralisme des marchés agricoles. Contrat territorial d'exploitation, CTE, outil privilégié de la nouvelle politique agricole. Nécessité d'un soutien public en fonction des actions pour la protection de l'environnement. Encouragement du développement de productions à haute valeur ajoutée par un frein à la course à l'exportation des produits bruts.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Après l'art. 4** (p. 187) : intervient sur l'amendement n° 414 de M. Marcel Deneux (maintien de la déduction fiscale en cas de transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur). Effets favorables de la réforme de la politique agricole commune de 1992 pour les grandes exploitations agricoles. Difficultés des petites exploitations : exemple de l'Avesnois - **Après l'art. 7 bis** (p. 207) : intervient sur l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (dénéigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Sur le terrain, vive concurrence entre les entreprises agricoles et les agriculteurs. Prise en compte de la réaction des entreprises

agricoles qui subissent de nombreuses contraintes. Détermination de la limite entre les agriculteurs bénévoles et les entreprises : exemple de l'agrotourisme et de la concurrence entre les chambres d'hôtes et les hôtels.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2176, 2177) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de la commission (suppression de la compétence optionnelle des communautés d'agglomération relative à l'eau et à l'assainissement).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite)** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) (p. 2213) : intervient sur l'amendement n° 21 de la commission (clarification des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération pourra exercer des compétences d'aide sociale départementale afin de marquer que ce transfert ne pourra résulter que d'une volonté conjointe des parties) - **Art. L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales** (*interférence du périmètre de la communauté d'agglomération avec le périmètre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes préexistants*) (p. 2219) : son amendement n° 425 : mise en place du mécanisme de la représentation-substitution dans le cadre des compétences optionnelles pour l'eau, l'assainissement et le traitement des ordures ménagères ; retiré - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2243, 2244) : intervient sur l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi). Déficit démocratique.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 21** (*création des établissements publics de coopération intercommunale*) (p. 2300) : soutient l'amendement n° 443 de M. Jean-Claude Peyronnet (suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale selon laquelle le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale ne peut être identique à celui d'un département) - **Art. 25** (*dispositions financières*) (p. 2326) : intervient sur l'amendement n° 516 du Gouvernement (conditions de reprise du patrimoine par les communes membres dans l'hypothèse de la dissolution d'un EPCI). Coefficient d'intégration fiscale - **Art. 26** (*démocratisation et transparence*) (p. 2329) : intervient sur l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités). - **Art. 27** (*transformation*) (p. 2334) : intervient sur les amendements identiques n° 123 de la commission, n° 253 de M. Dominique Braye et n° 368 de M. Robert Bret (suppression de la procédure dérogatoire d'extension du périmètre d'un EPCI à l'occasion de sa transformation). Réalisation de projets - **Art. 28** (*commission départementale de la coopération intercommunale*) (p. 2336) : intervient sur l'amendement n° 128 de la commission (possibilité dans certains cas de réunir cette commission en formation restreinte de huit membres).

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 11** (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253**) (*compétences des communautés de communes*) (p. 2631) : intervient sur l'amendement n° 577 de la commission (suppression de l'eau et de l'assainissement des compétences).

Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6902, 6903) : augmentation de ce budget. Création d'emplois et d'une direction des études économiques et de l'évolution environnementale. Politique de l'eau. Préservation nécessaire des agences de l'eau. Elargissement de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Exemple du parc naturel régional de l'Avesnois et mise en place de la directive Natura 2000 en forêt de Thiérache. Le groupe socialiste votera ce projet de budget - **Etat B - Titre IV** (p. 6921, 6922) : intervient au nom de M. Gérard Miquel. Echéance du 1er juillet 2002 : valorisation des déchets. Etude de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Demande l'organisation d'un débat en séance publique sur le traitement des déchets.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7236, 7237) : échec des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, OMC, à Seattle. Défense d'un modèle agricole européen fondé sur une agriculture multifonctionnelle. Respect du principe de précaution. Budget en progression. Mise en place des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Recherche de qualité et de sécurité alimentaire. Création d'emplois pour l'enseignement et la recherche agricole. Mesures en faveur de l'installation et de la transmission. Lutte contre les pollutions par la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Succès des mesures agrienvironnementales. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

RAUSCH (Jean-Marie), sénateur (Moselle) RDSE-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - **Recherche [n° 91 (1999-2000) tome 7]** (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière [n° 0247 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 414, 417) : discussion de six propositions de loi émanant des sénateurs de l'est et du nord de la France. Dépôt tardif par le Gouvernement à l'Assemblée nationale d'un texte réformant le code minier. Conséquences de la fermeture de nombreuses mines. Affaisements de terrains : exemples d'Auboué et de Moutiers. Responsabilité de l'exploitant. Insertion dans les actes de vente d'une clause d'exonération de responsabilité. Modification de la législation par la loi du 15 juillet 1994. Signature d'accords amiables d'indemnisation en 1996 et 1997. Contenu des différentes propositions de loi. Problèmes spécifiques des commerçants, artisans et professions libérales. Amendements du Gouvernement. Accord des populations sinistrées avec les propositions sénatoriales - **Avant l'art. 1er** (p. 427) : accepte l'amendement n° 6 du Gouvernement (clarification et précision des dispositions relatives à la responsabilité civile de l'exploitant et à l'indemnisation des victimes) - **Art. 1er** (*nullité des clauses*

d'exonération de responsabilité) (p. 428) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jean-Luc Bécart (insertion dans le champ d'application de cet article d'une clause spécifique relative aux mutations immobilières successives). Sur l'amendement n° 7 du Gouvernement (indemnisation par l'Etat des dommages causés à des biens ayant fait l'objet d'une "clause minière") qu'il accepte, son sous-amendement n° 28 ; adopté - **Art. 2 (régime d'indemnisation des dommages immobiliers liés à l'activité minière)** (p. 429) : sur l'amendement n° 26 du Gouvernement (indemnisation des dommages immobiliers en fonction des principes du droit commun en cas d'impossibilité de réparation) qu'il accepte, son sous-amendement n° 27 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 8 de suppression du Gouvernement - **Art. 4 (précision rédactionnelle)** (p. 430) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 2 de M. Jean-Luc Bécart et accepte l'amendement de suppression n° 10 du Gouvernement - **Art. 5 (création d'une agence de prévention et de surveillance des risques miniers)** (p. 431) : sur les amendements de M. Jean-Luc Bécart, accepte le n° 3 (association du ministère de l'aménagement du territoire à la tutelle de l'agence de prévention et de surveillance des risques mineurs) et s'oppose au n° 4 (modification de la composition du conseil d'administration). S'oppose également à l'amendement de suppression n° 11 du Gouvernement - **Art. 6 (obligation de communication de données et archives)** (p. 435) : s'oppose à l'amendement n° 12 du Gouvernement (création d'un chapitre du code minier spécifiquement consacré à l'arrêt des travaux miniers et à la prévention des risques pouvant subsister après la fin de l'exploitation et après la fin de validité de la concession). Manque du temps nécessaire pour procéder aux auditions indispensables - **Art. 9 (prolongation de la période d'application du régime de la police des mines)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 15 du Gouvernement - **Après l'art. 9** (p. 436) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean-Luc Bécart (indemnisation des servitudes d'utilité publique) - **Avant l'art. 10** (p. 437, 438) : sur les amendements du Gouvernement, s'oppose au n° 16 (modification de la rédaction de l'article 29 du code minier) et accepte le n° 18 de précision et le n° 20 (modification de la procédure de mutation des concessions de mines). Sur l'amendement n° 17 du Gouvernement (prise de mesures de police par le préfet visant à protéger les personnes) qu'il accepte, ses sous-amendements n° 23 et n° 29 ; adoptés ; et n° 22 et n° 24 ; retirés. Sur l'amendement n° 19 du Gouvernement (suppression d'un alinéa de l'article 28 du code minier repris dans l'article 75-1 du même code) qu'il accepte, son sous-amendement n° 25 ; adopté - **Art. 10 (gage)** : accepte l'amendement de suppression n° 21 du Gouvernement - **Seconde délibération** (p. 439) : interrogation sur la prise en charge par l'Etat des installations hydrauliques. Accepte la demande de seconde délibération formulée par le Gouvernement - **Art. 6 (obligation de communication de données et archives)** (p. 441) : accepte l'amendement n° A-1 du Gouvernement (création d'un chapitre du code minier spécifiquement consacré à l'arrêt des travaux miniers et à la prévention des risques pouvant subsister après la fin de l'exploitation et après la fin de validité de la concession).

- **Proposition de loi tendant à frapper de nullité d'ordre public toute clause de mutation immobilière exonérant les exploitants de mines de leur responsabilité en matière de dommages liés à leur activité minière [n° 0220 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 414, 417) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi complétant le code minier [n° 0298 (96-97)]** - (28 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 414, 417) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0229 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0235 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 414, 417) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la responsabilité des dommages liés à l'exploitation minière [n° 0235 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0247 (97-98) et n° 0248 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 414, 417) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Proposition de loi relative à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation [n° 0248 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion conjointe avec celles des propositions de loi n° 0220 (96-97), n° 0298 (96-97), n° 0229 (97-98), n° 0235 (97-98) et n° 0247 (97-98)** - **Discussion générale** (p. 414, 417) : voir son intervention sous le projet de loi n° 0247 (97-98).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7005, 7006) : évolutions positives du système de recherche : soutien par l'Etat des disciplines à venir, réorientation des crédits d'intervention de la recherche vers les petites et moyennes entreprises, relance de l'objectif de valorisation de la recherche française et des mesures incitatives à l'essaimage. Interrogations relatives aux perspectives de l'emploi au sein des établissements de recherche, aux résultats obtenus par les instances de conseil et d'évaluation de la recherche, et à l'abandon du volontarisme politique en matière d'aménagement du territoire. Avis défavorable de la commission des affaires économiques à l'adoption des crédits de la recherche pour 2000.

RENAR (Ivan), sénateur (Nord) CRC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre suppléant de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant création d'établissements publics à caractère culturel [n° 288 (98-99)] (31 mars 1999) - **Etablissements publics.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'organisation de l'archéologie [n° 374 (98-99)] (20 mai 1999) - **Patrimoine.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 101 (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1304) - Ministère : Culture - *Avenir de l'Agence France-Presse* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1304) - **Presse**

n° 143 (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2555) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 30 avril 1999 (p. 2557) - **Politique internationale**

Questions orales sans débat :

n° 557 (JO Débats du 27 mai 1999) (p. 3367) - Ministère : Culture - *Situation des personnels du ministère de la culture* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4531) - **Fonction publique**

n° 653 (JO Débats du 17 novembre 1999) (p. 5964) - Ministère : Culture - *Concentrations dans la presse régionale* - Réponse le 22 décembre 1999 (p. 7914) - **Presse**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1131, 1133) : inadaptation de l'innovation dans le système de recherche en France. Inquiétude relative à l'exploitation, hors du territoire national, de brevets et découvertes. Déséquilibre causé par l'existence de deux filières de formation supérieure et desservant l'innovation et la prise de risque. Insuffisance du financement du capital-risque. Insuffisance de l'effort de recherche des entreprises privées. Proposition d'une modification du crédit d'impôt-recherche permettant de favoriser l'emploi de jeunes docteurs en sciences. Favorable à la création d'une agence de l'innovation et de la recherche. Attachement à l'autonomie des organismes de recherche. Rôle du législateur pour conduire un débat associant la représentation nationale et l'ensemble de la communauté scientifique. Minoration du rôle des régions dans le projet de loi. Information du Parlement par le Gouvernement. Opposition à la réforme de la fiscalité des stock-options - **Avant l'art. 1er** (p. 1139, 1140) : son amendement n° 25 : création d'une agence de l'innovation et de la recherche composée de représentants issus des secteurs de l'entreprise, de la communauté scientifique et universitaire et de représentants de l'Etat ; retiré - **Art. 1er** (*actualisation de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France*) (p. 1142, 1143) : son amendement n° 26 : suppression du paragraphe I de l'article permettant aux établissements publics à caractère scientifique et technologique de conclure des contrats pluriannuels avec l'Etat ; retiré au bénéfice de l'amendement n° 49 du Gouvernement (suppression de la deuxième phrase du second alinéa du I de l'article 1er prévoyant l'attribution annuelle de moyens par l'Etat). Son amendement n° 27 : proposition de soumettre l'ensemble des conventions pouvant être conclues entre les établissements d'enseignement supérieur ou les organismes de recherche et des entreprises à l'avis conforme des conseils d'administration desdits établissements ou organismes ; devenu sans objet - **Art. 25-1 de la loi du 15 juillet 1982** (*participation d'un fonctionnaire en qualité d'associé à la création d'une entreprise de valorisation*) (p. 1146, 1147) : sur l'amendement n° 3 de la commission (allègement de la procédure d'octroi de l'autorisation), son sous-amendement n° 37 : information de l'autorité par le conseil d'administration ; rejeté. Ses amendements n° 29 et n° 30 sur le même objet que son sous-amendement n° 37 ; devenus sans objet - **Art. 25-3 de la loi du 15 juillet 1982** (*participation d'un fonctionnaire au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société anonyme*) (p. 1148) : sur l'amendement n° 5 de la commission (clarification de la rédaction), son sous-amendement n° 38 : avis conforme du conseil d'administration ; rejeté - **Art. 2** (*actualisation de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*) (p. 1150, 1151) : sur l'amendement n° 6 de la commission (rattachement des dispositions prévues

par le projet de loi à l'article de la loi de 1984 définissant le rôle du service public de l'enseignement supérieur en matière de valorisation de la recherche), son sous-amendement n° 39 : avis conforme du conseil d'administration ; rejeté. Son amendement n° 31 : suppression des services d'activités industrielles et commerciales ; devenu sans objet - **Art. 3** (*extension du champ d'application des bons de souscription des parts de créateur d'entreprise*) (p. 1153) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé au sous-amendement n° 50 de la commission saisie pour avis (substitution à la dénomination actuelle de "bons de souscription de parts de créateur d'entreprise", de "bons de créateur d'entreprise" et suppression de la discrimination entre les salariés selon leur ancienneté), déposé sur l'amendement n° 8 de la commission (élargissement du bénéfice des dispositions de l'article aux jeunes sociétés par actions de moins de quinze ans, extension du dispositif aux dirigeants non salariés, abaissement du seuil de détention du capital et prolongation du dispositif jusqu'en 2001) - **Après l'art. 3** (p. 1160) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de la commission saisie pour avis (renforcement de la transparence du mécanisme des stock-options) - **Après l'art. 5** (p. 1168) : son amendement n° 35 : modulation du crédit d'impôt-recherche ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1169) : opposé à l'insertion de la réforme des stock-options. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre le texte amendé par le Sénat.

- **Proposition de loi tendant à améliorer la représentation parlementaire au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [n° 0436 (97-98)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3911, 3912) : rôle éminent de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Nécessité d'un renforcement de la représentation parlementaire au sein de l'Office : pluralisme. Attachement du groupe communiste républicain et citoyen à certains principes : maîtrise éthique, esthétique et sociale des processus nouveaux dans le respect de l'individu. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce texte sans réserve.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 0235 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3911, 3912) : voir son intervention sous la proposition de loi n° 0436 (97-98).

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Art. 3** (*mise en oeuvre et contrôle des missions de service public*) (p. 4835, 4836) : soutient l'amendement n° 304 de M. Pierre Lefebvre (prise en considération de la complexité technique des questions relatives aux services publics). (p. 4838) : soutient l'amendement n° 305 de M. Pierre Lefebvre (examen par l'observatoire des activités de trading).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

*Deuxième partie :***Education nationale, recherche et technologie - II - Enseignement supérieur**

- (6 décembre 1999) (p. 6988, 6990) : diminution de l'effectif des étudiants dans les disciplines scientifiques dites "lourdes". Non-répercussion des bénéfices de la croissance dans l'enseignement supérieur. Logement des étudiants. Plan "Université du troisième millénaire", U3M. Manque de personnel ingénieur, administratif, technicien, ouvrier et de service, IATOS. Diminution de l'effectif du personnel de l'enseignement supérieur. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, s'abstiendra lors du vote du projet de budget de l'enseignement supérieur pour 2000.

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) (p. 7008, 7009) : inquiétude du groupe communiste républicain et citoyen relative à l'évolution du budget et aux orientations de la politique de recherche. Manque d'équipement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Interrogation sur l'avenir du forum des sciences situé dans le Nord. Inquiétude sur les orientations de la recherche publique. Exprime ses plus grandes réserves sur le projet de budget de la recherche pour 2000.

Communication audiovisuelle - Presse

- (11 décembre 1999) (p. 7451, 7453) : progression des crédits de l'audiovisuel public. Réflexion à mener sur une réforme de la redevance. Définition des missions du service public de l'audiovisuel. Renforcement nécessaire de la production audiovisuelle. Statut du personnel de l'audiovisuel public. Situation de Radio France. Avenir de l'Agence France-Presse. Effort important en matière d'aides à la presse. Restructurations dans la presse : exemple de Nord-Eclair et de la Voix du Nord ; risque d'emplois supprimés. Rôle des pouvoirs publics dans la réglementation de l'Internet. Politique des contenus audiovisuels. Le groupe communiste républicain et citoyen soutient ce projet de budget.

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 0142 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999)
 - **Discussion générale** (p. 7928, 7929) : compromis entre les deux assemblées. Création de deux sociétés distinctes sous le vocable La Chaîne Parlementaire, LCP. Respect du pluralisme. Nécessité de développer le numérique hertzien. Interactivité avec les élus municipaux et la jeunesse. Souhaite un supplément d'information sur la notion de "partenariat". Le groupe communiste républicain et citoyen donne un avis favorable à la création de La Chaîne Parlementaire - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 7931) : vote historique à l'unanimité.

REUX (Victor), sénateur (Saint-Pierre-et-Miquelon) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 1er (précédemment réservé p. 3512)** (création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis) (p. 3589) : son amendement n° 161 : maintien du régime spécifique de couverture maladie de Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7129, 7131) : augmentation et priorités de ce projet de budget. Passage aux 35 heures à Saint-Pierre-et-Miquelon. Exonérations sectorielles de charges patronales. Prime à la création d'emplois. Mesures en faveur de la culture et de l'action sociale. Inquiétude au sujet du changement de tarification d'Air France. Augmentation des crédits du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM. Application de la directive 91/492 du Conseil de l'Union européenne. Exploitation d'un paquebot de croisière. Amélioration de la desserte maritime. Dysfonctionnements en matière de sécurité sociale pour les fonctionnaires, magistrats et militaires. Contraintes réglementaires appliquées aux petites entreprises de pêche artisanale. Diversification de la pêche. Réforme du pavillon

français. Recherche pétrolière. Dispositif de défiscalisation de la loi "Pons". Déterminera son vote en fonction des éléments de réponse fournis à ses questions.

REVET (Charles), sénateur (Seine-Maritime) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait avec MM. Gérard Larcher et Claude Belot au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation [n° 203 (98-99)] pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence [n° 272 (98-99)] (18 mars 1999) - **Aménagement du territoire.**

Rapport, fait, avec MM. Gérard Larcher et Claude Belot, au nom de la commission spéciale sur le projet de loi d'orientation [n° 347 (98-99)] pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture [n° 373 (98-99)] (20 mai 1999) - **Aménagement du territoire.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 97 (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1129) - Ministère : Premier ministre - *Avenir du moratoire sur la fermeture des services publics en milieu rural* - Réponse le 19 février 1999 (p. 1129) - **Services publics**

n° 121 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1589) - Ministère : Logement - *Amortissement Périssol* - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1589) - **Logement**

n° 217 (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5710) - Ministère : Agriculture - *Levée de l'embargo sur le boeuf britannique* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5711) - **Produits agricoles et alimentaires**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 1er ter (rapport sur la revalorisation des retraites agricoles)** (p. 133, 134) : son amendement n° 428 : contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum équivalente au SMIC ; devenu sans objet. Absence de valorisation du bien agricole. Existence du Fonds national de solidarité, FNS. Equivalent du SMIC avec le niveau de retraite moyen du pays. Souhaite l'instauration d'une taxe additionnelle à la taxe sur les grandes surfaces.

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 39 (signes d'identification et emploi des termes "montagne" et "produits pays")** (p. 402, 403) : sur l'amendement de la commission

n° 44 (suppression de la reconnaissance de l'indication géographique protégée, IGP, comme signe autonome d'identification et complément de l'alinéa relatif aux produits fermiers afin de ne pas l'appliquer aux produits bénéficiant d'un label), son sous-amendement n° 429 : définition précise de l'appellation "fermier" ; retiré. Définition actuelle du produit fermier : produit fabriqué à la ferme quelles que soient ses méthodes de fabrication. Exemple de la création d'un centre commercial vendant des produits fermiers à Turretot, Seine-Maritime.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Discussion générale** (p. 1667, 1669) : travail constructif réalisé par la commission spéciale. Surpopulation et désertification. Préservation de la faune et de la flore. Politique du logement. Maintien ou réimplantation des services de proximité publics ou privés. Importance de l'environnement. Nécessité de créer un cadre permettant l'épanouissement de l'homme.

- **Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1744) : situation du littoral. Place de l'homme au centre de l'aménagement du territoire. Gravité de la situation actuelle. Souhaite une mise en place des outils pour réaliser une véritable reconquête du territoire. (p. 1754, 1755) : expression "reconquête du territoire".

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Art. 5** (*schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT*) (p. 1784) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de la commission spéciale (participation des organismes consulaires à l'élaboration du SRADT et désignation des associations agréées par le Conseil économique et social régional) - **Art. 8 bis** (*création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958*) (p. 1800) : ne votera pas l'amendement n° 307 de M. Jean-Marc Pastor (établissement d'un rapport vérifiant la prise en compte du facteur humain dans la mise en oeuvre des dispositions de cette loi). Prise en compte du facteur humain dans l'article 1er de ce projet de loi - **Après l'art. 12 (par priorité)** (p. 1812) : souligne l'importance de l'amendement n° 331 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sportifs) - **Art. 18** (*schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux - art. 21 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1847, 1848) : souhaite l'adoption de l'amendement n° 54 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels comportant des mesures en faveur de l'agriculture, du tourisme rural, de la réhabilitation et de la construction de logements, ainsi que de la diversification des activités économiques en milieu rural). Spécificité des zones littorales.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1931) : son amendement n° 62 : possibilité de créer uniquement des établissements publics fonciers d'Etat ; adopté. Existence de deux types d'établissements publics fonciers. Moyens financiers. Etablissement public de la Basse-Seine - **Art. 20 ter** (*coopération transfrontalière des collectivités territoriales et groupements*) (p. 1935) : son amendement n° 66 : élargissement du champ d'application de ce dispositif à tous les Etats membres de l'Union européenne ; adopté. Inscription de l'aménagement du territoire dans une perspective européenne. Possibilité strictement encadrée. Difficultés de la liaison trans-Manche. S'oppose à l'amendement de suppression n° 286 de M. Gérard Le Cam - **Après l'art. 20 ter** (p. 1936) : son amendement n° 67 : élargissement sous certaines conditions des possibilités de participation des collectivités territoriales étrangères aux

sociétés d'économie mixte locales pour l'ensemble des activités d'intérêt général communes aux partenaires ; adopté - **Art. 22** (*maintien des services publics sur le territoire et création des maisons des services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1953) : intervient sur l'amendement n° 69 de la commission spéciale (possibilité pour un établissement public ou un autre organisme chargé d'une mission de service public de mettre des moyens en commun avec une entreprise afin d'assurer le maintien de son activité en milieu rural, à défaut de conclusion d'une convention de maison des services publics). Contradiction entre l'objectif de revitalisation du milieu rural et les moyens financiers alloués - **Art. 23** (*fonds de gestion des milieux naturels - art. 38-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1964) : intervient sur l'amendement n° 75 de la commission spéciale (fusion du fonds de gestion de l'espace rural et du fonds de gestion des milieux naturels). Nécessité de revoir le système des primes agricoles : exemple de la Seine-Maritime.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - Rapporteur de la commission spéciale - **Art. 26** (*zones de revitalisation rurale - art. 61 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1979, 1981) : son amendement n° 77 : maintien des dispositions prévoyant le dépôt futur d'une loi en faveur du développement du monde rural et modernisation du droit de l'urbanisme ; adopté. Préparation par le gouvernement Juppé d'un "plan pour le monde rural". Abrogation des dispositions de l'article 61 de la loi de 1995. Groupe de travail sénatorial présidé par M. Pierre Hérisson. Estime satisfait l'amendement n° 192 de M. Gérard Cornu (rétablissement des dispositions prévoyant l'adoption d'une loi contribuant à assurer aux habitants des zones de revitalisation rurale des conditions de vie équivalentes à celles des habitants des autres parties du territoire) par son amendement n° 77 précité - **Art. 20 (suite)** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1981) : estime satisfait l'amendement n° 127 de M. Philippe Arnaud (dépôt dans un délai de dix-huit mois, d'un projet de loi complétant les mesures en faveur des zones de revitalisation rurale) par l'amendement précité n° 77 de la commission spéciale - **Après l'art. 32 ou après l'art. 33** (p. 2012) : se déclare favorable au sous-amendement n° 349 de M. Jacques Oudin (possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des conventions avec Réseau ferré de France) déposé sur l'amendement n° 84 de la commission spéciale (régime applicable à chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports). Place de l'homme dans la reconquête du territoire. Utilisation du réseau ferré secondaire. Exemple de la ligne Le Havre-Fécamp. Réutilisation des lignes à des fins touristiques - **Art. 37** (*affectation et aliénation des chemins ruraux - art. L. 161-2 et L. 161-10-1 du code rural*) (p. 2042) : intervient sur l'amendement de suppression n° 93 de la commission spéciale. Entretien des chemins. Difficultés financières des communes.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5573) : accord sur le fond pour la réduction du temps de travail. Engagement des entreprises françaises dans une compétition internationale. Besoin de souplesse face à la mondialisation de l'économie. Souhaite l'harmonisation des législations du travail des partenaires européens. Risque de délocalisation des entreprises. Souhaite l'approbation par le Gouvernement des propositions de la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - **Avant l'art. 1er bis** (p. 5643) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de la commission (dispositions particulières applicables aux établissements soumis à la procédure de l'agrément) - **Art. 1er quinquies** (*définition du régime des astreintes*) (p. 5655) : sur l'amendement de la commission n° 9 (nouvelle rédaction de cet article se limitant à la définition de l'astreinte et à la prévision du principe d'une compensation financière ou d'un repos compensateur), son sous-amendement n° 76 : détermination des modalités de prise en compte de l'astreinte par les partenaires sociaux ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 5** (*réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants*) (p. 5705, 5706) : excès de réglementation.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Après l'art. 2** (p. 6367, 6368) : son amendement, soutenu par M. Jean Clouet, n° I-121 : rétablissement du plafond de l'abattement de 10 % au titre des pensions ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Après l'art. 14** (p. 6549) : son amendement, soutenu par M. Joël Bourdin, n° I-140 : non-prise en compte lors du calcul du prélèvement perçu au profit du fonds départemental de la taxe professionnelle, de la division des bases taxables entre plusieurs établissements d'un même groupe implantés dans la même commune ; retiré.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Avant l'art. 61 bis** (p. 7585) : son amendement, soutenu par M. François Trucy, n° II-79 : excédents de la section investissement du budget de l'eau reversé vers la section investissement du budget de l'assainissement ; adopté.

REVOL (Henri), sénateur (Côte-d'Or) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire.

Membre titulaire du comité de contrôle du Fonds de soutien aux hydrocarbures.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz (JO Lois et décrets du 19 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, déposé en sa qualité de vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur l'aval du cycle nucléaire (Tome II : les coûts de production de l'électricité), établi au nom de cet office par MM. Christian Bataille et Robert Galley, députés [n° 195 (98-99)] (3 février 1999) - **Energie**.

Rapport, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur l'application de la loi n° 94-654 du 29 juillet 1994 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale, à la procréation et au diagnostic prénatal, établi au nom de cet office par M. Alain Claeys, député, et M. Claude Huriet, sénateur [n° 232 (98-99)] (18 février 1999) - **Vie, médecine et biologie**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires [n° 235 (98-99)] (19 février

1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 18 février 1999) - **Parlement**.

Rapport, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur le contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires - deuxième partie : le bilan et les perspectives de la politique de sûreté des installations nucléaires -, établi au nom de cet office par M. Claude Birraux, député [n° 285 (98-99)] (25 mars 1999) - **Energie**.

Rapport, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les techniques de prévision et de prévention des risques naturels en France, établi au nom de cet office par M. Christian Kert, député [n° 312 (98-99)] (12 avril 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 avril 1999) - **Risques naturels**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur : - la proposition de loi [n° 436 (98-99)], tendant à améliorer la représentation parlementaire au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues ; - la proposition de loi [n° 235 (98-99)] tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires de M. Henri Revol, et plusieurs de ses collègues [n° 409 (98-99)] (9 juin 1999) - **Parlement**.

Rapport, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les nouvelles techniques de recyclage et de valorisation des déchets ménagers et des déchets industriels banals, établi par M. Gérard Miquel, sénateur, et M. Serge Poignant, député, au nom de cet office [n° 415 (98-99)] (10 juin 1999) - **Environnement**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 243 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 502 (98-99)] (29 septembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Energie**.

Rapport, déposé en sa qualité de président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur Génomique et informatique : l'impact sur les thérapies et sur l'industrie pharmaceutique, établi par M. Franck Sérusclat, sénateur, au nom de cet office [n° 20 (1999-2000)] (14 octobre 1999) - **Recherche médicale**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 82 (1999-2000)] (18 novembre 1999) - **Energie**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Développement rural [n° 91 (1999-2000) tome 3] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 227 (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6270) - Ministère : Premier ministre - *Retard pris par la France dans l'ouverture du marché de l'électricité* - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6271) - **Electricité**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à améliorer la représentation parlementaire au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques**

[n° 0436 (97-98)] - (15 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 3908, 3910) : origine, rôle, composition et mode de fonctionnement de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Quatre grands thèmes : énergie, environnement, nouvelles technologies et sciences de la vie. Assistance d'un conseil scientifique. Proposition d'accroissement du nombre des membres de l'Office pour une meilleure représentation des groupes politiques. Maintien d'un même bureau entre deux renouvellements parlementaires. Entrée en vigueur de ce texte en octobre 2001. Augmentation du nombre des membres du conseil scientifique.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 0235 (98-99)]** - (15 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 3908, 3910) : voir son intervention sous la proposition de loi n° 0436 (97-98).

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 4794, 4797) : enjeu politique, économique et social du projet de loi. Transposition de la directive de 1996 de libéralisation du marché de l'électricité. Renforcement de la compétitivité de l'industrie européenne en abaissant le coût de l'énergie. Caractère inacceptable de la lenteur de la transposition de la directive. Souhait de l'adoption rapide d'un texte par les industriels. Dispositions entravant les échanges d'électricité et contraires à la directive. Mesures anti-économiques du projet. Insuffisance de l'indépendance de la régulation. Place trop importante au pouvoir réglementaire faite par la transposition. Risque de contentieux. Nécessité d'organiser un vrai marché de l'électricité. Indispensable égalité des opérateurs sur le marché. Nécessaire garantie de l'indépendance de la commission de régulation. Souhait de renforcement du rôle de la commission de régulation de l'électricité, CRE. Autonomie et impartialité indispensables pour le gestionnaire du réseau public de distribution, GRT. Financement du service public pour assurer sa pérennité grâce à la péréquation tarifaire. Souci de l'avenir de l'opérateur historique. Avenir des retraites des agents d'Électricité de France absent du projet de loi - **Art. 1er (définition du service public de l'électricité)** (p. 4825, 4828) : accepte les amendements n° 231 de M. Pierre Hérisson (affirmation de la nécessité de l'indépendance énergétique et de la sécurité de l'approvisionnement) et n° 300 de M. Pierre Lefebvre (inscription dans la loi de l'objectif du développement des ressources nationales). Sur les amendements de M. Jacques Valade, accepte le n° 246 (contribution du service public de l'électricité à la nouvelle définition des centres nucléaires type EPR, European pressurized water reactor) et le n° 248 de cohérence et demande le retrait du n° 247 (remplacement des mots "droit à l'électricité" par les mots "accès à l'électricité") auquel il s'oppose en cas de maintien. Ses amendements rédactionnels n° 19 et n° 20 ; adoptés - **Art. 2 (missions du service public de l'électricité)** (p. 4829, 4834) : sur les amendements de M. Jacques Valade, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 249 (précision de la mention de producteur d'électricité pour EDF) et le n° 250 (référence aux organes responsables de la gestion du réseau de transport), s'oppose au n° 251 (collectivités territoriales gérant des régies) et demande le retrait du n° 252 (précision du rôle des collectivités locales en tant qu'autorités organisatrices). Ses amendements n° 21 : précision de la compensation intégrale du coût de la mission de développement équilibré de l'approvisionnement ; et rédactionnel n° 22 ; adoptés. Sur les amendements de M. André Bohl, accepte le n° 205 (prise en compte des collectivités gérant des régies) et s'oppose au n° 206 sur le même objet que son n° 24. Ses amendements n° 23 de coordination et n° 24 : précision de l'intégralité de la compensation des surplus occasionnés par le raccordement et l'accès au réseau ; rédactionnels n° 25, n° 26, n° 27 et n° 28 ; adoptés. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 301 (précision des conditions d'un bon exercice de la

mission de développement et d'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution incombant au service public de l'électricité), n° 302 et n° 303 (mixité des services de l'électricité et du gaz). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 406 de M. Pierre Hérisson (intégration de la notion de maîtrise d'énergie dans la mission de fourniture au sens du service public) - **Art. 3 (mise en oeuvre et contrôle des missions de service public)** (p. 4835, 4841) : accepte les amendements de M. André Bohl n° 207 (regroupement des collectivités territoriales quel que soit le mode de gestion de la distribution publique d'électricité), n° 228 et n° 229 de précision. Sur les amendements de M. Jacques Valade, s'oppose au n° 254 (consultation de l'observatoire) et au n° 255 (composition de l'observatoire) et accepte le n° 253 (précision de l'objectif de bon fonctionnement du marché). S'oppose aux amendements de M. Pierre Hérisson n° 407 (précision de l'objectif de bon fonctionnement du marché) et n° 408 (élargissement des missions du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, CSEG, et organisation de ses relations avec la commission de régulation de l'électricité). Ses amendements n° 29 et n° 30 rédactionnels ; n° 31 : suppression de la référence à la possibilité de mener des enquêtes d'opinion auprès des clients non éligibles ; adoptés ; n° 32 : substitution de la référence à tous les types de clients à l'expression "clients domestiques" ; et n° 33 : référence à tous les types de clients et aux autorités concédantes ; adoptés après modification par les sous-amendements de précision de M. André Bohl n° 438 et n° 439 qu'il accepte à titre personnel ; et n° 34 : exercice des fonctions des membres des observatoires à titre bénévole ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 304 (prise en considération de la complexité technique des questions relatives aux services publics) et n° 305 (examen par l'observatoire des activités de trading) - **Art. 4 (tarifs et plafonds de prix)** (p. 4841, 4847) : ses amendements n° 35 : suppression du deuxième alinéa du I de l'article rétabli ultérieurement ; n° 36 : suppression du quatrième alinéa du I de l'article rétabli ultérieurement ; n° 37 : aide en faveur des familles défavorisées recentrée sur les personnes les plus en difficulté ; adoptés. Son amendement n° 38 : coordination avec les amendements n° 35 et n° 36 précités ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Jacques Valade n° 256 (couverture des charges afférentes aux réseaux locaux par les péages de distribution) et de M. André Bohl n° 208 (mention des distributeurs non nationalisés) et n° 209 (coûts de développement compris dans le calcul du tarif) qu'il accepte. Son amendement n° 39 : publicité des actes de la commission de régulation de l'électricité, CRE ; adopté après modification par le sous-amendement n° 423 du Gouvernement (publication par le Gouvernement des avis de la commission) qu'il accepte. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 306 (information des usagers d'Électricité de France), n° 307 (renvoi à un décret pour l'application de la tarification réduite), n° 308 (référence aux coûts induits par le développement) et n° 309 (rétablissement de l'autorité du ministre sur les décisions engageant l'organisation du secteur). Sur les amendements de M. Jacques Valade, s'oppose au n° 257 (détermination des tarifs de secours et d'utilisation des réseaux sur les coûts réellement supportés par les opérateurs pour leur exploitation et leur développement) et n° 258 (pouvoir d'approbation en matière tarifaire de la commission de régulation) et accepte le n° 259 (établissement de l'avis de la commission de régulation sur l'analyse des coûts techniques et de la comptabilité générale des opérateurs).

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 5 (mécanismes de compensation)** (p. 4858, 4859) : ses amendements n° 40 : compensation intégrale des charges relatives au service public de la production ; adopté. Son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 230 de M. Xavier Pintat qu'il accepte (détermination des surcoûts à prendre en compte pour la compensation prévue à l'article 5 par référence aux coûts évités à EDF et aux distributeurs non nationalisés). Sur cet amendement rédactionnel, accepte le sous-amendement n° 210 de M. André Bohl analogue au sous-amendement n° 230 précité et s'oppose au sous-amendement n° 310 de M. Pierre Lefebvre (prise en compte des coûts de production

évités). (p. 4860, 4869) : ses amendements n° 42 : suppression de l'alinéa prévoyant l'inclusion des coûts de recherche et de développement du transport dans les charges compensées par le fonds du service public de la production ; n° 43 de précision ; n° 44 : assujettissement des fournisseurs de courant au financement du fonds du service public ; n° 47 : évaluation du fonctionnement du fonds du service public de la production par la CRE dans son rapport annuel ; n° 48 rédactionnel ; n° 49 : suppression du dernier alinéa du II de l'article relatif au renforcement de la présence du service public dans les quartiers en difficulté ; et n° 50 rédactionnel ; adoptés. Ses amendements n° 45 : suppression de la contribution des producteurs industriels d'électricité au financement du fonds du service public de la production au titre de leur autoconsommation ; n° 46 de coordination ; retirés. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 311 (évaluation des surcoûts de production par rapport à la part relative à la production dans les plafonds de prix), n° 312 (limitation des compétences de la commission de régulation de l'électricité, CRE, à ce qu'exige la directive), n° 313 (formulation des avis par la CRE et accord du ministre aux propositions de celle-ci), n° 315 (suppression de la phrase prévoyant que les installations de moins de trois mégawatts sont dispensées de contribution au fonds) et n° 316 (avis de la CRE). Sur les amendements de M. Jacques Valade, accepte les n° 261 (détermination du montant des charges imputées à l'ensemble des opérateurs par la CRE) et n° 262 (exonération des charges pour la production décentralisée) et s'oppose au n° 263 (calcul du montant des contributions supportées par les producteurs et les fournisseurs d'électricité sur la base de la production d'électricité transportée sur le réseau). S'oppose à l'amendement n° 4 de M. Jean Besson (précision de la notion de "quartier en difficulté" et extension de la disposition à certaines zones rurales) et au sous-amendement n° 441 du Gouvernement déposé sur celui-ci. Accepte les amendements du Gouvernement n° 424 (détermination du seuil de contribution des autoproducteurs au fonds de charges du service public de la production en fonction du nombre de kilowatts/heure produits pour leur propre usage) et n° 425 de coordination - **Art. 6** (*programmation pluriannuelle des investissements*) (p. 4870, 4875) : ses amendements n° 51 : caractère prévisionnel de la programmation pluriannuelle ; n° 53 de précision ; n° 54 rédactionnel ; n° 55 : remplacement de la déclaration d'intention préalable par une procédure de publicité concomitante du dépôt de la demande d'autorisation ; n° 56 de coordination ; et n° 57 rédactionnel ; adoptés. Son amendement n° 52 : exclusivité de la préparation de la programmation pluriannuelle des investissements attribuée au ministre ; adopté après modification par le sous-amendement n° 212 de M. André Bohl (référence au schéma de distribution) pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat. Sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 317 (proposition de la discussion d'un projet de loi d'orientation sur l'énergie d'ici au 30 décembre 2000), s'oppose au n° 318 (fidélité de la programmation pluriannuelle des investissements aux objectifs d'indépendance énergétique et de sécurité d'approvisionnement de tous les consommateurs), n° 320 (suppression du deuxième alinéa du paragraphe II de l'article permettant l'établissement d'installations d'une puissance inférieure ou égale à trois mégawatts sur simple déclaration faite au ministre), n° 321 (précision relative à la notion d'autoproduiteur et application à cette catégorie du même régime d'autorisation qu'aux autres producteurs privés) et accepte le n° 319 (association des parlementaires à la programmation mise en oeuvre par le Gouvernement). Sur les amendements de M. Jacques Valade, s'oppose au n° 264 (établissement du bilan prévisionnel par la CRE en liaison avec le gestionnaire du réseau de transport) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 266 (mesures en faveur de la production décentralisée). A titre personnel, s'oppose à l'amendement n° 426 du Gouvernement (suivi du développement des installations de production d'électricité soumises à déclaration et contrôle de la conformité des déclarations avec la loi par le ministre chargé de l'énergie) - **Art. 7** (*régime de l'autorisation d'exploiter*) (p. 4876) : son amendement n° 58 : décision du ministre prise après la transmission de l'avis de la CRE ; adopté. Demande le retrait

de l'amendement n° 267 de M. Jacques Valade (nécessité d'un décret) - **Art. 8** (*appels d'offres pour la production d'électricité*) (p. 4877, 4881) : ses amendements n° 59 : avis de la CRE sur la mise en oeuvre de la procédure d'appel d'offres ; n° 60 et n° 62 rédactionnels ; n° 63 : répression de la violation du secret des informations relatives au contenu des réponses aux appels d'offres ; adoptés. Son amendement n° 61 : transmission au ministre par la CRE d'un avis motivé ; adopté après modification par le sous-amendement n° 427 du Gouvernement qu'il accepte à titre personnel. Sur les amendements de M. Jacques Valade, déclare le n° 268 (contrôle par la CRE des contrats d'achat d'électricité conclus entre les candidats retenus et EDF) satisfait par son amendement n° 59 précité et accepte le n° 269 (établissement des contrats d'achat d'électricité conclus entre les candidats retenus et EDF sur la base des prescriptions contenues dans un cahier des charges et contrôlées par la CRE). Sur les amendements de M. André Bohl, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 213 (nécessité de consulter le gestionnaire du réseau public de distribution pour les appels d'offres visant la production décentralisée) et accepte le n° 214 (intervention des distributeurs non nationalisés au même titre qu'EDF) et le n° 215 (obligation de confidentialité pour les distributeurs non nationalisés). S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 322 (inscription dans l'article des principes devant figurer dans le cahier des charges) et n° 323 (participation exclusive à un appel d'offres pour la construction d'unités de production supplémentaires) - **Art. 9** (*critères d'attribution des autorisations et de choix des réponses aux appels d'offres tendant à la création d'une installation de production*) : son amendement n° 64 : mention explicite des cas de refus de l'autorisation ; adopté. (p. 4882) : ses amendement n° 65 : suppression du 7e alinéa du I de l'article prévoyant parmi les critères d'octroi de l'autorisation la compatibilité avec les principes et les missions de service public ; retiré. Ses amendements n° 66 et n° 67 rédactionnels ; et n° 68 : avis de la CRE sur les décrets relatifs à la programmation pluriannuelle des investissements ; adoptés. Déclare l'amendement n° 270 de M. Jacques Valade (référence aux objectifs du deuxième alinéa de l'article premier du projet de loi) satisfait par son amendement n° 65 précité - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 4883, 4890) : ses amendements n° 69 de précision ; n° 70, n° 71, n° 72, n° 73 et n° 74 rédactionnels ; adoptés. Son amendement rédactionnel n° 75 ; adopté après modification par le sous-amendement de coordination n° 216 de M. André Bohl qu'il accepte. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 324 (suppression du caractère obligatoire du rachat de l'électricité aux producteurs autonomes pour EDF et les distributeurs non nationalisés), n° 325 (abaissement du seuil de l'obligation d'achat pour la cogénération), n° 326 (traitement identique des producteurs), n° 329 de coordination, n° 327 (prise en charge intégrale par le fonds du service public créé à l'article 5 des surcoûts résultant de tous les contrats d'achat), n° 328 (possibilité pour les producteurs d'électricité à partir du charbon français de bénéficier à leur demande d'un contrat d'achat par EDF) et n° 330 (transmission à l'observatoire national du service public de l'électricité des informations relatives aux installations bénéficiant des contrats d'achat, de leur objet ainsi que des prix d'achat pratiqués). Sur les amendements de M. Pierre Hérisson, s'oppose au n° 409 (établissement des conditions d'achat de l'énergie par la CRE) et accepte le n° 410 (mise en place d'un préavis d'un an pour la décision partielle ou totale de suspendre l'obligation pour EDF de conclure un contrat d'achat d'électricité). Sur les amendements de M. Jacques Valade, s'oppose au n° 272 (suppression des mots "lorsque ces installations ne peuvent trouver des clients éligibles dans des conditions économiques raisonnables") et accepte le n° 271 (hausse du seuil de conclusion d'un contrat d'achat avec des producteurs utilisant la cogénération) et le n° 273 (consultation préalable de la CRE en cas de suspension d'obligation d'achat) - **Art. 11** (*régime juridique de l'exploitation d'installations par les collectivités locales et production d'électricité par les distributeurs non nationalisés, DNN, dans leur zone de desserte exclusive*) (p. 4891, 4893) : son amendement n° 76 : suppression de la référence à l'article 8 de la loi de 1946 ; n° 77 de précision ; n° 78 rédactionnel ; n° 79 :

harmonisation de la rédaction de ce texte avec la loi du 15 juin 1906 sur la distribution d'électricité; n° 80 de précision; n° 81 d'harmonisation rédactionnelle et n° 82 rédactionnel; adoptés. S'oppose à l'amendement de précision n° 274 de M. Jacques Valade. Sur les amendements de M. Pierre Hérisson, s'oppose au n° 411 (obligation de transport au bénéfice des communes et de leurs groupements) et demande le retrait du n° 412 (possibilité pour la commune ou le groupement de communes d'organiser l'autoconsommation de son électricité dans ses propres établissements, dans les établissements des structures intercommunales dont la commune est membre ou dans ceux qui dépendent d'un de ses prestataires de service public) - **Art. 13** (*statut du service autonome gestionnaire du réseau de transport d'électricité*) (p. 4896, 4901) : ses amendements n° 85 : établissement du GRT dans des locaux distincts des autres activités d'EDF et impossibilité pour les autres services d'EDF d'avoir accès à ses services informatiques et financiers; n° 86 : notification au directeur du GRT de l'avis motivé émis par la CRE avant sa révocation éventuelle; n° 87 : rapport annuel du directeur du GRT présenté devant la CRE; n° 88 : suppression de la phrase prévoyant que le président du GRT est tenu à la confidentialité sur le contenu du bilan prévisionnel prévu à l'article 6 afin de servir de base à l'élaboration de la programmation pluriannuelle des investissements; rédactionnel n° 89; n° 90 de coordination; adoptés. Accepte les amendements de M. Jacques Valade n° 275 (mise en place de la transparence et de la neutralité pour la fonction de transport d'électricité et dépôt devant le Parlement au terme d'une année de fonctionnement d'un projet de loi définissant le statut juridique définitif du GRT), n° 276 et n° 277 de conséquence et s'oppose à l'amendement n° 331 de M. Pierre Lefebvre (nomination du directeur du GRT) ainsi qu'à l'amendement n° 232 de M. Pierre Hérisson (filialisation de la fonction de transport d'électricité) - **Après l'art. 13** (p. 4902, 4903) : ses amendements n° 91 : incompatibilité de certaines activités avec les fonctions précédentes d'agent du GRT ayant eu connaissance d'informations commercialement sensibles; n° 92 : consultation de la CRE sur la compatibilité des activités nouvelles exercées par les agents du GRT avec leurs fonctions précédentes; et n° 93 : régime disciplinaire spécifique des agents du GRT; adoptés - **Art. 14** (*missions du service autonome gestionnaire du transport d'électricité*) : ses amendements n° 94 de coordination; n° 95 : droit de regard de la CRE sur le programme d'investissement du GRT; n° 96 et n° 97 rédactionnels; adoptés - **Art. 15** (*gestion des flux d'énergie par le gestionnaire du réseau public de transport, GRT*) (p. 4904, 4907) : son amendement de coordination n° 98; réservé jusqu'après l'examen de l'article 22. Ses amendements n° 99 et n° 100 rédactionnels; n° 102 : application du régime mis en place pour les contrats passés avec les producteurs par le GRT aux protocoles conclus au sein de l'opérateur historique; adoptés. Son amendement n° 101 : respect par le GRT de l'ordre de préséance économique en établissant le nouveau programme; adopté après modification par le sous-amendement n° 428 du Gouvernement (prise en compte des contraintes techniques afférentes au réseau) pour lequel, à titre personnel, il s'en remet à la sagesse du Sénat. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 332 (renforcement et précision des clauses techniques auxquelles le GRT devra se conformer pour assumer sa mission de sécurité du réseau de transport d'électricité), n° 333 (prise en compte des obligations de service public), n° 334 (possibilité pour le GRT de recourir à d'autres moyens de réserve) et n° 335 (possibilité de prévoir des ajustements à moyen et à long terme) et accepte l'amendement n° 278 de M. Jacques Valade (renforcement du rôle et de l'indépendance du régulateur). - **Art. 16** (*protection de la confidentialité des informations communiquées au GRT*) : son amendement n° 103 : sanction prévue en cas de violation de la confidentialité des informations; adopté. S'oppose à l'amendement n° 336 de M. Pierre Lefebvre (suppression de la référence à l'obligation de confidentialité pour les salariés du GRT), satisfait par son amendement n° 103 précité - **Art. 17** (*compétences des collectivités locales en matière de distribution*) (p. 4908, 4913) : ses amendements, n° 104 rédactionnel; n° 105 de précision; n° 106 et n° 108 rédactionnels; adoptés. Son amendement n° 107 : obligation

de transparence imposée aux concessionnaires sur toutes les activités de service public des organismes de distribution; devenu sans objet. S'oppose aux amendements de M. Jean Besson n° 11 (extension de la disposition de transparence contenue dans le deuxième alinéa de l'article 20), n° 12 (assujettissement des représentants des autorités concédantes à l'obligation de secret professionnel) et n° 13 rédactionnel ainsi qu'à l'amendement n° 337 de M. Pierre Lefebvre (consultation de l'Observatoire national du service public de l'électricité et du conseil supérieur de l'électricité et du gaz sur la définition des règles d'aménagement technique, économique et financier des réseaux de distribution locale d'électricité). Accepte l'amendement n° 218 de M. André Bohl (extension de la possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux aux collectivités ayant confié l'exploitation à un distributeur non nationalisé) ainsi que les n° 204 (extension aux consommateurs desservis en basse tension de la compétence attribuée aux collectivités locales pour prendre en charge des actions de maîtrise de la demande d'électricité des consommateurs domestiques) et n° 237 de coordination de M. Michel Moreigne - **Art. 18** (*désignation des gestionnaires des réseaux publics de distribution*) (p. 4913) : accepte l'amendement n° 219 de M. André Bohl (mention des dispositions des règlements de service liant les distributeurs non nationalisés aux collectivités qui les ont constitués). Ses amendements n° 109 de coordination et n° 110 : possibilité pour la CRE d'émettre un avis sur le décret relatif à la sécurité du réseau prévu à cet article; adoptés - **Art. 19** (*mission des gestionnaires de réseaux publics de distribution*) (p. 4914) : son amendement rédactionnel n° 111; adopté - **Art. 20** (*protection de la confidentialité des informations communiquées aux gestionnaires de réseaux publics de distribution, GRD*) : son amendement n° 112 : extension aux cas de recel du régime de sanction de l'obligation de confidentialité relative aux informations commercialement sensibles détenues par un GRD; adopté. S'oppose à l'amendement n° 338 de M. Pierre Lefebvre (suppression de la mention "et appartenant à un service gestionnaire de réseau public de distribution") et accepte, à titre personnel, l'amendement n° 419 du Gouvernement (suppression du second alinéa de l'article prévoyant la possibilité pour les collectivités territoriales concédantes de bénéficier des informations d'ordre économique et commercial de la part des gestionnaires de réseaux publics de distribution) - **Chapitre III** (*sécurité des réseaux*) : son amendement n° 113 : rédaction de l'intitulé du chapitre III : sécurité et sûreté des réseaux; adopté - **Art. 21** (*sécurité des réseaux*) : ses amendements de précision n° 114 et n° 115; adoptés - **Art. 22** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat d'électricité pour revente*) (p. 4916, 4920) : s'oppose à l'amendement n° 339 de M. Pierre Lefebvre (seuil unique d'éligibilité) ainsi qu'à l'amendement n° 220 de M. André Bohl (attribution de l'éligibilité totale aux distributeurs non nationalisés). Accepte l'amendement n° 238 de Mme Janine Bardou (éligibilité des réseaux de remontées mécaniques au même titre que les autres réseaux de transport). Ses amendements n° 116 et n° 118 rédactionnels et n° 117 de coordination; adoptés.

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 22 (suite)** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat de l'électricité pour revente*) (p. 4932, 4937) : sur les amendements de M. Jacques Valade, accepte le n° 279 (intégration dans la notion de réseau des réseaux de transport d'hydrocarbures liquides ou gazeux), demande l'avis du Gouvernement pour le n° 280 (possibilité pour les entreprises de se regrouper) et le retrait des n° 281 (suppression de l'alinéa fixant une durée minimale de trois ans pour les contrats de fournitures), identique à son amendement n° 119, et n° 282 (organisation du "trading"). S'oppose aux amendements de M. André Bohl n° 221 (application aux distributeurs non nationalisés de la formule de l'acheteur unique) et n° 223 (possibilité pour les distributeurs non nationalisés d'acheter pour revendre pour le compte de leurs clients éligibles), ainsi qu'au sous-amendement n° 222 du même auteur, identique à son n° 282 précité et déposé sur son amendement n° 120. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 343 (durée minimale de cinq ans pour

les contrats de fournitures), n° 344 (suppression de la possibilité d'utiliser les filiales ayant pour seule vocation d'acheter et de revendre aux clients éligibles), n° 345 (avis de l'Observatoire national du service public de l'électricité sur la délivrance d'une autorisation de recours au trading des producteurs), n° 346 (justification et motivation par des nécessités techniques pour un producteur de demander le droit de compléter son offre) et n° 347 (établissement d'un taux de 20 % pour la proportion de la production annuelle pouvant donner lieu à un complément de l'offre). Demande le retrait de l'amendement n° 233 de M. Pierre Hérisson, identique à son amendement n° 119. Ses amendements n° 119 : suppression de l'alinéa fixant une durée minimale pour les contrats d'achat d'électricité ; retiré ; et n° 120 : rétablissement du négoce ; adopté - **Art. 15 (suite)** (p. 4938) : son amendement de coordination n° 98, précédemment réservé le 6 octobre 1999, p. 4904 ; adopté - **Art. 22 (suite)** : accepte l'amendement n° 283 de M. Jacques Valade (établissement et publication de la liste des clients éligibles par la CRE) - **Art. 23 (droit d'accès au réseau de transport)** (p. 4939, 4941) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 348 (restriction de l'étendue de l'approvisionnement à celle qui est préconisée par la directive) et n° 349 (suppression de l'avant-dernier alinéa de l'article 23 plaçant les collectivités territoriales en situation de producteurs). Accepte les amendements de M. Jacques Valade n° 284 (retour à la rédaction initiale du projet de loi pour permettre l'alimentation, par un producteur, des filiales de sa société-mère), n° 286 (modalités d'application des dispositions précisées par un décret en Conseil d'Etat) et à titre personnel, le sous-amendement rédactionnel n° 436 du Gouvernement déposé sur ce dernier. Ses amendements n° 121 de précision ; n° 122 de coordination ; n° 124 rédactionnel ; adoptés. Son amendement n° 123 : pouvoir de la CRE de demander la modification des contrats et protocoles d'accès au réseau déjà conclus ; adopté après modification par le sous-amendement n° 431 du Gouvernement qu'il accepte - **Art. 24 (construction de lignes directes)** (p. 4942, 4945) : sur les amendement de M. Pierre Lefebvre, s'oppose aux n° 350 (limite de l'approvisionnement par un producteur à ses établissements et filiales), n° 351 (précision des conditions d'installation de lignes directes), n° 352 (précision sur les terrains destinés à l'exploitation de l'activité) et n° 353 (suppression de l'assimilation de l'absence de réponse du GRT à un refus) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 354 (intervention d'un décret en Conseil d'Etat pour préciser les modalités de procédures). Accepte les amendements de M. Jacques Valade n° 285 (possibilité pour un producteur de permettre l'approvisionnement de ses établissements, de ses filiales, de sa société-mère et des filiales de cette dernière), n° 287 et n° 288 sur le même objet (durée de l'exploitation des parties aériennes des ouvrages). Sur les amendements de M. Pierre Hérisson, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 413 (suppression de la restriction contraire à la directive qui confère aux lignes directes un statut accessoire par rapport aux réseaux publics) et s'oppose au n° 414 (modalités du refus de l'autorisation par l'autorité administrative compétente). Son amendement n° 125 : information de l'avis de la CRE sur le refus d'autorisation transmise aux entités ayant demandé la construction d'une ligne directe ; adopté. Accepte, à titre personnel, l'amendement n° 430 de précision du Gouvernement - **Art. 25 (transparence comptable d'EDF, des distributeurs non nationalisés, DNN, et de la Compagnie nationale du Rhône, CNR)** (p. 4946, 4950) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 355 (suppression de toute référence à la CNR dans l'article 25), n° 356 (distinction des charges et recettes d'EDF relevant de sa fourniture aux clients non éligibles de celles relevant de la fourniture aux clients éligibles) et n° 357 (information de l'Observatoire national du service public de l'électricité, des règles comptables applicables à EDF et aux DNN et possibilité pour celui-ci d'émettre un avis). Demande le retrait de l'amendement n° 224 de M. André Bohl (suppression de l'obligation d'établir un bilan social par activité pour les petits opérateurs). Ses amendements n° 126, n° 127, n° 129 et n° 133 de clarification rédactionnelle ; n° 128 : seul pour l'établissement d'un bilan social dissocié par activité ; n° 130 : transposition de l'obligation, figurant à l'article 14 de la directive, de faire figurer dans l'annexe des comptes les

opérations importantes effectuées avec des entreprises appartenant à un même groupe ; n° 131 de coordination et n° 132 rédactionnel ; adoptés - **Art. 26 (obligation de dissociation comptable et juridique des autres entreprises du secteur de l'électricité)** (p. 4951, 4952) : s'oppose aux amendements n° 358 de coordination et n° 359 de M. Pierre Lefebvre (application de la séparation comptable à tous les producteurs). Son amendement n° 134 : précision des modalités juridiques de l'acte réglementaire obligeant à une filialisation en cas de position dominante dans un secteur d'activité autre que l'électricité ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 289 de M. Jacques Valade (substitution de la séparation comptable de l'activité dans le domaine de l'électricité à la filialisation pour les entreprises en situation de monopole ou de position dominante) - **Art. 27 (droit d'accès à la comptabilité et aux informations financières des entreprises du secteur de l'électricité)** (p. 4953) : s'oppose à l'amendement n° 360 de M. Pierre Lefebvre (décret en Conseil d'Etat). Son amendement n° 135 : précision relative aux informations auxquelles ont accès le ministre et la CRE pour l'exercice de leurs missions respectives ; adopté - **Art. 28 (commission de régulation de l'électricité, CRE - composition et statut des membres)** (p. 4954) : son amendement rédactionnel n° 136 ; adopté. A titre personnel, accepte l'amendement n° 442 du Gouvernement (amélioration des pensions des fonctionnaires nommés membres de la CRE) - **Art. 29 (commissaire du Gouvernement auprès de la CRE)** (p. 4955) : s'oppose aux amendements n° 290 (suppression des termes "en particulier" afin que le commissaire du Gouvernement auprès de la CRE intervienne uniquement comme porte-parole du ministre en charge de l'énergie) et n° 291 (suppression du second alinéa de l'article donnant au commissaire du Gouvernement la possibilité de fixer l'ordre du jour de la CRE) de M. Jacques Valade, tout en partageant le sens des préoccupations de leur auteur. Son amendement n° 137 : clarification du rôle du représentant du Gouvernement auprès de la CRE et restauration du rôle du ministre en matière de politique énergétique ; adopté après modification par le sous-amendement n° 432 du Gouvernement (suppression de la deuxième phrase du premier alinéa du texte proposé par l'amendement n° 137 précité, prévoyant une réunion exceptionnelle de la CRE pour l'audition du ministre), pour lequel, à titre personnel, il s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 30 (services et budget de la CRE)** (p. 4956, 4957) : accepte, à titre personnel, les amendements du Gouvernement n° 437 (publication du règlement intérieur de la CRE au Journal officiel) et n° 420 (moyens humains mis à la disposition de la CRE). Ses amendements n° 138 : possibilité pour la commission de vérifier le respect de l'obligation de réserve de ses membres à titre personnel ; n° 139 : possibilité pour la CRE de percevoir des recettes autres que ses crédits budgétaires ; n° 140 : possibilité pour la CRE de bénéficier de rémunérations pour services rendus ; et n° 141 de conséquence ; adoptés. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 362 (approbation du règlement intérieur de la CRE par le ministre chargé de l'énergie) et n° 363 (suppression du recrutement contractuel pour les agents de la CRE) - **Art. 31 (consultation de la CRE sur les textes réglementaires et participation aux négociations internationales)** (p. 4958) : son amendement n° 142 : plus grande consultation de la CRE en matière législative ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 364 de M. Pierre Lefebvre (consultation éventuelle de la CRE par le ministre chargé de l'énergie) - **Art. 32 (relations de la CRE avec le Parlement et les acteurs du secteur - rapport annuel)** (p. 4959, 4962) : ses amendements n° 143 : possibilité pour les entités concernées par l'électricité de consulter la CRE ; n° 145 : élargissement du contenu du rapport annuel de la CRE ; n° 146 : établissement par la CRE dans son rapport annuel d'un bilan du fonds du service public de la production ; n° 148 de conséquence ; et n° 149 : suppression de la référence au rapport et aux observations de l'Observatoire de la diversification d'EDF ; adoptés. Son amendement n° 144 : compte rendu par la CRE de ses activités devant les commissions du Parlement compétentes en matière d'électricité ; adopté après modification par le sous-amendement n° 433 du Gouvernement, qu'il accepte (compte rendu des activités de la CRE par son président). Accepte l'amendement n° 292 de M. Jacques Valade (possibilité pour

la CRE de suggérer les modifications rendues nécessaires par les évolutions du secteur de l'électricité et le développement de la concurrence) et demande le retrait de l'amendement n° 225 de M. André Bohl (transmission par la CRE, avant la publication officielle de son rapport aux acteurs du secteur de l'électricité pour leur permettre de donner leur avis). S'oppose à l'amendement n° 365 de M. Pierre Lefebvre (présentation par la CRE du bilan des décisions prises et de la teneur du contenu des décisions en cours d'élaboration) - **Art. 33** (*pouvoir d'enquête des agents habilités par le ministre et par la CRE*) (p. 4963, 4964) : son amendement n° 150 : transparence des positions de la CRE assurée par l'insertion du principe d'une publicité et d'une motivation de ses avis ; adopté après modification par le sous-amendement n° 434 du Gouvernement (publication par l'autorité administrative compétente des avis de la CRE) qu'il accepte. Ses amendements n° 151 : possibilité pour la CRE de demander des informations aux gestionnaires de réseaux publics de transport et de distribution ; n° 152 : enquêtes du ministre limitées aux missions relevant de leurs compétences et possibilité pour le ministre de nommer des contractuels pour les enquêtes techniques ; n° 153 : transmission du double du procès-verbal aux parties intéressées dans un délai de cinq jours ; n° 154, n° 155 et n° 156 de précision rédactionnelle ; adoptés - **Après l'art. 33** (p. 4965) : son amendement n° 157 : pouvoir de perquisition des enquêteurs ; adopté - **Art. 34** (*obligation de confidentialité des membres et agents de la CRE*) : ses amendements n° 158 : principe d'indépendance et d'impartialité des membres de la CRE ; et n° 159 rédactionnel ; adoptés - **Art. 35** (*pouvoir réglementaire de la CRE*) (p. 4966, 4968) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 371 (intervention de la CRE) et n° 372 (transfert au ministre du pouvoir réglementaire de la CRE). Ses amendements n° 161 : précision des modalités pratiques d'exercice et de publicité du pouvoir réglementaire de la CRE par une décision publiée au JO ; n° 162 : attribution à la CRE du pouvoir d'édicter des règles pour préciser le contenu des lois et décrets applicables à la conclusion des contrats d'achat ; n° 163 de coordination ; n° 164 : attribution à la CRE d'un pouvoir réglementaire pour préciser les règles concernant les tarifs d'utilisation des réseaux ; n° 165 : renforcement du pouvoir réglementaire de la CRE ; adoptés - **Art. 36** (*règlement des différends par la CRE pour l'accès aux réseaux publics*) (p. 4979, 4981) : ses amendements n° 166 : pouvoir de règlement par la CRE des différends dans l'accès aux réseaux ; n° 167 : réduction du délai maximum dont dispose la CRE pour se prononcer dans le cadre de ses pouvoirs de règlement d'un différend sur l'accès aux réseaux ; n° 168, n° 169 rédactionnels ; n° 170 : précision des modalités de publicité des décisions de règlement des différends prises par la CRE ; n° 171 et n° 173 de clarification juridique ; n° 172 : stabilité réglementaire en faveur des investisseurs ; n° 174 rédactionnel ; adoptés. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 373 à n° 378 (retrait du pouvoir décisionnel attribué à la CRE pour solliciter son avis sur le règlement des contentieux) - **Après l'art. 36** (p. 4982) : son amendement n° 175 : pouvoir de conciliation de la CRE ; adopté après modification par le sous-amendement n° 435 du Gouvernement qu'il accepte à titre personnel - **Art. 37** (*coordination des actions du Conseil de la concurrence et de la CRE ; information du procureur de la République en matière pénale*) : accepte l'amendement n° 293 de M. Jacques Valade (respect par le Conseil de la concurrence des délais fixés par la loi en cas de saisine par le président de la CRE). (p. 4983) : son amendement n° 176 : possibilité pour la CRE d'être informée et saisie d'une demande d'avis par le Conseil de la concurrence en cas d'intervention de cet organisme dans le secteur de l'électricité ; adopté - **Art. 38** (*pouvoir de sanction de la CRE*) (p. 4984, 4986) : ses amendements n° 177 : ouverture du droit de saisine de la CRE pour infliger une sanction aux associations d'usagers et aux organisations professionnelles ; n° 178 et n° 182 de coordination rédactionnelle ; n° 179 rédactionnel ; n° 180 et n° 181 de précision juridique ; et n° 183 : affirmation du principe de respect de la procédure contradictoire pour les procédures suivies par la CRE ; adoptés. S'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 379 et n° 380 (transfert du pouvoir de sanction au ministre de l'énergie) - **Art. 39** (*pouvoirs de sanction du ministre chargé de l'énergie*) (p. 4986) : accepte, à titre personnel,

l'amendement n° 421 du Gouvernement (possibilité de sanction en cas de non-respect des dispositions légales) - **Art. 40** (*sanctions pénales*) : son amendement rédactionnel n° 184 ; adopté. (p. 4987) : son amendement n° 185 : réduction des peines maximales applicables en cas d'infraction pénale ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 226 de M. André Bohl (impossibilité d'interruption du service public) - **Art. 41** (*personnes qualifiées pour constater les infractions à la loi*) (p. 4988) : ses amendements n° 186 rédactionnel et n° 187 : effet juridique des procès-verbaux ; adoptés - **Art. 42** (*étendue de l'objet d'Electricité de France*) (p. 4989, 4993) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 384 (rappel de la création d'EDF par la loi du 8 avril 1946), n° 385 (missions de service public d'EDF), n° 386 (choix pour EDF de créer des filiales), n° 387 (coopération entre EDF et GDF) et n° 388 (élargissement de la possibilité d'intervention d'EDF) et n° 389 (égalité de tous les usagers dans leur droit à la sécurité de la fourniture électrique). Demande le retrait des amendements n° 294 de M. Jacques Valade (dispositions relatives aux offres proposées par EDF) et n° 417 de M. Pierre Hérisson (attente du deuxième niveau d'ouverture du marché pour autoriser EDF à faire de l'éclairage public, du traitement des déchets ou des réseaux de chaleur) et accepte l'amendement n° 404 de M. Ladislas Poniatowski (transmission à l'Observatoire de la diversification des éléments d'information sur les créations de filiales ou les prises de participation sur le marché français). Ses amendements n° 188 rédactionnel, n° 189 de précision ; n° 190 : de coordination ; n° 191 : rapport annuel remis par l'Observatoire de la diversification au ministre concerné et consultation par la CRE des éléments recueillis par l'Observatoire de la diversification ; adoptés - **Avant l'art. 43** (p. 4994) : s'oppose à l'amendement n° 234 de M. Pierre Hérisson (application du droit commun pour les nouveaux entrants sur le marché de l'électricité). Réserve concernant la constitutionnalité de l'amendement précité ainsi que sa compatibilité avec le droit européen de la concurrence. Introduction d'une distorsion de concurrence par rapport aux nouveaux entrants sur le marché en cas d'adoption de l'amendement - **Art. 43** (*négociation collective dans les industries électriques et gazières - art. L. 713-1 et L. 713-2 du code de la sécurité sociale*) (p. 4996) : sur les amendements de M. Pierre Lefebvre, s'oppose aux n° 390 (appui de la majorité du personnel pour tout accord professionnel) et n° 392 (compétence des industries électriques et gazières à l'égard du personnel des filiales détenues majoritairement par EDF et implantées en France) et accepte le n° 391 (consultation préalable du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz pour toute modification du statut national du personnel des industries électriques et gazières) - **Art. 44** (*séparation comptable des prestations invalidité, vieillesse et décès au sein d'EDF*) (p. 4997) : question de la crédibilité du régime actuel des retraites des agents des industries électriques et gazières. S'oppose à l'amendement n° 236 de M. Jean Arthuis (amélioration de la transparence de la gestion du régime de retraite des agents d'EDF) - **Art. 45** (*collecte et publication des données statistiques*) (p. 4999, 5000) : ses amendements n° 192 : transmission à la CRE des éléments statistiques recueillis en vertu du présent article et communication de la synthèse des données par le Gouvernement aux commissions du Parlement compétentes ; et n° 193 rédactionnel ; adoptés - **Art. 46** (*coûts échoués*) : son amendement n° 194 : référence à la publication de la loi plutôt qu'à son entrée en vigueur ; adopté. (p. 5001) : s'oppose à l'amendement n° 393 de M. Pierre Lefebvre (retour à la rédaction initiale du projet de loi privant la prise en charge des coûts liés au démantèlement de Superphénix par l'ensemble des producteurs d'électricité). Son amendement rédactionnel n° 195 ; adopté - **Art. 47** (*révision des contrats en cours entre EDF ou un distributeur non nationalisé, DNN, et un client éligible*) (p. 5002, 5003) : son amendement n° 196 : résiliation de plein droit des contrats en cours concernant un site lorsqu'un client fait jouer son droit à l'éligibilité pour ce site ; adopté - **Art. 48** (*révision des contrats conclus entre EDF et les producteurs d'électricité*) (p. 5004, 5005) : ses amendements n° 197 : exclusivité de la dénonciation des contrats conclus ou négociés avant la publication de la loi par les producteurs - compensation par le biais du fonds du

service public de la production du surcoût résultant de ses contrats pour EDF ; et n° 198 de clarification juridique ; adoptés. Demande le retrait de l'amendement n° 297 de M. Jacques Valade (possibilité pour les producteurs d'électricité de dénoncer les conventions et contrats d'électricité conclus ou négociés avant la promulgation de la présente loi entre EDF ou les DNN et les producteurs d'électricité) et s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 394 et n° 395 (garantie des contrats et protocoles actuellement en vigueur entre les entreprises du secteur public), et n° 396 (restitution au ministre chargé de l'énergie de la responsabilité de décider des conditions de révision des contrats entre entreprises publiques) - **Après l'art. 48** (p. 5006) : accepte les amendements identiques n° 15 de M. Jean Besson et n° 239 de Mme Janine Bardou (récupération de la TVA par les collectivités territoriales pour les investissements destinés à maîtriser la demande en électricité) - **Art. 49** (*révision des contrats de concession de distribution et des règlements de service des régions*) : son amendement n° 199 : suppression de la notion d'entrée en vigueur de la loi ; adopté - **Après l'art. 49** (p. 5007) : ses amendements n° 200 : relèvement des redevances perçues par les autorités concédantes de la distribution d'électricité ; et n° 201 : paiement annuel des redevances versées aux autorités concédantes de la distribution d'électricité ; adoptés - **Art. 50** (*mise en conformité de la loi du 8 avril 1946*) (p. 5008, 5009) : son amendement n° 202 : suppression de l'autorisation des installations de production des collectivités locales instituée par l'article 8 de la loi de 1946 ; adopté. Accepte l'amendement de coordination n° 227 de M. André Bohl, et sur les amendements du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 443 (validation législative des actes réglementaires, décisions, accords, contrats ou marchés signés par EDF et GDF) et accepte, à titre personnel, le n° 422 (rectification d'une erreur matérielle) - **Avant l'art. 51** : s'oppose à l'amendement n° 397 de M. Pierre Lefebvre (maintien pour EDF de ses droits d'exploitation et de production de l'électricité du Rhône et affirmation de la mission de service public d'aménagement du Rhône de la Compagnie nationale du Rhône) - **Art. 51** (*abrogations législatives et réglementaires*) (p. 5010) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Lefebvre n° 398 (suppression du deuxième alinéa (1°) de l'article prévoyant l'abrogation de l'article 27 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique), n° 399 (suppression du troisième alinéa (2°) de l'article prévoyant l'abrogation de l'article 8 de la loi du 27 mai 1921 approuvant le programme des travaux d'aménagement du Rhône de la frontière suisse à la mer) et n° 400 (suppression du quatrième alinéa (3°) de l'article prévoyant l'abrogation du décret n° 55-549 du 20 mai 1955 relatif à la réalisation du deuxième plan de modernisation et d'équipement de l'énergie électrique et le décret n° 60-935 du 31 août 1960 étendant certaines dispositions du décret n° 55-549 précité) - **Après l'art. 52** : son amendement n° 203 : examen d'une loi sur l'évolution du secteur de l'électricité ; rejeté - **Art. 34 bis** (*précédemment réservé p. 4966*) (*récapitulatif des attributions de la CRE*) (p. 5012, 5013) : son amendement n° 160 : coordinations rendues nécessaires par les amendements de modification du rôle ou des pouvoirs de la CRE ; adopté. S'oppose aux amendements de coordination n° 366, n° 367, n° 368, n° 369 et n° 370 de M. Pierre Lefebvre, n° 415 et n° 416 de M. Pierre Hérisson - **Seconde délibération - art. 5** (p. 5014) : accepte l'amendement n° A-1 du Gouvernement (mutualisation, à travers le fonds de péréquation de l'électricité, des efforts de l'opérateur public d'EDF et de ceux des distributeurs non nationalisés pour conforter, en ce qui concerne l'électricité, la présence du service public) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5017) : libéralisation du marché de l'électricité mise en place par le Sénat. Préoccupation d'une ouverture du marché de l'électricité en France sans pénaliser EDF sur les marchés européens. Remerciements.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) (p. 7012, 7014) : conséquence sur la politique spatiale française de l'oscillation du budget du Centre national d'études spatiales, CNES. Remise en cause de la résorption de l'arrière de contributions du CNES à l'Agence spatiale européenne. Fragilisation des programmes spatiaux. Souhait d'une stabilité du budget du CNES.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour le développement rural : son intervention présentée par Mme Janine Bardou (p. 7201, 7202).

RICHARD (Alain), ministre de la défense.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 171 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Défense nationale.**

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 69 de M. Josselin de Rohan : **Construction navale** (*Problèmes à la Direction des constructions navales*) (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 166).

n° 76 de Mme Paulette Brisepierre : **Français de l'étranger** (*Sécurité des résidents français au Congo*) (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 172).

n° 96 de M. Serge Franchis : **Service national** (*Rôle de l'appel de préparation à la défense*) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1128).

n° 98 de M. Bertrand Auban : **Industrie aéronautique** (*Fusion Aérospatiale-Matra*) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1130).

n° 102 de M. Daniel Hoefel : **Politique internationale** (*Règlement de la crise du Kosovo*) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1305).

n° 104 de Mme Josette Durrieu : **Politique internationale** (*Règlement de la crise du Kosovo*) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1306).

n° 125 de M. Jacques Legendre : **Politique internationale** (*Volet militaire de la crise au Kosovo*) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2071).

n° 147 de M. Jean-Patrick Courtois : **Gendarmerie** (*Action du groupement de peloton de sécurité (GPS) en Corse*) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2805).

n° 149 de M. Paul Loridant : **Relations internationales** (*Volet diplomatique de la crise du Kosovo*) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2807).

n° 152 de Mme Maryse Bergé-Lavigne : **Action humanitaire** (*Volet humanitaire de la crise du Kosovo*) (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2810).

n° 162 de M. François Marc : **Construction navale** (*Avenir de la direction des constructions navales*) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3218).

n° 169 de M. Guy Fischer : **Politique internationale** (*Règlement de la crise du Kosovo*) (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3657).

n° 177 de Mme Josette Durrieu : **Défense nationale** (*Construction d'une défense commune européenne*) (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3664).

n° 178 de M. Jean-Paul Hugot : **Gendarmerie** (*Prise en charge des frais d'avocat pour les gendarmes mis en cause dans le dossier Corse*) (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3665).

n° 183 de M. Josselin de Rohan : **Marine** (*Avenir de la direction des constructions navales*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4370).

n° 203 de M. Jacques Legendre : **Nucléaire** (*Refus du Sénat des Etats-Unis d'autoriser la ratification du traité d'interdiction des essais nucléaires*) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5355).

Questions orales avec débat :

n° 8 de M. Paul Masson : **Police** (*Redéploiement des forces de sécurité*) (JO Débats du 29 janvier 1999) (p. 443).

Questions orales sans débat :

n° 502 de M. Fernand Demilly : **Aviation militaire** (*Avion de transport militaire du futur (ATF)*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2882).

n° 532 de M. Daniel Hoeffel : **Relations internationales** (*Institutions françaises situées en Allemagne*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3704).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale [n° 0490 (97-98)]** - (2 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1187, 1189) : adaptation législative du code de procédure pénale à la procédure de juridiction militaire. Volonté collective de renouveler le lien unissant la nation à son armée. Jugement distinct des affaires pénales militaires en temps de paix et en temps de guerre depuis la loi de 1982. Compétence des juridictions de droit commun spécialisées en matière militaire. Application du code de procédure pénale par les juridictions de droit commun spécialisées et du code de justice militaire par les juridictions militaires. Remise en cause des spécificités propres aux jugements des juridictions militaires. Maintien dans ce projet de loi des règles de procédure pénale applicables en temps de guerre. Prolongement de la réforme de 1982. Extension des garanties du droit commun aux personnes justiciables des juridictions des forces armées. Unification des terminologies applicables devant les juridictions militaires et de droit commun. Adoption de la règle du double degré de juridiction. Modification des règles de compétence. Caractère restreint des droits statutaires des militaires par rapport à ceux des autres citoyens. Prérogative du ministre de la défense dans le déclenchement de l'action publique devant la justice. Demande l'adoption de ce projet de loi représentant une avancée pour les libertés publiques -

Art. 2 (*droit applicable devant le tribunal aux armées de Paris - art. 2 du code de justice militaire*) (p. 1194) : accepte les amendements rédactionnels n° 1 et n° 2 de la commission - **Art. 2 bis** (*droit applicable en temps de guerre - art. 2-1 du code de justice militaire*) (p. 1195) : accepte l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 3** (*organisation du tribunal aux armées et cour d'appel compétente - art. 4 du code de justice militaire*) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (suppression de la précision du ressort de la cour d'appel compétente) - **Art. 3 bis** (*sort du tribunal aux armées des forces stationnées en Allemagne - art. 4-1 du code de justice militaire*) : accepte les amendements identiques de suppression n° 5 de la commission et n° 42 de la commission saisie pour avis - **Art. 4** (*renvoi des infractions de la compétence des tribunaux aux armées au tribunal aux armées de Paris - art. 5 du code de justice militaire*) (p. 1196) : accepte les amendements identiques n° 6 de la commission et n° 43 de la commission saisie pour avis (renvoi des dispositions de l'article à la fin du projet de loi) - **Art. 5** (*composition du tribunal aux armées - art. 6 du code de justice militaire*) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (renvoi à une disposition spécifique au tribunal des armées) - **Art. 5 quinquies** (*coordination*) (p. 1197) : accepte l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission - **Art. 5 septies** (*coordination*) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (abrogation de l'article 13 du code de justice militaire) - **Art. 5 decies** (*coordination*) : accepte les amendements n° 10 et n° 11 de la commission (correction d'une erreur dans le décompte des alinéas) - **Art. 6** (*défense des personnes justiciables du tribunal aux armées - art. 23 du code de justice militaire*) (p. 1198) : accepte l'amendement de coordination n° 12 de la commission - **Art. 7** (*compétence territoriale des tribunaux aux armées - art. 67 du code de justice militaire*) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (abrogation de l'article 67 du code de justice militaire) - **Art. 10** (*officiers de police judiciaire des forces armées - art. 82 du code de justice militaire*) (p. 1199) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (suppression des cas d'extension de compétence des officiers de police judiciaire prévus par l'article 82 du code de justice militaire et remplacement du mot "exceptionnellement" par les mots "en cas d'urgence") - **Art. 13** (*action civile et mise en mouvement de l'action publique - art. 91 du code de justice militaire*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 15 de la commission - **Art. 17** (*instruction des infractions relevant de la compétence du tribunal aux armées - art. 101 du code de justice militaire*) (p. 1200) : accepte l'amendement rédactionnel n° 16 de la commission - **Art. 19** (*personne recherchée trouvée à plus de 200 kilomètres du siège du juge d'instruction ayant délivré le mandat - art. 112 du code de justice militaire*) : accepte les amendements de la commission n° 17, n° 18 et n° 19 sur le même objet (simplification des conditions d'intervention du procureur) - **Art. 24** (*abrogation de dispositions spécifiques à la justice militaire en matière de détention provisoire - art. 136, 137, 138 à 150 du code de justice militaire*) (p. 1201) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (rétablissement du contrôle judiciaire pour les personnes étrangères à l'armée ou rendues à la vie civile) - **Art. 25** (*règles applicables à la chambre d'accusation - art. 151 du code de justice militaire*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de la commission - **Art. 27** (*procédure devant les juridictions de jugement - art. 202 à 204 du code de justice militaire*) (p. 1202) : accepte les amendements de la commission n° 22 et n° 23 rédactionnels et n° 24 (suppression à l'article 204 du code de justice militaire du renvoi aux articles du code de justice militaire, 5, ne concernant que le tribunal de Baden-Baden, 27 ou 51 concernant le temps de guerre) - **Après l'art. 27** (p. 1203) : accepte l'amendement n° 25 de la commission (composition du tribunal aux armées pour le jugement des crimes) - **Art. 28** (*abrogation de dispositions spécifiques à la justice militaire en ce qui concerne le jugement des affaires - art. 205 à 210 du code de justice militaire*) : accepte l'amendement de coordination n° 26 de la commission - **Art. 29** (*pourvoi en cassation - art. 263 du code de justice militaire*) (p. 1204) : accepte l'amendement rédactionnel n° 27 de la commission - **Art. 31** (*demande en révision - art. 273 du code de justice militaire*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 28 de la commission - **Art. 32 bis** (*citations et significations*) : accepte l'amendement de coordination

n° 29 de la commission - **Art. 36** (renvoi au code de procédure pénale pour l'exécution des jugements - art. 345 du code de justice militaire) (p. 1205) : accepte l'amendement de coordination n° 30 de la commission - **Art. 37** (abrogation des dispositions spécifiques à la justice militaire - art. 346 à 348, 350 à 355, 357, 365, 367, 378, 379, 382, 384, 387 et 394 du code de justice militaire) : accepte l'amendement rédactionnel n° 31 de la commission - **Art. 38, 39 et 40** (procédure devant les juridictions prévôtales - art. 491, 492 et 493 du code de justice militaire) : accepte les amendements identiques de suppression n° 32, n° 33 et n° 34 de la commission et les n° 44, n° 45 et n° 46 de la commission saisie pour avis - **Art. 45** (restriction de la notion de flagrance au regard de l'avis du ministre de la défense - art. 698-1 du code de procédure pénale) (p. 1207) : accepte l'amendement de suppression n° 35 de la commission - **Art. 46** (mise en mouvement de l'action publique par la partie lésée - avis du ministre de la défense - art. 698-2 du code de procédure pénale - supprimé par l'Assemblée nationale) : accepte les amendements identiques de rétablissement n° 37 de la commission et n° 47 de la commission saisie pour avis - **Art. 48** (débat à huis clos - art. 698-9 nouveau du code de procédure pénale) (p. 1208) : accepte l'amendement rédactionnel n° 36 de la commission - **Art. 51** (abrogations de dispositions devenues inutiles - art. 8, 10 et 14 de la loi n° 82-621 du 21 juillet 1982) : accepte l'amendement n° 38 de la commission (renvoi des affaires de la compétence du tribunal des forces armées de Paris devant le tribunal aux armées de Paris) - **Après l'art. 51** (p. 1209) : accepte l'amendement n° 48 de la commission saisie pour avis (maintien à titre provisoire du tribunal aux armées des forces françaises stationnées en Allemagne et modalités de la transition entre le tribunal de Baden-Baden et le tribunal aux armées de Paris) - **Art. 52 bis** (refonte du code de justice militaire) : accepte les amendements identiques n° 40 de la commission et n° 49 de la commission saisie pour avis (augmentation du délai prévu pour la prochaine réforme du code de justice militaire) - **Art. 53** (application aux territoires d'outre-mer et à Mayotte) (p. 1210) : accepte l'amendement n° 41 de la commission (mention de la Nouvelle-Calédonie) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1210) : qualité du travail accompli. Souhait de poursuite de la mise en forme et de la modernisation des dispositions de procédure applicables à la justice militaire.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 0171 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3194, 3197) : texte inscrit dans le cadre de la réforme militaire. Adaptation du dispositif de réserve en cohérence avec les choix de notre défense. Mise à disposition des forces armées d'une réserve d'emploi intégrée aux forces d'active. Souci du lien unissant la nation à son armée. Mise en place d'une seconde réserve. Conditions d'accès à la réserve. Obligation de disponibilité pour les anciens militaires ou volontaires quittant le service actif. Substitution d'une logique de réserve d'emploi à une logique de réserve de masse. Appartenance à la réserve et droit du travail. Nouveau fondement juridique du service de défense. Place et rôle du secrétariat général de la défense nationale. Volonté de donner à la réserve les moyens matériels de remplir son rôle. Dispositions en cohérence avec la professionnalisation des armées et le recrutement de réservistes. Fondement législatif nouveau de la préparation militaire. Mise en oeuvre concrète et rapide des dispositions du texte souhaitée par le Gouvernement. (p. 3208, 3210) : caractère cohérent de la réforme dans le but de renforcer l'influence de la France. Progression des crédits. Effectif envisagé pour la réserve. Observation des expériences de réserves étrangères. Favorable à la proposition de création d'un observatoire de la réserve associant les associations de réservistes et des partenaires extérieurs. Effort d'information pour motiver le volontariat. Situation des réserves du service de santé. Missions et moyens de la réserve dans la gendarmerie. Absence d'éventualité immédiate de modification des rapports entre la police nationale et la gendarmerie nationale. Adhésion des personnels d'active à la réforme de la défense et compréhension de la réforme par les concitoyens.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (8 juin 1999) (p. 3718, 3721) : donne lecture de l'allocution effectuée devant l'Assemblée nationale par M. Lionel Jospin, Premier ministre. Intervention des forces armées, à la suite du rejet par Belgrade de l'issue politique proposée à Rambouillet. Conditions posées par le G8 et l'Organisation des Nations unies, ONU, acceptées par les autorités de Belgrade ; projet de résolution soumis au Conseil de sécurité de l'ONU. Reprise des discussions diplomatiques et militaires. Rappel de la stratégie poursuivie depuis les premiers bombardements aériens. Acceptation par M. Milosevic du déploiement d'une force alliée au Kosovo ; retrait des forces militaires serbes ; retour des réfugiés ; administration provisoire assurant au Kosovo un statut d'autonomie au sein de la République fédérale yougoslave. Reconstruction économique. Position de la France en cohérence avec la ligne définie au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN. Information et association du Parlement à chaque étape du processus diplomatique. Conditions de la participation française aux efforts de paix : mise en place d'une force de sécurisation au Kosovo, la KFOR, garantie d'une solution politique stable. Inculpation de M. Milosevic pour crime contre l'humanité par le tribunal pénal international. Conception de la négociation défendue par l'Europe. Retour de la Russie dans le jeu diplomatique. Rôle primordial du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Construction politique de l'Union européenne : Europe de la défense. (p. 3730, 3733) : importance de la diplomatie française. Action commune d'une Europe politique. Puissance des Etats-Unis. Projet de résolution agréé par les pays du G8. Rôle primordial du Conseil de sécurité des Nations unies. Rapprochement des positions russes. Séquences concrétisant le passage à la paix : retrait des forces serbes, suspension des frappes, déploiement d'une force internationale au Kosovo, la KFOR, et retour des réfugiés. Maintien de la stabilité en Macédoine et en Albanie. Place d'une Serbie démocratique en Europe. Soutien de la KFOR au tribunal pénal international. Soutien de l'Union européenne pour la reconstruction. Perspectives de l'Europe de la défense.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Après l'art. 2 E** (p. 4016, 4018) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (assistance d'un interprète pour les personnes gardées à vue atteintes de surdité) et s'oppose aux amendements n° 83 de M. Jean-Jacques Hyest (mention manuscrite par la personne gardée à vue de la connaissance de ses droits) et n° 160 de M. Robert Bret (information de la personne gardée à vue par un document écrit et lu dans la langue qu'elle comprend). Dispositions protectrices existantes dans le code de procédure pénale. - **Art. 2 G** (régime de l'emprisonnement individuel pour les prévenus) (p. 4019, 4022) : situation actuelle des établissements pénitentiaires. Engagement du Gouvernement d'engager les moyens nécessaires. Son amendement n° 274 : délai d'entrée en vigueur de cet article porté de trois à cinq ans ; adopté - **Avant l'art. 2** (p. 4024) : s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Robert Bret (choix du médecin par la personne gardée à vue) - **Art. 2** (demande d'entretien avec l'avocat dès le début de la garde à vue) (p. 4032) : s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 190 (intervention de l'avocat à tout moment, demandée au début de la garde à vue et réduction des délais de garde à vue non assistée d'un avocat pour les cas les plus graves), n° 191 (intervention de l'avocat à tout moment, demandée au début de la garde à vue) et n° 192 (institution d'un entretien avec l'avocat dès le début puis à la dixième heure, puis la vingtième heure de la garde à vue) et aux amendements n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du deuxième alinéa de cet article relatif à la présence de l'avocat dès le début de la garde à vue), n° 265 de M. Hubert Haenel (désignation de l'avocat de service, différent de l'avocat chargé du conseil ultérieur de la personne dans son procès) et n° 84 de M. Jean-Jacques Hyest (nouvelle rédaction de cet article permettant à la personne gardée à vue de consulter son avocat à n'importe quel moment). Intervention de l'avocat chez la quasi-totalité des partenaires européens. Opposition à une pré-instruction.

Distinction en cas de présomption d'existence d'un réseau : présence éventuelle d'un avocat dans ce réseau. (p. 4037) : évaluation par sondage du nombre des visites des avocats au cours de la garde à vue - **Après l'art. 2** (p. 4038) : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Robert Bret (existence d'indices graves et concordants pour la mise en garde à vue).

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense** - *Deuxième lecture* [n° 0477 (98-99)] - (13 octobre 1999) - **Après l'art. 32** (p. 5138, 5139) : intérêt des questions soulevées par M. Paul Girod. Travail de rapprochement entre la défense civile et la défense militaire du territoire - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5140, 5141) : remerciements au rapporteur pour son engagement personnel. Approbation des suggestions du rapporteur pour redéfinir une politique de communication de la culture militaire et pour négocier des accords avec les entreprises employeurs de réservistes potentiels. Conseil supérieur de la réserve militaire. Financement de la réserve. Utilité de la nouvelle réserve. Remerciements à la commission des affaires étrangères. Qualité du débat.

- **Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale** - *Deuxième lecture* [n° 0478 (98-99)] - (26 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5429, 5430) : rapprochement de la procédure pénale militaire de la procédure pénale de droit commun. Réforme de la justice militaire. Instauration d'un jury populaire pour le jugement des affaires criminelles. Suppression des restrictions relatives aux infractions permettant la mise en mouvement de l'action publique par les victimes. Rapprochement des terminologies du code de procédure pénale et du code de justice militaire. Compétence exclusive du tribunal aux armées de Paris. Suppression par l'Assemblée nationale en deuxième lecture du dispositif prévu à l'article 46 précisant l'obligation pour la juridiction saisie par la partie lésée de recueillir l'avis du ministre sur les poursuites engagées à l'encontre d'un militaire. Nécessité de maintenir cette procédure de l'avis ministériel. Projet de loi constituant une avancée considérable pour les droits des justiciables militaires.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République italienne, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant création de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) (ensemble quatre annexes)** [n° 0487 (98-99)] - (9 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5813, 5814) : objectif de cette convention : attribution de la personnalité juridique internationale à l'Organisation de coopération conjointe en matière d'armement, OCCAR. Rappel historique : institution de l'OCCAR sur la base d'un arrangement administratif. Conduite des programmes d'armement en coopération entre la France, l'Italie, le Royaume Uni et l'Allemagne. Défense et armement européens. Demande l'adoption de ce projet de loi. (p. 5818, 5819) : libre choix par les Etats de l'OCCAR de leur programme d'acquisition d'armement. Programme de l'avion de transport futur. Souveraineté nationale. Charte de coopération. Industries de défense aux Etats-Unis. Compétitivité des entreprises de défense française. Espère le soutien d'une très large majorité à ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7168, 7169) : bilan à mi-parcours de la loi de programmation militaire. Evolution du contexte géopolitique : enseignements tirés de la crise du Kosovo ; place déterminante de la France dans ce conflit ; idée d'une politique européenne de défense ; sommet des chefs d'Etat et de gouvernement d'Helsinki. Exécution du budget de 1999. (p. 7170, 7171) : professionnalisation des armées : départs

des cadres ; recrutements ; effectifs et sureffectifs des personnels civils ; emplois non pourvus ; dispositif des réserves. Augmentation des crédits de fonctionnement de l'armée de l'air et de la marine. Temps d'activité ou d'entraînement dans l'armée de l'air. Modernisation des équipements. Politique de commandes pluriannuelles. Consommation des crédits. Programme de dissuasion nucléaire. Nouvelles technologies spatiales. Matériels d'observation radar. (p. 7172, 7174) : acquisition de matériels classiques : chars Leclerc ; avions de combat ; frégates Horizon. Gendarmerie : équipement ; politique de redéploiement ; expérience de fidélisation. Recomposition du paysage industriel de défense. Industries d'armement nationales. Effort de modernisation de l'outil de défense de notre pays - **Art. 41** (*mesures nouvelles - dépenses en capital des services militaires*) (p. 7174) : inscription par erreur de la retraite des anciens sous-officiers passés sous-lieutenants aux crédits des anciens combattants.

RICHEMONT (Henri de), sénateur (Charente) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois ; en démissionne ; puis membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 22 janvier 1999) ; en démissionne ; puis membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 18 février 1999).

Membre suppléant de la Commission supérieure de codification.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi organique, [n° 417 (98-99)], adoptée par l'Assemblée Nationale, relative au statut de la magistrature [n° 451 (98-99)] (23 juin 1999) - **Justice**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 511 (JO Débats du 8 avril 1999) (p. 2277) - Ministère : Santé - *Classification des boissons alcoolisées* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3058) - **Boissons alcoolisées**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole** [n° 0018 (98-99)] - **Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 97, 98) : lutte contre une désertification du monde rural par une agriculture dynamique et économiquement performante. Remise en cause de la charte à l'installation élaborée en 1995 par la création des contrats territoriaux d'exploitation, CTE : exemple de la région Poitou-Charentes. Baisse des installations depuis 1997. Problème du financement des CTE par ponction sur le fonds d'installation à l'agriculture. Nécessité d'alléger les dispositions fiscales et de faciliter la transmission des exploitations aux jeunes. Problème de la crise du cognac : missions d'expertise en cours sur la fiscalité applicable ; souhaite la limitation de l'embouteillage aux lieux de production.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Après l'art. 4** (p. 189, 192) : soutient les amendements de M. Gérard César n° 183 (taxation des plus-values réalisées lors de la transmission à titre gratuit de l'exploitation à un héritier ou à un successible) et n° 185 (création de la réserve spéciale d'autofinancement, RSA) (précédemment réservés p. 178). Pas de distinction entre le travail et le capital non foncier dans les exploitations agricoles - **Avant l'art. 6** (p. 190, 191) : soutient l'amendement n° 184 de M. Gérard César (extension de la déduction pour investissements, DPI, aux investissements collectifs des agriculteurs) (précédemment réservé p. 178) - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 193, 196) : soutient les amendements de M. Gérard César n° 187 (prise en compte de la spécificité des entreprises agricoles pour la taxation à l'impôt sur les sociétés), n° 327 (exonération de la taxe d'apprentissage et de la taxe professionnelle pour les groupements d'employeurs composés d'exploitants agricoles et de coopératives d'utilisation d'un matériel agricole, CUMA), n° 188 (établissement d'un droit fixe pour les cessions de gré à gré de parts de sociétés civiles agricoles), n° 189 (établissement d'un droit fixe pour les cessions de sociétés civiles agricoles en matière de droits d'enregistrement), n° 190 (application du taux réduit à la taxe de publicité foncière ou au droit d'enregistrement sur les transactions foncières sur l'ensemble du territoire) et n° 191 (abattement fiscal pour les associés de coopératives agricoles sur les dividendes que celles-ci reçoivent de leurs filiales ou qu'elles reversent à leurs sociétaires) (précédemment réservés p. 178).

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Titre II (exploitation et personnes)** (p. 376) : sur l'amendement n° 6 de la commission (nouvel intitulé "entreprises et personnes"), son sous-amendement, soutenu par M. Gérard César, n° 601 ; adopté.

- **Proposition de loi organique relative au statut de la magistrature [n° 0417 (98-99)]** - (30 juin 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 4708, 4709) : prolongation pour trois ans du dispositif prévoyant le maintien en activité temporaire de magistrats ayant atteint la limite d'âge. Justification de la prolongation de ce dispositif. Interrogation relative à la substitution du tribunal de grande instance de Mulhouse à celui de Toulon. Perspectives d'élévation hors hiérarchie du tribunal de grande instance de Toulon. (p. 4710) : afin de permettre un vote conforme, retirera l'amendement prévu - **Art. 2 (emplois placés hors hiérarchie - art. 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature)** : précision relative à l'engagement du Gouvernement.

RICHERT (Philippe), sénateur (Bas-Rhin) UC.

Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire du Conseil d'administration de la Société de radiodiffusion et de télévision pour l'outre-mer.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 80 (98-99)] , adoptée par l'Assemblée nationale, visant à inciter au respect des droits de l'enfant dans le monde, notamment lors de l'achat des fournitures scolaires [n° 224 (98-99)] (17 février 1999) - **Enfance (protection)**.

Proposition de loi tendant à faciliter et à améliorer l'indemnisation des victimes de violences urbaines [n° 240 (98-99)] (25 février 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 18 février 1999) - **Solidarité**.

Proposition de loi tendant à créer un fonds national de prêts d'honneur aux étudiants [n° 241 (98-99)] (25 février 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 18 février 1999) - **Enseignement supérieur**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 341 (JO Débats du 23 octobre 1998) (p. 3963) - Ministère : Emploi - *Financement des structures d'aide à domicile* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1889) - **Aide à domicile**

n° 372 (JO Débats du 17 novembre 1998) (p. 4504) - Ministère : Equipement - *Distorsions de concurrence dans le domaine des transports* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 7) - **Transports routiers**

n° 585 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4765) - Ministère : Agriculture - *Financement de l'Office national des forêts* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5414) - **Bois et forêts**

n° 619 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5397) - Ministère : Economie - *Taxe sur la valeur ajoutée applicable au chocolat noir* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5807) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 256, 258) : impossibilité pour l'école de répondre à l'objectif de justice sociale. Image et représentation de la femme dans le système éducatif, la publicité ou en politique. Sous-représentation des femmes dans la sphère publique. Intérêt du projet de loi constitutionnelle. Représentation parlementaire féminine de la France au sein de l'Union européenne. Décision du Conseil constitutionnel de 1982. Principe d'égalité entre les citoyens. Révision préalable de la Constitution et remise en cause radicale de son préambule. Principe d'indivisibilité du corps électoral, obstacle majeur à l'établissement de la parité. Risques liés à l'instauration de quotas et de la parité. Rejet de la parité dans les pays européens. Absence de barrière juridique à la sous-représentation des femmes dans la sphère publique. Intérêt du changement de mentalité et des pratiques des partis, ainsi que de la modification de l'article 4 de la Constitution. Danger de la parité pour toutes les élections. Avec le groupe de l'Union centriste, soutiendra les propositions de la commission des lois.

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Après l'art. 22** (p. 341) : son amendement n° 585 : application de la contribution sociale généralisée aux préretraités et aux retraités agricoles au prorata du nombre de mois effectués et non sur l'année entière ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi relatif aux enquêtes techniques sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile [n° 0516 (97-98)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1034, 1035) : transposition d'une directive européenne traitant des

procédures d'enquêtes techniques et administratives sur les accidents et incidents dans l'aviation civile. Importance de l'indépendance de l'organisme d'enquête. Dispositions du projet de loi accentuant le caractère opaque des enquêtes. Exemple de la législation américaine : enquête sur l'accident du vol 800 de la TWA et mise en évidence d'un dysfonctionnement. Composition du futur organisme d'enquêtes. Proposition d'amendements visant à écarter les dispositions relatives au secret - **Art. 1er** (*enquêtes techniques relatives aux accidents ou incidents aériens*) - **Art. L. 731-1 du code de l'aviation civile** (*diffusion d'informations relatives à l'enquête et secret professionnel*) (p. 1044) : son amendement n° 11 : suppression du paragraphe I du texte présenté pour l'article L. 731-1 du code de l'aviation civile imposant aux enquêteurs et à ceux qui contribuent à l'enquête une obligation de secret ; rejeté. (p. 1046) : importance de la transparence. Son amendement n° 12 : affirmation de la volonté de transparence ; rejeté - **Art. L. 731-2 du code de l'aviation civile** (*publication du rapport d'enquête technique*) (p. 1047) : son amendement n° 13 : publication d'un rapport au terme de l'enquête technique pour donner une plus grande transparence à l'ensemble des procédures ; rejeté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1048) : s'abstiendra lors du vote final.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1295, 1297) : place marginale des femmes en politique. Justification du recours à la loi. Utilité de la modification de la Constitution. Refus de l'Assemblée nationale de tenir compte des modifications apportées par le Sénat. Préférence pour le texte initial à la rédaction de l'Assemblée nationale. Crainte de voir utiliser le prétexte de la parité pour généraliser le scrutin proportionnel. Faible nombre de femmes occupant des postes à responsabilité dans les secteurs public et privé. Souhait par le groupe de l'Union centriste d'un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

- **Proposition de loi visant à inciter au respect des droits de l'enfant dans le monde, notamment lors de l'achat des fournitures scolaires [n° 0080 (98-99)]** - (9 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 1369, 1371) : origine du texte dans une proposition de loi adoptée en 1998 dans le cadre du "Parlement des enfants". Estimations de l'UNICEF. Actions indispensables pour réduire les formes d'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine. Initiatives de l'Organisation internationale du travail. Adoption d'une convention internationale en 1989 par l'Organisation des Nations unies. Initiatives engagées par le Parlement européen auprès de la Commission. Soutien du texte par la ministre déléguée à l'enseignement scolaire sans apport par celle-ci des précisions relatives à sa mise en oeuvre. Article additionnel de la commission des affaires culturelles. Avec la commission, demande l'adoption de la proposition de loi sous réserve de l'adoption de l'amendement qu'elle présentera.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1698, 1700) : lutte contre la concentration urbaine et la dévitalisation rurale. Priorité à l'équilibre du territoire. Quartiers sensibles. Nécessité d'une politique à long terme. Infrastructures permettant le désenclavement. Exemple de la recherche. Déséquilibre à l'intérieur d'un même département : exemple du Bas-Rhin. Efficacité de cette politique liée à un large consensus et à l'intervention de l'Etat.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Art. 51 (par priorité)** (*taxe professionnelle unique*) (p. 2452, 2453) : son amendement n° 464 : extension de la dotation de solidarité à des établissements publics de coopération intercommunale constituant une entité géographique globale ; retiré au profit de l'amendement n° 160 de M. Yves Fréville

(bénéfice de la dotation de solidarité étendu à certains établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre limitrophes).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3487, 3488) : accès aux soins. Inquiétudes vis-à-vis de ce projet de loi. Centralisation autour des caisses primaires d'assurance maladie au détriment des départements. Effet de seuil. Choix de l'assistance plutôt que de la responsabilisation. Interrogations sur la nature des soins pris en charge. Coût financier incertain. Financement de la couverture maladie universelle, CMU, sur les fonds budgétaires nationaux ou départementaux. Suppression du contingent communal d'aide sociale. Intention louable de ce texte mais risque d'aggravation des exclusions.

- **Congrès du Parlement : vote sur le projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes** - (28 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 38, 39) : chances égales d'accès à l'épanouissement personnel et aux responsabilités données à chacun des concitoyens par la Constitution. Caractère inacceptable de la discrimination se rapportant à l'origine sociale et de celle concernant la place et le rôle des femmes dans la vie économique et politique. Evolution des mentalités. Révision indispensable de la Constitution et mise en oeuvre effective du principe voté. Participation des femmes à la vie publique encouragée par l'amélioration du statut de l'élu. "Révolution culturelle" nécessaire et rôle des partis politiques. Opposition du groupe de l'Union centriste à toutes les discriminations. Avec le groupe de l'Union centriste, votera la modification de la Constitution.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)]** - **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Art. 2** (*création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale*) (p. 6002, 6003) : principe de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Annonce du produit attendu de la TGAP sans connaître les modalités de calcul de celle-ci. Votera les amendements de suppression des articles 2 et 4 proposés par la commission. (p. 6004) : soutient l'amendement de suppression n° 75 de M. Jean-Louis Lorrain.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Art. 8** (*institution d'une exonération des impôts commerciaux en faveur des associations qui exercent des activités lucratives accessoires*) (p. 6506) : son amendement, soutenu par M. Yves Fréville, n° I-272 : augmentation du seuil d'exonération pour les associations dont le chiffre d'affaires est supérieur à dix millions de francs ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 27 bis** (*affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6632) : son amendement, soutenu par Mme Annick Bocandé, n° I-68 de suppression ; adopté.

RINCHET (Roger), sénateur (Savoie) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi visant à permettre aux communes d'exiger des intéressés le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents**

consécutifs à la pratique d'une activité sportive ou de loisir [n° 0267 (98-99)] - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7679, 7680) : historique de la fréquentation de la montagne. Cas de la Savoie. Coût des opérations de secours pour les petites communes de montagne aux ressources modestes. Maintien des principes de liberté de pratique des activités de loisir et de gratuité des secours. Information du grand public. Mutualisation des risques : prise en charge dans le cadre de la départementalisation du service de secours et d'incendie. Le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de ce texte mais à titre personnel, votera ce texte tel qu'il est présenté.

RISPAT (Yves), sénateur (Gers) RPR-R.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 36 (rapport d'activité et comptes des interprofessions. Bilan d'application des accords étendus)** (p. 392) : soutient l'amendement n° 271 de M. Gérard César (transmission par les organisations interprofessionnelles au ministère de l'agriculture de documents nécessaires à l'exercice de son pouvoir de contrôle).

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 9 (périmètre des communautés de communes)** (p. 2249) : son amendement de suppression n° 311, soutenu par M. Aymeri de Montesquiou ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7211, 7212) : suppression du fonds pour l'installation en agriculture, FIA. Inefficacité des contrats territoriaux d'exploitation pour aider à l'installation progressive des jeunes. Soutien au renouvellement et au maintien des exploitations.

ROBERT (Jean-Jacques), sénateur (Essonne) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - PME - Commerce et artisanat [n° 91 (1999-2000) tome 8] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 85 (JO Débats du 5 février 1999) (p. 789) - Ministère : Intérieur - *Crédits affectés au déminage* - Réponse le 5 février 1999 (p. 790) - **Sécurité civile**

Questions orales sans débat :

n° 421 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 67) - Ministère : Industrie - *Équipement de radiocommunication mobile* - Réponse le 10 février 1999 (p. 823) - **Téléphone**

n° 422 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 67) - Ministère : Emploi - *Médicaments génériques* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1340) - **Médicaments**

n° 506 (JO Débats du 7 avril 1999) (p. 2185) - Ministère : Équipement - *Changement de couloirs de circulation aérienne de l'aéroport d'Orly* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2407) - **Transports aériens**

n° 513 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2388) - Ministère : Intérieur - *Recrudescence des stationnements illégaux des gens du voyage sur les parkings privés* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3072) - **Nomades**

n° 534 (JO Débats du 5 mai 1999) (p. 2689) - Ministère : Emploi - *Non-respect de la loi du 11 février 1994 par la sécurité sociale concernant la protection sociale des travailleurs indépendants* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5033) - **Travailleurs indépendants**

n° 580 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4765) - Ministère : Économie - *Attribution des aides aux détaillants de carburants en difficulté* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5417) - **Carburants**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999)
- **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1496, 1497) : abandons réguliers de souveraineté. Extension des pouvoirs d'une Commission incontrôlée. Votera contre la ratification.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Économie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7067, 7068) : création d'entreprises. Chiffre d'affaires du commerce. Création d'emplois. Grande distribution. Petites et moyennes entreprises. Simplification administrative. Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales, FISAC. Zones rurales. La commission des affaires économiques émet un avis défavorable sur ce projet de budget.

ROCCA SERRA (Louis-Ferdinand de), sénateur (Corse-du-Sud) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Charges communes [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 7] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 428 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 235) - Ministère : Industrie - *Construction du barrage de Rizzanese* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1352) - **Electricité**

n° 536 (JO Débats du 7 mai 1999) (p. 2854) - Ministère : Fonction publique - *Dispositions relatives à l'attribution de l'indemnité compensatrice de transports pour les fonctionnaires de Corse* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3705) - **Fonction publique (traitements et indemnités)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- (29 novembre 1999) - **Art. 3** (*application du taux réduit de 5,5 % de la taxe sur la valeur ajoutée aux travaux portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans*) (p. 6416) : son amendement n° I-130 (application en Corse d'un taux de TVA de 2,1 % sur les travaux d'aménagement de logements) repris par la commission.

Deuxième partie :

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (7 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les charges communes (p. 7026, 7027) : transferts de crédits. Article 67 relatif aux modalités de prise en charge de l'indexation des obligations assimilables du Trésor indexées sur l'inflation. Effort de clarification. Caractère paradoxal et hétéroclite de ce budget. Dépenses de constatation. Dette de l'Etat. Dépenses "transversales". "Hors-bilan". Dépenses de rémunérations. Retraites de la fonction publique. Incertitude sur les estimations de certaines dépenses. Sous réserve de ces observations et de quelques interrogations, la commission des finances propose au Sénat l'adoption des crédits des charges communes ainsi que l'article 67 rattaché.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Avant l'art. 20** (p. 7838) : votera les amendements identiques n° 67 du Gouvernement et n° 74 de la commission (report d'une année de l'application de l'article 21 de la loi de finances de 1999 qui abroge les arrêtés Miot, restaure les sanctions en cas de non-déclaration et fixe les règles d'évaluation des biens immobiliers en Corse).

ROHAN (Josselin de), sénateur (Morbihan) président du groupe RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire du comité pour la Commémoration des origines : "De la Gaule à la France".

Membre titulaire de la Commission supérieure du Crédit maritime mutuel.

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec MM. Jean Arthuis, Guy Cabanel et Henri de Raincourt, tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 342 (98-99)] (6 mai 1999) - **Corse.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean Arthuis, Guy Cabanel et Henri de Raincourt, relative à la famille [n° 396 (98-99)] (2 juin 1999) - **Famille.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 69 (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 166) - Ministère : Défense - *Problèmes à la Direction des constructions navales* - Réponse le 22 janvier 1999 (p. 166) - **Construction navale**

n° 183 (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4370) - Ministère : Défense - *Avenir de la direction des constructions navales* - Réponse le 25 juin 1999 (p. 4370) - **Marine**

n° 232 (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6275) - Ministère : Agriculture - *Problème de l'aviculture en Bretagne* - Réponse le 26 novembre 1999 (p. 6275) - **Aviculture**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1290, 1292) : rôle des médias et image du Sénat. Réflexion de Mme Françoise Giroud. Rôle des partis politiques dans une démocratie. Recours aux quotas. Mise en oeuvre de la parité lors du scrutin de liste. Effort indispensable de la part de l'Assemblée nationale et du Sénat. Rôle de la navette. Rédaction du projet initial du Gouvernement plus souple que celle adoptée par l'Assemblée nationale. Recours à la loi et aux formations politiques. Crainte de la réforme des modes d'élection et de la généralisation du scrutin de liste. Complexité des problèmes soulevés par la réforme constitutionnelle. Favorable aux propositions du rapporteur de la commission des lois.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Après l'art. 16 (précédemment réservé le 25 mars 1999, p. 1791)** (p. 2018) : son amendement, soutenu par M. François Gerbaud, n° 138 : période transitoire de deux ans destinée à préparer l'adoption de la loi définissant les modalités des transports collectifs d'intérêt régional et les conditions de leur attribution aux régions ; adopté.

- **Rappel au règlement** - (27 avril 1999) (p. 2415) : atteinte à l'honneur et au crédit de la République par la mise en cause d'une unité de la gendarmerie. Respect de l'état de droit en Corse.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Après l'art. 69** (p. 2671) : se déclare favorable à l'amendement n° 388 de M. Jean-Jacques Hyst (modification des textes concernant les ordonnateurs secondaires).

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 0345 (98-99)]** - (19 mai 1999) - **Art. unique** (p. 3182, 3183) : intervient sur les amendements portant sur le même objet n° 1 de M. Claude Estier et n° 2 de

Mme Hélène Luc (élargissement du champ temporel de cette commission). Assassinat du préfet Erignac, un ami et un très grand serviteur de la République. Caractère extrêmement complet du rapport sur la Corse de M. Jean Glavany en 1998. Compétence de la commission d'enquête.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)] - Suite de la discussion - (24 juin 1999) - Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4364) : désaffectation des citoyens pour le monde politique. Ambiguïté du raisonnement du Gouvernement. Modification par un certain nombre de parlementaires du sens de leur vote prévu au Congrès sur le projet de loi constitutionnelle sur la parité.

- **Rappel au règlement - (30 juin 1999) (p. 4667) :** irrationalité de l'ordre du jour. Possibilité pour l'Assemblée nationale d'examiner une nouvelle fois avant la fin de la session la proposition de loi relative au PACS.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche - Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)] - (30 juin 1999) - Art. 3 quater (par priorité) (renforcement de la transparence des plans d'option sur actions - art. 208-1, 208-3 et 339-5 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 4720) :** texte très attendu. Nécessité d'une application rapide. Constat de l'engagement du ministre. Souhaite le vote du texte proposé.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)] - (19 octobre 1999) - Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 256 (98-99) (p. 5230, 5232) :** cumul d'un mandat local avec la fonction ministérielle non prévu dans le texte. Incohérences du projet de loi ordinaire et du projet de loi organique. Extension des incompatibilités. Possibilité pour un maire de présider un établissement public de coopération intercommunale, EPCI. Accessibilité des mandats locaux et nationaux à l'ensemble des citoyens. Se ralliera à la position de la commission des lois.

- **Projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0256 (98-99)] - (19 octobre 1999) - Discussion générale - commune avec celle du projet de loi organique n° 255 (98-99) - Voir intervention sous le projet de loi organique précité (p. 5230, 5232).**

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6298, 6300) : hausse des prélèvements obligatoires. Minoration des recettes fiscales. Ecotaxe. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés. Allègements accordés aux transmissions d'entreprises. Diminution de la TVA pour les travaux réalisés dans les logements. Taxe professionnelle. Fonds pour l'allègement des charges sociales. Progression des dépenses de fonctionnement. Refus de désendetter l'Etat. Complexité des mesures fiscales. Fiscalité sur les stock-options. Fiscalité locale. Remise en cause de la territorialité de l'impôt. Avec les membres du groupe du RPR, votera ce projet de loi de finances remanié et enrichi des amendements proposés par la commission des finances.

ROUJAS (Gérard), sénateur (Haute-Garonne) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre suppléant de la Commission consultative chargée d'émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension (JO Lois et décrets du 14 juillet 1999).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Maroc du 30 septembre au 3 octobre 1999 [n° 123 (1999-2000)] (8 décembre 1999) - **Afrique du Nord.**

ROUVIÈRE (André), sénateur (Gard) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne ; en démissionne (JO Lois et décrets du 21 octobre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 134 (98-99)] autorisant l'approbation de la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (ensemble sept appendices) [n° 189 (98-99)] (3 février 1999) - **Traités et conventions.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Mexique du 20 au 28 février 1999 [n° 309 (98-99)] (8 avril 1999) - **Amérique centrale.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 239 (98-99)] autorisant la ratification des amendements à la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) relatifs à la création de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (ensemble une annexe) [n° 323 (98-99)] (28 avril 1999) - **Traités et conventions.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 339 (98-99)] autorisant l'adhésion de la République française à la convention internationale contre la prise d'otages [n° 473 (98-99)] (30 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Moldavie, du 4 au 8 octobre 1999 [n° 102 (1999-2000)] (29 novembre 1999) - **Europe de l'est.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 66 (1999-2000)] autorisant l'approbation de la convention du 15 juillet 1982 portant création de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT) telle qu'elle résulte des amendements adoptés à Cardiff le 20 mai 1999 [n° 122 (1999-2000)] (8 décembre 1999) - **Traités et conventions.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à étendre aux communes comprenant de 2 500 à 3 500 habitants le régime électoral applicable aux communes de 3 500 habitants et plus, en vertu de la loi n° 82-974 du 19 novembre 1982 modifiant le code électoral et le code des communes et relative à l'élection des conseillers municipaux [n° 128 (1999-2000)] (11 décembre 1999) - **Elections municipales.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (ensemble sept appendices) [n° 0134 (98-99)] - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - Discussion générale**

(p. 1270, 1271) : activités concernées par cette convention. Révision du droit communautaire. Caractère incitatif de ce texte. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 0171 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3206, 3207) : favorable au maintien du service national. Réserve militaire consécutive à la professionnalisation des armées et à la disparition du service national. Renforcement indispensable du lien entre la nation et son armée. Contraintes législatives et financières liées à la mise en place de la réserve. Relation entre les entreprises et les réservistes. Votera le projet de loi du Gouvernement - **Titre Ier (la réserve militaire) - Chapitre II (dispositions sociales et financières) - Art. 20 (rémunération des réservistes au titre de l'engagement dans la première réserve ou au titre de la disponibilité)** (p. 3235) : avec le groupe socialiste, ne votera pas l'amendement n° 21 de la commission (encouragement du volontariat dans la réserve opérationnelle).

- **Projet de loi autorisant la ratification des amendements à la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) relatifs à la création de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (ensemble une annexe) [n° 0239 (98-99)]** - (1er juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3433, 3434) : changement du statut de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites, INMARSAT. Transformation en une société sous tutelle d'une organisation intergouvernementale. Défense des intérêts français. Rôle de France Télécom. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention internationale contre la prise d'otages [n° 0339 (98-99)]** - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5903, 5904) : motifs ayant conduit la France à retarder la ratification de la convention. Propose l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) (p. 7161, 7162) : limitera son propos au budget de la gendarmerie. Suppression de la brigade de gendarmerie d'Alzon. Montée de l'insécurité. Attachement des élus ruraux à leur brigade de gendarmerie. Evolution du travail des gendarmes vers la prévention. Budget de la défense en augmentation. Respect de la loi de programmation militaire. Augmentation des crédits d'équipement. Crédits de fonctionnement. Efficacité de la "fidélisation". Critique sévère et injuste de la majorité sénatoriale. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

ROYAL (Ségolène), ministre délégué, auprès du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, chargé de l'enseignement scolaire.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 73 de M. Michel Dreyfus-Schmidt : **Enseignement privé** (*Subventions aux lycées professionnels privés*) (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 169).

n° 92 de M. Bernard Barraux : **Enseignement** (*Avenir de l'école en milieu rural*) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1125).

n° 97 de M. Charles Revet : **Services publics** (*Avenir du moratoire sur la fermeture des services publics en milieu rural*) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1129).

n° 111 de Mme Hélène Luc : **Carte scolaire** (*Carte scolaire*) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1581).

n° 117 de M. Jean Huchon : **Service national** (*Situation des jeunes diplômés sursitaires à l'égard du service national*) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1586).

n° 120 de M. Bernard Fournier : **Enseignement** (*Fermetures de classes en milieu rural*) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1589).

n° 245 de M. Hubert Durand-Chastel : **Etudiants** (*Baisse des effectifs des étudiants étrangers dans les universités et les grandes écoles françaises depuis 10 ans*) (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7232).

Questions orales sans débat :

n° 395 de Mme Nicole Borvo : **Amiante** (*Désamiantage de Jussieu*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 817).

n° 403 de Mme Gisèle Printz : **Etablissements scolaires** (*Organisation des voyages scolaires*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 818).

n° 423 de M. Jean-Marc Pastor : **Enseignants** (*Réforme du système de mutation des enseignants*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2866).

n° 448 de M. Bernard Joly : **Bénévolat** (*Compétence des bénévoles pour les visites de monuments historiques*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2409).

n° 487 de M. Michel Charzat : **Enseignement** (*Conditions de scolarisation dans le XXe arrondissement*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2408).

n° 517 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard : **Etablissements scolaires** (*Financement de la distribution de lait dans les écoles*) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2867).

n° 597 de Mme Marie-Claude Beauveau : **Enseignement** (*Situation scolaire dans le Val-d'Oise*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5415).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants [n° 0076 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi organique n° 77 (98-99)** (p. 5819, 5820) : respect des droits des mineurs. Dixième anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant. Politique de l'enseignement scolaire. Instruction ministérielle relative à la pédophilie. Lutte contre le racket dans les collèges. Education à la citoyenneté. Fonds social pour les cantines. Lutte contre l'échec scolaire. (p. 5821, 5822) : développement nécessaire de la médiation. Création récente d'un médiateur de l'éducation nationale. Spécificité du médiateur des enfants. Elargissement des compétences du médiateur des enfants. Information des parents. Effacement des clivages politiques devant l'intérêt de l'enfant. Travaux constructifs - **Art. 1er (statut du médiateur des enfants - champ de compétences - saisine directe - autosaisine)** (p. 5832) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission

(placement auprès du médiateur de la République d'un médiateur des enfants, recevant les réclamations de mineurs intéressés ou de leurs représentants légaux, estimant que les administrations d'Etat ou tout autre organisme de service public n'ont pas respecté les droits des enfants reconnus par la loi ou par un engagement international) et accepte les amendements de Mme Dinah Derycke n° 19 (défense et promotion des droits de l'enfant par le médiateur des enfants) et n° 20 (élargissement de la mission du médiateur des enfants aux réclamations mettant en cause une personne physique ou une personne morale de droit privé) et de M. Robert Bret n° 16 (élargissement du droit de saisine du médiateur des enfants à des réclamations collectives) et n° 17 (élargissement de la saisine du médiateur des enfants aux associations de défense des droits de l'enfant) - **Art. 2 (nomination et mandat du médiateur des enfants)** (p. 5833) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (nomination du médiateur des enfants par décret en conseil des ministres après avis du médiateur de la République) - **Art. 3 (recommandations du médiateur des enfants)** (p. 5833, 5835) : sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 3 et n° 5 de coordination ainsi qu'au n° 6 de forme et accepte le n° 4 rédactionnel. Sur les amendements de Mme Dinah Derycke, accepte les n° 21 (obligation pour le médiateur des enfants de porter à la connaissance de l'autorité judiciaire les affaires susceptibles de donner lieu à une mesure d'assistance éducative), n° 22 (information du président du conseil général par le médiateur des enfants au sujet des affaires justifiant une intervention du service d'aide sociale), n° 23 (possibilité pour le médiateur des enfants de suggérer des mesures nouvelles) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 24 (possibilité pour le médiateur des enfants de suggérer toute modification de textes législatifs ou réglementaires, notamment en transposant dans le droit interne les dispositions des engagements internationaux) - **Après l'art. 3** : accepte l'amendement n° 7 de la commission (obligation pour le médiateur des enfants de saisir l'autorité judiciaire des affaires susceptibles de donner lieu à une mesure d'assistance éducative) et sur celui-ci, le sous-amendement de Mme Dinah Derycke n° 29 (information du président du conseil général par le médiateur des enfants au sujet des affaires justifiant une intervention du service d'aide sociale). (p. 5836) : sur les amendements de Mme Dinah Derycke, accepte le n° 25 (réclamation adressée au médiateur des enfants relative aux personnes morales de droit privé) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 26 (impossibilité d'opposer le caractère secret des dossiers à leurs communications au médiateur des enfants et respect des obligations liées au secret professionnel par ce dernier) - **Art. 4 (promotion des droits de l'enfant - rapport annuel du médiateur des enfants)** (p. 5837) : s'oppose aux amendements de la commission n° 8 de coordination et n° 9 de cohérence et accepte l'amendement n° 27 de Mme Dinah Derycke (publication du rapport annuel du médiateur des enfants) - **Après l'art. 4** : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (bilan d'activité du médiateur des enfants dans le rapport public annuel du médiateur de la République) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 de Mme Dinah Derycke (avis du médiateur des enfants sur le rapport annuel relatif à l'application de la convention internationale des droits de l'enfant) - **Art. 5 (transmission, par le médiateur des enfants, de réclamations au médiateur de la République)** (p. 5838) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 11 de la commission - **Art. 6 (transmission, par le médiateur de la République, de réclamations au médiateur des enfants)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 12 de la commission - **Art. 7 (délégués départementaux du médiateur des enfants - supprimé par l'Assemblée nationale)** : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 18 de M. Robert Bret - **Art. 8 (computation des délais de recours contentieux)** (p. 5839) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 13 de la commission - **Art. 12 (application au médiateur des enfants de certaines dispositions relatives au médiateur de la République)** (p. 5839, 5840) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (possibilité donnée au médiateur de la République d'exercer certains de ses pouvoirs au bénéfice et à la demande du médiateur des enfants) - **Art. 13 (évaluation de la loi)** (p. 5840) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 15 de la commission. Prise de parole de l'enfant dans le

système scolaire. Impossibilité regrettable d'un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur ce texte - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5842) : santé scolaire. Création du fonds social pour les cantines. Statistiques et prévisions de création d'emplois de médecins et d'infirmières scolaires. Articulation prioritaire entre la médecine de quartier et la médecine scolaire.

- **Proposition de loi organique relative à l'inéligibilité du médiateur des enfants [n° 0077 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi n° 76 (98-99)** (p. 5819, 5822) : voir intervention sous la proposition de loi n° 76 (98-99)

Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) (p. 7493, 7495) : faux argument de la baisse du niveau du baccalauréat. Utilisation des crédits de mise en sécurité des établissements scolaires. Recentrage de l'école sur l'apprentissage des savoirs. Données chiffrées de l'illettrisme. Problème de la médecine scolaire. Parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Déconcentration, partenariat et proximité. Etat d'application des réformes du collège. Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, MILDT. Education prioritaire en milieu rural : exemple du développement des internats ruraux dans la Nièvre - **Etat B - Titre III** (p. 7496) : question de la santé scolaire. Systématisation de la visite médicale en classe de sixième. Dépistage de la maltraitance. Question de la contraception d'urgence. Action d'éducation à la sexualité. Lutte contre les violences sexuelles.

RUFIN (Michel), sénateur (Meuse) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'adoption.

S

SAUNIER (Claude), sénateur (Côtes-d'Armor) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Juge suppléant de la Cour de justice de la République ; puis juge titulaire (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2094, 2095) : modernisation de la vie publique. Soutien des élus locaux. Simplification de l'intercommunalité. Complémentarité entre les villes et les campagnes. Reconnaissance de la spécificité urbaine. Volonté de renouveler les règles de la démocratie intercommunale. Légitimité et mode de désignation des élus intercommunaux. Aménagement du territoire. Soutient la réforme.

SAUTTER (Christian), secrétaire d'Etat au budget, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

puis, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (JO Lois et décrets du 3 novembre 1999).

En qualité de secrétaire d'Etat au budget, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 99 de M. Philippe Adnot : **Industrie automobile** (Restructuration du secteur automobile à l'échelle mondiale) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1130).

n° 112 de M. Jacques Machet : **Baux de locaux d'habitation** (Réforme du droit au bail) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1582).

n° 121 de M. Charles Revet : **Logement** (Amortissement Périssol) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1589).

n° 129 de M. Francis Grignon : **Politique économique** (Hausse des prélèvements obligatoires et dépenses publiques en l'an 2000) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2074).

n° 132 de M. Guy Vissac : **Politique économique** (Révision des taux de croissance pour 1999) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2077).

n° 158 de M. Jean-Pierre Fourcade : **Impôts locaux** (Révision des valeurs locatives) (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3215).

n° 171 de M. Marcel-Pierre Cléach : **Entreprises** (Entraves fiscales et sociales à la compétitivité des entreprises de main-d'oeuvre françaises au niveau européen) (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3659).

n° 212 de M. James Bordas : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (Application du taux réduit de TVA dans le secteur de la restauration) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5363).

Questions orales sans débat :

n° 363 de M. Michel Duffour : **Télécommunications** (Devenir du Centre national des télécommunications) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 20).

n° 383 de M. Jean-Paul Hugot : **Enseignement privé** (Régime fiscal des établissements d'enseignement supérieur privés) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 21).

n° 385 de M. Alain Dufaut : **Arts et spectacles** (Régime fiscal des associations organisatrices de spectacles) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 22).

n° 386 de M. Franck Sérusclat : **Taxe d'habitation** (Prélèvement de la taxe d'habitation) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 23).

n° 389 de Mme Marie-Claude Beaudou : **Impôts et taxes** (Suppression des ventes hors taxes) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 24).

n° 390 de M. Nicolas About : **Comptabilité publique** (Mise en oeuvre de l'instruction budgétaire et comptable M 14) (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 25).

n° 405 de M. Claude Domeizel : **Débts de boisson et de tabac** (Conditions d'installation de débits de tabac en zone de montagne) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 820).

n° 410 de M. Adrien Gouteyron : **Informatique** (Coût et conséquences du passage informatique à l'an 2000) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 821).

n° 421 de M. Jean-Jacques Robert : **Téléphone** (Équipement de radiocommunication mobile) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 823).

n° 442 de Mme Marie-Claude Beaudou : **Départements et territoires d'outre-mer** (Statut de l'EDOM) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2868).

n° 492 de M. André Vallet : **Impôts et taxes** (Présentation des avis d'impôts locaux) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2869).

n° 503 de M. René Marquès : **Rapatriés** (Aide aux rapatriés) (JO Débats du 12 mai 1999) (p. 2870).

n° 580 de M. Jean-Jacques Robert : **Carburants** (Attribution des aides aux détaillants de carburants en difficulté) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5417).

n° 584 de M. Jean Chérioux : **Banques et établissements financiers** (Contrôle par la Commission des opérations de

bourse des publicités des produits financiers) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5418).

n° 610 de M. Bernard Piras : **Logement** (*Fiscalité applicable aux opérations de réhabilitation de logements*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5419).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière - Nouvelle lecture [n° 0399 (98-99)]** - (9 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3775, 3777) : transposition de la directive européenne dite "post-BCCI" : améliorations techniques de la Haute Assemblée; fonctionnement des sociétés de crédit foncier. Divergences politiques : suppression du dividende social et du versement d'une partie du capital social des caisses d'épargne au fonds de réserve pour les retraites, refus de la spécificité du statut du personnel des caisses d'épargne, indexation semestrielle automatique du taux du livret A. Compromis avec l'Assemblée nationale sur le dividende social, le capital social des caisses d'épargne et le régime des indemnités de remboursement anticipé, IRA. (p. 3785, 3786) : qualité du travail parlementaire. Consolidation des régimes de retraite par répartition par la création du fonds de réserve. Possibilité pour des entreprises privées d'assurer des fonctions de service public. Utilité du Haut Conseil du secteur financier public et semi-public. Obligation de l'intervention du fonds de garantie. Problème de la société de cautions Mutua-Equipement. Importance des relations de proximité : les sociétés locales d'épargne, SOLE. Solidité de la majorité plurielle - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 3787, 3788) : s'oppose aux amendements de la commission n° 2 (suppression de la mention de la spécificité du livret A) et n° 3 (suppression de la mention de l'utilité économique et sociale des caisses d'épargne) - **Art. 2** (*la définition du réseau des caisses d'épargne*) (p. 3790) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (suppression de la référence aux sociétés locales d'épargne, SOLE) - **Art. 4** (*les sociétés des caisses d'épargne et de prévoyance*) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 5 de la commission - **Art. 5** (*les organes dirigeants des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3791) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 6 de la commission - **Art. 7 bis** (*la fixation des taux administrés - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3792) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture) - **Chapitre III** (*les sociétés locales d'épargne, SOLE*) : s'oppose à l'amendement de suppression de cette division n° 8 de la commission - **Art. 8** (*l'objet et le statut des sociétés locales d'épargne*) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 9 de la commission - **Art. 9** (*le sociétariat des sociétés locales d'épargne*) (p. 3793) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 10 de la commission - **Art. 10** (*le statut de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (suppression de l'agrément du ministre chargé de l'économie à la nomination du président du directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance) - **Art. 11** (*les missions de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3794) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 12 de la commission - **Art. 15** (*la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3795) : accepte l'amendement n° 43 de M. Bernard Angels (présence de deux représentants des conseils d'orientation et de surveillance au sein de la fédération) et s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (suppression de précisions concernant la formation des sociétaires) - **Art. 17** (*l'exercice du droit d'opposition*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 14 de la commission - **Art. 18** (*la protection des dénominations*) (p. 3796) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 15 de la commission - **Art. 21** (*les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3797) : s'oppose aux amendements de la commission n° 16 (rectification des dispositions de cet article relatives à la détermination du montant du capital initial de chaque caisse d'épargne et de

prévoyance) et n° 17 de conséquence - **Art. 22** (*la dévolution des fonds centraux*) (p. 3798) : s'oppose aux amendements de M. Joël Bourdin n° 41 de précision et n° 42 de repli - **Art. 23** (*les modalités de souscription des parts sociales par les salariés des caisses*) (p. 3799) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 18 de la commission - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 3800) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (suppression des dispositions de cet article instituant le versement du fonds de mutualisation au fonds de réserve pour les retraites). Consolidation des régimes de retraite par répartition - **Art. 25** (*la mise en place des sociétés locales d'épargne*) (p. 3801) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 20 de la commission et accepte l'amendement n° 44 de M. Bernard Angels (avis du conseil d'orientation et de surveillance pour le plan de création de sociétés locales d'épargne) - **Art. 25 bis** (*l'information des souscripteurs de parts sociales*) (p. 3802) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 21 de la commission - **Art. 26** (*la mise en place de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 3803) : s'oppose aux amendements de la commission n° 22 (délai pour la modification des statuts de la Caisse centrale des caisses d'épargne et de prévoyance ramené à un mois) et n° 23 (suppression de l'agrément du ministre chargé de l'économie à la nomination du président du directoire) - **Art. 29** (*les dispositions transitoires relatives à la révision des accords collectifs*) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (suppression du dernier alinéa de cet article stipulant la garantie des droits sociaux acquis des salariés). Nécessaire adhésion des salariés des caisses d'épargne pour la réussite de la réforme - **Art. 30** (*les dispositions relatives aux dirigeants*) (p. 3804) : accepte l'amendement n° 45 de M. Bernard Angels (désignation des membres du directoire et du conseil d'orientation et de surveillance au plus tard dix-huit mois après la publication de la loi) - **Art. 33** (*mesures diverses*) (p. 3805) : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (voix consultative pour le représentant de l'organisme professionnel auquel est affiliée l'entreprise requérante). Présence inutile de ce représentant - **Art. 34 bis** (*Haut Conseil du secteur financier public et semi-public*) (p. 3806) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 26 de la commission - **Art. 35** (*nomination des commissaires du Gouvernement*) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (nomination facultative d'un commissaire du Gouvernement par le ministre chargé de l'économie). - **Art. 37** (*mise en réserve des résultats des banques mutualistes et coopératives - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3808, 3809) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture). Référence impossible aux emprunts d'Etat. Compétence du conseil d'administration. Concertation en cours avec le mouvement coopératif - **Art. 49** (*fonds de garantie des assurés*) (p. 3811) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 29 rédactionnel et s'oppose au n° 30 (fixation de limites d'intervention au fonds de garantie). Principe de préservation des droits de tous les assurés à l'intérieur d'un plafond individuel d'indemnisation - **Art. 51 bis** (*mécanisme de garantie des cautions*) (p. 3813) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (nouvelle rédaction de cet article le restreignant à l'indemnisation des victimes de la défaillance d'un établissement de crédit intervenue entre le 1er janvier 1996 et le 1er janvier 2000). Faillite de la société Mutua-Equipement. Garantie spécifique de l'ensemble des organismes de caution - **Art. 51 ter** (*rapport du Gouvernement sur un mécanisme de garantie des cautions*) (p. 3814) : s'oppose à l'amendement n° 32 de la commission (rapport étendu à l'instauration des mécanismes de garantie des contrats d'assurance de dommages) - **Art. 52** (*crédit d'impôt*) : s'oppose à l'amendement n° 33 de la commission (augmentation progressive du taux du crédit d'impôt imputable sur la contribution des institutions financières) - **Art. 53 bis** (*dialogue social au sein de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, AFECEI*) (p. 3815) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 35 de la commission - **Art. 61** (*statut et objet des sociétés de crédit foncier*) (p. 3816) : s'oppose à l'amendement n° 36 de la commission (remplacement des mots "obligations foncières" par les mots "obligations sécurisées"). Tradition du terme "obligations

foncières". - **Art. 62** (*actif des sociétés de crédit foncier*) (p. 3817) : accepte l'amendement n° 38 de M. Gaston Flosse (application aux territoires d'outre-mer, TOM, de ce dispositif relatif aux sociétés de crédit foncier) ainsi que sur l'amendement n° 37 de la commission (impossibilité de refinancement par obligations sécurisées des prêts aux établissements publics non garantis par une collectivité locale) auquel il s'oppose, le sous-amendement n° 39 du même auteur - **Après l'art. 65 bis** (p. 3818) : accepte l'amendement de conséquence n° 46 de la commission - **Art. 78** (*adaptation du fonctionnement du marché hypothécaire*) (p. 3819) : accepte l'amendement de coordination n° 40 de M. Gaston Flosse - **Art. 79** (*renégociation de prêts*) (p. 3820) : accepte l'amendement rédactionnel n° 47 de la commission.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1997 [n° 0441 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4199, 4200) : exécution par le Gouvernement d'une loi de finances dont il n'a pas été à l'origine. Dérive préoccupante de la dette. Remise en ordre des finances publiques entreprise par le Gouvernement à la suite de l'audit effectué. Montant des recettes fiscales nettes de l'Etat. Effort de maîtrise des dépenses et financement par redéploiement des nouvelles priorités. Mesures spécifiques du projet de loi de règlement. Efforts du Gouvernement pour moderniser la procédure d'approbation de la loi de règlement. Souhait du Gouvernement de resserrer le calendrier d'adoption des lois de règlement. (p. 4209) : influence du Gouvernement sur la croissance. Encouragement psychologique à la consommation par le Gouvernement au cours de l'été 1997. Recettes de privatisation du GAN.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4221, 4222) : apport de la dépense publique dans le domaine social, le domaine culturel et le domaine de l'aménagement du territoire. Conditions et conséquences d'une dépense publique efficace. Bilan de deux ans de gestion budgétaire. Stabilisation de la dépense en volume en 1997. Respect des engagements. Réduction des déficits et allègement des impôts par le biais de la modération de la dépense publique. Structure de la dépense publique. Redéploiement en faveur d'actions prioritaires. (p. 4223) : respect des priorités du Gouvernement. Progression des investissements civils. Minoration artificielle des dépenses de l'Etat par le précédent Gouvernement. Maîtrise des frais de fonctionnement de l'Etat. Stabilité des effectifs budgétaires civils de fonctionnaires de l'Etat. (p. 4261, 4262) : réduction de l'écart entre la croissance européenne et la croissance américaine. Réduction de la part excessive des dépenses publiques par rapport au PIB. Déficit de la sécurité sociale. Deuxième loi sur la réduction négociée du temps de travail. Dépenses de l'éducation nationale. Dépense réfléchie préférable à une baisse à tout prix de la dépense publique. Effectifs du ministère des affaires étrangères. Développement des nouvelles technologies de l'information. (p. 4263) : nécessité de relativiser dans le contexte de la mondialisation les départs de jeunes de valeur à l'étranger. Favorable à la sauvegarde et au développement du secteur public. Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Réduction des déficits. Réforme fiscale. (p. 4263, 4264) : recherche d'une plus grande justice fiscale. Explosion de la dette publique par rapport au PIB. Investissements civils de l'Etat. Parallélisme entre la baisse des impôts et la création d'emplois. Accord de la commission de Bruxelles pour des baisses de la TVA à l'initiative de la France. Réduction du déficit du régime général. Souci des infrastructures de transport. Conséquences positives de la réforme de la taxe professionnelle en terme d'emploi. Avenir financier de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL. Révision des bases de la taxe d'habitation.

En qualité de ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **214** de M. Jean-Pierre Fourcade : **Fiscalité** (*Unification des réseaux d'établissement de l'assiette et de perception des recettes fiscales*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5708).

n° **223** de Mme Annick Bocandé : **Fiscalité** (*Taxation des activités polluantes*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5716).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) (p. 6286, 6288) : choix de la croissance. Création d'emplois. Réduction de la dette publique. Réformes structurelles. Progression de nos exportations. Hypothèse de croissance fixée à 2,8 %. Ralentissement de l'économie américaine. Environnement international. Nouvelles technologies : prochain projet de loi sur la société de l'information. Réforme de l'emploi. (p. 6289, 6292) : politique de maîtrise de la dépense de l'Etat. Baisse des impôts. Réduction du poids de l'endettement public. Surplus de recettes budgétaires en 1999. Suppression progressive de la taxe professionnelle. Contribution sociale sur les bénéficiaires. Mesures fiscales en faveur du logement. Fiscalité écologique. Impôt de solidarité sur la fortune. Réorientation de la dépense publique. Couverture maladie universelle. Budget de la défense. Politique de la ville. Contrats de plan Etat-régions. Projet de budget du ministère de l'intérieur : globalisation des crédits pour quatre préfectures. Retour au plein emploi. (p. 6331, 6334) : information économique. Abattements d'impôts. Résorption du travail au noir. Contrat de croissance et de solidarité. Compensation de la diminution de la taxe professionnelle. Formation professionnelle. Revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés. Prélèvements obligatoires. Progression des investissements civils. Amorce d'une réforme de la parafiscalité. Institution d'une commission de décentralisation. Montant de l'estimation de la plus-value fiscale attendue en 1999. Investissements étrangers en France. Aménagement du territoire. Harmonisation fiscale européenne. Fiscalité de l'épargne. Dépenses militaires. Réforme fiscale. Unicité du budget de l'Etat. Politique monétaire. Rôle positif de l'euro. Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Péréquation des dotations des collectivités locales. Evolution du montant de la dette publique. Evolution du taux de chômage. Politique fiscale. Taxe Tobin. Débat de grande qualité.

Deuxième partie :

Charges communes et comptes spéciaux du Trésor

- (7 décembre 1999) (p. 7031, 7033) : évolution du budget des charges communes. Transferts entre les budgets. Suppression de chapitres budgétaires. Progression des dépenses accidentelles. Charges de la dette. Suppression de comptes. Exemple du fonds pour l'aménagement de la région d'Ile-de-France, FARIF. Fonds national du livre. Dotations en capital des entreprises publiques. Privatisation du Crédit Lyonnais. Air France et France Télécom. Profession bancaire. Evolution des taux d'intérêt. Marché à terme d'instruments financiers, MATIF. Produit de la privatisation du GAN - **Examen des crédits - Comptes spéciaux du Trésor - Art. 44** (*suppression de comptes d'affectation spéciale*) (p. 7034) : s'oppose à l'amendement n° II-3 de la commission (rétablissement parmi les comptes spéciaux du Trésor du fonds national du livre et du fonds pour l'aménagement de la région d'Ile-de-France) - **Art. 44 bis** (*modification du compte d'affectation spéciale n° 902-17 "fonds national pour le développement du sport"*) (p. 7035) :

s'oppose à l'amendement de suppression n° II-4 de la commission.

Budget annexe des monnaies et médailles

- (7 décembre 1999) (p. 7037, 7038) : effort réalisé au cours du plan d'entreprise Monnaies 2000. Programme de frappe. Stabilité des recettes. Maîtrise des dépenses. Succès des nouveaux produits liés au passage à l'euro. Secteur des monnaies de collection.

Economie, finances et industrie - I - Economie, finances et industrie (et consommation)

- (7 décembre 1999) (p. 7042, 7045) : grande clarté du budget des services financiers. Evolution des crédits. Inscription des crédits de fonctionnement et de l'informatique dans un chapitre commun. Réintégration de crédits provenant des charges communes. Transparence. Régimes indemnitaires. Gestion dynamique et équitable des personnels du ministère. Maîtrise de la dépense du ministère. Diminution des effectifs. Moyens de fonctionnement. Crédits destinés à l'informatique. Modernisation du ministère. Contrats d'objectifs. Correspondant fiscal unique. Décalage entre les emplois budgétaires et les effectifs équivalents à temps plein du ministère. Relation entre le Sénat, la Direction de la prévision et l'INSEE. Accès à l'ensemble des rapports de l'Inspection générale des finances. Réforme de l'Institut national de la consommation, INC. Commission de surendettement. Relations entre les associations de consommateurs et les banques.

Projet de loi de finances pour 2000 - Nouvelle lecture - [n° 0145 (1999-2000)]

- (20 décembre 1999) (p. 7766, 7769) : échec de la commission mixte paritaire. Texte adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture. Croissance économique. Fiscalité. Déficit budgétaire. Dispositions introduites par le Sénat et confirmées par l'Assemblée nationale. Opposabilité du secret professionnel à l'administration fiscale. Etrangers internés et déportés politiques venus en France à partir du 1er septembre 1999. Maintien de l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les indemnités de licenciement réinvesties dans des créations d'entreprises nouvelles. Evolution de la discussion budgétaire. Examen par la commission des finances des perspectives pluriannuelles établies par le Gouvernement et transmises aux partenaires européens. Débat d'orientation budgétaire. Information du Parlement. Rénovation de la procédure budgétaire. Mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale. Débat démocratique. Baisse de la TVA sur les travaux d'entretien dans les logements.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7775, 7779) : maîtrise de la dépense publique. Renforcement des priorités du Gouvernement en faveur de l'emploi et de la justice sociale. Ouvertures de crédits. Disposition relative à l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes. Mise en jeu de la garantie de l'Etat pour rembourser un emprunt souscrit par l'UNEDIC. Majoration de l'allocation de rentrée scolaire. Versement de 5,1 milliards de francs au profit d'interventions économiques dont 1,3 milliard de francs au bénéfice de Charbonnages de France et 500 millions de francs pour les services régionaux de voyageurs de la SNCF. Somme inscrite au titre des dépenses de coopération internationale. Compensation par l'Etat au profit des collectivités territoriales de la baisse des droits de mutation sur l'immobilier. Constitution de l'Etablissement français du sang. Annulations de crédits. Crédits d'équipement militaire. Crédits pour l'emploi. Recettes perçues au titre de l'année 1999. Impôts sur le revenu. Fiscalité locale. Acompte de l'impôt sur les sociétés. : croissance économique. Consommation française. Recouvrements. Mesures annoncées en faveur des plus démunis. Indemnisation des porteurs d'emprunts russes.

Retour au droit commun en Corse en matière de droits de succession. Transposition en droit français de la directive relative à la TVA sur l'or. Adaptation des règles applicables aux opérateurs qui réalisent des ventes hors taxes avant le 1er juillet 1999. Article 14 relatif aux conséquences fiscales du changement de mode d'exploitation de certaines entreprises. Conséquences sur de nombreuses professions libérales. Possibilité de déclarer ses impôts sur Internet. Motivation des pénalités fiscales. Epargne. Allègement de la dette des pays pauvres annoncé au sommet de Cologne au mois de juin. Politique de prévention des risques naturels. Création de deux fonds en faveur des communes voisines des aéroports parisiens. Rente viagère pour les harkis. (p. 7786, 7788) : emprunts russes. Prise en charge par l'Etat de 10 milliards de francs de remboursement de la dette de l'UNEDIC. Amendements adoptés relatifs au fonds de péréquation de la taxe professionnelle. Progression très forte des dépenses de l'Etat. Filière porcine. Situation financière des entreprises. Minima sociaux. Chômeurs et RMIstes - **Art. 1er** (reconduction de l'exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers en faveur des biocarburants) (p. 7789) : détaxation des biocarburants - **Après l'art. 1er** (p. 7790) : s'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Marie-Claude Beaudou (fixation à 20 % du taux d'imposition des plus-values de cession d'actifs) - **Avant l'art. 1er bis** (p. 7791) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Thierry Foucaud (prise en compte des communes siège d'un établissement hospitalier) - **Art. 1er bis** (abandon de créance au profit de l'Agence France-Presse) (p. 7791, 7792) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 31 de la commission - **Art. 2 et Etat A** (équilibre général) (p. 7797, 7806) : son amendement n° 69 : correction de l'équilibre de ce collectif budgétaire à trois titres, relèvement des recettes de 11,3 milliards de francs ; adopté - **Art. 3 et Etat B** (dépenses ordinaires des services civils - ouvertures) (p. 7809) : son amendement n° 70 : ouverture de trois milliards de francs de crédits supplémentaires afin de prendre en compte les dernières décisions en matière de minima sociaux ; rejeté. Financement des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS. (p. 7810) : collectivités territoriales. Abondement de la dotation globale d'équipement. (p. 7815) : s'oppose aux amendements n° 33 de la commission (nouvelle répartition de l'ensemble des excédents de la redevance audiovisuelle au titre de l'exercice 1999) et n° 15 de Mme Danièle Pourtaud (nouvelle répartition de l'ensemble des excédents de la redevance audiovisuelle au titre de l'exercice 1999) - **Avant l'art. 11** (p. 7816) : accepte l'amendement n° 34 de la commission (clôture le 30 juin 2000 des plans d'épargne en vue de la retraite et exonération d'impôt sur le revenu des sommes qui y figureront) - **Après l'art. 11** (p. 7816, 7817) : s'oppose à l'amendement n° 35 de la commission (exonération d'impôt sur le revenu des sorties en rente viagère des contrats d'assurance-vie investis en actions) - **Art. 11 bis** (éligibilité au plan d'épargne en actions des actions émises par les sociétés ayant leur siège dans un autre Etat membre de la Communauté européenne reçues en échange d'actions cotées détenues dans un plan à la date de l'échange) (p. 7818) : s'oppose à l'amendement n° 36 de la commission (extension de l'éligibilité du plan d'épargne en actions aux actions émises par les sociétés ayant leur siège dans l'Union européenne) - **Après l'art. 11 bis** (p. 7819) : demande le retrait de l'amendement n° 71 de la commission (exonération d'impôt sur le revenu et de charges sociales des indemnités de licenciement pour autant qu'elles soient réinvesties dans les six mois dans des créations de sociétés non cotées) - **Art. 12** (mesures d'adaptation au droit communautaire) (p. 7820) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 37 de la commission (suppression du B de l'article 12 relatif au crédit d'impôt recherche pour le rétablir sous forme d'un article distinct) - **Après l'art. 12** (p. 7821) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 38 (suppression de la modulation régionale du crédit d'impôt recherche) et accepte le n° 39 (exonération sans possibilité d'option de l'ensemble des opérations de cession de créances et de gestion des créances cédées) - **Art. 13** (extinction du régime intra-communautaire des comptes de vente, modernisation et simplification des contributions indirectes) (p. 7825) : accepte l'amendement n° 16 de M. Claude Haut (maintien des formalités de

circulation pour les vins embouteillés achetés par des particuliers). Son amendement n° 68 : régime des contributions indirectes en ce qui concerne la taxe perçue au profit de la Caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés sur les boissons ayant un titre alcoométrique supérieur à 25 % vol ; adopté - **Art. 14** (*conséquences fiscales du changement de mode d'exploitation de certaines entreprises*) (p. 7827, 7830) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 40 (extension à toutes les sociétés y compris les sociétés en participation du report d'imposition des plus-values d'apport et d'échange de titres en cas de fusion, scission ou apport partiel d'actifs), s'oppose aux n° 41 (remplacement de la notion de perte de propriété par une énumération plus précise des faits susceptibles de mettre fin aux reports d'imposition) et n° 43 (remplacement de la notion de perte de propriété par une énumération plus précise des faits susceptibles de mettre fin au report d'imposition pour les plus-values résultant de l'échange de titres à l'occasion d'une opération de scission ou de fusion) et demande le retrait du n° 42 (non-assimilation à une cession, en cas de reprise des apports initiaux, de l'annulation des titres correspondants à ces apports) - **Après l'art. 14** (p. 7831) : accepte l'amendement n° 72 de la commission (remplacement de la remise en cause du report d'imposition par une amende de 5 % du montant des résultats omis pour les contribuables n'ayant pas joint un état de suivi de leurs plus-values en report d'imposition) - **Art. 16** (*paiement par virement direct sur le compte du Trésor à la Banque de France*) (p. 7832) : accepte l'amendement n° 44 de la commission (entrée en vigueur de cette mesure à compter du 1er mars 2000) - **Après l'art. 16** (p. 7833) : s'oppose à l'amendement n° 45 de la commission (rapport au Parlement sur les activités de la Direction générale des douanes) - **Art. 17** (*transmission par voie électronique des déclarations des particuliers*) (p. 7834) : demande le retrait de l'amendement n° 73 de la commission (nouvelle rédaction de l'article 1649 quater B ter du code général des impôts afin de garantir, par un arrêté pris après avis de la CNIL, la préservation de la confidentialité de l'information transmise à l'administration fiscale) - **Art. 17 bis** (*suppression des seuils de déclaration*) (p. 7834) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de précision n° 46 de la commission - **Art. 18** (*compétence territoriale des receveurs des impôts et motivation des avis de mise en recouvrement*) (p. 7835) : s'oppose à l'amendement n° 47 de la commission (suppression des validations législatives relatives à la mise en recouvrement) - **Avant l'art. 20** (p. 7837) : son amendement n° 67 : report d'une année de l'application de l'article 21 de la loi de finances de 1999 qui abroge les arrêtés Miot, restaure les sanctions en cas de non-déclaration et fixe les règles d'évaluation des biens immobiliers en Corse ; adopté - **Art. 20** (*aménagement du régime des groupes de sociétés*) : précision sur le cas des sociétés mères qui ont opté pour ce régime il y a cinq ans - **Art. 21** (*aménagement des régimes fiscaux des SOFERGIE et du crédit-bail mobilier*) (p. 7841) : date d'entrée en vigueur du dispositif - **Après l'art. 21** (p. 7842) : s'oppose à l'amendement n° 26 de Mme Marie-Claude Beaudou (minoration de la taxe d'habitation acquittée par les redevables de cet impôt qui reçoivent des revenus moyens). (p. 7843) : accepte l'amendement n° 75 de la commission (instauration d'un mécanisme d'amortissement des parts pour le régime d'imposition des sommes investies dans un fonds commun de placement à risque. Assouplissement des conditions d'éligibilité au quota de 50 % que doivent respecter les fonds communs de placement afin d'y inclure les titres de holdings ou de holdings de holdings implantées dans un pays de l'Union européenne) - **Avant l'art. 21 bis** (p. 7844) : s'oppose à l'amendement n° 27 de Mme Marie-Claude Beaudou (prorogation jusqu'en 2006 de la possibilité d'un amortissement exceptionnel en douze mois des investissements en matériels permettant d'économiser l'énergie ou de mettre en oeuvre de nouveaux procédés utilisant des énergies renouvelables) - **Art. 21 quinquies** (*exonération de contribution annuelle sur les revenus tirés de l'allocation de locaux situés dans des immeubles achevés depuis plus de quinze ans pour les immeubles faisant partie de villages de vacances ou de maisons familiales agréés*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 48 de la commission - **Après l'art. 21 sexies** (p. 7846) : s'oppose à l'amendement n° 28 de Mme Marie-

Claude Beaudou (régime de TVA applicable aux réseaux de chaleur). (p. 7847) : demande le retrait de l'amendement n° 7 de M. Yann Gaillard (précision sur l'exemption de taxes foncières prévue par l'article 1382 du code général des impôts pour certains immeubles publics non productifs de revenus). (p. 7848) : s'oppose aux amendements analogues n° 18 de M. Jean-Pierre Placade et n° 22 de M. Aymeri de Montesquiou (extension de l'exonération de longue durée de taxe foncière sur les propriétés bâties aux centres d'hébergement d'urgence acquis ou aménagés). (p. 7850) : décisions de caractère administratif. (p. 7850) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Patrick Lassourd (fixation à 10 % de la limite dans laquelle les conseils généraux peuvent modifier les coefficients multiplicateurs des tarifs de la vignette automobile pour les véhicules d'une puissance supérieure à 4 CV) - **Art. 21 septies** (*fonds de compensation des nuisances aéroportuaires*) (p. 7853, 7854) : aéroports de Roissy et d'Orly. Efforts supplémentaires en faveur de l'emploi. Contribution volontaire d'Aéroports de Paris. - **Après l'art. 21 octies** (p. 7858) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Arthuis (détermination du potentiel fiscal d'une commune à taxe professionnelle de zone en tenant compte de la correction appliquée l'année précédant l'institution de la taxe) - **Art. 21 nonies** (*répartition des crédits des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*) (p. 7859) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques de suppression n° 49 de la commission et n° 9 de M. Jean-Patrick Courtois - **Art. 21 decies** (*versements des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle aux établissements publics de coopération intercommunale faisant l'objet d'un écrêtement*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 50 de la commission, n° 4 de M. Yves Fréville et n° 10 de M. Jean-Patrick Courtois - **Art. 21 undecies** (*attribution d'une partie des ressources des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle au fonds national de péréquation*) (p. 7860) : accepte les amendements de suppression n° 51 de la commission, n° 5 de M. Yves Fréville et n° 11 de M. Jean-Patrick Courtois - **Art. 21 duodecies** (*mode de calcul de l'écrêtement des bases de taxe professionnelle*) (p. 7861) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression n° 52 de la commission, n° 6 de M. Yves Fréville et n° 12 de M. Jean-Patrick Courtois - **Art. 21 terdecies** (*plafonnement des baisses de taxe professionnelle*) : accepte les amendements de suppression n° 53 de la commission et n° 13 de M. Jean-Patrick Courtois - **Art. 21 quaterdecies** (*déclarations électroniques d'impôt sur les sociétés et télérelèvement de la taxe sur la valeur ajoutée*) (p. 7862) : demande le retrait de l'amendement n° 54 de la commission (application de cet article aux entreprises dont l'équipement le permet) - **Après l'art. 21 quaterdecies** : s'oppose à l'amendement n° 55 de la commission (rapport au Parlement sur les activités de la Direction générale des impôts) - **Art. 21 septdecies** (*compensation de la réforme de la taxe professionnelle des communes membres de groupements sans fiscalité propre qui se transforment en établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle*) (p. 7863) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Bernard Angels (possibilité pour le groupement de percevoir directement la compensation) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 56 de la commission (versement de la part de la compensation de la suppression des bases "salaires" de la taxe professionnelle par les communes uniquement si l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale a pris une décision dans ce sens à la majorité simple) - **Art. 23** (*modification des catégories de recettes susceptibles d'alimenter le compte d'affectation spéciale n° 902-24*) (p. 7864) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 57 de la commission. Versement par la société de gestion de participations aéronautiques SOGÉPA du dividende au titre de l'exercice 1998 issu de la cession à l'Etat des titres de la société Dassault-Aviation détenus par la SOGÉPA. - **Après l'art. 23** (p. 7865, 7866) : s'oppose aux amendements de la commission n° 58 (suppression des versements au budget général des ressources du compte d'affectation spéciale des produits de privatisation), n° 59 (transmission aux présidents des commissions des finances de chaque assemblée des pièces justifiant l'évaluation des entreprises publiques à

l'occasion de chaque opération de privatisation) et n° 60 (remise au Parlement d'annexes explicatives à l'occasion de l'examen de chaque projet de loi de finances de l'année) - **Art. 24** (mise en oeuvre de l'accord du 27 mai 1997 entre la France et la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945) (p. 7868) : s'oppose aux amendements de suppression n° 61 de la commission, n° 21 de M. Jean-Philippe Lachenaud et n° 30 de M. Denis Badré. Indemnisation des porteurs d'emprunts russes - **Avant l'art. 25** (p. 7870) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jacques Valade (mise en place des critères d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine spécifique aux communes urbaines en prévoyant que, pour les communautés membres d'une communauté urbaine existant actuellement, le revenu par habitant pris en compte dans l'indice synthétique se compare non pas au revenu par habitant des communes de plus de 10 000 habitants mais au revenu moyen par habitant des communes de la même strate démographique) - **Art. 25** (reconduction du financement du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, PMPOA, par le fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE) (p. 7871, 7872) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 62 de la commission - **Art. 26** (non-attribution d'aide personnelle au logement pour les locataires d'un logement appartenant à l'un de leurs ascendants ou descendants ou ceux de leur conjoint ou concubin) : accepte l'amendement n° 63 de la commission (extension de l'interdiction d'attribuer l'aide personnelle au logement à la location aux ascendants ou descendants d'une personne liée par un pacte civil de solidarité) - **Après l'art. 26** (p. 7873) : s'oppose à l'amendement n° 77 de la commission (extension du bénéfice du régime fiscal dit "Besson" en faveur de l'investissement locatif à la location aux ascendants ou descendants de l'investisseur) - **Art. 27** (maintien du prélèvement pour frais de recouvrement sur le produit de la CSG sur les revenus du patrimoine) (p. 7874) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 64 de la commission - **Art. 31** (participation du fonds de prévention des risques naturels majeurs au financement des études préalables aux plans de prévention de ces risques et modification du financement de ce fonds) : accepte l'amendement rédactionnel n° 65 de la commission - **Art. 32** (garanties de l'Etat aux emprunts de la société de gestion de participations aéronautiques dans le cadre de la fusion entre Aérospatiale-Matra et DASA) (p. 7875) : demande le retrait de l'amendement de suppression n° 66 de la commission. Garantie de l'Etat. - **Après l'art. 32** (p. 7876, 7877) : son amendement n° 78 : clarification du statut des contentieux portant sur la transfusion sanguine ; rejeté - **Coordination** : demande le renvoi pour coordination en application de l'article 47 bis, alinéa 3, du règlement du Sénat, de l'article 2 et de l'article 7 de ce projet de loi de finances rectificative - **Art. 2 et Etat A (équilibre général)** (p. 7882, 7884) : son amendement n° A-1 : majoration du produit de la redevance audiovisuelle ; adopté - **Art. 7** (comptes d'affectation spéciale - ouvertures) : son amendement n° A-2 : augmentation des crédits de paiement ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0152 (1999-2000)] - (22 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7940, 7941) : financement des mesures de solidarité. Dispositions adoptées par le Sénat et maintenues par l'Assemblée nationale. Prélèvements obligatoires. Hausse de la TVA. Déficit de fonctionnement. Remerciements.

SCHOSTECK (Jean-Pierre), sénateur (Hauts-de-Seine) RPR.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des lois.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie et du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie (4 février 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux polices municipales (4 mars 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs (1er avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (29 novembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (16 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 342 (98-99)], présentée par MM. Jean Arthuis, Guy Cabanel, Henri de Raincourt et Josselin de Rohan tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 345 (98-99)] (11 mai 1999) - **Corse**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé [n° 0394 (97-98)]** - (11 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1442) : suppression des freins juridiques et psychologiques au développement des emplois à temps partagé. Création d'un contrat de travail à temps partagé dans le code du travail. Extension de l'abattement des charges patronales à l'ensemble des employeurs ayant des salariés à temps partagé. Adaptation du dispositif en vigueur par les gestionnaires de régimes sociaux. Le groupe du RPR votera cette proposition de loi.

- **Proposition de loi visant à modifier l'article L. 255 du code électoral [n° 0303 (96-97)]** - (11 mars 1999) - En remplacement de M. Jean-Paul Delevoye, rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 1444, 1445) : transfert, du conseil général au préfet, du pouvoir de décision en matière de sectionnement électoral, hormis le cas de fusion de communes. Suppression de la tutelle d'une catégorie de collectivités territoriales sur une autre, principe contraire à l'esprit des lois de décentralisation. Hypothèses dans lesquelles une commission peut être divisée en sections. Procédure de sectionnement : initiative, délai et contrôle. Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale et loi du 2 mars 1982. Avis favorable de l'Assemblée des présidents de conseils généraux et de l'Association des maires de France. Sous réserve de modifications rédactionnelles et de délai, la commission propose l'adoption du texte.

- **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la conduite de la politique de l'Etat en Corse [n° 0345 (98-99)]** - (19 mai 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Demande de discussion immédiate** (p. 3172) : émet un avis favorable sur la demande de discussion immédiate de cette proposition de résolution - **Discussion générale** (p. 3172, 3173) : recevabilité juridique et justification sur le fond de cette proposition. Conditions de constitution des commissions

d'enquête. Déroulement de l'enquête sur l'assassinat du préfet Claude Erignac. Création, rôle et fonctionnement du groupe de pelotons de sécurité. Mise en place d'une organisation et de pratiques administratives particulières en matière de sécurité. Date de point de départ du contrôle parlementaire. Suppression du mot "intervenant" relatif aux services publics de sécurité en Corse. Propose l'adoption de cette proposition de résolution, sous réserve de la suppression du mot "intervenant" et d'une modification de l'intitulé - **Art. unique** (p. 3182) : s'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 1 de M. Claude Estier et n° 2 de Mme Hélène Luc (élargissement du champ temporel de cette commission).

- **Projet de loi de finances pour 2000 - Nouvelle lecture - [n° 0145 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Question préalable** (p. 7771) : le groupe du RPR votera la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable. Dispositions adoptées par le Sénat en première lecture. Déficit budgétaire. Charges nouvelles qui pèseront sur les budgets sociaux. Consolidation des comptes publics.

SEILLIER (Bernard), sénateur (Aveyron) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire de la Commission consultative de l'action humanitaire.

Membre titulaire du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Jean Puech, portant diverses mesures d'amélioration du dispositif de prévention et de réparation des risques professionnels [n° 199 (98-99)] Retirée le 11 mars 1999 (4 février 1999) - **Risques professionnels**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, [n° 19 (1999-2000)] relative à la création d'un Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) [n° 133 (1999-2000)] (15 décembre 1999) - **Emploi**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 139 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2378) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 16 avril 1999 (p. 2379) - **Politique internationale**

n° 208 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5359) - Ministère : Agriculture - *Situation des éleveurs ovins* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5360) - **Elevage**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1498) : grave discordance dans la structure même des institutions européennes et l'ambition d'une Europe politique démocratique. Ne votera pas ce texte.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)]** - (17 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1527, 1529) : souci du législateur de faire progresser la justice sociale. Couple homme-femme, réalité concrète du lien social. Législation civile et sociale de l'institution familiale constituée sur la filiation. Opposé à l'inscription du concubinage, notamment sans destination de sexe, dans le code civil.

- **Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Avant l'art. 1er** (p. 1573, 1574) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (définition du mariage - art. 144 du code civil).

- **Suite de la discussion** - (23 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1648) : relation homme-femme, lien social fondamental. Refus de confondre l'homosexualité avec le concubinage hétérosexuel. Votera contre la proposition de loi bien qu'opposé au PACS voté par l'Assemblée nationale.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (26 mars 1999) (p. 1874, 1875) : respect d'un devoir de réserve et de préservation de l'unité nationale. Déclenchement d'une guerre contre la Serbie par l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN, après un long préavis. Interrogations sur la logique de l'intervention et sur l'issue du conflit. Place de la Russie et suprématie des Etats-Unis dans la conduite des opérations. Absence de structure dans l'Union européenne. Volonté d'accélérer la définition du droit des nations et des peuples ; rôle de l'Organisation des Nations unies, ONU.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3475, 3476) : renforcement de la notion d'un droit social. Couverture maladie automatique. Contrôle financier de l'Etat. Système de protection sanitaire proche de celui du Royaume uni, du Danemark et de la Suède. Suivra la position de la commission des affaires sociales de création d'une allocation personnalisée à la santé. Part marginale accordée par ce projet de loi aux organismes de prévoyance.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3962, 3963) : référence à la valeur traditionnelle de la famille. Inquiétudes relatives à la normalisation de nouveaux environnements sur la stabilité affective de l'enfant : concubinage, le pacte civil de solidarité, PACS. Etat d'indifférence. Réflexions sur l'autonomie de l'enfant, les responsabilités des conjoints l'un par rapport à l'autre, les relations de droits et devoirs entre les familles.

SERGENT (Michel), sénateur (Pas-de-Calais) SOC.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances.

Membre ès qualités de la Commission nationale du sport de haut niveau.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la gestion du Fonds national pour le développement du sport [n° 27 (1999-2000)] (21 octobre 1999) - **Sports**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Jeunesse et sports [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 32] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)]** - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2719, 2721) : nécessité du renforcement de la sécurité financière au moment de l'avènement de l'euro et des restructurations financières. Création d'un fonds unique de garantie des dépôts bancaires. Garantie du droit des assurés : exemple de la faillite d'Europavie. Création d'un collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier : aurait souhaité son indépendance. Amélioration du texte par l'Assemblée nationale en ce qui concerne le versement des cotisations des adhérents des fonds de garantie. Risque de garanties excessives des entreprises d'assurance-vie. Surveillance des établissements de crédit. Modalités de fixation de l'intérêt servi aux parts sociales des coopératives. Différences de traitement entre le secteur coopératif et le réseau concurrentiel des banques de l'Association française des banques, AFB. Création du marché des obligations foncières et réforme des sociétés de crédit foncier. Progrès du Crédit foncier de France. Mesures concernant le Crédit foncier d'Alsace-Lorraine. Eligibilité des prêts cautionnés sur le marché des obligations foncières. Interrogation sur l'instauration d'un privilège pour les porteurs d'obligations foncières prenant rang avant le Trésor et les droits des salariés. Interrogations sur le futur statut du Crédit foncier. Votera ce texte sous réserve qu'il ne soit pas dénaturé par la majorité sénatoriale.

- **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Après l'art. 41** (p. 2959) : sur l'amendement de la commission n° 45 (transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des entreprises d'assurance), soutient les sous-amendements de M. Bernard Angels n° 149 et n° 195. (p. 2961) : sur l'amendement de la commission n° 48 (transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des institutions de prévoyance), soutient le sous-amendement de M. Bernard Angels n° 151 - **Art. 62 (actif des sociétés de crédit foncier)** (p. 3016) : soutient l'amendement n° 155 de M. Bernard Angels (application des mêmes règles à tous les prêts cautionnés concernant des biens de l'Espace économique européen). (p. 3017) : soutient l'amendement n° 156 de M. Bernard Angels (application de la quotité de financement aux prêts cautionnés). Cohérence avec les prêts hypothécaires : sécurité des obligataires. Comparaison avec le ratio Cooke pour l'habitat - **Art. 65 (privilège reconnu à certains créanciers des sociétés de crédit foncier)** (p. 3027) : soutient l'amendement n° 157 de M. Bernard Angels (préservation des intérêts des salariés en cas de défaillance face au superprivilège des obligataires) - **Art. 65 bis (modalités de gestion des prêts et obligations foncières)** (p. 3028) : soutient l'amendement de rectification n° 158 de M. Bernard Angels - **Après l'art. 78** (p. 3035) : soutient l'amendement n° 160 de M. Bernard Angels (affectation prioritaire des paiements effectués par un débiteur au règlement principal de la dette) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3037, 3038) : projet de loi de modernisation du statut des caisses d'épargne tout en renforçant leurs spécificités. Texte dénaturé par les amendements de la commission. Le groupe socialiste s'opposera à l'adoption de ce texte.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4256, 4259) : retour de la confiance, augmentation du pouvoir d'achat et de la consommation. Réduction du déficit public. Stabilisation du poids de la dette dans le PIB. Nécessité de poursuivre les

allègements fiscaux envers les ménages pour renforcer la dynamique de confiance. Nette amélioration de la situation des finances locales. Poursuite nécessaire des investissements par les collectivités locales. Poursuite du contrat de croissance et de solidarité, et renforcement de la péréquation financière. Intérêt de la loi sur l'intercommunalité pour les collectivités locales. Réforme indispensable de la taxe d'habitation. Situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL. Soutien du groupe socialiste du Sénat aux orientations budgétaires proposées.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 31 bis (prélèvement sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives)** (p. 6652) : son amendement n° I-101 : nouvelle rédaction de cet article prévoyant la contribution de tout organisateur d'une manifestation ou d'une compétition sportive retransmise par un service de communication audiovisuelle ; devenu sans objet. Menaces sur les ressources du fonds national de développement du sport, FNDS, par la remise en cause du monopole de la Française des jeux - **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 6703, 6704) : remerciements. Baisse du déficit budgétaire, maîtrise de la dépense publique et allègements d'impôts. Reprise de la croissance. Absence de propositions économiques alternatives de la majorité sénatoriale. Le groupe socialiste votera contre cette première partie de la loi de finances très éloignée du projet équilibré voté par l'Assemblée nationale.

Deuxième partie :

Jeunesse et sports

- (8 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7174, 7176) : budget en hausse. Crédits du fonds national pour le développement du sport, FNDS, et du fonds national pour le développement de la vie associative, FNDVA. Développement des actions de formation. Renforcement des moyens d'information de la jeunesse. Contrats éducatifs locaux, CEL. Développement de l'accès au sport pour tous et soutien de la vie associative. Moyens de lutte contre le dopage dans le sport de haut niveau. Coût budgétaire du Stade de France. Participation aux Jeux Olympiques. Au nom de la commission des finances, émet un avis favorable sur ce projet de budget.

SÉRUSCLAT (Franck), sénateur (Rhône) SOC.

Démissionne de son mandat de sénateur le 1er novembre 1999 (JO Lois et décrets du 3 novembre 1999).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (2 février 1999).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à l'établissement d'un permis de pêche sous-marine [n° 219 (98-99)] (16 février 1999) - **Pêche**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 165 (JO Débats du 21 mai 1999) (p. 3220) - Ministère : Commerce extérieur - *Relations commerciales France-Etats-Unis* - Réponse le 21 mai 1999 (p. 3221) - **Commerce international**

Questions orales sans débat :

n° 380 (JO Débats du 24 novembre 1998) (p. 4814) - Ministère : Coopération - *Politique française en matière de déminage civil* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1356) - **Relations internationales**

n° 386 (JO Débats du 27 novembre 1998) (p. 5137) - Ministère : Economie - *Prélèvement de la taxe d'habitation* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 23) - **Taxe d'habitation**

n° 396 (JO Débats du 8 décembre 1998) (p. 6089) - Ministère : Intérieur - *Asile territorial* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2879) - **Etrangers**

n° 495 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1634) - Ministère : Equipement - *Retrait du permis de conduire aux cyclistes ayant commis des infractions au code de la route* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4535) - **Permis de conduire**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1133, 1134) : interrogation sur les relations entre la recherche fondamentale et le secteur privé. Recherche fondamentale, proche des réalités pratiques. Equilibre du texte présenté. Possibilités pour le service public d'approcher les entreprises et de travailler avec celles-ci. Garanties offertes par le projet de loi pour le service public. Inquiétude en ce qui concerne les stock-options. Avec le groupe socialiste, votera ce projet de loi - **Après l'art. 3** (p. 1160) : intervient sur l'amendement n° 12 de la commission saisie pour avis (renforcement de la transparence du mécanisme des stock-options) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1170, 1171) : avec le groupe socialiste, votera contre le texte adopté par le Sénat.

- **Proposition de loi tendant à améliorer la représentation parlementaire au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [n° 0436 (97-98)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3912) : place incontournable de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Expérience personnelle des travaux de l'Office. Hommage au travail des administrateurs du Sénat et de l'Assemblée nationale qui aident les parlementaires membres de l'Office. Souci de présenter des rapports contenant des informations contradictoires afin de permettre un choix politique par les parlementaires. Problème en cas de dissolution.

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 0235 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3912) : voir son intervention sous la proposition de loi n° 0436 (97-98).

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche - Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4715) : adoption indispensable du projet de loi avant la fin de la session et mise en application rapide de la loi. Contradiction entre le souhait des établissements privés de l'utilisation rapide des substances susceptibles de devenir

des médicaments et la nécessaire faculté de publication laissée aux chercheurs publics. Approuve ce texte.

SIGNÉ (René-Pierre), sénateur (Nièvre) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 108 (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1310) - Ministère : Intérieur - *Chambres funéraires en milieu rural* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1310) - **Mort et décès**

n° 202 (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5354) - Ministère : Affaires européennes - *Conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle* - Réponse le 22 octobre 1999 (p. 5355) - **Organisation mondiale du commerce (OMC)**

Questions orales sans débat :

n° 381 (JO Débats du 24 novembre 1998) (p. 4814) - Ministère : Agriculture - *Création d'un BTS aquacole au lycée agricole de Château-Chinon* - Réponse le 20 janvier 1999 (p. 15) - **Lycées**

n° 382 (JO Débats du 25 novembre 1998) (p. 4916) - Ministère : Education - *Situation du lycée professionnel François Mitterrand de Château-Chinon* - Réponse le 17 février 1999 (p. 958) - **Lycées**

n° 480 (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1378) - Ministère : Industrie - *Couverture de la Nièvre par le réseau Itinérés* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2406) - **Télécommunications**

n° 572 (JO Débats du 2 octobre 1999) (p. 4763) - Ministère : Intérieur - *Accompagnement financier de l'Etat pour la mise en oeuvre de la départementalisation des services d'incendie et de secours* - Réponse le 13 octobre 1999 (p. 5049) - **Sapeurs-pompiers**

n° 594 (JO Débats du 6 octobre 1999) (p. 4848) - Ministère : Santé - *Avenir des professions paramédicales* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5409) - **Professions et activités paramédicales**

n° 625 (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5482) - Ministère : Aménagement du territoire - *Aménagement du territoire : limites entre pays et parcs naturels régionaux* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5798) - **Aménagement du territoire**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 101, 102) : lien particulier de la France avec son agriculture. Mise en conformité de la politique agricole avec les objectifs nationaux et communautaires. Rappel historique. Conscience relativement récente de l'importance de la préservation de l'espace pour l'avenir. Création des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Rappel des souhaits des élus socialistes pour l'agriculture. Objectif de qualité et de diversité des produits. Information du consommateur. Partage équitable de la plus-value résultant des efforts respectifs des

producteurs et des intermédiaires. Renforcement des filières de qualité : problèmes des éleveurs de bovins et d'ovins du bassin allaitant.

- **Proposition de loi visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs** [n° 0348 (98-99)] - (27 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3408, 3409) : mise en place effective des unités de soins palliatifs, USP, alternative humaine à l'acharnement thérapeutique. Retard de la France dans ce domaine. Relation entre le défaut de soins palliatifs et l'euthanasie. Position de l'équipe soignante face à la mort. Congé d'accompagnement nécessaire pour l'entourage. Insuffisante prise en charge de la douleur. Formation des équipes soignantes. Reconnaissance universitaire de la médecine palliative. Mise en place de moyens financiers et humains. Bénéfice de l'hospitalisation à domicile. Importance du volontariat.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6912) : progression des crédits de ce budget. Création au sein de l'administration centrale de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale. Fonds de gestion des milieux naturels. Augmentation des dotations des parcs naturels régionaux et des conservatoires régionaux des espaces naturels. Affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, au financement de l'allègement des cotisations sociales. Coût des déchets ménagers. Fonds national de solidarité pour l'eau. Votera ce projet de budget.

Education nationale, recherche et technologie - I - Enseignement scolaire

- (12 décembre 1999) (p. 7487, 7488) : hausse de ce budget. Redéploiement des crédits. Amélioration du taux de l'encadrement scolaire. Mesures garantissant le caractère équitable de la diffusion des savoirs de base. Rétablissement des bourses des collèves. Plan de lutte contre la violence. Difficultés des départements ruraux : exemple de la Nièvre. Scolarisation dès l'âge de deux ans. Soutiendra les efforts du Gouvernement.

SOUCARET (Raymond), sénateur (Lot-et-Garonne) RDSE.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail** [n° 0022 (1999-2000)] - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5569, 5570) : échec de la première loi sur les 35 heures : loi non appliquée et inefficace contre le chômage. Application impossible dans l'agriculture pour la main-d'oeuvre saisonnière. Alourdissement des charges des productions sensibles, notamment celles des fruits et légumes. Demande l'exception agricole pour les contrats saisonniers à lier aux titres emploi simplifié agricole, TESA, et pour les organismes de conditionnement et de stockage. Valeur du travail.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 17** (durée légale du travail effectif des salariés agricoles) (p. 5774) : son amendement, soutenu par M. Jacques

Bimbenet, n° 77 : non-application des 35 heures aux saisonniers agricoles ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 34** (p. 6666) : son amendement n° I-162 : prise en compte des départements dans lesquels les communes acquittaient leur contingent d'aide sociale avec une année entière de décalage ; adopté après rectification par la commission. Création de la couverture maladie universelle.

SOUPLET (Michel), sénateur (Oise) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre titulaire de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole [n° 252 (98-99)] (4 mars 1999) - **Agriculture**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi d'orientation agricole [n° 311 (98-99)] adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [n° 334 (98-99)] (5 mai 1999) - **Agriculture**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur les propositions de résolution présentées en application de l'article 73 bis du règlement par : - MM. Jean Bizet et Marcel Deneux, [n° 47 (1999-2000)], au nom de la délégation pour l'Union européenne, sur la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen relative à l'approche de l'Union européenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce (n° E-1285) ; - MM. Marcel Deneux et plusieurs de ses collègues, [n° 46 (1999-2000)], sur la communication de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européen relative à l'approche de l'Union européenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce (n° E-1285) ; - Mme Hélène Luc, MM. Gérard Le Cam, Jack Ralite et les membres du groupe communiste républicain et citoyen, [n° 55 (1999-2000)], sur la communication de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européen relative à l'approche de l'Union européenne en vue du cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce (n° E-1285). [n° 65 (1999-2000)] (10 novembre 1999) - **Union européenne**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Commerce extérieur [n° 91 (1999-2000) tome 10] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 558 (JO Débats du 27 mai 1999) (p. 3367) - Ministère : Agriculture - *Parution des décrets d'application de la loi sur l'air et biocarburants* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4546) - **Biocarburants**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)]** - (19 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 40, 45) : rappel historique. Discussions au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Souhait du congrès de la Confédération européenne de l'agriculture : définition d'un modèle européen d'entreprise agricole. Reprise des dispositions du projet de loi d'orientation pour l'agriculture, la forêt et l'alimentation, déposé en 1997 à la demande du Président de la République. Inscription de ce texte dans la tradition des lois agricoles. Loi du 1er février 1995 sur la modernisation de l'agriculture : interrogation sur l'utilité d'une nouvelle loi d'orientation. Image négative du monde agricole dans l'opinion publique. Importance de l'emploi dans le secteur agricole. Alliage de modernité et de tradition : explique les performances du secteur coopératif. Place prépondérante dans le marché alimentaire mondial. Détermination par la loi d'orientation de la place de l'agriculture française dans l'environnement international et communautaire : dimension économique. Dissociation du secteur agricole et du secteur forestier. Fiscalité agricole. Financement des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Renforcement du contrôle des structures. Complexité des mesures relatives à la biovigilance. Mesures diverses proposées par la commission : représentativité syndicale, registre de l'agriculture, appellations d'origine contrôlée, valorisation du capital d'exploitation.

- **Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 1er** (*objectifs de la politique agricole*) (p. 108, 111) : son amendement n° 595 : modification des alinéas de cet article relatifs à la production de biens agricoles de qualité, à la capacité exportatrice de la France, à la production de matières à vocation énergétique, à la préservation des ressources naturelles, à la recherche agronomique et à la concurrence entre les agriculteurs et les autres actifs ruraux ; adopté. (p. 111, 112) : s'oppose aux amendements n° 153 de M. Gérard César (nouvelle rédaction de cet article intégrant la revalorisation de la retraite des agriculteurs), n° 447 (référence au principe de la solidarité financière) et n° 448 (revalorisation des retraites des agriculteurs) de M. Gérard Le Cam, n° 502 de Mme Janine Bardou (insertion d'un nouvel alinéa à cet article concernant le maintien de conditions favorables à l'exercice de l'activité agricole dans les zones de montagne) et n° 444 de M. Jean-François Le Grand (modification du 16e alinéa du I de cet article relatif au maintien des montants d'engagement financier au profit des agriculteurs des régions comportant des situations spécifiques). Souhaite évoquer le cas d'entreprises agricoles qui exploitent la forêt - **Après l'art. 1er** : s'oppose à l'amendement n° 449 de M. Gérard Le Cam (information du Parlement par le Gouvernement sur les négociations internationales et européennes en cours) - **Art. 1er bis** (*représentation des syndicats agricoles dans différents organismes*) (p. 113, 114) : son amendement n° 1 : condition de représentativité des organisations syndicales au sein des commissions et organismes agricoles dont une liste est fixée par décret ; adopté. Nécessité d'une définition législative des critères de représentativité : décret Nallet de 1990. (p. 115) : sur son amendement n° 1 précité, s'oppose au sous-amendement de M. Gérard Le Cam n° 450 (réduction à 5% du seuil de représentativité syndicale à l'échelon départemental) et accepte le sous-amendement de M. Gérard César n° 156 (non-application aux organisations interprofessionnelles reconnues des règles de la représentativité syndicale). S'oppose à l'amendement n° 552 du Gouvernement (nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article fondant la participation syndicale sur le volontariat). Estime l'amendement n° 155 de M. Gérard César satisfait (suppression de la nécessité d'une représentativité nationale

pour les syndicats participant aux organes délibérant des comités professionnels et interprofessionnels) par le sous-amendement n° 156 du même auteur. S'oppose à l'amendement n° 420 de M. Jean-Paul Amoudry (suppression de la nécessité d'une représentativité nationale pour les syndicats participant aux organes délibérant des comités interprofessionnels) - **Avant l'art. 1er ter** (p. 116, 117) : sur l'amendement de la commission saisi pour avis n° 129, qu'il accepte (revalorisation des pensions de retraite du régime agricole), demande le retrait du sous-amendement de M. Alain Vasselle n° 326.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 1er ter** (*rapport sur la revalorisation des retraites agricoles*) (p. 135) : accepte l'amendement n° 130 de la commission saisi pour avis (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles - évolution des retraites pour la période du 30 juin 1999 au 30 juin 2002). Demande le retrait des amendements n° 157 de M. Xavier Darcos (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles), n° 344 de M. Jean-Paul Emorine (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum équivalente au minimum vieillesse), n° 428 de M. Charles Revet (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum équivalente au SMIC), n° 489 de M. Jean-Marc Pastor (contenu du rapport sur la revalorisation des retraites agricoles, retraite minimum portée au minimum vieillesse) et n° 436 de M. Jean-Paul Amoudry (alignement du minimum des retraites agricoles sur le minimum vieillesse au plus tard en 2002) - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural*) (p. 137) : son amendement n° 2 : nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires ; adopté. (p. 141) : sur son amendement n° 2 précité, s'oppose aux sous-amendements de M. Gérard César n° 163 (remplacement des mots "l'autorité administrative" par les mots "le ministère de l'agriculture") et n° 164 (transformation du CTE en contrat d'entreprise) et accepte le sous-amendement de Mme Janine Bardou n° 505. Danger d'une différence de traitement entre les entreprises agricoles et les autres entreprises. (p. 144, 145) : sur son amendement n° 2 précité, intervient sur le sous-amendement n° 164 de M. Gérard César (transformation du CTE en contrat d'entreprise) et s'oppose au n° 165 du même auteur ainsi qu'aux sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 451 (intégration dans le CTE des activités soumises à une organisation commune du marché) et n° 452, n° 490 et n° 382 de M. Jean-Marc Pastor. Accepte les sous-amendements n° 506 de Mme Janine Bardou (maintien de la politique agricole de montagne actuelle) et n° 381 de M. Jean-Marc Pastor. Dualité de l'agriculteur : à la fois paysan et chef d'entreprise. Souhaite une limitation par le Gouvernement du recours à l'article 40 de la Constitution. (p. 146, 147) : s'oppose aux sous-amendements n° 167, n° 166 et n° 161 (accord du propriétaire) de M. Gérard César, n° 383 et n° 384 de M. Jean-Marc Pastor, n° 453 de M. Gérard Le Cam et n° 363 du Gouvernement, accepte le sous-amendement du Gouvernement n° 364 et demande le retrait du sous-amendement de Mme Janine Bardou n° 507. (p. 149) : demande le retrait des amendements de M. Jean-Paul Amoudry n° 424 (possibilité pour les groupements de personnes physiques ou morales de souscrire un contrat territorial d'exploitation) et n° 425 (prise en compte de l'exploitation des parcelles de terrains situées à l'intérieur des périmètres d'associations foncières pastorales autorisées dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation), et s'oppose aux amendements n° 535 de M. Marcel Deneux (conformité du CTE avec le code forestier) et n° 160 de M. Gérard César (nouvelle rédaction de cet article remplaçant notamment les mots "contrat territorial d'exploitation" par les mots "contrat territorial d'entreprise agricole") - **Art. 3** (*création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural*) (p. 152) : son amendement n° 3 : fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation non abondé par les aides de l'Union européenne versées en application des organisations communes de marché, ainsi que par des redéploiements de crédits ; irrecevable (article 40 de

la Constitution). S'oppose aux amendements n° 169 de M. Gérard César (suppression de la référence à l'origine des crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation) et n° 454 de M. Gérard Le Cam (référence à l'origine communautaire de certains crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation). (p. 156) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 169 de M. Gérard César (suppression de la référence à l'origine des crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation). (p. 157) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 385 de M. Jean-Marc Pastor (financement des actions de formation nécessaires à la préparation et à la mise en oeuvre des CTE) - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 159) : son amendement n° 4 : non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides ainsi que des critères d'attribution ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 508 de Mme Janine Bardou et demande le retrait de l'amendement n° 171 de M. Gérard César (suppression de la référence à la modulation et au plafonnement des aides). (p. 160) : exprime son désaccord à propos de l'affirmation du ministre concernant l'attribution de 80 % des aides à 20 % des agriculteurs. (p. 162) : développement d'une politique en faveur des petites exploitations. (p. 163) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 455 de M. Gérard Le Cam. (p. 174, 175) : sur les amendements de M. Gérard César, accepte les n° 172 (attribution de l'aide financière de l'Etat pour la modernisation des entreprises agricoles), n° 174 (reconnaissance de l'exploitation agricole en tant qu'entreprise agricole), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 173 (attribution de l'aide financière de l'Etat aux entreprises agricoles contribuant au développement local) et demande le retrait du n° 175 (affectation prioritaire de l'aide financière de l'Etat à l'adaptation du système d'exploitation aux exigences économiques du marché). (p. 176) : s'oppose à l'amendement n° 177 de M. Gérard César (caractère spécifique des contrats territoriaux d'exploitation). (p. 177) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté. Accepte l'amendement n° 365 du Gouvernement (possibilité de résiliation du contrat territorial d'exploitation en cas de non-respect des engagements des agriculteurs) et demande le retrait de l'amendement n° 182 de M. Gérard César (remplacement des mots "les tribunaux administratifs" par les mots "les tribunaux de l'ordre judiciaire") - **Après l'art. 4** (p. 179, 181) : demande le retrait des amendements de M. Gérard César n° 192 (cessibilité du bail au profit d'un jeune agriculteur assortie d'un avantage fiscal au profit du bailleur) et n° 193 (création d'un fonds agricole). Absence de consultation sur la création de ce nouveau cas de cessibilité du bail. Opposition de la majorité des propriétaires agricoles et de la Fédération nationale de la propriété. Question de l'opportunité de la création d'un bail rural alors que la notion de fonds de commerce n'existe pas à l'échelon de l'Union européenne et n'est pas exempte de critiques. (p. 182) : demande le retrait de l'amendement n° 194 de M. Gérard Larcher (classement en zones franches agricoles des entreprises agricoles en difficulté économique en zones périurbaines). Etude en cours d'un nouveau dispositif fiscal et social pour l'agriculture. Superposition avec les zones agricoles protégées - **Art. 5** (*reconnaissance d'un pouvoir d'avis aux commissions départementales d'orientation de l'agriculture - art. L. 313-1 du code rural*) (p. 184) : accepte les amendements identiques n° 345 de M. Jean-Pierre Raffarin et n° 386 de M. Jean-Marc Pastor (intégration de représentants de l'artisanat et du commerce dans la composition des commissions départementales d'orientation de l'agriculture). S'oppose, en raison de son libellé, à l'amendement n° 456 de M. Gérard Le Cam (intégration de représentants de l'artisanat et du commerce dans la composition des commissions départementales d'orientation de l'agriculture) et demande le retrait de l'amendement n° 195 de M. Gérard César (avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture sur la souscription des contrats individuels par les exploitants agricoles). (p. 185, 188) : accepte l'amendement n° 414 de M. Marcel Deneux (maintien de la déduction fiscale en cas de transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur). Nécessité d'une étude sur la fiscalité agricole. Interrogation sur la légitimité d'une

fiscalité spécifique agricole. Ne souhaite pas l'adoption de dispositions fiscales excepté celles favorables à l'installation. Efficacité immédiate de cet amendement - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 189, 192) : demande le retrait de l'amendement n° 587 (déduction fiscale des provisions de réserve constituées par les groupements d'employeurs dans le cadre de leur responsabilité solidaire à l'égard des salariés du groupement) de M. Dominique Leclerc, et sur les amendements de M. Gérard César, accepte le n° 183 (taxation des plus-values réalisées lors de la transmission à titre gratuit de l'exploitation à un héritier ou à un successible), et demande le retrait du n° 185 (création de la réserve spéciale d'autofinancement, RSA) - **Avant l'art. 6** (p. 190, 191) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 184 de M. Gérard César (extension de la déduction pour investissements, DPI, aux investissements collectifs des agriculteurs) - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 193) : demande le retrait de l'amendement n° 185 de M. Gérard César (création de la réserve spéciale d'autofinancement, RSA). Dispositions contraires à la progressivité de l'impôt sur le revenu. Accepte l'amendement n° 186 de M. Gérard César (taxation des plus-values réalisées lors de la transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur) - **Après l'art. 64** : demande le retrait de l'amendement n° 413 de M. Marcel Deneux (taxation des plus-values réalisées lors de la transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur) - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 194, 196) : sur les amendements de M. Gérard César, demande le retrait des n° 187 (prise en compte de la spécificité des entreprises agricoles pour la taxation à l'impôt sur les sociétés), n° 327 (exonération de la taxe d'apprentissage et de la taxe professionnelle pour les groupements d'employeurs composés d'exploitants agricoles et de coopératives d'utilisation d'un matériel agricole, CUMA), n° 188 (établissement d'un droit fixe pour les cessions de gré à gré de parts de sociétés civiles agricoles), n° 189 (établissement d'un droit fixe pour les cessions de sociétés civiles agricoles en matière de droits d'enregistrement) et s'oppose aux n° 190 (application du taux réduit à la taxe de publicité foncière ou au droit d'enregistrement sur les transactions foncières sur l'ensemble du territoire) et n° 191 (abattement fiscal pour les associés de coopératives agricoles sur les dividendes que celles-ci reçoivent de leurs filiales ou qu'elles reversent à leurs sociétaires) - **Art. 6** (*définition des activités agricoles - art. L. 311-1 du code rural*) (p. 199) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté. Interventions des divers partenaires du milieu rural dans l'élaboration de cet article. Problème posé par l'introduction de la notion "d'accessoire". Contradiction entre la volonté de reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et l'interdiction d'une diversification viable. Souhaite le retour à la loi de 1988 en vigueur. (p. 201) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 457 (application des mêmes règles d'hygiène et de sécurité à l'ensemble des activités agricoles) et n° 458 (alignement du caractère "accessoire" sur les critères de l'article 75 du code général des impôts) - **Art. 7** (*registre de l'agriculture - art. L. 311-2 du code rural*) (p. 203) : demande le retrait de l'amendement n° 198 de M. Patrick Lassourd (délivrance d'une carte professionnelle et immatriculation le cas échéant au répertoire des métiers). Accepte les amendements identiques de M. Patrick Lassourd n° 328, de M. Jean-Marc Pastor n° 387 et de M. Gérard Le Cam n° 459 (obligation d'immatriculation au répertoire des métiers pour les agriculteurs qui exercent des activités artisanales) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 443 de M. Jean-Patrick Courtois (obligation pour les agriculteurs exerçant une activité artisanale de répondre aux conditions de qualification professionnelle imposées aux artisans). Inutilité de la carte professionnelle dans la plupart des secteurs agricoles. - **Après l'art. 7** (p. 204) : son amendement n° 9 : conditionnement de l'inscription sur la liste électorale pour les chambres d'agriculture à l'immatriculation au registre de l'agriculture ; retiré. Incitation à l'inscription au registre de l'agriculture - **Art. 7 bis** (*définition de l'exploitant agricole - art. L. 311-5 du code rural*) : son amendement n° 10 : immatriculation au registre de l'agriculture et absence de contrat de travail de l'exploitant agricole ; adopté. Sur celui-ci, accepte le sous-amendement n° 366 du Gouvernement (retrait de la condition d'immatriculation au registre de l'agriculture) - **Après l'art. 7 bis** (p. 205) : demande le retrait

de l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (déneigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Possibilité pour une commune de confier les travaux d'intérêt public à un agriculteur dans le cadre du CTE. Risque de concurrence avec les petites entreprises de travaux publics. Souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur ce problème. (p. 207) : finalement s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 199 précité de M. Gérard Cornu, compte tenu de l'avis quasi-unanime des sénateurs en sa faveur. (p. 210) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 550 de M. Paul Girod (possibilité de cession d'une exploitation agricole dans son entier et établissement d'un contrat unique). Personnellement favorable à cet amendement. Rattachement au sol de la plupart des droits à produire. Nécessité de maintenir la cohésion de l'exploitation agricole - **Art. 8** (*champ d'application du statut du fermage - art. L. 411-1 du code rural*) (p. 211) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 200 de M. Patrick Lassourd. Article de cohérence faisant suite à la reconnaissance de la multifonctionnalité - **Après l'art. 8** (p. 212) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 346 de M. Roland du Luart (nouvelle rédaction de l'article L. 411-11 du code rural : fixation d'un barème unique pour le prix du fermage des terres et des bâtiments) - **Art. 9** (*protection du preneur appliquant des méthodes culturales favorables à l'environnement - art. L. 411-27 du code rural*) (p. 213) : son amendement n° 11 : sécurité juridique du preneur qui accepte l'épandage des boues dans le respect des normes en vigueur ; retiré. Souhaite des assurances du Gouvernement sur la modification de la législation sur les installations classées. Nécessité de protéger le bailleur en cas d'épandage des boues. : s'oppose à l'amendement n° 201 de M. Patrick Lassourd (nécessité pour le preneur de justifier de la gestion du bien en bon père de famille) - **Après l'art. 9** (p. 214) : demande le retrait de l'amendement n° 128 de M. François Gerbaud (accord du bailleur pour l'épandage des boues des stations d'épuration) - **Après l'art. 10** (p. 215) : s'oppose à l'amendement n° 460 de M. Gérard Le Cam (cessibilité du bail à un jeune agriculteur) - **Art. 10 ter** (*reprise d'une parcelle par le bailleur pour la construction d'une maison d'habitation - art. L. 411-57 du code rural*) : ses amendements n° 12 rédactionnel ; n° 13 : suppression du huitième alinéa de l'article L. 411-57 du code rural relatif au droit de reprise du bailleur en cas de vente d'une maison d'habitation ; et n° 14 : obligation de construction de la maison d'habitation dans un délai de deux ans à compter de l'obtention du permis de construire ; adoptés - **Après l'art. 10 ter** (p. 217) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 551 de M. Paul Girod (octroi au preneur ayant atteint l'âge de la retraite du bénéfice d'un renouvellement du bail de deux périodes triennales s'il a des enfants à charge) - **Avant l'art. 12** (p. 218) : demande le retrait de l'amendement n° 348 de M. Jean-Paul Emorine (missions et organisation du Fonds national de garantie des calamités agricoles en vue du développement de l'assurance-récolte). Existence d'un groupe d'étude chargé de travailler sur l'assurance-récolte - **Art. 12** (*rapport sur l'assurance-récolte*) (p. 219) : s'oppose aux amendements n° 211 de M. Gérard César (dépôt dans un délai de six mois d'un projet de loi sur l'assurance-récolte) et n° 349 de M. Jean-Paul Emorine (fixation de la date du 1er septembre 1999 pour le dépôt par le Gouvernement du rapport sur le mécanisme d'assurance-récolte) - **Art. 12 bis** (*insaisissabilité partielle des revenus provenant de l'activité agricole*) (p. 220) : son amendement de suppression n° 15 ; adopté. Situation dérogatoire par rapport à celle des autres professionnels non-salariés. Difficultés d'application d'un système étudié pour des revenus à périodicité et à montants réguliers - **Art. 12 ter** (*insaisissabilité du logement d'un agriculteur*) (p. 221) : son amendement de suppression n° 16 ; adopté. Atteinte au droit de propriété. Problème de constitutionnalité de la mesure : égalité entre les citoyens. Risque de démantèlement de l'exploitation - **Art. 13** (*création de l'unité de référence*) (p. 223) : s'oppose à l'amendement n° 213 de M. Gérard Cornu (révision tous les trois ans de l'unité de référence). Révision permanente par moyenne glissante sur cinq ans. (p. 225) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Cornu n° 214 (remplacement de la notion de "viabilité de l'exploitation" par la notion d'"équilibre économique de

l'exploitation" et remplacement du critère des installations aidées par le critère de "résultat brut d'exploitation départemental à l'hectare") et n° 215 (remplacement de la notion de "viabilité de l'exploitation" par la notion d'"équilibre économique de l'entreprise"), et aux amendements identiques n° 218 de M. Gérard Cornu et n° 461 de M. Gérard Le Cam (prise en compte de l'ensemble des exploitations et non seulement des installations encouragées) - **Art. 14** (*dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural*) (p. 226) : s'oppose à l'amendement n° 462 de M. Gérard Le Cam (politique d'aide à la création d'emplois en agriculture par l'augmentation du nombre d'exploitations). (p. 227, 228) : ses amendements n° 17 : facilités financières et sociales pour les agriculteurs en phase d'installation progressive ; et n° 18 : délai de deux ans pour l'information de l'agriculteur avant son départ potentiel en retraite de son obligation de prévenir l'administration de son intention de cesser son activité ; adoptés. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 350 de M. Jean-Paul Emorine (suppression de la précision de la possibilité pour les jeunes agriculteurs non originaires du milieu agricole de bénéficier des mesures d'installation progressive). Demande le retrait des amendements de M. Patrick Lassourd n° 221 (suppression du premier alinéa du II de l'article L. 330-1 du code rural relatif à l'établissement d'un rapport sur l'installation en agriculture) et n° 222 (information du propriétaire du départ en retraite de l'agriculteur). Rapport du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, CNASEA, ne portant pas actuellement sur les installations progressives - **Art. 15** (*notification préalable des départs à la retraite - art. L. 330-2 du code rural*) (p. 230) : son amendement n° 19 : délai pour l'information de l'autorité administrative du départ à la retraite de l'agriculteur ramené à dix-huit mois ; adopté. Demande le retrait des amendements n° 224 de M. Patrick Lassourd (initiative des services du ministère de l'agriculture pour le déclenchement de la procédure du départ à la retraite), n° 388 de M. Jean-Marc Pastor (obligation de porter à la connaissance du public les informations concernant les départs en retraite de l'agriculteur) et n° 463 de M. Gérard Le Cam (mise à disposition du public des informations concernant les caractéristiques de l'exploitation en cas de départ à la retraite de l'agriculteur). (p. 231) : accepte l'amendement n° 536 de M. Marcel Deneux (information du propriétaire par l'exploitant agricole désirant prendre sa retraite) - **Après l'art. 15** (p. 232) : son amendement n° 20 : création d'une allocation de préretraite à caractère social à 55 ans et d'une aide à la transmission des exploitations à 60 ans en cas de transmission à des jeunes agriculteurs ; irrecevable (article 40 de la Constitution). Pérennisation des mesures provisoires actuelles. Sur son amendement n° 20, accepte le sous-amendement n° 351 de M. Jean-Paul Emorine, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 389 de M. Jean-Marc Pastor. Estime les amendements n° 352 de M. Jean-Paul Emorine (création d'une allocation de préretraite sociale en cas de transmission à un jeune agriculteur) et n° 412 de M. Marcel Deneux (création d'une allocation de préretraite en cas de transmission à un jeune agriculteur) satisfaits par son amendement n° 20 (création d'une allocation de préretraite à caractère social à 55 ans et d'une aide à la transmission des exploitations à 60 ans en cas de transmission à des jeunes agriculteurs).

- **Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Art. 16** (*réforme du contrôle des structures*) (p. 317) : accord quasi-unanime des organisations professionnelles agricoles. Amendements sur trois points : la transmission dans le cadre familial, le niveau du seuil de déclenchement du contrôle et le poids des sanctions administratives. (p. 323, 324) : son amendement n° 606 : nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles ; adopté. Renforcement des pouvoirs des CDOA par la reconnaissance légale de la représentativité syndicale. (p. 325) : sur son amendement n° 606, s'oppose aux sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 464, n° 465, n° 466 et n° 467 et

accepte le sous-amendement n° 617 de M. Gérard César sous réserve qu'il soit fait référence aux "ascendants et descendants jusqu'au troisième degré". (p. 327) : demande le retrait de l'amendement n° 537 de M. Marcel Deneux (possibilité pour l'exploitant de faire valoir une seconde exploitation dans le but de transmettre celle-ci à l'un de ses descendants dans le délai de cinq ans) et de l'amendement rédactionnel n° 390 de M. Jean-Marc Pastor. Risque de détournement de la loi pour procéder de fait à un agrandissement. Possibilité pour le jeune étudiant majeur de prendre une exploitation en son nom et d'y faire travailler son père. Politique plus libérale du Sénat par rapport au Gouvernement sur le contrôle des structures. Regrette le fréquent recours à l'article 40 de la Constitution sur ce texte. (p. 328) : sans moyens financiers, difficultés d'adopter des mesures en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs - **Après l'art. 16** (p. 332) : son amendement n° 28 : dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur les moyens à mettre en oeuvre pour encourager l'investissement dans le foncier agricole; retiré. Nécessité des installations hors cadre familial. Quasi-obligation des jeunes agriculteurs de recourir au fermage. Mesures d'encouragement des investisseurs à prévoir. (p. 334) : accepte l'amendement n° 330 de M. Jean Bizet (sanctions en cas d'infractions aux mesures relatives au regroupement de production laitière) - **Après l'art. 17 bis** (p. 335) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des amendements identiques n° 250 de M. Bernard Murat, n° 353 de M. Jean-Paul Emorine et n° 403 de M. Marcel Deneux (transfert par l'intermédiaire de la réserve nationale des droits à prime en cas de cessation de l'activité de production). Réforme de la politique agricole commune, PAC - **Art. 18** (création du statut de conjoint collaborateur - art. L. 321-5 du code rural) (p. 336) : accepte l'amendement rédactionnel n° 131 de la commission saisie pour avis - **Art. 22** (revalorisation des retraites - art. 1121-5 du code rural) (p. 338) : accepte l'amendement rédactionnel n° 132 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 22** (p. 339) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis, n° 133, qu'il accepte (fixation d'un minimum pour les pensions de réversion), demande le retrait du sous-amendement de M. Alain Vasselle n° 331 (prise en compte du régime de base de la sécurité sociale comme référence pour le calcul des pensions de réversion). Sur l'amendement de M. Xavier Darcos n° 251 (possibilité de cumul des droits propres et des pensions de réversion lorsque celles-ci ont pris effet avant 1995), son sous-amendement n° 596 ; devenu sans objet. (p. 341) : accepte l'amendement n° 572 de M. Jean-Marc Pastor (prise en compte du capital successoral à 30 % de sa valeur pour la fixation du seuil de recouvrement du fonds de solidarité vieillesse sur la succession). (p. 342) : accepte l'amendement n° 585 de M. Philippe Richert (application de la contribution sociale généralisée aux préretraités et aux retraités agricoles au prorata du nombre de mois effectués et non sur l'année entière) - **Après l'art. 23** (p. 343, 344) : demande le retrait de l'amendement n° 252 de M. Guy Vissac - **Art. 24** (cotisations des nouveaux salariés - art. 1003-12 du code rural) (p. 345) : s'interroge sur l'application de l'article 24 aux seuls conjoints des exploitants agricoles et non aussi à leurs descendants. Accepte les amendements identiques n° 253 de M. Gérard Cornu et n° 404 de M. Marcel Deneux (extension aux groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC, et aux exploitations agricoles à responsabilité limitée, EARL, composées du chef d'exploitation, de son conjoint et d'un descendant du bénéficiaire de la non-application de l'assiette forfaitaire provisionnelle prévue dans cet article) - **Après l'art. 24** (p. 347) : accepte l'amendement n° 134 de la commission saisie pour avis (relèvement du taux d'exonération de cotisations sociales des jeunes agriculteurs bénéficiant des aides à l'installation) et sur celui-ci, demande le retrait du sous-amendement n° 332 de M. Alain Vasselle, ainsi que le retrait de l'amendement portant sur le même objet n° 254 de M. Guy Vissac (relèvement du taux d'exonération de cotisations sociales des jeunes agriculteurs bénéficiant des aides à l'installation). S'oppose aux amendements analogues n° 255 de M. Gérard Cornu et n° 405 de M. Marcel Deneux (suppression de la cotisation de solidarité) - **Après l'art. 25** (p. 348) : demande le retrait de l'amendement n° 333 de M. Jean Bizet (revalorisation des biens meubles ou des sommes d'argent données en avancement d'hoirie dans les mêmes conditions

que pour le paiement du salaire différé). Amendement non applicable aux seuls agriculteurs - **Après l'art. 26** (p. 349) : accepte l'amendement n° 135 de la commission saisie pour avis (cessibilité dans les mêmes conditions que les salaires des pensions et rentes de retraite d'invalidité des personnes non salariées des professions agricoles). (p. 350) : intervient sur l'amendement n° 417 de M. Marcel Deneux (conclusion de conventions entre les caisses de sécurité sociale afin de permettre à l'assuré le choix de l'organisme qui perçoit les cotisations et verse les prestations concernées) - **Chapitre IV** (de l'emploi salarié) (p. 350) : accepte l'amendement n° 136 de la commission saisie pour avis (nouvel intitulé "l'emploi salarié") - **Art. 27** (création des titres emplois simplifiés agricoles, TESA - art. 1000-6 du code rural) (p. 352) : s'oppose à l'amendement n° 471 de M. Gérard Le Cam et accepte l'amendement de rectification n° 137 de la commission saisie pour avis ainsi que les amendements identiques n° 138 de la commission précitée et n° 354 de M. Jean-Paul Emorine (extension du droit d'utilisation du TESA aux coopératives agricoles employant moins de onze salariés permanents) - **Art. 27 bis** (limitation des déplacements des salariés agricoles dans le cadre de travaux effectués par des groupements d'employeurs - art. L. 127-10 du code du travail) (p. 353) : s'oppose à l'amendement n° 367 du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'art. 27 bis) et accepte l'amendement de suppression n° 139 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 27 bis** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 392 de M. Jean-Marc Pastor (accord cadre prévu entre les caisses de retraite pour définir les règles régissant le statut de l'emploi rural) - **Art. 28** (création au niveau des départements de comités d'oeuvres sociales et culturelles - art. 1000-7 du code rural) (p. 355, 356) : s'oppose à l'amendement n° 472 de M. Gérard Le Cam (constitution du comité des oeuvres sociales et culturelles des salariés agricoles sur la base d'une convention ou d'un accord collectif de travail) et accepte l'amendement n° 140 de la commission saisie pour avis (modification des conditions de représentativité des représentants des organisations syndicales membres du comité des activités sociales et culturelles) - **Art. 29** (création au niveau des départements de commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - art. L. 231-2-1 du code du travail) (p. 357) : sur l'amendement n° 142 de la commission saisie pour avis qu'il accepte (suppression de la référence aux conditions de travail dans le texte de cet article), s'oppose au sous-amendement n° 368 du Gouvernement. (p. 358) : s'oppose à l'amendement n° 473 de M. Gérard Le Cam (durée de l'autorisation d'absence des membres salariés pour les réunions des commissions portée de quatre à huit heures par mois) - **Art. 29 ter** (création d'un observatoire de l'emploi salarié en agriculture) (p. 359) : accepte l'amendement de suppression n° 143 de la commission saisie pour avis et s'oppose à l'amendement n° 369 du Gouvernement (nouvelle rédaction de cet article l'intégrant dans le code rural) - **Après l'art. 29 ter** (p. 360) : accepte les amendements identiques n° 144 de la commission saisie pour avis et n° 492 de M. Jean-Marc Pastor (exonération de cotisations patronales pour les organismes ou associations relevant de la mutualité sociale agricole, notamment pour les associations d'aide à domicile). (p. 361) : accepte l'amendement n° 370 du Gouvernement (création d'une commission nationale de concertation et de proposition pour le personnel des chambres d'agriculture) - **Après l'art. 27 bis (suite)** : demande le retrait de l'amendement n° 491 de M. Jean-Marc Pastor (application des dispositions du code rural et du code du travail aux salariés des établissements, institutions, services d'utilité agricole ou de toute autre entreprise collective d'intérêt agricole) (précédemment réservé p. 355) - **Chapitre V** (Du fonctionnement des organismes de mutualité sociale agricole) (p. 362) : accepte l'amendement n° 145 de la commission saisie pour avis (transformation de ce chapitre en un nouvel intitulé "Titre II bis : fonctionnement des organismes de mutualité sociale agricole") - **Art. 29 quater** (renforcement du contrôle de l'Etat sur les organismes de mutualité sociale agricole et divers organismes - schémas directeurs informatiques des organismes de mutualité sociale agricole) (p. 363) : accepte l'amendement n° 371 du Gouvernement (application de cet article à la médecine du travail) - **Après l'art. 29 quater** (p. 364) : sur l'amendement

n° 256 de M. Xavier Darcos (création d'un conseil de surveillance auprès de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole), ses sous-amendements n° 597 et n° 602 ; réservés jusqu'après l'examen de l'article 29 sexies - **Art. 29 quinquiés** (*circonscriptions territoriales des organismes de mutualité sociale agricole, MSA*) : accepte l'amendement de suppression n° 146 de la commission saisie pour avis - **Art. 29 sexies** (*convention d'objectifs et de gestion au sein de la mutualité sociale agricole, MSA - commissaire du gouvernement - art. 1002-4 et 1011 du code rural*) (p. 365, 366) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis, rédactionnel n° 147 et n° 148 (suppression du III de cet article instituant un commissaire du Gouvernement auprès de la caisse centrale de mutualité sociale agricole) - **Après l'art. 29 septies** (p. 369) : accepte l'amendement n° 152 de la commission saisie pour avis (rattachement au régime des non-salariés agricoles des personnes exerçant en qualité de non-salarié une activité unique ou accessoire de mandataire d'une caisse locale d'assurance mutuelle agricole) - **Après l'art. 29 octies** : sur l'amendement n° 373 du Gouvernement (rattachement des personnes au régime de leur activité principale), son sous-amendement de précision n° 598 ; adopté. (p. 370) : accepte l'amendement d'harmonisation n° 149 de la commission saisie pour avis. (p. 372) : s'oppose à l'amendement n° 475 de M. Gérard Le Cam (révision du scrutin électoral de la mutualité sociale agricole, MSA, composition du conseil d'administration et de l'assemblée générale). (p. 373) : demande le retrait de l'amendement n° 573 de M. Jean-Marc Pastor (représentation dans les conseils d'administration de la MSA). (p. 374) : accepte l'amendement n° 372 du Gouvernement (composition des conseils d'administration des caisses de mutualité sociale agricole dont la circonscription s'étend sur deux ou plusieurs départements) et s'oppose à l'amendement n° 474 de M. Gérard Le Cam (rétablissement de certains droits économiques aux agriculteurs qui connaissent des difficultés). (p. 375) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 150 (recouvrement direct par les caisses de mutualité sociale agricole des indemnités forfaitaires mises à la charge des tiers responsables d'un accident du travail) et n° 151 (présidence du comité d'entreprise d'un organisme de la MSA assurée par le directeur de l'organisme) - **Titre II (exploitation et personnes)** (p. 376) : son amendement n° 6 : nouvel intitulé "entreprises et personnes" ; adopté (précédemment réservé, le 21 janvier 1999, p. 185). Adaptation des droits de l'exploitation agricole aux réalités économiques. Entreprises agricoles à responsabilité personnelle et à taille humaine. Evolution du droit rural vers la prise en compte de l'entreprise agricole. Lien entre la famille et l'entreprise. Evolution du langage depuis les années 60. Sur son amendement n° 6, accepte les sous-amendements n° 196 de M. Gérard César et n° 601 de M. Henri de Richemont - **Chapitre 1er du Titre II (L'exploitation agricole)** (p. 377) : son amendement de coordination n° 7 ; adopté (précédemment réservé le 21 janvier 1999, p. 185) - **Chapitre 1er du Titre III** : son amendement de précision n° 29 ; adopté - **Art. 30 A (organisations des producteurs reconnues - art. L. 551-1 du code rural)** (p. 378) : demande le retrait des amendements portant sur le même objet, n° 259 de M. Désiré Debavelaere et n° 493 de M. Jean-Marc Pastor (consultation des comités économiques agricoles sur les orientations de la politique de filière les concernant) - **Art. 30 bis (acquisition de parts sociales et déduction pour investissement)** (p. 379) : son amendement n° 30 : nouvelle rédaction de cet article prévoyant la transcription dans le code général des impôts de l'extension de la déduction pour investissement à l'acquisition de parts sociales de coopératives ; adopté. S'oppose à l'amendement de suppression n° 553 du Gouvernement - **Art. 31 (comptes consolidés des sociétés coopératives - art. L. 524-6 du code rural)** (p. 380) : s'oppose à l'amendement n° 393 de M. Jean-Marc Pastor (intervention de commissaires aux comptes lors de l'établissement des comptes consolidés). Rôle des commissariats aux comptes tenus par les fédérations de révision agréées. Libre choix des coopératives. Bonne connaissance par les fédérations de révision des coopératives agricoles et des filières qui les ont mises en place. Risque d'écarter les fédérations de révision de la certification des comptes sociaux - **Après l'art. 31** : s'en remet à la sagesse

du Sénat pour l'adoption de l'amendement n° 421 de M. Jean-Paul Amoudry (mise en place d'un contrôle systématique des coopératives agricoles ayant perdu toute activité économique afin qu'il soit procédé à leur dissolution). (p. 381) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 422 de M. Jean-Paul Amoudry (réaffectation ou réinvestissement dans le secteur productif agricole des actifs nets de coopératives agricoles dissoutes - création du fonds coopératif départemental) - **Art. 32 (conseil supérieur d'orientation de la coopération - art. L. 528-1 du code rural)** (p. 382) : demande le retrait de l'amendement n° 260 de M. Désiré Debavelaere (représentation de l'industrie de l'agroalimentaire et de l'agrofourmure au sein du conseil supérieur de la coopération agricole). Son amendement n° 31 : consultation obligatoire du conseil supérieur d'orientation de la coopération agricole ; adopté - **Art. 32 bis (actualisation des missions des offices d'intervention - art. L. 621-1 et L. 621-3 du code rural)** (p. 383) : son amendement n° 32 : prise en compte de l'intérêt des commerçants par les offices d'intervention ; adopté. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de l'amendement n° 261 de M. Désiré Debavelaere (soutien des comités économiques à l'organisation des producteurs) - **Avant l'art. 33** (p. 384) : accepte l'amendement n° 510 de M. Jean Huchon (transformation du comité des fruits à cidre, CFC, et des productions cidricoles en centre technique industriel, CTI) - **Art. 33 (statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles)** (p. 385) : désaccord des ministres européens chargés de l'agriculture sur le projet de texte sur la réglementation des productions animales biologiques. Opposition des organisations professionnelles de l'agriculture biologique française au texte proposé - **Art. L. 632-1 du code rural (statut des organisations interprofessionnelles)** (p. 386) : s'oppose aux amendements rédactionnels identiques n° 394 de M. Jean-Marc Pastor et n° 479 de M. Gérard Le Cam. (p. 387) : son amendement n° 33 : renforcement de l'article 33 par la référence à la gestion de produits bénéficiant de signes d'identification de la qualité et de l'origine ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 263 de M. Gérard César (adoption par le ministère de l'agriculture des dispositions proposées par les organisations interprofessionnelles pour renforcer la sécurité alimentaire) et accepte les amendements identiques et l'amendement analogue n° 334 de M. Gérard César, n° 579 de M. Serge Mathieu et n° 541 de M. Marcel Deneux (maintien du potentiel économique des membres des organisations interprofessionnelles). (p. 388, 389) : son amendement de coordination n° 599 ; adopté. Consécration de la notion d'organisation interprofessionnelle spécifique pour les produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée, d'une indication géographique protégée ou d'un label, les produits "bio", les produits portant la dénomination "montagne". Demande le retrait des amendements portant sur le même objet de M. Gérard César n° 265, n° 266 et n° 267 (mesures tendant à éviter la confusion et la multiplication des signes de reconnaissance), et de l'amendement n° 423 de M. Jean-Paul Amoudry (respect des accords adoptés par les organisations interprofessionnelles à compétence nationale pour les produits "bio" ou portant la dénomination "montagne") ; sur son amendement, accepte le sous-amendement n° 607 du Gouvernement et demande le retrait du sous-amendement n° 356 de M. Jean-François Humbert - **Art. L. 632-2 du code rural (prérogatives des organisations interprofessionnelles)** (p. 390) : demande le retrait de l'amendement n° 268 de M. Gérard César (suppression de nouvelles restrictions de concurrence). Son amendement rédactionnel n° 37 ; adopté - **Art. 34 (extension des accords interprofessionnels - art. L. 632-4 du code rural)** (p. 391) : accepte les amendements de conséquence identiques n° 335 de M. Gérard César, n° 543 de M. Marcel Deneux et n° 580 de M. Serge Mathieu. S'oppose aux amendements du Gouvernement n° 554 (unanimité des décisions des professions représentées facultative pour l'extension des accords conclus dans le cadre d'une organisation interprofessionnelle) et n° 608 (application de règles de majorité au sein du collège de la production agricole) - **Art. 36 (rapport d'activité et comptes des interprofessions. Bilan d'application des accords étendus)** (p. 392) : demande le retrait de l'amendement n° 271 de M. Gérard César (transmission par les organisations interprofessionnelles au

ministère de l'agriculture de documents nécessaires à l'exercice de son pouvoir de contrôle) - **Art. 37** (*contrats de lutte contre les crises conjoncturelles*) (p. 393) : demande le retrait de l'amendement n° 588 de M. Michel Doublet (application de cet article aux produits à rotation lente) et de l'amendement n° 272 de M. Gérard César (conclusion des contrats dans le cadre de l'organisation interprofessionnelle concernée). Son amendement n° 38 : homologation par l'autorité administrative compétente des contrats ne remplissant pas les conditions pour être étendus ; retiré. (p. 394) : s'oppose aux amendements de M. Gérard Le Cam n° 480 (application d'un coefficient multiplicateur sur l'ensemble des produits visés à l'article 37 en cas de crise conjoncturelle grave) et n° 481 (application d'un coefficient multiplicateur sur les produits périssables en cas de crise conjoncturelle grave) - **Art. 38** (*modification de la composition du Conseil supérieur d'orientation, CSO, de l'économie agricole et alimentaire*) (p. 395) : son amendement n° 39 : ouverture du CSO aux représentants de la propriété agricole et aux syndicats représentatifs des salariés agricoles ; adopté. Demande le retrait des amendements n° 482 de M. Gérard Le Cam (ouverture du CSO aux salariés) et n° 275 de M. Guy Vissac (ouverture du CSO aux représentants de la propriété agricole). Sur son amendement n° 39 précité, accepte le sous-amendement n° 374 du Gouvernement - **Art. 38 bis** (*création d'un conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires*) (p. 396, 397) : son amendement de précision n° 40 ; adopté. Demande le retrait des amendements portant sur le même objet, de M. Gérard César n° 276 et n° 277 (missions des conseils supérieurs des exportations agricoles) et sur son amendement de précision n° 40, s'oppose au sous-amendement n° 278 du même auteur - **Art. 38 ter** (*missions du conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires*) (p. 398) : son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté - **Après l'art. 38 ter** : son amendement n° 42 : dépôt par le Gouvernement d'un rapport sur l'encadrement des phénomènes de l'intégration et le renforcement des pouvoirs économiques des producteurs ; adopté. Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 280 de M. Gérard César - **Titre IV** (*qualité et identification des produits*) (p. 399) : son amendement n° 43 : nouvel intitulé "qualité, identification et sécurité des produits" ; adopté - **Art. 39** (*signes d'identification et emploi des termes "montagne" et "produits pays"*) (p. 400, 401) : son amendement n° 44 : suppression de la reconnaissance de l'indication géographique protégée, IGP, comme signe autonome d'identification et complément de l'alinéa relatif aux produits fermiers afin de ne pas l'appliquer aux produits bénéficiant d'un label ; adopté. IGP, marque collective communautaire. Deux procédures valorisant l'origine des produits : par l'institut national des appellations d'origine, INAO, ou la commission nationale des labels et des certifications des produits agricoles et alimentaires. Rappel et réfutation des arguments du rapporteur de l'Assemblée nationale : gratuité de la procédure passant par l'INAO, confusion entre l'IGP et l'appellation d'origine contrôlée, AOC (exemple du jambon de Bayonne et du sel de Guérande), efficacité du contrôle de l'INAO. Risque de voir apparaître des IGP bas de gamme et des IGP haut de gamme. (p. 402, 403) : sur son amendement n° 44, accepte le sous-amendement n° 609 du Gouvernement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 282 de M. Gérard César (délivrance de l'IGP après l'obtention d'un label ou d'une certification de conformité) et s'oppose au sous-amendement n° 429 de M. Charles Revet (définition précise de l'appellation "fermier").

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Après l'art. 40 A** (p. 494) : son amendement n° 45 : reconnaissance d'une appellation d'origine contrôlée, AOC - art. L. 641-2 du code rural ; adopté - **Avant l'art. 40** (p. 495) : son amendement n° 46 : définition de l'appellation d'origine contrôlée, AOC - art. L. 641-3 et L. 641-4 du code rural ; adopté - **Art. 40** (*organisation de l'Institut national des appellations d'origine, INAO*) (p. 496) : son amendement n° 47 : association de la Commission nationale des labels et des certifications de produits agricoles et alimentaires à l'instruction des demandes d'indication géographique protégée par le comité national de l'Institut national des appellations d'origine,

INAO ; adopté. (p. 497, 500) : son amendement n° 48 : nouvelle rédaction de l'article L. 641-6 du code rural relative au rôle de l'Institut national des appellations d'origine, INAO ; adopté. Sur celui-ci, accepte les sous-amendements n° 610 et n° 611 du Gouvernement. Ses amendements n° 49 : nouvelle rédaction de l'article L. 641-7 du code rural relatif aux ressources de l'INAO ; n° 51 : prise en compte de la question de l'embouteillage dans la rédaction de l'article L. 641-15 du code rural ; n° 52 : nouvelle rédaction de l'article L. 641-16 du code rural renforçant le rôle de l'INAO en matière de gestion des droits de plantation ; n° 53, n° 54 et n° 55 : suppression des articles L. 641-17, L. 641-21 et L. 641-22 du code rural ; n° 56 de conséquence ; adoptés et n° 50 : suppression de l'article L. 641-14 du code rural ; retiré. Accepte les amendements de M. Jean Huchon n° 512 (classement des vins de table répondant à la réglementation des vins de pays) et n° 511 de rectification - **Après l'art. 40** (p. 500) : accepte les amendements identiques n° 284 de M. Gérard César, n° 357 de M. Jean-Pierre Raffarin, n° 395 de M. Jean-Marc Pastor et n° 483 de M. Gérard Le Cam (extension de la procédure simplifiée de contrôle aux commerces indépendants de l'alimentation). (p. 501) : demande le retrait de l'amendement n° 336 de M. Jean Bizet (allocation en franchise ou en réduction de taxes pour tout récoltant familial de fruits, bouilleur de cru). Suppression du "privilège des bouilleurs de cru" par une ordonnance du 30 août 1960. Lutte contre l'alcoolisme. (p. 502) : demande le retrait de l'amendement n° 337 de M. Gérard César (conditions d'utilisation d'une mention géographique dans la dénomination de vente des produits sous label) qu'il estime satisfait par l'amendement n° 58 de la commission qui sera examiné ultérieurement (possibilité d'emploi d'une mention géographique sur les produits sous label ou avec certificat de conformité) - **Art. 40 bis** (*étiquetage des produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée - art. L. 112-1 du code de la consommation*) (p. 502) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 285 de M. Guy Vissac et s'oppose à l'amendement n° 286 de M. Gérard César (obligation d'indiquer le nom et l'adresse du fabricant sur tous les produits d'appellation d'origine contrôlée) - **Art. 40 ter** (*création d'un logo "appellation d'origine contrôlée"*) (p. 503) : demande le retrait de l'amendement n° 287 de M. Jean Bizet (caractère facultatif de l'utilisation du logo) au bénéfice de l'amendement n° 415 de M. Marcel Deneux (extension aux vins de l'obligation d'utilisation du logo "appellation d'origine contrôlée") qu'il accepte. Son amendement n° 57 : remplacement du mot "avis" par le mot "consultation" dans l'article L. 112-2 du code de la consommation ; adopté - **Art. 40 quater** (*statut des syndicats de producteurs de produits d'appellation d'origine contrôlée*) (p. 504) : accepte les amendements identiques n° 358 de M. Jean-François Humbert et n° 416 de M. Marcel Deneux (application de l'article L. 641-25 du code rural au seul secteur viticole) - **Art. 41 bis** (*utilisation de l'indication de provenance dans les dénominations de vente - art. L. 642-4 du code rural*) (p. 505, 507) : demande le retrait de l'amendement n° 290 de M. Jean Bizet (suppression de la référence à l'utilisation abusive d'une mention géographique dans une dénomination de vente) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 509 de M. Adrien Gouteyron (reconnaissance de la dénomination "montagne"). Son amendement n° 58 : possibilité d'emploi d'une mention géographique sur les produits sous label ou avec certificat de conformité ; retiré ; sur celui-ci, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 293 de M. Gérard César - **Art. 42** (*appellation montagne - art. L. 644-2, L. 644-3 et L. 644-4 du code rural*) (p. 508) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 504 de Mme Janine Bardou (mise en conformité du régime de l'indication de provenance "montagne" avec la décision de la Cour de justice des Communautés européennes) - **Art. 42 bis** (*création d'un fonds de valorisation et de communication destiné à promouvoir les produits agricoles et alimentaires*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de suppression identiques n° 295 de M. Jean Bizet et n° 574 de M. Jean-Marc Pastor - **Art. 43 bis** (*mise en bouteille et conditionnement des vins bénéficiant d'une appellation d'origine*) (p. 509, 510) : son amendement de suppression n° 59 ; adopté. Demande le retrait de l'amendement n° 498 de M. Aymeri de Montesquiou (extension de l'application de cet

article aux spiritueux) - **Art. 43 ter** (*mise en place d'un système de biovigilance*) (p. 514, 516) : son amendement n° 60 : nouvelle rédaction de cet article en l'appliquant aux seuls organismes génétiquement modifiés, OGM ; adopté. Non-application aux produits anti-parasitaires. Reprise des dispositions du projet de loi relatif à la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale. Suppression de la disposition créant un registre des modifications génétiques. Respect du droit de propriété. Minoration des peines prévues. Sur son amendement n° 60 précité, accepte les sous-amendements du Gouvernement n° 557, n° 558 et n° 559, de M. Jean Bizet n° 297 et n° 300 et de M. Jean-Paul Emorine n° 359 (présence d'un seul représentant des associations agréées de protection de l'environnement au sein du comité de biovigilance), et demande le retrait des sous-amendements de M. Jean Bizet n° 296 et n° 301 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 298 du même auteur - **Après l'art. 43 ter** (p. 519, 523) : ses amendements n° 61 : inspections et contrôles des produits phytosanitaires ; n° 62 : organisation du contrôle de produits antiparasitaires à usage agricole ; et n° 63 : organisation du contrôle de matières fertilisables et de supports de culture ; adoptés. Sur son amendement n° 61, accepte le sous-amendement n° 560 du Gouvernement et sur son amendement n° 62 accepte les sous-amendements de M. Marcel Deneux n° 410 et n° 411 - **Art. 44** (*identification des équidés - art. 276-4 du code rural*) (p. 524, 525) : observations sur le projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, AFSSA. Contrairement au souhait du Sénat, priorité est donnée dans ce décret aux aspects de bien-être des animaux et de santé animale par rapport aux problèmes de sécurité sanitaire. Accepte les amendements n° 406 de M. Marcel Deneux (cohérence de l'ensemble du dispositif d'immatriculation) et n° 612 du Gouvernement (dérogation permettant aux agents des haras de procéder à l'identification électronique des équidés sous surveillance médicale d'un vétérinaire) - **Art. 44 bis** (*mesures relatives au contrôle des élevages, au suivi sanitaire dans les abattoirs et aux pouvoirs des agents habilités - art. 253, 253-1 et 253-2 du code rural*) (p. 526, 530) : ses amendements n° 64 : détermination de la durée de conservation des ordonnances en fonction des espèces ; devenu sans objet ; n° 65 : informations devant figurer sur la fiche sanitaire ; n° 66 et n° 67 : suppression de la mention "et ne donnent lieu à aucune indemnité" ; adoptés ; et n° 68 : possibilité pour le propriétaire des animaux de présenter ses observations en cas d'interdiction d'abattage ; retiré. Demande le retrait des amendements n° 407 de M. Marcel Deneux (compétences des établissements départementaux d'élevage, EDE, sous l'autorité du préfet pour l'immatriculation des élevages) et n° 309 de M. Jean Bizet (suppression des renseignements zootechniques sur le registre d'élevage). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 544 de M. Marcel Deneux (absence d'obligation d'inscription vétérinaire sur le registre d'élevage). Accepte les amendements de M. Marcel Deneux n° 524 (garde des animaux au sein de l'abattoir en cas d'absence de la fiche sanitaire) et n° 523 (liste des micro-organismes pathogènes) et le n° 590 du Gouvernement (conditions de mise en oeuvre des dispositions des règlements communautaires relatifs à l'identification des bovins et extension aux ovins et aux caprins). Sur son amendement n° 64, accepte le sous-amendement n° 530 de M. Marcel Deneux - **Art. 44 ter** (*mesures relatives aux anabolisants - art. 254 du code rural*) (p. 531, 532) : ses amendements n° 69 : dérogation pour les carnivores domestiques à l'interdiction d'administration des produits contenant des stéroïdes ; retiré ; et n° 70 : suppression de la référence à l'absence d'une indemnité en cas d'infraction ; adopté. Sur les amendements de M. Marcel Deneux, demande le retrait du n° 409 (tenue d'un registre des fabrications) et accepte le n° 525 (transcription de la directive européenne concernant les conditions générales d'hygiène des exploitations de production de lait) - **Après l'art. 7 bis (suite)** (p. 537) : accepte l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (précédemment réservé le 21 janvier 1999 p. 205). - **Après l'art. 44 ter** (p. 538) : accepte l'amendement n° 570 du Gouvernement (transposition en droit national de la directive européenne relative aux médicaments homéopathiques vétérinaires) - **Avant l'art. 44 quater**

: accepte l'amendement n° 561 du Gouvernement (obligation d'une procédure de traçabilité pour les denrées alimentaires ou produits visés dans le code rural) - **Art. 44 quater** (*mesures diverses relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale*). - **Paragraphes I et II** (p. 540, 541) : son amendement n° 71 : insertion du II de cet article concernant les fonctions des vétérinaires titulaires du mandat sanitaire à l'article 253-2 du code rural afin de ne pas leur confier des pouvoirs de police administrative ; adopté. Sur celui-ci, demande le retrait du sous-amendement n° 338 de M. Dominique Braye (attribution aux vétérinaires titulaires du mandat sanitaire de la qualité d'agent chargé d'une mission de service public ayant le pouvoir de faire appliquer la réglementation) - **Paragraphe III - Art. 258-2 du code rural** (*traçabilité des produits d'alimentation humaine ou animale*) (p. 542) : ses amendements rédactionnels n° 72 et n° 73 ; devenus sans objet. Accepte l'amendement d'harmonisation n° 562 du Gouvernement - **Paragraphe III - Art. 259-1 du code rural** (*reconnaissance aux agents habilités du pouvoir d'ordonner la consignation ou le rappel de lots*) : son amendement n° 74 : intervention du préfet dans la procédure de rappel de denrées ou animaux présentant un danger pour la santé publique ; adopté après rectification par le sous-amendement du Gouvernement n° 563 - **Paragraphe III - Art. 259-2 du code rural** (*reconnaissance aux agents habilités de pouvoirs d'injonction aux industriels*) : son amendement n° 75 : possibilité de restreindre l'activité d'un établissement en infraction sans fermer tout ou partie de l'établissement ; adopté - **Paragraphes additionnels après le paragraphe III** (p. 543) : ses amendements n° 76 : possibilité pour les vétérinaires inspecteurs à temps partiel d'effectuer des contrôles - art. 215-1 du code rural ; et n° 77 : possibilité pour les vétérinaires inspecteurs à temps partiel d'effectuer des contrôles - art. 283-1 du code rural ; adoptés - **Paragraphes IV à XIV** (p. 544) : accepte les amendements de M. Marcel Deneux n° 528 (complément à la liste des agents habilités pour assurer les inspections et contrôles) et n° 529 de coordination, ainsi que l'amendement n° 564 du Gouvernement (conditions sanitaires d'importation obligatoires pour les produits destinés à l'alimentation animale et les micro-organismes pathogènes et les animaux ou les produits en contenant) . Son amendement rédactionnel n° 78 ; adopté. (p. 545) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 500 de M. André Dulait (création d'une redevance pour contrôle vétérinaire). (p. 546, 548) : ses amendements n° 79 : contrôle des animaux en provenance de pays non membres de la Communauté européenne ; et n° 80 rédactionnel ; adoptés. Sur son amendement n° 79, accepte les sous-amendements du Gouvernement n° 565 et n° 566 et demande le retrait du sous-amendement de M. Jean Bizet n° 339. Accepte les amendements de cohérence du Gouvernement n° 613, n° 614 et n° 567. Sur les amendements de M. Marcel Deneux, accepte le n° 526 rédactionnel, et demande le retrait du n° 527 (non-fonctionnement du service public de l'équarrissage les dimanches et jours fériés) - **Après l'art. 44 quater** (p. 549, 550) : reprend à son compte l'amendement n° 361 de M. Jean-Paul Emorine (rédhibition à la vente pour les bovins atteints de rhino-trachéite infectieuse, IBR, et pour les ovins atteints de brucellose) et accepte l'amendement n° 362 du même auteur rectifié par le Gouvernement (contrôle de conformité des réactifs destinés aux analyses vétérinaires dans le domaine de la santé animale, de l'élevage et de la salubrité des aliments) - **Art. 45** (*prise en compte des fonctions économique, environnementale et sociale de l'espace agricole et forestier - art. L. 111-1 et L. 111-2 du code rural*) (p. 551) : ses amendements n° 81 : objectif d'intérêt général pour la préservation du modèle d'agriculture et de gestion de l'espace ; et n° 82 : organisation de la coexistence de la production agricole et forestière avec les activités non agricoles ; adoptés. Accepte l'amendement n° 342 de M. Jean-Paul Emorine (rappel de la vocation économique et durable de l'agriculture) et s'oppose à l'amendement de précision n° 375 du Gouvernement - **Avant l'art. 45 bis** (p. 552, 553) : son amendement n° 83 : réciprocité dans les règles d'éloignement entre les bâtiments agricoles et les locaux d'habitation ou professionnels ; adopté. Accepte l'amendement n° 571 de M. Philippe François (fixation par décret en Conseil d'Etat des règles

générales et des prescriptions techniques applicables aux installations classées soumises à autorisation) - **Art. 45 bis** (*petites carrières de marne - art. 16-1 de la loi n° 76-663*) (p. 554, 556) : son amendement n° 84 : application du régime de la déclaration aux petites carrières ; adopté après rectification par le Gouvernement. Maintien de l'autorisation administrative pour les carrières. Exception pour les petites carrières : système de la déclaration. Cas des exploitants agricoles et des communes qui utilisent des carrières pour leurs besoins personnels. Demande le retrait des amendements identiques de suppression n° 396 de M. Jean-Marc Pastor et n° 431 de M. Pierre Hérisson - **Art. 46** (*document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier - section 1 du chapitre II du titre Ier du Livre Ier (nouveau) du code rural - art. L. 112-1 du code rural*) (p. 557) : son amendement n° 85 : transmission du document de gestion de l'espace agricole et forestier aux chambres d'agriculture ; adopté. Accepte les amendements identiques de précision n° 317 de M. Philippe François et n° 545 de M. Marcel Deneux - **Art. 47** (*zones agricoles protégées - art. L. 112-2 du code rural*) (p. 558, 559) : son amendement n° 86 : suppression de la référence à un document d'urbanisme pour les changements d'affectation du sol ; adopté. Accepte les amendements identiques n° 340 de M. Alain Vasselle et n° 581 de M. Jacques Pelletier (application du classement en zones agricoles protégées en l'absence de document d'urbanisme) ainsi que les amendements de M. Alain Vasselle n° 341 de conséquence et de M. Jacques Pelletier n° 583 et n° 584 de coordination. Conséquences de la jurisprudence sur de nombreuses communes : exemple du Finistère. - **Après l'art. 47** (p. 560) : accepte l'amendement n° 575 de M. Jean-Marc Pastor (possibilité d'autorisation de constructions agricoles ou forestières à l'écart des habitations pour les communes littorales) - **Art. 47 bis** (*association des représentants des organisations professionnelles agricoles à la délimitation des zones de préemption - art. L. 142-3 du code de l'urbanisme*) (p. 560, 561) : accepte l'amendement n° 318 de M. Philippe François après rectification rédactionnelle par le Gouvernement (association des organisations professionnelles forestières à la délimitation des zones de préemption) - **Art. 48** (*réduction des espaces agricoles et forestiers - art. L. 112-3 du code rural*) (p. 561, 562) : son amendement n° 87 : participation de la commission départementale d'orientation agricole ; retiré. Demande le retrait de l'amendement n° 445 de M. Marcel Deneux (insertion des mots "aux opérations d'infrastructures" dans l'art. L. 112-3 du code rural) et accepte l'amendement n° 319 de M. Philippe François après rectification rédactionnelle par le Gouvernement (extension des cas de consultation de la chambre d'agriculture aux opérations d'aménagement dont l'enquête publique n'a pas encore été prescrite) - **Art. 49** (*droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 143-2 du code rural*) : demande le retrait de l'amendement n° 320 de suppression partielle de M. Philippe François. Accord des SAFER. - **Après l'art. 49 ou après l'art. 49 bis** : accepte les amendements identiques n° 497 de M. Adrien Gouteyron et n° 576 de M. Jean-Marc Pastor (délai de stockage des terres acquises par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER) - **Art. 49 bis** (*missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 141-1 du code rural*) (p. 566) : son amendement n° 592 : réécriture de cet article permettant aux SAFER de réaliser des cessions par voie de substitution ; retiré au profit de l'amendement n° 593 du Gouvernement, qu'il accepte (possibilité pour les SAFER de réaliser des cessions par voie de substitution). Demande le retrait de l'amendement n° 321 de suppression de M. Philippe François - **Après l'art. 50** (p. 567) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 322 de M. Philippe François et n° 549 de M. Marcel Deneux (association des organisations agricoles et forestières représentatives à l'action des pouvoirs publics en matière de protection de l'environnement ou de gestion de l'espace rural) - **Art. 50 bis** (*renforcement du dispositif relatif aux associations foncières pastorales et agricoles - art. L. 135-3-1, L. 136-7-1, L. 135-4 et L. 136-8 du code rural*) (p. 569) : accepte les amendements portant sur le même objet de M. Jean Huchon n° 513, n° 514, n° 515, n° 516, n° 517, n° 518, n° 519, n° 520 et n° 521

(modifications de cet article prenant en compte les dispositions des articles 13 et 14 de la loi du 21 juin 1865 et prévoyant la convocation aux assemblées des propriétaires par lettre recommandée avec accusé de réception) ainsi que l'amendement n° 522 du même auteur (possibilité pour les propriétaires n'ayant pas donné leur adhésion au projet de constitution et de prorogation d'une association foncière autorisée de délaisser leurs immeubles moyennant indemnités) - **Après l'art. 50 ter** (p. 570, 571) : accepte l'amendement n° 397 de M. Jean-Marc Pastor (possibilité de constatation de la procédure de prescription acquisitive ou usucapion par le président de la commission départementale d'aménagement foncier par acte de notoriété). Ses amendements n° 88 : intervention du président de la commission départementale d'aménagement foncier dans le cadre d'une procédure d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme ; adopté ; n° 90 : éligibilité au financement des opérations d'aménagement foncier de la réorganisation foncière et des échanges d'immeubles ruraux ; et n° 89 : aides à la reconversion ou à la réinstallation - **Art. L. 352-1** du code rural ; retirés. Fondement législatif à des pratiques contractuelles existantes. - **Après l'art. 50 ter ou après l'art. 65** (p. 572) : accepte les amendements identiques n° 324 de M. Gérard César, n° 494 de M. Jean-Marc Pastor et n° 568 de M. Marcel Deneux (dépôt d'un rapport par le Gouvernement sur les modalités d'organisation de la profession d'experts agricoles et fonciers et d'experts forestiers, en ordre professionnel) - **Art. 51** (*principes et unions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics - art. L. 811-1 du code rural*) (p. 573) : accepte les amendements rédactionnels n° 93, n° 94, n° 95, n° 96 et n° 97 de la commission saisie pour avis - **Art. 52** (*architecture générale de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics - art. L. 811-2 du code rural*) (p. 574, 575) : sur les amendements de la commission saisie pour avis, accepte le n° 98 (application de cet article à l'ensemble de l'enseignement agricole, puis les n° 99, n° 101, n° 102 et n° 103 rédactionnels ainsi que le n° 100 rectifié par le Gouvernement (information des étudiants sur les formations et les professions) - **Après l'art. 52** (p. 576) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis n° 104 (homologation de droit des diplômés technologiques) et n° 105 (participation de l'Etat aux frais résultant pour les familles des stages en milieu professionnel) - **Art. 53** (*création des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles*) (p. 577, 579) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 106 qu'il accepte (modification de l'article L. 811-8 du code rural relative aux exploitations agricoles des établissements publics locaux et à l'harmonisation des statuts des lycées d'enseignement général et technologique agricole et des lycées professionnels agricoles), s'oppose au sous-amendement n° 603 de M. Gérard Le Cam. S'oppose à l'amendement n° 485 de M. Gérard Le Cam (existence au sein de chaque établissement agricole d'un internat mixte, d'un centre de documentation, d'un foyer socioculturel et d'installations sportives). Accepte l'amendement n° 107 de la commission saisie pour avis (transcription de la loi d'orientation de 1989 sur l'éducation pour les modalités d'élaboration et d'adoption du projet d'établissement) et demande le retrait de l'amendement n° 398 de M. Jean-Marc Pastor (composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) - **Art. 54** (*qualité d'autorité académique reconnue au directeur régional de l'agriculture et de la forêt*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 108 de la commission saisie pour avis - **Après l'art. 54** : accepte l'amendement de coordination n° 109 de la commission saisie pour avis - **Art. 55** (*principes, missions et architecture générale de l'enseignement supérieur agricole public - art. L. 812-1 du code rural*) (p. 580) : accepte l'amendement rédactionnel n° 110 de la commission saisie pour avis - **Art. 56** (*administration des établissements d'enseignement supérieur agricole public - art. L. 812-3 du code rural*) (p. 581) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 399 de M. Jean-Marc Pastor (application des dispositions de cet article à toutes les formes d'établissement d'enseignement supérieur agricole public) - **Art. 57** (*création de groupements d'intérêt public par les établissements publics d'enseignement supérieur agricole - art. L. 812-5 du*

code rural) (p. 582) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 400 de M. Jean-Marc Pastor rectifié par le Gouvernement (création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel ou professionnel) et accepte l'amendement de précision n° 111 de la commission saisie pour avis - **Art. 58** (*principes et missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles privés*) : accepte les amendements de coordination de la commission saisie pour avis n° 112, n° 113 et n° 114 - **Art. 59** (*architecture générale de l'enseignement technique agricole privé-art. L. 813-2 du code rural*) (p. 584, 585) : accepte les amendements de coordination de la commission saisie pour avis n° 116 et n° 117, ainsi que l'amendement n° 115 (possibilité pour l'enseignement agricole privé de dispenser des formations jusqu'au premier cycle de l'enseignement supérieur inclus et établissement dans certains cas des programmes par le ministre de l'éducation nationale). Sur celui-ci, s'oppose aux sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 604 et n° 605 - **Après l'art. 59** : accepte l'amendement n° 118 de la commission saisie pour avis (modification de la composition du Conseil national de l'enseignement agricole) ; sur celui-ci, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement du Gouvernement n° 376, et demande le retrait du sous-amendement de M. Jean-Marc Pastor n° 401 - **Art. 60** (*schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole*) (p. 586) : accepte l'amendement rédactionnel n° 119 de la commission saisie pour avis - **Art. 61** (*coordination*) : accepte l'amendement n° 120 de la commission saisie pour avis (non-consultation du comité régional de l'enseignement agricole sur le projet régional de l'enseignement agricole) - **Art. 62 bis** (*création de l'inspection de l'enseignement agricole*) (p. 587) : accepte l'amendement n° 121 de la commission saisie pour avis (introduction de ce dispositif dans le code rural) - **Après l'art. 62 bis** : s'oppose à l'amendement n° 487 de M. Gérard Le Cam (attribution aux élèves de l'enseignement agricole du bénéfice des services sociaux relevant du ministre de l'éducation nationale). Domaine réglementaire - **Art. 63** (*développement agricole*) - **Art. L. 820-1 du code rural** (*principe et missions du développement agricole*) (p. 588) : accepte l'amendement rédactionnel n° 122 de la commission saisie pour avis, rectifié par le Gouvernement - **Art. L. 820-2 du code rural** (*financement de la politique de développement agricole*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 123 de la commission saisie pour avis - **Art. L. 820-3 du code rural** (*gestion du fonds national de développement agricole*) (p. 589) : accepte l'amendement rédactionnel n° 124 de la commission saisie pour avis - **Art. L. 820-4 du code rural** (*énumération des acteurs du développement agricole*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 125 de la commission saisie pour avis, ainsi que sur celui-ci le sous-amendement du Gouvernement n° 377 - **Art. L. 820-5 du code rural** (*liaison entre développement et recherche agricoles*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 126 de la commission saisie pour avis - **Art. 64** (*principes et missions de la recherche agronomique et vétérinaire - art. L. 830-1 du code rural*) (p. 590) : accepte l'amendement n° 127 de la commission saisie pour avis (nouvelle rédaction de cet article supprimant en outre les dispositions relatives à la tutelle des organismes de recherche), et sur celui-ci le sous-amendement du Gouvernement n° 378 - **Après l'art. 64** (p. 591, 592) : son amendement n° 91 : conditions d'exercice de la profession vétérinaire, art. 309 du code rural ; adopté. Nécessité de rendre plus équitables les procédures d'instruction des demandes et d'attribution des autorisations d'exercer. Accepte l'amendement de M. Marcel Deneux n° 531 (liste des diplômes autorisés pour l'exercice en France des activités de vétérinaire). Sur celui-ci, son sous-amendement rédactionnel n° 594 ; adopté. (p. 593, 595) : demande le retrait des amendements identiques n° 273 de M. Dominique Braye et n° 577 de M. Marcel Bony (délivrance de la licence d'inséminateur aux vétérinaires). Possibilité actuelle pour les vétérinaires de procéder à des inséminations thérapeutiques et délivrance sur titre du certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur pour l'insémination habituelle. Demande le retrait de l'amendement n° 488 de M. Gérard Le Cam (création d'un Institut national de l'agriculture durable) - **Après l'art. 65** (p. 597, 600) : demande le retrait de l'amendement n° 495 de M. Jean-Marc Pastor (mission parlementaire sur la fiscalité agricole, l'intégration, les droits

à produire et l'utilisation des critères de qualité). Ne souhaite pas voir insérer dans la loi cette mission parlementaire. Utilité du dépôt d'un rapport gouvernemental. Souhaite le report du délai de dépôt du rapport gouvernemental au 1er janvier ou au 1er mars 2000. Avenir du forfait agricole. Régime fiscal applicable à la pluriactivité. Fiscalité de la transmission des exploitations - **Art. 65** (*présentation d'un rapport sur l'adaptation de la fiscalité agricole*) (p. 600, 602) : son amendement n° 92 : dépôt d'un rapport du Gouvernement avant le 1er avril 2000 ; rejeté. Sur celui-ci, accepte les sous-amendements n° 578 de M. Ambroise Dupont (situation fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course) et n° 438 de M. Marcel Deneux. Son amendement n° 619 : dépôt d'un rapport du Gouvernement avant le 1er avril 2000 concernant en outre la situation fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course ; adopté - **Après l'art. 65 (suite)** (p. 602) : accepte l'amendement n° 323 de M. Philippe François (limite d'âge pour l'élection du président d'un centre régional de la propriété forestière). (p. 603) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 325 de M. Serge Vinçon (possibilité pour les élus des communes de moins de 3500 habitants de conclure des baux ruraux avec leur collectivité locale). (p. 604) : accepte l'amendement n° 616 du Gouvernement (condition du transfert des droits de la société interprofessionnelle des oléagineux, protéogéineux et cultures textiles, SIDO, à l'Office national interprofessionnel des oléagineux, protéogéineux et cultures textiles).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Art. 1er** (*définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1740, 1742) : son amendement n° 135 : possibilité de prendre en compte la valeur de l'activité des bénévoles dans les contrats passés entre l'Etat et les collectivités locales ; adopté - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1749) : soutient l'amendement n° 113 de M. Philippe Arnaud (mention de l'importance des zones de revitalisation rurale et de la nécessité de favoriser leur développement économique) - **Art. 9 (par priorité)** (*remplacement des schémas sectoriels par les schémas de services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1760) : soutient l'amendement n° 117 de M. Philippe Arnaud (consultation des départements) - **Art. 5** (*schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT*) (p. 1769) : son amendement n° 136 : maintien des structures administratives existantes sans en créer de nouvelles ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 6** (*conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire, CRADT*) (p. 1795) : son amendement, soutenu par M. Louis Mercier, n° 137 : insertion parmi les compétences de la CRADT d'une disposition relative aux maisons de services publics ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1919) : soutient l'amendement n° 237 de M. Daniel Hoefel (suppression des seuils de population retenus pour la création d'agglomération).

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - Rapporteur de la commission des affaires économiques - **Discussion générale** (p. 3084, 3085) : opposition à la procédure d'urgence. Echec de la commission mixte paritaire. Points de désaccord avec l'Assemblée nationale : le contrat territorial d'exploitation, CTE, les modalités de cumul et de plafonnement des aides, le contrôle des structures, l'absence de mesures fiscales, la déduction des cotisations sociales pour les jeunes agriculteurs, le contrôle de la mutualité sociale agricole, MSA, les dispositifs de biovigilance, l'équilibre entre l'enseignement agricole public et privé. Accord de la commission sur les objectifs du projet de loi : reconnaissance

de la pluriactivité de l'agriculteur, compétitivité de l'agriculture française. Garantie de la sécurité alimentaire - **Art. 1er bis** (*représentation des syndicats agricoles dans différents organismes*) (p. 3100, 3101) : son amendement n° 1 : maintien des dispositions du décret de 1990 fixant à 15 % minimum le taux nécessaire de suffrages exprimés lors des élections à la chambre d'agriculture ; retiré - **Avant l'art. 1er ter** : accepte l'amendement n° 36 de M. Dominique Leclerc (fixation du montant des retraites à un minimum égal au minimum vieillesse dans un délai de quatre ans) - **Art. 1er ter** (*rapport sur la revalorisation des retraites agricoles*) (p. 3102) : accepte l'amendement n° 51 de M. Gérard Le Cam (remplacement du millésime 1997 par le millésime 1999) - **Art. 2** (*création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural*) (p. 3104) : son amendement n° 2 : nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire puis imposant une information des propriétaires ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 52 de M. Gérard Le Cam (référence aux conditions et aux modes de production) et demande le retrait de l'amendement n° 33 de M. Jean-Marc Pastor (prise en compte des petits espaces boisés) - **Après l'art. 3** (p. 3105) : accepte l'amendement n° 43 de M. Marcel Henry (financement des opérations groupées d'aménagement foncier, OGAF, en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte par le fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation, FFCTE) - **Avant l'art. 4** : accepte l'amendement n° 37 de M. Gérard César (création d'un fonds de péréquation des contrats territoriaux d'exploitation) - **Art. 4** (*articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural*) (p. 3106) : son amendement n° 3 : non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides et reconnaissance de la notion d'entreprise agricole ; adopté - **Art. 5** (*composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, CDOA*) (p. 3107, 3108) : accepte les amendements n° 44 de M. Marcel Deneux (représentation des propriétaires et des fermiers au sein de la CDOA) et n° 50 de rectification de M. Gérard César et s'oppose aux amendements n° 34 de M. Jean-Marc Pastor (représentation des fermiers-métayers au sein de la CDOA) et n° 63 de M. Gérard Le Cam (représentation des salariés agricoles au sein de la CDOA) - **Titre II** (*exploitations et personnes*) (p. 3108) : son amendement n° 4 : nouvel intitulé, entreprises agricoles, fiscalité et personnes ; adopté - **Chapitre Ier** (*l'exploitation agricole*) (p. 3109) : son amendement de coordination n° 5 ; adopté - **Art. 6 A** (*charges déductibles du bénéfice imposable en cas de transmission à un jeune agriculteur - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement n° 6 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 6 B** (*exonération des plus-values en cas de transmission à titre gratuit d'exploitations agricoles - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3110) : son amendement n° 7 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 6 C** (*régime fiscal des stocks et de la déduction pour investissement des exploitations soumises à l'impôt sur les sociétés - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3111) : son amendement n° 8 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 6 D** (*exonération des plus-values réalisées en cas de transmission d'exploitation à un jeune agriculteur - supprimé par l'Assemblée nationale*) : son amendement n° 9 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Avant l'art. 6** : accepte l'amendement n° 68 de M. Jacques Machel (opposabilité de la définition de l'activité agricole aux contrats entre particuliers) - **Art. 7 bis** (*définition de l'exploitant agricole - art. L. 311-5 du code rural - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3112) : accepte l'amendement n° 48 de M. Marcel Deneux (rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture) et estime satisfait l'amendement portant sur le même objet n° 53 de M. Gérard Le Cam - **Art. 10 quater** (*renouvellement du bail pour le preneur ayant des enfants à charge - art. L. 411-64 du code rural - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3113) : son amendement n° 10 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première

lecture ; adopté - **Après l'art. 12** : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Gérard Le Cam (rapport du Gouvernement sur la saisissabilité des revenus d'un exploitant agricole). Egalité entre agriculteurs et commerçants - **Art. 14** (*dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural*) (p. 3114) : son amendement n° 11 : facilités financières et sociales pour les agriculteurs en phase d'installation progressive ; adopté. Accepte l'amendement n° 38 de M. Gérard César (exonération de charges sociales pour l'embauche d'un jeune agriculteur) et demande le retrait de l'amendement n° 45 de M. Marcel Deneux (exonération de charges sociales pour l'embauche d'un jeune agriculteur) - **Art. 15 bis** (*cessation d'activité - prorogation de la préretraite et aide à la transmission des exploitations*) (p. 3115) : son amendement n° 12 : rétablissement de l'article 15 bis supprimé par l'Assemblée nationale ; irrecevable (article 40 de la Constitution) (p. 3124) - **Art. 16** (*contrôle des structures des exploitations agricoles*) (p. 3120, 3123) : son amendement n° 13 : nouvelle rédaction de l'article 16 prenant en compte les liens de parenté, relevant les seuils de déclenchement des contrôles et introduisant l'intervention de commissions départementales des opérations agricoles, CDOA, pour les transmissions d'exploitations agricoles ; adopté. Sur son amendement n° 13 précité, accepte le sous-amendement n° 49 de M. Gérard César (non-application de l'article 16 au secteur vitivinicole). S'oppose à l'amendement n° 55 de M. Gérard Le Cam (priorités définies par le schéma départemental des structures agricoles, contrôle administratif des agrandissements, seuil de déclenchement des contrôles) - **Art. 18** (*création du statut de conjoint collaborateur - art. L. 321-5 du code rural*) (p. 3125) : accepte l'amendement n° 39 de M. Gérard César (décompte d'une part pour les conjointes associées d'exploitants agricoles au sein d'une exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL) - **Art. 24** (*cotisations des nouveaux salariés - art. 1003-12 du code rural*) (p. 3126) : son amendement n° 14 : mesure spécifique pour les conjoints s'installant en coexploitation ou en société avec leur époux ou leur succédant comme chef d'exploitation ; adopté - **Après l'art. 24** : son amendement n° 15 : plafonnement des déductions des cotisations vieillesse des exploitants agricoles - Art. 154 bis-OA du code général des impôts ; adopté. Problème de l'exploitant cotisant sur une base annuelle de revenus professionnels. Déductibilité fiscale soumise au versement effectif de la cotisation - **Art. 24 bis** (*exonération de cotisations sociales pour les jeunes agriculteurs - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3127) : son amendement n° 16 : rétablissement de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 29** (*création au niveau des départements de commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - art. L. 231-2-1 du code du travail*) (p. 3128) : son amendement n° 17 : suppression de la référence aux conditions de travail ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 56 de M. Gérard Le Cam (abondement du fonds national de prévention) - **Art. 29 ter** (*création d'un observatoire de l'emploi salarié en agriculture*) (p. 3129) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté - **Art. 29 quinquies A** (*mise en place d'un conseil de surveillance auprès de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3130) : son amendement n° 19 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; retiré - **Art. 29 quinquies** (*circonscription territoriale des organismes de MSA*) : son amendement de suppression n° 20 ; adopté - **Art. 29 sexies** (*convention d'objectifs et de gestion au sein de la mutualité sociale agricole - commissaire du Gouvernement - art. 1002-4 et 1011 du code rural*) (p. 3131) : accepte l'amendement n° 46 de M. Marcel Deneux (clarification de la position juridique des caisses de mutualité sociale agricole) - **Après l'art. 29 quaterdecies** : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Gérard Le Cam (fixation par décret d'un délai de non-suspension des avantages économiques pour les agriculteurs n'ayant pas acquitté leurs cotisations sociales). (p. 3132) : accepte l'amendement n° 62 de M. Joseph Ostermann (organisation d'un système d'assurance maladie complémentaire obligatoire spécifique aux départements d'Alsace-Moselle) - **Art. 32** (*conseil supérieur d'orientation de la coopération - art. L. 528-1 du code rural*) (p. 3133) : accepte l'amendement n° 40 de M. Gérard César (assistance

systématique du ministre de l'agriculture par le Conseil supérieur d'orientation de la coopération agricole en matière de coopération agricole) - **Art. 33** (*statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles - art. L. 632-1 et L. 632-2 du code rural*) (p. 3134) : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Gérard Le Cam (élargissement de la représentation syndicale au sein des interprofessions) - **Art. 39** (*signes d'identification et emploi des termes "fermier", "montagne" et "produits pays"*) (p. 3135) : maintien par l'Assemblée nationale du lien entre l'indication géographique protégée, IGP, et les produits bénéficiant d'un label agricole ou d'une certification de conformité - **Art. 40 bis** (*étiquetage des produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée - art. L. 112-1 du code de la consommation*) (p. 3137) : accepte l'amendement n° 64 de M. Ambroise Dupont (extension de l'application de cet article à tous les produits laitiers et association des affineurs) - **Art. 43 ter** (*mise en place d'un système de biovigilance*) (p. 3139, 3140) : son amendement n° 22 : nouvelle rédaction de l'article 43 ter revenant à la rédaction du Sénat en première lecture pour les paragraphes n° 2, 3, 4 et 5 ; adopté - **Art. 43 quater** (*surveillance et contrôle phytosanitaire*) (p. 3141) : accepte l'amendement n° 47 de M. Marcel Deneux (égalité entre les opérateurs pour les contrôles portant sur les végétaux et sur les animaux ou les aliments pour animaux) - **Art. 44** (*identification des équidés - art. 276-6 et 340-1 du code rural*) (p. 3142) : accepte les amendements n° 65 de M. Ambroise Dupont (possibilité de réalisation de l'identification électronique des équidés par toute personne habilitée par le ministère de l'agriculture) et n° 41 de M. Jean Bizet (prise en charge par l'Etat des frais d'identification complémentaire des équidés) - **Art. 44 quater** (*mesures relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale*) (p. 3146) : accepte les amendements identiques n° 35 de M. Marcel Deneux et n° 42 de M. Jean Bizet (principe de proportionnalité entre les dangers et les mesures prises) et demande le retrait de l'amendement portant sur le même objet n° 66 de M. Ambroise Dupont - **Art. 45** (*prise en compte des fonctions économique, environnementale et sociale de l'espace agricole et forestier - art. L. 111-1 et 111-2 du code rural*) (p. 3147) : son amendement rédactionnel n° 23 ; adopté - **Art. 47** (*zones agricoles protégées, ZAP - art. L. 112-2 du code rural*) (p. 3148) : son amendement n° 24 : classement en ZAP en l'absence de documents d'urbanisme ; adopté - **Art. 47 bis A** (*dérogation en faveur des constructions et installations agricoles ou forestières implantées à l'écart des zones habitées du littoral - art. L. 146-4 du code de l'urbanisme*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 67 de M. Ambroise Dupont - **Art. 49 bis** (*missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 141-1 du code rural*) (p. 3150) : s'oppose à l'amendement n° 59 de M. Gérard Le Cam (mission des SAFER relative au développement de l'activité et des emplois en milieu rural) - **Art. 50 bis** (*renforcement du dispositif relatif aux associations foncières, pastorales et agricoles - art. L. 135-3-1, L. 136-7-1, L. 135-4 et L. 136-8 du code rural*) (p. 3151) : ses amendements portant sur le même objet n° 25 et n° 26 : possibilité pour les propriétaires n'ayant pas donné leur adhésion au projet de constitution ou de prorogation d'une association foncière, pastorale ou agricole autorisée, de délaisser leurs immeubles moyennant indemnités ; adoptés - **Art. 50 sexies** (*rapport sur l'organisation de la profession d'expert agricole et foncier et d'expert forestier - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 3152) : son amendement n° 27 : rétablissement des dispositions de cet article adopté par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 51** (*principes et missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics - art. L. 811-1 du code rural*) : son amendement n° 28 : suppression de la référence à la contribution à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle parmi les missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; adopté - **Art. 53** (*création des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles - art. L. 811-8 du code rural*) (p. 3154) : son amendement n° 29 : précisions concernant l'organisation interne des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et renvoi aux dispositions de la loi de 1989 pour l'élaboration et

l'adoption des projets d'établissement ; adopté - **Art. 57** (*création de groupements d'intérêt public par les établissements publics d'enseignement supérieur agricole - art. L. 812-5 du code rural*) : son amendement de précision n° 30 ; adopté - **Art. 59** (*architecture générale de l'enseignement technique agricole privé - art. L. 813-2 du code rural*) (p. 3155) : son amendement n° 31 : possibilité pour l'enseignement agricole privé de dispenser des formations jusqu'au premier cycle de l'enseignement supérieur inclus ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 60 de M. Gérard Le Cam (impossibilité pour le ministre de l'éducation nationale d'élaborer seul les programmes des formations assurées par l'enseignement et la formation professionnelle agricoles privés) - **Art. 65** (*présentation d'un rapport sur différentes questions agricoles*) (p. 3156, 3157) : son amendement n° 32 : ajout de la situation fiscale des entraîneurs publics de chevaux de course ; adopté - **Seconde délibération** : accepte la demande du Gouvernement de nouvelle délibération de l'article 5 - **Art. 5** (*composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, CDOA*) : accepte les amendements du Gouvernement n° A1 (remplacement du mot "fermiers" par les mots "fermiers-métayers") et n° A2 (fixation de la composition de la CDOA par décret).

- **Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat** - (23 novembre 1999) (p. 6156, 6159) : au nom du groupe de l'Union centriste, se réjouit de l'organisation de ce débat. Rôle de la France dans la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Différends avec les Etats-Unis sur certains produits alimentaires. Réforme éventuelle du système de sanctions. Attitude des Etats-Unis. Objectifs de l'Union européenne : tenue d'un cycle global de négociations ; discussion des droits de douane ; adaptation de l'accord sanitaire et phytosanitaire. Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, ADPIC. Définition de l'indication géographique. Protection additionnelle dite "objective" pour les vins et spiritueux français. Question de l'environnement. Intégration des pays en développement. Normes fondamentales du travail. Nécessité de mieux organiser le système d'échanges multilatéral. Réformes de la politique agricole commune, PAC. Position de la Chine à l'égard de l'OMC. Légitimité de l'OMC.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Art. 31** (*institution du prélèvement de solidarité pour l'eau et modifications du compte d'affectation spéciale n° 902-00*) (p. 6646) : son amendement, soutenu par M. Philippe Arnaud, n° I-285 : couverture des conséquences dommageables sur le long terme de l'épandage des boues par le fonds national de solidarité pour l'eau ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - Commerce extérieur

- (7 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 7091, 7092) : environnement mondial. Réduction des coûts de production des entreprises. Conférence de Seattle. Soutien au commerce extérieur. Mise en place du volontariat civil. Politique de soutien au développement international des petites et moyennes entreprises. Diminution du budget du commerce extérieur. La commission des affaires économiques a souhaité s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits du commerce extérieur.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7208, 7210) : fonction économique, sociale et environnementale de l'agriculture européenne. Garantie de sécurité alimentaire. Image tronquée de l'agriculture française donnée à Seattle. Responsabilité des Etats riches à fournir des produits de masse bon marché. Suppression des crédits du fonds pour l'installation en agriculture, FIA ; amputation de la dotation aux jeunes agriculteurs, DJA. Report du dossier sur la modernisation de la fiscalité agricole. Nécessité d'adapter les prélèvements obligatoires. Inefficacité et injustice de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Reprise des discussions dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Définition de la place de l'agriculture dans la société.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Art. 1er** (*reconduction de l'exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers en faveur des biocarburants*) (p. 7788, 7789) : développement des biocarburants. Lutte contre la pollution. Coûts et avantages des biocarburants. Taxes sur les biocarburants.

SOUVET (Louis), sénateur (Doubs) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre suppléant du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans (11 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction du temps de travail (11 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 114 (98-99)], adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans [n° 165 (98-99)] (26 janvier 1999) - **Travail**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à valider l'évolution jurisprudentielle en matière de preuve par écrit [n° 244 (98-99)] (3 mars 1999) - **Droit civil**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à reconnaître la valeur probatoire d'un message électronique et de sa signature [n° 246 (98-99)] (3 mars 1999) - **Droit civil**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 253 (98-99)], adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans [n° 297 (98-99)] (6 avril 1999) - **Travail**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans [n° 349 (98-99)] (12 mai 1999) - **Travail**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 390 (98-99)], adoptée par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans [n° 431 (98-99)] (16 juin 1999) - **Travail**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 22 (1999-2000)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 30 (1999-2000)] (27 octobre 1999) - **Travail**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 70 (1999-2000)] (16 novembre 1999) - **Travail**.

Avis, présenté avec Mme Annick Bocandé, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Travail, emploi et formation professionnelle [n° 93 (1999-2000) tome 4] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à garantir un prix de vente correspondant au prix du marché lors des ventes effectuées dans le cadre des saisies immobilières [n° 103 (1999-2000)] (29 novembre 1999) - **Créances**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 115 (1999-2000)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 116 (1999-2000)] (7 décembre 1999) - **Travail**.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans [n° 0114 (98-99)]** - (9 février 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 833, 836) : proposition de loi déposée par le groupe communiste. Extension du champ de la "contribution Delalande" à la rupture des contrats de travail des salariés ayant adhéré à des conventions de conversion et au licenciement des salariés ayant refusé le bénéfice de la préretraite dans le cadre du Fonds national pour l'emploi, FNE. Rétroactivité du texte. Evolution de cette contribution. Exonérations. Recettes supplémentaires détournées de l'UNEDIC. Pas d'abus généralisé avéré ni de contournement massif de la "contribution Delalande" par les conventions de conversion et les refus de conventions de préretraite. Nouvelle augmentation des charges des entreprises sans résolution du problème du chômage des salariés de plus de cinquante ans. Nécessité d'une réforme globale reposant sur des exonérations de charges sociales et la formation professionnelle. "Lignes directrices de l'emploi pour 1999" proposées par la commission européenne. Incohérence de la politique du Gouvernement en matière d'emploi des salariés les plus âgés. La commission des affaires sociales propose l'adoption de trois amendements de suppression qui entraînerait le rejet de cette proposition de loi - **Art. 1er** (*assujettissement à la "contribution Delalande" des ruptures de contrats de travail des salariés de plus de cinquante ans ayant adhéré à une convention de conversion*) (p. 840) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Art. 2** (*assujettissement à la "contribution Delalande" des licenciements de salariés ayant refusé le bénéfice d'une préretraite ASFNE*) (p. 841) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. 3** (*date d'application des articles 1er et 2*) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)]** - (1er avril 1999) - **Discussion générale** (p. 2090, 2092) : déclaration d'urgence. Création des communautés d'agglomération. Compétences. Dispositions fiscales. Taxe professionnelle unique, TPU. Dotation de compensation de la taxe professionnelle, DCTP. Baisse des recettes des collectivités locales. Exemple du district de Montbéliard. Nécessité de réaliser des simulations. Coefficient d'intégration fiscale, CIF. Souhait d'une simplification du projet de loi, notamment de ses dispositions fiscales.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Art. 51 (par priorité) (taxe professionnelle unique)** (p. 2443) : intervient sur l'amendement n° 182 de la commission saisie pour avis (remplacement des mots "communautés de villes" par "groupements substitués aux communes pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle").

- **Proposition de loi tendant à limiter les licenciements des salariés de plus de cinquante ans** - *Deuxième lecture [n° 0253 (98-99)]* - (11 mai 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 2921, 2922) : texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale sans modification par rapport au texte initial. Extension de la "contribution Delalande" aux ruptures de contrat de travail des salariés ayant adhéré à des conventions de conversion ou ayant refusé le bénéfice des préretraites du Fonds national de l'emploi. Rétroactivité du texte. Taux progressif de la contribution. Interrogation sur sa nature dissuasive ou de pur rendement financier. Difficile justification de l'intervention du législateur. Contradiction entre la logique de sanction de la contribution et son extension aux conventions de conversion. Refus d'un accroissement des charges des entreprises. Frein à l'emploi notamment pour les salariés âgés de 45 à 50 ans. Incohérence de la politique du Gouvernement en matière d'emploi des salariés les plus âgés. Aucun élément nouveau apporté par le Gouvernement aux interrogations de la commission sur la participation financière des entreprises aux conventions de conversion, sur l'affectation des recettes supplémentaires à l'UNEDIC et sur la rétroactivité du texte. Maintien de la position exprimée par le Sénat en première lecture. Propose l'adoption de trois amendements de suppression visant à rejeter cette proposition de loi - **Art. 1er (assujettissement à la "contribution Delalande" des ruptures de contrat de travail des salariés de plus de 50 ans ayant adhéré à une convention de conversion)** (p. 2925) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Art. 2 (assujettissement à la "contribution Delalande" des licenciements de salariés ayant refusé le bénéfice d'une préretraite ASFNE)** : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. 3 (date d'application des articles 1er et 2)** : son amendement de suppression n° 3 ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 0390 (98-99)] - (22 juin 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 4186, 4187) : échec de la commission mixte paritaire. Rétablissement par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, du texte adopté lors des lectures précédentes. Absence d'élément nouveau permettant de faire évoluer la position adoptée par le Sénat. Extension du champ de la "contribution Delalande" aux conventions de conversion et aux refus de préretraite. Procès d'intention fait aux entreprises. Arrêté visant à augmenter la participation de l'UNEDIC au financement des préretraites. La commission invite le Sénat à supprimer les trois articles de ce texte et donc à rejeter la proposition de loi - **Art. 1er (assujettissement à la "contribution Delalande" des ruptures de contrat de travail des salariés de plus de cinquante ans ayant adhéré à une convention de conversion)** (p. 4189) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - **Art. 2 (assujettissement à la "contribution Delalande" des licenciements de salariés ayant refusé le bénéfice d'une préretraite ASFNE)** : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Art. 3 (date d'application des articles 1er et 2)** (p. 4190) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 5543, 5545) : calendrier d'application de la réforme. Loi du 11 juin 1996 dite loi "Robien". Rapport entre la croissance et l'organisation des entreprises et le marché du travail. Bilan de la première loi sur la réduction du temps de travail du 13 juin 1998 : comparaison avec les résultats obtenus par les autres grands pays européens. Mesure de l'effet d'aubaine. Signature des accords avec les entreprises déjà productrices d'emplois. Comparaison des nombres d'emplois créés en application de la première loi sur la réduction du temps de travail et ceux

généralisés par la croissance dans le secteur marchand. Taux de chômage européens. (p. 5546, 5549) : négociation sur la flexibilité. Désaccords entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Question de la validité des accords passés après le vote de ce nouveau texte. Encadrement du pouvoir de gestion des chefs d'entreprise par le code du travail. Renforcement et durcissement de l'ordre public social par l'Assemblée nationale. Incertitudes sur le financement. Alimentation du fonds de financement. Contribution indirecte des organismes de sécurité sociale. Réhabilitation du dialogue social.

- **Suite de la discussion** - (3 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale (suite)** (p. 5613) : comparaison du taux de réduction du chômage de la France avec certains pays du Nord de l'Europe - **Avant l'art. 1er** (p. 5621) : son amendement n° 1 : tenue d'une conférence nationale sur le développement de la négociation collective ; adopté. Faiblesse de la représentation syndicale dans les petites entreprises. Prise en compte de l'évolution de la société et de l'économie. (p. 5623, 5624) : son amendement n° 2 : validation des accords conclus en application de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998 ; adopté. Accords concernés : non-prise en compte des temps d'habillage, de déshabillage et de pause, aménagement du temps de travail sous forme de modulation, durée annuelle de travail supérieure à 1 600 heures, forfait sans référence horaire. Validation de ces accords pour une durée de cinq ans. Sur cet amendement, demande le retrait du sous-amendement de M. Alain Gournac n° 58 (suppression du délai de cinq ans pour une renégociation des accords) - **Chapitre 1er (durée légale du travail et régime des heures supplémentaires)** (p. 5627) : son amendement n° 144 : nouvel intitulé : Développement de la négociation collective et temps de travail ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 2 ter - **Art. 1er (nouvelle durée légale du travail)** (p. 5635, 5636) : son amendement n° 3 : suppression des dispositions relatives à l'abaissement de la durée légale du travail et au dispositif dénommé "amendement Michelin" ; adopté. Conséquences de l'application de la loi sur la fonction publique territoriale et sur le corps des sapeurs-pompiers. S'oppose à l'amendement n° 79 de M. Jacques Machet (non-obligation de réduction du temps de travail à 35 heures pour les entreprises de neuf salariés ou moins). (p. 5639) : s'oppose à l'amendement n° 94 de M. Guy Fischer (intervention des représentants des salariés en cas de désaccord sur la pertinence du motif économique invoqué par l'employeur pour un licenciement économique collectif). Cavalier législatif - **Avant l'art. 1er bis** (p. 5640) : son amendement n° 4 : validation de l'accord du 8 avril 1999 sur le mandatement ; adopté. (p. 5641) : son amendement n° 5 : dispositions particulières applicables aux établissements soumis à la procédure de l'agrément ; adopté. Application d'un dispositif transitoire aux établissements sanitaires et sociaux. (p. 5643) : amendement sollicité par les directeurs de la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée, FEHAP, et du syndicat national des associations de parents et amis des personnes handicapées mentales, SNAPEI - **Art. 1er bis (aménagement du temps de travail et contreparties pour le salarié)** : son amendement de suppression n° 6 ; adopté. Principe déjà établi par les partenaires sociaux en 1989 - **Art. 1er ter (définition du temps de travail effectif)** (p. 5649) : son amendement n° 7 : fixation de la rémunération des temps d'habillage et de déshabillage par conventions ou accords collectifs de travail ; adopté, modifié par le sous-amendement qu'il accepte, à titre personnel, n° 148 de M. Jean Chérioux (application au temps d'habillage et de déshabillage sur le lieu de travail). (p. 5650) : demande le retrait des amendements n° 59 de suppression de M. Patrick Lassourd, n° 60 de M. Alain Gournac, identique à son amendement n° 7 précité ; et n° 49 de M. Marcel Deneux (rémunération par voie conventionnelle des temps d'habillage et de déshabillage liés à des objectifs d'hygiène, d'asepsie et de sécurité). - **Art. 1er quater (horaire d'équivalence et définition du travail effectif)** (p. 5653) : son amendement n° 8 : possibilité de prévoir une durée d'équivalence par dérogation par une convention, un accord de branche ou un accord d'entreprise ; adopté, modifié par les sous-amendements, qu'il accepte, de M. Michel Mercier n° 71, identique au n° 91 de M. Jean

Chérioux - **Art. 1er quinquies** (*définition du régime des astreintes*) (p. 5655) : son amendement n° 9 : nouvelle rédaction de cet article se limitant à la définition de l'astreinte et à la prévision du principe d'une compensation financière ou d'un repos compensateur ; adopté. Sur son amendement n° 9 précité, demande le retrait du sous-amendement de M. Charles Revet n° 76 (détermination des modalités de prise en compte de l'astreinte par les partenaires sociaux) et accepte celui de M. Jean Chérioux n° 149 (application aux établissements du secteur sanitaire et social à but non lucratif). Estime l'amendement n° 72 de M. Michel Mercier (maintien d'une unité de droit entre le secteur public et le secteur privé associatif) satisfait par son amendement n° 9 précité.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Art. 2** (*régime des heures supplémentaires*) (p. 5672) : son amendement de suppression n° 10 identique à l'amendement n° 50 de M. Philippe Arnaud ; adopté. Système complexe. (p. 5673, 5674) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 95 (suppression des dispositions autorisant le travail par cycle par des accords d'entreprise ou d'établissement), n° 96 (reprise de la législation actuelle en matière de majoration des heures supplémentaires), n° 97 (suppression de la contribution de 10 % sur les quatre premières heures supplémentaires dans les entreprises encore à 39 heures), n° 99 (suppression de la possibilité de ne pas imputer les heures faisant l'objet d'un remplacement par un repos compensateur sur le contingent annuel des heures supplémentaires), n° 100 (suppression de l'affectation au fonds de financement des 35 heures du produit de la contribution sur les heures supplémentaires), n° 101 (suppression de la période d'adaptation durant laquelle les majorations d'heures supplémentaires sont minorées), n° 103 (interdiction du cumul des heures supplémentaires avec la modulation du temps de travail), n° 102 (inscription dans la loi du niveau du contingent annuel d'heures supplémentaires) et n° 106 (suppression de la période transitoire pour le déclenchement du seuil des heures supplémentaires devant s'imputer sur le contingent annuel), aux amendements de cohérence du même auteur, n° 98, n° 104 et n° 105, ainsi qu'à l'amendement n° 81 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (suppression de la disposition prévoyant une bonification sous forme de repos à défaut de convention ou d'accord). Réponse aux propos de M. Jean-Luc Mélenchon sur le Sénat réactionnaire - **Après l'art. 2** (p. 5678) : s'oppose à l'amendement n° 82 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (récapitulation des heures supplémentaires sur le bulletin de paie). Accord sur le fond. Domaine réglementaire - **Art. 2 bis** (*durée du travail hebdomadaire maximale*) (p. 5679) : son amendement de suppression n° 11 ; adopté. Durcissement de la rédaction initiale du projet de loi par l'Assemblée nationale. Remise en cause de certains accords passés. S'oppose à l'amendement n° 107 de M. Guy Fischer (durée maximale hebdomadaire de travail ramenée de 44 à 42 heures) - **Après l'art. 2 bis** (p. 5685) : s'oppose à l'amendement n° 108 de M. Guy Fischer (modification de la durée hebdomadaire maximale du travail) - **Art. 2 ter** (*repos hebdomadaire de 35 heures consécutives*) : son amendement n° 12 : instauration d'un repos minimal de 24 heures sous certaines conditions ; adopté - **Intitulé du chapitre 1er** (*précédemment réservé le 3 novembre 1999 p. 5627*) (p. 5686) : son amendement n° 144 : nouvel intitulé : développement de la négociation collective et temps de travail ; adopté - **Art. 3** (*régime unique de modulation*) (p. 5689, 5690) : son amendement n° 13 : nouvelle rédaction de cet article modifiant certaines dispositions contraignantes ; adopté. Suppression du plafond de 1600 heures. Suppression des consultations et des programmations non nécessaires. S'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 109 (amplitude horaire du travail hebdomadaire fixée entre 30 et 40 heures), n° 110 (possibilité de dérogation accordée par l'inspecteur du travail) et n° 111 (fixation d'un plancher de cinq jours minimum) - **Art. 4** (*réduction de la durée du travail organisée sous forme de jours ou demi-journées de repos*) (p. 5694, 5695) : son amendement n° 14 : nouvelle rédaction de cet article facilitant le recours à ce dispositif conventionnel ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 112 (suppression des dispositions

prévoyant la réalisation de la réduction du temps de travail par journées ou demi-journées), n° 113 (création d'un dispositif de congé réduction du temps de travail au mois au lieu de l'année), n° 114 (prise en compte du choix du salarié pour 70 % des jours de repos) et n° 115 (impossibilité de réduire le délai de 7 jours pour la notification au salarié des modifications de ses dates de repos) - **Art. 4 bis** (*contrôle du repos dominical*) (p. 5697, 5699) : son amendement de suppression n° 15 ; adopté. Question traitée sous son seul aspect répressif. Intérêt du travail du dimanche pour les étudiants - **Art. 5** (*réglementation du temps de travail appliquée aux cadres et aux itinérants*) (p. 5718) : son amendement n° 16 : définition d'un régime des cadres par la voie de la négociation collective ; adopté. S'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 117 (précisions sur la notion de cadre dirigeant), n° 118 (réintroduction dans l'article L. 212-15-3 du code du travail de la référence aux durées maximales journalières ou hebdomadaires du temps de travail), n° 119 (introduction dans la loi d'une référence horaire lorsque le temps de travail est décompté en jours), n° 120 (référence aux "cadres itinérants" plutôt qu'aux "salariés itinérants") et n° 121 (réintroduction des maxima journaliers et hebdomadaires même dans le cadre du calcul forfaitaire), de Mme Danièle Pourtaud n° 83 (définition de la qualité de cadre dirigeant), de M. Jean-Luc Mélenchon n° 136 (formulation amplifiant la référence aux maxima horaires dans la semaine ou dans la journée), n° 137 (référence à des variations plutôt qu'à des limites journalières et hebdomadaires), n° 139 (suppression des mots "se substituant à celles prévues au deuxième alinéa des articles L. 212-1 et L. 212-7"), n° 138 (respect des durées maxima quotidiennes et hebdomadaires du travail) et n° 140 (globalisation ramenée à un nombre d'heures) et de Mme Marie-Madeleine Dieulangard n° 84 (fixation d'une limite maximale hebdomadaire), n° 85 (fixation de la limite hebdomadaire de droit commun au temps de travail des cadres calculé au forfait en jours), n° 86 (limitation des cas de salariés itinérants aux représentants de commerce et attachés commerciaux) et n° 142 quasi identique au n° 119 précité de M. Guy Fischer - **Art. 6** (*travail à temps partiel*) (p. 5730) : son amendement n° 17 : exclusion des jours fériés du décompte du temps de travail annuel des salariés à temps partiel ; adopté. Accepte l'amendement n° 53 de M. Serge Franchis (suppression des dispositions prévoyant une contrepartie en cas de modification de la répartition des temps de travail). (p. 5731, 5732) : ses amendements n° 19 : suppression d'une disposition permettant au salarié à temps partiel de refuser une modification des heures complémentaires dans la limite des heures prévues par son contrat de travail ; et n° 20 : limitation des cas de refus de modification de la répartition des horaires de travail aux multi-salariés ; adoptés. S'oppose à l'amendement n° 122 de M. Guy Fischer (possibilité pour le salarié de refuser d'accomplir des heures complémentaires pour des raisons familiales, scolaires et universitaires). (p. 5733) : son amendement n° 21 : suppression de la référence aux contreparties dont doit bénéficier le salarié en cas de réduction du délai de prévenance ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 123 de M. Guy Fischer (suppression de la possibilité de déroger par accord de branche à la durée du délai de prévenance) et accepte l'amendement n° 61 de M. Alain Gournac (possibilité pour toutes les entreprises de déroger à la durée du délai de prévenance suite à un accord d'entreprise). (p. 5734, 5735) : son amendement n° 22 : suppression de la majoration automatique de la rémunération des heures complémentaires ; adopté. Accepte les amendements de M. Alain Gournac portant sur le même objet n° 63, n° 64 et n° 65 (possibilité de réglementer des interruptions d'activité par accord collectif d'entreprise ou d'établissement). (p. 5736) : son amendement n° 23 : suppression de la référence au droit d'opposition des syndicats à un accord prévoyant une modulation du travail à temps partiel ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 124 de M. Guy Fischer (suppression de la disposition autorisant une modulation sur l'année de l'horaire à temps partiel) et accepte les amendements de M. Alain Gournac n° 66 (suppression d'une disposition encadrant les possibilités de modification des limites à l'intérieur desquelles le temps de travail peut varier), n° 62 (possibilité de déroger au délai de prévenance par convention ou accord d'entreprise ou d'établissement) et

n° 67 (fixation d'un seuil moyen hebdomadaire de dépassement des horaires pour une modification automatique du contrat de travail). (p. 5737) : accepte l'amendement rédactionnel n° 68 de M. Alain Gournac. Son amendement n° 24 : suppression du paragraphe détaillant les modalités de passage du temps complet au temps partiel ; adopté - **Art. 6 bis** (*suppression de l'abattement de 30% des cotisations sociales pour les salariés à temps partiel*) : son amendement de suppression n° 25 ; adopté - **Après l'art. 6 bis** (p. 5739) : accepte les amendements de M. André Vallet n° 47 (appréciation de l'exonération de charges en fonction du temps de travail total du salarié pour les salariés à employeurs multiples) et de M. André Jourdain n° 73 (reprise des articles de la proposition de loi relative au multisalariat en temps partagé votée par le Sénat le 11 mars 1999) - **Art. 7** (*travail intermittent*) (p. 5741, 5743) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 126 (encadrement du dispositif du travail intermittent et recours à un décret en Conseil d'Etat) et n° 125 (impossibilité pour un employeur de déroger à l'obligation de fixer des périodes de travail et des horaires) et accepte les amendements de M. Alain Gournac n° 69 (suppression de la restriction de l'opposition prévue à l'article L. 132-26 du code du travail) et n° 70 (période transitoire pour la conclusion des accords de branche ou d'entreprise) - **Art. 9** (*compte épargne-temps*) (p. 5744, 5745) : ses amendements n° 26 : détermination du délai limite pour la prise de congé par accord collectif ; et n° 27 : alimentation du compte épargne-temps par tout ou partie des jours de repos issus de la réduction de la durée du temps de travail ; adoptés. S'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 128 (affectation sur le compte épargne-temps des seuls jours de repos issus d'une réduction collective de la durée de travail à moins de 35 heures) et n° 127 (suppression de la possibilité d'utiliser le compte épargne-temps pour la formation professionnelle) - **Art. 10** (*formation hors du temps de travail*) (p. 5747) : son amendement n° 28 : précision des conditions d'organisation d'une formation en dehors du temps de travail ; adopté - **Art. 10 bis** (*transposition partielle de la directive européenne du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail*) (p. 5748) : son amendement de suppression n° 29 ; adopté. Transposition incomplète - **Chapitre VIII** (*développement de la négociation des allègements de cotisations sociales*) : son amendement n° 145 : nouvel intitulé : adaptation de la loi du 13 juin 1998 ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 13 - **Art. 11** (*allègement de cotisations sociales et réduction du temps de travail*) (p. 5751) : confusion entre la compensation des 35 heures et l'allègement des charges sur les bas salaires. Confusion sur l'objectif de créations d'emplois. Financement contestable : renoncement à l'imposition sur les organismes de protection sociale mais financement en fine par le régime général par le biais de transferts par l'intermédiaire du fonds de solidarité vieillesse, FSV. Financement au détriment de la couverture maladie universelle, CMU. Incertitude sur le financement à terme. (p. 5753, 5756) : ses amendements n° 30 : suppression des dispositions relatives aux allègements des cotisations sociales ; n° 31 : suppression de la contribution des organismes de protection sociale, identique à l'amendement n° 74 du Gouvernement, et n° 32 de coordination ; adoptés. Souhait de la commission de généraliser les allègements. Atteinte au paritarisme. S'oppose à l'amendement n° 130 de M. Guy Fischer (transformation du dispositif de financement) - **Après l'art. 11** (p. 5757) : s'oppose à l'amendement n° 131 de M. Guy Fischer (élargissement du droit d'opposition) - **Art. 11 bis** (*allègement de cotisations sociales pour les entreprises créées postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi*) (p. 5758) : son amendement de suppression n° 33 ; adopté - **Art. 12** (*allègement de cotisations sociales*) (p. 5759) : son amendement de suppression n° 34 ; adopté. En coordination avec la suppression de l'article 11 - **Art. 12 ter** (*réduction anticipée de la durée du travail dans les entreprises de vingt salariés au plus*) (p. 5760) : son amendement n° 35 : suppression de la référence à la durée maximale légale du travail ; adopté - **Art. 12 quater** (*allègement des formalités administratives des entreprises de vingt salariés ou moins pour bénéficier de l'aide financière à la réduction du temps de travail dans le cadre d'un accord offensif*) (p. 5761) : son amendement n° 36 : application de cet article dans le cadre d'un accord défensif de réduction du

temps de travail ; adopté - **Art. 12 quinquies** (*adaptation de certaines dispositions du projet de loi à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon*) : son amendement de suppression n° 37 ; adopté - **Art. 13** (*dispositions relatives aux accords inter-entreprises et aux groupements d'employeurs*) (p. 5762) : son amendement n° 38 : maintien de la possibilité pour une personne morale possédant plusieurs établissements d'appartenir à plusieurs groupements au titre de chacun des établissements ; adopté - **Intitulé du chapitre VIII** (*développement de la négociation des allègements de cotisations sociales*) : son amendement n° 145 (nouvel intitulé : adaptation de la loi du 13 juin 1998) ; adopté (précédemment réservé p. 5748) - **Art. 14** (*sécurisation juridique des conventions ou accords conclus en application de la loi du 13 juin 1998*) (p. 5763) : son amendement de suppression n° 39, identique à l'amendement n° 54 de M. Claude Huriet ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 55 de M. Serge Franchis (allongement à deux ans du délai pendant lequel les accords passés à la suite de la première loi sur les 35 heures peuvent continuer à produire leurs effets après l'entrée en vigueur de la deuxième loi) - **Après l'art. 14** (p. 5764) : accepte l'amendement n° 93 de M. Jean Chérioux (validation législative du dispositif conventionnel d'équivalence contesté par la Cour de cassation) - **Art. 15** (*licenciement d'un salarié refusant les conséquences sur son contrat de travail de l'application d'un accord de réduction du temps de travail*) (p. 5767, 5768) : son amendement n° 40 : type de licenciement différent d'un licenciement pour motif économique ; adopté. S'oppose aux amendements identiques de M. Guy Fischer n° 132 et de M. Jean-Luc Mélenchon n° 141 (suppression de la disposition concernant le licenciement individuel pour cause réelle et sérieuse du salarié refusant la modification de son contrat de travail) ainsi qu'à l'amendement n° 90 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard (remplacement du mot "réputé" par le mot "préssumé") - **Art. 15 bis** (*exemption de la "contribution Delalande"*) (p. 5769, 5770) : son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté - **Chapitre X** (*rémunération*) : son amendement n° 146 : suppression de cette division et de son intitulé ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 16 - **Art. 16** (*salaires minimum de croissance et complément différentiel de salaire*) (p. 5771) : son amendement de suppression n° 42 ; adopté. (p. 5772) : s'oppose aux amendements de M. Guy Fischer n° 133 et n° 134 portant sur le même objet (précision concernant les majorations pour heures supplémentaires) et au n° 135 (application aux salariés à temps partiel). (p. 5773) : comparaison avec les accords Robien - **Chapitre X (suite)** : son amendement n° 146 (suppression de cette division et de son intitulé) ; adopté (précédemment réservé p. 5770) - **Chapitre XI** (*application dans les professions agricoles*) : son amendement n° 147 : suppression de cette division et de son intitulé ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 19 - **Art. 17** (*durée légale du travail effectif des salariés agricoles*) (p. 5774) : son amendement de suppression n° 43 ; adopté. S'oppose à l'amendement n° 77 de M. Raymond Soucaret (non-application des 35 heures aux saisonniers agricoles) - **Après l'art. 17** (p. 5776, 5777) : s'oppose à l'amendement n° 143 du Gouvernement (intégration dans le code rural des dispositions prévues dans ce projet de loi). Opposition de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - **Art. 18** (*suppression de la présomption d'activité indépendante pour les personnes immatriculées au registre du commerce*) : son amendement de suppression n° 44 ; adopté - **Art. 19** (*information du comité d'entreprise*) : son amendement de suppression n° 45 ; adopté - **Chapitre XI** (*application dans les professions agricoles*) : son amendement n° 147 (suppression de cette division et de son intitulé) ; adopté (précédemment réservé p. 5773) - **Art. 20** (*rapport sur l'allègement de cotisations sociales prévu à l'article L. 241-13-1 du code de la sécurité sociale*) (p. 5778) : son amendement n° 46 : rapport sur l'évaluation comptable de la loi ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5781) : remerciements. Accord de principe du Sénat sur la réduction du temps de travail. Apports du Sénat au projet de loi. Créations d'emplois dues à la croissance. Absence de financement du projet de loi.

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants [n° 0076 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Explications de**

vote sur l'ensemble (p. 5841, 5842) : avec ses collègues du groupe du RPR, votera ce texte. Rappel du faible nombre de postes de médecin scolaire créés. Pour une meilleure protection des enfants, nécessité d'une augmentation du nombre de médecins scolaires.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Emploi et solidarité - I - Emploi

- (6 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour le travail et l'emploi (p. 6929, 6931) : attentes de la commission des affaires sociales non comblées par ce projet de budget. Changement de la nomenclature du budget de l'emploi marqué par la "ristourne dégressive". Interrogation sur le financement de la réduction du temps de travail. Volte-face du Gouvernement sur la politique d'allègement des cotisations sociales patronales. Emplois-jeunes. Actions en faveur des publics en difficulté. Dispositif destiné aux chômeurs de longue durée. Subvention de l'Etat à l'ANPE. Dépenses de personnels du ministère. Avis défavorable de la commission des affaires sociales à l'adoption des crédits du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour 2000.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail - Nouvelle lecture** [n° 0115 (1999-2000)] - (15 décembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 7651, 7654 ; 7664) : son intervention et sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable, présentées par M. Jean Delaneau, président de la commission des affaires sociales.

STRAUSS-KAHN (Dominique), ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Fin de ses fonctions ministérielles le 2 novembre 1999 (JO Lois et décrets du 3 novembre 1999).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 74 de M. Jean-François Le Grand : **Nucléaire** (*Politique énergétique de la France*) (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 170).

n° 196 de M. Yves Fréville : **Finances publiques** (*Comptabilité patrimoniale de l'Etat*) (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4973).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant prorogation des mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance** [n° 0133 (98-99)] - (27 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 308, 309) : réforme en cours des caisses d'épargne. Modernisation de leur réseau par le choix d'un statut coopératif. Nécessité de prorogation des mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation ou de surveillance, CCCOS, jusqu'au 1er novembre 1999, après l'adoption de la réforme des caisses d'épargne. (p. 311) : financement du logement social à partir du livret A : anomalie des taux trop élevés des prêts aux organismes sociaux. Justification du retard dans le calendrier du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière par la nécessité de concertation avec les différentes caisses. Déclaration de la procédure d'urgence sur le texte précité - **Art. unique** (p. 312, 313) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de la commission (prorogation des

mandats des membres du conseil de surveillance et du directoire du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance, CENCEP). Compétence des CCCOS pour le renouvellement des membres du conseil de surveillance du CENCEP. Présence obligatoire de professionnels issus du réseau au sein du directoire du CENCEP. (p. 314) : nécessité d'une discussion sur la période transitoire. Souhaite l'élection des nouveaux CCCOS par les sociétaires. Pas de perturbation du directoire des CENCEP pendant la période transitoire.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière** [n° 0273 (98-99)] - (5 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 2694, 2697) : "mondialisation financière". Refus de la privatisation de certaines entreprises : exemple de la Caisse nationale de prévoyance. Protection de l'épargnant. Réussite des caisses d'épargne mais handicaps : isolement statutaire, résultats insuffisants, organisation déficiente. Choix par le Gouvernement d'un statut coopératif pour le système des caisses d'épargne. Absence de sécurité financière. Manque d'organisation du traitement des sinistres dans le domaine de la banque et de l'assurance : charge pour le contribuable. Reconnaissance de la mission d'intérêt général des caisses d'épargne : financement du logement social, participation à des projets locaux et sociaux, versement au fonds de réserve pour les retraites par répartition. Logique de solidarité en ce qui concerne la sécurité financière. Garantie des dépôts couvrant tous les établissements de crédit. Instauration d'un mécanisme de garantie des investisseurs ainsi que des épargnants contre la faillite des constructeurs de maisons individuelles. Garantie du droit des épargnants en cas de procédure de liquidation de leur banque. Ratio de solvabilité des caisses d'épargne porté à 11 %. Création de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de la fédération nationale des caisses d'épargne. Partenariat des caisses d'épargne avec la Caisse des dépôts et consignations. Création d'un collège des autorités de contrôle regroupant les différentes structures bancaires existantes avec attribution de moyens importants. Interdiction de distribution de dividendes en cas de situation de faiblesse d'une banque. (p. 2724, 2727) : initiative des gouvernements de gauche concernant la réforme des statuts des caisses d'épargne. Choix de la spécificité du livret A : non-banalisation et fixation du taux de rémunération. Création du comité des taux réglementés. Affectation du capital des caisses au fonds de retraite par répartition : contribution modeste mais nécessaire. Evaluation du montant du capital des caisses justifiée par la somme des dotations actuelles et par comparaison avec les réseaux similaires. Placement du capital en partie par le réseau et en partie sous la forme de certificats d'investissement auprès d'institutionnels. Banalisation non nécessaire pour la rentabilité des caisses d'épargne. Rémunération des souscripteurs possible mais à des taux inférieurs à ceux des banques commerciales. Question de l'utilité des GLE : animation du sociétariat et accélération de la mutualisation. Avis du président du directoire des caisses d'épargne : nécessité d'un échelon intermédiaire pour le placement des parts sociales. Utilité du monopole du livret A pour les caisses d'épargne. (p. 2728, 2729) : restructuration du Crédit foncier : création des obligations foncières, consultation en cours du comité central d'entreprise. Part minimale des résultats consacrée au dividende social : crainte non fondée d'une faible rentabilité des projets d'intérêt locaux. Situation de l'Alsace-Moselle : harmonisation nécessaire avec les autres caisses sans perte financière. Remise gratuite de parts sociales aux épargnants ou à l'ensemble des Français : impossibilités juridiques. Choix d'un prix modeste pour la première part sociale souscrite. (p. 2730, 2735) : fonctionnement démocratique de la structure. Amélioration du dialogue social. Craintes concernant le superprivilège des obligations foncières non fondées en l'absence de personnel propre dans les sociétés de crédit foncier. Préservation des droits acquis par les salariés en matière de retraite. Liens avec la Caisse des dépôts et consignations. Alliances futures avec les réseaux de caisses d'épargne européens affectant une part de leurs résultats à des projets locaux ou sociaux. Introduction des nouvelles technologies dans la gestion du réseau. Rémunération égale pour tous les actionnaires d'une même caisse régionale. Baisse du taux du livret A liée à celle du financement du logement social. Présidence du comité de la réglementation bancaire par le ministre et non par le

Gouverneur de la Banque de France. Accord sur une distinction dans l'indemnisation des assurés entre les contrats d'épargne et les contrats de prévoyance. Souhait d'un organisme unique de garantie des banques. Compensations financières à étudier pour la suppression de la contribution des institutions financières. Politique de réduction des impôts. Possibilité de transporter la négociation sociale de l'Association française des banques, AFB, vers l'Association française des établissements de crédits et des entreprises d'investissement, AFCEI - **Avant le titre Ier** (p. 2737, 2738) : demande le retrait de l'amendement n° 163 de Mme Marie-Claude Beaudeau (création et composition d'un pôle financier public). Non-inéductibilité de la domination des marchés. Besoins de régulations par la puissance publique. Nécessité de l'existence d'un pôle public. Existence d'un ensemble d'instruments jouant un rôle différent de celui des institutions bancaires. Importance de la Banque de développement des petites et moyennes entreprises, BDPME. Nécessité de ne pas figer dans la loi les dispositions concernant la structuration et l'activité de ce pôle. Souhaite faire apparaître ce projet dans l'exposé des motifs de ce texte. (p. 2740, 2741) : rôle coordinateur du Gouvernement. Maintien d'une possibilité d'évolution pour le secteur public. Sujet d'action économique et non législatif. Minorité de blocage de la Caisse des dépôts et consignations au sein des organes de la société coopérative des caisses d'épargne - **Art. 1er** (*les missions des caisses d'épargne*) (p. 2744) : accepte l'amendement n° 167 de Mme Marie-Claude Beaudeau (mention du maintien de la spécificité du livret A). Portée normative des dispositions de cet article : exemple du dividende social. (p. 2747) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (affectation des excédents d'exploitation des caisses d'épargne et de prévoyance au financement de projets d'économie locale et sociale) et accepte les amendements de M. Bernard Angels n° 126 (affectation des excédents d'exploitation des caisses d'épargne et de prévoyance au financement de projets d'économie locale et sociale ainsi que des projets contribuant à la protection de l'environnement et au développement du territoire) et n° 127 rédactionnel - **Art. 2** (*la définition du réseau des caisses d'épargne*) (p. 2748, 2749) : spécificité des caisses d'épargne des Antilles : mise en oeuvre de procédures particulières. S'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (suppression des groupements locaux d'épargne, GLE). Différence de vue avec la commission sur la nature juridique des GLE. Personnalité morale accordée aux GLE. Intermédiaire indispensable pour toucher l'ensemble de la population - **Art. 3** (*le statut des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2750, 2751) : s'oppose à l'amendement n° 168 de Mme Marie-Claude Beaudeau (référence au but non lucratif des caisses d'épargne et de prévoyance) et accepte l'amendement de repli n° 169 du même auteur. Nécessité d'un résultat pour plus de solidarité. (p. 2752) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 210 de M. Denis Badré et n° 221 de M. Joseph Ostermann (non-limitation des activités des caisses d'épargne aux opérations de banque des établissements de crédit) ainsi que de l'amendement portant sur le même objet n° 215 de M. Joël Bourdin. Intégration de l'ensemble des opérations annexes dans les opérations de banque définies par la loi bancaire. (p. 2753) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 170 de M. Paul Loridant (affirmation des principes d'organisation et de fonctionnement démocratique inhérents au statut coopératif) - **Art. 4** (*les sociétés des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2755) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (suppression de l'échelon intermédiaire constitué par les groupements locaux d'épargne, GLE) ainsi qu'au sous-amendement n° 117 de M. Joël Bourdin. Complication du système des sections locales. Référence au deuxième rapport de M. Raymond Douyère donnant la préférence aux GLE. - **Art. 5** (*les organes dirigeants des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2756, 2757) : accepte les amendements n° 128 de M. Bernard Angels (fixation du nombre de représentants des salariés et des collectivités locales) et n° 161 de M. Joël Bourdin (suppression de la référence aux représentants dans le sixième alinéa de cet article). S'oppose aux amendements n° 4 de conséquence de la commission, et n° 171, n° 172 et n° 173 (composition des conseils d'orientation et de surveillance, COS) portant sur le même objet de M. Paul

Loridant - **Art. 6** (*l'affectation des résultats*) (p. 2759) : s'oppose aux amendements n° 6 de la commission (détermination des sommes affectées au financement des projets d'économie locale et sociale) et n° 174 de M. Paul Loridant (affectation d'un montant égal aux sommes mises en réserve par les caisses d'épargne au financement des projets d'intérêt général). Nécessité de garantie de rendement à tous les épargnants même modestes. (p. 2760, 2761) : accepte les amendements de la commission n° 7 (insertion de la protection de l'environnement parmi les missions d'intérêt général des caisses d'épargne) et n° 8 (établissement d'une annexe au rapport annuel de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance sur le financement des projets d'économie locale et sociale), et s'oppose à l'amendement n° 175 de Mme Marie-Claude Beaudeau (alignement de l'intérêt servi aux parts sociales sur le taux de rémunération du livret A des caisses d'épargne). Rapport entre la liquidité des placements et leur taux - **Art. 7** (*l'obligation de centralisation des fonds collectés sur le livret A*) (p. 2763) : demande le retrait des amendements n° 133 de Mme Gisèle Printz (maintien du régime du libre emploi propre aux caisses d'épargne et de prévoyance d'Alsace-Moselle) et n° 197 de M. Joseph Ostermann (maintien du régime particulier des caisses d'épargne d'Alsace-Moselle). Difficultés d'ordre international. Caractère obsolète de la spécificité des caisses d'Alsace-Moselle. Mesure compensatoire : compensation du stock de crédits octroyés par les caisses d'Alsace-Moselle, maintien du bénéfice de cette neutralisation sur un flux, passage du taux de commissionnement de 0,75 % à 1,2 %. Accord des deux directeurs des caisses d'épargne d'Alsace-Moselle - **Après l'art. 7** (p. 2765, 2766) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (fixation des taux administrés). Divergences avec la commission concernant le caractère politique du traitement de l'épargne populaire. Recherche de l'intérêt général. Avis facultatif du comité consultatif des taux réglementés. Prise en compte de l'inflation future pour la détermination des taux de rendement. (p. 2767, 2768) : nécessité d'attendre la stabilisation des conditions du marché. Risques de la précipitation - **Chapitre III** (*les groupements locaux d'épargne*) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (suppression de cette division et de son intitulé).

- **Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 8** (*l'objet et le statut des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2780) : s'oppose aux amendements n° 11 de la commission (remplacement des groupements locaux d'épargne par des sections locales d'épargne), n° 177 de Mme Marie-Claude Beaudeau (égalité du taux de l'intérêt servi aux parts sociales avec le taux de rémunération du livret A). Accepte l'amendement n° 176 de M. Paul Loridant (taux privilégié pour la première part sociale) - **Art. 9** (*le sociétariat des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2782) : s'oppose aux amendements n° 12 de suppression de la commission et n° 178 de M. Paul Loridant (attribution de parts sociales aux titulaires de livret A) - **Art. 10** (*le statut de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2784, 2786) : s'oppose aux amendements n° 13 de la commission (détenue par les caisses d'épargne de la majorité du capital et des droits de vote de la Caisse nationale) et n° 180 de M. Paul Loridant (détenue par les caisses d'épargne de 70 % du capital et des droits de vote de la Caisse nationale). Impossibilité de réaliser des alliances au-delà du seuil de 60 %. Mesure contraire adoptée dans certains réseaux : exemple du Crédit agricole. Demande le retrait de l'amendement n° 181 de M. Paul Loridant (rôle régulateur déterminant de la Caisse nationale auprès de l'ensemble des caisses du réseau). (p. 2787) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (suppression du paragraphe relatif à la composition du conseil de surveillance). Contradiction entre l'acceptation des missions d'intérêt général et le souhait de non-ingérence de l'Etat. Contrôle de la puissance publique nécessaire à la garantie de l'intérêt général. S'oppose à l'amendement n° 182 de M. Paul Loridant (part de la Caisse des dépôts et consignations dans le capital de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance) - **Art. 11** (*les missions de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2788, 2790) : s'oppose aux amendements n° 15 de la commission (prise en compte de la suppression des groupements locaux d'épargne, GLE) et n° 183 de

M. Paul Loridant (concertation avec les organismes de consommateurs pour la définition des produits offerts à la clientèle). Relations déjà existantes au travers de groupes de contact. Demande le retrait des amendements identiques n° 118 de M. Joël Bourdin et n° 222 de M. Joseph Ostermann (non-assujettissement à la TVA des cotisations des caisses d'épargne à la caisse centrale). Application du droit commun - **Art. 15** (*la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2791, 2792) : accepte les amendements n° 134 de M. Bernard Angels (désignation du président de la fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance parmi les présidents des conseils d'orientation et de surveillance) et n° 184 de M. Paul Loridant (formation des sociétaires) - **Art. 16** (*les modalités de négociation des accords collectifs nationaux*) (p. 2793) : demande le retrait de l'amendement n° 223 de M. Simon Loueckhote (non-application de cet article à la Nouvelle-Calédonie). Non-application de l'ensemble du projet de loi à la Nouvelle-Calédonie - **Art. 17** (*l'exercice du droit d'opposition*) (p. 2794, 2795) : se déclare opposé aux amendements n° 16 de suppression de la commission et n° 135 de M. Bernard Angels (possibilité d'adoption des accords collectifs par référendum). Souhaite éviter une situation de blocage - **Art. 18** (*la protection des dénominations*) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 17 de la commission - **Après l'art. 19** (p. 2796) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 258 de la commission (non-assujettissement à la TVA, sur option des opérations effectuées entre elles par les caisses d'épargne) - **Art. 21** (*les modalités de constitution du capital social des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2799, 2802) : non-recours à la commission des transferts. Affectation des certificats coopératifs d'investissement, CCI, au fonds de réserve pour les retraites par répartition. Evaluation du montant du capital initial en fonction de la valeur actuelle des comptes et des réserves des sociétés des caisses d'épargne. Ratio capital sur fonds propres fixé à 35 % : analogie avec celui des banques particulières et du Crédit mutuel. Possibilité de placer 13 milliards de francs en parts sociales auprès des épargnants et 5,8 milliards de francs en CCI auprès des institutionnels. Opposition de la commission à l'alimentation du fonds de réserve pour les retraites par répartition. Privatisation du Crédit lyonnais imposée par la Communauté européenne : affectation des ressources aux dépenses engagées pour couvrir cette perte. Nécessité d'une remise sur pied du système des retraites au bénéfice des jeunes actifs : problème lié à la démographie. (p. 2817) : accepte l'amendement n° 136 de M. Bernard Angels (avis du ministre chargé de l'économie pour la fixation du montant nominal des parts sociales des caisses d'épargne et de prévoyance). (p. 2820, 2821) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (conditions du placement des parts sociales représentatives du capital des caisses d'épargne) et sur celui-ci aux sous-amendements de M. Joël Bourdin n° 121 (suppression de la référence aux bons de souscription), n° 122 (annulation des parts sociales non souscrites au bout de huit ans), n° 123 (suppression du dernier alinéa) et n° 199 de conséquence ainsi qu'aux amendements de M. Bernard Angels portant sur le même objet n° 137, n° 138 et n° 139 (allongement de la période de placement des parts sociales des caisses d'épargne et de prévoyance de quatre à cinq ans). Opposition au délai de huit ans mais discussion possible entre quatre et cinq ans. Complexité de la réforme proposée par la commission pour les bons de souscription - **Art. 22** (*la dévolution des fonds centraux*) (p. 2822, 2823) : accepte l'amendement n° 211 de M. Denis Badré (fixation des délais par la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance). Sur les amendements de M. Joël Bourdin, accepte le n° 217 (transfert des droits et obligations couverts par les fonds concernés par cet article à la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance) et s'oppose au n° 125 (déroulement des opérations) - **Art. 23** (*les modalités de souscription des parts sociales par les salariés des caisses*) (p. 2824) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 20 de conséquence et accepte le n° 21 (extension aux anciens salariés du groupe des caisses d'épargne des conditions privilégiées pour la souscription des parts sociales) - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 2828, 2829) : alimentation du fonds d'épargne. Rapport Charpin. Réserves attribuées au système de retraite par répartition.

Exemples de la Norvège et de la Suède. Légitimité de cette mesure, au service de l'intérêt général. S'oppose aux amendements n° 186 de suppression de M. Paul Loridant et n° 22 de la commission (suppression de l'affectation du produit du placement des parts sociales des caisses d'épargne au fonds de réserve pour les retraites) ainsi que, sur celui-ci, aux sous-amendements de M. Joël Bourdin n° 218 et n° 219 - **Art. 25** (*la mise en place des groupements locaux d'épargne, GLE*) (p. 2831) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 23 de la commission - **Art. 25 bis** (*l'information des souscripteurs de parts sociales*) (p. 2833) : s'oppose à l'amendement de la commission n° 24 (nouvelle rédaction de cet article tenant compte de la suppression des groupements locaux d'épargne, GLE) et sur celui-ci demande le retrait du sous-amendement n° 260 de M. Denis Badré (non-admission des caisses d'épargne aux dispositions relatives à l'appel public à l'épargne) - **Art. 26** (*la mise en place de la caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance*) (p. 2834) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 25 de conséquence et accepte le n° 232 (constatation par le ministre de l'économie de la modification des statuts de la Caisse centrale des caisses d'épargne) après rectification - **Art. 29** (*les dispositions transitoires relatives à la révision des accords collectifs*) (p. 2836, 2837) : s'oppose aux amendements de M. Paul Loridant, n° 188 de suppression et n° 189 (constitution de provisions garantissant les droits à retraite acquis avant la publication de la loi) et demande le retrait de l'amendement n° 124 de M. Joël Bourdin (exonération de charges sociales et d'impôt sur le revenu des sommes versées au titre du régime de retraite des salariés des caisses d'épargne). Délai des négociations fixé à 18 mois afin de permettre le lancement de l'opération de placement de certificats coopératifs après connaissance des réserves de la caisse. Assurance du Gouvernement concernant l'exonération fiscale des sommes versées au titre de la réforme du régime de retraite. Responsabilité du Gouvernement concernant le respect des droits acquis - **Art. 30** (*les dispositions relatives aux dirigeants*) (p. 2838) : accepte l'amendement n° 146 de M. Bernard Angels (décalage de deux ans entre la promulgation de la loi et la désignation des membres du directoire et du conseil d'orientation et de surveillance de chaque caisse d'épargne) - **Titre Ier** (*dispositions relatives à la surveillance des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des entreprises d'assurance et à la coopération entre autorités de contrôle*) (p. 2839, 2840) : accepte l'amendement n° 233 de la commission (nouvel intitulé remplaçant les mots "et des entreprises d'assurance" par les mots "des entreprises d'assurance et des institutions de prévoyance"). Possibilité d'extension du fonds de garantie aux institutions de prévoyance après la transposition en droit français de la directive européenne sur les mutuelles - **Chapitre Ier** (*surveillance des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des entreprises d'assurance*) (p. 2840) : accepte l'amendement de coordination n° 234 de la commission - **Art. 32** (*renforcement des pouvoirs des organes centraux*) : s'oppose à l'amendement n° 235 de la commission (limitation de l'application du deuxième alinéa de l'article 21 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 aux dirigeants). Souhaite garantir une logique financière en ne distribuant pas les dividendes. Logique de sanction exclue - **Art. 33** (*mesures diverses*) (p. 2841) : sur les amendements de la commission, demande le retrait du n° 26 (remplacement du président du directoire par le président du conseil de surveillance au sein du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, CECEI) et s'oppose au n° 27 (rétablissement de la présence, au sein du CECEI, d'un représentant de l'organe professionnel auquel est affiliée l'entreprise requérante). Choix du président du directoire parmi des professionnels. Représentation de l'ensemble des établissements par le président du fonds de garantie - **Art. 34** (*renforcement des procédures de prévention*) (p. 2842, 2843) : s'oppose à l'amendement n° 236 de la commission (communication de la recommandation prise à l'égard d'un établissement de crédit aux commissaires aux comptes de celui-ci). Action préventive de la commission bancaire. Nécessité de la confidentialité de ses recommandations et injonctions. Accepte l'amendement rédactionnel n° 28 de la commission - **Art. 35** (*nomination des commissaires du Gouvernement*) (p. 2844) : demande le retrait de l'amendement n° 29 de la commission (faculté pour le

ministre chargé de l'économie de nommer un commissaire du Gouvernement auprès d'un organe central ou établissement de crédit disposant des prérogatives de puissance publique). Risque de suspicion sur le caractère réel de la mission d'intérêt public en cas de non-nomination d'un commissaire du Gouvernement - **Art. 37** (*mise en réserve des résultats des banques mutualistes et coopératives*) (p. 2845, 2846) : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (création d'un dispositif permettant le dé plafonnement du taux de rémunération des parts sociales pour les coopératives agréées en tant que banques). Concertation non terminée avec l'ensemble du mouvement coopératif. Contradiction entre la thèse d'une institution de nature privée et l'utilisation des titres d'Etat comme indicateurs. Décision du dé plafonnement de l'intérêt servi aux sociétaires confiée à l'assemblée générale non conforme au droit des sociétés - **Art. 38** (*assujettissement des entreprises de réassurance aux frais de contrôle de l'Etat*) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (abattement de 20 % sur le montant des primes ou cotisations acceptées en réassurance ou en rétrocession) - **Après l'art. 38** (p. 2847) : accepte l'amendement n° 32 de la commission (distribution du rapport de solvabilité à la commission de contrôle des assurances) - **Art. 39** (*présentation des opérations d'assurance*) (p. 2848) : demande le retrait de l'amendement n° 33 de la commission (obligation de déclaration de leur activité à la commission de contrôle des assurances pour toute personne physique ou morale bénéficiant d'une dérogation aux règles de présentation d'opérations d'assurance). Caractère illimité et ingérable du dispositif proposé par la commission. Suggère des propositions de la commission des finances sur des modifications de la législation sur le démarchage financier - **Après l'art. 39** (p. 2849) : accepte l'amendement n° 35 de la commission (extension aux intermédiaires d'assurance des sanctions pour entrave au contrôle) - **Art. 40** (*reprise des rémunérations et commission des courtiers*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 36 de la commission.

- **Suite de la discussion** - (12 mai 1999) - **Après l'art. 41** (p. 2951, 2953) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 37 (transposition de la directive "post-BCCI" - définitions), n° 38 (transposition de la directive "post-BCCI" - agrément des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) et n° 39 (transposition de la directive "post-BCCI" - échanges d'informations et secret professionnel relatifs aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement). (p. 2956, 2957) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 40 (transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), n° 41 (transposition de la directive "post-BCCI" - compagnies financières) et n° 42 (transposition de la directive "post-BCCI" - comptes consolidés et combinés). Sur l'amendement n° 40 précité, s'oppose au sous-amendement n° 261 de M. Marcel Deneux. (p. 2958, 2962) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 43 (transposition de la directive "post-BCCI" - agrément des entreprises d'assurance), n° 44 (transposition de la directive "post-BCCI" - échanges d'informations dans le cadre du code des assurances), n° 45 (transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des entreprises d'assurance), n° 46 (transposition de la directive "post-BCCI" - agrément des institutions de prévoyance), n° 47 (transposition de la directive "post-BCCI" - échanges d'informations dans le cadre du code de la sécurité sociale) et n° 48 (transposition de la directive "post-BCCI" - commissaires aux comptes des institutions de prévoyance). Sur l'amendement n° 45 précité, accepte les sous-amendements de M. Bernard Angels n° 149 et n° 195. Sur l'amendement n° 48 précité, accepte le sous-amendement n° 151 de M. Bernard Angels - **Art. 42** (*échange d'informations entre institutions et autorités de contrôle*) : accepte les amendements portant sur le même objet de la commission n° 49 et n° 50 (rédaction unique des dispositions relatives aux échanges d'informations entre autorités de surveillance du secteur financier) - **Art. 43** (*création d'un collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier*) (p. 2963) : accepte l'amendement n° 51 de la commission (représentation du ministre chargé de l'économie

parmi les membres du collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier) - **Après l'art. 45** (p. 2965, 2966) : accepte l'amendement n° 238 de la commission (modification de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence). Accord sur le fond. Préparation d'un texte par le Gouvernement concernant l'ensemble des autorités administratives indépendantes : exemple du conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA. Création par l'Assemblée nationale d'un rapporteur-adjoint auprès du Conseil de la concurrence - **Art. 47** (*fonds de garantie des dépôts*) - **Art. 52-1 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984** (*caractère obligatoire et personnalité de droit privé*) (p. 2968) : accepte l'amendement rédactionnel n° 52 de la commission - **Art. 52-2 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984** (*fonctionnement du fonds*) (p. 2969, 2970) : sur les amendements de la commission, intervient sur le n° 53 rédactionnel, accepte les n° 54 (radiation des établissements de crédit en cas d'intervention du fonds de garantie) et n° 55 rédactionnel et demande le retrait du n° 239 (priorité pour les interventions à titre curatif). Opposition à la prévision d'une insuffisance des ressources financières du fonds de garantie : notion négative - **Art. 52-5 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984** (*financement du fonds de garantie*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 56 de la commission - **Art. 52-7 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984** (*gestion du fonds de garantie*) (p. 2971) : accepte l'amendement de conséquence n° 57 de la commission - **Art. 52-14 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984** (*contenu du règlement du comité de la réglementation bancaire et financière, CRBF*) (p. 2972, 2975) : sur les amendements de la commission, demande le retrait du n° 58 (division des cotisations en deux parts) et accepte le n° 59 (cotisation minimale), ainsi que le n° 60 après rectification (mode de calcul des cotisations). Demande le retrait de l'amendement n° 212 de M. Marcel Deneux (caractéristiques des contributions des nouveaux membres). Existence de certificats d'association émis par le fonds et souscrits par les banques, et d'un dépôt de garantie. Gestion prévisionnelle des risques et recherche d'équilibre entre les ressources et les débours éventuels. Souplesse dans le mécanisme de calcul des cotisations : ne souhaite pas la multiplication des indicateurs quantitatifs. Existence dans le projet de loi de la référence aux cotisations déjà versées - **Après l'art. 47** : accepte l'amendement de conséquence n° 240 de la commission - **Art. 48** (*consultation par la Commission bancaire*) (p. 2976, 2977) : s'oppose aux amendements de la commission, portant sur le même objet, n° 61 et n° 62 (consultation du président du conseil de surveillance). Risque de dilution des responsabilités entre le président du directoire et le président du conseil de surveillance. Intérêts contradictoires entre les deux présidents - **Art. 49** (*fonds de garantie des assurés*) - **Intitulé du chapitre III du titre II du livre IV du code des assurances** (p. 2979) : accepte l'amendement n° 63 de la commission (nouvel intitulé, chapitre III - Le fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes) - **Art. L. 423-1 du code des assurances** (*entreprises adhérentes*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 241 de la commission - **Art. L. 423-2 du code des assurances** (*mode d'intervention*) (p. 2980, 2982) : accepte l'amendement n° 65 de la commission (procédure d'arbitrage en cas de désaccord entre le président du directoire du fonds de garantie et la commission de contrôle des assurances sur l'opportunité de saisir le fonds). Allongement de la durée du processus. Non-remise en cause du droit d'indemnisation des assurés. Accepte les amendements de la commission n° 64 de précision, après rectification, et n° 67 rédactionnel - **Art. L. 423-4 du code des assurances** (*statut et organisation du mode de gestion*) : accepte les amendements de la commission n° 68 rédactionnel, n° 69 de précision, et n° 70 de conséquence. S'oppose à l'amendement n° 71 du même auteur (consultation du président du conseil de surveillance) - **Art. L. 423-7 du code des assurances** (*ressources financières*) (p. 2983) : accepte l'amendement rédactionnel n° 72 de la commission - **Art. L. 423-8 du code des assurances** (*conditions d'application*) (p. 2984, 2986) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 153 de M. Bernard Angels, n° 73 de la commission et n° 193 de M. Paul Loridant (distinction pour l'indemnisation des clients selon la nature du contrat, prévoyance ou épargne) ; demande

le retrait de l'amendement n° 76 de la commission (critère de solvabilité) au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 154 de M. Bernard Angels, qu'il accepte. Demande le retrait des amendements de la commission n° 74 (limites d'intervention du fonds de garantie) et n° 75 (provisionnement de la moitié des cotisations au passif du bilan des entreprises adhérentes). Difficultés de définir une limite dans la loi, ainsi que par décret. Parallélisme des formes entre la banque et l'assurance. Respect de la directive européenne - **Après l'art. 49** (p. 2987) : accepte l'amendement n° 77 de la commission (rapport sur les modalités de constitution de systèmes de garantie obligatoires pour les mutuelles du code de la mutualité et les institutions de prévoyance) - **Art. 50 (mécanisme de garantie des titres)** - **Art. 62-1 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 (mode de fonctionnement)** (p. 2989, 2990) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 242 de rectification, n° 79 rédactionnel, n° 81 (radiation des adhérents en cas d'intervention du fonds de garantie à titre curatif), n° 80 rédactionnel et demande le retrait du n° 78 rédactionnel et s'oppose au n° 82 rédactionnel - **Art. 62-2 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 (contenu du règlement du comité de la réglementation bancaire et financière, CRBF)** (p. 2991) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 83 (indemnisation des porteurs de titres d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières, OPCVM, de la même manière que s'ils détenaient des titres en direct) et accepte le n° 84, rédactionnel. Différences de procédure entre les OPCVM, investisseurs professionnels et les investisseurs physiques. Dispositif moins nécessaire et plus complexe. Question à approfondir dans un prochain texte - **Art. 51 bis (mécanisme de garantie des cautions)** (p. 2994, 2996) : s'oppose à l'amendement n° 243 de la commission (nouvelle rédaction de cet article n'appliquant un effet rétroactif que pour les établissements de crédit ayant fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ouverte entre le 1er janvier 1996 et le 1er janvier 2000). Nécessité de jeter les bases d'un texte sur l'application future du mécanisme de garantie des cautions. Coût fiscal trop important pour l'Etat. Concertations à venir sur les modalités de mise en oeuvre de ce fonds de garantie - **Après l'art. 51 bis** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 244 de la commission (rapport relatif à l'instauration de mécanismes de garantie des cautions et des contrats d'assurance de dommages) - **Art. 52 (crédit d'impôt)** (p. 2997) : application du droit commun de l'impôt sur les sociétés par préférence au régime fiscal moins favorable des organismes à but non lucratif. (p. 2998, 2999) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 86 (taux de crédit d'impôt fixé à 100 % du montant des cotisations) et demande le retrait du n° 87 (répartition du crédit d'impôt entre l'organe central et les établissements qui lui sont affiliés). Cas particulier du Crédit agricole à examiner avec la commission des finances - **Art. 53 (mesures transitoires)** (p. 3000) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 88 de coordination, et accepte le n° 245 (fixation du quorum de l'assemblée générale extraordinaire délibérant sur les modifications statutaires nécessitées par la présente loi à 10 % des sociétaires) après rectification - **Art. 53 bis (dialogue social au sein de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, AFECEI)** (p. 3001) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 89 de la commission. Elément de souplesse supplémentaire - **Après l'art. 53 bis** : accepte l'amendement n° 90 de la commission (missions de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, AFECEI) - **Art. 53 ter (transposition de la directive sur les virements transfrontaliers)** (p. 3002) : s'oppose à l'amendement n° 214 de M. Denis Badré (exclusion des virements domestiques de l'application de cet article) - **Après l'art. 53 quater** (p. 3003) : accepte l'amendement n° 246 de la commission (possibilité pour les établissements publics de signer des conventions-cadres de place relatives à des dettes et créances afférentes aux opérations sur instruments financiers) - **Art. 53 quinquies (rachat d'actions)** : accepte l'amendement de précision n° 247 de la commission - **Après l'art. 53 quinquies** (p. 3005) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 202 de M. Paul Loridant et n° 228 de M. Joseph Ostermann (compartimentage des fonds

communs de créances). Accepte l'amendement n° 248 de la commission (application de l'article 58 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 aux personnes morales). (p. 3006, 3008) : accepte les amendements de M. Paul Loridant n° 201 (application des dispositions de ce chapitre aux chambres de compensation des marchés réglementés et à celles des marchés non réglementés) et n° 231 (création d'une procédure allégée pour la souscription et l'acquisition des parts des fonds communs de placement à risques détenus par des investisseurs professionnels) et demande le retrait des amendements du même auteur n° 200 (unification du régime de compensation des opérations négociées de gré à gré) et n° 209 (possibilité pour les prestataires de services d'investissement de gérer un dépôt unique pour des opérations soumises à des conventions-cadres de places différentes) - **Art. 54 (régime des cessions de créances)** (p. 3009) : accepte l'amendement n° 249 de la commission (opposabilité aux tiers des cessions de créances) - **Art. 55 (sanctions)** (p. 3010) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 250 (nomination immédiate d'un liquidateur par la Commission bancaire en cas de radiation d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement) et le n° 91 de rectification et demande le retrait du n° 251 (limitation du pouvoir de sanction de la Commission bancaire aux seuls actionnaires ou sociétaires dirigeants) - **Art. 56 (interventions de la Commission bancaire en cas de difficultés d'établissements de crédit ou d'entreprises d'investissement)** (p. 3011) : accepte l'amendement n° 92 de la commission (information par le fonds de garantie des dépôts des titulaires de créances nécessitant une déclaration auprès du tribunal de commerce) - **Art. 59 (mesures diverses relatives aux entreprises d'assurance)** (p. 3012, 3013) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 93 (non-opposabilité du secret professionnel au juge pénal), n° 252 (sanctions en cas d'entraves aux mesures de redressement et de sauvegarde prises par la Commission de contrôle) et n° 95 de précision et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 94 (information immédiate de l'autorité judiciaire en cas d'agissements délictueux relevés à l'occasion d'un contrôle) - **Art. 61 (statut et objet des sociétés de crédit foncier)** (p. 3014, 3015) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 96 rédactionnel et accepte le n° 97 (mobilisation de créances) ainsi que le n° 98 après rectification (possibilité pour les sociétés de crédit foncier d'acquiescer et de posséder des biens immeubles ou meubles nécessaires à l'accomplissement de leur objet) - **Art. 62 (actif des sociétés de crédit foncier)** (p. 3016, 3017) : accepte les amendements de la commission n° 99 (application de règles prudentielles précises aux prêts cautionnés, apport personnel minimal de l'acquéreur), n° 100 de précision, n° 101 (cas de dépassement de la quotité de financement), et n° 102 (évaluation du bien sur lequel porte la garantie), ainsi que l'amendement n° 155 de M. Bernard Angels (application des mêmes règles à tous les prêts cautionnés concernant des biens de l'Espace économique européen). (p. 3018, 3021) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 156 de M. Bernard Angels et n° 203 de M. Paul Loridant (application de la quotité de financement aux prêts cautionnés). Sur les amendements de la commission, s'oppose aux n° 103 (créances éligibles au refinancement par obligations sécurisées), n° 104 (suppression de la référence aux obligations foncières émises par d'autres sociétés de crédit) et n° 105 (rachat de ses propres titres par une société de crédit foncier). Questions de maturité des titres. Risques de manipulation de cours et de spéculation. Autorisation du rachat avec annulation. Désaccord de la COB - **Art. 64 (règles prudentielles applicables aux sociétés de crédit foncier)** (p. 3022) : accepte les amendements de coordination n° 106 de la commission et n° 205 de M. Paul Loridant - **Après l'art. 64** (p. 3024, 3025) : accepte l'amendement n° 253 de la commission (conditions de remboursement anticipé des prêts immobiliers), après rectification, et sur celui-ci s'oppose au sous-amendement n° 263 de M. Joël Bourdin (opposition à la possibilité de remboursement anticipé d'un prêt immobilier sans versement d'indemnité). Blocage de l'emprunteur jusqu'à l'échéance de son prêt, dû aux indemnités de remboursement anticipées : conséquences sur la mobilité du marché de l'emploi. Exemple des Etats-Unis. Problème du plafonnement de l'indemnité de remboursement - **Art. 65 (privilège**

reconnu à certains créanciers des sociétés de crédit foncier) (p. 3027) : accepte les amendements de la commission n° 107 (référence à tous les instruments financiers à terme), n° 109 (préservation des intérêts des salariés en cas de défaillance face au superprivilège des obligataires) et de précision n° 108. Accepte les amendements identiques n° 157 de M. Bernard Angels et n° 206 de M. Paul Loridant et propose leur retrait au profit de l'amendement portant sur le même objet n° 109 précité de la commission - **Art. 65 bis (modalités de gestion des prêts et obligations foncières)** : accepte l'amendement de rectification n° 158 de M. Bernard Angels - **Art. 72 (surveillance des sociétés de crédit foncier)** (p. 3029, 3030) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 254 (intervention du contrôleur spécifique suppléant) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 110 (impossibilité pour les commissaires aux comptes travaillant pour des sociétés contrôlant directement ou indirectement la société de crédit foncier de devenir contrôleur spécifique), n° 255 (établissement d'un rapport sur l'activité du contrôleur spécifique), n° 256 (précisions concernant les obligations et prérogatives du contrôleur spécifique) et n° 257 (extension du droit d'information du contrôleur spécifique à l'égard des sociétés chargées de la gestion et du recouvrement des prêts) - **Art. 75 (obligation pour les actuelles sociétés de crédit foncier de transférer à une filiale leurs prêts et leurs ressources destinées au financement de ces prêts)** (p. 3032) : examen du cahier des charges en cours : approbation probable du comité central d'entreprise. Apurement du bilan du Crédit foncier. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 111 de la commission (nouvelle rédaction de cet article permettant le renforcement de la sécurité juridique attachée aux transferts des actifs et passifs privilégiés des sociétés de crédit foncier) - **Art. 78 (adaptation du fonctionnement du marché hypothécaire)** (p. 3034, 3035) : accepte, après rectification, les amendements n° 115 de la commission (alignement des règles applicables à la Caisse de refinancement hypothécaire, CRH, sur celles établies pour les nouvelles sociétés de crédit foncier) et n° 159 de coordination de M. Bernard Angels, et demande le retrait de l'amendement n° 207 de M. Paul Loridant (parallélisme entre les créances refinançables par les obligations foncières et celles qui garantissent les billets à ordre du marché hypothécaire). Création d'un grand marché des créances immobilières. Nécessité de prévoir un délai d'application de cinq ans - **Après l'art. 78** (p. 3036) : accepte l'amendement n° 160 de M. Bernard Angels (affectation prioritaire des paiements effectués par un débiteur au règlement principal de la dette) - **Art. 79 (modifications des conditions de prêt)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 208 de M. Paul Loridant (établissement d'une nouvelle offre de prêt en cas de renégociation aboutissant à un renchérissement du prêt pour l'emprunteur) et n° 116 rédactionnel de la commission - **Art. 80 (rapporteurs généraux adjoints du Conseil de la concurrence)** (p. 3037) : accepte l'amendement de suppression n° 66 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3038, 3039) : remerciements. Qualité des débats. Absence de désaccord majeur avec la commission sur la deuxième partie du texte concernant le renforcement de la sécurité financière. Divergences importantes sur la réforme des caisses d'épargne : suppression des GLE.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4216, 4217) : objectif de recherche de la croissance fixé par le Gouvernement. Souhait de dégager au cours du débat les leçons des expériences des dernières années et de tracer des perspectives à trois ans. Données chiffrées relatives aux créations d'emplois et au partage de la valeur ajoutée. Réduction des déficits. (p. 4218, 4219) : réduction du déficit structurel. Déficit structurel de l'Allemagne. Déficit réel correspondant au déficit prévu depuis 1997. Rééquilibrage de la fiscalité des revenus du capital par rapport à celle des revenus du travail. Jugement positif du conseil des impôts sur ce rééquilibrage. Baisse des droits de mutation à titre onéreux pour dynamiser le marché immobilier. Prévisions en matière d'emplois, de déficits et de fiscalité. (p. 4220) : objectif de baisse du ratio aides publiques/PIB. Niveau des dépenses. Evolution de la dépense publique. (p. 4243, 4244) : constat par le Sénat de la réalité de la croissance de la France

supérieure à celle des grands pays européens. Interprétation de la réduction des déficits structurels. Evaluation du taux d'inflation et mise en place des contrats de gestion. Influence de la politique menée par le Gouvernement sur la conjoncture. Stabilisation des prélèvements obligatoires, grâce à la baisse de la pression fiscale au titre des collectivités locales. (p. 4245, 4246) : hausse de la TVA et des prélèvements obligatoires entre 1993 et 1997. Mise en place de l'écotaxe et de la cotisation sociale sur les bénéficiaires. Caractère temporaire ou définitif de l'impôt. Causes et conséquences de la diminution du service de la dette. Financement des priorités du Gouvernement par un effort de redéploiement. (p. 4247, 4248) : efficacité de l'action budgétaire. Difficulté de la construction de la comptabilité patrimoniale. Favorable à la baisse des impôts. Stabilisation des dépenses depuis 1997. Système fiscal privilégiant l'emploi.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2° [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5189, 5191) : dépôt de plusieurs textes sur ce sujet. Différence entre la version initiale des deux propositions de loi et les conclusions de la commission des affaires sociales. Attachement au système de retraite actuel. Situation des retraités. Opposition des partis politiques de gauche à la loi dite "loi Thomas". Se déclare prêt à soutenir un amendement du Sénat en vue de son abrogation. Réforme tardive proposée par le Sénat. Absence de décret d'application de la loi dite "loi Thomas". Engagement par le Gouvernement d'une concertation. Divergence de principe sur cette réforme : mise en place unilatérale après une concertation d'un an proposée par ce texte. (p. 5192, 5194) : fonds de réserve pour les retraites : alimentation, gestion et utilisation. Actions détenues par ce fonds. Dettes sociales des entreprises publiques et privées : exemple d'EDF. Caractère prioritaire de la consolidation du système par répartition. Possibilité d'offrir un cadre adapté à l'épargne. Théorie circulatoire. Elaboration d'un dispositif avec Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. S'opposera à ce texte. Mission sur l'épargne salariale confiée par le Gouvernement à MM. Jean-Pierre Balligand et Jean-Baptiste de Foucauld.

SUTOUR (Simon), sénateur (Gard) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Raymond Courrière, André Vézinhet et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative à la validation des admissions au concours d'entrée en deuxième année du premier cycle d'études médicales de l'Université de Montpellier I. [n° 38 (1999-2000)] (2 novembre 1999) - **Examens, concours et diplômes.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives [n° 0269 (98-99)]** - (8 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3747, 3750) : évolution du droit public. Recherche d'équilibre entre le principe du caractère exécutoire des décisions de l'administration et celui des droits de la défense et de la garantie des droits et libertés du citoyen. Mise en place de procédures d'urgence pour

répondre à un contentieux massif. Refonte des procédures du sursis et de la suspension. Oralité des débats. Juge unique. Absence de conclusions du commissaire du Gouvernement. Crainte d'un contrôle plus contraignant de l'action des collectivités locales infondée. Meilleure garantie des libertés par le juge administratif. Instauration d'un pouvoir d'injonction limitant le recours à la théorie de la voie de fait. Définition de la notion de libertés fondamentales. Maintien indispensable d'une voie d'appel : protection des libertés et unité de jurisprudence. Transparence des marchés publics assurée par le référé pré-contractuel. Le groupe socialiste votera ce texte compte tenu des observations faites et sous réserve de l'adoption de l'amendement tendant à modifier l'article 7.

T

TAUGOURDEAU (Martial), sénateur (Eure-et-Loir) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 463 (JO Débats du 18 février 1999) (p. 1100) - Ministère : Emploi - *Financement de l'aide médicale* - Réponse le 28 avril 1999 (p. 2397) - **Finances locales**

n° 601 (JO Débats du 20 octobre 1999) (p. 5292) - Ministère : Equipement - *Réductions d'effectifs prévues dans le budget du ministère de l'équipement* - Réponse le 3 novembre 1999 (p. 5529) - **Equipement (ministère de l')**

TERRADE (Odette), sénateur (Val-de-Marne) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Secrétaire de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999) ; puis membre du bureau provisoire (JO Lois et décrets du 5 novembre 1999) ; puis vice-présidente (JO Lois et décrets du 2 décembre 1999).

DÉPÔTS

Proposition de résolution déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête sur la sécurité sanitaire et alimentaire des produits destinés à la consommation animale et humaine en France et dans l'Union européenne [n° 447 (98-99)] (22 juin 1999) - **Santé publique**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Consommation et concurrence [n° 91 (1999-2000) tome 9] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 12 bis (insaisissabilité partielle des revenus provenant de l'activité agricole)** (p. 220) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposée à l'amendement de

suppression n° 15 de la commission. Problèmes non insurmontables liés à la périodicité et à la régularité des revenus. Obstacle de nature constitutionnelle à la création d'une quotité insaisissable sur les revenus provenant des produits de l'activité d'un exploitant agricole : égalité entre les citoyens - **Art. 15 (notification préalable des départs à la retraite - art. L. 330-2 du code rural)** (p. 230) : soutient l'amendement n° 463 de M. Gérard Le Cam (mise à disposition du public des informations concernant les caractéristiques de l'exploitation en cas de départ à la retraite de l'agriculteur).

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 264, 266) : texte initial dénaturé par la proposition de la commission des lois. Ecart entre la part des femmes dans la population et leur représentation dans les assemblées politiques. Conséquences négatives pour la démocratie du déficit de femmes dans la vie politique. Intérêt du référendum pour régler le problème de la sous-représentation politique féminine. Décision de 1982 du Conseil constitutionnel. Vote par le groupe communiste à l'Assemblée nationale du projet de loi constitutionnelle amendé. Souhait de réformes complémentaires. Difficultés des femmes pour conquérir leurs droits et parvenir à l'égalité. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, s'opposera aux amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire [n° 0008 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1007, 1008) : nécessaire encadrement législatif adapté au développement du transport aérien. Conséquences de la mise en place d'une autorité administrative indépendante. Rôle de l'autorité. Cadre de vie des riverains des aéroports. Evaluation de la dérèglementation du trafic aérien et de ses conséquences en termes de nuisances sonores. - **Art. 1er (autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire, ACTESA)** - **Art. L. 227-1 du code de l'aviation civile (création et composition de l'autorité)** (p. 1014) : son amendement n° 35, identique à l'amendement n° 3 de la commission : précision relative à la qualification des membres de l'autorité ; adopté. (p. 1015) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 36, identique à l'amendement n° 4 de la commission : introduction de la notion de compétence en matière de santé humaine ; adopté - **Art. L. 227-3 du code de l'aviation civile (compétences générales de l'autorité)** (p. 1018) : son amendement n° 38 : transmission à l'autorité des informations et propositions émises par l'ensemble des parties concernées par l'environnement sonore aéroportuaire ; adopté - **Art. L. 227-4 du code de l'aviation civile (compétences pour le contrôle du bruit au voisinage des neuf aérodromes les plus importants)** (p. 1020) : son amendement n° 37 : consultation de l'autorité de contrôle sur toutes les modifications réglementaires en matière de volume de trafic, d'exploitation et d'infrastructures aéroportuaires ayant une incidence en matière d'environnement sonore ; retiré.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 0178 (98-99)]** - (2 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1219, 1221) : avec le groupe communiste républicain et citoyen se réjouit de la discussion du projet de loi. Destinataires des chèques-vacances. Système de co-gestion entre les salariés et les employeurs. Mission de l'Agence nationale pour les chèques-vacances, ANCV. Cause de la faible participation des PME-PMI au financement des chèques-vacances. Opposition aux propositions élaborées par la commission des affaires sociales. Interrogation sur le cas des salariés de la fonction publique, des retraités ou des chômeurs. Attribution aux salariés agricoles. Possibilité pour les bénéficiaires de se rendre à l'étranger. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, ne pourra voter le texte modifié par la majorité sénatoriale - **Après l'art. 1er** (p. 1224) : son amendement, soutenu par M. Guy Fischer, n° 10 : possibilité d'utiliser les chèques-vacances dans les Etats membres de l'Union européenne ; retiré - **Art. 2 (modification du critère d'appréciation des ressources pour bénéficier du chèque-vacances - art. 2 de l'ordonnance**

n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création du chèque-vacances) (p. 1226, 1227) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre l'amendement n° 1 de la commission (actualisation du texte de l'ordonnance) - **Art. 4** (procédure de mise en place des chèques-vacances en entreprise - art. 3 de l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 précitée) (p. 1231, 1232) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (simplification de la procédure de mise en place des chèques-vacances dans l'entreprise). Logique antisociale de l'amendement précité - **Après l'art. 4** (p. 1233, 1234) : son amendement n° 11, identique à l'amendement n° 7 de M. Claude Domeizel (diminution du montant minimal des versements mensuels des salariés et délai minimal pour l'accès aux chèques-vacances) ; devenu sans objet. Son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté - **Après l'art. 5** : son amendement n° 13 : garantie du monopole d'émission des chèques-vacances à l'ANCV ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1292, 1293) : souhait par les sénateurs de la gauche plurielle d'aboutir à une réforme rapide. Remise en cause du sens de la réforme proposée par le Gouvernement à la suite du vote du Sénat en première lecture. Rôle de la mixité de l'humanité dans la démocratie. Mesure urgente de justice engendrée par l'égal accès des femmes à la représentation politique. Importance de la modification de l'article 3 de la Constitution. Rôle des partis politiques. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, favorable à une réforme du mode de scrutin. Réserve son vote jusqu'à la fin du débat.

- **Projet de loi relatif à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0193 (98-99)]** - (9 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1363) : souhait d'une application rapide de la loi. Intervention de l'éducation nationale. Avec les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen, votera le texte de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 10** (schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1805, 1806) : sur l'amendement n° 42 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article), soutient les sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 279 (prise en compte de la notion de développement des établissements d'enseignement supérieur) et n° 280 (suppression de l'alinéa définissant les objectifs de répartition géographique des emplois de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs participant à la recherche publique). Soutient également l'amendement n° 281 du même auteur (prise en compte de la notion de développement des établissements d'enseignement supérieur) - **Art. 19** (reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1852, 1853) : sur l'amendement n° 55 de la commission spéciale (possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux), soutient les sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 341 (avis des conseillers régionaux à la place de celui du président du conseil régional), n° 342 (rétablissement d'un conseil de développement auprès des communes constituant un pays) et n° 343 (association du département à la phase de contractualisation du pays avec la région et l'Etat).

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 20** (agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1919) : implantations massives de zones à urbaniser

en priorité, ZUP, dans les années soixante. Séparation géographique des quartiers aisés et des secteurs plus en difficulté dans les années soixante-dix. Difficultés de certains secteurs urbains entre 1993 et 1997. Présence des services publics dans les quartiers défavorisés. Conseil de développement. Ne votera pas les amendements de la commission spéciale - **Art. 20 ter** (coopération transfrontalière des collectivités territoriales et groupements) (p. 1936) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, votera contre l'amendement n° 66 de la commission spéciale (élargissement du champ d'application de ce dispositif à tous les Etats membres de l'Union européenne).

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Après l'art. 30** (p. 1992, 1993) : soutient l'amendement n° 301 de M. Gérard Le Cam (harmonisation des conditions de travail des salariés des différents modes de transport). Mouvements sociaux des chauffeurs routiers et des cheminots. Politique de libéralisation - **Après l'art. 32** (p. 2006) : se déclare opposée aux amendements de la commission n° 83 (régime juridique des schémas directeurs d'équipements et de services de transports), n° 84 (régime applicable à chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports) et de coordination n° 85, n° 86 et n° 87. Ignorance des particularismes de nos territoires et des besoins réels de la population. Moyens financiers - **Après l'art. 38** (p. 2047) : s'interroge sur l'amendement n° 96 de la commission spéciale (sauf circonstances particulières, possibilité de réviser le plan d'occupation des sols, au cours des dix premières années, pour les seules communes dotées d'un schéma directeur). Compétences des élus locaux.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 0171 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3241) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, s'abstient lors du vote du projet de loi.

- **Proposition de loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [n° 0221 (98-99)]** - (20 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3246, 3247) : mission d'information sur la place des femmes dans la vie publique créée par le Sénat en 1996 à l'initiative du groupe communiste républicain et citoyen. Evolution indispensable des mentalités, des institutions et de la vie politique pour une société plus égale. Croissance de la participation des femmes à la vie active. Conclusions du rapport d'Anne-Marie Colmou. Responsabilité des parlementaires dans la recherche de solutions destinées à assurer une égalité économique, sociale et politique.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances - Nouvelle lecture [n° 0402 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4193, 4194) : amélioration et précision du texte par l'Assemblée nationale après l'échec de la CMP. Dimension européenne du projet de loi. Développement du système français dans le domaine du transport de fret ferroviaire pour résister à la libéralisation. Respect de la liberté de circuler. Avec le groupe communiste républicain et citoyen, votera contre le texte modifié par le Sénat.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Art. 28 ter** (information des victimes par les officiers et agents de police judiciaire) (p. 4499) : soutient les amendements de M. Robert Bret n° 174 (rectification du I de cet article : assistance d'un avocat commis d'office) et n° 175 (rectification du II de cet article : assistance d'un avocat commis d'office) - **Art. 29 A** (information de la victime par le juge d'instruction) (p. 4500) : soutient l'amendement n° 176 de M. Robert Bret (information des victimes mineures sur l'assistance d'un avocat commis d'office) - **Après l'art. 40** (p. 4510) : soutient l'amendement n° 172 de M. Robert Bret (présence d'un magistrat lors des perquisitions au domicile des journalistes). Nouvelles méthodes de circulation de

l'information - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4513) : responsabilité pénale des élus. Appel des arrêts des cours d'assises. Collégialité des magistrats chargés de la mise en détention provisoire. Principes de la liberté de la presse et de la présomption d'innocence. Renforcement des droits des victimes. Le groupe communiste républicain et citoyen émettra un vote favorable à ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la modernisation du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 8** (*appels d'offres pour la production d'électricité*) (p. 4878, 4879) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre, n° 322 (inscription dans l'article des principes devant figurer dans le cahier des charges) et n° 323 (participation exclusive à un appel d'offres pour la construction d'unités de production supplémentaires) - **Art. 17** (*compétences des collectivités locales en matière de distribution*) (p. 4911) : soutient l'amendement n° 337 de M. Pierre Lefebvre (consultation de l'Observatoire national du service public de l'électricité et du conseil supérieur de l'électricité et du gaz sur la définition des règles d'aménagement technique, économique et financier des réseaux de distribution locale d'électricité).

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 22 (suite)** (*définition des clients éligibles et régime de l'achat de l'électricité pour revente*) (p. 4932) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposée aux amendements n° 279 (intégration dans la notion de réseau des réseaux de transport d'hydrocarbures liquides ou gazeux) et n° 280 (possibilité pour les entreprises de se regrouper) de M. Jacques Valade, ainsi qu'à l'amendement n° 221 de M. André Bohl (application aux distributeurs non nationalisés de la formule de l'acheteur unique) - **Art. 23** (*droit d'accès au réseau de transport*) (p. 4939, 4941) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 348 (restriction de l'étendue de l'approvisionnement à celle qui est préconisée par la directive) et n° 349 (suppression de l'avant-dernier alinéa de l'article 23 plaçant les collectivités territoriales en situation de producteurs) - **Art. 25** (*transparence comptable d'EDF, des distributeurs non nationalisés, DNN, et de la Compagnie nationale du Rhône, CNR*) (p. 4947) : avec le groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposée aux amendements de la commission de clarification rédactionnelle n° 126 et n° 127 ; ainsi qu'au n° 128 (seuil pour l'établissement d'un bilan social dissocié par activité) et à l'amendement n° 224 de M. André Bohl (suppression de l'obligation d'établir un bilan social par activité pour les petits opérateurs). (p. 4949, 4950) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 356 (distinction des charges et recettes d'EDF relevant de sa fourniture aux clients non éligibles de celles relevant de la fourniture aux clients éligibles) et n° 357 (information de l'Observatoire national du service public de l'électricité, des règles comptables applicables à EDF et aux DNN et possibilité pour celui-ci d'émettre un avis) - **Art. 27** (*droit d'accès à la comptabilité et aux informations financières des entreprises du secteur de l'électricité*) (p. 4953) : soutient l'amendement n° 360 de M. Pierre Lefebvre (décret en Conseil d'Etat) - **Art. 29** (*commissaire du Gouvernement auprès de la Commission de régulation de l'électricité, CRE*) (p. 4955) : soutient l'amendement n° 361 de M. Pierre Lefebvre (introduction de l'accomplissement des missions de service public parmi les questions susceptibles d'être examinées par la CRE). Se déclare opposée à l'amendement n° 137 de la commission (clarification du rôle du représentant du Gouvernement auprès de la CRE et restauration du rôle du ministre en matière de politique énergétique) - **Art. 36** (*règlement des différends par la CRE pour l'accès aux réseaux publics*) (p. 4979) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 373 à n° 378 (retrait du pouvoir décisionnel attribué à la CRE pour solliciter son avis sur le règlement des contentieux). Se déclare opposée aux amendements de la commission n° 166 (pouvoir de règlement par la CRE des différends dans l'accès aux réseaux), n° 167 (réduction du délai maximum dont dispose la CRE pour se prononcer dans le cadre de ses pouvoirs de règlement d'un différend sur l'accès aux réseaux), n° 168, n° 169, et n° 174 rédactionnels, n° 170 (précision des modalités de publicité des décisions de règlement des

différends prises par la CRE), n° 171 et n° 173 de clarification juridique, n° 172 (stabilité réglementaire en faveur des investisseurs) - **Art. 38** (*pouvoir de sanction de la CRE*) (p. 4984) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 379 et n° 380 (transfert du pouvoir de sanction au ministre de l'énergie) - **Art. 43** (*négociation collective dans les industries électriques et gazières - art. L. 713-1 et L. 713-2 du code de la sécurité sociale*) (p. 4995, 4996) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 390 (appui de la majorité du personnel pour tout accord professionnel), n° 391 (consultation préalable du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz pour toute modification du statut national du personnel des industries électriques et gazières) et n° 392 (compétence des industries électriques et gazières à l'égard du personnel des filiales détenues majoritairement par EDF et implantées en France) - **Art. 48** (*révision des contrats conclus entre EDF et les producteurs d'électricité*) (p. 5004, 5005) : soutient les amendements de M. Pierre Lefebvre n° 394, n° 395 (garantie des contrats et protocoles actuellement en vigueur entre les entreprises du secteur public) et n° 396 (restitution au ministre chargé de l'énergie de la responsabilité de décider des conditions de révision des contrats entre entreprises publiques).

- **Proposition de loi instituant un médiateur des enfants [n° 0076 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi organique n° 77 (98-99)** (p. 5828, 5830) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, favorable au renforcement des droits des enfants. Rénovation du droit de la famille. Dixième anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant. Promotion des droits de l'enfant par le médiateur des enfants. Résolution du Conseil de l'Europe du 1er février 1990 : incitation faite aux Etats membres de nommer un médiateur spécial pour les enfants. Droits de l'homme. Défavorable à la position de la commission des lois : rattachement du médiateur des enfants au médiateur de la République. Saisine du médiateur des enfants par les associations concernant les enfants. Dispositif dénaturé par la proposition de la commission des lois. Les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen se prononceront contre les propositions de la commission des lois. Soutien au texte transmis par l'Assemblée nationale - **Art. 1er** (*statut du médiateur des enfants - champ de compétences - saisine directe - autosaisine*) (p. 5831) : soutient les amendements de M. Robert Bret n° 16 (élargissement du droit de saisine du médiateur des enfants à des réclamations collectives) et n° 17 (élargissement de la saisine du médiateur des enfants aux associations de défense des droits de l'enfant). (p. 5832) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare favorable aux amendements de Mme Dinah Derycke n° 19 (défense et promotion des droits de l'enfant par le médiateur des enfants) et n° 20 (élargissement de la mission du médiateur des enfants aux réclamations mettant en cause une personne physique ou une personne morale de droit privé) et opposée à l'amendement de la commission n° 1 (placement auprès du médiateur de la République d'un médiateur des enfants, recevant les réclamations de mineurs intéressés ou de leurs représentants légaux, estimant que les administrations d'Etat ou tout autre organisme de service public n'ont pas respecté les droits des enfants reconnus par la loi ou par un engagement international) - **Art. 3** (*recommandations du médiateur des enfants*) (p. 5833, 5834) : au nom du groupe communiste républicain et citoyen, se déclare opposée aux amendements de la commission n° 3 et n° 5 de coordination - **Art. 7** (*délégués départementaux du médiateur des enfants - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 5838, 5839) : soutient l'amendement de rétablissement n° 18 de M. Robert Bret.

- **Proposition de loi organique relative à l'inéligibilité du médiateur des enfants [n° 0077 (98-99)]** - (9 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi n° 76 (98-99)** (p. 5828, 5830) - Voir intervention sous la proposition de loi n° 76 (98-99)

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Fonction publique et réforme de l'Etat

- (2 décembre 1999) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 6756) : insuffisance des créations de postes. Mise en oeuvre des 35 heures. Résorption des emplois précaires. Politique de l'emploi dans la fonction publique.

Services du Premier ministre - IV - Plan

- (2 décembre 1999) (p. 6745, 6746) : modicité des crédits. Contrats de plan Etat-régions. Politique d'aménagement du territoire. Effort significatif à réaliser en matière de transport en commun et d'interconnexion entre les différents modes de transport. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de budget.

Equipement, transports et logement - V - Tourisme

- (3 décembre 1999) (p. 6787, 6788) : crédits en hausse. Contrats de plan Etat-régions. Développement du tourisme régional en Ile-de-France. Hausse des crédits destinés à Maison de la France. Développement du tourisme social : bourses solidarité-vacances, chèques-vacances. Amélioration des conditions de travail des saisonniers. Mise en place de la réduction du temps de travail. Le groupe communiste républicain et citoyen votera avec conviction ce projet de budget.

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) (p. 6804, 6806) : budget en augmentation. Baisse de la TVA sur les travaux. Nouvelle réduction des droits de mutation. Suppression du droit au bail. Réforme de la taxe d'habitation. Futur projet de loi relatif à l'urbanisme, l'habitat et les déplacements. Mixité sociale. Taux de vacance dans les organismes d'habitations à loyer modéré, HLM. Amélioration de la lutte contre les exclusions. Consommation des crédits du fonds de solidarité pour le logement, FSL. Lutte contre le saturnisme. Retour de l'aide à la pierre. Mise en place d'un prêt locatif à usage social, PLUS. Simplification du mode de financement des logements aidés. Gel des loyers sur deux ans. Déséquilibre en faveur du secteur privé. Légère baisse des aides à la personne. Demande de précision sur le rapprochement des barèmes de l'allocation logement et de l'aide personnalisée au logement, APL, et des barèmes applicables dans le secteur locatif social et le secteur privé. Le groupe communiste républicain et citoyen approuve ce projet de budget.

Economie, finances et industrie - I - Economie, finances et industrie (et consommation)

- (7 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour la consommation et la concurrence (p. 7039, 7040) : augmentation des crédits. Utilisation des crédits. Rôle précieux des associations de consommateurs. Redéfinition des missions et de l'organisation de l'Institut national de la consommation, INC. Sécurité des produits et des aliments. Mise en place de la nouvelle Agence française de sécurité sanitaire des aliments. Union européenne. Surendettement des ménages. Commerce électronique. La commission des affaires économiques a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits relatifs à la concurrence et à la consommation.

Economie, finances et industrie - III - Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

- (7 décembre 1999) (p. 7074, 7075) : situation des PME. Crédits du secrétariat d'Etat. Baisse de la TVA sur les travaux dans les logements. Lien entre le développement de l'activité

des PME-PMI, du commerce ou de l'artisanat et la consommation des ménages. Simplification administrative en faveur des PME. Crédits accordés aux PME. Le groupe communiste républicain et citoyen votera ce projet de budget.

Economie, finances et industrie - Commerce extérieur

- (7 décembre 1999) (p. 7095, 7096) : évolution des crédits. Excédent commercial important. Echec de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Problème des relations économiques internationales. Coopération. Le groupe communiste républicain et citoyen adoptera ce projet de budget.

Budget annexe des prestations sociales agricoles

- (9 décembre 1999) (p. 7260, 7261) : revalorisation des retraites agricoles. Examen des conditions de financement. Projet de mise en place d'une retraite complémentaire.

TESTON (Michel), sénateur (Ardèche) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 427 (JO Débats du 20 janvier 1999) (p. 68) - Ministère : Santé - *Fermeture du centre de prélèvement de moelle osseuse de l'hôpital de Valence* - Réponse le 17 février 1999 (p. 953) - **Sang et organes humains**

n° 473 (JO Débats du 3 mars 1999) (p. 1242) - Ministère : Equipement - *Conséquences de la mise en service de la ligne à grande vitesse Méditerranée sur la desserte ferroviaire de l'Ardèche* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1897) - **Trains à grande vitesse (TGV)**

n° 561 (JO Débats du 28 mai 1999) (p. 3417) - Ministère : Santé - *Installation d'un IRM à Montélimar* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5407) - **Imagerie médicale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 32 (régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transports)** (p. 1995) : optimisation des réseaux et des équipements existants. Revalorisation du transport ferroviaire. Nécessité de moyens financiers importants. Désenclavement de certaines zones rurales - **Art. 16 (précédemment réservé le 23 mars 1999, p. 1703) (des schémas multimodaux de services collectifs de transports)** (p. 2015, 2016) : proposition de substituer aux cinq schémas sectoriels, deux schémas multimodaux de services collectifs de transport concernant les personnes et les marchandises. Attente des usagers. Développement multimodal des transports de fret. Méthode de planification. Département de l'Ardèche.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38** (p. 2120, 2121) : son amendement n° 313 : possibilité de construire en discontinuité avec les bourgs, les villages, les hameaux dans les zones de montagne ; retiré.

Assouplissement du volet urbanisme de la loi dite "montagne".

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) (p. 7059, 7060) : présence postale sur l'ensemble du territoire. Contrat d'objectifs et de progrès signé le 25 juin 1998 entre l'Etat et La Poste. Aide au transport et à la distribution de la presse. Zones rurales et de montagne. Implication des personnels de La Poste.

TORRE (Henri), sénateur (Ardèche) RI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre titulaire de l'Etablissement public de réalisation de défaisance.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 422 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification des ordonnances n° 98-524 du 24 juin 1998, n° 98-525 du 24 juin 1998, n° 98-581 du 8 juillet 1998, n° 98-775 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 81 (1999-2000)] (17 novembre 1999) - **Départements et territoires d'outre mer (DOM-TOM)**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Outre-mer [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 34] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-522 du 24 juin 1998, n° 98-731 du 20 août 1998, n° 98-773 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0420 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale - commune avec celles des projets de loi n° 421 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** : son intervention présentée par M. François Trucy (p. 6239, 6240).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-580 du 8 juillet 1998, n° 98-582 du 8 juillet 1998, n° 98-728 du 20 août 1998, n° 98-729 du 20 août 1998, n° 98-730 du 20 août 1998, n° 98-732 du 20 août 1998, n° 98-774 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0421 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention, présentée par M. François Trucy, sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6239, 6240).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-524 du 24 juin 1998, n° 98-525 du 24 juin 1998, n° 98-581 du 8 juillet 1998, n° 98-775 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0422 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention, présentée par M. François Trucy, sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6239, 6240) - **Après l'art. 1er** : ses amendements présentés par M. François Trucy (p. 6253, 6256).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-520 du 24 juin 1998, n° 98-521 du 24 juin 1998, n° 98-523 du 24 juin 1998, n° 98-526 du 24 juin 1998, n° 98-776 du 2 septembre 1998, n° 98-777 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0423 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 422 (98-99)** - Voir intervention, présentée par M. François Trucy, sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6239, 6240).

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7109, 7111) : perspective de la future loi d'orientation pour l'outre-mer. Budget en augmentation. Transferts budgétaires dus au nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie. Regroupement des crédits de la politique de l'emploi outre-mer dans le budget du secrétariat d'Etat. Progression des rémunérations des personnels. Diminution relative des dépenses d'investissement. Fonds d'investissement créés par la loi "Perben". Dispositif de la loi "Pons". Importance des crédits de l'emploi et des politiques d'insertion. Mesures en faveur des emplois aidés dans le secteur public. Nécessité de mettre l'accent sur la création d'emplois marchands. Mission à la Réunion de M. Roger Besse. Encouragement au retour à l'activité des RMIstes. Surrémunérations de la fonction publique. Modernisation du droit applicable à l'outre-mer. Budget de transition. Au nom de la commission des finances, propose l'adoption de ce projet de budget - **Examen des crédits - Après l'art. 72** (p. 7140) : après avoir entendu l'avis du Gouvernement et, à titre personnel, s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° II-11 de M. Georges Othily (suppression du prélèvement, par le département de la Guyane, d'une partie du produit des droits d'octroi de mer).

TRAUTMANN (Catherine), ministre de la culture et de la communication.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 402 de M. Pierre-Yvon Trémel : **Traités et conventions** (Signature et ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1338).

n° 426 de M. Yann Gaillard : **Archéologie** (*Coût des fouilles archéologiques et politique du logement*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 948).

n° 438 de M. Jean-Pierre Demerliat : **Elevage** (*Conditions de versement des primes à l'élevage*) (JO Débats du 17 février 1999) (p. 946).

n° 449 de M. Denis Badré : **Espaces verts** (*Fonctionnement du comité d'information et de liaison du parc de Saint-Cloud*) (JO Débats du 31 mars 1999) (p. 1907).

n° 542 de M. Daniel Hoeffel : **Patrimoine (protection du)** (*Avenir de l'oeuvre Notre-Dame de Strasbourg*) (JO Débats du 13 octobre 1999) (p. 5041).

n° 563 de M. Daniel Hoeffel : **Traités et conventions** (*Ratification par la France de la convention Unidroit*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5806).

n° 583 de M. Xavier Darcos : **Arts et spectacles** (*Mesures urgentes pour préserver la salle Pleyel*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5421).

n° 595 de M. Pierre-Yvon Trémel : **Patrimoine (protection du)** (*Avenir des phares*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5422).

n° 605 de M. Georges Mouly : **Poste (La)** (*Situation de La Poste en milieu rural*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5808).

n° 619 de M. Philippe Richert : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*Taxe sur la valeur ajoutée applicable au chocolat noir*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5807).

n° 622 de M. Gérard Delfau : **Administration** (*Plan de fermeture des perceptions*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5808).

n° 624 de M. Marcel Bony : **Impôts et taxes** (*Difficultés de recouvrement de la taxe de séjour*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5810).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles - Deuxième lecture [n° 0512 (97-98)]** - (9 février 1999) - **Discussion générale** (p. 824, 825) : renforcement des droits des salariés du spectacle et lutte contre la précarité de leur situation. Collaboration des deux assemblées sur ce texte. Clarification de la définition et du rôle de chaque catégorie d'entrepreneurs de spectacles. Garantie de liberté d'établissement et de prestation de services accordée aux ressortissants européens. Renforcement du dispositif de contrôle du respect de la législation sociale. Définition des organisateurs occasionnels. Assouplissement du régime des incompatibilités entre agent artistique, exploitant de lieux et diffuseur. Non-rétroactivité du texte. Exonération de taxe professionnelle par les collectivités territoriales : mise en conformité du texte avec la loi de finances - **Art. 4** (*article 4 de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 : conditions de délivrance et de retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants*) (p. 830) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Adrien Gouteyron (protection des festivals par la qualification du contrat passé avec des entrepreneurs de spectacles étrangers, en un contrat d'entreprises) - **Art. 12** (*coordination*) (p. 831) :

son amendement n° 2 : adaptation du texte à la loi de finances ; adopté.

- **Projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques [n° 0555 (97-98)]** - (10 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3849, 3850) : importance de la réforme pour le marché de l'art. Ouverture européenne assurant la compétitivité des professionnels français. Maintien de la protection des acheteurs et des garanties des professionnels. Souhait d'une harmonisation européenne de la fiscalité du marché de l'art. Vigilance du Gouvernement dans la protection du patrimoine national - **Art. 1er** (*définition des biens susceptibles d'être vendus aux enchères publiques*) : sur l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, son sous-amendement n° 112 : extension à la vente par lot ; adopté - **Art. 2** (*organisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques par des sociétés de forme commerciale*) (p. 3851) : accepte les amendements d'harmonisation rédactionnelle n° 30 et n° 31 de la commission. S'oppose à l'amendement n° 32 de la commission (remplacement du mot "propriétaire" par le mot "vendeur"). Mandat de vendre donné par le propriétaire du bien - **Après l'art. 2** (p. 3852, 3853) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (législation applicable aux ventes de meubles aux enchères publiques organisées sur Internet). Négociation en cours à Bruxelles d'une directive relative au commerce électronique. Vente sur Internet non assimilable à une vente publique. Préparation du projet de loi sur les nouveaux services en matière de commerce électronique - **Art. 3** (*objet des sociétés de ventes*) (p. 3854) : accepte l'amendement rédactionnel n° 33 de la commission. Son amendement rédactionnel n° 128 ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements identiques n° 34 de la commission et n° 3 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (suppression de l'exception permettant à un dirigeant de société de vendre à son propre compte) - **Art. 4** (*agrément des sociétés de vente par le conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 35 de la commission - **Art. 6** (*locaux de ventes*) (p. 3855) : sur l'amendement n° 36 de la commission (simplification de la procédure d'information du conseil des ventes), qu'elle accepte, son sous-amendement n° 113 : modalités de l'information communiquée au conseil des ventes fixées par décret ; adopté. S'oppose au sous-amendement n° 4 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (information du conseil des ventes en cas de vente sur Internet) - **Art. 7** (*condition de diplôme*) (p. 3856) : accepte l'amendement n° 37 de la commission (nouvelle rédaction) - **Art. 8** (*adjudication - procès-verbal de la vente - ventes de gré à gré*) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements identiques n° 38 de la commission et n° 5 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (allongement à quinze jours du délai de la vente de gré à gré). Sur l'amendement n° 39 de la commission qu'elle accepte (information du dernier enchérisseur), son sous-amendement n° 115 : pas de vente de gré à gré en l'absence d'enchères ; rejeté. (p. 3857) : son amendement n° 114 : exercice du droit de préemption par l'Etat ; adopté - **Art. 10** (*publicité - prix de réserve*) (p. 3858) : s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission (suppression de la fixation par décret des mentions devant figurer sur la publicité) et accepte les amendements identiques n° 41 de la commission et n° 8 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (clarification du prix de réserve) - **Art. 11** (*prix garanti*) (p. 3859) : accepte les amendements identiques n° 42 de la commission et n° 9 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (clarification du prix garanti). S'oppose aux amendements identiques n° 43 de la commission et n° 10 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (société de vente déclarée adjudicataire si le prix garanti n'est pas atteint) - **Art. 12** (*avances consenties au vendeur*) (p. 3860) : s'oppose aux amendements identiques n° 44 de la commission et n° 11 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (maintien du principe de l'avance sans limite dans son montant) et aux amendements identiques n° 45 de la commission et n° 12 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (suppression de l'intervention des organismes d'assurance ou des établissements de crédit) - **Art. 13**

(paiement et délivrance des biens) (p. 3861) : accepte les amendements de la commission, rédactionnel n° 46, n° 48 (choix pour le vendeur de recourir à la folle enchère) et n° 47 identique au n° 13 de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis (garantie fixée sur le paiement du prix par l'acquéreur) - **Art. 14** (*sanctions pénales de l'organisation des ventes aux enchères sans agrément*) (p. 3862) : s'oppose à l'amendement n° 49 de la commission (application des sanctions pénales aux professionnels étrangers exerçant occasionnellement en France). Incompatibilité avec le droit communautaire - **Après l'art. 14** (p. 3863) : accepte l'amendement n° 50 de la commission (adaptation du code pénal à la suppression du monopole des officiers ministériels en matière de vente volontaire) - **Art. 16** (*missions du conseil*) (p. 3864) : accepte les amendements rédactionnels identiques n° 51 de la commission et n° 15 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis. Demande le retrait de l'amendement n° 104 de Mme Dinah Derycke (formation professionnelle assurée par le conseil des ventes). Organisation de cette formation par décret - **Art. 17** (*information mutuelle du conseil des ventes et des chambres des commissaires-priseurs, des huissiers de justice et des notaires*) (p. 3865) : accepte les amendements de la commission n° 52 rédactionnel et n° 53 de coordination - **Art. 18** (*composition du conseil des ventes*) (p. 3866) : s'oppose aux amendements identiques n° 54 de la commission et n° 16 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (modification de la composition du conseil des ventes et modalités d'élection des professionnels). Son amendement n° 116 : nomination des personnes qualifiées par le seul ministre de la justice ; devenu sans objet - **Art. 19** (*sanctions disciplinaires*) (p. 3868) : se déclare favorable aux amendements rédactionnels identiques n° 55 de la commission et n° 17 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - **Art. 21** (*déclaration de la prestation de services au conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques*) (p. 3869) : s'oppose à l'amendement n° 105 de Mme Dinah Derycke (ventes aux enchères limitées aux sociétés européennes dont c'est l'activité principale). Accepte les amendements rédactionnels n° 56 et n° 57 de la commission, identiques aux amendements rédactionnels n° 18 et n° 19 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - **Art. 22** (*usage de leur qualité par les prestataires de services*) (p. 3870) : accepte les amendements rédactionnels n° 58 de la commission et n° 20 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - **Art. 23** (*conditions exigées des prestataires de services*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - **Art. 24** (*respect de la réglementation française par les prestataires de services*) (p. 3871) : s'oppose aux amendements rédactionnels identiques n° 60 de la commission et n° 22 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - **Art. 25** (*sanctions disciplinaires à l'égard des prestataires de services*) : accepte les amendements identiques n° 61 de la commission et n° 23 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (clarification des sanctions applicables aux ressortissants européens) - **Art. 26** (*commissaires-priseurs judiciaires*) (p. 3872) : accepte l'amendement n° 62 de la commission (compétence des officiers publics ou ministériels et autres personnes légalement habilités). Estime l'amendement n° 107 de Mme Dinah Derycke satisfait par la loi (réaffirmation du principe du monopole à résidence des commissaires-priseurs judiciaires) - **Art. 27** (*responsabilité civile des sociétés de ventes et des officiers ministériels*) (p. 3873) : son amendement n° 117 : définition du fait générateur du dommage ; devenu sans objet. S'oppose aux amendements identiques n° 63 de la commission et n° 24 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (prescription décennale généralisée à l'ensemble des actions engagées à l'occasion des ventes volontaires et judiciaires et définition du fait générateur du dommage). Insécurité juridique. Principes généraux de droit civil. Réforme globale des délais de prescription - **Art. 28** (*liste des experts agréés*) (p. 3875) : accepte les amendements identiques n° 64 de la commission et n° 25 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (prescription décennale généralisée à l'ensemble des actions engagées à l'occasion des ventes volontaires et judiciaires et définition du fait générateur du dommage). Estime le sous-amendement n° 124 de M. Robert

Bret (conditions d'agrément des experts fixées par décret en Conseil d'Etat) satisfait par l'amendement n° 64 de la commission précité - **Art. 29** (*nomenclature des spécialités*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 65 de la commission. (p. 3876) : s'oppose à l'amendement n° 66 de la commission (suppression de la limitation à deux spécialités exigées des experts agréés). Garantie essentielle de la compétence des experts agréés. (p. 3877) : accepte les amendements identiques n° 67 de la commission et n° 26 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (limitation de la responsabilité solidaire pour ce qui relève de l'activité de l'expert) - **Art. 33** (*radiation d'un expert agréé*) : accepte l'amendement n° 68 de la commission (harmonisation des conditions de retrait de l'agrément de l'expert avec celles prévues par la loi de 1971 pour la radiation des experts judiciaires) - **Art. 34** (*interdiction pour un expert agréé d'acheter ou de vendre pour son propre compte*) (p. 3878) : accepte les amendements identiques n° 69 de la commission et n° 28 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (possibilité pour l'expert d'exécuter un ordre d'achat en tant que mandataire d'un client). S'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements identiques n° 70 de la commission et n° 29 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (suppression des sanctions pénales relatives à l'interdiction faite aux experts d'acheter ou de vendre pour leur propre compte) - **Art. 35** (*fondement de l'indemnisation*) (p. 3879) : s'oppose aux amendements identiques n° 71 de la commission et n° 94 de la commission des finances saisie pour avis (affirmation du principe du droit à indemnisation). Pas d'expropriation par l'atteinte à la valeur pécuniaire du droit de présentation. Refus d'assimiler le droit de présentation à un droit de propriété. Maintien du monopole des commissaires-priseurs pour les ventes judiciaires leur permettant d'exercer leur droit de présentation. Simple remise en cause du principe d'égalité devant les charges publiques, base de l'indemnisation du préjudice - **Art. 36** (*estimation de la valeur de l'office*) (p. 3881) : ses amendements n° 118 et n° 119 : prise en compte des huit derniers exercices ; devenus sans objet. S'oppose aux amendements n° 72 et n° 73 de la commission (référence aux cinq derniers exercices connus) - **Art. 37** (*évaluation du montant de l'indemnité*) (p. 3882) : s'oppose aux amendements identiques n° 74 de la commission et n° 95 de la commission des finances saisie pour avis (choix du commissaire-priseur d'être indemnisé sur une base forfaitaire ou sur une évaluation personnelle) - **Art. 40** (*création d'une taxe sur les ventes de meubles aux enchères publiques*) (p. 3884) : sur l'amendement de suppression n° 96 de la commission des finances saisie pour avis, s'en remet à la sagesse du Sénat - **Art. 41** (*conditions de versement des indemnités*) (p. 3885) : accepte les amendements n° 108 de Mme Dinah Derycke (raccourcissement du délai d'indemnisation) et n° 76 de la commission (introduction de l'attestation d'assurance à compter de l'entrée en fonction du commissaire-priseur) - **Art. 42** (*répartition des indemnités dues aux sociétés civiles professionnelles*) : son amendement n° 120 : nouvelle rédaction ; adopté - **Art. 43** (*commission nationale d'indemnisation*) (p. 3886) : son amendement n° 121 : présidence confiée à un conseiller d'Etat ; devenu sans objet. Fondement basé sur le principe d'égalité devant les charges publiques. S'oppose aux amendements n° 78 (présidence confiée à un magistrat de l'ordre judiciaire et composition de la commission) et n° 80 (possibilité de recours devant la cour d'appel de Paris) de la commission. Accepte l'amendement n° 79 de la commission (précision sur l'annualité du rapport) - **Après l'art. 43 ou après l'art. 51** (p. 3889) : s'oppose à l'amendement n° 101 de la commission des finances saisie pour avis (précision sur le régime fiscal des opérations effectuées à l'occasion de l'application de cette loi - neutralité fiscale des opérations de restructuration). Neutralité fiscale à l'étude dans le cadre de la préparation de la loi de finances ou du prochain collectif budgétaire. S'oppose à l'amendement n° 98 de la commission des finances saisie pour avis (application d'un droit de taxation fixe aux apports rendus nécessaires par la présente loi). (p. 3890) : son amendement n° 122 : transfert de la chambre de discipline de la compagnie des commissaires-priseurs de Paris à la future compagnie des commissaires-priseurs judiciaires et transformation de la compagnie des commissaires-priseurs de Paris en société anonyme ; adopté.

(p. 3892) : s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Yann Gaillard (précision sur le régime fiscal de l'indemnisation). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 102 de la commission des finances saisie pour avis (insertion d'une division additionnelle relative aux dispositions fiscales) - **Art. 44 (licenciements des personnels)** (p. 3893) : s'oppose à l'amendement n° 81 de la commission (application de l'article L. 122-12 du code du travail au personnel salarié des commissaires-priseurs qui poursuivent leur activité de vente volontaire en qualité de dirigeant ou d'associé de société de ventes) - **Après l'art. 44** (p. 3894) : s'oppose aux amendements n° 83 de la commission (indemnisation des personnels des offices de commissaires-priseurs et de Drouot SA licenciés en conséquence directe de la réforme) et n° 126 de M. Robert Bret (indemnisation des personnels des offices de commissaires-priseurs licenciés du fait de l'entrée en vigueur de la loi). Existence d'une convention collective - **Art. 39 (précédemment réservé p. 3882) (fonds d'indemnisation)** (p. 3895) : s'oppose aux amendements identiques de coordination n° 75 de la commission et n° 125 de M. Robert Bret - **Art. 46 (changement d'affectation des locaux)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 84 de la commission - **Art. 47 (prescription des actions en responsabilité civile professionnelle en cours)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 85 de la commission - **Art. 48 (période transitoire)** (p. 3896) : accepte l'amendement rédactionnel n° 86 de la commission - **Après l'art. 48** : accepte l'amendement n° 87 de la commission (examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur) - **Art. 51 (vacance des offices des commissaires-priseurs âgés de plus de soixante-cinq ans ne trouvant pas de successeur)** (p. 3897) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 109 de Mme Dinah Derycke. Accepte l'amendement n° 88 de la commission (vacance déclarée à la demande de l'intéressé) - **Après l'art. 51** (p. 3898) : s'oppose à l'amendement n° 89 de la commission (régime de retraite des commissaires-priseurs). Principe de la double affiliation pour les salariés exerçant simultanément une activité non salariée - **Art. 56 (abrogations)** (p. 3899) : accepte l'amendement n° 90 de la commission (extension de l'abrogation à d'autres textes anciens relatifs aux commissaires-priseurs) - **Après l'art. 56** (p. 3900) : accepte les amendements n° 91 (adaptation des articles 871 et 873 du code général des impôts), n° 92 (régime particulier applicable en Alsace-Moselle) et n° 93 (remplacement des mots "commissaires-priseurs judiciaires" par "commissaires-priseurs") de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Culture

- (11 décembre 1999) (p. 7435, 7437) : progression des crédits budgétaires. Politique tarifaire chargée d'encourager l'accès aux lieux de culture. Développement des enseignements artistiques. Intervention de professionnels de la culture dans les écoles. Enseignement de l'architecture. Priorité au spectacle vivant. Mise en oeuvre d'outils informatiques chargés d'analyser les situations financières des structures subventionnées : information du Parlement. Droits des artistes interprètes. Régime des intermittents du spectacle. Soutien aux grandes expositions en régions. Restauration des oeuvres des musées classés. Diffusion des langues régionales et minoritaires. Développement de conventions ville-lecture. Augmentation des concours de l'Etat à la réalisation d'équipements culturels locaux : archives, équipements du spectacle vivant, musées classés et contrôlés. (p. 7438, 7441) : augmentation des crédits du patrimoine et de la restauration. Travaux dans les grands édifices publics : Château de Versailles, Grand Palais, bâtiment des Bons-Enfants, salle Pleyel, Opéra-Comique, Gaité lyrique, Palais de Chaillot, Palais de Tokyo et implantation d'un auditorium à La Villette. Moyens des services départementaux de l'architecture et du patrimoine. Eventualité d'une révision des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Archéologie préventive. Maison du cinéma. Rapport sur les salles multiplexes. Résorption de l'emploi précaire. Installation du conseil des

collectivités territoriales. Bibliothèque nationale de France. Prochaine présidence française de l'Union européenne : reconnaissance du droit universel de chacun à s'exprimer dans sa culture ; défense d'Internet comme exception culturelle. Maintien de l'industrie du cinéma et des exportations de programmes audiovisuels. Force de la position française : expression unie du Parlement sur ce projet de budget.

Communication audiovisuelle - Presse

- (11 décembre 1999) (p. 7454, 7456) : progression des aides directes à la presse. Soutien renforcé à la diffusion de la presse française à l'étranger. Aide au développement du portage. Modernisation de l'Agence France-Presse. Insatisfaction liée au transport de la presse par la SNCF. Situation du fonds de modernisation de la presse. Augmentation du budget du secteur public audiovisuel. Analyse des déficits annoncés pour France 2 et France 3. Effort significatif en faveur de Radio France. Conditions du passage au numérique hertzien. Numérisation des archives. (p. 7457, 7459) : Radio France internationale. Progression sensible du budget de La Cinquième et d'Arte. Situation de l'Institut national de l'audiovisuel, INA. Mise en oeuvre de la réforme audiovisuelle. Principe du remboursement intégral des exonérations de redevance. Organisation du passage du secteur public au numérique hertzien. Développement d'Internet. Application des 35 heures à France Télévision. Budget d'expansion. - **Examen des crédits - Art. 55 (répartition de la redevance)** (p. 7461) : s'oppose aux amendements identiques n° II-5 de la commission et n° II-83 de Mme Danièle Pourtaud (répartition entre les sociétés de l'audiovisuel public de la totalité des excédents de redevance perçus au titre de la gestion de 1998).

TRÉGOUËT (René), sénateur (Rhône) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des finances.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Délégué aux relations avec le réseau européen des offices parlementaires d'évaluation.

Membre titulaire du comité d'orientation des programmes de la société Télévision du savoir.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics jusqu'au 29 octobre 1999.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 152 (98-99)] sur l'innovation et la recherche [n° 210 (98-99)] (10 février 1999) - **Recherche scientifique et technique.**

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 404 (98-99)] modifié par l'Assemblée nationale, sur l'innovation et la recherche [n° 453 (98-99)] (23 juin 1999) - **Recherche.**

Proposition de résolution, déposée au nom de la délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73 bis du règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à certains aspects juridiques du commerce électronique dans le marché intérieur (n° E-1210) [n° 475 (98-99)] (30 juin 1999) - **Union européenne.**

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 17] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Pierre Laffitte et Guy Cabanel, tendant à généraliser dans l'administration l'usage d'Internet et de logiciels libres [n° 117 (1999-2000)] (7 décembre 1999) - **Informatique**.

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi [n° 87 (1999-2000)] de M. Jean Arthuis et les membres du groupe de l'Union centriste relative au développement du partenariat social [n° 129 (1999-2000)] (13 décembre 1999) - **Actionnariat**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 1111, 1114) : projet de loi attendu par les chercheurs et par les entreprises. Insuffisance des dispositions fiscales en faveur de l'innovation. Décalage entre la qualité du potentiel scientifique et les retombées industrielles de la recherche en France. Répercussions médiocres en termes industriels et technologiques de l'effort budgétaire important en faveur de la recherche. Retard de la France dans les technologies de l'information et les biotechnologies. Obstacles à la création d'entreprises innovantes. Incompatibilité des règles du statut général de la fonction publique avec la création d'entreprises par des chercheurs et inadaptation du système de financement. Dispositions d'ordre statutaire ou industriel allant dans le bon sens. Mise en place des "incubateurs". Enrichissement indispensable aux yeux de la commission des finances du volet fiscal de ce projet de loi. Souhait de la contribution du Sénat à la réhabilitation des plans d'options sur actions. Attente du projet annoncé de réforme des stock-options. Proposition de la commission des finances de réintroduire un volet relatif aux stock-options. Mesures proposées par la commission des finances concernant le financement des entreprises innovantes - **Art. 3 (extension du champ d'application des bons de souscription des parts de créateur d'entreprise)** (p. 1152, 1153) : son amendement n° 11 : nouvelle rédaction de l'article visant à améliorer le système des bons de souscription des parts de créateurs d'entreprises ; retiré. Sur l'amendement n° 8 de la commission (élargissement du bénéfice des dispositions de l'article aux jeunes sociétés par actions de moins de quinze ans, extension du dispositif aux dirigeants non salariés, abaissement du seuil de détention du capital et prolongation du dispositif jusqu'en 2001), son sous-amendement n° 50 : substitution à la dénomination actuelle de "bons de souscription de parts de créateur d'entreprise", de "bons de créateur d'entreprise" et suppression de la discrimination entre les salariés selon leur ancienneté ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 1156, 1167) : son amendement n° 12 : renforcement de la transparence du mécanisme des stock-options ; adopté après modification par le sous-amendement n° 48 de la commission (obligation de transparence pour les bons de créateurs d'entreprises). Ses amendements n° 13 : réduction de cinq à trois ans du délai d'indisponibilité fiscale ; n° 14 : taux d'imposition aggravé de 30 % réservé aux cas où les titres sont cédés moins d'un an après la levée de l'option ; n° 15 : exonération de cotisations sociales ; n° 16 : amélioration de la chaîne de financement des entreprises innovantes ; n° 17 : possibilité pour les FCPI de placer leurs investissements au niveau de la société mère holding ; n° 18 : alignement des plafonds de versement sur ceux donnant droit à la réduction d'impôt pour souscription de parts de FCPI ; et n° 19 : possibilité pour les redevables de l'ISF de réduire leur cotisation à proportion de 20 % de leurs investissements dans les sociétés innovantes ; adoptés. Soutient l'amendement de M. Jacques Oudin n° 41 (abaissement du délai de réponse de l'administration fiscale au projet de crédit d'impôt-recherche) - **Explications de vote**

sur l'ensemble (p. 1172) : souhait d'une application rapide de ce texte sur l'innovation.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 15 (schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1830, 1831) : ses amendements, soutenus par M. Emmanuel Hamel, n° 227 : mise en place d'un observatoire de l'Internet ; n° 228 : possibilité pour les collectivités territoriales de contribuer au financement de la connexion à un réseau de télécommunications interactif à haut débit ; et n° 229 : accès de tous, à un prix abordable, aux informations par les réseaux à haut débit ; retirés. (p. 1832) : son amendement, soutenu par M. Emmanuel Hamel, n° 225 : examen des conditions de mise en place de tarifs dérogatoires pour les raccordements aux réseaux interactifs à haut débit des établissements d'enseignement et de formation ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Après l'art. 32 bis** (p. 2343) : son amendement, soutenu par M. Emmanuel Hamel, n° 255 : possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au moment de leur création, d'instituer avec les communes membres un dispositif conventionnel créant une péréquation financière dégressive ; adopté après modification par le sous-amendement n° 563 du Gouvernement.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 11 (précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253) (compétences des communautés de communes)** (p. 2613) : son amendement, soutenu par M. Jean-Patrick Courtois, n° 243 : compétence des communautés de communes en matière d'organisation et de mise en oeuvre d'actions de formation ; retiré.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4236, 4237) : situation préoccupante de la France. Valeur des ingénieurs et techniciens français. Installation de Français à l'étranger. Progrès dans le domaine du capital-risque. Conséquences de la délocalisation hors de France d'actifs par les détenteurs de grande fortune. Nécessité d'une mise en place rapide de fonds de pension. Evolution de l'entreprise. Situation de l'emploi en France, en Europe et aux Etats-Unis et retard de la France dans le domaine des entreprises de haute technologie. Amélioration indispensable de l'acquisition de savoirs et de compétences. Société de l'information. Nécessité pour le budget de respecter un certain nombre de priorités.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche - Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)]** - (30 juin 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 4713, 4715) : importance des stock-options dans une économie moderne. Choix de résidence fiscale à l'étranger pour certains cadres de groupes multinationaux. Engagement du Premier ministre en mai 1998 pour une réforme du régime juridique, fiscal et social des stock-options confirmé par l'annonce d'une baisse du taux de taxation des plus-values des stock-options en janvier 1999. Retrait du volet fiscal concernant les stock-options du projet de loi sur l'innovation. Stock-options, régimes favorables aux "business angels", et fonds de pension, dispositifs essentiels pour dynamiser l'entreprise de croissance dans les pays modernes. Risque de détention par des fonds de pension anglo-saxons de la majorité du capital des grandes sociétés françaises. Risque de fuite des grandes fortunes. Fuite de 600 milliards de francs d'actifs depuis 18 mois. Installation de Français à l'étranger pour créer leur entreprise. Attente de la loi sur l'innovation et la recherche par la communauté des chercheurs et les jeunes entreprises. Souhait d'un engagement ferme du Gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session la discussion d'un projet de loi tendant à moderniser les stock-options. Rigueur indispensable du comportement

des sénateurs face à la négligence du Gouvernement - **Art. 3 quater (par priorité)** (*renforcement de la transparence des plans d'option sur actions - art. 208-1, 208-3 et 339-5 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 4718, 4719) : son amendement n° 3 : instauration de la transparence du régime des stock-options ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5573, 5576) : comparaison du taux de chômage de la France avec celui de certains pays. Bons résultats de la politique des gouvernements de 1993 à 1997 imposant des efforts aux Français. Complexité du projet de loi : réglementation des heures supplémentaires. Coexistence injuste des deux statuts de salariés : application des 35 heures dans les entreprises de plus de vingt personnes et de 39 heures dans les autres. Disparition du mécanisme du complément différentiel demandée par le Conseil d'Etat. Loi archaïque : importance de l'outil sur l'évolution du temps de travail. Difficulté du passage aux 35 heures pour les entreprises ne possédant pas de pouvoir d'amplification de la productivité par la machine. Evaluation du temps de travail des personnels reliés à leur entreprise par connexion informatique. Utilisation et conditions du temps libre.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (30 novembre 1999) - **Art. 21** (*modification de taxes afférentes à l'exercice d'une activité dans le secteur des télécommunications*) (p. 6569, 6571) : son amendement n° I-254 : diminution du montant de la taxe de constitution de dossier perçue lors de la délivrance d'une licence autorisant l'exercice d'une activité dans le secteur des télécommunications ; adopté. Objectif de favoriser l'accès à Internet pour les habitants du monde rural.

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7002, 7004) : réprobation de l'évolution du budget et demande du rejet des crédits de la recherche pour 2000. Progression du budget de la recherche ne traduisant ni ses enjeux ni ses besoins. Défis de la compétitivité et de l'emploi scientifique devant être relevés par la recherche. Diminution continue dans le PIB des dépenses de recherche. Valorisation insuffisante du potentiel de recherche français. Inquiétude relative à la faiblesse des mesures nouvelles concernant les ressources humaines. Faiblesse de l'augmentation des crédits de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM, et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. Intervention des coopérations internationales pour limiter certaines dépenses d'investissement. Nécessité d'une politique de la recherche plus prospective, plus transparente et mieux évaluée. Au nom de la commission des finances, demande le rejet des crédits de la recherche pour 2000. (p. 7015, 7016) : sources des chiffres cités.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 52 (1999-2000)] tendant à favoriser le développement de l'actionnariat salarié ; 2°) [n° 87 (1999-2000)] relative au développement du partenariat social [n° 118 (1999-2000)]** - (16 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des finances - **Discussion générale** (p. 7714) : hommage au travail accompli par MM. Jean Arthuis et Jean Chérioux. Position de la commission des finances sur l'article 5 de cette proposition de loi. Examen du titre III relatif à la régulation et au développement des plans d'options sur actions. Légitimation, d'un point de vue fiscal, du régime d'imposition le plus favorable appliqué aux gains résultant d'options. Reprise des dispositifs votés par le Sénat lors de la

discussion du projet de loi sur l'innovation et la recherche. Au nom de la commission des finances, propose l'adoption du texte de la commission des affaires sociales modifié par ses amendements - **Art. 5 (actionnariat salarié issu de l'attribution d'options sur actions)** (p. 7730, 7731) : conditions d'examen de ce texte par la commission. Equilibre général de ce dispositif. Ses amendements n° 5 rédactionnel, n° 6 et n° 7 : suppression des paragraphes III et IV relatifs à l'exonération de prélèvements fiscaux et sociaux de la décote accordée au moment de l'achat de l'action ; adoptés. Compensation de cette suppression par deux autres amendements déposés ultérieurement - **Après l'art. 21** (p. 7736, 7738) : ses amendements n° 9 : suppression de la possibilité de consentir des rabais sur les prix de souscription des titres et précision sur les périodes sensibles de la vie de l'entreprise durant lesquelles l'attribution d'options est interdite ; n° 10 de coordination ; n° 11 de coordination fiscale ; adoptés. Son amendement n° 12 : obligation prévue par la loi de communiquer à l'assemblée générale ordinaire l'information sur les attributions nominatives d'options consenties aux dirigeants, gérants et administrateurs de la société ainsi qu'aux dix salariés les plus avantagés ; adopté après modification par le sous-amendement n° 17 de M. Jean Arthuis (intégration de cette information dans le rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes et publication de cette information en annexe du rapport de gestion annuel et en annexe du bilan social) qu'il accepte. (p. 7739, 7740) : ses amendements n° 13 : réduction de cinq ans à trois ans du délai d'indisponibilité fiscale entre l'attribution et la cession des actions ; n° 14 : instauration à l'intérieur de ce délai d'indisponibilité fiscale d'un délai de portage d'un an ; n° 15 : exonération de cotisations des plus-values d'acquisition sur options de souscription ou d'achat d'actions ; et n° 8 : insertion d'une division supplémentaire sur la régulation et le développement des plans d'options sur actions ; adoptés.

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 0142 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7929) : télévision interactive. Rejet par les Français des organisations pyramidales. Diffusion de La Chaîne Parlementaire sur Internet. Possibilité de suggestions des internautes : exemple de la proposition de loi relative aux logiciels libres. Le groupe du RPR apportera son soutien à La Chaîne Parlementaire.

TRÉMEL (Pierre-Yvon), sénateur (Côtes-d'Armor) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 243 (*JO Débats du 10 décembre 1999*) (p. 7231) - Ministère : Agriculture - *Crise agricole en Bretagne* - Réponse le 10 décembre 1999 (p. 7231) - **Agriculture**

Questions orales sans débat :

n° 402 (*JO Débats du 15 décembre 1998*) (p. 6382) - Ministère : Culture - *Signature et ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1338) - **Traités et conventions**

n° 408 (*JO Débats du 19 décembre 1998*) (p. 6608) - Ministère : Equipement - *Situation du centre d'études et de valorisation des algues* - Réponse le 10 février 1999 (p. 812) - **Recherche**

n° 595 (JO Débats du 7 octobre 1999) (p. 4922) - Ministère : Equipement - *Avenir des phares* - Réponse le 27 octobre 1999 (p. 5422) - **Patrimoine (protection du)**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 96, 97) : importance du volet économique de ce projet de loi. Mesures concernant les coopératives agricoles sur de nouvelles missions et de nouvelles règles de gestion. Elargissement de la composition du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire. Création d'un Conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires. Elargissement de la composition des organisations interprofessionnelles à la distribution. Interroge le Gouvernement sur le problème des mesures d'accompagnement des efforts de traçabilité des produits, sur la place et le rôle des consommateurs, et sur le problème de l'intégration.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1717, 1718) : mise en place de schémas de services collectifs : celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Modifications apportées par l'Assemblée nationale à ce schéma. Insuffisance du lien entre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et l'implantation d'activités en zone rurale. Moyens financiers. Directive européenne relative aux services postaux. Attachement à La Poste en tant que service public. Conception du service public à la française. Position de la commission spéciale.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 12** (*schéma de services collectifs culturels - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1814) : se déclare favorable à cet article. Alinéa sur les cultures et langues régionales. Amendement de la commission spéciale supprimant cet alinéa. Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Rapport de M. Guy Carcassonne - **Après l'art. 15** (p. 1837) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 16 de M. Pierre Hérisson (mise à la disposition des opérateurs de télécommunications et des exploitants de réseaux indépendants, par les collectivités territoriales, de leurs infrastructures de télécommunications) et favorable à l'amendement n° 340 du Gouvernement (création et mise à la disposition des exploitants autorisés, par les collectivités territoriales, d'infrastructures de télécommunications, en cas de carence ou d'insuffisance des offres proposées par les acteurs du marché) - **Art. 15 bis** (*service universel postal et transposition de la directive 97/67/CE du 15 décembre 1997 sur les services postaux - art. L. 1er et L. 2 du code des postes et télécommunications*) (p. 1838) : au nom du groupe socialiste, souhaite l'adoption de cet article dans sa version initiale. Dépôt à venir d'un projet de loi d'orientation postale.

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1913) : ses amendements n° 316 : précision sur le rôle du conseil de développement ; et n° 311 : assouplissement de l'obligation pour les communes de s'organiser en établissement public de coopération intercommunale pour pouvoir contractualiser dans le cadre des contrats de plan Etat-régions ; devenus sans objet - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1927) : son amendement n° 317 : précision sur la création du conseil de développement dans les agglomérations ; devenu sans objet.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38** (p. 2116) : le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 100 de la commission spéciale (insertion parmi les missions du fonds national de développement des

entreprises, FNDE, du soutien aux entreprises organisées en réseau).

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Art. 5** (*composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, CDOA*) (p. 3107) : soutient l'amendement n° 34 de M. Jean-Marc Pastor (représentation des fermiers-métayers au sein de la CDOA).

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire - Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)]** - (25 mai 1999) - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 3313) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bellanger, n° 92 : alignement des modalités de création du conseil de développement dans les agglomérations sur celles prévues dans les pays et représentation des comités de quartier ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Economie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) (p. 7050, 7052) : développement de l'accès à la société de l'information. Effort fait en direction du groupement des écoles de télécommunications. Maintien en Bretagne d'un savoir-faire en optoélectronique et microélectronique. Evolution des crédits. Le groupe socialiste soutiendra le budget de La Poste. Amélioration du service public postal. Transposition de la directive postale communautaire. Chiffre d'affaires de France Télécom. Crédits accordés au réseau national de recherche en télécommunications, RNRT. "Dégrouper total". Concurrence entre opérateurs. Echec de l'alliance avec Deutsche Telekom. Avenir des points de contact postaux en zone rurale et en zones urbaines en difficulté. Place des deux opérateurs dans l'effort national de lutte contre le chômage et la précarité à travers l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7236) : retraites agricoles. Projet de création d'un régime complémentaire d'assurance-vieillesse. Effort budgétaire en faveur de la formation. Régime temporaire de retraite de l'enseignement privé, RETREP. Mise en oeuvre d'une régulation des relations commerciales avec la grande distribution. Votera ce projet de budget.

TRUCY (François), sénateur (Var) RI.

NOMINATIONS

Secrétaire de la commission des finances.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; nouvelle nomination en tant que vice-président (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire du Comité des prix de revient des fabrications d'armement.

Membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Membre titulaire du conseil de surveillance de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la professionnalisation des armées à mi-parcours [n° 25 (1999-2000)] (20 octobre 1999) - **Défense**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - II - Défense - Dépenses ordinaires [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 44] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 83 (JO Débats du 5 février 1999) (p. 788) - Ministère : Intérieur - *Etat de la flotte des Canadair* - Réponse le 5 février 1999 (p. 788) - **Sécurité civile**

n° 113 (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1582) - Ministère : Industrie - *Problèmes de sûreté nucléaire* - Réponse le 19 mars 1999 (p. 1582) - **Nucléaire**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 2 (création du contrat territorial d'exploitation, CTE - art. L. 331-3 du code rural)** (p. 145) : au nom de la commission des finances, sur l'amendement de la commission n° 2 (nouvelle rédaction de cet article supprimant la référence aux projets à caractère particulier et le lien entre les CTE et la politique d'aménagement du territoire, puis imposant une information des propriétaires), déclare que l'article 40 de la Constitution n'est pas applicable au sous-amendement de Mme Janine Bardou n° 506 (maintien de la politique agricole de montagne actuelle) - **Art. 3 (création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural)** (p. 153) : au nom de la commission des finances, déclare que l'article 40 de la Constitution est applicable à l'amendement n° 3 de la commission (fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation non abondé par les aides de l'Union européenne versées en application des organisations communes de marché, ainsi que par des redéploiements de crédits).

- **Projet de loi organique relatif à la Nouvelle-Calédonie [n° 0146 (98-99)] - Suite de la discussion** - (4 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 762) : qualité du travail du rapporteur. Ecoute attentive du Gouvernement. Le groupe des Républicains et Indépendants votera ce projet de loi organique.

- **Projet de loi relatif aux polices municipales - Deuxième lecture [n° 0183 (98-99)]** - (17 février 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1096, 1097) : mise en cause des maires au titre de la sécurité. Décisions prises par le Gouvernement lors du conseil de sécurité intérieure. Convention de coordination entre les policiers municipaux, la police et la gendarmerie nationales. Rapprochement des points de vue du Sénat et de l'Assemblée nationale. Le groupe des Républicains et Indépendants votera ce texte.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances [n° 0178 (98-99)]** - (2 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1238) : avec les sénateurs du groupe des républicains et indépendants, votera le texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations [n° 0153 (98-99)]** - (10 mars 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1424, 1425) : modernisation de l'administration. Maisons des services publics. Coût humain et financier de la fonction

publique. Responsabilisation individuelle des agents. Le groupe des Républicains et Indépendants votera le texte tel qu'il a été amendé par la Haute Assemblée

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 0293 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5152, 5153) : volontariat civil, conséquence de la réforme du service national. Interrogation sur la continuité de la formation des jeunes appelés et sur le remplacement des coopérants issus du service national. Approbation de l'application des règles du droit public au volontariat civil. Nécessité d'harmonisation des statuts de toutes les formes de volontariat. Avec le groupe des Républicains et Indépendants, votera le texte amendé par le Sénat.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 0040 (1999-2000)] - Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5979, 5980) : absence de transparence à la CNAM et dans les régions. Absence de répartition de l'enveloppe globale entre les différents secteurs. Augmentation des dépenses de santé consécutive au vieillissement de la population et à la croissance du coût des techniques médicales. Interrogation sur l'autonomie déléguée à la CNAM et ses conséquences sur le plan stratégique, les modalités de conventionnement des professionnels de santé, les baisses autoritaires des tarifs de lettres clés, la réalisation de bilans du respect des objectifs en cours d'année. Introduction d'une logique d'organisation sociale du travail n'ayant pas sa place dans ce projet de loi.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-522 du 24 juin 1998, n° 98-731 du 20 août 1998, n° 98-773 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0420 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - En remplacement de M. Henri Torre, rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale - commune avec celles des projets de loi n° 421 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** (p. 6239, 6240) : félicite le Gouvernement de l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de ces quatre textes. Ratification de quatre ordonnances : contrôle par l'administration des douanes des échanges de marchandises entre la Guadeloupe et la Martinique ; mise à jour des dispositions des codes des douanes applicables dans les territoires d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et dans les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; actualisation et adaptation des règles relatives aux garanties de recouvrement et à la procédure contentieuse en matière d'impôt en Polynésie française. Mise à jour du droit des activités financières applicable à l'outre-mer. Amendements de la commission des finances visant à étendre à l'outre-mer la rédaction en vigueur des textes visés par l'ordonnance. Obsolescence de certains textes. Nécessité de mieux prendre en compte les spécificités de l'outre-mer lors de la rédaction des projets de loi. Au nom de la commission des finances, propose l'adoption du projet de loi n° 422.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-580 du 8 juillet 1998, n° 98-582 du 8 juillet 1998, n° 98-728 du 20 août 1998, n° 98-729 du 20 août 1998, n° 98-730 du 20 août 1998, n° 98-732 du 20 août 1998, n° 98-774 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0421 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - En remplacement de M. Henri Torre, rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 422 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6239, 6240).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-524 du 24 juin 1998, n° 98-525 du 24 juin 1998, n° 98-581 du 8 juillet 1998, n° 98-775 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant**

habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0422 (98-99)] - (24 novembre 1999) - En remplacement de M. Henri Torre, rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 423 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6239, 6240) - **Après l'art. 1er** (p. 6253) : son amendement n° 1 : prise en compte de l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie ; adopté - **Art. 3 (conversion en francs Pacifique du tarif d'amendes douanières)** : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 6254, 6256) : ses amendements n° 3 : recours devant le tribunal de première instance pour le contentieux du recouvrement de l'impôt en Polynésie française ; n° 4 : application aux territoires d'outre-mer, à la Nouvelle-Calédonie et à Mayotte, de la rédaction en vigueur de l'ordonnance de 1967 relative à la commission des opérations de bourse ; n° 5 de clarification ; n° 6 : application à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte, de la rédaction en vigueur de la loi du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et relative à l'épargne ; n° 7 : application à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte de la rédaction en vigueur de la loi du 14 décembre 1985 sur les droits des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des sociétés et des opérations de bourse ; n° 8 : application à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte, de la rédaction en vigueur de la loi du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créance ; et n° 9 : application à la Nouvelle-Calédonie, aux territoires d'outre-mer et à Mayotte, de la rédaction en vigueur de la loi du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières ; adoptés.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances n° 98-520 du 24 juin 1998, n° 98-521 du 24 juin 1998, n° 98-523 du 24 juin 1998, n° 98-526 du 24 juin 1998, n° 98-776 du 2 septembre 1998, n° 98-777 du 2 septembre 1998 prises en application de la loi n° 98-145 du 6 mars 1998 portant habilitation du Gouvernement à prendre, par ordonnances, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer [n° 0423 (98-99)]** - (24 novembre 1999) - En remplacement de M. Henri Torre, rapporteur de la commission des finances - **Discussion générale - commune avec celle des projets de loi n° 420 (98-99), n° 421 (98-99) et n° 422 (98-99)** - Voir intervention sous le projet de loi n° 420 (98-99) (p. 6239, 6240).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances pour les dépenses ordinaires (p. 7143, 7145) : augmentation apparente des crédits du titre III. Poids des dépenses de rémunérations et charges sociales. Sous-effectif du personnel civil : exemple de la base aéronautique navale de Landivisiau. Insuffisance du nombre d'appelés. Recrutement des militaires du rang engagés mais difficulté de les fidéliser. Crédits permettant d'externaliser des tâches de soutien. Volontaires de la gendarmerie. Insuffisance du taux d'activité des forces armées. Opérations extérieures. Vieillesse des équipements. Au nom de la commission des finances, rejette ce projet de budget.

Articles non rattachés :

- (13 décembre 1999) - **Art. 57 (modification des règles d'opposabilité du secret professionnel à l'administration fiscale)** (p. 7555, 7559) : ses amendements n° II-77 de suppression et n° II-78 : suppression de l'autorisation donnée

à l'administration fiscale d'accéder aux informations relatives à l'identité des clients ; retirés au profit de l'amendement n° II-44 de la commission identique à son amendement n° II-78 précité. **Respect du secret médical - Avant l'art. 61 bis** (p. 7585) : soutient l'amendement de M. Charles Revet n° II-79 (excédents de la section investissement du budget de l'eau reversé vers la section investissement du budget de l'assainissement).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Art. 24 (mise en oeuvre de l'accord du 27 mai 1997 entre la France et la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945)** (p. 7869, 7870) : le groupe des Républicains et Indépendants votera les amendements de suppression n° 61 de la commission, n° 21 de M. Jean-Philippe Lachenaud et n° 30 de M. Denis Badré. Indemnisation des porteurs d'emprunts russes. Retard pris depuis la signature des accords franco-russes.

TÜRK (Alex), sénateur (Nord) NI.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (en application de l'article 6 septies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 104 (1999-2000)], déposée par l'Assemblée nationale, modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les militaires étrangers servant dans l'armée française ; - la proposition de loi [n° 74 (1999-2000)] de M. Jean-François Picheral et des membres du groupe socialiste et apparentés, relative à l'attribution de la nationalité française à tout étranger engagé dans les armées françaises qui a été blessé en mission, au cours ou à l'occasion d'un engagement opérationnel et qui en fait la demande [n° 132 (1999-2000)] (14 décembre 1999) - **Nationalité.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 179 (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3665) - Ministère : Intérieur - *Autorité de contrôle de Schengen* - Réponse le 4 juin 1999 (p. 3666) - **Sécurité**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 quater** (p. 2420) : son amendement n° 343 : décision de fusionner à prendre dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux ; retiré au profit de l'amendement n° 287 de M. André Diligent (décision de fusionner à prendre dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal). (p. 2422) : consultation des électeurs préalable à la décision

de fusionner - **Après l'art. 46 bis ou après l'art. 46 nonies** (p. 2424) : intervient sur l'amendement n° 260 de M. Jacques Legendre (consultation obligatoire des électeurs avant toute décision de fusion de communes) - **Après l'art. 46 quater** (p. 2426) : ses amendements n° 344 : fusion réservée aux communes limitrophes ; et n° 342 : maintien des effectifs des conseils municipaux des communes fusionnées jusqu'à l'expiration du mandat municipal ; adoptés.

- **Proposition de loi modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les militaires étrangers servant dans l'armée française [n° 0104 (1999-2000)]** - (16 décembre 1999) - Rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 7684, 7685) : application de ce texte aux militaires étrangers blessés au cours d'opérations de combat. Effet pratique limité. Politique d'assimilation des étrangers de la Légion. Pratique de la langue. Acquisition quasi-automatique de la nationalité. Application aux enfants du légionnaire. Caractère non rétroactif de ce texte. Proposition de loi de M. Michel Pelchat concernant le passé. Cristallisation des pensions. Evolution du statut en matière de nationalité. Demande l'adoption conforme de cette proposition de loi.

U

ULRICH (Maurice), *sénateur (Paris) RPR*.

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois.

V

VAILLANT (Daniel), ministre des relations avec le Parlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 101 de M. Ivan Renar : **Presse** (*Avenir de l'Agence France-Presse*) (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1304).

n° 115 de M. Jean Bizet : **Politique agricole commune (PAC)** (*Etat des négociations sur la réforme de la PAC*) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1584).

n° 189 de M. Philippe François : **Chasse** (*Proposition de loi sénatoriale sur la chasse*) (JO Débats du 25 juin 1999) (p. 4376).

n° 204 de M. Bernard Joly : **Vétérinaires** (*Concours d'accès aux écoles vétérinaires*) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5356).

n° 208 de M. Bernard Seillier : **Elevage** (*Situation des éleveurs ovins*) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5360).

n° 213 de M. Bernard Murat : **Cours et tribunaux** (*Mutations au sein du Parquet de Paris*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5707).

n° 232 de M. Josselin de Rohan : **Aviculture** (*Problème de l'aviculture en Bretagne*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6275).

n° 233 de M. Paul Blanc : **Maires** (*Responsabilité pénale des maires*) (JO Débats du 26 novembre 1999) (p. 6276).

n° 255 de M. Bernard Fournier : **Etat** (*Table ronde de Matignon sur la Corse*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7706).

n° 256 de M. Jean-Jacques Hyst : **Tribunaux de commerce** (*Tribunaux de commerce*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7707).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (17 juin 1999) (p. 4156, 4157) : déroulement des travaux. Répercussion de la longueur des débats en commission sur la séance publique.

- **Suite de la discussion** - (25 juin 1999) - **Art. 17** (*durée de la détention provisoire en matière criminelle*) (p. 4433) : s'oppose à l'amendement n° 34 de la commission (suppression des critères de délivrance d'une commission rogatoire internationale et de crimes multiples pour la prolongation de la détention) - **Après l'art. 17** (p. 4434) : s'oppose à l'amendement n° 35 de la commission (prolongation de la détention provisoire à titre exceptionnel par la chambre d'accusation) et sur celui-ci au sous-amendement de M. Michel Charasse n° 278 (limitation aux

crimes de la mesure proposée). Impossibilité d'appel - **Art. 18** (*limite à la durée de la détention provisoire lorsqu'elle est ordonnée à la suite d'une révocation du contrôle judiciaire*) (p. 4436) : s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (limitation de la durée cumulée des détentions à la durée maximale prévue à l'origine dans le cas d'une détention provisoire ordonnée à la suite d'une révocation du contrôle judiciaire à l'encontre d'une personne antérieurement placée en détention provisoire pour les mêmes faits) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 36 de la commission et n° 263 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (suppression de la référence à la prise en compte des temps de détention provisoire effectués pour l'accomplissement de certaines formalités) - **Après l'art. 18** : accepte l'amendement n° 37 de la commission (limitation de la durée cumulée des détentions pour les mêmes faits pour un mineur ayant été placé sous contrôle judiciaire à la suite de la première période de détention provisoire). (p. 4438) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 144 de M. Pierre Fauchon (appel de la décision de placement en détention provisoire auprès de la chambre d'accusation). Amélioration de la procédure du référé-liberté.

- **Allocution** - (29 juin 1999) (p. 4555, 4556) : bilan de la session parlementaire. Respect du calendrier. Apport décisif du Sénat. Fonctionnement harmonieux du bicamérisme. Bilan législatif. Réformes constitutionnelles. Diminution de l'utilisation de la procédure d'urgence. Modulation du rythme de la session. Concertation avec les parlementaires. Contrôle parlementaire. Information du Parlement sur l'engagement des forces françaises au Kosovo. Réformes institutionnelles et politiques. Projet de loi sur l'intercommunalité. Confirmation du dépôt du projet de loi relatif à l'action économique des collectivités locales. Remerciements.

- **Proposition de loi organique tendant à améliorer le régime électoral applicable à la formation de l'Assemblée de la Polynésie française [n° 0471 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6188, 6190) : excuses de M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Souhait d'une modification de la répartition des sièges entre les cinq circonscriptions, en particulier au profit de celles des îles du Vent. Composition actuelle de l'Assemblée de la Polynésie française. Respect du principe constitutionnel de proportionnalité entre la population et le nombre des élus. Dépôt de deux propositions de loi de MM. Gaston Flosse et Emile Vernaudon. Prise en compte de la diversité de ce territoire. Nécessité d'utiliser la voie législative organique pour procéder à une modification de la répartition des sièges. Saisine automatique de ce texte par le Conseil constitutionnel après son adoption par les deux assemblées. Souhait du Gouvernement de faire aboutir cette réforme avant l'échéance électorale de 2001. S'en remet à la sagesse du Sénat sur cette proposition de loi organique.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1° [n° 465 (97-98)] visant à généraliser l'interdiction des candidatures multiples aux élections ; 2° [n° 482 (97-98)] portant diverses dispositions relatives aux élections municipales, cantonales et législatives ; 3° [n° 493 (97-98)] tendant à interdire les candidatures multiples aux élections cantonales ; 4° [n° 494 (97-98)] relative à l'élection des députés et à l'élection des conseillers généraux et 5° [n° 548 (97-98)] relative aux conditions d'éligibilité des candidats aux élections cantonales et aux déclarations de candidatures au deuxième tour des élections cantonales et législatives [n° 0062 (1999-2000)]** - (23 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 6197, 6198) : dépôt de cinq textes. Interdiction de candidatures multiples aux élections cantonales. Financement public des campagnes électorales. Suppression de l'obligation de déposer un cautionnement lors du dépôt des candidatures aux différents scrutins. Accepte le dispositif retenu par la commission des lois - **Après l'art. 1er** (p. 6200) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Louis de Broissia (élection d'un suppléant en même temps que celle du conseiller général). Lien entre les électeurs et le conseiller général. Risque de faire élire "un homme ou une femme de paille" - **Art. 2** (*représentation au conseil général d'un canton créé par la fusion de deux*

cantons n'appartenant pas à la même série de renouvellement) (p. 6202) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour cet article. Souci du Gouvernement de faire de l'électeur le seul arbitre. Mise à l'étude immédiate d'un dispositif.

- **Proposition de loi permettant au juge des tutelles d'autoriser un majeur sous tutelle à être inscrit sur une liste électorale [n° 0185 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi organique n° 186 (98-99)** (p. 6204) : interdiction d'inscrire sur les listes électorales des majeurs en tutelle. Assouplissements de ce dispositif. Proposition de loi similaire votée en 1994 par le Sénat et rejetée par l'Assemblée nationale. Conciliation des droits civiques de l'individu et de la singularité du droit électoral. Principe du vote personnel et secret. Existence d'un groupe de travail interministériel chargé de proposer une réforme globale du régime des majeurs sous tutelle. Le Gouvernement est d'accord sur les principes énoncés dans les conclusions de la commission des lois mais s'en remet à la sagesse du Sénat sur la question du calendrier.

- **Proposition de loi organique relative à l'inéligibilité des majeurs sous tutelle [n° 0186 (98-99)]** - (23 novembre 1999) - **Discussion générale - commune avec celle de la proposition de loi n° 185 (98-99)** - Voir son intervention sous la proposition de loi précitée (p. 6204).

- **Modification de l'ordre du jour** - (23 novembre 1999) (p. 6207).

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 0142 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7922, 7924) : transparence et revalorisation du Parlement. Historique de la publicité des séances. Initiative conjointe sur ce texte des présidents des deux assemblées. Fonctionnement harmonieux du bicamérisme. Cosignature avec M. Jacques Valade, vice-président chargé, au sein du bureau, de la communication. Dimension civique et autonomie de La Chaîne Parlementaire. Constitution d'un conseil de surveillance. Originalité de son statut juridique. Le Gouvernement approuve le principe de cette initiative parlementaire.

VALADE (Jacques), sénateur (Gironde) RPR.

Vice-président du Sénat ; a présidé les séances des 19, 28 janvier ; 3, 4, 9, 17 février ; 2, 23, 30, 31 mars ; 6 avril ; 4, 11, 20 mai ; 15, 16, 17, 24 juin ; 12, 19, 27 octobre ; 2, 3, 4, 16, 23, 30 novembre ; 4, 7 et 8 décembre 1999.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Membre de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale -

Enseignement supérieur [n° 90 (1999-2000) tome 5] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

Proposition de loi, déposée avec M. Christian Poncelet, portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 112 (1999-2000)] (3 décembre 1999) - **Audiovisuel**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur : - la proposition de loi [n° 112 (1999-2000)] de M. Christian Poncelet, président du Sénat, et M. Jacques Valade, Vice-président, portant création de La Chaîne Parlementaire ; - la proposition de loi [n° 142 (1999-2000)], adoptée par l'Assemblée nationale, portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 147 (1999-2000)] (20 décembre 1999) - **Audiovisuel**.

INTERVENTIONS

- En qualité de président de séance

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire d'Azerbaïdjan** - (4 mai 1999) (p. 2617).

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3998, 3999) : organisation des travaux. Rappel du programme fixé par la conférence des présidents - **Après l'art. 2 ter** (p. 4043) : organisation des travaux. (p. 4061) : organisation des travaux.

- **Rappel au règlement** - (17 juin 1999) (p. 4069) : intervient sur le rappel au règlement de M. Alain Vasselle.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 9** (p. 4103, 4104) : réponse à M. Michel Dreyfus-Schmidt sur l'ordre de discussion de son amendement n° 203 (remplacement de l'intime conviction par la preuve certaine) et de l'amendement n° 21 de la commission (modification du serment prêté par les jurés de cour d'assises pour une prise en compte de l'intérêt des victimes et de la présomption d'innocence). (p. 4116, 4117) : nécessité de concision dans les propos des orateurs - **Art. 10 B** (*suppression de l'obligation de présence d'au moins un juge d'instruction dans chaque tribunal de grande instance*) (p. 4128) : motivation des amendements des commissions.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire d'Ouzbékistan** - (27 octobre 1999) (p. 5489).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire chinoise** - (7 décembre 1999) (p. 7054)

- En qualité de sénateur

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4803, 4806) : démarche très tardive de l'inscription d'un texte fondamental à l'ordre du jour du Sénat sept mois après son adoption par l'Assemblée nationale. Ouverture du marché français à minima contrairement aux autres pays de l'Union européenne. Contribution par le Gouvernement au développement d'EDF sur les marchés extérieurs en protégeant l'opérateur public sur le marché français. Règles établies par l'Union européenne et adaptant le marché de l'électricité aux évolutions technologiques et économiques. Maintien impératif de l'indépendance énergétique de la France. Enjeu de l'industrie nucléaire. Regret de la décision d'arrêt du surgénérateur Superphénix. Nécessité d'une gestion plus rationnelle des combustibles fossiles. Nécessaire renforcement des compétences des collectivités locales et de leurs missions de service public dans le domaine énergétique. Incitation indispensable du regroupement des petites et moyennes entreprises. Développement nécessaire des nouvelles technologies. Perspectives offertes par le nouveau

système imposé par la directive inutilisables dans le cadre du projet de loi. Indépendance indispensable du gestionnaire du réseau de transport. Rôle et compétences de la commission de régulation de l'électricité. Statut des agents d'EDF. Contraintes freinant une ouverture efficace du marché. Développement du négoce de l'électricité, "trading". Engagement de la France à construire un marché unique régi par la concurrence - **Art. 1er** (*définition du service public de l'électricité*) (p. 4826, 4827) : ses amendements n° 246 : contribution du service public de l'électricité à la nouvelle définition des centres nucléaires type EPR, European pressurized water reactor ; et n° 248 de cohérence ; adoptés. Son amendement n° 247 : remplacement des mots "droit à l'électricité" par les mots "accès à l'électricité" ; rejeté. Confusion entre l'accès au réseau électrique et le droit à l'électricité relevant de la solidarité - **Art. 2** (*missions du service public de l'électricité*) (p. 4829, 4831) : ses amendements n° 249 : précision de la mention de producteur d'électricité pour EDF ; et n° 250 : référence aux organes responsables de la gestion du réseau de transport ; adoptés. Son amendement n° 251 : collectivités territoriales gérant des régions ; devenu sans objet. (p. 4833) : son amendement n° 252 : précision du rôle des collectivités locales en tant qu'autorités organisatrices ; devenu sans objet - **Art. 3** (*mise en oeuvre et contrôle des missions de service public*) (p. 4835, 4840) : ses amendements n° 253 : précision de l'objectif de bon fonctionnement du marché ; adopté ; n° 254 : consultation de l'observatoire ; rejeté ; et n° 255 : composition de l'observatoire ; retiré - **Art. 4** (*tarifs et plafonds de prix*) (p. 4844, 4847) : sur l'amendement n° 38 de la commission (coordination avec les amendements n° 35 et n° 36 précités), son sous-amendement n° 256 : couverture des charges afférentes aux réseaux locaux par les péages de distribution ; adopté. Son amendement n° 257 : détermination des tarifs de secours et d'utilisation des réseaux sur les coûts réellement supportés par les opérateurs pour leur exploitation et leur développement ; retiré. Son amendement n° 258 : pouvoir d'approbation en matière tarifaire de la commission de régulation ; rejeté. Son amendement n° 259 : établissement de l'avis de la commission de régulation sur l'analyse des coûts techniques et de la comptabilité générale des opérateurs ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 5** (*mécanismes de compensation*) (p. 4861, 4865) : ses amendements n° 260, identique à l'amendement n° 42 de la commission (suppression de l'alinéa prévoyant l'inclusion des coûts de recherche et de développement du transport dans les charges compensées par le fonds du service public de la production) ; n° 261 : détermination du montant des charges imputées à l'ensemble des opérateurs par la Commission de régulation de l'électricité, CRE ; n° 262 : exonération des charges pour la production décentralisée ; adoptés. Son amendement n° 263 : calcul du montant des contributions supportées par les producteurs et les fournisseurs d'électricité sur la base de la production d'électricité transportée sur le réseau ; rejeté - **Art. 6** (*programmation pluriannuelle des investissements*) (p. 4872, 4874) : son amendement n° 264 : établissement du bilan prévisionnel par la CRE en liaison avec le gestionnaire du réseau de transport ; retiré. Son amendement n° 266 : mesures en faveur de la production décentralisée ; adopté. Intervient sur l'amendement n° 426 du Gouvernement (suivi du développement des installations de production d'électricité soumises à déclaration et contrôle de la conformité des déclarations avec la loi par le ministre chargé de l'énergie) - **Art. 7** (*régime de l'autorisation d'exploiter*) (p. 4876) : son amendement n° 267 : nécessité d'un décret ; retiré - **Art. 8** (*appels d'offres pour la production d'électricité*) (p. 4877, 4879) : son amendement n° 268 : contrôle par la CRE des contrats d'achat d'électricité conclus entre les candidats retenus et EDF ; devenu sans objet. Son amendement n° 269 : établissement des contrats d'achat d'électricité conclus entre les candidats retenus et EDF sur la base des prescriptions contenues dans un cahier des charges et contrôlées par la CRE ; adopté - **Art. 9** (*critères d'attribution des autorisations et de choix des réponses aux appels d'offres tendant à la création d'une installation de production*) (p. 4881) : son amendement, soutenu par M. Alain Gérard, n° 270 : référence aux objectifs du deuxième alinéa de l'article premier du projet de loi ;

retiré - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 4885, 4888) : ses amendements, n° 271 : hausse du seuil de conclusion d'un contrat d'achat avec des producteurs utilisant la cogénération ; retiré ; n° 272 : suppression des mots "lorsque ces installations ne peuvent trouver des clients éligibles dans des conditions économiques raisonnables" ; et n° 273 : consultation préalable de la CRE en cas de suspension d'obligation d'achat ; adoptés - **Art. 11** (*régime juridique de l'exploitation d'installations par les collectivités locales et production d'électricité par les distributeurs non nationalisés, DNN, dans leur zone de desserte exclusive*) (p. 4891, 4892) : son amendement de précision n° 274 ; retiré - **Art. 13** (*statut du service autonome gestionnaire du réseau de transport d'électricité*) (p. 4895) : son amendement n° 275 : mise en place de la transparence et de la neutralité pour la fonction de transport d'électricité et dépôt devant le Parlement au terme d'une année de fonctionnement d'un projet de loi définissant le statut juridique définitif du GRT ; adopté. (p. 4900) : ses amendements de conséquence n° 276 et n° 277 ; adoptés - **Art. 15** (*gestion des flux d'énergie par le gestionnaire du réseau public de transport, GRT*) (p. 4906) : son amendement n° 278 : renforcement du rôle et de l'indépendance du régulateur ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (7 octobre 1999) - **Art. 22** (*suite*) (*définition des clients éligibles et régime de l'achat de l'électricité pour revente*) (p. 4932, 4936) : son amendement n° 279 : intégration dans la notion de réseau des réseaux de transport d'hydrocarbures liquides ou gazeux ; adopté. Ses amendements n° 280 : possibilité pour les entreprises de se regrouper ; et n° 281 : suppression de l'alinéa fixant une durée minimale de trois ans pour les contrats de fournitures ; et n° 282 : organisation du "trading" ; retirés. (p. 4938) : son amendement n° 283 : établissement et publication de la liste des clients éligibles par la CRE ; adopté - **Art. 23** (*droit d'accès au réseau de transport*) (p. 4939) : son amendement n° 284 : retour à la rédaction initiale du projet de loi pour permettre l'alimentation, par un producteur, des filiales de sa société-mère ; adopté. (p. 4941) : son amendement n° 286 : modalités d'application des dispositions précisées par un décret en Conseil d'Etat ; adopté après modification par le sous-amendement rédactionnel n° 436 du Gouvernement - **Art. 24** (*construction de lignes directes*) (p. 4942) : son amendement n° 285 : possibilité pour un producteur de permettre l'approvisionnement de ses établissements, de ses filiales, de sa société-mère et des filiales de cette dernière ; adopté. (p. 4944) : ses amendements, sur le même objet, n° 287 et n° 288 : durée de l'exploitation des parties aériennes des ouvrages ; adoptés - **Art. 26** (*obligation de dissociation comptable et juridique des autres entreprises du secteur de l'électricité*) (p. 4952) : son amendement n° 289 : substitution de la séparation comptable de l'activité dans le domaine de l'électricité à la filialisation pour les entreprises en situation de monopole ou de position dominante ; retiré - **Art. 29** (*commissaire du Gouvernement auprès de la CRE*) (p. 4955) : ses amendements n° 290 : suppression des termes "en particulier" afin que le commissaire du Gouvernement auprès de la CRE intervienne uniquement comme porte-parole du ministre en charge de l'énergie ; et n° 291 : suppression du second alinéa de l'article donnant au commissaire du Gouvernement la possibilité de fixer l'ordre du jour de la CRE ; devenus sans objet - **Art. 32** (*relations de la CRE avec le Parlement et les acteurs du secteur - rapport annuel*) (p. 4960, 4961) : son amendement n° 292 : possibilité pour la CRE de suggérer les modifications rendues nécessaires par les évolutions du secteur de l'électricité et le développement de la concurrence ; adopté. Rôle et compétences de la CRE - **Art. 37** (*coordination des actions du Conseil de la concurrence et de la CRE ; information du procureur de la République en matière pénale*) (p. 4982) : son amendement n° 293 : respect par le Conseil de la concurrence des délais fixés par la loi en cas de saisine par le président de la CRE ; retiré - **Art. 42** (*étendue de l'objet d'Electricité de France*) (p. 4990, 4991) : son amendement n° 294 : dispositions relatives aux offres proposées par EDF ; retiré. (p. 4993) : son amendement n° 295, sur le même objet que l'amendement n° 404 de M. Ladislaw Poniatowski (transmission à l'Observatoire de la diversification des éléments d'information sur les créations de filiales ou les prises de participation sur le marché français) ; retiré -

Art. 46 (coûts échoués) (p. 5001) : se déclare opposé à l'amendement n° 393 de M. Pierre Lefebvre (retour à la rédaction initiale du projet de loi prévoyant la prise en charge des coûts liés au démantèlement de Superphénix par l'ensemble des producteurs d'électricité) - **Art. 48 (révision des contrats conclus entre EDF et les producteurs d'électricité)** (p. 5004) : ses amendements n° 297 : possibilité pour les producteurs d'électricité de dénoncer les conventions et contrats d'électricité conclus ou négociés avant la promulgation de la présente loi entre EDF ou les DNN et les producteurs d'électricité ; n° 298 : suppression du deuxième alinéa de l'article prévoyant la faculté pour les parties de ne pas dénoncer le contrat mais de procéder à sa révision ; retirés - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5014, 5015) : avec le groupe du RPR, favorable au maintien du service public. Directive tendant à mettre en place le gestionnaire du réseau de transport et la commission de régulation de l'électricité pour organiser la concurrence. Attitude de responsabilité et de proposition du groupe du RPR dans le respect des règles européennes.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - II - Enseignement supérieur

- (6 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 6986, 6988) : absence d'un grand projet mobilisateur. Faiblesse de la progression des crédits. Amorce d'une baisse des effectifs d'étudiants. Préoccupation du grand nombre d'inscriptions en sciences et techniques des activités physiques et sportives. Portée limitée de certaines réformes envisagées. Interrogation sur les moyens de l'agence Edufrance. Accueil des étudiants étrangers. Rapprochement des grandes écoles et de l'université. Information sur les débouchés de la nouvelle licence professionnelle. Inquiétudes des directeurs d'IUT. Plan social étudiant. Programme "Université du troisième millénaire", U3M. Avis défavorable de la commission des affaires culturelles à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 2000. - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 7000, 7001) : absence de désaccord avec M. Jean-Philippe Lachenaud, rapporteur spécial de la commission des finances. Non-redistribution des crédits au sein de l'enveloppe globale de l'éducation nationale entre enseignement scolaire et enseignement supérieur.

- **Projet de loi modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales [n° 0056 (1999-2000)]** - (10 décembre 1999) - **Après l'art. 4** (p. 7347, 7348) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Patrick Courtois, n° 24 : compensation de l'abaissement de 16 % sur les bases de la taxe professionnelle versée aux établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, qui percevaient une fiscalité propre en 1986 ; retiré au profit de l'amendement identique n° 8 de la commission ; et n° 23 rédactionnel ; retiré au profit de l'amendement identique n° 9 de la commission.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1999 [n° 0127 (1999-2000)]** - (20 décembre 1999) - **Avant l'art. 25** (p. 7870) : son amendement, soutenu par M. Yann Gaillard, n° 14 : mise en place des critères d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine spécifique aux communes urbaines en prévoyant que, pour les communautés membres d'une communauté urbaine existant actuellement, le revenu par habitant pris en compte dans l'indice synthétique se compare non pas au revenu par habitant des communes de plus 10 000 habitants mais au revenu moyen par habitant des communes de la même strate démographique ; adopté.

- **Proposition de loi portant création de La Chaîne Parlementaire [n° 0142 (1999-2000)]** - (21 décembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires culturelles -

Discussion générale : son intervention présentée par M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles (p. 7924, 7925 ; 7930, 7931).

VALLET (André), sénateur (Bouches-du-Rhône) RDSE.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des finances.

Membre titulaire de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation de jeux (JO Lois et décrets du 23 juin 1999).

Rapporteur-adjoint de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole jusqu'au 29 avril 1999.

Membre de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse (JO Lois et décrets du 26 mai 1999) ; puis secrétaire (JO Lois et décrets du 27 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière (12 mai 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2000 (14 décembre 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1999 (20 décembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait avec MM. Jean-Claude Carle et Francis Grignon, au nom de la commission d'enquête sur la situation et la gestion des personnels des écoles et des établissements d'enseignement du second degré ainsi que de ceux des services centraux et extérieurs des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, pour l'enseignement agricole, créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 5 novembre 1998 [n° 328 (98-99)] (29 avril 1999) - **Enseignement**.

Proposition de loi tendant à instituer une mesure fiscale en faveur de la prévention contre les incendies en milieu forestier [n° 493 (98-99)] (15 septembre 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Impôts et taxes**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Intérieur et décentralisation - Sécurité [n° 89 (1999-2000) tome 3 annexe 30] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 100 (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1303) - Ministère : Intérieur - *Gratuité des secours en montagne* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1303) - **Sécurité civile**

n° 194 (JO Débats du 8 octobre 1999) (p. 4971) - Ministère : Aménagement du territoire - *Protestations des éleveurs contre la prolifération des loups* - Réponse le 8 octobre 1999 (p. 4971) - **Animaux**

Questions orales sans débat :

n° 454 (JO Débats du 11 février 1999) (p. 882) - Ministère : Education - *Financement des équipements sportifs communaux* - Réponse le 31 mars 1999 (p. 1902) - **Finances locales**

n° 492 (JO Débats du 18 mars 1999) (p. 1546) - Ministère : Economie - *Présentation des avis d'impôts locaux* - Réponse le 12 mai 1999 (p. 2869) - **Impôts et taxes**

n° 514 (JO Débats du 16 avril 1999) (p. 2388) - Ministère : Intérieur - *Répartition des compétences financières entre collectivités territoriales en matière d'équipements sportifs* - Réponse le 9 juin 1999 (p. 3716) - **Finances locales**

n° 627 (JO Débats du 28 octobre 1999) (p. 5520) - Ministère : Justice - *Révision de la carte judiciaire dans les Bouches-du-Rhône* - Réponse le 10 novembre 1999 (p. 5811) - **Cours et tribunaux**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux polices municipales** - *Deuxième lecture* [n° 0183 (98-99)] - (17 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1078, 1079) : rapport de la direction centrale des renseignements généraux sur la politique de sécurité. Augmentation des violences urbaines. Charges indues de la police nationale : exemple de Salon-de-Provence. Pouvoirs de police attribués aux maires par les lois de décentralisation. Polices municipales des Bouches-du-Rhône. Suprématie des représentants de l'Etat sur les maires à travers les conventions de coordination. Question de l'armement. Insuffisance de ce projet de loi quant à la place du maire face aux problèmes d'insécurité de sa commune. Avec le groupe du Rassemblement démocratique et social européen, approuve ce projet de loi et souhaite l'adoption des amendements présentés par la commission des lois.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire** [n° 0203 (98-99)] - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1695, 1696) : suppression du schéma national d'aménagement du territoire. Nécessité d'une réelle concertation avec les élus locaux. Problèmes des villes moyennes : suppression des services publics ; insuffisance des moyens de transport ; réduction des forces de sécurité ; diminution progressive de l'activité des succursales de la Banque de France. Se déclare opposé aux mesures gouvernementales prises en Provence.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire** - (22 juin 1999) (p. 4252, 4253) : situation de l'activité industrielle. Insuffisance du rythme de réduction des déficits pour stabiliser la part de la dette publique dans le PIB. Prise en charge des emplois-jeunes et de l'extension du système des 35 heures à la fonction publique. Situation de l'emploi. Nécessaire réforme de la fiscalité.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice** - *Deuxième lecture* [n° 0255 (98-99)] - (19 octobre 1999) - **Art. 2 (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral)** (p. 5250) : ses amendements n° 34 : interdiction de cumul avec toute autre fonction que

celle de maire ; et n° 35 : prise en compte de la fonction de président d'un établissement public de coopération intercommunale, EPCI, dans la règle du cumul ; devenus sans objet.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail** [n° 0022 (1999-2000)] - **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Après l'art. 6 bis** (p. 5738) : son amendement, soutenu par M. Jacques Bimbenet, n° 47 : appréciation de l'exonération de charges en fonction du temps de travail total du salarié pour les salariés à employeurs multiples ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 2000** [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) (p. 7235, 7236) : crise du secteur des fruits et légumes dans les Bouches-du-Rhône. Mise en place de la structure "Nutrition méditerranéenne".

Intérieur et décentralisation - Sécurité

- (10 décembre 1999) - Rapporteur spécial de la commission des finances (p. 7358, 7360) : progression des crédits. Mesures nouvelles consacrées à la police. Lutte contre la délinquance. Délinquance et impunité des mineurs. Départ en retraite des "générations Marcellin". Recrutement des gardiens de la paix. Objectif non tenu de la loi de janvier 1995 de créations d'emplois administratifs. Concept de police de proximité. Programme d'automatisation des communications radioélectriques opérationnelles de la police nationale, ACROPOL. Modernisation du déminage. Situation des marins-pompiers de Marseille. Câblage informatique des préfetures. Contrats locaux de sécurité. Sélection et encadrement des adjoints de sécurité. Efficacité des secrétariats généraux pour l'administration de la police, SGAP. Coût des services départementaux d'incendie et de secours, SDIS ; étude d'une dotation d'équipement spécifique. Moyens aériens de lutte contre les incendies. Prévention des risques naturels. La commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat quant au vote de ces crédits. Sagesse bienveillante à titre personnel.

Intérieur et décentralisation - Décentralisation

- (10 décembre 1999) (p. 7382, 7383) : manque de moyens des collectivités locales. Oubli des collectivités locales lors du partage des fruits de la croissance. Clarification indispensable des relations de l'Etat avec les collectivités. Part croissante des dotations. Préservation de la fiscalité locale : réforme nécessaire. Remise en cause du système de contrôle des actes des collectivités locales. Liberté de gestion. Responsabilité pénale des élus. Attend les conclusions de la commission de décentralisation mise en place par le Gouvernement.

VASSELLE (Alain), sénateur (Oise) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (en application de l'article 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires) (JO Lois et décrets du 14 octobre 1999).

Membre titulaire du Comité national des retraités et des personnes âgées.

Membre titulaire du Comité de surveillance du fonds de solidarité vieillesse.

Membre titulaire du conseil de surveillance de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (6 avril 1999).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle (3 juin 1999).

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 (18 novembre 1999).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi [n° 210 (97-98)], déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de démence sénile et, en particulier, de la maladie d'Alzheimer [n° 155 (98-99)] (19 janvier 1999) - **Santé**.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la modification de l'article 6 de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 portant sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux [n° 163 (98-99)] (20 janvier 1999) - **Environnement**.

Proposition de loi relative à la reconnaissance de la spécificité des responsabilités des élus locaux et à la sauvegarde de la démocratie locale [n° 303 (98-99)] (7 avril 1999) - **Collectivités territoriales**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la réforme des retraites [n° 459 (98-99)] (25 juin 1999) - **Retraites**.

Rapport, déposé avec MM.Charles Descours et Jacques Machet, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 40 (1999-2000)] de financement de la sécurité sociale pour 2000, adopté par l'Assemblée nationale [n° 58 (1999-2000)] (9 novembre 1999) - **Sécurité sociale**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 107 (JO Débats du 5 mars 1999) (p. 1308) - Ministère : Justice - *Calendrier d'examen des textes réformant la justice* - Réponse le 5 mars 1999 (p. 1309) - **Justice**

n° 219 (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5712) - Ministère : Agriculture - *Levée de l'embargo sur le boeuf britannique* - Réponse le 5 novembre 1999 (p. 5713) - **Produits agricoles et alimentaires**

Questions orales sans débat :

n° 439 (JO Débats du 3 février 1999) (p. 624) - Ministère : Equipement - *Déviations de la RN 17 à La Chapelle-en-Serval* - Réponse le 10 mars 1999 (p. 1347) - **Routes**

n° 555 (JO Débats du 27 mai 1999) (p. 3366) - Ministère : Aménagement du territoire - *Gestion des déchets* - Réponse le 30 juin 1999 (p. 4539) - **Déchets**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 94, 96) : nécessité d'une nouvelle loi-cadre pour la protection de l'environnement, l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire et la pérennisation de l'entreprise agricole. Contenu économique quasi-inexistant dans ce projet de loi et absence de mesures fiscales. Augmentation des contraintes administratives et financières non équilibrées par les compensations européennes. Risque d'une fragilisation des entreprises agricoles productrices d'emplois. Complexité des démarches administratives liées aux contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Financement et coût des CTE. Problème des retraites des agriculteurs. Renforcement des contrôles des structures. Risque d'effets négatifs à long terme - **Art. 1er (objectifs de la politique agricole)** (p. 110) : sur l'amendement de la commission n° 595 (modification des alinéas de cet article relatifs à la production de biens agricoles de qualité, à la capacité exportatrice de la France, à la production de matières à vocation énergétique, à la préservation des ressources naturelles, à la recherche agronomique et à la concurrence entre les agriculteurs et les autres actifs ruraux), son sous-amendement n° 600 ; devenu sans objet - **Avant l'art. 1er ter** (p. 116) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 129 (revalorisation des pensions de retraite du régime agricole), son sous-amendement n° 326 ; irrecevable (article 40 de la Constitution). Accélération du processus de revalorisation des retraites agricoles.

- **Suite de la discussion** - (21 janvier 1999) - **Art. 3 (création d'un fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 311-4 du code rural)** (p. 153, 154) : se déclare favorable à l'amendement n° 169 de M. Gérard César (suppression de la référence à l'origine des crédits affectés au fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation). Exemple de la prééminence de l'Etat pour les contrats de plan Etat-région. Inégalités entre les régions entraînant des inégalités de traitement entre les différentes exploitations agricoles. Fonctionnement du fonds de gestion de l'espace rural, FGFR - **Art. 4 (articulation des aides publiques avec les contrats territoriaux d'exploitation - art. L. 341-1 du code rural)** (p. 161, 162) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de la commission (non-cumul des notions de modulation et de plafonnement des aides ainsi que des critères d'attribution). Logique sociale du Gouvernement dans ce projet de loi. Surproduction, conséquence de la politique des prix menée à l'échelon européen. Réattribution aux petites exploitations des aides versées aux grosses exploitations. Risque de mettre en difficulté les grosses exploitations. (p. 178) : en réponse aux propos du ministre, souhaite des aides à la personne confortant la pérennité des petites structures agricoles ainsi que des mesures identiques pour les structures plus importantes qui en éprouveraient éventuellement le besoin. Solidarité interprofessionnelle existante : cas des cotisations sociales à la mutualité sociale agricole, MSA - **Après l'art. 4** (p. 181, 182) : soutient l'amendement n° 194 de M. Gérard Larcher (classement en zones franches agricoles des entreprises agricoles en difficulté économique en zones périurbaines). Situation difficile des arboriculteurs proches des quartiers "sensibles" en Ile-de-France. (p. 186) : intervient sur l'amendement n° 414 de M. Marcel Deneux (maintien de la déduction fiscale en cas de transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur). Opposition entre les préoccupations du groupe du RPR et celles du Gouvernement : intégration de la notion d'économie ou politique sociale. Ne pense pas que la reconnaissance du statut d'entreprise agricole conduise à une demande d'harmonisation fiscale de la part des artisans et des commerçants - **Avant l'art. 6** (p. 191) : intervient sur l'amendement n° 184 de M. Gérard César (extension de la déduction pour investissements, DPI, aux investissements collectifs des agriculteurs). Nécessité de mesures

d'allégement fiscal en faveur des entreprises. Application de la procédure parlementaire du gage : possibilité pour le Gouvernement de lever le gage - **Après l'art. 7 bis** (p. 206, 207) : se déclare favorable à l'amendement n° 199 de M. Gérard Cornu (déneigement des routes par une personne physique ou morale exerçant une activité agricole). Activité de déneigement rentrant dans le cadre de la multifonctionnalité. Insuffisance des entreprises à caractère agricole en cas d'urgence. Souhaite un engagement du Gouvernement garantissant la possibilité d'intervention des agriculteurs - **Art. 12 ter (insaisissabilité du logement d'un agriculteur)** (p. 221) : intervient sur l'amendement de suppression n° 16 de la commission. Souhaite l'élaboration par le Gouvernement d'un mécanisme visant à protéger le logement de la famille en cas de liquidation judiciaire de l'exploitation agricole : comparaison avec le système de reprise des logements par les organismes d'HLM - **Art. 14 (dispositions relatives à la politique de l'installation - art. L. 330-1 du code rural)** (p. 227) : se déclare opposé à l'amendement n° 462 de M. Gérard Le Cam (politique d'aide à la création d'emplois en agriculture par l'augmentation du nombre d'exploitations). Crainte de voir disparaître des grandes entreprises agricoles.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999)

- **Discussion générale** (p. 270, 272) : qualité du travail de la commission des lois. Inscription d'une discrimination dans la Constitution avec la révision de celle-ci. Décision du Conseil constitutionnel de 1982. Fondement du principe d'égalité. Conséquences dangereuses de l'application de quotas. Exemple des pays nordiques. Problèmes soulevés par la rédaction du texte adopté par l'Assemblée nationale. Rôle des partis politiques. Proposition de la commission des lois du Sénat. Favorable à la suppression de l'alinéa relatif au financement public des partis politiques - **Art. unique (égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions)** (p. 291) : se déclare favorable au sous-amendement n° 2 de M. Christian Bonnet (suppression du second alinéa du texte proposé par la commission relatif au financement des partis politiques) et défavorable au sous-amendement n° 6 de M. Michel Charasse (lien entre le respect des obligations législatives et la participation demandée aux contribuables), déposés sur l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction de l'article unique du projet de loi constitutionnelle pour compléter l'article 4 de la Constitution, relatif au statut constitutionnel des partis et formations politiques).

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Art. 16 (réforme du contrôle des structures)** (p. 330, 331) : préoccupations uniquement sociales et environnementales du Gouvernement. Question de la viabilité des structures agricoles indépendante de leur taille. Risque de maintien des petites entreprises non viables grâce aux aides publiques. Risque de porter atteinte à la viabilité de certaines entreprises familiales par des mesures de publicité ou d'intéressement à des personnes hors cadre familial. Efforts des parents pour l'installation de leurs enfants. Evocation des difficultés des agriculteurs et de leur retraite comme seule perspective de mieux-être - **Après l'art. 17 bis** (p. 335) : intervient sur les amendements identiques n° 250 de M. Bernard Murat, n° 353 de M. Jean-Paul Émorine et n° 403 de M. Marcel Deneux (transfert par l'intermédiaire de la réserve nationale des droits à prime en cas de cessation de l'activité de production). Risque de perte par certaines régions du bénéfice des primes au profit d'autres régions - **Après l'art. 22** (p. 338) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 133 (fixation d'un minimum pour les pensions de réversion), son sous-amendement n° 331 : prise en compte du régime de base de la sécurité sociale comme référence pour le calcul des pensions de réversion ; retiré. (p. 342) : s'interroge sur l'application de l'article 40 de la Constitution par le Gouvernement : attitudes différentes selon l'auteur de l'amendement - **Après l'art. 24** (p. 346) : sur l'amendement de la commission saisie pour avis n° 134 (relèvement du taux d'exonération de cotisations sociales des jeunes agriculteurs bénéficiant des aides à l'installation), son sous-amendement n° 332 ; retiré. Extension des dispositions de cet article aux jeunes agriculteurs bénéficiant d'un plan de développement -

Art. 30 A (organisations des producteurs reconnues - art. L. 551-1 du code rural) (p. 378) : soutient l'amendement n° 259 de M. Désiré Debavelaere (consultation des comités économiques agricoles sur les orientations de la politique de filière les concernant) - **Art. 32 (conseil supérieur d'orientation de la coopération - art. L. 528-1 du code rural)** (p. 381, 382) : soutient l'amendement n° 260 de M. Désiré Debavelaere (représentation de l'industrie de l'agroalimentaire et de l'agrofourmure au sein du conseil supérieur de la coopération agricole). - **Art. 32 bis (actualisation des missions des offices d'intervention - art. L. 621-1 et L. 621-3 du code rural)** (p. 383) : soutient l'amendement n° 261 de M. Désiré Debavelaere (soutien des comités économiques à l'organisation des producteurs) - **Art. 33 (statut et prérogatives des organisations interprofessionnelles) - Art. L. 632-1 du code rural (statut des organisations interprofessionnelles)** (p. 387) : soutient l'amendement n° 334 de M. Gérard César (maintien du potentiel économique des membres des organisations interprofessionnelles). Possibilité pour les interprofessions agricoles de souscrire un contrat collectif d'assurance contre les aléas climatiques - **Art. 34 (extension des accords interprofessionnels - art. L. 632-4 du code rural)** (p. 391) : soutient l'amendement de conséquence n° 335 de M. Gérard César - **Art. 37 (contrats de lutte contre les crises conjoncturelles)** (p. 393) : soutient l'amendement n° 588 de M. Michel Doublet (application de cet article aux produits à rotation lente) - **Art. 38 (modification de la composition du Conseil supérieur d'orientation, CSO, de l'économie agricole et alimentaire)** (p. 395) : soutient l'amendement n° 275 de M. Guy Vissac (ouverture du CSO aux représentants de la propriété agricole) - **Après l'art. 38 ter** : sur l'amendement de la commission n° 42 (dépôt par le Gouvernement d'un rapport sur l'encadrement des phénomènes de l'intégration et le renforcement des pouvoirs économiques des producteurs), soutient le sous-amendement n° 280 (consultation des partenaires avant le dépôt du rapport) de M. Gérard César - **Art. 39 (signes d'identification et emploi des termes "montagne" et "produits pays")** (p. 404) : se déclare favorable à l'amendement n° 44 de la commission (suppression de la reconnaissance de l'indication géographique protégée, IGP, comme signe autonome d'identification et complément de l'alinéa relatif aux produits fermiers afin de ne pas l'appliquer aux produits bénéficiant d'un label). Aurait souhaité des mesures économiques et fiscales dans le texte de loi. Nécessité d'une garantie de qualité pour les consommateurs.

- **Proposition de loi relative à l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de démence sénile et, en particulier, de la maladie d'Alzheimer [n° 0210 (97-98)]** - (28 janvier 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales - **Discussion générale** (p. 470, 472) : données chiffrées et généralités. Lourdeur de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et impossibilité du maintien à domicile. Progression du nombre de personnes atteintes de cette maladie. Reconnaissance de l'enjeu épidémiologique et social de cette maladie et des troubles apparentés. Nécessité d'un rapport du Gouvernement au Parlement relatif aux modalités de la prise en charge. Amélioration de la formation des médecins, des infirmiers et des aides à domicile et information de l'opinion publique. Dépistage de la maladie. Soutien psychologique aux familles. Développement des centres d'accueil de jour et d'accueil temporaire pour favoriser le maintien à domicile. Adaptation des structures d'hébergement aux spécificités de la maladie et des troubles apparentés. Amélioration de la prise en charge financière. Elargissement du champ d'application de la proposition de loi aux troubles apparentés. Large consensus sur les conclusions de la commission des affaires sociales. (p. 480, 481) : remerciements. Opportunité de mettre en oeuvre une mesure globale. Volonté du législateur de prendre en charge tous les malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Considérations ayant guidées l'initiative sénatoriale de la proposition de loi créant la prestation spécifique dépendance, PSD. Objectif de la présente proposition de loi - **Art. 3 (introduction dans la formation des intervenants à domicile d'une partie consacrée à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés)** : interrogation sur la parution du

décret concernant la formation des intervenants - **Art. 4** (*doublément du plafond des dépenses autres que celles de personnel pour lesquelles la PSD peut être utilisée par les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés*) : prend acte de la volonté du Gouvernement de modifier le décret d'application de la loi créant la PSD.

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 44 quater** (*mesures diverses relatives au renforcement de la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale*). - **Paragraphes IV à XIV** (p. 546, 548) : sur l'amendement de la commission n° 79 (contrôle des animaux en provenance de pays non membres de la Communauté européenne), se déclare favorable au sous-amendement de M. Jean Bizet n° 339 et opposé à l'amendement n° 527 de M. Marcel Deneux (non-fonctionnement du service public de l'équarrissage les dimanches et jours fériés). Interrogation quant à l'autorité administrative compétente - **Après l'art. 44 quater** (p. 549) : intervient sur l'amendement n° 361 de M. Jean-Paul Emorine repris par la commission (réhabilitation à la vente pour les bovins atteints de rhinotrachéite infectieuse, IBR, et pour les ovins atteints de brucellose) - **Avant l'art. 45 bis** (p. 552) : se déclare favorable à l'amendement n° 83 de la commission (réciprocité dans les règles d'éloignement entre les bâtiments agricoles et les locaux d'habitation ou professionnels). Possibilité d'une solution juridique aux problèmes posés par la construction de l'habitation de l'agriculteur à côté des bâtiments agricoles. - **Art. 45 bis** (*petites carrières de marne - art. 16-1 de la loi n° 76-663*) (p. 555) : se déclare favorable à l'amendement n° 84 de la commission rectifié par le Gouvernement (application du régime de la déclaration aux petites carrières). Problème de la responsabilité des maires. Différences entre les carrières et les marnières. Vocation industrielle des carrières : atteinte à l'environnement. Utilité des marnières sans atteinte à l'environnement. Utilisation des marnières en zone de plaine pour la création de plates-formes sur les voies communales pour les silos de betteraves - **Art. 47** (*zones agricoles protégées - art. L. 112-2 du code rural*) (p. 558, 559) : ses amendements n° 340 : application du classement en zones agricoles protégées en l'absence de document d'urbanisme ; et n° 341 de conséquence ; adoptés - **Art. 49** (*droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER - art. L. 143-2 du code rural*) (p. 563) : se déclare favorable à l'amendement n° 320 de suppression partielle de M. Philippe François. Difficultés financières des SAFER. Indépendance financière des collectivités territoriales par rapport aux SAFER depuis la création de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, TDENS - **Après l'art. 50 ter** (p. 570) : se déclare favorable à l'amendement n° 397 de M. Jean-Marc Pastor (possibilité de constatation de la procédure de prescription acquisitive ou usucapion par le président de la commission départementale d'aménagement foncier par acte de notoriété). Souhaite l'extension de la procédure d'usucapion aux collectivités locales - **Après l'art. 59** (p. 585, 586) : souhaite la représentation des apprentis au sein du Conseil national de l'enseignement agricole. Durée de formation comparable à celle des étudiants - **Art. 64** (*principes et missions de la recherche agronomique et vétérinaire - art. L. 830-1 du code rural*) (p. 591) : se déclare favorable aux amendements de M. Marcel Deneux n° 569 (référence au secteur agro-industriel dans la première phrase de cet article) et n° 589 (référence au secteur agro-industriel dans la cinquième phrase de cet article) - **Après l'art. 64** (p. 594) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 273 de M. Dominique Braye et n° 577 de M. Marcel Bony (délivrance de la licence d'inséminateur aux vétérinaires) - **Après l'art. 65** (p. 599) : se déclare opposé à l'amendement n° 495 de M. Jean-Marc Pastor (mission parlementaire sur la fiscalité agricole, l'intégration, les droits à produire et l'utilisation des critères de qualité). Souhaite l'intervention conjointe du Gouvernement et du Parlement - **Art. 65** (*présentation d'un rapport sur l'adaptation de la fiscalité agricole*) (p. 601) : souhaite le dépôt d'un nouvel amendement intégrant les vœux du Sénat dans une nouvelle rédaction de cet article.

- **Projet de loi portant création de l'autorité de contrôle technique de l'environnement sonore aéroportuaire [n° 0008 (98-99)]** - (16 février 1999) - **Après l'art. 4** (p. 1028) : procédure de révision du plan d'exposition au bruit, PEB.

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième lecture [n° 0247 (98-99)]** - (4 mars 1999) - **Art. unique** (*égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions - article 3 de la Constitution*) (p. 1316) : regrette l'examen en priorité de l'amendement n° 1 de la commission (reprise de la rédaction initiale du projet de loi). Préfère les dispositions de l'amendement n° 3 de M. Paul Girod (nouvelle rédaction proposant de compléter l'article 3 de la Constitution en précisant que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives dans le respect du droit de candidature et de liberté de choix des électeurs), et ne participera pas au vote de l'amendement n° 1 précité - **Après l'art. unique** (p. 1319) : se déclare favorable à l'initiative de ne pas mentionner la notion de financement dans la Constitution. S'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 2 de la commission (contribution du financement public des partis politiques à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions).

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité [n° 0108 (98-99)] - Suite de la discussion** - (18 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1562, 1563) : mise en place par la proposition de loi d'un statut non protecteur du plus faible. Nécessaire prise en compte de l'évolution de la société. Nécessité de préserver le mariage, institution de référence. Archaïsmes du droit civil. PACS, système juridiquement inapplicable ne réalisant pas les ajustements fiscaux nécessaires. Définition du concubinage et du mariage proposée par la commission des lois. Caractère dangereux du PACS, portant atteinte au préambule de la Constitution de 1946. Intérêt légitime pour les difficultés rencontrées par des individus non mariés et le respect de la liberté des personnes. Poids de la famille dans la société. Mesures fiscales en faveur du concubinage. Institution familiale fragilisée par l'adoption de la proposition de loi. Opposé à l'adoption du PACS.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1721, 1722) : loi de 1995. Ruralité. Priorité du Gouvernement aux mesures en faveur de la ville. Regrette que les textes sur l'aménagement du territoire, l'intercommunalité et les conditions de l'intervention économique des collectivités locales n'aient pas été examinés en même temps. Politique des pays. S'interroge sur la raison d'être des départements et des communes à travers les dispositions de ce texte. Contrats de plan Etat-régions. Maintien des services de proximité en milieu rural. Notion de collectivité chef de file. Souhaite l'adoption des propositions du Sénat dans le respect de la cohérence de la loi "Pasqua".

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 5** (*schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT*) (p. 1784) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de la commission spéciale (participation des organismes consulaires à l'élaboration du SRADT et désignation des associations agréées par le Conseil économique et social régional) - **Art. 5 bis** (*mise en oeuvre de schémas interrégionaux*) (p. 1786) : son amendement n° 146 : possibilité de mettre en place des contrats de plan locaux entre régions et départements ; devenu sans objet - **Art. 10** (*schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1805) : sur l'amendement n° 42 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 151 : mention des universités de technologie dans la liste des établissements dont les formations doivent être en lien avec le monde économique ; adopté. Université technologique de Compiègne. (p. 1806) : son amendement de précision n° 152 ; devenu sans objet -

Art. 12 (*schéma de services collectifs culturels - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1816) : son amendement n° 153 : suppression de la référence aux langues minoritaires ; retiré. Promotion et diffusion de la langue française - **Art. 14** (*schéma de services collectifs sanitaires - art. 17 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1823) : se déclare favorable à l'amendement n° 45 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sanitaires). Maintien des établissements de proximité. Objectif du respect du principe d'équilibre financier de la sécurité sociale. Nécessité d'envisager dans l'avenir un redéploiement ou un développement de moyens supplémentaires - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1854) : sur l'amendement n° 55 de la commission spéciale (possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux), son sous-amendement n° 325 : caractère facultatif du recours à l'établissement public de coopération intercommunale ; retiré. (p. 1860) : sur l'amendement précité n° 55 de la commission spéciale, se déclare favorable au sous-amendement n° 321 de M. Claude Belot (éligibilité à la dotation de développement rural, sans condition de seuil de population, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre agissant pour le compte d'un pays et ne comprenant pas de communauté d'agglomération).

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 19 (suite)** (p. 1912, 1913) : ses amendements n° 166 : suppression de la référence aux recommandations adoptées par la communauté internationale à Rio de Janeiro ; n° 180 : suppression du conseil de développement ; et n° 167 : suppression de la référence à l'avis conforme de la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire ; devenus sans objet - **Art. 20** (*agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1922) : dispositions prévues dans le projet de loi de M. Jean-Pierre Chevènement sur l'intercommunalité. Distorsion financière entre les pays et les communautés d'agglomération. Se déclare favorable à l'amendement n° 237 de M. Daniel Hoeffel (suppression des seuils de population retenus pour la création d'agglomération). (p. 1924) : se déclare favorable à l'amendement n° 198 de M. Philippe François (caractère facultatif de l'élaboration du projet d'agglomération). Attitude et comportement des élus ruraux. (p. 1926) : ses amendements n° 183 : prise en compte des questions de santé publique ; retiré ; et n° 184 : suppression de la référence aux recommandations de la conférence de Rio de Janeiro ; retiré au profit de l'amendement identique n° 57 de la commission spéciale - **Art. 22** (*maintien des services publics sur le territoire et création des maisons des services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1939) : son amendement n° 188 : précision sur le plan d'organisation des services dans chaque département ; adopté. (p. 1941) : son amendement n° 189 : concertation préalable avec les collectivités locales avant tout projet de disparition ou de fermeture d'un service non conforme aux objectifs du plan d'organisation départemental, puis avis de la commune et du conseil général après la réalisation de l'étude d'impact ; adopté. (p. 1947, 1948) : sur l'amendement n° 69 de la commission spéciale (possibilité pour un établissement public ou un autre organisme chargé d'une mission de service public de mettre des moyens en commun avec une entreprise afin d'assurer le maintien de son activité en milieu rural, à défaut de conclusion d'une convention de maison des services publics), son sous-amendement n° 326 : mise à disposition de personnels de la fonction publique auprès d'une entreprise ; retiré. Maintien du service postal. Service public assuré par une entreprise privée. Statut de la fonction publique. Difficulté de recruter des agents à temps partiel. (p. 1952) : référence au statut des contractuels. Interprétation restrictive de la mise en commun des moyens - **Après l'art. 22** (p. 1957) : sur l'amendement n° 70 de la commission spéciale (définition, rôle et désignation de la collectivité chef de file), son sous-amendement n° 330 : prise en compte des groupements de communes pour la désignation de la

collectivité chef de file des actions relatives au développement local ; adopté. (p. 1960) : partenariat entre les différentes collectivités territoriales - **Art. 22 quater** (*information des élus concernés sur l'attribution des crédits inscrits à la section locale du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire*) (p. 1961) : son amendement de cohérence rédactionnelle n° 191 ; retiré au profit de l'amendement de cohérence rédactionnelle n° 74 de la commission spéciale - **Art. 24** (*articulation entre le schéma national d'aménagement et de développement du territoire et le schéma directeur de la région Ile-de-France afin d'assurer le développement de cette région - art. 39 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1967) : sur l'amendement n° 76 de la commission spéciale (établissement d'un schéma directeur du Bassin parisien), son sous-amendement n° 327 : possibilité pour l'Etat et les régions de mettre des moyens en commun ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale [n° 0220 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Art. 1er** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales** (*définition de la communauté d'agglomération*) (p. 2157) : son amendement n° 493 : abaissement à vingt-cinq mille habitants du seuil requis pour la création d'une communauté d'agglomération ; retiré - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2169) : son amendement rédactionnel n° 471 ; rejeté. (p. 2172) : se déclare opposé à l'amendement n° 540 de la commission (possibilité pour la communauté d'agglomération d'utiliser tout ou partie des moyens des effectifs des services de police municipale). (p. 2174) : intervient sur l'amendement n° 432 de M. Jean-Claude Peyronnet (intégration dans les compétences des communautés d'agglomération de la création, de l'aménagement et de la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire). (p. 2175, 2176) : se déclare favorable à l'amendement n° 229 de M. Jean-Patrick Courtois (dissociation des compétences entre la compétence pour les eaux usées et la compétence pour l'eau potable).

- **Suite de la discussion** - (7 avril 1999) - **Art. 1er (suite)** (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (suite)** (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2197, 2198) : son amendement n° 473 : introduction en matière de collecte et de traitement des déchets de la notion de tri et de valorisation ; retiré. Sur l'amendement n° 17 de la commission (faculté reconnue aux communes de transférer à la communauté d'agglomération soit la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence relative au traitement), son sous-amendement de précision n° 548 ; adopté. (p. 2200) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 232 de M. Dominique Braye, n° 286 de M. Yves Fréville et n° 430 de M. Jean-Claude Peyronnet (disjonction de la compétence optionnelle relative aux équipements scolaires publics, élémentaires et préélémentaires, de celle relative aux équipements culturels et sportifs). (p. 2201, 2202) : s'abstiendra lors du vote de l'amendement n° 233 de M. Dominique Braye (construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires publics d'intérêt communautaire). Ne souhaite pas confier la gestion des équipements scolaires publics à la communauté d'agglomération. (p. 2208) : intervient sur l'amendement n° 502 du Gouvernement (définition de la notion d'intérêt communautaire). (p. 2211) : intervient sur l'amendement n° 21 de la commission (clarification des conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération pourra exercer des compétences d'aide sociale départementale afin de marquer que ce transfert ne pourra résulter que d'une volonté conjointe des parties). (p. 2214) : intervient sur l'amendement n° 284 de M. Serge Franchis (possibilité offerte à la communauté d'agglomération d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement de certains équipements d'intérêt communautaire) - **Art. L. 5216-7 du code général des collectivités territoriales** (*interférence du périmètre de la communauté d'agglomération avec le périmètre de*

syndicats de communes ou de syndicats mixtes préexistants (p. 2219) : intervient sur l'amendement n° 504 du Gouvernement (cas du retrait obligatoire des syndicats en cas de création d'une communauté d'agglomération) - **Art. 8** (*désignation des délégués au sein du conseil de la communauté urbaine*) (p. 2240) : votera l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la procédure de désignation directe des délégués des communautés urbaines prévue par l'Assemblée nationale et rétablissement du texte initial du projet de loi). Principe de subsidiarité.

- **Suite de la discussion** - (8 avril 1999) - **Art. 22** (*organes et fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI*) (p. 2305, 2306) : son amendement n° 474 : élection du plus âgé en cas d'égalité des suffrages pour l'élection des délégués communautaires ; adopté. (p. 2308) : intervient sur l'amendement rédactionnel n° 82 de la commission. (p. 2310) : son amendement n° 477 : nomination des gardes champêtres ; retiré. (p. 2311) : son amendement n° 478 : introduction du mode de recouvrement des taxes ou redevances dans les attributions de l'assemblée délibérante de l'EPCI ; adopté après modification par le sous-amendement n° 564 du Gouvernement. (p. 2314) : son amendement n° 479 : possibilité pour le bureau de demander le huis clos ; devenu sans objet - **Après l'art. 22** (p. 2315, 2316) : son amendement n° 476 : incompatibilité entre l'exercice de toute fonction publique et d'une fonction élective ; retiré. Statut de l'élu - **Art. 24** (*modifications statutaires*) (p. 2322) : intervient sur l'amendement de coordination n° 104 de la commission. (p. 2323) : son amendement n° 481 : impossibilité pour une commune de se retirer de l'EPCI, si plus d'un tiers des conseillers municipaux des communes membres s'y opposent ; adopté - **Art. 25** (*dispositions financières*) (p. 2326, 2327) : intervient sur l'amendement n° 516 du Gouvernement (conditions de reprise du patrimoine par les communes membres dans l'hypothèse de la dissolution d'un EPCI) - **Art. 26** (*démocratisation et transparence*) (p. 2329) : s'interroge sur la pertinence de l'amendement n° 252 de M. Jean-Patrick Courtois (exonération des EPCI ne comprenant pas de commune d'au moins trois mille cinq cents habitants, de l'obligation de publier un rapport annuel d'activités). - **Art. 28** (*commission départementale de la coopération intercommunale*) (p. 2335, 2336) : intervient sur l'amendement n° 128 de la commission (possibilité dans certains cas de réunir cette commission en formation restreinte de huit membres). Représentation des petites communes rurales. Financement des services départementaux d'incendie et de secours - **Art. 29** (*information et participation des habitants*) (p. 2337) : son amendement n° 482 : caractère facultatif pour les EPCI comprenant une commune d'au moins trois mille cinq cents habitants des dispositions créant une commission consultative ; devenu sans objet. (p. 2338) : se déclare favorable à l'amendement n° 130 de la commission (suppression des dispositions instaurant la possibilité pour l'organe délibérant d'un EPCI de créer des comités consultatifs pour recueillir l'avis des usagers sur les affaires d'intérêt intercommunal) - **Art. 30** (*dispositions diverses*) (p. 2340, 2341) : son amendement n° 483 : intégration du produit des taxes dans les recettes du budget annexe ; adopté - **Après l'art. 32 bis** (p. 2344) : intervient sur le sous-amendement n° 563 du Gouvernement, déposé sur l'amendement n° 255 de M. René Tréguët (possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au moment de leur création, d'instituer avec les communes membres un dispositif conventionnel créant une péréquation financière dégressive) - **Art. 34** (*transformation des districts en communautés de communes ou en syndicats de communes*) (p. 2348) : se déclare favorable à l'amendement n° 339 de M. Jacques Pelletier (suppression de la possibilité offerte aux districts de se transformer en syndicats de communes) - **Art. 36** (*dispositions transitoires applicables aux districts*) (p. 2353) : son amendement n° 484 : suppression de la faculté ouverte aux communes de désigner comme délégué au conseil de district tout citoyen réunissant les conditions pour siéger dans un conseil municipal ; retiré - **Art. 39** (*transformation des communautés de villes en communautés d'agglomération ou en communautés de communes*) (p. 2355, 2357) : suivra l'avis de la commission sur l'amendement

n° 323 de M. Jacques Legendre (possibilité pour les communautés de villes de se transformer également en communautés urbaines). Son amendement de cohérence n° 485 ; devenu sans objet - **Art. 40** (*dispositions transitoires applicables aux communautés de villes*) (p. 2359) : son amendement de précision n° 486 ; retiré - **Avant l'art. 42** (p. 2362, 2364) : reprend l'amendement n° 460 de M. Philippe Arnaud : intervention du préfet auprès de l'autorité communale ou intercommunale afin d'attirer son attention sur un acte qui pourrait être entaché d'illégalité avant de saisir le tribunal administratif ; retiré. Complexité des textes pour les maires des petites communes rurales. Nécessité de légiférer rapidement sur le problème de la responsabilité pénale des maires.

- **Suite de la discussion** - (27 avril 1999) - **Après l'art. 44** (p. 2419) : se déclare favorable à l'amendement n° 312 de M. Jean-Jacques Hyst (maintien des avantages acquis en cas de transfert des agents communaux dans les établissements publics de coopération intercommunale, EPCI) - **Art. 46 sexies** (*appel à compétences inversé en matière de traitement des déchets*) (p. 2430, 2432) : se déclare favorable à l'amendement n° 149 de la commission (partage de compétences pour le traitement et la collecte des ordures ménagères). Son amendement n° 475 : possibilité de délégation partielle de compétence ; rejeté - **Art. 46 octies** (*possibilité pour tout contribuable d'une commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale d'exercer les actions en justice appartenant à cet établissement public de coopération intercommunale*) (p. 2434) : son amendement n° 487 : ouverture de l'action en justice aux personnes morales ; retiré - **Après l'art. 46 nonies** (p. 2436, 2437) : son amendement n° 495 : extension de la taxe de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME, aux déchets ménagers incinérés ; retiré - **Art. 47** (*régime fiscal des communautés urbaines*) (p. 2460) : son amendement n° 488 : insertion du terme de redevance pour le recouvrement relatif aux services des ordures ménagères ; retiré - **Art. 49** (*régime fiscal des districts*) (p. 2464) : ses amendements n° 494 : remplacement du terme "districts" par ceux "de communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes" ; et n° 489 : suppression du délai de six mois accordé aux districts ; retirés - **Art. 50** (*régime fiscal des communautés de communes*) (p. 2466, 2467) : intervient sur l'amendement n° 178 de la commission (possibilité pour les groupements exerçant la collecte, mais ayant délégué le traitement, de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ; son amendement n° 490 : taxe d'enlèvement des ordures ménagères prise en compte pour le calcul de la dotation de fonctionnement ; retiré - **Art. 50 bis** (*règles de perception de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par les syndicats d'agglomération nouvelle*) (p. 2469) : se déclare favorable au sous-amendement n° 463 de M. Yves Fréville, déposé sur l'amendement de conséquence n° 180 de la commission - **Après l'art. 50 bis** (p. 2471, 2472) : sur l'amendement de conséquence n° 181 de la commission, ses sous-amendements n° 565 et n° 560 ; rejetés. Maintien de la redevance dans les communes rurales.

- **Suite de la discussion** - (4 mai 1999) - **Art. 11** (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2253**) (*compétences des communautés de communes*) (p. 2626, 2627) : se déclare favorable à l'amendement n° 406 de Mme Janine Bardou (adaptation aux réalités géographiques de notre pays, du dispositif de réduction des discriminations financières entre communautés d'agglomération et communautés de communes). (p. 2629) : se déclare favorable à l'amendement n° 576 du Gouvernement (production d'eau potable : compétence facultative). (p. 2632) : travail de commission effectué en séance - **Art. 1er** (**suite**) (**précédemment réservé, le 7 avril 1999, p. 2223**) (*régime juridique des communautés d'agglomération*) - **Art. L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales** (**suite**) (*compétences des communautés d'agglomération*) (p. 2639) : son amendement, soutenu par M. Hilaire Flandre, n° 472 : exercice de deux compétences ; retiré au profit de l'amendement, ayant le même objet, n° 15 de la commission (exercice au lieu et place des communes

d'au moins deux compétences) - **Après l'art. 69** (p. 2668) : son amendement, soutenu par M. Jean-Jacques Hyest, n° 387 : assouplissement de l'organisation des concours de la fonction publique territoriale ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière [n° 0273 (98-99)] - Suite de la discussion** - (6 mai 1999) - **Art. 24** (*le fonds de mutualisation*) (p. 2825, 2826) : Fonds de réserve pour les retraites créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 : incertitudes sur ses modalités d'alimentation, sur sa gestion et ses modalités de contrôle. Souhaite intégrer la création du fonds de réserve dans un texte d'ensemble permettant de clarifier la situation des régimes spéciaux et des fonctionnaires. Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de l'affectation du produit du placement des parts sociales des caisses d'épargne au fonds de réserve pour les retraites).

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle [n° 0338 (98-99)]** - (1er juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3473, 3475) : réforme en trompe-l'oeil. Remise en cause des principes fondateurs de la sécurité sociale. Sous-évaluation du coût financier de la couverture maladie universelle, CMU. Proposition pertinente de la commission des affaires sociales d'instaurer un système progressif plutôt que de fixer un seuil de prise en charge totale. Avenir de l'aide sociale des départements. Situation des personnels gérant la politique sociale départementale. Exemple du département de l'Oise. Interrogations sur le contingent d'aide sociale. Soutien au dispositif proposé par la commission des affaires sociales.

- **Suite de la discussion** - (2 juin 1999) - **Art. 13** (*transferts financiers entre l'Etat et les départements*) (p. 3528, 3529) : intervient sur l'amendement n° 150 de M. Yves Fréville (compensation, au niveau du calcul des contingents communaux d'aide sociale, des conséquences de la diminution des dépenses d'aide sociale des départements due à la mise en place de la couverture maladie universelle, CMU). Interrogations sur la suppression du contingent d'aide sociale sous l'aspect aide médicale ou en totalité. Conséquences différentes selon les départements de la suppression de la totalité du contingent d'aide sociale. Comparaison avec la prestation spécifique dépendance. Regrette la déclaration d'urgence sur ce dispositif. (p. 3530) : son amendement n° 128 : compensation au sein de la dotation générale de décentralisation du coût de formation à un nouvel emploi des personnels départementaux affectés à la gestion de l'aide médicale ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 20** (*définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU*) (p. 3559, 3560) : effets pervers de la création de la couverture maladie universelle. Se déclare favorable à l'amendement n° 23 de la commission (détermination du panier de soins correspondant à l'allocation personnalisée à la santé, par convention conclue entre les partenaires des organismes de base et complémentaires, préalable à la publication de l'arrêté ministériel) et, sur celui-ci, au sous-amendement n° 157 de M. Francis Giraud (prise en compte de la spécificité des personnes handicapées dans la fixation du panier de soins). Accès de tous au même niveau qualitatif et quantitatif de soins. (p. 3567) : intervient sur l'amendement n° 35 de la commission (concours de l'administration fiscale pour le contrôle des ressources des demandeurs). Accroissement des charges : vérification des déclarations. Abandon regrettable de l'étude personnalisée des dossiers au profit du système déclaratif. Rôle des maires dans le domaine de l'action sociale - **Art. 30** (*transfert de compétences des départements à l'Etat en matière d'aide médicale*) (p. 3583) : intervient sur l'amendement n° 178 de Mme Nicole Borvo (droit à l'aide médicale à titre préventif). Effet pervers de ce texte : encouragement des étrangers en situation irrégulière à être soignés dans notre pays. Accroissement des dépenses sociales - **Art. 34** (*statut des infirmiers du secteur psychiatrique*) (p. 3603) : son expérience comme ancien président de l'établissement interhospitalier de Clermont-de-l'Oise. Problème de la formation aux diplômes d'infirmier - **Après l'art. 37** (p. 3614) : son amendement n° 201 :

inscription de la maladie d'Alzheimer parmi les priorités de la formation médicale continue ; adopté.

- **Suite de la discussion** - (3 juin 1999) - **Art. 37** (*tervicies interdiction de prendre en compte des résultats des études génétiques pour la décision d'attribuer une protection complémentaire*) (p. 3646) : bilan de l'application des lois sur la bioéthique. Révision nécessaire de la législation - **Après l'art. 37** (*tervicies*) (p. 3652) : sur l'amendement n° 211 de M. François Autain (remplacement du système de création ou de transfert d'officines de pharmacie par un nouveau régime : définition de deux quotas de population suivant l'importance de la commune, quota spécifique pour l'Alsace-Moselle et la Guyane, suppression de la possibilité de créer des officines par voie dérogatoire), son sous-amendement n° 223 : quota pour les communes de 5 000 habitants et plus ; adopté. (p. 3653, 3654) : caractère choquant de la procédure suivie : intervention du Parlement après la négociation d'un accord entre le Gouvernement et les pharmaciens. Texte équivalent à un projet de loi portant diverses mesures d'ordre social. Dispositions particulières à prévoir pour la création d'officines en milieu rural. - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3675) : procédure regrettable de déclaration d'urgence par le Gouvernement sur ce texte. Conditions de travail insatisfaisantes pour le Parlement. Egalité d'accès aux soins. Elaboration d'un texte équitable par la commission des affaires sociales et ses rapporteurs. Le groupe du RPR votera le projet de loi modifié par le Sénat.

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3973, 3976) : rappel d'une déclaration de 1946 de M. Ambroise Croizat, ministre communiste, en faveur d'une plus grande natalité. Nécessité du renouvellement des générations : rapport Charpin. Absence de politique familiale du Gouvernement de gauche remplacée par une politique sociale. Financement des aides aux familles par l'ensemble des contribuables. Excédent de la branche famille. Rétablissement de l'universalité des allocations familiales. Inefficacité économique de la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Diminution du plafond du quotient familial : nécessité du maintien du niveau de vie des familles avec enfants à un niveau comparable à celui des personnes sans enfant. Diminution de l'allocation de garde d'enfant à domicile. AGED : influence sur l'emploi et sur l'accès des femmes à des fonctions de responsabilité. Votera cette proposition de loi.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)]** - **Suite de la discussion** - (16 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 3999) : organisation des travaux - **Art. 1er** (*principes généraux*) (p. 4000, 4001) : reconnaissance de la spécificité de la responsabilité pénale des élus locaux et des fonctionnaires : risque d'atteinte au principe de la démocratie locale. Mise en place d'un système de filtrage. (p. 4002) : ses amendements n° 177 : évaluation des responsabilités des élus locaux dans l'appréciation de leur responsabilité pénale ; et n° 178 : déresponsabilisation des élus locaux et fonctionnaires dans le cas d'une faute non détachable de l'exercice de leur fonction ; devenus sans objet - **Art. 2 A** (*contrôle des mesures de garde à vue par le procureur de la République*) (p. 4008) : se déclare favorable à l'amendement n° 148 de M. Hubert Haenel (tenue d'un registre répertoriant le nombre et la fréquence des contrôles des locaux de garde à vue). Crédits indispensables - **Art. 2 C** (*harmonisation des règles de garde à vue en fonction de la nature de l'enquête*) (p. 4012, 4013) : se déclare favorable aux amendements n° 81 de M. Jean-Jacques Hyest (présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue) et n° 193 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (présentation systématique au parquet en cas de prolongation de la garde à vue, avec possibilité pour le procureur de se déplacer). Manque de moyens des officiers de police judiciaire. Exemple de l'Oise.

- **Rappel au règlement** - (17 juin 1999) (p. 4069) : concomitance de la séance publique et des séances des commissions. Application des 35 heures au Gouvernement et aux parlementaires.

- **Projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes [n° 0291 (98-99)] - Suite de la discussion** - (17 juin 1999) - **Après l'art. 5 ou après l'art. 19** (p. 4077) : ses amendements, portant sur le même objet, n° 179 et n° 180 : saisine du Conseil d'Etat dans le cas de mise en cause pénale des exécutifs locaux et fonctionnaires pour désignation d'un tribunal administratif chargé de déterminer si cette personne a commis une faute détachable de l'exercice de ses fonctions ; adoptés. Causes de l'accroissement de la mise en cause de la responsabilité pénale des élus. Nécessité de dépassionner les affaires. Procédure enserrée dans des délais très brefs. (p. 4085, 4086) : nécessité d'avancer sur ce sujet au cours de la navette. Risque d'inconstitutionnalité. Absence de discrimination entre élus et simples citoyens.

- **Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs [n° 0260 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4362, 4363) : opposé au raisonnement selon lequel la parité ne peut être atteinte que par la mise en oeuvre du scrutin proportionnel. Adoption du projet de loi constitutionnelle sur la parité entre hommes et femmes pour l'accès aux fonctions électives.

- **Projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 0445 (98-99)]** - (24 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 4421, 4422) : texte de compromis privilégiant les communautés d'agglomération et les communautés urbaines aux dépens des communautés de communes rurales. Opposition à la procédure d'urgence sur ce texte. Rejet de ses propositions relatives au recouvrement de la redevance de ramassage des ordures ménagères par les services des impôts. Evolution de la dotation globale de fonctionnement, DGF. Statut du personnel des collectivités territoriales. Réforme souhaitable du statut de l'élu.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 1er** (création d'une couverture maladie universelle et d'une protection complémentaire avec dispense d'avance de frais pour les plus démunis) (p. 4572) : s'étonne de la position défavorable du Gouvernement sur l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture, donnant droit à la couverture maladie universelle pour les Français résidant à l'étranger). Egalité de traitement assurée à tous les Français - **Art. 6** (accès aux soins sans restriction financière) (p. 4574) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement du paragraphe IV de cet article prévoyant la substitution d'une cotisation proportionnelle aux revenus à la cotisation forfaitaire minimale) - **Art. 13** (transferts financiers entre l'Etat et les départements) (p. 4583) : suppression des contingents communaux d'aide sociale. Solidarité entre les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine. Extension aux communes rurales. Rupture regrettable du lien de proximité. (p. 4586) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 du Gouvernement (conditions de détermination des contingents communaux d'aide sociale, base de la diminution de la dotation forfaitaire des communes et, le cas échéant, du prélèvement sur le produit de la fiscalité directe locale). Question sur le coefficient d'intégration fiscale applicable aux communautés de communes. (p. 4587) : son amendement n° 93 : extension du dispositif d'abattement forfaitaire prévu pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine à celles bénéficiant de la dotation de solidarité rurale ; adopté. (p. 4590) : préfère l'amendement n° 83 de M. Yves Fréville (étalement du paiement du reliquat par tranches annuelles au plus égales à 10 %) à l'amendement n° 90 de M. Michel Mercier (détermination par convention des modalités de l'apurement des dettes contractées par les communes à l'égard des départements). Nécessité de prévoir un dispositif en cas de désaccord entre la commune et le département. (p. 4592) : désaccord entre les collectivités territoriales. Exemple des contentieux portant sur les dépenses scolaires entre les communes d'accueil et les communes de résidence. (p. 4593, 4594) : intervient sur l'amendement n° 88 de la commission saisie pour avis

(institution d'un reversement au profit de la commune par un établissement public de coopération intercommunale ayant acquitté le contingent communal au département en 1999). (p. 4595, 4596) : zones d'ombre du dispositif proposé. Réforme hâtive. S'abstiendra sur cet article - **Art. 20** (définition de la couverture complémentaire en matière de santé attribuée aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle, CMU) - **Art. L. 861-5 du code de la sécurité sociale** (attribution de la protection complémentaire) (p. 4607) : dérive prévisible de la couverture maladie universelle. Exemple du RMI. Se déclare favorable à l'amendement n° 25 de la commission (vérification obligatoire de la qualité du demandeur bénéficiaire de l'allocation personnalisée à la santé en urgence) - **Art. L. 861-8 du code de la sécurité sociale** (mutuelle et prévoyance) (p. 4609) : intervient sur l'amendement n° 29 de la commission (distinction entre les bénéficiaires du RMI et les autres bénéficiaires de l'allocation personnalisée à la santé). Progression prévisible du nombre d'allocataires de la couverture maladie universelle. Comparaison avec le RMI : nécessité de revoir le dispositif - **Art. 20 quater** (réduction du taux de la taxe sur les employeurs au profit du fonds de solidarité vieillesse - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 4611, 4612) : se déclare favorable à l'amendement de rétablissement n° 34 de la commission. Compensation prévue de la perte de recettes du fonds de solidarité vieillesse. Allègement de la charge des entreprises - **Art. 22** (tarifs pratiqués par les médecins conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU) (p. 4614) : accords entre les médecins et les caisses de sécurité sociale plutôt qu'imposition de mesures contraignantes. Effort des médecins en faveur des plus démunis : soins gratuits - **Art. 24** (tarifs pratiqués par les chirurgiens-dentistes conventionnés en faveur des bénéficiaires de la CMU) (p. 4615, 4616) : concertation avec les partenaires sociaux plutôt que voie réglementaire - **Art. 30** (transfert de compétences des départements à l'Etat en matière d'aide médicale) (p. 4623) : risque de dérive du dispositif en faveur des étrangers en situation irrégulière. Invite l'ensemble de ses collègues à approuver l'amendement n° 50 de la commission (aide médicale pour les personnes étrangères en situation irrégulière limitée aux dépenses afférentes aux soins nécessités par leur état) - **Art. 31 bis** (contrôle et évaluation de la loi) (p. 4626) : intervient sur l'amendement n° 51 de la commission (rapport d'évaluation présenté chaque année par le Gouvernement au Parlement). Sa proposition d'associer le Comité des finances locales à la préparation de ce rapport - **Art. 33** (définition du volet de santé de la carte d'assurance maladie) (p. 4629) : se déclare favorable à l'amendement n° 56 de la commission (interdiction d'obtenir des copies des informations mentionnées sur le volet santé, à l'exception des vaccinations) - **Art. 34 bis** (certification des compétences des aides-opérateurs) (p. 4630, 4632) : se déclare favorable aux amendements de la commission n° 59 (validation des compétences des aides-opérateurs jusqu'au 31 décembre 2000) et n° 60 (suppression de l'obligation d'effectuer la formation des aides-opérateurs au sein de l'établissement). Santé publique. Exigences de qualification professionnelle. Extraits d'une lettre ouverte à M. le Président de la République par l'Union nationale des associations des infirmiers des blocs opératoires diplômés d'Etat - **Art. 37 bis A** (formation continue des médecins sur la maladie d'Alzheimer - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 4635) : question au Gouvernement sur l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la maladie d'Alzheimer. Attente des familles - **Art. 37 septies** (extension du dispositif conventionnel en matière de formation professionnelle) (p. 4640) : intervient sur l'amendement de suppression n° 72 de la commission - **Art. 37 unvicies** (médecins titulaires de diplômes extra-européens ou de nationalité extra-européenne) (p. 4642) : intervient sur l'amendement n° 74 de la commission (autorisation d'exercer attribuée par le ministre de la santé aux personnes de nationalité française titulaires d'un diplôme de médecin, ayant regagné le territoire national à la demande des autorités françaises). Cas des diplômes de médecin obtenus par des Français en France et à l'étranger - **Art. 37 sexvicies** (création, transfert et regroupement d'officines de pharmacie) (p. 4648, 4649) : son amendement n° 100 : abaissement du seuil de trente mille à

cinq mille habitants et relèvement du quorum à trois mille habitants ; rejeté. Défense des villes moyennes. Aménagement du territoire. Maintien de services de proximité. Organisation du maillage des pharmacies sur l'ensemble du territoire national. (p.4650, 4651) : ses amendements, de cohérence n° 101 et n° 103, n° 104 : conditions de regroupement de deux officines ; devenus sans objet ; et n° 102 : conditions de transfert d'une officine ; rejeté. (p. 4653, 4654) : protocole d'accord signé entre la profession et le Gouvernement. Rôle du Parlement. Viabilité économique des pharmacies. Par manque de temps, impossibilité pour la commission et le rapporteur de procéder à des consultations. Obligation de légiférer dans des conditions insatisfaisantes. (p.4655) : position différente du Sénat sur son amendement n° 100 précité, et sur son sous-amendement adopté en première lecture sur le même objet.

- **Proposition de loi relative au pacte civil de solidarité - Nouvelle lecture [n° 0429 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4698, 4701) : caractère infondé du reproche d'obstruction fait à la majorité sénatoriale. Introduction par le PACS d'une inutile complexité entre les différents statuts du couple. Dangers du PACS. Absence de l'enfant dans le texte. Silences sur la procréation médicalement assistée et l'adoption par des couples homosexuels. Mise en péril des fondements de la société. Préoccupations du Gouvernement à l'égard de la famille. Absence de mesure des effets induits du PACS sur la politique familiale. Coût financier du dispositif. Vision communautariste du Gouvernement sur la société. Problèmes prioritaires fondamentaux de la société à examiner avant le PACS. Insuffisances techniques du texte relevées par des juristes. Pertinence des propositions du rapporteur et de la commission des lois. Votera la motion tendant à adopter la question préalable.

- **Propositions de loi discutées conjointement, 1°) [n° 187 (98-99)] visant à améliorer la protection sociale des salariés et créant des fonds de retraite ; 2°) [n° 218 (98-99)] visant à instituer des plans d'épargne retraite [n° 0008 (1999-2000)]** - (14 octobre 1999) - **Discussion générale** (p.5179, 5180) : rapport de M. Jean-Michel Charpin, commissaire général au Plan, sur l'avenir des retraites. Son rapport d'information sur la réforme des retraites. Vieillesse de la population française. Augmentation des besoins de financement du système de retraite par répartition. Possibilités de réforme. Critiques des partenaires sociaux. Création par le Gouvernement d'un fonds de réserve pour les retraites. Non-application de la loi du 25 mars 1997 créant des plans d'épargne retraite. Politique attentiste du Gouvernement. Urgence de la situation. Initiative de MM. Charles Descours et Jean Arthuis. Abandon de l'employeur aux cotisations d'assurance vieillesse, à la CSG et à la CRDS. Le groupe du RPR votera le texte résultant des travaux de la commission des affaires sociales.

- **Projet de loi organique relatif à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice - Deuxième lecture [n° 0255 (98-99)]** - (19 octobre 1999) - **Art. 2 (incompatibilité d'un mandat parlementaire avec une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale ou avec plus d'un mandat local - art. L.O. 141 et L.O. 141-1 du code électoral)** (p. 5248, 5249) : soutient l'amendement n° 29 (autorisation de cumul de mandats pour les maires des communes de moins de 3 500 habitants) et le sous-amendement n° 30 de M. Gérard Cornu, déposé sur l'amendement n° 4 de la commission (possibilité pour un parlementaire d'exercer un seul mandat local y compris dans une fonction exécutive). Sur ce dernier, ses sous-amendements n° 37, n° 38 et n° 39 ; rejetés. (p. 5253, 5254) : modes de scrutin. Partis politiques. (p. 5256) : priorité du Gouvernement donnée à des textes prématurés au détriment des sujets fondamentaux du chômage, de l'immigration, et de la politique de la famille. (p. 5259) : ligne directrice de la majorité sénatoriale sur la possibilité de cumuler un mandat national et un mandat local.

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)] - Suite de la discussion -**

(3 novembre 1999) - **Art. 1er (nouvelle durée légale du travail)** (p. 5631, 5632) : réduction autoritaire de la durée légale du travail. Mise en oeuvre des 35 heures dans la fonction publique sans obligation de créations d'emplois. Contestation des chiffres annoncés de créations d'emplois suite à la première loi sur les 35 heures. Non-respect du Gouvernement des libertés des entreprises et des libertés individuelles. Gestion de la France par voie réglementaire et législative. Embellie économique à attribuer à une conjoncture internationale favorable. (p. 5637, 5638) : réponse aux propos de M. Jean-Luc Mélenchon et de Mme Martine Aubry. Application de la loi au secteur médico-social. Votera l'amendement n° 3 de la commission (suppression des dispositions relatives à l'abaissement de la durée légale du travail et au dispositif dénommé "amendement Michelin") - **Avant l'art. 1er bis** (p. 5642) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (dispositions particulières applicables aux établissements soumis à la procédure de l'agrément). Exemple du cas de la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée, FEHAP : acceptation des accords à la suite d'un recours gracieux. Ses inquiétudes pour les organismes concernés en cas d'absence de confirmation de la compensation financière prévue par la première loi sur les 35 heures. Se ralliera à la position de la commission si celle-ci rejoint l'interprétation du Gouvernement - **Art. 1er ter (définition du temps de travail effectif)** (p. 5651) : votera l'amendement n° 7 de la commission (fixation de la rémunération des temps d'habillage et de déshabillage par conventions ou accords collectifs de travail). Voie conventionnelle privilégiée. Souci des employeurs d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise pour le bénéfice des consommateurs. - **Art. 1er quinquies (définition du régime des astreintes)** (p. 5657) : sécurité juridique relative au temps d'astreinte. Voie conventionnelle. Le groupe du RPR adoptera l'amendement n° 9 de la commission (nouvelle rédaction de cet article se limitant à la définition de l'astreinte et à la prévision du principe d'une compensation financière ou d'un repos compensateur) - **Art. 2 (régime des heures supplémentaires)** (p. 5660) : caractère complexe et injuste de ce texte. Remise en cause des accords déjà signés dépassant le quota de 130 heures supplémentaires annuelles. Délais trop courts de mise en oeuvre.

- **Suite de la discussion** - (4 novembre 1999) - **Art. 2 (suite) (régime des heures supplémentaires)** (p. 5677, 5678) : approche économique et politique de la majorité sénatoriale. Pénalisation des entreprises et des salariés. Possibilité de prendre les repos compensateurs à une époque éloignée des heures supplémentaires : son expérience d'exploitant agricole - **Art. 2 bis (durée du travail hebdomadaire maximale)** (p. 5682, 5683) : procès d'intention à la majorité sénatoriale. Attitude du Gouvernement à l'égard de la Haute Assemblée - **Art. 2 ter (repos hebdomadaire de 35 heures consécutives)** (p. 5685) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de la commission (instauration d'un repos minimal de 24 heures sous certaines conditions). Reprise de l'intégralité de la directive européenne n° 93/104/CE. Manque de cohérence du Gouvernement - **Art. 3 (régime unique de modulation)** (p. 5691) : réponse au ministre à propos de l'amendement n° 12 précité de la commission portant sur l'article 2 ter. Se déclare favorable à l'amendement n° 13 de la commission (nouvelle rédaction de cet article modifiant certaines dispositions contraignantes). Voie conventionnelle - **Art. 4 (réduction de la durée du travail organisée sous forme de jours ou demi-journées de repos)** (p. 5693, 5694) : formule réclamée par les partenaires sociaux - **Art. 4 bis (contrôle du repos dominical)** (p. 5700) : rapprochement du quotidien. Nécessité d'ouvrir un débat sur le travail dominical : accord d'une partie des travailleurs. Se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 15 de la commission - **Art. 6 (travail à temps partiel)** (p. 5733) : soutient l'amendement n° 61 de M. Alain Gournac (possibilité pour toutes les entreprises de déroger à la durée du délai de prévenance suite à un accord d'entreprise). (p. 5736) : se déclare opposé à l'amendement n° 124 de M. Guy Fischer (suppression de la disposition autorisant une modulation sur l'année de l'horaire à temps partiel). Intérêt et compétitivité de l'entreprise. Conclusions du conseil d'administration du fonds monétaire

international, FMI, parues dans Force ouvrière - **Art. 11** (*allègement de cotisations sociales et réduction du temps de travail*) (p. 5751, 5753) : création de la contribution sociale sur les bénéficiaires. Affectation de la taxe sur les activités polluantes. Changement d'origine du financement des sommes provisionnées initialement sur les comptes de la sécurité sociale. Résultat identique après un jeu de transfert de financement. Financement à terme. Attitude électoraliste du Gouvernement.

- **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000** [n° 0040 (1999-2000)] - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales pour l'assurance vieillesse - **Discussion générale** (p. 5930, 5931) : contribution du nouveau système de répartition des recettes entre branches, dit RACINE, au redressement spectaculaire des comptes de la branche vieillesse du régime général en 1998. Caractère prévisible de l'évolution des dépenses. Conclusions du rapport Charpin et pistes de réformes. Sévères ponctions par le Gouvernement dans la branche vieillesse. Contribution indirecte des différentes branches au financement des 35 heures par une perte de recettes. (p. 5932, 5933) : affectation des excédents de la CNAVTS au fonds de réserve pour les retraites. Fragilité du fonds de solidarité vieillesse, FSV. Conséquences du non-respect des conditions indispensables à la constitution d'un fonds de réserve pour les retraites. Priorité de l'avenir des retraites rappelée par le Président de la République et urgence de la mise en oeuvre des réformes. (p. 5934) : choix implicite du Gouvernement de la hausse future des cotisations et report de la mise en oeuvre des fonds de pension. Réforme indispensable des régimes spéciaux de retraite et mise en place nécessaire d'un complément de retraite par capitalisation. Initiative de MM. Charles Descours et Jean Arthuis avec les propositions de loi créant des fonds de retraite et instituant des plans d'épargne retraite. Sous réserve des amendements proposés par la commission des affaires sociales, demande l'adoption du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, pour ses dispositions relatives à l'assurance vieillesse.

- **Suite de la discussion** - (17 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales pour l'assurance vieillesse - **Art. 2** (*création du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale*) (p. 6003, 6004) : manque de lisibilité du dispositif prévu pour financer le fonds de réserve et les 35 heures. Procès fait aux membres de la majorité sénatoriale sur leur prétendu manque d'initiative en matière d'allègement des charges sociales. Objet du fonds de solidarité vieillesse. Défauts du dispositif tendant à lier la durée du temps de travail et l'allègement des charges. Conséquences de l'affectation du produit de la TGAP au financement des 35 heures. Se déclare favorable aux propositions de suppression de l'article 2 - **Art. 4** (*extension de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP*) (p. 6018, 6019) : financement par ce projet de loi des 35 heures et du fonds de réserve pour les retraites. Nouvelles charges pour les ménages. Se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Après l'art. 5 bis** (p. 6026, 6027) : danger d'affecter une partie des ressources du fonds de solidarité vieillesse à des dépenses pérennes. Caractère positif de l'amendement n° 84 du Gouvernement (harmonisation à la baisse des assiettes forfaitaires du début d'activité et allègement des cotisations dues au titre des deux premiers exercices) - **Art. 10** (*affectations au fonds de réserve pour les retraites*) (p. 6039, 6041) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté. Non-respect des conditions préalables à la constitution d'un fonds de réserve pour les retraites. Insuffisance des réserves du fonds pour faire face aux besoins en 2006.

- **Suite de la discussion** - (18 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires sociales pour l'assurance vieillesse - **Après l'art. 11** (p. 6050) : son amendement, soutenu par M. Charles Descours, n° 15 : dépôt d'un rapport sur la situation du fonds national de l'assurance veuvage ; adopté - **Art. 13 bis** (*possibilité de rachat de cotisations d'assurance vieillesse pour les artisans et les commerçants*) (p. 6051) : son amendement, soutenu par M. Charles Descours, n° 16 : allongement du délai prévu pour présenter la demande de rachat de cotisations ; adopté.

VECTEN (Albert), sénateur (Marne) UC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation agricole (10 février 1999).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Enseignement agricole [n° 90 (1999-2000) tome 7] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)]** - (19 janvier 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - **Discussion générale** (p. 46, 48) : enseignement, formation et recherche agricole. Actualisation des lois des 9 juillet et 31 décembre 1984, dites "lois Rocard". Réussite de l'enseignement technique agricole. Diversité de l'origine sociale des élèves. Taux d'insertion élevé. Renovation des formations supérieures. Prise en compte des formations dans le domaine des services et de l'aménagement rural. Disparité entre l'enseignement technique public et l'enseignement technique privé : la commission demande le rétablissement de l'égalité. Harmonisation des statuts de lycées professionnels agricoles et de lycées d'enseignement général et technologiques agricoles. Statut des établissements supérieurs. Rôle du ministre chargé de l'enseignement supérieur sur la tutelle et la définition du projet pédagogique des établissements d'enseignement supérieur. Délivrance de diplômes de troisième cycle. Constitution d'un groupement d'intérêt public entre les établissements supérieurs agricoles. Faiblesse des moyens budgétaires alloués au financement de la rénovation de l'enseignement supérieur. Mission d'expertise de la recherche dans les domaines de la sécurité sanitaire et de la protection de l'environnement. La commission des affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption du titre VI du projet de loi sous réserve de l'adoption de ses amendements.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles - **Art. 51** (*principes et unions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics - art. L. 811-1 du code rural*) (p. 573) : ses amendements rédactionnels n° 93, n° 94, n° 95, n° 96 et n° 97 ; adoptés - **Art. 52** (*architecture générale de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics - art. L. 811-2 du code rural*) (p. 574, 575) : ses amendements n° 98 : application de cet article à l'ensemble de l'enseignement agricole ; n° 99, n° 101, n° 102 et n° 103 rédactionnels ; adoptés ; et n° 100 : information des étudiants sur les formations et les professions ; adopté après rectification par le Gouvernement - **Après l'art. 52** (p. 575, 576) : ses amendements n° 104 : homologation de droit des diplômes technologiques ; adopté ; et n° 105 : participation de l'Etat aux frais résultant pour les familles des stages en milieu professionnel ; retiré - **Art. 53** (*création des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles*) (p. 577, 578) : ses amendements n° 106 : modification de l'article L. 811-8 du code rural relative aux exploitations agricoles des établissements publics locaux et à l'harmonisation des statuts des lycées d'enseignement général et technologique agricole et des lycées professionnels agricoles ; et n° 107 : transcription de la loi d'orientation de 1989 sur l'éducation pour les modalités d'élaboration et d'adoption du projet d'établissement ; adoptés

- **Art. 54** (qualité d'autorité académique reconnue au directeur régional de l'agriculture et de la forêt) (p. 579) : son amendement rédactionnel n° 108 ; adopté - **Après l'art. 54** : son amendement de coordination n° 109 ; adopté - **Art. 55** (principes, missions et architecture générale de l'enseignement supérieur agricole - art. L. 812-1 du code rural) (p. 580) : son amendement rédactionnel n° 110 ; adopté - **Art. 57** (création de groupements d'intérêt public par les établissements publics d'enseignement supérieur agricole - art. L. 812-5 du code rural) (p. 582) : son amendement de précision n° 111 ; adopté - **Art. 58** (principes et missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles privés) : ses amendements de coordination n° 112, n° 113 et n° 114 ; adoptés - **Art. 59** (architecture générale de l'enseignement technique agricole privé - art. L. 813-2 du code rural) (p. 583, 585) : ses amendements n° 115 : possibilité pour l'enseignement agricole privé de dispenser des formations jusqu'au premier cycle de l'enseignement supérieur inclus et établissement dans certains cas des programmes par le ministre de l'éducation nationale ; n° 116 et n° 117 de coordination ; adoptés - **Après l'art. 59** : son amendement n° 118 : modification de la composition du Conseil national de l'enseignement agricole ; adopté après rectification par le Gouvernement - **Art. 60** (schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole) (p. 586) : son amendement rédactionnel n° 119 ; adopté - **Art. 61** (coordination) : son amendement n° 120 : non-consultation du comité régional de l'enseignement agricole sur le projet régional de l'enseignement agricole ; adopté. - **Art. 62 bis** (création de l'inspection de l'enseignement agricole) (p. 587) : son amendement n° 121 : introduction de ce dispositif dans le code rural ; adopté - **Art. 63** (développement agricole) - **Art. L. 820-1 du code rural** (principe et missions du développement agricole) (p. 588) : son amendement rédactionnel n° 122 ; adopté après rectification par le Gouvernement - **Art. L. 820-2 du code rural** (financement de la politique de développement agricole) : son amendement rédactionnel n° 123 ; adopté - **Art. L. 820-3 du code rural** (gestion du fonds national de développement agricole) (p. 589) : son amendement rédactionnel n° 124 ; adopté - **Art. L. 820-4 du code rural** (énumération des acteurs du développement agricole) : son amendement rédactionnel n° 125 ; adopté - **Art. L. 820-5 du code rural** (liaison entre développement et recherche agricoles) : son amendement rédactionnel n° 126 ; adopté - **Art. 64** (principes et missions de la recherche agronomique et vétérinaire - art. L. 830-1 du code rural) (p. 590, 591) : son amendement n° 127 : nouvelle rédaction de cet article supprimant en outre les dispositions relatives à la tutelle des organismes de recherche ; adopté - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 606, 607) : amélioration de l'enseignement agricole professionnel.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche [n° 0152 (98-99)]** - (18 février 1999) - **Discussion générale** (p. 1116, 1118) : objectif ambitieux du projet de loi. Rigidité des règles encadrant la recherche. Décalage entre la qualité de la recherche scientifique publique et la faiblesse du transfert d'innovation vers le monde économique. Insuffisance des mesures malgré le progrès par rapport à la situation antérieure. Approbation du dispositif permettant aux chercheurs de participer à une entreprise. Réforme indispensable de la gestion des carrières des chercheurs. Concours scientifique apporté aux entreprises par les chercheurs. Souhait de mesures destinées à favoriser la mobilité des chercheurs vers la province. Exemple de la recherche agro-industrielle en Champagne-Ardenne. Départ vers l'étranger de chercheurs de haut niveau. Déconcentration indispensable des moyens de recherche. Rôle des collectivités locales. Participation des chercheurs à la formation professionnelle continue.

- **Projet de loi d'orientation agricole - Nouvelle lecture [n° 0311 (98-99)]** - (18 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3090, 3091) : cent cinquantième anniversaire de l'enseignement agricole. Lois de 1984 sur l'enseignement professionnel agricole : parité enseignement public-enseignement privé sous contrat.

- **Projet de loi portant création d'une couverture maladie universelle - Nouvelle lecture [n° 0440 (98-99)]** - (29 juin 1999) - **Art. 13** (transferts financiers entre l'Etat et les départements) (p. 4585) : déclare s'abstenir sur l'amendement n° 106 du Gouvernement (conditions de détermination des contingents communaux d'aide sociale, base de la diminution de la dotation forfaitaire des communes et, le cas échéant, du prélèvement sur le produit de la fiscalité directe locale). Caractère précipité du dispositif. (p. 4597) : complexité du dispositif. S'abstiendra sur cet article.

- **Projet de loi sur l'innovation et la recherche - Deuxième lecture [n° 0404 (98-99)]** - (30 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4716, 4717) : souhait de l'adoption du texte et d'une application rapide de la loi. Mobilisation des collectivités locales pour favoriser l'innovation. Loi devant être accompagnée d'une réforme profonde de la gestion des carrières des chercheurs. Remerciements au rapporteur - **Art. 3 quater (par priorité)** (renforcement de la transparence des plans d'option sur actions - art. 208-1, 208-3 et 339-5 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 4720) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission saisie pour avis (instauration de la transparence du régime des stock-options).

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Education nationale, recherche et technologie - III - Recherche et technologie

- (6 décembre 1999) (p. 7011, 7012) : inquiétude sur le retard en matière de valorisation de la recherche publique. Rôle de la loi relative à l'innovation et à la recherche. Implication des collectivités locales dans le domaine de la recherche. Réussite en Champagne-Ardenne du financement de programmes de recherche par l'engagement de l'Etat et des collectivités locales dans le cadre du contrat de plan Etat-région. Projet de constitution d'un pôle de glycochimie par la région Champagne-Ardenne et son université associée à l'INRA. Invite le ministre à visiter les réalisations dans la région Champagne-Ardenne.

Agriculture et pêche

- (9 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement agricole (p. 7203) : crédits en augmentation. Progression des dépenses pédagogiques de l'enseignement public. Création de soixante emplois de personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service, ATOSS. Mesures en faveur de l'enseignement privé. Insuffisance des dotations d'investissement destinées à l'enseignement supérieur et des mesures de "déprécarisation". Futur projet pour l'enseignement agricole. Recherche de compétitivité par une amélioration de la formation en aval et en amont. Nécessité de diversification des formations agricoles. Avis favorable de la commission à l'adoption de ces crédits.

VÉDRINE (Hubert), ministre des affaires étrangères.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération dans leurs zones frontalières entre les autorités de police et les autorités douanières (ensemble une déclaration) [n° 161 (98-99)] (20 janvier 1999) - **Traités et conventions.**

*Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière [n° 162 (98-99)] (20 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, faite à Paris le 17 décembre 1997 [n° 172 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, faite à Bruxelles le 26 juillet 1995 [n° 173 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Dublin le 27 septembre 1996 [n° 174 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la Convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 29 novembre 1996 [n° 175 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du deuxième protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne à la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, fait à Bruxelles le 19 juin 1997 [n° 176 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3, paragraphe 2, point c, du traité sur l'Union européenne relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des Etats membres de l'Union européenne, faite à Bruxelles le 26 mai 1997 [n° 177 (98-99)] (28 janvier 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Guatemala sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 211 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Honduras sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 212 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Nicaragua sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 213 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Namibie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 214 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le

*Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 215 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement macédonien sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 216 (98-99)] (10 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification du protocole établissant, sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne et de l'article 41, paragraphe 3, de la convention Europol, les privilèges et immunités d'Europol, des membres de ses organes, de ses directeurs adjoints et de ses agents [n° 229 (98-99)] (17 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification des amendements à la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) relatifs à la création de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (ensemble une annexe) [n° 239 (98-99)] (24 février 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 18 février 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées [n° 276 (98-99)] (23 mars 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Colombie [n° 277 (98-99)] (23 mars 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande [n° 278 (98-99)] (23 mars 1999) - **Traités et conventions.***

*Déclaration du Gouvernement sur la situation au Kosovo [n° 286 (98-99)] (26 mars 1999) - **Gouvernement (déclarations).***

*Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 293 (98-99)] (31 mars 1999) - **Service national.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice, avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique et par la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise [n° 307 (98-99)] (7 avril 1999) - **Traités et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980, ainsi qu'aux premier et deuxième protocoles concernant son interprétation par la Cour de justice [n° 308 (98-99)] (7 avril 1999) - **Traités et conventions.***

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 5 à la convention du 28 février 1952 entre la France et la

Principauté de Monaco sur la sécurité sociale [n° 314 (98-99)] (15 avril 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière [n° 315 (98-99)] (15 avril 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention internationale contre la prise d'otages [n° 339 (98-99)] (5 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Ligue des Etats arabes relatif à l'établissement, à Paris, d'un Bureau de la Ligue des Etats arabes et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble une annexe) [n° 371 (98-99)] (19 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale [n° 384 (98-99)] (26 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification du protocole, établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, relatif à l'interprétation, par la Cour de justice des Communautés européennes, de la convention concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale [n° 385 (98-99)] (26 mai 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovaquie sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements (ensemble un protocole) [n° 456 (98-99)] (23 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 479 (98-99)] (2 juillet 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune [n° 481 (98-99)] (13 juillet 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements [n° 482 (98-99)] (13 juillet 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 10 mars 1964 entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus [n° 486 (98-99)] (27 août 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République italienne, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant création de l'Organisation conjointe de coopération en

matière d'armement (OCCAR) (ensemble quatre annexes) [n° 487 (98-99)] (30 août 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière (ensemble une déclaration) [n° 490 (98-99)] (9 septembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole visant à amender le paragraphe 2 de l'article X de la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique [n° 501 (98-99)] (29 septembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole d'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération [n° 7 (1999-2000)] (6 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation des amendements à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution [n° 15 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique [n° 16 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation des amendements au protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs [n° 17 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (ensemble trois annexes adoptées à Monaco le 24 novembre 1996) [n° 18 (1999-2000)] (13 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 26 (1999-2000)] (20 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay [n° 33 (1999-2000)] (27 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay [n° 34 (1999-2000)] (27 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, relatif au champ d'application du blanchiment de revenus dans la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes et à l'inclusion du numéro d'immatriculation du moyen de transports dans la convention [n° 48 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes

[n° 49 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Traité et conventions.**

*Projet de loi autorisant la ratification du protocole, établi sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 50 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Traité et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à l'application provisoire entre certains Etats membres de l'Union européenne de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes [n° 51 (1999-2000)] (3 novembre 1999) - **Traité et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention du 15 juillet 1982 portant création de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT) telle qu'elle résulte des amendements adoptés à Cardiff le 20 mai 1999 [n° 66 (1999-2000)] (10 novembre 1999) - **Traité et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Estonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 78 (1999-2000)] (17 novembre 1999) - **Traité et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lettonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 79 (1999-2000)] (17 novembre 1999) - **Traité et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lituanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) [n° 80 (1999-2000)] (17 novembre 1999) - **Traité et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française à la convention internationale de 1989 sur l'assistance [n° 107 (1999-2000)] (1er décembre 1999) - **Traité et conventions.***

*Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention internationale d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières (ensemble 11 annexes) [n° 137 (1999-2000)] (16 décembre 1999) - **Traité et conventions.***

*Projet de loi autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K 3 du traité sur l'Union européenne, relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières (ensemble une annexe) [n° 138 (1999-2000)] (16 décembre 1999) - **Traité et conventions.***

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions européennes :

n° 4 de M. Michel Barnier : **Union européenne** (*Avenir de la politique étrangère et de sécurité commune*) (JO Débats du 12 février 1999) (p. 885).

Questions au Gouvernement :

n° 68 de M. Pierre Mauroy : **Politique internationale** (*Crise du Kosovo*) (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 165).

n° 71 de M. Michel Duffour : **Politique internationale** (*Crise du Kosovo*) (JO Débats du 22 janvier 1999) (p. 168).

n° 122 de M. Xavier de Villepin : **Politique internationale** (*Volet diplomatique de la crise au Kosovo*) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2068).

n° 123 de M. Bernard Plasait : **Politique internationale** (*Volet humanitaire de la crise au Kosovo*) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2069).

n° 124 de M. Claude Estier : **Politique internationale** (*Volet humanitaire de la crise au Kosovo*) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2070).

n° 126 de M. Jean-Luc Bécart : **Politique internationale** (*Volet diplomatique de la crise au Kosovo*) (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2072).

n° 241 de M. André Dulait : **Guerres et conflits** (*Volet humanitaire de la guerre en Tchétchénie*) (JO Débats du 10 décembre 1999) (p. 7229).

n° 246 de M. Xavier de Villepin : **Union européenne** (*Intégration de la Turquie dans l'Union européenne*) (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7698).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (26 mars 1999) (p. 1865, 1868) : donne lecture de l'intervention effectuée devant l'Assemblée nationale par M. Lionel Jospin, Premier ministre. Opérations militaires en République fédérale de Yougoslavie engagées par l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN. Participation de la France sur décision du Président de la République et en accord avec le Gouvernement. Emploi de la force inéluctable après l'échec d'une issue politique à la crise du Kosovo. Information du Parlement sur la politique de défense. Evolution du conflit depuis 1989. Initiatives du groupe de contact. Navettes diplomatiques. "Processus de Rambouillet". Recherche d'une solution politique équilibrée. Rejet par le Président Milosevic des accords de Rambouillet et remilitarisation intensive du Kosovo. Impasse politique actuelle de son entière responsabilité. Risques croissants pour la stabilité des Balkans. Résolutions du Conseil de sécurité établissant une réelle menace pour la paix et la sécurité internationale. Description du dispositif militaire et déroulement des opérations. Engagement de la France conforme aux valeurs qu'elle défend. Objectif politique maintenu de mise en place d'un statut intérimaire d'autonomie substantielle au Kosovo. Interruption immédiate des frappes aériennes si le Président Milosevic accepte les accords de Rambouillet. (p. 1877, 1879) : information du Parlement à travers les commissions compétentes. Frappes aériennes déclenchées afin de donner un coup d'arrêt à une guerre déjà existante. Gestion politique du conflit tentée en vain. Refus de tout compromis de la part des autorités serbes. Renforcement de la cohérence entre les quatre pays européens du groupe de contact et entre les quinze pays de l'Union : rôle effectif de l'Europe qu'il faut consolider et développer dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune, PESC. Importance du groupe de contact dans les relations entre Européens et avec les Etats-Unis et la Russie. Position de la Russie. Légitimation de l'action dans les résolutions 1160, 1199 et 1203 des Nations unies. Objectif actuel de prévention de l'élargissement et de l'aggravation du conflit. Existence d'une véritable détermination internationale. Objectif recherché de retour à

une solution politique dans le cadre des accords de Rambouillet. Volonté d'"européaniser" les Balkans.

- **Projet de loi relatif aux volontariats civils institués par l'article L. 111-2 du code du service national [n° 0293 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5143, 5144) : texte attendu en France et à l'étranger. Nécessaire anticipation de la suppression du service national, de la professionnalisation des armées, de la disparition des coopérations du service national et d'autres formes de service national. Nécessité d'assurer le rayonnement culturel et économique de la France. Prolongement par le volontariat civil des formes non militaires du service national sur le territoire français. Possibilité pour les jeunes de s'investir dans l'accompagnement social des rénovations des quartiers "sensibles". Rôle des jeunes volontaires dans le maintien d'un haut niveau de solidarité internationale.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) (p. 7262, 7263) : budget marqué par la volonté d'inverser une tendance à la diminution des crédits. Défense des intérêts fondamentaux de la France. Présidence de l'Union européenne en l'an 2000. Nomination d'un Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. Prochain Conseil européen d'Helsinki. Future réforme institutionnelle de l'Union. Elargissement et organisation du continent européen ; statut de candidat de la Turquie. Edification d'un partenariat stratégique durable avec la Russie et l'Ukraine. Coordination des politiques économiques, harmonisation fiscale et mise en place d'une stratégie coordonnée pour l'emploi. Renforcement de l'Union européenne. Inadaptation des méthodes de travail de l'Organisation mondiale du commerce, OMC : insuccès du sommet de Seattle, nécessité de moderniser l'OMC. (p. 7264, 7267) : efforts dans la voie du désarmement et de la non-prolifération. Rôle primordial du Conseil de sécurité des Nations unies : équilibre entre "droit d'ingérence" et respect du principe de la souveraineté. Gestion de la crise au Kosovo. Adaptation du régime de sanctions à l'encontre de la Serbie. Objectif d'européanisation des Balkans : pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Tragédie de la Tchétchénie. Evolutions encourageantes au Proche-Orient. Relance des relations au Maghreb. Développement d'une coopération accrue avec nos partenaires européens sur le continent africain ; renouvellement de la convention de Lomé. Mise en oeuvre de la multipolarité sur le continent asiatique. Soutien à l'émergence d'entités régionales : association des nations de l'Asie du Sud-Est, ASEAN, et MERCOSUR. Action des organisations non gouvernementales et des collectivités locales. Développement de la diplomatie culturelle ; exception culturelle. Achèvement de la fusion avec les services de la coopération. Poursuite de la déconcentration des moyens. Rénovation de la politique immobilière. Influence française dans le monde. Engagement pour la diversité culturelle et la défense de la francophonie. Redressement des contributions volontaires aux organisations internationales. Renforcement de l'action consulaire. Aide à l'enseignement français à l'étranger. Progression des crédits d'aide aux personnes les plus en difficulté. Réforme du service d'état civil. Amélioration du statut des recrutés locaux. Nouvelle politique des visas. Projet de loi sur le volontariat civil. Réflexion sur la carte diplomatique et consulaire.

VERGÈS (Paul), sénateur (La Réunion) CRC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Discussion des articles de la première partie :

- **Suite de la discussion** - (1er décembre 1999) - **Après l'art. 22 bis** (p. 6604) : son amendement, soutenu par M. Thierry Foucaud, n° I-203 : non-application de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP, aux installations productrices d'énergie à partir d'une source renouvelable ; rejeté.

Deuxième partie :

Outre-mer

- (8 décembre 1999) (p. 7117, 7119) : contexte et perspectives de ce projet de budget. Augmentation des crédits. Priorité à l'emploi et au logement. Nécessité d'élaborer des mesures durables pour l'emploi et une stratégie globale de développement. Aménagement équilibré du territoire de la Réunion. Etude d'une réforme administrative générale. Evolution démographique. Codéveloppement avec les pays voisins. Formation des jeunes. Intégration de la Réunion dans l'Europe. Diversité culturelle.

VÉZINHET (André), sénateur (Hérault) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Simon Sutour, Raymond Courrière et les membres du groupe socialiste et apparentés, relative à la validation des admissions au concours d'entrée en deuxième année du premier cycle d'études médicales de l'Université de Montpellier I [n° 38 (1999-2000)] (2 novembre 1999) - **Examens, concours et diplômes**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - I - Services communs - II - Urbanisme et logement

- (3 décembre 1999) (p. 6808, 6810) : budget en hausse. Soutien au parc privé. Extension du taux réduit de la TVA à l'ensemble des travaux d'entretien. Futur projet de loi habitat, urbanisme et déplacements. Priorité confirmée pour le logement social. Baisse du taux du livret A. Consommation des crédits de prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS. Mobilisation insuffisante des organismes d'habitations à loyer modéré pour les prêts locatifs aidés, PLA. Mise en place du prêt locatif à usage social, PLUS. Retour de l'aide à la pierre. Opportunité d'ouverture du PLUS aux collectivités locales. Stabilité de la dotation consacrée à la construction et à la réhabilitation pour les parcs HLM. Prévention des exclusions. Lutte contre le saturnisme. Baisse des crédits affectés aux aides personnalisées au logement liée à l'amélioration de la conjoncture économique. Nécessité d'encadrement des frais

de gestion du fonds de solidarité pour le logement. Signature d'une convention contre la précarité: exemple du département de l'Hérault. Renforcement de la mixité urbaine. Problème du refus de construction de logements sociaux dans certaines communes. Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

VIAL (Jean-Pierre), sénateur (Savoie) NI puis RPR.

Elu sénateur le 14 novembre 1999 (JO Lois et décrets du 16 novembre 1999).

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 18 novembre 1999).

VIDAL (Marcel), sénateur (Hérault) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Cinéma - Théâtre dramatique [n° 90 (1999-2000) tome 2] (25 novembre 1999) - **Lois de finances**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (20 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 75, 76) : rappel historique. Création des contrats territoriaux d'exploitation, CTE. Conciliation entre les objectifs de production à forte valeur ajoutée et la protection de l'environnement. Vocation de l'agriculture à répondre aux besoins alimentaires internationaux. Encouragement à l'installation des jeunes agriculteurs avec l'aide du secteur bancaire. Reconnaissance dans le champ de l'enseignement agricole des métiers de la forêt, de l'aquaculture et des activités de protection de l'environnement. Autorisation des formations doctorales dans l'enseignement agricole. Exemple du site de recherche d'Agropolis à Montpellier. Exemple de la réussite du plan de relance de l'oléiculture alliant la production à la mise en valeur du territoire.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Equipement, transports et logement - III - Transports - 1. Transports terrestres - 2. Routes - 3. Sécurité routière - (3 décembre 1999) (p. 6833, 6834) : rééquilibrage des différents modes de transport au profit du rail et des voies navigables. Nécessité d'amélioration des voies de communication de l'arc sud méditerranéen. Avancement des travaux routiers dans le département de l'Hérault. Aménagement du territoire dans le respect du patrimoine paysager. Le groupe socialiste votera ce projet de budget sans réserve.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6914, 6915) : ministère de plein exercice. Progression des crédits de l'environnement. Prévention des risques naturels : exemple des inondations dans l'Aude. Maîtrise de l'urbanisation en zones inondables. Affectation du crédit pour les travaux de protection et d'entretien dans les basses plaines de l'Aude. Responsabilité des collectivités locales pour la collecte et le traitement des déchets. Votera ce projet de budget.

Culture

- (11 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour le cinéma et le théâtre dramatique (p. 7423, 7425) : situation économique contrastée du cinéma. Redressement de la fréquentation. Rôle déterminant des salles multiplexes. Transformation souhaitable des commissions départementales d'équipement cinématographique, CDEC. Evolution encourageante de la production cinématographique. Renouvellement de la création nationale. Recul des parts de marché du cinéma français. Devoir de vigilance à l'égard des Etats-Unis et des Etats européens. Augmentation des crédits d'intervention du Centre national de la cinématographie. Coût de fonctionnement estimé de la Maison du cinéma. Augmentation des crédits consacrés au spectacle vivant. Subventions versées aux théâtres nationaux. Renforcement des moyens affectés à la décentralisation dramatique. Achèvement du centre de costumes de scène à Moulins. Alourdissement des charges des associations théâtrales. Amélioration du suivi des dépenses déconcentrées. Avis favorable de la commission des affaires culturelles à l'adoption des crédits du cinéma et du théâtre dramatique. (p. 7434, 7435) : à titre personnel : amélioration de la politique tarifaire des établissements culturels. Succès des Journées du patrimoine. Renforcement des moyens des directions régionales des affaires culturelles, DRAC. Augmentation des crédits destinés aux restaurations de monuments historiques appartenant notamment aux collectivités locales. Rôle des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE. Soutien nécessaire à la facture d'orgue. Groupe de travail sénatorial relatif aux métiers d'art. Avec le groupe socialiste, votera ce projet de budget.

VILLEPIN (Xavier de), sénateur (Français établis hors de France) UC.

NOMINATIONS

Président de la commission des affaires étrangères.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la Commission nationale des Bourses de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 250 (98-99)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 259 (98-99)] (10 mars 1999) - **Traités et conventions**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Mexique du 20 au 28 février 1999 [n° 309 (98-99)] (8 avril 1999) - **Amérique centrale**.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur les premiers enseignements de l'opération "Force alliée" en Yougoslavie : quels enjeux diplomatiques et militaires ? [n° 464 (98-99)] (30 juin 1999) - **Défense**.

Participation au rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée au Maroc du 30 septembre au 3 octobre 1999 [n° 123 (1999-2000)] (8 décembre 1999) - **Afrique du nord**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur la réforme des institutions de l'Union européenne dans la perspective de la Conférence intergouvernementale de l'an 2000 [n° 148 (1999-2000)] (21 décembre 1999) - **Union européenne**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 122 (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2068) - Ministère : Affaires étrangères - *Volet diplomatique de la crise au Kosovo* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2068) - **Politique internationale**

n° 246 (JO Débats du 17 décembre 1999) (p. 7697) - Ministère : Affaires étrangères - *Intégration de la Turquie dans l'Union européenne* - Réponse le 17 décembre 1999 (p. 7698) - **Union européenne**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres portant aménagements du titre Ier de la convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco du 18 mai 1963** [n° 0060 (98-99)] - (3 mars 1999) - Président de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Paul Masson, rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 61 (98-99)** - (p. 1267) : adaptation du titre Ier relatif à l'entrée, au séjour et à l'établissement des étrangers aux dispositions de l'accord de Schengen. Propose l'adoption de ces deux projets de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application de l'article 7 modifié de la convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco du 18 mai 1963** [n° 0061 (98-99)] - (3 mars 1999) - Président de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Paul Masson, rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale - commune avec celle du projet de loi n° 60 (98-99)** - Voir son intervention sous le projet de loi précité (p. 1267).

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes** [n° 0250 (98-99)] - (16 mars 1999) - Président et rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 1457) : absence de réforme des institutions dont la démission collective de la Commission illustre la nécessité. (p. 1458, 1460) : introduction d'un article additionnel sous la forme d'un amendement gouvernemental rappelant la nécessité de réformer les institutions avant la conclusion des négociations d'adhésion. Avancées du traité par la mise en place progressive d'un espace de libre circulation des personnes avec passage progressif au vote à la majorité qualifiée, et par l'intégration de l'acquis de Schengen à l'Union européenne. Inquiétudes au sujet de la multiplication des statuts dérogatoires consentis au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark ; absence de progrès dans la création d'un espace judiciaire européen. Evolutions positives du traité en matière de politique étrangère et de sécurité commune, PESC, par la

mise en place d'une unité de planification et d'alerte rapide et l'institution d'un haut représentant ; mais absence de coopérations renforcées dans ce domaine, et lacunes en matière de sécurité européenne, malgré l'émergence nouvelle d'une volonté politique. Politiques communes : intégration du protocole social au traité et création d'un nouveau titre sur l'emploi. Insuffisance de la réforme institutionnelle limitée à l'extension de la procédure de codécision et à la mise en place de coopérations renforcées. Avis conforme de la commission des affaires étrangères sur l'article additionnel introduit par le Gouvernement à l'initiative du Parlement, en tant que moyen de réaffirmer la nécessité de procéder à une réforme profonde des institutions avant l'élargissement. Double objectif d'efficacité d'une part, par l'extension du vote à la majorité qualifiée, la réorganisation de la Commission et l'élargissement des coopérations renforcées, et de légitimité d'autre part, par la mise en oeuvre du principe de subsidiarité et la meilleure association des parlements nationaux à la politique européenne. Propose l'adoption du projet de loi tel qu'il a été voté par l'Assemblée nationale. - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1487, 1488) : s'oppose à la motion n° 2 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Indéniable progrès du traité en matière sociale, d'emploi et d'environnement. Meilleure prise en compte des préoccupations des citoyens - **Question préalable** (p. 1490, 1491) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Charles Pasqua, tendant à opposer la question préalable. Prise en compte des garanties permettant de placer sous contrôle l'extension du pouvoir communautaire. Aménagement de la compétence de la Cour de justice. Prérogative des Etats en matière d'ordre public et de sécurité intérieure préservée. Insuffisance des avancées du traité, notamment dans le domaine institutionnel.

- **Rappel au règlement** - (24 mars 1999) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 1714) : intervient sur le rappel au règlement de Mme Hélène Luc. Confirme la venue devant la commission des affaires étrangères du ministre de la défense. Souhait des parlementaires d'être tenus informés.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (26 mars 1999) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 1868, 1869) : information et consultation indispensables de la commission. Nécessaire mise en place de mécanismes associant le Parlement aux décisions d'engagement de nos forces à l'étranger. Nombreuses interrogations au sujet des frappes aériennes déclenchées pour atteindre un objectif de paix : risques politique, militaire, stratégique. Position de la Russie dans le conflit. Action militaire inévitable et en parfaite cohérence avec les objectifs constants de la diplomatie. Priorité à la négociation politique et à la diplomatie. Proposition internationale de maintien de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Yougoslavie, d'un côté, et de l'autre, de l'octroi d'une autonomie substantielle au Kosovo. Proposition refusée légitimant le recours à la force. Mise à l'abri des populations civiles du Kosovo. Coalition structurée de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN, sous l'autorité légitime de l'Organisation des Nations unies, ONU. Réflexion sur l'issue de la crise une fois les objectifs militaires atteints. Entière responsabilité de M. Milosevic dans les événements. Action en conformité avec les valeurs de paix, de liberté et de démocratie, et de respect des droits de l'homme en Europe.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense** [n° 0171 (98-99)] - (20 mai 1999) - Président de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3200, 3201) : importance politique et technique de la nouvelle organisation des réserves militaires. Climat constructif entre le Gouvernement et le Sénat. Souhait de réserves plus efficaces. Référence aux expériences étrangères. Elaboration d'un statut social du réserviste et recherche d'un équilibre entre les garanties accordées aux réservistes et l'activité des employeurs. Renforcement du lien entre la nation et son armée. Rôle de la seconde réserve. Vigilance indispensable pour assurer la nouvelle organisation des réserves : conditions d'un recrutement conforme aux besoins et mise en place de

moyens financiers. Hommage aux cadres de réserve et aux associations de réservistes. Situation des réserves du service de santé des armées. Travail d'information sur les réserves indispensables. Demande au Sénat d'approuver le projet de loi modifié par les amendements proposés par la commission.

- Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo - (8 juin 1999) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 3721, 3722) : plan de règlement de la crise au Kosovo accepté par les autorités de Belgrade. Espoir pour la paix, après onze semaines de frappes aériennes. Effort diplomatique conduit par les Européens. Déploiement d'une force internationale au Kosovo. Conditions du retrait des forces serbes. Rôle de la Russie dans le processus de paix. Inculpation de M. Milosevic par le tribunal pénal international. Retour des réfugiés kosovars. Interrogations sur le statut du Kosovo, la restructuration économique et le projet de pacte de stabilité dans les Balkans. Relations entre l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN, et les Nations unies. Mise en place d'une véritable défense européenne.

- Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, d'orientation budgétaire - (22 juin 1999) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 4234, 4235) : place du Parlement dans le domaine budgétaire. Inquiétude relative aux orientations de la politique budgétaire du Gouvernement. Nécessaire réduction globale des dépenses publiques. Fondement des prévisions gouvernementales de croissance. Absence de vraies réformes structurelles indispensables. Crédits militaires. Financement des opérations extérieures. Mise en oeuvre des commandes pluriannuelles. Préoccupation de la commission des affaires étrangères quant à l'évolution des crédits consacrés à l'action extérieure. Conséquences budgétaires de la réforme de la coopération.

- Déclaration du Gouvernement sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, suivie d'un débat - (23 novembre 1999) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 6153, 6154) : remerciements à la conférence des présidents du Sénat et au Gouvernement d'avoir accepté sa suggestion d'un débat devant la Haute Assemblée. Participation nécessaire à la conférence de Seattle. Pouvoir d'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce, OMC. Extension des négociations aux normes environnementales, sociales et alimentaires. Place des pays en développement. Objectif défendu par l'Union européenne d'un cycle complet de négociations. Organe de règlement des différends, ORD. Positions de l'administration américaine. Perspectives d'adhésion de la Chine à l'OMC. Relations privilégiées entre les pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'Union européenne. Association du Parlement au déroulement des prochaines négociations.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Discussion générale :

- (25 novembre 1999) - (p. 6312, 6314) : fragilité de la croissance économique actuelle. Résultats performants de l'économie américaine. Comparaisons européennes. Importance des investissements internationaux en France. Volatilité des capitaux. Utilité de constituer des fonds d'épargne retraite. Développement de l'actionnariat salarié. Poids élevé des dépenses publiques. Forte augmentation des dépenses civiles de fonctionnement. Réduction regrettable des dépenses militaires. Dysfonctionnements de la comptabilité publique. Rôle du Parlement. Fuite des ingénieurs. Le groupe de l'Union centriste votera les propositions d'amendements et suivra la position de la commission des finances sur le projet de budget pour 2000.

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 7150, 7152) : vote du budget de l'an dernier. Baisse des crédits de paiement consacrés à l'équipement. Développement souhaitable des commandes pluriannuelles. Accroissement des autorisations de programme. Possibilité d'inscrire à la fin de 2000 des crédits supplémentaires dans la loi de finances rectificative. Enseignements tirés du conflit du Kosovo. Echecs des programmes européens. Problématique du second porte-avions après le "Charles-de-Gaulle". Professionnalisation des armées. Perspectives de construction d'une véritable capacité européenne de défense. Fusion des groupes Aérospatiale-Matra, DASA et bientôt CASA. Rejet par la commission des affaires étrangères de ce projet de budget.

Affaires étrangères

- (9 décembre 1999) - Président de la commission des affaires étrangères (p. 7278, 7280) : avis favorable à l'adoption de ces crédits malgré de fortes réserves. Achèvement du processus d'intégration des services de la coopération dans l'ensemble du ministère des affaires étrangères : nouvelle direction générale de la coopération internationale et du développement, DGCID. Difficulté de fusion des personnels. Diminution des crédits consacrés aux formes d'aide directe au développement particulièrement en Afrique. Demande l'établissement par le Gouvernement d'un document de synthèse évaluant l'évolution de notre aide au développement pays par pays. Maintien de la priorité à l'action audiovisuelle : amélioration des programmes de TV5. Nécessité de réflexion d'ensemble sur les implantations françaises à l'étranger. Redressement des contributions internationales. Problème de la rémunération des recrutés locaux. Souhaite l'organisation au Sénat d'un débat consacré aux orientations de la politique étrangère de la France. Evolution de la construction européenne : défense européenne, réforme des institutions, élargissement et crise tchèque.

VINÇON (Serge), sénateur (Cher) RPR.

NOMINATIONS

Vice-président de la commission des affaires étrangères.

Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 5 (98-99)] autorisant la ratification de la convention entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique-Nord et les autres Etats participant au partenariat pour la paix sur le statut de leurs forces (ensemble un protocole additionnel) [n° 158 (98-99)] (20 janvier 1999) - **Traités et conventions.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 490 (97-98)], adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale [n° 226 (98-99)] (17 février 1999) - **Justice.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, modifiant l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires et portant création de comités parlementaires d'évaluation de la politique nationale de renseignement à l'Assemblée nationale et au Sénat [n° 236 (98-99)] (23 février 1999) (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 18 février 1999) - **Parlement.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission

effectuée au Mexique du 20 au 28 février 1999 [n° 309 (98-99)] (8 avril 1999) - **Amérique centrale.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 171 (98-99)] portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 355 (98-99)] (12 mai 1999) - **Défense nationale.**

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur les personnels de l'armée de terre face à la professionnalisation : bilan d'étape [n° 457 (98-99)] (23 juin 1999) - **Défense.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 477 (98-99)] modifié par l'Assemblée nationale, portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 498 (98-99)] (28 septembre 1999) (rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1999) - **Défense.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 456 (98-99)] autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovénie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) [n° 6 (1999-2000)] (6 octobre 1999) - **Traités et conventions.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2000 [n° 88 (1999-2000)] adopté par l'Assemblée nationale - Défense - Forces terrestres [n° 92 (1999-2000) tome 6] (25 novembre 1999) - **Lois de finances.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 141 (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2553) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 30 avril 1999 (p. 2557) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Après l'art. 65** (p. 603) : son amendement, soutenu par M. Gérard César, n° 325 : possibilité pour les élus des communes de moins de 3500 habitants de conclure des baux ruraux avec leur collectivité locale ; retiré.

- **Projet de loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale [n° 0490 (97-98)]** - (2 mars 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 1191, 1193) : adaptation du droit pénal militaire aux modifications apportées au code de procédure pénale par la loi du 4 janvier 1993. Logique d'harmonisation du droit pénal militaire par rapport au droit commun. Complexité des règles de compétence à l'égard des infractions commises par des militaires en dehors du territoire national. Incidence de la professionnalisation de l'armée sur l'évolution de la justice militaire. Limitation du champ d'application du projet de loi. Application du code de procédure pénale pour le justiciable du droit pénal militaire sous réserve de spécificités tenant compte des contraintes de l'institution militaire. Poursuite par l'Assemblée nationale du rapprochement entre le droit pénal militaire et le droit pénal général. Avec la commission des affaires étrangères, propose l'adoption du projet de loi sous réserve des modifications proposées - **Art. 3 bis** (*sort du tribunal aux armées des forces stationnées en Allemagne - art. 4-1 du code de justice militaire*) (p. 1195) : son amendement de suppression n° 42 ; adopté - **Art. 4** (*renvoi des infractions de la compétence des tribunaux aux armées au tribunal aux armées de Paris - art. 5 du code de justice militaire*) (p. 1196) : son amendement n° 43, identique à l'amendement n° 6 de la commission (renvoi des dispositions de l'article à la fin du projet de loi) ; adopté - **Art. 38, 39 et 40** (*procédure devant*

les juridictions prévôtales - art. 491, 492 et 493 du code de justice militaire) (p. 1205, 1206) : ses amendements de suppression n° 44, n° 45 et n° 46 ; adoptés - **Art. 46** (*mise en mouvement de l'action publique par la partie lésée - avis du ministre de la défense - art. 698-2 du code de procédure pénale - supprimé par l'Assemblée nationale*) (p. 1207) : son amendement de rétablissement n° 47, identique à l'amendement n° 37 de la commission ; adopté - **Après l'art. 51** (p. 1209) : son amendement n° 48 : maintien à titre provisoire du tribunal aux armées des forces françaises stationnées en Allemagne et modalités de la transition entre le tribunal de Baden-Baden et le tribunal aux armées de Paris ; adopté - **Art. 52 bis** (*refonte du code de justice militaire*) (p. 1209) : son amendement n° 49, identique à l'amendement n° 40 de la commission : augmentation du délai prévu pour la prochaine réforme du code de justice militaire ; adopté.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique-Nord et les autres Etats participant au partenariat pour la paix sur le statut de leurs forces (ensemble un protocole additionnel) [n° 0005 (98-99)]** - (3 mars 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 1261, 1262) : origine et objectifs du partenariat pour la paix. Participation des différents pays à des exercices militaires conjoints. Nécessité d'un accord régissant les échanges de personnel. Engagement des pays de ne pas appliquer la peine de mort dans le cadre de cette convention. Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes [n° 0250 (98-99)]** - (16 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1472, 1473) : consolidation des trois piliers (communautés européennes, politique étrangère et de sécurité, justice et affaires intérieures) instaurés par le traité de Maastricht. Progrès en matière d'emploi et de droit des citoyens, de libre circulation et de sécurité, de simplification des procédures de décision, d'efficacité de l'Union en vue de son élargissement. Rôle moteur de l'Union européenne pour l'emploi et la lutte contre le chômage : mise en place d'une coordination des politiques de l'emploi. Possibilité de définir les stratégies communes permettant de mettre en place une politique européenne et de sécurité commune ; création d'une unité de planification et d'alerte rapide ; nomination d'un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, PESC. Instauration de la règle de l'unanimité pour les questions relatives au droit d'asile, à l'immigration, à la libre circulation et la coopération policière et judiciaire, puis passage à la majorité qualifiée dans un délai de cinq ans. Nécessaire réforme des institutions préalable à tout élargissement. Rôle de la France, et notamment du mouvement gaulliste, à chaque étape de la construction européenne. Votera ce projet de loi.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (26 mars 1999) (p. 1872, 1874) : intervention de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN, pour affaiblir les forces militaires serbes. Historique du conflit entre Serbes et Albanais du Kosovo. Rejet par les Serbes de l'accord politique proposé à la conférence de Rambouillet. Interrogations sur l'issue du conflit. Devoir d'ingérence pour éviter une nouvelle tragédie humaine. Volonté de mise en place et de concrétisation de la politique européenne et de sécurité commune. Solidarité du groupe du RPR à l'égard des forces armées. Mise en place d'une stratégie de persuasion au service de la paix au Kosovo. Sauvegarde de l'unité nationale. Invite M. Milosevic à prendre l'initiative de la reprise des négociations.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense [n° 0171 (98-99)]** - (20 mai 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 3197, 3200) : intérêt du Sénat pour la réserve. Texte inscrit dans le cadre de la réforme militaire. Enjeu de la sécurité de la nation et du renforcement du lien armées-nation. Loi de programmation militaire 1997-2002. Composition de la réserve. Maintien d'un élément

d'obligation en cas de circonstances exceptionnelles. Equilibre entre les intérêts des réservistes et les intérêts des employeurs. Cohérence des propositions d'amendements de la commission : affirmation du rôle de la réserve, promotion du volontariat, valorisation de la deuxième réserve et encouragement du partenariat entre la défense et les entreprises. Incertitudes sur le recrutement des volontaires, sur le déficit de communication de la défense, sur l'attitude des entreprises à l'égard des réserves et sur les moyens financiers dévolus aux réserves - **Titre Ier (la réserve militaire) - Chapitre Ier (dispositions générales) - Section 1 (dispositions communes) - Art. 1er (principes généraux de la réserve)** (p. 3210, 3213) : ses amendements n° 1 : nouvelle rédaction de la première phrase du premier alinéa de l'article en mettant l'accent sur la place du volontariat au sein du nouveau dispositif des réserves ; n° 2 : rappel du caractère volontaire de l'adhésion aux réserves ; n° 3 : inscription de la participation à la réserve dans la perspective plus large d'un parcours citoyen ; n° 4 : importance du lien entre la nation et les armées ; n° 5 et n° 8 : substitution des mots "réserve opérationnelle et citoyenne" aux mots "première et deuxième réserves" ; n° 6 : prise en compte des besoins des armées ; et n° 9 : attribution de la qualité de partenaires de la défense aux entreprises favorisant la mise en oeuvre de la loi ; adoptés. Son amendement rédactionnel n° 7 ; retiré - **Art. 4 (limites d'âge)** (p. 3228) : son amendement n° 10 : assouplissement des limites d'âge prévues à l'article ; adopté - **Art. 6 (participation bénévole à des activités dans la réserve)** (p. 3229) : son amendement n° 11 : élargissement du champ des activités pour lesquelles les réservistes reçoivent la qualité de collaborateurs occasionnels du service public ; adopté - **Section 2 (dispositions relatives aux volontaires pour servir dans la première réserve) - Art. 7 (durée et objet de l'engagement de service dans la première réserve)** : son amendement n° 12 : possibilité d'exercice des activités des réservistes en dehors des frontières nationales ; adopté - **Art. 9 (droit d'absence du réserviste de son poste de travail dans la limite de cinq jours ouvrés par an)** (p. 3230) : son amendement n° 13 : durée des activités à accomplir dans la réserve opérationnelle ; adopté - **Art. 10 (autorisation de l'employeur pour des activités dans la première réserve d'une durée supérieure à cinq jours)** (p. 3231) : son amendement n° 14 : information de l'autorité militaire du refus notifié aux réservistes ; adopté - **Art. 11 (durée des activités à accomplir au titre de l'engagement de service dans la première réserve)** : son amendement de conséquence n° 15 ; adopté. (p. 3232) : son amendement n° 16 : limitation de l'ensemble des activités dans la réserve à une durée de 120 jours ; adopté - **Section 3 (dispositions relatives à la disponibilité) - Art. 16 (conditions de recours aux réservistes de la gendarmerie soumis à l'obligation de disponibilité)** : son amendement de suppression n° 17 ; adopté - **Après l'art. 17** (p. 3233) : son amendement n° 18 : réintroduction de l'article 16 supprimé précédemment ; adopté - **Section 4 (dispositions relatives à la deuxième réserve) - Avant l'art. 18** : son amendement n° 19 : définition de l'objet de la réserve citoyenne ; adopté - **Art. 18 (composition de la deuxième réserve)** (p. 3234) : son amendement n° 20 : accès direct à la réserve citoyenne ; adopté - **Chapitre II (dispositions sociales et financières) - Art. 20 (rémunération des réservistes au titre de l'engagement dans la première réserve ou au titre de la disponibilité)** : son amendement n° 21 : encouragement du volontariat dans la réserve opérationnelle ; adopté - **Titre III (dispositions particulières) - Chapitre II (dispositions finales) - Art. 39 (modifications apportées au code du travail)** (p. 3237) : ses amendements n° 22 : suppression de la mention de faute grave non liée à l'accomplissement de la période ; n° 23 et n° 24 de cohérence ; adoptés - **Art. 46 (modification du code du service national)** (p. 3238, 3239) : son amendement n° 25 : possibilité de fractionner le volontariat militaire ; adopté - **Art. 47 (modifications relatives au statut général des militaires)** (p. 3240) : son amendement de cohérence n° 26 ; adopté - **Après l'art. 48** : son amendement n° 27 : institution d'une journée nationale du réserviste ; adopté.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation au Kosovo** - (8 juin 1999) (p. 3727, 3728) : acceptation par le Président Milosevic et le Parlement serbe du plan du G8. Aboutissement des négociations après dix

semaines d'intervention de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, OTAN. Défense des droits de l'homme. Processus de paix subordonné au retrait des forces serbes. Rôle de la Russie sur le plan diplomatique. Sort des réfugiés. Coût de la reconstruction de la République fédérale de Yougoslavie. Coordination de l'aide des Etats-Unis et de l'Union européenne. Condamnation du président Milosevic par le tribunal pénal international pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Existence politique de l'Europe. Mise en place du "Monsieur PESC", politique étrangère et de sécurité commune, sur la scène diplomatique. Collaboration de l'Europe de la défense avec l'OTAN.

- **Projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense - Deuxième lecture [n° 0477 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5133, 5135) : souhait par le Sénat d'un consensus. Organisation des réserves, complément indispensable d'une armée professionnelle. Confirmation par l'Assemblée nationale des orientations souhaitées par le Sénat. Affirmation du rôle de la réserve. Place et promotion du volontariat. Mesures sociales et financières mises en place pour les réservistes. Accès à la réserve citoyenne. Elargissement par l'Assemblée nationale à la réserve citoyenne, de la possibilité d'un accès direct à la réserve opérationnelle et confirmation de la protection des droits du réserviste. Attribution par l'Assemblée nationale d'une base législative à la création du "conseil supérieur de la réserve militaire". Souhait de mise en oeuvre d'une véritable politique de communication sur le rôle et l'organisation de la réserve militaire. Préoccupation relative à l'attitude des entreprises vis-à-vis de la réserve. Articulation entre la formation des réservistes et leur engagement opérationnel. Crédits affectés aux réserves. Au nom de la commission, propose l'adoption sans modification du projet de loi - **Après l'art. 32** (p. 5138) : caractère légitime de la préoccupation de M. Paul Girod. Réflexion indispensable. S'oppose aux amendements de M. Paul Girod n° 1 (division additionnelle : de la défense civile), n° 2 (garantie de la sécurité et de la vie de la population), n° 3 (recours aux auxiliaires de défense) et n° 4 (décret en Conseil d'Etat).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovénie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole). [n° 0456 (98-99)]** - (16 novembre 1999) - Rapporteur de la commission des affaires étrangères - **Discussion générale** (p. 5904, 5905) : données sur la Slovénie. Propose l'adoption du projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Défense

- (8 décembre 1999) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la section "Forces terrestres" (p. 7147, 7148) : transformation profonde de l'armée de terre. Son rapport d'information, à mi-parcours, sur la professionnalisation. Déficit en personnels. Diminution du budget des forces terrestres. Insuffisance des crédits d'équipement, d'infrastructure et d'entretien des matériels. Faiblesse des rattrapages prévus pour les moyens de fonctionnement. Niveau d'activité des forces armées. Passation de commandes globales pluriannuelles. Au nom de la commission des affaires étrangères, émet un avis défavorable à l'adoption de ce projet de budget. (p. 7160, 7161) : à titre personnel : distorsion entre les propos tenus par le Gouvernement et ce projet de budget. Diminution des crédits en dépit d'un environnement économique favorable. Construction éventuelle d'un deuxième porte-avions. Recul des crédits d'équipement des armées. Taux d'exécution budgétaire. Politique de commandes globales pluriannuelles. Enseignements tirés de la guerre au Kosovo. Diminution du budget de l'espace. Insuffisance de la coopération européenne. Baisse des crédits de l'aviation. Vote négatif du

Sénat américain sur le traité d'interdiction des essais nucléaires. Crédits de la gendarmerie. Votera contre ce projet de budget.

Vote sur l'ensemble :

- (14 décembre 1999) (p. 7620, 7622) : félicitations. Déficit budgétaire. Endettement. Niveau des prélèvements obligatoires. Contrôle du Parlement. Amendements déposés par le groupe du RPR. Mesures en faveur de la famille. PME. Fiscalité applicable au secteur de la restauration dite traditionnelle. Collectivités territoriales. Dépenses militaires. Budget de l'agriculture. Le groupe du RPR votera le budget dans le texte qui résulte des travaux du Sénat.

- **Proposition de loi modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les militaires étrangers servant dans l'armée française [n° 0104 (1999-2000)]** - (16 décembre 1999) - **Discussion générale** (p. 7686, 7687) : initiative du groupe du RPR. Reconnaissance du sang versé. Mesure symbolique. Procédure actuelle de naturalisation des légionnaires. Image du légionnaire. Le groupe du RPR votera ce texte.

VISSAC (Guy), sénateur (Haute-Loire) RPR.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **132** (JO Débats du 2 avril 1999) (p. 2077) - Ministère : Economie - *Révision des taux de croissance pour 1999* - Réponse le 2 avril 1999 (p. 2077) - **Politique économique**

Questions orales sans débat :

n° **409** (JO Débats du 18 décembre 1998) (p. 6585) - Ministère : Aménagement du territoire - *Plan d'aménagement de la Loire* - Réponse le 10 février 1999 (p. 815) - **Cours d'eau, étangs et lacs**

n° **500** (JO Débats du 25 mars 1999) (p. 1778) - Ministère : Equipement - *Développement de la ligne Clermont-Nîmes* - Réponse le 19 mai 1999 (p. 3060) - **Transports ferroviaires**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation agricole [n° 0018 (98-99)] - Suite de la discussion** - (27 janvier 1999) - **Après l'art. 23** (p. 343) : son amendement, soutenu par M. Gérard Cornu, n° 252 : attribution aux agricultrices de la même durée de congé de maternité qu'aux salariées ; retiré - **Après l'art. 24** (p. 346) : son amendement, soutenu par M. Gérard Cornu, n° 254 : relèvement du taux d'exonération de cotisations sociales des jeunes agriculteurs bénéficiant des aides à l'installation ; retiré - **Art. 38** (*modification de la composition du Conseil supérieur d'orientation, CSO, de l'économie agricole et alimentaire*) (p. 395) : son amendement, soutenu par M. Alain Vasselle, n° 275 : ouverture du CSO aux représentants de la propriété agricole ; retiré.

- **Suite de la discussion** - (2 février 1999) - **Art. 40 bis** (*étiquetage des produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée - art. L. 112-1 du code de la consommation*) (p. 502) : son amendement de suppression n° 285 ; adopté - **Art. 41 bis** (*utilisation de l'indication de provenance dans les dénominations de vente - art. L. 642-4 du code rural*) (p. 506) : soutient l'amendement n° 509 de

M. Adrien Gouteyron (reconnaissance de la dénomination "montagne") - **Après l'art. 49 ou après l'art. 49 bis** (p. 564) : soutient l'amendement n° 497 de M. Adrien Gouteyron (délai de stockage des terres acquises par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, SAFER) : délais trop courts et difficilement prorogables.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 16** (**précédemment réservé le 23 mars 1999, p. 1703**) (*des schémas multimodaux de services collectifs de transports*) (p. 2016) : soutient l'amendement n° 17 de M. Adrien Gouteyron (desserte des zones rurales les plus fragiles).

- **Proposition de loi relative à la famille [n° 0396 (98-99)]** - (15 juin 1999) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3988) : regrette le recours systématique à l'article 40 de la Constitution. Le groupe du RPR votera ce texte dans la rédaction proposée par la commission des affaires sociales.

VOYNET (Dominique), ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° **119** de M. Michel Barnier : **Catastrophes naturelles** (*Catastrophes naturelles en Savoie*) (JO Débats du 19 mars 1999) (p. 1587).

n° **173** de M. Jean-François Le Grand : **Aides publiques** (*Primes d'aménagement du territoire*) (JO Débats du 4 juin 1999) (p. 3660).

n° **207** de M. Jean Boyer : **Contrats de plan** (*Contrats de plan*) (JO Débats du 22 octobre 1999) (p. 5359).

n° **220** de M. Paul Raoult : **Contrats de plan** (*Deuxième enveloppe des contrats de plan*) (JO Débats du 5 novembre 1999) (p. 5714).

Questions orales sans débat :

n° **394** de M. Dominique Leclerc : **Cours d'eau, étangs et lacs** (*Aménagement de la Loire et de ses affluents*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 813).

n° **409** de M. Guy Vissac : **Cours d'eau, étangs et lacs** (*Plan d'aménagement de la Loire*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 815).

n° **413** de M. Jacques Peyrat : **Contrats de plan** (*Aménagement du territoire dans les Alpes-Maritimes*) (JO Débats du 10 février 1999) (p. 816).

n° **446** de M. Jacques Legendre : **Emploi** (*Situation de l'emploi dans le Cambrésis*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1344).

n° **453** de M. Serge Lepeltier : **Déchets** (*Politique des déchets et valorisation biologique*) (JO Débats du 10 mars 1999) (p. 1345).

n° 483 de M. Jean Bernard : **Viticulture** (*Réglementation des installations classées pour les exploitations viticoles*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2410).

n° 545 de M. Michel Esneu : **Environnement** (*Conditions d'application de la directive SEVESO*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3715).

n° 582 de M. Gérard Cornu : **Exploitants agricoles** (*Déneigement des routes par les agriculteurs*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5413).

n° 585 de M. Philippe Richert : **Bois et forêts** (*Financement de l'Office national des forêts*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5414).

n° 598 de M. Gérard Delfau : **Pollution et nuisances** (*Pollution atmosphérique causée par les automobiles*) (JO Débats du 27 octobre 1999) (p. 5412).

n° 603 de M. Serge Lepeltier : **Déchets** (*Mise en place d'une filière de recyclage des pneus usagés*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5795).

n° 604 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Environnement** (*Protocole de Kyoto de la convention sur les changements climatiques*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5796).

n° 625 de M. René-Pierre Signé : **Aménagement du territoire** (*Aménagement du territoire : limites entre pays et parcs naturels régionaux*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5798).

n° 633 de M. Pierre Martin : **Aménagement du territoire** (*Conditions d'attribution de la prime à l'aménagement du territoire dans la Somme*) (JO Débats du 10 novembre 1999) (p. 5799).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)]** - (23 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1654, 1655) : dépôt d'un ensemble cohérent de textes législatifs sur l'orientation agricole, le développement de l'intercommunalité et les conditions de l'intervention économique des collectivités locales. Impact des politiques publiques sur l'aménagement du territoire. Mise en cohérence par le Gouvernement des actions publiques nationales avec celles des collectivités locales. Contribution au renforcement de la cohésion sociale. Inégalités sociales, territoriales et économiques. Potentiel fiscal des communes. Ecarts régionaux de revenu disponible brut des ménages. (p. 1656, 1657) : lutte contre le chômage : création d'emplois ; nécessité d'éviter une spécialisation excessive de certaines régions ; encouragement au développement local ; anticipation sur les évolutions économiques. Notion de développement durable. Modalités d'évaluation des projets. Caractère insuffisant de la compensation entre zones riches et pauvres. Réforme des fonds structurels européens et des zonages. Aide de l'Etat prioritairement aux collectivités qui élaborent un projet. Intégration de la France dans une Europe élargie. Coopération de tous les acteurs autour de l'élaboration et de la mise en oeuvre des projets définissant un territoire. (p. 1658, 1660) : spécificité de la situation française. Pouvoir de contrôle du Parlement. Définition des pays et des agglomérations. Conception nouvelle des contrats de plan Etat-régions. Schémas de services collectifs. Infrastructures de transport. Evolution des services publics.

Maisons de services publics. Transposition partielle de la directive communautaire relative au service postal. Demande l'approbation de ce projet de loi.

- **Rappel au règlement** - (24 mars 1999) (p. 1714) : intervient sur le rappel au règlement de Mme Hélène Luc. Confirme que M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, et M. Alain Richard, ministre de la défense, sont à la disposition des commissions des deux assemblées. Annonce une déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la situation au Kosovo.

- **Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire [n° 0203 (98-99)] - Suite de la discussion** - (24 mars 1999) - **Discussion générale (suite)** (p. 1722, 1724) : recours à la procédure d'urgence. Place du Parlement dans l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire. Suppression du schéma national prévu par la loi "Pasqua". Bilan de l'application de cette loi. Allongement de la durée des contrats de plan Etat-régions. Actualisation de la réflexion. Maintien des trois-quarts des dispositions de la loi "Pasqua". Péréquation financière entre les collectivités. Projet de loi à venir sur l'intercommunalité. (p. 1725, 1726) : fonctionnement des différents fonds. Carte parue dans la presse relative à la réforme de la prime d'aménagement du territoire. Place des routes et autoroutes dans l'aménagement du territoire. Financement des futures autoroutes. Exemple des autres pays européens. Notion de développement durable. (p. 1727, 1729) : reconversion des secteurs industriels vieillissants. Coût financier et humain du "mal-développement" des décennies passées. Schémas de services collectifs : enseignement supérieur et recherche ; nouvelles technologies de l'information et de la communication ; espaces naturels et ruraux. Dispositions relatives aux pays. Nécessité d'une approche interrégionale. Participation des départements. Notion de "chef de file". Maintien du service public. Aménagement du territoire et politique communautaire - **Art. 1er (définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire)** (p. 1732) : accepte l'amendement n° 18 de la commission spéciale (précisions sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens, sur les politiques publiques qui y contribuent et définition de la durabilité). Intervient sur l'amendement n° 306 de M. Jean-Marc Pastor (affirmation de la place de l'homme en tant que pivot de notre société) et s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission spéciale (insertion parmi les objectifs de la politique d'aménagement du territoire de la réduction des inégalités territoriales). (p. 1733) : s'oppose à l'amendement n° 240 de Mme Janine Bardou (prise en compte parmi les objectifs de la politique d'aménagement du territoire du développement de la richesse nationale et de l'emploi). (p. 1735) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission spéciale (suppression du rapport du Gouvernement sur la mise en place des fonds régionaux pour l'emploi) et accepte l'amendement n° 265 de M. Gérard Le Cam (création de fonds régionaux pour l'emploi et le développement). (p. 1736) : accepte l'amendement n° 266 de M. Gérard Le Cam (insertion parmi les objectifs et les principes de la politique d'aménagement du territoire du principe de subsidiarité). S'oppose à l'amendement n° 21 de la commission spéciale (insertion du territoire français dans les réseaux de transport transeuropéens). (p. 1737) : s'oppose à l'amendement n° 267 de M. Gérard Le Cam (insertion parmi les principes de la politique d'aménagement du territoire de la péréquation financière entre les collectivités locales). (p. 1738) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 241 de Mme Janine Bardou (réaffirmation du respect des compétences transférées aux communes, départements et régions par les lois de décentralisation). (p. 1739, 1740) : s'oppose aux amendements de la commission spéciale n° 22 (remplacement des mots "schémas de services collectifs" par les mots "schémas directeurs") et n° 23 de coordination. (p. 1741, 1742) : accepte l'amendement n° 135 de M. Michel Souplet (possibilité de prendre en compte la valeur de l'activité des bénévoles dans les contrats passés entre l'Etat et les collectivités locales). S'oppose à l'amendement n° 24 de la

commission spéciale (remplacement des mots "schémas de services collectifs" par les mots "schémas directeurs prévus à l'article 10 de la présente loi") - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 1752, 1755) : caractère excessif des termes "reconquête du territoire". Définition de la politique gouvernementale lors du conseil interministériel pour l'aménagement du territoire, CIAT, du 15 décembre 1997. Rôle du Parlement. S'oppose à l'amendement n° 25 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article). Sur ce dernier, accepte les sous-amendements n° 268 de M. Gérard Le Cam (précision sur la notion de service public et ses fonctions) et n° 260 de M. Lylian Payet (amélioration de la prise en compte de la spécificité des départements d'outre-mer), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 270 de M. Gérard Le Cam (suppression de la mise en cohérence des politiques nationales et communautaires dans le domaine de l'aménagement du territoire) et s'oppose au sous-amendement n° 333 de M. Pierre Hérisson (mention des parcs naturels régionaux) ainsi qu'aux sous-amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 216 (prise en compte des inégalités territoriales dans les contrats de plan) et n° 323 (distinction entre les territoires ruraux et les espaces naturels et introduction d'un concept de schéma national de synthèse). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 269 de M. Gérard Le Cam, portant sur le même objet que son sous-amendement n° 270 précité. S'oppose à l'amendement n° 168 de M. Patrick Lassourd (mention du respect des principes d'égalité d'accès à l'instruction et à la culture ainsi que d'égalité des chances de réussite sur l'ensemble du territoire). Accepte l'amendement n° 129 de M. Pierre Hérisson (introduction des parcs naturels régionaux parmi les choix stratégiques de l'aménagement du territoire). Intervient sur l'amendement n° 235 de M. Jean Pépin (affirmation du développement de l'interdépartementalité comme nouvel objectif stratégique). S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 113 de M. Philippe Arnaud et n° 169 de M. Gérard Cornu (mention de l'importance des zones de revitalisation rurale et de la nécessité de favoriser leur développement économique), ainsi qu'aux amendements n° 230 de Mme Janine Bardou (prise en compte dans la péréquation des ressources publiques des charges territoriales et des handicaps supportés par les collectivités locales), n° 170 de M. Patrick Lassourd (introduction d'un neuvième schéma relatif à l'enseignement initial) et n° 114 de M. Philippe Arnaud (introduction d'un neuvième schéma relatif aux services publics locaux). Intervient sur le sous-amendement n° 215 de M. Jean-Pierre Raffarin (élaboration d'un schéma d'insertion des territoires français dans l'espace européen) déposé sur l'amendement précité n° 25 de la commission spéciale - **Art. 9** (*par priorité*) (*remplacement des schémas sectoriels par les schémas de services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1760, 1762) : rappel des attributions respectives du Gouvernement et du Parlement. Dispositifs retenus par l'Assemblée nationale. S'oppose à l'amendement n° 41 de la commission spéciale (adoption par le Parlement des schémas directeurs d'équipements et de services et du schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels sous la forme d'un rapport annexé) ainsi qu'aux sous-amendements qui le modifient n° 248 de Mme Janine Bardou (consultation du département sur ces schémas) et n° 249 de M. Jean-Pierre Raffarin (adoption de ces schémas par une loi portant schéma de synthèse). S'oppose également à l'amendement n° 278 de M. Gérard Le Cam (clarification des différentes étapes de l'élaboration des huit schémas de services collectifs, soumission au Parlement d'un projet de loi déposé avant fin 1999 sur les objectifs de ces schémas et avis des organes compétents avant la publication des décrets d'application) - **Art. 3** (*coordination*) (p. 1763) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 26 de la commission spéciale - **Art. 4** (*conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, CNADT*) (p. 1764, 1765) : sur les amendements de la commission spéciale, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 27 (établissement d'une cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et les politiques mises en place par l'Union européenne) et s'oppose au n° 28 de cohérence rédactionnelle. (p. 1766) : accepte les amendements portant sur le même objet n° 271 de M. Gérard Le Cam et n° 245 de

Mme Janine Bardou (extension des cas de consultation du CNADT au schéma de réorganisation des services de l'Etat) et s'oppose au n° 244 du même auteur (extension des cas de consultation du CNADT à la définition des procédures contractuelles entre l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes et entreprises signataires). (p. 1767, 1768) : accepte les amendements de la commission spéciale n° 29 de cohérence rédactionnelle et n° 30 de précision rédactionnelle, ainsi que l'amendement n° 217 de M. Jean-Pierre Raffarin (publicité des débats du CNADT). Intervient sur l'amendement n° 246 de Mme Janine Bardou (réexamen tous les cinq ans de la politique conduite) - **Art. 5** (*schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT*) (p. 1771, 1772) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission spéciale (nouvelle définition du SRADT et de ses principaux objectifs) ainsi qu'aux sous-amendements de M. Gérard Le Cam n° 272 (suppression de la référence à la dimension interrégionale et transfrontalière) et n° 273 (suppression de la coordination avec la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne) déposés sur celui-ci. Vision restrictive du SRADT. Fonds structurels européens. (p. 1773) : s'oppose à l'amendement de coordination rédactionnelle n° 32 de la commission spéciale.

- **Suite de la discussion** - (25 mars 1999) - **Art. 5** (*suite*) (p. 1783, 1784) : ne voit pas d'objection à la première partie de l'amendement n° 33 de la commission spéciale (participation des organismes consulaires à l'élaboration du SRADT), mais s'oppose à la deuxième partie (désignation des associations agréées par le Conseil économique et social régional). (p. 1785) : s'oppose aux amendements de la commission spéciale n° 34 de coordination rédactionnelle, et n° 35 de conséquence - **Art. 5 bis** (*mise en oeuvre de schémas interrégionaux*) (p. 1787, 1788) : s'oppose aux amendements n° 231 de Mme Janine Bardou (octroi d'une base législative aux schémas interrégionaux élaborés par les seules régions et devant s'insérer dans l'espace européen), n° 146 de M. Alain Vassel (possibilité de mettre en place des contrats de plan locaux entre régions et départements) et n° 274, de suppression, de M. Gérard Le Cam. Accepte les amendements de la commission spéciale n° 36 (possibilité réservée aux seules régions d'élaborer des schémas interrégionaux) et n° 37 (insertion de ces schémas dans l'espace européen) - **Après l'art. 5 bis** (p. 1788, 1790) : demande le retrait de l'amendement n° 236 de M. Jean Pépin (possibilité pour les départements de conclure entre eux des schémas interdépartementaux). Remise en cause de la répartition des compétences entre les différents niveaux des collectivités. Existence de différentes formes de coopération entre départements. Modalités de reconnaissance des pays. Compatibilité des schémas régionaux et des schémas de services collectifs - **Art. 6** (*conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire, CRADT*) (p. 1793, 1794) : s'oppose aux amendements n° 39 de la commission spéciale (organisation de la CRADT en deux collèges : un collège des exécutifs et un collège consultatif) et n° 275 de M. Gérard Le Cam (équilibre dans la composition de la CRADT entre les représentants politiques et ceux des milieux socio-économiques et associatifs). Cloisonnement entre les deux collèges. Participation restrictive des associations. (p. 1795, 1796) : s'oppose aux amendements n° 276 de M. Gérard Le Cam (association des CRADT à la concertation sur les schémas régionaux), n° 38 de cohérence rédactionnelle de la commission spéciale et n° 137 de M. Michel Souplet (insertion parmi les compétences de la CRADT d'une disposition relative aux maisons de services publics) - **Art. 8 bis** (*création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958*) (p. 1799) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 de la commission spéciale (aménagement du mode de fonctionnement de ces délégations parlementaires) et sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 247 de Mme Janine Bardou (précision relative au schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 307 de M. Jean-Marc Pastor (établissement d'un rapport vérifiant la prise en compte du facteur humain dans la mise en oeuvre des dispositions de cette loi) et pense que l'amendement n° 277

de M. Gérard Le Cam (possibilité de saisine des délégations par les présidents de groupe parlementaire) est satisfait par l'amendement précité n° 40 de la commission spéciale - **Art. 10** (*schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1806, 1808) : plan Université 2000. Priorité à l'amélioration des conditions de sécurité, de confort et d'accueil des étudiants. Développement d'une recherche plus appliquée. S'oppose à l'amendement n° 42 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article). Sur ce dernier, accepte les sous-amendements n° 279 de M. Gérard Le Cam (prise en compte de la notion de développement des établissements d'enseignement supérieur) et n° 151 de M. Alain Vasselle (mention des universités de technologie dans la liste des établissements dont les formations doivent être en lien avec le monde économique), et s'oppose au sous-amendement n° 280 de M. Gérard Le Cam (suppression de l'alinéa définissant les objectifs de répartition géographique des emplois de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs participant à la recherche publique). Méconnaissance de la diversité des missions assurées par le service public d'enseignement supérieur. Affaiblissement des modalités d'une organisation territoriale performante. Accepte les amendements n° 281 de M. Gérard Le Cam (prise en compte de la notion de développement des établissements d'enseignement supérieur) et n° 152 de précision de M. Alain Vasselle. Intervient sur l'amendement n° 118 de M. Philippe Arnaud (création d'universités thématiques ou de collèges universitaires dans les villes moyennes). Implantation ponctuelle d'universités ou établissements d'enseignement supérieur : exemple de l'Ecole nationale d'industrie laitière de Poligny. Universités multipolaires de l'Artois et du littoral. Problème de la mobilité des étudiants - **Art. 11** (*articulation de la carte des formations supérieures et de la recherche et du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1810) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 43 de la commission spéciale - **Après l'art. 12 (par priorité)** (p. 1811) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 331 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sportifs) - **Art. 12** (*schéma de services collectifs culturels - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1817) : s'oppose à l'amendement n° 44 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article). Alinéa relatif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Objectifs de diffusion pour les organismes culturels subventionnés et de promotion du patrimoine culturel et linguistique français. Défense de la langue française. Langues minoritaires. Sur l'amendement n° 44 précité de la commission spéciale, accepte les sous-amendements n° 282 de M. Gérard Le Cam (prise en compte des pôles artistiques et culturels à vocation locale et régionale) et n° 255 de Mme Janine Bardou (développement de la pratique d'activités artistiques et culturelles) - **Art. 14** (*schéma de services collectifs sanitaires - art. 17 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1821, 1822) : accepte l'amendement n° 45 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur d'équipements et de services sanitaires), ainsi que le sous-amendement n° 322 de M. Alain Joyandet (développement de la télé-médecine) qui le modifie, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 283 de M. Gérard Le Cam (suppression de la référence à l'équilibre financier de la sécurité sociale). Insatisfaction relative à la rédaction de cet article. Nécessité d'enrichir le contenu du schéma - **Art. 15** (*schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1825) : s'oppose à l'amendement de cohérence n° 46 de la commission spéciale. (p. 1827) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 206 de M. Alain Joyandet (couverture en 2010 de l'ensemble du territoire par les réseaux de communication interactifs à haut débit), et accepte le sous-amendement n° 324 de la commission spéciale (prise en compte de la diversité des réseaux terrestres, hertziens et satellitaires), qui le modifie. Evolution des technologies. Rôle de l'Etat. (p. 1828) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 284 de M. Gérard Le Cam (affirmation du principe de péréquation géographique des tarifs téléphoniques). (p. 1829) : intervient sur

l'amendement n° 208 de M. Alain Joyandet (bilan de la couverture du territoire en réseaux haut débit et communication des résultats aux collectivités territoriales). Observatoire des téléservices, télécommunications et territoires. (p. 1830) : s'oppose à l'amendement n° 285 de M. Gérard Le Cam (suppression de la référence à la notion de "service universel"). (p. 1832) : accepte l'amendement n° 47 de la commission spéciale (prise en compte de la diversité des réseaux terrestres, hertziens et satellitaires). (p. 1833) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 225 de M. René Trégouët (examen des conditions de mise en place de tarifs dérogatoires pour les raccordements aux réseaux interactifs à haut débit des établissements d'enseignement et de formation). Intervient sur l'amendement n° 120 de M. Philippe Arnaud (création d'un fonds de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant aux zones de revitalisation rurale de bénéficier des effets du développement des nouvelles technologies). Interrogation sur l'alimentation de ce fonds. Rôle du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT - **Après l'art. 15** (p. 1835, 1836) : son amendement n° 340 : création et mise à la disposition des exploitants autorisés, par les collectivités territoriales, d'infrastructures de télécommunications, en cas de carence ou d'insuffisance des offres proposées par les acteurs du marché ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 16 de M. Pierre Hérisson (mise à la disposition des opérateurs de télécommunications et des exploitants de réseaux indépendants, par les collectivités territoriales, de leurs infrastructures de télécommunications). (p. 1838) : accepte l'amendement n° 104 de M. Michel Pelchat (prorogation de deux ans des dispositions de la loi n° 96-299 relative aux expérimentations dans le domaine des technologies et services de l'information) - **Art. 15 bis** (*service universel postal et transposition de la directive 97/67/CE du 15 décembre 1997 sur les services postaux - art. L. 1er et L. 2 du code des postes et télécommunications*) (p. 1840) : s'oppose aux amendements n° 287 de suppression de M. Gérard Le Cam et n° 49 de la commission spéciale (remplacement de cette transposition par des dispositions prévoyant l'élaboration d'une loi d'orientation postale dans les six mois). Définition du service universel postal - **Art. 17** (*élaboration du schéma de services collectifs de l'énergie*) (p. 1841, 1843) : sur les amendements de la commission spéciale, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 52 (suppression de la référence au stockage de gaz naturel) et s'oppose aux n° 51 rédactionnel et n° 53 (suppression de la référence aux installations de stockage de gaz naturel). Sur les amendements de M. Gérard Le Cam, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 288 (affirmation du principe du droit à l'énergie pour tous) et s'oppose au n° 289 (conditions et objectifs des services publics en vue de l'égal accès à l'énergie) - **Art. 18** (*schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux - art. 21 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1846, 1847) : absence de différence entre territoires ruraux et espaces naturels. S'oppose à l'amendement n° 54 de la commission spéciale (création d'un schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels comportant des mesures en faveur de l'agriculture, du tourisme rural, de la réhabilitation et de la construction de logements, ainsi que de la diversification des activités économiques en milieu rural) ainsi qu'aux sous-amendements de M. Jacques Oudin n° 335, n° 336, n° 337 et n° 338 (intégration de la dimension littorale). Regrette le retrait de l'amendement n° 232 de Mme Janine Bardou (référence aux projets d'intérêt collectif concourant à l'entretien ou à la réhabilitation de l'espace) - **Art. 19** (*reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995*) (p. 1855, 1857) : s'oppose à l'amendement n° 55 de la commission spéciale (possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, de former un pays, sur le constat des commissions départementales de coopération intercommunale, à la demande des communes concernées et après avis des conseils généraux et des présidents de conseils régionaux). Suppression d'éléments essentiels du projet de loi et de plusieurs innovations judiciaires apportées par les députés. Définition du pays. Avis de la conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire, CRADT. Suppression du conseil de développement. Formule du

groupement d'intérêt public de développement local. Notion de "terroir urbain et paysager". Seuils de population utilisés pour l'éligibilité à la dotation de développement rural. Exemple de la communauté de communes de la Haute-Saintonge. Sur l'amendement n° 55 précité de la commission spéciale, s'oppose aux sous-amendements de M. Claude Belot n° 321 (éligibilité à la dotation de développement rural, sans condition de seuil de population, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre agissant pour le compte d'un pays et ne comprenant pas de communauté d'agglomération) et de M. Alain Vasselle n° 325 (caractère facultatif du recours à l'établissement public de coopération intercommunale) et accepte le sous-amendement n° 251 de M. Jean Boyer (rétablissement d'un conseil de développement auprès des communes constituant un pays). Sur les sous-amendements de M. Gérard Le Cam, accepte les n° 341 (avis des conseillers régionaux à la place de celui du président du conseil régional) et n° 342 (rétablissement d'un conseil de développement auprès des communes constituant un pays) et s'oppose au n° 343 (association du département à la phase de contractualisation du pays avec la région et l'Etat). (p. 1859, 1860) : conseil de développement. Définition du mot "terroir".

- **Suite de la discussion** - (30 mars 1999) - **Art. 19 (suite)** (p. 1914, 1915) : s'oppose aux amendements de M. Philippe Arnaud n° 124 (suppression du mot "conforme" relatif à l'avis des conférences régionales et départementales de l'aménagement et du développement du territoire sur la formation du pays) et n° 125 (avis de la commission départementale de coopération intercommunale sur la formation du pays), de M. Dominique Braye n° 176 (précision sur les missions du pays), de M. Alain Vasselle n° 166 (suppression de la référence aux recommandations adoptées par la communauté internationale à Rio de Janeiro), n° 180 (suppression du conseil de développement) et n° 167 (suppression de la référence à l'avis conforme de la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire), de M. Pierre-Yvon Trémel n° 316 (précision sur le rôle du conseil de développement) et n° 311 (assouplissement de l'obligation pour les communes de s'organiser en établissement public de coopération intercommunale pour pouvoir contractualiser dans le cadre des contrats de plan Etat-régions), et de M. Bernard Cazeau n° 309 (avis conforme des conseils régionaux et généraux lorsque le périmètre d'étude du pays dépasse les limites d'un seul département ou d'une seule région). Accepte les amendements n° 132 de M. Pierre Hérisson (absence de modification pour les pays dont les communes ou groupements de communes ont déjà approuvé la charte), n° 177 de cohérence de M. Dominique Braye, n° 310 de Mme Yolande Boyer (prise en compte des pays d'accueil touristique) et n° 308 de M. Jacques Bellanger (possibilité de prise en charge par l'Etat d'une partie des frais liés à l'étude et à l'ingénierie de projet). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 134 de M. Pierre Hérisson (remplacement du mot "nécessite" par les mots "est subordonné à" dans la phrase relative à la définition d'une convention harmonisant les périmètres d'un pays et d'un parc naturel régional) - **Art. 20 (agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1920, 1921) : concept d'agglomération. Projet de loi de M. Jean-Pierre Chevènement sur l'intercommunalité. Elaboration de projets de territoire. S'oppose aux amendements portant sur le même objet n° 237 de M. Daniel Hoeffel et n° 252 de Mme Janine Bardou (suppression des seuils de population retenus pour la création d'agglomération). Souci du Gouvernement de proposer des projets de territoire adaptés aux situations locales. Exemple du Jura. (p. 1922) : dotation globale de fonctionnement. (p. 1923) : encouragement financier à la mesure du coût du projet reconnu par l'Etat et les régions dans le cadre des contrats de plan. (p. 1924, 1925) : s'oppose à l'amendement n° 198 de M. Philippe François (caractère facultatif de l'élaboration du projet d'agglomération). Accepte l'amendement n° 126 de M. Philippe Arnaud (association du département et de la région à l'élaboration du projet d'agglomération). (p. 1926) : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Alain Vasselle (prise en compte des questions de santé publique), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 57 de la commission spéciale (suppression

de la référence aux recommandations de la conférence de Rio de Janeiro). (p. 1927) : accepte l'amendement n° 317 de M. Pierre-Yvon Trémel (précision sur la création du conseil de développement dans les agglomérations) et s'oppose à l'amendement n° 58 de la commission spéciale (suppression de l'alinéa portant création du conseil de développement dans les agglomérations). (p. 1929) : s'oppose aux amendements identiques n° 59 de la commission spéciale et n° 290 de M. Gérard Le Cam (suppression de l'obligation pour les agglomérations de se constituer en syndicat mixte ou en établissement public de coopération intercommunale). Intervient sur l'amendement de coordination n° 199 de M. Philippe François. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 60 de la commission spéciale (suppression du mot "particulier" relatif au contrat passé entre l'Etat, les régions et les établissements publics de coopération intercommunale). (p. 1930) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 254 de Mme Janine Bardou (consultation des départements lors de la préparation du contrat entre l'Etat, les régions et les établissements publics de coopération intercommunale). S'oppose aux amendements identiques n° 61 de la commission spéciale et n° 291 de M. Gérard Le Cam (suppression de l'obligation de passer une convention pour assurer la continuité et la complémentarité du contrat de pays et du contrat d'agglomération). (p. 1931) : s'oppose à l'amendement n° 62 de la commission spéciale (possibilité de créer uniquement des établissements publics fonciers d'Etat). Nécessité de maintenir les deux types d'établissements. (p. 1932) : s'oppose aux amendements identiques n° 63 de la commission spéciale et n° 292 de M. Gérard Le Cam (suppression de l'obligation de constituer un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans les agglomérations d'au moins cinquante mille habitants comprenant une commune centre de plus de quinze mille habitants), ainsi qu'à l'amendement n° 253 de Mme Janine Bardou (renvoi au futur débat sur le projet de loi relatif à l'intercommunalité pour définir les seuils de population liés à la constitution de l'établissement public de coopération intercommunale) et aux amendements portant sur le même objet n° 238 de M. Daniel Hoeffel et n° 211 de M. Alain Joyandet (suppression des conditions de seuils de population liées à la constitution de l'établissement public de coopération intercommunale). Accepte l'amendement de coordination n° 64 de la commission spéciale - **Après l'art. 20** (p. 1933) : s'oppose à l'amendement n° 293 de M. Gérard Le Cam (possibilité pour les départements d'élaborer un projet de développement et de conclure avec l'Etat et la région un contrat particulier en application du contrat de plan Etat-région). Estime satisfaite la première partie de cet amendement par les lois de décentralisation. Nécessité de coordination et de cohérence entre les différents niveaux des collectivités et de clarification des compétences - **Art. 20 bis (conclusion de contrats de villes)** (p. 1934) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 65 de la commission spéciale (remplacement de la référence aux conseils généraux par la référence aux départements, et prise en compte de l'existence de terroirs urbains et paysagers) - **Art. 20 ter (coopération transfrontalière des collectivités territoriales et groupements)** (p. 1935, 1936) : formulation adoptée par le Sénat à l'article 20 bis. S'oppose à l'amendement de suppression n° 286 de M. Gérard Le Cam et accepte l'amendement n° 66 de la commission spéciale (élargissement du champ d'application de ce dispositif à tous les Etats membres de l'Union européenne) - **Après l'art. 20 ter** : s'oppose à l'amendement n° 67 de la commission spéciale (élargissement sous certaines conditions des possibilités de participation des collectivités territoriales étrangères aux sociétés d'économie mixte locales pour l'ensemble des activités d'intérêt général communes aux partenaires) - **Art. 21 (parcs naturels régionaux)** (p. 1937, 1938) : accepte l'amendement n° 68 de la commission spéciale (insertion du premier alinéa de cet article définissant les relations entre les parcs naturels, les régions et l'Etat à l'article L. 244-1 du code rural et suppression du second alinéa). Démarche de réconciliation de l'écologie et de l'économie - **Art. 22 (maintien des services publics sur le territoire et création des maisons des services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995)** (p. 1940) : sortie du moratoire. Propose un dispositif permettant un véritable système de régulation de la

réorganisation des services. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 188 de M. Alain Vasselle (précision sur le plan d'organisation des services dans chaque département). (p. 1941, 1942) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 294 de M. Gérard Le Cam (caractère systématique de l'étude d'impact préalable à toute décision de réorganisation ou de suppression d'un service aux usagers). S'oppose à l'amendement n° 189 de M. Alain Vasselle (concertation préalable avec les collectivités locales avant tout projet de disparition ou de fermeture d'un service non conforme aux objectifs du plan d'organisation départemental, puis avis de la commune et du conseil général après la réalisation de l'étude d'impact). (p. 1943) : accepte l'amendement n° 312 de M. Jacques Bellanger (extension des cas de mise en oeuvre du dispositif de régulation prévu lors de la réorganisation ou de la fermeture d'un service public). (p. 1944, 1945) : s'oppose à l'amendement n° 318 de M. Claude Domeizel (possibilité de remboursement par l'Etat de tout ou partie des charges générées par la mise à disposition de personnels ou de locaux par les collectivités locales pour créer des maisons des services publics ou permettre le fonctionnement d'un service public). Démarche de modernisation des services publics. Objectif de cet article. Prise en compte de l'ensemble des effets des restructurations ou suppressions dans le cadre des prochains contrats de plan Etat-régions. (p. 1951, 1952) : s'oppose à l'amendement n° 69 de la commission spéciale (possibilité pour un établissement public ou un autre organisme chargé d'une mission de service public de mettre des moyens en commun avec une entreprise afin d'assurer le maintien de son activité en milieu rural, à défaut de conclusion d'une convention de maison des services publics), et sur celui-ci, aux sous-amendements de Mme Janine Bardou n° 221 (octroi d'un complément de la dotation de solidarité rurale aux communes situées dans les zones de revitalisation rurale) et n° 234 (possibilité de créer des groupements d'employeurs dans le cas de mise à disposition de personnels par les collectivités locales), et à celui de M. Alain Vasselle n° 326 (mise à disposition de personnels de la fonction publique auprès d'une entreprise). Critères d'attribution de la dotation de solidarité rurale. Besoins de mutualisation, en termes de personnels, souhaités par les petites et moyennes communes. Sur les amendements de M. Gérard Le Cam, s'oppose au n° 295 (maintien des moyens publics mis en oeuvre, notamment en emplois) et accepte le n° 297 (avis de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics sur les conventions passées entre l'Etat et les établissements et services publics). Développement de nouvelles pratiques de services aux usagers. Demande le retrait de l'amendement n° 263 de M. Bernard Joly (implantation des maisons des services publics dans le cadre géographique des bassins de vie). (p. 1956) : s'oppose à l'amendement n° 296 de M. Gérard Le Cam (compensation des charges résultant de la mise en place des maisons des services publics par un relèvement de la dotation globale de fonctionnement) - **Après l'art. 22** (p. 1957, 1958) : s'oppose à l'amendement n° 70 de la commission spéciale (définition, rôle et désignation de la collectivité chef de file) et sur celui-ci, au sous-amendement n° 330 de M. Alain Vasselle (prise en compte des groupements de communes pour la désignation de la collectivité chef de file des actions relatives au développement local). Notion de chef de file. Décision du Conseil constitutionnel du 26 janvier 1994 - **Art. 22 ter** (information du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire sur l'attribution des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) (p. 1960) : accepte l'amendement de cohérence rédactionnelle n° 71 de la commission spéciale - **Art. 22 quater** (information des élus concernés sur l'attribution des crédits inscrits à la section locale du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) (p. 1961) : accepte les amendements de la commission spéciale n° 72 et n° 73 de précision rédactionnelle, et n° 74 de cohérence rédactionnelle - **Art. 23** (fonds de gestion des milieux naturels - art. 38-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1962) : s'oppose à l'amendement n° 75 de la commission spéciale (fusion du fonds de gestion de l'espace rural et du fonds de gestion des milieux naturels). (p. 1963) : réhabilitation des milieux humides : exemple du Marais poitevin. Utilisation détournée du fonds de gestion de

l'espace rural. (p. 1964) : démarche du Gouvernement en faveur d'une réorientation des aides agricoles - **Après l'art. 23** (p. 1965, 1966) : accepte l'amendement n° 298 de M. Gérard Le Cam (présentation d'un rapport étudiant la possibilité de mise en place de fonds régionaux pour l'emploi et le développement) - **Art. 24** (articulation entre le schéma national d'aménagement et de développement du territoire et le schéma directeur de la région Ile-de-France afin d'assurer le développement de cette région - art. 39 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1967, 1968) : s'oppose à l'amendement n° 76 de la commission spéciale (établissement d'un schéma directeur du Bassin parisien), et sur celui-ci, au sous-amendement n° 327 de M. Alain Vasselle (possibilité pour l'Etat et les régions de mettre des moyens en commun). Aménagement du littoral méditerranéen.

- **Suite de la discussion** - (31 mars 1999) - **Art. 35 (par priorité)** (schéma directeur de la région Ile-de-France - art. L. 141-1 du code de l'urbanisme) (p. 1976, 1977) : s'oppose à l'amendement n° 304 de M. Gérard Le Cam (modification de l'expression des objectifs du schéma directeur), ainsi qu'aux amendements de la commission spéciale n° 89 (renforcement du rôle de Paris comme métropole européenne et du rayonnement international de l'Ile-de-France et prise en compte des disparités culturelles) et n° 90 de coordination rédactionnelle - **Art. 25** (zones prioritaires ultrapériphériques - art. 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1978, 1979) : accepte les amendements de M. Rodolphe Désiré n° 319 (remplacement de la notion de "zones prioritaires ultrapériphériques" par celle de "régions ultrapériphériques françaises") et n° 314 de coordination, et s'oppose, sur celui-ci, au sous-amendement n° 350 de Mme Lucette Michaux-Chevry (prise en compte du caractère insulaire et archipélagique), ainsi qu'à l'amendement n° 320 de M. Rodolphe Désiré (conditions spécifiques de ces régions) - **Art. 26** (zones de revitalisation rurale - art. 61 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 1980) : s'oppose à l'amendement n° 77 de la commission spéciale (maintien des dispositions prévoyant le dépôt futur d'une loi en faveur du développement du monde rural et modernisation du droit de l'urbanisme). Préparation par le gouvernement Juppé d'une loi spécifique sur ces zones. Précisions, avant la fin de l'année, sur les engagements du Gouvernement relatifs aux zones de revitalisation rurale et aux territoires ruraux de développement prioritaire - **Après l'art. 26** (p. 1982, 1983) : s'oppose aux amendements n° 193 de M. Patrick Lassourd (octroi d'exonérations fiscales favorisant l'implantation de petites entreprises, à des territoires réunissant deux des quatre critères retenus pour le zonage de la prime d'aménagement du territoire) et n° 195 de M. Gérard Cornu (extension du bénéfice des mesures d'exemption de taxe professionnelle à l'implantation d'activités liées aux nouvelles technologies de la communication dans les zones de revitalisation rurale) - **Art. 28** (définition du rôle du système de transports) (p. 1984) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de précision n° 78 de la commission spéciale - **Art. 29** (définition de la politique globale des transports de personnes et de marchandises) (p. 1986) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 79 de la commission spéciale. Article 3 de la loi d'orientation des transports intérieurs. Accepte les amendements de M. Gérard Le Cam n° 299 (prise en compte de la rénovation des réseaux) et n° 300 (réalisation de nouvelles infrastructures) - **Art. 30** (prise en compte des schémas de services collectifs de transports dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique globale de transports) (p. 1988, 1990) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 80 de la commission spéciale. Modification de l'article 4 de la loi d'orientation des transports intérieurs. Rapport de M. Daubresse sur les plates-formes multimodales. Canal Rhin-Rhône. Tunnel sous le Mont-Blanc. Nécessité d'utiliser chaque mode de transport. Rénovation du réseau fluvial. Cabotage maritime : exemple de Port 2000 - **Après l'art. 30** (p. 1993) : accepte l'amendement n° 301 de M. Gérard Le Cam (harmonisation des conditions de travail des salariés des différents modes de transport), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 351 : harmonisation des conditions d'emploi ; rejeté - **Art. 31** (prise en compte de schémas de services collectifs dans les critères de choix et d'évaluation relatifs aux infrastructures, équipements et matériels de

transport donnant lieu à financement public) (p. 1994) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 81 de la commission spéciale. Transition entre la suppression du schéma directeur d'infrastructures et son remplacement par les schémas de services collectifs - **Art. 32 (régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transports)** (p. 1998, 1999) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 82 de la commission spéciale. Nécessité d'assurer la cohérence entre les différents textes législatifs régissant la politique des transports. Evolution substantielle de la planification en matière de transports. Liaison voyageurs Lyon-Saint-Etienne. Choix de deux schémas multimodaux : pour les voyageurs et pour les marchandises. S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Gérard Le Cam n° 302 (affirmation de l'objectif de desserte équilibrée de l'ensemble du territoire français) et n° 303 (consultation des départements sur la mise en oeuvre du schéma directeur routier national). Désenclavement et développement économique. Intervient sur l'amendement n° 315 de M. Rodolphe Désiré (précision sur l'élaboration des schémas de services collectifs de transports dans les régions ultrapériphériques françaises). Projet de loi à venir sur l'outre-mer. (p. 2000, 2001) : préférence pour une liaison ferroviaire entre les pôles universitaires et les villes moyennes. Nécessité d'apprécier l'efficacité économique des différentes solutions - **Après l'art. 32** (p. 2002, 2005) : s'oppose aux amendements de la commission spéciale n° 85 de coordination et n° 83 (régime juridique des schémas directeurs d'équipements et de services de transports). Amélioration de la desserte des zones d'accès difficiles ou de moindre densité démographique. Coût financier de certains équipements autoroutiers. Distinction entre planification et programmation. Caractéristiques des véhicules. (p. 2007) : accidents de la route. Audition d'un groupe de parlementaires du Massif central. Priorité au développement local et à la création d'emplois - **Après l'art. 32 ou après l'art. 33** (p. 2012, 2013) : s'oppose à l'amendement n° 84 de la commission spéciale (régime applicable à chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports) ainsi que sur celui-ci, aux sous-amendements de M. Jacques Oudin n° 344 (distinction entre le réseau autoroutier concédé et le réseau autoroutier non concédé), n° 348 (précision relative à la construction d'un réseau complet de liaisons autoroutières), n° 345 (suppression d'une précision reprise, à titre général, dans un autre amendement), n° 349 (possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des conventions avec Réseau ferré de France) et n° 347 (élaboration des schémas directeurs d'équipements et de services dans le souci de préserver l'environnement), et accepte le sous-amendement n° 346 du même auteur (remplacement des mots "liaisons de transport de type autoroute ferroviaire" par les mots "liaisons de transport combiné de fret"). Priorité aux transports ferroviaires pour les franchissements alpins et pyrénéens. S'oppose également à l'amendement n° 1 de M. Jacques Oudin (approbation des schémas directeurs d'infrastructures par le Parlement) - **Art. 16 (précédemment réservé le 23 mars 1999, p. 1703) (des schémas multimodaux de services collectifs de transports)** (p. 2017) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 50 de la commission spéciale - **Après l'art. 32 (suite)** : s'oppose aux amendements de coordination de la commission spéciale n° 86 et n° 87 - **Art. 33 (coordination)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 88 de la commission spéciale - **Après l'art. 16 (précédemment réservé le 25 mars 1999, p. 1791)** (p. 2019) : son amendement n° 332 : période transitoire d'un an destinée à préparer l'adoption de la loi définissant les modalités des transports collectifs d'intérêt régional et les conditions de leur attribution aux régions ; devenu sans objet. S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 138 de M. Josselin de Rohan (période transitoire de deux ans destinée à préparer l'adoption de la loi définissant les modalités des transports collectifs d'intérêt régional et les conditions de leur attribution aux régions). Fin de la phase d'expérimentation. Souhait du Gouvernement d'une généralisation progressive de la régionalisation - **Après l'art. 33** (p. 2022) : amendements de M. Jacques Oudin portant sur des propositions de réforme du financement des routes et des autoroutes. Nécessité de limiter le recours aux concessions autoroutières et de rechercher une plus grande

neutralité des financements par rapport au choix d'investissement. Différences dans les services rendus aux usagers. Croissement de la dette des sociétés concessionnaires. Conformité au droit européen. Nécessité de réformer le régime comptable et fiscal des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA, et d'allonger la durée des concessions existantes. S'oppose aux amendements de M. Jacques Oudin n° 2 (principe de la concession et de la mise à péage des nouvelles autoroutes de liaison), n° 3 (application des règles européennes relatives aux concessions de travaux), n° 4 (prolongation de la durée d'une concession), n° 5 (principe de l'affectation des produits aux charges des concessions), n° 6 (soumission des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, SEMCA, au régime fiscal de droit commun notamment en matière de TVA), n° 7 (soumission des SEMCA au régime ordinaire des sociétés anonymes notamment en matière de règles financières et comptables), n° 8 (ouverture progressive du capital des SEMCA), n° 9 (création d'un fonds de péréquation autoroutier garantissant l'équilibre entre les sections excédentaires et les sections déficitaires), n° 10 (création d'un conseil de surveillance du fonds de péréquation autoroutier), n° 11 (possibilité de mise à péage de certaines sections construites sur ressources budgétaires et nécessitant des travaux sous réserve d'un accord des collectivités locales traversées), n° 12 (conventions entre l'Etat, Autoroutes de France et les SEMCA précisant les modalités de mise en oeuvre du schéma directeur d'équipements et de services routiers), n° 13 (rapport tous les cinq ans sur l'état de l'avancement de la construction des autoroutes), n° 14 (exclusion des concessions autoroutières du dispositif de la loi dite Sapin) et n° 15 (convention entre les départements traversés et les sociétés d'autoroutes permettant un soutien financier aux départements afin de réaliser des dessertes et des aménagements) - **Après l'art. 34 bis** (p. 2035) : accepte l'amendement n° 212 de M. Georges Gruillot (reconnaissance du rôle des comités d'expansion et des agences de développement économique). Problème de codification - **Après l'art. 35** (p. 2036, 2037) : s'oppose aux amendements de la commission spéciale n° 91 de coordination et n° 92 (prise en compte des espaces à vocation agricole dans les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols des communes auxquelles le schéma directeur de la région d'Ile-de-France est applicable) - **Art. 36 (abrogation des dispositions relatives au financement du Canal Rhin-Rhône)** (p. 2038) : marchandises transportées par voie fluviale. Canal Rhin-Main-Danube. Equipements du port de Lyon. (p. 2040) : absence de concurrence entre la voie d'eau et la route. Coût d'une réhabilitation du réseau Freycinet - **Art. 37 (affectation et aliénation des chemins ruraux - art. L. 161-2 et L. 161-10-1 du code rural)** (p. 2041, 2042) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 93 de la commission spéciale. Préfère approfondir cette réflexion ultérieurement. Précision sur l'utilisation des chemins ruraux - **Art. 38 (création d'un système national de référence de coordonnées géographiques, planimétriques et altimétriques)** (p. 2043) : accepte l'amendement n° 128 de M. Louis Mercier (participation des entreprises chargées de l'exécution d'une mission de service public à l'élaboration de ce système de référence) - **Après l'art. 38** (p. 2044) : sur les amendements de la commission spéciale, accepte le n° 94 (introduction de la référence aux espaces périurbains dans l'intitulé du titre IV du livre II du code rural) et s'oppose au n° 95 (insertion dans le code rural, d'un nouveau chapitre consacré aux terroirs urbains et paysagers, TUP) bien que celui-ci constitue une avancée par rapport au dispositif retenu par l'Assemblée nationale. (p. 2045) : sur l'amendement n° 96 de la commission spéciale (sauf circonstances particulières, possibilité de réviser le plan d'occupation des sols, au cours des dix premières années, pour les seules communes dotées d'un schéma directeur) qu'elle accepte, son sous-amendement n° 352 : définition plus précise des circonstances particulières et réduction à sept ans de la durée de la période ; adopté. (p. 2047, 2048) : s'oppose aux amendements de la commission spéciale n° 97 (extension du champ de compétences des départements au titre de la protection des espaces naturels sensibles) et n° 98 (mesure facilitant l'achat amiable par le département de terrains situés dans les zones naturelles des plans d'occupation des sols en les exonérant de l'obligation d'ouverture au public, lorsque

ces terrains sont donnés à bail à un agriculteur). Annonce par les ministres, MM. Jean-Claude Gayssot et Louis Besson, d'une vaste concertation sur les questions d'urbanisme. Fonds d'installation de l'agriculture. Taxe départementale sur les espaces naturels.

- **Suite de la discussion** - (6 avril 1999) - **Après l'art. 38 (suite)** (p. 2111) : s'oppose à l'amendement n° 99 de la commission spéciale (création des fonds communs de placement de proximité destinés à développer les fonds propres des entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire). Mobilisation de l'épargne privée en faveur de ces fonds communs de placement. (p. 2114, 2115) : nécessité de procéder à un toilettage du dispositif des zones. (p. 2116) : accepte l'amendement n° 100 de la commission spéciale (insertion parmi les missions du fonds national de développement des entreprises, FNDE, du soutien aux entreprises organisées en réseau). (p. 2118) : s'oppose à l'amendement n° 101 de la commission spéciale (prorogation jusqu'au 31 décembre 2006 des exonérations fiscales pour les entreprises nouvellement implantées dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire) et demande le retrait de l'amendement n° 305 de M. Gérard Le Cam (rapport sur les dispositions d'exonération fiscale mises en place par la loi n° 95-115 au profit des entreprises implantées sur des territoires fragiles). Nécessité de procéder à un réexamen d'ensemble de la politique des zonages. (p. 2119) : s'oppose à l'amendement n° 102 de la commission spéciale (mesures d'incitation fiscale pour la transmission anticipée d'entreprise dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire). Réductions des droits applicables aux donations. (p. 2120, 2121) : s'oppose à l'amendement n° 103 de la commission spéciale (possibilité d'utiliser le produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles pour acquérir des biens situés dans les zones naturelles mentionnées au plan d'occupation des sols) et demande le retrait de l'amendement n° 313 de M. Michel Teston (possibilité de construire en discontinuité avec les bourgs, les villages, les hameaux dans les zones de montagne). Difficulté d'application de la loi dite "montagne". Dossier suivi par M. Louis Besson. (p. 2122, 2124) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Pierre Raffarin n° 105 (possibilité pour les collectivités locales de constituer des "incubateurs territoriaux", destinés à promouvoir l'éclosion de projets de création d'entreprise), n° 106 (autorisation au moyen des contrats de plan Etat-régions d'accorder un label de "pôle d'incubation territorial"), n° 107 (autorisation pour les collectivités territoriales d'accorder aux anciens salariés créateurs d'entreprises, au sein des incubateurs territoriaux et pour le temps de la maturation de leur projet de création, une allocation calculée en fonction de leur situation financière antérieure, afin d'atténuer le risque lié à la création d'une entreprise), n° 108 (possibilité pour les collectivités territoriales d'exonérer de taxe professionnelle pendant trois ans les entreprises dont la création résultera de l'action des pôles d'incubation territoriaux), n° 109 (participation directe ou indirecte des collectivités territoriales aux fonds d'investissement dits "d'amorçage" intervenant avant le capital risque, au tout début de la création) et n° 110 (soutien des collectivités locales aux organismes d'aide à la création d'entreprise distribuant des prêts d'honneur). Préparation d'un projet de loi modifiant les conditions de l'intervention économique des collectivités locales. Mesures prises et annoncées par Mme Marylise Lebranchu sur la simplification des formalités pour la création et le fonctionnement des PME. (p. 2127) : intervient sur l'amendement précité n° 109 de M. Jean-Pierre Raffarin. (p. 2129, 2130) : s'oppose aux amendements n° 111 de la commission spéciale (délivrance de l'agrément fiscal aux plates-formes d'initiative locale se consacrant non seulement à la création mais également à la reprise d'entreprise) et n° 224 de M. Michel Barnier (élargissement de la possibilité de créer des groupements d'intérêt public à tous les secteurs de l'environnement). Incidences financières éventuelles - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 2142, 2143) : objectifs du Gouvernement. Besoins des populations. Amendements acceptés par le Gouvernement. Renforcement de la place du Parlement. Rôle des pays. Suppression des conseils de développement. Agglomérations. Evolution des services publics. Rejet des amendements du Gouvernement. Remise en cause de

l'économie générale de ce texte. Divergences profondes entre le texte initial et le texte amendé par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 0347 (98-99)] - (25 mai 1999) - **Discussion générale** (p. 3264, 3265) : modifications de ce projet de loi par le Sénat. Discussion du nouveau texte adopté par l'Assemblée nationale. Développement durable du territoire. Priorité à l'emploi. Substitution des schémas de services collectifs aux anciens schémas directeurs d'équipement. Zonages ruraux, urbains et régionaux introduits par la loi de 1995. Réaffirmation de la place et de l'importance des villes. Fonctions et apports des espaces ruraux. Mise en valeur des ressources et des potentialités des territoires. Participation à cette valorisation de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et associatifs aux côtés des élus locaux. Prise en compte du schéma de développement de l'espace européen. Zonage de la prime d'aménagement du territoire. Définition des zonages structurels européens. Critiques de la majorité sénatoriale sur l'absence de création de nouveaux équipements. (p. 3266, 3267) : évolutions particulières des espaces ruraux. Pays et agglomérations. Desserte des territoires par les services publics. Rôle du Parlement. Notion de collectivité chef de file. Développement économique. Améliorations apportées par l'Assemblée nationale. (p. 3278, 3279) : caractère transversal de la politique de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Dispositif en faveur du développement économique des territoires. Dépassement de l'opposition stérile entre ville et campagne. Importance des projets pour l'avenir des territoires et de la mobilisation des citoyens et des élus locaux. Insertion du territoire national dans l'espace européen. Politique des pays. Répartition de la prime d'aménagement du territoire. Transposition de la directive postale européenne - **Art. 1er** (*définition de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 3281) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission spéciale (nouvelle rédaction de cet article rétablissant les dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 2** (*définition des choix stratégiques qui inspirent la politique d'aménagement et de développement durable du territoire*) (p. 3283) : s'oppose aux amendements n° 2 de rétablissement de la commission spéciale et n° 96 de M. Gérard Le Cam (suppression de la référence à la cohérence des politiques nationale et communautaire) - **Art. 3** (*coordination*) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission spéciale (remplacement de la référence au schéma national d'aménagement et de développement du territoire, SNADT, par la référence aux schémas directeurs d'équipements et de services et au schéma directeur des territoires ruraux et des espaces naturels) - **Art. 4** (*Conseil national d'aménagement et de développement du territoire, CNADT*) (p. 3284, 3285) : s'oppose aux amendements de la commission spéciale n° 4 (établissement d'une cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et les politiques mises en place par l'Union européenne), n° 5 de cohérence rédactionnelle, et n° 6 (consultation du CNADT sur les schémas de réorganisation des services de l'Etat) - **Art. 5** (*schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, SRADT*) (p. 3286, 3287) : s'oppose aux amendements de la commission spéciale n° 7 (nouvelle définition du SRADT et de ses principaux objectifs), n° 8 de cohérence rédactionnelle, n° 9 (participation des associations agréées et désignées par le Conseil économique et social régional, à l'élaboration du SRADT) et n° 10 de coordination - **Art. 5 bis** (*schémas interrégionaux d'aménagement et de développement du territoire*) (p. 3288) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 97 de M. Gérard Le Cam et à l'amendement n° 11 de la commission spéciale (possibilité pour l'Etat et les régions de conclure des conventions interrégionales d'aménagement et articulation de ces conventions avec les schémas interrégionaux). Préférence pour la rédaction initiale de cet article - **Art. 6** (*conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire, CRADT*) (p. 3289) : s'oppose aux amendements de la commission spéciale n° 12 (organisation de la CRADT autour de deux collèges : le collège des exécutifs et le collège consultatif) et n° 13 de coordination - **Art. 8 bis** (*création de délégations parlementaires à l'aménagement et au développement durable du territoire - art. 6 sexies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958*) (p. 3290,

3292) : sur les amendements de la commission spéciale, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 14 (suppression des dispositions relatives à la désignation des suppléants et à la simultanéité de la fin du mandat des délégués et de la fin du mandat parlementaire), n° 17 (suppression de la faculté d'autosaisine) et n° 18 (délai d'un mois pour la constitution des délégations) et s'oppose au n° 15 de coordination et n° 16 (allongement du délai laissé à chaque délégation pour rendre un avis sur les projets de décret mettant en oeuvre les schémas de services collectifs). Sur les amendements de M. Jacques Bellanger, s'oppose aux n° 90 de coordination et intervient sur le n° 91 (allongement du délai laissé à chaque délégation parlementaire pour rendre un avis sur le projet de décret relatif aux schémas de services collectifs). Réaffirmation de la responsabilité du Gouvernement dans l'harmonisation entre les schémas de services collectifs - **Art. 9** (remplacement des schémas sectoriels par les schémas de services collectifs - art. 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3293) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission spéciale (adoption des schémas directeurs d'équipements et de services par une loi portant schéma de synthèse sous la forme d'un rapport annexé) - **Art. 10** (schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 11 et 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3295) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) - **Art. 11** (articulation de la carte des formations supérieures et de la recherche et du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche - art. 12 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission spéciale (remplacement des mots "schéma de services collectifs" par les mots "schéma directeur d'équipements et de services") - **Art. 12** (schéma de services collectifs culturels - art. 16 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3296) : s'oppose aux amendements n° 22 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) et n° 98 de M. Gérard Le Cam (prise en compte de l'émergence et du développement des sites artistiques et culturels à vocation régionale) - **Art. 12 bis** (schéma directeur d'équipements et de services sportifs - art. 21-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3297, 3298) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 23 de la commission spéciale - **Art. 14** (schéma de services collectifs sanitaires - art. 17 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3299) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission spéciale (établissement de ce schéma dans le respect du principe d'équilibre financier de la sécurité sociale et sur la base des documents élaborés par les agences régionales d'hospitalisation). Maintien des services de proximité - **Art. 15** (schéma de services collectifs de l'information et de la communication - art. 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3300) : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) - **Art. 15 bis A** (réseaux inactifs de télécommunications créés par les collectivités locales - titre III du livre V de la première partie du code général des collectivités territoriales) (p. 3303) : s'oppose aux amendements n° 99 de suppression de M. Gérard Le Cam et n° 103 de M. Pierre Hérisson (possibilité pour les collectivités territoriales, dans le respect de la libre concurrence, de mettre leurs infrastructures de télécommunication à la disposition des exploitants autorisés) - **Art. 15 bis** (service universel postal et transposition de la directive 97/67/CE du 15 décembre 1997 sur les services postaux - art. L.1er et L.2 du code des postes et télécommunications) (p. 3306) : s'oppose aux amendements n° 100 de suppression de M. Gérard Le Cam et n° 27 de la commission spéciale (remplacement de cette transposition par une disposition prévoyant l'élaboration d'une loi d'orientation postale dans les six mois). Engagement de M. Christian Pierret de déposer dans les prochains mois un projet de loi sur ce sujet - **Art. 16** (schémas multimodaux de services collectifs de transport) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 28 de la commission spéciale - **Art. 17** (élaboration du schéma de services collectifs de l'énergie) (p. 3307) : s'oppose à l'amendement n° 29 de la commission spéciale (modification de l'intitulé de ce schéma) - **Art. 18** (schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux

- art. 21 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3308) : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) - **Art. 18 bis** (schéma de services collectifs du sport - art. 21-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3309) : s'oppose aux amendements n° 31 de suppression de la commission spéciale et n° 101 de M. Gérard Le Cam (prise en compte des pôles sportifs à vocation locale et régionale) - **Art. 19** (reconnaissance des pays et chartes de pays - art. 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3311) : s'oppose à l'amendement n° 32 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture). Notion de "terroir urbain et paysager" - **Art. 20** (agglomérations - art. 23 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3313) : s'oppose à l'amendement n° 33 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) et accepte l'amendement n° 92 de M. Pierre-Yvon Trémel (alignement des modalités de création du conseil de développement dans les agglomérations sur celles prévues dans les pays et représentation des comités de quartier) - **Art. 20 bis** (conclusion des contrats de ville) (p. 3314) : s'oppose à l'amendement n° 34 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) - **Art. 20 quater** (coopération transfrontalière des collectivités et groupements dans le sens étranger-France - art. L. 1522-1 du code général des collectivités territoriales - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3315) : s'oppose à l'amendement n° 35 de la commission spéciale (rétablissement de cet article dans une nouvelle rédaction précisant les limites de la participation des collectivités territoriales étrangères au capital des sociétés d'économie mixte locales) - **Art. 22** (maintien des services publics sur le territoire et création des maisons de services publics - art. 29 et 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3316, 3318) : s'oppose aux amendements de la commission n° 36 (concertation préalable avec les collectivités locales avant tout projet de disparition ou de fermeture d'un service aux usagers non conforme aux objectifs du plan d'organisation départementale, puis avis de la commune et du conseil général après la réalisation de l'étude d'impact) et n° 38 (possibilité pour un établissement public de mettre des moyens en commun avec une entreprise afin d'assurer le maintien de son activité en milieu rural, à défaut de conclusion d'une convention de maisons des services publics) ainsi qu'à l'amendement n° 102 de M. Gérard Le Cam (prévision des conditions du maintien de l'emploi public dans les conventions de maisons des services publics). S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 93 de M. Jacques Bellanger (recours, dans les zones urbaines sensibles et dans les zones de revitalisation rurale, au dispositif de concertation avec étude d'impact, lors de la suppression de services publics dans une même commune ou d'un service public dans deux communes limitrophes) - **Art. 22 bis A** (collectivité chef de file - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 39 de la commission spéciale - **Art. 23** (fonds de gestion des milieux naturels - art. 38-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3319) : s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture et modification de la procédure de mise en oeuvre des fonds) - **Art. 23 bis** (rapport relatif à la mise en place de fonds régionaux pour l'emploi et le développement) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 41 de la commission spéciale - **Art. 24** (articulation entre le schéma national d'aménagement et de développement du territoire et le schéma directeur de la région Ile-de-France - art. 39 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3320) : s'oppose à l'amendement n° 42 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture créant un schéma directeur du Bassin parisien) - **Art. 25** (zones prioritaires ultrapériphériques - art. 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995) (p. 3322) : s'oppose aux amendements n° 43 de la commission spéciale (rétablissement du texte voté par le Sénat en première lecture) et n° 94 de M. Rodolphe Désiré (définition de la notion de régions ultrapériphériques françaises).

- **Suite de la discussion** - (26 mai 1999) - **Art. 26** (zones de revitalisation rurale - art. 61 de la loi n° 95-115 du 4 février

1995) (p. 3331, 3332) : négociation de la prime d'aménagement du territoire, PAT : réintroduction des zones menacées par des suppressions massives d'emplois et des périphéries de villes. Transparence des critères. Notion de "zones d'emplois homogènes". Sa disponibilité pour recevoir des élus ou pour venir devant les commissions parlementaires. S'oppose à l'amendement n° 44 de la commission spéciale (maintien des dispositions prévoyant le dépôt futur d'une loi en faveur du développement du monde rural et modernisation du droit de l'urbanisme) - **Art. 26 bis** (exonérations fiscales en faveur du télétravail - art. 1465 du code général des impôts - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 45 de la commission spéciale - **Art. 28** (définition du rôle du système de transports) (p. 3333) : s'oppose à l'amendement n° 46 de la commission spéciale (prise en compte explicitement des objectifs de protection de l'environnement et de limitation des accidents de la route) - **Art. 28 bis** (harmonisation des conditions de travail et d'emploi du secteur des transports - art. 9 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 47 de la commission spéciale - **Art. 29** (définition de la politique globale des transports de personnes et de marchandises) (p. 3334) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 48 de la commission spéciale. Prise en compte des "coûts environnementaux". Desserte des territoires à faible densité démographique - **Art. 30** (prise en compte des schémas collectifs de transport dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique globale de transports) (p. 3335) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 49 de la commission spéciale - **Art. 31** (prise en compte des schémas de services collectifs dans les critères de choix et d'évaluation relatifs aux infrastructures, équipements et matériels de transport donnant lieu à un financement public) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 50 de la commission spéciale - **Art. 32** (régime juridique des schémas multimodaux de services collectifs de transport) (p. 3336) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 51 de la commission spéciale. Utilisation du transport combiné - **Art. 32 bis** (insertion d'une nouvelle division et d'un nouvel intitulé après l'article 18 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3337) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 52 de la commission spéciale - **Art. 32 ter** (régime des schémas directeurs d'équipements et de services des transports - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 53 de la commission spéciale - **Art. 32 quater** (définition de chacun des schémas directeurs d'équipements et de services de transports - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3338) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 54 de la commission spéciale. Concept d'autoroute à spécifications simplifiées - **Art. 32 quinquies** (coordination - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3339) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 55 de la commission spéciale rétablissant l'article - **Art. 32 sexies** (coordination - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 56 de la commission spéciale rétablissant l'article - **Art. 33** (coordination) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 57 de la commission spéciale - **Après l'art. 33** (p. 3340) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 95 de la commission spéciale (prolongation du délai nécessaire à l'approbation des plans de déplacement urbain). Nécessité d'intégrer la sécurité routière dans ces plans - **Art. 33 bis à 33 decies** (définition des autoroutes de liaison et conventions de concessions - supprimés par l'Assemblée nationale) (p. 3341) : s'oppose aux amendements de rétablissement de la commission spéciale du n° 58 au n° 66 - **Art. 34 ter** (comités d'expansion et agences de développement économique - art. L. 1511-2-1 du code général des collectivités territoriales) (p. 3344) : confirme le caractère rédactionnel de la modification apportée à cet article par l'Assemblée nationale - **Art. 35** (schéma directeur de la région Ile-de-France - art. L. 141-1 du code de l'urbanisme) : s'oppose aux amendements de la commission spéciale n° 67 (renforcement du rôle de Paris comme métropole européenne) et n° 68 de cohérence - **Art. 35 bis** (modification de l'intitulé de la section 2 du chapitre 1 du titre IV du Livre Ier du code de l'urbanisme - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3345) : s'oppose à l'amendement

de rétablissement n° 69 de la commission spéciale - **Art. 35 ter** (prise en compte des espaces à vocation agricole dans les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols des communes auxquelles le schéma directeur de la région Ile-de-France est applicable - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3346) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 70 de la commission spéciale. Rapport du professeur Jean Dorst - **Art. 36** (abrogation des dispositions relatives au financement du canal Rhin-Rhône) (p. 3347, 3348) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 71 de la commission spéciale. Absence de liaison prévue entre les ports et leur arrière-pays. Importance des atteintes portées au patrimoine naturel et au cadre de vie des régions traversées. Dossier du franchissement des massifs montagneux. Réflexion sur le transfert modal des marchandises - **Art. 37** (affectation et aliénation des chemins ruraux - art. L. 161-2 et L. 161-10-1 du code rural) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 72 de la commission spéciale. - **Art. 39 et 40** (modification de l'intitulé du titre IV du livre II du code rural et insertion d'un chapitre V - supprimés par l'Assemblée nationale) (p. 3349) : s'oppose aux amendements de rétablissement n° 73 et n° 74 sur l'article 40 de la commission spéciale. Création d'une nouvelle catégorie de territoires organisée autour d'une charte et risque de confusion - **Art. 41** (modalités de révision des plans d'occupation des sols dans les communes dotées d'un schéma directeur - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3350) : accepte l'amendement de rétablissement n° 75 de la commission spéciale. Favorable à une stabilisation des plans d'occupation des sols. - **Art. 42** (extension des compétences des départements au titre de la protection des espaces naturels sensibles - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3351) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 76 de la commission spéciale. Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles. - **Art. 43** (exemption de la condition d'ouverture au public de terrains agricoles acquis par les départements - supprimé par l'Assemblée nationale) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 77 de la commission spéciale - **Art. 44 à 55** (mesures en faveur des créations d'entreprises - supprimés par l'Assemblée nationale) (p. 3352, 3354) : s'oppose aux amendements de rétablissement de la commission spéciale du n° 78 au n° 89. Choix du Gouvernement de confier à M. Emile Zuccarelli et à Mme Marylise Lebranchu le soin de mettre en cohérence le dispositif consacré au développement économique du territoire. Accepte de réexaminer les mesures en faveur des zones fragiles, zones de revitalisation rurale et territoires ruraux de développement prioritaire. Intervient sur l'amendement n° 79 de la commission spéciale rétablissant l'article 45 - **Art. 45** (mise en réseau des entreprises au sein d'un territoire - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3355) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 79 de la commission spéciale - **Art. 49** (incubateurs territoriaux - supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 3357) : volet territorial des contrats de plan - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 3363, 3364) : engagement d'un débat sur les conditions d'une bonne articulation entre les exigences d'un aménagement équilibré du territoire national et les conséquences de la construction européenne. Sa disponibilité pour réexaminer les dispositifs en faveur de certains territoires en difficulté. Souhaite l'approfondissement de la réflexion sur les conditions d'un développement économique fondé sur les ressources locales. Remerciements.

- **Proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse [n° 0394 (98-99)]** - (22 juin 1999) - **Discussion générale** (p. 4267, 4269) : décisions du Conseil d'Etat et de la Cour européenne des droits de l'homme. Différence entre la réalité et la situation décrite par les auteurs de la proposition de loi. Diversité des modes de chasse au gibier d'eau. Faible part de la chasse au gibier d'eau au cours de la chasse de nuit. Historique de la chasse au gibier d'eau depuis l'ordonnance de Colbert en 1682. Situation en baie de Somme et dans le Pas-de-Calais et accélération du développement des huttes depuis dix ans. Développement rapide de la chasse à la hutte dans de nombreux départements de l'intérieur. Crainte de la défense d'intérêts particuliers. Opposition de certains chasseurs à la chasse de nuit. (p. 4270, 4272) : loi de 1968 réglementant la

chasse sur le domaine public maritime. Tolérance dans certains départements malgré l'existence de la loi de 1844 toujours en vigueur et interdisant la chasse de nuit. Publication de nombreuses circulaires concernant la chasse de nuit. Interdiction de la chasse de nuit par le code rural. Définition de la chasse de nuit. Autorisation de la chasse à la passée par les pays européens pour une période variant de trente minutes à une heure et demie après le coucher ou avant le lever du soleil. Difficulté d'identifier les oiseaux la nuit. Préoccupation de la sécurité des gardes chargés de faire appliquer la réglementation. Impact de la chasse de nuit sur la physiologie des oiseaux d'eau. Absence d'interdiction expresse de la chasse de nuit par la directive européenne sur la protection des oiseaux. Risque de procédure contentieuse initiée par la Commission en cas d'adoption de la proposition de loi. Conséquences de l'accroissement du nombre de huttes. Favorable à la pratique de la chasse au coucher et au lever du soleil telle qu'elle est autorisée dans d'autres pays européens. (p. 4273, 4277) : rappel historique du contentieux engagé il y a cinq ans et dont le Sénat souhaite sortir. Souci des petits propriétaires non chasseurs avec la loi Verdeille. Violation de la Convention européenne des droits de l'homme par l'application de la loi Verdeille et jugement de la Cour. Intention du Gouvernement d'aménager la loi Verdeille. Réponse partielle par la proposition de loi à deux des trois griefs retenus par la Cour à l'encontre de la France. Mise en place d'un groupe de travail pour évaluer les conséquences de l'arrêt de la Cour. Absence de cohérence des lois relatives à la chasse. Interprétation de la directive "oiseaux". Favorable à la mise en oeuvre d'un projet de loi d'orientation sur l'organisation générale de la chasse. Au nom du Gouvernement, ne peut accepter la proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse. (p. 4283, 4284) : objectif de restauration d'un dialogue entre chasseurs et non-chasseurs. Opposition à la violence. Réaffirmation du consentement d'une chasse à l'aube ou au crépuscule et de l'opposition à une chasse de nuit. - **Art. 1er** (*reconnaissance et encadrement de la chasse de nuit ou à la passée du gibier d'eau*) (p. 4285, 4286) : s'oppose à l'adoption de l'article 1er - **Art. 2** (*reconnaissance d'un droit d'opposition à la chasse*) (p. 4287) : s'oppose à l'article 2.

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Aménagement du territoire et environnement - I - Aménagement du territoire

- (4 décembre 1999) (p. 6892, 6893) : bilan de l'année 1999. Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire votée le 25 juin 1999. Négociation des contrats de plans Etat-région. Maintien à niveau des grandes infrastructures. Hausse du budget de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR. Réparation des fractures territoriale et sociale. Effectifs de la DATAR. Progression des crédits dévolus à la prime d'aménagement du territoire, PAT. Réforme des zonages au cours de l'année 2000. (p. 6894, 6896) : fonds régionaux pour l'emploi et le développement. Nouveau zonage et éligibilité à la PAT. Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT. Gestion des fonds structurels. Equilibre en matière de répartition des moyens entre zones rurales et zones urbaines. Rationalisation du réseau de prospection et d'accueil des investissements étrangers créateurs d'emplois. Programme de travail du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour 2000. Chantiers de l'Agence pour la promotion des investissements étrangers en France et chantiers du littoral. Intégration de la France dans le territoire européen.

Aménagement du territoire et environnement - II - Environnement

- (4 décembre 1999) (p. 6915, 6918) : progression de ce budget. Fonds national de solidarité pour l'eau, FNSE. Création du Haut conseil du service public de l'eau et de l'assainissement. Renforcement du réseau des espaces protégés. Natura 2000. Renforcement du fonds de gestion des

milieux naturels. Données chiffrées. Estuaires de la Seine, de la Loire et du Rhône. Conservatoire du littoral. Prévention des pollutions et des risques : renforcement des moyens de l'Institut français de l'environnement, IFEN, et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, INERIS. Progression des moyens de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. Lutte contre le bruit. Politique des déchets. Réduction de la TVA en matière de collecte sélective. Nouveaux plans de prévention des risques naturels prévisibles, PPR. Lutte contre la pollution atmosphérique et prévention de l'effet de serre. (p. 6919, 6921) : taxation des émissions polluantes dans le domaine des transports. Renforcement des moyens de l'administration centrale. Création de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale. Projet d'Institut des hautes études de l'environnement. Fiscalité écologique. Affectation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP. Exemplarité écologique de la TGAP. Problème des boues d'épuration. Origine agricole des métaux lourds contenus dans les boues d'épandage. Implantation abusive de panneaux publicitaires - **Etat C - Titre VI** (p. 6922, 6923) : son amendement n° II-13 : majoration des autorisations de programme de trois cent millions de francs ; adopté. Coût du traitement des journaux gratuits. Aide aux collectivités locales pour le traitement des déchets. Solde du retard dans le domaine de l'aide à l'insonorisation des riverains des aéroports. Traitement des déchets d'élevage.

W

WEBER (Henri), sénateur (Seine-Maritime) SOC.

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour l'Union européenne.

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (21 octobre 1999).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 140 (JO Débats du 30 avril 1999) (p. 2553) - Ministère : Premier ministre - *Situation au Kosovo* - Réponse le 30 avril 1999 (p. 2557) - **Politique internationale**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes [n° 0130 (98-99)]** - (26 janvier 1999) - **Discussion générale** (p. 266, 268) : arguments non convaincants proposés par la majorité sénatoriale. Rôle des partis politiques en matière d'investissement. Résistance à la féminisation pour les postes de pouvoir. Conséquences bénéfiques pour l'universalisme républicain de l'intégration des femmes dans la démocratie. Caractère inopportun de l'amendement proposé par la commission des lois. Affirmation du principe d'égalité avec l'amendement proposé par le Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité [n° 0243 (98-99)]** - (5 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 4797, 4799) : qualité du travail du rapporteur. Transposition équilibrée et prudente de la directive. Ouverture maîtrisée et progressive du marché de l'électricité préconisée par la directive de 1996. Respect par celle-ci du principe de subsidiarité. Dangers d'une dérégulation excessive. Projet de loi traduisant la prudence et le souci de l'équilibre. Avenir de l'entreprise EDF indissociable de son adaptation à la demande et de son expansion internationale. Nécessité de l'ouverture partielle et progressive du marché de l'électricité à la concurrence. Renforcement des missions de service public d'EDF par le projet de loi. Statut des personnels. Actualisation des grands principes du service public et prise en compte de nouvelles préoccupations par le projet de loi. Préoccupation de la défense de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Interrogation sur la proposition du rapporteur relative au gestionnaire du réseau de transport, GRT. Autonomie et impartialité du GRT par rapport à EDF et à tous les opérateurs garanties par le projet de loi. Rôle et moyens de la commission de régulation de l'électricité, CRE. Nécessaire encadrement du négoce d'électricité. Opposition à la proposition de la commission d'exonérer les autoproducteurs de toute contribution au fonds de service public de la production d'électricité. Durée des contrats. Instauration du tarif social. Favorable, avec le groupe socialiste, au texte prudent et équilibré transmis par l'Assemblée nationale - **Art. 1er** (*définition du service public*

de l'électricité) (p. 4828) : se déclare opposé à l'amendement de cohérence n° 248 de M. Jacques Valade.

- **Suite de la discussion** - (6 octobre 1999) - **Art. 5** (*mécanismes de compensation*) (p. 4864) : se déclare opposé à l'amendement n° 262 de M. Jacques Valade (exonération des charges pour la production décentralisée). - **Art. 10** (*obligation d'achat d'électricité incombant à EDF*) (p. 4886) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 72 de la commission - **Art. 13** (*statut du service autonome gestionnaire du réseau de transport d'électricité*) (p. 4898, 4899) : avec le groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 232 de M. Pierre Hérisson (filialisation de la fonction de transport d'électricité) et s'abstiendra sur l'amendement n° 275 de M. Jacques Valade (mise en place de la transparence et de la neutralité pour la fonction de transport d'électricité et dépôt devant le Parlement au terme d'une année de fonctionnement d'un projet de loi définissant le statut juridique définitif du GRT).

- **Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail [n° 0022 (1999-2000)]** - (2 novembre 1999) - **Discussion générale** (p. 5570, 5572) : texte équilibré. Changement d'avis de la droite sur la diminution du temps de travail. Possibilité d'un progrès social après les progrès techniques et économiques. Nécessité d'imposer la réforme au patronat : échec de la loi "Robien". Maintien de la croissance malgré l'application du premier projet de loi sur les 35 heures. Améliorations à apporter pour les 15 % des salariés mécontents de leurs accords. Exemples européens. Financement de ce dispositif. Le groupe socialiste votera contre le texte qui résultera des travaux du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]**

Deuxième partie :

Équipement, transports et logement - III - Transports - 4. Transport aérien et météorologie - Budget annexe de l'aviation civile

- (3 décembre 1999) (p. 6852, 6854) : densité de l'activité législative : lois du 29 mars 1999 relative aux enquêtes techniques sur les accidents dans l'aviation civile et du 12 juillet 1999 créant l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires. Lutte contre les nuisances sonores. Mise en place de commissions consultatives de l'environnement. Edification du système de taxes et de redevances aériennes. Construction d'un véritable pôle européen de l'aéronautique civile et militaire par la création de la société européenne d'aéronautique de défense et spatiale, EADS : fusion entre Aérospatiale-Matra, DASA et CASA. Crédits inscrits pour le développement du gros porteur d'Airbus A 3XX. Effets négatifs de la forte croissance du trafic aérien. Poursuite des alliances dites "stratégiques" : exemple d'Air France et de Delta Airlines. Respect de l'environnement. Prise en compte de la complémentarité entre l'avion et le train : schéma des services collectifs de transport de voyageurs. Exemple de Thalys reliant Roissy à Bruxelles. Vitalité du transport aérien et de la filière aéronautique. Gage d'efficacité de l'actionnariat public. Le groupe socialiste votera les crédits du transport aérien.

Économie, finances et industrie - II - Industrie (et Poste)

- (7 décembre 1999) (p. 7057, 7059) : budget de l'industrie. Investissement industriel. Evolution des crédits. Avenir de l'industrie française. Pérennité du tissu industriel. Indépendance énergétique de la France. Marché de l'électricité. Transposition de la directive sur le gaz. Consolidation des crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. Parc nucléaire. Fusion entre Framatome et Siemens. Crédits du Commissariat à l'énergie atomique, CEA. Modernisation de l'environnement des industries françaises. Compétitivité des produits industriels français. Actions engagées en faveur du

développement des petites et moyennes entreprises. Formation des futurs entrepreneurs. Développement d'actions en faveur de la recherche et de l'innovation. Maintien de la capacité de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR. Le groupe socialiste votera ce budget.

Z

ZUCCARELLI (Emile), ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 438 (98-99)] (16 juin 1999) - **Codification**.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

n° 89 de M. Guy Lemaire : **Travail (durée du)** (*Mise en oeuvre des 35 heures dans la fonction publique*) (JO Débats du 19 février 1999) (p. 1122).

Questions orales sans débat :

n° 480 de M. René-Pierre Signé : **Télécommunications** (*Couverture de la Nièvre par le réseau Itinériss*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2406).

n° 481 de M. Léon Fatous : **Fonction publique** (*Statut des directeurs d'offices de logement*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2401).

n° 485 de M. Guy Fischer : **Rapatriés** (*Reclassement des fonctionnaires rapatriés*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2403).

n° 486 de M. Joseph Ostermann : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** (*TVA applicable au secteur de la restauration*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2404).

n° 490 de M. Marcel Charmant : **Bois et forêts** (*Incidences budgétaires de la politique forestière*) (JO Débats du 28 avril 1999) (p. 2405).

n° 536 de M. Louis-Ferdinand de Rocca Serra : **Fonction publique (traitements et indemnités)** (*Dispositions relatives à l'attribution de l'indemnité compensatrice de transports pour les fonctionnaires de Corse*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3705).

n° 538 de M. Christian Demuyneck : **Ordre public** (*Carences du système judiciaire en matière d'atteintes aux représentants de l'ordre public*) (JO Débats du 9 juin 1999) (p. 3706).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services et entreprises publics**, présentée par M. Philippe Arnaud et plusieurs de ses collègues [n° 0491 (97-98)] - (11 février 1999) - **Discussion générale** (p. 909, 911) : menace d'une

intervention ultérieure du législateur sur le service minimum en cas de carence du dialogue social et d'échec des solutions négociées. Modernisation des services publics. Progrès accomplis en matière de prévention des conflits. Méconnaissance des mécanismes des relations sociales. Durée du préavis de grève. Remise en cause du droit de grève. Notion de service minimum. Transports en commun. S'oppose à cette proposition de loi - **Question préalable** (p. 923, 924) : modernisation du service public. "Appel à négocier". Prévention des conflits. Limitation de l'intervention du législateur. Accepte la motion n° 1 de Mme Nicole Borvo tendant à opposer la question préalable - **Art. 1er** (*appel à la négociation d'accords collectifs relatifs à l'amélioration du dialogue social et à la prévention des grèves*) (p. 925) : mise en place de la négociation - **Après l'art. 2** (p. 926) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Jean Chérioux (institution d'un vote au scrutin secret sur toute décision relative au déclenchement ou à la poursuite d'une grève) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 930) : modernisation du service public. Continuité du service public. Le Gouvernement est défavorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi relatif aux polices municipales - Deuxième lecture** [n° 0183 (98-99)] - (17 février 1999) - **Art. 18** (*délai d'établissement d'un règlement de coordination à compter de la publication du règlement type*) (p. 1093, 1094) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 20 de coordination, accepte le n° 21 (maintien de la situation actuelle relative au travail de nuit durant la période transitoire), s'oppose au n° 22 (maintien de la situation actuelle relative à l'armement durant la période transitoire) et au n° 23 de coordination. Sur l'amendement précité n° 22 de la commission, son sous-amendement n° 29 : réintroduction du règlement de coordination ; rejeté - **Art. 19** (*délai d'harmonisation de l'identification et de l'équipement des polices municipales*) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (allongement du délai) - **Art. 20** (*nouvel agrément des agents de police municipale*) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 25 de la commission - **Après l'art. 20** (p. 1095) : son amendement n° 31 : possibilité pour les jeunes femmes nées avant le 31 décembre 1982 d'accéder aux emplois de volontaires dans la gendarmerie ; adopté. Complément à l'article L. 121-2 du code du service national - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1097) : persistance de divergences non négligeables. Remerciements.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations** [n° 0153 (98-99)] - (10 mars 1999) - **Discussion générale** (p. 1385, 1386) : obligations des services de l'Etat. Lacunes de certains textes existants. Médiateur de la République. Commission d'accès aux documents administratifs, CADA. Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL. Respect de la date limite d'envoi de sommes ou de documents. Rôle intégrateur du service public. Création de maisons des services publics. Direction de ces maisons par un fonctionnaire sous statut. Mise en cohérence des trois lois comportant pour les usagers le droit à communication de documents détenus par les administrations. Propositions du médiateur de la République. Accès simple aux normes de droit. Codification. Nom de l'agent chargé du dossier et du signataire de la décision. Transparence dans l'utilisation des fonds publics par les organismes. Défense du service public et modernisation de l'administration française. (p. 1395, 1397) : simplification des procédures. Meilleure compréhension du fonctionnement des services publics. Nouvelles technologies de l'information et de la communication. Création des maisons des services publics. Moyens financiers. Personnels. Médiateur de la République. Codification. - **Art. 2** (*obligation d'organiser un accès simple aux règles de droit*) (p. 1398) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 3 et annexe** (*codification des textes législatifs*) (p. 1399, 1400) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 4** (*personnalisation des relations entre les agents des services publics et le public*) (p. 1401) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (extension de la levée de l'anonymat des agents des autorités administratives à tout organisme chargé d'une mission de service public) - **Art. 5**

(consultation du public par le maître de l'ouvrage préalablement à une opération d'aménagement ou d'infrastructure) (p. 1402) : accepte l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Après l'art. 5** (p. 1403) : s'oppose aux amendements de M. Pierre Hérisson n° 39 (obligation d'agrément pour les associations de défense de l'environnement qui forment un recours contre un permis de construire), n° 40 (obligation pour une association de sauvegarde de l'environnement de consigner une somme fixée par le juge lors du dépôt d'un recours pour excès de pouvoir contre une autorisation d'urbanisme), assorti du sous-amendement n° 48 de la commission, et n° 41 (peines d'amende en cas de recours abusif devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et le Conseil d'Etat) - **Art. 6** (modifications de la loi "informatique et libertés" - accès des tiers aux données dites "nominatives") (p. 1405, 1406) : sur les amendements rédactionnels de la commission, s'en remet à la sagesse pour le n° 7 et accepte les n° 8 et n° 9 - **Art. 7** (peines applicables à la conservation et au traitement irréguliers des informations nominatives) : sur l'amendement rédactionnel n° 10 de la commission, son sous-amendement n° 45 ; adopté - **Art. 8** (définition de la notion de document administratif et régime applicable à la communication de ces documents, attributions de la commission d'accès aux documents administratifs, CADA) (p. 1408, 1410) : son amendement n° 47 : documents réalisés afin d'être vendus ; devenu sans objet. Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 11 et au n° 12 rédactionnels, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 13 (suppression de la seconde phrase du troisième alinéa du texte présenté par le 5° de cet article relatif au contenu du rapport établi par la commission) et s'oppose au n° 14 (suppression des deux derniers alinéas de cet article relatifs aux documents non communicables). Accepte l'amendement n° 43 de M. Robert Bret (documents non communicables) - **Art. 10** (consultation par le public des comptes des autorités administratives et organismes aidés ou subventionnés) (p. 1411) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (dépôt à la préfecture du département où se situe le siège de l'association du bilan et du compte de résultat) - **Art. 11** (contrôle de la Cour des comptes sur les organismes habilités à recevoir des taxes parafiscales, ou à percevoir des versements libératoires d'une obligation légale de faire) (p. 1412) : accepte l'amendement n° 44 de M. Yves Fréville (extension du champ d'application de cet article aux impositions de toute nature visées dans l'annexe "voies et moyens" des lois de finances) - **Art. 12** (échanges d'informations entre les juridictions judiciaires et financières) : accepte les amendements rédactionnels de la commission n° 16, n° 17 et n° 18 - **Art. 13** (extension de certaines dispositions aux territoires d'outre-mer et à Mayotte) (p. 1413, 1414) : accepte les amendements de la commission n° 19, n° 21 et n° 23 rédactionnels, n° 20 et n° 22 de précision - **Art. 1er (précédemment réservé p. 1397)** (définition des autorités administratives) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Avant le chapitre Ier du titre II** (p. 1415) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (définition des autorités administratives) - **Art. 14** (modalités de transmission d'une demande de l'administration) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 25 de la commission - **Avant l'art. 16** (p. 1416) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (identification de l'auteur d'une décision) - **Art. 16** (définition de "demande" au sens du présent chapitre) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 27 de la commission - **Art. 17** (accusé de réception) (p. 1417) : s'oppose aux amendements rédactionnels de la commission n° 28 et n° 29 - **Art. 21** (retrait pour illégalité) (p. 1418) : s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (possibilité reconnue à l'administration de retirer une décision, à la demande d'un tiers lésé, si des mesures de publicité n'ont pas été mises en oeuvre) - **Art. 23** (délégués du médiateur et compétences du médiateur de la République) : accepte les amendements de la commission n° 31 (possibilité offerte au médiateur européen et aux homologues étrangers du médiateur de la République de saisir directement ce dernier, sans passer par l'intermédiaire d'un parlementaire français) et n° 32 rédactionnel - **Art. 24** (maisons des services publics) (p. 1422) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 33 de la commission - **Art. 25** (groupements d'intérêt public) :

s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 34 de la commission - **Art. 26** (conventions conclues par une personne morale chargée d'une mission de service public) (p. 1423) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 35 de la commission - **Art. 27** (application de certaines dispositions en Nouvelle-Calédonie et dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte) (p. 1424) : son amendement n° 46 : nouvelle rédaction ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 36 de la commission (nouvelle rédaction) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 1426) : administrations de proximité polyvalentes. Modernisation de l'Etat. Regrette la suppression des premiers articles et celle de l'article 10 relatif à la consultation par le public des comptes des autorités administratives et organismes aidés ou subventionnés. Maisons des services publics.

- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes [n° 0438 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5087, 5088) : rôle de la commission supérieure de codification. Codification à droit constant pour classer les éléments selon un plan logique et accessible. Précision par le projet de loi des règles encadrant le droit constant. Souhait d'une codification harmonieuse. Travail effectué sur les neuf codes concernés. Dépôt d'un projet de loi de ratification. Objectif de la codification. Codification entreprise par plusieurs voisins européens. Demande l'adoption du projet de loi - **Art. 1er** (champ d'application de l'habilitation et modalités de la codification) (p. 5092) : accepte les amendements de la commission n° 1 rédactionnel, n° 2 (ajout de l'harmonisation du droit afin de tenir compte des codifications successives) et n° 3 (mention de l'extension des dispositions codifiées à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon) - **Art. 2** (délais d'habilitation et de ratification) (p. 5093) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (dépôt de chaque projet de loi de ratification dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'ordonnance) - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5094) : souhait de voir adopter le code de commerce dans un délai très rapide. Remerciements à la commission des lois et à son rapporteur pour le travail effectué. Rôle de la commission supérieure de codification. Utilité de la définition de la codification à droit constant.

- **Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Deuxième lecture [n° 0391 (98-99)]** - (13 octobre 1999) - **Discussion générale** (p. 5095, 5096) : transparence et accessibilité de l'administration et de ses règles. Article 10 relatif à la transparence sur l'utilisation des fonds publics. Dépôt de consignation devant le juge. Maisons des services publics. Titre IV bis portant dispositions relatives à la fonction publique. Dispositions relatives aux maladies de longue latence et aux pensions d'invalidité. Jurisprudence "Berkani". Problème de l'amiante. Situation de certains agents. (p. 5104, 5105) : problème des tierces personnes et de l'indemnisation des maladies de longue latence. Projet de loi portant transposition de la directive sur la protection des données personnelles. Médiateur de la République. Evaluation des relations entre usagers et administrations - **Art. 2** (obligation d'organiser un accès simple aux règles de droit) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 3** (codification des textes législatifs) (p. 5106) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 4** (personnalisation des relations entre les agents des services publics et les citoyens) (p. 5107) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Après l'art. 4** (p. 5109) : demande le retrait de l'amendement n° 30 de M. Robert Bret (modification de l'article L. 252-1 du code rural qui détermine les conditions d'agrément en rendant le retrait de celui-ci systématique dès que l'association ne répond plus au but d'intérêt général qui lui a permis d'en bénéficier) - **Art. 5 bis** (consignation d'une somme d'argent par les associations de sauvegarde de l'environnement déposant un recours devant la juridiction administrative) (p. 5110) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement et extension à l'ensemble des associations de

l'obligation faite aux associations exerçant un recours en matière d'urbanisme devant la juridiction administrative, de disposer d'une somme consignée au greffe du tribunal, afin de lutter contre les recours abusifs) - **Art. 8** (*définition de la notion de document administratif, régime applicable à la communication de ces documents, attributions de la commission d'accès aux documents administratifs*) (p. 5112, 5114) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 5 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et au n° 6 rédactionnel, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 7 de précision, pour le n° 8 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture), pour le n° 9 (mention de l'article L. 2121-26 du code général des collectivités territoriales), ainsi que pour le n° 10 (limitation des cas dans lesquels la saisine de la commission d'accès aux documents administratifs devient un préalable indispensable avant tout recours contentieux), et accepte le n° 11 (suppression du sixième alinéa du 6° de cet article afin de préserver la spécificité des mesures de transparence fiscale inscrites à l'article L. 111 du livre des procédures fiscales) - **Art. 8 bis** (*rapports de vérification et avis des comités départementaux et régionaux d'examen des comptes des organismes de sécurité sociale*) (p. 5115) : accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission - **Art. 10** (*consultation par le public des comptes des autorités administratives et organismes aidés ou subventionnés*) : son amendement n° 38 : mise à disposition des comptes des autorités administratives mentionnées à l'article 1er et dotées de personnalité morale ; devenu sans objet. S'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (extension aux établissements publics à caractère industriel et commercial de l'obligation de mise à disposition des comptes) - **Art. 13 bis** (*exercice par le contribuable des actions appartenant au département et à la région*) (p. 5116) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 14 de la commission - **Art. 13 ter** (*exercice par le contribuable des actions appartenant à la région*) (p. 5117) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 15 de la commission - **Art. 14** (*modalités de transmission d'une demande à l'administration*) (p. 5118) : s'oppose aux amendements de la commission n° 16 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et n° 17 (maintien de la spécificité de procédure régie par le code des marchés publics en matière de date limite de transmission de documents à l'administration) - **Art. 16 A** (*identification de l'auteur d'une décision*) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 20** (*décisions implicites d'acceptation*) (p. 5119) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 21** (*retrait pour illégalité d'une décision implicite d'acceptation*) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (limitation à quatre mois du délai pendant lequel l'administration, à la demande d'un tiers dont les intérêts sont lésés, peut retirer pour illégalité une décision implicite d'acceptation n'ayant fait l'objet d'aucune mesure de publicité) - **Art. 22** (*observations de l'intéressé préalables à la décision*) (p. 5120) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 22 bis** (*procédure contradictoire en cas de reversement de prestations sociales indûment perçues*) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (déclenchement de la procédure contradictoire permettant à un assuré ayant perçu des prestations sociales indues de présenter ses observations après la notification de l'ordre de reversement) - **Art. 24** (*maisons des services publics*) (p. 5121, 5122) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 23 de la commission - **Art. 25** (*maison des services publics constituée en groupement d'intérêt public*) (p. 5123) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 24 de la commission - **Art. 26** (*conventions conclues par une personne morale chargée d'une mission de service public*) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 25 de la commission - **Art. 26 bis** (*changement de dénomination des secrétaires généraux des communes*) (p. 5124) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (limitation à un an du délai pendant lequel les deux dénominations "secrétaire général" et "directeur général des services" seront concurremment applicables) - **Art. 26 quater** (*conséquences de la jurisprudence "Berkani" du tribunal des conflits pour*

les agents non titulaires de l'Etat) (p. 5127) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 27 de la commission. Stabilité de la situation juridique des agents concernés - **Art. 26 quinquies** (*conséquences de la jurisprudence "Berkani" du tribunal des conflits pour les agents non titulaires des collectivités territoriales*) (p. 5128) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 28 de la commission - **Art. 27** (*application de certaines dispositions en Nouvelle-Calédonie, dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte*) : s'oppose à l'amendement de précision et de coordination n° 29 de la commission - **Explications de vote sur l'ensemble** (p. 5130, 5131) : maisons des services publics. Qualité des travaux de la Haute Assemblée. Points de désaccord entre le Sénat et le Gouvernement. "Recrutés locaux".

- Projet de loi de finances pour 2000 [n° 0088 (1999-2000)]

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux

- (2 décembre 1999) (p. 6719, 6720) : conséquences de la suppression du service national. Mise en place de la messagerie interministérielle des administrations en réseau, ADER. Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information, PAGSI. Portail Admifrance des sites publics de l'Internet. Entretien du patrimoine public. Crédits du médiateur de la République. Poursuite de la politique de délocalisation.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale

- (2 décembre 1999) (p. 6722) : coordination interministérielle dans le domaine de la défense et de la sécurité. Budget en augmentation. Sécurité des systèmes d'information. Contrôle des transferts de technologies sensibles et des exportations de matériels de guerre. Relance du programme civil de défense. Rôle de l'Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN.

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social

- (2 décembre 1999) (p. 6724, 6725) : budget en augmentation. Renouvellement quinquennal. Processus de modernisation. Popularisation du Conseil économique et social grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.